John Adams Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No
ADAMS
20.1
V.30

2-4

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TROISIEME ÉDITION.

TOME TRENTIEME.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT;* & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT.*

Tantùm series juncturaque pollet;
Tantùm de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

TROISIEME ÉDITION.

TOME TRENTIEME.

A NEUFCHATEL,
Chez la SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.

M. DCC. LXXIX.

xx
ADAMS
20.1
v.30

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

SAQUEBUTE, ſ. f. (*Lutherie.*) inſtrument de muſique & à vent; c'eſt une eſpece de trompette différente de l'ordinaire, tant par la figure que par la grandeur. La *ſaquebute* eſt très-propre pour les baſſes, & elle eſt conſtruite de maniere qu'on peut la racourcir ou l'alonger, ſuivant que l'on veut des tons aigus ou des tons graves. Les Italiens la nomment *trombone*, les Latins l'appelloient *tuba ductilis.*

Cet inſtrument eſt compoſé de quatre différentes pieces ou branches, & a ordinairement une eſpece d'anneau tors dans le milieu, qui n'eſt que la continuation du tuyau plié deux fois en cercle; par cette conſtruction il peut aller d'un quart plus bas que ſon ton naturel. Il a encore deux pieces cachées dans l'intérieur, & qu'on tire avec une barre de fer lorſqu'on veut donner à la *ſaquebute* la longueur néceſſaire pour un certain ton.

La *ſaquebute* a ordinairement 8 piés de long, ſans être tirée & ſans développer ſes cercles. Lorſqu'on l'étend, ſa longueur peut aller à 16 piés. L'anneau tors a 2 piés 9 pouces de tour; on l'emploie comme baſſe dans tous les concerts d'inſtrumens à vent.

Il y a des *ſaquebutes* de différentes gran-

deurs, selon les différentes parties qu'on veut exécuter. Il y en a particuliérement une petite appellée par les Italiens *trombone picciolo*, & par les Allemands *kleine alt-posaune*, propre pour les hautes-contres. La partie qui lui convient est appellée *trombone primo* ou *I°*. Il y en a une autre plus grande appellée *trombone maggiore*, qu'on emploie comme taille; la partie qu'elle exécute est nommée *trombone secundo*. ou *II°*. Une troisieme encore plus grande, appellée *trombone grosso*, & dont la partie est le *trombone terzo* ou *III°*. Enfin une autre qui est de toutes celles-là, & dont le son est très-violent, principalement dans les bases, sa partie est appellée *trombone quarto* ou *IV°*. ou simplement *trombone*. Elle a ordinairement pour clé celle d'*F ut Fa* sur la 4e. ligne, & même souvent sur la 5e. ligne d'en-haut, à cause de l'étendue que cet instrument a dans le bas. *Voyez* TROMPETTE.

SAQUENET *ou* SACQUENEY, (*Géogr. Antiq.*) village à l'extrémité de la Champagne & de la Bourgogne, diocese de Langres, près de Beze & de Fontaine-Françoise; le chemin romain de Langres à Besançon par Pontailler y passoit.

On y déterra en 1702 une colonne milliaire, qui a été transportée au cimetiere.

M. Moreau de Mautour, de Beaune, de l'académie des inscriptions & belles-lettres, en donna l'explication en 1703 dans le *Journal de Trévoux*, septembre, *page* 1647, & l'inscription en même temps: elle a été aussi donnée par Gratter & Muratori, qui ont fort varié en la copiant. MM. les abbés Nicaise & le Beuf ont corrigé ces deux auteurs, Muratori sur-tout qui a fait autant de fautes que de dates: la voici sur l'original; la date répond à la quarante-deuxieme année de l'ere chrétienne.

TI. CLAUD. DRUSI. F. CÆSAR. AUG. GERMANIC. PONT. MAX. TRIB. POTEST. II. IMP. III. PP. COSS. II. DESIGNAT. III. AN. M. PP. XXII.

Ce que M. de Mautour rend par ces mots: *Tiberius Claudius Drusi filius, Cæsar Augustus, Germanicus, pontifex maximus tribunitia potestate secundùm, consul secundùm designatus tertiùm. Pat. patriæ, Andomatunum. Millia passuum viginti duo.*

Cet endroit est en effet à près de six lieues de Langres. Cette colonne avec sa base est d'une seule piece de huit pieds quatre pouces de hauteur.

Le fust est de figure ronde: elle fut posée vraisemblablement quand l'empereur Claude passa dans les Gaules pour se rendre dans la Grande-Bretagne, la troisieme année de son empire.

On voyoit encore en 1622, sur le grand chemin de Nîmes à Arles, une inscription du temps de Claude qui avoit fait rétablir ce chemin: Bergier en parle; & une autre trouvée au Perche sur une colonne milliaire au nom du même empereur. *Voyez* les *Antiquités de Dijon*, par M. le Gouz, où cette colonne est gravée, *pag.* 165, *in*-4°. L'imprimeur a mis AD. pour AND. & *p.* 67, *Pontarlier* pour *Pontalier.* (*C.*)

SARA, *princesse*, ou SARAI, *ma princesse*, (*Hist. sacrée.*) femme d'Abraham, naquit l'an du monde 2018, d'Aram, frere d'Abraham, & étoit par conséquent petite-fille de Tharé, mais elle n'étoit pas petite-fille de la mere d'Abraham, parce qu'Aram son pere étoit d'une autre mere; elle étoit la même que Jescha. *Gen. xx.* 10. *Sara* suivit Abraham quand il quitta son pays pour venir dans la terre de Chanaan; & la famine les ayant obligés de se retirer en Egypte, ils convinrent que *Sara*, qui étoit extrêmement belle, passeroit pour la sœur de son mari, afin que les Egyptiens ne fussent pas tentés de le tuer, s'ils savoient qu'elle fût sa femme, pour pouvoir en jouir librement. Abraham ne fit point de mensonge, en disant qu'elle étoit sa sœur, puisqu'elle étoit sa niece, & que les Hébreux appelloient *freres* & *sœurs* les proches parens. Il ne fit donc que supprimer une vérité dans une occasion où il lui étoit dangereux de la dire. Il avoit deux choses à conserver, sa vie & l'honneur de sa femme: en avouant

qu'il étoit son mari, il ne pouvoit éviter de perdre l'une & l'autre, & pouvoit au moins conserver sa vie, en se contentant de lui donner le nom de *sœur*. Il prend donc ce dernier parti, & abandonnant l'honneur de son épouse au soin de la Providence, il se sert d'un moyen qu'elle lui présentoit pour mettre sa vie en sûreté, sans attendre un miracle. Lorsqu'ils furent en Egypte, Pharaon, roi du pays, que l'on instruisit de la beauté de *Sara*, la fit enlever, & conduire dans son palais: mais Dieu appesantit sa main sur ce prince criminel, & lui fit entendre qu'il le punissoit pour avoir enlevé la femme d'Abraham. Pharaon se sentant frappé de Dieu, & craignant encore de plus rudes châtimens, sembla condamner l'injustice de sa conduite, & renvoyant *Sara* à son mari, il fit quelques reproches à celui-ci de ce qu'il lui avoit dit qu'elle étoit sa sœur, & l'avoit exposé par-là à commettre le crime de la prendre pour sa femme. *Gen. xij.* 19. Il les renvoya l'un & l'autre, & les fit accompagner jusques sur la frontiere, de crainte qu'on ne leur fît quelqu'insulte. Cependant *sara* informée de la promesse que Dieu avoit faite à Abraham, de multiplier sa postérité comme les étoiles, & persuadée qu'à cause de son âge avancé & de sa stérilité, ce n'étoit point par elle que cette promesse devoit être accomplie, proposa à son mari d'épouser Agar; & Abraham qui ne douta pas que cette pensée n'eût été inspirée d'en haut à *sara*, se rendit à son desir, & épousa Agar, afin d'avoir de cette seconde femme des enfans, en qui les promesses s'accomplissent. Mais Agar étant devenue enceinte, commença à mépriser sa maîtresse, qui se vit forcée d'humilier son esclave, & de rabattre son orgueil. Quelque temps après, Dieu ayant envoyé trois anges sous la forme d'hommes à Abraham, pour lui renouveller ses promesses, ce saint homme qui les apperçut venir, courut au-devant d'eux, & les força d'entrer dans sa tente, où *sara* & lui leur préparerent à manger. Après le repas, ils lui dirent que *sara* auroit un fils; & *sara* qui l'entendit, considérant son âge avancé, ne put s'empêcher de rire d'une maniere à marquer son doute & sa défiance: alors le Seigneur dit à Abraham, *pourquoi sara a-t-elle ri? y a-t-il rien d'impossible à Dieu?* Et il lui répéta une seconde fois, que dans un an *sara* auroit un fils. *sara* comprenant alors que sa faute étoit grande d'avoir douté de la parole de Dieu, fut saisie de trouble, & en commit une seconde en employant le mensonge pour la désavouer. Le Seigneur la lui fit connoître sur le champ, en lui répétant qu'elle avoit ri. *Gen. xviij.* 15. Au reste, comme le doute de *sara* venoit plutôt d'un défaut de réflexion que d'un fond d'incrédulité, il fut bientôt après dissipé par la foi qui prit le dessus, selon le témoignage que lui rend saint Paul. *Héb. xj.* 11. Peu de temps après, Abraham quittant la vallée de Membré, alla demeurer à Gerare, ville des Philistins, & prit, par rapport à *sara*, les mêmes précautions qu'il avoit prises en Egypte. Abimelech, roi de ce pays, qui ne les croyoit pas mariés, fit enlever *sara* qu'il vouloit prendre pour sa femme légitime. Mais Dieu lui apparoissant pendant la nuit, le menaça de le punir de mort, & de faire tomber sa colere sur tout son royaume, s'il ne la rendoit à son mari. *Gen. xx.* 7. Et Abimelech la rendant à son mari, lui reprocha d'avoir fait tomber sur lui & sur son royaume un si grand péché, en l'exposant au danger de le commettre. *Gen xx.* 9. Il donna ensuite de grands présens à Abraham, & offrit mille pieces d'argent à *sara* pour acheter un voile, afin qu'une autre fois elle ne s'exposât plus à un semblable danger. Le Seigneur visita enfin *sara* selon sa promesse; quoique stérile & hors d'âge d'avoir des enfans, elle conçut & mit au monde un fils au temps que Dieu lui avoit marqué. *sara* le nourrit elle-même, & confondra, par son exemple, au jugement de Dieu, toutes les meres qui, pour se délivrer d'une assiduité qui les gêne, pervertissent l'ordre du créateur, en refusant à leurs enfans un lait dont il ne remplit leurs mamelles qu'afin qu'elles les en nourrissent. Lorsque l'enfant fut un peu grand, *sara* ayant vu le fils d'Agar qui le maltraitoit en jouant avec lui, obtint d'Abraham

qu'Agar & son fils sortiroient de la maison, parce qu'Ismaël ne devoit point être héritier avec Isaac. *Gen. xxj.* 10. Abraham eut quelque peine à s'y résoudre; mais Dieu lui ayant fait connoître que c'étoit sa volonté, il fit ce que *sara* demandoit. Cette rigueur que *sara* exerça envers Agar & son fils, l'ordre que Dieu donne à Abraham de s'y conformer, la maniere dont il l'exécute, l'abandon où il laisse une mere & son fils, tous ces dehors si choquans couvrent un mystere que saint Paul nous a développé dans son *Epitre aux Galates.* L'apôtre nous fait voir dans *sara* & Agar, les deux alliances, dont la premiere établie sur le mont de Sina, & qui n'enfante que des esclaves, est figurée par Agar; & la nouvelle, représentée par *sara*, ne fait que des enfans libres. *Gal. iv.* 24. L'Ecriture ne nous apprend plus rien de *sara* jusqu'à sa mort, arrivée quelques années après la fameuse épreuve que Dieu fit de la foi d'Abraham, en lui commandant de lui immoler Isaac. Elle étoit âgée de 127 ans, & mourut à Arbé, depuis appellé *Hébron.* Abraham qui étoit à Bersabée, vint à Hébron pour pleurer sa femme, & il l'enterra dans un champ qu'il avoit acheté d'Ephron l'Amorrhéen. Il y avoit dans ce champ une caverne dont il fit un sépulcre pour lui & sa famille. (+)

SARAA, *lépre*, (*Géogr. sacrée.*) ville de Juda qui fut bâtie ou fortifiée par Roboam. Il y avoit une autre ville de ce nom dans la tribu de Dan, où naquit Samson; cette derniere n'étoit pas loin d'Esthaol. *Fuit terminus possessionis ejus saraa & Esthaol. Josué*, *xix.* 41. Ses habitans s'appelloient *saraïtes.* (+)

SARABAITES, s. m. plur. (*Hist. ecclésiast.*) nom que l'on donnoit autrefois à certaines errans & vagabonds qui ne suivoient aucune regle approuvée, & alloient de ville en ville, vivant à leur discrétion. Ce mot vient de l'hébreu *sarab*, se révolter.

Cette étymologie paroît conforme à l'idée que nous en donne Cassien dans sa quatorzieme conférence où il les appelle, *renuitæ quia jugum regularis disciplinæ renuunt.* Saint Jérôme n'en parle pas plus favorablement dans une lettre à Eustochium, où il les appelle *remoboth*; & saint Benoît en fait une peinture affreuse dans le premier chapitre de sa regle.

C'étoient les Egyptiens qui avoient donné aux *sarabaïtes* le nom de *remoboth;* & voici ce qu'en dit S. Jérôme: *Hi bini vel terni nec multò plures simul habitant suo arbitratu ac ditione viventes, & de eo quod laboraverint, in medium partes conferunt, ut habeant alimenta communia. Habitant autem quam plurimi in urbibus & castellis, & quasi ars sancta, non vita, quidquid vendiderint majoris & pretii. Inter hos sæpe sunt jurgia quia suo viventes cibo, non patiuntur se alicui esse subjectos. Reverà solent certare jejuniis, & rem secreti victoriæ faciunt. Apud hos adfectata sunt omnia, laxæ manicæ, caligæ follicantes, vestis crassior, crebra suspiria, visitatio virginum, detractio clericorum, & si quando dies festus venerit, saturantur ad vomitum.* Epist. XXII. *ad Eustoch.*

SARABALES, s. f. (*Hist. jud.*) sorte de vêtement des Hébreux.

Il est dit dans Daniel, *c. iij. vers.* 94. que les trois hébreux ayant été jettés dans la fournaise, le feu ne leur fit aucun mal, & que leurs *sarabales* demeurerent entieres: *sarabella eorum non sunt immutata.* Ce terme *sarabella* est chaldéen, & on le lit dans l'original de l'édit de Nabuchodonosor, Daniel, *c. iij. vers.* 21. Aquila Théodotion & Symmaque ont lu *sarabara*, σαραϐαρα. Tertulien lit de même, & dit dans son traité de *Pallio* qu'Alexandre le grand n'eut pas de honte de quitter l'habit militaire des Grecs pour prendre les *sarabares* des peuples vaincus. Ces *sarabares* étoient, à ce qu'on croit, des culotes ou des bandes qui enveloppoient les jambes & les cuisses. On trouve aussi quelquefois *sarabara* pour un habillement de tête. *Voyez* Saumaise sur Tertulien *de Pallio*, *c. iv.* & Ducange, *Gloss. au* mot *sarabara*; Calmet, *Diction. de la Bible*, *tome III. pag.* 480.

SARABANDE, s. f. air de musique & sorte de danse à trois temps, d'un caractere lent, grave & sérieux.

SARABARA, (*Critique sacrée.*) ce

terme grec de Théodotion est expliqué par des hauts-de-chausses ou bandes qui enveloppoient les jambes & les cuisses, *braccas*; l'auteur apocryphe des additions faites au troisieme chapitre de Daniel dit, *vers.* 94. sur les trois jeunes hommes jettés dans la fournaise, que le feu n'endommagea pas même leurs vêtemens. Le grec met σαραβάρα. (*D. J.*)

SARABAT, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Asie dans l'Anatolie; elle se décharge dans le golfe de Smyrne, auprès de Smyrne. C'est l'*Hermus* des anciens. *Voy.* HERMUS. (*D. J.*)

SARABRIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne tarragonoise, selon Ptolomée. Ses interpretes disent que c'est Zamora. Florien d'Ocampo prétend que c'est Toro sur le Duero, & son sentiment est favorisé par Gomez Vasæus. (*D. J.*)

SARACENE, LA, (*Géog. anc.*) contrée de l'Arabie pétrée, selon Ptolomée, *l. V. c. xvij.* Elle étoit au couchant des montagnes Noires en tirant vers l'Egypte. (*D. J.*)

SARACENI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de l'Arabie. Eratosthene, dans Strabon, les nomme *scenitæ Arabes.* Les premiers, dit-il, qui occupent l'Arabie heureuse sont les Syriens. Après eux est une terre sablonneuse & stérile, qui produit des épines & des bruyeres, & qui a de l'eau lorsque l'on creuse dans la terre, comme dans la Gédrosie. Ce pays est occupé par les Arabes scénites qui nourrissent des chameaux.

Pline dit, *l. V. c. xj.* au-delà de l'embouchure du Nil, qui porte le nom de *Péluse*, est l'Arabie qui s'étend vers la mer Rouge, & vers cette odoriférante contrée connue sous le nom d'*heureuse.* Elle est stérile, excepté aux confins de la Syrie, & n'a rien de recommandable que le mont Casius. Ce nom d'*Arabes scénites* vient de ce qu'ils logeoient sous des tentes, comme font encore les *Bédouins.*

Ammien Marcellin nous apprend que les Arabes scénites étoient le même peuple que les Sarrasins, gens, dit-il, que nous ne devons jamais souhaiter d'avoir pour amis, ni pour ennemis. Ils courent çà & là, ravagent en un instant tout ce qu'ils trouvent sous leur main, semblables à des éperviers qui, s'ils voient bien haut une proie, l'enlevent par un vol rapide, & ne s'arrêtent point qu'ils n'en soient saisis.

Il ajoute les particularités suivantes: Toutes ces nations qui s'étendent entre l'Assyrie & les cataractes du Nil & jusqu'aux confins de Blemmyes, sont également guerrieres. Les hommes sont à demi-nuds, avec une saie de couleur qui les couvre jusqu'au-dessus de la ceinture; ils se portent de divers côtés à la faveur de leurs chevaux qui sont très-légers, & de leurs chameaux, & ne s'embarrassent ni de la paix, ni de la guerre: on ne voit jamais aucun d'eux mener la charrue, tailler des arbres, ou cultiver la terre pour se nourrir; mais ils sont vagabonds & dispersés dans une grande étendue de pays, sans demeure & sans loix. Ils se nourrissent de chair de bêtes sauvages, de lait qu'ils ont en abondance, & d'herbes de plusieurs especes. Nous les avons vu la plupart, ne connoissant l'usage du blé, ni celui du vin.

Ptolomée place les Scénites & les *saraceni* dans l'Arabie pétrée, & les regarde comme des colonies d'un même peuple; mais il faut bien remarquer que les noms de *scénites* & de *saraceni* étoient proprement des sobriquets que les autres peuples leur donnerent. Le mot de *scénites* vient de ce qu'ils demeuroient sous des tentes; & le mot *saraceni* paroît venir de l'arabe *sarak*, qui veut dire *voler, piller*, terme qu'on employa pour exprimer les brigandages de cette nation.

Il paroît par Procope que sous l'empire de Justinien, les *saraceni*, que nous avons nommés en françois *sarrasins*, étoient partagés par tribus, entre lesquelles certaines familles conservoient une prééminence héréditaire. Mahomet, qui naquit l'an 571, s'attacha toutes ces tribus des *sarrasins*, se mit à leur tête, se fit donner de nouvelles terres par Héraclius, & mourut en 633, après avoir fait de grandes conquêtes en Arabie, que ses successeurs étendirent de toutes parts. *Voyez* SARRASINS, *Hist.* (*D. J.*)

SARACHE, on donne ce nom aux petites aloses. *Voyez* ALOSE.

SARACORI, (*Géog. anc.*) ancien peuple dont Ælien cite cette particularité dans son histoire des animaux, *l. XII. c. xxxiv.* Les *saracores*, dit-il, ne se servent point d'ânes pour porter des fardeaux, ni pour tourner les meules; mais les *saracores* montent sur des ânes pour se battre à la guerre. Ælien ne dit point en quel lieu étoit ce peuple. Ortelius conjecture que ce pourroit bien être le même que les Saragures, peuple d'Asie, selon Suidas, Σαραγούροι. (*D. J.*)

SARAGOSA *ou* SARAGUSA, (*Géog. anc.*) en latin *syracusæ*, ville de Sicile, dans la vallée de Noto, sur la côte orientale, à 45 lieues au sud-est de Palerme. Cette ville, qui a succédé à l'ancienne Syracuse, est encore aujourd'hui une des principales de l'île de Sicile, tant pour la bonté de son port, que pour sa situation avantageuse, ses murailles se trouvant de tous côtés baignées des eaux de la mer; car elle n'occupe présentement que le seul terrein, qui anciennement étoit appellé *Ortygia* ou *Insula.* Un château de figure irréguliere & fort défectueux sert de défense au port, & communique avec la ville par le moyen d'un pont de bois, mais fort mal disposé. On trouve dans ce château l'ancienne fontaine d'Aréthuse, qui est une grande source d'eau. *saragosa* contient à peine huit mille habitans, sur-tout depuis le violent tremblement de terre qu'elle a essuyé au mois d'Août 1757; ce désastre a renversé un tiers de la ville, & a fait périr environ deux mille ames; c'est un évêché suffragant de Mont-Réal. *Long.* suivant Harris, 32. 46′ 16″ *lat.* 37. 4.

Si jamais moine a été épris de la gloire de son ordre, c'est Cajétan (Constantin), bénédictin, né à *Saragosa*, en 1565 & mort en 1650, âgé de 85 ans. Il a publié des ouvrages, pour prouver que S. Grégoire, S. François d'Assise, S. Thomas d'Aquin, & même Ignace de Loyola, *&c.* étoient autant de moines de l'ordre de S. Benoit. Je crains fort, disoit plaisamment le cardinal Scipion Cobelluci, que Cajétan ne transforme aussi S. Pierre en bénédictin. (*D. J.*)

§ SARAGOSSE *ou* SARAGOCE, (*Géographie.*) en latin *Cæsarea Augusta* ou *Cæsar-Augusta*; en espagnol, *Zaragoza* ville d'Espagne, capitale du royaume d'Aragon, sur l'Ebre, à sa jonction avec le Galleguo & la Guerva; elle est à 11 lieues communes d'Espagne au nord-est de Catalaïud, à 12 de Taraçone, à 16 de Lérida, à 21 au sud-ouest de Pampelune, à 40 au couchant de Barcelone, à 58 au nord-est de Madrid. *Long.* 16. 55. *lat.* 41. 45.

Cette ville est grande & belle, ses rues longues & larges, mais très-mal propres & mal pavées. La plus belle & la plus large est celle que l'on nomme *Calle santa* ou *Calle del Cosso*, & c'est le lieu ordinaire où les personnes de distinction vont se promener en voiture. On compte dans *Saragosse* 14 grandes paroisses & 3 petites, 33 couvens d'hommes & 13 de femmes, & environ 15000 habitans: on y trouve aussi un riche hôpital. L'église cathédrale est superbe, mais irréguliérement bâtie. L'église collégiale de Notre-Dame du Pilier est la plus remarquable de toutes; on y voit une image miraculeuse qui a donné son nom à l'église. Cette image est très-petite, presqu'entiérement couverte d'ornemens précieux & élevée fort haut sur une colonne de jaspe très-fin. Le nombre presque infini de lampes d'argent & de cierges qui brûlent continuellement dans la chapelle où cette image est placée, éblouit comme le soleil lorsqu'on veut la considérer attentivement, & la reverbération que causent les dorures, les pierres précieuses & les lustres d'or qui brillent de toutes parts, augmente encore beaucoup cette éblouissante clarté, de maniere que l'on ne peut pas toujours appercevoir l'image. Parmi les couvens, celui des Franciscains est un des plus remarquables, à cause de sa belle église. L'archevêque de *Saragosse* a 50000 ducats de revenus annuels; il a pour suffragans les évêques de Huesca, de Barbastro, de Xaca, de Tarazona, d'Albaracin & de Teruel. L'université fut fondée en 1474, & confirmée en 1478. Philippe V a fait construire une citadelle autour du palais de l'inquisition. L'audience royale d'Aragon a pour chef le

gouverneur, le capitaine général, & est composée de huit conseillers, de quatre officiers de justice, de deux fiscaux & d'un alquazil-major. *Saragosse* contient beaucoup de noblesse, & le commerce que fait cette ville est très-considérable. Les Phéniciens qui ont jetté les premiers fondemens de cette ville, la nommoient *salduba;* les Romains y envoyerent une colonie sous l'empereur Auguste, & c'est pour cette raison qu'on l'appella *Cæsarea Augusta*, d'où est venu par corruption le nom qu'elle porte aujourd'hui. L'archiduc Charles remporta en 1710, près de cette ville, une victoire sur les troupes de Philippe V. *saragosse* est le lieu principal d'un district qui contient 105 bourgs & villages.

Le gouvernement de cette ville, soit politique, soit judiciaire, est bien différent de ce qu'il étoit autrefois. Elle a un viceroi, un capitaine général du royaume, & une audience royale qui décident de tout. Il n'y a plus de grand justicia d'Aragon. Il étoit difficile de trouver une plus belle disposition que celle des loix de cette ville dans les temps antérieurs. Tout y marquoit l'éminence d'une prudence législative; mais cette belle économie fut entiérement changée en 1707, par l'abolition des privileges de l'Aragon, que le roi réduisit en province du royaume de Castille, dont on lui donna les loix. La cour des jurés, semblable à celle de la Grande-Bretagne, & encore plus parfaite, a passé à des régidors qui sont à la nomination du roi, & qui ont pour chef un intendant du prince en qui toute l'autorité réside.

L'air est fort pur & fort sain à *saragosse;* tous les vivres y sont en abondance & à bon marché. On y passe l'Ebre à deux ponts, dont l'un est de pierre & l'autre de bois. Cette riviere fournit aux habitans de l'eau, des denrées & du commerce; elle y est belle & navigable: aussi les Carthaginois, les Grecs & les Romains la remontoient jusqu'à *saragosse*. Elle coule autour de la ville, de maniere qu'elle en baigne le pied des édifices en quelques endroits, & ses bords y sont ornés d'un quai qui sert de promenade aux habitans. Elle n'avoit pas autrefois précisément le même lit qu'elle a aujourd'hui: comme elle causoit de grands dégats sur sa route, lorsqu'elle venoit à s'enfler, on y a porté remede, en lui ouvrant un cours avec tant de succès, que quelque débordement qui lui survienne, elle s'étend paisiblement sur le rivage qui est de l'autre côté de la ville; & quoique le courant soit fort, à cause de tous les ruisseaux qu'elle reçoit, elle ne fait aucun ravage dans les vergers & les jardins de son voisinage. (+) (1)

---

(1) Pline, *l. iij. c. iij.* dit que son ancien nom étoit *Salduba*, & l'on croit qu'elle a été bâtie par les Phéniciens. Bochard prétend que *Salduba* vient du phénicien *Saltobaal*, qui veut dire, *Baal est son soutien.* Quoi qu'il en soit, elle conserva son nom de *Salduba* chez les Romains, jusqu'à ce qu'ayant été repeuplée par une colonie romaine sous Auguste, elle prit le nom de cet empereur; d'où s'est formé le nom moderne.

On y a trouvé une médaille d'Auguste en bronze, où l'on voyoit d'un côté un étendard soutenu d'une pique, qui étoit le symbole d'une colonie, avec cette légende autour de la tête d'Auguste: *Augustus D. F.* & sur le revers, *Cæsar Augusta M. Por. Cn. Fab. II. Vir.*

Le P. Hardouin en fournit quelques autres que voici: l'une représente un laboureur qui mene des bœufs attachés à une charrue, symbole d'une colonie. Varron, *lib. IV. de lingua latina*, dit que l'on commençoit ainsi une colonie, en attelant un bœuf avec une vache; de maniere que la vache étoit du côté de la colonie & le bœuf du côté de la campagne. La charrue, selon cette disposition, traçoit le tour des murailles, & on portoit la charrue au lieu où l'on vouloit avoir la porte de la ville.

Pline dit, *liv. iij. ch. iij.* que *Saragosse* étoit une colonie franche arrosée par l'Ebre, & qu'auparavant il y avoit au même lieu un bourg nommé *Salduba*. *Cæsar Augusta colonia immunis, amne Ibero affusa, ubi oppidum anteà vocabatur Salduba.* Il y a dans le trésor de Goltzius, *pag.* 238. cette ancienne inscription: *Col. Cæsarea Aug. Salduba.* Une autre médaille représente la tête d'Auguste couronnée de lauriers, avec ces mots: *Cæsar Augusta. Cn. Dom. Domitio Amp. C. Vet. Lang. II. Vir.* c'est-à-dire *Cn. Domitio Ampliato. Cajo Veturio Languido, Duumviris.* Une autre porte ces mots: *L. Cassio, Caio Valerio Fenestella, Duumviris.*

Prudence, en latin *Aurelius Prudentius Clemens*, poëte chrétien, naquit en 1348 à *saragosse*, selon Alde Manuce, Sixte de Sienne, Possevin & quelques autres. Il fut d'abord avocat, ensuite homme de guerre, & enfin attaché à la cour par un bel emploi. Il n'exerca sa muse sur des matieres de religion qu'à l'âge de 57 ans, & ne dissimula point dans ses écrits le libertinage de sa jeunesse. Voici ses propres paroles :

Tùm lasciva protervitas,
Et luxus petulans (heu pudet ac piget !)
Fœdavit juvenem nequitiæ sordibus, ac luto.

Les poésies de Prudence sont plus remplies de zèle de religion que des ornemens de l'art ; le style en est souvent barbare, les fautes de quantité s'y trouvent en grand nombre ; & d'ailleurs l'orthodoxie n'y est pas toujours ménagée. On ne sait de qui il tenoit cette anecdote singuliere qu'il avance comme un fait certain (*vers* 125 *&* 133.) que les damnés ont tous les ans un jour de repos, & que c'est le jour où J. C. sortit de l'enfer. Il semble même qu'il a cru que l'ame de l'homme est corporelle ; du moins selon M. le Clerc, ces paroles de Prudence, *animæ rapit aura liquorem*, signifient naturellement la mortalité de l'ame ; mais je crois que c'est mettre sur le sentiment ce qui doit être attribué à la versification.

Quoi qu'il en soit, on a plusieurs éditions de ses ouvrages ; celle de Deventer est la premiere, & celle d'Alde à Venise en 1502 *in*-4°. n'est que la seconde. On estime sur-tout celle d'Hanaw en 1613, celle d'Amsterdam en 1667, avec les notes de Nicolas Heinsius ; & celle *in usum delphini*, donnée à Paris par le P. Chamillart, en 1687, *in*-4°.

Entre les savans plus modernes nés à *saragosse*, je me contenterai de nommer Agostino, Molinos, & Surita.

Agostino (*Antonio*) a été l'un des plus habiles hommes de son siecle, dans la connoissance du droit civil & canonique, dans la littérature & les antiquités. Il fut auditeur de rote, ensuite évêque de Lérida, enfin archevêque de Tarragone, où il mourut en 1586, à 68 ans. La plupart de ses ouvrages sont très-estimés sur-tout ceux de la belle littérature, comme 1°. celui qui a pour titre, *familiæ Romanorum trigenta ;* 2°. *de legibus & senatusconsultis Romanorum ;* 3°. ses dialogues en espagnol des médailles des Grecs & des Romains ; 4°. ses antiquités d'Espagne, qui ont été traduites en italien & en latin ; 5°. enfin le plus considérable de ses ouvrages est la correction de Gratien, dont M. Baluze a donné une excellente édition, imprimée à Paris en 1672, avec de savantes notes.

Molinos (*Michel*), né en 1627 à *saragosse*, ou du moins dans le diocèse, est connu de tout le monde par sa doctrine sur la mysticité, qu'il répandit en Italie ; il renferma cette doctrine dans un livre espagnol qu'il intitula la *conduite spirituelle*, & dans lequel il inséra son oraison de *quiétude*. Tous ses écrits furent condamnés à être brûlés au bout de vingt

On lit sur une autre médaille *C. C. A. pietatis Augustæ*. On y voit la tête de la piété, pour représenter la piété de Julie, fille d'Auguste. Sur le revers est un temple & les noms des duumvirs. *Juliano Lupo Pr. C. Cæs. C. Pomponio Parr. II. Vir.* c'est-à-dire, *Juniano Lupo Præfecto Cohortis Cæsarianæ Cajo Pomponio Parra Duumviris.* Sur une autre, on voit entre deux étendards de cohortes & une aigle légionnaire, ces trois lettres *C. C. A.* qui signifient *Colonia Cæsar Augusta.*

Le plus grand nombre des médailles portent ces trois lettres *C. C. A.* plusieurs ont *Cæsar. Augusta*, avec un point après le mot *Cæsar* ; quelques-unes *Cæs. Augusta* : dans toutes ces médailles, il faut lire *Cæsaræa Augusta.* Cellarius soupçonne que le mot de *Cæsar Augusta* pourroit bien être venu de ce qu'en lisant le point a été negligé.

Entre les inscriptions de Gruter, *p.* 324. *n.* 12. il s'en trouve une qui, si elle étoit exactement copiée, favorise ceux qui disent *Cæsaraugusta* d'un seul mot ; la voici : *Posthumiæ Marcellinæ ex Cæsaraug. Karensi*, que M. de Marca explique ainsi : *Posthumiæ origine Carensi, ex conventu Cæsaraugustano.* En effet, Pline met le peuple *Carenses* dans le département de *Saragosse.*

ans, & l'inquisition mit l'auteur dans une prison perpétuelle, où il mourut en 1696, après 7 ans de captivité, quoiqu'il eût fait abjuration de ses erreurs sur un échaffaud dressé dans l'église des dominicains. Il étoit alors âgé de soixante ans, & le public ne voyoit en lui qu'un honnête prêtre, dont les mœurs étoient irréprochables. Son livre n'avoit été publié qu'avec l'approbation des qualificateurs de l'inquisition. Innocent XI. avoit fait un cas tout particulier de Molinos; & ce même pape l'abandonna à la persécution des jésuites, qui intéresserent Louis XIV. dans cette affaire.

Surita (*Jérome*), né à *Saragosse* en 1502, a mis au jour une histoire curieuse du royaume d'Aragon. Il mourut âgé de 67 ans. « La seule chose dont on puisse » blâmer *surita*, dit M. de Thou, ou » plutôt le seul malheur dont on doit le » plaindre, c'est qu'il ait été secrétaire » de l'inquisition, & que passant pour un » homme docte, plein de douceur & d'hu» manité, il ait pris un emploi si cruel » en lui-même & si pernicieux à tous les » gens de lettres; soit qu'il l'ait cru néces» saire pour pourvoir à sa sûreté; ou par » le destin de sa nation, afin de soute» nir sa dignité ». (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SARAI *ou* BOSNA-SERAI, (*Géogr. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Bosnie, sur le ruisseau de Migliataska, entre Belgrade à l'orient, & Sebenico au couchant. Ses revenus & ceux de son territoire sont affectés à la sultane mere. *Long.* 36. 25. *lat.* 44. 18. (*D. J.*)

SARAIS, s. m. (*Com. & Hist. mod.*) on nomme ainsi dans les états du grand mogol de vastes bâtimens qui sont dans la plupart des villes, & qui y tiennent lieu de ce qu'on appelle en Europe des *hôtelleries*. Ils sont moins grands que les caravanserais, & les marchands n'y sont reçus avec leurs marchandises qu'en payant un certain droit. *Voyez* CARAVENSERAI. *Diction. de comm. & de Trévoux.*

SARAMANE, (*Géogr. anc.*) ville d'Hyrcanie vers le nord, selon Ptolomée, *l. VII. c. ix.* Ammien Marcellin en parle comme d'une place forte, & dit qu'elle étoit située au bord de la mer. (*D. J.*)

SARANNE, (*Hist. nat. Bot.*) espece de lys, mais qui ne se trouve qu'en Sibérie, & dans la péninsule de Kamtschatka. M. Steller la nomme *lilium flore atro rubente:* ce lys croît à la hauteur d'environ un demi-pié; sa tige est de la grosseur d'une plume de cygne; elle est rouge par le bas & verte par en haut; garnie de deux rangées de feuilles ovales; la rangée inférieure a trois feuilles, & la rangée supérieure en a quatre. La fleur est d'une couleur de cérise foncée, un peu moins grande que le lys ordinaire; elle est divisée en six parties égales; le pistil est triangulaire, & applati par le haut, & contient dans trois capsules distinguées des graines rougeâtres & plates. On voit autour du pistil six étamines jaunes par le bout. La racine est aussi grosse que celle de l'ail; elle est composée de plusieurs gousses, ce qui lui donne une forme ronde. Cette plante fleurit au mois de Juin, & elle croit alors en si grande abondance, que l'on ne voit point d'autres fleurs.

Les femmes du pays en font une sorte de confiture fort agréable, qui selon M. Steller; pourroit en cas de besoin suppléer au défaut du pain, si l'on en avoit une quantité suffisante. Ce naturaliste en compte cinq especes: 1°. le *kimtchiga*, qui ressemble aux pois sucrés, & qui en a à peu près le goût; 2°. la *saranne* ronde, qui vient d'être décrite; 3°. l'*onsenka*, qui croît dans toutes les parties de la Sibérie; 4°. le *titichpa*; 5°. le *matifia sladka travo*, ou la douce plante dont on fait non seulement des confitures, mais encore dont les Russes ont trouvé le secret de distiller une liqueur forte. La racine de cette plante est jaunâtre à l'extérieur, & blanche à l'intérieur; son goût est amer & piquant; sa tige est charnue, remplie de jointures, & s'éleve de la hauteur d'un homme; sa feuille est d'un rouge verdâtre; la tige est garnie depuis six jusqu'à dix feuilles; les fleurs sont blanches, fort petites, & ressemblent à du fenouil; prises ensemble elles présentent la forme d'une assiette, ou forment un parasol. Cette plante a un goût qui a du rapport avec celui de la

reglisse. On ne la recueille qu'avec des gants, vu que le jus qui en sort est si caustique, qu'il fait venir des ampoules aux mains. La maniere d'en obtenir une liqueur spiritueuse consiste à verser de l'eau bouillante sur cette plante liée en paquets; pour faciliter la fermentation on y joint quelques baies de myrtille, ou des prunelles; on met le tout dans un vaisseau bien bouché, que l'on place dans un lieu chaud, où la liqueur demeure jusqu'à ce qu'elle cesse de fermenter, ce qui se fait avec grand bruit; on distille ensuite le mélange, & l'on obtint une liqueur aussi forte que l'eau-de-vie; par une seconde distillation elle devient, dit-on, assez forte pour mordre sur le fer. Deux *puds* ou 80 livres de cette plante donnent un *vedro* ou 25 pintes de liqueur forte. Lorsqu'on n'a pas eu la précaution d'ôter la peau de la plante avant la distillation, elle cause une espece de folie à ceux qui en boivent; d'ailleurs cette liqueur enivre, rend stupide, fait que le visage devient tout noir, & procure des rêves effrayans. M. Steller dit avoir vu des gens qui, après en avoir bû la veille, s'enivroient de nouveau en buvant un verre d'eau.

SARANGÆ & *SARANGÆI*, (*Géogr. anc.*) ancien peuple, au nord oriental de la Perse. Pline *liv. VI. ch. xvj.* nomme, comme peuples voisins, les uns des autres *Chorasmii*, *Candati*, *Attasimi*, *Paricani*, *Sarangæ*, *Parrhasini*, *&c.* Arrien, *liv. VI. ch. viij.* semble en indiquer la demeure, en nommant la riviere *Saranye*, qui, grossissant l'Acésine, alloit avec elle se perdre dans le fleuve Indus; Hérodote, *liv. III. chap. xciij.* nomme aussi ce peuple, & en fait une dépendance de la Perse, qui a autrefois pu étendre sa domination jusques-là. (*D. J.*)

SARAPARÆ, (*Géogr. anc.*) ancien peuple voisin de l'Arménie. Il paroît qu'il étoit originaire de Thrace. Strabon dit *liv. XI. pag.* 531. » On prétend que » certains thraces surnommés *Saraparæ*, » demeurent plus haut que l'Arménie au» près des Guraniens & des Medes, peu» ples féroces, qui habitent dans les » montagnes, & qui ont coutume de » couper les jambes & les têtes aux hom» mes qui tombent entre leurs mains, car c'est ce qui signifie le nom de *Saraparæ*. (*D. J.*)

SARAQUINO, (*Géogr. mod.*) petite île de la Grece, dans l'Archipel. Elle a quinze milles de tour, & est presque déserte. Elle est vers la côte de la Macédoine, près des îles de *Palagnisi* & *li Dromi*, à 25 mille pas de la bouche du golfe Salonique, au levant. (*D. J.*)

SARATOF, (*Géogr. mod.*) *Voyez* SORATOF.

SARAVI, (*Géogr. mod.*) province d'Afrique, en Ethiopie, dans l'Abissinie, remarquable, parce que ses environs nourrissent les plus beaux chevaux d'Ethiopie; mais on ne les ferre jamais dans ce pays-là. (*D. J.*)

SARAVUS, (*Géogr. anc.*) riviere de la Belgique, où elle se jette dans la Moselle. Ausone dans son poëme sur la Moselle dit, *v.* 367.

Naviger undisona dudùm me mole Saravus
Tota veste vocat: longum qui distulit amnem
Fessa sub augustis ut volveret ostia muris.

Il parle ici de la ville de Treves. C'est un peu au-dessous de cette ville que cette riviere se jette dans la Moselle. Il remarque qu'elle porte des bateaux. Cette riviere est aujourd'hui nommée *saar* par les Allemands, & la *sare* par les François; & la ville qui prend son nom de ce pont, n'a fait que le traduire en allemand, & s'appelle *sabruck*, qui veut dire *pont de la sare.* (*D. J.*)

SARBACANE, s. f. (*Gramm.*) long canal de bois où l'on met un corps que l'on chasse avec l'haleine.

SARBACANE *des Indiens*, (*Hist. d'Amériq.*) c'est l'arme de chasse la plus ordinaire des Indiens; ils y ajustent de petites fleches de bois de palmier qu'ils garnissent au lieu de plumes, d'un petit bourlet de coton plat & mince, qu'ils font fort proprement & fort adroitement, ce qui remplit le vuide du tuyau. Ils lancent la fleche avec le souffle à 30 & 40 pas, & ne manquent presque jamais leur coup. M. de la Condamine a vu souvent arrêter

le canot, un indien descendre à terre, entrer dans le bois, tirer un singe ou un oiseau perché au haut d'un arbre, le rapporter, & prendre sa rame, le tout en moins de deux minutes. Un instrument aussi simple que ces *sarbacanes*, supplée avantageusement chez les nations indiennes, au défaut des armes à feu. Ils trempent la pointe de leurs petites fleches, ainsi que celles de leurs arcs, dans un poison si actif, que quand il est récent, il tue en moins d'une minute l'animal, pour peu qu'il soit atteint jusqu'au sang. Il n'y a rien à craindre à manger des animaux tués avec ce poison, car il n'agit que quand il est mêlé avec le sang, alors il n'est pas moins mortel à l'homme qu'aux autres animaux. M. de la Condamine a eu occasion de connoître au Para plusieurs portugais témoins de cette funeste épreuve, & qui ont vu périr leurs camarades en un instant, d'une blessure semblable à une piquure d'épingle. Le contre-poison est, à ce qu'on dit, le sel, & plus surement le sucre. (*D. J.*)

SARBOURG ET SARBRUCK, (*Géog. mod.*) il y a trois villes qu'on nomme également de ce nom. De ces trois villes il y en a une qui devroit s'appeller Sarbourg & qui est celle du voisinage de Treves; c'est le *Castra sarræ*, & une autre Sarbruck en Lorraine: c'est le *saravi Pons* des anciens itinéraires. Distinguons donc ces divers endroits.

1°. SARBRUCK ville d'Allemagne, dans l'électorat de Treves, au bord de la Saar, qu'on y passe sur un pont à 3 lieues au midi de Treves. C'est de Rodolphe d'Hasbourg, qu'elle tient ses franchises, elle est munie d'un château très-fort, & elle préside à un bailliage de 80 villages, châteaux & couvens. *Longitude* 24. 14. *latitude* 49. 36.

2°. SARBRUCK ville de Lorraine, au pays de Vosges sur la Sarre, au pié des montagnes près des frontieres de la basse Alsace, en allant de Metz à Strasbourg, à 6 lieues de Marsal, & à 4 de Phalsbourg; c'est le *Pons saravi* des itinéraires. *Long.* 24. 25. *lat.* 48. 44.

3°. SARBRUCK *ou* SAARBRUCK, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du haut Rhin, & dans un comté de son nom, au bord de la Saar. Conquise sur les François par les impériaux en 1676, elle fut alors démantelée & réduite en cendres: depuis ce temps-là on l'a rebâtie, mais sans la fortifier, & elle renferme aujourd'hui 200 maisons, un château de résidence, une église luthérienne, & une réformée. Au bord opposé de la riviere, vis-à-vis de *sarbruck*, est une autre ville qui communique avec elle par un pont, & que l'on appelle *saint-Jean*. Celle-ci qui est entourée de murs & de fossés, est de la même grandeur; mais des deux églises qu'elle contient, l'une est aux catholiques & l'autre aux protestans. Quant au comté de *sarbruck*, il est aux frontieres de la Lorraine, du pays de Deux-Ponts & de divers autres territoires. Il appartient à la maison de Nassau-Usingen, & comprend avec les deux villes ci-dessus, une commanderie de l'ordre Teutonique, l'abbaye de Waldegast, & nombre de villages. Il est de la religion protestante. Son sol est généralement sablonneux, cependant on en tire des bois, du fer & de la houille. *Long.* 24. 25. *lat.* 48. 49. (*D. J.*)

SARCA LA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne, dans le Trentin; elle a sa source aux montagnes qui séparent le Trentin, & après un assez long cours serpentin, elle se jette dans la partie septentrionale du lac de Garde, entre Riva & Torbole; là elle perd son nom, car en sortant de ce lac elle s'appelle le *Mincio*. (*D. J.*)

SARCASME, s. m. (*Littérat.*) en terme de rhétorique, signifie une *ironie piquante & cruelle*, par laquelle l'orateur raille ou insulte son adversaire. *Voyez* IRONIE.

Telle est par exemple, l'ironie des Juifs parlant à Jesus-Christ attaché en croix. « Toi qui détruis le temple, & le rebâtis » en trois jours, sauve-toi toi-même, » *&c.* Il a sauvé les autres, il ne peut se » sauver lui-même; qu'il descende main- » tenant de la croix & nous croirons en » lui ». Telle est encore celle de Turnus aux Troyens, dans l'Enéide, lorsque dans

un combat, il a remporté sur eux quelques avantages.

En agros & quam bello, Trojane, petisti
Hesperiam metire jacens : hæc præmia, qui me
Ferro ausi tentare, ferunt: sic mœnia condunt.

SARCELLE, CERCELLE, CERCERELLE, QUERCERELLE, s. f. (*Hist. nat. ornitholog.*) *querquedula secunda*, Ald. Oiseau aquatique, du genre des canards; il pese douze onces, il a le bec large, noir, & un peu recourbé en-dessus; le sommet de la tête & la partie supérieure du cou sont roux; il y a deux traits d'un verd foncé & très-brillant, qui s'étendent depuis les yeux jusque derriere la tête, & entre ces traits, une grande tache noire qui se trouve sur l'occiput; la couleur rousse de la tête est séparée de la couleur verte, par une ligne blanche; les plumes de la partie inférieure du cou, du milieu du dos, & celles des côtés du corps sous les ailes, ont de petites lignes transversales, ondoyantes, & placées alternativement, les unes noires, & les autres blanches. On trouve des individus de cette espece, dont les plumes du jabot sont jaunâtres, & ont des taches noires disposées comme des écailles de poisson: la couleur de la poitrine & du ventre est cendrée; il y a une tache noire sous le croupion: les plumes des ailes sont brunes en entier, à l'exception d'une tache d'un beau verd qui se trouve sur celle du milieu; la queue est composée de seize plumes qui sont toutes brunes; les piés ont une couleur brune pâle, & la membrane qui tient les doigts unis les uns aux autres, est noirâtre. La chair de cet oiseau est de très-bon goût. Rai, *synop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

SARCELLE, (*Diete.*) cet oiseau peut être regardé, du-moins en n'en considérant que les qualités diététiques, comme une petite espece de canard sauvage. *Voy.* CANARD SAUVAGE.

SARCHAN LE, (*Géogr. mod.*) province d'Asie, dans l'Anatolie, sur la côte de l'Archipel. Elle est bornée au nord par le Becsangili, & au midi par le Germian; ainsi elle répond en partie à l'Ionie des anciens. Smyrne est sa capitale; Ephese & Fokia sont aussi de cette province. (*D. J.*)

SARCHE, s. m. *terme de Boisselier*, cercle haut & large, auquel on attache une étamine, une toile, ou une peau percée pour faire un tamis, une grêle, un tambour, & autres semblables ouvrages. On s'en sert aussi pour hausser les vaisseaux à faire la lessive. (*D. J.*)

SARCITE, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à la cornaline, à cause qu'elle est de couleur de chair. On donnoit aussi ce nom à une pierre qui, suivant Pline, se trouvoit dans le ventre d'un lésard. Enfin on a aussi donné le nom de *sarcites* à une pierre striée & remplie de fibres, comme la viande de bœuf.

SARCLER, (*Agricult.*) ce mot signifie arracher les méchantes herbes & les chardons qui nuisent aux bonnes plantes & aux blés; ce travail se fait ordinairement ainsi. Des femmes s'arrangent de front, & ayant à la main un sarcloir, elles coupent les mauvaises herbes les plus apparentes; si elles sont encore jeunes, les sarcleuses ne les apperçoivent pas, & en ce cas, il faut répéter dans la suite l'opération; d'ailleurs les plantes les plus menues, qui sont au-moins aussi préjudiciables, telles que le vesceron, la folle avoine, la nielle, la renouée, l'arrête-bœuf, la queue de renard, & tous les petits piés de ponceau, restent dans le champ. Ajoutez qu'en coupant les mauvaises herbes, il n'est guere possible qu'on ne coupe du blé; & enfin les chardons & les autres plantes bisannuelles, poussent de leurs racines deux, trois, ou quatre tiges, au-lieu d'une, & alors le mal devient plus grand; les pauvres femmes qui ont des vaches à nourrir, ne demandent pas mieux que d'aller arracher l'herbe des blés; mais en arrachant l'herbe, elles arrachent beaucoup de blé, & lui font un tort infini, sur-tout quand la terre est humide, en foulant les blés avec leurs piés, & en trainant les sacs qu'elles remplissent d'herbes nuisibles; ainsi le plus

sûr moyen de déraciner les mauvaises herbes, c'est de continuer les labours pendant que les blés sont en terre, suivant la méthode de M. Tull. (*D. J.*)

SARCLOIR, s. m. *terme de jardinier*, instrument de jardinier pour sarcler; il est composé d'un manche de bois, & d'un petit fer aceré au bout de ce manche, pour couper les chardons & autres herbes inutiles. (*D. J.*)

SARCOCELE, s. m. *terme de Chirurgie*, tumeur contre nature du testicule, accompagnée de rénitence, sans douleur, du moins dans son commencement, & qui croît peu-à-peu; c'est ordinairement le corps même du testicule, augmenté de volume par l'accroissement de sa substance & l'engorgement de ses vaisseaux; ce mot vient du grec σαρξ, *caro*, chair; & κηλη *hernie*. Les anciens, par rapport au siege de cette tumeur, & sa ressemblance avec celles qui sont formées par déplacement de parties, l'ont appellée *sarcocele* & l'ont compri se sous le genre des hernies fausses ou humorales.

Les causes externes du *sarcocele*, sont les coups, les chutes, les contusions, les froissemens, les fortes compressions; les causes internes viennent de l'épaississement de la lymphe nourriciere, de la rétention de la matiere prolifique, ou des virus vénériens, cancereux ou scrophuleux; l'effet de ces différentes causes peut être très-prompt, & former une maladie aiguë inflammatoire, qu'on combat par le régime sévere, par l'usage des délayans, des saignées répétées, & par l'application des cataplasmes anodins & résolutifs; mais on ne donne proprement le nom de *sarcocele*, qu'à l'engorgement invétéré & permanent du testicule; l'usage inconsidéré des résolutifs trop actifs, peut causer l'induration du *sarcocele*, qui devient d'abord skirrheux, & qui peut ensuite dégénérer en cancer.

Il faut bien exactement distinguer le *sarcocele* des autres especes de tumeurs des testicules, avec lesquelles on pourroit le confondre. On le distinguera facilement de la hernie intestinale ou épiploïque puisque dans le *sarcocele* le pli de l'aine est libre, à moins qu'il n'y ait complication de deux maladies; ce qu'on reconnoîtra par les signes particuliers qui les caractérisent. *Voyez* HERNIE.

Forestus rapporte l'exemple d'un homme qui avoit une tumeur dure du testicule, comme un skirrhe, qui distendoit le scrotum; elle fit des progrès pendant cinq ans, tout le monde jugeoit que c'étoit un *sarcocele*, la tumeur devint molle par l'application des émolliens & des maturatifs; elle se rompit enfin, & l'évacuation d'une grande quantité d'eau, procura l'affaissement du scrotum & du testicule, & le malade guérit radicalement. C'étoit donc une hydrocele, qu'on avoit méconnue, & à laquelle on auroit pu porter remede bien plutôt, sans cette erreur dans le diagnostic. Le chirurgien trouve sans cesse à faire usage de son jugement dans l'exercice de son art, & celui qui ne mérite des éloges que par l'habileté de la main, ne posséde pas la meilleure part.

Toute la substance du testicule n'est pas toujours comprise dans la tumeur; le *sarcocele* ne paroît quelquefois que comme une excroissance charnue, qui s'éleve sur le corps même du testicule: c'est au tact à bien faire connoître l'état précis des choses.

Le prognostic du *sarcocele* est différent, suivant les causes qui l'ont produit, suivant son volume & les progrès plus ou moins rapides qu'il a faits, & suivant les dispositions qu'il a à ne pas changer de caractere, ou à suppurer s'il devient phlegmoneux, ou à dégénérer en cancer, s'il est d'une espece skirrheuse.

On espere ordinairement très-peu des médicamens, pour la guérison de ce mal. Les remedes généraux, qui sont les saignées, les purgatifs, & les bains, préparent au bon effet des fondans apéritifs, & des emplâtres discussives & résolutives, telles que celles de savon, de ciguë, *&c.* Rulandus recommande comme un très-bon remede, le baume de soufre, dont on oint la tumeur matin & soir. D'autres estiment beaucoup une emplâtre faite avec la gomme ammoniaque, le bdellium, le sagapenum, dissous dans le vinaigre, avec l'addition de quelques graisses & huiles émollientes

& résolutives : les frictions mercurielles locales, & l'emplâtre de vigo, sont convenables contre le *sarcocele* vénérien ; elles peuvent aussi avoir un bon effet s'il est scrophuleux. *Voyez* ECROUELLES.

Fabrice d'Aquapendente dit, d'après Mathiole, que la poudre de racine d'arrête-bœuf, (*ononis*) prise intérieurement pendant quelques mois, a la vertu de guérir le *sarcocele*. Scultet assure s'en être servi plusieurs fois avec succès ; si malgré ces remedes la tumeur fait des progrès, il faut absolument en venir à l'opération, qui doit être pratiquée différemment, suivant les différens cas.

Si la tumeur est skirreuse, & que les douleurs commencent à s'y manifester, c'est un signe qu'elle dégénere en cancer : le caractere spécial de la douleur servira à en juger avec assurance, elle sera lancinante. *Voyez* CANCER. Dans ce cas il ne faut pas différer l'extirpation du testicule. *V.* CASTRATION. C'est même le parti le plus assuré pour la guérison des *sarcoceles* invétérés, & sur-tout lorsqu'ils sont d'un volume considérable. Munnicks a vu emporter un testicule qui pesoit plus de vingt onces, le malade a guéri. Frabrice d'Aquapendente a fait la même opération pour un testicule carcinomateux, gros comme son chapeau ; le malade fut guéri au bout de vingt jours ; il a amputé un autre testicule tuméfié, qui paroissoit fort sain au-dehors, mais qui étoit tout pourri au-dedans : le motif qui l'a porté à opérer dans ce cas, étoit la résistance de cette tumeur invétérée à l'action des remedes.

Il n'est pas toujours nécessaire d'en venir à l'opération. Les auteurs proposent deux autres méthodes d'opérer, qui ont pour objet la conservation du testicule ; dans le cas où cette partie n'est pas tuméfiée dans toute sa substance, & que le *sarcocele* est une tumeur particuliere qui s'éleve sur la surface, quelques auteurs conseillent de faire une incision à la peau du scrotum, tout le long de la tumeur, afin de l'extirper sans toucher au testicule ; on fera suppurer la base qui y étoit adhérente, par le moyen des onguens digestifs, d'autres prescrivent l'application d'une traînée de pierre à cautere, pour parvenir au même but ; après la chute de l'escarre, ils poursuivent l'éradication totale de la tumeur, par des remedes cathérétiques : c'est un procédé qui peut avoir du succès en quelques cas ; mais il est bien douloureux & sujet à l'inconvénient de faire suppurer complettement, ou de faire tomber en pourriture gangreneuse la partie qu'on se propose de conserver : l'incision paroît préférable : on a varié sur la maniere de la faire : tout le monde n'approuve pas l'incision qui découvre la tumeur dans toute sa longueur. Munnicks, & quelques autres praticiens étrangers, recommandent une très-petite ouverture à la partie supérieure du scrotum, dans laquelle on introduira, au moyen d'une tente, des remedes suppuratifs, pour mettre la masse charnue en suppuration ; à chaque pansement, on aura soin, disent-ils, de nétoyer la plaie sans en exprimer tout le pus, afin qu'il serve à consumer la tumeur. Voilà la raison du choix de la partie supérieure de la tumeur pour le lieu de l'incision ; mais je trouve que cette maniere de procéder à la guérison du *sarcocele*, est tronquée, & copiée de Fabrice d'Aquapendente, qui la propose pour la cure de l'*hydro-sarcocele* : voici comme il décrit ce moyen de curation. On fera une ouverture médiocre au scrotum, en sa partie, non pas trop déclive ou tout-à-fait inférieure, mais à la partie moyenne ; par cette petite incision, on donnera issue à l'eau renfermée dans la tumeur, on y introduit ensuite une tente fort longue, enduite d'un bon onguent suppuratif, tel que le mélange de térébenthine avec de l'encens, le jaune d'œuf & le beurre ; on applique par-dessus une emplâtre émolliente & suppurative, comme diachylon gommé avec l'axonge ; on observera, continue notre savant praticien, que quoiqu'on ait des signes que le scrotum est plein de pus, il ne faut pourtant pas le laisser sortir, mais le retenir exprès, avec grand soin, pour qu'il serve peu-à-peu à la putréfaction de la tumeur ; il faut toujours persévérer dans l'usage des remedes maturatifs, jusqu'à ce que la suppuration ait consommé

entiérement le mal, ce qui ne s'obtient qu'à la longue: cette méthode, dit l'auteur, est très-assûrée & réussit toujours bien pour détruire les hernies charnues, quel qu'en soit le volume. On peut s'en rapporter à la décision d'un aussi grand maître: ce moyen est préférable à la castration, dans tous les cas où elle ne sera pas indispensable.

J'ai vu des accidens mortels de l'ouverture prématurée des *sarcoceles* suppurés, & ce n'est pas sans raison que Fabrice dit expressément qu'il ne faut pas changer de remedes, mais de s'en tenir aux seuls maturatifs pendant que la suppuration se fait. On voit combien la description de cette méthode avoit été altérée désavantageusement par les copistes qui l'ont fait passer dans leurs ouvrages; ce qui prouve la nécessité de remonter aux sources, & l'utilité du travail par lequel on cherche à apprécier chaque chose, & à la mettre à sa juste valeur.

Dionis rapporte, dans son traité d'opérations, qu'un malabare des Indes avoit un *sarcocele* inégal, dur comme une pierre, d'un pié trois pouces & six lignes de longueur, & d'un pié trois pouces de largeur sur le devant; cette tumeur pesoit environ soixante livres; la relation en a été envoyée de Pontichery en 1710, par le P. Mazeret, jesuite. (*Y*)

SARCOCOLLE, s. f. (*Hist. des drogues exot.*) en grec σαρκοκόλλη, en latin *sarcocolla*, & par les Arabes *ausarot*, est un suc gommeux, un peu resineux, composé de petits grumeaux, ou de petites parcelles comme de miettes blanchâtres, ou d'un blanc roux, spongieuses, friables: ces miettes jettent un éclat qui les fait briller par intervalles. Ce suc est d'un goût un peu âcre, amer, avec une certaine douceur fade, désagréable, & qui excite des nausées: ces parcelles paroissent être des fragmens de larmes, & ne sont guere plus grosses que des graines de pavot.

La *sarcocolle* obéit sous la dent; elle se dissout dans l'eau: lorsqu'on l'approche d'une chandelle, elle bout d'abord, & jette ensuite une flamme brillante, on doit choisir celle qui est spongieuse, blanche & amere. On l'apporte de Perse & d'Arabie. Il y a une autre sorte de *sarcocolle* brune, sordide & en masse dont Pomet fait mention; mais c'est une *sarcocolle* impure qu'on doit rejetter.

La plante qui donne ce suc gommeux, n'a été décrite par aucun auteur, soit ancien, soit moderne, de sorte qu'on ne la connoit pas encore aujourd'hui; les Grecs n'employoient la *sarcocolle* qu'extérieurement pour dessécher les plaies; & en effet, elle peut servir à les déterger & les consolider; elle entre dans l'onguent mondicatif de résine. (*D. J.*)

SARCO-EPIPLOCELE, s. m. *terme de Chirurgie*, hernie complette faite par la chute de l'épiploon dans le *scrotum*, accompagnée d'excroissance charnue. *Voyez* HERNIE, ÉPIPLOON, *SCROTUM* & SARCOCELE.

Ce terme est composé de trois mots grecs σαρξ, σαρχός, *caro*, chair, ἐπίπλοον, épiploon, κήλη, *ramex*, hernie. Nous avons donné au mot *sarcocele* les signes pour connoître l'excroissance charnue du testicule, & les moyens de traiter cette maladie par médicamens & par opération. Ce qui concerne la hernie épiploïque est traité de même à l'article qui lui est propre. (*Y*)

SARCO-EPIPLOMPHALE, s. m. *terme de Chirurgie*; c'est la même hernie au nombril que le *sarco-épiplocele* au *scrotum*. *Voyez* SARCO-EPIPLOCELE & SARCOMPHALE. (*Y*)

SARCO-HYDROCELE, s. m. & f. *terme de Chirurgie*. C'est un sarcocele accompagné d'hydrocele. Cette derniere maladie est ordinairement consécutive. C'est un accident produit par la premiere en conséquence de la pression & de la rupture des vaisseaux lymphatiques du testicule engorgé. Ce mot est grec, il est composé de σάρξ, *caro*, chair, de ὕδωρ, *aqua*, eau, & de χήλη, *ramex*, *tumor*, hernie, tumeur. *Voyez* SARCOCELE & HYDROCELE. On trouvera principalement au *mot* SARCOCELE la méthode de Fabrice d'Aquapendente pour la guérison radicale du *sarcohydrocele*. (*Y*)

SARCOLOGIE, s. f. (*Anat.*) C'est la partie de l'Anatomie qui traite de la

chair, & des parties molles du corps. *Voyez* CHAIR.

L'Anatomie se divise en deux parties; l'ostéologie, & la *sarcologie*. La premiere traite des os & des cartilages: & la seconde de la chair, & des parties molles. *Voyez* ANATOMIE.

SARCOME, s. m. *terme de Chirurgie*, tumeur molle sans changement de couleur à la peau, indolente, formée par un amas contre nature de sucs graisseux & lymphatiques. Les Grecs ont pris ces tumeurs pour des excroissances charnues, c'est pourquoi ils les ont appellées *sarcomes*, *σαρκοματα*. Elles ne sont qu'une portion de la membrane cellulaire adipeuse trop tuméfiée.

Toutes les parties du corps sont sujettes au *sarcome*, c'est-à-dire, à des tumeurs fongueuses. C'est pourquoi on a donné ce nom aux tumeurs ou excroissances de la matrice & du vagin, & aux polypes du nez; sur la surface du corps: tout *sarcome* est une vraie loupe graisseuse. *Voyez* LOUPE & LIPOME.

Quelques auteurs ont pris beaucoup de soin de distinguer le *sarcome* d'avec le polype. Les signes qu'ils donnent pour les distinguer, paroissent assez mal-fondés, puisqu'ils ne se tirent que de quelques circonstances accidentelles & assez légeres. En consultant avec exactitude la division des différens genres de tumeurs humorales, on voit que le polype ne peut pas être regardé comme un genre de maladie, & que sans égard à son essence, il a toujours été compris dans l'énumération des tumeurs qui prennent leur nom d'une ressemblance plus ou moins sensible à quelque chose qui leur est étranger. *Voyez* POLYPE.

Le *sarcome* est le genre dont le polype est l'espece: cela est incontestable, puisque les auteurs même qui ont le plus cherché les différences caractéristiques du *sarcome* & du polype, n'en mettent aucune entre les causes, les prognostics & la cure des maladies qu'ils ont désignées par ces mots différens. Elles sont donc de même nature, & ce ne sont que des dispositions purement accidentelles qui donnent lieu à des dénominations différentes.

Le *sarcome* se guérit en l'extirpant avec l'instrument tranchant, ou en le consumant avec les caustiques, ce qui rend la cure plus longue & plus douloureuse; quoique par poltronnerie la plupart des malades préferent cette méthode curative à l'extirpation par le fer. On peut lier avec succès les *sarcomes* dont la base est étroite. Si le *sarcome* est carcinomateux, il n'y a que l'extirpation, si elle est possible. *Voyez* CANCER. (*Y*)

SARCOMPHALE, s. m. *terme de Chirurgie*. C'est une excroissance charnue du nombril. Ce mot vient du grec *σαρξ*, *chair* & *ομφαλος*, *nombril*. *Voyez* SARCOME.

On peut tenter la cure du *sarcomphale* par les remedes émolliens & résolutifs. Si ce traitement ne réussit pas, & que la tumeur soit indolente & un peu vacillante, on peut en faire l'extirpation. Pour cet effet, on incise en long la peau qui recouvre la tumeur; on découvre la dureté sarcomateuse, & on la détache avec le bistouri des adhérences qu'elle a contractées avec les parties voisines. Il faut être muni de quelque poudre astringente pour arrêter le sang qui sort des vaisseaux qui portoient la nourriture au *sarcome*. A la levée du premier appareil, on panse la plaie avec le digestif, & lorsqu'on a procuré la suppuration, on mondifie l'ulcere, & on procede à le cicatriser suivant les regles de l'art. *Voyez* ULCERE.

Si l'instrument tranchant avoit laissé quelques racines de l'excroissance, on pourroit les consumer avec les caustiques.

Le *sarcomphale* dégénere souvent en carcinome. *Voyez* CANCER. (*Y*)

SARCOPHAGE, s. m. (*Antiq. greq. & rom.*) *sarcophagus* & *sarcophagum*, tombeau de pierre où l'on mettoit les morts que l'on ne vouloit pas brûler. C'est de-là que nous est venu le mot de *cercueil*, qu'on écrivoit autrefois selon son origine *sarcueil*. *Sarcophagus* dérive du grec, & signifie à la lettre *qui mange de la chair*, parce qu'on se servoit au commencement pour creuser des tombes, de certaines pierres

pierres qui consumoient promptement les corps. Les carrieres dont on les tiroit, étoient dans une ville de la Troade, appellée *Assum*. Dans quarante jours un corps y étoit entiérement consumé, à l'exception des os. Cette pierre étoit semblable à une pierre-ponce rougeâtre, & avoit un goût salé; on en faisoit des vases pour guérir de la goutte en mettant les piés dedans, & ne les y laissant pas long-temps; ce remede ridicule a eu son cours comme tant d'autres.

Les *sarcophages* étoient ouverts par le haut, & creusés en forme de cofre: il s'en faisoit de marbre, mais les plus communs étoient de terre cuite ou de tuile battue; on en a trouvé quelques-uns longs de six piés & larges de deux, à sept lieues de Reims en Champagne, sur la riviere de Retourne, dans chacun desquels étoient étendus les os d'un homme mort, avec une épée, & près de son épaule gauche un petit vase de terre plein d'une liqueur huileuse.

Les *sarcophages* de marbre sont ordinairement faits d'un seul morceau creusé à coups de ciseau; l'ouverture est capable de contenir un ou deux corps. Le *sarcophage* décrit par Marlianus, & trouvé dans le lieu qu'on nomme la *chapelle du roi de France* à Rome, étoit magnifique. Il avoit huit piés & demi de long, cinq de large, & six de profondeur. On dit qu'on y avoit inhumé la femme de l'empereur Honorius avec des ornemens impériaux, qui produisirent quelques livres d'or lorsqu'ils furent brûlés. Il y avoit dans ce *sarcophage* des vaisseaux de crystal & d'agathe, & plusieurs anneaux, outre une pierre précieuse, sur laquelle étoit gravée la tête d'Honorius. *Voyez* les *inscriptions* de Gruter.

Il faut rapporter aux *sarcophages* un coffre de marbre blanc, fait d'une seule piece, qui se voit dans l'église de saint Nicaise de la ville de Reims; il a servi de tombeau à Jovinus, chef de la cavalerie & infanterie romaine & vivant sous le regne des enfans de Constantin: Ammian Marcellin fait souvent mention de lui. Ce coffre est une des plus belles pieces de France en fait de sépulture antique. Il a sept piés de longueur, quatre de largeur, & autant de profondeur: il est taillé à plein relief dans sa face antérieure, & représente une chasse autrefois faite par un seigneur romain, que l'on voit à cheval lançant un javelot contre un lion déjà transpercé d'un autre dard depuis la gorge jusqu'au côté gauche, où le fer lui sort entre deux côtes. Autour de ce personnage sont quelques figures à cheval. Il y a plusieurs bêtes mortes sculptées sur le champ, qui servent d'ornement à cet ouvrage.

C'est dans les *sarcophages* qu'on mettoit anciennement les os ou les corps des grands seigneurs. Cassiodore en parle en ces termes: *Artis tuæ peritiâ delectati, quam in excavendis, atque ornandis marmoribus exerces, præsenti auctoritate concedimus ut te rationabiliter ordinante dispensentur arcæ quæ in Ravennati urbe ad recondenda funera distrahantur: quarum beneficio cadavera in supernis humata sunt, lugentium non parva consolatio.* C'est d'un *sarcophage* qui étoit sur la voie appienne, qu'on a tiré l'inscription suivante.

D. M. S.

C. Cærellio. C. F. Fab. Pulcheriano sabino
VIX. *An.* LXXI. M. IIII. D. VIII. H. VII. C.
Cærellius. Raneus. Sabinus. sarcophagum *fecit*
marmoreum VI nonas Maii
M. Junio Sullano, & L. *Norbano Balbo*
Coss. H. M. D. M. A.

(*D. J.*)

SARCOPHAGUS, LAPIS, (*Hist. nat. Lithol.*) C'est la même pierre que celle qu'on appelle *pierre assienne*. *Voyez* ASSIENNE. M. Henckel croit que cette pierre n'étoit autre chose qu'une substance remplie de pyrithes qui se vitriolisent, à cause de la propriété que le vitriol a de ronger les chairs. *Voyez* PYRITHOLOGIE.

SARCOTIQUES, adject. (*Médec. & Chirurg.*) Ce sont des remedes propres à renouveller les chairs des ulceres & des plaies. De cette nature sont la sarcocole, le sang-de-dragon, *&c. voyez* INCARNA-

TIFS & EPULOTIQUES. Ce mot vient du grec σαρξ, *chair*.

SARCOTIQUE, s. m. & adject. *terme de Chirurgie, concernant la matiere médicale externe*. C'est un remede qu'on suppose propre à faire revenir la chair dans les ulceres & dans les plaies avec perte de substance. Ce mot est grec, & s'exprime en françois par celui d'*incarnatif*. Nous avons prouvé, au mot *incarnation*, qu'il ne se faisoit aucune réparation ni regénération de chairs dans le vuide d'une plaie & d'un ulcere. Aussi voit-on que toutes les especes de médicamens que les auteurs ont mis dans la classe des *sarcotiques*, se trouvent exactement dans celle des détersifs ou des dessicatifs. *Voyez* DÉTERSIF & DESSICATIF. La raison en est simple. Comment les livres qui traitent de la matiere médicale pourroient-ils exposer la vertu des remedes autrement que d'une maniere vague? Le remede qui est suppuratif dans un cas, est résolutif dans un autre cas. Il n'y en a aucun qui puisse être résolutif dans tous les cas où il faut résoudre. C'est une réflexion que fait M. Quesnay dans son *traité de la suppuration*, à l'occasion même des *sarcotiques* dont il décrit la maniere d'agir, suivant leurs genres & leurs especes dans des circonstances différentes. Il ajoute que l'énumération des vertus des remedes que donnent les livres de pharmacie, nous instruit peu, & qu'il faut que les praticiens découvrent eux-mêmes dans la nature de chaque remede, les rapports qu'il peut avoir avec les indications particulieres qu'il a à remplir. (*Y*)

SARCUM, *Géogr mod.*) province d'Asie en Anatolie, dans sa partie occidentale, sur l'Archipel. Elle commence aux Dardanelles, & s'étend jusqu'au golfe de Landrimiti; mais elle n'a de nos jours aucune place remarquable. C'est cependant la Troade des anciens. (*D. J.*)

SARDA, *SARDIUS*, ou *SARDION*, (*Hist. nat.*) nom sous lequel Wallerius & plusieurs naturalistes ont cru que les anciens avoient désigné la cornaline (*carneolus*); mais il y a plus d'apparence qu'ils ont eu en vue la sardoine, qui est jaune, au lieu que la cornaline est rouge. *Voyez* CORNALINE & SARDOINE.

SARDACHATE, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à une agathe mêlée de cornaline, ou plutôt de sardoine. Elle est blanchâtre & remplie de veines & de taches jaunes ou rougeâtres.

M. Hill dit que le fond de cette pierre est d'un blanc pâle, qu'on y voit plusieurs amas de petites taches rouges, & que cette pierre, qui se trouve sur les bords de quelques rivieres des Indes, est fort dure & prend un très-beau poli. *Voyez* Hills, *natural history of fossils*.

SARDAIGNE, LA, (*Géogr. mod.*) en latin *Sardinia*, grande île de la Méditerranée, entre l'Afrique & l'Italie, au midi de l'île de Corse, dont elle n'est séparée que par un bras de mer de neuf à dix milles de large, & au nord-ouest de la Sicile. On lui donne environ 170 milles de longueur, 90 milles dans sa plus grande largeur, & 500 milles de circuit. Cluvier lui donne 45 milles d'Allemagne de long, depuis Cagliari sa capitale, jusqu'au bras de mer qui la sépare de la Corse, & 26 milles de largeur, depuis le cap Montefalcone jusqu'au cap de Sarda. On peut voir dans l'itinéraire d'Antonin les anciennes routes de la *Sardaigne*, avec leurs distances en milles romains. On peut aussi lire la description de ce royaume, publiée à la Haye en 1735, *in*-8°.

Cette île, selon Ptolomée, est depuis 29 degrés 50′ de longitude, jusqu'à 32 degrés 25′; & depuis 35 degrés 50′ de latitude, jusqu'à 39 degrés 30′.

Le P. Coronelli dans son isolario, lui donne depuis le 31 degré 10′ de longitude, jusqu'au 32 degré 19′ 30″; & depuis le 37 degré 14′ de latitude, jusqu'au 30 degré 50′.

Selon M. de Lisle, qui a eu des observations plus sûres, la longitude de la *Sardaigne* est depuis les 25 degré 40′ jusqu'au 27 degré 20′; & sa latitude est entre le 38 degré 42′ 30″ & le 41 degré 11′.

Les Italiens nomment cette grande île *Sardegna*; les Espagnols, *Sardena*. Les Grecs ont dit Σαρδω Σαρδους Σαρδων; &

pour les habitans, Σαρδῷοι, Σαρδώνιοι, *Sardoni.*

Presque tous les auteurs disent que la *Sardaigne* a été ainsi nommée de Sardus fils d'Hercule, qui y conduisit une colonie greque; mais Bochart lui donne une étymologie phénicienne. Sans nous arrêter à ces sortes de recherches, nous savons que les Carthaginois s'emparerent de cette île, dont ils furent les maîtres jusqu'à la premiere guerre punique qui les en chassa. Les Romains s'y établirent l'an de Rome 521, sous la conduite de M. Pomponius; & comme ils conquirent la Corse l'année suivante, ces deux îles furent soumises à un même préteur.

Les Sarrasins ayant étendu leurs conquêtes en Afrique & en Espagne, dominerent en *Sardaigne* dans le vij siecle. Les Pisans & les Génois les en chasserent. Ensuite dans les guerres qui régnerent entre ces deux nations, Jacques II. roi d'Aragon, s'empara de la *Sardaigne* en 1330. Cette île est restée annexée à l'Espagne jusqu'à 1708, que les Anglois s'en rendirent les maîtres en faveur de l'archiduc. Enfin, par le traité de Londres, le duc de Savoie, roi de Sicile, céda ce royaume à l'empereur pour celui de *Sardaigne*; & cette couronne a passé à son fils qui regne aujourd'hui.

La *Sardaigne* a été vantée pour sa fertilité par les anciens, Polybe, Cicéron, Pausanias, Pomponius Mela & Silius Italicus; mais ils s'accordent tous à déclarer qu'autant que la terre y est féconde, autant l'air y est empesté. Martial, *liv. IV. épigr.* 60. dit, quand l'heure de la mort est venue, on trouve la *Sardaigne* au milieu de Tivoli.

. . . . . . cum mors
Venerit, in medio Tibure Sardinia *est.*

Cicéron dans une de ses lettres à son frere Quintus, le prie de se ménager, & de songer que malgré la saison de l'hiver, le lieu où il se trouvoit alors étoit la *Sardaigne.* Et ailleurs parlant de Tigellius, il se félicite de n'avoir pas à souffrir un sarde plus empesté que sa patrie. Suétone remarque que Sœvius Nicanor, fameux grammairien, ayant été noté d'infamie, fut exilé en *Sardaigne*, & y mourut.

Cette île est toujours aussi mal-saine que fertile: on pourroit cependant remédier au mauvais air qu'on y respire, en faisant écouler les eaux qui croupissent, & en abattant des bois qui empêchent l'air de circuler, car le climat n'est pas mauvais en lui-même. L'île est couverte en tout temps de fleurs & de verdure; le bétail y paît au milieu de l'hiver; les campagnes sont abondamment arrosées par des rivieres, des ruisseaux & des fontaines; les bêtes à cornes y multiplient merveilleusement, & donnent des laines, des peaux & des fromages; les chevaux de cette île sont estimés; les montagnes, les collines & les plaines, fournissent une aussi grande chasse de bêtes fauves & gibier qu'en aucun pays du monde; tous les fruits y sont excellens; les bois sont chargés d'oliviers, de citronniers & d'orangers; les montagnes y renferment des mines de plomb, de fer, d'alun & de soufre; les côtes produisent du thon, du corail, & sur-tout ces petits poissons si vantés, connus sous le nom de *sardines*, à cause de la grande quantité qui s'en pêche autour de cette île. Enfin on y peut recueillir des grains en abondance, comme on en recueilloit du temps des Romains, où cette île étoit mise au nombre des magasins de Rome. Pompée, dit Cicéron, sans attendre que la saison fut bonne pour naviguer, passa en Sicile, visita l'Afrique, aborda en *Sardaigne*, & s'assura de ces trois magasins de la république.

Ajoutons que la *Sardaigne* a des ports capables de recevoir toutes sortes de bâtimens; cependant il ne paroît pas que depuis les Romains aucune puissance ait profité des avantages qu'on peut tirer de la bonté de cette île. Elle renfermoit sous eux quarante-deux villes, & elle n'en a plus que sept ou huit aujourd'hui, Cagliari, Sassari, Oristagni, toutes trois érigées en archevêchés; & quatre épiscopales, savoir Ampurias, Algheri, Alez, & Bosa.

La *Sardaigne*, dit Aristote, est une colonie grecque qui étoit autrefois très-riche, mais qui a bien déchu depuis. Elle

se rétablit sous les Romains, pour retomber dans la plus grande décadence. La raison en est claire : les pays ne sont florissans qu'en raison de leur liberté ; & comme rien n'est plus près de la dévastation que l'état actuel de la *Sardaigne*, elle est dépeuplée, tandis que l'affreux pays du Nord reste toujours habité. Les maisons religieuses vivent dans cette île sans aucun travail & sans aucune utilité ; leurs immenses privileges sont la ruine des citoyens. Tous les réguliers, soit en qualiré de mendians, soit en vertu de quelque indult, ne payent ni taxe ni contribution ; leurs biens ne fournissent rien au gouvernement ; le peuple appauvri s'est découragé ; l'industrie a cessé ; les souverains ne tirant presque rien de cette île, l'ont négligée, & les habitans sont tombés dans une ignorance profonde de tout art & de tout métier. Le roi de *Sardaigne* lui-même qui possede aujourd'hui cette île, n'a pas cru qu'il fût aisé de remédier à son délabrement, & d'en réformer la constitution. Aussi la cour de Turin ne regarde la *Sardaigne* que comme un titre qui met son prince entre les têtes couronnées.

Je ne connois que Symmaque, diacre de l'église de Rome, qui soit né dans cette île, & qui ait fait quelque bruit dans le monde. Il succéda au pape Anastase II. en 498, par le crédit de Théodoric, roi des Goths. Il étoit perdu sans ce prince ; mais avec sa protection, il fut déclaré innocent des crimes dont on l'accusoit. On dit que c'est lui qui ordonna le premier de chanter à la messe dans les fêtes des martyrs, le *gloria in excelsis*. Il mourut en 514. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SARDAM, (*Géogr. mod.*) village à une lieue d'Amsterdam sur l'Ye ; mais c'est un village aussi grand, aussi riche, & plus propre que beaucoup de villes opulentes. Le czar Pierre y vint en 1697 pour y voir travailler à la construction d'un vaisseau, & voulut y travailler aussi, menant la même vie que les artisans de *Sardam*, s'habillant, se nourrissant comme eux, maniant le compas & la hache. Il travailla dans les forges, dans les corderies, dans ces moulins dont la quantité prodigieuse borde le village, & dans lesquels on scie le sapin & le chêne, on tire l'huile, on pulvérise le tabac, on fabrique le papier, on file les métaux ductiles. L'on construisoit alors à *Sardam* beaucoup plus de vaisseaux encore qu'aujourd'hui. (*D. J.*)

SARDAR, s. m. (*Milice turque.*) nom d'un officier qu'on tire du corps de ceux des janissaires pour quelque expédition particuliere d'une certaine importance, comme pour être à la tête de quelques détachemens en temps de guerre. Ce mot est dérivé de la langue persane, où il signifie un *chef*, un *commandant*. Aussi un *sardar* en Turquie est le commandant d'un détachement de guerre, & il est toujours accompagné dans son entreprise d'un député & de deux secrétaires ; mais son emploi finit au retour de son expédition, soit qu'elle ait réussi ou non. Pocock, *descript. de l'Egypte*, *p*, 169. (*D. J.*)

SARDE, *voyez* SARDINE.

SARDELLE *voyez* SARDINE.

SARDES, (*Geogr. anc.*) Σαρδεις au pluriel par les anciens, & rarement *Sardis* au singulier ; grande ville d'Asie, dit Strabon, bâtie depuis la guerre de Troie, avec une citadelle bien fortifiée. Elle étoit au pié du mont Tmolus, à 15 lieues de Smyrne, & baignée par le Pactole. Mais grace aux belles observations de M. l'abbé Belley, insérées dans les *memoires de littérature*, *tome XVIII. in*-4°. je puis fournir l'histoire complette de cette ville, célebre par son antiquité, sa dignité, ses richesses, & ses médailles.

Capitale du royaume de Lydie, & le siége de ses rois, dont la puissance s'étendoit sur une grande partie de l'Asie mineure, elle tomba au pouvoir de Cyrus, après la défaite de Crésus. Sous la domination des rois de Perse, elle conserva un rang distingué. On sait qu'elle fut le séjour de Cyrus le jeune : le satrape ou gouverneur de la préfecture maritime, y faisoit sa résidence. Elle avoit beaucoup souffert par la révolte des Ioniens contre Darius fils d'Hystaspe : les confédérés conduits par Aristagoras, prirent la ville, la brûlerent : le temple même de

Cybele, déesse du pays, ne fut pas épargné. Cet incendie auquel les Athéniens avoient eu part, fut un des motifs qui déterminerent Darius à déclarer la guerre aux Grecs, & servit de prétexte aux Perses pour brûler les temples de la Grece.

Mais la ville de *Sardes* recouvra son premier état, lorsqu'Agésilas, sous Artaxercès Mnénom, passa en Asie pour combattre Tissapherne. Alexandre le grand ayant défait sur les bords du Granique les généraux de Darius, dernier roi de Perse, fit la conquête d'une grande partie de l'Asie mineure. La ville de *Sardes*, qui étoit l'ornement & le boulevard de l'empire des Barbares du côté de la mer, se soumit à ce prince, qui lui rendit la liberté, & l'usage de ses loix. Dans la suite elle tomba sous la puissance des rois de Syrie; le rebelle Achæus qui avoit pris le diadême, se réfugia dans cette ville, où il fut pris & mis à mort.

Antiochus le grand ayant été vaincu par les Romains à la bataille de Magnésie, fut dépouillé des états qu'il possédoit en-deça du mont Taurus: les Romains céderent à Eumene, roi de Pergame, leur allié, la Lydie, & plusieurs autres pays. Attale Philométor, l'un de ses successeurs, laissa par testament au peuple romain ses états, qui trois ans après sa mort furent réduits en province. Cette province est connue dans l'histoire sous le nom d'*Asie proconsulaire*; elle étoit gouvernée par un proconsul au temps de la république, & même depuis, Auguste l'ayant cedée au sénat dans le partage qu'il fit des provinces. L'Asie proconsulaire étoit d'une grande étendue; elle comprenoit la Lydie, la grande Phrygie, la Misnie, l'Eolie, l'Ionie, les îles adjacentes, & la Carie. Ainsi la ville de *Sardes* passa sous la puissance de Rome.

Elle fabriquoit des monnoies plusieurs siecles avant l'empire Romain. Hérodote assure que les Lydiens furent les premiers qui firent frapper des monnoies d'or & d'argent; je n'examine point si l'invention de l'art de battre monnoie leur est dûe; il est certain que cet art est très-ancien en Lydie, & par conséquent à *sardes*, qui en étoit la capitale. On voit encore dans les cabinets des anciennes monnoies d'un travail grossier, qu'on croit avoir été frappées sous les Antiades, anciens rois de Lydie. Quoi qu'il en soit, le cabinet du Roi & celui de M. Pellerin conservent plusieurs médailles d'argent & de bronze de la ville de *sardes*, où l'on ne voit point la tête des empereurs; cependant cette ville fit ensuite frapper un grand nombre de médailles avec la tête de ces princes. Les antiquaires en connoissent plus de cent vingt toutes différentes, depuis Auguste jusqu'à Dalerien le jeune: il nous reste aussi plusieurs de ses inscriptions; mais bornons-nous ici à l'histoire simple de cette ville; nous avons à faire connoître sa position fertile, sa dignité, son gouvernement particulier, ses traités avec d'autres villes d'Asie, son culte religieux, ses temples, ses fêtes, & les jeux qu'elle a célébrés en l'honneur des dieux & des empereurs; nous indiquerons aussi quels étoient les ministres de la religion des Sardiens. Enfin, comme il est intéressant de connoître quel a été dans la suite des siecles le sort d'une ville si fameuse, nous rapporterons en deux mots ses diverses révolutions depuis le haut empire jusqu'à présent.

1. La ville de *sardes* étoit éloignée d'Ephèse de 540 stades; & suivant les itinéraires, de 63 milles, qui font environ 21 lieues communes de France: si nous ne savions pas d'ailleurs qu'elle étoit de l'Asie proconsulaire & en Lydie, les monumens nous l'apprendroient, puisqu'on lit sur ses médailles, *Σαρδιανων κοινου Ασιας*, & même le nom du proconsul, gouverneur de la province; *Γαιω Ασινιω Πολλιωνι Ανθυπατω*; & dans une inscription, *Της ασιας ναων των εν κυδια σαρδιανων*.

On sait aussi qu'elle étoit située sur le penchant du mont Tmolus, vers le septentrion, selon Pline, *l. V. c. xxjx.* qui dit *sardibus in latere Tmoli montis;* qu'elle étoit arrosée par le Pactole, cette riviere si vantée dans l'antiquité pour les sables d'or qu'elle rouloit dans ses eaux, & qu'on n'y trouvoit plus au tems de Strabon. Ces circonstances locales sont encore marquées sur les médailles. On voit sur une médaille du cabinet du roi, la tête d'un vieillard

couronné de pampre, avec le nom Τμωλος, & au revers une figure assise qui tient un canthare, avec le nom de Σαρδιων. Le même dieu, le Tmole, sous la figure d'un vieillard, & représenté sur une des médailles de *Sardes*, frappée sous Domitien; & une autre de Septime Severe, suivant le P. Froelich, a sur le revers le Pactole avec ses attributs, & la légende σαρδιανων.

L'opulence des rois de Lydie a été célébrée dans la plus haute antiquité: on croit qu'ils puisoient leurs trésors dans les mines d'or du Tmole, où sont les sources du Pactole; mais ce qui contribua le plus dans tous les temps à la richesse de *Sardes*, ce fut la fertilité de son territoire. Les côteaux du Tmole étoient plantés de vignobles, dont le vin étoit fort estimé; aussi a-t-on imaginé que Bacchus avoit été nourri à *sardes*, & que cette ville a inventé l'art de faire le vin: ce dieu est représenté avec ses attributs, le canthare, le thyrse & la panthere, sur plusieurs de ses médailles. Une plaine spacieuse s'étend du pié de la montagne jusqu'au delà du fleuve Hermus, nommée par excellence *la plaine de* Sardes, Σαρδιανὸν πεδίον.

Elle est arrosée par un grand nombre de ruisseaux, & par le Hermus qui fertilise ses terres. On voit le fleuve représenté sur une médaille de sabine, σαρδιανον ερμος. La plaine outre les pâturages, produisoit en abondance des blés & des grains de toute espece; Cérès & Triptolème qui présidoient à l'agriculture, sont représentés sur plusieurs de ses médailles. *sardes*, dit Strabon, *lib. XII. p.* 627. a été prise par les Simeriens, par les Trères & les Lyciens & ensuite par les Perses; elle s'est toujours relevée de ses malheurs à cause de la bonté de son sol. Cette bonté contribua sans doute à son rétablissement, après cet horrible tremblement de terre qui renversa en une nuit douze villes d'Asie; *sardes* fut la plus maltraitée: *asperrima in* Sardianos *lues*, dit Tacite, *annal. xj.* 47. aussi eut-elle le plus de part aux libéralités de Tibere, qui fit rétablir ces villes, & *sardes* par reconnoissance lui décerna les honneurs divins.

II. Si cette ville fut puissante par ses richesses, elle fut illustre par d'autres titres honorables. Dans la contestation qui s'éleva entre onze villes de l'Asie, qui toutes ambitionnoient l'honneur de bâtir un temple à Tibere, à Livie & au sénat, les villes de Smyrne & de *sardes*, à l'exclusion des autres, resterent en concurrence. Leurs députés parlerent devant le sénat, & si ceux de *sardes* n'eurent pas l'avantage sur les Smyrnéens, c'est que ces derniers firent valoir leur antiquité, & les services importans qu'ils avoient rendus aux Romains dans les temps les plus difficiles. *sardes* néanmoins pouvoit presque prendre sur ses monumens, les mêmes titres d'honneur que Smyrne; c'étoit une grande ville, dit Strabon, la plus grande de l'Asie, suivant Séneque, & l'une des plus magnifiques. On voyoit près de cette ville, les tombeaux des anciens rois de Lydie, μνηματα τῶν βασιλέων, & en particulier celui d'Alyatte, pere de Crésus.

Antonin Pie dans un de ses rescrits, met *sardes* au nombre des villes qu'il qualifie de *métropole de peuples*. Elle étoit métropole de la Lydie: *Lydia celebratur maximè sardibus*, dit Pline, *lib. V. c. xxix.* Aussi prenoit-elle le titre de *métropole*, comme l'a prouvé M. Askew, savant anglois, par une inscription qu'il a copiée sur les lieux en 1748. On lit sur un médaillon de Septime Sévere, σαρδιανων διςνεοκορων μετροπολεως ασιας. Enfin dans la division que les Romains firent de la province d'Asie en plusieurs préfectures ou jurisdictions, qu'ils nommoient *juridici conventus*, celle de *sardes* à laquelle ressortissoient plusieurs grandes villes, étoit une des plus étendues.

III. Dans les premiers temps, les villes de l'Asie étoient gouvernées suivant leurs lois, & par leurs propres magistrats: elles jouissoient alors d'une véritable autonomie. Sous la domination des Perses elles perdirent cette précieuse liberté. Alexandre le grand les rétablit dans leur ancien état, qui fut confirmé par les Romains, & nous savons que *sardes* eut part à ce bienfait.

Le gouvernement de cette ville étoit démocratique; l'autorité publique s'exerçoit au nom du peuple par un conseil public, comme on le voit sur un monument

érigé en l'honneur d'Antonin Pie: Η. Βουλη Και ο Δημος τον σαρδιανων. Outre le conseil commun de la ville appellé βουλη, composé des archontes & d'autres conseillers, la ville de *sardes* avoit un sénat ou conseil des anciens, γερουσια, dont il est fait mention dans une belle inscription de cette ville, rapportée par Spon (*misc. p.* 317.) Η βουλη και ο δημος και η γηρουσια ετιμησαν, *&c.* Ce conseil s'assembloit dans le palais de Crésus, que les Sardiens avoient destiné pour le logement & la retraite des citoyens pendant leur vieillesse. Vitruve, *lib. IV. c. viij.* parle de ce palais qu'il appelle *Gerusia*

Le conseil *gerusia* étoit établi dans plusieurs villes de l'Asie, suivant les inscriptions & les médailles. Le premier magistrat de *sardes* étoit nommé *archonte*, & quelquefois στρατηγος, *préteur*; on sait que le nom d'*archonte* a pris naissance à Athènes. Les colonies grecques le porterent en Asie, d'où il s'étendit à plusieurs villes de ce continent. L'archontat étoit une magistrature annuelle; mais l'archonte étoit quelquefois continué ou choisi, deux, trois, ou quatre fois, comme il est constant par les médailles, ΑΡΧ. πρῶτος, étoit *éponyme.* Son nom inscrit sur les actes publics, marquoit la date des années; car plusieurs villes marquoient la date des années par les archontes. Dans le grand nombre des médailles de *sardes*, il n'y en a que deux frappées sous Tibere, & une sous Trajan, qui portent le nom du proconsul; mais on y trouve les archontes sous presque tous les regnes, depuis Auguste jusqu'à Valerien le jeune. Ils sont désignés ordinairement par les lettres ΑΡ. ΑΡΧ. *Sardes* avoit aussi un premier magistrat, κτρατηγος, *strategus* ou *préteur*, qu'on trouve sur quelques-unes de ses médailles, & un γραμματευς, *greffier en chef de la ville;* place de confiance, qui demandoit une exacte probité dans celui qui la remplissoit.

IV. Les monumens nous instruisent non seulement du gouvernement de la ville de *Sardes*, ils nous ont transmis les différens traités d'union & d'association qu'elle conclut avec d'autres villes, comme avec celle de Pergame, d'Ephèse, de Laodicée & d'Hiérapolis de Phrygie. Ces traités sont désignés sur les médailles par le nom d'ομονοια, que les Latins ont rendu par celui de *concordia.* Les villes d'Ephèse & de *Sardes* firent entre elles un traité d'union sous les Antonins, pour s'associer réciproquement au culte de leurs divinités. En conséquence de cette association, le culte de Diane éphésienne fut établi à *Sardes*: cette déesse y paroît sur une de ses médailles frappée sous le regne de Caracalla. Par une médaille d'Hiérapolis de Phrygie, qui a d'un côté la tête de Philippe le jeune, on voit que cette ville associa *Sardes* à la célébration des jeux sacrés; au revers sont représentées deux urnes, avec des branches de palmier, on lit autour: ιεροπολειτων και σαρδιανων ομονοια.

V. Quoique les Grecs, & les autres peuples du Paganisme, reconnussent la pluralité des dieux, cependant chaque pays, & même les villes, adoroient des divinités particulieres. Tels étoient l'Apollon de Milet, l'Esculape d'Epidaure, la Minerve d'Athènes, la Diane d'Ephèse, la Vénus de Paphos, & une infinité d'autres divinités. La ville de *Sardes* honoroit aussi des divinités tutélaires auxquelles elle rendoit un culte particulier. Dans les premiers temps elle honoroit Cybèle, dont le temple fut brûlé par les Ioniens sous la conduite d'Aristagoras. Soit que son culte eût été aboli ou négligé, les monumens de *Sardes* ne la représentent plus que sur une médaille de Salonine femme de Gallien. Les habitans de la ville rendirent un culte particulier à Diane. Elle avoit un temple célebre sur les bords du lac de Gygès ou de Coloé, à 40 stades de la ville, d'où elle étoit nommée Κολοηνη Αʹρτεμις. Ce lieu sacré étoit infiniment respecté; il avoit même un droit d'asyle, que les Sardiens prétendoient avoir obtenu d'Alexandre le grand. Comme ces privileges étoient l'occasion de plusieurs abus dans les villes de l'Asie, le sénat les restraignit sous l'empire de Tibere: ainsi le culte de la déesse ne fut plus aussi célebre. M. Askew a copié dans son voyage, une inscription qui fait

mention d'une prêtresse de Diane de *Sardes*.

Proserpine tint le premier rang entre les divinités de *Sardes*; elle est représentée sur les médailles de Trajan, de Marc Aurele, de Lucius Verus, de Commode, de Septime Sévère, de Julia Domna, de Caracalla, de Tranquilline, de Galien & de Salonine; & quelquefois avec son temble. Comme cette déesse étoit la divinité tutélaire de *Sardes*, cette ville célébroit des jeux en son honneur.

La Vénus de Paphos étoit aussi adorée à *Sardes*. Elle y avoit un temple qui est représenté sur les médailles d'Hadrien, de Sévere Alexandre, de Maximin & de Gordien Pie, avec l'inscription *παφιη σαρδιανων*: ce culte devoit être ancien à *Sardes*. Hérodote nous apprend à quel point les mœurs de cette ville opulente étoient dissolues dès les premiers temps. Il n'est donc pas étonnant que les Sardiens aient adopté une divinité de l'île de Cypre. Nous avons observé plus d'une fois dans cet ouvrage, que des pays encore plus éloignés l'un de l'autre, se sont communiqués réciproquement leur culte & leurs cérémonies religieuses. On voit la tête de Vénus sans légende, sur une médaille du cabinet de M. Pellerin; & au revers une massue dans une couronne de laurier, avec le nom Σαρδιανων, & un monogramme.

Le dieu Lunus, appellé Μην par les Grecs, paroit sur plusieurs médailles de *Sardes*. Il est représenté avec un bonnet phrygien sur la tête, & une pomme de pin à la main; il porte quelquefois un croissant sur les épaules. Sur deux médailles décrites par Haym, on voit d'un côté la tête du dieu Lunus, avec le bonnet phrygien & le croissant: on lit autour *μην ασκηνος*; de l'autre côté, un fleuve couché & appuyé sur son urne, tient de la droite un roseau, & de la gauche une corne d'abondance, avec la légende *σαρδιανων* Β. *νεωκορων*; & à l'exergue *ερμος*. L'autre médaille a la même tête avec la même légende, & au revers un gouvernail & une corne d'abondance, posés l'un sur l'autre en sautoir, avec la légende *σαρδιανων* Β. *νεωκορων*. Ces deux médailles ont été frappées sous le regne de Septime Sévere, à cause du titre de *néocores pour la seconde fois*, que prennent les habitans de *Sardes* sur ces monnoies. Le nom d'Ασκηνος est une épithete du dieu Lunus, à qui les peuples de l'Asie donnoient différens surnoms, comme de *φαρακος* dans le Pont, de *καρὸς* en Carie, de *καμαρείτης* à Nisa en Carie, d'*αρκαῖος* en Pisidie, & suivant les médailles citées, d'*ασκηνος* en Lydie.

Nous avons déja observé que le territoire de *Sardes* étoit très-fertile en blés, & qu'il produisoit des vins excellens: les Sardiens honoroient spécialement Cérès & Bacchus, & les ont souvent représentés sur leurs monumens. Le cabinet de M. Pellerin conserve un beau médaillon d'argent qui a été frappé à *Sardes*. C'est une de ces anciennes monnoies qu'on appelloit *cistophores*, parce qu'elles portoient d'un côté la ciste sacrée, ou la corbeille qui renfermoit les mysteres de Bacchus.

Jupiter est souvent représenté sur les médailles de *Sardes*, & même sur une de ses médailles on y a gravé la tête & le nom de Jupiter; il avoit dans cette ville un temple avec des prêtres, & les Sardiens célébroient en son honneur des jeux publics.

Le culte d'Hercule étoit aussi établi à *Sardes*. Les anciennes traditions du pays avoient conservé la mémoire des amours de ce héros & d'Omphale reine de Lydie. Les Lydiens se glorifioient d'avoir été gouvernés par Hercule & par ses descendans. Ils le consacrerent au nombre de leurs principales divinités; la ville de *Sardes* l'a représenté sur plusieurs de ses médailles. On voit sur une médaille du cabinet du roi d'un côté la tête d'Hercule sans légende; de l'autre, Omphale debout, porte sur l'épaule droite la massue, sur le bras gauche une peau de lion, avec le nom Σαρδιανων: sur une autre médaille du même cabinet, Omphale est représentée ayant la tête couverte d'une peau de lion. Sur deux médailles de ce cabinet, on voit d'un côté la tête de Proserpine; & de l'autre une massue renfermée dans une couronne de feuilles de chêne. Le cabinet

cabinet de M. Pellerin conserve aussi plusieurs médailles de *Sardes*, sur lesquelles Hercule est représenté avec ses attributs.

On voit sur les médailles de *sardes* le type de quelques autres divinités, de Junon, de Mars, de Pallas & d'Apollon; mais aucun monument ne nous apprend que ces divinités aient eu des temples dans la ville, & qu'elles y aient été honorées d'un culte particulier.

VI. Les peuples & les villes de l'empire romain élevoient des temples, offroient des sacrifices & décernoient tous les honneurs de la divinité aux empereurs, aux princesses, femmes, meres, filles ou parens des empereurs. Ils ne rougissoient point d'accorder le nom vénérable de θεος, *deus*, à des hommes qui déshonoroient souvent l'humanité. La ville de *sardes* célébra sur ses monumens les vertus, les victoires, les trophées des princes; elle fit plus, elle les adopta au nombre de ses dieux. Auguste paroît sur une de ses médailles avec cette inscription, Θεος σεϐαςος. Elle consacra des prêtres en l'honneur de Tibere. La reconnoissance de la ville s'étendit même au jeune Drusus fils de Tibere, & à Germanicus qu'il avoit adopté: sur deux de ses médailles, elle proclame nouveaux dieux les deux Césars, Δρουσος. Γερμανικος. Καισαρες. Νεοι. Θεοι. Φιλαδελφοι. Αδελφοι. Cette inscription finguliere annonce d'une maniere indirecte la divinité de leur pere. Les Sardiens célebrent en même temps l'heureuse concorde des deux princes, Φιλαδελφοι, Αδελφοι. La couronne de chêne avec ces mots Κοινου Ασιας est le simbole des jeux que la province de l'Asie fit célébrer à *sardes* en leur honneur.

La flatterie des Sardiens à l'égard d'Hadrien fut portée à l'excès. A l'exemple de plusieurs autres peuples, ils eurent la foiblesse de consacrer au nombre des héros l'infame Antinoüs, comme on le voit sur deux de leurs médailles, avec cette légende, Αντινοος. Ηρως. Ils ne donnerent pas d'autres titres d'honneur à Antonin Pie, un des plus excellens princes, & dont ils avoient reçu des bienfaits signalés, suivant la belle inscription greque rapportée dans Spon, *Voyage*, *t. III. pag.* 146. & dont voici la traduction: « Le sénat & » le peuple de *sardes* ont honoré comme » un héros & comme leur bienfaiteur » l'empereur César, Titus Ælius Antonin » Pie, Auguste fils du divin Hadrien, petit-» fils du divin Trajan, jouissant de la puis-» sance tribunitienne pour la seconde fois, » consul pour la troisieme, pere de la » patrie ».

L'histoire ne dit point quelles graces ou quels bienfaits la ville de *sardes* avoit reçus de Septime Sévere; mais les médailles nous apprennent que les Sardiens rendirent de grands honneurs à ce prince & à ses enfans; ils leur éleverent un temple magnifique, & célébrerent à leur gloire les jeux philadelphiens: ils honorerent aussi l'empereur Gordien Pie en représentant Tranquilline sa femme sous la figure & avec les attributs de Cérès & de Proserpine leurs principales divinités; il paroît qu'ils accorderent les mêmes honneurs à Salonine, femme de Gallien. Auguste avoit déja bien voulu permettre aux Sardiens de lui bâtir un temple, qu'ils ont marqué sur une de leurs médailles, au revers de laquelle le prince donne la main à une femme qui a la tête couronnée de tours, & qui est sans doute le symbole de *sardes*. Cette ville, dans ses médailles, se qualifie de *néocore*, titre honorifique, qui consistoit dans la garde des temples célebres, soit des dieux, soit des empereurs. Les Sardiens ont été honorés trois fois du néocorat, sous Adrien, sous Caracalla, & sous Valérien selon M. Vaillant; & selon M. l'abbé Belley, sous Auguste, sous Septime Severe & sous Caracalla.

VII. Les jeux & les spectacles chez les Grecs faisoient partie du culte religieux. La ville de *sardes* célébroit des jeux en l'honneur des dieux & en l'honneur des empereurs; les premiers jeux étoient les plus anciens. Nous n'en connoissons pas les monumens que de deux especes: les jeux Κοραια, célébrés en l'honneur de Proserpine, déesse tutélaire de la ville, sont marqués sur deux médailles très-rares du cabinet de M. Pellerin, frappées sous Caracalla. Elles représentent d'un côté la

tête de l'empereur couronnée de laurier, avec la légende ΑΥΤ. Κ. Μ. ΑΥΡ. CΕ... Αντωνεινος; au revers Proserpine assise ayant à droite un pavot, & à gauche un épi, légende Επι αν Ρουφου Αρχ. Α. Το. Γ. dans le champ, Κοραια Ακτια, sur une base, & au-dessous σαρδιανων δις Νεωκορων. Les fêtes de Proserpine sont appellées Κορεια par le scholiaste de Pindare, par Plutarque & par Hésychius dont Meursius cite les témoignages. Les Sardiens, suivant la médaille, célébroient les jeux actiatiques Κοραια Ακτια en l'honneur de Proserpine. La ville de *sardes* célébroit aussi des jeux en l'honneur de Jupiter Lydien.

Les jeux que cette ville célébra en l'honneur des empereurs sont connus par un grand nombre de médailles; tels étoient les jeux augustaux en l'honneur d'Auguste, les jeux philadelphiens & les jeux nommés *chrysanthina*. Il est fait mention de ces derniers jeux dans les anciennes inscriptions, Χρυσανθινα. Εν. Σαρδεσιν. Ils sont marqués sur les médailles de *sardes*, de Julia Domna, de Caracalla, de Séver Alexandre, de Tranquilline & d'Otacilia. Vaillant pense qu'ils étoient ainsi nommés d'une couleur de fleurs d'or, soit artificielles, soit naturelles, qui étoit le prix des vainqueurs: en effet, cette couronne est représentée sur quelques médailles. L'urne de ces jeux porte une & quelquefois deux branches de palmier, d'où l'on peut inférer que le spectacle étoit composé d'une ou de deux sortes de combats. Au reste, nous voyons dans le droit romain que ces jeux, comme les olympiques, se célébroient tous les cinq ans, c'est-à-dire après la quatrieme année révolue.

Les villes d'Asie, à l'imitation d'Athènes, faisoient élever avec soin la jeunesse, l'instruisoient dans les sciences, & la formoient à tous les exercices du gymnase. La ville de *Sardes* avoit aussi son gymnase, & célébroit les jeux isélastiques, ainsi appellés, parce qu'ils donnoient aux athletes vainqueurs droit d'entrer en triomphe dans leur patrie. *Voyez* ISÉLASTIQUES, *jeux*.

VIII. Une grande ville doit renfermer plusieurs temples, & un nombre proportionné de ministres destinés à leur service, & ses ministres sont de plusieurs classes. Ceux du second ordre, appellés par les Grecs ἱερεύς, paroissent sur quelques inscriptions de *Sardes*; on y voit un prêtre de Jupiter, un prêtre de Tibere, Ιερεα Τιβεριου. Tous ces ministres étoient subordonnés à un pontife ou grand-prêtre qui avoit la surintendance dans l'étendue de la ville & de son territoire; ce pontife étoit nommé Ἀρχιερεύς. Comme *sardes* étoit la capitale de Lydie, ce pontife prenoit quelquefois la qualité de *grand-pontife*, parce qu'apparemment il avoit inspection sur les pontifes des autres villes de Lydie. On lit sur une médaille d'Héliogabale, Επι. Γαλ. Κλαυδιανου Αρχιε. Μεγ. Σαρδιανων.

Les jeux sacrés, qui se célébroient aux temples communs à toute la province en l'honneur des dieux ou des empereurs, étoient ordonnés par l'asiarque, qui étoit encore différent des pontifes dont nous venons de parler: c'étoit un officier public revêtu d'une espece de magistrature, & d'un sacerdoce singulier qui lui donnoient droit de présider aux jeux. Sur trois médailles de Salonine & sur deux de Valérien le jeune, Domitius Rufus, premier magistrat de *sardes*, est nommé *asiarque*.

Cette ville avoit aussi ses éponymes qui étoient tantôt des ministres de la religion, pontifes, prêtres, & tantôt des magistrats civils qui donnoient le nom à l'année, car les éponymes de *sardes* n'ont pas toujours été les mêmes officiers; il paroît que sous les regnes de Tibere & de Trajan, le proconsul, gouverneur de la province, étoit éponyme; sous presque tous les regnes suivans jusqu'à Gallien les années étoient marquées par la suite des archontes ou des strateges.

Enfin la ville de *sardes* avoit des prêtres ou des pontifes d'un ordre distingué, qu'on appelloit *stéphanéphores*, parce qu'ils portoient une couronne de laurier, & quelquefois une couronne d'or dans les cérémonies publiques. Ce sacerdoce étoit établi dans plusieurs villes de l'Asie, à Smyrne, à Magnésie du Méandre, à Tarse, *&c.* On voit par les monumens que cette dignité étoit annuelle & éponyme dans quel-

ques villes. Les ſtéphanéphores, anciennement conſacrés au miniſtere des dieux, furent auſſi attachés au culte des empereurs.

IX. Ce précis hiſtorique, extrait du ſavant mémoire de M. l'abbé Belley, & qu'il a rédigé d'après les inſcriptions & les médailles de la ville de *Sardes*, fait aſſez connoître quel ſecours l'hiſtoire peut tirer d'une étude approfondie des monumens antiques. Il nous reſte à extraire du même mémoire l'hiſtoire abrégée des révolutions de la ville de *Sardes*, depuis la fin du troiſieme ſiecle juſqu'à préſent.

Sous le haut empire, la Lydie fit toujours partie de l'Aſie proconſulaire, mais dans la ſuite cette province fut démembrée; les pays dont elle étoit compoſée formerent autant de provinces particulieres: ce changement arriva ſous Dioclétien & Maximien Hercule, auxquels les hiſtoriens ont reproché d'avoir affoibli l'empire en diviſant ſes grandes provinces. Ainſi la Lydie devint alors province, & nous voyons dans la notice de l'empire qu'elle fut gouvernée par un conſulaire; *Sardes* étoit ſa ville métropole. Conſtantin diviſa l'Aſie en dix provinces, dont l'une étoit la Lydie, dont *Sardes* fut toujours la métropole. Comme la qualité des eaux rendoit la ſituation de cette ville propre aux manufactures, nous voyons qu'anciennement les belles teintures de pourpre & d'écarlate faiſoient partie de ſon commerce & de ſes richeſſes. Dans les derniers ſiecles de l'empire romain, on y établit une fabrique d'armes.

Mais ce qui rendit la ville de *sardes* illuſtre ſous les princes chrétiens, ce fut la dignité de ſon égliſe. Elle étoit une des ſept premieres égliſes d'Aſie, fondée par l'apôtre S. Jean. Méliton, un de ſes évêques, écrivit en faveur des chrétiens, & adreſſa leur apologie à l'empereur Marc Aurele. Ses évêques eurent le rang de métropolitains, Méonius aſſiſta en cette qualité au concile général aſſemblé à Epheſe l'an 431, pour condamner les erreurs de Neſtorius. Leur juriſdiction étoit fort étendue, & leur ſuite eſt aſſez connue juſqu'à la ruine de la ville.

Depuis le regne d'Héraclius, l'empire d'Orient ayant été diviſé pour l'ordre civil en pays ou diſtricts, la Lydie fit partie du diſtrict des Tracéſiens, & *sardes* fut toujours la capitale de ce département. Cette nouvelle diviſion a ſubſiſté juſqu'à la grande invaſion des Turcs au commencement du quatorzieme ſiecle, qui ſe fit dans la partie occidentale de l'Aſie mineure l'an 1313 ſous le regne de l'empereur Andronic. Pluſieurs chefs de tribus s'étoient rendus indépendans des ſultans de Cogni; & s'étant fortifiés, ils ſe répandirent vers l'Occident. Mentecha s'empara d'Epheſe & de la Carie; Aïdin de la Lydie juſqu'à Smyrne, Sarkan de Magnéſie du Sipyle & des pays voiſins juſqu'à Pergame; Ghermian de la Phrygie Pacatienne; Caraſe de la Phrygie ou Troade, depuis Aſſo juſqu'à Cyzique; & Oſman de la Paphlagonie & d'une partie de la Bithynie. Voilà l'époque de pluſieurs toparchies turques ou principautés particulieres, dont les noms ſubſiſtent encore dans la diviſion que font les turcs de l'Anatolie, ou, comme ils diſent, Anadoli.

Oſman, duquel deſcendent les princes Ottomans, fonda un empire qui s'étendit en peu de temps dans trois parties du monde. Bajazeth, ſon quatrieme ſucceſſeur, auroit détruit l'empire des Grecs, s'il n'avoit été arrêté dans ſes vaſtes projets par Timur-Beck ou Tamerlan, qui le fit priſonnier à la bataille d'Ancora (Ancyre en Galatie) en 1402. Timur ravagea toute l'Anatolie, & envoya ſes généraux faire des courſes en différens cantons. L'un d'entr'eux dévaſta la Lydie & la ville de *sardes*, enleva l'or, l'argent, & tout ce qui s'y trouva de précieux: c'eſt l'époque fatale de la ruine de cette grande ville.

Timur marcha en perſonne contre Smyrne, & la prit; ce conquérant remit en poſſeſſion de la Lydie les fils d'Aïdin, qui en avoient été dépouillés par Bajazeth. Amurat détruiſit leur famille, & leur principauté; *sardes* ne put ſe relever, & n'eut plus d'évêque depuis l'an 1450; ſes droits métropolitains paſſerent à l'égliſe de Philadelphie, qui en eſt éloignée de 27 milles. La Lydie, que les Turcs nomment *Aïdin*

Eili, le pays d'Aïdin, resta soumis à l'empire Ottoman.

Imith a décrit dans son voyage l'état auquel la ville de *sardes* étoit réduite l'an 1671 ; ce n'est plus, dit-il, qu'un misérable village composé de quelques chaumieres, où logent un petit nombre de Turcs presque tous pâtres, dont le bien consiste en troupeaux qui paissent dans la plaine voisine. Il y reste très-peu de chrétiens, sans église & sans pasteur, & qui sont réduits pour vivre à cultiver des terres ; cependant, continue-t-il, *sardes* au milieu de sa désolation montre encore des vestiges de son ancienne splendeur : on trouve au midi de la ville de grandes colonnes entieres & sur pié, d'autres renversées & brisées ; l'on voit à l'orient des ruines d'édifices, & d'un magnifique palais, répandues dans une grande étendue de terrein. Les choses ont encore dépéri depuis. L'on sait aujourd'hui de M. Askew, qui a voyagé dans l'Asie mineure depuis l'année 1744, que *sardes* est totalement déserte, & qu'il n'y reste aucun habitant, ni turc, ni chrétien ; & que l'on ne trouve plus dans ses anciennes ruines, que quelques inscriptions indéchifrables.

De tous ses titres, *sardes* n'a conservé que son nom : les Turcs la nomment encore *sart*. Suivant la géographie écrite en langue turque, qui a été imprimée à Constantinople depuis quelques années, *sardes* & son territoire sont compris dans le district ou liva de Tiré, qui fait partie d'Aïdin-Eïli. Le Tmole y est nommé *Bozdag*, c'est-à-dire, *Montagne de glace*. Les princes turcs qui résidoient à Magnésie, alloient ordinairement passer l'été sur cette monragne, pour éviter les chaleurs de la plaine, & prendre le divertissement de la chasse. Le géographe turc observe qu'au nord de la montagne on voit un lac poissonneux, & dont les eaux sont très-belles ; il peut avoir de circuit dix milles, qui sont environ trois lieues de France : ce doit être le lac de Gygès, dont Homere a parlé, & qui a été célebre dans toute l'antiquité. La plaine de *sardes*, qui est une des plus spacieuses & des plus fertiles de l'Asie, est présentement inculte ; on l'appelle *la plaine de Nymphi*.

Tel est l'état du territoire & de l'ancienne capitale de Crœsus. Ce prince si renommé par ses richesses, par ses libéralités, par le soin qu'il prit d'attirer à sa cour les premiers sages de son temps, n'est pas moins fameux par les vicissitudes des événemens de sa vie. Après avoir soumis à sa puissance presque tous les peuples de l'Asie en-deçà du fleuve Halys, il perdit contre Cyrus, roi de Perse, la célebre bataille de Thymbré, fut pris, chargé de chaînes, & condamné à mourir sur un bûcher. Il reconnut pour la premiere fois la vérité de ces belles paroles de Solon : » qu'on ne pouvoit appeller un » homme heureux qu'après sa mort ». Et il invoqua tout haut en présence de son vainqueur le nom du grand homme dont il les tenoit. Cyrus faisant alors réflexion sur l'inconstance de la fortune, & sur les dangers qu'il avoit couru de son côté un moment avant la victoire, accorda généreusement la vie à Crœsus, le gratifia d'Ecbatatane, & le traita depuis avec beaucoup de bonté & de distinction. Tout ceci se passa vers l'an 210 de Rome, du temps de Tarquin le Superbe.

Je ne dois pas oublier de couronner l'article de *Sardes* ; en remarquant que les lettres y ont fleuri, & qu'on les cultivoit encore dans cette ville au v. siecle de l'ere chrétienne. Elle a été la patrie de Poliænus, qui vivoit sous Jules-César, & qui outre des plaidoyers, publia trois livres du triomphe pratique, c'est-à-dire, de celui de Ventidius. Elle a produit dans le iv. siecle le rhéteur Eunape, auteur d'une histoire des sophistes, que nous avons, & d'une histoire des empereurs depuis Claude le Gothique, jusqu'à la mort d'Eudoxie, femme d'Arcadius, dont il ne reste que des fragmens, mais qui sont curieux. Strabon dit que *Sardes* donna la naissance aux deux Diodores, orateurs célebres ; mais elle doit sur-tout se glorifier de celle d'Alcman.

Je sai que Pausanias, Suidas, & Clément d'Alexandrie, le font naître à Sparte, cependant il étoit né véritablement à *Sardes*, mais il fut formé & élevé à Lacédémone, & y fleurissoit vers la vingt-septieme olympiade. Esclave d'un spar-

tiate, nommé *Agésidas*, il fit paroître du génie & des talens qui lui procurerent la liberté, & le mirent au rang des célebres poëtes-musiciens. Il voyagea, & fut partout bien accueilli, mais il vécut principalement chez les Lacédémoniens, & il y mourut; c'est leur goût pour la poésie qui leur a fait élever un esclave au rang de citoyen, malgré leur usage de n'accorder ce privilege qu'avec beaucoup de réserve.

Alcman fut excellent joueur de cithare, & chantoit ses vers au son de cet instrument. Il fut le chef des poésies galantes & amoureuses; & puisqu'il ne paroît point que la sévere Lacédémone en ait été scandalisée, on peut juger que le poëte y avoit respecté la pudeur; ce n'est pas qu'il ne fut un homme de plaisir, il aimoit la table & les femmes; il convient lui-même quelque part qu'il étoit un grand mangeur, & selon Athenée, il avoit une maîtresse appellée *Mégalastrata*, distinguée par le talent de la poésie.

Clément d'Alexandrie fait Alcman auteur de la musique destinée aux danses des chœurs. Si l'on en croit Suidas, il fut le premier qui donna l'exclusion au vers haxametre par rapport aux poésies lyriques ou chantantes. On le fait encore auteur d'une sorte de vers nommé *alcmanien*, & composé de trois dactyles suivis d'une syllabes; mais ce qui prouve l'excellence des vers & de la musique d'Alcman, c'est que sa poésie n'avoit rien perdu de sa douceur ni de ses graces, dit Pausanias, pour avoir été écrite dans un dialecte d'une prononciation aussi rude que le dialecte dorique.

Pausanias ajoute, qu'on voyoit de son temps à Lacédémone le tombeau de ce poëte. Si les conjectures de M. Antoine Astori vénitien, exposées dans un petit commentaire imprimé en 1697, *in-folio*, eussent été bien fondées, on posséderoit à Venise un ancien monument de marbre venu de Grece, & consacré à la mémoire d'Alcman; mais M. Frid. Rostgaard, savant danois, ayant examiné ce monument, n'y a pas trouvé un seul mot qui concernât le poëte Alcman. Il ne nous reste même que quelques fragmens de ses poésies. Le temps nous a ravi ses six livres de chansons pour les jeunes filles, & son poëme intitulé *les nageuses*, ou *les plongeuses*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SARDESUS, (*Géogr. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans la Lycie. Etienne le géographe la place près de Lyrnessus. Il est fait mention des habitans de cette ville, sur une médaille de l'empereur Vespasien, où on lit ce mot Σαρδησσέων. (*D. J.*)

SARDICA ou *SERDICA*, (*Géog. anc.*) ancienne ville, la capitale & la métropole de l'Illyrie orientale, & que l'itinéraire d'Antonin, qui écrit *serdica*, marque sur la route du Mont d'Or à Bizance, entre *Meldia* & *Burburaca*, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 18 milles du second. Les Grecs comme les Latins varient sur l'ortographe du nom de cette ville. (*D. J.*)

SARDINE, SARDE, s. f. (*Hist. nat. Ichthiologie.*) poisson de mer fort ressemblant à l'aphye, mais il est un peu plus grand & plus épais. Il ne différe de l'alose qu'en ce qu'il est plus étroit; au reste il lui ressemble, par la bouche, par les ouies, par les yeux, par les écailles, par la forme de la queue, & par le nombre & la position des nageoires. *Voy.* APHYE & ALOSE. La *sardine* a les écailles grandes, la tête d'un jaune doré, & & ventre blanc; le dos est en partie verd & en partie bleu; ces deux couleurs sont très-brillantes lorsqu'on tire ce poisson vivant hors de l'eau; & dès qu'il est mort, le verd disparoît entiérement, & le bleu perd beaucoup de son éclat. La *sardine* n'a point de vésicule de fiel; elle est plus grasse au printemps qu'en toute autre saison. Rondelet, *hist. nat. des poissons*, *premiere part. l. VII. ch. x. V.* POISSON.

SARDINE, (*Pêche.*) voici la description de leur pêche, & la maniere de les apprêter. Cette pêche se pratique particuliérement sur les côtes de Bretagne, dans les canaux de Belle-Isle sur les côtes du nord de cette île, depuis la pointe de Sud, ou du canon de Locmaria, en tirant au nord jusqu'à celle des Doulains, au-dessous d'Auborch. Cette étendue se nomme *la bonne Rade*; elle est à couvert des vents de sud-sud-ouest par la terre de Belle-

Iſle, & de ceux de nord-nord-eſt par la grande terre qui eſt au large de l'île qui lui eſt oppoſée, & qui baigne la mer ſauvage où les *ſardines* ne terriſſent point, parce que la lame y eſt toujours fort haute & très-élevée : la pêche commence ordinairement en Juin, & finit avec le mois de Septembre, ou au plus tard les premiers jours d'Octobre, outre les chaloupes, ceux de Sougon de ladite île, de Port-Louis, & S. Cado, Vauray & de Groa viennent au même lieu ; les chaloupes ſont du port de huit, dix à douze barriques au plus, faites en forme d'yolles ou de biſcayennes, avec mâts, voiles, quille, & gouvernail ; elles ſont auſſi garnies d'avirons. Les marchands-propriétaires les fourniſſent de toutes choſes, & prêtes à faire la pêche ; ils leur donnent auſſi dix à douze pieces de filets de différens calibres, pour s'en ſervir durant qu'ils ſont ſur le lieu de leur pêche, ſuivant la groſſeur des lits, bouillons ou nouées de *ſardines* qui ſe trouvent ſouvent durant une même marée de quatre à cinq ſortes différentes ; mais les mailles les plus petites ſont toujours beaucoup au-deſſus du moule de quatre lignes en quarré, fixé par l'ordonnance de la marine de 1684. Pour faire la pêche des *ſardines* les pieces des rets à *ſardines* non-montées ont ordinairement 22 braſſes de long ; & lorſqu'elles ſont garnies de lignes & de flottes par la tête, & de plomb par bas pour les faire caler, elles ſe trouvent réduites ſeulement à 18 braſſes de longueur, afin de donner au filet du jeu, & que le ret reſte un peu volage, libre & non-tendu, pour donner lieu aux *ſardines* de s'y mailler plus aiſément.

Les filets des pêcheurs de *ſardines* de Belle-île flottent à fleur d'eau, comme ceux des pêcheurs poitevins : le fil dont ils ſont compoſés étant très-délié, on eſt obligé de leur donner du poids par le pié, à la différence des rets ou ſeines aux harengs, & des manets qui ſervent à faire la pêche du maquereau, qui calent par leur propre peſanteur, à cauſe de la groſſeur du fil dont ils ſont fabriqués ; ces filets ont depuis trois braſſes & demie de chûte, juſqu'à cinq braſſes ; il faut encore obſerver que les chaloupes de Belle-Iſle, & même celles qui viennent avec elles faire la peche dans les coureaux d'entre Belle-Iſle & Quiberon, ont coutume de revenir à terre tous les ſoirs ; c'eſt une des raiſons qui a obligé l'amirauté de diſpenſer les équipages de ces chaloupes de prendre un congé pour la pêche, parce qu'ils ſont variables, & qu'il ſeroit impoſſible que les maîtres puſſent fournir un rolle au bureau des claſſes, ceux qui montent aujourd'hui dans une chaloupe, la quittant demain pour reprendre leur métier, quand la ſaiſon de la pêche eſt paſſée.

Les chaloupes repartent le lendemain d'aſſez bonne heure pour pouvoir être rendues à l'aube du jour ſur le lieu de la pêche, qui n'eſt toujours éloigné que d'une lieue ou deux de terre. La pêche ſe fait entre les coureaux, c'eſt-à-dire, entre Belle-Iſle & les terres de Quiberon, juſque par le travers de la Pointe d'Etel à l'embouchure de la riviere de S. Cado ; ces fonds n'ont que 8, 10 à 12 braſſes d'eau au plus.

Les pêcheurs tendent leurs filets de même que les pêcheurs poitevins, en croiſant la marée, & ils amorcent pour mettre le poiſſon en mouvement, & le faire monter à la ſurface de l'eau, ce qu'il fait avec beaucoup de précipitation ; les pêcheurs continuant toujours de ſemer leur boîte tant que la marée dure, c'eſt-à-dire, que les rets reſtent à la mer juſqu'à ce qu'on les releve pour en retirer les *ſardines* qui s'y ſont priſes. Quand la pêche eſt abondante, ſouvent l'équipage d'une chaloupe en rapporte le ſoir, 25 à 30 milliers, à-moins qu'ils ne les aient renverſées à bord des chaſſes-marées, qui ſe tiennent toujours ſur le lieu de la pêche pour s'en charger & en faire le tranſport.

On croit devoir ici obſerver que les pêcheurs de Belle-Iſle ſont d'un ſentiment oppoſé à celui des pêcheurs poitevins & autres, qui font la même pêche le long des autres côtes méridionales de la Bretagne, prétendant, avec aſſez de fondement, que la *ſardine* ne ſe tient pas ſur les poiſſons blancs & les chiens de mer,

qui en feroient continuellement une telle curée, qu'ils épailleroient & feroient fuir les lits, troupes ou bandes de ces petits poissons; que la *sardine* nage entre deux eaux comme les harengs, & que c'est pour l'attirer à la surface qu'on amorce; la rogue qui est pesante tombant perpendiculairement à fond, si les *sardines* s'y tenoient, elles ne s'éleveroient pas avec tant de vivacité; elles trouveroient à fond leur pâture; cette idée est soutenue de l'expérience qu'ils ont; c'est aussi celle des pêcheurs des côtes de la Méditerranée où la même pêche se fait sans boîte ni appât, & des pêcheurs du hareng qui se tient de même entre deux eaux à différentes profondeurs, suivant les vents qui regnent, ou la qualité des lits des poissons.

Une grande partie des *sardines* de la pêche de Belle-Isle s'enleve par des bateaux chasse-marées, & le reste s'apporte à terre pour être vendu aux marchands & saleurs, qui ont des presses où ils les préparent de la maniere que nous l'expliquerons ci-après.

Il n'est pas d'usage à Belle-Isle de fumer ou soreter les *sardines*; cette sorte de préparation semblable à celle de l'aprêt des harengs sors y est inconnue, & n'y a jamais été pratiquée.

L'appât ou la boîte qui sert à la pêche de la *sardine*, que l'on nomme *rave*, *rogue* ou *resure*, comme on l'a dit, est apportée aux pêcheurs de Belle-Isle, de Bergaen & de Dronston en Norvege, & de Hollande. Ce sont les œufs des morues provenant des pêches des Norvegiens, des Danois, des Hollandois dans les mers du nord; ces œufs sont connus sous le nom de *stocfish*. Les François qui font la pêche sur le banc de Terre-Neuve, salent la rogue pour le même usage, & les pêcheurs picards, normands & autres, qui font hors la manche & dans le canal la pêche des maquereaux, en préparent aussi les œufs pour servir d'appât à la pêche de la *sardine*.

Le baril de raue, resure ou rogue venant de Bergaen, ne pese qu'environ cent cinquante livres. *Voyez* RESURE.

Une chaloupe sardiniere consomme pendant la durée de la pêche quelquefois jusqu'à sept & huit barils, ou trois à quatre barriques de rave ou resure, pendant l'espace de trois à quatre mois qu'elle dure ordinairement; on ne sauroit rien fixer là-dessus de précis, parce que cette consommation dépend souvent & de l'abondance & de la stérilité de la pêche; plus il y a de poisson, & moins il faut l'amorcer pour le faire monter; elle dépend aussi du moins autant de l'intelligence & de l'expérience des maîtres. Il y en a qui emploient un tiers plus de resure que les autres.

Les *sardines* que l'on destine à être salées, se salent en grenier, à terre, dans les presses ou magasins; quand elles y sont arrivées, on les met égoutter leur eau pendant une heure ou deux avant de les saler; ensuite on les entasse, & on les arrange de maniere que toutes les têtes se trouvent en-dehors, & les queues en-dedans; on seme du sel de couche en couche d'un doigt d'épais; on n'éleve les tas ordinairement que deux ou trois piés au plus, pour ne point écraser ou trop affaisser les *sardines* qui forment les premiers lits de dessous; les piles ont une forme irréguliere, & suivant le lieu de la presse où l'on les place; on laisse ainsi les *sardines* durant dix à douze jours avant que de les lever pour les aller laver dans l'eau de mer, comme nous l'expliquerons ci-après; ainsi, quoique les *sardines* soient bien plus petites que les harengs, il ne faut cependant guere moins de temps pour en perfectionner la salaison. Les harengs sont parqués en baril, les *sardines* en grenier.

Lorsque les *sardines* ont été assez salées, on les enfile par la gueule & par les ouies, comme on fait aux harengs que l'on veut sorrer, & de la même maniere, sur de petites broches ou brochettes de coudrier, mais à la différence des harengs qu'on arrange de maniere qu'ils ne se touchent point, on presse sur les brochettes les *sardines* de telle sorte qu'elles en remplissent tout-à-fait la longueur.

Les femmes & les filles sont occupées ordinairement à ce travail, elles portent ensuite les *sardines* ainsi embrochées, sur des civieres au bord de la basse mer, ob-

servant que les têtes du poisson soient en-dehors & les queues en-dedans ; elles ne mettent gueres que trois brochettes de largeur sur la civiere ; pour laver les *sardines* elles prennent par les deux bouts trois brochettes entre les doigts, & elles les trempent plusieurs fois dans l'eau, après quoi elles les remettent sur leur civiere, au fond de laquelle il y a deux petites nattes de pailles pour soutenir les *sardines*, qu'on laisse ensuite égoutter dans les resses pendant quelque temps ; quand elles sont suffisamment égouttées de leur lavage, on les arrange dans des barils, de la même maniere que l'on alite les harengs que l'on pacque, pour être envoyées dans les lieux de leur consommation.

Il faut ordinairement pour faire une barrique de *sardines* pressées, la charge de quatre civieres, & on ne peut fixer le nombre des *sardines*, attendu qu'il dépend de la petitesse ou de la grosseur du poisson qui l'augmente, ou le diminue, parce que c'est le remplissage de la futaille qui en fait le poids ; il en faut quelquefois seulement trois milliers environ, quand les *sardines* sont belles & grosses pour les remplir, & d'autres fois il en entre jusqu'à dix milliers, lorsque le poisson est de petites pieces & maigre.

Les fusts ou barils de *sardines* de Belle-Isle, n'ont guere de bouge ou de ventre, leur forme est celle des barrils de brai du nord ; ils sont faits de bois de hêtre, & un des fonds, qui est celui de dessous, est percé de plusieurs trous, pour donner lieu à l'écoulement de l'eau & de l'huile que la presse en fait sortir ; ces barils bien pressés & marchands, pesent ordinairement depuis trois cens jusqu'à trois cens dix livres.

Les *sardines* sont huit à dix jours à être pressées ; quand elles sont bien préparées, elles se peuvent conserver bonnes pendant sept à huit mois au plus ; après ce temps les chaleurs viennent, & les *sardines* se gâtent, elles deviennent rances & fétides.

Les presses à *sardines* sont des especes de petits magasins à rez-de-chaussée, sans aucun étage, à la hauteur de 3 piés & demi à 4 piés, il y a des trous dans la muraille d'environ un pié en quarré, & de profondeur pour y pouvoir placer le bout, le lans-pect ou petit soliveau qui forme le levier de la presse ; on place le baril à une distance proportionnée de la muraille, le fond qui est percé est sur un conduit, ou petit égoût, le long duquel coulent l'huile & l'eau qui sortent des barils, & qui tombent dans une espece de cuve qui sert de réservoir pour recevoir tout ce qui sort des barils ou presses ; quelques propriétaires mettent au haut des ouvertures des trous, une pierre dure ou un grais, d'autres y mettent d'un bout à l'autre, une traverse ou un liteau de bois ; on place sur le bout du haut du baril qui est ouvert, un faux fond de bois de l'épaisseur de sept à huit pouces, & ensuite quelques petites traverses de bois qu'on multiplie à mesure que les *sardines* s'affaissent, & au-dessus on mêt le levier au bout duquel on place une planche suspendue avec de petites cordes, comme un des fonds d'une balance que l'on charge de pierres & d'autres poids, pour donner un poids convenable & suffisant sur les *sardines* du baril, on augmente ce poids à mesure qu'elles se pressent, en remplissant de temps à autres le haut du baril jusqu'à ce que la presse soit achevée, & le baril rempli comme il le doit être.

Comme on ne peut déterminer le nombre des *sardines* qui entrent dans un baril, on ne sauroit aussi fixer celui des barils de *sardines* qui peuvent rendre à la presse une barrique d'huile, parce que comme on vient de l'observer, la *sardine* maigre & petite rend peu ou point du tout d'huile, au lieu que celle qui est grosse & qui est ordinairement aussi la plus grasse, en fournit beaucoup ; on tire communément des *sardines* de bonnes qualités, une barrique d'huile de la presse de quarante barriques ; cette huile sert dans l'île, au radoub des chaloupes pêcheuses, & à celui des bâtimens employés au commerce, il s'en consomme encore au même usage que l'huile des baleines, par les corroyeurs, pour repasser leurs peaux, & quoique son odeur soit fort fétide, les pauvres gens s'en servent à brûler dans leurs lampes.

Les mailles des rets avec lesquels on

fait la pêche des *sardines*, sont de trois especes ; les premieres ont 8 lignes en quarré, les secondes ont 7 lignes & les troisiemes seulement 6. Ainsi elles sont plus grandes que l'ordonnance ne la prescrit, puisqu'elle fixe la grandeur des mailles à 16 lignes de tour, c'est-à-dire à 4 lignes en quarré.

Les rets à grandes *sardines* ont onze lignes en quarré, les pêcheurs alors ne boitent point ; ces rets servent encore à faire la pêche des éguillettes ou orphies, sur les rochers qu'ils entourent, & durant les mois d'Avril & Mai, ces filets sont les mêmes que les seines au hareng des pêcheurs normands, ils les emploient abusivement quelquefois à traîner sur les côtes qui sont couvertes de sables.

De la pêche de la sardine, *& de la maniere de la préparer & de préparer aussi l'anchois, comme on le fait en Provence & en Languedoc.* Il n'y a que peu d'années que ces sortes de salaisons sont pratiquées le long des côtes de la Bretagne méridionale, & il ne s'y en prépare guere que sur les côtes de l'amirauté de Quimper, à Concarneau, & à Belle-Isle sur celle de Vannes.

La pêche de ces poissons étant devenue ingrate & stérile sur les côtes du Levant, les Provençaux instruits de l'abondance de cette pêche en Bretagne, y viennent à présent chaque année ; ils y arrivent vers le commencement du mois de Mai, & s'en retournent à la fin d'Octobre.

Ils mettent dans une barrique de sel, du poids de 200 livres au moins, deux livres d'ocre rouge, ou bol arménique en poudre ; ils ôtent des anchois la tête & les entrailles ; ils salent ensuite par lits leurs anchois, qu'ils arrangent le dos en haut, dans de grands & petits barils qu'ils nomment *barrots*, les grands peuvent contenir environ 5 à 600 poissons & les demis à proportion.

Ces sortes de barils sont fabriqués à Cette, jaugés par la police, & marqués à feu ; il y a à Cette un inspecteur pour cette jauge, & peine d'amende & confiscation des barrots qui n'y seroient pas conformes.

Les grands barrots pleins, peuvent peser 24 à 25 livres ; quand les barils sont remplis de poissons alités, on l'enfonce en laissant un trou au milieu du fond du dessus ; on les expose ainsi débouchés au soleil pendant plusieurs jours ; ce que l'on répete trois à quatre fois de quinze jours en quinze jours, pendant que l'on fait cette sorte de préparation.

La chaleur fait fermenter la saumure que le poisson forme de son sac & de la fonte du sel, elle aide à confire le poisson ; la saumure surnage au-dessus du fond, on n'y en met pas de nouvelle quand elle diminue, on a soin de temps en temps de douiller les barils ; il faut faire attention de boucher avec une cheville les barrils exposés au soleil, pour peu que l'on craigne la pluie, qui altéreroit la saumure, & feroit tort au poisson.

La *sardine* anchoitée, c'est-à-dire préparée avec le même sel rouge, s'accommode de même, excepté qu'on ne lui ôte que la tête, & qu'on lui laisse les entrailles.

Les *sardines* les plus petites, qui sont ordinairement celles de primeur, sont celles qui conviennent le mieux à cette préparation, & même les *sardines* que l'on rebute dans les presses, s'emploient dans ces barrots, tant les étêtées, ou celles auxquelles on a coupé la tête, que les égueulées & éventrées, qui ne peuvent servir aux *sardines* salées & pressées.

Tous les anchois se mettent dans les petits barils, on sale peu de *sardines* dans ces futs, on se sert ordinairement de barriques vuidange de Bordeaux ou de Mantes ; lorsque ces *sardines* sont arrivées en Languedoc ou en Provence, les négocians qui font ce commerce, les transvasent dans de petits barils que l'on fabrique chez eux pour cet usage.

Cette espece de salaison n'est marchande que la seconde année, pour lors elle se trouve de bonne qualité ; celle de l'année n'est point bonne à manger ; lorsque les salaisons sont bien faites, celles de la troisieme & de la quatrieme années sont les plus recherchées, parce qu'alors le poisson se trouve confit dans sa saumure.

On transporte ces salaisons à Nantes & à Bordeaux par la mer, d'où elles passent jusqu'à Cette & à Montpellier par le canal; on en charge encore quelquefois des bâtimens qui vont en droiture; par le détroit, à Marseille, à Cette, & autres côtes du Levant.

La grande vente de ces anchois & *sardines* se fait à la foire de Beaucaire, d'où elles passent dans les lieux de leur consommation.

Avant la venue des Provençaux en Bretagne, on n'y faisoit aucun cas des anchois; les pêcheurs les rejettoenit à la mer aussi-tôt qu'ils les avoient pris; depuis leur arrivée, on achete les anchois le quadruple des *sardines*, & quelquefois six fois plus, & quoiqu'ils ne prennent que les plus petits de ces derniers poissons, que les pécheurs bretons méprisoient, leur choix n'a pas laissé que de doubler le prix ordinaire des *sardines*, en quoi les intéressés à cette pêche & les pêcheurs trouvent aujourd'hui un profit considérable sur leurs poissons, dans les lieux où on les sale en rouge.

Les marchands presseurs de *sardines*, de l'amirauté de Quimper, demandent que les barils de *sardines* soient marqués à feu, tant du lieu de la salaison, que de celui du presseur qui l'aura préparé, & cela conformément à ce qui se pratique le long des côtes de la Normandie & de la Picardie, pour les harengs blancs de différentes qualités; cette police si nécessaire aux marchands commissionnaires, auxquels les négocians forains & étrangers ordonnent de gros achats de ces salaisons, empêchera la fraude des petits presseurs, soit par rapport aux sels usés dont ils se servent contre la défense, que pour empêcher le mêlange des *sardines* de mauvaise qualité, ou de celles qui sont surannées, qu'ils mettent au milieu de leurs barils, & qu'il n'est pas possible de vérifier quand une fois ils sont pressés; elle mettra aussi en réputation les marchands presseurs qui prépareront leurs salaisons loyales & marchandes, & empêchera les commissionnaires d'être trompés comme ils le sont souvent, en contenant les presseurs, dont les fraudes se découvriront aisément.

Description de la pêche de la sardine *à boiter & affarer à la rave, reve, rogue, ou resure, telle qu'elle se pratique aux côtes de Poitou.* Cette pêche de la *sardine* ne se peut faire que de jour; les pêcheurs n'ont ordinairement qu'un ret ou filet d'une seule piece, qui peut avoir dix-huit à vingt brasses de long quand il est monté, & vingt-cinq brasses non monté, parce que le haut est lâche & flotté, pour donner lieu aux *sardines* de mailler; il a quatre brasses de chute, il est amaré à l'arriere de la chaloupe, avec un cordage qui peut avoir quelques brasses au long du corps du bateau, à la tête du ret; il est soutenu à fleur d'eau par les flottes du liege dont la tête est garnie, & le bas, pour le faire caler de sa hauteur, est chargé de plomb, de boules de terre cuite, on de pierres percées; à mesure qu'il y a du poisson maillé dans le ret, les pêcheurs s'en apperçoivent aisément, par le liege qui plonge; le maître de la chaloupe est placé à l'arriere pour boiter la *sardine*, en semant la rave avec une cuillere; les autres pêcheurs soutiennent à la marée, avec deux, quatre ou six avirons, suivant la force du vent, ou de la dérive des courans; la *sardine* se maille dans le ret en montant du fond pour venir gober l'appât de la rave, ou résure.

Les pêcheurs relevent leurs rets d'heure en heure, plutôt ou plus tard, quand ils s'apperçoivent qu'il y a du poisson de pris.

Les vents les meilleurs pour faire cette pêche aux côtes du Poitou, sont ceux des rumbs d'aval, qui amenent & poussent le poisson à la côte; ceux d'est sont tout-à-fait contraires à la pêche, parce qu'ils chassent au large les *sardines*.

Les *sardines* du port des Sables sont plus petites que celles que l'on pêche au port de S. Gilles, où les *sardines* sont même plus grasses & meilleures, & où il n'est pas d'usage d'en faire aucune salaison, tout le poisson de la pêche se consommant à demi salé, dans le pays;

il s'en transporte quelquefois jusqu'à Orléans.

Les pêcheurs ont différentes especes de rets à *sardines*, comme ceux des sables d'Olone; ils se servent des filets à plus larges mailles, à mesure qu'ils s'apperçoivent que les poissons des mattes, lites ou bouillons de *sardines* qui terrissent, sont de plus grosses pieces; on change les rets alors, & communément ils en ont toujours à bord de deux diverses sortes, pour s'en servir suivant l'occurrence; les plus larges mailles sont celles dont on se sert ordinairement à la fin de la saison, le poisson augmentant à mesure qu'on s'en approche.

Les pêcheurs de S. Gilles ont de cinq especes de mailles à *sardines*; les plus larges ont neuf lignes en quarré, celles qui suivent ont huit lignes, la troisieme sorte de mailles a sept lignes aussi en quarré, la quatrieme en a six, & les plus serrées, qui sont les dernieres, n'en ont au plus que cinq en quarré; on ne charge le pié ou le bas de ces rets, qu'autant qu'il faut pour les faire seulement caler de leur hauteur, les flottes restant à fleur d'eau.

SARDINIERS, s. m. pl. *terme de pêche*, rets à sardines. *Voyez* SARDINES.

SARDINS, *voyez* JARDINS & GALERIES.

SARDO, s. m. (*Diete.*) espece d'hydromele ou de liqueur fermentée, en usage chez les Ethiopiens & Abyssins. Pour la faire, on met cinq ou six parties d'eau contre une de miel; on y joint une ou deux poignées de farine d'orge germé: ce qui occasionne une fermentation; après quoi l'on y met quelques morceaux d'un bois qui a la propriété de faire disparoître le goût doucereux & fade du miel; par-là, cette liqueur devient, dit-on, assez agréable.

SARDOA *ou* SARDONNÉ, s. m. (*Bot. anc.*) nom donné par les anciens à la renoncule à feuilles de ache, autrement dite *apiastrum*; c'est un poison reconnu de tout temps pour tel; mais Pline l'a confondu avec le baume sous le nom d'*apiastrum*, que les abeilles, dit-il, recueillent en Italie. Le *sardoa* a été nommé par les Grecs *sardonia herba*; parce que cette plante abonde dans l'île de Sardaigne, autrefois nommée *Sardonia*. (*D. J.*)

SARDOINE, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) pierre fine d'une couleur jaune, de la nature de l'agathe; elle a beaucoup de transparence, & elle varie pour le plus ou le moins de vivacité de sa couleur, qui est tantôt d'un jaune clair, tantôt d'un jaune plus foncé & tirant un peu sur le brun, tantôt plus ou moins pure & nette. La plûpart des auteurs ont confondu cette pierre avec la cornaline (*carneolus*), mais il paroît que c'est à tort, puisqu'il est, pour ainsi dire, de l'essence de la cornaline d'être rouge; & c'est sur cette couleur qu'est fondée la dénomination qu'on lui donne, tandis que la *sardoine* est toujours jaune. Le nom de cette pierre vient, dit-on, de ce qu'on la trouvoit près de la ville de Sardes, dans l'Asie mineure, ou suivant d'autres, de l'île de Sardaigne, où l'on dit qu'il s'en rencontroit assez communément. Les anciens s'en servoient très-fréquemment pour graver des cachets; cet usage n'est pas si commun chez les modernes; on les grave plus ordinairement sur des cornalines. Il y a tout lieu de croire que c'étoit la *sardoine* que les anciens ont voulu désigner sous le nom de *sarda* & de *sardion*. Voyez l'*article* CORNALINE.

SARDOINE, (*Mat. méd.*) cette pierre a été mise par quelques anciens pharmacologistes au rang des pierres précieuses qu'ils ont cru douées de vertus médicamenteuses. *Voyez* FRAGMENS PRÉCIEUX. (*b*)

SARDONIENS RIS, (*Maladies.*) est le même que ris involontaire & convulsif; cette épithete vient au mot *ris* de l'*herba sardonia* ou *sardoa*, qui n'est autre chose que le *ranunculus palustris*, *apii folio lævis*, qu'on dit exciter une espece de manie dans laquelle les joues sont retirées, de maniere que l'on diroit que le malade rit; c'est de-là que vient l'expression proverbiale de *ris sardonien* pour *ris forcé*; c'est avec raison qu'on le regarde comme un symptôme très-dangereux; car il est suivi d'une mort subite & inatten-

due, déguisé sous la forme d'un ris faux & contre nature.

On tentera la guérison de ceux qui auront pris de cette herbe, d'abord par le vomissement, ensuite par l'hydromel, le lait, les fomentations, les embrocations & l'application d'onguent chaud sur tout le corps; on ordonnera aussi des bains dans de l'eau & de l'huile chaude; on fera oindre & frotter le corps après le bain. En général on se conduira en pareil cas comme dans les convulsions. On fera prendre aussi du castoreum seul ou dans du passum avec d'autres remedes analogues. Aëtius, *tetrab. IV. serm. I. cap. lxvj.* Actuarius & Paul Eginette l'ont copié mot-à-mot. *Voyez l'article* Ris.

SARDONYX, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) c'est le nom d'une agathe ou pierre fine de couleur jaune ou rouge, mêlée de parties brunes semblables à l'*onyx*. *V.* Onyx.

SARE, s. m. (*Chronol. & Astronom. chaldéenne.*) les Chaldéens divisoient le temps en *sares*, en *neres* & en *soses*. Le *sare*, suivant Syncelle, marquoit trois mille six cens ans, le nere six cents, & le sose soixante; il est certain que cette évaluation donneroit à la durée des premiers regnes un nombre infini d'années, chaque roi ayant regné plusieurs *sares*, & par conséquent il faut rejetter le calcul de Syncelle; mais on pourroit regarder les *sares* comme des années de jours. *Voyez* Scaliger, Petau, & surtout l'*histoire universelle* donnée par une société de savans anglois.

Le *sare* astronomique paroît être la période de 223 lunaisons, qui suivant les astronomes babyloniens, donnoient le retour des éclipses semblables, au même lieu du ciel : ce qui supposoit que la lune se trouvoit exactement au même point de son écliptique, & dans la même situation avec l'écliptique du soleil. M. Halley ayant eu la curiosité d'examiner si la période du *sare* astronomique avoit effectivement cette propriété, trouva que dans le cours des 223 lunaisons, la lune épuisoit toutes les variétés & toutes les inégalités que les astronomes supposent dans son mouvement. (*D. J.*)

Sare la, *ou* Saare, (*Géog. mod.*) en latin *saravus*, riviere de Lorraine, la plus grosse de celles qui tombent dans la Moselle. Elle a deux sources dans la Lorraine allemande, un peu au-dessus de Salm; & après s'être grossie des eaux de plusieurs ruisseaux qu'elle reçoit dans un cours d'environ trente lieues en Lorraine seule, elle finit par se jetter dans la Moselle, un peu au-dessus de Treves. (*D. J.*)

SAREPTA, (*Géog. anc.*) ville des Sidoniens, dans la Phénicie, entre Tyr & Sidon, sur le bord de la mer Méditerranée. Pline & Etienne le géographe l'appellent *sarapta*, & les Arabes *Tzarphand*. Josephe & les Grecs disent *sarephta* ou *saraphta*, & les Juifs *Zarphat*.

Le géographe arabe Scherif-Ibn-Idris la met à vingt milles de Tyr, & à dix milles de Sidon. Cette derniere étoit au nord, & Tyr au midi.

Sarepta est fameuse par la demeure qu'y fit le prophete Elie, chez une pauvre femme veuve, pendant que la famine desoloit le royaume d'Israël. On y montroit au temps de S. Jérôme, & encore longtemps depuis, le lieu où ce prophete avoit demeuré. C'étoit une petite tour. On bâtit dans la suite une église au même endroit, au milieu de la ville.

Le vin de *sarepta* est connu chez les anciens, sous le nom de *vinum sareptanum*.

Et dulcia Bacchi
Munera, quæ Sarepta *ferax, quæ Gaza crearet.*

Fortunat, dans la vie de S. Martin, dit,

Sareptæ
Lucida perspicuis certantia vina capillis.

Et on lit dans Sidonius Appollinaris, *carm.* 17.

Vina mihi non sunt gazetica, chia, falerna,
Quæque Sareptano *palmite missa bibas.*

Fulgent. *l. II. Mytholog.* dit que les vins de *Sarepta* sont si fumeux, que les plus hardis buveurs n'en sauroient boire un setier en un mois. Or le setier, *sextuarius*, n'étoit que la pinte de Paris, selon Budée.

Sarepta n'est plus aujourd'hui qu'un méchant village que les Turcs nomment *Sarphen*. Sa situation est sur la croupe d'une petite montagne. L'ancienne *Sarepta* étoit beaucoup plus près du rivage, où l'on voit encore quelques fondemens à fleur de terre. Mais on a placé la moderne sur la montagne, à cause des ravages des pirates. Du temps que les chrétiens étoient maîtres de cette ville, il y avoit un évêque & une église bâtie en mémoire de S. Elie. Elle a été détruite par les Sarrasins ou par les Turcs, qui ont fait bâtir une mosquée à la place. (*D. J.*)

SARGANS, (*Géog. mod.*) ville de Suisse, capitale du comté auquel elle donne son nom, avec un château ou réside le bailli; c'est une petite ville bâtie sur la croupe d'un monticule qui est une branche de la grande montagne nommée *Shalberg*. Les sept anciens cantons acheterent cette ville, ainsi que le comté en 1423. *Long.* 27. 12. *latit.* 47. 10. (*D. J.*)

SARGARAUSENA, (*Géogr. anc.*) contrée de la Cappadoce, à qui Ptolomée, *l. V. c. vj.* donne le titre de *préfecture*; & en indique les villes. (*D. J.*)

SARGASSO, MER DE (*Géog. mod.*) ou mer de *Sargaso*, plage de l'Océan atlantique, à laquelle on donne environ 50 lieues d'orient en occident, & tout au moins 80 du septentrion au midi. Elle est entre les îles du cap Verd, les Canaries & les côtes d'Afrique; ainsi elle s'étend depuis le vingtieme degré de *latitude* septentrionale, jusqu'au trente-quatrieme de *latitude* méridionale.

Cette mer a ceci de particulier, qu'étant fort profonde & éloignée de la terre-ferme & des îles de 60 lieues, elle ressemble à un grand pré par la quantité d'herbes dont elle est couverte. Cette herbe est semblable au cresson aquatique, ou persil à petites feuilles, que les Portugais nomment *sargasso*, d'où est venu le nom de cette mer. Si quelque vaisseau s'y embarrasse, il n'en peut sortir que par un vent médiocrement fort, tant cette herbe est serrée. (*D. J.*)

SARGAZO, (*Bot.*) s. f. espece de lentille de mer, nommée *lenticula marina*, *serratis foliis*, Pak. Théat. 1281; *fucus folliculaceus serrato*, *folio*, C. B. P. 365. Raii *hist. I. lxxij.* Tourn. I. R. H. 568. Le nom de *sargazo* est portugais. Ce peuple appelle l'étendue de la mer qui est entre les îles du cap Verd, les Canaries & la Terre-Ferme d'Afrique, *mar do sargazo*, parce qu'elle est couverte de cette plante. Elle pousse plusieurs rameaux menus, gris, entortillés les uns avec les autres. Ses feuilles sont longues, minces, étroites, dentelées à leurs bords, de couleur rougeâtre, & d'un goût approchant de celui de la perce-pierre. Son fruit est une baie ronde, légere, vuide, & grosse comme un grain de poivre. (*D. J.*)

SARGEL, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique dans la province de Tremecen, au royaume de Maroc, sur la côte, entre Ténès & Alger, à huit lieues de cette derniere ville. Elle a été autrefois florissante; mais aujourd'hui c'est une ville ruinée, avec un port qui n'est bon que pour de petits bâtimens. *Long.* 16. 22. *latit.* 33. 32. (*D. J.*)

SARGETIA, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Dace, selon Dion Cassius, *in Trajano*. Ce fleuve arrosoit la ville Sarmizogœthusa, depuis nommée *Ulpia-Trajana*, & se jettoit ensuite dans le Rhabon. Le roi Déébalus avoit caché ses trésors dans un creux de ce fleuve, dont le nom moderne, à ce que dit Tzetzès, est *Argentia* ou *Sargentia*; mais, selon Sambucus, les Hongrois le connoissent sous le nom de *Sirel*, & les Allemands sous celui d'Istrig. Ce sentiment est appuyé par Lazius, dans sa république romaine. (*D. J.*)

SARGO, s. m. (*Hist. nat. Ichtiolog.*) *sargus*; poisson de mer fort ressemblant à la Daurade, mais plus rond. *Voyez* DAURADE. Il a le corps applati & épais; ses écailles sont petites & d'une couleur argentée; il y a sur les côtes du corps des traits noirs qui s'étendent depuis le dos presque jusqu'au ventre, & dont les uns ont plus de longueur & de largeur que les autres; ces traits sont disposés de façon qu'il y en a alternativement un long &

un court. Les yeux sont très-ronds ; les nageoires placées près des ouies & le bout de la queue, ont une couleur rougeâtre ; celles du ventre sont noires ; la nageoire qui s'étend depuis l'anus jusqu'à la queue est plus grande que dans la daurade. Il y a sur la queue une tache noire semblable à celle du sparaillon ; la nageoire de la queue est divisée en deux parties. Le *sargo* reste sur les rivages ; il fraie au printemps & en automne ; les poissons de cette espece que l'on pêche dans les eaux pures & nettes sont meilleurs que ceux qui restent dans les endroits fangeux. En général la chair du *sargo* est dure, un peu seche, & très-nourrissante, mais moins bonne que celle de la daurade. On a aussi donné le nom de *sargo* à une espece de scarre. *Voyez* SCARRE. Rondelet, *hist. nat. des poissons*, *I. part. liv. V. ch. v. Voyez* POISSON.

SARIGOY *ou* CARIGNE, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) animal quadrupede du Brésil ; son poil est grisâtre ; il répand une odeur très-désagréable, ce qui vient, dit-on, de la graisse qu'il a sur les rognons ; si on l'ôte, sa chair est très-bonne à manger. On croit que c'est une espece de putois.

SARGUEMINE, (*Géogr. mod.*) en allemand *Guemund* ; petite ville de la Lorraine allemande, sur la gauche de la Saare, entre Saralbe & Sarbruck, environ à trois lieues de chacune. *Longit.* 24. 46. *latit.* 49. 5. (*D. J.*)

SARIGAN, L'ISLE DE, (*Géogr. mod.*) autrement l'*île de Saint-Charles* ; petite île de l'Archipel de Saint-Lazare, & l'une des Mariannes à six lieues de l'île de Cuguan ; on lui donne douze milles de circuit. *Latit. septent.* 17. 35. (*D. J.*)

SARIPHES, MONTS (*Géogr. anc.*) *Sariphi*, montagnes d'Asie. Strabon, *épitom. l. XI. pag.* 1275, & Ptolomée, *l. VI. c. x.* s'accordent à dire que le fleuve Oxus prenoit sa source dans ces montagnes, qui étoient dans la Margiane. (*D. J.*)

SARISSES, s. f. (*Art. milit.*) piques dont les Grecs se servoient, & qui avoient plus de longueur que les nôtres. *Voyez* PIQUE & PHALANGE. (*q*)

SARKE, (*Géogr.*) île du canal de Saint-Georges, sur la côte de Normandie, mais sous la domination de l'Angleterre, faisant partie du petit Archipel de Jersey, Guernesey, *&c.* Elle est de fort peu d'étendue ; on n'y compte pas audelà de 300 habitans, lesquels, à la vérité, trouvent suffisamment, dans la bonté de son sol, de quoi pourvoir à leur subsistance. (*D. G.*)

SARLAT, (*Géogr. mod.*) ville de France dans le Périgord, à une lieue & demie de la rive droite de la Dordogne, à 10 lieues au sud-est de Périgueux, à 15 au nord-ouest de Cahors, à 125 de Paris. Il y a présidial, sénéchaussée, bailliage, élection, & un évêché d'un modique revenu ; il a été démembré de celui de Périgueux, suffragant de Bordeaux, & fut érigé par le pape Jean XXII.

Cette ville doit son origine à une abbaye d'hommes, ordre de saint Benoît, fondée du temps de Charlemagne. Ses habitans sont très-pauvres, & n'ont d'autre commerce que l'huile de noix. *Long.* 18. 50. *latit.* 46. 6.

Trois gentilshommes, hommes de lettres, & c'est une chose rare dans ce royaume, MM. Amelin, de la Boëtie & de la Calprenede, sont nés à *Sarlat.*

Amelin (Jean d') a composé une histoire de France, & a publié une traduction de quelques livres de Tite-Live sur les guerres puniques. Cette version n'est pas mauvaise, outre que l'auteur a eu soin d'y marquer à la marge le nom moderne des villes, des rivieres & des provinces. Il vivoit sous le regne d'Henri II.

Boëtie (Etienne de la) mort en 1563 à 33 ans, a laissé un traité curieux, intitulé *de la servitude volontaire*, ouvrage qu'il fit à l'âge de 18 ans ; tout le monde le connoît, car il est imprimé à la suite des œuvres de Montagne son intime ami.

Calprenede (Gautier de Coste sieur de la) naquit à deux lieues de *Sarlat.* Il servit d'abord cadet, ensuite officier dans le régiment des gardes, & devint enfin gentilhomme ordinaire du roi. Il mourut en 1661 d'un coup de tête que lui avoit

donné son cheval, qu'il avoit relevé trop vivement dans un faux pas.

Il avoit dès sa jeunesse beaucoup de talens pour narrer agréablement. Aussi montoit-il assez volontiers étant cadet au régiment des gardes, dans la salle de l'appartement de la reine, où il débitoit plusieurs petites histoires agréables, qui attiroient du monde de l'un & l'autre sexe autour de lui. La reine se plaignant un jour à ses femmes de chambre de ce qu'elles ne se rendoient pas exactement à leur devoir, elles répondirent qu'il y avoit dans la premiere salle de son appartement, un jeune militaire qui contoit des histoires si amusantes, qu'on ne pouvoit se lasser de l'écouter. La reine voulut le voir, & elle fut si satisfaite de son esprit & de ses manieres, qu'elle lui donna une pension.

Il est auteur des tragédies de la mort de Mithridate, du comte d'Essex, de de la mort des enfans d'Hérode, & de plusieurs autres. Elles eurent peu de succès. Le cardinal de Richelieu s'en étant fait lire une, dit que la piece étoit bonne, mais que les vers en étoient lâches. « Comment lâches! s'écria la Calprenede, » quand on lui rapporta la décision du » cardinal; cadedis, il n'y a rien de » lâche dans la maison de la Calprenede ».

C'est à ses romans qu'il dut toute sa réputation dans le dernier siecle; mais le nôtre ne la lui a pas confirmée. Le premier ouvrage qu'il publia en ce genre, est *Cassandre*: le second est *Cléopatre*, qu'il acheva en 1645. Le premier est plus intéressant, & le second plus varié pour les événemens. M. Despréaux cependant trouvoit que les caracteres s'y ressembloient trop, car c'est le roman de *Cléopatre* qu'il censure, quand il dit dans l'art poétique,

Souvent, sans y penser, un écrivain qui s'aime,
Forme tous ses héros semblables à soi-même;
Tout a l'humeur gascone, en un auteur gascon;
Calprenede & Juba parlent du même ton.

Il est certain que ces deux ouvrages sont écrits avec noblesse, mais avec beaucoup de négligence. Son dernier roman est *Pharamond*, dont il n'a travaillé que les sept premiers tomes. Comme il en vouloit faire son chef-d'œuvre, il le composoit à loisir. Il est en effet mieux écrit, & conduit avec plus d'art que les deux autres. Vaumoriere l'a fini, mais il s'en faut beaucoup que la fin vaille le commencement.

La tragédie de *Mithridate* de la Calprenede fut représentée pour la premiere fois, le jour des rois 1636. A la fin de la piece Mithridate prend une coupe empoisonnée, & après avoir délibéré quelque temps, il dit en avalant le poison: *mais c'est trop différer*.... un plaisant du parterre acheva le vers, en criant à haute voix: *le roi boit, le roi boit.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SARLOUIS, (*Géogr. mod.*) ville de France démembrée de la Lorraine sur la Saare, à quatre lieues de Sarbruck & à dix de Metz. Elle fut batie par Louis XIV. en 1680, & fortifiée à la maniere du maréchal de Vauban. *Long.* 24. 26. *lat.* 49. 20. (*D. J.*)

SARMALIA, ou *SARMALIUS*, ou *SARMALIUM*. (*Géogr. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans la Galatie, sur la route d'Ancyze à Tavia, selon l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

SARMAN, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, dans la province de Tripoli, auprès & de la dépendance de l'ancienne ville de ce nom. Elle est habitée par des Béréberes; mais il ne vient dans ses environs ni orge, ni blé, parce que tout est sable. (*D. J.*)

SARMANES *ou* SHAMMANES, s. m. pl. (*Hist. anc. & mod.*) c'est ainsi que l'on nommoit des prêtres ou philosophes indiens, qui vivoient dans les déserts & les forêts. Suivant S. Clément d'Alexandrie, les *sarmanes* n'habitoient jamais dans les villes, ni dans des maisons; ils ne se nourrissoient que de fruits, ne buvoient que de l'eau, ne se vêtoient que d'écorce d'arbres, & gardoient le célibat.

Les *sarmanes* sont les mêmes hommes que Strabon a désignés sous le nom de

germanes, qui étoient une espece de gymnosophistes différens des brachmanes. Les *sarmanes* étoient, suivant les Indiens du Malabar, les prêtres de l'Inde, avant les bramines, qui les chasserent du pays, les détruisirent & s'emparerent de leurs fonctions, parce qu'ils ne vouloient point admettre la divinité des dieux *Vistnou* & *Issuren*, non-plus que les livres de la théologie des Bramines qui sont parvenus à faire oublier entiérement les *sarmanes* ou *shammanes*. Ces derniers regardoient comme leur législateur & leur dieu *Butta*, *Budda* ou *Pouta*, que l'on croit être le même que le *Sommona-kodom* des Siamois, qui est appellé *Pontisat* ou le seigneur *Ponti*, dans quelques endroits de l'Indostan. C'est ce dieu qui est aujourd'hui révéré dans le royaume de Laos.

SARMATES *ou* SAUROMATES, s. f. pl. (*Hist. anc.* nation nombreuse & belliqueuse, qui étoit divisée en plusieurs tribus, Leur pays appellé *Sarmatie*, se divisoit en Européenne & en Asiatique; la premiere s'étendoit depuis la Vistule, jusq'au Pont-Euxin, au Bosphore cimmérien, le Palus Méotide, & étoit séparée par le Tanaïs, de la Sarmatie Asiatique ou Scythie. Ce vaste pays renfermoit ceux qui sont connus aujourd'hui sous le nom de *Pologne*, de *Russie*, & une partie de la Tartarie.

Les *Sarmates* commencerent à menacer l'empire romain en 63 sous l'empire de Néron; ils furent défaits en plusieurs occasions par Marc-Aurele, par Carus, par Constantin, sous l'empire duquel ils furent chassés par leurs esclaves nommés *Limigantes*; mais ils furent remis en possession par l'empereur Constance. En 358, en 407, ils firent une irruption dans les Gaules avec plusieurs autres nations barbares. Leur pays fut ensuite subjugué par les Huns sous Attila.

SARMATIE, (*Géog. anc.*) *Sarmatie*, grande contrée, qui prise en général, renferme divers grands pays de l'Europe & de l'Asie. Les anciens la partageoient en deux parties, l'une appellée *Sarmatie Asiatique*; & l'autre *Sarmatie Européenne*. Le Bosphore Cimmérien, les Palus-Méotides & le Tanaïs, en faisoient la séparation.

1°. La *Sarmatie Asiatique*, étoit terminée du côté du nord, selon Ptolomée, *liv. V. ch. ix.* par des terres inconnues; au couchant, par la *Sarmatie Européenne*, autrement par le Tanaïs, depuis sa source jusqu'à son embouchure dans les Palus-Méotides, & par le rivage oriental des Palus-Méotides, jusqu'au Bosphore Cimmérien; au midi, partie par le Pont-Euxin, depuis le Bosphore Cimmérien jusqu'au fleuve Chorax; partie par la Colchide, l'Ibérie & l'Albanie, en tirant une ligne droite, depuis le Chorax jusqu'à la côte de la mer Caspienne; & à l'orient, par la Scithie en-deçà de l'Imaüs. Ptolomée vous donnera la description de cette *Sarmatie*. Tout ce pays étoit habité par un grand nombre de peuples, sous des noms différens.

2°. La *Sarmatie européenne*, étoit bornée au nord, selon Ptolomée, *liv. III. ch. v.* par l'Océan sarmatique, par le golfe Vénédique & par des terres inconnues; à l'occident, par la Vistule & par les monts Sarmatiques; au midi, par les Jazyges Métanastes, par la Dace jusqu'à l'embouchure du Boristhene, & de-là par le rivage du Pont-Euxin jusqu'au fleuve Carcinite; & à l'orient, par l'isthme du fleuve Carcinite, par le Palus ou marais Byce, par le rivage du Palus-Méotide jusqu'à l'embouchure du Tanaïs, par ce fleuve, & au-delà par une ligne tirée vers le nord, au travers des terres inconnues. (*D. J.*)

SARMENIUS LAPIS, (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre qui servoit à polir l'or, & à qui on attribuoit la vertu de prévenir les avortemens.

SARMENT, s. m. (*Jardinage.*) se dit des brindilles que poussent quelques végétaux & qu'on ne peut qualifier de branches. La vigne, la coulevrée sont de ce nombre.

SARNIUS LAPIS, (*Hist. nat. Litholog.*) nom que Mercati donne à une pierre qui ressemble à un amas de plantes pétrifiées.

SARNO, *Géog. mod.*) ville d'Italie,

au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, près de la source du *Sarno*, à 5 milles de Nocera, à 8 de Nole, & à 13 au nord-ouest de Salerne; elle a titre de duché, & un évêché suffragant de Salerne, érigé vers l'an 967. *Long.* 32. 12. *lat.* 40. 47. (*D. J.*)

SARNO, LE, (*Géogr. mod.* en latin *sarnus*, riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, aux confins de laquelle elle prend sa source, & porte ses eaux à la mer, sur la côte du golfe de Naples. (*D. J.*)

SARNUS, (*Géogr. mod.*) fleuve d'Italie, dans la Campanie. Strabon, *liv. V. pag.* 24. & Pline, *liv. III. ch. v.* disent que ce fleuve arrosoit la ville de Pompeii, & c'est ce qui a été cause que Stace Silv. *liv. I. Carm. ij. v.* 265. lui a donné le surnom de *Pompejanus*.

Nec Pompejanus placeant magis otia Sarni.

Silius Italicus donne au *Sarnus* l'épithete de *mitis*.

Sarrastes etiam populos, totasque videres
Sarni *mitis opes.*

Il exalte les richesses du *sarnus*, sans doute, parce que c'étoit une riviere navigable. Quant aux peuples *sarrastes* dont il parle, cette expression est prise de Virgile, où on lit Æneid. *liv. VII. v.* 738.

Sarrastes *populos, & quæ rigat æquora*, Sarnus.

Sur quoi Servius remarque, que ces peuples étoient ainsi appellés du nom du fleuve *Sarnus*, sur les bords duquel ils habitoient. Le nom moderne du *Sarnus*, c'est *sarno*. (*D. J.*)

SARON ou *SARONA*, (*Géogr. sacrée.*) les interpretes de l'écriture distinguent trois cantons dans la Palestine nommé *Saron*. Le premier étoit entre le mont Tabor & la mer de Tibériade. Le second, entre la ville de Césarée & Joppé. Le troisieme étoit au-delà du Jourdain, & appartenoit à la tribu de Gad. Les cantons de ce nom étoient célebres dans le pays, pour leur agrément & leur fertilité; car Isaïe dit comme en proverbe, *la beauté du Carmel & du Saron*. (*D. J.*)

SARON, s. m. (*Mythol.*) dieu particulier des matelots; les Grecs par cette raison lui avoient donné le nom du bras de mer qui est proche de Corinthe ou du golfe *Saronique*. Ce *Saron*, divinité, n'est autre vraisemblablement que le prince dont parle Pausanias, *in Corinth.* & qui étoit roi de Corinthe. » Althépus, » dit-il, successeur de *Saron*, bâtit un » temple à Diane Saronique dans un lieu » nommé le *marais Phabéen*. Ce prince » chassant sur le bord de la mer un cerf » qui se mit à la nage, il le poursuivit de » même; mais épuisé de force, & lassé » de luter contre les flots, il se noya. » Son corps fut apporté dans le bois sacré » de Diane, & inhumé daus le parvis du » temple; cette aventure a été cause que » le marais a changé de nom, & s'appelle le *marais Saronique*. (*D. J.*)

SARON, (*Géogr. anc.*) lieu du Péloponnese, dans la contrée de Troezene, selon Etienne le géographe. Eusthathe parle aussi du fleuve *Saron* qui étoit dans la même contrée, & qui, selon lui, avoit donné le nom au golfe Saronique. (*D. J.*)

SARON, (*Géog. mod.*) ville de Perse, dans la province de Ghilan; les géographes du pays, selon Tavernier, la mettent à 76. 20. *de longitude*, & à 36. 15. *de latitude*. (*D. J.*)

SARONIDES, s. m. plur. (*Hist. des Gaulois.*) druides du second ordre, autrement nommés *Bardes*; ils jouoient des instrumens & chantoient à la tête des armées avant & après les combats, pour exciter & louer la valeur des soldats, ou blâmer ceux qui avoient trahi leur devoir. Le premier, & originairement l'unique collége des *Saronides*, étoit entre Chartres & Dreux; c'étoit aussi le chef-lieu des druides, & l'on en voit encore des vestiges. (*D. J.*)

SARONIES, (*Mythol.*) Σαρωνια, fêtes que l'on célébroit tous les ans à Troezene en l'honneur de Diane *Saronide*, ainsi nommée de Saron, le troisieme roi de Troezene, qui bâtit un temple à la déesse, & institua une fête en son honneur. Potter, *Archæolog. græc. t. I. p.* 439. (*D. J.*)

SARONIQUE GOLFE, *Saronicus sinus*, (*Géog. anc.*) golfe au midi de l'Attique : ce golfe, selon Strabon, *liv. VIII.* étoit appellé *pont* par quelques-uns, & *détroit* par d'autres ; ce qui fait, ajoute-t-il, qu'on l'appelle aussi *mer Saronique*, πέλαγος Σαρωνικόν. Sa longueur se prenoit depuis Cenchrées jusqu'au promontoire *Sunium* ; & sa largeur, où son entrée, depuis ce promontoire jusqu'à celui du Péloponnèse, appellé *Scyllæum* ; car Euripide *Hippolyto*, *v.* 1200. en parlant de Troezene, dit qu'elle étoit située sur la mer *Saronique* :

Πρὸς πόντον ἤδη κειμένη Σαρωνικὸν,

Sita jam ad mare Saronicum.

Pline, *liv. IV. ch. v.* remarque que ce golfe étoit anciennement bordé d'une forêt de chênes, & que c'étoit-là l'origine de son nom.

Ce golfe si célebre dans l'histoire ancienne, est enfermé entre le promontoire *Sunium*, appellé aujourd'hui *capo-Coloni*, sur la côte de l'Attique, & le cap *Scyllæum*, à présent *capo-Skillo*, sur la côte de la Morée : ces promontoires sont éloignés l'un de l'autre d'onze lieues. Il y a plusieurs îles dans ce golfe ; les principales sont Egine, Coulouri, & Porus ; & ce sont les seules qui soient habitées. Ceux qui y demeurent avoient un vaivode & un cadi, qui étoient communs à ces trois îles ; mais ils ont jugé à propos de s'accommoder avec le capitan bacha, & de lui donner tous les ans sept cens quatre-vingt piastres ; ce qui les exempte de tous les droits qu'on auroit pu exiger d'eux. Ils pourroient vivre à leur aise, si les corsaires ne les incommodoient pas si souvent qu'ils font ; puisqu'ils ont assez de terres à cultiver pour le petit nombre d'habitans qui occupent ces trois îles.

Ce golfe prend aujourd'hui son nom d'*Egine*, quoique nos mariniers lui donnent celui d'*Engia*. C'est la plus haute pointe du promontoire *Sunium*, qu'on voit ouest-nord-ouest. On la découvre du mont Himette du sud-ouest à l'ouest & de Coulouri ou Salamine plus au sud ; on la compte à neuf lieues de la côte la plus proche de l'Attique, à douze de Porto-Lione, & environ à six de la Morée. Elle a près de quinze lieues de tour : il n'y a point de port pour les vaisseaux, & ils sont obligés de donner fond entre les îles Angestri, Douronite, & Moni. Il n'y a plus ni ville ni village, à la réserve de celui d'Egine.

Le nom de *Saronique* donné à ce golfe, vient de ce que le fleuve Saron s'y décharge à l'ouest vers l'Hexamile ; car c'est ainsi qu'on appelle maintenant l'isthme de Corinthe : la longueur du golfe est à-peu-près de 24 lieues. (*D. J.*)

SAROS s. m. (*Astron.*) ou période chaldaïque, est un cycle qui contient 223 lunaisons. Cette période est de 18 ans, & d'environ 11 jours, & elle ramene les éclipses à-peu-près dans les mêmes points du ciel. M. Halley, après avoir restitué un passage de Pline, où il est parlé du *saros* chaldaïque, ou retour périodique des éclipses après 223 lunaisons, avoit fait usage de cette période dès l'an 1684, pour en déduire les irrégularités du mouvement de la lune. *Voyez* LUNE. (*O*)

SAROZ, (*Géogr. mod.*) comté de la haute Hongrie, aux confins de la Pologne, qui le borne à l'orient septentrional. Il a les monts Krapach à l'orient, & les comtés de Scépus au couchant. (*D. J.*)

SARPEDON, (*Géog anc.*) promontoire de la Cilicie ; Strabon, *liv. XIV. pag.* 670. le met au voisinage de l'embouchure du fleuve Calycadnus ; Ptolomée, *liv. V. ch. viij.* qui le nomme *Sarpedorum extrema*, le marque sur la côte de la Cétide, entre Aphrodysia, & l'embouchure du Calycadnus.

Ce promontoire devint célebre par le traité de paix des Romains avec Antiochus ; c'est de lui qu'Apollon avoit pris le nom de *Sarpedonius* : il y avoit à Séleucie, selon Zosime, *liv. I. ch. lvij.* un temple d'Apollon Sarpédonien, & dans le temple un oracle. Strabon dit la même chose de Diane, sans néanmoins marquer que ce temple fut à Séleucie. Il y a aussi dans la Cilicie, dit-il, *liv. XIV. pag.* 676. un temple de Diane Sarpédonienne avec un oracle. (*D. J.*)

SARRANE, (*Musiq. instr. des anc.*) espece de flûte ancienne. *Voyez* FLUTE,

(*Littérat.*) & FLUTE, (*Musiq. instr. des anc.*)

Turnebe (*Adverf. lib. XXVIII, ch. 34.*) veut que le nom de cette flûte vienne de ce qu'elle rendoit un son aigu & semblable à celui d'une scie (*serræ*). D'autres veulent que le nom *sarrane* ne soit que l'adjectif *sarranus*, *sarrana*, &c. qui signifie *Tirien*. (*F. D. C.*)

SARRASIN, *voyez* BLÉ NOIR.

SARRASINS, *ou* SARASINS, & SARAZINS, (*Hist. mod.*) peuples de l'Arabie, qui descendoient des *Saraceni*. Ils faisoient la principale force de l'armée de Mahomet, & ses successeurs acheverent par leur bravoure, les conquêtes que ce fondateur de la religion musulmane avoit commencées & qu'il se proposoit de poursuivre quand il mourut en 633.

Les califes unissant comme lui l'autorité souveraine à la puissance pontificale, joignirent à l'Arabie déjà conquise, le reste de la Palestine, la Syrie, l'Egypte, & la Perse.

Cet empire se démembra, & s'étendit dans la suite sous la puissance de divers conquérans. Les Turcs, peuple venu du Turkestan en Asie, après avoir embrassé la religion musulmane des *Sarrasins*, leur enleverent avec le temps de vastes pays, qui joints aux débris de Trébisonde & de Constantinople, ont formé l'empire ottoman: l'Egypte eut pour gouverneurs ses soudans particuliers.

Les *Sarrasins* qui avoient soumis les côtes de l'Afrique le long de la Méditerranée, furent appellés en Espagne par le comte Julien. On les nomme également *Sarrasins* à cause de leur origine, & *Maures*, parce qu'ils étoient établis dans les trois Mauritanies.

Le comte Julien étoit chez eux en ambassade, lorsque sa fille fut deshonorée par Rodrigue roi d'Espagne. Le comte outragé s'adressa à eux pour le venger, & commandés par un émir, ils conquirent toute l'Espagne, après avoir gagné en 714 la célebre bataille où Rodrigue perdit la vie. L'archevêque Opas prêta serment de fidélité aux *Sarrasins*, & conserva sous eux beaucoup d'autorité sur les églises chrétiennes que les vainqueurs tolérerent.

L'Espagne, à la réserve des cavernes & des roches de l'Asturie, fut soumise en 14 mois à l'empire des califes. Ensuite, sous Abdérame, vers l'an 734, d'autres *Sarrasins* subjuguerent la moitié de la France; & quoique dans la suite ils furent affoiblis par les victoires de Charles Martel, & par leurs divisions, ils ne laisserent pas de conserver des places dans la Provence.

« En 828, les mêmes *Sarrasins* qui » avoient subjugué l'Espagne, firent des » incursions en Sicile, & désolerent » cette île, sans que les empereurs grecs, » ni ceux d'occident, pussent alors les » en chasser. Ces conquérans alloient se » rendre maîtres de l'Italie, s'ils avoient » été unis; mais leurs fautes sauverent » Rome, comme celles des Carthaginois » la sauverent autrefois.

» Ils partent de Sicile en 846 avec une » flotte nombreuse: ils entrent par l'embouchure du Tibre; & ne trouvant » qu'un pays presque désert, ils vont » assiéger Rome. Ils prirent les dehors, » & ayant pillé la riche église de saint » Pierre hors des murs, ils leverent le » siége pour aller combattre une armée » de François qui venoit secourir Rome, » sous un général de l'empereur Lothaire. L'armée françoise fut battue; » mais la ville rafraîchie fut manquée; » & cette expédition qui devoit être » une conquête, ne devint par leur » mésintelligence, qu'une simple incursion ».

Cependant ils étoient alors redoutables à-la-fois à Rome & à Constantinople; maîtres de la Perse, de la Syrie, de l'Arabie, de toutes les côtes d'Afrique jusqu'au mont Atlas, & des trois quarts de l'Espagne. Il faut lire l'histoire de ces peuples & de leurs conquêtes par M. Ockley; elle a été imprimée à Paris, en 1748, 2. *vol. in-4°.*

Ce que je ne puis m'empêcher de remarquer c'est que cette nation ne songea pas plutôt à devenir la maîtresse du monde, qu'à l'exemple des autres, qui avant elle en avoient fait la conquête, elle se

déclara d'une maniere particuliere en faveur des Sciences ; elle donna retraite aux Lettres chassées de Rome & d'Athènes. On cultiva la Philosophie dans les académies du Caire, de Constantine, de Sigilsmèse, de Basora, d'Hubbede, de Fez, de Maroc, de Tunis, de Tripoli, d'Alexandrie, & de Coufah.

Malheureusement les *Sarrasins* l'avoient reçue fort altérée des mains des derniers interpretes, & ils n'étoient point en état de la rétablir dans son véritable sens. Ils y trouvoient trop d'obstacles, & dans leur langue, qui leur rendoit le tour des langues étrangeres difficile à entendre, & dans le caractere de leur génie, plus propre à courir après le merveilleux, ou à approfondir des subtilités, qu'à s'arrêter à des vérités solides.

Leur théologie rouloit sur des idées abstraites ; ils se perdoient dans leurs recherches profondes sur les noms de Dieu & des anges : ils tournoient en astrologie judiciaire, la connoissance qu'ils avoient du ciel : enfin, attachant des mysteres & des secrets à de simples symboles, ils croyoient posséder l'art de venir à bout de leurs desseins, par un usage arbitraire de lettres ou de nombres.

Les juifs jouirent en orient de la plus grande tolérance, sous la domination des *Sarrasins*. Persécutés par-tout ailleurs, ils avoient une ressource dans la bonté des califes, soit que les Mahométans usassent de cette indulgence, en considération de ce que leur prophete s'étoit servi d'un juif pour rédiger l'alcoran ; soit que ce fût un effet de la douceur qu'inspire naturellement l'amour des Lettres. Les juifs eurent la permission d'établir leurs académies de Frora & de Piendébita, au voisinage de Coufah & de Bagdad, où les princes *Sarrasins* tenoient successivement le siége de leur empire.

Ils emprunterent de leurs nouveaux maîtres l'usage de la Grammaire, & employerent alors la massore à l'exemple des *Sarrasins*, qui avoient ajouté des points à l'alcoran du temps d'Omar : ils firent aussi des traductions de livres arabes.

Enfin, comme les *Sarrasins* aimoient sur-tout l'Astronomie & la Médecine, les juifs s'appliquerent avec succès à ces deux sciences, qui ont été souvent depuis une source de gloire & de richesses pour plusieurs particuliers de cette nation. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SARRASINS *ou* ARABES, *philosophie des*, (*Hist. de la Philosophie.*) *V.* ce que nous en avons déjà dit à l'*art.* ARABES, & à *l'article* RELIGION DES ARABES où nous avons conduit l'histoire philosophique de ces peuples depuis sa premiere origine, jusqu'au temps de l'islamisme. C'est à ce moment que nous allons la reprendre. Les sciences s'éteignoient par-tout ; une longue suite de conquérans divers avoit bouleversé les empires subsistans, & laissé après eux l'ignorance & la misere ; les Chrétiens même s'étoient abrutis, lorsque les *Sarrasins* feuilleterent les livres d'Aristote, & releverent la Philosophie défaillante.

Les Arabes n'ont connu l'écriture que peu de temps avant la fondation de l'hégire. Antérieurement à cette époque on peut les regarder comme des idolâtres grossiers, sur lesquels un homme qui avoit quelque éloquence naturelle pouvoit tout. Tels furent Sahan, Wayel, & sur-tout Koffus : ceux qu'ils désignerent par le titre de *chated*, étoient pâtres, astrologues, musiciens, médecins, poëtes, législateurs & prêtres, caracteres qu'on ne trouve jamais réunis dans une même personne, que chez les peuples barbares & sauvages. Ouvrez les fastes des nations ; & lorsqu'ils vous entretiendront d'un homme chargé d'interpréter la volonté des dieux, de les invoquer dans les temps de calamités générales, de chanter les faits mémorables, d'ordonner des entreprises, d'infliger des châtimens, de décerner des récompenses, de prescrire des lois ecclésiastiques, politiques & civiles, de marquer des jours de repos & de travail, de lier ou d'absoudre, d'assembler ou de disperser, d'armer ou de désarmer, d'imposer les mains pour guérir ou pour exterminer ; concluez que c'est le temps de la profonde ignorance. A mesure que la lumiere s'accroîtra, vous verrez ces fonctions importantes se séparer ; un homme commandera ; un autre sacrifiera ; un

troisieme guérira ; un quatrieme plus sacré les immortalisera par ses chants.

Les Arabes avoient peut-être avant l'islamisme quelques teintures de poésie & d'astrologie, telles qu'on peut les supposer à un peuple qui parle une langue fixée, mais qui ignore l'art d'écrire.

Ce fut un habitant d'Ambare, appellé *Moramere*, qui inventa les caracteres arabes peu de temps avant la naissance de Mahomet, & cette découverte demeura si secrette entre les mains des Coraishites, qu'à peine se trouvoit-il quelqu'un qui sût lire l'alcoran lorsque les exemplaires commencerent à s'en multiplier. Alors la nation étoit partagée en deux classes, l'une d'érudits, qui savoient lire, & l'autre d'idiots. Les premiers résidoient à Médine, les seconds à la Mecque. Le saint prophete ne savoit ni lire ni écrire : de-là la haine des premiers musulmans contre toute espece de connoissance ; le mépris qui s'en est perpétué chez leurs successeurs ; & la plus longue durée garantie aux mensonges religieux dont ils sont entêtés.

Voyez à l'article ARABES ce qui concerne les Nomades & les Zabiens.

Mahomet fut si convaincu de l'incompabilité de la Philosophie & de la Religion, qu'il décerna peine de mort contre celui qui s'appliqueroit aux arts libéraux : c'est le même pressentiment dans tous les temps & chez tous les peuples, qui a fait hasarder de décrier la raison.

Il étoit environné d'idolâtres, de zabiens, de juifs & de chrétiens. Les idolâtres ne tenoient à rien ; les zabiens étoient divisés ; les juifs misérables & méprisés ; & les chrétiens partagés en monophysites ou jacobites & orthodoxes, se déchiroient. Mahomet sut profiter de ces circonstances pour les amener tous à un culte qui ne leur laissoit que l'alternative de choisir de belles femmes, ou d'être exterminés.

Le peu de lumiere qui restoit s'affoiblit au milieu du tumulte des armes, & s'éteignit au sein de la volupté ; l'alcoran fut le seul livre ; on brûla les autres, ou parce qu'ils étoient superflus s'ils ne contenoient que ce qui est dans l'alcoran, ou parce qu'ils étoient pernicieux, s'ils contenoient quelque chose qui n'y fût pas. Ce fut le raisonnement d'après lequel un des généraux *sarrazins* fit chauffer pendant six mois les bains publics avec les précieux manuscrits de la bibliotheque d'Alexandrie. On peut regarder Mahomet comme le plus grand ennemi que la raison humaine ait eu. Il y avoit un siecle que sa religion étoit établie, & que ce furieux imposteur n'étoit plus, lorsqu'on entendoit des hommes remplis de son esprit s'écrier que Dieu puniroit le calife Almamon, pour avoir appellé les sciences dans ses états, au détriment de la sainte ignorance des fideles croyans ; & que si quelqu'un l'imitoit, il falloit l'empaler, & le porter ainsi de tribu en tribu, précédé d'un héraut qui diroit, voilà quelle a été & quelle sera la récompense de l'impie qui préférera la Philosophie à la tradition & au divin alcoran.

Les Ommeades qui gouvernerent jusqu'au milieu du second siecle de l'hégire, furent des défenseurs rigoureux de la loi de l'ignorance, & de la politique du saint prophete. L'aversion pour les Sciences & pour les arts se ralentit un peu sous les Abassides. Au commencement du jx. siecle, Abul-Abbas Al-Mamon & ses successeurs, instituerent les pélerinages, éleverent des temples ; prescrivirent des prieres publiques, & se montrerent si religieux, qu'ils purent accueillir la science & les savans sans s'exposer.

Le calife Walid défendit aux chrétiens l'usage de la langue greque ; & cet ordre singulier donna lieu à quelques traductions d'auteurs étrangers en arabe.

Abug-Jaafar Al-mansor, son successeur, osa attacher auprès de lui un astrologue & deux médecins chrétiens, & étudier les Mathématiques & la Philosophie : on vit paroître sans scandale deux livres d'Homere traduits en syriaque, & quelques autres ouvrages.

Abug-Jaafar Haron Raschid marcha sur les traces d'Al-mansor, aima la poésie, proposa des récompenses aux hommes de lettres, & leur accorda une protection ouverte.

Ces souverains sont des exemples frap-

pans de ce qu'un prince aimé de ses peuples peut entreprendre & exécuter. Il faut qu'on sache qu'il n'y a point de religion que les mahométans haïssent autant que la chrétienne; que les savans que ces califes abassides rassemblerent autour d'eux, étoient presque tous chrétiens; & que le peuple heureux sous leur gouvernement, ne songea pas à s'en offenser.

Mais le regne d'Al-Mamon, ou Abug Jaafar Abdallah, fut celui des Sciences, des Arts, & de la Philosophie: il donna l'exemple, il s'instruisit. Ceux qui prétendoient à sa faveur, cultiverent les sciences. Il encouragea les *Sarrasins* à étudier; il appella à sa cour ceux qui passoient pour versés dans la littérature greque, juifs, chrétiens, arabes ou autres, sans aucune distinction de religion.

On sera peut-être surpris de voir un prince musulman fouler aux piés si fiérement un des points les plus importans de la religion dominante; mais il faut considérer que la plûpart des habitans de l'Arabie étoient chrétiens; qu'ils exerçoient la Médecine, connoissance également utile au prince & au prêtre, au sujet hérétique & au sujet orthodoxe; que le commerce qu'ils faisoient les rendoit importans; & que malgré qu'ils en eussent, par une supériorité nécessaire des lumieres sur l'ignorance, les *Sarrasins* leur accordoient de l'estime & de la vénération. Philopone, philosophe aristotélicien, se fit respecter d'Amram, général d'Omar, au milieu du sac d'Alexandrie.

Jean Mesué fut versé dans la Philosophie, les Lettres & la Médecine; il eut une école publique à Bagdad, il fut protégé des califes, depuis Al-Rashide Al-Mamon, jusqu'à Al-Motawaccille; il forma des disciples, parmi lesquels on nomme Honam Ebn Isaac, qui étoit arabe d'origine, chrétien de religion, & médecin de profession.

Honam traduisit les Grecs en arabe, commenta Euclide, expliqua l'almageste de Ptolomée, publia les livres d'Eginete, & la somme philosophique aristotélique de Nicolas, en syriaque, & fit connoître par extraits Hippocrate & Galien.

Les souverains font de l'esprit des peuples tout ce qu'il leur plaît; au temps de Mesué, ces supersticieux musulmans, ces féroces contempteurs de la raison, voyoient sans chagrin une école publique de philosophie s'ouvrir à côté d'une mosquée.

Cependant les imprudens chrétiens attaquoient l'alcoran, les juifs s'en moquoient, les philosophes le négligeoient, & les fideles croyans sentoient la nécessité de jour en jour plus urgente de recourir à quelques hommes instruits & persuadés, qui défendissent leur culte, & qui repoussassent les attaques de l'impiété. Cette nécessité les réconcilia encore avec l'érudition; mais bientôt on attacha une foule de sens divers aux passages obscurs de l'alcoran; l'un y vit une chose, un autre y vit une autre chose; on disputa, & l'on se divisa en sectes qui se damnerent réciproquement. Cependant l'Arabie, la Syrie, la Perse, l'Egypte, se peuplerent de philosophes, & la lumiere échappée de ces contrées commença à poindre en Europe.

Les contemporains & les successeurs d'Al-mamon se conformerent à son goût pour les sciences; elles furent cultivées jusqu'au moment où effrayées, elles s'enfuirent dans la Perse, dans la Scythie & la Tartarie, devant Tamerlan. Un second fléau succéda à ce premier; les Turcs renverserent l'empire des *Sarrasins*, & la barbarie se renouvella avec ses ténebres.

Ces événemens qui abrutissoient des peuples, en civilisoient d'autres, les transmigrations forcées conduisirent quelques savans en Afrique & dans l'Espagne, & ces contrées s'éclairerent.

Après avoir suivi d'un coup-d'œil rapide les révolutions de la science chez les *Sarrasins*, nous allons nous arrêter sur quelques détails.

Le mahométisme est divisé en plus de soixante & dix sectes: la diversité des opinions tombe particuliérement sur l'unité de Dieu & ses attributs, ses décrets & son jugement, ses promesses & ses châtimens, la prophétie & les fonctions du sacerdoce; de-là les Hanifites, les Mel-

kites, les Schafites, les Henbalites, les Mutazalites, *&c*.... & toutes ces distinctions extravagantes qui sont nées, qui naissent & qui naîtront dans tous les temps & chez tous les peuples où l'on appliquera les notions de la Philosophie aux dogmes de la Théologie. La fureur de concilier Aristote avec Mahomet, produisit parmi les musulmans les mêmes folies que la même fureur de concilier le même philosophe avec Jesus-Christ avoit produites ou produisit parmi les chrétiens; ils eurent leur *al-calam* ou théosophie.

Dans les commencemens les musulmans prouvoient la divinité de l'alcoran avec un glaive bien tranchant: dans la suite, ils crurent devoir employer aussi la raison, & ils eurent une philosophie & une théologie scolastique, & des molinistes & des jansénistes, & des déistes & des pyrrhoniens, & des athées & des sceptiques.

Alkinde naquit à Basra de parens illustres; il fut chéri de Al-Mamon, de Al-Mosateme & de Ahmede; il s'appliqua particuliérement aux mathématiques & à la Philosophie: Aristote étoit destiné à étouffer ce que la nature produiroit de génie chez presque tous les peuples; Alkindi fut une de ses victimes parmi les *Sarrasins*. Après avoir perdu son temps aux cathégories, aux prédicamens, à l'art sophistique, il se tourna du côté de la Médecine avec le plus grand succès; il ne négligea pas la philosophie naturelle; ses découvertes le firent soupçonner de magie. Il avoit appliqué les Mathématiques à la Philosophie; il appliqua la Philosophie à la Médecine; il ne vit pas que les Mathématiques détruisoient les systêmes en Philosophie, & que la Philosophie les introduisoit en Médecine. Il fut ecclectique en religion; il montra bien à un interprete de la loi qui le déchiroit publiquement, & qui avoit même attenté à sa vie, la différence de la Philosophie & de la superstition; il auroit pu le châtier, ou employer la faveur dont il jouissoit à la cour, & le perdre; il se contenta de le reprimander doucement, & de lui dire: « ta » religion te commande de m'ôter la vie, » la mienne de te rendre meilleur si je » puis: viens que je t'instruise, & tu me» tueras après si tu veux ». Que pense-t-on qu'il apprit à ce prêtre fanatique? l'Arithmétique & la Géométrie. Il n'en fallut pas davantage pour l'adoucir & le réformer; c'est peut-être ainsi qu'il en faudroit user avec les peuples féroces, superstitieux & barbares Faites précéder le missionnaire par un géométre; qu'ils sachent combiner des vérités, & puis vous leur ferez combiner ensuite des idées plus difficiles.

Thabit suivit la méthode d'Alkindi; il fut géométre, philosophe, théologien & médecin sous le calife Mootade. Il naquit l'an de l'hégire 221, & mourut l'an de la même époque 288.

Al-Farabe méprisa les dignités & la richesse, s'enfuit de la maison paternelle, & s'en alla entendre Mesué à Bagdad; il s'occupa de la dialectique, de la Physique, de la métaphysique, & de la politique; il joignit à ces études celles de la géométrie, de la médecine & de l'astronomie, sans lesquelles on ne se distinguoit pas dans l'école de Mesué. Sa réputation parvint jusqu'à l'oreille des califes; on l'appella; on lui proposa des récompenses, mais rien ne lui parut préférable aux douceurs de la solitude & de la méditation; il abandonna la cour au crime, à la volupté, à la fausseté, à l'ambition, au mensonge & à l'intrigue: celui-ci ne fut pas seulement de la philosophie, il fut philosophe; une seule chose l'affligeoit, c'est la briéveté de la vie, l'infirmité de l'homme, ses besoins naturels, la difficulté de la science & l'étendue de la nature. Il disoit, du pain d'orge, de l'eau d'un puits, un habit de laine; & loin de moi ces joies trompeuses, qui finissent par des larmes Il s'étoit attaché à Aristote; il embrassa les mêmes objets. Ses ouvrages furent estimés des Arabes & des Juifs: ceux-ci les traduisirent dans leur langue. Il mourut l'an 339 de l'hégire, à l'âge de 80 ans.

Eschiari ou al-Ashari appliqua les principes de la philosophie péripatéticienne aux dogmes relevés de l'islamisme, fit une théologie nouvelle, & devint chef de la secte appellée de son nom des *Ashariites*; c'est un syncretisme théosophique. Il avoit

été d'abord motazalite, & il étoit dans le sentiment que Dieu est nécessité de faire ce qu'il y a de mieux pour chaque être; mais il quitta cette opinion.

Asshari, suivant à toute outrance les abstractions, distinctions, précisions aristotéliques, en vint à soutenir que l'existence de Dieu différoit de ses attributs.

Il ne vouloit pas qu'on instituât de comparaison entre le créateur & la créature. Maimonide qui vivoit au milieu de tous ces hérésiarques musulmans, dit qu'Aristote attribuoit la diversité des individus à l'accident, Asaria à la volonté, Mutazali à la sagesse; & il ajoute pour nous autres Juifs, c'est une suite du mérite de chacun & de la raison générale des choses.

La doctrine d'Asshari fit les progrès les plus rapides. Elle trouva des sectateurs en Asie, en Afrique, & en Espagne. Ce fut le docteur orthodoxe par excellence. Le nom d'hérésiarque demeura aux autres théologiens. Si quelqu'un osoit accuser de fausseté le dogme d'Asshari, il encouroit peine de mort. Cependant il ne se soutint pas avec le même crédit en Asie & en Egypte. Il s'éteignit dans la plupart des contrées au temps de la grande révolution; mais il ne tarda pas à se renouveller, & c'est aujourd'hui la religion dominante; on l'explique dans les écoles; on l'enseigne aux enfans; on l'a mise en vers, & je me souviens bien, dit Léon, qu'on me faisoit apprendre ces vers par cœur quand j'étois jeune.

Abul Hussein Essophi succéda à al-Asshari. Il naquit à Bagdad; il y fut élevé; il y apprit la philosophie & les mathématiques, deux sciences qu'on faisoit marcher ensemble & qu'il ne faudroit jamais séparer. Il posséda l'astronomie au point qu'on dit de lui, que la terre ne fut pas aussi-bien connue de Ptolomée que le ciel d'Essophi. Il imagina le premier un planisphere, où le mouvement des planetes étoit rapporté aux étoiles fixes. Il mourut l'an 383 de l'hégire.

Qui est-ce qui a parcouru l'histoire de la médecine & qui ignore le nom de Rasès, ou al-Rase, ou Abubecre? Il naquit à Rac, ville de Perse, d'où son pere l'emmena à Bagdad pour l'initier au commerce; mais l'autorité ne subjugue pas le génie. Rasès étoit appellé par la nature à autre chose qu'à vendre ou acheter. Il prit quelque teinture de médecine, & s'établit dans un hôpital. Il crut que c'étoit là le grand livre du médecin, & il crut bien. Il ne négligea pas l'érudition de la philosophie, ni celle de son art; ce fut le Galien des Arabes. Il voyagea: il parcourut différens climats. Il conversa avec des hommes de toutes sortes de professions; il écouta sans distinction quiconque pouvoit l'instruire ou des médicamens, ou des plantes, ou des métaux, ou des animaux, ou de la philosophie, ou de la chirurgie, ou de l'histoire naturelle, ou de la physique, ou de la chymie. Arnauld de Villeneuve disoit de lui: cet homme fut profond dans l'expérience, sûr dans le jugement, hardi dans la pratique, clair dans la spéculation. Son mérite fut connu d'Almansor qui l'appella en Espagne, où Rasès, acquit des richesses immenses. Il devint aveugle à quatre-vingt ans, & mourut à Cordoue âgé de quatre-vingt-dix, l'an de l'hégire 101. Il laissa une multitude incroyable d'opuscules; il nous en reste plusieurs.

Avicenne naquit à Bochara l'an 370 de l'hégire, d'un pere qui connut de bonne heure l'esprit excellent de son fils & le cultiva. Avicenne, à l'âge où les enfans bégayent encore, parloit distinctement d'arithmétique, de géométrie & d'astronomie. Il fut instruit de l'islamisme dans la maison; il alla à Bagdad étudier la médecine & la philosophie rationelle & expérimentale. J'ai pitié de la maniere dont nous employons le temps, quand je parcours la vie d'Avicenne. Les jours & les nuits ne lui suffisoient pas, il en trouvoit la durée trop courte. Il faut convenir que la nature leur avoit été bien ingrate, à lui & à ses contemporains, ou qu'elle nous a bien favorisés, si nous devenons plus savans au milieu du tumulte & des distractions, qu'ils ne l'ont été après leurs veilles, leurs peines, & leur assiduité. Son mérite le conduisit à la cour; il y jouit de la plus grande considération, mais il ignoroit le sort qui l'attendoit. Il tomba tout-à-coup du faîte des honneurs & de la richesse au fond d'un cachot. Le sultan

Jasochbagh

Jasochbagh avoit conféré le gouvernement de la contrée natale d'Avicenne à son neveu. Celui-ci s'étoit attaché notre philosophe en qualité de médecin, lorsque le sultan allarmé sur la conduite de son neveu, résolut de s'en défaire par le poison, & par la main d'Avicenne. Avicenne ne voulut ni manquer au maître qui l'avoit élevé, ni à celui qu'il servoit. Il garda le silence & ne commit point le crime; mais le neveu de Jasochbagh instruit avec le temps du projet atroce de son oncle, punit son médecin du secret qu'il lui en avoit fait. Sa prison dura deux ans. Sa conscience ne lui reprochoit rien, mais le peuple qui juge, comme on sait, le regardoit comme un monstre d'ingratitude. Il ne voyoit pas qu'un mot indiscret auroit armé les deux princes, & fait répandre des fleuves de sang. Avicenne fut un homme voluptueux; il écouta le penchant qu'il avoit au plaisir, & ses excès furent suivis d'une dyssenterie qui l'emporta, l'an 428 de l'hégire. Lorsqu'il étoit entre la mort & la vie, les inhumains qui l'environnoient lui disoient: eh bien, grand médecin, que ne te guéris-tu? Avicenne indigné se fit apporter un verre d'eau, y jetta un peu d'une poudre qui la glaça sur le champ, dicta son testament, prit son verre de glace, & mourut. Il laissa à son fils unique, Hali, homme qui s'est fait un nom dans l'histoire de la médecine, une succession immense. Freind a dit d'Avicenne, qu'il avoit été louche en médecine & aveugle en philosophie; ce jugement est sévere. D'autres prétendent que son *Canon medicinæ*, prouve avec tous ses défauts, que ce fut un homme divin; c'est aux gens de l'art à l'apprécier.

Sortis de l'Asie, nous allons entrer en Afrique & dans l'Europe, & passer chez les Maures. Essereph-Essachalli, le premier qui se présente, naquit en Sicile; ce fut un homme instruit & éloquent. Il eut les connoissances communes aux savans de son temps, mais il les surpassa dans la cosmographie. Il fut connu & protégé du comte Roger, qui préféroit la lecture du *Spatiatorium locorum* d'Essachalli à celle de l'almageste de Ptolomée, parce que Ptolomée n'avoit traité que d'une partie de l'univers, & qu'Essachalli avoit embrassé l'univers entier. Ce philosophe se défit des biens qu'il tenoit de son souverain, renonça aux espérances qu'il pouvoit encore fonder sur sa libéralité, quitta la cour & la Sicile, & se retira dans la Mauritanie.

Thograi naquit à Ispahan. Il fut poëte, historien, orateur, philosophe, médecin & chimiste. Cet homme né malheureusement pour son bonheur, accablé de bienfaits de son maître, élevé à la seconde dignité de l'empire, toujours plus riche, plus considéré, & plus mécontent, n'ouvroit la bouche, ne prenoit la plume que pour se plaindre de la perversité du sort & de l'injustice des hommes; c'étoit le sujet d'un poëme qu'il composoit lorsque le sultan son maître entra dans sa tente. Celui-ci, après en avoir lu quelques vers, lui dit: « Thograi, je vois » que tu es mal avec toi-même; écoute, » & ressouviens-toi de ma prédiction. Je » commande à la moitié de l'Asie; tu » es le premier d'un grand empire après » moi; le ciel a versé sur nous sa faveur, » il ne dépend que de nous d'en jouir. » Craignons qu'il ne punisse un jour no- » tre ambition par quelques revers; nous » sommes des hommes, ne veuillons pas » être des dieux ». Peu de temps après, le sultan plus sage dans la spéculation que dans la pratique, fut jetté dans un cachot avec son ministre. Thograi fut mis à la question & dépouillé de ses trésors, peu de temps après, & fut condamné de périr attaché à un arbre & percé de fleches. Ce supplice ne l'abattit point. Il montra plus de courage qu'on n'en devoit attendre d'une ame que l'avarice avoit avilie. Il chanta des vers qu'il avoit composés; brava la mort; il insulta à ses ennemis, & s'offrit sans pâlir à leurs coups. On exerça la férocité jusque sur son cadavre qui fut abandonné aux flammes. Il a écrit des commentaires historiques sur les choses d'Asie & de Perse, & il nous a laissé un ouvrage d'alchimie intitulé *Defloratio naturæ.* Il paroît s'être soustrait au joug de l'aristotélisme, pour s'attacher à la doctrine de Platon. Il avoit médité sa république. D'un grand nombre de poëmes

dans lesquels il avoit célébré les hommes illustres de son temps, il ne nous en reste qu'un dont l'argument est moral.

L'histoire de la philosophie & de la médecine des *Sarrasins* d'Espagne nous offre d'abord les noms d'Avenzoar & d'Avenpas.

Avenzoar naquit à Séville; il professa la philosophie, & exerça la médecine avec un désintéressement digne d'éloge. Il soulageoit les malades indigens du salaire qu'il recevoit des riches. Il eut pour disciples Avenpas, Averroës & Rasis. Il bannit les hypotheses de la médecine, & la ramena à l'expérience & à la raison. Il mourut l'an de l'hégire 1064.

Le médecin *Avenpas* fut une espece de théosophe. Sa philosophie le rendit suspect; il fut emprisonné à Cordoue comme impie ou comme hérétique. Il y avoit alors un assez grand nombre d'hommes qui s'imaginant perfectionner la religion par la philosophie, corrompoient l'une & l'autre. Cette manie qui se décéloit dans l'islamisme, devoit un jour se manifester avec une force bien autre dans le Christianisme. Elle prend son origine dans une sorte de pusillanimité religieuse très-naturelle. Avenpas mourut l'an 1025 de l'hégire.

Algazel s'illustra par son apologie du mahométisme contre le judaïsme & le christianisme. Il professa la philosophie, la théologique & le droit islamitique à Bagdad. Jamais école ne fut plus nombreuse que la sienne. Riches, pauvres, magistrats, nobles, artisans, tous accoururent pour l'entendre. Mais un jour qu'on s'y attendoit le moins, notre professeur disparut. Il prit l'habit de pélerin; il alla à la Meque; il parcourut l'Arabie, la Syrie & l'Egypte: il s'arrêta quelque temps au Caire pour y entendre Etartose, célebre théologien islamite. Du Caire, il revint à Bagdad où il mourut, âge de 55 ans, l'an 1005 de l'hégire. Il étoit de la secte de Al-Ashari. Il écrivit de l'unité de Dieu contre les Chrétiens. Sa foi ne fut pas si aveugle qu'il n'eût le courage & la témérité de reprendre quelque chose dans l'alcoran, ni si pure, qu'elle n'ait excité la calomnie des zélés de son temps. On loue l'élégance & la facilité de ses poëmes; ils sont tous moraux. Après avoir exposé les systèmes des philosophes dans un premier ouvrage, intitulé, *de opinionibus philosophorum*, il travailla à les réfuter dans un second qu'il intitula, *de destructione philosophorum.*

Thophail, né à Séville, chercha à sortir des ruines de sa famille par ses talens. Il étudia la médecine & la Philosophie; il s'attacha à l'aristotélisme: il eut un tour poétique dans l'esprit. Averroës fait grand cas de l'ouvrage où il introduit un homme abandonné dans un fort & nourri par une biche, s'élevant par les seules forces de la raison à la connoissance des choses naturelles & surnaturelles, à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'ame, & à la béatitude intuitive de Dieu après la mort. Cette fable s'est conservée jusqu'à nos jours; elle n'a point été comprise dans la perte des livres qui a suivi l'expulsion des Maures hors de l'Espagne. Leibnitz l'a connue & admirée. Thophail mourut dans sa patrie l'an 1071 de l'hégire.

Averroës fut disciple de Thophail. Cordoue fut sa patrie. Il eut des parens connus par leurs talens, & respectés par leurs postes. On dit que son ayeul entendit particuliérement le droit mahométan, selon l'opinion de Malichi.

Pour se faire une idée de ce que c'est que le droit mahométan, il faut savoir 1°. que les disputes de religion chez les Mulsumans, ont pour objet; ou les mots, ou les choses, & que les choses se divisent en articles de foi fondamentaux, & en articles de foi non fondamentaux; 2°. que leurs lieux théologiques, sont la divine écriture ou l'alcoran; l'assonnah ou la tradition; le consentement & la raison. S'éleve-t-il un doute sur le licite ou l'illicite, on ouvre d'abord l'alcoran; s'il ne s'y trouve aucun passage formel sur la question, on a recours à la tradition; la tradition est-elle muette, on assemble des savans, & l'on compte les voix; les sentimens sont-ils partagés, on consulte la raison. Le témoignage de la raison est le dernier auquel on s'en rapporte. Il y a plus; les uns rejettent absolument l'au-

torité de la raison, tels sont les asphahanites; d'autres la préferent aux opinions des docteurs, tels sont les hanifites; il y en a qui balancent les motifs; il y en a au contraire au jugement desquels rien ne prévaut sur un passage précis. Au reste, quelque parti que l'on prenne, on n'est accusé ni d'erreur, ni d'incrédulité. Entre ces casuistes, Malichi fut un des plus célebres. Son souverain s'adressa quelquefois à lui, mais la crainte ne le porta jamais à interpréter la loi au gré de la passion de l'homme puissant qui le consultoit. Le calife Rashid l'ayant invité à venir dans son palais instruire ses enfans, il lui répondit: « La science ne vient point à » nous, mais allons à elle »; & le sultan ordonna que ses enfans fussent conduits au temple avec les autres. L'approche de la mort, & des jugemens de Dieu lui rappella la multitude de ses décisions: il sentit alors tout le danger de la profession de casuiste; il versa des larmes ameres en disant: » Eh, que ne m'a-t-on donné autant de coups de verges, que j'ai décidé » des cas de conscience? Dieu va donc » comparer mes jugemens avec sa justice: » je suis perdu ». Cependant ce docteur s'étoit montré en toute circonstance d'une équité & d'une circonspection peu commune.

Averroës embrassa l'assharisme. Il étudia la théologie & la philosophie scholastique, les mathématiques & la médecine. Il succéda à son pere dans les fonctions de juge & de grand-prêtre à Cordoue. Il fut appellé à la cour du calife Jacque Al-Mansor, qui le chargea de réformer les loix & la jurisprudence. Il s'acquitta dignement de cette commission importante. Al-Mansor, à qui il avoit présenté ses enfans, les chérit; il demanda le plus jeune au pere, qui le lui refusa. Ce jeune homme aimoit le cherif & la cour. La maison paternelle lui devint odieuse; il se determina à la quitter, contre le sentiment de son pere, qui le maudit, & lui souhaita la mort.

Averroës jouissoit de la faveur du prince, & de la plus grande considération, lorsque l'envie & la calomnie s'attacherent à lui. Ses ennemis n'ignoroient pas combien il étoit aristotélicien, & l'incompatibilité de l'aristotélisme & de l'islamisme. Ils envoyerent leurs domestiques, leurs parens, leurs amis dans l'école d'Averroës. Ils se servirent ensuite de leur témoignage pour l'accuser d'impiété. On dressa une liste de différens articles mal-sonans, & on l'envoya, souscrite d'une multitude de noms, au prince Al-Mansor, qui dépouilla Averroës de ses biens, & le relégua parmi les Juifs. La persécution fut si violente qu'elle compromit ses amis. Averroës, à qui elle devint insupportable à la longue, chercha à s'y soustraire par la fuite; mais il fut arrêté & jetté dans une prison. On assembla un concile pour le juger, & il fut condamné à paroître les vendredis à la porte du temple, la tête nue, & à souffrir toutes les ignominies qu'il plairoit au peuple de lui faire. Ceux qui entroient lui crachoient au visage, & les prêtres lui demandoient doucement: ne vous repentez-vous pas de vos hérésies?

Après cette petite correction charitable & théologique, il fut renvoyé dans sa maison, où il vécut long-temps dans la misere & dans le mépris. Cependant un cri géneral s'éleva contre son successeur dans les fonctions de juge & de prêtre, homme dur, ignorant, injuste & violent. On redemanda Averroës. Al-Mansor consulta là-dessus les théologiens, qui répondirent que le souverain qui réprimoit un sujet, quand il lui plaisoit, pouvoit aussi le relever à son gré; & Averroës retourna à Maroc, où il vécut assez tranquille & assez heureux.

Ce fut un homme sobre, laborieux & juste. Il ne prononça jamais la peine de mort contre aucun criminel. Il abandonna à son subalterne le jugement des affaires capitales. Il montra de la modestie dans ses fonctions, de la patience & de la fermeté dans ses peines. Il exerça la bienfaisance même envers ses ennemis. Ses amis s'offenserent quelquefois de cette préférence, & il leur répondoit: « C'est avec » ses ennemis & non avec ses amis qu'on » est bienfaisant: avec ses amis c'est un » devoir qu'on remplit; avec ses ennemis » c'est une vertu qu'on exerce. Je dé- » pense ma fortune comme mes parens

» l'ont acquise : je rends à la vertu ce » qu'ils ont obtenu d'elle. La préférence » dont mes amis se plaignent ne m'ôtera » pas ceux qui m'aiment vraiment ; elle » peut me ramener ceux qui me haissent ». La faveur de la cour ne le corrompit point : il se conserva libre & honnête au milieu des grandeurs. Il fut d'un commerce facile & doux. Il souffrit moins dans sa disgrace de la perte de sa fortune, que des calomnies de l'injustice. Il s'attacha à la philosophie d'Aristote, mais il ne négligea pas Platon. Il défendit la cause de la raison contre Al-Gazel. Il étoit pieux ; & on n'entend pas trop comment il concilioit avec la religion sa doctrine de l'éternité du monde. Il a écrit de la logique, de la physique, de la Métaphysique, de la morale, de la politique, de l'astronomie, de la théologie, de la rhétorique & de la musique. Il croyoit à la possibilité de l'union de l'ame avec la Divinité dans ce monde. Personne ne fut aussi violemment attaqué de l'aristotélomanie, fanatisme qu'on ne conçoit pas dans un homme qui ne savoit pas un mot de grec, & qui ne jugeoit de cet auteur que sur de mauvaises traductions. Il professa la Médecine. A l'exemple de tous les philosophes de sa nation, il s'étoit fait un systême particulier de religion. Il disoit que le Christianisme ne convenoit qu'à des fous, le judaïsme qu'à des enfans, & le mahométisme qu'à des pourceaux. Il admettoit, avec Aristote, une ame universelle, dont la nôtre étoit une particule. A cette particule éternelle, immortelle, divine, il associoit un esprit sensitif, périssable & passager. Il accordoit aux animaux une puissance estimatrice qui les guidoit aveuglément à l'utile, que l'homme connoît par la raison. Il eut quelqu'idée du *sensorium* commun. Il a pu dire, sans s'entendre, mais sans se contredire, que l'ame de l'homme étoit mortelle & qu'elle étoit immortelle. Averroës mourut l'an de l'hégire 1103.

Le philosophe Noimoddin obtint des Romains quelques marques de distinction, après la conquête de la Grece ; mais il sentit bientôt l'embarras & le dégoût des affaires publiques : il se renferma seul dans une petite maison, où il attendit en philosophe que son ame délogeât de son corps pour passer dans un autre, car il paroît avoir eu quelque foi à la métempsycose.

Ibrin Al-Chatil Raisi, l'orateur de son siecle, fut théologien, philosophe, jurisconsulte & médecin. Ceux qui professoient à Bagdad l'accuserent d'hérésie, & le conduisirent dans une prison qui dura. Il y a long-temps qu'un hérétique est un homme qu'on veut perdre. Le prince, mieux instruit, lui rendit justice ; mais Raisi qui connoissoit apparemment l'opiniâtreté de la haine théologique, se réfugia au Caire, d'où la réputation d'Averroës l'appella en Espagne. Il partit précisément au moment où l'on exerçoit contre Averroës la même persécution qu'il avoit soufferte. La frayeur le saisit, & il s'en revint à Bagdad. Il suivit Abu-Habdilla dans ses disgraces. Il prononça à Fez un poëme si touchant sur les malheurs d'Habdilla, que le souverain & le peuple se déterminerent à le secourir. On passa en Espagne. On ramena les villes à l'autorité de leur maître. Hasis ennemi d'Habdilla fut enfermé dans la Castille, & celui-ci régna sur le reste de la contrée. Habdilla, tranquille sur le trône de Grenade, ne l'oublia pas ; mais Raisi préféra l'obscurité du séjour de Fez à celui de la cour d'Espagne. Le plus léger mécontentement efface auprès des grands la mémoire des plus grands services. Habdilla, qui lui devoit sa couronne, devint son ennemi. La conduite de ce prince envers notre philosophe est un tissu de faussetés, & de cruautés, auxquelles on ne conçoit pas qu'un roi, qu'un homme puisse s'abaisser. Il employa l'artifice & les promesses pour l'attirer ; il médita de le faire périr dans une prison. Raisi lui échappa : il le fit redemander, mort ou vif au souverain de Fez ; celui-ci le livra, à condition qu'on ne disposeroit point de sa vie. On manqua à cette promesse. On accusa Raisi de vol & d'hérésie : il fut mis à la question ; la violence des tourmens en arracherent l'aveu de crimes qu'il n'avoit point commis. Après l'avoir brisé, disloqué, on l'étouffa. On le poursuivit au-delà du tombeau : il fut exhumé, & l'on exerça contre son cadavre toutes

fortes d'indignités. Tel fut le sort de cet homme à qui la nature avoit accordé l'art de peindre & d'émouvoir, talens qui devoient un jour servir si puissamment ses ennemis, & lui être si inutiles auprès d'eux. Il mourut l'an 1278 de l'hégire.

Etosi, ainsi nommé de *Tos* sa patrie, fut ruiné dans le sac de cette ville par le tartare Holac. Il ne lui resta qu'un bien qu'on ne pouvoit lui enlever, la science & la sagesse. Holac le protégea dans la suite, se l'attacha, & l'envoya même, en qualité d'ambassadeur, au souverain de Bagdad, qui paya chérement le mépris qu'il fit de notre philosophe. Etosi fut aristotélicien. Il commenta la logique de Raisi, & la métaphysique d'Avicenne. Il mourut à Samrahand, en Asie, l'an 1179 de l'hégire. On exige d'un philosophe ce qu'on pardonneroit à un homme ordinaire. Les mahométans lui reprochent encore aujourd'hui de n'avoir point arrêté la vengeance terrible qu'Holac tira du calife de Bagdad. Falloit-il pour une petite insulte qu'un souverain & ses amis fussent foulés aux piés des chevaux, & que la terre bût le sang de quatre-vingt mille hommes ? Il est d'autant plus difficile d'écarter cette tache de la mémoire d'Etosi, qu'Holac fut un homme doux, ami de la science & des savans, & qui ne dédaigna pas de s'instruire sous Etosi.

Nasirodin de Tus naquit l'an de l'hégire 1097. Il étudia la philosophie, & se livra de préférence aux mathématiques & aux arts qui en dépendent. Il présida sur toutes les écoles du Mogol : il commenta Euclide & Ptolomée. Il observa le ciel : il dressa des tables astronomiques. Il s'appliqua à la Morale. Il écrivit un abrégé de l'Ethique de Platon & d'Aristote. Ses ouvrages furent également estimés des Turcs, des Arabes & des Tartares. Il inspira à ces derniers le goût de la science, qu'ils reçurent & qu'ils conserverent même au milieu du tumulte des armes. Holac, Ilechan, Kublat, Kanm & Tamerlan aimerent à conférer avec les hommes instruits.

Mais nous ne finirions point si nous nous étendions sur l'histoire des philosophes qui, moins célebres que les précédens, n'ont pas été sans nom dans les siecles qui ont suivi la fondation du mahométisme : tels sont parmi les Arabes, Matthieu-ebn-Junis, Afrihi, Al-Bazrani, Bachillani, Abulsaric, Abul-Chars, Ebn-Malca, Ehno'l Hosan, Abu'l Helme, Mogrebin, Ibnu-el-Baitar, qui a écrit des animaux, des plantes, des venins & des métaux ; Abdessalame qui fut soupçonné d'hérésie, & dont les ouvrages furent brûlés ; Said-ebn-Hebatolla, Muhammed Tusius, Masisii, Joseph, Hasnum, Dacxub, Phacroddin, Noimoddin, Ettphtheseni, qui fut premier ministre de Tamerlan, philosophe & factieux ; Abul Hasan, Abu-Bahar, parmi les Maures ; Abumasar, astronome célebre ; Albatigne, Alfragan, Alchabit, Geber, un des peres de la Chimie ; Isaac-ben-Erram, qui disoit à Zaid son maître, qui lui avoit associé un autre médecin avec lequel il ne s'accordoit pas, que la contradiction de deux médecins étoit pire que la fievre tierce ; Esseram de Tolede, Abraham-ibnu-Sahel de Séville, qui s'amusa à composer des vers licencieux ; Aaron-ben-Senton, qui mécontenta les habitans de Fez, auxquels il commandoit pour Abdalla, & excita par sa sévérité leur révolte, dans laquelle il fut égorgé lui & le reste des Juifs.

Il suit de ce qui précede, qu'à proprement parler, les Arabes ou *Sarrasins* n'ont point eu de philosophe avant l'établissement de l'islamisme.

Que le Zabianisme, mélange confus de différentes opinions empruntées des Perses, des Grecs, des Egyptiens, ne fut point un systême de théologie.

Que Mahomet fut un fanatique ennemi de la raison, qui ajusta comme il put ses sublimes rêveries, à quelques lambeaux arrachés des livres des juifs & des chrétiens, & qui mit le coûteau sur la gorge de ceux qui balancerent à regarder ses chapitres comme des ouvrages inspirés. Ses idées ne s'éleverent point au-dessus de l'Antropomorphisme.

Que le temps de la philosophie ne commença que sous les Ommeades.

Qu'elle fit quelques progrès sous les Abassides.

Qu'alors on s'en servit pour pallier le ridicule de l'islamisme.

Que l'application de la philosophie à la révélation engendra parmi les Mulsumans une espece de théosophisme le plus détestable de tous les systêmes.

Que les esprits aux yeux desquels la théologie & la philosophie s'étoient dégradées par une association ridicule, inclinerent à l'athéisme : tels furent les Zendekéens & les Dararianéens.

Qu'on en vit éclore une foule de fanatiques, de sectaires & d'imposteurs.

Que bientôt on ne sut ni ce qui étoit vrai, ni ce qui étoit faux, & qu'on se jetta dans le Scepticisme.

Les Motasalites disoient: Dieu est juste & sage; il n'est point l'auteur du mal: l'homme se rend lui-même bon ou méchant.

Les Al-lobariens disoient : l'homme n'est pas libre, Dieu produit en lui tout ce qu'il fait : il est le seul être qui agisse. Nous ne sommes pas moins nécessités que la pierre qui tombe & que l'eau qui coule.

Les Al-Naiarianens disoient que Dieu à la vérité faisoit le bien & le mal, l'honnête & le déshonnête; mais que l'homme libre s'approprioit ce qui lui convenoit.

Les Ai-Asharites rapportoient tout à l'idée de l'harmonie universelle.

Que l'attachement servil à la philosophie d'Aristote, étouffa tout ce qu'il y eut de bons esprits parmi les *Sarrasins*.

Qu'avec cela ils ne posséderent en aucun temps quelque traduction fidele de ce philosophe.

Et que la philosophie qui passa des écoles arabes dans celles des chrétiens, ne pouvoit que retarder le progrès de la connoissance parmi ces derniers.

De la théologie naturelle des Sarrasins. Ces peuples suivirent la philosophie d'Aristote; ils perdirent des siecles à disputer des catégories, du syllogisme, de l'analytique, des topiques, de l'art sophistique. Or nous n'avons que trop parlé des sentimens de ces anciens. *Voyez les articles* ARISTOTÉLISME & PÉRIPATÉTICIEN. Nous allons donc exposer les principaux axiomes de la théologie naturelle des *Sarrasins*.

Dieu a tout fait & réparé; il est assis sur un trône de force & de gloire; rien ne résiste à sa volonté.

Dieu, quant à son essence, est un, il n'a point de collegue; singulier, il n'a point de pareil; uniforme, il n'a point de contraire; séparé, il n'a point d'intime; ancien, il n'a rien d'antérieur; éternel, il n'a point eu de commencement; perdurable, il n'aura point de fin; constant, il ne cesse point d'être, il sera dans tous les siecles des siecles orné de ses glorieux attributs.

Dieu n'est soumis à aucun décret qui lui donne des limites, ou qui lui prescrive une fin; il est le premier & le dernier terme; il est au-dehors & en-dedans.

Dieu, élevé au-dessus de tout, n'est point un corps; il n'a pas de forme, & n'est pas une substance circonscrite, une mesure déterminée; les corps peuvent se mesurer & se diviser. Dieu ne ressemble point aux corps. Il semble, d'après ce principe, que les Musulmans ne sont ni antropomorphites, ni matérialistes : mais il y a des sectes qui s'attachant plus littéralement à l'alcoran, donnent à Dieu des yeux, des piés, des mains, des membres, une tête, un corps. Reste à savoir s'il n'en est pas d'elles, comme des juifs & de nous: celui qui voudroit juger de nos sentimens sur Dieu par les expressions de nos livres, & par les nôtres, se tromperoit grossiérement. Il n'y a aucun de nos théologiens qui s'en tiennent assez ouvertement à la lettre, pour rendre Dieu corporel; & s'il reste encore parmi les fideles quelques personnes, qui, accoutumées à s'en faire une image, voient l'éternel sous la forme d'un vieillard vénérable avec une longue barbe, elles ont été mal instruites, elles n'ont point entendu leur catéchisme; elles imaginent Dieu comme il est représenté dans les morceaux de peinture qui décorent nos temples, & qui peut-être sont le premier germe de cette espece de corruption.

Dieu n'eſt point une ſubſtance, & il n'y a point de ſubſtance en lui; ce n'eſt point un accident, & il n'y a point en lui d'accident; il ne reſſemble à rien de ce qui exiſte, ni rien de ce qui exiſte ne lui reſſemble.

Il n'y a en Dieu ni quantité, ni termes, ni limites, ni poſition différente; les cieux ne l'environnent point; s'il eſt dit qu'il eſt aſſis ſur un trône, c'eſt d'une maniere & ſous une acception qui ne marque ni contact, ni forme, ni ſituation, ni exiſtence en un lieu déterminé, ni mouvement local. Son trône ne le ſoutient point; mais il eſt ſoutenu avec tout ce qui l'environne par la bonté de ſa puiſſance. Son trône eſt par-tout, parce qu'il regne par-tout. Sa main eſt par-tout, parce qu'il commande en tous lieux. Il n'eſt ni plus éloigné, ni plus voiſin du ciel que de la terre.

Il eſt en tout; il eſt plus proche de l'homme que ſes veines jugulaires; il eſt préſent à tout; il eſt témoin de tout ce qui ſe paſſe; ſa proximité des choſes n'a rien de commun avec la proximité des choſes entr'elles; ce ſont deux eſſences, deux exiſtences, deux préſences différentes.

Il n'exiſte en quoi que ce ſoit, ni quoi que ce ſoit n'exiſte en lui; il n'eſt le ſujet de rien.

Il eſt immenſe, & l'eſpace ne le comprend pas; il eſt très-ſaint, & le temps ne le limite pas. Il étoit avant le temps & l'eſpace, & il eſt à préſent comme il a été de toute éternité.

Dieu eſt diſtingué de la créature par ſes attributs; il n'y a dans ſon eſſence que lui; il n'y a dans les autres choſes que ſon eſſence.

Sa ſainteté ou perfection exclut de ſa nature toute idée de changement & de tranſlation; il n'y a point en lui d'accident; il n'eſt point ſujet à la contingence; il eſt lui dans tous les ſiecles; exempt de diſſolution, quant aux attributs de ſa gloire; exempt d'accroiſſement, quand aux attributs de ſa perfection.

Il eſt de foi que Dieu exiſte préſent à l'entendement & aux yeux pour les ſaints & les bienheureux, dont il fait ainſi le bonheur dans la demeure éternelle, où il leur accorde de contempler ſa face glorieuſe.

Dieu eſt vivant, fort, puiſſant, ſupérieur à tout; il n'eſt ſujet ni à excès, ni à impuiſſance, ni au ſommeil, ni à la veille, ni à la vieilleſſe, ni à la mort.

C'eſt lui qui commande & qui regne, qui veut & qui peut, c'eſt de lui qu'eſt la ſouveraineté & la victoire, l'ordre & la création.

Il tient les cieux dans ſa droite; les créatures ſont dans la paume de ſa main; il a notifié ſon excellence & ſon unité par l'œuvre de la création.

Les hommes & leurs œuvres ſont de lui; il a marqué leurs limites.

Le poſſible eſt en ſa main; ce qu'il peut ne ſe compte pas; ce qu'il ſait ne ſe comprend pas.

Il ſait tout ce qui peut être ſu; il comprend, il voit tout ce qui ſe fait des extrémités de la terre juſqu'au haut des cieux; il ſuit la trace d'un atôme dans le vuide; il eſt préſent au mouvement délié de la penſée; le mouvement le plus ſecret du cœur ne lui eſt pas caché; il ſait d'une ſcience antique qui fut ſon attribut de toute éternité, & non d'une ſcience nouvelle qu'il ait acquiſe dans le temps. La charge de l'univers eſt moins par rapport à lui, que celle d'une fourmi par rapport à l'étendue & à la maſſe de l'univers.

Dieu veut ce qu'il eſt; il a diſpoſé à l'événement ce qui ſe fera; il n'y a par rapport à ſa puiſſance ni peu ni beaucoup, ni petiteſſe ni grandeur, ni bien ni mal, ni foi ni incrédulité, ni ſcience ni ignorance, ni bonheur ni malheur, ni jouiſſance, ni privation, ni accroiſſement ni diminution, ni obéiſſance ni révolte, ſi ce n'eſt par un jugement déterminé, un décret, une ſentence, un acte de ſa volonté.

Ce fataliſme eſt l'opinion dominante des Muſulmans. Ils accordent tout à la puiſſance de Dieu, rien à la liberté de l'homme.

Ce que Dieu veut, eſt; ce qu'il ne

veut pas, n'eſt pas ; le clin de l'œil, l'eſſor de la penſée ſont par ſa volonté.

C'eſt lui par qui les choſes ont commencé, qui les a ordonnées, qui les réordonnera ; c'eſt lui qui fait ce qu'il lui plaît, dont la ſentence eſt irrévocable, dont rien ne retarde ou n'avance le décret, à la puiſſance duquel rien ne ſe ſouſtrait, qui ne ſouffre point de rebelles, qui n'en trouve point, qui les empêche par ſa miſéricorde, ou qui les permet par ſa puiſſance ; c'eſt de ſon amour & de ſa volonté que l'homme tient la faculté de lui obéir, de le ſervir. Que les hommes, les démons & les anges ſe raſſemblent, qu'ils combinent toutes leurs forces ; s'ils ont mis un atôme en mouvement, ou arrêté un atôme mû, c'eſt qu'il l'aura voulu.

Entre les attributs qui conſtituent l'eſſence de Dieu, il faut ſur-tout conſidérer la volonté ; il a voulu de toute éternité que ce qui eſt fût, il en a vu le moment & les exiſtences n'ont ni précédé ce moment, ni ſuivi ; elles ſe ſont conformées à ſa ſcience, à ſon décret, ſans délai, ſans précipitation, ſans déſordre.

Il voit, il entend : rien n'eſt loin de ſon oreille, quelque foible qu'il ſoit ; rien n'eſt loin de ſa vue, quelque petit qu'il ſoit. Il n'y a point de diſtance pour ſon ouïe, ni de ténebres pour ſes yeux. Il eſt ſans organes, cependant il a toutes ſenſations ; comme il connoît ſans cœur, il exécute ſans membres, il crée ſans inſtrument ; il n'y a rien d'analogue à lui dans la créature.

Il parle, il ordonne, il défend, il promet, il menace d'une voix éternelle, antique, partie de ſon eſſence. Mais ſon idiome n'a rien de commun avec les langues humaines. Sa voix ne reſſemble point à la nôtre : il n'y a ni ondulation d'air, ni colliſion de corps, ni mouvement de levres, ni lettres, ni caracteres ; c'eſt la loi, c'eſt l'alcoran, c'eſt l'Evangile, c'eſt le pſeautier, c'eſt ſon eſprit qui eſt deſcendu ſur ſes apôtres, qui ont été les interpretes entre lui & nous.

Tout ce qui exiſte hors de Dieu eſt ſon œuvre, émané de ſa juſtice de la maniere la plus parfaite & la meilleure.

Il eſt ſage dans ſes œuvres, juſte dans ſes décrets ; comment pourroit-il être accuſé d'injuſtice ? Ce ne pourroit être que par un autre être qui auroit quelque droit de juger de l'adminiſtration des choſes, & cet être n'eſt pas.

D'où l'on voit que les Muſulmans n'établiſſent aucune liaiſon entre le créateur & la créature ; que tout ſe rapporte à lui ſeul ; qu'il eſt juſte, parce qu'il eſt tout-puiſſant ; que l'idée de ſon équité n'a peut-être rien de commun avec la nôtre, & que nous ne ſavons préciſément par quels principes nous ſerons jugés à ſon tribunal bons ou méchans. Qu'eſt-ce qu'un être paſſager d'un moment, d'un point, devant un être éternel, immenſe, infini, tout-puiſſant ? moins que la fourmi devant nous. Qu'on imagine ce que les hommes feroient pour un de leurs ſemblables, ſi l'exiſtence éternelle étoit ſeulement aſſurée à cet être ? Croit-on qu'il eût quelque ſcrupule d'immoler à ſa félicité tout ce qui pourroit s'y oppoſer ? Croit-on qu'il balançât de dire à celui qui deviendroit ſa victime : qu'êtes-vous par rapport à moi ? Dans un moment il ne s'agira plus de vous, vous ne ſouffrirez plus, vous ne ſerez plus : moi, je ſuis, & je ſerai toujours. Quel rapport de votre bien-être au mien ! Je ne vous dois qu'à proportion de votre durée comparée à la mienne. Il s'agit d'une éternité pour moi, d'un inſtant pour vous. Je me dois en raiſon de ce que vous êtes, & de ce que je ſuis : voilà la baſe de toute juſtice. Souffrez donc, mourez, périſſez, ſans vous plaindre. Or quelle diſtance encore plus grande d'un Dieu qui auroit accordé l'éternité à ſa créature, à cette créature éternelle, que de cette créature éternelle à nous ? Combien ne lui reſteroit-il pas d'infirmités qui rapprocheroient ſa condition de la nôtre, tandis qu'il n'auroit qu'un ſeul attribut qui rendroit ſa condition comparable à celle de Dieu. Un ſeul attribut divin, ſuppoſé dans un homme, ſuffit donc pour anéantir entre cet homme & ſes pareils toute notion de juſtice. Rien par rapport à cet homme hypothétique, que ſommes-nous donc par rapport à Dieu ? Il n'y a que le brachmane qui a craint d'écraſer la fourmi qui puiſſe lui dire ; ô Dieu, pardonne-

pardonne-moi ; si j'ai fait descendre l'idée de ma justice jusqu'à la fourmi, j'ai pu la faire aussi remonter jusqu'à toi. Traite-moi comme j'ai traité le plus foible de mes inférieurs.

Les génies, les hommes, les démons, les anges, le ciel, la terre, les animaux, les plantes, la substance, l'accident, l'intelligible, le sensible, tout a commencé, excepté Dieu. Il a tiré tout du néant, ou de la pure privation : rien n'étoit ; lui seul a toujours été.

Il n'avoit besoin de rien. S'il a créé, ce n'est pas qu'il ne pût se passer des créatures. Il a voulu qu'elles fussent pour que sa volonté se fît, sa puissance se manifestât, la vérité de sa parole s'accomplît. Il ne remplit point un devoir ; il ne céda point à une nécessité ; il ne satisfit point à un sentiment de justice ; il n'étoit obligé à rien envers quelqu'être que ce fût. S'il a fait aux êtres la condition dont ils jouissent, c'est qu'il l'a voulu. Il pourroit accabler l'homme de souffrance, sans qu'il pût en être accusé. S'il en a usé autrement, c'est bienveillance, c'est bonté, c'est grace. O homme, remercie le donc du bien qu'il t'a départi gratuitement, & soumets-toi sans murmurer à la peine.

S'il récompense un jour ceux qui l'auront aimé & imité, cette récompense ne sera point le prix du mérite, une indemnité, une compensation, une reconnoissance nécessaire. Ce sera l'accomplissement de sa parole, la suite de son pacte qui fut libre. Il pouvoit créer, ne se point obliger, disposer de nous à son gré, & cela sans cesser d'être juste. Qu'y a-t-il de commun entre nous & lui ?

Il faut avouer que les Musulmans ont de hautes idées de la nature de Dieu ; & que Leibnitz avoit raison de dire, que le Christianisme ne s'étoit élevé à rien de plus sublime.

De la Doctrine des Musulmans sur les Anges & sur l'ame de l'Homme. Ils disent :

Les anges sont les ministres de Dieu ; ils n'ont point péché ; ils sont proches de leur souverain ; il commande, & ils lui obéissent.

Ce sont des corps subtils, saints, formés de lumieres ; ils ne courent point ; ils ne mangent point ; ils ne dorment point ; ils n'ont point de sexe ; ils n'ont ni pere ni mere, ni appétit charnel.

Ils ont différentes formes, selon les fonctions auxquelles ils sont destinés. Il y en a qui sont debout ; d'autres sont inclinés ; d'autres assis ; d'autres prosternés ; les uns prient ; les autres chantent ; les uns célebrent Dieu par des louanges ; les autres implorent sa miséricorde pour les pécheurs ; tous l'adorent.

Il faut croire aux anges, quoiqu'on en ignore & les noms & les ordres. Il faut les aimer. La foi l'ordonne. Celui qui les néglige est un infidele.

Celui qui n'y croit pas, qui ne les aime pas, qui ne les révere pas, qui les suppose de différens sexes, est un infidele.

L'ame de l'homme est immortelle. La mort est la dissolution du corps & le sommeil de l'ame. Ce sommeil cessera.

Ce sentiment n'est pas général. Les Alsharestans & les Al-asharites regardent l'ame comme un accident périssable.

Lorsque l'homme est déposé dans le tombeau, deux anges terribles le visitent ; ils s'appellent *Moncar* & *Nacir*. Ils l'interrogent sur sa croyance & sur ses œuvres. S'il répond bien, ils lui permettent de reposer mollement ; s'il répond mal, ils le tourmentent en le frappant à grands coups de masses de fer.

Ce jugement du sépulcre, n'est pas dans l'alcoran ; mais c'est un point de tradition pieuse.

La main de l'ange de mort, qui s'appelle *Azariel*, reçoit l'ame au sortir du corps ; & si elle a été fidelle, il la confie à deux anges qui la conduisent au ciel, où son mérite désigne sa place, ou entre les prophêtes, ou entre les martyrs, ou parmi le commun des fideles.

Les ames au sortir du corps descendent dans l'albazach. C'est un lieu placé entre ce monde & le monde futur, où elles attendent la résurrection.

L'ame ne ressuscite pas seule. Le corps ressuscite aussi. L'alcoran dit, qui est-ce qui pourra ressusciter les os dissous ? qui est-ce qui rassemblera leurs particules

éparses ? Celui qui les a formés, lorsqu'ils n'étoient rien.

Au jour du jugement, Dieu rassemblera & les hommes & les génies qui ont été. Il les examinera, il accordera le ciel aux bons. Les méchans seront envoyés à la gêne.

Entre les méchans ceux qui auront reconnu l'unité de Dieu, sortiront du feu, après avoir expié leurs fautes.

Il n'y a point de damnation éternelle pour celui qui a cru en un seul Dieu.

De la physique & de la métaphysique des Sarrasins. C'est l'aristotélisme ajouté aux préjugés religieux, une théosophie islamitique ; Thophail admet les quatre qualités des Péripatéticiens, l'humide & le sec, le froid & le chaud. C'est de leur combinaison qu'il déduit l'origine des choses ; l'ame a, selon lui, trois facultés ; la végétative, la sensitive & la naturelle; il y a trois principes, la matiere, la forme & la privation ; les deux premiers sont de l'essence ; la puissance & la raison des existences ; le mouvement est l'acte de la puissance, en tant que puissance. Le progrès du mouvement n'est point infini ; il se résout à un premier moteur immobile, un, éternel, invisible, sans quantité & sans matiere. Il y a des corps simples ; il y en a de composés ; ils sont mus en ligne droite ou circulaire. Il n'y a que quatre élemens. Le ciel est un, il est simple, exempt de génération & de corruption. Il se meut circulairement. Il n'y a point de corps infini. Le monde est fini, cependant éternel. Les corps célestes ont un cinquieme élément particulier. Plus une sphere est voisine du premier moteur, plus elle est parfaite, plus son mouvement est rapide. Les élémens sont des corps simples, dans lesquels les composés se résolvent. Il y en a de légers qui tendent en haut, & de graves qui tendent en bas. C'est leur tendance opposée qui cause l'altération & le changement des corps. L'ame végétative préside à la végétation, la sensitive aux sens, la rationnelle à la raison. L'entendement est ou actif ou passif. L'entendement actif est éternel, immortel, loin de tout commerce avec le corps ; le passif est ou théorétique ou pratique. La mort est l'extinction de la chaleur naturelle. La vie est l'équilibre de la chaleur naturelle & de l'humide vital. Tous les êtres sont par la matiere & par la forme. On ne peut définir que les composés ; la matiere & la forme ne s'engendrent point. Il y a des puissances douées de la raison ; il y en a qui en sont privées. Personne ne juge mal de ce qui ne change point. L'unité est l'opposé de la multitude. Il y a trois sortes de substances, les unes qui périssent, comme les plantes & les animaux ; d'autres qui ne périssent point, comme le ciel ; de troisiemes qui sont éternelles & immobiles. Il y a un mouvement éternel. Il y a donc des substances éternelles. Elles sont immatérielles. Elles se meuvent de toute éternité d'un mouvement actuel. Le premier moteur meut toutes les autres intelligences. Cette cause premiere du mouvement ne change point. Elle est par elle-même. C'est Dieu, être éternel, immobile, insensible, indivisible, infiniment puissant, infiniment heureux dans sa propre contemplation. Il y a sous Dieu des substances motrices des spheres. Ce sont des esprits. Elles ont leurs fonctions particulieres, *&c....*

De la physique & de la métaphysique de Tophail. Il peut y avoir dans quelque contrée saine & tempérée placée sous la ligne équinoxiale ou ailleurs des hommes vraiment autochtones, naissant de la terre, sans pere & sans mere, par la seule influence de la lumiere & du ciel.

Cette génération spontanée sera l'effet d'une fermentation du limon, continuée pendant des siecles, jusqu'au moment où il s'établit un équilibre fécond entre le froid & le chaud, l'humide & le sec.

Dans une masse considérable de ce limon ainsi fécondé, il y aura des parties où l'équilibre des qualités ou la température sera plus parfaite, où la disposition à la formation du mixte sera plus grande. Ces parties appartiendront à la nature animale ou humaine.

La matiere s'agitera ; il s'y formera des bulles ; elle deviendra visqueuse ; les bulles seront partagées au-dedans d'elles-mêmes en deux capacités séparées par un

voile leger ; un air ſubtil y circulera ; une température égale s'y établira ; l'eſprit envoyé par Dieu s'y inſinuera & s'y unira, & le tout ſera vivant.

L'union de l'eſprit avec la matiere prédiſpoſée à le recevoir ſera ſi intime qu'on ne pourra le ſéparer.

L'eſprit vivifiant émane inceſſamment de Dieu. La lumiere qui s'élance continuellement du ſoleil, ſans l'épuiſer, en eſt une image.

Il deſcend également ſur toute la création ; mais il ne ſe manifeſte pas également en tout lieu. Toutes les parties de l'univers ne ſont pas également diſpoſées à le faire valoir. De-là les êtres inanimés qui n'ont pas de vie ; les plantes où l'on apperçoit quelques ſymptomes de ſa préſence ; les animaux où il a un caractere plus évident.

Entre les animaux, il y en a qui ont avec lui une affinité particuliere ; une organiſation plus analogue à ſa forme ; dont le corps eſt, pour ainſi dire, une image de l'eſprit qui doit l'animer. Tel eſt l'homme.

Si cette analogie de l'eſprit & de la forme prédomine dans un homme, ce ſera un prophete.

Auſſitot que l'eſprit s'eſt uni à ſa demeure, il ſe ſoumet toutes les facultés ; elles lui obéiſſent ; Dieu a voulu qu'il en diſposât.

Alors il ſe forme une autre bulle diviſée en trois capacités ſéparées chacune par des cloiſons, des fibres, des canaux déliés. Un air ſubtil, aſſez ſemblable à celui qui rempliſſoit les capacités de la premiere bulle, remplit les capacités de celle-ci.

Chacune de ces capacités contient des qualités qui lui ſont propres ; elles s'y exercent, & ce qu'elles produiſent de grand ou de petit eſt tranſmis à l'eſprit vivifiant qui a ſon ventricule particulier.

Aux environs de ce ventricule, il naît une troiſieme bulle. Cette bulle eſt auſſi remplie d'une ſubſtance aérienne, mais plus groſſiere. Elle a ſes capacités. Ce ſont des réſervoirs des facultés ſubalternes.

Ces réſervoirs communiquent entr'eux & s'entretiennent. Mais ils ſont tous ſubordonnés au premier, à celui de l'eſprit, excepté dans les fonctions des membres qui ſe formeront, & auxquels ils préſideront avec ſouveraineté.

Le premier des membres c'eſt le cœur. Sa figure eſt conique ; c'eſt l'effet de celle que l'eſprit ou la flamme affecte. C'eſt par la même raiſon que la membrane forte qui l'environne ſuit la même configuration. Sa chair eſt ſolide. Il eſt conſervé par une enveloppe épaiſſe.

La chaleur diſſout les humeurs & les diſſipe. Il falloit que quelques organes les réparaſſent. Il falloit que ces organes ſentiſſent ce qui leur étoit propre, & l'attiraſſent ; ce qui leur étoit contraire, & le repouſſaſſent.

Deux membres ont été formés à cette fin, avec les facultés convenables. L'un préſide aux ſenſations, c'eſt le cerveau ; l'autre à la nutrition, c'eſt le foie.

Il étoit néceſſaire qu'ils communiquaſſent entr'eux & avec le cœur. De-là les arteres, les veines & la multitude de canaux, les uns étroits, les autres larges, qui s'y rendent & qui s'en diſtribuent.

C'eſt ainſi que le germe ſe forme ; que l'embryon s'accroît, & qu'il ſe perfectionne juſqu'au moment de la naiſſance.

Lorſque l'homme eſt parfait, les tégumens du limon ſe déchirent, comme dans les douleurs de l'enfantement ; la terre aride environnante s'entr'ouvre, & la génération ſpontanée s'acheve.

La nature a refuſé à l'homme ce qu'elle a accordé aux bêtes ; elle lui a fait des beſoins particuliers. De-là l'invention des vêtemens & d'autres arts.

Ses mains ont été les ſources les plus fécondes de ſes connoiſſances. C'eſt delà que lui eſt venue la connoiſſance de ſa force & de ſa ſupériorité ſur les animaux.

L'exercice des ſens ne ſe fait pas ſans obſtacle. Il a fallu les lever.

Lorſque l'action des ſens eſt ſuſpendue, & que le mouvement ceſſe dans l'animal, ſans qu'il y ait aucun obſtacle extérieur,

aucun vice interne, l'animal continue de vivre. Il faut donc chercher en lui quelque organe sans le secours duquel les autres ne puissent vaquer à leurs fonctions. Cet organe est le cœur.

Lorsque l'animal est mort, lorsque la vie n'y est plus, sans qu'on remarque dans sa configuration & dans ses organes aucun dérangement qui en anéantisse les opérations, il faut en conclure qu'il y a un principe particulier & antérieur dont toute l'économie dépendoit.

Lorsque ce principe s'est retiré, l'animal restant entier; quelle apparence qu'il revienne, l'animal étant détruit?

Il y a donc deux choses dans l'animal, le principe par lequel il vit, & le corps qui sert d'instrument au principe. La partie noble c'est le principe; le corps est la partie vile.

Il faut le déposer dans le temps, lorsque le principe vivifiant s'en est retiré. Un être vraiment étonnant, précieux & digne d'admiration, c'est le feu.

Sa force est surprenante; ses effets prodigieux; la chaleur du cœur ne permet pas de douter que le feu n'anime cet organe, & ne soit le principe de son action.

La chaleur subsiste dans l'animal, tant qu'il vit; elle n'est dans aucune partie aussi grande qu'au cœur. A la mort, elle cesse. L'animal est froid.

Cette vapeur humide & chaude du cœur qui fait le mouvement dans l'animal, est sa vie.

Malgré la multitude & la diversité des parties dont l'animal est composé; il est un relativement à l'esprit. L'esprit y occupe un point central d'où il commande à toute l'organisation.

L'esprit est un. Il communique avec les membres par des fibres & des canaux. Coupez, anéantissez, embarrassez la communication de l'esprit à un membre & ce membre sera paralysé.

Le cœur envoie l'esprit au cerveau; le cerveau le distribue dans les arteres. Le cerveau abonde en esprit. Il en est un réservoir.

Si par quelque cause que ce soit, un organe est privé d'esprit, son action cesse. C'est un instrument inutile & abject.

Si l'esprit s'échappe de tout le corps; s'il se consume en entier, ou s'il se dissout, le corps reste sans mouvement; il est dans l'état de mort.

De la comparaison de l'homme avec les autres êtres; il suit qu'elles ont des qualités communes & des qualités différentes. Qu'ils sont uns dans les convenances; variés & plusieurs, dans les disconvenances.

Le premier coup d'œil que nous jettons sur les propriétés des choses, nous instruit de toute la richesse de la nature.

Si l'esprit est un. Le corps est un relativement à la continuité & à son économie. C'est un même organe qui a différentes fonctions sur sa longueur, selon le plus ou le moins d'énergie de l'esprit.

Il y a aussi une sorte d'unité sous laquelle on peut considérer tous les animaux; même organisation, même sens, même mouvement, même fonction, même vie, même esprit.

L'esprit est un, les cœurs sont différens. La différence est dans les vaisseaux & non dans la liqueur.

L'espece est une. Les individus différens; mais cette différence est semblable à celles des membres, qui n'empêche point la personne d'être une.

Il y a dans toute espece d'animaux la sensation, la nutrition & le mouvement spontané. Ces fonctions communes sont propres à l'esprit; les autres fonctions diverses dans les différentes especes d'animaux lui appartiennent moins spécialement.

L'esprit est un dans tout le genre animal, quoiqu'il y ait quelque différence légere dans ses fonctions, d'une espece d'animaux à une autre. Le genre animal est un.

Quelque diversité que nous remarquions dans le port, la tige, les branches, les fleurs, les feuilles, les fruits, les semences des plantes, elles vivent, elles croissent, elles se nourrissent de même. Le genre en est un.

Le genre animal & le genre végétal ont des qualités communes, telles que l'ac-

croiſſement & la nutrition. Les animaux ſentent, conçoivent ; les plantes ne ſont pas tout-à-fait privées de ces qualités. On peut donc renfermer par la penſée ces deux genres & n'en faire qu'un.

Les pierres, la terre, l'eau, l'air, le feu, en un mot tous les corps qui n'ont ni ſentiment, ni accroiſſement, ni nutrition, ne différent entr'eux que comme les colorés & les non-colorés, les chauds & les froids, les ronds & les quarrés. Mais ce qui eſt chaud peut ſe refroidir, ce qui eſt froid ſe rechauffer, ce qui eſt coloré s'obſcurcir, ce qui eſt obſcur ſe colorer ; les eaux ſe changent en vapeurs, les vapeurs ſe remettent en eau ; ainſi, malgré l'apparence de la diverſité il y a unité.

Mais c'eſt la diverſité des organes qui fait la diverſité des actions; les actions ne ſont point eſſentielles ; appliquez le principe de l'action de la même maniere, & vous aurez les mêmes actions ; appliquez-le diverſement vous aurez des actions différentes ; mais tous les êtres étant convertibles les uns dans les autres, il n'y a que le principe de l'action qui ſoit un. Il eſt commun à tous les êtres, animés ou inanimés, vivans ou brutes, mus ou en repos.

Toute cette variété répandue dans l'univers diſparoît donc aux yeux de l'homme attentif. Tout ſe réduit à l'unité.

Entre les qualités des corps naturels, les premieres qu'on remarque ce ſont la tendance en haut dans les uns, tels que l'air, le feu, la fumée, la flamme; & la tendance en bas dans les autres, tels que l'eau, la terre, les pierres.

Il n'y en a point qui ſoit abſolument privé de l'un & de l'autre de ſes mouvemens, ou parfaitement en repos, à moins qu'un obſtacle ne l'arrête.

La peſanteur & la légéreté ne ſont pas des qualités des corps comme tels ; ſans quoi il n'y auroit point de grave qui n'eût quelque légéreté, ni de léger qui n'eût quelque peſanteur. La peſanteur & la légéreté ſont donc de quelque choſe ſurajoutée à la notion de corporéité.

L'eſſence des graves & des légers eſt donc composée de deux notions, l'une commune, c'eſt la corporéité ; l'autre différente, c'eſt ce qui conſtitue grave le corps grave, & léger le corps léger.

Mais cela n'eſt pas vrai ſeulement des graves & des légers, mais de tout en général. L'eſſence eſt une notion composée de la corporéité & de quelque choſe ſur-ajoutée à cette qualité.

L'eſprit animal qui réſide dans le cœur, a néceſſairement quelque choſe de ſur-ajouté à ſa corporéité, qui le rend propre à ſes fonctions admirables : c'eſt la notion de ce quelque choſe qui conſtitue ſa forme & ſa différence : c'eſt par elle qu'il eſt ame animale ou ſenſitive.

Ce qui opere dans les plantes les effets de la chaleur radicale dans les animaux, s'appelle *ame végétative.*

Ces qualités ſur-ajoutées ou formes ſe diſtinguent par leurs effets.

Elles ne tombent pas toujours ſous le ſens. La raiſon les ſoupçonne.

La nature d'un corps animé, c'eſt le principe particulier de ce qu'il eſt, & de ce qui s'y opere.

L'eſſence même de l'eſprit conſiſte dans quelque choſe de ſur-ajouté à la notion de corporéité.

Il y a une forme générale & commune à tous les êtres dans laquelle ils conviennent, & d'où émanent une ou pluſieurs actions ; outre cette forme commune & générale, un grand nombre ont une forme commune particuliere ſur-ajoutée, d'où émanent une ou pluſieurs actions particulieres à cette forme ſur-ajoutée. Outre cette premiere forme ſur-ajoutée, un grand nombre de ceux auxquels elle eſt commune, en ont une ſeconde ſur-ajoutée particuliere d'où émanent une ou pluſieurs actions particulieres à cette ſeconde forme ſur-ajoutée. Outre cette ſeconde fonme ſur-joutée, un grand nombre de ceux à qui elle eſt commune, en ont une troiſieme, particuliere ſur-ajoutée d'où émanent une ou pluſieurs actions particulieres à cette troiſieme forme ſur-ajoutée, & ainſi de ſuite.

Ainſi les corps terreſtres ſont graves, & tombent. Entre les corps graves & qui tombent, il y en a qui ſe nourriſſent & s'accroiſſent. Entre les corps graves &

qui tombent, & qui se nourrissent & s'accroissent, il y en a qui sentent & se meuvent. Entre les corps graves & qui tombent, & qui se nourrissent & s'accroissent, & qui sentent & se meuvent, il y en a qui pensent.

Ainsi toute espece particuliere d'animaux a une propriété commune avec d'autres especes, & une propriété sur-ajoutée qui la distingue.

Les corps sensibles qui remplissent dans ce monde le lieu de la génération & de la corruption, ont plus ou moins de qualités sur-ajoutées à celle de la corporéité, & la notion en est plus ou moins composée.

Plus les actions sont variées, plus la notion est composée, & plus il a de qualités sur-ajoutées à la corporéité.

L'eau a peu d'actions propres à sa forme d'eau. Ainsi la notion ni la composition ne supposent pas beaucoup de qualités sur-ajoutées.

Il en est de même de la terre & du feu.

Il y a dans la terre des parties plus simples que d'autres.

L'air, l'eau, la terre, & le feu se convertissant les uns dans les autres, il faut qu'il y ait une qualité commune. C'est la corporéité.

Il faut que la corporéité n'ait par elle-même rien de ce qui caractérise chaque élément. Ainsi elle ne suppose ni pesanteur ni légéreté, ni chaleur ni froid, ni humidité ni sécheresse. Il n'y a aucune de ces qualités qui soit commune à tous les corps. Il n'y en a aucune qui soit du corps en tant que corps.

Si l'on cherche la forme sur-ajoutée à la corporéité qui soit commune à tous les êtres animés ou inanimés, on n'en trouvera point d'autre que l'étendue conçue sous les trois dimensions. Cette notion est donc du corps comme corps.

Il n'y a aucun corps dont l'existence se manifeste aux sens par la seule qualité d'étendue sur-ajoutée à celle de corporéité; il y en a une troisieme sur-ajoutée.

La notion de l'étendue suppose la notion d'un sujet de l'étendue: ainsi l'étendue & le corps different.

La notion du corps est composée de la notion de la corporéité & de la notion de l'étendue. La corporéité est de la matiere; l'étendue est de la forme. La corporéité est constante; l'étendue est variable à l'infini.

Lorsque l'eau est dans l'état que sa forme exige, on y remarque un froid sensible, un penchant à descendre d'elle-même; deux qualités qu'on ne peut lui ôter sans détruire le principe de sa forme, sans en séparer la cause de sa maniere d'être aqueuse; autrement, des propriétés essentielles à une forme pourroient émaner d'une autre.

Tout ce qui est produit, suppose un produisant; ainsi d'un effet existant, il existe une cause efficiente.

Qu'est-ce que l'essence d'un corps? C'est une disposition d'où procedent ses actions, ou une aptitude à y produire ses mouvemens.

Les actions des corps ne sont pas d'elles-mêmes, mais de la cause efficiente qui a produit dans les corps les attributs qu'ils ont, & d'où ces actions émanent.

Le ciel & toutes les étoiles sont des corps qui ont longueur, largeur & profondeur. Ces corps ne peuvent être infinis; car la notion d'un corps infini est absurde.

Les corps célestes sont finis par le côté qu'ils nous présentent; nous avons là-dessus le témoignage de nos sens. Il est impossible que par le côté opposé, ils s'étendent à l'infini. Car soient deux lignes paralleles tirées des extrémités du corps, & s'enfonçant ou le suivant dans toute son extension à l'infini; qu'on ôte à l'une de ces lignes une portion finie; qu'on applique cette ligne moins cette portion coupée à la parallele qui est entiere, il arrivera de deux choses l'une; ou qu'elles seront égales, ce qui est absurde, ou qu'elles seront inégales, ce qui est encore absurde; à-moins qu'elles ne soient l'une & l'autre finies, & par conséquent le corps dont elles formoient deux côtés.

Les cieux se meuvent circulairement; donc le ciel est sphérique.

La sphérique du ciel est encore démontrée par l'égalité des dimensions des astres à leur lever, à leur midi & à leur coucher. Sans cette égalité, les astres seroient

plus éloignés ou plus voisins dans un moment que dans un autre.

Les mouvemens célestes s'exécutent en plusieurs spheres contenues dans une sphere suprême qui les emporte toutes d'orient en occident dans l'intervalle d'un jour & d'une nuit.

Il faut considérer l'orbe céleste & tout ce qu'il contient, comme un systéme composé de parties unies les unes aux autres; de maniere que la terre, l'eau, l'air, les plantes, les animaux & le reste des corps renfermé sous la limite de cet orbe, forment une espece d'animal dont les astres sont les organes de la sensation, dont les spheres particulieres sont les membres, dont les excrémens sont cause de la génération & de la corruption dans ce grand animal, comme on le remarque quelquefois, que les excrémens des petits produisent d'autres animaux.

Le monde est-il éternel, ou ne l'est-il pas? C'est une question qui a ses preuves également fortes pour & contre.

Mais, quel que soit le sentiment qu'on suive, on dira: si le monde n'est pas éternel, il a une cause efficiente: cette cause efficiente ne peut tomber sous le sens, être matérielle; autrement elle seroit partie du monde. Elle n'a donc ni l'étendue & les autres propriétés du corps; elle ne peut donc agir sur le monde. Si le monde est éternel, le mouvement est éternel; il n'y a jamais eu de repos. Mais tout mouvement suppose une cause motrice hors de lui: donc la cause motrice du monde seroit hors de lui; il y auroit donc quelque chose d'abstrait, d'antérieur au monde, d'incomparable, & d'anomal à toutes les parties qui le composent.

L'essence de ce monde, relativement au moteur dont il reçoit son action, qui n'est point matériel, qui est un abstrait qui ne peut tomber sous le sens, qu'on ne peut s'imaginer, qui produit les mouvemens célestes sans différence, sans altération, sans relâche, est quelque chose d'analogue à ce moteur.

Toute substance corporelle a une forme, sans laquelle le corps ne peut ni être conçu ni être. Cette forme a une cause; cette cause est Dieu: c'est par elle que les choses sont, subsistent, durent: sa puissance est infinie, quoique ce qui en dépend soit fini.

Il y a donc eu création. Il y a priorité d'origine, mais non de temps, entre le monde & la cause efficiente du monde. Au moment qu'on la conçoit, on peut la concevoir, disant que tout soit, & tout étant.

Sa puissance & sa sagesse, si évidentes dans son œuvre, ne nous laissent aucun doute sur sa liberté, sa prévoyance & ses autres attributs: le poids de l'atome le plus petit lui est connu.

Les membres qu'il a donnés à l'animal, avec la faculté d'en user, annoncent sa munificence & sa miséricorde.

L'être le plus parfait de cet univers n'est rien en comparaison de son auteur. N'établissons point de rapport entre le créateur & la créature.

Le créateur est un être simple. Il n'y a en lui ni privation ni défaut. Son existence est nécessaire; c'est la source de toutes les autres existences. Lui, lui; tout périt excepté lui.

Le Dieu des choses est le seul digne objet de notre contemplation. Tout ce qui nous environne, nous ramene à cet être, & nous transporte du monde sensible dans le monde intelligible.

Les sens n'ont de rapport qu'aux corps; l'être qui est en nous, & par lequel nous atteignons à l'existence de la cause incorporelle, n'est donc pas corps.

Tout corps se dissout & se corrompt; tout ce qui se corrompt & dissout, est corps. L'ame incorporelle est donc indissoluble, incorruptible, immortelle.

Les facultés intelligentes le sont, ou en puissance ou en action.

Si une faculté intelligente conçoit un objet, elle en jouit à sa maniere; & sa jouissance est d'autant plus exquise; que l'objet est plus parfait; & lorsqu'elle en est privée, sa douleur est d'autant plus grande.

La somme des facultés intelligentes, l'essence de l'homme ou l'ame, c'est la même chose.

Si l'ame unie au corps n'a pas connu Dieu; au sortir du corps, elle n'en peut jouir; elle est étrangere au bonheur de

posséder ou à la douleur d'être privée de la contemplation de l'être éternel ; que devient-elle donc ? Elle descend à l'état des brutes. Si l'ame unie au corps a connu Dieu ; quand elle en sera séparée ; devenue propre à la jouissance de cet astre par l'usage qu'elle auroit fait de ses sens & de ses facultés, lorsqu'elle les commandoit, elle sera ou tourmentée éternellement par la privation d'un bien infini qui lui est familier, ou éternellement heureuse par sa possession : c'est selon les œuvres de l'homme en ce monde.

La vie de la brute se passe à satisfaire à ses besoins & à ses appétits. La brute ne connoît point Dieu ; après sa mort elle ne sera ni tourmentée par le desir d'en jouir, ni heureuse par sa jouissance.

L'incorruptibilité, la permanence, l'éclat, la durée, la constance du mouvement des astres, nous portent à croire qu'ils ont des ames, ou essences capables de s'élever à la connoissance de l'être nécessaire.

Entre les corps de ce monde corruptible, les uns ont la raison de leur essence dans certain nombre de qualités sur-ajoutées à la corporéité, & ce nombre est plus ou moins grand ; les autres dans une seule qualité sur-ajoutée à la corporéité, tels sont les élémens. Plus le nombre des qualités sur-ajoutées à la corporéité est grand, plus le corps a d'action ; plus il a de vie. Le corps considéré sans aucune qualité sur-ajoutée à la corporéité, c'est la matiere nue ; elle est morte. Ainsi voici donc l'ordre des vies, la matiere morte, les élémens, les plantes, les animaux. Les animaux ont plus d'actions, & conséquemment vivent plus qu'aucun autre être.

Entre les composés, il y en a où la coordination des élémens est si égale, que la force ou qualité d'aucun ne prédomine point sur la force ou qualité d'un autre. La vie de ces composés en est d'autant meilleure & plus parfaite.

L'esprit animal qui est dans le cœur est un composé de terre & d'eau très-subtile ; il est plus grossier que l'air, & le feu ; sa température est très-égale ; sa forme est celle qui convient à l'animal. C'est un être moyen qui n'a rien de contraire à aucun élément : de tout ce qui existe dans ce monde corruptible, rien n'est mieux disposé à une vie parfaite. Sa nature est analogue à celle des corps célestes.

L'homme est donc un animal doué d'un esprit, d'une température égale & uniforme, semblable à celle des corps célestes, & supérieure à celle des autres animaux. Aussi est-il destiné à une autre fin. Son ame est sa portion la plus noble ; c'est par elle qu'il connoît l'être nécessaire. C'est quelque chose de divin, d'incorporel, d'inaltérable, d'incorruptible.

L'homme étant de la nature des corps célestes, il faut qu'il s'assimile à eux, qu'il prenne leurs qualités, & qu'il imite leurs actions.

L'homme est un de la nature de l'être nécessaire, il faut qu'il s'assimile à lui, qu'il prenne ses qualités, & qu'il imite ses actions.

Il représente toute l'espece animale par sa partie abjecte. Il subit dans ce monde corruptible le même sort que les animaux. Il faut qu'il boive, qu'il mange, qu'il s'accouple.

La nature ne lui a pas donné un corps sans dessein ; il faut qu'il le soigne & le conserve. Ce soin & cette conservation exigent de lui certaines actions correspondantes à celles des animaux.

Les actions de l'homme peuvent donc être considérées, ou comme imitatives de celles des brutes, ou comme imitatives de celles des corps célestes, ou comme imitatives de celles de l'être éternel. Elles sont toutes également nécessaires : les premieres, parce qu'il a un corps ; les secondes, parce qu'il a un esprit animal ; les troisiemes, parce qu'il a une ame ou essence propre.

La jouissance ou contemplation ininterrompue de l'être nécessaire, est la souveraine félicité de l'homme.

Les actions imitatives de la brute ou propres au corps, l'éloignent de ce bonheur ; cependant elles ne sont pas à négliger ; elles concourent à l'entretien & à la conservation de l'esprit animal.

Les actions imitatives des corps célestes ou propres à l'esprit animal, l'approchent de la vision béatifique.

Les

Les actions imitatives de l'être nécessaire, ou propres à l'ame ou à l'essence de l'homme, lui acquierent vraiment ce bonheur.

D'où il s'ensuit qu'il ne faut vaquer aux premieres, qu'autant que le besoin ou la conservation de l'esprit animal l'exige. Il faut se nourrir, il faut se vêtir; mais il y a des limites à ces soins.

Préférez entre ces alimens ceux qui vous distrairont le moins des actions imitatives de l'être nécessaire. Mangez la pulpe des fruits, & jettez-en les pepins dans un endroit où ils puissent germer. Ne reprenez des alimens qu'au moment où la défaillance des autres actions vous en avertira.

Vous n'imiterez bien les actions des corps célestes, qu'après les avoir étudiés & connus.

Les corps célestes sont lumineux, transparens, purs, mûs autour d'un centre; ils ont de la chaleur; ils obéissent à l'être nécessaire; ils s'en occupent.

En vous conformant à leur bonté, vous ne blesserez ni les plantes, ni les animaux; vous ne détruirez rien sans nécessité; vous entretiendrez tout dans son état d'intégrité; vous vous attacherez à écarter de vous toute souillure extérieure. Vous tournerez sur vous-même, d'un mouvement circulaire & rapide; vous poursuivrez ce mouvement jusqu'à ce que le saint vertige vous saisisse: vous vous éleverez par la contemplation au-dessus des choses de la terre. Vous vous séparerez de vos sens; vous fermerez vos yeux & vos oreilles aux objets extérieurs; vous enchaînerez votre imagination; vous tenterez tout pour vous aliéner & vous unir à l'être nécessaire. Le mouvement sur vous même, en vous étourdissant, vous facilitera beaucoup cette pratique. Tournez donc sur vous-même, étourdissez-vous, procurez-vous le saint vertige.

Le saint vertige suspendra toutes les fonctions du corps & de l'esprit animal, vous réduira à votre essence, vous fera toucher à l'être éternel, vous assimilera à lui.

Dans l'assimilation à l'être divin, il faut considérer ses attributs. Il y en a de positifs; il y en a de négatifs.

Les positifs constituent son essence; les privatifs sa perfection.

Vos actions seront imitatives de celles de l'être nécessaire, si vous travaillez à acquérir les premiers, & à éloigner de vous toutes les qualités dont les seconds supposent la privation.

Occupez-vous à séparer de vous toutes les qualités sur-ajoutées à la corporéité. Enfoncez-vous dans une caverne, demeurez-y en repos, la tête panchée, les yeux fixés en terre; perdez, s'il se peut, tout mouvement, tout sentiment; ne pensez point, ne réfléchissez point, n'imaginez point; jeûnez, conduisez par degrés toute votre existence, jusqu'à l'état simple de votre essence ou de votre ame; alors un, constant, pur, permanent, vous entendrez la voix de l'être nécessaire; il s'intimera à vous; vous le saisirez; il vous parlera, & vous jouirez d'un bonheur que celui qui ne l'a point éprouvé n'a jamais conçu, & ne concevra jamais.

C'est alors que vous connoîtrez que votre essence différe peu de l'essence divine; que vous subsistez ou qu'il y a quelque chose en vous qui subsiste par soi-même, puisque tout est détruit, & que ce quelque chose reste & agit; qu'il n'y a qu'une essence, & que cette essence est comme la lumiere de notre monde, une & commune à tous les êtres éclairés.

Celui qui a la connoissance de cette essence, a aussi cette essence. C'est en lui la particule de contact avec l'essence universelle.

La multitude, le nombre, la divisibilité, la collection, sont des attributs de la corporéité.

Il n'y a rien de cela dans l'essence simple.

La sphere suprême, au-delà de laquelle il n'y a point de corps, a une essence propre. Cette essence est incorporelle. Ce n'est point la même que celle de Dieu. Ce n'est point non plus quelque chose qui en differe; l'une est à l'autre comme le soleil est à son image représentée dans une glace.

Chaque sphere céleste a son essence

immatérielle, qui n'est point ni la même que l'essence divine, ni la même que l'essence d'une autre sphere, & qui n'en est cependant pas différente.

Il y a différens ordres d'essences.

Il y a des essences pures; il y en a de libres; il y en a d'enchaînées à des corps; il y en a de souillées; il y en a d'heureuses; il y en a de malheureuses.

Les essences divines & les ames héroïques sont libres. Si elles sont unies ou liées à quelque chose, c'est à l'essence éternelle & divine, leur principe, leur cause, leur perfection, leur incorruptibilité, leur éternité, toute leur perfection.

Elles n'ont point de corps & n'en ont pas besoin.

Le monde sensible est comme l'ombre du monde divin; quoique celui-ci n'ait nulle dépendance, nul besoin du premier, il seroit absurde de supposer l'un existant, & l'autre non existant.

Il y a corruption, vicissitude, génération, changement dans le monde sensible; msis rien ne s'y résout en privation absolue.

Plus on s'exercera à la vision intuitive de l'essence premiere, plus on l'acquerra facilement. Il en est du voyage du monde sensible dans le monde divin, comme de tout autre.

Cette vision ne sera parfaite qu'après la mort. L'ame ou l'essence de l'homme sera libre alors de tous les obstacles du corps.

Toute cette science mystique est contenue dans le livre du saint prophete; je ne suis que l'interprete. Je n'invente aucune vérité nouvelle. La raison étoit avant moi; la tradition étoit avant moi; l'alcoran étoit avant moi. Je rapproche ces trois sources de lumiere.

Pourquoi le saint prophête ne l'a-t-il pas fait lui-même? c'est un châtiment qu'il a tiré de l'opiniâtreté, de la désobéissance & de l'imbécillité de ceux qui l'écoutoient. Il a laissé à leurs descendans le soin de s'élever par eux-mêmes à la connoissance de l'unité vraie.

L'imitateur du saint prophête, qui travaillera comme lui à éclairer ses semblables, trouvera les mêmes hommes, les mêmes obstacles, les mêmes passions, les mêmes jalousies, les mêmes inimitiés, & il exercera la même vengeance. Il se taira; il se contentera de leur prescrire les principes de cette vie, afin qu'ils s'abstiennent de l'offenser.

Peu sont destinés à la félicité de la vie; les seuls vrais croyans l'obtiendront.

Quand on voit un derviche tourner sur lui-même jusqu'à tomber à terre, sans connoissance, sans sentiment; ivre, abruti, étourdi, presque dans un état de mort, qui croiroit qu'il a été conduit à cette pratique extravagante par un enchaînement incroyable de conséquences déliées, & de vérités très-sublimes?

Qui croiroit que celui qui est assis immobile au fond d'une caverne; les coudes appuyés sur ses genoux, la tête panchée sur ses mains, les yeux fixément attachés au bout de son nez, où il attend des journées entieres l'apparition béatifique de la flamme bleue, est un aussi grand philosophe que celui qui le regarde comme un fou, & qui se promene tout fier d'avoir découvert qu'on voit tout en Dieu?

Mais après avoir exposé les principaux axiomes de la philosophie naturelle des Arabes & des *Sarrasins*, nous allons passer à leur philosophie morale.

Après avoir remarqué que c'est vraisemblablement par une suite de ces idées que les musulmans réverent les idiots: ils les regardent sans doute comme des hommes étourdis de naissance, qui sont naturellement dans l'état de vertige, & dont la stupidité innée suspendant toutes les fonctions animales & vitales; l'essence de leur être est sans habitude, sans exercice; mais par une faveur particuliere du ciel, intimément unie à l'essence éternelle.

Mahomet ramena les idolâtres à la connoissance de l'unité de Dieu, il assura les fondemens de la science morale, la distinction du juste & de l'injuste, l'immortalité de l'ame, les récompenses & les châtimens à venir; il pressentit que la passion des femmes étoit trop naturelle, trop générale & trop violente, pour tenter avec quelque succès à la refrener; il aima mieux y conformer sa législation,

que d'en multiplier à l'infini les infractions, en opposant son autorité à l'impulsion si utile & si douce de la nature ; il défendit le vin, & il permit les femmes ; en encourageant les hommes à la vertu, par l'espérance future des voluptés corporelles, il les entretint d'une sorte de bonheur dont ils avoient un avant-goût.

Voici les cinq préceptes de l'islamisme ; vous direz : il n'y a qu'un Dieu, & Mahomet est l'apôtre de Dieu ; vous prierez ; vous ferez l'aumône ; vous irez en pélerinage ; & vous jeûnerez le ramadam.

Ajoutez à cela des ablutions légales, quelques pratiques particulieres, un petit nombre de cérémonies extérieures, & de ces autres choses dont le peuple ne sauroit se passer, qui sont absolument arbitraires, & qui ne signifient rien pour les gens sensés, de quelque religion que ce soit, comme de tourner le dos au soleil pour pisser chez les mahométans.

Il prêcha le dogme de la fatalité, parce qu'il n'y a point de doctrine qui donne tant d'audace & de mépris de la mort, que la persuasion que le danger est égal pour celui qui combat, & pour celui qui dort ; que l'heure, l'instant, le lieu de notre sortie de ce monde est fixé, & que toute notre prudence est vaine devant celui qui a enchainé les choses de toute éternité, d'un lien que sa volonté même ne peut relâcher.

Il proscrivit les jeux de hasard, dont les Arabes avoient la fureur.

Il fit un culte pour la multitude, parce que le culte qui seroit fait pour un petit nombre, marqueroit l'imbécillité du législateur.

La morale de l'islamisme s'étendit & se perfectionna dans les siecles qui suivirent sa fondation. Parmi ceux qui s'occuperent de ce travail, & dont nous avons fait mention, on peut compter encore Scheich Muslas, Eddin, Sadi, l'auteur du *jardin des roses persiques.*

Sadi parut vers le milieu du treizieme siecle ; il cultiva par l'étude le bon esprit que la nature lui avoit donné ; il fréquenta l'école de Bagdad, & voyagea en Syrie où il tomba entre les mains des chrétiens qui le jetterent dans les chaînes & le condamnerent aux travaux publics. La douceur de ses mœurs & la beauté de son génie, lui firent un protecteur zélé, qui le racheta, & qui lui donna sa fille ; Après avoir beaucoup vu les hommes, il écrivit son *rosarium* dont voici l'exorde.

Quadam nocte præteriti temporis memoriam revocavi ;
Vitæque male transactæ dispendium cum indignatione devoravi,
Saxumque habitaculo cordis lacrymarum adamante perforavi,
Hosque versus conditioni meæ convenientes effudi.
Quovis momento unus vitæ abit spiritus,
Illud dum inspicio, non multum restitit.
O te cujus jam quinquaginta sunt elapsi somno etiamnum gravem !
Utinam istos quinque supremos vitæ dies probe intelligens !
Pudor illi qui abiit, opusque non perfecit.
Discussus tympanum percusserunt, sarcinam non composuit,
Suavis somnus in discessus aurora,
Retinet peditem ex itinere.
Quicumque venit novam fabricam struxit,
Abit ille ; fabricamque alteri construxit ;
Alter illa similia huic vanitatis molimina agitavit,
Illam vero fabricam ad finem perduxit nemo.
Sodalem instabilem, amicum ne adsciscе.
Amicitiâ indignus est fallacissimus hic mundus.
Cum bonis malisque pariter sit moriendum,
Beatus ille qui bonitatis palmam reportavit.
Viaticum vitæ in sepulcrum tuum præmitte ;
Mortuo enim te, nemo feret, tute ipse præmitte.
Vita ut nix est, solque augusti.
Pauxillum reliquit, tibi tamen domino etiamnum socordia & inertia blanditur !
Heus tu qui manu vacuâ forum adiisti ?
Metuo ut plenum referas strophiolum.
Quicumque segetem suam comederit, dum adhuc in herbâ est,
Messis tempore, spicilegio contentus esse cogitur.
Consilium Saadi, attentis animi auribus percipe.
Vita ita se habet : tu te virum præsta, & vade.

Le poëte ajoute : j'ai murement pesé

ces choses, j'ai vu que c'étoit la vérité, & je me suis retiré dans un lieu solitaire; j'ai abandonné la société des hommes; j'ai effacé de mon esprit tous les discours frivoles que j'avois entendus; je me suis bien proposé de ne plus rien dire de mal, & ce dessein étoit formé au-dedans de moi, lorsqu'un de mes anciens amis, qui alloit à la Meque à la suite d'une caravane, avec sa provision & son chameau, entra dans mon hermitage; c'étoit un homme dont l'entretien étoit plein d'agrémens & de saillies; il chercha à m'engager de conversation inutilement, je ne proférai pas un mot; dans les momens qui suivirent, si j'ouvris la bouche, ce fut pour lui révéler mon dessein de passer ici, loin des hommes, obscur & ignoré, le reste de ma vie; d'adorer Dieu dans le silence, & d'ordonner toutes mes actions à ce but; mais l'ami séduisant me peignit avec tant de charme la douceur & les avantages d'ouvrir son cœur à un homme de bien, lorsqu'on l'avoit rencontré, que je me laissai vaincre; je descendis avec lui dans mon jardin, c'étoit au printemps, il étoit couvert de roses écloses, l'air étoit embaumé de l'odeur délicieuse qu'elles exhalent sur le soir. Le jour suivant, nous passames une partie de la nuit à nous promener & à converser, dans un autre jardin aussi planté & embaumé de roses; au point du jour, mon hôte & mon ami se mit à cueillir une grande quantité de ces roses, & il en remplissoit son sein; l'amusement qu'il prenoit, me donnoit des pensées sérieuses; je me disois: voilà le monde: voilà ses plaisirs: voilà l'homme: voilà la vie; & je méditois d'écrire un ouvrage que j'appellerois *le jardin des roses*, & je confiai ce dessein à mon ami, & mon dessein lui plut, & il m'encouragea, & je pris la plume, & je commençai mon ouvrage qui fut achevé avant que les roses dont il avoit rempli son sein, ne fussent fanées. La belle ame qu'on voit dans ce recit! qu'il est simple, délicat & élevé! qu'il est touchant!

Le *rosarium* de Saddi n'est pas ún traité complet de morale; ce n'est pas non plus un amas informe & décousu de préceptes moraux; il s'attache à certains points capitaux, sous lesquels il rassemble ses idées; ces points capitaux sont les mœurs des rois, les mœurs des hommes religieux, les avantages de la continence, les avantages du silence, l'amour & la jeunesse, la vieillesse & l'imbécillité, l'étude des sciences, la douceur & l'utilité de la conversation.

Voici quelques maximes générales de la morale des *Sarrasins*, qui serviront de préliminaire à l'abrégé que nous donnerons du *rosarium* de Saddi, le monument le plus célebre de la sagesse de ses compatriotes.

L'impie est mort au milieu des vivans; l'homme pieux vit dans le séjour même de la mort.

La religion, la piété, le culte religieux, sont autant de glaives de la concupiscence.

La crainte de Dieu est la vraie richesse du cœur.

Les prieres de la nuit sont la sérénité du jour.

La piété est la sagesse la plus sage, & l'impiété est la folie la plus folle.

Si l'on gagne à servir Dieu, on perd à servir son ennemi.

Celui qui dissipe sa fortune en folies, a tort de se plaindre, lorsque Dieu l'abandonne à la pauvreté.

L'humilité est le havre de la foi; la présomption est son écueil.

Humilie-toi dans ta jeunesse, afin que tu sois grand dans ta vieillesse.

L'humilité est le fard de la noblesse, c'est le complément de la grace, elle éleve devant le monde & devant Dieu.

L'insensé aux yeux des hommes & de Dieu, c'est celui qui se croit sage.

Plus tu seras éclatant, plus tu seras prudent si tu te caches; les ténebres dérobent à l'envie, & ajoutent de la splendeur à la lumiere; ne monte point au haut de la montagne d'où l'on t'appercevroit de loin; enfonce-toi dans la caverne que la nature a creusée à ses piés, où l'on t'ira chercher; si tu te montres, tu seras haï ou flatté, tu souffriras ou tu deviendras vain; marche, ne cours pas.

Trois choses tourmentent sur-tout, l'avarice, le faste & la concupiscence.

Moins l'homme vaut, plus il est amoureux de lui.

Plus il est amoureux de lui, plus il aime à contredire un autre.

Entre les vices difficiles à corriger, c'est l'amour de soi, c'est le penchant à contredire.

Lorsque les lumieres sont allumées, ferme les fenêtres.

Sois distrait, lorsqu'on tient un discours obscène.

S'il reste en toi une seule passion qui te domine, tu n'es pas encore sage.

Malheur au siecle de l'homme qui sera sage dans la passion.

On s'enrichit en appauvrissant ses desirs.

Si la passion enchaîne le jugement, il faut que l'homme périsse.

Une femme sans pudeur est un mets fade & sans sel.

Si l'homme voyoit sans distraction la nécessité de sa fin & la briéveté de son jour, il mépriseroit le travail & la fraude.

Le monde n'est éternel pour personne, laisse-le passer, & t'attache à celui qui l'a fait.

Le monde est doux à l'insensé, il est amer au sage.

Chacun a sa peine, celui qui n'en a point n'est pas à compter parmi les enfans des hommes.

Le monde est un mensonge, un séjour de larmes.

Le monde est la route qui te conduit dans ta patrie.

Donne celui-ci pour l'autre, & tu gagneras au change.

Reçois de lui selon ton besoin, & songes que la mort est le dernier de ses dons.

Quand as-tu résolu de le quitter? quand as-tu résolu de le haïr? quand, dis-moi, quand? il passe, & il n'y a que la sagesse qui reste. C'est le rocher & l'amas de poussiere.

Songe à ton entrée dans le monde, songe à ta sortie, & tu te diras, j'ai été fait homme de rien, & je serai dans un instant comme quand je n'étois pas.

Le monde & sa richesse passent, ce sont les bonnes œuvres qui durent.

Vois-tu ce cadavre infect, sur lequel ces chiens affamés sont acharnés; c'est le monde, ce sont les hommes.

Que le nombre ne te séduise point, tu seras seul un jour, un jour tu répondras seul.

Suppléer à une folie par une folie, c'est vouloir éteindre un incendie avec du bois & de la paille.

L'homme religieux ne s'accoude point sur la terre.

Dis-toi souvent d'où suis-je venu; qui suis-je? où vais-je; où m'arrêterai-je?

Tu marches sans cesse au tombeau.

C'est la victime grasse qu'on immole, c'est la maigre qu'on épargne.

Tu sommeilles à présent, mais tu t'éveilleras.

Entre la mort & la vie, tu n'es qu'une ombre qui passe.

Ce monde est aujourd'hui pour toi, demain c'en sera un autre.

C'est l'huile qui soutient la lampe qui luit, c'est la patience qui retient l'homme qui souffre.

Sois pieux en présence des dieux, prudent parmi les hommes, patient à côté des méchans.

La joie viendra si tu sais l'attendre, le répentir ~~si tu te~~ hâtes.

Le mal se multiplie pour le pusillanime, il n'y en a qu'un pour celui qui sait souffrir.

Laisse l'action dont tu ne pourras supporter le châtiment, fais celle dont la recompense t'est assurée.

Tout chemin qui écarte de Dieu, égare.

L'aumône dit en passant de la main de celui qui donne, dans la main de celui qui reçoit, je n'étois rien, & tu m'as fait quelque chose; j'étois petite, & tu m'as fait grande; j'étois haie, & tu m'as fait aimer; j'étois passagere, & tu m'as fait éternelle; tu me gardois, & tu m'as fait ta gardienne.

La justice est la premiere vertu de celui qui commande.

N'écoute pas ta volonté qui peut être mauvaise, écoute la justice.

Le bienfaisant touche l'homme, il est à côté de Dieu, il est proche du ciel.

L'avare est un arbre stérile.

Si le pauvre est abject, le riche est envié.

Sans le contentement, qu'est-ce que la richesse? qu'est-ce que la pauvreté sans l'abjection ?

Le juge n'écoutera point une partie, sans son adverse.

Ton ami est un rayon de miel, qu'il ne faut pas dévorer.

Mon frere est celui qui m'avertit du péril; mon frere est celui qui me secourt.

La sincérité est le sacrement de l'amitié.

Bannissez la concorde du monde, & dites-moi ce qu'il devient.

Le ciel est dans l'angle où les sages sont assemblés.

La présence d'un homme sage donne du poids à l'entretien.

Embarque-toi sur la mer, ou fais société avec les méchans.

Obéis à ton pere afin que tu vives.

Imite la fourmi.

Celui-là possede son ame, qui peut garder un secret avec son ami.

Le secret est ton esclave si tu le gardes, tu deviens le sien s'il t'échappe.

La taciturnité est sœur de la concorde.

L'indiscret fait en un moment des querelles d'un siecle.

On connoît l'homme savant à son discours, l'homme prudent à son action.

Celui qui ne sait pas obéir, ne sait pas commander.

Le souverain est l'ombre de Dieu.

L'homme capable qui ne fait rien, est une nuë qui passe & qui n'arrose point.

Le plus méchant des hommes, est l'homme inutile qui sait.

Le savant sans jugement, est un enfant.

L'ignorant est un orphelin.

Regarde derriere toi, & tu verras l'infirmité & la vieillesse qui te suivent; or tu concevras que la sagesse est meilleure que l'épée, la connoissance meilleure que le sceptre.

Il n'y a point d'indigence pour celui qui sait.

La vie de l'ignorant ne pese pas une heure de l'homme qui sait.

La douceur accomplit l'homme qui sait.

Fais le bien, si tu veux qu'il te soit fait.

Qu'as-tu, riche ? si la vie est nulle pour toi.

Celui qui t'entretient des défauts d'autrui, entretient les autres des tiens.

Les rois n'ont point de freres; les envieux point de repos; les menteurs point de crédit.

Le visage du mensonge est toujours hideux.

Dis la vérité, & que ton discours éclaire ta vie.

Que la haine même ne t'approche point du parjure.

L'avare qui a, est plus indigent que le libéral qui manque.

La soif la plus ardente est celle de la richesse.

Il y a deux hommes qu'on ne rassasie point, celui qui court après la science, & celui qui court après la richesse.

La paresse & le sommeil éloignent de la vérité, & conduisent à l'indigence.

Le bienfait périt par le silence de l'ingrat.

Celui que tu vois marcher la tête panchée & les yeux baissés, est souvent un méchant.

Oublie l'envieux, il est assez puni par son vice.

C'est trop d'un crime.

Le malheureux, c'est l'homme coupable qui meurt avant le repentir.

Le repentir après la faute, ramene à l'état d'innocence.

La petitesse de la faute est ce qu'il y a de mieux dans le repentir.

Il est temps de se repentir tant que le soleil se leve.

Songe à toi, car il y a une recompense & un châtiment.

La recompense attend l'homme de bien dans l'éternité.

Outre cette sagesse dont l'expression est simple, ils en ont une parabolique,

Les *Sarrasins* sont même plus riches en ce fond, que le reste des nations ; ils disent :

Ne nage point dans l'eau froide ; émousse l'épine avec l'épine ; ferme ta porte au voleur ; ne lâche point ton troupeau, sans parc ; chacun a son pié ; ne fais point de société avec le lion ; ne marche point nud dans les rues ; ne parle point où il y a des oiseaux de nuit ; ne te livres point aux signes ; mets le verrou à ta porte ; j'entens le bruit du moulin ; mais je ne vois point de farine ; si tu crains de monter à l'échelle, tu n'arriveras point sur le toît ; celui qui a le poing serré, a le cœur étroit ; ne brise point la saliere de ton hôte ; ne crache point dans le puits d'où tu bois ; ne t'habille pas de blanc dans les ténebres ; ne bois point dans une coupe de chair ; si un ange passe, ferme ta fenêtre ; lave-toi avant le coucher ; allume ta lampe avant la nuit ; toute brebis sera suspendue par le pié.

Ils ont aussi des fables : en voici une. Au temps d'Isa, trois hommes voyageoient ensemble : chemin faisant, ils trouverent un trésor, ils étoient bien contens; ils continuerent de marcher, mais ils sentirent la fatigue & la faim, & l'un d'eux dit aux autres, il faudroit avoir à manger, qui est-ce qui ira en chercher ? Moi, répondit l'un d'entr'eux ; il part, il achete des mets ; mais après les avoir achetés, il pensa que s'il les empoisonnoit, ses compagnons de voyage en mourroient, & que le trésor lui resteroit, & il les empoisonna. Cependant les deux autres avoient résolu, pendant son absence, de le tuer, & de partager le trésor entr'eux. Il arriva, ils le tuerent ; ils mangerent des mets qu'il avoit apportés, ils moururent tous les trois, le trésor n'appartint à personne. *Voyez* RELIGION DES ARABES.

SARRASINE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *sarracena* ; genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice formé de plusieurs feuilles. Le pistil sort du milieu de cette fleur ; il est garni d'une espece de bouclier membraneux, & il devient dans la suite un fruit arrondi & divisé le plus souvent en cinq loges, qui renferment des semences oblongues. Tournefort, *I. R. H. App. Voyez* PLANTE.

SARRASINE, *terme de Fortification*, se dit d'une espece de porte, formée de plusieurs pieces de bois perpendiculaires les unes aux autres, ou qui font ensemble une sorte de treillage. Les pieces de bois dont la pointe est en-bas, sont armées de pointes de fer. La *sarrasine* se mettoit autrefois au-dessus des portes des villes, suspendue par une corde à un moulinet qui est au-dessus de la porte. Elles étoient destinées à boucher les portes dans le cas des surprises ; car lâchant le moulinet, la *sarrasine* s'abaissoit, & tomboit debout entre deux coulisses, pratiquées pour cet effet dans les deux côtés de la porte. Cette sorte de fermeture ne se pratique plus à-présent : on y a substitué les orgues. *Voyez* ORGUES.

L'inconvénient de la *sarrasine*, qu'on appelle aussi *herse*, étoit la facilité d'en arrêter l'effet, en fichant quelques clous dans les coulisses, ou en mettant dessous la porte quelque chose de propre à l'arrêter, ou à la soutenir de maniere qu'on puisse passer aisément dessous, ou à côté. *Voyez* HERSE. (*Q*)

SARRASINOIS, s. m. (*Anc. nom des Tapissiers.*) ce nom se disoit autrefois, s'entend encore dans les statuts de divers artisans, particuliérement dans ceux des Tapissiers de la ville de Paris, de toutes sortes d'ouvrages de tapisserie qui se font en Orient, comme les tapis de Turquie & de Perse. C'est, à ce qu'on croit, sur ces ouvrages ainsi nommés du nom des *Sarrasins*, contre lesquels les Chrétiens ont fait tant de croisades, que ces derniers ont pris le modele des hautes & basses lisses, qui ont continué depuis ce temps-là de se fabriquer en Europe. Les Tapissiers de Paris s'arrogent la qualité de maîtres tapissiers de haute-lisse *sarrasinois*, & de rentraiture, *&c.* (*D. J.*)

SARRÉAL, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Catalogne, sur

le Francoli, remarquable par ses carrieres d'albâtre, qui est si transparent étant coupé par feuilles, qu'on en fait des glaces de fenêtres. (*D. J.*)

SARRIETTE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *satureia*; genre de plante qui differe du thym en ce que ses fleurs naissent éparses dans les aisselles des feuilles, & non pas réunies en maniere de tête; du calament, en ce que les pédicules des fleurs ne sont pas branchus; & du tymbre, en ce que ses fleurs ne sont pas disposées par anneau. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SARRIETTE, (*Diete & Mat. méd.*) cette plante qui est de la classe des labiées de Tournefort, est aromatique; & contient de l'huile essentielle. Elle a un goût vif, âcre, piquant, brûlant presque comme du poivre, lequel dépend d'un principe mobile qui irrite sensiblement les yeux & le nez, lorsqu'on l'en approche de très-près; ce qui n'empêche pas qu'elle n'ait une odeur très-douce, lorsqu'on la flaire d'un peu loin. Je ne doute point que ce principe volatil ne soit un acide spontané, analogue à celui que j'ai observé dans le masum. *Voyez* MASUM.

La *sarriette* est employée à titre d'assaisonnement dans plusieurs mets; surtout chez les Allemans, qui la mêlent aussi parmi les choux dont ils préparent leur *sauer kraut*. Cet assaisonnement aromatique & piquant est très-utile pour les estomacs foibles & languissans; & il corrige utilement certains alimens lourds, fades, visqueux, *&c.*

Quant à son usage pharmaceutique, on doit regarder la *sarriette* comme un remede échauffant, tonique, fortifiant, stomachique, aphrodisiaque, emménagogue, diurétique, dont on peut tirer un secours efficace contre les maladies de langueur, de foiblesse, de relâchement, telles que les menaces d'affection soporeuse, les pâles-couleurs, l'œdème, l'asthme humide, *&c.* On doit donner ses feuilles ou ses sommités, en infusion dans de l'eau ou dans du vin: une preuve de son efficacité, c'est qu'elle a procuré quelquefois des crachemens & des pissemens de sang.

Une forte infusion de cette plante dans le vin fournit un excellent remede extérieur contre les échimoses, les œdèmes, *&c.* un bon gargarisme contre le relachement de la louette, l'enflure des amygdales, certaines extinctions de voix dépendantes du gonflement œdémateux du fond de la gorge, *&c.* Il faut avoir soin cependant de faire l'infusion plus légére pour ce dernier usage.

L'huile essentielle de *sarriette* étant une des plus vives, des plus âcres, vraisemblablement par le mélange de l'acide volatil, est très-propre à appaiser la douleur des dents cariées. (*b*)

SARRITOR, s. m. (*Mytholog.*) nom que les Romains donnoient à un de leurs dieux de l'Agriculture. C'étoit le premier que les laboureurs invoquoient après que les blés étoient levés, parce qu'il présidoit, selon eux, au travail de sarcler les champs; c'est-à-dire d'en arracher les mauvaises herbes qui naissent avec le blé. (*D. J.*)

SARSANE *ou* SARZANE, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie dans l'état de Genes, sur les frontieres de Toscane, 18 lieues au sud-est de Genes, & à 5 au nord-est de Massa. Son évêché, quoique sous la métropole de Pise, n'en subit pas la jurisdiction. Côme I. grand duc de Toscane, céda cette ville aux Génois pour Livourne, en quoi il fit un admirable échange. *Long.* 27. 36. *lat.* 44. 9. (*D. J.*)

SARSEPAREILLE, s. f. (*Botan. exot.*) on trouve sous ce nom dans les boutiques, des racines, ou plutôt des branches de racines qui ont plusieurs aunes, grosses comme des joncs ou des plumes d'oye, pliantes, & flexibles, cannelées dans leur longueur, revêtues d'une écorce mince; extérieurement de couleur roussâtre ou cendrée. Sous cette écorce est une substance blanche, farineuse, un peu charnue, molle, se réduisant aisément en une petite poussiere quand on la frotte entre les doigts; ressemblant à l'agaric; d'un goût tant soit peu gluant, un peu amer, & qui cependant n'est pas désagréable. Le cœur de la racine est ligneux, uni, pliant & difficile à rompre. Il sort transversalement plusieurs de ces branches

branches d'une même racine, qui est de la grosseur d'un pouce & écailleuse. On nous apporte la *sarsepareille* de la nouvelle Espagne, du Pérou & du Brésil.

On estime celle qui est pleine, moëlleuse, solide, bien conservée, blanche en-dedans, de la grosseur d'une plume d'oye, & qui se fend aisément comme l'osier en parties égales dans toute sa longueur. On rejette celle qui est d'un gris-noirâtre, qui est cariée, & qui répand beaucoup de poussiere farineuse quand on la fend; on rébute aussi celle qui est trop grosse, & qui vient communément de Marantha province de Brésil.

On apporte d'Amérique, sous le nom de racine de *sarsepareille*, différentes plantes semblables, ou plutôt de même genre que le *smilax aspera*. Hernandès en nomme quatre espèces qui croissent au Mexique, & dans la nouvelle-Espagne. Monard fait aussi mention d'une certaine *sarsèpareille* qui croît à Quito, province de la dépendance du Pérou. Enfin Pison & Marcgrave décrivent la *sarsepareille* du Brésil, que les habitans de ce pays appellent *juapecanga*.

Elle jette au loin ses racines écailleuses & fibreuses; ses tiges sont velues, sarmenteuses, ligneuses, souples, vertes, garnies d'éguillons de part & d'autre. Il vient sur les tiges des feuilles disposées dans un ordre alternatif, longues de six ou huit pouces, pointues des deux côtés, comme le représente la figure de Pison, ou figurées en cœur selon Hernandez & Monard; elles sont larges de trois ou quatre pouces, avec trois côtes remarquables étendues sur toute leur longueur; d'un verd-clair en-dehors, & foncé en-dessous; munies à leur queue de deux clavicules ou vrilles, qui nouent fortement la *sarsepareille* aux autres plantes. Les fleurs y sont en grappes; il leur succede des baies d'abord vertes, rouges ensuite, enfin noires; de la grosseur des médiocres cerises, ridées, contenant un ou deux noyaux, d'un blanc-jaunâtre, qui renferment une amande dure & blanchâtre.

Les anciens Grecs & les Arabes ne connoissoient pas la *sarsepareille*. Les Espagnols ont les premiers fait passer du Pérou son usage en Europe. On sait qu'elle est puissamment sudorifique, & qu'elle divise ou atténue les humeurs visqueuses & ténacées. On s'en sert avec succès dans les maladies vénériennes; celles de la peau en général, & les maladies chroniques qui viennent d'humeurs froides, épaisses & visqueuses. Comme les particules de cette plante sont plus subtiles que celles de la squine & du gayac, elles excitent une plus grande sueur.

On débite en Europe quelques autres racines sous le nom de *sarsepareille*, mais qu'on peut distinguer facilement de la véritable; cependant celle dont nous allons parler approche de ses vertus. C'est la racine d'une plante nommée *aralia caule nudo*, par Linnæus, *Hort. cliff. Zarzaparilla Virginiensis nostratibus dicta, lobatis umbelliferæ foliis Americanæ.* Pluck. Alm. 396. Cette racine est longue de cinq à six piés, moëlleuse, épaisse, odorante & moins compacte que la vraie *sarsepareille.* Elle pousse une tige haute d'environ une coudée, d'un rouge-foncé, velue, laquelle se partage en trois rameaux longs de cinq ou six pouces; chaque rameau porte cinq feuilles, oblongues, larges de deux pouces & longues de trois, dentelées sur le bord.

De l'endroit où se divise la tige, sort un pédicule nud, qui se sépare en trois brins; chargés chacun d'un bouquet de fleurs, entouré à sa base d'une fraise de petites feuilles. Chaque fleur est portée sur un filet long d'un demi-pouce, dont le calice placé sur la tête de l'embryon est très-petit, à cinq dentelures. Les pétales sont au nombre de cinq, disposés en rond. L'embryon qui porte la fleur devient une baie rouge, creusée à sa partie supérieure en maniere de nombril applati, à quatre ou cinq angles, & partagée en autant de loges, dont chacune renferme une graine applatie & cannelée. Cette plante croît dans la Virginie & le Canada, entre les 40, 45 & 47 degrés de *latitude.* Les habitans l'appellent *sarsepareille*, parce qu'elle a presque la figure & les vertus de la véritable. (*D. J.*)

SARSINA, (*Géogr. anc.*) ou *Sar-*

cina, & dans quelques inſcriptions *Saſſina*, aujourd'hui *Sarcine;* ville d'Italie, dans l'Ombrie & dans les terres, ſur la rive gauche du fleuve Sapis.

C'étoit la patrie de Plaute, poëte comique, comme l'a remarqué S. Jérôme, *chron. ad Olympiad.* 145. *Plautus ex Umbriâ* Sarſinas, *Romæ moritur.* Quoiqu'il fût plus jeune qu'Ennius, Pacuve & Actius, il mourut avant eux, l'an de Rome 570. Horace le loue de ne perdre jamais ſon ſujet de vue; de ne laiſſer jamais languir le théâtre, & d'avancer toujours vers le dénouement. C'eſt un des principaux talens d'un poëte dramatique, & perſonne ne l'a poſſédé en un ſi haut degré que Plaute. Nous avons déjà parlé de lui dans pluſieurs autres occaſions. (*D. J.*)

SARSINE, (*Géogr. mod.*) ou *Sarcine*, en latin *Sarſina*, *Sarcina* & *Saſſina;* ville de l'état de l'Egliſe, dans la Romagne, au pié de l'Apennin, à 8 milles au ſud-oueſt de Rimini, ſur la rive gauche du Savio. Son évêché eſt ſuffragant de Ravenne. Elle étoit autrefois ſi puiſſante, qu'elle donna aux Romains un ſecours conſidérable, pour empêcher l'irruption que les Gaulois vouloient faire dans ce pays-là, en traverſant les Alpes. Il paroît par des inſcriptions, que c'étoit un municipe. *Long.* 29. 45. *lat.* 43. 56. (*D. J.*)

SARSIO JUS-NO-KI, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre du Japon que l'on appelle auſſi *arbre de fer;* il eſt d'une grandeur extraordinaire; ſes feuilles alternativement oppoſées ſont ovales, pointues, longues de deux pouces, inégales, dures, épaiſſes, & ſans découpures. Son fruit qui croît ſans pédicules au ſommet des petites branches, eſt de figure conique. Il devient ligneux, en ſe deſſéchant, & ſe trouve intérieurement rongé, comme la noix de galle. Il eſt aſſez gros, dans ſa fraîcheur, pour remplir la main. Les ſinges l'aiment beaucoup : ce que le nom de *ſarſio* ſignifie. Les Japonois nomment auſſi cet arbre, *jus-no-ki.*

SART, LE, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France, dans la haute-Normandie, au pays de Bray. Elle prend ſa fource à Foucarmont, & ſe jette dans la mer, entre Dieppe & la ville d'Eu. Il ne faut pas la confondre avec la Sarte, riviere du Maine. (*D. J.*)

SART, ſ. m. (*Marine.*) nom qu'on donne à des herbes qui croiſſent au fond de la mer, & qu'elle rejette à la côte.

SARTA, (*Géogr. anc.*) riviere de la Gaule, chez les *Cenomani.* Son nom eſt ancien, & il étoit uſité parmi les Gaulois; cependant on auroit de la peine à le trouver dans un auteur plus ancien que Théodulphe d'Orléans, qui nous en donne l'origine, & décrit ainſi le cours de cette riviere, *l. IV. carm. vj.*

Eſt fluvius : Sartam *galli dixere priores ;*
Perticus hunc giguit, & meduana bibit.
Fluctibus ille ſuis penetrans cenomanica rura
Mœnia qui propter illius urbis abit.

Et au *l. II. carm. iij. de urbe Andegavenſi*, en parlant de la ville d'Angers, il dit :

Quam meduana morans fovet, & liger aureus ornat,
Quam rate cum levi Sarta *decora juvat.*

Cette riviere conſerve ſon ancien nom; on l'appelle à préſent la *Sarte.* (*D. J.*)

SARTE, LA, (*Géogr. mod.*) en latin moderne *Sarta*, riviere de France, dans le Maine. Elle a ſa ſource aux confins de la Normandie & du Perche, près de l'abbaye de la Trape, coule d'abord à l'occident, puis tourne vers le midi, entre enſuite dans l'Anjou, où elle reçoit le Loir; & un peu au-deſſus d'Angers, elle ſe jette dans la Mayenne, & y perd ſon nom, quoiqu'auſſi groſſe qu'elle. (*D. J.*)

SARTIE, ſ. m. (*Marine.*) terme collectif, qui ſignifie ſur la Méditerranée, toutes ſortes d'apprêts & d'apparaux.

SARTON, LE, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France; elle a ſa ſource au dioceſe de Seez, & après un cours d'environ 10 lieues, elle ſe jette dans la Sarte, près du bourg de Saint Célerin. (*D. J.*)

SARVERDEN, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans la Lorraine Allemande, à 4 lieues au-deſſous de Sar-

bruch, & à 2 de Feneſtrange. Elle a pris ſon nom de ſa ſituation ſur la Saare, & elle l'a donné au comté dont elle eſt le chef-lieu ; ce comté eſt un fief qui a relevé de Metz, dès le douzieme ſiecle. *Long.* 24. 46. *lat.* 48. 57. (*D. J.*)

SARVITZA *ou* SERVITIA, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie Européenne, dans la Macédoine ou Coménolitari, vers la ſource d'un ruiſſeau qui ſe jette dans la Platamona. Cette ville eſt bâtie en partie ſur une montagne, & en partie dans une plaine. Les Grecs habitoient le haut, & les Turcs ont choiſi le bas par préférence. (*D. J.*)

SARUS, (*Géogr. anc.*) riviere de la Cilicie propre : ſon embouchure eſt marquée par Ptolomée, *livr. V. ch. xiij.* entre celle des fleuves Cydnus & Pyrame. Pline, *liv. VI. ch. iij.* met auſſi un fleuve *Sarus* dans la Cilicie. Tite-Live, *liv. XXXIII. ch.* 41. parle des têtes du *Sarus*, *Sari capita*, par où il n'entend pas, ſelon l'expreſſion ordinaire, les ſources du *Sarus*, mais des élévations, ou des rochers près de la côte & vers l'embouchure de ce fleuve ; car c'étoit un lieu que les vaiſſeaux paſſoient. Il y a eu un fleuve de la Cappadoce, & un fleuve de la Caramanie qui ont porté le nom de *Sarus*. (*D. J.*)

SARWAR, COMTÉ DE, (*Géogr. mod.*) comté de la baſſe Hongrie, entre le Danube & le Muer. Il eſt borné au nord, par le comté de Sopron ; à l'orient, par le comté de Veſprin ; au midi, par le comté de Salavar ; & au couchant, par les terres de Stirie ; ſon nom lui vient de ſa capitale. On lui donne 20 lieues de longueur, du midi au nord, ſur 16. de largeur. Le Rab le traverſe du midi occidental, au nord oriental. (*D. J.*)

SARWAR, (*Géogr. mod.*) ville de la baſſe-Hongrie, au confluent de la riviere de Guntz & du Rab, capitale du comté de même nom. Quelques ſavans croient que c'eſt la *Sabaria* des anciens auteurs. *Longitude* 35. 24. *lat.* 47. 12. (*D. J.*)

SARWITZ, (*Géogr. mod.*) & en Hongrois *Sarwizza*, riviere de la baſſe-Hongrie. Elle a ſa ſource près de Veſprin, & ſe jette dans le Danube ; c'eſt l'*Urpanus* des anciens. (*D. J.*)

SARY, (*Géogr. mod.*) ville de Perſe, remarquable par les mines de cuivre de ſon territoire. *Long.* ſelon Tavernier, 78. 15. *lat.* 36. 40. (*D. J.*)

SAS, TAMIS, ſ. m. (*Pharmacie.*) eſt un inſtrument qui ſert à ſéparer les parties les plus fines des poudres, des liqueurs & autres choſes ſemblables d'avec les parties les plus groſſieres ; ou à nettoyer le grain & en ſéparer la pouſſiere, les grains légers, *&c.*

Il eſt compoſé d'une bordure de bois, dont le cercle ou eſpace eſt rempli par un tiſſu de ſoie, d'une gaze de crin, de toile, de fil d'archal, & même quelquefois de petites lames de bois.

Les tamis qui ont de larges trous ſont appellés *cribles* ; comme les cribles à charbon, à chaux, crible de jardin, *&c.*

Quand on veut paſſer au tamis des drogues qui ſont ſujettes à s'évaporer, on a coutume de mettre un couvercle par-deſſus.

SAS, (*Hydraulique.*) eſt le paſſage ou baſſin placé ſur la longueur d'une riviere bordée de quais, & terminée par deux écluſes, pour conduire les bateaux & les faire paſſer d'une écluſe ſupérieure à une inférieure, & réciproquement de cette derniere à la premiere par le jeu alternatif des écluſes. (*K*)

SAS-DE-GAND, (*Géogr. mod.*) ville des Pays-Bas, dans la Flandre hollandoiſe, au quartier de Gand, au bailliage d'Aſſenede, à une lieue au ſud-oueſt de Philippine, & à trois lieues au nord de Gand. Cette petite ville qui eſt très-forte, a été ainſi nommée, à cauſe d'une écluſe qu'on appelle *Sas* en flamand, & que les habitans de Gand, avec la permiſſion de Philippe II. firent conſtruire pour retenir les eaux de la Lieſe, ou du nouveau canal qu'ils creuſerent entre leur ville & ce lieu, pour communication avec la mer. *Long.* 21. 18. *lat.* 51. 14.

Au commencement des troubles des Pays-Bas, les Gantois firent conſtruire au *Sas-de-Gand*, un fort pour ſervir de bou-

levard à leur ville. Le duc de Parme prit cette place en 1583 ; mais Frédéric Henri, prince d'Orange, la lui enleva en 1644. Depuis ce temps-là, les Etats-Généraux en ont toujours été les maîtres & s'en sont assurés la possession par le traité de Munster. Il y a une bonne garnison sous les ordres d'un commandant & d'un major de place : le conseil d'état y a établi un receveur pour la recette du verponding, & des droits de consomption. (*D. J.*)

SASENO *ou* SALNO, (*Géogr. mod.*) petite île de la mer Ionienne, à l'embouchure du golfe de Venise, près de la côte de l'Albanie ; elle est sous la domination du turc : Sophien croit que c'est l'île de *Saso*, ou *Sasus* des anciens. (*D. J.*)

SASERON, (*Géogr. mod.*) ville des Indes, au royaume de Bengale, entre Agra & Patua, sur le pié d'une montagne, & près d'un grand étang, au milieu duquel est une petite île remarquable par une belle mosquée, où est la sépulture du Nahab Selim-Kan. *Latit.* 26. 10. (*D. J.*)

SARJEBU, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbrisseau du Japon ; ses fleurs sont monopétales, de figure conique, de la grosseur d'un grain d'orge, blanches, semées le long de petites branches, & entremêlées de très-petites feuilles. Ses baies sont de couleur purpurine, sans enveloppe, grosses comme un grain de poivre, d'un goût vineux, & renferment plusieurs semences.

SASIMA, (*Géogr. anc.*) ville de la Cappadoce, sur la route d'Ancyre de Galatye à Faustinopolis, & selon les apparences, dans la préfecture de Garsaurie. *Sasima* est connue dans l'histoire ecclésiastique, par l'épiscopat de saint Grégoire de Naziance, qui en fut le premier évêque. Selon ce prélat, c'étoit une station sur la voie militaire, mais une station misérable, où l'on manquoit d'eau, où l'on étoit aveuglé de la poussiere, où l'on n'entendoit qu'un bruit continuel de chariots, & où les habitants étoient opprimés par les brigandages des gens en place. (*D. J.*)

SASINA, (*Géog. anc.*) port d'Italie, dans la Calabre, selon Pline, *l. III. c. xj.* ce port devroit être sur la côte du golfe de Tarente, dans le pays des Salentins : car Pline remarque que la largeur de la péninsule, en allant par terre de Tarente à *Brudusium*, étoit de trente-trois mille pas ; mais que la route du port *Sasina* à *Brundusium*, étoit beaucoup plus courte.

SASO, (*Sason*, génitif *Sasonis*, ou *Sasson*, (*Géog. anc.*) île de la mer Ionienne : les auteurs anciens qui en ont parlé, ne s'accordent pas entiérement sur sa position. Strabon, *l. VI.* la met à moitié chemin, entre l'Epire & *Brudusium* ; & Lucain, *l. II. v. 627.* semble en faire une île de la Calabre.

Spumosa Calaber perfunditur æquore Sason.

D'un autre côté, Ptolomée, *l. III. c. xiij.* la marque sur la côte de la Macédoine, dans la mer Ionienne ; & la plupart des géographes modernes, sont de sentiment que l'île *Saseno*, qu'on voit à l'entrée du golfe de Valone, est l'île *Saso* des anciens. Cela s'accorde assez avec ce que dit Polybe, *l. V. c. cx.* que l'île *Saso* est à l'entrée de la mer Ionienne. D'ailleurs, le périple de Scylax met l'île de *Sason* sur la côte de l'Illyrie, à la hauteur des monts Cérauniens, & en fixe la distance au chemin qu'on peut faire dans le tiers d'un jour ; l'île de *Saso* est fort basse selon Lucain, *l. V. c. d. cl.*

Non humilem Sasona *vadis* ...

Et Silius Italicus, *liv. VII. v.* 480. exhorte d'éviter les sables dangereux de cette île.

Adriatici fugite infaustas Sassonis *arenas.* (*D. J.*)

SASRAN, s. m. (*Marine.*) c'est la planche qui est à l'extrémité d'un bateau foncet, & sur laquelle les planches du remplage sont appuyées. C'est aussi une grosse piece de bois, qu'on ajoute au bas du gouvernail d'un yacht, & qui y fait une grande saillie en-dehors.

SASRAN DE GOUVERNAIL, (*Marine.*) piece de bois plate & droite, qu'on applique sur la longueur du gouvernail, afin qu'en lui donnant plus de largeur, elle en facilite l'effet. *Voyez* MARINE, *Planc.*

IV. fig. 1. le safran du gouvernail, cotté 176. & *Planche VI. fig.* 73 & 74.

SASSAFRAS, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) petit arbre qui se trouve dans les pays tempérés de l'Amérique septentrionale, où on prétend qu'il prend la hauteur d'un pin ordinaire, sur un pié de diametre; mais parmi les *sassafras* que l'on a élevés en Europe, les plus hauts n'ont pas passé dix ou douze piés. Sa tige est dégagée de branchages jusqu'à la tête qui est touffue, & qui forme une espece de coupole. Son écorce est unie, un peu rougeâtre, & elle rend au goût une légere saveur de l'anis. Ses racines sont dures, pesantes, & s'étendent à fleur de terre: il paroît que dans le pays natal elles poussent beaucoup de rejettons; cependant en Angleterre où on a plus élevé de ces arbres qu'en nulle autre contrée de l'Europe, on ne s'est pas apperçu de cette fécondité. Ses feuilles sont échancrées assez profondément en trois parties, sans aucune dentelure sur ses bords; elles sont d'un verd obscur & de bonne odeur, sur-tout quand on les a laissé sécher. Ses fleurs paroissent au printemps dès le commencement du mois de Mars; elles sont jaunes, petites, rassemblées en bouquets, & d'une odeur agréable. Les fruits qu'elles produisent sont des baies de la grosseur & de la forme de celles du laurier: elles ont comme le gland un calice, mais coloré de rouge, ainsi que les pédicules qui les soutiennent: ces baies deviennent bleues dans leur maturité. Le mélange de ces deux couleurs dont l'apparence est assez vive, fait un agrément de plus dans cet arbre sur l'arriere saison. Mais ce qu'il y a de plus recommandable, c'est que toutes ses parties répandent une odeur aromatique, qui approche de celle de la canelle, & qui indique ses grandes propriétés.

Le *sassafras* veut une terre meuble & fort humide, telle qu'elle se trouve ordinairement dans le Canada, au pays des Iroquois, où il y a beaucoup de ces arbres. Mais la Floride & la Louisiane, sont les endroits où cet arbre est le plus commun. On a souvent essayé en Angleterre de le tenir en caisse, & de le faire passer l'hiver dans l'orangerie; mais M. Miller auteur anglois, pense que ce n'est pas la bonne façon de le conduire, & que la meilleure est de le mettre en plein air à l'exposition la plus chaude, dans une terre légere & humide, où il faut le garantir des hivers rigoureux par les précautions d'usage en pareil cas, jusqu'à ce que l'arbre soit dans sa force. Je me suis bien assuré par des épreuves, que cet arbre ne peut se soutenir dans des terreins secs & élevés, & qu'il craint sur-tout les grandes chaleurs du mois d'Août qui le font périr. On voit en Angleterre des *sassafras* qui ont très-bien réussi en pleine terre, & qui forment de petits arbres avec une jolie tête.

On ne peut guere multiplier le *sassafras* qu'en semant ses graines qu'il faut tirer d'Amérique; car malheureusement elles ne viennent point à parfaite maturité en Europe. Encore arrive-t-il que les graines d'Amérique levent très-rarement, à moins qu'on n'ait eu la précaution de les envoyer mêlées avec de la terre. Dans ce cas, il en levera quelques-unes dès la premiere année; mais le reste ne viendra souvent qu'après la seconde ou la troisieme; ce qui doit engager à ne pas se presser de reverser la terre où ces graines auront été semées. Il faudra sur-tout avoir grand soin de les arroser dans les temps de sécheresse, de les garantir du soleil vers le milieu du jour, & de les préserver du froid pendant les deux ou trois premiers hivers, & sur-tout des froides matinées d'automne, qui font plus de tort à ces arbres que les fortes gelées d'hiver: car quand la pointe des tendres rejettons est fanée par le froid, il se fait une corruption de seve qui porte l'altération dans toutes les parties du jeune arbre & le fait mourir. Il est très-difficile de multiplier le *sassafras* de branches couchées: elles ne font racine qu'au bout de deux ou trois ans; & souvent il n'en réussit pas le tiers, si on n'a pas le plus grand soin de les arroser; il souffre assez bien la transplantation.

Le bois de cet arbre est léger quoiqu'assez dur, d'une couleur un peu jaunâtre, d'une odeur qui approche de celle du fenouil, d'un goût piquant & aromatique. On l'emploie en médecine comme incisif, apéritif, & sudorifique. *Article*

de M. D'AUBENTON, *le subdélégué.*

SASSAFRAS, s. m. (*Mat. med.*) bois étranger nommé *sassafras* ou *lignum pavanum* par J. Bauhin. C'est un bois d'un roux blanchâtre, spongieux & léger; son écorce est spongieuse, de couleur de cendre en dehors, & de rouille de fer en dedans, d'un goût âcre, doucâtre, aromatique; d'une odeur pénétrante qui approche de celle du fenouil; on nous l'apporte de la Virginie, du Brésil, & d'autres provinces d'Amérique. On choisit le *sassafras* qui est récent & fort odorant. Quelques-uns préferent l'écorce à cause de son odeur qui est plus pénétrante que celle du bois.

On falsifie le *sassafras* en y mêlant du bois d'anis; appellé *lignum anisatum*, vel *lignum anisi* dans J. B. Mais l'on peut le distinguer facilement du *sassafras* par son odeur de graine d'anis, par sa pésanteur, & par sa substance qui est compacte & résineuse.

On coupe le bois du *sassafras* d'un grand arbre qui a la hauteur & la figure d'un pain; cet arbre est appellé *sassafras arbor ex Floridâ, ficulneo folio* par C. B. P. *Laurus foliis integris & trilobis* par Linn. *Hort. cliff.* 54. *cornus mas odorata, folio trifido, margine plano*, sassafras *dicta* par Plukn. *Alm. p.* 120. *tab.* 222. *fig.* 6. Catesbi *Hist. tom. I. pag.* 55. *anhuiba, sive sassafras majör*, par Pison, *hist. Brésil.*

Les racines de cet arbre sont tantôt grosses, tantôt menues, selon leur âge. Elles s'étendent à fleur de terre, de sorte qu'il est facile de les arracher. Cet arbre est toujours verd; il n'a qu'un tronc nud & fort droit; les branches s'étendent à son sommet comme celle d'un pin qu'on a ébranché; l'écorce est épaisse, fongueuse intérieurement, un peu molle, de couleur fauve, revêtue d'une peau mince, grise, ou d'un gris cendré tirant sur le noir. Son goût & son odeur sont âcres, aromatiques, approchant du fenouil. La substance du tronc & des branches est blanche, ou d'un blanc roussâtre, quelquefois tirant sur le gris en certains endroits, moins odorante que l'écorce; du reste elle est molle, & d'un tissu assez semblable à celui du tilleul.

Les feuilles qui sont attachées aux branches sont à trois lobes, imitant celles du figuier, découpées & partagées en trois pointes, vertes en-dessus, blanchâtres en-dessous, odorantes; lorsqu'elles sont encore jaunes, elles sont semblables aux feuilles du poirier, & ne montrent aucunes pointes.

Les fleurs appuyées sur de longs pédicules, sont en grappes, petites, partagées en cinq quartiers; quand elles sont passées, il leur succéde des baies semblables aux feuilles du laurier, & ayant la partie inférieure renfermée dans un calice rouge.

Guillaume Pison décrit encore deux autres especes d'arbres *sassafras*: l'une nommée par les Brésiliens *anhuypitanga*, a les feuilles petites, étroites, minces; son bois est blanchâtre & jaunâtre. L'autre espece s'appelle *anhuiba-miri*: elle a la feuille de laurier, mais elle est plus petite; son fruit est noir & odoriférant, lorsqu'il est mûr, d'un goût fort chaud, aussi bien que les feuilles, le bois, l'écorce, & la racine.

Le *sassafras* excite la transpiration, la sueur & les urines. Il incise & résout les humeurs visqueuses & épaisses; il leve les obstructions des visceres; il est bon pour la cachexie, les pâles couleurs, & l'hydropisie. Il éloigne les attaque de la goutte. Il tend à remédier à la paralysie & aux fluxions froides. On l'emploie utilement dans les maladies vénériennes. On le donne en infusion depuis demi-once jusqu'à deux onces; on l'emploie souvent dans des décoctions sudorifiques & échauffantes.

Par la chimie on retire du bois de *sassafras* une huile essentielle, limpide, très-pénétrante, qui sent le fenouil; & qui va au fond de l'eau. On fait macérer dans une grande quantité d'eau ce bois rapé avec son écorce, & on distille ensuite. La dose de cette huile est depuis dix gouttes jusqu'à vingt, pour exciter la sueur. Une partie de cette huile mêlée avec deux parties d'esprit de nitre bien rectifié, fermente aussitôt très-violemment; elle s'enflamme, & lorsque la flamme est éteinte, il reste une substance résineuse. (*D. J.*)

SASSARI *ou* SACER, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, dans l'île de Sardaigne, au nord-ouest, sur la riviere de Torre, à 6

lieues au nord d'Algieri, & à 7 au sud-ouest de Villa Aragonèse. Elle est la résidence de l'archevêque de Torre, autrefois *Turris Libissonis*, qui est une place ruinée. *Long.* 26. 15. *lat.* 40. 45.

SASSEBES *ou* MILLENBACH, (*Géogr. mod.*) ville fortifiée de la Transylvanie, capitale du comté de même nom, au confluent de deux petites rivieres. *Long.* 42. 16. *lat.* 46. 14. (*D. J.*)

SASSENAGE, (*Géog. mod.*) baronie de France, dans le Dauphiné, élection de Grenoble. Le nom de ce lieu est célebre par ses fromages, & par ses deux cuves qui sont dans une caverne, & dont on a fait autrefois une des merveilles du Dauphiné; l'on a dit que les deux cuves ne se remplissoient que le seul jour des Rois, ce qui s'est trouvé faux à la vérification du fait, mais les fromages conservent encore leur renommée. (*D. J.*)

SASSENAGE, *pierre de*, (*Hist. nat.*) c'est le nom que l'on donne quelquefois à la pierre d'hirondelle. *Voyez* HIRONDELLE, *pierre d'*, en latin *lapis chelidonius.*

SASSER, v. act. (*Gram.*) passer au sas. *Voyez* SAS.

SASSES, s. f. (*Marine.*) ce sont des pelles creuses dont on se sert sur les bâtimens, pour puiser l'eau.

SASSO-FERRATO, (*Géogr. mod.*) petite ville de la marche d'Ancone, ou pour mieux dire, bourgade d'Italie, dans l'état de l'Eglise, & dans la marche d'Ancone, près de la riviere Sentino, vers les confins du duché d'Urbin; je parle de cette bourgade, parce qu'elle a produit d'illustres savans, entre autres Barthole & Perroti.

Barthole, né l'an 1310, a été l'un des plus doctes jurisconsultes de son temps. Ses écrits se ressentent de la barbarie de son siecle; cependant ils contiennent des choses assez singulieres pour le sujet. Il mourut en 1355, âgé de 46 ans.

Perroti (Nicolo), archevêque de Siponte, dans le royaume de Naples, parut avec honneur entre les savans personnages du quinzieme siecle. Il a mis au jour un ouvrage sur la versification latine, & des commentaires sur Stace & sur Martial. Il a le premier traduit en latin les cinq premiers livres de Polybe, qui est tout ce qu'on en avoit alors. Sa traduction n'est pas toujours fidelle, & est pleine de libertés inexcusables; mais sa latinité pourroit être avouée des siecles où l'on écrivoit le plus purement. Le cardinal Bessarion l'aima, & le choisit pour son conclaviste après la mort de Paul II. & Perroti lui fit innocemment manquer le pontificat, en refusant, par l'ignorance des usages, l'entrée de la chambre de son maître à trois cardinaux qui venoient le saluer pape. Bessarion en ayant été instruit, ne s'en émut pas davantage, & dit tranquillement à Berroti: « Par votre soin à contretemps vous m'avez ôté la tiarre, & » à vous le chapeau ». Perroti mourut en 1480. Son article est dans les mémoires du pere Nicéron, *tom. IX.* & en effet il ne devoit pas oublier ce savant homme, un des habiles grammairiens de l'Italie. (*D. J.*)

SASSI DEL BALLARO, (*Hist. nat.*) c'est ainsi que l'on nomme en Italie, dans la Marche d'Ancone, des pierres ou pour parler plus exactement, de l'argille durcie, dans laquelle on trouve renfermée une espece de coquillage que l'on nomme dans les pays *ballari*; l'endroit où l'on en rencontre en plus grande quantité est dans le voisinage de monte Comero ou Conaro, qui est à environ 10 milles d'Italie de la ville d'Ancone; dans ce lieu les bords de la mer sont fort escarpés & garnis d'argille, ou d'une roche spongieuse, dans laquelle ces coquilles, qui sont connues en françois sous le nom de *pholades* ou de *dails*, se trouvent logées en très-grande quantité, sans qu'on puisse remarquer par où elles ont passé pour y entrer. Ce coquillage a la propriété de luire dans l'obscurité, & de rendre lumineuse l'eau dans laquelle il a séjourné quelque temps; il est très-bon à manger & les Italiens savent le préparer parfaitement bien. *Voyez* PHOLADE & DAIL.

SASSOIRE, s. f. (*terme de Charron.*) c'est une piece du train du devant du carrosse, qui est au bout des armons, soutient la fleche, & sert à faire braquer le carrosse. (*D. J.*)

SASSUOLO, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, au duché de Modene, dans la principauté de Carpi, sur la Secchia, entre Reggio & Modene. *Long.* 28. 25. *lat.* 44. 30. (*D. J.*)

SASUAROS, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Transilvanie, sur la riviere de Maros, à quatre lieues au-dessous de Weissembourg. Quelques-uns croient que c'est l'ancienne *Frateria*. (*D. J.*)

SAT, s. m. (*mesure étrangere.*) nom d'une mesure dont on se sert à Siam pour mesurer les grains, les graines, les légumes, & quelques fruits secs. C'est une espece de boisseau fait de bambouc entrelacé, à-peu-près comme cette petite mesure pour les avoines, qu'on appelle à Paris *un picotin*, & qui a la forme d'un panier d'osier. Le *sat* est d'environ trois livres, poids de marc. *Dictionnaire de Commerce.*

SATALA, (*Géogr. anc.*) ville de la petite Arménie, selon Ptolomée, *liv. V. ch. vij.* qui la place dans les terres. La ville de *Satala*, dit Procope, *liv. III. des édifices, ch. iv.* craignoit sans cesse, comme voisine des ennemis, & comme entourée de hauteurs qui la commandoient de tous côtés. Si son assiette étoit désavantageuse, ses murailles étoient encore plus mauvaises. L'empereur Justinien en fit de neuves, d'une hauteur qui surpassoit les éminences d'alentour, & d'une épaisseur suffisante pour porter une telle charge. Il fit élever en-dehors une seconde muraille, & fit bâtir assez proche une forteresse dans l'Osroëne. Tout cela ne servit de rien; les ennemis pénétrerent partout. Il avoit en partage la fureur des forteresses & de la tyrannie. (*D. J.*)

SATALIE, (*Géogr. mod.*) par les Turcs *Satiliach* & *Antali*; ville de la Turquie asiatique, dans l'Anatolie, sur la côte de la petite Caramanie, au fond d'un golfe de même nom. Elle occupe la place de l'ancienne Attalia, & est une des plus fortes villes de l'empire turc. Les chaleurs y sont excessives en été; aussi les environs de *Satalie* produisent en abondance des citroniers & des orangers qui viennent sans culture; mais le port ne peut recevoir que de petits bâtimens, & la rade n'est point assurée. *Long.* 48. 45. *lat.* 37. 10. (*D. J.*)

SATAN, (*Critique sacrée.*) mot hébreu, qui signifie *adversaire*, *ennemi*, *persécuteur*, *accusateur*; d'où vient que vous devenez aujourd'hui mes adversaires *satan mihi*, *II. Rois*, *xix.* 22. Il n'y a plus d'ennemi qui s'oppose à moi: *non est in me satan ullus*, *III. Rois*, *xv.* 14. Le I. des Macchabées parlant d'un commandant de la forteresse bâtie vis-à-vis le temple de Jérusalem, dit qu'il étoit comme un méchant diable à Israël εἰς διαβόλος πονηρὸν τοῦ *Israël*, parce qu'il étoit l'accusateur des Israélites qui alloient au temple. Jesus-Christ dit à S. Pierre: retirez-vous de moi, *satan*, Matt. *xvj.* 23. c'est-à-dire, éloignez-vous de moi, mon ennemi, vous seriez propre à me faire pécher, si la chose étoit possible. Ceux qui suivent les ténébres de l'idolâtrie sont dits être sous la puissance de *satan*, dans les actes des apôtres, *chap. xxvj.* 18. Les profondeurs de *satan*, dans l'*Apocalypse ij.* 24. sont les opinions des Nicolaïtes, qu'ils enveloppoient sous une mystérieuse profondeur. Eusebe remarque dans son histoire ecclésiastique, *liv. III. ch. ix.* que leur hérésie subsista fort peu de temps. S. Paul livre l'incestueux de Corinthe à *satan*, *I. Cor. v.* 5. cela veut dire que les fideles doivent le regarder comme un pécheur criminel, avec lequel il ne faut point avoir de commerce. Enfin, les *opérations de satan*, *II. Thessal. ij. ix.* sont de faux prodiges employés par des imposteurs pour nous tromper, pour nous abuser, pour nous jetter dans le péché, dans l'idolâtrie.

SATÉ, s. m. (*mesure des Hébreux.*) dans la vulgate, *satum*, mesure creuse des Hébreux pour les choses seches. *Voy.* Séah.

SATELLITE, s. m. *en termes d'Astronomie*, signifie des *planetes secondaires* qui se meuvent autour d'une planete premiere; comme la Lune fait par rapport à la Terre. On les appelle ainsi parce que ces planetes accompagnent toujours leur planete premiere, & font avec elle leur révolution autour du soleil. *Voyez* Planete.

Les

Les *satellites* se meuvent autour de leurs planetes premieres, comme centre, en observant les mêmes loix que les planetes premieres dans leur mouvement autour du Soleil. Sur la cause physique de ces mouvemens, *voyez* GRAVITÉ.

On se sert quelquefois indifféremment des mots *lune* & *satellite* : & l'on dit les *lunes* de Jupiter, ou les *satellites* de Jupiter. Cependant ordinairement on réserve le mot *lune* pour exprimer le *satellite* de la terre, & on appelle *satellites* les petites lunes qui ont été découvertes autour de Jupiter & de Saturne. *Voyez* LUNE.

Les *satellites* ont été inconnus jusqu'à ces derniers siecles, parce que l'on avoit besoin du secours du télescope pour les appercevoir. On n'apperçoit en effet aucun de ces *satellites* à la vue simple. Ceux de Jupiter qui sont les plus gros, se distinguent par des lunettes de trois piés, qui les font paroître comme les étoiles de la sixieme ou septieme grandeur paroissent à la simple vue. Pour le quatrieme de Saturne, il faut des lunettes de huit à neuf piés. Le troisieme & le huitieme demandent des lunettes d'un plus grand foyer; & on ne peut distinguer les premiers qu'avec des lunettes qui excedent au-moins trente ou quarante piés. *Voyez* TÉLESCOPE.

Nous ne connoissons point d'autres *satellites* que ceux de la Terre, de Jupiter & de Saturne; & il n'y a pas grand sujet d'espérer qu'on en découvre d'autres dans la suite, attendu qu'on a examiné toutes les planetes avec les télescopes les plus longs & les meilleurs qu'il paroît possible de faire. Cependant il est douteux s'il n'y en a point un qui tourne autour de Vénus. *Voyez* VÉNUS.

Satellites de Jupiter, sont quatre petites planetes secondaires qui tournent autour de cette planete, comme elle tourne elle-même autour du soleil.

Simon Marius, mathématicien de l'électeur de Brandebourg, découvrit vers la fin de Novembre 1609; trois petites étoiles proches de Jupiter, qui lui parurent accompagner cette planete, & tourner autour d'elle; & au mois de Janvier 1610, il en vit une quatrieme. Dans le même mois Galilée fit la même découverte en Italie, & la même année il publia ses observations; c'est depuis ce temps qu'on a commencé à observer les *satellites* de Jupiter.

Galilée, pour honorer son protecteur, appella ces planetes, *astra Medicea*, astres de Médicis; & en Italie on est encore fort jaloux de leur conserver ce nom; mais on ne les appelle plus ainsi par-tout ailleurs. Marius qui les avoit vus le premier, appella la plus proche de Jupiter, *Mercurtus jovialis*, Mercure de Jupiter; la seconde, *Venus jovialis*, Vénus de Jupiter; la troisieme, *Jupiter jovialis*, & la quatrieme, *Saturnus jovialis*, Saturne de Jupiter.

Antonius-Maria Schyrlæus de Reita, capucin de Cologne, s'imagina qu'outre ces quatre *satellites*, il en avoit vu cinq autres le 29 Décembre 1642, & les nomma *sidera urbanoctavia*, astres urbanoctaviens, en l'honneur du pape Urbain VIII. qui régnoit alors. Mais Naudé, ayant communiqué cette observation à Gassendi, qui avoit observé Jupiter le même jour, Gassendi reconnut bientôt que ce moine s'étoit trompé, & avoit pris pour des *satellites* de Jupiter cinq étoiles fixes dans l'eau du verseau, qui sont marquées 24, 25, 26, 27 & 28, dans le catalogue de Tycho. *Voyez Epist.* Gassendi *ad Gabriel. Naudæum, de novem stellis circa Jovem visis.*

Phénomenes & nature des satellites *de Jupiter.* 1°. Lorsque Jupiter se trouve entre le soleil & un de ses *satellites*, ce *satellite* disparoît, même quand le ciel est fort serein, c'est-à-dire que ce *satellite* est éclipsé par Jupiter.

Par conséquent les *satellites* de Jupiter sont privés de lumiere lorsque les rayons du soleil qui les vont frapper en ligne droite sont interceptés par Jupiter; d'où il s'ensuit que ces planetes sont des corps opaques comme la lune, qui n'ont de lumiere que celle qu'ils reçoivent du soleil; de-là on peut conclure encore, que puisqué Jupiter n'éclaire point ses *satellites* quand ils sont derriere lui, cette planete doit aussi être privée de lumiere dans la

partie opposée au soleil ; & que par conséquent Jupiter n'est point lumineux par lui-même.

2°. Quand les *satellites* sont interposés entre jupiter & le soleil, on observe une petite tache sur le disque de jupiter, & cette tache paroît quelquefois plus grosse que le *satellite* même.

Donc, puisque les *satellites* sont des corps opaques que le soleil éclaire, & qui doivent jetter une ombre du côté opposé au soleil ; il s'ensuit que la petite tache ronde qu'on observe sur jupiter est l'ombre du *satellite* : de plus, comme cette tache est circulaire, il s'ensuit que que l'ombre du *satellite* forme un cône ; & que par conséquent les *satellites* sont d'une figure sphérique, au moins sensiblement.

2°. Lorsque la terre est entre jupiter & le soleil, & qu'un des *satellites* se trouve aussi entre jupiter & le soleil, sa lumiere disparoît & se perd dans celle de jupiter ; ainsi M. Maraldi nous apprend que le 26 Mars 1707, il observa avec un télescope de 34 piés le quatrieme *satellite* de jupiter, qui passoit sur cette planete, & qu'il lui parut comme une tache noire ; mais que ce *satellite* ne fut pas plutôt hors du disque, qu'il reprit son premier éclat. Il observa le 4 Avril une tache semblable formée par une immersion du troisieme *satellite* ; mais le 11 d'Avril, examinant une immersion du même *satellite*, il trouva qu'il paroissoit dans tout son éclat, sans laisser aucune tache : le même phénomene a été aussi observé en d'autres occasions par M. Cassini.

MM. Cassini & Maraldi ont souvent remarqué des changemens fort surprenans dans la grandeur apparente des *satellites*, lorsqu'il ne paroissoit rien dans leur distance soit à la terre, soit au soleil, soit à jupiter, qui pût être l'occasion de ses variations : par exemple, le quatrieme *satellite*, qui est presque toujours le plus petit des quatre, paroît quelquefois le plus gros, & le troisieme qui est ordinairement le plus gros, paroît quelquefois égal, quelquefois même plus petit qu'aucun des autres.

Puisque les *satellites* de jupiter sont éclairés par le soleil, même lorsqu'ils sont plongés dans la lumiere de jupiter, & que cependant ils ne laissent pas de paroître quelquefois sans lumiere, & quelquefois de disparoître tout-à-fait, il faut nécessairement qu'il arrive dans leur atmosphere différens changemens qui empêchent que l'action des rayons du soleil sur eux ne soit toujours la même ; c'est pour cette même raison que leur ombre est quelquefois plus grosse qu'eux.

Temps périodique des satellites *de Jupiter.* Les périodes ou révolutions des *satellites* de jupiter se déterminent par leurs conjonctions avec jupiter, comme celles des planetes premieres se déduisent de leurs oppositions avec le soleil. *Voyez* PÉRIODE, *&c.*

M. Cassini a trouvé par cette méthode les périodes des différens *satellites*, telles qu'il suit :

1e *satell.*	1 jour.	18 h.	28′.	36″.
2e	3	13	18	52
3e	7	3	59	40
4e	16	18	05	06

Distance des satellites *de Jupiter à Jupiter.* Les quarrés des temps périodiques des *satellites* sont proportionnels aux cubes de leurs distances à Jupiter, comme il en est des planetes premieres par rapport au Soleil.

Pour déterminer ces distances par observation, on les mesure avec un micrometre en demi-diametres de jupiter. Ces distances, suivant M. Cassini, sont telles qu'il suit :

Le premier *satellite* est distant du centre de jupiter de $5\frac{2}{3}$ demi-diametre de jupiter.

Le 2e de 9 demi-diam.

Le 3e de 14

Le 4e de 25 & un tiers.

Donc, puisque le demi-diametre de jupiter est égal, à $27\frac{8}{11}$ demi-diametres de la terre il s'ensuit, que la distance du premier *satellite* à jupiter est de 166 demi-diametres terrestres ; celle du deuxieme, de 249 & demi ; celle du troisieme, de 388 ; & celle du quatrieme de 884.

Satellites de Saturne, sont cinq peti-

tes planetes qui tournent autour de Saturne. *Voyez* SATURNE.

Une de ces planetes, savoir la quatrieme, en comptant depuis Saturne, a été découverte par M. Huygens, le 25 Mars 1655, au moyen d'un télescope de 12 piés de longueur; les quatre autres ont été découvertes à différentes fois par M. Cassini; savoir, les deux qui sont le plus proche de Saturne, en Mars 1684, par le secours de deux verres de Campani, l'un de 100 piés de foyer, l'autre de 136; la troisieme en Décembre 1672, par le moyen d'un télescope de Campani de 36 piés de long; & la cinquieme en Octobre 1671, avec un télescope de 17 piés. La plupart des phénomenes des *satellites* de Jupiter, & peut-être tous, s'observent aussi dans ceux de Saturne; ainsi ils paroissent tantôt plus gros, tantôt plus petits: le cinquieme paroît aussi quelquefois éclipsé, *&c.* par conséquent il n'est point douteux que ces *satellites* ne soient de la même nature que ceux de jupiter; mais à cause de leur grand éloignement, ils paroissent beaucoup plus petits que les *satellites* de jupiter, & peut-être le sont-ils en effet. Ils ont beau passer devant saturne & l'éclipser, on ne peut, à cause de la foiblesse de leur lumiere, distinguer ni leurs immersions, ni leurs émersions. Le premier & le second deviennent même invisibles dès qu'ils s'approchent un peu de saturne. Le troisieme est un peu plus gros, & reste souvent visible tout le temps de sa révolution. Le quatrieme & le cinquieme se voient aussi assez bien; le quatrieme paroît toujours le plus gros. Le cinquieme varie de lumiere & de grandeur, sans doute par quelque tache que la révolution rend tantôt plus, tantôt moins dominante sur la lumiere du disque exposé à nos yeux. Les inclinaisons de leurs orbes sont plus grandes que celles des *satellites* de jupiter. Le premier acheve sa révolution en 1 jour 21 heures 18 minutes 27 secondes; le second en 2 jours 17 heures 44 minutes 22 secondes; le troisieme en 4 jours 12 heures 25 minutes 12 secondes; le quatrieme en 15 jours 22 heures 34 minutes 38 secondes; & le cinquieme en 79 jours 7 heures & 47 minutes. Supposant demi-diametre de l'anneau 1, celui de l'orbe du premier est de près de deux, celui du second de 2 $\frac{1}{2}$, du troisieme de $\frac{2}{3}$, du quatrieme de 8, du cinquieme 23. Le diametre de saturne est d'environ 20 secondes, celui de l'anneau 45; ainsi le diametre de l'orbe du premier *satellite* est d'une minute 27 secondes; le second d'une minute 52 secondes; le troisieme de 2 minutes 36 secondes; le quatrieme de 6 minutes; le cinquieme 17 minutes 25 secondes. Les quatre premiers décrivent des ellipses apparentes, semblables à celles de l'anneau, & sont dans un même plan. Leur inclinaison à l'écliptique est de 30 à 31 degrés. Le cinquieme décrit un orbe incliné de 17 à 18 degrés à l'orbe de Saturne, son plan étant entre l'écliptique, & ceux des autres *satellites*, &c.

Les temps des révolutions des *satellites* de Saturne, suivant M. Cassini, sont tels qu'il suit:

1e. *satell.*	1 *j.*	21 *h.*	18′	31″
2e.	2	17	41	27
3e.	4	13	47	16
4e.	15	22	41	11
5e.	74	7	53	57

Les distances de ces *satellites* au centre de Saturne, selon le même astronome, sont:

1e. *satell.*	4 $\frac{3}{8}$	*demi-diam. de Saturne,*	ou	1	*Diam. de l'anneau de Saturne.*
2e.	5 $\frac{3}{6}$			1 $\frac{1}{4}$	
3e.	8			1 $\frac{2}{3}$	
4e.	18			4	
5e.	54			10 $\frac{1}{2}$	

La grande distance qu'il y a entre le quatrieme & le cinquieme *satellite*, fait croire à M. Huyghens qu'il pourroit bien y en avoir quelqu'autre entre deux, ou qu'au moins le cinquieme *satellite* pourroit avoir lui-même un *satellite* qui tournât autour de lui comme centre.

M. Halley a donné dans les *Transactions philosophiques*, une correction de la théorie du mouvement du quatrieme *satellite*, qui est celui de M. Huyghens. La vraie période de ce *satellite* est, suivant M. Halley, de 15 jours 22 heures

41 minutes 6 secondes; son mouvement diurne, de 22° 34′ 38″ 8‴; sa distance au centre de Saturne, de 4 diametres de l'anneau, & son orbite, qui n'est que peu ou point distante du plan de l'anneau, coupe l'orbite de Saturne sous un angle de 23 degrés & demi. Les *satellites* tournent aussi, selon toutes les apparences, autour de leur axe. Voici les preuves qu'on peut en donner.

1°. Dans les conjonctions des *satellites* avec Jupiter, on y voit quelquefois des taches, & quelquefois on n'y en voit point, la révolution les faisant sans doute reparoître tour-à-tour. 2°. Le même *satellite* dans les mêmes circonstances, paroît quelquefois plus grand & quelquefois plus petit. Le quatrieme *satellite* paroît souvent plus petit que les trois autres, & quelquefois plus grand que les deux premiers, quoique son ombre paroisse toujours plus grande sur Jupiter, que celle de ces deux. Le troisieme *satellite* paroît le plus souvent plus grand que tous les autres, & quelquefois il paroît égal aux deux premiers; sans doute que les taches tantôt paroissant, & tantôt disparoissant, entraînées par la révolution, en diminuent, ou en augmentent alternativement les apparences. 3°. Le même *satellite* n'emploie pas toujours le même temps à entrer dans Jupiter, ou à en sortir, y mettant quelquefois 6 & tantôt jusqu'à 10 minutes; ce qu'on juge venir des taches qui alterent la partie claire en divers endroits. Il est vrai que ces taches pourroient se former & se dissiper; mais dans l'Astronomie on doit toujours préférer les hypotheses du mouvement local à celles des générations & des destructions.

Nous sommes redevables à M. Pound d'un grand nombre d'excellentes observations sur les *satellites*, tant de Jupiter que de Saturne. On peut voir dans les institutions astronomiques de M. le Monnier, *p.* 29. *& suiv.* le détail de ces observations.

Les éclipses des *satellites*, sur-tout celles des *satellites* de Jupiter, sont de la plus grande utilité dans l'Astronomie. En premier lieu, on peut se servir de ces éclipses pour déterminer assez exactement la distance de Jupiter à la Terre: cette méthode est expliquée dans le livre dont nous venons de parler, *p.* 294. Un second avantage encore plus considérable qu'on a tiré de ces éclipses, c'est la preuve du mouvement successif de la lumiere. Il est démontré par les éclipses des *satellites* de Jupiter que la lumiere ne vient pas à nous dans un moment (comme les sectateurs de Descartes l'ont si long-temps prétendu), quoiqu'à la vérité son mouvement soit fort rapide. En voici la preuve. Si la lumiere ne venoit pas à nous successivement, mais qu'elle fut instantanée, il est évident que la Terre étant dans la plus grande distance de Jupiter, on appercevroit l'éclipse du *satellite* au même instant que si la Terre étoit dans la plus petite distance de Jupiter: au contraire si la propagation de la lumiere se fait successivement & d'une maniere qui puisse être sensible à de fort grandes distances; il est évident qu'un observateur étant placé plus près de Jupiter, de tout le diametre de l'orbite terrestre, il appercevra plutôt l'éclipse du *satellite*; ensorte, que, par le moyen de la différence entre le temps où on apperçoit l'éclipse & celui où on doit l'appercevoir suivant les tables, on connoîtra la vîtesse de la lumiere qui convient au diametre de la Terre. Or c'est précisément ce que les observations ont fait découvrir, puisque toutes les fois que la terre s'approche de Jupiter, les éclipses des *satellites* arrivent tous les jours un peu plutôt que quand elle s'en éloigne: car on s'apperçoit peu-à-peu d'une différence entre le calcul & les observations qui devient assez considérable. C'est M. Roëmer qui a le premier fait cette découverte, confirmée depuis par la théorie ingénieuse de l'observation. *Voyez* OBSERVATION.

Le troisieme & le plus grand avantage qu'on retire des observations des éclipses des *satellites*, c'est la connoissance des longitudes sur Terre. En effet, je suppose que deux observateurs, dont l'un est, par exemple, à Paris, l'autre à Constantinople; observent une éclipse du premier *satellite* de Jupiter, il est certain que

cette éclipse arrivera dans le même moment pour chacun des observateurs ; mais comme ils sont placés sous différens méridiens, ils ne compteront pas la même heure : l'un, par exemple, comptera neuf heures du soir, pendant que l'autre n'en comptera que huit : or de-là on déduit l'éloignement des deux méridiens, & par conséquent la longitude. *Voyez* LONGITUDE.

Les cercles que les *satellites* décrivent autour de leurs planetes principales ne sont pas fort excentriques ; M. le Monier nous a donné dans les *institutions astronomiques* des tables de leurs mouvemens aussi exacts qu'on peut le desirer, dans une matiere dont la théorie est jusqu'à présent si peu connue & si imparfaite. En effet, il est certain par les observations, que les *sattellites* agissent les uns sur les autres, & qu'ils alterent réciproquement leurs mouvemens; ensorte que la loi de ces mouvemens est extrêmement difficile à découvrir ; on en peut juger par la difficulté de la théorie de la Lune qui est pourtant le seul *satellite* de la Terre, & dont le mouvement n'est dérangé sensiblement que par l'action du Soleil. Que seroit-ce si outre cette Lune nous en avions encore quatre ou cinq autres qui, par leur action mutuelle, altérassent leurs mouvemens ? C'est là le cas des *satellites* de Jupiter & de Saturne, sans compter que l'action de Jupiter sur les *satellites* de Saturne peut avoir encore un effet assez sensible, aussi-bien que l'action de Saturne sur les *satellites* de Jupiter. Le second *satellite* de Jupiter est celui où ces inégalités sont le plus remarquables. On ne sauroit trop exhorter les savans géometres de l'Europe à donner la théorie de ces inégalités.

Il n'est pas aisé de savoir quel peut être l'usage des *satellites*. On croit communément qu'ils sont destinés à suppléer, en quelque sorte, à la lumiere foible que reçoivent des planetes trop éloignées du Soleil, comme Jupiter & Saturne, & à les éclairer pendant leurs nuits. Mais 1°. on ne remarque point de *satellite* à Mars, on sait que la Terre en a un, & on croit même qu'il y en a un autour de Vénus : voilà donc une planete beaucoup plus proche du Soleil qui a un *satellite*, & une autre plus éloignée qui paroît n'en pas avoir. 2°. On ne peut guere dire que la Lune soit destinée uniquement à nous éclairer durant nos nuits, puisque souvent elle nous est cachée pendant la plus grande partie de la nuit. 3°. La nuit d'une planete, toutes choses d'ailleurs égales, doit être censée d'autant plus profonde que le jour y a été plus brillant. Ainsi les planetes les plus proches du Soleil ont une nuit plus obscure à proportion que les autres : elles ont donc, à cet égard, encore plus besoin de *satellites*. Que faut-il donc croire sur l'usage des *satellites* ? Il faut savoir dire qu'on l'ignore. (*O*)

Inégalités des Satellites dans leurs révolutions moyennes.

Les révolutions moyennes des *satellites* de jupiter, sont affectées & troublées par toutes les inégalités qui dépendent du mouvement de la terre, de celui de jupiter, & de celui de chacun des *satellites* qui est dérangé par tous les autres.

La premiere & la plus grande inégalité qu'on ait remarquée dans les révolutions des *satellites*, par rapport au disque de jupiter, est celle qui est produite par la parallaxe annuelle ; soit *S* le soleil (*fig.* 49, *planche d'Astronomie*, (*supplément des planches.*), *I* le centre de jupiter, *B* un satellite décrivant l'orbite *BGH*, & en conjonction sur la ligne des centres ou sur l'axe de l'ombre *IB*, *T* le lieu de la terre, *TIG* le rayon mené de la terre par le centre de jupiter, l'angle *TIS* égal à l'angle *BIG*, est la *parallaxe annuelle de jupiter*, qui peut aller à 12^d : il faut alors que le *satellite* arrive de *B* en *G*, & parcoure 12^d de son orbite, pour nous paroître en conjonction sur la ligne *TIG*, quoique sa véritable conjonction ou celle qui regle les éclipses, soit arrivée au point *B*. Ces 12^d font 1^h 25′ de temps pour le premier *satellite* de jupiter, 2^h 50′, 5^h 44′, & 13^h 24′ pour les trois autres. Telle est la différence qu'il peut y avoir entre une conjonction vue de la terre & celle qui

eſt vue du ſoleil, & qui décide des éclipſes des *ſatellites*.

La plus grande inégalité qui ait lieu par rapport à jupiter, & qui a entré dans le calcul des éclipſes eſt celle qui vient de l'inégalité même de jupiter dans ſon orbite, qui eſt de $5^d\,34'$, en voici une idée.

Soit *ABP* (*fig.* 50.) l'orbite elliptique de jupiter, *S* le ſoleil, *F* le foyer ſupérieur de l'ellipſe ou l'équant, autour duquel le mouvement de jupiter eſt ſenſiblement uniforme, ſuivant l'hypotheſe elliptique ſimple; ſoit un *ſatellite K* dans ſon orbite *K H*, & qui, dans une période de jupiter, faſſe un nombre complet de révolutions périodiques; ſuppoſons que jupiter ait fait le quart de ſa révolution en temps, c'eſt-à-dire, que l'angle *A F B* qui exprime l'anomalie moyenne dans l'hypotheſe elliptique ſimple ſoit de $90°$; le *ſatellite* doit auſſi avoir achevé le quart des révolutions périodiques qu'il peut faire pendant une période de jupiter, & doit être parvenu au point *H*, qui répond dans le ciel au même point que le lieu moyen de jupiter; mais le *ſatellite* arrivera en *k*, où ſe fait la conjonction avec jupiter, ſera éclipſé longtemps avant que d'être arrivé en *H*; la différence *K H* ou l'angle *K B H*, égal à l'angle *FBS*, eſt égal à l'équation de l'orbite de jupiter, c'eſt-à-dire, 5 degrés $34'$. Le premier *ſatellite* emploie $39'\,25''$ à les parcourir dans ſon orbite, le ſecond 1h $19'\,13''$; le troiſieme 2h $39'\,42''$; le quatrieme 6h $12'\,59''$. Telle eſt la quantité dont les éclipſes doivent avancer au bout de trois ans; & telle fut la premiere inégalité que M. Caſſini apperçut; mais il vit bientôt qu'elle étoit mêlée avec pluſieurs autres, quoique plus petites.

La ſeconde inégalité eſt l'équation de la lumiere, qui eſt de $8'\,7''$ avec la petite équation de la lumiere de $2'\,2''$, & qui viennent du temps qu'il faut à la lumiere pour parvenir juſqu'à nous. Voyez PROPAGATION *ſucceſſive de la lumiere*.

Les autres inégalités qui ſont particulieres à chaque *ſatellite* ne ſont pas encore parfaitement connues. M. Bailly, dans ſon *Eſſai ſur la théorie des ſatellites*, publié en 1766; & M. de la Grange, dans une belle diſſertation, qui a remporté le prix de l'académie en 1766, ont tâché de les déterminer par le calcul des attractions réciproques des *ſatellites* les uns ſur les autres; il paroît quant à préſent que toutes les inégalités ſenſibles du premier *ſatellite* ſont dues à l'action du ſecond, mais que la plus conſidérable de toutes eſt de $3'\,30''$ de temps comme l'avoit trouvé M. Wargentin par les obſervations, avec une période de 437 jours, qui ramene les trois premiers *ſatellites* à une même configuration entr'eux & par rapport au ſoleil.

Le ſecond *ſatellite* eſt celui qui a la plus forte inégalité; l'excentricité de ſon orbite peut bien y entrer pour quelque choſe; cependant on approche beaucoup de l'obſervation par l'équation ſeule de $16'\frac{1}{2}$, dont la période eſt de 437 jours 20h, & qui paroît provenir de l'attraction du premier & du troiſieme *ſatellites*. M. Bradley en indiqua le premier cette période de 437 jours, en aſſurant qu'elle ramenoit les erreurs des tables à-peu-près dans le même ordre; il ajoutoit cependant que les dernieres obſervations indiquoient encore une excentricité dans cette orbite du ſecond *ſatellite*.

Le troiſieme *ſatellite* eſt celui dont les inégalités ſont les moins connues; il paroît qu'il y en a une qui dépend de ſon excentricité, & d'autres qui dépendent des attractions du premier, du ſecond & du quatrieme, tout cela fait environ $8'$ de temps en plus & en moins: mais on partage cette quantité en pluſieurs équations, dont les périodes ſont de 437 jours, de $12\frac{1}{2}$ ans & de 14, pour les ajuſter aux obſervations; du moins c'eſt le parti qu'a pris M. Wargentin dans ſes nouvelles tables que j'ai publiées dans mon *Aſtronomie* en 1771.

L'inégalité du quatrieme *ſatellite* qui va juſqu'à 1h de temps, ne dépend que de l'excentricité de ſon orbite; & les attractions des autres *ſatellites* n'y ſont pas ſenſibles.

Les éclipſes des *ſatellites* de jupiter que les aſtronomes obſervent tous les jours ſont un des phénomènes les plus importans pour

l'aſtronomie & la géographie : les cartes géographiques ont été perfectionnées depuis un ſiecle par le ſecours des éclipſes des *ſatellites* plus qu'elles ne l'avoient été ſans cela par deux mille ans d'obſervations & de voyages ; je ſuppoſe qu'on ait obſervé une éclipſe à 8h à Paris, & qu'elle ſoit arrivée au Chili à 3^h du matin ; on conclut qu'il y a 5^h de différence ou 75 dégrés de longitude entre Paris & le lieu de l'obſervation.

La premiere choſe qu'il faut connoître pour calculer les éclipſes, c'eſt le diametre de l'ombre de jupiter en temps, ou la durée du paſſage de chaque *ſatellite* au travers de l'ombre de jupiter, quand il la traverſe par le centre ; la moitié de cette quantité ou le demi-diametre de l'ombre ſe trouve dans la table ci-jointe en heures, minutes & ſecondes pour les quatre *ſatellites.*

1	1	7′	55″
2	1	25	40
3	1	47	0
4	2	23	0

Si les orbites des *ſatellites* étoient toujours dans le même plan que l'orbite de jupiter autour du ſoleil, chaque *ſatellite* ſeroit éclipſé à toutes ſes révolutions, & la demi-durée de chaque éclipſe ſeroit toujours comme dans la table précédente ; mais auſſi-tôt qu'on eut obſervé pluſieurs fois ces éclipſes ; on s'apperçut bientôt que la durée n'en étoit pas toujours égale ; quelquefois le troiſieme *ſatellite* n'eſt éclipſé que pendant $1^h\ 17'$, quelquefois $3^h\ 34'$. On vit même que le quatrieme *ſatellite* dans certains temps s'éclipſoit à chaque révolution, & qu'après quelques années, il paſſoit au-deſſus ou au-deſſous de jupiter ſans être éclipſé : cela fit juger que les orbites des *ſatellites* n'étoient pas couchées dans le même plan que l'orbite de jupiter ; car ſi cela eût été, tous les *ſatellites* auroient été éclipſés à chaque révolution, & toujours pendant le même temps ; ces différences dans la durée des éclipſes ſont la ſeule méthode qu'on emploie pour connoître les inclinaiſons des orbites.

Soit *S O* (*fig.* 51.) la ligne des nœuds, ou la ligne ſur laquelle étoit jupiter quand le plan de l'orbite du *ſatellite* étoit dirigé vers le ſoleil, & que les *ſatellites* traverſoient l'ombre par le centre ; ſuppoſons que jupiter ait avancé enſuite de *O* en *I* avec l'orbite *A B C D* du *ſatellite* autour de lui, cette orbite reſtera toujours parallele à elle-même, puiſque rien ne tend à la déranger du parallelisme ; la ligne des nœuds ſera dans une direction *A C N* parallele à *S O* ; ainſi quand jupiter s'éloigne du nœud, la ligne de l'ombre *S I M* n'eſt plus dans la commune ſection des orbes de jupiter & du *ſatellite* ; donc le *ſatellite* venant à ſe trouver en oppoſition au point *M*, ne ſera pas dans le plan de l'orbite de jupiter, & ne ſera pas ſur la ligne des centres, mais au-deſſus ou au-deſſous ; il faut ſavoir de combien, c'eſt-à-dire, calculer la latitude du *ſatellite* au-deſſus de l'orbite de jupiter, dans le temps de ſa conjonction.

Quand jupiter eſt dans le nœud d'un de ſes *ſatellites*, un obſervateur ſuppoſé dans le ſoleil ſe trouve dans le plan de l'orbite du *ſatellite*, & il la voit en forme de ligne droite ; pour qu'il la vît toujours droite, il faudroit qu'elle paſſât toujours par ſon œil, & que la commune ſection ou la ligne des nœuds paſſât toujours par le ſoleil ; pour cela il faudroit qu'elle fît le tour du ciel auſſi bien que jupiter en douze ans, ce qui n'arrive point ; la ligne des nœuds eſt à peu-près fixe dans le ciel, c'eſt-à-dire parallele à elle-même, & dirigée ſenſiblement vers le même point du ciel ; quand jupiter y a paſſé une fois, il s'écoule ſix années avant qu'il revienne à l'autre nœud.

Soit donc *N C I A* la ligne des nœuds, *A B C D* l'orbite du *ſatellite* qui traverſe en *A* & en *C* le plan de l'orbite de jupiter, il faut concevoir que l'orbite du *ſatellite* eſt relevée en *B* au-deſſus du plan de la figure, & ſe trouve un peu vers le nord ; au contraire, en *D* elle eſt un peu vers le midi, ou au-deſſous du plan de la figure.

Puiſque *B* eſt la limite & le point de la plus grande latitude ou de la plus grande élévation du *ſatellite* au-deſſus du plan de l'orbe de jupiter, ce *ſatellite* arrivé en *M*

dans sa conjonction supérieure où il est éclipsé, ne sera pas encore à sa plus grande latitude *B*, & il sera d'autant moins éloigné du plan de la figure ou de l'orbite de jupiter, que l'angle *A I M* sera moindre, ou son égal *S I N* : or, l'angle *S I N* qui est la distance du *satellite* à son nœud, est égal à l'angle *I S O*, ou à la distance qu'il y a entre le lieu *I* de jupiter & la ligne *S O* supposée fixe, à laquelle la ligne des nœuds *I N* reste toujours parallele, quel que soit le lieu de jupiter; ainsi la latitude du *satellite* en *M* dépendra de l'arc *A M*, ou de l'angle *I O S*, distance de jupiter à la ligne des nœuds *S O* qui répond toujours vers le milieu de l'onzieme signe de longitude.

La quantité dont le point *M* s'éleve au-dessus du plan de l'orbite de jupiter, est à la quantité dont le point *B* s'en éloigne, comme le sinus de *A M* est au cosinus de l'arc *A B*, c'est-à-dire, au rayon; car si deux cercles se coupent en *A* & en *C*, leur distance en différens points tels que *M*, perpendiculairement au cercle incliné, ou à l'orbite du *satellite*, est comme le sinus de la distance au point *A*, c'est-à-dire, à l'intersection des deux cercles, par la propriété la plus commune des triangles sphériques; ainsi la latitude du *satellite* en *M*, est comme le sinus de la distance de jupiter au nœud du *satellite*.

Lorsque par le mouvement de jupiter dans son orbite, le rayon *S I* est devenu perpendiculaire à la ligne des nœuds *S O* ou *I N*; le point *M* de la conjonction supérieure concourt avec le point *B* qui est la limite de la plus grande latitude; alors l'angle de l'orbite avec le rayon solaire *S I M* est égal à l'inclinaison du *satellite*; par exemple, 3^d; & l'orbite vue du soleil paroît sous la forme d'une ellipse, dans laquelle le grand axe est au petit comme le rayon est au sinus de 3^d, en ne considérant pas le mouvement de jupiter pendant la durée de la révolution du *satellite*, ou bien en considérant le *satellite* seulement par rapport à jupiter; soit *S* le soleil (*fig.* 54), *I* le centre de jupiter, *I H* le rayon de l'orbite d'un *satellite*, vu de profil, ou le rayon qui est dans un plan perpendiculaire à l'orbite de jupiter, & qui est incliné sur le rayon solaire de la quantité de l'angle *S I H*; on aura $IH : KH :: R : \text{sin. } HIK$, donc $KH = IH. \text{ sin. } KIH$, c'est la quantité dont le *satellite* paroîtra s'élever au-dessus du plan de l'œil, dans le temps ou l'ellipse sera la plus ouverte. Dans les autres positions de jupiter par rapport au nœud, cette quantité diminuera comme le sinus de la distance de jupiter au nœud; ainsi appellant *I* la plus grande latitude ou l'inclinaison du *satellite*, *D* la distance de jupiter au nœud du *satellite*, comptée sur l'orbite de jupiter, & *R* la distance *I H* du *satellite*, à sa planete, ou le rayon de son orbite, on aura $R \text{ sin. } I. \text{ sin. } D$ pour la quantité dont le *satellite* paroîtra élevé au-dessus du plan de l'orbite de jupiter perpendiculairement à l'orbite du *satellite*, dans le moment de sa conjonction supérieure; il n'en faut pas davantage pour calculer les durées des éclipses à une distance quelconque des nœuds.

Cette élévation du *satellite* au-dessus de jupiter, est égale à son abaissement dans le point opposé; l'ellipse qu'il paroît décrire est donc plus ou moins ouverte, suivant que jupiter s'éloigne de la ligne des nœuds. Quand le petit axe de cette ellipse devient plus large que le cône d'ombre que forme jupiter, le *satellite* passe au-dessus de l'ombre, comme on le voit dans la *fig.* 52, c'est ce qui arrive toujours au quatrieme *satellite* de jupiter, environ deux ans après le passage de jupiter dans les nœuds des *satellites*. Quand jupiter est à 30 dégrés de la ligne des nœuds, l'ellipse (*fig.* 53.) a la moitié de l'ouverture d'un cercle, parce que le sinus de 30 dégrés est la moitié du sinus total; alors le *satellite* traverse une partie de l'ombre malgré l'obliquité de son orbite. Pour calculer l'immersion & l'émersion du *satellite*, on suit la même méthode que pour les éclipses de lune. La section de l'ombre de jupiter dans la région du *satellite* est représentée par le cercle *E H D B F* (*fig.* 55.), que je suppose perpendiculaire à la ligne des centres du soleil & de jupiter; il est traversé par un diametre *Q C B*, qui est une portion de l'orbite *C N* de jupiter; *E D N* est une portion de l'orbite du *satellite*,

N le nœud ou l'interſection; *C A* eſt la perpendiculaire ſur cet orbite, c'eſt un arc qui vu du centre de jupiter, n'eſt autre choſe que la latitude du *ſatellite:* ſon ſinus ſeroit égal à ſin. *I*, ſin. *D*, par la propriété ordinaire du triangle ſphérique rectangle *C A N*.

Quand on connoît *C A*, il faut la comparer au rayon *C D* ou *C B*, dont la valeur eſt connue par l'obſervation en ſecondes de temps, parce que c'eſt le demi diametre de l'ombre, c'eſt-à-dire, la demi-durée, des éclipſes, qui eſt la plus grande de toutes, & qui eſt exprimée par *C B*, dont on a vu la valeur dans la table ci-deſſus; il faut exprimer même la diſtance du *ſatellite* à jupiter, ou le rayon de ſon orbite en parties ſemblables, ou en ſecondes de ce temps, en mettant au lieu de *R* le temps que le *ſatellite* emploie à parcourir un arc de même longueur que le rayon de ſon orbite, c'eſt-à-dire, un arc de 57 degrés, ou 206265″; car il n'importe pas que cette diſtance qu'on prend pour unité, ſoit en temps, en degrés ou en demi-diametres de jupiter, ni même que le mouvement de jupiter rende plus long le temps des 57 degrés, parce que nous ne cherchons que le rapport entre la diſtance & l'arc parcouru pendant l'éclipſe. Pour connoître le temps qui répond à un arc d'environ 57 degrés, il ſuffit de faire cette proportion, 360 degrés ſont à la révolution ſinodique comme 57 degrés ſont au temps cherché que j'appelle *t*, ayant multiplié ſin. *D*, par ce nombre de ſecondes de temps, on aura *C A* en ſecondes de temps $= t$, ſin. *I* ſin. *g*: on a auſſi le rayon *C D* en ſecondes de temps, c'eſt la demi-durée de la plus grande éclipſe, celle qui a lieu quand jupiter eſt dans le nœud du *ſatellite*; enfin c'eſt le demi-diametre de l'ombre en temps; on cherchera donc le côté *A D* exprimé de même en ſecondes de temps, & l'on aura la demi-durée de l'éclipſe.

Ainſi la durée des éclipſes, exprimée par *A D*, elle eſt la moindre de toutes, fait tourner l'inclinaiſon de l'orbite, c'eſt-à-dire, l'arc *C A* ou l'angle *N*: & quand elle eſt la plus grande, elle nous apprend le lieu du nœud.

Mais un phénomene bien ſingulier, & qui a long-temps exercé les aſtronomes, c'eſt un changement conſidérable dans les inclinaiſons du ſecond & du troiſieme *ſatellite*. La premiere change depuis 2d 48′ juſqu'à 3d 48′, & la période de cette inégalité eſt de 30 ans; le troiſieme *ſatellite* change depuis 3d 2′ juſqu'à 3d 26: il paroît que la période eſt de 132 ans, & que l'angle étoit le plus grand en 1765.

Il y avoit long-temps que les aſtronomes cherchoient la cauſe de ces variations, on ne voyoit pas qu'elle pût être un effet des attractions réciproques des *ſatellites*, & M. Bradley révoquoit même en doute le mouvement direct qu'on avoit obſervé dans les nœuds du quatrieme *ſatellite*, parce qu'on ne voyoit point la maniere dont l'attraction pouvoit le produire, ce mouvement étoit pourtant inconteſtable; mais je reconnus en 1762 que les nœuds des *ſatellites* devoient avoir un mouvement, tantôt direct & tantôt rétrograde, & qu'il en réſultoit une variation dans leurs inclinaiſons ſur l'orbite de jupiter. (*Mém. de l'académie* 1762, *page* 233. *Hiſtoire*, *page* 133.), & c'eſt la premiere idée qui ait été donnée de la cauſe d'un phénomene ſi ſingulier; bientôt après je parlai des inégalités de l'inclinaiſon du troiſieme *ſatellite* (aux *pages* 1052 & 1130 de la premiere édition de mon *Aſtronomie*), en indiquant le mouvement des nœuds pour les expliquer; enfin je démontrai des variations toutes ſemblables dans les inclinaiſons & dans les nœuds des planetes, aux *pages* 507 *&* 519; ainſi la cauſe de ces inégalités fut réellement trouvée dès 1762, & développée en 1764.

Il étoit naturel d'examiner s'il y avoit en effet dans les nœuds des *ſatellites* obſervés de ſemblables variations; M. Maraldi, que les plus vaſtes recherches ſur la théorie des *ſatellites* avoient rendu célebre, ne pouvoit manquer de faire le meilleur uſage de la nouvelle découverte; il reconnut par les obſervations ce que j'avois trouvé *à priori*, & dans un mémoire préſenté à l'académie le 27 avril 1765, M. Maraldi annonça des variations qu'il avoit remarquées dans le nœud

du second *satellite* : la différence étoit de plus de 20 dégrés, ce qui indiquoit une libration ou un changement alternatif de 10 dégrés en plus en moins dans ce nœud ; en conséquence, M. Bailly rechercha la maniere d'assigner les quantités des changemens d'inclinaison, par le moyen des attractions réciproques des *satellites* les uns sur les autres, en faisant mouvoir leurs nœuds plus ou moins vîte, d'une maniere qui pût convenir avec les observations de M. Maraldi, ensorte que ma découverte a été parfaitement constatée.

L'inclinaison du premier *satellite* est toujours sensiblement de 3d 18′ 38″ ; le second *satellite* change depuis 2d 48′, jusqu'à 3d 48′ ; le troisieme *satellite* change depuis 3d 2′ jusqu'à 3d 26′, l'angle étoit le plus grand en 1765. L'inclinaison du quatrieme est de 2d 36′ 0″. Le mouvement des nœuds moyens sur l'orbite de jupiter paroît nul pour le premier & le troisieme *satellites* ; il est de 2′ 3″ par année pour le second *satellite*, & de 4′ 14″ pour le quatrieme ; mais ce mouvement est sujet à des inégalités analogues à celle de l'inclinaison.

Les configurations des *satellites* entr'eux, sont marquées pour tous les jours dans la *Connoissance des temps* ; on les trouve facilement avec le compas par le moyen du *jovilabe* représenté dans mon *Astronomie*, le numéro 1 de chaque orbite se place dans la direction du dégré de longitude calculée pour le premier jour du mois ; l'alidade se place sur le dégré de la longitude de jupiter vu de la terre ; alors les distances de tous les autres points des jours du mois, à cette même alidade indiquent les distances apparentes des *satellites* par rapport au centre de jupiter, telles que nous les voyons de la terre.

Révolutions des satellites de saturne. On détermine les révolutions des *satellites* en comparant ensemble des observations faites lorsque saturne est à-peu-près dans le même lieu de son orbe & les *satellites* à même distance de la conjonction ; on choisit aussi les temps où leurs ellipses sont les plus ouvertes, c'est-à-dire, où saturne est à 90 dégrés de leurs nœuds, parce qu'alors la réduction est nulle, & le lieu du *satellite* sur son orbite est le même que son vrai lieu réduit à l'orbite de saturne ; c'est ainsi que M. Cassini détermina en 1714 leurs périodes vues de saturne à l'égard de l'équinoxe : j'ai mis dans la table ci-jointe, 1°. les révolutions périodiques ou les retours à un point fixe comme l'équinoxe ; 2°. les révolutions synodiques moyennes ou les retours à leurs conjonctions vues de saturne par rapport au soleil, d'après les moyens mouvemens rectifiés par M. Cassini, dans les *Mémoires de* 1716 ; 3°. j'y ai joint l'époque de la longitude moyenne, en 1760 ; 4°. les distances moyennes en minutes & en secondes, déduites de celle du quatrieme que M. Pound mesura en 1719, avec une lunette de 123 pieds.

	Révol. périod.	Révol. synodiq.	Long. en 1760.	Distance.
I.	1s 21h 18′ 26″	1s 21h 18′ 55″	11 5d 41′	0′ 43″
II.	2 17 44 52	2 17 45 52	9 10 18	0 56
III.	4 12 25 11	4 12 27 53	4 25 57	0 18
IV.	15 22 41 23	15 23 4 13	0 0 43	7 0
V.	79 7 49 11	79 21 51 36	7 20 36	8 42½

En comparant les *satellites* avec l'anneau de saturne en divers points de leurs orbites, & en examinant l'ouverture de ces ellipses, on a vu que les quatre premieres paroissoient à l'œil, décrire des ellipses semblables à l'anneau, & situées dans le même plan, c'est-à-dire ; inclinées d'environ 31 dégrés & demi à l'écliptique, ou de 30 dégrés sur l'orbite de saturne. En effet, le petit axe des ellipses que décrivent ces *satellites*, lorsqu'elles paroissent les plus ouvertes, est

à-peu-près la moitié du grand axe, de même que le petit diametre de l'anneau est alors la moitié de celui qui passe par les anses; ces *satellites*, dans leurs plus grandes disgressions, sont toujours sur la ligne des anses; tout cela prouve qu'ils se mouvent dans le plan de l'anneau. Or, M. Maraldi trouva en 1715, que le plan de l'anneau de saturne coupoit le plan de l'orbite de saturne sous 30 dégrés d'inclinaison. *Voyez* ANNEAU. Ainsi l'angle des orbites des quatre premiers *satellites* avec l'orbite de saturne, est de 30 dégrés.

A l'égard du cinquieme *satellite*, M. Cassini le fils reconnut, en 1714, que son orbite n'étoit inclinée, soit sur l'orbite de Saturne, soit sur le plan de l'anneau, que de 15 dégrés & demi (*Mém. Acad.* 1714); & il vit ce *satellite* décrire une ligne droite qui passoit à-peu-près par le centre de saturne, pendant que les autres s'en écartoient sensiblement au-dessus & au-dessous; ainsi l'orbite du cinquieme *satellite* étoit inclinée de 15 à 16 dégrés sur l'écliptique, & autant sur le plan de l'anneau & sur celui des orbites des quatre *satellites* intérieurs, mais dans un autre sens.

M. Maraldi détermina, en 1716, la longitude du point d'intersection de l'anneau sur l'orbite de saturne, à $5^s\ 19^d\ 48'\ \frac{1}{2}$, & sur l'écliptique $5^s\ 16^d\ \frac{1}{3}$; telle est la longitude du nœud des quatre premiers *satellites*. On a cru reconnoître, en 1744, que les nœuds de l'anneau avoient en un moment rétrogradé; il est difficile d'en juger sur un si petit intervalle de temps, cependant il est naturel de croire que les attractions des *satellites*; sur cet anneau, y produisent un semblable effet, puisque la lune le produit sur le sphéroïde terrestre; on pourra s'en assurer mieux cette année 1774, saturne se trouvant dans le nœud de l'anneau & des *satellites*, en sorte que leurs orbites paroîtront des lignes droites, leurs plans passant par notre œil. Dans tout autre temps le *satellite* passant dans la direction de la ligne des anses, est à une certaine distance du centre de saturne. Mais les parties de l'ellipse qu'il paroît décrire, se rapprochent peu à peu, & viennent enfin se confondre & passer par le centre de saturne lorsque nous sommes dans la ligne des nœuds ou dans le plan de l'orbite du *satellite*.

Le nœud du cinquieme *satellite* de saturne fut trouvé en 1714 par M. Cassini à $5^s\ 4^d$ sur l'écliptique, c'est-à-dire, moins avancé de 17^d que le nœud des quatre autres *sattellites* sur l'orbite de saturne qu'il supposoit à $5^s\ 21^d$ sur l'écliptique (*Mém. acad.* 1714, *p.* 374.). M. Cassini le détermina ainsi, en observant le lieu de saturne les 6 & 7 mai 1714; le cinquieme *satellite* paroissoit alors se mouvoir en ligne droite, & nous étions par conséquent dans son plan & dans le nœud de son anneau; on croit aussi qu'il y a un mouvement dans ce nœud du cinquieme *satellite*.

Le *satellite* de vénus, que M. Cassini avoit cru appercevoir, a été soupçonné par M. Short & par d'autres astronomes. (*Hist. de l'acad. pour* 1741, *philos. trans. n°.* 459.) Mais les tentatives inutiles que j'ai faites pour l'appercevoir, de même que plusieurs autres observateurs me persuadent que c'est une illusion optique formée par les verres des télescopes & des lunettes; c'est ce que pensent le pere Hell, à la fin de ses *Ephémérides pour* 1766, & le pere Boscovich, dans sa cinquieme *Dissertation d'optique*. M. Short, à qui j'en parlai à Londres en 1763, me parut lui-même ne pas croire l'existence d'un *satellite* de vénus.

On peut se former une idée de ce phénomene d'optique, en considérant l'image secondaire qui paroît par une double réflexion, lorsqu'on regarde au travers d'une seule lentille de verre un objet lumineux placé sur un fond obscur, & qui ait un fort petit diametre; pour voir alors une image secondaire semblable à l'objet principal, mais plus petite, il suffit de placer la lentille de maniere que l'objet tombe hors de l'axe de verre; cette image secondaire qu'on a prise pour un *satellite* de vénus, paroît du même côté que l'objet, ou du côté opposé, & elle est droite ou renversée, suivant les diverses situations de la lentille, de l'œil & de l'objet. Si

l'on joint deux lentilles, on a plusieurs doubles réflexions de la même espece, du moins dans certaines positions; elles sont insensibles la plupart du temps, parce que leur lumiere est éparse & que leur foyer est trop près de l'œil, ou qu'elles tombent hors du champ de la lunette; mais il y a bien des cas où ces rayons se réunissent & forment une fausse image qu'on a pu prendre pour un *satellite* de vénus. (*M.* DE LA LANDE.)

SATELLITE, *satelle* ou *garde*, (*Hist. mod.*) se dit d'une personne qui en accompagne une autre, soit pour veiller à sa conservation, soit pour exécuter sa volonté.

Chez les empereurs d'Orient, ce mot *satellite* signifioit la dignité ou l'office de capitaine des gardes du corps.

Ce terme fut ensuite appliqué aux vassaux des seigneurs, & enfin à tous ceux qui tenoient les fiefs, appellés *sergenties*. *Voyez* SERGENTERIE.

Ce terme ne se prend plus aujourd'hui qu'en mauvaise part. On dit les *gardes* d'un roi, & les *satellites* d'un tyran.

SATMAR-NEMETHI, (*Géogr.*) ville de la basse-Hongrie, dans le comté de Sakmar, sur la riviere de Samos. Elle est titrée de libre & de royale, & comptée parmi les places que le feu de la guerre a le plus souvent maltraitées dans le pays. Dès l'an 1535 à 1681 elle a souffert sept différens sieges, tant de la part des Allemands que de la part des Turcs, & de celle des mécontens du royaume. Les réformés y tinrent en 1646 l'assemblée d'un synode national. (*D. G.*)

SATICULA, (*Géog. anc.*) d'Italie dans le *Samnium*. Servius, *in Æneid. l. VIII. vers.* 729. la place dans la Campanie, mais elle étoit dans le Samnium: Festus le dit positivement, *Saticula*, *oppidum in Samnio captum est*. (*D. J.*)

SATIETÉ s. f. (*Gramm.*) dégoût qui suit l'usage immodéré; on a la *satiété* des alimens, après avoir trop mangé; la *satiété* du plaisir, après s'y être trop livré; la *satiété* de l'étude, de la gloire, des affaires; nous usons tout.

SATINS, s. m. (*Etoffe de soie*) le tissu du *satin* est d'une espece différente des autres étoffes, parce que l'ouvrier ne leve que la huitieme ou la cinquieme partie de sa chaîne pour passer sa trame au-travers, ensorte qu'il reste toujours les $\frac{4}{5}$ ou les $\frac{7}{8}$ de la chaîne du côté de l'endroit de l'étoffe, ce qui y donne le brillant. Au surplus, il se fabrique comme toutes les étoffes de soie. *Voyez* ETOFFES DE SOIE.

Il se fabrique à Lyon des *satins* unis, des *satins* rayés, des *satins* en deux, trois & quatre lacs courans, de $\frac{11}{24}$ de large, des *satins* brochés, soie & dorure, de la même largeur.

Tous les *satins* sans poil, soit unis, soit façonnés, doivent commencer à lever une lisse pour recevoir la trame qui passe entre la partie levée, soit la huitieme, soit la cinquieme, comme il a déjà été dit, afin de faire le corps de l'étoffe.

Après la premiere lisse levée, celle qui doit suivre doit toujours être la quatrieme, de façon qu'une étant prise, il en reste toujours deux entre la premiere levée & celle qui doit lever ensuite pour recevoir le second coup de trame; c'est l'armure du métier.

On va donner l'idée de l'armure d'un *satin* à 8 lisses, & d'un *satin* à 5 lisses.

Armure d'un satin *à huit lisses*, *dont une prise & deux laissées.*

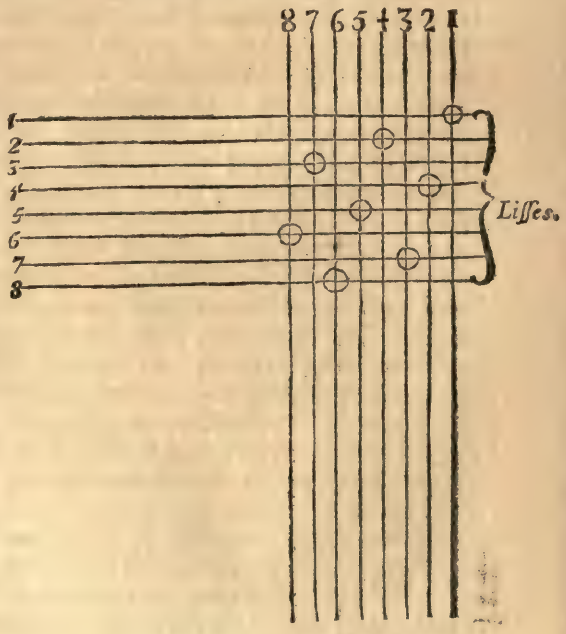

Marches.

Armure d'un satin à cinq lisses.

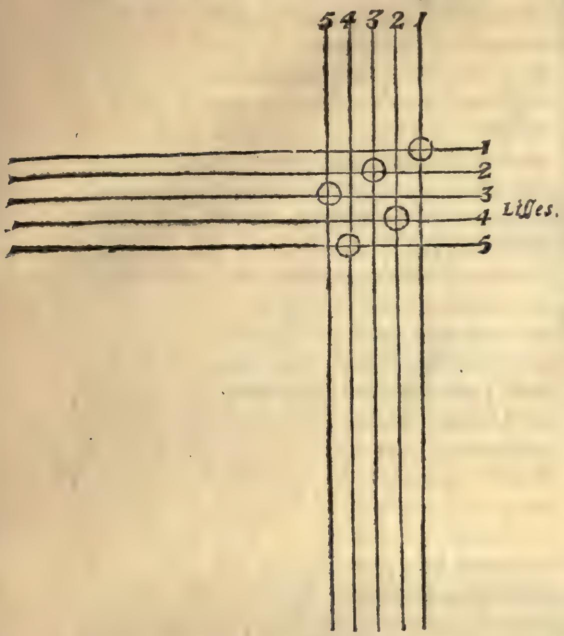

Marches.

Par cette démonstration, il est évident qu'on ne peut pas faire des *satins* au-dessous de cinq lisses, ni même au-dessus de huit: puisqu'en augmentant ou diminuant le nombre, il arriveroit que qnand on viendroit de la cinquieme marche ou de la huitieme à la premiere pour recommencer; ce qu'on appelle *le course*, les deux lisses laissées ne se rencontreroient plus. Il est vrai cependant que la rencontre se feroit avec dix lisses; mais outre que le *satin* perdroit de sa qualité en ne levant que la dixieme partie de la soie de la chaîne, il arriveroit encore que le liage qui n'est composé que de quatre marches & quatre lisses, & qui ne doit agir que relativement aux marches de *satin*, dont tous les deux coups, une de liage doit mouvoir, ne pourroit plus se rencontrer avec dix grandes marches, le course de l'un finissant avec l'autre. Il n'y a que le damas qui a cinq lisses de liage, mais aussi il faut faire deux fois le course pour un de liage, c'est-à-dire qu'il faut passer dix coups de navette pour faire mouvoir les cinq lisses qui doivent lier la soie ou la dorure, puisque, comme on l'a déja dit, il faut passer deux coups de navette dans le fond de l'étoffe, pour faire usage d'une marche de liage.

Sous la dénomination d'*armure de satin*, soit à cinq lisses, soit à huit, façonnés ou unis, nous observerons la méthode qui vient d'être prescrite, de même que pour les étoffes qui auront un poil, dont la chaîne sera disposée pour *satin*; de façon que quand nous parlerons d'armure en *satin* pour les chaînes, nous n'entendrons que ce qui vient d'être dit & démontré.

Satins pleins ou unis. Les *satins* pleins sont composés depuis quatre-vingt-dix portées jusqu'à cent vingt sur huit lisses, c'est-à-dire depuis sept mille deux cens fils jusqu'à neuf mille six cens, en observant d'employer un organsin proportionné au genre d'étoffe; ce qui signifie que plus on garnit en chaîne, plus il faut que le fils soit fin, pour que le *satin* soit plus beau. L'armure de cette étoffe est celle des *satins* à huit lisses, comme il a été dit ci-devant.

Satins à fleurs ou façonnés. Sous la dénomination de *satins à fleur*, on comprend tous les *satins* courans en deux ou trois lacs, les *satins* brochés, les lustrines sans poil courantes ou brochées, les persiennes courantes ou brochées, les damas lisérés ou brochés; en un mot, toutes les étoffes dont la figure ou la soie qui la fait est arrêté par un fil de la chaîne auquel on donne le nom de *liage*.

Pour l'intelligence de ce liage, il faut observer que toutes les étoffes à fleurs ordinaires de différentes couleurs ont ces mêmes couleurs arrêtées par des fils qui sur la fleur forment une figure oblique auxquels on a donné le nom de *liage*, parce qu'effectivement ils lient la soie ou la dorure qui fait figure sur le fond de l'étoffe; de façon que si dans les parties de trois ou quatre doigts de largeur, qui forment une feuille ou fleur dans l'étoffe, la dorure ou la soie qui composent cette partie n'étoit arrêtée par aucun fil, cette soie ou cette dorure boucleroit, sur-tout dans les brochés, comme on voit dans les envers des étoffes boucler la soie ou la dorure dont elles sont composées, ce qui rendroit l'étoffe imparfaite.

Il est donc nécessaire, pour la perfection de l'étoffe, qu'il y ait des fils qui soient destinés à arrêter les couleurs ou matieres qui forment le dessein, c'est-à-dire, à les lier avec le fond.

Les fils sont pris dans les *satins* à 8 lisses, ou tous les sixiemes dans la chaîne lorsque l'étoffe est toute soie, ou tous les dixiemes lorsqu'il y a de la dorure liée.

Le liage ordinaire dans les *satins* à 8 lisses, est composé de quatre lisses, sans pouvoir en mettre ni plus ni moins.

Dans un *satin* où le sixieme fil est pris, on donne le nom au liage de 5, le 6, c'est-à-dire, 5 laissés & le 6e pris, dans celui où le 10e fil est pris, c'est un liage de 9 le 10, voilà les termes; c'est-à-dire 9 laissés & le 10e pris.

Pour passer un liage de 5 le 6, on passe les quatre lisses de liage devant les 8 de *satin* qui sont passées, & on prend le sixieme fil pour le passer sous la maille de la premiere lisse de liage : on prend ensuite les deux qui restent des 8 lisses, & les 4 en recommençant, desquels le quatrieme qui se trouve sur la quatrieme lisse est passé sous la premiere maille de la seconde lisse de liage. La troisieme lisse de liage prend le fil de la seconde lisse, c'est-à-dire qu'on laisse des quatre fils qui restoient des 8 lisses, le fil de la premiere; & on passe le second sous la troisieme lisse. La quatrieme lisse de liage prend son fil sur la huitieme du *satin*, parce que la troisieme prenant celui de la seconde, le cinquieme fil doit être celui de la huitieme, ainsi des autres, en recommençant par la premiere de liage & la sixieme du *satin*.

Le liage de 9 le 10 se prend de la même maniere; on compte les 8 fils des 8 lisses, ensuite recommençant par la premiere, on prend le fil de la seconde, de façon que le premier fil de liage, qui dans celui de 5 le 6, se trouvoit sur la sixieme lisse, se trouve sur la seconde dans celui de 9 le 10; le second se trouve sur la quatrieme, c'est-à-dire, 6 qui restoient, & 4 de recommence; le troisieme fil se trouve sur la sixieme, & le quatrieme sur la huitieme & derniere lisse.

On voit par cet arrangement un ordre & une entente qui ne doit point être interverti, sans quoi le fil qui par hasard seroit pris sur quelqu'autre lisse que celle indiquée, feroit faute dans la figure de l'étoffe.

Suivant cette disposition, il est évident que, dans un liage de 5 le 6 chaque lisse de liage qui fait baisser les fils quand la soie est levée, se trouve avoir 24 fils d'une maille à l'autre, ce qui fait un très-petit intervalle, attendu la quantité de fils dans une largeur de $\frac{11}{24}$ d'aune, dont les étoffes sont composées dans leurs largeurs, de même dans un liage de 9 le 10; la différence d'une maille à l'autre sur la même lisse doit être de 40 fils : cela est clair, parce que la différence de la premiere à la seconde dans un liage de 5 le 6 est de 6 fils; de la premiere à la troisieme de 12 fils; de la premiere à la quatrieme, 18 fils, & enfin de la premiere à l'autre premiere, de 24; ainsi des autres.

Dans les *satins* façonnés on distingue encore deux genres d'étoffes; savoir, les *satins* courans & les *satins* brochés.

On donne le nom de *satins courans* aux étoffes dont la navette fait la figure: par exemple; dans un *satin* appellé *satin deux lacs*, on passe une navette d'une couleur sur la premiere marche, & une autre navette d'une couleur différente sur la seconde marche; observant de faire baisser la même lisse de liage sous chacune des deux premieres marches; la seconde lisse de liage sous la troisieme & la quatrieme; la troisieme lisse sous la cinquieme & la sixieme; la quatrieme lisse sous la septieme & la huitieme.

Il faut bien faire attention que les étoffes façonnées soit courantes, soit brochées, ne reçoivent l'impression de la figure que par le mouvement du cordage qui fait lever la soie qui doit la faire, & que l'opération de la lisse de liage n'est autre chose que de faire baisser avec la lisse de liage une partie de la soie levée, ou les fils qui se trouvent sous la maille de cette lisse pour arrêter la soie ou dorure qui se trouve passée sous la soie levée.

Satin trois lacs. Le *satin* trois lacs se

fait comme celui à deux, en observant de passer une navette sur le pas de la premiere marche, & deux navettes successivement sur les pas de la seconde, ainsi des autres.

Satin broché. On appelle *satin broché* une étoffe dont les navettes ne suffisent pas pour faire la figure du dessein qui peut contenir cinq ou six couleurs différentes chaque coup. Par exemple, s'il y a de la dorure dans le dessein, elle n'est point passée avec la navette dans le genre d'étoffe, de même que l'excédent de la distribution des couleurs. Pour lors on a des petites navettes, nommées *espolins*, qui contiennent toutes les couleurs qu'on veut insérer dans l'étoffe, & les espolins sont passés à différentes reprises, au fur & à mesure que la soie est levée par le ministere de la tireuse, pour faire cette opération. Dans ce cas, le *satin* qui ne contenoit que 8 marches, respectivement aux 8 lisses dont il est composé, en doit contenir 12, parce qu'il en faut quatre pour les quatre lisses de liage, c'est-à-dire, une pour chaque lisse.

Lorsqu'on a passé les deux ou trois navettes différentes sous les deux marches, ainsi qu'il a été dit ci-devant, on fait lever la soie pour passer les espolins, ce qui s'appelle *brocher*, pour lors on fait baisser la premiere lisse de liage pour passer tous les espolins qui doivent être passés dans ce coup. On donne le nom de *coup* aux navettes passées & aux espolins; de façon que si l'étoffe a trois navettes passées, & trois différentes reprises pour brocher les espolins, on donnera le nom de *six lacs* à l'étoffe ou *satin* en six lacs, parce qu'il a 6 lacs chaque coup. On fait baisser la seconde lisse de liage au troisieme & quatrieme coup de navette sous la troisieme & quatrieme marche, ainsi des autres jusqu'à la fin des 8 lisses; après quoi on recommence.

Démonstration d'un satin *façonné courant pour l'armure du* satin *& du liage de 5 le 6.*

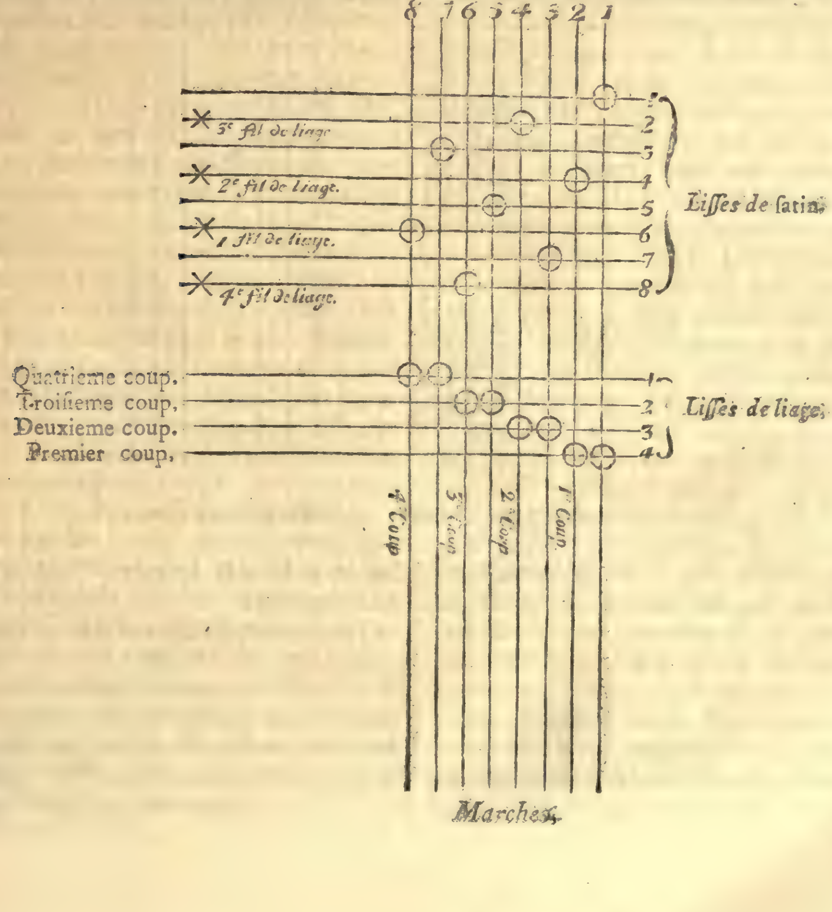

On voit que la premiere liſſe de liage prend le fil de la ſixieme liſſe ; la ſeconde, celui de la quatrieme; la troiſieme, celui de la ſeconde ; & la quatrieme celui de la huitieme.

Démonſtration de l'armure d'un ſatin *à huit liſſes . pour le* ſatin *façonné, broché, & pour le liage de* 9 *ſur le* 10.

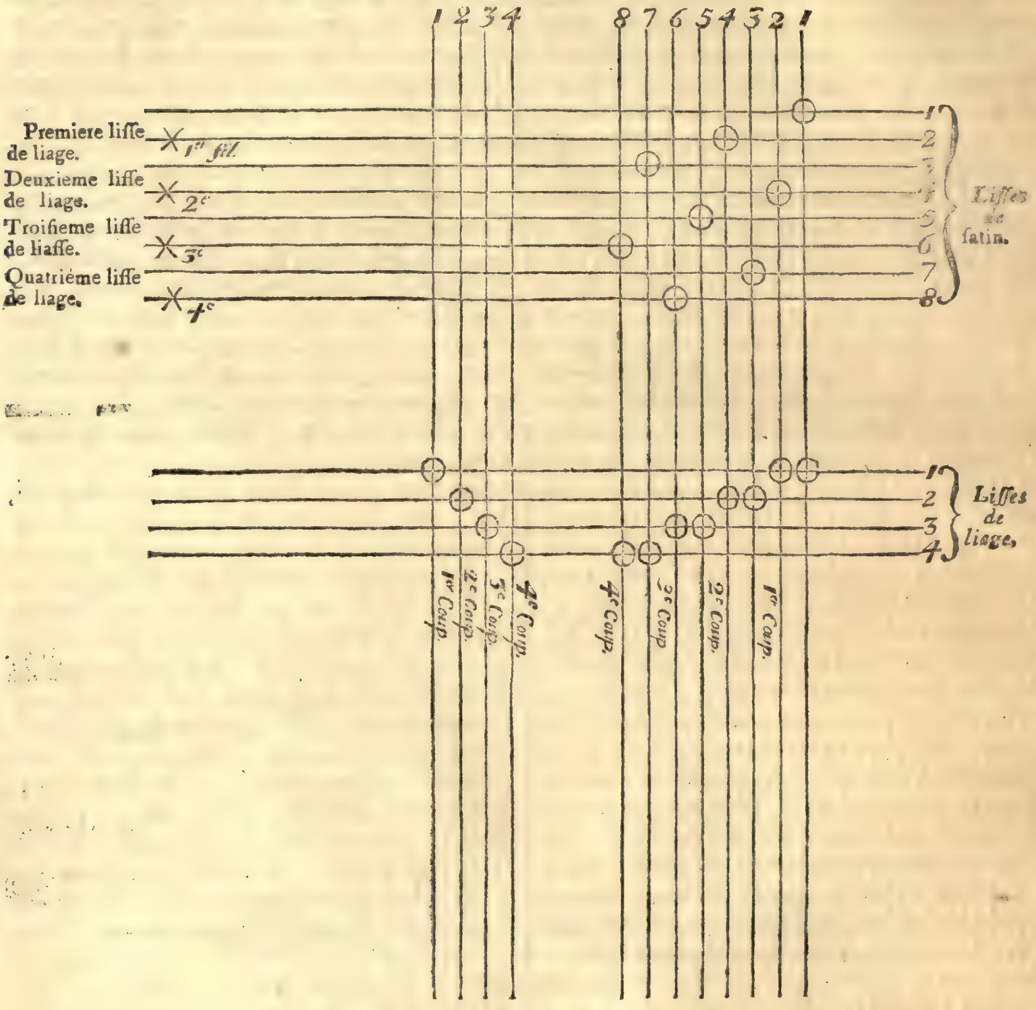

Marches de liage. *Marches de* ſatin.

Satin réduit. Le *ſatin réduit* eſt une étoffe brochée, ou courante en deux ou trois lacs. Par le mot de *broché* on entend toujours pluſieurs lacs indépendamment de ceux qui ſont paſſés. Cette étoffe eſt aujourd'hui des plus à la mode, parce qu'elle eſt plus belle que celle des *ſatins* ordinaires, & c'eſt la réduction qui en fait le mérite & le prix ; il eſt néceſſaire de l'expliquer.

Toutes les étoffes ordinaires ſont compoſées dans le cordage de 400 cordes de ſemples & de rame ; chaque corde de rame tire deux arcades, & chaque arcade tire une maille de corps, de façon que le corps eſt compoſé de 800 mailles & maillons,

maillons. Chaque maillon contient 8 fils par boucle dans les chaînes de 40 portées doubles, ou 80 portées simples & 9 fils dans les ordinaires de 90 portées. La largeur de l'étoffe ordinaire est de 11/24, ou demi-aune moins deux pouces environ; cette largeur contient donc 800 branches de 8 ou 9 fils chacune: pour que l'étoffe ordinaire soit frappée ou travaillée comme il faut, il est nécessaire qu'elle ait autant de coups de trame en travers, même plus, qu'elle n'en a en longueur; les deux ou trois coups de navettes, s'il y en a, n'étant comptés que pour un de même que le broché. Selon cette disposition, il est visible que l'étoffe est un composé d'un quarré parfait; parce que le papier réglé qui contient le dessein doit avoir la largeur juste de l'étoffe, & que toute la figure qu'il contient est répétée deux fois dans l'étoffe: donc le dessein ne portant en largeur que la moitié de l'étoffe, la hauteur ne doit porter, par la même raison, que la moitié, quoique le dessein soit entiérement répété; dans le cas où il y auroit moins de coups en hauteur qu'en largeur, l'étoffe ne seroit pas assez frappée, & où il y en auroit infiniment plus, l'étoffe seroit trop frappée, & les fleurs seroient écrasées, tout comme dans le sens contraire, elles seroient alongées. Supposons par exemple, un dessein de 40 pouces d'hauteur sur le papier réglé. Ce dessein fabriqué, & rendu en étoffes, doit être réduit à 20 pouces, parce que la feuille qui le répete en largeur, n'a que 20 pouces de large, & que l'étoffe dans une pareille largeur répete deux fois le dessein. Or supposons présentement que pour faire ces 20 pouces d'hauteur il faille 800 coups, puisqu'il y a 800 branches dans la largeur: il est évident que s'il y en a moins, la figure ou le dessein alongera, & que s'il y en a plus, le même dessein sera écrasé: il faut donc que la hauteur soit conforme à la largeur. C'est de cette exacte précision que dépend toute la perfection du travail des étoffes façonnées, & sans cet assujettissement aussi nécessaire qu'utile, les ouvriers seroient les maîtres de tramer ou gros ou fin, selon leur caprice, & plus souvent gros que fin, pour avancer davantage l'ouvrage.

Le *satin réduit* est composé différemment, au lieu de 800 mailles dans la largeur de 20 pouces, il en contient 1600, plus ou moins; fixons le à 1600 branches ou mailles, quoiqu'il n'ait que 400 cordes de semple & de rame; mais chaque corde de rame tire deux arcades, qui font lever quatre mailles de corps. Ainsi le dessein qui contient en feuille 20 pouces de large, étant répété quatre fois, est réduit à 5 pouces dans la fabrication. On sent déjà que puisque la largeur contient 1600 mailles ou branches de soie; il faut que la hauteur contienne également 1600 coups pour faire le quarré parfait. Conséquemment, qu'il faut tramer plus fin de moitié, & que l'ouvrage est plus long à faire. Cette réduction dans la hauteur n'est pas le seul motif de la perfection de l'étoffe, il en est un autre. Chaque maille de corps qui, dans les étoffes ordinaires, contient 8 ou 9 fils, comme il a été dit ci-dessus, n'en contient, dans celle-ci, que quatre ou quatre & demi, c'est-à-dire, une de quatre & une de cinq alternativement. Cette médiocre quantité de fils dans chaque maille de corps, fait que la branche étant plus fine, toutes les découpures contenues dans le dessein, toutes les pointes de feuilles, fleurs, fruits ou ornemens qui sont découpés par plusieurs cordes, & qui se terminent par une, sont infiniment plus parfaits & plus délicats. Cette délicatesse influe dans la hauteur du dessein comme dans sa largeur, elle influe encore sur le fond de l'étoffe, qui étant tramé plus fin & répété plus souvent, forme un *satin* plus parfait. Voilà ce que c'est que les *satins réduits*; il seroit difficile de réduire un taffetas façonné, parce qu'étant tramé fin, il faudroit encore diminuer la trame, laquelle avec les deux croisures qui se trouvent pour les deux jets de trame, ne pourroient pas encore se réduire ou être serrés comme il faut. On peut reduire les gros-de-tours; mais dans ce cas le fond étant mince, n'aura que la qualité de taffetas.

On ne réduit point les étoffes en dorure; parce que, outre qu'elles prendroient le double de dorure, cette même dorure seroit trop pressée ou écrasée. On fait ce-

pendant à Lyon des fonds or réduits en 600 cordes de semples & de rame, & 600 arcades; mais ils n'ont que 1200 mailles de corps ou maillons, & on n'a pas pu porter plus loin les étoffes en dorures.

Les *satins réduits* sont montés à 8 lisses à l'ordinaire; ils n'ont point de liage; le dessein, outre sa réduction, étant disposé de façon que les parties de soie n'ont pas plus de deux à trois lignes de large en étoffe; la soie d'ailleurs, qui n'est pas liée, ayant plus de brillant que celle qui l'est, & la quantité des brins qui entrent dans le broché & dans la trame étant plus fine de moitié que dans l'étoffe ordinaire.

SATIN BROCHÉ. Quand le dessein est sur un papier de 8 sur 12, il est évident qu'il doit y avoir au semple cent cordes & qu'il y a 12 divisions & ½ horisontale. Si l'on veut que ce dessein soit répété plusieurs fois à l'ouvrage, il faut que chacune des cordes du semple tire autant de cordes ou mailles de corps qu'on veut de répétitions: c'est-à-dire, qu'il faut que les fourches ou arcades soit à deux, trois, quatre brins. La lecture de ce dessein sur le semble n'est pas différente de la lecture de tout autre dessein; il faut bien remarquer que dans le broché l'endroit de l'étoffe est en dessous.

Quand il n'y a que cinq couleurs & le fond, le coup le plus composé n'a pas plus de six lacs: c'est la chaîne qui fait le fond ou le corps de l'étoffe, à moins qu'on ne le veuille en or ou en argent. Alors il faut avoir son or ou son argent filé, monté sur des espolins comme les couleurs. Le coup commence ici par le fond, un autre coup commencera par le verd, le jaune, &c.

Supposons un dessein. Le fond est blanc, la tige verte, quatre parties de la fleur sont jaunes; trois sont lilas foncé, quatre d'un lilas plus clair, trois violet.

Ces couleurs se succédent assez ordinairement à la tire les unes aux autres dans le même ordre; cela facilite beaucoup l'exécution de l'ouvrage c'est l'habitude du travailleur & la connoissance de son dessein: c'est un petit morceau d'étoffe de la couleur qui rentre, attaché aux lacs, qui avertit qu'elle va commencer, & qu'une autre couleur a cessé.

Plus il y a de couleurs, moins il regne d'ordre entre la maniere dont elles se succédent plus l'ouvrage demande d'attention de la part de l'ouvrier. Un dessinateur de Lyon a montré que sur un métier bien monté, & avec un grand nombre de semples, on parviendroit à exécuter des figures humaines & des animaux nuancés comme dans la peinture; il a fait des portraits qui joignent à la perfection du dessein la vivacité du coloris; & ces chefs-d'œuvres de son art ont concouru avec les autres services qu'il a rendus à la fabrique de Lyon, à lui mériter des décorations & les graces que le ministere réserve pour les grands talens & les hommes utiles.

Il y a ici douze lisses, huit pour le satin & quatre pour lier le fond & la dorure; la chaîne est de 3600 fils; partant, chaque lisse de satin fait travailler la huitieme partie de 3600. Quant aux lisses de liage, la premiere ne prend que le dixieme fil de la chaîne; la seconde, que le vingtieme; la troisieme, que le trentieme & ainsi de suite.

Il faut bien remarquer que l'étoffe sur laquelle on exécute ce dessein, n'a que dix pouces, & qu'on ne la suppose telle que pour faciliter l'intelligence de l'opération de brocher.

Quand il n'y a pas de dorure & qu'on veut conserver les lisses de liage, la premiere prend le cinquieme fil, la seconde le dixieme, &c.

SATIN DE BRUGES, (*Soierie.*) on le nomme aussi *satin-caffard*; c'est un *satin* dont la premiere fabrique s'est faite à Bruges; la chaîne en est de soie, & la trame de fil. Les *satins de Bruges* qui se fabriquent en France, doivent avoir de largeur au moins demi-aune moins un seize, ou demi-aune entiere, ou même demi-aune un seize, à peine de 30 liv. d'amende.

SATIN DES INDES, (*Soierie étrangere.*) on l'appelle autrement *satin de la Chine*; c'est une étoffe de soie assez semblable aux *satins* qui se fabriquent en Europe. Il y en a de pleins, soit blancs, soit d'au-

tres couleurs ; il y en a aussi à fleurs d'or ou de soie, à carreaux, de damassés, de rayés & de brochés. On les estime particuliérement, parce qu'ils se blanchissent & se repassent aisément, sans presque rien perdre de leur lustre, & sans que l'or en soit ni plus applati, ni moins brillant; ils n'ont pourtant ni l'éclat, ni la bonté de ceux de France & d'Angleterre. Il y en a des pieces de quatre aunes & demie ; de sept, de huit & de douze de longueur sur trois huitiemes cinq sixiemes & cinq huitiemes de largeur.

SATIN LINÉ, (*Soierie.*) étoffe de soie pliée d'une maniere singuliere. Il y en a de deux sortes : les uns sont pliés de la forme des livres qu'on appelle *gros in-octavo*, & les autres de celle d'un *in-quarto.* Les longueurs & largeurs n'en sont pas certaines. Il y en a de 11 aunes ou environ la piece, & d'autres environ de six. Les linés blancs à fleurs sont de la derniere mesure ; les couleurs à fleurs & les brochés sont de la premiere. *Dict. du Comm.*

SATINADE, s. f. (*Soierie.*) les *satinades* sont de petits satins très-foibles & très-légers, dont les dames font des robes longues de printemps & d'automne, ou des robes à se peigner. Ils sont communément rayés. On nomme encore *satinade* une petite étoffe à peu près comme le satin de Bruges, mais plus foible, dont on fait des meubles, particuliérement des tapisseries de cabinet. *Dictionnaire du Commerce.*

SATINÉ, adj. (*Jardinage.*) se dit de la couleur d'une anemone, d'une renoncule, ou d'une oreille d'ours.

SATINÉE, COULEUR, *terme de joailler ;* la *couleur satinée* en fait de pierres précieuses, est une couleur claire & brillante. C'est l'opposé de *velouté.* (*D. J.*)

SATIO, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine, selon Polybe, *l. V.* & Tite-Live, *l. XVII.* Le premier la place sur le bord du lac Lychnidus, & le second dit qu'elle devoit être rendue aux Athamanes ; ce qui a fait croire à quelques-uns que par *Satio*, Tite-Live & Polybe entendoient chacun une ville différente. (*D. J.*)

SATIRE MÉNIPPÉE, (*Hist. lit. de France.*) titre d'un ouvrage qui fit beaucoup de bruit du temps de la ligue sur la fin du seizieme siecle, & qui est toujours fort recherché par les curieux ; c'est ce qui m'engage d'en dire un mot à cause de la singularité.

L'ouvrage qui porte ce titre est composé de celui qu'on nomma plaisamment *Catholicon d'Espagne*, qui parut en 1593, & de l'*abrégé des états de la ligue*, qui fut imprimé l'année suivante ; le tout fut appellé *satire ménipée.*

L'auteur de l'*abregé chronol. de l'histoire de France* nous apprend que M. le Roi, aumônier du jeune cardinal de Bourbon, & depuis chanoine de Rouen, fut seul l'auteur du *catholicon.* Pour l'*abrégé des états*, plusieurs y travaillerent; Passerat & Rapin, deux bons poëtes, en composerent les vers; M. Gillot, conseiller au parlement de Paris, dont nous avons un éloge en latin de Calvin, fit la harangue du cardinal légat. Florent Chrétien, homme d'esprit composa la harangue du cardinal Pellevé. On est redevable au savant Pierre Pithou de la harangue de M. Aubrai, qui est la meilleure de toutes ; & l'on doit encore à Rapin la harangue de l'archevêque de Lyon; & celle du docteur Rose, grand-maître du college de Navarre, & évêque de Senlis. Peut-être que la *satire ménippée* ne fut guere moins utile à Henri IV que la bataille d'Ivri, ou que l'*Hudibras* de Butler le fut à Charles II. roi d'Angleterre. Le ridicule a tant d'empire sur les hommes. *Risus rerum sæpè maximarum momenta vertit*, dit Quintilien. (*D. J.*)

SATISDATIO, (*Jurisprud. rom.*) ce mot se prend dans la jurisprudence romaine pour une garantie, & quelquefois pour une simple promesse. *Satisdare secundum mancipium*, c'étoit *rei mancipium, seu dominium præstare*, répondre à l'acheteur qu'il ne seroit point troublé dans la possession de ce qu'il achetoit; ce qui se faisoit communément *nudâ repromissione*, par une simple promesse, & cette promesse s'appelloit *satisdatio* dans le temps où l'on étoit obligé de don-

ner caution ; cet usage changea dans la suite, & cependant on ne laissa pas de se servir toujours du même terme de *satisdatio* pour désigner la simple garantie du vendeur. (*D. J.*)

SATISFACTION, CONTENTEMENT, (*Gramm.*) l'un de ces deux mots n'a point de pluriel, c'est celui de *satisfaction ;* & l'autre appliqué au monde désigne les plaisirs qui passent comme une ombre. L'auteur de la justesse de la langue, & M. l'abbé Girard, trouvent quelque différence entre ces deux mots ; selon eux la *satisfaction* est plus dans les passions, & le *contentement* dans le cœur : un homme inquiet, disent-ils, n'est jamais *content* ; un homme ambitieux n'est jamais *satisfait*. (*D. J.*)

SATISFACTION, (*Théol.*) *satisfactio ;* l'action de satisfaire, c'est-à-dire, de réparer une injure ou de payer une dette.

Le terme de *satisfaction* dans sa signification naturelle, emporte avec soi l'une ou l'autre de ces idées. Un homme a contracté une dette, il la paie ; on dit qu'il a *satisfait* à son créancier. Une personne en offense une autre, ou l'outrage, soit de paroles, soit d'action ; elle répare ensuite cet outrage, soit par des excuses qu'elle fait à la personne lésée, soit par d'autres voies ; on dit également qu'elle a *satisfait* à celui qu'elle a outragé.

On distingue deux sortes de *satisfaction ;* l'une rigoureuse & proprement dite, l'autre non rigoureuse & improprement dite. On définit la premiere une réparation proportionnée à l'injure qu'on a faite, ou le paiement d'une somme égale à celle qu'on a empruntée : par *satisfaction* non rigoureuse & improprement dite, on entend une réparation disproportionnée à la grandeur de l'injure qu'on a faite, mais dont néanmoins se contente par pure bonté & par pure miséricorde, celui qui a été lésé, ou le paiement d'une somme non égale à celle qui a été empruntée, & dont le créancier se contente pour éteindre la dette de son débiteur.

La question de la *satisfaction* de Jesus-Christ pour le salut du genre humain, est une matiere des plus controversées entre les Catholiques & les Sociniens. Ces derniers conviennent que Jesus-Christ a satisfait à Dieu pour nous ; mais ils entendent qu'il n'a satisfait qu'improprement & métaphoriquement, en remplissant toutes les conditions qu'il s'étoit lui-même imposées pour opérer notre salut, & obtenant de Dieu pour nous une rélaxation gratuite des dettes que nous avions contractées envers lui par le péché ; soit parce qu'il s'est imposé à lui-même des peines pour nous montrer ce que nous devons souffrir pour obtenir le pardon de nos crimes ; soit parce qu'il nous a indiqué par son exemple, par ses conseils, & par ses prédications, le chemin qu'il faut tenir pour arriver au ciel ; soit enfin parce qu'il nous a fait entendre par son sacrifice, qu'il falloit accepter la mort avec une résignation parfaite à la volonté de Dieu, en punition de nos péchés.

Les Sociniens avouent encore que Jesus-Christ est le sauveur du monde ; mais seulement par ses discours, ses conseils & ses exemples, & non par le mérite & l'efficace de sa mort ; & s'ils sont forcés de dire que Jesus-Christ est mort pour nous, ils entendent que c'est pour notre avantage & notre utilité, & nullement qu'il ait souffert la mort à la place des hommes coupables.

Pour détruire ces interprétations ou fausses ou insuffisantes, les Catholiques disent que Jesus-Christ a satisfait à Dieu proprement & rigoureusement en payant à son pere un prix non-seulement équivalent, mais encore surabondant pour les péchés des hommes, le prix infini de son sang : 2°. qu'il est leur sauveur non-seulement par ses discours, ses conseils & ses exemples, mais par le mérite & l'efficace de sa mort : 3°. qu'il est mort non pas simplement pour notre avantage, mais au lieu de nous, à notre place, & par une véritable substitution à la place d'hommes coupables.

Le péché étant tout à la fois une dette par laquelle nous sommes obligés envers la justice divine, une inimitié entre Dieu & l'homme, un crime qui nous rend coupables & dignes de la mort éternelle, il s'ensuit qu'à tous ces égards Dieu est par

rapport à nous comme un créancier à qui nous devons, comme partie offensée qu'il faut appaiser, comme juge qui doit nous punir. La *satisfaction* rigoureuse exige donc pareillement trois choses, 1°. le paiement de la dette, 2°. le moyen d'appaiser la justice divine, 3°. l'expiation du crime; d'où il est aisé de conclure qu'étant par nous-mêmes incapables de remplir ces conditions nous avions besoin auprès de Dieu d'un garant ou d'une caution qui se chargeât de notre dette, & qui l'acquittât pour nous: 2°. d'un médiateur qui nous renonciliât avec Dieu: 3°. d'un prêtre & d'une victime qui se substituât à notre place, & qui expiât nos péchés par les peines auxquelles elle s'est soumise. Or c'est ce qu'a pleinement accompli Jesus-Christ, comme le démontrent les théologiens catholiques, aux ouvrages desquels nous renvoyons le lecteur.

Car sans entrer ici dans un détail qui nous meneroit trop loin, & qui d'ailleurs n'est pas du ressort de cet ouvrage; qu'il nous suffise de remarquer pour faire sentir l'insuffisance des interprétations sociniennes que nous avons rapportées plus haut: 1°. que si Jesus-Christ n'étoit mort que pour confirmer sa doctrine, il n'auroit rien fait de plus que bien d'autres martyrs & saints personnages, dont on n'a jamais dit qu'ils soient morts ou qu'ils aient été crucifiés pour nous, ni qu'ils aient satisfait pour nos péchés: 2°. que s'il n'est mort que pour notre utilité; on ne doit pas plus attribuer notre rédemption à sa mort, qu'à ses miracles & à ses actions, qui avoient pour but l'utilité des chrétiens. Or on n'a jamais dit que les miracles & la vie de Jesus-Christ, fussent la cause efficiente & prochaine de notre rédemption: 3°. que dans les écritures l'expiation de nos péchés & notre réconciliation avec Dieu, sont constamment attribués à la mort de Jesus-Christ, comme cause efficiente, & jamais comme cause exemplaire de la mort que nous-mêmes devions souffrir en punition de ces péchés. Il est clairement marqué dans les livres saints que la mort est la peine & le salaire du péché, *stipendium peccati mors;* mais il n'y est nulle part énoncé qu'elle en doive opérer la rémission, ni notre réconciliation avec Dieu.

Il y a sur cette matiere une difficulté assez considérable. C'est de savoir si la *satisfaction* de Jesus-Christ considérée par rapport à lui-même, a été faite à un tiers, ou comme parlent les Théologiens, si elle a été *ad alterum*; c'est-à-dire si Jesus-Christ s'est satisfait à lui-même. Quelques auteurs prétendent qu'il n'a satisfait qu'au Pere éternel & au Saint-Esprit, & que quant à ce qui le concernoit, il a remis gratuitement aux hommes ce qu'ils lui devoient. Mais comme l'Ecriture dit que Jesus-Christ a satisfait à Dieu, & par conséquent à toute la très-sainte Trinité, & que d'ailleurs elle ne dit rien de ce pardon accordé par Jesus-Christ seul, la plûpart des Théologiens soutiennent que Jesus-Christ s'est satisfait à lui-même de maniere que sa *satisfaction* a vraiment été *ad alterum*. Il suffit, disent-ils, pour cela de concevoir en Jesus-Christ différens rapports de la personne; selon les uns de ces rapports il a satisfait à lui-même considéré sous d'autres rapports, à-peu-près comme si le premier magistrat d'une république tiroit du trésor public une somme d'argent, & la distribuoit à tous les particuliers en prenant lui-même une portion, à condition de la rendre dans un certain temps; lorsqu'il la rendroit en effet, il satisferoit comme praticulier à lui-même, considéré comme chef de la république. Or il y a en Jesus-Christ deux volontés, deux sortes d'opérations; ainsi l'on peut dire que selon les unes, il s'est satisfait à lui-même considéré sous d'autres rapports, non que ce soit en lui Dieu qui a satisfait à l'homme, mais l'homme-Dieu qui a fatisfait à Dieu. *Voyez* Wuistasse, *trait. de l'incarnat. part. II. quæst. x. article* I. *sect.* I. *& article* II. *sect.* III.

SATISFACTION, (*Théolog.*) considérée comme partie du sacrement de pénitence, est une réparation qu'on doit à Dieu ou au prochain pour l'injure qu'on leur a faite.

Les Théologiens la définissent un châtiment ou une punition volontaire qu'on exerce contre soi-même pour compenser

l'injure qu'on a faite à Dieu, ou réparer le tort qu'on a causé au prochain, & racheter la peine temporelle qui reste à expier, soit en cette vie, soit en l'autre, bien que la coulpe & la peine éternelle aient été réunies par l'absolution.

Le pénitent s'impose à lui-même la *satisfaction*, ou elle lui est imposée par le confesseur, & elle précede ou elle suit l'absolution. Mais il n'est pas essentiel pour la validité du sacrement, qu'elle la précede ; il suffit que le pénitent ait une volonté sincere d'accomplir la satisfaction qui lui est jointe par le confesseur ; telle est au moins la discipline présente de l'Eglise, & elle est fondée sur la pratique de l'antiquité, qui n'attendoit pas toujours que les pénitens eussent entiérement subi toutes les peines canoniques qu'elle leur imposoit, avant que de leur donner l'absolution sacramentelle. Elle en usoit ainsi lorsque les pénitens étoient en danger de mort, ou lorsqu'on craignoit que le délai d'absolution ne les jettât dans le schisme ou dans l'hérésie ; lorsque la persécution approchoit, ou qu'on espéroit que l'indulgence de l'Eglise rameneroit dans son sein ceux qui s'en étoient écartés ; lorsque les martyrs donnoient aux pénitens des lettres de recommandation pour demander qu'on les admît à la reconciliation & à la communion ; ou enfin lorsque les pénitens témoignoient une douleur extrêmement vive de leurs péchés. Tous ces cas montrent que la conduite présente de l'Eglise est fondée, & qu'on ne peut excuser ni de témérité, ni d'erreur, ceux qui pensent que sans *satisfaction* accomplie, l'absolution est nulle. Cette doctrine a été condamnée par Sixte IV. dans Pierre d'Osma, par la faculté de Paris dans sa censure contre un ouvrage de Theophile Brachet de la Milletiere en 1644, & récemment dans le P. Quesnel par le pape Clément XI.

Il est pourtant vrai de dire que quand la pénitence publique étoit en usage, excepté quelques cas particuliers, on ne donnoit ordinairement l'absolution aux pénitens, qu'après qu'ils avoient accompli leur pénitence.

Les Luthériens & les Calvinistes prétendent que les *satisfactions* imposées aux pécheurs ne sont utiles que pour le bon exemple, la correction & l'amendement des autres fideles ; mais qu'elles ne servent de rien pour fléchir Dieu, ni pour obtenir la relaxation de la peine temporelle, prétendant que leur attribuer cette vertu, c'est déroger à l'efficace & à la *satisfaction* de Jesus-Christ. Il est visible qu'à ce dernier égard, ils ont imputé aux catholiques une erreur dont ceux-ci sont bien éloignés ; car ils reconnoissent que toutes nos *satisfactions* tirent leur mérite & leur vertu de Jesus-Christ, en qui seul nous pouvons mériter & satisfaire.

Les œuvres satisfactoires, sont la priere, le jeûne, l'aumône, la mortification des sens, & les autres actions pieuses que nous accomplissons par les mérites de Jesus-Christ, & en vue de fléchir la justice divine.

SATISFAIRE, v. act. (*Gramm.*) contenter quelqu'un, en lui accordant ce qui lui est légitimement dû. On dit *satisfaire* ses créanciers ; *satisfaire* à la loi ; *satisfaire* un homme offensé ; *satisfaire* à une espérance, à une attente, à une objection, à son devoir. *Satisfaire* ses passions ; *satisfaire* ses sens. Cette conduite, ce moyen, cette chose me *satisfera*. *Satisfaire* aux ordres que vous avez reçus, à la parole que vous avez donnée ; *satisfaire* son desir ; il a *satisfait* sa colere. Il faut que je me *satisfasse* une fois là-dessus.

SATMALES, LES, (*Géog. anc.*) *Satmali*, peuples des pays septentrionaux : Pomponius Mela, *liv. III. c. vij.* rapporte qu'ils avoient les oreilles si grandes, qu'ils pouvoient s'en entourer le corps. Je m'étonne, dit plaisamment Isaac Vossius, qu'on ne se soit pas avisé de leur en faire des aîles pour voler. Comme le merveilleux se répand aisément, on a transplanté cette race aux grandes oreilles, de l'Inde dans le septentrion ; car ceux qui en ont parlé les premiers, les plaçoient dans l'Inde, & peut-être cette fable a-t-elle quelque espece de fondement ; du moins les Ma-

sabarés ont les oreilles fort longues, & croient qu'il leur manque quelque chose, si elles ne leur descendent presque sur les épaules. Mais Ortelius conjecture, que les anciens faute d'examen, auront pu prendre pour des oreilles, quelque ornement de tête particulier à ces peuples, & dont ils usoient pour se garantir de la neige & des autres injures du temps. (*D. J.*)

SATNIQUE, s. m. (*Hist. d'Hongrie.*) nom d'office & de dignité, autrefois d'usage en Croatie & en Hongrie. Un *satnique* étoit un gouverneur d'une petite contrée, qui pouvoit fournir cent hommes d'armes. Les knès ont succédé aux *satniques.* (*D. J.*)

SATRAPE, s. m. (*Hist. anc.*) terme qui signifioit autrefois chez les Perses, le *gouverneur* d'une province.

Le royaume de Perse étoit divisé, en satrapies ou jurisdictions de *satrape.*

Ce mot est originairement persan; il signifie à la lettre, *amiral* ou *chef* d'une armée navale: mais on l'a appliqué par la suite à tous les gouverneurs des provinces, indifféremment. Ces *satrapes* avoient chacun dans leur département une autorité presque souveraine, & étoient à proprement parler des vice-rois. On leur fournissoit un nombre de troupes suffisant pour la défense du pays. Ils en nommoient tous les officiers, donnoient le gouvernement des places, recevoient les tributs & les envoyoient au roi. Ils avoient pouvoir de faire de nouvelles levées, de traiter avec les états voisins, & même avec les généraux ennemis, & quoiqu'ils servissent un même maître, ils étoient indépendans les uns des autres. Une autorité si peu limitée les portoit quelquefois à la révolte. Au reste; quand le roi les appelloit pour servir sous lui, ils commandoient les troupes qu'ils avoient amenées de leur gouvernement. Quelques auteurs comptent jusqu'à cent vingt-sept *satrapes* dans les provinces des anciens Perses. Cyrus les avoit obligés de rendre compte à trois grands *satrapes* qui étoient comme les secrétaires d'état. Si les Grecs emprunterent ce nom des Perses pour s'en servir dans le même sens, ce ne fut que depuis les conquêtes d'Alexandre.

On trouve aussi ce mot dans quelques anciennes chartres angloises du roi Ethelred, dans lesquelles les seigneurs ou lords, qui ont signé immédiatement après les ducs, prennent le titre de *satrapes du roi.* Ducange prétend que ce mot signifie en cet endroit, *ministre du roi.*

SATRAPIE, (*Critiq. sacrée.*) mot venu de la Perse, dont les provinces étoient gouvernées par des commandans qui portoient le nom de *satrapes.* Ptolomée, en parlant des régions de l'Europe, les nomme *provinces* ou *satrapies.* Pline se sert aussi du même mot, en parlant des Indes; & ce mot qui ne signifie autre chose, qu'un pays gouverné par un seul officier, a quelque rapport à ce que nous appellons en France *gouvernemens*, & à ce que les Italiens nomment *prefettura.*

Le mot *satrape* signifie proprement un général d'une armée navale; mais depuis il fut donné aux gouverneurs des provinces, & aux principaux ministres des rois de Perse. Nous les trouvons même dans les *satrapies* des Philistins, qui subsistoient dès le temps des juges. Il est vrai que les *satrapes* des Philistins sont appellés dans l'hébreu *seranim*, d'où vient le nom de *surenes*, qui étoit aussi un nom de dignité chez les Perses. Le général de l'armée des Parthes, qui tua Crassus, avoit la dignité de *surena*, & nos Historiens en ont fait un nom propre.

Ce terme *satrape*, selon son étymologie, signifie un grand qui voit la face du roi. On trouve dans Jérémie, *c. lj. v.* 27. & dans Nahum, le nom de *Tapsar*, que les interpretes traduisent par *satrapes.*

Les *satrapes* des Philistins, étoient comme des rois, qui gouvernoient avec un pouvoir absolu les cinq *Satrapies*, c'est-à-dire les cinq villes principales des Philistins. Les *satrapes* des Perses étoient des gouverneurs de provinces, envoyés de la part du roi; saint Jérôme traduit quelquefois par *satrapæ*, l'hébreu *pachat*, qui signifie un *chef de troupes*, un *gouverneur de province*, d'où vient le mot

bacha ou *pacha*, qui eſt encore en uſage chez les Turcs. Mais le nom de *ſatrape* eſt caché ſous le terme *achasdrapne*, qu'on lit dans Daniel, dans Eſdras & dans Eſther, qui ſont des livres écrits depuis la captivité. (*D. J.*)

SATRES, LES (*Géog. anc.*) *Satrœ*, peuples de la Thrace. Hérodote, *l. VII. n°.* III. nous apprend que ces peuples paſſoient pour n'avoir jamais été ſubjugués, & qu'ils étoient les ſeuls d'entre les Thraces qui avoient conſervé leur liberté. La raiſon qu'il en donne, c'eſt que ces peuples habitoient ſur de hautes montagnes, couvertes d'arbres & de neige; outre qu'ils étoient de bons hommes de guerre. Ils avoient chez eux une idole de Bacchus, qui rendoit des oracles comme à Delphes. (*D. J.*)

SATRICUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le *Latium*, au voiſinage de la ville Corioli. Les Latins, dit Tite-Live, *liv. VI. ch. xxxiij.* outrés de la perte d'une bataille, pouſſerent leur rage juſqu'à brûler la ville de *Satricum*, qui leur avoit pourtant ſervi de retraite dans leur déroute. Les Antiates rétablirent cette ville, & y fonderent une colonie. L'an 407 de la fondation de Rome, *Satricum* fut encore réduite en cendres par les Romains, qui y envoyerent quelques-uns de leurs citoyens. Ceux-ci ayant ſouffert que les Samnites miſſent garniſon dans la ville, les Romains la prirent, & firent couper la tête aux auteurs de la révolte. Les habitans de *Satricum* ſont appellés *Satricani* par Tite-Live, *l. IX. c. xvj.* (*D. J.*)

SATTEAU, ſ. m. *terme de relation*; eſpece de barque ou groſſe chaloupe, dont on ſe ſert au baſtion de France, ſur la côte de Barbarie, pour la pêche du corail. (*D. J.*)

SATURA, ſ. f. (*Gram. latine.*) il nous paroît important d'expliquer ce mot en faveur des jeunes littérateurs, c'eſt l'adjectif de *ſatur*, qui ſe prenoit tout-à-la-fois ou ſéparément; de *plenus*, plein; & de *micellus*, mélangé. *Satur color*, exprime une laine qui a parfaitement pris ſa couleur. *Satura lanx*, un baſſin rempli d'un mélange de toutes ſortes de fruits. Les Romains offroient tous les ans à Cérès & à Bacchus un baſſin de cette ſorte, qui étoit garni des prémices de tout ce qu'ils venoient de cueillir. *Satura*, en ſous-entendant *esca*, eſt un mets composé de pluſieurs choſes. *Satura lex*, une loi qui contenoit pluſieurs titres ſur différentes matieres; ou qui ſous une propoſition générale, décidoit de pluſieurs points particuliers, comme les lois Julia, Pompeia, Papia, qu'on nomma auſſi *micella*.

Ciceron parle d'une loi *satura*, compoſée apparemment de pluſieurs autres lois, ſuivant l'explication qu'en donne Sextus Pompée; ou qui permettoit de propoſer un ſujet d'une maniere générale, & d'opiner ſans l'ordre accoutumé. Le même Ciceron dit, que cette loi fut abrogée par les lois Cécilia & Dédia; on avoit coutume d'ajouter cette clauſe à toutes les lois. *Neve per* ſaturam *abrogato, aut derogato:* que l'on ne puiſſe l'abroger ni y déroger *per* ſaturam *ſententias exquirere*, (phraſe dont Lélius s'étoit ſervi avant Salluſte) ſignifioit mettre une affaire ſur le tapis, & faire opiner à la hâte & confuſément pluſieurs chefs; c'eſt ce que nous diſons, en termes vulgaires, faire un pot pourri d'une affaire, & en décider ſans compter réguliérement les voix. Il ne s'agit pas ici des ouvrages d'eſprit, tels que les hiſtoriettes & les poëmes, que l'on a auſſi nommés *saturas* ou *ſatyras*; c'eſt aſſez de remarquer qu'on diſoit Sulla, Purrhus, Phruges. Optumus, Maxumus, *&c.* pour Sylla, Pyrrhus, Phryges, Optimus, Maximus, en changeant l'y ou l'i ſimple en u. (*D. J.*)

SATURÆ PALUS, (*Géog. anc.*) marais d'Italie dans le Latium, au voiſinage de la ville d'Antium, & de celle de *Circæi*, Virg. *Æneid. l. VII. v.* 801.

Quæ Saturæ *jacet atra palus.*

Et Silius Italicus, *l. VIII. v.* 381 lui donne celle de *nebulosa*.

Quæ Saturæ nebuloſa *palus reſtagnat.*

Cluvier croit que ce marais eſt le même que le marais Pomptine. Il s'étendoit dans l'eſpace d'une dixaine de lieues, le long du

du pays des Volsques. Les rivieres Ufens, aujourd'hui Ofanto ; & Amazène, aujourd'hui Toppia, formoient ce marais. (*D. J.*)

SATURANS, se dit quelquefois pour *absorbans*. *Voyez* ABSORBANT.

SATURATION, s. f. (*Chimie.*) Ce mot ne se dit guere que de l'état de parfaite neutralité de sels moyens ou neutres ; c'est-à-dire, de celui où chacun de leurs principes a été employé dans une juste proportion. Lorsqu'on forme un sel neutre dans une liqueur, en y versant successivement les deux principes qui doivent former ce sel par leur union, par exemple, de l'acide & de l'alkali ; on est parvenu au point de *saturation*, lorsqu'il n'y a dans cette liqueur aucune partie sensible de l'un des deux principes qui soit libre, nue, sur-abondante.

Les moyens ordinaires de s'assurer de ce point de *saturation* qui importe très-fort à la perfection du sel neutre, sont 1°. d'observer la nullité ou privation, l'effervescence, la non-effervescence dans le cas très-ordinaire où les deux principes s'unissent avec effervescence, lorsqu'on verse successivement & en tâtonant la plus petite quantité possible de chacun de ces principes. 2°. D'essayer une petite quantité de liqueur sur le sirop ou la teinture de violette. Ce moyen est sur-tout très-commode, lorsque la base du sel neutre est une matiere alkaline, soluble par l'eau : car la plus petite portion d'acide nu ou surabondant rougit assez constamment cette couleur végétale qui est naturellement bleue, & les substances alkalines la verdissent. Ce signe est pourtant équivoque quelquefois. *Voyez* VIOLETTE. 3°. Enfin, on éprouve la liqueur par le mélange de la teinture du tourne-sol, ou en y plongeant du papier bleu ordinaire. La plus légere portion d'acide rougit cette teinture & ce papier. L'excès de l'un des principes, découvert par ce moyen, se compense par une addition ménagée d'une quantité proportionnée du principe qui manque.

On dit encore d'une liqueur quelconque, considérée comme menstrue, qu'elle est saoule ou *saturée* d'un certain corps, lorsqu'elle en a dissous autant qu'elle en peut dissoudre : car il a ici un terme qui peut s'appeller aussi *point de saturation* ; par exemple, une partie d'eau n'est *saturée* de sucre que lorsqu'elle en a dissous deux parties : une partie de tartre vitriolé *saoule* huit parties & demie d'eau ; vingt-huit parties d'eau sont *saturées* par moins d'une partie de crême de tartre, *&c.* (*b*)

SATURNALES, s. f. pl. (*Mythol. Littér. Médaill. Antiquit. rom.*) *saturnalia*, célebres fêtes des Romains.

Cette fête n'étoit originairement qu'une solemnité populaire ; elle devint une fête légitime, lorsqu'elle eut été établie par Tullus Hostilius, du moins en fit-il le vœu qui ne fut accompli que sous le consulat de Sempronius Atratinus & de Minutius, suivant Tite-Live. D'autres auteurs en attribuent l'institution à Tarquin le superbe, sous le consulat de T. Largius. Enfin, quelques écrivains font commencer les *saturnales* dès le temps de Janus roi des Aborigènes, qui reçut Saturne en Italie. Ensuite voulant représenter la paix, l'abondance & l'égalité dont on jouissoit sous son regne, il le mit au nombre des dieux ; & pour retracer la mémoire de ce siecle d'or, il institua la fête dont nous parlons. Quoi qu'il en soit, sa célébration fut discontinuée depuis le regne de Tarquin ; mais on l'a rétablie par autorité du sénat pendant la seconde guerre punique.

Ces fêtes se passoient en plaisirs, en réjouissances & en festins. Les Romains quittoient la toge, & paroissoient en public en habit de table. Ils s'envoyoient des présens, comme aux étrennes. Les jeux de hasard défendus en un autre temps, étoient alors permis ; le sénat vaquoit ; les affaires du barreau cessoient ; les écoles étoient fermées. Il sembloit de mauvais augure de commencer la guerre, & de punir les criminels pendant un temps consacré aux plaisirs.

Les enfans annonçoient la fête en courant dans les rues dès la veille, & criant : *io saturnalia*. On voit encore des médailles, sur lesquelles ces mots de l'acclamation ordinaire de cette fête se trouvent

gravés. M. Sphanheim en cite une qui devoit son origine à la raillerie piquante que Narcisse affranchi de Claude essuya, lorsque cet empereur l'envoya dans les Gaules, pour appaiser une sédition qui s'étoit élevée parmi les troupes. Narcisse s'avisa de monter sur la tribune pour haranguer l'armée à la place du général; mais les soldats se mirent à crier : *io saturnalia*, voulant dire que c'étoit la fête des *saturnales*, où les esclaves faisoient les maîtres.

Les *saturnales* commencerent d'abord le 17 Décembre, suivant l'année de Numa, & ne duroient alors qu'un jour. Jules César, en réformant le calendrier, ajouta deux jours à ce mois, qui furent insérés avant les *saturnales*, & attribués à cette fête. Auguste approuva cette augmentation par un édit, & y joignit un quatrieme jour. Caligula y fit l'addition d'un cinquieme nommé *juvenalia*. Dans ces cinq jours, étoit compris celui qui étoit particuliérement destiné au culte de Rhéa, appellé *opalia*. On célébroit ensuite pendant deux jours en l'honneur de Pluton, la fête *sigillaries*, à cause des petites figures qu'on offroit à ce dieu.

Toutes ces fêtes étoient autant de dépendances des *saturnales* qui duroient ainsi sept jours entiers, savoir du 15 au 21 Décembre. C'est pourquoi Martial, *épigr. liv. XIV.* dit :

saturni septem venerat ante dies.

Telle est en peu de mots l'histoire des fêtes de Saturne, mais elles méritent bien que nous nous y arrêtions davantage.

Nous avons dit que les *saturnales* étoient consacrées aux plaisirs, aux ris & aux festins. En effet, la premiere loi de cette fête étoit d'abandonner toute affaire publique, de bannir tous les exercices du corps, excepté ceux de récréation, & de ne rien lire en public qui ne fût conforme à ce temps de joie.

Les railleries étoient encore permises, ou pour m'exprimer avec un auteur latin, *lepida proferendi licebat.* C'est pour cela qu'Aullugelle raconte qu'il passa les *saturnales* à Athènes dans des amusemens agréables & honnêtes : *saturnalia Athenis agitabamus hilarè ac honestè*; car les gens de goût ne se permettoient qu'une raillerie fine, qui eût le sel & l'urbanité attique.

Il ne faut pas s'étonner que les festins régnassent dans cette fête, puisque Tite-Live, *liv. I. ch. j.* en exposant l'institution des *saturnales*, parle en particulier de l'ordonnance d'un repas public : *convivium publicum per urbem* saturnalia, *diem ac noctem clamatum.* L'empereur Julien dit plaisamment à ce sujet dans sa *satyre des césars* qui l'ont précédé, que Tarquin voulant célébrer les *saturnales*, fit un grand festin, auquel il invita non-seulement les dieux, mais encore les césars; & tous les lits y furent préparés d'après l'usage que ces derniers suivoient pour leurs plaisirs.

La statue de Saturne qui étoit liée de bandelettes de laine pendant toute l'année, apparemment en mémoire de la captivité où il avoit été réduit par les Titans & par Jupiter, en étoit dégagée pendant sa fête, soit pour marquer sa délivrance, soit pour représenter la liberté qui régnoit pendant le siecle d'or, & celle dont on jouissoit pendant les *saturnales*. En effet, toute apparence de servitude en étoit bannie; les esclaves portoient le chapeau, marque de liberté; se vêtissoient des mêmes habits que les citoyens, & se choisissoient un roi de la fête.

Je sais que l'opinion commune est, que dans les *saturnales*, les valets changeoient, non-seulement d'état & d'habits avec leurs maîtres, mais même qu'ils en étoient servis à table. Je ne suis point de ce sentiment, & l'autorité de Lucien ne m'embarrasse guere. Comme cet auteur a coutume de broder tous ses tableaux, on juge bien qu'il ne faut pas prendre à la lettre sa peinture des *saturnales.* Quant au témoignage d'Athénée, je puis lui opposer ceux de Séneque, *épit. LXVII*; de Tasse, *in sylv. kal. Dec.* & de Plutarque, dans sa *vie de Numa.* Tous se contentent de dire, que durant cette fête les valets mangeoient avec leurs maîtres, & des mêmes mets : or ce n'étoit encore là qu'un usage bourgeois, qui ne s'étendoit point dans les maisons des gens d'un certain ordre. Mais en gé-

néral, cette fête admettoit chez les Romains un renversement d'état, qui selon moi étoit trop mal masqué pour instruire le maître ni l'esclave. Il n'y a que la douce égalité, dit très-bien M. Rousseau, qui puisse rétablir l'ordre de la nature, former une instruction pour les uns, une consolation pour les autres, & un lien d'amitié pour tous.

Ce que je n'ose décider, c'est si la fête des *saturnales* étoit purement romaine, ou si elle tiroit son origine des autres peuples. Quoi qu'en dise Denys d'Halicarnasse, je sais que les Athéniens avoient une fête fort ressemblante à celle des *saturnales*, & qu'ils nommoient χρόνια; il me semble que les *salzea* établies à Babylone, étoient dans le même goût. Enfin, on célébroit en Thessalie une fête fort ancienne, & qui avoit trop de rapport avec les *saturnales*, pour en passer sous silence l'origine & la description.

Les Pélasges, nouveaux habitans de l'Hémonie, faisant un sacrifice solemnel à Jupiter, un étranger, nommé *Pelorus*, leur annonça qu'un tremblement de terre venoit de faire entr'ouvrir les montagnes voisines; que les eaux d'un marais nommé *Tempé*, s'étoient écoulées dans le fleuve Pénée, & avoient découvert une grande & belle plaine. Au récit d'une si agréable nouvelle ils invitent l'étranger à manger avec eux, s'empressent à le servir, & permettent à leurs esclaves de prendre part à la réjouissance. Cette plaine, dont ils se mirent aussitôt en possession, étant devenue la délicieuse vallée de Tempé, ils continuerent tous les ans le même sacrifice à Jupiter sur-nommé *pélorien*, en renouvellant la cérémonie de donner à manger à des étrangers & à leurs esclaves, auxquels ils accordoient toute sorte de liberté. Dans la suite, les Pélasges ayant été chassés de l'Hémonie, vinrent s'établir en Italie par ordre de l'oracle de Dodone qui leur commanda de faire des sacrifices à Saturne & à Pluton. Les termes ambigus de l'oracle les engagerent d'immoler des victimes humaines à ces deux sombres divinités; ils suivirent l'usage reçu parmi les Carthaginois, les Tyriens & d'autres nations qui pratiquoient de tels sacrifices.

On dit qu'Hercule abolit cette coutume barbare des Pélasges. Passant par l'Italie à son retour d'Espagne, il demanda la raison de ces sacrifices dont il étoit indigné; & comme on lui cita l'oracle de Dodone, il leur dit que le mot κεφαλὰς désignoit des *têtes* en figures; & que celui de φῶτα, qu'ils avoient pris pour des hommes, signifioit des lumieres: il leur apprit donc qu'il falloit offrir à Pluton des représentations d'hommes, & des cierges à Saturne. Voilà du-moins l'origine qu'on apporte de la coutume qui s'observoit pendant les *saturnales*, d'allumer des cierges, & d'en faire des présens.

Ce qu'il y avoit encore de singulier dans les sacrifices de Saturne, c'est qu'ils se faisoient la tête découverte. Plutarque en donne pour raison, que le culte qu'on rendoit à ce dieu, étoit plus ancien que l'usage de se couvrir la tête en sacrifiant, qu'il attribue à Enée. Mais ce qui paroît plus vraisemblable, c'est qu'on ne se couvroit la tête que pour les dieux célestes; & que Saturne étoit mis au nombre des dieux infernaux.

Tertullien, dans son traité *de Idol. cap. xjv*, se plaint, qu'entr'autres fêtes payennes; les chrétiens solemnisoient les *saturnales*; & cette coutume leur fut effectivement défendue par le canon xxxix. du concile de Laodicée. Cependant ils eurent tant de peine à perdre leur habitude de célébrer les fêtes de plaisirs & de réjouissances, qu'ils s'aviserent d'en substituer de nouvelles à celles qui étoioit abolies: & c'est peut-être là l'origine de la fête des fous, dont on peut consulter l'*article*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SATURNE, f. m. *en Astronomie*, est le nom d'une des sept planetes premieres; c'est celle qui est la plus éloignée de la terre & du soleil, & qui se meut le plus lentement. On la marque ainsi ♄. *Voyez* PLANETE.

Saturne n'a qu'une foible lumiere, à cause de sa distance; c'est ce qui fait que cette planete paroît assez petite, quoiqu'elle soit une des plus grosses.

La période de *Saturne*, ou le temps de sa révolution autour du soleil, est, selon Kepler, de 29 ans, 174 jours, 4 heures 58'. 25", & 30'''. par conséquent son mouvement journalier est de 3'. 0". 36'''. Cependant M. de la Hire fait ce dernier mouvement de 2' 1".

L'inclinaison de l'orbite de *Saturne* à l'écliptique, est, selon Kepler; de 2°. 32' & selon M. de la Hire, de 2°. 33'.

Sa moyenne distance du soleil est de 326925 demi-diametre de la terre; & sa distance moyenne de la terre est de 21000 demi-diametres terrestres. *V.* DISTANCE. Son plus petit diametre, selon M. Huyghens, est de 30". Son diametre est à celui de la terre comme 20 à 10; sa surface est, à celle de la terre comme 400 à 1. & sa solidité à celle de la terre comme de 8000 à 1.

M. Halley remarque, dans la préface de son *catalogue des étoiles australes*, qu'il a trouvé le mouvement de *Saturne* plus lent que celui qui est marqué dans les tables.

On doute si *Saturne* tourne autour de son axe comme les autres planetes, ou non: aucune observation astronomique ne prouve qu'il tourne; il y a même une circonstance qui, selon plusieurs auteurs, paroîtroit prouver le contraire; car la terre & toutes les autres planetes qui tournent sur elles-mêmes, ont le diametre de l'équateur plus grand que l'axe, & l'on n'observe rien de pareil dans *Saturne*; mais cette preuve est bien foible.

La distance de *Saturne* au Soleil étant dix fois plus grande que celle de la terre au soleil, il s'ensuit que le diametre apparent du soleil vu de *Saturne*, ne doit être que de trois minutes, ce qui fait un peu plus de deux fois le diametre apparent de Vénus, vu de la terre. Le disque du soleil doit donc paroître aux habitans de *Saturne* 100 fois plus petit qu'il ne nous paroît; & la lumiere, aussi bien que la chaleur de cet astre, doit être moindre en même proportion. *Voyez* SOLEIL.

Les phases de *Saturne* sont fort variées & fort singulieres: elle en a comme Mars & Jupiter, & des bandes changeantes: elle paroît tantôt ronde, & tantôt elliptique, mais ce qu'elle a de plus remarquable, ce sont deux especes d'anses qui paroissent & disparoissent de temps en temps; ces anses sont comme deux arcs de cercle lumineux, & directement opposés, qui contiennent chacun un segment obscur; & ces segmens obscurs sont renfermés entre les anses & le globe de la planete.

Ces phases ont long-temps embarrassé les astronomes, qui ne trouvoient aucun moyen d'en expliquer toutes let irrégularités. Hevelus a observé que cette planete étoit quelquefois monosphérique c'est-à-dire ne paroissoit qu'un seul globe, d'autres fois qu'elle paroissoit composée de trois sphéres, ou d'une sphere & de deux anses, ou d'une ellipse & de deux anses, ou d'une sphere & de deux pointes lumineuses. Mais M. Huyghens, après avoir long-temps observé *Saturne* avec d'excellentes lunettes, a réduit toutes les phases de cette planete à quatre; savoir la phase ronde, la phase à bras, & la phase à anse.. *Voyez* PHASE, ANSES, *&c.*

Saturne a une chose qui lui est particuliere c'est un anneau qui l'entoure à-peu-près comme l'horison d'un globe, sans le toucher en aucun endroit; le diametre de cet anneau est plus que double de celui de *Saturne*, car le diametre de cette planete est de 20 diametres de la terre & celui de l'anneau est de 45 des mêmes diametres. Quand cet anneau est assez élevé au-dessus de l'ombre du corps de *Saturne*, il réfléchit très-fortement la lumiere du soleil. Son épaisseur, selon l'observation de Keill, occupe près de la moitié de l'espace qu'il y a entre sa surface extérieure & convexe, & la surface de la planete.

On a trouvé que cet anneau étoit un corps solide & opaque, mais dont la surface est égale & unie.

Galilée est le premier qui ait découvert que *Saturne* n'étoit pas rond; mais M. Huyghens est le premier qui ait fait voir que ces inégalités venoient de la forme de son anneau. Il publia cette découverte de 1659, dans son *systema Saturnianum.* On ne sait si l'anneau tourne autour de *Saturne* ou non: on ignore aussi l'usage auquel il est destiné. M. Huyghens fait le plan de l'anneau de *Saturne* fort

large, l'épaisseur fort mince. La circonférence extérieure de l'anneau paroît élevée de plus de 18000 lieues au-dessus de la surface de *Saturne*. *Hist. de l'academ.* 1715, *pag.* 45, *mém. pag.* 46. Cet anneau semble n'être qu'un amas & une suite de satellites, si proche les uns des autres, qu'ils ne sont que l'apparence d'un anneau continu. L'anneau se trouvant entre le soleil & *Saturne*, jette sur *Saturne* une ombre mobile, & c'est une espece de bande. La vûe de la phase ronde, de la phase elliptique, ou des autres, dépend de la position de l'anneau & par rapport au soleil, & par rapport à notre œil. Le plan de l'anneau passe-t-il par notre œil; nous ne le voyons point, parce que le tranchant de l'anneau est tout ce que l'on en pourroit voir, & il est trop mince pour être visible à une si grande distance; c'est pourquoi *Saturne*, dont le globe est sphérique, paroît seul dans sa phase ronde, ce qui s'observe tous les quinze ans. *Voyez le recueil d'observ. par MM. de l'acad. des Sciences.* Mais si la position de l'anneau change, & que son plan s'inclinant au rayon visuel nous regarde obliquement au moment qu'il reçoit les rayons du soleil, alors une partie du plan circulaire est cachée derriere le globe, une partie est située devant le globe, auquel elle paroît appliquée, sans laisser voir d'espace intermédiaire; & confondant sa lumiere avec celle du globe de la planete, elle donne au disque apparent la figure d'une ellipse. Enfin, si l'anneau se trouve posé de maniere que son plan prolongé passe par le centre du soleil, il n'y a que le tranchant de l'anneau qui reçoive des rayons du centre; & comme cette lame est mince, le tranchant échappe à notre vue, & les anses disparoissent.

On trouve des conjectures & des réflexions ingénieuses sur la cause de l'anneau de *Saturne*, dans un ouvrage de M. de Maupertuis; c'est son *discours sur les figures des astres*, ouvrage imprimé pour la premiere fois en 1732, à Paris de l'imprimerie royale; & pour la seconde fois en 1742, à Paris chez Guérin & Coignard.

Saturne, dans sa révolution autour du soleil, est continuellement accompagné par les 5 satellites ou planetes secondaires: on en trouvera les périodes, les distances, *&c.* au mot SATELLITE.

M. Pound nous a donné des observations fort exactes sur le diametre de *Saturne*, & sur celui de son anneau; ces observations sont rapportées dans les institutions astronomiques de M. le Monier. On trouve aussi dans la préface de ce dernier ouvrage, un grand nombre de recherches sur *Saturne*, par lesquelles il paroît que le mouvement de cette planete est sujet à de grandes irrégularités. L'excentricité de son orbite n'est pas constante comme celle de l'orbite terrestre, mais elle varie continuellement: le moyen mouvement de cette planete paroît s'être ralenti à chaque siecle; & à l'égard du mouvement de son nœud & de son aphélie, ils ne sont pas encore trop bien connus: les autres varient sur l'inclinaison de son orbite au plan de l'écliptique, ce qui prouve aussi que cette inclinaison est sujette à une infinité de variations.

Il paroît qu'on doit attribuer ces irrégularités à l'action de jupiter sur *Saturne*: jupiter est la plus grosse de toutes les planetes; & lorsqu'il est en conjonction avec *Saturne*, son action sur *Saturne* est alors assez considérable pour produire des effets sensibles: aussi est-ce principalement dans la conjonction de *Saturne* avec jupiter qu'on remarque les plus grandes irrégularités dans le mouvement de *Saturne*. Il ne paroît pas qu'on puisse employer d'autres moyens pour déterminer ces irrégularités, que de chercher par la théorie & par le calcul quel doit être l'effet de l'action de jupiter; mais le problême, un des plus importans de l'astronomie, est d'une difficulté proportionnée à son importance. L'académie royale des Sciences de Paris en a proposé la solution pour le sujet du prix de 1748; on peut dire que c'est une des plus belles questions qu'elle ait encore proposées; & M. Euler a donné sur ce sujet une piece très-savante qui a remporté le prix, & qui a été imprimée.

Il pourroit se faire au reste que dans la

théorie des mouvemens de *Saturne*, on dut avoir égard non-seulement à l'action de Jupiter, mais encore à celle des satellites de *Saturne*, & peut-être de son anneau: la quantité de cette action dépend à la vérité de la masse des satellites qui n'est point connue, mais cela n'empêche pas que ces masses ne puissent y entrer pour quelque chose, & c'est de quoi les observations comparées au calcul peuvent nous instruire; car si les observations s'accordent avec les loix qu'on aura trouvées du mouvement de *Saturne* dans la supposition que Jupiter seul agisse, c'est une marque que l'action des satellites n'a que peu d'effet. Au contraire, si ces observations ne s'accordent pas avec le calcul, c'est une marque qu'il faut tenir compte de l'action des satellites. Il est vrai qu'on ne connoîtra point cette action, puisqu'on ne connoît point leurs masses; mais on pourra toujours calculer les irrégularités qui en résultent; en supposant les masses connues; & peut-être pourra-t-on ensuite, au moyen des observations, déterminer ces masses par la différence qui se trouvera entre les observations & le calcul.

SATURNE, *satellites de*, (*Astronomie.*) entre les choses curieuses que contiennent les lettres originales de M. Molineux à Flamsteed, & qui ont été recueillies par M. de Chaufepié, dans son dictionnaire, se trouve une table de M. Osborn, à la suite de la lettre dont voici la fin.

Il y a, dit M. Molineux, dans les principes mathématiques de Newton, une observation qui mérite l'admiration de tous les hommes; c'est la raison sesquialtere entre les révolutions & les distances des planetes, & cela non-seulement parmi les planetes du premier, mais aussi parmi celles du second ordre. La chose est évidente, selon M. Newton, par rapport aux satellites de Jupiter; & M. Osborn a pris la peine d'en faire l'essai par rapport à ceux de *Saturne*, sur les *data* des *Transactions philosophiques* du mois de Mai 1686, où l'on trouve le temps marqué.

TABLE de M. OSBORN.

	Révolution de périodes. J. H.	*Périodes en Minutes de Temps.*	*Logarithmes des quarrés du Temps.*	*Logarithmes des cubes des distances.*	1000 *S. Diam.* 2300 *S. Diam.* *Distances des Anses.*	0′. 10″. 30‴. 0. 24. 34.
1.	1:21:16.	002719.	6. 8688182.	1. 9113691.	4 < 336.	0. 45. 03.
2.	2:17:43.	003943.	7. 1916524.	2. 2342041.	5 < 556.	0. 58. 20.
3.	4:12:27.	006507.	7. 6267616.	2. 6693123.	7 < 758.	1. 21. 27.
4.	15:23:15.	022995.	8, 7232668.	3. 7658175.	18 < 000 donné.	3. 09. 00.
5.	79:21:00.	115020.	10. 1215466.	5. 1640973,	58 < 646.	9. 12. 48.

Voici à quoi sert la derniere colonne; c'est qu'en supposant le demi-diametre de *Saturne* de 10″. 30‴. & ses anses de 24″ 34‴, les distances entre le centre de *Saturne* & ses satellites, dans leurs plus grands éloignemens, nous paroissent sous les angles marqués dans la derniere colonne, ce qu'on peut vérifier par le micrometre. C'est selon M. Molineux, une pensée qui absorbe, que de voir comment cette grande loi regne universellement dans toutes les parties de la nature, & convient à des corps qui sont à une si vaste distance les uns des autres, & qui semblent n'avoir aucune relation les uns avec les autres. C'est sans contredit le plus fort argument que la constitution de l'univers fournit de l'existence de Dieu, de voir régner une loi aussi fixe & aussi inviolable parmi ces vastes corps, qui sont à de si prodigieuses distances; certainement leur situation & leurs mouvemens réglés ainsi, ne peuvent être un effet du hasard, mais il faut qu'un être tout puissant & sage, en soit l'auteur. (*D. J.*)

SATURNE, (*Mythol.*) fils d'Uranus & de Vesta, ou du ciel & de la terre. On sait assez tout ce qu'en dit la fable, & les charmes que la poésie a répandus sur le regne de ce dieu, qu'elle a nommé *le*

regne d'or, parce qu'il gouverna ses sujets paisibles avec douceur, & qu'il rétablit l'égalité des conditions.

Diodore de Sicile rapportant la tradition des Crétois sur les Titans, fait de *Saturne* le même éloge que les poëtes. *Saturne*, l'aîné des Titans, dit-il, devint roi, & après avoir policé ses sujets, qui menoient auparavant une vie sauvage, il porta sa réputation & sa gloire en différens lieux de la terre; il établit par-tout la justice & l'équité, & les hommes qui ont vécu sous son empire, passent pour avoir été bienfaisans, & par conséquent très-heureux. Il a régné dans les pays occidentaux, où sa mémoire est encore en vénération. En effet, les Romains & les Carthaginois, lorsque leur ville subsistoit, & tous les peuples de ces cantons, ont institué des fêtes & des sacrifices en son honneur, & plusieurs lieux lui sont consacrés par leur nom même. La sagesse de son gouvernement avoit en quelque sorte banni les crimes, & faisoit goûter un empire d'innocence, de douceur, & de félicité. La montagne qu'on appella depuis le *mont-Capitolin*, étoit anciennement appellée le *mont-Saturnin*, & si nous en croyons, Denis d'Halycarnasse, l'Italie entiere avoit porté auparavant le nom de *Saturne* : Virgile; parlant de ce prince, dit :

Aureus hanc vitam in terris Saturnus *agebat.*

Il est certain qu'il fut persécuté par son fils, & qu'il fut obligé de se réfugier en Italie, après avoir erré en plusieurs mers, comme le remarque Ovide.

Thuscum rate venit ad amnem,
Ante per errato falcifer orbe Deus.

Mais, en quel temps vivoit-il? L'historien Thalus le fait contemporain de Bélus, qui fleurissoit 322 ans avant le siege de Troie, ce qui paroît assez probable, car nous voyons qu'Agamemnon, Achille, Ajax, & Ulysse, prenoient la qualité d'arriere-petits-fils de ce *Saturne*, qui du temps de Janus, apprit aux Italiens à cultiver la terre.

Sous la fable de *Saturne*, dit Cicéron, se cache un sens physique assez beau. On a entendu par *Saturne* celui qui préside au temps, & qui en regle les dimensions; ce nom lui vient de ce qu'il dévore les années, *Saturnus quod saturetur annis*, & c'est pour cela qu'on a feint qu'il mangeoit ses enfans; car le temps consume toutes les années qui s'écoulent; mais de peur qu'il n'allât trop vîte, Jupiter l'a enchaîné c'est-à-dire l'a soumis au cours des astres, qui sont comme ses liens.

Rome & plusieurs villes d'Italie dédierent des temples à *Saturne*, & lui rendirent un culte religieux. Ce fut Tullus Hostilius, selon Macrobe, qui établit les saturnales en son honneur, Le temple que ce dieu avoit sur le penchant du capitole, fut dépositaire du trésor public, par la raison que du temps de *Saturne*, c'est-à-dire, pendant le siecle d'or, il ne se commettoit aucun vol. On sacrifioit à ce dieu la tête découverte, au lieu qu'on se couvroit toujours en sacrifiant aux dieux célestes, dit Plutarque, c'est-à-dire que, selon lui, *Saturne* étoit un des dieux infernaux.

Saturne se trouvoit communément représenté en un vieillard courbé sous le poids des années, tenant une faulx à la main, pour marquer qu'il préside à l'agriculture. (*D. J.*)

SATURNIA COLONIA, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie, dans l'Etrurie de Calétra, suivant ce passage de Tite-Live, *liv. XXXIX. ch. lv. Saturnia colonia civium romanorum in agrum Caletranum deducta.* On ignore si Calétra subsistoit alors, ou si elle étoit détruite. On prétend que les ruines de la ville *Saturnia*, se voyoient encore dans le dernier siecle, & Léander dit qu'on les nomme *saturniana.* Au lieu de *Saturnia colonia*, Ptolomée, *liv. III. ch. j.* écrit *Saturniana colonia*, & il la place dans les terres. Les habitans de cette ville sont appellés *saturnini* par Pline, *liv. III. ch. v.* & il ajoute qu'auparavant on les nommoit *aurinini*; ce qui fait conjecturer à Cellarius, *Géogr. anc. liv. II. c. ix.* que l'ancien nom de la ville étoit *Aurinia.* (*D. J.*)

SATURNIA TELLUS, (*Géogr. anc.*) c'est un des premiers noms qu'ait eu l'Italie, & quoiqu'elle en ait porté divers autres depuis, ce premier n'a pas laissé

d'être employé par les poëtes. Virgile, *georg. liv. II. v.* 173. dit :

Salve magna parens frugum Saturnia tellus,
Magna virum. , , , , , , , , ,

Le même poëte parle ailleurs, *Æneid. l. VIII. v.* 322. de ses divers changemens de nom :

Sæpius & nomen posuit Saturnia tellus.

L'Italie fut originairement appellée, *terre de saturne*, parce que comme on sait, Saturne s'alla cacher dans cette contrée, lorsqu'il eut été chassé par son fils Jupiter. (*D. J.*)

SATURNIA URBS, (*Géog. anc.*) les anciennes histoires portent, dit Varron, *l. IV. de L. L. c. vij.* qu'il y avoit une ville nommée *Saturnia* sur le mont Tarpéïen, & il ajoute qu'on en voyoit de son temps des vestiges en trois endroits. On lit dans Minucius Felix, *c. xxij.* que Saturne fugitif ayant été reçu par Janus, bâtit en même temps la ville *Janiculum*; & on trouve la même chose dans deux vers de Virgile. *Æneid. l. VIII. v.* 357.

Comme le mont Tarpéïen étoit le même que le mont de Saturne, & le mont Capitolin, il y a grande apparence que la ville *Saturnia* n'est autre chose que la forteresse qui étoit, selon Festus au pié du mont de Saturne. (*D. J.*)

SATURNIEN, VERS, (*Poésie latine.*) *saturnius numerus*, dans Horace ; les vers *saturniens* étoient les mêmes que les vers fescennins, & ces deux noms leur sont venus de deux des plus anciennes villes de Toscane. *Saturnia* étoit dans le quartier des Ruselans, vers la source de l'Albegna, & ses ruines portent encore aujourd'hui le nom de *sitergna*. L'étymologie que nous donnons à ces vers, avec le P. Sanadon, est bien différente de celle qu'ont imaginé les grammairiens, & que les commentateurs ont copiée ; mais elle nous paroît plus raisonnable. Les curieux trouveront tous les détails qu'ils peuvent désirer sur les *vers saturniens*, dans le traité de la versification latine du même P. Sanadon. (*D. J.*)

SATURNIENS, adj. (*Divinat.*) nom que les astrologues donnent aux personnes d'un tempérament triste, chagrin, & mélancholique, en supposant qu'elles sont sous la domination de Saturne, ou qu'elles sont nées pendant que Saturne étoit ascendant.

SATURNIENS, s. m. (*Hist. eccles.*) secte d'anciens gnostiques, ainsi nommés de leur chef *Saturnin*, qui avoit été disciple de Simon le magicien, de Basilide, & de Ménandre.

Ils parurent au commencement du second siecle ; ils condamnoient le mariage, comme une invention du diable, & nioient la résurrection de la chair ; ils disoient que le monde avoit été formé par sept anges, & qu'en même temps il y avoit eu deux hommes formés par deux de ces esprits, dont l'un étoit bon & l'autre mauvais ; que de-là procédoient deux genres d'hommes, qui tenoient les uns de la bonté, les autres de la malice de leurs chefs ; que pour délivrer les bons de l'oppression des méchans, assistés par le demon, le sauveur étoit venu sur la terre, sous la figure apparente d'un homme, mais qu'il n'en avoit pas pris la nature. Au reste, les *saturniens* affectoient de paroître fort austeres, & de s'abstenir de l'usage de toutes choses animées. Baronius, *ad ann. Chr.* 120.

SATURNILABE, (*Astron.*) nom que j'ai cru pouvoir donner à un instrument que j'ai proposé pour trouver aisément les configurations des satellites de saturne, il est semblable au jovilabe qui sert à trouver celles des satellites de jupiter ; mais le *saturnilabe* renferme cinq cercles au lieu de quatre ; ils sont plus inégaux que ceux de jupiter, & il n'y a qu'une partie de la circonférence des cercles extérieurs qui soit divisée, parce que cet instrument se dispose pour le premier jour de chaque mois, & que les derniers satellites ne font pas une révolution entiere en un mois : on voit la figure de cet instrument sur la *planche VIII d'Astron. Supl. des pl.* (*M. DE LA LANDE.*)

SATURNIUS MONS, (*Géog. anc.*) on appelloit ainsi, selon Festus, *de verbor. signif.* l'une des montagnes sur lesquelles fut bâtie la ville de Rome, & qui fut depuis nommée le *mont Capitolin.* Le premier nom avoit été donné à cette

montagne

montagne, parce qu'on la croyoit sous la protection de Saturne. On appelloit pareillement *Saturnii*, ceux qui habitoient la forteresse qui étoit au bas du mont Capitolin; il y avoit dans cet endroit un autel qui paroissoit avoir été consacré à Saturne avant la guerre de Troie, parce qu'on y sacrifioit la tête découverte, au-lieu que les prêtres d'Italie sacrifioient la tête couverte d'un voile, à l'imitation d'Enée, qui, dans le temps qu'il faisoit un sacrifice à sa mere Vénus, sur le rivage de Laurentum, se couvrit d'un voile, pour n'être pas connu d'Ulysse, & évita par ce moyen d'être vu de son ennemi. (*D. J.*)

SATURUM, (*Géog. anc.*) ville de Tarente à l'orient; cette ville étoit sur les frontieres de la Pouille & de la Calabre; Servius dit sur le quatrieme livre des Géorgiques: *Tarentino ab oppido* Satureo *juxta Tarentum*, *sunt Baphia ubi tingitur lana. Voyez* SATYRIUM. (*D. J.*)

SATYRES, s. m. (*Mythol.*) les *satyres* étoient selon la fable des divinités champêtres, qu'elle représente comme de petits hommes fort velus, avec des cornes & des oreilles de chevres; la queue, les cuisses; & les jambes du même animal; quelquefois ils n'ont que les piés de chevre. On fait naître les *satyres* de Mercure & de la nymphe Yphtimé, ou bien de Bacchus & de la nayade Nicée, qu'il avoit enivrée, en changeant en vin l'eau d'une fontaine où elle buvoit ordinairement. Le poëte Nonnus dit qu'originairement les *satyres* avoient la forme toute humaine; ils gardoient Bacchus, mais comme Bacchus malgré toutes ses gardes, se changeoit tantôt en bouc, tantôt en fille, Junon irritée de ces changemens, donna aux *satyres* des cornes & des piés de chevres.

Pline le naturaliste prend les *satyres* des poëtes, pour une espece de singes, & il assure que dans une montagne des Indes, il se trouve des *satyres* à quatre piés, qu'on prendroit de loin pour des hommes; ces sortes de singes ont souvent épouvanté les bergers, & poursuivi quelquefois les bergeres, c'est peut-être ce qui a donné lieu à tant de fables touchant leur complexion amoureuse; ajoutez qu'il est souvent arrivé que des bergers couverts de peaux de chevres, ou des prêtres, aient contrefait les *satyres*; pour séduire d'innocentes bergeres. Dès-là l'opinion se répandit que les bois étoient remplis de ces divinités malfaisantes; les bergeres tremblerent pour leur honneur, & les bergers pour leurs troupeaux; ces frayeurs firent qu'on chercha à les appaiser par des sacrifices & par des offrandes.

Pausanias rapporte qu'un certain Euphémus ayant été jetté par la tempête, avec son vaisseau, sur les côtes d'une île déserte, vit venir à lui des especes d'hommes sauvages tout velus, avec des queues derriere le dos; qu'ils voulurent enlever leurs femmes, & se jetterent sur elles avec tant de fureur, qu'on eut bien de la peine à se défendre de leur brutalité. Nos navigateurs revoient souvent les *satyres*, ou hommes sauvages tout velus de Pausanias; ce sont des singes à queue. (*D. J.*)

SATYRE, s. f. (*Poésie.*) poëme dans lequel on attaque directement le vice, ou quelque ridicule blâmable.

Cependant la *satyre* n'a pas toujours eu le même fonds, ni la même forme dans tous les temps. Elle a même éprouvé chez les Grecs & les Romains, des vicissitudes & des variations si singulieres, que les savans ont bien de la peine à en trouver le fil. J'ai lu, pour le chercher & pour le suivre, les traités qu'en ont fait, avec plus ou moins d'étendue, Casaubon, Heinsius, MM. Spanheim, Dacier & le Batteux. Voici le précis des lumieres que j'ai puisées dans leurs ouvrages.

De l'origine des satyres *parmi les Grecs.* Les *satyres* dans leur premiere origine, n'avoient pour but que le plaisir & la joie; c'étoient des farces de villages, un amusement, ou un spectacle de gens assemblés pour se délasser de leurs travaux, & pour se réjouir de leur récolte, ou de leurs vendanges. Des jeux champêtres, des railleries grossieres, des

postures grotesques, des vers faits sur le champ, & récités en dansant, produisirent cette sorte de poésie, à laquelle Aristote donne le nom de *satyrique* & de danse. C'est d'elle que naquit la tragédie, qui n'eut pas seulement la même origine, mais qui en garda assez long-temps un caractere plus burlesque, pour ainsi dire, que sérieux. Quoique tirée du poëme satyrique, dit Aristote, elle ne devint grave que long-temps après. Ce fut quand ce changement lui arriva, que ce divertissement des compositions satyriques, passa de la campagne sur les théâtres, & fut attaché à la tragédie même, pour en tempérer la gravité qu'on s'étoit enfin avisé de lui donner.

Comme ces spectacles étoient consacrés à l'honneur de Bacchus, le dieu de la joie, & qu'ils faisoient parties de sa fête; on crut qu'il étoit convenable d'y introduire des Satyres, ses compagnons de débauche, & de leur faire jouer un rôle également comique par leur équipage, par leurs actions & par leurs discours. On voulut par ce moyen égayer le théâtre, & donner matiere de rire aux spectateurs, dans l'esprit desquels on venoit de répandre la terreur & la tristesse par des représentations tragiques. La différence qui se trouvoit entre la tragédie & les *satyres* des Grecs, consistoit uniquement dans le rire que la premiere n'admettoit pas, & qui étoit de l'essence de ces dernieres. C'est pourquoi Horace les appelle d'un côté, *agrestes satyros*, eu égard à leur origine, & *risores satyros*, par rapport à leur but principal.

Du temps auquel on jouoit ces pieces satyriques. Ainsi le nom de *satyre* ou *satyri*, demeura attaché parmi les Grecs, aux pieces de théâtre dont nous venons de parler; & qui d'abord furent entremêlées dans les actes des tragédies, non pas tant pour en marquer les intervalles, que comme des intermedes agréables, à quoi les danses & les postures bouffonnes de ces satyres ne contribuerent pas moins que leurs discours de plaisanterie. On joua ensuite séparément ces mêmes pieces, après les représentations des tragédies; ainsi qu'on joua à Rome, & dans le même but, les especes de farces nommées *exodes* *Voyez* EXODE.

Ces poëmes *satyriques* firent donc la derniere partie de ces célebres représentations des pieces dramatiques, à qui on donna le nom de *tétralogie* parmi les Grecs. *Voyez* TÉTRALOGIE.

Des personnages des satyres. Si dans les commencemens les pieces *satyriques* n'avoient pour acteurs que des satyres ou des sylenes, les choses changerent ensuite. Le *Cyclope* d'Euripide, les titres des anciennes pieces satyriques & plusieurs auteurs, nous apprennent que les dieux, ou demi-dieux, & des héroïnes, comme Omphale, y trouvoient leurs places, & en faisoient même le sujet principal. Le sérieux se mêla quelquefois parmi le burlesque des acteurs qui faisoient le rôle des Sylenes ou des Satyres. En un mot, la *satyrique*, car on la nommoit aussi de ce nom, tenoit alors le milieu entre la tragédie & l'ancienne comédie. Elle avoit de commun avec la premiere la dignité des personnages qu'on y faisoit entrer, comme nous venons de voir, & qui d'ordinaire étoient pris des temps héroïques; & elle participoit de l'autre, par des railleries libres & piquantes, des expressions burlesques, & un dénouement de la fable, dénouement le plus souvent gai & heureux. C'est ce que nous apprend le grand commentateur grec d'Homere, Eusthathius. C'est le propre du poëme satyrique, nous dit-il, de tenir le milieu entre le tragique & le comique. Voilà presque le comique larmoyant de nos jours; dont l'origine est toute grecque, sans que nous nous en fussions douté.

Différence entre les pieces satyriques & comiques. Quelque rapport qu'il y eût entre les pieces satyriques & celles de l'ancienne comédie, je ne crois pas qu'elles aient été confondues par des auteurs anciens. Il restoit des différences assez grandes qui les distinguoient, soit à l'égard des sujets qui dans les pieces satyriques étoient pris d'ordinaire des fables anciennes, & des demi-dieux ou des héros, soit en ce que les *satyres* y intervinrent avec leurs danses, & dans

l'équipage qui leur est propre, soit de ce que leurs plaisanteries avoient plutôt pour but de divertir & de faire rire, que de mordre & de tourner en ridicule leurs concitoyens, leurs villes & leurs pays, comme Horace dit de Lucilius, l'imitateur d'Aristophane & de ses pareils. J'ajoute que la composition n'en étoit pas la même, & que l'ancienne comédie ne se lia point aux vers Iambiques, comme firent les pieces satyriques des Grecs. Concluons que ce fut aux poëmes dramatiques, dans lesquels intervenoient des Satyres avec leurs danses & leurs équipages, que demeura attaché parmi les Grecs le même nom de *satyre*, celui de satyrique ou de pieces satyriques, σατύροι, σατυρικα δράματα.

Des satyres *romaines*. Ce fut parmi les Romains que le mot de *satyre*, de quelque maniere qu'on l'écrive, *satira*, *satyra*, *satura*, ou quelque origine qu'on lui donne, fut appliqué à des compositions différentes, & d'autre nature que les *poëmes satyriques* des Grecs, c'est-à-dire qui n'étoient, comme ceux-ci, ni dramatiques, ni accompagnés de Satyres, de leurs équipages & de leurs danses, ni faites d'ailleurs dans le même but. On donna ce nom à Rome, en premier lieu à un poëme réglé & mêlé de plaisanteries, & qui eut cours avant même que les pieces dramatiques y fussent connues, mais qui cessa ou y changea de nom, & fit place à d'autres passetemps, comme on l'apprend de Tite-Live.

On communiqua ensuite le nom de *satyre* à un poëme mêlé de diverses sortes de vers, & attaché à plus d'un sujet, comme firent les *satyres* d'Ennius, ou comme Cicéron l'appelle, *poëma varium & elegans*, en parlant de celles de Varron, qui étoient tout ensemble un mélange de vers & de pieces de littérature & de philosophie, dont il nous apprend lui-même dans cet orateur, le but & la variété.

On donna enfin ce nom de *satyre* au poëme de Lucilius, qui au rapport d'un de ses imitateurs, avoit tout le caractere de l'ancienne comédie; *hinc omnis pendet Lucilius*, c'est-à-dire par la même licence qu'il s'y donna, d'y reprendre non-seulement les vices en général, mais les vicieux de son temps d'entre ses citoyens, sans y épargner même les noms des magistrats & des grands de Rome.

Ce fut là, si on en croit Horace & bien d'autres, la premiere origine & le premier auteur de ce poëme inconnu aux Grecs, à qui le nom de *satyre* demeura comme propre & attaché parmi les Romains, & tel qu'il l'est encore aujourd'hui dans l'usage des langues vulgaires. C'est aussi sur ce modele que furent formés ensuite, comme on sait, les *satyres* du même Horace, de Perse & de Juvenal, sans toucher ici au caractere particulier que chacun d'eux y apporta, suivant son génie, ou celui de son siecle. Et c'est enfin sur ces grands exemples que les auteurs modernes françois, italiens, anglois & autres, ont formé les poëmes qu'ils ont publiés sous ce même nom de *satyres*.

Je laisse maintenant à juger de la contestation de deux savans critiques du siecle passé, dont l'un Casaubon, prétend que la *satyre* des Romains n'a rien de commun avec les pieces *satyriques* des Grecs, ni dans l'origine & la signification du mot, ni dans la chose, c'est-à-dire dans la matiere & dans la forme; & dont l'autre, Daniel Heinsius, au contraire, y croit trouver une même origine, une même matiere, une même forme & un même but. Il est certain qu'il y a des différences trop essentielles entre les unes & les autres pour les confondre; & par conséquent, l'on doit plutôt s'en rapporter au sentiment de Casaubon, qui a le premier débrouillé cette matiere dans le traité qu'il en a mis au jour. Je vais exposer en peu de mots ces différences, parce que le traité de Casaubon est latin, & qu'on n'a rien publié sur cette matiere en françois, même dans les mémoires de l'académie des Inscriptions jusqu'à ce jour, pour la décision de cette dispute.

Différence entre les satyres *des Grecs, & les* satyres *latines*. La premiere différence, dont on ne peut disconvenir, c'est que les *satyres*, ou *poëmes satyriques* des Grecs, étoient des piéces dramatiques ou

de théatre, ce qu'on ne peut pas dire des *satyres* Romaines prises dans aucun genre. Les Latins eux-mêmes, quand ils font mention de la poésie satyrique des Grecs, lui donnent le nom de *fabula*, qui signifie le drame des Grecs, & n'attribuent jamais ce mot aux *satyres* latines.

La seconde différence vient de ce qu'il y a même quelque diversité dans le nom; car les Grecs donnoient à leurs poëmes le nom de *satyrus* ou *satyri*, de *satyrique*, de pieces *satyriques*, à cause des *satyres* ces hôtes des bois, & ces compagnons de Bacchus qui y jouoient leur rôle, d'où vient qu'Horace appelle ceux qui en étoient les auteurs du nom de *satyrorum inscriptores;* au lieu que les Romains ont dit *satira* ou *satura*, en parlant des premiers poëmes. Ciceron appelle *poema varium*, les *satyres* de Varron, & Juvenal donne le nom de *farrago* à ces *satyres.*

La troisieme différence, est que l'introduction des Sylenes & des Satyres qui composoient les chœurs des poëmes satyriques des Grecs en constituent l'essence, tellement qu'Horace s'arrête à montrer de quelle maniere on doit y faire parler les *satyres*, & ce qu'on leur doit faire éviter ou conserver. On peut y ajouter l'action de ces mêmes Satyres, puisque les danses étoient si fort de l'essence de la piece, que non-seulement Aristote les y joint, mais qu'Athenée parle nommément des trois différentes sortes de danses attachées au théatre, la tragique, la comique, & la *satyrique.*

La quatrieme différence résulte des sujets assez divers des uns & des autres. Les *satyres* des Grecs prenoient d'ordinaire le leur de sujets fabuleux; des héros, par exemple, ou des demi-dieux des siecles passés. Les *satyres* romaines s'attachoient à reprendre les vices, ou les erreurs de leur siecle & de leur patrie; à y jouer des particuliers de Rome, un Mutius entr'autres, & un Lupus dans Lucilius; un Milonius, un Nomentanus dans Horace; un Crispinus & un Locutius dans Juvenal. Je ne parle point ici de ce que ce dernier n'y épargne pas Domitien, sous le nom de Néron; & qu'après tout, il n'y avoit rien de feint dans ces personnages, & dans les actions qu'ils en étalent, ou dans les vers qu'ils en rapportent.

La cinquieme différence paroît encore de la maniere dont les uns & les autres traitent leurs sujets, & dans le but principal qu'ils s'y proposent. Celui de la poésie satyrique des Grecs, est de tourner en ridicule des actions sérieuses, de travestir pour ce sujet leurs dieux ou leurs héros; d'en changer le caractere selon le besoin; en un mot, de rire & de plaisanter: de sorte que de tels ouvrages s'appellent en grec *des jeux & des jouets, joci*, comme dit Horace; & c'est à quoi contribuoient d'ailleurs leurs danses & leurs postures, au lieu que les *satyres* romaines, témoin celles qui nous restent, & auxquelles ce nom d'ailleurs est demeuré comme propre, avoient moins pour but de plaisanter, que d'exciter de la haine, de l'indignation, ou du mépris: en un mot elles s'attachent plus à reprendre & à mordre, qu'à faire rire ou à folâtrer. Les auteurs y prennent la qualité de censeurs, plutôt que celle de bouffons.

Je ne touche pas là différence qu'on pourroit encore alléguer de la composition diverse des unes & des autres, par rapport à la versification. Les *satyres* romaines, du moins celles qui nous ont été conservées jusqu'à ce jour, ayant été écrites le plus généralement en vers héroïques; & les poëmes *satyriques* des Grecs, en vers iambiques. Cette réflexion est cependant d'autant plus remarquable, qu'Horace ne trouve point d'autre différence entre l'inventeur des *satyres* romaines, & les auteurs de l'ancienne comédie, comme Cratinus & Eupolis, sinon que les *satyres* du premier étoient écrites dans un autre genre de vers.

Enfin il y a lieu, ce me semble, de s'en tenir au jugement d'Horace, de Quintilien, & d'autres auteurs anciens, qui assurent que l'invention de la *satyre*, à qui ce nom est demeuré particuliérement appliqué chez les Romains, & depuis dans les langues vulgaires, que cette invention, dis-je, est dûe toute entiere à Lucilius; que c'est une sorte de poésie purement romaine, comme il y paroît & totalement inconnue aux Grecs; d'où je con-

clus hardiment, qu'on ne peut aujourd'hui être là-dessus d'aucune autre opinion.

Ce n'est pas après tout, que les *satyres* des Grecs, leurs danses & leurs railleries, n'aient été connues des Romains. On sait que dans leurs fêtes & dans leurs processions, il y avoit entr'autres des chœurs de Sylènes & de Satyres, vêtus & parés à leur mode, & qui par leurs danses & leurs singeries, égayoient les spectateurs. La même chose se pratiquoit dans la pompe funebre des gens de qualité, & même dans les triomphes; & ces vers licentieux & ces railleries piquantes, que les soldats qui accompagnoient la pompe chantoient contre les triomphateurs, montroient que ces sortes de jeux *satyriques*, si l'on me permet cette expression, furent bien connus des Romains.

Mais il est temps de venir à l'histoire particuliere de la *satyre* chez les Romains, & de peindre les différens caracteres de leurs poëtes célébres en ce genre.

Caracteres des poëtes satyriques romains. Ce furent les Toscans qui apporterent la *satyre* à Rome; & elle n'étoit autre chose alors qu'une sorte de chanson en dialogue, dont tout le mérite consistoit dans la force & la vivacité des reparties. On les nomma *satyres*, parce, que, dit-on, le mot latin *satura*, signifiant un bassin dans lequel on offroit aux dieux toutes sortes de fruits à la fois, & sans les distinguer; il parut qu'il pourroit convenir, dans le sens figuré, à des ouvrages où tout étoit mêlé, entassé sans ordre, sans régularité, soit pour le fond, soit pour la forme.

Livius Andronicus, qui étoit grec d'origine, ayant donné à Rome des spectacles en regle, la *satyre* changea de forme & de nom. Elle prit quelque chose du dramatique, & paroissant sur le théâtre, soit avant, soit après la grande piece, quelquefois même au milieu, on l'appelloit *isode*, piece d'entrée, εἰσόδιον; ou *exode*, piece de sortie, ἐξόδιον; ou piece d'entr'acte, ἔμβολον. Voilà quelles furent les deux premieres formes de la *satyre* chez les Romains.

Elle reprit son premier nom sous Ennius & Pacuvius, qui parurent quelque temps après Andronicus; mais elle le reprit à cause du mêlange des formes, qui fut très-sensible dans Ennius: puisqu'il employoit toutes sortes de vers, sans distinction, & sans s'embarrasser de les faire symmétriser entr'eux, comme on voit qu'ils symmétrisent dans les odes d'Horace.

Térentius Varron fut encore plus hardi qu'Ennius dans la *satyre* qu'il intitula *Ménippée*, à cause de sa ressemblance avec celle de *Ménippe cynique* grec. Il fit un mêlange de vers & de prose, & par conséquent il eut droit plus que personne de nommer son ouvrage *satyre*, en faisant tomber la signification du mot sur la forme.

Enfin arriva Lucilius qui fixa l'état de la *satyre*, & la présenta telle que nous l'ont donnée Horace, Perse, Juvenal, & telle que nous la connoissons aujourd'hui. Et alors la signification du mot *satyre* ne tomba que sur le mêlange des choses, & non sur celui des formes. On les nomma *satyres*, parce qu'elles sont réellement un amas confus d'invectives contre les hommes, contre leurs desirs, leurs craintes, leurs emportemens, leurs folles joies, leurs intrigues.

Quidquid agunt homines, votum, timor, ira, voluptas,
Gaudia, discursus, nostri est farrago libelli.

Juv. *Sat. I.*

On peut donc définir la *satyre* d'après son caractere fixé par les Romains, une espece de poëme dans lequel on attaque directement les vices ou les ridicules des hommes. Je dis une espece de poëme, parce que ce n'est pas un tableau, mais un portrait du vice des hommes, qu'elle nomme sans détour, appellant un chat *un chat*, & Néron *un tyran*.

C'est une des différences de la *satyre* avec la comédie. Celle-ci attaque les vices, mais obliquement & de côté. Elle montre aux hommes des portraits généraux, dont les traits sont empruntés de différens modeles; c'est au spectateur à prendre la leçon lui-même, & à s'instruire s'il le juge à propos. La *satyre* au contraire va droit à l'homme. Elle dit: *C'est vous*,

c'eſt Criſpin, un monſtre, dont les vices ne ſont rachetés par aucune vertu.

La ſatyre en leçons, en nouveautés fertile,
Sait ſeule aſſaiſonner le plaiſant & l'utile;
Et d'un vers qu'elle épure aux rayons du bon ſens,
Détrompe les eſprits des erreurs de leur temps.
Elle ſeule bravant l'orgueil & l'injuſtice,
Va juſques ſous le dais faire pâlir le vice:
Et ſouvent ſans rien craindre, à l'aide d'un bon mot,
Va venger la raiſon des attentats d'un ſot.

Boileau.

Comme il y a deux ſortes de vices, les uns plus graves, les autres moins; il y a auſſi deux ſortes de *ſatyres*: l'une qui tient de la tragédie, *grande Sophoclæo carmen bacchatur hiatu;* c'eſt celle de Juvenal. L'autre eſt celle d'Horace, qui tient de la comédie, *admiſſus circum præcordia ludit.*

Il y a des *ſatyres* où le fiel eſt dominant, *fel*: dans d'autres, c'eſt l'aigreur, *acetum*: dans d'autres, il n'y a que le ſel qui aſſaiſonne, le ſel qui pique, le ſel qui cuit.

Le fiel vient de la haine, de la mauvaiſe humeur, de l'injuſtice: l'aigreur vient de la haine ſeulement & de l'humeur. Quelquefois l'humeur & la haine ſont enveloppées; & c'eſt l'aigre-doux.

Le ſel qui aſſaiſonne ne domine point, il ôte ſeulement la fadeur, & plaît à tout le monde; il eſt d'un eſprit délicat. Le ſel piquant domine & perce, il marque la malignité. Le cuiſant fait une douleur vive, il faut être méchant pour l'employer. Il y a encore le fer qui brûle, qui emporte la piece avec eſcarre, & c'eſt fureur, cruauté, inhumanité. On ne manque pas d'exemples de toutes ces eſpeces de traits ſatyriques.

Il n'eſt pas difficile, après cette analyſe, de dire quel eſt l'eſprit qui anime ordinairement le ſatyrique. Ce n'eſt point celui d'un philoſophe qui, ſans ſortir de ſa tranquillité, peint les charmes de la vertu & la difformité du vice. Ce n'eſt point celui d'un orateur qui, échauffé d'un beau zele, veut réformer les hommes, & les ramener au bien. Ce n'eſt pas celui d'un poëte qui ne ſonge qu'à ſe faire admirer en excitant la terreur & la pitié. Ce n'eſt pas encore celui d'un miſantrope noir, qui hait le genre humain, & qui le hait trop pour vouloir le rendre meilleur. Ce n'eſt ni un Héraclite qui pleure ſur nos maux, ni un Démocrite qui s'en moque: qu'eſt-ce donc?

Il ſemble que, dans le cœur du ſatyrique, il y ait un certain germe de cruauté enveloppé, qui ſe couvre de l'intérêt de la vertu pour avoir le plaiſir de déchirer au moins le vice. Il entre dans ce ſentiment de la vertu & de la méchanceté, de la haine pour le vice, & au moins du mépris pour les hommes, du deſir pour ſe venger, & une ſorte de dépit de ne pouvoir le faire que par des paroles: & ſi par haſard les *ſatyres* rendoient meilleurs les hommes, il ſemble que tout ce que pourroit faire alors le ſatyrique, ce ſeroit de n'en être pas fâché. Nous ne conſidérons ici l'idée de la *ſatyre* qu'en général, & telle qu'elle paroît réſulter des ouvrages qui ont le caractere ſatyrique de la façon la plus marquée.

C'eſt même cet eſprit qui eſt une des principales différences qu'il y a entre la *ſatyre* & la critique. Celle-ci n'a pour objet que de conſerver pures les idées du bon & du vrai dans les ouvrages d'eſprit & de goût, ſans aucun rapport à l'auteur, ſans toucher ni à ſes talens, ni à rien de ce qui lui eſt perſonnel. La *ſatyre* au contraire cherche à piquer l'homme même; & ſi elle enveloppe le trait dans un tour ingénieux, c'eſt pour procurer au lecteur le plaiſir de paroître n'approuver que l'eſprit.

Quoique ces ſortes d'ouvrages ſoient d'un caractere condamnable, on peut cependant les lire avec beaucoup de profit. Ils ſont le contrepoiſon des ouvrages où regne la molleſſe. On y trouve des principes excellens pour les mœurs, des peintures frappantes qui réveillent. On y rencontre de ces avis durs, dont nous avons beſoin quelquefois, & dont nous ne pouvons guere être redevables qu'à des gens fâchés contre nous: mais en les liſant, il faut être ſur ſes gardes, & ſe préſerver de

l'esprit contagieux du poëte qui nous rendroit méchans, & nous feroit perdre une vertu à laquelle tient notre bonheur, & celui des autres dans la société.

La forme de la *satyre* est assez indifférente par elle-même. Tantôt elle est épique, tantôt dramatique, le plus souvent elle est didactique; quelquefois elle porte le nom de *discours*, quelquefois celui d'*épître*; toutes ces formes ne font rien au fond; c'est toujours *satyre*, dès que c'est l'esprit d'invectives qui l'a dictée. Lucilius s'est servi quelquefois du vers ïambique: mais Horace ayant toujours employé l'hexametre, on s'est fixé à cette espece de vers. Juvenal & Perse n'en ont point employé d'autres; & nos satyriques françois ne se sont servis que de l'alexandrin.

Caius Lucilius, né à Aurunce, ville d'Italie, d'une famille illustre, tourna son talent poétique du côté de la *satyre*. Comme sa conduite étoit fort réguliere, & qu'il aimoit par tempérament la décence & l'ordre, il se déclara l'ennemi des vices. Il déchira impitoyablement entr'autres un certain Lupus, & un nommé Mutius, *genuinum fregit in illis*. Il avoit composé plus de trente livres de *satyres*, dont il ne nous reste que quelques fragmens. A en juger par ce qu'en dit Horace, c'est une perte que nous ne devons pas fort regretter: son style étoit diffus, lâche, les vers durs; c'étoit une eau bourbeuse qui couloit, ou même qui ne couloit pas, comme dit Jules Scaliger. Il est vrai que Quintilien en a jugé plus favorablement: il lui trouvoit une érudition merveilleuse, de la hardiesse, de l'amertume, & même assez de sel. Mais Horace devoit être d'autant plus attentif à le bien juger, qu'il travailloit dans le même genre, que souvent on le comparoit lui-même avec ce poëte; & qu'il y avoit un certain nombre de savans qui, soit par amour de l'antique, soit pour se distinguer, soit en haine de leurs contemporains, le mettoient au-dessus de tous les autres poëtes. Si Horace eût voulu être injuste, il étoit trop fin & trop prudent pour l'être en pareil cas; & ce qu'il dit de Lucilius est d'autant plus vraisemblable, que ce poëte vivoit dans le temps même où les lettres ne faisoient que de naître en Italie. La facilité prodigieuse qu'il avoit n'étant point réglée, devoit nécessairement le jetter dans le défaut qu'Horace lui reproche. Ce n'étoit que du génie tout pur & un gros feu plein de fumée.

Horace profita de l'avantage qu'il avoit d'être né dans le plus beau siecle des lettres latines. Il montra la *satyre* avec toutes les graces qu'elle pouvoit recevoir; & ne l'assaisonna qu'autant qu'il le falloit pour plaire aux gens délicats, & rendre méprisables les méchans & les sots.

Sa *satyre* ne présente guere que les sentimens d'un philosophe poli, qui voit avec peine les travers des hommes, & qui quelquefois s'en divertit: elle n'offre le plus souvent que des portraits généraux de la vie humaine; & si de temps en temps elle donne des détails particuliers, c'est moins pour offenser qui que ce soit, que pour égayer la matiere & mettre la morale en action. Les noms sont presque toujours feints: s'il y en a de vrais, ce ne sont jamais que des noms décriés & de gens qui n'avoient plus de droit à leur réputation. En un mot, le génie qui animoit Horace n'étoit ni méchant, ni misantrope, mais ami délicat du vrai, du bon, prenant les hommes tels qu'ils étoient, & les croyant plus souvent dignes de compassion ou de risée que de haine.

Le titre qu'il avoit donné à ses *satyres* & à ses épîtres marque assez ce caractere. Il les avoit nommés *sermones*, discours, entretiens, réflexions faites avec des amis sur la vie & les caracteres des hommes. Il y a même plusieurs savans qui ont rétabli ce titre comme plus conforme à l'esprit du poëte & à la maniere dont il présente les sujets qu'il traite. Son style est simple, léger, vif, toujours modéré & paisible; & s'il corrige un sot, un faquin, un avare, à peine le trait peut-il déplaire à celui même qui en est frappé.

Je suis bien éloigné de mettre la poésie de son style & la versification des ses *satyres* au niveau de celles de Virgile, mais du-moins on y sent par-tout l'aisance & la délicatesse d'un homme de cour, qui est le maître de sa matiere, & qui la réduit

au point qu'il juge à propos, sans lui ôter rien de sa dignité. Il dit les plus belles choses, comme les autres disent les plus communes, & n'a de négligence que ce qu'il en faut pour avoir plus de graces.

Perse (*Aulus Persius Flaccus*) vint après Horace, il naquit à Volaterre, ville d'Etrurie, d'une maison noble & alliée aux plus grands de Rome. Il étoit d'un caractere assez doux, & d'une tendresse pour ses parens qu'on citoit pour exemple. Il mourut âgé de 30 ans, la 8e année du regne de Néron. Il y a dans les *satyres* qu'il nous a laissées des sentimens nobles; son style est chaud, mais obscurci par des allégories souvent recherchées, par des ellipses fréquentes, par des métaphores trop hardies.

Perse en ses vers obscurs, mais serrés & pressans,
Affecta d'enfermer moins de mots que de sens.

Quoiqu'il ait tâché d'être l'imitateur d'Horace, cependant il a une seve toute différente. Il est plus fort, plus vif; mais il a moins de graces. Il est même un peu triste: & soit la vigueur de son caractere, soit le zele qu'il a pour la vertu, il semble qu'il entre dans sa philosophie un peu d'aigreur & d'animosité contre ceux qu'il attaque.

Juvénal (*Decimus Junius Juvenalis*) natif d'Aquino, au royaume de Naples, vivoit à Rome sur la fin du regne de Domitien, & même sous Nerva & sous Trajan. Ce poëte

Elevé dans les cris de l'école,
Poussa jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole.
Ses ouvrages tout pleins d'affreuses vérités
Etincelent pourtant de sublimes beautés:
Soit que sur un écrit arrivé de Caprée,
Il brise de Sejan la statue adorée,
Soit qu'il fasse au conseil courir les sénateurs,
D'un tyran soupçonneux pâles adulateurs . . .
Ses écrits pleins de feu par-tout brillent aux yeux.

Perse a peut-être plus de vigueur qu'Horace; mais en comparaison de Juvénal, il est presque froid. Celui-ci est brûlant: l'hyperbole est sa figure favorite. Il avoit une force de génie extraordinaire, & une bile qui seule auroit presque suffi pour le rendre poëte. Il passa la premiere partie de sa vie à écrire des déclamations. Flatté par le succès de quelques vers qu'il avoit faits contre un certain Paris, pantomime, crut reconnoître qu'il étoit appellé au genre satyrique. Il s'y livra tout entier, & en remplit les fonctions avec tant de zele, qu'il obtint à la fin un emploi militaire, qui, sous apparence de grace, l'exila au fond de l'Egypte. Ce fut-là qu'il eut le temps de s'ennuyer & de déclamer contre les torts de la fortune, & contre l'abus que les grands faisoient de leur puissance. Selon Jules Scaliger, il est le prince des poëtes satyriques: ses vers valent beaucoup mieux que ceux d'Horace; apparemment parce qu'ils sont plus forts: *ardet, instat, jugulat.*

Ce qui a déterminé Juvenal à embrasser le genre satyrique, n'est pas seulement le nombre des mauvais poëtes; raison pourtant qui pouvoit suffire. « Il a pris les armes à cause de l'excès où sont portés » tous les vices. Le désordre est affreux » dans toutes les conditions. On joue tout » son bien; on vole, on pille; on se » ruine en habits, en bâtimens, en repas; » on se tue de débauche; on assassine, on » empoisonne. Le crime est la seule chose » qui soit récompensée; il triomphe par» tout, & la vertu gémit ».

La quatrieme *satyre* de ce poëte présente les traits les plus mordans, & l'invective la plus animée. Il en veut à l'empereur Domitien; & pour aller jusqu'à lui comme par degré, il présente d'abord ce favori nommé *Crispin*, qui d'esclave étoit devenu chevalier romain. Cette *satyre* a pour date:

Cum jam semianimum laceraret Flavius orbem
Ultimus, & calvo serviret Roma Nerone.

« Lorsque le dernier des Flavius ache» voit de déchirer l'univers expirant, & » que Rome gémissoit sous la tyrannie » du chauve Néron »; vous voyez qu'il ne dit pas sous l'empire de Domitien, comme un autre auroit pu dire. Il le surnomme *Néron*, pour peindre d'un seul mot sa cruauté; il l'appelle *chauve*, qui étoit un reproche injurieux dans ce temps-là. Enfin on voit dans ce morceau toute la force, tout le fiel, toute l'aigreur de la *satyre*. Ce ton se soutient par-tout dans l'auteur; ce n'est pas assez pour lui de peindre

peindre, il grave à traits profonds, il brûle avec le fer.

Sa *satyre* X. est encore très-belle, surtout l'endroit où il brise la statue de Séjan, après avoir raillé amérement l'ambition de ce ministre, & la sottise du peuple de Rome qui ne jugeoit que sur les apparences.

Turba Remi sequitur fortunam, ut semper & odit.
Damnator.

C'en est assez sur les anciens satyriques romains; parlons à présent de ceux de notre nation qui ont marché sur leurs traces.

Caracteres des poëtes satyriques françois.

Regnier (*Mathurin*) natif de Chartres, & neveu de l'abbé Desportes, fut le premier en France qui donna des *satyres*. Il y a de la finesse & un tour aisé dans celles qu'il a travaillées avec soin; son caractere est aisé, coulant, vigoureux. Despréaux dit en parlant de ce poëte:

Regnier seul parmi nous formé sur leurs modeles,
Dans son vieux style encore a des graces nouvelles.

Il est quelquefois long & diffus. Quand il trouve à imiter, il va trop loin, & son imitation est presque toujours une traduction inférieure à son modele; mais ses vers sont pleins de sens & de naïveté: Heureux!

Si du son hardi de ses rimes cyniques
Il n'allarmoit souvent les oreilles pudiques.

Ce qu'on peut dire pour diminuer sa faute, c'est que ne travaillant que d'après les satyriques latins, il croyoit pouvoir les suivre en tout, & s'imaginoit que la licence des expressions étoit un assaisonnement dont leur genre ne pouvoit se passer.

Regnier est mort à Rouen en 1613, âgé de 40 ans. On connoît l'épitaphe pleine de naïveté qu'il a faite pour lui, & dans laquelle il s'est si bien peint;

J'ai vécu sans nul pensement
Me laissant aller doucement
A la bonne loi naturelle:
Et si m'étonne fort pourquoi
La mort daigna songer à moi
Qui ne songeai jamais en elle.

Jean de la *Frenaye* Vauquelin, publia quelques *satyres* peu de temps avant la mort de Regnier; mais comme il n'avoit ni la force, ni le feu, ni le plaisant nécessaire à ce genre de poëme, il ne mérite pas de nous arrêter.

Despréaux (*Nicolas Boileau* sieur) fleurit environ 60 ans après Regnier, & fut plus retenu que lui. Il savoit que l'honnêteté est une vertu dans les écrits comme dans les mœurs. Son talent l'emporta sur son éducation: quoiqu'il fût fils, frere, oncle, cousin, beau-frere de greffier, & que ses parens le destinassent à suivre le palais, il lui fallut être poëte, & qui plus est poëte satyrique.

Ses vers sont forts, travaillés, harmonieux, pleins de choses; tout y est fait avec un soin extrême. Il n'a point la naïveté de Regnier; mais il s'est tenu en garde contre ses défauts. Il est serré, précis décent, soigné par-tout, ne souffrant rien d'inutile, ni d'obscur. Son plan de *satyre* étoit d'attaquer les vices en général, & les mauvais auteurs en particulier. Il ne nomme guere un scélérat; mais il ne fait point de difficulté de nommer un mauvais auteur qui lui déplaît, pour servir d'exemple aux autres, & maintenir le droit du bon sens & du bon goût.

Ses expressions sont justes, claires, souvent riches & hardies. Il n'y a ni vuide, ni superflu. On dit quelquefois malignement le *laborieux* Despréaux; mais il travailloit plus pour cacher son travail, que d'autres pour montrer le leur. Ses ouvrages se font admirer par la justesse de la critique, par la pureté du style & par la richesse de l'expression. La plupart de ses vers sont si beaux, qu'ils sont devenus proverbes. Il semble créer les pensées d'autrui, & paroît original lorsqu'il n'est qu'imitataur.

On lui reproche de manquer d'imagination; mais où la voit-on plus brillante, plus riche & plus féconde que dans son poëme du Lutrin, ouvrage bâti sur la pointe d'une aiguille, comme le disoit M. de Lamoignon; c'est un château en l'air, qui ne se soutient que par l'art & la force de l'architecte. On y trouve le génie qui crée, le jugement qui dispose, l'imagination qui enrichit, la vertu qui

animé tout, & l'harmonie qui répand les graces.

Son art poétique est un chef-d'œuvre de raison, de goût, de versification. Enfin Despréaux a une réputation au-dessus de toutes les apologies, & sa gloire sera toujours intimement liée avec celle des belles-lettres françoises.

Il naquit au village de Crône, auprès de Paris en 1636. Il essaya du barreau, & ensuite de la sorbonne. Dégoûté de ces deux chicanes, dit M. de Voltaire, il ne se livra qu'à son talent, & devint l'honneur de la France. Il fut reçu à l'académie en 1684, & mourut en 1711, Tous ses ouvrages ont été traduits en anglois. Son art poétique a été mis en vers portugais; & plusieurs autres morceaux de ses poésies ont été traduits en vers latins & en vers italiens. La meilleure édition qu'on ait donnée de ses œuvres en françois, avec d'amples commentaires, a vu le jour à Paris en 1747, *cinq vol. in-8°.*

Parallele des satyriques romains & françois. Si présentement on veut rapprocher les caracteres des poëtes satyriques dont nous venons de parler, pour voir en quoi ils se ressemblent, & en quoi ils different: « il paroît, dit M. le Batteux, qu'Horace & Boileau ont entr'eux plus de ressemblance, qu'ils n'en ont ni l'un ni l'autre avec Juvenal. Ils vivoient tous deux dans un siecle poli, où le goût étoit pur, & l'idée du beau sans mélange. Juvenal au contraire vivoit dans le temps même de la décadence des lettres latines, lorsqu'on jugeoit de la bonté d'un ouvrage par sa richesse, plutôt que par l'économie des ornemens. Horace & Boileau plaisantoient doucement, légérement; ils n'ôtoient le masque qu'à demi & en riant; Juvenal l'arrache avec colere: ses portraits ont des couleurs tranchantes, des traits hardis, mais gros; il n'est pas nécessaire d'être délicat pour en sentir la beauté. Il étoit né excessif, & peut-être même que quand il seroit venu avant les Plines, les Séneques, les Lucains, il n'auroit pu se tenir dans les bornes légitimes du vrai & du beau.

» Perse a un caractere unique qui ne sympatise avec personne. Il n'est pas assez aisé pour être mis avec Horace. Il est trop sage pour être comparé à Juvenal; trop enveloppé & trop mystérieux pour être joint à Despréaux. Aussi poli que le premier, quelquefois aussi vif que le second, aussi vertueux que le troisieme, il semble être plus philosophe qu'aucun des trois. Peu de gens ont le courage de le lire; cependant la premiere lecture une fois faite, on trouve de quoi se dédommager de sa peine dans la seconde. Il paroît alors ressembler à ces hommes rares dont le premier abord est froid; mais qui charment par leur entretien quand ils ont tant fait que de se laisser connoître ». (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Les avantages du caractere de la satyre. SATYRE, s. f. (*Belles-Lettres*, *Poésie.*) peinture du vice & du ridicule, en simple discours ou en actions.

Distinguons d'abord deux especes de *satyre*, l'une politique & l'autre morale; & l'une & l'autre, ou générale, ou personnelle.

La *satyre* politique attaque les vices du gouvernement: rien de plus juste & de plus salutaire dans un état démocratique; & lorsqu'un peuple qui se gouverne, est assez sage pour sentir lui-même qu'il peut, ou se tromper, ou se laisser tromper; qu'il peut s'amollir ou se corrompre, donner dans des travers ou tomber dans des vices qui lui seroient pernicieux; il fait très-bien d'autoriser des censeurs libres & séveres à lui dire ses vérités, à les lui dire publiquement, & par écrit, & sur la scene; à l'avertir de la décadence, ou de ses loix, ou de ses mœurs; à lui dénoncer ceux qui abusent de sa foiblesse ou de sa confiance; ses complaisants, ses adulateurs, ses corrupteurs intéressés; l'incapacité de ses généraux, l'infidélité de ses juges, les rapines de ses intendans, la mauvaise foi de ses orateurs, les folles dépenses de ses ministres, les intrigues & les maneges de ses oppresseurs domestiques, *&c. &c.*

Le peuple Athénien est le seul qui ait eu cette sagesse; non seulement il avoit permis à la comédie de censurer les mœurs

publiques vaguement & en général, mais d'articuler en plein théâtre les faits repréhensibles, & de nommer, de mettre en scene ceux qui en étoient accusés. Ce qui n'avoit été qu'un badinage, qu'une licence de l'ivresse sur le charriot de Thespis, devint sérieux & important sur le théâtre d'Aristophane.

C'est une chose curieuse de voir ce peuple aller en foule s'entendre traiter d'enfant crédule ou de vieillard chagrin, capricieux, avare, imbécille & gourmand; s'entendre dire qu'il aime à être flatté, caressé par ses orateurs; que ses voisins se moquent de lui en lui donnant des louanges; qu'il ne veut pas voir qu'on l'abuse, qu'on le vole, & qu'on le trahit; qu'il vend lui-même ses suffrages au plus offrant, & que celui qui sait le mieux l'amadouer est son maître, *&c.*

On juge bien que la *satyre*, autorisée contre le peuple, n'avoit plus rien à ménager: delà l'audace avec laquelle Aristophane osa traduire en plein théâtre, d'un côté le peuple d'Athenes, comme un imbécille vieillard, trompé & mené par Cléon; de l'autre ce même Cléon, trésorier de l'état, comme un impudent, un voleur, un homme vil & détestable.

Athenes n'avoit pas toujours été aussi facile, aussi patiente envers les poëtes satyriques. Aristophane lui-même avoue que plus timide en commençant, le sort de ses prédécesseurs les plus célebres, tels que Magnès, Cratinus & Cratès, lui avoit fait peur: ce qui feroit entendre qu'on les avoit punis pour avoir pris trop de licence. Mais enfin le peuple avoit senti le besoin d'être éclairé, repris lui-même avec aigreur, & de donner aux gens en place le frein de la honte & du blâme. Cette licence de la *satyre* avoit pourtant quelque restriction; & c'est dans le caractere des Athéniens un trait de prudence & de dignité remarquable: ils vouloient bien qu'à portes closes, lorsqu'ils étoient seuls dans la ville, comme vers la fin de l'automne, la comédie les traitât sans ménagement, & les rendît ridicules à leurs propres yeux; mais ce qui étoit permis aux fêtes Lénéennes, ne l'étoit pas aux Dionysiales, temps auquel la ville d'Athenes étoit remplie d'étrangers.

Lorsque le gouvernement passa des mains du peuple dans celles d'un petit nombre de citoyens, & pencha vers l'aristocratie; l'intérêt public ne tint plus contre l'intérêt de ces hommes puissans, qui ne voulurent pas être exposés à la censure théâtrale: dès-lors la comédie cessa d'être une *satyre* politique, & devint par degrés la peinture vague des mœurs.

A Rome elle se garda bien d'attaquer le gouvernement. Où Brumoi a-t-il pris que Plaute ait quelque ressemblance avec Aristophane? Le poëte qui auroit blessé l'orgueil des patriciens, & qui auroit osé dire au peuple qu'il étoit la dupe, l'esclave & la victime du sénat; que celui-ci engraissé de son sang, & enrichi par ses conquêtes, nageoit dans l'opulence & lui refusoit tout; qu'on le jouoit avec des paraboles, qu'on l'amorçoit par des vaines promesses; que les guerres perpétuelles dont on l'occupoit au dehors, n'étoient qu'un moyen de le distraire de ses injures & de ses maux domestiques; qu'en lui faisant une nécessité d'être sans cesse sous les armes, on lui envioit même le travail de ses mains; qu'en l'appellant le maître du monde, on lui préféroit des esclaves; & que dans ce monde qu'il avoit soumis, le soldat Romain n'avoit pas un toît où reposer sa vieillesse, ni le plus petit coin de terre pour le nourrir & l'inhumer; un poëte enfin qui auroit osé parler comme les Gracches, auroit été assommé comme eux. Il n'en falloit pas tant; le seul crime d'être populaire perdoit à jamais un consul; il payoit bientôt de sa tête un mouvement de compassion pour ce peuple qu'on opprimoit.

La comédie grecque du troisieme âge, celle qui n'attaquoit que les mœurs privées en général, sans nommer, sans désigner personne, fut donc la seule qu'on admit à Rome, on l'appelloit *palliata*. Térence l'imita d'après Ménandre, & Plaute d'après Cratinus; mais aucun ne fut assez hardi pour imiter Aristophane, si ce n'est peut-être Nævius, qui fut chassé de Rome par la faction des nobles, sans

doute pour quelque licence qu'il avoit voulu se donner.

La *satyre* politique auroit eu sous les empereurs une matiere encore plus ample que du temps de la république ; mais une seule allusion, à laquelle, sans y penser, un poëte donnoit lieu, lui coûtoit la vie, Emilius Scaurus en fut l'exemple sous Tibere.

Parmi les nations modernes, la seule qui, suivant son génie, auroit pu permettre la *satyre* politique sur son théâtre, c'étoit la nation Angloise ; mais comme elle est toujours divisée en deux partis, il auroit fallu deux théâtres ; & sur l'un & l'autre, des attaques trop violentes auroient dégénéré en discorde civile. La petite guerre des papiers publics leur a paru moins dangereuse & suffisamment défensive.

Ce qui doit étonner, c'est que dans une monarchie, la *satyre* politique ait paru sur la scene. Louis XII. l'avoit permise ; & en effet, lorsqu'il y a dans les mœurs publiques de grands vices à corriger, une grande révolution à faire, c'est un moyen puissant dans la main du monarque, que le fléau du ridicule. Ce sage roi l'employa donc contre les vices de son siecle, sur-tout contre ceux du clergé ; & afin que personne n'eût à s'en plaindre, il s'y soumit lui-même. Utile & frappante leçon ! Mais le monarque qui, comme lui voudroit donner cette licence, auroit à s'assurer d'abord qu'il n'y auroit à reprendre en lui, qu'une économie excessive : beau défaut dans un roi, quand c'est son peuple qui le juge.

Le caractere général de la comédie est donc d'attaquer les vices & les ridicules, abstraction faite des personnes ; & en cela elle différe de la *satyre* personnelle : mais ce qui les distingue encore, c'est leur maniere de procéder contre le vice qu'elles attaquent. Chaque ligne, dans Aristophane, est une insulte ou une allusion ; & ce n'est pas ainsi que doit invectiver la véritable comédie. Elle met en scene & en situation le caractere qu'elle veut peindre, le fait agir comme il agiroit, & lui fait parler son langage ; alors c'est le vice personnifié, qui de lui-même se rend méprisable & risible : tel fut le comique de Ménandre, & tel est celui de Moliere. Aristophane le fait souvent ainsi, mais toujours en poëte satyrique, & non pas en poëte comique : car l'un differe encore de l'autre par l'individualité ou la généralité du caractere qu'il expose. Traduire en ridicule un tel homme, Cléon, Lamachus, Démosthéne, Euripide, ce n'est pas composer, c'est copier un caractere. La comédie invente, & la *satyre* personnelle contrefait en exagérant. L'original de la comédie est le vice ; l'original de la *satyre* personnelle est tel homme vicieux. Tout homme atteint du même vice peut se reconnoître dans le tableau comique ; & dans le portrait satyrique un seul homme se reconnoît. L'avare de Moliere ne ressemble précisément à aucun avare ; le corroyeur d'Aristophane ne peut ressembler qu'à Cléon.

La *satyre* générale des mœurs se rapproche plus de la comédie ; mais il y a cette différence que j'ai déja remarquée : le poëte, dans l'une, peint, comme Juvenal & Horace, le modele idéal présent à sa pensée, & en expose le tableau ; le poëte, dans l'autre, personnifie son original, & l'envoie sur le théâtre s'annoncer, se peindre lui-même. Horace dit ce que fait l'avare ; Plaute & Moliere chargent l'avare de nous apprendre ce qu'il fait.

Dans la *satyre* personnelle, le premier des hommes est, sans contredit, Aristophane, farceur impudent, grossier & bas, mais véhément, fort, énergique, rempli d'un sel âcre & mordant, d'une fécondité, d'une variété, d'une rapidité inconcevable dans les traits qu'il décoche de toute main ; & si, avec l'aveu de sa république, il n'eût attaqué que la mauvaise foi, l'insolence, l'avidité, les rapines des gens en place, leurs infidélités, leurs lâches trahisons, & l'aveugle facilité du peuple à se laisser conduire par des fripons & des brigands ; Aristophane eût mérité peut-être les éloges qu'il se donnoit : car la très-grande utilité de sa délation l'emporteroit sur l'odieux du caractere de délateur. Mais qu'avec la même impudence & la même rage, il se soit déchaîné contre le mérite, & l'innocence, & la vertu,

qu'il ait calomnié Socrate comme il a poursuivi Cléon ; voilà ce qui fera éternellement sa honte & celle d'Athenes qui l'a souffert.

Je l'ai dit dans l'*article* ALLUSION, & je le répete ; en supposant même que la *satyre* personnelle soit utile & juste, le métier en est odieux, & le satyrique fait alors la fonction d'exécuteur. Un voleur mérite d'être flétri ; mais la main qui lui applique le fer brûlant, se rend infâme.

Moliere s'est permis une fois la *satyre* personnelle dans la scene de Trissotin, mais sur un simple ridicule ; encore est-il bon de savoir que l'idée de cette scene lui fut donnée par Despréaux. Depuis, on a voulu se permettre, avec l'impudence d'Aristophane, & sans aucun de ses talens, la *satyre* personnelle & calomnieuse sur le théâtre françois ; & un opprobre ineffaçable a été la peine du calomniateur.

Quant à la *satyre* générale des vices, rien de plus innocent & rien de plus permis : elle présente le tableau ; mais il dépend de chacun de nous d'en éviter la ressemblance. Elle a été d'usage dans tous les temps, mais plus âpre ou plus modérée. Les poëtes grecs du troisieme âge la mirent sur la scene ; les latins, en les imitant, lui donnerent aussi la forme dramatique ; mais dénuée d'action & réduite au simple discours, elle eut encore des succès à Rome. Horace y mit son caractere épicurien, facile, piquant & léger. Il se joua du ridicule, & quelquefois du vice, sans y attacher plus d'importance ; sa philosophie n'étoit rien moins que sévere ; il s'amusoit de tout, il ne voyoit les choses que du côté plaisant : lors même qu'il est sérieux, il n'est jamais passionné.

Juvenal, au contraire, doué d'un naturel ardent & d'une sensibilité profonde, a peint le vice avec indignation ; véhément dans son éloquence, plein de chaleur & d'énergie ; ce seroit le modele des satyriques, s'il n'étoit pas déclamateur.

Dans Horace trop de mollesse, dans Juvenal trop d'emportement : voilà les deux excès que doit éviter la *satyre*. Légere dans les sujets légers, elle peut se jouer de la vanité & s'amuser du ridicule ; mais lorsque c'est un vice sérieusement nuisible qu'elle attaque, lorsque c'est un excès ou un abus criant, elle doit être alors sévere & vigoureuse, mais juste & mesurée : l'hyperbole affoibliroit tout.

Les *satyres* de Boileau furent son premier ouvrage, & on le voit bien. Il a plus d'art, plus d'élégance, plus de coloris que Regnier, mais moins de verve, de naturel & de mordant. N'y avoit-il donc rien dans les mœurs du siecle de Louis XIV, qui pût lui allumer la bile ? Il n'avoit pas encore vu le ridicule des mauvais écrivains ; son esprit étoit fin & juste, mais son ame étoit froide & lente ; & de tous les genres, celui qui demande le plus de feu, c'est la *satyre*. Boileau s'amuse à nous peindre les rues de Paris ! C'étoit l'intérieur & l'intérieur moral qu'il falloit peindre ; la dureté des peres qui immolent leurs enfans à des vues d'ambition, de fortune & de vanité ; l'avidité des enfans, impatiens de succéder, & de se réjouir sur le tombeau des peres ; leur mépris dénaturé pour des parens qui ont eu la folie de les placer au-dessus d'eux ; la fureur universelle de sortir de son état où l'on seroit heureux, pour aller être ridicule & malheureux dans une classe plus élevée, la dissipation d'une mere que sa fille importuneroit, & qui n'ayant que de mauvais exemples à lui donner, fait encore bien de l'éloigner d'elle, en attendant que rappellée dans le monde, pour y prendre un mari qu'elle ne connoît pas, elle y vienne imiter sa mere, qu'elle ne va que trop connoître ; l'insolence d'un jeune homme enrichi par les rapines de son pere, & qui l'en punit en dissipant son bien, & en rougissant de son nom, l'émulation de deux époux, à qui renchérira, par ses folles dépenses & par sa conduite insensée, sur les travers, sur les égaremens, sur les vices honteux de l'autre ; en un mot, la corruption, la dépravation des mœurs de tous les états où l'oisiveté regne, où le désœuvrement, l'ennui, l'inquiétude, le dégoût de soi-même & de tous ses devoirs, la soif ardente des plaisirs, le besoin d'être remué par des jouissances nouvelles, les fantaisies, le jeu vorace, le

luxe ruineux causent de si tristes ravages ; sans compter tous les sanctuaires fermés aux yeux de la *satyre*, & où le vice repose en paix ; voilà ce que l'intérieur de Paris présente au poëte satyrique, & ce tableau, à peu de chose près, étoit le même du temps de Boileau.

Boileau affecte l'humeur âpre & sévere, pour être flatteur plus adroit, & en même temps qu'il bafoue quelques méchans écrivains, auxquels il ne rougit pas de reprocher leur misere, il prodige l'encens de la louange à tout ce qui peut le prôner, ou le protéger à la cour. Le généreux courage, que celui d'attaquer Cotin, Cassagne ou Chapelain ! Et contre Chapelain, qu'est-ce encore qui l'irrite ? *Qu'il soit le mieux renté de tous les beaux esprits* ! Passe encore s'il l'eût voulu punir d'avoir osé se déclarer pour Scuderi contre Corneille, & de s'être mêlé de juger le *Cid*. Boileau, je le répete encore, avoit reçu de la nature un sens droit, un jugement solide ; & l'étude lui avoit donné tout le talent qu'on peut avoir sans la sensibilité & la chaleur de l'ame. Mais il lui manquoit ces deux élémens du génie ; car il est très-vrai, comme l'a dit le vertueux & sensible Vauvenargue, que les grandes pensées viennent du cœur.

Un jeune poëte de nos jours s'est essaié dans le genre de la *satyre*, il en a fait une contre le luxe ; & dans ce coup d'essai il a laissé loin en arriere celui que les pédans appellent *le Satyrique françois* ; il a fait voir de quel style brûlant un homme profondément blessé des vices de son siecle, sait les peindre & les attaquer ; il a montré qu'on pouvoit avoir la vigueur d'Aristophane sans impudence & sans noirceur ; la véhémence de Juvenal sans déclamation ; l'agrément, la gaieté d'Horace avec plus d'éloquence, de force & d'énergie ; & une tournure de vers aussi correcte que Boileau, avec plus de facilité, de mouvement & de chaleur. (*M. Marmontel.*)

SATIRE (*du Regiment de la calotte.*) Quelques beaux esprits de la cour formerent sous Louis XIV. une société qui avoit pour but de corriger les travers du siecle & les mauvais écrivains. Des morceaux extraits de cette satire nous feront connoître & leur but & leur style, on lit dans les lettres-patentes données pour faire frapper la médaille du Régiment :

Le noble écu de la *calotte*,
Portant en pal une marotte,
Le champ semé de papillons,
Les plus légers des oisillons ;
Le chef, comme noble partie,
Aura la lune dans son plein,
Cet astre qui du genre humain
Regle la conduite & la vie,
Dont les croissants aux deux côtés
Marqueront les variétés.
Une *calotte* à double oreille,
En couvrant le chef à merveille,
Servira de timbre à l'écu.
Sur ce casque plein de vertu,
D'où pendront grelots & sonnettes,
Sera plantée une girouette
Légere & tournant à tout vent,
Ayant au pied le rat passant ;
Pour lambrequins, une fumée
D'un des plus fins brouillards formée ;
Deux singes gemeaux & très-forts
Feront à côté les supports ;
Mais quoique pareils en nature,
Ils seront divers en vêture :
L'un portera manteau, collet ;
L'autre, la botte & le plumet :
Image de la gent occupée :
Tant à la robe qu'à l'épée.
Ordonnons qu'on y mette aussi,
Comme pour devise & pour cri :
« La lune nous conduit, Momus nous favorise ».
Vers renfermant doctrine exquise,
Et duquel vers tout calotin
Se souviendra soir & matin.

On fit frapper un sceau & plusieurs médailles, où, d'un côté, Momus étoit assis sur un nuage, avec la légende : *C'est régner que de savoir rire* ; & de l'autre les armoiries. On voulut que chaque frere, de quelque qualité qu'il fût, portât le médaillon attaché à la boutonniere, même

les cordons bleus, car l'ordre de Momus n'est incompatible avec aucun autre. On devoit sur-tout porter le médaillon dans les temps de frairie, auxquels la compagnie s'assembloit. Voici comme s'expriment là-dessus les mêmes lettres-patentes.

De l'avis donc des calotins :
(Autrement freres de la joie)
Ordonnons au sieur Roctierins,
Le graveur de notre monnoie,
De graver avec beaucoup d'art
Le grand dieu Momus d'une part,
Assis sur un léger nuage,
Et montrant un riant visage,
Avec ces beaux mots à l'entour :
« C'est régner que de savoir rire » :
Mots que la ville & que la cour
Devroient à tous moments redire.
Quant au revers, on y verra,
Autant que l'art le permettra,
Le noble écu de la *calotte*, &c.
Voulons de plus que chaque frere
Porte le susdit médaillon,
Tant en or, qu'argent, bronze & plomb,
Du côté de la boutonniere.
Entendons que tout cordon bleu,
Noir, rouge ou de couleur bizare,
Tel que celui de S. Lazare,
Se dise, par un noble aveu,
« Frere de la chevalerie »,
Sur-tout dans le temps de frairie,
Temps auquel l'aimable Comus,
Suivi de Bacchus, de Cythere,
Ordonne de la bonne chere
En Maître d'hôtel de Momus.
Sur ce, mes chers Freres, je prie
Le grand dieu de la raillerie
Qu'il vous donne joie & santé.
Le tout conclu, fait, arreté
Près notre grand'chancelerie,
Au mois que la fève est fleurie,
Scellé, signé de notre nom,
De Torsac, & par moi, Aymon.

La liberté des poëtes étrangers donna lieu à un arrêt du conseil du régiment contre la fausse édition des brevets & autres réglements supposés :

Nous, par la grace de Momus,
De ses décrets dépositaires
A tous sacrileges abus
Mort ou châtiment exemplaire....
Ordonnons que ces faux écrits
Biffés, déchirés & proscrits,
Mis au greffe de la calotte,
Soient brûlés solemnellement
Par le bourreau du régiment...
Leur défendons à l'avenir
De répandre aucun exemplaire
De *brevet* ou de *réglement*,
Même émané directement,
Qu'il n'ait la forme nécessaire
Et ne soit juridiquement
Muni du sceau du régiment.

On crut devoir punir le satyrique Gacon de sa bassesse, à ne louer que les gens en place, qui pouvoient payer ses vers, en lui donnant un brevet de fabricateur de lettres-patentes.

Sachant que le rimeur Gacon,
Homme connu sous l'Hélicon
Par des traits de fiel & de bile,
Auroit voulu changer de style,
Louer nombre d'honnêtes gens,
Qui, très-contens de son encens,
Lui refusérent leur service,
De peur que son encens payé,
Ne parût être mendié....
Il crut qu'en louant certain homme (Law)
Qu'en mal aujourd'hui l'on renomme,
Ce seroit un fort bon moyen
Pour pouvoir ratraper le sien.
Alors tout ainsi que bien d'autres,
Dignes d'entrer parmi les nôtres,
Il vint l'encensoir à la main
Encenser ce héros forain
Dont il reçut pour recompense
En soixante souscriptions
Cinquante mille écus de France
Qu'il changea en actions,

Pour jouir de la dividende
Sur laquelle comme un prieur
Pourvu d'une riche prébende,
Il pourra vivre avec honneur....
A ces causes vu la marotte,
Nous admettons ledit Gacon
Pour chanter le los & le nom
De tous héros de la *calotte*,
Lui défendons d'offrir encens
Qu'à ces héros vrais & sublimes, *&c. &c.*
Nous le créons par ces présentes
Seul Fabricateur des brevets
Dont nous honorons nos sujets, *&c. &c.*

Gacon se vengea en acceptant l'emploi, & en distribuant des brevets satyriques.

L'abbé Terrasson avoit répandu dans le public trois ou quatre petits livrets de sa façon, par lesquels il prétendoit prouver la solidité & l'utilité du systême, on l'accusa d'avoir réalisé dans le temps qu'il disoit à ses meilleurs amis que les actions étoient un véritable Pérou, & qu'il falloit les garder. On lui donna un brevet d'arpenteur & de calculateur du régiment de la *Calotte*.

Donnons à l'abbé Terrasson,
Homme docte en toute façon,
La charge de grand arpenteur,
Mesureur & calculateur
Des especes imaginaires.....
Et d'autant que ce grand génie
Tient bon & n'a point déguerpi
De la nouvelle colonie
Etablie au Missisipi
Malgré tout esprit incrédule
Qui le traitoit de ridicule,
Lui soumettons ce grand pays
Pour en mesurer l'étendue
Et tous les fonds avec leur prix.
Espérons que la dividende
En sera plus sûre & plus grande
Sur le rapport qu'il en fera,
Et que l'on communiquera
Aux calotins actionnaires,
Lesquels n'ont point réalisé
Comme certains millionnaires,
Peuple avide & bien avisé: *&c. &c.*

Il faut joindre à cette lecture le brevet de contrôleur-général des finances du régiment accordé au sieur Law, qui a ruiné la France:

Là de tous pays & provinces....
Accouroient, comme des essains,
Malgre vent, grêle, pluie & crotte;
Pour y jouer à la marotte
Les beaux & bons deniers comptans
Contre des valeurs calotines
Dont la France & terres voisines
Se pourront souvenir long-temps.....
Lui donnons pour profits & droits,
Pensions, gages & salaires,
Le quart de tous les angles droits
Que couperont les commissaires
Au papier qui sera visé
Et duquel en homme avisé
Il a si bien grossi le nombte
Que la France y seroit à l'ombre
Si tous les billets rassemblés,
Et les uns aux autres collés,
On en pouvoit faire une tente.
Au surplus de ladite rente,
Lui donnons notre grand cordon
Passant de la droite à la gauche,
Ami qu'une légere ébauche
De sa droiture dont le fond
Va si loin que Terrasson même,
Grand calculateur du systême,
Ne pourroit pas le mesurer, *&c.*

Gacon décerna un brevet fort plaisant à l'académie des Inscriptions, au sujet de l'inscription de la fontaine du Palais royal: *Quantos effundit in usus!*

En effet ces quatre paroles
Quantos effundit in usus!
Bien loin d'être des sons frivoles,
Nous font voir, *per omnes casus*,
Combien cette illustre fontaine
Est utile à la vie humaine,
Tant pour abreuver les chevaux,
Les mulets, les chiens & les ânes,
Qu'à laver linges & drapeaux
Servants aux usages profanes.

La rue & quartier Fromenteau (*a*)
Exigent abondance d'eau
Pour purifier eaux croupies,
Plus sales encore que roupies.
Item, pour laver les bassins
Que l'on présente aux Medecins,
Pour rincer verres & bouteilles
Et quantité d'autres merveilles
Dont cette source abondera,
Et dont le mercure fera
Une liste des plus galantes.
Voulons que nos troupes passantes
Tombent dans l'admiration
En lisant cette inscription,
Ainsi qu'elle-même l'ordonne,
Vu que les quatre mots finis
On y voit en haute colonne
Le *punctum admirationis* ! . . . .
Plus : consentons que les médailles
Quittent le goût des antiquailles
Qu'elles ont eu par ci-devant,
Et qu'a proscrit ce corps savant,
Auquel pour gages & salaires
Des services qu'en espérons,
Outre nos faveurs honoraires
Déléguons la moitié du fond
Sur les vapeurs que la science
Nous fournit en abondance
Du depuis qu'au Louvre habitant
Ce corps aussi beau qu'important,
S'arrogeant le ton despotique
Ferme la bouche à la critique
Et se met à l'instar des Rois
Au-dessus de toutes les lois, *&c. &c.*

Ces derniers vers font allusion à la défense qu'obtint M. de la Motte aux comédiens Italiens, de jouer la critique de Romulus, tant qu'on joueroit sa piece.

Celle pour Destouches, pour les empyriques, pour le maréchal de Villars, le brevet d'inscripteur pour le P. Colonia, celui d'historiographe, pour le P. Daniel, & plusieurs autres méritoient d'être transcrits en entier, ainsi que l'arrêt pour recevoir les Hollandois dans les troupes de la *Calotte*, en qualité d'auxiliaires.

(*a*) Cette rue abonde en filles de joie.

Satyre dramatique, (*Art dram.*) genre de drame particulier aux anciens. Les *satyres dramatiques*, ou si l'on veut, les *drames satyriques*, se nommoient en latin *satyri*, au lieu que les *satyres* telles que celles d'Horace & de Juvenal, s'appelloient *saturæ*. Il ne nous reste de *drame satyrique* qu'une seule piece de l'antiquité; c'est le cyclope d'Euripide. Les personnages de cette piece sont Polyphème, Ulysse, un sylène & un chœur de satyres. L'action est le danger que court Ulysse dans l'antre du cyclope, & la maniere dont il s'en tire. Le caractere du cyclope est l'insolence, & une cruauté digne des bêtes féroces. Le sylène est badin à sa maniere, mauvais plaisant, quelquefois ordurier. Ulysse est grave & sérieux, de maniere cependant qu'il y a quelques endroits où il paroît se prêter un peu à l'humeur bouffonne des sylènes. Le chœur des satyres a une gravité burlesque, quelquefois il devient aussi mauvais plaisant que le sylène. Ce que le pere Brumoi en a traduit suffit pour convaincre ceux qui auront quelque doute.

Peu importe après cela, de remonter à l'origine de ce spectacle, qui fut, dit-on, d'abord très-sérieux. Il est certain que du temps d'Euripide, c'étoit un mélange du haut & du bas, du sérieux & du bouffon. Les Romains ayant connu le théâtre grec, introduisirent chez eux cette sorte de spectacle pour réjouir non-seulement le peuple & les acheteurs de noix, mais quelquefois même les philosophes, à qui le contraste quoiqu'outré, peut fournir matiere à réflexion.

Horace a prescrit dans son Art poétique, le goût qui doit régner dans ce genre de poëme; & ce qu'il en dit revient à ceci. Si l'on veut composer des *drames satyriques*, il ne faut pas prendre dans la partie que font les satires la couleur ni le ton de la tragédie, il ne faut pas prendre non plus le ton de la comédie: Davus est trop rusé; une courtisane qui excroque un talent à un vieil avare, tout fin qu'il est, est trop subtile. Ce caractere de finesse ne peut convenir à un Sylène qui sort des

forêts, qui n'a jamais été que le serviteur & le gardien d'un dieu en nourrice. Il doit être naïf, simple, du familier le plus commun. Tout le monde croira pouvoir faire parler de même les satyres, parce que leur élocution semblera entiérement négligée; cependant il y aura un mérite secret, & que peu de gens pourront attraper, ce sera la suite & la liaison même des choses: il est aisé de dire quelques mots avec naïveté; mais de soutenir longtemps ce ton sans être plat, sans laisser du vuide; sans faire d'écarts, sans liaisons forcées, c'est peut-être le chef-d'œuvre du goût & du génie.

Je crois qu'on retrouve chez nous, à peu de chose près, les *satyres dramatiques* des anciens dans certaines pieces italiennes; du moins on retrouve dans arlequin les caracteres d'un satyre. Qu'on fasse attention à son masque, à sa ceinture, à son habit collant, qui le fait paroître presque comme s'il étoit nud, à ses genoux couverts, & qu'on peut supposer rentrans; il ne lui manque qu'un soulier fourchu. Ajoutez à cela sa façon mievre & déliée, son style, ses pointes souvent mauvaises, son ton de voix; tout cela forme assurément une maniere de satyre. Le satyre des anciens approchoit du bouc; l'arlequin d'aujourd'hui approche du chat; c'est toujours l'homme déguisé en bête. Comment les satyres jouoient-ils, selon Horace? avec un dieu, un héros qui parloit du haut ton. Arlequin de même paroît vis-à-vis Samson; il figure en grotesque vis-à-vis d'un héros: il fait le héros lui-même; il représente Thésée, &c. *Cours de Belles-Lettres*. (*D. J.*)

SATYRIASIS, s. m. (*Médecine*.) maladie qui met les hommes qu'elle attaque dans cet état de salacité, qui, suivant la mythologie, caractérisoit les *saryres*, *v. ce mot*. Ces malades n'ont quelquefois d'autre incommodité, qu'un appétit violent des plaisirs vénériens, qui dégénere presque en fureur: il est déterminé par une érection constante & voluptueuse de la verge; cet état en faisant naître les désirs les plus vifs, est dans la plupart la suite & le signe d'un besoin pressant, & la source & l'avant-coureur de la volupté, en quoi le *satyriasis* differe, comme nous l'avons observé du priapisme, *voyez ce mot;* mais cet appétit est tel dans plusieurs, qu'il subsiste même après qu'on l'a satisfait, & qu'il exige qu'on réitere souvent l'acte qui en est le but & qui le fait ordinairement cesser.

Baldassar Timéus rapporte l'histoire d'un musicien, dont le *satyriasis* étoit porté au point que le coït répété plusieurs fois dans l'espace de quelques heures, étoit encore insuffisant pour émousser l'aiguillon qui l'y excitoit. *Casuum medicin. l. III. cons.* 52. il semble même qu'alors le *satyriasis* en est plus irrité; il cesse pendant quelques instans, & reprend bientôt après avec une nouvelle vigueur; il en est de ces cas particuliers, comme de la démangeaison des yeux qu'on calme en les frottant, mais qui peu de temps après en est augmentée & dégénere en cuison douloureuse.

Les causes du *saryriasis* consistent dans un vice de la semence & des parties génitales; la semence péche par sa quantité, lorsqu'une continence exacte l'a laissé ramasser en trop grande abondance, ou que des médicamens actifs, aphrodisiaques, en ont fait augmenter la sécrétion; elle péche en qualité, lorsque par quelque vice du sang ou par l'usage des remedes âcres échauffans, elle devient plus âcre, plus active, plus propre à irriter les réservoirs où elle se ramasse. La disposition vicieuse des parties génitales consiste dans une tension plus grande, une sensibilité excessive qui les rend susceptibles des plus légeres impressions, obéissantes au moindre aiguillon, cet effet peut être produit par les mêmes causes; c'est de leur concours que dépend le *satyriasis* qui survient aux phthisiques, aux personnes qui ont fait usage des cantharides, du *satyrion*, ou autre remede semblable; on peut ajouter à ces causes, la débauche, la crapule, la manustupration, les lectures déshonnêtes, les peintures obscènes, les conversations libertines, les attouchemens impudiques, &c. alors l'érection devient un état presque habituel de la verge, l'irritation constante de ces parties y attire une plus grande quantité d'humeurs qui forment une espece

de ſemence, & en rendant la ſécrétion plus abondante, fourniſſent aux excès de ſon excrétion.

Les hommes ſont les ſeuls ſujets au *satyriaſis* proprement dit; les femmes ne ſont cependant pas exemptes des maladies qui ont pour caractere un déſir inſatiable des plaiſirs vénériens; le beſoin eſt le même dans l'un & l'autre ſexe, & les fautes ſont générales; les femmes en ſont même plus punies que les hommes; les maladies de cette eſpece font chez elles plus de progrès, & ſont beaucoup plus violentes; leur imagination plus échauffée s'altere par la contrainte où les loix de leur éducation les obligent de vivre; le mal empire par la retenue, bientôt il eſt au point de déranger la raiſon de ces infortunées malades; alors ſouſtraites à ſon empire & n'écoutant plus que la voix de la nature, elles cherchent à lui obéir, elles ne connoiſſent plus, ni décence, ni pudeur; rien ne leur paroît déshonnête pourvu qu'il tende à ſatisfaire leurs deſirs; elles agacent tous les hommes indifféremment & ſe précipitent avec fureur entre leurs bras, ou tâchent par des moyens que la nature indique & que l'honnêteté proſcrit, de ſuppléer à leur défaut; cette maladie eſt connue ſous les différens noms de *fureur utérine*, *d'érotomanie*, *nimphomanie*, &c. *Voyez ces articles*.

Le *satyriaſis* qu'excite une trop grande quantité de ſemence retenue, ſe diſſipe d'ordinaire par ſon excrétion légitime, & n'a point de ſuite fâcheuſe: mais celui qui ſe prend du trop d'activité de la ſemence & d'une tenſion immodérée des parties de la génération, eſt plus lent & plus difficile à guérir; s'il perſiſte trop long-temps, il donne naiſſance à des ſymptômes dangereux, tels que la mélancholie; difficulté de reſpirer, dyſurie, conſtipation, feu intérieur, ſoif, dégoût; fievre lente enfin, & phthiſie dorſale qui préparent une mort affreuſe. Tous ces accidens ſont l'effet d'une excrétion immodérée de ſemence, *Voyez ce mot* & MANUSTUPRATION. Themiſon, un des plus anciens auteurs qui ait écrit ſur cette maladie, aſſure que pluſieurs perſonnes moururent en Crete, attaquées du *ſatyriaſis*.

On ne peut eſpérer de guériſon plus prompte & plus certaine dans le *ſatyriaſis* qui eſt l'effet d'une rigoureuſe continence, que par l'évacuation de l'humeur ſuperflue qui l'excite; il faut conſeiller à ces malades de ſe marier; c'eſt le ſeul moyen autoriſé par la religion, les loix & les mœurs, de rendre l'excrétion de ſemence légitime, mais ce n'eſt pas le ſeul qui la rende avantageuſe; le médecin eſt cependant obligé de s'y tenir & d'y ſacrifier ſouvent la ſanté de ſes malades; il eſt d'ailleurs deſtitué de remedes qui puiſſent procurer cette excrétion, de même que les purgatifs procurent celle des ſucs inteſtinaux; les diurétiques celle des urines, *&c.* L'uſage immodéré de la biere occaſionne bien un flux gonorrhoïque, mais ce n'eſt que de l'humeur des proſtates. Je ne doute pas que s'il connoiſſoit de pareils ſecours, il ne pût en toute ſureté de conſcience les adminiſtrer dans le cas de néceſſité. Si donc le malade ne peut pas abſolument ſe marier; il faudra chercher des remedes à ſes maux dans les rafraîchiſſans, dans le travail, l'exercice outré, les veilles, & le gorger de boiſſons nitreuſes, de tiſanes de nymphea, d'émulſions préparées avec les graines de pavot, les ſemences de chanvre, d'agnuſcaſtus & de ſyrop de nymphea, lui faire prendre des bains froids, le mettre à une diete un peu ſévere, ne le nourrir que d'alimens légers & adouciſſans; lui interdire l'uſage du vin & des liqueurs ſpiritueuſes, enfin l'exténuer de différentes façons; & pour le délivrer d'une ſimple incommodité, ſi facile à diſſiper par des moyens illégitimes, lui donner à leur défaut une maladie très-ſérieuſe; encore par cette méthode riſque-t-on ſouvent de manquer ſon but; la maladie en s'invétérant s'opiniâtre, la ſemence par un long ſéjour devient âcre & plus active, les érections ſont en conſéquence plus fortes & plus fréquentes; & le *ſatyriaſis* entretenu par les vices de quantité & qualité de la ſemence, & par la diſpoſition maladive des parties de la génération, devient plus difficile à guérir; on n'a cependant lieu d'attendre du ſoulagement que dans l'uſage continuel des ſecours propoſés; on peut

y joindre les préparations du plomb, le sel de Saturne en très-petite quantité ; il seroit dangereux d'insister encore trop long-temps sur ce remede, personne n'ignore les terribles effets que son usage intérieur produit ; on peut aussi avoir recours aux applications locales sur la région des lombes qui passent pour amortir les feux de l'amour ; telles sont les fomentations avec l'oxicrat, la liqueur de Saturne, les ceintures de l'herbe de nymphea, l'application d'une plaque de plomb, les immersions fréquentes des parties affectées dans de l'eau bien froide, *&c.* Parmi tous ces remedes, l'expérience heureuse de Timeus paroît avoir particuliérement consacré la vertu du *nitre* & du *nymphea* ; cet auteur rapporte qu'ayant épuisé tous les rafraichissans que la matiere médicale fournit, sur le musicien attaqué du *satyriasis*, dont nous avons parlé au commencement de cet article, il lui conseilla de se marier suivant l'axiome de S. Paul, *qu'il vaut mieux se marier que brûler.* Le malade suit le conseil, épouse une robuste villageoise, & laisse entre ses bras une partie de sa maladie, quelque temps après le *satyriasis* reparoît avec plus de violence, il lasse son épouse & s'énerve de plus en plus ; il demande de nouveaux remedes : Timeus propose le jeûne & la priere, mais il n'en éprouve d'autre effet qu'un dérangement d'estomac, & sa maladie augmente au point, que fatigué & anéanti par les fréquentes excrétions auxquelles il ne pouvoit se refuser, & croyant tous les secours inutiles, il imagina de mettre fin à ses maux par une opération, dont l'effet étoit immanquable, mais trop fort. Timeus la déconseille & l'en détourne, en lui représentant le danger pressant qu'elle entrainoit; enfin, se rappellant qu'un néphrétique après un long usage du nitre étoit resté impuissant, il essaye ce remede & donne une prise de ce sel le matin & le soir dans de l'eau de nymphea ; ce dernier secours fut si efficace, qu'en moins d'un mois les feux de ce musicien furent amortis, de façon qu'à peine il pouvoit satisfaire aux devoirs que lui imposoit le mariage vis-à-vis son épouse, lui qui auparavant eût été un champion digne de la fameuse Messaline.

Quæ resupina jacens multorum absorbuit ictus,
Et lassata viris nondum satiata recessit. (m)

SATYRIDES, (*Géogr. anc.*) îles de l'Océan, selon Pausanias, qui pouvoit entendre par ce mot les îles Gorgosses. Voici le passage de cet ancien : « Comme je » leur faisois (aux Athéniens) beaucoup » de questions sur les satyres, pour tâcher » d'apprendre quelque chose de plus que » ce qui s'en dit communément, un ca- » rien nommé *Euphemus*, me conta que » s'étant embarqué pour aller en Italie, » il avoit été jetté par la tempête vers » les extrémités de l'Océan : là il y a, » me disoit-il, des îles incultes, qui ne » sont habitées que par des sauvages; nos » matelots n'y vouloient pas aborder, » parce qu'elles leur étoient déja connues; » mais poussés par les vents, ils furent » obligés de prendre terre à celle qui » étoit la plus proche : ils appelloient ces » îles les *Satyrides*.

» Les habitans sont roux, & ont par- » derriere une queue presque aussi grande » que celle des chevaux. Dès que ces » sauvages nous sentirent dans leur île, » ils accoururent au vaisseau, & y étant » entrés, sans proférer une seule parole, » ils se jetterent sur les premieres femmes » qu'ils rencontrerent. Nos matelots pour » sauver l'honneur de ces femmes, leur » abandonnerent une barbare qui étoit » dans l'équipage ; & aussi-tôt ces satyres » assouvirent leur brutalité, non-seule- » ment en la maniere dont les hommes » usent des femmes, mais par toutes » sortes de lascivetés. Voilà, ajoute Pau- » sanias, ce qui me fut conté par ce » carien » ; mais ce carien ne lui conta qu'une fable. (*D. J.*)

SATYRION, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante décrit sous le nom d'*orchis*. *V.* ORCHIS.

SATYRION, (*Mat. méd. & Diete.*) *orchis*, *testicules de chien*, *&c.* Les diverses especes de *satyrion*, & sur-tout celles des *satyrions* à racine bulbeuse, ont été singuliérement vantées par les anciens pharmacologistes, & par ceux d'entre les modernes qui ont suivi la doctrine de Paracelse, comme l'aphrodisiaque par excellence. Cette haute réputation n'a eu cependant d'autre fondement

que la forme de ses bulbes qui ont quelque ressemblance avec un testicule ; & le principe qui a établi les vertus médicinales des remedes sur leur *signature* ou ressemblance quelconque avec certaines parties du corps humain. (*Voyez* SIGNATURE.) La philosophie moderne ne s'accommode point d'un pareil principe, & l'expérience qui est son vrai guide, a démontré que les bulbes de *satyrion*, malgré leur grande ressemblance avec un des principaux organes de la génération, n'avoient aucune influence sur ces organes ; qu'elles n'excitoient point leur jeu, ne produisoient point la *magnanimité*. *Voyez* MAGNANIMITÉ. *Médecine*. Les racines de *satyrion* n'en entrent pas moins cependant dans ces compositions aphrodisiaques, tant magistrales qu'officinales les plus usitées.

On garde ces racines dans les boutiques sous la forme de conserve, & sous celle de candit ou confiture.

Au reste ce n'est que le bulbe plein, dur, & bien nourri qu'on choisit, & auquel est attribuée la vertu propre du *satyrion* ; car quant à un autre bulbe dessséché & flétri, qui se trouve toujours avec le précédent, non-seulement il est regardé comme privé de ces vertus, mais même comme doué des propriétés contraires.

M. Geoffroi le cadet a préparé de la maniere suivante le bulbe des *satyrions* de notre pays pour imiter le salep des Turcs. (*Voyez* SALEP.) Après avoir choisi les racines d'orchis les mieux nourries, il en ôte la peau, les jette dans l'eau froide ; & après qu'elles y ont séjourné quelques heures, il les fait cuire dans une suffisante quantité d'eau ; il les fait égoutter, puis il les enfile pour les faire sécher à l'air, choisissant pour cette préparation un temps sec & chaud. Elles deviennent transparentes ; elles ressemblent à des morceaux de gomme adragant, & demeurent très-dures. On les peut conserver saines, tant qu'on voudra, pourvu qu'on les tienne dans un lieu sec ; au lieu que les racines qu'on a fait sécher sans cette préparation, s'humectent & moisissent pour peu que le temps soit pluvieux pendant plusieurs jours. *Mémoires de l'académie & des Sciences année* 1740.

C'est à cause de cette pente que les racines de *satyrion* desséchées à la maniere ordinaire ont à se corrompre, qu'est venu l'usage de les garder dans les boutiques sous forme de conserve ou de candit. (*Voyez* CANDIT,) Mais la méthode de M. Geoffroi pourvoit à leur conservation d'une maniere plus avantageuse.

Le même auteur assure que les racines de *satyrion* de notre pays ainsi préparées, ont les mêmes propriétés médicinales que le salep des Turcs, tout comme elles ressemblent à cette drogue par leurs qualités extérieures. *Voyez* SALEP.

Quant à la maniere de les employer, voici comme il s'en explique : on peut les réduire en poudre aussi fine qu'on veut, on en prend le poids de vingt-quatre grains, qu'on humecte peu-à-peu d'eau bouillante ; la poudre s'y fond entiérement, & forme un mucilage qu'on peut étendre par ébullition dans une chopine ou demi septier d'eau, & l'on est le maître de rendre cette boisson plus agréable, en y ajoutant le sucre & quelques légers parfums. Cette poudre peut aussi s'allier au lait qu'on a conseillé aux malades affectés des maladies de poitrine.

Ce dernier usage qui est le principal & le plus utile tant du salep imité, que du vrai salep (*voyez* SALEP), prouve bien démonstrativement combien la prétendue vertu aphrodisiaque des *satyrions* est chimérique : car assurément les phtisiques n'ont que faire de *magnanimité*, & un remede capable de la produire, ne leur est rien moins que convenable. (*b*)

SATYRIQUE, adj. (*Gram. & Litt.*) ce qui appartient ou a rapport à la satyre, ou qui tient de sa nature de la satyre.

Ainsi l'on dit génie *satyrique*, style *satyrique*, vers *satyriques*, *&c.* Tous les auteurs *satyriques* ne sont pas poëtes ; on peut compter parmi eux des prédicateurs, comme South ; des historiens comme Burnet, Mezerai, le Vassor, *&c.* des philosophes, comme Apulée & Montagne. Dans la théologie payenne il y a eu jusqu'à un dieu *satyrique* appellé *Momus*. Homere donne à Thersite le caractere d'un *satyrique* de cour. On a accusé les Hollandois d'avoir composé des écrits ou

fait frapper des médailles *satyriques* qui leur ont coûté quelquefois bien cher.

Cependant on entend principalement par *satyriques*, les poëtes qui ont composé des satyres; tels qu'Horace, Boileau, le comte de Rochester, *&c.* L'auteur du cours des belles-lettres distribuées par exercices, caractérise ainsi les trois principaux *satyriques* latins, & le *satyrique* françois.

« Horace & Boileau, dit-il, avoient » un esprit plus doux, plus souple: ils » aimoient la simplicité; ils choisissoient » les traits & les présentoient sans fard » & sans affectation. Juvenal avoit un » génie fort, une imagination fougueuse; » il chargeoit ses tableaux, & détruisoit » souvent le vrai en le poussant trop loin. » Horace & Boileau ménageoient leur » fonds; ils plaisantoient doucement, » légérement; ils n'ôtoient le masque » qu'à demi & en riant, Juvenal l'arra- » che avec colere. Quelquefois les deux » premiers font exhaler l'encens le plus » pur du milieu même des vapeurs *saty-* » *riques.* Le dernier n'a jamais loué qu'un » seul homme, & cette louange se tour- » noit même en satyre contre le reste du » genre humain. En un mot, les portraits » que font Horace, Boileau, quoique » dans le genre odieux, ont toujours quel- » que chose d'agréable qui paroît venir » de la touche du peintre. Ceux que fait » Juvenal ont des couleurs tranchantes, » des traits hardis, mais gros. Il n'est » pas nécessaire d'être délicat pour en sen- » tir la beauté.

» Horace & Boileau ont des traits pro- » pres & qui les séparent: Horace nous pa- » roît quelquefois plus riche & Boileau plus » clair. Horace est plus réservé que Juvenal; » mais il l'est beaucoup moins encore que » Boileau. Il y avoit plus de nature & de » génie dans Horace, plus de travail & » peut-être plus d'art dans Boileau.

» Perse a un caractere unique qui ne » sympathise avec personne; il n'est pas » assez aisé pour être mis avec Horace. » Il est trop sage pour être comparé à » Juvenal, trop enveloppé & trop mysté- » rieux pour être joint à Despréaux. Aussi » poli que le premier, quelquefois aussi » vif que le second, aussi vertueux que » le troisieme; il semble être plus phi- » losophe qu'aucun des trois. Peu de gens » ont le courage de le lire; la premiere » lecture une fois faite, on trouve de » quoi se dédommager de sa peine dans » la seconde ». *Cours de Belles-Lettres, tome II. page* 162. *& suivantes.*

SATYRIQUES JEUX, (*Théâtre.*) espece de farces qu'on jouoit à Rome le matin avant la grande piece pour les plaisirs du peuple. Elles ne venoient ni des Umbriens, ni des Liguriens, ni des autres peuples de l'Italie; mais on les avoit empruntées des Grecs. (*D. J.*)

SATYRIUM, (*Géogr. anc.*) canton d'Italie dans la Messapie, aux environs de la ville de Tarente, selon Etienne le géographe. Elle donna son nom à la ville de Tarente, qui est appellée *Saturum Tarentum* dans ces vers de Virgile, *Géorg. l. II. v.* 195.

Sin armenta magis studium vitulosque tueri,
Aut fœtus ovium, aut urentes culta capellas,
Saltus & Saturi *petito longinqua* Tarenti,
Et qualem infelix amisit Mantua campum,
Pascentem niveos herboso flumine cygnos.

» Si vous vous plaisez à élever des trou- » peaux de bœufs, de brebis ou de che- » vres, transportez-vous dans le pays de » Tarente, à l'extrémité de l'Italie, ou » dans les herbages du Mantouan, pays » hélas! enlevé à ses malheureux habi- » tans; délicieuses campagnes, où tant » de cygnes paissent sur les bords du » Mincio.

Rien n'empêche qu'on ne dise que *Satyrium*, ville de ce canton, ne soit aujourd'hui la bourgade *Satuzo.* (*D. J.*)

SATZ *ou* ZIATECK, (*Géog. mod.*) ville de Boheme, capitale d'un cercle de même nom, sur la rive méridionale de l'Egra, à 15 lieues au nord ouest de Prague. Elle a été souvent le séjour des ducs de Boheme.

SATZ, *cercle de*, (*Géogr. mod.*) en allemand *Satzeer-Kraiss*, cercle de Boheme, dans sa partie occidentale. Il est borné au nord par la Misnie, au midi par le cercle de Pilsen, au levant par celui de Rakonick, & au couchant par celui d'Elnbogen. Il occupe les deux bords de l'Egra. (*D. J.*)

SATZUMA, (*Géogr. mod.*) une des neuf provinces du Saïkokf, ou de la contrée de l'empire du Japon; qui est dans le pays de l'Ouest. Cette province n'a que deux journées de longueur, & est cependant divisée en quatorze districts; elle est médiocrement fertile, mais elle a de bonnes manufactures de draps, produit quantité de muriers, & peut presque fournir les autres provinces de camphre. Kaempfer ajoute qu'elle surpasse toutes les provinces de l'île de Saikokf en richesses & en pouvoir; & qu'elle renferme dans son sein des mines d'or & d'argent si considérables, que l'empereur s'en est réservé la disposition à lui seul. (*D. J.*)

SAVA, (*Géogr. mod.*) petite ville de Perse, à deux ou trois journées au nord-ouest de Kom. Il y a dans cette ville deux célébres mosquées, où les Persans viennent par dévotion pour de grands personnages qui y ont leurs tombeaux. *Latit.* 34. 56.

SAVANNE, s. m. (*Econom. rustiq.*) dans les îles françoises de l'Amérique on appelle *savannes* de grandes pelouses dont l'herbe est courte, assez rase & de différentes especes inconnues en Europe: ces *savannes* servent de pâturages aux bestiaux; on est obligé de les entretenir avec soin, & les clore de lisieres ou fortes haies de citronniers taillés à la hauteur de six à sept piés: ces haies sont fort épaisses, bien garnies de branches, & remplies d'épines, qui les rendent impénétrables.

SAVANES, *terme des îles françoises*; on appelle ainsi, dans les îles françoises des Antilles, les prairies où l'on met paître les chevaux & les bestiaux. Dans les *savanes* un peu seches, on trouve de petits insectes rouges, qui ne sont que de la grosseur de la pointe d'une épingle: ces petites bêtes s'attachent à la jambe, & lorsqu'elles sont passées au travers des bas, elles causent des démangeaisons épouvantables, qui obligent de s'écorcher les jambes. Quand on en est incommodé, il n'y a pas de meilleur remede que de faire bouillir dans l'eau des bourgeons de vignes & de monbain, des feuilles d'oranger, & des herbes odoriférantes; & on s'en lave bien les jambes plusieurs jours de suite. Le mot de *savane* a été emprunté des Espagnols, qui donnent le nom de *savanas* aux prairies.

Les françois du Canada donnent le nom de *savane* aux forêts composées d'arbres résineux, c'est-à-dire, aux forêts de pins, sapins, de méleses, & dont le fond est humide & couvert de mousse. Il y a des *savanes* qui sont fort épaisses, & d'autres qui sont claires. Le caribou habite dans les *savanes*, & quand elles sont épaisses, il s'y fraie des routes. (*D. J.*)

SAVANT, DOCTE, HABILE, (*Synon.*) les connoissances qui se réduisent en pratique rendent *habile*. Celles qui ne demandent que de la spéculation font le *savant*. Celles qui remplissent la mémoire font l'homme *docte*.

On dit du prédicateur & de l'avocat qu'ils sont *habiles*; du philosophe & du mathématicien qu'ils sont *savans*; de l'historien & du jurisconsulte, qu'ils sont *doctes*.

L'*habile* semble plus entendu; le *savant* plus profond, & le *docte* plus universel.

Nous devenons *habiles* par l'expérience; *savans* par la méditation; *doctes* par la lecture.

On peut être fort *savant* ou fort *docte* sans être *habile*, mais on ne peut guere être très-*habile*, sans être *savant*. Synon. de *Girard*. (*D. J.*)

SAVANT, (*Littérat.*) Voici le portrait que M. Van Effen fait du vrai savant, comparé au pédant. Celui qui mérite véritablement le nom de savant, est un homme qui sait un grand nombre de choses utiles, lesquelles, digérées par la méditation, peuvent fortifier son raisonnement, le rendre plus éclairé sur ses devoirs, en un mot lui faire passer sa vie avec agrément & avec sagesse. Celui qui n'est en possession que du titre de savant, c'est-à-dire, le pédant, s'est embarrassé l'esprit, sans discernement & sans choix, des plus inutiles vétilles de l'antiquité; il sait donner une généalogie à chaque mot; chez lui tout terme est arabe, chaldaïque, phénicien; enfin, il s'efforce d'apprendre ce qu'un homme raisonnable est en droit d'ignorer, pour se faire un mérite d'être instruit de ce que peu de per-

ſonnes ſavent, & que tout homme de bon ſens voudroit oublier, s'il l'avoit appris.

SAVARIA, (*Géogr. anc.*) ville de la haute-Pannonie. Ptolomée, *l. II. c. xv.* la met au nombre des villes éloignées du Danube. Lazius conjecture que c'eſt aujourd'hui le lieu nommé *Leibnitz*, & Villeneuve prétend que c'eſt Graitz.

SAVART, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) terme que l'on trouve dans les coutumes de Reims & de Clermont, héritage en *ſavart*, c'eſt-à-dire, en friche. *Voyez le gloſſaire* de M. de Lauriere. (*A*)

SAVATAPOLI, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la Mingrélie, ſur la mer Noire, à l'endroit où la côte orientale ſe joint à la ſeptentrionale. Cette ville eſt la *Sébaſtopolis*, ou la *Dioſcuria* des anciens. (*D. J.*)

SAVATRA, (*Géogr. anc.*) ville de la Galatie, dans l'Iſaurie, ſelon Ptolomée, *l. V. c. iv.* ſon nom moderne ſelon Niger, eſt *Souraceri*. (*D. J.*)

SAUBATHA, (*Géogr. anc.*) ſelon Ptolomée, *liv. VI. ch. vij* & *Sabattha*, ſelon Arrien, *II, Peripl. p.* 15. ville de l'Arabie heureuſe, où elle avoit le titre de *metropole*. Cette ville étoit dans les terres, & Arrien dit que le roi y faiſoit ſa réſidence. Cela demande une explication que Saumaiſe, *in exercit. Plin. p.* 354. a donnée. Comme le pays de l'Arabie qui produiſoit l'encens étoit différent du pays des Sabéens, & que ces deux pays étoient ſoumis à deux différens rois : il s'enſuit que Saba, capitale des Sabéens, & *Sabattha* ou *Saubatha*, capitale du pays qui produiſoit l'encens, étoient auſſi deux villes différentes. Celle-ci ſe trouvoit à l'orient de l'Arabie heureuſe, & celle-là à l'occident; de ſorte que Sabota, ville des Sabéens, que Pline met ſur la côte du golfe Arabique, ou ſur le rivage rouge, eſt la même que Saba ; & la ville de *Sabota*, que le même auteur place chez les Adramites, eſt la ville *Saubatha* de Ptolomée, & la *Sabatha* d'Arrien. (*D. J.*)

SAUCE ou SAUSSE, ſ. f. (*Cuiſine.*) compoſition liquide dans laquelle les cuiſiniers font cuire diverſes ſortes de mets, ou qu'ils font à part pour manger les viandes quand elles ſont cuites. On connoît aſſez nos *ſauces* modernes, mais on ſera peut-être bien aiſe de trouver ici quelques-unes des *ſauces* de la cuiſine de nos ayeux, & que M. Sauval a rapportées dans ſes antiquités de Paris. Ces *ſauces* ſont la *ſauce* jaune, la *ſauce* chaude, la *ſauce* à compote, la *ſauce* moutarde ou la galantine, la *ſauce* rapée, la *ſauce* verte, enfin la camelaine.

La *ſauce jaune* ſe faiſoit avec du poivre blanc, que nos peres nommoient *jaunet*; elle étoit du nombre des *ſauces* chaudes. Dans la *ſauce* à compote, c'étoit le poivre noir qui y entroit.

La *ſauce moutarde* ou galantine, étoit faite de la racine de cette plante, que nos botaniſtes ne connoiſſent plus, & qui peut-être n'eſt autre choſe que le cran que nous mettons préſentement dans nos *ſauces*, & qui n'eſt ni moins chaud, ni moins piquant que la galantine.

La *ſauce rapée* ſe faiſoit avec du verjus de grain, ou des groſeilles vertes.

La *ſauce verte*, que nous connoiſſons encore, avoit entr'autres ingrédiens, du gingembre & du verjus, qu'on verdiſſoit avec du jus de perſil ou de bled verd; on y ajoutoit enſuite de la mie de pain blanc.

A l'égard de la *camelaine*, qui prenoit ſon nom d'une ſimple que nous ne connoiſſons plus, elle étoit faite de cinamome, de gingembre, & de cloux de géroſle, de graine de moutarde, de vin, de verjus, de pain & de vinaigre; de ſorte que c'étoit la plus compoſée de toutes les *ſauces* de ce temps-là.

Le droit de faire & de vendre des *ſauces* appartenoit autrefois aux marchands épiciers, qui de-là ſe nommoient épiciers-apoticaires-*ſauciers*; mais depuis, & le nom & la marchandiſe ſont paſſés aux maîtres vinaigriers, qui encore à préſent mettent au nombre de leurs qualités, celle de *maîtres ſauciers*. (*D. J.*)

Sauce robert, en terme de *Cuiſinier*; ce ſont des oignons aſſaiſonnés avec de la moutarde, & cuits dans la graiſſe d'une longe de porc, ou d'une autre piece, qu'on a mêlé avec la *ſauce* dont on l'a arroſé.

Les *cuisiniers* appellent aussi *sauce verte* une *sauce* faite avec du bled verd, une rôtie de pain, du poivre, du sel, le tout pilé ensemble, & passé dans un linge.

SAUCER, v. act. c'est tremper dans une sauce. *Saucer* une médaille, c'est quand elle est de cuivre, l'argenter.

SAUCIER, s. m. *terme de corporation;* les maîtres vinaigriers prennent dans leurs statuts, tant anciens que nouveaux, la qualité de maîtres *sauciers*, à cause de diverses sauces qu'ils ont droit de composer & de débiter; & que le vinaigre même qu'ils font, & qu'ils vendent, passe pour une des meilleures *sauces* pour beaucoup de mets & de viandes; ce nom appartenoit aussi autrefois au corps des marchands épiciers, à cause d'une petite communauté de *sauciers*, ou faiseurs de sauces, qui leur étoit alors unie; c'étoit apparemment en en vertu des épiceries qui entroient dans leurs sauces. En 1394 les *sauciers* firent bande à part, & eurent leurs jurés, restant pourtant sujets à la visite des gardes de l'épicerie; c'est de-là que sont venus nos vinaigriers-*sauciers*.

Les sauces des vinaigriers dont il est parlé dans le quinzieme article de leurs statuts de 1658, sont la sauce jaune, la cameline & la sauce moutarde, toutes présentement ignorées, ou du moins hors d'usage sur les tables délicates, où nos nouveaux cuisiniers en ont introduit beaucoup d'autres moins simples & plus piquantes, & de-là plus préjudiciables à la santé. *Savary.* (*D. J.*)

SAUCISSE, s. f. (*Cuisine.*) ce mot dans sa propre signification veut dire une sorte de mets que l'on fait avec du sang & de la chair de porc assaisonnée; c'est une espece de boudin.

Ce mot vient de l'italien *salsiccia*, & selon Saumaise, du latin *salsicium*, qu'on écrit au lieu de *salsem*, salé.

Les *saucisses* de Bologne sont les plus estimées, & on en fait une consommation considérable en Italie, surtout à Bologne & à Venise, d'où on en porte dans beaucoup d'autres endroits.

On fait les *saucisses* avec de la chair de porc crue, que l'on hache avec de l'ail. On l'assaisonne de poivre & de plusieurs sortes d'épices; les Anglois fournissent les Italiens de peaux & de boyaux de porc, & le commerce de cette sorte de marchandise est plus grand qu'on ne s'imagine.

SAUCISSE, (*Génie.*) c'est une longue charge de poudre mise en rouleau dans de la toile goudronnée, arrondie, & cousue en longueur, de sorte que cette espece de trainée regne depuis le fourneau ou chambre de la mine, jusqu'à l'endroit où se tient l'ingénieur pour y mettre le feu, & faire jouer le fourneau. La *saucisse* peut avoir environ deux pouces de diametre. On met ordinairement deux *saucisses* à chaque fourneau, afin que si l'une vient à manquer, l'autre y supplée. (*D. J.*)

SAUCISSON, *dans l'Artillerie & la Fortification*, est une espece de fascine depuis 9 ou 10 piés de longueur jusqu'à 18, relié de 9 pouces en 9 pouces avec de bonnes harres. On s'en sert dans la construction de l'épaulement des batteries à un siege, & pour réparer les breches ou les bouches, en attendant qu'on veuille reconstruire le revêtement, ou mettre le rempart dans l'état où il étoit avant le siege de la place. (*Q*)

SAUCISSON, s. m. *dans l'Artillerie*, est un long sac de cuir ou de toile, d'environ un pouce & demi de diametre, dont on se sert pour porter le feu dans la chambre ou le fourneau d'une mine; il est pour cet effet rempli de poudre fine.

Le *saucisson* se renferme dans un petit canal de bois appellé *auget*. Ce canal sert à empêcher que les matériaux qui remplissent la galerie de la mine ne pressent trop le *saucisson*, qui pourroit sans cela s'étouffer avant qu'il eût porté le feu à la mine. Le *saucisson* est attaché fixément au milieu du fourneau ou de la chambre de la mine, de sorte qu'on ne puisse point l'en arracher. Il se conduit dans tous les retours de la galerie, on le continue même un peu au-delà pour pouvoir y mettre le feu plus surement. *Voyez* MINE & TÉMOIN.

Dans l'attaque d'un ouvrage qu'on craint qui ne soit miné, on cherche à découvrir le *saucisson* pour empêcher que l'ennemi

n'y mette le feu & ne fasse jouer les mines.

Couper le saucisson, c'est rompre la liaison ou la continuité de la poudre depuis le dehors de la galerie jusqu'à la chambre de la mine, ce qui ne permet plus de la faire sauter.

SAUCISSON, (*Artificier.*) les artificiers appellent ainsi une espece de fusée que l'on attache ordinairement à la queue d'une plus grande, pour en rendre l'effet plus agréable. J'ai dit *ordinairement*, parce qu'on en fait quelquefois qui volent en l'air comme les fusées ordinaires, & alors on les appelle *saucissons volans*, pour les distinguer des premiers qu'on nomme *saucissons fixes*.

Le cartouche du *saucisson* se fait avec une baguette. Ce cartouche doit être de quatre pouces de long; il se fait de carton roulé deux fois & bien colé partout; on l'étrangle par un bout à un demi-pouce de son extrémité; on le lie avec de la ficelle; on prend un tampon de papier que l'on fait entrer dans ce cartouche; on le pousse dans le cul du *saucisson* avec la baguette; on frappe celle-ci avec un maillet, après quoi l'on met de la poudre ordinaire dans ce cartouche; & quand il est plein à peu-près, l'on couvre cette charge d'un tampon que l'on frappe encore avec la baguette, & ensuite on l'étrangle & on le lie en cet endroit. Après cela l'on serre ce *saucisson* depuis les deux endroits étranglés avec beaucoup de ficelle, en sorte qu'il en soit tout couvert; en cet état on le jette dans la colle forte & on le laisse sécher, afin que le feu y étant mis, il trouve plus de résistance, & fasse un plus grand bruit en faisant crever le cartouche.

Il faut pour cela que le *saucisson* soit percé à celui de ses bouts qu'on appliquera à la queue de la fusée, où il doit avoir un peu de poudre grenée, & cette poudre servira à allumer le *saucisson* que l'on fera tenir contre la fusée avec du papier ou du parchemin, ou bien avec une corde ou autrement, afin que la fusée venant à finir, le *saucisson* prenne feu & produise son effet.

Pour construire des *saucissons* volans, on fera leurs cartouches comme ceux des précédens, excepté qu'ils doivent être un peu plus longs. Après avoir étranglé un de leurs bouts comme à l'ordinaire, on les charge aussi de poudre graînée; puis à un doigt d'épaisseur, on ajoute de la poudre pilée & passée, comme pour les fusées par terre, en pressant le tout à coup de maillet, comme pour les fusées volantes; enfin on couvre le cartouche avec une corde, après avoir étranglé l'autre bout, en sorte qu'il n'y reste qu'une lumiere grosse comme un petit tuyau de plume d'oie; on l'amorce avec un peu de poudre mouillée.

SAUCISSON, c'est aussi, *dans les feux d'artifice*, une sorte de pétard fait avec un cartouche cylindrique, court, étranglé & fermé par les deux bouts, ce qui le fait ressembler à un *saucisson* à manger. Pour augmenter la détonation de la poudre qu'il renferme par la résistance du cartouche, on l'enveloppe de ficelle collée.

SAUCISSON VOLANT, c'est le même artifice alongé, pour continuer un peu de composition qui le fait pirouetter en le jettant en l'air par le moyen d'un pot, d'où il sort comme d'un mortier, & finit par tirer un coup. Frezier, *traité des feux d'artifice.* (*Q*)

SAUCISSON,)*Marine.*) c'est un boyau de toile rempli de poudre à canon, dont on se sert dans un brûlot, pour conduire le feu depuis les dales jusqu'aux artificiers.

SAUCISSON, (*Charcuterie.*) les *saucissons* sont de grosses saucisses qui se font en plusieurs endroits, particuliérement en Italie, avec de la chair de porc crue, bien battue & bien broyée dans un mortier, où l'on mêle quantité d'ail, de poivre en grain, & autres épices; les meilleurs *saucissons* sont ceux de Bologne. (*D. J.*)

SAUCLE *ou* SAUCLES. *Voyez* MELET.

SAUDAGUER, s. m. (*Commerce.*) mot persan qui signifie un *marchand*, un homme qui fait son profit à acheter, vendre ou échanger des marchandises. *Voy.* MAR-

CHAND, COMMERCE, NÉGOCE, *Dict. de Comm.*

SAUDRE, LA, (*Géogr. mod.* en latin du moyen âge *Saldria*, riviere de France. Elle prend sa source dans le Berry, sépare cette province de la Sologne, & va se rendre dans le Cher entre Celles & Châtillon. (*D. J.*)

SAVE, LA, (*Géog. mod.*) nom de deux rivieres, l'une en Allemagne, l'autre en France.

1°. La *Save*, riviere d'Allemagne, prend sa source dans la haute Carniole; & après avoir reçu dans son sein plusieurs rivieres dans un cours d'environ cent lieues, elle se jette dans le Danube, près de Belgrade. Ptolomée l'appelle *Saus*, Strabon *Savus*, Justin *Sabus*, & les Allemands *Die Saw*. Elle forme dans son cours quelques îles, comme celle de Metubaris, à l'occident de l'ancienne *Sirmium*, & celle de Sigestica, proche de *Zagabria*, dans laquelle il y avoit anciennement une ville. C'étoit-là que les Romains apportoient toutes leurs marchandises d'Aquilée, pour les envoyer ensuite à *Nauportus* (Laubach), d'où elles étoient transportées à *Sigestica*, pour l'entretien des garnisons.

2°. La *Save* de France est une riviere dans l'Armagnac; elle sort du Nébouzan, prend sa source dans les Pyrénées, auprès de Bayonne, arrose Sammathan & Lombez avant que de tomber dans la Garonne, près de Grenade. (*D. J.*)

SAVEL, s. m. (*Hist. nat. Ichthyolog.*) nom donné par les Portugais à une espece de poisson qui abonde sur les côtes de la Chine, & qu'on pêche dans la riviere de Kiang, près Nanking. Les premiers eunuques de la cour en remplissent plusieurs bateaux, & enterrent tout de suite ce poisson dans de la glace pilée, pour la provision d'été de l'empereur. Les bâtimens dans lesquels ils les transportent, sont de la plus grande propreté, & tous les autres vaisseaux sont obligés de se ranger sur leur passage. (*D. J.*)

SAVENNEAU *ou* SAVENEL, & SAVONNEAUX, *voyez* BOUT DE QUIEVRE.

SAVERDUN, (*Géogr. mod*) ville de France dans le pays de Foix, sur l'Ariege. Elle appartenoit autrefois aux comtes de Toulouse, & étoit alors une place importante. Elle soutint pendant la guerre des Albigeois un siege contre Simon de Montfort, & l'obligea de se retirer avec perte. *Long.* 19. 16. *lat.* 43. 12.

Benoît XII. né à *Saverdun*, où son pere étoit meunier, se fit religieux de Cîteaux, devint cardinal, fut élu pape à Avignon en 1334, & mourut dans cette ville en 1342. Il suivit l'exemple de Jean XII. en déposant par de nouvelles bulles l'empereur Louis de Baviere, & le privant de tous ses biens, meubles & immeubles. Il crut aussi devoir donner une constitution sur l'état des ames après la mort, fait sur lequel il étoit à propos de ne rien statuer, puisque son prédécesseur lui-même étant assis sur la chaire pontificale, voulut établir une opinion toute différente sur la vision béatifique; & cette opinion auroit été reçue dans l'Eglise sans l'université de Paris, qui s'y opposa formellement. (*D. J.*)

SAVERNE, (*Géogr. mod.*) ou *Zabern*, comme l'écrivent les Allemands, en latin *Taberna*; ville fort ancienne de France, dans la basse Alsace, sur la riviere de Soer, à 6 lieues au sud-ouest de Strasbourg, au pié du mont de Vosge. Il y a à *Saverne* une collégiale, un hôpital, un couvent de récolets, un monastere de religieuses, & un magnifique château bâti par le cardinal Egon de Furstenberg, & qui fait le lieu de la résidence ordinaire des évêques de Strasbourg, qui sont seigneurs de *Saverne*. *Long.* 25. 3. *lat.* 48. 45. (*D. J.*)

SAVERNE, *la*, ou *Severne*, (*Géogr. mod.*) en latin *Sabriana* ou *Sabrina*, riviere d'Angleterre, au pays de Galles. Elle a sa source dans le comté de Montgomery, arrose les provinces de Shrop, de Worcester & de Glocester, recevant dans son lit plusieurs rivieres assez considérables, en particulier l'Avon, le Wye & l'Usk. Enfin elle se jette à la mer, au-dessous de la ville de Glocester, où elle s'élargit si fort, qu'on appelle son embouchure *la mer de Saverne*.

Les Anglois ont aussi donné le nom de *Saverne* à une riviere de l'Amérique septentrionale qui arrose le nouveau pays de

Galles dans sa partie méridionale, & qui se jette dans la baie du nord ou de Hudson. (*D. J.*)

SAVER-KRAUT, s. m. (*Cuisine.*) que les François nomment par corruption *sourcrout;* c'est un mets usité dans toute l'Allemagne; c'est du choux aigri qui en fait la base: de-là vient son nom allemand. *Saver* signifie *aigre*, *acide*, & *kraut* signifie *chou.* Lorsqu'on veut faire la *saver-kraut*, on commence par couper des choux blancs en tranches extrêmement minces; les Allemands ont pour cet usage une planche faite comme un rabot, & garnie d'un fer tranchant: en passant le chou sur cette espece de rabot, il se coupe en tranches minces, qui sont reçues dans un baquet qui est au-dessous du rabot. Lorsqu'on en a amassé une quantité suffisante, on met ce chou ainsi coupé dans des barrils, on en fait des couches que l'on saupoudre avec du sel & quelques grains de genievre; & quand le barril est plein on le couvre d'une planche, & l'on met un poids par-dessus, afin que le chou coupé soit pressé fortement. On met le tout dans une cave, & on le laisse fermenter pendant quelques semaines. Lorsqu'on veut en manger, on lave ces choux, & on les fait cuire avec du petit-salé, des saucisses, des perdrix, & telle autre viande que l'on veut. Ce ragoût est fort estimé des Allemands; il se sert sur la table des plus riches, comme sur celle des plus pauvres. Les étrangers ont de la peine à y prendre du goût; cependant ce ragoût paroît fort utile pour les gens de mer, dans les voyages de long cours.

SAVETIER, s. m. (*Juran. d'artisans.*) artisan qui raccommode les vieilles chaussures, souliers, bottes, pantoufles, &c. Dans les anciens statuts de la communauté des *Savetiers* de la ville, fauxbourgs, banlieue, prévôté & vicomté de Paris, ils sont appellés *maîtres Savetiers*, *Bobelineurs*, *Carreleurs de souliers.* Leurs premiers statuts sont du mois de Janvier 1443, dressés, accordés, autorisés par lettres-patentes de Charles VII. depuis réformés & de nouveau confirmés par Louis XI. au mois de Juin 1467; par François I. au mois d'Octobre 1516; par Charles IX. en Janvier 1566, & par Henri IV. en Juillet 1598. Leurs dernieres lettres-patentes de réformation & confirmation sont du mois de Mars 1659, sous le regne de Louis XIV. enrégistrées en parlement les même mois & an. *Savary.* (*D. J.*)

SAVEUR, (*Physiolog.*) Les sucs ou liqueurs des corps qui font impression sur l'organe du goût, est ce qu'on appelle *saveur*, & quelquefois l'on donne ce nom même à leur impression.

Les principes actifs des *saveurs* ou des corps savoureux, sont les sels tant fixes que volatils: les terres, la lymphe, & les soufres n'entrent dans les *saveurs* que pour en établir la variété & les especes; de la même façon que les ombres mêlées avec la lumiere forment les images; mais ce ne sont pas ces ombres qui font impression sur l'organe, c'est la lumiere seule; de même les sels sont les seuls principes capables d'affecter l'organe du goût, l'eau, l'huile & la terre n'ont aucun goût.

Le goût de l'huile ne vient point d'elle-même. Elle est douce en soi & très-insipide lorsqu'elle est pure. Elle contient un esprit recteur, comme parlent les Chimistes; c'est si bien lui qui fait le goût de l'huile, qu'elle n'en a plus quand il s'est évaporé. Cet esprit recteur n'est autre chose qu'une huile infiniment atténuée, le plus souvent d'une odeur agréable, & dont les plus petites & simples particules ont beaucoup de vertu. Les eaux minérales, dont le goût & la vertu de teindre se dissipent si vîte, font voir qu'il y a un pareil esprit recteur dans les minéraux. Il se trouve dans le vin & la biere même, & s'évapore quand les bouteilles restent débouchées.

Les sels seuls affectent l'organe du goût, suivant leurs genres & leurs différentes figures. Le nitre forme des prismes hexagones, & on sait, par les expériences de Bellini, que les végétaux, presque de même nature, forment ces prismes. Les crystaux de vitriol forment des parallelepipedes rhomboïdes; ceux d'alun sont octahedres. Ensuite quand les goûts sont changés, on apperçoit aussi que les figures le sont. Les prismes nitreux qu'on ne

trouve plus dans l'esprit de nitre, se régénerent dans le nitre régénéré. Boyle a un traité curieux sur la production méchanique des formes. La lymphe ou l'eau, n'est que le véhicule des sels, leur dissolvant, leur mobile, & le mêlange de l'huile & de la terre varient seulement leur impression en mille façons différentes; si nous ajoutons à ces variétés celles qui sont prises de la nature des différens sels simples & composés, on aura des sources inépuisables de la diversité des *saveurs*. Quelle variété d'images la lumiere ne produit-elle pas avec l'ombre seule! Quelle autre variété la combinaison du petit nombre des couleurs primitives & de l'ombre, ne produit-elle pas encore? En doit-on moins attendre de la combinaison des sels primitifs entr'eux? Telle est la nature des *saveurs* en général: détaillons-en les différences principales, autant du-moins qu'on a pu trouver de mots pour les exprimer.

Il est certain que c'est de la différence, grosseur, figure & mouvement des corps sapides que naît de la variété des *saveurs*; par exemple:

1°. Le salé, que produit la diverse figure des sels.

2°. L'acide; tel est le goût de plusieurs fruits d'été, du vin, du vinaigre, de l'esprit de souffre, de nitre, de vitriol; car toutes ces choses sont acides, quoique d'une acidité fort différente.

3°. L'alkalin, comme sont les sels urineux qui sentent l'urine putréfiée.

4°. Le doux; tel est le goût de la plupart des végétaux quand ils sont bien mûrs; celui du sucre, du miel, de la manne, *&c.* tout ce qui est doux appartient à la classe des acides.

5°. Le vineux, qui est celui de tous les vins, de toutes les bieres, *&c.*

6°. L'amer, comme des deux biles, de l'absynthe, de l'aloës de la coloquinte, des huiles rances, *&c.* tel est encore le goût de la dissolution du cuivre, de la solution de l'argent dans l'esprit de nitre.

7°. L'aromatique; ce nom appartient à tous les végétaux qui ont en mâchant un goût & une odeur forte.

8°. L'âcre; comme l'euphorbe, l'ail, l'oignon & les autres âcres d'une odeur désagréable, différens en cela des aromates.

9°. L'austere; tel qu'on remarque dans la noix de galle dont on fait l'encre, dans l'encre même, dans le chêne, dans les oranges vertes, *&c.* L'austere est une espece d'âcre ou d'aigre qui resserre les fibres.

10°. Enfin toutes les autres *saveurs* composées des précédentes, qui sont des nuances de goût à l'infini, & pour l'impression desquelles nous n'avons point de noms.

Mais quelles que soient les différentes sensations qui s'excitent à la langue par les corps savoureux, elles dépendent toujours de la différente figure de ces corps; les matieres qui auront des parties fort pointues & fort tranchantes, feront une impression fort vive; celles dont les parties n'auront que des pointes peu aigues, ne feront que chatouiller la langue; enfin les parties qui auront une surface lisse & polie, n'y pourront faire aucune impression: par exemple, l'acide du vinaigre se fait sentir vivement à la langue & sur les nerfs; mais si on l'unit avec le plomb, il forme avec lui un composé d'un goût doux comme celui du sucre. L'esprit de nitre qu'on peut appeller un veritable *feu*, & qui est si caustique, n'est plus corrosif lorsqu'il est mêlé avec l'esprit-de-vin; il donne alors une liqueur douce & aromatique: ce sont les parties huileuses de l'esprit-de-vin qui enveloppent l'acide & l'empêchent d'agir si fortement. Les matieres terrestres mêlées avec un acide donnent un goût austere; & si elles dominent, le goût sera acerbe: le sel alkali, plus il est pur, plus il devient âcre; l'acide vitriolique joint à la base du sel marin, du tartre, du salpêtre, compose un sel amer. Pour les matieres terrestres & aqueuses, elles sont insipides, de même que les huiles dépouillées de leurs sels.

On peut produire des corps de différentes *saveurs* par une infinité d'autres mêlanges; l'art peut faire des amers avec une matiere huileuse & avec un acide: par exemple, le baume de Pérou & l'acide nitreux, forment un composé très-amer. Cependant on ne sauroit établir des regles générales là-dessus; on ne connoît pas assez bien pour cela les mêlanges des corps. D'ailleurs il ne faut pas douter que

la matiere du feu qui est répandue partout ne contribue beaucoup à varier les *saveurs* ; témoins les sels alkalis, qui deviennent toujours plus caustiques, à proportion qu'on les expose au feu.

Quand les sels qui sont introduit dans les pores de l'organe du goût sont entiers, presque seuls & non mitigés par quelque alliage, alors ces sels sont des especes d'épées qui font dans l'organe des impressions violentes, & on les appelle *désagréables*, si cette violence révolte la substance sensitive. Quand les sels sont enveloppés par les parties huileuses ou sulfureuses, de maniere que leur tranchant est entiérement caché, que leurs pointes mêmes embarrassées ne peuvent qu'ébranler légérement les houpes nerveuses, alors cet ébranlement léger fait une *saveur* douce ; & elle est agréable quand elle excite dans le fluide sensitif cette émotion voluptueuse qui fait l'essence du plaisir. Voilà les deux *saveurs* opposées, la *saveur* agréable, & la *saveur* désagréable. Il y a entre ces deux extrêmes, & de plus dans chacun de ces extrêmes, des variétés sans nombre.

Les *saveurs* violentes sont pour l'ordinaire désagréables ; & les *saveurs* qui ne font que chatouiller pour ainsi dire l'organe, sont ordinairement agréables ; mais il faut ajouter de plus, que ces sensations exigent certaines dispositions de l'imagination qui reçoit les impressions.

Toutes *saveurs* douces ou légeres ne sont pas agréables, ni les âcres désagréables ; il est des douceurs qu'on appelle *insipidité*, & des âcres qu'on recherche.

En supposant même une *saveur* reconnue par plusieurs pour âcre, désagréable, on trouvera tel goût auquel cet âcre plaira beaucoup, & un autre auquel le sucre le plus friand donnera des envies de vomir. L'imagination entre donc encore pour sa part dans la sensation du goût aussi-bien que dans toutes les autres. Pourquoi haïssois-je jadis l'amertume du café, & qu'elle fait aujourd'hui mes délices ? Pourquoi la premiere huître que j'ai avalée m'a-t-elle fait autant d'horreur qu'une médecine, & qu'insensiblement ce mets est devenu un des plus friands ragoûts ? Cependant l'action du café & des huîtres sur mes organes n'a point changé, la disposition méchanique de ces organes est aussi toujours à-peu-près la même. Tout le changement est donc du côté de l'ame, qui ne se forme plus les mêmes idées à l'occasion des mêmes impressions. Il n'y a donc pas d'idée attachée essentiellement à telles ou telles impressions, au moins il n'y en a point que l'ame ne puisse charger ; de-là viennent ces goûts de mode, ces mets chéris dans un pays, détestés dans d'autres ; de-là vient enfin qu'on s'accoutume au désagréable, qu'on le métamorphose quelquefois en un objet de plaisir, & qu'il tombe ensuite en un objet de dégoût. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAUF, SAUVE, adj. (*Gramm.*) qui est en sûreté, à qui il n'est point arrivé de dommage ou d'accident, à qui il n'en sauroit arriver. Il est sorti de cette action sain & *sauf*. Il a obtenu son bagage & sa vie *sauve* ; *sauf* mon honneur, j'abandonne le reste ; *sauf* à recommencer ; *sauf* à se rebattre.

SAUF, (*Gramm. Jurisprud.*) terme de pratique qui sert à exprimer la réserve & exception que l'on fait de quelque chose, comme quand on dit *sauf à se pourvoir*, c'est-à-dire qu'on se réserve à se pourvoir. (*A*)

SAUF-CONDUIT, (*Droit politique.*) les *sauf-conduits* sont des conventions faites entre ennemis & qui méritent qu'on en dise quelque chose. On entend par *sauf-conduit* un privilege accordé à quelqu'un des ennemis sans qu'il y ait cessation d'armes, & par lequel on lui accorde la liberté d'aller & de venir en sûreté.

Toutes les questions que l'on propose sur les *sauf-conduits* peuvent se décider, ou par la nature même des *sauf-conduits* accordés, ou par les regles générales de la bonne interprétation.

1°. Un *sauf-conduit* donné pour des gens de guerre regarde non-seulement des officiers subalternes, mais encore ceux qui commandent en chef, c'est l'usage naturel & ordinaire des termes qui le veut ainsi.

2°. Si l'on permet à quelqu'un d'aller dans un certain endroit, on est aussi censé lui avoir permis de s'en retourner, autrement la premiere permission se trouveroit souvent inutile; il pourroit cependant y avoir des cas où l'un n'emporteroit pas l'autre.

3°. Si l'on a accordé à quelqu'un la liberté de venir, il ne peut pas pour l'ordinaire envoyer quelqu'autre à sa place; & au contraire celui qui a permission d'envoyer quelqu'un ne peut pas venir lui-même; car ce sont deux choses différentes & la permission doit naturellement être restreinte à la personne même à qui elle est accordée; car peut-être ne l'auroit-on pas accordée à une autre.

4°. Un pere à qui l'on a accordé un *sauf-conduit*, ne peut pas mener avec lui son fils, & un mari sa femme.

Pour les valets, quoiqu'il n'en soit fait aucune mention, on présume qu'il est permis d'en mener un ou deux, ou même davantage, selon la qualité de la personne.

5°. Dans le doute & pour l'ordinaire, le privilege d'un *sauf-conduit* ne s'éteint pas par la mort de celui qui l'a accordé; rien n'empêche cependant qu'il ne puisse, pour de bonnes raisons, être révoqué par le successeur; mais alors il faut que celui à qui le *sauf-conduit* avoit été donné soit averti de se retirer, & qu'on lui accorde le temps nécessaire pour parvenir en lieu de sûreté.

6°. Un *sauf-conduit* accordé pour aussi long-temps qu'on voudra, emporte par lui-même une continuation du *sauf-conduit*, jusqu'à ce qu'on le révoque bien clairement; car sans cela, la volonté est censée subsister toujours la même quelque temps qui se soit écoulé; mais un tel *sauf-conduit* expire, si celui qui l'avoit donné vient à n'être plus revêtu de l'emploi en vertu duquel il l'avoit donné. Voilà les principes du droit politique les plus communs sur cette matiere; cet ouvrage ne permet pas de plus grands détails. (*D. J.*)

SAUGE, s. f. *salvia*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale & labiée; la levre supérieure est convexe dans quelques especes, & dans d'autres elle ressemble à une faucille. La levre inférieure est divisée en trois parties, relevée en bosse & non pas concave, comme dans l'ormin & la toute-bonne. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les étamines ressemblent en quelque sorte à un os hyoïde. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SAUGE, (*Botan.*) selon Linnæus, la fleur de ce genre de plante est d'une seule feuille formée en tuyau large, applati pardessus, & découpé par le haut en deux levres; la levre supérieure est concave, recourbée, déchiquetée dans les bords; la levre inférieure se partage en trois; les étamines sont deux filets déliés, dont l'un est caché sous la levre supérieure de la fleur, & l'autre se termine par un corps obtus qui est probablement le *nectarium*; le pistil a un germe fendu en quatre & un stile très-long; il n'y a proprement aucun fruit dans ce genre de plante, & le calice de la fleur contient dans le fond quatre semences rondelettes.

Tournefort compte dix-huit especes de *sauges*; nous décrirons ici la *sauge* ordinaire & la *sauge* pomifere de Candie.

La *sauge* ordinaire, *salvia major*, *I. R. H.* 180. a la racine dure, vivace, ligneuse, fibreuse. Elle pousse des tiges rameuses, d'un verd blanchâtre, ordinairement quarrées, revêtues de feuilles opposées, larges, obtuses, ridées, blanchâtres, ou purpurines, ou de différentes couleurs, épaisses, cotonneuses, crenelées sur les bords, spongieuses, attachées à des queues un peu longues, d'une odeur forte, pénétrante, agréable, d'un goût aromatique, amer, avec une âcreté qui échauffe la bouche.

Les fleurs naissent comme en épi aux sommets des rameaux, verticillées, formées en gueule ou en tuyau découpé par le haut en deux levres, avec deux étamines, dont la birfurcation représente assez

l'os hyoïde ; ces fleurs ſont peu odorantes, couleur bleue, tirant ſur le purpurin, rarement blanches, ſoutenues ſur un calice ample, formée en cornet, découpée en cinq parties & d'une odeur extraordinaire de térébenthine. Lorſque les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede quatre ſemences arrondies, noirâtres, renfermées dans une capſule qui vient du calice.

Cette plante ſe cultive dans les jardins où elle fleurit communément en Juin & Juillet ; ſes ſommités ſont humectées d'une humeur glutineuſe & aromatique ; toutes les eſpeces de *ſauge* aiment les terres argilleuſes, & ſont beaucoup employées dans les cuiſines.

On tire auſſi des fleurs de *ſauge* dans les boutiques une huile diſtillée, qui, mêlée avec l'eſprit-de-vin, eſt bonne pour frotter des parties, où la circulation du ſang eſt trop foible. On emploie utilement toute la plante dans les fomentations aromatiques.

Une des plus belles eſpeces de *ſauge* eſt celle de l'île de Candie, *ſalvia, cretica, fruteſcens, pomifera, foliis longioribus incanis & criſpis, I. R. H.*

C'eſt un arbriſſeau fort touffu, haut d'environ deux ou trois piés ; le tronc en eſt tortu, dur, caſſant, épais de deux pouces, rouſsâtre, couvert d'une écorce griſe ; gerſée, diviſée en rameaux, dont les jets ſont quarrés, oppoſés deux à deux, blanchâtres, cotonneux, garnis de feuilles, oppoſées auſſi par paires, longues de plus de deux pouces ſur un pouce de largeur, chagrinées, blanchâtres, friſées, veinées, roides, dures, pointillées pardeſſous, ſoutenues par un pédicule long de ſept on huit lignes, cotonneux & ſillonné.

Les fleurs naiſſent en maniere d'épi long d'un pié, rangées par étages, aſſez ſerrées ; chaque fleur eſt longue d'un pouce ou de quinze lignes : c'eſt un tuyau blanchâtre, gros de quatre ou cinq lignes, évaſé en deux levres, dont la ſupérieure eſt creuſée en cueilleron velu, bleuâtre, plus ou moins foncé, longue de huit ou de dix lignes ; l'inférieure eſt un peu plus longue, découpée en trois parties dont les deux latérales bordent l'ouverture de la gorge qui eſt entre les deux levres ; la partie moyenne s'arrondit & ſe rabat en maniere de collet, échancrée, bleu-lavé, friſée, marbrée, panachée de blanc vers le milieu.

Les étamines ſont blanchâtres, diviſées à-peu-près comme l'os hyoïde ; le piſtil qui ſe courbe & ſe fourche eſt garni de quatre embryons dans ſa partie inférieure, leſquels deviennent autant de graines ovales, noirâtres, longues d'une ligne. Le calice eſt un tuyau long de demi pouce, verd-pâle, mêlé de purpurin, découpé irréguliérement en cinq pointes, évaſé en maniere de cloche. Cette eſpece de *ſauge* a une odeur qui participe de la *ſauge* ordinaire & de la lavande.

Les jets de cette plante piqués par des inſectes s'élevent en tumeurs de neuf à dix lignes de diametre, dures, charnues, gris-cendrées, cotonneuſes, d'un goût agréable. Leur chair eſt dure, comme de la gelée ; on les appelle *pommes de ſauge*. On en porte des paniers dans les marchés. Cependant, quoique cette eſpece de *ſauge* vienne fort bien dans les jardins des curieux, on n'y voit jamais de ces ſortes de pommes, parce qu'apparemment il n'y a point d'inſectes dans nos climats qui ſe ſoucient de les piquer. Il ſe peut faire que la ſeve du pays contribue à la bonté de ces ſortes de productions.

Nous n'avons que de très-mauvaiſes noix-de-galle ſur nos chênes, & ſur nos plantes pas le moindre tubercule qui ſoit bon à manger. Ceux qui ſe forment ſur l'églantier & ſur le chardon hémorrhoïdal ne ſervent qu'en médecine, encore leurs vertus paroiſſent bien ſuſpectes. (*D. J.*)

Deſcription détaillée des différentes eſpeces de ſauge.

§ SAUGE, (*Bot. jard.*) en latin, *ſalvia ;* en anglois, *ſage ;* en allemand, *ſalbey.*

Caractere générique.

Le calice eſt figuré en tube d'une ſeule feuille, large à ſon ouverture, & découpé en quatre parties ; la fleur eſt de la claſſe des labiées. La partie inférieure eſt formée en tube ; la partie ſupérieure eſt large

large & comprimée ; la levre inférieure est large & découpée en trois segmens, on y trouve deux étamines courtes qui sont situées transversalement à l'égard de la levre, & sont fixées au milieu du tube : elles sont terminées par des corps glanduleux, au-dessus desquels se trouvent des sommets. L'embryon a quatre pointes ; il supporte un style délié & long qui est situé entre les étamines & terminé par un stigmate fourchu. L'embryon se change en quatre semences arrondies qui mûrissent dans le calice.

Especes.

1. *Sauge* à feuilles lancéolées, ovales, entieres, légérement crénelées, à fleurs en épis verticillés.

Salvia foliis lanceolatis-ovatis, integris, crenulatis, floribus verticillato-spicatis. Mill.

Sage with spear-shaped oval entire leaves, &c.

2. *Sauge* dont les feuilles inférieures sont cordiformes, les supérieures oblong-ovales, dentées & velues, & les épis de fleurs verticillés.

Salvia foliis infimis, cordatis, summis oblongo-ovatis, serratis tomentosis, floribus verticillato-spicatis. Mill.

Sage with spear-shaped lower leaves, &c.

3. *Sauge* à feuilles lancéolées, le plus souvent découpées en orillons, velues pardessous, à fleurs en épis verticillés & à calices enflés.

Salvia foliis lanceolatis sæpius articulatis subtus tomentosis, floribus spicato-verticillatis, calicibus ventricosis. Mill.

Sage of vistue.

4. *Sauge* à feuilles lancéolées, étroites, entieres, velues à fleurs en épis, à calices très-courts enflés & aigus.

Salvia foliis lineari-lanceolatis, integerrimis, tomentosis, floribus spicatis, calicibus brevissimis, ventricosis acutis. Mill.

Sage with linear spear-shaped leaves, &c.

5. *Sauge* à feuilles inférieures ailées, à feuilles supérieures ternées & rudes, à fleurs en épis, à tige d'arbrisseau, velue.

Salvia foliis infimis, pennatis, summis ternatis, rugosis, floribus spicatis, caule fruticoso-tomentoso. Mill.

Sage with winged lower leaves, &c.

6. *Sauge* à feuilles lancéolées, ovales, entieres, légérement crénelées, à fleurs en épis, à calices obtus.

Salvia foliis lanceolato-ovatis, integris, crenulatis, floribus spicatis, calicibus obtusis. Hort. Cliff.

sage with spear-shaped oval entire leaves, &c.

7. *sauge* à feuilles ailées & composées.

salvia foliis compositis pinnatis. Hort. Cliff.

sage with compound winged leaves.

8. *sauge* à feuilles inférieures ailées, dont les supérieures sont simples & crénelées, à fleurs verticillées, à tiges tombantes très-velues.

salvia foliis infimis, pinnatis, summis simplicibus, crenatis, floribus verticillatis, caulibus procumbentibus hirsutissimis. Mill.

sage with most hairy trailing stalks, &c.

9. *sauge* à feuilles cordiformes, obtuses, crénelées, un peu velues, dont le pétale est plus étroit que le calice.

salvia foliis cordatis, obtusis, subtomentosis, corollis calice agustioribus. Lin. *sp. pi.*

sage with hear shaped blunt crenated leaves, &c.

10. *sauge* à feuilles arrondies, entieres, coupées & dentées à leur base.

salvia foliis subrotundis, integerrimis, basi truncatis dentatis. Hort. Cliff.

sage with roundish entire leaves which are torn and indented at their base.

11. *sauge* à feuilles arrondies légérement dentelées, tronquées & dentées à leur base.

salvia foliis subrotundis, serratis, basi truncatis dentatis. Hort. Cliff.

sage with roundish savveds leaves vvhich are torn and indented at their base.

12. *sauge* à feuilles oblong-ovales, entieres, à calices étendus & colorés.

salvia foliis oblongo-ovatis, integerrimis, calicibus patulis coloratis. Mill.

sage vvith oblong ovales entire leaves, and preading colored empalements.

De la premiere espece, on cultive en Angleterre les variétés suivantes : la *sauge* verte commune, *la vvorm-vvood-sage*, la *sauge* verte à feuilles panachées, & la *sauge* rouge. La seconde espece est celle dont on préfere les feuilles en infusions théiformes. La troisieme est la *sauge* de Provence à feuilles étroites. La quatrieme croît naturellement en Espagne : les feuilles des parties supérieures de la tige sont plus étroites que celles des romarins : les fleurs naissent en épis serrés, & sont d'un bleu clair. La cinquieme croît naturellement dans les environs de Smyrne ; elle s'éleve à quatre ou cinq pieds sur plusieurs tiges droites. Les épis des fleurs ne sont pas interrompus par des feuilles. Les fleurs sont grandes & couleur de chair. Le *n*°. 6. habite la Crete : sa tige boiseuse s'éleve à quatre ou cinq piés. Il vient sur les branches de cette *sauge*, des protubérances occasionnées par des piquures d'insecte, semblables aux galles des chênes & aussi grosses que des pommes. Le *n*°. 7. est naturel du levant ; c'est une plante annuelle. Le *n*°. 8. est originaire des environs de Smyrne ; c'est une plante vivace. La neuvieme espece est une plante annuelle qui croît aux environs de Mexico. La dixieme est indigene du Cap de Bonne-Espérance, où elle s'éleve à sept ou huit piés ; les fleurs sont d'une couleur d'or foncée. La onzieme espece est des mêmes contrées ; elle ne s'éleve qu'à quatre ou cinq piés ; les fleurs sont d'un beau bleu, elles sont plus grandes que celles de la *sauge* commune, & se succedent pendant tous les mois de l'été. La douzieme, naturelle du même pays, ressemble à cette derniere, à plusieurs égards ; mais les branches sont plus fortes & viennent plus droites ; ses feuilles sont moins larges & plus longues ; les fleurs sont d'un bleu plus clair, & leurs calices sont aussi de cette couleur.

Les quatre premieres especes résistent aux froids de nos hivers ; ils les bravent sur-tout lorsqu'on les plante dans des terres seches & stériles ; on les multiplie aisément par les boutures qu'il faut planter aux mois d'Avril, de Juin ou de Juillet. Les especes 5, 6 & 7 sont plus tendres ; il convient de leur faire passer l'hiver sous une caisse vitrée ; elles demandent d'être souvent arrosées durant le plus grand chaud de l'été. Les especes 7 & 9 se multiplient & se gouvernent comme toutes les plantes annuelles. Les trois dernieres demandent, durant l'hiver, l'abri d'une serre commune ; elles se multiplient aussi de boutures.

La plupart des *sauges* fleurissent en Juin, ainsi il convient de les planter sur les devants des bosquets de ce mois. Les *sauges* panachées méritent, par leur éclat, une place dans les bosquets d'été ; nous en avons une à feuilles maculées de blanc, une bordée de jaune, & une autre qui a une raie de cette couleur au milieu de sa feuille qui est étroite. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

SAUGE, (*Mat. méd.*) grande *sauge*, *sauge* franche ou ordinaire, & petite *sauge*, *sauge* de Catalogne ou de Provence.

On prétend que cette plante a été nommée *salvia*, du mot latin *salvare*, comme si elle étoit éminemment salutaire. Aussi est-ce une de celles à laquelle les Pharmacologistes ont prodigué les éloges les plus outrés. Il est dit dans l'école de Salerne, que si l'usage de la *sauge* ne rend pas l'homme immortel, c'est qu'il n'y a point de remede contre la mort.

Cur moriatur homo cui salvia crescit in horto
Contra vim mortis non est medicamen in hortis.

On dit que les Chinois font tant de cas de la *sauge*, qu'ils ne peuvent comprendre comment les Européens sont si curieux de leur thé, tandis qu'ils possédent chez eux une plante qui lui est aussi supérieure que la *sauge*.

Les feuilles & les fleurs, ou plutôt les calices de la *sauge*, & sur-tout de la petite *sauge* possédent en un dégré distingué toutes les propriétés des substances végétales ameres, aromatiques, balsamiques.

M. Cartheuser dit que la *sauge* qu'il trouve avec raison fort analogue au romarin, *voyez* ROMARIN, contient plus abondamment que cette derniere plante des principes spiritueux-camphrés, mais beaucoup moins d'huile essentielle. Cet auteur n'a retiré qu'un demi-gros, ou tout au plus

deux ſcrupules d'huile eſſentielle d'une livre de feuilles de *sauge*. Je crois que les calices des fleurs en donneroient davantage. Cette huile nouvellement retirée par la diſtillation eſt d'un très-beau verd ; mais elle perd bientôt cette couleur, & devient brune ou jaunâtre. Au reſte ce principe diſtinct de l'huile eſſentielle, que M. Cartheuſer appelle *spiritueux-camphré*, eſt un être pour le moins indéfini.

Les fleurs & les feuilles de petite *sauge* ſe prennent principalement en infuſion théïforme. Cette infuſion a un goût légérement amer, aromatique, qui n'eſt point déſagréable, & elle eſt très-chargée de l'odeur propre de la plante.

Selon une ancienne opinion qui a paſſé des livres de quelques naturaliſtes dans ceux des médecins, & enſuite chez le peuple, les crapauds & les ſerpents qui ſont regardés comme des animaux très-venimeux, & qui cependant ne ſont qu'horribles ; ces animaux, dis-je, aiment beaucoup à habiter ſous la *sauge*, & ils l'infectent de leur ſouffle & de leur ſalive. On prétend, d'après ce préjugé, qu'il faut laver la *sauge* avant que de l'employer à des uſages médicinaux. Les obſervations pour & contre cette prétention, & l'uſage qui en réſulte étant mûrement peſés, il paroît à peu-près démontré que le danger eſt purement imaginaire.

L'infuſion de *sauge* eſt miſe au rang des remedes les plus éprouvés contre les foibleſſes d'eſtomac, les douleurs & les digeſtions languiſſantes qui en ſont la ſuite ; l'expérience & la conſidération chimique de ſa nature lui paroiſſent également favorables ; mais il s'en faut bien que ces moyens de connoiſſance ſoient également avantageux aux autres propriétés qu'on lui attribue en foule, comme d'être très-bonne contre l'apoplexie, l'épilepſie, la paralyſie, les vapeurs hyſtériques, la ſuppreſſion des régles, la bouffiſſure, les fleurs blanches, les fievres intermittentes, l'aſthme, les affections vermineuſes, *&c.* en général une infuſion théïforme quelconque paroît un remede trop léger contre toutes ces maladies ; & l'infuſion théïforme de *sauge* en particulier n'étant chargée que d'un peu de principe odorant, & d'une très-petite quantité de matiere extractive qui n'eſt douée que d'une foible vertu, ſelon la remarque de M. Cartheuſer ; une pareille infuſion, dis-je, ne peut fournir qu'une boiſſon à peu-près indifférente, fort innocente, du moins pour la plupart des ſujets ; car il faut avouer qu'il y en a de ſi *sensibles*, que le *tonique* le plus léger les affecte ſinguliérement, *voyez* TONIQUE ; & que la *sauge* eſt un des remedes de cette claſſe qui anime le plus ſenſiblement ces conſtitutions éminemment mobiles. Si l'on peut ſe promettre des effets ſenſibles dans tous ces cas de l'uſage de la *sauge*, il faudroit les chercher ou dans les feuilles & dans les calices ſéchés, réduits en poudre & pris dans du vin ou autre liqueur appropriée, ou dans une forte infuſion de ces mêmes ſubſtances dans le vin ou dans une doſe conſidérable de ſuc de *sauge* : mais en ce cas, c'eſt la grande *sauge* cultivée qu'il faut prendre ; car la petite *sauge* ſauvage qui croît en Provence ou en Languedoc, eſt aſſurément fort peu ſucculente. Ce dernier remede, mêlé avec le miel, eſt recommandé par Aëtius contre le crachement de ſang. L'eau diſtillée de *sauge* eſt encore un remede bien plus puiſſant que ſon infuſion théïforme : & enfin l'oleo-ſaccharum préparé avec ſon huile doit être regardé comme une remede très-actif, mais non pas comme poſſédant évidemment d'autres vertus que celles qui ſont communes aux huiles eſſentielles. *Voyez* HUILE ESSENTIELLE. Tous ces remedes vraiment efficaces ſont preſque abſolument inuſités ; il n'y a que la légére infuſion qui ſoit d'un uſage très-commun.

Les feuilles & les fleurs de *sauge* ſont auſſi employées pour l'uſage extérieur ; elles entrent dans les fomentations, les lotions, les embrocations, *&c.* toniques, fortifiantes, antiputrides, & principalement dans cette compoſition magiſtrale ſi connue ſous le nom de vin aromatique. *Voyez* VIN AROMATIQUE.

La *sauge* a auſſi quelques uſages diététiques. Il eſt très-commun, par exemple, en Languedoc de piquer avec de petits bouquets de *sauge* le porc-frais qu'on veut faire cuire à la broche, & il paroît que

la *sauge* qui retient, malgré la longue cuite que demande cette viande, une grande partie de son parfum, & toute son amertume, corrige très-efficacement la fadeur & la qualité laxative du cochon.

Les feuilles, les sommités fleuries ou les fleurs de *sauge* entrent dans l'orviétan, la poudre contre la rage, l'emplâtre de bétoine, l'eau thériacale, l'élixir de vitriol, le sirop de stœchas, *&c.* son huile essentielle dans le baume nervin. On prépare avec la *sauge* une huile par infusion & coction qui doit être rangée avec celle de ces huiles qui empruntent une vertu réelle de la substance dont on prétend les *imprégner*. Celle-ci est vraiment résolutive, propre à dissiper les douleurs, les contractions des membres, *&c.* (*b*)

SAUGUE, s. m. (*Marine.*) bateau de pêcheur de Provence.

SAUGUES, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans le bas Languedoc, recette de Mende; c'est encore le nom d'un gros bourg de l'Auvergne, élection de Brioude. (*D. J.*)

SAVIGNANO, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie dans la Romagne, au bord de la Plussa, sur l'ancienne voie émilienne, entre Cœsena & Rimini, à peu-près à égale distance de chacune de ces villes. *Longitud.* 29. 43. *latitud.* 44. 10. (*D. J.*)

SAVIGNY-LEZ-BAUNE, (*Géog. Hist. Antiq.*) beau village de Bourgogne d'environ 250 feux, renommé par l'excellence de ses vins & son château; le seigneur, M. le Marquis de Migieu, qui joint le bon goût à l'érudition, y a rassemblé une riche collection d'antiques, tels que vases étrusques, grecs, romains, gaulois, statues, figures, lampes, armes, pierres gravées, médailles, clefs, sceaux anciens, *&c.*

La voie romaine d'Autun à Besançon, traversoit ce finage: l'empereur Constantin venant de Treves à Autun en 311, suivit ce chemin pour se rendre en cette derniere ville, où l'orateur Eumene prononça devant lui son discours pour le rétablissement des écoles *Mœniennes*.

M. d'Ainville, dans ses *Eclaircissemens géographiques*, fixe au mont Battois le *Flexus viæ* dont parle Eumene; mais M. Passumot, dans un *Mémoire* sur cette voie romaine, publié en 1765, place ce *Flexus viæ* à *Vidubia*, à la section des deux routes de Châlons & de Besançon: on trouve souvent près de ce chemin ancien & dans les vignes, des tombeaux, des sabres, boucles de ceinturons, des médailles du haut empire: on m'en donna douze de bronze en 1772.

On en déterra un pot entier en 1770 sur la montagne, dite *Perruchot*, rempli de 1500 petites monnoies d'Aurélien, Commode, Maximien, Probus, des femmes de Galien. (*C.*)

SAVILLAN, *ou* SAVILLANS, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie dans le Piémont, capitale de la province de même nom, sur la riviere de Maira, entre Salusses & Fossano, à 5 mille de chacune de ces places, & à pareille distance de Coni; c'est une petite ville, mais jolie & fortifiée. *Longit.* 24. 20. *latit.* 44. 30. (*D. J.*)

SAVILLANO, (*Géogr. mod.*) province d'Italie dans le Piémont; elle est bornée au nord par la Carmagnole, au midi par la province de Coni, à l'orient par celle de Chérasco, & au couchant par le marquisat de Salusses. Elle est traversée par plusieurs rivieres, entr'autres par le Pô même. *Savillan* est la capitale de cette province. (*D. J.*)

SAVINCACES, (*Géogr. anc.*) dans l'inscription de l'arc de Suze, qui fait le dénombrement des peuples soumis au gouvernement de Coctius, le nom de *Savincatium* est placé à la suite d'*Adanatium*, Seine, au diocese d'Embrun, sur les confins de celui de Digne. Le nom de *Savincates* paroît subsister dans celui de Lavine, près de la Durance, au-dessous d'Embrun. *Not. des Gaul. d'*Anv. *p.* 584. (*C.*)

SAVIO, LE (*Géog. mod.*) riviere d'Italie: Elle prend sa source dans le Florentin, entre ensuite dans la Romagne, & vient se perdre dans le golfe de Venise, environ à quatre mille au couchant septentrional de Cervia. (*D. J.*)

SAÜL, *demandé*, (*Hist. sacrée.*) pre-

mier roi d'Israel, étoit fils de Cis, homme riche & puissant de Gabaa, dans la tribu de Benjamin. Cis ayant perdu ses ânesses, les envoya chercher par son fils *Saül*, qu'il fit accompagner d'un domestique. Après avoir parcouru un assez grand espace de pays sans les trouver, ils étoient sur le point de revenir à Gabaa, lorsque le domestique proposa à *Saül* d'aller à Ramatha dont ils n'étoient pas éloignés, pour consulter Samuel, qui pourroit leur donner quelque lumiere sur ce qu'ils cherchoient. *Saül* y consentit, & étant arrivé à Ramatha, il rencontra Samuel qui alloit offrir un sacrifice, & que le Seigneur avoit prévenu de son arrivée & du choix qu'il faisoit de lui pour régner sur Israël. Le prophête l'ayant donc apperçu; le rassura sur ses ânesses & lui dit de le suivre au lieu du sacrifice, après lequel il le fit entrer dans la salle du festin, & le fit asseoir à la tête de tous les conviés. Ils revinrent de là dans la ville, & Samuel fit préparer un lit à *Saül* sur le toît de sa maison, où les Hébreux avoient coutume de coucher pendant les grandes chaleurs. Le lendemain ils sortirent ensemble, & lorsqu'ils furent au bas de la ville, il dit à *Saül* de faire avancer son valet, parce qu'il vouloit lui faire savoir les ordres du Seigneur. Alors il prit une petite phiole d'huile qu'il répandit sur la tête de *Saül* : il le baisa, & lui dit que le Seigneur, par cette onction, le sacroit pour prince de son héritage, & qu'il délivreroit son peuple de la main de ses ennemis. Ensuite le prophête lui donna trois marques auxquelles il pourroit reconnoître que l'onction qu'il venoit de recevoir, étoit confirmée par l'autorité divine. Il lui dit qu'il rencontreroit deux hommes près du sépulcre de Rachel, qui lui diroient que les ânesses de son pere étoient retrouvées; que trois autres, au chêne de Thabor, lui présenteroient trois pains, & que dans l'endroit appellé la *colline de Dieu*, il rencontreroit une troupe de prophêtes, parmi lesquels il se mêleroit pour prophétiser, & qu'alors il seroit changé en un autre homme. Ces signes que Samuel donnoit à *Saül* de son élection, ne pouvoient être prévus de quelqu'un qui n'eût pas été éclairé de l'esprit de Dieu. Quoiqu'ils soient peu considérables en eux-mêmes, ils n'en marquent que mieux la certitude infaillible de la prédiction, parce que, détaillés & variés comme ils l'étoient, une seule circonstance venant à se déranger, auroit convaincu de faux Samuel. Tous ces événemens s'accomplirent le même jour. *Saül* ne douta plus de la volonté de Dieu, qui lui changea le cœur, & lui en donna un autre; il lui ôta la bassesse des sentimens grossiers qu'il avoit pris dans sa premiere condition; il lui éclaira l'esprit, lui rehaussa le courage, & lui accorda le talent de commander aux autres. Quelque temps après, Samuel fit assembler tous les enfans d'Israël à Maspha pour l'élection d'un roi qu'ils avoient demandé; & quoique tout fût fait de la part de Dieu, par l'ordre duquel le prophête avoit sacré *Saül*, il jetta le sort sur toutes les tribus. Il tomba sur la tribu de Benjamin, puis sur la famille de Métri, & enfin sur la personne de *Saül*, fils de Cis. Aussi-tôt on le chercha; mais *Saül* qui, voyant la couronne de plus près, avoit frémi des dangers dont le trône est environné, des soins, des sollicitudes dont se charge celui qui y monte, n'avoit pensé qu'à éviter, par la fuite, un fardeau dont il sentoit toute la pésanteur. Le Seigneur que l'on consulta, répondit qu'il étoit caché dans sa maison: on y courut aussi-tôt, on le prit, & on l'amena; & lorsqu'il fut au milieu du peuple, il parut plus grand que les autres de toute la tête. Samuel dit alors à tout le peuple, que c'étoit là celui que le Seigneur avoit choisi pour être leur roi; & tout le peuple cria: *vive le roi*. Ensuite, après avoir prononcé le droit du royaume, il congédia l'assemblée; & *Saül* revint à Gabaa avec ceux dont Dieu avoit touché le cœur. Quelques-uns, qui n'avoient aucune crainte de Dieu méprisoient ce prince & ne lui firent point de présens. Mais *Saül* dissimula avec modération leurs discours insolens; & l'éclat de sa dignité ne changeant rien dans sa maniere de vivre simple & éloignée du faste, il retourna faire

valoir ses terres. C'est dans cette occupation que le trouverent les couriers des habitans de Jabès en Galaad, qui se voyant pressés par Naas, roi des Ammonites, envoyerent demander du secours dans tout Israël. *Saül* revenoit alors des champs en suivant ses bœufs, & l'esprit du Seigneur s'étant saisi de lui, il prit ses bœufs, les coupa en morceaux, & les envoya dans toutes les terres d'Israël, en menaçant de traiter ainsi les bœufs de tous ceux qui ne se mettroient point en campagne pour suivre *Saül* & Samuel. Le peuple s'assembla donc en foule pour secourir les habitans de Jabès, & *Saül*, avec cette armée nombreuse, fondit sur les Ammonites, les tailla en pieces, & délivra la ville. Ensuite Samuel tint une assemblée à Galgal, où il fit confirmer l'élection de *Saül*, qui deux ans après, marcha contre les Philistins. Ces ennemis du peuple de Dieu, irrités de quelques succès que Jonathas, fils de *Saül*, avoit eu sur eux, vinrent camper à Machmas avec 30000 charriots, 6000 chevaux & une multitude innombrable de gens de pied. Les Israélites, effrayés à la vue de cette armée formidable, se retirerent & laisserent *Saül* avec une poignée de gens consternés & abattus. Samuel avoit ordonné à ce prince de l'attendre pendant sept jours, pour offrir des holocaustes & des hosties pacifiques; mais le septieme jour étant fort avancé sans que le prophête parût, le roi se voyant pressé par une armée formidable, abandonné de tout le peuple, & sur le point d'être attaqué par l'ennemi, crut qu'il devoit prendre conseil des circonstances & offrir à Dieu les sacrifices, sans attendre l'arrivée de Samuel. Mais Dieu porta un jugement bien différent de la désobéissance de *Saül*. Le prophete qui arriva au moment que le sacrifice étoit achevé, lui reprocha sa faute & lui prédit qu'en punition, le royaume qui devoit être affermi à jamais dans sa maison, alloit en être ôté. Dieu ne laissa pas d'accorder à *Saül* une victoire signalée sur les Philistins, que Jonathas & son écuyer mirent d'abord en déroute & que Dieu frappa d'une frayeur si grande qu'ils se perçoient les uns les autres de leurs épées. Alors *Saül*, au lieu de bénir le Seigneur d'un succès si inespéré, croyant qu'il étoit nécessaire de faire intervenir sa prudence pour rendre la défaite complette, fit une imprécation & maudit celui qui mangeroit avant qu'il se fût entiérement vengé de ses ennemis. Mais Dieu, jaloux de sa gloire, confondit les desseins d'une prudence humaine; ce que *Saül* proposoit comme un moyen de hâter la déroute, y devint un obstacle. L'armée épuisée de fatigue & de faim, ne put poursuivre les ennemis, qui par-là échapperent à une entiere défaite. Le soir étant venu, après que les Israélites eurent pris quelque nourriture, *Saül*, qui se proposoit de recommencer la poursuite pendant la nuit, consulta le Seigneur pour savoir quel en seroit le succès; & Dieu, en refusant de rendre ses oracles, fit juger à ce prince que quelqu'un l'avoit offensé. Il fit donc jetter le sort pour découvrir le coupable, & jura de nouveau qu'il mourroit, quand même ce seroit son fils Jonathas. Le sort tomba sur Jonathas; & *saül* lui ayant demandé quel étoit son crime, il avoua qu'ignorant la défense qu'il avoit faite, il avoit pris un peu de miel au bout de sa baguette. Alors *saül* étouffant les sentimens de la nature, par la crainte de violer un serment téméraire & qu'il étoit coupable d'avoir fait, vouloit punir de mort son fils innocent, le vainqueur des ennemis de Dieu, le libérateur du peuple; mais l'armée s'y opposa & l'arracha d'entre les mains de ce pere dénaturé, qui coupable lui-même d'une désobéissance réelle aux ordres de Dieu, poursuivoit dans son fils un crime imaginaire. Alors *saül* se retira sans poursuivre plus loin les Philistins, & quelque temps après Samuel vint, de la part de Dieu, lui ordonner d'aller faire la guerre aux Amalécites, & d'exécuter l'arrêt de sa justice prononcé depuis quatre cens ans contre ce peuple maudit, qui avoit voulu interdire l'entrée de la terre promise aux Israélites. Le prophete recommanda donc à *saül* d'exterminer tous les Amalécites, & de détruire tout ce qui leur appartenoit, sans en rien épargner; ce prince marcha contre les

ennemis, les tailla en pieces : mais interprétant à sa fantaisie le commandement qu'il avoit reçu de Dieu, il consentit qu'on épargnât ce qu'il y avoit de meilleur dans les troupeaux, & sauva Agag leur roi. Dieu irrité de la témérité de ce prince, qui osoit éluder ainsi ses ordonnances, lui envoya Samuel pour lui reprocher sa désobéissance ; le prophete le rencontra à Galgal, où sa vanité le portoit à ériger des trophées pour une victoire à laquelle proprement il n'avoit point de part, & qui étoit l'ouvrage de Dieu. Samuel lui ayant rappellé que Dieu l'avoit tiré de la lie d'Israël pour le faire chef de son peuple, lui demanda pourquoi il avoit péché à ses yeux, en lui désobéissant ; *Saül* tâchant de déguiser sa faute, la rejetta sur le peuple, qui avoit conservé ce qu'il y avoit de meilleur dans les troupeaux pour l'immoler au Seigneur : mais le prophete lui dit que Dieu ne demandoit point de victimes, mais l'obéissance à ses ordres, qui vaut mieux que les sacrifices. Il lui annonça ensuite de la part de Dieu, qu'il étoit condamné à perdre sa couronne, & que son royaume alloit être donné à un autre. Alors *Saül* avouant son crime, dit qu'il avoit péché par la crainte du peuple. Croyant avoir assez fait par cet aveu, au lieu de s'humilier sous la main de Dieu, il ne chercha qu'à se justifier devant les hommes, & pria le prophete de l'accompagner pour adorer Dieu avec lui. Aussi Samuel qui voyoit par une lumiere divine que sa pénitence n'avoit rien de sincere, lui déclara que Dieu ne lui pardonneroit point, & qu'il ne révoqueroit pas l'arrêt prononcé contre lui. Cependant cédant aux instances de ce prince, il le suivit, & alla adorer le Seigneur avec lui ; & après avoir mis en pieces Agag, il se sépara de *Saül*, qui retourna à Gabaa où il demeuroit. Cependant l'esprit de Dieu s'étant retiré de lui, il fut aussi-tôt saisi de l'esprit malin, auquel la justice divine le livra pour punir sa désobéissance. Cet esprit, exécuteur des justes jugemens de Dieu sur ce malheureux prince, mettant en mouvement ses humeurs & sa mélancolie, l'agitoit par des mouvemens violens & déréglés. Ses officiers qui regardoient cet événement comme les accès d'une maladie toute naturelle, lui conseillerent de chercher du soulagement dans la musique, très-propre à rétablir l'harmonie entre les parties du corps humain, en arrêtant l'impétuosité des esprits, ou en les déterminant peu-à-peu à prendre leur cours ordinaire & réglé. Ils firent donc venir David, qui savoit parfaitement jouer de la harpe ; & toutes les fois qu'il en jouoit, *Saül* se sentoit soulagé, & l'esprit malin se retiroit de lui. Cette fuite du démon n'étoit pas un effet naturel de la musique, mais une opération de Dieu miraculeuse, que tout autre que David n'eût pu produire par des sons vuides & inanimés, qui n'ont aucun pouvoir sur le démon. Cependant les Philistins ayant de nouveau déclaré la guerre aux Israélites, vinrent camper en leur présence dans la vallée de Térébinthe ; & un géant nommé *Goliath*, venoit tous les jours défier le plus brave de l'armée ennemie. Sa taille extraordinaire & son air menaçant faisoit trembler le plus hardi. *Saül* avoit en vain promis sa fille en mariage à celui qui le tueroit, personne n'avoit osé se présenter. Enfin David s'offrit à combattre ce redoutable Philistin ; il parla à *Saül* avec une confiance qui étonna ce prince. Il alla, & armé simplement de sa fronde, il terrassa ce géant énorme qui étoit la terreur & l'effroi de tout le camp. Dès ce jour-là même, *Saül* voulut avoir auprès de lui ce jeune héros, & pour se l'attacher, il lui donna le commandement d'une troupe de gens de guerre ; mais les applaudissemens que David recevoit sur son passage, changerent bientôt le cœur de *Saül*. Il se laissa aller à un mouvement de jalousie contre lui, sur ce que les femmes sortoient de toutes les villes sur leur route, en chantant & en dansant au son des instrumens, & que le refrein de leurs chansons étoit, *Saül en a tué mille, & David dix mille.* Cette parole proférée sans dessein, mais indiscrétement, déplut fort à *Saül* & excita bientôt une haine mortelle qui lui fit chercher tous les moyens d'ôter la vie à un innocent

qui venoit de le sauver, lui & son peuple. Un jour qu'il étoit saisi de l'esprit malin, & que David jouoit devant lui, il l'eût percé d'un trait, s'il n'eût évité le coup en se détournant. Il tâcha ensuite de le faire mourir par la main des Philistins, en le mettant souvent aux prises avec eux. Il lui avoit promis Merob, sa fille aînée, en mariage; il la donna à un autre, & lui offrit Michol sa cadette, à condition qu'il tueroit cent Philistins. La gloire dont celui-ci se couvroit de plus en plus, ne faisoit qu'augmenter l'animosité de *Saül* qui ne dissimula plus le dessein qu'il avoit de s'en défaire. Jonathas qui étoit bien éloigné d'entrer dans la passion injuste de son pere, ne craignit pas de parler en faveur de l'innocence, & réussit pour quelque temps à calmer la fureur de *Saul.* Mais ce prince étant tombé dans sa noire mélancolie, tenta encore de le tuer lorsqu'il jouoit de la harpe, & David s'étant enfui, il l'envoya investir dans sa maison pendant la nuit. Michol sa fille, femme de David, fit descendre son mari par une fenêtre, & le lendemain les archers ne trouverent dans le lit qu'une statue que Michol y avoit mise. Il le poursuivit à Naïoth, où il s'étoit retiré au milieu d'une troupe de prophetes. *Saül*, sur le chemin, fut saisi d'un esprit prophétique, & lorsqu'il fut arrivé, il continua de parler par l'inspiration divine, couché par terre, nud, c'est-à-dire, n'ayant que les habits de dessous. Il ne put se dissimuler, après un tel miracle opéré sur lui-même, que l'innocent qu'il persécutoit étoit sous la protection de Dieu; mais comme il faut, pour convertir le cœur de l'homme, d'autres miracles que ceux qui frappent les sens, celui-ci ne fit que suspendre pour un peu de temps sa mauvaise volonté sans la rendre meilleure. Elle éclata bientôt après, lorsqu'il apprit par Doëg l'Iduméen, que le grand-prêtre Achimelech avoit bien reçu David à Nobé, & lui avoit donné des rafraîchissemens & une épée; car aussi-tôt il envoya chercher le grand-prêtre & tous les prêtres de la même famille, & après leur avoir fait d'injustes reproches, il les fit tous massacrer impitoyablement par Doëg, qui seul voulut servir de ministre à la fureur; puis, emporté par sa colere brutale, il alla à Nobé, où il fit tout passer au fil de l'épée, sans excepter les enfans qui étoient à la mammelle. Ayant appris que son ennemi étoit dans la ville de Ceila, il se préparoit à aller l'y forcer; mais David se retira dans le désert de Ziph: il étoit prêt à le surprendre dans le désert de Maon, lorsqu'il apprit que les Philistins avoient fait une irruption dans son pays, ce qui l'obligea de venir au secours de ses sujets. Après qu'il les eut chassés, il alla chercher David dans le désert d'Engaddi, & étant entré dans une caverne de ce désert pour quelque nécessité naturelle, il fut apperçu de David & de ses gens qui étoient cachés, sans qu'il les apperçût eux-mêmes; soit par un effet naturel du passage subit de la lumiere à un lieu sombre, soit par un miracle que Dieu fit en faveur de David pour dérober à *Saül* la vue de ceux qui étoient en ce lieu; ce prince y auroit couru risque de sa vie, si David, plus religieux que ceux qui l'accompagnoient, n'eût respecté dans son plus cruel ennemi, l'onction divine, & ne se fût déclaré son protecteur contre la violence de ses gens. Il se contenta de lui couper le bord de sa casaque, pour avoir en main de quoi le convaincre qu'il avoit été le maître de sa vie; & *Saül* sensible à cette marque de générosité, ne put retenir ses larmes. Il reconnut l'injustice de son procédé & l'innocence de David, parut être convaincu de la sincérité de son affection & cessa pendant un temps de le poursuivre. Mais sa haine qui n'étoit que suspendue, reprit bien-tôt le dessus, & l'occasion qui lui fut offerte la réveilla. Il apprit que David s'étoit retiré dans le désert de Ziph, & il courut le chercher. David ayant appris son arrivée, entra de nuit, par un mouvement de l'esprit de Dieu, dans la tente de *Saül*, & ayant trouvé tout le monde endormi, il prit la coupe & la lance du roi & sortit du camp. Ayant passé de-là sur une hauteur un peu éloignée, il appella à haute voix les gens de *Saül*, pour leur reprocher

la

la négligence avec laquelle ils gardoient le roi. Ce prince s'éveillant au bruit, reconnut la voix de David, & frappé de ce nouveau trait de grandeur d'ame de la part d'un homme qu'il persécutoit, il avoua encore ses torts, & promit de ne lui faire aucun mal à l'avenir. Enfin arriva le moment où Dieu devoit exercer ses justes & incompréhensibles jugemens sur *Saül*. Les Philistins entrerent sur les terres d'Israël avec une puissante armée, & la vue de leurs troupes formidables remplit d'effroi ce malheureux prince, qui voyoit la main vengeresse de Dieu prête à l'écraser. Il consulta le Seigneur qu'il avoit refusé d'écouter tant de fois, & Dieu à son tour garda un profond silence qui acheva de le précipiter dans le désespoir; il voulut chercher dans l'art des démons ce qu'il ne pouvoit obtenir du ciel; & par la plus étrange contrariété de l'esprit humain, ce prince qui avoit exterminé les magiciens de son royaume, selon le commandement de la loi, ne fit pas difficulté de les consulter. Il chargea ses officiers de lui chercher une femme qui eût l'esprit de Python; & ces lâches ministres, toujours prêts à servir les passions les plus criminelles de leur maître, lui dirent qu'il y en avoit une à Endor. Il alla donc de nuit déguisé chez cette femme, à qui il dit de consulter l'esprit de Python & d'évoquer Samuel qui étoit mort depuis deux ans. Aussi-tôt qu'elle vit le prophete, elle jetta un grand cri & fut troublée, parce qu'elle connut que c'étoit le roi qui la consultoit. *Saül* l'ayant rassurée, lui demanda ce qu'elle avoit vu, & elle lui répondit qu'elle avoit vu sortir de terre un vieillard couvert d'un manteau. Le roi reconnoissant que c'étoit Samuel, se prosterna le visage contre terre; & le prophete, après lui avoir reproché de venir troubler son repos, lui dit que le Seigneur s'étoit retiré de lui, & qu'il alloit exécuter en faveur de David, son gendre, tout ce qu'il lui avoit promis; que lui & ses enfans seroient tués dans la bataille, & que le camp d'Israël seroit livré entre les mains des Philistins. Ces paroles épouvanterent tellement *Saül*, qu'il tomba aussi-tôt & demeura étendu sur la terre. Quand il eut repris ses sens, il regagna son camp, & la bataille s'étant donnée, les Israélites furent vaincus, les trois fils de *Saül* y périrent, & ce prince qui n'attendoit que le moment de l'exécution de l'arrêt prononcé contre lui, fut frappé d'une fleche. Livré alors à la plus cruelle douleur & au désespoir, il pria son écuyer de le tuer, de peur qu'il ne tombât vif entre les mains des Philistins; mais celui-ci ayant refusé de le faire, ce prince malheureux mettant le sceau à sa réprobation, se tua de sa propre épée, & finit ses jours par le plus grand de tous les crimes qui le précipita dans les supplices éternels, auxquels la justice divine l'avoit condamné. *I. Par. x.* 13. Les Philistins ayant trouvé le corps de ce prince, lui couperent la tête qu'ils attacherent dans le temple de Dagon, & pendirent ses armes dans le temple d'Astaroth; pour le corps, ils le pendirent à la muraille de Bethsan, mais les habitans de Jabès l'enleverent & l'enterrerent sous un chêne; & plusieurs années après, David fit transporter les os de ce prince infortuné à Gabaa dans le tombeau de Cis. (+)

SAULE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *salix;* genre de plante à fleur en chaton, composée de plusieurs étamines disposées en épi. Cette fleur est stérile; les embryons naissent sur des especes de *saules* qui n'ont pas de fleurs en épi, & deviennent dans la suite un fruit ou une capsule conique, qui s'ouvre en deux parties, & qui renferme des semences garnies d'une aigrette. Tournefort, *institut. rei herbar. Voyez* PLANTE.

SAULE, *salix;* arbre qui se trouve dans toute l'Europe, même dans la partie la plus septentrionale de la Laponie. Le *saule*, le bouleau & le pin, sont les derniers arbres que l'on rencontre en pénétrant dans les climats glacés du nord. Aucun arbre n'a dans ses especes, qui sont fort nombreuses, autant de variations que le *saule*, en ce qui concerne la stature. On connoît des *saules* de toutes grandeurs, depuis un pouce de hauteur jusqu'à plus de soixante piés. Il y a des *saules* blancs,

noirs, jaunes, verds, & rouges. Il se trouve d'ailleurs tant de différences dans la forme & la couleur des feuilles, que toute la description que l'on peut faire en général de ces arbres, se réduit à ce qu'ils portent des fleurs femelles sur différens individus. Les chatons qui sont blancs, rouges, jaunes ou bleuâtres, selon les especes de *saules*, s'épanouissent au mois d'Avril dans les climats tempérés, & les graines qui ont été fécondes, mûrissent & se dispersent dans le mois de Juin.

Il seroit immense, & la nature de cet ouvrage ne permet pas d'entrer dans des détails sur chaque espece de *saule*, dont on en connoît plus de soixante sortes. J'en traiterai donc sous trois différences qui les distinguent assez essentiellement. Les *saules*, les *marceaux* & les *oziers*.

Les *saules* sont les especes de ce genre qui prennent le plus de hauteur. Ils se plaisent dans les lieux bas, & sur le bord des eaux; mais il ne faut pas que leurs racines soient tout à fait dans l'eau. Ces arbres se multiplient de plançons de la grosseur du poignet & de la hauteur de huit ou dix piés : on les place dans des trous de la profondeur d'environ deux piés, & à cinq ou six de distance, après qu'on a formé ces trous à coups de maillet avec un pieu armé de fer. Comme le plançon ne remplit pas le trou exactement, on acheve de le remplir avec de la terre meuble qui facilite la reprise. Cette plantation se fait au printemps immédiatement après les gelées. Nul autre soin ensuite que de l'élaguer les deux premieres années. Comme l'objet d'une telle plantation est de se procurer des perches & des échalas, on étête les *saules* tous les trois ou quatre ans à la sortie de l'hiver. Il faut avoir soin de couper les perches les plus près de la tête de l'arbre qu'il est possible, afin d'empêcher qu'il ne s'y forme des abreuvoirs qui accourcissent beaucoup la durée de l'arbre. Le *saule* croît très-promptement, mais pas encore aussi vîte que le marceau. Il s'éleve à 60 ou 70 piés, mais il ne profite guere que pendant 25 ans.

Quelque méprisable que soit le *saule* par la petite qualité de son bois, les anciens lui faisoient l'estime de le mettre au troisieme rang des arbres utiles, relativement au profit qu'on retire des biens de campagne. Le bois de *saule* est blanc, gras, rebours & fort tendre. Les troncs gros & sains de cet arbre peuvent servir à faire des planches, que l'on emploie comme celles du tilleul & du peuplier; mais quand les *saules* sont creux & pourris dans le cœur, on les coupe par tronçons qui sont un bois de chauffage passable, après les avoir laissé sécher pendant six mois. Les arbres qui sont têtards donnent des branches que l'on coupe tous les trois ou quatre ans, & qui servent à faire des perches & des échalas. On les pele dans le temps de la seve, & on les laisse sécher pendant un an à l'abri pour leur donner un peu plus de durée. Les Sculpteurs font quelque usage du bois de *saule*; les peintres & les graveurs en tirent quelque service pour tracer leurs esquisses; les orfevres pour polir l'or & l'argent, & les Salpétriers pour la poudre à canon. On peut s'en servir aussi pour éguiser les outils tranchans. Ce bois pourri est excellent pour la culture de quelques plantes & arbrisseaux qui ne peuvent végéter que dans une terre fraiche dénuée de force & de substance; & les feuilles de l'arbre trempées dans l'eau & répandues dans la chambre d'un malade, en rafraichissent l'air d'une façon singuliere.

Le *marceau* ne s'éleve qu'à 25 ou 30 piés. Il différe des *saules* & des oziers par sa feuille, qui est beaucoup plus large. Cet arbre est de la nature des amphibies; il se plait dans les lieux bas & humides, & il ne réussit pas moins bien dans les terreins élevés, où il ne craint que le sable vif & la craie pure. De toutes les especes de *saules*, c'est celle qui peut le mieux se passer d'humidité; & c'est peut-être de tous les arbres celui qui vient le plus vîte, qui se multiplie le plus aisément, qui fournit le plus de bois, & qu'on peut couper le plus souvent. On dit communément en Angleterre, qu'on achete le cheval avec le marceau avant qu'on puisse acheter la selle avec le chêne. On

peut multiplier le marceau de semence, & même c'est un excellent moyen pour favoriser les semis de chêne, & d'autres arbres du premier ordre, parce qu'il abrite les jeunes plants pendant l'hiver, & qu'il entretient la fraîcheur du terrein pendant l'été. Il faut faire cueillir les graines du marceau au mois de Juin, qui est à peu-près le temps de leur maturité, & les faire répandre tout simplement sur le terrein qu'on veut mettre en bois sans aucune culture préalable, ni même sans rien ôter des herbes ni des buissons qui peuvent s'y trouver. Il est vrai que pour semer de cette façon avec quelque succès, il ne faut pas ménager la graine. Une autre maniere de le multiplier, c'est de prendre des boutures de cet arbre, d'environ un pié & demi de longueur, que l'on pique diagonalement en terre, & si profondément, que le dessus de la bouture se trouve s'il est possible, au niveau du sol. Le bois de trois ou quatre ans est le meilleur pour remplir cet objet; le bois de deux ans est encore passable; mais celui d'un an est de la moindre qualité. Cette opération se peut faire pendant tout l'hiver, quand il ne gele pas & que la terre est meuble. On peut couper le marceau tous les quatre ou cinq ans, & sa couche dure ordinairement cinquante ans, pourvu qu'on ait soin de le couper rès-terre, en talus, & fort uniment. Cet arbre est excellent pour garnir un tailli, & il croît à merveille parmi les chênes, les châtaigners, les charmes, *&c.*

Le bois du marceau sert à faire des cercles, des perches & des échalas; il est aussi très-propre à faire du charbon, qui s'enflamme aisément & que l'on emploie dans la composition de la poudre à canon.

L'osier. On doit entendre sous ce nom toutes les especes de petits *saules* qui croissent le long des rivieres, & qui peuvent servir aux ouvrages de vannerie. On en connoît de plus de douze sortes, mais il n'y en a que quatre dont on fasse cas, qui sont le *rouge*, le *noir*, le *verd*, que quelques gens appellent le *blanc*, & le *jaune*, ou *doré*. Le grand profit qu'on peut retirer de ces arbrisseaux doit engager à les cultiver. On trouve dans le journal économique, mois de Mai 1758, un mémoire intéressant à ce sujet. Il m'a paru que l'auteur a écrit d'après son expérience, & qu'il a vu avec intelligence. Voici en substance ce qu'il dit des différens osiers. Cet arbrisseau se plaît dans presque toutes sortes de terreins, pourvu qu'ils soient un peu argilleux, & que le fond en soit bon. Il se plaît sur-tout le long des rivieres dont les bords sont peu élevés. On peut le multiplier ou de bouture, qui est la façon la plus usitée, ou de semence, qui est la meilleure méthode, parce que les osiers venus de graine, s'enracinent plus profondément, & sont de plus longue durée que ceux élevés de bouture. Voici la maniere de les semer: après avoir mis le terrein en bonne culture, on y fait des sillons à quatre piés de distance les uns des autres, & on y seme au mois de Mars la graine d'osier, que l'on recouvre de deux pouces de terre fort menue, & qui leve bientôt après. Cette premiere année exige des soins qui sont de sarcler souvent, de faire deux labours & de ne laisser qu'un plant, ou deux tout au plus, à la distance d'un pié; mais rien à leur retrancher pour lors, ce ne sera qu'après la seconde année qu'on pourra les couper rès-terre. Cette premiere récolte sera de très-petite valeur: il en sera de même à peu-près des deux autres; ce n'est qu'à la quatrieme que l'oseraie commence à donner un bon produit; mais elle ne sera dans toute sa force qu'à huit ou neuf ans. Comme il est difficile de ramasser à propos la graine d'osier, & qu'il vient plus lentement de graine que de bouture, c'est ce qui fait préférer ce dernier moyen, dont voici le procédé. On coupe les boutures de deux piés de longueur, on les enfonce à moitié dans la terre à la distance d'un pié par rangées, qui en ont trois ou quatre d'intervalle; & il est même indifférent de planter les boutures par le gros ou par le petit bout, elles poussent & font racines également bien. Le mois de Janvier est la saison favorable pour couper les osiers; & la bonne maniere de le faire est de laisser de la longueur du doigt les bouts tenans à la souche, pour les recouper ensuite après

les gélées ; avec cette attention pourtant de ne pas les recouper trop courts, par le tort que cela pourroit faire à la souche ; mais il faut sur-tout que cette souche soit toujours en terre, & non pas élevée, comme on le pratique souvent avec désavantage. Lorsqu'on taille l'osier à-fait, on ne doit laisser qu'un demi pouce de hauteur à chaque brin ; & comme il aura fallu détourner la terre pour opérer, il faudra en recouvrir sa souche de l'épaisseur d'un pouce seulement, pour empêcher le desséchement du bois. Un autre soin de culture sera d'élaguer au mois de Juin les menues branches qui viennent au-dessus des rejettons, & qui les rendroient défectueux ; mais l'une des principales attentions sera de garantir les ozeraies des approches du bétail qui en est fort friand, & qui y causeroit en peu de temps de très-grands dommages.

L'osier verd ou blanc, & l'osier jaune ou doré, ne sont proprement qu'une même espece, car le verd devient quelquefois jaune, cela dépend de la nature du terrein où il croît ; si la terre est grasse & humide, il devient verdâtre, en poussant de fortes baguettes qui ne sont propres qu'à de gros ouvrages ; au lieu que si on le met dans une terre légere, qui soit humide au printemps & seche en automne, il y prendra cette couleur jaune qui le fait préférer aux autres osiers ; les terres blanches & argilleuses, & les terres maigres propres à la vigne, peuvent encore lui convenir ; il y devient très-souple & bien doré, mais il y jette peu de bois ; il faut une attention de culture particuliere à cet osier, c'est de ne labourer qu'à la profondeur de deux ou trois pouces seulement, pour ôter les mauvaises herbes.

Après l'osier jaune, l'osier rouge est le plus estimé, il exige moins de soins, on peut lui donner des labours plus profonds sans qu'il y ait à craindre pour sa couleur ni pour sa qualité ; on peut l'élever sur le bord des fossés, & dans tous les terreins propres à la vigne. Les osiers rouges, les verds & les jaunes sont préférés par les tonneliers à l'osier noir qui est trop fin & qui a moins de corps, & ils font encore plus de cas de l'osier rouge que du jaune, parce qu'il est plus souple & de plus longue durée ; mais comme cet osier rouge est inégal dans sa grosseur, & qu'il ne donne pas tant de relief à l'ouvrage que le jaune, c'est ce qui fait qu'on emploie ce dernier de préférence, pour les futailles qui sont à vendre, & sur-tout celles qu'on envoie à l'étranger.

Pour mettre en état de vente les osiers qui sont propres aux ouvrages des tonneliers, on les fend durant l'hiver, pendant qu'ils sont verds & souples ; car s'ils étoient secs, ils fendroient mal, & s'ils étoient en séve, l'écorce se détacheroit, ce qui feroit un inconvénient, attendu que l'écorce fortifie & fait durer la ligature ; la fente de l'osier se fait avec un petit coin de bois qui a trois ou quatre carnes, & qui sert à partager le brin d'osier en autant de parties ; mais il vaut mieux le fendre en trois, que de le partager en deux, ni en quatre, parce que l'ouvrage se fait plus aisément, & qu'il a plus de propreté ; on a soin ensuite de faire plusieurs classes des osiers, selon leur longueur, leur grosseur, & leurs especes différentes ; enfin, on les met par paquets ou poignées de vingt-cinq brins chacune, ou soixante & quinze parcelles, & on les vend au millier qui forme une botte composée de quarante poignées. Outre le grand service que les tonneliers tinrent de l'osier, on en fait grand usage pour les vignes & dans les jardins ; mais quand on emploie l'osier pour lier les cerceaux, il faut le faire tremper dans de l'eau bouillante : les vers ne s'y mettent pas, il pourrit moins vîte, il est plus souple, moins cassant, & il vaut mieux du double que quand on le fait tremper dans l'eau froide.

L'osier noir est le moins convenable pour les ouvrages du tonnelier, parce qu'il est trop menu & qu'il n'a pas assez de corps ; mais d'autre côté, c'est ce qui le fait préférer par les vanniers, pour leurs ouvrages de propreté, parce que les brins de l'osier noir sont déliés & fort égaux ; ils se servent aussi de l'osier rouge, pour les ouvrages destinés à la fatigue, parce qu'il est gros, souple, fort & égal ;

à d'autres égards les vanniers emploient toutes les autres especes d'osiers & de saules, quoique le bois en soit cassant; mais pour cette destination on ne les coupe que quand la seve est en mouvement, pour avoir plus de facilité d'en lever l'écorce, après quoi on les fait sécher & on fait de grosses bottes, afin de les entretenir droits.

La culture des osiers peut être très-avantageuse; il s'en fait une grande consommation par les jardiniers, les vignerons, les tonneliers & les vanniers; le commerce en est fort étendu, & on assure que dans les pays de grands vignobles, comme en Bourgogne & en Guienne, on peut retirer mille écus de revenus d'un arpent d'oseraie. Jusqu'ici les faits concernant les osiers ont été extraits du mémoire que j'ai cité; mais voici ce qu'on peut y ajouter. Le voisinage des grands arbres nuit aux osiers, & l'ombrage de ceux-ci, qui est pernicieuse aux grains, est très-profitable aux prairies; il ne faut de labour aux osiers qu'à proportion qu'on juge qu'ils en ont besoin, car quand le fonds est bon, il arrive souvent qu'il ne faut les cultiver que tous les deux ou trois ans, parce que si on les labouroit plus souvent, ils prendroient trop de force & de grosseur. Quand une oseraie se dégarnit, le peuplement s'en fait en recouchant peu-à-peu les branches voisines les plus fortes; on peut greffer l'osier sur le saule, il devient par-là d'un plus grand rapport, & il n'est point exposé aux atteintes du bétail; la greffe en flute est la plus convenable pour cet objet, & on doit la faire à la fin de Mars; ou au commencement d'Avril; on peut couper les osiers dès l'automne, il faut pour cela que la feuille soit tombée, ce qui arrive ordinairement vers les premiers jours de Novembre; car s'ils étoient encore chargés de feuilles, ils seroient sujets à noircir & à se rider, ce qui les mettroit beaucoup en non-valeur.

Toutes les especes de *saules*, de marceaux & d'osiers, font une défense, très-avantageuse pour garantir le bord des héritages qui sont voisins des rivieres; mais les osiers sur-tout dont les racines tracent & pullulent considérablement.

Les feuilles de *saule* peuvent servir à la nourriture du menu bétail pendant l'hiver; elles sont sur-tout profitables aux agneaux & aux chevreaux; toutes les parties de cet arbre ont quelques propriétés pour la médecine, mais très-particuliérement celle d'être rafraîchissantes jusqu'au point d'éteindre les feux naturels & même d'infliger la stérilité. *M.* D'AUBENTON *le subdélégué.*

Après avoir parcouru le bel art de M. d'Aubenton, le lecteur anatomiste verra encore avec plaisir celui de M. le Baron de Tschoudi, *sur la même matiere.*

§ SAULE, (*Bot. jard.*) en latin *salix.* en anglois *willow tree or sallow*, en allemand *weide.*

Caractere générique.

Les fleurs mâles & les fleurs femelles se trouvent séparées sur des individus différens. Les fleurs mâles sont groupées sur un filet commun. Chaque écaille de ce chaton contient une fleur dépourvue de pétale. Il s'y trouve deux & dans quelques especes quatre à cinq étamines à sommets jumeaux séparés en quatre cellules. Elles partent d'un petit corps coloré & cylindrique un peu charnu, appellé *nectarium.* Les fleurs femelles sont aussi disposées en chatons: celles-ci n'ont ni pétales, ni étamines, mais seulement un embryon oblong, rétreci, qu'on distingue à peine du style qui est couronné par deux stygmates droits à deux pointes. Cet embryon devient une capsule ovale figurée en alêne qui s'ouvre en deux valves, & contient un grand nombre de très-petites semences ovales pourvues d'aigrettes. Le *saule* differe du peuplier par la forme du nectarium, le nombre des étamines, & par le stygmate, qui dans le peuplier est divisé en quatre.

Especes.

1. *Saule* à feuilles lancéolées, pointues, dentelées, velues des deux côtés, & pourvues de glandes sous les dents. Le *saule* blanc commun.

Salix foliis lanceolatis, acuminatis, serratis, utrinque pubescentibus, serraturis infimis glandulosis. Hort. Cliff.

Common white tree willow.

2. *Saule* à feuilles dentelées, unies, dont les fleurs ont trois étamines.

Salix foliis ſerratis glabris, floribus triandris. Lin. *Sp. pl.*

Willovv vvith ſmooth ſaved leaves aud flovvers having tree ſtamina.

3. *Saule* à feuilles dentelées, unies, dont les fleurs ont cinq étamines. *Saule* à feuilles larges unies.

Salix foliis ſerratis glabris, floſculis pentandris. Lin. *Sp. pl.*

Broad leaved ſmooth ſvveet vvillov v.

4. *Saule* à feuilles dentelées, ovales, pointues, unies à dents cartilagineuſes, & dont les pétioles ont des points glanduleux. *Saule* jaune.

Salix foliis ſerratis, ovatis, acutis, glabris, ſerraturis cartilagineis, petiolis calloſo - punctatis. Hort. Upſal.

Yellovv vvillovv.

5. *Saule* à feuilles dentelées, unies, lancéolées, pourvues de pétioles, à ſtipules trapéziformes. *Saule* à feuilles d'amandier.

Salix foliis ſerratis, glabris, lanceolatis, petiolatis ſtipulis trapeziformibus. Flor. Leyd. Prod.

Almond leaved vvillovv.

6. *Saule* à feuilles dentelées, unies, ovale-lancéolées, à pétioles garnies de glandes dentées. *Saule* fragile.

Salix foliis ſerratis glabris ovato-lanceolatis, petiolis, dentato - glanduloſis. Flor. Lapp.

Erack vvillovv.

7. *Saule* à feuilles dentelées, unies, lancéolées, dont les inférieures ſont oppoſées.

Salix foliis ſerratis glabris lanceolatis, inferioribus oppoſitis. H. Scane

Willovv vvhoſe lovver leaves grovv oppoſite.

8. *Saule* à feuilles preſque entieres, lancéolées, étroites, très-longues & aiguës, ſoyeuſes par-deſſous, & dont les branches s'élancent en baguettes.

Salix foliis ſubintegerrimis, lanceolato-linearibus, longiſſimis acutis, ſubtus ſericeis, ramis virgatis. Flor. Suec.

Willovv vvith the longeſt linear ſpear-ſhaped leaves, &c.

9. *Saule* à feuilles dentelées, unies, lancéolées & toutes alternes; *saule* dont l'écorce tombe.

Salix foliis ſerratis glabris, lanceolatis, omnibus alternis. Mill.

lmond leaved vvillovv vvhich caſts its barck.

10. *Saule* à feuilles entieres, lancéolées très-longues, vertes des deux côtés. Petit *saule* fragile.

Salix foliis integerrimis, lanceolatis, longiſſimis, utrinque virentibus. Mill.

The leaſt brittle vvillovv.

11. *Saule* à feuilles dentelées, unies, lancéolées, étroites, à rameaux pendans *saule* tombant; *saule* paraſol; *saule* du Levant.

Salix foliis serratis glabris lineari-lanceolatis, ramis pendulis. Hort. Cliff.

Weeping vvillovv.

12. *Saule* à feuilles dentelées unies, lancéolées, étroites, dont les ſupérieures ſont oppoſées & obliques; *saule* jaune, nain.

Salix foliis serratis glabris lanceolato-linearibus, superioribus oppoſitis, obliquis. Flor. Leyd.

The yellovv dvvarf vvillovv.

13. *Saule* à feuilles ovales, rudes, ondées, velues par-deſſous, & dentées vers le bout. Marſault.

Salix foliis ovatis, rugoſis, subtus tomentoſis, undatis, superne denticulatis. Flor. Leyd.

14. *Saule* à feuilles oblong - ovales, pointues & rudes, velues par - deſſous, & blanchâtres. Grand marſault de marais.

Salix foliis oblongo-ovatis acuminatis, rugoſis, ſubtus tomentoſis, albicantibus. Hort. Colomb.

Common ſallovv.

15. *Saule* rampant des Alpes à feuilles rondes, cendrées par-deſſous.

Salix alpina pulmila rotundè folia, repens, infernè ſubcinerea. C. B. P.

16. Grand *ſaule* de montagne à feuilles de laurier; *saule* de Saint-Leger.

Salix montana major foliis laureaceis. H. R. Par.

17. *Saule* à petites feuilles rondes, à écorce purpurine. Petit marſault de marais.

Salix foliis minimis rotundioribus, cortice purpurescente.

18. *Saule* à feuilles de buis argentées & luisantes, à chatons rouges.

Salix buxi folio argenteo splendente, flore rubro. Hort. Colomb.

19. *Saule* à feuilles étroites & ondées à chatons d'un jaune vif.

Salix foliis linearibus nudatis, flore luteo splendente. Hort. Colomb.

Il n'y a point de partie de la terre où la bienfaisante nature n'ait offert à l'homme des ressources pour ses besoins, & des scenes riantes pour ses yeux. Les *saules* s'élancent du sein des eaux, & les couvrent des voûtes de leurs feuillages. Les plus grandes especes abandonnées à elles-mêmes s'élevent comme des colonnes aux bords des rivieres, & portent jusqu'aux nues leur cime pyramidale & réguliere. Les especes moins élevées s'inclinent aux bords des ruisseaux, ou s'étendent sur les marais qu'ils décorent. Il en est qui ornent les côteaux arides; & les plus petites especes croissent au plus haut des montagnes, là où toute végétation est près d'expirer. Leur nombreuse famille offre des variétés sans nombre; il s'en faut bien que nous ayons décrit toutes les especes; mais comme la plupart sont mal caractérisées dans les auteurs, nous n'avons voulu rapporter que celles dont nous avons une idée distincte. Ce seroit un ouvrage assez considérable pour un botaniste, que de donner une exacte nomenclature de tous les *saules*.

Les grands *saules* donnent des planches aussi bonnes que celles de peuplier & de tilleul. Qu'on les écime, ils fourniront tous les cinq ans des fagots, des perches, des cerceaux & des échalas, qui, si on ne les emploie qu'au bout d'un an, seront d'un aussi bon usage que ceux de chêne, qui ne sont pris ordinairement que dans l'aubier. Les especes liantes servent aux jardiniers, aux tonneliers & aux vanniers: la culture des *saules* est donc très-intéressante.

J'ai élevé des *saules* de graine; il faut, dès qu'elle est mûre, la battre dans de l'eau pour la détacher du duvet, & la semer dans une terre fraîche, en la couvrant seulement d'une ligne d'épaisseur de terreau tamisé; qu'on découpe de la mousse par-dessus, & qu'on arrose tous les jours, elle levera assez bien au bout de trois semaines. Les *saules* obtenus par ce moyen deviennent superbes, & s'élancent à une hauteur étonnante.

La voie la plus ordinaire est de les reproduire par les plançons; il convient de les couper par le bas presque horizontalement, de relever aux pieds, lorsqu'ils sont plantés, un petit fossé dont la terre sert à butter leurs pieds, & de les épiner avec soin les trois premieres années; avec ces précautions simples, on sera certain de former de superbes plantations de *saule*, dont le rapport est excellent.

Pour former des ozéraces, il n'est pas nécessaire que le terrein soit aquatique; il suffit que la terre soit humide & d'une qualité médiocre. On les compose de différentes especes liantes. L'ozier jaune demande une culture plus attentive; il faut le tenir net d'herbes, sans quoi il languit. Les autres oziers n'ont besoin que d'un seul labour en automne; ils sont d'un produit aussi considérable que les meilleures terres à bleds. Combien de terreins perdus auxquels ils donneroient une valeur considérable.

Les *saules* marsaults forment très-vîte d'excellens taillis, qui viennent bien là où le chêne, le hêtre, & le charme ne peuvent réussir. Ils se multiplient aussi fort aisément par les plançons. Nous arrêterons nos yeux sur quelques *saules* que leur agrément ou leur singularité rendent intéressant pour la décoration des jardins.

Le *saule* tombant, du Levant ou de Babylone, s'éleve sur un tronc droit, & vient assez haut; ses branches simples & grelées s'inclinent & pendent jusqu'à terre où elles coulent & prennent racine. Le port de cet arbre produit dans les formes une variété piquante; il verdoie dès la fin de Mars, & ne quitte ses feuilles que fort tard. Il aime les bonnes terres humides, & est sujet à périr par l'écorce; il se multiplie de boutures qu'il faut, pour bien faire, planter à demeure.

Le *saule* à feuilles étroites & ondées,

à fleur d'un jaune brillant, a un beau port. Son feuillage demeure frais bien avant dans l'automne : ses chatons qui fleurissent à la fin d'Avril le rendent propre à la décoration des bosquets de ce mois. Le *saule* à feuilles de buis, par l'éclat de ses feuilles argentées, est très-propre à jetter dans les bosquets d'été une variété agréable dans les nuances des masses de feuillage. Le *saule* à feuilles odorantes, & celui qui quitte son écorce doivent aussi y trouver place : rien de plus frais que ses feuilles, d'un verd vif & glacé, qui sont toujours imprégnées d'une humidité odorante ; ses chatons d'un beau jaune fleurissent vers le 15 de Mai.

Le *saule* de Saint-Leger, par ses feuilles larges, semblables à celles du laurier, est assez agréable à la vue ; ses très-longs chatons, d'un verd glauque qui paroissent en Avril, lui donnent alors un aspect assez singulier. On a une espece de *saule* qui vient de la Louisiane ; dont les feuilles sont presque aussi épaisses que celles du laurier-rose, & qui est d'un bel effet.

Le petit *saule* marsault panaché fait très-bien dans les bosquets d'été. Ses feuilles bordées d'abord de couleur de rose, se teiguent de blanc lorsqu'elles sont parfaitement déployées.

Les abeilles font des récoltes abondantes sur les *saules*, dans le mois de Mars & d'Avril : c'est la premiere nourriture qu'elles trouvent lorsque les premiers zéphirs les appellent aux champs. Cette raison seule suffit pour engager le cultivateur à en planter des masses considérables autour de son habitation. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

SAULE, (*Mat. méd.*) l'écorce, les feuilles, & les chatons de cet arbre, sont mis au rang des remedes rafraîchissans & astringens ; on fait entrer quelquefois ces matieres dans les bains & les demi-bains médicamenteux, mais certes assez inutilement. Les remedes tirés du *saule* sont fort peu en usage, & vraissemblablement doivent être un peu regrettés ; la vertu principale & spéciale que les auteurs leur attribuent, c'est de réprimer le penchant à l'amour, & la faculté de le satisfaire. Supposé que cette vertu fût réelle, ce ne seroit pas encore là de quoi mettre le *saule* en crédit. (*b*)

SAULGE, SAINT, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt méchant bourg de France, en Nivernois, situé dans un vallon couvert de montagnes boisées. Il y a dans ce bourg un prieuré de l'ordre de S. Benoît.

Tixier, (Jean) en latin *Ravisius Textor*, bon humaniste du xvj siecle, étoit natif de ce bourg. Il devint recteur de l'université de Paris, où il mourut en 1522. On a de lui des lettres, des dialogues, des épigrammes, & quelques autres opuscules en latin, qui ne sont pas encore tombés dans le discrédit.

SAULGEN, *ou* SULGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, chef-lieu du comté de même nom, au midi du Danube. (*D. J.*)

SAULIEU, (*Géog. mod.*) *Sidoleucum*, ou *Sedelaucum*, en latin moderne ; ville de France dans la Bourgogne, chef-lieu d'un bailliage de même nom, dans l'Auxois, à 5 lieues au sud-ouest de Sémur, à 15 au couchant de Dijon, sur la route de Lyon à Paris. Il y a une collégiale, un petit collége, & quelques communautés religieuses. Cette ville est la seizieme qui députe aux états de la province ; l'évêque d'Autun en est comte & seigneur. *Long.* 21. 54. *lat.* 47. 17.

Savot, (Louis) savant médecin & célebre antiquaire, naquit à *Saulieu*, vers 1579. Il se destina d'abord à la chirurgie, & vint à Paris à l'âge de 20 ans, pour s'y rendre habile ; mais il poussa bientôt ses vues plus loin, & prit des dégrés en médecine ; enfin il laissa la médecine pour l'architecture, & s'y distingua ; il mourut vers 1640. Ses principaux ouvrages sont, 1°. un discours sur les médailles antiques, *vol. in*-4°. très-estimé. 2°. L'architecture françoise des bâtimens particuliers ; dont les meilleures éditions sont celles de Paris, avec les notes de François Blondel, en 1673 & 1685. 3°. Le livre de Galien, de l'art de guérir par la saignée, traduit du grec, avec un discours préliminaire sur la saignée. (*D. J.*)

SAULT LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Champagne ; elle vient des frontieres

frontieres de Lorraine, passe par Vitri-le-brûlé, dans le Pertois, & se jette peu après dans la Marne. (*D. J.*)

SAULT *pays de*, (*Géogr. mod.*) petit pays de France dans le Languedoc, au diocèse d'Alet; ce pays a un bailliage royal, qui ressortit à la sénéchaussée de Limoux; son chef-lieu est Escouloubre, qui étoit un poste important pour couvrir les frontieres, avant la conquête du Roussillon. (*D. J.*)

SAULT, *la vallée de*, (*Géogr. mod.*) en latin *Saltus*, petite vallée en Provence, dans le bailliage d'Apt, auquel elle est jointe, mais soumise pour le spirituel au diocése de Carpentras. Cette vallée est située au pié d'une haute montagne, appellée le *mont-Venteux*, & est composée d'un bourg & de trois villages.

Cette seigneurie est une des plus grandes terres de la Provence, & dont l'ancienne indépendance est la moins douteuse; on ne voit point que ses anciens seigneurs, qui étoient de la maison d'Entravennes d'Agoult, aient reconnu les comtes de Provence ou de Forcalquier; ils prétendoient n'avoir aucun supérieur au temporel; le premier qui se soumit au comte de Provence, fut Isuar d'Entravennes, qui fit volontairement hommage à Charles II. roi de Sicile, comte de Provence, pour s'attirer sa protection. C'est pour cela que la *vallée de Sault* est encore comptée de nos jours entre les terres adjacentes qui font un corps séparé du comté de Provence.

Sault a porté le titre de seigneurie ou baronnie, jusqu'à Charles IX. qui en 1561, l'érigea en comté, en faveur de François d'Agoult de Montauban; cette seigneurie a passé par cascade dans la maison du maréchal de Villeroi, fils de Magdelaine de Créqui, au droit de laquelle cette maison possede à présent le comté de *Sault*. (*D. J.*)

SAUMACHE, SAUMALT, qui est un peu salé; on dit, une eau *saumache*, une fontaine *saumache*.

SAUMON, SAULMON, *Salmo*, s. m. (*Hist. nat. Icthyolog.*) poisson de mer que Rondelet a mis parmi les poissons de riviere, parce que l'on pêche plus de *saumons* dans les rivieres qui aboutissent à la mer, que dans la mer même. On donne le nom de *taçons* aux jeunes *saumons*, & celui de *beccards* aux femelles. Le *saumon* en général, est couvert de petites écailles rondes, il a le dos d'un bleu obscur, & le ventre d'une couleur blanche argentée, la machoire inférieure est un peu courbée en haut, les yeux sont grands, il y a sur la tête de petites taches rondes, comme sur le reste du corps, & celles de la femelle sont plus grandes que celles du mâle; les machoires & la langue sont garnies de dents longues & aiguës, le *saumon* a deux nageoires près de ouies, deux sur le ventre, une au-dessous de l'anus, une grande sur le dos, vis-à-vis les deux du ventre, & une petite près de la queue; celle-ci & celle de l'anus sont grasses & un peu charnues; la nageoire qui termine la queue, est fort large; la chair de ce poisson est très-nourrissante & blanchâtre, elle devient rouge en cuisant, ou lorsqu'elle est salée. Les taçons ressemblent beaucoup aux truites; il est même difficile de les distinguer les uns des autres quand ils sont de la même grosseur. Rondelet, *hist. des poissons de riviere*, *chap. j. Voyez* POISSON.

SAUMON, (*Pêche du saumon.*) les rets à *saumons* sont composés de fort gros fil; les mailles en ont trois pouces en quarré; le rets est long de 25 à 30 brasses, & a quatre piés de chute seulement; il est amarré sur des piés ou pieux de bois, hauts de six piés & enfoncés du tiers dans le sable, & distans de trois piés l'un de l'autre, ensorte que le filet sédentaire croise la marée, en traversant une gorge ou lit de riviere.

Les pêcheurs qui s'en servent, ne pêchent que d'ebe, le poisson se maille quelquefois, on ne tend ces sortes de filets que de morte eau, parce que les grandes marées auroient bientôt dessablé les pieux.

On ne pêche le *saumon* que quand il a monté dans la riviere; & lorsque les pêcheurs s'apperçoivent au mouvement du filet, que le poisson a touché, ils le prennent avec le havenel; cette pêche qui est sédentaire & arrêtée, ne peut faire

aucun tort, comme font les pêches traînantes de la dreige, &c.

La pêcherie de *ſaumon* ſituée ſur la riviere de Blanel, dans le reſſort de l'amirauté de Vannes, eſt compoſée de neuf tonnes & demie, en pieux & maçonnerie, formée de même que les avant-becs des ponts, pour rompre & couper le courant de l'eau; ces cinq tonnes, qui ſont à la rive du o. n. o. appartiennent au prince de Guemenée, & les quatre & demie qui ſont à la rive de l'e. ſ. e. & joignant ledit moulin, appartiennent à la dame abbeſſe; au milieu de ces tonnes, il y a un trou commun, qui ſépare celles de ces deux propriétaires; ce trou eſt de la largeur de dix piés, & ne doit être clos de quoi que ce ſoit, mais toujours ouvert afin de tenir libre le milieu de la riviere.

Entre chaque tonne ſont placés des pieux avec des couliſſes, pour y mettre des rateliers ou claies de bois, formées comme les échelles, de deux piés environ de largeur; les bâtons n'y laiſſent qu'un intervalle d'un pouce & demi; il y a ſix ou ſept de ces rateliers entre chaque tonne, les rateliers ſont garnis entiérement d'échelons, excepté les deux qui joignent chaque tonne, qui ont au bas un petit ſac, poche, verveux, ou guideau de rets, d'une braſſe de long, de dix-huit pouces de hauteur, qui ſe tient naturellement ouvert par le courant de l'eau par où entre le poiſſon; ces raux & les rateliers ſont doubles & éloignés les uns des autres d'environ trois piés, avec de ſemblables poches au bas des rateliers qui joignent les tonnes, pour pouvoir pêcher également de marée montante & deſcendante, enſorte que le poiſſon qui eſt une fois entré dans cet intervalle, n'en ſauroit plus abſolument ſortir, & y reſte enfermé comme dans un réſervoir.

On pêche des *ſaumons* & des truites depuis Noël, juſqu'à la Pentecôte; la ſaiſon où elles ſe prennent en plus grand nombre ou en plus grande abondance, eſt depuis le commencement du carême juſqu'à Pâque; quand les eaux du blanc couvrent la chauſſée du trou commun, ces pêcheries ne peuvent plus rien prendre, parce que le poiſſon s'échappe aiſément pour monter plus haut, ſuivant ſon inſtinct naturel.

Les ſacs des guideaux qui y ſervent; les mailles qui les compoſent, ont à l'entrée qui eſt amarrée au-bas des rateliers, vingt-ſept lignes en quarré, enſuite vingt-quatre; vingt-deux en diminuant; enſorte que celles qui ſont à l'extrémité du ſac, n'ont au plus que dix lignes en quarré: ce qui eſt d'autant plus abuſif, que ces mailles étant compoſées de gros fils, ſe reſſerrent de telle maniere, quand elles ſont mouillées, qu'il n'eſt pas poſſible que quoi que ce ſoit en puiſſe échapper.

Il y a encore une autre ſorte de pêcherie qu'on peut conſidérer comme un grand gord ou bouchot, qu'on établit dans les rivieres; elle eſt compoſée de deux ailes ou murailles conſtruites de pieux & de clayonnage, comme ſont celles des bouchots; au milieu il y a un intervalle aſſez large pour que les bâtimens qui remontent, puiſſent paſſer librement durant le temps de la pêche, qui eſt celui de la ſaiſon des aloſes & des *ſaumons*: cet intervalle eſt clos d'un rets ſemblable aux filets ou ſeines dérivantes, dont ils ſe ſervent pour cette pêche, comme font tous les autres pêcheurs dans les embouchures des rivieres, où ces deux ſortes de poiſſons abondent; on leve le ret pour faire paſſer les bateaux qui remontent.

Cette pêcherie n'arrête d'elle-même aucun poiſſon, mais ſeulement les empêche de monter plus haut; & ceux qui ont le droit de la pêcherie, font la pêche dans l'eſpace que le droit de pêcherie prohibitive leur a accordée.

Les mailles du filet qui clôt la pêcherie dans le temps que s'en fait la pêche, qui dure du mois de Février juſqu'en Juin, & de ceux qui ſervent aux pêcheurs, ſont de trois échantillons, les plus larges ont vingt-ſept lignes en quarré, les autres vingt-cinq, & les plus ſerrées vingt-deux lignes au plus.

Voici encore la deſcription d'une pêcherie de *ſaumons* établie à Châteaulin, dans le reſſort de l'amirauté de Quimper

en Bretagne. La marée monte jusqu'au pié de la pêcherie, & se fait même encore sentir au-delà; il y a trois ouvertures fermées de barrots éloignés de 10 à 20 lignes les uns des autres.

La pêcherie est composée d'une écluse ou chaussée de pierre, qui barre toute la riviere, à l'exception d'un petit passage qui est du côté de la côte à l'o. Au milieu il y a encore une ouverture pour les bateaux-pêcheurs, & par laquelle les *saumons* entrent aussi dans la pêcherie.

On fait à Châteaulin la pêche du *saumon* de deux différentes manieres: la premiere se fait sans aucun soin dans le gord ou le coffre de pêcherie, & l'autre, entre la chaussée de la pêcherie, avec bateau, tant au-dessus qu'au-dessous du pont de la ville, jusqu'à l'écluse qui est éloignée du pont de cent toises environ.

La digue de bois & pierres ou estocades de la pêcherie traverse la riviere d'une rive à l'autre; elle est formée de pieux qui se nomment *poulins*; ils exhaussent la chaussée assez haute, pour qu'elle puisse s'élever, ensorte qu'il reste sept à huit piés de hauteur au-dessus du niveau des plus basses marées.

Sur la tête des poulains sont placées en talut en forme d'arcboutant, de grosses solives ou poutrelles que l'on nomme *jumens*; elles ont quinze à vingt piés de longueur; elles sont appuyées encore sur un talut de pierre, arrêtées par le haut par des solles longuerines ou longs bordages de trois pouces d'épaisseur, de différentes largeurs; il y en a trois semblables par le bas; les pieux des poulains & les jumens sont éloignés de 18 à 24 pouces l'un de l'autre. La tête des jumens avance au-delà de celle des poulains d'environ trois piés, pour empêcher par cet avance les *saumons* qui viennent au bas de la pêcherie, de se pouvoir élancer au-dessus.

Le talut de la digue qui est exposé au courant de la riviere, est garni du pié jusqu'au-dessus, de clayonage ou de claies de six piés de long, de trois de large; on en met trois ou quatre l'une sur l'autre; le pié de ce clayonnage qui tombe au-bas de la digue, y est arrêté par les pierres qui sont au-bas du talut: ces claies ne durent ordinairement que deux années, à moins qu'elles ne soient plutôt emportées par les lavasses, comme il arrive quelquefois. Il faut jusqu'à cent douzaines de ces claies pour garnir le talut de cette digue: ce clayonnage en est la conservation.

Il y a au milieu de cette digue une ouverture fermée seulement de claies ou d'échelles à claires voies, comme on l'a observé ci-devant dans les autres pêcheries, pour donner lieu à l'écoulement des eaux & au passage du frai du *saumon* qui cherche à se jetter à la mer, & à ceux qui y veulent retourner après avoir frayé: cette largeur reste ouverte dans le même temps que celle des chaussées & tonnes de pierres.

Le *saumon* qui veut monter, & qui ne trouve aucun passage le long de cette digue, la cottoie; comme son instinct le porte alors à remonter, il cherche toujours jusqu'à ce qu'il ait trouvé une issue; il y a au bout de la digue du côté de l'est, un coffre, boutique ou goret; il peut avoir environ un pié de largeur & 10 de long; il est enfoncé d'environ les ⅔ dans l'eau; il n'y a à la boutique qu'un seul trou de 18 pouces d'ouverture en quarré placé au plus bas du coffre; il est armé de fer, & les bouts qui en sont formés en pointe, se resserrent, ensorte qu'il ne reste au plus que le passage d'un gros *saumon*, qui n'y peut même encore entrer qu'en forçant un peu les pointes du guide, qui prête & se remet ensuite. Les pêcheurs nomment cette garniture le *guide* ou *guidau*, parce qu'il conduit le poisson, qui entre aussitôt qu'il l'a trouvé, & qui ne peut plus sortir de la boutique, quand il est une fois entré, parce qu'il est arrêté par les pointes du guideau; on le retire de ce réservoir d'abord que l'on s'apperçoit qu'il y est entré; les pêcheurs, pour les y pêcher, ont un haveneau emmanché, dont le sac est formé de mailles, qui ont dix-huit, dix-neuf & vingt lignes en quarré; on y pêche quelquefois vingt, trente & quarante *saumons* d'une seule marée; on

porte ces *saumons* à Rennes, Saint Malo, Brest & autres villes de la province, & même jusqu'à Paris, quand la saison le permet; les frais du transport ne sont pas un obstacle à ce commerce, par la vente avantageuse qu'on en fait; il y a eu quelques années où l'on en a pris une quantité telle que tous frais faits, le propriétaire de la pêcherie en a eu plus de dix mille livres net de profit, ainsi qu'il l'a lui-même assuré.

La deuxieme espece de pêche se fait entre la chaussée & la digue, avec deux bateaux, dans chacun desquels sont deux hommes, dont l'un nage, & l'autre tient une perche de deux à trois brasses de long ferrée par le bas; à cette perche est amarré un filet en forme de sac, de chalut ou ret traversier, sans flottes par la tête, ni pierres, ni plomb par le pié; son ouverture par le haut de la gueule a environ cinq brasses; le bas de la même ouverture en a quatre; les côtés ont six brasses de longueur, & le fond du sac en a autant; les mailles du ret dont il est composé, sont de la grandeur de celle du haveneau, dont on se sert pour faire la pêche dans le coffre: ce sont les mêmes mailles que celles des seines dérivantes pour la pêche de l'alose & du *saumon* dans les rivieres où l'on en fait la pêche; au coin du fond du sac est amarrée une petite cordelette que l'on nomme *guide*, que l'un des pêcheurs qui tient la poche presse dans l'index de la main droite, & que l'autre tient dans celui de sa gauche; les deux bateaux ne sont éloignés l'un de l'autre que de trois brasses au plus, ils vont de conserve: & quand l'un d'eux s'apperçoit par sa cordette ou guide, qu'il y a dans le filet du poisson de pris, ce qu'il sent dans l'instant par le mouvement extraordinaire que le *saumon* fait faire au filet en s'agitant quand il est arrêté, il avertit aussitôt le pêcheur de l'autre bateau; ils relevent alors chacun leur pêche en même temps; ils se rapprochent, & retirent le poisson de leur pêche par l'ouverture du sac qu'ils mettent auparavant dans leurs bateaux; ils tuent le *saumon* en le retirant, & recommencent ensuite la pêche.

Cette pêche ne se peut faire que de jour seulement, les pêcheurs traînant ainsi leur filet par fond, parce que le *saumon* qui monte, ne paroît guere au-dessus de l'eau, qu'il refoule aisément, étant alors dans sa force; au contraire quand il retourne à la mer, & qu'il est alors énervé de l'opération du frai, il s'en retourne en troupe; & comme il n'a point de force, il se laisse emporter par le courant de l'eau, & nage à sa surface.

Le temps de la pêche du *saumon* à Châteaulin, est depuis le mois d'Octobre ou au commencement de Novembre jusqu'à Pâques qu'on prend ce grand poisson; depuis Pâques jusqu'à la S. Jean, qu'on la continue encore; on ne pêche guere alors que le *saumon* que les pêcheurs bretons nomment *guenie*, qui est gris, ou jeune *saumon* de l'année; au commencement de Juillet on tient les vannes des écluses ouvertes, pour laisser au *saumon* la liberté de monter.

Les rivieres où les *saumons* & les truites abondent, ne sont ordinairement point poissonneuses, parce que les *saumons* mangent les autres poissons, & s'en nourrissent; ils sont même si voraces qu'ils s'entre-mangent.

Rien ne fait plus de tort à la pêche de ce poisson que la saison où les riverains mettent rouir leurs chanvres; les eaux empoisonnées en chassent tous les poissons, qui n'y reviennent qu'après que ces eaux corrompues se sont écoulées.

Description de la pêche des saumons & des truites avec grands verveux. La pêche des *saumons* & des truites se fait encore dans le ressort de l'amirauté d'Abbeville; les pêcheurs qui la pratiquent font cette pêche avec de grands verveux, que les Picards nomment *vergneuls* ou *vergneux*, dont l'ouverture est d'une brasse environ; ils en placent quatre à cinq côte-à-côte, ensorte que ces instrumens barrent toute la riviere, & l'ouverture est exposée au courant; ainsi ils ne pêchent ces poissons que lorsqu'ils descendent pour aller à la mer, à-moins qu'ils ne les retournent pour pêcher de marée montante.

Les verveux ſont tenus ouverts, au moyen de pluſieurs cercles, à chacun deſquels il y a un goulet par lequel le poiſſon entre dans le corps du verveux, & d'où il ne peut plus ſortir lorſqu'il y eſt une fois entré; ils nomment ces goulets *moille*.

SAUMON, (*Epicier.*) eſt un vaſe oblong, terminé aux deux bouts par deux eſpeces d'ouïes de *ſaumon*, ce qui lui a donné le nom de *ſaumon*; les épiciers s'en ſervent pour fondre la cire de leurs bougies.

SAUMON, *terme de plombier*, eſt une eſpece de bloc ou maſſe de plomb, qui n'a encore reçu d'autre façon que celle qu'on lui a donnée par la fonte en ſortant de la mine; on l'appelle auſſi *navettes*.

SAUMONÉ, adj. (*Gram.*) perche qui a la chair rouge en-dedans comme le ſaumon; on dit une truite *ſaumonée*.

SAUMUR, (*Géogr. mod.*) ville de France en Anjou, dans le Saumurois, ſur le bord méridional de la Loire, qu'on y traverſe ſur un pont de bois, & qui eſt un paſſage important, à 10 lieues au ſud-eſt d'Angers, à 16 au ſud-oueſt de Tours, & à 66 de Paris. *Long.* ſuivant Caſſini, 17^d. 25'. *lat.* 47^d. 15'. 12".

Saumur étoit autrefois ſituée ſur la riviere de Vienne, qui ſe jettoit dans la Loire, un peu au-deſſus de Saint-Maur. M. de Valois ne donne à cette ville que cinq ou ſix cens ans d'antiquité; mais Ménage a prétendu prouver par pluſieurs témoignages, qu'elle exiſtoit déjà dès l'an 400, & que pour-lors elle ne conſiſtoit à la vérité que dans le château & dans la rue qui eſt au-deſſus.

L'an 775, Pepin, pere de Charlemagne, fonda à *Saumur* une égliſe ſous l'invocation de ſaint Jean-Baptiſte, laquelle fut enſuite achevée par Pepin, roi d'Aquitaine, ſon petit-fils, qui y mit des prétendues reliques de ſaint Jean; & c'eſt de cette ancienne égliſe de *Saumur*, que Saumur eſt appellée dans quelques chartes *Joannisvilla*. L'ancien château de *Saumur* étoit nommé *Truncus*, le Tronc; mais il n'étoit pas dans le lieu où eſt le château d'aujourd'hui.

Foulques de Nere, comte d'Anjou, ſe rendit maître de cette place en 1026, & l'unit au domaine d'Anjou dont elle fait encore une partie. Elle fut engagée en 1548, à François de Lorraine, duc de Guiſe, des mains duquel Charles IX. la retira en 1570, moyennant la ſomme de 64991 livres.

Il y a aujourd'hui à *Saumur* ſénéchauſſée, élection, prévôté, grenier à ſel, maréchauſſée, trois paroiſſes, quelques couvens, un college dirigé par les peres de l'Oratoire, un gouverneur de la ville, & un lieutenant de roi du château, avec une garniſon de cinquante hommes.

L'égliſe de Notre-Dame des Ardillers, & celle de Notre-Dame de Mantillé, ſont en grande réputation dans le pays. On voit dans la nef de cette derniere égliſe un tombeau de pierre, ſur lequel eſt couchée la figure d'une femme qui tient deux enfans entre ſes bras; c'eſt le tombeau de Thiephaine la Magine, nourrice de Marie d'Anjou, née en 1404, & de René, duc d'Anjou, roi de Sicile, qui naquit en 1408. Thiephaine mourut en 1458, & ſon épitaphe qui eſt fort plaiſante, a été gravée ſur ſon tombeau.

Le château étoit déjà fort dans le dixieme ſiecle, lorſque Gibaud, comte de Blois, y établit les moines de S. Florent, chaſſés de leur monaſtere. Du temps des guerres civiles, Henri IV. étant roi de Navarre, & venant au ſecours d'Henri III. opprimé par les ligueurs, voulut qu'on lui donnât pour ſa ſureté *Saumur* & ſon château, où il établit pour gouverneur en chef Dupleſſis-Mornay; cet homme célebre fit fleurir le calviniſme à *Saumur*, & y forma une académie de toutes les ſciences.

Cette ville n'eſt plus que l'ombre de ce qu'elle étoit alors; il y reſte à peine cinq mille ames; cette grande diminution vient de la ſuppreſſion des temples, du college & de l'académie, qui y attiroit beaucoup de religionnaires étrangers, la population & le commerce. Toutes les fabriques qu'ils y avoient fondées, n'exiſtent plus; les rafineries de ſalpêtre y ſont tombées, & le débit des vins, qui étoit autrefois fort grand, a ceſſé. Le marché de la ville

est médiocre, à cause du droit que l'abbesse de Fontevrault y prend du vingtieme boisseau de blé; enfin les foires qu'on y tient sont misérables, parce qu'elles ne sont pas franches.

Si *Saumur* est aujourd'hui dans la décadence; c'est une raison de plus que j'ai de ne pas oublier les noms des personnes illustres dans les lettres, dont elle est la patrie.

Cappel (Louis), qui y est né, a fait paroître dans tous ses ouvrages beaucoup de jugement, de littérature, de critique, & d'érudition. Il est un des premiers qui a démontré invinciblement la nouveauté du point voyelle du texte hébreu; & il a eu raison d'intituler son ouvrage, *arcanum punctuationis revelatum*. Sa *critica sacra*, imprimée à Paris en 1650, fit aussi beaucoup de bruit. Sa chronologie sacrée, & sa description du temple de Salomon, ont été publiées dans les prolégomenes de la Polyglotte d'Angleterre. On a imprimé à Amsterdam en 1689, ses commentaires latins sur le vieux Testament: ce savant homme mourut dans sa patrie en 1658, âgé de 63 ans.

La célebre Anne le *Fevre*, fille de Tannegui le Fevre, qui épousa M. Dacier, naquit à *Saumur* en 1651. Après avoir perdu son pere, elle vint à Paris & donna pour son premier ouvrage les œuvres de Callimaque, qui furent suivies d'une belle édition de Florus. Sa renommée s'étendit par toute l'Europe, & Christine, reine de Suede, lui en fit faire des complimens par le comte de Konigsmark.

Au commencement de l'année 1683, elle épousa M. Dacier, avec lequel elle avoit été élevée dès sa premiere jeunesse, & tous deux se firent catholiques; ce changement de religion valut à M. Dacier une pension de quinze cens livres, & à son épouse une de cinq cens. Se trouvant plus à leur aise, ils reprirent leurs travaux littéraires, & M. le duc de Montausier qui les protégeoit de tout son crédit, engagea madame Dacier à travailler aux livres qu'on nomme *Dauphins*.

Elle mit au jour, 1°. *Dictys cretensis & Dares phrygius, ad usum delphini*, Paris 1684, *in*-4°. 2°. *sexti Aurelii Victoris, historia romana ad usum delphini*; 3°. *Eutropii historia, romana, ad usum delphini.*

Cette savante dame, fort supérieure à son mari pour l'esprit, pour le goût, & par la maniere d'écrire, a encore donné; 1°. les poésies d'Anacréon & de Sapho, traduites du grec; 2°. le Plutus & les Nuées d'Aristophane; 3°. trois comédies de Plaute; 4°. celles de Térence; 5°. l'Iliade & l'Odissée d'Homere. Ces deux derniers ouvrages lui font un honneur infini; on ne pouvoit lui reprocher que trop d'admiration pour les auteurs qu'elle avoit traduits du grec. M. de la Motte ne l'attaqua qu'avec de l'esprit, & elle ne combattit qu'avec de l'érudition; elle oublia même les égards qu'elle devoit à un adversaire estimable, & la politesse qui sied si bien à toutes sortes de personnes, & principalement à une dame.

Elle fut plus honnête vis-à-vis des étrangers, qui admiroient comme elle les anciens, & qui venant à Paris, ne manquoient pas de lui rendre visite; un d'eux suivant la coutume d'Allemagne, lui présenta son livre (*album*), en la priant d'y mettre son nom & une sentence. Elle vit dans ce livre les noms des plus savans hommes de l'Europe, & elle le rendit aussi-tôt en lui disant, qu'elle rougiroit de mettre son nom parmi tant de noms célebres; enfin vaincue par les sollicitations de l'étranger, elle prit la plume & écrivit ce vers de Sophocle.

Γυναιξὶν ἡ σιγὴ φέρει κόσμον.

Le silence est l'ornement des femmes.

Elle est morte au louvre en 1720, à 69. ans.

Superville (Daniel), se destina de bonne heure à l'étude de la théologie, & sortit de France à la révocation de l'édit de Nantes. Les magistrats de Rotterdam le nommerent pasteur de l'église Walonne de leur ville, où il mourut en 1728, âgé de près de 71 ans. Il a écrit des livres de piété qui sont estimés, entr'autres cinq volumes de sermons *in*-8°. outre un sage traité sur les vérités & les devoirs de la religion en forme de catéchisme; ces deux ouvrages ont été imprimés plusieurs

fois, en divers lieux. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SAUMURE, s. f. (*Médecine.*) c'est la liqueur qui reste dans les vaisseaux où l'on a salé le poisson ou la viande, & qui après la salaison parfaite de ces substances, est impregnée du sel des parties volatiles & huileuses des chairs qui y ont été comme macérées.

Cette *saumure* est déterfive & produit les mêmes effets que le sel; on la donne avec succès en forme de lavement à ceux qui ont la dyssenterie, & qui ont les intestins corrodés; elle est bonne dans les douleurs sciatiques & dans les rhumatismes invétérés; elle tient lieu d'eau de mer dans les fomentations.

L'acrimonie muriatique que contractent les viandes dans la *saumure* se communique à nos humeurs lorsque nous mangeons de ces viandes, & de-là vient l'acrimonie muriatique qui produit le scorbut dans les gens de mer, & dans tous ceux qui mangent des viandes salées.

SAUMUROIS, LE, (*Géogr. mod.*) petit canton de France, dans l'Anjou, & qui forme un gouvernement militaire particulier de petite étendue. Ce gouvernement a été établi par Henri IV. Il comprend Saumur, Richelieu, Mirebeau, Montreuil, Bellai.

SAUNAGE, s. m. (*Gabelle.*) marchandises de sel. Il n'appartient en France qu'à l'adjudicataire des gabelles de faire le commerce du sel gabellé; & les particuliers dans les provinces & élections où sont établis les greniers à sel, soit d'imposition, soit de vente volontaire, ne peuvent s'en pourvoir ailleurs, sous des peines très-séveres, qui révoltent l'humanité. *savary.* (*D. J.*)

SAUNAGE FAUX, (*terme de Gabelle.*) l'on appelle *faux-saunage*, le trafic de sel qui n'est pas gabellé.

SAUNERIE, s. f. *terme de gabelle.*) endroit où sont les maisons, bâtiments, sources, puits, fontaines salées, cours, bernes, fonds, très-fonds, muries, magasins, & tous les instrumens pour fabriquer le sel.

SAUNIER, s. m. (*terme de gabelle.*) ouvrier qui fait le sel. On appelle en France *faux-saunier*, celui qui trafique du faux-sel, c'est-à-dire du sel défendu par les ordonnances des gabelles.

SAUNIERE, s. f. (*terme de saline.*) vaisseau où se conserve le sel: il y en a de deux sortes; l'un est une petite boîte avec une ouverture pour y passer la main, qu'on pend à la cheminée: on y met le sel journalier; l'autre est un baril rond, ou une caisse quarrée plus large par le pié, fermant à clé, où se réserve la provision de sel pour toute l'année. *savary.* (*D. J.*)

SAUNOIS (LE) *Géogr. du moyen âge*, ou pays de Salins, *pagus salinensis*, *salonensis*, *sulonensis*. La plus grande partie de ce canton est du diocese de Metz, l'autre de celui de Toul. Les uns croient qu'il tire son nom de *salone* qui étoit autrefois le chef-lieu du pays; les autres des eaux salées qui s'y trouvent, ou de la Seille qui l'arrose. Aimoin fait mention du *saunois*, dans le partage que Louis le Débonnaire fit à ses enfans à Aix-la-Chapelle. Le comte Regimbau ou Raimbau donna, en 958, à l'abbaye de Saint-Arnoult de Metz, le village de Morville, *Maurivillam in comitatu salinensi.* Fulrard, abbé de Saint-Denis, en parle aussi dans son testament: *similiter in salonense*, &c. M. de Valois place le *salins* entre la riviere de Nid ou Nied, qui se perd dans la Sarre, & celle de Seille qui se jette dans la Moselle à Metz. Fortunat, parlant de la Seille, dit qu'elle tire son nom des sels dont elle abonde:

Hinc dextera de parte fluit quia salia fertur
Seu qui Mettin adit, de sale nomen habens.

salone est appellée dans des chartres de Charlemagne & de Charles le Chauve, *salona in pago salninse.* Fulrard y avoit fait bâtir une église ou prieuré qui fut donné à l'abbaye de Saint-Michel. *salone* n'est plus qu'un petit village où l'on ne fait plus de sel. Château-Salins, qui n'en est pas loin, & dont le puits salé s'est trouvé meilleur, supplée à son défaut. Salival, abbaye de l'ordre de Prémontré, dans le voisinage de *salone*, a été fondée par une comtesse de Salm, au commencement du XII. siecle. On y voit les tombeaux de cette illustre maison.

Marsal, place forte, dans un marais que forment les eaux de la Seille & de l'étang de Lindre, est appellée, dans le *Testament* de Fulrard, sous Charlemagne, *vicus Bodatium seu Marsallum*. Charles le Simple le nomme *vicus Bodesius*. Jacques de Lomine, évêque de Metz, fit faire, vers le milieu du XIII. siecle, les premieres fortifications de cette place.

Dieuze, à deux lieues de Marsal, est le *Decem-Pagi* des anciens, il en est parlé dans l'itinéraire d'Antonin, dans Amien Marcellin, & dans Paul de Lombardie qui dit, dans son *Histoire des évêques de Metz*, qu'Attila devint plus traitable en ce lieu, & qu'il renvoyoit l'évêque Autour avec les bourgeois de Metz qu'il retenoit prisonniers. Les salines de Dieuze sont d'un gros revenu.

Moïenvic, entre Vic & Marsal, est cité dans une chartre d'Udon, évêque de Toul, à l'an 1065 : *Castrum ducis apud Vicum inter Vicum & Marsallum*. Les salines appartenoient autrefois aux chanoines de Saint-Gengoul de Toul, comme il paroît par des titres de 1065, 1102 & 1106. Ils en étoient encore en possession en 1380 ; mais ils les abandonnerent à l'évêque de Toul, aux religieux de la Creste & de Notre-Dame de Vaux, moyennant cinq muids de sel par an. Elles sont à présent au domaine. La tradition porte que S. Gonderbert, évêque de Sens, fut enterré à Moïenvic, dans un prieuré qui dépend de Saint-Mansui de Toul. *Voyez Hist. de Toul*, par le P. Benoît Picart. (*C.*)

SAVO, (*Géogr. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Campanie, auprès de Sinuessa. Il faisoit la borne du nouveau Latium. Pline, *liv. III. ch. v.* a parlé de ce fleuve, & Stace lui donne l'épithete de *lent* :

Et Literna palus pigerque Savo.

La table de Peutinger le marque entre Sinuessa & Vulturnum ; dans cet ordre :

Sinuessa VII. Saso, *Fl.* XII. *Valturno.*

Le nom moderne de ce fleuve est *saona*. (*D. J.*)

SAVOCA, (*Géogr. mod.*) petite ville de Sicile, dans le val Démona, sur la côte orientale de l'île, à l'embouchure d'une petite riviere de même nom, au nord de San Alexio. *Long.* 33. 10. *lat.* 38.

SAVOIE, LA, *ou* SAVOYE, (*Géog. mod.*) duché souverain d'Europe, entre la France & l'Italie. Il est borné au nord par le lac de Geneve, qui le sépare de la Suisse ; au midi par le Dauphiné ; au levant par le Piémont & le Valais ; au couchant par le Bugey & la Bresse. Il a environ 30. lieues du midi au nord, & 25 de l'orient à l'occident ; mais toute cette étendue n'offre aux yeux qu'un pays stérile & pauvre, dont ses souverains ne retirent guere plus de deux millions, cependant l'histoire de ce pays nous intéresse.

Le mot *Savoie* vient du latin *Sapaudia*, qu'on ne trouve point en usage avant le iv. siecle. Amien Marcellin est le premier qui ait fait mention du pays de *Sapaudia*. On appelloit ainsi la partie septentrionale du territoire des Allobroges. La *Sapaudia* s'étendoit au-delà du lac de Geneve, & comprenoit le pays de Vaud, dont la plus grande partie appartenoit à la Belgique & à la province nommée *maxima Sequanorum*.

La *Savoie* fut anciennement habitée d'une partie des Allobroges, des Cendrons, des Nantuates, des Garocelles, des Véragres & des Salasses : les Allobroges occupoient le pays qui est entre le Rhône, au sortir du lac Léman ; les Nantuates, les Centrons & l'Isere ; c'est cette île dont parle Tite-Live, où Annibal s'arrêta avant que de passer les Alpes ; elle renfermoit une partie du Dauphiné, le duché de *Savoie*, le Faussigny & le Génevois ; les Centrons demeuroient dans les vallées des Alpes grecques, qui forment à présent la Tarentaise ; les Garocelles habitoient aux environs du mont-Cenis ; les Véragres étoient entre les Nantuates & les Salasses, dans cette partie du Valais où est Martigny ; & les Salasses occupoient les vallées des Alpes qu'on nomme aujourd'hui *la val d'Aoste*.

Tous ces peuples furent vaincus par Auguste, à la réserve des Salasses, que Terentius Varo subjugua. Ils furent compris dans la Gaule Narbonnoise, & partagés de façon que les Allobroges furent placés dans la troisieme Narbonnoise,

ſe, & les Véragres & les Salaſſes dans la cinquieme, qu'on nommoit autrement la *province des Alpes grecques.*

Leur pays étant devenu la proie des barbares après la diſſipation de l'empire, fut occupé tantôt par les uns & tantôt par les autres; les Bourguignons en demeurerent les maîtres, & l'incorporerent au royaume qu'ils formerent d'une partie de la Gaule celtique & de la Gaule narbonnoiſe. Boſon, comte d'Ardenne, qui avoit épouſé Ermengarde, fille de Louis II. empereur d'Italie, ſe fit élire roi de Provence par les états aſſemblés à Mentale, au mois d'Octobre de l'année 879. Louis ſon fils fut auſſi roi d'Italie, & on l'a ſurnommé l'*aveugle*, parce que Berenger lui fit crever les yeux, comme il alloit prendre poſſeſſion de ce royaume. Il laiſſa d'Adélaïs, Charles Conſtantin, prince de Vienne, qui eut de Theberge, Amé, pere de Humbert *aux blanches mains*, chef de la maiſon de *Savoie*, dont l'origine a été recherchée par pluſieurs écrivains avec peu de ſuccès, & avec beaucoup de prévention pour leurs ſentimens.

Sans entrer dans cette diſcuſſion généalogique, je dirai ſeulement que l'empereur Conrard le ſalique, donna la propriété d'une partie de la *Savoie*, avec le titre de *comté*, à Humbert *aux blanches mains.* Ses deſcendans s'aggrandirent peu-à-près par leur mérite, par leur habileté & leurs alliances. Le comte de Romond reçut de l'empereur Richard ſon neveu, le titre de *Vicaire de l'empire*, avec l'inveſtiture des duchés de Chablais & d'Aoſte. En 1218 il acquit toute la ſeigneurie de Vaud, & la ville de Berne ſe mit ſous ſa protection l'an 1266.

Amé de *Savoie* qu'on ſurnomma le grand à cauſe de ſa valeur, fut créé en 1310, lui & ſes ſucceſſeurs, princes de l'empire par Henri VII. il fut arbitre des différens des rois de France & d'Angleterre, & mourut en 1323.

Amé VI. ſi connu ſous le nom de *comte verd*, acquit la baronnie de Vaud, & une partie du Bugey & du Valromey. L'empereur Charles IV. lui céda tous les droits de l'empire ſur le marquiſat de Saluces. La ville de Coni ſe donna à lui l'an 1382, & Clément VII. lui fit préſent du château de Dian. Il inſtitua l'ordre du collier, qui a depuis été nommé l'*ordre de l'Annonciade*, & il établit par ſon teſtament de l'an 1383 le droit de primogéniture dans ſa maiſon.

Amé VII. ſon fils, fut un des plus ſages & des plus vaillans princes de ſon ſiecle. Les habitans des comtés de Nice, de Vintimiglia, de Barcelonnette, & des vallées voiſines, ſe ſoumirent à lui. Il ſe tua d'une chute de cheval en 1391 en pourſuivant un ſanglier aux environs de Ripaille.

Amé VIII. obtint du comte de Geneve, moyennant quarante-cinq mille francs d'or, tous les droits que les comtes de Geneve avoient dans le Dauphiné, le Viennois & le Graiſivaudan. L'empereur Sigiſmond érigea pour lui en 1416 le comté de *Savoie* en duché. Dans la ſuite ayant renoncé à ſes états ſans qu'on en ait pû découvrir la raiſon, il ſe retira à Ripaille, fut élu pape par le concile de Bâle, prit le nom de *Félix V.* conſentit enſuite à ſa dépoſition, & mourut à Geneve en 1451.

Louis de *Savoie* ſon fils déclara le domaine de *Savoie* inaliénable, & fut reconnu par les Fribourgeois pour leur ſouverain.

Amé IX. eut une longue maladie qui le rendit incapable du gouvernement. Le regne de ſon ſucceſſeur Philibert I. fut déchiré par des guerres civiles qui faillirent à ruiner la *Savoie.* Il mourut en 1482, âgé ſeulement de 17 ans. Charles I. ſon frere, qui lui ſuccéda, finit ſa carriere en 1489, dans la 21 année de ſon âge, après avoir remporté de grands avantages ſur ſes ennemis. Charles II. ſon fils mourut en 1496.

Charles III. eut un regne long, pénible & malheureux, outre que ſon duché devint le théâtre de la guerre entre François I. & Charles-quint. Les Bernois s'emparerent en 1536 du pays de Vaud, du pays de Gex, du Génévois & du Chablais; mais Emmanuel Philibert, fils de Charles III. ayant remporté ſur le connétable de Montmorency la célébre victoire de S. Quentin, fut rétabli dans ſes états par le traité de Cateau-Cambréſis, & il épouſa Marguerite de France, ſœur du roi Henri II.

Charles-Emmanuel né de ce mariage, lui succéda l'an 1580. Ce fut un des plus grands princes de son temps, habile dans le cabinet, savant dans le métier de la guerre, & profond en politique. Il mourut à Savillan en 1630.

Victor-Amédée hérita des vertus de son pere, & suivit les mêmes vues pour ses intérêts. Il entra dans la ligue du cardinal de Richelieu, & mourut à Verceil en 1637 dans la 7 année de son regne.

Charles-Emmanuel II. du nom, se maintint dans une grande harmonie avec la France, & mourut l'an 1675, laissant pour successeur Victor-Amédée II. né en 1666. Ce prince épousa en 1684, Anne, fille de Philippe de France, duc d'Orléans, dont il a eu un fils Charles-Emmanuel III. roi de Sardaigne, né en 1701, qui a tenu le sceptre avec gloire, & a eu pour successeur Victor-Amédée III. qui, né le 26 Juin 1726, commença à régner le 21 Février 1773, & fit régner avec lui les mœurs & la décence.

Ce souverain, outre la Sardaigne & la *Savoie*, posséde encore le Piémont, le Mont-Ferrat, la partie occidentale du Milanois, & d'autres états. La Sardaigne ne lui vaut pas grand'chose; mais le Piémont lui rapporte seul plus de quinze millions. Charles-Emmanuel disoit à ce sujet qu'il tiroit de la *Savoie* ce qu'il pouvoit, & du Piémont ce qu'il vouloit.

Le roi de Sardaigne, c'est aujourd'hui son nom, gouverne ses états avec une autorité absolue, & entretient en temps de paix vingt mille hommes sur pié, outre dix mille hommes de milice, dont cinq mille sont habillés, & ont un sou par jour, & cinq mille autres qui sont désignés & à qui il ne donne rien.

La justice est administrée dans trois sénats, auxquels on appelle des tribunaux inférieurs. Le premier pour la *Savoie* est établi à Chamberi, capitale; le second pour le Piémont; & le troisieme pour le comté de Nice & ses dépendances. Turin a encore un conseil qui connoît en dernier ressort des affaires des pays de-là les monts.

La religion catholique étoit autrefois la seule dont l'exercice fût permis dans les états de *savoie*; mais le roi de Sardaigne qui regne aujourd'hui connoît mieux ses avantages & ses intérêts. Le pays de *savoie* est rempli de montagnes presque toujours couvertes de neige & de gibier. On recueille dans quelques endroits de ce duché du blé & du vin. Il est arrosé par l'Isere, l'Arve & l'Arche.

On divise tout ce pays en six petites provinces, qui sont la *savoie*, le Génevois, le Chablais, le Foucigny, la Tarentaise, & la Maurienne.

La *Savoie* particuliere est entre le Génevois, la Tarentaise, la Maurienne, le Dauphiné & le Bugey: elle est partagée en neuf mandemens, qui sont ceux de Chamberi, Montmélian, Rumilly, Aiguebelle, Conflans, Aix, Beauges, Pont-Beauvoisin & les Echelles. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SAVOIR VIVRE, LE, (*Morale.*) le *savoir vivre*, dans notre nation, consiste à saisir les usages reçus, à avoir pour les autres toutes les manieres convenables établies par la mode, être honnête & poli dans la société; enfin faire avec aisance, avec grace mille petits riens qui n'ont point de nom. Selon la pure morale & les idées de la droite raison, le *savoir vivre* ne consiste que dans les grandes & bonnes choses; car ce mot signifie remplir les devoirs de son état, en écarter toutes les futilités, & mener dignement la vie pour laquelle on est né. (*D. J.*)

SAVOLAX, (*Géogr. mod.*) province méditerranée de Suéde, dans la Finlande. Elle est bornée au nord par la Bothnie orientale, à l'orient par la Carélie de Kexholm, au midi par la Carélie finoise, & à l'occident par la Travastie. C'est un pays inhabité qui n'est rempli que de lacs & de forêts. (*D. J.*)

SAVON, s. m. (*Chimie,*) On sait que le *savon* dans ce pays-ci n'est autre chose que de l'huile d'olives unie par la cuisson au sel de la soude; & dans les pays froids où le sel de la soude & l'huile d'olives sont fort chers, l'on substitue à la place de l'un le sel lixiviel du bois de chêne, & à la place de l'autre le suif des animaux, qui produisent un *savon* aussi blanc, aussi

dur & aussi bon pour le blanchissage que celui qui est fait avec l'huile d'olives. Dans la composition de notre *savon*, il paroît qu'une livre de *savon* peut contenir dix onces un gros cinquante-six grains d'huile, quatre onces trois gros quarante grains de sel alkali, & une once deux gros quarante-huit grains d'eau.

Le *savon* est donc composé d'huile & de sel alkali, unis de façon que ces deux substances peuvent se dissoudre en même temps dans l'eau, & former un mélange homogène, où il ne paroît aucune marque de l'une ni de l'autre. Or le *savon* a cette propriété, c'est que mêlé intimément avec des huiles, des corps huileux, des résines, des matieres résineuses, des gommes des substances gommeuses, des gommes-résines,& d'autres corps ténaces, dans la composition desquels ces diverses substances entrent, il fait qu'ils se mêlent & se délaient dans l'eau,& qu'ainsi ils peuvent être détachés des autres corps auxquels ils sont adhérens. Par conséquent l'eau ne dissout pas seulement les véritables *savons*, mais mêlée avec eux, elle acquiert le pouvoir de dissoudre certains corps, qu'elle n'auroit pas pu dissoudre autrement. Le *savon* augmente donc considérablement la force dissolvante de l'eau.

Il y a une autre méthode moins connue & plus pénible, pour faire que les huiles se mêlent avec l'eau. Aussi les artistes la regardent-ils comme un sécret: elle consiste à faire digérer dans l'alcohol assez long-temps, & suivant les régles de l'art, quelqu'une de ces huiles qu'on appelle *essentielles*, & à mêler ensuite intimément le tout par plusieurs distillations réitérées. Par-là la principale partie de l'huile est si fort atténuée & si bien confondue avec l'alcohol, que ces deux liqueurs peuvent se mêler avec l'eau & former un remede subtil, pénétrant & propre à remettre les esprits dans leur assiette naturelle. On ne sauroit que très-difficilement imiter sa vertu par d'autres moyens. (*D. J.*)

SAVON, *Manufacture de savon.* Pour fabriquer une charge d'huile, mesure de Salon, c'est-à-dire, environ trois cens douze, quinze ou même vingt livres, il faut prendre deux cens pesant de soude d'Alicante, la piler sous des marteaux de fer, & la réduire en poudre qui ne soit pas plus grosse qu'une noisette: prendre la même quantité de chaux vive, non en poids mais en volume; étendre cette chaux pilée par terre; l'arroser peu-à-peu en jettant dessus de l'eau avec la main, jusqu'à ce qu'il ne s'enleve plus de poussiere ou de fumée, ou qu'elle soit éteinte. Prendre cette chaux ainsi mouillée, la mêler avec la barele ou soude d'Alicante; mettre ces deux matieres bien mêlées ensemble dans une cuve qui ait un trou par-dessous; verser sur le mélange de l'eau; cette eau s'échappera par le trou de dessous, & on la recevra dans un baquet. Cette eau qui sortira de la cuve fera trois lessives différentes, qu'on appelle *forte*, *médiocre* & *foible.*

Quand l'eau commencera à couler dans le baquet, on y mettra un œuf; tant que l'œuf flotte sur la lessive par côté & qu'il est bien au-dessus de l'eau, la lessive s'appelle forte. Quand l'œuf tombe sur la pointe, la lessive est médiocre, & l'on doit la recevoir dans un second baquet; & lorsque l'œuf commence à enfoncer & à se tenir entre deux eaux, on change encore le baquet, pour recevoir la lessive foible. Lorsque l'œuf enfonce entiérement, on retire le baquet; & ni l'eau ni la terre qui restent dans la cuve ne valent plus rien. Cependant on peut la garder pour en arroser un mélange de soude & de chaux une autre fois, car elle doit valoir mieux que l'eau pure.

On tient les trois lessives séparées, on doit verser de l'eau dans la cuve jusqu'à ce que les trois lessives soient faites.

Après, on commence par jetter dans une grande chaudiere, proportionnée à la quantité de *savon* qu'on veut faire, un ou deux seaux de lessive foible; puis on ajoute la quantité d'huile qu'on a préparée pour la cuite (quand l'huile est bonne, c'est-à-dire, qu'elle est commune & marchande.) Mais quand on a acheté dans les villages, les fonds des vaisseaux, des jarres & ce qui est crasseux; pour lors on met toute cette huile dans un lieu

chaud, où la bonne s'éleve à la surface, & on la sépare. Quand on veut faire du *savon* commun, on n'y fait pas tant de façon. On allume ensuite le feu sous la chaudiere, & on attend que le mélange bouille. Quand il commence à former des bouillons ou ondes, on verse dessus de la même lessive à peu-près la même quantité de la premiere fois, & on continue d'ajouter de la lessive jusqu'à ce qu'on s'apperçoive que les matieres se coagulent. Quand les matieres se coagulent, on commence à user de la lessive médiocre, & on en continue l'addition jusqu'à ce que les matieres soient bien prises ensemble & forment un mélange bien consistant. Alors on change encore de lessive, & on verse de la premiere lessive, dite *forte*, seau à seau, comme les précédentes.

Quand on a versé de cette lessive, à deux ou trois reprises, si l'on veut que la lessive vienne au-dessus, ou monte avec la pâte, il faut alors retirer le feu de dessous la chaudiere; mais jusqu'à ce moment on a dû l'entretenir très-violent.

Après cette opération, il faut laisser réfroidir les matieres. Quand elles sont froides, on tire la pâte qui est au-dessus, & on la met dans une autre chaudiere, si on en a une; sinon, on la recueille dans une cuve, & on jette la lessive qui se trouve au fond de la premiere chaudiere, & l'on remet la pâte dans cette chaudiere; on jette dessus un ou deux seaux de lessive forte; on allume un feu très-violent & on verse à plusieurs reprises de la même lessive, jusqu'à ce que la pâte soit bien durcie. Alors on prend une perche au bout de laquelle il y a un morceau de bois fort applati comme une planche & fortement attaché. Un ouvrier prend cet instrument, l'enfonce par le bout applati dans la pâte, tandis qu'un autre prend un seau de la lessive médiocre qu'il fait couler petit à petit le long de la perche enfoncée profondément dans la pâte; & quand le seau est vuide, on retire la perche, & on la renfonce tout au tour de la chaudiere trois ou quatre fois, & toujours en versant de la lessive médiocre le long de la perche comme la premiere fois.

Après cette opération, on laisse bouillir la chaudiere environ deux heures, & la matiere devient à peu-près comme du miel; alors on retire le feu de dessous la chaudiere, & on laisse réfroidir le *savon* un jour. On le retire ensuite, & on le transporte dans des especes de caisses ou grands bassins de bois, longs d'environ neuf à dix piés sur cinq à six de large, dont les côtés sont formés d'ais de treize à quatorze pouces de hauteur. Ceux dans lesquels on met le *savon* blanc sont moins profonds, n'ayant guere que six pouces de creux; on a soin de frotter le fond & les côtés de ceux-ci avec de la chaux éteinte bien tamisée: mais cela ne se pratique pas pour le *savon* marbré.

Le fond de chaque bassin de bois est disposé en pente insensible du derriere au devant, afin de faciliter l'écoulement de l'eau qui en réfroidissant se sépare du *savon* & s'échappe hors des bassins par de petits trous faits exprès; cette eau est conduite par une rigolle dans un citerneau, d'où on la retire pour l'employer dans la préparatiou des nouvelles lessives, préférablement à l'eau commune, étant déja imprégnée des principes propres à former le *savon*.

Lorsque la matiere contenue dans les bassins est bien réfroidie, & qu'elle a acquis une consistance un peu ferme, on la coupe par gros blocs ou parallélipipedes égaux & un peu longs. Cela se fait au moyen d'un grand couteau dont le manche est traversé d'un bâton servant de poignée à deux hommes pour tirer le couteau vers eux, tandis qu'un troisieme l'enfonce par la pointe, & le conduit le long des divisions qui ont été marquées auparavant. Lorsqu'on veut partager un de ces blocs en plus petits morceaux, on le marque sur les côtés avec une machine garnie de dents de fur en forme de peigne, chaque dent formant une division. Les marques étant faites, on met le bloc dans une boîte de bois, dont les côtés sont divisés par des fentes horisontales dans lesquelles on passe un fil de fer qu'un homme tire à lui par les deux bouts, ce qu'il continue de faire à chaque division, pour avoir des tranches d'égale épaisseur, lesquelles étant retournées & posées verticalement dans

un autre ſens par le fil de fer ; ce qui forme des briques de *savon* telles qu'on en voit chez les Epiciers.

Pour perfectionner une cuve de *ſavon* & mettre la marchandiſe en état d'être livrée aux acheteurs, il faut environ un mois d'été ; mais en hiver il ne faut que quinze ou dix-huit jours, parce que la matiere ſe réfroidit & ſe condenſe beaucoup plutôt. On compte que trois des baſſins décrits ci-deſſus, doivent contenir environ pour la ſomme de cinq mille livres de marchandiſe.

L'endroit deſtiné à la fabrication du *ſavon* doit être plus ou moins grand, ſuivant le nombre des chaudieres, mais les mêmes outils & les mêmes appartemens y ſont toujours néceſſaires.

Les chaudieres ſont au rez de-chauſſée, bâties en rond avec de la brique & du ciment ; le fond eſt de cuivre, fait de la forme d'un plat à ſoupe rond ; il doit être bâti avec la chaudiere, qu'on appelle *cloche* ; on en fait de toute eſpece pour la grandeur ; les plus ordinaires ont 12 piés de diametre, & viennent en retréciſſant juſqu'au fond ; la hauteur eſt de 8 à 9 piés. On en a fait en bois cerclées avec 4 ou 5 gros cercles de fer ; mais on les a abandonnées par le peu d'uſage qu'elles faiſoient.

Il y a une cave voutée qui répond au-deſſous des chaudieres, où il y a un grand fourneau à chacune avec un grillage de barreaux de fer pour donner du jour au feu ; ces fourneaux ont leurs tuyaux pour le paſſage de la fumée.

Le bas des chaudieres eſt percé à un pié du fond avec une ouverture ronde d'un pié en circonférence ; cette ouverture eſt garnie d'un fer tout-au-tour, pour la fermer ; il y a une barre de fer longue de 8 piés, aſſez groſſe par le bout, pour qu'étant garnie d'étoupes, elle bouche ſolidement l'ouverture ; ſon uſage en la pouſſant en-dedans, eſt de donner aſſez d'ouverture pour le paſſage de la leſſive, lorſqu'elle a perdu totalement ſa force, & en tirant à ſoi, elle bouche l'ouverture ; on appelle cette barre de fer *matras*.

Il y a au fond de la cave un réſervoir pour recevoir les leſſives qui ſortent du matras ; la pâte du *ſavon* qui peut ſe méler avec la leſſive en ſortant, vient ſurnager dans le réſervoir ; étant refroidie, après qu'on l'a ôtée, on ouvre le réſervoir, & la leſſive ſe précipite dans un aqueduc qui en eſt le dégorgement.

Au tour des murailles du rez-de-chauſſée, il y a de petits réſervoirs appellés *barquieux*, de trois piés & demi à quatre piés de large, cinq de profondeur, & de la même hauteur ; c'eſt où l'on met les matieres préparées & concaſſées pour faire la leſſive qui ſert à cuire le *ſavon* ; ces barquieux ſont contournés par des petits canaux où l'eau paſſe & entre deſſus par des petites communications qu'on ouvre & qu'on ferme au beſoin, l'eau filtre ſur cette matiere, & après en avoir pris la ſubſtance, elle ſort par le fond & entre dans deux réſervoirs pratiqués au-devant & au-deſſous dans les ſouterrains ; la premiere liqueur eſt la plus forte, & on la ſépare des autres.

A l'endroit le plus près des chaudieres, au rez-de-chauſſée, il y a un ou deux appartemens en forme de galeries, qu'on appelle *miſes* ; on forme dans ces galeries des enceintes avec des planches de neuf à dix piés en longueur, & d'un pié & demi de hauteur ; la planche du devant eſt mobile, & ſe met par le moyen de deux piliers en bois faits à couliſſes ; le ſol eſt en pente douce, pour faciliter l'égoût de la trop grande quantité de leſſive qui eſt mélée avec la pâte de ſavon lorſqu'il ſort de la chaudiere ; cette leſſive a ſes conduits & ſon réſervoir.

Il faut quantité de jarres pour mettre l'huile. A Marſeille on a des réſervoirs en terre bâtis au ciment très-ſolides ; on les appelle *piles* ; il y en a de toutes grandeurs, juſqu'à deux & trois mille quintaux.

Il faut encore pluſieurs autres appartemens pour mettre la chaux, le bois, & de grands magaſins pour les matieres.

Il y a auſſi des endroits pour concaſſer les matieres ; on les appelle *piquadoux*,

Au plus haut de la maison, on a un ou deux grands appartemens ouverts à plusieurs vents, appellés *cysugants*; c'est-là où le *savon* acheve de se sécher, où l'on le coupe, où l'on le met dans des ronds en forme de tours, & où on l'emballe.

La composition du *savon* se fait, comme nous avons dit, avec l'huile d'olive, toute graisse ou autre matiere rend la qualité imparfaite & très-mauvaise; toute huile d'olive est bonne; les meilleures sont celles du royaume de Candie & du Levant; elles ont plus de consistance, & on en tire une plus grande quantité de *savon*.

Pour rendre l'huile capable de s'épaissir, ce qu'on appelle *empâter*, on se sert de la lessive qu'on tire des cendres du levant, de la barille, bourde & solicots, qui viennent d'Espagne; on méle ces matieres quand elles sont concassées avec un tiers de la chaux, & après avoir été bien mélées, on en remplit les barquieux, d'où distille la lessive.

La cuite du *savon* est faite ordinairement dans six ou sept jours; il doit sentir la violette quand il est bien cuit, & pour être de parfaite qualité, il faut qu'il ne pique pas trop lorsqu'on lui appuie le bout de la langue dessus.

Pour faire le *savon* marbré, dans l'art appellé *madré*, on se sert encore de la couperose, qui donne le bleu, & de la terre de cinnabre qui donne le rouge, ce qu'on appelle *manteau*.

La fabrication du *savon* blanc se fait avec la lessive de la cendre du levant; quelquefois avec la barille, & on ne change pas la lessive comme au *savon* madré, on le met tout de même dans des mises, & on lui donne plusieurs épaisseurs différentes.

Les outils & ustensiles pour la fabrication n'ont rien de décidé; pourvu qu'on fabrique, n'importe avec quels outils: l'usage, l'expérience & la commodité en ont pourtant adopté quelques-uns, mais tout aboutit à des grands couteaux, des truelles pour racler la croute du *savon*, des sceaux attachés à des perches, des cornues, des cabas, *&c.*

SAVON, *consideré comme médicament*, est d'un grand usage en chirurgie & médecine. La premiere l'emploie pour résoudre les tumeurs scrophuleuses & goutteuses, & dans l'emplâtre de *savon*, qui est fondante, résolutive, & en même temps adoucissante & amollissante.

Le *savon* est employé par les médecins pour l'usage intérieur de différentes manieres, & en différentes occasions. On a reconnu son utilité dans les obstructions du foie, de la rate, de la matrice & du poumon. Mais comme ce remede est fort actif, on doit le donner avec prudence & discrétion, & l'adoucir avec des émulsions, & autres boissons que l'on prescrira pendant son usage.

La façon d'agir du *savon* sur nos humeurs dépend de sa nature & de sa composition. Les huiles qui le composent se trouvant divisées par un alkali en font un médicament détersif, apéritif, & mondicatif; il peut dissoudre les gommes, les mucilages, les resines, les soufres, les huiles, les graisses grossieres; il les rend tous solubles dans l'eau à l'aide de la chaleur, du mouvement & de la transpiration. Ainsi, le *savon* & la lessive sont excellens pour ouvrir, délayer, résoudre & atténuer, rendre les humeurs fluides, lever les obstructions, & rendre aux parties le mouvement qu'elles avoient perdu.

Le *savon* produit des effets surprenans sur les concrétions formées par une huile & une terre grossiere; il empêche les acides de coaguler le chyle & le lait; & supposé qu'ils le soient, il les résout.

Le *savon* fait ce que l'huile seule & l'alkali séparé de l'huile n'auroient pu opérer.

On peut, pour remplir différentes indications, suivre d'autres procédés dans la fabrique du *savon*. Ainsi on fait un *savon* avec l'huile de térébenthine, dont l'usage est très-étendu; on y joint de l'opium, des racines d'héllebore & réglisse pour faire le *savon* de Starkei.

Le *savon* de baume de soufre est aussi excellent pour les maladies de la poitrine & du poumon, pour corriger l'épaississement de la limphe bronchiale.

Le *savon* ordinaire se donne en bols,

en pilules, en opiates, à la dose de quinze grains pour des maladies chroniques & invétérées. Mais d'ordinaire la dose ne doit pas passer huit grains, lorsqu'on le donne long-temps de suite.

Le *savon* liquide fait avec les huiles distillées, de même que celui de baume de soufre & de Starkei, ne doivent se donner qu'à la dose de quelques grains ou gouttes, leur usage est fort douteux s'il n'est bien raisonné & indiqué.

SAVON, *tables de* (*Savonnerie.*) les tables de *savon* sont de grands morceaux de *savon* blanc d'environ 3 pouces d'épaisseur sur un pié & demi en quarré, du poids de 20 à 25 livres. (*D. J.*)

SAVON, *terme de Cartier;* c'est une bille de *savon* blanc appliquée sur une planche. Ce *savon* sert pour en frotter les feuilles des cartes qu'on veut lisser, afin que la pierre à lisser glisse plus aisément sur les cartes & ne les déchire point.

SAVONE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans l'état de Gènes, sur le rivage de la mer, à 16 milles au sud-ouest de Gènes, & à 10 au nord-est de Noli. Cette ville, après la capitale, est la plus considérable de l'état de Gènes. Elle est bien bâtie, & a un grand nombre d'églises, qui sont la plupart belles & propres. Plusieurs ordres religieux y ont aussi des couvens. Ses rues sont assez larges, la plûpart droites & bordées de maisons de bon goût en-dedans & en-dehors. L'évêché est suffragant de Milan. Son port étoit autrefois bon, & y attiroit le commerce; mais la république l'a laissé détruire entiérement; pour que Gènes jouît seule du négoce, & que le roi de Sardaigne, qui a de grandes prétentions sur *Savone*, ne songeât plus à s'emparer d'une place qui ne lui seroit d'aucune utilité. Il ne reste à *Savone* que quelques manufactures de soie qui la font subsister; tous les environs de cette ville y sont extrêmement fertiles; les fruits de toute espece, en particulier les limons & bergamotes, y viennent en perfection & en quantité. *Long.* 26. 4. *lat.* 44. 18.

C'est la patrie du pape Jules II. de la maison de Rovere. Il entra pape au conclave en 1503, car avant que d'y entrer, son élection étoit conclue entre les cardinaux & l'on peut dire qu'ils n'avoient pas encore choisi une plus ferme colonne du saint siége. Il ne travailla qu'à faire de l'Italie un corps puissant, dont le souverain pontife seroit le chef.

Après avoir rempli son premier projet d'aggrandir Rome sur les ruines de Venise par la fameuse ligue de Cambray, il eut l'art d'exécuter le second, qui étoit de chasser les François, & autres barbares de l'Italie, se proposant de détruire tous les étrangers les uns par les autres, & d'exterminer le reste, alors languissant, de la domination allemande. Il fit lui-même la guerre, il alla à la tranchée, il affronta la mort. Il tourna contre la France cette fameuse ligue qu'il avoit d'abord tramée contre Venise, & c'est à Louis XII. qu'elle devint funeste.

On commença par se battre vers Bologne & vers le Ferrarois. Jules II. assiégea la Mirandole. On vit ce pontife, âgé de 70 ans, aller, le casque en tête, à la tranchée visiter les travaux, presser les ouvrages, & entrer en vainqueur par la breche. Tandis que le pape, cassé de vieillesse, étoit sous les armes, le roi de France, encore dans la vigueur de l'âge, assembloit un concile. Il remuoit la chrétienté ecclésiastique, & le pape la chrétienté guerriere. Le concile fut indiqué à Pise, où quelques cardinaux ennemis du pape, se rendirent. Mais le concile du roi ne fut qu'une entreprise vaine, & la guerre du pape fut heureuse.

Nos historiens blâment son ambition & son opiniâtreté; mais il falloit aussi rendre justice à son courage & à ses grandes vues. Il donna au pontificat une force temporelle qu'il n'avoit point eue jusqu'alors. Enfin il consomma sa vie en 1513, à 70 ans, après avoir joint Parme & Plaisance au domaine de Rome, du consentement de l'empereur même. Léon X. lui succéda. *Essai sur l'histoire générale, tome II. in-8°.*

Chiabrera (Gabriel) poëte italien du xvj. siecle, naquit à *Savone*, en 1552, & mourut en 1638, âgé de 86 ans. Il a fait plusieurs poëmes héroïques, un grand

nombre de lyriques; des tragédies, des opéra, des pastorales, en un mot des poésies de tout genre. On dit que Chiabrera étoit un des plus beaux esprits & des plus laids visages d'Italie; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il a été un des plus féconds poëtes de son siecle. (*D J.*)

SAVONIERES, (*Geog. mod.*) lieu autrefois célebre, à cinq ou six milles de Toul, où l'on croit que les rois de la seconde race avoient un palais. Ce qu'il y a de plus sûr, c'est qu'il s'est tenu à *Savonieres*, en 859, un concile, auquel assisterent trois rois avec les évêques de douze provinces des Gaules & de Germanie.

Ce lieu est différent du bourg de *Savonieres*, est du même diocese de Toul, dans le duché de Bar, & dont l'église dite sainte Calixte, est à la présentation de l'abbé de S. Michel.

Il y a encore un bourg de même nom dans la Touraine, à deux lieues de Tours, auprès duquel on voit des cavernes fameuses par leurs congellations & qui sont semblables en ce point aux grottes d'Arci en Bourgogne. (*D. J.*)

SAVONNAGE, s. m. (*Gram.*) blanchissage à l'eau & au savon. Il faut mettre ce linge au *savonnage*.

SAVONNER, v. act. (*Gram.*) blanchir avec le savon & l'eau. Il faut *savonner* ce linge.

SAVONNER, *en terme d'épinglier-aiguilletier*, est l'action de blanchir les aiguilles, & d'ôter dans plusieurs eaux de savon bouillantes l'espece de camboui qui s'y est attaché dans le polissage. On les vanne pour cet effet dans une bassine, en changeant d'eau jusqu'à quatre fois. *Voyez* BASSINE.

SAVONNER, *en terme de plumassier*, c'est dégraisser les plumes en les mettant dans de l'eau après les avoir frottées avec du savon, à-peu-près comme on fait au linge.

SAVONNERIE, s. f. (*Archit.*) grand bâtiment en forme de galerie où l'on fait le savon. Il contient des réservoirs à huile & soude, cave, & fourneaux au rez-de-chaussée; aux étages de dessus, sont les mises pour le figer, & les séchoirs pour le sécher. Une des plus belles *savonneries* de France, est celle de la Napoule, qui est un port de mer près de Cannes en Provence. La *savonnerie* de Calais, pour les savons verds & liquides, est aussi une des plus considérables & des mieux construites qui soient dans le royaume.

SAVONNERIE, LA, (*Hist. des manufact. de France.*) c'est ainsi qu'on appelle la manufacture royale d'ouvrages à la turque & façon de Perse, qui est, je crois, la seule qu'il y ait en Europe pour ces sortes d'ouvrages. Elle fut établie en 1604, en faveur de Pierre du Pont, tapissier ordinaire de Louis XIII. & de Simon Lourdet, son éleve. Henri IV. les avoit logés au Louvre; mais Louis XIII. leur donna la maison de la *savonnerie*. Le tapis de pié qui devoit couvrir tout le parquet de la galerie du Louvre, & qui consiste en quatre vingt-douze pieces, est un des plus grands & un des premiers ouvrages de la *savonnerie*.

La chaîne du cannevas des ouvrages de cette fabrique, est posée perpendiculairement comme aux ouvrages de haute-lisse; mais au lieu qu'à ces derniers l'ouvrier travaille derriere le beau côté, à la *savonnerie* au contraire, le beau côté est en face de l'ouvrier, comme dans les ouvrages de basse-lisse. (*D. J.*)

SAVONNETTE, s. f. (*Comm. de Parfumeur.*) boule de savon très-épuré & parfumé de différentes odeurs, qui sert principalement à faire la barbe. Les *savonnettes* sont de différens prix suivant leurs grosseurs, leurs qualités & leurs parfums.

Elles se font ordinairement avec du savon de Marseille ou de Toulon, de la meilleure sorte, & de la poudre à cheveux très-fine; la proportion de ces matieres est de trois livres de poudre, sur cinq livres de savon. Le savon se hache en morceaux bien menus, & après qu'on l'a fait fondre seul dans un chauderon sur le feu, en y ajoutant un demi-septier d'eau pour empêcher qu'il ne brûle; on y met d'abord les deux tiers de la poudre, prenant soin de bien mêler le tout, & de le remuer souvent pour qu'il ne s'attache point au chaudron.

Après que ce mêlange est achevé, & que la matiere a été réduite en consistance de pâte, on la renverse sur une planche, où après y avoir mis l'autre tiers de la poudre, on la pêtrit long-temps & exactement de la maniere que les boulangers ont coutume de pêtrir leur pâte. En cet état, on la tourne dans les mains, & l'on donne forme ronde aux *savonnettes*, en les applatissant néanmoins un peu d'un côté pour y mettre la marque du marchand, qui s'imprime ordinairement avec une espece de poinçon de bois gravé en creux.

Il faut observer que pour bien tourner les *savonnettes*, il faut avoir près de soi de la poudre à cheveux la plus fine, pour y tremper de temps en temps les mains, crainte que cette pâte qui est très-tenace, ne s'y attache.

Ceux qui y veulent mêler des parfums, répandent quelques gouttes d'essence sur la pâte quand on est près de lui donner sa derniere façon (*D. J.*)

SAVONNEUSE, *pierre*, (*Hist. nat.*) *lapis saponaceus*; nom donné par quelques auteurs à la pierre de lard, parce qu'elle est douce au toucher comme du savon.

On appelle aussi *terre savonneuse*, une terre argilleuse très-fine, & douce au toucher comme la terre cimolée, ou comme celle que les Chinois appellent *hoatché*. Voyez *ces articles*.

On appelle encore *terre savonneuse*, une terre qui se trouve dans le voisinage de Smyrne, & qui étant très-chargée de sel alkali naturel, sert à faire du savon. *Voyez* SMYRNE, *terre de*.

SAVONNIER, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *sapindus*; genre de plante à fleur en rose, composée le plus souvent de quatre pétales; le pistil sort du calice qui est aussi composé de quatre feuilles, & il devient dans la suite un fruit sphérique, qui renferme un noyau de la même forme que le fruit, & dans lequel on trouve une amande sphérique aussi. Tournefort, *I. R. H. App. Voyez* PLANTE.

Les botanistes le nomment *sapindus*, comme qui diroit *sapo-Indus*. On a déjà caractérisé, & trop tôt, cet arbre étranger des îles Antilles & de la terre ferme d'Amérique, sous le nom d'*arbre à savonnettes*; il vaut la peine qu'on le décrive ici.

Son fruit qui est de la grosseur d'une noix verte, étant écrasé sur le linge, y produit le même effet que le savon; il fait une mousse blanche & épaisse, qui décrasse à merveille, mais en nettoyant le linge, il l'use beaucoup & le brûle; il est vrai que c'est sur-tout à décrasser les hardes des negres qu'on l'emploie.

Les feuilles du *savonnier* sont pour l'ordinaire longues de trois pouces, larges d'un pouce, vertes, brunes & luisantes; elles sont placées deux à deux, dures & recourbées de maniere à laisser un petit creux dans le milieu. Comme elles sont en grande quantité, & pressées le long des branches, elles procurent un ombrage frais.

Les fleurs naissent par bouquets, longs de plus d'un pié s'élevant en pointe comme une pyramide. On remarque d'abord de petits boutons blanchâtres, qui venant à éclore, forment une fleur composée de quatre pétales, & soutenue par un calice fendu en quatre quartiers. A ces fleurs succedent des fruits ronds, de la grosseur des noix de gale, verds, revêtus de leur coque. La peau de l'enveloppe est assez lisse & forte; elle est verte au commencement, jaunit ensuite, & brunit enfin quand le fruit est tout à fait mur. Elle renferme une masse épaisse, mollasse, visqueuse, fort amere; c'est une matiere qui décrasse les hardes & le linge, ce qui a valu le nom de *savonnier* à l'arbre qui la porte.

Le milieu de cette noix est occupé par un noyau presque rond, noir, rempli d'une substance blanche, ferme, & d'un goût approchant de celui des noisettes. On en tire de l'huile qui éclaire parfaitement bien.

Ce arbre est un des meilleurs qui croissent aux îles. Il est droit, rond, ayant près d'un pié de diametre, & quinze piés de tige; son écorce est grise, mince, seche & très-peu adhérente; l'aubier est rougeâtre, pesant, compacte & fort dur. Il faut de bonnes haches pour l'abattre;

car par sa dureté il rompt aisément le fil du taillant ; & pour peu qu'on donne un coup à faux, on met la hache en deux pieces. On s'en sert à faire des rouleaux de moulins & des moyeux de roues. Il est difficile de trouver un meilleur bois pour cet usage, & quand les mortaises sont bien faites, un moyeu peut user deux ou trois rechanges de raies & de jantes. (*D. J.*)

SAVONNOIR, s. m. *instrum. de Cartier*, c'est un outil composé de plusieurs feuilles de feutre, couchées les unes sur les autres, & cousues ensemble bien serré; ces feutres sont coupés également en-dessous, & ont en-dessus une manivelle ou courroie dans laquelle les ouvriers passent la main pour s'en servir. Voici comment on se sert du *savonnoir*. L'ouvrier passe le *savonnoir* par son plat sur la bille de savon, & le frotte dessus ; après quoi il frotte avec ce *savonnoir* la feuille de cartes qu'on veut lisser.

SAVOURER, v. act. (*Gramm.*) c'est goûter avec grand plaisir dans les organes de cette sensation. Je *savoure* la douceur de ce mets. Il se dit au figuré ; cet homme est heureusement né, la peine l'affecte peu, il *savoure* le plaisir.

SAVOUREUX, adj. (*Gramm.*) il se dit de tout corps qui a beaucoup de saveur.

SAVOYE, (*Géogr. mod.*) *Voyez* SAVOIE.

SAUPE, s. f. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) *salpa* ; poisson de mer qui est couvert d'écailles, & qui ressemble au bogue ; il a un pié de longueur. La tête est petite, & le museau a quelque ressemblance avec celui des muges. Il a sur les côtés du corps des traits de couleur d'or, placés à égale distance les uns des autres ; ils s'étendent depuis les ouies jusqu'à la queue. Les nageoires, aiguillons & les ouies, ressemblent à ces mêmes parties de la daurade ; & la nageoire de la queue est divisée en deux portions comme celle du sargo. Les yeux ont une couleur d'or ; la bouche est petite. La *saupe* va ordinairement seule ; elle reste sur les rivages ; elle se nourrit d'algue & de toute sorte d'ordure : elle fraie en automne. Sa chair est de mauvais goût & mal saine. Rondelet, *Hist. nat. des poissons*, *I. part. lib. V. ch. xxiij.* *Voyez* DAURADE, *poisson.*

SAUPOUDRER, v. act. c'est répandre légérement de la poudre ; on *saupoudre* de sucre, de sel, de farine, de terre, de fumier, *&c.*

SAUQUENE, s. f. on donne ce nom à la daurade, tant qu'elle n'a pas un empan de longueur. *Voyez* DAURADE.

SAURAGE, *terme de Fauconnerie*, se dit de la premiere année d'un oiseau quel qu'il soit, & qui n'a pas encore mué. (*D. J.*)

SAURE, s. m. (*Marine.*) nom qu'on donne sur les galeres, au lest qu'on y met. *Voyez* LEST.

SAVRE, s. m. *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Coutances, espece de bouteux ayant de même un manche ou perche que le pêcheur tient, & une traverse de bois sur laquelle le haut ou le devant du ret est amarré ; le manche qui a *6* à *7* piés de hauteur croise aux deux tiers la traverse qui a la même longueur que le manche ; le ret est formé de fil aussi fin que le moyen fil à coudre ; le dessous du filet est arrêté sur les bouts de la traverse & sur une petite corde qui va joindre le bout du manche, dont l'extrémité se releve en bec de corbin ; ensorte que dans la manœuvre de la pêche, quand celui qui s'en sert avance, le filet tombe sur ses piés.

La partie du filet attachée à la traverse est formée de larges mailles d'un fil plus gros, ces mailles peuvent avoir environ 3 pouces en quarré, les petites mailles ont au plus 3 à 4 lignes, & sont du même échantillon des plus petites mailles à sardines.

Cette pêche se pratique avec succès aux embouchures des riviéres qui ont un fonds de sable ; le pêcheur s'y met à l'eau souvent jusqu'au col, il tient son *savre* bien plus droit que ceux qui poussent devant lui le bouteux qui émeut le sable de l'épaisseur de plus d'un pouce ; ainsi le manche du *savre* coule seulement sur la superficie du sable, en quoi il est aidé par le bout du manche en bec de corbin, qui l'empêche de piquer & de s'enfoncer.

Ceux qui pêchent vont aval de l'eau de marée montante, & ils se retirent avec le flux en marchant & foulant des piés le fond ; ils émeuvent & font saillir le lançon hors des sables où il se tient pour fuir, & alors le poisson trouve le ret où il se maille & reste pris.

Cette pêche que font également les hommes, femmes & filles, commence à cette côte ordinairement vers la S. Jean, & finit avec le mois de septembre, parce que les lançons quittent la côte à l'approche des premiers froids.

Le temps le plus avantageux pour faire cette pêche avec cette sorte d'instrument, est la nuit, quand il y a du poisson à la côte : en quelque nombre que soient les lançons, il s'en prend ordinairement très-peu durant le jour ; parce que le soleil & l'éclat de la lumiere les font ensabler.

Ainsi par le détail que nous venons de faire, cette sorte de pêche ne peut causer aucun tort, elle est aussi toute différente de celle que pratiquent, pour prendre le même poisson, les pêcheurs de Cabours avec leurs havenets, & ceux d'Oystrehan & de Gray avec la seinette, & ceux de Barfleur avec leurs *savres* qui sont de véritables seines ; l'usage du *savre* des pêcheurs de Coutances est bien plus innocent, parce qu'avec ce filet le pêcheur ne peut prendre uniquement que des lançons & qu'on n'émeuve point l'eau & les fonds en les battant de perches, comme font les autres pêcheurs. Les lançons pris dans le *savre* y sont arrêtés de la même maniere que les sardines se maillent dans les rets dérivans.

SAUREL, SIEUREL, MAQUEREAU BATARD, cicharou, égau, suvereau, *trachurus* : poisson de mer qui ressemble aux petits maquereaux par la couleur, & dont le corps est moins épais & plus applati ; il n'a point d'écailles ; le museau est moins pointu que celui du maquereau. Les mâchoires sont rudes & inégales, & l'ouverture de la bouche est de moyenne grandeur ; il y a sur les côtés du corps un trait tortueux formé par de petits os durs & pointus comme les dents d'une scie. Le *saurel* a deux grandes nageoires près des ouies, deux plus petites au-dessous, deux sur le dos, & une qui s'étend depuis l'anus jusqu'à la queue, & qui a deux aiguillons à son origine : les deux nageoires du dos ont aussi des aiguillons ; ceux de la derniere sont les plus longs & les plus minces. La chair de ce poisson est seche & plus dure que celle du maquereau, *voyez* MAQUEREAU. Rondelet, *hist. nat. des Poissons*, *I. part. liv. VIII. ch. vj. V.* POISSON.

SAURI-FONS, (*Géogr. anc.*) fontaine de l'île de Crete, à 12 stades de la caverne du mont Ida. Plutarque dit qu'au voisinage de cette fontaine, il y avoit quantité de peupliers noirs qui portoient du fruit. (*D. J.*)

SAURI-JUGUM, (*Géogr. anc.*) montagne de Péloponnese, dans l'Elide. Pausanias dit, *l. VI. ch. xxj.* » Au-delà » du mont Erimanthe, vers le mont *Saurus*, on voit un vieux temple d'Hercule » qui tombe en ruine, & la sépulture de » *Saurus*, fameux bandit, qui infestoit » tout ce canton, & qui fut tué par Hercule. Une riviere qui a sa source au » midi, passe au pié du mont *Saurus*, » va tomber dans l'Alphée, vis-à-vis du » mont Erymanthe. (*D. J.*)

SAURITES. (*Hist. nat.*) pierre qui, suivant Pline, se trouve dans le ventre d'un lézard.

SAURILAND, (*Géogr. mod.*) nom qu'on donne en Allemagne au duché de Westphalie ; ce pays dépend de l'archevêché de Cologne, & fait partie du domaine séparé. Il confine avec les évêchés de Munster & de Paderborn, le comté de la Mark, le landgraviat de Hesse & le comté de Waldeck ; Arasberg est la capitale de ce pays, qui renferme plusieurs bailliages ; mais le *Saurland* n'est pas aussi fertile que le pays du diocese de Cologne. Son commerce consiste en chair salée, & c'est de-là qu'on tire ces jambons qu'on nomme encore mal-à-propos *jambons de Mayence*, parce que le plus grand débit s'en faisoit autrefois aux foires de Mayence & de Francfort. (*D. J.*)

SAUROMATES, *Sauromatæ*, (*Géog. anc.*) nom que les Grecs donnent aux peuples que les Latins appellent ordinairement *Sarmates*, & c'est un nom com-

mun & général, pour désigner principalement la partie de la Scythie, voisine du Tanaïs ou des palus Méotides. Les *Sauromates*, dit Pomponius Mela, *liv. I. ch. xix.* possedent les bords du Tanaïs & les terres voisines. Dans un autre endroit, *liv. II. ch. j.* il ajoute que les Agathyrses & les *Sauromates* entourent les Palus Méotides. Pline, *liv. X. Ep.* 14. fait mention du roi des *Sauromates* ou de Sarmatie, & sur une médaille frappée sous Sévere, & décrite par M. Spanheim; on lit ces mots ΒΑCΙΛΕΩC CΑΥΡΟΜΑΤΟΥ. (*D. J.*)

SAURURUS, (*Botan.*) genre de plante nommée par le vulgaire *queue de lésard*; selon Linnæus, le calice de la fleur est monopétale, oblong, permanent, & coloré, ce qui la fait prendre pour être la fleur. Les étamines sont six filets longs, chevelus, placés par trois de chaque côté; les bossettes des étamines sont droites & oblongues; le germe du pistil est ovale, & divisé en trois lobes, il n'y a point de stile, mais trois stigma obtus, & qui subsistent; le fruit est une baie ovale, ayant une seule loge qui renferme une graine de même figure.

Selon le systeme de Ray, la fleur du *saururus* ressemble à celle de l'arum; elle est à pétale, garnie de deux étamines, & hermaphrodite. Son ovaire est ovale, mol, ne contient qu'une semence, & a un tube divisé en trois. Ses fleurs & ses fruits forment des épis longs & foibles; Plumier compte quatre especes de ce genre de plante. (*D. J.*)

SAUSSAYE, s. f. (*jardinage.*) est un lieu planté de saules. *Voyez* SAULE.

SAUSSE, *voyez* SAUCE.

SAUSTIA, (*Géogr. mod.*) bourgade d'Asie, dans l'Anatolie, & dans l'Aladoulie; cette bourgade délabrée, étoit autrefois la métropole de la premiere Arménie, dans l'exarchat du Pont. (*D. J.*)

SAUT, s. m. (*Gymnast.*) un des cinq exercices qui composoient le pentatle. Le *saut* consistoit ou à franchir un fossé, quelque élévation ou quelque espace marqué. Ainsi, les anciens distinguoient plusieurs sortes de *sauts* comme on peut le voir dans Mercurialis, *liv. II. ch. xj.* il suffit de dire ici, pour ne point ennuyer le lecteur d'une compilation de termes scientifiques, que celui qui sautoit le mieux & le plus loin, obtenoit le prix. (*D. J.*)

SAUT DE L'OUTRE, (*Antiq. rom.*) le *saut de l'outre*, étoit un jeu d'exercice des gens de la campagne, dont Virgile & Athénée font mention. L'adresse de ce jeu consistoit à demeurer debout sur l'*outre* après avoit sauté. (*D. J.*)

SAUT DE NIAGARA, (*Hist. nat. Géog.*) c'est ainsi que l'on nomme une cascade formée par la chûte des eaux du fleuve de saint Laurent, qui produit un des spectacles les plus étonnans qu'il y ait au monde. Suivant les descriptions que les voyageurs du Canada nous en ont données, cette cascade forme la figure d'un fer à cheval, coupé en deux par une île fort étroite, & qui peut avoir un demi-quart de lieue de longueur; ce qui fait deux nappes d'eau d'une largeur considérable, & que l'on juge avoir à peu-près cent vingt piés de hauteur perpendiculaire. Cette prodigieuse cascade est reçue sur un rocher qu'elle a creusé, comme on en juge par le bruit qu'on entend, qui ressemble à celui d'un tonnerre souterrain ou éloigné. La riviere se ressent très-long temps de la secousse qu'elle éprouve par cette chûte précipitée, dont le fracas se fait entendre à une distance très-grande; d'ailleurs l'eau divisée & atténuée par la violence de sa chûte, forme un brouillard épais que l'on apperçoit de fort loin, & qui sert encore à relever un spectacle si merveilleux.

SAUT DE BRETON, *voyez l'article* EMBRASSADE.

SAUT, *en Musique*, est tout passage d'un son à un autre par dégrés disjoints. *Voyez* DEGRÉ & DISJOINT. Il y a *saut* régulier qui se fait toujours sur un intervalle consonnant; (*voyez* CONSONNANCE & INTERVALLE), & *saut* irrégulier, qui se fait sur un intervalle dissonnant. Cette distinction vient de ce que toutes les dissonnances, excepté la seconde qui n'est pas un *saut*, sont plus difficiles à entonner que les consonnances; observation nécessaire dans la mélodie, pour composer des chants faciles & agréables. (*S.*)

SAUT, (*Danse.*) se dit d'un pas de ballet, des danses par haut, où l'on éleve en même temps son corps & ses deux piés en l'air pour friser la cabriole; ce qu'on fait ordinairement à la fin d'un couplet, & pour marquer les doubles cadences.

Le *saut simple* ou *pas sauvé*, c'est lorsque les jambes étant en l'air ne font aucun mouvement, soit qu'on le fasse en avant, en arriere, ou de côté.

Le *saut battu*, c'est lorsque les jambes étant en l'air, les talons battent une ou plusieurs fois l'un contre l'autre: & quand on les passe l'une par-dessus l'autre par fois, cela s'appelle *entrechat*.

Le *saut de basque*, est un coupé sauté en tournant; on appelle aussi le *saut majeur*. *cabriole*, lorsqu'on remue les piés en l'air; quelques-uns l'appellent *cadence*. *Voyez* COUPÉ, CABRIOLE, *&c.*

SAUT, *un pas & un saut*, (*Manége.*) est un des sept airs ou mouvements artificiels d'un cheval. Il est composé, pour ainsi dire de trois airs, savoir le pas, qui est d'aller terre à terre; le lever, qui est une courbette, & le tout finit par un *saut*. *Voyez* AIR & SAUTS.

Le pas, à proprement parler, met le cheval en train, & lui donne la facilité de se dresser pour sauter; de même qu'une personne qui court avant de sauter, afin de le faire plus haut & plus loin.

Dans toutes sortes de *sauts*, le cavalier ne doit donner aucune aide avec les jambes; mais seulement le bien soutenir de la bride, quand il s'éleve du devant, afin qu'il puisse se lever plus haut en-arriere: quand il commence à lever du derriere, il faut le soutenir un peu du devant, & l'arrêter sur le temps, comme s'il étoit suspendu en l'air, marquant le mouvement avec la main de la bride, de sorte qu'on le prenne comme une balle au bond; c'est-là le grand art de sauter.

On appelle le *saut de l'étalon*, le moment où il couvre la jument.

SAUT DE LOUP, *terme de Terrassier*, fossé que l'on fait au bout d'une allée ou ailleurs, pour en défendre l'entrée sans ôter la vue. (*D. J.*)

SAUTAGE, s. m. (*Pêche de hareng.*) terme d'usage dans le commerce du hareng blanc, pour signifier l'action de ceux qui foulent le poisson, à mesure qn'on l'a pacqué dans les barrils: ce mot est principalement en usage en Normandie & en Picardie. (*D. J.*)

SAUTE, (*Marine.*) c'est un commandement qui est synonyme à *va*: on dit, *saute* sur ce pont, *saute* sur le beaupré, *saute* sur la vergue, *&c.* pour dire *va* à ce pont, au beaupré, *&c.*

SAUTELLE, s. f. (*Agriculture.*) c'est un sarment qu'on transplante avec sa racine. La maniere d'élever la vigne par *sautelles* est assez heureuse, & fort facile à pratiquer, puisqu'on a la commodité de coucher quelque branche si on veut autour de chaque sep. On dit quelle branche on veut coucher; car ordinairement sur chaque sep on n'en marcotte qu'une; encore faut-il qu'elle soit venue entre la branche qui doit être taillée, & le courson qu'on doit laisser. Cette opération est préférable à la marcotte, d'autant que souhaitant du fruit, & en ayant de tout près à venir en apparence, il est hors de raison d'en aller chercher ailleurs, qui n'est pas si assuré, à moins qu'il n'y ait quelque place vuide qu'il faille absolument remplir.

Ces *sautelles* se font donc en couchant la branche en terre; mais de telle maniere qu'étant couchée ainsi, elle fasse un dos de chat à trois yeux éloignés de l'origine de cette branche, & cela par une espece de ménage qu'on fait du bois, en l'obligeant en cet état de faire deux pieds de vignes; au lieu qu'il n'en produiroit qu'un, si la marcotte étoit couchée tout de son long; on observe aussi pour réussir dans cette opération, que directement sur ce dos de chat il y ait un bourgeon: que l'élévation de ce dos soit des deux côtés recouverte de terre, & que l'extrémité de la branche qui passe au-delà de ce dos, sorte de terre des deux yeux seulement. Ce n'est pas qu'il soit permis à un vigneron de faire des *sautelles* dans la vigne de son maître, à dessein de regarnir quelques places vuides; car c'est une porte ouverte à la friponnerie, en ce que lorsque ces *sautelles* ont pris racine, il est aisé de les lever en guise de marcottes; ce que la

plûpart des vignerons, dont la foi est fort suspecte, ne manqueroient pas de faire; c'est pour cela qu'il y a bien des coutumes dans les pays de vignobles, où les *sautelles* sont défendues, & où il n'y a que les provins dont on puisse se servir pour garnir une vigne. *Liger.* (*D. J.*)

SAUTER, v. n. *l'action de*, (*Physiol.*) dans le *saut*, les muscles sont obligés d'agir non-seulement pour résister au poids du corps, mais même pour le relever avec force, lui faire perdre terre, & l'élancer en l'air comme font les sauteurs, lorsqu'ils *sautent* à pié joint sur une table. Pour *sauter* ainsi, ils plient & panchent la tête & le corps sur les cuisses, les cuisses sur les jambes, & les jambes sur les piés. Leurs muscles étant ainsi pliés & allongés comme pour prendre leurs secousses, ils les remettent dans cette contraction subite qui fait ressort contre terre, d'où ils s'élancent en l'air, & se redressent en arrivant sur le bord d'une table ou autre corps sur lequel ils *sautent*.

Cet effort est suffisant pour rompre le tendon d'Achille, & plusieurs sauteurs se sont blessés en s'élançant ainsi, & en manquant le lieu sur lequel ils se proposoient de *sauter*. Le nommé Cauchois, l'un des plus habiles sauteurs qu'on ait vu en France, dans un saut qu'il fit à piés joints sur une table élevée de trois piés & demi, se rompit les deux tendons d'Achille, & fut guéri de cette blessure par M. Petit. La table sur laquelle *sautoit* le sieur Cauchois se trouva plus haute qu'à l'ordinaire; son élan ne l'éleva pas assez; il n'y eût que les bouts de ses piés qui toucherent sur le bord de la table; ils n'y appuyerent qu'en glissant, & qu'autant qu'il falloit pour se redresser & rompre sa détermination en-avant; la ligne de gravité ne tombant point sur la table, le sauteur tomba à terre, droit sur la pointe de ses piés étendus de maniere que les tendons d'Achille furent, pour ainsi dire, surpris dans leur plus forte tension; & que la chute de plus de trois piés ajouta au poids ordinaire du corps une force plus que suffisante pour les rompre; puisque cette force étoit celle qu'avoit acquis le poids du corps multiplié par la derniere vitesse de la chute.

Pour comprendre les tristes accidents qui arrivent dans les sauts, il faut remarquer que dans l'état naturel, quand nous sommes exactement droits sur nos pieds, la ligne de gravité du corps passe par le milieu des os de la cuisse, de la jambe & du pié: ces os pour lors se soutiennent mutuellement comme font les pierres d'une colonne, & nos muscles n'agissent presque point. Au contraire, pour soutenir notre corps lorsque nos jointures sont pliées, nos muscles agissent beaucoup; & leurs contractions sont d'autant plus fortes, que la flexion des jointures est plus grande; elles peuvent même être pliées au point, que le poids du corps & les muscles qui le tiennent en équilibre, feront effort sur les os avec toute la puissance qu'ils peuvent avoir; alors les apophyses où les muscles s'attachent, pourront se casser, si les muscles résistent; mais si les apophyses des os sont plus fortes, la rupture se fera dans les muscles ou dans leurs tendons.

Maintenant pour calculer la force de tous les muscles qui agissent, lorsqu'un homme se tenant sur ses pieds, s'éleve en *sautant* à la hauteur de deux pieds ou environ; il faut savoir que cet homme pese cent cinquante livres, les muscles qui servent dans cette action, agissent avec deux mille fois plus de force, c'est-à-dire, avec une force équivalente à trois cens mille livres de poids ou environ: Borelli même dans ses ouvrages, fait encore monter cette force plus haut. (*D J.*)

SAUTER, (*Marine.*) c'est changer, en parlant du vent. Ainsi on dit que le vent a *sauté* par le rumb, pour dire que le vent a changé, & qu'il souffle à cet air de vent.

SAUTER, *en terme de manege*, c'est faire des sauts. *Aller par bonds & par sauts*, c'est aller à courbette & à cabrioles. *Sauter entre les piliers*, se dit du cheval qu'on a accoutumé à faire des sauts, étant attaché aux deux piliers du manege, sans avancer ni reculer. *Sauter une jument*, se dit de l'étalon, lorsqu'il la couvre. *Sauter de ferme en ferme*, se dit quand on fait sauter un cheval, sans qu'il bouge de sa place.

SAUTER, v. n. (*Musiq.*) On fait *sauter* le ton, lorsque, donnant trop de vent

dans une flûte ou dans un tuyau d'un instrument à vent, on force l'air à se diviser & à faire raisonner, au lieu du ton plein de la flûte ou du tuyau, quelqu'un seulement de ses harmoniques. Quand le saut est d'une octave entiere, cela s'appelle *octavier* (*Voyez* OCTAVIER). Il est clair que pour varier les sons de la trompette & du cor-de-chasse, il faut nécessairement *sauter*; & ce n'est encore qu'en sautant qu'on fait des octaves sur la flûte. (*S*)

SAUTEREAU, s. m. (*Lutherie.*) partie des instrumens à clavier & à cordes, comme le clavecin & l'épinette. Il y a à ces instruments autant de *sautereaux* que de cordes.

Un *sautereau* ainsi nommé *à saltando*, parce qu'ils sautent, lorsqu'ils exercent leurs fonctions, est une petite regle de bois de poirier ou autre facile à couper, large d'un demi-pouce, épaisse seulement d'une ligne, longue autant qu'il convient: cette petite regle a à son extrémité supérieure une entaille large d'une ligne & demie, & longue environ d'un pouce: cette entaille dont la partie inférieure est coupée en biseau, reçoit une petite piece de bois blanc, que l'on appelle *languette*; cette piece est taillée en biseau à la partie inférieure: ce biseau porte sur celui de l'entaille.

Lorsque la languette est placée dans cette entaille, on l'arrête par le moyen d'une cheville, qui est une petite épingle, laquelle traverse le *sautereau* & la languette qui doit se mouvoir facilement autour de cette cheville. A la partie supérieure de la languette est un petit trou dans lequel passe une plume de corbeau taillée en pointe, & amincie autant qu'il convient, pour qu'elle ne soit point trop roide: ce qui feroit rendre aux cordes un son désagréable. A la partie postérieure des mêmes languettes est une entaille ou rainure, suivant leur longueur. Cette entaille reçoit un ressort, qui est une soie de porc ou de sanglier, qui renvoie toujours la languette entre les deux côtés de l'entaille du *sautereau* jusqu'à ce que le biseau de celle-ci porte sur le biseau de celui-là.

Les *sautereaux* traversent deux planches ou regles de bois fort minces, percées chacun d'autant de trous qu'il y a de *sautereaux*: ces trous sont en quarré, & répondent perpendiculairement, savoir, ceux des registres sur ceux du guide. *Voyez* REGISTRE DE CLAVECIN & GUIDE DE CLAVECIN. Les *sautereaux*, après avoir traversé le régistre & le guide, descendent perpendiculairement sur les queues des touches qui sont chacune une petite bascule. *Voyez* CLAVIER DE CLAVECIN.

Il suit de cette construction, que si on abaisse avec le doigt une touche du clavier, elle haussera (à cause qu'elles sont en bascules) du côté de sa queue, laquelle élevera le *sautereau* qui porte dessus. Le *sautereau*, en s'élevant, rencontrera par la plume de sa languette, la corde qui est tendue vis-à-vis de lui; il l'écartera de son état de repos jusqu'à ce que la résistance de la corde excede la roideur de la plume; alors la corde surmontera cette roideur, & fera fléchir la plume qui la laissera échapper: cette corde ainsi rendue à elle-même; fera plusieurs oscillations: ce qui produit le son. *Voyez* l'explication de la formation du son par les cordes à l'*article* CLAVECIN. Si ensuite on lache la touche, elle retombera par son propre poids, le *sautereau* n'étant plus soutenu, retombera aussi jusqu'à ce que la plume touche la corde en dessus; alors, si le poids du *sautereau* excede la résistance que le ressort ou soie de sanglier dont on a parlé est capable de faire, ainsi que cela doit toujours être, le *sautereau* continuera de descendre, parce que le ressort, en fléchissant, laissera assez éloigner la languette de la corde, pour que sa plume puisse passer.

SAUTERELLE, s. f. (*Hist. nat. Insectolog.*) *locusta*, insecte que M. Linnæus a mis dans la classe des coléopteres, dans le genre des grillons; cet auteur ne parle que de quatre especes de *sauterelles*, *faun. suec.* Swammerdam en a observé vingt-une especes; il y en a de très-petites & d'autres qui sont très-grandes.

La grande *sauterelle* verte qui se trouve très-communément dans les prés, est d'un verd clair, à l'exception d'une ligne brune

qui se trouve sur le dos, sur la poitrine & sur le sommet de la tête; & de deux autres lignes d'un brun plus pâle qui sont sur le ventre. La tête est oblongue, & elle a quelque ressemblance avec celle d'un cheval; les antennes sont longues & placées au sommet de la tête; elles diminuent de grosseur jusqu'à leur extrémité; le corcelet est élevé & étroit; il a une épine en-dessus & une autre en-dessous; la premiere paire des jambes est plus courte que les autres; celles de la troisieme paire sont les plus longues & les plus grosses: elles ont toutes deux crochets à l'extrémité. Les ailes sont au nombre de quatre, & presque transparentes, surtout les deux postérieures; le ventre est très-grand, composé de huit anneaux & terminé par deux petites queues couvertes de poils. La femelle differe en ce qu'elle a une double pointe dure & fort longue à l'extrémité de la queue.

Les œufs des grosses *sauterelles* vertes commencent à éclore à la fin d'Avril ou un peu plus tard; les vers qui en sortent, ne sont pas plus gros qu'une puce; ils ont d'abord une couleur blanchâtre, ils deviennent noirâtres au bout de deux ou trois jours, & ensuite roux; bientôt après ces vers prennent la forme des *sauterelles*, & en effet ils commencent à sauter, quoiqu'ils soient très-petits dans l'état de nymphe. Une *sauterelle* en nymphe ne differe d'une *sauterelle* entiérement formée, qu'en ce qu'elle n'a point d'ailles apparentes. Elles s'accouplent peu de temps après que leurs ailes sont developpées, & elles restent unies l'une à l'autre assez long-temps; alors on les sépare difficilement. Le chant ou plutôt le bruit de la *sauterelle* vient du frottement des ailes les unes contre les autres, dans la plûpart des especes, ou du frottement des ailes avec les pattes dans d'autres; il n'y a que le mâle qui fasse entendre ces bruits. *Suite de la mat. méd. par* MM. Salerne *&* Nobleville, *& collection acad. tom. V. de la partie étrangere. Voyez* INSECTE.

Il faut lire sur les *sauterelles*, Giuseppi Zinanni, *dissertatione sopra varie specie di cavallete* 1737 *in*-4°. Le dessus & le dessous du corcelet des *sauterelles* sont armés d'une peau si dure, qu'elle leur sert de cuirasse: c'est ce qui a fait dire à Claudien; épigr. 6.

Cognatur dorso, durescit amictus,
Armavit natura cutem.

C'est aussi ce que dit l'auteur de l'apocalypse, *ch. ix. v.* 9. Ces animaux voraces quittent souvent des pays éloignés, traversent les mers, fondent par milliers sur des champs ensemencés, & enlevent en peu d'heures jusqu'à la moindre verdure. En voici un exemple assez remarquable que l'on trouve dans l'histoire militaire de Charles XII. roi de Suede, *tom. IV. p.* 160. Son historien rapportant que cet infortuné prince fut très-incommodé dans la Bessarabie par les *sauterelles*, s'exprime en ces termes:

Une horrible quantité de *sauterelles* s'élevoit ordinairement tous les jours avant midi du côté de la mer, premiérement à petits flots, ensuite comme des nuages qui obscurcissoient l'air, & le rendoient si sombre & si épais, que dans cette vaste plaine le soleil paroissoit s'être éclipsé. Ces insectes ne voloient point proche de terre, mais à-peu-près à la même hauteur que l'on voit voler les hirondelles, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé un champ sur lequel ils pussent se jetter. Nous en rencontrions souvent sur le chemin, d'où ils se jettoient sur la même plaine où nous étions, & sans craindre d'être foulés aux piés des chevaux, ils s'élevoient de terre, & couvroient le corps & le visage à ne pas voir devant nous, jusqu'à ce que nous eussions passé l'endroit où ils s'arrêtoient. Partout où ces *sauterelles* se reposoient elles y faisoient un dégât affreux, en broutant l'herbe jusqu'à la racine; ensorte qu'au lieu de cette belle verdure dont la campagne étoit auparavant tapissée, on n'y voyoit qu'une terre aride & sablonneuse.

On ne sauroit jamais croire que cet animal pût passer la mer, si l'expérience n'en avoit si souvent convaincu les pauvres peuples; car après avoir passé un petit bras du Pont-Euxin, en venant des îles ou terres voisines, ces insectes traversent encore de grandes provinces, où ils

ils ravagent tout ce qu'ils rencontrent. On peut lire sur leurs dégâts en Afrique, Léon l'africain. Leurs noms en hébreu qui signifient *dévorer*, *consumer*, ne sont pris que des ravages qu'elles exercent.

Les histoires anciennes & modernes parlent d'une espece de *sauterelles* communes dans les pays orientaux, dont la chair est blanche & d'un goût excellent. Les peuples de ces contrées les préparent différemment: les uns les font bouillir, & les autres les font sécher au soleil, avant que de les manger. Dampier rapporte dans ses voyages, que cela se pratiquoit encore de son temps. Il ajoute que dans quelques îles de la mer des Indes, il y a des *sauterelles* de la longueur d'un pouce & demi, de la grosseur d'un petit doigt, ayant des ailes larges & minces & des jambes longues & déliées; les habitans les rôtissent dans une terrine, où les ailes & les jambes se détachent; mais la tête & le corps deviennent rouges comme les écrévisses cuites.

Au royaume de Tunquin les habitans en amassent autant qu'ils peuvent, les grillent sur des charbons, ou bien les salent, afin de les conserver. Lorsqu'en 1693 il se répandit en Allemagne une armée de *sauterelles*, quelques personnes essayerent d'en manger. Le célebre Ludolph qui avoit tant voyagé en Orient, ayant trouvé qu'elles étoient de l'espece dont les Orientaux font cas, en fit préparer à leur maniere, & en régala le magistrat de Francfort. (*D. J.*)

SAUTERELLE-PUCE, (*Hist. nat. des insectes.*) petit insecte qui saute. On voit naître au printemps plutôt ou plus tard, selon que la saison est plus ou moins avancée, certaines écumes blanches, qui s'attachent indifféremment à toutes sortes de plantes. Nos Naturalistes jusqu'à Sawammerdam & Poupart n'ont point connu la cause de ces écumes. Isidore de Séville, ainsi nommé, parce qu'il étoit archevêque de cette ville en 601, prélat estimable, mais mauvais physicien, s'est imaginé que c'étoit des crachats de coucou. Quelques-uns ont pensé que c'étoit la seve, le suc des plantes qui s'extravasoit. D'autres, comme Mouffet, que c'étoit une rosée écumeuse. D'autres enfin ont prétendu que ce sont des vapeurs qui s'élevent de quelques terres par la chaleur de l'atmosphere, & qui s'attachent aux plantes, mais toutes ces opinions ne sont que des erreurs.

M. Poupart a le premier découvert la véritable origine de cette écume printaniere dans les *Mémoires de l'académie des Sciences*, *année* 1705, ou du-moins il a le premier développé ce que Swammerdam n'avoit fait que conjecturer. Cet homme, né pour l'étude des insectes, patient pour les observer, adroit pour en faire la délicate anatomie quand la chose étoit possible, a prouvé que cette écume étoit l'ouvrage des *sauterelles* qu'il avoit décrites dans le *Journal des savans*, *en* 1693.

Elles sont fort petites & sautent comme des puces, d'où leur vient le nom qu'elles portent. Leurs piés de derriere n'excedent pas la hauteur de leur dos, ainsi que font ceux des autres *sauterelles*: ils sont toujours pliés sous le ventre comme dans les puces, ce qui fait que les *sauterelles-puces* sautent extrêmement vîte, & sans perdre le moindre temps. Elles ont un aiguillon roide & fort pointu, avec lequel elles tirent le suc des plantes. Ce sont peut-être les seules especes de *sauterelles* qui aient un aiguillon. Toutes les autres qui sont connues ont une bouche, des levres & des dents, avec lesquelles elles mangent les herbes & même la vigne.

Vos locustæ . . . . :
Ne meas lædatis vites: sunt enim teneræ.

Nos *sauterelles-puces* font des œufs, d'où naissent d'autres petites *sauterelles* qui sont enveloppées pendant quelque temps d'une fine membrane. Cette membrane est un fourreau qui a des yeux, des piés, des aîles, & d'autres organes qui sont les étuis de semblables parties du petit animal qu'elles renferment. Quand il sort de son œuf, il paroît comme un petit ver blanchâtre. Quelques jours après, il devient couleur de verd de pré, couleur que le suc des plantes, dont il se nourrit, pourroit bien lui communiquer. Alors il ressemble presque à un petit crapeau ou à

une grenouille verte qui monte ſur les arbres, & qu'on appelle pour cette raiſon *rana arborea*, grenouille d'arbre. Quoique cet inſecte ſoit enveloppé d'une membrane, il ne laiſſe pas de marcher fort vîte & hardiment, mais il ne ſaute & ne vole point qu'il n'ait quitté ſa pellicule.

Auſſi-tôt qu'il eſt ſorti de ſon œuf, il monte ſur une plante qu'il touche avec ſon anus, pour y attacher une gouttellette de liqueur blanche & toute pleine d'air. Il en met une ſeconde auprès de la premiere, puis une troiſieme, & il continue de la ſorte juſqu'à ce qu'il ſoit tout enveloppé d'une groſſe écume, dont il ne ſort point qu'il ne ſoit devenu un animal parfait, c'eſt-à-dire qu'il ne ſoit délivré de la membrane qui l'environne.

Pour jetter cette écume, il fait une eſpece d'arc de la moitié de ſon corps, dont le ventre devient la convexité; il recommence à l'inſtant un autre arc oppoſé au premier, c'eſt-à-dire que ſon ventre devient concave de convexe qu'il étoit. A chaque fois qu'il fait cette double compreſſion, il ſort une petite écume de ſon anus, à laquelle il donne de l'étendue en la pouſſant de côté & d'autre avec ſes piés.

M. Poupart a mis ſur une jeune menthe pluſieurs de ces petites *ſauterelles*: les feuilles ſur leſquelles elles firent leurs écumes ne grandirent point, & celles qui leur étoient oppoſées devinrent de leur grandeur naturelle; cela prouve que ces inſectes vivent du ſuc des plantes, tandis qu'ils ſont dans leurs écumes. Quand la jeune *ſauterelle* eſt parvenue à une certaine grandeur, elle quitte ſon enveloppe qu'elle laiſſe dans l'écume, & elle ſaute dans la campagne: cette écume la garantit des ardeurs du ſoleil qui la pourroient deſſécher. Elle la préſerve encore des araignées qui la ſuceroient. Les laboureurs diſent que ces écumes ſont un préſage de beau temps; mais c'eſt qu'elles ne paroiſſent que quand le temps eſt beau, car le mauvais temps les détruit. (*D. J.*)

SAUTERELLE, (*Coupe des pierres.*) inſtrument de bois compoſé de deux regles *B A*, *C A*, aſſemblées par un bout *A*, comme la tête d'un compas pour être mobiles, & propres à prendre l'ouverture de toutes ſortes d'angles, rectilignes, droits, aigus ou obtus.

Ce récipiangle ſert pour tranſporter ſur la pierre ou ſur le bois l'angle d'une encoignure ou d'un trait de l'équerre, il eſt plus uſité dans la coupe des bois que dans celle des pierres, où l'on ſe ſert pour la même fin du compas d'appareilleur, qui eſt une eſpece de *ſauterelle*, à laquelle on a ajouté des pointes pour ſervir de fauſſe-équerre ou de compas, ſuivant les occurrences.

SAUTEUR, ſ. m. (*Littérature.*) les Grecs qui avoient placé la danſe au rang des marches militaires en abuſant de l'établiſſement de leur gymnaſe, la proſtituerent aux baladins & à des gens mépriſables, ſans même lui faire changer de nom; alors l'art de faire des ſauts & des tours de force fut un des quatre genres de la danſe; mais il faut ajouter qu'on faiſoit peu de cas de ce talent & de ceux qui l'exerçoient. Cliſtene refuſa ſa fille à Hippoclide pour avoir fini ſa danſe par l'imitation des poſtures baladines. On a trouvé à Nîmes une petite figure de bronze, qui repréſente un de ces *ſauteurs*; la conformité qui s'y rencontre avec la pratique que nos voltigeurs ſuivent aujourd'hui, a une ſingularité qui frappe. Le tonnelet même que ces ſortes des gens portent, reſſemble à-peu de choſe près à celui que l'on voit à cette figure. Le comte de Caylus, *antiq. greq. rom.* &c. *tome III.* (*D. J.*)

SAUTEUR, (*Manege.*) un *ſauteur* eſt de deux eſpeces, ou entre les piliers, ou en liberté. Le *ſauteur entre les piliers* eſt un cheval auquel on apprend à faire des ſauts entre les deux piliers. *Voyez* SAUT. Le *ſauteur en liberté* eſt celui à qui on apprend à faire le pas & le ſaut en appuyant le poinçon, ou en croiſant la gaule par derriere.

On met des trouſſe-queues aux *ſauteurs*, pour leur tenir la queue en état, & l'empêcher de jouer & de faire paroître le *ſauteur* large de croupe.

SAUTOIR, *terme d'Horlogerie*, c'eſt le nom d'une piece de la cadrature d'une

montre ou d'une pendule à répétition ; il est synonyme à *valet. Voyez* VALET.

SAUTOIR, s. m. *decussis, is*, (*terme de Blason.*) piece honorable en forme de croix de saint André : sa largeur est de deux septiemes de la largeur de l'écu ; & ses branches se terminent aux angles.

Il y a des *sautoirs* simples, d'autres *chargés*, *cantonnés*, *accompagnés*, *engrêlés*, *denchés*, *échiquetés*, *alezés*, *ancrés*, &c.

Les petits *sautoirs* sont nommés *flanchis.*

Le *sautoir* étoit anciennement un cordon de soie ou de corde, couvert d'une étoffe précieuse & étoit attaché à la selle d'un cheval ; il servoit d'étrier pour monter dessus ; ce qui lui a fait donner le nom de *sautoir.*

Longaulnay de Franqueville, en Normandie ; *d'azur au sautoir d'argent.*

Cherité de la Tour de Voisins ; en Anjou ; *d'azur au sautoir d'argent*, *cantonné de quatre croisettes patées d'or.*

Boullaye de Fessanviliers, en Normandie ; *d'azur au sautoir alezé d'or.*

De la Guiche de Saint-Geran, en Bourgogne ; *de sinople au sautoir d'or.*

De cette maison étoit Philibert de la Guiche, seigneur de Chaumont, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur du Bourbonnois, Lyonnois, Forez & Beaujolois. Henri III aimoit ce courtisan d'une si grande affection, qu'il dit un jour : *Si j'étois la Guiche, si la Guiche étoit roi, je serois sûr d'être aussi aimé de lui qu'il l'est de moi.* Ce prince lui donna, en 1578, la charge de grand-maître d'artillerie (*a*). M. de la Guiche, pendant qu'il exerça cette charge, donnoit toujours ce qui lui revenoit de ses droits à la veuve ou à la fille de l'officier peu riche qui avoit été tué le premier au siege. Ce grand-maître d'artillerie fut fait chevalier du saint Esprit, à la promotion du 31 décembre de la même année 1578. Il mourut à Lyon en 1607. (*G. D. L. T.*)

SAUTRIAUX, s. m. plur. (*Basse-lisserie.*) ce sont des especes de petits bâtons dont les basse-lissiers se servent pour attacher les lames où tiennent leurs lisses ; ils sont dans la forme de ce qu'on appelle le *fléau dans une balance* ; c'est la camperche qui les soutient. (*D. J.*)

SAUVAGAGI, s. m. (*Coton des Indes.*) toile de coton blanche qui vient des Indes orientales, particuliérement de Surate. Les pieces de ces toiles ont treize à treize aunes & demie de long, sur cinq à huit de large. *Savary.* (*D. J.*)

SAUVAGE, ce mot sert *en matiere médicale* à distinguer les végétaux qui croissent naturellement dans les champs d'avec ceux que l'on cultive. Sur quoi il faut remarquer que cette distinction est essentielle, d'autant que les plantes *sauvages* ont pour l'ordinaire plus d'efficacité que celles qui sont cultivées.

Sauvage est encore une épithete dont on se sert en matiere médicinale, pour désigner les animaux *sauvages*, & les distinguer de ceux qui sont privés.

Les animaux *sauvages* fournissent une meilleure nourriture que les domestiques ; car les animaux privés ou domestiques sont d'un tempérament humide, nourris dans la mollesse & l'inaction, tandis que les *sauvages* ont la chair ferme & même grasse.

D'ailleurs si l'exercice contribue à conserver la santé aux hommes, il fait le même effet parmi les animaux : les sels & les huiles sont plus exaltés dans la viande des animaux qui ont été laissés en liberté ; ils sont plus sains & plus robustes, ils fournissent une nourriture meilleure aux personnes qui ont la force de la digérer ; car le même exercice qui exalte leur sel & leur huile rend aussi leur chair plus ferme, plus dense.

Les médicamens tirés du regne animal sont comme les alimens plus efficaces & meilleurs lorsqu'ils sont tirés des animaux *sauvages*, que s'ils sont pris parmi les animaux domestiques. Tel est le bézoard animal ; telle est la graisse d'ours ; tels sont

(*a*) Quand une ville assiégée a laissé tirer le canon, & qu'elle est ensuite obligée de se rendre, toutes les cloches de ses églises & autres cloches, tous les ustensiles de guerre en cuivre & en airain, appartiennent au grand maître d'artillerie, & les habitans sont obligés de les racheter d'une somm ed'argent.

d'autres remedes tirés du regne animal, qui sont d'autant plus efficaces, qu'ils sont tirés des animaux les plus féroces & les moins apprivoisés.

SAUVAGE *ou* SAUVEMENT, (*Marine.*) on sousentend *faire le* : c'est s'employer à recouvrer les marchandises perdues par le naufrage ou jettées à la mer. Le tiers de ces marchandises appartient à ceux qui les sauvent.

On appelle *frais du sauvage* le paiement qu'on donne à ceux qui sauvent quelque chose, ou la part qu'ils ont à ce qu'ils sauvent.

SAUVAGE, s. m. plur. (*Hist. mod.*) peuples barbares qui vivent sans loix, sans police, sans religion, & qui n'ont point d'habitation fixe.

Ce mot vient de l'italien *salvagio*, dérivé de *salvaticus*, *selvaticus* & *silvaticus*, qui signifie la même chose que *sylvestris*, agreste, ou qui concerne les bois & les forêts, parce que les *sauvages* habitent ordinairement dans les forêts.

Une grande partie de l'Amérique est peuplée de *sauvages*, la plupart encore féroces, & qui se nourrissent de chair humaine. *Voyez* ANTROPOPHAGES.

Le P. de Charlevoix a traité fort-au-long des mœurs & coutumes des *sauvages* du Canada dans son journal d'un voyage d'Amérique, dont nous avons fait usage dans plusieurs articles de ce Dictionnaire.

SAUVAGE, (*Géogr. mod.*) on appelle *sauvages* tous les peuples indiens qui ne sont point soumis au joug du pays, & qui vivent à part.

Il y a cette différence entre les peuples *sauvages* & les peuples barbares, que les premiers sont de petites nations dispersées qui ne veulent point se réunir, au-lieu que les barbares s'unissent souvent, & cela se fait lorsqu'un chef en a soumis d'autres.

La liberté naturelle est le seul objet de la police des *sauvages* ; avec cette liberté la nature & le climat dominent presque seuls chez eux. Occupés de la chasse ou de la vie pastorale, ils ne se chargent point de pratiques religieuses, & n'adoptent point de religion qui les ordonne.

Il se trouve plusieurs nations *sauvages* en Amérique, à cause des mauvais traitemens qu'elles ont éprouvés, & qu'elles craignent encore des Espagnols. Retirés dans les forêts & dans les montagnes, elles maintiennent leur liberté, & y trouvent des fruits en abondance. Si elles cultivent autour de leurs cabanes un morceau de terre, le mays y vient d'abord ; enfin la chasse & la pêche achevent de les mettre en état de subsister.

Comme les peuples *sauvages* ne donnent point de cours aux eaux dans les lieux qu'ils habitent, ces lieux sont remplis de marécages où chaque troupe *sauvage* se cantonne, vit, multiplie & forme une petite nation. (*D. J.*)

SAUVAGEA, s. f. (*Botanique.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Le calice subsistant de la fleur est de cinq feuilles faites en lancettes pointues ; la fleur est à cinq pétales plats, droits, obtus, échancrés, & plus longs que les feuilles du calice. Les étamines sont des filets nombreux, chevelus, qui ont la moitié de la longueur de la fleur ; leurs bossettes sont simples ; le germe du pistil est enseveli dans le calice ; le stile est court ; les stigma sont au nombre de six, oblongs, & de la longueur du stile : le fruit est uue capsule ovale, couverte, à une seule loge ; l'enveloppe de la fleur & la capsule s'ouvrent horisontalement au milieu ; les graines sont petites & nombreuses. Linnæus *gen. plant. pag.* 240. (*D. J.*)

SAUVAGEON, s. m. (*jardinage.*) est le même que *sujet*, que *franc. Voyez* SUJET.

SAUVAGINE, s. f. (*Pelleterie.*) nom que l'on donne aux peaux non apprêtées de certains animaux sauvages qui se trouvent communément en France, tels que peuvent être les renards, les lievres, les blaireaux, les putois, les fouines, les belettes ; & la *sauvagine* n'est regardée que comme une pelleterie commune qui ne s'emploie que pour les fourrures de peu d'importance. *Savary.* (*D. J.*)

SAUVAGUZÉES, s. m. pl. (*coton des Indes.*) ce sont des toiles blanches de coton qui viennent des Indes orientales. Il y en a, qu'on appelle *balazées*, qui se

fabriquent à Surate, & d'autres que l'on nomme *ſauvaguzées - dontis*. Elles ont treize aunes & demie ſur deux tiers de large. *Dict. de Comm.*

SAUVE-GARDE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que les Hollandois établis à Surinam, donnent à une eſpece de ſerpent, qui differe des ſerpents ordinaires, des lézards & de l'ignane; il vient d'un œuf, comme les lézards; ſes écailles ſont menues & liſſes; il ſe nourrit des œufs d'oiſeau qu'il va manger dans leurs nids: lorſqu'il veut pondre les ſiens, il forme un creux ſur le bord des rivieres, & il les laiſſe éclorre à la chaleur du ſoleil; ſes œufs ſont de la groſſeur de ceux d'une oie, mais plus alongés; les Indiens ne font aucune difficulté d'en manger. Mademoiſelle Mérian, qui nous donne la deſcription de cet animal, n'a pas pu éclaircir davantage ſa nature; elle nous laiſſe dans l'incertitude ſi elle parle d'un crocodile ou cayman, d'un ſerpent ou d'un lézard.

SAUVE-GARDE, ſ. f. (*juriſprudence.*) ſont des lettres données à quelqu'un, par leſquelles on le met ſous ſa protection, avec défenſe à toutes perſonnes de le troubler ni empêcher, ſous certaines peines, & d'être déclaré infracteur de la *ſauve-garde*. Il y a des *ſauve-gardes* pour la perſonne en quelque lieu qu'elle aille; il y en a qui ſont ſpécialement pour les maiſons & biens, pour empêcher qu'il n'y ſoit fait aucun dommage, & pour empêcher le propriétaire du logement des gens de guerre.

Il eſt parlé de ces *ſauve-gardes* dans pluſieurs coutumes; & dans le recueil des ordonnances de la troiſieme race, on trouve nombre de lettres de *ſauve-garde* données à des abbayes & autres égliſes.

La *ſauve-garde* peut être accordée par le roi, ou par les juges, ſoit royaux, ou des ſeigneurs.

On entend quelquefois par *ſauve-garde*, une plaque de fer appoſée ſur la porte d'une maiſon, ſur laquelle ſont les armes du roi ou de quelqu'autre ſeigneur, avec ce mot *ſauve-garde*; ces panonceaux ne ſont pas la *ſauve-garde* même, ils ne ſont qu'un ſigne extérieur qui annonce que le propriétaire de la maiſon eſt ſous la *ſauve-garde* du roi ou de quelqu'autre ſeigneur. *Voyez le gloſſaire* de M. de Lauriere & *le mot* SAUF-CONDUIT. (*A*)

SAUVE-GARDE, (*Art milit.*) c'eſt, à la guerre, la protection que le général accorde à des particuliers pour conſerver leurs châteaux, maiſons ou terres, & les mettre à l'abri du pillage. Le garde ou le ſoldat qui va réſider dans ces lieux, ſe nomme auſſi *ſauve-garde*. Il a un ordre par écrit contenant l'intention du général. Il eſt défendu, ſous peine de la vie, d'entrer dans les lieux où ſont envoyés les *ſauve-gardes*, & de leur faire aucune violence. Le profit des *ſauve-gardes* appartient au général, il peut les étendre autant qu'il le juge à propos. Cependant le trop grand nombre de *ſauve-gardes* eſt au détriment de l'armée, qui ſe trouve privée de tout ce que les lieux conſervés pourroient lui fournir. Lorſqu'un lieu où il y a des *ſauve-gardes* ſe trouve ſurpris par l'ennemi, les *ſauve-gardes* ne ſont pas priſonniers de guerre. (*q*)

SAUVE-GARDE, *ou* TIRE-VILLE, (*Marine.*) c'eſt une corde amarrée au bas du beaupré, & qui montant à la hune de miſaine, en deſcend pour s'amarrer aux barres de la hune de beaupré. Elle ſert aux matelots qui font quelques manœuvres de la cavadiere & du tourmentin, pour marcher en ſûreté ſur le mât de beaupré.

Sauve-garde du gouvernail, eſt un bout de corde qui traverſe la meche du gouvernail, & qui eſt arrêté à l'arcaſſe du vaiſſeau.

Les *ſauve-gardes* ſont auſſi deux cordes poſées depuis l'extrémité de l'éperon juſqu'aux ſous-barres des boſſoirs, & qui ſervent à empêcher que les matelots, qui ſont dans l'éperon pendant les tempêtes, ne tombent à la mer.

SAUVEL, LE, (*Géogr. mod.*) riviere de France, dans l'Alſace. Elle a ſa ſource au mont de Voſge, & ſe jette dans le Rhin, entre Strasbourg & Offendorf.

SAUVEMENT, ſ. m. *terme de commerce de mer*; on dit qu'un vaiſſeau marchand eſt arrivé en bon *ſauvement*, pour

dire qu'il est arrivé à bon port sans aucun accident. *Dictionn. de Comm. & de Trevoux.*

SAUVEMENT DROIT DE, (*Droit féodal.*) c'étoit autrefois un droit qui consistoit en la vingtieme partie du blé & du vin que les habitans étoient tenus de donner à leur seigneur, à la charge de construire & entretenir à ses dépens les murailles du bourg pour leur sûreté & la conservation de leurs biens. (*D. J.*)

SAUVEMENT, (*Musiq.*) On me pardonnera, j'espere, l'usage que j'ai fait dans quelques endroits de l'expression inusitée *sauvement de la dissonnance*, pour indiquer l'action de sauver une dissonnance. J'y ai été forcé pour éviter les circonlocutions, qui, souvent obscurcissent la matiere. Le mot *sauvement*, quoique françois, paroît peu usité; mais, s'il est dans la langue, pourquoi ne pas s'en servir? (*F. D. C.*)

SAUVER, v. act. (*Gramm.*) c'est préserver, garantir de quelque cause de ruine, de perte & de destruction. Ce médecin m'a *sauvé* d'une grande maladie; je lui ai *sauvé* la vie dans cette occasion; on l'a *sauvé* des mains de la justice. *Sauvez* du-moins les apparences; *sauvez* la vole. Je vous *sauverai* les cinq blouses. Je ne sais comment il se *sauvera* de ce marché; cela me *sauvera* un travail infini. Il s'est *sauvé* à la nage. Il est venu pour *sauver* tous les hommes. *Sauvez*-moi de la mort éternelle. *Sauve* qui peut.

SAUVER LE, (*Géogr. mod.*) ou le *Sur*; riviere de France, en Alsace. Elle prend sa source dans les montagnes, aux confins des pays réunis de la Lorraine. Elle traverse par deux bras la forêt de Haguenau, & se joignant ensuite en un seul canal, elle se perd dans le Rhin, entre le Fort-Louis & Seltz. (*D. J.*)

SAUVER, *en Musique*, *sauver* une dissonnance, c'est la résoudre, selon les regles, sur une consonnance de l'accord suivant. Il y a pour cela une marche prescrite, & à la basse fondamentale de l'accord dissonnant, & à la partie qui forme la dissonnance. On ne peut trouver aucune maniere de *sauver* qui ne soit dérivée d'un acte de cadence; c'est donc par l'espece de la cadence qu'est déterminé le mouvement de la basse fondamentale. *Voyez* CADENCE.

A l'égard de la partie qui forme la dissonnance, elle ne doit ni rester en place, ni marcher par degré disjoint, mais elle doit monter ou descendre diatoniquement, selon la nature de la dissonnance. Les maîtres disent que les dissonnances majeures doivent monter, & les mineures descendre, ce qui n'est pas général, puisqu'une septieme, quoique majeure, ne doit point monter, mais descendre, si ce n'est l'accord appellé fort incorrectement *accord de septieme superflue*; il vaut donc mieux dire que toute dissonnance dérivée de la septieme, doit descendre, & dérivée de la sixte ajoutée, monter. C'est-là une regle vraiment générale, & qui ne souffre aucune exception. Il en est de même de la loi de *sauver* la dissonnance. Il y a des dissonnances qu'on peut ne pas préparer, mais il n'y en a aucune qui ne doive se *sauver*.

Dans les accords par supposition, un même accord fournit souvent deux dissonnances, comme la septieme & la neuvieme; la neuvieme & la quarte; alors elles ont dû se préparer, & doivent se *sauver* toutes deux. C'est qu'il faut avoir égard à tout ce qui dissonne, non-seulement sur la basse fondamentale, mais encore sur la basse continue. (*S*)

SAUVER, *voyez* SAUVAGE.

SAUVERABANS *ou* TORDES, s. m. (*Marine.*) anneaux de corde qu'on met près de chaque bout des grandes vergues, afin d'empêcher que les rabans ne soient coupés par les écoutes des hunes.

SAUDE-VIE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *ruta muraria*; genre de plante dont les familles ressemblent en quelque sorte à celles de la rue des jardins. *Voyez* RUE, Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

SAUVES, (*Géog. mod.*) petite ville, ou, pour mieux dire, bourg de France, dans le bas Languedoc, sur la Vidourle, à 3 lieues au nord d'Anduze, au diocèse d'Alais, avec une abbaye de bénédictins, fondée l'an 1029, & un viguier perpétuel que saint Louis y établit en 1236. *Long.* 23. 9. *lat.* 43. 41.

SAUVETAT, LA, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg de France. *Voyez* SALVETAT, *la*.

SAUVETERRE, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes de France, l'une dans le Béarn à 7 lieues de Pau, & l'autre dans le pays de Comminges, à peu de distance de Lombez. (*D. J.*)

SAUVEUR LE VICOMTE, SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, en Normandie, au diocèse de Coutances, sur la riviere d'Ouve, à 6 lieues de Cherbourg au midi, avec une abbaye d'hommes de l'ordre de saint Benoît, fondée l'an 1048.

SAUVEUR, (*Critique sacrée.*) σωτηρ en grec, en latin *salvator*; celui qui sauve la vie, ou qui délivre de quelques grands maux; c'est en ce sens que Joseph est appellé *le sauveur du monde*, pour avoir garanti l'Egypte de la famine en faisant à propos de grands amas de grains dans les greniers du roi. *Gen. lxj.* 45. L'Ecriture donne aussi ce nom à ceux qui ont tiré les Israélites d'entre les mains de leurs ennemis. *II. Esd. ix.* 27. Ainsi Josué, David, les Juges, Salomon, Josias, Mathatias ont reçu des Juifs le nom de *sauveur*. C'est à Jesus-Christ seul que ce beau titre appartient par excellence. (*D. J.*)

SAUVEUR, (*Art numismat.*) σωτηρ ou σωτηρα; on voit les *dieux sauveurs* dans les médailles. Il est fait mention dans Sophocle des sacrifices qu'on célébroit tous les mois à Argos aux *dieux sauveurs*; mais l'épithete de *soter* & de *sotera* est donnée pareillement à des déesses, Cybele, Vénus, Diane, Cérès, Proserpine, Thémis, la Fortune & autres qui portent chacune le nom de *déesse salutaire*.

Le même titre est accordé, à leur exemple, à des reines, comme à Bérénice, Cléopatre; & à des impératrices, comme à Faustine. Il y a d'elle un beau médaillon du cabinet du roi de France, représentant Cybele dans un temple de lions; aux deux côtés de son siege est Atis debout devant un pin, & pour inscription on lit, *Matri deûm salutari*.

Pareillement le nom de *dieu sauveur* θεὸς σωτηρ ne se donnoit pas seulement au grand dieu Jupiter, *Jovis soteri*, & à d'autres divinités de l'un & l'autre sexe, mais à des rois & à des reines de Syrie, d'Egypte, &c. ainsi que d'anciens monumens, & particuliérement des médailles le justifient. De plus la flatterie des peuples communiqua le même titre de *soter* ou de *sauveur*, a des empereurs vivans, même à ceux d'entr'eux les plus indignes d'un tel honneur. Il y a une médaille portant d'un côté la tête de Néron, & de l'autre une inscription grecque au milieu d'une couronne de laurier. Cette inscription dit, *au sauveur du monde*; au-dessous est une demi-lune: mais consultez sur ce sujet M. Spanheim, vous y trouverez beaucoup de particularités curieuses.

Le même titre de σωτηρ fut donné par les Grecs à l'empereur Hadrien, comme il paroit par les inscriptions; cependant ce titre tout fastueux qu'il étoit, cessa presque d'être une distinction par le fréquent usage qu'on en avoit fait. On sait que Ptolomée I. roi d'Egypte, Antiochus I. Démétrius I. & Démétrius III. rois de Syrie, l'avoient pris sur leurs médailles, & qu'on l'avoit accordé à plusieurs autres rois grecs qui ne firent aucun effort pour le mériter. Enfin dans ce genre de flatterie, les Grecs & les Romains n'avoient rien à se reprocher. (*D. J.*)

SAUVEUR, *ordre de saint*, (*Théolog.*) est le nom d'un ordre de religieuses, fondé par sainte Brigite, environ l'an 1344, & ainsi appellé parce que la commune opinion étoit que dans des révélations faites à cette sainte, Jesus-Christ lui-même lui en avoit donné la régle & les institutions; on les appelle aussi *brigitines* ou *bridgetines*, du nom de leur fondatrice.

Voici ce qu'on raconte de leur origine. Guelphe prince de Baviere, mari de sainte Brigite, étant mort à Arras à son retour de Galice, sa veuve touchée d'un mouvement de dévotion résolut d'entrer dans un monastere, & pour cela fonda celui de *saint Sauveur* à Western, dans le diocèse de Linkoping en Suede, où elle a son tombeau.

Par les constitutions de cet ordre, les

religieuses sont particuliérement consacrées au service de la Vierge, & les religieux chargés d'assister spirituellement les malades, & d'administrer les sacremens, en cas de nécessité.

Le nombre des religieuses dans chaque couvent est fixé à soixante, & celui des moines à treize comme les apôtres, en supposant que saint Paul est le treizieme. Un d'entre eux étoit prêtre, quatre diacres, pour représenter les quatre docteurs de l'Eglise, & les huit autres convers; mais ils ne devoient être en tout que soixante & douze, pour figurer les soixante & douze disciples de Jesus-Christ. Si l'on en excepte ces circonstances & la forme de leur habit, ils suivent dans tout le reste la regle de Saint Augustin. Cet ordre fut approuvé par Urbain V. & par ses successeurs; & en 1603 Clément VIII. y fit quelques changements en faveur de deux monasteres qui commençoient alors à s'établir en Flandre.

SAUVEUR, *saint*, congrégation de chanoines en Italie, qui portent le nom de *scopetini*, & qui furent fondés en 1408 par le bienheureux Etienne, religieux de l'ordre de saint Augustin. Leur premier établissement se fit dans l'église de *saint Sauveur* près de Sienne, & c'est de-là qu'ils ont tiré le nom qu'on leur donne; celui de *scopetini* vient de l'église de S. Donat de Scopete qu'ils obtinrent à Florence, sous le pontificat de Martin V. Morery, *Dict. t. V. lettre S*, *pag.* 458.

SAUVEUR DE MONTEZAT, *saint*, (*Ord. Milit.*) Mariana, *liv. XV. ch. xvi.* dit que cet ordre militaire a été institué par Alphonse, roi d'Arragon dans le royaume de Valence l'an 1317, que les biens des templiers furent donnés aux chevaliers, lesquels furent unis à l'ordre de Calatrava; mais en sorte néanmoins qu'ils auroient leur grand-maître particulier, & qu'ils porteroient une croix rouge sur un manteau blanc. Dom Joseph Michieli, l'abbé Justiniani, & le pere Helyot, ont parlé les uns & les autres diversement & fort peu exactement de cet ordre. (*D. J.*)

SAUVEURS, *en terme de Commerce de mer*, signifie ceux qui ont sauvé ou pêché des marchandises perdues en mer, soit par le naufrage, soit par le jet arrivé pendant la tempête, & auxquels les ordonnances de la marine de France attribuent le tiers des effets sauvés. *Dict. de comm.*

SAVUS, (*Géog. anc.*) *Savus* dans Strabon & Dion Cassius; *Sabus* dans Justin; *Saüs* dans Pline & Ptolomée, fleuve de la Pannonie qui tombe dans le Danube; il est aujourd'hui connu sous le nom de *Save.*

Les anciens parlent aussi d'un autre *Savus*, fleuve de la Mauritanie césarienne. Ptolomée, *liv. IV. ch. ij.* met son embouchure sur la côte septentrionale, entre Icosium & Rustionum; le nom moderne selon Marmol, est Saffaya. (*D. J.*)

SAVUTO, LE, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure; elle prend sa source au sud-est de Cosenza, & se rend dans la mer au-dessus de Martorano; c'est l'*Ocinarus* de Lycophron. (*D. J.*)

SAWE *ou* SOWE, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans Staffordshire. Elle prend sa source près d'Eccles-hall, & après avoir arrosé Stafford, elle se jette dans le Trent, près de Ticke's-hall. (*D. J.*)

SAWA, (*Hist. anc.*) divinité des anciens arabes idolâtres, qu'ils adoroient sous la figure d'une femme.

SAWBON, (*Géogr. mod.*) ville des Indes, dans le royaume de Brampour, à 7 lieues de la ville de Caddor. Les caravanes qui vont de Brampour, de Bengale, & de Cambaye à Agra, passent par cette ville.

SAX *ou* SACHS, f. m. (*Hist. anc.*) c'est ainsi que quelques anciens peuples de Germanie nommoient un poignard ou un sabre fort court, dont ils se servoient à la guerre; on croit que c'est du nom de cette arme que vient le nom des Saxons.

SAXATILE, adj. (*Gramm. Pêche.*) qui habite les rochers, les pierres & les cailloux; on dit, un poisson *saxatile.*

SAXAVA, (*Géogr. mod.*) ville de

Perse, dans une plaine sablonneuse, à deux ou trois journées de caravane de Sultanie. Paul Lucas est le seul qui en parle; & comme c'est un voyageur romancier, il nous donne *Saxava* pour une grande ville, autrefois superbe, qui a près de 2 milles de tour. (*D. J.*)

SAXE, (*Géog. mod.*) grand pays d'Allemagne, dans la partie septentrionale, & qui étoit autrefois beaucoup plus étendu qu'il n'est à présent. On le divise aujourd'hui en *Saxe* proprement dite, en duché de *Saxe*, qui comprend tous les états de l'électorat de ce nom; & en *Saxe* dans toute son étendue, qui comprend le cercle de la haute *Saxe*, & le cercle de la basse *Saxe*. *Voyez ces trois mots.*

L'ancienne *Saxe* renfermoit, vers le temps de la décadence de l'empire, cette vaste étendue de pays qui est entre l'Oder, la Sala, l'Issel, & la mer Germanique. Les peuples qui l'habitoient se sont rendus fameux par leurs conquêtes. Ils étoient partagés en trois nations principales, qui étoient les Saxons estphaliens, les Saxons westphaliens, & les Saxons angrivariens; & ces trois nations se divisoient en plusieurs autres qui avoient chacune leurs princes, mais on observoit par-tout les mêmes loix & les mêmes coutumes.

Comme les Saxons naissoient pour ainsi dire guerriers; ils avoient presque toujours les armes à la main; & comme ils étoient jaloux de leur liberté, ils ne pouvoient souffrir de domination étrangere. C'est pour cela qu'ils firent si long-temps la guerre, & qu'ils furent si opiniâtres à se défendre contre les rois de France, particuliérement contre Charlemagne. Hatteric est le plus ancien roi de *Saxe* dont il soit parlé dans l'histoire. Il défit Borbista, roi des Goths, qui avoit fait une irruption dans ses états. Il eut pour successeur Anseric II. son fils qui régna vers le temps de la naissance de Jesus-Christ.

Il est impossible de connoître l'histoire des rois saxons de ce temps-là, & tous les auteurs qui s'y sont attachés, comme Spangenberg, Fabricius, Kransius & autres, n'ont pû y réussir. On sait seulement que les princes de ces pays firent des conquêtes éloignées. Les uns porterent leurs armes en Espagne, & les autres dans les Gaules; mais Hengiste passa dans la grande Bretagne au secours des insulaires, l'an 448; & après avoir vaincu les Pictes & les Scots qui leur faisoient la guerre, il s'empara de la plus grande partie de cette île. De lui descendirent les rois de Kent, de Sussex, d'East-Angles, d'Essex, de Murcie, de Northumberland, & de Wessez, dont la postérité finit à Edouard III. l'an 1066, après y avoir régné près de six cens ans.

Thierry I. fils aîné de Clovis, Théodebert I. Clotaire I. Clotaire II. eurent de longues guerres, sans beaucoup de succès, contre les Saxons qui étoient descendus dans la Gaule belgique. Charles Martel les combattit durant vingt ans. Pepin leur fit la guerre trois fois en dix ans; enfin Charlemagne, après une guerre de trente-deux ans, les subjugua, leur fit embrasser le christianisme de force, & fonda dans leur pays les archevêchés de Magdebourg & de Breme, & les évêchés de Paderborn, de Munster, d'Osnabrug, de Hildesheim, de Ferden, de Minden, & d'Halberstad.

La *Saxe* ne renfermoit pas seulement autrefois les archevêchés & évêchés que nous venons de nommer, mais elle en contenoit encore d'autres; outre les margraviats de Brandebourg, de Lusace, & de Misnie, la principauté d'Anhalt, les duchés de Brunswick, de Lunebourg, plusieurs comtés, la principauté d'Oost-frise, & les pays de Frise, de Groningue, & d'Over-Issel; tous ces états faisoient originairement partie de la *Saxe*.

La plupart furent long-temps possédés par des princes saxons, & à mesure qu'ils changerent de maître ils changerent aussi de nom; enfin l'empereur Maximilien I. ayant divisé l'Allemagne en dix cercles, pour en rendre le gouvernement moins confus, comprit presque tous les états qui dépendoient autrefois de la *Saxe*, avec divers autres, dans deux cercles qu'il fit nommer *cercle de la haute*, & *cercle de la basse Saxe*. (*D. J.*)

SAXE, *le cercle de la haute*, (*Géog. mod.*) le cercle de la *haute Saxe* contient les électorats de *Saxe* & de Brandebourg, les

duchés de Poméranie, de *Saxe*-Altenbourg, de *Saxe*-Weimar, de *Saxe*-Gotha, de *Saxe*-Cobourg, de *Saxe*-Eysenach, la principauté d'Anhalt, les évêchés de Meissen, de Mersbourg, de Naubourg, de Camin, & un grand nombre d'autres souverainetés. L'électeur de *Saxe* en est le directeur; son contingent est de 277 cavaliers, & de 1167 fantassins, ou de 7992 florins par mois. (*D. J.*)

SAXE, *le cercle de la basse*, (*Géog. mod.*) le cercle de la *basse Saxe* est composé de l'évêché de Hildesheim, des duchés de Brunswick, de Mecklenbourg, de Holstein, de Magdebourg, de la principauté de Halberstat, de l'évêché de Lubeck, des duchés de Brunswick-Zell, de Wolfenbutel, de Holstein-Gottorp, de *Saxe*-Lawenbourg, & des villes de Lubeck, de Breme, de Goslar, de Mulhausen, de Northausen, *&c.* Le roi de Prusse, comme duc de Magdebourg, & l'électeur d'Hanovre comme duc de Breme, sont directeurs de ce cercle. Son contingent est de 330 cavaliers, & de 1277 fantassins, ou 8992 florins par mois. (*D. J.*)

SAXE, *le duché de*, (*Géogr. mod.*) on comprend ordinairement sous le nom de *duché de Saxe*, tous les états qui composent l'électorat de ce nom; ils sont situés au milieu de l'Allemagne, & très-peuplés; ils renferment beaucoup de noblesse, & un grand nombre de bonnes villes; la justice s'y administre principalement selon le droit saxon, qu'on y suit depuis plusieurs siecles. *Voyez* DROIT SAXON.

Le duché de *Saxe* est borné au nord, par le marcgraviat de Brandebourg, au midi par la Misnie, au levant par la basse-Lusace, & au couchant par la principauté d'Anhalt; on lui donne environ 13 lieues d'Allemagne de largeur, & 15 de longueur; il est arrosé de grosses rivieres, qui y entretiennent un grand commerce, dont le principal est celui des mines; l'Elbe le coupe en deux parties inégales, car celle qui est à l'orient, est beaucoup plus grande que l'autre; le pays consiste en campagnes, qui fournissent presque toutes les choses nécessaires à la vie, & du blé en abondance; mais le bois y manque, ce qui oblige les habitans d'en tirer de la Lusace, & des frontieres de Brandebourg.

C'est dans ce duché que le luthéranisme a pris naissance; Wittemberg en est la capitale; cependant l'électeur de *Saxe* fait sa résidence à Dresde, capitale de la Misnie. (*D. J.*)

SAXETANUM, ou *SEXETANUM*, (*Géogr. anc.*) ville d'Espagne, dans la Bétique. L'itinéraire d'Antonin la marque entre Murgis & Caviculum, à 38 milles du premier de ces lieux, & à 16 milles du second. *Sexetanum* est selon les apparences, la *Sexitania* de Ptolomée. (*D. J.*)

SAXIFRAGE, *saxifraga*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le calice de cette fleur est profondément découpé; le pistil sort du calice; il a ordinairement deux cornes, & il devient dans la suite, avec le calice, un fruit arrondi, qui a comme le pistil deux cornes & deux capsules; ce fruit renferme des semences ordinairement fort menues. Tournefort, *inst. rei herb. Voy.* PLANTE.

SAXIFRAGE DORÉE, *chrysoplenium*; genre de plante à fleur monopétale, découpée en rayons; cette fleur n'a point de calice; le pistil sort du centre & devient dans la suite une capsule membraneuse & divisée en deux cordes; cette capsule s'ouvre en deux parties, & renferme des semences ordinairement assez menues. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SAXIFRAGE, (*Mat. méd.*) on connoît sous ce nom, dans les boutiques, outre la grande *saxifrage*, grande pimprenelle-*saxifrage* ou boucage & la petite primprenelle-*saxifrage* ou petite boucage, dont il est parlé à l'*art.* BOUCAGE, *voyez cet art.* Plusieurs autres plantes, savoir la *saxifrage* blanche, *saxifraga rotundifolia alba*; la *saxifrage* des Anglois, ou des prés, & la *saxifrage* ordinaire, ou la casse-pierre. *Lignis minor saxifraga.* Pluk. & *inst. rei herb.*

Ce ne sont que les racines de ces trois plantes qui sont d'usage; on les a regardées comme propres à briser la pierre dans la

vessie, & c'est de cette prétendue propriété qu'elles ont vraisemblablement tiré leur nom; leur vertu diurétique, & leur vertu emménagogue sont plus réelles; on les fait entrer quelquefois à ce titre dans les bouillons & les aposèmes apéritifs & diurétiques & dans ceux qu'on fait avaler quelquefois par dessus des bols, ou des poudres emménagogues; ces racines peuvent se donner aussi en infusion ou en substance dans du vin blanc. En général, ces remedes ne sont pas fort usités.

La semence de la *saxifrage* ordinaire, ou de la casse-pierre, entre dans la bénédicte laxative de la pharmacopée de Paris. (*b*)

Les riverains pêcheurs du ressort de de l'amirauté de Fécamp, cueillent cette herbe, qui croit en abondance sur les falaises dont les côtes sont bordées; ils font de cette herbe, qu'on estime des meilleures, des salaisons qui se transportent dans les grandes villes; mais comme les falaises sont extrêmement hautes, ils y descendent au moyen d'une corde établie au haut de la falaise, & tenue par des hommes qui la conduisent à la voix de celui qui cueille la perce-pierre; ces cordes qui sont grosses comme un petit cablot, ne sont ni tannées ni gauderonnées, pour être plus souples & plus maniables; elles sont formées de cœur de chanvre, pour la sureté des personnes qui s'exposent à ce travail, qui n'est pas sans danger.

SAXONES, (*Geog. anc.*) peuples de la Germanie. Ptolomée, *l. II. c. xj.* les place au midi de la Chersonèse Cimbrique; ils étoient séparés des *Pharodini* par le fleuve *Chalusus*, des *Cauchi* par l'Elbe, & habitoient le Holstein.

Lassés de vivre entre des bois & des marais, dans des terres stériles, & jaloux des expéditions que leurs voisins avoient faites dans les provinces de l'empire romain, ils se liguerent avec les Chérusques, & firent ensemble plusieurs courses jusqu'au Rhin, d'où ils revinrent toujours chargés de butin. Ces succès les animerent à de nouvelles entreprises; ils ravagerent le pays des Chamave, & comme ils vouloient se joindre aux Francs, pour passer avec eux dans la Gaule belgique, l'empereur Valentinien les prévint & les défit.

Cette déroute les obligea de retourner dans leurs anciennes demeures, où s'étant multipliés de nouveau, ils se partagerent en deux corps; les uns passerent sous la conduite d'Hengis, dans la grande Bretagne, où ils furent appellés par les insulaires, pour les défendre contre les Pictes & les Scots; ils y accoururent, & avec les temps, ils s'y établirent par la force des armes. Les autres s'emparerent des pays aux environs de l'Elbe, & profitant des troubles & des guerres civiles qui déchiroient l'empire, ils y fonderent une monarchie qui eut durant long-temps des rois particuliers. En un mot, ils se rendirent redoutables à leurs voisins, dont ils soumirent la plus grande partie; on entreprit souvent, sans succès, de les subjuguer; enfin Charlemagne en vint à bout, après une guerre de trente ans, pendant laquelle ils lui donnerent beaucoup d'exercice. *Voyez* SAXE & SAXONS. (*D. J.*)

SAXONICUM LITTUS, (*Géogr. anc.*) la notice des dignités de l'empire, *sect.* 34. 38. 52. 61. & 62. nomme ainsi la partie orientale du pays de Kent en Angleterre. On ne peut douter qu'elle ne désigne cette province, puisqu'elle y met les villes de Dubris & de Rictupis, avec les autres places de l'ancien *Cantium*. La même notice comprend aussi sous le nom de *littus-Saxonicum*, la côte de la seconde Belgique, & celle de la Gaule lyonnoise, du côté qu'elle étoit opposée au Cantium; car elle met sur cette côte les Armoriques, les Osismiens, les Abrincates, les Vénetes & les Nerviens, de même que les villes *Rhotomaques*, *Flavia*, *Constantia*, & autres, qu'elle dit situées sur le rivage saxon. Il n'y a point à douter que ce nom n'eût été donné à ces côtes, parce qu'elles étoient souvent pillées & ravagées par les pirates saxons. (*D. J.*)

SAXONNE LANGUE, (*Hist. des lang. de l'Eur.*) la langue *saxonne* est très-peu connue, & les monumens qui en restent, sont en petit nombre. Lorsque les Saxons eurent soumis les Bretons, & les eurent rendus comme étrangers dans leur propre pays; les conquérans mépriserent

bientôt eux-mêmes la langue qu'ils y avoient apportée. Dès l'année 652, dit un de leurs historiens, bien des gens de notre île furent envoyés dans les monasteres de France, pour y être élevés, & pour apprendre la langue de ce pays-là; sous le regne d'Edouard le confesseur, il passa un grand nombre de Normands à sa cour, qui y introduisirent leur langue & leurs manieres; enfin après la conquête de Guillaume I. toutes les lois furent rendues en françois, & tous les enfans apprirent le normand; le caractere saxon dont on s'étoit servi dans tous les écrits, fut négligé, & dans le regne suivant, il devint si fort hors d'usage, qu'il n'y avoit plus que de vieilles gens qui fussent en état de le lire.

Il est vrai qu'Henri I. donna en caracteres saxons, à Guillaume, archevêque de Cantorbery, une charte, par laquelle il le confirmoit dans la jouissance de son siege; mais on ne connoît guere que ce seul exemple de l'emploi de la *langue saxonne*, & peut-être est-il dû au dessein que le roi eut d'obliger la reine qui étoit d'origine saxonne, & de se concilier l'affection de ses sujets anglois, qui pouvoient se flatter que son mariage leur procureroit quelques droits de plus auprès de lui.

Le P. Mabillon & d'autres auteurs se sont donc trompés en assurant que l'écriture *saxonne* s'étoit totalement perdue dès le temps de la conquête; il en fut des caracteres saxons comme des croix dans les actes publics, qui pour la plus grande partie furent supprimées, & auxquelles on substitua les sceaux, & les souscriptions à la normande; cependant on ne laissa pas de conserver çà & là l'ancienne maniere des croix; il n'y a pas de doute que la dialecte *saxonne* ne continuât à être en usage dans les villages & à la campagne, avec un mélange du françois & du langage de la cour.

Quand les barons commencerent à perdre de leur autorité, la langue du pays commença à être plus en vogue, jusqu'à ce que les communes obtinrent du roi Edouard III. que toutes les procédures juridiques se feroient en langue angloise. Cette loi ne rétablit pas néanmoins la *langue saxonne* dans son premier état, elle fit seulement honneur au langage qu'on parloit alors, & qui étoit une langue mêlée de quantité de mots étrangers.

Il ne restoit des traces du véritable saxon que dans les monasteres, & encore n'étoit-ce que dans ceux qui avoient été fondés avant la conquête normande, parce que leur intérêt les obligeoit d'entendre la langue dans laquelle leurs chartes originales étoient écrites; c'étoit par cette raison que dans l'abbaye de Croyland il y avoit un maître pour enseigner le saxon à quelques-uns des plus jeunes freres, pour que dans un âge plus avancé, ils fussent mieux en état de faire valoir les anciens actes de leurs monasteres contre leurs adversaires; c'étoit sans doute pour la même raison que dans l'abbaye de Tavistoke, qui avoit été fondée par les Saxons vers l'an 691, on faisoit des leçons publiques en *longue saxonne*, leçons qui ont été continuées jusqu'au temps de nos peres, dit Cambden, pour que la connoissance de cette langue ne se perdit point, comme elle a fait depuis.

Enfin Guillaume Summer, célebre antiquaire anglois du dernier siecle, a tâché de rétablir la *langue saxonne*, par son glossaire de cette langue, & par d'autres ouvrages qu'il a publiés à la tête des anciens historiens d'Angleterre, imprimés à Londres en 1652. *in-fol.* Son dictionnaire saxon a paru à Oxford en 1659. au moyen de ce dictionnaire, on peut entendre les évangiles en *langue saxonne*, mis au jour par le docteur Thomas Mareshall; ce dictionnaire de Summer n'est pas néanmoins encore assez complet, pour qu'il ne fût susceptible d'additions & d'une plus grande perfection, si l'on vouloit recueillir les anciens manuscrits qui subsistent encore dans cette langue. (*D. J.*)

SAXONS, s. m. pl. (*Hist. anc. & mod.*) nation belliqueuse fort adonnée à la piraterie, qui étoit une colonie des Cimbres, c'est-à-dire des habitans de la Chersonese cimbrique, connue aujourd'hui sous le nom de *Jutland.* En sortant de ce pays leur premier établissement fut dans le district qui forme aujourd'hui les

duchés de Slefwick & de Holftein, dont ils s'étendirent au loin & occuperent d'abord le pays fitué entre le Rhin & l'Elbe, enfuite ils s'emparerent de la Weftphalie, de la Frife, de la Hollande & de la Zélande. Les *Saxons* ont, dit-on, une origine commune avec les Francs & les Suéves. Ils fubjuguerent les Angles, peuple du Holftein, avec qui ils furent confondus fous le nom d'*Anglo-Saxon.* Ce furent ces derniers qui fous la conduite de Hengift & de Horfa, firent vers l'an 450 la conquête d'une grande partie de l'île de la grande Bretagne, où ils avoient été appellés par les Bretons abandonnés des Romains, & qui à leur défaut, leur demandoient du fecours contre les Pictes. Ils pafférent ce pays jufqu'à la conquête des Danois. Quant aux autres *Saxons*, Charlemagne leur fit long-temps la guerre, & parvint enfin à les foumettre, & les força d'embraffer la religion chrétienne.

SAXONS, (*Hift. & Géogr. mod.*) on appelle aujourd'hui proprement *Saxons*, les peuples du duché de Saxe qui occupent les états de l'électorat de ce nom; mais dans le feptieme & le huitieme fiecle, on appelloit *Saxons* tous les Germains feptentrionaux qui habitoient les bords du Wéfer & ceux de l'Elbe, de Hambourg à la Moravie, & de Mayence à la mer Baltique. Ils étoient payens ainfi que tout le feptentrion. Leurs mœurs & leurs ufages étoient encore les mêmes que du temps de Germanicus. Chaque canton fe gouvernoit en république; & avoit un chef pour la guerre. Leurs lois étoient fimples, & leur religion toute idolâtre. Leur principal temple étoit dédié au dieu Irminful, foit que ce dieu fut celui de la guerre, le Mars des Romains, ou le fameux Arminius, vainqueur de Varus.

Comme ces peuples mettoient leur gloire & leur bonheur dans la liberté, Charlemagne le plus ambitieux, le plus politique & le plus grand guerrier de fon fiecle, entreprit de les affujettir, & en vint à-bout après trente ans d'une guerre injufte & cruelle, qu'il n'avoit formée que par efprit de domination. En effet, le pays des *Saxons* n'avoit point encore ce qui tente aujourd'hui la cupidité des conquérans. Les riches mines de Goflar & de Friedberg, dont on a tiré tant d'argent, n'étoient point encore découvertes. Elles ne le furent que fous Henri l'Oifeleur, qui fuccéda à Conrard, roi de Germanie, en 919. Point de richeffes accumulées par une longue induftrie; nulle ville digne de la convoitife d'un ufurpateur. Il ne s'agiffoit que d'avoir pour efclaves un million d'hommes qui cultivoient la terre fous un climat trifte, qui nourriffoient leurs troupeaux dans de gras pâturages, & qui ne vouloient point de maître.

Charlemagne au contraire, vouloit le devenir: en profitant de la fupériorité de fes armes, de la difcipline de fes troupes, & de l'avantage des cuiraffes dont les *Saxons* étoient dépourvus, il vint à-bout d'en triompher. Il vainquit leur général, le fameux Witikind, dont on fait aujourd'hui defcendre les principales maifons de l'empire, & fous prétexte que les *Saxons* refuferent de lui livrer cet illuftre chef, il fit maffacrer 4500 prifonniers. Enfin le fang qu'il fit couler cimenta leur fervitude, & le chriftianifme par lequel il vouloit les lier à fon joug.

Ce prince pour mieux s'affurer du pays, tranfporta des colonies faxones en Tranfylvanie & jufqu'en Italie, & établit des colonies de Francs dans les terres des vaincus; mais il joignit à cette fage politique, la cruauté de faire poignarder par des efpions les *faxons* qui fongeoient à retourner à leur culte. Il propagea l'Evangile comme Mahomet avoit fait le Mahométifme. Pour comble de maux, il leur donna des lois de fang, qui tenoient de l'inhumanité de fes conquêtes. *Extrait de l'effai fur l'hiftoire générale*, *t. I.* (*D. J.*)

SAXONUM INSULÆ, (*Géogr. anc.*) îles de l'Océan germanique. Ptolomée, *l. II. c. xj.* les marque près de l'embouchure de l'Elbe. Crantzius veut que ce foit l'île nommée *Heiligeland*; qui eft fituée à fix milles de l'Elbe, & qui a été la caufe de plufieurs guerres entre les rois de Danemark & les villes Anféatiques; cette île appartient aujourd'hui au duc de Holftein. (*D. J.*)

SAYACU, s. m. (*Ornitholog.*) oiseau du Brésil de la grosseur de notre pinson; il est d'un verd grisâtre, brillant & lustré sur le dos & sur les ailes. Il n'a que le bec & les yeux noirs. Marggr. *hist. Brasi.* (*D. J.*)

SAYD, (*Géogr. mod.*) ville, ou plûtôt port des états du Turc, en Asie, dans la Sourie, sur la côte de la mer. *Voyez* SEIDE. (*D. J.*)

SAYE, s. f. *sagum*, (*Littérat.*) espece de surtout militaire, le mot est grec. Les Phocéens de Marseille apporterent apparemment la mode de cet habit dans les Gaules, d'où vient que les Latins l'ont cru gaulois. Les Romains en adopterent l'usage; c'étoit leur habit de guerre, & la toge leur habit de ville; mais ils portoient des *sayes* d'une seule couleur; au lieu que les *sayes* des Gaulois étoient rayées ou bariolées, *variegatis lucent sagulis*, dit Virgile. La *saye* des Germains différoit de celles des Gaulois & des Romains. Cluvier prétend avec assez de vraisemblance, que c'étoit un petit manteau quarré qui s'attachoit sur la poitrine ou sur l'épaule; & qu'on tournoit du côté de la pluie ou du vent, comme un mantelet hongrois; elle étoit ordinairement de peau, & se portoit le poil en-dedans. La vulgate donne une *saye* aux Hébreux, & en fait un vêtement dont ils usoient en temps de guerre. *Juges iij.* 16. (*D. J.*)

SAYE, s. f. (*Draperie.*) sorte de serge ou étoffe croisée très-légere, toute de laine, qui a quelque rapport aux serges de Caen, & dont quelques religieux se servent à faire des especes de chemises, & les gens du monde des doublures d'habits & de meubles. Les pieces de *saye* sont plus ou moins longues. On prétend avec vraisemblance que cette espece d'étoffe est appellée *saye*, parce qu'elle est fabriquée d'une espece de laine filée, que les Flamands & les Artisiens nomment communément *fil de sayette*. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

SAYETTE, s. f. (*Draperie.*) petite étoffe de laine quelquefois mêlée d'un peu de soie, qui se fabrique à Amiens. *Trévoux.* (*D. J.*)

SAYETTE, *fil de* (*Lainerie.*) le *fil de sayette* est une laine peignée & filée, dont on se sert dans la fabrique de diverses étoffes, dans plusieurs ouvrages de bonneterie, & à faire des cordonnets, des boutonnieres & des boutons. Cette laine se file en Flandres. *Savary.* (*D. J.*)

SAYETTERIE, s. f. (*Lainerie.*) on nomme ainsi la manufacture des étoffes de laine ou de laine mêlée avec de la soie ou du poil, établie à Amiens, soit parce qu'elle s'y fabrique avec cette sorte de fil qu'on appelle *fil de sayette*, soit plus vraisemblablement à cause que les premieres étoffes qui ont été faites se nommoient des *sayes* & des *sayettes*, étoffes dont la fabrique est encore assez commune en Picardie, & dans les villes de Flandres qui en sont voisines. (*D. J.*)

SAYETTEUR, s. m. (*Sayetterie.*) ce mot se dit des maîtres de la sayetterie d'Amiens, qui ne travaillent qu'en étoffes de sayetterie, c'est-à-dire où il n'entre que de la laine, ou tout au plus un fil de soie & un fil de sayette mêlés dans la chaîne, par où ils sont distingués des haute-lisseurs; qui ne travaillent qu'en étoffes de haute-lisse, ce qui s'entend de celles dont la chaîne n'est point de fil de sayette, & qui sont mêlées de fil, de soie, de poil, de lin, de chanvre, ou d'autres matieres. *Savary.* (*D. J.*)

SAYETTEUR-DRAPAN, (*Sayetterie.*) on nomme ainsi dans la sayetterie d'Amiens, ceux d'entre les sayetteurs qui ne font que des serges à chaîne double ou simple, dont les trames sont de laines cardées & filées au grand rouet; & des bouies ou reveches, dont la trame & la chaîne sont toute de cette derniere laine. *Savary.* (*D. J.*)

SAYN, (*Géogr. mod.*) comté d'Allemagne, entre les comtés de Wied & du bas Isenbourg. Il renferme deux prévôtés & cinq ou six bourgs, dont le principal a donné son nom au comté (*D. J.*)

SAYN, *île de*, (*Géogr. mod.*) *ou* SAIN, *Voyez ce mot;* île sur les côtes de Bretagne, située vis-à-vis la baie de Douarnenez, dont elle n'est séparée que par le passage du Ras. Elle est redoutée des mariniers à cause de ses roches &

basses, qui courent avant à l'ouest. On croit que c'est la *Sena* de Pomponius Mela, & selon Cambden, la *Siambis* de Pline, *lib. IV. ch. xvj.* Il y avoit dans cette île des druidesses qui s'y étoient fait un grand crédit. (*D. J.*)

SAYS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) espece de prêtres ou de bonzes du royaume de Tonquin, qui passent pour de très-grands fripons, & pour mener une vie oisive & licencieuse aux dépens du peuple, qui ne croiroit point que ses prieres pussent être agréables à la divinité, si elles n'étoient présentées par ces fainéans qu'ils paient & qu'ils font subsister pour cela. Ces prêtres sont très-nombreux; le roi est souvent obligé de les envoyer à la guerre pour en diminuer le nombre, lorsqu'ils deviennent trop à charge à ses sujets. Les gens de qualité les méprisent, & offrent eux-mêmes leurs prieres & leurs sacrifices.

SAZ, (*Géogr. mod.*) les Turcs appellent ainsi les Saxons qui habitent dans les sept villes de la Transylvanie, où Charlemagne les transféra de leur pays. Ce sont ces villes saxones qui ont donné à la Transylvanie le nom allemand de *Sieben-Burghen*, & dans le x. siecle, le nom latin de *septem Castrensis Regio*. Ces saxons se mêlerent avec les Sécules (que quelques auteurs appellent *Sicules*), nation originaire du pays, & ont formé le peuple qu'on nomme aujourd'hui les *Transylvains*. (*D. J.*)

SBIRRE, s. m. (*Gramm.*) nom qu'on donne aux archers en Italie, & sur-tout à Rome où ils font un corps considérable.

S. C. (*Art. numism.*) ce sont deux lettres ordinairement gravées sur les revers des médailles, quand elles ne sont point en légende ou en inscription : il n'est pas aisé de deviner ce qu'elles signifient par rapport à la médaille.

Quelques-uns disent qu'on gravoit ces deux lettres *S. C.* sur les médailles pour autoriser le métal, & faire voir qu'il étoit de bon aloi, tel que devoit être celui de la monnoie courante; d'autres disent que c'étoit pour en fixer le prix ou le poids; d'autres enfin, pour témoigner que le sénat avoit choisi le revers, & que c'est pour cela que *S. C.* est toujours sur ce côté de la médaille; mais tout cela n'est pas sans difficulté.

Car s'il est vrai que *S. C.* soit la marque de la vraie monnoie, d'où vient qu'il ne se trouve presque jamais sur les monnoies d'or & d'argent, & qu'il manque souvent sur le petit bronze, même dans le haut empire & durant la république, temps où l'autorité du sénat devoit être plus respectée?

Je dis, *presque jamais*, parce qu'il y a quelques consulaires où l'on voit *S. C.* comme dans les médailles de la famille *Norbana Municia*, *Mescinia*, *Maria*, *Terentia*, *&c.* sans parler de celles où il y a *ex S. C.* qui souvent a rapport au type plutôt qu'à la médaille. Par exemple, dans la famille *Calpurnia*, on lit *ad frumentum emundum*, *ex S. C.* ce qui signifie, que le sénat avoit donné ordre aux édiles d'acheter du blé. Il s'en trouve dans les impériales d'argent quelques-unes avec *ex S. C.* tel qu'il se voit sur le bronze; d'où je conclus que cette marque n'est point celle de la monnoie courante.

La même raison empêche de dire que *S. C.* désigne le bon aloi, ou le prix de la monnoie. A ces deux opinions sur la signification des lettres *S. C.* il faut ajouter celles du sénateur Buonarotti. Il conjecture dans ses *Observat. istoriche sopra Medagli Antichi*, que cette espece de formule avoit été conservée sur les monnoies de bronze, pour spécifier les trois modules qui étoient déjà en usage à Rome, avant qu'on y frappât des pieces d'or & d'argent; usage qui a toujours subsisté malgré les changemens arrivés dans le prix & dans le poids de la monnoie. Ce savant ajoute qu'Enée Ucio s'est déjà servi de cette explication, pour rendre raison de ce que le *S. C.* ne se trouvoit presque jamais sur l'or, ni sur l'argent; parce que, dit-il, les Romains n'ont voulu marquer sur leurs monnoies que les anciens sénatus-consultes, où il ne s'agissoit que des pieces de bronze. Il explique de même pourquoi le *S. C.* ne se trouvoit pas communément sur les médailles; car c'étoient, dit-il encore, des pieces de nouvelle invention, dont la fabrication & l'usage avoient été inconnus aux anciens Romains.

Quelque respectable que soit l'autorité de M. Buonarotti, il ne paroît pas que son explication ait été jusqu'à présent adoptée par les antiquaires. En effet, si la marque de l'autorité du sénat n'avoit rapport qu'aux anciens usages de la république sur le fait des monnoies, comme il est certain que la monnoie d'or & d'argent s'instroduisit dès le temps de la république, & en vertu des décrets du sénat, pourquoi se seroit-on contenté sous les empereurs, de conserver le *S. C.* sur le bronze seulement, puisque le bronze n'étoit pas le seul métal qui eût servi de monnoie en vertu des anciens sénatus-consultes?

Le sentiment le plus généralement reçu, c'est que les empereurs avoient obtenu le droit de disposer de tout ce qui concernoit la fabrication des especes d'or & d'argent; & que le sénat étoit resté maître de la monnoie de bronze: qu'ainsi la marque de l'autorité du sénat s'étoit conservée sur les médailles de bronze, tandis qu'elle avoit disparu du champ de celles d'argent & d'or.

Quoique les historiens ne nous disent rien de ce partage de la monnoie entre le sénat & les empereurs, les médailles suffisent pour le faire présumer. Car 1°. il est certain que le *S. C.* ou ne se trouve point sur les médaillesimpériales d'or & d'argent, ou du moins qu'il s'y trouve si rarement, qu'on est bien fondé à croire que dans celles où il se rencontre, il a rappott au type gravé sur la médaille, & non au métal dans lequel l'espece est frappée. 2°. Cette marque de l'autorité du sénat paroît sur toutes les médailles de grand & de moyen bronze, depuis Auguste jusqu'à Florien & Probus; & sur celles de petit bronze, jusqu'à Antonin Pie, après lequel on cesse de trouver du petit bronze qu'on doive croire frappé à Rome jusqu'à Trajan Dece, sous lequel on en rencontre avec *S. C.* Une différence si constante, & en même temps si remarquable, puisque les especes d'or & d'argent n'avoient d'autres titres pour être reçues dans le commerce, que l'image du prince qu'elles représentoient; tandis que les monnoies de bronze joignoient à ce même titre, le sceau de l'autorité du sénat; une telle différence, dis-je, peut-elle avoir d'autre cause que le partage qui s'étoit fait de la monnoie entre le sénat & l'empereur?

Mais quand on soutient que le sénat étoit demeuré en possession de faire frapper la monnoie de bronze, on ne prétend parler que de celle qui se fabriquoit à Rome ou dans l'Italie. A l'égard des colonies & des municipes, & même de quelques autres villes de l'Empire, on ne disconvient pas que les empereurs n'aient pu aussi-bien que le sénat, leur accorder la permission de frapper de la monnoie de bronze. C'est par cette raison qu'on trouve sur quelques médailles de colonies, *permissu Augusti*, *indulgentiâ Augusti*; sur les médailles latines d'Antioche sur l'Oronte, *S. C.* jusqu'à Marc Aurele; & sur celles d'Antioche de Pisidie *S. R.* c'est-à-dire *Senatus Romanus.* Les proconsuls même qui gouvernoient au nom du sénat, les provinces dont l'empereur avoit laissé l'administration au sénat & au peuple romain, donnoient quelquefois de ces sortes de permissions. Nous en avons des exemples sur des médailles frappées dans des villes de l'Achaïe & de l'Afrique.

A l'égard des villes greques, comme les Romains conserverent à plusieurs de ces villes leurs loix & leurs privileges, on ne les priva point du droit de battre monnoie, lorsqu'elles furent réunies à l'empire romain. Elles continuerent donc de faire frapper des pieces qui avoient cours dans le commerce qu'elles faisoient entr'elles, & même avec le reste de l'empire, quand ces pieces portoient l'image du prince. Ces villes n'avoient pas eu besoin d'un sénatus-consulte particulier pour obtenir la permission de battre monnoie, puisque cette permission étoit comprise dans le traité qu'elles avoient fait avec les Romains en se donnant à eux.

Dans le bas empire, l'autorité du sénat se trouvant presque anéantie, les empereurs resterent seuls maîtres de la fabrication des monnoies. Alors la nécessité où ils se trouverent souvent de faire frapper, pour le paiement de leurs troupes, de la monnoie à leur coin dans les différentes provinces où ils étoient élus, donna lieu à l'établissement de divers hôtels de monnoie,

noie ; dans les Gaules, dans la grande Bretagne, en Illyrie, en Afrique ; & ensuite en Italie, après que Constantin l'eût mise sur le même pié que les provinces, en la divisant en différens gouvernements. On ne doit donc pas être étonné, si après Trajan Dece, on ne trouve plus le *S. C.* sur le petit bronze, puisqu'il étoit presque toujours frappé hors de Rome, & sans l'intervention du sénat.

Quant à ce qui concerne les médaillons, on peut juger que quelques-unes de ces pieces ayant été destinées à avoir cours dans le commerce, après qu'elles auroient été distribuées dans des occasions où les empereurs faisoient des largesses au peuple ; il n'est pas étonnant qu'on en trouve avec la marque usitée sur les monnoies de bronze, *S. C.* (*D. J.*)

S. C. A. (*Hist. rom.*) ces trois lettres signifioient *senatûs-consulti autoritate*, titre ordinaire de tous les arrêts du sénat.

A la suite de ces trois lettres suivoit l'arrêt du sénat, qui étoit conçu en ces termes, que le consul prononçoit à haute voix :

Pridie kalend. Octobris, in æde Apollinis, scribendo adfuerunt L. Domitius, Cn. Filius, Ænobardus, Q. Cæcilius, Q. F. Metellus Pius Scipio, &c. *Quod Marcellus consul V. F.* (*id est verba fecit*), *de provinciis consularibus*; *D. E. R. I. C.* (c'est-à-dire *de eâ re ita censuerunt*), *uti L. Paulus, C. Marcellus coss. cum magistratum inissent*, &c. *de consularibus provinciis ad senatum referrent*, *&c.*

Après avoir exposé l'affaire dont il étoit question, & la résolution du sénat, il ajoutoit: *Si quis huic senatus-consulto intercesserit, senatui placere auctoritatem perscribi, & de eâ re ad senatum populumque referri.* Après cela si quelqu'un s'opposoit, on écrivoit son nom au bas : *Huic senatus-consulto intercessit talis.*

Auctoritatem ou *auctoritates perscribere*; c'étoit mettre au greffe le nom de ceux qui ont conclu à l'arrêt, & qui l'ont fait enrégistrer.

Les consuls emportoient chez eux au commencement les minutes des arrêts ; mais à cause des changemens qu'on y faisoit quelquefois, il fut ordonné, sous le consulat de L. Valerius & de M. Horatius, que les arrêts du sénat seroient mis dans le temple de Cérès, à la garde des édiles ; & enfin les censeurs les portoient dans le temple de la Liberté, dans des armoires appellés *tabularia.* Mais César dérangea tout après avoir opprimé sa patrie ; il poussa l'insolence jusqu'à faire lui-même les arrêts, & les souscrire du nom des premiers sénateurs qui lui venoient dans l'esprit. » J'apprends quelquefois, dit Cicéron, » *Lettres familieres, lib. IX.* qu'un sena- » tus-consulte, passé à mon avis, a été » porté en Syrie & en Arménie, avant que » j'aie sçu qu'il ait été fait ; & plusieurs » princes m'ont écrit des lettres de re- » mercimens sur ce que j'avois été d'avis » qu'on leur donnât le titre de *rois* ; que » non-seulement je ne savois pas être » rois, mais même qu'ils fussent au mon- » de ». (*D. J.*)

SCABARAN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Asie, dans la Perse ; elle est assez voisine de la montagne de Barmach qui qui n'est pas éloignée de la mer. Cette montagne produit du naphthe qui coule au-travers des rochers, & qui tombe dans des fosses. (*D. J.*)

SCABELLA ou *SCABILLA* ou *SCABILLUM*, (*Littérat. music.*) c'étoit une espece de soufflet en maniere de pédale, qui tient sa place dans les instrumens de la musique ancienne, & qui servoit à appuyer ainsi qu'à frapper la mesure, par un son fixe & dominant. On en faisoit usage chez les Romains pour animer les danseurs, & particuliérement les pantomimes. On en trouve la figure sur quelques anciens bas-reliefs ; & les curieux peuvent en voir un modele dans un bas-relief de marbre de la salle des antiques, qui fait partie des bâtimens du vieux Louvre. (*D. J.*)

SCABELLON, s. m. (*Archit. Sculp.*) piédestal quarré ou à pans, haut & menu, le plus souvent en gaîne de terme, ou profilé en maniere de balustre, pour porter un buste, une pendule.

Gaine de *scabellon* ; c'est la partie ralongée qui est entre la base & le chapiteau du *scabellon*, qui va en diminuant du

haut en bas ; & qui a la forme d'une gaîne. Les statues n'ont souvent qu'une gaîne pour tout piédestal. *Daviler.* (*D. J.*)

SCABIEUSE, s. f. *scabiosa*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur, composée de plusieurs fleurons inégaux, contenus dans un calice commun. Les fleurons qui occupent le milieu de la fleur sont partagés en quatre ou cinq parties, ceux de la circonférence ont deux levres. Chaque fleuron est placé sur la partie supérieure de la couronne d'un embryon qui se soutient, & il a son calice particulier, qui devient dans la suite une capsule ou simple ou en forme d'entonnoir ; cette capsule renferme une semence qui est surmontée d'une aigrette, & qui a été auparavant l'embryon. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Selon Linnæus, ce genre de plante a un double calice ; le calice commun est à plusieurs feuilles, & contient plusieurs fleurs ; le calice propre est fixé sur le germe du pistil ; les fleurs sont monopétales, & forment un tuyau qui s'élargit à l'extrémité, & qui se partage en quatre ou cinq quartiers ; les étamines sont quatre petits filets très-foibles ; leurs bossettes sont oblongues, le germe du pistil est placé dessous le receptacle de la fleur, & est enfermé comme dans un étui ; le stile est délié, & de la longueur de la fleur ; le stigma est obtus ; les grains sont uniques dans chaque fleur, & contenus dans leur enveloppe commune.

Quoique ce genre de plante renferme dans le système de Tournefort, cinquante-quatre especes, il faut nous borner à décrire celle du plus grand usage en médecine, & qui est nommée *scabiosa major, hirsuta, pratensis*, par C. B. 6. 369. *I. R. H.* 464. Raii. *hist.* 374. en anglois, *the commun hairy fieldes-cabious.*

Sa racine est droite, longue, vivace ; elle pousse des tiges à la hauteur de deux ou trois piés, rondes, velues, creuses, revêtues par intervalles de deux feuilles opposées, semblables à celles d'en bas, mais plus petites. Les feuilles qui partent de la racine sont oblongues, lanugineuses, approchantes de celles de la grande valériane, découpées profondément, d'un goût un peu âcre. Les sommités des tiges contiennent des fleurs divisées en bouquets, ronds composés des fleurons inégaux, de couleur bleue, ou purpurine, ou d'un bleu mourant. Quand ces fleurs sont passées, il leur succéde des manieres de têtes verdâtres, écailleuses, garnies à la base de feuilles en forme de rayons, & composées de capsules qui contiennent chacune une semence oblongue surmontée d'une couronne.

Cette plante croît presque partout dans les blés, dans les champs & les prairies, elle fleurit en Juin & Juillet.

La plante nommée *psorice* par Dioscoride & Théophraste, & *psora* par Aëtius, paroît être notre *scabieuse* ; mais dans les derniers temps, les noms ayant été oubliés, les Grecs modernes ont appellé cette plante *scampiusa*, d'où s'est formé le nom latin *scabiosa.* (*D. J.*)

SCABIEUSE, (*Mat. méd.*) *scabieuse* ordinaire, *scabieuse* des prés, ou *scabieuse* de bois ou *mors du diable.*

On emploie indifféremment l'une ou l'autre de ces plantes.

Les feuilles & les fleurs de cette plante sont seules en usage. Leur suc, leur infusion ou leur décoction & leur eau distillée passent pour des remedes sudorifiques, alexiteres, incisifs & vulnéraires. C'est sur-tout l'eau distillée qu'on emploie dans les juleps & les potions cordiales, diaphorétiques & contre-venin, que plusieurs médecins ordonnent encore dans la petite vérole, la rougeole, les fievres malignes, *&c.* Cette eau distillée est une des quatre eaux cordiales, & de cinq cents eaux inutiles. *V.* EAUX CORDIALES (*les quatre*) & la fin de l'*art.* EAUX DISTILLÉES.

Les feuilles de *scabieuse* entrent dans l'eau de lait alexitere. (*b*)

SCABREUX, adj. (*Gramm.*) inégal, dur, raboteux, où on est exposé à une chûte. Il ne se dit qu'au figuré. Vous vous êtes chargé là d'une commission bien *scabreuse.*

SCACCHIÆ LUDUS, (*Hist. anc.*) il y en a qui prétendent que c'est notre jeu d'échecs ; d'autres que c'est le jeu que les anciens appelloient *latroculorum* ; mais

ils ne nous disent point en quoi ils consistoient l'un & l'autre.

SCAFFORD, (*Géog. mod.*) golfe d'Ecosse, sur la côte occidentale de l'île de Mul, l'une des Vesternes. Ce golphe qui coupe Mul par le milieu, est parsemé de quelques autres petites îles, dont la plus grande, nommée *Ulwa*, est longue de cinq milles, & abonde en pâturage. (*D. J.*)

SCALA, (*Géogr. mod.*) autrefois petite ville épiscopale d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, à deux milles au nord d'Amalfi. Son évêché fut réuni, en 1603, à Ravello; présentement *Scala* n'est qu'un misérable village qui n'a pas cinquante maisons. *Long.* 32. 8. *lat.* 40. 36. (*D. J.*)

SCALABIS, (*Géogr. anc.*) ville de la Lusitanie, selon Pline, qui, *l. IV. ch. xxij.* lui donne le titre de *colonie.* Cette ville est appellée *Scalabiscus* par Ptolomée, *l. II. ch. v.* son nom moderne est vraisemblablement *Santaren*, dont on peut voir l'article.

SCALÆ GEMONIÆ, (*Antiq. rom.*) ou simplement *gemoniæ*, & par Pline *gemonii gradus;* les littérateurs n'ont pas les mêmes idées de ce mot. Les uns en parlent comme d'especes de fourches patibulaires, & d'autres les représentent comme un puits, où l'on jettoit les corps des criminels exécutés à mort. *Voyez* GÉMONIES. (*D. J.*)

SCALANOVA, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire Turc en Asie, dans l'Anatolie, à trois lieues de la ville d'Ephèse. Il ne loge dans cette ville que des turcs & des juifs; les grecs & les arméniens en occupoient les fauxbourgs; elle a un port & un château où les Turcs tiennent une garnison d'une vingtaine de soldats. *Scalanova* est la Néapolis des Miléfiens. Elle est située à une journée de Guzetlissar, ou Beau-Château, qui est la fameuse Magnésie sur le Méandte. *Longit.* 45. 8. *latitud.* 37. 52. (*D. J.*)

SCALDES, f. m. pl. (*Hist. anc.*) c'est ainsi que les anciens peuples du nord nommoient leurs poëtes. Les vers étoient le seul genre de littérature qui fut cultivé chez eux; c'étoit la seule façon de transmettre à la postérité les hauts faits des rois, les victoires des peuples & la mythologie des dieux. On rendoit les plus grands honneurs aux *scaldes* ou poëtes, ils étoient souvent de la naissance la plus illustre, & plusieurs souverains se glorifioient de ce titre. Les rois avoient toujours quelques *scaldes* à leur cour; & ces derniers en étoient chéris & honorés; ils leur donnoient place dans les festins parmi les premiers officiers de la couronne, & les chargeoient souvent des commissions les plus importantes. Lorsque ces rois marchoient à quelque expédition, ils se faisoient accompagner des *scaldes*, qui étoient témoins oculaires de leurs exploits, les chantoient sur le champ de bataille, & excitoient les guerriers aux combats. Ces poëtes ignoroient la flatterie, & ils ne louoient les rois que sur des faits bien constatés. Un roi de Norwege nommé *Olaüs Triggueson*, dans un jour de bataille, plaça plusieurs *scaldes* autour de sa personne, en leur disant avec fierté, *vous ne raconterez pas ce que vous aurez entendu, mais ce que vous aurez vu.* Les poésies des *scaldes* étoient les seuls monumens historiques des nations du nord; & c'est chez elles que l'on a puisé tout ce qui nous reste de l'histoire ancienne de ces peuples. *Voyez l'introduction à l'histoire de Danemark* par M. Mallet.

SCALDIS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Gaule belgique, selon César, Pline, l'itinéraire d'Antonin, & Fortunat; Ptolomée est le seul qui nomme ce fleuve *Tabuda.*

Il prenoit sa source dans le pays de Véromandut, & couloit chez les Nerviens, & chez divers autres peuples. Lorsqu'il s'approchoit de l'Océan, il se partageoit en divers bras, & celui qui passoit à Bergues, alloit se jetter dans la Meuse; ce qui a fait dire à César: *ad flumen* Scaldin *quod influit in Mosam, ire constituit.* Les autres bras se rendoient à la mer; mais il ne seroit pas possible de décrire leur cours, parce que les inondations de l'Océan, & les débordemens de ce fleuve, ont plus d'une fois changé l'état des lieux dans ces quartiers, comme dans les em-

bouchures de la Meuse & du Rhin. Ce fleuve s'appelle aujourd'hui *l'Escaut*.

Pline, *l. IV. c. xvij.* dit que la gaule Belgique s'étendoit entre l'Escaut & la Seine, *à scalde ad sequanam Belgica*; les Toxandri, selon le même auteur, habitoient au-delà de ce fleuve: *à caldi incolunt extera Toxandri*; & dans un autre endroit, il ajoute que les peuples qui s'étoient établis le long de l'Océan septentrional, au-delà de l'Escaut, étoient originaires de la Germanie: *Toto hoc mari ad scaldim usque fluvium Germanicæ accolunt gentes*. Ce dernier passage fait voir pourquoi il a donné l'Escaut pour borne à la gaule Belgique; car les autres auteurs, & Pline lui-même en plus d'un endroit, mais dans un autre sens, s'accordent à dire que la Belgique s'étend jusqu'au Rhin. (*D. J.*)

SCALEA, GOLFE DE LA, (*Géogr. mod.*) c'est une partie de la mer de Naples, sur la côte de la principauté citérieure. Il s'étend depuis le cap de Palémido, jusqu'à l'embouchure du Laino.

SCALENE, adj. (*Géomet.*) un triangle *scalene* se dit en géométrie, d'un triangle dont tous les côtés & les angles sont inégaux.

Ce mot vient du grec σκαλενος, qui signifie *oblique*, *inégal*.

Un cylindre ou un cone, dont l'axe est incliné sur la base, est aussi appellé *scalene*. *Voyez* CONE & CYLINDRE. (*E*)

SCALENE, *en Anatomie*, est le nom qu'on donne à trois paires de muscles à cause de leur forme, *&c. Voyez nos Pl. anat.*

Le premier *scalene* sort charnu des apophyses transverses de la seconde, de la troisieme & de la quatrieme vertebres du cou, où descendant latéralement, il s'insere dans la premiere côte.

Le second *scalene* naît des mêmes apophyses, & encore de ceux de la cinquieme vertebre du cou; & s'insere dans la seconde côte & quelquefois dans la troisieme.

Le troisieme *scalene* naît du même processus que le premier, & de ceux de la sixieme vertebre du cou, & s'insere dans la cinquieme côte.

SCALHOLT, (*Géogr. mod.*) petite ville, capitale de l'île d'Islande, dans sa partie méridionale, au pié des montagnes. Elle a été épiscopale sous Breme dans le x. siecle. Elle est sans murailles, comme toutes celles du pays. (*D. J.*)

SCALINGICAS, (*Géogr. mod.*) ville de la Mingrélie, à 5 lieues de Ruse, vers l'orient. C'est un siége épiscopal, sous le patriarche de cette nation.

SCALITZ, (*Géogr. mod.*) ville de la haute-Hongrie, au comté de Poson, sur la Marck, vers les confins de la Moravie, à 18 lieues au nord de Presbourg, & à 22 au nord-ouest de Léopolstad. *Long.* 34. 58. *lat.* 48. 55. (*D. J.*)

SCALLOWAY, (*Géogr mod.*) une des deux petites villes de l'île de Mainland, au couchant, avec un château. L'autre petite ville de cette île se nomme *Lervvich*, & est à l'orient. Lerwich est un peu plus considérable, & *scallovvay* est plus ancienne.

SCALME, s. m. (*Charpent. nav. des anc.*) en grec σκαλμὸς; ce mot signifie le *bout* d'une piece de bois qui forme la côte d'un bâtiment, & sur laquelle piece s'appuient les rames pour se mouvoir. (*D. J.*)

SCALPEL, s. m. *terme de Chirurgie*, est un instrument tranchant, qui sert principalement dans les dissections, mais dont on peut aussi se servir au besoin dans plusieurs autres opérations, comme les amputations, pour couper les membranes, qui sont entre les deux os d'un bras ou d'une jambe, avant de scier l'os.

Il y a trois sortes de *scalpels*: le premier est tranchant des deux côtés, & a un manche d'ébene ou d'ivoire, qui étant plat & mince à son extrêmité, sert à séparer les parties membraneuses & fibreuses dans les préparations anatomiques.

La lame de cette espece de *scalpel* ressemble à celle d'une lancette; sa longueur est de deux pouces y compris la queue qui est aussi large que la base, plate dans toute son étendue, & percée par deux trous; les ouvriers l'appellent *plate-femelle*. Le manche est fendu dans sa base suivant sa largeur; & la queue plate de la lame occupe cette fente, & y est fixée par deux clous qui traversent le manche & la lame.

dans le milieu. La base de la lame a 5 lignes de large, & va en diminuant se terminer en pointe. *Voyez la figure* 8 *Pl. I.*

La seconde espece de *scalpel* se divise en lame & en manche. La lame a deux parties, l'une est la base ou le talon, & l'autre est la partie tranchante. Le talon est une surface plate & irréguliérement quarrée, dont les bords postérieurs posent sur le manche; du milieu de cette surface que les ouvriers appellent la *mitre*, s'éleve une queue d'un pouce & de quelques lignes de long, de figure pyramidale & irréguliérement arrondie qu'on nomme la *soie*; elle est cimentée dans le manche avec du mastic. La partie tranchante est composée de quatre émoutures ou biseaux; ces émoutures forment deux tranchans séparés par une vive arrête ou ligne saillante, qui se continue depuis la pointe jusqu'au talon sur le plat de la lame. Le manche de cette seconde espece est à pans. *Voyez la fig.* 6. *Pl. I.*

L'autre espece a un os & ne tranche que d'un côté. Sa partie tranchante est semblable à celle du bistouri droit & se monte comme le précédent sur un manche. Il est commode pour décharner un corps lorsqu'on veut l'embaumer ou en faire un squelette, *&c. fig.* 7. *Pl. I.*

Scultet dans son *armamentarium* décrit plusieurs autres sortes de *scalpels*, comme entr'autres le *scalpel* trompeur qu'il appelle ainsi, parce que sa lame étant cachée le malade y est trompé. Les anciens en faisoient grand usage pour ouvrir & dilater les sinus : mais comme il peut tromper le chirurgien lui-même, il n'est plus en usage. Un *scalpel* tranchant des deux côtés pour des setons. Un petit *scalpel* crochu pour détacher les paupieres, quand elles tiennent l'une à l'autre. Un *scalpel* pointu, tranchant des deux côtés, avec un manche d'os pour l'opération de l'égylops. Des *scalpels* semblables au scolopomachærion, *&c.* le scolopomachærion lui-même est aussi une sorte de *scalpel*. *Voyez* SCOLOPOMACHÆRION. (*Y*)

SCAMACHIE, (*Géogr. mod.*) on écrit aussi *Samachi*, *Samakki*, *Schamakhiah*, *Schoumakhi*, *Schumachie*, &c. ce sont des orthographes différentes du même lieu, ville de Perse, capitale du Schirvan, dans un vallon, entre deux montagnes. Ses rues sont vilaines, ses maisons basses & mal bâties; mais il y a des caravanserais & des bains publics. Les habitans font commerce de safran, d'étoffes de soie & de coton. Cette ville a été ravagée par Thamas-kouli-kan; elle l'est souvent par des tremblemens de terre. *Long.* 74. *lat.* 40. 50. & suivant Nassir-Edden. *Longitude* 85. 30. *latitude* 39. 30. (*D. J.*)

SCAMANDRE, s. m. (*Mythol.*) quelques-uns prétendent que cette riviere de Phrygie prit ce nom de *Scamandre*, fils de Carybas, après qu'il s'y fut jetté, ayant perdu le jugement dans la célébration des mysteres de la mere des dieux. Le *scamandre* avoit un temple & des sacrificateurs : Homere parle du sage Dolopion qui en étoit le chef. (*D. J.*)

SCAMANDRE, (*Géogr. anc.*) *scamander*, fleuve de l'Asie mineure, dans la Troade; il prend sa source dans le mont Ida. Pline, *liv. V. ch. xxx.* dit que c'est une riviere navigable, place son embouchure près du promontoire Sigée, & fait entendre qu'il se rend droit à la mer, sans se joindre à aucune autre riviere; mais Strabon, *liv. XIII.* prétend que le Simoïs & le *scamandre* se réunissent un peu au-dessus du nouvel Ilium, & vont se perdre dans la mer, après avoir formé des marais chargés de roseaux. Quelques-uns soutiennent que le *scamandre* prit ensuite le nom de *Xanthus*; selon Homere, le nom de *scamandre* appartenoit au langage humain, & Xanthus à celui des dieux. *Quem Xanthum vocant Dii, homines scamandrum dicunt*, Iliad. *liv. XX. v.* 73. Quoi qu'il en soit, ce fleuve est fameux dans l'histoire du siege de Troie, & c'est encore à Homere qu'il doit sa célébrité.

Les illustres voyageurs anglois qui nous ont donné les ruines de Palmyre, passerent quinze jours en 1752 à faire sur les lieux une carte de la plaine du *scamandra* en tenant Homere à la main; c'est sur les bords du *scamandre*, nous disent-ils; qu'on trouve de nouvelles beautés

dans l'Iliade ; & c'est dans le pays où Ulysse a voyagé, & où Homere a chanté que l'Odyssée a des charmes ravissans.

Julie, fille d'Auguste, traversant le *Scamandre*, pensa être submergée par les eaux de cette riviere, que le concours de plusieurs torrens avoit grossie tout-à-coup. Elle fit un crime aux habitans d'Ilium de ne lui avoir point envoyé de guides ; & elle ne les avoit pas seulement avertis de son passage. Agrippa, mari de Julie, parut fort sensible à ce péril, & condamna les pauvres habitans à une amende de cent mille drachmes, qu'il eut bien de la peine à leur remettre. Je ne crois point que son amitié pour Julie fut la vraie cause de sa colere, car il n'avoit pas une grande estime pour elle, mais la politique fut le vrai ressort de sa conduite. Il se fâcha, soit pour faire croire à Auguste, qu'il prenoit vivement à cœur les intérêts de Julie, soit pour maintenir son crédit.

Il n'est point libre à un sujet marié avec la fille de son souverain, de négliger la punition de ceux qui manquent à son épouse ; quelque gré qu'il leur en sache dans le fond du cœur, il faut qu'il fasse paroître son mécontentement. Voilà la raison qui l'engagea à se retracter avec peine de l'injustice de son amende ; il fut ravi qu'Auguste fût instruit de son zele.

On prétend que les eaux du *Scamandre* avoient la propriété de rendre blonds les cheveux des femmes qui s'y baignoient ; & que les femmes Troyennes se prévaloient de cette prérogative qui valut à ce fleuve le nom de *Xanthus*, au rapport de Pline, *liv. II, ch. ciij.* On ajoute même que les trois déesses, avant que de se présenter à Pâris pour être jugées sur leur beauté, vinrent se laver dans ce fleuve, qui rendit leurs cheveux blonds.

Mais ce qu'il y a de certain, c'est que les filles de Phrygie dès qu'elles étoient fiancées, alloient offrir leur virginité au *Scamandre*. Eschine nous en a fait le récit, en nous racontant l'aventure qui l'obligea de quitter la Phrygie avec Cimon, son compagnon de voyage. Il faut l'entendre lui-même.

C'est, dit-il, une coutume dans la Troade, qu'à certains jours de l'année, les jeunes filles prêtes à se marier, aillent se baigner dans le *Scamandre*, & qu'elles y prononcent ces paroles qui sont comme consacrées à la fête: »*Scamandre*, je t'offre ma virginité «.

Parmi les jeunes personnes qui s'acquitterent de ce devoir, lorsque nous vîmes cette cérémonie singuliere, il y en avoit une nommée *Callirhoë*, bien faite, & d'une famille illustre. Nous étions, Cimon & moi, avec les parens de ces jeunes filles, & nous les regardions de loin se baigner, autant qu'il nous étoit permis à nous autres étrangers.

L'adroit Cimon désespérément amoureux de *Callirhoë*, déjà promise à un autre, nous quitte furtivement, se cache dans les broussailles sur les bords du fleuve, & se couronne de roseaux pour exécuter le stratageme secret qu'il avoit projetté. Dès que Callirhoë fut descendue dans le fleuve, & eut prononcé la formule accoutumée, le faux *Scamandre* sort du fond des broussailles, & s'écrie : » *Scamandre* reçoit ton présent, & te » donne la préférence sur toutes tes com» pagnes ; alors faisant un pas pour la mieux voir :

Je suis, dit-il, le dieu qui commande à cette onde ;
Soyez-en la déesse, & régnez avec moi.
Peu de fleuves pourroient dans leur grotte profonde
Partager avec vous un aussi digne emploi.
Mon crystal est très-pur, mon cœur l'est davantage,
Je couvrirai pour vous de fleurs tout ce rivage,
Trop heureux si vos pas le daignent honorer,
Et qu'au fond de mes eaux vous daigniez vous mirer.

A ces mots il s'avance, emmene la jeune fille ravie, & se retire avec elle dans les roseaux. La tromperie, continue Eschine, ne demeura pas long-temps cachée ; car quelques jours après, comme on célébroit la fête de Vénus, où les nouvelles mariées assistoient, & où la curiosité nous avoit aussi menés ; Callirhoë apperçût Cimon qui étoit avec nous ; elle ne se doutoit de rien, & persuadée que le dieu étoit venu là tout exprès pour lui faire honneur, elle dit à sa nourrice: » Ap-

» percevez-vous le *Scamandre*, à qui » j'ai consacré ma virginité? La nourrice qui comprend ce qui étoit arrivé, crie, se lamente, & toute la fourberie se découvre. Il fallut au plus vîte, ajoute Eschine, nous sauver & nous embarquer.

La Fontaine a fait de cette histoire un de ses plus jolis contes; je dis de cette histoire, car elle se trouve dans les lettres d'Eschine; c'est la dixieme. L'aventure se passa sous ses yeux; il censura vivement son compagnon de voyage de cette action criminelle, & Cimon lui répondit en libertin, que bien d'autres avant lui avoient joué le même tour.

On a d'abord de la peine à comprendre la simplicité de Callirhoë. Elle étoit d'une illustre famille; elle avoit eu sans doute une éducation convenable à sa naissance. Jamais l'esprit & la science n'avoient paru avec tant d'éclat que dans le siecle de cette aimable fille, cependant les fictions des poëtes canonisées par les prêtres, lui avoient tellement gâté l'esprit, qu'elle croyoit bonnement que les rivieres étoient des divinités, qui se couronnoient de roseaux, & auxquelles on ne pouvoit refuser la fleur de la virginité.

Sous l'empire de Tibere, une illustre dame ne fut pas moins simple; elle se persuada qu'elle avoit couché avec Anubis, & s'en vanta comme d'une insigne faveur. Mais comment Callirhoë auroit-elle pû se désabuser de la divinité du fleuve *Scamandre*, puisque ce fleuve avoit un prêtre, que les Troyens honoroient comme un dieu? C'est Homere qui nous l'apprend. Iliad. *liv. V. vers. 76.*

Hypsenora nobilem
Filium magnanimi Dolopionis qui Scamandri
Sacerdos factus fuerat, & dei instar honorabatur
à populo.

Quelques modernes ont dit que le *Scamandre* ne méritoit guere la réputation que les poëtes lui ont acquise; mais les voyageurs anglois n'en parlent pas avec autant de dédain que Belon. Le *Scamandre* pouvoit être autrefois plus considérable qu'aujourd'hui; ses eaux peuvent avoir pris un autre cours, ou par des conduits souterrains ou autrement.

On ne peut guere penser que Pline se trompe, quand il parle du *Scamandre* comme d'une riviere navigable; & quand Strabon nous dit que le *Scamandre* ayant reçu le Simoïs, charrioit tant de limon & tant de sable, qu'ils avoient presque comblé leur embouchure, & formé des lacs & des marais; ce discours ne convient assurément qu'à des rivieres un peu considérables. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCAMANDRIA, (*Géogr. anc.*) petite ville de la Troade, sur le Scamandre, à quinze cens pas du port Ilium. Leunclavius dit que les Turcs la nomment aujourd'hui *Scamandria.* (*D. J.*)

SCAMBONIDŒ, (*Géog. anc.*) municipe de l'Attique, dans la tribu Léontide, selon Pausanias, *l. I. c. xxxviij.* (*D. J.*)

SCAMILLES, s. f. *terme d'Architecture*, dans Vitruve, sur la signification duquel les critiques sont très-peu d'accord; quoiqu'assurément il signifie des *saillies* en maniere d'escabeaux, qui servent à élever les autres pieces d'un ordre, telles que les colonnes, les statues ou autres semblables; afin que tout en soit vu, & que les ornemens qui sont en saillies n'en cachent pas une partie aux spectateurs qui regardent d'en-bas.

Les *scamilles* font le même effet aux ordres d'architecture, que les piédestaux aux statues. *Voyez* PIÉDESTAL.

SCAMINO, (*Géog. anc.*) village de la Grece dans la Livadie, sur la riviere d'Asopo, au pié d'une éminence du côté du nord-est. Il n'est que d'environ deux cens maisons; mais les vieilles ruines qu'on y voit font connoître que c'étoit autrefois une grande ville.

M. Spon qui a passé par ce lieu-là, prétend que c'est l'ancienne *Sycaminon.* Les Grecs y ont encore quelques églises, entre autres *Hagioi*, *Seranda*, ou l'église des quarante Saints, *Panagia* & *Hagios Elias*, qui sont bâties de vieux débris, où l'on remarque quelques inscriptions.

Nous aurions jugé, dit M. Wheler, sur une de ces inscriptions que ce lieu étoit *Oropus*, si *Oropo* n'avoit pas conservé son ancien nom. Je crois, ajoute-t-il, que la montagne voisine est l'ancien mont

Cericius, & que cette ville étoit *Tanagara*, dont les anciens ont tant parlé, & qu'ils mettent sur la riviere *Asopus*. Elle s'appelloit d'abord *Pœmandria*, ensuite *Grœa*, puis *Tanagrœa*, qui est le nom que Pausanias lui donne, & présentement on la nomme *scamino*. Wheler, *voyage d'Athènes*. (*D. J.*)

SCAMMA, s. m. (*Hist. anc.*) profondeur ou enceinte creusée dans les lieux des combats; il n'étoit pas permis aux combattans d'en sortir.

SCAMMONÉE, s. f. (*Hist. nat. des drog. exot.* substance résineuse, gommeuse & cathartique.

On en trouve de deux sortes chez les droguistes, savoir la *scammonée* d'Alep, & celle de Smyrne.

La *scammonée* d'Alep est un suc concret, léger, fongueux, friable. Lorsqu'on la brise, elle est d'un gris noirâtre & brillante. Lorsqu'on la manie dans les doigts, elle se change en une poudre blanchâtre ou grise; elle a un goût amer, avec une certaine acrimonie, & son odeur est puante. On l'apporte d'Alep, qui est l'endroit où on la recueille.

La *scammonée* de Smyrne est noire, plus compacte, & plus pesante que celle d'Alep. On l'apporte à Smyrne d'une ville de Galatie, appellée présentement *Cuté*, & de la ville de *Cogni* dans la province de Licaonie ou de Cappadoce, près du mont Tauris, où l'on en fait une récolte abondante, comme l'a raconté à M. Geoffroi l'illustre Sherard, qui a résidé à Smyrne pendant treize ans en qualité de *consul* pour la nation angloise. On préfere la *scammonée* d'Alep.

On doit la choisir brillante, facile à rompre & très-aisée à réduire en poudre, qui ne brûle pas fortement la langue; qui étant brisée & mêlée avec la salive ou avec quelqu'autre liqueur, devient blanche & laiteuse. On rejette celle qui est brûlée, noire, pesante, remplie de grains de sable, de petites pierres ou d'autres corps hétérogenes.

La plante qui produit ce suc est le *convolvulus syriacus* de Morest, *hist. oxon. part. II. xij.* Sa racine est épaisse, de la forme de celle de la bryone, charnue, blanchâtre en-dedans, brune en dehors; garnie de quelques fibres, & remplie d'un suc laiteux: elle pousse des tiges grêles de 3 coudées de long, qui montent & se roulent autour des plantes voisines. Les feuilles sont disposées alternativement le long de ses tiges; elles ressemblent à celles du petit lizeron; elles sont trangulaires, lisses, ayant une base taillée en façon de fleche. De leurs aisselles naissent des fleurs en cloche, d'une couleur blanche, tirant sur le pourpre ou le jaune. Leur pistil se change en une petite tête ou capsule pointue, remplie de graînes noirâtres & anguleuses. Cette plante croît en Syrie autour d'Alep, & elle se plaît dans un terroir gras.

Selon Dioscoride, la plante *scammonée* pousse d'une même racine beaucoup de tiges de 3 coudées de longueur, moëlleuses & un peu épaisses, dont les feuilles sont semblables à celle du blé-noir sauvage ou de lierre, plus molles cependant, velues & triangulaires. Sa fleur est blanche, ronde, creusée en maniere d'entonnoir, d'une odeur forte: sa racine est forte, longue de la grosseur d'une coudée, blanche, d'une odeur désagreable & pleine de suc.

Le même Dioscoride approuve la *scammonée* que l'on apporte de Mysie, province d'Asie; & il rejette celle de Syrie & de Judée, qui de son temps étoit pesante, épaisse, falsifiée avec la farine d'orobe & le lait du tithymale. L'illustre Tournefort a observé cette espece de *convolvulus*, hérissé de poils, dans les campagnes de Mysie, entre le mont Olympe & le Sipyle, & même auprès de Smyrne, & dans les îles de Lesbos & de Samos, où l'on recueille encore aujourd'hui un suc concret qui est bien au-dessous de la *scammonée* de Syrie.

Ainsi M. Tournefort penche à croire que la *scammonée* des boutiques vient des plantes au moins de différentes especes, si elles ne sont pas différentes pour le genre; il juge que celle de Syrie & d'Alep vient de la plante appellée *scammonia folio glabro*, scammonée à feuilles lisses; & & celle de Smyrne ou de Dioscoride de la plante appellée *scammonia folio hirsuto*, scammonée à feuilles velues.

M.

M. Scherard avoit aussi observé le même *convolvulus* hérissé auprès de Smyrne, dont on ne retiroit aucun suc, tandis que le *convolvulus folio glabro* croissoit en si grande abondance en Syrie; qu'il suffiroit seul pour préparer toute la *scammonée* dont on se sert & qu'on n'emploie pas même pour tirer ce suc de toutes sortes de *scammonée*; mais on choisit surtout celle qui croît sur le penchant de la montagne qui est au-dessous de la forteresse de Smyrne. On découvre la racine en écartant un peu la terre; on la coupe & on met sous la plaie, des coquilles de moule, pour recevoir le suc laiteux que l'on fait sécher & que l'on garde. Cette *scammonée* ainsi renfermée dans des coquilles est réservée pour les habitants du pays, & il est très-rare qu'on en porte aux étrangers.

Les Grecs & les Arabes indiquent les différentes manieres de recueillir ce suc.

1°. On coupe la tête de la racine; on se sert d'un couteau pour y faire un creux hémisphérique, afin que le suc s'y rende, & on le recueille ensuite avec des coquilles.

2°. D'autres font des creux dans la terre: ils y mettent des feuilles de noyer, sur lesquelles le suc tombe, & on le retire lorsqu'il est sec. Mésué rapporte quatre manieres de tirer ce suc, qui le rendent tout différent. 1°. Aussi-tôt que la racine s'éleve au-dessus de la terre, on coupe ce qui en déborde, & elle donne tous les jours un suc gommeux que l'on garde lorsqu'il est séché. 2°. On arrache ensuite toute la racine; &, après l'avoir coupée par tranches, il en sort un lait que l'on fait sécher à un feu doux ou au soleil: on en fait des pastilles, sur lesquelles on imprime un cachet; leur couleur est blanchâtre ou variée. 3°. On pile les morceaux des racines, on les exprime, on fait sécher le suc qui en sort, & on le marque d'un cachet: celui-ci est grossier noir & pesant. 4°. Il y a aussi des personnes qui tirent du suc des feuilles & des tiges après les avoir pilées: on le seche ensuite; & on en fait de petites masses; mais ce suc est d'un noir verdâtre & d'une mauvaise odeur.

On ne nous apporte plus de *scammonée* marquée d'un cachet, ni celle qui découle d'elle-même en larmes de la racine que l'on a coupée, & que l'on recueille dans des coquilles près de Smyrne. Elle est la meilleure, mais elle est très-rare en ce pays. Sa couleur est transparente, blanchâtre ou jaunâtre, & elle ressemble à de la résine ou de la colle-forte: Lobet & Pena en font mention dans leurs observations. La *scammonée* qu'on nous apporte à présent est en gros morceaux opaques & gris. Nous ne savons point du tout quelle est la maniere de la recueillir; mais il est vraisemblable que les masses sont formées de sucs tirés, soit par l'incision, soit par l'expression; c'est ce qui fait que l'on voit tant de variété de couleurs dans le même morceau.

Dans l'analyse chimique, on retire, par le moyen de l'esprit-de-vin, cinq onces de résine de six onces de *scammonée*. Ainsi sa plus grande partie se dissout dans l'esprit-de-vin, & il reste quelques parties mucilagineuses, salines & terreuses; mais toute sa substance se dissout dans des menstrues aqueux, qui prennent la couleur de lait après la dissolution, à cause des parties résineuses mêlées avec les parties salines & aqueuses.

Les Grecs & les Arabes ont employé la *scammonée*. Les modernes la regardent comme un très-violent purgatif; j'ajoute que c'est un remede infidele, & dont l'opération est très-incertaine; sa grande acrimonie irrite l'estomac cause des nausées, enflamme, ratisse les intestins, les ulceres, ouvre les veines & produit des superpurgations. On a imaginé plusieurs préparations de ce remede, pour en corriger la violence; & à cet effet on se sert du suc de coing, de réglisse ou du soufre; de-là viennent les noms de *diagrede de coing*, *diagrede de réglisse* & *diagrede de soufre*, qui sont d'usage en médecine. *V.* si vous voulez, DIAGREDE. (*D. J.*)

SCAMPŒ, (*Géogr anc.*) ville de la Macédoine: l'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Dyrrhachium à Bysance, entre Claudiana & *Tres-Tabernæ*, à 20 milles du premier de ces lieux & à 28 milles du second; le même itinéraire met cependant dans une autre route 22 milles de Claudiana à *Scampæ*, & 30 milles de *Scampæ* à *Tres-Tabernæ*. (*D. J.*)

SCANDALE, s. f. (*Gram. & Théol.*) selon le langage de l'écriture & des casuites, signifie une *parole*, une *action* ou une *omission* qui porte au péché ceux qui en sont témoins, ou qui en ont la connoissance.

Ce mot vient du grec σκανδαλον, ou du latin *scandalum*, qui, selon Papias, signifie une *querelle* qui s'éleve tout-à-coup, *rixa quæ subitò inter aliquos scandit vel oritur.*

Le *scandale* est actif ou donné, & passif ou reçu. Le *scandale* actif ou donné est l'induction au mal de la part de celui qui scandalise. Le *scandale* passif ou reçu est l'impression désavantageuse que fait le *scandale* sur ceux qu'il entraîne ou qu'il excite au mal.

Dans l'écriture & dans les auteurs ecclésiastiques, *scandale* se met pour tout ce qui se rencontre dans le chemin d'un homme, & qui peut le faire tomber. Ainsi Moïse défend *de mettre un* scandale *devant l'aveugle*, c'est-à-dire, ni pierre, ni bois, ni aucune chose capable de le faire trébucher, *Lévit. xix.* 14. De-là dans le moral on a pris le mot *scandale* pour une occasion de chûte ou de péché. Jesus-Christ a été, à l'égard des juifs, une pierre d'achoppement & de *scandale*, contre laquelle ils se sont brisés par leur faute, n'ayant pas voulu le reconnoître pour le Messie, malgré les caracteres qui le leur démontroient.

scandale dans le langage familier est une action contraire aux bonnes mœurs, ou à l'opinion générale des hommes. Il signifie aussi une *rumeur désavantageuse*, qui déshonore quelqu'un parmi le monde. En ce sens, on appelle la *médisance* la *chronique scandaleuse.*

Pierre de scandale, en latin *lapis scandali* ou *vituperii*, étoit une pierre élevée dans le grand portail du capitole de l'ancienne Rome, sur laquelle étoit gravée la figure d'un lion, & où alloient s'asseoir à nud ceux qui faisoient banqueroute & qui abandonnoient leurs biens à leurs créanciers. Ils étoient obligés de crier à haute voix *cedo bona*, j'abandonne mes biens, & de frapper ensuite avec leur derriere trois fois sur la pierre. Alors il n'étoit plus permis de les inquiéter pour leurs dettes. Cette cérémonie ressembloit assez à celle du bonnet verd, qu'on pratiquoit autrefois en France dans le même cas. On appelloit cette pierre *pierre de scandale*, parce que ceux qui s'y asseyoient pour cause de banqueroute, étoient diffamés, déclarés intestables, & incapables de témoigner en justice.

On raconte que Jules César imagina cette forme de cession après avoir aboli l'article de la loi des douze tables, qui autorisoit les créanciers à tuer ou à faire esclaves leurs débiteurs, ou du moins à les punir corporellement : mais cette opinion n'est appuyée d'aucune preuve solide.

Scandale des grands, *scandalum magnatum*, est un terme de droit, par lequel on entend une injure ou offense faite à un personnage considérable, comme un prince, un prélat, un magistrat, ou d'autres grands officiers, en semant contre eux des médisances ou calomnies, d'où naissent la discorde & les débats entre eux & ceux qui leur sont subordonnés, au mépris, & souvent au détriment de leur autorité.

On appelle aussi *scandalum magnatum* un ordre qu'on obtient en ce cas pour avoir des dommages ou intérêts contre le calomniateur, ou tel autre auteur du *scandale.*

SCANDALE, *montagne du*, (*Critique sacrée.*) dans la vulgate *mons offensionis*, la montagne du *scandale* est la montagne des oliviers, sur laquelle Salomon érigea des autels aux faux-dieux par complaisance pour les femmes étrangeres qu'il avoit prises, *excelsa ad dexteram partem* montis offensionis, *ædificaverat salomon rex Israël . . . . . polluit rex.* (*D. J.*)

SCANDALEUX, adj. (*Gram.*) qui cause du scandale, il se dit des choses & des personnes. Avancer comme quelques écrivains de la société de Jesus l'ont fait, qu'il n'est pas permis à tout le monde de disposer de la vie des tyrans ; c'est une proposition *scandaleuse*, parce qu'elle laisse entendre qu'il y a apparemment des personnes à qui le tyrannicide est permis. La doctrine du probabilisme est une doctrine

ſcandaleuſe. L'invitation que le P. Pichon fait au pécheur d'approcher tous les jours des ſacremens ſans amour de Dieu, ſans changer de conduite, eſt une invitation *ſcandaleuſe.* L'éloge de l'ouvrage de Buſembaum qu'on lit dans les *mémoires de Trév.* eſt *ſcandaleux.* Des religieux traînés devant les tribunaux civils pour une affaire de banque & de commerce, & condamnés par des juges-conſuls à payer des ſommes illicitement dûes & plus illicitement encore refuſées, ſont des hommes *ſcandaleux.* Des prêtres qui font jouer des farces ſur un théâtre, & danſer dans l'enceinte de leurs maiſons les enfans confiés à leurs ſoins, confondus avec des hiſtrions, donnent un ſpectacle *ſcandaleux.* On trouveroit toutes ſortes d'exemples de ſcandale, ſans s'éloigner de-là; mais il y en a dont il ſeroit difficile de parler ſans ſcandaliſer étrangement les femmes, les hommes & les petits enfans.

SCANDARON, (*Géogr. anc.*) lieu renommé dans la Phénicie, avec un château qu'on dit qu'Alexandre le grand avoit élevé pour lui ſervir de retraite pendant qu'il aſſiégeoit la ville de Tyr, dont ce château n'étoit éloigné que de 5 milles. Il fut détruit dans la ſuite par Pompée, quand il ſe rendit maître de la Phénicie. L'endroit où étoit cette citadelle eſt agréable & fertile. (*D. J.*)

SCANDEA, (*Géogr. anc.*) ville de l'île de Cythere. Elle étoit ſur le bord de la mer, ſelon Thucydide, *liv. IV.* 287. & Pauſanias, *Lacon. ch. xxiij.* qui lui donne un port, dit qu'elle étoit preſque à dix ſtades de la ville de Cythere. Au-lieu de *ſcandea*, Etienne le géographe, Suidas & Lycophron écrivent *ſcandia.* (*D. J.*)

SCANDER, v. act. (*Gram. & littérat.*) terme de Poéſie, qui ſignifie *meſurer* un vers, ou *compter* combien il y a de piés ou de ſyllabes, faire ſentir les longues & les breves. *V.* QUANTITÉ & MESURE.

Ce mot vient du latin *ſcandere*, monter, parce qu'en ſcandant les vers, il ſe fait une eſpece de progreſſion depuis le premier pié juſqu'au dernier.

On ne *ſcande* que les vers grecs & latins, la quantité n'étant plus d'uſage dans les langues modernes.

On *ſcande* différemment chaque eſpece de vers, l'hexametre d'une façon, l'iambique d'une autre, le ſapphique d'une autre, *&c.* ſelon le nombre & la nature des piés dont ils ſont compoſés. *Voyez* HEXAMETRE, IAMBIQUE, *&c.*

SCANDERBADE, (*Géogr. mod.*) ville de l'Indouſtan au royaume d'Agra, ſous la domination du grand Mogol. Cette ville a été autrefois conſidérable, car c'étoit la capitale du roi des Patans; mais elle a perdu ſa ſplendeur depuis qu'elle a été ruinée par Echar, qui s'en rendit maître ſur le Raja Sélim. (*D. J.*)

SCANDERBORG, (*Géogr. mod.*) petite ville de Danemark, dans le dioceſe d'Arrhus, avec un château fortifié. Elle eſt environnée de lacs poiſſonneux. (*D. J.*)

SCANDIA, (*Géogr. anc.*) île de l'Océan ſeptentrional, ſelon Pline, *liv. IV. ch. xvj.* qui ſemble la diſtinguer de la Scandinavie. Il n'en parle pas trop affirmativement: *ſunt*, dit-il, *qui & alias prodant* Scandiam *Dumnam*, *Bergos*. Auſſi cette région n'étoit-elle guere connue de ſon temps. Comme la Scandinavie étoit donnée alors pour île, il ne ſeroit pas impoſſible qu'on en eût pareillement fait d'autres, de quelques parties du continent des pays ſeptentrionaux, à moins qu'on ne diſe que par *Scandia* Pline entend les îles qui ſont appellées *Scandiæ* par Ptolomée, & *Hemodes* par Pomponius Méla. (*D. J.*)

SCANDILLE, *ou* SCANDILE, (*Géogr. mod.*) île baſſe & petite de la mer Ægée près de la côte de Thrace, ſelon Pomponius Mela, *liv. II. ch. vij.* Iſaac Voſſius remarque que cette île conſerve ſon ancien nom, & qu'on l'appelle préſentement *Scandole*, les Mariniers diſent *Schazola.* (*D. J.*)

SCANDINAVIA, (*Géogr. anc.*) *SCANDIA* ou *SCANZIA.* Les anciens croyoient qu'au-delà de la mer Baltique qu'ils connoiſſoient ſous le nom de *ſinus Codanus*, il n'y avoit que des îles, à la plus grande deſquelles ils donnoient le nom de *ſcandinavie* ou *ſcandie.*

Pline, *liv. IV. ch. xiij.* dit que la grandeur de cette île n'étoit point connue, & que la partie qu'on en connoiſſoit, étoit

habitée par les Hillévions, qui y avoient 500 bourgades. Depuis on connut que la *scandinavie* n'étoit pas une île, mais une grande péninsule, qui comprend ce qu'on appelle aujourd'hui la *suede*, la *Norwege* & la *Finlande.*

Cette prétendue île de *scandinavie* est nommée *Baltia* par Xénophon de Lampsaque qui la met à trois journées de navigation du rivage des Scythes; & la même île est appellée *Basilia* par Pithéas.

Ces noms de *Baltia* & de *Basilia* pourroient bien être corrompus l'un de l'autre. Jornandès, *de reb. Get. ch. iij &c. jv.* appelle *scanzia* le pays d'où étoient sortis les Goths; & il dit que ce pays-là étoit *quasi officinam gentium, aut certè velut vaginam nationum*, la fabrique du genre humain; mais dit M. de Montesquieu, « je l'appellerois plutôt la fabrique des » instrumens qui ont brisé les fers forgés » au midi. C'est-là que se sont formées » ces nations vaillantes, qui sont sorties » de leur pays pour détruire les tyrans & » les esclaves, & apprendre aux hommes » que la nature les ayant fait égaux, la » raison n'a pu les rendre dépendans que » pour leur bonheur. (*D. J.*)

SCANDINAVIE, (*Géog. mod.*) grande peninsule d'Europe que les anciens croyoient une île, & qui comprend aujourd'hui le Danemark, la Suede, la Norwege, la Laponie & la Finlande. C'est-là le pays qui peut se vanter d'avoir été la ressource de la liberté de l'Europe, c'est-à-dire, de presque toute celle qui est aujourd'hui parmi les hommes. Rudebech a bien eu raison de chanter sa *Scandinavie. Voyez* SCANDINAVIA. (*D. J.*)

SCANDIX, s. m. (*Botan.*) Tournefort en compte trois especes. Nous décrirons la commune, qu'il appelle *scandix vulgaris, semine rostrato. inst. rei herb.* 326. en françois *peigne de Vénus.*

Sa racine est simple, blanche, fibreuse, annuelle, d'un goût tirant sur l'âcre. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, grêles, rameuses, velues, vertes en haut, rougeâtres en bas, un peu cannelées. Ses feuilles sont découpées menu, à peu-près comme celles de la coriandre, attachées à des queues assez longues, d'un goût douçâtre, un peu âcre.

Les sommités des tiges & des rameaux soutiennent des ombelles ou parasols de petites fleurs, à cinq pétales blanches, formées en cœur, & disposées en fleur de lis, avec autant d'étamines capillaires, à sommets arrondis. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succéde des fruits composés de deux graines très-longues, semblables à des aiguilles, convexes, sillonnées d'un côté, & applaties de l'autre. Cette plante croît abondamment, & presque par-tout, parmi les blés, dans les champs, & les vignobles; elle fleurit en Mai & Juin. (*D. J.*)

SCANDULA, (*Architect. des Rom.*) terme qu'on trouve dans Vitruve, & qui répond à ce que nous nommons du *bardeau.* C'étoient de petits ais de bois, minces, & dont les Romains se servoient au lieu de tuiles pour couvrir les maisons. Cornélius Népos nous apprend qu'ils furent dans cet usage jusqu'à la guerre de Pyrrhus, c'est-à-dire, jusqu'à la quatre cent soixante & dixieme année de la fondation de Rome. (*D. J.*)

SCANIE, (*Géogr. mod.*) province de Suede. *Voyez* SCHONEN. (*D. J.*)

SCANTIA, SYLVA, (*Géog. mod.*) forêt d'Italie ou de la Campanie. On lit dans Cicéron, *orat. xv.* sur la loi agraire, *veneat, inquit*, sylva scantia: & Pline, *l. II. cap. cvij. Exit* (*flamma*) *& ad aquas* scantias. Cette forêt & ces eaux étoient en Italie, selon les critiques. Ne les devroit-on point placer aussi dans la Campanie? car Pline, *l. XIV. c. iv.* dit que la vigne nommée *aminea*, est appellée *scantia* par Varron. Macrobe, *III. saturn. c. xix.* fait mention d'un mal qu'il appelle *scantianum malum*, sans nous faire connoître quel mal c'étoit. (*D. J.*)

SCANTINIA, LOI, (*Droit rom.*) La loi *scantinia* avoit été faite contre une certaine débauche que les loix n'ont jamais pu bannir de l'Italie. Il en est parlé dans la lettre de Cicéron. Cœlius lui mande: « Venez au plutôt, vous trouverez » bien ici de quoi rire, vous y verrez » Drusus juger les affaires qui ont rapport » à la loi *scantinia* ». Ce Drusus étoit un

débauché, qui fut préteur en 703, & qui avoit exercé toutes sortes de violences dans le temps qu'il étoit tribun avec Vatinius. (*D. J.*)

SCAPHÉPHORE, s. m. (*Antiquit. d'Athènes.*) σκαφήφορος. Les Athéniens nommoient *scaphéphores* tous les étrangers mâles qui résidoient à Athènes, parce qu'ils étoient obligés, à la fête des Panathenées, de porter en procession de petits bateaux nommés *scaphæ*, σκαφαι. Potter, *Archæol. græc. tom. I. p.* 56. (*D. J.*)

SCAPHISME, s. m. (*Hist. anc.*) supplice en usage chez les anciens Perses. C'est le même que M. Rollin dans son *Hist. ancienne*, appelle le supplice des *auges*. Le mot *scaphisme* venant de σκαφη ou σκαφος, un *esquif*, petit vaisseau creux, & par similitude une *auge*, ou de σκαπτο, *je creuse*.

Ce supplice consistoit à mettre le criminel à la renverse dans une auge assez grande pour contenir son corps, & à laquelle on avoit pratiqué cinq échancrures pour laisser passer ses piés, ses mains & sa tête, on le couvroit ensuite d'une autre auge également échancrée, qu'on clouoit ou qu'on lioit fortement sur l'auge inférieure. Dans cette posture incommode, on lui présentoit la nourriture nécessaire, qu'on le forçoit de prendre malgré lui. Pour boisson, on lui donnoit du miel détrempé dans du lait; & on lui en frottoit ensuite tout le visage, ce qui attiroit sur lui une quantité incroyable de mouches, d'autant plus qu'il étoit toujours exposé aux rayons ardens du soleil. Les vers engendrés de ses excrémens, lui rongeoient les entrailles au-dedans. Ce supplice duroit ordinairement quinze ou vingt jours pendant lesquels le patient souffroit des tourmens indicibles.

Ceux qui attribuent l'origine de ce supplice à Parysatis mere d'Artaxerce Mnemon & du jeune Cyrus se trompent, puisqu'Artaxerce Longue-main, selon Plutarque, fit subir ce genre de mort à l'eunuque Mithridate pour crime de trahison.

SCAPHIUM, s. n. (*Litterat.*) Ce mot est assez équivoque dans les hauteurs; quelquefois, comme dans Plaute, il désigne une *coupe à boire* qui étoit faite en forme d'une petite gondole. Dans Vitruve, il signifie un *bassin* de métal, soit de cuivre, ou de plomb; dans Martial, un *bassin* de chaise percée; & dans d'autres auteurs, il signifie une espece de *cadran*, lequel outre les heures, montroit les solstices & les équinoxes. (*D. J.*)

SCAPHOIDE, *terme d'Anatomie*; est un os du pié, qu'on appelle autrement *naviculaire*. *Voyez* NAVICULAIRE.

Ce mot est formé du mot σκαφη, *barque*, *esquif*, lequel vient de σκαπτω, *creuser*, parce qu'originairement les barques étoient faites de troncs d'arbres creusés, comme le sont encore les canots chez bien des peuples sauvages.

SCAPRIS *ou* SCABRIS, (*Géog. anc.*) port d'Italie, sur la côte de la Toscane. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route par eau de Rome à Arles, entre le fleuve *Alma*, dont il étoit éloigné de 6 milles, & le port *Flesia*, qui en étoit à 18 milles. Ortélius dit que ce port s'appelloit, de son temps, *scatino*. (*D. J.*)

SCAPTÉSYLE, (*Géog. anc.*) c'est-à-dire la forêt coupée, petite ville de Thrace en tirant du côté de Thasus, selon Etienne le géographe, & Plutarque *in Cimone*, qui dit que ce fut l'endroit où Thucydide écrivit l'histoire de la guerre des Athéniens contre les habitans du Péloponnèse.

Ortélius soupçonne que *scaptésyle* pourroit être le même que *scaptensula*, où selon Festus il y avoit une mine d'argent: il met pourtant *scaptensula* dans la Macédoine; mais la macédoine étoit voisine de la Thrace. Le mot *scaptensula*, ajoute Festus, vient du grec σκάπτειν, qui veut dire *creuser, fouiller dans la terre*. Lucrece, *l. VI.* parlant des dangereuses exhalaisons auxquelles sont exposés ceux qui travaillent aux mines d'or & d'argent, cite pour exemple la mine de Scaptensula.

Quales expiret Scaptensula *subter odores*. (*D. J.*)

SCATIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium, Pline, *liv. III. ch. v.* la met au nombre des villes qui avoient été célebres, & qui se trouvoient détruites de son temps. Festus dit que les habitans de Pedo s'étoient établis dans la ville de *scaptia*. Il ajoute que cette derniere ville

donna le nom à la tribu *scaptia*, d'où les peuples de cette ville furent appellés *tribules scaptienses*, comme on le voit dans Suetone *in Aug. c. xl.* l'origine de cette tribu est rapportée par Tite-Live, *liv. VIII. ch. xvij.* (*D. J.*)

SCAPULAIRE, (*Hist. ecclés.*) est une partie de l'habillement de différens ordres religieux. Il consiste en deux bandes d'étoffe larges d'environ un pié, dont l'une passe sur le dos ou sur les épaules, d'où lui est venu ce nom; car *scapula* signifie l'*omoplate*. Les religieux profès laissent pendre le *scapulaire* jusqu'à terre, & les freres lais jusqu'aux genoux seulement. Saint Benoît dans sa regle donne un *scapulaire* à ses moines pour le travail. Il étoit beaucoup plus large & plus court qu'il n'est aujourd'hui, & il servoit, comme le porte le nom, à garnir les épaules pour les fardeaux, & à conserver la tunique. On ne portoit alors le *scapulaire* que pendant le travail; mais depuis les moines l'ont regardé comme la partie la plus essentielle de leur habit, & en ont changé l'ancienne figure. Fleury, *mœurs des Chrét. n°.* 54.

SCAPULAIRE, est aussi une dévotion introduite dans l'église romaine par Simon Stock, qui fut général des carmes vers le milieu du treizieme siecle. Elle consiste pour les religieux à porter le *scapulaire*, & pour les laïcs, à porter aussi sur eux une espece de brasselet ou de morceau d'étoffe sur laquelle est brodé le nom de la Vierge & à en réciter l'office à certains jours, avec quelques autres pratiques de dévotion.

Simon Stock, instituteur de ces pratiques, assura que dans une vision la sainte Vierge lui avoit donné le *scapulaire*, comme une marque de sa protection spéciale envers tous ceux qui porteroient ce petit habit, qui garderoient la virginité, la continence ou la chasteté conjugale selon leur état, & qui réciteroient le petit office de Notre-Dame. Le docteur de Launoy traite cette apparition d'imposture, & les bulles des papes qu'on cite en sa faveur de pieces supposées; il remarque que les carmes ne commencerent à porter le *scapulaire* que long-temps après l'époque qu'on fixe pour cette apparition. Le pape Paul V. en rertanchant plusieurs abus qui s'étoient glissés dans cette dévotion, la permet cependant en substance, ce qui auroit dû engager M. de Launoy à parler avec plus de réserve d'une pratique pieuse autorisée par le saint siége.

SCAPULAIRE, adj. *en Anatomie*, ce qui a relation avec l'omoplate appellée en latin *scapula*. *Voyez* OMOPLATE.

L'artere *scapulaire* externe vient de l'axilloïde, & passe sur la charniere de la côte supérieure de l'omoplate pour se distribuer aux muscles qui sont aux environs.

L'artere *scapulaire* interne vient de l'axilloïde, & se distribue principalement au muscle sous-*scapulaire*, en donnant quelques rameaux aux parties circonvoisines.

SCAPULAIRE, s. m. *terme de Chirurgie*, espece de bandage dont on se sert pour soutenir la serviette qui entoure la poitrine ou le bas-ventre. C'est une baude large d'environ demi-aune, longue de quatre doigts, fendue dans le milieu pour y passer la tête, & dont les deux bouts pendent, l'un par-devant, & l'autre par-derriere, & s'attachent à la serviette par des épingles, pour l'empêcher de descendre. *Voyez fig.* 1. *Pl. XXX.* (*Y*)

SCARABÉE, s. m. (*Hist. nat.*) petit insecte, espece d'escarbot, dans laquelle on place le cerf-volant & les autres semblables.

SCARAMOUCHE, s. m. (*Gramm.*) bouffon, habillé de noir depuis la tête aux piés, en toque noire, en manteau noir, & dont le masque est rayé de noir au front, aux deux joues & au menton.

SCARARAGAM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales, qui porte des fruits de la grosseur des noix, & d'une couleur verdâtre, & dont le goût est très-agréable; les Indiens nomment ce fruit *undis*.

SCARBA, (*Géog. mod.*) petite île de la mer d'Ecosse, & l'une des westernes; elle est séparée de l'île de Jura par un détroit où la marée est très-violente; aussi la *Scarba* est-elle dépeuplée; on ne lui donne que quatre milles de longueur sur un mille de largeur. (*D. J.*)

SCARBOROUGH, (*Géog. mod.*) anciennement *Scarbourg*, ville d'Angleterre, dans Yorck-shire, vers le nord de la province. Elle est bâtie sur un rocher fort élevé, avec un château que le roi Henri II. fit construire pour sa défense; & où l'on tient toujours garnison. Il y a un bon port, où les vaisseaux sont en sureté, & des eaux minérales qui y attirent beaucoup de monde.

Friddes (Richard), savant théologien, & écrivain poli du xvij. siecle, naquit près de *Scarboroug*, en 1671. Il se fit beaucoup d'amis à Oxford par son esprit, par l'agrément de sa conversion, & par ses manieres engageantes. Le docteur Sharp, archevêque d'Yorck, lui donna un bénéfice, dans lequel il se distingua par son affabilité & son application à remplir les devoirs de son ministere; mais il eut le malheur, par une grande maladie, de perdre les agrémens & les charmes de sa voix, qui avoient fait auparavant l'admiration de tout le monde. Comme il s'étoit marié fort jeune, & qu'il avoit une nombrense famille, il résolut pour la soutenir de venir à Londres, & de s'y livrer tout entier à la composition.

Le premier ouvrage qu'il publia, est un systême de théologie, d'après les principes de la religion naturelle, & de la religion révélée. Londres 1718 & 1720, *in-folio*. Cet ouvrage fut très-favorablement reçu du public, & l'on en lit de bons extraits dans la Bibliotheque angloise, & dans les Mémoires de littérature de M. de la Roche; l'auteur réfute toujours les calvinistes, les catholiques romains, les sociniens, & les déistes, avec une douceur qui peint la bonté de son caractere.

Le second ouvrage qu'il mit au jour, comprend ses sermons & discours moraux sur divers sujets, au nombre de cinquante-deux, qui forment un volume *in-folio*, imprimé à Londres en 1722. Le but de cet ouvrage est de dévoiler quelques-unes des erreurs générales, & des vices les plus dominans de notre siecle, comme aussi de persuader aux hommes la nécessité d'être solidement vertueux.

Il fit paroitre en 1724 la vie du cardinal Wolssey à Londres, *in-fol.* avec figures. Il eut des souscriptions considérables pour l'impression de cet ouvrage; l'accueil qu'on lui fit l'engagea d'entreprendre les vies du chevalier Thomas More, & de Jean de Fischer, évêque de Rochester; mais on lui vola son menuscrit qu'on n'a jamais retrouvé.

Il a encore donné un traité de morale sur les principes de la raison. Londres 1724, *in-8°.* une excellente brochure sur l'Iliade d'Homere, un livre sur l'Eucharistie; enfin une défense de la fameuse épitaphe latine que Jean Sheffield, duc de Buckingham avoit faite pour lui-même.

Pro rege sæpè, pro republicâ semper.
Dubius, sed non improbus vixi.
Incertus morior, sed inturbatus.
Humanum est errare, & nescire.

Much for the prerogative; ever for my country;
I lived irregular not profligate.
Tho' going to a state unknown, I dye resign'd.
Frailty and ignorance attend on human life.

Voici la traduction littérale de l'anglois: » Zélé souvent pour les droits du roi, toujours pour ceux de mon pays: j'ai vécu » d'une maniere irréguliere mais non débauchée; quoique j'aille entrer dans un » état inconnu, je meurs résigné: la fragilité & l'ignorance sont l'apanage de la » condition humaine ».

M. Friddes conclut la défense du duc de Buckingham d'une façon qui ne peut que lui faire honneur. « Si, dit-il, je me suis » trompé dans cette apologie occasionelle » d'un illustre seigneur, distingué par quantité de talents remarquables ou supérieurs, mon erreur part d'un principe » de charité. Je soumets humblement tout » ce que j'ai dit à la censure, sur-tout à » celle qui part d'un zele de religion, aussi » fervent que je sais qu'il l'est dans les personnes à qui cette épitaphe a déplu. Je » ne voudrois pas, par quelque raison que » ce pût être, qu'on pût m'accuser du dessein de préjudicier le moins du monde, » & de faire le moindre tort à la cause » de la vraie piété; mais toutes les regles » de l'équité commune nous obligent à » interpréter les paroles aussi-bien que les » actions des hommes, de la maniere la

» plus favorable qu'elles peuvent l'être ; » & l'obligation de nous conformer à ces » regles est plus forte, lorsqu'il s'agit d'ex- » pliquer les paroles de ceux qui ne peu- » vent s'expliquer eux-mêmes.

Cet aimable & savant homme vécut toujours avec le plus grand désintéressement, négligeant trop le bien-être qu'il pouvoit se procurer par quelques démarches auprès des ministres : les gens vraiment passionnés pour les sciences, songent très-peu à acquérir les biens de la fortune ; le plaisir qu'ils trouvent avec leurs livres, leur tient lieu de tout. L'application du docteur Friddes à l'étude étoit si grande, qu'il y donnoit des nuits entieres ; son travail abrégea ses jours. Il mourut en 1725, âgé de 54 ans. C'est une situation bien triste que celle d'un homme de lettres qui desire de se distinguer par ses écrits, & de pourvoir en même temps, par ce seul moyen, à la subsistance d'une famille ; d'un côté le besoin le presse, & de l'autre la renommée lui crie de limer ses ouvrages, & de les rendre dignes de l'immortalité.

Un artiste ingénieux a représenté un beau génie qui se trouve dans cette situation, sous l'emblême d'une belle femme, mal vêtue, regardant le ciel, & élevant en l'air son bras droit que deux aîles soutiennent, tandis que son corps & son bras gauche sont attachés à une grosse pierre qui est en terre, image parlante du malheur de plusieurs hommes de lettres. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCARDALE, (*Géogr. mod.*) c'est-à-dire vallée de rochers ; pays d'Angleterre dans le Derbishire. On lui a donné le nom de *Scardale*, parce qu'il est parsemé de rochers que les anciens appellent *scares*. On y voit le bourg de Chesterfield sur le Rother, bourg qui paroît ancien, & qu'on appelle à cause de cela *Chester-in-Scardale*. (*D. J.*)

SCARDINGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la basse Baviere, au confluent du Ror & de l'Iun, au midi de Passaw. *Longitud.* 30. 51. *latit.* 48. 29. (*D. J.*)

SCARDONA, (*Géogr. anc.*) *Scardon*, dans Strabon, *l. VII.* les derniers lieux que Ptolomée, *l. II. c. xvij.* marque sur la côte de la Liburnie, sous l'embouchure du Titius & la ville *Scardona*, qu'il met à la gauche de l'embouchure de ce fleuve, & qu'il comprend cependant dans la Liburnie.

Il ne seroit pas sans exemple qu'un fleuve fût réputé faire la borne d'une province, & qu'une ville située au-delà de ce fleuve, mais pourtant sur son rivage, eût appartenu à la même province. Aussi n'est-ce pas là la difficulté : elle consiste plutôt en ce que les descriptions modernes de la Dalmatie, marquerent les ruines de *scardona* près de la Scardonius, à la droite de l'embouchure du fleuve Titius, au lieu que Ptolomée place cette ville à la gauche de ce fleuve, nommé aujourd'hui *Kerca*.

Casimir Freschot, dans ses mémoires géographiques, dit en parlant de *scardona*, pag. 289 : *le ruine delle sue antiche fortificazioni, e citadella si vedono poco longhi del lago, chiamato da Latini* Scardonio ; *in volgare Proclian, e a destra del fiume Kerca, ch'é l'anticho Titio, quale col suo corso mette li confini all'antica Liburnia e Dalmazia.* Il faut donc dire, ou que la ville *scardona* n'a pas toujours été à la gauche du Titius, ou qu'il y a une transposition dans Ptolomée, qui devoit placer *scardona* avant l'embouchure du Titius.

On voit que la ville *scardona* étoit considérable, puisqu'on l'avoit choisie pour le lieu de l'assemblée générale de la province, & qu'elle se trouvoit le siége de la justice pour les Japydes & pour quatorze villes de la Liburnie ; ce qu'on appelloit *conventus scardonitanus*. Cette ville, selon Pline, *liv. III. ch. xxij.* étoit à douze mille pas de la mer, sur le bord du Titius, *in amne eo* (Titio).

Aujourd'hui *Scardona* n'est remarquable que par son siége épiscopal, sous la métropole de Spalatro. Cet évêché y fut transféré de Belgrade sur la mer en 1120 ; elle a été cependant ci-devant une place de force, & très-considérable. En 1322, durant les troubles de Hongrie, les habitans de *Scardona* s'étant ligués avec ceux d'Almissa, pour exercer la piraterie, diverses autres villes qui souffroient de ces pirateries, s'unirent avec les Vénitiens pour les arrêter ; & comme la partie ne se trouva

trouva pas égale, la ville de *Scardona* fut ſaccagée dans cette occaſion.

En 1411 les Vénitiens acquirent *Scardona* du roi de Boſnie, qui la leur remit avec Oſtrovizza pour cinq mille écus d'or, & ils la garderent juſqu'à l'arrivée des Turcs, qui la prirent en 1522. Mais bientôt après les Vénitiens la reprirent d'aſſaut, & la démantelerent en 1539. Les Turcs s'y étant établis depuis, en furent chaſſés par les Vénitiens, qui la réunirent à leur domaine en 1684. (*D. J.*)

SCARDONA, (*Geogr. mod.*) même nom des anciens; ville ruinée de la Dalmatie vénitienne, à ſept milles au nord-oueſt de Sebennico, dans une preſqu'île formée par une petite riviere. Les Vénitiens acquirent cette ville en 1411, du roi de Boſnie. Les Turcs la leur enleverent en 1522; mais elle eſt reſtée toute démantelée depuis l'an 1684, à la république de Veniſe, qui y entretient une garniſon. Son évêché eſt ſuffragant de Spalatro. *Long.* 33. 50. *lat.* 44. 20. (*D. J.*)

SCARDUS-MONS, (*Géogr. anc.*) Strabon, *Except. ex lib. VII. ch. xvij.* & Ptolomée, *liv. II. ch. xvij.* donnent le nom de *Scardus* à la derniere des montagnes qui ſéparoient l'Illyrie de la Dalmatie & de la Mæſie; mais Tite-Live, *liv. XLIII. ch. xx.* écrit *scordus* au lieu de *scardus*. (*D. J.*)

SCARE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *ſcarus*; Rondelet a décrit deux eſpeces de *ſcare*; ce ſont des poiſſons de mer qui vivent ſur les rochers. On a donné le nom de *cantheno* à la premiere eſpece dans certains pays, & dans d'autres celui de *ſargo*; mais mal-à-propos, parce qu'il y a deux autres poiſſons connus ſous ces noms. La ſeconde eſpece a été décrite dans cet ouvrage ſous le nom d'*aiol. V.* AIOL.

Le *ſcare* a de grandes écailles minces, & d'un bleu noirâtre; il reſſemble au ſargo par la forme du corps, par les aiguillons, par le nombre & la poſition des nageoires. *Voyez* SARGO. Mais il en differe en ce qu'il n'a point de tache noire ſur la queue, ni de traits de cette même couleur qui s'étendent ſur les côtés du corps depuis le dos juſqu'au ventre. Le *ſcare* a les dents larges & pluſieurs protubérances aux machoires, qui ſont dures comme des os; la nageoire de la queue eſt large, & ſe diviſe en deux parties; les yeux ſont noirs & l'eſpace qui eſt au-deſſus eſt bleu; le ventre a une couleur blanche. Ce poiſſon ſe nourrit d'herbes, & principalement d'algue; ſa chair eſt légere, & très-bonne à manger; ſes boyaux ont une odeur de violette. Rondelet *hiſt. nat. des poiſſons, I. part. liv. VI. ch. xj. V.* POISSON.

SCARIFICATEUR, ſ. m. inſtrument de chirurgie qui ſert à ſcarifier. *Voyez* SCARIFICATION.

Le *ſcarificateur* eſt une eſpece de boîte dans laquelle ſont douze, quinze, ou dix-huit lancettes, qu'on bande avec un reſſort, & qui ſe débandent avec un autre, & font toutes à la fois leur inciſion dans la peau. Juſqu'à l'invention de cette eſpece de *ſcarificateur*, qui eſt moderne, on ſe ſervoit au lieu de lancettes, de petites roues tranchantes.

L'uſage du *ſcarificateur* eſt d'évacuer le ſang & les autres humeurs qui ſéjournent ſous la peau, en y faiſant un grand nombre d'ouvertures, leſquelles étant faites toutes à la fois, cauſent une douleur bien plus ſupportable que s'il falloit les ſouffrir l'une après l'autre.

Cet inſtrument n'eſt en uſage qu'après l'application des ventouſes. *Voyez* VENTOUSE. On peut ſe ſervir d'une lancette ordinaire avec autant d'avantage, parce que la ſtupeur qu'occaſionne à la peau l'application des ventouſes, permet qu'on faſſe les ſcarifications ſans preſque cauſer de douleur. La *fig.* 13. *Pl. XXVI.* repréſente l'extérieur de cette machine; l'intérieur eſt trop compoſé pour être repréſenté ſans y employer beaucoup de figures & une longue deſcription, ce qui eſt aſſez hors d'œuvre pour un inſtrument auſſi peu utile que celui-là. Il ſuffit de dire que la queue des lancettes eſt mouſſe, & qu'elles tiennent à trois traverſes paralleles; & qu'elles ſont garnies chacunes à leur extrémité d'un pignon dont les dents s'engagent dans une roue dentée. Chaque traverſe eſt mobile, & tourne en pivot ſur ſon axe par le moyen de cette roue,

qui se bande comme la noix d'une platine à fusil, & se débande par une autre. Cette roue en se débandant fait agir les traverses & les lancettes, & les fait mouvoir très-rapidement de droite à gauche sur la peau. Cette machine a un surtout avec des fentes par lesquelles passent les lancettes ; ce surtout s'éloigne ou s'approche à volonté, de l'axe de l'instrument par une vis ; par ce moyen les lancettes incisent plus ou moins profondément, selon qu'on le desire. Cet instrument vient d'Allemagne. Il differe peu du *scarificateur* représenté dans Ambroise Paré, *liv. XII. ch. v.* Cet auteur en recommande l'usage pour prévenir la gangrene, qui peut suivre les contusions ; au lieu de lancettes il a trois rangs de roues tranchantes ; ce qui revient au même quant à l'effet. Heister loue beaucoup le *scarificateur* allemand ; seroit-ce parce que M. de Garangeot l'a désapprouvé ? (*Y*)

SCARIFICATION, s. f. opération de chirurgie par laquelle on fait plusieurs incisions à la peau avec une lancette, ou avec un instrument propre à cet usage. *Voyez* SCARIFICATEUR.

Saumaise voudroit qu'on écrivît *scarifation*, & non pas *scarification*, parce que ce mot est dérivé du grec σκάριφος. *Voyez* ses notes sur Solimus, *pag.* 519, où il corrige Pline à ce sujet. *liv. XVII.* Le P. Hardouin tient pour *scarification*, quoiqu'il convienne que les manuscrits portent *scariphatio*. Mais il ajoute que Théodore Priscien écrit *scarification*.

La *scarification* est d'usage principalement dans l'opération des ventouses ; son effet est d'évacuer le sang. *Voyez* VENTOUSE.

La méthode de scarifier dans ce cas est de faire trois rangs d'incisions ; celui du milieu en aura six, & les deux autres chacun cinq. On doit commencer par le rang d'en bas, pour n'être point incommodé par le sang, lorsqu'on scarifiera supérieurement. Les incisions doivent être entrelacées, c'est-à-dire que l'angle supérieur des *scarifications* du premier rang répond à l'intervalle que celles du second rang laissent entre elles. *Voyez figure* 15. *Pl. XXIII.*

On fait aussi des *scarifications* sur les parties contuses, ou violemment enflammées, & qui menacent de gangrene. Ces incisions sont des saignées locales qui débarrassent la partie suffoquée par la plénitude des vaisseaux, ou par l'épanchement du sang qui croupit dans la partie, dans le cas de contusion. *Voyez* CONTUSION & GANGRENE.

On fait des *scarifications* aux jambes, aux cuisses, au *scrotum*, & autres parties, lorsque les cellules graisseuses sont infiltrées de lymphe. *Voyez* ŒDEME. Mais ces *scarifications* sont souvent suivies de gangrene ; on leur préfere de légeres mouchetures sur les endroits les plus luisans de l'œdeme ; elles se font avec la pointe de la lancette, comme une égratignure ; on les multiplie tant qu'on veut, parce qu'elles ne causent aucune douleur, & elles ne laissent pas de procurer le dégorgement des matieres : on couvre ordinairement les parties scarifiées de compresses trempées dans l'eau-de-vie camphrée, ou autres remedes, suivant l'indication. (*Y*)

SCARLINO, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg d'Italie, dans la province de Piombino, sur la côte de la mer de Toscane, à 10 milles au midi de Massa, & à 12 de Piombino à l'orient. Le P. Briet croit que c'est la *Manliana*, de Ptolomée, *liv. III. ch. j.* mais c'est une conjecture fort hazardée. *Long.* 28. 30. *lat.* 42. 56. (*D. J.*)

SCARO, (*Géog. mod.*) bourg de l'île de Santorin, environné de rochers & de précipices. C'est la résidence d'un évêque latin. L'évêque grec fait son séjour à Pyrgo. *Long.* 43. 30. *lat.* 36. 12. (*D. J.*)

SCARPANTO, (*Géogr. anc. & mod.*) île de la mer Carpathienne, ou comme nous disons aujourd'hui de l'Archipel, & l'une des Sporades, entre les îles de Rhodes & de Candie.

Scarpento a eu divers noms de l'antiquité. Elle fut d'abord appellée *Carpathos*, ensuite *Tetrapolis* ; c'est-à-dire l'île à quatre villes, à cause des quatre principales places qu'on y voyoit anciennement, & dont Strabon vous indiquera les noms. Elle donna elle-même le sien à la mer Carpathienne. Elle fut encore appellée *Pallé-*

nie, où de *Pallas*, qu'on tient y avoir été nourrie; ou d'un fils de Titan, qui régna dans cette île.

Quoi qu'il en soit, *scarpanto* est située à 50 milles d'Italie du cap oriental de l'île de Candie, & à sept lieues d'Allemagne, au midi de Nizaria. On lui donne 60 milles de circuit, & elle a dans son enceinte de hautes montagnes, où on nourrit beaucoup de bétail, & où l'on trouve des mines de fer & des carrieres de marbre.

Cette île ne manque pas de ports vastes & commodes; celui qu'on nomme *porto Tristano*, a été connu des anciens, sous le nom de *Tritomus*. Le grand-seigneur fait gouverner cette île par un cadi, qui réside ordinairement à Rhodes, & qui envoie un receveur pour en tirer les impôts que les insulaires grecs doivent payer à la Porte; je dis *grecs*, parce qu'il n'y a point d'autres habitans dans l'île. *Longit.* 44. 45. *latit.* 35. 46. (*D. J.*)

SCARPE, LA, (*Géogr. mod.*) riviere des Pays-bas. Elle prend sa source dans l'Artois, au-dessous d'Aubigni, arrose Arras, Douai, S. Amand, & se rend dans l'Escaut au-dessous de Mortagne. (*D. J.*)

SCARPEIRA, (*Géogr. mod.*) petite ville, aujourd'hui bourg d'Italie, dans la Toscane, près de Pistoye, à 16 milles de Florence.

Angelo ou *Angioli* (Giacomo), naquit à *scarpeira* dans le xiv. siecle, & étudia la langue grecque à Constantinople, où il passa neuf ans entiers. Il fit dans cette ville la traduction de la géographie de Ptolomée. Cette traduction a vu le jour à Vicence, en 1475, *in-folio*, sans cartes; & puis à Rome, en 1490, *in-folio*, avec des cartes: Fabricius & le P. Niceron, qui prétendent qu'elle n'a point été imprimée, se trompent l'un & l'autre. Au reste, c'est une mauvaise traduction, qui prouve que son auteur n'entendoit ni le grec, ni la géographie, ni les mathématiques. Aussi n'a-t-on pas tardé à substituer de meilleures versions à celle du Florentin; telle est la version de Donis, celle de Pirekermer, & celle de Servet; mais il faut encore leur préférer incontestablement la révision & les additions de Mercator & de Bertius, imprimées à Amsterdam chez Elzevir & Hondius, en 1619, *in-folio*, & qui sont toujours la meilleure édition de Ptolomée.

SCARPHIA, (*Géogr. anc.*) *scarphe* ou *scarphea*, ville de la Grece, chez les Locres épicnémidiens. Strabon, *l. I.* & *IX.* use des deux premieres manieres d'écrire; & Ptolomée, Etienne le géographe, & Appien, emploient la derniere. Les Latins varient aussi sur l'ortographe de ce nom; car Pline a écrit *scarphia*, & Tite-Live *scarphea*. Ce dernier dit, *liv. XXXI. c. iij.* que Quintius étant parti d'Elathée, passa par Thronium & par *scarphée*, pour se rendre aux Thermopyles. Etienne le géographe dit aussi, que *scarphea* étoit voisine des Thermopyles; & si la ville *scarphe* de Strabon est la même que celle qu'il nomme ailleurs *scarphea*, elle étoit à dix stades de la mer, & sur une élévation. Casaubon aimeroit mieux en faire deux villes différentes, & dans ce cas, il voudroit lire Ταρφή au lieu de Σκαρφή.

SCARPONNA ou SCARPONA, (*Géogr. anc.*) lieu fortifié dans la Gaule belgique, selon Diodore. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route de *Durocortorum* à *Divodurum*, entre *Tullum* & *Divodurum*, à dix milles de la premiere de ces places, & à 12 milles de la seconde. Ce lieu, qui étoit à 12 milles de la ville de Metz, conserve aujourd'hui son ancien nom, quoiqu'un peu corrompu; car on le nomme *scarpaigne* ou *charpaigne*, & l'on y trouve des monumens d'antiquité, c'est un bourg situé sur le bord de la Moselle. (*D. J.*)

SCARTHON, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Troade, selon Ortélius, qui cite Strabon, *liv. XIII. p.* 587. Mais quoique Strabon parle de ce fleuve dans sa description de la Troade, il ne le place pas pour cela dans cette contrée, il le met seulement au nombre des fleuves qu'on étoit obligé de traverser plusieurs fois en faisant la même route, & il dit qu'on passoit celui-ci 25 fois. La question est de savoir en quel pays étoit ce fleuve. Strabon semble dire qu'il étoit dans le Péloponnèse; car il ajoute qu'il tomboit de la montagne Pho-

loa, & qui couloit dans l'Elée. Mais on ne connoît point dans le Péloponnese de fleuve nommé *scarthon ;* aussi Casaubon soupçonne-t-il que ce nom pourroit être corrompu. (*D.J.*)

SCASON, s. m. (*Poésie.*) espece de vers qui a au cinquieme pié un iambe, & au sixieme un spondée. La préface des satyres de Perse est faite de ces sortes de vers. (*D. J.*)

SCATEBRA, (*Géogr. anc.*) fleuve d'Italie, au pays des Volsques, dans le Latium *adjectum*, ajouté. Pline, *l. II. ch. ciij.* met ce fleuve dans le territoire de Casinum, & ajoute que ses eaux étoient froides, & plus abondantes en été qu'en hiver. Ces deux qualités portent Cluvier à dire, que c'est aujourd'hui une petite riviere, formée de diverses sources abondantes, qui sortent de terre dans la ville de San-Germano, & dans son voisinage. Le cours de cette petite riviere n'est pas de plus de deux milles: au bout de cet espace, elle tombe dans une plus grande riviere, qui se perd dans le Liris. (*D. J.*)

SCEAFELL *ou* SUAWFELL, (*Géog. mod.*) montagne d'Angleterre, dans l'île de Mau. Les deux tiers de cette île sont couverts de montagnes, qui occupent toute sa largeur d'un bout à l'autre, & la plus haute de toutes est celle de *sceafell*, d'où l'on peut dans un beau temps découvrir tout à la fois l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande. (*D. J.*)

SCERU *ou* SCEL, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est une empreinte de quelque figure que l'on appose à un acte pour le rendre plus authentique, & pour lui donner l'exécution parée.

On disoit autrefois *scel* au lieu de *sceau*, présentement on ne se sert plus du terme de *scel* que quand il est joint à quelqu'autre terme qui en caractérise l'espece particuliere, comme *scel* du châtelet, *&c.* & autres exemples que l'on verra ci-après au *mot* SCEL.

Anciennement les *sceaux* ou cachets tenoient lieu de signature, présentement le *sceau* ne peut tenir lieu de signature ni dans les actes privés, ni dans les actes publics.

Les *sceaux* dont on use parmi nous sont de plusieurs sortes; savoir, le scel royal, le scel seigneurial, le scel ecclésiastique, le *sceau* municipal, & le scel privé.

Chacun de ces *sceaux* se subdivise en plusieurs especes.

Par exemple, pour le scel royal, il y a le grand & le petit sceau, pour les grande & petite chancelleries; le scel présidial, le scel de justice; pour les jugemens; le scel aux contrats ou scel des notaires, pour les contrats & obligations; chacune de ces différentes especes de *sceaux* sera expliquée ci-après au *mot* SCEL.

Quelquefois par le terme de *sceau* on entend la séance où les lettres sont scellées. Cette séance est réputée une audience publique où l'on tient registre de ce qui se passe; & il y a plusieurs édits & déclarations qui y ont été publiés & registrés le *sceau* tenant en la grande chancellerie.

Ce qui concerne le grand & le petit *sceau*, la fonction de garde des *sceaux*, & la discipline des grandes & petites chancelleries, a été expliqué ci-devant aux *mots* CHANCELIER, CHANCELLERIE & GARDE DES SCEAUX.

Nous ajouterons seulement ici, que depuis la démission de M. de Machaut, dernier garde des *sceaux*, en 1757, le le roi a tenu les *sceaux* en personne.

Le jour est indiqué à la fin de chaque *sceau.*

Par le réglement que le roi a fait le 6 Février 1757 pour la tenue du *sceau*, il a commis six conseillers d'état pour l'examen des lettres & expéditions qui doivent être présentées au *sceau* & pour y assister; ces conseillers sont M. M. Feydeau de Brou, doyen du conseil, Daguesseau, de Bernage, d'Aguesseau de Fresnes, Trudaine & Poulletier.

Ils sont aussi commis par lettres-patentes du 16 Juin 1757, pour présenter à S. M. ceux qui demandent d'être pourvus des offices dont le garde des *sceaux* avoit la nomination, & pour donner les lettres de nomination, subdélégation & commission. M. de Brou, doyen du conseil, ou

le plus ancien en ſon abſence, met le ſoit montré ſur le repli des proviſions, & reçoit le ſerment, & toutes les lettres dont l'adreſſe ſe faiſoit au garde des *sceaux*, leur ſont adreſſées.

Suivant le réglement du 26 Février 1757, le roi choiſit au commencement de chaque quartier ſix maîtres des requêtes pour aſſiſter avec les conſeillers d'état à l'aſſemblée, où l'on examine les lettres & expéditions, y rapporter les lettres conjointement avec les conſeillers au grand-conſeil, grand rapporteur qui eſt de ſervice au *sceau*.

Les ſix conſeillers d'état ont ſéance & voix délibérative au *sceau*, ils ſont aſſis ſelon leur rang; les maîtres des requêtes & le grand rapporteur ſont debout autour du fauteuil de S. M.

Les ſecrétaires du roi ſont tenus de porter aux maîtres des requêtes & conſeillers au grand conſeil, grand rapporteur de ſervice, la ſurveille du *sceau*, les lettres de juſtice dans leſquelles il doit être fait mention du nom de celui qui en a fait le rapport, & elles ſont par lui ſignées en queue.

Le *sceau* commence par la préſentation des lettres dont le grand audiencier eſt chargé; les maîtres des requêtes & conſeillers au grand-conſeil, grand-raporteur, ſont enſuite le rapport des lettres qui les concernent, après quoi le garde des rolles préſente les proviſions des officiers, & le conſervateur des hypotheques les lettres de ratification des rentes ſur les revenus du roi. Les ſecrétaires du roi ſont enſuite lecture des lettres de grace qu'ils ont dreſſées, leſquelles ſont communiquées aux conſeillers d'état & maîtres des requêtes avant la tenue du *sceau*, & ſont leſdites lettres délibérées par les conſeillers d'état & maîtres des requêtes préſens au *sceau*, & réſolues par S. M.

Les conſeillers d'état & maîtres des requêtes nommés par S. M. pour aſſiſter au *sceau*, s'aſſemblent la ſurveille du jour que le roi a indiqué pour la tenue du *sceau* chez le doyen du conſeil, ou, en ſon abſence, chez l'ancien des conſeillers d'état, pour faire l'examen des lettres de grace, rémiſſion, abolition & pardon, & de toutes autres lettres de nature à être rapportées par les maîtres des requêtes & grand-rapporteur, qui doivent être préſentées au *sceau*.

Le grand audiencier de quartier, le garde des rolles, & le conſervateur des hypotheques y ſont les fonctions de leur charge à l'ordinaire, & ſont placés debout après le dernier conſeiller d'état de chaque rang; le ſcelleur enſuite proche le coffre des *sceaux*, & le controlleur au bout de la table en la maniere accoutumée.

Les procureurs-ſyndics & ſecrétaires du roi ont entrée chaque jour de *ſceau*, ainſi que ceux qui ſont députés pour y aſſiſter, & ils ſont placés de même que les autres officiers de la chancellerie, derriere le ſiege des conſeillers d'état.

Enfin le procureur-général des requêtes de l'hôtel & général des grande & petite chancelleries a auſſi entrée au *ſceau*, & prend place derriere les maîtres des requêtes.

Telle eſt la forme obſervée quand le roi tient les *ſceaux* en perſonne.

Pour ce qui eſt du *ſceau* des petites chancelleries établies près les cours, la maniere dont il ſe tient eſt expliquée ci-devant au *mot* CHANCELLERIE *près les cours*, & au *mot* GARDE DES SCEAUX *des chancelleries près les cours*.

Ce qui concerne la tenue du *ſceau* dans les préſidiaux eſt expliqué au *mot* GARDE DES SCEAUX *des chancelleries préſidiales*.

Les fonctions des gardes des *ſceaux* dans les juriſdictions royales, & des gardes des *ſceaux* aux contrats, ſont auſſi expliquées aux *mots* GARDE DES SCEAUX *des juriſdictions royales* & GARDE DES SCEAUX *aux contrats*.

Les autres uſages qui ont rapport ſoit au ſcel eccléſiaſtique, ou au ſcel ſeigneurial, & autres ſcels particuliers, ſont expliqués ci-après au *mot* SCEL. (*A*)

SCEAU, (*Comm. d'Amſterdam.*) on appelle à Amſterdam un *ſceau*, un papier ſcellé du *ſceau* de l'état, ſur lequel s'écrivent les obligations, & autres actes qui ſe paſſent entre marchands pour le fait de leur commerce. C'eſt une eſpece de papier timbré, comme celui dont on ſe ſert en

France pour les actes des notaires. *Ricard.* (*D. J.*)

SCEAU, *le grand*, (*Hist. mod. d'Angleterre.*) instrument public, gravé & marqué des armes du prince & de l'état, dont l'empreinte faite sur la cire sert à rendre un acte authentique & exécutoire.

On n'a imaginé en Angleterre de mettre des *sceaux* aux chartres qu'au commencement du xj. siécle. Il y a un seigneur & pair du royaume qui est lord *garde des sceaux*. En 1643, le garde des *sceaux* s'étant retiré de la chambre pour aller trouver, le roi, & ayant emporté le *grand-sceau*, la chambre des communes fit voir à celle des pairs les inconvéniens qui naissoient de la privation du *grand-sceau*, dont on ne pouvoit se passer selon les loix, parce que le *grand-sceau* étant la clef du royaume, il devoit toujours être tenu là où étoit le parlement qui représentoit le royaume pendant qu'il siégeoit. En conséquence de ces représentations, les deux chambres firent un nouveau *grand-sceau*, & le remirent entre les mains des commissaires qu'ils nommerent, pour avoir à cet égard le même pouvoir que le chancelier ou le garde du *grand-sceau*.

Le roi & ses partisans traiterent d'attentat l'action du parlement, & firent valoir les statuts d'Edouard III. qui déclare coupables de trahison, ceux qui contrefont le *grand-sceau*, mais il s'en faut beaucoup que le parlement fût dans le cas du statut, comme seroient de simples particuliers ; car le *grand-sceau* n'est pas le *sceau* du roi en particulier, mais le *sceau* du royaume ; & le royaume est un corps composé d'un chef, qui en est la tête, & du peuple, qui en est les membres. Si le roi a la disposition du *grand-sceau*, ce n'est qu'en qualité du plus noble des membres de ce corps, considéré comme étant uni avec les autres membres, & non comme en étant séparé, tout le pouvoir d'exécuter résidant entre ses mains.

Le *grand-sceau* donne aux actes auxquels il est appliqué la vertu d'être inviolables. Si donc, dans le cas d'une guerre ouverte entre le roi & le parlement, le roi pouvoit, par le moyen du *grand-sceau*, communiquer cette vertu à ses actes particuliers, où seroient les bornes de son pouvoir, qui, par la constitution du gouvernement d'Angleterre, est limité par les loix ? Il n'auroit qu'à déclarer par un acte scellé du *grand-sceau*, comme Charles l'avoit déjà fait effectivement, que selon les loix, les membres du parlement sont des traitres & des rébelles ; & alors la question seroit décidée par la seule possession du *grand-sceau*, & le roi pourroit s'attribuer un pouvoir sans bornes, par cette même autorité. Mais que seroit-ce si le parlement se trouvoit en possession du *grand-sceau*, & que par un acte semblable, il déclarât le roi traitre & rébelle ? L'application du *grand-sceau*, donneroit-elle à cet acte une autorité inviolable ?

Il semble donc que le parlement n'avoit pas moins de droit de faire un *grand-sceau* que le roi en auroit eu d'en faire un, si le *sceau commun* s'étoit trouvé entre les mains du parlement, puisque ce n'étoit pas le *sceau* d'aucun des deux en particulier, mais de tous les deux considérés comme étant inséparablement unis ensemble. En un mot, ni le roi, ni le parlement séparément, ne peuvent s'attribuer la disposition du *grand-sceau*, parce que le *grand-sceau* est l'empreinte, la marque de leur autorité unie, & non séparée. (*D. J.*)

SCEAU-DAUPHIN, (*Hist. de la chanceller.*) c'est un grand *sceau* qui est particulier pour sceller les expéditions qui concernent la province du Dauphiné. Dans ce *sceau* est représentée l'image du roi à cheval & armé, ayant un écu pendu au cou, dans lequel sont empreintes les armes écartelées de la France & du Dauphiné, le tout dans un champ semé de fleurs-de-lis & de dauphins. (*D. J.*)

SCEAU DES GRANDS JOURS, (*Hist. de France.*) c'étoit celui que le roi envoyoit autrefois dans les provinces pour sceller les actes & expéditions qui y étoient arrêtées aux grands jours qui s'y tenoient.

SCEAU, (*Critiq. sacrée.*) ce mot au propre signifie, dans l'Ecriture, un *cachet* qu'on applique pour sceller quelque chose. Les Hébreux le portoient au doigt en

bague, & les Juives en bracelet sur le bras, *Cant. viij*. 6. Il désigne aussi la marque ou le caractere que le *sceau* imprime, *Daniel*, *xiv*. 16. Il veut dire au figuré, *protection*. Je mettrai Zorobabel sous ma protection, *ponam quasi* signaculum, *Aggée*, *ij*. 24. Dans le nouveau Testament, *sceau* σφραγὸς est employé par S. Paul pour *preuve* & *confirmation*, I. Cor. *ix*. 2. *Délier les sceaux* d'un livre, dans l'Apocalypse, c'est proprement en délier les attaches; mais c'est une expression métaphorique, qui signifie expliquer les choses obscures & difficiles qu'il contient. (*D. J.*)

SCEAU, (*Hist. des usages.*) la matiere des *sceaux* a été fort différente & toujours arbitraire; on en voit d'or, d'argent, de plomb, de cire, qui est à-présent la plus ordinaire matiere des *sceaux* des rois, des souverains, & des magistrats. Le pape est le seul qui se serve de plomb. Les Romains n'avoient pas, comme nous, des *sceaux* publics; les empereurs signoient seulement les rescrits avec une encre particuliere appellée *sacrum encaustum*, dont leurs sujets ne pouvoient se servir sans encourir la peine du crime de lese-majesté au second chef. (*D. J.*)

SCEAU DE NOTRE-DAME, (*Botan.*) nom vulgaire de la bryone noire, *voyez* BRYONE, (*Botan.*)

SCEAU DE SALOMON, (*Botan.*) nom vulgaire du genre de plante nommé par Tournefort *polygonatum*. *Voyez* POLYGONATUM.

SCEAU DE SALOMON, (*Mat. médic.*) la racine de cette plante a un goût fade, & très-légérement acerbe. Elle contient un suc gluant. Elle est généralement regardée comme vulnéraire astringente, & elle est d'un usage assez commun à ce titre; elle a beaucoup d'analogie avec la racine de grande consoude, avec laquelle on l'emploie ordinairement, & à laquelle elle peut être substituée. *Voyez* CONSOUDE *grande*, *Mat. médic.* (*b*)

SCÉDULE, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) signifie parmi nous, toute promesse, billet ou autre écrit fait de main privée.

Cependant ce terme se prend aussi en quelques occasions pour l'exploit ou rapport de l'huissier. *Voyez ci-après* SCÉDULE ÉVOCATOIRE.

Ce terme vient du latin *scheda*, lequel, chez les Romains, s'entendoit de la premiere note ou mémoire que le notaire prenoit d'un acte qu'on vouloit passer. Cette premiere note ne faisoit aucune foi en justice, elle ne tenoit point lieu de minute; c'est pourquoi, par nous, l'on a donné le nom de *scédule* aux promesses & billets sous seing privé.

» *Cédules* & obligations, dit la coutume de Paris, *art.* 89. faites pour sommes de deniers, marchandises ou autres choses mobiliaires, sont censées & réputées meubles.

» *Cédule* privée, dit l'*art.* 107. qui porte promesse de payer, emporte hypotheque du jour de la confession, ou reconnoissance d'icelle faite en jugement ou par-devant notaires, ou que par jugement elle soit tenue pour confessée, ou du jour de la dénégation en cas que par après elle soit vérifiée ». *Voyez* Danty, *de la preuve par témoins*, *additions sur la préface*, &c.

SCÉDULE, est aussi un acte que les procureurs donnent au greffier pour constater leur présentation, ou pour faire expédier les défauts & congés qui se prennent au Greffe. *Voyez* CONGÉ, DÉFAUT, PRÉSENTATION.

SCÉDULE ÉVOCATOIRE, est un exploit tendant à faire évoquer une affaire pour cause de parenté ou alliance. *Voyez ci-devant* ÉVOCATION. (*A*)

SCEL, (*Jurisprud.*) est la même chose que *sceau*. L'ancien terme de *scel* s'est encore conservé pour désigner avec un surnom particulier les différentes especes de *sceaux*. Voyez *les articles suivans*.

SCEL DES APANAGES, est le *scel* particulier des princes de la maison royale qui ont un apanage, & dont leur chancelier ou garde des sceaux scelle toutes les lettres qui s'expédient pour les personnes & lieux de l'apanage. *Voyez ci-devant au mot* GARDE DES SCEAUX, *l'article* GARDE DES SCEAUX DES APANAGES.

SCEL ATTRIBUTIF DE JURISDICTION, est celui qui a le privilege d'attirer,

devant le juge auquel il appartient, toutes les contestations qui naissent pour l'exécution des actes & jugemens passés sous le *scel*; tel est le *scel* du châtelet de Paris, qui attire à sa jurisdiction de tous les endroits du royaume; tels sont aussi ceux d'Orléans & de Montpellier, ceux des chancelleries de Bourgogne, & quelques autres dont le privilege est plus ou moins étendu.

SCEL AUTHENTIQUE, peut s'étendre en général de tout *sceau* public qui est apposé à quelque acte ou jugement; mais on entend plus ordinairement par *scel authentique* le *scel* public d'une justice seigneuriale dont on scelle les jugemens & contrats passés dans cette justice. On l'appelle *authentique*, pour le distinguer du *scel* royal & des *sceaux* privés, ou des particuliers, lesquels ne sont pas exécutoires. Quelquefois, pour éviter toute équivoque, on appelle *scel authentique & non royal*. La distinction de ces deux *sceaux* est établie dans les anciennes ordonnances, notamment dans celle de Charles VIII. de l'an 1493, *art.* 54. & dans celle de François I. de l'an 1539, *art.* 65. & 96. la coutume de Paris, *art.* 165. porte que les obligations passées sous *scel authentique* & non royal, sont exécutoires sur les biens meubles & immeubles de l'obligé, pourvu qu'au jour de l'obligation passée les parties obligées fussent demeurantes au lieu ou l'obligation est passée. *Voyez* Brodeau, & les autres commentateurs *sur cet article*.

SCEL AUX CAUSES, est celui dont on se sert pour les jugemens, & qui est différent du *scel* aux contrats. On apposoit aussi ce *scel* aux causes, à des *vidimus* de lettres-patentes pour leur donner plus d'authenticité: on en trouve un exemple dans un *vidimus* de l'an 1345, rapporté dans le *troisieme tome des ordonnances du Louvre*, *pag.* 167. « en témoin » des choses dessusdites, nous avons mis » à ces *vidimus* notre *scel* aux causes ». *Voyez ci-après* SCEL AUX CONTRATS & SCEL AUX JUGEMENS.

SCEL DE LA CHANCELLERIE, est le *scel* dont on use dans les différentes chancelleries. Il y a en France deux sortes de *scel* ou *sceau de chancellerie*, qu'on appelle le *grand* & le *petit sceau*; le grand *sceau* est celui qu'on appose aux lettres qui se délivrent en la grande chancellerie; le petit *sceau* est celui qu'on appose aux lettres qui se délivrent dans les chancelleries établies près les différentes cours du royaume, & près des présidiaux. Il y a aussi le *contre-scel* de la chancellerie. *V. ci-après* CONTRE-SCEL.

SCEL DES CHANCELLERIES DE BOURGOGNE, *voyez ci-devant au mot* CHANCELLERIE, *l'article* CHANCELLERIES DE BOURGOGNE.

SCEL DU CHATELET, on sous-entend *de Paris*; est un *sceau* royal dont on use au châtelet pour sceller les jugemens émanés de ce tribunal, & les actes reçus par les notaires au châtelet, afin de rendre ces jugemeus ou actes exécutoires, ou du moins de rendre plus authentiques ceux qui ne sont pas de nature à emporter exécution parée, tels que des légalisations, & autres actes qui ne renferment aucune condamnation ni obligation liquide.

Du temps que la prévôté de Paris étoit donnée à ferme le prévôt avoit son *sceau* particulier, comme les autres magistrats, dont il scelloit tous les actes émanés de la jurisdiction contentieuse ou volontaire, & cela seul les rendoit authentiques sans autre signature.

Mais lorsque le roi eut séparé la prévôté de Paris des fermes de son domaine, & qu'il l'eut donnée en garde à Etienne Boileau, alors cette jurisdiction ayant le roi même pour prévôt, ses actes commencerent d'être scellés du *sceau* royal.

C'est de-là que cet ancien *scel du châtelet* avoit conservé la figure des *sceaux* de S. Louis, & de quelques-uns des rois ses successeurs; ce *sceau* n'étoit chargé que d'une seule fleurs-de-lys fleuronnée de deux petits trefles, telle qu'on en voit au bas des chartes ou lettres de ces princes; c'étoit le contre-*scel* de leur chancellerie, c'est-à-dire, celui qui étoit apposé au revers du grand *sceau*; ils s'en servoient aussi pour leur *sceau* privé.

Ces deux *sceaux* furent donc d'abord parfaitement conformes; mais sous le regne du roi Jean, les trefles qui étoient dans le *scel*

scel du châtelet, furent changées en deux petites fleurs-de-lys sortant du cœur de la fleur principale; on mit autour pour légende ces mots: *sigillum præpositurœ parisiensis*, & l'on ajouta un grenetis autour de la légende.

Cet usage souffrit quelque changement en conséquence de l'édit de Charles IX. du mois de Juin 1569, appellé communément l'*édit des petits sceaux*. Jusques-là les *sceaux* des justices royales étoient compris dans les fermes du domaine du roi; les fermiers commettoient à l'exercice; le châtelet de Paris avoit seul son scelleur en titre d'office: Charles IX. par son édit créa un semblable officier dans les autres justices royales, & ordonna que ces officiers scelleroient d'un *sceau* aux armes de France, tous les contrats, sentences & autres actes portant contraintes ou exécutions.

Le scelleur du châtelet quoique établi long-temps avant cet édit, y fut soumis comme les autres scelleurs, l'édit étant généralement pour tout le royaume; en sorte que tous contrats, sentences & autres actes qui devoient produire quelque contrainte ou exécution, furent dès ce moment scellés au châtelet comme dans les autres jurisdictions royales, d'un *sceau* à trois fleurs-de-lys.

Néanmoins on conserva encore l'usage de l'ancien *sceau* empreint d'une seule fleur-de-lys fleuronnée de deux petites; comme un monument précieux de l'antiquité & des prérogatives du châtelet, mais l'usage en fut limité aux adjudications par décret & aux légalisations, parce que l'édit des petits *sceaux* ne faisoit point mention de ces actes.

Il faut pourtant observer par rapport à cet ancien *sceau*, que dans les actes qui en portent l'empreinte depuis l'édit de 1568 jusqu'en 1696, la fleur-de-lys se trouve accompagnée de deux autres figures, l'une qui représente des tours, & l'autre d'un écusson chargé d'un chevron accompagné en chef de trois têtes d'oiseau arrachées & en pointe d'un rameau d'arbre. On n'a pu découvrir l'origine de ces armes. M. de la Mare conjecture que c'étoient celles de quelqu'un des scelleurs, & que les tours ne furent mises de l'autre côté que pour les accompagner.

Quoi qu'il en soit, cet ancien *sceau* n'est plus d'usage depuis l'édit de 1696, qui a établi le *sceau* chargé de trois fleurs-de-lys.

Le *scel du châtelet* étoit autrefois unique, c'est-à-dire, qu'il n'y avoit d'autre *scel* royal dans tout le royaume que ce *scel* avec celui de la chancellerie; c'est pourquoi il étoit aussi universel, & l'on s'en servoit en l'absence du grand *sceau* pour sceller les lettres de la grande chancellerie.

Firmin de Coquerel, évêque de Noyon, étant sur le point de faire un voyage de long cours, Philippe de Valois fit expédier des lettres-patentes le 4 Janvier 1348, pour régler la maniere dont on en useroit pendant l'absence du grand *sceau*. Elles portent commission à Pierre de Hangets & Fouques Bardoul pour sceller du *scel du châtelet* toutes lettres qui leur seroient présentées & qu'ils jugeroient devoir être scellées pendant l'absence du chancelier, comme cela s'étoit déja pratiqué en d'autres occasions.

Le roi Jean se servit du même *scel* au commencement de son regne pour la conservation des privileges du clergé: *datum*, est-il dit, à la fin, *Parisiis in parlamento nostro*, *die* 23 *Novembris anno domini* 1350, *sub* sigillo casteleti *nostri parisiensis*, *in absentiâ majoris*. Le traité fait par le même roi & par le dauphin son fils avec Amédée comte de Savoie, le 5 Janvier 1354, fut aussi scellé du même *scel* pour l'absence du grand.

Charles, dauphin de Viennois, duc de Normandie, & régent du royaume, en usa aussi pendant l'absence du roi Jean son pere, pour les ordonnances qu'il fit au mois de Mars 1356, & pour des lettres qu'il accorda à divers particuliers.

Le roi, de retour d'Angleterre, scella encore de ce même *scel*, en l'absence du grand, des lettres qu'il accorda aux marchands de marée, au mois d'Avril 1361; un réglement pour le guet, du 6 Mars 1363; les statuts des teinturiers, du mois d'Octobre 1369, & plusieurs autres lettres.

Le *scel du châtelet* par un droit royal qui lui est particulier, est attributif de jurisdiction, & attire de tout le royaume au châtelet, à l'exclusion de tous autres juges, toutes les actions qui naissent des actes scellés de ce *scel*.

Lorsque Philippe le long, par son édit du mois de Janvier 1319, unit à son domaine tous les *sceaux* des jurisdictious qui s'exerçoient en son nom, tous les juges des jurisdictions royales furent en droit de se servir de *seaux* aux armes du roi; ils prirent de-là occosion de méconnoître le privilege du *scel du châtelet* & de refuser de renvoyer à ce tribunal les affaires qui s'élevoient pour l'exécution des actes passés sous ce *scel*; mais la question fut décidée en faveur du châtelet par quatre arrêts solemnels des 31 Décembre 1319, 13 Mars, & de la saint Martin 1331 & 1350.

Ce même privilege fut confirmé par des lettres de Charles V. du 8 Février 1367, & par d'autres lettres de Charles VII. & de Louis XI. des 6 Octobre 1447. & 25 Juin 1473. & encore depuis, contre le parlement de Normandie, par trois arrêts du conseil, des 1 Juin 1672, 3 Juillet 1673, & 12 Mars 1684. *Voyez le style du châtelet* où les preuves de ce privilege sont rapportées.

SCEL COMMUN, c'est le *scel* de la communauté, ou des villes.

SCEL AUX CONTRATS, est celui que les notaires garde-*scels* apportent aux grosses, ou expéditions des contrats, pour les rendre exécutoires. *Voyez ci-devant* GARDES DES SCEAUX AUX CONTRATS.

SCEL DES CONSULS, est celui dont on use dans les jurisdictions consulaires; il est empreint de trois fleurs de lys, avec ces mots autour; *sceau de la jurisdiction des juges & consuls de Paris;* il y en a de semblables dans les autres jurisdictions consulaires. *Voyez* le recueil concernant la jurisdiction des consuls.

On entend aussi quelquefois par *scel des consuls*, celui dont usent les consuls de France, résidens dans les échelles du Levant & autres. *Voyez* CHANCELIER DES CONSULS & CONSULS.

CONTRE-SCEL. *Voyez* ci-devant à la lettre C. le *mot* CONTRE-SCEL.

SCEL DELPHINAL, étoit celui dont usoient les dauphins de Viennois; on entend aussi par-là celui dont le roi use pour les expéditions qui concernent cette province, lequel est écartelé de France & de Dauphiné. On scelle pour cette province en cire rouge.

SCEL ECCLÉSIASTIQUE, est celui dont usent les juges ecclésiastiques, pour les jugemens & ordonnances qu'ils rendent, & les notaires apostoliques pour les actes qu'ils reçoivent. Ce *scel* est authentique, mais il n'emporte ni exécution parée ni hypotheque, parce que les juges d'église n'ont point de territoire réel, & que leur jurisdiction ne s'étend que sur les personnes qui sont leurs justiciables, & non sur les biens.

SCEL DES FOIRES, étoit celui qui étoit donné au juge conservateur des privileges des foires, pour sceller ses jugemens & pour sceller les actes qui se passoient en temps de foire, & sous l'autorité & le privilege des foires, tel étoit le *scel* des foires de Brie & de Champagne; tel est encore le *scel* des foires de Lyon, dont la conservation de la même ville est dépositaire. *Voyez* CONSERVATION & FOIRES.

SCEL GRAND, est l'empreinte du *grand sceau*, c'est-à-dire du *scel* de la grande chancellerie. *Voyez* SCEAU.

SCEL AUX JUGEMENS, est celui qui est donné aux jurisdictions royales pour sceller leurs jugemens; on l'appelle ainsi pour le distinguer du *scel* aux contrats. *V.* SCEL AUX CONTRATS.

SCEL DES JUIFS, étoit celui dont ils usoient autrefois en France, pour les obligations faites à leur profit; la raison pour laquelle ils avoient un *sceau* particulier, est que suivant leur loi ils ne pouvoient se servir des figures d'hommes empreintes, gravées ou peintes; mais Louis VIII. en 1227, ordonna qu'à l'avenir ils n'auroient plus de *scel* particulier.

SCEL DE MONTPELLIER, ou *petit scel de Montpellier*, est un *scel* particulier donné à cette ville par S. Louis, pour faciliter le commerce de la province de Languedoc; il est attributif de jurisdiction comme celui du châtelet; la cour du petit *scel de Montpellier*, connoît des

contrats passés sous ce *scel*; ses privileges sont de pouvoir saisir en même temps la personne & les biens du débiteur, de ne recevoir ses défenses qu'après qu'il a consigné la somme demandée, de ne souffrir aucune exception dilatoire, mais seulement celle du payement de la dette, ou la convention de ne la point demander, ou la fausseté de l'acte; il fut dressé à cet effet un style particulier, qui s'observe encore exactement; la cour du petit *scel* fut d'abord établie à Montpellier, puis transferée à Aiguemorte, & enfin remise à Montpellier, où elle est restée; elle est composée d'un juge, d'un lieutenant & d'un greffier; il y avoit d'autres lieutenans répandus par tout le royaume, qui en 1490 furent réduits aux lieux de leur premier établissement, savoir Pezenas, Carcassonne, Clermont, Toulouse, Alby, Villefranche, Mendes, Villeneuve-les-Auvergnes, le Pont S. Esprit, le Puy, Lyon, Saint-Flour, Paris, Usez, Gignac & Tulles; ils n'avoient d'autre pouvoir que de faire arrêter les débiteurs, & en cas de contestation, ils renvoyoient devant le juge, de sorte que la contrainte par corps ayant été abrogée par l'ordonnance de 1667, ces lieutenans sont demeurés sans jurisdiction ni fonction. *Voyez l'état de la France*, de Boulainvilliers, *tom. VIII.*

SCEL DES NOTAIRES, ou *scel aux contrats*, est celui qui est destiné à sceller les actes des notaires; à Paris, ils sont garde-*scel* & scellent eux-mêmes leurs actes.

SCEL DES OBLIGATIONS, est la même chose que *scel* aux contrats.

SCEL D'ORLÉANS, est celui dont on se sert au châtelet d'Orléans; ce *scel* est attributif de jurisdiction, ce privilege y est fondé sur une possession immémoriale, confirmée par un grand nombre d'arrêts qu'on peut voir dans Bornier, en ses notes sur la coutume d'Orléans, *article* 463.

SCEL PENDANT, est celui qui est attaché aux lettres avec des lacs de soie ou de parchemin, à la différence de certains *sceaux* ou cachets qui sont appliqués sur les lettres mêmes.

PETIT SCEL, *ou* PETIT SCEAU, est celui dont on use dans les chancelleries près les cours.

SCEL PRÉSIDIAL, est celui dont on se sert dans les présidiaux pour sceller les jugemens, & dans les chancelleries présidiales pour sceller les lettres qui s'y expédient. *Voyez* CHANCELLERIE PRÉSIDIALE, *&* PRÉSIDIAL.

SCEL PRIVÉ, est celui qui n'est point public ni authentique; c'est le *sceau* ou cachet d'un particulier qui n'a point de caractere pour avoir un *scel.*

SCEL PROPRE, est le *sceau* ou cachet dont chacun a coutume d'user pour ses expéditions particulieres.

SCEL PROVENÇAL, est celui dont usoient les comtes de Provence & dont le roi use encore dans les lettres qn'il donne pour cette province, elles sont scellées en cire rouge.

SCEL PUBLIC, est opposé à *scel privé*; tout *scel* royal & authentique, soit ecclésiastique ou seigneurial, est un *scel* authentique.

SCEL A QUEUE PENDANT, est celui qui est attaché aux lettres par le moyen d'une queue de parchemin qui est prise dans le *sceau.*

SCEL DE LA REGENCE, est celui dont les régens du royaume usoient autrefois, pendant le temps de leur administration; ils ne se servoient point du *scel* du roi, mais de leur *scel* propre, que l'on appelloit alors *scel de la régence*; présentement quand il arrive une régence, on continue toujours à se servir du *scel* du roi.

SCEL DE LA RIGUEUR *de Nismes*, ou de quelqu'autre jurisdiction semblable, est celui qui donne droit de contraindre ceux qui ont contracté sous ce *scel*, suivant les rigueurs ou forces des conventions de cette cour. *Voyez ci-après* SCEL RIGOUREUX.

SCEL RIGOUREUX, est celui qui donne droit d'exécution parée & de contrainte, contre celui qui s'est obligé sous la rigueur de ce *scel*, non-seulement sur ses biens, mais aussi sur sa personne; à Nismes il y a un juge des conventions qui a *scel* royal authentique & rigoureux; il connoît des

conventions faites & paſſées aux forces & rigueurs de ſa cour, aux fins de contraindre les débiteurs à payer par ſaiſie & vente de leurs biens, & détention de leurs perſonnes, pourvu qu'ils s'y ſoient ſoumis, & que la ſomme ſoit au moins de dix livres. *Voyez* le ſtyle de Niſmes de l'an 1659 & le *gloſſ.* de M. de Lauriere, au mot *rigueur.*

SCEL DU SECRET, *ou* SCEL SECRET, étoit proprement le petit *ſceau* ou cachet du roi; il étoit porté par un des chambellans; toutes les lettres qui devoient être ſcellées du grand *ſceau*, devoient d'abord être examinées par deux maitres des requêtes, puis ſcellées du *ſcel du ſecret*, après quoi le chancelier y appoſoit le grand *ſceau.* M. de Lauriere croit que le *ſcel ſecret* étoit la même choſe que le *ſcel* privé ou particulier, & que le *ſcel* privé du prince, qui étoit beaucoup plus petit que le grand *ſceau*, eſt le même qu'on a appellé depuis *contre-ſcel.*

Il eſt auſſi parlé en quelques endroits du *ſcel ſecret* des juges, c'eſt-à-dire de leur *ſcel privé. Voyez* le *recueil des ordonnances de la premiere race, tom. I. & II.*

SCEL SEIGNEURIAL, eſt celui du ſeigneur haut juſticier, dont on ſcelle les jugemens émanés des juriſdictions, & les actes reçus par ſes notaires; ce *ſcel* eſt public & authentique, & a le même effet que le *ſcel* royal, pourvu qu'il ne ſoit appliqué qu'à des actes paſſés dans la juriſdiction; on l'appelle quelquefois *ſcel authentique*, pour le diſtinguer du *ſcel* royal.

SCEL VACANT, c'eſt lorſqu'il n'y a point de garde des *ſceaux*, & que le roi tient lui-même le *ſceau.*

SCEL DES VILLES, *ou* SCEL COMMUN, eſt celui que les officiers municipaux font appoſer à leurs expéditions qu'ils veulent rendre publiques & authentiques. *Voyez* Loiſeau, en ſon *traité des ſeigneuries.* (*A*)

SCÉLÉRAT, adj. qui ſe prend auſſi ſubſtantivement (*Gram.*) celui qui eſt né malfaiſant, & qui s'eſt rendu coupable de quelques grands crimes. On dit le *ſcélérat!* c'eſt le plus *ſcélérat* des hommes. Qui croiroit que dans une ſociété bien policée, il pût y avoir des *ſcélérats* impunis; cela eſt pourtant. On ôte la vie à celui qui preſſé par la miſere, briſe votre coffre fort, & en emporte un écu pour acheter du pain, & on laiſſe vivre l'homme noir qui prend l'innocence par les cheveux, & qui la traîne; on eſt attaqué dans les choſes qui touchent à l'honneur & à la conſidération publique, dans des biens infiniment plus précieux que la fortune & la vie; & cette ſcélérateſſe, la plus vile de toutes, puiſqu'elle ſe commet impunément, reſte ſans châtiment. Cet homme qui affiche tant de probité, je le connois; ſes amis qu'il a perdus le connoiſſent comme moi; croyez-moi, ce n'eſt au dedans qu'un *ſcélérat;* combien il a de ſemblables! On a dit que Tacite apprenoit à être *ſcélérat*, ce n'eſt pas là l'effet que la lecture de cet hiſtorien produira ſur les ames bien faites.

SCELERATA PORTA, (*Topogr. de Rome.*) c'eſt-à-dire la porte *ſcélérate*, ou éxécrable; c'étoit une des portes de l'ancienne Rome, ainſi nommée de la mort des trois cens ſix Fabiens qui ſortirent par cette porte pour aller attaquer les Veïens, & qui périrent tous, à ce que prétendoit la tradition fabuleuſe, dans le même jour, au combat de Crémer, l'an 277 de la fondation de Rome. Ovide a adopté le conte de la perte des Fabiens, dans ſes faſtes, pour le narrer en deux vers ſimples & naïſs.

Una dies Fabios ad bellum miſerat omnes,
Ad bellum miſſos perdidit una dies.

(*D. J.*)

SCÉLÉRATESSE, ſ. f. (*Gram.*) action noire énorme & perfide. *Voyez l'art.* SCÉLÉRAT. *Scélérat* & *ſcélérateſſe* ſe diſent auſſi quelquefois par plaiſanterie, de choſes d'aſſez peu d'importance. On vous a donné un rendez-vous auquel on ne ſe trouvera point; méfiez-vous de cette coquine-là, c'eſt une *ſcélérate.*

SCELITE, ſ. f. (*Gramm.*) pierre figurée graveleuſe, tirant ſur le blanc, & repréſentant la jambe de l'homme, à ceux ſur-tout qui voient dans les nuées tout ce qu'il leur plaît d'y voir.

SCELLA, (*Geogr. mod.*) province

d'Afrique, dans l'Abyssinie ; elle est bornée au levant par les provinces de Bamba, & au couchant par celle de Rhimba ; cette province est remplie de montagnes, & est arrosée de tant de sources, qu'on trouve par tout des prairies qui nourrissent des troupeaux nombreux de toutes sortes d'animaux domestiques. (*D. J*)

SCELLE, s. m. (*jurisprudence.*) est l'apposition du sceau du roi sur les effets de quelqu'un pour la conservation de ces mêmes effets, & pour l'intérêt d'un tiers.

Dans les justices seigneuriales le *scellé* est aux armes du seigneur, mais les officiers ne peuvent pas l'apposer sur les effets du seigneur ; cela n'appartient qu'aux officiers royaux.

Le *scellé* se met sur les coffres, cabinets & portes des chambres où sont les effets, par le moyen d'une bande de papier qui est attachée aux deux bouts par des sceaux ou cachets, en cire rouge, de maniere que cette bande de papier couvre les serrures & empêche d'ouvrir les portes & autres lieux fermés sur lesquels le *scellé* est apposé.

Quelquefois pour empêcher que le *scellé* apposé à une porte extérieure ne soit endommagé par inadvertence ou autrement, on le couvre d'une plaque de taule attachée avec des clous.

L'usage des *scellés* nous vient des Romains ; il en est parlé dans le code Théodosien, *l. ult. de administrat. fut.* & dans le code de Justinien, en la loi *scimus*, au code *de jure deliberandi*.

Plusieurs de nos coutumes ont aussi quelques dispositions sur le fait des *scellés*, telles que celles de Clermont, Sens, Sedan, Blois, Bretagne, Auvergne, Bourbonnois, Anjou & Maine.

Mais la plupart des regles que l'on suit en cette matiere, ne sont fondées que sur les ordonnances, arrêts, & réglemens.

C'est au juge du lieu à apposer le *scellé*, à moins qu'il n'y ait des commissaires en titre, comme au châtelet de Paris, où cette fonction est réservée aux commissaires au châtelet.

Il y a néanmoins des cas où le *scellé* est apposé par d'autres officiers, par une suite de la jurisdiction qu'ils ont sur certaines personnes. Par exemple, c'est le parlement qui appose le *scellé* chez les princes du sang ; la chambre des comptes est en droit de l'apposer chez les comptables, dont les comptes ne sont pas appurés ; & si le *scellé* étoit déja apposé par les officiers ordinaires, ceux de la chambre des comptes sont en droit de le croiser.

Croiser le scellé, c'est en apposer un second par dessus le premier, de maniere qu'on ne peut lever le premier sans lever auparavant le second ; & dans le cas où le premier *scellé* est ainsi croisé, on assigne ceux qui l'ont apposé pour être présens à la levée des deux *scellés*, & venir reconnoître le leur.

Le *scellé* peut être apposé en différens cas, savoir :

1°. Après le décès du débiteur, à la requête d'un créancier, pourvu que celui-ci soit fondé en titre, & pour une somme certaine, ou bien pour réclamer des choses prêtées ou données au défunt en nantissement.

L'usage du châtelet de Paris est que quand le corps du défunt n'est plus présent, on ne peut faire apposer le *scellé* qu'en vertu de requête & ordonnance du juge.

On doit demander l'apposition du *scellé* aussi-tôt après le décès du défunt, ou du moins dans les premiers jours qui suivent ; car si l'on attendoit plus long-temps, le *scellé* deviendroit inutile, puisqu'il ne pourroit plus constater l'état où les choses étoient au temps du décès.

2°. La veuve pour sureté de ses reprises & conventions, ou les héritiers, pour empêcher qu'il ne soit rien détourné, peuvent faire mettre le *scellé* ; l'exécuteur testamentaire peut aussi le requérir.

3°. Les créanciers peuvent le faire mettre du vivant même de leur débiteur en cas d'absence, faillite, ou banqueroute, ou emprisonnement pour dettes.

4°. Le procureur du roi ou le procureur fiscal, si c'est dans une justice seigneuriale, peuvent le faire apposer sur les biens d'un défunt, au cas qu'il y ait des héritiers mineurs n'ayant plus ni pere ni mere, & dépourvus de tuteur & de curateur.

Enfin, le *scellé* peut être apposé en matiere criminelle sur les effets volés ou recelés.

Les officiers du châtelet peuvent par droit de suite apposer le *scellé* par tout le royaume, pourvu que le défunt eût son principal domicile à Paris.

On peut s'opposer à la levée d'un *scellé*, soit en faisant insérer son opposition dans le procès-verbal du commissaire, ou en lui faisant signifier son opposition par un acte séparé.

Le *scellé* ne peut être levé que trois jours francs après les funérailles du défunt.

Pour lever les *scellés*, il faut que toutes les parties intéressées soient appellées en vertu d'ordonnance du juge.

Au jour indiqué par l'ordonnance, le juge se transporte en la maison où sont les *scellés*; & après les avoir reconnu sains & entiers il les leve, & du tout il dresse son procès-verbal; ensuite on procede à l'inventaire.

S'il arrive un bris de *scellé*, le juge en doit dresser son procès-verbal, & ensuite faire informer & décréter. *Voyez le traité des scellés & inventaires*, par Meslé, & *le mot* INVENTAIRE. (*A*)

SCELLÉ, v. act. (*Gram.*) c'est apposer un sceau, le scellé. *Voyez l'art.* SCELLÉ. Il se dit aussi au figuré : il a *scellé* par cette derniere action l'arrêt de sa réprobation éternelle; ils ont *scellé* cette vérité ou cette fausseté de leur sang; les mauvais prêtres rendent la résurrection de Jesus-Christ inutile, autant qu'il est en leur puissance; on peut dire d'eux qu'ils *scellent* le tombeau, *& signaverunt lapidem.*

SCELLER, (*Archit.*) c'est arrêter avec le plâtre ou le mortier des pieces de bois ou de fer. *Sceller* en plomb, c'est arrêter dans des trous avec du plomb fondu des crampons ou des barreaux de fer ou de bronze : on dit *faire un scellement*, pour *sceller*. (*D. J.*)

SCELLEUR, s. m. (*Jurisprud.*) est un officier qui appose le sceau aux lettres de chancellerie.

Il y a aussi dans plusieurs tribunaux un *scelleur* en titre qui appose le sceau de la jurisdiction aux jugemens que l'on veut rendre exécutoires. *Voyez* SCEAU. (*A*)

SCELOTYRBE, s. f. (*Médecine.*) foiblesse & douleur dans les jambes, qui sont ordinairement un symptôme de scorbut.

Ce mot est composé de σκέλος, *jambe*, & τύρβη *tumulte*, *désordre.*

Ce terme se prend quelquefois pour le scorbut même, & quelquefois aussi pour les remedes qu'on emploie dans cette maladie. *Voyez* SCORBUT.

Les soldats de Germanicus furent attaqués de *scelotyrpe* pour avoir bu de l'eau d'une certaine fontaine sur les côtes de Frise.

SCENŒ, (*Géogr. anc.*) ville située aux confins de la Babylonie, & dans la Mésopotamie déserte. Elle appartient aux Arabes scénites, à ce que nous apprend Strabon, *liv. XVI. page* 748. (*D. J.*)

SCENE, s. f. (*Littérat.*) théâtre, lieu où les pieces dramatiques étoient représentées. *Voyez* THEATRE. Ce mot vient du grec σκηνη, *tente*, *pavillon*, ou *cabane*, dans laquelle on représentoit d'abord les poëmes dramatiques.

Selon Rollin, la *scene* étoit proprement une suite d'arbres rangés les uns contre les autres sur deux lignes paralleles qui formoient une allée & un portique champêtre pour donner de l'ombre, σκια, & pour garantir des injures de l'air ceux qui étoient placés dessous. C'étoit-là, dit cet auteur, qu'on représentoit les pieces avant qu'on eût construit les théâtres. Cassiodore tire aussi le mot *scene* de la couverture & de l'ombre du bocage sous lequel les bergers représentoient anciennement les jeux dans la belle saison.

Scene se prend dans un sens plus particulier pour les décorations du théâtre : de-là cette expression, *la scene change*, pour exprimer un changement de décorations. Vitruve nous apprend que les Anciens avoient trois sortes de décorations, ou de *scenes* sur leurs théâtres.

L'usage ordinaire étoit de représenter des bâtimens ornés de colonnes & de statues sur les côtés; & dans le fond du théâtre d'autres édifices, dont le principal étoit un temple ou un palais pour la tragédie, une maison ou une rue pour la comédie, une forêt ou un païsage pour

la pastorale, c'est-à-dire, pour les pieces satyriques, les atellanes, *&c.* Ces décorations étoient ou *versatiles*, lorsqu'elles tournoient sur un pivot, ou *ductiles*, lorsqu'on les faisoit glisser dans des coulisses, comme cela se pratique encore aujourd'hui. Selon les différentes pieces, on changeoit la décoration; & la partie qui étoit tournée vers le spectateur, s'appelloit *scene tragique*, *comique*, ou *pastorale*, selon la nature du spectacle auquel elle étoit assortie. *Voyez les notes de* M. Perrault, *sur Vitruve, liv. V. ch. vj. Voyez* aussi le *mot* DÉCORATION. On appelle aussi *scene*, le lieu où le poëte suppose que l'action s'est passée. Ainsi dans Iphigénie, la *scene* est en Aulide dans la tente d'Agamemnon. Dans Athalie, la *scene* est dans le temple de Jérusalem, dans un vestibule de l'appartement du grand-prêtre. Une des principales loix du poëme dramatique, est d'observer l'unité de la *scene*, qu'on nomme autrement *unité de lieu*.

En effet, il n'est pas naturel que la *scene* change de place, & qu'un spectacle commencé dans un endroit finisse dans un autre tout différent & souvent très-éloigné. Les anciens ont gardé soigneusement cette regle, & particuliérement Térence: dans ses comédies, la *scene* ne change presque jamais; tout se passe devant la porte d'une maison où il fait rencontrer naturellement ses acteurs.

Les François ont suivi la même regle; mais les Anglois en ont secoué le joug, sous prétexte qu'elle empêche la variété & l'agrément des avantures & des intrigues nécessaires pour amuser les spectateurs. Cependant les auteurs les plus judicieux tâchent de ne pas négliger totalement la vraisemblance, & ne changent la *scene* que dans les entre-actes, afin que pendant cet intervalle, les acteurs soient censés avoir fait le chemin nécessaire; & par la même raison, ils changent rarement la *scene* d'une ville à une autre; mais ceux qui méprisent ou violent toutes les regles, se donnent cette liberté. Ces auteurs ne se font pas même de scrupule de transporter tout-à-coup la *scene* de Londres au Pérou. Shakespear n'a pas beaucoup respecté la regle de l'unité de *scene*; il ne faut que parcourir ses ouvrages pour s'en convaincre.

Scene est aussi une division du poëme dramatique, déterminée par l'entrée d'un nouvel acteur: on divise une piece en actes, & les actes en *scenes*.

Dans plusieurs pieces imprimées des Anglois, la différence des *scenes* n'est marquée que quand le lieu de la *scene* & les décorations changent; cependant la *scene* est proprement composée des acteurs qui sont présens ou intéressés à l'action. Ainsi quand un nouvel acteur paroît, ou qu'il se retire, l'action change & une nouvelle *scene* commence.

La contexture ou la liaison & l'enchaînement des *scenes* entr'elles, est encore une regle du théâtre; elles doivent se succéder les unes aux autres, de maniere que le théâtre ne reste jamais vuide jusqu'à la fin de l'acte.

Les anciens ne mettoient jamais plus de trois personnes ensemble sur la *scene*, excepté les chœurs, dont le nombre n'étoit pas limité: les modernes ne se sont point astreints à cette regle.

Corneille, dans l'examen de sa tragédie d'Horace, pour justifier le coup d'épée que ce romain donne à sa sœur Camille, examine cette question, *s'il est permis d'ensanglanter la scene*; & il décide pour l'affirmative, fondé, 1°. sur ce qu'Aristote a dit, que pour émouvoir puissamment, il falloit faire voir de grands déplaisirs, des blessures, & même des morts; 2°. sur ce qu'Horace n'exclut de la vue des spectateurs, que les événemens trop dénaturés, tels que le festin d'Atrée, le massacre que Medée fait de ses propres enfans; encore oppose-t-il un exemple de Séneque au précepte d'Horace; & il prouve celui d'Aristote par Sophocle, dans une tragédie duquel Ajax se tue devant les spectateurs. Cependant le précepte d'Horace n'en paroît pas moins fondé dans la nature & dans les mœurs. 1°. Dans la nature; car enfin, quoique la tragédie se propose d'exciter la terreur ou la pitié, elle ne tend point à ce but par des spectacles barbares, & qui choquent l'humanité. Or les morts violentes, les

meurtres, les assassinats, le carnage, inspirent trop d'horreur, & ce n'est pas l'horreur, mais la terreur qu'il faut exciter. 2°. Les mœurs n'y sont pas moins choquées. En effet, quoi de plus propre à endurcir le cœur, que l'image trop vive des cruautés; quoi de plus contraire aux bienséances, que des actions dont l'idée seule est effrayante? les maîtres de l'art ont dit:

Ce qu'on ne doit point voir, qu'un récit nous l'expose:
Les yeux en la voyant saisiroient mieux la chose;
Mais il est des objets que l'art judicieux
Doit offrir à l'oreille & reculer des yeux.

Art poëtiq. *chant iij.*

Les Grecs & les Romains, quelque polis qu'on veuille les supposer, avoient encore quelque férocité: chez eux le suicide passoit pour grandeur d'ame; chez nous il n'est qu'une frénésie, une fureur: les yeux qui se repaissoient au cirque des combats de gladiateurs, & ceux mêmes des femmes qui prenoient plaisir à voir couler le sang humain, pouvoient bien en soutenir l'image au théatre. Les nôtres en seroient blessés: ainsi ce qui pouvoit plaire relativement à leurs mœurs étant tout-à-fait hors des nôtres, c'est une témérité que d'ensanglanter la *scene.* L'usage en est encore fréquent chez les Anglois, & Shakespear sur tout est plein de ces situations. En vain M. Gresset a voulu les imiter dans sa tragédie d'Edouard; le goût de Paris ne s'est pas trouvé conforme au goût de Londres. Il est vrai que toutes sortes de morts, même violentes, ne doivent point être bannies du théâtre; Phedre & Inez empoisonnées y viennent expirer; Jason dans la Médée de Longe-Pierre, & Orosmane dans Zaïre s'arrachent la vie de leur propre main; mais outre que ce mouvement est extrêmement vif & rapide, on emporte ces personnages, on les dérobe promptement aux yeux des spectateurs, qui n'en sont point blessés, comme ils le seroient, s'il leur falloit soutenir quelque temps la vue d'un homme qu'on suppose massacré & nageant dans son sang. L'exemple de nos voisins, quand il n'est fondé que sur leur façon de penser, qui dépend du tempérament & du climat, ne devient point une loi pour nous qui vivons sous une autre horison; & dont les mœurs sont plus conformes à l'humanité. *Principes pour la lecture des Poëtes, tome II. page* 58. *& suivantes.*

SCENE, (*Musiq.*) On distingue en musique lyrique la *scene* du monologue; en ce qu'il n'y a qu'un seul acteur dans le monologue, & qu'il y a dans la *scene* au moins deux interlocuteurs: par conséquent dans le monologue le caractere du chant doit être un, du moins quant à la personne; mais dans les *scenes* le chant doit avoir autant de caracteres différens qu'il y a d'interlocuteurs. En effet, comme en parlant chacun garde toujours la même voix, le même accent, le même tymbre, & communément le même style, dans toutes les choses qu'il dit, chaque acteur, dans les diverses passions qu'il exprime, doit toujours garder un caractere qui lui soit propre & qui le distingue d'un autre acteur. La douleur d'un vieillard n'a pas le même ton que celle d'un jeune homme, la colere d'une femme a d'autres accens que celle d'un guerrier: un barbare ne dira point je vous aime, comme un galant de profession. Il faut donc rendre dans les *scenes*, non-seulement le caractere de la passion qu'on veut peindre, mais celui de la personne qu'on fait parler. Ce caractere s'indique en partie par la sorte de voix qu'on approprie à chaque rôle; car le tour de chant d'une haute-contre est différent de celui d'une basse-taille. On met plus de gravité dans les chants de bas-dessus, & plus de légéreté dans ceux des voix plus aiguës. Mais, outre ces différences, l'habile compositeur en trouve d'individuelles qui caractérisent ses personnages; en sorte qu'on connoîtra bientôt à l'accent particulier du récitatif & du chant, si c'est Mandane ou Emire, si c'est Olinte ou Alceste qu'on entend. Je conviens qu'il n'y a que les hommes de génie qui sentent & marquent ces différences; mais je dis cependant que ce n'est qu'en les observant, & d'autres semblables, qu'on parvient à produire l'illusion. (*S*)

SCÉNIQUE, COLLEGE, (*Antiq. théatr.*) on donnoit ce nom à une société de gens qui servoient aux représentations théatrales, ou aux combats gymniques, & qui étoient établis en différentes villes, tant de la Grece que de l'empire romain. Tous ces colleges avoient des sacrifices & des prêtres particuliers, & celui qui étoit à la tête de ces prêtres prenoit le titre de *grand-prêtre du college*, ἀρχιερευς συνοδου. Cela devint si commun, même dans les villes latines où il y avoit de ces colleges de comédiens, de musiciens ou d'athletes, que les Latins emprunterent des Grecs le nom d'*archiereus synodi*, sans y rien changer. On en trouve des exemples dans diverses inscriptions. Ces colleges élisoient ordinairement pour grand-prêtre quelqu'un du corps, comme on peut le voir dans des inscriptions rapportées par Gruter.

Outre cela, ces *colleges scéniques* ou gymniques, se nommoient eux-mêmes des especes de magistrats qui prenoient le titre d'*archontes*. Dans les assemblées de ces colleges on faisoit différens décrets, soit pour témoigner de la reconnoissance envers leurs protecteurs, soit pour faire honneur à ceux d'entre les associés qui se distinguoient par leurs talens. Il y a quelque apparence que les fragmens d'inscriptions grecques trouvées à Nismes, sont des restes de quelques-uns de ces décrets, du moins nous sommes portés à le croire ainsi, par le mot ψηφισμα *decretum*, qui se trouve à la tête d'un de ces fragmens; & parce que la ligne suivante commence de même que tous les décrets de cette espece, par les mots επει λ σαμμιος *quando quidem L. Sammius*, &c.

Il est certain que les comédiens, chanteurs, joueurs d'instrumens, & autres personnes qui paroissoient sur la scene, *artifices scenici*, διονυσιακοι τεχνιται, s'étoient répandus dans l'Asie sous les successeurs d'Alexandre, comme on peut en juger par un passage du *XIV. lib.* de Strabon.

Les différentes troupes qui représentoient des comédies, des tragédies, &c. dans les villes Asiatiques, se distinguoient entr'elles par les noms qu'elles empruntoient, les unes des rois qui les honoroient de leur protection, les autres du chef de la troupe.

Ces troupes de comédiens non-seulement se soutinrent dans l'Asie, après que ce pays eut passé sous la domination des Romains; mais de plus elles envoyerent des especes de colonies dans l'occident, où les principales villes des provinces se piquerent d'avoir des comédiens grecs, à-peu-près comme de nos jours nous voyons différentes cours de l'Europe empressées d'attirer des troupes de comédiens italiens. On trouve la preuve de ce fait dans une inscription découverte depuis environ 40 ans, à un quart de lieue de Vienne sur le chemin de Lyon, par laquelle on voit qu'il y avoit des comédiens asiatiques établis à Vienne, lesquels y formerent un corps, & un corps assez permanent pour qu'ils songeassent à faire préparer un lieu propre à leur servir de sépulture, lorsque quelqu'un d'entre eux viendroit à mourir. *Scænici Asiaticiani, & qui in eodem corpore sunt vivi, sibi fecerunt.*

Les comédiens & les musiciens distingués dans leur art, aussi-bien que les athletes qui s'étoient rendus célebres par les victoires qu'ils avoient remportées dans les jeux gymniques, obtenoient le droit de bourgeoisie en différentes villes. L'amour du plaisir a toujours récompensé ceux qui se distinguent à en procurer. (*D. J.*)

SCÉNIQUES JEUX, (*Théat. des Grecs & des Rom.*) *ludi scenici*; les jeux scéniques comprennent toutes les représentations, & tous les jeux qui se sont faits sur la scene; mais il ne doit être ici question que de généralité sur les *jeux scéniques* des Grecs & des Romains.

Les plaisirs des premiers hommes furent purement champêtres: ils s'assemblerent d'abord dans les carrefours, ou dans les places publiques pour célébrer leurs jeux, mais étant souvent incommodés par l'ardeur du soleil, ou par la pluie, ils firent des enceintes de feuillages, que les Grecs appellerent σχήνη, & les Latins

scena. Ainsi Virgile a dit dans son Enéïde :

Tum silvis scena *coruscis*
Desuper horrentique atrum nemus imminet umbrâ.

Servius ajoute sur ce vers, *scena apud antiquos, parietem non habuit*. Telle fut la scene de ce fameux théâtre que Romulus fit préparer pour attirer les Sabins dans le piege qu'il leur tendoit. Ovide nous en a fait une peinture bien différente de celle des théâtres qui suivirent.

Primus sollicitos fecisti, Romule, ludos
Cum juvit viduos rapta sabina viros.
Tunc neque marmoreo pendebant vela theatro,
Nec fuerant liquido pulpita rubra croco.
Illic quas tulerant nemorosa palatia frondes
Simpliciter positæ scena *sine arte fuit.*

Il est impossible de découvrir quand on commença de transporter les spectacles de dessus le terrein sur un théâtre ; & de qui pourrions-nous l'apprendre, puisque pendant long-temps, les hommes savoient à peine former des caracteres pour exprimer leurs pensées ? Les premieres représentations qu'on vit sur le théâtre d'Athènes, consistoient en quelques chœurs d'hommes, de femmes & d'enfans, divisés en différentes bandes, lesquels barbouillés de lie, chantoient des vers composés sur le champ & sans art. C'étoit particuliérement après les vendanges, que les gens de la campagne s'unissoient pour faire des sacrifices, & marquer aux dieux leur reconnoissance. Pausanias nous assure que l'on immoloit une chevre, comme étant ennemie de la vigne ; que l'on chantoit des hymnes en l'honneur de Bacchus, & que l'on donnoit une simple couronne au vainqueur.

Les Romains imiterent les Grecs ; ils chantoient dans leurs fêtes de vendanges, ces vers naïfs & sans art, connus sous le nom de vers *fessennins*, de *Fescennia* ville d'Etrurie. Mais l'an 380 ou 391, sous le consulat de C. Sulpicius Pæticus & de C. Licinius Stolon, Rome étant ravagée par la peste, on eut recours aux dieux. Il n'y a rien que les hommes, dans le Paganisme, n'aient jugé digne d'irriter ou d'appaiser la divinité. On imagina de faire venir d'Etrurie des farceurs, dont les jeux furent regardés comme un moyen propre à détourner la colere des dieux. Ces joueurs, dit Tite-Live, sans réciter aucun vers, & sans aucune imitation faite par des discours, dansoient au son de la flûte, & faisoient des gestes & des mouvemens qui n'avoient rien d'indécent. La jeunesse romaine imita ces danses ; & y joignit quelques plaisanteries en vers ; ces vers n'avoient ni mesure, ni cadences réglées. Cependant cette nouveauté parut agréable ; à force de s'y exercer, l'usage s'en introduisit. Ceux d'entre les esclaves qu'on employoit à ce métier, furent appellés *histrions*, parce qu'un joueur de flûte s'appelloit *hister*, en langue étrusque.

Dans la suite, à ces vers sans mesure, on substitua les satyres ; & ce poëme devint exact, par rapport à la mesure des vers, mais il y régnoit toujours une plaisanterie licentieuse. Le chant étoit accompagné de la flûte, & le chanteur joignoit à sa voix des gestes & des mouvemens convenables. Il n'y avoit dans ces jeux aucune idée de poëme dramatique ; les Romains en ignoroient alors jusqu'au nom. Ils n'avoient encore rien emprunté des Grecs à cet égard ; ils ne commencerent à les imiter que lorsqu'ils entreprirent de former un art de ce que la nature ou le hasard leur avoit présenté. Livius Andronicus, grec de naissance, esclave de Marcus Livius Salinator, & depuis affranchi par son maître dont il avoit élevé les enfans, porta à Rome la connoissance du poëme dramatique. Il osa le premier donner des pieces dans lesquelles il introduisit la fable, ou la composition des choses qui doivent former le poëme dramatique, c'est-à-dire *une action*. Ce fut l'an 514 de la fondation de Rome, 160 ans après la mort de Sophocle & d'Euripide, & 52 ans après celle de Ménandre.

L'exemple de Livius Andronicus fit

naître plusieurs poëtes, qui s'attacherent à perfectionner ce nouveau genre. On imita les Grecs, on traduisit leurs pieces, & l'on en fit sur de bons modeles, & d'après les regles de l'art. Leurs *jeux scéniques* comprenoiont la tragédie & la comédie. Ils avoient deux especes de tragédies; l'une dont les mœurs, les personnages & les habits étoient grecs, se nommoit *palliata*; l'autre dont les personnages étoient romains, s'appelloit *prætextata*, du nom de l'habit que portoient à Rome les personnes de condition. *Voyez* TRAGÉDIE.

La comédie romaine se divisoit en quatre especes; la *togata* proprement dite, la *tabernaria*, les *attellanes* & les *mimes*. La *togata* étoit du genre sérieux; les pieces du second caractere l'étoient beaucoup moins; dans les attellanes le dialogue n'étoit point écrit; les mimes n'étoient que des farces où les acteurs jouoient sans chaussure. Si la tragédie ne fit pas de grands progrès à Rome, la bonne comédie ne fut guere plus heureuse; nous ne connoissons que les titres de quelques-unes de leurs pieces tragiques, qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous; & nous n'avons de leurs comédies que celles de Plaute & de Térence, qui furent ensuite négligées par le goût de la multitude pour les attellanes, & les farces des mimes. Enfin ce qui s'opposa les plus chez les Romains aux progrès du vrai genre dramatique, fut l'art des pantomimes, qui sans rien prononcer se faisoient entendre par le seul moyen du geste & des mouvemens du corps. *Mém. des inscrip. tom. XVII. in-4°.* (*D. J.*)

SCENITES, *arabes*, (*Géog. anc.*) *Scenitæ arabes*; peuples dont plusieurs auteurs anciens ont fait mention, & qu'ils ont placés en divers pays. Pline met des *Scénites* arabes dans l'Arabie qui est au-delà de Péluse, & qui s'étend jusqu'à l'Arabie heureuse.

D'un autre côté Strabon, en décrivant les pays qui sont entre la Mésopotamie & la Cælésyrie, y place les *Scénites arabes*, ce qui sembleroit dire que ces peuples n'étoient pas voisins de l'Egypte. Cependant Pline lui-même, *lib. VI. ch. xxviij.* met ces *Scénites arabes* dans l'Arabie heureuse; & Ammien Marcellin, *lib. XXIII.* dit que les peuples que les anciens appellerent *Scénites arabes*, furent dans la suite nommés *Sarrasins*. Il est néanmoins certain que tous les Sarrasins n'avoient pas été originairement *Scénites arabes*; il y en avoit de nomades, & il y en avoit de *scénites*; quelques-uns étoient éthiopiens, & d'autres arabes.

Les *Scénites arabes* étoient dans la Mésopotamie en-deça de l'Euphrate, & depuis la Mésopotamie jusqu'aux déserts Palmyrènes de Syrie, ont trouvoit des nomades arabes; depuis la Syrie jusqu'au golfe arabique, en tirant du côté de l'Arabie heureuse, on trouvoit des *Scénites arabes*, & ce sont ceux qu'on devroit appeller proprement *Sarrasins*.

Il y avoit encore des *Scénites arabes* le long de la côte, depuis le golfe Elanite jusqu'au promontoire Héroopolitique; & quelques-uns près de la ville des Héros, en tirant vers le midi. Les Troglodytes éthiopiens, quoique nomades, furent aussi appellés *Scénites*; & ensuite *Sarrasins*.

Enfin Ptolomée marque des *Scénites* dans l'Ethiopie, près des cataractes du Nil; c'est ce qui a porté Ammien Marcellin à étendre les Sarrasins depuis l'Assyrie & la Mésopotamie, jusqu'aux cataractes du Nil; parce que la postérité donna le nom de *Sarrasins*, à tous les arabes *scénites* & nomades. (*D. J.*)

SCÉNITE, adj. (*Gramm.*) qui vit sous des tentes; il se dit de quelques peuples errans.

SCENOGRAPHIE, s. f. *en terme de perspective*, est la représentation d'un corps en perspective sur un plan; c'est-à-dire la représentation de ce corps dans toutes ses dimensions, tel qu'il paroît à l'œil. *Voyez* PERSPECTIVE.

Ce mot est formé des mots grecs, σκηνη, *scene*, γραφη, *description*.

Pour bien faire entendre ce que c'est que la *scenographie*, & sa différence d'avec l'*ichnographie* & l'*orthographie*, supposons qu'on veuille représenter un bâti-

ment l'*ichnographie* de ce bâtiment est le plan du bâtiment, ou sa coupe par en bas. *Voyez* ICHNOGRAPHIE.

L'*orthographie* est la représentation de la façade du bâtiment, ou d'une de ses faces; *voyez* ORTHOGRAPHIE. Enfin, la *scenographie* est la représentation du bâtiment en son entier, c'est-à-dire de ses faces, de sa hauteur, & de toutes ses dimensions.

Pour représenter scenographiquement un corps; 1°. cherchez l'*ichnographie perspective* ou le plan de la base du corps, en suivant la méthode qui a été donnée pour cela dans l'*article* PERSPECTIVE. 2°. Sur les différens points du plan, élevez les hauteurs correspondantes en perspective; vous aurez par ce moyen la *scenographie* complette du corps, à l'exception de l'ombre qu'il y faut ajouter. Voici la méthode pour élever les hauteurs en perspective.

Sur un point donné, comme *C. Pl. perspect. fig.* 1. *n°.* 2. on propose d'élever la hauteur perspective, répondante à la hauteur objective *P Q*. Sur la ligne de terre, élevez une perpendiculaire *P Q.*, égale à la hauteur objective donnée. Des points *P* & *Q*, tirez à un point quelconque *T* les lignes *P T* & *Q T*; du point donné *C*, tirez une ligne droite *C K*, parallele à la ligne de terre *D E*, & qui rencontre la ligne droite *Q T* en *K*. Du point *K*, élevez la perpendiculaire *I K* sur la ligne *K C*. La ligne *I K* ou son égale *C B* est la hauteur *scenographique* cherchée.

L'application de cette méthode générale pour trouver la *scenographie* d'un corps, n'est pas si facile dans tous les cas, qu'elle n'ait besoin d'être un peu éclaircie & applanie par quelques exemples.

Pour représenter scenographiquement un cube, vu par un de ses angles; 1°. comme la base d'un cube vu par un angle, & placé sur un plan géometral, est un quarré vu par un angle; tracez d'abord en perspective un quarré vu par un angle, *voyez* PERSPECTIVE; 2°. ensuite élevez le côté *H I* du quarré *fig.* 2. *n°.* 2. perpendiculairement sur un point quelconque de la ligne de terre *D E*, & à un point quelconque comme *V* de la ligne horisontale *H R*, tirez les lignes droites *V I* & *V H*; 3°. des angles *d*, *b*, & *c*, tirez *c* 1, *d* 2, paralleles à la ligne de terre *D E*: 4°. des points 1 & 2, élevez *L* 1 & *M* 2 perpendiculaires à la même ligne *D E*; 5°. puisque *H I* est la hauteur qui doit être élevée en *A*, *L I* en *c* & en *b*, & *M* 2 en *d*; élevez au point *a* la ligne *f a* perpendiculaire à *a E*; en *b* & en *c*, élevez *b g* & *c e* perpendiculairement à *b c* 1: enfin élevez *d h* perpendiculaire à *d* 2, & faites *a f* = *H I*, *b g* = *e c* = *L* 1, & *h d* = *M* 2; joignez ensuite les points *g*, *h*, *e*, *f*, par des lignes droites, & vous aurez la *scenographie* que vous cherchez.

Pour représenter scenographiquement un prisme quinquangulaire creux; 1°. puisque la base d'un prisme quinquangulaire, creux, élevé sur un plan géometral, est un pentagone, terminé par un bord ou limbe d'une certaine dimension; cherchez d'abord la représentation perspective de ce pentagone sur un plan, *voyez* PERSPECTIVE; 2°. d'un point quelconque *H* de la ligne de terre *D E*, *fig.* 3. élevez une perpendiculaire *H I* égale à la hauteur objective, & tirez à un point quelconque *V* de la ligne horisontale *H R*, les lignes *H V* & *I V*; 3°. des différens angles *a*, *b*, *d*, *e*, *c*, de l'ichnographie perspective, tant internes qu'externes, tirez les lignes droites *b* 2, *d* 3, &c. paralleles à la ligne de terre: & des points 1, 2, 3, &c. élevez perpendiculairement sur cette même ligne les lignes *L* 1, *M* 2, *m* 2, *N* 3, *n°*. 3; ensuite élevez toutes ces lignes aux points correspondans de l'ichnographie, comme dans l'exemple précédent; & vous aurez la *scenographie* que vous cherchez.

Pour représenter scenographiquement un cylindre; 1°. comme la base d'un cylindre élevé sur un plan géometral est un cercle; tracez d'abord le cercle en perspective, ensuite aux points *a*, *b*, *d*, *f*, *h*, *g*, *e*, *c*, *fig.* 8. élevez les hauteurs correspondantes comme dans les articles précédens. Joignez enfin la partie supérieure de ces lignes par des lignes courbes, semblables & égales aux parties corres-

pondantes de la base *a*, *b*, *d*, *f*, *g*, *h*, *g*, *e*, *c*, &c. & vous aurez la *scenographie* du cylindre. Il est évident qu'on doit omettre, tant dans le plan que dans l'élévation, les lignes qui ne sont point exposées à l'œil; cependant il faut d'abord y avoir égard, parce qu'elles sont nécessaires pour trouver les autres lignes. Par exemple, dans la *scenographie* d'un cube vu par un de ses angles, les lignes *b d* & *d c* de la base, *fig.* 2. *n*°. 2. & la ligne *d h* de l'élévation sont entiérement cachées à l'œil, & doivent être par conséquent omises dans la représentation scenographique du cube; mais comme on ne peut trouver le point *h* de la surface supérieure, sans avoir le point *d* qui lui répond, & qu'on ne peut tirer les lignes *g h* & *h e*, sans avoir la hauteur *d h*; il s'ensuit qu'il est nécessaire de déterminer dans l'opération au moins par des lignes occultes, l'apparence du point *d* & la hauteur *d h*.

Pour représenter scenographiquement une pyramide élevée sur sa base; supposons, par exemple, qu'on veuille représenter une pyramide quadrangulaire, vue par un de ces angles. 1°. Puisque la base d'une telle pyramide est un quarré vu par un angle, tracez d'abord ce quarré en perspective; 2°. pour trouver le sommet de la pyramide, c'est-à-dire la perpendiculaire qui tombe du sommet sur la base, tirez les diagonales qui se coupent en *e*, *fig.* 5. *n*°. 2. 3°. sur un point quelconque *B* de la ligne de terre *D E*, élevez la hauteur *B I* de la pyramide; & après avoir tiré les lignes droites *H V* & *IV* à l'horisontale *H R*, prolongez la diagonale *db*, jusqu'à ce qu'elle rencontre la ligne *V B* en *b*. Enfin du point *b*, tirez *b i* parallele à *B I*; cette ligne *b i* étant élevée sur le point *e*, donnera le sommet *K* de la pyramide, conséquemment on aura les lignes *d k*, *k a* & *k b*.

On peut se servir de la même méthode pour trouver la *scenographie* d'un cône. Par cet article & par l'*article* PERSPECTIVE, on voit assez quelles regles on doit observer pour mettre en perspective toutes sortes de figures & de corps. La *fig.* 7. *n*°. 2. représente la *scenographie* d'un bâtiment, dans laquelle *V* est supposé le point de vue. *Chambers.* (*O*)

SCENOPEGIE, s. f. (*Hist. judaïq.*) étoit chez les juifs le nom d'une fête qu'on appelloit plus communément la *fête des tabernacles* ou *des tentes*. Le peuple d'Israël, après qu'il eut pris possession de la terre de Chanaan, institua cette fête en mémoire de ce qu'il avoit habité sous des tentes dans le désert.

Ce mot est grec, & est formé des mots σκηνη, *scene*, *tabernacle*, *tente*, & πηγνυμι, *figo*, je fixe.

La fête des tabernacles commençoit le 15 Septembre, & duroit huit jours de suite. Le dernier de ces jours étoit beaucoup plus solemnel que les autres, tant par l'affluence extrême du peuple, que par les marques extraordinaires de joie qu'il donnoit. C'est de ce huitieme jour que parle S. Jérôme, quand il dit que J. C. vint à la fête des tabernacles, le dernier & le plus grand jour.

Quand l'Ecriture-sainte, dit simplement la *fête*, c'est ordinairement de la fête des tabernacles qu'elle veut parler.

SCEPSIS, (*Géogr. anc.*) ville d'Asie, dans la petite Mysie, & dans les terres, suivant Ptolomée, *liv. V. ch. ij.*

Métrodore, homme recommandable par son éloquence & par son savoir, étoit né dans cette ville. Strabon, *liv. XI.* Pline, *liv. II. chap. xvj. & xxxj. livre XXXIV. ch. vj.* Athénée, *liv. XIII.* parle de lui comme d'un homme célebre. Il écrivit divers traités que le temps nous a enviés. Mithridate qui le chérissoit l'envoya en ambassade vers Tigrane, avec ordre de l'engager à joindre ses forces aux siennes contre les Romains. Métrodore ayant exécuté sa commission, Tigrane lui dit dans la conversation: « Mais vous, » Métrodore, que me conseillez-vous? » Seigneur, lui repliqua-t-il, comme ambassadeur je vous le conseille, mais si » vous consultez Métrodore, il ne vous » le conseillera jamais ». Mithridate apprit cette particularité de Tigrane, dans les entretiens secrets que ces deux princes se firent de leurs confidences réciproques, & sur le champ il se vengea injustement

de Métrodore, en le faisant mourir ; c'est ainsi que cet homme estimable par sa franchise, finit ses jours sous la 177e olympiade, l'an 72 de Jesus-Christ.

Au reste, pour le dire en passant, l'histoire ancienne fait mention de dix hommes illustres nommés Métrodore, & qu'il ne faut pas confondre ensemble.

Le premier étoit de Chio, & maître d'Hippocrate. Il vivoit sous la 84 olympiade, vers l'an 444 avant Jesus-Christ. Il écrivit quelques ouvrages de médecine, & une histoire du royaume de Troie, cités par Pline, Athénée, Isaac Tzetzès, *&c.*

Le second de Lampsaque, vivoit sous la 86 olympiade, vers l'an 536 avant Jesus-Christ, & fut lié d'amitié avec le philosophe Anaxagoras.

Le troisieme d'Athènes, ou si l'on veut de Lampsac, ami particulier & disciple d'Epicure, fleurissoit sous la 126. olympiade, vers l'an 274 avant Jesus-Christ ; Diogene Laerce, Cicéron, Strabon, & Clément d'Alexandrie, en ont beaucoup parlé, mais Gassendi a publié sa vie.

Le quatrieme, né à Stratonice, est le seul qui quitta la secte d'Epicure pour s'attacher à Carnéade, académicien. Il fleurissoit sous la 161 olympiade, vers l'an 126 avant Jesus-Christ.

Le cinquieme est le nôtre, né à *Scepsis.*

Le sixieme est ce Métrodore, qui excelloit tout ensemble dans la philosophie & dans la peinture, & que les Athéniens envoyerent à Paul Emile, qui fut enchanté de ce choix ; il le nomma pour précepteur de ses enfans.

Les septieme est un mathématicien dont parle Pline.

Le huitieme, grammairien, dont fait mention Agathias, *liv. V. hist.*

Le neuvieme de ce nom avoit fait un cycle pour la célébration de la fête de Pâques. *Voyez* M. Dupin.

Le dixieme, architecte sous l'empire de Constantin, vers l'an 327 de Jesus-Christ, étoit natif de Perse, & fit dans les Indes plusieurs édifices qui l'illustrerent. (*D. J.*)

SCEPTICISME, s. m. & SCEPTIQUES, s. m. pl. (*Hist. de la Philosophie.*) *Sceptici*, secte d'anciens philosophes, qui avoient Pyrrhon pour chef, & dont le principal dogme consistoit à soutenir que tout étoit incertain & incompréhensible ; que les contraires étoient également vrais ; que l'esprit ne devoit jamais donner son consentement à rien, mais qu'il devoit rester dans une indifférence entiere sur toute chose *Voyez* PYRRHONIENS.

Le mot *sceptique*, qui est grec dans son origine, signifie proprement *contemplatif*, c'est-à-dire un homme qui balance les raisons de part & d'autre, sans décider pour aucun côté ; c'est un mot formé du verbe σχέπτομαι, *je considere*, *j'examine*, *je délibere.*

Diogene Laërce remarque, que les sectateurs de Pyrrhon avoient différens noms : on les appelloit *Pyrrhoniens*, du nom de leur chef ; on les appelloit aussi *Aporetici*, gens qui doutent, parce que leur maxime principale consistoit à douter de tout ; enfin on les nommoit *Zetetiques*, gens qui cherchent, parce qu'ils n'alloient jamais au-delà de la recherche de la vérité.

Les *Sceptiques* ne retenoient leur doute que dans la spéculation. Pour ce qui concerne les actions civiles & les choses de pratique, ils convenoient qu'il falloit suivre la nature pour guide, se conformer à ses impressions, & se plier aux loix établies dans chaque nation. C'étoit un principe constant chez eux, que toutes choses étoit également vraisemblables, & qu'il n'y avoit aucune raison qui ne pût être combattue par une raison contraire aussi forte. La fin qu'ils se proposoient, étoit l'ataraxie, ou l'exemption de trouble à l'égard des opinions, & la métriopatie ou la modération des passions & des douleurs. Ils prétendoient qu'en ne déterminant rien sur la nature des biens & des maux, on ne poursuit rien avec trop de vivacité, & que par-là on arrive à une tranquillité parfaite, telle que peut la procurer l'esprit philosophique : au lieu que ceux qui établissent qu'il y a de vrais biens & de vrais maux, se tourmentent pour obtenir ce qu'ils regardent comme un vrai bien. Il arrive de-là qu'ils sont déchirés par mille secrettes inquiétudes, soit que n'agissant plus conformément à la rai-

ſon, ils s'élevent ſans meſure, ſoit qu'ils ſoient emportés loin de leur devoir par la fougue de leurs paſſions, ſoit enfin que craignant toujours quelque changement, ils ſe conſument en efforts inutiles pour retenir des biens qui leur échappent. Ils ne s'imaginoient pourtant pas, comme les Stoïciens, être exempts de toutes les incommodités qui viennent du choc & de l'action des objets extérieurs: mais ils prétendoient qu'à la faveur de leur doute ſur ce qui eſt bien ou mal, ils ſouffroient beaucoup moins que le reſte des hommes, qui ſont doublement tourmentés, & par les maux, qu'ils ſouffrent, & par la perſuaſion où ils ſont que ce ſont de vrais maux.

C'eſt une ancienne queſtion, comme nous l'apprenons d'Aulugelle, & fort débattue par pluſieurs auteurs grecs, ſavoir en quoi différent les *Sceptiques* & les académiciens de la nouvelle académie. Plutarque avoit fait un livre ſur cette matiere; mais puiſque le temps nous a privé de ces ſecours de l'antiquité, ſuivons Sextus Empiricus, qui a rapporté ſi exactement tous les points en quoi conſiſte cette différence, qu'il ne s'y peut rien ajouter.

Il met le premier point de différence, qui ſe trouve entre la nouvelle académie & la doctrine *ſceptique*, en ce que l'une & l'autre diſant que l'entendement humain ne peut rien comprendre, les académiciens le diſent affirmativement, & les *Sceptiques* le diſent en doutant.

Le ſecond point de différence propoſé par Sextus, conſiſte en ce que les uns & les autres étant conduits par une apparence de bonté, dont l'idée leur eſt imprimée dans l'eſprit, les académiciens la ſuivent, & les *Sceptiques* s'y laiſſent conduire; & en ce que les académiciens appellent cela opinion ou perſuaſion, & non les *Sceptiques*: bien que ni les uns ni les autres n'affirment que la choſe d'où part cette image ou apparence de bonté ſoit bonne, mais les uns & les autres avouent que la choſe qu'ils ont choiſie leur ſemble bonne; & qu'ils ont cette idée imprimée dans l'eſprit, à laquelle ils ſe laiſſent conduire.

Le troiſieme point de différence revient au même. Les académiciens ſoutiennent que quelques-unes de leurs idées ſont vraiſemblables, les autres non; & qu'entre celles qui ſont vraiſemblables il y a du plus & du moins. Les *Sceptiques* prétendent qu'elles ſont égales, par rapport à la créance que nous leur donnons; mais Sextus qui propoſe cette différence, fournit lui-même le moyen de la lever, car il dit que les *Sceptiques* veulent que la foi des idées ſoit égale par rapport à la raiſon, c'eſt-à-dire autant qu'elle ſe rapporte à la connoiſſance de la vérité & à l'acquiſition de la ſcience par la raiſon, car l'idée, la plus claire n'a pas plus de pouvoir pour me faire connoître la vérité: mais en ce qui regarde l'uſage de la vie, ils veulent que l'on préfére cette idée claire à celle qui eſt obſcure.

La quatrieme différence conſiſte moins dans la choſe que dans la maniere de s'exprimer; car les uns & les autres avouent qu'ils ſont attirés par quelques objets; mais les académiciens diſent que cette attraction ſe fait en eux avec une véhémente propenſion, ce que les *Sceptiques* ne diſent pas, comme ſi les uns étoient portés vers les choſes vraiſemblables & que les autres s'y laiſſaſſent ſeulement conduire, quoique ni les uns ni les autres n'y donnent pas leur conſentement.

Sextus Empiricus met encore entr'eux une autre différence, ſur les choſes qui concernent la fin, diſant que les académiciens ſuivent la probabilité dans l'uſage de la vie, & que les *Sceptiques* obéiſſent aux loix, à la coutume, & aux affections naturelles. En cela comme en pluſieurs choſes, leur langage eſt différent, quoique leurs ſentimens ſoient pareils. Quand l'académicien obéit aux loix, il dit qu'il le fait parce qu'il a opinion que cela eſt bon à faire, & que cela eſt probable; & quand le *ſceptique* fait la même choſe, il ne ſe ſert point de ces termes d'*opinion* & de *probabilité*, qui lui paroiſſent trop déciſifs.

Ces différences qui ſont légeres & imperceptibles, ont été cauſe qu'on les a tous confondus ſous le nom de *Sceptiques*. Si les philoſophes qui ont embraſſé cette ſecte, ont mieux aimé être appellés aca-

démiciens que pyrrhoniens, deux raisons assez vraisemblables y ont contribué; l'une est que fort peu de philosophes illustres sont sortis de l'école de Pyrrhon, au-lieu que l'académie a donné beaucoup d'excellens hommes, auxquels il est glorieux de se voir associé; l'autre est qu'on a ridiculisé Pyrrhon & les Pyrrhoniens, comme s'ils avoient réduit la vie des hommes à une entiere inaction, & que ceux qui se diront pyrrhoniens tomberont nécessairement dans le même ridicule.

SCEPTRA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Asie mineure; c'étoit une des sept villes dont Cyrus fit présent à son favori Pytharcus, au rapport d'Athénée. (*D. J.*)

SCEPTRE, s. m. (*Gram. & Hist. anc. & mod.*) dans l'origine, le *sceptre* n'étoit qu'une canne ou bâton que les rois & les généraux portoient à la main pour s'appuyer; & c'est ce qu'on appelle en terme de médaille *hasta pura*, une pique ou hallebarde sans fer qu'on voit à la main des divinités ou des rois: c'est le sentiment de Nicord, qui paroît d'autant plus fondé que Justin raconte que le *sceptre* des premiers rois étoit une lance. Cet historien ajoute que dans l'antiquité la plus reculée les hommes adoroient la haste ou le *sceptre* comme des dieux immortels, & que de son temps encore on mettoit par cette raison un *sceptre* à la main des dieux. Celui de Neptune étoit son trident.

Dans la suite, le *sceptre* devint un ornement royal, & la marque du souverain pouvoir. Dans Homere, les princes grecs ligués contre Troye, portent des *sceptres* d'or. Celui d'Agamemnon, dit-il, ouvrage incomparable de Vulcain qui l'avoit donné au fils de Saturne, passa de Jupiter à Mercure, puis à Pélops, à Atrée, à Thyeste & à Agamemnon: on le conservoit encore du temps de ce poëte, on l'adoroit même, & on lui faisoit tous les jours des sacrifices à Chéronée, où l'on n'en montroit pourtant que le bois, les Phocéens ayant enlevé les lames d'or qui le couvroient.

Le *sceptre* des rois fut donc revêtu d'ornemens de cuivre, d'ivoire, d'argent ou d'or, & de figures symboliques. Tarquin l'ancien le porta le premier à Rome, & les consuls le porterent aussi sous le nom de *scipio*, bâton de commandement. Les empereurs l'ont conservé jusques dans les derniers temps, & les rois le portent dans les grandes cérémonies. Il est surmonté ou distingué par quelques pieces de leur blason. Ainsi celui du roi de France est surmonté d'une fleur de lys double, celui de l'empereur d'un aigle à deux têtes, celui du grand-seigneur d'un croissant, &c. Phocas est le premier qui ait fait ajouter une croix à son *sceptre*: ses successeurs quitterent même le *sceptre* pour ne plus tenir à la main que des croix de différentes formes & de différentes grandeurs. M. le Gendre dit, le *sceptre* de nos rois de la premiere race étoit un bâton d'or recourbé par le bout en forme de crosse, & aussi haut que le prince qui le portoit.

SCEPTRE, (*Critique sacrée.*) mot grec qui veut dire *appui*, parce que le *sceptre* qui a été la marque de la dignité royale, étoit un bâton sur lequel on pouvoit s'appuyer. Il signifie donc le *bâton* que les rois portoient dans leur main droite comme un signe de leur puissance, *Exod. viij.* 4. Quand quelqu'un entroit dans le cabinet du palais du roi de Perse sans y être appellé, il étoit digne de mort, si le roi n'avoit la bonté de lui tendre son *sceptre* d'or; & c'est ce que fit Artaxerxès, que l'Ecriture nomme *Assuérus*, à l'égard d'Esther. Ce mot *sceptre* au figuré désigne la *domination*, la *souveraineté*. Il se prend aussi pour *famille*, *race*, *tribu*; emmenez avec vous la *famille* de votre pere, *sceptrum patris tui sume tecum*. Nomb. *xviij*. 2. (*D. J.*)

SCEPTRE & MAIN DE JUSTICE, (*Astronom.*) *sceptrum*, constellation placée par Royer entre céphé, pégase & andromede. Il trouva, en construisant ses cartes célestes, en 1679, qu'il y avoit 17 étoiles qui, par leurs dispositions, représentoient assez bien le sceptre royal & la main de justice qui se croisent, & qui sont un des attributs de nos rois. Il en fit hommage à Louis XIV, dans le temps qu'il venoit de donner la paix à l'Europe, après les victoires les plus éclatantes, en faisant remarquer

remarquer, dans son épître dédicatoire, que la main de justice passoit au zénith de Paris, comme autrefois l'on remarqua que la tête de méduse, passoit au zénith de la Grece, lorsqu'elle succomba sous la servitude & la désolation. Les étrangers n'avoient garde d'adopter une constellation qui faisoit allusion aux triomphes de la France. Hévélius y mit un lézard qui répond à peu-près aux mêmes étoiles que le *sceptre & la main de justice.* Flamsteed a conservé cette dénomination d'Hévélius, comme il le devoit par respect pour ce célébre astronome. L'étoile de quatrieme grandeur, qui est sur le milieu de la main de justice, avoit, en 1701, suivant le catalogue du P. Anthelme, 0^s 6^d $0'$ de longitude, & 53^d $15'$ de latitude boréale. (*M.* DE LA LANDE.)

SCEPTRE, (*Art numismatique.*) il faut dire un mot de cet ornement qu'on trouve sur les bustes dans les médailles antiques des rois.

Le *sceptre* qu'ils tiennent à la main lorsqu'ils sont en habit consulaire, & c'est ainsi que sont presque toujours les empereurs de Constantinople, est surmonté d'un globe chargé d'un aigle, pour faire connoître par ces marques de la souveraine puissance que le prince gouverne par lui-même. Dès le temps d'Auguste, l'on voit sur les médailles le *sceptre* consulaire dont nous parlons.

Phocas est le premier qui a fait ajouter une croix à son *sceptre*; ses successeurs quitterent même le *sceptre*, pour ne plus tenir à la main que des croix de différentes formes & de différentes grandeurs.

Lorsqu'ils sont représentés en armes, outre le casque & le bouclier, ils ont ordinairement un javelot à la main ou sur l'épaule.

Quand ils sont en robe dans le bas empire, le *sceptre* est une férule nommée ναρθὲς, qui consiste en une tige assez longue, dont le haut est quarré & plat. L'usage en est fort ancien parmi les Grecs, qui appelloient leurs princes *narticophores*, porte-férules. *Voyez* Ducange, *dissert. de infer. ævi numism.* n°. 11.

On a trouvé une grande diversité de *sceptres* sur les anciens monumens, comme il paroît par Montfaucon, *tom. I. Pl. XXI. & XXVIII.* Maffei; *Racc. di statue*, *Pl. XXVII. Admir. rom. antiq. tab.* 28. & les *Planches* d'Herculanum. (*D. J.*)

§ SCEPUS, ZIPS (*Géogr.*) province de la haute-Hongrie, à titre de *comté*, située aux frontieres de Pologne, & dans les monts Crapacks, à la droite de la Theiss. On lui donne environ 28 milles d'Allemagne de circuit. Elle tire son nom d'un ancien château fort élevé, qui commande la ville de Kirchdorf, *Varallia*, & qui a dans son voisinage une source d'eau pétrifiante. L'on trouve dans cette province 25 villes & nombre de bourgs & de châteaux, dont les habitans pour la plupart sont les uns d'origine allemande, & les autres d'origine bohémienne, n'y ayant que les gentilshommes qui soient d'origine hongroise. Dix-sept villes de cette province furent hypothéquées à la Pologne par le roi Sigismond en 1412; elles en ont été dégagées de nos jours par l'empereur Joseph II. Sa capitale est Leutschau. Son sol produit des grains, des légumes & du fourrage; il n'y croît pas de vin: les monts Crapacks y sont plus hauts que dans tout le reste de leur chaîne, ils y renferment quelques mines de fer & de cuivre, & ils y donnent naissance à une multitude de rivieres dont les plus considérables sont le Popper, la Dunavetz, le Kundert (Hernat) & la Golnitz. (*D. G.*)

SCEVOPHILACTE, s. m. (*Hist. eccles.*) nom de dignité dans l'église greque, dont fait mention Théodore le lecteur. Le *scevophilacte* étoit comme le trésorier de l'église ou le gardien des vases sacrés, ainsi que le porte ce nom formé du grec σκευος, *vase*, & φυλαξ, *gardien.*

Cet office étoit chez les Grecs ce qu'est dans l'église latine celui des sacristains. Mais cette dignité étoit considérable, car on voit plusieurs *scevophilactes* tirés de la sacristie pour être élevés sur le siege patriarchal de Constantinople. Thomassin, *discipline de l'Eglise*, *part. II. l. I. chap. xlviij. & part. III. l. I. c. lij.*

Le *scevophilacte* est aussi quelquefois appellé par les anciens *ciméliarque*, c'est-à-dire *garde du trésor*, parce que ce trésor servoit souvent d'archives à l'église, & qu'on y renfermoit les titres, chartes & autres papiers concernant ses biens, revenus, *&c.* Suicer observe, d'après Photius, que le *scevophilacte* étoit souvent le même officier que les Grecs nommoient *chartophylax. Voyez* CHARTOPHYLAX. Mais les Grecs modernes ont séparé ces deux dignités, & le chartophylax, qui est comme le grand vicaire du patriarche ou comme son official, est un personnage tout autrement distingué par ses fonctions & par ses droits, que le *scevophylacte* qui n'est plus, à proprement parler, qu'un sacristain. Bingham, *orig. ecclés. t. II. l. III. c. xii.* §. 3.

SCHABAN, s. m. (*Hist. mod.*) huitieme mois des Arabes hagareniens & des Turcs; il répond à notre mois d'Avril.

SCABATH, (*Cal. syr.*) nom d'un mois du calendrier des Syro-Macédoniens, qui correspond à notre mois de Février. Fabricius l'appelle *Aschabath*, en ajoutant l'article *al*, & c'est, dit-il, un mois des Syriens qui avoient pris les mois grecs des Macédoniens. (*D. J.*)

SCHABIAH, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique au pays des negres, mais bien avant dans les terres & au-delà du fleuve Niger. (*D. J.*)

SCHACH *ou* SCHAH, s. m. (*Hist. mod.*) en langue persane signifie *roi* ou *seigneur.* Ainsi dans l'histoire *schah abbas*, & non pas comme l'ont écrit un grand nombre d'auteurs *cha abbas*, & *schah hussein* signifient le *roi abbas*, le *roi hussein.* Thamas Koulikan, après s'être emparé du trône de Perse, avoit pris le titre de *schah nadir. Padischah* dans la même langue, aussi-bien qu'en turc, signifie aussi *empereur* ou *roi.* On croit que le titre de *schach* ou *schah* est une corruption du nom de *schich*, qui veut dire *prophete.*

SCHACKENBOURG, (*Géogr.*) province de Danemarck, du duché de Slefwick, érigée en comté l'année 1671, en faveur de la famille de Schalck, qui en possede la seigneurie. Il n'y a pas de villes dans ce comté; mais il y a un assez bon nombre de villages, où l'on cultive avec succès le grain & le lin, & où l'on fait sur tout quantité de dentelles, presqu'aussi fines que celles de Flandres. (*D. G.*)

SCHADA SCHIVAOUN, s. m. (*Idolat. indienne.*) nom que les Indiens donnent à des génies qu'ils croient chargés de régir le monde. Ils donnent à ces genies des femmes, mais ces femmes ne sont que des attributs personnifiés. La femme de *Schada-Schivaoun* se nomme *Houmani*, c'est celle qui gouverne le ciel & la région des astres. (*D. J.*)

SCHADUKIAM, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire le *plaisir* & le *desir.* Ce mot persien est le nom d'une province fabuleuse du pays Ginnistan, que les romans orientaux disent être peuplé de dives & de péris: ces mêmes romans ont donné à ce royaume des fées, une capitale imaginaire qu'ils appellent *Ghevher-Abad*, mot persien, qui signifie la *ville des joyaux.* (*D. J.*)

SCHÆRDING, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans la haute Baviere, & dans la préfecture de Burckhausen, sur l'Ihn. Elle est munie d'un grand & fort château, & elle préside à une jurisdiction qui comprend 24 bourgs & terres seigneuriales. (*D. G.*)

SCHAFF, s. m. (*Commerce*) c'est le nom d'une mesure dont on se sert en Suabe pour mesurer les grains; on l'appelle plus communément *schœffel* ou *scheffel*; c'est un boisseau.

§ SCHAFFOUSE, SCHAFAUSEN, (*Géogr.*) ville & canton de la Suisse, situés hors des anciennes limites de l'Helvétie en-delà du Rhin; dans le pays occupé anciennement par les Latobriges, enclavé dans le moyen âge, dans le duché d'Allemanie & la Souabe, & faisant alors une portion du Hegaw & du Klettgaw.

Ce canton le douzieme en nombre n'est pas grand, mais il est important au repos de la Suisse, à laquelle il sert comme de boulevard contre l'Allemagne. Il est borné au nord & à l'occident par la Souabe, à l'orient par le canton de Zurich, & au midi, en partie par ce même canton, & en partie par le Tourgaw, dont il est séparé par le Rhin; c'est un bon pays,

qui produit du blé, des fruits, du vin, & qui abonde en pâturages. (*D. J.*)

La population du canton de Schaffouse, indépendamment de la capitale, est estimée de 23000 ames. Il est subdivisé en vingt bailliages ou le Rhin fait fleurir le commerce. Les membres du petit conseil ont seuls droit d'aspirer à ces préfectures dont le terme n'est point fixé.

L'objet le plus intéressant de tout ce district est la fameuse cataracte du Rhin, à une petite lieue au dessous de *Schaffouse*; ce fleuve dans toute sa largeur se précipite d'un roc d'environ quatre-vingt piés d'élévation; immédiatement au dessous de sa chûte le Rhin devient de nouveau navigable.

La nécessité de débarquer à quelque distance au-dessus de la grande cataracte du Rhin, les marchandises qui descendoient ce fleuve, & le transit de la Suisse en Allemagne, ont sans doute occasionné l'établissement des premieres habitations dans ce lieu. Un acte du regne de Charlemagne indique le bourg de *Scafhusitum*. Un comte Eberhard de Nellenbourg y fonda en 1052, un monastere sous la regle de saint Benoit, qui fut dédié à tous les saints. Il fit cession à ce monastere de tous les droits seigneuriaux utiles & de police sur le bourg. Cette fondation y attira des artisans, la population s'étendit; le lieu fut entouré de murs vers le milieu du XIII siecle. On voit par des documens, que vers le même tems il existoit un pont sur le Rhin au-dessus de la ville.

Successivement la bourgeoisie obtint des immunités; elle se racheta & se dégagea de divers droits attachés au monastere; *Schaffouse* devint ville impériale, son administration prit la forme d'une aristocratie bourgeoise qui subsiste encore; nous en indiquerons les traits les plus caractéristiques. Sa liberté naissante fut comprise par le droit d'hypotheque que l'empereur Louis IV accorda aux ducs d'Autriche Albert & Otton, elle fut relevée pour le prix de 6000 florins, par l'empereur Sigismond en 1415, à l'époque où le concile de Constance poursuivit le duc Frédéric.

Les ducs d'Autriche tenterent la voie de la négociation & celles des hostilités pour se remettre en possession de *Schaffouse*; mais cette ville appuyée par diverses alliances, tant avec d'autres villes impériales qu'avec quelques cantons Suisses, sauva son indépendance & obtint enfin l'association à la ligue helvétique en 1501. Par son rang, elle est le douzieme des treize cantons. Son territoire a été formé par diverses acquisitions à prix d'argent, des terres de la noblesse voisine & même de celles de la maison d'Autriche. Sa réception dans la ligue la fait participer au gouvernement des quatre bailliages, situés sur les confins du Milanois, conquis par les troupes des Suisses confédérés. Elle jouit aussi de tous les bénéfices des traités de paix ou d'alliance, faits tant par la nation helvétique, que par les cantons protestans en particulier avec d'autres puissances.

Après d'assez longues agitations parmi les habitans, la réformation fut publiquement embrassée par le gouvernement en 1529, & établie dans tout le canton. Les anabaptistes & quelques autres sectes exciterent de nouveaux troubles. C'est à cette occasion que fut élevé le château fort qui domine sur la ville, & dans lequel est le dépôt de l'artillerie.

Schaffouse, capitale de ce canton, est une jolie ville, située sur la rive droite du Rhin, entourée de vignobles & de terres bien cultivées, à 10 lieues au N. de Zurich; à 15 E. de Bâle. *Long.* 26. 15 *lat.* 47. 46. Elle est bien bâtie, fermée de murailles de toutes parts, avec une espece de forteresse à l'antique. Elle a deux beaux temples, un hôtel-de-ville, un arsénal, une académie théologique, deux bibliotheques publiques. Elle renferme environ 7000 ames. Le pont sur le Rhin, qui fait la seule communication de ce canton avec le reste de la Suisse, a été entraîné plusieurs fois par les débordemens du fleuve; en 1754 il fut en partie ruiné par les eaux, en partie démoli. Il a été construit de nouveau en bois, d'un seul arc ou ceintre d'une rive à l'autre. L'architecte de ce nouveau pont, qui peut passer pour un

chef-d'œuvre en charpenterie, est un nommé *Grucbmann*, d'Appenzell.

Le gouvernement municipal dans son origine, est devenu une aristocratie bourgeoise. Dans le temps que la ville, aliénée de l'empire étoit soumise aux ducs, ceux-ci nommoient un *baillif* pour y résider en leur nom. Un avoyer assisté d'un conseil administroit la justice & la police. Le duc Léopold ordonna en 1375 que le petit conseil, présidé par un avoyer, seroit de seize, & le grand conseil de trente membres, choisis, la moitié parmi la noblesse domiciliée dans la ville, l'autre parmi les bourgeois artisans. Douze ans après le duc Albert augmenta ces nombres à vingt pour le petit, & à soixante pour le grand conseil. Le duc Frédéric leur accorda en 1411, de distribuer la bourgeoisie en abbayes ou corps de métiers, dont chacune formeroit un nombre égal de sujets pour les deux conseils. C'est la forme qui subsiste encore aujourd'hui, avec quelques changemens adoptés en *1689*.

Les douze abbayes ou *zunfte*, donnent chacune cinq membres pour le grand conseil des soixante, & deux membres pour le sénat ou conseil des vingt-quatre : de sorte que le conseil combiné, y compris le bourguemaître ou président, qui depuis 1411 a succédé à l'avoyer, est de quatre-vingt & cinq membres. Ces élections se font par les citoyens de chaque abbaye, à la pluralité des suffrages ; la loi veut que chaque vacance soit pourvue quatre heures après le décès ; l'usage est de faire l'élection dans l'après-dînée, quand la vacance arrive le matin, & le lendemain quand elle arrive le soir. Huit jours après l'élection, le nouveau élu est grabelé par le petit conseil ; s'il n'y a point d'objection légitime contre le sujet, il est admis au serment de purgation, de n'avoir ni corrompu les électeurs, ni employé l'intrigue pour parvenir. Les charges de bourguemaître, de statthalter ou lieutenant, & des deux trésoriers, se donnent dans le conseil combiné, à la pluralité des voix.

On appelle bourgue-maître, *bourgermeister*, les deux chefs ou présidens du gouvernement. Ils alternent dans leurs fonctions d'une année à l'autre ; au moyen de cette nouvelle élection, ces charges peuvent rester à vie. Chaque année, le lendemain de la pentecôte, les conseils en corps se rendent de la maison de ville à l'église de saint Jean, pour présenter à la bourgeoisie assemblée leur nouveau chef. Celui-ci jure publiquement l'observation des constitutions de l'état & des immunités de la bourgeoisie ; les conseils & les bourgeois prêtent serment à leur tour. Le statthalter ou lieutenant a le troisieme rang, il fait les fonctions des bourguemaîtres dans leur absence. Les deux trésoriers ont la direction des finances, la surveillance sur l'arsenal. Comme les membres du petit conseil sont pris à portion égale, deux de chaque tribu, celle de laquelle est pris le bourguemaître régnant, lui subroge un lieutenant, qui assiste pendant l'année de sa préfecture aux assemblées du sénat. Les deux sénateurs, chefs de chaque tribu, sont appellés *obhern & zunftmeister*, président & tribun.

C'est dans le grand conseil combiné, qu'en vertu des loix constitutionnales réside le pouvoir suprême. Les diverses parties du pouvoir exécutif, la police, la jurisdiction criminelle & civile, l'économie publique, le département militaire, la police ecclésiastique, *&c.* tant distribués entre les conseils & les commissions subordonnées, où les délibérations sont préparées de la même maniere à-peu-près que dans les autres cantons aristocratiques de la Suisse, il seroit superflu d'entrer là-dessus dans de plus grands détails.

SCHAGEN *ou* SCAGEN, (*Géogr. anc.*) gros & ancien bourg des Pays-Bas, dans la Hollande, au bord de la mer, à 3 lieues d'Alcmar, & autant de Médomblick. Il donne son nom à une des plus anciennes familles d'entre les nobles de la Hollande. D'ailleurs il a de grands privileges, & son terrein est extrêmement cher à cause de sa bonté. *Long.* 22. 13'. *latit.* 52. 23'. (*D. J.*)

SCHAKEN, (*Géogr.*) fondation claustrale d'Allemagne, dans le cercle du haut Rhin & dans le comté de Waldeck, au bailliage d'Eisemberg : elle est de filles nobles & luthériennes, à la tête desquelles doit toujours être une princesse de la

maison de Waldeck ; l'on exploite dans son voisinage des mines de cuivre. (*D. J.*)

SCHAGIAR, (*Géogr. anc.*) province de l'Iémen ou Arabie heureuse. Elle s'étend sur les bords de la mer entre les villes d'Aden & d'Oman. On y recueille de l'encens & de l'aloës, mais inférieur à l'aloës de l'île de Socotorah, & que les droguistes nomment par corruption *aloës succotrin.* (*D. J.*)

SCHAGRI-COTTAM, s. m. (*Botan.*) espece de cornouillier qui croît dans le Malabar. La décoction de son fruit est employée en gargarisme pour resserrer la luette. (*D. J.*)

SCHAN, s. m. (*Hist. mod.*) ce mot signifie *roi* en arabe & en persan. Les rois de Perse prennent toujours ce titre qui est au-dessus de celui de *kan*, en effet *kan* ne signifie qu'un *prince* ou un *gouverneur* de province, comme un *pacha* chez les Turcs. Le sultan des Turcs prend le nom de *padischah*, qui signifie *empereur* ; le roi de France est le seul prince chrétien à qui ils accordent ce titre. Le grand-seigneur s'appelle aussi *schahi alem penah*, empereur, refuge de l'univers. *Voyez* Cantemir, *hist. ottomane.*

SCHAIDWYN, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, aux confins de la haute Stirie & de l'Autriche. Cette place que quelques-uns appellent *Claustra Austriæ*, est forte par sa situation, car elle est entre des rochers & environnée de montagnes, avec un petit ruisseau, qui, descendant de ces montagnes, se rend dans la ville par-dessous la muraille. (*D. J.*)

SCHALAVONIE *ou* SCLAVONIE, (*Géogr. mod.*) en latin *Sclavonia*, contrée du royaume de Prusse, au cercle de Samland. Elle est bornée au nord & à l'orient par la Samogitie, au midi par la Nadravie, & au couchant par le Curith-Haff. Le Niemen arrose cette province qui est fort dépeuplée. Mammel & Raugnitz en sont les principaux lieux. (*D. J.*)

SCHALECHMARCH, LE, (*Géogr. mod.*) en latin *Tyberis*, riviere d'Asie, dans l'Anatolie & la Caramanie. Elle coule à Adena, & se rend dans le golphe de Sourie, à l'orient de l'embouchure du Malmistra.

SCALG, (*Géog. mod.*) ville forte du Turquestan, à quatre parasanges de Tharas. Ses habitans sont musulmans. *Long.* selon le Canaoun d'Albirouni, 89. 55, *lat.* septentrionale, 43. 20. (*D. J.*)

SCHALISEHIM, (*Musiq.*) *instr. des Héb.*) Les uns font de cet instrument une espece de sistre ; les autres un instrument à trois cordes, parce que la racine de ce mot signifie *trois*. D. Calmet me paroît avoir raison d'en faire l'instrument à percussion. Cette opinion concilie les deux autres ; l'instrument étant une espece de sistre, & ayant trois côtés. (*F. D. C.*)

SCHALKAU, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de haute Saxe & dans la partie du pays de Cobourg que possede la maison de Saxe Meinungen. La riviere d'Itsch en baigne les murs, & le très-ancien & très-délabré château de Schaumberg en est si proche, qu'il va, semble-t-il, l'écraser sous les ruines : aussi les gentils-hommes seigneurs de ce château, partagent-ils par moitié avec le prince la jurisdiction de cette ville, sans avoir cependant rien à commander au grand bailliage qui en ressortit. (*D. J.*)

SCHAMANS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les habitans de Sibérie donnent à des imposteurs, qui chez eux font les fonctions de prêtres, de jongleurs, de sorciers & de médecins. Ces *schamans* prétendent avoir du crédit sur le diable, qu'ils consultent pour savoir l'avenir, pour la guérison des maladies, & pour faire des tours qui paroissent surnaturels à un peuple ignorant & superstitieux : ils se servent pour cela de tambours qu'ils frappent avec une force, en dansant & tournant avec une rapidité surprenante ; lorsqu'ils se sont aliénés à force de contorsions & de fatigue, ils prétendent que le diable se manifeste à eux quand il est de bonne humeur. Quelquefois la cérémonie finit par feindre de se percer d'un coup de couteau, ce qui redouble l'étonnement & le respect des spectateurs imbécilles. Ces contorsions sont ordinairement précédées du sacrifice d'un chien ou d'un cheval, que l'on mange en buvant force eau-de-vie, & la comédie finit par donner de l'argent au

schaman, qui ne se pique pas plus de désintéressement que les autres imposteurs de la même espece.

SCHAMCAZAN, (*Géogr. mod.*) ville d'Asie, bâtie près de Tauris par Cazan-Kan, empereur des Mogols, qui y fit élever une superbe mosquée, dans laquelle il fut enterré l'an 730 de l'hégyre. (*D. J.*)

SCHAMS, (*Géogr. mod.*) en latin *Sexamium*, bourg des Grisons, dans la haute-Ligue. Il donne son nom à la vallée, & à la communauté de *Schams*, qui est au-dessus de Thusis, aux deux côtés du Rhin. On trouve dans cette vallée de bonnes mines d'antimoine, & plusieurs villages. (*D. J.*)

SCHAN, s. m. (*Comm.*) que les Chinois appellent *cati*, est un poids dont on se sert dans le royaume de Siam. Le cati chinois vaut deux *schans* siamois, ensorte que celui de la Chine vaut seize taels, & celui de Siam seulement huit. Quelques-uns mettent le cati chinois à vingt taels, & le siamois à la moitié.

Le tael pese quatre baats ou citals, chacun d'environ demi-once, le baat quatre selings ou mayons, le mayon deux fouangs, le fouang quatre payes, la paye deux clams, la sompaye un demi-fouang. Le clam pese 12 grains de ris, ainsi le tical ou baat pese 768 de ces grains.

Il faut remarquer que la plupart de ces poids passent aussi pour monnoies ou de compte, ou réelles, l'argent y étant une marchandise, & se vendant au poids *Voy.* CATI, TAEL, TICAL, *&c. Dictionn. de Com. & de Trev.*

SCTANDAU, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Saxe, & dans le cercle de Misnie aux bailliages réunis de Hohenstem & de Lohmen, sur l'Elbe. Elle a séance & voix dans les états du pays; elle est pleine d'ouvriers en fil & en laine, & de gens occupés au transport d'une partie des grains, & au flottage d'une partie des bois, dont la ville de Dresde a besoin; elle a souffert depuis cent ans deux incendies considérables. (*D. G.*)

SCHANFICK (*Géogr. mod.*) nom d'une vallée & communauté de Grisons, dans la Ligue des dix jurisdictions, où elle a le rang de septieme & derniere grande communauté. La vallée est arrosée par le Plessur, qui se jette dans le Rhin, au-dessous du Coire.

SCAPHÉ, (*Astronom.*) un des premiers instrumens dont les anciens se soient servis pour les observations solaires. C'étoit proprement un petit gnomon, dont le sommet atteignoit au centre d'un segment sphérique. Un arc de cercle passant par le pié du stile étoit divisé en parties, & l'on avoit tout d'un coup l'angle que formoit le rayon solaire avec la verticale; du reste il étoit sujet aux mêmes inconvéniens, & il exigeoit les mêmes corrections: il étoit enfin moins propre que le gnomon à des observations délicates, parce qu'il étoit difficile de s'en procurer un d'une hauteur considérable. Cela n'empêcha cependant pas Eratostene de s'en servir pour mesurer la grandeur de la terre, & l'inclinaison de l'écliptique à l'équateur; c'est pourquoi ces observations sont légitimement suspectes, & l'on ne sauroit regarder leurs résultats que comme des approximations encore assez éloignées de la vérité. Montucla, *hist. des Mathématiques, tom. I.* (*D. J.*)

SCHARAFI, s. m. (*Monnoie d'Egypte.*) monnoie d'or d'Egypte. Ce fut Melek Aschraf qui fit battre le premier cette monnoie, & qui lui donna son nom. Elle vaut un sultamin, qui est du poids de notre écu d'or.

Les Persans appellent *scherefi* ou *scharafi*, une monnoie d'or qui vaut huit larins, & chaque larin vaut deux réaux d'Espagne, de sorte que le *scherefi* des Perses vaut deux pieces de huit réaux. Nos voyageurs appellent ordinairement cette monnoie des *séraphins d'or*. (*D. J.*)

SCHARMAH, (*Géog. mod.*) ville de l'Iémen ou Arabie heureuse, située sur les bords de la mer d'Oman, & dans le quartier de Hadharmouth. (*D. J.*)

SCHAROKHIA, (*Géog. mod.*) ville bâtie par Tamerlan, sur les bords du fleuve Sihon ou Jascartes, du côté des peuples Al-geta, qui sont les Getes & les Kathaïens qui habitent au-delà du mont Imaüs. Cette ville a un port pour le com-

merce, & un grand pont sur le Sihon. *Long.* selon Ulug-Beg, 100. 35. *latit. septentr.* 55. (*D. J.*)

SCHARTZFELD, GROTTE DE, (*Hist. nat.*) grotte fameuse située dans le Hartz, dans le duché de Brunswick Lunebourg; elle est remplie d'un grand nombre de stalactites, comme toutes les cavernes: on y rencontre aussi des dents, des vertebres & des ossemens des animaux.

SCHARZFELD *ou* SCHARZFELS, (*Géog.*) ancien château d'Allemagne, dans le cercle de basse-Saxe, & dans la principauté de Grubenhaguen, domination de Hanovre. Il est très-fort par sa situation, & très-important par le bailliage qui en ressortit. Il est sur l'un des monts du Hartz, au haut d'un rocher élevé de 80 pieds au-dessus du sommet de la montagne. Une grosse tour ronde bien fournie de canons, & quelques barraques à l'usage des soldats composent la place, laquelle est à l'ordinaire aux ordres d'un commandant particulier & sert quelquefois de prison aux criminels d'état. Proche de là est une grotte fameuse remplie de stalactites singulieres, & qui consiste en cinq cavernes placées l'une derriere l'autre, la premiere étant la seule où le jour perce. Le bailliage de de *Schartzfels* produit peu de grains, le sol en est trop montueux: mais il est riche en lin, en chanvre, en mine de fer & de cuivre, & en carrieres de bonnes pierres. Il comprend le bourg de Lauterberg avec plusieurs villages; & après avoir eu jadis des comtes de son nom, vassaux des ducs de Brunswick, il est retombé sous la puissance immédiate de ceux-ci, en dépit des prétentions des comtes de Schwartzbourg. (*D. G.*)

SCHASCH, (*Géogr. mod.*) ville considérable d'Asie, dans la Transoxane, ou selon Albergendi, dans le Turquestan, sur la riviere de *Schach*, à cinq journées de Turganth. Elle a plusieurs bourgs dans sa dépendance, entr'autres Schauket. *Long.* suivant les géographes persans, 89. 10. *latitude* septentrionale 42. 30. (*D. J.*)

SCHASSIN, SASVAR, (*Géogr.*) ville de la basse Hongrie, dans le comté de Neutra, & dans le district de Szakoltz, sur la riviere de Mijawa. Elle est munie d'un château, & enrichie d'une image de la vierge, dont la réputation lui attire sans cesse des pélerins par multitude. (*D. G.*)

SCHAT-ZADELER-AGASI, f. m. (*Hist. mod.*) en Turquie c'est l'eunuque noir à qui les enfans du grand seigneur sont donnés en garde. *Schat* signifie *maître* ou *gardien*. Ricaut, *de l'empire ottoman*.

SCHAUEN, (*Geogr.*) seigneurie immédiate du Saint-Empire dans la basse-Saxe, aux confins de la principauté de Halberstadt & du comté de Wernigerobe, proche d'Osterwick: elle appartenoit originairement aux abbés de Walkenried, des mains desquels elle passa aux comtes de Stolberg, puis aux ducs de Brunswick, qui dans le siecle dernier en firent présent aux comtes, faits princes de Waldeck, en reconnoissance des services rendus par ceux-ci à ceux-là, lors de la réduction de la ville de Brunsvvick. Dès l'année 1689 des barons de Grosen la possedent, en vertu de l'achat qu'ils en ont fait de la maison de Waldeck, sous l'agrément de l'empereur & de l'empire. (*G. D.*)

SCHAUENSTEIN, (*Géogr.*) château, ville & bailliage d'Allemagne, dans la Franconie, & dans la principauté de Bareith, sous la capitainerie de Culmbach; c'est une des acquisitions que les burgraves de Nuremberg firent de la riche famille de Riegel, dans le courant du XIV^e^ siecle. (*D. G.*)

SCHAUKET, (*Géogr. mod.*) ville de la Transoxane, dépendante de Schasch, mais qui a produit plusieurs savans. Elle est située dans le cinquieme climat, selon la géographie d'Albufeda & de d'Albergendi, à 90. 30. de *longit.* & à 43. de *lat.* septentrionale. (*D. J.*)

§ SCHAUMBOURG, SCHAUENBOURG, (*Géogr.*) état d'allemagne, à titre de comté, situé dans le cercle de Westphalie, & borné par le Weser, par les principautés de Calenberg & de Minden, & par les comtés de la Lippe & de

de Ravensberg. Il tire ſon nom d'un vieux château, placé ſur une hauteur au bord du Weſer, entre les villes de Rinteln & d'Oldendorf, & déja fondé comme on le conjecture, par Druſus, beau-fils d'Auguſte.

Montueux en nombre d'endroits, ce comté renferme de bonnes ſalines, d'abondantes carrieres, & quelques mines d'or, d'argent, de fer & de cuivre : il eſt riche en bois & en pâturages : & il a quelques campagnes aſſez fertiles en grains. L'on y trouve ſept villes, dont les principales ſont, Stadthagen, Buckebourg & Rinteln, avec trois bourgs & nombre de villages. Il eſt peuplé de luthériens & de réformés ; & il eſt compoſé de ſept bailliages, dont les trois plus conſidérables appartiennent à la maiſon de Heſſe-Caſſel, & les quatre autres à la maiſon de la Lippe. On croit que le total de ſes revenus monte à la ſomme annuelle de cent mille rixdallers. Il eſt taxé par l'empire à 276 florins pour les mois romains, & à 75 rixdallers. 43 $\frac{1}{10}$ creutzers pour la chambre de Wetzlar.

Les langraves de Heſſe-Caſſel, & les comtes de la Lippe qui poſſedent ce comté, & qui ont, à ce titre, chacun un ſuffrage à donner aux dietes d'Allemagne, ont pris la place de l'ancienne maiſon de *Schauenbourg*, éteinte en 1640. Cette maiſon dejà connue dans le XI^e. ſiecle, avoit été invêtue du Holſtein & de la Stormarie dans le XII^e. ſiecle, élevée en 1619 à la dignité de prince du S. empire Elle fut long-temps riche par ſes domaines, & puiſſante par ſes alliances. (*D. G.*)

SCHAUMBOURG, (*Géogr.*) ſeigneurie immédiate du S. Empire, ſituée dans le cercle du haut Rhin, vers le comté de Holtzapfel, ſur la Lahne. Elle appartient à une branche des princes d'Anhalt Bernebourg, & ne renferme qu'un château avec quelques villages. Elle eſt taxée par la matricule, ſans cependant jouir du droit de ſuffrage aux dietes. Il y a dans l'Autriche ſupérieure, au quartier de Hunſruck, un comté particulier du nom de *Schaumbourg* ou *Schauberg*, qui eſt poſſedé depuis 200 ans, par la maiſon de Stahremberg, après avoir été précédemment un état immédiat d'Allemagne, & après avoir compris dans ſon enceinte une des plus fortes places de la contrée. (*D. J.*)

SCHEAT DU PÉGASE, (*Aſtronomie.*) nom d'une étoile de la ſeconde grandeur, qui eſt la jointure de la jambe avec l'épaule gauche du Pégaſe. M. Harris lui donne pour l'année 1710, 25^d. 22'. 15''. 347^d. 27'. 9''. d'aſcenſion droite, 26^d. 23'. 32''. de déclinaiſon au nord. (*D. J.*)

SCHEBAB, (*Géogr. mod.*) montagne fertile de l'Iémen, au pié de laquelle eſt une ville de même nom. On trouve dans cette montagne des mines d'agathes & d'onyces. Le géographe perſien place la ville & la montagne *Schebab*, entre l'équateur & le premier climat, ſelon la façon de parler des Orientaux.

SCHEBAC *ou* SHEBAT, ſ. m. (*Calend. des Héb.*) onzieme mois de l'année des Hébreux, qui répond à notre mois de Janvier. (*D. J.*)

SCHEDIA, ſ. f. (*Littérat. grecque.*) σχεδια ; barque faite à la hâte avec pluſieurs pieces liées enſemble ; les Romains l'appelloient *cymba sutilis*. Théocrite nomme *schedia* la barque dans laquelle Caron paſſoit les morts.

Ἐς εὐρεῖαν σχεδίαν συγνοῦ Ἀχέροντος.

In latam ſchediam horrendi Acherontis.

(*D. J.*)

SCHÉEN, (*Géogr. mod.*) en latin moderne *Scheena*, petite ville de Norwege, au gouvernement d'Aggerhus. On a trouvé dans ſon territoire des mines de cuivre, de fer & d'argent, ſous le regne de Chriſtian IV. (*D. J.*)

SCHÉHER, ſ. m. (*Calend. des Arabes.*) *schéher*, chez les Arabes veut dire un mois ou lune ; *schéher alsahr* ſignifie le *mois* ou *la lune de la patience ;* c'eſt ainſi que les Muſulmans appellent le *mois* ou *la lune de ramadham*, pendant laquelle ils obſervent un jeûne ſolemnel. (*D. J.*)

SCHEHERESTAN, (*Géogr. mod.*) ou *Séheheriſtan ;* le mot turc & perſien *ſcheher*

scheher ou *scheheristan*, signifie en général *une ville*; cependant *scheheristan* est le nom particulier de trois villes de Perse. La premiere appartient à la province de Fars, qui est la Perse proprement dite; la seconde, peu éloignée d'Ispahan, est de l'Irak-Agémi; la troisieme est dans le Khorassan, entre la ville de Nischabour & celle de Khouarenn. (*D. J.*)

SCHEHER-HORMOUZ, (*Géogr. mod.*) ville de Perse dans la province de Khouzistan, qui est la Suziane des anciens. Elle a tiré son nom de *Hormouz* fils de Sapor, troisieme roi de Perse de la dynastie des Sassanides, qui en est le fondateur. *Long.* suivant les tables arabiques, 85. 45. *latit.* septentrionale. 31. (*D. J.*)

SCHEIK, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Turcs donnent à leurs prélats dans la religion mahométane. Les *scheiks* se distinguent des autres Musulmans par un turban verd. Le mufti est qualifié de *sceik-ulismani*, ce qui signifie *prélat des élus*. Il y a des *scheiks* à qui on donne le titre de *scherif*, c'est-à-dire de *saint*; ce titre se donne sur-tout aux prélats des jamis ou grandes mosquées.

Les *scheiks* sont très-respectés du sultan même; ils prétendent être les successeurs légitimes de Mahomet. Les turcs en reconnoissent sept races. Le chef réside à la Mecque; sa dignité est héréditaire; cependant il doit être confirmé par le sultan. Quand le *scheik* de la Mecque lui écrit, il lui donne le nom de *vekilimuz*, c'est-à-dire *vicaire du prophête*, & le sien dans l'empire du monde. *Voyez* Cantemir, *Hist. ottomane.*

SCHEIK-HALESMAN, s. m. (*terme de relation.*) c'est-à-dire, *le chef de la loi*; c'est le titre qu'on donne au grand iman ou mufti, qui est le pontife de la loi & de la religion musulmane. Toutes les métropoles avoient autrefois des imans qui portoient ce titre; mais on ne l'accorde aujourd'hui qu'à celui de Constantinople. (*D. J.*)

SCHEIKISTUM, s. m. (*terme de relation.*) doyen du clergé mahométan en Perse. Le *scheikistum* est celui que l'on consulte pour l'explication de l'alcoran.

SCHEKINA, s. m. (*Critiq. sacrée.*) mot hébreu qui veut dire la présence divine qui se manifestoit sur le propitiatoire. *Voyez* PROPITIATOIRE. (*D. J.*)

SCHELDAL, s. m. (*Monnoie danoise.*) c'est une monnoie d'argent qui se fabrique & qui a cours en Danemark, & dans quelques lieux d'Allemagne. (*D. J.*)

SCHÉLESTAT, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Selestat*, *Nestat* & *Schlestat*, mais je suis l'ortographe la plus commune, en remarquant qu'on écrivoit autrefois *Soladistat*, comme on le voit par les anciennes annales de Charlemagne. Ville de France dans la haute Alsace, sur l'Ils, à 4 milles de Brisac, & à 3 au midi de Strasbourg. *Longitude* 25. 12. *latitude* 48. 16.

Schélestat a succédé à l'ancienne ville d'Ell, appellée dans les itinéraires *Elcebum*, & dans la table de Peutinger *Hellellum*; en sorte que l'ancienne Ell n'est plus qu'un petit village des environs. *Schélestat* étoit déja considérable du temps de Charlemagne qui y célébra la fête de Noël, & le premier jour de l'an 776. L'empereur Charles le gros y avoit un palais où il faisoit quelquefois sa résidence, comme le prouvent plusieurs de ses chartes données en ce lieu.

Cette ville tomba néanmoins dans la décadence jusqu'au xiij. siecle, que Wolfelin préfet d'Alsace, la fit fermer de murailles en 1216, la rendit franche, & la peupla d'habitans. L'empereur Sigismond lui donna le pouvoir de choisir ses magistrats. Louis XIV. la prit l'an 1673; & la fit fortifier l'an 1679, après la paix de Nimégue; c'est aujourd'hui un gouvernement de place avec état major.

Bucer (Martin) né à *Schélestat* l'an 1491, mort à Cambridge l'an 1551, se montra l'un des plus habiles théologiens protestans de son siecle. Non-seulement il savoit prêcher & faire des livres, mais il étoit encore très-propre à manier les affaires ecclésiastiques. S'il n'eut pas le bonheur de pacifier les différens des Luthériens & des Zuingliens, ce ne fut ni manque de zele, ni de beaucoup de dextérité. Il ne s'amusa point en Angleterre à condamner la hiérarchie; il témoigna

tout au contraire qu'il n'approuvoit pas sur cet article les idées de Calvin.

Beatus Rhenanus, né à *Schélestat* en 1485, & mort à Strasbourg en 1547, âgé de 62 ans, s'acquit aussi beaucoup de gloire par sa modération dans les disputes théologiques, & dans les belles-lettres par ses commentaires sur Pline, Tite-Live, Velleius Paterculus, Tacite & autres historiens de l'ancienne Rome. Ses ouvrages furent imprimés à Basle en 1551, & à Strasbourg en 1610.

Wimphelinge (Jacques), son compatriote, avoit déja rompu la glace dans l'étude de la littérature, & s'étoit même distingué dans la poésie. Les Augustins le firent citer à Rome, pour avoir écrit que S. Augustin n'avoit jamais été moine ; mais le pape Jules II. assoupit la mauvaise querelle qu'on faisoit à ce savant. Il a laissé quelques ouvrages sur divers sujets, & entr'autres un traité assez curieux sur les hymnes. Il mourut dans sa patrie en 1528, à 79 ans. (*D. J.*)

SCHELLENBERG, (*Géogr.*) seigneurie d'Allemagne, dans le cercle de Souabe, entre la Suisse, le lac de Constance, le comté de Feldkirch & celui de Pludentz : elle compose avec celle de Vadutz la principauté, en vertu de laquelle on voit la maison de Licthtenstein prendre place dans les dietes de l'Empire & dans celles de Souabe.

Le nom de *Schellemberg* est encore celui d'une petite ville de Saxe, dans l'Ertzheburge ; celui d'une autre dans les états de Berchtoldsgaden, & celui d'une hauteur aux environs de Donawerth en Baviere, fameuse par les retranchemens que les Bavarois y avoient construits en 1704, & que les alliés forcerent six semaines avant que d'aller gagner la grande bataille de Hochstedt. (*D. G.*)

SCHELLING, (*Géogr. mod.*) île de la mer d'Allemagne, sur les côtes de Northollande, entre les îles de Vliéland & d'Ameland. On donne à l'île de *Schelling* environ 12 milles de largeur.

SCHEMA, s. m. vieux mot qui signifie la même chose que *figure* ou *plan*; c'est la représentation que l'on fait de quelque chose dans l'Astronomie ou dans la Géométrie par des lignes sensibles à l'œil : en Astronomie c'est la représentation des planetes chacune en son lieu, pour un instant donné.

Le mot *schema* est plus d'usage en latin qu'en françois. On a formé de ce mot son diminutif, *schematismus* ou *schematisme*. *Voyez* SCHEMATISME.

SCHEMATISME, s. m. (*Géom.*) est le nom que quelques anciens auteurs donnent aux planches de figures mathématiques : c'est ainsi qu'elles sont appellées, par exemple, dans les œuvres du pere Tacquet, imprimées à Anvers, *in-fol.* 1635. Aujourd'hui on ne se sert plus que du mot *figure*, *voyez* FIGURE. (*O*)

SCHEMBERG, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au comté d'Hohenberg.

* SCHEME (*Musique anc.*) χῆμα, terme employé dans la musique des Grecs pour désigner les variétés qui naissent des différentes positions de tons & de demi-tons dans l'harmonie. (*D. J.*)

SCHEMKAL, s. m. (*terme de Relation.*) autrement *chamkal* ou *kamkal* ; nom que les Tartares circasses donnent à leur prince ou kan : cette dignité n'est point héréditaire, mais élective ; & l'élection se fait par le moyen d'une pomme que le chef de la loi jette au milieu d'un cercle composé de tous les murses de la nation. Il fait si bien jetter cette pomme, qu'il la fait tomber le plus près de celui qu'il veut favoriser de cette dignité ; aussi les autres murses ses concurrens n'obéissent à ce *schemkal* qu'autant qu'il leur plaît. (*D. J.*)

SCHEMNITZ, (*Géogr. mod.*) ville de la haute Hongrie, & l'une des sept villes des montagnes, situées partie sur un mont, & partie dans la plaine, au comté de Zoll, au nord-est de Bukans. Elle a des mines d'or, d'argent très-abondantes, & des bains chauds très-renommés. L'empereur possede les plus riches mines, mais les particuliers en ont aussi en propre qui leur procurent de gros revenus. Les principales de ces mines sont celles de Windschacht & de la Trinité. Le détail de leur exploitation mérite de faire un article par-

ticulier dans cet ouvrage. *Voyez donc* SCHEMNITZ, *Mines de*, (*Métall.*) (*D. J.*)

SCHEMNITZ; *Mines de*, (*Métall.*) les mines de cette ville de la haute Hongrie, sont extrêmement renommées quoiqu'elles ne soient pas toutes également abondantes, ni les veines également riches. On estime les veines à-demi-noires les meilleures, parce qu'elles sont ordinairement mêlées de matiere marcassite; on trouve assez souvent dans ces mines un minéral rouge qui s'attache aux métaux, & que l'on appelle *cinabre d'argent*: en le mêlant artistement avec de l'huile, on en fait un vermillon qu'on estime aussi bon que le cinabre sublimé.

Lorsque quelque mineur a découvert une nouvelle veine, on en porte de la montre à un officier appellé *probierer*, qui l'éprouve en cette maniere: il prend une même quantité de toute sorte de métaux, il les fait sécher, brûler & peser; il y mêle du plomb, & les purifie. Ensuite il indique à ceux qui fondent dans les grands fourneaux, la quantité de métaux qu'ils emploieront pour la fonte. D'ordinaire sur dix livres pesant de matiere nouvellement tirée de la mine, qui rend environ deux onces & demie de bon argent, on mêle par cent livres pesant, quatre mille livres de plomb, & vingt mille livres de pierre de fer; on y mêle aussi, selon la quantité de marcassite, un peu de kis, qui est une sorte de pyrites; on y joint encore du slaken à volonté. Cette derniere matiere est l'écume qu'on ôte de dessus la poële, dans laquelle on fait couler les métaux, & elle se forme de ceux qui viennent d'être nommés.

Tout ce qu'on fait fondre dans la fournaise s'écoule par un trou dans une poële qu'on met dessous. Il s'y fait aussi-tôt une écume fort dure, que l'on enleve, & qui emporte l'impureté du métal. On y ajoute ensuite du plomb, qui entraîne avec soi tout l'argent au fond de la poële. Au bout de quelque temps, on prend ce métal & on le fait fondre une seconde fois: après quoi on en tire le plomb, ainsi que tout ce qui étoit mêlé avec l'argent en forme de litharge; ce qui est au-dessus est toujours blanc, & ce qui vient le dernier & qui demeure plus long-temps dans le feu, est rouge.

Il y a souvent dans les veines d'argent de *Schemnitz* un peu d'or, qu'on purifie de cette maniere: on fait fondre l'argent, & on le met presqu'en poudre; ensuite on le fait dissoudre par le secret d'une eau-forte que l'on compose à *Sehemnitz*, d'une sorte de vitriol particulier, par le moyen duquel l'or demeure au fond, d'où on le tire quelque temps après pour le faire fondre. Cette eau-forte se distille de l'argent, & on peut s'en servir plusieurs fois.

Les principales *mines de Schemnitz* sont celles de Winschacht & de la Trinité. La mine de la Trinité a dix brasses de profondeur; elle est solidement bâtie, toujours ouverte; & quoiqu'elle soit dans une méchante terre qui oblige à de gros frais, elle dédommage par sa richesse. La matiere que l'on en tire est ordinairement de couleur noire, & enduite d'une terre ou boue qui rend l'eau des ruisseaux dans laquelle on la fait tremper, blanche comme du lait; il y a apparence que c'est ce qu'on appelle *lac lunæ*.

La mine de Windschacht est fort profonde, on y descend à trois fois par une échelle qui peut avoir trois cens degrés. On y voit une grande roue de neuf aunes de diametre, que les eaux souterreines font tourner en tombant. Cette roue fait mouvoir plusieurs machines, qui élevent l'eau du fond de la mine jusqu'à l'endroit où la roue est placée. L'eau va ensuite par un conduit souterrein, creusé pour cet usage, se rendre au pié d'une montagne voisine.

Outre cette roue, il y en a encore une autre au-dessus de la terre, que douze chevaux font tourner; elle sert aussi à élever l'eau. Il y a environ deux mille ouvriers occupés à exploiter cette mine; ils se relevent jour & nuit après huit heures de travail, de façon que chaque ouvrier travaille huit heures dans les vingt-quatre. On leur donne pour salaire de chaque jour quatre gros & demi; dont trente font l'écu d'Allemagne. Communément la mise

de chaque semaine monte à cinq ou six mille florins, & le produit à mille ou douze cens marcs d'argent.

Il fait grand froid dans quelques endroits de la mine, & dans d'autres il y fait extrêmement chaud, sur-tout dans le lieu où l'on travaille. On a toujours néanmoins la précaution de mettre au-dessus de toutes les portes, aussi-bien que dessus tous les chemins où l'on creuse, des barils en maniere de soupiraux, qui servent à faire entrer & sortir l'air, à le renouveller sans cesse, à en remplir les lieux souterreins, & à rafraîchir les travailleurs. *Voyez* Tollii *epistolæ itinerariæ*, & les *voyages* de Brown. (*D. J.*)

SCHENAW, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Silésie, sur le Katzboch, dans la principauté de Jawes au-dessus de Goldberg. (*D. J.*)

SCHENCK, LE FORT DE, ou *Schenckenschans*, (*Géogr. mod.*) fort des Pays-bas, à une lieue de Clèves, à quatre de Nimegue, & à cinq d'Arnheim. Il est situé à la pointe du Betuwe, dans l'endroit où le Rhin se partage en deux bras, dont celui qui coule à gauche se rend à Nimegue, & s'appelle le *Wahal*; l'autre se porte à Arnheim, & conserve le nom de Rhin. Le fort de *Schenck* a été bâti en 1586 par Martin Schenck, hollandois, d'après la résolution des Provinces Unies; il a été pris par les Espagnols en 1636, & par Louis XIV. en 1672. Il appartient à présent au roi de Prusse. *Long.* 23. 44. *lat.* 51. 48. (*D. J.*)

SCHENE, mesure itinéraire que M. d'Anville croit être correspondante à 3000 toises. *Mémoires des inscriptions*, *tome XXVI*, *page* 81 (*M. DE LA LANDE.*)

SCHENING, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de la basse-Saxe, & dans la principauté de Wolfenbutel, donnant son nom à un district qui comprend avec elle les villes de Helmstedt & de Konigslutter, & plusieurs bailliages. Elle a des salines à ses portes, & elle est ornée d'un palais des ducs de Brunswick, & d'une bonne école latine fondée l'an 1751. (*D. G.*)

SCHÉNING, & SKENNINGE, (*Géog. mod.*) ville ou pour mieux dire, bourgade de Suede, dans la Gothie orientale, ou Ostrogothie, à deux lieues vers l'orient de Wastena; elle est assez ancienne, & devoit être autrefois considérable; sa situation est belle, l'air bon, & le terroir fertile; il s'y tint vers l'an 1248. un concile fameux; dans lequel il y fut défendu pour la premiere fois aux ecclésiastiques de se marier, ce qu'ils avoient pratiqué jusqu'alors, à l'exemple des Grecs. *Long.* 33. *lat.* 58. 10. (*D. J.*)

SCHENKCBERG, (*Géogr. mod.*) bailliage de Suisse; au canton de Berne, à la gauche de l'Aare. Ce bailliage est grand, & comprend neuf à dix paroisses; le château qui lui donne son nom est situé sur une hauteur; au pié de laquelle est un village nommé *Thalen*. (*D. J.*)

SCHEPPEL, s. m. (*Commerce.*) mesure des grains dont on se sert à Hambourg; le *scheppel* est moindre que le minot de Paris; il faut quatre-vingt dix *scheppels* pour dix-neuf septiers de Paris; on se sert aussi des *scheppels* à Amsterdam; quatre *scheppels* font la mude, & vingt-sept mudes le last. *Voyez* MUDE & LAST. *Diction. de com.*

SCHEPPENSTEDT, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de basse-Saxe, & dans la principauté de Wolfenbuttel, sur l'Altenau. Elle est ancienne, à titre de *bourg*; mais elle n'est que de trois siecles, à titre de *ville*, & elle a souffert plusieurs incendies, dont le dernier, arrivé l'an 1743, a fait qu'on l'a rebâtie avec régularité & solidité. Elle est le siege d'une surintendance ecclésiastique, aussi bien que d'une jurisdiction civile. (*D. G.*)

SCHER, *ou* SCHEER, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Suabe, à la droite du Danube, qu'on passe sur un pont, au-dessous de Sigmaringen. *Long.* 26. 46. *lat.* 48. 6. (*D. J.*)

SCHER, LA, (*Géogr. mod.*) riviere de France dans l'Alsace; elle a sa source un peu au-dessus de Dambach, & son embouchure dans l'Ill, entre Hipsheim & Ichtersheim. (*D. J.*)

SCHERARDIA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante, ainsi nommé par Linnæus, en l'honneur du fameux botaniste Scherard ; le calice particulier de la fleur est très-petit, divisé en quatre segmens subsistans, & placé sur le germe, la fleur est monopétale, formant un long tuyau cylindrique, découpé à l'extrêmité en quatre quartiers pointus ; les étamines sont quatre filets placés sur la partie supérieure du calice ; les bossettes des étamines sont simples, le germe du pistil est double, oblong, & placé au-dessous du placenta ; le stile est délié & partagé en deux à l'extrêmité ; les stigma sont gros au sommet ; le fruit est un corps oblong, contenant deux graines longues, convexes d'un côté, applaties de l'autre, & marquées de trois points au sommet. Linn. *gen. plant. p.* 25. (*D. J.*)

SCHERBORN, (*Géogr. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, en Yorck-Shire, à dix milles de la ville d'Yorck, sur une petite riviere de même nom. Il se distingue par son école publique. (*D. J.*)

SCHERBRO, (*Géogr. mod.*) île de l'Afrique, dans la haute Guinée, sur la côte de Malaguette, à l'embouchure du *Scherbro*, entre le cap S. Anne, & celui de Monte ; elle a dix lieues de long est-sud-est. On y recueille du ris, du maïs, des bananes, des patates, des figues, des citrons, des oranges, & des melons d'eau. Les habitans ont l'usage de la circoncision. *Latit.* 6. 40. (*D. J.*)

SCHÉRÉFI, s. m. (*Monnoie de Perse.*) monnoie d'or qui a cours dans les états du roi de Perse. Il vaut huit larins à raison de deux pieces de huit réaux d'Espagne le larin. On fait aussi des *schéréfis* en Egypte, dont l'or est apporté par de pauvres Abyssins, qui font souvent des cent lieues à travers des déserts, pour venir échanger deux, trois, quatre livres de poudre d'or, contre les marchandises dont ils ont besoin. Les Européens nomment les *schéréfis* des *sultanins*, ou des *séraphins d'or*. (*D. J.*)

SCHÉRIF, s. m. (*Hist. mod.*) titre que les mahométans donnent à un prince arabe, qui est souverain de la Mecque, & sous la dépendance du sultan qui lui laisse une ombre d'autorité. Ce titre en arabe, signifie *noble*, élevé par sa naissance & sa dignité ; on le donne sur-tout aux descendans de Mahomet, par sa fille Fatime & son gendre Ali. Les *Schérifs* s'appellent aussi *émir* & *seid*, c'est-à-dire *prince* & *seigneur* ; ils portent un turban verd pour se distinguer ; il y a eu plusieurs dynasties de *schérifs* en Afrique ; la race des princes qui occupe le trône de Maroc & de Fez, porte le titre de *schérif. V.* d'Herbelot, *bibliot. orient.*

SCHETLAND, ISLE DE (*Géog. mod.*) île de la mer d'Ecosse. Ces îles nommées autrement *iles de Heslanct* ; ou *Hithland*, sont encore plus avancées vers le pole que les Orcades, savoir depuis le 60 jusqu'au de-là du 61 degré de latitude.

Les îles de *Schetland* sont nombreuses & se partagent en trois ordres, comme les Orcades ; les unes sont assez grandes & assez fertiles pour être peuplées, on en compte vingt-six. Les secondes ne produisent que quelques herbages, & sont au nombre de quarante. Les troisiemes, au nombre de trente, ne sont que des rochers.

La plus grande des îles de *Schetland*, est appellée par les habitans *Mainland*, c'est-à-dire la *Terre-ferme.* Elle est plus grande que la principale des Orcades, ayant soixante milles de long au sud, & en quelques endroits seize de large ; ci-devant elle n'étoit habitée que le long des côtes ; à cause des hautes montagnes qui la couvrent ; mais depuis l'an 1620, ou environ, les habitans plus industrieux que leurs peres, ont trouvé le moyen de s'étendre plus avant dans le pays ; on y voit deux bourgs, l'un à l'orient, & l'autre à l'occident, & ces bourgs qui sont les seuls qu'il y ait dans toutes les îles de *Schetland*, contiennent environ six cent familles.

A l'occident de cette grande île, paroît à quelque distance une île nommée *Thulé* ou *Fulé*, que plusieurs savans croient être la Thulé tant chantée par les anciens ; si ce ne l'est pas, dit Cellarius, la Thulé des anciens doit être la grande île de *Schet-*

land, d'autant mieux que le récit de Solin, y quadre parfaitement.

Quoi qu'il en soit, le terroir des îles de *Schetland* est à-peu-près le même que celui des Orcades, on y recueille de l'orge & de l'avoine, on y a de gras pâturages où l'on nourrit des troupeaux, mais c'est tout; les vaches sont blanches pour la plupart, & les brebis fécondes; la mer fournit toutes sortes de poissons grands & petits, depuis les esturgeons jusqu'aux baleines; on y prend de la morue, du hareng, toutes sortes de poissons à coquille, des chiens & veaux de mer; aussi les Hollandois, les Hambourgeois & autres, y viennent pêcher au mois de Juin.

Les habitans sont d'origine danoise ou norwégienne, & leur langue est une dialecte gothique, ressemblante à la danoise, mêlée de divers mots anglois; leurs mœurs, leurs manieres de vivre, leurs mesures, & leurs façons de compter, sont à-peu-près les mêmes que celles qu'on a dans la Norwege; leurs maisons sont basses & petites, n'ayant pour toute ouverture que la porte, & un autre trou pour recevoir le jour & faire écouler la fumée; leur feu est fait avec de la tourbe qu'ils ont en assez grande abondance.

Leur commerce consiste principalement à vendre aux Danois & aux Norwégiens qui les viennent visiter, des poissons salés, ou durcis au vent, des gants & des bas de laine, qu'ils savent assez bien faire à l'aiguille, des draps d'une lesse épaisse, qu'ils nomment *woadmeils*; de l'huile, de la graisse de poisson, des cuirs, & quelqu'autres petites choses de cette nature. Les Norwégiens leur apportent en échange du bois à bâtir des maisons & des bateaux, & leur amenent même des bateaux tout faits; leur nourriture ordinaire est du pain d'orge ou d'avoine, avec du beurre, du fromage, des poissons, & la chair; leur boisson est du petit lait mis dans des tonneaux, & gardé long-temps dans de bonnes caves fraiches, où il prend un degré de force surprenante, jusqu'à donner dans la tête; les plus riches brassent de bonne biere, généralement la maniere de vivre des habitans est la même que celle des Orcades; de cette façon ils se nourrissent sobrement, vivent long-temps, sans maladie, sans apothicaires & sans médecins; ils professent la religion presbitérienne, vivent ensemble en bonne amitié, & se régalent fréquemment pour cultiver l'union & la concorde.

Dans ces îles, le jour y est de deux mois entiers vers le solstice d'été; & vers le solstice d'hiver, il regne une nuit de deux mois, pendant lesquels l'air est fort orageux. Les marées y sont alors si violentes, & la mer si impétueuse, que pendant ce temps-là; depuis le mois d'Octobre jusqu'au mois d'Avril, ces bons insulaires n'ont aucune correspondance avec l'Ecosse, l'Irlande, l'Angleterre, & les pays étrangers. (*D. J.*)

SCHETTI, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom d'un arbrisseau de Malabar, qui porte des baies, & dont la racine pilée est prise dans du lait, & estimée pour appaiser les douleurs de reins. (*D. J.*)

SCHEUCHZERIA, s. f. (*Bot.*) genre de plante, ainsi nommé par Linnæus en l'honneur de Scheuchzer; le calice particulier de la fleur est divisé en six feuilles oblongues, déployées, aiguës, récourbées & qui subsistent avec le fruit, la fleur est sans pétales; les étamines sont six filets chevelus, très-courts, les bossettes des étamines sont droites, obtuses, longues & applaties; les germes du pistil sont au nombre de trois, de la grosseur du calice, de forme ovale applatie, sans aucun stile. Les stigma sont oblongs & obtus à la pointe; ils croissent sur la partie extérieure des germes; le fruit est composé d'autant de capsules que le pistil a eu de germes; ces capsules sont arrondies, applaties, & à deux loges; les graines sont uniques & oblongues; il y a ordinairement trois germes & trois capsules, mais quelquefois il y en a six. Linn. *gen. plant. p.* 152. (*D. J.*)

SCHEVE, (*Géogr. mod.*) petite ville de Danemark au diocese de Vibourg, dans le Nortjutland, à l'embouchure d'une riviere qui se jette dans le golfe de Virksund. On en tire de bons chevaux. (*D. J.*)

SCHEVELING, *Géog. mod.*) village

charmant de la Hollande, sur le bord de la mer dans les Dunes, au voisinage de la Haye; ce village étoit autrefois plus grand qu'il n'est aujourd'hui, la mer en ayant englouti en 1574 plus de six vingt maisons. Le chemin est tout pavé, avec une allée d'arbres taillés de chaque côté, depuis la Haye jusqu'à *Scheveling*. C'est une beauté commune à tout le pays. On y voit les chariots à vent que Maurice, prince d'Orange, fit faire. Ils sont garnis d'un mât & de voiles comme un navire; & étant poussés par le vent, ils courent sur le rivage sablonneux avec une vîtesse incroyable. *Long.* 21. 44 *latit.* 52. 3. (*D. J.*)

SCHIAIS, SCHIAITE, *ou* SCHIITE, s. m. (*Hist. mod.*) nom de la secte des mahométans de Perse, ennemis de celle des Sunnis, ou mahométans turcs. Les *Schiais* ont en exécration les premiers successeurs de Mahomet, savoir *Abubeker*, *Omar* & *Osman*, & tiennent qu'ils ont usurpé la succession du prophete, qui étoit dûe à Ali son neveu & son gendre, & en conséquence ils prétendent que la véritable succession de Mahomet comprend douze prophetes, dont Ali est le premier, & ils nomment le dernier *Mouhemmet-el-Mohadi Sahetzaman*. Ils croient que ce dernier iman ou pontife n'est pas mort, & qu'il reviendra au monde. C'est pourquoi ils laissent par testament des maisons bien garnies & des écuries pleines de chevaux pour son service, quand il paroitra pour soutenir sa religion. Il y a des rentes pour l'entretien de ces maisons & de ces chevaux. Les *Schiais* se contentent de pratiquer la lettre de la loi, c'est-à-dire les commandemens contenus dans l'alcoran, au lieu que les Sunnis y ajoutent beaucoup de pratiques de surérogation, & qui ne sont que de simple conseil. D'Herbelot, *Bibliotheq. orient.*

SCHIBBOLETH, (*Critiq. sacrée.*) nom hébreu qui signifie *épi*. On lit dans les juges, *ch. xij. 6.* que les Galaïtes, après avoir vaincu dans une bataille rangée les Ephraïmites, s'emparerent des passages du Jourdain, & à mesure que quelqu'un d'Ephraïm se présentoit sur le bord de l'eau, ils lui demandoient d'où il étoit, & l'oblgeoient de dire le mot *schibboleth*. Mais comme l'éphraïmite ne pouvoit prononcer la premiere lettre de ce mot, qui demande un certain sifflement assez semblable à celui de nos trois lettres. *sch*, il se trahissoit en prononçant *sibboleth*, & pour lors les Galaïtes le reconnoissant à cette marque, le tuoient aussi-tôt. Ils firent de cette maniere un indigne & prodigieux massacre des Ephraïmites. (*D. J.*)

SCHIEDAM, (*Géogr. mod.*) ville des Pays-bas dans la Hollande, qui lui donne son nom, près de la Meuse, avec laquelle elle communique par un grand canal. Cette ville est à une lieue au-dessous de Rotterdam, & à deux de Delft. C'est la neuvieme en rang des dix-huit villes qui envoient leurs députés aux états de la province de Hollande. *Longit.* 22. 1. *lat.* 51. 54. (*D. J.*)

SCHIELAND, *Géogr. mod.*) petite contrée des Pays-bas dans la Hollande méridionale. Elle confine au Delfland, au Rhynland, à la Meuse & à l'Issel, qui tombe dans la Meuse à Krimpe. On comprend dans le *Schiéland* les villes de Tergaw ou Gouda, de Rotterdam & de Schiedam. (*D. J.*)

SCHIERMOND, *ou* SCHIERMONCKOGE, (*Géogr. mod.*) île des Pays-bas, sur la côte septentrionale de la Frise, environ à cinq milles du continent, & autrefois beaucoup plus près. Elle n'a qu'un village avec une église. (*D. J.*)

SCHIERS, (*Géogr. mod.*) communauté des Grisons dans la ligne des dix jurisdictions, où elle a le rang de quatrieme communauté. Sa principale paroisse lui donne son nom. (*D. J.*)

SCIEVELBEIN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans la haute Saxe, & dans la Marche de Brandebourg, appellée la *nouvelle*, au bord de la Rega, & aux frontieres de la Pologne & de la Poméranie. Elle donne son nom à un cercle d'environ trente villages, dont les uns sont possédés à titre de *seigneuries* par des gentilshommes de la contrée, & les autres appartiennent au commandeur de *Schievelbein*, membre de Saint-Jean de Jérusalem, sous

la maîtrise de Sonnenbourg, lequel tient un château dans cette ville, & y juge en premiere instance de toutes les causes qui se débattent dans les deux cercles de *Schievelbein* & de Drambourg. (*G. D.*)

SCHILLA, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Grece sur la côte de la Livadie, dans le golfe d'Egina, entre le cap des Colomnes à l'orient, & l'île d'Egina à l'occident. (*D. J.*)

SCHILLI, CAP, (*Géogr. mod.*) cap de la Morée dans la Zacanie, en latin *Scyllæum promontorium.* Ce cap est près de l'île de Sydra, à l'entrée du golfe d'Egina. La petite île de *Schilla* est sur la côte de ce cap du côté du nord. (*D.J.*)

SCHILLING, s. m. (*Monnoie d'Angleterre.*) le *schilling* est une monnoie d'argent d'Angleterre qui vaut environ 24 sols de France sur le pié actuel; vingt *schillings* font la livre sterling; ainsi le *schilling* est le sol sterling composé de douze deniers sterling. Il y a aussi des *schillings* en Hollande, en Flandres & en Allemagne; mais qui n'étant ni du poids ni au titre de ceux d'Angleterre, n'ont pas cours sur le même pié. Ceux de Hollande & d'Allemangne valent à-peu-près quatorze sols de France, ceux de Flandres douze; les uns & les autres s'appellent *escalings* par le peuple. Les *schillings* de Hollande s'appellent dans le commerce *sols de gros*, parce qu'ils valent douze gros.

Schus dit dans sa *chronique de Prusse*, pag. 67. « En Prusse, sous le sixieme maî-
» tre de l'ordre teutonique, Bernard
» Schilling, bourgeois de Thron, tira
» d'une mine de la ville de Nicolas-Dorff,
» la matiere de plusieurs saumons d'ar-
» gent; & sur ce qu'il y avoit alors de
» grands abus dans la monnoie qui avoit
» cours en Bohème & en Pologne, on
» permit à Schilling de battre de petites
» pieces, qu'il appella de son nom.
» (*D. J.*)

SCHILTBERG, (*Géog. mod.*) en latin *mons Clipeorum*, *Verthusius mons*, *Batonici montes*; montagnes de la basse Hongrie. Elles s'étendent au sud, au nord, depuis le lac de Balaton jusqu'au Danube, dans les comtés de Vesprin, de Javarin & de Grau. (*D. J.*)

SCHINTA. (*Géogr. mod.*) ville fortifiée de la haute Hongrie, dans le comté de Neitra, sur le Vaag. (*D. J.*)

SCHINUS, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante décrit par Tournefort sous le nom de *molle*; en voici les caracteres selon Linnæus. Le Calice est très-petit, & légérement dentelé en cinq endroits; la fleur est composée de cinq pétales déployés; les étamines sont un grand nombre de filets oblongs & menus. Le germe du pistil est arrondi; le fruit est une baie sphérique. (*D. J.*)

SCHIPPENPEIL, (*Géogr. mod.*) petite ville de Prusse dans le cercle de Natangen à la droite de l'Alba, qu'on passe sur un pont au levant de Bartestein, & au midi de Fridland. *Long.* 39. 23. *latit.* 54. 15. (*D. J.*)

SCHIPPONDT, s. m. (*Commerce.*) sorte de poids dont on se sert en plusieurs villes de l'Europe, & qui varie suivant les lieux où il est en usage.

A Anvers le *schippondt* est de 300 livres, qui font 264 livres cinq onces de Paris, Amsterdam, Strasbourg & Besançon, où les poids sont égaux.

A Hambourg, le *schippondt* qui est de 300 livres, rend à Paris, Amsterdam, *&c.* 294 livres ou environ.

A Lubeck, le *schippondt* est de 320 livres, qui font environ 305 livres de Paris.

A Stockolm on se sert de deux sortes de *schippondts*; l'un pour les cuivres & l'autre pour les marchandises de provision. Le premier est de 321 livres, qui font 273 ½ livres de Paris, & le second est de 400 livres, qui rendent à Paris 342 livres.

A Konigsberg le *schippondt* est de 400 livres, qui rendent ordinairement à Paris 306 à 307 livres.

A Riga, le *schippondt* est de 400 livres, qui en font environ 330 de Paris.

A Copenhague, le *schippondt* est composé de 320 livres, qui équivalent à 316 de Paris, *&c.*

A

A Revel le *schippondt.* est de 400 livres, qui font 356 livres de Paris.

A Dantzik, le *schippondt* est de 340 livres, qui reviennent à 302 livres 9 onces 4 gros un peu plus de Paris.

A Bergh en Norwege, le *schippondt* est de 300 liv. qui font à Paris 315 livres.

A Amsterdam, le *schippondt* est de 300 livres, & contient 20 lyspondts, qui pesent chacun 15 livres. *Voyez* LIVRE & LYSPONDT. *Dictionn. de Commerce & de Trévoux.*

SCHIRAGAM, (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau qui croît au Malabar; il est de la hauteur de l'homme. On le trouve dans les lieux brûlés du soleil. Sa racine est courte, petite & amere au goût; son tronc rond, & d'un pouce de diametre: son écorce d'un verd d'eau; son bois rouge; sa feuille longue, étroite, très-pointue, & amere au goût; sa fleur petite, serrée en bouquet d'une couleur de pourpre pâle sans odeur; & sa semence contenue en grande quantité dans des têtes feuillues, oblongue, cannelée, & pointue par sa partie inférieure qui s'insere dans la base de sa tête, garnie au sommet d'une touffe de filamens blanchâtres, jaunâtres & longs, du milieu desquels sort une petite fleur sur un pédicule verdâtre. Cet arbrisseau porte du fruit une fois l'an. On lui attribue beaucoup de propriétés médicinales. On dit que broyé & bouilli dans l'huile, il est bon en fomentation pour les pustules; que son suc exprimé calme les fiévres bilieuses de ceux à qui on en frotte la tête; & que sa graine pulvérisée & prise dans l'eau chaude, guérit la toux, chasse les vents, tue les vers, provoque les urines, appaise la colique; & que les fomentations qu'on en fait, soulagent dans les rhumatismes & la goutte. *Voyez* CATTU SCHIRAGAM.

SCHIRAS *ou* SCAIRAZ, (*Géog. mod.*) ville de Perse, capitale du Farsistan, près des ruines de l'ancienne Persépolis, dans une vaste & agréable plaine, sur le Bendemir. *Long.* suivant la plûpart des géographes, 73. 75. *latit.* septentrion. 29. 36. cependant les tables de Nassir-Eddin & & d'Ulug-beg lui donnerent 88d. de *longit.* ce qui vient sans doute de la position du premier méridien que ces deux auteurs reculent plus avant vers l'orient.

Les sultans Bouïdes ont fait en divers tems de *Schiras* & d'Ispahan la capitale de leurs états. Les mogols ou tartares de Ginghiz-Kan s'en rendirent les maîtres, & l'ont possédée jusqu'au temps de Tamerlan; ensuite les sultans Turcomans, devinrent possesseurs de cette ville qui passe aujourd'hui pour la seconde de l'empire de Perse. Son circuit peut être d'environ 9 milles, dont il n'y a cependant qu'une partie qui soit habitée; la plupart des maisons sont de torchis; les plus belles sont de brique cuite au soleil. Celle du kan qui y commande a plusieurs galeries, cours, vergers & jardins; ce palais est bâti comme une tour, & a trois étages, avec plusieurs balcons & fenêtres. Son sérail joint ce bâtiment.

Les mosquées de *Schiras* sont belles, & les fontaines ne manquent pas dans cette ville. Les vivres y sont en abondance. Les environs produisent le meilleur vin de tout l'Orient, des raisins admirables qu'on confit à demi-mûrs au vinaigre pour en faire un rafraichissement dans les chaleurs de l'été. Le terroir de cette ville produit aussi beaucoup de capres, de l'opium & des roses en telle quantité, qu'on fournit diverses provinces voisines de l'eau qu'on tire de ces roses, & qui est singuliérement estimée.

Mosslach eddin, qu'on connoît aussi sous le nom de *Saddi*, homme célébre dans tout l'Orient, étoit natif de *Schiras*, & florissoit dans le xiij. siecle. Abubeker le fit instruire en toutes sortes de sciences, & Saddi ne trouva point dans la suite de termes assez forts pour célébrer les louanges de ce prince. On a de lui, en langue persane, son *gulistan*, ou son jardin des roses, ouvrage plein de traits de morale sur les mœurs des princes, l'éducation des enfans, la jeunesse, la vieillesse, *&c.* Nous n'avons que des foibles traductions françoises & latines de cet ouvrage. L'autre livre de Saddi, intitulé le *bustiah*, ou le berger, est un poëme en dix livres dans lequel l'auteur traite de la justice de l'amour, de la folie, des bonnes mœurs, de la constance, de la tempérance, *&c*

Il n'a point encore été traduit dans aucune langue européenne, mais il n'est pas moins estimé que le gulistan dans tout l'orient. Saddi passe pour un des grands poëtes de la Perse. (*D.*.)

SCHIRE-WYTE, s. m. (*Hist. mod. & jurisprud.*) c'étoit une taxe ou imposition annuelle payée au sheriff d'un comté ou province, pour tenir les assises ou les cours des comtes.

SCHIRGIAN, (*Géog. mod.*) ville de Perse, dans la province de Kerman, qui est la Caramanie persique. (*D. J.*)

SCHIRL, s. m. (*Hist. nat.*] nom donné par les minéralogistes allemands à une substance ferrugineuse & arsénicale qui accompagne souvent les mines d'étain. Le *schirl* est en petits crystaux prismatiques luisans, qui sont communément noirs comme du jais, & quelquefois bleuâtres. Cette substance est à peu-près de la même nature que la substance appellée *wolfram* ou *spuma lupi*. Voyez *cet article*.

SCHIRVAN, (*Géog. mod.*) province de Perse; elle s'étend sur la rive occidentale de la mer Caspienne, & est séparée de l'Adherbigian & du Daghestan par les fleuves Aras & Kur, qui sont l'Araxes & le Cyrus des anciens. Cette province, & celle d'Aran, d'Alan, de Mogan, de Kars, de Daghestan & d'Adherbigian, sont proprement ce que les anciens ont appellé l'*Albanie* & la *Médie*. Le kalife Vatheck l'Abasside ajouta le *Schirvan* aux autres conquêtes des Musulmans; mais Tamerlan s'en rendit le maître. Ses principales villes sont 1°. Berdaah sur le Kur, sous le 83d. de *longitude*, & sous le 40. 30 de *latit.* septentrionale. 2°. Baconiah, port de la mer Caspienne, située sur le 84. 10. de *longitude* & sous le 39. 30 de *latitude* septentrionale; 3°. Schamakhiah, capitale du *Schirvan*, sous les 85. 30. de *longitude*, & sous le 39. 30. de *latitude* septentrionale.

Le *Schirvan* est terminé au septentrion par le Caucase, à l'orient par la mer Caspienne, & au midi par la riviere de Kur. Il a environ trente lieues de longueur du septentrion au midi, & à peu-près autant de largeur de l'orient à l'occident. Cette province est proprement l'ancienne Albanie; car Strabon, Pline & Ptolomée, conviennent de la situation de l'Albanie, entre le mont Caucase, la mer Caspienne, & le Cyrus.

Le *Schirvan* répond aussi à l'éloge que Strabon fait de l'Albanie. L'air y est sain & tempéré, le voisinage des hautes montagnes couvertes de neiges, & le vent de mer en modere la chaleur: les hivers y sont communément plus humides que froids, & toute la campagne est couverte d'herbes odoriférantes. (*D. J.*)

SCHISMA, s. m. *en Musique*, est un petit intervalle qui vaut la moitié d'un comma, & dont par conséquent la raison est sourde, puisque pour l'exprimer en nombre il faudroit trouver une moyenne proportionnelle entre 80 & 81. *Voyez* COMMA. (*S*)

SCHISMATIQUE, adj. (*Théol.*) qui appartient au schisme, celui qui commence le schisme ou qui y persiste. *Voyez* SCHISME.

Les *schismatiques* n'appartiennent point à l'Eglise, & par conséquent ne peuvent être sauvés tant qu'ils ne se réunissent point avec elle.

On appelle en théologie proposition *schismatique* celle qui tend à rompre l'unité, à introduire la division entre les membres de l'Eglise, entre les églises particulieres & l'église de Rome, qui est le centre d'unité catholique.

SCHISME, s. m. (*Théologie.*) en général signifie *division* ou *séparation*. Mais il se dit plus particuliérement de la séparation qui arrive en conséquence de la diversité d'opinions entre gens d'une même créance & d'une même religion. Le parti qui le premier se sépare de l'autre ouvre & commence le *schisme*.

Ce mot vient du grec χισμα, qui signifie *scission déchirure*.

C'est en ce sens qu'on dit le *schisme* des dix tribus d'Israël d'avec les deux tribus de Juda & de Benjamin. Le *schisme* des Grecs avec l'Eglise romaine, le *schisme* réciproque que se reprochent parmi les mahométans les sectateurs d'Omar & d'Aly.

Les trois *schismes* les plus fameux dans la religion chrétienne sont 1°. le *schisme* des Grecs, commencé dans le ix. siecle par Photius, & consommé dans le xj. par Michel Cerularius, tous deux patriarches de Constantinople. Il subsiste encore malgré les différentes tentatives qu'on a faites en plusieurs conciles généraux pour y mettre fin, & les facilités que l'église romaine a toujours apportées à la réunion. *Voyez* l'*article suivant*.

2°. Le grand *schisme* d'Occident commencé en 1378, entre Urbain VI. & Clément VII. & continué par les antipapes, successeurs de celui-ci, contre les papes légitimes, successeurs du premier, jusqu'à l'an 1429, que Martin V. fut reconnu seul pape & vrai chef de l'Eglise. On compte divers autres *schismes* particuliers arrivés dans l'église de Rome à l'occasion de l'élection des papes, mais qui n'intéressent pas si vivement, ou ne partagerent pas les églises nationales d'Occident, comme dans le xiv. & le xv. siecles.

3°. Le *schisme* d'Angleterre par lequel, sous Henri VIII. l'Eglise de cette île commença à se séparer de la communion du siege de Rome, auquel elle avoit été unie depuis la conversion de l'Angleterre à la foi. Ce *schisme* prit de nouvelles forces sous Edouard VI. & fut consommé sous Elisabeth.

La séparation des protestans d'avec l'Eglise romaine est aussi un vrai *schisme;* on peut voir sur cette matiere l'ouvrage de M. Nicole, intitulé *les prétendus réformés convaincus du schisme*.

Quelques auteurs distinguent un *schisme* passif & un *schisme* actif. Ils entendent par *schisme actif* celui d'une portion de la chrétienté, qui d'elle-même s'est séparée du corps de l'Eglise. Tel est le *schisme* des Grecs & des Anglois, qui se sont eux-mêmes soustraits volontairement à l'obéissance dûe au saint siége.

Par *schisme passif*, ils entendent la séparation d'une portion de la chrétienneté exclue de la communion avec le reste des fideles pour cause d'hérésie. Cette idée peut avoir lieu par rapport à quelques sectes que l'Eglise déclare séparées d'elle, à cause de leur opiniâtreté; mais les protestans ne sauroient abuser de cette notion pour rejetter la faute de leur séparation sur les catholiques romains; car il est prouvé par tous les monumens historiques du temps & par tous les écrits des calvinistes & des luthériens, qu'avant le concile de Trente, qui a anathématisé leurs erreurs, ils crioient que l'Eglise romaine étoit la Babylone corrompue, que le pape étoit l'antechrist, qu'il falloit s'en séparer, & ils s'en sont séparés en effet. Aussi le *schisme* est actif de leur part.

Les Anglicans regardent parmi eux comme un *schisme* la séparation des non-conformistes, des presbitériens, des indépendans, des anabaptistes & autres qui ont prétendu réformer la réforme.

SCHISME DES GRECS, (*Hist. ecclésiastique.*) on appelle *schisme des Grecs*, la séparation de Photius d'avec la communion de Rome, vers l'an 868.

Comme cette séparation des Grecs & des Latins n'étoit pas seulement la plus grande affaire que l'Eglise chrétienne eût alors sur les bras, mais qu'elle est encore aujourd'hui regardée comme une chose très-importante; il en faut tracer l'origine, & c'est le peintre moderne de l'histoire universelle qui m'en fournira le tableau.

Le siege patriarchal de Constantinople étant, dit-il, ainsi que le trône, l'objet de l'ambition, étoit sujet aux mêmes révolutions. L'empereur Michel III. mécontent du patriarche Ignace, l'obligea à signer lui-même sa déposition, & mit à sa place Photius, eunuque du palais, homme d'une grande qualité, d'un vaste génie, & d'une science universelle. Il étoit grand-écuyer & ministre d'état. Les évêques pour l'ordonner patriarche, le firent passer en six jours par tous les degrés. Le premier jour on le fit moine, parce que les moines étoient alors regardés comme faisant partie de la hiérarchie. Le second jour il fut lecteur, le troisieme soudiacre, puis diacre, prêtre, & enfin patriarche, le jour de Noël en 858.

Le pape Nicolas prit le parti d'Ignace,

& excommunia Photius. Il lui reprochoit surtout d'avoir passé de l'état laïc à celui d'évêque avec tant de rapidité; mais Photius répondoit avec raison, que S. Ambroise, gouverneur de Milan, & à peine chrétien, avoit joint la dignité d'évêque à celle de gouverneur plus rapidement encore. Photius excommunia donc le pape à son tour, & le déclara déposé. Il prit le titre de *patriarche écuménique*, & accusa hautement d'héréfie les évêques d'Occident de la communion du pape. Le plus grand reproche qu'il leur faisoit, rouloit sur la procession du pere & du fils. Des hommes, dit-il dans une de ses lettres, sortis des ténebres de l'Occident, ont tout corrompu par leur ignorance. Le comble de leur impiété est d'ajouter de nouvelles paroles au sacré symbole autorisé par tous les conciles, en disant que le S. Esprit ne procede pas du pere seulement, mais encore du fils, ce qui est renoncer au christianisme.

On voit par ce passage & par beaucoup d'autres, quelle supériorité les Grecs affectoient en tout sur les Latins. Ils prétendoient que l'Eglise romaine devoit tout à la grecque, jusqu'aux noms des usages, des cérémonies, des mysteres, des dignités. Baptême, Eucharistie, Liturgie, diocèse, paroisse, évêque, prêtre, diacre, moine, église, tout est grec. Ils regardoient les Latins comme des disciples ignorans, révoltés contre leurs maîtres.

Les autres sujets d'anathème étoient, que les Latins se servoient du pain non levé pour l'Eucharistie, mangeoient des œufs & du fromage en carême, & que leurs prêtres, ne se faisoient point raser la barbe. Etranges raisons pour brouiller l'Occident avec l'Orient.

Mais quiconque est juste, avouera que Photius étoit non-seulement le plus savant homme de l'église, mais un grand évêque. Il se conduisoit comme S. Ambroise; quand Bazile, assassin de l'empereur Michel, se présenta dans l'église de Ste. Sophie; vous êtes indigne d'approcher des saints mysteres, lui dit-il à haute voix, vous avez encore les mains souillées du sang de votre bienfaiteur. Photius ne trouva pas un Théodose dans Bazile. Ce tyran fit une chose juste par vengeance. Il rétablit Ignace dans le siége patriarchal, & chassa Photius. Rome profita de cette conjoncture pour faire assembler à Constantinople le huitieme concile écuménique, composé de trois cens évêques. Les légats du pape présiderent, mais ils ne savoient pas le grec; & parmi les autres évêques, très-peu savoient le latin. Photius y fut universellement condamné comme intrus, & soumis à la pénitence publique. On signa pour les cinq patriarches avant que de signer pour le pape; ce qui est fort extraordinaire: car puisque les légats eurent la premiere place, ils devoient signer les premiers. Mais en tout cela les questions qui partageoient l'Orient & l'Occident ne furent point agitées: on ne vouloit que déposer Photius.

Quelque temps après le vrai patriarche, Ignace, étant mort, Photius eut l'adresse de se faire rétablir par l'empereur Bazile. Le pape Jean VIII. le reçut à sa communion, le reconnut, lui écrivit; & malgré ce huitieme concile écuménique, qui avoit anathématisé ce patriarche, le pape envoya ses légats à un autre concile à Constantinople, dans lequel Photius fut reconnu innocent par quatre cens évêques, dont trois cens l'avoient auparavant condamné. Les légats de ce même siége de Rome, qui l'avoient anathématisé, servirent eux-mêmes à casser le huitieme concile écuménique.

Combien tout change chez les hommes! combien ce qui étoit faux, devient vrai selon les temps! les légats de Jean VIII. s'écrient en plein concile: si quelqu'un ne reconnoît pas Photius, que son partage soit avec Judas. Le concile s'écrie; longues années au patriarche Photius, & au patriarche Jean.

Enfin à la suite des actes du concile, on voit une lettre du pape à ce savant patriarche, dans laquelle il lui dit; nous pensons comme vous; nous tenons pour trangresseurs de la parole de Dieu, nous rangeons avec Judas ceux qui ont ajouté au symbole, que le S. Esprit procede du

pere & du fils; mais nous croyons qu'il faut user de douceur avec eux, & les exhorter à renoncer à ce blasphême.

Il est donc clair que l'église romaine & la grecque pensoient alors différemment de ce qu'on pense aujourd'hui. Il arriva depuis que Rome adopta la procession du pere & du fils; & il arriva même qu'en 1274 l'empereur des grecs Michel Paléologue, implorant contre les Turcs une nouvelle croisade, envoya au second concile de Lyon son patriarche & son chancelier qui chantoient avec le concile en latin, *qui ex patre filioque procedit.* Mais l'église greque retourna encore à son opinion, & sembla la quitter encore dans la réunion passagere qui se fit avec Eugene IV. Que les hommes apprennent de-là à se tolérer les uns les autres. Voilà des variations & des disputes sur un point fondamental, qui n'ont ni excité de troubles, ni rempli les prisons, ni allumé les buchers.

On a blâmé les déférences du pape Jean VIII. pour le patriarche Photius; on n'a pas assez songé que ce pontife avoit alors besoin de l'empereur Bazile. Un roi de Bulgarie, nommé *Bogoris*, gagné par l'habileté de sa femme, qui étoit chrétienne, s'étoit converti, à l'exemple de Clovis & du roi Egbert. Il s'agissoit de savoir de quel patriarchat cette nouvelle province chrétienne dépendroit. Constantinople & Rome se la disputoient. La décision dépendoit de l'empereur Bazile. Voilà en partie le sujet des complaisances qu'eut l'évêque de Rome pour celui de Constantinople.

Il ne faut pas oublier que dans ce concile, ainsi que dans le précédent, il y eut des cardinaux. On nommoit ainsi des prêtres & des diacres qui servoient de conseil aux métropolitains. Il y en avoit à Rome comme dans d'autres églises. Ils étoient déja distingués; mais ils signoient après les évêques & les abbés.

Le pape donna par ses lettres & par ses légats le titre de *votre sainteté* au patriarche Photius. Les autres patriarches sont aussi appellés *papes* dans ce concile. C'est un nom grec commun à tous les prêtres, & qui peu-à-peu est devenu le titre distinctif du métropolitain de Rome.

Il paroît que Jean VIII. se conduisoit avec prudence, car ses successeurs s'étant brouillés avec l'empire grec, & ayant adopté le huitieme concile écuménique de 869, & rejetté l'autre qui absolvoit Photius, la paix établie par Jean VIII. fut alors rompue. Photius éclata contre l'Eglise romaine, la traita d'hérétique au sujet de cet article du *filioque procedit*, des œufs en carême, de l'Eucharistie faite avec du pain sans levain, & de plusieurs autres usages. Mais le grand point de la division étoit la primatie. Photius & ses successeurs vouloient être les premiers évêques du christianisme, & ne pouvoient souffrir que l'évêque de Rome, d'une ville qu'ils regardoient alors comme barbare, séparée de l'empire par sa rébellion, & en proie à qui voudroit s'en emparer, jouît de la préséance sur l'évêque de la ville impériale.

Le patriarche de Constantinople avoit alors dans son district toutes les églises de la Sicile & de la Pouille; & le saint siége en passant sous une domination étrangere, avoit perdu à-la-fois dans ces provinces son patrimoine & ses droits de métropolitain. L'Eglise greque méprisoit l'Eglise romaine. Les sciences fleurissoient à Constantinople, mais à Rome tout tomboit jusqu'à la langue latine; & quoiqu'on fût plus instruit que dans tout le reste de l'Occident, ce peu de science se ressentoit de ces temps malheureux.

Les Grecs se vengeoient bien de la supériorité que les Romains avoient eu sur eux depuis le temps de Lucrece & de Cicéron jusqu'à Corneille Tacite. Ils ne parloient des Romains qu'avec ironie. L'évêque Luitprand, envoyé depuis en ambassade à Constantinople par les Othons, rapporte que les Grecs n'appelloient S. Grégoire le grand, que *Grégoire dialogue*, parce qu'en effet ses dialogues sont d'un homme trop simple. Le temps a tout changé. Les papes sont devenus de grands souverains; Rome, le centre de la politesse & des arts, l'Église latine savante, & le patriarche de Constantinople n'est plus qu'un esclave, évêque d'un peuple esclave.

Photius, qui eut dans sa vie plus de revers que de gloire, fut déposé par des intrigues de cour, & mourut malheureusement, mais ses successeurs, attachés à ses prétentions, les soutinrent avec vigueur.

Le pape Jean VIII. mourut encore plus malheureusement. Les annales de Fulde disent qu'il fut assassiné à coups de marteau. Les temps suivans nous font voir aussi le siége pontifical souvent ensanglanté, & Rome un grand objet pour les nations, mais toujours à plaindre.

Le dogme ne troubla point encore l'Eglise d'Occident; à peine a-t-on conservé la mémoire d'une petite dispute excitée en 814, par un nommé Jean Godescald sur la prédestination & sur la grace; & je ne ferois nulle mention d'une folie épidémique, qui saisit le peuple de Dijon en 844 à l'occasion de S. Benigne, qui donnoit, disoit-on, des convulsions à ceux qui prioient sur son tombeau: je ne parlerois pas, dis-je, de cette superstition populaire, si elle ne s'étoit renouvellée de nos jours avec fureur dans des circonstances pareilles. Le mêmes folies semblent destinées à reparoître de temps en temps sur la scene du monde, mais aussi le bon sens en est le même dans tous les temps; & on n'a rien dit de si sage sur les miracles modernes opérés sur le tombeau de je ne sais quel diacre de Paris, que ce que dit, en 844, un évêque de Lyon sur ceux de Dijon. « Voilà un étrange saint qui estropie ceux qui ont recours à lui: il me » semble que les miracles devroient être » faits pour guérir les maladies, & non » pour en donner.

Ces minuties ne troubloient point la paix en Occident, & les querelles théologiques y étoient alors comptées pour rien, parce qu'on ne pensoit qu'à s'agrandir. Elles avoient plus de poids en Orient, parce que les prélats n'y ayant jamais eu de puissance temporelle, cherchoient à se faire valoir par les guerres de plume. Il y a encore une autre source de la paix théologique en Occident; c'est l'ignorance qui au-moins produisit ce bien parmi les maux infinis dont elle étoit cause.

Je reviens à Photius; sa mort ne fit que suspendre le *schisme*, & ne l'éteignit pas: il fut renouvellé plusieurs fois, jusqu'à ce que la couronne de Constantinople eût passé aux Latins: alors l'empereur Baudouin ayant fait élire un patriarche latin, réunit l'Eglise d'Orient avec celle d'Occident; mais cette réunion n'eut que la durée de l'empire latin, & finit au bout de 55 ans, que l'empereur Paléologue ayant repris Constantinople en 1261, se sépara de nouveau de la communion de Rome. Ce renouvellement de *schisme* fut long, & ne fut terminé qu'en 1439 au concile de Florence; encore cette réunion, qui n'étoit fondée que sur le besoin que l'empereur grec avoit du pape, fut-elle désavouée par tout l'empire, & n'eut guere de lieu; mais enfin, ce fut le dernier état de la religion chrétienne en Orient, qui en fut totalement bannie, lorsque Mahomet II. s'empara de Constantinople en 1453. Depuis ce temps-là la religion de Mahomet devint la religion de l'Asie: celle des chrétiens n'a plus été que tolérée, & ses patriarches ont tous été schismatiques. (*D. J.*)

SCHISTE, s. m. *ou* PIERRE FEUILLETÉE, (*Hist. nat. Minéralog. schistus*, *saxum fissile*, *lapis fissilis*, ardoise. Nom générique donné par les naturalistes à des pierres qui se distinguent par la propriété qu'elles ont de se partager en lames ou en feuillets opaques. Les *schistes* sont de différentes couleurs; on en trouve de blancs, de gris, de verdâtres, de rouges, de bleuâtres. Ces pierres varient aussi pour leur nature; il y en a qui font effervescence avec les acides, & qui par conséquent doivent être mises au rang des pierres calcaires; d'autres ne font point effervescence, & sont formées par une terre argilleuse devenue compacte; tel est le *schiste* bleu connu sous le nom d'ardoise, dont on couvre les maisons, & qui se nomme *ardesia tegularis*.

Les couleurs des pierres *schisteuses* varient en raison de la nature des substances auxquelles elles sont mêlées; elles different aussi par la finesse de leur grain, par la consistance & la dureté; il y en a qui sont assez dures pour prendre le poli, & pour en former des tables, tandis que

d'autres ſont tendres & friables au point de pouvoir ſervir de crayon. Il y a des *ſchiſtes* qui ſont composés de particules très-déliées; telles ſont les pierres dont on ſe ſert pour repaſſer, & qu'on appelle *cos* ou *coticula.* Il y en a qui ne ſe partagent que difficilement en lames ou en feuillets; d'autres ſe diviſent avec beaucoup de facilité. C'eſt donc ſans raiſon que quelques auteurs placent tous les *ſchiſtes* au rang des pierres vitrifiables, tandis que d'autres les mettent au rang des pierres calcaires; l'erreur vient de ce qu'on ne s'eſt arrêté qu'au coup d'œil extérieur & à la propriété de ſe diviſer en feuillets, qui ſont communes à pluſieurs pierres, qui au fond peuvent être d'une nature très-différente. Ainſi quelques *ſchiſtes* doivent leur origine à l'argille; d'autres en ſont redevables à la marne ou à la craie; d'autres ſont encore plus mélangées, *&c.*

Pluſieurs naturaliſtes attribuent la formation du *ſchiſte* ou des ardoiſes, à un dépôt qui s'eſt fait des terres détrempées par les eaux du déluge, ou par les eaux de la mer, lorſqu'elles ont couvert notre continent. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ces pierres ſe trouvent toujours par couches, quelquefois horiſontales & d'autrefois inclinées, & même preſque perpendiculaires à l'horiſon. *Voyez* TERRE, (*couches de la*). Ces lits ſe trouvent tantôt près de la ſurface de la terre, tantôt à une très-grande profondeur. *Voyez* RÉVOLUTIONS DE LA TERRE.

C'eſt ordinairement dans des lits de pierre feuilletée ou de *ſchiſte*, que l'on rencontre les empreintes de plantes & de poiſſons, comme on peut le remarquer dans le *ſchiſte* ou dans l'ardoiſe cuivreuſe du comté de Mansfeld, qui eſt une pierre remplie d'empreintes de poiſſons, & ſi chargée de cuivre, qu'on l'exploite avec ſuccès pour en tirer ce métal.

Les mines de charbon de terre ſont ordinairement accompagnées & couvertes de *ſchiſte*, & ſa couleur noire paroît venir du bitume dont cette pierre eſt pénétrée.

Souvent le *ſchiſte* eſt entremêlé de pyrites & d'alun; celui qui eſt dans ce cas eſt ſujet à ſe décompoſer & à perdre ſa liaiſon lorſqu'il eſt expoſé à l'air. (—)

SCHISTE, *exploitation des carrieres de* SCHISTE, *appellées communément* ARDOISE.

TRAVAUX *des carrieres d'ardoiſes.* On commence par enlever les terres de l'endroit où l'on veut ouvrir la carriere. Il n'y a rien de fixe ſur la profondeur de ces terres; elle eſt tantôt grande, tantôt petite, quelquefois le ſommet de la roche eſt à la ſurface de la terre, d'autrefois il en eſt à quelque diſtance. Auſſi-tôt qu'on a découvert la coſſe, on fait ſur le plan de cette coſſe, dans ſon milieu, une ouverture d'environ neuf piés de profondeur; c'eſt à l'étendue des rochers à déterminer les autres dimenſions. Cette ouverture s'appelle premiere foncée. La foncée n'a point par-tout exactement la même profondeur, on lui donne un peu de pente de l'un à l'autre bout du banc, qu'elle forme. Cette pente ſur toute la longueur du banc peut aller à un pied; en ſorte qu'à l'extrémité du banc, la foncée peut avoir dix piés de profondeur. On pratique cette pente pour déterminer les eaux des ſources qu'on peut rencontrer, à la ſuivre & à deſcendre.

Le moins de largeur qu'on puiſſe donner à la foncée, eſt celle qui eſt néceſſaire pour qu'un ouvrier qui y eſt deſcendu, puiſſe travailler ſans être gêné. Lorſque la premiere foncée eſt faite, on a, par le moyen de cette opération, & de celle qui a précédé, ſavoir la coupe ou le percement de la coſſe, un banc tout formé.

Lorſque le banc eſt formé, il arrive ou que la pierre ou *ardoiſe* eſt tendre & parſemée de veines, ce qu'on appelle *être en feuilletis*; & alors elle n'eſt pas aſſez faite; elle n'a pas aſſez de conſiſtance pour ſe diviſer exactement par lames, & pour que ces lames aient la dureté requiſe; ou elle eſt exceſſivement dure & caſſante; défaut oppoſé au précédent, mais qui ne permet pas de tirer de l'*ardoiſe* un meilleur parti; on donne à l'*ardoiſe* de cette derniere qualité le nom de chat : ou elle a la fermeté convenable, & les ouvriers ſont, comme ils diſent, *en bonne chambrée*; dans les deux premiers cas, on ne retire aucun fruit de ſon travail; avec cette différence,

que l'*ardoise* devenant plus dure & plus consistante à mesure que la carriere prend plus de profondeur, il peut arriver qu'on trouve de la bonne *ardoise* après les feuilletis; mais qu'il est à présumer par la même raison, que la carriere qui commence par donner seulement des chats ira toujours en devenant plus dure, & n'en sera que plus mauvaise.

D'une premiere foncée on passe au travail d'une seconde; du travail d'une seconde à celui d'une troisieme, & ainsi de suite, formant toujours un banc à chaque foncée. Ces bancs formés par les foncées, ressemblent par leur figure & leur disposition de grands & longs degrés d'un escalier, par lequel on descendroit du haut de la carriere au fond, s'ils avoient moins de hauteur. On continue les foncées & les bancs, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à une bonne qualité d'*ardoise*; alors les ouvriers prennent un instrument, chacun le choisit gros ou petit, selon sa force, il est de fer, aigu par un bout, & quarré par l'autre: on l'appelle *pointe*.

A l'aide de cet instrument, on pratique un petit enfoncement sur la nife d'un des bancs, à 4, 5, 6 pouces plus ou moins de son bord; ce petit enfoncement pratiqué tout le long du banc s'appelle *chemin*, & l'opération *faire le chemin*. On entend par la nife, la surface supérieure d'un banc.

Quand le chemin est fait, on plante dans cette espece de rainure une espece de coin fourchu; ce coin s'appelle *fer*: il y a deux sortes de *fers*, qui ne différent que par la grosseur: on appelle l'un *fer moyen*, & l'autre *grand fer*. Après qu'on a planté des fers moyens dans la rainure, selon toute sa longueur, à un pié ou environ de distance les uns des autres, les ouvriers tous rangés sur une même ligne, & tous armés de masses, frappent tous en même temps sur les fers: quoiqu'ils soient en grand nombre, on n'entend qu'un seul coup; par ce moyen les fers enfoncent tous également & en même temps, le morceau du banc s'ébranle également dans toute sa longueur, & se sépare de la roche en des parties plus grandes; c'est précisément comme s'il n'y avoit qu'un seul ouvrier, & que son coup tombât sur un grand tranchant qui occuperoit toute la longueur du chemin. Selon que la roche est plus ou moins dure, & les foncées plus ou moins profondes, on se sert pour faire le chemin de pointes plus ou moins fortes; & pour enfoncer les fers moyens, de masses plus ou moins pesantes.

Quand les fers moyens sont enfoncés, on leur en fait succéder de plus gros, qu'on appelle *grands fers*: on enfonce ceux-ci comme on a enfoncé les précédents. Après les grands fers on emploie les quilles, qui ne sont à proprement parler que de plus grands fers encore, puisqu'ils n'en différent que par le volume & l'extrémité qui n'est pas fourchue. Les ouvriers font entrer les quilles comme les autres fers; ce sont elles qui séparent du banc la piece d'*ardoise*.

Quoique la chambrée soit bonne, il ne faut pas s'imaginer que la piece d'*ardoise* se sépare entiere & sans fraction; il se rencontre des veines dans la carriere; ces veines sont blanches; on les appelle *chauves*, quand leur direction verticale suit celle du chemin, & *finnes*, quand au contraire cette direction est oblique & fait angle avec celle du chemin. Il est évident que dans ce dernier cas la piece ne peut manquer de se fracasser. Les finnes gâtent l'*ardoise*; les chauves, dont les ouvriers ne manquent pas de profiter, hâtent & facilitent la séparation; les feuilletis ne leur coûtent guere à séparer, puisqu'ils sont d'*ardoise* trop tendre; mais ils ne servent à rien. Quand les ouvriers sont tombés dans les feuilletis, ils ont perdu leur temps, ils disent qu'ils ont fait *une enferrure*, ou qu'ils ont *enferré* une piece, quand ils ont achevé l'opération que nous venons de décrire.

Quand les quilles ont été conduites dans le rocher jusqu'à leur tête à coup de masses, si l'on en est aux premieres foncées, & à coups de piés, si l'on en est aux dernieres; quand la piece est bien séparée de son banc, on la jette dans sa derniere foncée faite, soit avec des cables, soit d'une autre maniere; là on travaille à la diviser: pour cet effet on pratique dans son épaisseur une trace ou chemin avec

la

la pointe ; on place dans ce chemin un instrument de fer ou une espece de coin qu'on appelle un *alignouet*. On frappe sur l'alignouet avec un pic moyen, & après quelques coups la séparation se fait continue & dans un même plan de toute l'épaisseur de la piece, s'il ne s'y rencontre ni finnes, ni feuilletis, ni chats, ni même de chauves, dont on n'a point profité faute de les avoir apperçus.

Avant que la séparation se fasse, les ouvriers sont quelquefois obligés de se servir du gros pic. Les morceaux qui viennent de cette premiere division, sont soudivisés à l'aide du pic moyen ou du gros pic, en d'autres morceaux d'une grosseur à pouvoir être portés par une seule personne on les appelle *crenons*.

Tandis que les ouvriers sont occupés à mettre en morceaux les pieces d'*ardoise* & les morceaux en crenons, d'autres sont occupés à sortir les crenons de la foncée, & à enlever les petits restes qui sont demeurés attachés au banc, & qui ne sont pas venus avec la piece ; ce qu'ils exécutent avec les fers moyens sur lesquels on frappe, soit avec les mains soit avec des pics, selon qu'ils sont plus ou moins adhérens. Ils mettent ces petits morceaux, qu'on appelle *escots*, dedans un seau qui est enlevé du fond de la foncée avec beaucoup de promptitude, par une machine appellée le trait. La partie du trait à l'extrémité de laquelle est attachée la corde qui enleve le seau, s'appelle *verne*, l'autre partie s'appelle le *gland ;* le gland tourne sur un support, le seau est enlevé en vertu de la pesanteur de la verne, & il est conduit où le desire l'ouvrier, qui en poussant une extrémité de la verne, fait mouvoir en sens contraire l'autre extrémité.

C'est aussi à l'aide de cette machine qu'on peut tirer de la foncée les crenons ; elle serviroit même, si l'on vouloit, à enlever de très-grosses pieces d'*ardoise* ; & l'on est bien forcé d'y avoir recours lorsque la foncée est trop étroite, & qu'on ne peut y manier une grosse piece d'*ardoise* commodément : alors on la perce d'un trou, on passe dans ce trou un crochet qu'on nomme *havet* ; ce crochet tient à une corde, à l'aide de laquelle la piece est enlevée.

Lorsque l'*ardoise* est en crenons, si ces crenons sont éloignés du bout de la foncée auquel correspond l'engin ou machine, on les y porte avec des hottes ; là d'autres ouvriers en chargent un *bassicot* attaché au cable de l'engin. Ce bassicot est lié de bandes de fer ; ces bandes s'élevent au-dessus du bassicot d'environ six à sept pouces, & sont terminées par une boucle à laquelle sont attachées des cordes qu'on appelle *bertos*. Les bertos sont passés dans un crochet de fer qui tient le bassicot suspendu, ce crochet est traversé d'une goupille qui empêche le bertos de s'en échapper ; une planche de bois est placée au bout du bassicot, où elle est fixée par deux tenons : cette planche s'appelle le *lucet*. Aussitôt que le bassicot est au haut de la carriere, on ôte le lucet, on nettoie le bassicot de toutes les ordures qui y sont.

Le bassicot est enlevé hors de la carriere par la machine ou l'engin. La partie de cette machine qu'on nomme saillie, avance sur la carriere environ de douze piés ; elle y est soutenue par le chef de la carriere, elle a sa parallele à l'autre bout, dont elle est éloignée de quinze piés & davantage ; une piece qui s'appelle un *surbadier*, est fixée d'un bout dans le chef, & emmortaisée de l'autre dans la saillie. La piece parallele à la saillie est une espece de garde-fou, elle est élevée sur la saillie d'environ trois piés ; elle a aussi sa parallele de l'autre côté. Des poteaux sont fixés perpendiculairement sur les saillies. Des traverses portent celles sur lesquelles se meuvent les tourillons des poulies, d'autres traverses sont soutenues par des *aisseliers*. La piece sur laquelle l'extrémité des filieres est soutenue, s'appelle *chapeau* du bâtis, qui n'est autre chose qu'un chevalet à deux pieces de bois perpendiculaires. L'extrémité d'une fusée se meut dans le chapeau, & son autre extrémité porte sur une *crapaudine* ou *couette* de fer, emboîtée dans une piece de bois enterrée. La piece à laquelle le cheval est attaché se nomme *queue* ; elle est emmortaisée dans la piece qui sert d'axe à la fu-

sée. Tandis que le cheval marche un cable s'enveloppe, sur le cylindre, & l'autre cable se développe ; c'est-à-dire, que le bassicot attaché au premier de ces cables monte, que celui qui est attaché au second descend. L'homme qui conduit le cheval s'appelle le *toucheur*. Ceux qui sont au fond de la carriere l'avertissent, & ils ont un crochet avec lequel ils atteignent le bassicot vuide, qu'ils conduisent ainsi dans l'endroit de la foncée où ils en ont besoin.

Mais avant que de sortir de la carriere, il est à propos de remarquer, 1°. que quand on est parvenu à une certaine quantité de foncées, l'eau abonde de tous côtés ; elle descend du rocher par des veines : nous avons déja indiqué le moyen que l'on prend pour la déterminer à couler vers un bout de la foncée. Elle y est conduite par un petit chemin, & elle y est reçue dans un endroit qu'on y a creusé ; & qu'on nomme *cuvette ;* cette eau est renvoyée de la cuvette dans une cuve profonde, qui est au pié du chef de la carriere opposé à celui où l'engin est placé. Ce renvoi se fait avec un seau & la machine appellée *trait* : mais on n'use guere du *trait* pour cela, que dans les carrieres où l'eau est en si grande quantité, qu'à peine la foncée est-elle faite qu'elle est pleine d'eau. Dans les autres carrieres la corde de la machine destinée à vuider les eaux, se rend directement au réservoir qu'on leur a pratiqué à l'autre bout de la foncée, & les enleve, comme nous allons l'expliquer.

On se sert pour vuider l'eau d'un *engin*: sa position sur le chef de la carriere, est à-peu-près la même que celle de la machine à enlever l'*ardoise* ou le bassicot ; mais sa construction est fort différente : au lieu d'une saillie à chaque côté, l'engin en a trois, & trois surbadiers, dont les extrémités inférieures, sont ou dans le chef de la carriere, ou dans un mur dont ce chef est revêtu ; les extrémités supérieures sont emmortaisées dans les saillies ; ces saillies avancent sur l'ouverture de la carriere environ de quinze piés. Le cheval qui met en mouvement le rouet se fait si bien à cet exercice, qu'après s'être mû de droite à gauche, il revient de lui-même de gauche à droite aussi-tôt qu'il est à propos, c'est-à-dire, lorsqu'un des seaux étant monté & l'autre descendu, il faut faire descendre celui-là & monter celui-ci.

Mais on n'entendroit que très-imparfaitement l'effet de l'engin, si l'on ne connoissoit un peu la construction des seaux. Representez-vous en un par pieces assemblées & détaillées ; un cercle de fer entoure le seau un peu au-dessus de son bouge. L'anse tient à ce cercle par deux gros boulons qui font partie du cercle même, & sur lesquels l'anse peut se mouvoir ; des brides soutiennent le fond qui est ordinairement double : il n'est pas difficile de concevoir que si deux crochets s'engagent sur le cercle de fer qui est sur le seau, à son approche du bassin, ils arrêteront sa partie supérieure qui baissera nécessairement, tandis que la fusée marchant toujours, la partie inférieure du seau montera, ou le fond sera renversé & l'eau tombera dans le bassin. Ce méchanisme est fort simple, & produit bien l'effet qu'on en attend.

Remarquez 1°. qu'il y a toujours dans la carriere une personne qui conduit la coupe du rocher le plus perpendiculairement qu'il lui est possible ; C'est ce qu'on appelle couper en chef. On voit combien il importe au service des machines qui sont établies sur le chef de la carriere, que cette conduite se fasse bien ; aussi, dit-on, au lieu de couper en chef ; mener le soutien des machines : de ces machines l'une correspond à l'extrémité de la foncée, & l'autre correspond à l'autre extrémité.

Remarquez 2°. que le bassicot ne remonte pas tout. Il y a des enfants qui montent, & descendent par des échelles placées de banc en banc, & qui sortent les vuidanges les plus légeres.

Remarquez 3°. que chaque foncée donne toujours deux bancs, l'un à droite & l'autre à gauche : quand on a épuisé l'un, ce qui se fait toujours par les *enferrures*, on passe à l'autre banc : mais pour faire une nouvelle foncée, on n'attend pas que tous les bancs soient épuisés, parce que les ouvriers qui fabriquent l'*ardoise* manqueroient de matiere ; les travaux du fond de

la carriere, & ceux du dessus, doivent marcher de concert.

Nous voilà sortis de la carriere. Voyons maintenant ce que deviendront les morceaux d'*ardoise* que le bassicot a enlevé sous le nom de *crenons*, après avoir été détachés de la piece enferrée, avec un instrument qu'on appelle *ciseau d'en-bas*, parce qu'on ne s'en sert qu'au fond de la carriere. Quand on a déchargé les crenons, en ôtant le lucet du bassicot, il y a des ouvriers tout prêts avec des hottes qu'on appelle *hottes à quartier*, pour les distinguer de celles dont on se sert dans la carriere, & qu'on appelle *hottes à vuidanges*; d'autres ouvriers prennent le crenon chacun par un bout, & le posent sur la hotte; les hottiers chargés vont déposer leurs fardeaux autour des ouvriers qui fabriquent l'*ardoise*.

Pour repartir, les ouvriers se servent du ciseau qu'ils appellent *ciseau à crener*; ils l'insérent dans le crenon, les divisions du crenon s'appellent *repartons*. Les repartons passent à un ouvrier, qui avec le ciseau, appellé *ciseau moyen*, pousse la division des repartons en contrefendis. Quand l'*ardoise* est en contrefendis, les mêmes ouvriers prennent le passe-partout ou ciseau, ou ceux de la même espece, & mettent le contrefendis en fendis ou *ardoise* brute. Toutes les divisions du reparton ou crenon en contrefendis & en fendis ou ardoise brute se font d'épaisseur seulement; les fendis passent entre les mains des ouvriers, ces ouvriers sont assis à terre derriere des paillassons soutenus par des fourches, qui les garantissent de la chaleur & du mauvais temps; on les appelle *tue-vents*; ils ont les jambes couvertes de guêtres, & entr'elles une sorte de billot cylindrique; ce billot ou espece d'établi s'appelle le chaput: c'est sur le chaput que l'ouvrier pose le fendis, & c'est la surface verticale de la section qui dirige le mouvement du *doleau* ou de l'instrument tranchant dont il se sert pour terminer l'*ardoise*, & lui donner la forme qu'il desire. Selon la forme que l'on donne au chaput, on a la commodité de façonner diversement l'*ardoise*; quant au doleau, il a une surface plate comme celle d'un ciseau à deux branches, & son autre surface est arrondie.

Le fendis, au sortir des mains de ceux qui se servent du *doleau*, est *ardoise*; mais d'une qualité telle que le permet le morceau de fendis, tant par la nature de la pierre dont il est venu, que par la figure qu'on lui a donnée sur le *chaput*: comme toutes les couches de l'*ardoise* ne sont pas exactement paralleles, les petits angles qu'elles forment entr'elles font perdre beaucoup de matiere, une portion d'*ardoise* ou un contrefendis dont on espere deux fendis, se divisera souvent obliquement, & au lieu de deux *ardoises*, on n'en aura qu'une avec un morceau ou fragment dont on ne fera qu'une qualité d'ouvrage subalterne: mais ce n'est pas seulement en passant de l'état de contrefendis à celui de fendis que l'ouvrage se détériore; toutes les divisions de la pierre ont leurs inconveniens.

Exemple: supposer un morceau de pierre que l'ouvrier d'en-bas a mis en crenon avec l'alignouet & le pic-moyen, que le ciseau y ait été inséré pour en tirer les repartons, il peut arriver que son épaisseur totale soit traversée de *chauve* ou de finne, ou qu'il s'y rencontre de petits *chats* qui empêcheront une exacte division; ces chats & la finne s'apperçoivent à merveille dans le fendis; s'il y a une finne, il n'en viendra qu'une *ardoise*; ces finnes ne s'apperçoivent que par l'effet, quand on travaille la pierre au haut. On insére son ciseau dans un crenon; on en espere quatre contrefendis, & il arrive qu'on n'en tire qu'un entier, la finne arrêtant toujours la division.

Les ouvriers d'en-bas ne sont pas si surpris des finnes, aussi-tôt qu'ils ont entamé un banc, elles se montrent distinctement, s'il y en a: alors ils songent à en tirer parti pour avoir des morceaux de pierre plus petits, ce qu'ils font en appliquant deux ou trois coups de pic-moyen sur la finne. Ces coups donnent lieu à une division qui se continue dans une même direction que la finne, sur la surface de la pierre, ou la finne se rencontre, au lieu que sans elle ils auroient été obligés de recourir à l'*enferrure*, qui est un moyen qui demande plus de peine & de précision.

A mesure que les ouvriers fabriquent

leur *ardoise*, il y a un ouvrier qu'on appelle le *Compteur* qui prend l'*ardoise* dans une espece de brouette, la transporte dans un endroit où il la range, & sépare chaque qualité.

Le compteur met l'ouvrage de chaque ouvrier à part, avec le nom & la qualité sur la derniere *ardoise*.

De toutes les qualités de l'*ardoise*, la plus belle & la plus estimée est la quarrée; elle est faite du cœur de la pierre; elle a une figure rectangulaire, elle porte environ huit pouces de large sur onze pouces de long, & doit être sans rousseur. La seconde qualité est celle du *gros noir*: le gros noir n'a ni tache ni rousseur, non plus que l'*ardoise* quarrée; la seule différence qu'il y ait entre ces deux sortes d'*ardoises*, c'est que le gros noir n'a pas été tiré d'un morceau de pierre qui pût fournir les dimensions requises dans l'*ardoise* quarrée. La troisieme est le *poil noir*, qui a la même qualité & la même figure que le gros noir, mais qui est plus mince & plus légére. La quatrieme est le *poil taché*, qui a les mêmes dimensions que le gros noir; mais qui n'a pas la même netteté; on lui remarque des endroits roux. La cinquieme est le *poil roux*; Cette *ardoise* est en effet toute rousse; ce sont les premieres *foncées* qui la donnent, & ce n'est proprement que de la cosse. Il n'en est pas de même du *poil taché*; il se trouve par tout; il n'y a guere de foncées où il ne s'en rencontre. La sixieme est la *carte*, qui a la même figure & la même qualité que la quarrée, mais qui est plus petite d'aire & plus mince. La septieme est l'*héridelle*; *ardoise* étroite & longue, dont les côtés seulement ont été taillés, mais dont on a laissé les deux autres extrémités brutes. Il y a des *ardoises* de quelques autres qualités, mais dont on ne fabrique guere; entre ces *ardoises*, on peut compter la fine, qui est assez propre à couvrir des domes, parce qu'elle a une convexité qui lui vient, non de l'ouvrier, mais de la pierre dont les couches sont convexes.

Comme la grandeur de la quarrée est déterminée, on seroit tenté de croire que les ouvriers prennent quelque précaution pour la couper: cependant il n'en est rien; ils ont une si grande habitude à donner à l'*ardoise*, de chaque espece ou sorte, les dimensions qui lui conviennent qu'ils s'en acquittent très-exactement sans la moindre attention.

SCHIVAUNI, (*Hist. nat. bot.*) c'est le nom que les Brames donnent à un arbre du Malabar, que M. Linné appelle *Trewia nudelflora*, & que plusieurs Botanistes appellent *canschi*. Voyez-en la figure dans l'*hortus malabaricus*, *vol. I. plan.* 42, Commelin dans ses notes sur cet ouvrage, l'appelle *arbor racemosa malabarica fructu triquetro*.

Cet arbre s'éleve à la hauteur de 60 piés environ. Sa racine est épaisse, ramifiée horizontalement, à bois blanc, recouvert d'une écorce cendrée brune, qui est rougeâtre à l'intérieur. Son tronc est cylindrique de deux piés de diametre, sur quinze à vingt piés de hauteur, couronné par une cime sphéroïde peu épaisse, formée par des branches cylindriques, alternes, assez grosses, écartées sous un angle de 45 degrés au plus d'ouverture, à bois brun & écorce d'abord verte, puis cendrée extérieurement & verte intérieurement.

Les feuilles sont alternes, disposées circulairement autour des branches, de forme elliptique, presqu'en cœur, obtuses en bas, pointues à l'extrémité antérieure, longues de quatre à huit pouces, de moitié moins larges, entieres, minces, molles, luisantes, verd-brunes dessus, plus claires dessous, relevées de trois côtes longitudinales, creusées en-dessus de leur réunion d'une cavité, & portées pendantes sous un angle de 45 dégrés sur un pédicule cylindrique, une à deux fois plus court qu'elles.

De l'aisselle de chaque feuille sort un épi presqu'une fois plus court qu'elles, composé de 50 fleurs, dont trois ou quatre femelles mêlées avec les mâles, ouvertes en étoile de trois lignes de diametre, & portées sur un péduncule cylindrique menu, un peu plus long & écarté sous un angle de 45 dégrés.

Chaque fleur consiste en un calice de trois à quatre feuilles triangulaires équilatérales, verd-clair, ouvertes en étoile, & courbées en-dessous, pendantes & caduques. Les mâles contiennent 50 à 60 éta-

mines de même longueur, réunies comme dans le ricin, *ricinus*, par la plus grande partie de leurs filets, en une colonne verte à antheres jaunâtres d'abord, ensuite roussâtres. Les fleurs femelles, au lieu d'étamines, contiennent un ovaire sphéroïde, couronné par trois styles veloutés sur leur face intérieure.

L'ovaire en mûrissant devient une capsule en écorce verte turbinée, c'est-à-dire, pointue en-dessous, plate en-dessus, d'un pouce environ de diametre, de moitié moins large, portée pendante sur un péduncule cylindrique menu, de même longueur, marquée extérieurement de trois sillons longitudinaux par lesquels elle s'ouvre en trois valves ou battans triangulaires, formant par le prolongement de leurs bords, une cloison membraneuse réunie au centre du fruit pour former trois loges qui contiennent chacune une graine sphéroïde assez semblable à celle du thé, de quatre à cinq lignes de diamêtre, à dos convexe & deux côtés plans, par lesquels elles se touchent & s'attachent au centre de la capsule. Les fruits pendent au nombre de deux à trois vers le bout de chaque épi qui pend aussi en forme de grappe presqu'égale à la longueur des feuilles.

Culture. Le *canschi* croît sur la côte du Malabar, dans les terreins sablonneux; il quitte toutes ses feuilles en même temps, & commence alors à fleurir.

Qualités. Toute la plante a une saveur amere, astringente.

Usages. La décoction de sa racine se donne pour dissiper les enflures du ventre; on en frotte aussi le corps dans les douleurs de la goutte.

Il nous paroît que l'usage qu'on attribue aux Japonois, de faire du papier avec les rejettons de cet arbre, provient d'une confusion de noms qui en a imposé.

Remarques. Le *canschi* fait un genre particulier de plante qui paroît se ranger naturellement auprès du ricin, *ricinus*, dans la famille des tithymales, & nous croyons que le nom moderne de *trewia*, que M. Linné a voulu substituer au nom Indien, doit être rejetté, parce que cette innovation, loin d'avoir de l'utilité, est préjudiciable à la stabilité de nos connoissances, que la multiplicité des noms superflus ne fait qu'embrouiller. *Voyez* nos *Familles des plantes*, *volume II*, *pages* 357 & 443. (*M. Adanson.*)

SCHLANGENBAD, s. m. (*Géogr. Hist. nat.*) endroit d'Allemagne situé dans le comté de Gatzenelbogen, à une lieue de Schwalbach. Il est fameux par ses eaux minérales, dont on fait un très-grand usage.

SCHLANI, *ou* SLANI, (*Géogr. mod.*) cercle de Bohême. Il est borné au nord oriental par l'Elbe à l'orient par la Muldaw, au midi par les cercles de Baconiek & de Pod-berdesk, au couchant par les cercles de Satz & de Léotméritz. Le cercle *Schlani* prend son nom de sa capitale située à 6 lieues de Prague.

SCHLAWE, (*Géogr.*) ancienne ville d'Allemagne, dans le cercle de haute Saxe, & dans la Poméranie prussienne, au pays des Venedes, sur la riviere de Wipper. Elle est du nombre des immédiates; elle est le siege d'une prévôté ecclésiastique; & elle donne son nom à un district qui renferme avec elle les villes de Polmo & de Rummelsbourg. (*D. G.*)

SCHLEITHEIM, (*Géogr.*) bailliage du canton de Schaffouse en Suisse. Le canton acquit une partie par échange en 1530, & une autre appartenoit déjà depuis 1438 à l'hôpital de cette ville, qui la lui vendit en 1554. On y remarque le Randen, qui est une chaîne de montagnes; sur lesquelles on trouve beaucoup de pierres figurées, & sur-tout des échinites. (*H.*)

SCHLEITZ *ou* SCHLEWITZ, (*Géog.*) ville & seigneurie d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, & dans les états des comtes Reuss, au Vogtland. Une branche de ces comtes en porte le surnom. La ville est joliment bâtie, & considérablement peuplée: elle est ornée d'un château de résidence, de plusieurs églises, & d'une bonne école latine. Elle renferme une grande manufacture de draps, & elle est le siege d'une surintendance ecclésiastique: la seigneurie de *Schleitz* com-

prend la ville de Tanna & 28 villages. (*D. G.*)

SCHLEUSINGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, sur la riviere de Schleus, dans la principauté de Henneberg.

Reyher, (Samuel) né à *Schleusingen* en 1635, & mort en 1714, a mis au jour plusieurs ouvrages de Droit, qui sont assez médiocres; mais sa *Mathesis biblica* a fait sa réputation. (*D. J.*)

SCHLICH, *ou* CHLIQUE, s. m. (*Métallurgie & Minéralogie.*) ce mot est emprunté de l'allemand; on s'en sert pour désigner le *minérai*, qui après qu'on l'a tiré des mines, a été trié, pulvérisé ou écrasé sous le boccard & lavé; en un mot c'est le minerai préparé de maniere qu'on n'a plus qu'à le faire griller, s'il en a besoin, ou le porter au fourneau à manche pour le faire fondre; alors on lui joint les fondans nécessaires, & on le mêle avec du charbon. La plûpart des Métallurgistes recommandent de ne point réduire le minerai en une poudre trop fine, parce qu'alors l'action du feu & le vent des soufflets pourroient le dissiper & causer une perte de la partie métallique; il vaut mieux que le minerai soit concassé grossiérement, & en morceaux de la grosseur d'une noix. (--)

SCHLIENGEN, (*Géogr.*) bailliage de l'évêché de Bâle, il est séparé du reste des terres de cet évêché. Il est vraisemblable que l'évêché l'a obtenu en dédommagement du droit d'avoyerie qu'il avoit sur l'abbaye de Saint-Blaise, à laquelle Ortlieb, évêque de Bâle, renonça en 1141. Le baillif réside à *Schliengen.* Le pays est très-fertile en grains, en vins, en pâturages, en fruits & en jardinages. A Istein il y avoit un monastere de religieuses de l'ordre de Saint François actuellement changé en prieuré. La ville de Bâle y établit le prieur, en vertu du droit de protection qu'elle y a. (*H*)

SCHLITZ, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhin, capitale d'une seigneurie, située entre l'évêché de Fulde, la principauté de Hirschfeld & le pays de Hesse-Darmstadt; elle appartient à des comtes de son nom, qui en prennent droit de siéger parmi les nobles immédiats de l'empire, aux cantons de Rohne & de Werra, sur le banc de Franconie. (*D. G.*)

SCHLOT, s. m. (*Fontaines salantes.*) matiere qui se forme dans les chaudieres ou évaporatoires, où l'on fait crystalliser les eaux de fontaines. *V.* SALINES.

SCHLOTER, verb. neut. on dit que les eaux *schlotent*, lorsque le schlot se forme.

SCHLUCHT, LA (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne. Elle prend sa source au val Saint-Pierre en Brisgau, sort des montagnes du Schwartzwald, arrose la principauté de Furstemberg, passe par Loffingen, & se jette dans le Rhin à Waldshutt, & à environ onze lieues de sa source. (*D. J.*)

SCHLUSSELBOURG, (*Géogr.*) forteresse de la Russie européenne, située dans l'Ingrie, sur une île formée par la Neva, proche du lac de Ladoga, à 40 werstes de Petersbourg. Les Nowogrodiens qui la bâtirent en 1352, l'avoient appellée en leur langue *Orescheck*, la Noisette, à cause de sa figure oblongue; & les Suédois qui la conquirent en 1617, lui avoient conservé ce nom en la traduisant par Notebourg; mais Pierre le Grand s'étant emparé de la place en 1702, & l'envisageant comme la clef de ses nouvelles conquêtes, lui ôta son ancien nom, & lui donna en allemand celui de *Schlusselbourg*, qui veut dire, *château servant de clef.* C'est une forteresse à l'antique, dont les murs sont d'une épaisseur extraordinaire; elle couvre le bourg de Posad; & de nos jours l'on a encore ajouté beaucoup à son importance, par les nouveaux ouvrages dont on l'a munie. Deux personnages fameux y sont morts prisonniers, l'un en 1715, & l'autre en 1764. Le premier est le comte Piper, principal ministre de Charles XII, & le second, Iwan III, couronné empereur de Russie, en 1740. (*D. G.*)

SCHMIDEBERG, (*Géogr. mod.*) c'est-à-dire *montagne des Maréchaux*; ville de Silésie, dans le duché de Jawer,

près de la source de Bober, & au pié de la montagne de Risemberg, dont on tire beaucoup de fer. (*D. J.*)

SCHNAKADE, (*Musique.*) J'ai trouvé quelque part qu'on appelle ainsi une piece de musique instrumentale, où se trouvent, tantôt de bonnes phrases, & tantôt des phrases toutes composées d'octaves & de quintes. Le mot *schnakade* qui paroît inventé à plaisir, vient sans doute de l'allemand *schnacke*, qui signifie *plaisanterie.* (*F. D. C.*)

SCHOE, s. m. (*Mesure de longueur.*) sorte de mesure de compte dont on se sert à Breslaw dans le commerce des plus belles toiles de Silésie. Le *schoe* fait 60 aunes de Breslaw, qui reviennent à 27 aunes & demie de Paris. (*D. J.*)

SCHŒNANTHE, s. f. (*Botan.*) *schœnanthus*, ou *schœnanthum* par Gerard 39. I. B. 2. 515. & Ray, *hist. ij.* 1510. *Juncus odoratus*, *sive aromaticus*, C. B. P. 11. *Gramen dactylon aromaticum*, *multiplici panniculâ*, *spicis brevibus*, *tomento candicantibus*, *ex eodem pediculo binis*, Pluk. *Phytog. Tab.* 190. *fig.* 1.

En effet cette plante, à qui l'on donne communément le nom de *jonc odorant*, n'est qu'une espece de gramen aromatique; sa racine est fibreuse; ses feuilles sont posées près à près, enfermées les unes dans les autres, longues, étroites, & d'une odeur agréable. Ses tiges croissent à la hauteur d'environ un pié, & portent à leurs sommités de petites fleurs veloutées & rangées à double rang. Ces fleurs sont fort odorantes, d'un goût piquant, pénétrant & aromatique.

Cette plante croît dans l'Arabie heureuse, au pié du mont Liban, & dans d'autres contrées de l'orient. Son nom de *schœnanthe* a été formé des deux mots grecs χοῖνος, *jonc*, & ἄνθη, *fleur*, comme qui diroit *fleur de jonc. V.* JONC ODORANT. (*D. J.*)

SCHOENBERG, *ou* SCHONEBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la seigneurie de Ratzbourg. Les évêques de ce nom y avoient autrefois un château & un bailliage.

Jean Albert Mandelsto, connu par ses voyages, naquit dans cette petite ville en 1616. Il fut élevé à la cour de Frédéric, duc de Holstein-Gottorp, en qualité de page de ce prince, & témoigna tant de passion pour courir le monde, qu'en 1633 il accompagna les ambassadeurs du duc en Moscovie & en Perse. En 1638 il passa aux Indes à la cour du grand-mogol, & de-là se rendit à Surate, d'où il repassa en Europe sur un vaisseau anglois. Il vint en France, & mourut à Paris de la petite vérole âgé de 28 ans. La relation de ses voyages a été rédigée par Oléarius son ami, & publiée à Sleswick en 1658, *in-folio.* Ils ont été traduits en françois, en anglois & en hollandois par les mêmes traducteurs qui ont donné ceux d'Oléarius, auxquels ils se trouvent joints dans les dernieres éditions. (*D. J.*)

SCHOENE D'EGYPTE. s. m. (*Mesure itinér. anc.*) mesure itinéraire évaluée par Hérodote à 60 stades.

Les écrivains de l'antiquité en traitant de l'Egypte, font mention de cette mesure géodésique, qu'ils désignent par le terme grec χοῖνος, dont la signification est la même qu'en latin *funis*, autrement *juncus*, c'est-à-dire un *cordeau*, une *canne*, ou un *roseau.* S. Jerôme, dans son commentaire sur Joël, nous fait connoître d'où venoit l'usage de désigner ainsi la mesure dont il s'agit. Il dit que les bateaux sont tirés sur les rives du Nil par des hommes, ce que nous appellons *haller à la cordelle*, & que la longueur de chaque espace, au terme duquel les bateliers se relaient dans ce travail, est nommé *funiculus.*

Peu de savans ont été curieux de rechercher l'évaluation qu'on doit donner au *schoene* d'Egypte. Cette évaluation est néanmoins très-importante, en ce que diverses distances qui sont indiquées par *schoenes*, si elles ne sont pas connues par une analyse, peuvent paroître peu convenables dans leur application au local actuel, & contradictoires même à d'autres indications qui se trouvent également dans l'antiquité.

Hérodote dit dans son second livre, que chez les Egyptiens on mesure les grands espaces de terre par *schoenes*, à la différence des espaces moins étendus, qui se mesurent

par orgyes, par stades & par parasanges, en suivant la gradation qui fait enchérir ces mesures l'une sur l'autre. Il ajoute ensuite une définition formelle du *schoene* à 60 stades, définition qui est confirmée par la comparaison du nombre des *schoenes* à celui des stades en plusieurs distances; comme lorsqu'il compare 3600 stades à 60 *schoenes*, qui se comptoient dans ce que l'Egypte avoit d'étendue sur la mer Méditerranée. Diodore de Sicile a connu de même la mesure du *schoene* sur le pié de 60 stades: puisque les dix *schoenes* qu'il compte entre Memphis & le lac Myris ou Mœris, sont par lui évalués à 600 stades.

Enfin M. d'Anesille a trouvé par des recherches dans l'antiquité, plusieurs moyens de reconnoître la mesure du *schoene* & de l'évaluer. Nous n'en citerons qu'un pour exemple. L'itinéraire d'Antonin indique une mansion sous le nom de *Penta-schœnon;* dans l'intervalle du mont Casius à Peluse; & la distance est marquée également à l'égard de l'un & de l'autre de ces lieux, sur le pié de 20 milles. De cette maniere il y a tout lieu d'inférer que la position intermédiaire tirant sa dénomination de la distance respective à l'égard de deux points différens, distance valant cinq *schoenes* d'un côté comme de l'autre, le *schoene* est compensé par quatre milles romains.

Cette compensation convient à ce que dit Pline, que le *schoene* est composé de 32 stades; *aliqui xxxij. stadia singulis* schoenis *dedere*; car, selon l'emploi le plus général du stade, sur le pié de huit pour le mille romain, les 32 stades font l'équivalent de 4 milles. Or la mesure du mille romain, selon la scrupuleuse analyse, s'évaluant à 756 toises, le *schoene* comparé à quatre milles, revient à 30 milles 24 toises; & le stade qui sert à la composition du *schoene*, étant fort inférieur en mesure au stade grec olympique, se borne à 50 toises 2 piés 5 pouces moins quelques lignes. *Mém. des Inscript. tom. XXVI. in-4°.* (*D. J.*)

SCHŒNICULE, s. f. (*Hist. anc.*) espece de courtisanes, du dernier ordre; elles étoient pauvres. Au défaut de pommades odorantes & d'eaux de senteur, elles se servoient de l'huile du schœnus.

SCHŒNION, s. m. (*Musique grecq.*) air de flûte en usage dans l'ancienne Grece; Pollux en parle ainsi qu'Hésychius. Il devoit ce nom au caractere de poésie & de musique dans lequel il étoit composé; caractere qui, selon la remarque de Casaubon sur Athenée, avoit quelque chose de lâche & de flexible (à la maniere du jonc, σχοίνου). C'est dans ce sens qu'on trouve dans Hésychius, σχοινιην φωνην, pour dire une *voix molle*, *rompue* & *efféminée*. (*D. J.*)

SCHŒNITAS, (*Géogr. anc.*) port du Péloponnese, selon Pomponius Mela, *lib. II. ch. iij.* c'est le même que Pline nomme *Cœnites*, *lib. IV. ch. v.* & qui étoit sur la côte orientale de l'Argolide. Il ne faut pas le confondre avec le port *Schœnus*, qui étoit au fond du golfe Saronique. (*D. J.*)

SCHŒNOBATE, s. m. (*jeux scéniq. des Grecs & des Romains.*) c'est ainsi qu'on nommoit chez les Grecs un danseur de corde, de σχοῖνος, une *corde*, & βαίνω, *je marche*. *Voyez* DANSEUR DE CORDE.

Les *schœnobates* après avoir amusé les théâtres de la Grece, trouverent chez les Romains un nouvel accueil pour leur art. Ils commencerent à paroître à Rome l'an 390 de sa fondation, sous le consulat de Sulpitius Pœtus & Licinius Stolon, qui les introduisirent aux jeux scéniques, qu'on fit d'abord dans l'île du Tibre, & que Messala conjointement avec Cassius, porterent ensuite sur le théâtre; mais quand Rome fut parvenue à la recherche de tous les plaisirs propres à charmer l'oisiveté, celui des *schœnobates*, qu'on nomma *funambules*, l'emporta sur tout autre goût. Ce spectacle devint une si forte passion pour le peuple, qu'il ne prêtoit plus l'oreille aux meilleures pieces qu'on lui donnoit; Térence même l'éprouva; quand on joua son Hécyre, un nouveau funambule qui parut sur le théâtre, attira tellement les yeux du peuple entier, qu'il cessa d'écouter la piece admirable du rival de Ménandre; *ita populus studio spectaculi*

culi cupidus in funambulo *animam occupaverat.*

Parmi ces *schœnobates* ou funambules, les uns dansoient sur la corde lâche, & les autres couroient sur une corde tendue horisontalement ; il y en avoit qui tournoient autour d'une corde, comme une roue autour de son essieu ; d'autres descendoient sur cette même corde, de haut en bas appuyés sur l'estomac. Tous les auteurs en parlent, & l'élégante description qu'en a donné Manilius, mérite ici sa place.

Aut tenues ausus sine limite gressus,
Certa per extensos ponit vestigia funes,
Et cœli meditatus iter vestigia perdit,
Per vacuum, & pendens populum suspendit ab ipso.

On cite comme un trait d'humanité de Marc Aurele, d'avoir ordonné qu'on mît des matelas dessous les funambules, parce que cet empereur s'étant trouvé un jour à leur spectacle, un funambule pensa périr en se laissant tomber. Depuis lors on tendit un filet sous les *schœnobates*, pour empêcher que ceux qui éprouveroient le même accident, se fissent aucun mal.

Enfin les hommes funambules ne suffisant plus pour amuser le peuple, on dressa les bêtes à cet exercice. L'histoire dit qu'on vit à Rome du temps de Galba, des éléphans marcher sur des cordes tendues. Néron en fit paroître dans les jeux qu'il institua en l'honneur d'Agrippine ; Vopiscus raconte la même chose du temps de Carin & de Numérin.

Rome d'elle-même idolâtre,
Goûtant le fruit de ses exploits,
N'aima, ne voulut autrefois
Que du pain avec son théâtre.

Les choses n'ont pas trop changé, avec cette différence qu'elle a des théâtres & peu de pain. (*D. J.*)

SCHŒNUS, (*Géogr. anc.*) c'est le nom 1°. d'une petite contrée du Péloponnese ; 2°. d'une ville de l'Arcadie. Au bas de la montagne de Phalande, dit Pausanias, *Arcad. ch. xxxv.* est une plaine, & après cette plaine la ville de *Schœnus*, ainsi appellée du nom de *Schœnéüs* béotien de nation. Mais, ajoute Pausanias, s'il est vrai que Schœnéüs soit venu s'établir en Arcadie, je croirois aussi que le stade d'Atalante qui est auprès de la ville, a été ainsi appellé du nom d'une des filles de ce béotien ; & que dans la suite les Arcadiens ont confondu cette Atalante avec l'autre. 3°. Nom d'une riviere de la Béotie dans le territoire de Thèbes ; elle arrosoit un lieu de ce nom selon Strabon. 4°. D'un lieu de la Béotie dans le territoire de Thèbes, & qui est sans doute le même dont on vient de parler ; Strabon le place à environ 50 stades de Thèbes, sur la route de cette ville à Anthédon. 5°. D'un port de la Grece, au fond du golfe Saronique, dans l'endroit où l'isthme de Corinthe est le plus étroit, selon Strabon, *lib. VIII. pag.* 369 & 380, qui dit que c'étoit de-là qu'on transportoit par terre, les vaisseaux d'une mer à l'autre. 6°. D'un golfe de l'Asie mineure dans la Carie, sur lequel étoit bâtie la ville Hyla, selon Pomponius Mela, *lib. I. c. xvj.* (*D. J.*)

SCHŒNUS, s. m. (*Hist. anc.*) sorte de jonc marin ; c'étoit une mesure. Le *schœnus* major avoit 60 bades ; le minor, la moitié.

SCHOERL *ou* SCHORL, s. m. (*Hist. nat. Minéralog.* c'est ainsi que les minéralogistes suédois & allemands nomment une pierre très-dure, qui est ou noire, ou grise, ou brune, ou rougeâtre, ou verdâtre ; elle se trouve en crystaux prismatiques d'une grandeur extraordinaire, & qui varient pour le nombre de leurs côtés. Wallerius dans sa *minéralogie*, appelle cette pierre *corneus crystallisatus* : elle est la même que le *basaltes*, ou pierre de touche des anciens. La pierre de stolpen dont M. Pott parle dans sa *lythogéognosie*, & qu'il regarde comme une pierre dont l'argille fait la base, est une espece de *schoerl*. *Voyez* STOLPEN, *pierre de.*

L'étonnant amas de crystaux qui se trouve en Irlande, & que l'on nomme

pavé des géans, est aussi de la même nature. *Voyez* PAVÉ DES GÉANS.

Il ne faut point confondre cette pierre avec la substance minérale que les Allemands nomment *schirl*, qui est une mine de fer arsénicale. *Voyez* SCHIRL. (—)

SCHOINECK, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Trèves, sur le bord de la riviere de Nyms, à 8 lieues au nord de Trèves, avec un bailliage. Quelques géographes la prennent pour l'Ausana de l'itinéraire d'Antonin. *Long.* 24. 17. *lat.* 49. 44. (*D. J.*)

SCHOLARITÉ, s. f. (*jurisprud.*) est l'état de celui qui étudie dans une université. Quelquefois par le terme *scholarité* on entend les privileges attachés à cet état.

Ces privileges sont de plusieurs sortes, tels que celui d'être dispensés de la résidence pour les bénéfices; l'exemption du droit d'aubaine, accordée aux écoliers étrangers par Louis Hutin; en 1315, & autres privileges semblables, qui sont en si grand nombre que Rebuffe en compte jusqu'à 180.

Ces privileges tirent leur origine de ceux que les empereurs avoient accordé aux étudians, & qu'ils avoient coutume de confirmer dès qu'ils étoient élevés à l'empire.

Mais quand on parle du droit ou privilege de *scholarité* simplement, on entend communément le droit que les écoliers jurés étudiant actuellement depuis six mois dans une université, ont de ne pouvoir être distraits, tant en demandant qu'en défendant, de la jurisdiction des juges de leurs privileges, si ce n'est en vertu d'actes passés avec des personnes domiciliées hors la distance de 60 lieues de la ville où l'université est établie.

Ils ne peuvent néanmoins en user à l'égard des cessions & transports qui auroient été par eux acceptés, ni à l'égard des saisies & arrêts faits à leur requête, si ce n'est en la forme qui est ordonnée pour les *committimus*.

Ceux qui ont régenté pendant 20 ans dans les universités, jouissent aussi du même privilege tant qu'ils continuent de faire leur résidence actuelle dans l'université.

Ce privilege de *scholarité* tire son origine des lettres de Philippe de Valois, du 31 Mars 1340, & a été confirmé spécialement par Louis XII. au mois d'Août 1498, par François I. au mois d'Avril 1515, Louis XIII. au mois de Janvier 1629, & par Louis XIV. au mois d'Août 1669, *titre* 4 *des committimus*.

Les clercs des procureurs ne jouissent pas du privilege de *scholarité*. *Voyez* Papon, *voyez* aussi les *mots* ECOLIER, ETUDES, GRADUÉS, PROFESSEUR, RÉGENT, SEPTENAIRE, UNIVERSITÉ. (*A*)

SCHOLASTICI, s. m. (*jurisprud. rom.*) c'étoient comme des assesseurs, des avocats consultans, dont se servoient les gouverneurs & intendans des provinces dans l'exercice de leur charge. Ils dressoient leurs avis sur les requêtes, & les infirmoient ou les appuyoient par les principes de droit. (*D. J.*)

SCHOLASTICUS, (*Littérat.*) ce terme signifie un *avocat*, comme nous l'apprend Macaire, dans sa quinzieme homélie, où il s'exprime en ces termes: « Celui qui veut acquérir la connoissance » des affaires du barreau, va d'abord ap» prendre les notes, (caractere d'abré» viation) & quand il est parvenu à être » le premier dans cette science, il passe » dans l'école des Romains; dès qu'il est » devenu le premier dans cette école, il » passe dans celle des praticiens, où il a le » dernier rang, celui d'*arcarius* ou no» vice. Quand il a été reçu scholastique, il » est l'*arcarius*, & le dernier des avocats; » mais s'il parvient à être le premier, il » est fait président, ou gouverneur de » province, & lors il prend un assistant, » conseiller ou assesseur; ὁ θελωι μαδειν » πραγματα, &c. » M. de Valois a corrigé dans ce passage, la leçon ordinaire, ὁ δελον μαδειν γραμματα, en substituant le mot de πραγματα; & c'est une fort bonne correction. (*D. J.*)

SCHOLASTIQUES, *philosophie des scholastiques*, (*Hist. de la philos.*) la philosophie qu'on appelle *scholastique*, a regné depuis le commencement du onziem

au douzieme siecle, jusqu'à la renaissance des lettres.

Ce mot n'est pas aussi barbare que la chose; on le trouve dans Pétrone : *non notavi mihi ascylti fugam, & dum in hoc doctorum æstu totus incedo, ingens scholasticorum turba in porticum venit, ut apparebat, ab extemporali declamatione, nescio cujus, qui Agamemnonis suasoriam exceperat.* Il signifie un *écolier de rhétorique.*

Voici un autre passage où il se prend pour rhéteur, ou sophiste: *deduci in scenas scholasticorum, qui rhetores vocantur, quos paulo ante Ciceronis tempora exstitisse, nec majoribus placuisse probat ex eo quod Marco Crasso & Domitio censoribus claudere, ut ait Cicero, ludum impudentiæ jussi sunt.* Quint. dialog. de caus. corrupt. eloquent.

De la comparaison de ces deux passages, l'on voit que l'éloquence dégénérée peu-à-peu, étoit chez les Romains, au temps de Pétrone & de Quintilien, ce qu'elle avoit été jusqu'à Ciceron.

Dans la suite, le nom de *scholastique* passa des déclamateurs de l'école, à ceux du barreau. Consultez là-dessus le *code* Théodose & de Justinien.

Enfin il désigna ces maîtres-ès-arts & de philosophie qui enseignoient dans les écoles publiques des églises cathédrales & des monasteres que Charlemagne & Louis le pieux avoient fondés.

Ces premiers *scholastiques* ou écolâtres, ne furent point des hommes tout-à-fait inutiles; mais la richesse engendra bientôt parmi eux l'oisiveté, l'ignorance & la corruption; ils cesserent d'enseigner, & ils ne retinrent que le nom de leurs fonctions, qu'ils faisoient exercer par des gens de rien, & gagés à vil prix, tandis qu'ils retiroient de l'état de larges pensions, qu'ils dissipoient dans une vie de crapule & de scandale.

L'esprit de l'institution se soutint un peu mieux dans quelques maisons religieuses, où les nobles continuerent d'envoyer leurs enfans pour y prendre les leçons qu'on donnoit aux novices; ce fut dans ces réduits obscurs, que se conserva l'étincelle du feu sacré, depuis le huitieme siecle jusqu'au douzieme ou onzieme, que le titre d'écolâtres ou de *scholastiques* qui avoit été particulier à de méchans professeurs de philosophie & de belles-lettres, devint propre à de plus méchans professeurs de théologie.

La premiere origine de la théologie *scholastique* est très-incertaine; les uns la font remonter à Augustin dans l'occident, & à Jean Damascène dans l'orient; d'autres au temps où la philosophie d'Aristote s'introduisit dans les écoles, sous la forme seche & décharnée que lui avoient donnée les Arabes, & que les théologiens adopterent; quelques-uns, au siecle de Roscelin & d'Anselme, auxquels succéderent dans la même carriere Abélard & Gilbert en France, & Otton de Frisingue en Allemagne; quoiqu'il en soit, il est démontré que la *scholastique* étoit antérieure aux livres des sentences & que Pierre Lombard trouva la doctrine chrétienne défigurée par l'application de l'art sophistique de la dialectique, aux dogmes de l'église; c'est un reproche qu'il ne seroit pas moins injuste de faire à Thomas d'Aquin; on apperçoit des vestiges de la *scholastique*, avant qu'on connût l'Arabico-pathétisme; ce n'est donc point de ce côté que cette espece de peste est venue; mais il paroît que plusieurs causes éloignées & prochaines concoururent, dans l'intervalle du onzieme au douzieme siecle, à l'accroître, à l'étendre, & à la rendre générale. *Voyez* ce que nous en avons dit à l'*article* ARISTOTÉLISME.

On peut distribuer le regne de la *scholastique* sous trois périodes; l'une qui commence à Lanfranc ou Abélard & Pierre le Lombard son disciple, & qui comprend la moitié du douzieme siecle, temps où parut Albert le grand; ce fut son enfance.

Une seconde qui commence en 1220, & qui finit à Durand de S. Porcien; ce fut son âge de maturité & de vigueur.

Une troisieme qui commence où la seconde finit, & qui se proroge jusqu'à Gabriel Biel, qui touche au moment de la réforme; ce fut le temps de son déclin & de sa décrépitude.

Guillaume des Champeaux, Pierre Abé-

lard, Pierre le Lombard, Robert Pulleyn, Gilbert de la Porrée, Pierre Comestor, Jean de Sarisberi, & Alexandre de Hales, se distinguerent dans la premiere période.

Albert le grand, Thomas d'Aquin, Bonaventure, Pierre, Roger Bacon, Gille de Colomna, & Jean Scot, se distinguerent dans la seconde.

Durand de S. Porcien, Guillaume Occam, Richard Suisset, Jean Buridan, Marsile d'Inghen, Gautier Burlée, Pierre d'Alliac, Jean Wessel Gansfort, & Gabriel Biel, se distinguerent dans la troisieme

Premiere période de la philosophie scholastique. Guillaume des Champeaux, né en Brie de parens obscurs; s'éleva par la réputation qu'il se fit, de grade en grade jusqu'à l'épiscopat; telle étoit la barbarie de son temps, qu'il n'y avoit aucun poste dans l'église auquel ne pût aspirer un homme qui entendoit les cathégories d'Aristote, & qui savoit disputer sur les universaux. Celui-ci prétendoit qu'il n'y avoit dans tous les individus qu'une seule chose essentiellement une, & que s'ils différoient entr'eux, ce n'étoit que par la multitude des accidens. Abélard, son disciple, l'attaqua vivement sur cette opinion; des Champeaux frappé des objections d'Abélard, changea d'avis, & perdit toute la considération dont il jouissoit; il ne s'agissoit pas alors d'enseigner la vérité, mais de bien défendre son sentiment vrai ou faux; le comble de la honte étoit d'en être réduit au silence; de-là cette foule de distinctions ridicules qui s'appliquent à d'autant plus de cas, qu'elles sont vuides de sens; avec ce secours, il n'y avoit point de questions qu'on n'embrouillât, point de theses qu'on ne pût défendre, pour ou contre, point d'objections auxquelles on n'échappât, point de disputes qu'on ne porogeât sans fin.

Des Champeaux vaincu par Abélard, alla s'enfermer dans l'abbaye de S. Victor; mais celui-ci ne se fut pas plutôt retiré à sainte Genevieve, que des Champeaux reparut dans l'école.

Qui est-ce qui ne connoit pas l'histoire & les malheurs d'Abélard? qui est-ce qui n'a pas lu les lettres d'Héloïse? qui est-ce qui ne déteste pas la fureur avec laquelle le doux & pieux S. Bernard le persécuta? il naquit en 1079, il renonça à tous les avantages qu'il pouvoit se promettre dans l'état militaire, pour se livrer à l'étude; il sentit combien la maniere subtile dont on philosophoit de son temps, supposoit de dialectique, & il s'exerça particuliérement à manier cette arme à deux tranchans, sous Roscelin, le ferrailleur le plus redouté de son temps; celui-ci avoit conçu que les universaux n'existoient point hors de l'entendement, & qu'il n'y avoit dans la nature que des individus dont nous exprimions la similitude par une dénomination générale, & il avoit fondé la secte des nominaux, parmi lesquels Abélard s'enrôla; il alla faire assaut avec tous ceux qui avoient quelque réputation; il vint à Paris, il prit les leçons de Guillaume des Champeaux; il fut successivement l'honneur & la honte de son maître; il ouvrit une école à l'âge de vingt-deux ans, à Melun, d'où il vint à Corbeil; il eut un grand nombre de disciples, d'amis & d'ennemis; ses travaux affoiblirent sa santé, il fut obligé de suspendre ses exercices pendant deux ans qu'il passa dans sa patrie; son absence ne fit qu'ajouter au desir qu'on avoit de l'entendre; de retour, il trouva des Champeaux sous l'habit de moine, continuant dans le fond d'un cloitre à professer la rhétorique & la logique, deux arts qui ne devroient point être séparés; il alla l'écouter, moins pour s'instruire, que pour le harceler de nouveau. Ce projet indigne lui réussit, il acheva de triompher de son maître, qui vit en un moment son école déserte, & ses disciples attachés à la suite d'Abélard; celui à qui des Champeaux avoit cédé sa chaire cathédrale, au sortir du monde, l'offrit à Abélard, qui en fut écarté par la faction de des Champeaux & la protection de l'archevêque de Paris. Notre jeune philosophe fut moins encore irrité de ce refus, que de la promotion de des Champeaux à l'épiscopat; l'élévation d'un homme auquel il s'étoit montré si supérieur, l'indigna secrettement, il crut que des Champeaux ne devoit les honneurs qu'on lui conféroit, qu'à la réputation qu'il s'é-

toit fait en qualité de théologien, & il se rendit sous Anselme qui avoit formé des Champeaux; les leçons d'Anselme ne lui parurent pas répondre à la célébrité de cet homme; bientôt il eut dépouillé celui-ci de son auditoire & de sa réputation; il enseigna la théologie, malgré ses ennemis qui répandoient de tous côtés qu'il étoit dangereux de permettre à un homme de son âge & de son caractere, de se mêler d'une science si sublime. Ce fut alors qu'il connut le chanoine Fulbert & sa niéce Héloïse; cette fille savoit à l'âge de dix-huit ans, l'hébreu, le grec, le latin, les mathématiques, la philosophie, la théologie, c'est-à-dire plus que tous les hommes de son temps réunis; outre l'esprit que la nature lui avoit donné, la sensibilité de cœur, les talens qu'elle devoit à une éducation très-recherchée, elle étoit encore belle; comment résistè-t-on à tant de charmes? Abélard la vit, l'aima & jamais homme ne fut peut-être autant aimé d'une femme, qu'Abélard d'Héloïse; non, disoit-elle, le maître de l'univers entier, s'il y en avoit un, m'offriroit son trône & sa main, qu'il me seroit moins doux d'être sa femme, que la maîtresse d'Abélard. Nous n'entrerons point dans le détail de leurs amours; Fulbert prit Abélard dans sa maison; celui-ci négligea son école pour s'abandonner tout entier à sa passion; il employa son temps, non plus à méditer les questions abstraites & tristes de la philosophie, mais à composer des vers tendres & des chansons galantes; sa réputation s'obscurcit, & ses malheurs commencerent & ceux d'Héloïse.

Abélard privé du bonheur qu'il s'étoit promis dans la possession d'Héloïse, désespéré, confus, se retira dans l'abbaye de S. Denis; cependant Héloïse renfermée dans une autre solitude, périssoit de douleur & d'amour. Cet homme qui devoit avoir appris par ses propres foiblesses, à pardonner aux foiblesses des autres, se rendit odieux aux moines avec lesquels il vivoit, par la dureté de ses réprimandes, & toute la célébrité qu'il devoit au nombreux concours de ses auditeurs, ne lui procurerent point un repos qu'il s'efforçoit à éloigner de lui; les ennemis qu'il s'étoit fait autrefois, & ceux qu'il se faisoit tous les jours, avoient sans cesse les yeux ouverts sur sa conduite, ils attendoient l'occasion de le perdre, & ils crurent l'avoir trouvée dans l'ouvrage qu'il publia sous le titre de *la foi à la sainte Trinité, pour servir d'introduction à la théologie;* Abélard y appliquoit à la distinction des personnes divines, la doctrine des nominaux, il comparoit l'unité d'un Dieu dans la trinité des personnes, au sillogisme où trois choses réellement distinctes, la proposition, l'assomption & la conclusion, ne forment qu'un seul raisonnement; c'étoit un tissu d'idées très-subtiles, à travers lesquelles il n'étoit pas difficile d'en rencontrer de contraires à l'orthodoxie. Abélard fut accusé d'hérésie; on répandit qu'il admettoit trois dieux, tandis que d'après ses principes, il étoit si strictement austere, que peut-être réduisoit-il les trois personnes divines à trois mots; il risqua d'être lapidé par le peuple: cependant ses juges l'écouterent, & il s'en seroit retourné absous, s'il n'eût pas donné le temps à ses ennemis de ramasser leurs forces & d'aliéner l'esprit du concile qu'on avoit assemblé; il fut obligé de brûler lui-même son livre, de réciter le symbole d'Athanase, & d'aller subir dans l'abbaye de S. Médard de Soissons, la pénitence qu'on lui imposa; cette condamnation fut affligeante pour lui, mais plus déshonorante encore pour ses ennemis; on revint sur sa cause; & l'on détesta la haine & l'ignorance de ceux qui l'avoient accusé & jugé.

Il revint de Soissons à Saint-Denis; là il eut l'imprudence de dire, & qui pis est, de démontrer aux moines que leur saint Denis n'avoit rien de commun avec l'aréopagite; & dès ce moment ce fut un athée, un brigand, un scélérat digne des derniers supplices. On le jetta dans une prison; on le traduisit auprès du prince comme un sujet dangereux, & peut-être eût-il perdu la vie entre les mains de ces ignorans & cruels cénobites, s'il n'eût eu le bonheur de leur échapper. Il se justifia auprès de la cour, & se réfugia dans les terres du comte Thibault. Cependant l'abbé de saint Denis ne jouit pas long-temps de l'avantage d'avoir éloigné un censeur aussi sévere

qu'Abélard. Il mourut, & l'abbé Suger lui succéda. On essaya de concilier à Abélard la bienveillance de celui-ci; mais on ne put s'accorder sur les conditions & Abélard obtint du roi la permission de vivre où il lui plairoit. Il se retira dans une campagne déserte, entre Troye & Nogent. Là il se bâtit un petit oratoire de chaume & de boue, sous lequel il eût trouvé le bonheur, si la célébrité qui le suivoit par-tout n'eût rassemblé autour de lui une foule d'auditeurs, qui se bâtirent des cabanes à côté de la sienne, & qui s'assujettirent à l'austérité de sa vie, pour jouir de sa société & de ses leçons. Il vit dès la premiere année jusqu'à six cens disciples. La théologie qu'il professoit étoit un mêlange d'aristotélisme, de subtilités, de distinctions; il étoit facile de ne le pas entendre & de lui faire dire tout ce qu'on vouloit. Saint Bernard qui sans peut-être s'en appercevoir, étoit secrettement jaloux d'un homme qui attachoit sur lui trop de regards, embrassa la haine des autres théologiens, sortit de la douceur naturelle de son caractere, & suscita tant de troubles à notre philosophe, qu'il fut tenté plusieurs fois de sortir de l'Europe & d'aller chercher la paix au milieu des ennemis du nom chrétien. L'invocation du Paraclet sous laquelle il avoit fondé une petite maison qui subsiste encore aujourd'hui, fut le motif réel ou simulé de la persécution la plus violente qu'on ait jamais exercée. Abélard vécut long-tems au milieu des anxiétés. Il ne voyoit pas des ecclésiastiques s'assembler sans trembler pour sa liberté. On attenta plusieurs fois à sa vie. La rage de ses ennemis le suivoit jusqu'aux autels, & chercha à lui faire boire la mort avec le sang de Jesus-Christ. On empoisonna les vases sacrés dont il se servoit dans la célébration des saints mysteres. Héloïse ne jouissoit pas d'un sort plus doux; elle étoit poursuivie, tourmentée, chassée d'un lieu dans un autre. On ne lui pardonnoit pas son attachement à Abélard. Ces deux êtres qui sembloient destinés à faire leur bonheur mutuel, vivoient séparés & de la vie la plus malheureuse, lorsqu'Abélard appella Héloïse au Paraclet, lui confia la conduite de ce monastere & se retira dans un autre, d'où il sortit peu de temps après, pour reprendre à Paris une école de théologie & de philosophie; mais les accusations d'impiété ne tarderent pas à se renouveller. Saint Bernard ne garda plus de mesure; on dressa des catalogues d'hérésies qu'on attribuoit à Abélard. Sa personne étoit moins en sureté que jamais, lorsqu'il se détermina de porter sa cause à Rome. Saint Bernard l'accusoit de regarder l'Esprit-Saint comme l'ame du monde, d'enseigner que l'univers est un animal d'autant plus parfait que l'intelligence qui l'animoit étoit plus parfaite; de christianiser Platon, *&c.* Peut-être notre philosophe n'étoit-il pas fort eloigné de-là; mais ses erreurs ne justifient ni les imputations ni les violences de S. Bernard.

Abélard fit le voyage de Rome. On l'y avoit déjà condamné quand il arriva. Il fut saisi, mis en prison, ses livres brûlés, & réduit à ramper sous Bernard & accepter l'obscurité d'une abbaye de Cluny, où il cessa de vivre & de souffrir. Il mourut en 1142.

Abélard forma plusieurs hommes de nom, entre lesquels on compte Pierre le Lombard. Celui-ci est plus célebre parmi les théologiens que parmi les philosophes. Il fit ses premieres études à Paris. Il professa la *scholastique* dans l'abbaye de sainte Genevieve. Il fut chargé de l'éducation des enfans de France. Il écrivit le livre intitulé *le maître des sentences.* On pourroit regarder cet ouvrage comme le premier pas à une maniere d'enseigner beaucoup meilleure que celle de son temps; cependant on y trouve encore des questions très-ridicules, telle par exemple que celle-ci: *le Christ en tant qu'homme est-il une personne ou quelque chose?* Il mourut en 1164.

Robert Pulleyn parut dans le cours du douzieme siecle; les troubles de l'Angleterre sa patrie le chasserent en France, où il se lia d'amitié avec saint Bernard. Après un assez long séjour à Paris, il retourna à Oxford où il professa la théologie. Sa réputation se répandit au loin. Le pape Innocent II. l'appella à Rome, & Célestin II. lui conféra le chapeau de cardi-

nal. Il a publié huit livres des *sentences.* On remarque dans ces ouvrages un homme ennemi des subtilités de la métaphysique ; le goût des connoissances solides, un bon usage de l'écriture sainte, & le courage de préférer les décisions du bon sens & de la raison, à l'autorité des philosophes & des peres.

Gilbert de la Porée acheva d'infecter la théologie de futilités. La nouveauté de ses expressions rendit sa foi suspecte. On l'accusa d'enseigner que l'essence divine & Dieu étoient deux choses distinguées ; que les attributs des personnes divines n'étoient point les personnes mêmes ; que les personnes ne pouvoient entrer dans aucune proposition comme *prædicats*, que la nature divine ne s'étoit point incarnée ; qu'il n'y avoit point d'autre mérite que celui de Jesus-Christ, & qu'il n'y avoit de baptisé que celui qui devoit être sauvé. Tout ce que ces propositions offrirent d'effrayant au premier coup d'œil, tenoit à des distinctions subtiles, & disparoissoit lorsqu'on se donnoit le temps de s'expliquer ; mais cette patience est rare parmi les théologiens, qui semblent trouver une satisfaction particuliere à condamner. Gilbert mourut en 1154, après avoir aussi éprouvé la haine du doux saint Bernard.

Pierre Comestor écrivit un abregé de quelques livres de l'ancien & du nouveau testament, avec un commentaire à l'usage de l'école ; cet ouvrage ne fut pas sans réputation.

Jean de Sarisberi vint en France en 1137. Personne ne posséda la méthode *scholastique* comme lui. Ils s'en étoit fait un jeu, & il étoit tout vain de la supériorité que cette espece de méchanisme lui donnoit sur des hommes célebres de son temps. Mais il ne tarda pas à connoître la frivolité de sa science, & à chercher à son esprit un aliment plus solide. Il étudia la grammaire, la rhétorique, la philosophie, & les mathématiques sous différens maîtres. La pauvreté le contraignit à prendre l'éducation de quelques enfans de famille. En leur transmettant ce qu'il avoit appris, il se le rendoit plus familier à lui-même. Il sut le grec & l'hébreu, exemple rare de son temps. Il ne négligea ni la physique ni la morale. Il disoit de la dialectique, que ce n'est par elle-même qu'un vain bruit, incapable de féconder l'esprit, mais capable de développer les germes conçus d'ailleurs. On rencontre dans ses ouvrages des morceaux d'un sens très-juste, pleins de force & de gravité. Les reproches qu'il fait aux philosophes de son temps sur la maniere dont ils professent, sur leur ignorance & leur vanité, montrent que cet homme avoit les vraies idées de la méthode, & que sa supériorité ne lui avoit pas ôté la modestie. Il fut connu, estimé, & chéri des papes Eugene III. Adrien IV. Il vécut dans la familiarité la plus grande avec eux. Il défendit avec force les droits prétendus de la papauté contre son souverain. Cette témérité fut punie par l'exil. Il y accompagna Becket. Il mourut en France, où son mérite fut récompensé par la plus grande considération & la promotion à des places. Il a laissé des écrits qui font regretter que cet homme ne soit pas né dans des temps plus heureux ? c'est un grand mérite que balbutier parmi les muets.

Alexandre de Hales donna des leçons publiques de théologie à Paris en 1230. Il eut pour disciples Thomas d'Aquin & Bonaventure ; s'il faut s'en rapporter à son épitaphe, il s'appella le *docteur irréfragable.* Il commenta le *maître des sentences.* Il compila une somme de théologie universelle. Il écrivit un livre des vertus, & il mourut en 1245, sous l'habit de franciscain. Tous ces hommes vénérables, séraphiques, angéliques, subtils, irréfragables, si estimés de leur temps, sont bien méprisés aujourd'hui.

On comprend encore sous la même période de la philosophie *scholastique*, Alain d'Isle ou le *docteur universel.* Il fut philosophe, théologien, & poëte. Parmi ses ouvrages on en trouve un sous le titre de *Encyclopedia versibus hexametris distincta in libros. 9.* c'est une apologie de la Providence contre Claudien. Il paroit s'être aussi occupé de morale. Pierre de Riga, Hugon, Jean Belith, Etienne de Langhton, Raimond *de Penna forti*, Vincent de Beauvais ; ce dernier fut un homme assez instruit pour former le projet d'un

ouvrage qui lioit toutes les connoissances qu'on possedoit de son temps sur les sciences & les arts. Il compila beaucoup d'ouvrages, dans lesquels on retrouve des fragmens d'auteurs que nous n'avons plus. Il ne s'attacha point si scrupuleusement aux questions de la dialectique & de la métaphysique, qui occupoient & perdoient les meilleurs esprits de son siecle, qu'il ne tournât aussi ses yeux sur la philosophie morale, civile & naturelle. Il faut regarder la masse énorme de ses écrits comme un grand fumier où l'on rencontre quelques paillettes d'or. Guillaume d'Averne, connu dans l'histoire de la philosophie, de la théologie & des mathématiques de cet âge. Il méprisa les futilités de l'école & son ton pédantesque & barbare. Il eut le style naturel & facile. Il s'attacha à des questions relatives aux mœurs & à la vie. Il osa s'éloigner quelquefois des opinions d'Aristote & lui préférer Platon. Il connut la corruption de l'église & il s'en expliqua fortement. Alexandre de Villedieu, astronome & calculateur. Alexandre Neckam de Hartford. Ce fut un philosophe éloquent. Il écrivit de la nature des choses un ouvrage mêlé de prose & de vers. Alfred qui sut les langues, expliqua la philosophie naturelle d'Aristote, commenta ses météores, chercha à débrouiller le livre des plantes, publia un livre du *mouvement du cœur.* Robert Capiton, ou Grosse-tête, qui fut profond dans l'hébreu, le grec, le latin, & qui sut tant de philosophie & de mathématiques, ou qui vécut avec des hommes à qui ces sciences étoient si étrangeres, qu'il en passa pour sorcier. Roger Bacon, qui étoit un homme & qui s'y connoissoit, compare Grosse-tête à Salomon & à Aristote. On voit par son commentaire sur Denis l'aréopagite, que les idées de la philosophie platonico-alexandrine lui étoient connues; d'où l'on voit que la France, l'Italie, l'Angleterre ont eu des *scholastiques* dans tous les états. L'Allemagne n'en a pas manqué; consultez là-dessus son histoire littéraire.

Seconde période de la philosophie scholastique, Albert le grand qui la commence naquit en 1193. Cet homme étonnant pour son temps sut presque tout ce qu'on pouvoit savoir; il prit l'habit de S. Dominique en 1221. Il professa dans son ordre la philosophie d'Aristote, proscrite par le souverain pontife; ce qui ne l'empêcha pas de parvenir aux premieres dignités monacales & ecclésiastiques. Il abdiqua ces dernieres pour se livrer à l'étude. Personne n'entendit mieux la dialectique & la métaphysique péripatéticienne. Mais il en porta les subtilités dans la théologie, dont il avança la corruption. Il s'appliqua aussi à la connoissance de la philosophie naturelle: il étudia la nature; il sut des mathématiques & de la méchanique: il ne dédaigna ni la métallurgie, ni la lythologie. On dit qu'il avoit fait une tête automate qui parloit, & que Thomas d'Aquin brisa d'un coup de bâton: il ne pouvoit guere échapper au soupçon de magie; aussi en fut-il accusé. La plupart des ouvrages qui ont paru sous son nom, sont supposés. Il paroît avoir connu le moyen d'obtenir des fruits dans toutes les saisons. Il a écrit de la physique, de la logique, de la morale, de la métaphysique, de l'astronomie & de la théologie vingt & un gros volumes qu'on ne lit plus.

Thomas d'Aquin fut disciple d'Albert le grand; il n'est pas moins célebre par la sainteté de ses mœurs, que par l'étendue de ses connoissances théologiques. Il naquit en 1224: sa somme est le corps le plus complet, & peut-être le plus estimé que nous ayons encore aujourd'hui. Il entra chez les Dominicains en 1243: il paroissoit avoir l'esprit lourd; ses condisciples l'appelloient *le bœuf*; & Albert ajoutoit: *Oui, mais si ce bœuf se met à mugir, on entendra son mugissement dans toute la terre.* Il ne trompa point les espérances que son maître en avoit conçues. La philosophie d'Aristote étoit suspecte de son temps; cependant il s'y livra tout entier, & la professa en France & en Italie. Son autorité ne fut pas moins grande dans l'église que dans l'école; il mourut en 1274. Il est le fondateur d'un système particulier sur la grace & la prédestination, qu'on appelle le *Thomisme.* Voyez *les articles* GRACE, PRÉDESTINATION, *&c.*

Bonaventure

Bonaventure le Franciscain fut contemporain, condiscipſle & rival de Thomas d'Aquin. Il naquit en 1221, & fit profeſſion en 1243 ; la pureté de ſes mœurs, l'étendue de ſes connoiſſances philoſophiques & théologiques, la bonté de ſon caractere, lui mériterent les premieres dignités dans ſon ordre & dans l'égliſe. Il n'en jouit pas long-temps : il mourut en 1274, âgé de 53. ans. Sa philoſophie fut moins futile & moins épineuſe que dans ſes prédéceſſeurs. Voici quelques-uns de ſes principes.

Tout ce qu'il y a de bon & de parfait, c'eſt un don d'en-haut, qui deſcend ſur l'homme du ſein du pere des lumieres.

Il y a pluſieurs diſtinctions à faire entre les émanations gratuites de cette ſource libérale & lumineuſe.

Quoique toute illumination ſe faſſe intérieurement par la connoiſſance ; on peut l'appeller *intérieure* ou *extérieure*, *ſenſitive* ou *méchanique*, *philoſophique* ou *ſurnaturelle*, *de la raiſon* ou *de la grace*.

La méchanique inventée pour ſuppléer à la foibleſſe des organes eſt ſervile ; elle eſt au-deſſous du philoſophe ; elle comprend l'art d'ourdir des étoffes, l'agriculture, la chaſſe, la navigation, la médecine, l'art ſcénique, *&c.*

La ſenſitive qui nous conduit à la connoiſſance des formes naturelles par les organes corporels. Il y a un eſprit dans les nerfs qui ſe multiplie & ſe diverſifie en autant de ſens que l'homme en a reçus.

La philoſophique s'éleve aux vérités intelligibles, aux cauſes des choſes, à l'aide de la raiſon & des principes.

La vérité peut ſe conſidérer ou dans les diſcours, ou dans les choſes, ou dans les actions, & la Philoſophie ſe diviſer en rationnelle, naturelle & morale.

La rationnelle s'occupe de l'un de ces trois objets, exprimer, enſeigner ou mouvoir. La grammaire exprime, la logique enſeigne, la rhétorique meut ; c'eſt la raiſon qui comprend, ou indique, ou perſuade.

Les raiſons qui dirigent notre entendement dans ſes fonctions ſont ou relatives à la matiere, ou à l'eſprit, ou à Dieu. Dans le premier cas, elles retiennent le nom de *formelles* ; dans le ſecond, on les appelle *intellectuelles* ; au troiſieme, *idéales*. De-là trois branches de philoſophie naturelle, phyſique, mathématique & métaphyſique.

La phyſique s'occupe de la génération & de la corruption, ſelon les forces de la nature & les élémens des choſes.

Les Mathématiques des abſtractions, ſelon les raiſons intelligibles.

La Métaphyſique de tous les êtres, en-tant que réductibles à un ſeul principe dont ils ſont émanés, ſelon des raiſons idéales, à Dieu qui en fut l'exemplaire & la ſource, & qui en eſt la fin.

La vertu a trois points de vue différens, la vie, la famille & la multitude ; & la morale eſt ou monaſtique, ou économique, ou politique.

La lumiere de l'Ecriture nous éclaire ſur les vérités ſalutaires ; elle a pour objet les connoiſſances qui ſont au-deſſus de la raiſon.

Quoiqu'elle ſoit une, cependant il y a le ſens myſtique & ſpirituel, ſelon lequel elle eſt allégorique, morale ou anagogique.

On peut rappeller toute la doctrine de l'Ecriture à la génération éternelle de Jeſus-Chriſt, à l'incarnation, aux mœurs, à l'union ou commerce de l'ame avec Dieu ; de-là les fonctions du docteur, du prédicateur & du contemplant.

Ces ſix illuminations ont une veſpérie ou ſoirée : il ſuit un ſeptieme jour de repos, qui n'a plus de veſpérie ou de ſoirée ; c'eſt l'illumination glorieuſe.

Toutes ces connoiſſances tirent leur origine de la même lumiere ; elles ſe rappellent à la connoiſſance des Ecritures, elles s'y réſolvent, y ſont contenues & conſommées ; & c'eſt par ce moyen qu'elles conduiſent à l'illumination éternelle.

La connoiſſance ſenſible ſe rappelle à l'Ecriture, ſi nous paſſons de la maniere dont elle atteint ſon objet, à la génération divine du verbe ; de l'exercice des ſens, à la régularité des mœurs ; & des plaiſirs dont ils ſont la ſource, au commerce de l'ame & de Dieu.

Il en eſt de même de la connoiſſance

méchanique & de la connoissance philosophique.

Les écritures sont les empreintes de la sagesse de Dieu: la sagesse de Dieu s'étend à tout. Il n'y a donc aucune connoissance humaine qui ne puisse se rapporter aux Ecritures & à la Théologie. Et j'ajouterai aucun homme, quelque sensé qu'il soit, qui ne rapporte tous les points de l'espace immense qui l'environne, au petit clocher de son village.

Pierre d'Espagne, mieux connu dans l'histoire ecclésiastique sous le nom de *Jean XXI.* avoit été philosophe avant que d'être pape & théologien. Tritheme dit de lui qu'il entendoit la médecine, & qu'il eût été mieux à côté du lit d'un malade que sur la chaire de S. Pierre. Calomnie de moine offensé: il montra dans les huit mois de son pontificat qu'il n'étoit point au-dessous de sa dignité: il aima les sciences & les savans; & tout homme lettré, riche ou pauvre, noble ou roturier, trouva un accès facile auprès de lui. Il finit sa vie sous les ruines d'un bâtiment qu'il faisoit élever à Viterbe. Il a laissé plusieurs ouvrages où l'on voit qu'il étoit très-versé dans la mauvaise philosophie de son temps.

Roger Bacon fut un des génies les plus surprenans que la nature ait produit, & un des hommes les plus malheureux. Lorsqu'un être naît à l'illustration, il semble qu'il naisse aussi aux supplices. Ceux que la nature signe, sont également signés par elle pour les grandes choses & pour la peine. Bacon s'appliqua d'abord à la grammaire, à l'art oratoire & à la dialectique. Il ne voulut rien ignorer de ce qu'on pouvoit savoir en mathématique. Il sortit de l'Angleterre sa patrie, & il vint en France entendre ceux qui s'y distinguoient dans les sciences. Il étudia l'histoire, les langues de l'Orient & de l'Occident, la Jurisprudence & la Médecine. Ceux qui parcourront ses ouvrages le trouveront versé dans toute la littérature ancienne & moderne, & familier avec les auteurs grecs, latins, hébreux, italiens, françois, allemands, arabes. Il ne négligea pas la Théologie. De retour dans sa patrie, il prit l'habit de franciscain; il ne perdit pas son temps à disputer où à végéter; il étudia la nature; il rechercha ses secrets; il se livra tout entier à l'Astronomie, à la Chimie, à l'Optique, à la Statique; il fit dans la Physique expérimentale de si grands progrès, qu'on apperçoit chez lui les vestiges de plusieurs découvertes qui ne se sont faites que dans des siecles très-postérieurs au sien; mais rien ne montre mieux la force de son esprit que celle de ses conjectures. L'art, dit-il, peut fournir aux hommes des moyens de naviger plus promptement & sans le secours de leurs bras, que s'ils y en employoient des milliers. Il y a telle construction de chars, à l'aide de laquelle on peut se passer d'animaux. On peut traverser les airs en volant à la maniere des oiseaux. Il n'y a point de poids, quelqu'énormes qu'ils soient, qu'on n'éleve ou n'abaisse. Il y a des verres qui approcheront les objets, les éloigneront, les agrandiront, diminueront ou multiplieront à volonté. Il y en a qui réduiront en cendres les corps les plus durs. Nous pouvons composer avec le salpêtre & d'autres substances un feu particulier. Les éclairs, le tonnerre, & tous ses effets, il les imitera: on détruira, si l'on veut, une ville entiere, avec une très-petite quantité de matiere. Ce qu'il propose sur la correction du calendrier & sur la quadrature du cercle, marque son savoir dans les deux sciences auxquelles ces objets appartiennent. Il falloit qu'il possédât quelque méthode particuliere d'étudier les langues greque & hébraïque, à en juger par le peu de temps qu'il demandoit d'un homme médiocrement intelligent pour le mettre en état d'entendre tout ce que les auteurs grecs & hébreux ont écrit de théologie & de philosophie. Un homme aussi au-dessus de ses contemporains ne pouvoit manquer d'exciter leur jalousie. L'envie tourmente les hommes de génie dans les siecles éclairés; la superstition & l'ignorance sont cause commune avec elle dans les siecles barbares. Bacon fut accusé de magie: cette calomnie compromettoit son repos & sa liberté. Pour obvier aux suites fâcheuses qu'elle pouvoit avoir, il fut obligé d'envoyer à Rome ses machines, avec un ouvrage apologétique. La faveur du pape ne

réduisit pas ses ennemis à l'inaction : ils s'adresserent à son général qui condamna sa doctrine, supprima ses ouvrages, & le jetta au fond d'un cachot. On ne sait s'il y mourut ou s'il en fut tiré : quoi qu'il en soit, il laissa après lui des ouvrages dont on ne devoit connoître tout le prix que dans des temps bien postérieurs au sien. Roger ou frere Bacon cessa d'être persécuté & de vivre en 1294, à l'âge de 78 ans.

Gilles Colonne, hermite de S. Augustin, fut théologien & philosophe *scholastique*. Il étudia sous Thomas d'Aquin : il eut pour condisciple & pour ami Bonaventure : il se fit une si prompte & si grande réputation, que Philippe le hardi lui confia l'éducation de son fils ; & Colonne montra par son traité *de regimine principum*, qu'il n'étoit point d'un mérite inférieur à cette fonction importante. Il professa dans l'université de Paris. On lui donna le titre de *docteur très-fondé*, & il fut résolu dans un chapitre général de son ordre qu'on s'y conformeroit à sa méthode & à ses principes. Il fut créé général en 1292. Trois ans après sa nomination, il abdiqua une dignité incompatible avec son goût pour l'étude ; son savoir lui concilia les protecteurs les plus illustres. Il fut nommé successivement archevêque & désigné cardinal par Boniface VIII. qu'il avoit défendu contre ceux qui attaquoient son élection ; qui suivit la résignation de Célestin. Il mourut à Avignon en 1314.

Nous reviendrons encore ici sur Jean-Duns Scot, dont nous avons déja dit un mot à l'*article* ARISTOTÉLISME. S'il falloit juger du mérite d'un professeur par le nombre de ses disciples, personne ne lui pourroit être comparé. Il prit le bonnet de docteur à Paris en 1204 : il fut chef d'une secte qu'on connoît encore aujourd'hui sous le nom de *Scotistes* : il se fit sur la grace, sur le concours de l'action de Dieu & de l'action de la créature, & sur les questions relatives à celles-ci un sentiment opposé à celui de S. Thomas ; il laissa de côté S. Augustin ; pour s'attacher à Aristote, & les théologiens se diviserent en deux classes, qu'on nomma du nom de leurs fondateurs. Il passe pour avoir introduit dans l'Eglise l'opinion de l'immaculée conception de la Vierge. La Théologie & la Philosophie de son temps, déja surchargées de questions ridicules, acheverent de se corrompre sous Scot dont la malheureuse subtilité s'exerça à inventer de nouveaux mots, de nouvelles distinctions & de nouveaux sujets de disputes qui se sont perpétuées en Angleterre au-delà des siecles de Bacon & de Hobbs.

Nous ajouterons à ces noms de la seconde période de la *scholastique* ceux de Simon de Tournai, de Robert Sorbon, de Pierre d'Abano, de Guillaume Durantis, de Jacques de Ravenne, d'Alexandre d'Alexandrie, de Jean le Parisien, de Jean de Naples, de François Mayro, de Robert le Scrutateur, d'Arnauld de Villeneuve, de Jean Bassoles, & de quelques autres qui se sont distingués dans les différentes contrées de l'Allemagne.

Simon de Tournai réussit par ses subtilités à s'attirer la haine de tous les philosophes de son temps, & à rendre sa religion suspecte. Il brouilla l'Aristotélisme avec le Christianisme, & s'amusa à renverser toujours ce qu'il avoit établi la veille sur les matieres les plus graves. Cet homme étoit violent : il aimoit le plaisir ; il fut frappé d'apoplexie, & l'on ne manqua pas de regarder cet accident comme un châtiment miraculeux de son impiété.

Pierre d'Apono ou *d'Abano*, philosophe & médecin, fut accusé de magie. On ne sait trop pourquoi on lui fit cet honneur. Ce ne seroit aujourd'hui qu'un misérable astrologue, & un ridicule charlatan.

Robert Sorbon s'est immortalisé par la maison qu'il a fondée, & qui porte son nom.

Pierre de Tarantaise, ou *Innocent V.* entra en 1225 chez les Dominicains à l'âge de dix ans. Il savoit de la théologie & de la philosophie. Il professa ces deux sciences avec succès. Il fut élevé en 1263 au généralat de son ordre. Il obtint en 1277 le chapeau, en 1284 il fut élu pape. Il a écrit de l'unité, de la forme, de la nature des cieux, de l'éternité du monde, de l'entendement & de la volonté, & de la jurisprudence canonique.

Guillaume Durand ou *Durantis*, de

l'ordre des Dominicains joignit aussi l'étude du droit canonique à celle de la *scholastique.*

La *scholastique* est moins une philosophie particuliere qu'une méthode d'argumentation syllogystique, seche & serrée, sous laquelle on a réduit l'Aristotélisme fourré de cent questions puériles.

La théologie *scholastique* n'est que la même méthode appliquée aux objets de la Théologie, mais embarrassée de Péripatétisme.

Rien ne put garantir de cette peste la Jurisprudence. A-peine fut-elle assujettie à la rigueur de la dialectique de l'école, qu'on la vit infectée de questions ridicules & distinctions frivoles.

D'ailleurs on vouloit tout ramener aux principes vrais ou supposés d'Aristote.

Rizard Malumbra s'opposa inutilement à l'entrée de la *scholastique* dans l'étude du droit civil & canonique : elle se fit.

Je n'ai rien à dire d'*Alexandre* d'Alexandrie, ni de *Dinus* de Garbo, sinon que ce furent parmi les ergoteurs de leur temps deux hommes merveilleux.

Jean de Paris ou *Quidort*, imagina une maniere d'expliquer la présence réelle du corps de Jesus-Christ au sacrement de l'autel. Il mourut en 1304 à Rome où il avoit été appellé pour rendre compte de ses sentimens.

Jean de Naples, *François de Mayronis*, *Jean Bassolis* furent sublimes sur l'univocité de l'être, la forme, la quiddité, la qualité, & autres questions de la même importance.

Il falloit qu'un homme fût doué d'un esprit naturel bien excellent pour résister au torrent de la *scholastique* qui s'enfloit tous les jours, & se porter à de meilleures connoissances. C'est un éloge qu'on ne peut refuser à *Robert*, surnommé *le scrutateur ;* il se livra à l'étude des phénomenes de la nature ; mais ce ne fut pas impunément : on intenta contre lui l'accusation commune de magie. La condition d'un homme de sens étoit alors bien misérable ; il falloit qu'il se condamnât lui-même à n'être qu'un sot, ou à passer pour sorcier.

Arnauld de Ville-neuve naquit avant l'an 1300. Il laissa la *scholastique* ; il étudia la philosophie naturelle, la Médecine & la Chimie. Il voyagea dans la France sa patrie, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Asie & en Afrique. Il apprit l'arabe, l'hébreu, le grec ; l'ignorance stupide & jalouse ne l'épargna pas. C'est une chose bien singuliere que la fureur avec laquelle des hommes qui ne savoient rien, s'entêtoient à croire que quiconque n'étoit pas aussi bête qu'eux, avoit fait pacte avec le diable. Les moines intéressés à perpétuer l'ignorance, accréditoient sur-tout ces soupçons odieux. Arnauld de Ville-neuve les méprisa d'abord ; mais lorsqu'il vit Pierre d'Apono entre les mains des inquisiteurs, il se méfia de la considération dont il jouissoit, & se retira dans la Sicile. Ce fut-là qu'il se livra à ses longues opérations que les chimistes les plus ardens n'ont pas le courage de répéter. On dit qu'il eut le secret de la pierre philosophale. Le temps qu'un homme instruit donnera à la lecture de ses ouvrages ne sera pas tout-à-fait perdu.

On nomme parmi les *scholastiques* de l'Allemagne, *Conrad* d'Halberstad. Il faut le louer de s'être occupé de la morale, si méprisée, si négligée de ses contemporains, mais bien davantage d'en avoir moins cherché les vrais préceptes dans Aristote que dans la nature de l'homme. Le goût de l'utilité ne se porte pas sur un objet seulement ; Conrad joignit à l'étude de la Morale celle de la Physique. Il étoit de l'ordre de S. Dominique. Il satisfit à la curiosité des religieux en écrivant des corps célestes, des élémens, ou simples, de quelques mixtes, ou des minéraux ou des végétaux, des animaux & de leurs organes, & de l'homme.

Bibrach remarqua la corruption de l'église dans son ouvrage *de cavendo malo.*

Eccard confondant les opinions d'Aristote avec les dogmes de Jesus-Christ, ajoutant de nouveaux mots à ceux qu'on avoit déja inventés, tomba dans des sentimens hétérodoxes que Jean XXII. proscrivit.

Nous terminerons la seconde époque par Pierre de Dacia, & par Alphonse X. roi de Castille.

Pierre de Dace fut astronome & calcula-

teur; il eut quelque teinture d'hébreu & de grec.

Personne n'ignore combien l'Astronomie doit à *Alphonse :* qui est-ce qui n'a pas entendu nommer du moins les tables alphonsines ? C'est lui qui considérant les embarras de la sphere de Ptolomée, disoit que « si Dieu l'avoit appellé à son conseil, il auroit arrangé » le ciel un peu mieux ».

Troisieme période de la philosophie scholastique. Lorsque l'absurdité soit dans les sciences, soit dans les arts, soit dans la religion, soit dans le gouvernement, a été poussée jusqu'à un certain point, les hommes en sont frappés, & le mal commence à se réparer quand il est extrême. La philosophie & la théologie *scholastique* étoient devenues un si abominable fatras, que les bons esprits ou s'en dégoûterent, ou s'occuperent à les débrouiller.

Guillaume Durand commença cette tâche. Il en fut appellé le *docteur très-résolu.* Il eut des opinions particulieres sur l'état des ames après leur séparation d'avec le corps, & le concours de Dieu & de la créature. Il n'en admettoit qu'un général; selon lui un esprit est dans le lieu; mais ce lieu n'est point déterminé. Il convient à son essence d'être par-tout. Sa présence à un corps n'est pas nécessaire, soit pour l'animer, soit pour le mouvoir. Sa hardiesse philosophique fit douter de son orthodoxie & de son salut.

Occam disciple de Scot, renouvella la secte des nominaux. On l'appella le *docteur singulier & invincible;* Il professa la théologie à Paris au commencement du quatorzieme siecle. Il eut des idées très-saines sur les deux puissances ecclésiastiques & civiles, & il servit avec zele Philippe-le-Bel dans sa querelle avec Boniface. Il en eut un autre sur la propriété des biens religieux avec le pape Jean XXII. qui l'anathématisa. Il vint en France y chercher un asyle, d'où il eut bientôt occasion de se venger de la cour de Rome, en achevant de fixer les limites de l'autorité du souverain pontife. Celui-ci eut beau renouveller ses excommunications, l'aggraver, briser des cierges, & les réaggraver, Occam persista à soutenir que le souverain n'étoit soumis qu'à Dieu dans les choses temporelles. Il se montra en 1330 à la cour de l'empereur Louis, qui l'accueillit, & à qui Occam dit : *Défendez-moi de votre épée, & moi je vous défendrai de ma plume.* Il a écrit de la Logique, de la Métaphysique & de la Théologie. On lui reproche d'avoir fait fleche de tout, mêlant les peres & les philosophes, les auteurs sacrés & les auteurs profanes, les choses divines & les choses naturelles, les dogmes révélés & les opinions des hommes, le profane & le sacré, l'exotique & le domestique, l'orthodoxe & l'hérésie, le vrai & le faux, le clair & l'obscur, plus scrupuleux sur son but que sur les moyens.

Richard Suisset parut vers le milieu du quatorzieme siecle. Il s'appliqua aux mathématiques, & tenta de les appliquer à la philosophie naturelle; il ne négligea ni la philosophie, ni la théologie de son temps. Il entra dans l'ordre de Cîteaux en 1350. Rien ne s'allarme plus vîte que le mensonge. C'est l'erreur & non la vérité qui est ombrageuse. On s'apperçut aisément que Suisset suivoit une méthode particuliere d'étudier & d'enseigner, & l'on se hâta de le rendre suspect d'hétérodoxie. Le moyen qu'un homme sût l'algebre, & qu'il remplît sa physique de caracteres inintelligibles sans être un magicien ou un athée ? Cette vîle & basse calomnie est aujourd'hui, comme alors, la ressource de l'ignorance & de l'envie. Si nos hypocrites, nos faux dévots l'osoient, ils condamneroient au feu quiconque entend les principes mathématiques de la philosophie de Newton, & possede un fossille. Suisset suivit la philosophie d'Aristote. Il commenta sa physique & sa morale; il introduisit le calcul mathématique dans la recherche des propriétés des corps, & publia des astronomiques. Il écrivit un ouvrage intitulé *le calculateur.* Il méritoit d'être nommé parmi les inventeurs de l'algebre, & il l'eût été, si son livre du calculateur eût été plus commun. On étoit alors si perdu dans des questions futiles, qu'on ne pouvoit revenir à de meilleures connoissances. S'il paroissoit par hasard un

ouvrage sensé, il n'étoit pas lu. Comme il n'y a rien qui ne soit susceptible de plus ou de moins, Suisset étendit le calcul de la quantité physique à la quantité morale. Il compara les intensités & les remissions des vices & des vertus entr'elles. Les uns l'en louerent, d'autres l'en blâmerent. Il traite dans son calculateur de l'intensité & de la remission; des difformes; de l'intensité de l'élement doué de deux qualités inégales; de l'intensité du mixte; de la rareté & de la densité; de l'augmentation; de la réaction; de la puissance; des obstacles de l'action; du mouvement & du *minimum*; du lieu de l'élément; des corps lumineux; de l'action du corps lumineux; du mouvement local; d'un milieu non-résistant; de l'induction d'un degré suprême. Il ne s'agit plus ici, comme on voit d'eccéité, de quiddité, d'entité, ni d'autres sottises pareilles. De quelque maniere que Suisset ait traité son sujet, du moins il est important. Il marque une tête singuliere; & je ne doute point qu'on ne retrouvât dans cet auteur le germe d'un grand nombre d'idées dont on s'est fait honneur long-temps après lui.

Buridan professa la philosophie au temps où Jeanne épouse de Philippe-le-Bel, se déshonoroit par ses débauches & sa cruauté. On dit qu'elle appelloit à elle les jeunes disciples de notre philosophe, & qu'après les avoir épuisés entre ses bras, elle les faisoit précipiter dans la Seine. On croit que Buridan, qui voyoit avec chagrin son école se dépeupler de tous ceux qui y entroient avec une figure agréable, osa leur proposer cet exemple d'un sophisme de position: *Reginam interficere nolite, timere, bonum est;* où le verbe *timere* renfermé entre deux virgules, peut également se rapporter à ce qui précede ou à ce qui suit, & présenter deux sens en même temps très-opposés. Quoiqu'il en soit, il se sauva de France en Allemagne. Tout le monde connoît son sophisme de l'âne placé entre deux bottes égales de foin.

Marsile d'Inghen fut condisciple de Buridan, & défenseur comme lui de l'opinion des nominaux.

Gautier Buley fut appellé le *docteur perspicu.* Il écrivit de la vie & des mœurs des philosophes, depuis Thalès jusqu'à Séneque; ouvrage médiocre. Il fut successivement réaliste & nominal.

Pierre de Assiac fut encore plus connu parmi les théologiens que parmi les philosophes. Il naquit en 1350. Il fut boursier au college de Navarre, docteur en 1380; successivement principal, professeur, maître de Gerson & de Clémangis, défenseur de l'immaculée conception, chancelier de l'université, aumônier de Charles VI. trésorier de la Sainte-Chapelle, évêque, protégé de Boniface IX. & de Benoît XIII. pere du concile de Pise & de Constance, & cardinal. Il fut entêté d'astrologie. Tout tourne à mal dans les esprits gauches; il fut conduit à cette folie par les livres qu'Aristote a écrits de la nature de l'ame, & par quelque connoissance qu'il avoit des mathématiques. Il lisoit tous les grands événemens dans les astres.

Jean Wessel Gansfort naquit à Groningue. Il eut des lettres; il sut les langues anciennes & modernes, le grec, le latin, l'hébreu, l'arabe, le syriaque, le chaldéen: il parcourut l'ouvrage de Platon. Il fut d'abord scotiste, puis occamiste. On ne conçoit pas comment cet homme ne prit pas dans Platon le mépris de la barbarie *scholastique.* Il eut au-moins le courage de préférer l'autorité de la raison à celle de Thomas, de Bonaventure, & des autres docteurs qu'on lui opposoit quelquefois. On pourroit presque dater de son temps la réforme de la *scholastique.* Cet homme avoit plus de mérite qu'il n'en falloit, pour être persécuté, & il le fut.

Gabriel Biel naquit à Spire. Il forma la troisieme période de la *Philosophie scholastique.*

Nous n'avons rien de particulier à en dire, non plus que de *Jean Botrell*, de *Pierre de Verberia*, de *Jean Conthorp*, de *Gregoire d'Arimini*, d'*Alphonse Vargas*, de *Jean Capréolus*, de *Jerôme de Ferraris*, de *Martinus Magister*, de *Jean Raulin*, de *Jacques Almain*, de *Robert Holcolh*, de *Nicolas d'Orbilli*, de *Dominique de Flandres*, de *Maurice l'hibernois*, & d'une infinité d'autres, sinon qu'il n'y eut jamais tant de pénétration mal employée, & tant d'esprits gâtés &

perdus, que sous la durée de la *philosophie scholastique.*

Il suit de ce qui précede, que cette méthode détestable d'enseigner & d'étudier infecta toutes les sciences & toutes les contrées.

Qu'elle donna naissance à une infinité d'opinions ou puériles, ou dangereuses.

Qu'elle dégrada la Philosophie.

Qu'elle introduisit le scepticisme par la facilité qu'on avoit de défendre le mensonge, d'obscurcir la vérité, & de disputer sur une même question pour & contre.

Qu'elle introduisit l'athéïsme spéculatif & pratique.

Qu'elle ébranla les principes de la morale.

Qu'elle ruina la véritable éloquence.

Qu'elle éloigna les meilleurs esprits des bonnes études.

Qu'elle entraîna le mépris des auteurs anciens & modernes.

Qu'elle donna lieu à l'aristotélisme qui dura si long-temps, & qu'on eut tant de peine à détruire.

Qu'elle exposa ceux qui avoient quelque teinture de bonne doctrine, aux accusations les plus graves, & aux persécutions les plus opiniâtres.

Qu'elle encouragea à l'astrologie judiciaire.

Qu'elle éloigna de la véritable intelligence des ouvrages & des sentimens d'Aristote.

Qu'elle réduisit toutes les connoissances sous un aspect barbare & dégoûtant.

Que la protection des grands, les dignités ecclésiastiques & séculieres, les titres honorifiques, les places les plus importantes, la considération, les dignités, la fortune, accordées à de misérabes disputeurs, acheverent de dégoûter les bons esprits des connoissances plus solides.

Que leur logique n'est qu'une sophisticaillerie puérile.

Leur physique un tissu d'impertinences.

Leur métaphysique un galimathias inintelligible.

Leur théologie naturelle ou révélée; leur morale, leur jurisprudence, leur politique, un fatras d'idées bonnes & mauvaises.

En un mot, que cette philosophie a été une des plus grandes plaies de l'esprit humain.

Qui croiroit qu'aujourd'hui même on n'en est pas encore bien guéri? Qu'est-ce que la théologie qu'on dicte sur les bancs? Qu'est-ce que la philosophie qu'on apprend dans les colleges? La morale, cette partie à laquelle tous les philosophes anciens se sont principalement adonnés, y est absolument oubliée. Demandez à un jeune homme qui a fait son cours, qu'est-ce que la matiere subtile? Il vous répondra; mais ne lui demandez pas qu'est-ce que la vertu? il n'en sait rien.

SCHOLASTIQUE, s. m. (*Hist. anc. & mod.*) titre de dignité qui a été en usage dans divers temps pour diverses personnes, & dans un sens différent.

Dès le siecle d'Auguste on donnoit ce nom aux rhéteurs qui s'exerçoient dans leurs écoles à faire des déclamations sur toutes sortes de sujets, afin d'enseigner à leurs disciples l'art de parler; & sous Néron on l'appliqua à ceux qui étudioient le droit, & se disposoient à la plaidoierie. De-là il passa aux avocats qui plaidoient dans le barreau. Socrate & Eusebe, qui étoient avocats à Constantinople, ont eu ce titre, aussi-bien que le jurisconsulte Harmenopule & plusieurs autres; ce qui montre qu'il étoit alors affecté aux personnes qui se distinguoient dans la science des loix.

Depuis, quand Charlemagne eut conçu le dessein de faire refleurir les études ecclésiastiques, on nomma *scholastiques* les premiers maîtres des écoles où l'on enseignoit les lettres aux clercs. Quelques-uns cependant ont prétendu que par ce terme on n'entendoit que celui qui étoit chargé de leur montrer les langues, les humanités & tout ce qu'on comprend sous le nom de *Belles-lettres*; mais cette occupation n'étoit pas la seule du *scholastique.* Il devoit encore former les sujets aux hautes sciences, telles que la Philosophie & la Théologie, ou du-moins ces deux fonctions auparavant séparées, furent réunies dans la même personne. Celui qu'on appelloit *scholastique*, se nomma depuis en certains lieux *écolâtre* & *théologal*,

titres qui subsistent encore aujourd'hui dans la plupart des cathédrales & autres chapitres de chanoines, quoiqu'il y ait long-temps qu'ils ne remplissent plus les fonctions des anciens *scholastiques*, surtout depuis que les universités se sont formées, & qu'on y a fait des leçons réglées en tout genre. On peut dire que depuis le neuvieme siecle jusqu'au quatorzieme, les auteurs qui ont pris le titre de *scholastique*, ne l'ont porté que comme une marque de la fonction d'enseigner qu'ils avoient dans les diverses églises auxquelles ils étoient attachés.

L'auteur du supplément de Morery a fait une remarque fort juste. C'est que le *scholastique* étoit le chef de l'école, appellé en quelques lieux où il y a université, *le chancelier de l'université*; mais cette remarque ne détruit point ce que nous avons avancé ci-dessus, qu'on a donné le nom d'*écolâtre* ou de *théologal* en certains lieux à ceux qu'on appelloit auparavant *scholastique*; car il est certain qu'il n'y avoit pas des universités partout où il y avoit des églises cathédrales, & que dans presque toutes les églises cathédrales il y avoit des écoles & un chef d'études qu'on nommoit *scholastique*, auquel a succédé le théologal ou l'écolâtre. De ce que le théologal n'est plus aujourd'hui ce qu'étoit le *scholastique*, il ne s'ensuit pas que le *scholastique* n'ait pas eu autrefois les mêmes fonctions dans les églises cathédrales; & sous le nom de *clercs* que le *scholastique* devoit instruire, sont compris les chanoines auxquels le théologal est obligé de faire des leçons de Théologie.

Genebrard assure que ce nom de *scholastique* étoit chez les Grecs un titre d'office ou de dignité ecclésiastique, semblable à la théologale des Latins, ou au notariat apostolique; & il en apporte pour exemple Zacharie le *scholastique*, qui sous Justinien avoit rempli de pareils emplois. Quelquefois on le donnoit par honneur à des personnages extrêmement distingués par leur sçavoir; & c'est en ce sens que Walafrid Strabon a appellé le poëte Prudence *le scholastique*, c'est-à-dire *le docteur de l'Espagne*. On a même enchéri, en le mettant au superlatif, pour des hommes qu'on regardoit alors comme de sublimes génies: ainsi l'on a décoré Fortunat & Sedulius de l'épithete de *scholastissimi*. Si l'on croit Casaubon, Théophraste, disciple d'Aristote, est le premier qui par le terme de *scholastique* ait désigné des personnages excellens en éloquence ou en érudition. Du Cange, *Glossar. latinit.* Baillet, *Jugem. des sçav.*

SCHOLIASTE, s. m. (*Belles-Lettres.*) écrivain qui commente ou qui explique l'ouvrage d'un autre.

Ce mot est dérivé du grec σχολη, *ouvrage*, *explication*.

Nous avons plusieurs *scholiastes* grecs anonymes des poëtes grecs, dont on ne connoît pas les temps, tels que l'interprete anonyme de l'expédition des Argonautes d'Apollonius de Rhodes, le *scholiaste* d'Aristophane, ceux d'Eurypide, de Sophocle, & d'Eschyle, ceux d'Hésiode, de Théocrite, & de Pindare.

Thucidide, Platon, & Aristote, ont aussi eu leurs *scholiastes*.

On a également des *scholiastes* sur quelques anciens poëtes latins, comme Horace, Juvenal, Perse; mais au jugement des savans, tout ce que nous avons sous le nom de ces anciens interpretes, est fort incertain, & qui plus est fort défectueux. *Voyez* Baillet, *jugement des Savans*, *tome II. pages* 189. 190. & 191.

SCHOLIE, s. m. (*Mathem.*) note ou remarque faite sur quelque passage, proposition, ou autre chose semblable.

Ce mot est fort en usage dans la Géométrie & les autres parties des Mathematiques; souvent après avoir démontré une proposition, on enseigne dans une *scholie* une autre maniere de la démontrer: ou bien on donne quelque avis nécessaire pour tenir le lecteur en garde contre les méprises; ou enfin on fait voir quelque usage ou application de la proposition qu'on vient de démontrer. M. Wolf a donné par forme de *scholie*, dans ses *élémens de mathématiques*, beaucoup de méthodes utiles, des discussions historiques, des descriptions d'instrumens, &c. *Chambers.* (*E*)

SCHONAW, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, en basse Silésie, dans la principauté de Jawer, sur la rive gauche de Katzback, au midi de Newkirck.

Bucholier (Abraham) naquit dans cette ville en 1529, & mourut à Freistad en 1584. Il a publié un *index chronologicus*, dont il s'est fait plusieurs éditions avec la continuation, jusqu'au milieu du dernier siecle. (*D. J.*)

SCHONEN, *ou* SCANIE, (*Géogr. mod.*) province de Suéde; elle est bornée au nord partie par le Halland, & partie par la Gothie méridionale; au midi par la mer Baltique; au levant par la Blekingie, & la mer Baltique; au couchant par l'île de Sélande, dont elle est séparée par le détroit du Sund. Elle peut avoir vingt-quatre lieues de long, sur seize de large; elle dépend aujourd'hui de la Suede. On sait que Charles X. chassé de Pologne par le secours des Danois, projetta de s'en venger; il marcha sur la mer glacée d'île en île jusqu'à Copenhague. Cet événement prodigieux fit conclure une paix en 1658, qui rendit à la Suede la Scanie, une de ses plus belles provinces perdue depuis trois siecles, qu'elle avoit été cédée au Danemarck. Lunden en est la capitale. (*D. J.*)

SCHONGAW, *ou* SCHONGA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute Baviere, sur le Lech, à 12 lieues au-dessus d'Augsbourg. *Long.* 28. 32. *latit.* 47. 50. (*D. J.*)

SCHONINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade de l'Allemagne, au cercle de la basse Saxe, dans la principauté de Wolffembuttel, vers les confins du duché de Magdebourg, & de la principauté d'Halberstat. (*D. J.*)

SCHOONHOVE, (*Géogr. mod.*) ville des Pays Bas, dans la Hollande, sur la droite du Lech, à trois lieues de Gonda, & à égale distance de Gorcum: elle a un port commode, qui lui a fait donner son nom; on y pêche beaucoup de saumons, dont il se fait un grand commerce. *Long.* 22. 18. *lat.* 51. 55.

Cette ville est la patrie de Reinier de Graaf, savant anatomiste, qui mourut en 1673 à 32 ans. Tous les gens du métier connoissent son excellent traité latin sur les organes des deux sexes qui servent à la génération. Les meilleures éditions sont celles de Leyde & de Rotterdam, 1668, 1670, 1672, 1677, *in-8°*. (*D. J.*)

SCHONREIN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Franconie, sur les confins de l'évêché de Wurtzbourg, à la gauche du Mein, au-dessous de Gemund. Elle est chef-lieu d'un bailliage, & appartient à l'évêque de Wurtzbourg. *Long.* 27. 22. *latit.* 50. 6. (*D. J.*)

SCHOOUBIAK, s. m. (*Hist. mod.*) secte qui s'est élevée parmi les Musulmans; ceux qui la professent disent qu'il ne faut faire aucune acception des orthodoxes aux hétérodoxes; qu'il faut en user également bien avec tous, & qu'il n'appartient qu'à Dieu de scruter les reins & les esprits. Ainsi l'on voit que si la folie est de tout pays, la raison est aussi de tout pays. Voilà des hommes autant & plus entêtés de leur religion qu'aucun peuple de la terre, prêchant la tolérance à leurs semblables; on les accuse, comme de raison, d'incrédulité, d'indifférence, & d'athéisme; ils sont obligés de se cacher de leur doctrine; on les persécute; & cela parce que les prêtres étant les mêmes par-tout, il faut que la tolérance soit détestée par-tout.

SCHORNDORFF, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, en Suabe, au duché de Wittemberg, sur la rive gauche du Rhin, à six lieues au nord-est de Stutgard: elle est défendue par un château que les François prirent en 1647, & 1707. *Long.* 28. 4. *latit.* 47. 45.

Scherdin (Sébastien) l'un des plus grands généraux du xvj. siecle, naquit à *Schonrdoff* en 1495, de simples bourgeois. Après avoir servi l'empereur, le sénat d'Augsbourg, & les troupes du cercle de Suabe, Charles-Quint le nomma capitaine général de ses troupes contre François I. Il accompagna Henri II. dans ses expéditions du Rhin & des Pays-bas. Enfin, il servit avec gloire l'empereur Ferdinand I. & mourut comblé d'honneurs & de pensions, en 1577, à 82 ans. (*D. J.*)

SCHOUMAN, (*Géogr. mod.*) ville

de Perse, située dans le sogd ou plaine de Saganian. *Long.* selon Abulféda, 91. 30. *latit. septentrionale*, 37. 20. (*D. J.*)

SCHOUSCH, SCHOUSCHSTER, & SOUSTER, (*Geog. mod.*) c'est le nom de l'ancienne ville de Suze, capitale de Khourestan, qui est l'ancienne Suziane.

Les Persans qui l'appellent aussi *Toster*, tiennent par tradition, qu'elle a été bâtie par Houschenk, troisieme roi de Perse, de la premiere race, nommée des *Piscdadiens*. Les tables arabiques donnent à cette ville 84d. 30'. *de longitude*, & 31. 30. *de latitude septentrionale*, & la placent dans le troisieme climat. *Voyez* SUSE. (*D. J.*)

SCHOUSTACK, s. m. (*Commerce.*) petite monnoie de Pologne, qui vaut environ cinq sols argent de France.

SCHOUT, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme en Hollande un magistrat ou officier public, dont l'emploi est de veiller à l'observation de la police, & de punir soit par la prison, soit par une amende pécuniaire, ceux qui troublent le bon ordre & la tranquillité publique.

SCHOUTEN, LES ÎLES DE, (*Géog. mod.*) îles de la mer du sud au nombre de quinze, découvertes en 1616, par Guillaume *schouten*, hollandois, qui leur donna son nom. Elles sont à environ 5 degrés de latitude méridionale, vers les 174 degrés de longitude, à l'orient de la nouvelle Bretagne, & à une petite distance des côtes de la nouvelle Guinée, autrement dite la terre des Papous. (*D. J.*)

SCHOWEN, (*Geogr. mod.*) îles des Pays-Bas, dans la Zélande, séparée au nord de celles de Goërée & d'Overflacke, & au midi de celles de Walcheren & de Noort-Beveland, par l'Escaut oriental. Elle a 7 lieues de tour, & étoit autrefois beaucoup plus grande, mais la mer en a submergé une partie. Elle produit beaucoup de garence. Ziriczée en est la capitale. (*D. J.*)

SCHREVE, qu'on appelle autrement FERTEL, s. m. (*Comm.*) mesure des liquides, dont on se sert presque généralement par toute l'Allemagne. *Voyez* FERTEL. *Diction. de Commerce. & de Trévoux.*

SCHROBENHAUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Baviere, au département de Munich, sur la rive gauche du Par, au-dessous d'Aicha, au nord-est; & au midi de Neubourg. *Long.* 28 55. *lat.* 49. 34. (*D. J.*)

SCHRYARI, (*Luth.*) espece d'instrument à vent & à anche, dont on se servoit encore dans les seizieme & dix-septieme siecles. L'anche du *schryari* étoit cachée ou recouverte d'une espece de boîte percée, ensorte que le musicien ne pouvoit pas la gouverner à son gré: cet instrument avoit un ton fort & perçant, parce qu'il étoit ouvert par le bas, excepté celui qui sonnoit le dessus, lequel étoit fermé en bas; mais autour du pié de l'instrument étoient plusieurs trous pour donner issue au son. Le *schryari* étoit percé de plusieurs trous latéraux, mais il ne produisoit pas plus de tons qu'il n'avoit de trous. (*F. D. C.*)

SCHUDAPANNA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de palmier, dont les fleurs sont composées de trois pétales; elles ont des étamines & des sommets, mais elles sont stériles. Les fruits naissent séparément sur les mêmes branches que les fleurs, ils ont une trompe, ils sont mous, charnus, pleins de suc, & ils renferment de petits noyaux qui contiennent chacun une amande. *Pontederæ anthologia. V.* PLANTE.

SCHUENIX, (*Géog. mod.*) *Voyez* SCHWEIDNITZ. (*D. J.*)

SCHULLI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau des Indes orientales: il y en a deux especes; le *pemaschulli* n'a aucunes propriétés connues. Le *nir-schulli* a des feuilles, qui, pulvérisées & mêlées avec l'huile, dissipent les tumeurs des parties génitales.

SCHUSS, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la Suabe. Elle prend sa source près de la ville de Buchau, baigne celle de Ravensburg, & se perd dans le lac de Constance. (*D. J.*)

SCHUT *ou* SCHIT, (*Géog. mod.*) île de la haute Hongrie, formée par deux branches du Danube, un peu au-dessous

de Presbourg. On distingue le grand & le petit *Schut*, ce dernier est peu de chose en étendue, & à-peu-près désert. Le grand s'étend à la gauche du Danube, & renferme l'espace qui est entre Presbourg & Comore. Cette derniere ville y est comprise avec quelques bourgs ; on donne au grand *schut* dix milles de long, sur trois de large.

SCHWALBACH, (*Géog. mod.*) 1°. bourg d'Allemagne, au Westerwald, & dans les états de Nassau, sur la riviere d'Aar, à 3 lieues au-dessus de Dietz.

2°. Bourg de même nom, sur la même riviere, à environ 3 lieues au-dessus du précédent, dans le bas comté de Catzenollebogen; on le nomme *Langenschwalbach*, pour le distinguer de l'autre ; mais il est encore plus connu par ses eaux minérales aigrelettes, & fort estimées.

3°. Bourg du marquisat d'Anspach, à 4 lieues au midi de Nuremberg, où se sont retirés plusieurs réfugiés françois qui y ont établi des manufactures. (*D. J.*)

SCHWALBEA, s. f. (*Botan.*) genre de plante dont le calice est d'une seule feuille qui a une figure très-particuliere, car elle est tubulaire, sillonnée sur la surface, & terminée par une levre oblique, légérement découpée en quatre segmens de différentes longueurs; la fleur est monopétale & du genre des labiées ; la levre inférieure est divisée en trois segmens obtus & égaux. Les étamines sont quatre filets chevelus de la longueur de la fleur ; le germe du pistil est arrondi, le stile est de la longueur & figure des étamines, le stigma est épais & crochu ; la graine est petite, unique, & arrondie. Linnæi, *gen. plant. p.* 291. *flor. virgin. pag.* 71. (*D. J.*)

SCHWAN, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourgade d'Allemagne, dans le cercle de la basse-Saxe, au duché de Mecklenbourg, sur la Warne (*D. J.*)

SCHWANDEN, (*Géog. mod.*) grand & beau bourg de Suisse, au canton de Glaris, vers l'endroit où deux petites rivieres la Lint & la Seruft mêlent leurs eaux. *Schwanden* est la plus grande paroisse du pays après celle de Glaris, & elle est toute entiere de la religion protestante; c'est aussi dans ce bourg que se tiennent ordinairement les assemblées générales des protestans du canton. (*D. J.*)

SCHWARTZ *ou* SCHWATZ, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le Tirol, sur l'Inn, à trois milles d'Inspruck, entre Halle & Rotenburg. Il y a des mines de divers métaux. *Long.* 29. 32. *latit.* 47. 15. (*D. J.*)

SCHWARTZACH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg, au comté de Castel, sur la rive gauche du Meyn. (*D. J.*)

SCHWARTZBOURG, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne dans la Thuringe, entre le duché de Weimar, le bailliage de Salfed & le comté de Henneberg. Il renferme plusieurs bailliages, & a pris le nom de son château qui en est le chef-lieu, situé à 15 milles au sud-est d'Erford, sur la petite riviere de Schwartza. Ce château est à un prince de la maison de Saxe. *Long.* 29. 4. *latit.* 50. 42. (*D. J.*)

SCHWARTZEMBERG, (*Géog. mod.*) principauté d'Allemagne dans la Franconie, entre l'évêché de Bamberg & le marquisat d'Ansbach. Cette seigneurie fut érigée en baronnie par Sigismond, en comté par Maximilien I. & en principauté par Ferdinand II. en 1645 ; mais cette principauté n'a que deux bourgs. (*D. J.*)

SCHWATZBOURG, (*Géogr. mod.*) ou *Schwatzembourg*, bailliage de la Suisse, & l'un des quatre que les cantons de Berne & de Fribourg possedent par indivis & très-à-propos, parce qu'il les touche tous deux. Ils y envoient tour-à-tour un bailli, dont la commission est pour cinq ans; & tous les habitans professent la religion protestante. Le bourg qui a donné son nom au bailliage est petit ; mais sa paroisse est considérable, & comprend plus de vingt villages. (*D. J.*)

SCHWEIDNITZ, (*Géog. mod.*) ou *Schwenitz*, petite ville d'Allemagne dans la Silésie, capitale d'une principauté de même nom, sur la riviere de Weistritz, à 10 lieues au sud ouest de Breslaw, sur une hauteur, avec un château. *Long.* 34. 25. *lat.* 59. 43.

Cunitz (Marie), née à *Schweidnitz*, fut une dame illustre en Allemagne par la connoissance qu'elle acquit des beaux arts, de plusieurs sciences, & particuliérement de l'Astronomie qui fit sa principale occupation; c'est ce qui paroît par les tables astronomiques qu'elle mit au jour en 1643 & en 1645, sous le titre d'*Urania propitia*. Cet ouvrage a été réimprimé depuis à Francfort. (*D. J.*)

SCHWEIDNITZ, (*Géog. mod.*) principauté d'Allemagne dans la Silésie, entre les principautés de Lignitz & de Breslaw au nord, celle de Brieg à l'orient, la Bohème au midi, & la principauté de Jawer au couchant. Elle tire son nom de sa capitale. (*D. J.*)

SCHWEINFURT, (*Géog. mod.*) ville impériale d'Allemagne dans la Franconie, sur le Mein à droite, dans un terroir fertile en vin & en blé, à 10 lieues au nord-est de Wurtzbourg; elle est libre & impériale. C'est une des places d'Allemagne des mieux fortifiées. *Long.* 33. *lat.* 50. 48.

Cuspinien (Jean), écrivain du xvj. siecle, naquit à *Schweinfurt*, & mourut à Vienne en Autriche. Il a publié, 1°. un commentaire des consuls, des césars & des empereurs romains; 2°. une histoire d'Autriche; 3°. une histoire de l'origine des Turcs, & d'autres ouvrages. Nicolas Gerbel a écrit sa vie. (*D. J.*)

SCHWEINITZ, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade dans le cercle de la haute Saxe sur l'Elster, au midi oriental de Wittemberg.

SCHWETZA, (*Géog. mod.*) petite ville entiérement délabrée de Pologne, dans le palatinat de Culm, sur la gauche de la Vistule, entre Culm au midi, & Graudentz au nord. Le grand-maître de l'ordre teutonique s'en saisit l'an 1310.

SCHWINBORG, (*Géogr. mod.*) ou *Swinborg*, ou *Suimeburg*, ville de Danemark sur la côte orientale de l'île de Funen. Ce fut de-là que partit Charles Gustave roi de Suede, lorsqu'il passa au mois de Février 1638, sur la glace avec son armée, pour se rendre de l'île de Funen dans celles de Langeland, de Falster & de Sélande. *Long.* 23. 32. *lat.* 55. 10.

SCHWITZ, (*Géog. mod.*) ou *Switz*; canton de la Suisse; le cinquieme entre les treize qui composent le corps helvétique, & le second des *laender* ou des petits cantons.

Ce canton a eu l'honneur de donner son nom à toute la nation, que les François par corruption du mot appellent *Suisse*. On dit que comme le pays de *Schwitz*, qui est à l'orient du lac de Lucerne, étoit le plus exposé aux courses des Autrichiens, ceux-ci voyant les gens de *Schwitz* toujours les premiers à combattre contre eux, donnerent à ces montagnards ligués le nom de *Schwitzer*; ensuite ce nom étant demeuré à tous ceux qui sont entrés dans la ligue de la liberté, il s'est insensiblement communiqué à tout le corps helvétique; mais voici quelque chose de plus vraisemblable. La victoire des Suisses contre les troupes de Léopold duc d'Autriche, fut gagnée en 1315, dans le canton de *Schwitz*. Les deux autres cantons d'Uri & d'Underwald donnerent ce nom à leur alliance, laquelle devenant plus générale, fait encore souvenir par ce seul nom, de la victoire qui leur acquit la liberté.

Les habitans du canton de *Schwitz* pourroient bien avoir été dans leur origine une peuplade des Goths. Une chose certaine, c'est que Théodoric roi des Goths en Italie, étoit maître de toutes les Alpes rhétiques, qui comprennent non-seulement le pays des Grisons, mais encore ceux d'Uri & de quelques cantons voisins; & il est fort possible que pour y affermir son autorité, & pour s'assurer de ces passages importans d'Italie en Allemagne, il ait envoyé des colonies en quelques endroits de ces montagnes auparavant inhabitées.

Quoi qu'il en soit, le canton de *Schwitz* est borné au nord par les cantons de Zurich & de Zoug, au midi par celui d'Uri, au levant par celui de Glaris, & au couchant par le lac des quatre cantons. La richesse de ses habitans ne consiste guere qu'en troupeaux. Le chef-lieu de ce canton est le bourg de *Schwitz*, situé près de la rive orientale du lac des quatre cantons, dans une campagne assez

agréable, entre de hautes montagnes, près d'une riviere nommée *Mutta*, à 6 lieues au sud-est de Lucerne. Ce bourg a une église paroissiale, deux couvens de capucins, un monastere de religieuses & une maison de ville.

C'est dans ce bourg que se tiennent les assemblées générales du pays; c'est aussi dans ce lieu que réside la régence, qui est composée de 60 personnes. *Long.* 26. 15. *lat.* 47. 5. (*D. J.*)

SCIACCA, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile dans le val de Mazara, sur la côte méridionale au pié d'une montagne, avec un château & un port. C'est un des grands magasins de blé de tout le pays. Quelques-uns croient que c'est l'ancien lieu nommé *ad aquas Labodas*. *Long.* 30. 35. *lat.* 39. 32.

SCIADEPHORE, s. m. (*Antiq. d'Athènes.*) σχιαδηφόρος. Les Athéniens appelloient *sciadephores*, les femmes étrangeres qui demeuroient à Athènes, parce qu'elles étoient obligées à la fête des Panathénées, de porter des parasols pour garantir les Athéniennes du soleil ou de la pluie; ce mot vient de σχίαδεια, *parasol*, *ombelle*, & φερῶ, *je porte*. Potter. *archæol. græc. lib. c. x. tom. I. pag.* 56. (*D. J.*)

SCIADES, (*Littérat.*) c'est le nom qu'on donnoit au bonnet des empereurs grecs.

SCIÆSSA, (*Géog. anc.*) lieu du Péloponnese dans l'Achaïe propre. Ce lieu, dit Pline, *lib. IV. c. v.* est célebre par les sept collines qui l'entourent, & qui le rendent si sombre que les rayons du soleil ont de la peine à y pénétrer. (*D. J.*)

SCIAGE, s. m. (*Méchan.*) action de scier. Il se dit aussi de l'effet qui s'en produit. Il y a des moulins à vent & à eau pour le *sciage* des bois; ces moulins ont plusieurs scies paralleles qui se levent & s'abaissent perpendiculairement; ils n'ont besoin que de peu d'ouvriers, pour pousser les pieces de bois qui sont sur des rouleaux ou suspendues avec des cables, à mesure que le *sciage* s'avance. M. Félibien, dans ses *principes d'architecture*, parle aussi des longues scies de fer sans dents, inventées par un nommé *Misson*, marbrier, pour le *sciage* des marbres dans le roc même d'où on les tire; mais cette invention n'a pas fait fortune. (*D. J.*)

SCIAGE, *bois de*, (*Commerce de bois.*) On appelle *bois de sciage* celui qui est débité avec la scie, pour le distinguer du bois de brin, qui n'est qu'équarri avec la coignée; & du bois de mairrain, qui n'est que fendu avec un instrument de fer tranchant en forme d'équerre. Les planches, les solives, les poteaux, les chevrons, sont des *bois de sciage*. Il s'en faut bien que le *bois de sciage* soit aussi bon que le bois de brin. Ce sont les scieurs de long qui les débitent. (*D. J.*)

SCIAGRAPHIE, s. f. *en Astronomie*, est un terme dont quelques auteurs ont fait usage pour exprimer l'art de trouver l'heure du jour ou de la nuit par l'ombre du soleil, de la lune, des étoiles. *Voyez* CADRAN & GNOMONIQUE. Ce mot vient de σκία, *ombre*, & de γράφω, *je decris.* (*O*)

SCIAMACHIE, ou SCAMACHIE, s. f. (*Gymn. médicin.*) σκιαμάχια, de σκία, μαχομαί, *combattre*; espece d'exercice en usage chez les anciens, qui consistoit dans des agitations des bras pareilles à celles d'une personne qui se battoit contre son ombre.

On mettoit ces sortes d'exercices au rang des gymnastiques médicinaux, parce que le combattant luttoit de la tête & des talons, ou avec des gantelets contre une ombre. Il doit, dit Oribase, se servir non-seulement de ses mains, mais encore de ses jambes, en luttant avec une ombre, se mettre quelquefois dans l'attitude d'un homme qui saute & qui se jette sur son adversaire, & faire usage de ses talons comme un lutteur; tantôt il doit s'élancer en devant, & tantôt se retirer comme forcé par un adversaire plus fort que lui.

Le combattant dans cette sorte d'exercice ne luttoit pas toujours contre une simple ombre, mais quelquefois contre un poteau. Il est fait mention de cette *umbratilis pugna* dans Platon, qui dit de ceux qui combattoient sans adversaires, qu'ils ne faisoient que σκιαμαχεῖν, *combattre*

contre une ombre. S. Paul dans sa *I. Cor. jx.* 26. y fait allusion par ces mots οὕτω πυκτεύω, ὡς οὐκ ἀέρα δέρων.

La *sciamachie* est propre à dissiper une sensation de lassitude, à fortifier les jambes, & à renforcer tout le corps; mais nous ne pratiquons plus ces sortes d'exercices. (*D. J.*)

SCIAMANCIE *ou* SCIOMANCIE, s. f. espece de divination qui consistoit à évoquer les ames des morts, pour apprendre d'eux l'avenir. Ce fut par la *sciamancie* que la pythonisse d'Endor évoqua l'ombre de Samuel lorsque Saül vint la consulter sur l'évenement de la bataille qu'il alloit livrer aux Philistins. *Liv. I. des Rois, ch. xxviij.*

Ce mot est formé du grec μαντεια, *divination*, & σκια, *ombre*, qui dans un sens métaphorique signifioit *ame*; car les anciens prétendoient que dans la *sciamancie* ce n'étoit pas l'ame des morts qui apparoissoit, mais un spectre ou simulachre qui n'étoit ni l'ame ni le corps, mais seulement la représentation de celui-ci & que les Grecs nommoient ειδωλον, & les Latins *imago* ou *umbra*.

SCIARRI (*Hist. nat.*) c'est ainsi qu'on nomme en Sicile les ruisseaux de matiere liquide & vitrifiée qui sortent des flancs & de la bouche du mont Etna, dans le temps de ses éruptions. *Voyez l'article* LAVE.

SCIAS, (*Géogr. anc.*) petite contrée de l'Arcadie. Pausanias, *Arcad. l. VIII. ch. xxxv.* la met sur la route de Mégalopolis à Methydrium. On y voit encore, dit-il, quelques restes d'un temple de Diane sciatide, bâti, à ce qu'on croit, par Aristodeme pendant sa domination. A dix stades de-là on voyoit Clarisium, ou plutôt l'emplacement de cette ville. (*D. J.*)

SCIATERE, s. m. *sciater*, (*Gnomoniq.*) nom que Vitruve donne à une aiguille qui marque par son ombre une certaine ligne, telle, par exemple, que la méridienne. C'est de-là qu'on a donné le nom de *sciatérique* à la science de disposer un stile, une aiguille, ensorte qu'elle montre les heures du jour par son ombre. (*D. J.*)

SCIATÉRIQUE, s. f. est le nom qu'on donne quelquefois à la gnomonique, parce qu'elle enseigne à déterminer les heures par le moyen de l'ombre, σκια, *Voyez* GNOMONIQUE & CADRAN. (*O*)

SCIATHUS, (*Géogr. anc.*) île de la mer Egée, selon Pomponius Méla, *liv. II. ch. vij.* & Ptolomée, *liv. III. ch. xiij.* Ce dernier y met une ville de même nom; elle étoit située à l'orient de la Magnésie, contrée de la Thessalie, & au nord de l'Eubée. Cette île conserve son ancien nom, car on l'appelle aujourd'hui *Sciatti*, & dans les cartes marines *Sciatta*, *voyez* SCIATTA. (*D. J.*)

SCIATIQUE, adj (*Anat.*) Le nerf *sciatique* est formé par l'union de la derniere paire lombaire, & les quatre premieres sacrées, & quelquefois par l'union des deux dernieres paires lombaires, & des trois premieres sacrées; il se glisse obliquement sous la grande échancrure de l'os des ailes; il donne des filets aux muscles piriformes, aux jumeaux, & au carré de la cuisse; il s'étend entre la tubérosité de l'ischium & le grand trochanter, tout le long de la partie interne du fémur; il jette dans ce trajet, plusieurs filets aux muscles fessiers, & aux autres parties voisines, & lorsqu'il est parvenu au creux du jarrêt, on lui donne le nom de *nerf poplité*; il se divise là en deux branches qui s'accompagnent & s'écartent ensuite peu-à-peu, en se glissant derriere les condyles du fémur; la grosse est interne, la petite est externe, elles vont se distribuer à toute la jambe & peuvent s'appeller dans ce trajet *nerfs sciatiques cruraux*.

La grosse branche *sciatique*, qu'on peut aussi appeller *sciatique tibiale*, après avoir formé plusieurs rameaux, passe derriere la malléole interne, par un ligament annulaire particulier, & va gagner en-dessous la plante du pié, où après avoir fourni plusieurs rameaux, elle se divise en deux branches nommées *nerfs plantaires*. *V.* PLANTAIRE.

La petite branche *sciatique*, ou *sciatique* interne, qu'on nomme aussi *sciatique péroniere*, outre les rameaux qu'elle jette aux parties externes de la jambe & du pié,

s'unit par différens filets avec la grosse branche & les nerfs plantaires.

SCIATIQUE, s. f. (*Médecine.*) espece de goutte, ainsi appellée parce qu'elle a son siege à la hanche. *Voyez* GOUTTE. Ce nom, de même que le latin *ischia*, est dérivé du grec ἰσχιάδα, formé de ἴσχιον, *hanche.*

Les premieres atteintes de *sciatique* se font ressentir pour l'ordinaire dans l'os sacrum; la douleur vive qui en est le symptome caractéristique, se répand de-là avec plus ou moins de rapidité sur la hanche, d'où elle s'étend quelquefois tout le long de la cuisse jusqu'au genou, & même dans quelques malades jusqu'aux piés. La vivacité de la douleur, de même que sa durée, varient extrêmement; il y a des cas où la partie affectée est si douloureuse & si sensible, qu'elle ne peut supporter l'application d'aucun corps étranger, & qu'elle ne permet au malade aucune espece de mouvement; l'immobilité de la cuisse est la suite ordinaire des douleurs, même modérées; la jambe & le pié partagent quelquefois cette incommodité, & dans les violentes douleurs, les muscles qui meuvent le tronc du côté de la partie affectée, sont dans une tension violente, & ne peuvent qu'avec peine & en redoublant les douleurs, exécuter leurs divers mouvemens; le malade est obligé de garder toujours la même situation, souffrant quand il veut se baisser, souffrant aussi quand il fait effort pour se redresser. Dans d'autres cas & sur-tout chez les gens vieux, dans qui la douleur devenue comme habituelle est moins aiguë, les mouvemens sont plus libres sans cesser d'être tout-à-fait douloureux; la tumeur de la partie affectée n'est point constante, non plus que la rougeur; ces symptomes accidentels ne s'observent pas plus souvent, il est aussi très-rare que la fievre survienne, le pouls conserve son rithme ordinaire, on peut seulement l'appercevoir un peu agité & convulsif dans le fort de la douleur. Il n'y a point de temps déterminé pour la durée de la *sciatique*, on sait seulement qu'elle est d'autant plus courte que les symptomes sont si violens; la longueur des intervalles entre chaque paroxisme, n'est point non plus décidée, elle varie non-seulement dans les différens malades, mais encore dans le même sujet; en général ce temps de rémission est plus court dans les vieillards & dans les *sciatiques* invétérées; communément les paroxismes reviennent tous les ans, lorsque les froids commencent à se faire sentir. Hippocrate range la *sciatique* parmi les maladies d'automne, *aph. 22. lib. III.* mais il y a des maladies qui en éprouvent deux ou trois attaques par an, & quelques-uns ont continuellement une douleur plus ou moins forte, qui gêne un peu leurs mouvements, que les temps pluvieux, variables, inconstans, rendent beaucoup plus sensibles, & qui est en conséquence pour eux un excellent barometre.

Les causes éloignées de la *sciatique* sont absolument les mêmes que celles de la goutte, & par conséquent très-obscures & totalement inconnues, comme on l'a judicieusement remarqué à l'*article* GOUTTE, où l'on a très-bien prouvé que toutes celles qu'on a successivement accusées, n'y avoient pas constamment part, & ne produisoient ces effets que comme jettant du trouble dans l'économie animale, & parvertissant en général l'exercice des fonctions, comme toutes sortes d'excès; on sait seulement que les causes évidentes dont l'action tombe sous les sens, comme les coups, les blessures, les chutes, les contusions, n'occasionnent jamais la *sciatique*, quoiqu'elles puissent donner naissance à des douleurs dans les mêmes parties; celles qui contribuent à produire la *sciatique*, n'agissent que lentement, d'une maniere cachée, insensible, & par-là même plus sûre & plus durable; la plus ordinaire de ces causes est l'habitation trop long-temps continuée dans des endroits humides, marécageux, *&c.* mais toutes ces causes ne font le plus souvent que mettre en jeu ou déterminer une disposition héréditaire, communiquée par des parens sujets à ces maladies; ce germe, héritage funeste, reste caché, sans force & sans effet, pendant les premieres années de la vie, il se développe avec l'âge, & par l'excès ou les erreurs dans l'usage de

ce qu'on appelle en terme de l'école, les *six choses non-naturelles*, il manifeste enfin sa présence par les symptomes que nous avons décrits ; mais en quoi consiste cette disposition, quel est le vice qui produit immédiatement la *sciatique* & les maladies arthritiques ? où réside-t-il ? est-ce dans les parties solides, dans les nerfs ou dans les humeurs ? c'est sur quoi les médecins sont partagés, chacun alléguant de son côté des preuves, si-non démonstratives pour l'opinion qu'il soutient, du moins assez fortes pour détruire le sentiment de son adversaire ; il en résulte que ces questions n'ont point été résolnes encore d'une maniere satisfaisante, & l'inutilité des efforts qu'on a faits de part & d'autre pour en venir à bout, prouve évidemment & la difficulté de l'entreprise, & le courage de ceux qu'elle n'a pas rébutés. Les anciens ont avancé très-gratuitement, que c'étoient des vents enfermés profondément dans les chairs, qui donnoient naissance à la *sciatique*, les modernes n'ont pas été plus fondés à l'attribuer à un dépôt de matieres âcres, épaisses, tartareuses, & à imaginer ces qualités dans la masse générale des humeurs ; d'autres ont avancé trop généralement, que les nerfs seuls avoient part à la production de la *sciatique*, & qu'elle étoit en conséquence une maladie purement spasmodique ou nerveuse ; ceux qui auroient pris un milieu, & qui en auroient fait une maladie mixte humorale & nerveuse, n'auroient-ils pas approché plus de la vérité, ou du moins de la vraisemblance ? Stahl & ses disciples Neuter, Junker, *&c.* ont fait encore jouer ici fort inutilement, pour ne rien dire de plus, un grand rôle à leur ame ouvriere ; mais comme ils n'ont vu résulter aucun avantage de ces douleurs vives, opiniâtres & périodiques, ils ont cherché ailleurs un motif qui ait pu déterminer l'ame qui n'agit jamais sans raison, à exciter cette affection ; ils ont en conséquence imaginé que la *sciatique* devoit sa naissance aux mouvements plus considérables & aux efforts de l'ame qui, pour le plus grand bien du corps, méditant l'excrétion hémorrhoïdale, n'avoit pu l'obtenir ; ainsi les humeurs poussées en plus grande abondance vers ces parties, se répandoient aux environs & se jettoient préférablement sur la hanche ; de façon que suivant eux, la *sciatique* n'est produite que par l'erreur ou l'impuissance de l'ame, qui est mise en dépense de forces, qui a troublé toute la machine sans avoir des forces suffisantes & sans savoir si ce trouble auroit une issue favorable. Un peu plus de connoissance dans cet être intelligent, l'auroit fait rester dans l'inaction jusqu'à-ce qu'il eût été bien instruit que tous les vaisseaux étoient disposés convenablement, & les humeurs préparées à seconder ses efforts ; & si ce principe du mouvement eût eu plus d'empire sur la machine, il auroit forcé les obstacles qui s'opposoient à ses desseins, & au lieu d'une maladie fâcheuse, auroit excité une évacuation salutaire ; par ce moyen, la *sciatique* eût été à jamais inconnue, au grand avantage de l'humanité, tant la puissance & les lumieres sont nécessaires au chef d'un état, & tant il importe, quand on imagine, de faire accorder ses idées, sinon avec la vérité, du moins avec la vrasemblance.

Nous ne tirons de l'observation presque aucun éclaircissement sur ce qui regarde cette maladie, soit qu'on l'ait trop négligée, rebuté par le travail pénible & sec qu'elle exige, pour courir la carriere plus facile & fleurie du raisonnement, soit qu'en effet elle soit peu lumineuse par elle-même dans ce cas ; la plupart des observations qu'on a faites sur le cadavre, n'ont découvert dans les parties affectées, aucun dérangement sensible. Cependant Riviere rapporte que la veuve de Pierre Aubert ayant à la hanche des douleurs très-vives qui s'étendoient jusqu'au pié, accompagnées d'une tumeur dont la pression faisoit redoubler la douleur, qui devenoit quelquefois lancinante ; on soupçonna un abscès profond, on porte en conséquence le fer & le feu sur cette partie, l'ouverture faite ne donne issue à aucune matiere purulente, quinze jours après le malade devient hydropique & meurt peu de temps après ; on ouvre le cadavre, on disseque la cuisse, & on trouve

trouve dans la partie où l'on avoit jugé l'abscès, de petites glandes tombées en suppuration, mais dont le pus ne pouvoit s'échapper. *Observ.* 43. *centur. II.* Fabrice Hildan donne une observation à-peu-près semblable, d'un ouvrier en bois nommé *Amedée*, qui après avoir été pendant deux ans tourmenté de diverses maladies essuya de vives attaques de *sciatique* auxquelles il succomba ; en disséquant la partie affectée, on trouva près du grand rotateur du fémur droit, un amas de liqueur purulente dont le poids auroit excédé une livre, & qui en rongeant & relâchant les ligamens de l'articulation, avoit sans doute donné lieu à la luxation qu'on avoit observée dans le malade, & on rencontra sous le muscle près du côté gauche, un athérome qui contenoit plus de deux livres de pus très-épais. *Obs.* 71. *centur. I.* Il paroît que ces deux maladies qu'on a jugé être des *sciatiques*, à cause du siege de la douleur, n'en étoient point en effet, sur-tout la derniere, où la douleur étoit la suite du dépôt qui se formoit & qui étoit vraisemblablement critique, ayant lieu dans un homme cacochime, & le délivrant d'un état valétudinaire où il avoit langui l'espace de deux ans ; en général, on ne trouve rien qui ne soit naturel dans la hanche, la cuisse des personnes qui ont gardé la *sciatique* pendant très-long-temps, & ce n'est que sur des conjectures qu'on a établi que le siege de cette maladie devoit être dans le muscle aponévrotique, placé à la partie supérieure interne de la cuisse, d'où il se prolonge le long de cette partie & de la jambe, occupant plus ou moins d'étendue, jusqu'au pié, & qu'on connoît même en françois, sous le nom latin de *fascia lata* ; ces conjectures sont fondées sur la sensibilité extrême des parties tendineuses (quoique paroissent prouver de contraire les expériences fautives de M. de Haller), & sur la place qu'occupe la douleur exactement correspondante à celle du *fascia lata*; lors même qu'elle s'étend jusqu'aux piés.

Le peu que nous tenons de l'observation & qui ne répand presque aucun jour sur la nature de cette maladie, c'est que les personnes les plus sujettes à la *sciatique* sont celles qui naissent de parens qui en ont été attaqués, ou qui ont eu la goutte dans quelque autre partie ; elle est plus familiere aux hommes qu'aux femmes, & n'attaque guere que celles qui sont robustes, & qui par le tempérament & la façon de vivre sont plus semblables aux hommes ; les jeunes gens & les adultes y sont moins exposés qu'aux autres especes de gouttes, il semble que ce soit une maladie plus particuliérement réservée aux vieillards ; elle succede quelquefois à la cessation des regles, des hémorrhoïdes, à la supression des évacuations naturelles ou accoutumées, aux rhumatismes, & rarement à la goutte ; elle y dégénere plus souvent, & même assez promptement quand elle est très-vive, c'est-à dire, la goutte se porte plus ordinairement de la hanche, aux piés & aux mains, que de ses parties à la hanche.

La *sciatique* est d'ailleurs une maladie plus incommode que dangereuse ; rarement elle contribue à accélérer la mort du malade, quelques auteurs croient plutôt qu'elle sert à la retarder ; du moins est-il certain que les personnes attaquées de cette maladie vivent assez long-temps ; seroit-ce simplement parce qu'elle ne commence que dans un âge très-avancé, & qu'elle n'a lieu que dans certains tempéramens robustes qui n'auront pas été assez affoiblis par les excès, ou pas assez fortifiés faute d'exercice ? Il est extrêmement difficile, & peut-être imprudent de la guérir, & d'autant plus qu'elle est plus invétérée ; Stahl prétend que la *sciatique*, les hémorrhoïdes, la néphrétique & le calcul se rencontrent très-souvent ensemble, se succédent & se produisent réciproquement ; cette prétention est justifiée à certains égards par l'observation ; on a remarqué en général & assez vaguement, que les maladies arthritiques avoient beaucoup de rapport du côté des causes avec le calcul ; ce qui regarde les hémorrhoïdes n'est point aussi constaté ; & l'âge où la *sciatique* paroît le plus fréquemment est très-peu approprié pour cette évacuation. S'il est arrivé quelquefois, ce que j'ignore, que les hémorrhoïdes aient terminé la *sciatique*, elles ont cela de commun avec toutes les autres

excrétions & avec tous les remedes qui font dans la machine une grande révolution ; le seul danger que courent ces malades, c'est que la tête du *fémur* sorte de l'articulation, & les rende boiteux ; il se ramasse alors dans ces parties, suivant l'observation d'Hippocrate, beaucoup de mucosité & quelquefois la jambe maigrit & se desseche, tout le corps même tombe dans l'athrophie & dans cette espece de phthisie, *tabes*, qu'il appelle *ischiadique*, ἰσχιάδικην, 60. *lib. vj*. le feu seul porté dans cette partie peut prévenir ces accidens. *Aphor*. 59. & 60. *lib. VI*.

De toutes les especes de gouttes, la *sciatique* est unanimement regardée comme la plus opiniâtre & la plus rébelle aux différens secours que la médecine a fournis ; on a épuisé pour venir à bout de la guérir surement & constamment, avec aussi peu de succès, les altérans que les évacuans ; on a passé des purgatifs aux sudorifiques, de ceux-ci aux diurétiques ; les apéritifs, les astringens, les spiritueux, les délayans, les relâchans, les adoucissans ont été successivement employés ; en un mot, on a changé chaque fois de méthode, preuve certaine qu'il n'y en avoit aucune de bonne, & peut-être qu'on n'en doit point chercher de générale, ou même d'aucune espece. L'usage à-peu-près inutile de tous ces divers médicamens, a donné naissance à cette multiplicité de secrets que l'on a débités à l'ordinaire comme des remedes infaillibles ; les charlatans se sont emparés de cette maladie & l'on y a ajouté d'autant plus de confiance qu'ils promettoient davantage ; loin d'être rebutés par les efforts inutiles des médecins éclairés ; ils n'en étoient que plus encouragés, & effectivement ils avoient raison, ils ne risquoient par le mauvais succès que d'être mis à leur niveau, & s'ils réussissoient ils étoient regardés comme bien supérieurs ; l'intérêt du malade n'étoit compté pour rien ; ils donnoient avec cette aveugle présomption & cette témérité souvent funeste que laisse l'ignorance, les remedes les plus actifs qui jettoient un trouble considérable dans toute l'économie animale ; d'où il est résulté que les malades assez robustes pour supporter ce trouble, & dans qui il tournoit heureusement, étoient guéris ou beaucoup soulagés, & ceux qui étoient moins bien constitués sans être délivrés de leur maladie, tomboient dans d'autres plus sérieuses, ou même mouroient assez promptement. On a répandu un grand nombre de recettes presque uniquement composées de poudres tempérantes, d'absorbans, de terreux, & de médicamens de cette espece ; au moins ces remedes absolument inefficaces ne pouvoient produire aucun mauvais effet, & n'avoient d'autre inconvénient que celui d'amuser le malade & d'épuiser sa bourse ; il n'en est pas de même d'une autre espece de remedes qui séduisoient d'abord par leur efficacité, mais dont le danger étoit d'autant plus grand que leur succès apparent avoit été plus marqué ; je parle des amers nerveux, anti-spasmodiques, & du quinquina sur-tout ; il n'est pas douteux que par leur moyen on ne puisse venir à bout d'éloigner, de suspendre pendant un temps considérable les paroxysmes, ou même d'empêcher tout à fait leur retour ; mais quelques observations bien constatées font voir que les malades qui en avoient éprouvé les effets les plus heureux, devenoient après quelques temps languissans, valétudinaires, sujets à beaucoup d'incommodité, & que plusieurs étoient emportés par des morts subites. Ainsi les conseils les plus salutaires qu'on puisse donner aux personnes attaquées de la *sciatique*, est de ne faire aucun remede interne, parce qu'ils sont tous dangereux ou inefficaces ; de vivre sobrement, d'éviter tout excès dans le boire, le manger & les plaisirs vénériens ; d'être plus réservés sur la quantité des alimens & des boissons, que sur leur qualité, de se garantir soigneusement du froid ; d'être toujours habillés chaudement, & de façon à entretenir la liberté de la transpiration, de porter en conséquence sur la peau des corsets d'étoffe de laine, & sur-tout de flanelle, & au moins d'en envelopper la partie affectée, d'avoir quelquefois recours aux frictions seches avec des brosses de crin ou des étoffes de laine ; on peut les faire générales ; on doit les faire particulieres & locales, & enfin d'user d'un exercice modéré.

Quant aux remedes topiques qu'on emploie principalement dans le temps du pa-

roxysme, on en a varié les formules à l'infini; les uns ont conseillé des remedes chauds, d'autres ont préféré des adoucissans, des relâchans; ceux-ci ont employé les narcotiques, & ceux-là les spiritieux fortifians; il y en a qui ont eu recours à l'application des sangsues & à des saignées locales ou à des scarifications, quelques autres ont beaucoup vanté les vertus des ventouses, & du feu même appliqué à nud; ils se sont fondés sur la pratique assez heureuse des Japonois & des Chinois qui brûlent la moxe sur la partie affectée. Hippocrate avant eux s'étoit déclaré partisan de cette méthode, il tient beaucoup pour l'usage du feu dans les maladies qui ne cédent pas à l'efficacité des autres remedes; le fer, dit-il, emporte les maladies rébelles aux médicamens, & le feu vient à bout de celles qui résistent au fer. *Aphor. 6. lib. VIII.* il paroît même avoir connu l'usage de la moxe, du moins la combustion qu'il propose avec le lin crud dans les cas de *sciatique* & de douleur fixe lui est assez analogue. *Lib. de affection. sect. v.* ce remede souvent efficace n'est point assez goûté dans nos climats; les machines délicates qui l'habitent, trop effrayées par le feu, trouveroient le remede pire que le mal; pour ce qui regarde les autres topiques; ils sont tous déplacés dans le temps du paroxysme, excepté peut-être les vapeurs spiritueuses des plantes ou des résines aromatiques brûlées. Si les douleurs sont modérées, il faut les souffrir patiemment. Si elles sont trop vives & absolument insupportables, qu'on ait recours aux narcotiques pris intérieurement ou appliqués sur la partie; je me suis servi quelquefois pour soulager avec assez de succès d'un liniment fait avec l'huile de vers & quelques gouttes d'esprit volatil de corne de cerf & de laudanum liquide de Sydenham. En général, il faut suivre le conseil que donne la goutte dans le discours sensé que Lucien lui fait tenir dans son τραγοποδαγρα, après avoir détaillé une partie des remedes dont on s'est servi en différens temps pour la combattre, après avoir passé en revue les trois différens regnes, & avoir remarqué qu'il n'y a point de méthode constante, que chacun en emploie de différente, que souvent: *Alius incantamentis impostorum deluditur.* Elle finit par cette observation importante qui devroit être gravée profondément dans la tête des malades, que la *sciatique* ou toute autre espece de goutte tourmente:

A facientibus hæc atque irritantibus me
Soleo occurrere multo iracundior;
Iis vero qui cogitant adversum me nihil,
Benignam adhibeo mentem facilisque ero.

Les personnes d'un âge fort avancé doivent plus que tout autre suivre un conseil si judicieux; 1°. parce que leurs douleurs sont beaucoup plus supportables, & en second lieu, parce qu'ils ont beaucoup moins d'espérance de guérison; il ne faudroit pas moins pour eux que les vertus miraculeuses de la pierre philosophale ou le bain enchanté de Médée, dans lequel l'heureux Æson laissa sa vieillesse & toutes les incommodités qui en sont le funeste apanage.

Ayant eu malheureusement l'occasion d'observer des vives attaques de *sciatique* sur la personne dont la santé m'est la plus précieuse, sur le meilleur & le plus tendrement chéri des peres, j'eusse ardemment souhaité trouver un remede assûré, & exempt de danger & d'inconvéniens; & j'ai été convaincu par la suite qu'il n'y en avoit point de supérieur à la patience & à la sobriété: par leur moyen, les paroxysmes ont été moins fréquens & les douleurs plus supportables; puissent-elles s'affoiblir ainsi de plus en plus pendant le cours d'un grand nombre d'années! (*m*)

SCIATTA, (*Géog.*) *mod.*) île de l'Archipel, près de la côte de la Janna; c'est l'île que les anciens Grecs & latins ont nommée *Schiatos* ou *Sciathus*, & qui est encore appellée *Sciotho* ou *Schiati* par les Italiens, & *Sciatta* dans les cartes marines.

Elle est à deux lieues à l'occident de l'île de Scopélo, dont elle est séparée par un trajet d'une pareille largeur à une même distance à l'orient de la Magnésie (contrée de la Thessalie & du golfe de Volo, & environ à quatre lieues au septentrion de l'île Négrepont. C'est à cause de la proximité où elle se trouve avec cette derniere,

qu'Etienne le géographe la nomme une *île de l'Eubée*.

On lui donne 22 milles de circuit ; & anciennement elle avoit deux villes, dont une portoit aussi le nom de *Schiatos* ; mais elle fut ruinée par Philippe pere d'Alexandre. Butius Sura, envoyé de Lentius gouverneur de la Macédoine de la part des Romains, se rendit maître de cette île qui servoit alors de retraite aux Corsaires. (*D. J.*)

SCIE, s. f. (*Hist. nat. Ichtiolog.*) *pristis*, *serra*, très-grand poisson de mer auquel on a donné le nom de *scie*, parce qu'il a la partie antérieure de la tête terminée par un os long, dur, mince & large, qui a de longues dents de chaque côté, ce qui lui donne beaucoup de ressemblance avec une *scie* dentée des deux côtés. La face supérieure de cet os est rude, & il a une couleur cendrée. Ce poisson est mis au rang des cétacés, on le trouve dans la mer des Indes. Rondelet, *hist. nat. des poissons, part. I. liv. XVI. Voyez* POISSON.

SCIE, *la*, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Seja*, petite riviere de France en Normandie, au pays de Caux, où elle a sa source. Elle arrose plusieurs villages, & se rend dans la mer près de Dieppe, à sept lieues de son origine. (*D. J.*)

SCIE, s. f. (*Outil de méchanique.*) instrument pour fendre & diviser en plusieurs pieces diverses matieres solides, comme le marbre, la pierre, le bois & l'ivoire, &c. La *scie* est un des outils des plus utiles qui aient été inventés pour le méchanique. La fable en attribue l'invention à Icare, qui, non moins ingénieux que son pere Dédale, enrichit comme lui les arts encore naissans de plusieurs découvertes qui ont servi à les perfectionner. On dit qu'il l'inventa sur le modele de l'arête d'un poisson plat, tel, par exemple, qu'est la sole. La *scie* est de fer avec des dents, mais différemment limées & tournées, suivant l'usage auquel elle est destinée. Il y a aussi des *scies* sans dents, qui servent au sciage des marbres & des pierres.

Les ouvriers qui se servent le plus communément de la *scie* sont, pour les bois, les Bucherons, les Scieurs de long, les Charpentiers, les Menuisiers, les Ebenistes, les Tourneurs & les Tablettiers ; & pour les pierres, les Marbriers, les Sculpteurs, les Scieurs de pierre, &c. Les Lapidaires ont pareillement leur *scie*, aussi-bien que les ouvriers qui travaillent en pieces de rapport, mais elle ne ressemble presque en rien aux autres. Les dents de toutes ces sortes de *scies* s'affutent & se liment avec une lime triangulaire, en engageant la feuille de la *scie* dans une entaille d'une planche, & l'y affermissant avec une espece de coin de bois.

Toutes les feuilles de *scie* se vendent par les Quincaillers, qui les tirent de Forez & de Picardie : on en trouve aussi chez eux de toutes montées, particuliérement de celles pour la marquetterie, & pour les Tablettiers & Peigniers, dont la monture est toute de fer. (*D. J.*)

SCIE, (*Critique sacrée.*) le supplice de la *scie* étoit en usage chez les Hébreux, si l'on en croit la plûpart des commentateurs ; c'est, selon eux, par ce supplice que David fit punir les Ammonites de Rebbath qui avoient maltraité ses ambassadeurs, *seravit eos*, dit la vulgate *II. Rois*, *xij*. 31. mais cette excessive cruauté entre avec peine dans mon esprit. Le mot hébreu signifie-t-il uniquement *il les fit scier*? Je sais qu'on traduit aussi, *ils ont été sciés* ; le mot ἐπρίσθησαν, dont se sert S. Paul aux Hébreux, *chap. xj. vers.* 37. Cependant il est clair par l'histoire de Susanne, que le terme ἐπρίσθησαν désigne un supplice qui s'exécutoit par le sabre, & non par une *scie*. *Il te coupera par le milieu*, *vers.* 55. ce qui est exprimé plus bas par ces mots, *l'ange de Dieu ayant un sabre, te coupera par le milieu*, ῥομφαίαν ἔχων πρίσαι σε μέσον, *vers.* 60. Or ce passage prouve que chez les Hébreux l'on coupoit un homme avec un sabre, & non avec une *scie*. Nonobstant cette remarque, je ne prétends pas dire que le supplice de la *scie* soit sans exemple dans le monde. Hyde, *de relig. veter. Pers. cap. xiv. p.* 128. rapporte que le roi de Perse Giemsched étant devenu un tyran cruel, Dubak, prince arabe, le poursui-

vit, le vainquit, le fit mettre entre deux planches & le fit *ſcier.* Abulfeda confirme le même fait. (*D. J.*)

SCIE, *inſtrument de Chirurgie*, pour ſcier les os dans l'amputation des membres. *Voyez* AMPUTATION.

Pour examiner cet inſtrument dans toutes ſes parties, il faut la diviſer en trois pieces. *Voyez Pl. XXI. fig.* 1. La premiere eſt l'arbre de la *ſcie*, la ſeconde eſt le manche, & la troiſieme eſt le feuillet. L'arbre de la *ſcie* eſt ordinairement de fer, il eſt fort artiſtement limé & orné de pluſieurs façons qui donnent de l'agrément à l'inſtrument; mais l'eſſentiel eſt de la conſidérer ſous trois différentes pieces. La principale ſuit la longueur du feuillet, & doit avoir (pour une *ſcie* d'une bonne grandeur) onze pouces quelques lignes de long.

Les extrémités de cette piece ſont coudées, pour donner naiſſance à deux branches de différente ſtructure; la branche antérieure a environ 4 pouces 8 lignes de long; elle s'avance plus en avant, & ſon extrémité s'éloigne d'un pouce 8 lignes de la perpendiculaire qu'on tireroit du coude ſur le feuillet. Elle repréſente deux ſegmens de cercle, leſquels s'uniſſent enſemble, forment en-dehors un angle aigu, & leur convexité regarde le dedans de la *ſcie*.

Le commencement du premier cercle forme avec la piece principale un angle qui eſt plus droit qu'obtus; la fin du ſecond cercle eſt fendue de la longueur d'un pouce 5 lignes pour loger le feuillet qui y eſt placé de biais, & qui forme avec ce cercle un angle aigu.

L'extrémité de ce ſecond ſegment de cercle eſt encore percée par un écrou, comme nous allons le dire.

La branche poſtérieure a un pouce de moins que l'antérieure; les deux ſegmens de cercle qu'elle forme ſont moins alongés & plus circulaires. Le premier fait un angle droit avec la piece principale, & le ſecond en fait de même avec le feuillet: ce ſecond cercle ſe termine à une figure plate des deux côtés, arrondie à ſa circonférence, & percée par un trou quarré. L'union de ces deux ſegmens de cercles ne forme pas en-dehors un angle aigu, comme à la branche antérieure, mais ils ſemblent ſe perdre dans une pomme aſſez groſſe, terminée par une mitre taillée à pans, leſquelles pieces paroiſſent être la baſe de toute la machine.

Il ſort du milieu de la mitre une ſoie de près de quatre pouces de long, qui paſſe dans toute la longueur du manche.

La ſeconde partie de la *ſcie* eſt le manche, il eſt fait de même que celui que nous avons fait remarquer au couteau d'amputation; mais ſa ſituation n'eſt pas la même, car au-lieu de ſuivre la ligne qui couperoit la *ſcie* en deux parties égales ſuivant ſa longueur, il s'en éloigne d'un demi-pouce, & s'incline vers la ligne qui ſeroit prolongée de l'axe du feuillet; méchaniſme qui rend la *ſcie* fort adroite, & fait tout autant que ſi le manche étoit contigu au feuillet, ſans pour cela la rendre plus peſante.

L'avance recourbée, ou le bec du manche de la *ſcie* eſt encore tourné du côté des dents du feuillet, afin de ſervir de borne à la main du chirurgien. Ce manche eſt percé dans le milieu de ſon corps ſuivant ſa longueur, ce qui ſert à paſſer la ſoie de l'arbre qui doit être rivée à ſon extrémité poſtérieure.

Le feuillet & les pieces qui en dépendent font la troiſieme partie de la *ſcie*.

Ce feuillet eſt un morceau d'acier battu à froid, quand il eſt preſque entiérement conſtruit, afin qu'en reſſerrant par cette méchanique les pores de l'acier, il devienne plus élaſtique; ſa longueur eſt d'un bon pié ſur treize ou quatorze lignes de large; ſon épaiſſeur eſt au-moins d'une bonne ligne du côté des dents, mais le dos ne doit pas avoir plus d'un quart de ligne.

On pratique ſur la côte la plus épaiſſe de ce feuillet de petites dents faites à la lime, & tournées de maniere qu'elles paroiſſent ſe jetter alternativement en-dehors, & former deux lignes paralleles; ce qui donne beaucoup de voie à l'inſtrument, & fait qu'il paſſe avec beaucoup de facilité & ſans s'arrêter.

La trempe des feuillets de *ſcie* doit être

par paquets & même recuite, afin qu'elle soit plus douce, que la lime puisse mordre dessus, & qu'elle ne s'engrene point, comme nous l'avons démontré en parlant des couronnes du trépan.

Les extrémités du feuillet sont percées, afin de l'assujettir sur l'arbre par des méchaniques différentes; car son extrémité antérieure est placée dans la fente que nous avons fait observer à la fin du second segment de cercle de la branche antérieure, & elle y est assujettie par une vis qui la traverse en entrant dans le petit écrou que nous avons fait pratiquer à l'extrémité de cette branche.

L'autre extrémité du feuillet est plus artistement arrêtée sur la branche postérieure, elle y est tenue, pour ainsi dire, comme par une main, qui n'est autre chose qu'une avance plate, légérement convexe en-dehors, & fendue pour loger le feuillet qui y est fixé par une petite vis qui traverse les deux lames de cette main & le feuillet. Cette main qui couvre environ huit lignes du feuillet, paroît s'élever de la ligne diamétrale d'une base ronde, qui est comme la mitre du feuillet: cette mitre est adoucie, très-polie & légérement convexe du coté de la main, mais plane & moins artistement limée à sa surface postérieure, afin de s'appuyer juste sur le trou quarré de la branche postérieure.

On voit sortir du milieu de cette surface postérieure de la mitre une espece de cheville différemment composée, car sa base est une tige quarrée de quatre lignes de hauteur, & proportionnée au trou quarré de la branche postérieure; le reste de cette cheville a un pouce de longueur, il est rond & tourné en vis; on peut le regarder comme la soie du feuillet.

Enfin la troisieme piece dépendante du feuillet est un écrou: son corps est un bouton qui a près de cinq lignes de hauteur, & six ou sept d'épaisseur: sa figure intérieure est une rainure en spirale qui forme l'écorce, & l'extérieure ressemble à deux poulies jointes l'une auprès de l'autre.

Il part de la surface postérieure de cet écrou deux ailes, qui ont environ neuf lignes de longueur, & qui laissent entr'elles un espace assez considérable pour laisser passer la soie du feuillet ou de sa mitre.

L'usage de cet écrou est de contenir la vis, afin qu'en tournant autour il puisse bander & détendre le feuillet de la *scie*.

La maniere de se servir de la *scie* dont nous venons de faire la description, est de la prendre par son manche, de façon que les quatre doigts de la main droite l'empoignent, pour ainsi dire, & que le pouce soit alongé sur son pan intérieur.

On porte ensuite l'extrémité inférieure du pouce de la main gauche ou le bout de l'ongle sur l'os qu'on veut scier & dans l'endroit où on veut le couper; puis on approche la *scie* de cet endroit de l'os, & par conséquent auprès de l'ongle qui sert comme de guide à la *scie*, & l'empêche de glisser à droite ou à gauche, ce qui arriveroit immanquablement sans cette précaution, & pourroit causer des dilacérations aux chairs qui auroient des suites, dont le détail nous meneroit trop loin.

On pousse ensuite la *scie* légérement & doucement en avant, puis on la tire à soi avec la même légéreté & la même douceur; ce qu'on continue doucement & à petits coups, jusqu'à ce que sa voie & sa trace soit bien marquée.

Quand une fois la *scie* a bien marqué sa voie ou sa trace sur l'os, pour lors on ôte le pouce de la main gauche de l'endroit où nous l'avions posé, & l'on empoigne, pour ainsi dire, le membre qu'on veut couper avec la main gauche; ce qui sert comme de point d'appui au chirurgien. Il ne faut plus alors scier à petits coups, mais à grands coups de *scie*, observant toujours de scier légérement & de ne pas trop appuyer la *scie*; car en appuyant, ses petites dents entrent dans l'os & l'arrêtent; ce qui fait que les chirurgiens ne scient qu'avec peine & par secousses. Garengeot, *traité d'instr. de Chirurgie.*

Il y a de petites *scies* sans arbre, dont les lames très-solides sont convexes & montées sur un manche, pour scier dans l'opération du trépan les ponts ou inter-

valles qui restent entre l'application de deux couronnes, & avec lesquelles on peut scier des pointes d'os, & ceux du tarse & du métatarse. (*Y*)

SCIE A REPERCER, *en terme de Bijoutier*, est un instrument de fer formant un quarré allongé en le considérant monté de sa feuille, sans avoir égard au manche. Cette feuille se prend entre deux machoires, dont l'une immobile a un trou tarrodé; & l'autre qui s'écarte & s'approche pour serrer ou lâcher la feuille ne l'est point; le manche est fait de trois pieces, d'un morceau de fer qui répond à la cage de la *scie*, est tarrodé presque dans toute sa longueur, d'un écrou de bois dans lequel il entre, & d'une autre enveloppe de bois qui couvre cet écrou.

SCIE GRANDE & PETITE, *outil de Charron*; c'est un outil qui est de la longueur de cinq ou six piés, dont les charrons se servent pour rogner le bois qu'ils travaillent pour le partager & mettre à la longueur qui leur est nécessaire; cet outil n'a rien de particulier, & est fait comme les *scies* des charpentiers, *&c.* excepté qu'il faut être deux pour s'en servir, c'est-à-dire, que quand un ouvrier pousse, l'autre la tire.

SCIE A MAIN, *outil de Charron*; c'est une lame de fer dentelée comme les *scies* ordinaires, qui est de la longueur d'un pié, emmanchée dans une poignée de bois de la longueur de trois à quatre pouces; les charrons s'en servent pour rogner des petits morceaux de bois qui sont en place.

SCIE A REFENDRE, *outil de Charron*; cet outil est exactement fait comme la *scie* des scieurs de long, & sert aux charrons pour refendre les ormes entiers & autres bois de charronnage.

SCIE *de Charpentier*, est une feuille d'acier ou de fer dentée, montée sur deux montans de bois, une traverse au milieu, parallele à la feuille de *scie*; au bout des montans est une corde en quatre paralleles à la traverse & une languette au milieu, qui sert à faire bander la *scie*.

La *scie* est un instrument ou outil très-nécessaire à la méchanique, & même le plus utile qu'on ait pu inventer; car par son usage on ménage beaucoup toutes les matieres que l'on débite, que ce soit du bois, du marbre, des pierres précieuses, des métaux, *&c.* & dont les morceaux ne seroient d'aucune utilité, si l'on étoit obligé de les jetter bas à coups de ciseau.

SCIE, est un instrument qui sert aux charpentiers à scier leurs bois de longueur; elle a ordinairement quatre piés & demi; ils en ont de plus petites pour les petits ouvrages.

SCIE *à main*, *couteau en scie* ou *sciotte*; les charpentiers s'en servent quand la *scie* ne peut leur servir.

SCIE *des coupeurs des bois*, (*Eaux & Forêts.*) les *scies* dont on se sert dans les forêts pour débiter les plus gros arbres, s'appellent des *passe-partout*; ils n'ont qu'un manche à chaque bout de la feuille: cette feuille a les dents fort détournées, c'est-à-dire, ouvertes à droite & à gauche. (*D. J.*)

SCIE *des Ebénistes*, (*Ebénisterie.*) les ébénistes qui sont du corps des menuisiers, outre toutes les *scies* qui servent à la menuiserie, en ont encore une particuliere, qui s'appelle *scie à contourner*. Cette *scie* est montée sur un archet d'acier fort élevé, afin que les feuilles des divers bois qu'ils contournent, puissent passer entre cet archet, & la feuille dentelée de la *scie*. (*D. J.*)

SCIE, *en terme de Graveur en pierres fines*; c'est une espece de boule qui a la lame très-mince, dont on se sert pour refendre, ou même pour séparer tout-à-fait les pierres.

SCIE, *petite scie*, les Horlogers s'en servent pour scier des pieces fort délicates; ces sortes de *scies* sont montées comme les grandes, & n'en different que par leur grandeur.

SCIE *des Lapidaires*, (*Joaillerie.*) les *scies des Lapidaires*, qui ont le nom de *scie*, non pas qu'elles aient quelque rapport par la figure à aucune des *scies* dont on vient de parler, mais parce qu'elles servent à user, & pour ainsi dire, à scier les pierres précieuses sur le touret; ces *scies*, dis-je, sont de petites plaques de fer, en forme de ce qu'on appelle une *pirouette* avec quoi jouent les enfans,

attachées au bout d'une broche aussi de fer. Les lapidaires ont encore une espece de *scie* pour scier le diamant, qui ne consiste qu'en un fil de fer ou de laiton, aussi délié qu'un cheveu bandé sur un petit arc d'acier ou de bois. On s'en sert avec de la poudre de diamant bien broyée avec de l'eau ou du vinaigre. Les ouvriers en pieces de rapport usent aussi de cette sorte de *scie* pour les pierres les plus précieuses: pour les plus grosses pieces ils ont une petite *scie*, dont la feuille n'a point de dents. (*D. J.*)

SCIE *des Jardiniers*, (*Outil de jardinier.*) ils s'en servent pour retrancher le bois qui est sec & vieux, & par conséquent fort dur, & capable de gâter la serpette, avec laquelle on ne peut aisément couper de grosses branches. Il ne faut jamais, dit la Quintinie, employer la *scie* à retrancher des branches, qu'un coup de serpette peut couper adroitement. Il faut que la *scie* soit droite, qu'elle soit d'un acier dur & bien trempé. Il faut qu'elle ait de la voie, c'est-à-dire, qu'elle ait les dents écartées & bien ouvertes, l'une allant d'un côté, & l'autre de l'autre, & qu'avec cela le dos soit fort mince; tout-au-moins doit-il être moins gros & moins matériel que les dents, autrement la *scie* ne passera pas aisément, parce que les dents en seront aussitôt engorgées, si bien qu'à s'en servir, on se lasse en un moment, & on n'avance guere.

Il n'est point nécessaire que les *scies* pour l'usage ordinaire de tailler soient larges. Un bon demi-pouce de largeur leur suffit; il ne les faut guere longues, c'est assez qu'elles aient environ quinze pouces de longueur. Le manche peut être rond, attendu que pour pousser une droite ligne devant soi, on ne doit pas craindre qu'il tourne dans main, comme fait une serpette à manche rond; il sera assez gros, pourvu qu'à l'endroit de la plus grande grosseur, qui est à l'extrémité où se vient ranger la pointe de l'alumelle quand on la ferme, il ait environ deux pouces & sept à huit lignes de tour, & que par l'autre extrémité il ait un peu moins de deux pouces; ces sortes de *scies* se plient, ne font aucun embarras, & sont portatives comme des serpettes, le tranchant se serrant dans le manche. (*D. J.*)

SCIE A MAIN, (*Lutherie.*) dont les facteurs de clavessins se servent, est une lame d'acier dentée, que l'on emmanche dans un manche courbé, dont la poignée va en relevant, pour que les doigts de l'ouvrier ne frottent point contre l'ouvrage. Cette *scie* est propre à scier les entailles des sautereaux où sont placées les languettes. *Voyez* SAUTEREAU.

SCIE A MAIN *de Maçon*, (*Maçonnerie.*) on appelle autrement les *scies à main* dont se servent les maçons & poseurs de pierre de tailles, des *couteaux à scier*; les unes ont des dents, & les autres n'en ont point. (*D. J.*)

SCIE *de marqueterie*, servant à découper & chantourner les plaques, est un parallélogramme de fer, dont la lame est un des petits côtés: elle est montée sur les chassis par le moyen de deux chevilles qui ont la tête fendue, & l'autre extrémité en vis. Une de ces vis a une écrou à oreilles, & dont on se sert pour tendre la lame. L'autre vis a son écrou caché dans l'intérieur du manche.

SCIE A REFENDRE, *outil de marqueterie*, est composé d'un grand chassis de bois entre & parallélement aux grands côtés duquel est la lame, large de quatre pouces ou environ, & attachée à deux boîtes au-travers desquelles passent les petits côtés du chassis: une des boîtes a encore un autre trou pour mettre la clé qui sert à donner de la bande à la lame.

SCIE *des Menuisiers*, (*Menuiserie.*) de tous les divers ouvriers qui se servent de la *scie*, ce sont les menuisiers qui en ont la plus grande quantité, & de plus de différentes especes. Les principales sont la *scie* à refendre, qui leur est commune avec tous les autres ouvriers en bois; la *scie* à débiter, la *scie* à tenons, la *scie* à tourner, la *scie* à enraser, la *scie* à main, & la *scie* à cheville. *Voyez l'article* MENUISERIE *& les articles suivans.* (*D. J.*)

SCIE A REFENDRE, elle sert au menuisier à fendre les bois de long; elle est composée de deux montans & deux traverses, dans les bouts desquelles les montans sont assemblés à tenons & mortaises; à la traverse

verse du haut est une boîte, & à celle du bas un étrier de fer auquel la *scie* est attachée; elle est posée au milieu des deux traverses, & est parallele aux deux montans; à la boîte il y a une mortaise dans laquelle on met une clé pour faire tendre la feuille de *scie*.

SCIE A TENONS; elle est comme la *scie* à débiter, & n'en differe qu'en ce qu'elle est plus petite, & a les dents plus serrées; elle sert pour couper les tenons.

SCIE, (*Menuiserie.*) pour les fosses ou creux, pour les corps des arbres lorsqu'ils sont trop gros, & que les *scies* montées n'y peuvent passer, pour les pieux à rase terre; *&c.* c'est une grande feuille de *scie* avec une main à chaque bout. On nomme cette scie *passe-par-tout*; elle est beaucoup d'usage parmi les Bucherons.

SCIE EN ARCHET, est comme celle à chantourner, si ce n'est qu'elle est plus petite, qu'elle a une main pour la tenir qui porte son tourillon; elle sert aussi à chantourner de petits ouvrages.

SCIE A CHANTOURNER, la feuille en est fort étroite, & elle est montée sur deux tourillons qui passent dans les bras. Son usage est pour couper les bois suivant les ceintres.

SCIE A CHEVILLES, est un couteau à *scie*, qui a un manche coudé; elle sert à couper les chevilles.

SCIE A DÉBITER, c'est celle qui sert aux Menuisiers à couper tous leurs bois suivant les mesures, & c'est ce qu'ils appellent *débiter les bois.* La monture consiste en deux bras ou montans, une traverse au milieu. Au bout des bras d'un côté est la feuille de *scie* parallele à la traverse; à l'autre extrémité des bras est une corde qui va d'un bout à l'autre, & qui est en plusieurs doubles, au milieu est un gareau qui sert à faire tendre la *scie*; & qui l'arrête sur la traverse.

SCIE A MAIN, *ou* A COUTEAU, est plus large du côté de la main, n'a point de monture que la main avec laquelle on la tient pour s'en servir; l'on s'en sert lorsque la *scie* montée ne peut passer.

SCIE A RASER, c'est une feuille de *scie* attachée sur un bout de planche d'un pié ou quinze pouces de long, laquelle sert à araser les bas des portes, contrevents, *&c.* pour faire les tenons qui doivent entrer dans les emboîtures.

SCIE A REVUIDER, *en terme de metteur en œuvre*, est la même que la *scie* à repercer des Bijoutiers. Elle est comme elle garnie d'une feuille fort étroite, qui peut aisément se contourner au gré de l'artiste sur l'ouvrage qu'il revuide. *Voyez* REVUIDER.

SCIE A COUTEAU, (*Orfévrerie.*) ce n'est autre chose qu'une lame de couteau taillée en *scie*.

SCIE A GUICHET, (*Serrurerie.*) ce que les Serruriers appellent *scie à guichet*, est une petite *scie* à main, en forme de couteau dentelé, dont ils se servent pour faire dans les portes, tiroirs ou guichets de bois, les entrées des serrures qu'ils y veulent placer & attacher. (*D. J.*)

SCIE *des Tabletiers*, (*Tabletterie.*) les Tabletiers, Peigniers & autres ouvriers, ont des especes de *scies* à main, qui ont une monture de fer à-peu-près comme les *scies* communes, mais sans corde. La feuille en est ferme & un peu large, & les dents sans être renversées; elles servent à débiter le buis & les autres bois durs. (*D. J.*)

SCIE *des Tailleurs de pierre*, (*sciage de pierres.*) les Tailleurs & Scieurs de pierre ont de deux sortes de *scies*, les unes à dents & les autres sans dents. Celles avec des dents sont tout-à-fait semblables aux passe-partous, hors qu'elles n'ont pas les dents détournées; elles servent à scier la pierre tendre. Les *scies* sans dents dont on scie les pierres dures, & dont les Marbriers & Sculpteurs se servent aussi pour débiter leurs marbres, ont une monture semblable à celle des *scies* à débiter des Menuisiers, mais proportionnée à la force de l'ouvrage & de la *scie*, y en ayant de telles, que deux hommes ont assez de peine à les élever pour les mettre en place. La feuille de ces *scies* est fort large & assez ferme pour scier le marbre & la pierre, en les usant peu-à-peu par le moyen du sable & de l'eau que le scieur y met avec une longue cuillere. (*D. J.*)

SCIE *du Tonnelier*; les Tonneliers se servent de deux sortes de *scies* dans les

ouvrages de leur métier, ſavoir la *ſcie* ordinaire & la *ſcie* à main.

La *ſcie* ordinaire eſt compoſée de deux parties, qui ſont la feuille & la monture. La feuille eſt une bande de fer ou d'acier bien mince de deux ou trois doigts de largeur, & qui d'un côté eſt garnie de dents depuis un bout juſqu'à l'autre. Il y a deux trous aux deux extrémités. La monture eſt compoſée de trois pieces de bois, dont la plus longue eſt emmortoiſée par ſes deux bouts dans le milieu des deux autres qui ſont placées en travers. Les deux traverſes ſont fendues à une de leurs extrémités pour y inſérer la feuille de la *ſcie*, qu'on y aſſujettit par deux chevilles de fer; à l'autre extrémité elles ont une entaille pour recevoir une corde qui va de l'une à l'autre. Cette corde a dans ſon milieu une petite barre de bois, au moyen de laquelle on peut tortiller la corde & la raccourcir, ce qui force les deux extrémités des traverſes à s'approcher l'une de l'autre. Cela ne peut pas ſe faire ſans que les deux autres bouts des traverſes ne s'éloignent, & par conſéquent ſans bander la feuille de la *ſcie*; ce qui l'aſſujettit, la rend ferme & l'empêche de plier quand on s'en ſert.

La *ſcie* à main eſt une feuille de fer ou d'acier d'une ligne d'épaiſſeur, garnie de dents d'un côté, & qui par un bout ſe termine par une queue droite enfoncée dans un manche de bois.

SCIENCE, ſ. f. (*Log. & Métaphyſ.*) *ſcience*, en terme de philoſophie, ſignifie la connoiſſance claire & certaine de quelque choſe, fondée ou ſur des principes évidens par eux-mêmes, ou ſur des démonſtrations.

Le mot *ſcience* pris dans le ſens qu'on vient de dire eſt oppoſé à *doute*; & l'opinion tient le milieu entre les deux.

Les ſceptiques nient qu'il ſoit poſſible d'avoir la *ſcience* ſur rien, c'eſt-à-dire qu'il y ait rien ſur quoi on puiſſe arriver à un degré de connoiſſance capable de produire une conviction entiere.

La *ſcience* ſe partage en quatre branches, qui ſont l'intelligence, la ſageſſe, la prudence & l'art.

L'intelligence conſiſte dans la perception intuitive du rapport de convenance ou de diſconvenance qui ſe trouve entre deux idées; telle eſt la *ſcience* de Dieu, telle eſt la connoiſſance que nous avons des premiers principes.

La ſageſſe s'éleve toujours aux vues générales, & ne conſidere dans les êtres que les rapports qu'ils ont les uns avec les autres, pour en tirer des concluſions univerſelles. Les êtres ſpirituels ſont auſſi de ſon reſſort.

La prudence s'applique à former les mœurs à l'honnêteté, conformément à des regles éternelles & immuables. On l'appelle dans les écoles *habitus verâ cum ratione activus.*

L'art donne des regles ſûres & immanquables pour bien raiſonner. On le définit dans les écoles, *habitus verâ cum ratione effectivus.*

SCIENCES, (*Connoiſſances humaines.*) je dirai peu de choſe des *ſciences*, non pas qu'elles ne faſſent la partie la plus importante de l'Encyclopédie, mais parce qu'on a expoſé profondément leur origine, leur nature, leurs progrès, leur enchaînement dans la belle préface de cet ouvrage.

Il eſt certain que les *ſciences* ſont l'ouvrage des plus grands génies. C'eſt par elles que l'immenſité de la nature nous eſt dévoilée; ce ſont elles qui nous ont appris les devoirs de l'humanité, & qui ont arraché notre ame des ténebres pour leur faire voir, comme dit Montaigne, toutes choſes hautes & baſſes, premieres, dernieres & moyennes; ce ſont elles enfin qui nous font paſſer un âge malheureux ſans déplaiſir & ſans ennui. « Illuſtre Memmius, celui-là fut un dieu qui trouva l'art de vivre auquel on donne le nom de ſageſſe. »

Telle eſt aujourd'hui la variété & l'étendue des *ſciences*, qu'il eſt néceſſaire pour en profiter agréablement, d'être en même temps homme de lettres. D'ailleurs les principes des *ſciences* ſeroient rebutans, ſi les belles lettres ne leur prêtoient des charmes. Les vérités deviennent plus ſenſibles par la netteté du ſtyle, par les images riantes, & par les tours ingénieux ſous leſquels on les préſente à l'eſprit.

Mais si les belles-lettres prêtent de l'agrément aux *sciences*, les *sciences* de leur côté sont nécessaires pour la perfection des belles-lettres. Quelque soin qu'on prit de polir l'esprit d'une nation, si les connoissances sublimes n'y avoient accès, les lettres condamnées à une éternelle enfance, ne feroit que bégayer. Pour les rendre florissantes, il est nécessaire, que l'esprit philosophique, & par conséquent les *sciences* qui le produisent, se trouvent, sinon dans l'homme de lettres lui-même, du-moins dans le corps de la nation, & qu'elles y donnent le ton aux ouvrages de littérature.

Socrate qui mérita le titre de *pere de la philosophie*, cultivoit aussi l'éloquence & la poésie. Xénophon son disciple sut allier dans sa personne l'orateur, l'historien & le savant, avec l'homme d'état, l'homme de guerre, & l'homme du monde. Au seul nom de Platon toute l'élévation des *sciences*, & toute l'aménité des lettres se présentent à l'esprit. Aristote, ce génie universel, porta la lumiere dans tous les genres de littérature, & dans toutes les parties des *sciences*. Alexandre lui écrivoit, qu'il aimeroit beaucoup mieux être comme lui au-dessus des autres hommes par l'étendue de ses lumieres, que par celle du pouvoir dont Dieu l'avoit comblé. Eratosthène traita dans des volumes immenses, presque tout ce qui est du ressort de l'esprit humain, la grammaire, la poésie, la critique, la chronologie, l'histoire, la mythologie, les antiquités, la philosophie, la géométrie, l'astronomie, la géographie, l'agriculture, l'architecture, & la musique.

Lucrece employa les muses latines à chanter des matieres philosophiques. Varron, le plus savant des Romains, partageoit son loisir entre la philosophie, l'histoire, l'étude des antiquités, les recherches de la grammaire & les délassemens de la poésie. Brutus étoit philosophe, orateur, & possédoit à fond la jurisprudence. Cicéron qui porta jusqu'au prodige l'union de l'éloquence & de la philosophie, déclaroit que s'il avoit un rang parmi les orateurs de son temps, il en étoit plus redevable aux promenades du portique, qu'aux écoles des rhéteurs. Combien d'autres exemples ne pourrai-je pas tirer des siecles reculés ? On ne pensoit point alors que les *sciences* fussent incompatibles dans une même personne, avec une érudition fleurie, avec l'étude de la politique, avec le génie de la guerre ou du barreau. On jugeoit plutôt que la multitude des talens étoit nécessaire pour la perfection de chaque talent particulier, & cette opinion étoit vérifiée par le succès.

Le même temps qui vit périr Rome, vit périr les *sciences*. Elles furent presque oubliées pendant douze siecles, & durant ce long intervalle, l'Europe demeura plongée dans l'esclavage & la stupidité. La superstition, née de l'ignorance, la reproduisit nécessairement, tout tendit à éloigner le retour de la raison & du goût. Aussi fallut-il au genre humain pour sortir de la barbarie, une de ces révolutions qui font prendre à la terre une face nouvelle. L'empire grec étant détruit, sa ruine fit refleurir en Europe le peu de connoissances qui restoient encore au monde. Enfin par l'invention de l'Imprimerie, la protection des Médicis, de Jules II. & de Léon X. les Muses revinrent de leur long évanouissement, & recommencerent à cultiver leurs lauriers flétris. De dessous les ruines de Rome, se releva son ancien génie, qui secouant la poussiere, montra de nouveau sa tête respectable. La sculpture & les beaux arts ses aimables sœurs ressusciterent, & les blocs de marbre reprirent une nouvelle vie. Les temples réédifiés, Raphaël peignit, & Vida, sur le front duquel croît le laurier du poëte & le lierre du critique, écrivit avec gloire. Nous devons tout à l'Italie ; c'est d'elle que nous avons reçu les *sciences* & les beaux arts, qui depuis ont fructifié presque dans l'Europe entiere.

L'étude des langues & de l'histoire abandonnée par nécessité dans les siecles de ténebres, fut la premiere à laquelle on se livra. L'impression ayant rendu communs les ouvrages des Grecs & des Romains, on dévora tout ce qu'ils nous avoient laissé dans chaque genre ; on les traduisit, on les commenta, & par une espece de reconnoissance, on se mit à les adorer, sans

connoître assez leur véritable mérite; mais bientôt l'admiration se montra plus éclairée, & l'on sentit qu'on pouvoit transporter dans les langues vulgaires les beautés des anciens auteurs; enfin on tâcha de les imiter, & de penser d'après soi. Alors on vit éclore, presque en même temps tous les chefs-d'œuvres du dernier siecle, en éloquence, en histoire, en poésie, & dans les différens genres de littérature.

Mais tandis que les arts & les belles-lettres étoient en honneur, il s'en falloit beaucoup que la philosophie triomphât, tant la scholastique nuisoit à l'avancement de ses progrès. De plus, quelques théologiens puissans craignirent, ou parurent craindre les coups qu'une aveugle philosophie pouvoit porter au christianisme, comme si une religion divine avoit à redouter une attaque aussi foible. Ajoutons qu'un tribunal odieux, établi dans le midi de l'Europe, y forçoit les Muses au silence. Heureusement que la raison bannie du Latium par des armes impies, franchit ses anciennes bornes, & se réfugia dans des climats plus tempérés: « c'est-là qu'elle » éclaira de beaux génies qui préparerent » de loin, dans l'ombre du silence, la » lumiere dont le monde devoit être » éclairé par degrés insensibles.

» L'immortel Bacon examina les divers » objets de toutes les *sciences* naturelles, » & justifia la nécessité de la physique » expérimentale, à laquelle on ne pensoit » point encore. Ennemi des systêmes, il » sut borner la philosophie à la *science* » des choses utiles, & recommanda par» tout l'étude de la nature. Au célebre » chancelier d'Angleterre, succéda l'il» lustre Descartes, qui s'égara sans doute » en théorie, mais qui acquit une grande » gloire par l'application qu'il fit de l'alge» bre à la géométrie. Newton parut enfin, » bannit de la physique les hypotheses » vagues, découvrit la force qui retient » les planetes dans leurs orbites, calcula » la cause de leurs mouvemens, dévoila » la vraie théorie du monde; & créateur » d'une optique toute nouvelle, il fit con« noître la lumiere aux hommes en la dé» composant. Locke créa la métaphysique » à-peu-près comme Newton avoit créé » la physique. Il réduisit cette *science* à » ce qu'elle doit être en effet, la phy» sique expérimentale de l'ame. Ses prin» cipes aussi simples que des axiomes, » sont les mêmes pour les philosophes & » pour le peuple ». *Discours prélim. de l'Encyclopédie.*

Plusieurs autres savans ont infiniment contribué par leurs travaux, au progrès des *sciences*, & ont pour ainsi dire levé un coin du voile qui nous cachoit la vérité. De ce nombre sont Leibnitz, qui suivant l'opinion de l'Allemagne, partage avec Newton l'invention du calcul différenciel; « Galilée à qui la géographie doit tant de » choses utiles; Harvey que la découverte « de la circulation du sang rend immortel; » Huyghens, qui par des ouvrages pleins « de force & de génie, a bien mérité de » la physique; Pascal, auteur d'un mor» ceau sur la cycloïde, qu'on doit re» garder comme un prodige de sagacité, » d'un traité de l'équilibre des liqueurs & » de la pesanteur de l'air, qui nous a » ouvert une *science* nouvelle; Boyle, le » pere de la physique expérimentale; » plusieurs autres enfin, parmi lesquels je » ne dois pas oublier Boerhaave, le ré» formateur de la médecine ». On sait aussi tout ce que le droit naturel, la morale & la politique doivent à Grotius, Puffendorf, Thomasius, & autres écrivains célebres.

Voilà quel étoit l'état des *sciences* au commencement de ce siecle. Portées rapidement du premier effort à leur faîte, elles ont dégénéré avec la même promptitude, comme si elles étoient des plantes étrangeres à la nature, qui doivent sécher sur pié, & disparoître dans le sein de l'oubli, tandis que les arts méchaniques, enracinés pour ainsi dire dans les besoins de l'homme, ont un esprit de vie qui les soutient contre les ravages du temps.

Les *sciences* offrent aux yeux une belle avenue, mais fort courte, & qui finit par un désert aride. Comme parmi nous leur midi s'est trouvé fort près de leur levant, leur couchant n'est pas éloigné de leur midi. On vit à Rome la même révolution; soixante ans après le regne d'Auguste,

Quintilien écrivoit déjà sur la chûte de l'éloquence, & Longin qui fleurissoit sous Galien, fit un chapitre sur les causes de la décadence de l'esprit. Cependant les récompenses des beaux-arts n'étoient point tombées chez les Romains. Semblablement nos académies subsistent toujours, mais elles ont dans leur institution des vices qui les ruinent. Ici l'inégalité des rangs est fixée par des statuts du prince; lorsqu'on n'y devroit connoître d'autre supériorité que celle du génie. Là se rend un tribut perpétuel d'éloges fastidieux, honteux langage de la servitude! Souvent dans ces mêmes académies, la récompense du mérite est enlevée par les menées de l'intrigue ou de l'hypocrisie. La cupidité, la vanité, la jalousie, la cabale, se sont encore emparé de nos sociétés littéraires, plus que la noble ambition de s'y distinguer par ses talens; la sagacité a dégénéré en suffisance, l'amour du beau, en amour du faux bel esprit: *in deteriùs quotidiè data res est.*

D'ailleurs ce n'est point au centre du luxe que les *sciences* établissent toujours leur domicile; s'il en étoit ainsi, les connoîtroit-on glorieusement aux bords des lieux où le Rhin vient se perdre, dans le voisinage des îles Orcades, & de celui du mont Adule? Il ne faut pas pour être savant, arroser l'ame comme nous faisons, de quelques idées superficielles; il la faut teindre de connoissances qui ne s'acquierent que par les veilles & les travaux.

Ajoutons que la noblesse du royaume, plongée dans la mollesse & l'oisiveté, a trouvé que l'ignorance étoit un état paisible, & elle n'a pas manqué d'en accréditer merveilleusement le parti. Aristote, Platon, Solon, Périclès, Démocrite, Hippocrate, Scipion, Cicéron, Hortensius, Lucullus, César, Pline, & tant d'autres grecs & romains, ne se croyoient pas en droit, parce qu'ils étoient de grands seigneurs, de négliger les *sciences*, & de vivre dans une glorieuse stupidité. Tout au contraire, ils firent cet honneur à leur rang & à leur fortune, de ne les employer qu'à acquérir des lumieres; ils savoient bien que les gens éclairés conduisent partout les aveugles. Mais une nation qui dominée par l'exemple, fait gloire de préférer la légéreté & les agrémens frivoles, au mérite que l'étude & les occupations sérieuses peuvent donner à l'esprit; une telle nation, dis-je, doit tomber dans la barbarie. Aussi faut-il croire que dans cette nation, l'amour des *sciences* n'étoit sous Louis XIV. qu'une nouvelle mode; du-moins leur culture a passé comme une mode. Quelqu'autre Louis, dans la révolution des temps, pourra la faire naître, & la changer en un goût durable; car c'est au génie éclairé des monarques, & à leurs mains bienfaisantes, qu'il appartient de fonder aux *sciences* des temples, qui attirent sans cesse la vénération de l'univers. Heureux les princes qui sauront ainsi mériter de l'humanité! (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCIENCE EN DIEU, (*Théolog.*) c'est l'attribut par lequel il connoît toutes choses, de quelque nature qu'elles soient. Dieu a une *science* parfaite & infinie; il connoît tout ce qu'il y a de possible, tout ce qu'il y a de réel, tout ce qu'il y a de futur, soit absolu, soit conditionnel.

Quoique la *science* de Dieu considérée en elle-même soit un acte très-simple, & comme un coup-d'œil net & juste par lequel tout est présent devant lui, cependant les divers objets qu'elle embrasse, ont fait distinguer aux Théologiens trois sortes de *sciences* en Dieu; savoir, la *science* de simple intelligence, la *science* de vision, & une troisieme que quelques-uns appellent *science moyenne.*

La *science* de simple intelligence est celle par laquelle Dieu voit les choses purement possibles qui n'existent, ni n'existeront jamais. C'est l'attribut par lequel Dieu a la représentation simultanée & adéquate de tous les possibles. Pour le concevoir, autant que nous en sommes capables, il faut faire attention 1°. au nombre immense des possibles, 2°. à ce qu'emporte leur représentation distincte.

1°. Quant au nombre immense des possibles, l'univers étant l'enchaînure de toutes les choses tant simultanées que successives, pour arriver par la contemplation de la nature à une sorte de détermi-

nation du nombre des possibles, il faut faire attention tant aux choses qui coexistent ensemble dans cet univers, qu'à celles qui s'y succedent les unes aux autres. Il faut de plus remarquer que l'univers est composé de grands corps qu'on peut appeller *totaux*, & de moindres que nous nommerons *partiaux*. Le nombre des grands corps de l'univers assez limité tant qu'on n'a pu les observer qu'à la simple vue, s'est prodigieusement augmenté depuis l'invention des télescopes. M. Wolf a fait là-dessus un calcul fott propre à donner l'idée de l'immensité des corps célestes. Voici sur quoi il le fonde. Le P. Riccioli donne à la constellation d'Orion près de cinq cens degrés en quarré d'espace dans le ciel. Or Galilée a observé cinq cens étoiles dans un espace de quatre degrés ; ainsi sur le même pié on pourra supposer dans Orion entier 62500 étoiles. La circonférence du cercle est de 360 degrés, & son diametre de 115 : ce qui donne, suivant les théoremes d'Achimede, pour la surface entiere de la sphere, 414000 degrés en quarré. En prenant donc pour hypothese que la surface de la sphere du monde est également remplie d'étoiles, le nombre des fixes iroit à 5175000 ; & quoique l'arrangement des systêmes planétaires autour des fixes ne soit pas le même, on peut pourtant supposer que chaque étoile fixe placée comme soleil au centre, peut éclairer & échauffer quinze planetes : ce qui fera monter le nombre des corps totaux du monde à 77625000. Il n'y a rien dans les suppositions précédentes qui ne soit admissible. Si au télescope divers espaces paroissent moins remplis que les quatre degrés d'Orion sur lesquels on a calculé, il y en a d'autres où ces étoiles fourmillent en beaucoup plus grande abondance, comme la voie lactée les étoiles nébuleuses. Si du nombre des grands corps du monde nous passons aux dimensions de l'espace qu'ils doivent occuper, la somme en sera bien plus prodigieuse encore. Suivant les observations de M. Cassini, la distance moyenne de la terre au soleil est de 22000 demi-diametres terrestres, ou de 18920000 milles d'Allemagne. Cette distance étant à celle de Saturne comme 2 à 19, cela donne 179740000 milles de plus à cause de la proportion du diametre de la terre qui est de 1720 milles d'Allemagne au diametre de l'anneau de Saturne, laquelle proportion est comme 1 à 45. Le diametre de cet anneau est de 77400 milles d'Allemagne : ce qui donne, suivant les calculs de Cassini, pour distance du dernier satellite au centre de Saturne, 812700 milles d'Allemagne. En ajoutant cette distance à celle de Saturne au soleil, vous avez le demi-diametre du systême planétaire auquel la terre appartient, lequel étant doublé, il en résulte le diametre entier de 36115400 milles. Cela iroit encore beaucoup plus loin, si l'on reçoit la détermination de la parallaxe du soleil, telle qu'elle a été donnée par M. de la Hire. Il est incontestable que Saturne est séparé par un fort grand espace des étoiles fixes de la premiere grandeur ; & quoique les systêmes planétaires puissent différer entr'eux par rapport à l'étendue, il n'y a pourtant point d'inconvéniens à les supposer égaux. En multipliant donc le cube du diametre du systême planétaire, par le nombre des étoiles fixes ci-dessus indiqué, le nombre qui en provient, exprime le cube du diametre de la sphere qui comprend tous les systêmes que nous pouvons découvrir probablement par la voie des télescopes ordinaires. Mais pour diminuer les difficultés de cette multiplication, en resserrant les nombres, prenons le diametre du systême planétaire en diametres terrestres qui, suivant les hypotheses précédentes, seront 209904, leur cube qui fait 9248330500519 5264 multiplié par 5175000, donne pour cube du diametre qui égale toute l'étendue de la sphere observable, 47860110340188549 1200000 diametres terrestres, dont chacun est de 5088448000 milles cubiques. Quelle ne doit donc pas être l'étendue de l'intelligence divine, qui comprend l'univers formé de l'assemblage immense de tous ces systêmes ? Mais que sera-ce, si nous y joignons l'idée de tous les mondes possibles, de toutes les combinaisons qui peuvent résulter des choses qui entrent dans la composition de l'univers & de tant

d'autres choses que la puissance divine pourroit effectuer ? Ici se présentent des abymes impénétrables pour nous : ici cessent tous les calculs. Que si de l'ordre physique on passe à l'ordre moral, & qu'on veuille examiner toutes les choses possibles que Dieu voit clairement, le philosophe, ainsi que le chrétien, n'est-il pas obligé de s'écrier plein d'admiration & de respect : *Domine, quis similis tibi* ?

On est encore plus effrayé si l'on passe à la considération de ce qu'emporte la représentation distincte de tous les possibles dans l'entendement divin. Reprenons encore pour un moment la voie du calcul. On peut comparer l'étendue des entendemens aux grandeurs des espaces, & suivant cette idée, un entendement qui saisiroit distinctement toute notre terre, seroit à celui qui comprendroit avec la même distinction le systême planétaire entier, comme 1 à 92483305005195264. Mais quelle sera la proportion de l'entendement humain à celui qui comprendroit distinctement le globe terrestre ? Pour en juger, prenons l'œil, le plus propre de nos organes aux perceptions distinctes. Un bon œil qui n'est ni miope, ni presbyte, voit distinctement ce qui est compris dans l'espace de huit pouces. L'optique enseigne que ce que l'œil saisit d'un seul coup, est compris dans la circonférence d'un angle droit, & que le diametre d'un objet vu sous cet angle droit, est double de la distance. En égalant donc la force visuelle à la force perceptive, on aura pour mesure de l'étendue de l'entendement humain, le cube d'un diametre de seize pouces, c'est-à-dire, 4096 pouces cubiques. Le diametre de la terre mesuré par M. Cassini, a été trouvé de 39391077 piés ou 47269 924 pouces. Ainsi le diametre de la sphere qui mesure la capacité de l'entendement, sera comme 1 à 29543308, & par conséquent l'entendement humain est à celui qui saisit distinctement la terre entiere d'un coup d'œil, comme 1 à 25785607431120667412. L'entendement de ce dernier à celui qui comprend tout le systême, est en raison sous-millionieme : donc & pour derniere conclusion, l'entendement humain est par rapport à celui qui comprend tout le systême planétaire $\overline{1\,000\ldots000}^{\,40}$

Nous ne pousserons pas plus loin ces observations. Ce ne sont là que les bords de l'intelligence divine ; qui pourroit en sonder la profondeur ? *Cet article est tiré des papiers de M. Formey, hystoriographe & secrétaire de l'académie royale de Prusse.*

La *science de vision* est celle par laquelle Dieu voit tout ce qui a existé, existe ou existera dans les temps : ce qui emporte la connoissance de toutes les pensées & de toutes les actions des hommes, présentes, passées & à venir, aussi bien que du cours de la nature, & des mouvemens qui sont arrivés, qui arrivent ou qui arriveront dans l'univers : tout cela connu dans la derniere précision ; & toujours présent aux yeux de Dieu. On peut juger par ce qu'on vient de lire sur la *science* de simple intelligence, de ce que c'est que l'entendement humain le plus éclairé sur le présent & le passé ; car pour l'avenir il est impénétrable à ses yeux, & Dieu seul s'en est réservé la connoissance qu'il communique aux hommes, quand il lui plaît.

On demande dans les écoles si cette *science de vision* est la cause des choses qui arrivent, & quelques théologiens tiennent pour l'affirmative; mais ils confondent la *science* de Dieu avec sa volonté. Le plus grand nombre reconnoît que la *science* divine est seulement cause directive, mais non pas efficiente, des choses qui arrivent ou qui doivent arriver, parce que selon l'axiome reçu, les choses ne sont pas futures, parce que Dieu les prévoit, mais Dieu les prévoit parce qu'elles sont futures.

Mais comme les choses futures sont ou futures absolument, ou futures conditionnellement, & qu'entre ces dernieres il en est qui arriveront certainement, parce que la condition dont elles dépendent, sera posée, & d'autres qui n'arriveront pas, parce que la condition dont elles dépendent, ne sera pas posée : quelques théologiens ont distingué en Dieu une troisieme espece de *science* qu'ils nomment la *science* des conditionnels, *scientia conditionatorum.*

Ils définissent cette *science des conditionnels*, la connoissance que Dieu a des choses considérées du côté de leur essence, de leur nature ou de leur existence réelle, mais sous une certaine supposition, laquelle entraîne une condition, qui cependant ne sera jamais accomplie.

Ainsi, disent-ils, lorsque David fuyant la persécution de Saül, demanda à Dieu si les habitans de Ceïla, ville où il s'étoit retiré, le livreroient à ses ennemis, Dieu qui savoit ce qui arriveroit à David, au cas qu'il continuât de rester à Ceïla, lui répondit : ils vous livreront, *tradent*. Ce que Dieu savoit, ajoutent-ils, par la *science des conditionnels.*

Le P. Daniel remarque que les vérités qui font l'objet de la *science des conditionnels*, sont fort différentes de celles que la *science* de simple intelligence ou celle de vision, ont pour objet ; que c'est une troisieme classe d'idées mitoyenne entre les choses purement possibles, & les choses qui existent ou existeront absolument. Mais les Thomistes & les Augustiniens leur répondent que de deux choses l'une : ou les conditionnels sont futurs sous une condition qui doit être remplie, & qui le sera effectivement, & en ce cas ils rentrent dans la classe des futurs absolus : ou ils sont futurs sous une condition qui ne sera jamais remplie, & alors il faut les ranger dans le nombre des choses purement possibles.

Au reste ces derniers ne refusent pas d'admettre cette *science des conditionnels*, comme une opinion philosophique, mais ils la combattent fortement considérée comme opinion théologique, c'est-à-dire, comme nécessaire pour éclaircir les questions de la prédestination, de la réprobation & de la grace.

La *science des conditionnels* considérée sous ce rapport, est appellée dans les écoles *science moyenne*, *scientia media*. Les Molinistes qui l'ont imaginée, la définissent: *la connoissance des conditionnels par laquelle Dieu voit ce que la créature libre fera, ou ne fera pas de bien ou de mal conditionnellement*, c'est-à-dire, si dans telles ou telles circonstances Dieu lui accorde telle ou telle grace. Ils la supposent antérieure à tout décret absolu & efficace en Dieu, & qu'elle dirige Dieu dans la formation de ses décrets. Cette opinion a ses défenseurs & ses adversaires, dont on peut voir les raisons pour & contre dans tous les théologiens modernes ; & il est libre de la soutenir dans les écoles, quelques efforts qu'on ait fait pour la noircir & pour la décrier. *Voyez* AUGUSTINIENS, THOMISTES, MOLINISTES, *&c.*

SCIENCE SECRETTE, (*Hist. de l'Egl.*) c'est selon Clément d'Alexandrie, la doctrine particuliere qui ne devoit être communiquée qu'aux parfaits, trop sublime & trop excellente pour le vulgaire, parce qu'elle est au-dessus de lui. Il paroît que ce pere de l'Eglise est un des premiers qui ait tâché d'introduire la discipline de la *science secrette* chez les chrétiens ; car avant lui, personne ne l'imagina ; mais Clément s'écarta de l'usage reçu, & se fit des principes à part, semblables à ceux des payens, qui cachoient leurs mysteres, & qui enveloppoient la *science* d'énigmes. Leur exemple l'entraîna, & on le voit aisément par ce mot de *Pindare* qu'il rapporte lui-même pour étayer son opinion : *n'exposez point les anciennes doctrines en présence de tout le monde* ; *la voie du silence est la plus sûre.*

D'ailleurs, c'étoit une ancienne coutume des sages, de voiler la sagesse, & de ne la communiquer que par des emblêmes, par des figures énigmatiques, & par des sentences obscures. Les Egyptiens le faisoient ; Pythagore l'avoit fait à leur exemple. Hipparque ayant osé décrier les dogmes de Pythagore, & les expliquer dans un livre exprès, on le chassa de l'école, & on lui éleva un tombeau, comme s'il eût été mort. Il y avoit des ouvrages d'Epicure qu'on tenoit secrets ; il y en avoit de Zenon, & d'autres philosophes. Ainsi Clément d'Alexandrie se persuada sans peine, qu'il y avoit aussi des doctrines secrettes qu'il ne falloit communiquer que de vive voix de chrétien à chrétien, digne de le recevoir.

Cependant il ne faut pas s'imaginer, que ces doctrines secrettes, que S. Clément ne permet de communiquer qu'aux

parfaits, soient des vérités de la foi, ou des vérités essentielles, puisqu'on les prêchoit à tout le monde; mais ce qu'il nomme *doctrines secrettes*, sont les explications mystiques des lois, des cérémonies, en général de celles qui avoient été instituées dans le vieux Testament, ou ce qui avoit été dit mystiquement par les prophetes. C'étoit là la *science secrette*, dont il ne falloit parler qu'aux initiés. C'étoit là la tradition que J. C. avoit enseignée à ses disciples, la sagesse mystérieuse. Ce que S. Clément avoit permis de divulguer & d'enseigner à tous; c'est ce que S. Paul appelle le *lait*, c'est-à-dire la doctrine des cathécumenes; la foi, l'espérance, la charité; mais ce qui, selon lui, ne devoit point être divulgué; c'est ce que l'apôtre appelle *viande solide*, c'est-à-dire la connoissance des secrets, ou la compréhension de l'essence divine. Voilà, continue t-il, cette *science secrette* dont J. C. fit part à ses disciples depuis sa résurrection.

Quoi qu'il en soit de toutes les idées de Clément d'Alexandrie sur la *science secrette*, il est constant que les chrétiens n'ont jamais caché leurs mysteres aux infideles. S. Paul n'avoit point cette pratique; elle ne fut point d'usage du temps de Tertullien, de Minucius Felix, & de Justin martyr; ce dernier déclare qu'il seroit bien fâché qu'on l'accusât de rien dissimuler par malice, ou par affectation; mais Clément d'Alexandrie se fraya une nouvelle route, & l'applanit si bien par son crédit & par son érudition, qu'il trouva des sectateurs, & S. Chrysostome lui-même tout homme sensé qu'il étoit. On peut voir la dissertation de Casaubon sur le *silence mistérieux*, *exercit. XII. n°.* 43. (*D. J.*)

SCIENCE DES MÉDAILLES (*Art numismat.*) la médaille *numisma* dans Horace est une piece de métal frappée & marquée, soit qu'elle ait été monnoie ou non. (*)

Le goût pour les *médailles* antiques prit faveur en Europe à la renaissance des beaux-arts. Pétrarque, qui a tant contribué à retirer les Lettres de la barbarie où elles étoient plongées, rechercha les *médailles* avec un grand empressement, & s'en étant procuré quelques-unes; il crut les devoir offrir à l'empereur Charles IV. comme un présent digne d'un grand prince.

Dans le siecle suivant, Alphonse roi de Naples & d'Arragon, plus célebre encore par son amour pour les lettres que par ses victoires, fit une suite de *médailles* assez considérable pour ce temps-là. A l'exemple de ce monarque, Antoine, cardinal de Saint Marc, eut la curiosité de former à Rome un cabinet de *médailles* impériales.

Cosme de Médicis commençoit dans le même temps à Florence cet immense recueil de manuscrits, de statues, de bas-reliefs, de marbres, de pierres gravées & de *médailles* antiques, qui fut ensuite continué avec la même ardeur par Pierre de Médicis son fils, & par Laurent son petit-fils. Les encouragemens & les secours que les Savans reçurent de la maison de Médicis, contribuerent infiniment aux progrès rapides que les Lettres firent en Italie. Depuis la fin du xv. siecle, le goût de l'antique & l'étude des *médailles* s'y sont perpétués, & les cabinets s'y sont multipliés & perfectionnés.

L'Allemagne connut les *médailles* dans le xvj. siecle, Maximilien I. en rassembla beaucoup, & inspira par son exemple aux Allemands l'amour pour ces précieux restes d'antiquité. Nous trouvons les essais de leur goût pour ces monumens, dans le livre de Jean Xuttichius sur la vie des

(*) M. de Varennes, Receveur des impositions à Orléans, vient de trouver, en fouillant sa terre à la Mothe-Jarri, un billon fort rouge, semblable en beaucoup de choses au *sol* ou *franc-d'or*, que le Blanc attribue à LOUIS VI, dit le Gros: mais comme on n'y voit ni lettres, ni monogrammes, ni devises, marques empreintes sur toutes nos monnoies depuis la fondation de la monarchie, il en conclut que ce n'est point une monnoie, & il est tenté de croire que c'est un Jetton. Il faudroit en conclure que les Jettons sont antérieurs en France à la réduction du nombre des fleurs de lys que nos Rois portoient sur leur écu, & qu'ils étoient connus deux siecles avant celui où M. de Jaucourt, dans notre article Jettons, a fixé leur commencement.

empereurs & des Césars, enrichie de leurs portraits tirés des *médailles* antiques. Ce livre fut publié en 1525, réimprimé en 1534, & augmenté trois ans après de 42 *médailles* consulaires gravées en bois.

Budé fut le premier en France qui né pour l'étude de l'antiquité, fit une petite collection de *médailles* d'or & d'argent, avant même que d'écrire sur les monnoies des anciens. Il fut imité par Jean Grollier, Guillaume du Choul & quelques autres. Les progrès que cette science a fait ensuite dans ce royaume, sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de nous y arrêter.

Le goût des *médailles* prit la plus grande faveur dans les Pays-Bas, lorsque Goltzius vint à s'y réfugier; & ce goût passa bien-tôt la mer, pour jetter dans la grande Bretagne des racines aussi vives que profondes.

A l'égard de l'Espagne, Antonio Augustini, mort archevêque de Tarragone en 1586, est le premier & paroît être presque le seul qui se soit appliqué à connoître & à rassembler des *médailles.* Ce savant homme, l'un des plus célebres antiquaires de son temps, essaya de répandre parmi ses compatriotes la passion qu'il avoit pour les monumens antiques; mais ses tentatives furent infructueuses, personne ne marcha sur ses traces.

Il n'en a pas été de même dans les autres pays que j'ai nommés. Dès l'an 1555 on avoit vu paroître en Italie le discours d'Enée Vico, pour introduire les amateurs dans l'intime connoissance des *médailles.* L'auteur y traita de la plupart des choses qu'on peut y observer en général, des métaux sur lesquels on les a frappées, des têtes des princes qu'elles représentent; des types gravés sur les revers, des légendes ou inscriptions qui se lisent sur les deux côtés de la *médaille;* des médaillons & des contorniates; des *médailles* fausses ou falsifiées; enfin, des faits historiques dont on peut ou établir la vérité, ou fixer la date par le moyen des *médailles;* de la forme des édifices publics qu'on y remarque; des noms des personnages qu'on lit sur ces monumens, & des différentes magistratures dont il y est fait mention.

En 1576 Goltzius publia dans les Pays-Bas ses *médailles* des villes de Sicile & de la grande Grece; l'année suivante Ursini mit au jour les monumens numismatiques des familles romaines jusqu'au regne d'Auguste; entreprise continuée dans le même siecle par Adolphe Occo, jusqu'à la chûte de l'empire.

A la foule de beaux ouvrages qui parurent dans le siecle suivant sur les *médailles* en général, les Antiquaires y joignirent les explications de toutes celles de leurs propres cabinets & des cabinets étrangers: alors on fut en état, par la comparaison de tant de monumens, soit entr'eux, soit en les confrontant avec les auteurs grecs & latins, de former des systêmes étendus sur l'art numismatique.

Plusieurs savans n'oublierent pas d'étaler, peut-être avec excès, les avantages que l'histoire & la géographie peuvent tirer des *médailles* & des inscriptions; il est vrai cependant que ces monumens précieux réunis ensemble, forment presque une histoire suivie d'anciens peuples, de princes, & de grandes villes; & leur autorité est d'autant plus respectable, qu'ils n'ont pu être altérés. Ce sont des témoins contemporains des choses qu'ils attestent revêtus de l'autorité publique, qui semblent n'avoir survécu à une longue suite de siecles & aux diverses révolutions des états, que pour transmettre à la postérité des faits plus ou moins importans, dont elle ne pourroit d'ailleurs avoir aucune connoissance. On n'ignore pas que M. Spanheim a réduit à des points généraux l'objet des *médailles* en particulier, pour en justifier l'utilité; & M. Vaillant, rempli des mêmes vues, a distribué par regnes toutes les *médailles* des villes grecques sous l'empire Romain.

D'autres auteurs se tournant d'un autre côté, ont envisagé les *médailles* comme monnoie, & en ont comparé le poids & la valeur avec celle des monnoies modernes; l'examen de ce seul point a déja produit plusieurs volumes.

Enfin les ouvrages numismatiques se sont tellement multipliés, qu'on avoit besoin d'une notice des savans qui ont écrit sur cette matiere; c'est ce qu'a exécuté

complettement le P. Bauduri, dans sa *bibliotheca nummaria*, imprimée à la tête de son grand ouvrage des *médailles* depuis Trajan Dece, jusqu'à Constantin Paléologue.

Mais ce siecle ayant trouvé quantité de nouvelles *médailles*, dont on a publié des catalogues exacts, c'est aujourd'hui qu'on est en état de rendre par ce moyen l'histoire des peuples plus détaillée & plus intéressante qu'on ne pouvoit la donner dans le siecle précédent.

Voilà comment la science des *médailles* s'étant insensiblement perfectionnée, est devenue, parmi les monumens antiques, celle qui se trouve la plus propre à illustrer ceux qui la cultivent. Il ne faut pas s'étonner du goût qu'on a pris pour elle: son étude brillante n'est point hérissée des épines qui rendent les autres sciences tristes & fâcheuses. Tout ce qui entre dans la composition d'une *médaille* contribue à rendre cette étude agréable : les figures amusent les yeux; les légendes, les inscriptions, les symboles toujours variés, réveillent l'esprit & quelquefois l'étonnent. On y peut faire tous les jours d'heureuses découvertes: son étendue n'a point de bornes; les objets de toutes les sciences & de tous les arts sont de son ressort, sur-tout l'histoire, la mythologie, la chronologie, & l'ancienne géographie.

Je voudrois bien traiter un peu profondément cette belle science dans tous les articles qui la concernent, entr'autres dans son article générique; & c'est à quoi du moins je donnerai mes soins; mais pour éviter que ma foible vue ne m'égare dans cette entreprise, j'emprunterai mes lumieres des instructions du P. Jobert, des excellentes notes dont M. le Baron de la Bastie les a enrichies, des mémoires de l'académie des inscriptions, & de tous les autres livres propres à me guider. Je tâcherai de mettre de la netteté dans les subdivisions nécessaires, & de remplir avec exactitude les articles particuliers. Le lecteur en les rassemblant y pourra trouver les secours suffisans pour acquérir les élémens de la science numismatique, & peut-être pour l'engager à en faire une étude plus profonde. L'on s'étoit proposé de faciliter cette étude par les planches; mais des hommes habiles nous ont représenté que les seules *médailles* très-rares alloient à plusieurs milles.

Division générale des médailles. Toutes les *médailles* se partagent en deux classes générales, en antiques & en modernes; car c'est de cette premiere notion que dépend l'estime & le prix des *médailles*.

Les antiques sont toutes celles qui ont été frappées jusque vers le milieu du iij. ou jusqu'au ix. siecle de Jesus-Christ; je suis obligé de m'expliquer ainsi, à cause du différent goût des curieux, dont les uns font finir les *médailles* antiques avec le haut empire, dès le temps de Galien, & même quelquefois avant Galien; les autres seulement au temps de Constantin; d'autres les portent jusqu'à Auguste, dit Augustule; d'autres même ne les terminent qu'avec Charlemagne, selon les idées différentes qu'ils se forment, & qui sont purement arbitraires.

Les modernes sont toutes celles qui ont été faites depuis 300 ans : nous en ferons un article à part.

On distingue dans les antiques les grecques & les romaines: les grecques sont les premieres & les plus anciennes, puisqu'avant la fondation de Rome les rois & les villes grecques frappoient de très-belles monnoies de tous les trois métaux, & avec tant d'art, que dans l'état le plus florissant de la république & de l'empire, l'on a eu bien de la peine à les égaler. On en peut juger par les médaillons grecs qui nous restent, car il y en a de frappés pour les rois & d'autres pour les villes de la Grece. Il faut avouer que dans ce qui concerne les figures, les *médailles* grecques, généralement parlant, ont un dessein, une attitude, une force & une délicatesse à exprimer jusqu'aux muscles & aux veines, qui, soutenues par un très-grand relief, leur donnent une juste préférence en beauté sur les romaines.

Ces dernieres sont consulaires ou impériales. On appelle *médailles consulaires* celles qui ont été frappées pendant que la république romaine étoit gouvernée par les consuls; on nomme *médailles impé-*

riales celles qui ont été faites sous les empereurs.

Parmi les impériales on distingue le haut & le bas empire ; & quoiqu'à l'égard de ce qu'on appelle *moderne* les *médailles* des empereurs jusqu'aux Paléologues passent pour antiques, encore qu'elles descendent jusqu'au XV. siecle, les curieux en gravure n'estiment que celles du haut empire, qui commence à Jules-César ou à Auguste, & finit, selon eux, au temps des trente tyrans. Ainsi les *médailles* du haut empire s'étendent environ depuis l'an 700 de Rome, 54 ans avant Jesus-Christ, jusqu'à l'an 1010 de Rome ou environ, & de Jesus-Christ environ 260.

Le bas empire comprend près de douze cens ans, l'on veut aller jusqu'à la ruine de l'empire de Constantinople, qui arriva l'an 1453, que les Turcs s'en rendirent les maîtres ; de sorte qu'on ne reconnut plus que l'empire d'Occident dans tout le monde chrétien. Ainsi l'on peut y trouver deux différens âges ; le premier depuis l'empire d'Aurelien ou de Claude le Gothique, jusqu'à Héraclius, qui est d'environ 350 ans ; le deuxieme depuis Héraclius jusqu'aux Paléologues, qui est de plus de 800 ans.

Des différens métaux qui composent les médailles. Le prix des *médailles* ne doit pas être consideré précisément par la matiere, c'est un des premiers principes de la science des *médailles* : souvent une même *médaille* frappée sur l'or sera commune, qui sera très-rare en bronze ; & d'autres fort estimées en or, le seront très-peu en argent & en bronze. Par exemple, un Othon latin de grand bronze, n'auroit pas de prix : on ne connoît que des *médailles* d'Othon en moyen bronze, frappées dans l'Orient, à Antioche & en Egypte, elles sont même très-précieuses ; mais un Othon d'or ne vaut que quelques pistoles au-dessus de son poids, qui est environ de deux gros ; & le même Othon d'argent ne vaut qu'un écu au-delà de ce qu'il pese, excepté qu'il n'eût quelque revers extraordinaire qui en augmentât le prix. Si même l'on pouvoit recouvrer quelques-unes des monnoies de cuir qui étoient en usage à Rome avant le regne de Numa, & que l'histoire nomme *asses scortei*, on n'épargneroit rien pour les mettre à la tête d'un cabinet.

Il est utile de connoître les métaux antiques, afin de n'y être pas trompé, & de savoir ce qui forme les différentes suites où les métaux ne doivent jamais être mêlés, si ce n'est lorsque pour rendre la suite d'argent plus ample & plus complette, on y place certaines têtes d'or qui ne se trouvent plus en argent ; car cela s'appelle *enrichir une suite.* Ajoutons cependant que dans la suite des rois & des villes, il est assez d'usage de mêler ensemble les trois métaux, & même les différentes grandeurs : c'est aussi ce qui se pratique ordinairement dans la suite des *médailles consulaires* ; mais cela vient de ce qu'il y a des têtes de rois & des familles romaines qui ne se trouvent que dans l'un des trois métaux & sur ces pieces de différent volume, outre l'extrême difficulté qu'il y auroit de rassembler un assez grand nombre de ces têtes de même métal & de même volume, pour en composer une suite.

On voit déja par ce détail que la matiere des *médailles* antiques se réduit à trois principaux métaux, l'or, l'argent & le cuivre, qu'on nomme *bronze* par honneur. Les *médailles* d'or, à ne parler que des seules impériales, peuvent être d'environ trois mille : les *médailles* d'argent vont bien à six mille : mais les *médailles* de bronze, en y comprenant les trois différentes grandeurs, pourroient aller à plus de trente mille, puisque le petit bronze seul s'étend peut-être jusqu'à vingt mille. Le célebre Morel, que la mort surprit lorsqu'il travailloit à exécuter le grand & utile dessein de graver toutes les *médailles* connues, se proposoit d'en représenter, vingt-cinq mille, quoiqu'il terminât la suite des impériales à l'empereur Héraclius. Si donc au nombre des *médailles* impériales en or, en argent & dans les trois grandeurs de bronze, on y ajoutoit les médaillons en tous métaux, les quinaires, les potins, les plombs antiques, les consulaires, les *médailles* des rois & des villes grecques, il est vraisemblable que le nombre des *mé-*

dailles antiques connues passeroit cinquante mille.

On ne peut guere réfléchir sur la découverte de tant de *médailles*, sans venir à se persuader qu'elles étoient originairement des monnoies répandues dans le commerce, c'est-à-dire des especes courantes ou dans tout l'empire, ou du-moins dans les pays où elles ont été battues.

1°. L'usage des métaux monnoyés a de tous temps été dans l'Empire, comme il est encore aujourd'hui parmi nous; cet usage est absolument nécessaire dans le commerce, depuis qu'on ne trafique plus par le seul échange des marchandises; il faut donc croire qu'il n'a point été interrompu dans le siecle de Constantin, non plus que dans les précédens. On ne peut douter que durant tant de siecles on n'ait frappé une bien plus grande quantité de pieces de monnoies que de jettons, qui n'avoient aucun cours dans le commerce. Par quel miracle seroit-il arrivé que ces jettons seuls se fussent conservés, qu'on en trouvât une infinité par-tout, & qu'au contraire il ne nous fût resté aucune monnoie? Quand on me dit qu'il nous est resté beaucoup moins de médaillons que de *médailles*, je réponds aussi-tôt que les médaillons n'étoient d'aucun usage dans le commerce, & qu'il s'en frappoit beaucoup moins que de monnoies; mais quand on me demande pourquoi on trouve une infinité de *médailles*, & qu'il ne nous reste plus aucune monnoie antique, je serois forcé, si je convenois du fait, d'avouer que c'est un prodige.

2°. Il est constant que la plûpart des *médailles*, soit d'argent, soit de bronze, que nous avons du temps de la république (car pour parler *médaille*, tout le monde sait qu'on donne le nom de *bronze* au cuivre), il est constant, dis-je, que c'étoient les monnoies courantes. La plûpart en portent la marque indubitable, qui est la valeur de chacune; sur celles d'argent le Xª. le Q. le II-S, font voir qu'elles valoient tant d'as; & sur celles de bronze, le nombre de o. oo. oooo. dit qu'elles valoient une once, deux onces, trois onces, quatre onces, &c. Pourquoi donc du temps des empereurs n'auroit-on pas continué la même chose, & pourquoi ces marques ne s'y trouvent-elles pas? c'est que l'usage commun faisoit assez savoir, comme à-présent, la valeur de chaque piece.

Ainsi nous ne nous étendrons point à répéter les preuves que Patin a données après Savot & les autres antiquaires, que toutes les *médailles* que nous avons sont les vraies monnoies dont on se servoit dans ces temps-là: il suffit de rappeller ceux qui seroient d'un sentiment contraire à ce miracle, qui sera toujours inconcevable, puisqu'il n'y auroit que les *médailles* qui auroient eu le bonheur de se conserver jusqu'à nos temps, pendant que toutes les monnoies absolument se seroient perdues, sans que dans ces trésors qu'on tire encore tous les jours des entrailles de la terre, on en pût rencontrer une seule.

3°. Quand les *médailles* déclarent elles-mêmes qu'elles sont des monnoies, il me semble qu'on doit les en croire sur leur propre témoignage. Or nous avons dans le siecle de Constantin plusieurs *médailles* qui portent pour légende, *Sacra Moneta Augg. & Cæss. NN.* Pourquoi ne vouloir pas lire dans les lettres initiales de l'exergue, ce qui se lit dans la légende tout au long, en expliquant S. M. par *Sacra Moneta*, plutôt que par *Societas Mercatorum*?

Nous avons aussi des *médailles* qui portent *Moneta Urbis*. Cela veut-il dire des *jettons*? Ce qui s'appelle *monnoie du prince* ou *monnoie de la ville*, n'est point sans doute un présent fait par des marchands gaulois. Nous avons enfin *Moneta Augusti*, & *Moneta Augg.* Dans Hadrien, dans Antonin, dans Septime Severe & sous presque tous ses successeurs; dans Trajan Dece, Trébonien, Galle, Volusien, Valérien, Gallien, Salonien, Posthume, Tétricus, Claude le gothique, Tacite, Florien, Carus, Carin, Numérien, *&c.* nous avons *Moneta Augusti* sur les *médailles* de quelques princesses, comme de *Julia Pia*, &c. Sous d'autres empereurs où on ne trouve pas *Moneta*, on trouve *Æquitas Aug.* avec le même type d'une femme assise ou debout qui tient une balance.

Cependant je ne voudrois pas décider que toutes les *médailles* absolument sans exception, fussent originairement des monnoies; je crois cela presque toujours vrai, mais il peut se faire qu'en certaines occasions on ait frappé des *médailles* au poids & au titre de la monnoie courante, sans avoir dessein de les faire passer dans le commerce, & uniquement dans la vue de conserver la mémoire de quelque événement remarquable, ou par d'autres raisons particulieres; mais s'il se trouve de ces *médailles*, elles sont en si petit nombre, que l'opinion d'Erizzo & du P. Hardouin n'en est pas moins insoutenable.

Des différentes grandeurs qui forment les suites en bronze. La grandeur de toutes les *médailles* antiques n'est ordinairement que depuis trois pouces de diametre jusqu'à un quart de pouce, soit en or, soit en argent, soit en cuivre, qui sont les principaux métaux sur lesquels travailloient les monétaires.

On appelle *médaillons* les *médailles* qui sont d'une grandeur extraordinaire. *Voyez* MÉDAILLON.

Il y a une si grande quantité de *médailles* de bronze, qu'on les sépare en trois grandeurs, qui forment ces trois différentes suites dont les cabinets sont remplis, le grand bronze, le moyen bronze & le petit bronze: on juge du rang de chacun par son volume, qui comprend en même temps l'épaisseur & l'étendue de la *médaille*, la grosseur & le relief de la tête; de sorte que telle *médaille* qui aura l'épaisseur du grand bronze, pour n'avoir que la tête du moyen, ne sera que de la seconde grandeur. Telle autre qui n'aura presque point d'épaisseur, pour avoir la tête assez grosse, sera rangée parmi celles de la premiere grandeur. L'inclination du curieux y fait beaucoup; car ceux qui préferent le grand bronze y font entrer beaucoup de *médailles* qui dans le vrai ne sont que de moyen bronze, y placent des *médailles* qui devroient être mises dans le grand, particuliérement pour avoir des têtes rares, qu'on a peine à trouver dans toute sorte de grandeur. Ainsi l'Othon de moyen bronze, l'Antonia, le Drusus, le Germanicus, se mettent dans le grand bronze; & d'autres têtes du petit bronze se placent dans le moyen, sans que personne se soit opiniâtré à faire un procès sur cela aux curieux, pour les contraindre à déranger leurs cabinets.

Chacune de ces grandeurs a son mérite: la premiere, qui fait le grand bronze, excelle par la délicatesse & la force du relief, & par les monumens historiques dont les revers sont chargés, & qui y paroissent dans toute leur beauté: la seconde, qui est le moyen bronze, se fait considérer par la multitude & par la rareté des revers, sur-tout à cause d'une infinité de villes greques & latines, qu'on ne trouve presque point en grand bronze: la troisieme, qui fait le petit bronze, est estimable par la nécessité donr elle est dans le bas empire, où le grand & le moyen bronze abandonnent les curieux, & où l'un & l'autre, quand ils se rencontrent, passent pour médaillon.

Il faut savoir, pour ne pas se donner une peine inutile, que la suite complette du grand bronze ne s'étend point au-delà des Posthumes, parce qu'il est infiniment rare de trouver dans le bas empire des *médailles* de ce volume: celles qui se rencontrent depuis Anastase n'ont communément ni l'épaisseur, ni le relief, ni la grosseur de tête suffisante; cependant sans passer les Posthumes, on peut, comme nous l'avons dit, pousser la suite au-delà de trois mille.

La suite de moyen bronze est la plus facile à former & la plus complette, parce que non-seulement elle va jusqu'aux Posthumes, mais jusqu'à la décadence de l'Empire romain en Occident & même en Orient jusqu'aux Paléologues. A la vérité, depuis Héraclius, il est difficile de les trouver toutes: on est forcé d'interrompre la suite; mais cela peut venir du peu de soin qu'on a eu de les conserver, à cause qu'elles sont si grossieres & si informes, qu'il semble que la gravure ne fait plus alors que gratter misérablement le métal; & rien ne prouve mieux la désolation de l'Empire que la perte universelle de tous les beaux-arts, qui paroît si sensiblement dans celui de la Gravure.

La suite de petit bronze est assez aisée

à former dans le bas empire, puisqu'on a de ces sortes de *médailles* depuis les Posthumes jusqu'à Théodose; mais depuis Jules jusqu'aux Posthumes, il est très-difficile de la remplir; & depuis Théodose jusqu'aux Paléologues, avec qui l'empire des Grecs a fini, il est absolument impossible d'y parvenir sans le secours de l'or & de l'argent, & même de quelques moyens bronzes: car ce n'est que de cette maniere que M. du Cange, un des savans hommes du dernier siecle dans l'Histoire, nous a donné cette suite dans son livre des familles, qu'il nomme *byzantines*, parce qu'elles ne sont venues à l'empire qu'après la fondation de Constantinople, dite auparavant *Byzance*, dont Constantin fit une nouvelle Rome. Aussi a-t-elle fait gloire d'oublier son ancien nom pour prendre celui de son restaurateur.

Il ne faut donc point espérer d'avoir aucune suite complette de chaque métal en particulier, ni de chaque grandeur différente, mais on ne doit pas pour cela les gâter par le mélange des différens métaux; cependant on permet, pour la satisfaction de ceux qui veulent avoir une suite des plus complettes, de mêler le petit bronze avec le moyen, afin de se voir sans interruption notable, conduits, depuis la république romaine, qui perdit sa liberté sous Jules-César, jusqu'aux derniers empereurs grecs, qui furent détrônés par les Turcs l'an 1453. Ainsi la suite des *médailles* nous trace pour ainsi dire l'histoire de plus de quinze siecles.

Des suites de médailles *par les têtes & par les revers.* On peut encore composer des suites fort curieuses par les têtes des *médailles*, en rangeant par ordre les *médailles* des rois, des villes, des familles romaines, des empereurs & des déités: ce sont autant de classes sous lesquelles on distribue toutes les différentes suites de *médailles*, comme nous l'expliquerons fort au long au *mot* SUITE, *Art numismatique.*

Quant aux revers qui rendent les *médailles* plus ou moins curieuses, nous en détaillerons le mérite au *mot* REVERS, mais dès qu'on est parvenu à former les suites de *médailles* d'un cabinet, il s'agit de connoître l'état de chaque *médaille*, parce que c'est de-là que dépend particuliérement leur prix & leur beauté.

De l'état & de la beauté des médailles. Les antiques *médailles* ne sont les plus belles & les plus précieuses que lorsqu'elles sont parfaitement conservées; je veux dire lorsque le tour de la *medaille* & le grenetis en sont entiers, que les figures imprimées sur les deux côtés en sont connoissables, & que la légende en est lisible.

Il est vrai que cette parfaite conservation est qnelquefois un juste sujet d'avoir la *médaille* pour suspecte, & que c'est parlà que le Padouan & le Parmésan ont perdu leur crédit. Cependant ce n'est point une preuve infaillible qu'elle soit moderne, puisque nous en avons quantité d'indubitables, de tous métaux, & de toutes grandeurs, que l'on appelle *fleur de coin*, parce qu'elles sont aussi belles, aussi nettes, & aussi entieres que si elles ne faisoient que de sortir de la main de l'ouvrier.

Le prix de la *médaille* antique augmente encore par une autre beauté que donne la seule nature, & que l'art jusqu'à présent n'a pu contrefaire, c'est le vernis que certaine terre fait prendre aux *médailles* de bronze, & qui couvre les unes d'un bleu turquin, presque aussi foncé que celui de la turquoise; les autres d'un certain vermillon encore inimitable; d'autres d'un certain brun éclatant & poli, plus beau sans comparaison que celui de nos figures bronzées, & dont l'œil ne trompe jamais, ceux même qui ne sont que médiocres connoisseurs, parce que son éclat passe de beaucoup le brillant que peut donner au métal le sel armoniac mêlé avec le vinaigre. Le vernis ordinaire est d'un vert très-fin, qui, sans effacer aucun des traits les plus délicats de la gravure, s'y attache plus proprement que le plus bel émail ne fait aux métaux où on l'applique. Le bronze seul en est susceptible; car pour l'argent, la rouille verte qui s'y attache ne sert qu'à le gâter & il faut l'ôter soigneusement avec le vinaigre ou le jus de citron, lorsqu'on veut que la *médaille* soit estimée.

Quand donc vous trouverez une mé-

daille fruste ordinaire, c'est-à-dire à laquelle il manque quelques-unes des choses nécessaires, soit que le métal soit écorné ou rogné, le grenetis effleuré, les figures biffées, la légende effacée, la tête méconnoissable; ne lui donnez point de place dans votre cabinet : mais plaignant le sort malheureux des grandeurs humaines, laissez aller ces princes qui ont autrefois fait trembler la terre, mollir sur l'enclume de l'orfevre, ou sous le marteau du chaudronnier.

Si néanmoins c'étoient de certaines *médailles* si rares, qu'elles pussent passer pour uniques, ou que l'un des deux côtés fût encore entier, ou que la légende fût singuliere ou lisible, elles mériteroient fort d'être gardées, & ne laisseroient pas d'avoir leur prix.

En effet, on voit peu de cabinets où il n'y en ait quelqu'une de mal conservée, & l'on est trop heureux quand on peut avoir, même avec imperfection, certaines têtes rares, pourvu qu'elles soient tant-soit-peu connoissables : il ne faut pas sur-tout se rebuter pour une légende effacée, quand le type est bien conservé, puisqu'il y a des savans qui les déchiffrent à merveille, témoins M. Vaillant & M. Morel, qui par un peu d'application, rappelloient les mots les plus invisibles, & résuscitoient les caracteres les plus amortis.

Il est bon de savoir que les bords des *médailles*, éclatées par la force du coin, ne passent pas pour un défaut qui diminue le prix de la *médaille*, quand les figures n'en sont point endommagées; au contraire, c'est un signe que la *medaille* n'est point moulée; ce signe néanmoins ne laisse pas d'être équivoque, à l'égard de ceux qui auroient battu sur l'antique, car cela ne prouveroit pas que la tête ou le revers ne fût d'un coin moderne, & peut-être tous les deux.

Prenez garde aussi à ne pas rebuter les *médailles* d'argent dont les bords sont dentelés, & qu'on nomme *numismata serrata*, parce que c'est encore une preuve de la bonté & de l'antiquité de la *médaille*.

Mais il se trouve certains défauts qui nuisent à la beauté des *médailles*, & qu'on ne peut attribuer qu'à la négligence des monnoyeurs; par exemple, lorsque le coin ayant coulé, forme deux têtes pour une, deux grenetis ou deux légendes; lorsque les lettres de la légende sont ou confondues ou supprimées, ou déplacées, comme on en voit communément sur les *médailles* de Claude-le-Gothique, & des trente tyrans, ce sont des monstres dont il ne faut point faire des miracles; car quoique cela n'empêche pas que la *médaille* ne soit antique, cependant le prix au lieu d'en augmenter en diminue notablement. Quant à certaines *médailles* qui ont une tête d'empereur avec quelques revers bisarres, ou avec des revers qui appartiennent à un autre empereur que celui dont elles portent la tête, il n'en faut faire aucune estime, puisque ce n'est qu'un effet de l'ignorance ou de la précipitation du faux monnoyeur.

Enfin il arrive quelquefois que ce monnoyeur oublie de mettre les deux quarrés, & laisse ainsi la *médaille* sans revers : on nomme *incuses* ces sortes de *médailles*. *V*. MÉDAILLE INCUSE.

C'est ici le lieu de parler des contremarques, que les jeunes curieux pourroient prendre pour des disgraces arrivées aux *médailles*, dont elles entament le champ, quelquefois du côté de la tête, d'autres fois du côté du revers, particuliérement dans le grand & moyen bronze, assez semblables à ces marques qui se voient sur nos sous, que le peuple nomme *tappés*, à cause que l'impression du coup qu'ils ont reçu, quand on leur a fait cette marque, y est demeurée : cependant ce sont des beautés pour les savans, qui recherchent les *médailles* où sont des contremarques.

On en trouve sur les *médailles* des rois & des villes grecques, sur celles des colonies, & sur les impériales. Il y a quelquefois plus d'une contre-marque sur la même *médaille*, mais les Antiquaires n'en ont jamais vu au-delà de trois. Rien n'est moins informe que ces contre-marques, même sur les *médailles* latines : le plus souvent ce sont des lettres liées ensemble, qui expriment simplement le nom de l'empereur; quelquefois ce sont les lettres

S,

S. C. *Senatus Consulto*, sur les *médailles* frappées dans les monnoies de Rome, D. D. *Decreto Decurionum* ; sur les médailles des colonies, comme sur une de Sagunte, & sur une autre de Nismes, ou enfin N. C. A. P. R. que Golthius expliquoit avec Angeloni, Vicus & Manuce, par *Nobis Concessum A Populo Romano*, formule qu'on peut peut-être mieux interpréter par *Nummus Cusus, Auctoritate Populi Romani* ; d'autres fois ces contre-marques sont des types, tantôt accompagnées de lettres, comme sur une *médaille* de Jules-César, frappée à Bérite, où l'on voit à la contre-marque une corne d'abondance au milieu de deux C ; & tantôt sans lettres, comme une petite roue, qui porte sur les têtes d'Auguste & d'Agrippa, dans une *médaille* de la colonie de Nismes ; & une tête de taureau gravée sur le cou de Domitien, dans une *médaille* de ce prince. Le malheur est que d'un côté les Antiquaires ne conviennent pas de la signification de plusieurs contre-marques, & que de l'autre ils savent encore moins les raisons qui les ont fait naître, comme nous le dirons au *mot*. MÉDAILLES CONTRE-MARQUÉES.

Quant au relief des *médailles*, *voyez* RELIEF, il suffit d'observer ici que c'est une beauté, mais qui n'est pas une marque indubitable de l'antique.

Des fourberies en médailles. Non-seulement il est facile d'attraper les nouveaux curieux, par de fausses *médailles*, auxquelles on donne du relief, mais il est encore aisé de les surprendre à plusieurs autres égards, principalement lorsqu'ils sont dans la premiere ardeur de leur passion pour les *médailles*, & qu'ils se trouvent assez opulens pour ne pas appréhender la dépense. On les voit tous les jours se livrer à la mauvaise foi & à l'avarice des trafiquans, qu'on nomme par mépris *brocanteurs*, faute d'en soupçonner les artifices. Ils sont trompés d'autant plus aisément, que les meilleurs connoisseurs se trouvent partagés sur de certaines *médailles*, que les uns croient antiques & les autres modernes ; les uns moulées, les autres frappées, à peu près comme il arrive par rapport aux tableaux, où les yeux les plus savans ne laissent pas de prendre quelquefois un original pour une copie, & une copie pour l'original. Le danger est encore devenu plus grand pour les amateurs des *médailles*, depuis que parmi les Médaillistes il s'est trouvé un Padouan & un Parmésan en Italie, qui ont su imiter parfaitement l'antique.

Pour dévoiler tout ce mystere, il faut commencer par indiquer les manieres différentes de falsifier les *médailles*, & le moyen de reconnoître la falsification, afin que le mal ne demeure pas sans remede.

La premiere & la plus grossiere, est de fabriquer des *médailles* qui jamais n'ont existé, comme celle de Priam, d'Enée, de Cicéron, de Virgile, & semblables personnages illustres, pour qui le Parmésan, & quelques autres ouvriers modernes, on fait des coins tout exprès, afin de surprendre les curieux, animés du desir d'avoir des *médailles* singulieres.

C'est avec la même mauvaise foi, & par le même motif d'intérêt, que l'on a fabriqué des revers extraordinaires, & capables de piquer la curiosité ; par exemple, un Jules-César, avec ces mots : *Veni, vidi, vici* ; un Auguste avec ces deux-ci, *Festina lentè* ; car quoique ce bon mot soit effectivement d'Auguste, cependant on ne s'étoit pas avisé d'en conserver la mémoire sur le métal.

Il est aisé à ceux qui ne sont pas novices dans l'inspection des *médailles*, de reconnoître l'imposture : car toutes ces médailles sont moulées, ou frappées d'un coin & d'un métal qui paroît d'abord ce qu'il est, c'est-à-dire moderne, & qui n'a ni la fierté ni la tendresse de l'antique.

La seconde fourbe est de mouler les *médailles* antiques, de les jetter en sable, & puis de les réparer si adroitement, qu'elles paroissent frappées. On s'en apperçoit par les grains de sable, qui s'impriment toujours d'une certaine maniere visible sur le champ de la *médaille*, ou par certaines petites enfonçures, ou par les bords qui ne sont pas assez polis ni arrondis, ni

si lissés que ceux des *médailles* frappées, ou par les caracteres qui ne sont point francs, mais pochés & épatés, ou enfin par les traits qui ne sont ni si vifs ni si tranchans. On les reconnoît aussi par le poids qui est toujours moindre; car le métal fondu par le feu se raréfie, au lieu que lorsqu'il est battu il se condense, & devient par conséquent plus pesant; enfin quand la *médaille* est jettée en moule, il reste ordinairement la marque du jet, qui ne peut être bien effacée par la lime; & les bords qui ont besoin d'être arrondis, laissent aussi voir les coups de lime, qui sont une marque essentielle de fausseté.

Comme les hommes deviennent de jour en jour plus rafinés, les uns à tromper, les autres à se défendre de la tromperie, on a trouvé le moyen d'empêcher que l'on n'apperçût, dans le champ de la *médaille*, les enfonçures que les grains de sable y laissent par leur inégalité qui est inévitable. On les couvre d'un certain vernis obscur qui remplit ces petits creux, & l'on pique les bords pour les rendre raboteux. Si l'on parvient, sans le secours du vernis, à polir le champ avec le burin, la fourberie n'en est que plus savante. Il faut donc, pour s'en défendre, piquer le vernis, s'il y en a, & on le trouvera beaucoup plus tendre que le vernis antique; & s'il n'y en a point, il faut étudier avec attention la *médaille*, dont le champ paroîtra infailliblement plus enfoncé; enfin si on a le toucher un peu délicat, on trouvera le métal trop poli, au lieu que l'antique a quelque chose de plus fort & de plus rude. Ceux qui ne savent point cette finesse, & la différence du poids dont nous avons parlé, admirent que l'on connoisse quelquefois les *médailles* fausses seulement à les manier.

Il ne faut pas néanmoins rejetter certaines *médailles*, qui, ayant été enchassées dans de petites bordures ou de métal, ou de corne, ou de bois, ont les bords limés, parce qu'il a fallu les arrondir; car cela n'empêche pas qu'elles ne soient bonnes & antiques: c'est pour cela que les connoisseurs disent communément que quelquefois les bords justifient le champ de la *médaille*, & que quelquefois aussi le champ rend témoignage aux bords, qui par accident ont reçu quelque disgrace.

La troisieme ruse, est de réparer finement les *médailles* antiques, ensorte que de frustes & d'effacées qu'elles étoient, elles paroissent nettes & lisibles. On connoit des gens qui y réussissent parfaitement, & qui savent avec le burin enlever la rouille, rétablir les lettres, polir le champ, & ressusciter des figures qui ne paroissent presque plus.

Quand les figures sont en partie mangées, il y a une sorte de mastic que l'on applique sur le métal, & qu'on retaille fort proprement ensuite: le tout étant couvert de vernis, fait paroître les figures entieres & bien conservées. On découvre ce déguisement avec le burin dont on se sert pour égratigner quelque petit endroit de la *médaille*; si l'on s'apperçoit qu'il morde plus aisément sur une partie que sur l'autre, c'est la preuve que le morceau est ajouté.

Cependant, quand l'œil est accoutumé aux *médailles*, on trouve sur celles-ci de certains coups de burin trop enfoncés, des bords trop élevés, des traits raboteux & mal polis, par lesquels on devine qu'elles ont été retouchées: cela ne dégrade pas absolument une *médaille* antique, mais le prix en diminue du tout au tout.

Le quatrieme artifice, c'est de frapper des coins exprès sur certaines *médailles* antiques les plus rares, que l'on restitue de nouveau, & que l'on fait passer pour véritables, avec d'autant plus d'apparence, qu'il est visible qu'elles ne sont ni moulées ni retouchées.

C'est en quoi le Padouan & le Parmésan ont si bien réussi, que leurs fausses *médailles* sont devenues une partie de la curiosité. Le Padouan a plus de force, le Parmésan plus de douceur: en général on ne peut pas approcher de plus près l'antique que ces deux ouvriers l'ont fait. Cependant leur maniere finie & délicate ne vaut point cet air fier de l'antique, qui tient beaucoup plus du grand. On les reconnoît encore par le trop de conservation, qui les rend suspects; par l'œil du métal, & principalement par le poids qui est moindre que celui du métal antique. Peut-être encore que si l'on examinoit

avec attention les coins du Padouan, on pourroit les distinguer infailliblement des coins antiques. On sait, par exemple, que sur le revers de Tibere gravé par le Padouan, ces mots placés dans l'exergue, *Rom.* ET *Aug.* sont ponctués de façon que le T se trouve entre deux points, *Rome* T. *Aug.* aussi n'est-il pas possible de s'y méprendre, quand la *médaille* est bien conservée : l'embarras n'a lieu que lorsque la ponctuation ne se voit pas.

La cinquieme fraude, est de battre sur l'antique même, c'est-à-dire de se servir de coins modernes, pour reformer de vieilles *médailles* avec le marteau, afin de leur donner ensuite une nouvelle empreinte.

Quoique cette tromperie soit difficile à découvrir, sur-tout par un curieux qui commence, parce qu'il n'a aucune des indications communes; cependant s'il veut bien prendre garde au relief, il le trouvera pour l'ordinaire ou trop fort, ou trop foible, la coupure trop nette & trop neuve, & les bords trop peu conservés, à proportion du champ & des figures.

Le sixieme stratageme consiste à effacer un revers commun pour y en mettre un plus rare, ce qui augmente considérablement le prix de la *médaille*. Par exemple, on met une Otacile au revers de Philippe; un Tite au revers de Vespasien; c'est ainsi que l'on a gâté un Helvius-Pertinax de grand bronze, en lui mettant au revers un Milon crotoniate chargé de son bœuf; un Domitien, en y mettant une allocution de huit soldats; & un médaillon de Dece, en lui gravant une inscription, *Deciana Cæsarum*, *Decennalia feliciter*.

On fait plus; car afin que rien ne paroisse réparé, on coupe deux *médailles*, & puis avec un certain mastic on colle à la tête de l'une le revers de l'autre, pour faire des *médailles* uniques & qui n'aient jamais été vues; on a même l'adresse de réparer si bien les bords, que les moins fins y sont ordinairement trompés. Le P. Jobert dit avoir vu un Domitien de grand bronze d'une conservation merveilleuse, dont on avoit enlevé le revers pour insérer à la place le bel emphithéâtre qu'on avoit aussi enlevé par dessous le grenetis à une *médaille* de Titus. Morel, dans son *Specimen R. Nummar. tom..... p.* 77, rapporte un exemple d'une falsification à-peu-près pareille.

On connoît ces faux revers ou par la différence qui se trouve immanquablement dans les traits d'une tête antique, & d'un revers moderne quelque bien travaillé qu'il puisse être; ou lorsque le revers est antique & simplement appliqué, on le découvre en sondant les bords de la *médaille*, qui ne sont jamais si parfaitement unis que l'on ne s'apperçoive de quelque chose, & que les deux marques ne découvrent la jointure ou la différence du métal. Tel étoit un Vérus, à qui l'on avoit attaché une Lucille, pour en faire une *médaille* rare, sans avoir considéré que le Vérus étoit de cuivre rouge, & Lucille de cuivre jaune.

La septieme imposture se fait dans les légendes, soit du côté de la tête, soit du côté du revers. Il est plus ordinaire de le tenter du côté de la tête par l'intérêt qu'on a de trouver des têtes rares, ce qui manque communément dans les suites. Or, cela s'exécute en substituant avec adresse un nom à l'autre, sur-tout quand il y a peu de lettres à changer ou à ajouter. C'est ainsi que, dans le cabinet du P. Jobert, il y avoit une Lucille changée en Domitia de grand bronze, & un jeune Gordien d'Afrique, moyennant l'addition d'un peu de barbe; & le changement des lettres P. F en A F R. C'est encore ainsi que dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin, il y avoit une Cœlonia d'or, qui n'étoit autre chose qu'une Agrippine, mere de Caligula.

La huitieme finesse trompeuse est de contrefaire le vernis antique, ce qui sert à empêcher qu'on ne reconnoisse les *médailles* moulées & à cacher les défauts des bords & des caracteres, comme nous l'avons déja dit. Il y en a même qui mettent les *médailles* en terre, afin de leur faire contracter, si ce n'est le vernis, du moins une certaine rouille qui impose aux connoisseurs moins habiles : d'autres emploient le sel armoniac mêlé avec le vinai-

tre ; d'autres le simple papier brûlé, qui est la maniere la plus facile.

On se défend aisément de cette tromperie, parce qu'on ne peut donner au vernis moderne ni la couleur, ni l'éclat, ni le polis du vernis antique qui dépend de la terre. D'ailleurs on n'a pas la patience de laisser une *médaille* en terre assez long-temps pour qu'elle puisse y prendre cette belle rouille qu'on estime plus que le plus riche métal. Il faudroit être assuré d'une longue vie, & pouvoir compter sur un prince aussi dupe que l'étoit le pape Paul III. pour tenter ce qui réussit à un fourbe italien. Il fit frapper sur le plomb un buste de S. Pierre, avec ces mots, *Petrus Apostolus Jesu-Christi*: au revers deux clés en pal, *Tibi dabo claves regni cœlorum.* Il enfouit cette piece fort avant en terre, & l'y laissa quelques années : ensuite faisant creuser dans cet endroit comme par hazard, on y trouva cette *médaille* qu'il décrassa soigneusement, & qu'il montroit à tout le monde comme un monument de la piété des premiers chrétiens. Le bruit s'en répandit bientôt à Rome : le pape voulut avoir cette *médaille*, il la demanda au possesseur, & la lui paya mille écus. Enfin le vernis moderne est tendre, & se pique aisément, au lieu que l'antique est dur comme le métal même.

La neuvieme supercherie a pour fondement un accident qui arrive quelquefois aux *médailles* qu'on frappe, ce qui a fait dire aux Antiquaires que toute *médaille*, dont les bords ont éclaté, est infailliblement frappée. Pour profiter de cette préoccupation, ceux qui font de fausses *médailles*, tâchent de les faire éclater lorsqu'ils les frappent effectivement, ou même de les fendre tout exprès quand elles sont assez bien moulées.

On n'en sera pas la dupe si l'on examine ces fentes avec un peu de soin ; car quand elles ne sont point assez profondes, ou que la coupure n'en est pas franche, ou qu'elles ne finissent pas par certains filamens presque imperceptibles ; c'est une preuve que cela n'est point arrivé par l'effort du coin, mais par artifice.

Enfin le moyen général de se précautionner contre toutes les fourberies des brocanteurs, c'est de s'appliquer à la connoissance de l'antique qui comprend le métal, la gravure des coins & le poinçonnement des caracteres ; c'est ainsi qu'on acquiert ces yeux, que Cicéron appelle *oculos eruditos.* Mais exiger d'un homme de lettres qu'il s'attache à démêler la différence de l'antique & du moderne, qu'il descende jusqu'au détail de la gravure & de la fabrique des *médailles*, n'est-ce point le réduire à la condition d'un simple artiste ? n'est-ce point même lui imposer une obligation qu'il sera hors d'état de remplir, puisque le goût qu'il doit avoir pour la lecture, ne peut s'accorder avec la dissipation inséparable de la vie d'un homme qui s'occuperoit à visiter les cabinets.

Nous conviendrions de la force de cette objection, si la connoissance du matériel de la *médaille* demandoit une occupation longue & sérieuse, ou, si l'on ne supposoit pas un goût né pour les *médailles*, dans celui qui veut acquérir cette connoissance. En effet, sans ce goût, ce seroit faire trop peu de cas de son temps que de le consacrer à de tels soins. Mais il s'agit ici d'un curieux, en qui l'amour des lettres augmente le penchant naturel qu'il se sent pour déchiffrer ces précieux restes de l'antiquité. Il s'agit d'un curieux qui se propose sans cesse d'étudier le sens, l'esprit des *médailles*, & pour y parvenir de consacrer ses veilles à la lecture des ouvrages, dans lesquels il peut puiser des lumieres. Nous allons donc lui en indiquer les principaux.

Livres sur les médailles. Je suppose qu'il sait aussi-bien que moi qu'on ne fera jamais de progrès dans l'art numismatique sans la connoissance des langues savantes, de l'histoire grecque & romaine, de la géographie ancienne & moderne, de la chronologie & de la mythologie. Si cependant je parlois à un jeune homme qui n'eût pas étudié préalablement toutes ces sciences, je lui conseillerois de commencer à les apprendre par les tables chronologiques du P. Pétau, les paralleles géographiques du P. Briet, la mythologie de l'abbé Banier, ou autres semblables.

Le livre du P. Pétau est connu sous le

titre de *Dionysii* Petavii *rationarium temporum ;* il y en a grand nombre d'éditions. Celui du P. Briet est intitulé : *Philippi* Brietii *parallela geographiæ veteris & novæ.* Mais attendu qu'il n'est pas complet, il est nécessaire d'y joindre la géographie ancienne de Cellarius, *Christoph.* Cellarii *notitia orbis antiqui*, *ab ortu rerum publicarum ad Constantinorum tempora ; cum tabulis geographicis :* on préférera l'édition de Leipsic 1733, *in*-4°. deux volumes, avec les observations de M. Schuwartz.

Comme l'histoire doit être la principale étude d'un curieux en *médailles*, on conçoit bien que, pour les entendre, il doit lire Hérodote, Dion, Denis-d'Halicarnasse, Tite-Live, Tacite, César, Velleius Paterculus, *&c.* A mesure qu'il fera des progrès dans l'art numismatique, il faudra qu'il ait sous les yeux Suidas, Pausanias, Philostrate, & parmi les modernes Rhodiginus, Giraldus, Rosinus, & autres semblables, qui lui fourniront des lumieres pour l'explication des types & des symboles.

A ces secours, il joindra le livre du P. Hardouin, intitulé : *Nummi populorum, & urbium illustrati ;* ce livre où l'on trouve cent choses curieuses, quoique souvent conjecturales ; a été réimprimé avec des changemens & des augmentations dans le recueil des œuvres choisies du même auteur : *Joan.* Hardouin *Opera selecta*, Amstelod. 1709, *in-fol.* mais si notre curieux veut s'animer encore davantage dans la cariere qu'il a choisie, il faut qu'il lise le savant traité de M. Spanheim sur l'usage des *médailles.* Ce bel ouvrage, dont voici la bonne édition, est intitulé : *Ezechielis Spanhemii*, &c. *dissertationes de præstantiâ & usu numismatum antiquorum*, *editio nova*, tom. I. Lond. 1706, in-fol. *volumen alterum*, *opus posthumum*, *ex autoris autographo editum*, *ac numismatum iconibus illustratum*, *ab Isaaco* Verburgio, Amst. 1717, *in-fol.* La premiere édition est de Rome 1664, *in*-4°. & la deuxieme d'Amsterdam 1671, *in*-4°.

Il faut ensuite se procurer les ouvrages où les *médailles* antiques de toutes especes sont gravées & expliquées. Voici quelques-uns des plus nécessaires.

On acquerra la connoissance des *médailles* greques des villes, dans les livres de Goltzius sur la Sicile & la Grece ; en voici les titres : *Huberti* Goltzii *Sicilia*, *& magna Græcia*, *sive historiæ urbium & populorum Siciliæ & magnæ Grecæ*, *ex antiquis numismatibus restitutæ liber primus*, Brugis 1576, *in-folio.* On doit préférer la seconde édition imprimée à Anvers 1618, par les soins de Jacques de Bie, avec les remarques du P. André Schott, jésuite. L'autre livre de Goltzius sur les *médailles* des villes greques n'a paru que long-temps après sa mort, avec les commentaires de Louis Nugnez, savant Espagnol, *Ludovici* Nonnii *Commentarius in Huberti Goltzii Græciam*, *Insulas*, *& Asiam minorem*, Ant. 1620. *in-fol.*

Nous avons un excellent ouvrage de M. Vaillant sur les *médailles* des villes greques qui ont été frappées avec des têtes d'empereurs. On y a joint une ample explication des époques, des jeux, des fêtes, des alliances, & de tout ce qui donne de la peine à ceux qui commencent à s'appliquer à cette étude, ce qui est d'un grand secours pour les *médailles*, dont les légendes ont quelque chose de fruste & de difficile à déchiffrer. La premiere édition est à Paris en 1698. La seconde édition faite en Hollande avec plusieurs augmentations est connue sous ce titre : *Numismata imperatorum*, *Augustarum*, *& Cæsarum à populis Romanæ ditionis græcè loquentibus*, *ex omni modulo percussa*, &c. *editio altera ab ipso autore recognita*, *septingentis nummis aucta*, &c. Amst. 1700, *in-folio.*

Quoique ce recueil soit fort considérable, le nombre des *médailles* qui avoient échappé aux recherches de M. Vaillant, est presque aussi grand que celui des *médailles* décrites dans son ouvrage. On en trouvera 700 nouvelles dans les *Numismata Musei Teupoli*, &c. Venet. 1736, *in*-4°. deux volumes ; & plus de 300 dans le livre d'un jésuite allemand, intitulé : *Erasmi* Frœlich *soc. Jes. quatuor tentamina in re monetariâ vetere...... editio altera......* Vienn. 1737, *in*-4°. Il y en a de même plusieurs dans le *Tesoro Brita-*

nico Nic. Haym. On pourroit joindre celles du cabinet du roi, & d'autres cabinets particuliers, qui fourniroient le moyen d'augmenter du double le recueil de M. Vaillant.

Nous sommes enrichis de quatre ouvrages sur les *médailles* des familles romaines. 1°. De l'ouvrage de Fulvio Ursini, intitulé : *Familiæ romanæ quæ reperiuntur in antiquis numismatibus, ab urbe conditâ, ad tempora divi Augusti.* Rom. 1577, *in-fol.* 2°. *Idem*...... Carolus Patinus, *&c. Restituit, recognovit, auxit.* Paris, 1663, *in-fol.* 3°. *Nummi antiqui familiarum romanarum, perpetuis interpretationibus illustrati, per* Joan. Vaillant, *&c.* Amstel. 1703, deux vol. *in-folio.* 4°. *Thesaurus* Morellianus, *sive familiarum romanarum numismata omnia, juxta ordinem F. Ursini & Car.* Patini *disposita, à Cel. antiquario And.* Morellio. *Accedunt nummi miscellanei urbis Romæ, Hispanici, & Goltziani. Nunc primum edidit & commentariis perpetuo illustravit*, Sigeb. Havercampus, Amstel. 1734, *in-fol.* deux volumes.

Pour les impériales, il faut nécessairement avoir un Occo : son livre est intitulé: *Imperatorum romanorum numismata, à Pompeio magno, ad Heraclium, ab Adolpho* Occone *olim conjesta, studio Francisci* Mediobardi, Mediol. 1683, *in-folio.* On en a fait une seconde édition à Milan en 1730, par les soins de M. Archelati, avec quelques additions & corrections, qui ne sont pas aussi considérables que le public avoit lieu de l'espérer.

Mais à l'Occo, & au Mezzabarba, on ne peut se dispenser d'ajouter, *Numismata imperatorum, à Trajano Decio, ad Palæologos Augusto, studio D. Anselmi* Banduri, *&c.* Paris 1718, *in-fol.* deux volumes.

Quoique M. Patin, dans son grand ouvrage des impériales, n'ait fait graver que le moyen bronze, il y a cependant beaucoup à apprendre pour tous les métaux & pour toutes les grandeurs, à cause de la ressemblance des types : son livre est intitulé : *Imperatorum romanorum numismata, à Julio Cæsare ad Heraclium, per Car.* Patinum, Argentinæ 1671, *in-fol.* edit. prim. Amst. 1697, *in-folio* edit. sec.

Il convient d'avoir encore sur les *médailles* impériales les descriptions du cabinet du duc d'Arschot, que Gevarsius a fait imprimer avec des explications, & où l'on trouve presque toutes les *médailles* ordinaires : il est intitulé : *Regum & imperatorum romanorum numismata aurea, argentea, ærea à Romulo & C. Julio Cæsare usque ad Justinianum*, Antverp. 1654, *in-fol.* Si l'on veut y joindre Oiselius, ses explications sont encore meilleures : son livre porte pour titre : *Jac.* Oiselii *Thesaurii selectorum numismatum antiquarum cum fig.* Amstel. 1677, *in-4°.*

Il est vrai que les auteurs que nous venons de nommer, n'ont parlé proprement que des *médailles* de bronze, mais Hemelarius, chanoine d'Anvers, a fait un volume à part sur les *médailles* d'or : ce volume est intitulé : *Imperatorum romanorum numismata, à Julio Cæsare ad Heraclium collecta, & explicata à Joan.* Hamelario, Antverp. 1627, *in-4°. cum fig. æneis.*

Patin a rassemblé dans son trésor un assez beau recueil de *médailles* d'argent, quelques médaillons, & quelques grands bronzes ; mais on en trouvera un beaucoup plus grand nombre dans M. Vaillant, qui ne s'est pas contenté d'en donner simplement la description, comme il avoit fait pour le bronze, il a encore ajouté à chacune une explication succinte.

Le même auteur, dans les deux volumes qu'il a publiés sur les *médailles* des colonies, n'a rien omis de ce qu'on pouvoit exiger d'un habile antiquaire ; il en a donné les types & les explications avec un succès admirable, & a fait graver les *médailles* avec un très-grand soin : cet ouvrage est intitulé : *Numismata ærea, imperatorum in coloniis*, Paris 1688, *in-fol.* deux volumes.

M. du Cange, dans les familles byzantines, a fait graver aussi fort exactement tout le bas-empire, & en a facilité l'explication par une savante dissertation qu'il a imprimée à la fin de son glossaire de la basse & moyenne latinité, *tom. III.* Paris 1678, *in-fol.* Les familles byzantines portant pour titre : *Historia Bysantina, duplici commentario illustrata, &c.*

auctore Car. du Fresne, D. du Cange, Paris 1680, *in-folio*. Les gravures de ce livre se retrouvent presque toutes dans celui du P. Banduri.

Il importe aussi de connoître quelles sont les *médailles* rares, afin de les savoir estimer ce qu'elles méritent. Elles ont été autrefois expliquées fort au long par Jean Tristan, sieur de Saint-Amand. Son livre est intitulé, *Commentaires historiques*; contenant l'histoite des empereurs, impératrices, césars & tyrans de l'empire romain, illustrés par les inscriptions & énigmes de 13 à 1400 *médailles*, tant greques que latines, Paris 1644, 3 vol. *in-fol.* Si les commentaires de Tristan sont très-fautifs, il faut observer qu'il vivoit dans un siecle où personne ne lui pouvoit encore servir de guide. Mais en échange, M. Vaillant a excellé dans ses *Explications* des *médailles* rares en général, & dans l'*exposition* de la rareté de chacune en particulier. Tous les antiquaires possedent l'ouvrage dont nous parlons: *Numismata imperatorum romanorum præstantiora, à Julio cæsare ad posthumum & tyrannos, per* Joann. Foi-Vaillant, &c. tom. I. *De romanis æreis senatûs-consulto percussis*, &c. *cui accessit series numismatum maximi moduli nondum observata.* tom. II. *De aureis & argenteis*, &c. Paris, 1692, *in*-4°. Il faut aussi avoir la premiere édition de cet ouvrage, Paris, 1682; parce qu'on y a marqué le cabinet où se trouvoit chacune des *médailles* qui y sont décrites: & de plus, les posthumes d'or & d'argent ont été omis dans la seconde édition.

M. Baudelot, dans son livre de l'*Utilité des voyages*, s'est aussi donné la peine d'y marquer les *médailles* rares, par rapport à la tête. Enfin, on en trouve un grand nombre qui sont expliquées dans le *Recueil de l'acad. des belles-lettres.*

En indiquant ces livres profonds sur la science des *médailles*, j'allois presqu'oublier d'en nommer quelques-uns, qui sont propres à y introduire un nouveau curieux, & à lui en donner une connoissance générale. Il peut donc commencer sa carriere par le *Discours* d'Enée Vico *sur les médailles*, imprimé à Rome en 1555; ou plutôt par les *Dialogues* d'Antonius Augustinus, qui sont comme autant de leçons capables de l'éclairer.

Le livre de l'archevêque de Tarragone est intitulé: *Dialogos de* medallas, *inscriciones, y otras antiquidades* en Tarragona, por Felipe Mey, 1587. C'est un petit *in*-4°. de 470 pages, avec 26 Planches de *médailles*, dont les deux premieres sont ordinairement placées à la tête du premier dialogue, & les 24 autres avant le dialogue suivant. Cette édition, d'ailleurs très-bien imprimée, est devenue très-rare, & on l'a vue vendre jusqu'à trente pistoles. L'ouvrage d'Antoine Augustin a été traduit deux fois en italien. La premiere de ces traductions, imprimée à Venise, *in*-4°. est assez conforme à l'édition espagnole. La seconde dont l'auteur s'appelloit *Ottaviano Sada*, est de Rome, 1592, *in-fol.* Le traducteur y a joint quelques observations, & une dissertation de *Lœlio Paschalini* sur les *médailles* de Constantin, qu'il a insérée dans le premier dialogue. Les *médailles* y sont placées dans le corps de l'ouvrage, aux endroits où il en fait mention; on y a même ajouté celles qui y sont expliquées, & qu'on n'avoit pas fait graver dans l'édition espagnole. Mais il auroit été à souhaiter que les desseins eussent été plus exacts & les gravures plus belles. Enfin, le P. André Schott traduisit ces dialogues en latin, & les fit imprimer à Anvers en 1617, *in-fol.* avec *fig.*

Le même curieux trouvera dans le *Trésor* de Goltzius, l'intelligence des abréviations les plus ordinaires, sans quoi l'on ne peut rien connoître aux légendes; il y verra les noms & les prénoms des empereurs, des charges & des magistratures, qui ne se trouvent qu'en abrégé sur les *médailles.* S'il veut un plus grand répertoire, Ursatus le lui fournira. Le livre de ce dernier auteur est intitulé, *Sertorii Ursati de* Notis *Romanorum Commentarius*, Patavii, 1672, *in-fol.*

Mais la *Science des médailles*, du P. Louis Jobert jésuite, me paroît être, en petit, le meilleur livre qu'on ait jusqu'à présent, pour rendre l'étude de ces monumens antiques plus facile, plus utile, &

plus agréable. La derniere édition est à Paris 1739, 2 vol. *in*-12. avec *fig.*

Quant à ceux qui desireront de connoître ou de se procurer tous les auteurs qui ont écrit sur l'art numismatique, je ne puis rien faire de mieux, que de les renvoyer à la *Bibliotheca nummaria*, du P. Banduri, imprimée à Hambourg en 1719, *in*-4°. avec les *Notes* de Fabricius; car depuis ce temps-là, à-peine a-t-il paru dix livres un peu considérables sur les *médailles*.

Observations générales sur les médailles, *& sur leur étude.* La publication de tant d'ouvrages sur l'art numismatique, & la description d'une infinité de cabinets, ont fait dans cette science, ce que fait l'expérience dans les arts. Les arts ne se sont perfectionnés que par les diverses observations de ceux qui ont su profiter de ce que l'usage leur avoit appris; mais dans la science des *médailles* on a voulu trop tôt établir des principes indubitables, que les moins habiles ont détruits en un moment, par la seule vue de quelques *médailles* que le hasard leur a fait tomber entre les mains.

Ainsi la croyance du siecle passé, que l'on n'avoit aucun véritable Othon de bronze, est aujourd'hui entiérement effacée par la quantité des Othons de ce métal qui se trouvent dans les cabinets, & dont on n'oseroit disputer l'antiquité, d'autant plus qu'ils nous sont venus de l'Orient.

Ainsi, pour réfuter celui qui a dit, qu'on ne donnoit la couronne de laurier qu'aux Augustes, & jamais aux Césars; il n'y a qu'à voir le médaillon de Maxime Γ. ΙΟΥ. ΟΥΗ ΜΑΞΙΜΟϹ ΚΑΙϹΑΡ, où il a la couronne de laurier, avec la qualité de César, sans parler du bas empire où Crispus César est couronné de laurier.

On a encore avancé deux maximes comme constantes, au sujet des fleuves qu'on voit très-souvent sur les revers des *médailles*. La premiere, que les fleuves étant ordinairement représentés par des figures couchées à terre; on ne mettoit debout que ceux qui portoient leurs eaux dans celui qui étoit couché. La seconde, que si l'on trouvoit un fleuve représenté sans barbe, il falloit conclure que ce n'étoit qu'une petite riviere qui n'étoit point navigable. Cependant voici trois *médailles* qui prouvent la fausseté de ces principes. 1°. Une *médaille* de Gordien III; elle porte au revers le Méandre & le Marsyas, tous deux couchés par-terre, quoique le Marsyas se jette dans le Méandre. 2°. Une *médaille* de Philippe, où ces deux mêmes fleuves sont sans barbe, quoique le Méandre soit assurément très-navigable, au rapport de Strabon. 3°. Une *médaille* d'Antonin Pie, Τιανων, où l'on voit le Billœus & le Sardo, tous deux debout: & l'on sait que le second se décharge dans le premier.

Cependant, quoiqu'il y ait peu de maximes qui ne souffrent des exceptions, il seroit dangereux de n'en vouloir jamais admettre aucune. Observons seulement, qu'elles soient toujours fondées en nécessité ou en raison, & qu'elles fassent plier la regle à leur objet, sans la détruire sur les autres points, où elle peut avoir son application.

C'est, par exemple, une maxime généralement adoptée par les antiquaires, que ce que nous appellons *médailles*, les romaines sur-tout, étoient originairement la monnoie courante; & ils en donnent une bonne preuve. On trouve tous les jours, disent-ils, une prodigieuse quantité de ces *médailles* cachées dans la terre, comme autant de trésors particuliers qu'on vouloit mettre à couvert de l'incursion & de l'avidité des Barbares. Et loin que ces petits trésors forment jamais des suites de *médailles* plus ou moins complettes, ou qu'ils soient tous composés de différens revers; ils ne consistent communément que dans un petit nombre d'empereurs qui ont régné ensemble, ou qui se sont immédiatement succédés; & le même revers s'y trouve quelquefois par milliers; ce qui seul porte avec soi un caractere si marqué de monnoie courante, qu'il est comme impossible de se refuser à l'évidence d'un pareil témoignage.

On ne laisse pas d'en excepter les médaillons, du-moins ceux qui par leur relief, leur étendue, & leurs poids, auroient été fort à charge dans le commerce,

merce, ceux ſur-tout, qui, composés de plusieurs cercles de différentes especes de cuivre, semblent nous dire encore qu'ils ont uniquement été faits pour le plaisir & l'ostentation, & nullement pour l'usage & la commodité.

Peut-être en viendra-t-on aussi à faire une classe séparée en plusieurs autres sortes de *médailles* qui, quoiqu'au même titre, & uniformes entr'elles par le poids & le volume, offrent des objets tout-à-fait étrangers, pour ne pas dire contraires à l'idée d'une monnoie courante. Telles sont entr'autres, ces *médailles* qui paroissent n'avoir été imaginées que pour honorer après leur mort, des princes & des princesses, dont le portrait n'avoit jamais été gravé, de leur vivant, des gendres, des sœurs, des nieces d'empereurs, des enfans décédés au berceau ou dans la plus tendre jeunesse. Telles encore celles, où après une assez longue succession d'empereurs, on a renouvellé l'image & le souvenir de quelques illustres romains des premiers temps de la république.

Non toutefois que ces mêmes *médailles* n'aient pu être reçues & mêmes recherchées dans le commerce, parce qu'elles étoient de la même forme & de la même valeur intrinseque; parce que travaillées avec autant & plus de soin, on y trouvoit aussi des choses plus singulieres & plus intéressantes. Enfin, parce que frappées sans doute en moindre quantité qu'on ne frappoit des revers de la monnoie ordinaire, elles étoient dans le même temps, à-proportion aussi rares qu'elles le sont aujourd'hui.

Une autre maxime en fait de *médailles*, c'est lorsqu'au revers d'un empereur romain, on trouve le nom d'une ville, d'un peuple, d'un pays; ce pays, ce peuple, cette ville doivent avoir été de la domination romaine; ou s'ils ne lui ont pas été immédiatement soumis, ils reconnoissoient du-moins son autorité par quelque hommage, par quelque tribut, ou autre condition équivalente stipulée dans des traités. Il en faut cependant excepter ces *médailles*, ou l'on voit d'un côté, la tête d'un empereur, & de l'autre, celle d'un prince voisin allié de l'empire, qui s'honoroit bien du titre d'ami du peuple & des empereurs romains, φιλορωμαιος, mais dont l'alliance utile étoit quelquefois achetée par de gros subsides, que la vanité romaine qualifioit de gratifications.

A combien plus forte raison, n'en devroit-on pas excepter encore les *médailles*, où l'on verroit d'un côté, la tête d'un empereur romain, & de l'autre, le nom & les symboles d'une ville, qui, loin d'avoir été jamais sous sa domination, se trouveroit appartenir depuis long-temps à un autre prince puissant, lequel n'avoit rien à démêler avec l'empire; rien à espérer de son alliance, rien à craindre de ses entreprises? Sans cela, quelle absurde conséquence ne tireroit-on pas un jour de la *médaille* du czar Pierre I. frappée en 1718, avec le nom de la ville de Paris à l'exergue, *Lutetiæ-Parisiorum*? & vingt autres semblables; si ceux qui joindront la connnoissance de l'histoire à celle des *médailles*, n'étoient pas à-portée d'expliquer ces énigmes d'or & d'argent, comme le poëte Prudence les appelloit déjà de son temps.

On ne tariroit point sur les abus qui se sont glissés dans l'étude des *médailles*, & qui ont pour auteurs, je ne dis pas des hommes sans lettres, mais des écrivains d'une érudition reconnue. C'est sur la parole de ces écrivains célebres qu'on cite chaque jour des *médailles*, qui n'ont peut-être jamais existé; c'est leur témoignage qui empêche de rejetter des *médailles* d'une autre espece, qui malgré leur antiquité, ne peuvent faire foi dans l'histoire; c'est sur leur autorité que sont fondées ces interprétations chimériques qui dégraderoient les monumens les plus respectables, en les rendant le jouet de l'imagination de chaque particulier. Enfin, c'est principalement à ces auteurs qu'il faut imputer plusieurs fautes, où tombent tous les jours des amateurs des *médailles*, sur-tout ceux qui les recueillent uniquement, ou par le goût naturel qu'ils ont de ramasser, ou par le desir de s'acquérir une sorte de nom dans les lettres.

Il en est des *médailles* comme d'une infinité d'autres choses, qui sont partie

de ce qu'on appelle *curiosités* ; la vanité de posséder une piece rare & unique, fait souvent mettre en usage toutes sortes de ruses & d'artifices pour en imposer. De-là sont venus ces catalogues informes, où des *médailles* qui n'ont d'autre qualité que d'avoir été frappées par des faussaires & par des ignorans, sont décrites avec de pompeux éloges. De-là ces interprétations arbitraires qui vont quelquefois jusqu'à renverser les points d'histoire les plus constans. De-là cette confusion & ce mélange dans les cabinets, & dans les livres, des *médailles* fausses avec les vraies, ou des modernes avec les antiques. De-là enfin, mille inconvéniens que l'on découvre à chaque instant dans l'étude & dans la recherche des *médailles* ; car cette vanité s'étant une fois emparée de l'esprit, on ne s'en est point tenu au vrai, on a couru après le merveilleux. Chacun a voulu que sa collection fût plus singuliere que celle d'un autre, ou du-moins qu'elle passât pour telle. Pour y parvenir, on a tout fait valoir, on a tout loué, on a tout admiré.

Il est donc essentiel à un amateur de ces monumens antiques, d'être en état de juger par lui-même du mérite de chaque piece, & de ne point se laisser séduire aux pompeuses descriptions qu'il entendra faire, soit au nouvel acquéreur d'une *médaille*, soit à celui qui cherche à en vendre. Souvent, après avoir examiné ce qu'on lui vantoit avec tant d'emphase, il trouvera que c'est un coin moderne ; que la *médaille* est fausse ou réparée. Mais supposons-la antique & légitime, elle sera peut-être inutile pour l'histoire, il cessera pour lors d'admirer cette *médaille* ; & ayant cessé de l'admirer, il cessera bientôt de rechercher ce qu'il ne désiroit ardemment, que faute de le bien connoître. C'est encore un nouvel avantage pour le grand nombre des gens de lettres, à qui la nature a donné de la facilité pour les sciences, plus que la fortune ne leur a procuré de secours pour les acquérir.

Les vains curieux qui ne joignent au goût qu'ils ont pour les *médailles*, ni une certaine connoissance de l'histoire, ni la lecture des ouvrages de l'antiquité, n'estiment communément les *médailles*, qu'à proportion de leur rareté ; & cette rareté dépend souvent ou du caprice, ou de la mauvaise foi de ceux qui ont fait imprimer des catalogues de *médailles*, quelquefois de la beauté seule & de la conservation de la *médaille*, & presque toujours du hazard qui a permis qu'on ait découvert un trésor antique plutôt ou plus tard.

Au contraire, celui qui n'envisage les *médailles* qu'en homme de lettres, c'est-à-dire, qui n'en mesure le prix que sur l'utilité, ne préfere en *médailles*, que celles qui servent à découvrir quelque fait nouveau, ou à éclaircir quelque point obscur de l'histoire. Une *médaille* qui porte une date intéressante, ou qui fixe une époque de quelque conséquence, est plus précieuse pour lui que les *Corneliæ supera*, les *Tranquillines*, & les *Pescennius*.

Ce n'est pas que nous voulions condamner les gens qui n'épargnent rien pour recueillir toutes les têtes des personnages illustres de l'antiquité ; nous avouons que les *médailles* ne seroient pas dépouillées de tout prix, quand même elles ne serviroient qu'à nous conserver les portraits des grands hommes ; mais ce n'est point là ce qui doit les faire principalement rechercher par un homme de lettres. Si une *médaille* de Pescennius ne porte aucune date particuliere ; si elle n'apprend aucun fait d'histoire, & qu'elle ne nous présente qu'un portrait, il est indifférent à celui qui veut devenir savant, que cette piece rare soit entre ses mains, ou entre celles d'un autre. Tout le monde convient de l'existence de Pescennius. Le curieux qui possede la *médaille*, n'en est pas plus assuré qu'un autre. L'homme de lettres voudroit fixer précisément le temps où ce prince a vécu ; il voudroit apprendre quelque circonstance particuliere de sa vie : si la *médaille* ne peut l'instruire de ce qu'il cherche, il est presque inutile qu'il l'ait vue.

Voilà la vraie maniere dont on doit envisager les *médailles*, sans les estimer ni chacune en particulier ni toutes en général, au-delà de l'utilité dont elles sont réellement. Gardons-nous sur-tout, d'ima-

giner que leur étude puiſſe ſe ſéparer de celle des inſcriptions, & de la lecture des auteurs anciens. Elles éclairciſſent des paſſages ; elles ſuppléent des dates ou des noms, & redreſſent même quelquefois des erreurs ; mais, pour un ſervice qu'elles rendent à l'hiſtoire, elles en reçoivent mille des hiſtoriens, & tous d'une ſi grande conſéquence, qu'avec les livres ſans *médailles*, on peut ſavoir beaucoup & ſavoir bien ; & qu'avec les *médailles* ſans les livres, on ſaura peu & l'on ſaura mal. C'eſt par cette remarque qui n'eſt point d'un amateur anthouſiaſte, que je termine ce détail. Il ne me reſte plus qu'à y joindre une courte explication de quelques mots fréquens dans la langue numiſmatique.

Termes d'uſage dans l'art numiſmatique.

Ame de la *médaille.* Les Antiquaires regardent la légende comme l'ame de la *médaille*, & les figures comme le corps ; tout-de-même que dans l'emblème où la deviſe tient lieu d'ame ; ſans quoi l'on n'auroit aucune connoiſſance de ce que les figures qui en font le corps, nous doivent apprendre. Par exemple, nous voyons, dans une *médaille* d'Auguſte, deux mains jointes qui ſerrent un caducée entre deux cornes d'Amalthée, voilà le corps ; le mot *pax* qui y eſt gravé, marque la paix que ce prince avoit rendue à l'état, en ſe réconciliant avec Marc Antoine, réconciliation qui ramena la félicité & l'abondance, voilà l'*ame.*

Buſte. Il déſigne, en matiere de *médailles*, comme dans les autres arts, un *portrait à-demi-corps*, qui ne préſente que la tête, le col, les épaules, une partie de la poitrine, & quelquefois les deux bras. Les *buſtes* qu'on voit ſur les *médailles*, ſe trouvent accompagnés de ſymboles qui leur ſont particuliers, ſur-tout quand les deux bras paroiſſent, comme il eſt ordinaire dans les médaillons & dans les petites *médailles* du bas empire. Ces ſymboles ſont le ſceptre, la ferule, l'acacia. Dans d'autres *buſtes* qui vont juſqu'à-mi-corps, on y voit le caſque, le bouclier, & un cheval qu'on tient par la bride, pour marquer les victoires remportées ou dans les combats de la guerre, ou dans les jeux.

Champ. C'eſt le fond de la piece qui eſt vuide, & ſur lequel il n'y a rien de gravé. On eſt parvenu à trouver l'explication de certaines lettres initiales qui ſe trouvent dans le *champ* des *médailles* du bas empire. En voici des exemples.

B. T. *Beata Tranquilitas.*
C. R. *Claritas Reipublicæ.*
C. S. *Claritas Sæculi.*
F. B. *Felicitas Beata.*
F. T. *Felicitas Temporum.*
P. A. *Pietas Auguſta.*
S. A. *Securitas Auguſti.*
S. P. *Securitas Publica* ou *Populi.*
T. F. *Temporum Felicitas.*
V. I. *Vota Imperii.*
V. P. *Vota Publica* ou *Populi.*

Coin. On ſait que c'eſt la même choſe que la matrice ou le carré d'une *médaille.* Chaque *médaille* n'a point eu un *coin* différent de toutes les autres qui lui ſont ſemblables. M. Baudelot a combattu ſavamment l'opinion contraire, dans ſon livre de l'*utilité des voyages.*

Corps. On regarde toutes les figures comme le *corps* de la *médaille.*

Exergue. C'eſt un mot, une date, des lettres, des chiffres marqués dans les *médailles* au-deſſous des têtes qui y ſont repréſentées, ſoit ſur le revers, ce qui eſt le plus ordinaire, ſoit ſur la tête. Les lettres ou les chiffres des *exergues* de *médailles* ſignifient ordinairement, ou le nom de la ville dans laquelle elles avoient été frappées, ou le temps, ou la valeur de la piece de monnoie : & les lettres initiales ne marquent que cela.

Inſcription. On appelle proprement *inſcription*, les paroles qui tiennent lieu de revers, & qui chargent le champ de la *médaille* au lieu de figures.

Légende. Elle conſiſte dans les lettres qui ſont autour de la *médaille*, & qui ſervent à expliquer les figures gravées dans le champ.

Module. Grandeur déterminée des *médailles*, d'après laquelle on compoſe les différentes ſuites.

Monogramme. Lettres, caracteres ou chiffres, compoſés de lettres entrelacées. Ils dénotent quelquefois le prix de la monnoie, d'autrefois une époque, quelquefois

le nom de la ville, du prince, de la déité représentée sur la *médaille*.

Nimbe. Cercle rayonnant qu'on remarque sur certaines *médailles*, sur-tout sur celles du bas empire,

Ordre. C'est ainsi qu'on appelle une classe générale sous laquelle on distribue les suites: on forme ordinairement cinq ordres de *médailles*, l'un desquels contient la suite des rois, un second la suite des villes, un troisieme la suite des consulaires, un quatrieme la suite des impériales; & sous un cinquieme on range toutes les divinités, les héros, les hommes célebres de l'antiquité. L'ordre dans les suites du moderne est absolument arbitraire.

Panthées. Ce sont des têtes ornées de symboles de plusieurs divinités.

Parazonium. Sorte de poignard, de courte épée, de bâton, de sceptre tantôt attaché à la ceinture, tantôt appuyé par un bout sur le genou, & tantôt placé d'une autre maniere.

Quinaire. C'est une *médaille* du plus petit volume en tout métal.

Relief. Saillie des figures & des types empreints sur la tête ou sur le revers d'une *médaille*.

Revers. Côté de la *médaille* opposé à la tête.

Suite. C'est l'arrangement qu'on donne aux *médailles* dans un cabinet, soit d'après leur différente grandeur, soit d'après les têtes & les revers.

Symbole ou *type.* Terme générique qui désigne l'empreinte de tout ce qui est marqué dans le champ des *médailles*.

Tête. Côté de la *médaille* opposé aux revers. Chez les Romains, Jules-César est le premier dont on ait osé mettre la tête sur la monnoie, de son vivant.

Volume. On entend par ce *mot* l'épaisseur, l'étendue, le relief d'une *médaille*, & la grosseur de la tête.

Le lecteur trouvera les articles de *médailles* qui suivent, rangés avec quelque ordre.

Toute *médaille* est *antique* ou *moderne*; nous commencerons par ces deux mots.

Ensuite nous viendrons aux métaux, parce qu'il y a des *médailles* d'or, d'argent, de billon, de bronze, de cuivre, d'étain, de fer, de plomb, de potin.

Une *médaille* peut être *contrefaite*, *dentelée*, *éclatée*, *fausse*, *fourrée*, *frappée* sur l'*antique*, non *frappée*, *fruste*, *inanimée*, *incertaine*, *incuse*, *martelée*, *moulée*, *réparée*, *saucée*, *sans tête*.

Parmi les *médailles*, il y en a de *contorniates*, de *contre-marquées*, de *rares*, de *restituées*, d'*uniques* & de *votives*.

Il y a encore des *médailles* sur les *allocutions*, & d'autres qu'on nomme de *consécration*; nous en ferons aussi les articles.

Les *médailles* de *colonies*, les *consulaires*, les *grecques*, les *impériales*, les *romaines*, méritent sur-tout notre curiosité.

Cependant nous n'oublierons pas de parler des *médailles arabes*, *égyptiennes*, *espagnoles*, *étrusques*, *gothiques*, *hébraïques*, *phéniciennes* & *samaritaines*.

Enfin, les *médailles* d'*Athenes*, de *Crotone*, de *Lacédémone* & d'*Olba*, intéressent trop les curieux pour les passer sous silence.

Nous terminerons ce sujet par dire un mot des *époques marquées* sur les *médailles*.

Il est inutile d'avertir que les autres articles de l'art numismatique sont traités sous leurs lettres. (*D. J.*)

MÉDAILLE ANTIQUE. (*Art numismat.*) J'ai déja dit que ce sont toutes celles qui ont été frappées jusques vers le milieu du troisieme ou du neuvieme siecle de Jesus-Christ.

Depuis les progrès de la renaissance des Lettres, on a rassemblé les *médailles antiques*; on les a gravées, déchiffrées & distribuées par suites; on en a fait une science à part très-étendue. Il ne s'agit peut-être plus aujourd'hui que d'éclairer le zele de ceux qui l'étudient avec passion, & leur prouver qu'ils ne doivent pas donner une confiance aveugle à toutes les *médailles* qui sont *antiques*, de bon alloi, & frappées dans les monnoies publiques. Justifions ici cette vérité par les judicieuses observations de M. l'abbé Geinoz, rap-

portées dans l'*histoire de l'acad. des Inscriptions*, *tom. XII.*

Il n'y a, dit-il, que trop de *médailles antiques* singulieres, & qui renferment des contradictions palpables avec la tradition historique la plus constante, & même avec les autres *médailles*.

La cause de ces singularités vient sans doute d'une confusion de coins, semblable à celle qu'on a remarquée sur les *médailles* fourrées. Il est arrivé plus d'une fois aux Monétaires même, sur-tout lorsqu'il y avoit plus d'un prince pour lequel on travailloit dans le même hôtel des monnoies : il leur est, dis-je, arrivé plus d'une fois de joindre ensemble deux coins, qui n'étoient pas faits pour la même piece de métal. Il n'étoit pas difficile que deux ouvriers travaillant l'un près de l'autre, celui qui vouloit appliquer un revers à la tête de Vespasien, prît par mégarde le coin dont son voisin devoit se servir, pour en frapper un à celle de Titus : il n'étoit pas même impossible qu'un ancien coin oublié dans la salle, fût employé par inadvertence à former le revers de quelque *médaille* nouvelle par un ouvrier peu attentif. Cette confusion n'a rien qui répugne, & elle a été avouée par le Pere Pagi dont la bonne critique est assez connue, & par M. Liebe, un des célebres antiquaires de ces derniers temps. Les exemples en sont rares à la vérité, & les *médailles* qui nous les fournissent, sont ordinairement uniques : on va cependant en rapporter quelques-unes pour preuve de ce qu'on vient d'avancer.

Sur deux *médailles* d'argent d'Antonin Pie, on trouve au revers *Augusta*, avec des types qui montrent évidemment qu'on a joint à la tête de cet empereur des revers qui avoient été destinés aux *médailles* de Faustine sa femme. Deux autres *médailles* d'argent de Julia Domna ont à leurs revers, l'une *Liberal. Augg.* & l'autre *Virtus Aug. Cos....* On voit bien que ces légendes ne peuvent convenir à cette princesse : aussi les a-t-on prises pour des *médailles* de Severe, où on les trouvera facilement. Une autre *médaille* d'argent d'Herennia Etruscilla, a pour revers un type connu parmi ceux de Trajan Dece, avec la légende *Pannoniæ*. Au revers d'une *médaille* de Faustine la jeune en grand bronze, on lit *Primi Decennales Cos. III. S. C.* Quelqu'un prétendroit-il qu'on faisoit des vœux décennaux pour les femmes des empereurs ? non, car le silence de l'histoire & de tous les autres monumens nous prouve le contraire; mais si on consulte les *médailles* de M. Aurele, on verra que ce revers a été frappé avec un coin destiné à cet empereur. Une autre *médaille* en grand bronze de Didius Julianus, a sur le revers *Juno Regina*, légende qui ne lui peut appartenir, mais qu'on a empruntée d'un coin de Manlia Scantilla.

M. Liebe a fait graver dans son trésor de Saxe-Gotha une *médaille* d'argent d'Hadrien, où on lit d'un côté *Hadrianus Augustus*, & de l'autre *S. P. Q. R.* M. O. PRINC. Qui est-ce qui ne voit pas que le coin d'un des revers de Trajan a été employé par mégarde avec un coin d'Hadrien ? le même antiquaire rapporte ensuite une *médaille* d'Antonin Pie, dans laquelle sa 15^{e}. puissance tribunitienne se trouve également marquée autour de la tête & au revers. La cause de cette singularité est que le monétaire s'est servi de deux coins qui étoient bien de la même année, mais qui n'avoient pas été faits pour être unis ensemble.

Tous ces exemples paroissent prouver sans contestation, du moins aux yeux des critiques impartiaux, que les Monétaires même ont fait des méprises ; & si le pere Chamillard eût connu les *médailles* qu'on vient de citer, il n'auroit point cherché des moyens plausibles de les concilier avec l'histoire, ou d'accorder ensemble les légendes des têtes & celles des revers. Tandis que le pere Hardouin rejette avec hauteur l'idée de ces méprises de Monétaires, il nous en fournit lui-même plusieurs traits dans son histoire auguste. On y voit une *médaille* de grand bronze, qui joint le sixieme consulat de Vespasien avec le second de Titus ; quelques-unes de Domitien avec la tête de Vespasien au revers ; une de Trajan avec son cinquieme consulat, & au revers les têtes d'Hadrien & de Plotine, avec la légende *Hadrianus Aug.* Les critiques sages aimeront toujours

mieux adopter dans ces *médailles* des erreurs de Monétaires, erreurs qui n'ont rien que de naturel & d'ordinaire, que d'en faire la base de quelque systême entiérement opposé à l'histoire de toute l'antiquité.

Ne reconnoissons donc point pour des pieces authentiques ces *medailles* singulieres, qui ne peuvent s'accorder ni avec les autres *médailles* reçues, ni avec l'histoire ; & examinons si ce qui cause notre embarras, lorsque nous cherchons à en démêler le sens, ne vient pas de quelque méprise du monétaire. Nous pourrons facilement nous en appercevoir, en vérifiant si ces revers ne se trouvent pas joints sur d'autres *médailles* à des têtes auxquelles ils conviennent mieux ; quand cela se rencontrera, nous avouerons que des coins mêlés ou confondus sont la source de nos doutes, & nous verrons la difficulté disparoître.

Au reste, on voudroit en vain nous persuader qu'il regne quelquefois sur les *médailles antiques* des traits d'ironie & de plaisanterie, semblables à ceux qu'on voit assez souvent dans nos *médailles* modernes. On cite pour le prouver la *médaille* de Gallien que le roi possede, *Gallienæ Augustæ Pax Ubique* : *médaille* frappée dans le temps que par la lâcheté & l'indolence de cet empereur l'empire étoit déchiré par les trente tyrans. Ce qu'il y a de sûr, c'est que tout ce que M. Baudelot nous a ingénieusement expliqué des *médailles* qui se frappoient pour les plaisirs des saturnales, ne sert de rien pour appuyer ce sentiment. Il n'est pas mieux établi par une seule *médaille* équivoque. Je conviens que la difficulté d'accommoder le nom d'une princesse à la tête d'un empereur est d'abord embarrassante ; mais on peut la résoudre par l'inadvertence ou la précipitation du monétaire, & confirmer cette solution par les preuves que nous venons d'en donner tout-à-l'heure. Enfin, on adoptera bien moins un fait unique, que le desir qui nous anime de prêter aux anciens le caractere d'esprit de notre siecle. (*D. J.*)

MÉDAILLE MODERNE. (*Art numism.* On appelle *médailles modernes* celles qui ont été frappées depuis environ trois siecles. En effet, il faut observer qu'on ne met point au rang des *médailles modernes* celles qu'on a fabriquées pendant la vie de Charlemagne, &, après lui, pendant cinq cens ans ; parce qu'elles sont si grossieres, que les antiquaires regardent cet espace de temps comme un vilain entre-deux de l'antique & du moderne. Mais quand les beaux arts vinrent à renaître, ils se prêterent une main secourable pour procurer des *médailles* qui ne fussent plus frappées au coin de la barbarie. Voilà nos *médailles modernes.*

Leur curiosité, comme celle de la belle peinture, eut sa premiere aurore au commencement du quinzieme siecle, après avoir été ensévelie l'espace de mille ans avec les tristes restes de la majesté romaine. Ce fut d'abord par les soins d'un Pisano, d'un Bolduci, & de quelques autres artistes, qu'on vit reparoître de nouvelles *médailles* avec du dessein & du relief. Le Pisano fit en plomb, en 1448, la *médaille* d'Alphonse, roi d'Arragon ; &, dix ans auparavant, il avoit donné celle de Jean Paléologue, dernier empereur de Constantinople. Ensuite, on se mit à frapper des *médailles* en or ; telle est celle du concile de Florence, & d'un consistoire public de Paul II. qui sont les premieres ébauches des *médailles modernes*, perfectionnées dans le siecle suivant, & ensuite recherchées, pour la gravure, par quelques curieux.

Il est vrai que la plupart de ces nouvelles *médailles* ont été faites avec grand soin, que les époques s'y trouvent toujours marquées, que les types en sont choisis & l'explication facile, pour peu qu'on ait connoissance de l'histoire. On y voit des combats sur terre & sur mer, des sieges, des entrées, des sacres de rois, des pompes funebres, les alliances, les mariages, les familles, en un mot, les événemens les plus importans qui concernent la religion & la politique : cependant tout cela réuni ne nous touche point comme une seule *médaille* de Brutus, de Lacédémone, ou d'Athènes.

Je ne puis même deviner les raisons qui ont engagé le pere Jobert à décider que sur les *médailles* antiques on trouve, plus

que sur les *modernes*, le faux mérite honoré. Il semble, au contraire, que cet inconvénient, qui est inévitable dans toute société humaine, est beaucoup plus à craindre dans les *médailles modernes*, qu'il ne l'étoit dans les monnoies antiques; car parmi nous les princes sont maîtres absolus de la fabrication de leurs monnoies, tandis qu'à Rome le sceau de l'autorité du sénat, quelque corrompu qu'on le suppose, y intervenoit encore.

D'un autre côté, les monnoies antiques ne se fabriquoient que pour le prince; & l'histoire nous a éclairé sur ses vertus ou sur ses vices. Mais aujourd'hui il n'est point de particulier qui ne puisse faire frapper des *médailles* en son honneur: combien de gens sans mérite, que la vanité a déja porté à essayer de se procurer une espece d'immortalité, en se faisant représenter sur des *médailles*!

Je ne détournerai néanmoins personne de donner dans la curiosité du *moderne*. On peut rassembler, si l'on veut, ces sortes de *médailles*, & former même des suites de papes, d'empereurs, de rois, de villes & de particuliers, avec le secours des monnoies & des jettons. La suite complette des papes peut se faire depuis Martin V. jusqu'à présent: mais la suite des empereurs d'Occident depuis Charlemagne ne pourroit s'exécuter qu'en y joignant les monnoies. Si l'on me dit qu'Octavius Strada a conduit cet ouvrage depuis Jules-César jusqu'à l'empereur Matthias, je réponds que c'est avec des *médailles* presque toutes fausses, inventées pour remplir les vuides, ou copiées sur celles que Maximilien II. fit battre pour relever la grandeur de la maison d'Autriche.

Quant à la suite des rois de France, il faut se contenter des monnoies pour les deux premieres races: car il n'y a aucune *médaille* avec l'effigie du prince avant Charles VII. Toutes celles qu'on a frappées dans la *France métallique* jusqu'à Charlemagne, sont imaginaires; & la plupart des postérieures, sont de l'invention de Jacques de Bie, & de Duval son associé. Il est vrai qu'il y a dans le cabinet de Louis XV. une suite de tous ses prédécesseurs jusqu'à Louis XIV. gravée très-proprement en relief sur des petites agathes; mais on sait que c'est une suite de la même grandeur, de la même main, & d'un ouvrage exquis, qu'on fit à plaisir sous le regne de Louis XIII.

Les *médailles* d'Espagne, de Portugal, & des couronnes du Nord, ne sont que du dernier siecle. En Italie, les plus anciennes, j'entends celles de Sicile, de Milan, de Florence, ne forment aucune suite, & ne se trouvent que moulées. Telles sont les *médailles* de René & d'Alphonse, rois de Sicile, de François de Sforce, duc de Milan, & du grand Côme de Médicis.

En un mot, la Hollande seule, par la quantité de *médailles* qu'elle a fait frapper, forme une histoire intéressante. Elle commence par la fameuse *médaille* de 1566, sur laquelle les confédérés des Pays-Bas qui secouerent la tyrannie du roi d'Espagne, firent graver une besace, à cause du sobriquet de *gueux* qu'on leur donna par mépris, & qu'ils affecterent de conserver.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'il y ait peu de livres qui traitent des *médailles modernes*. Je ne connois que ceux du pere du Moulinet & de Bonanni pour les papes; de Luckius, de Trypotius, de la France métallique dont j'ai parlé; de l'abbé Bizot & de Van-Loon pour la Hollande. Voici les titres de ces sept ouvrages.

1°. Claudii du Moulinet *historia summorum pontificum à* Martino V. *ad* Innocentium XI. *per eorum numismata; id est*, ab an. 1417 ad an. 1670. Paris. 1679, fol.

2°. *Numismata pontificum romanorum à tempore Martini V. ad ann.* 1699, *illustrata à* Philippo Bonanni S. J. Romæ, 1699, 2 vol. fol.

3°. *Sylloge numismatum elegantiorum, quæ diversi imp. reges, principes respublicæ, diversas ob causas, ab anno* 1500 *ad annum usque* 1600 *audi fecerunt*, &c. *operâ* Joh. Jac. Luckii *argentoratensis*. Argentinæ, 1620, fol.

4°. *Symbola divina & humana pontificum, imperatorum, regum.* Accessit brevis *isagoge* Jac. Trypotii *ex musæo* Octav. de Strada. *Sculptor Egidius* Sadeler; Pragæ, 1601, fol.

5°. La France métallique, contenant les actions célebres, tant publiques que privées, des rois & reines, marquées en leurs *médailles* d'or, d'argent & de bronze, par Jacques de Bie; Paris, 1636, *in-fol.*

6°. Histoire métallique de Hollande, par M. l'abbé Bizot; Paris, 1687, *fol.*

7°. Mais l'ouvrage de Van-Loon est bien autrement complet : il est intitulé *histoire métallique* des dix-sept provinces des Pays-Bas, depuis l'abdication de Charles V. jusqu'à la paix de Bade conclue en 1716, traduite du hollandois de M. Girard Van-Loon : à la Haye, 1732, 1737, 5 vol. *in-fol.*

Pour ce qui concerne l'histoire de Louis le Grand & des événemens de son regne par les *médailles*, de l'Imprimerie royale, 1702 & 1723, *in-fol.* tout le monde sait ce qu'il en faut penser. (*D. J.*)

MÉDAILLE D'OR, (*Art numismat.*) Dans le grand nombre des *médailles d'or* grecques & romaines, il y en a qui sont, soit or fin, toujours plus pur & d'un plus bel œil que le nôtre; soit or mêlé plus pâle, d'un aloi plus bas, & ayant environ sur quatre parts un cinquieme d'alliage; soit en fin or notablement altéré, tel que nous le voyons dans certaines gothiques. Il faut observer, que quoique Sévere Alexandre, eût donné la permission de se servir d'alliage dans les monnoies, cela n'a point empêché que les *médailles* de ce prince & de ceux qui lui ont succédé, même dans le bas empire, ne soient ordinairement d'un or aussi pur & aussi fin que du temps d'Auguste, le titre ne se trouvant proprement altéré que dans les gothiques.

L'or des anciennes *médailles* grecques est extrêmement pur; l'on en peut juger par celles de Philippe de Macédoine & d'Alexandre le grand, qui vont à vingt-trois karats & seize grains, à ce que dit M. Patin, l'un des fameux antiquaires du dernier siecle. On lui est redevable d'avoir tâché d'inspirer aux curieux l'amour des *médailles*, & de leur en avoir facilité la connoissance.

L'or des *médailles* impériales est aussi très-fin, & de même aloi que celui des Grecs; c'est-à-dire au plus haut titre qu'il puisse aller, en demeurant maniable : car les affineurs le préferent encore aujourd'hui à celui des sequins & des ducats; & du temps de Bodin, les orfévres de Paris ayant fondu un Vespasien d'or, ils n'y trouverent qu'un 788e. d'empirance qui est l'alliage.

Il faut se souvenir que les Romains ne commencerent à se servir de monnoies d'or que l'an 547. de Rome, afin que l'on ne soit pas trompé à celles qui se trouveront avant ce temps-là. Par exemple, si l'on nous présentoit quelqu'un des rois de Rome, ou des premiers consuls frappées sur l'or, il n'en faut pas davantage pour conclure que c'est une fausse *médaille* : j'entends qu'elle n'est point frappée du temps de ces rois ou de ces consuls : car les descendans de ces familles, plusieurs siecles après, ont fait frapper quelquefois les têtes de leurs ancêtres : témoin celles de Quirinus, de Numa, d'Ancus Martius, de Junius-Brutus; & ces sortes de *médailles* ne laissent pas d'être antiques par rapport à nous, quoiqu'elles ne soient pas du temps de ceux qu'elles représentent. (*D. J.*)

MÉDAILLE D'ARGENT, (*Art numismat.* l'usage des *médailles d'argent* commença chez les Romains l'an 485. de Rome. L'on en trouve en beaucoup plus grand nombre que d'or, mais l'argent n'en est pas si fin que le titre des *médailles* d'or; car les curieux ont remarqué par les fontes, que les Romains ont toujours battu les *médailles* sur de l'or fin, au lieu qu'ils ont frappé celles d'argent un titre d'un sixieme plus bas que nos monnoies de France. On ne laisse pas d'appeller *argent fin*, l'argent des *médailles* qui se trouvent jusqu'à Septime Sévére, en comparaison de celles qui se trouvent jusqu'à Constantin, dont l'argent est bas & fort allié. On le nomme communément *potin*. *Voyez* MÉDAILLE DE POTIN.

Savot remarque, qu'Alexandre Sévere, fit battre de la monnoie d'argent, où il n'y avoit qu'un tiers de fin, quoique le poids fût toujours le même. On l'appella néanmoins *restitutor monetæ*, ce qui fait voir

voir combien de ſon temps la monnoie avoit été altérée.

Didius Julianus eſt le premier qui ait corrompu le titre des *médailles d'argent*; il le fit, à ce qu'on prétend, pour remplir plus aiſément ſes coffres qu'il avoit épuiſés par ſes largeſſes, en achetant l'empire des ſoldats prétoriens, qui venoient de maſſacrer Pertinax. Depuis Didius Julianus, le titre alla toujours en baiſſant, & certainement les *médailles* de ce prince ont moins d'alliage que celles de Septime Sévere, & celles de ce dernier ſont encore moins mauvaiſes, que celles de Sévere Alexandre. Sous Gordien, c'eſt encore pis, & peut-être c'eſt par cette raiſon, que l'on trouve ſous cet empereur, les *médailles* d'un module plus grand & plus épais; car quoique ce module ſoit connu dès le temps de Septime Sévere, de ſa femme *Julia Pia*, & de ſon fils Caracalla; il eſt cependant vrai, qu'il y a peu de ce grand module ſous ces princes, comme il y a fort peu de petit module ſous Gordien.

Gallien alla encore en baiſſant le titre, & je crois qu'il n'eſt pas douteux que ſa monnoie d'argent, quoiqu'elle eût au-moins quatre cinquiemes d'alliage, ne fût la ſeule monnoie d'argent, connue pour lors dans l'Empire. Je n'ignore pas cependant, que quelques curieux prétendent avoir des *médailles d'argent* pur de ces temps-là, & même de Probus, de Carus, *&c.* mais ces *médailles* qu'ils vantent tant, ſont toutes fauſſes, & cela paroît aſſez prouvé par les *médailles* fourrées, que nous trouvons ſous Gallien, & même ſous Poſthume. Comment auroit-on riſqué ſa vie pour fourrer des *médailles d'argent* pur? Un antiquaire qui eſt mort a long-temps vanté une *magnia urbica* d'argent pur de ſon cabinet: cette *médaille* a été vue & examinée après ſa mort; il eſt évident qu'elle eſt moulée.

Depuis Claude le Gothique, juſqu'à Dioclétien, qui rétablit la monnoie, il n'y a plus d'argent du-tout dans les *médailles*; ou s'il s'en trouve quelques-unes, elles ſont ſi rares que l'exception confirme la regle. On a frappé pour lors ſur le cuivre ſeul, mais après l'avoir couvert d'une feuille d'étain. C'eſt ce qui donne cet œil blanc aux *médailles* que nous appellons *ſaucées*, telles que pluſieurs Claudes, les Auréliens, & la ſuite juſqu'à Numérien incluſivement. On trouve même encore de ces *médailles* ſaucées ſous Dioclétien, Maximien, Conſtance Clore, & Galéro Maximien, quoique l'uſage de frapper ſur l'argent pur fût déjà rétabli.

Je ne ſais ſi quelque cabinet peut fournir des Licinius, des Maxences, & des Maximins de cette eſpece; on y trouveroit plutôt de vrai billon. En tout cas, il ſemble qu'il ne ſoit plus queſtion de *médailles* ſaucées ſous Conſtantin. Au reſte, ſi les auteurs qui nous ont donné des collections de *médailles* euſſent fait cette attention, ils auroient évité de groſſir leurs livres d'un long catalogue de *médailles d'argent*, entre Poſthume & Dioclétien, puiſque toutes celles de ce temps-là ne ſont véritablement que de petit bronze couvert d'une feuille d'étain, & que par conſéquent, il étoit inutile de répéter des *médailles* abſolument les mêmes, dans deux différentes claſſes.

Il n'eſt pas aiſé de deviner, pourquoi l'on ceſſa tout-à-coup de frapper des *médailles d'argent*, tandis qu'on continuoit d'en frapper en or; car il eſt à remarquer que dans le temps du plus grand affoibliſſement, & même de l'anéantiſſement preſque entier des eſpeces d'argent; celles d'or ont toujours été battues ſur le fin. Cela proviendroit-il de ce que la recette d'une grande partie des revenus de l'Empire, s'eſt toujours faite en or? La plûpart des termes employés pour exprimer les tributs & les autres impoſitions, étoient des épithetes d'*aurum*, comme *aurum viceſimarium*, *aurum coronarium*, *aurum luſtrale*, &c. L'empereur étoit intéreſſé à ne pas permettre qu'on altérât le titre de ce métal, afin que ſes finances ne ſouffriſſent pas de cette altération. Au contraire, le tréſor impérial faiſant ſes payemens en argent ou en cuivre; plus le titre de l'un & le poids de l'autre de ces métaux étoient affoiblis, plus le fiſc y trouvoit ſon compte, parce que cet affoibliſſement des eſpeces n'en faiſoit pas changer la valeur dans le commerce; &

qu'avec une plus petite quantité d'or, on pouvoit avoir du cuivre en masse pour en faire de la monnoie, à laquelle l'on donnoit la valeur des pieces d'argent, en y ajoutant une feuille d'étain affiné.

Cet expédient à la fin ruineux pour l'état, a pu être un effet de la nécessité où se sont trouvés les empereurs, de recourir aux moyens les plus odieux, pour payer leurs troupes, pendant le désordre où l'Empire se vit plongé depuis Gallien jusqu'à Dioclétien & Maximien; car durant tout cet intervalle de temps, l'Empire fut toujours attaqué au-dehors par les nations Barbares qui l'environnoient, & déchiré au-dedans par les tyrans, qui s'éleverent ou ensemble, ou successivement dans ses différentes provinces. (*D. J.*)

MÉDAILLE DE BILLON, (*Art numismat.*) On nomme ainsi toute *médaille* d'or ou d'argent, mêlée de beaucoup d'alliage, car le *billon* en matiere de monnoie, signifie toutes sortes de matiere d'or ou d'argent alliée; c'est-à-dire mêlée au-dessous d'un certain degré, & principalement de celui qui est fixé pour la fabrication des monnoies.

Depuis le regne de Gallien & de ses successeurs, on ne trouve presque que des *médailles* de pur *billon*, dont les unes sont battues sur le seul cuivre, & couvertes d'une feuille d'étain; on les nomme *médailles saucées*: les autres n'ont qu'une feuille d'argent battue fort adroitement sur le cuivre; on les appelle *médailles fourrées*. *Voyez* MÉDAILLE FOURRÉE. (*D. J.*)

MÉDAILLE DE BRONZE, (*Art numismat.*) c'est par le mot de *bronze* qu'on a cru devoir ennoblir le nom de *cuivre*, en termes de médaillistes. Le bronze est comme on sait, un mélange de cuivre rouge & de cuivre jaune, dont les antiquaires ont formé trois especes différentes de *médailles*, qu'ils appellent le *grand*, le *moyen* & le *petit bronze*, selon la grandeur, l'épaisseur & l'étendue de la *médaille*; la grosseur & le relief de la tête. (*D. J.*)

MÉDAILLE DE CUIVRE, (*Art numismat.*) Quoique tout le cuivre dans la distinction des suites dont les cabinets sont composés, ait l'honneur de porter le nom de *bronze*, on ne laisse pas néanmoins de le distinguer par les métaux. Quand on en veut parler exactement, comme M. Savot a fait dans son *Disc. des Méd. II. part. ch. xvij.*

On voit plusieurs *médailles de cuivre* rouge dès le temps d'Auguste, particuliérement parmi ce qu'on appelle *moyen bronze*.

On en voit aussi de cuivre jaune dès le même temps parmi le grand bronze, comme parmi le moyen.

Il s'en trouve de vrai bronze dont l'œil est incomparablement plus beau; mais on n'en connoît point de cuivre de Corinthe. Il est très-vraisemblable que ce cuivre ne fut jamais introduit dans les monnoies, parce que c'eût été y mettre une grande confusion; puisqu'alors il auroit dû y avoir une différence de valeur dans des pieces de même grandeur & de même poids, ce qui auroit exposé le public à toutes sortes de fraudes & de tromperies.

Cependant il y a des *médailles* de deux cuivres qui ne sont point alliés, mais dont seulement l'un enchâsse l'autre, & qui sont frappées d'un même coin; tels sont quelques médaillons antiques de Commode, d'Adrien, *&c.* & certains autres, qui sans cela ne seroient que de grand & de moyen bronze. L'on peut y remarquer, que les caracteres de la légende mordent quelquefois sur les deux métaux; d'autres fois ils ne sont que sur l'intérieur, auquel le premier cercle de métal ne sert que d'encastillement. (*D. J.*)

MÉDAILLE D'ÉTAIN, (*Art numism.*) c'étoient vraisemblablement des *médailles* de plomb noir & de plomb blanc; mais il ne nous en est point parvenu.

Cependant les anciens ont employé quelquefois l'étain à faire de la monnoie. Jules Pollux nous apprend que Denys le Tyran força les Syracusains à battre de la monnoie d'étain au lieu d'argent, & qu'il fixa la valeur de ces sortes de pieces à quatre drachmes.

Une loi du digeste (c'est la loi 9, *ad leg. Cornel. de Falsf.*) défend d'acheter & de vendre des pieces de monnoies d'étain;

d'où il est évident que les anciens avoient frappé des *médailles* en ce métal; mais Savot, *discours sur les médailles, part. II. c. ij. & iij.* croit qu'on n'a jamais pu se servir pour cela de véritable étain, qui étoit un composé d'argent & de plomb fondus ensemble, ni même de l'étain faux composé d'un tiers de cuivre blanc, & de deux tiers de plomb blanc, parce que l'un & l'autre étoit trop aigre & trop cassant.

On n'a donc pu frapper de *médailles* que sur deux autres especes d'étain faux, dont l'un se faisoit avec du plomb noir & du plomb blanc mêlés ensemble en égale quantité, & l'autre avec deux tiers de plomb noir, & un tiers de plomb blanc. (*D. J.*)

MÉDAILLE DE FER, (*Art numismat.*) nous ne connoissons point de vraies *médailles de fer*: il est vrai que César dit que certains peuples de la grande-Bretagne se servoient de monnoies de fer. Il est encore vrai que la même chose est arrivée dans quelques villes de la Grece. Enfin, Savot rapporte qu'il s'est trouvé des monnoies romaines que l'aimant attiroit; mais ce n'étoit que des *médailles fourrées*, telles qu'il nous en reste encore plusieurs & du temps de la république, & du temps des empereurs.

MÉDAILLE DE PLOMB, (*Art numism.*) en latin *nummus plombeus*. Personne ne doute aujourd'hui, qu'il ne nous reste des *médailles* antiques de plomb. Plaute parle des monnoies de plomb en plus d'un endroit, *ei ne nummum crederem*, dit un de ses acteurs, *cui si capitis res sint*, nummum *nunquam credam plumbeum*: & dans une autre de ses pieces, *Tace, sis faber qui cudere solet* plumbeos nummos.

A la vérité, Casaubon a prétendu que Plaute donnoit le nom de *nummi plumbei* à ces petites pieces de bronze, que les Grecs appelloient κάλλοι, & κολλυβοι; & ce savant homme donne la même explication aux passages de Martial, où il est parlé de *médailles de plomb*, savoir, *épigramm. lib. I. épigram.* 79. *& lib. X. épigr.* 4. Mais l'illustre commentateur de Théophraste, d'Athénée, de Strabon, & de Polybe, auroit bien changé d'avis, s'il eût vu les *médailles* de ce métal de plomb, qui se sont conservées en grand nombre, jusqu'à des suites de trois à quatre cens dans les cabinets des curieux de Rome.

M. le baron de la Bastie en a vu deux incontestablement antiques, dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin. La premiere dont le revers est entiérement fruste, est un Marc-Aurele. La seconde qui est bien conservée, représente d'un côté la tête de Lucius Verus couronnée de laurier: *Imp. Cæs. L. Verus Aug.* Au revers une femme debout vêtue de la stole, offre à manger dans une patere qu'elle tient de la main droite, à un serpent qui s'éleve d'un petit autel, autour duquel il est entortillé. On lit pour légende *Saluti Augustor. Tr. P. Cos.* II.

Patin déclare dans son *Hist. des médailles*, *p.* 50, en avoir vu un grand nombre de greques, & il en cite deux latines de son cabinet. Il est donc certain que les anciens Grecs & Romains se sont servis de monnoies de plomb, quoiqu'il paroisse par les passages de Plaute, cités ci-dessus, que les pieces de ce métal étoient de la plus petite valeur.

Mais il faut prendre garde de n'être pas trompé en achetant des *médailles de plomb* modernes, pour des *médailles* antiques de ce métal. Les modernes ne sont de nulle valeur, & les antiques sont très-curieuses; le plomb en est plus blanc que le nôtre, & plus dur. (*D. J.*)

MÉDAILLE DE POTIN, (*Art numismat.*) on nomme ainsi des *médailles* d'argent bas & allié.

Ce sont des *médailles* d'un métal factice composé de cuivre jaune, & d'un mélange de plomb, d'étain, & de calamita avec peu d'argent.

Savot dans son *discours sur les médailles*, définit le potin une espece de cuivre jaune qui ne se peut dorer à cause du plomb qui y entre. On lui donne, ajoute-t-il, le nom de *potin*, à cause qu'on fait ordinairement les pots de cuivre de cette matiere.

Mais il entroit encore dans la composition du potin, dont on se servoit pour frapper des *médailles*, environ un cin-

quieme d'argent, comme on l'a reconnu en en faisant fondre quelques-unes.

On commence à trouver des *médailles de potin* dès le temps d'Auguste & de Tibere. M. le baron de la Bastie a vu une *médaille* greque de Tibere au revers d'Auguste en *potin*, dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin, qui avoit fait une suite presque complette en ce métal, chose singuliere, & qui peut passer pour unique en son genre. (*D. J.*)

MÉDAILLE CONTREFAITE, (*numismat.*) les *médailles contrefaites*, sont toutes les *médailles* fausses & imitées.

Nous avons indiqué au mot *médaille*, les diverses fourberies qu'on met en usage dans leurs contrefaçons, & les moyens de les découvrir. Nous ajouterons seulement ici quelques observations.

Comme les Emiliens de *G B*, sont fort estimés, & coûtent 40 ou 50 francs, les faussaires ont trouvé le moyen d'en faire avec les *médailles* de Philippe Pere, dont le visage a assez de ressemblance avec celui d'Emilien.

On a trouvé semblablement le secret de donner quelques *médailles* de Gordien troisieme, aux Gordiens d'Afrique, soit en réformant la légende de la tête, & en mettant *A F R* au lieu de *Pius F.* soit en marquant un peu de barbe au menton; de sorte que quelques-uns ont pris de-là sujet de soutenir que c'étoit un troisieme africain, fils ou neveu des deux autres. Il sera aisé de se désabuser, en se souvenant que tous les revers où il y a *Aug.* ne conviennent point aux deux africains, qui marquent ordinairement deux *G. G.* sur leurs *médailles*. Ce n'est pas qu'il ne s'en rencontre quelquefois avec *Aug.* par un seul *G*, comme *providentia Aug. virtus Aug.* mais alors le mot *A F R.* qui se trouve du côté de la tête, empêche qu'on ne puisse y être abusé.

Il ne faut pas se laisser tromper par certains Nérons de moyen bronze, déguisés quelquefois en Othons; il ne faut pas non plus s'arrêter à la perruque qui paroît si nettement sur l'argent & sur l'or, & condamner sur les *médailles* où l'on ne la remarque pas; car quoiqu'elle ne se trouve pas sur les *médailles* battues hors d'Italie, elles n'en sont pas moins véritables, & quoique le Padouan ait pris soin de la marquer fort proprement sur le grand bronze, ses *médailles* n'en sont pas moins fausses.

Enfin, il ne faut pas établir pour regle sans exception qu'on contrefasse uniquement les *médailles* rares & de grand prix, comme celles dont le même Padouan a pris la peine de faire les carrés: en effet, il y a des *médailles* très-communes qui ne laissent pas d'être contrefaites. (*D. J.*)

MÉDAILLE DENTELÉE, (*Art numism.*) en latin *numisma serrata*.

On appelle *médailles dentelées* ou *crenelées*, les *médailles* d'argent dont les bords ont une dentelure. Cette dentelure est une preuve de la bonté & de l'antiquité de la *médaille*: elles sont communes parmi les *médailles* consulaires jusques au temps d'Auguste, depuis lequel il n'y en a peut-être aucune.

Il s'en trouve de bronze des rois de Syrie; mais il semble que ces dernieres n'aient été *dentelées* que pour l'ornement, & non pour la nécessité; au lieu que dans les *médailles* d'argent, la fourberie des faux monnoyeurs a obligé de prendre cette précaution dès le temps que la république frappa des monnoies d'argent. En effet, les faux monnoyeurs s'étudioient à contrefaire les coins des monétaires; & ayant imaginé de ne prendre qu'une feuille d'or ou d'argent pour couvrir le cuivre de leurs *médailles*, ils la frappoient avec beaucoup d'adresse.

Pour remédier à cette friponnerie, & pour distinguer la fausse monnoie de la bonne, on inventa l'art de créneler, de denteler les *médailles*, & on décria tous les coins dont on trouvoit des especes fourrées. (*D. J.*)

MÉDAILLE ÉCLATÉE *ou* FENDUE, (*Art numism.*) on nomme ainsi les *médailles* dont les bords sont éclatés ou fendus par la force du coin.

Il est bon de savoir que les bords des *médailles éclatées* par la cause dont nous venons de parler, ne sont pas un défaut qui diminue le prix de la *médaille*, quand les figures n'en sont point endommagées; au-

contraire c'eſt un des bons ſignes que la *médaille*, n'eſt point moulée. Ce ſigne ne laiſſe pas néanmoins d'être équivoque à l'égard des fourbes qui auroient battu ſur l'antique ; car cela ne prouveroit pas que la tête ou le revers ne fût d'un coin moderne, & peut-être tous les deux. (*D. J.*)

MÉDAILLE FAUSSE, (*Art numiſm.*) toute *médaille* faite à plaiſir, & qui n'a jamais exiſté chez les anciens. On nomme auſſi *médailles fauſſes*, les *médailles* antiques, moulées, réparées, verniſſées, reſtituées, avec des coins modernes, réformées avec le marteau ; celles dont les revers ont été contrefaits, inſérés, appliqués ; celles dont la tête, les légendes ont été altérées ; enfin, celles qu'on a fait éclater ou fendre exprès en les frappant. (*D. J.*)

MÉDAILLE FOURRÉE, (*Art numiſmat.*) *médaille* de bas-alloi avec un faux revers.

Les antiquaires nomment ſpécialement *médailles fourrées*, celles de l'antiquité qui ſont couvertes d'une petite feuille d'argent ſur le cuivre ou ſur le fer, battues enſemble avec tant d'adreſſe, qu'on ne les reconnoît qu'à la coupure. Ce ſont de fauſſes monnoies antiques, qui malgré leur antiquité reconnue, ne méritent aucune foi dans l'hiſtoire.

Rien de plus commun que ces ſortes de pieces, pour qui s'eſt familiariſé avec l'antique, & rien de plus rare qu'un antiquaire, qui ſachant réſiſter à la vanité de poſſéder une *médaille* unique, ne faſſe de celles-ci que le cas dont elles ſont dignes.

On n'aura pas de peine à croire que l'objet de l'attention des gouvernemens ſe ſoit porté en tout temps, & en tout pays, ſur les faux monnoyeurs. De-là ce qu'on appelle *fauſſe-monnoie*, a été un ouvrage de ténebres. Ceux que l'avidité du gain a entraîné dans un métier ſi dangereux, ont ordinairement exercé leur art dans des lieux obſcurs & retirés ; & c'étoient plutôt des gens ſans connoiſſance & ſans éducation, qui expoſoient ainſi leur vie pour un vil intérêt, que des hommes inſtruits & capables de travailler avec exactitude. Auſſi voyons-nous peu de ces *médailles fourrées*, ſur leſquelles on ne remarque des erreurs groſſieres, ſoit dans les dates, lorſque le même conſulat, la même puiſſance tribunitienne, ſont répétées ſur les deux faces de la *médaille*, ou qu'on y trouve une différence réelle, & quelquefois de pluſieurs années, ſoit dans les faits, lorſqu'ils ne conviennent qu'à un prince qui régnoit devant, ou après celui, dont la tête eſt repréſentée de l'autre côté de la *médaille*.

Ces fautes doivent être imputées aux fabricateurs de ces fauſſes monnoies. L'inquiétude inſéparable de toute action qui met la vie dans un riſque perpétuel, ne s'accorde guere avec l'attention néceſſaire pour la correction d'un ouvrage. Ils frappoient donc leurs fauſſes *médailles*, ſuivant que le haſard arrangeoit les différens coins, que ce même haſard avoit fait tomber entre leurs mains ; ils joignoient à la tête d'un empereur le premier revers qu'ils rencontroient, & ne craignoient point que ce biſarre mêlange pût empêcher le cours de leurs eſpeces, parce qu'ils jugeoient des autres par eux-mêmes, & que leur ignorance ne leur permettoit pas de s'appercevoir de leurs propres bêtiſes.

M. Geinoz en a obſervé quantité ſur des *médailles fourrées* du ſeul cabinet de M. l'abbé Rothelin. Il a vu avec étonnement dans Trajan, ſon ſixieme conſulat marqué au revers d'une *médaille* d'argent, qui du côté de la tête, ne porte que le cinquieme. Dans Hadrien *fortunæ ræduci*, où le mot *reduci* eſt écrit avec un *æ*. Dans M. Aurele, la vingt-quatrieme puiſſance tribunitienne d'un côté, pendant que l'autre n'exprime que la dix-huitieme. Ici des conſulats & des puiſſances tribunitiennes au revers d'une impératrice, là des types & des légendes qui ne conviennent qu'à des princeſſes, au revers de la tête d'un empereur. Dans Gordien, un de ces revers que fit frapper Philippe pour les jeux ſéculaires qui ſe célébroient ſous ſon regne ; quelquefois une tête impériale avec le revers d'une *médaille* conſulaire. Enfin, des exemples ſans nombre de tout ce que peuvent produire en ce genre la négligence, la précipitation, l'ignorance, ou le manque de coins né-

cessaires, pour frapper toutes les *médailles* qu'ils vouloient imiter.

Il faut en conclure, que d'ajouter foi à ces sortes de *médailles*, & vouloir en tirer avantage pour faire naître des problèmes dans l'histoire, c'est tromper le public par de frivoles & fausses discussions. Si ceux qui jusqu'à présent nous ont donné des catalogues de *médailles*, n'ont point eu soin de distinguer ces fausses monnoies d'avec les vraies, c'est un reproche bien fondé que nous sommes en droit de leur faire. Mêler les *medailles fourrées* avec les *médailles* légitimes, c'est mêler de faux titres avec ceux qui sont vrais; c'est confondre la Fable avec l'Histoire.

Mais, dira-t-on, pourquoi les *médailles fourrées* sont-elles presque toujours rares, & même assez souvent uniques? C'est d'abord parce que les fausses monnoies n'ont jamais été aussi abondantes que les vraies. C'est encore, parce que celles-là ont été plus aisément détruites par la fouille & les autres accidens, qui font plus d'impression sur le fer & sur le cuivre, que sur l'or & sur l'argent. C'est enfin, parce qu'il est assez rare, que la même faute soit souvent répétée par des ouvriers qui n'ont d'autres conducteurs que le hasard.

On a peine à comprendre aujourd'hui que les fausses pieces pussent avoir cours autrefois, & qu'on ne s'apperçût pas d'abord de leur fausseté, par la contrariété qui se trouvoit entre la tête & le revers; mais on ne sauroit faire là-dessus la moindre comparaison entre les pieces de monnoie de notre siecle, & celles qui avoient cours chez les anciens. Nos monnoies conservent le même revers pendant longtemps, & il n'y a, par exemple, à tous nos louis, & à tous nos écus, qu'un seul & même revers; en sorte que si l'on en présentoit quelques-uns qui portassent d'un côté la tête de Louis XV. & de l'autre des revers employés sur les monnoies de Louis XIV. ils seroient aisément reconnus pour faux, & ne passeroient pas dans le commerce. Il n'en étoit pas de même chez les Romains; chaque année, chaque mois, & presque chaque jour, on frappoit une prodigieuse quantité de revers différens pour la même tête. Comment distinguer du premier coup d'œil, dans cette variété presqu'infinie de revers, si celui qu'on voyoit sur la piece de monnoie qu'on représentoit, répondoit à la tête qui étoit de l'autre côté? Chaque particulier étoit-il en état de faire cette distinction? Tout le monde savoit-il lire, pour pouvoir juger si la légende de la tête convenoit avec celle du revers? Il n'y avoit donc à proprement parler, que le côté de la tête qui fût le caractere de la monnoie courante; & il suffisoit que cette tête fût celle de quelque empereur, de quelque princesse, de quelque César, *&c.* pour qu'elle fût reçue dans le commerce; car pour lors, ce n'étoit pas l'usage qu'à tous les avenemens des empereurs au trône, en commençant de battre monnoie à leur coin, on décriât les pieces qui étoient marquées au coin de leurs prédécesseurs.

C'est à la faveur de cet usage, par lequel toute piece de monnoie qui portoit l'image d'un empereur, soit pendant sa vie, soit après sa mort, avoit un libre cours dans l'empire, que les faux monnoyeurs apporterent moins de soin à copier exactement les monnoies qu'ils vouloient contrefaire. Cependant il n'y a pas d'apparence que leur fraude ait été longtemps cachée. Dès qu'on reconnoissoit les pieces fausses, sans doute on se hâtoit de les décrier, de les refondre, & d'en briser les moules & les coins: de-là vient que plusieurs *médailles fourrées* sont uniques en leur espece, & la plûpart très-rares. Mais en attendant que la fraude fût découverte, les faussaires avoient le temps de travailler, de faire circuler leur fausse monnoie dans le public, & de se dédommager de leurs frais, peut-être même de gagner considérablement.

Après tout, quelles que soient les causes des fautes qu'on trouve sur les *médailles fourrées*, il suffit pour les décréditer, de prouver qu'elles en sont remplies, & qu'elles ne peuvent servir de preuve à aucun fait historique. Or c'est ce dont tous les antiquaires conviennent. *V. le mémoire* de M. le baron de la Bastie,

inséré dans le recueil de l'acad. des inscriptions, *tome XII.*

Il ne faut pas cependant imaginer que les *médailles* qui ont été frappées par ordre du prince, & sous les yeux du magistrat, soient toujours exemptes de fautes. Il s'en trouve dont la légende n'est pas exacte; tantôt quelques lettres y sont omises; tantôt il y en a de superflues; on en voit où les lettres sont transposées, & d'autres où le monétaire à la place des lettres véritables, en a substitué qui ne signifient rien, ou dont le sens ne s'accorde nullement avec le type. Sur quelques-unes, la tête du même prince est gravée en relief des deux côtés, souvent avec des inscriptions qui portent des dates différentes. Sur quelques autres qu'on nomme *incuses*, la même tête est d'un côté en relief, & de l'autre en creux. Quelquefois le revers d'un empereur est joint à la tête d'une impératrice; ou bien le revers gravé pour une impératrice, est uni à la tête d'un empereur. Enfin, il est certaines *médailles* qui ont été frappées plus d'une fois, & celles-là nous représentent souvent l'assemblage monstrueux de mots composés de deux légendes différentes. *Voy.* MÉDAILLE ANTIQUE. (*D. J.*)

MÉDAILLE FRAPPÉE SUR L'ANTIQUE, (*Art numismat.*) les *médailles* ainsi nommées sont celles que l'on a réformées par fourberie avec le marteau, & auxquelles on a ensuite donné une nouvelle empreinte. *Voyez* sur cette ruse *le mot* MÉDAILLE.

MÉDAILLE NON FRAPPÉE, (*Art numismat.*) on nomme ainsi des pieces de métal d'un certain poids, qui servoient à faire des échanges contre des marchandises ou des denrées, avant qu'on eût trouvé l'art d'y imprimer des figures ou des caracteres par le moyen des coins & du marteau. On peut lire au sujet de ces sortes de *médailles*, une savante dissertation de Sperlingius, intitulée, Sperlingii (Othonis) *dissertatio de nummis non cusis*, *tàm veterum quàm recentiorum.* Amst. 1700, *in*-4.

MEDAILLE FRUSTE, (*Art numismat.*) les antiquaires appellent *médailles frustes*, toutes celles qui sont défectueuses dans la forme, & qui pechent, soit en ce que le métal est rogné, le grenetis effleuré, la légende effacée, les figures biffées, la tête méconnoissable, &c. Il faut qu'une telle *médaille* soit fort rare, pour que les curieux l'estiment précieuse malgré ses défauts.

MEDAILLE INANIMÉE, (*Art numismat.*) les antiquaires appellent *médailles inanimées*, celles qui n'ont point des légendes, parce que la légende est l'ame de la *médaille. Voyez* LEGENDE, (*Art numismat.*)

MEDAILLE INCERTAINE, *ou* INCONNUE, (*Art numismat.*) les antiquaires nomment ainsi les *médailles* dont on ne peut déterminer ni le temps, ni l'occasion pour laquelle on les a fait frapper. M. le baron de la Bastie en cite pour exemple dans cette classe, une d'argent qui étoit dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin. Cette *médaille* offre d'un côté une tête couronnée de laurier, avec une barbe fort épaisse. La légende est *Hercules adsertor* : au revers est une femme debout, tenant un rameau de la main droite, & une corne d'abondance de la gauche. On lit autour, *florente fortunâ.* (*D. J.*)

MEDAILLE INCUSE, (*Art numismat.*) les *médailles* qui ne sont marquées que d'un côté, s'appellent *médailles incuses.*

Ce défaut est fort commun dans les monnoies modernes, depuis Othon jusques à Henri l'oiseleur. Dans les antiques consulaires, il se trouve aussi des *médailles incuses*, & quelques-unes dans les impériales de bronze & d'argent.

La conformation de ces *médailles* pourroit surprendre un nouveau curieux, parce qu'au lieu de revers, elles n'ont que l'impression de la tête en creux, comme si on eût voulu en faire un moule; mais il est certain que cette défectuosité vient de l'oubli, ou de la précipitation du monnoyeur, qui avant que de retirer une *médaille* qu'il venoit de frapper, remettoit une nouvelle piece de métal, laquelle trouvant d'une part le quarré, & de l'autre la *médaille* précédente, recevoit l'impression de la même tête, d'un côté en relief, & de l'autre en creux;

mais toujours plus imparfaitement d'un côté que de l'autre, l'effort de la *médaille* étant beaucoup plus foible que celui du carré.

MEDAILLE MARTELÉE, (*Art numism.*) on appelle une *Médaille Martelée*, celle dont on a fait une *Médaille* rare d'une *Médaille* commune, en se servant du martelage. On prend une *Médaille* antique mais fort commune, on en lime entiérement le revers qui est commun, & on y frappe à la place un nouveau revers qui est rare, avec un coin tout neuf, qu'on rend exprès dans le goût antique le plus qu'il est possible. On prend garde dans cette opération frauduleuse, d'altérer la tête qui doit être conservée dans sa pureté. Comme c'est à coups de marteau qu'on empreint ce nouveau revers, on a donné à ces sortes de *Médailles* le nom de *Martelées*. Les habiles antiquaires reconnoissent la supercherie, en comparant la tête avec le revers, dont ils apperçoivent bientôt la différente fabrique. (*D. J.*)

MEDAILLE MOULÉE, (*Art numismat.*) on appelle *Médailles* moulées, des *Médailles* antiques jettées en sable dans des moules, & ensuite réparées.

On a découvert à Lyon au commencement de ce siecle; des moules de *médailles* antiques, dont la fabrique n'est pas indigne de notre curiosité.

La matiere de ces moules est une argille blanchâtre, cuite; leur forme est plate, terminée par une circonférence ronde, d'un pouce de diametre; leur épaisseur est de deux lignes par les bords, & est diminuée dans cet espace, de l'un ou des deux côtés du moule, qui a été cavé par l'enfoncement de la piece de monnoie, dont le type y est resté imprimé. Je dis de l'un ou des deux côtés du moule, parce que la plûpart ont d'un côté l'impression d'une tête, & de l'autre celle d'un revers, & que quelques-uns ne sont imprimés que d'un côté seulement.

Chacun de ces moules a un endroit de son bord ouvert par une entaille, qui aboutit au vuide formé par le corps de la piece imprimée; & comme la forme plate & l'égalité de la circonférence de tous ces moules les rendent propres à être joints ensemble par arrangement relatif des types, à ceux des revers dont ils ont conservé l'impression, & dans une disposition où toutes ces entailles se rencontrent, on s'apperçoit d'abord que le sillon continué par la jonction de ces crénelures, servoit de jeu au grouppe formé de l'assemblage de ces moules, pour la fusion de la matiere destinée aux monnoies.

Ce grouppe qui pouvoit être plus ou moins long, selon le nombre des moules à double type dont on le composoit, se terminoit à chaque extrémité par un moule imprimé d'un côté seulement. Il est facile de juger par le reste de terre étrangere, comme attachée aux bords de quelques-uns de ces moules, que la terre leur servoit de lut pour les tenir unis, & pour fermer toutes les ouvertures par lesquelles le metal auroit pu s'échapper; ce lut étoit aisé à séparer de ces moules sans les endommager, lorsqu'après la fusion, la matiere étoit refroidie.

L'impression des types des têtes de Septime Sévere, de Julia Pia & d'Antonin leur fils, surnommé Caracalla, qui s'est conservée sur ces moules, rend certaine l'époque du temps de leur fabrique; c'est celui de l'empire de ces princes, dont les monnoies devoient être abondantes à Lyon, puisque le premier y avoit séjourné assez de temps après la victoire qu'il y remporta sur Albin, & que cette ville étoit le lieu de la naissance du second.

Un lingot de billon, dont la rouille verdâtre marquoit la quantité de cuivre dominante sur la portion de l'argent qui y entroit, trouvée en même temps & au même lieu que ces moules dont nous parlons, ne laisse aucun lieu de douter qu'ils n'aient servi à jetter en sable des monnoies d'argent, plutôt que des monnoies d'or.

Il paroît par cette description, & par l'usage que les anciens faisoient de ces moules, que leur maniere de jetter en fonte étoit assez semblable à la nôtre, & que ce qu'ils avoient de particulier étoit la qualité du sable dont ils se servoient, qui étoit

si bon & si bien préparé, qu'après 1400 ans, leurs moules sont encore en état de recevoir plusieurs fusions.

La bonté des moules, & le grand nombre qu'on en avoit déja trouvé du temps de Savot dans la même ville de Lyon, l'ont persuadé que les Romains mouloient toutes leurs monnoies. Fréher adopta l'idée de Savot, & leur suffrage entraîna tous les antiquaires; mais on est aujourd'hui bien revenu de cette erreur, & les savans sont convaincus que tous ces moules n'avoient été employés que par les faux monnoyeurs, du genre de ceux qui joignent à la contrefaçon par le jet en sable, la corruption du titre, en augmentant considérablement l'alliage du cuivre avec l'argent.

De-là vient cette différence notable du titre qu'on observe assez souvent dans beaucoup de pieces d'argent du même revers & de même époque sous un même empereur. Cette maniere de falsifier la monnoie, avoit prévalu sur la fourrure, dès le temps de Pline, qui en fait la remarque.

La décadence de la gravure, qui sous Septime Sévere étoit déja considérable, & l'altération qu'il avoit introduite dans le titre des monnoies, favoriserent encore davantage les billonneurs & les faussaires, en rendant leur tromperie plus aisée. La quantité de ces moules qu'on a découverts à Lyon en différens temps, fait assez juger qu'il devoit y avoir une multitude étonnante de ces faussaires Le nombre devint depuis si prodigieux, dans les villes mêmes où il y avoit des préfectures des monnoies, & parmi les officiers & les ouvriers qui y étoient employés, qu'il fut capable de former à Rome, sous l'empereur Aurélien, une petite armée, qui, dans la crainte des châtimens dont on les menaçoit, se révolta contre lui, & lui tua dans un choc sept mille hommes de troupes réglées. Bel exemple de la force & de l'étendue de la séduction du gain illicite ! Voilà l'extrait d'un mémoire qu'on trouvera sur ce sujet dans le *tom. III. de l'acad. des Inscript.* (*D. J.*)

MÉDAILLE RÉPARÉE, (*Art numismat.*) les antiquaires nomment *médailles réparées*, les *médailles* antiques qui étoient frustes, endommagées, & qu'on a rendu par artifice entieres, nettes & lisibles. Nous avons parlé de cette ruse au *mot* MÉDAILLE.

MEDAILLE SAUCÉE, (*Art. numismat.*) c'est-à-dire, *médaille battue sur le seul cuivre*, & ensuite couverte d'une feuille d'étain.

Depuis Claude le Gothique, jusqu'à Dioclétien, il n'y a plus d'argent du tout dans les *médailles*, ou s'il s'en trouve dans quelques-unes elles sont si rares, que l'exception confirme la regle. On a frappé pour lors sur le cuivre seul, mais après l'avoir couvert d'une feuille d'étain; c'est ce qui donne cet œil blanc aux *médailles* que nous appellons *saucées*. Tels sont plusieurs Claudes, les Auréliens, & la suite jusqu'à Numérien inclusivement. On trouve même encore de ces *médailles saucées* sous Dioclétien, Maximien, quoique l'usage de frapper sur l'argent pur fût déja rétabli. Je ne sais si quelque cabinet peut fournir des Licinius, des Maxences & des Maximes de cette espece; on y trouveroit plutôt de vrai billon. En tout cas, il semble qu'il ne soit plus question de *médailles saucées* sous Constantin. Au reste, si les auteurs qui nous ont donné des collections de *médailles* eussent fait cette attention, ils auroient évité de grossir leurs livres d'un long catalogue de *médailles* d'argent, entre Posthume & Dioclétien, puisque toutes celles de ce temps-là ne sont véritablement que de petit bronze couvert d'une feuille d'étain, & par conséquent il étoit inutile de répéter des *médailles* absolument les mêmes dans deux différentes classes.

MÉDAILLE SANS TÊTE, (*Art numismat.*) nom des *médailles* qui se trouvent avec les seules légendes, & sans *tête*. Telle est celle qui porte une victoire posée sur un globe, avec la légende, *salus generis humani*: au revers S. P. Q. R. dans une couronne de chêne. Les uns la donnent à Auguste, les autres aux conjurés qui assassinerent Jules-César; en un mot, on en abandonne l'énigme aux conjectures des savans.

Ces sortes de *médailles* qui n'ont point

de *tête*, se placent ordinairement à la suite des consulaires, dans la classe qu'on appelle *nummi incerti*. MM. Vaillant, Patin & Morel, en ont ramassé chacun un assez grand nombre; mais il y en a beaucoup qui leur ont échappé. Les uns veulent que ces *médailles* aient été frappées après la mort de Caligula, d'autres après celle de Néron; car le sénat, dit-on, crut alors qu'il alloit recouvrer sa liberté & son autorité, & il fit frapper ces monnoies pour rentrer en jouissance de ses anciens droits. Aussi, ajoute-t-on, ces *médailles* ont-elles pour la plupart sur un des côtés, ou S. P. Q. R. dans une couronne, ou P. R. *signa*, ou d'autres symboles, qui paroissent appartenir plutôt à la république, qu'à quelqu'un des empereurs. Mais il y eut trop peu de temps entre la mort de Caligula & l'élection de Claude, & entre la mort de Néron & l'arrivée de Galba à Rome, pour que dans des intervalles si courts, le sénat eût pu faire frapper tant de *médailles* différentes.

On a peine à se persuader aujourd'hui, que sous les empereurs, on ait fait frapper à Rome ou en Italie des monnoies qui ne portoient ni leur nom, ni leur image, parce qu'on se représente l'empire des Césars, comme une monarchie parfaitement semblable à celles qui sont actuellement établies en Europe. C'est une erreur, dit M. le Baron de la Bastie, qu'il seroit aisé de réfuter; & ceux qui voudront s'en désabuser, n'ont qu'à lire le livre du célebre Gravina, *de imperio romano*, qu'on a joint aux dernieres éditions de l'ouvrage de ce savant homme, sur les sources du droit civil. (*D. J.*)

MÉDAILLE CONTORNIATE, (*Art numismat.*) on appelle *contorniate* en italien *medaglini*, *contornati*, des *médailles* de bronze avec une certaine enfonçure tout-autour, qui laisse un rond des deux côtés, & avec des figures qui n'ont presque point de relief, en comparaison des vrais médaillons. *Voyez* CONTORNIATES.

J'ajoute ici qu'on ignore en quel temps l'on a commencé d'en frapper, quoique M. Mahudel ait soutenu avec assez de probabilité, que ce fut vers le milieu du iij. siecle de J. C. que l'usage en a continué jusque vers la fin du iv. siecle, & que c'est à Rome, & non pas dans la Grece, qu'il faut chercher l'origine de ces sortes de pieces.

Un savant, qui ne s'est point fait connoître, a prétendu derniérement (en 1636.) que les *médailles contorniates* étoient une invention des personnes employées aux jeux publics, sur la scene, ou dans le cirque. Il croit que ces acteurs, après avoir marqué sur un des côtés de la *médaille* leur nom, celui de leurs chevaux, & leurs victoires, avoient mieux aimé faire mettre sur l'autre côté le nom & la tête de quelque personnage illustre des siecles précédens, que de le laisser sans type, quoique cela soit arrivé quelquefois.

Cette opinion n'a rien de contraire à celle de M. Mahudel; mais il faut avouer que l'anonyme se trompe, s'il ne croit pas qu'il y ait d'autres *contorniates*, que celles sur lesquelles on trouve le nom des athletes, cochers & comédiens, celui des chevaux qui avoient remporté le prix dans les courses du cirque, enfin les victoires des différens acteurs employés aux jeux publics. Nous connoissons plusieurs de ces *médailles*, où au revers d'Alexandre, de Néron, de Trajan, *&c.* on ne rencontre rien de semblable; & M. Havercamp en a fait graver quelques-unes dans sa dissertation d'une *médaille contorniate* d'Alexandre le grand, & sur les *contorniates* en général; mais ce savant homme, qui convient en plus d'un endroit de son ouvrage, que ces *médailles* ont toutes été fabriquées depuis le temps de Constantin jusqu'à Valentinien III, & qu'elles ont été faites à l'occasion des jeux publics, ne laisse pas de prodiguer l'érudition pour en expliquer les revers, de la même façon que si c'étoient des pieces frappées du temps même des princes dont elles portent l'image.

La *médaille* qui a donné lieu à sa dissertation, & qu'il lui plaît de rapporter à Alexandre le grand, représente, à ce qu'il prétend, d'un côté l'orient & l'occident, sous la figure de deux têtes qui ouvrent la bouche d'une maniere hideuse, & au revers, les quatre grands empires par quatre

ſphinx. Comment M. Havercamp ne s'eſt-il pas apperçu que ce qu'il prend pour deux têtes accollées, ne ſont que deux maſques fort reſſemblans à quelques-uns de ceux qui ſont repréſentés dans les ouvrages de Bergerus & de Ficoroni ſur les maſques des anciens ? Il eſt aiſé de diſtinguer un maſque d'une tête, puiſque les têtes ne ſont jamais repréſentées ſans cou, & que les maſques n'en ont jamais. Ainſi, cette *médaille* ne peut avoir rapport qu'aux jeux ſcéniques. Toutes ces remarques ſont de M. le baron de la Baſtie. (*D. J.*)

MÉDAILLE CONTREMARQUÉE, (*Art numiſmat.*) les Antiquaires appellent ainſi certaines *médailles* greques ou latines, ſur leſquelles ſe trouvent empreintes par autorité publique différentes figures, types ou ſymboles, comme dans les *médailles* greques, ou bien, comme dans les *médailles* latines, tantôt de ſimples lettres, tantôt des abréviations de mots frappés ſur les mêmes *médailles* après qu'elles ont eu cours dans le commerce. On recherche toujours avec avidité les raiſons politiques qui donnerent lieu à ces *médailles contremarquées*, & c'eſt ſur quoi nous n'avons encore que des conjectures ; mais voici les faits dont on convient.

1°. Le méchaniſme de l'art de *contremarquer* les *médailles*, à en juger par l'élevation du métal plus ou moins apparente à l'endroit qui répond directement à la contremarque ſur le côté oppoſé, ne demandoit qu'un grand coup de marteau ſur le nouveau poinçon que le monnoyeur poſoit ſur la piece ; & comme il étoit eſſentiel que par cette opération les lettres de la légende & les figures du champ de la *médaille* oppoſé à la contremarque, ne fuſſent ni applaties ni effacées, on conçoit qu'il falloit qu'on plaçât la piece ſur un billot d'un bois qui cédât à la violence du coup ; c'eſt par ce défaut de réſiſtance du bois qui ſervoit de point d'appui que le métal prêtant ſous le marteau, formoit une eſpece de boſſe.

2°. L'art & l'uſage de *contremarquer* les monnoies ont pris leur origine dans la Grece. Le nombre de *médailles* des villes greques que l'on trouve en argent & en bronze avec des *contremarques*, ne permet pas d'en douter ; il y en a cependant moins ſur les *médailles* des rois grecs que ſur celles des villes de la grande Grece, de l'Aſie mineure, & des îles de l'Archipel ; mais de toutes les villes de ces différentes parties de la Grece, il n'y en a point qui ait plus uſé de *contremarques* que la ville d'Antioche de Syrie.

3°. Les Romains du temps de la république ne ſe ſont point ſervis de *contremarques* ſur leurs monnoies, ni ſur celles de bronze qui ont d'abord eu cours à Rome, ni ſur celles d'argent ; l'uſage n'en a commencé chez eux & ſur celles de bronze ſeulement que ſous Auguſte, & il paroit finir à Trajan. On ne trouve point de *contremarques* ſur les *médailles* de Vitellius & de Nerva ; on ne commence à en revoir que ſous Juſtin, Juſtinien & quelques-uns de leurs ſucceſſeurs ; encore ſont-ce des *contremarques* d'une eſpece différente, & il y en a des deux côtés de la *médaille*.

4°. La coutume des Grecs & celle des Romains en fait de *contremarques* ont été différentes. Les premiers n'ont employé ſur les monnoies de leurs rois & de leurs villes tant qu'elles ſe ſont gouvernées par leurs propres loix, & depuis même qu'elles ont été ſoumiſes aux empereurs, que des têtes ou des buſtes de leurs dieux, des figures équeſtres de leurs princes & de leurs héros, ou des figures de plantes, de fruits, & d'animaux qui naiſſoient dans leurs pays, ou de vaſes & d'inſtrumens qui étoient en uſage, les derniers au contraire ſur leurs monnoies & ſur celles de quelques-unes de leurs colonies latines ; comme de Nîmes, des Empouries & d'autres, ne ſe ſont ſervis pour *contremarques* que de monogrammes formés de caracteres romains, ou de mots latins abrégés qui compoſent de courtes inſcriptions, enſorte qu'on peut dire qu'on ne voit ordinairement en *contremarques* ſur les *médailles* romaines impériales aucune figure, ni ſur les greques impériales aucune inſcription greque. Ajoutez que les *contremarques* des *médailles* de villes greques ſont faites avec beaucoup d'art & de ſoin, au lieu que les *contremarques* des *médailles* romaines ſont renfermées dans des carrés très-groſſiers.

5°. Les *contremarques* des *médailles*

greques sont mises sur toutes les especes courantes à la différence des *contremarques* des *médailles* romaines, qui n'ont été placées que sur le bronze. Cependant comme il y avoit très-peu de villes greques où l'on frappât de la monnoie d'or, on n'a point encore vu de leurs *médailles* en or qui fussent *contremarquées*.

6°. On n'a pas appliqué pour une seule *contremarque* sur les *médailles* latines, mais souvent deux & quelquefois trois; on les y a placées avec si peu de ménagement pour les têtes & pour les revers, que de cela seul naissoit une difformité si choquante, qu'elle a peut-être suffi pour engager les successeurs de Trajan à proscrire cet usage qui ne reprit faveur que sous quelques empereurs du bas empire, qui avoient totalement perdu le goût des arts.

7°. Le nombre des *médailles* de bronze *contremarquées* est fort rare en comparaison de celles du même empereur, du même type & du même coin, qui ne l'ont jamais été. Il y a telle *médaille* qui se trouve chargée de deux ou trois *contremarques* différentes, & la même *contremarque* se trouve aussi employée sur des *médailles* d'empereurs, & de types tout différens.

8°. Enfin les *contremarques* que l'on trouve sur les *médailles* greques & sur celles de bronze de l'empire romain portent avec elles un caractere d'authenticité, qui ne permet pas de penser qu'elles aient été l'ouvrage du caprice des monétaires. Tout y annonce l'autorité du ministere public, soit de la part des empereurs, soit de la part du sénat conjointement avec le peuple, soit du consentement du peuple représenté par les principaux magistrats dans les villes greques, par les tribuns à Rome & par les décurions dans les colonies.

Les faits qu'on vient de rapporter sont reconnus de tous les savans, mais il leur est très-difficile de découvrir les motifs qui ont engagé les Romains à *contremarquer* ainsi quelques-unes de leurs pieces de monnoie. L'opinion la plus généralement adoptée par les Antiquaires, est que les *contremarques* ont été introduites pour produire, dans des occasions passageres, une augmentation de valeur de monnoie dans le commerce, sans en augmenter la matiere. Mais pourquoi ne voyons-nous point de *contremarques* sur les *médailles* consulaires? Pourquoi sous les empereurs romains trouve-t-on si peu de *médailles contremarquées* en comparaison de celles qui ne le sont pas, quoique du même prince, du même type & du même coin? Pourquoi les seules *médailles* de bronze ont-elles été sujettes à la *contremarque*, puisque celles sur l'or & sur l'argent auroient donné tout-d'un-coup un profit cent fois plus considérable que sur le bronze? Enfin pourquoi n'a-t-on pas mis des *contremarques* indifféremment sur toutes les monnoies du même temps? Je conviens que les *contremarques* de *médailles* des villes greques ayant été faites avec soin & appliquées indifféremment sur toutes les especes courantes, peuvent avoir servi à indiquer une augmentation de valeur dans le commerce; mais il n'en est pas de même des *contremarques* des *médailles* romaines qui n'ont été placées que sur le bronze, & qu'il auroit été facile de contrefaire, si la chose en eût valu la peine. Toutes ces raisons ont fait conjecturer à M. de Boze que les pieces *contremarquées* ne servoient que comme de mereaux, qu'on distribuoit aux ouvriers employés à des travaux publics, civils ou militaires. Ce systême à la vérité est très-ingénieux, mais je doute qu'il puisse seul résoudre toutes les difficultés. Concluons qu'il faut mettre les *médailles contremarquées* au nombre des énigmes numismatiques qui ne sont pas encore devinées. (*D. J.*)

MÉDAILLE RARE, (*Art numismat.*) toute *médaille* qui ne se trouve que dans quelques cabinets de curieux, a le nom de *médaille rare*. On a indiqué au mot *médaille*, les ouvrages qui les font connoître. Je me borne donc à quelques remarques.

Certaines *médailles* sont *rares* dans un pays, & sont communes dans l'autre. Tels sont les *posthumes* dont la France est pleine, & dont on trouve fort peu en Italie: tels les *Ælius* de grand bronze, qui passent pour *rares* en Italie, & dont nous avons quantité en France. Ces connoissances sont nécessaires pour faire des échanges.

Ce n'eſt ni le métal, ni le volume qui rend les *médailles* précieuſes, mais la rareté ou de la tête, ou du revers, ou de la légende. Telle *médaille* en or eſt commune, qui ſera très-rare en bronze. Telle ſera très-rare en argent, qui ſera commune en bronze & en or. Tel revers ſera commun, dont la tête ſera unique. Telle tête ſera commune, dont le revers étant très-rare, rendra la *médaille* d'un fort grand prix. Il ſeroit inutile d'en mettre ici des exemples. M. Vaillant, dans ſon dernier ouvrage, en a fait un détail ſi exact, qu'il n'a rien laiſſé à deſirer pour l'inſtruction parfaite des curieux.

Il y a des *médailles* qui ne ſont *rares* que dans certaines ſuites, & qui ſont fort communes dans les autres. Quelques-unes ſont rares dans toutes les ſuites, & jamais dans les autres. Par exemple, on n'a point d'Antonia pour la ſuite du grand bronze; il faut néceſſairement ſe ſervir de celle du moyen bronze. Au contraire on n'a point d'Agrippine, femme de Germanicus, en moyen bronze, mais ſeulement en grand. L'Othon eſt *rare* dans toutes les ſuites de bronze, il eſt commun dans celles d'argent. L'Auguſte eſt commun dans toutes les ſuites: l'on n'a point pour la ſuite d'or ni Pauline, ni Tranquilline, ni Mariniana, ni Corn. Supera. On les trouve en bronze & en argent. Les colonies ſont communes dans le moyen bronze, elles ſont rares dans le grand; tout cela s'apprend encore chez M. Vaillant; qui s'eſt donné la peine de marquer le degré de rareté ſur chaque *médaille* en particulier.

Il en eſt des *médailles* comme des tableaux, des diamans & de ſemblables curioſités; quand elles paſſent un certain prix, elles n'en ont plus que celui que leur donnent l'envie & les facultés des acquéreurs. Ainſi quand une *médaille* paſſe dix ou douze piſtoles, elle vaut tout ce qu'on veut. Ainſi la ſeule curioſité du *rare* fait monter les Othons de grand bronze à un prix conſidérable; & l'on croit que ceux de moyen bronze ne ſont point trop chers, quand ils ne coûtent que trente ou quarante piſtoles. On met preſque le même prix aux Gordiens d'Afrique grecs, quoique de fabrique égyptienne, parce qu'on en a de ceux-là en moyen bronze. Les *médailles* uniques n'ont point de prix limité. *Voyez* MÉDAILLE UNIQUE.

Quand il y a pluſieurs têtes ſur le même côté de la *médaille*, elle en devient plus rare & plus curieuſe, ſoit que les têtes ſoient affrontées, c'eſt-à-dire qu'elles ſe regardent comme celles de M. Aurele & de Vérus, de Macrin & de Diaduménien, & autres ſemblables; ſoit qu'elles ſoient accollées comme Néron & Agrippine, Marc-Antoine & Cléopâtre, *&c.* La *médaille* devient encore plus précieuſe quand on y voit trois têtes, au lieu de deux, comme celles de Valerien avec ſes deux fils, Gallien & Valerien le jeune; celle d'Otacille avec ſon mari & ſon fils, *&c.*

Pour le prix de *médailles*, il n'eſt pas aiſé de rien décider, puiſqu'à proprement parler, il ne dépend que de la diſpoſition du vendeur & de l'acquéreur: car cette curioſité eſt toute noble, & c'eſt la paſſion des honnêtes gens; un acheteur paſſionné ne conſidere pas le prix exceſſif d'une *médaille* qu'il trouvera *rare*, belle, bien conſervée, & néceſſaire pour une de ſes ſuites: cela dépend auſſi de l'honnêteté du vendeur, qui quelquefois préfere à ſon intérêt la ſatisfaction d'obliger un galant homme, ravi de l'accommoder d'une *médaille* qu'il deſire. (*D. J.*)

MÉDAILLE RESTITUÉE, (*Art numiſmat.*) on appelle proprement *médailles reſtituées* ou de *reſtitution* les *médailles*, ſoit conſulaires, ſoit impériales, ſur leſquelles outre le type & la légende qu'elles ont eu dans la premiere fabrication, on voit de plus le nom de l'empereur qui les a fait frapper une ſeconde fois, ſuivi du *mot* RESTITUIT, *entier*, ou *abrégé*, REST.

Telle eſt la *médaille* de moyen bronze, autour de la tête d'Auguſte rayonnant on lit: *Divus Auguſtus Pater*, au revers eſt un globe avec un gouvernail, & pour légende *Imp. T. Veſp. Aug.* REST. Telle eſt encore cette *médaille* d'argent de la famille Rubria, qui repréſente d'un côté la tête de la concorde voilée, avec le mot abrégé *Doſ.* c'eſt-à-dire *Doſſennus*; au revers un quadrige, ſur lequel eſt une vic-

toire qui tient une couronne au-dessous, *L. Rurri*, & autour, *Imp. Cæs. Trajan. Aug. Ger. Dac. P. P. Rest.*

Il y a d'autres *médailles* à qui on donne improprement le nom de *restituées*, qui semble en être le caractere distinctif. Telles les *médailles* frappées sous Gallien, pour renouveller la mémoire de la consécration de plusieurs de ses prédécesseurs. *Voyez* MÉDAILLES DE CONSÉCRATION.

Mais on ne peut en aucun sens donner le nom de *médailles restituées* à celle qu'Auguste, Tibere, Caligula, Claude & Néron ont fait frapper avec les noms & la tête de Jules César, d'Auguste, de Livie, d'Agrippa; d'Agrippine, de Drusus, de Germanicus, parce que ce ne sont pas d'anciens types qu'on ait employé de nouveau, mais des especes absolument nouvelles, tant pour le type que pour le coin.

Ce n'est que sous Titus qu'on commence à voir des *médailles restituées*, & nous en connoissons de frappées pour Auguste, Livie, Agrippa, Drusus, Tibere, Drusus fils de Tibere, pour Germanicus, Agrippine mere de Caligula, pour Claude, pour Galba & pour Othon. A l'exemple de Titus, Domitien *restitua* des *médailles* d'Auguste, d'Agrippa, de Drusus, de Tibere, de Drusus fils de Tibere, & de Claude. Nous ne connoissons jusqu'à présent que des *médailles* d'Auguste *restituées* par Nerva: Trajan en a *restitué* de presque tous ses prédécesseurs: on connoît celles de Jules César, d'Auguste, de Tibere, de Claude, de Vespasien, de Titus & de Nerva.

Il avoit outre cela *restitué* un très-grand nombre des *médailles* des familles romaines; on a celles des familles Æmilia, Cœcilia, Carisia, Cassia, Claudia, Cornelia, Cornuficia, Didia, Horatia, Julia, Junia, Lucretia, Mamilia, Maria, Martia, Memmia, Minucia, Norbana, Numonia, Rubria, Sulpitia, Titia, Tullia, Valeria, Vipsania. On trouve enfin une *médaille restituée* par Marc-Aurele & Lucius Verus; on y voit d'un côté la tête de Marc-Antoine, & pour légende *Ant. Aug. III. Vic. R. P. C.* au revers l'aigle légionnaire au milieu de deux autres enseignes militaires avec ces mots: *Leg. VI. Antoninus & Verus Aug. Rest.* Voilà toutes les *restitutions* proprement dites, connues jusqu'à présent; mais les savans ont été partagés sur l'idée qu'on devoit attacher au mot *Rest.* c'est-à-dire *Restituit*, qui se lit sur toutes ces *médailles* en abrégé ou entier.

La plûpart des Antiquaires croient d'après Vaillant, que ce mot signifie seulement que Titus, Domitien, Nerva & Trajan ont fait refaire des coins de la monnoie de leurs prédécesseurs; qu'ils ont fait frapper des *médailles* avec ces mêmes coins, & qu'ils ont permis qu'elles eussent cours dans le commerce, ainsi que leurs propres monnoies. A leur avis, Trajan ne s'est pas contenté de faire frapper des *médailles* au coin des princes ses prédécesseurs; il a de plus fait rétablir tous les coins dont on s'étoit servi pour les *médailles* consulaires, lorsqu'elles étoient la monnoie courante.

L. P. Hardouin, aussi distingué par la singularité de ses sentimens que par l'étendue de son érudition, s'étant fait un jeu de s'essayer contre les opinions les mieux fondées, n'avoit garde d'épargner celle-ci; mais celle qu'il a substituée est encore plus dénuée de vraisemblable. Il a prétendu contre l'usage de la langue latine que le mot *restituere*, signifie ici *imiter*, *représenter les vertus*: ainsi, par exemple, la *médaille* dont la légende porte du côté de la tête, *Ti-Cæsar. Divi. Augusti. F. Augustus*, & au revers, *Imp. T. Cæs. Divi. Vesp. F. Aug.* P. M. TR. P. P. P. COS. VIII. *Restituit*, doit s'expliquer en ce sens: Tite, *&c.* fait revivre en sa personne les vertus de Tibere. Une pareille déclaration de la part de Tite avoit de quoi faire trembler le sénat & le peuple romain. Ce sentiment ne paroît pas avoir fait fortune, & le simple énoncé suffit pour le faire mettre au rang des paradoxes littéraires de ce savant homme.

Il y a certainement beaucoup plus de probabilité dans le sentiment de M. Vaillant; Trajan, afin de se concilier les esprits du sénat & du peuple, voulut donner des marques de sa vénération pour la mé-

moire de ces prédécesseurs, & des témoignages de sa bienveillance envers les premieres maisons de la république. Dans ce dessein, il fit *restituer* les monnoies des empereurs qui avoient régné avant lui, & celles sur lesquelles étoient gravés les noms des familles romaines. Nous ne connoissons à la vérité qu'environ trente de ces dernieres *médailles*, mais on en découvre tous les jours de nouvelles; Ursin n'en avoit d'abord fait graver qu'un très-petit nombre, Patin, Vaillant & Morel y en ont ajouté plusieurs.

On a trouvé depuis trente ans en Allemagne une *médaille* de la famille *Didia*, restituée par Trajan; il y en avoit une de la famille *Carisia*, restituée de même dans le cabinet de feu M. le Bret; & quoique, selon les apparences, elle fût moulée, comme elle avoit certainement été moulée sur l'antique, l'original existe, ou a existé dans quelqu'autre cabinet. Une preuve que Trajan avoit *restitué* toutes les *médailles* consulaires, c'est que dans le petit nombre qui nous en reste aujourd'hui, on en connoît plusieurs de la même famille avec des types différens, & quelquefois d'une famille peu célebre, comme est entr'autres la famille *Rubria*, dont on a trois différentes *médailles restituées* par Trajan. Le sens qu'on donne suivant cette opinion à la légende *Imp. Cæs. Trajan Aug. Ger. Dac.* PP. REST. est parfaitement conforme aux regles de la grammaire & au génie de la langue latine.

Quand l'inscription se gravoit sur le monument même qu'on faisoit rétablir, souvent on omettoit le nom du monument *restitué*, parce qu'il n'étoit pas possible de se méprendre sur le cas régi par le verbe *restituit*, & que tout le monde le suppléoit aisément. Ainsi lorsqu'on voyoit sur le chemin de Nîmes une colonne milliaire avec cette inscription: *Ti Cæsar. Divi. F. Aug. Pont. Max. Tr. Pot.* XXXII. *Refecit &* RESTITUIT. V. on comprenoit fort bien que cette colonne qui servoit à marquer le cinquieme mille de Nîmes, avoit été rétablie par les ordres de Trajan auprès de Mérida en Espagne; elle est rapportée par Gruter, à qui je renvoie pour une infinité d'exemples de cette façon de parler elliptique.

Dans l'ancienne inscription du pont Fabricius à Rome on lisoit: *L. Fabricius C. F. Cur. Viarum. Faciundum Curavit*; & cela suffisoit pour faire entendre que Fabricius avoit fait construire ce pont, parce que c'étoit sur le pont même que l'inscription étoit gravée. Rien de si commun que de trouver sur les cippes, soit votifs, soit sépulchraux, *Posuit*, *Fecit*, *Faciundum Curavit*, sans que ces verbes soient suivis d'aucun régime, parce que les cippes mêmes sont censés en tenir lieu.

Par la même raison, quand on trouve sur les *médailles*, *Imp. Titus*, *Imp. Domitianus*, *Imp. Trajanus* RESTITUIT, si c'est, comme on le croit, du rétablissement de la *médaille* même dont on a voulu faire mention, il n'a pas été nécessaire d'ajouter *hunc nummum*, car on tient dans la main & on a sous les yeux la chose même qui a été rétablie. Mais il n'en feroit pas de même si on avoit voulu marquer que ces empereurs faisoient en quelque sorte revivre leurs prédécesseurs & les grands hommes, dont les noms étoient gravés sur ces pieces de monnoie; car souvent il n'y a rien dans le type qui ait rapport aux vertus ou aux actions par lesquelles on suppose que les empereurs les représentoient. En un mot, le paradoxe du P. Hardouin est insoutenable.

A la vérité l'opinion de M. Vaillant, adoptée par le général des Antiquaires, n'est pas heureuse à tous égards, car elle n'est point appuyée du témoignage des anciens auteurs. Ils ne nous disent nulle part qu'un empereur se soit avisé de rétablir les monnoies de ses prédécesseurs. De plus, on n'allegue aucun motif vraisemblable qui ait pu engager Tite, Domitien, Nerva & Trajan à faire battre monnoie au coin des empereurs qui les avoient précédés.

Ces raisons ont paru si fortes à M. le Beau, qu'elles l'ont engagé à bâtir un nouveau systême sur l'origine de *médailles de restitution.* Il pense que le mot *restituit* signifie que l'empereur qui est annoncé comme restituteur a rétabli en tout ou en

partie quelque monument de l'autre empereur, ou du magistrat nommé sur la même *médaille* ; de sorte que ce monument est tantôt représenté dans le type, & tantôt simplement indiqué. On desireroit 1° que cette hypothese qui plaît par sa simplicité, fût appuyée du témoignage des Historiens pour la coufirmer. 2° Une partie des *médailles restituées* ne présente souvent sur le revers ni monument, ni figure, sur quoi puisse tomber le terme *restituit* ; or s'il se rapportoit à quelqu'ouvrage rétabli, cet ouvrage seroit sans doute représenté sur la *médaille*. 3°. Parmi les types des *médailles restituées*, il y en a qui ne désignent assûrément aucun monument, comme, par exemple, deux mains jointes ensemble, l'aigle des consécrations, des chars attelés par des éléphans, *&c.* Je ne décide point si M. le Beau peut résoudre ces trois difficultés sans réplique ; mais je puis assûrer qu'il nous a donné six mémoires très intéressans sur toutes les *médailles restituées* ; & j'invite fort un curieux à les lire dans le *Recueil de l'Académie des Belles-Lettres, tom. XXI. XXII. & XXIV.* in-4°. (*D. J.*)

MÉDAILLE UNIQUE, (*Art numismat.*) on appelle *médailles uniques*, celles que les antiquaires n'ont jamais vues dans les cabinets, même dans ceux des princes & des curieux du premier ordre ; quoique peut-être elles soient dans des cabinets sans nom, où le hasard les a placées. Ainsi l'Othon de véritable grand bronze ; que M. Vaillant a vu en Italie, est une *médaille unique*. Le médaillon grec d'argent de Pescennius, que le même M. Vaillant découvrit en Angleterre, entre les mains de M. Falchner, & qui est aujourd'hui au cabinet du roi, est unique. L'*Annia Faustina* d'argent que M. l'abbé de Rothelin a possédé est encore unique jusqu'à-présent. Tel est encore l'*Hérode Antipas*, sur laquelle M. Rigord qui le possédoit, a fait une savante dissertation. Mais l'*Agrippa-César*, troisieme fils de M. Agrippa & de Julie, adopté par Auguste avec Tibere, qu'on a donné pour *unique*, ne l'est plus aujourd'hui.

Quoiqu'on trouve de temps en temps des *médailles* inconnues auparavant, & qui d'abord passent pour *uniques*, néanmoins les *médailles* dont le type est extraordinaire, & dont les antiquaires n'ont jamais fait mention, doivent à parler réguliérement, être regardées comme douteuses & suspectes, parce qu'il n'est pas à présumer qu'elles se soient dérobées si longtemps à la connoissance des antiquaires, & de tant de personnes intéressées à publier ces nouvelles découvertes. Ainsi la prudence veut qu'on en examine soigneusement & avec des yeux éclairés, le métal & la fabrique, afin d'éviter le piege que les brocanteurs savent tendre avec adresse aux nouveaux curieux.

Les *médailles* qui n'ont jamais été vues des savans dans un métal ou dans une certaine grandeur, offrent donc de fortes présomptions contre leur antiquité. Par exemple, les *Gordiens* d'Afrique, les *Pescennius* ou le *Maximus* d'or, sont assurément très-suspectes. Une *Plotine*, une *Marciana*, une *Matidia*, une *Didia Clara* de moyen bronze, le seroient de même, parce qu'on n'en connoît point jusqu'à ce jour de ce module; mais il ne faut pas conclure absolument que les *médailles* qui ne sont point encore connues dans un métal ou dans une certaine grandeur, n'ont jamais été frappées sur ce métal ou dans cette grandeur, autrement il faudroit rejetter l'*Annia Faustina* en argent, dont l'antiquité est néanmoins incontestable, parce qu'elle n'étoit pas connue du temps de M. Vaillant. Or ce qui est arrivé à l'égard de l'*Annia Faustina* en argent, peut arriver pour les *Gordiens* d'Afrique, les *Pescennius* & les *Maximus* en or, parce que la terre qu'on viendra à fouiller heureusement, peut nous procurer aujourd'hui de nouvelles *médailles*, qu'elle ne nous a pas encore données ; & que rien ne nous assure que ces princes dont nous venons de parler, sont les seuls exceptés de la loi générale, qui nous fait voir des *médailles* d'or de tous ceux dont nous en avons d'argent. Il suffit donc d'être attentifs, jusqu'au scrupule, dans l'examen de toutes les *médailles* qui paroissent pour la premiere fois. (*D. J.*)

MÉDAILLE VOTIVE, (*Art numismat.*) les antiquaires françois ont appellé *médailles*

dailles votives, d'après M. du Cange, toutes les *médailles* où les vœux publics qui se faisoient pour la santé des empereurs de cinq en cinq ans, de dix en dix ans, & quelquefois de vingt en vingt ans, sont marqués soit en légendes, soit en inscriptions. Ces *médailles* portent le mot de *Vota quinquennalia*, *decennalia*, *vicennalia*.

Sur la *médaille* de Marc-Aurele le jeune, dont le revers représente les vœux qu'on fit au temps de son mariage, on lit en légende *Vota publica*. Sur une *medaille* d'Antonin, *vota suscepta decennalia*, & sur une seconde du même prince, qui fut frappée dix ans après, *Vota decennalium*. Dans le bas empire on rencontre perpétuellement ces sortes de vœux que l'on portoit toujours même plus avant que le terme, ce qu'on exprimoit par ces mots *multis*. Par exemple; *Votis x*, *Multis xx*, ou par celui de *sic*, comme *si x*, *sic xx*. Mais entre les *médailles votives* du bas empire, il n'y en a guere de plus curieuses que celles de Dioclétien & de Maximien son collegue, qui ont pour légende *Primis x*, *Multis xx*. Quelques-unes de ces *médailles* ont pour type Jupiter debout. Il y en a où l'on voit une victoire assise, tenant de la main gauche un bouclier appuyé sur son genou, & de la main droite écrivant dans le bouclier *votis x*, ou *votis xx*. D'autres encore représentent deux victoires qui soutiennent un bouclier où l'on lit *votis x. fel.* Ces *médailles* sont d'autant plus remarquables que les vœux sont en légende & non en inscription, & qu'ils sont répétés sur celles où on les lit derechef dans le bouclier.

Les *médailles votives* avec l'inscription au revers *votis v*, *x*, *xx*, dans une couronne, sont beaucoup plus fréquentes dans le bas, que dans le haut empire. On sçait qu'on rencontre cette inscription sur les *médailles* de Maximien, de Balbin, de Puppien, de Crébonien Galle, d'Œmilien, de Valérien & de Gallien.

M. du Cange a savamment éclairci tout ce qui regarde les *médailles votives*. Il nous apprend que depuis qu'Auguste feignant de vouloir quitter les rênes de l'empire, eut accordé par deux fois aux prieres du sénat, qu'il continueroit de gouverner dix ans, on commença à faire à chaque decennale des prieres publiques, des sacrifices & des jeux pour la conservation des empereurs: que dans le bas empire, on en fit de cinq en cinq ans; & que c'est par cette raison que depuis Dioclétien, l'on voit sur les *médailles*, *Votis v*, *xv*, &c. Il observe enfin que la coutume de ces vœux dura jusqu'à Théodose, après lequel temps on ne trouve plus cette sorte d'époque.

Mais, outre du Cange, le lecteur apprendra bien des choses sur cette matiere, dans l'*Auctuarium chronologicum de votis decennalibus imperatorum & Cæsarum*, du cardinal Noris, mis au jour à Padoue en 1676, à la suite des dissertations du même auteur, sur deux *médailles* de Dioclétien & de Licinius. On peut aussi consulter la dissertation latine *de consularibus cæsareis*, du P. Pagi, imprimée à Lyon en 1682 *in*-4°. (*D. J.*)

MÉDAILLES SUR LES ALLOCUTIONS, (*Art numismat.*) on nomme *médailles sur les allocutions* certaines *médailles* de plusieurs empereurs romains, sur lesquelles ils sont représentés haranguant des troupes; & la légende de ces sortes de *médailles* c'est *adlocutio*, d'où vient que quelques-uns de nos curieux appellent cette espece de *médaille*, une *allocution*.

La premiere qu'on connoisse est celle de Caligula. Ce prince y est représenté debout en habit long, sur une tribune d'où il harangue quatre soldats qui ont leur casque en tête & leur bouclier en main, comme tout prêts à partir pour une expédition. A l'exergue, on lit, *Adloc. coh.* c'est-à-dire, *adlocutio cohortium*.

Il y a une *allocution* semblable de Néron, ensuite de Galba & de Nerva, de Trajan, de Marc-Aurele, de Lucius Verus, de Commode, de Septime-Severe, de Caracalla, de Geta, de Macrin, de Severe Alexandre, de Gordien Pie, des deux Philippes pere & fils, de Valérien, de Gallien, de Tacite, de Numérien & de Carin joints ensemble, enfin de Maxence. On connoît une douzaine d'*allocutions* d'Hadrien, trois de Posthume, & quelques médaillons de Probus dans le même genre. *Voyez l'hist. de l'acad. des Inscrip. tom. I.* (*D. J.*)

Médaille cistophore, (*Art numismat.*) *médaille* qu'on frappoit par autorité publique au sujet des orgies, ou fêtes de Bacchus. Comme dans ces fêtes on nommoit *cistophores* les corbeilles mystérieuses, & les cassettes portées par de jeunes filles, on appelle *médailles cistophores* celles où l'on voit la corbeille empreinte avec les serpens autour, ou qui en sortent. Les antiquaires croient aussi découvrir sur quelques-unes de ces *médailles*, la plante nommée *férule*, qu'on portoit dans la solemnité des orgies, pour marquer qu'Osiris qu'on regardoit comme l'inventeur de la médecine, avoit composé des remédes salutaires de cette plante. *Voyez l'antiquité expliquée* du P. Monfaucon, & *le traité des cistophores* du P. Panel. (*D. J.*)

Médailles de consécration, (*Art numism.*) *médailles* frappées en l'honneur des empereurs après leur mort, lorsqu'on les plaçoit au rang des dieux. On sait les cérémonies qu'on pratiquoit à leur apothéose, par la description qu'Hérodien nous a laissée de celle de Sévere. Il nous apprend entr'autres particularités que dès que le feu étoit au bucher, on en faisoit partir du haut un aigle qui s'envolant dans les airs, représentoit l'ame de l'empereur enlevée au ciel. Nous avons plusieurs *médailles* qui représentent des monumens de la *consécration* d'Auguste, rétablis par quatre empereurs, Tite, Domitien, Nerva & Trajan.

Gallien fit frapper de ces sortes de *médailles*, pour renouveller la mémoire de la *consécration* de la plûpart de ceux de ses prédécesseurs qu'on avoit mis au rang des dieux après leur mort. Ces *médailles* ont toutes la même légende au revers, *consecratio*; & ces revers n'ont que deux types différens, un autel sur lequel il y a du feu, & un aigle avec les aîles déployées. Les empereurs dont Gallien a restitué la *consécration*, sont Auguste, Vespasien, Titus, Nerva, Trajan, Hadrien, Antonin Pie, Marc-Aurele, Commode, Sévere & Sévere Alexandre.

Il n'y a que deux *médailles* pour chacun d'eux, excepté pour Marc-Aurele, dont on en connoît trois; mais toute la différence qui s'y trouve, c'est que dans les deux premieres, on lit du côté de la tête, *Divo Marco*, & sur la troisieme, *Divo Marco Antonino*. Il ne s'est pas encore trouvé de *médailles* frappées sous Gallien, avec les *consécrations*, de Claude, de Lucius Verus, de Pertinax, de Pescennius, de Caracalla, de Gordien, ni des princesses qui avoient été mises au rang des déesses. Ainsi on ne connoît jusqu'à présent que 23 *médailles* différentes des *consécrations* restituées par Gallien. Le P. Banduri n'en a même rapporté que huit, & il ne connoissoit pas celles de Vespasien, d'Hadrien & de Commode. (*D. J.*)

Médailles de colonies, (*Art numis.*) ces sortes de *médailles* exigent des observations générales.

1°. On sait que les Romains envoyoient de temps en temps des familles entieres de citoyens dans le pays qu'ils avoient nouvellement conquis; & pour en constater l'époque, on frappoit des *médailles* avec certaines marques distinctives, qui faisoient connoître le sujet pour lequel elles avoient été frappées. Par exemple, un bœuf sur le revers, ou deux bœufs avec un homme qui conduit une charrue, désignent l'établissement d'une *colonie*.

2°. Les *Médailles* de *colonies* sont rares en comparaison des *Médailles* ordinaires; quoique les unes soient plus rares que les autres, tant parmi les grecques que parmi les latines. Leur beauté dépend ou du type, quand il est historique ou extraordinaire, ou du pays, quand ce sont certaines villes peu connues; d'où l'on apprend quelque trait de l'ancienne géographie: enfin quand les charges & les dignités de ceux qui les ont fait battre sont singulieres.

3°. La *Médaille* passe pour commune quand il n'y a qu'un bœuf sur le revers, ou deux bœufs avec le prêtre qui conduit la charrue, ou les seules enseignes militaires; cependant nous apprenons de-là quels ont été les premiers habitans de la *colonie*. En effet, quand les enseignes représentées sur les *Médailles* de *colonies*, portent le nom de quelque légion, on est en droit d'assurer que ces *colonies* ont été

formées par les soldats de ces légions ; mais quand on ne lit sur ces enseignes le nom d'aucune légion, soit qu'elles accompagnent une charrue, soit qu'elles ne l'accompagnent pas, ce seroit sans fondement qu'on en conclurroit que la *colonie* désignée n'a pas été formée de simples citoyens ; si pareillement la *Médaille* n'a pour type qu'une charrue sans enseignes militaires, on auroit tort de nier pour cela, qu'elle fût composée de soldats.

4°. Les *colonies* portent ordinairement sur les *médailles* le nom de celui qui les a fondées, & de celui qui les a ou fortifiées ou rétablies. Toutes celles qui s'appellent *Juliæ*, ont été fondées par Jules-César. *Colonia julia Beritus.* Celles qui se nomment *Augustæ*, ont été fondées par Auguste. *Municipium Augusta Bilbilis.* Quand elles prennent les deux noms ensemble, c'est que Jules les a fondées, ou qu'Auguste les a renforcées ou réparées par de nouvelles recrues : *Colonia Julia Augusta Dertota.* Quand le nom d'*Augusta* est devant celui de *Julia*, c'est signe que la *colonie*, étant en mauvais état, Auguste l'a réparée. Cela ne doit néanmoins s'entendre que quand les deux noms se suivent immédiatement ; car s'il se trouve quelque mot entre-deux, ce n'est plus la même chose. Voilà une des finesses de l'art que nous apprenons de M. Vaillant, dans son exposition de la *Médaille colonia Julia, Concordia, Augusta, Apamæa.*

5°. Quoiqu'il y ait eu des *colonies* en Italie, pas une n'a jamais mis la tête du prince sur ses *Médailles.* C'étoit un honneur réservé aux villes qui avoient droit de battre monnoie, & que les empereurs n'ont jamais voulu accorder à aucune ville d'Italie. Ce droit de battre monnoie, s'accordoit par une permission ou du sénat seul, ou du sénat & du peuple tous seuls, ou de l'empereur. Quand il étoit obtenu de l'empereur, on mettoit sur la monnoie, *permissu Cæsaris.* Quand on tenoit ce droit du sénat, on gravoit sur les *médailles*, même sur les grecques, S. C. *senatus consulto*, ou S. R. *senatus romanus*, en sousentendant *concessit*, *permisit.*

6°. Depuis Caligula, on ne trouve plus aucune *Médaille* frappée dans les *colonies* d'Espagne, quoique nous en ayons quantité sous Auguste & sous Tibere. Suetone rapporte que Caligula leur en ôta le privilege, en punition de ce qu'elles en avoient battu en l'honneur d'Agrippa son ayeul, dont il trouvoit mauvais qu'on se souvînt qu'il étoit petit-fils, imaginant que ce titre ne tournoit point à sa gloire.

7°. Depuis Gallien, on ne trouve presque plus de *médailles* d'empereurs frappées dans les *colonies* ; soit que ce droit leur ait été ôté par les successeurs de Gallien, soit que dans le bouleversement de l'empire, les *colonies* ne sachant presque plus à quels maîtres elles appartenoient, se mirent peu en peine de rendre cet hommage à des princes qui ne pouvoient les protéger. Toujours est-il sûr que depuis Aurélien, on ne voit plus aucune *médaille de colonie.*

M. Vaillant a fait graver toutes les *médailles des colonies*, les a décrites & expliquées avec sa sagacité ordinaire, dans un ouvrage qui compose 2 vol. *in-fol.* Nous indiquerons la maniere de former de cet ordre de *médailles*, une suite agréable & facile ; ce sera au mot SUITE. (*D. J.*)

MEDAILLES CONSULAIRES, (*Art numismat.*) le nom de *consulaires* donné aux *médailles* romaines, frappées dans le temps que Rome étoit gouvernée par des consuls, ne signifie pas qu'elles se frappoient par leur ordre, avec leurs noms & des symboles propres à marquer ce qu'ils avoient fait pour l'avantage ou la gloire de la république.

2°. Il ne faut pas croire que tous les faits historiques que l'on ttouve marqués sur les monnoies que nous appellons *médailles consulaires*, l'aient été dans le temps même de ces événements ; & la plus grande preuve qu'il soit possible d'en donner, c'est que la plupart de ces événemens sont du premier, du second, du troisieme & du quatrieme siecle de Rome, & que ce n'est que sur la fin du cinquieme qu'on a commencé à y frapper de la monnoie d'argent.

3°. Il n'est pas moins certain que pen-

dant plus d'un siecle encore, les questeurs, les édilles & les triumvirs monétaires, qui eurent successivement l'intendance des monnoies, *jus cudendæ monetæ*, dans la crainte de donner le moindre sujet de jalousie à des concitoyens qui n'en étoient que trop susceptibles, affecterent de ne mettre sur ces monnoies que la double tête de Janus, avec une proue de vaisseau, un bige ou un quadrige au revers, ou bien la tête de Rome casquée, avec des pareilles biges ou quadriges au revers, & plus souvent encore des figures de Castor & Pollux. Ce ne fut que vers le temps de Marius, de Sylla, de Jules César, & sur-tout du triumvirat, que les monétaires romains, prenant un peu plus l'essort, commencerent à rappeller sur les monnoies les actions mémorables de leurs ancêtres, qui pouvoient donner un nouveau lustre à leur famille, victoires, conquêtes, triomphes, sacerdoces, jeux publics, consulats, dictatures, *&c.* Aussi ces sortes de *médailles* sont d'un goût de gravure si semblable, que cette uniformité seule suffiroit pour nous apprendre qu'elles sont presque toutes du même siecle, quand nous n'en aurions pas la preuve d'ailleurs.

4°. Il suit de ces observations, que les chars gravés aux revers de la plupart des *médailles consulaires*, avec un attelage de deux, trois ou quatre chevaux, ne sont pas toujours autant de symboles des victoires remportées, & des triomphes obtenus par les consuls romains, dont ces *médailles* portent le nom; ils désignent pour l'ordinaire les courses dans les jeux que ces magistrats avoient donnés au peuple pendant leur édilité.

5°. Goltzius a fait un recueil de *médailles consulaires* par ordre chronologique, tandis qu'Ursinus les a disposées par ordre des familles romaines; mais M. Vaillant a beaucoup amplifié le recueil de ce dernier antiquaire, comme nous l'avons remarqué ailleurs, en indiquant leurs ouvrages. (*D. J.*)

MÉDAILLES GREQUES, (*Art numismat.*) Il est certain que les Grecs commencerent de frapper des *médailles*, ou de battre monnoie, long-temps avant la fondation de Rome; mais il ne nous reste aucune de ces précieuses monnoies greques de ce temps-là.

C'est à Phédon qu'on doit l'invention des poids, des mesures, & des monnoies frappées dans la Grece. Les marbres d'Arondel fixent l'époque de ce prince à l'an 142, avant la fondation de Rome. C'est à Phédon que Beger rapporte une *médaille* d'argent qu'il a fait graver dans son *Trésor de Brandebourg*, *tom. I. pag.* 279. On y voit d'un côté un vase à deux anses, au-dessus duquel est une grappe de raisin; on lit dans le champ à droite ΦΙ, & à gauche ΔΟ. Le revers représente un bouclier béotien. Cette *médaille* est très-précieuse, mais on doute fort qu'elle ait été frappée du vivant de Phédon; car entr'autres raisons les caracteres paroissent trop arrondis, & trop bien formés pour être un premier essai de l'art de battre monnoie.

On croit généralement qu'une des plus anciennes monnoies greques qui nous reste, est une petite *médaille* d'or de Cyrène, publiée par le P. Hardouin, dans les *Mém. de Trévoux*, Août 1727: elle représente d'un côté un homme debout, la tête ceinte d'un diadême, & rayonnée, avec une corne de bélier au-dessus de l'oreille. Cet homme tient de la main droite une image de la victoire, & de la gauche une haste, ou un sceptre de la même longueur que la haste; à ses piés est un mouton: on lit dans le champ à gauche, ΔΑΜΩΝΑΚΤΟΣ, au revers est un char attelé de quatre chevaux de front, avec un homme qui le guide, au-dessus ΚΥΡΑΝΑΙΟΝ. Cette *médaille* seroit la plus ancienne qui nous reste, si elle avoit été frappée pour Démonax le mantinéen, régent du royaume de Cyrène, pendant la minorité de Battus IV. car il vivoit du temps de Cyrus, vers la fin du second siecle de Rome, comme on peut en juger par ce qu'Hérodote nous en a appris; mais il y a toute apparence que le Démonax, dont on lit ici le nom, devoit être un des magistrats de Cyrène, & non pas le tuteur de Battus IV. qui vivoit plus de deux cens ans avant l'archontat d'Euclide. Le nom ΔΑΜΩΝΑΚΤΟΣ qui s'y trouve écrit par un oméga, en est une preuve sans replique;

puisque personne n'ignore que les voyelles longues Η & Ω n'ont été reçues dans l'alphabet grec que sous l'archontat d'Euclide, la seconde année de la 94^e^ olympiade.

La *médaille* d'Amyntas, roi de Macédoine, bysayeul d'Alexandre-le-Grand, pourroit donc encore passer pour la plus ancienne que l'on connoisse, s'il ne se trouvoit pas dans le cabinet du Roi des monnoies d'or & d'argent de Cyrène, où l'on voit d'un côté des têtes qui paroissent naturelles, & de l'autre le *sylphium*, ou quelque autre type usité sur les monnoies des Cyrénéens, avec ces légendes ΑΡΚ, ΒΑ, ou ΒΑΤ; & Κ, ΚΥΡ; légendes qui ne peuvent être expliquées que par ΑΡΚεσιλαου, ou ΒΑΤτου ΚΥΡανιων. Quand même ces *Médailles* n'appartiendroient qu'à Battus IV. & à Arcésilaus IV. les deux derniers rois de Cyrène, de la famille des Battiades, elles seroient cependant du temps de Cyrus & de Cambyse, & par conséquent plus anciennes que celles d'Amyntas.

Quoi qu'il en soit, non-seulement les Grecs battirent monnoie avant la fondation de Rome, mais ils la porterent rapidement à un degré de perfection supérieure à celui des temps les plus florissants de la république & de l'empire; on peut en juger encore par les *Médailles* de Gilon, d'Agathocles, de Philippe, d'Alexandre, de Lysimachus, de Cassandre, *&c.*

Nous sommes fort riches en *Médailles greques*, car celles que nous avons des seuls rois de Syrie, d'Egypte, & de Macédoine, forment de belles & nombreuses suites. Le roi de France, en particulier, en a une collection des plus complettes & des mieux choisies, qui mériteroit d'être publiée. En un mot, la quantité des *Médailles greques* est si considérable, qu'il faudroit la séparer des *Médailles* latines, & donner à chacune leur propre suite, au-lieu de joindre aux latines les greques du même volume. On imiteroit en cela les bibliothécaires, qui séparent l'histoire greque de l'histoire romaine. De plus, en leur donnant des tablettes séparées, on les déméleroit commodément sans avoir souvent inutilement un grand nombre de planches à tirer.

Au reste, il est vraisemblable que l'usage de frapper les *Médailles greques* avec la tête des empereurs, vint à cesser sous Dioclétien & Maximien.

Je n'ajoute qu'un seul mot sur les caracteres grecs: ils sont composés de lettres qu'on appelle majuscules; ils se sont conservés uniformes sur toutes les *Médailles*, sans qu'il y paroisse presque aucune altération ni aucun changement dans la conformité des caracteres, quoiqu'il y en ait eu dans l'usage & dans la prononciation. Il n'y a que la lettre Σ; qui n'a pu se conserver que jusqu'à Domitien; car depuis ce temps-là on la voit constamment changée en C ou en ⊏, soit au commencement, au milieu, ou à la fin des mots. L'on trouve aussi Ζ & Ξ marqué ⌶; le Π par Π, & le Γ par C; l'Ω par W ω Ш. On trouve pareillement un mélange de latin & de grec, non-seulement dans le bas empire, où la barbarie régnoit, mais même dans les colonies du haut empire. S. R. F. lettres latines, se trouvent pour le C. P. Φ. grec. M. de Spanheim en donne les exemples.

Il faut donc bien prendre garde à ne pas condamner aisément les *médailles*, à cause de quelques lettres mises les unes pour les autres; car c'est être novice dans le métier, que de ne pas savoir que souvent on a mis Ε pour Η, ΑΘΕΝΑΙων; Ο pour Ω, ΗΡΟ϶; Η en forme de pure aspiration, ΗΙΜΕΡΑΙων; Ζ pour Σ ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ, & Σ pour Ζ, ΣΕΥС, ou même ΣΔΕΥС pour ΖΕΥС; Α pour Ω à la fin des noms de peuple, Α ΡΟΛΩΑΝΙΑΤΑΝ, ΚΥΔΟΝΙΑΤΑΝ, pour ΤΩΝ, & quelques autres semblables de dialecte dorique.

Le caractere grec s'est conservé dans sa beauté jusqu'à Gallien, depuis lequel tems il paroît moins rond & plus affamé, surtout dans les *médailles* frappées en Egypte, où le grec étoit moins cultivé.

MÉDAILLES IMPÉRIALES, (*Art numismat.*) Nous avons remarqué, au mot, *médaille*, qu'on faisoit deux classes des *médailles impériales*, que la premiere contenoit le haut empire, & la seconde le bas empire. Le curieux ne recherche que

les *médailles* du haut empire, parce qu'il n'estime que les beautés de la gravure antique; mais l'homme studieux qui ne travaille qu'à s'instruire & à perfectionner ses connoissances, rassemble également les *médailles* de l'un & de l'autre empire.

Il est vrai que les *médailles impériales*, frappées après le regne de Caracalla, & après celui de Macrin son successeur, qui ne lui survécut que deux ans, sont très-inférieures à celles qui furent frappées sous les trente premiers empereurs. Après Gordien-Pie, elles dégénérerent encore plus sensiblement, & sous Gallien, qui régnoit cinquante ans après Caracalla, elles n'étoient qu'une vilaine monnoie. Il n'y a plus ni goût ni dessein dans leur gravure, ni entente dans leur fabrication. Comme ces *médailles* présentoient une monnoie destinée à flatter le prince, sous le regne de qui on les frappoit, & à servir dans le commerce, on peut bien croire que les Romains, aussi jaloux de leur mémoire qu'aucun autre peuple, employoient à les faire les ouvriers les plus habiles qu'ils pussent trouver; il est donc raisonnable de juger par la beauté des *médailles*, de l'état où étoit la gravure sous chaque empereur.

Mais mettant à part la gravure des *médailles impériales*, on peut en former les suites de plusieurs manieres différentes : nous en indiquerons quatre.

1°. On peut se contenter de faire entrer dans une suite, les *médailles* qu'on appelle communément du *haut empire*, c'est-à-dire depuis Jules-César jusqu'à Posthume, suivant le plan qu'a suivi M. Vaillant dans ses *numismata præstantiora* : 2°. on peut continuer cette suite jusqu'à Constantin : 3°. ceux qui voudront la pousser jusqu'à la chûte de l'empire d'Occident, y feront entrer toutes les *médailles* jusqu'à Augustule : 4°. si on est bien-aise de ramasser des *médailles* de tous les empereurs sans exception, quoiqu'on ne puisse pas se flater de jamais y réussir; on peut se proposer pour but de la conduire jusqu'à Constantin Paléologue, sous lequel Constantinople fut prise par les Turcs.

Chacune de ces suites paroîtra faite suivant un ordre systématique, & quoiqu'on mette ordinairement au rang des modernes, les monnoies des princes qui ont vécu après Charlemagne, & même celles de nos premiers rois; on peut cependant regarder comme antiques celles des empereurs de Constantinople, qui ont régné depuis cette époque, parce qu'elles achevent de rendre complette une suite impériale, commencée par le véritable antique. D'ailleurs, comme ces princes ont régné dans un pays assez éloigné du nôtre, la distance de lieu fait à peu près le même effet que la distance de temps, & supplée en quelque façon ce qu'on a coutume d'exiger pour donner à quelques monumens le titre d'antique. (*D. J.*)

MEDAILLES ROMAINES, (*Art numismat.*) On appelle *médailles romaines*, ou *latines*, les *médailles* frappées sous les rois de Rome, la république & les empereurs. On les divise en consulaires & en impériales; & parmi ces dernieres on distingue celles du haut & du bas empire.

Comme les *médailles* étoient une monnoie destinée autant à flatter le prince qu'à servir dans le commerce, on peut croire que les Romains employerent à les faire leurs ouvriers les plus habiles; ainsi par la beauté des *médailles romaines*, on peut juger de l'état où étoit la gravure sous chaque empereur. Celles qui furent frappées après le regne de Caracalla & de Macrin, sont très-inférieures à celles qui furent frappées sous les trente premiers empereurs. Elles dégénérerent sensiblement sous Gordien Pie, & sous Gallien elles n'avoient ni goût ni dessein dans la gravure. Depuis Constantin jusqu'à Théodose c'est bien pis, on ne trouve que de petites *médailles* sans relief & sans épaisseur; enfin après la mort de Théodose ce n'est plus que de la vilaine monnoie, dont le tout est barbare, les caracteres, la langue, le type, la légende; de sorte qu'on ne se donne pas même la peine de les ramasser, & qu'elles sont devenues par-là presque aussi rares qu'elles sont laides.

Vers le temps de Dèce on commence déja à appercevoir de l'altération dans le caractere, les N étant faites comme des M, ainsi qu'on peut le voir dans le revers

Pannonia, & autres ſemblables. Ce qu'il y a de particulier, c'eſt que quelque temps après le caractere ſe rétablit, & demeura paſſable juſqu'à Juſtin. Alors il commença à s'altérer de nouveau, pour tomber enfin dans la dernière barbarie, trois ſiecles après le regne de Conſtantin.

Il faut cependant avertir ici un jeune curieux, de ne pas prendre pour des fautes d'ortographe, l'ancienne maniere d'écrire que les *Médailles latines* nous conſervent, & de ne pas ſe ſcandaliſer de voir V pour B, *Danuvius;* O pour V, *Volcanus*, *Divos*; E E pour un E long, FEELIX; ni deux II, VIIRTUS; S & M retranchés à la fin, ALBINV, CAPTV; XS pour X, MAXSVMVS; F pour PH, TRIVMFVS, & choſes ſemblables, ſur quoi on peut conſulter les anciens Grammairiens. (*D. J.*)

MÉDAILLES ARABES, (*Art numiſm.*) On appelle ainſi des *médailles* mahométanes modernes, dont on trouve une aſſez grande quantité, & dont on eſt peu curieux. En effet, la fabrique en eſt pitoyable; très-peu de gens en connoiſſent la langue & le caractere; enfin elles ne peuvent ſervir à quoi que ce ſoit dans les ſuites, parce qu'elles ne renferment que peu de têtes de princes mahométans; cependant le cabinet du roi de France, eſt actuellement autant ſupérieur en *médailles arabes*, aux autres cabinets de l'Europe, qu'il l'étoit déjà en *médailles* modernes & antiques. M. Morel a fait graver la plus belle des *médailles arabes*, celle du grand Saladin, ou comme on l'écrit, Salahoddin. D'un côté on voit ſa tête avec celle d'un jeune Almelek Iſmahel, fils de Nurodin, qui eſt de la fin du xij. ſiecle. La légende eſt en arabe, *Joſeph filius Job*, comme s'appelloit Saladin, & au revers, *Rex imperator princeps fidelium*. (*D. J.*)

MÉDAILLES ÉGYPTIENNES, (*Art numiſmat.*) les Antiquaires appellent ainſi les *médailles* frappées en Egypte, en l'honneur de leurs rois, ou des empereurs romains. Ces *médailles* ſont précieuſes, parce qu'on a ſu en tirer un avantage conſidérable pour les lettres. Par exemple, M. Vaillant a donné l'hiſtoire des rois d'Egypte, d'après leurs anciennes monnoies. D'autres ſavans ont fait uſage des *médailles* impériales frappées en Égypte pour l'éclairciſſement de l'hiſtoire des empereurs. On n'a trouvé même juſqu'à préſent aucune *médaille* greque de Dioclétien, excepté celles qui ont été frappées en Egypte; quoiqu'on ignore l'année où les Egyptiens ceſſerent d'en fabriquer en ſon honneur: peut-être fut-ce en l'an 296 de l'ere chrétienne, année où l'Egypte ayant été réunie au reſte de l'empire, par la défaite du tyran Achillæus, on commença à battre la monnoie avec des légendes latines comme on faiſoit dans les autres provinces. (*D. J.*)

MÉDAILLES ESPAGNOLES, (*Art numiſmatique.*) anciennes monnoies eſpagnoles qu'il ne faut pas confondre avec les puniques, quoique les unes & les autres aient été pour la plupart trouvées en Eſpagne.

Perſonne n'ignore que dans l'antiquité ce royaume a été habité par divers peuples. Outre les anciens habitans du pays, les Phéniciens attirés par le commerce, s'étoient établis en divers endroits ſur les côtes & y avoient bati des villes; les Grecs même y avoient envoyé des colonies. Ces nations différentes avoient chacune leurs mœurs, leurs uſages, leur langue & leurs monnoies particulieres.

A la vérité nous n'avons point de *médailles* frappées par les grecs qui s'établirent en Eſpagne: peut-être même que leur petit nombre les empêcha d'en faire frapper dans une langue qui n'auroit pas été entendue de leurs voiſins; mais nous avons d'anciennes *médailles eſpagnoles*. Laſtanoſa a rendu ſervice aux curieux, en en faiſant graver environ deux cens qu'il avoit ramaſſées dans ſon cabinet, la plupart en argent. Son livre, qui eſt devenu rare, eſt intitulé, *Muſeo de las medallas deſconoſcidas*, *eſpagnolas impreſſo in Hueſca*, par Joan Nognez, *anno* 1645, *in*-4°. Il ſoutient dans cet ouvrage que les caracteres de ſes *médailles* ſont eſpagnols & non pas puniques, & que c'eſt de ces pieces-là que Tite-Live parle, quand il met au nombre des dépouilles rapportées d'Eſpagne par les Romains, *argentum ſignatum oſcenſe*.

Quoi qu'il en soit de cette derniere conjecture, la différence des *médailles espagnoles* & des *médailles* phéniciennes ou puniques, est évidente pour tous ceux qui se sont donné la peine de les comparer, ou qui ont des *médailles* puniques avec le livre de Lastanosa. Dans les espagnoles les types semblent ne les rapporter qu'à des peuples qui habitoient le milieu des terres: on y voit ordinairement un homme à cheval, quelquefois un cheval tout seul, & quelquefois un bœuf. Daus les puniques ou phéniciennes, on ne voit que des symboles qui conviennent à des villes maritimes, un navire, des poissons, *&c.*

Le légende de ces dernieres est en caracteres arrondis, mais inégaux, & ces caracteres sont tout-à-fait semblables à ceux qu'on voit sur les *médailles* de Tyr & de Sidon; sur les *médailles* de Carthage, de Malthe, de Gorre ou Cossura, de quelques villes de Sicile, & enfin sur celle du roi Juba. Par toutes ces preuves on ne sauroit raisonnablement douter que ce ne soient de véritables caracteres phéniciens ou puniques.

Au contraire, sur les *médailles* où l'on voit un homme à cheval & les autres types dont nous avons parlé; la légende est en caracteres plus quarrés, plus égaux, & ces caracteres sont très-ressemblans à ceux des *médailles* & des autres monumens étrusques.

Peut-être cette observation de M. le baron de la Bastie n'aura point échappé aux savans Italiens, qui travaillent avec ardeur à faire revivre l'ancienne langue des Etruriens, & à éclaircir tout ce qui regarde les antiquités de ces peuples.

Ces remarques, qui mériteroient d'être plus approfondies, suffisent néanmoins pour montrer que puisqu'on a trouvé en Espagne des *médailles* de deux especes différentes, tant pour les types que pour les caracteres, les unes étant assurément phéniciennes ou puniques, les autres doivent être les monnoies des anciens Espagnols; d'où il suit que la langue dans laquelle sont conçues leurs légendes & les lettres qui servent à l'exprimer, sont l'ancienne langue & les anciens caracteres des peuples qui habitoient l'Espagne.

On fera bien de lire à ce sujet la *dissertation* de M. Mahudel *sur les monnoies antiques d'Espagne*, imprimée à Paris en 1725, in-4°. & placée à la fin de l'histoire d'Espagne de Mariana, traduite en françois par le P. Charenton. (*D. J.*)

MÉDAILLES ÉTRUSQUES, (*Art numism.*) On a commencé de nos jours à ramasser avec soin les *médailles étrusques*, qui paroissent avoir été trop négligées dans les siecles passés: c'est une nouvelle carriere qui s'ouvre à la curiosité & à l'érudition, & quoique les recueils qu'on a fait de ces *médailles* ne soient pas encore bien considérables, & qu'il soit très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'en former une suite, il sera cependant très-utile d'empêcher à l'avenir qu'on ne dissipe tout ce qui pourra se découvrir en ce genre: peut-être même la sagacité des savans, aidée de toutes ces nouvelles découvertes, leur fera-t-elle retrouver l'ancienne l'angue étrusque, dont nous avons des fragmens assez considérables dans quelques inscriptions. L'académie étrusque établie à Cortone, & composée de sujets distingués par leur érudition & par leur amour pour les Lettres, contribuera beaucoup à étendre nos connoissances, par le soin qu'elle prend d'éclaircir non-seulement tout ce qui regarde les antiquités des anciens Etrusques, mais encore l'origine de tous les anciens peuples d'Italie. On pourra vraisemblablement ranger dans la classe des *médailles étrusques*, celles qu'on croit avoir été frappées par les Samnites, les Ombres, les Messapiens, *&c.* On trouvera quelques planches des *médailles étrusques* dans l'*Etruria regalis* de Dempster, *tome I. pag.* 356; dans le *museum etruscum* de M. Gori, *tome I. tab.* 196. 197; dans les *antiquités d'Ilorta* de M. Fontanini, *diss. d'ell'acad. etrusq. tome II. table* 1. 2; & à la suite des dissertations de l'académie étrusque de Cortone, *antiquit. Hort. liv. I. pag.* 126. 140. (*D. J.*)

MÉDAILLES GOTHIQUES, (*Art numism.* On nomme ainsi des *médailles* de quelques rois goths qui ont passé jusqu'à nous, & qui sont communément en bronze; mais on nomme spécialement *médailles gothiques* de certaines *médailles* frappées dans

dans des siecles de barbarie, & dont les têtes ont à peine la forme humaine, sans porter aucune inscription, ou si elles en ont, c'est dans des caracteres méconnus aux Antiquaires, aussi bien que ceux des *médailles* qu'on appelle *puniques*. (*D. J.*)

MÉDAILLES HÉBRAÏQUES, (*Art numismatiq.*) Divers savans ont cherché à expliquer les anciennes *médailles hébraïques* qui se sont conservées jusqu'à nos jours; de ce nombre sont Villalpand, Kircher, le P. Morin, Conringius, Vaserus, Bouteroue, Hottinger, Valton, & plus récemment le P. Hardouin & le P. Etienne Souciet. Ce dernier, dans une dissertation très-étendue & très-savante, soutient, 1°. que la langue & les caracteres qu'on voit sur ces *médailles* sont l'ancienne langue & les anciens caracteres des Hébreux, c'est-à-dire ceux dont ils usoient avant la captivité de Babylone; 2°. que les caracteres dont les Juifs se sont servis depuis leur retour de la captivité, sont les caracteres assyriens qu'ils rapporterent en revenant dans leur pays; 3°. enfin que ces *médailles* ont été frappées par les Juifs mêmes, & non par les Samaritains.

Le P. Hardouin, dans sa chronologie de l'ancien Testament & dans les notes de la seconde édition de Pline, a essayé de prouver que ces *médailles*, sans aucune exception, sont du temps de Simon, frere de Judas Machabée, & de Jonathas, grand-prêtre des Juifs; qu'elles ont été frappées dans la Samarie, dont quelques villes avoient été cédées aux Juifs par Démétrius, roi de Syrie; que les caracteres des légendes sont samaritains ou assyriens, c'est-à-dire que les légendes sont gravées dans les caracteres des Cuthéens que Salmanasar envoya dans la Samarie après en avoir enlevé les dix tribus d'Israël On peut voir dans les ouvrages des deux savans jésuites, les raisons dont chacun d'eux se sert pour appuyer son sentiment. On trouvera dans les mêmes ouvrages un catalogue complet des *médailles hébraïques* connues jusqu'à présent, avec les descriptions des types qui y sont représentés. *Voyez* Morel, *specimen R. nummar. tom. I. p.* 230 & *seq.* (*D. J.*)

MÉDAILLES PHÉNICIENNES *ou* PUNIQUES, (*Art numismat.*) On nomme ainsi celles dont les légendes sont en caracteres *phéniciens* ou *puniques*. Quoique la plupart de ces sortes de *médailles* aient été trouvées en Espagne, elles different des anciennes *médailles* Espagnoles & par la nature des types, & par celle des caracteres, comme nous l'avons observé plus au long au *mot* MÉDAILLES ESPAGNOLES. (*D. J.*)

MÉDAILLES SAMARITAINES, (*Art numismat.*) On appelle ainsi les *médailles* qui sont empreintes sur un des côtés de caracteres *samaritains*. On trouve même assez communément des *médailles* qui présentent de chaque côté des lettres *samaritaines*; & selon les apparences, elles ont été frappées du temps de Simon Machabée, en mémoire de la liberté que les Juifs recouvrerent alors. Mais les *médailles* sur lesquelles est jointe une inscription grecque à une légende *samaritaine*, sont fort rares; & peut-être celles d'Antigonus roi de Judée, sont les seules qui soient venues jusqu'à nous. Le célebre Reland, qui avoit tenté de les éclaircir, les regarde comme une énigme. *Voyez* la cinquieme dissertation *de nummis samaritanis*. *Voyez* aussi l'*histoire de l'acad. des Belles-Lettres*, *tome XXIV*. (*D. J.*)

MÉDAILLES LATINES, *voyez* MÉDAILLES ROMAINES.

MÉDAILLES D'ATHÈNES, (*Art numismatiq.*) Nous avons un assez grand nombre de *médailles d'Athènes*, mais nous n'en voyons point de frappées au coin des empereurs de Rome; & il faut croire ou que l'amour de la liberté a empêché les Athéniens de reconnoître l'autorité romaine dans leurs monnoies, ou que leur religion ne leur a pas permis d'y graver autre chose que les images de leurs divinités.

Le plus grand nombre des *médailles d'Athènes* qui sont au cabinet du Roi, consiste en médaillons d'argent presque uniformes, tous avec le buste de Minerve d'un côté, & au revers une couronne d'olivier, au milieu de laquelle est une chouette sur un vase renversé, & marqué d'une lettre grecque: différens noms de

magiſtrats y ſont joints à l'inſcription Ἀθηναιων ; & c'eſt, avec de petits ſymboles ajoutés dans le champ, tout ce qui diſtingue ces médaillons, dont on ne ſauroit d'ailleurs fixer préciſément l'époque.

On ſait quel a été le culte de Minerve dans Athènes, & ce que l'antiquité en a publié. Les muſes grecques & latines ont célébré à l'envi les unes des autres la dévotion des Athéniens pour leur déeſſe ; mais rien n'en marque mieux l'étendue & la durée que leurs monnoies, ſur leſquelles on voit toujours d'un côté la tête de Minerve, & de l'autre une chouette dans une couronne d'olivier, ſes ſymboles ordinaires.

L'olivier lui appartenoit à bon titre, ſur-tout depuis ſa victoire ; & hors Jupiter qui en a quelquefois été couronné aux jeux olympiques, aucune autre divinité n'a oſé le diſputer à Minerve. A l'égard de la chouette, on la lui avoit donnée comme un ſymbole de prudence, la pénétration de cet oiſeau dans l'avenir ayant été établie par les anciens ; ce qui eſt encore certain, c'eſt que le nom de *chouette* avoit été donné aux monnoies de l'Attique. L'eſclave d'un riche lacédémonien diſoit plaiſamment dans ce ſens-là, qu'une multitude de chouettes nichoient ſous le toît de ſon maître.

Une choſe qui mérite encore quelqu'attention dans les *médailles* d'argent de la ville d'*Athènes*, ce ſont les différens noms par leſquels on les diſtingue auſſi les unes des autres. Il n'y a point à douter que ce ne ſoit autant de noms de magiſtrats athéniens ; mais la queſtion eſt de ſavoir ſi ces magiſtrats ſont archontes ordinaires d'Athènes, ou d'autres officiers prépoſés à la fabrication de ces monnoies. L'examen & la comparaiſon de leurs noms & ſurnoms, pourront ſervir à la déciſion d'une difficulté ſur laquelle perſonne n'a encore oſé prononcer.

Le culte de Minerve ne regne pas moins dans ce que nous avons de *médailles* de bronze d'*Athènes*, que dans celles d'argent ; hors une ſeule tête de Jupiter, on n'y voit par-tout que le buſte de cette déeſſe toujours caſquée, & quelquefois avec le caſque & l'égide ; mais les revers ſont plus variés que dans les *médailles* d'argent.

Enfin dans preſque toutes les *médailles d'Athènes*, ſoit d'argent ſoit de bronze, il n'eſt queſtion que de Minerve. Les Athéniens ne pouvoient pas faire trop d'honneur à la déeſſe de la ſageſſe, qu'ils croyoient préſider à leurs conſeils, veiller ſur leurs magiſtrats, animer leurs guerriers, inſpirer leurs poëtes, former leurs orateurs, & ſoutenir leurs philoſophes. Mais il ſeroit à ſouhaiter que cette même déeſſe, les intérêts à part, eût un peu mieux inſtruit leurs monétaires. Les autres peuples du moins nous ont appris par leurs monnoies quelque choſe de leur gouvernement, de leurs privileges, de leurs alliances, de leurs jeux, de leurs fêtes, des ſingularités de leurs pays, des temps où ces monnoies ont été fabriquées ; mais le peuple athénien n'a pas jugé à-propos de les imiter en cela, non-plus que dans l'uſage de frapper des *médailles* en l'honneur des empereurs romains. Uniquement renfermé dans ſa religion, il a négligé tout le reſte dans ces ſortes de monumens ; & l'on peut dire de ce qui nous eſt reſté des *médailles d'Athènes*, comme des ruines de cette ville, autrefois ſi floriſſante & ſi belle, le théâtre de la ſageſſe humaine & de la valeur, & l'école publique des Sciences & des Arts,

Quid pandionæ reſtat niſi nomen Athenæ !
(*D. J.*)

Medailles de Crotone, (*Art numiſmatiq.*) Les Antiquaires ont raſſemblé dans leurs cabinets pluſieurs *médailles* curieuſes de *Crotone*, aujourd'hui *Cortona*, ville du royaume de Naples dans la Calabre ultérieure. Denys d'Halicarnaſſe fixe la fondation de cette ville à la troiſieme année de la dix-ſeptieme olympiade, qui, ſelon lui, répond à la quatrieme année du regne de Numa.

M. de Boze remarque, dans l'*hiſtoire de l'académie des Inſcriptions*,

1°. Qu'il n'a jamais vu de *médailles de Crotone* qu'en argent, mais que Goltzius

en rapporte une en or, à la différence de celles de Lacédémone, qui certainement sont toutes de bronze, & à la différence de celles d'Athènes, dont on a presque un pareil nombre d'argent & de bronze, & point du tout en or.

2°. Qu'on ne trouve aucune *médaille* frappée par ceux de *Crotone* en l'honneur des empereurs romains, comme on n'en trouve point d'Athènes dans toute la suite des mêmes *médailles* impériales, au lieu qu'il y en a beaucoup de Lacédémone.

3°. Que, comme on reconnoît par les *médailles* d'Athènes que le principal culte des Athéniens s'adressoit à Jupiter & à Minerve; & par celles de Lacédémone qu'Hercule & les Dioscures y étoient l'objet de la vénération publique, de même on voit par les *médailles de Crotone* qu'on y adoroit particuliérement Junon, Apollon & Hercule.

Myscellus fonda *Crotone* après avoir consulté l'oracle d'Apollon; & ce dieu voulut bien accorder au fondateur, ainsi qu'aux habitans, la santé & la force: c'est pour cela qu'il paroît si souvent sur les *médailles* de leur ville.

Le culte des Crotoniates envers Junon Lacinia, est encore marqué parfaitement sur leurs *médailles*. La tête de cette déesse y est presque toujours gravée, on n'y en voit pas même d'autre. On y trouve aussi des trépiés & des branches de laurier, prix ordinaires des jeux de la Grece, où les Crotoniates s'étoient signalés par un grand nombre de victoires: Hercule occupe enfin la plupart des revers.

A l'égard d'Hercule, dont il semble qu'il s'agisse ici plus que d'aucune autre divinité, on comprend aisément qu'il devoit être dans une vénération infinie parmi des peuples si recommandables par la force naturelle. C'est *Crotone* qui a produit le célebre Milon, Iscomachus, Tisicrate, Astyle, & tant d'autres illustres athlètes. Dans une même olympiade, dit Strabon, sept crotoniates furent couronnés aux jeux olympiques, & remporterent tous les prix du stade. Ils passoient pour des Hercules dès le berceau, & ce fut bientôt un proverbe que le plus foible d'entr'eux étoit le plus fort des Grecs. (*D. J.*)

MÉDAILLES DE LACÉDÉMONE, (*art numismat.*) On est très-curieux de connoître les *médailles* des *Lacédémoniens*, les plus libres de tous les Grecs, comme l'Antiquité les appelle, & ceux du monde connu qui ont joui le plus long-temps de leurs loix & de leurs usages. Fideles à la république romaine qui leur avoit rendu leur gouvernement après la réduction de l'Achaïe, ils surent se conserver jusqu'au bout l'estime & l'amitié de leurs vainqueurs. Sparte éleva des temples en l'honneur de Jules-César & d'Auguste, dont elle avoit reçu de nouveaux bienfaits, & ne crut point faire injure aux dieux de la Laconie en battant des monnoies au coin de plusieurs successeurs de ces princes. Le roi de France en possede qui sont frappées au nom & avec la tête d'Hadrien, d'Antonin le pieux, de Marc Aurele & de Commode. M. Vaillant en a cité une de Néron; & quoique cet empereur ait toujours refusé d'aller à Sparte à cause de la sévérité des loix de Lycurgue, dont il n'eut pas moins de peur, dit-on, que des furies d'Athènes, cela n'empêcha pas que les Lacédémoniens ne cherchassent les moyens de lui faire leur cour lorsqu'il vint se signaler dans les jeux de la Grece. Les têtes de Castor & de Pollux, que M. Vaillant donne pour revers à la *médaille* de Néron qu'il avoit vue, s'accordent parfaitement avec les autres *médailles de Sparte*, où il n'est question que de ces anciens rois de la Laconie, plus célebres dans les fables que dans l'histoire.

Dans la *médaille* d'Hadrien, ces illustres gémeaux sont représentés à cheval la lance baissée, comme on les voit communément dans les *médailles* consulaires, & tels qu'ils apparurent au dictateur Posthumius dans la bataille qu'il gagna contre les Latins. La seconde *médaille* est d'Antonin, & ce sont les bonnets des Dioscures qui en font les revers. L'antiquité les représentoit avec des bonnets, parce que les Lacédémoniens alloient au combat la tête couvette de cette espece de casque. *A pileatis nona fratribus pila*, dit Catulle, en parlant de Castor & de Pollux. La *médaille* de Marc-

Aurele regarde encore les Dioscures ; ils y sont représentés debout sous la figure de deux jeunes hommes de même âge, de même taille, de même air, & d'une parfaite ressemblance. Une de leurs *médailles* représente Commode dans la fleur de sa jeunesse ; la massue qui est au revers entre deux bonnets étoilés, fait voir qu'Hercule étoit révéré dans la Laconie avec des Dioscures. Dans une autre *médaille* de Commode, Minerve ou Vénus y paroît sur le revers armée de toutes pieces, & assez semblable au dieu Mars.

Après Commode on ne trouve plus rien de Lacédémone dans les *médailles* des empereurs de Rome : à peine l'histoire des siecles suivans parle-t-elle de cette ville, encore si florissante sous les Antonins. Hercule est la divinité dominante dans la plupart des *médailles* purement *Lacédémoniennes*, c'est-à-dire dans celles où les Romains n'ont aucune part, soit qu'elles aient été frappées du temps de la république, ou depuis l'établissement de l'empire.

On vient de dire qu'Hercule partageoit avec Castor & Pollux l'encens des *Lacédémoniens*, & c'étoit à bon titre qu'il entroit dans ce partage. Il avoit rendu de grands services à la Laconie ; ses descendans y régnerent successivement depuis leur retour dans le Péloponnese, & les *Lacédémoniens* s'étoient fait une religion de n'obéir qu'à des rois de la postérité d'Hercule. Ainsi ce héros pouvoit encore prétendre aux honneurs de leurs monnoies aussi-bien que les Dioscures. Il y a une *médaille de Lacédémone* qui représente ce dieu d'un côté avec la coëffure de peau de lion, & de l'autre, deux vases entourés de deux serpens ; ce qui se rapporte assez naturellement au premier de ses travaux, & à ces vases que l'antiquité lui avoit particuliérement consacrés.

Goltzius rapporte deux *médailles* de deux anciens rois de *Lacédémone*, Agésilaüs & Polydore ; mais les couronnes de laurier qu'il donne à ces rois ne leur conviennent point du tout, & le reste est encore plus suspect. Ainsi ne comptons que sur les *médailles* dont nous pouvons répondre : elles ne remontent pas jusqu'aux monnoies de fer, seules en usage à *Lacédémone* du temps de Lycurgue ; mais elles se ressentent encore de la défense expresse qu'il fit des monnoies d'or & d'argent, si constamment observée par les Lacédémoniens. En un mot, ces peuples ne nous ont laissé que des monnoies de cuivre, & tout y roule sur les divinités de la Laconie, comme les *médailles* d'Athènes sur les divinités de l'Attique. Il ne faut rien chercher de plus dans ce qui nous reste de ces deux républiques si fameuses, qui ont disputé entr'elles l'empire de la Grece jusqu'à ce qu'elles aient passé avec la Grece entiere sous le joug des Romains. (*D. J.*)

MÉDAILLES D'OLBA, (*Art numismat.*) les *médailles d'Olba* en Sicile, méritent un article à part. Les grands-prêtres de cette ville faisoient battre monnoie à leur coin, & exerçoient dans l'étendue de leurs états, les droits de la souveraineté. Ministres de la religion, ils portoient le sceptre d'une main, & de l'autre offroient des sacrifices à l'Etre suprême. Princes & pontifes au milieu des provinces romaines, ils étoient libres, & vivoient suivant leurs propres loix.

Nous ne connoissons jusqu'à présent que sept *médailles* frappées au coin de trois princes d'*Olba* nommés *Polémon*, *Ajax* & *Teucer* ; & ces sept *médailles* sont toutes rares.

La premiere de moyen bronze, est de la grandeur ordinaire ; mais par son relief & son épaisseur, elle peut passer pour un médaillon. C'est une *médaille* de Polémon, dont on eût donné le dessein dans les Pl. si la matiere l'eût permis. On voit d'un côté la tête nue d'un jeune homme, tournée de droite à gauche : on lit autour M. ΑΝΤΩΝΙΟΥ ΠΟΛΕΜΩΝΩΣ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ; & de l'autre côté ΚΕΝΝΑΤ. ΔΥΝΑΞΤΟΥ ΟΛΒΕΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ, & dans une seconde ligne, ΚΑΙ ΛΑΛΑΣΣΕΩΝ. Ε ΙΑ., c'est-à-dire, tête de M. Antoine Polémon, grand prêtre des Kennati, d'*Olba* la sacrée, & de Palassis, année seconde, qui tomboit en l'année 714 de Rome. Le type est une chaire à dos & sans bras, à moitié tournée de droite à gauche. On voit au côté droit un symbole singulier, une espece de triquetre.

Une autre *médaille* du même prince Polémon représente d'un côté une tête d'homme & un caducée, avec cette légende, Αντωνιου ; au revers un foudre : & on lit autour Αρχιερεως τοπαρχου Κεννατων Λαλας Ετ Β. La même *médaille* se trouve dans le cabinet du comte de Penbrock, mais avec un revers différent.

Deux autres *médailles d'Olba* ont été frappées par l'ordre d'un prince appellé *Ajax*, qui vivoit sous Auguste, & qui fut un des successeurs de Polémon. Une de ces *médailles*, qui est du cabinet du duc de Dévonshire, représente d'un côté la tête d'Auguste renfermée dans une couronne de laurier, avec la légende Καισαρος Σεβαστου. Le revers représente deux foudres posés l'un sur l'autre : on lit dans le champ Αρχιερεως Αιαντος Τευκρου τοπαρχου κεννατων και Λαλας. L'autre *médaille* d'un prince de même nom étoit conservée à Venise dans le cabinet de M. Belloto. On voit d'un côté la tête du prince, avec ces mots Αιαντος τευκρου ; de l'autre, la figure ou le simbole de la triquetre : on lit au-dessus Αρχιερε. τοπαρχου κεννα. Λαλασς.

On connoît encore deux *médailles* d'un autre prince d'*Olba*, appellé *Teucer*. Sur l'une on voit la tête du jeune prince nue, & devant elle un caducée, pour légende Τευχρου Αιαντος : au revers, le symbole comme ci-dessus, & l'inscription Αρχιερεω. Τοπαρχο Κεννατ. Λαλας. ΕΤ. Α. Sur l'autre *médaille*, la tête & la légende sont les mêmes, mais sans caducée. On voit au revers un foudre, & l'inscription Αρχιερεως Τοπαρχ. Κεννατων κ. Λαλασς. ΕΤ Β.

M. Masson, dans son édition des œuvres du rhéteur Aristide, n'a décrit que la troisieme, la quatrieme & la cinquieme de ces *médailles* des princes d'*Olba* ; mais M. l'abbé Belley les a toutes décrites avec des observations très-curieuses, qu'il faut lire dans les *Mem. de littérature*, *tom. XXI. in*-4°. (*D. J.*)

MEDAILLES, *époques marquées sur les* (*Art numismat.*) Les *époques* marquées sur les *médailles*, sont les dates des années du régne des princes, ou de la durée des villes, soit depuis leur fondation, soit depuis quelques événemens, d'où elles ont commencé de compter leurs années. Ces *époques* donnent un grand mérite aux *médailles*, à cause qu'elles réglent sûrement la chronologie ; ce qui sert beaucoup à éclaircir les faits historiques. C'est avec leur secours que M. Vaillant a si bien débrouillé toute l'histoire des rois de Syrie, où les noms semblables des princes font une grande confusion ; & c'est par-là que le cardinal Noris, auparavant célebre antiquaire du grand duc, a fait tant de découvertes utiles dans son livre *de epochis Syro-Macedonum.*

Il est vrai que sur ce point les Grecs ont été plus soigneux que les Romains, & les derniers siecles plus exacts que les premiers ; en effet, les *médailles* romaines ont rarement marqué d'autres *époques*, que celle du consulat de l'empereur, dont elles représentent la tête, & de la puissance de tribun : or ni l'une, ni l'autre n'est assurée, parce qu'elles ne suivent pas toujours l'année du régne de ce même prince, & que difficilement l'année de la puissance de tribun, répond à celle du consulat. La raison en est que la puissance de tribun se prenoit réguliérement d'année en année ; au lieu que l'empereur n'étant pas toujours consul, l'intervalle de l'un à l'autre consulat, qui souvent étoit de plusieurs années, gardoit toujours l'*éloge* du dernier ; par exemple, Hadrien est dit durant plusieurs années *Cos. III.* de sorte qu'on ne sauroit par-là se faire aucun ordre assuré pour les différentes *médailles* qui ont été frappées depuis l'an de Rome 872, que ce prince entra dans son troisieme consulat, jusqu'à sa mort, qui n'arriva que vingt ans après. Cependant comme les puissances tribunitiennes se renouvelloient toutes les années au même jour où elles avoient commencé, on sait à qnelles années de la puissance tribunitienne doivent répondre les consulats de chaque empereur. C'est du moins un calcul qui est aisé à faire pour peu que l'on ait les premiers élémens de la chronologie ; la fixation des dates des principaux faits historiques en dépend ; & c'est une des plus grandes utilités qu'on doive se proposer dans l'étude des *médailles*.

Les Grecs ont eu soin de marquer exac-

tement les années du regne de chaque prince, & cela jusques dans le plus bas empire, où les revers ne sont presque chargés que de ces sortes d'*époques*, surtout après Justinien.

Je ne parle ici que des *médailles* impériales, car je sais qu'à l'exception de certaines villes, toutes les autres que Goltzius nous a données, n'ont point d'*époques*; & que c'est ce qui embarrasse extrêmement la chronologie. Pour les rois, l'on y trouve plus souvent les *époques* de leur regne; le P. Hardouin, dans son antirrhétique, a publié des *médailles* du roi Juba, dont l'une marque l'an 32, d'autres l'an 36, 40, 42 & 53.

Quelques colonies marquoient aussi leur *époque*, comme nous voyons dans les *médailles* de *Viminacium*, en Mæsie, qui, sous Gordien qu'elle commença, marque *an. j. ij. &c.* sous Philippe, *an. vij &c.* sous Décius, *an. xj.*

Or, le commencement de ces *époques* doit se prendre tantôt du temps que la colonie a été envoyée, tantôt du régne du prince à qui elle étoit soumise alors, tantôt du régne de quelqu'autre prince qui leur avoit fait quelque nouvelle grace, d'où il est arrivé quelquefois que la même ville, telle par exemple qu'Antioche, s'est servie de différentes *époques*; & c'est à quoi il faut faire une attention sérieuse, pour ne pas confondre des faits dont les *médailles* nous intéressent.

Les villes greques soumises à l'empire étoient jalouses d'une époque particuliere, c'étoit de l'honneur qu'elles avoient eu d'être *néocores*, c'est-à-dire, d'avoir eu des temples, où s'étoient fait les sacrifices solemnels de toute une province pour les empereurs, *Voyez* NÉOCORE.

Les Grecs marquoient encore une *époque* particuliere sur leurs *médailles* qui est celle du pontificat. Il y avoit des villes greques où les pontifes étoient perpétuels; ils s'appelloient Αρχιερεῖς διαβίυ dans les autres villes où le pontificat étoit annuel; ceux qui possédoient cette charge, n'étoient pas moins soigneux de le marquer, sur-tout lorsqu'ils étoient élus pour la seconde ou pour la troisieme fois. Il faut observer en passant que ces lettres APX ne signifient pas seulement *pontife*; mais que le plus souvent elles signifient *archonte*; c'étoit le titre des magistrats grecs qui gouvernoient les villes soumises aux loix d'Athènes. M. Vaillant en a fait une grande énumération.

Les *époques* qui forment les années du regne des empereurs se marquent presque toujours sur les revers, en une de ces deux manieres: quelquefois en exprimant les mots entiers Ετους Δεκατου &c. plus souvent par les simples chiffres & le mot abrégé E ou ET. A. B. presque toujours par le lambda antique L, qui signifie, selon la tradition des antiquaires Λυχάβαντος mot poétique & inusité dans le langage ordinaire, mais qui veut dire *anno*, & qui probablement étoit plus commun en Egypte que dans la Grece, puisque c'est sur les *médailles* de ce pays qu'il se trouve toujours. Nous avons cependant un canope au revers d'Antonin Ετους B comme nous avons du même empereur un revers L Εvατου & plusieurs autres, avec les simples chiffres L. Z. L. H. L. I. T chargés de la figure de l'équité, de la tête de Sérapis, & d'un dauphin entortillé autour d'un trident.

Les *époques* des villes, sont communément exprimées par le simple chiffre sans E ni L. & le nombre plus bas est ordinairement le premier posé dans les *médailles* d'antioche Δ. M. & non par M. Δ dans une des pompéopolis, qui a d'un côté la tête d'Aratus, & de l'autre celle de Chrysipe, Θ. K. C. au lieu de C. K. Θ. &c. Dans le plus bas empire Grec, les *époques* sont marquées en latin *anno* III. V. VII. &c. depuis Justin jusqu'à Théophile, & elles occupent le champ de la *médaille* sur deux lignes de haut en bas. (*D. J.*)

MÉDAILLES, *ornement des* (*Art numismat.*) ce sont les choses qui ornent les têtes, les bustes, & les revers d'une *médaille*, ainsi le diadême, la couronne, le voile se nomment *les ornements* des têtes couvertes. Les divers types ou symboles qui sont empreints sur les revers des *médailles* en sont tout autant *d'ornement* *Voyez*-en la description au mot SYMBOLE. (*D. J.*)

SCIENCES, *jeux instructifs pour ap-*

prendre les, (*Litter.*) C'est ainsi qu'on a nommé divers jeux de cartes, & même de dez, imaginés pour apprendre aux enfans & aux jeunes gens, non-seulement les *sciences* qui ne demandent que des yeux & de la mémoire, telles que l'histoire, la géographie, la chronologie, le blason, la fable; mais ce qu'il y a de plus singulier, les *sciences* même qui demandent le plus de raisonnement & d'application, telles que la logique & le droit.

Le premier qui ait cherché la méthode d'apprendre les *sciences* par des figures, & à rendre utile pour l'esprit le jeu de cartes, est un cordelier allemand, nommé Thomas Murner, né à Strasbourg. Ce religieux enseignant au commencement du xvj siecle la philosophie en Suisse, s'apperçut que les jeunes gens étoient rebutés des écrits d'un Espagnol, qu'on leur donnoit pour apprendre les termes de la dialectique. Il en fit une nouvelle par images & par figures, en forme de jeu de cartes, afin que le plaisir engageant les jeunes gens à cette espece de jeu, leur facilitât la peine d'une étude épineuse. Il réussit si bien, qu'on le soupçonna de magie, par les progrès extraordinaires que faisoient ses écoliers; & pour justifier sa conduite, il produisit son invention aux docteurs de l'université, qui non-seulement l'approuverent, mais l'administrerent comme quelque chose de divin.

Ce jeu de cartes de Murner, dit le P. Menestrier, contient cinquante-deux cartes, dont les signes qui les distinguent, sont des grelots, des écrevisses, des poissons, des scorpions, des chats, des serpens, des pigeons, des cœurs, des bonnets fourrés, des soleils, des étoiles, des croissans de lune, des couronnes, des écussons, *&c.*

Un pareil assemblage de figures si bisarres & si diverses, tenoit en quelque façon du grimoire, & devoit dans un temps d'ignorance, contribuer autant à faire accuser leur compilateur de magie, que les prétendus progrès de ses disciples; je dis prétendus, car s'ils ont eu quelque chose de réel, on ne peut guere mieux les expliquer que, par ce que Charles II, roi d'Angleterre, disoit d'un de ses aumôniers, bon-homme, mais grosse bête, qui n'avoit pas laissé que de convertir en peu de temps une partie de son troupeau, » c'est que la bêtise du curé étoit faite » pour ses paroissiens ».

Quoi qu'il en soit, c'est à l'imitation du P. Murner que l'on a inventé depuis tous les autres livres & jeux qui ont été faits en Europe, pour apprendre les *sciences* aux jeunes gens. Le lecteur sera peut-être bien aise de trouver ici les titres de quelques-uns de ces livres, qui ne sont pas aujourd'hui communs, & qui ont été fort recherchés par les curieux.

Jeux de cartes pour la grammaire & les belles-lettres. 1°. *Le jeu de Lettres*, ou de l'alphabet, inventé il y a près de deux mille ans, & renouvellé en faveur de la naissance de Mgr. le duc de Bretagne, par Alexandre Fleuriau, prêtre; c'est une grande feuille ouverte, sur laquelle est empreinte une gravure représentant un cercle presque entier, où sont écrites de suite les 24 lettres de l'alphabet, & sur laquelle on jette 4 dés, sur les 24 faces desquelles sont aussi gravées les mêmes 23 lettres, ce que, dit l'auteur, accoutume les enfans à se les imprimer dans la mémoire, tant par la figure, que pour le nom.

2°. *Le jeu royal de la langue latine*, avec la facilité & l'élégance des langues latine & françoise, par Gabriel de Froigny. Lyon, chez la veuve Cora *1676*, *in*-8°. Ce Gabriel de Froigny, étoit un cordelier défroqué, établi à Geneve, où il embrassa le calvinisme, sans mener cependant une vie fort réguliere. Il se donna pour être l'auteur du voyage de la terre australe, imprimé sous le nom de Jacques Sadeur; mais il mentoit selon toute apparence, car il y a dans cette relation certaines choses ménagées trop finement, pour que ce cordelier ait été capable de la délicatesse qui s'y trouve.

3°. *Chartæ lusoriæ, cum quatuor illustrium poëtarum, nempe Plauti, Horatii, Ovidi, & Senecæ, sententiis. Parisiis*, apud Wechel.

Pour la logique. 4°. *Ars raciocinandi lepida, multarum imaginum festivitate contexta, totius logices fundamenta complectens, in chartiludium redacta*, à patre Guischet, *ordinis minorum.* Salmurii,

Harnault 1650, *in*-4°. Ce pourroit bien être ici le livre de Murner, imprimé d'abord à Strasbourg en 1509 *in*-4°. & reproduit ici sous un nouveau titre.

Pour les mathématiques & la médecine. 5°. *Ludus mathematicus, per E. W. ubi scachi, tabulæ cuidam mathematicæ aptati, quasvis propositiones arithmeticas & geometricas resolvunt. Anglicè.* Londini 1654, *in*-12.

6°. *Claudii Buxerii Rythmomachia, seu pythagoricus numerorum ludus, qui* & philosophorum ludus *dicitur.* Parisiis, apud Guill. Cavallat 1556, *in*-8°.

7°. *Le très-excellent & ancien jeu pythagorique, dit* Rythmomachie, *fort propre & très-utile à récréation des esprits vertueux, pour obtenir vraie & prompte habitude en tout nombre & proportion*, par Claude de Boissiere. Paris 1556, *in*-8°. Ce dernier livre n'est vraisemblablement que la traduction du précédent.

8°. *Guidonis Falconis melpomaxia, sive ludus geometricus.* Lugduni, *in*-4.

9°. *Liber* Ouranomachia; *seu* astrologorum ludus, *in abaco rotundo, cùm calculis, ubi duo ordines planetarum pro mundi imperio certant*, *in*-4°.

10°. *Francisci Monantholii ludus jatro. mathematicus, musis factas, ad averruncandos tres hostes*, πολεμον, λιμὸν & λοιμὸν. Parisiis 1597, *in*-8°.

Pour la Géographie, l'Histoire & le Blason. 11. *Matth. Kirchofferi orbis usus, id est, lusus geographicus, pars I. Grascii* 1659, *in*-4°.

12. *Joannis Prætorii, J. H. Sinfriden'. und. Franc. Nicrini, Europæisch geographische spiel-carte*, Nuremberg 1678, *in*-12.

13. Le jeu du monde, ou intelligence de ce qu'il y a de plus curieux dans le monde, par le sieur Jeaugeon, Paris, Amable-Auroy, *in*-12.

» On joue ce jeu sur une table de 18 » piés de long, où est représentée une » mappemonde avec les lieux les plus re- » marquables, tant par leur situation, » que par les faits notables qui s'y sont » passés; ce qui peut être de quelque uti- » lité pour se donner une légere teinture » de la géographie & de l'histoire ».

14. Jeu de cartes du blason, contenant les armes des princes des principales parties de l'Europe, par le P. Claude-François Menestrier. Lyon, Amaulry 1592, *in*-8°.

Pour la Politique & la Morale. 15. *Jacobi de Cessolis, seu Cessulis, ordinis prædicatorum, liber de moribus hominum, officiisque principum, ac populorum, argumento sumpto ex ludo schaccorum. Mediolani* 1479, *in-fol.* Il y a des traductions de cet ouvrage dans presque toutes les langues. La premiere qu'on vit en françois, fut imprimée à Paris en 1504, *in*-4°. L'angloise parut à Londres en 1480, *in-fol.* La version hollandoise à Gonda, en 1479, *in-fol.*

Pour la Théologie. 16. Le livre du roi Modus, qui, sous les termes de la chasse des bêtes de toute espece, moralise sur lesdites bêtes, les dix commandemens de la loi, les sept péchés mortels, *&c.* & parle de Dieu le pere, qui envoya à son fils la cause de ratio & de sathan; & de Dieu le fils, qui jugea contre sathan; du S. Esprit, qui détermina les ames au monde, & la chair à satan; de la bataille des vices & des vertus; du roi d'orgueil qui fit défier le roi Modus; du songe de pestilence, *&c.* C'est un manuscrit qui se trouve dans quelques bibliotheques, car l'ouvrage imprimé ne concerne que la chasse.

17. Une espece de *jeu d'oie*, imaginé par un jésuite, pour apprendre aux enfans les élémens du Christianisme, & dont on peut voir la description dans le voyage d'un missionnaire de la compagnie de Jésus en Turquie, *&c. pag.* 204. & dans le journal littéraire, *tom. XV. pag.* 463. Les Apôtres ne se sont jamais avisés d'un si merveilleux expédient; mais les Jansénistes ont fait un pareil livre sur la constitution *Unigenitus*, intitulé, *Essai d'un nouveau conte de ma mere l'oie, avec les enluminures.* Paris 1722, *in*-8.

18. Le combat de Maladvise avec sa dame, par Amours, sur les jeux de paume, cartes, dez & tablier; montrant comme tels jeux, joint celui des femmes, font aller l'homme à l'hôpital, avec plusieurs rondeaux & dixains, présentés au puits de risée. Lyon 1547, *in*-16.

Autres

Autres jeux d'amusement. 1°. Le plaisant jeu du dodécaëdron de fortune, non moins recréatif que subtil & ingénieux, composé par maître Jean de Mehun, du temps du roi Charles-le-Quint, imprimé à Paris par Jean Longis, en 1560 *in*-4°. & à Lyon par Fr. Didier, en 1577 *in*-8°. On y jouoit avec un dé à douze faces, d'où lui venoit le nom de *dodécaëdron*; & sur chacune de ces faces, étoit un nombre qui renvoyoit à une réponse en vers, sur quelque question agréable plaisante ou badine.

2°. Le passe-temps de la fortune des dés, inventé par Laurent l'Esprit, italien, translaté en françois, & imprimé à Paris chez Guil. le Noir, 1559, & à Lyon chez Ben. Rigaud, en 1583, *in*-4°.

3°. Le passe-temps de la fortune des dés, d'une autre bien plus gaillarde invention, que n'est celle de Laurent l'Esprit; car pour trouver sa fortune, il ne met qu'un seul renvoi à l'empereur, au roi d'Arragon, *&c.* Ici chacun répond à un distique françois, sur la demande de la chose qu'on veut savoir. A Paris chez Nic. Buffet, *in*-16.

4°. Jeu de l'adventure & des devis facétieux des hommes & des femmes, auquel par élection de feuillets, se rencontre un propos pour faire rire la compagnie, le tout par quatrins; imprimé à Paris & à Lyon, *in*-32.

5°. La pratique curieuse, ou les oracles des Sibylles, avec le sort des humains, tirée des mysteres du Sr. de Combiers; imprimée à Paris chez Michel Brunet, en 1693, *in*-12. « Ce sont cinq imitations du livre de Jean de Mehun; » mais la derniere est la plus ingénieuse » & la plus agréable; chacune de ses réponses formant un quatrin accommodé » au goût & aux maximes du temps présent. On y joue avec deux dés, ou simplement en proposant un nombre, depuis 1 jusqu'à 12 ».

6°. *Giardino di Pensieri, overo le ingeniose sorti, composte da Francesco Marcolini da Forli*, imprimé à Venise en 1550, *in-fol.* avec quantité de figures gravées en bois. Ce dernier jeu se joue avec des cartes.

En 1660, M. de Brianville fit un pareil jeu de cartes pour le blason; mais comme il avoit composé ce jeu des armoiries des princes du Nord, de l'Italie, de l'Espagne & de la France, la rencontre des armoiries de quelques princes, sous les titres de *valets* & *as*, lui fit des affaires; les planches furent saisies par le magistrat, & l'auteur fut obligé de changer ces titres en ceux de princes & de chevaliers. C'étoit-là sans doute une étrange petitesse; car outre que le mot de *valet* signifioit autrefois un haut officier chez les souverains, les habillemens & les armes des valets de cartes, n'indiquent point de la canaille; aussi vont-ils immédiatement après les rois & les reines. Leurs noms même Hector, Ogier, le Danois & la Hire, sont de beaux noms. Quant aux *as*, comme ils sont les plus hauts points, & même supérieurs, aux dames & valets, dans la plupart des jeux de cartes, il n'y avoit pas plus de sujet de s'en scandaliser.

Enfin M. Desmarets de l'académie françoise, fit pour l'instruction de la jeunesse, le jeu des rois de France, des dames renommées, des métamorphoses & de la géographie.

Au reste, tous les titres des livres qu'on vient de transcrire, sont tirés de l'ouvrage de Thomas Hyde, *de ludis orientalibus*; de la *bibliotheca scriptorum de ludis*, par Beyer; & du *dictionnaire historique* de Prosper Marchand.

La nouveauté donna d'abord du cours à tous les livres de jeux, accommodés aux *sciences*; mais depuis qu'on a trouvé de bonnes méthodes pour étudier l'histoire, la chronologie, la géographie, la fable & le blason, on les a préférées à ces frivoles inventions, dont les jeunes gens tirent peu d'utilité, & dont ils se servent d'ordinaire pour perdre leur temps. On a remarqué que lorsqu'on veut ensuite les instruire sérieusement, ils croient toujours jouer, & sont incapables de donner de l'attention à tout ce qui n'est pas jeu.

D'ailleurs, on ne sauroit apprendre que peu de choses par la méthode des jeux, d'autant qu'une carte ne porte qu'un nom, & que le jeu entier n'admet qu'une courte

nomenclature. Erasme a porté un jugement fort judicieux de tous ces prétendus jeux instructifs, pour l'étude des *sciences*, & qu'on nommoit *ars notoria* de son tems: *Ego*, dit-il, *aliam artem notoriam scientiarum non novi : quam curam, amorem & assiduitatem.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCIENDUM de la Chancellerie, est une instruction pour les officiers de la chancellerie, tant au sujet de leurs droits particuliers, que pour ceux de la chancellerie, & pour la forme qu'ils doivent donner aux actes qui s'y expédient. L'ancien *sciendum* étoit en latin tel qu'on le voit dans les *additions* de Joly *sur Girard.* On croit qu'il fut rédigé pour la premiere fois, en 1339; d'autres disent en 1394; d'autres en 1415. Il y a apparence qu'il a été réformé plusieurs fois, à mesure que l'usage avoit changé. Le commissaire de la Mare, en son savant *traité de la police*, *tom. I. lib. I. tit.* 12. *ch. x.* §. 2. parle de l'ancien rôle, ou *sciendum de la chancellerie*, qui contenoit tous ceux qui avoient droit de *committimus*; il dit que ce rôle s'étant trouvé perdu, le roi ordonna qu'il en seroit fait un nouveau, ce qui fut exécuté le 9 Février 1621; que ce nouveau *sciendum*, conforme à l'ancien & qui le confirme, contient l'énumération de ceux qui ont droit de *committimus.* On peut voir le *sciendum* qui est à la fin des styles de chancellerie; entre autres celui de du Sault, *édition* 1666. (*A*)

SCIENTIFIQUE, adj. (*Gram.*) relatif à la science; on dit un traité *scientifique* par opposition à un ouvrage de pratique; des connoissances raisonnées & *scientifiques*, par opposition à des connoissances d'habitude & de routine. Il ne se dit guere des personnes.

SCIER, v. act. (*Méchaniq.*) c'est couper du bois, du marbre, de la pierre, ou autres matieres avec la *scie*, soit à dents, soit sans dents; on le dit aussi des diamans & autres pierres précieuses. *Voyez l'article* SCIE. (*D. J.*)

NOUVELLES SCIERIES.

M. Lombert, architecte, géometre & méchanicien, à Commerci en Lorraine, inventeur d'une machine hydraulique qui fournit, à peu de frais, une grande quantité d'eau, vient d'adapter presque le même moteur à des scieries qui ont la facilité de se démonter pieces par pieces, & de pouvoir être transportées aisément dans les forêts qui sont en exploitation. Cet artiste en a déja exécuté une en Lorraine qui scie le plus gros bois avec profit, & la réduit à tous les échantillons, même au *treillage* & à la *marqueterie.* Sa construction ressemble beaucoup aux scieres à eau quant à l'équipage; mais le moteur est le même que celui de sa machine hydraulique. Le rouet n'a qu'une de ses parties alluchonnée; elle engraine dans des dents pratiquées dans une piece de bois placée verticalement, à laquelle tient le chassis qui porte les scies. Le balancement d'un long pendule met le rouet en action, & celui-ci fait mouvoir la scie: deux hommes suffisent pour cette manœuvre. M. Lombert vient encore d'appliquer le même moteur à des soufflets de forges & de fourneaux.

Les plus habiles méchaniciens géometres conviennent qu'on peut tirer quelque avantage du pendule appliqué à une machine comme moteur; mais ces avantages n'ont guere lieu que pour des machines qui ne demandent pas toute la force d'un homme pour être mises en mouvement. Dans celles au contraire qui exigent une force supérieure, le pendule, loin d'être préférable à d'autres moteurs plus usités, leur est au contraire inférieur à plusieurs égards, & sur-tout en ce que son action s'exerçant alternativement en sens contraire, en perd le dégré de force que produit l'altération dans les mouvemens qui se font toujours dans le même sens.

Cet article nouveau est tiré du mercure, Avril 187.

SCIER A CALER, (*Marine*: c'est nager en arriere, en ramant à rebours, afin d'éviter le revirement & de présenter toujours la proue. On dit mettre à *scier*, ou mettre à caler, lorsqu'on met le vent sur les voiles, de maniere que le vaisseau recule.

SCIER SUR LE FER, *terme de Galere*, (*Marine.*) c'est ramer à rebours, lors-

qu'une galere est chargée d'un vent traversier dans une rade où elle est à l'ancre.

SCIERECK, (*Géog. mod.*) *Sierque*, ou plutôt *Sirck*; petite ville de Lorraine, au pays Messin. *Voyez* SIRCK.

SCIERIES, s. f. (*Hist. anc.*) fêtes qu'on célébroit dans l'Arcadie en l'honneur de Bacchus, dont on portoit la statue sous un dais ou pavillon, σκίρον. En cette solemnité les femmes se soumettoient à la flagellation devant l'autel du dieu pour obéir à un oracle de Delphes. On nommoit aussi *scieries* ou *scires*, une solemnité d'Athenes, dans laquelle on portoit en pompe par la ville des tentes ou pavillons suspendus sur les statues des dieux, principalement de Minerve; du Soleil, & de Neptune, & l'on donna au mois de Mai, dans lequel on la célébroit, le nom de *scirophorion*. On prétend qu'elle avoit quelque ressemblance avec la fête des tabernacles chez les Juifs.

SCIEUR, s. m. (*Artisan.*) celui qui scie: les *scieurs* de long sont des charpentiers qui refendent & coupent des pieces de bois dans toute leur longueur, pour les débiter en planches ou en chevrons, ou en solives. Les *scieurs* de pierres & de marbre, sont ceux qui les débitent en morceaux avec la scie sans dents. Leur ouvrage consiste proprement à user le marbre ou la pierre par un continuel frottement du fer acéré qui sert de feuille à la scie; ce qu'ils facilitent en mettant du grès & de l'eau dans l'ouverture que fait la scie à mesure que le sciage s'avance. Il y a aussi des *scieurs* de pierre tendre, qui la coupent avec un passe-partout ou grande scie à dents; mais ce sont moins des *scieurs* que des manœuvres qu'on emploie à cet ouvrage. (*D. J.*)

SCIGLIO, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, sur la côte occidentale, à dix milles au nord de Reggio, & à pareille distance de Messine. Elle est sur un rocher presque environné de la mer, en maniere de peninsule; ce qui forme le cap de *Sciglio*, nommé par les anciens *Scyllæum promontorium*. *Long.* 33. 29. *lat.* 38. 8. (*D. J.*)

SCILLA, (*Géog. mod.*) promontoire, écueil, ou rocher d'Italie, sur le bord de la mer, vis-à-vis du phâre de Messine, & assez proche de la ville de Sciglio. Comme l'endroit est dangereux dans le milieu, entre le port & la mer d'Italie, les Messinois tiennent des pilotes experts aux gages de leur ville, pour secourir les vaisseaux passagers: cet écueil est fort connu par les poëtes latins. *Voyez* SCYLLA. (*D. J.*)

SCILLE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nous prononçons *squille*. Linnæus en fait un genre distinct de plante, ayant les caracteres suivans: il n'y a point de calice; la fleur est à six pétales, ovoïdes, ouverts, & qui tombent; les étamines forment six filets à pointe aiguë, & qui n'ont que la moitié de la longueur de la fleur; leurs bossettes sont oblongues; le germe du pistil est arrondi; le stile est simple, de la longueur des étamines, & ne subsiste pas; le stigma est simple; le fruit est une capsule lisse, de forme presque ovale, sillonnée de trois raies, formée de trois valvules, & contenant trois loges; les graines sont nombreuses & rondelettes.

Cette plante est rangée par Tournefort sous le genre étendu des ornithogales. Il y a deux especes de *scilles* connues dans les boutiques par leurs grosses racines bulbeuses, on les nomme *scille rouge* & *scille blanche*.

La *scille* rouge est *ornithogalum maritimum*, *seu scilla radice rubrâ*, *I. R. H.* 381.

Sa racine est un oignon ou une bulbe, grosse comme la tête d'un enfant, composé de tuniques épaisses, rougeâtres, succulentes, visqueuses, rangées les unes sur les autres, garnies en-dessous de plusieurs grosses fibres. Elle pousse des feuilles longues de plus d'un pié, larges presque comme la main, charnues, vertes, pleines de suc visqueux & amer. Il s'éleve de leur milieu une tige à la hauteur d'environ un pié & demi, approchante de celle de l'asphodele, droite, laquelle soutient en sa sommité des fleurs à six feuilles, blanches, sans calice, disposées en rond, qui s'ouvrent successivement, avec autant d'éta-

mines à sommets oblongs. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succede des fruits presque ronds, relevés de trois coins & divisées intérieurement en trois loges, qui renferment plusieurs semences arrondies & noires. Sa racine est seule d'usage; elle est estimée détersive, incisive, & apéritive.

La *scille* blanche, *ornithogalum maritimum*, *seu scilla*, *radice albâ*, *I. R. H.* 381. ne differe de la rouge que par la couleur de la racine, & pour être moins grosse que la précédente. (*D. J.*)

SCILLE, (*Mat. méd.*) grande *scille* ou *squille*, blanche & rouge, oignon marin; on se sert indifféremment en médecine de la *scille* rouge & de la blanche.

C'est le bulbe ou racine de cette plante, qui est proprement connue dans les boutiques sous le nom de *scille*: & c'est aussi cette partie qu'on y emploie uniquement.

La *scille* est un remede ancien: Dioscoride, Pline, & Galien, la recommandent comme propre à faire couler les urines & les menstrues, & à dissiper les embarras du foie & des visceres du bas-ventre. Leur usage est presque borné aujourd'hui aux maladies catharreuses de la poitrine, telles que ce crachement abondant & incommode qui est connu dans le langage ordinaire sous le nom de *pituite*, les toux humorales, l'asthme humide, *&c.* à l'hydropisie commençante, & aux bouffissures des membres. On ne prescrit point ordinairement de préparation magistrale de ce remede; mais on en garde chez les Apothicaires plusieurs préparations officinales: savoir le vin scillitique, le vinaigre scillitique, le miel scillitique, l'oximel scillitique, & les trochisques scillitiques.

Le vin scillitique se prépare en faisant infuser au bain-marie pendant douze heures une once de *scilles* seches & hachées menu dans une livre de vin d'Espagne, qu'on passe ensuite au papier gris: il est beaucoup moins usité que le vinaigre; on peut l'employer aux mêmes usages & à la même dose.

Le vinaigre scillitique se fait en faisant infuser pendant quarante jours au soleil d'été dans un matras bien bouché, huit onces de *scilles* seches dans six livres de fort vinaigre. Il faut ensuite passer la liqueur & exprimer le marc, puis laisser dépurer le vinaigre par la résidence, le décanter, & le garder pour l'usage. La dose en est depuis une once jusqu'à trois; on s'en sert principalement dans les gargarismes contre l'esquinancie œdémateuse, & la fausse inflammation des amygdales.

L'oximel scillitique n'est autre chose que du vinaigre scillitique, dans lequel on a fait fondre par le secours d'une légere chaleur, du miel blanc jusqu'à saturation, c'est-à-dire, autant qu'il en peut dissoudre. On le donne depuis demi-once jusqu'à une once.

Le miel scillitique se prépare avec la décoction de deux onces de *scille* seche dans trois livres d'eau commune, dans laquelle on fait fondre une livre & demie de miel blanc qu'on clarifie & qu'on cuit en consistance de syrop dans un vaisseau de fayance ou de porcelaine. Ce remede qui est beaucoup moins usité que l'oximel, peut se donner jusqu'à la dose d'une once.

Les trochisques de *scille* se préparent ainsi: prenez du cœur, moëlle ou milieu de *scille* cuite, douze onces; de farine d'ers blanc tamisée, huit onces: battez-les ensemble dans un mortier de marbre avec un pilon de bois, & formez-en des trochisques du poids d'un gros, que vous sécherez à une chaleur légere: la dose en est depuis un scrupule jusqu'à deux.

La dessication & la cuite de la *scille* dont nous venons de faire mention, s'exécutent de la maniere suivante: savoir la dessication, en prenant les feuilles ou écailles qui se trouvent entre la peau & le cœur, les enfilant avec une petite ficelle, de maniere qu'elles soient bien séparées les unes des autres, & les exposant au soleil le plus ardent, ou dans une étuve très-chaude.

Pour faire la cuite des *scilles*, on les prend fraîches; on les dépouille de leur peau & écaille extérieure; on les recouvre chacune séparément d'une bonne cou-

che de pâte ; on les fait cuire ensuite dans un four de boulanger jusqu'à ce qu'une paille les pénetre facilement. Alors on les dépouille de la croute qui s'est formée dessus ; on les monde des petites peaux ; on les pile, & on les passe au tamis.

Les trochisques de *scille* entrent dans la thériaque, & le vinaigre scillitique dans l'emplâtre de ciguë. (*b*)

SCILLONÉORTE, s. f. (*Antiq. sicil.*) σκιλλῶν ἰορθη, fêtes des oignons de mer. On la célébroit en Sicile, & elle tiroit son nom d'une joûte qu'y faisoit la jeunesse avec des oignons de mer ; le prix étoit un taureau que le gymnasiarque donnoit au vainqueur. Potter. *Archæol. græc. t. I. p.* 431. (*D. J.*)

SCILLUNTE, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèse, dans la Triphylie. Pausanias écrit *Scillus*.

Quand, dit-il, *l. V. c. vj.* on a côtoyé quelque-tems l'Anigrus, & qu'on a passé des sables, où l'on ne trouve que quelques pins sauvages, on voit sur la gauche les ruines de *Scillunte*. C'étoit une ville de la Triphylie ; que les Eléeus détruisirent, parce que durant les guerres qu'ils eurent contre les Piséens, elle s'étoit déclarée ouvertement pour ceux-ci, & les avoit aidés de toutes ses forces. Ensuite les Lacédémoniens la prirent sur les Eléens, & la donnerent à Xénophon, fils de Gryllus, qui alors étoit banni d'Athenes pour avoir servi sous Cyrus, ennemi juré des Athéniens, contre le roi de Perse, qui étoit leur allié : car Cyrus étant à Sardes avoit donné de l'argent à Lysander, fils d'Aristocrite, pour équiper une flotte contre les Athéniens. Par cette raison, ceux-ci exilerent Xénophon, qui durant son séjour à *Scillunte* consacra un temple & une portion de terre à Diane l'éphésienne.

Les environs de *Scillunte*, continue Pausanias, sont fort propres pour la chasse. On y trouve des cerfs en quantité. Le pays est arrosé par le fleuve Sélinus. Les Eléens les plus versés dans leur histoire, assuroient que *Scillunte* avoit été reprise, & que l'on avoit fait un crime à Xénophon de l'avoir acceptée des Lacédémoniens, mais qu'ayant été absous par le sénat d'Olympie, il eut la permission de se tenir à *Scillunte* tant qu'il voudroit. En effet, près du temple de Diane on voynit un tombeau, & sur ce tombeau, une statue de très-beau marbre, & les gens du pays disoient que c'étoit la sépulture de Xénophon.

Plutarque *de exilio*, remarque que ce fut à *Scillunte* que Xénophon écrivit son histoire. En allant de *Scillunte* à Olympie, avant que d'arriver au fleuve Alphée, on trouvoit un rocher fort escarpé & fort haut, qu'on appelloit le *mont Typée*. (*D. J.*)

SCILO, (*Critique sacrée.*) les interpretes entendant par *Scilo* le Messie ; selon eux la prophétie de Jacob qui dit, le sceptre ne se départira point de Juda, jusqu'à ce que le *Scilo* vienne, *Genes. xlix.* 10. cette prophétie dis-je, commença de s'accomplir à l'avénement de notre Sanveur, lorsque la Judée fut réduite par Cyrénius en province romaine ; & son entier accomplissement eut lieu 62 ans après la destruction de Jérusalem, parce que pour lors la Judée perdit entiérement son sceptre & sa législation, sans avoir jamais pu les recouvrer depuis. Cependant on objecte contre cette explication du passage de la Genese, 1°. qu'après la captivité de Babylone, de tous ceux qui ont gouverné la nation des Juifs, il n'y en a pas eu un seul de la tribu de Juda que Zorobabel. 2°. que ce fut presque toujours le souverain sacrificateur, & par conséquent un lévite qui gouverna cette tribu ; 3°. enfin, qu'après les princes Asmonéens, Hérode & Archélaüs son fils, qui ont régné dans la Judée, étoient descendus des Iduméens, & non pas des tribus d'Israël. (*D. J.*)

SCIMPODIUM, s. m. (*Antiq. rom.*) σκιμφόδιον, espece de petit lit de repos qui ne tenoit qu'une place, & sur lequel les Romains se couchoient quand ils étoient las ou indisposés ; quelquefois ce mot désigne dans les auteurs l'espece de litiere dans laquelle on portoit les hommes & les femmes, non-seulement en ville, mais même dans leurs voyages en province. (*D. J.*)

SCINC, SCINQUE, SQUINQUE, SINCE, STINE MARIN, *stincus*, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) espece de lézard amphibie, qui a un peu plus d'un empan de longueur & de deux pouces de grosseur vers le milieu de l'abdomen; on le trouve en Egypte. Sa tête est oblongue, convexe sur le sommet, & applatie par les côtés, sur lesquels il y a une large sinuosité, qui s'étend depuis la partie antérieure de la tête jusqu'à sa base; la mâchoire supérieure est plus longue que l'inférieure, & elle forme en entier le bec, c'est-à-dire, l'extrémité antérieure de la tête; la mâchoire inférieure est triangulaire; la langue a la forme d'un cœur, elle est pointue à l'extrémité, & échancrée de sa base. Les dents sont courtes & toutes d'égale longueur, & l'ouverture de la bouche est de médiocre grandeur. Les yeux sont situés vers la base de la tête près du sommet; le cou n'est pas distinct du reste du corps, ayant à peu-près la même grosseur: le corps est convexe & élevé, il a sur le dos un angle longitudinal; la queue est cylindrique & diminue insensiblement de grosseur jusqu'à son extrémité, qui est pointue & applatie. Les piés du devant & ceux de derriere sont d'égale longueur, & ils ont tous chacun cinq doigts, dont les postérieurs sont plus longs que les antérieurs. Cet animal est couvert en entier d'écailles; celles du corps sont rhomboïdales, & anticipent les unes sur les autres comme les tuiles d'un toit: le sommet de la tête est d'un verd de mer tirant sur le jaune; le dos a vers le milieu des côtés de l'abdomen des anneaux noirâtres, & d'autres jaunâtres, placés alternativement; le reste des côtés, la gorge, l'abdomen & les piés sont blanchâtres. *Hist. nat. des animaux*, par MM. de Nobleville & Salerne, *t. II. part. ij. Voyez* AMPHIBIE.

SCINC MARIN, (*Pharmac. Mat. méd.*) cette espece de lézard passe pour diurétique, contrevenin, aphrodisiaque, spécifique contre la lepre, *&c.* Toutes ces vertus sont pour le moins peu éprouvées, & ce remede est dès long-tems absolument inusité dans les prescriptions magistrales.

Le *scinc marin* est seulement employé dans la composition de la thériaque, du mithridat, & de l'électuaire de satirion. Ce sont les lombes seulement qui sont demandées dans les dispensaires, mais il paroît que ce n'est que moutonnierement d'après une ancienne étiquette. (*b*)

SCINDAPHE. (*Musiq. instr. des anc.*) Musonius, dans son traité *De luxu Græcor.* ne nous rapporte que le nom de cet instrument de musique; mais Pollux, dans son *Onomasticon*, le met au nombre des instrumens à cordes; car je pense que *scindaphos* & *scindapsos* ne sont qu'un même mot altéré par un des auteurs ou des éditeurs. Athénée nous dit positivement, au *livre V de son Deipnos*, que le *scindapse* étoit un instrument à quatre cordes, & semblable à la lyre. (*F. D. C.*)

SCIGOMAGUS, (*Géog. anc.*) ville des Alpes, dans la Gaule narbonnoise, selon Strabon, *liv. IV*. Quelques géographes veulent que ce soit Sezanne, mais le P. Hardouin & M. Bouche pensent que c'est Suze en Piémont, capitale de la province du même nom. (*D. J.*)

SCINTILLATION, (*Astron.*) mouvement de lumiere qu'on apperçoit dans les étoiles de la premiere grandeur, comme si elles lançoient à chaque instant des rayons qui fussent remplacés par d'autres, avec une espece de vibration. Les planetes, quoique souvent plus brillantes, n'ont point ce mouvement de *scintillation*, excepté vénus dans certains tems: cela sert même à distinguer les étoiles des planetes. Le diametre apparent d'une étoile n'étant pas d'une seconde; est si petit, que les moindres molécules de matiere qui passent ent'relles & nous, la font paroître & disparoître alternativement. Si l'on conçoit que ces alternatives soient assez fréquentes & assez courtes pour qu'à peine notre œil puisse les distinguer l'une de l'autre, on comprendra que les étoiles doivent paroître dans une espece de tremblement continuel; cela paroît confirmé par l'observation faite dans certains pays, où l'air est extrêmement pur & tranquille, & où l'on dit que la *scintillation* des étoiles n'a pas lieu; mais quand il n'y auroit sur la terre aucun pays

dont l'air fût assez calme pour faire cesser le tremblement apparent de la lumiere des étoiles, cela ne suffiroit pas pour détruire l'explication précédente.

M. Garcin correspondant de l'académie, & qui étoit aussi de la société royale de Londres, étant en Arabie, à-peu-près sous le tropique du cancer, à Gomron, ou Bander-Abassi, port fameux du golfe Persique, écrivoit à M. de Réaumur qu'il vivoit dans un pays tout-à-fait exempt de vapeurs : la sécheresse des environs du golfe Persique est telle, que non seulement on n'y voit jamais sortir aucune vapeur de terre, mais qu'on n'y apperçoit pas même un brin d'herbe pendant les trois saisons chaudes de l'année du moins dans les lieux découverts & exposés au soleil, c'est presque de la cendre; aussi dans le printems, l'été & l'automne, on couche en plein air sur le haut des maisons qui sont en plates-formes, sur des toiles, & sans couvertures. Les étoiles y font un spectacle frappant; c'est une lumiere pure, ferme & éclatante, sans aucun étincellement; ce n'est qu'au milieu de l'hiver que la *scintillation*, quoique très-foible, s'y fait appercevoir : en conséquence M. Garcin ne doutoit pas que la *scintillation* des étoiles ne vînt des vapeurs qui s'élevent sans cesse dans l'athmosphere des pays moins secs. M. de la Condamine a remarqué de même, dans la partie du Pérou, qui est le long de la côte, où il ne pleut jamais, que la *scintillation* des étoiles y étoit bien moins sensible que dans nos climats; & M. le Gentil m'a assuré qu'à Pondichéri, pendant les mois de janvier & de février, il n'y a presque point de *scintillation*, parce qu'il n'y a point de vapeurs. (*M.* DE LA LANDE.) *V.* ÉTINCELLEMENT.

SCIO, (*Géog. anc. & mod.*) île de l'Archipel, assez près des côtes de l'Anatolie entre les îles de Samos & de Mételin, & entre les golfes de Smyrne & d'Ephese. Cette île, qui est la Chios ou Chio des anciens, est nommée par les Turcs *Saquez* ou *Sakes*, & en ajoutant le mot d'*adasi* ou d'*adas*, qui signifie une *île*, Saquez-adas ou Skes-adasi, c'est-à-dire l'*île du mastic*, à cause de la grande quantité de cette gomme-résine qu'on recueille dans cette seule île de l'Archipel. C'est dans ce sens que les Persans l'appellent *seghex* c'est-à-dire *mastic*. C'est une des plus belles & les plus agréables îles de l'Archipel. Elle étoit autrefois la plus renommée des Ioniennes, & elle est encore à présent fort célebre. Elle s'étend en longueur du septentrion au midi, & s'éleve beaucoup au-dessus de l'eau.

Les anciens habitans de cette île étoient tous grecs avant la naissance de J. C. & proprement Ioniens. Ils avouoient même que les Pélagiens qui étoient sortis de la Thessalie, étoient les premiers qui avoient conduits des colonies dans leur île, & s'y étoient établis. Ils furent les seuls de tous les Ioniens qui donnerent du secours aux habitans de Milet, dans la guerre que cette ville eut à soutenir contre Alyates roi de Lydie, environ six cens vingt-six ans avant l'ere chrétienne. Strabon nous apprend qu'ils s'étoient rendus puissans sur la mer, & qu'ils avoient par ce moyen acquis leur liberté. De-là vient que Pline nomme cette île la *libre Chios*.

Environ cinq cents ans avant la naissance de J. C ils envoyerent cent vaisseaux contre la flotte de Darius roi de Perse, au lieu que les habitans de Lesbos ne mirent que soixante & dix vaisseaux en mer, & les habitans de Samos soixante. Avant que le combat se donnât devant la ville de Milet, Histiæus, tyran de cette ville, & beau-pere d'Aristagoras, s'enfuit secrettement de Perse, où il étoit détenu prisonnier par Darius, & se rendit dans l'île de Chios. Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il fut pris & arrêté par les habitans, qui ayant conçu quelque soupçon qu'il étoit envoyé par Darius, pour entreprendre quelque chose contre leur liberté, le mirent dans les fers. ils le relâcherent au bout de quelque tems, & le conduisirent sur un vaisseau jusqu'à la ville de Milet, où les Miléfiens, qui avoient déja goûté les douceurs de la liberté, ne voulurent pas le recevoir; de sorte qu'il fut contraint de repasser à Chios.

Après qu'il eut fait quelque séjour, &

qu'il eut tenté inutilement de porter ses hôtes à lui fournir quelques vaisseaux, il s'embarqua pour l'île de Lesbos, où les habitans de Mytilene équiperent en sa faveur huit galeres à trois rangs, avec lesquelles il cingla du côté de Bysance. Il surprit sur la route les vaisseaux marchands des Ioniens, qui venoient de la mer Noire, & il s'en empara, à la réserve de ceux qui voulurent se ranger de son parti. Cependant ayant eu connoissance du succès qu'avoit eu le combat qui s'étoit donné devant la ville de Milet, il commit la conduite des affaires de l'Hellespont à Bisalte d'Abydene, fils d'Allophanes, & fit voile vers l'île de Chios, dont il ravagea toute la campagne, tuant tout ce qui se présentoit devant lui, parce que la garnison qui étoit dans la ville, ne vouloit pas le recevoir. Mais quand il eut ainsi saccagé la campagne, il ne lui fut pas difficile de soumettre le reste, qui étoit déjà assez abbatu du mauvais succès du combat naval.

Hérodote rapporte que les habitans de Chios avoient été comme avertis de ces malheurs par deux signes considérables, qui avoient précédé leur ruine, & en avoient été comme les avant-coureurs. L'un de ces signes étoit, que d'une troupe de cent jeunes hommes qu'ils avoient envoyés à Delphes, il n'en étoit revenu que deux : les autres étant tous morts de la peste dans le voyage. L'autre signe étoit, que dans la ville de Chios, le toît de la maison où les enfans apprennent à lire, tomba sur eux, & de cent vingt qu'ils étoient, il n'en réchapa qu'un seul. Cet accident arriva dans le même temps que les autres étoient péris dans leur voyage. Histiæus ne jouit pas long-temps de sa conquête; car en se retirant de l'île de Chios, il fut surpris par les Perses, qui se saisirent de lui, & le crucifierent sur le continent de l'Asie mineure.

L'île de Chios tomba ensuite sous la puissance du tyran Strattes, ce qui arriva environ quatre cens soixante & dix-neuf ans avant J. C. Sept ioniens, entre lesquels étoit Hérodote, fils de Basiléïdes, conspirerent contre lui; mais lorsque leur dessein étoit sur le point d'être mis à exécution, un des conjurés révéla le complot; les six autres, qui en furent avertis à tems, s'enfuirent à Lacédémone, & de-là dans l'île d'Ægine, où se trouvoit alors la flotte des Grecs, forte de cent dix voiles, sous la conduite de Léotychidas, roi des Lacédémoniens, & de Xantippe, capitaine des Athéniens. Ces six habitans de Chios solliciterent fortement les Grecs de faire voile vers les côtes de l'Ionie, pour mettre les Perses à la raison, mais ils ne purent l'obtenir; les Grecs craignoient la flotte des Perses, & ceux-ci redoutoient celle des Grecs. Cette mutuelle crainte, combattit favorablement pour les uns & pour les autres, & les porta à jurer un traité de paix.

Dans la suite, les habitans de Chios, à la sollicitation des Lacédémoniens, sécouerent à diverses reprises le joug des Athéniens, avec des succès divers, jusqu'à ce que Memnon le rhodien, amiral de la flotte de Darius, roi de Perse, s'empara par trahison, avec une flotte de trois cens vaisseaux, de l'île de Chios, environ trois cens trente-trois ans avant l'ere chrétienne, & soumit à son obéissance toutes les villes de Lesbos, à la réserve de Mytilene, devant laquelle il fut tué. Cependant Darius ayant été vaincu trois ans après par Alexandre le grand, les habitans de Chios & les autres insulaires leurs voisins, furent délivrés de la domination des Perses, & passerent sous celle d'Alexandre, ou plutôt ils demeurerent en leur pleine & entiere liberté.

Quatre-vingt-six ans avant la venue du Messie, Mithridate, roi du Pont, ayant été battu par les Romains dans un combat naval, fut tellement irrité contre les habitans de Chios, de ce qu'un de leurs vaisseux étoit allé imprudemment choquer son vaisseau amiral dans le fort du combat, & avoit manqué de le couler à fond, qu'il fit vendre au plus offrant les biens des citoyens de Chios, qui s'étoient retirés vers le dictateur Sylla, & bannit ensuite ceux de ces insulaires qu'il crut les plus portés pour les Romains.

Enfin Zénobius, général de ce prince, vint avec une armée prendre terre à Chios feignant de vouloir continuer sa

route

route du côté de la Grece, mais en effet, pour s'emparer de cette île, ce qu'il exécuta à la faveur de la nuit. Dès qu'il en fut maître, il contraignit les habitans de lui porter toutes leurs armes, & de lui donner en ôtage les enfans des principaux, qu'il fit conduire à la ville d'Erythrée, dans le royaume du Pont. Il reçut ensuite des lettres de Mithridate, qui demandoit aux habitans de Chios la somme de deux mille talens; ce qui les réduisit à une telle extrémité, qu'ils furent contraints, pour y satisfaire, de vendre les ornemens de leurs temples, & les joyaux de leurs femmes. Ils n'en furent pas quittes pour cela; Zénobius prétextant qu'il manquoit quelque chose à la somme, embarqua les hommes à part dans des vaisseaux, & les femmes avec les enfans dans d'autres, & les fit conduire vers le roi Mithridate, divisant leurs terres & leur pays entre les habitans du Pont.

Mais les habitans de la ville d'Héraclée, qui avoient toujours entretenu une étroite amitié avec ceux de Chios, ayant appris cette nouvelle, mirent à la voile, & attaquerent au passage & à la vue du port d'Héraclée, les vaisseaux qui menoient ces insulaires prisonniers, & les ayant trouvés mal pourvus de troupes pour les défendre, ils les amenerent sans résistance dans leur ville. Le dictateur Sylla ayant fait la paix avec Mithridate environ quatre-vingt ans avant la naissance de J. C. remit en liberté les habitans de Chios, & divers autres peuples, en reconnoissance du secours qu'ils avoient donné aux Romains.

Ces insulaires devenus alliés du peuple romain, demeurerent en paix sous sa protection, & sous celle des empereurs grecs, jusqu'au temps de l'empereur Manuel Comnene, qui, ayant maltraité les Européens qui alloient en pélerinage à la Terre-sainte, perdit l'île de Chios, que lui enleverent les Vénitiens. Elle revint au bout de quelque temps sous la domination des empereurs de Constantinople, qui, quelques années après, l'engagerent à un seigneur européen fort riche, & qui n'étoit point grec. Michel Paléologue, empereur de Grece, fit depuis présent de cette île aux Génois, en reconnoissance du secours qu'ils lui avoient donné en plusieurs occasions. Il ne les en mit pourtant pas en possession, parce qu'un seigneur, nommé *Martin*, qui la possédoit comme héritier de ceux à qui les prédécesseurs de Michel Paléologue l'avoient engagée, y demeuroit alors.

Andronic Paléologue le jeune ne laissa pas néanmoins d'en chasser ce seigneur Martin, & se mit lui-même en possession de l'île, ou plutôt les Génois s'en emparerent, du consentement de ce prince, avec une flotte considérable, & moyennant une grosse somme qu'ils lui avoient donnée. D'autres disent qu'Andronic Paléologue la donna aux Génois en récompense du secours qu'il en avoit reçu contre les Vénitiens en 1216. Quoi qu'il en soit, elle passa sous la puissance des Génois à titre de seigneurie. Son gouvernement tomba aux Maunèses, premiers nobles de la maison Justiniani, qui acheterent cette île de la république de Genes. Cette maison en jouit l'espace de deux cents ans; mais le sultan Selim s'empara de *Scio*, en 1566, & les Vénitiens firent de vains efforts en 1694 pour en déposséder le grand seigneur.

Cette île a produit anciennement des hommes illustres, dans le nombre desquels sont Théopompe l'historien, & Théocrite le sophiste, qui ont écrit l'un & l'autre sur la politique. Elle fut aussi dans le dernier siecle la partie d'Allazi, en latin *Allatius* (Léon) homme d'une grande érudition. Il vint en Italie dès son enfance, & mourut à Rome en 1669, à 83 ans. Il est connu par plusieurs ouvrages, sur les temples, les livres ecclésiastiques des Grecs, & par celui qu'il a fait pour prouver qu'Homere étoit son ancien compatriote.

L'île de *Scio* peut avoir cent vingt milles de tour, & c'est à-peu-près la circonférence que lui donne Strabon. La ville de *Scio* est vers le milieu de l'île à l'est sur le bord de la mer. Cette ville est grande, riante, mieux bâtie que les autres du Levant, mais mal percée, & pavée de cailloux comme les villes de Provence. Le port de *Scio* n'est présentement qu'un

méchant mole, ouvrage des Génois, formé par une jettée à fleur d'eau.

A l'égard de la campagne, le pays ne manque que de grain, mais c'eſt manquer de la principale denrée; & c'eſt pourquoi les princes chrétiens ne pourroient conſerver long-temps cette île, s'ils étoient en guerre avec les Turcs. Les denrées de cette île ſont la ſoie, la laine, les figues, le maſtic, & du vin très-eſtimé comme autrefois. *Voyez* VIN *de Chios.*

Le cadi gouverne tout le pays en temps de paix : pendant la guerre on y envoie un bacha pour commander les troupes. Le cadi de *Scio* eſt du premier rang, & c'eſt le mufti de Conſtantinople qui le nomme. La Porte envoie encore dans l'île un janiſſaire aga, commandant environ cent cinquante janiſſaires en temps de paix, & le double pendant la guerre. On compte dans *Scio* ſix mille turcs, cinquante mille grecs, & ſeulement trois mille latins. Le ſéjour de *Scio* eſt fort agréable; on y fait bonne chere, & toutes ſortes de gibier y abondent. Les femmes y ont plus de politeſſe & de propreté que dans les autres villes du Levant. L'évêque grec eſt fort riche; les monaſteres grecs jouiſſent auſſi dans cette île de gros revenus; mais les prêtres latins, au nombre d'une vingtaine, ſont fort pauvres. Les religieuſes ne ſont point cloîtrées dans cette île, non plus que dans le reſte du Levant. *Long.* 43. 44. *latit.* 38. 39. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SCIOESSA, (*Géog. anc.* lieu du Péloponnèſe, dans l'Achaïe propre. Pline *liv. IV. ch. v.* dit que ce lieu étoit fort connu à cauſe de ſes neuf montagnes. (*D. J.*)

SCIOLI, *ou* SICLI, (*Géogr. mod.*) petite ville de Sicile, dans le val de Noto, ſur le torrent de *Sicli*, au voiſinage de Modica, à 10 milles oueſt de la ville de Noto. *Longitude* 32. 41. *latitude* 37. 3. (*D. J.*)

SCIOMANTIE, (*Divination.*) eſpece de divination, qu'on appelloit autrefois *pſycomantie.* C'étoit l'art d'évoquer les ombres ou les manes des morts, pour apprendre les choſes futures. Ce mot eſt formé de σκὶα, *ombre*, & métaphoriquement l'*ombre*, les *manes*, & μαντέια, *divination.* (*D. J.*)

SCION, ſ. m. (*jardinage.*) menu brin de bois que pouſſent les arbres. On dit auſſi les *ſcions* d'une vigne, de ſes petites ramifications : & les *ſcions* de la verge, de ſes traces marquées à la peau de celui qu'on en a frappé.

SCIONE, *ou* SCION, (*Géogr. anc.*) ville de Thrace, ſelon Thucydide, *liv. IV. & V.* Hérodote, *liv. VII.* Pomponius Méla, *liv. II. ch. ij.* & Etienne le géographe, qui la placent près du promontoire *Canaſtricum.* Arrien & Pline mettent une ville inſulaire de ce même nom, ſur la mer Egée; & Strabon en connoît une en Macédoine, dans la Cherſonnèſe de Pallene; Etienne le géographe dit que *Scione* fut bâtie par des grecs qui revenoient du ſiege de Troye, ce qui eſt confirmé par Pomponius Méla. On voyoit à Athènes, dit Pauſanias, *liv. I. ch. XV.* dans le Poëcile, des boucliers attachés à la muraille, avec une inſcription qui portoit que c'étoient les boucliers des Scionéens, & de quelques troupes auxilaires qu'ils avoient avec eux. (*D. J.*)

SCIOPHAR *ou* SCHOPHAR, (*Muſiq. inſtr. des Héb.*) D. Calmet veut que *ſchaufar* ſoit le nom général de tous les inſtrumens à vent & à bocal, qu'on diviſoit enſuite en *keren* ou cors, & *chatzotzeroth* ou trompettes. Bartoloccius prétend que le *ſciophar* & le *keren* étoient des inſtrumens parfaitement ſemblables; mais que le *ſciophar* ne ſervoit que pour le culte, & le *keren* pour les choſes profanes. *Voyez* KEREN. (*Muſique inſtr. des Hébreux.* (*F. D. C.*)

SCIOPTIQUE, adj. ſe dit d'une ſphere ou d'un globe de bois, dans lequel il y a un trou circulaire où eſt placée une lentille. Cet inſtrument eſt tel qu'il peut être tourné & placé dans tous les ſens, comme l'œil d'un animal : on s'en ſert dans les expériences de la chambre obſcure. *Voyez* CHAMBRE OBSCURE, & ŒIL ARTIFICIEL. Ce mot eſt formé des deux mots grecs σκια, *ombre*, & ὄπτομαι, *je vois.* Chambers. (*O*)

SCIOTE, ou *petite ſcie*, ſ. f. (*Mar-*

queterie.) morceau de feuillet de scie à scier le marbre, sur le dos duquel est un morceau de bois qui a nom *rainure*, pour servir de manche : ou un ourlet de la même matiere que la lame. On s'en sert pour scier de petits traits.

SCIOTERIQUE, adj. (*Gnom.*) *Telescope scioterique*, est un cadran horisontal, garni d'un télescope pour observer le temps vrai, tant pendant le jour que pendant la nuit, & pour régler les horloges à pendules, les montres, *&c.* Cet instrument a été inventé par M. Molineux; il a publié un livre portant ce même titre, qui contient une description exacte de cet instrument, & la maniere de s'en servir. (*O*)

SCIOULE LA, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France, dans le Bourbonnois, elle vient d'Auvergne, arrose le pays de Combrailles, l'élection de Gannat, & se jette dans l'Alliers, vers les Echerolles. (*D. J.*)

SCIPIO, s. m. (*Hist. anc.*) nom que donnoient les Romains à un bâton ou sceptre d'ivoire, que portoient les consuls pour marque de leur dignité. Dans le temps de la république, il paroît que ce bâton n'étoit qu'une verge unie & sans ornemens; sous les empereurs, & principalement sous ceux de Constantinople, le *scipio* étoit surmonté d'une aigle, & terminé par un buste qui représentoit l'empereur régnant.

SCIRADIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire dont parle Plutarque, dans sa *vie de* Solon; il paroît le placer sur la côte de l'Attique, dans le golfe de Saronique, près de la ville de Mégare. (*D. J.*)

SCIRES, s. m. (*Mythol.*) Σκίροι, nom que l'on donne à Arsalus, Dryus, & Trosobius, trois princes qui régnoient sur le mont Taurus, & dont les habitans firent trois dieux, selon Eusebe. On les appelle σκίροι, parce que leurs statues étoient de marbre, ou selon d'autres de plâtre, dit en grec σκιρος. (*D. J.*)

SCIRES, (*Antiq. grecque.*) C'étoit une solemnité d'Athènes, où l'on portoit religieusement par la ville sous des dais ou pavillons, σκιρα, les statues des dieux, principalement de Minerve, du Soleil, & de Neptune. On prétend que cette fête avoit quelque rapport à celle des tabernacles chez les juifs. Quoi qu'il en soit, comme elle se célébroit au mois de Mai, on donna à ce mois le nom de *Scirophorion.* (*D. J.*)

SCIRIDITE, (*Géogr. anc.*) *Sciritis*, contrée du Péloponnèse, dans la Laconie. Hérodote, Xénophon, Thucydide, Etienne le géographe, parlent de cette contrée, & nomment ses habitans *Sciritæ.* (*D. J.*)

SCIRO, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, une des Cyclades, au nord-est de celle de Négrepont; son ancien nom étoit *Scyros*, ou *Syros. V.* SCYROS. *Géogr. anc. & mod.* (*D. J.*)

SCIRON, s. m. (*Littérat.*) le *sciron* étoit un vent particulier de l'Attique, soufflant du côté des rochers scironiens; il est entre le Maestral & la Tramontane. (*D. J.*)

SCIRONIDES PETRÆ, ou *Scironia-Saxa*, (*Géogr. anc.*) rochers de Grece, au territoire de Mégare, entre la ville de ce nom & l'Isthme de Corinthe, près du chemin appellé *sciron.* Pomponius Mela, *liv. II. ch. iij.* & Pausanias, *liv. I.* disent que ces rochers étoient odieux, & qu'on les regardoit comme souillés, parce que l'infame Sciron, qui autrefois habitoit dans cet endroit, y exerçoit sa cruauté envers les passans, & les précipitoit dans la mer. *Voyez* ROCHER de *Sciron.* (*D. J.*)

SCIRONIS VIA, (*Géogr. anc.*) chemin de la Grece, qui prenoit depuis l'isthme de Corinthe, jusqu'à Mégare, & qui conduisoit dans l'Attique. Hadrien le fit élargir de son temps.

A l'endroit où ce chemin forme une espece de gorge, dit Pausanias, il est bordé de grosses roches, dont l'une nommée *moluris*, est sur-tout fameuse, parce qu'on prétend que ce fut sur cette roche qu'Ino monta pour se précipiter dans la mer, avec Mélicerte, le plus jeune de ses fils. Cette roche de *moluris*, étoit consacrée à Léucothoé & à Palémon; les ro-

ches des environs n'étoient pas moins odieuses : on les nommoit *scironides petræ.*

Pausanias ajoute : au sommet de cette montagne qui commande le chemin, il y a un temple de Jupiter surnommé *Aphesius.* Au même endroit on voyoit une statue de Vénus, une d'Apollon, & une de Pan; plus loin on trouvoit le tombeau d'Euristhée; car on prétendoit que cet implacable ennemi d'Hercule, vaincu enfin par les enfans de ce héros, & obligé de sortir de l'Attique, avoit été tué par Iolas, dans le lieu même où est sa sépulture; en descendant de la montagne, on voyoit le temple d'Apollon, surnommé *Latoüs.* (*D. J.*)

SCIROS, (*Géogr. anc.*) *Scirus* ou *Sciron*, bourg de l'Attique, entre Athenes & Eleusis, selon Pausanias, *liv. I. c. xxxvj.* qui donne l'origine du nom de ce bourg; pendant que les Eléusiniens, dit-il, avoient la guerre avec Erechtée, il leur vint de Dodone un prophete qui avoit nom *Sciros* : ce fut lui qui consacra ce vieux temple de Minerve Scirade, qu'on voit à Phalère; ensuite ayant été tué dans le combat, il fut inhumé sur le bord d'un ruisseau, & depuis ce temps-là le ruisseau & le bourg ont porté le nom du héros. On ne sait de quelle tribu étoit le bourg de *Sciros*, mais il s'y faisoit une fête en l'honneur de Minerve, le 12 du mois Scirophorion. (*D. J.*)

SCIRPHÆ, (*Géogr. anc.*) ville de la Phocide, selon Etienne le géographe, elle est aussi connue par une médaille de l'empereur Claude, où on lit ce mot, σκιρφαίων. (*D. J.*)

SCIRPUS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante, dont les fleurs n'ont point de pétales; elles sont composées de plusieurs étamines, & réunies en une sorte de tête écailleuse, le pistil sort des aîles des écailles, & il devient dans la suite une semence triangulaire; les semences sont aussi réunies en une sorte de tête : ajoutez aux caracteres de ce genre, que les tiges ne sont pas triangulaires. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

C'est en françois le *jonc de marais*, & Tournefort la met sous le genre des joncs. Il compte deux ou trois especes de jonc de marais; la principale que nous allons décrire, est celle qu'il appelle *scirpus palustris, altissimus, instit. rei herbar.* 528. le grand jonc de marais, auquel Pline compare la portion supérieure de la tige du *papyrus.*

Cette espece de jonc a en effet beaucoup de rapport avec le *papyrus*, & elle la représente assez bien avec ses tiges droites, nues, lisses, sans aucuns nœuds & dont le sommet est aussi garni d'un panache par le corps qui en compose l'intérieur, & qui est d'une substance blanche, fibreuse, moëlleuse & spongieuse, couverte d'une écorce mince & de couleur verte. Cette plante d'ailleurs est pareillement aquatique, & plus volontiers dans les lacs, les étangs, les lieux marécageux, & sur les bords des rivieres : elle imite encore le *papyrus* par la longueur de ses tiges, qui dans les plus hautes, est de six à sept piés, & par l'épaisseur qui vers le bas, à l'endroit où elles sont plus grosses, est d'environ un pouce, & quelquefois plus.

Mais, pour que les tiges parviennent en cet état d'embonpoint, il faut que la plante naisse au milieu des eaux, & qu'elle en soit continuellement baignée, sans cependant en être trop surchargée; car alors, bien loin de produire des tiges, elle ne pousse que des feuilles très-longues & fort étroites : changement bien singulier dont ne s'étoit pas apperçu Tournefort; puisque dans l'ouvrage déjà cité il indique cette variété comme une plante particuliere, sous le genre des algues & à laquelle il donne le nom d'*alga fluviatilis, graminea, longissimo folio.*

Si au contraire le *scirpus* vient hors de l'eau dans des terreins simplement humides, ses tiges ne sont jamais aussi élevées ni aussi grosses; & les feuilles, qui par leur pédicule en forme de gaîne, couvrent la base de ces mêmes tiges, sont très-courtes & fort peu apparentes. On peut les comparer à un petit bec qui termineroit d'un seul côté le bout supérieur d'un tuyau membraneux. Quant à la figure des tiges, elles sont rondes comme un bâton; mais

elles diminuent de grosseur d'une maniere insensible, & vont aboutir en pointe à l'extrémité supérieure. Le panache qu'elles portent, n'est pas considérable : il est composé de quelques pédicules courts, épars, simples ou rameux, auxquels sont attachés de petits épis écailleux, ou paquets de fleurs arrondis en forme d'œuf, & de couleur brune-foncée ou roussâtre : ces pédicules ne sont point à leur naissance entourés de feuilles, telles qu'on en trouve à la base du panache du *papyrus*.

La partie inférieure des tiges du *scirpus* est blanche, tendre, succulente, douce au goût, & d'une saveur approchante de celle de la châtaigne : les enfans la mangent avec plaisir. Les racines de cette plante, cachées sous l'eau plus ou moins profondément, rampent & s'étendent fort au loin sur le fond des lacs & des rivieres, d'où elles poussent un grand nombre de tiges ; de façon que par rapport à leur prodigieuse multitude, on peut très-bien en comparer le coup-d'œil à une forêt de mâts ou de plantes sans branches & sans feuilles, comparaison dont Cassiodore s'est servi pour exprimer celui qu'offrent les tiges du papyrus.

Après tous ces détails, nous allons examiner quels étoient les usages du *scirpus*, sur-tout en Italie & chez les Romains. Pline nous apprend qu'on en fabriquoit des bonnets ou des especes de chapeaux, des nattes, des couvertures pour les maisons, des voiles pour les vaisseaux ; & qu'après avoir détaché & enlevé l'écorce de la tige de cette plante, on employoit la partie intérieure, moëlleuse & spongieuse, comme une meche propre pour les flambeaux qu'on portoit dans les funérailles. Voici les paroles de Pline : *Nec in fruticum, nec in veprium, cauliumve, neque in herbarum aut alio ullo quàm suo genere numerentur jure : scirpi fragiles palustresque ad tegulum* (*tegillon* espece de bonnet selon un des meilleurs manuscrits) tegetesque, *è quo detracto cortice candelæ luminibus, & funeribus serviunt : firmior quibusdam in locis eorum rigor ; namque iis velificant non in pado tantùm nautici, verùm & in mari piscator africus, præpostero more vela intra malos suspendens & mapalia sua Mauri tegunt.*

L'interprete de Théocrite a fait observer qu'on tenoit de semblables flambeaux allumés autour du cadavre, tant qu'il restoit exposé ; & Antipater nous apprend que la meche de *scirpus* & de *papyrus* étoit enduite de cire : *Facem ceream tunicam habentem, saturni ardentem lychnum junco & tenui constrictum papyro.*

Daléchamp, dans son *histoire des Plantes*, indique deux especes de *scirpus* dont on tiroit une moëlle d'une substance spongieuse, assez compacte, très-fléxible, un peu seche, & de couleur blanche, laquelle étoit employée à des meches pour les lampes. Nous avons vu à Paris, depuis quelques années, reparoître cette sorte de meche que l'on présentoit aux passans, & que l'on annonçoit pour des *meches éternelles*. Lorsqu'on veut tirer la moëlle des tiges du *scirpus*, on se sert de deux épingles que l'on passe à-travers le bout inférieur d'une tige, de maniere qu'elles se croisent ; on les tient ensuite assujetties dans cette position, & après on prend le petit bout qui se trouve au-dessus des épingles ; on le tire, en agissant comme si l'on vouloit partager la tige en quatre parties égales ; mais à mesure qu'elle se partage, l'écorce abandonne la moëlle, qui à la fin de l'opération reste entiere, pendant que l'écorce est séparée en quatre lanieres.

A la suite du même passage de Pline, conformément à l'édition qu'en a publiée Daléchamp, on lit : *Proximèque æstimanti hoc videantur esse quo inferiore Nili parte* papyri *sunt usu.* Ce que le traducteur de l'histoire des plantes, du même auteur, explique ainsi : De sorte que » considérant de-près la nature de ce » jonc, il semble qu'on puisse s'en servir » comme l'on fait du *papyrus* dans la » basse Egypte ». Mais cette leçon varie ; car un ancien manuscrit la donne ainsi : *Proxime æstimanti hoc videatur esse quod interior mundâ parte pari sunt* papyri *usui* ; & dans un autre plus ancien & plus estimé que possédoit le célebre de Thou, & qui maintenant est conservé à la bibliotheque du Roi, elle est autrement écrite ;

Proximeque æstimanti hoc videatur esse quod in interiore parte mundum papyrum *usui det.*

Il s'explique après, en disant, que si l'on examine avec attention les usages du *scirpus*, on trouvera de plus que sa substance intérieure peut servir à faire un beau papier. Ce qui en quelque maniere pourroit être vrai; car ayant séparé la tige du *scirpus* en différentes lames par le moyen d'une aiguille, on a des lames fort blanches, & même plus fines que celles qu'on séparoit anciennement de la tige du *papyrus* d'Egypte; & étant desséchées, elles sont également fléxibles. En écrivant sur l'une de leurs faces, on ne s'est pas apperçu que l'encre passât à-travers, ni qu'elle s'étendît, ou fît des bavures. Aussi Hermolaüs remarque fort-à-propos, que plusieurs auteurs ont confondu le *scirpus* avec la plante que les Grecs ont appellée *biblos* ou *papyrus*, confusion de nom qui paroît avoir été chez les Romains & chez les Grecs. On a tout lieu de le conjecturer par ce vers de Martial, *ad titulum farctus* papyro *dùm tibi thorus crescit;* & par un passage de Strabon, ou en parlant de certains lacs de la Toscane, il dit: Τὺφη τε καί παπυρος, ἀνθὴλη τεπολλή κατακομιζεται ποταμοῖς εἰς τὴν Ρωμην, ους, ενδιδὸασιν αἱ λίμναι μέχρι του Τιβερεως. *Et typhe &* papyrus *& anthela multa, affertur Romam per flumina quæ demittunt lacus usque Tiberim.*

On voit par ce passage, que dans les lacs de la Toscane il croissoit une plante, à laquelle on donnoit le nom de *papyrus*, & dont on faisoit à Rome des consommations bien considérables, puisqu'on l'apportoit en grande quantité, *copiosè.* Mais on pourra demander à quoi les Romains employoient cette plante & les deux autres conjointement citées; savoir le *typa*, ou masse d'eau, & l'*anthela*, que l'on pense n'être autre chose que le panache des fleurs d'une espece de roseau aquatique, auquel les Grecs ont donné le nom de ἀνθὴλη, par rapport à ses fleurs qui sont chargées ou environnées d'un duvet fin & soyeux.

Quoiqu'il ne soit pas aisé de répondre à cette question, les anciens ne s'étant pas assez expliqué sur ce sujet, on peut cependant y satisfaire en quelque sorte, mais sur-tout par rapport à cette espece de *papyrus*, si l'on fait réfléxion sur de certaines pratiques que les Romains observoient dans leurs funérailles. Nous apprenons par le vers de Martial, que les lits des morts qu'on portoit sur le bucher, étoient remplis de *papyrus*, *farctus* papyro *dùm tibi thorus crescit.* Voilà sans doute le *papyrus* dont parle Strabon, & un des usages qu'on en faisoit à Rome; mais il ne faut pas croire, comme Guilandin semble l'avancer, que ces lits fussent composés des racines du *papyrus* apportées d'Egypte: cette matiere étoit trop utile, trop nécessaire, & si l'on peut dire, trop précieuse dans le pays, à cause de la rareté des autres bois, pour qu'il eût été possible d'en transporter ailleurs une certaine quantité. C'est donc un *papyrus* commun & assez abondant dont on a pu faire usage à Rome; tel est celui dont parle Strabon, qui venoit des lacs de la Toscane, & par les rivieres qui se dégorgent dans le Tibre.

On se persuadera peut-être que ce *papyrus* doit être l'espece qui se trouve communément dans les marais de Sicile, de la Calabre & de la Pouille: cette opinion paroît d'abord fort vraisemblable, & elle a eu ses partisans: néanmoins nous ne croyons pas qu'on puisse l'adopter; car il faudroit, pour en prouver la vérité, que l'on eût découvert la plante de Sicile dans les lacs de la Toscane, & nous ne voyons pas qu'aucun botaniste l'ait observée autre part qu'en Sicile, dans la Calabre, & dans la Pouille; ce qui semble nous assurer que le *papyrus* de Strabon est une plante toute différente. *Voyez* PAPYRUS.

Le savant Micheli, qui vivoit à Florence, étoit le botaniste le plus à portée de faire cette recherche; cependant il avoue qu'il n'avoit pas encore pu visiter les lacs dont parle Strabon. Il faut espérer que les botanistes qui vivent actuellement en Italie, s'empresseront d'éclaircir un point d'histoire aussi curieux, qu'il est

intéressant. *Mémoire des Inscriptions*, *tome XXVI.* (*D. J.*)

SCIRROPHORION, s. m. (*Calend. d'Athènes.*) mois attique; on le nommoit ainsi, parce que pendant ce mois on célébroit chez les Athéniens les fêtes de Minerve appellées *Scirrophoria*, à cause que dans la procession en l'honneur de la déesse, on portoit un dais, car σκιρρὸν signifie un *dais*, un *poële*; & le droit de le porter appartenoit aux théobutades, famille sacerdotale. Le mois *Scirrophorion* étoit le douzieme & le dernier de l'année des Athéniens; il avoit vingt-neuf jours, & répondoit au commencement de notre mois de Juin. *Voyez* MOIS ATHÉNIENS. (*D. J.*)

SCIRTIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route d'Aulona à Constantinople, en passant par la Macédoine. Elle se trouvoit entre *Lychnidum*, & *Castra*, à vingt-sept milles du premier de ces lieux, & à 15 milles du second. On ignore si elle tiroit son nom des peuples *Scirtari* de Pline, ou des *Scirtones* de Ptolomée. (*D. J.*)

SCIRTONIUM, (*Géog. anc.*) ville qu'Etienne le géographe met dans l'Arcadie. Pausanias, *l. VII. c. xxvij.* qui écrit *Scyrtonium*, en fait une place des Egyptiens, & dit qu'elle fut une des villes qui envoyerent la meilleure partie de leurs citoyens pour peupler Mégalopolis. (*D. J.*)

SCISSILE, adj. (*Gram.*) qui se peut couper, fendre, diviser, comme le bois, la pierre. L'ardoise est *scissile*, quoique ce soit une espece de pierre.

SCISSION, s. f. (*Gramm.*) c'est la même chose que *division*, *séparation*. Il se dit au simple & au figuré; la *scission* d'un corps; la *scission* d'une église d'avec une autre. Les Protestans on fait *scission* d'avec les Catholiques.

SCISSURE, s. f. (*Ostéologie.*) Les Anatomistes nomment *scissure* une espece de cavité dans l'os. Elle ne differe de la *sinuosité* qu'en ce qu'elle a moins de largeur, que sa surface n'est couverte que du périoste, & qu'elle ne loge que des vaisseaux; telle est celle des côtes: au lieu que la sinuosité a sa surface couverte d'un cartilage, & ne loge pour l'ordinaire que des tendons. (*D. J.*)

SCITIE, SATIE *ou* SETIE, s. f. (*Marine.*) sorte de barque d'Italie, ou de petit vaisseau à un pont qui a des voiles latines. Les Grecs & les Turcs donnent aussi ce nom à leurs barques.

SCIURE, s. f. (*Gramm. Econom. rustique.*) de ceux qui scient. On dit la *sciure* des blés, la *sciure* des planches. *Sciure* se prend plus ordinairement pour la poudre d'un corps qui tombe sous l'action de la scie. On dit de la *sciure* de bois.

SCLARÉE, s. f. (*Botan.*) Tournefort établit 25 sortes de *sclarée*, dont la plus commune est nommée *gallitrichum sylvestre*, *seu* sclarea *pratensis*, *flore cæruleo*, *I. R. H.* 179. On l'appelle en françois *orvale*, *voyez* ORVALE. (*D. J.*)

SCLAVE, *voyez* MENDOLE.

SCLÉROME DE L'UTERUS, (*Médec.*) tumeur renitente & skirrheuse qui se forme dans quelque endroit de l'*uterus*, mais principalement dans le col de ce viscere. Elle ne differe d'une tumeur inflammatoire qu'en ce qu'elle est moins douloureuse & en même temps incurable. (*D. J.*)

SCLEROPHTHALMIE, s. f. *terme de Chirurgie*, espece d'ophthalmie dans laquelle les bords des paupieres & les yeux deviennent secs, durs, rouges, & douloureux. Les paupieres dures & seches ne s'ouvrent qu'avec peine après le sommeil, à cause de leur dureté & de la sécheresse de la chassie qui les colle. *Voyez* OPHTHALMIE.

SCLÉROSARCOME, s. m. (*Lexic. médic.*) σκληροσάρκομα, de σκλήρος, *dur*, & σαρκόμα, *sarcome*; c'est une tumeur dure & charnue qui affecte les gencives, & qui ressemble quelquefois à une crête de coq. Cette tumeur est souvent produite par une humeur scorbutique dont le sang est attaqué. (*D. J.*)

SCLEROTIQUE, s. f. (*Anatom.*) La portion opaque de la cornée se nomme

sclérotique, mot tiré du grec, qui signifie *dur*; en effet cette tunique est compacte comme du parchemin, dure, épaisse, blanche, un peu vasculeuse, & composée de plusieurs pellicules appliquées les unes sur les autres; elle reçoit des arteres & des nerfs, représentés par Eustachius, Ruysch. & autres; elle sert principalement à affermir la figure de l'œil, à appuyer les vaisseaux, & à soutenir les muscles & les tendons. C'est aussi dans cette forte tunique que consiste presque tout le ressort des parties du globe de l'œil. Sa portion antérieure renferme plusieurs pieces courtes & plates, & qui par leur arrangement en font le contour. Toutes ces pieces appliquées les unes aux autres en maniere de tuiles, se tiennent ensemble par de petites membranes assez lâches, ensorte que les diametres de l'œil doivent s'alonger dans le temps que son axe se raccourcit, contre ce que pensoit M. Perrault.

Un anatomiste moderne a voulu regarder la *sclérotique* & la cornée comme deux membranes distinctes, & seulement unies ensemble par un tissu fibreux très-fin & très-serré; mais ce systême n'est pas appuyé sur des raisons assez fortes pour détruire l'opinion reçue.

Quoique la *sclérotique* dans l'homme soit compacte & ferme, elle a encore plus de fermeté dans un grand nombre de bêtes, & dans quelques-unes elle est antérieurement cartilagineuse ou osseuse. Dans les oiseaux, par exemple, la *sclérotique* est formée par l'assemblage de plusieurs lames osseuses, longues, étroites, disposées selon la direction de l'axe du globe, & artistement ajustées les unes à côté des autres. Elle est cartilagineuse dans la plupart des gros poissons, & dans la baleine elle est prodigieusement épaisse à sa partie postérieure. (*D. J.*)

SCLÉROTIQUE, (*Médecine*) médicament propre à affermir & consolider la chair des parties auxquelles on l'applique; tels sont le pourprier, la morelle, la joubarbe, le psyllium, *&c.*

SCO ou SANSJO, NARU-FATSI-KAMI, ou KAWA-FASI-KAMI, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est le poivrier du Japon. Ce célebre arbrisseau s'éleve d'environ deux toises; son écorce est grasse, de couleur tannée, garnie de tubercules & de quelques pointes d'un demi pouce de long; son bois est léger, foible & moëlleux; ses feuilles, dont le pédicule est très-court, sont en forme d'aîles l'une vis-à-vis de l'autre, longues de quatre à cinq travers de doigt, semblables en partie à celles de frêne; ovales, d'un verd très-agréable, avec un bord un peu crénelé, & une côte tendre qui les traverse dans leur longueur d'un bout à l'autre. Ses fleurs qui naissent aux aisseles des feuilles, & au bout des petits rameaux, ont sept à huit pétales, & autant d'étamines, dont le sommet est rond & jaune. Ses fleurs sont d'une figure à-peu-près ronde, & de la grosseur d'un grain de coriandre; après la chûte de la fleur il paroît une ou deux capsules seminales de la grosseur d'un grain de poivre, membraneuses, couvertes d'un grand nombre de petits tubercules roussâtres dans leur maturité, dures, & qui s'ouvrent pour laisser sortir une seule semence ovale, un peu dure, de la grosseur d'un grain de cardamome, couverte d'une peau noire & brillante, sans saveur, mais seulement un peu chaude. Cet arbrisseau a dans toutes ses parties, mais principalement dans son écorce, ses feuilles & son fruit, un goût de poivre ou de pyrethre brûlant & aromatique. Son écorce séchée, & sur-tout les capsules séminales, s'emploient dans les alimens au lieu de poivre & de gingembre. Les médecins pilent les feuilles, dont ils font, avec de la farine de riz, un cataplasme résolutif pour les parties attaquées de fluxions douloureuses. Il y a un *sjo* ou *sansjo* sauvage qui a une partie des mêmes vertus. *Voyez* Kempfer, *hist. du Japon.*

SCO-ASSOU, f. m. (*Hist. nat.*) espece de cerf du Bresil, que quelques voyageurs ont nommé l'*âne-vache*. Il est moins grand que nos cerfs d'Europe, son bois est plus court, son poil est aussi long que celui d'une chevre.

SCODING (LE), (*Géogr. du moyen âge.*) *Pagus Scodingonum*; ce mot, selon M. Bullet, signifie en Celtique, *habitans des forêts*, & en Allemand, selon M.

M. Drotz, *libre*; ou si on le tire du latin, *scutarii*, il signifie *bons soldats*, distingués des autres par leurs armes & leur bravoure. M. Chevalier, qui nous a donné une bonne histoire de Poligni, prétend que *Sco-Din* veut dire simplement *la contrée de l'Ain*. Elle s'étendoit vers le nord, sur une partie des bailliages de Salins, Arbois, Poligni, Lons-le-Saulnier & Orgelet.

Le bourg d'Arintos entre Gigni, Moirans & Orgelet, fut le lieu principal du canton des *Scodingues*.

Frédegaire dit que Protade, maire du palais, au VII^e^ siecle, avoit été patrice de la Bourgogne Transjurane, & de la contrée de *Scoding*.

Audon, à qui les reliques de saint Maur furent confiées durant les ravages des Normands, étoit comte de *Scoding*.

Ramnelene, frere de saint Donat, archevêque de Besançon, qui fonda plusieurs monasteres, étoit patrice de la haute-Bourgogne, & de la contrée de *Scoding*, régie alors par le même gouverneur. Ce pays fut détaché du comté de Bourgogne, pour former avec le comté de Mâcon le partage d'Othon, fils de Guy de Bourgogne, en 1030; mais ce Guy s'étant fait moine à Clugni, le comte Guillaume, son cousin, dit *le Grand*, réunit cette partie de la province, & le Mâconois, sous sa domination en 1078.

L'empereur Lothaire rendit, à saint Nazaire, d'Autun, à la priere de l'évêque Jonas, la terre de Voltuans ou Volneus, *in pago Scudingis*, dont le comte Albert avoit disposé en faveur de Rolfride, son vassal, en 853; c'est Wlvoy ou Vrivaux, dans la grande judicature de Saint-Claude. Munier, dans ses antiquités d'Autun, trompé par la ressemblance du mot, dit que c'est Volenai dans le Beaunois.

Savigni, au comté de *Scoding*, fut donné en 930 par le comte Albert, à Saint-Vincent de Mâcon, en échange de Saint-Amour.

Par une chartre de Rodolphe, roi de la Bourgogne Transjurane en faveur de l'abbaye de Gigni. On voit que Baume, *Cella Balmæ, ubi fluvius Salliæ surgit*, que Chavanne, *Cavannum*, Clemencey, *Clemenciacum*, étoient *in comitatu Scutingis*, en 904.

Château-Châlons & Baume-les Moines, étoient aussi de ce canton, suivant une chartre de 839. *Abbatiam Carnonis*, *Castrum*, & *Cella Balmæ, in pago Scodingis*. Louis, fils de Boson, céda en 901 à Alvalon, archevêque de Lyon Morges dans le bailliage d'Orgelet, *Morgas in comitatu Scutingis*. Montagni près de Louhans, *Montiniacum*, étoit aussi de ce canton, aussi bien que Sescrice, près d'Orgelet, *sesiliæ*. (*C.*)

SCODRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Illyrie; Pline & Vibius Sequester, *l. III. c. xxij.* la placent sur le Drilo, aujourd'hui le Drino; & Pline, *de Fluminib.* lui donnent le titre d'*Oppidum civium romanorum*. Gentius, selon Tite-Live, *l. XLIV. c. xxxj.* s'étoit emparé de cette ville, & elle étoit comme le boulevard de son royaume. C'étoit la place la mieux fortifiée qu'eussent les Labéates, & on ne pouvoit en approcher que très-difficilement. Deux rivieres l'environnent; celle de Clausula coule à l'orient de la ville, & celle de Barbana au couchant. Cette derniere a sa source dans le marais Labéatide. Ces deux rivieres, continue l'historien, se joignent ensemble, & tombent dans le fleuve Oriundus, qui prend sa source au mont *Scodrus*, & qui, après s'être accrû des eaux de diverses rivieres, va se perdre dans la mer Hadriatique.

On a une médaille de l'empereur Claude, où on lit ces mots: *Col. Claudia Augusta Scodra*. Ce qui fait voir que cette ville devint colonie romaine. Dans le moyen âge, *Scodra* fut mise dans la province Prévalitane. Elle conserve encore présentement son ancien nom, mais assez corrompu, car elle est appellée *Scutari* par les Italiens, & *Scadar* par les habitans du pays. Elle appartient aux Turcs qui la regardent comme une place de quelque importance. *Voyez* SCUTARI. (*D. J.*)

SCOLECIA, s. f. (*Mat. méd. anc.*)

nom donné par les anciens à une espece de verd-de-gris, *scolecia ærugo*. Ils en distinguoient deux sortes, l'une fossile, & l'autre factice; la derniere se préparoit en battant une certaine quantité de fort vinaigre dans un mortier de cuivre de Chypre avec un pilon de même métal. On frottoit rudement le pilon contre le mortier jusqu'à ce que le vinaigre fût devenu épais & visqueux; alors on y jettoit une petite quantité d'alun ou de sel gemme, ou de sel marin ou de nitre; on remuoit le tout au soleil pendant les chaleurs de la canicule, jusqu'à ce qu'il eût acquis la couleur de verd-de-gris, avec une consistance gluante; enfin on retiroit cette composition, à laquelle on donnoit la forme de longs fils, qui étant séchés, ressembloient à de petits vers, d'où elle prit le nom de *scolecia*. (*D. J.*)

SCOLIE, s. f. (*Littérat.*) nom que les Grecs donnoient à leurs chansons à boire.

On les nomma ainsi du mot σκολιος, *oblique & tortueux*, pour marquer ou la difficulté de la chanson, au rapport de Plutarque, ou la situation irréguliere de ceux qui chantoient, comme le veut Artimon, cité par Athénée. Sur quoi il est bon de remarquer que dans les festins des Grecs ceux qui chantoient tenoient à la main une branche de myrte qu'ils faisoient passer aux autres convives; mais comme cette branche ne passoit pas toujours de main en main au plus proche voisin, & que souvent la premiere personne du premier lit, après avoir chanté, renvoyoit la myrte & le droit de chanter à la premiere du second lit: celle-ci à la premiere du troisieme, & ainsi du reste, jusqu'à ce que tout le monde eût dit sa chanson. Quelques-uns croient que les *scolies* avoient tiré leur nom de l'irrégularité du chemin qu'on faisoit faire à la branche de myrte.

On attribue à Terpandre l'invention des *scolies*, & à son imitation Alcée, Anacréon & la savante Praxilla en firent. Ces *scolies* regardoient ou la morale, ou la mythologie, ou l'histoire; quelques-unes étoient satyriques, d'autres rouloient sur l'amour, d'autres sur le vin, & dans celles-ci il étoit souvent fait mention du cottabe. *Voyez* COTTABE & CHANSON.

SCOLLIS, (*Géog. anc.*) *Scolis*, dans Xénophon & dans Etienne le géographe, montagne du Péloponnèse dans l'Achaïe propre. Strabon, *liv. VIII. p.* 387. dit que le fleuve Larissus y prenoit sa source, & qu'elle étoit nommée Πέτρη Ωλενίου, *Petra Olenia*, par Homere. Il dit ailleurs que la montagne *Scollis* étoit commune aux Dyméens, aux Tritéens & aux Eléens, & qu'elle ne faisoit qu'une même chaîne avec la montagne Lampéia dans l'Arcadie. (*D. J.*)

SCOLOPENDRE, *Voyez* MILLE-PIÉS.

SCOLOPENDRE *vulgaire*, (*Botaniq.*) *voyez* LANGUE *de cerf*, *Botan.*

SCOLOPENDRE DE MER, *physalus*; insecte auquel on donne en Normandie le nom de *taupe de mer*; il a une conformation très-particuliere, & une forme ovale; son corps est plus large au milieu qu'aux extrémités; la partie postérieure se termine en pointe. L'abdomen est sillonné par des rugosités, & couvert de poils fins & soyeux. Il y a sur chaque côté du corps vingt-huit appendices terminées chacune par une aigrette de poils roides; on croit que ces appendices servent au mouvement progressif de cet animal en faisant les fonctions de nageoires; quand les aigrettes de la *scolopendre* sont hérissées, elle a quelque ressemblance avec un porc-épic; la couleur de ces aigrettes n'est pas la même dans tous les individus, dans les uns elles sont d'un noir luisant ou d'une belle couleur d'or, & dans d'autres elles ont une belle couleur verte. La bouche se trouve dans la partie antérieure du corps qui est terminé par une appendice ressemblant aux barbes de certains poissons. Le dos est plus convexe que le ventre, & couvert de tubercules plus petits que les appendices des côtés, & hérissés de poils, dont les uns sont roides & les autres lanugineux. La peau du dos est fort ample, & n'a aucune adhérence avec les parties qu'elle recouvre; il y a de chaque côté du corps un grand nombre de petits trous qui s'ouvrent

au dehors entre les appendices latérales, & qui donnent à l'eau un libre passage en tout sens, par le moyen de la contraction & de la dilatation alternative de cette peau. Cet insecte se grossit beaucoup hors de l'eau en dilatant la peau du dos, alors il remplit d'air la cavité que forme cette dilatation, & il surnage très-aisément; s'il contracte ensuite cette peau, l'air sort, la peau s'affaisse, & l'animal s'enfonce dans l'eau. *Collection académique, tome V. de la partie étrangere. Voyez* INSECTE.

SCOLOPOMACHŒRION, s. m. (*Chirur. anc.*) c'est un bistouri que les Grecs appelloient de ce nom, qui veut dire *bec de bécasse*. Il sert à dilater les plaies trop étroites de la poitrine, & à ouvrir les grands abscès. Aquapendente le recommande pour l'ouverture du ventre des hydropiques au-dessous du nombril, afin d'en épuiser les eaux; mais on ne se sert point aujourd'hui de cette méthode. Le bistouri en question doit avoir un petit bouton de fer à sa pointe pour la dilatation des plaies de la poitrine, crainte de blesser le poulmon. Sculter en a donné la figure dans son arsenal de chirurgie. Ce mot est dérivé de σκολόπαξ, *bécasse*, & μαχαίριον, *couteau*. (*D. J.*)

SCOLUS, (*Géog. anc.*) ville ou village de la Bœotie dans la Barasopie: ce village situé, selon Strabon, *l. IX. pag.* 408. au pié du mont Cythéron, étoit dans un quartier rude, & où il n'étoit pas aisé de marcher, ce qui avoit donné lieu au proverbe,

Εἰς Σκῶλον μῆτ' αὐτὸς ἴμεν, μήτ' ἄλλῳ ἕπεσθαι :

c'est aussi apparemment ce qui avoit occasionné son nom, car σκῶλα signifie une sorte d'*épine*, & tout ce qui peut blesser les piés de ceux qui marchent.

Du temps de Pausanias, *Scolus* ou *Scolum* ne subsistoit plus; car en décrivant le chemin de Platée à Thebes, il dit *l. IX. c. iv.* avant de passer l'Asope, si, en suivant son cours & en descendant, vous voulez faire quarante stades, vous verrez les ruines de la ville de *Scolum*, parmi lesquelles s'est conservé un temple non encore achevé de Cérès & de Proserpine, avec deux bustes de ces déesses. Strabon nous apprend, *l. IX. p.* 408. qu'il y avoit eu autrefois une autre ville du nom de *Scolus* au voisinage de celle d'Olynthe. (*D. J.*)

SCOLYMUS, s. m. (*Botanique.*) ou *épine jaune*, genre de plante, dont voici les caracteres. Son calice est écailleux; ses fleurons sont séparés les uns des autres par une petite feuille mince qui les couvre; sa semence, quand elle est mûre, reste attachée à la feuille. Cette plante a toute l'apparence d'un chardon: on en compte deux especes, mais qui n'ont pas besoin d'une description particuliere. (*D. J.*)

SCOMBRARIA, (*Géogr. anc.*) promontoire de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *l. II. c. viij.* le marque sur la côte des Contestains, entre la nouvelle Carthage & l'embouchure du Tuder. Peut-être que c'est le promontoire de Saturne de Pline, & que le nom moderne est *Cabo-di-Palos*. (*D. J.*)

SCOMBROARIA, (*Géog. anc.*) île sur la côte d'Espagne. Strabon, *l. III. c. clix.* qui dit qu'on la nommoit aussi l'*île d'Hercule*, la met à 24 stades de la ville de Carthage. Il ajoute que les maquereaux, *scombri*, qu'on y pêchoit lui avoient donné son nom. (*D. J.*)

SCOMIUS, (*Géog. anc.*) montagne de la Thrace: c'est une partie du mont Hémus, voisin de Rodope, du côté du septentrion. Le fleuve Strymon, selon Thucydide, *l. II. p.* 106. *ed.* 1614, prenoit sa source dans cette montagne. (*D. J.*)

SCOON *ou* SCONA, (*Géog. mod.*) bourg d'Ecosse dans la province de Perth, un peu au-dessous de Ruthwen, sur la rive gauche du Tai. Ce bourg étoit autrefois célébre par une riche abbaye d'Augustins, dans laquelle étoit la chaire de marbre qui servoit au couronnement des rois d'Ecosse. Cette chaire fut enlevée par Edouard I roi d'Angleterre, & elle se voit aujourd'hui dans l'église de Westminster. (*D. J.*)

SCOPÉLISME, s. m. (*Magie.*) espece de charme qui se pratiquoit principalement en Arabie; on croyoit qu'en jettant des pierres enchantées par sortileges dans un champ, on l'empêchoit de rapporter. On

sait comment le paysan Furius Ctésinius, accusé du crime de *scopélisme*, se justifia devant le peuple romain. (*D. J.*)

SCOPELOS, (*Géogr. anc.*) nom donné par les anciens à quatre îles différentes; l'une sur la côte d'Ionie; la seconde, au-devant de la Troade; la troisieme est l'une des îles de la Propontide; & la quatrieme, placée par Ptolomée, *l. III. c. xiv.* près de la côte de la Macédoine, est à présent connue sous le nom de *Scopoli. Voyez* SCOPOLI. (*D. J.*)

SCOPELUS, (*Géog. anc.*) nom de deux villes: l'une de la Sarmatie asiatique sur le fleuve Varadanus; l'autre de Thrace. Leunclavius dit que les Turcs appellent cette derniere *Ischeboli.* (*D. J.*)

SCOPETIN, s. m. (*Hist. de la mil. franç.*) cavalier armé d'une scopette ou escopette; car on trouve l'un & l'autre mot dans Monet. L'escopette, dit Furetiere, est une arme à feu faite en forme de petite arquebuse. Les gens d'armes s'en servoient sous Henri IV. & Louis XIII. Elle portoit quatre à cinq cens pas. (*D. J.*)

SCOPIA, (*Géog. mod.*) vulgairement *Uschup*, ville autrefois capitale de la Dardanie, & nommée par les anciens géographes *Scupi. Voyez* SCUPI.

Scopia est à présent une ville de la Turquie européenne dans la Servie, frontiere de la Macédoine, près du Vardari, qu'on y passe sur un pont de douze arches, à 72 lieues au sud-est de Belgrade. Il y a un archevêque latin qui l'est aussi d'Ochrida. *Latit.* 42. 15. (*D. J.*)

SCOPIUS, (*Géog. anc.*) nom d'une montagne, selon Pline, *l. IV. c. x.* & d'un fleuve de la Bithinie, selon le même auteur, *l. V. c. xxxij.* (*D. J.*)

SCOPOLI, ISLES DE, (*Géog. mod.*) *Scopelo*, *Scopello* & *Scogli*, par les anciens *Scopelos*, île de l'Archipel, entre celles de Sciatta & de Dromi, au-devant du golfe de Salonique. Elle a douze milles de circuit, & environ six mille habitans.

Il y a un bourg dans cette île, devant lequel les vaisseaux peuvent donner fond sur dix à douze brasses d'eau; on y charge du blé & du vin qui est fort du goût des Vénitiens. Les François y ont un consul, & les habitans ne payent à la Porte que cinq mille écus de tribut, qu'ils font tenir eux-mêmes à Constantinople. *Long.* 42. 10. *latit.* 39. 32. (*D. J.*)

SCORBUT, (*Maladie.*) le nom de *scorbut* a aujourd'hui une signification bien plus étendue qu'il ne l'avoit du temps des anciens. Rien n'est plus ordinaire, par exemple, que de mettre la cachexie, la goutte, la dyspnée, la paralysie, le rhumatisme & autres affections semblables au rang des affections scorbutiques.

Le *scorbut* proprement dit est une maladie à laquelle les habitans des côtes du nord sont fort sujets, & qui est la source de plusieurs autres maladies.

Comme ce mal trompe souvent par la grande variété de ses symptômes, il faut en décrire l'histoire pour en faire connoître la nature.

Les Anglois, les Hollandois, les Suédois, les Danois, les Norwégiens, ceux qui habitent la basse-Allemagne, les peuples du Nord, ceux qui vivent dans un climat très-froid, sur-tout ceux qui sont voisins de la mer, des lieux qu'elle arrose, des lacs, des marais; ceux qui habitent des lieux bas, spongieux, gras, situés entre des lieux élevés & sur les bords des rivieres & des fleuves; les gens oisifs qui habitent des lieux pierreux pendant l'hiver; les marins qui se nourrissent de chair salée, enfumée, de biscuit, d'eau puante & croupie; ceux qui mangent trop d'oiseaux aquatiques, de poisson salé endurci au vent & à la fumée, de bœuf, ou de cochon salé & enfumé, de matieres farineuses qui n'ont point fermenté, de pois, de feves, de fromage salé, âcre, vieux; ceux qui sont sujets à la mélancolie, & la manie, l'affection hypocondriaque & hystérique, & à des maladies chroniques, & principalement qui ont fait un trop grand usage de quinquina; tous ceux-là, dis-je, sont sujets au *scorbut.*

Les phénomenes de ce mal dans son commencement, dans son progrès & dans sa fin, sont les suivans:

On est extrémement paresseux, engourdi;

on aime à être assis & couché ; on sent une lassitude spontanée, & une pesanteur par tout le corps, une douleur dans tous les muscles, comme si on étoit trop fatigué, & sur-tout aux cuisses & aux lombes ; on a beaucoup de peine à marcher, sur-tout en montant & en descendant ; le matin en s'éveillant on se sent comme rompu.

2°. On respire avec peine, & on est hors d'haleine, presque suffoqué au moindre mouvement ; les cuisses s'enflent & se désenflent, il paroît des taches rouges, brunes, chaudes, livides, violettes ; la couleur du visage est d'un brun pâle. Les gencives sont gonflées, avec douleur, démangeaison, chaleur, & saignent pour peu qu'on les presse ; les dents se déchaussent & s'ébranlent ; on sent des douleurs vagues par toutes les parties internes & externes du corps, d'où naissent des tourmens cruels à la plevre, à l'estomac, à l'ileum, au colon, aux reins, à la vésicule du fiel, au foie, à la rate, *&c.* Il y a des hémorrhagies fréquentes.

3°. Les gencives sont d'une puanteur cadavéreuse ; elles s'enflamment : il en sort du sang goutte à goutte ; les dents vacillent, deviennent noires, jaunes, cariées, il se forme des anneaux variqueux aux veines ranines ; il arrive des hémorrhagies souvent mortelles par la peau, sans qu'il paroisse aucune blessure, par les lèvres, la bouche, les gencives, l'œsophage, l'estomac, *&c.* il se forme sur tout le corps, & principalement sur les cuisses, des ulceres puans, opiniâtres, qui ne cedent à l'application d'aucun remede.

Le sang tiré des veines a sa partie fibreuse, noire, grumelée, & épaisse, cependant il est dissous quant à sa partie sereuse qui est salée, âcre & couverte d'une mucosité, dont la couleur est d'un jaune tirant sur le verd. On est tourmenté de douleurs rongeantes, lancinantes qui passent promptement d'un endroit à un autre, qui augmentent durant la nuit dans tous les membres, dans les jointures, les os, les visceres ; il paroit sur la peau des taches livides.

4°. On est sujet à différentes fievres chaudes, malignes, intermittentes de toute espece, vagues, périodiques, continues, qui produisent l'atrophie, des vomissemens, des diarrhées, des dyssenteries ; à des stranguries succedent la lipothymie, des anxiétés mortelles, l'hydropisie, la phthisie, les convulsions, les tremblemens, la paralysie, les crampes, les vomissemens & des selles de sang ; le foie, la rate, le pancréas & le mésentere se pourrissent ; alors le mal est très-contagieux.

La nature & les effets du *scorbut* nous démontrent sa cause : c'est un sang épaissi dans une de ses parties, & dissous dans l'autre, d'une âcreté & d'une salure alkaline ou acide, circonstances qu'il faut surtout soigneusement rechercher & distinguer.

Traitement. La cure thérapeutique consiste à dissoudre ce qui est épais, à rendre mobile ce qui croupit, à donner de la fluidité à ce qui est trop lié.

2°. Il faut épaissir ce qui est trop tenu, adoucir l'âcreté reconnue.

3°. En corrigeant l'un, il faut toujours avoir égard à la nature de l'autre.

Les forts évacuans ne font que rendre le mal rebelle.

Dans le premier degré on a recours à la saignée, à la purgation avec un minoratif, & répetée plus d'une fois. On peut se servir de la potion suivante.

Prenez d'une infusion de chicorée, huit onces : de manne, deux onces : de tamarins, une once ; de sel polycreste, deux gros ; de sirop de roses solutif avec le sené, six gros. Faites-en une potion que l'on prendra le matin à jeûn.

Quelques jours après on peut prendre la potion suivante :

Prenez d'eau ou d'infusion de fumeterre, quatre onces : d'élixir de propriété, deux gros : de sirop de raifort, une once. On emploiera ensuite différens remedes digestifs & atténuans, tels que la teinture de sel de tartre ou de mars, le tartre vitriolé, différens élixirs, différens sels volatils huileux, *&c.* les savons de toute espece, les oxymels, les conserves d'oseille, d'alleluia, les oranges, les citrons, les

limons & les grenades, & enfin les antiſcorbutiques de la premiere claſſe, tels que les plantes aromatiques, ombelliferes & labiées, les cruciferes, les menthes, les patiences, les eupatoires, les orobes, les abſynthes & autres, les creſſons, le becabunga, le botrys, *&c.*

Enfin on doit régler le régime, de façon qu'il ſoit tout oppoſé aux cauſes de la maladie.

Dans le ſecond degré, on uſera de ſcorbutiques un peu âcres, tels que l'ail, l'ailliaire, le pié de veau, le grand raifort, l'abſynthe, les oignons, le cochlearia, l'aunée, la gentiane, le paſtel, le paſſerage, le raifort ſauvage, le trefle d'eau, la moutarde, & la petite eſpece de joubarbe.

On peut en faire des infuſions, des apozèmes, des bouillons, des ſirops, des juleps, & autres préparations.

Suc antiſcorbutique. Prenez de raifort ſauvage ratiſſé, quatre onces: de feuilles récentes de cochlearia, de nummulaire & d'ortie, de patience des jardins, de becabunga & d'oſeille ſauvage ou des jardins, de chaque une poignée; exprimez-en le ſuc, & le mêlez avec du ſucre; on en prendra ſix fois par jour, une demi-once par fois.

L'eſprit antiſcorbutique ſuivant eſt auſſi indiqué.

Semences. Prenez de moutarde, de raifort des jardins, de roquette, de velar, de creſſon de jardin, de feuilles de cochlearia, de chaque une once: de paſſerage & de raifort ſauvage, de chaque deux poignées; après les avoir hachées menu & broyées, vous y ajouterez du ſel marin, deux onces; d'écume de bierre, une once; d'eſprit de vin quantité ſuffiſante; diſtillez trois fois, & cohobez à chaque fois.

On peut auſſi des mêmes herbes faire un vin médicinal, ou une biere antiſcorbutique, en prenant les feuilles, les racines des plus énergiques, & les faiſant macérer dans un tonneau de biere en fermentation, ou dans une quantité de vin du Rhin ſuffiſante.

Dans le troiſieme degré, les remedes décrits ci-deſſus ſont excellens; on doit uſer copieuſement de liquides doux, de diurétiques, antiſeptiques, d'antiſcorbutiques, provoquer long-temps & légérement les ſueurs, les urines & les ſelles.

On peut, par exemple, ordonner les antiſcorbutiques dans le petit lait, dans l'eau de nymphea ou de guimauve, dans le lait, le gruau, & d'autre façon plus appropriée.

On peut adoucir les ſucs, les infuſions, avec les ſirops de citron, de violette ou de nymphea.

Dans le quatrieme degré, la maladie eſt deſeſpérée; rarement arrive-t-il que l'on réuſſiſſe, & que même l'on tente la guériſon.

Le *ſcorbut* eſt une maladie terrible, lorſqu'il eſt confirmé; elle eſt vraiment contagieuſe; & le cadavre d'un ſcorbutique, lorſqu'il vient à pourrir, eſt une ſemence terriblement efficace pour en étendre au loin l'infection; on le confond aujourd'hui avec la maladie hypocondriaque, il eſt vrai que cette maladie a beaucoup d'affinité dans ſes ſuites avec le *ſcorbut.*

Le changement d'air & de climat eſt un moyen aſſuré pour ſe garantir du *ſcorbut* dans ceux qui en ſont menacés; l'exercice modéré, le calme des paſſions, l'uſage d'alimens doux, nourriſſans, légérement aromatiſés, ſont des moyens ſûrs de prévenir un mal ſi terrible.

Le lait & les autres alimens ou médicamens de cette nature, quoique contre indiqués dans le *ſcorbut* en général à cauſe de l'épaiſſiſſement, du grumellement & de la dépravation du ſang, peuvent cependant faire bien, & procurer du ſoulagement dans les cas d'acrimonie, de diſſolution.

Comme les ſymptomes du *ſcorbut* ſont infinis, & que leur multitude avec leur différence infinie contribue beaucoup à déguiſer cette maladie & à la maſquer, il faut reconnoitre leur cauſe, & ne point s'expoſer à prendre le change; toutes les maladies peuvent ſe couvrir de l'appa-

rence du *scorbut*, & celui-ci peut prendre la tournure de toutes les maladies imaginables. C'est ce qui fait la difficulté du diagnostic & du prognostic.

On peut déterger les gencives & leurs ulceres avec l'essence d'ambre, la teinture de myrrhe, le storax, l'esprit-de-vin camphré, l'esprit de sel dulcifié qu'on mêlera avec le miel rosat; & sur les tumeurs sanguinolentes on appliquera de l'onguent ægyptiac mêlé avec du miel rosat & de l'esprit de cueillerée; on fera boire au malade une décoction de raifort dans du lait, ou de sommités de pin dans de la bierre.

Le *scorbut* qui étoit jadis inconnu dans nos contrées, y devient commun comme en Angleterre; le *spléen* qui nous vient de cette île, nous amene aussi le premier. Les maux de rate ordinaires à nos vaporeux, à nos gens de lettres, & à mille gens qu'une éducation impérieuse & trop remplie de sentimens de présomption met fort au-dessus de leur rang & de leur état, ont fait naître dans notre climat les maladies de l'esprit & le *scorbut*. La même cause qui a multiplié les vapeurs, ou cette maladie des gens d'esprit qui régne à la cour, comme à la ville, chez le marchand, comme chez l'homme de robe, a semé en même temps le *scorbut* sur nos côtes, & dans le centre même de la capitale; & Paris, par le déréglement des mœurs, & la folie qui conduit l'esprit de ses habitans, est aussi incommodé du *scorbut* que les peuples du Nord.

L'affection hypocondriaque peut d'autant mieux disposer à cette maladie, qu'elle rend les tendons, les nerfs & les autres parties sensibles du corps d'une sécheresse extrême: cette aridité cause une effervescence avec un épaississement du sang qui vient à prendre une consistance résineuse, & qui formant des obstructions dans les visceres, empêche les sécrétions, les excrétions, & détruit l'ordre des fonctions naturelles, qui dépend de l'égalité de ces mêmes sécrétions; les impuretés de la lymphe & de la sérosité retenue dans la masse des humeurs, y produisent cette dissolution, ce sel muriatique & ces dispositions cachectiques, érésipelateuses de l'habitude du corps, ces hémorrhagies, ces croutes, ces taches violettes qui sont suivies le plus souvent de la gangrene.

On peut donc regarder le chagrin ou la folie de l'esprit jointe au mauvais régime, comme la premiere cause & l'époque de la naissance du *scorbut* dans le cœur du royaume, où il ne peut être produit par les mêmes causes que celui des gens de mer.

Le *scorbut* dont on vient de parler, produit par les vapeurs, est celui des riches que la saignée, le régime exact, les évacuans peuvent guérir, d'autant qu'il provient d'un sang trop étoffé, & trop garni de parties volatiles & sulphureuses, par l'abondance de toutes les choses nécessaires à la vie, par le défaut d'exercice, la vie oisive, & l'intempérance ordinaire aux personnes aisées.

Le *scorbut* des pauvres est bien différent; la misere, la disette & les calamités publiques le font naître, la famine, le mauvais air, l'usage d'alimens corrompus, de blés gâtés, d'eau croupie & puante, de vin & de biere aigre entretiennent cette disposition vicieuse du sang; les pauvres dans les hôpitaux, les soldats dans les hôpitaux militaires, dans les camps nombreux où les eaux & les vivres sont rares, sont très-sujets à cette maladie.

Le *scorbut* des pauvres demande à être traité d'une façon toute différente de celui des riches, la saignée & les évacuans y deviennent nuisibles; les remedes violens y sont dangereux; il faut ici soutenir les forces vitales languissantes, réparer les parties sulphureuses du sang qui sont ou détruites ou en petite quantité; il faut réveiller les esprits, enrichir de parties volatiles & nourricieres le sang qui manque de substance solide; la nourriture tempérante & eupeptique, modérée, donnée à de fréquens intervalles, les cordiaux doux sont les meilleurs remedes pour cette espece de *scorbut*.

On peut voir par tout ce qui vient d'être dit, que le *scorbut* est une maladie fort compliquée, difficile à connoitre,

& encore plus pénible à guérir. C'est ici que l'on peut dire : *ars longa, vita brevis, judicium difficile.*

SCORDISCIENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) peuple de l'ancienne Thrace, mais originaire de Gaule, qui vainquit les Romains. L'usage de l'or & de l'argent étoit défendu dans leur pays, ce qui ne les empêcha point d'aller, sous la conduite de Brennus, piller le temple de Delphes. *Voyez l'article suiv.*

SCORDISQUES, (*Géog. anc.*) *Scordici* ou *Scordicæ*, peuples de la basse Pannonie. Ptolomée, *l. II. c. xvj.* dit qu'ils habitoient dans la partie orientale de cette province, en tirant vers le midi. Strabon, *liv. VII.* les met à l'orient de la Pannomie, πρὸς ἕω, & ils habitoient, selon Tite-Live, *liv. XL. chap. lvij.* entte les Dardaniens & les Dalmates.

Les *Scordisques* n'eurent pas toujours une demeure fixe ; on les voit tantôt à l'orient de la Pannonie, tantôt au milieu de cette province, quelquefois sur le bord du Danube, quelquefois des deux côtés de ce fleuve, & en divers autres endroits.

C'étoit un peuple errant & d'une origine gauloise, car Strabon, *liv. VII. pag.* 313. les appelle *Scordicigalli.* Ils furent puissans quand ils commencerent à paroître dans ces quartiers ; mais du temps de Strabon ils étoient si peu consiérables qu'à peine connoissoit-on leur nom. Appien, *in Illyric.* nous apprend que ce fut Scipion qui les réduisit à ce triste état, voici leur histoire en peu de mots.

Les *Scordisques* étoient un ancien peuple, gaulois d'origine, mais transplanté sur les bords du Danube. Leurs peres avoient autrefois accompagné Brennus au pillage du temple de Delphes. Après l'horrible désastre qui dissipa cette armée, les débris s'en séparerent en diverses contrées. Une partie s'alla établir vers le confluent du Danube & de la Save, c'est-à-dire dans le pays où est aujourd'hui Belgrade, & prit le nom de *Scordisques*, dont l'étymologie n'est pas connue. Leur férocité naturelle jointe à l'âpreté du climat, & leur commerce avec les nations barbares, dont ils étoient environnés, les porta à faire la guerre aux Romains, qu'ils vainquirent sous le consulat de Caton, l'an de Rome 638. Fiers de ce succès, ils ravagerent les provinces de l'empire, jusqu'à la mer Adriatique ; mais les généraux romains qui succéderent à Caton, & Scipion en particulier, remporterent diverses victoires sur ce peuple, dont il n'est plus parlé dans la suite des temps. (*D. J.*)

SCORDIUM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) le *scordium* des Botanistes, des Apothicaires, est l'espece de germandrée aquatique, que Tournefort appelle *chamædris palustris, canescens* ; sa racine est fibrée, rampante, vivace ; elle pousse plusieurs tiges longues comme la main, quelquefois d'un pié, quarrées, velues, creuses, rameuses, inclinées vers la terre, & serpentantes. Ses feuilles sont opposées, oblongues, plus grandes que celles de la germandrée ordinaire, ridées, dentelées en leurs bords, molles, velues, blanchâtres, d'une odeur d'ail qui n'est pas desagréable, & d'un goût amer. Ses fleurs naissent dans les aisselles des feuilles, le long des tiges & des rameaux, petites, en gueule ; chacune d'elles est un tuyau évasé, par le haut, & prolongé en livre, découpée en cinq parties, de couleur rougeâtre. Après que ces fleurs sont passées, il leur succede quatre semences, menues, arrondies, renfermées dans une capsule, qui a servi de calice à la fleur.

Cette plante croît au lieux humides & marécageux ; elle fleurit en Juillet, & varie en grandeur ; lorsqu'on la transplante dans les jardins, elle y périt aisément. On dit qu'on redoit la découverte des vertus du *scordium*, presque perdue, à Guillaume Pelissier, évêque de Montpellier ; il est vrai du-moins que c'est une plante utile, qui est atténuante, incisive, & apéritive. (*D. J.*)

SCORIES, s. f. pl. (*Chimie & Métallurgie.*) c'est ainsi qu'on nomme dans la fonte des mines métalliques les parties étrangeres aux métaux, qui comme plus légeres nagent à leur surface pendant qu'ils sont en fusion, & y forment une espece d'écume ou de matiere vitrifiée, qui varie pour la forme & pour le tissu,

étant tantôt plus ou moins compacte, & plus ou moins de la nature du verre. Les *scories* varient en raison des différentes mines ou des différens métaux que l'on fait passer par la fonte; elles sont produites par les pierres, les terres, l'arsenic, le fer, le soufre, *&c.* qui se trouvoient combinés dans la mine; comme les métaux varient pour la pesanteur, les plus pesans tombent au fond du fourneau, & les plus légers nagent à leur surface; de-là vient que souvent les *scories* contiennent une portion des métaux. Il y a des métaux que l'action du feu convertit promptement en chaux, ce qui arrive surtout au plomb, à l'étain, au fer, *&c.* alors ces métaux calcinés se mêlent avec les *scories*; de plus ces scories retiennent souvent une portion du métal que l'on veut obtenir par la fonte, & alors on est obligé de les refondre de nouveau afin d'en tirer la partie métallique qui peut y être restée. Lorsque les *scories* sont bien vitrifiées, elles fournissent un excellent fondant pour le traitement des mines, elles font la fonction d'un verre, & contribuent à la subtilité de ces mines.

On appelle *scories pures*, celles qui ne contiennent que très-peu ou point du métal que l'on a intérêt de tirer de la mine, & *scories impures*, celles qui en ont retenu une portion. Les *scories tendres* sont celles qui se fondent aisément, telles que celles qui contiennent du plomb. Les *scorides dures* sont difficiles à fondre; de cette nature sont celles qui contiennent du fer & du soufre. (--)

SCORIFICATOIRE, s. m. (*Docimast.*) test, écuelle à vitrifier, en allemand *treibscherben*, & dans les auteurs qui ont écrit en latin, *patella vitrificatoria* ou *scorificatoria*.

Les *scorificatoires* sont des vaisseaux très-compacts, capables de supporter le feu le plus violent, & de retenir quelqne temps, non-seulement les métaux fondus, mais encore le verre même de saturne. Ils ont environ deux pouces de diametre, & sont presque semblables aux coupelles; mais le *scorificatoire* differe des coupelles en ce qu'il demande pour sa composition que nous donnerons ici, une matiere plus compacte & plus ténace que celle de la coupelle.

La meilleure matiere qu'on puisse employer pour la composition des *scorificatoires*, est l'argile ordinaire, & qui se trouve par-tout; mais comme elle est sujette à quelques variations qui lui viennent d'un mélange d'autres terres, il n'est pas hors de propos d'examiner préalablement celle dont on veut se servir. On en fait d'abord un petit nombre de vaisseaux que l'on charge de verre de saturne, avec un peu de plomb & que l'on expose à un feu violent pendant une heure ou plus, afin de s'assurer s'ils sont capables de le soutenir l'un & l'autre.

On trouve quelquefois dans certains endroits de l'argile très-propre aux *scorifications*, sans être obligé de la préparer ou de lui joindre quelqu'autre matiere: mais comme ces sortes de cas ne sont pas les plus ordinaires, il arrive qu'elle exige diverses préparations, selon la différence de sa nature.

Il est absolument nécessaire de laver l'argile, à moins qu'elle ne soit tout-à-fait exempte de petites pierres, de menus brins de bois, *&c.* pour cet effet on en fait des petites pelotes qu'on seche à l'air, ou à une légere chaleur; on les réduit dans un mortier en poudre grossiere; on verse par-dessus une grande quantité d'eau chaude, & on remue le tout avec un crochet de fer, afin de détremper entiérement l'argile. Après avoir laissé reposer ce mêlange pendant quelques minutes, on reçoit dans un vaisseau net l'eau encore trouble, qu'on passe à travers un tamis de crin; ensorte que les petites pierres restent au fond du premier vaisseau, & ce qui est plus léger, dans le tamis. On laisse déposer cette eau pendant vingt-quatre heures, afin que toute l'argile ait le temps de s'amasser au fond du vaisseau sous la forme d'une pâte ténace, ensuite de quoi on jette l'eau qui est par-dessus; ce lavage sert aussi à emporter les sels qui peuvent se trouver dans l'argile.

Après que l'humidité de l'argile s'est dissipée pour la plus grande partie, & qu'elle est conséquemment devenue plus

épaisse, réduisez-la en petites pelotes, afin qu'elle acquiere plus promptement la consistance nécessaire pour qu'on en puisse former des *scorificatoires*. Quand elle en sera à ce point, formez-en quelques vaisseaux, afin de vous assurer si cette préparation est suffisante; ce qui se rencontre assez rarement.

S'il arrive que le vaisseau que vous en aurez fait, ayant d'abord été seché à une légere chaleur, échauffé, & ensuite exposé subitement à un feu violent, pétille ou se fêle; ajoutez-y du sable bien pur ou des cailloux calcinés, ou des creusets de Hesse mal conditionnés ou cassés, mais cependant de bon aloi; mettez-les en poudre fine, & les passez au-travers d'un tamis serré; mêlez-en avec votre argile, une quantité suffisante pour la réduire en une pâte ferme, qui ne s'attache point aux mains, & qui soit à peine flexible, bien qu'elle ait été réduite en une lame assez mince, vos vaisseaux n'en soutiendront que mieux le feu.

Le verre ordinaire réduit en poudre est un bon correctif pour les argiles qui, quoiqu'elles soient assez réfractaires, & qu'elles soutiennent assez constamment le feu ne s'y endurcissent pas assez suffisamment, y restent trop molles, boivent la litharge, & laissent échapper les fondans.

Les moyens que nous venons d'indiquer sont suffisans pour donner à l'argile les qualités nécessaires aux fins qu'on se propose, ensorte qu'en tâtonnant, on peut trouver la juste combinaison propre aux tests *scorificatoires*.

On doit toutefois se bien garder d'employer en trop grande quantité, les pierres ou les terres crétacées ou calcaires; car lorsqu'elles sont mêlées seules avec l'argile, les *scorificatoires* devenant trop poreux, sont pénétrées par la litharge, quoiqu'ils ne laissent pas que de résister au feu, & deviennent après cela si mous, qu'ils s'affaissent d'eux-mêmes, ou qu'il n'est pas possible de les prendre avec les pinces, sans qu'ils ne s'écrasent totalement, si ni l'un ni l'autre de ces inconvéniens n'a lieu, ils ne manquent jamais d'être rongés par la litharge; ensorte qu'on a des scories ténaces en grande quantité, très-difficiles à réduire en poudre, & qui retiennent beaucoup de molécules du métal quand on le verse.

Pour faire les *scorificatoires* on se sert de moules, & on se conduit de la maniere qui suit. On frotte médiocrement d'huile ou de lard la none & le moine, & on les essuie légérement avec un linge, pour emporter ce qu'il pourroit y avoir de trop; on remplit environ jusqu'aux deux tiers la partie inférieure du moule d'argile préparée, puis on y fait un creux au milieu avec le pouce; on met ensuite pardessus la partie supérieure qu'on frappe de quelques coups de maillet fortement appliqués; on le retire & on retranche avec un couteau la matiere excédente de la base & du bord supérieur; après cela l'on presse le fond du moule contre du sable fin, qu'on a étendu sur une table, pour en détacher le vase; ou bien on se contente de renverser le moule sur la table, & de lui donner quelques petits coups pour lui faire quitter le *scorificatoire*.

La matiere argilleuse qu'on doit employer pour ces sortes de vaisseaux, doit être si dure & si seche qu'ils puissent se briser pour peu qu'on les plie; car si elle étoit molle, il ne seroit presque pas possible de tirer du moule un seul test dans son entier, sans qu'il fût défiguré, à moins qu'on n'eût assez de temps à perdre pour l'exposer dans le moule à une assez forte chaleur pendant quelques minutes; auquel cas il faudroit encore bien prendre garde de le sécher trop fortement, sans quoi l'on risqueroit également de le déformer.

On peut cuire dans un four à potier, ou à quelque autre feu médiocre de reverbere, les *scorificatoires* faits ainsi que nous l'avons dit, après les avoir préalablement sechés pendant quelques jours dans un lieu médiocrement chaud; on peut même s'en servir sans toutes ces précautions, pourvu qu'on ait celle de ne leur donner le feu que lentement, & qu'on ne soit pas obligé d'y mettre des flux pénétrans, & principalement salins; mais quand on veut les exposer subitement au feu, on y place des fondans actifs & particuliérement les salins: il est absolument nécessaire de les faire cuire auparavant; car il

arrive que quand on n'a pas pris ce ſoin, ils ſe fendent, ſont rongés par ces ſortes de flux, & fondent quelquefois tout-à-fait eux-mêmes. Cramer, *Docimaſtique*. (*D. J.*)

SCORODONIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par Cordus, Gérard, & autres anciens botaniſtes, à l'eſpece de germandrée ſauvage, que Tournefort appelle *chamædris fruticoſa, ſylveſtris meliſſæ folio*.

Les feuilles de cette eſpece de germandrée approchent de celles de la méliſſe, ſont velues & d'un goût amer; ſes fleurs ſont en gueule, de couleur herbeuſe, ou d'un blanc pâle; ſes ſemences ſont rondes, noirâtres, enfermées au nombre de quatre dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur; cette plante a une odeur tirant ſur celle de l'ail: elle croît aux lieux incultes. (*D. J.*)

SCORODOPRASUM, ſ. m. (*Bot.*) Ce mot eſt compoſé de σκορόδον, *ail*, & πράσον *porreau*, comme qui diroit *ail-porreau*. C'eſt l'eſpece d'ail nommé par C. B. *allium ſphærico capite, folio latiore*; cette plante tient de l'ail & du porreau; ſa tige croît à la hauteur de deux ou trois piés. Le ſommet porte une tête ſphérique, couverte d'une enveloppe membraneuſe comme l'oignon, enfermant un amas de fleurs preſſées les unes contre les autres en peloton: ſes fleurs, en s'épanouiſſant laiſſent paroître chacune ſix petits pétales blancs qui les compoſent. Il leur ſuccede de petits fruits relevés de trois coins, remplis de ſemences noirâtres ſemblables à celles de l'oignon; ſa racine eſt une bulbe groſſe comme un oignon, enveloppée dans pluſieurs tuniques blanches, ſe ſéparant par côtés comme l'ail, d'une odeur forte, & d'un goût piquant. Cette plante croît aux pays chauds où le peuple l'emploie dans les alimens. (*D. J.*)

SCORODO-THLASPI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de *thlaſpi*, nommée par Tournefort *thlaſpi allium redolens*; c'eſt une petite plante qui pouſſe de ſa racine beaucoup de feuilles reſſemblantes en quelque maniere à celles du bellis: quelques-unes d'elles ſont légérement lacinées, d'autres ſont dentées dans les bords, d'autres ſont ſans découpures: il s'éleve d'entre elles de petites tiges revêtues de feuilles, qui portent en leurs ſommités des fleurs compoſées de quatre petits pétales blancs, & d'un piſtil qui devient enſuite un fruit applati en bourſe ovale, renfermant des graines preſque rondes & applaties. *Voyez* THLASPI. (*D. J.*)

SCORPENO, SCORPENA. *Voyez* RASCASSE.

SCORPIOIDE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont voici les caracteres. Une de ſes parties eſt pleine de nœuds, roulée comme une chenille, ce qui fait qu'on lui a attribué ce nom; il ſort de chaque nœud une ſemence de figure ovale. Boerhaave en compte quatre eſpeces. (*D. J.*)

SCORPION, ſ. m. (*Hiſtoire nat. des Inſect.*) inſecte terreſtre des pays chauds, cruel, venimeux, & qui pique par un aiguillon dont il eſt armé au bout de la queue.

Qu'on ne nous propoſe plus l'exemple des bêtes pour modele de notre conduite, ainſi que l'ont fait imprudemment, je ne dis pas les poëtes, mais quelques-uns de nos moraliſtes. L'école des animaux ne ſeroit propre qu'à nous pervertir encore davantage. Les *ſcorpions* ſeuls inſtruiroient l'homme à diſtiller le venin dans les bleſſures; ils lui enſeigneroient l'antropophagie la plus dénaturée, car ces cruels inſectes mis enſemble en quelque nombre que ce ſoit ſe maſſacrent, & s'entremangent juſqu'au dernier vivant ſans égard ni pour l'âge ni pour le ſexe. Enfin ils nous montrent l'exemple d'une férocité même plus atroce, qui les porte à dévorer leurs petits, à meſure qu'ils viennent au monde.

A ces traits qui caractériſent les mœurs & le génie du *ſcorpion*, on ajoute d'autres faits qui ne ſont pas auſſi certains, mais qu'il eſt important de vérifier; je veux dire ce qu'on raconte de la force du venin de cet animal, de ſon effet ſur l'homme, du remede en uſage tiré de l'application du *ſcorpion* écraſé ſur la piquure, ou de l'huile qui porte ſon nom. Nous diſcute-

rons toutes ces choses d'après les observations de M. de Maupertuis, imprimées dans les mémoires de l'académie des Sciences *année* 1731. Commençons par la description de l'insecte.

Description du scorpion. Le *scorpion* ordinaire de la campagne en Languedoc, est au moins de la grosseur d'une grosse chenille, & ressemble à une petite écrevisse : il y en a de diverses couleurs, de blancs, de noirs, de roux, de jaunâtres & de noirItres. Son corps tout cuirassé est de figure ovale. Sa cuirasse du dos est pointillée de petits tubercules; la longueur de cet insecte est environ de deux pouces, plus ou moins. On peut le diviser avec Swammerdam en trois parties, la tête, la poitrine & la queue.

La tête paroît jointe & continue avec la poitrine, sur le dessus de laquelle il a deux petits yeux au milieu, & deux vers l'extrémité de la tête. De chaque côté sortent comme deux bras semblable aux pinces d'une écrevisse, qui se divisent chacune en deux articulations, dont la derniere est armée d'un ongle au bout.

Il a huit jambes qui naissent de sa poitrine; chaque jambe se divise en diverses articulations couvertes de poils, & les extrémités sont armées de petits ongles.

Le ventre se partage en six ou sept anneaux, du dernier desquels sort la queue; elle est longue, nouée, faite en maniere de patenôtres, c'est-à-dire qu'elle est composée de six ou sept petits boutons, oblongs, attachés bout-à-bout, & armée en son extrémité d'un aiguillon.

Les *scorpions* paroissent n'avoir pas d'autres dents que les petites serres avec lesquelles ils mâchent leurs alimens; leur bouche est garnie de petits poils, & quoique leur peau soit d'une véritable écaille, ils ne laissent pas d'être velus en plusieurs endroits, aux serres, aux jambes, & au dernier nœud de la queue.

Description particuliere de son aiguillon. Ce dernier nœud, comme nous venons de le dire, est armé d'un aiguillon qui est creux, long, crochu, fort pointu, avec lequel l'animal pique; & comme il produit quelquefois par sa piqure des effets mortels, il faut nécessairement que cet insecte verse quelque liqueur dans la plaie que fait son aiguillon; c'est pourquoi l'on a conjecturé que cet aiguillon devroit être percé d'un petit trou à son extrémité, pour donner issue à la liqueur empoisonnée, dont le réservoir est dans le dernier bouton de la queue. Cependant Rédi, après avoir cherché ce trou avec les meilleurs microscopes, avoue qu'il ne l'a jamais pu découvrir, il vit seulement un jour à l'extrémité de l'aiguillon de la queue d'un *scorpion* irrité, une petite goutte de liqueur, qui lui donna lieu d'assurer qu'il y avoit quelque ouverture.

Mais Leuwenhoek, plus heureux que Rédi au lieu d'un trou unique que les autres auteurs supposoient, en a vu deux, dont M. de Maupertuis a confirmé l'existence, & en a donné la figure & la description qui ne different qu'en peu de choses de celle de Leuwenhoek; cette différence même peut venir de la différente espece de *scorpions* que les deux observateurs ont examiné savoir l'un en Hollande, & l'autre à Montpellier. Voici la description de l'académicien de Paris. qui avant sa mort étoit directeur de l'académie de Berlin.

Le dernier nœud de la queue du *scorpion* est une petite fiole d'une espece de corne, qui se termine par un col noir fort dur, fort pointu, & ce col est l'aiguillon; il présente au microscope deux petits trous beaucoup plus longs que larges, qui au-lieu d'être placés à l'extrémité de l'aiguillon, se sont des deux côtés à quelque distance de la pointe. Dans plusieurs aiguillons, quelquefois la situation de ces trous varie un peu, quoiqu'ordinairement ils commencent à la même distance de la pointe.

Il n'est pas nécessaire que le microscope grossisse beaucoup les objets, pour appercevoir ces trous; on les découvre fort bien avec une loupe de deux ou trois lignes de foyer : & lorsque Rédi n'a pu les voir, c'est apparemment qu'il s'est attaché à chercher à l'extrémité de l'aiguillon, un trou qui n'y est point, & que présentant toujours à son microscope l'aiguillon par la pointe, il ne pouvoit pas appercevoir ces

trous placés comme ils sont ; on peut même s'assurer de leur situation sans microscope ; si l'on presse fortement la fiole qu'on vient de décrire, on voit la liqueur qu'elle contient, s'échapper à droite & à gauche par ces deux trous.

Le *scorpion* est fort commun dans les pays chauds, comme en Afrique, en Asie, en Italie, en Espagne, en Languedoc, en Provence ; il habite les trous de murailles & de la terre ; il se nourrit de vers de cloportes, d'araignées, d'herbes, *&c.* Il chemine de biais, & il s'attache si bien avec ses piés & ses serres à ce qu'il veut empoigner, qu'on ne l'en arrache que difficilement.

Ses especes. Il y en a de plusieurs especes, dont nos naturalistes n'ont point encore fait d'exacte division ; mais on n'a guere que deux sortes de *scorpions* en Languedoc, dont l'une se trouve assez communément dans les maisons, & l'autre habite la campagne. Les premiers sont beaucoup plus petits que les derniers ; ils ressemblent pour la couleur au café brûlé, & passent pour être moins dangereux que les rustiques, lesquels sont en si grande quantité vers un village appellé *ouvignargues*, à cinq lieues de Montpellier, que les paysans en font une sorte de petit commerce ; ils les cherchent sous les pierres, & les vendent aux apothicaires des villes voisines, qui les emploient dans leur remede en usage contre la piquure du *scorpion.* Matthiole raconte qu'en Italie il n'y a ni maisons, ni caves, ni celliers, qui n'en soient infectés ; l'exagération est un peu forte ; ils passent pour être fort venimeux en Toscane & dans la Scythie.

Nos voyageurs disent qu'on trouve en Amérique des *scorpions* dix fois plus grands que les nôtres, & qui cependant ne sont pas venimeux ; ils assurent qu'on en voit d'aîlés, & que ces derniers tuent les lézards & les serpens ; mais de semblables récits n'ont point trouvé créance.

Effets attribués à sa piquure. Il n'en est pas de même des descriptions effrayantes que quelques médecins anciens & modernes nous ont faites, des symptomes produits par la piquure des *scorpions.* Elle cause, disent-ils, une douleur violente dans la partie, avec tension, engourdissement, & sueur froide par tout le corps ; ceux qui en sont piqués sont quelquefois affectés d'enflure aux aînes, ou d'une tumeur sous les aisselles ; si la piquure est considérable, la partie est d'abord affectée d'une chaleur pareille à celle que causent les brûlures, suivie d'une fievre aiguë, de vomissemens, & de pissement de sang. Il paroît quelquefois des meurtrissures accompagnées de démangeaisons autour des levres de la plaie, de même que sur tout le corps, de maniere qu'il semble que le malade ait été frappé de la grêle ; il s'amasse des matieres gluantes autour des yeux, les larmes sont visqueuses, & les jointures perdent leur mouvement ; enfin le malade écume, vomit, est attaqué de hoquets, tombe dans des convulsions qui tiennent de l'opisthotonos, & meurt dans cet état. Tous ces symptomes, ajoute-t-on, varient suivant le tempérament du malade, la saison, le pays, l'espece, & l'irritation du *scorpion.*

Il seroit à souhaiter que nous tinssions ces détails de la main d'observateurs fideles qui les eussent vûs de leurs propres yeux sur différens malades, & les eussent soigneusement transcrits ; mais c'est ce qui n'est point encore arrivé. Au défaut de pareilles observations qui nous manquent, on a tâché de juger par analogie, des effets de la piquure du *scorpion* sur les hommes, & en faisant des expériences sur les animaux. Nous pouvons sur-tout compter sur celles de M. de Maupertuis qui dans un voyage à Montpellier, crut ne devoir pas négliger ce genre de recherches, qui intéresse la vie des hommes, ou qui du moins peut servir à tranquilliser leur imagination.

Expériences de M. de Maupertuis à ce sujet. Le premier chien qu'il fit piquer à la partie du ventre qui est sans poil, & qui reçut trois ou quatre coups de l'aiguillon d'un *scorpion* irrité, devint au bout d'une heure très-enflé & chancelant ; il rendit tout ce qu'il avoit dans l'estomac & dans les intestins, & continua pendant trois heures de vomir de tems en-tems une espece de bave vis-

queuse; son ventre, qui étoit fort tendu, diminuoit après chaque vomissement; cependant il recommençoit bientôt de s'enfler, & quand il l'étoit à un certain point, il revomissoit encore; ces alternatives d'enflures & de vomissements, durerent environ trois heures, ensuite les convulsions le prirent, il mordit la terre, se traîna sur les pattes de devant, enfin mourut cinq heures après avoir été piqué. Il n'avoit aucune enflure à la partie piquée, comme ont les animaux piqués par les abeilles ou les guêpes; l'enflure étoit générale, & l'on voyoit seulement à l'endroit de chaque piquure, un petit point rouge, qui n'étoit que le trou qu'avoit fait l'aiguillon, rempli de sang extravasé.

Au bout de quelques jours M. de Maupertuis fit piquer un autre chien cinq à six fois au même endroit que le premier: celui-ci n'en fut point malade; les piquures furent réitérées dix ou douze fois quelques heures après, par plusieurs *scorpions* irrités; le chien jetta seulement quelques cris, mais il ne se ressentit en aucune maniere du venin.

Cette expérience fut renouvellée sur sept autres chiens, par de nouveaux *scorpions*, & malgré toute la fureur & tous les coups des *scorpions*, aucun chien ne souffrit le moindre accident.

La même expérience fut répétée sur trois poulets, qui furent piqués sous l'aile & sur la poitrine, mais aucun ne donna le moindre signe de maladie.

De toutes ces expériences il est aisé de conclure que quoique la piquure du *scorpion* soit quelquefois mortelle, elle ne l'est cependant que rarement; elle aura besoin pour cela du concours de certaines circonstances, qu'il seroit difficile de déterminer; la qualité des vaisseaux que rencontre l'aiguillon, les alimens qu'aura mangé le *scorpion*, une trop grande diete qu'il aura souffert, peuvent contribuer, ou s'opposer aux effets de la piquure. Peut-être que la liqueur empoisonnée ne coule pas toutes les fois que le *scorpion* pique, &c.

Rédi remarque que les viperes n'ont qu'une certaine quantité de venin, laquelle étant une fois épuisée par l'emploi que ces animaux en ont fait, a besoin d'un certain temps pour être réparée; qu'ainsi après avoir fait mordre & piquer plusieurs animaux par des viperes, dont la blessure est extrémement dangereuse, les derniers ne mouroient plus, & les viperes ne redevenoient venimeuses que quelques jours après; mais ici l'on ne pourroit attribuer à cette cause, le peu d'effet du venin des *scorpions*; les derniers étoient nouvellement pris, & n'avoient fait aucune dissipation de leurs forces; on avoit employé des mâles & des femelles; ainsi la difference de sexe ne serviroit encore de rien pour expliquer la variété des effets qui suivirent la piquure.

Remedes prétendus contre la piquure du scorpion. Entre tant de remedes imaginés contre la piquure du *scorpion*, il y en a deux qui ont fait fortune, & qui continuent d'être extrémement accrédités; l'huile de *scorpion*, & l'application de cet animal écrasé dans le moment sur la plaie, ces deux antidotes passent pour souverains, & l'on appuie la recommandation du dernier, par l'exemple d'animaux qui, dit-on, nous ont fait connoître eux-mêmes l'excellence de cette découverte.

On conte à ce sujet qu'une souris étant enfermée dans une bouteille avec un *scorpion*, le *scorpion* la pique, & la piquure est suivie de la mort; mais si l'on remet une autre souris dans la bouteille, qui soit piquée comme la premiere, elle dévore son ennemi, & se guérit par ce moyen.

M. de Maupertuis impatient de constater ce prétendu fait, mit dans une bouteille une souris avec trois *scorpions*; la souris reçut bientôt plusieurs piquures qui la firent crier, elle prit le parti de se défendre, & à coups de dents tua les trois *scorpions*, mais n'en mangea d'aucuns, ne les mordit que comme elle eût fait tout autre animal qui l'eût blessée; & du reste ne fut point incommodée de ses piquures.

Il suit de cette expérience, que dans l'histoire qu'on rapporte, si elle est vraie, la premiere souris avoit reçu une piquure mortelle; que la seconde ne reçut plus que des piquures inefficaces, soit parce que le *scorpion* s'étoit épuisé sur la premiere, soit par quelqu'autre inconstance qui

empêcha que la piquure fût dangereuse ; qu'enfin si cette souris mordit, ou mangea ce *scorpion*, c'étoit ou pour se défendre, ou pour se nourrir, sans qu'il soit besoin de supposer ici ni instinct, ni antidote.

Après tout, au cas que le premier fait soit véritable, il indiqueroit plutôt l'utilité du *scorpion*, pris intérieurement pour se guérir de sa blessure, que celle de son application extérieure sur la plaie : or ce n'est point le remede interne qu'on vante ici; au reste on ne conçoit guere mieux l'efficace de son application externe sur la piquure, pour attirer le venin, que le seroit celle d'une chenille, d'un limaçon, d'une écrevisse, ou autre animal semblable, & dont on ne loue point dans ce cas les merveilles.

L'huile de *scorpion* est autorisée par un grand nombre de suffrages ; cette huile si célebre n'est autre chose que de l'huile commune, dans laquelle on a fait périr des *scorpions*, & qu'on garde précieusement comme un topique infaillible étant appliqué sur la partie.

On la prépare en noyant trente-cinq *scorpions* vivans dans deux livres d'huile d'amandes douces ou ameres, en les exposant au soleil pendant quarante jours, & coulant ensuite l'huile ; c'est-là l'huile simple de *scorpion*.

Toutefois comme si l'on avoit sujet de se défier de ses vertus, on lui préfere aujourd'hui l'huile de *scorpion* composée, inventée par Matthiole : il entre dans cette derniere, non-seulement des *scorpions* noyés dans de la vieille huile d'olive, mais encore plusieurs graines, feuilles & racines de plantes échauffantes & aromatiques, outre du storax en larmes, du benjoin, du santal blanc, de la rhubarbe, de la thériaque, du mithridate, & du vin. Si cette huile est aussi bonne que mal aisée à bien faire, on ne peut trop la louer ; car c'est une des plus difficiles compositions qu'il y ait dans la pharmacie, & elle contient un assortiment si bizarre, qu'on ne voit pas trop quels en peuvent être les effets.

D'ailleurs à raisonner sensément, toute huile grasse paroît un remede mal imaginé contre la piquure de toutes sortes d'animaux venimeux, puisqu'elle bouche les pores de la peau ; empêche la transpiration insensible, l'issue du venin, & par conséquent est plus nuisible qu'avantageuse.

Concluons que les deux grands antidotes dont nous venons de parler, l'huile de *scorpion*, & l'application de cet animal sur la blessure, ne doivent leur vertu qu'aux préjugés reçus de tems immémorial, & au peu d'effet ordinaire du poison de l'insecte. Quelqu'un aura été piqué d'un *scorpion* ; il aura peut-être même senti des maux de cœur, des défaillances, il aura eu recours à l'huile & au *scorpion* écrasé ; sa confiance aura guéri les maux qu'aura faits sa crainte, & il aura cru ne devoir sa conservation qu'aux prétendus contre-poisons.

Mais puisque de plusieurs animaux piqués sur lesquels on n'a fait aucun de ces remedes, il n'en est mort qu'un dans l'expérience de M. de Maupertuis, il y a grande apparence que les hommes qui, après avoir été piqués, se sont servis de ces antidotes, n'ont été guéris que parce que leurs blessures n'étoient pas empoisonnées. Disons mieux, ces deux antidotes si fameux sont plutôt contraires qu'ils ne sont utiles.

Indication de remedes plus utiles. En pareille occasion, les vrais remedes à indiquer seroient de sucer la partie blessée, la scarifier, la brûler légérement, la bassiner avec de l'esprit de vin camphré, & autres liqueurs spiritueuses de ce genre, ou employer des émolliens & des fomentations. Au cas que le virus se soit communiqué à la masse du sang, il faut en énerver la force par des delayans, des acides. des antiseptiques, ou par les sueurs suivant le tempérament & la nature des symptomes. Il faut en même tems & sur toutes choses tranquilliser l'imagination du malade pour tout ce qui est propre à calmer ses craintes.

Contes sur les scorpions. Entre mille histoires qu'on fait du *scorpion*, je ne parlerai que de celle qu'on croit la plus certaine. On prétend que si on le renferme dans un cercle de charbon, il se

pique lui-même & se tue. Ce seroit chez les bêtes un exemple de suicide bien étrange. M. de Maupertuis fut encore curieux d'éprouver un fait si singulier, & qui à tout événement ne pouvoit être que funeste à un méchant insecte.

Il fit une enceinte de charbons allumés, & y mit un *scorpion*, lequel sentant une chaleur incommode, chercha passage de tous côtés; n'en trouvant point, il prit le parti de traverser les charbons qui le brûlerent à-demi. On le remit dans l'enceinte, & n'ayant plus eu la force de tenter le passage, il mourut bientôt, mais sans avoir la moindre volonté d'attenter à sa vie. La même épreuve fut répétée sur plusieurs *scorpions* qui agirent tous de la même maniere.

Voici peut-être, ajoute M. de Maupertuis, ce qui a pu donner lieu à cette histoire. Dès que le *scorpion* se sent inquiété, son état de défense est de retrousser sa queue sur son dos prête à piquer. Il cherche même de tous côtés à enfoncer son aiguillon. Lorsqu'il sent la chaleur du charbon, il prend cette posture; & ceux qui n'y regardent pas d'assez près, croient qu'il se pique; mais quand même il le voudroit, il auroit beaucoup de peine à l'exécuter, & vraisemblablement n'en pourroit pas venir à bout, tout son corps étant cuirassé comme celui des écrevisses.

Je ne dois pas m'arrêter aux autres contes extravagans que quelques anciens naturalistes rapportent des *scorpions*. Ils disent, par exemple, qu'ils ne piquent que les parties couvertes de poil; qu'ils font plutôt du mal aux femmes qu'aux hommes, & aux filles qu'aux femmes; qu'étant morts ils reprennent vie, si on les frotte d'ellébore; que la salive d'un homme à jeûn les tue; qu'on ne pourroit guérir de leur morsure, si on avoit mangé du basilic quelques heures auparavant, & que c'est cette plante qui les produit, *&c.* mais les gens les plus crédules n'ajoutent pas même de créance à de pareilles sornettes.

Il faut encore mettre au rang des contes de bonne femme, les vertus médicinales du *scorpion* séché & pulvérisé, pris intérieurement pour exciter l'urine, pour chasser le sable des reins & de la vessie, pour résister aux maladies contagieuses.

De la fécondité du scorpion, *& de sa haine pour l'araignée.* Cet insecte multiplie prodigieusement. Aristote, Pline, Elien assurent que la femelle du *scorpion* porte onze petits; & ce n'est pas assez dire, car Rédi en marque 26 & 40 pour les limites de leur fécondité: mais les *scorpions* de Rédi le cédoient encore de beaucoup en fécondité à ceux de Souvignargues examinés par M. de Maupertuis, qui a trouvé dans plusieurs femelles qu'il a ouvertes, depuis 27 petits jusqu'à 65. Il faudroit en quelques pays n'être occupé qu'à détruire ces animaux, s'ils ne périssoient par divers accidens qui nous sont inconnus, ou s'ils ne s'entremangeoient pas eux-mêmes.

J'ai parlé de la férocité du *scorpion*, au commencement de cet article, je le termine par un autre trait, celui de sa haine pour l'araignée, insecte qui est au reste aussi barbare que lui. Quand les *scorpions*, même au milieu de leurs guerres civiles, rencontrent une araignée, ils suspendent leurs combats mutuels, & se jettent tous sur elle pour la dévorer. Il y a plus, aucun *scorpion* n'hésite à combattre une araignée plus grosse que lui; il commence d'abord par la saisir par l'une ou l'autre de ses grandes serres quelquefois avec les deux en même temps. Si l'araignée est trop forte, il la blesse de son aiguillon par-tout où il peut l'attraper, & la tue; après quoi ses grandes serres la transmettent aux deux autres plus petites qu'il a au-devant de la tête, avec lesquelles il la mâche, & ne la quitte plus qu'il ne l'ait toute mangée. Fuyons cet insecte odieux & le spectacle de sa cruauté. La plume tombe assez des mains quand on voit comment les hommes en usent avec les hommes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCORPION AQUATIQUE, PUNAISE D'EAU, PUNAISE A AVIRON, *hepa*, insecte aîlé, dont M. Linnæus, *faun. suec.* ne donne que deux especes; la plus petite est la plus commune.

Le *scorpion aquatique* de la petite espece

pece a les yeux placés au-dessus de la bouche ; ils sont hexagones & réticulaires ; la bouche a la figure d'un bec recourbé ; la tête est d'une substance dure & d'un noir rougeâtre. Cet insecte a dans la bouche un aiguillon creux & d'une couleur brune ; les aîles tiennent au corcelet dont la substance est la même que celle de la tête ; les pattes sont au nombre de six attachées aussi au corcelet ; elles ont chacune à l'extrémité deux crochets. On a donné aux premieres pattes le nom de *bras*. Les aîles supérieures ont la même couleur que le corcelet, & couvrent si exactement les aîles inférieures, que celles-ci ne sont jamais mouillées, quoique cet insecte nage presque continuellement. La partie supérieure de l'abdomen est d'un rouge foncé, & couverte d'un poil touffu ; la partie inférieure a une couleur grise-pâle, elle est terminée par une queue fourchue ; le corcelet & le ventre sont très-applatis.

La grande espece de *scorpion aquatique* differe principalement de la petite, en ce que le corps est plus long & plus pointu, & que la couleur est plus pâle, & d'un gris tirant sur le roux : les piés sont aussi beaucoup plus longs, & ressemblent à des soies roides. *Collection académique*, tome V. *de la partie étrangere. V.* INSECTE.

SCORPION DE MER, *voyez* RASCASSE.

SCORPION, (*Critique sacrée.*) σκορπίων dans l'écriture ; cet insecte cruel & venimeux désigne au figuré les méchans, les choses pernicieuses. Vous habitez avec des *scorpions*, dit *Ezech. ij. 6.* c'est-à-dire avec des gens aussi méchans que des *scorpions* ; s'il demande un œuf, lui présentera-t-il un *scorpion* ? *Luc. xi.* 12. c'est-à-dire, lui donnera-t-il un mets pernicieux à la place d'un mets salutaire ? C'étoit une espece de proverbe ; *un* scorpion *pour un poisson*, dit Suidas, est un proverbe qui regarde ceux qui préferent les mauvaises choses aux bonnes.

Ce mot dans le vieux Testament signifie encore une sorte de fouet armé de fer, de la figure d'un *scorpion*, *II. Paral. x.* 14. c'est aussi le nom d'une machine de guerre pour jetter des traits, *I. Macc. vj.* 51. enfin *la montée du scorpion* étoit le nom d'une montagne qui servoit de borne à la terre de Chanaan du côté de l'Idumée, *Nomb. vj.* 34. (*D. J.*)

SCORPION, (*Mythol.*) ce huitieme signe du zodiaque, composé de 19 étoiles, selon Hygin, & de 20 selon Ptolomée, est dans la mythologie un *scorpion* admirable. Les poëtes ont feint que ce *scorpion* étoit celui que la terre fit sortir de son sein pour se battre avec Orion. Celui-ci s'étoit vanté à Diane & à Latone, de vaincre tout ce qui sortiroit de la terre. Il en sortit un *scorpion*, & Jupiter, après avoir admiré sa bravoure & son adresse dans le combat, le mit au ciel, pour apprendre aux mortels qu'ils ne doivent jamais présumer de leurs forces ; car Orion ne croyoit pas trouver son vainqueur sur la terre. (*D. J.*)

SCORPION, s. m. *en terme d'Astronomie*, est le nom du huitieme signe du zodiaque. *Voyez* SIGNE.

Les étoiles de cette constellation sont au nombre de 20 dans le catalogue de Ptolomée ; au nombre de 10 dans celui de Tycho ; au nombre de 49 dans celui de Flamsteed. *Chambers.* (*O*)

SCORPION, (*Fortification.*) *scorpio*, c'est le nom d'une machine des anciens dont ils faisoient usage dans l'attaque & la défense des places.

Bien des auteurs prétendent que cette machine est la catapulte, mais M. de Folard soutient que c'est la baliste. *Voyez* BALISTE.

Vegece dit qu'on nommoit autrefois *scorpion* ce que de son temps on appelloit *manubaliste*. C'est l'arbalête dont on commença à se servir du temps de nos peres, & que nous avons abandonnée depuis l'invention de nos fusils ou de nos mousquets. On voit dans plusieurs endroits des commentaires de César, qu'il emploie indifféremment les termes de *scorpion* & de *baliste*, pour signifier la même machine ; mais il distingue toujours la catapulte : *Cæsar in castris*, dit Hirtius, *scorpionum catapultorum magnam vim habebat. V.* CATAPULTE. (*q*)

SCORPIUS, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de *genista-spartium*, appellé par Tournefort *genista-spartium majus, brevioribus & longioribus aculeis*, & connu vulgairement en françois sous le nom de *genêt piquant*. C'est un arbrisseau qui s'éleve à différentes hauteurs suivant les lieux. Il pousse des verges garnies de toutes parts d'un grand nombre d'épines de différentes grandeurs, mais toutes dures & piquantes. Ses fleurs sont légumineuses, petites, jaunes ou pâles; elles sont suivies par des capsules fort courtes dans lesquelles se trouvent quelquefois des semences qui ont la figure d'un petit rein. Cette plante croît par-tout aux lieux incultes. (*D. J.*)

SCORPIUS, nom latin de la constellation du scorpion. *Voyez* SCORPION.

SCORSONERE, *scorzonera*, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en demi fleurons soutenus par un embryon, & réunis dans un calice oblong & écailleux. L'embryon devient dans la suite une semence ordinairement revêtue d'une enveloppe & garnie d'une aigrette. Tournefort, *instit. rei herbar. Voyez* PLANTE.

Entre les seize especes de *scorsonere* établies par Tournefort, nous décrirons la commune, celle qui est à larges feuilles sinueuses, *scorzonera latifolia, sinuata*, C. B. P. 275. *I. R. H.* 476.

Sa racine est longue d'un pié, simple, vivace, grosse comme le pouce, noirâtre en-dehors, blanche en-dedans, tendre, facile à rompre, charnue, pleine d'un suc laiteux très-doux au goût; elle pousse une tige à la hauteur de deux piés, ronde, cannelée, creusée, divisée en plusieurs rameaux revêtus d'un peu de duvet. Ses feuilles sont longues, assez larges, semblables à celles de la barbe de bouc, lisses, embrassant la tige par leur base, un peu sinueuses, & crêpées sur leurs bords, fermes, nerveuses, terminées par une pointe longue, étroite, & d'un verd obscur.

Ses fleurs naissent aux sommités de la tige & des rameaux, amples & jaunes; chacune d'elles est formée en bout à demi-fleurons, soutenu par un calice grêle, composé de feuilles en écailles. Aux fleurs succedent des semences longues, déliées, blanches, garnies chacune d'une aigrette au sommet. On cultive cette plante dans presque tous les potagers où elle fleurit en Juin, & même jusqu'à l'automne; elle croît en Espagne sans culture aux lieux humides, & dans les bois montagneux. (*D. J.*)

SCORSONERE, (*Mat. med. & diete.*) la racine fraîche de cette plante a une saveur douçâtre qui n'est point désagréable, & est absolument inodore, & elle est pleine d'un suc laiteux. Ce suc se détruit, se décompose peu-à-peu, à mesure que la racine se desseche, & la saveur douçâtre dégénere aussi par la même altération en un goût leger d'amertume. Elle conserve dans la cuite avec l'eau un goût particulier assez relevé & comme aromatique.

On mange fort communément, comme tout le monde sait, la racine de *scorsonere*, soit dans les potages, soit avec diverses viandes, soit seules, en ragoût au jus ou au beurre, en friture, *&c.* cet aliment passe pour fort salutaire. Il est au moins assez généralement reconnu qu'il est innocent, c'est-à-dire fort indifférent pour la plupart des sujets.

Le suc de cette racine, sa décoction & son eau distillée, sont des remedes généralement employés dans la petite vérole, & vantés contre les fievres malignes, la peste & les morsures des bêtes venimeuses. Il est cependant plus que vraisemblable que ces vertus sont absolument imaginaires ou du moins très-legeres, & c'est-là le sentiment de M. Cartheuser. Cet auteur ne reconnut dans la *scorsonere* qu'une qualité analéptique, adoucissante & tempérante qu'il a déduit du principe muqueux, ou selon lui, *gommeux*. Or la qualité adoucissante & du principe muqueux n'étant rien moins que démontrée, il pourroit bien être que la vertu accordée à la *scorsonere* par M. Cartheuser, fut aussi imaginaire que celle qu'il lui accorde. *Voyez* MUQUEUX. La racine de *scorsonere* a été d'ailleurs comptée parmi

les remedes propres contre les obstructions des visceres du bas-ventre, les maladies hypochondriaques, les hydropisies naissantes, *&c.* Nicolas Morard médecin, espagnol, a composé un traité sur la *scorsonere.* (*b*)

SCOTES, f. m. pl. (*Hist. anc.*) peuple qui du temps des Romains habitoient la partie septentrionale de l'île de la Grande-Bretagne, d'où ils faisoient de fréquentes incursions dans les provinces méridionales occupées par les Bretons, & les Romains leurs vainqueurs. C'est d'eux que descendent les Ecossois dont le pays se nomme encore en latin *scotia.* Les *Scotes* ne furent subjugués que sous l'empereur Julien.

SCOTIA, (*Géogr. anc. & du moyen âge.*) Les historiens Romains des deux premiers siecles donnent à cette partie septentrionale de la Grande-Bretagne le nom de *Caledonie*, & aux habitans celui de *Caledoniens.* Les armées Romaines y pénétrerent pour la premiere fois sous le commandement d'Agricola; beau-pere de Tacite, du temps de Domitien. Severe y porta la guerre vers l'an 209: c'est à cet empereur qu'il convient d'attribuer le *Vallum* (rempart ou retranchement), qui pour couvrir ce que son expédition avoit ajouté d'étendue au pays Romain, au-delà du rempart d'Adrien, commençoit au bord du Clyd, à l'endroit appellé *Penwal* (*caput Valli*) & alloit aboutir au rivage du Golfe, dont la ville d'Edimbourg est peu distante. Cette muraille pouvoit avoir trente milles de longueur. Une inscription trouvée à Calder, apprend que la seconde légion *Augusta* a construit trois milles de ce mur; une autre à Dunnotyr fait connoître que la vingtieme légion appellée *Victrix*, a continué cette muraille l'espace de trois autres mille. Près de ce mur, dans le canton de *Sterling*, sont deux petites montagnes que les anciens nommoient *Duni pacis*, & une espece de pyramide, maintenant appellée *Four d'Artur*, *Arthur's oxen*, qu'on croit avoir été un temple du dieu *Terminus.*

On voit dans la province de Clydesdail, pendant plusieurs milles, des restes d'un grand chemin Romain, connu sous le nom de *Watlingstreet*, & dans le canton Tivedail des vestiges de camp Romain; on en remarque de même à Ardoch.

Quelques provinces de l'Ecosse offrent des monumens de pierres rangées en lignes circulaires, & prodigieusement longues, qui vraisemblablement ont été des monumens funéraires, ou des lieux où les Druides célébroient des actes de religion.

Les Bretons Calédoniens, habitant la partie que l'on peut appeller *barbare*, par rapport à la *Romaine*, paroissent postérieurement sous le nom de *Picti*, qui se lit pour la premiere fois dans les panégyriques de Constance, par Mamertin. L'usage qu'avoit cette nation, & qui lui étoit commun avec les Thraces & les Illyriens, de s'imprimer sur la peau des figures colorées, les a fait nommer ainsi, *Pictes* ou *Peints*, *nec falso nomine pictos*, dit Claudien.

Quelques corps de milice du temps d'Honorius, & que la notice de l'empire distingue par le nom de *Honoriani*, étoient tirés de la nation des Pictes.

Les *Scots*, selon quelques-uns, étoient une colonie de Scythes venus du Nord de la Germanie; selon d'autres, ils sortoient des côtes de la Galice & de la Biscaye, & vinrent s'établir dans l'Hibernie, à laquelle ils donnerent le nom de *Scotia*: de l'Irlande, ils passerent en Ecosse, vers l'an 431. Ce que possédoient les pictes ou Calédoniens composoit un petit royaume, qui fut détruit vers l'an 840 par Kenneth, second du nom, roi de Scot: la défaite des Pictes après une longue guerre, & la perte de deux batailles fut alors si complette, qu'elle a fait oublier leurs noms. Celui des *Scots* ne prévalut pas néanmoins subitement dans le pays où le nom d'Albanie, plus général, faisoit appeller le peuple *Allabani.* Ce nom qui étoit particulier aux Scots n'est donc point encore celui de *Scotia* ou d'Ecosse, que l'on ne trouve employé que dans le XI. siecle par Adam de Breme.

La puissance des Scots reçut un nouvel accroissement peu de temps après, vers l'an 870, en prenant sur les Bretons le

pays situé au midi du Clyd Gaillway, & le Cumberland. Ils pénétrerent chez les Saxons Nort-Humbres que des divisions intestines avoient affoiblis. La rigueur dont usa Guillaume le conquérant, dans son gouvernement en Angleterre, fit passer des Anglo-Saxons dans les provinces reculées, & particuliérement de la noblesse, dont celle d'Ecosse tire en partie son origine; de-là vient que le langage y est plus anglois qu'ailleurs, & que les Ecossois y sont appellés *Sassons*.

Les Ecossois ont été alliés & amis de la France dès le regne de Charles V. L'union de l'Ecosse avec l'Angleterre, pour ne faire qu'une seule monarchie sous le titre de Grande-Bretagne, a été consommée sous le regne d'Anne Stuart, fille de Jacques II. La maison Stuart qui a fini de régner dans la reine Anne, avoit commencé à régner en Ecosse en 1370, par Robert Stuart, qui mourut en 1390 *V.* la Martiniere, d'Anville. (*C*)

SCOTI, (*Géogr. anc.*) peuples de la Grande-Bretagne, dans sa partie septentrionale. Aucun auteur ancien n'a connu ces peuples: ce qui fait conclure qu'ils n'ont pas été de toute ancienneté dans cette île, ou que du-moins ils ne portoient pas ce nom-là. Claudien est le premier qui en ait parlé: il dit, *Scotorum cumulus flevit glacialis Jernæ*.

Les Bretons furent, à ce qu'on croit, les premiers habitans de l'Ecosse. Après eux les Pictes y occuperent les contrées orientales; & enfin les *Scots* furent le troisieme peuple qui passa dans ce pays, où ils s'établirent du côté de l'occident. Ils venoient, à ce qu'on croit, de l'Irlande: mais on ne convient pas du temps qu'ils y sont venus, les uns mettant cette époque plutôt, les autres plus tard. Les anciennes chroniques du pays que Buchanan a suivies dans son histoire, disent que les *Scots* passerent d'Irlande en Ecosse, sous la conduite d'un roi, nommé *Fergus*, environ trois cens quarante ans avant J. C. D'autres prétendent qu'ils y sont passés deux ou trois cens ans après la naissance du Sauveur, & apportent entr'autres preuves, ce passage de Claudien qui vivoit dans le troisieme & quatrieme siecle.

Totam cum Scotus Hybernen
Maris, & infesto spumavit remige Tethis.

Il fait là manifestement allusion à une descente des *Scots* Irlandois dans la Bretagne: mais il s'agit de savoir si c'est la premiere fois qu'ils y passerent, ou si ce ne fut pas plutôt un renfort de monde, que les *Scots* envoyoient à leurs compatriotes; ou si vous voulez une nouvelle tentative qu'ils firent sous le commandement de Renda ou Rutaris, pour rentrer dans cette partie de la Bretagne, après en avoir été chassés.

On ignore l'origine du nom de *Scots*; le sentiment ordinaire est que ce mot vient du vieux teutonique, *scutten* ou *scuthen*, qui signifie *archers*, & par conséquent qu'il a la même origine que le nom des Scythes: on ajoute sur cela, que les ancêtres des Ecossois ont été très-habiles au maniement de l'arc & de la fleche, & que c'étoit leur principale arme.

Mais ce n'est pas tout, comme les *Scots* avoient passé de l'Irlande dans l'Ecosse, on demande de quel pays ils étoient venus dans l'Irlande? Les uns croient qu'ils étoient une colonie de Scythes, c'est-à-dire d'Allemands venus du Nord de la Germanie; d'autres pensent que les *Scots* étoient venus d'Espagne, savoir des côtes de la Gàlice & de la Biscaye; & que c'est peut-être à cause de cela que les Ecossois sauvages, qui sont de la vraie race des *Scots* anciens, s'appellent en leur langage *Gajothel* ou *Gaithel*, & leur langue *Gaithlac*. On remarque aussi sur le témoignage de Tacite, que les peuples qui habitoient les côtes occidentales de la Bretagne (ou comme on parle de l'Angleterre), paroissent être venus d'Espagne, & avoient beaucoup de rapport avec les Espagnols. Il en pouvoit être de même des côtes occidentales de l'Ecosse.

Au reste, les mœurs de ces peuples, n'étoient pas fort différentes de celles des Bretons d'Angleterre: c'étoit de part & d'autre une barbarie égale, un grand amour pour les armes & pour tous les exercices violens, une éducation dure,

une grande habitude à supporter les fatigues les plus rudes, toutes les incommodités de la guerre, toutes les injures de l'air, une grande sobriété, une grande simplicité, & beaucoup de bravoure & de courage, même dans les femmes qui alloient à la guerre avec leurs maris. Chacun y servoit à ses dépens, & y alloit à son bon gré, sans qu'il fût nécessaire de faire des enrôlemens. Ils avoient de certains caracteres hiéroglyphiques & sacrés, dont ils se servoient particuliérement dans les monumens funéraires, comme tombeaux, épitaphes, cénotaphes, & semblables. On en voit encore aujourd'hui un de ce genre dans la province d'Angus, où le cimetiere du village du Meigil.

Quand ils vouloient se divertir, & faire débauche, comme on parle, ils se servoient d'une espece d'eau-de-vie, ou de liqueur forte, qu'ils tiroient de diverses herbes odoriférantes, comme thym, marjolaine, anis, mente, & d'autres qu'ils distilloient à leur maniere.

Ils ne pouvoient pas souffrir de gens infectés de maux contagieux, comme de lepre, de mal caduc, des lunatiques, ou semblables: ils leur coupoient les parties destinées à la génération, afin qu'ils ne pussent point mettre au monde de misérables enfans, qui eussent un jour de si terribles maladies. S'il se trouvoit quelque femme qui en fût atteinte, ils l'empêchoient de se marier, & la contraignoient de vivre en séquestre.

Dans la suite des temps, les Saxons s'emparerent de la partie de l'Ecosse, dont les Romains avoient fait une province, & en chasserent les *Scots* & les Pictes, qui furent forcés de se retirer dans le nord de leur pays. Mais vers le milieu du neuvieme siecle, les *Scots* se rendirent maîtres du pays des Pictes; & environ quarante ans après, sous le regne de Kenneth, ils le remirent en possession de la partie méridionale de l'Ecosse, qui avoit été occupée par les Saxons Northumbriens, dont ils ruinerent le royaume. Ce fut alors que toute l'Ecosse réunie sous un seul maître, ne fut plus connue que sous le nom d'*Écosse* ou *Scotland*, d'où les François ont fait par corruption le nom d'Écosse, & ont appellé *Ecossois*, les peuples, qui dans leur langue propre, s'appellent *Scots*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SCOTIE, s. f. (*Archit.*) moulure ronde & creuse entre les tores de la base d'une colonne, & quelquefois aussi sous le larmier de la corniche dorique; on donne à sa saillie inférieure deux tiers, & à sa supérieure un tiers de sa hauteur. La *scotie* est encore appellée *nacelle*, membre creux & trochile, du grec τροχιλος, qui signifie une *poulie*. Le mot *scotie* est dérivé du grec σκοτυς, qui signifie *obscurité*, à cause de l'ombre qu'elle reçoit dans son creux.

Scotie inférieure & supérieure, la premiere *scotie* est la plus grande *scotie* des deux d'une base corinthienne; & l'autre qui est au-dessus est la plus petite. (*D. J.*)

SCOTISTES, s. m. pl. (*Théolog. & Philosoph.*) secte de philosophes & de théologiens scholastiques, ainsi nommés de leur chef Jean Duns, surnommé *Scot*, *Scotus*, parce qu'il étoit natif d'Ecosse selon quelques-uns, ou selon d'autres d'Irlande, que l'on comprenoit alors sous le nom de *Scotia*. Scot étoit religieux de l'ordre de S. François, sur la fin du xiij. siecle, & au commencement du xiv. Il se distingua extrêmement dans l'université de Paris, par sa pénétration & sa facilité à traiter les questions de philosophie & de théologie; ce qui lui fit donner le nom de *docteur subtil*. D'autres l'ont nommé le *docteur très-résolutif*, parce qu'il avança quantité de sentimens nouveaux, & qu'il ne s'assujettit point à suivre les principes des théologiens qui l'avoient précédé. Il se piqua sur-tout de soutenir des opinions opposées à celles de S. Thomas; & c'est ce qui a produit dans l'école les deux sectes des Thomistes & des Scotistes. *Voyez* THOMISTES.

Au reste les uns & les autres, quant à la philosophie, étoient Péripatéticiens; ils differoient seulement en ce que les *Scotistes* distinguoient en chaque être, autant de formalités qu'il y avoit de qualités différentes, & croyoient toutes ces formalités absolument distinguées du corps, faisant pour ainsi dire autant de

différentes entités, excepté celles qui étoient métaphysiques & comme sur-ajoutées à l'être. *Voyez* FORMALITÉ.

Quant à la théologie, la question de l'immaculée conception, & celle de la maniere dont les sacremens operent, sont les principaux points sur lesquels les *Scotistes* étoient, & sont encore opposés aux Thomistes. *Voyez* CONCEPTION & SACREMENT.

SCOTITAS, (*Mythol.*) Jupiter avoit un temple près de Sparte, où il étoit honoré sous le nom de *Jupiter Scotitas*, c'est-à-dire *Jupiter le ténébreux*, apparemment pour signifier que l'homme ne sauroit pénétrer les profondeurs de l'être suprême. (*D. J.*)

SCOTITAS, (*Géogr. anc.*) ou *Scotia*; bois du Péloponnèse dans la Laconie. On lit dans Pausanias, *l. III. c. x.* que lorsqu'on étoit descendu du lieu nommé *les Hermes*, on trouvoit un bois planté de chênes, qu'on appelloit le *Scotitas*, non à cause de son obscurité, comme on le pourroit croire, car σκοτὸς, signifie *des ténebres*; mais parce que dans ce petit canton, Jupiter étoit honoré sous le nom de Jupiter *Scotitas*, & qu'il avoit son temple sur la gauche, à dix stades du grand chemin. M. l'abbé Gédoin remarque à cette occasion, qu'on avoit donné à Jupiter le nom de *Scotitas*, ou *le Ténébreux*, apparemment pour signifier que l'homme ne sauroit pénétrer dans les profondeurs de l'être suprême. (*D. J.*)

SCOTIUM, (*Géog. anc.*) montagne de l'Asie mineure, aux environs de l'Arménie.

SCOTOMIE, s. f. (*Médecine.*) tournoiement de tête, dans lequel les esprits animaux se meuvent tellement en rond, que les objets extérieurs semblent se mouvoir de même. *Voyez* VERTIGE.

SCOTUSSE, (*Géog. anc.*) *Scotusa*, *Scotyssa* ou *Scotussa*; 1°. ville de la Thessalie. Ptolomée, *l. III. c. xiij.* qui la donne aux Pélasgiotes, suit la premiere ou la seconde ortographe, ainsi que le périple de Scylax; Plutarque, *in Æmilio Probo*; Tite-Live & Pausanias, *l. VI. c. v.* sont pour la derniere. La ville de *Scotusse*, qui ne subsistoit plus du temps de Pausanias, avoit donné la naissance au fameux Polydamas, qui se distingua au combat du pancrace, & qui ajouta une infinité de belles actions à l'éclat de ses victoires. Pausanias remarque que ce Polydamas étoit de la plus haute stature que l'on eût vue depuis les temps héroïques.

2°. *Scotusa*, ville de la Macédoine sur le Strymon; ses habitans sont appellés *Scotussæi* par Pline, qui dit, *l. IV. c. x.* qu'ils étoient libres sous les Romains. (*D. J.*)

SCOUE, s. f. (*Marine.*) c'est l'extrémité de la varangue qui est courbée pour s'enter avec le genou.

SCRIBA, s. m. (*Gouvernement rom.*) officier subalterne de justice chez les Romains.

Les premiers *scribes* exerçoient chez les Romains à-peu-près le même office que les greffiers dans nos bureaux, ils tenoient le registre des arrêts, des loix, des ordonnances, des sentences, des actes, & en délivroient copie aux intéressés; ils formoient un corps subdivisé en différentes classes & différens degrés, suivant qu'ils étoient employés sous les magistrats supérieurs ou subalternes.

Mais cet office, même dans la premiere classe, étoit beaucoup plus honorable chez les Grecs que chez les Romains. Nous regardons, dit Emilius Probus, les *scribes* comme des mercenaires, parce qu'ils le sont effectivement; au-lieu que chez les Grecs on n'en reçoit point qui ne soit d'une naissance, d'une intégrité & d'un mérite distingué, parce qu'on ne peut se dispenser de les faire entrer dans les secrets de l'état.

Cependant on a vu quelques *scribes* chez les Romains parvenir aux grandes dignités. Cicéron parle d'un citoyen, qui ayant été *scribe* sous Sylla, devint préteur de la ville sous la dictature de César; mais voici un exemple mémorable de la modestie d'un de ces officiers de justice, je veux parler de Cicéreius qui avoit été *scribe* sous le premier Scipion. Il concouroit pour la préture avec le fils de ce grand homme; mais dans le seul dessein

de le doubler, & de lui rendre hommage. Aussi-tôt qu'il vit que les centuries lui donnoient la préférence, il descendit du temple, quitta la robe blanche, déclara ses pures intentions à tous les électeurs, & les conjura de donner leurs voix au mérite de son rival, & à la mémoire de son illustre pere.

Les *scribes* toutefois ne pouvoient monter aux charges de la république, à moins qu'ils ne renonçassent à leur profession. On en voit la preuve dans la personne de Cneius Flavius qui étoit *scribe* d'un édile curule. Ayant obtenu lui-même l'édilité, il ne fut reçu dans cet emploi, au rapport de Tite-Live, qu'après s'être obligé par serment, à ne plus exercer son ancienne profession.

Comme il arrivoit souvent que la noblesse qui entroit dans la magistrature, surtout les jeunes gens, ignoroient le droit & les loix, ils se virent forcés de les apprendre des *scribes* que l'usage & l'expérience en avoient instruits; de sorte qu'ils devenoient par ce moyen les docteurs de cette jeune noblesse, & qu'ils n'abusoient que trop de leur place; c'étoit d'ailleurs pour eux une occasion favorable d'augmenter leur crédit, & de s'ouvrir une entrée dans les plus illustres familles de Rome.

Enfin leur arrogance ayant été portée à l'excès sur la fin de la république, Caton se vit obligé de la réprimer par de nouvelles loix. Ils furent partagés en décuries, & rangés sous différens ordres subalternes; en sorte que les *scribes* d'un questeur, d'un édile ou d'un préteur, furent appellés *scribæ quæstorii*, *ædilitii*, *prætorii*, *&c.*

Les pontifes avoient aussi leurs *scribes*. Onuphrius nous a conservé une ancienne inscription qui le prouve invinciblement: *Agriæ Triphosæ vestificæ*, *Livius Threna ab epistolis græc.* scriba *à libris pontificalibus*, *conjugi sanctissimæ B. D. S. M.* c'est-à-dire Livius Threna versé dans les lettres grecques, & *scribe* des livres des pontifes, a dressé ce monument à sa très-sainte femme Agria Triphosa.

Les *scribes* sous les empereurs changerent de nom, ils furent appellés *notarii*, parce qu'ils se servoient de notes abrégées au moyen desquelles ils écrivoient aussi vite qu'on parloit. Martial le dit, *lib. XIV. épigr. ccviij.*

Currant verba licet, manus est velocior illis,
Nondum lingua, suum dextra pergit opus.

(*D. J.*)

SCRIBE, s. m. (*Gramm. & Théolog.*) en hébreu *sopher*, en grec, γραμματευς, est un nom fort commun dans l'Ecriture, & qui a plusieurs significations.

1°. Il se prend pour un écrivain, un secrétaire; cet emploi étoit très-considérable dans la cour des rois de Juda. Saraïa sous David, Elioreph & Ahia sous Salomon, Sobna sous Ezéchias, & Saphan sous Josias, étoient revêtus de cet office. *II. Reg. viij.* 17, *xx.* 25, *IV. Reg. xix.* 2, *xxxij.* 8 *&* 9.

2°. Il signifie un commissaire d'armée qui fait la revue des troupes, qui en tient registre, qui en fait le dénombrement. Jérémie parle d'un *scribe* qui étoit chef ou prince des soldats, & qui leur faisoit faire l'exercice, *c. lij.* 25. On en trouve aussi le nom employé en ce sens dans les Machabées, *l. I.*

3°. *Scribe* se prend principalement pour un homme habile, un docteur de la loi, dont le ministere consistoit à écrire & à interpréter l'Ecriture. Quelques-uns mettent l'origine de ces *scribes* sous Moïse; mais leur nom ne paroît pour la premiere fois que sous les juges. D'autres croient que David les institua; & d'autres enfin, que comme il est rarement parlé des *scribes* avant Esdras, & beaucoup depuis lui, cette dignité étoit venue de la Chaldée ou de l'Assyrie, & qu'elle fut premiérement établie par les Juifs après leur retour de la captivité.

Quoi qu'il en soit, ces *scribes* ou docteurs de la loi, étoient fort en crédit & très-estimés chez les Juifs; où ils avoient le même rang que les prêtres & les sacrificateurs, quoique leurs fonctions fussent

différentes ; celles des *ſcribes* étant uniquement d'étudier la loi, de l'enſeigner & de l'expliquer.

Les Juifs en diſtinguoient de trois ſortes ; 1°. ceux dont nous venons de parler, que l'on appelloit proprement *les ſcribes de la loi*, & qui étoient les plus conſidérables, leurs déciſions étoient reçues avec un reſpect égal à celui qu'on portoit à la loi de Dieu même. 2°. Ceux qu'on appelloit proprement *ſcribes du peuple*, étoient une ſorte de magiſtrats, tels qu'il y en avoit auſſi chez les Grecs. 3. La derniere eſpece de *ſcribes* étoient des notaires publics, ou des ſecrétaires du ſanhedrin.

S. Epiphane & l'auteur des récognitions attribuées à S. Clément, comptent les *ſcribes* parmi les ſectes des Juifs ; mais il eſt certain que les *ſcribes* ne formoient point de ſecte particuliere, & qu'il y avoit des *ſcribes* de toutes les ſectes. Il paroit ſeulement vraiſemblable que du temps de J. C. où toute la ſcience des Juifs conſiſtoit principalement dans les traditions phariſiennes, & dans l'uſage qu'on en faiſoit pour expliquer l'Ecriture, que le plus grand nombre des *ſcribes* étoient phariſiens ; & on les voit preſque toujours joints enſemble dans l'Evangile. Calmet, *Dict. de la Bibl. t. III. lett. v. p.* 503.

SCRIBE, (*Commerce.*) celui qui écrit. Il ne ſe dit guere à Paris que de ces écrivains qui écrivent chez eux pour le public, ou qui ont de petits bureaux en divers endroits de la ville, où ils fourniſſent tout ce qui eſt néceſſaire pour écrire, comme plumes, papier, encre, cire à cacheter, *&c.* à ceux qui dans quelques occaſions preſſantes & ſubites ſont obligés de dreſſer des mémoires ou d'écrire des lettres. *Voyez* ECRIVAIN.

Scribe. On nomme ainſi à Bordeaux deux des commis de bureau du convoi, qui font la plupart des écritures qui y ſont néceſſaires, & où ils demeurent tous les jours depuis huit heures du matin juſqu'à onze, & depuis deux heures de relevée juſqu'à cinq, pour enregiſtrer les déclarations des marchandiſes, charges des vaiſſeaux, tenir regiſtres des bateaux ou vaiſſeaux qui entrent ou ſortent, les droits qui ſont dûs, & expédier tous les actes néceſſaires à ces diverſes opérations. *Voyez* CONVOI.

Scribe eſt auſſi le nom qu'on donne dans les bureaux de la comptablie de la même ville, à trois commis dont les fonctions ſont de faire toutes les billettes ſujettes au droit de ſortie au menu, auſſi-bien que toutes celles des ſénéchauſſées qui ne doivent rien ; ils reçoivent pareillement toutes les déclarations d'entrée de terre, c'eſt-à-dire tout ce qui arrive à Bordeaux par la Dordogne & par la Garonne. *Voyez* COMPTABLIE, MENU, BILLETTE, *&c. Dictionn. de Commerce.*

SCRINIUM, ſ. m. (*Littérat.*) Ce mot ſignifie un *porteſeuille*, un *coffre*, une *caſſette*, une *armoire* à mettre des papiers, nous dirions un *bureau.* Voici l'explication des divers bureaux établis par les empereurs romains, pour la geſtion des affaires de l'état.

Scrinium diſpoſitionum, bureau de la chambre où s'expédioient les juſſions ou mandemens de l'empereur ; & celui qui préſidoit à ce bureau ſe nommoit *comes diſpoſitionum.*

Scrinium epiſtolarum, bureau de ceux qui écrivoient les lettres du prince. Auguſte écrivoit les ſiennes lui-même, & les donnoit enſuite à Mécénas & à Agrippa à corriger, comme nous l'apprenons de Dion, *lib. XXV.* Mais les autres empereurs ſe ſervoient ordinairement de ſecrétaires, à qui ils les dictoient, ou à qui ils ſe contentoient de dire la ſubſtance des choſes qui devoient être écrites, mettant ſeulement au bas *vale* de leur main.

Scrinium libellorum, bureau des requêtes qu'on préſentoit au prince pour lui demander quelque grace. Nous avons dans la notice de l'empire par Pancirole, *ch. xcvj.* l'exemple d'une requête qui fut préſentée à l'empereur Antonin le pieux, par un nommé Arrius Alphius, affranchi d'Arria Fadilla, mere de l'empereur. Cette requête tendoit à ce qu'il lui fût permis de ramaſſer les os de ſa femme & de ſon fils dans un cercueil de marbre, parce qu'il ne les avoit mis que dans un de terre, en attendant que la place qu'il

avoit

avoit achetée pour y faire un monument fut accommodée. On sera bien aise d'en trouver ici les propres paroles. *Cùm ante hos dies conjugem & filium amiserim, & pressus necessitate, corpora eorum sarcophago fictili commendaverim, donec quietis locus quem emeram, ædificaretur, viâ flaminiâ inter milliare secundum & tertium acutibus ab urbe parte lævâ, custodia monumenti Flam. Tymeles Ameloæ M. Signii Orgili; rogo, domine, permittas mihi in eodem loco, in marmoreo sarcophago, quem mihi modò comparavi, eadem corpora colligere, ut quando & ego esse desiero, pariter cùm iis ponar.* Et il est répondu au bas du placet, *fieri placet. Jubentius Celsus promagister, subscripsi.*

Scrinium memoriæ, bureau où l'on serroit tous les extraits des affaires décidées par le prince, & en conséquence ses ordonnances à ce sujet, pour en expédier ensuite des lettres patentes plus au long. On l'appelloit *scrinium memoriæ*, pour se ressouvenir des expéditions qu'il falloit faire le plutôt possible. Ce bureau étoit composé de 62 secrétaires nommés *scrinarii memoriæ* & *mamuriales*, dont il y en avoit douze qui servoient à la chancellerie, & sept autres nommés *antiquarii*, qui avoient le soin de transcrire les vieux livres pour les conserver à la postérité. Le premier ministre du bureau s'appelloit *magister scrinii memoriæ*, & recevoit la ceinture dorée de la main du prince lors de sa création.

Enfin on donna le nom de *scrinium vestimentorum* à la garderobe où l'on serroit les habits de l'empereur. (*D. J.*)

SCRIPTEUR, s. m. *scriba*, (*Jurispr.*) en la chancellerie romaine est un officier du premier banc qui écrit les bulles qui s'expédient en original gothique. Ce sont aussi ces officiers qui taxent les graces; ils sont du nombre des officiers de registre; il en est parlé dans l'*hist. ecclésiast.* de M. de Fleury, *liv. L.* (*A*)

SCRIPTUM QUÆSTORIUM, (*Littérat.*) charge de greffier de l'épargne. Horace en avoit une, à ce que nous apprend celui qui a écrit sa vie: *veniâ impetratâ*, dit-il, *scriptum quæstorium comparavit.* « Après qu'il eut obtenu son » pardon, il acheta une charge de gref-» fier, ou de secrétaire des trésoriers ». Ces sortes de charges étoient ordinairement exercées par des affranchis. Ainsi Horace étoit justement comme Flavius dont parle Pison dans le troisieme livre de ses annales. *Cn. Flavius patre libertino natus, scriptum faciebat.* Cn. Flavius, fils d'un affranchi, exerçoit alors la charge d'un des secrétaires de l'épargne; mais il paroît que cet emploi ne touchoit guere Horace, & qu'il ne s'en occupoit pas beaucoup. (*D. J.*)

SCRIPTURA, (*Littérat.*) nom du tribut qu'on payoit chez les Romains pour les bois & les pâturages, & qu'on affermoit au plus offrant & dernier enchérisseur. (*D. J.*)

SCRITIFINNI, (*Géog. anc.*) *Scrithifinni*, *Scritofinni*, & *Scretofennæ*, peuples de la Scanie, ou comme nous dirions aujourd'hui du pays situé sur la côte de l'Océan septentrional, dans la Laponie moscovite, depuis les confins de la Finmarchie, jusqu'à l'entrée de la mer Blanche. (*D. J.*)

SCRIVIA, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au duché de Milan. Elle a sa source dans l'Apennin, sur les confins de l'état de Genes, qu'elle sépare du Tortonnese; & après avoir arrosé Tortone, elle se rend dans le Pô à 5 milles au-dessous de Bassignana, & du confluent du Tanare. Quelques-uns croient que c'est l'*Iria* des anciens. (*D. J.*)

SCROBILUM, (*Géog. anc.*) promontoire d'Espagne. Pomponius Méla, *l. III. c. viij.* le place sur le golfe Arabique. C'est le promontoire que Ptolomée appelle *Pharan*; il séparoit les golfes Héroopolitique & Ælanitique. (*D. J.*)

SCROFANO, (*Géog. mod.*) village d'Italie dans le voisinage de celui de Formello; il est remarquable par une soufriere assez abondante qui est dans une montagne exposée au midi. Elle est d'un revenu considérable, & appartient à la princesse des Ursins. Le soufre se trouve dans une espece de pierre comme le tuf, de laquelle on le détache à coups de marteau. Après l'avoir écrasé, on le met en

des pots de terre, que l'on dispose dans une fournaise de telle sorte que trois de ces pots versent le soufre fondu par la force du feu dans un quatrieme pot, qui est sur le bord de la fournaise. Ce quatrieme pot est percé par le haut, pour laisser évaporer la fumée, & il y a aussi un trou en bas qui ne s'ouvre que pour le vuider quand il est plein. La séparation du soufre est une chose très-simple; elle se fait en ce que le soufre se fondant, il se détache de la terre, qui se précipite au bas du pot dans le même temps que le soufre, qui est le plus leger, s'éleve au haut du pot, d'où il coule par un canal de communication dans celui qui est sur le bord du fourneau. (*D. J.*)

SCROPHULAIRE, s. f. *scrophularia*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, ouverte des deux côtés, ordinairement en forme de grelot, & divisée en deux levres: il y a sous la levre supérieure deux petites feuilles. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit ou une coque arrondie & terminée en pointe, qui s'ouvre en deux parties, & qui est divisée en deux loges par une cloison intermédiaire: cette coque renferme des semences qui sont ordinairement petites, & attachées au placenta. *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Entre les dix-huit especes de ce genre de plantes, il y en a deux dont je parlerai, de la *scrophulaire* des bois, & de la grande *scrophulaire* aquatique.

La premiere est nommée *scrophularia nodosa*, *fœtida*, *I. R. H.* 167; en anglois *the knobby rooted-figwort.*

Sa racine est grosse, longue, serpentante, blanche, noueuse, inégale, vivace; elle pousse plusieurs tiges à la hauteur de plus de deux piés, droites, fermes, quarrées, creuses en-dedans, de couleur purpurine noirâtre, divisées en rameaux aîlés. Ses feuilles sont oblongues, larges, pointues, crénelées en leurs bords, semblables à celles de la grande ortie, mais plus amples, plus brunes, & non piquantes, opposées l'une à l'autre à chaque nœud des tiges.

Ses fleurs naissent aux sommités des tiges & des rameaux, formées chacune en petit godet de coûleur purpurine obscure, soutenue par un calice d'une seule piece, fendu en cinq quartiers, avec quatre étamines à sommets jaunes. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des fruits arrondis terminés en pointe, & partagés en deux loges qui contiennent plusieurs petites semences brunes.

Toute la plante a une odeur de sureau fort désagréable, & un goût amer; elle croît aux lieux ombrageux, dans les haies, dans les broussailles & les bois taillis; elle fleurit en Juin, Juillet & Août. Sa racine est d'usage en Médecine.

La seconde espece de *scrophulaire* est aquatique; elle est nommée dans Bauhin & Tournefort *scrophularia aquatiqua major.* Ses feuilles & ses fleurs sont semblables à celles de la *scrophulaire* des bois.

SCROPHULAIRE, (*Mat. méd. & diete.*) grande *scrophulaire*, *scrophulaire* aquatique ou herbe du siége, & petite *scrophulaire.*

La grande *scrophulaire* commune ou *scrophulaire* des bois, & la *scrophulaire* aquatique ou herbe du siége, sont regardées assez unanimement comme possédant les mêmes vertus.

Toutes les parties de ces plantes sont d'usage tant intérieurement qu'extérieurement. La principale vertu qu'on leur attribue c'est d'être spécifiques contre les hémorroïdes étant prises intérieurement. On donne donc dans les accès des hémorroïdes internes douloureuses, ou la racine en poudre à la dose d'un gros le matin à jeûn, ou bien un verre de vin dans lequel cette racine a infusé pendant la nuit; la semence de *scrophulaire* est comptée aussi parmi les vermifuges.

Quant à l'usage extérieur de ces plantes, l'application de leurs feuilles récentes, pilées & réduites en consistance de cataplasme, aux tumeurs scrophuleuses, est regardée par plusieurs auteurs comme un remede assuré pour résoudre ces tumeurs, & c'est de cette vertu que ces plantes tirent leur nom.

Le suc de ces plantes est un puissant

mundificatif. On trouve dans les Botanistes la description de plusieurs onguens préparés, la plupart par des manœuvres fort inexactes & avec des circonstances très-inutiles, qu'on célebre comme des reme des très-efficaces contre les tumeurs scrophuleuses, les hémorroïdes, les dartres vives, la gale, *&c.*

La racine de grande *scrophulaire* entre dans l'onguent mundificatif d'ache, & la racine & les feuilles dans l'eau vulnéraire & dans l'emplâtre *diabotanum*, &c.

SCROPHULAIRE, (*Mat. méd.*) La petite *scrophulaire* qui est aussi appellée *petite chélidoine*, *petite éclaire*, *ranunculus vernus*, *rotondi-folius*, &c. porte aux petites fibres blanchâtres dont sa racine est composée, des tubercules arrondis ou oblongs, semblables pour la grosseur à des grains de froment, & qui paroissent être véritablement nourrissans, par l'observation qui est rapportée dans l'article précédent, & qui est rappellée à l'*article* FARINE, FARINEUX, *Chimie*, &c. Les observations sur l'usage diététique de cette substance manquent cependant encore.

Au reste cette qualité des tubercules dont nous venons de parler, n'empêche point que les autres parties de cette plante ne soient âcres & dangereuses, comme toutes les especes de renoncules, quoique peut-être à un degré inférieur. *Voyez* RENONCULES, *Mat. méd.* d'où l'on doit conclure que son usage intérieur n'est pas trop sûr. Quant à son usage extérieur, on lui attribue presqu'absolument les mêmes vertus, & on les emploie de la même maniere que la grande *scrophulaire* & que l'herbe du siege.

Le suc des racines de cette plante a une vertu errhine, c'est-à-dire qu'étant tiré dans le nez il en fait couler abondamment de la sérosité ; ce qui est un indice de l'âcreté que nous lui avons attribuée.

La racine & les feuilles de petite *scrophulaire* entrent dans l'emplâtre *diabotanum* (*b*)

SCROPHULES, s. m. maladie. *Voyez* ECROUELLES.

SCROTUM, s. m. (*Anatom.*) On donne ce nom à l'enveloppe cutanée, qui renferme les testicules. Au dehors, c'est une bourse commune à tous les deux, fermée par la continuation de la peau qui couvre les parties voisines, & pour l'ordinaire très-inégale par la quantité de rides ou rugosités qui paroissent dans toute sa surface. Au-dedans elle est charnue, & forme à chaque testicule une bourse musculeuse appellée *dartos*.

La portion externe ou cutanée du *scrotum*, est à-peu-près de la même structure que la peau en général, dont elle est la continuation. Elle est plus fine cependant, & elle est parsemée d'espace en espace de plusieurs petits grains appellés *glandes sébacées*, & de quantité d'oignons de poils.

Quoiqu'elle ne soit qu'une enveloppe commune aux testicules, elle est néanmoins distinguée en deux parties latérales par une espece de ligne superciellement saillante & inégale, qui paroît comme une espece de suture ou couture, & pour cela est appellée en terme grec *raphé*.

Cette ligne est la continuation de celle qui partage pareillement l'enveloppe cutanée du pénis ; & elle continue tout de suite jusqu'à l'anus, en divisant de la même façon le périnée, c'est-à-dire l'espace qui est entre l'anus & le *scrotum*, en deux deux parties latérales. Elle n'est que superficielle, & elle ne paroît pas au dedans de la peau.

La surface interne de la bourse cutanée, est tapissée d'une membrane celluleuse fort mince, au travers de laquelle les grains glanduleux, & les oignons de poils, paroissent assez distinctement quand on l'examine au dedans, la rugosité du *scrotum* est pour l'ordinaire une marque de l'état naturel en santé, & pour lors il ne forme qu'un volume médiocre. Ce volume augmente principalement en longueur, & les rides s'effacent plus ou moins, selon les degrés contre nature & d'indisposition.

On lut à l'académie des Sciences en 1711, une relation écrite de Pondichery sur un homme de Malabar, dont le *scrotum* étoit si prodigieusement enflé, qu'il pesoit soixante livres ; mais il faut mettre cette relation même au rang des exagérations monstrueuses ; il est vrai cependant

que les negres de Guinée sont sujets à des enflures du *scrotum* assez considérables pour les priver du commerce des femmes, & les empêcher de marcher librement. Dans nos pays cette partie est exposée à l'hidropisie, qui demande l'opération de la paracenthese.

Au reste, Nicolaus Massa nous a laissé le premier une description très-exacte de la cloison du *scrotum*, dont quelques modernes ont eu tort de vouloir se faire honneur. « Cette poche, dit l'anatomiste vénitien, est partagée en deux parties par » une membrane intermédiaire qui sépare » le testicule droit du testicule gauche, » ensorte que le *scrotum* a deux cavités, » d'où il arrive quelquefois qu'un des » côtés est tendu & gonflé par une affluence » d'humeurs, ou par une descente d'in- » testins, tandis que l'autre côté reste » dans son état naturel » Charles Etienne a décrit depuis assez exactement la cloison du *scrotum* découverte par Massa, & il lui a donné les noms de *scroti septum*, *seu diaphragma*.

SCROTUM, *maladies du*, (*Médec.*) 1°. La bourse lâche formée par les tégumens communs, suspendue au périnée, aux aînes & à la verge, séparée en deux par une cloison, & recouvrant les testicules, s'appelle *scrotum*. Il est attaqué de différentes maladies, qui ont leurs noms particuliers.

2°. La blessure du *scrotum*, l'éréfipele, l'inflammation, l'ulcere, l'excoriation, la démangeaison, sont aisées à connoître, & demandent le même traitement que ces maladies en général. Le relâchement des bourses indique un suspensoire.

3°. L'humeur aqueuse qui occupe les tegumens, ou qui s'est amassé dans l'une ou l'autre des cavités du *scrotum*, ou dans les deux, ou même dans le sac qui est une prolongation du péritoine, se nomme *hydrocele*. Il faut traiter cette hydropisie en soutenant toute l'étendue du *scrotum*, sans comprimer le cordon des vaisseaux spermatiques, & en y appliquant les discussifs, ou bien après avoir fait une ouverture à la partie, il convient de tirer l'humeur, pourvu qu'en même tems on en prévienne le retour par les mêmes secours.

4°. Si les autres especes d'hernies du *scrotum* contiennent de l'air, ou qu'elles soient dans le sac formé par le péritoine, ou dans l'intestin qui est tombé; on les nomme *pneumatocele*: il faut faire rentrer ces parties dans le ventre, & les tenir en respect à la faveur d'un bandage.

5°. Les tumeurs du testicule ou du corps pyramidal, variqueuses & charnues, qu'on nomme *varicocele*, *circocele* & *sarcocele*, duivent être traitées selon la méthode générale qui convient à ces sortes de maladies. (*D. J.*)

SCRUPULE, s. m. (*Gram.*) jugement incertain d'une action, en conséquence duquel nous craignons qu'elle ne soit mauvaise, & nous hésitons à la faire. Les gens à *scrupule* sont insupportables à eux-mêmes & aux autres; ils se tourmentent sans cesse, & s'offensent de tout. Ce vice est la suite du peu de lumieres, du peu de sens, de la pusillanimité, de l'ignorance, & d'une fausse opinion de la religion & de Dieu.

Si l'on étoit plus éclairé, on verroit distinctement le parti qu'il y auroit à prendre; si l'on avoit plus de courage, on ne balanceroit pas à agir; si l'on avoit de Dieu l'idée d'un être miséricordieux & bienfaisant, on se reposeroit tranquillement sur le témoignage de sa conscience, fortement persuadé que cette voix de Dieu qui parle au-dedans de nous, ne peut jamais être en contradiction avec la même voix de Dieu, soit qu'elle se fasse entendre dans les livres saints, soit qu'elle s'adresse à nous par la bouche des prophetes, des saints, des anges mêmes.

Il y a des *scrupules* de toute espece; on n'en est pas seulement tourmenté en morale, il y en a dans les sciences & dans les arts. Un géometre scrupuleux s'impose la nécessité de démontrer des propositions dont l'évidence frappe tout homme qui entend les termes; je ne sais à quoi servent ces démonstrations, dont chaque proposition prise séparément, n'est ni plus ni moins claire que l'énoncé du théorème ou du problème & dont l'ensemble l'est moins, par la seule raison que pour

être saisi, il suppose quelque contention d'esprit, que l'énoncé ne demande pas?

Un écrivain scrupuleux, modifie presque toutes ses propositions, il craint toujours de nier ou d'affirmer trop généralement, & il écrit froidement; il n'est jamais content, s'il n'a rencontré l'expression & le tour de phrase le plus propre à la chose qu'il énonce; il ne se permet aucune inversion forte, aucune expression hardie; il nivelle tout, & tout devient sous son niveau égal & plat.

SCRUPULE, s. m. (*Hist. & Comm.*) étoit le plus petit des poids dont se servoient les anciens. C'étoit chez les Romains la vingt-quatrieme partie d'une dragme. *Voyez* ONCE, *&c.*

Scrupule est encore un poids qui contient la troisieme partie d'une dragme, ou qui pese 20 grains. *Voyez* GRAIN.

Chez les orfevres le *scrupule* est de 34 grains *Voyez* POIDS.

SCRUPULE, *en Chronologie.* Le scrupule chaldéen est la $\frac{1}{1080}$ partie d'une heure, les Hébreux l'appellent *helakim*. Les Juifs, les Arabes, & plusieurs autres peuples de l'orient en font un grand usage dans la supputation du tems.

SCRUPULES *en Astronomie*, *Scrupules* éclipsés, c'est la partie du diametre de la lune qui entre dans l'ombre; pour exprimer cette partie, on se sert de la même mesure que l'on emploie à déterminer le diametre apparent de la lune. *Voyez* DOIGT.

Scrupules de la demi-durée, c'est un arc de l'orbite de la lune, que le centre de cette planete décrit depuis le commencement de l'éclipse jusqu'à son milieu. *Voyez* ECLIPSE.

Scrupules d'immersion ou d'incidence, c'est un arc de l'orbite de la lune que son centre décrit depuis le commencement de l'éclipse jusqu'au tems où son centre tombe dans l'ombre. *V.* IMMERSION.

Scrupules d'émersion, est un arc de l'orbite de la lune, que son centre décrit depuis le premier instant de l'émersion du limbe de la lune jusqu'à la fin de l'éclipse. *Voyez* EMERSION. *Wolf* & *Chambers.* (*O*)

SCRUPULE CHALDAIQUE, (*Calend.*) c'est la 1080e. partie d'une heure, dont les Juifs, les Arabes & autres peuples orientaux se servent dans le calcul de leur calendrier, & qu'ils appellent *helakim* Dix-huit de ces *scrupules* font une minute ordinaire. Ainsi il est aisé de changer les minutes en *scrupules chaldaïques*, & ceux-ci en minutes. On compte 240 de ces *scrupules* dans un quart d'heure. (*D. J.*)

SCRUPULEUX, adj. (*Gram.*) qui est sujet au scrupule; on dit le *scrupule* de la conscience, le *scrupule* de l'oreille, un *scrupule* de langue.

SCRUPULI, s. m. (*Jeux des Rom.*) jeu de jettons auquel s'amusoient les soldats, & que plusieurs savans ont pris mal-à-propos pour le jeu des échecs. (*D. J.*)

SCRUTATEUR, *s. m.* (*Gram.*) qui recherche intimement, qui fouille au fond des ames, & qui y lit nos plus secretes pensées. Cet attribut ne convient guere qu'à Dieu.

SCRUTATORES, (*Antiq. rom.*) on nomme ainsi certains officiers chargés de fouiller ceux qui venoient saluer l'empereur, pour voir s'ils n'avoient point d'armes cachées sur leurs personnes; ces sortes d'officiers furent établis par l'empereur Claudius. (*D. J.*)

SCRUTIN, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) du latin *scrutinium*, qui signifie *recherche*, est une maniere de recueillir les suffrages, sans que l'on sache de quel avis chacun a été.

Il se fait par le moyen des billets cachetés ou pliés que chacun met dans un vase ou boëte, ou par des boules diversement colorées, qui sont des signes d'approbation ou d'exclusion.

Les meilleures élections sont celles qui se font par la voie du *scrutin*, parce que les suffrages sont plus libres que quand on opine de vive voix. *Voyez* ELECTION. (*A*)

SCRUTIN, (*Hist. rom.*) dans tous les comices, les suffrages se donnerent toujours à haute voix jusqu'à l'an de Rome 614, qu'on introduisit l'usage des *scrutins*; parce qu'on s'étoit apperçu que dans les élections des charges, le peuple de peur

de déplaire aux grands, qui étoient à la tête des factions qu'ils avoient formées pour se rendre maîtres de l'état, ne donnoit plus sa voix avec hardiesse; on employa sans succès le *scrutin* pour remédier au mal; le peuple corrompu n'étant plus retenu par la honte de donner sa voix à de mauvais sujets, se laissa gagner par les présens; c'est ainsi que s'introduisit la vénalité des suffrages qui fut si funeste à la république. Une démocratie où le luxe fait la loi, ne peut se rétablir que par de violentes secousses qui ramenent les choses aux principes de la constitution de cet état. (*D. J.*)

SCRUTIN, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom de l'assemblée ecclésiastique dans laquelle on examinoit les dispositions des cathécumenes; les évêques se chargeoient d'instruire eux-mêmes les compétens ou élus quelques jours avant leur baptême, & ces instructions se faisoient dans des assemblées qu'on appelloit *scrutin*. On leur donnoit alors par écrit le symbole & l'oraison dominicale, afin qu'ils apprissent l'un & l'autre par cœur. On les leur faisoit réciter dans le *scrutin* suivant, & quand ils les savoient parfaitement, on retiroit l'écrit de leurs mains, de peur qu'il ne tombât au pouvoir des infideles. On voit encore quelques traces de ces *scrutins* à Vienne en Dauphiné, & à Liége (*D. J.*)

SCRUTUM, (*Littérat.*) & *scruta* au pluriel, est un mot grec σχρῦτον, qui signifie proprement toutes sortes de vieilles ferrailles & autres ustensiles de ménage, telles que l'on vend à Paris sur les quais & ailleurs. Lucilius dit:

> *Quidni? Et* scruta *quidem ut vendat*
> scrutarius *laudat.*

» Pourquoi non? puisque les marchands » de vieille ferraille louent bien cette » marchandise pour la débiter ».

Cependant le mot *scrutum* ou *scruta*, avoit une signification plus étendue, & signifioit toutes sortes de marchandises que vendent les Merciers & les Quinquailliers; car le scholiaste d'Aristophane nous apprend que les anciens au lieu de γρυτοπώλης, *scrutarius*, disoient ῥυποπώλης, *seplasiarius*, mercier, quinquaillier; c'est dans ce sens-là que Sidonius Apollinaris a employé *scruta*, lorsqu'il a écrit dans le VII. liv. de ses Epîtres, *nunc quæ dam frivola, nunc ludo apta virgina* scruta *donabat.* (*D. J.*)

SCULPTEUR, s. m. (*Artiste.*) artiste, qui par le moyen du ciseau forme des statues, taille le bois, la pierre, le marbre, & autres matieres propres à faire des représentations & des imitations de divers objets de la nature. Comme on distingue en général les *Sculpteurs* en anciens, & en modernes. *Voyez les articles suivans.* SCULPTEURS *anciens* & SCULPTEURS *modernes* (*D. J.*)

SCULPTEURS ANCIENS, (*Sculpt. antiq.*) comme les noms des *Sculpteurs* égyptiens n'ont pas passé jusqu'à nous, & que les Grecs ont effacé tous ceux de Rome, ce sont eux qui rempliront mon titre, & cependant je ne m'attacherai qu'aux plus célebres. L'indication de leurs ouvrages est inséparable de l'histoire de la sculpture, & nous avons tâché de connoître cette histoire.

Agéladès, d'Argos, contemporain d'Onatas. On voyoit de lui à Egyum, ville d'Achaïe, plusieurs statues de bronze, comme un Jupiter enfant, & un jeune Hercule qui n'a point de barbe. Tous les ans on nommoit à ces divinités des prêtres qui gardoient leurs statues chez eux: c'étoit le plus bel enfant du pays qui étoit prêtre de Jupiter, & quand il avoit atteint l'âge de puberté, on lui donnnoit un successeur.

Agésandre, de Rhodes, travailla au fameux groupe de Laocoon, de ses deux enfans, & des serpens, conjointement avec Posidore, & Athénodore le rhodien. Ce superbe morceau de sculpture fait d'une seule piece, étoit dans le palais Farnese, & fut trouvé à Rome, sous les ruines du palais Vespasien, sur la fin du seizieme siecle. Mais Virgile, *Eneid*, *liv. II.* 40. *& suiv.* a peut-être égalé en poésie l'ouvrage des sculpteurs dont nous venons de parler, par sa description de l'histoire de Laocoon. *Voyez donc* LAOCOON, *groupe de sculpture antique.*

Agoracrite, éleve de Phidias, il avoit fait deux admirables statues, une Minerve, & un Jupiter de bronze, qui ornoient à

Coronée le temple de Minerve Itonia, ainsi appellée du nom d'*Itonus*, fils d'Amphixion, il concourut avec Alcamene pour la statue de Vénus. Alcamene l'emporta, non par le mérite de son ouvrage, dit Pline, mais par le suffrage des citoyens qui ne voulurent pas lui préférer un étranger. *Agoracrite* irrité de cette injustice, ne consentit à leur vendre sa statue, qu'à condition qu'elle ne seroit point placée dans Athenes; & il lui donna le nom de *Némésis*, la statue vengeresse. Tel est le récit de Pline, auquel il faut ajouter la réfléxion judicieuse de M. de Caylus.

C'étoit, dit-il, une foible vengeance de l'injustice que les Athéniens lui avoient faite, & selon la nature de ce sentiment, elle retournoit contre celui qui s'y livroit; car cette statue fut placée dans un bourg de l'Attique, nommé *Rhamnunte*, où certainement elle n'eut pas le nombre d'admirateurs qu'elle méritoit. Mais l'auteur étoit vengé, car le peuple Athénien, grand amateur des beaux ouvrages de l'art, ne pouvoit en jouir, & certainement il y fut plus d'une fois sensible. M. Varron préfere ce morceau à tous ceux qu'il a vus.

Alcamene, *athénien*, disciple de Phidias, & l'objet de ses amours, florissoit en la 83^{e} olympiade, selon Pline, il avoit fait une statue de Junon, qu'on mit dans son temple à Athenes. La statue de la Vénus aux jardins étoit encore un ouvrage de ce maître, & des plus beaux qu'il y eût à Athenes. Lucien dans le dialogue qui a pour titre les *portraits*, & où il fait la peinture d'une beauté accomplie, emprunta de la Vénus d'*Alcamene*, la gorge, les bras & les mains: celle d'Agoracrite, autre disciple de Phidias, auroit peut-être pu lui plaire également, car quoique les Athéniens eussent décidé le prix en l'honneur d'*Alcamene*, tout le monde ne fut pas de cet avis.

Anthermus étoit natif de l'île de Scio, fils de Micciade, petit-fils de Malas, aussi *sculpteur*, & pere de Bupalus d'Athénes, qui vivoient vers la 60e. olympiade, environ 540 ans avant J. C. & dont nous parlerons dans la suite.

Apollonius & *Tauriscus*, tous deux rhodiens, firent conjointement cette antique si célebre de Zéthes & d'Amphion, attachant Dircé à un taureau; tout est du même bloc de marbre jusqu'aux cordes. Ce bel ouvrage subsiste encore, & est célebre sous le nom du *taureau Farnese*. Voyez-*en l'article*.

On ne connoît point le pere d'*Apollonius* & de *Tauriscus*; quelques-uns ont cru qu'ils étoient fils de Ménécrate; mais, dit Pline, il est plus vraisemblable qu'éleves de celui-ci, & fils d'Artémidore, ils donnoient au premier par reconnoissance le nom de *pere*; c'étoit du moins un usage fort ordinaire chez les anciens.

Arcésilaüs devoit être un grand maître, puisque ses modeles se vendoient plus cher aux artistes même que les ouvrages terminés des autres. Nos connoisseurs donneroient aussi, & même de certaines statues antiques de marbre grandes comme nature, pour un petit modele de la main de quelque grand artiste moderne, comme d'un Michel-Ange, d'un Bouchardon, *&c.*

Arcésilaüs exécuta en terre la statue de Vénus *genitrix*; mais César impatient de la voir placée dans son forum, ne lui donna pas le temps de la terminer. L'empressement de ce dictateur est rapporté par Dion, *l. XLIII*, & par conséquent l'on ne doit pas révoquer en doute, qu'il se soit contenté d'un ouvrage de terre cuite pour une figure qui flattoit tant sa vanité.

Lucullus à qui Arcésilaüs étoit fort attaché, *familiaris*, le chargea de faire une statue de la Félicité, & convint de lui en donner soixante mille sesterces, c'est-à-dire, près de douze mille livres de notre monnoie; mais la mort de l'artiste, & de celui qui l'employoit, leur envia l'honneur d'un tel ouvrage, *cui mors utriusque inviderit*, dit Pline: le modele en plâtre d'une coupe qu'Octavius, chevalier romain, fit faire à ce même Arcésilaüs, lui coûta un talent, quatre mille sept cens livres. Ces prix que nous rapportons exprès peuvent servir à fixer l'idée que les Romains avoient alors de la sculpture, & des ouvrages des grands *sculpteurs*.

Aristoclès. Pausanias compte trois *sculp-*

teurs de ce nom. Le premier & le plus ancien étoit Aristoclès de Cydon ; on ne sait point précisément dans quel siecle il fleurissoit. On voyoit à Olympie un groupe de sa main composé de deux figures représentant le combat d'Hercule contre une amazone à cheval. Ce groupe avoit été dédié par un Evagoras de la ville de Zanclé en Sicile, avant que cette ville eut le nom de *Messene*.

Le second *Aristoclès* étoit fils de Clœotas. Il acquit beaucoup de gloire par deux statues, l'une de Ganymede enlevé par les dieux & l'autre de Jupiter, qui donne deux magnifiques chevaux à Tros, pere du jeune prince. Ces deux statues furent placées vis-à-vis le temple de Pélops.

Le troisieme *Aristoclès* étoit frere de Canachus, dont je parlerai, & ne lui cédoit gueres en mérite. Il fleurissoit pendant la guerre de Péloponnèse.

Bathyclès étoit de Magnésie. Son âge est si peu connu, que Junius, dans son histoire des *sculpteurs*, a pris le parti de n'en point parler ; il ne sera pourtant pas impossible de le découvrir. Pausanias, qui marque ordinairement le temps des *sculpteurs* anciens dont il décrit les ouvrages, ne parle point de celui de *Bathyclès*, & dit au contraire, qu'il ne s'arrêtera pas à nommer le maître sous lequel il avoit appris son art, ni le prince sous lequel il fleurissoit ; ce qui suppose que de son temps, l'un & l'autre fait n'étoient ignorés de personne. Nous ne sommes plus aujourd'hui dans le même cas.

Diogene de Laërce, & 4 autres anciens écrivains, placent le sculpteur *Bathyclès* vers le temps de Crésus, de Solon, de Thalès, & des autres sages ou philosophes de la Grece. Crésus monta sur le trône de Lydie vers la 54. olympiade, l'an 559 avant J. C. & ce fut quelques années après, que les Lacédémoniens penserent à réparer le temple d'Amyclée, & à y faire ajouter les ornemens décrits par Pausanias. On voit donc par-là bien clairement le temps où fleurissoit le sculpteur *Bathyclès*.

C'est un artiste bien célebre dans l'antiquité ; on vantoit extrêmement certaines coupes dont il étoit l'inventeur, & selon plusieurs anciens écrivains, ce n'étoit pas pas un trépié, mais une coupe de la main de ce *sculpteur*, que les sept sages de la Grece consacrerent à Apollon, après se l'être renvoyée les uns aux autres. Quoi qu'il en soit, le trône de ce dieu à Amyclée immortalisa *Bathyclès*. Voici la description qu'en fait Pausanias. Elle est d'autant plus curieuse, que l'ouvrage représentoit presque la fable entiere.

Non-seulement, dit-il, le trône d'Amyc léeest de la main de *Bathyclès*, mais tout l'ouvrage, & les accompagnemens ainsi que la statue de Diane Leucophryné. Les graces & les heures, au nombre de deux, les unes & les autres soutiennent ce trône par-devant & par derriere. Sur la gauche *Bathyclès* a représenté Echidne avec Typhon, & sur la droite des Tritons.

Dans un endroit, Jupiter & Neptune enlevent Taïgete, fille d'Atlas, & Alcyone sa sœur ; Atlas y tient aussi sa place. Dans un autre vous voyez le combat d'Hercule avec Cycnus, & le combat des Centaures chez Pholus, ici c'est Thésée qui combat le Minotaure, mais pourquoi traîne-t-il le Minotaure enchaîné & encore vivant ? c'est ce que je ne sais pas, ajoute Pausanias. Là, continue-t-il, c'est une danse de Phéaciens & de Démodocus qui chante.

Ces bas-reliefs vous présentent une infinité d'objets tout-à-la-fois. Persée coupe la tête à Méduse ; Hercule terrasse le géant Thurius, Tyndare combat contre Eurytus ; Castor & Pollux enlevent les filles de Leucippe ; Bacchus tout jeune est porté au ciel par Mercure ; Minerve introduit Hercule dans l'assemblée des dieux, il y est reçu, & prend possession du séjour des bienheureux.

Pélée met son fils Achille entre les mains de Chiron, qui en effet l'éleva & fut, dit-on, son précepteur ; Céphale est enlevé par l'Aurore à cause de sa beauté, les dieux honorent de leur présence & de leurs bienfaits les noces d'Harmonie. Achille combat contre Memnon ; Hercule châtie Diomede, roi de Thrace, & tue de sa main Nessus auprès du fleuve Enénus ; Mercure amene les trois déesses pour

pour être jugées par le fils de Priam; Adraste & Tydée terminent la querelle d'Amphiaraüs avec Lycurgue, fils de Pronax; Junon arrête ses regards sur Io, fille d'Inachus, déja métamorphosée en vache; Minerve échappe à Vulcain qui la poursuit; Hercule combat l'hydre de la maniere dont on le raconte, & dans un autre endroit il traîne après lui le chien du dieu des enfers.

Anaxias & Mnasinoüs paroissent montés sur de superbes coursiers, Mégapenthe & Nicostrate, tous deux fils de Ménélas, sont sur le même cheval; Bellérophon abat à ses piés le monstre de Lycie, Hercule chasse devant lui les bœufs de Géryon. Sur le rebord d'en-haut, on voit les fils de Tyndare à cheval, l'un d'un côté, l'autre de l'autre; au-dessous ce sont des sphinx, & au-dessus des bêtes féroces; un léopard vient attaquer Castor, & une lionne veut se jetter sur Pollux. Tout au haut, *Bathyclès* a représenté une troupe de magnésiens qui dansent & se réjouissent; & sont ceux qui lui avoient aidé à faire ce superbe trône.

Le dedans n'est pas moins travaillé ni diversifié; du côté droit où sont les Tritons; le sanglier de Calydon est poursuivi par des chasseurs; Hercule tue les fils d'Actor; Calaïs & Zétès défendent Phinée contre les Harpies; Apollon & Diane percent Tityus de leurs fleches; Théfée & Pirithoüs enlevent Helene; Hercule étrangle un lion; le même Hercule mesure ses forces contre le centaure Oréüs; Théfée combat le Minotaure. Au côté gauche, c'est encore Hercule qui lutte avec l'Achéloüs; là vous voyez aussi ce que la fable nous apprend de Junon, qu'elle fut enchaînée par Vulcain; plus loin c'est Acaste qui célebre des jeux funebres en l'honneur de son pere; ensuite vous trouverez tout ce qu'Homere dans l'Odyssée raconte de Ménélas & de Protée l'égyptien. Dans un autre endroit Admette attele à son char un sanglier & un lion; dans un autre enfin, ce sont les Troyens qui font des funerailles à Hector, &c.

Voilà sans doute le sujet le plus vaste que la sculpture ait jamais traité. L'imagination ne se prete point à un si prodigieux travail, & comprend encore moins comment tant d'objets différens représentés en petit, étoient si distincts & si nets, qu'à lire la description qu'en fait Pausanias, on croiroit qu'il parcourt des yeux une galerie de tableaux grands comme nature.

Bupalus & *Athénis*, natifs de l'île de Chio, tous deux freres & fameux *sculpteurs*, ayant un jour apperçu le poëte Hipponax, furent frappés de sa figure; elle leur parut toute propre à servir de modele d'un grotesque divertissant. Ils en firent des statues où ils aiderent la nature de leur mieux, c'est-à-dire, lui donnerent un air le plus ridicule qu'il leur fut possible. Hypponax florissoit vers la 60 olympiade, & sa laideur fut par accident la principale cause de son immortalité. Mais il n'est pas vrai, selon Pline, que ce poëte indigné composa contre les deux freres *sculpteurs* des vers si piquans qu'il les réduisit à se pendre de désespoir. Ce fait dit l'historien, est avancé faussement, puisque depuis ce temps-là, ils firent quantité de statues avec cette inscription, que l'île de Chio étoit également recommandable par ses vignobles & par les ouvrages des fils d'Anthernus. Il ajoute qu'ils firent une Diane si singuliérement taillée, que son aspect paroissoit mélancholique à ceux qui entroient dans le temple, & fort gai à ceux qui en sortoient. Pline ajoute: on conserve dans Rome plusieurs ouvrages de ces mêmes artistes: on en voit dans le temple d'Apollon, sur le mont Palatin, & dans les bâtimens publics qu'Auguste a élevés.

Bysès de Naxie, est célebre pour avoir trouvé l'art de tailler le marbre en forme de tuile; la couverture du temple de Cérès à Eleusis étoit d'un beau marbre du mont Pentelique, taillé de la main de ce maître en forme de tuile. On disoit du temps de Pausanias, qu'il y avoit à Naxie plusieurs statues qui portoient que cette invention, étoit due à *Bysès*. On prétend qu'il florissoit dans le temps qu'Halyate étoit roi de Lydie, & qu'Astyage, fils de Cyaxare régnoit sur les Mèdes, c'est-à-dire, six cens trente ans avant l'ere chrétienne.

Calamis étoit graveur & statuaire. Il avoit fait pour un temple d'Athènes une belle statue d'Apollon libérateur. Ses ouvrages ont été fort estimés, cependant ils étoient au-dessous de ceux de Myron, dont nous parlerons.

Calliclès, statuaire de Mégare. Il fit la statue de Diagoras, qui avoit remporté la palme au combat du Ceste; ouvrage qui lui attira l'admiration publique. *Voyez* Pausanias, *l. VI.*

Callicrate. On ne sait pas dans quel temps il a vécu. On dit qu'il gravoit un vers d'Homere sur un grain de millet, qu'il fit un chariot d'ivoire qu'on pouvoit cacher sous l'aile d'une mouche, & des fourmis d'ivoire dont on pouvoit distinguer les membres. Ce *sculpteur* ingénieux mettoit du poil ou des soies noires auprès de ses ouvrages, pour faire voir d'un côté la blancheur de l'ivoire, & de l'autre la délicatesse de son travail. Pline, Elien, Plutarque, & autres anciens ont beaucoup parlé de ce célebre artiste.

Callimaque, est fameux par sa lampe d'or, qu'on voyoit dans le temple de Minerve Poliade à Athènes. On emplissoit d'huile cette lampe au commencement de chacune année, sans qu'il fût besoin d'y toucher davantage, quoiqu'elle fût allumée jour & nuit. Cela vient, dit Pausanias, de ce que la mêche de cette lampe est de lin de Carpasie, c'est-à-dire, qu'elle étoit d'amiante. *Callimaque*, auteur de cet ouvrage, n'étoit pas cependant de la force des grands artistes, mais il les surpassoit dans une certaine dextérité de l'art. Il est le premier qui ait trouvé le secret de percer les marbres, & il étoit d'un goût si difficile pour ses propres ouvrages, qu'on l'appelloit communément κακιζότεχνον, l'ennemi juré, ou le calomniateur de l'art; soit que ce nom lui fût donné par les autres, ou qu'il l'eût pris lui-même. C'est ainsi qu'en parlent Pausanias, *l. I.* & Pline *l. XXXIV. c. xix.*

Callon. Pausanias nomme deux statuaires de ce nom, celui de l'île d'Egine, & un autre qui étoit éléen; le premier étoit le plus ancien, & le plus renommé, il avoit été disciple de Tectæus & d'Angelion, qui apprirent leur art sous Dipæne & sous Scyllis. Le *Callon* d'Egine, fit une Minerve Sthéniade en bois, qu'on avoit placée dans la citadelle de Corinthe. Sa proserpine étoit à Amiclée; *Callon* Eléen travailla en bronze.

Canachus de Sicyone, éleve de Polyclète d'Argos, florissoit, selon Pline, *l. XXXVI. ch. v.* dans la 95 olympiade. Ses ouvrages étoient estimés. Il avoit fait pour le temple de Vénus, dans sa patrie, la statue de la déesse assise. Cette statue étoit d'or & d'ivoire, portant sur la tête une espece de couronne terminée en pointe, qui représentoit le pole: elle tenoit d'une main un pavot, & de l'autre une pomme. On estimoit encore beaucoup l'Apollon dydiméen qu'il fit pour la ville de Milet, & son Apollon isménien pour celle de Thèbes. Il fit aussi des badinages de l'art en petit & d'une méchanique très-ingénieuse. Nous en citerons un exemple à l'article de Théodore; c'est assez de dire ici, que *Canachus* étoit frere d'Aristoclès, qui ne lui cédoit guere en habileté.

Cantharus de Sycione est loué par Pausanias. Pline dit qu'il travailloit également tous ses ouvrages, mais qu'il n'en a porté aucun à une grande perfection. Son maître Eutychide s'étoit rendu plus célebre; aussi avoit-il été disciple de Lysippe.

Céphissodore athénien, fils de Praxitele, hérita de son bien & son talent. Il tailla trois statues des Muses, dont on décora le mont Hélicon. Dans sa statue de la paix pour les Athéniens, il la représentoit avec esprit tenant le petit Plutus dans son sein. On admiroit à Pergame un groupe de lutteurs de la façon de ce maître; & ce n'est pas sans raison, ajoute Pline; car leurs mains paroissent dans la chair, & non dans le marbre.

Chalcosthène, dont l'attelier donna le nom au céramique à Athènes, fit des ouvrages en terre qui n'étoit pas cuite, *cruda opera*, c'est-à-dire, qui n'étoit vraisemblablement que desséchée au soleil. Nous avons, dit M. de Gaylus, plusieurs exemples anciens & modernes de cette pratique, quoiqu'elle ne soit pas des meilleures: la terre trop sujette aux accidens qui la peuvent détruire, a besoin d'un temps

considérable pour sécher avant que de pouvoir être mise en place ; il faut estimer sa diminution, qui n'est pas toujours égale ni dans sa totalité, ni dans ses parties, sur-tout lorsque les morceaux sont d'une certaine étendue. Il eût été plus simple de cuire ces morceaux, ainsi que Dibutades en avoit donné l'exemple ; mais *Chalcosthène* vouloit peut-être affecter une nouveauté dont l'usage ne pouvoit être continué, sur-tout dans un pays tel que la Grece, où l'idée de la postérité étoit en grande recommandation ; cependant nous devons savoir gré à Pline de nous avoir indiqué toutes les différentes façons de travailler la terre.

Charès de Linde, s'est immortalisé par le colosse de Rhodes, auquel il s'occupa pendant douze ans, & n'eut pas le bonheur de le finir. Ce colosse coûta trois cens talens, un million quatre cens dix mille livres. Suivant Sextus Empiricus, *Charès* s'étoit trompé ; il n'avoit exigé que la moitié de la somme nécessaire & quand l'argent qu'il avoit demandé se trouva dépensé au milieu de l'ouvrage, il se donna la mort de chagrin.

Le consul P. Lentulus consacra dans le capitole deux têtes apparemment de bronze, & qui, selon Pline, attiroient toute l'admiration. L'une étoit de la main de *Charès*, & l'autre de celle de Décius statuaire romain, dont l'ouvrage affoibli seulement par la comparaison, ne sembla être que celui d'un écolier. C'est, dit M. de Caylus, Pline lui-même qui donne ici son jugement en connoisseur & en homme de l'art, que le préjugé public ne séduit point.

Ctésilas représenta en bronze un homme blessé à mort, & dans un état qu'on pouvoit juger, dit Pline *l. XXXIV. c. viij.* le peu de temps qu'il avoit encore à vivre : *vulneratum deficientem, in quo possit intelligi quantùm restet animæ ;* termes qui peignent bien l'enthousiasme que produit une belle opération de l'art. Nous jugeons encore aujourd'hui que le mirmillon ou le gladiateur mourant, n'a pas long-temps à vivre, & que sa blessure est mortelle. Plus on considere ce beau monument du savoir & de l'élégance des Grecs, plus en l'admirant on est affecté d'un sentiment de compassion. *Voyez* GLADIATEUR *expirant*.

Critias : il y a eu deux statuaires de ce nom ; l'un athénien qui eut Amphion pour éleve, l'autre surnommé *Nesiotés*, contemporain de Phidias, dont parle Pausanias *in Attic.*

Damophilus & *Gorgasus*, non-seulement travaillerent très-bien la terre, dit Pline, mais ils furent peintres ; ils décorerent dans ces deux genres le temple de Cérès situé à Rome auprès du grand cirque. Une inscription en vers grecs apprenoit que les ouvrages de *Damophilus* étoient à la droite, & ceux de *Gorgasus* à la gauche.

Damophon, Pausanias n'entre dans aucun détail sur cet ancien statuaire, il nous apprend seulement, *livre IV.* que les Eléens lui avoient accordé de très-grandes distinctions, pour avoir réparé la statue de Jupiter Olympien.

Dédale, *sculpteur* & architecte athénien, étoit certainement petit-fils ou arriere-petit-fils d'Erecthée, sixieme roi d'Athenes. Voilà sans doute un artiste de bonne maison ; il ne faut pas s'en étonner. *Dédale* vivoit dans ces temps héroïques où les grands hommes n'avoient d'autre ambition, que de se rendre utiles à leurs compatriotes : purger la Grece des monstres qui l'infestoient, exterminer les bandits & les scélérats, procurer le repos & la sûreté publique, ce fut la gloire d'Hercule & de Thésée ; inventer les Arts, les perfectionner, & les cultiver, fut celle de *Dédale*.

Depuis le déluge de Deucalion jusqu'au temps de cet artiste, on ne compte guere que cent cinquante ou soixante ans. Les Arts ensévelis avec les hommes dans cette calamité, n'avoient pas encore eu le temps de renaître en Grece ; il falloit de nouveaux inventeurs. La nature qui n'est jamais avare, fournissoit des matériaux abondamment ; mais on ne pouvoit les mettre en œuvre faute d'outils & d'instrumens nécessaires. *Dédale* inventa la hache, le vilebrequin, ce que les Latins ont appellé *perpendiculum*, & que nous appellons nous *le niveau* ; la colle forte, l'usage

de la colle de poiſſon, peut-être auſſi la ſcie; je dis *peut-être*, car les uns en donnent l'honneur à ſon neveu, & les autres à lui-même. Avec ces ſecours, doué d'un heureux génie & d'une adreſſe merveilleuſe, il fit des ouvrages de ſculpture & de ſerrurerie, qui parurent des prodiges aux Grecs d'alors:

Dædalus ingenio fabræ celeberrimus artis.

aux Grecs d'alors, je veux dire aux Grecs encore ignorans & groſſiers. Avant lui les ſtatues grecques avoient les yeux fermés, les bras pendans, & comme collés le long du corps, les piés joints, rien d'animé, nulle attitude, nul geſte; c'étoient pour la plupart des figures quarrées & informes qui ſe terminoient en gaîne. *Dédale* donna aux ſiennes des yeux, des piés, & des mains; il y mit en quelque façon de l'ame & de la vie; les unes ſembloient marcher, les autres s'élancer, les autres courir. Auſſi-tôt la renommée publia que *Dédale* faiſoit des ſtatues étonnantes qui étoient animées, qui marchoient, & dix ſiecles après lui, on parloit encore de ſes ouvrages, comme d'effets les plus ſurprenans de l'induſtrie humaine. C'eſt auſſi l'idée que nous en donnent Platon & Ariſtote; au rapport de l'un, dans ſes politiques, *livre premier*, les ſtatues de *Dédale* alloient & venoient; & au rapport de l'autre dans ſon Menon, il y en avoit de deux ſortes; les unes qui s'enfuyoient, ſi elles n'étoient attachées, les autres qui demeuroient en place. Les fuyardes, ajoute-t-il, ſemblables à de mauvais eſclaves, coûtoient moins; les autres étoient & plus eſtimées & plus cheres. Tout cela veut dire, je penſe, que ſoit par des reſſorts cachés, ſoit par le moyen d'un peu de vif argent coulé dans la tête & dans les piés de ſes ſtatues, *Dédale* les rendoit ſuſceptibles de quelque mouvement; mais après tout, c'étoient-là des jeux d'enfans, que les ſtatuaires qui vinrent enſuite mépriſerent avec raiſon.

Nous ne voyons point que ni Phidias, ni Praxitele, ni Lyſippe, pour faire admirer leurs ouvrages, aient eu recours à ce badinage, qui peut en impoſer aux ſimples, mais qui eſt incompatible avec le beau & le noble, auquel tout grand artiſte doit aſpirer. Je ſuis donc perſuadé que *Dédale* dut une bonne partie de ſa réputation à la groſſiéreté de ſon ſiecle, & que ſes ſtatues dont les Grecs ſe montrerent ſi jaloux dans la ſuite, étoient moins recommandables par leur beauté, que par leur antiquité. D'ailleurs, ces premiers monumens d'un art admirable, étoient en effet très-curieux; & il y avoit du plaiſir à voir par quels degrés la Sculpture avoit paſſé de ſi foibles commencemens, à une ſi haute perfection. Au reſte, Platon lui-même a porté le même jugement de *Dédale*; nos ſtatuaires, diſoit-il, ſe rendroient ridicules, s'ils faiſoient aujourd'hui des ſtatues comme celles de *Dédale*; & Pauſanias qui en avoit vu pluſieurs dans ſes voyages, avoue qu'elles étoient choquantes, quoiqu'elles euſſent quelque choſe qui frappoit & qui ſentoit l'homme inſpiré.

Cependant, on ne peut diſconvenir que *Dédale* n'aït été l'auteur & le fondateur de l'école d'Athenes; école qui dans la ſuite devint ſi ſavante, ſi célebre, & qui fut pour la Grece comme une pépiniere d'excellens artiſtes; car Dipenus & Scyllis, les premiers diſciples de *Dédale*, & peut-être ſes fils, eurent des éleves qui ſurpaſſerent de beaucoup leurs maîtres, & qui furent ſurpaſſés à leur tour par leurs propres diſciples: ainſi les Phidias, les Alcamenes, les Scopas, les Praxiteles, les Lyſippes, tant d'autres grands ſtatuaires, qui remplirent la Grece de ſtatues admirables, deſcendoient, pour parler ainſi, de *Dédale*, par une eſpece de filiation; c'eſt-à-dire, que de maître en maître, ils faiſoient remonter leur art juſqu'à lui. Dipœnus & Scillis laiſſerent après eux un grand nombre d'ouvrages, dont il faut porter à-peu-près le même jugement que de ceux de *Dédale*. Pour lui, il ne put pas enrichir ſa patrie de beaucoup de monumens, parce qu'ayant commis un crime capital, il fut obligé de ſe ſauver, & d'aller chercher ſa ſûreté dans une terre étrangere. Voici quel fut ſon crime.

Il avoit parmi ſes éleves ſon propre neveu, fils de Perdix ſa ſœur; on le nommoit *Calus*, & ce jeune homme marquoit

autant d'esprit que d'industrie ; *Dédale* craignit ses talens ; & pour se défaire d'un rival qui obscurcissoit déja sa gloire, il le précipita du haut de la citadelle d'Athenes en-bas, & voulut faire accroire qu'il étoit tombé, mais personne n'y fut trompé. Ovide dans le huitieme livre de ses métamorphoses, a décrit la malheureuse avanture de Calus, qu'il a mieux aimé nommer *Perdix*, apparemment parce que ce nom lui fournissoit l'idée de la métamorphose de ce jeune homme en perdrix, oiseau, dit-il, qui sous son plumage conserve encore le même nom qu'il a eu autrefois sous une forme humaine ; avec cette différence que la force & la vivacité de son esprit, ont passé dans ses aîles & dans ses piés.

Sed vigor ingenii quondam velocis, in alas
Inque pedes abiit; nomen quod & antè remansit.

L'action atroce de *Dédale* ne pouvoit pas demeurer impunie dans un état, où pour donner plus d'horreur de l'homicide, on faisoit le procès aux choses même inanimées, quand elles avoient occasionné la mort d'un homme.

Dédale atteint & convaincu d'un crime si énorme, fut condamné par arrêt de l'Aréopage, à perdre la vie.

Il se déroba à la justice, & se tenant caché dans une bourgade de l'Attique, de la tribu de Cécrops, qui, du nom de cet illustre fugitif, fut appellée *Dédalide* ; mais ne s'y croyant pas en sûreté, il passa en Crete. La renommée avoit préparé les esprits en sa faveur ; on fut charmé de voir un homme d'un si rare mérite, & Minos qui régnoit dans cette île, compta bien mettre à profit les talens de cet habile artiste, qui de son côté répondit à l'attente qu'on avoit de lui. Minos avoit deux filles, Phedre & Ariadne ; *Dédale* fit leurs statues en bois ; il fit aussi celle d'une divinité qui étoit chere aux Crétois : on la nommoit dans la langue du pays *Britomartis*, comme qui diroit la *douce vierge*. Ce fut encore en ce temps-là qu'il fit pour Ariadne un bas-relief de marbre blanc, qui représentoit ces danses légeres, & cette espece de branle dont parle Homere dans le dix-huitieme livre de l'Iliade. Jusque-là il n'avoit guere été que statuaire, dans la suite il se montra grand architecte ; il fit le labyrinthe du roi Mendès, ouvrage que Pline appelle le plus étonnant qu'ait produit l'esprit humain. Diodore parle des ouvrages que *Dédale* fit en Sicile : il laissa un fils que l'on appelloit *Japyx*, & qui donna son nom à une contrée d'Italie.

Aucun écrivain ne nous apprend en quel temps naquit ou mourut *Dédale* ; on peut cependant imaginer qu'il finit ses jours en Egypte. Ce sentiment paroît appuyé sur ce que rapporte Diodore de Sicile, que *Dédale* bâtit le vestibule de ce magnifique temple que Vulcain avoit à Memphis, que l'on y plaça la statue de cet artiste faite de sa main propre, & que dans une île proche de cette grande ville, les Egyptiens lui consacrerent un temple, où l'on lui rendoit les honneurs divins. En un mot, l'Histoire & la Fable ont concouru à illustrer également son nom, qu'il avoit tiré du mot grec δαίδαλον, terme qui avant lui signifioit un morceau de bois poli & artistement travaillé.

Au reste, il est nécessaire d'observer qu'il y a eu trois *Dédales*, tous trois statuaires ; le premier athénien, dont il s'agit ici ; le second sycionien, qui a enrichi la Grece de bon nombre de statues ; & le troisieme de Bithynie, dont parle Arien, & qui étoit connu par une statue de Jupiter Stratius, ou dieu des armées. Les Grecs ont souvent confondu l'un avec l'autre ; & Pausanias lui-même est quelquefois tombé dans cette méprise. Pour n'y être pas trompé, on se souviendra que l'ancien *Dédale* vivoit du temps d'Hercule, de Thésée, & d'Œdipe, trente ou quarante ans avant la guerre de Troie.

Démocrite de Sycione étoit éleve de Critias athénien. Pline, *l. XXXIV. c. viij.* le nomme parmi les statuaires qui excelloient à représenter les philosophes. Il nous apprend encore qu'il y avoit à Rome quantité de *sculpteurs* qui se livroient à la seule occupation de faire pour le public de ces sortes de portraits. Les différentes sectes académiques formoient des suites nombreuses, & tel particulier

vouloit les avoir toutes. D'ailleurs comme les bibliotheques se multiplioient & se décoroient de plus en plus, ces bustes en devinrent un ornement nécessaire; ainsi la besogne ne manquoit pas aux ouvriers. Il est vraisemblable que la plupart de ces têtes étoient moulées, & se trouvoient exécutées en bronze.

Dibutades, corinthien, passe pour être le premier qui inventa la plastique, c'est-à-dire qui trouva l'art de former des figures de bas-reliefs ou de ronde-bosse avec de l'argile; il étoit potier-de-terre à Corinthe. Tout le monde sait que sa fille, éprise pour un jeune homme qui partoit pour un voyage, traça sur le mur l'ombre que son visage formoit par l'opposition d'une lampe. Le pere frappé de ce dessein, suivit les contours & remplit de la terre les intervalles qu'ils occupoient; ensuite il porta ce prétendu bas-relief dans son four avec ses autres ouvrages. Cette statue fut mise & conservée dans le temple des nymphes à Corinthe, jusqu'au temps où Mommius détruisit cette ville. Voilà l'histoire que Pline, *lib. XXXV. cap. xij.* rapporte sur l'origine de la plastique, & il faut avouer qu'elle est mêlée de vraisemblance dans le détail, & d'agrément dans l'invention.

Diogene, athénien, décora le panthéon d'Agrippa, & fit les caryatides qui servoient de colonnes au temple, & qu'on mettoit au rang des plus belles choses.

Dipœne & Scyllis. Pline assure qu'ils ont fleuri vers la 50^e^ olympiade, & qu'ils se rendirent extrêmement célebres par l'invention de sculpter le marbre & de lui donner le poli, *primi omnium marmore scalpendo inclaruere.* On sait que la même dureté du marbre qui conserve le poli qu'il a une fois reçu, augmente la difficulté de le tailler & de lui donner ce poli. Les marbres inscrits des anciens monumens du Péloponnèse & de l'Attique étant taillés au marteau, sont absolument brutes; & l'époque de cette importante découverte de l'art de tailler le marbre au ciseau, *scalpendo*, sert à fixer le temps de ceux à qui elle est due.

Dipœne & Scyllis avoient formé, selon Pausanias, *l. III. c. xxv.* un grand nombre d'éleves dont les ouvrages étoient extrêmement estimés. Tels étoient Léarchus de Rhege, Théoclès de Laconie, Dorycidas, son frere Médon, & un grand nombre d'autres, sur-tout Tectius & Argelion, *sculpteurs* célebres par la statue de l'Apollon de Délos. Cette durée de *sculpteurs* qui donne plus de cinquante ans à chacune des trois successions de Callon, de Tectius & de Dipœne, prouve que Pline a peut-être fait ce dernier trop ancien, & qu'il doit être postérieur à la 50^e^ olympiade. Quoi qu'il en soit, *Dipœne & Scyllis* étoient originaires de Crete, & sortis de l'école de Sculpture fondée dans cette île par l'athénien Dédale.

Endoëus, athénien, contemporain de Dédale, & qui le suivit en Crete, sa Minerve assise se voyoit dans la citadelle d'Athènes; elle étoit de bois, tenoit une quenouille des deux mains, & avoit sur la tête une couronne surmontée de l'étoile polaire. On voyoit à Rome dans le forum d'Auguste une autre statue de Minerve d'ivoire de la main du même Endoëus.

Euphranor, de l'isthme de Corinthe, contemporain de Praxitele, fleurissoit dans la civ. olympiade; environ 390 de Rome. Pline parle de cet artiste avec de grands éloges, & décrit ses ouvrages. Il fit une statue du *bon Succès*, qui d'une main tenoit une patere pour marque de sa divinité, & de l'autre un épi de blé avec un pavot: *hujus est simulacrum (boni Eventûs) dextrâ pateram, finistrâ spicam ac papaver tenens.* Cette statue d'*Euphranor* a servi de modele aux images qui en ont été représentées sur les médailles impériales, greques & latines. En effet, sur celles du haut empire jusqu'à Gallien, desquelles on a connoissance, ce dieu sous le titre de *bonus Eventus*, *bono Eventui*, *Eventus Augusti*, y est figuré de la même maniere & avec les mêmes attributs que la statue faite de la main d'*Euphranor*, c'est-à-dire nue, proche d'un autel, tenant d'une main une patere, & de l'autre des épis & des pavots. Quelquefois avec très-peu de différence, comme une corbeille de fruit, au lieu de

la patere, ou une branche d'arbre garnie de fruits, de la maniere qu'on le voit sur les médailles d'argent de Pescennius Niger & de Julia Domna, rapportées par M. Patin.

Mais le chef-d'œuvre d'*Euphranor* étoit sa statue de Pàris. Il indiqua, dit Pline, par son ouvrage, le juge des déesses, l'amant d'Hélene & le vainqueur d'Achille. Que de beautés dans cet éloge! Et que l'idée seule de caractériser ces trois choses étoit agréable de la part de l'artiste! je dis l'idée, car tant de différentes expressions étoient impossibles à exécuter à la lettre, mais c'est beaucoup que de les faire penser.

Au reste, *Euphranor* n'excelloit pas moins en peinture qu'en Sculpture, & nous n'avons pas oublié son nom dans la liste des peintres célebres de l'antiquité.

Euthychide, sycionien, de l'école de Lysippe, fit pour Denis, tyran de Syracuse, la statue de Timosthène athlete, qui remporta le prix du stade aux jeux olympiques. C'est ce même *Euthychide*, dit Pausanias, qui a fait pour les Syriens d'Antioche cette statue de la Fortune, qui est en si grande vénération parmi les peuples. Mais le chef-d'œuvre de cet artiste est la statue du fleuve Eurotas, qu'il exécuta en bronze d'une maniere si parfaite, que le travail, dit Pline, étoit encore plus coulant que les eaux de ce fleuve; c'est un bel éloge du dessein, de la composition & de l'exécution, sur-tout quand il s'agit de représenter un fleuve; c'est d'ailleurs tout ce qu'on peut demander à l'art que de trouver dans la nature des choses qui répondent à celles que l'imagination a créées. On dit aujourd'hui un dessein coulant, & on le dit encore avec plus de grace, quand il est placé dans les figures auxquelles il convient par leur essence.

Euthycrate, natif de Sycione, fils & disciple de Lysippe, imita son pere dans l'exacte observation des regles de la sculpture, & aima mieux, selon Pline, s'attacher scrupuleusement à la correction, qu'aux agrémens & à l'élégance. Il tailla pour la ville de Delphes deux superbes statues, l'une d'Hercule & l'autre d'Alexandre. On vantoit encore singuliérement sa grande chasse des Thespis & des Thespiades. Il fit plusieurs figures de Médée dans son char à quatre chevaux; plusieurs représentations de meutes de chiens, & un groupe d'un combat à cheval qu'on mit à l'entrée de l'antre où se rendoient les oracles de Trophonius.

Léocharès, contemporain & rival de Scopas, vivoit dans la c. olympiade; il fut un des quatre excellens *sculpteurs* qui travaillerent à ce superbe tombeau de Mausole, roi de Carie, que l'on a regardé comme une des sept merveilles du monde. On admiroit encore au Pirée deux de ses statues, une de Jupiter, & une autre qui représentoit le peuple d'Athènes.

Mais admirez comme Pline parle d'un autre ouvrage de Léocharès: cet artiste, dit-il, exécuta un aigle enlevant Ganimede, sentant le mérite du poids dont il est chargé, & la grandeur de celui auquel il le porte, craignant de blesser avec ses ongles les habits même du jeune phrygien.

Cette composition ne paroît pas seulement possible & simple, mais charmante à M. le comte de Caylus, qui de plus ne doute point que l'exécution n'ait répondu parfaitement à la beauté de l'idée, & je trouve encore, continue-t-il, que dans la description du fleuve Eurotas représentée par Euthychides, dans celle de Ganymede, Pline a peint les délicatesses de l'art & celles de l'esprit.

Léontius fit un ouvrage à Syracuse qui représentoit un homme boîtant par les souffrances que lui causoit un ulcere; sur quoi Pline, *liv. XXXIV. ch. viij.* dit: *Syracusis autem claudicantem, cujus ulceris dolorem sentire etiam spectantes videntur*; ce récit prouve au-moins que l'ouvrage de *Léontius* ne laissoit rien à desirer pour l'expression. Quelqu'un trouvera peut-être la métaphore de Pline un peu forte: mais les amateurs des arts ont des façons de parler vives, enthousiastes, & qui ne servent que mieux à peindre le sentiment.

Lysias fit un char à quatre chevaux, dans lequel Apollon & Diane étoient pla-

cés, & ce bel ouvrage étoit d'un seul bloc. Auguste le mit sur l'arc qu'il consacra à la mémoire de son pere, & le renferma dans un petit temple environné de colonnes. C'est Pline qui fait ce récit. L'arc dont il parle comme d'une nouvelle invention pour porter des statues, étoit apparemment d'une médiocre grandeur, & se réduisoit à un grand socle ou piédestal chargé de la figure du monument. Ce corps solide devoit cependant avoir une certaine hauteur, pour indiquer une plus grande idée de magnificence que des colonnes & des piédestaux ordinaires, d'autant même que ces corps étoient encore plus susceptibles de tous les bas-reliefs dont on vouloit les enrichir.

Lysippe natif de Sycione & contemporain d'Alexandre ; c'étoit à lui & à Apelle seulement qu'il étoit permis de représenter ce conquérant. *Lysippe* fit plusieurs statues de ce prince, suivant ses différens âges. L'empereur Néron posséda la plus précieuse; mais comme elle n'étoit que de bronze, il crut que l'or en l'enrichissant la rendroit plus belle; il arriva tout au contraire, que la nouvelle parure gâta la statue, & qu'on fut forcé d'enlever l'or, ce qui dégrada beaucoup cette antique par les taches & les cicatrices qui y resterent.

Lysippe travailloit avec autant de génie que de facilité. Une imitation trop servile de la nature étant un défaut plutôt qu'une beauté, il savoit lui donner plus de graces & d'agrémens qu'elle n'a coutume d'en avoir. Ce célebre artiste avoit représenté un homme sortant du bain, morceau précieux qui faisoit un des plus grands ornemens des thermes d'Agrippa. Tibere fit enlever cette piece admirable pour en embellir son palais; mais le peuple ne put s'accoutumer à ne plus voir ce chef-d'œuvre de l'art, & força l'empereur de la restituer.

Duris rapporte que *Lysippe*, ce sont les paroles de Pline, n'a point eu de maître ; Tullius apparemment Cicéron, soutient qu'il en a eu un, mais que dans les commencemens qu'il étudioit son art, la réponse du peintre Eupompus lui donna un excellent précepte ; car lui ayant demandé quel étoit celui des anciens dont il lui conseilloit de suivre la maniere, il lui montra une multitude d'hommes, & lui indiqua par-là qu'il ne falloit suivre que la nature. Toutes les parties de l'esprit ont autant besoin que les arts de cette grande vérité, & tous ceux qui n'ont pas eu la nature en vue n'ont présenté que de faux brillans, & leurs succès n'ont jamais été que passagers.

Après la liste d'une partie des grands & des beaux ouvrages de *Lysippe*, Pline finit par dire : il a beaucoup embelli l'art statuaire par la façon légere dont il a traité les cheveux, par la diminution des têtes que les anciens tenoient fortes, & par les corps traités plus légers & plus sveltes pour faire paroître ses statues plus grandes.

Mais ce qui semble fort étonnant est la quantité d'ouvrages que *Lysippe* exécuta. Il fit six cens dix morceaux de sculpture, qui tous auroient rendu célebre l'artiste qui n'en auroit fait qu'un seul, ajoute Pline, *liv. XXXIV. ch. vij. tantæ omnia artis, ut claritatem possent dare vel singula.*

Il fut aisé de savoir leur nombre, car il avoit coutume de mettre à part un denier d'or, quand il avoit produit un nouvel ouvrage, & son héritier en fit le calcul après sa mort; cependant ce fait mérite d'être expliqué; voici donc ce qu'en pense M. de Caylus.

S'il étoit question, dit-il, dans ce calcul des ouvrages de *Lysippe*, de statues de marbre, & même de figures de bronze de grandeur naturelle, ou faites chacune sur différens modeles, quoiqu'il en ait produit plusieurs de ce genre, le nombre de six cens dix morceaux de la main d'un seul artiste ne seroit ni possible, ni vraisemblable ; la connoissance des arts & leur marche dans l'exécution vont heureusement servir à lever tous nos doutes.

Quand la pratique de la fonte est familiere à un artiste & qu'il a sous ses ordres des gens capables de l'aider, les ouvrages se multiplient en peu de temps ; l'artiste n'a proprement besoin que de faire des modeles en terre ou en cire, manœuvre que l'on sait être aussi prompte que facile.

Le

Le moule, la fonte & le soin de réparer sont des opérations qui ne demandent point la main du maître, & cependant la figure n'est pas moins regardée comme son ouvrage.

Ajoutons à ces facilités que l'on peut jetter un très-grand nombre de figures dans le même moule, & sans doute que toutes les fois qu'il en sortoit une de son fourneau, *Lysippe* s'étoit imposé la loi de mettre à part un denier d'or, dont le nombre accumulé servît après sa mort à supputer la quantité de figures fondues dans son attelier. Il n'eût pas été difficile à Jean de Boulogne d'en faire autant dans le dernier siecle, & peut-être que si l'on comptoit le nombre de petites figures qu'il a produites de cette façon, on n'en trouveroit guere moins de six cens dix, indépendamment des grandes figures équestres & des autres statues ou bas-reliefs dont il a fait les modeles, & à la fonte desquels il a présidé.

Lysistrate de Sycione, frere de Lysippe fut selon Pline, « le premier qui fit des » portraits *gypse*, en appliquant le plâtre » sur le visage de ceux dont il vouloit » avoir la ressemblance, & qui jetta de » la cire dans le creux que cette premiere » opération avoit produit; c'est ce que » nous appellons *moule*. Avant le temps » de cet artiste, on ne songeoit qu'à rendre les têtes les plus belles qu'il étoit » possible: mais celui-ci s'attacha le premier à la ressemblance ». Pline dit tout-de-suite: « Enfin la chose alla si loin, » que l'on ne fit aucun ouvrage de *sculpture* sans employer la terre: *Crevitque » res in tantum, ut nulla signa statuœve » sine argillâ fierent* ». Il n'est pourtant pas étonnant que l'on ne fît plus aucun ouvrage de *sculpture* sans employer la terre, parce qu'il n'y a dans le monde que la terre, la cire, ou le plâtre qui puissent obéir à l'ébauchoir, ou à la main du *sculpteur*, pour former son ouvrage & le mettre en état d'être moulé. Or, comme le plâtre & la cire sont encore plus difficiles à trouver que la terre, il est tout simple que les *sculpteurs* lui aient donné généralement la préférence.

Lyson est mis par Pline, *liv. XXXIV. ch. viij.* au nombre des statuaires qui réussissoient particuliérement à représenter des athletes, des gens armés, & des sacrificateurs. Pausanias dit qu'il avoit fait un morceau placé dans la salle du sénat qui représentoit le peuple d'Athènes.

Malas de Chio, s'acquit dans sa patrie avec son fils *Micciades*, une haute réputation: ils vivoient avant Dypœne & Scyllis.

Menestrate. Pline, parlant de cet artiste, dit *liv. XXXIV. ch. viij.* On admire beaucoup l'Hercule de *Menestratus* & l'Hécate du même artiste. On voit cette derniere figure à Ephèse, derriere le temple. Le marbre en est si brillant, que les gardiens de ce temple avertissent les étrangers de la regarder avec précaution pour ménager leurs yeux.

Myron, athénien, disciple de Polyclete vivoit dans la 84e olympiade, vers l'an du monde 3560. Il s'est rendu recommandable par une exacte imitation de la belle nature. La matiere sembloit s'animer sous son ciseau; plusieurs jolies épigrammes du *IV. liv.* de l'*Anthologie* font mention d'une vache qu'il avoit représentée en bronze avec un telart, cet ouvrage séduisoit & les pâtres & les animaux. Enfin, cette vache fameuse, à ce que prétendent plusieurs auteurs, pouvoit servir de modele, tant pour l'excellence de l'imitation que pour la perfection de la nature même. Cependant nous avons lieu de penser que nos statuaires seroient en état de représenter aujourd'hui des animaux du genre imité par *Myron* & par ses confreres beaucoup plus parfaits que ceux qui leur étoient connus. L'idée de la belle nature que les anciens se sont formée sur la plupart des quadrupedes, en prenant pour exemples ceux de la Grece & d'Italie; cette idée, dis-je, n'approche pas des modeles que nous offrent à cet égard divers pays de l'Europe.

Nous voyons certainement, selon la remarque de l'auteur des réfléxions sur la Poésie & la Peinture, que les taureaux, les vaches, & les porcs de bas-reliefs antiques ne sont point comparables aux animaux de la même espece, que la Flandre, la Hollande & l'Angleterre élevent.

On trouve dans ces dernieres une beauté, où l'imagination des artistes qui ne les avoient point vus, étoit incapable d'atteindre. Les chevaux antiques, même celui sur lequel Marc-Aurelle est monté, & à qui Pierre de Cortone adressoit la parole toutes les fois qu'il passoit dans la cour du capitole, en lui disant par enthousiasme pittoresque : « Avance donc, ne sais - tu » pas que tu es vivant » ? ces chevaux, dis-je, n'ont point les proportions aussi élégantes, ni le corsage & l'air aussi nobles que les chevaux que les *sculpteurs* ont représentés, depuis qu'ils ont connu ceux d'Andalousie, ceux du nord de l'Angleterre, & depuis que l'espece de ces animaux s'est embellie dans différens pays par le mélange que les nations industrieuses ont su faire des races. En un mot, les hommes les plus habiles ne sauroient jamais, en prêtant à la nature toutes les beautés qu'ils imagineront, l'annoblir dans leurs inventions, autant qu'elle sait s'ennoblir elle-même à la faveur de certaines conjonctures.

Je reviens au *sculpteur* d'Athènes. Il y avoit dans le temple de Samos une cour destinée pour les statues, parmi lesquelles on en voyoit trois colossales de sa main portées sur la même base. Marc-Antoine les avoit fait enlever ; mais Auguste y fit remettre celles de Minerve & d'Hercule, & se contenta d'envoyer celle de Jupiter au capitole.

Le mont Hélicon étoit embelli d'un Bacchus debout que *Myron* avoit fait, & qu'on estimoit être la plus belle de ses statues après l'Erechtée qui étoit à Athènes. Ce Bacchus, dit Pausanias, étoit un présent de Sylla, non qu'il l'ait fait faire à ses dépens, mais il l'enleva aux Orchoméniens de Mynies pour le donner aux Théopiens, ce que les Grecs appellent *honorer les dieux avec l'encens d'autrui.*

Myron étoit jaloux de l'immortalité ; & pour y participer par quelqu'un de ses ouvrages, il mit son nom presqu'en caracteres imperceptibles sur une des cuisses de sa statue d'Apollon, que possédoient les Athéniens.

Pline fait un bel éloge de cet artiste : *Primus hic*, dit-il, *multiplicasse varietatem videtur, numerosior in arte quàm Polycletus, & in symmetriâ diligentior :* cependant ce mot *primus* ne veut marquer qu'une plus grande variété dans la composition, & un plus grand soin dans l'exécution. En cela *Myron* l'emporta sur ses prédécesseurs. Pline ajoute qu'en fait de badinage, il fit un tombeau pour une cigale & pour une sauterelle. Et comme tout se répete dans le monde, un de nos artistes fit dans le dernier siecle le tombeau de la chatte de Madame de Lesdiguieres ; & cet ouvrage qui ne méritoit pas d'être relevé, produit je ne sais combien de pieces de vers.

Naucydes, d'Argos, fils de Mathon, & frere de Péryclete florissoit, selon Pline, dans la 95e. olympiade, avec Canachus, Aristocles, Diomede & Patrocle. Son chef - d'œuvre étoit la statue d'une jeune Hébé d'or & d'ivoire, qu'on avoit mise près de la statue de Junon.

Onatas, de l'île d'Égine, sorti de l'école athénienne fondée par l'ancien Dédale, vivoit en même temps qu'Agélades d'Argos. On voyoit de lui à Pergame un Apollon en bronze qui étoit admirable, tant pour sa grandeur que pour la beauté de l'ouvrage. Mais rien ne lui acquit plus d'honneur que la Cérès que les Phigaliens lui demanderent, en lui promettant telle récompense qu'il voudroit. » Je vins exprès à Phigale, dit Pausanias, » pour voir sa Cérès ; je n'immolai aucune victime à la déesse, je lui présentai seulement quelques fruits, à la » maniere des gens du pays, sur-tout du » raisin avec des rayons de miel, & des » laines sans apprêt, telles que la toison » les donne. On met ces offrandes sur un » autel qui est devant la grotte, & on » verse de l'huile dessus. Cette espece de » sacrifice se fait tous les jours par les » particuliers, & une fois l'an par la » ville en corps : c'est une prêtresse qui » y préside, accompagnée du ministre le » plus jeune de la déesse. La grotte est » environnée d'un bois sacré, où coule » une source d'eau très-froide ». Voilà un joli sujet de Gravure ou de Peinture que fournit Pausanias : la statue de Cérès,

les sacrifices non-sanglans qu'on offre en procession sur son autel, une belle prêtresse, avec un jeune ministre qui les reçoit, la grotte, le bois sacré, la source d'eau vive, *&c.*

Le même *Onatas* avoit fait plusieurs statues équestres pour les Tarentins, & ces statues furent mises dans le temple de Delphes. Il avoit encore été employé par Dynoménès, fils de Hiéron, tyran de Syracuse, pour le monument dont il gratifia la ville d'Olympie, en mémoire des victoires remportées par son pere aux jeux olympiques. Enfin, ce qui augmente la gloire de cet artiste, est d'avoir été le maître de Polyclete.

Pasitèle est un artiste dont Varron donne une grande idée, ainsi que Pline. *Pasitèle*, dit ce dernier, *cùm esset in omnibus summus*, a écrit cinq volumes sur les plus excellens ouvrages de Sculpture qui aient paru dans le monde. Il étoit de cette partie de l'Italie qu'on nomme la *grande Grece*, & acquit conjointement avec elle le droit de citoyen romain. Il fit un Jupiter d'ivoire, & cette statue est placée dans la maison de Metellus, située sur le chemin du champ de Mars. Cet artiste, très-exact imitateur de la nature, *diligentissimus artifex*, travailloit un jour dans cet endroit de Rome où l'on gardoit les animaux d'Afrique: pendant qu'il étudioit un lion à-travers les barreaux, une panthere s'échappa d'une cage voisine, non sans lui faire courir un très-grand danger. On dit qu'il a fait beaucoup d'ouvrages, mais on ne les connoît pas précisément. Pline, *liv. XXXIV.*

Pautias, de Chio, étoit fils de Sostrate; l'art & l'habileté d'Aristocle de Sycione avoit passé à lui, comme de main en main, car il étoit le septieme maître sorti de cette école. Il se signala par de belles statues d'athletes proclamés vainqueurs dans les jeux de la Grece.

Peryllus est bien connu de tout le monde par l'histoire du taureau de bronze qu'il avoit exécuté, & dont il éprouva lui-même toute l'horreur: *in hoc à simulachris deûm hominumque, devoraverat humanissimam artem*, dit Pline, *liv. XXXIV. ch. viij.* Cette peinture des arts, comme M. de Caylus le remarque, est très-belle & très-convenable. Ils ne sont faits que pour le culte des dieux, pour conserver le souvenir des héros, pour corriger les passions, & pour inspirer la vertu. *Peryllus* fut plus cruel que Phalaris, c'est pourquoi Pline poursuit, en disant: *Itaque de una causâ servantur opera ejus, ut quisquis illa videat, oderit manus* (Perylli.)

Phidias, le *sculpteur* des dieux, étoit natif d'Athenes, il fleurissoit vers l'an du monde 3556, dans la 83e olympiade, temps heureux où après les victoires remportées contre les Perses, l'abondance, fille de la paix, & mere des beaux arts, faisoit éclore les talens par la protection de Périclès, l'un des plus grands hommes qui ait paru dans l'ancienne Grece, & peut-être dans le monde.

Phidias avoit fait une étude singuliere de tout ce qui avoit rapport à son talent, & en particulier l'étude de l'optique. On sait combien cette connoissance lui fut utile dans la statue de Minerve, qu'il fut chargé de faire, concurremment avec Alcamene: la statue par Alcamene vue de près, avoit un beau fini qui gagna tous les suffrages, tandis que celle de *Phidias* ne paroissoit en quelque sorte qu'ébauchée; mais le travail recherché d'Alcamène disparut, lorsque sa statue fut élevée au lieu de sa destination: celle de *Phidias*, au contraire frappa les spectateurs par un air de grandeur & de majesté, qu'on ne pouvoit se lasser d'admirer.

Ce fut lui qui après la bataille de Marathon, travailla sur un bloc de marbre, que les perses, dans l'espérance de la victoire, avoient apporté, pour en ériger un trophée; il en fit une Némésis, déesse qui avoit pour fonction d'humilier les hommes superbes. La haine d'un grec contre les Perses, jointe au plaisir de venger sa patrie, anima son génie d'un nouveau feu, & prêta à son ciseau & à ses mains une nouvelle adresse.

Périclès chargea encore *Phidias* de faire une Minerve différente de celle dont j'ai parlé, & qu'on plaça dans le temple de cette déesse, appellé le *Par-*

thénon. Cette statue de *Phidias* avoit la hauteur de vingt-six coudées (39 piés,) & elle étoit d'or & d'ivoire. Il y entra 44 talens d'or, c'est-à-dire, 132 mille livres sterlings, sur le pié de 3000 livres sterlings pour chaque talent d'or; & comme un nommé *Ménon* accusa *Phidias* d'avoir détourné une partie de cette somme, l'or fut détaché de la statue, exactement pesé, & à la honte de l'accusateur, on y retrouva les 44 talens; mais quelque riche que fût cette statue, l'art y surpassoit infiniment la matiere; Ciceron, Pline, Plutarque, & autres grands écrivains de l'antiquité, tous connoisseurs, tous témoins oculaires, en ont parlé comme d'un des plus beaux ouvrages de main d'homme.

L'on auroit peut-être douté qu'il fût possible de rien faire de plus parfait en ce genre, si ce *Phidias* lui-même n'en eût donné la preuve dans son Jupiter olympien, qu'on peut appeller le *chef-d'œuvre* du plus célebre maître, le plus grand effort de l'art, un prodige, & si bien un prodige, que pour l'estimer sa juste valeur, on crut le devoir mettre au nombre des sept merveilles du monde. *Phidias* fut inspiré dans la construction de son Jupiter par un esprit de vengeance contre les Athéniens, desquels il avoit lieu de se plaindre, & par le desir d'ôter à son ingrate patrie, la gloire d'avoir son plus bel ouvrage, dont les Eléens furent possesseurs avec reconnoissance. Pour honorer la mémoire de l'artiste, ils créerent, en faveur de ses descendans une nouvelle charge, dont toute la fonction consistoit à avoir soin de cette statue.

Cette statue d'or & d'ivoire haute de 60. piés, & d'une grosseur proportionnée, fit le désespoir de tous les grands statuaires qui vinrent après. Aucun d'eux n'eut la présomption de penser seulement à l'imiter. Selon Quintilien, la majesté de l'ouvrage égaloit celle de Jupiter, & ajoutoit encore à la religion des peuples. On demandoit si le dieu étoit descendu du ciel en terre pour se faire voir à *Phidias*, ou si Phidias avoit été transporté au ciel, pour contempler le dieu. Pausanias qui avoit vu cette statue, nous en a laissé une longue & belle description, que M. l'Abbé Gédoyn a insérée dans sa dissertation sur ce *sculpteur* immortel. Au bas de la statue, on lisoit cette inscription: PHIDIAS ATHÉNIEN, FILS DE CHARMIDE, M'A FAIT. Il termina ses travaux par ce chef-d'œuvre qui mit le comble à sa gloire, & lui assura une réputation que plus de deux mille ans n'ont pu lui ravir.

Ce maître sublime fut le premier parmi les Grecs qui étudia la belle nature, pour l'imiter, & son imagination vaste & hardie, représentoit encore mieux les dieux que les hommes. Il paroissoit alors être guidé dans son travail par la divinité elle-même. Si *Phidias* forme l'image de Jupiter, dit Seneque, il semble que ce Dieu va lancer la foudre: s'il représente Minerve, on diroit qu'elle va parler pour instruire ceux qui la considerent, & que cette sage déesse ne garde le silence que par modestie. Aimable sœur de la peinture, art merveilleux, c'est donc ainsi que vous faites illusion aux sens, pour enchanter l'ame, pour attendrir le cœur, & pour élever l'esprit!

Pausanias rapporte que les Eléens conserverent pendant très-long-temps l'attelier de *Phidias*, & que c'étoit une curiosité que les voyageurs ne manquoient pas d'aller voir.

Mais il ne faut par omettre le jugement de Pline sur *Phidias*. Je ne parlerai point, dit cet historien, de la beauté de Jupiter olympien, ni de la grandeur de la Minerve d'Athenes, qui a vingt-six coudées de hauteur, (39 piés,) & qui est d'or & d'ivoire; mais je parlerai, continue-t-il, du bouclier de cette même figure, sur le bord duquel il a représenté en bas-relief le combat des Amazones, & dans le dedans celui des dieux & des géans; il a employé toute la délicatesse de l'art pour représenter le combat des Centaures & des Lapithes sur la chaussure de la déesse, tant il a sû profiter de tout; & il a décoré la base de la statue par un bas-relief qui représente la naissance de Pandore. On voit dans cette composition la naissance de vingt autres dieux, du nombre desquels, est une victoire qui se

distingue par sa beauté. Les connoisseurs admirent surtout le serpent & le sphinx de bronze sur lequel la déesse appuie sa haste. Voilà ce que je voulois dire en passant, ajoute Pline, d'un artiste que l'on ne peut jamais assez louer, & dont la grande maniere, *magnificentia*, s'est toujours soutenue jusque dans les plus petites choses.

Les beautés de détail qu'on vient de lire n'ont été décrites que par Pline, & elles amusent l'imagination. Je conviendrai sans peine que leur travail étoient en pure perte pour les spectateurs, parce qu'en donnant même au bouclier de Minerve dix piés de diametre, on ne pouvoit distinguer ses ornemens d'assez près pour en juger sur une figure d'environ quarante piés, de proportion, & qui d'ailleurs étoit placée sur un piédestal qui l'élevoit encore. Aussi n'est-ce pas dans ces petits objets que consistoit le principal mérite de la statue de Minerve; ils n'étoient représentés que sur le bouclier de la déesse, & Pline ne les donne que comme de légeres preuves des talens & du génie de l'artiste, *argumenta parva & ingenii tantum*. Mais *Phidias* se vit obligé de se prêter au goût des Grecs qui aimoient passionnément ces sortes de petits morceaux, le trône d'Apollon par Bathyclès faisoit leurs délices. Or qui peut douter du mérite éminent & de la perfection des ouvrages de *Phidias* en ce genre? Tout le monde avoit vu de près le bouclier de Minerve, & l'avoit admiré avant qu'il fût en place.

Polyclete, naquit à Sycione, ville du Péloponnese, & fleurissoit en la 87[e] olympiade. Ce célebre artiste passe pour avoir porté dans le gracieux & le correct, la *sculpture* à sa derniere perfection. Ses ouvrages étoient sans prix; mais celui qui lui acquit le plus de réputation, fut la statue d'un doryphore, c'est-à-dire, d'un garde des rois de Perse. Dans cette statue merveilleuse, toutes les proportions du corps humain étoient si heureusement observées, qu'on venoit la consulter de tous côtés comme un parfait modele, ce qui la fit appeller par les connoisseurs, la *regle*; j'en parlerai plus bas.

On rapporte que ce *sculpteur* voulant prouver au peuple combien ses jugemens sont faux pour l'ordinaire, il réforma une statue suivant les avis qu'on lui donnoit; puis il en composa une semblable suivant son génie & son goût. Lorsque ces deux morceaux furent mis en parallele; le premier parut effroyable en comparaison de l'autre: « ce que vous condamnez, dit alors Polyclete au peuple, » est votre ouvrage; ce que vous admirez est le mien. « Un habile artiste, on l'a dit avant moi, doit écouter la critique comme un avertissement qui peut lui être utile, mais non pas comme une loi qui doive le gêner.

Le goût de *Polyclete*, le portoit surtout à la régularité, & à l'agrément; l'on trouvoit en conséquence que ses statues auroient eu besoin d'un peu plus de force; en effet il représentoit les hommes avec des graces infinies, & beaucoup mieux qu'ils ne sont, mais il n'atteignit pas comme Phidias à la majesté des dieux. On dit même que l'âge robuste étonnoit ses mains délicates; & c'est par cette raison qu'il n'a guere exprimé que la tendre jeunesse. Sa statue d'un jeune homme couronné, étoit si belle pour l'expression délicate des chairs, qu'elle fut vendue cent talens, quatre cent soixante & dix mille livres. *Diadumenum fecit molliter, centum talentis nobilitatum*, dit Pline. Son enfant tenant une lance à la main, ne fut pas moins célebre, & ses trois statues de trois enfans nuds jouant ensemble, que Titus avoit dans son palais, furent regardées comme trois chefs-d'œuvres de l'art. Il seroit trop long de citer tous les ouvrages de sa main, que le monde admiroit; mais j'ai promis de parler de la fameuse statue qu'on nomme la *regle*.

Cet artiste, selon Pline, *l. XXXIV, c. viij*, voulant laisser à la postérité les regles de son art, se contenta de faire une statue qui les comprenoit toutes, & que par cette raison il appella la *regle*, *fecit & quem canones artifices vocant, lineamenta, artis ex eo petentes, velut à lege quâdam*. « Ce fait, dit M. de » Caylus, est un de ceux qui demande » d'autant plus à être expliqué qu'il paroît

» n'en avoir aucun besoin. Tout homme » de lettres qui lira ce passage, ne doutera pas que l'ouvrage de *Polyclete* » n'ait été une regle fondamentale pour » les *sculpteurs*, & conséquemment il » croira que si l'on avoit cette statue, » on pourroit faire d'aussi belles choses » que les Grecs. Cela n'est cependant » vrai que dans un sens, c'est-à-dire, » pour un seul âge; encore dans ce même âge, on peut s'écarter du point » donné pour de certaines parties, & » bien faire: car l'artiste qui prendra » les proportions de l'antique, précaution que tous nos modernes prennent » avec grand soin, a le même privilege » que le grand architecte qui suit les proportions d'un ordre, mais qui s'en » écarte pour les raisons d'aspect, de » convenance, *&c.* »

Pline parlant encore de *Polyclete*, dit qu'il est le premier qui ait imaginé de poser des figures sur une seule jambe, *ut uno crure insisterent signa excogitasse;* mais ce passage ne peut être entendu que pour les bronzes, ou pour les grandes figures de cette matiere, que l'armature met en état de poser avec solidité sur un seul point.

En effet, dit M. de Caylus, cette position est si fort impossible dans les ouvrages de marbre, que les statuaires n'ont jamais assez de deux jambes pour soutenir une figure; ils sont obligés de recourir à un tronc d'arbre, à des draperies, en un mot à quelque corps qui leur donne un moyen de solidité. Plus ce moyen conserve de vraisemblance, & plus il mérite d'éloges. Il ne faut pas se rejetter sur le talent & le mérite des artistes grecs pour accuser les modernes; ils étoient soumis comme nous aux raisons physiques; d'ailleurs leurs propres ouvrages certifient cette vérité. Il n'y a jamais eu de figure plus faite que l'Atalante, pour être traitée dans cette position; cependant celle de marbre que le temps a épargnée, ne pose, il est vrai, que sur un pié, mais elle a un tronc d'arbre pour appui. Il faut donc regarder les ouvrages de *Polyclete*, cités à cette occasion, comme étant de bronze, & pour lors ils n'ont rien de merveilleux. Nous voyons même que les anciens ont souvent traité dans cette position des femmes sortant du bain, des Vénus, *&c.* mais toujours en bronze. *Mém. des insc. t. xxv.*

Pausanias parle d'un autre *Polyclete* qui fit la statue d'Agenor de Thèbes, lequel surpassa tous les jeunes gens de son âge à la lutte. Ce dernier *Polyclete* postérieur au sycionien, fut éleve de Naucydes. Junius l'a oublié dans son catalogue.

Posis étoit connu à Rome de M. Varron, qui dit que ce *sculpteur* ingénieux exécutoit en terre des fruits, des raisins & des poissons, dont l'imitation étoit parfaite.

Praxias d'Athènes, disciple de Calamis, fit Latone, Diane, Apollon, les muses, le soleil qui se couche, Bacchus & des Thyades, qu'on mit sur le fronton du temple de Delphes.

Praxitele fleurissoit l'an du monde 3640, vers la 104e olympiade. Il sembloit animer le marbre par son art. Tous ses ouvrages étoient d'une si grande beauté, qu'on ne savoit auxquels donner la préférence; il falloit être lui-même pour juger les différens degrés de perfection. La fameuse Phryné, aussi industrieuse que belle, ayant obtenu de Praxitele la permission de choisir son plus bel ouvrage, se servit d'un stratagème pour le connoître: elle fit annoncer à ce célebre artiste que le feu étoit à son attelier; alors tout hors de lui-même, il s'écria: *je suis perdu si les flammes n'ont point épargné mon satyre, & plus encore mon cupidon.* Phryné sachant le secret de Praxitele, le rassura de cette fausse allarme, & l'engagea dans la suite à lui donner le cupidon. Pouvoit-il lui rien refuser? Elle plaça ce cupidon à Thespis sa patrie, où longtemps après on alloit encore le voir par curiosité. Quand Mummius enleva de Thespis plusieurs statues pour les envoyer à Rome, il respecta celle-ci parce qu'elle étoit consacrée à un dieu. Le cupidon de Verrès dont parle Cicéron, étoit aussi de Praxitele, mais il étoit différent de celui-ci.

Isabelle d'Est; grand-mere des ducs de Mantoue, possédoit entr'autres raretés la

premiere & si fameuse statue de l'amour par Praxitele. Cette princesse avoit aussi dans son cabinet un admirable cupidon endormi fait d'un riche marbre de Spezzia. On fit voir à M. de Foix que la cour de France avoit envoyé en Italie, & au président de Thou qui l'accompagnoit, comme nous le lisons dans ses mémoires, cette statue de l'amour endormi, chef-d'œuvre de Michel Ange, qu'on ne pouvoit considerer qu'avec des transports d'admiration, & qui leur parut encore fort au-dessus de sa renommée; mais lorsqu'on leur eut montré l'amour de Praxitele, ils eurent honte en quelque sorte d'avoir tant vanté le premier cupidon, & ils manquerent d'expressions pour louer le second. Ce monument antique, tel que nous le représentent tant d'ingénieuses épigrammes de l'Anthologie que la Grece à l'envi fit autrefois à sa louange, étoit encore souillé de la terre d'où il avoit été tiré.

On dit que Michel-Ange, par une sincerité digne d'un grand homme qu'il étoit, avoit prié la comtesse Isabelle, après qu'il lui eut fait présent de son cupidon, de ne montrer aux curieux l'antique que le dernier, afin que les connoisseurs pussent juger en les voyant, de combien en ces sortes d'ouvrages les anciens l'emportent sur les modernes.

On conçoit bien que Praxitele enchanté comme il étoit de Phryné, ne manqua pas d'employer le travail de ses mains pour celle qui s'étoit rendue maîtresse de son cœur. C'est aussi ce qui arriva, selon le rapport d'Athénée, *liv. III.* une des statues de cette fameuse courtisanne de la main de Praxitele, fut placée depuis à Delphes même, entre celle d'Archidamus roi de Sparte, & de Philippe roi de Macédoine. Si les richesses & le desir de s'immortaliser par des faits éclatans sont des titres pour trouver place entre les rois, Phryné le méritoit; car elle s'engageoit à rebâtir Thebes à ses dépens, pourvu que l'on y mît seulement cette inscription : ALEXANDRE A DÉTRUIT THEBES, ET PHRYNÉ L'A RÉTABLIE.

Les habitans de l'île de Cos avoient demandé une statue de Vénus à Praxitele : il en fit deux, dont il leur donna le choix pour le même prix. L'une étoit nue, l'autre voilée; mais la premiere surpassoit infiniment l'autre en beauté. Cependant ceux de Cos préfererent la derniere, afin de ne point porter dans leurs temples une image si capable d'allumer des passions : *Severum id ac pudicum arbitrantes.*

Les Gnidiens furent moins attentifs aux scrupules des bonnes mœurs. Ils acheterent avec joie la Vénus nue, qui fit depuis la gloire de leur ville, où l'on alloit exprès de fort loin pour voir cette statue, qu'on estimoit l'ouvrage le plus achevé de Praxitele. Nicomede roi de Bythinie, en faisoit un tel cas, qu'il offrit aux habitans de Gnide d'acquitter toutes leurs dettes qui étoient fort grandes, s'ils vouloient la lui céder; mais ils crurent que ce seroit se déshonorer, & même s'appauvrir, que de vendre à quelque prix que ce fut, une statue qu'ils regardoient comme un trésor unique. Pausanias a décrit plusieurs autres statues de ce grand maître. Quintilien & Cicéron, en peignant le caractere distinctif des divers statuaires de la Grece, disent que celui de Praxitele qui le rendoit singuliérement recommandable, étoit le beau choix qu'il savoit faire de la nature. Les graces, ajoutent-ils, conduisoient son ciseau, & son génie donnoit la vie à la matiere.

Les Thespiens acheterent 800 mines d'or une statue de Praxitele, qui fut apportée à Rome par Jules-César; mais le plus considérable de ses ouvrages étoit la statue de Vénus, qui ouvroit à demi les levres, comme une personne qui sourit. La dureté du marbre ne faisoit rien perdre aux traits délicats d'un si beau corps. Il y avoit une marque à la cuisse de la déesse, dont Lucien a donné l'origine dans son dialogue des amours. Un jeune homme de grande naissance devint amoureux de Vénus de Praxitele : il lui adressoit toutes ses offrandes; enfin transporté du feu de sa passion, il se cacha la nuit dans le temple; & le lendemain, dit Lucien, on découvrit cette marque, & l'on n'entendit plus parler du jeune homme.

Il sortit encore un autre amour du ci-

seau de Praxitele pour la ville de Parium, colonie de la Propontide. Cette figure, dit Pline, est égale en beauté à sa Vénus, & produisit les mêmes effets sur les sœurs d'Achidas de Rhodes. Varron rapporte qu'on voyoit à Rome, auprès du temple de la félicité, les neuf muses, une desquelles rendit amoureux un chevalier romain, nommé Junius Pisciculus.

Les récits de cette nature se trouvent aussi quelquefois rapportés dans l'histoire de nos artistes modernes, mais ce n'est vraisemblablement que par vanité. On a donc écrit qu'un espagnol s'est laissé enfermer la nuit dans l'église de S. Pierre de Rome pour jouir d'une figure qui est au tombeau du pape Paul III. elle est de la main de Guillaume della Porta, éleve de Michel Ange, mais *sculpteur* assez sec, & sa statue n'est pas trop belle; cependant comme elle étoit trop nue, on la couvrit d'une draperie de bronze.

Rhœcus de Samos, eut pour fils Théodore & Telecles: voilà les premiers des grecs qui aient eu l'art de fondre une statue. Avant eux on faisoit, dit Pausanias, une statue comme un habit, successivement & par pieces, non d'un seul jet. Il résulte de-là qu'avant la guerre de Troie, les hommes ne connoissoient pas encore le secret de fondre le métal, & de le jetter en moule. Rhœcus, Telecles & Théodore florissoit du temps de Polycrate. Or Polycrate, contemporain de Cambyse, vivoit en la 64e olympiade 500 ans avant l'ére chrétienne.

Salpion, athénien; c'est à lui qu'on attribue ce beau vase antique qu'on voit à Gaïete, ville maritime du royaume de Naples, où il sert pour les fonts de baptême dans la grande église. Ce superbe morceau de sculpture avoit été construit, à ce qu'on pense, pour contenir l'eau lustrale dans quelque ancien temple des payens.

Saurus & *Batrachus*, architectes & *sculpteurs* célebres de Lacédémone, entreprirent de bâtir & d'orner à leurs dépens les temples de Rome qui étoient entre les portiques d'Octavie, & se flatterent d'y pouvoir mettre leur nom; cependant quelque dépense qu'ils eussent faite, & quelle que fût leur habileté, on leur refusa impitoyablement ce qu'ils demandoient, & toute leur adresse se borna à semer en maniere d'ornement, des lézards & des grenouilles sur les bases & les chapitaux de toutes les colonnes. Le nom de *Saurus* étoit désigné par le lézard, que les Grecs nomment σαῦρος, & celui de *Batrachus* par la grenouille, qu'ils appellent βάτραχος.

Scopas naquit à Paros, & fleurissoit à Ephese vers la centieme olympiade. Il travailla avec d'illustres concurrens au fameux mausolée qu'Artémise fit ériger à Mausole son mari, mort la 106e olympiade dans la ville d'Halycarnasse. Sa colonne pour le temple de Diane d'Ephese passoit pour la plus belle de toutes; mais sa Vénus qui fut dans la suite transportée à Rome, étoit son chef-d'œuvre. On a même prétendu qu'elle égaloit en beauté celle de Praxitele. Outre Vénus, Scopas avoit fait un Phaëton, un Apollon, une Vesta avec deux filles assises à terre à ses côtés, un Neptune, une Thétis, un Achille, un Mars, & la plupart de ces statues étoient à Rome. L'Amour, *Pothos* (le Desir) & Phaëton étoient encore trois statues de ses mains, qu'on voyoit avec admiration dans le temple de Vénus Praxis à Mégare. Cet excellent artiste les avoit représentées aussi diversement que ces trois choses sont différentes; mais il faut représenter le détail entier que Pline nous a donné des ouvrages de ce grand maître.

Il fit, dit-il, Vénus, Pothos & Phaëton, qui sont adorés en Samothrace avec les cérémonies les plus saintes: l'Apollon palatin, la Vesta assise, ayant auprès d'elle deux vestales assises à terre: ce dernier morceau est très-célebre. Scopas a répété les deux vestales; elles sont dans les bâtimens d'Asinus Pollio, où l'on voit de plus une canéphore; mais ce que l'on trouve supérieur, & que l'on voit dans le temple de C. N. Domitius, au cirque de Flaminius, ce sont les figures de Neptune, de Thétis, d'Achille, des Néréïdes assises sur des dauphins & des chevaux marins, des tritons avec une trompe à la suite de Phorcus; enfin plusieurs autres choses

choses convenables aux divinités de la mer. Pline dit de ce morceau, qui selon toute apparence avoit été traité en bas-relief, *magnum & præclarum opus, etiamsi totius vitæ fuisset.* Ouvrage qui seroit admirable, quand il auroit occupé toute la vie d'un homme.

Nous ne connoissons pas, continue-t-il, tous les morceaux qui sont sortis de la main de cet artiste; cependant il a exécuté Mars assis & de proportion colossale. Cette statue est placée dans le temple de Brutus Gallaïcus dans le même cirque où l'on voit de plus une Vénus nue capable de rendre célebre tous les autres lieux qui pourroient la posséder; mais l'air de grandeur & de magnificence qui regne partout dans la ville de Rome, peut seul étouffer la réputation de ces grands morceaux : il n'est pas possible de les admirer & de les contempler; le mouvement des affaires détourne sans cesse, & l'admiration des chefs-d'œuvres a besoin du silence & de la tranquillité de l'esprit.

Cette peinture du mouvement de la ville de Rome est peut-être plus frappante que toutes celles qui se trouvent dans aucun autre auteur.

On ne sait, continue Pline, si c'est à Scopas ou à Praxitele que l'on doit attribuer la Niobé mourante avec ses enfans; ce grouppe est placé dans le temple d'Apollon Sosien. Le sujet de Niobé se voit encore partie dans la vigne de Médicis à Rome; mais il est douteux si ces restes appartiennent à celui dont parle Pline.

On ignore aussi, continue toujours cet auteur, lequel de ces deux artistes, Scopas ou Praxitele, a fait le Janus que l'on voit au temple d'Auguste, & que ce prince avoit fait apporter d'Egypte : on le sait d'autant moins que l'on a fait dorer la figure.

Voilà, dit M. de Caylus, une raison tirée de l'art; car il est constant que toute couleur, dorure ou vernis appliqué sur une statue, ôte des finesses, empêche de distinguer la touche, émousse les vives arêtes, dénature l'expression de la chair, & par conséquent empêche souvent les connoisseurs de l'attribuer à un maître plutôt qu'à un autre. Les anciens allioient encore quelquefois, dans les ouvrages de sculpture en ronde-bosse, les marbres de couleur, l'or, l'ivoire & le bronze. Les modernes ont heureusement banni cette fausse magnificence, qui diminue, interrompt l'effet, & ne produit aux yeux qu'un papillotage sans goût.

Je reviens à Scopas, pour dire, en finissant son article, que son nom acquit de plus en plus de la célébrité, non-seulement par ses ouvrages qui subsisterent, mais parce qu'il avoit eu des émules & des rivaux d'un grand mérite. Horace, *ode viij. liv. IV.* en fait lui-même un bel éloge. « Si j'avois, dit-il, un cabinet » enrichi des chefs-d'œuvres de Parrhasius » ou de Scopas...

Divite me scilicet artium,
Quas aut Parrhasius, aut Scopas.

Silanion, né à Athènes, vivoit du temps d'Alexandre le grand, & se rendit très-habile dans son art, sans avoir eu de maître. Les historiens parlent de la statue d'un certain Satyrus qui avoit souvent remporté le prix aux jeux de la Grece, de celle de l'athlete Démarate, de celle d'Achille, & de celle d'un Espistates exerçant les lutteurs. Cicéron vante extrémement la Sapho de bronze de ce célebre statuaire. Verrès l'avoit enlevée du prytanée de Syracuse. Pline raconte que le même *Silanion* avoit jetté en bronze la statue d'Apollodore son confrere, homme emporté contre lui-même, & à qui il arrivoit souvent de briser ses propres ouvrages, parce qu'il ne pouvoit les porter à la souveraine perfection dont il avoit l'idée dans l'esprit; *Silanion* représenta d'une maniere si vive cet emportement, que l'on croyoit voir, non Apollodore, mais la colere en personne : *hoc in eo expressit, nec hominem ex ære fecit, sed iracundiam*, dit Pline. *Silanion* écrivit un traité des proportions, suivant le témoignage de Vitruve.

Socrate. Je me garderai bien d'envier à la sculpture l'honneur qu'elle a eu de compter ce grand homme parmi ses éleves. Il étoit fils d'un statuaire, & il le

fut lui-même avant que de s'attacher à la physique & à la morale. Il disoit que la sculpture lui avoit enseigné les premiers préceptes de la philosophie. On lui attribuoit communément les trois graces qu'on conservoit dans la citadelle d'Athenes; elles n'étoient point nues, mais couvertes. Le plus sage des Grecs n'est pas le seul de son nom qui ait cultivé la sculpture ; il y avoit près de Thèbes une chapelle bâtie par Pindare, en l'honneur de Cybèle, la statue de la déesse étoit l'ouvrage de deux thébaïtes, nommés *Socrate* & Aristomede ; elle étoit de marbre du mont Centelique, & on ne pouvoit la voir qu'une fois l'année.

Strongilion est de tous les statuaires celui qui réussissoit le mieux à représenter des chevaux & des bœufs.

Téleclès & *Théodore ;* les Egyptiens, selon Diodore de Sicile, *liv. I.* assurent que les plus fameux des anciens *sculpteurs* de la Grece, ont pris des leçons chez eux. Tels furent entre autres *Téleclès* & *Théodore* de Samos, fils de Rhœcus, qui ont fait la statue d'Apollon Pythien, qu'on voit à Samos. *Téleclès*, si nous les en croyons, fit à Samos une moitié de cette statue, pendant que son frere *Théodore* travailloit l'autre à Ephèse ; & le rapport de ces deux moitiés se trouva si parfait, que toute la figure paroissoit être d'une seule main. Ils ajoutent que cette pratique singuliere, peu connue des *sculpteurs* grecs, est très en vogue parmi les artistes Egyptiens ; ceux-ci ne jugent pas comme les Grecs, d'une figure, par le simple coup d'œil, mais rapportant les proportions du petit au grand, ils taillent séparément, & dans la derniere justesse, toutes les pierres qui doivent former une statue. C'est pour cela qu'ils ont divisé le corps humain en vingt-une parties & un quart, en donnant à chacune d'elles, une grandeur relative à celle des autres, & du tout ensemble ; ainsi quand les ouvriers sont une fois convenus entr'eux de la hauteur de la figure, ils vont exécuter chacun chez soi les parties dont ils sont chargés, & elles s'ajustent ensemble d'une maniere étonnante pour ceux qui ne sont pas au fait de cette pratique ; or les deux moitiés de l'Apollon de Samos, travaillées à part dans le goût égyptien, se joignent, dit-on, suivant toute la hauteur du corps, & quoiqu'il ait les deux bras étendus, & qu'il soit dans l'attitude d'un homme qui marche, sa figure entiere est dans la plus exacte proportion ; enfin cet ouvrage céde peu aux chefs-d'œuvres de l'Egypte même, qui lui ont servi de modele.

On a de la peine à comprendre ce que Diodore rapporte ici des *sculpteurs* égyptiens, dit M. de Caylus, dans ses réflexions sur ce passage ; comment, ajoute-t-il, des artistes travaillant séparément, en des lieux distans l'un de l'autre, & & sans se communiquer leurs opérations, pouvoient-ils chacun faire une moitié de statue, dont la réunion composoit un tout parfait ?

Si l'on croit la chose probable, il faut du moins supposer un fait que Diodore a passé sous silence ; c'est qu'il y avoit en premier lieu un modele arrêté & sur lequel chacun s'étoit réglé. N'est-ce pas en effet ce que cet historien a prétendu faire entendre, lorsqu'il dit que les *sculpteurs* égyptiens, en prenant leurs mesures rapportent les proportions du petit au grand, comme le font encore aujourd'hui nos *sculpteurs.* Les Grecs au contraire, dit Diodore, jugent d'une figure par le simple coup d'œil ; ce qui veut dire qu'ils travaillent sans modele, chose difficile, mais possible.

Au reste, le travail dont il s'agit devenoit d'autant plus facile à exécuter, que la statue de l'Apollon pythien, qu'ils avoient ainsi travaillée, étoit, à ce que rapporte le même auteur, dans le goût des statues égyptiennes, c'est-à-dire qu'elle étoit les bras étendus, & collés le long du corps, les jambes, l'une en avant, l'autre en arriere, dans l'attitude de quelqu'un qui se prépare à marcher ; & c'est ainsi en effet que sont la plupart des statues égyptiennes ; elles ne varient presque point d'attitude ; les ouvriers étant une fois convenus des mesures & des proportions générales, pouvoient travailler en quelque façon à coup sûr, & même disposer les différentes pierres qui devoient

composer une statue colossale ; car il seroit ridicule de penser que les statues dont il s'agit ici, fussent des statues de grandeur naturelle. Un seul bloc, & un seul ouvrier devoient suffire pour chacune ; au lieu que pour une statue hors de proportion, il étoit naturel de distribuer les différentes parties dont elle étoit composée, à différens ouvriers.

Voilà l'utilité que les *sculpteurs* égyptiens tiroient de ces regles de proportion dont ils étoient convenus entre eux ; regles qui ne peuvent pas s'entendre des justes proportions du corps humain, parce que les Grecs les connoissoient aussi bien qu'eux, & les suivoient avec encore plus d'exactitude. Tout ce qu'il y avoit donc de différent entre les uns & les autres, c'étoit la maniere d'opérer : les Grecs travailloient sans s'assujettir à prendre des mesures sur un modele ; les Egyptiens au contraire, faisoient de petits modeles, qui leur servoient à faire les statues en grand ; de-là vient, dit Diodore, que les *sculpteurs* qui devoient travailler sur un même ouvrage, étant convenus de la grandeur que doit avoir cet ouvrage, se séparent, & sans doute, comme je crois le pouvoir ajouter, emportent chacun une copie du modele convenu ; enfin après avoir travaillé séparément, ils rapportent chacun les pieces qu'ils ont faites, & lorsqu'elles sont rejointes, elles forment un tout exact : pratique bien capable de causer de la surprise & de l'admiration à ceux qui ne sont pas au fait de cette opération.

Il n'y a donc rien que de très-faisable & de très-vraisemblable dans ce récit : on observe cependant que les statues qui nous restent des Egyptiens, ne sont toutes que d'un seul bloc ; mais ce sont celles qui sont d'une grandeur naturelle, & qui n'ont dû être l'ouvrage que d'un seul artiste ; par conséquent la pratique des *sculpteurs* Egyptiens, dont parle Diodore, n'étoit pas générale, elle n'étoit d'usage que pour les statues colossales. Il en reste quelques-unes de cette derniere espece dans la haute Egypte, qui sont en effet composées de plusieurs blocs de marbre, du moins autant qu'on en peut juger sur les desseins. Or ces colonnes peuvent avoir été travaillées dans différens atteliers, partie par partie, & de la façon dont le dit Diodore. Ainsi en restreignant à ces sortes de statues la pratique dont il est question, il ne sera pas difficile de comprendre ce que rapporte l'historien ; & le merveilleux qui y paroît attaché, disparoîtra sans peine. *Mém. de l'Académie des Inscrip. tom. XIX.*

Téléphanes, phocéen, n'a point fait parler de lui, & la raison du silence qu'on a gardé sur le vrai mérite de cet artiste, dit Pline, *liv. XXXIV. c. viij.* c'est qu'il avoit travaillé pour les rois Xerxès & Darius. Bien des gens pourroient regarder cette punition comme une espece d'humeur mal entendue ; mais cette convention générale, parfaitement exécutée par tous les peuples de la Grece, peint bien les Grecs. Elle leur fait d'autant plus d'honneur, que leur goût pour les arts & pour les bons artistes n'étoit pas douteux.

Théodore, dont j'ai déja parlé, frere de Téleclès, & qui exécuta le labyrinthe de Samos, réunissoit les talens de l'architecture à celui de l'art de fondre. Pline, *liv. XXXIV. ch. viij.* dit qu'il fondit en bronze en petit son portrait, & qu'il tenoit dans sa main gauche un char à quatre chevaux que couvroit une aîle de mouche. Ces sortes de badinages de l'art montrent beaucoup de délicatesse, mais ils paroissent encore plus recommandables dans le marbre, qu'en bronze, parce que sur le marbre le moule n'y peut être d'aucun secours, & que le plus petit coup donné à faux ou trop appuyé, suffit pour détruire en un moment, le travail de plusieurs mois. *Voyez l'article* de Callicrate, qui excelloit encore dans ces sortes d'ouvrages délicats.

Enfin on peut placer le morceau suivant de Canachus, avec celui de *Théodore*, c'est aussi Pline qui en fait mention, *liv. XXXIV. c. viij. Cervumque una ita vestigiis suspendit, ut linum subter pedes trahatur, alterno morsu digitis calceque retinentibus solum, ita vertebrato dente utrisque in partibus, ut à repulsu per vices resiliat.* Ce double mouvement, dans

les piés de ce cerf, qui n'étoient point arrêtés sur la plinte, chose nécessaire pour laisser passer le fil, prouve que cet ouvrage étoit d'une médiocre étendue. Cet autre mouvement des dents, d'accord ou ressemblant à celui des vertebres, annonce encore une machine qui affectoit quelques-uns des mouvemens de la nature. C'en est assez, ajoute M. de Caylus, pour prouver que les anciens ont connu d'une maniere glorieuse, toutes les opérations des arts, & même celles que l'on auroit pensé pouvoir leur disputer avec le plus d'apparence de raison.

Timothée fut chargé conjointement avec Scopas, Briaxis, & Léochares, des ornemens du mausolée qu'Artémise fit faire à Mausole son mari, roi de Carie, qui mourut la 106e olympiade. On voit à Rome, continue Pline, dans le temple d'Apollon, une Diane de la main de *Timothée*, à laquelle Aulanius Evander a remis une tête. On étoit déja dans la triste obligation de restaurer les statues.

Tisagoras, artiste célebre par ses statues de fer. Il en avoit fait une qui représentoit le combat d'Hercule contre l'hydre; on plaça cette statue dans le temple de Delphes. On ne peut, dit Pausanias *in Phor.* assez admirer cet ouvrage, ainsi que les têtes de lion & de sanglier du même artiste, qui sont aussi de fer & que l'on a consacrées à Bacchus dans la ville de Pergame.

Tisandre, avoit fait une grande partie des statues qui représentoient les braves officiers qui seconderent Lysander à Agios-Fotamos, soit spartiates, soit alliés de Sparte. Pausanias vous en dira les noms.

Tisicrate, athénien, fleurissoit dans la 66e olympiade, & se rendit célebre par sa belle statue de la courtisanne Leæna. Tout le monde sait l'histoire de cette fameuse courtisanne, qui ressembloit à celles de nos jours, comme nos consuls ressemblent aux consuls de Rome. Leæna ayant su le secret de la conspiration d'Harmodias & d'Aristogiton contre Hipparque, fils de Pisistrate, fut mise à la question par l'ordre du frere d'Hipparque; mais de peur de succomber aux tourmens, elle aima mieux se couper la langue, que de risquer de découvrir les conjurés. Les Athéniens touchés de cette grandeur d'ame, éleverent en son honneur une statue qui représentoit une lionne sans langue, & *Tisicrate* chargé de cet ouvrage, s'en acquitta d'une façon glorieuse; j'ai pour garans Pline, *liv. XXXIV. ch. viij.* Hérodote & Thucydide.

Turianas, étoit d'Etrurie; Tarquin l'ancien le fit venir de Fregella, ville du Latium, pour faire la statue de Jupiter qu'il vouloit placer dans le capitole; & l'on étoit encore dans l'usage, long-tems après, de peindre cette statue avec du minium. Le même Turianus fit aussi des chars à quatre chevaux; ils furent mis sur le faîte du temple, & cet artiste joignit à tous ces ouvrages une statue d'Hercule, qui, dit Pline, *hodieque materiæ nomen in urbe retinet*, & que l'on nomme l'*Hercule de terre.* Pline, *livre XXXV. chap. xij.*

Xénophon, statuaire d'Athenes, fit une statue de la Fortune, dont l'antiquité a beaucoup parlé. Dans cette statue, la déesse tient Plutus entre ses bras sous la forme d'un enfant; & c'est, dit Pausanias, une idée assez ingénieuse de mettre le dieu des richesses entre les mains de la Fortune, comme si elle étoit sa nourrice ou sa mere.

Xénéphon étoit contemporain & compatriote de Cephissodore. Ils firent ensemble un Jupiter assis sur son trône, ayant la ville de Mégalopolis à sa droite, & Diane conservatrice à sa gauche; ces deux statues furent mises dans le temple de Jupiter sauveur en Arcadie.

Zénodore, fleurissoit du temps de l'empereur Néron. Il se distingua par une prodigieuse statue de Mercure, & ensuite par le colosse de Néron, d'environ cent dix ou cent vingt piés de hauteur, qui fut consacré au soleil. Vespasien fit ôter la tête de Néron, & exposer à sa place celle d'Apollon ornée de sept rayons, dont chacun avoit vingt-deux piés & demi. Mais il est bon d'entrer dans les détails que Pline, *liv. XXXIV. ch. vij.* nous a conservé de *Zénodore*, & qui sont intéressans; j'y joindrai, suivant ma coutume, quelques réflexions de M. de Caylus.

Les ouvrages de *Zénodore* l'ont emporté sur toutes les statues de ce genre (que l'on voit en Italie) par le Mercure qu'il a exécuté en Gaule, dans la ville des Avernes; il y travailla l'espace de dix ans, & il coûta quatre cens mille sesterces. Quand il eut fait voir son habileté par les ouvrages qu'il avoit faits dans cette ville, Néron le fit venir à Rome, & l'employa à faire son portrait dans une figure colossale de cent dix piés de haut; elle a depuis été consacrée au soleil, pour témoigner l'horreur que l'on avoit de tous les crimes de ce prince (c'est-à-dire qu'on ôta la tête de ce prince pour y mettre celle du soleil.)

Nous avons vu, continue Pline, dans l'attelier de *Zénodore*, non-seulement le modele de terre de ce colosse, *similitudinem insignem ex argillâ*, mais aussi les petites figures qui servirent au commencement de l'ouvrage, *ex parvis surculis*.

Ce modele, dit M. de Caylus, étoit de terre & n'étoit pas un creux, car la terre n'a pas assez de consistance pour être employée à faire des creux, elle se cuit trop inégalement dans ses parties, ou plutôt en sechant elle se resserre & se raccourcit de façon que sa diminution est trop inégale; donc il est question d'un modele de terre, & le mot de *surculis* doit être regardé comme les premieres idées, les pensées, les esquisses, les maquettes, comme on dit dans l'art, qui servent à fixer & à déterminer le choix du *sculpteur* dans la composition de sa figure.

Pline poursuit: cette statue fit voir que l'art de fondre étoit perdu; Néron n'épargnant ni or ni argent pour la réussite de cette entreprise, & *Zénodore* étant estimé autant qu'aucun des anciens artistes, pour le talent de modeler & de réparer son ouvrage.

Ces paroles que l'art de fondre étoit perdu, veulent dire peut-être, que l'art de jetter en fonte de grands morceaux tels que les colosses étoit perdu. En ce cas celui de Néron, & le Mercure des Avernes (du pays d'Auvergne), exécutés par *Zénodore*, loin d'être travaillés comme tous ceux dont Pline a parlé jusqu'ici, n'auroient été faits que de plaques ou de platines de cuivre soudées ou clouées.

Pendant que *Zenodore* travailloit à la statue des Avernes, il copia, dit Pline, deux vases dont les bas-reliefs étoient de la main de Calamis: ils appartenoient à Vibius Avitus qui commandoit dans cette province; ils avoient été possédés par Germanicus César, qui les avoit donnés, parce qu'il les estimoit beaucoup, à Cassius son gouverneur, oncle de Vibius; *Zénodore* les avoit copiés, sans qu'il y eût presque aucune différence.

Cependant, observe ici M. de Caylus, le talent de *Zénodore* est plus prouvé par les deux grands modeles qu'il a faits, que pour la copie de ces deux vases: un artiste médiocre peut en venir à bout, & satisfaire, étonner même des gens peu délicats; mais il faut toujours de grandes parties dans l'esprit & des connoissances fort étendues dans l'art, pour exécuter heureusement des machines pareilles à ces colosses; le détail de la fonte ne change rien à la grandeur du génie nécessaire pour la production d'une figure de plus de cent piés de proportion. (*Tous les articles des sculpteurs anciens sont de M. le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCULPTEURS MODERNES, (*Artistes en Sculpture.*) nous n'entendons pas sous ce nom les *sculpteurs* goths, mais les célebres maîtres qui se sont illustrés dans cette carriere depuis la renaissance des beaux arts en Italie; c'est-à-dire depuis le commencement de xvj. siecle: voici les principaux qui nous sont connus.

Algarde, italien, fleurissoit vers le milieu du xvij. siecle. Entre autres ouvrages de cet artiste supérieur, on admire son bas-relief qui représente saint Pierre & saint Paul en l'air, menaçant Attila qui venoit à Rome pour la saccager. Ce bas-relief sert de tableau à un des petits autels de la basilique de saint Pierre.

Il ne faut pas moins de génie pour tirer du marbre une composition pareille à celle de l'Attila, que pour la peindre sur une toile. En effet, la poésie & les expressions en sont aussi touchantes que celle du tableau où Raphaël a traité le même sujet, & l'exécution de *sculpteur* qui semble avoir

trouvé le clair-obscur avec son ciseau, paroît d'un plus grand mérite que celle du maître de la peinture. Les figures qu'on voit sur le devant de ce superbe morceau, sont presque de ronde-bosse; elles sont de véritables statues. Celles qu'il a placées derriere ont moins de relief, & leurs traits sont plus ou moins marqués, selon qu'elles s'enfoncent dans le lointain. Enfin la composition finit par plusieurs figures dessinées sur la superficie du marbre par de simples traits. Il est vrai que l'*Algarde* n'a pas tiré de son génie la premiere idée de son exécution; mais il a du-moins perfectionné, par l'ouvrage dont il s'agit, le grand art des bas-reliefs; & quand le pape Innocent X. donna trente mille écus à l'*Algarde* pour un ouvrage de cette espece, cette récompense étoit plus noble qu'excessive.

On sait sans doute que l'*Algarde* fut aussi chargé par le même pape de restaurer la figure d'un Hercule qui combat l'hydre, & que l'on conserve à Rome dans le palais Verospi; il s'en acquitta si bien que les parties rétablies ayant été retrouvées dans la suite, on a laissé l'ouvrage de l'*Algarde*, & l'on s'est contenté de placer auprès de la statue les parties antiques, pour mettre les curieux à portée d'en faire la comparaison, & rendre justice à l'artiste moderne.

Auguier (François), natif du comté d'Eu, mort à Paris en 1669. Son cizeau donnoit du sentiment au marbre. Ses figures sont encore remarquables par la beauté & la vérité de l'expression. Il a fait l'autel du Val-de-grace & la Crêche; le beau crucifix de marbre de la Sorbonne; la sculpture du cardinal de Bérule dans l'église de l'Oratoire; la sépulture des Montmorenci à Moulins, & quelques statues d'après les antiques.

Auguier (Michel), mort en 1680, âgé de 74 ans, frere de François Auguier; il se distingua dans le même art que lui. Il est bien connu par l'Amphitrite de marbre qu'on voit dans le parc de Versailles, par les ouvrages de la porte saint Denis, par les figures du portail du Val-de-grace, & par d'autres.

Bachelier (Nicolas) natif de Toulouse ou de Luques, fut éleve de Michel-Ange. Etant à Toulouse sous le regne de François I. il y établit le bon goût, & en bannit la maniere gothique qui avoit été en usage jusqu'alors; ses ouvrages de sculpture qui subsistent dans quelques églises de cette ville, se distinguent toujours avec estime, malgré la dorure qu'on y a mise, & qui leur a ôté cette grace & cette délicatesse que cet habile homme leur avoit données. Il fleurissoit encore en 1550.

Bandinelli (Baccio) né à Florence en 1487, mort dans la même ville en 1559. Les morceaux qu'il a faits en sculpture à Rome & à Florence sont extrêmement estimés; on l'a repris seulement avec raison, d'avoir mis à côté de la statue d'Adam qu'il fit pour l'église cathédrale de Florence, une statue d'Eve de sa main, plus haute que celle de son mari. D'ailleurs les deux statues sont également belles; c'est lui qui a restauré le bras droit du grouppe de *Laocoon*, j'entends le bras qui est élevé & qui concourt si bien à l'action de la figure principale. Ce grand artiste imitateur & contemporain de Michel-Ange, ne voulut point rétablir cette partie en marbre, dans l'espérance que l'on trouveroit un jour le morceau de l'original; il est donc encore aujourd'hui en terre cuite. Baccio est si bien entré dans l'esprit de l'antique, que si par hasard on retrouvoit le bras perdu, la comparaison ne seroit pas déshonorable au sculpteur florentin.

Bernini (Jean-Laurent) vulgairement appellé le *cavalier Bernin*, né à Naples en 1598, mort à Rome en 1680, est un de ces grands artistes que la nature présente rarement sur la terre. Louis XIV. signala sa magnificence à son égard, lorsqu'il le fit venir à Paris en 1665, pour travailler au dessein du Louvre; on voit en France de ce maître célebre, le buste du roi dans la salle de Vénus, & la statue équestre de Marcus-Curtius, au-delà de la piece des Suisses à Versailles; mais il a sur-tout embelli Rome de plusieurs monumens qui font l'admiration des connoisseurs; telle est l'extase de sainte Thérèse de ce grand maître. On compte dans la

ſeule égliſe de S. Pierre quinze morceaux de ſon invention, le maître autel, le tabernacle, la chaire de ſaint Pierre, les tombeaux d'Urbain VIII. & d'Alexandre VII. la ſtatue équeſtre de Conſtantin, la colonnade, la fontaine, de la place Navonne, *&c.* Tous ces ouvrages, pour le dire en un mot, ont une élégance & une expreſſion dignes de l'antique; ſes figures ſont remplies de vie, de tendreſſe & de vérité.

Bologne (Jean de) né à Douay, mort à Florence vers le commencement du dix-ſeptieme ſiecle. Il ſe rendit un des bons ſculpteurs d'Italie, & orna la place publique de Florence de ce groupe de marbre que l'on y voit encore, & qui repréſente l'enlevement d'une ſabine. Le cheval ſur lequel on a mis depuis la ſtatue d'Henri IV, placée au milieu du Pont-Neuf à Paris, eſt de ce grand maître; il a fait pluſieurs autres ſtatues équeſtres, il a dirigé la fonte d'un très-grand nombre d'autres ſtatues ou bas-reliefs qui lui ont acquis beaucoup d'honneur.

Rouſſeau (Jacques) né en Poitou en 1681, mort à Madrid en 1740, éleve de M. Couſtoux, l'aîné; il devint profeſſeur de l'académie de Sculpture, & finalement ſculpteur en chef du roi d'Eſpagne.

Buiſter (Philippe) natif de Bruxelles, vint en France vers le milieu du dix-ſeptieme ſiecle. Son éloge ſera l'énumération de ſes principaux ouvrages: tels ſont le tombeau du cardinal de la Rochefoucault, placé dans une chapelle de ſainte Génevieve; deux ſatyres grouppés, un joueur de tambour de baſque, & la déeſſe Flore; tous morceaux eſtimés qui ornent le parc de Verſailles.

Cellini (Bénévenuto) artiſte célebre, & homme de guerre, né à Florence l'an 1500, mort dans la même ville en 1570, nous a donné un traité ſur la ſculpture, & la maniere de travailler l'or.

Comte (Louis le) mort à Paris en 1691, âgé de cinquante-un ans, a fait dans cette ville quelques ouvrages eſtimés. On voit de ſa main à Verſailles deux grouppes, dont un repréſente Vénus & Adonis, & l'autre Zéphir & Flore; le cocher du cirque qui ſert d'ornement à la porte des écuries, eſt encore de cet artiſte.

Couſtou (Nicolas) né à Lyon en 1658, mort à Paris en 1733, de l'académie de Sculpture. Son pere Nicolas *Couſtou*, ſculpteur en bois, lui apprit les élémens de ſon art. Il ſe mit enſuite ſous la diſcipline du célebre Coyſevox, ſon oncle. Enfin, il remporta le prix de ſculpture, & partit pour l'Italie en qualité de penſionnaire du roi. C'eſt dans ce ſéjour qu'il fit la belle ſtatue de l'empereur Commode, repréſenté en Hercule, & qui eſt dans les jardins de Verſailles. Le ciſeau de cet excellent homme, conduit par la belle nature, ne fut pas oiſif. Il travailla toujours pour ſa gloire & celle de la France, ce fut lui qu'on chargea de la plupart des riches morceaux de ſculpture qui ornent l'égliſe des Invalides.

Sans entrer dans le détail de ſes ouvrages, il ſuffit de citer la ſtatue pédeſtre de Jules-Céſar, le grouppe des fleuves, repréſentant la Seine & la Marne qu'on voit aux Tuileries; & le ſuperbe grouppe placé derriere le maître autel de l'égliſe de Notre-Dame à Paris, qu'on appelle communément le *Vœu de Louis XIII.*

On remarque dans les productions de ce maître, un génie élevé, un goût ſage & délicat, un beau choix, un deſſein pur, des attitudes vraies & pleines de nobleſſe, des draperies élégantes & moëlleuſes; il mourut en 1746, âgé de ſoixante-neuf ans. Son mérite l'avoit élevé à la dignité de recteur & à celle de directeur de l'académie de Sculpture. Son nom célebre dans les Arts eſt encore ſoutenu avec diſtinction par MM. *Couſtou* de la même académie.

Coyſevox (Antoine) né à Lyon en 1640, mort en 1720, montra dans ſon enfance, par les progrès qu'il fit dans ſon art, ce qu'il devoit être un jour. On ne pourroit ſans trop s'étendre, marquer tous les ouvrages qui ſont ſortis de ſes mains. Il a travaillé pluſieurs fois à différens buſtes de Louis XIV; le grand eſcalier, les jardins, la galerie de Verſailles ſont ornés de ſes morceaux de ſculpture. Il a fait encore des mauſolées qui déco-

rent plusieurs églises de Paris ; ce maître joignit à une grande correction de dessein, beaucoup de génie & d'art dans ses compositions : il rendoit aussi heureusement la naïveté que la noblesse, & la force que la grace, suivant les caracteres qu'il vouloit donner à ses figures. On connoît les deux grouppes prodigieux de Mercure & de la Renommée assis sur des chevaux aîlés, qui ont été posés dans les jardins de Marly en 1702, chaque grouppe soutenu d'un trophée, a été taillé d'un seul bloc de marbre ; & tous deux quoique travaillés avec un feu surprenant, & une correction peu commune, n'ont pas coûté deux ans de travail à notre célebre artiste ; cependant cet ouvrage souffriroit peut-être la comparaison avec le Marcus-Curtius du cavalier Bernin qui est à Versailles.

Dante (Vincent) mort à Pérouse l'an 1576, âgé de quarante-six ans, entendoit la sculpture & l'architecture. La statue de Jules III. qu'il fit à Pérouse, a passé pendant quelque temps pour un chef-d'œuvre.

Desjardin (François) natif de Breda, mort en 1694, a exécuté le monument de la place des Victoires à Paris.

Donato né à Florence vivoit dans le xv. siecle. Le sénat de Venise le choisit pour la statue équestre de bronze que la république fit élever à Gattamelata, ce grand capitaine, qui de la plus basse extraction étoit parvenu jusqu'au grade de général des armées des Vénitiens, & leur avoit fait remporter plusieurs victoires remarquables ; mais le chef-d'œuvre de *Donato*, étoit une Judith coupant la tête d'Holopherne.

Le *Flamand* (François) Quesnoy, surnommé *le Flamand*, de Bruxelles artiste admirable, & qui tient un des premiers rangs dans la sculpture par le goût, la correction du dessein, & la belle imitation de l'antique. Quand on examine à Rome les ouvrages de ce maître, son S. André par exemple, qui est dans l'église de S. Pierre, peut-on douter que l'artiste n'ait beaucoup étudié le gladiateur, l'Apollon, l'Antinoüs, Castor & Pollux, la Vénus de Médicis & l'Hermaphrodite ? Il est mort à Livourne en 1644, à 52 ans.

Gendre (Nicolas le), né à Estampes, mort à Paris en 1670, âgé de 52 ans, a montré dans ses ouvrages de sculpture, une sagesse & un repos qui se font remarquer avec distinction.

Girardon (François), né à Troyes en Champagne en 1627, marié à mademoiselle du Chemin, renommée pour son talent à peindre les fleurs, & mort en 1698. Ses ouvrages sont précieux par la correction du dessein, & par la beauté de l'ordonnance. Il a presque égalé l'antiquité par les bains d'Apollon ; par le tombeau du cardinal de Richelieu, qui est dans l'église de la Sorbonne, & par la statue équestre de Louis XIV. qui est à la place Vendôme. Les connoisseurs qui se sont attachés à comparer les statues de *Girardon* & du Puget, ont trouvé plus de graces dans celles de *Girardon*, & plus d'expression dans celles de Puget. Ce grand maître avoit au Louvre une galerie précieuse par les morceaux choisis qu'elle renfermoit.

Grace au Phidias de notre âge,
Me voilà sûr de vivre autant que l'univers ;
Et ne connût-on plus ni mon nom, ni mes vers,
Dans ce marbre fameux, taillé sur mon visage,
De Girardon *toujours on vantera l'ouvrage.*

Ce sont les vers de Despréaux sur le buste de marbre que fit de lui le célebre *Girardon*, & dont on a tiré tant de copies.

Cet habile maître est presque le seul d'entre les modernes, qui par les bains d'Apollon, ait osé imiter les sujets fort composés que traitoient les anciens, & qu'ils rendoient par de beaux grouppes de grandes figures.

Gonnelli (Jean), surnommé *l'aveugle de Cambassi*, du nom de sa patrie en Toscane, mort à Rome sous le pontificat d'Urbain VIII. Les progrès qu'il fit dans son art sous la discipline de Pierre Tacca, annonçoient du génie ; mais on eut lieu de

craindre que ses talens ne devinssent stériles, lorsqu'il perdit la vue à l'âge de 20 ans. Cependant ce malheur ne l'empêcha pas d'exercer la sculpture ; il faisoit des figures de terre cuite qu'il conduisoit à leur perfection, se laissant guider par le seul sentiment du tact. C'est ainsi qu'il représenta Côme I. grand duc de Toscane. Il entreprit quelque chose de plus, il essaya de faire de la même maniere des portraits ressemblans ; mais c'étoit porter trop loin de flatteuses espérances.

Goujon (Jean), parisien, fleurissoit sous les regnes de François I. & de Henri II. il travailla pour la gloire de la nation. Ses ouvrages nous retracent les beautés simples & sublimes de l'antique. Un auteur moderne le nomme *le Correge de la Sculpture*, parce qu'il a toujours consulté les graces. Personne n'a mieux entendu que lui les figures de demi-relief. Rien n'est plus beau en ce genre, que sa fontaine des Innocens, rue S. Denis à Paris. Un ouvrage de sa main, qui n'est pas moins curieux, est une espece de tribune soutenue par des caryatides gigantesques, & qui est au Louvre dans la salle des cent Suisses. Sarrasin a cru devoir imiter ces figures, d'un goût exquis & d'un dessein admirable. M. Perrault les a fait graver par Sébastien le Clerc, dans sa traduction de Vitruve. On voit encore des ouvrages de *Goujon* à la porte S. Antoine & ailleurs. Il fut l'architecte & le *sculpteur* de l'hôtel de Carnavalet ; & Mansard chargé de le finir, suivit scrupuleusement les plans tracés par *Goujon.*

Gros (Pierre le), né à Paris en 1666, mort à Rome en 1719. Il a eu part aux plus superbes morceaux de sculpture qui aient été faits dans cette capitale des beaux arts. Tel est son relief de Louis Gonzagues, qui fut posé sur l'autel du college Romain, & qui a été gravé. Tel est son bas-relief du mont de Piété, son tombeau du cardinal Cassanata, la statue mourante de Stanislas Koska, au noviciat des jésuites, dont M. Crozat le jeune possédoit le modele. Tel est encore le groupe du triomphe de la religion sur l'hérésie, qui orne l'église de *Giesu.* On connoît à Paris, le bas-relief fait par ce célebre artiste, pour l'église de S. Jacques des Incurables. Enfin on admire tous les ouvrages de *le Gros.*

Guillin (Simon), né à Paris, mort en 1658 âgé de 77 ans. On lui doit les figures qui sont posées dans les niches du portail de la Sorbonne, & quelques autres ouvrages qui lui font honneur.

Hongre (Etienne le), natif de Paris, reçu à l'académie de sculpture en 1668, mort en 1690, âgé de 62 ans. Ce maître a embelli les jardins de Versailles de plusieurs ouvrages. Tels sont une figure représentant l'air, Vertumne & Pomone en therme, *&c.*

Keller (Jean Baltazar), artiste incomparable dans l'art de fondre en bronze. Né à Zurich, il s'établit en France où il réussit le dernier Décembre 1692, dans la statue équestre de Louis XIV. qui est haute de 20 piés & toute d'une piece, comme on la voit dans la place de Vendôme. Il y a d'autres ouvrages admirables de sa main dans le jardin de Versailles & ailleurs. Louis XIV. lui donna l'intendance de la fonderie de l'arsénal. Il mourut en 1702. Son frere, *Jean-Jacques*, fut aussi très-habile dans la même profession.

Lérambert (Louis) né & mort à Paris en 1670, âgé de 56 ans. Il y a plusieurs de ses ouvrages dans le parc de Versailles.

Lorrain (Robert le), né à Paris en 1666, mort dans la même ville en 1743. Il fut éleve de Girardon. Ce grand maître le regardoit comme un des plus habiles dessinateurs de son siecle. Il le chargeoit à l'âge de 18 ans, d'instruire ses enfans & de corriger ses éleves. Ce fut lui & le Nourrisson qu'il choisit pour travailler au mausolée du cardinal de Richelieu.

Le *Lorrain* auroit eu un nom plus célebre dans les arts, s'il eût possédé le talent de se faire valoir, comme il avoit celui de l'exécution. On remarqua dans ses compositions un dessein pur & savant, une expression élégante, un bon choix & des têtes précieuses. On connoît sa *Galathée.* Il fit aussi un *Bacchus* pour le jardin de Versailles, un *Faune* pour ceux de Marly, *&c.* Mais ses principaux ouvrages

sont dans le palais épiscopal de Saverne.

Magniere (Laurent), parisien, reçu à l'académie royale de peinture & de sculpture en 1667, mort en 1700 âgé de 82 ans. Ses talens l'ont placé au rang des artistes du siecle de Louis XIV. Il a fait pour les jardins de Versailles, plusieurs thermes représentant Ulysse, le printemps & Circé.

Marcy (Baltazar), né à Cambrai en 1620, mort à Paris en 1674, frere de Gaspard *Marcy*, aussi *sculpteur*, mort en 1681. Ces deux artistes ont travaillé ensemble au bassin de Latone du jardin de Versailles, où cette déesse & ses enfans sont représentés en marbre. Balthazar *Marcy* s'est montré digne de mêler ses travaux avec le célebre Girardon, en faisant les chevaux des bains d'Apollon, qui sont effectivement d'une grande beauté.

Margaritone, né en Toscane dans le xiij. siecle. Il n'est connu que par la sculpture du tombeau de Grégoire X.

Mazeline (Pierre), natif de Rouen, reçu à l'académie de Sculpture en 1668, mort en 1708 âgé de 76 ans. Il a fait quelques morceaux estimés, comme l'Europe & Apollon pythien d'après l'antique, qui sont dans les jardins de Versailles.

Michel Ange Buonarota, également célebre en sculpture comme en peinture. Il fut mis jeune dans un village, dont la plupart des habitans étoient *sculpteurs*, & en particulier le mari de sa nourrice; ce qui lui fit dire qu'il avoit sucé la sculpture avec le lait. A seize ans il avoit déja fait dans cet art des progrès singuliers. Pendant que le pape Jules II demeuroit à Boulogne, il lui ordonna de faire sa statue de la hauteur de cinq brasses, & de la jetter en bronze. Cette statue haussoit un bras dans une attitude si fiere, que sa sainteté demanda à *Michel Ange*, si elle donnoit la bénédiction ou la malédiction. Elle avertit le peuple de Boulogne d'être plus sage à l'avenir, répondit *Michel Ange*. Ayant demandé à son tour au pape, s'il ne devoit pas mettre un livre dans l'autre main; mettez-y plutôt une épée, répliqua Jules, je ne suis pas un homme de lettres. Cette statue de Jules fit beaucoup d'honneur à *Michel Ange;* mais il a immortalisé sa gloire par sa statue de Bacchus, & par celle de Cupidon en grandeur naturelle, qu'il donna à la princesse Isabelle d'Est. Ce sont des chefs-d'œuvres qu'on ne se lasse point de voir & de louer.

On sait encore qu'ayant fait la figure d'un autre Cupidon différent de celui dont je viens de parler, il porta cette figure à Rome, lui cassa un bras qu'il retint, & enterra le reste dans un endroit qu'il savoit qu'on devoit nécessairement fouiller. En effet, cette figure ayant été trouvée quelque-temps après, dans le lieu où il l'avoit ensévelie, fut exposée à la vue des connoisseurs qui l'admirerent. On la vendit pour une antique précieuse au cardinal de S. Grégoire; alors *Michel Ange* détrompa tout le monde en produisant le bras qu'il s'étoit réservé. Il est beau d'être assez habile pour imiter les anciens, jusqu'à tromper les yeux des plus savans; il n'est pas moins beau d'être assez modeste, pour avouer qu'on leur est de beaucoup inférieur, comme le reconnut *Michel Ange*. Enfin, je le retrouve toujours du premier rang des modernes en sculpture, en peinture & en architecture.

Pautre (Pierre le) né à Paris en 1659, mort dans la même ville, en 1744. Son pere Antoine le Pautre, bon architecte, développa ses talens pour le dessein. L'étude de la nature & des grands maîtres le perfectionnerent. Cet habile artiste fut directeur de l'académie de S. Luc. On voit de ses ouvrages à Marly. Il fut chargé de finir le groupe d'Arrie & de Pœtus, commencé à Rome par Théodon. Le groupe d'Enée est entiérement de lui. Ces deux morceaux ornent le jardin des Tuileries.

Pilon (Germain) *sculpteur* & architecte, natif de Paris, vivoit dans le xvj. siecle. Il fut un de ces hommes nés pour cultiver les arts, & porter dans leur patrie le vrai goût du beau. On voit plusieurs de ses ouvrages dans les églises de notre capitale, qui plaisent aux curieux.

Pisani (André), mort à Florence, en 1389, âgé de 60 ans. Il fit connoître ses talens pour la sculpture par les figures de marbre dont il orna l'église de Santa-Maria del Fiore, à Florence.

Ponce (Paul) florentin, se distinguoit en France sous les regnes de François II. & de Charles IX. Il y a plusieurs de ses ouvrages aux célestins. Il a taillé la colonne semée de flammes, & accompagnée de trois génies portant des flambeaux, avec une urne qui renferme le cœur de François II. On voit aussi de cet artiste, dans la même église, le tombeau en pierre, avec la figure de Charlemagne, vêtue militairement.

Puget (Pierre), le Michel Ange de la France, admirable *sculpteur*, bon peintre, excellent architecte, naquit à Marseille en 1623, de parens qui manquoient du bien nécessaire pour soutenir leur nom.

Les talens qu'avoit le jeune *Puget* pour le dessein parurent dès qu'il put manier le crayon. On le mit à l'âge de 14 ans chez un habile *sculpteur* de Marseille, & qui passoit pour le meilleur constructeur de galeres du pays. Il fut si satisfait de son éleve, après deux ans d'apprentissage, qu'il lui confia le soin de la sculpture & de la construction d'un de ses bâtimens; mais *Puget* curieux de se perfectionner, se rendit à Florence chez le grand duc, & passa de-là à Rome, il s'appliqua tout entier à la peinture.

Il resta près de 15 ans dans cette capitale des beaux arts. De retour dans sa patrie, il inventa ces belles galeres du royaume, que les étrangers ont tâché d'imiter. Il embellit Toulon, Marseille & Aix de plusieurs tableaux qui sont encore l'honneur des églises des capucins & des jésuites. Tels sont une annonciation, le baptême de Constantin, le tableau qu'on appelle le *Sauveur du monde*, &c. L'éducation d'Achille est le dernier ouvrage qu'il ait fait en ce genre.

La sculpture devint, après une maladie dangereuse qu'il eut en 1657, sa passion favorite, soit qu'elle lui coûtât moins, soit que les modeles qu'il fit dans sa convalescence l'amusassent plus agréablement, il ne peignit plus depuis ce temps-là; mais il embellit Toulon d'excellens ouvrages en sculpture. On y admire toujours les ornemens qu'il fit pour la porte de l'hôtel-de-ville de cette place. Les armes de France en bas-relief de marbre qui ornent l'hôtel-de-ville de Marseille, sont aussi de sa main.

M. Fouquet instruit par la renommée des talens du *Puget*, le chargea d'aller choisir en Italie les plus beaux blocs de marbre qu'il destinoit à la sculpture du royaume, & tandis qu'on en chargeoit quelques bâtimens à Genes, notre artiste s'occupa à faire ce bel Hercule, qu'on mit à Sceaux, & qui est couché sur un bouclier aux fleurs-de-lis de France. Dans ces conjectures M. Fouquet fut disgracié, ce qui devint un obstacle au retour du *Puget*, dont l'étranger profita pour avoir de ses chefs-d'œuvres. Le duc de Mantoue obtint de lui un bas-relief de l'assomption, auquel le chevalier Bernin prodigua ses éloges.

Enfin M. de Colbert, qui veilloit aux progrès des arts, rappella ce célebre artiste dans le royaume, & l'honora d'une pension de douze cens écus, en qualité de *sculpteur* & directeur des ouvrages qui regardoient les vaisseaux & les galeres. Alors le *Puget* avide de travailler à des monumens qui passassent à la postérité, entreprit son bas-relief d'Alexandre & de Diogene; ce monument qu'il n'a pu achever que sur la fin de ses jours, est le plus grand morceau de sculpture qu'il ait exécuté.

Mais Milon Crotoniate est la premiere & la plus belle statue qui ait paru à Versailles de la main du *Puget*. On croit voir le sang circuler dans les veines de Milon; la douleur & la rage sont exprimés sur son visage; tous les muscles de son corps marquent les efforts que fait cet athlete pour dégager sa main, laquelle étoit prise dans le tronc d'un arbre qu'il avoit voulu fendre, tandis que de l'autre, il arrache la langue de la gueule d'un lion qui le mordoit par derriere.

Après la mort de Colbert, M. de Louvois, sur-intendant des bâtimens, engagea le *Puget* à travailler à un groupe,

pour accompagner celui de Milon ; le *Puget* exécuta son Andromede & Persée. On est tenté de toucher les chairs de l'andromede ; & quoique la figure en paroisse un peu trop raccourcie, on y trouve cependant les mêmes proportions que dans la Vénus de Médicis.

Le dernier ouvrage du *Puget*, est le bas-relief de S. Charles, où la peste de Milan est représentée d'une maniere si touchante. Le *Puget* avoit modelé en cire la figure équestre de Louis XIV. que l'on devoit ériger dans la place royale de Marseille, dont il avoit aussi donné le dessein. Girardon conservoit précieusement quelques marines à la plume de la main de ce grand maître.

Le morceau de sculpture de cet artiste inimitable, ainsi que Louis XIV. le nommoit, pourroient être comparés à l'antique, pour le grand goût & la correction du dessein, pour la noblesse de ses caracteres, pour la beauté de ses idées, le feu de ses expressions, & l'heureuse fécondité de son génie. Le marbre s'amollissoit sous son ciseau, prenoit entre ses mains du sentiment, & cette flexibilité qui caractérise si bien les chairs, & les fait sentir même au travers des draperies. Cet admirable artiste est mort dans la ville qui lui donna la naissance, en 1695, âgé de 72 ans.

Quellins (Artus), né à Anvers, a fait pour sa patrie des morceaux de sculpture, qui le mettent au rang des bons artistes flamans. Il est neveu d'Erasme Quellins, qu'on regarde comme le dernier peintre de l'école de Rubens.

Regnauldin (Thomas), natif de Moulins, mort à Paris en 1706, âgé de 79 ans, a fait quelques morceaux assez estimés. On voit de lui dans les jardins de Versailles l'Antonine & Faustine, & aux Tuileries le groupe qui représente l'enlevement de Cybele par Saturne sous la figure du Temps.

Rossi (Propertia), cette demoiselle fleurissoit à Boulogne sous le pontificat de Clément VII. La musique qu'elle possédoit faisoit son amusement, & la sculpture son occupation. D'abord elle modela des figures de terre qu'elle dessinoit, ensuite elle travailla sur le bois ; enfin elle s'exerça sur la pierre, & fit pour décorer la façade de l'église de sainte Pétrone, plusieurs statues de marbre, qui lui mériterent l'éloge des connoisseurs ; mais une passion malheureuse pour un jeune homme qui n'y répondit point, la jetta dans une langueur qui précipita la fin de ses jours. Dans cet état, se rappellant l'histoire de la femme de Putiphar & de Joseph, elle représenta en bas-relief cette histoire, qui avoit quelque rapport à sa situation, & rendit naturellement la figure de Joseph d'après celle de son amant. Ce morceau de sculpture fut le dernier ouvrage, & le chef-d'œuvre de *Propertia*. Mais Angelo Rossi en a fait d'autres d'un goût presque égal à l'antique, & qui passeront à la postérité.

Rustici (Jean-François) florentin, jetta la plupart de ses statues en bronze. On a loué une Léda de sa main, une Europe, un Neptune, un Vulcain, un homme à cheval d'une hauteur extraordinaire, & une femme d'une forme colossale. Il vint en France en 1528, & y fut employé le reste de ses jours par François I. à plusieurs ouvrages.

Sarasin (Jacques), né à Noyon en 1598, mort en 1660. Il vint dès sa plus tendre enfance à Paris, où il apprit à dessiner & à modeler ; mais comme la France sortoit encore d'une espece de barbarie pour les beaux arts, & que la sculpture y manquoit de maîtres pour en montrer les charmes & le génie, il alla s'en instruire à Rome, & y demeura pendant l'espace de 18 ans. Là il fit pour le cardinal Aldobrandin un Atlas & un Polypheme qui soutenoient presque la comparaison avec les beaux ouvrages d'Italie. En revenant de Rome, il exerça son ciseau à un S. Jean-Baptiste & un S. Bruno, qui passent pour un des plus singuliers ornemens de la chartreuse de Lyon. De retour à Paris, il fut employé pour les églises, & fit en particulier pour le roi les caryatides qui embellissent un des dômes du Louvre du côté de la cour ; car ces figures, quoique colossales, sont néanmoins très-dégagées, & semblent très-légeres ; il fit deux morceaux consi-

dérables dans l'église des jésuites de Paris: le premier est deux grands anges d'argent en l'air, tenant chacun d'une main un cœur d'argent. Je dis que ces anges sont en l'air, parce qu'ils ne sont attachés à l'arcade sous laquelle ils semblent voler effectivement, que par quelques barres de fer qu'on ne voit point. Le second morceau de sa main, est le mausolée de Henri de Bourbon prince de Condé, mausolée taillé dans le beau, & qu'on admireroit à tous égards, si le sacré & le profane, la Piété avec Minerve, ne s'y trouvoient mêlangées. On voit de ce célebre artiste dans l'église des carmélites du fauxbourg S. Jacques, le tombeau du cardinal de Bérule; dans l'église du noviciat des Jésuites, & dans celle de S. Jacques de la Boucherie, deux crucifix de sa main. Ces productions de son génie sont d'une grande beauté. Parmi les ouvrages de son ciseau pour Versailles, on ne doit pas oublier de citer le groupe de Remus & de Remulus allaités par une chevre; & on voit à Marly un autre grouppe également estimé, représentant deux enfans qui se jouent avec un bouc. Mais pendant que *Sarrasin* avançoit sa carriere dans l'art de la sculpture, le Puget s'y élevoit pour pour le surpasser un jour.

Tadda (Francisco), *sculpteur* d'Italie, fleurissoit au milieu du xvj. siecle. Ayant trouvé quelques morceaux de porphyre parmi des pieces de vieux marbre, il essaya de les joindre, & d'en composer un bassin de fontaine pour Côme de Médicis, grand-duc de Toscane, & il réussit dans son entreprise. On dit qu'il fit distiller certaines herbes dont il retira une eau qui avoit la vertu de coller ensemble toutes sortes de morceaux de porphyre brisés. Si ce n'est point un conte que ce secret, il fut enterré avec lui.

Théodon, né en France dans le xvij. siecle, perfectionna ses talens en Italie, & devint *sculpteur* de la fabrique de S. Pierre. Un des deux grouppes de l'église de Jésus à Rome est de sa main, & l'autre de celle de le Gros. Les plus habiles *sculpteurs* qui fussent alors en Italie, présenterent chacun leur modele; & ces modeles ayant été exposés, il fut décidé sur la voix publique, que celui de *Théodon* & celui de le Gros étoient les meilleurs. *Théodon* fit encore un autre grouppe, qu'on cite aujourd'hui parmi les chefs-d'œuvres de la Rome moderne.

Tuby dit le *Romain* (Jean-Baptiste) de l'académie de sculpture, mort à Paris en 1700, âgé de 70 ans. Il tient un rang distingué parmi les artistes qui ont paru sous le regne de Louis XIV. On voit de lui dans les jardins de Versailles, une figure représentant le poëme lyrique. Il a encore embelli les jardins de Trianon, par une copie du fameux grouppe de Laocoon. Le mausolée du vicomte de Turenne enterré à S. Denys, est sans contredit le plus beau des particuliers honorés d'une sépulture à côté de nos rois. Le Brun en a tracé le plan, & *Tuby* l'a exécuté. On y voit l'Immortalité qui tient d'une main une couronne de laurier, & qui soutient de l'autre ce grand homme. La Sagesse & la Vertu sont à ses côtés. La premiere est étonnée du coup funeste qui enleve ce héros à la France, & l'autre est plongée dans la consternation.

Van-Clève (Corneille) originaire de Flandres, né à Paris, a été un des bons *sculpteurs* de France. On voit dans plusieurs églises de Paris, dans les maisons royales, & dans les provinces, quantité de beaux ouvrages sortis de ses mains. Il est mort en 1733, agé de 89 ans.

Van-Obstal (Gérard), natif d'Anvers, mort à Paris en 1668, âgé de 73 ans. Il avoit beaucoup de talens pour les bas-reliefs, & travailloit admirablement bien l'ivoire; la figure du roi que l'on voit posée sur la porte Saint-Antoine, est de cet habile maître.

Verrochio, (André) naquit à Florence en 1432, & mourut en 1488. Il tailla dans sa patrie les tombeaux des Médicis; mais son chef-d'œuvre est un enfant de bronze pêchant à la ligne. Les deux têtes de métal en demi-relief, l'une d'Alexandre le grand, & l'autre de Darius, qu'il fit pour Laurent de Médicis, furent encore admirées. Il jetta en bronze à Venise la statue équestre de Barthelemi de Bergame; & l'application qu'il y donna

fut la cause de sa mort. J'ai parlé de cet artiste comme peintre, au *mot* ECOLE FLORENTINE.

Volterre (Daniel de) il a quelquefois quitté le pinceau pour le ciseau. Le cheval qui porte la statue de Louis XIII. dans la place royale à Paris, a été fondue d'un seul jet par Volterre. *Voyez* son article parmi les Peintres, *au mot* ECOLE.

Zumbo, (Gaetano Guilio) né à Syracuse en 1656, mort à Paris en 1701. Il devint sculpteur sans autre maître que son génie. Il ne se servit dans tous ses ouvrages que d'une cire coloriée, qu'il préparoit pourtant d'une maniere particuliere. Ce secret à la vérité ne lui fut pas particulier, Warin & le Bel l'avoient eu avant lui; mais les morceaux que notre artiste fit avec cette matiere excellerent sur tous les autres en ce genre par leur perfection. Le grand duc de Toscane lui donna des marques d'une bienveillance distinguée. Pendant le temps qu'il fut à ce prince, il exécuta ce sujet renommé sous le nom de la *Corruzione*, ouvrage curieux pour la vérité, l'intelligence, & les connoissances qui s'y font remarquer. Ce sont cinq figures coloriées au naturel, dont la premiere représente un homme mourant, la seconde un corps mort, la troisieme un corps qui commence à se corrompre, la quatrieme un corps qui est corrompu, & la cinquieme un cadavre plein de pourriture, que l'on ne sauroit regarder sans être saisi d'une espece d'horreur, tant l'ingénieux sculpteur a su y mettre de force & de vérité. Le grand-duc plaça cet ouvrage dans son cabinet.

Zumbo étant à Gènes, y employa quatre ou cinq ans à travailler une *nativité du Sauveur* & une *descente de croix*, qu'on peut regarder comme ses chefs-d'œuvres. Il s'associa dans cette ville à un chirurgien françois nommé *Desnoues*, afin de représenter avec sa cire coloriée toutes les parties du corps; le chirurgien disséquoit & le sculpteur représentoit. Son plus beau morceau dans ce genre a été un *corps de femme avec son enfant*. La France fut le terme des voyages de Zumbo; il y travailla à plusieurs pieces d'anatomie, & composa entr'autres la tête préparée pour une démonstration anatomique. L'académie des Science en a fait l'éloge dans son *hist. annee* 1701. Tous les curieux voulurent la voir, & M. le duc d'Orleans, qui avoit un goût très-éclairé, ne dédaigna pas d'aller chez Zumbo l'examiner à loisir.

Voilà les principaux *sculpteurs* de l'Europe, depuis environ deux siecles & demi. Il est bon de remarquer que le souverain qui ne sauroit trouver une certaine quantité de jeunes gens qui puissent, à l'aide des moyens qu'il leur donne, devenir un jour des Raphaëls & des Carraches, en trouve un grand nombre qui peuvent par son secours devenir de bons sculpteurs. L'école qui n'a pas été formée en des temps où les causes physiques voulussent bien concourir avec les causes morales, enfante ainsi des hommes excellens dans la Sculpture, au lieu de produire des peintres du premier ordre. C'est précisément ce que nous savons être arrivé dans ce royaume: depuis le renouvellement des Arts, on n'a guère rassemblé en un seul lieu le grand nombre de bons sculpteurs en tout genre & en toute espece qu'on a vu en France sous le regne de Louis XIV. ils ont même laissé des éleves qui marchent sur leurs traces; tels sont MM. Adam, Bouchardon, Falconet, le Moine, Pigal, Sloots, Vassé, *&c.* Leurs ouvrages feront leur éloge, & seront peut-être les derniers soupirs de notre sculpture.

Tous les articles des sculpteurs modernes *sont de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

SCULPTURE, s. f. (*Beaux-Arts.*) On définit la *Sculpture* un art qui par le moyen du dessein & de la matiere solide, imite avec le ciseau les objets palpables de la nature. Pour traiter ce sujet avec un peu de méthode, nous considérerons séparément la *sculpture* antique & la *sculpture* moderne; mais avant que de parler de l'une & de l'autre, nous croyons devoir transcrire ici une partie des réflexions de M. Etienne Falconet sur la *Sculpture* en général: il les a mises au jour tout récemment; & comme il a déclaré qu'elles étoient destinées pour l'En-

cyclopédie, nous allons remplir l'intention de cet habile artiste, & le laisser parler lui-même.

La *Sculpture*, dit-il, ainsi que l'Histoire, est le dépôt le plus durable des hommes & de leurs foiblesses. Si nous avons dans la statue de Vénus l'objet d'un culte dissolu, nous avons dans celle de Marc-Aurele un monument célebre des hommages rendus à un bienfaiteur de l'humanité.

Cet art, en nous montrant les vices déifiés, rend encore plus frappantes les horreurs que nous transmet l'Histoire; pendant que d'un autre côté les traits précieux qui nous restent de ces hommes rares, qui auroient dû vivre autant que leurs statues, raniment en nous ce sentiment d'une noble émulation, qui porte l'ame aux vertus qui les ont préservés de l'oubli. César voit la statue d'Alexandre, il tombe dans une profonde réverie, laisse échapper des larmes & s'écrie: « Quel » fut ton bonheur! A l'âge que j'ai, tu » avois dejà soumis une partie de la terre, » & moi je n'ai encore rien fait pour » ma propre gloire ». Il n'en fit que trop pour l'ensevelir sous les ruines de sa patrie.

Le but le plus digne de la *Sculpture*, en l'envisageant du côté moral, est donc de perpétuer la mémoire des hommes illustres, & de donner des modeles de vertu d'autant plus efficaces, que ceux qui les pratiquoient ne peuvent plus être les objets de l'envie. Nous avons le portrait de Socrate, & nous le vénérons. Qui sait si nous aurions le courage d'aimer Socrate vivant parmi nous?

La *Sculpture* a un autre objet, moins utile en apparence; c'est lorsqu'elle traite des sujets de simple décoration ou d'agrément; mais alors elle n'en est pas moins propre à porter l'ame au bien ou au mal. Quelquefois elle n'excitera que des sensations indifférentes. Un sculpteur, ainsi qu'un écrivain, est donc louable ou répréhensible, selon que les sujets qu'il traite sont honnêtes ou licencieux.

En se proposant l'imitation des surfaces du corps humain, la *Sculpture* ne doit pas s'en tenir à une ressemblance froide; cette sorte de vérité, quoique bien rendue, ne pourroit exciter par son exactitude qu'une louange aussi froide que la ressemblance; & l'ame du spectateur ne seroit point émue. C'est la nature vivante, animée, passionnée, que le sculpteur doit exprimer sur le marbre, le bronze, la pierre, *&c.*

Tout ce qui est pour le sculpteur un objet d'imitation, doit lui être un sujet continuel d'étude; cette étude éclairée par le génie, conduit par le goût & la raison, exécutée avec précision, encouragée par l'attention bienfaisante, des souverains, & par les conseils & les éloges des grands artistes, produira des chefs-d'œuvres semblables à ces monumens précieux qui ont triomphé de la barbarie des siecles. Ainsi les sculpteurs qui ne s'en tiendront pas à un tribut de louanges, d'ailleurs si légitimement dues à ces ouvrages sublimes, mais qui les étudieront profondément, qui les prendront pour regle de leurs productions, acquerront cette supériorité que nous admirons dans les statues grecques.

Non-seulement les belles statues de l'antiquité seront notre aliment, mais encore toutes les productions du génie, quelles qu'elles soient. La lecture d'Homere, ce peintre sublime, élevera l'ame de l'artiste, & lui fournira des images de grandeur & de majesté.

Ce que le génie du sculpteur peut créer de plus noble & de plus sublime, ne doit être que l'expression des rapports possibles de la nature, de ses effets, de ses jeux, de ses hasards: c'est-à-dire que le beau, même idéal, en *Sculpture* comme en peinture, doit être un résumé du beau réel de la nature. Il existe un beau essentiel, mais épars dans les différentes parties de l'univers. Sentir, assembler, rapprocher, choisir, supposer même diverses parties de ce beau, soit dans le caractere d'une figure, comme l'Apollon, soit dans l'ordonnance d'une composition, comme ces hardiesses de Lanfranc, du Correge, & de Rubens; c'est montrer dans l'art ce beau idéal qui a son principe dans la nature.

La *Sculpture* est sur-tout ennemie de

ces attitudes forcées que la nature désavoue, que quelques artistes ont employées sans nécessité, & seulement pour montrer qu'ils savoient se jouer du dessein. Elle l'est également de ces draperies dont toute la richesse est dans les ornemens superflus d'un bisarre arrangement de plis. Enfin, elle est ennemie des contrastes trop recherchés dans la composition, ainsi que dans la distribution affectée des ombres & des lumieres. En vain prétendroit-on que c'est la machine; au fond ce n'est que du désordre, & une cause certaine de l'embarras du spectateur, & du peu d'action de l'ouvrage sur son ame : plus les efforts que l'on fait pour nous émouvoir sont à découvert, moins nous sommes émus; d'où il faut conclure que moins l'artiste emploie de moyens à produire un effet, plus il a de mérite à le produire, & plus le spectateur se livre volontiers à l'impression qu'on a cherché à faire sur lui. C'est par la simplicité de ces moyens que les chefs-d'œuvres de la Grece ont été créés, comme pour servir éternellement de modeles aux artistes.

La *Sculpture* embrasse moins d'objets que la peinture; mais ceux qu'elle se propose, & qui sont communs aux deux arts, sont des plus difficiles à représenter : savoir l'expression, la science des contours, l'art pénible de draper & de distinguer les différentes especes des étoffes.

La *Sculpture* a des difficultés qui lui sont particulieres. 1°. Un sculpteur n'est dispensé d'aucune partie de son étude à la faveur des ombres, des fuyans, des tournans, & des raccourcis. 2°. S'il a bien composé & bien rendu une vue de son ouvrage, il n'a satisfait qu'à une partie de son opération, puisque cet ouvrage peut avoir autant de points de vue qu'il y a de points dans l'espace qui l'environne. 3°. Un sculpteur doit avoir l'imagination aussi forte qu'un peintre, je ne dis pas aussi abondante; il lui faut de plus une *ténacité* dans le génie, qui le mette au-dessus du dégoût causé par le méchanisme, la fatigue, & la lenteur de ses opérations. Le génie ne s'acquiert point, il se développe, s'étend & se fortifie par l'exercice. Un sculpteur exerce le sien moins souvent qu'un peintre; difficulté de plus, puisque dans un ouvrage de *sculpture* il doit y avoir du génie comme dans un ouvrage de peinture. 4°. Le sculpteur étant privé du charme séduisant de la couleur, quelle intelligence ne doit-il pas y avoir dans ses moyens pour attirer l'attention? Pour la fixer, quelle précision, quelle vérité, quel choix d'expression ne doit-il pas mettre dans ses ouvrages?

On doit donc exiger d'un sculpteur non-seulement l'intérêt qui résulte du tout ensemble, mais encore celui de chacune des parties de cet ensemble; l'ouvrage du sculpteur n'étant le plus souvent composé que d'une seule figure, dans laquelle il ne lui est pas possible de réunir les différentes causes qui produisent l'intérêt dans un tableau. La peinture, indépendamment de la variété des couleurs, intéresse par les différens grouppes, les attributs, les ornemens, les expressions de plusieurs personnages qui concourent au sujet. Elle intéresse par les fonds, par le lieu de la scene, par l'effet général : en un mot elle impose par la totalité. Mais le sculpteur n'a le plus souvent qu'un mot à dire; il faut que ce mot soit sublime. C'est par-là qu'il fera mouvoir les ressorts de l'ame, à proportion qu'elle sera sensible, & que le sculpteur aura approché du but.

Ce n'est pas que de très-habiles sculpteurs n'aient emprunté les secours dont la peinture tire avantage par le coloris : Rome & Paris en fournissent des exemples. Sans doute que des matériaux de diverses couleurs employés avec intelligence, produiroient quelques effets pittoresques; mais distribués sans harmonie, cet assemblage rend la *sculpture* désagréable, & même choquante. Le brillant de la dorure, la rencontre brusque des couleurs discordantes de différens marbres, éblouira l'œil d'une populace toujours subjuguée par le clinquant; & l'homme de goût sera révolté. Le plus certain seroit de n'employer l'or, le bronze, & les différens marbres, qu'à titre de décoration, & ne pas ôter à la *sculpture* proprement dite son vrai caractere, pour ne lui en donner qu'un faux, ou pour le moins toujours équivoque

équivoque. Ainsi en demeurant dans les bornes qui lui sont prescrites, la *sculpture* ne perdra aucun de ses avantages, ce qui lui arriveroit certainement si elle vouloit employer tous ceux de la peinture. Chacun de ces arts a ses moyens d'imitation; la couleur n'en est point un pour la *sculpture*.

Mais si ce moyen qui appartient proprement à la peinture, est pour elle un avantage, combien de difficultés n'a-t-elle pas qui sont entiérement étrangeres à la *sculpture*? Cette facilité de produire l'illusion par le coloris, est elle-même une très-grande difficulté; la rareté de ce talent ne le prouve que trop. Autant d'objets que le peintre a de plus que le sculpteur à représenter, autant d'études particulieres. L'imitation vraie des ciels, des eaux, des paysages, des différens instans du jour, des effets variés de la lumiere, & la loi de n'éclairer un tableau que par le seul soleil, exigent des connoissances & des travaux nécessaires au peintre, dont le sculpteur est entiérement dispensé. Ce ne seroit pas connoître ces deux arts, si on ôtoit leurs rapports. Ce seroit une erreur, si on donnoit quelque préférence à l'un aux dépens de l'autre, à cause de leurs difficultés particulieres.

La peinture est encore agréable, même lorsqu'elle est dépourvue de l'enthousiasme & du génie qui la caractérise; mais sans l'appui de ces deux bases, les productions de la *sculpture* sont insipides. Que le génie les inspire également; rien n'empêchera qu'elles ne soient dans la plus intime union, malgré les différences qu'il y a dans quelques-unes de leurs marches; si ces arts ne sont pas semblables en tout, il y a toujours la ressemblance de famille.

Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

Ovid. *Met. l. II.*

Appuyons donc là-dessus: c'est l'intérêt des arts. Appuyons-y encore, pour éclairer ceux qui en jugent, sans en connoître les principes, ce qui arrive assez souvent même à des esprits du premier ordre.

Si par une erreur, dont on voit heureusement peu d'exemples, un sculpteur alloit prendre pour de l'enthousiasme & du génie, cette fougue déraisonnée qui emportoit le Boromini, qu'il soit persuadé que de pareils écarts, bien loin d'embellir les objets, les éloignent du vrai, & ne servent qu'à représenter les désordres de l'imagination. Quoique cet artiste ne fût pas sculpteur, il peut être cité comme un exemple dangereux, parce que le même esprit qui conduit l'architecte, conduit aussi le peintre & le sculpteur. L'artiste dont les moyens sont simples, est à découvert; il s'expose à être jugé d'autant plus aisément, qu'il n'emploie aucun vain prestige pour échapper à l'examen, & souvent masquer ainsi sa non-valeur. N'appellons donc point *beautés* dans quelque ouvrage que ce soit, ce qui ne feroit qu'éblouir les yeux, & tendroit à corrompre le goût. Ce goût si vanté avec raison dans les productions de l'esprit humain, n'est que le résultat de ce qu'opere le bon sens sur nos idées: trop vives, il sait les réduire, leur donner un frein: trop languissantes, il sait les animer. C'est à cet heureux tempéramment que la *sculpture*, ainsi que tous les arts inventés pour plaire, doit ses vraies beautés, les seules durables.

Comme la *sculpture* comporte la plus rigide exactitude, un dessein négligé y seroit moins supportable que dans la peinture. Ce n'est pas à dire que Raphaël & le Dominicain n'aient été de très-corrects & savans dessinateurs, & que tous les grands peintres ne regardent cette partie comme essentielle à l'art; mais à la rigueur, un tableau où elle ne domineroit pas, pourroit intéresser par d'autres beautés. La preuve en est dans quelques femmes peintes par Rubens, qui malgré le caractere flamand & incorrect, séduiront toujours par le charme du coloris. Exécutez-les en *sculpture* sur le même caractere du dessein, le charme sera considérablement diminué, s'il n'est entiérement détruit. L'essai seroit bien pire sur quelques figures de Rimbrand.

Pourquoi est-il encore moins permis au sculpteur qu'au peintre de négliger quelques-unes des parties de son art? Cela

tient peut-être à trois considérations : au temps que l'artiste donne à son ouvrage ; nous ne pouvons supporter qu'un homme ait employé de longues années à faire une chose commune : au prix de la matiere employée : quelle comparaison d'un morceau de toile à un bloc de marbre ! à la durée de l'ouvrage, tout ce qui est autour du marbre s'anéantit ; mais le marbre reste. Brisées même, ses pieces portent encore aux siecles à venir de quoi louer ou blâmer.

Après avoir indiqué l'objet & le caractere général de la *sculpture*, on doit la considérer encore comme soumise à des loix particulieres qui doivent être connues de l'artiste, pour ne pas les enfreindre, ni les étendre au-delà de leurs limites.

Ce seroit trop étendre ces loix, si on disoit que la *sculpture* ne peut se livrer à l'essor dans ses compositions, par la contrainte où elle est de se soumettre aux dimensions d'un bloc de marbre. Il ne faut que voir le Gladiateur & l'Atalante : ces figures grecques prouvent assez que le marbre obéit, quand le sculpteur sait lui commander.

Mais cette liberté que le sculpteur a, pour ainsi dire, de faire croître le marbre, ne doit pas aller jusqu'à embarrasser les formes extérieures de ses figures par des détails excédens & contraires à l'action & au mouvement représenté. Il faut que l'ouvrage se détachant sur un fond d'air, ou d'arbre, ou d'architecture, s'annonce sans équivoque, du plus loin qu'il pourra se distinguer. Les lumieres & les ombres largement distribuées concourront aussi à déterminer les principales formes & l'effet général. A quelque distance que s'apperçoivent le Gladiateur & l'Apollon, leur action n'est point douteuse.

Parmi les difficultés de la *sculpture*, il en est une fort connue, & qui mérite les plus grandes attentions de l'artiste : c'est l'impossibilité de revenir sur lui-même, lorsque son marbre est dégrossi, & d'y faire quelque changement essentiel dans la composition, ou dans quelqu'une de ses parties. Raison bien forte pour l'obliger à fléchir son modele, & à l'arrêter, de maniere qu'il puisse conduire sûrement les opérations du marbre. C'est pourquoi dans de grands ouvrages, la plupart des sculpteurs font leurs modeles, au moins ils les ébauchent sur la place où doit être l'objet. Par-là, ils s'assurent invariablement des lumieres, des ombres & du juste ensemble de l'ouvrage, qui étant composé au jour de l'attelier, pourroit y faire un bon effet, & sur la place un fort mauvais.

Mais cette difficulté va plus loin encore. Le modele bien réfléchi & bien arrêté, je suppose au sculpteur un instant d'assoupissement ou de délire. S'il travaille alors, je lui vois estropier quelque partie importante de sa figure, en croyant suivre & même perfectionner son modele. Le lendemain, la tête en meilleur état, il reconnoît le désordre de la veille, sans pouvoir y remédier.

Heureux avantage de la peinture ! Elle n'est point assujettie à cette loi rigoureuse. Le peintre change, corrige, refait à son gré sur la toile ; au pis aller, il la réimprime, ou il en prend une autre. Le sculpteur peut-il ainsi disposer du marbre ? S'il falloit qu'il recommençât son ouvrage, la perte du temps, les fatigues & les dépenses pourroient-elles se comparer ?

De plus, si le peintre a tracé des lignes justes, établi des ombres & des lumieres à propos, un aspect ou un jour différent ne lui ravira pas entiérement le fruit de son intelligence & de ses soins ; mais dans un ouvrage de *sculpture* composé pour produire des lumieres & des ombres harmonieuses, faites venir de la droite le jour qui venoit de la gauche, ou d'en bas celui qui venoit d'en haut, vous ne trouverez plus d'effet ; ou il n'y en aura que de désagréables, si l'artiste n'a pas su en ménager pour les différens jours. Souvent aussi, en voulant accorder toutes les vues de son ouvrage, le sculpteur risque de vraies beautés, pour ne trouver qu'un accord médiocre. Heureux, si les soins pénibles ne le refroidissent pas, & parviennent à la perfection dans cette partie !

Pour donner plus de jour à cette réfle-

xion, j'en rapporterai une de M. le comte de Caylus.

« La peinture, dit-il, choisit celui des » trois jours qui peuvent éclairer une surface. La *sculpture* est à l'abri du choix, » elle les a tous ; & cette abondance n'est » pour elle qu'une multiplicité d'étude & » d'embarras ; car elle est obligée de considérer, de penser toutes les parties de » sa figure, & de les travailler en conséquence ; c'est elle-même, en quelque façon, qui s'éclaire ; c'est sa composition qui lui donne ses jours, & qui » distribue ses lumieres. A cet égard, le « sculpteur est plus créateur que le peintre ; mais cette vanité n'est satisfaite » qu'aux dépens de beaucoup de réflexions » & de fatigues.

Quand un sculpteur a surmonté ces difficultés, les artistes & les vrais connoisseurs lui en savent gré sans doute ; mais combien de personnes, même de ceux à qui nos arts plaisent, qui ne connoissant pas la difficulté, ne connoîtront pas le prix de l'avoir surmontée ?

Le nud est le principal objet de l'étude du sculpteur. Les fondemens de cette étude sont la connoissance des os, de l'anatomie extérieure, & l'imitation assidue de toutes les parties & de tous les mouvemens du corps humain. L'école de Paris & celle de Rome exigent cet exercice, & facilitent aux éleves cette connoissance nécessaire. Mais comme le naturel peut avoir ses défauts, que le jeune éleve, à force de les voir & les copier, doit naturellement transmettre dans ses ouvrages ; il lui faut un guide sûr, pour lui faire connoître les justes proportions & les belles formes.

Les statues grecques sont le guide le plus sûr ; elles sont & seront toujours la regle de la précision, de la grace & de la noblesse, comme étant la plus parfaite représentation du corps humain. Si l'on s'en tient à un examen superficiel, ces statues ne paroitront pas extraordinaires, ni même difficiles à imiter ; mais l'artiste intelligent & attentif découvrira dans quelques-unes les plus profondes connoissances du dessein, & s'il est permis d'employer ici ce mot, toute l'énergie du naturel. Aussi les sculpteurs qui ont le plus étudié & avec choix, les figures antiques, ont-ils été les plus distingués. Je dis *avec choix*, & je crois cette remarque fondée.

Quelque belles que soient les statues antiques, elles sont des productions humaines, par conséquent susceptibles des foiblesses de l'humanité : il seroit donc dangereux pour l'artiste d'accorder indistinctement son admiration à tout ce qui s'appelle *antiquité*. Il arriveroit qu'après avoir admiré dans certains antiques, de prétendues merveilles qui n'y sont pas, il feroit des efforts pour se les approprier, & il ne seroit point admiré. Il faut qu'un discernement éclairé, judicieux & sans préjugés, lui fasse connoître les beautés, les défauts des anciens, & que les ayant appréciés, il marche sur leurs traces avec d'autant plus de confiance, alors elles le conduiront toujours au grand. C'est dans ce discernement judicieux que paroît la justesse de l'esprit ; & les talens du sculpteur sont toujours en proportion de cette justesse. Une connoissance médiocre de nos arts chez les Grecs suffit pour voir qu'ils avoient aussi leurs instans de sommeil. Le même goût régnoit ; mais le savoir n'étoit pas le même chez tous les artistes. L'éleve d'un sculpteur excellent pouvoit avoir la maniere de son maître, sans en avoir la tête.

De toutes les figures antiques qui ont passé jusqu'à nous, les plus propres à donner le grand principe du nud, sont le Gladiateur, l'Apollon, le Laocoon, l'Hercule Farnese, le Torse, l'Antinoüs, le grouppe de Castor & de Pollux, l'Hermaphrodite & la Vénus de Médicis ; ce sont aussi les chefs-d'œuvres que les sculpteurs modernes doivent sans cesse étudier, pour en faire passer les beautés dans leurs ouvrages ; cependant l'étude la plus profonde des figures antiques, la connoissance la plus parfaite des muscles, la précision du trait, l'art même de rendre les passages harmonieux de la peau, & d'exprimer les ressorts du corps humain ; ce savoir, dis-je, n'est que pour les yeux des artistes, & pour ceux d'un très-petit nombre de connoisseurs.

Mais comme la *sculpture* ne se fait pas

ſeulement pour ceux qui l'exercent ou ceux qui y ont acquis des lumieres, il faut encore que le ſculpteur, pour mériter tous les ſuffrages, joigne aux études qui lui ſont néceſſaires, un talent ſupérieur. Ce talent ſi eſſentiel & ſi rare, quoiqu'il puiſſe être à la portée de tous les artiſtes, c'eſt le ſentiment. Il doit être inſéparable de toutes leurs productions. C'eſt lui qui les vivifie; ſi les autres études en ſont la baſe, le ſentiment en eſt l'ame. Les connoiſſances acquiſes ne ſont que particulieres; mais le ſentiment eſt à tous les hommes; il eſt univerſel à cet égard; tous les hommes ſont juges des ouvrages où il régne.

Exprimer les formes des corps, & n'y pas joindre le ſentiment, c'eſt ne remplir ſon objet qu'à demi: vouloir le répandre par-tout, ſans égard pour la préciſion; c'eſt ne faire que des eſquiſſes, & ne produire que des rêves dont l'impreſſion ſe diſſipe en ne voyant plus l'ouvrage, même en le regardant plus long-temps. Joindre ces deux parties (mais quelle difficulté!) c'eſt le ſublime de la *ſculpture*.

Nous avons étalé les merveilles qu'elle a produites, en parlant des Sculpteurs; nous allons continuer de la conſidérer comme antique & moderne. Enfin le lecteur trouvera la maniere dont elle opere en marbre, en pierre, en bois, en plâtre, en carton, en bronze. Pour ce qui regarde ſes deux parties les plus intéreſſantes, qui ſont les bas-reliefs, & l'art de draper, on les a traitées aux *mots* RELIEF *bas*, & DRAPERIES. *Article de M.* FALCONET *le ſculpteur.*

SCULPTURE ANTIQUE (*Art d'imitation*) c'eſt principalement de celle des beaux jours de la Grece & de Rome, dont il s'agit d'entretenir ici le lecteur. Je ne m'arrêterai point à rechercher l'époque de ce bel art: elle ſe perd dans l'obſcurité des ſiecles les plus reculés, & reſſemble à cet égard aux autres arts d'une imitation ſenſible, tels que ſont l'Architecture, la Peinture & la Muſique. D'habiles gens donnent même à la *Sculpture* le droit d'aîneſſe ſur l'Architecture, quoiqu'il paroiſſe naturel de regarder l'Architecture comme l'enfant de la néceſſité, comme le fruit des premiers beſoins des hommes qu'ils ont été obligés d'inventer, & dont ils ont fait leur occupation long-tems avant que d'imaginer la *Sculpture*, qui n'eſt que l'effet du loiſir & du luxe: comment donc peut-il arriver que l'Architecture ait été devancée par un art qu'on n'a dû imaginer que long-tems après?

On répond que le *ſculpteur* ayant pour objet, par exemple, une figure humaine, le ſculpteur a eu dans ſes premieres & ſes plus groſſieres ébauches l'avantage de trouver un modele dans la nature; car c'eſt dans l'imitation parfaite de la nature que conſiſte la perfection de ſon art; mais il a fallu pour l'architecte que ſon imitation cherchât des proportions qui ne tombent pas de la même maniere ſous les ſens, & qui néanmoins une fois établies ſe conſervent & ſe copient plus aiſément.

Quoiqu'il en puiſſe être, la *Sculpture* a commencé par s'exercer ſur de l'argile, ſoit pour former des ſtatues, ſoit pour former les moules & des modeles. Les premieres ſtatues qu'on s'aviſa d'ériger aux dieux ne furent d'abord que de terre, auxquelles pour tout ornement on donnoit une couleur rouge. Des hommes qui honoroient ſincérement de telles divinités ne doivent pas, dit Pline, nous faire honte. Ils ne faiſoient cas de l'or & de l'argent ni pour eux-mêmes ni pour leurs dieux. Juvenal appelle une ſtatue, comme celle que Tarquin l'ancien fit mettre dans le temple du pere des dieux, *le Jupiter de terre*, que l'or n'avoit point gâté ni ſouillé.

Fictilis, & nullo violatus Jupiter auro.

Enſuite on fit des ſtatues du bois des arbres qui ne ſont pas ſujets à ſe corrompre, ni à être endommagés des vers, comme le citronnier, l'ébene, le cyprès, le palmier, l'olivier.

Jamais le ciel ne fut aux humains ſi facile.
Que quand Jupiter même étoit de ſimple bois:
Depuis qu'on le fit d'or, il fut ſourd à leurs voix.

Après le bois, les métaux, les pierres les plus dures, & ſur-tout le marbre, devinrent la matiere la plus ordinaire &

la plus recherchée des ouvrages de *sculpture*. On en tiroit des carrieres de Paros & de Chio, & bientôt presque tous les pays en fournirent. L'usage de l'ivoire dans les ouvrages de *sculpture* étoit connu dès les premiers tems de la Grece.

Quoique les Egyptiens passent pour être les inventeurs de la *Sculpture*, ils n'ont point la même part que les Grecs & que les Romains, à la gloire de cet art. Les *sculptures* qui sont constamment des égyptiens, c'est-à-dire celles qui sont attachées aux bâtimens antiques de l'Egypte, celles qui sont sur leurs obélisques & sur leurs mumies n'approchent pas des *sculptures* faites en Grece & en Italie. S'il se rencontre quelque sphinx d'une beauté merveilleuse, on peut croire qu'il est l'ouvrage de quelque sculpteur grec, qui se sera diverti à faire des figures égyptiennes, comme nos peintres s'amusent quelquefois à imiter dans leurs ouvrages, les figures des tableaux des Indes & de la Chine. Nous-mêmes n'avons-nous pas eu des artistes qui se sont divertis à faire des sphinx? On en compte plusieurs dans les jardins de Versailles qui sont des originaux de nos sculpteurs modernes. Pline ne nous vante dans son livre aucun chef-d'œuvre de *sculpture* fait par un égyptien, lui qui nous fait de si longues & de si belles énumérations des ouvrages des artistes célebres. Nous voyons même que les sculpteurs grecs alloient travailler en Egypte.

Comme ils avoient forgé des dieux & des déesses, il falloit bien par honneur qu'ils leur élevassent des temples ornés de colonnes, d'architraves, de frontons & de diverses statues, dont le travail étoit encore bien plus estimable que le marbre dont on les formoit. Ce marbre sortoit si beau des mains des Myrons, des Phidias, des Scopas, des Praxiteles, qu'il fut l'objet de l'adoration des peuples tellement éblouis par la majesté de leurs dieux de marbre ou de bronze, qu'ils n'en pouvoient plus soutenir l'éclat. On a vu des villes entieres chez ce peuple facile à émouvoir, s'imaginer voir changer le visage de leurs dieux. C'est ainsi que parle Pline des superbes statues de Diane & d'Hecate, dont l'une étoit à Scio & l'autre à Ephese.

C'est donc à la Grece que la *Sculpture* est redevable de la souveraine perfection où elle a été portée. La grandeur de Rome qui devoit s'élever sur les débris de celle des successeurs d'Alexandre, demeura long-tems dans la simplicité rustique de ses premiers dictateurs & de ses consuls, qui n'estimoient & n'exerçoient d'autres arts que ceux qui servent à la guerre & aux besoins de la vie. On ne commença à avoir du goût pour les statues & les autres ouvrages de *sculpture* qu'après que Marcellus, Scipion, Flaminius, Paul Emile & Mummius eurent exposé aux yeux des Romains ce que Syracuse, l'Asie, la Macédoine, Corinthe, l'Achaïe & la Béotie avoient de plus beaux ouvrages de l'art. Rome vit avec admiration les tableaux, les marbres, & tout ce qui sert de décoration aux temples & aux places publiques. On se piqua d'en étudier les beautés, d'en discerner toute la délicatesse, d'en connoître le prix, & cette intelligence devint un nouveau mérite, mais en même tems l'occasion d'un abus funeste à l'état. Mummius, après la prise de Corinthe, chargeant des entrepreneurs de faire transporter à Rome quantité de statues & de tableaux de la main des premiers maîtres, les menaça s'il s'en perdoit ou s'en gâtoit en chemin, de les obliger d'en fournir d'autres à leurs dépens. Cette grossiere ignorance n'est-elle pas, dit un historien, infiniment préférable à la prétendue science qui en prit bientôt la place? Foiblesse étrange de l'humanité! L'innocence est-elle donc attachée à l'ignorance? Et faut-il que des connoissances & un goût estimables en soi ne puissent s'acquérir sans que les mœurs en souffrent, par un abus dont la honte retombe quelquefois, quoiqu'injustement, sur les arts mêmes?

Ce nouveau goût pour les pieces rares fut bientôt porté à l'excès. Ce fut à qui orneroit le plus superbemrnt ses maisons, à la ville & à la campagne. Le gouvernement des pays conquis leur en offroit les occasions. Tant que les mœurs ne furent pas corrompues, il n'étoit pas permis aux gouverneurs de rien acheter des peuples que le sénat leur soumettoit, parce que,

dit Cicéron ; quand le vendeur n'a pas la liberté de vendre les choses aux prix qu'elles valent, ce n'est plus une vente de sa part, c'est une violence qu'on lui fait. On sait que ces merveilles de l'art qui portent le nom *des grands-maîtres*, étoient souvent sans prix. En effet, elles n'en ont point d'autre que celui qu'y mettent l'imagination ; la passion, & , pour me servir de l'expression de Séneque, la fureur de quelques particuliers. Les gouverneurs de provinces achetoient pour rien ce qui étoit fort estimé ; encore étoient-ce les plus modérés ; la plûpart usoient de force & de violence.

L'histoire nous en a fourni des preuves dans la personne de Verrès, prêteur de Sicile ; & il n'étoit pas le seul qui en usât de la sorte. Il est vrai que sur cet article il porta l'impudence à un excès qui ne se conçoit point. Cicéron ne sait pas comment l'appeller ; passion, maladie, folie, brigandage : il ne trouve point de nom qui l'exprime assez fortement ; ni bienséance, ni sentiment d'honneur, ni crainte des lois, rien n'arrêtoit Verrès. Il comptoit être dans la Sicile, comme dans un pays de conquête : nulle statue, soit petite, soit grande, pour peu qu'elle fût estimée & précieuse, n'échappoit à ses mains rapaces. Pour dire tout en un mot, Cicéron prétend que la curiosité de Verrès avoit plus coûté de dieux à Syracuse, que la victoire de Marcellus ne lui avoit coûté d'hommes.

Dès que Rome eut commencé à dépouiller la Grece de ses précieux ouvrages de *sculpture*, dont elle enrichit ses temples & ses places publiques, il se forma dans son sein des artistes qui tâcherent de les imiter ; un esclave qui réussissoit en ce genre, devenoit un trésor pour son maître, soit qu'il voulût vendre la personne, ou les ouvrages de cet esclave. On peut donc imaginer avec quel soin ils recevoient une éducation propre à perfectionner leurs talens. Ensuite les superbes monumens de la *sculpture* romaine parurent sous le siecle d'Auguste ; nous n'avons rien de plus beau que les morceaux qui furent faits sous le regne de ce prince ; tels sont le buste d'Agrippa son gendre ; qu'on a vu dans la galerie du grand-duc de Florence ; le Cicéron de la vigne Matthéi, les chapitaux des colonnes du temple de Jules César, qui sont encore debout au milieu du Campo-Vaccinio, & que tous les Sculpteurs de l'Europe sont convenus de prendre pour modele quand ils traitent l'ordre corinthien. Cependant les Romains eux-mêmes dans le siecle de leur splendeur ne disputerent aux illustres de la Grece que la science du gouvernement ; ils les reconnurent pour leurs maîtres dans les beaux-arts, & nommément dans celui de la *Sculpture*. Pline est ici du même sentiment que Virgile.

Les figures romaines ont une sorte de fierté majestueuse, qui peinr bien le caractere de cette nation maîtresse du monde ; elles sont aisées à distinguer des figures grecques qui ont des graces négligées. A Rome, on voiloit les figures par des draperies convenables aux différens états, mais on ne rendoit pas la nature avec autant de souplesse & d'esprit qu'on le rendoit à Athènes. Quoique les Romains missent en œuvre dans leurs représentations, ainsi que les Grecs, le marbre, le bronze, l'or, l'argent & les pierres précieuses, ces richesses de la matiere ne sont point celles de l'art. Ce qu'on y aime davantage, c'est la perfection de l'imitation & l'élégance de l'exécution, dont les Grecs firent leur principale étude. Les mouvemens du corps qu'ils voyoient tous les jours dans leurs spectacles publics n'auroient point été applaudis par ce peuple délicat, s'ils n'eussent été faits avec grace & avec vérité ; & c'est de cette école de la belle nature que sortirent les ouvrages admirables de leur ciseau.

Les signes visibles des passions sont non-seulement dans les gestes du corps & dans l'air du visage, mais ils doivent encore se trouver dans les situations que prennent les plus petits muscles. C'est en quoi les Grecs qui copioient une nature habituée à l'émotion, surent donner à leurs ouvrages une vérité, une force, une finesse d'expression, qu'aucun autre peuple n'a su rendre.

Avant qu'ils eussent porté la *Sculpture* à ce degré d'excellence, plusieurs nations

s'étoient occupées à la pratique du même art. S'il est vrai que l'amour inspira les premiers traits de cette imitation, il ne voulut pas lui accorder des progrès rapides. On fut très-long-tems à donner aux figures la situation d'une personne qui marche. Celles des Egyptiens avoient les piés joints & enveloppés, mais Dédale représenta le premier avec aisance les extrémités des figures.

Parmi les nations, il n'y a guere eu que les anciens Perses qui n'aient pas élevé des statues à leurs dieux. Quoiqu'il fût défendu aux Israélites par la loi des douze tables de se tailler aucune image à la ressemblance des fausses divinités, la *sculpture* ne passoit pas chez les Hébreux pour une idolâtrie; deux chérubins couvroient l'arche de leurs aîles. La mer d'airain qui étoit dans le temple de Salomon avoit pour base quatre bœufs énormes.. Nemrod, pour se consoler de la mort de son fils, fit faire la représentation de ce fils; tout cela fut permis selon la loi. Mais combien ces statues, ces vases, ces bœufs grossiers étoient-ils inférieurs aux productions des Grecs? Leurs figures ont un tendre, un moëlleux, une souplesse qu'on ne vit jamais ailleurs. Eux seuls rendirent sans voile la belle nature dans toute sa pureté. Si les statues de Lucine étoient couvertes jusqu'aux piés, ses habillemens n'étoient que des draperies légeres & mouillées, qui laissoient entrevoir toutes les graces du nud. Comme les héros devoient être représentés avec les attributs de leur gloire, & que les dieux devoient porter les marques de leur puissance, on les représentoit souvent assis, pour exprimer le repos dont ils jouissoient. En un mot, on vit déja du tems de Périclès & après lui fleurir la *sculpture* des Grecs par des chefs-d'œuvres, qui ont fait & feront l'admiration de tous les siecles. Nous avons déja parlé des artistes célebres qui les produisirent, & leurs noms nous intéressent toujours. *Voyez* donc SCULPTEURS *anciens*.

Pausanias ne fait mention que de quinze peintres dans la Grece, & parle de cent soixante & neuf sculpteurs. La quantité d'ouvrages que cet historien, ainsi que Pline, attribuent à la plûpart des artistes qu'ils nomment, paroît inconcevable, & plus encore aux gens du métier qui connoissent la pratique, le tems & le nombre d'opérations que la *sculpture* exige pour mettre au jour une de ses productions.

Mais une autre réflexion plus singuliere de M. de Caylus, tombe sur ce qu'on ne trouve sur les statues grecques qui nous sont demeurées, aucun des noms que Pline nous a rapportés; & pour le prouver, voici la liste des noms qui sont véritablement du tems des ouvrages, & qui est tirée de la préface sur les pierres gravées de M. le baron Stock, savant également exact & bon connoisseur.

La Vénus de Médicis porte le nom de *Cléomenès*, fils d'*Apollodore*, athénien.

L'Hercule Farnèse, celui de Glycon, athénien.

La Pallas du jardin Ludovisi, d'*Antiochus*, fils d'*Illus*.

Sur deux têtes de philosophes grecs, dans le jardin Aldobrandin, *Linace*, fils d'*Alexandre*.

Sur le grouppe d'une mere & d'un fils, *Ménélaüs*, éleve de *Stéphanus*.

Sur le gladiateur, au palais Borghèse, *Agasias*, fils de *Dosithée*, éphésien.

Sur l'Esculape, au palais Vérospi, on lit *Assalectus-M*.

Sur l'Hermès des jardins Montalte, *Eubule*, fils de *Praxiteles*.

Sur deux bustes du cardinal Albani, on lit sur l'un *Zénas*, & sur l'autre *Zénas*, fils d'*Alexandre*.

Le Torse du Belveder, est d'*Apollonius*, fils de *Nestor*, athénien.

Chez le même cardinal Albani, on lit sur un bas-relief représentant des bacchantes & un faune, le tout tenant de la maniere égyptienne quoique grecque, *Callimaque*.

L'apothéose d'Homere, porte sur un vase, dans le palais Colonne, *Archélaüs*, fils d'*Apollonius*, de Ptiene.

Sur un vase servant de fonts de baptême à Gaëtte, & qui est orné d'un bas-relief, représentant la naissance de Bacchus, *Salpion*, athénien.

Nous passons sous silence plusieurs noms

grecs, qui ont été ajoutés en différens tems, & nommément à la plinthe des deux chevaux que l'on voit sur le mont Quirinal, vulgairement appellé *il monte cavallo* & qui portent les beaux noms de *Praxiteles*.

L'étonnement s'étend encore sur ce que Pline ne désigne aucun des ouvrages qu'on vient de citer ; le Laocoon & la Dircé sont les seuls dont il parle, & qui nous soient demeurés, à moins qu'on ne veuille croire que le grouppe des lutteurs, ouvrage de Céphisodore, fils de Praxiteles, soit celui que l'on conserve à Florence, dans la galerie du grand duc.

D'un autre côté, il ne faut pas être surpris du silence de Pausanias, sur toutes les belles statues de Rome. Quand il a fait le voyage de la Grece, il se pouvoit qu'elles fussent déja transportées en Italie, car depuis environ trois cens ans, les Romains travailloient à dépouiller la Grece de ses tableaux & de ses statues. Instruits par la réputation des plus beaux morceaux, ils avoient eu soin de s'en emparer à l'envi les uns des autres. Quelle devoit en être l'abondance ! Pausanias écrivant quarante ans après, nous décrit cette même Grece encore remplie des plus grands trésors.

Si les anciens n'ont point parlé des figures que nous admirons, parce qu'ils en connoissoient de plus belles ; si leur silence sur le nom des artistes qui nous sont demeurés, est fondé sur ce qu'ils en savoient de supérieurs ; quelles idées devons-nous avoir des Grecs & de la perfection de leurs talens ? Mais l'imagination ne peut se prêter, & s'oppose à concevoir des ouvrages supérieurs à ceux qui faisant aujourd'hui le plus grand ornement de Rome, font aussi la base & la regle des études de nos plus habiles modernes.

Comme toutes choses humaines ont leur période, la *sculpture*, après avoir été portée au plus haut degré de perfection chez les Grecs, dégénera chez cette nation spirituelle, quand elle eut perdu la liberté ; mais la *sculpture* des Romains, sans avoir été portée si haut, eut un regne beaucoup plus court ; elle languissoit déja sous Tibere, Caius, Claude, & Néron ; & bientôt elle s'éteignit tout-à-fait. On regarde le buste de Caracalla comme le dernier soupir de la *sculpture* romaine. Les bas-reliefs des deux arcs de triomphe, élevés en l'honneur de l'empereur Sévere, sont de mauvaise main ; les monumens qui nous restent de ses successeurs, font encore moins d'honneur à la *sculpture* ; nous voyons par l'arc de triomphe élevé à la gloire de Constantin, & qui subsiste encore à Rome aujourd'hui, que sous son regne, & même cent ans auparavant, la *sculpture* y étoit devenue un art aussi grossier qu'elle pouvoit l'être au commencement de la premiere guerre contre les Carthaginois. Enfin elle étoit morte lors de la premiere prise de Rome par Alaric, & ne ressuscita que sous le pontificat de Jules II. & de Léon X. C'est-là ce qu'on nomme la *sculpture moderne*, dont nous allons donner l'article. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SCULPTURE MODERNE, (*Beaux arts.*) la *sculpture moderne* est comme je viens de le dire dans l'article précédent, celle qu'on vit renaître avec la peinture, en Italie, sous les pontificats de Jules II. & de Léon X. En effet, on peut considerer la *sculpture* & la peinture comme deux sœurs, dont les avantages doivent être communs, je dirois presque comme un même art, dont le dessein est l'ame & la regle, mais qui travaille diversement sur différentes matieres. Si la poésie ne paroît pas aussi nécessaire au sculpteur qu'au peintre, il ne laisse pas d'en faire un tel usage, qu'entre les mains d'un homme de génie, elle est capable des plus nobles opérations de la peinture : j'en appelle à témoins les ouvrages de Michel Ange, & du Goujon ; le tombeau du cardinal de Richelieu, & l'enlevement de Proserpine, par Girardon ; la fontaine de la place Navone, & l'extase de sainte Thérese par le cavalier Bernin ; le grand bas-relief de l'Algarde qui représente S. Pierre & S. Paul en l'air, menaçant Atila qui venoit à Rome pour la saccager.

La beauté de ces morceaux & de quelques autres, ont engagé des curieux à mettre en problême, si la *sculpture moderne* n'égaloit point celle des Grecs, c'est-

c'eſt-à-dire, ce qui s'eſt fait de plus excellent dans l'antiquité. Comme nous ſommes certains d'avoir encore des chefs-d'œuvres de la *ſculpture* antique, il eſt naturel de nous prêter à l'examen de cette queſtion.

Pline parle avec diſtinction de la ſtatue d'Hercule, qui préſentement eſt dans la cour du palais Farnèſe; & Pline écrivoit quand Rome avoit déja dépouillé l'orient de l'un des plus beaux morceaux de *ſculpture* qui fuſſent à Rome. Ce même auteur nous apprend encore que le Laocoon qu'on a vu dans une cour du palais de Belveder, étoit le morceau de *ſculpture* le plus précieux qui fût à Rome de ſon temps; le caractere que cet hiſtorien donne aux ſtatues qui compoſent le grouppe du Laocoon, le lieu où il nous dit qu'elles étoient dans le temps qu'il écrivoit, & qui ſont les mêmes que les lieux où elles ont été déterrées depuis plus de deux ſiecles, rendent conſtant, malgré les ſcrupules de quelques antiquaires, que les ſtatues que nous avons ſont les mêmes dont Pline a parlé; ainſi nous ſommes en état de juger ſi les anciens nous ont ſurpaſſé dans l'art de la *ſculpture*: pour me ſervir d'une phraſe du palais, les parties ont produit leurs titres.

Il eſt peu de gens qui n'aient oui parler de l'hiſtoire de Niobé, repréſentée par un ſculpteur grec, avec quatorze ou quinze ſtatues liées entr'elles par une même action. On voit encore à Rome dans la vigne de Médicis, les ſavantes reliques de cette belle compoſition. Le Paſquin & le Torſe de Belvéder. ſont des figures ſubſiſtantes du grouppe d'Alexandre, bleſſé, & ſoutenu par des ſoldats. Il n'y a point d'amateurs des beaux arts, qui n'aient vu des copies du gladiateur expirant, qu'on a tranſporté au palais Chigi; ils ne vantent pas moins le grouppe de Papirus & la figure nommée le *Rotateur*; s'il eſt quelqu'un à qui ces morceaux admirables ſoient inconnus, il en trouvera la deſcription dans ce Dictionnaire; or je n'entendis jamais dire à un juge impartial, qu'ils ne ſurpaſſent infiniment les plus exquiſes productions de la *ſculpture moderne*. Jamais perſonne n'a comparé, avec égalité de mérite, le Moïſe de Michel Ange, au Laocoon du Belvéder, la préférence que le même Michel Ange donna ſi hautement au Cupidon de Praxitele ſur le ſien, prouve aſſez que Rome la moderne ne le diſputoit pas plus aux Grecs pour la *ſculpture*, que ne le faiſoit l'ancienne Rome. Et comment les modernes pourroient-ils entrer en concurrence? Les honneurs, les diſtinctions, les encouragemens, les recompenſes, tout manque à leur zele, & à leurs travaux; la nature qu'ils copient eſt ſans ſentiment & ſans action; ils ne peuvent s'exercer que ſur des hommes qui n'ayant fait que des exercices de force, n'ont jamais connu les ſituations délicates ou nobles qui dans leur état euſſent paru ridicules. Inutilement voudroit-on donner à de ſimples artiſans, dans le temps qu'on le deſſine, la poſition d'un héros; on n'en fera jamais que des perſonnages mauſſades, & dont l'air ſera décontenancé; un pâtre revêtu des habits d'un courtiſan, ne peut déguiſer l'éducation de ſon village; mais les Grecs qui copioient la belle nature, habitués à l'émotion & à la nobleſſe, purent donner à leurs ouvrages une vérité, une force d'expreſſion, que les modernes ne ſauroient attraper; ces derniers ont rarement répandu de la phyſionomie dans toutes les parties de leurs figures, ſouvent même ils ne paroiſſent avoir cherché l'expreſſion que dans les traits du viſage, alors afin que cette expreſſion fût plus frappante, ils n'ont pas craint quelquefois de paſſer la nature, & de la rendre horrible; les anciens ſavoient bien mieux ſe retenir dans la vérité de l'imitation. Le Laocoon, le Gladiateur, le Rotateur dont nous avons parlé, nous intéreſſent; mais ils n'ont rien d'outré ni de forcé.

Cependant la *ſculpture moderne* a été pouſſée fort loin, elle a découvert l'art de jetter en fonte les ſtatues de bronze, elle ne cede en rien à la *ſculpture* antique pour les bas reliefs, & elle l'a ſurpaſſée dans l'imitation de quelques animaux, s'il eſt permis d'appuyer ce jugement ſur des exemples particuliers. A conſidérer les chevaux de Marc-Aurele, ceux de Monte-Cavallo, les prétendus

chevaux de Lysippe qui se trouvent sur le portail de l'église de S. Marc à Venise, le bœuf de Farnèse, & les autres animaux du même grouppe, il paroîtroit que les anciens n'ont point connu comme nous, les animaux des autres climats, qui étoient d'une plus belle espece que les leurs. Quelqu'un pourroit encore imaginer qu'il semble par les chevaux qui sont à Venise, & par d'anciennes médailles, que les artistes de l'antiquité n'ont pas observé dans les chevaux, le mouvement diamétral des jambes; mais il faut bien se garder de décider sur de si légeres apparences.

Encore moins faut-il se persuader que les Grecs aient négligé de représenter les plis & les mouvemens de la peau dans les endroits où elle s'étend, & se replie selon le mouvement des membres; il est vrai que le sentiment des plis de la peau, de la mollesse des chairs & de la fluidité du sang, est supérieurement rendue dans les ouvrages du Puget; mais ces vérités se trouvent-elles moins éminemment exprimées dans le Gladiateur, le Laocoon, la Vénus de Médicis? *&c.* Je suis aussi touché que personne de l'Andromede, mais combien l'étoit-on dans l'antiquité des ouvrages de Polyclete? Ne sait-on pas que sa statue du jeune homme couronné, étoit si belle pour l'expression des chairs, qu'elle fut achetée environ vingt mille louis? ce seroit donc une espece de délire, de contester aux Grecs la prééminence qui leur est encore due à cet égard; il n'y a que la médiocrité qui s'avise de calculer à l'insçu du génie.

L'Europe est trop heureuse que la ruine de l'empire grec y ait fait refluer le peu de connoissances dans les arts, qui restoient encore au monde. La magnificence des Médicis, & le goût de Léon X, les fit renaître.

La richesse des attitudes, la délicatesse des contours, l'élégance des ondulations, avoient été totalement oubliées pendant plusieurs siecles. Les Goths n'avoient sçu donner à leurs figures ni grace ni mouvement; ils imaginoient que des lignes droites & des angles aigus, formoient l'art de la *sculpture*; & c'est ainsi qu'ils rendoient les traits du visage, les corps & les bras; leurs statues portoient des écriteaux qui leur sortoient de la bouche, & où on pouvoit lire les noms & les attributs des représentations qui n'avoient rien de ressemblant. Les modernes reconnurent ces ridicules extravagances, & se rapprocherent sagement de l'antique.

Michel Ange r'ouvrit en Italie les merveilles de la *sculpture*, & le Goujon imita ses traces; il a été suivi par Sarrasin, le Puget, Girardon, Coysevox, Coustou, le Gros, *&c.* qui ont élevé cet art dans la France, à une supériorité glorieuse pour la nation; vous trouverez leurs articles au *mot* SCULPTEURS MODERNES.

Je ne veux point prévoir la chute prochaine de cet art parmi nous; mais selon toute apparence, il n'y régnera pas aussi long-temps que chez les Grecs, à la religion desquels il tenoit essentiellement.

Ne voyons-nous pas déja la dégénération bien marquée de notre peinture? Or comme je l'ai dit, la peinture & la *sculpture* sont deux sœurs à peu près du même âge, extrêmement liées ensemble, & qui subsistent des mêmes alimens, honneurs, recompenses, distinctions, dont la mode ne doit pas être l'origine.

La *sculpture* tombera nécessairement chez tous les peuples qui ne tourneront pas ses productions à la perpétuité de leur gloire, & qui n'associeront ni leurs noms, ni leurs actions, aux travaux des habiles artistes.

Enfin plusieurs raisons, qu'il n'est pas nécessaire de détailler, nous annoncent que la *sculpture* seroit déja fannée dans ce royaume, sans les soins continuels du prince qui la soutient par de grands ouvrages auxquels il l'occupe continuellement. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SCULPTURE EN BRONZE, (*Hist. des beaux arts antiq.*) Nous ne traiterons ici que l'historique; les opérations de l'art ont été savamment exposées au *mot* BRONZE.

Les ouvrages des Grecs, en bronze, étoient également recommandables par l'élégance de leur travail & la magnificence de leur volume. Il ne faut pas s'en

étonner ; ce genre de monument avoit pour objet la religion, la récompense du mérite, une gloire noble & bien placée.

La pratique de leurs opérations nous est inconnue. Pline n'en a pas parlé. Il n'a décrit ni les fourneaux des sculpteurs, ni leur maniere de fondre, ni l'alliage des matieres qu'ils fondoient. Nos artistes doivent regarder le silence de cet historien en ce genre, comme une perte dans les arts, parce qu'on auroit pu tirer un grand profit des différences de leur pratique, & des lumieres qu'ils avoient acquises par une manœuvre juste, & qu'ils ont si constamment répétée. On doit moins regretter de n'être pas instruit du mélange de leur matiere ; ce mélange a toujours été assez arbitraire, c'est-à-dire, dépendant de la volonté & de l'habitude des fondeurs. De plus, ce qui est assez rare dans la nature, on peut faire des expériences de ce mélange en petit, & elles sont toujours certaines & utiles dans le grand.

Le nombre des statues de toute grandeur, que les anciens ont faites en bronze, est presque incroyable. Les temples, les places publiques, les maisons des particuliers en étoient chargées : mais l'on ne peut s'empêcher de se récrier sur les entreprises grandes & hardies qu'ils ont exécutées dans cette opération de l'art. Nous voyons, dit Pline, des masses de statues auxquelles on donne le nom de *colosses*, & qui ressemblent à des tours. Tel étoit l'Apollon placé dans le capitole, & que Luculus avoit apporté d'Apollonie de Thrace. Ce colosse dont la hauteur étoit de trente coudées (45 piés) avoit coûté cinq cens talens, (environ deux millions trois cens cinquante mille livres de notre monnoie.) Telle étoit la statue colossale de Jupiter que l'empereur Claude avoit consacrée dans le champ de Mars ; & tel le Jupiter que Lysippe fit à Tarente, qui avoit quarante coudées de haut.

Mais un nombre presque infini d'artistes s'illustrerent par la prodigieuse quantité de petites statues de fonte & de bronze qu'ils produisirent, les unes grandes comme nature, & d'autres seulement d'un ou deux piés. On en est convaincu par la quantité de petits bronzes, qui subsistent encore. Il est vrai que les bronzes grecs sont rares, & que nous n'en connoissons guere que de romains ; mais nous ne pouvons douter que Rome n'ait toujours été le singe de la Grece. La seule flotte de Mummius transporta de Corinthe à Rome trois mille statues de marbre ou de bronze, dont vraisemblablement la plus grande partie étoit ce que nous appellons des bronzes au-dessus & au-dessous d'un pié.

Les Grecs étoient dans l'usage de couvrir leurs bronzes avec du bitume ou de la poix. Ils ne pouvoient prendre cette précaution que pour les conserver, & leur donner l'éclat & le brillant qu'ils aimoient. Pline est étonné que les Romains aient préféré la dorure à cet usage ; & en cela il parle non-seulement en philosophe ennemi du luxe, mais en homme de goût, & au fait des Arts. La dorure a plusieurs inconvéniens, dont le principal sur-tout quand on dore une statue qui n'a point été faite pour être dorée, est de l'empêcher de s'éclairer selon la pensée & l'intention de l'auteur. Quant à la poix dont les anciens couvroient leurs bronzes, nous n'avons rien à desirer ; les fumées & les préparations de nos artistes sont d'autant préférables, qu'elles ont moins d'épaisseur.

Il paroît par Pline, que la premiere statue de bronze que l'on ait fondue à Rome, fut une Cérès consacrée par Spurius Cassius, qui fut tué par son propre pere pour avoir aspiré à la royauté. Les statues de Romulus, que l'on voyoit dans le capitole, & des rois prédécesseurs de Tarquin, avoient été fondues ailleurs, & transportées ensuite à Rome. Cependant, quoique l'usage de la fonte fût très-ancien en Italie, elle continua de former ses dieux de terre ou de bois jusqu'à la conquête de l'Asie. Toutes ces observations sont de M. de Caylus : je les ai puisées dans ses *Dissertations sur Pline*, dont il a enrichi les *mémoires de Littérature*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SCULPTURE EN MARBRE ; c'est l'art de tirer & de faire tirer d'un bloc de marbre une statue, un grouppe de figures, un portrait, en coupant, taillant & ôtant le marbre.

Lorsqu'un sculpteur statuaire veut exécuter une statue, un grouppe de figures, ou autre sujet en marbre, il commence par modeler, soit en terre, soit en cire, une ou plusieurs esquisses, *voyez* MODELE & ESQUISSES de son sujet, pour tâcher de déterminer, dès ces foibles commencemens ses attitudes, & s'assurer de sa composition. Lorsqu'il est satisfait, & qu'il veut s'arrêter à une de ses esquisses, il en examine toutes les proportions. Mais comme dans ces premiers projets il se trouve beaucoup plus d'esprit & de feu que de correction; il est indispensablement obligé de faire un modele plus grand & plus fini, dont il fait les études. *Voyez* ETUDES d'après le naturel. Ce deuxieme modele achevé, il le fait monter & tirer en plâtre, pour le conduire à faire un troisieme modele, qu'il fait à l'aide de l'échelle de proportion ou pié réduit, de la même grandeur & proportion qu'il veut exécuter son sujet en marbre. C'est alors qu'il redouble ses attentions, qu'il examine & qu'il recherche avec soin toute la correction, la finesse, la pureté & l'élégance des contours. Il fait encore mouler en plâtre ce troisieme modele afin de le conserver dans sa grandeur & dans sa proportion. Car s'il se contentoit de son modele en terre, il ne retrouveroit plus ses mesures, parce que la terre en se séchant se concentre & se retire, ce qui le jetteroit dans un extrême embarras. Pour déterminer la base du bloc de marbre, il fait faire un lit sous la plinte du bloc, *voyez* LIT SOUS LA PLINTE, & ce lit lui sert de base générale pour diriger toutes ses mesures & tirer toutes ses lignes. Alors il donne sur le bloc de marbre les premiers coups de crayon, puis il le fait épanneler, *voyez* EPANNELER. Ensuite il fait élever à même hauteur le modele & le bloc de marbre, chacun sur une selle semblable & proche l'un de l'autre à sa discrétion, *voyez* SELLE. Quand le modele & le bloc de marbre sont placés à propos, l'on pose horisontalement sur la tête de l'un & de l'autre des chassis de menuiserie, quarrés & égaux, & qui reviennent juste en mesure avec ceux qui portent les bases ou les plintes des figures, *voyez les Planches & les fig. de la Sculpture.* L'on a de grandes regles de bois qui portent avec elles plusieurs morceaux de bois armés d'une pointe de fer qui parcourent à volonté tout le long de la regle, & que l'on fixe néanmoins où l'on veut avec des vis: c'est l'effet du trusquin, *voyez* TRUSQUIN. Ces regles se posent perpendiculairement contre les chassis qui sont au-dessus & au-dessous du modele pour y prendre des mesures & les rapporter sur le bloc de marbre, en les posant sur les chassis dans la même direction où elles ont été posées sur ceux du modele. C'est avec ces regles qu'on pourroit mieux appeller *compas*, à cause de leur effet, que l'artiste marque & établit tous les points de direction de son ouvrage, ce qu'il ne pourroit pas faire avec les compas ordinaires, dont on ne sauroit introduire les pointes dans les fonds & cavités dont il faut rapporter les mesures. Il est manifeste que cette operation se réitere sur les quatre faces du bloc de marbre & du modele autant de fois que le besoin le requiert: car la figure étant isolée, demande à être travaillée avec le même soin dans toutes ses faces.

L'artiste ayant trouvé & établi des points de direction, qu'il a posés à son gré sur les parties les plus saillantes de son ouvrage, comme sont les bras, les jambes, les draperies & autres attributs; il retrace de nouveau les masses ou sommes de la figure du sujet, & fait jetter à bas les superfluités du marbre jusqu'au gros de la superficie, par des ouvriers ou éleves, se reposant sur eux de ce pénible travail, mais ayant toujours les yeux sur l'ouvrage, de crainte que ces foibles ouvriers n'atteignent les véritables nus & points du sujet. Il doit aussi leur faire faire attention à ne travailler que sur le fort du marbre, cela s'entend, en ce que les outils & les coups de masse soient toujours dirigés vers le centre du bloc. Autrement ils courroient risque d'étonner & d'éliter quelques parties du marbre qui n'est presque jamais également sain, étant souvent composé de parties pouses & de parties fieres. *Voyez* POUF & FIER.

Les outils dont on se sert pour cette

ébauche, sont la masse, les pointes, les doubles pointes, la marteline & la gradive, avec lesquels, en ôtant le superflu petit-à-petit, on voit sortir le sujet. Alors l'artiste suit de près l'approche de la figure, avec le ciseau & tous les autres outils qui lui sont nécessaires; & il ne la quitte plus qu'il ne l'ait terminée au plus haut point de perfection qu'il est capable de lui donner.

De quelque outil qu'il se serve, soit marteline, cizeau, trépan, *&c.* il doit toujours avoir grand soin de ménager la matiere, car les fautes sont irréparables; il ne doit donc ôter qu'avec beaucoup de discrétion pour arriver au but qu'il se propose; car il n'y a pas moyen d'y ajouter, & s'il se casse malheureusement une partie ou qu'il y ait quelque endroit altéré, il n'y a ni secret, ni mastic suffisant pour y remédier & la rétablir avec stabilité, sans qu'il y paroisse. Lorsque le sujet est totalement fini, & que le sculpteur se détermine à faire polir quelques draperies ou autres ornemens, il se sert de gens destinés à ce travail que l'on nomme des *polisseurs*; *voyez* POLISSEUR DE MARBRE; & il doit avoir attention à la conduite de ces sortes d'ouvriers, qui n'étant que des gens de métier & de peine, sont peu susceptibles des conséquences d'user & ôter les touches & les finesses que le sculpteur a ingénieusement semées dans tout son ouvrage. Ce poli est arbitraire & au choix de l'artiste, n'y ayant pour cela aucune regle établie qui puisse le diriger ou le contraindre. Le sculpteur en taillant son ouvrage prévient d'avance une partie des accidens qui pourroient arriver en le transportant. Il laisse des tenons de marbre aux parties saillantes, comme supports de bras, entre deux de doigts, & autant qu'il est nécessaire, se reservant d'ôter ces tenons sur la place, lorsque la figure est posée sur son piédestal, où elle doit rester. C'est à cet instant que l'artiste intimidé ne voit son ouvrage qu'avec crainte, & que comme un nouveau spectacle qui lui fournit de nouvelles observations, & qui trop souvent lui reprochent des négligences auxquelles il ne peut refuser de nouveaux soins, puisqu'enfin c'est le fatal ou heureux moment où il abandonne à la postérité toute l'étendue de son savoir & de ses talens.

Pour transporter l'ouvrage le sculpteur a recours au charpentier qui l'ôte de dessus la selle, & le guinde sur un chassis de charpente appellé *poulin*, où il met des tasseaux de soutien avec chevilles, clous, & autres sûretés, afin que rien ne se casse, soit en roulant ou traînant dans les voies publiques jusqu'au lieu de sa destination.

On peut voir les outils en grand nombre dont se servent les sculpteurs, chacun à son *article*, où l'on a décrit son méchanisme & ses usages.

SCULPTURE EN PIERRE ET EN BOIS; outre ce qui a été dit à l'*article* SCULPTURE EN MARBRE, par rapport aux statues & autres ouvrages qui s'exécutent sur cette matiere, la *sculpture* s'étend encore sur tout ce qui est pratiquable à l'outil, & qui peut être taillé, rogné, coupé, & réparé, comme pierre dure, pierre tendre, plâtre, ivoire, bois de diverses qualités, *&c.* Quant à la pierre dure, elle se travaille à-peu-près comme le marbre, c'est-à-dire avec la masse, les pointes, doubles pointes, cizeaux, & autres outils à précautions qu'on peut voir à leur *article*.

La pierre tendre, & les bois de chêne, buis, tilleul, noyer, & autres de ces qualités, se travaillent avec le maillet de bois, les fermoirs, les trépans, les gouges creuses & plates, à breter & à nez rond; ces outils sont de toutes sortes de pas ou largeur. Il y en a qui n'ont pas deux lignes de face, & par degrés il y en a d'autres qui en ont jusqu'à deux pouces & plus; on ne les distingue que par le pas. Les ouvriers nomment cet assortiment d'outils un *affutage*. Ces outils sont de fer, & par la tranche ils sont acerés de l'acier le plus fin. Il leur faut une trempe très-fine. Ils sont faits de maniere qu'ils ont chacun une pointe forgée en quarré qui entre dans le manche, pour l'assurer & l'empêcher de tourner. Le manche de bois qui est de quatre à cinq pouces de longueur, est coupé à pans pour être tenu plus ferme, & ne point varier dans la

main de l'ouvrier. L'on affute ces outils sur un grais de bonne qualité, pour leur donner le tranchant, & l'on se sert ensuite d'une affiloire pour leur couper le morfil, & les rendre propres à couper le bois, *&c.* avec netteté & propreté. *Voyez* AFFILOIRE. L'on se sert pour finir ces ouvrages de rapes de différentes forces, tailles & courbures, comme aussi de peau de chien de mer dont on prend les plus convenables, qui sont certaines parties du ventre, les nageoires, & les oreilles.

La *sculpture en pierre & en bois* comprend plusieurs sortes d'ouvrages, comme figures, vases, ornemens, chapiteaux, fleurs, fleurons, *&c.* tant pour les décorations intérieures qu'extérieures des temples, des palais, & autres bâtimens, pour les vaisseaux de roi, de guerre & marchands; les voitures des ambassadeurs, & toutes sortes de monumens, comme cirques, carrousels, arcs de triomphe, obélisques, pyramides, *&c.*

Les anciens se sont servis de presque toutes sortes de bois pour faire des statues. Il y avoit à Sycione une statue d'Apollon qui étoit de buis; à Ephese celle de Diane étoit de cedre.

Dans le temple bâti à l'honneur de Mercure sur le mont Cillene, il y avoit une image de ce dieu faite de citronnier, de huit piés de haut; ce bois étoit fort estimé.

On faisoit encore des statues avec le bois de palmier, d'olivier & d'ébene, dont il y avoit une figure à Ephese, & ainsi de plusieurs autres sortes de bois, comme celui de vigne, dont il y avoit des images de Jupiter, de Junon, & de Diane.

On appelle *bien couper le bois*, quand une figure ou un ornement est bien travaillé, & la beauté d'un ouvrage consiste en ce qu'il soit coupé tendrement, & qu'il n'y paroisse ni sécheresse ni dureté.

Quand on veut faire de grands ouvrages, comme seroit même une seule figure, il vaut mieux qu'elle soit de plusieurs pieces que d'un seul morceau de bois, qui dans des figures de même que dans des ornemens, se peut tourmenter & jerser; car une piece entiere de gros bois peut n'être pas seche dans le cœur, quoiqu'elle paroisse seche par-dehors, il faut que le bois ait été coupé plus de dix ans avant que d'être propre à être employé dans ces sortes d'ouvrages.

SCULPTURE EN PLATRE, *tant en relief qu'en bas-relief.* La *sculpture en relief* se fait d'une façon qu'on appelle *travailler le plâtre à la main.* On se sert de la truelle & du plâtre délayé; on forme un ensemble ou masse de plâtre du volume de ce qu'on veut faire, & l'on travaille sur cette masse avec le maillet & les mêmes outils dont on se sert avec les pierres tendres. L'on se sert aussi de ripes & de rondelles; ces ripes qui ont forme de spatule sont de différente grandeur, & ont des dents plus ou moins fortes. Elles font sur la pierre & le plâtre ce que la double pointe & la gradine font sur le marbre.

Ces sortes de travaux en plâtre ne se font guere que dans les cas où l'on veut faire des modeles sur place, pour mieux juger des formes & des proportions du tout ensemble, & rendre les parties relatives les unes aux autres; souvent on les finit entiérement sur place, & l'on en fait des moules qui servent à jetter en plomb, ce que l'on voit quelquefois exécuter dans les parcs & jardins pour faire des fontaines, cascades, *&c.* Si au contraire on veut les exécuter en marbre, on les moules de façon à en pouvoir tirer des moules en plâtre que l'on apporte à l'attelier du sculpteur, pour lui servir à la conduite de son ouvrage en marbre.

La *sculpture en bas-relief* n'est pour ainsi-dire autre chose que l'art de mouler. Elle s'emploie le plus communément dans l'intérieur des appartemens pour former des bas-reliefs, cariatides, corniches, frises, metopes, consoles, agraphes, vases & ornemens; on commence par faire des modeles en terre sur des fausses formes, suivant les lieux où l'on veut placer les ouvrages; on en fait faire des moules en plâtre par quatre mouleurs. Ces moules sont composés de plusieurs pieces qui se rapportent & se renferment avec repers, dans une ou plusieurs chapes, suivant le volume & le relief de l'objet moulé. *Voyez* CHAPE. Quand ces moules sont bien secs, on les abreuve en leur donnant avec le

pinceau plusieurs couches d'huile, ce qui les durcit & empêche que le plâtre ne s'y attache. Cela fait l'on coule dans le moule du plâtre bien tamisé & très-fin, que l'on tire quelquefois d'épaisseur ou en plein, suivant la force que l'on veut donner à l'ouvrage. Pour retirer le plâtre moulé on commence à dépouiller toutes les parties du moule les unes après les autres, dans le même arrangement qu'elles ont été posées, & alors on découvre le sujet en plâtre, qui rapporte avec fidélité jusqu'aux parties les plus déliées du modele, n'y ayant plus qu'à réparer, & souvent qu'à ôter les coutures occasionnées par les jointures des pieces du moule. Quand ces morceaux de *sculpture en plâtre* sont destinés à servir d'ornement à quelque édifice, on hache avec une hachette, ou avec quelqu'autre outil, les places où ils doivent être posés; on les ajuste & on les scelle avec le plâtre. Il ne reste plus qu'à les ragréer avec les outils en bois, & même avec les ripes, comme nous avons déjà dit.

SCULPTURE EN CARTON : il y a deux manieres de travailler ces sortes d'ouvrages. Comme ils n'ont point d'autre inconvénient à craindre que l'humidité, on ne les emploie d'ordinaire que dans les lieux couverts, comme intérieurs de bâtimens, d'églises, accessoires à des autels, pompes funebres, fêtes publiques, salles spectacles, *&c.* Pour parvenir à l'exécution de ce travail, il faut prendre les mêmes précautions que pour les autres façons de *sculpture* que l'on a déja expliquées; c'est-à-dire qu'il faut commencer par faire, soit de ronde-bosse, soit de bas-relief, les modeles des choses qu'on veut représenter. Il faut aussi faire tirer des moules sur des modeles, comme il a été dit à l'*article de* SCULPTURE EN PLATRE. On endurcit le moule en l'imbibant d'huile bouillante; & quand il est sec & en état, on y met pour premiere couche, des feuilles de papier imbibées d'eau, sans colle, que l'on arrange artistement dans toutes les parties du moule. Toutes les autres couches qu'on y donne se font aussi avec du papier; mais il est imbibé de colle de farine, & l'on continue couche sur couche avec le papier collé jusqu'à ce qu'on ait donné à l'ouvrage l'épaisseur de deux ou trois lignes, ce qui forme un corps suffisamment solide. Mais il faut bien faire attention en posant toutes ces couches de papier, de le faire obéir avec les doigts ou les ébauchoirs, pour les faire atteindre jusqu'au fond des plus profondes cavités du moule, pour en prendre exactement les traits, & les rendre sur le carton avec toute la finesse que le sculpteur a donnée à son modele. On laisse sécher ces cartons en les exposant au soleil, ou à un feu doux, de crainte que l'excessive chaleur ne change les formes en occasionnant des vents, & faisant boursouffler le papier. Quand les cartons sont secs, on les retire du moule, soit par coquilles ou par volume. On les rassemble & ajuste avec des fils de fer. Le papier le plus en usage pour ces sortes d'ouvrages, & pour la premiere couche, le papier gris-blanc, dit *fluant*; & après, tout papier spongieux, blanc ou gris, est propre à faire corps avec la colle. La seconde façon de former des ouvrages de *sculpture* en carton, est de les faire en papier, c'est-à-dire en papier battu dans un mortier. Cette pâte se fait ordinairement des rognures que les papetiers font de leurs papiers de compte ou à lettres; les plus fins sont les meilleurs. L'on prend ces rognures, que l'on met dans un vase ou vaisseau rempli d'eau, que l'on change souvent, & que l'on laisse amortir jusqu'au point de devenir en pâte ou en boullie. Quand cette pâte est ainsi réduite, l'on s'en sert, comme il va être expliqué. L'on a eu soin, comme ci-devant, d'imbiber d'huile, & d'endurcir le moule; on y met le plus également qu'il est possible, l'épaisseur d'environ deux ou trois lignes de cette pâte; on appuie dessus & avec force, & on se sert d'une éponge pour en retirer l'humidité autant qu'il est possible: on fait secher cette pâte au feu ou au soleil, puis avec une brosse, & de la colle de farine, ou imbibe ce carton sur lequel on pose plusieurs couches de papier gris-blanc & gris, afin de donner un corps à ce carton, qui jusqu'alors étoit sans corps & sans colle. Cette seconde opéra-

tion faite ; on laisse sécher, puis on recommence avec de la colle forte de Flandres ou d'Angleterre à réimbiber ces couches de papier, & l'on y applique de la toile ; & souvent on y insinue des armatures de fil de fer & des fantons que l'on met entre le papier gris & la toile ; ce qui empêche que les cartons ne se tourmentent, & fait qu'ils restent dans la véritable forme que le sculpteur a donnée au modele. Cette façon de faire le carton est la meilleure, tant pour la solidité que pour rapporter avec exactitude toutes les parties de détail du modele. Ces ouvrages, comme nous l'avons dit, ne craignent d'inconvenient que l'humidité. Ils ne se cassent point, les vers n'y font point de piquure & ils peuvent être dorés aussi-bien que les ouvrages en bois, & avec les mêmes apprêts.

SCULPTURE, (*Architect.*) l'architecture fait usage de la *sculpture* par des figures & autres sujets de relief, ou d'ornemens de bas-relief, pour décorer un édifice, on appelle en architecture *sculpture isolée*, celle qui est en ronde-bosse ; & *sculpture en bas-relief*, une sculpture qui n'a aucune partie détachée. (*D. J.*)

SCULTENNA, (*Géog anc.*) par Strabon, *liv. v. Scutana* ; fleuve d'Italie, dans la Flaminie, & l'un de ceux qui se jettoient dans le Pô. Tite-Live, *liv. XLI. ch. xviij.* Dion Cassius, *liv. XLVI*, Appien, *liv. III.* & Pline, *liv. III. ch. xvj.* en parlent. Ce dernier met le Gabellus & le *Scultenna*, entre le Nicias & le Rhenus ; or comme le Gabellus est, à ce qu'on prétend, le Secchia, il s'ensuit que le Scultenna seroit le Panaro (*D. J.*)

SCUOLE, s. f. (*Archit. vénit.*) les Vénitiens appellent *scuole*, *école*, certains édifices publics distribués en chapelles ; salles, chambres, & autres pieces qui appartiennent à des confréries, ou à des communautés de la ville. Les six principales qu'on appelle *scuole grandi*, ne le cedent guere aux plus belles églises pour la décoration & pour les richesses.

Ces six grandes *scuole* sont celle de saint Marc, celle de saint Roch, celle de la Miséricorde, celle de saint Jean l'évangéliste, celle de la Charité & celle de saint Théodore. *Descrip. de Venise.* (*D. J.*)

SCUPI, (*Géog. anc.*) ville de la haute Mœsie, dans la Dardanie ; selon Ptolomée, *liv. III. c. ix.* Le nom moderne est *Scopia*, selon Tetzetés, Grégoras & Sophien, & on l'appelle vulgairement *Uschup. Voyez* SCOPIA. (*D. J.*)

SCURGUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie septentrionale, selon Ptolomée, *liv. II. ch. xj.* Villeneuve & Molet croient que le nom moderne est le lieu de *Schmeben.*

SCURRA, (*Littérat.*) ce mot signifie un *parasite*, un *bouffon*, & un *flatteur.* Il est souvent employé chez les poëtes dans ce dernier sens, & alors il comprend ce que les Grecs appelloient κόλακα, un *flatteur* outré, ἄρεσκον, un *courtisan* qui contrefait l'ami. Les parasites étoient aussi communément nommés *scurræ*, & l'on en distinguoit deux sortes à Rome ; les uns qui s'attachoient à un seul maître, les autres qui s'adonnoient à plusieurs, mais qui alloient toujours à ceux dont la cuisine étoit la meilleure :

Hos major rapuit canes culina. (*D. J.*)

SCURVOGEL, s. m. (*Ornithol.*) nom donné par les Hollandois à un oiseau d'Amérique, nommé par les habitans du Brésil *jabiruguacu.* C'est une espece de grue, ou du-moins fort approchante de ce genre d'oiseau. Son bec est large, long de sept ou huit pouces, arrondi & un peu crochu au haut vers la pointe. Il porte sur le sommet de la tête une espece de crête cendrée grise. Son cou est extrêmement long, sans aucune plume ainsi que la tête ; & ces deux parties sont seulement couvertes d'une peau écailleuse. Sa queue est courte & noire ; le reste de son plumage est blanc, excepté sur les grandes plumes des aîles, qui sont noires avec une espece de teinte purpurine. Cet oiseau dépouillé de sa peau est d'un goût délicat ; sa grosseur approche de celle de la cicogne. (*D. J.*)

SCUTAGE, s. m. (*Hist. d'Angl.*) le *scutage* étoit un service militaire auquel les possesseurs des fiefs étoient obligés envers le roi. Ce mot désigne aussi la redevance que les feudataires payoient au

au prince pour être dispensées de ce service ; enfin ce mot signifie la taxe qu'on avoit mise sur chaque vassal pour quelque service public. Depuis Guillaume I. les rois d'Angleterre avoient souvent imposé de pareilles taxes sans le consentement des états, c'est pourquoi le *scutage* fut aboli par la grande chartre. (*D. J.*)

SCUTARI, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans l'Anatolie, vis-à-vis le port de Constantinople, dont elle est regardée comme un des fauxbourgs ; c'est d'ailleurs un des principaux rendez-vous des caravanes d'Arménie qui vont trafiquer en Europe.

Le port de *Scutari* servoit autrefois de retraite aux galeres de Chalcédoine ; & ce fut à cause de sa situation, que les Perses, qui méditoient la conquête de la Grece, la choisirent, non-seulement pour en faire une place d'armes, mais pour y déposer l'or & l'argent qu'ils tiroient par tribut des villes d'Asie. Tant de richesses lui firent donner le nom de *Chrysopolis*, ou *ville d'or*, selon Denys de Bysance, au rapport d'Etienne le géographe, qui ajoute pourtant que l'opinion la plus commune étoit que le nom de *Chrysopolis* venoit de *Chrysès*, fils de Chryséis & d'Agamemnon.

Il semble que cette ville soit destinée à servir de retraite à des maltotiers ; car les Athéniens, par le conseil d'Alcibiade, y établirent les premiers une espece de douane, pour faire payer les droits à ceux qui navigeoient sur la mer Noire. Xénophon assûre qu'ils firent murer Chrysopolis ; cependant c'étoit bien peu de chose du tems d'Auguste, puisque Strabon ne la traite que de village. Aujourd'hui c'est une grande ville, & même la seule qui soit sur le bosphore du côté d'Asie. Cédrene nous apprend qu'en la dix-neuvieme année de l'empire de Constantin, Licinius son beau-frere, après avoir été battu plusieurs fois sur mer & sur terre, fut fait prisonnier dans la ville de Chrysopolis, & de-là conduit à Thessalonique, où il eut la tête tranchée.

Scutari est embellie d'une mosquée royale & d'une maison de plaisance, ou serrail du grand-seigneur. *Long.* 46. 31. *lat.* 41. 7. (*D. J.*)

SCUTARI, (*Géog. mod.*) par les habitans du pays *Scadar*, anciennement par les Romains *Scodra*, dont on peut voir *l'article*.

Scutari est une ville de la Turquie européenne, capitale de l'Albanie, à dix lieues d'Antivari, vers le levant, entre le lac de Zenta & la petite riviere de Boiana. Elle a été le siege des rois d'Illyrie. Les Turcs en sont les maîtres depuis l'an 1478. Elle est grande, peuplée ; & défendue par une citadelle. Il y a un évêque latin, sous la métropole d'Antivari. C'est la résidence d'un bacha. *Long.* 37. 12. *latit.* 42. 35. (*D. J.*)

SCUTARI *le cap de*, (*Géog. mod.*) c'est le même que celui qu'on appelloit anciennement le *Bœuf*, ou *le passage du Bœuf* ; ce qui prouve qu'il faut prendre cet endroit-là pour le commencement du bosphore, puisque ce bœuf prétendu y traversa le canal à la nage. Les poëtes ont aussi publié qu'Io, maîtresse de Jupiter, avoit passé ce détroit déguisée en vache.

Charès, général athénien, battit auprès de ce cap la flotte de Philippe de Macédoine qui assiégeoit Bysance. On y enterra Damalis, femme de ce général, laquelle mourut de maladie durant ce siége ; & les Bysantins en reconnoissance des services que Charès leur avoit rendus, y dresserent un autel en l'honneur de son épouse, & une colonne qui soutenoit sa statue. De-là ce lieu retint le nom de *Damalis* qui veut dire *une vache*. On trouve dans Denys de Bysance une ancienne inscription qui en fait mention. C'est le serrail du grand-seigneur qui occupe aujourd'hui le terrein du *cap de la Vache*, ou du *cap de Scutari*. (*D. J.*)

SCUTARIUS. s. m. (*Littérat.*) outre la signification ordinaire de ce terme, qui signifie dans Pline, l'ouvrier qui faisoit le bouclier long nommé *scutum*, le même mot désigne un garde du corps de l'empereur, parce que tout ce corps portoit un bouclier long, *scutum*.

SCUTE, s. f. (*Marine.*) petit esquif ou canot, que l'on emploie au service du vaisseau. Ses dimensions ordinaires sont

de 21 piés de long, de 5 piés 3 pouces de large, & de deux & demi de creux.

SCUTELLATI LAPIDES, (*Hist. nat.*) quelques naturalistes ont ainsi nommé les pierres plus connues sous le nom de *busonites*, ou de *crapaudines*, à cause de leur ressemblance avec un écu ou bouclier.

SCUTICA, s. f. (*Belles-lett.*) c'étoit une petite courroie de cuir, dont les maîtres d'école se servoient pour châtier leurs disciples quand ils avoient manqué à leur devoir. De-là vient que *scutica* est pris ordinairement pour une légere punition; au lieu que *flagellum* étoit une punition atroce & accompagnée d'ignominie, parce qu'on s'en servoit pour punir les esclaves, & ceux qni avoient été condamnés par sentence des triumvirs, comme Horace le dit dans l'*ode jv. du liv. V.*

Sectus flagellis hic triumviralibus
Prœconis ad fastidium.

» Quoi donc, cet homme qui a été fustigé » par arrêt des triumvirs, jusqu'à lasser le crieur public *&c.* « *Dacier.* (*D. J.*)

SCUTIFORME, os, *terme d'Anatomie* est le principal os du genou, qu'on appelle aussi la *rotule. Voyez* ROTULE.

SCUTIFORME, *cartilage terme d'Anatomie*, est un des cartilages du larynx, qui est le plus large & le plus gros; ainsi appellée parce qu'il a la forme d'un écu ou d'un bouclier, que les Latins expriment l'un & l'autre par *scutum*: aussi les Grecs qui expriment écu par θυρεὸς, l'ont nommé θυρεοϊδὴς *thyroïde Voyez* THYROÏDE.

On le nomme aussi *cartilage antérieur*, parce qu'il est situé seulement en la partie de devant *Voyez* CARTILAGE.

SCUTUM, s. m. (*Hist. anc.*) écu, bouclier, arme défensive des anciens, nommée par les Grecs θυρεος & σακος, & par nos vieux auteurs *targe* ou *pavois*. Ce bouclier étoit si long, & quelquefois d'une grandeur si démesurée, qu'il couvroit un homme presque tout en entier. Tels étoient ceux des Egyptiens, dont parle Xénophon dans la Cyropédie: il falloit qu'il fût grand chez les Lacédémoniens, puisqu'on rapportoit un homme dessus. De-là venoit cet ordre célébre que donna une mere spartaine à son fils ἢ τὰν, ἢ ἐπὶ ταν, c'est-à-dire, *ou rapportez ce bouclier*, ou *qu'on vous rapporte dessus.* L'écu étoit long & quarré, & à l'usage de l'infanterie seule.

SCWOBACH, (*Géogr.*) village près de Nuremberg en Allemagne, où naquit Jean-Philippe Baratier, mort en 1640, âgé de 19 ans, étant de la société royale de Berlin, & ayant déja publié quelques ouvrages, dont quelques-uns furent imprimés lorsqu'il n'avoit que onze ans. Les principaux, sont: *Voyage du Juif Benjamin*, 2 *vol. in*-8°; *Disquisitio de successione Episcoporum Romanorum. in*-4°. & autres indiqués dans sa vie, par M. Formey, secrétaire de la société royale de Berlin. (*C*)

SCYBELUS, (*Géogr. anc.*) lieu de la Pamphylie; il donnoit le nom de son territoire au vin scybellite, dont parle Arétée; *liv. II. Morb. acutor. & diurnor.* (*D. J.*)

SCYDRA, (*Géogr. anc.*) ville de la Macédoine, dans l'Emathie, selon Ptolomée *l. III. ch. xiij.* Pline, *l. IV. c. x.* & Etienne le géographe, parlent aussi de cette ville. (*D. J.*)

SCYLACE, (*Géogr. anc.*) étoit une petite ville, colonie des Pélasgiens, selon Hérodote, *l. I. c. lvij.* Pomponius Méla, *liv. I. c. xix.* la met à l'est ou vers l'est, ou est-nord de Cyzique entre Cyzique & le mont Olympe, près & à l'est de Placia. Pline en parle aussi, *liv. V. ch. xxxij.* Passé Spiga, dit-il, on trouve Piacia, Ariacos, *Scylace*; *&c.* On laisse derriere soi le mont Olympe, surnommé *Mysien*, & la ville d'Olympéna. (*D. J.*)

SCYLACEUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Brutiens, dans le golfe de Memnon (*a*), selon Pomponius Méla, *liv. II. ch. iv.* & Ptolomée, *l. III. ch. j.*

(*a*) La navigation du golfe étoit dangereuse, comme il paroît par l'epithete *navitragum*, que les poëtes lui donnent.

Cassiodore qui naquit à *Scylace* dans le VI siecle, fait une belle description de sa patrie

Cette ville fondée par les Athéniens, avoit un promontoire ou écueil, que Virgile, *Eneide*, *liv. III. v.* 551. appelle *navifragum scyllaceum* : le nom moderne de cette ville est *Squillacci.* (*D. J.*)

SCYLAX, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Asie mineure dans le Pont : il se perdoit dans l'Iris, avant que ce dernier eût baigné la ville d'Amasie. (*D. J.*)

SCYLLA, s. f. (*Mythol.*) Homere & Virgile ont exercé leur esprit à faire d'un rocher d'Italie vis-à-vis du phare de Messine, un monstre terrible, dont l'aspect, dit le poëte grec, feroit frémir un dieu même. Ses cris affreux ressemblent aux rugissemens du lion ; il a douze piés épouvantables, six longs cols, six têtes énormes, & dans chaque tête trois rangs de dents, qui recelent la mort. Virgile n'a pas cru devoir en tracer un portrait aussi hideux : selon lui, *Scylla* habite le creux d'un rocher ; & lorsqu'elle voit passer des vaisseaux dans le détroit de Sicile, elle avance la tête hors de son antre, & les attire à elle pour les faire périr. Depuis la tête jusqu'à la ceinture, c'est une fille d'une beauté séduisante, poisson énorme dans le reste du corps, avec une queue de dauphin, & un ventre de loup ; elle est toujours environnée de chiens, dont les affreux hurlemens font retentir les rochers d'alentour, *Et cæru leis canibus resonantia saxa.* Ænéid. lib. 3. v. 432. (*D. J.*)

SCYLLA, (*Géog. anc.*) 1°. écueil que Pline, *liv. III. ch. viij.* met dans le détroit qui sépare l'Italie de la Sicile. Pomponius Méla, qui en parle aussi bien que Pline, ne marque pas plus que lui, si ce rocher, cet écueil, est tout environné de la mer, ou attaché à la côte. Mais Strabon, *liv. VI. pag.* 256. qui au lieu de *Scylla*, écrit *Scyllæum saxum*, dit que c'est un rocher élevé, presque tout entouré de la mer, & qui tenoit seulement au continent de l'Italie, par un isthme assez bas, lequel de côté & d'autre, offroit une retraite aux vaisseaux ; cependant si l'on étoit à l'abri quand on étoit dans ces ports, il n'y avoit pas la même sûreté à en approcher ; ce qui a fait dire à Virgile *Ænéid. III. v.* 432. en parlant de ce rocher :

Ora exertantem, & naves in saxa trahentem.

& un peu plus bas :

Scyllam, & cærulæis canibus resonantia saxa.

Ces chiens qui aboyoient sans cesse, sont de l'imagination des poëtes ; les historiens plus sages, parloient autrement : mais le temps qui contribue à autoriser les fables, se sert de l'art des poëtes pour les consacrer. Ainsi, parce que les habitans de Corfou appellerent autrefois *tête de chien*, le promontoire de cette île qui est du côté de l'orient, on a dit qu'il y avoit dans cet endroit des hommes qui avoient la tête semblable à celle des chiens.

Le nom moderne de *Scylla*, est *Sciglio* ; c'est un courant sur les côtes de la Calabre méridionale en Italie, qui entraîne les vaisseaux contre un rocher du cap Sciglio, où ils risquent de se fracasser. Charybde, aujourd'hui Galofaro, mais que la poésie joint communément à *Scylla*, est un gouffre dans le détroit de Sicile, à l'entrée du port de Messine. La fable a métamorphosé ces deux écueils en deux nymphes cruelles, dont Homere & Virgile se sont amusés à faire la peinture. La morale prend à son tour les deux écueils de *Scylla* & Charybde dans un sens métaphorique pour un pas fâcheux dont il est difficile de se sauver. Horace lui-même, *Ode xxvij. liv. I.* s'en sert dans ce dernier sens ; en disant au frere de Mégille, *quanta laboras in Charybdi* ! pour lui

---

Elle s'éloigne du rivage en s'élevant doucement, baignée de la mer d'un côté, & entourée de l'autre des campagnes les plus fertiles. On découvre de la ville des côteaux chargés de vignes, des aires pleines de riches moissons, & des campagnes couvertes d'oliviers ; rarement les nuages lui dérobent la vue du soleil, & l'air y est toujours tempéré. (*C*)

donner à entendre qu'il risque de se perdre par l'engagement indigne où il s'est imprudemment livré.

2°. *Scylla*, ville des Brutiens, selon Pomponius Méla, *liv. II. ch. iv.* Cette ville est appellée *Scyllæum* par Pline, *liv. III. ch. v.* elle étoit apparemment près du rocher de *Scylla*, dans l'endroit où est aujourd'hui la petite ville de Sciglio.

3°. *Scylla*, nom d'une île déserte, voisine de la Chersonnèse de Thrace, selon Pline, *liv. IV. ch. xij.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCYLLÆUM, (*Géog. anc.*) promontoire du Péloponnese, dans l'Argie, selon Pline, *liv. IV. ch. v.* & Pausanias, *liv. II. ch. xxxiv.* traduction de M. l'abbé Gédoyn; ce dernier nous en donne la position précise. C'est aujourd'hui le cap Schille, *cabo Scilli* des Italiens, cap de la Morée dans la Sacanie, près de l'île de Sidra, à l'entrée du golfe d'Egina. (*D. J.*)

SCYPHUS, *Littérature.*) σκύφος, c'étoit le grand bocal ou verre à boire, qu'on nommoit autrement *la coupe d'Hercule*; & celle de Bacchus, *liberi patris*, s'appelloit *cantharus.* On aura peut-être occasion de parler ailleurs des verres à boire en usage chez les Romains. (*D. J.*)

SCYPPIUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans l'Ionie, aux confins des Colophoniens; elle fut fondée, selon Pausanias *liv. VII. ch. iij.* par les Claroméniens, qui s'en étant dégoûtés & en étant sortis, se fixerent dans le pays où ils bâtirent la ville de Claromene en terre ferme. Cette ville *Scyppium*, pourroit bien être celle qu'Etienne le géographe appelle *Scyphia.* (*D. J.*)

SCYRAS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnese, dans la Laconie. Pausanias dit, *liv. III. ch. xxiv.* qu'un peu plus loin que le bourg d'Araine, où l'on voyoit la sépulture de Laïs, étoit une riviere qui se déchargeoit dans la mer: cette riviere fut appellée *Scyras*, depuis que Pyrrhus fils d'Achille, y aborda avec ses vaisseaux, après s'être embarqué à Scyros, pour venir épouser Hermione. Au-delà de cette riviere étoit un vieux temple, & à quelque distance de ce temple, un autel de Jupiter; en remontant vers la terre-ferme, à quarante stades de *Scyras*, on trouvoit la ville Pyrrhique. (*D. J.*)

SCYRI, (*Géogr. anc.*) peuple du septentrion, qui conjointement avec les Huns, les Goths, & les Alains, passerent le Danube, & retournerent sur leurs pas, après avoir été battus par l'empereur Théodose. (*D. J.*)

SCYROS *ou* SKIROS, en grec Σκύρος, en latin *Scyrus* (*Géogr. anc.*) île de la mer Egée, à l'orient de celle d'Eubée. Nous en parlerons avec plaisir en faveur de Thésée, qui y fut exilé & enterré, d'Achille qui y fit l'amour, de Lycomede qui en étoit roi, & du philosophe Phéricide qui y prit naissance.

Cette île conserve encore son ancien nom; car elle est connue des Italiens suivant l'inflexion de leur langue & de leur prononciation, sous les noms de *Sciro*, d'*isola di Sciro* & de *san Giorgio di Sciro.* C'est une des Cyclades, & que Pline compte la derniere, tant entre les Cyclades qu'entre les Sporades. On découvre facilement pourquoi l'île de *Scyros* reçut anciennement ce nom; c'est à cause qu'elle est toute hérissée de montagnes, de pierres de roches. *Scyrodes*, dans la la langue greque, signifie *pierreux*: ainsi il n'est pas surprenant que du temps de Strabon on en estimât plus les chevres que celles des autres îles: car ces animaux se plaisent dans les pays escarpés, & vont brouter jusque sur les plus hautes pointes de rocher. L'île de *Scyros*, d'ailleurs abondante en taillis, étoit fort propre à nourrir les chevres & à rendre leur lait excellent; mais elles avoient le défaut de le renverser souvent d'un coup de pié, quand le vase où l'on venoit de le traire étoit plein. Delà vient que les anciens appellerent *chevres de Scyros* ceux qui se démentant dans leur conduite, gâtoient l'éclat de leurs bonnes actions & de leurs bienfaits, par le mélange honteux d'autres actions basses & injustes. On nourrit encore des chevres dans l'île de *Scyros*,

& l'on y fait d'excellens fromages de leur lait mêlé avec celui de brebis.

Les Pélasgiens & les Cariens furent les premiers habitans de *Scyros ;* mais cette île n'est connue dans l'histoire que depuis le regne de Lycomede, qui en étoit le maître, lorsque Thésée, roi d'Athenes, s'y retira, pour y jouir des biens de son pere. Thésée non-seulement en demanda la restitution, mais il sollicita du secours auprès du roi, contre les Athéniens : cependant Lycomede, soit qu'il appréhendât le génie de ce grand homme, ou qu'il ne voulût pas se brouiller avec Mnesthée qui l'avoit obligé de quitter Athenes, conduisit Thésée sur un rocher, sous prétexte de lui faire voir la succession de son pere, & l'histoire dit qu'il l'en fit précipiter ; quelques-uns assûrent que Thésée tomba de ce rocher, en se promenant après avoir soupé : quoi qu'il en soit, ses enfans, qu'il avoit fait passer en l'île Eubée, allerent à la guerre de Troie, & régnerent à Athenes après la mort de Mnesthée.

L'île de *Scyros* ne devint pas moins célebre par les amourettes d'Achille. Thétis ayant appris que les destinées menaçoient son fils de périr à la guerre de Troie, s'avisa, pour en rompre le cours, & empêcher ce jeune héros de prendre les armes, de le travestir en fille, & de le faire élever sous cet habit auprès de Déidamie, fille de Lycomede roi de *Scyros* : mais nous ne savons pas sous quel nom Achille y déguisa son sexe, puisque Suétone rapporte que Tibere, entre les frivoles amusemens qui l'occupoient dans sa solitude, chercha de le savoir avec autant de curiosité que de peu de succès.

Il est vrai que cette recherche ne doit pas nous embarrasser ; il nous suffit de savoir qu'Achille plut à Déidamie, qu'il l'épousa ; qu'il en eut un fils nommé Néoptoleme, & que l'on appella *Pyrrhus*, à cause du blond doré de ses cheveux. Il fut élevé dans l'île, & en tira les meilleurs soldats qu'il mena à la guerre de Troie, pour venger la mort de son pere ; il ne porta que trop loin sa vengeance, en massacrant le roi Priam ; mais Oreste poussé par Hermione, l'assassina lui-même dans le temple de Delphes.

Il avoit eu raison, en partant pour Troie de tirer des soldats de *Scyros ;* car les peuples de cette île étoient fort braves. Pallas étoit la protectrice du pays. Elle avoit un temple magnifique sur le bord de la mer dans la ville capitale, qui portoit le même nom que l'île. On voit encore, dit Tournefort, les restes de ce temple, qui consistent en quelques bouts de colonnes & de corniches de marbre blanc, qu'on trouve auprès d'une chapelle abandonnée, à gauche en entrant dans le port S. George. Il est vrai qu'on n'y découvre aucune inscription, mais plusieurs vieux fondemens, lesquels joints à la beauté du port, ne permettent pas de douter que la ville de *Scyros* ne fût dans cet endroit-là.

Il ne faut pas croire que les colonnes dont on vient de parler soient là depuis la guerre de Troie ; mais comme les anciens temples n'ont été démolis que par ordre de Constantin, il est certain qu'on les avoit rétablis plusieurs fois sous le nom des mêmes divinités, jusqu'à l'établissement du Christianisme. Si ces vieux marbres ne sont pas des restes du temple de Pallas, ils doivent être au moins des débris de celui de Neptune, qui étoit adoré dans cette île. Goltzius a donné le type d'une médaille, qui d'un côté représente Neptune avec son trident, & de l'autre la proue d'un vaisseau.

Marcian d'Héraclée assûre que les habitans de Chalcis, ville capitale d'Eubée, s'établirent anciennement à *Scyros*, attirés peut-être par la bonté & par la commodité du port. Ce fait se trouve confirmé par une médaille d'argent que Tournefort acheta sur les lieux, & qui avoit été trouvée quelques années auparavant, en labourant un champ dans les ruines de la ville. Cette médaille est frappée au coin des Chalcidiens, qui bien qu'habitans de *Scyros*, ne laissent pas de retenir le nom de leur pays pour se distinguer des Pélasgiens, des Dolopes, & des autres peuples qui étoient venus s'établir à *Scyros*. Cette médaille est chargée d'une belle tête, dont

le nom qui est à l'exergue, paroît tout-à-fait effacé : au revers c'est une lyre. Comme cette piece porte le nom des Chalcidiens, ΧΑΛΧΙΔΕΩΝ, on ne croiroit pas qu'elle eût été frappée à *Scyros*, si on ne l'y avoit déterrée.

Les Dolopes dont il s'agit ici étoient, selon Plutarque, d'insignes pirates accoutumés à dépouiller ceux qui alloient négocier chez eux. Quelques-uns de ces brigands ayant été condamnés à restituer ce qu'ils avoient pris à des marchands de Thessalie, pour s'en dispenser, ils firent savoir à Cimon fils de Miltiade, qu'ils lui livreroient la ville de *Scyros*, s'il se présentoit avec sa flotte : c'est ainsi qu'il s'en rendit le maître ; car il s'étoit contenté quelque temps auparavant de ravager cette île. Diodore de Sicile ajoute que dans cette expédition l'île fut partagée au sort, & que les Pélasgiens l'occupoient auparavant, conjointement avec les Dolopes.

Après la guerre de Troie, les Athéniens rendirent de grands honneurs à la mémoire de Thésée, & le reconnurent pour un héros ; il leur fut même ordonné par l'oracle d'en rechercher les os, de les rassembler, & de les conserver avec respect. Cimon chargé de cette commission, n'oublia rien pour découvrir le cercueil où l'on avoit enfermé les os de Thésée : la chose étoit difficile, dit Plutarque, à cause que les gens du pays ne se payoient pas trop de raison. Enfin on s'apperçut d'un aigle, à ce qu'on dit, qui avec son bec & ses ongles grattoit la terre sur une petite coline. On y fit creuser, & l'on découvrit le cercueil d'un homme de belle taille, avec une épée & une pique : c'en fut assez. Plutarque ne rapporte pas si c'étoient les armes d'un athénien, d'un carien, d'un pélasgien ou d'un dolope. On ne fit pas d'autre perquisition : on cherchoit le corps de Thésée, & Cimon fit transporter ce cercueil à Athenes, 400 ans après la mort de ce héros. Les restes d'un si grand homme furent reçus avec de grandes démonstrations de joie ; on n'oublia pas les sacrifices ; le cercueil fut mis au milieu de la ville, & servit d'azile aux criminels.

Scyros fut enlevée aux Athéniens pendant les guerres qu'ils eurent avec leurs voisins ; mais elle leur fut rendue par cette fameuse paix qu'Ataxerxe, roi de Perse, donna à toute la Grece, à la sollicitation des Lacédémoniens. Après la mort d'Alexandre le Grand, Démétrius I. du nom, surnommé Πολιορκητὴς, *le preneur de villes*, résolut de donner la liberté aux villes de Grece, prit la ville de *Scyros*, & en chassa la garnison.

Il n'est pas nécessaire de dire que cette île a été soumise à l'empire romain, & ensuite à celui des Grecs. André & Jérôme Gizi se rendirent les maîtres de *Scyros* après la prise de Constantinople par les François & par les Vénitiens. Elle passa sous la domination des ducs de Naxie, & finalement sous celle des Turcs, avec le reste de l'Archipel. *Voyez* l'état présent de cette île au *mot* SCYROS. (*Geog. mod.*)

Mais il faut se ressouvenir, à la gloire de l'ancienne *Scyros*, que Phérécide y vit le jour. C'est l'un des plus anciens philosophes de la Grece, le maître de Pythagore, & le disciple de Pittacus. On garda long-tems à *Scyros* son cadran solaire, comme un monument de sa capacité : quelques-uns prétendoient qu'il avoit tiré la maniere de le fabriquer des écrits des Phéniciens ; mais le plus grand nombre lui en attribuoit l'invention. On croit aussi qu'il a trouvé la cause des éclipses.

Pline dit de Phérécyde qu'il fit en prose le premier ouvrage philosophique que l'on eût vu parmi les Grecs, *prosam orationem primus condere instituit* : ces paroles signifient seulement qu'il fut le premier qui sut donner à la prose une espece de cadence & d'harmonie. Cicéron loue ce grand homme par un autre endroit bien remarquable, d'avoir enseigné le premier l'immortalité de l'ame ; mais c'est peut-être la transmigration des ames, comme Suidas le pensoit, que Phérécide enseigna le premier.

Quelques savans ont aussi confondu notre Phérécyde de *Scyros* avec Phérécyde l'Athénien, qui composa dix livres sur les antiquités de l'attique. Phérécyde l'Athénien est postérieur au philosophe Phé-

récyde de *Scyros*, & a vécu ſelon les apparences au tems de Cambiſes & de Darius. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCYROS, (*Géogr. mod.*) île de l'Archipel, à l'orient de Metelin, & au nord-eſt de Negrepont. Elle eſt à ſept lieues de cette derniere île, à ſeize de Metelin, & à ſept de Scopelo. Elle s'étend en longueur du ſeptentrion au midi, & a environ 60 milles de circuit. On lui donne à-peu-près la figure d'un triangle, & quoiqu'eſcarpée, elle eſt agréable, & aſſez cultivée pour le peu de monde qu'elle renferme, car on n'y compte pas plus de 300 familles de chrétiens Grecs, leſquelles s'appliquent à la culture des vignes qui leur produiſent de fort bons vins. *Long.* 42d. 40--54. *lat.* 39. 4--20.

Le port de *Scyros*, eſt un des meilleurs de toutes les îles de Grece, capable de contenir une grande armée, & où l'on peut mouiller preſque par-tout. Il regarde le ſud-oueſt, & quand l'on eſt à ſa vue, on découvre dans les terres une profonde vallée, qui fait paroître l'île comme s'il y en avoit deux. La premiere montagne qui borne ce vallon, & qui s'offre aux yeux du côté du levant, eſt toujours fameuſe par la mort de Théſée.

Il n'y a qu'un ſeul village dans l'île de *Scyros*; encore eſt-il bâti ſur un rocher en forme de pain de ſucre, à dix milles du port dont nous venons de parler. Le cadi eſt auſſi le ſeul Turc qui ſoit dans l'île, mais les habitans répondent de lui; comme ils ſont obligés de payer ſa rançon, en cas qu'il fût enlevé par les corſaires, ils ſe mettroient en devoir de le ſauver, ſi quelqu'un vouloit le faire priſonnier.

L'évêque de *Scyros* ne ſubſiſte preſque que de charités, & loge dans une maiſon bâtie comme un cachot. Les inſulaires parlent encore d'Achille; ſon nom même eſt commun dans l'île, & beaucoup de Grecs le portent, quoiqu'un peu déguiſé. Ils ont une égliſe dédiée à S. Achillée, & une dévotion particuliere pour ce ſaint. Voilà ce qu'eſt actuellement l'état monarchique du roi Lycomede: quoiqu'il ne fût pas brillant autrefois, il eſt pourtant vrai que c'eſt ſur-tout de nos jours, qu'on peut lui appliquer le proverbe des anciens, qui déſignoient par la principauté de *Scyros*, un chétif & miſérable royaume.

Le nom même de *Scyros* étoit déja dans l'oubli, quand un poëte Italien le comte (Gui Ubaldo) Bonarelli le fit revivre ſur la fin du ſeizieme ſiecle par ſa Phylis de Scyros, *Filli de Scyro.* Il remplit cette paſtorale de fleurs poétiques, de graces & de traits délicats. L'Italie en fut enchantée, mais on trouva par l'examen que l'auteur penſoit toujours moins à peindre les choſes naturellement, qu'à les dire avec eſprit. On le blâma ſur-tout d'avoir introduit dans ſa piece, une nymphe nommée *Célie*, qui aime également deux bergers à la fois, & qui les aime avec tant de fureur, qu'elle ne trouve que la mort qui puiſſe terminer ſon état. Bonarelli fit pour la défenſe de ce double amour, une diſſertation pleine d'eſprit & de ſavoir, mais qui ne convainquit perſonne qu'il avoit raiſon. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCYRTONIUM, (*Géog anc.*) ville des Egyptiens, ſelon Pauſanias, qui, *l. VII. c. xxvij*, dit que ce fut une des villes qui envoyerent la meilleure partie de leurs citoyens pour peupler Megalopolis. (*D. J.*)

SCYSSA, (*Géogr. anc.*) ville d'Eſpagne. Polybe, *l. XXI. c. xx.* écrit *Scyſſa*, & Tite-Live, *l. III. c. lxxvj*, dit *Scyſſum.* C'eſt auprès de cette ville que les Carthaginois furent battus pour la premiere fois par Scipion. On croit que c'eſt aujourd'hui *Guiſſona.* (*D. J.*)

SCYTALE, ſ. f. (*Hiſt. de Sparte.*) rouleau de bois autour duquel il falloit entortiller une bande de parchemin écrite, pour entendre le ſens de cette écriture.

Il faut donc ſçavoir que les Lacédémoniens, pour empêcher qu'on ne pût déchiffrer les ordres qu'ils envoyoient par écrit à leur général d'armée, imaginerent de faire deux rouleaux de bois, d'une longueur & d'une épaiſſeur égale, & que le travail du tour avoit parfaitement arrondis; les Ephores en conſervoient

un, & donnoient l'autre au général d'armée, qui marchoit contre l'ennemi. Chaque fois que ces souverains magistrats lui vouloient envoyer des ordres secrets, qui ne pussent être déchiffrés en cas qu'on les interceptât, ils prenoient une bande de parchemin étroite & longue, qu'ils rouloient avec justesse autour de la *scytale* ou rouleau de bois. En cet état ils écrivoient sur la bande de parchemin leurs intentions, qui paroissoient dans un sens parfait tant que la bande de parchemin étoit appliquée sur le rouleau; mais dès qu'on la developpoit, l'écriture étoit tronquée, & les mots sans liaisons; il n'y avoit que le général seul qui pût y trouver de la suite & du sens, en ajustant la bande sur le rouleau semblable, & la remettant dans la même assiette où les éphores l'avoient mise. C'est ainsi que l'art mystérieux d'écrire en chiffres a été jadis ébauché à Lacédémone. Les Athéniens, malgré leur esprit, n'ont point eu l'honneur de cette invention. (*D. J.*)

SCYTHARION, s. m. (*Botan. anc.*) nom donné par les anciens auteurs grecs à un arbre dont le bois étoit d'un beau jaune, & s'employoit dans ces anciens tems pour peindre dans cette couleur. On l'appelloit aussi *chrysoxylon*, *bois d'or*, à cause de son beau jaune; & on le nommoit encore *scythicum lignum*, *bois de Scythie*, du lieu d'où on le tiroit. (*D. J.*)

SCYTHES, (*Géogr. anc.*) *Scythæ*; on donna anciennement le nom de *Scythes* à tous les peuples du septentrion, principalement à ceux du septentrion de l'Asie; car quoique plusieurs auteurs marquent des *Scythes* en Europe, & que Pline les donne pour des peuples limitrophes du Pont, conjointement avec les Dardaniens, les Triballiens, les Mœsiens & les Thraces; ces *Scythes* sont plus souvent appellés *Getes* ou *Sarmates*, quand on veut les prendre dans un sens plus étendu. Presque toujours par le nom de *Scythes*, on entend des peuples Asiatiques. Aussi Pomponius Méla, *lib. III. c. iv.* après avoir dit que la Sarmatie étoit limitrophe de la Germanie, dont elle étoit séparée par la Vistule, ajoute, *chap. v.* que les confins de l'Asie se prennent à la Sarmatie, si ce n'est dans les pays perpétuellement couverts de neige, & où il faisoit un froid insupportable; pays qui étoient habités par les *Scythes*.

Le nom des *Scythes* passa dans quelques parties de la Sarmatie & de la Germanie; & de même le nom de *Sarmates* passa dans l'Asie, mais seulement dans les parties citérieures de cette région. Le périple de Scylax, dit qu'après le fleuve Tanaïs, c'est le commencement de l'Asie, & que cette premiere partie, qui est le Pont, est habitée par les Sauromates ou Sarmates.

Les mœurs des anciens *Scythes* ont été décrites par plusieurs auteurs; nous n'en recueillerons ici que quelques particularités les plus curieuses.

Ils estimoient l'amitié au-dessus de toutes choses, & faisoient gloire d'assister leurs amis dans les plus fâcheuses extrémités. Ils ne s'occupoient point au labourage (Justin, *lib. II.*), mais seulement à faire paître leurs troupeaux; & même ils faisoient crever les yeux à quelques esclaves (Plutarque), afin que n'étant plus capables d'aucune autre fonction, ils pussent bien battre le lait. Ils n'avoient point de maisons (Hérodote, *lib. IV.*), & menoient leurs femmes & leurs enfans sur des charrettes couvertes de cuir, pour les défendre du froid & des pluies, changeant de place à mesure que l'herbe manquoit. Ils alloient rarement à pié, voyageant presque toujours ou à cheval, ou dans leurs chars (Hippocr. *de aere & aquis*, *lib. II.*) Quelques-uns en avoient qui étoient couverts de feuillages d'arbres (Ammian. Marcel. *lib. XXII.*), & dans lesquels ils portoient quelques meubles de peu de valeur. Ils mangeoient principalement du fromage de leurs jumens (Justin, *lib. II. ix.* Nicephor. *lib. VIII.*), dont le lait étoit aussi leur breuvage.

Plutarque dit dans son *banquet des sept sages*, que les *Scythes* n'avoient ni jeux, ni joueurs d'instrumens.

Ils étoient vétus des peaux de leurs bêtes; portoient les mêmes habits l'hiver que l'été (Hippocr. *de aere*, & Justin, *lib. II.*) Ils tenoient que c'étoit un ornement d'avoir un arc bandé à la main; & c'est ainsi

ainsi que le philosophe Anacharsis, *scythe* de nation, étoit représenté par ceux d'Athènes, qui de plus lui mettoient un livre à la main droite.

Les *Scythes* ne faisoient aucun état ni de l'or, ni des perles, ni des pierreries; mais ceux qui se distinguoient par leur valeur étoient extrêmement estimés, & on tâchoit à l'envi d'acquérir leur amitié.

Lorsque le choix d'un ami avoit été fait, les deux amis protestoient de vivre & de mourir l'un pour l'autre. Pour rendre cette alliance assurée, ils se faisoient des incisions aux doigts, afin que leur sang distillât dans une tasse, où après avoir trempé la pointe de leurs épées, ils buvoient l'un & l'autre de ce sang. Jamais on ne recevoit plus de trois personnes à cette alliance, parce qu'ils étoient persuadés que l'amitié étoit foible, si on consentoit à la partager entre un plus grand nombre de personnes.

Ils traversoient les rivieres sur des peaux chargées de liége en-dessous. Celui qui vouloit passer de l'autre côté, se mettoit sur la peau, & prenoit son cheval par la queue, en sorte que le cheval tiroit après lui cette maniere de barque. Ils rendoient la justice suivant la raison naturelle, & non suivant quelque loi écrite; mais ils punissoient sévèrement le larcin. Ils adoroient Vesta, Jupiter & la Terre, qu'ils croyoient sa femme, Mars & Hercule (Hérodote, *lib. IV.*) Ils juroient par le vent & par l'épée; l'un comme auteur de la vie & de la respiration; & l'autre comme procurant la mort (Clém. Alex. *adhort. ad gentil.*) Ils sacrifioient des chevaux à Mars, représenté par l'épée dont nous venons de parler; & quelquefois ils lui immoloient un homme de chaque centaine de leurs prisonniers de guerre.

Les mariages étoient heureux chez les anciens *Scythes*, & quatre choses en assuroient le bonheur: l'éducation vertueuse que les enfans recevoient de leurs parens; l'attachement des femmes pour leurs époux; l'horreur de l'infidélité conjugale; & la rigueur des loix contre ce crime. Chez eux, la plus grande dot d'une fille, étoit la vertu de ses parens; c'étoit son inviolable attachement pour son époux, & l'éloignement qu'elle avoit pour un autre; c'étoit enfin sa persuasion que l'infidélité étoit un crime.

On fera bien de lire dans les *Mémoires de l'académie de Petersbourg*, les *Dissertations* de M. Bayer sur l'origine & les anciennes demeures des *Scythes*, sur leur histoire, ainsi que sur la situation de la Scythie du tems d'Hérodote, pays auquel des auteurs modernes fort respectables ont donné une étendue beaucoup trop grande. Mais quoiqu'ils aient suivi en cela Ephore, ancien historien, dont Cosmas nous a conservé les termes, notre savant ne peut se ranger à leur sentiment. Il entend par l'Araxe, au-delà duquel Hérodote témoigne que les *Scythes* avoient autrefois leurs tentes, non la riviere d'Arménie connue sous ce nom, ni aucun des autres fleuves auxquels les savans veulent que l'antiquité ait donné le nom d'*Araxe*, mais le *Wolga*, que les anciens appellent aussi *Rha*; ce qui rapproche considérablement les bornes orientales de la Scythie. M. Bayer pense aussi que l'Araxe que Cyrus passa pour attaquer les Massagetes est ce même Wolga, & non pas l'Oxus, comme l'a cru Cellarius d'après Isaac Vossius. Il a joint à ses dissertations une carte de la Scythie construite sur l'histoire d'Hérodote; & c'est conformément à sa description bien entendue & corrigée où elle doit l'être, que M. Bayer place la Scythie entre les degrés 45 & 57 de *longitude*, & entre les degrés 47 & 55 de *latitude*.

M. Bayer a donné dans les mêmes mémoires une table chronologique des événemens qui intéressent les *Scythes*, depuis l'an 644 avant Jesus-Christ jusqu'à l'année 421. Cette table est suivie d'une piece intitulée: *Mémoires des Scythes*, jusqu'à Alexandre le Grand; c'est un extrait de tout ce qu'Hérodote & autres historiens ont rapporté de cette puissante & nombreuse nation. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCYTHES, THRACES ET GETES, *philosophie des*, (*Hist. de la Philosop.*) on appelloit autrefois du nom général de

Scythie, toutes les contrées septentrionales. Lorsqu'on eut distingué le pays des Celtes de celui des *Scythes*, on ne comprit plus sous la dénomination de *Scythie*, que les régions hyperboréennes situées aux extrémités de l'Europe. *Voyez à l'article* CELTES ; ce qui concerne la philosophie de ces peuples. Il ne faut entendre ce que nous allons dire ici sur le même sujet, que des habitans les plus voisins du pole, que nous avons connus anciennement dans l'Asie & l'Europe.

On a dit d'eux qu'ils ne connoissoient pas de crime plus grand que le vol ; qu'ils vivoient sous des tentes ; que laissant paître au hasard leurs troupeaux, la seule richesse qu'ils eussent, ils n'étoient sûrs de rien s'il étoit permis de voler ; qu'ils ne faisoient nul cas de l'or ni de l'argent ; qu'ils vivoient de miel & de lait ; qu'ils ignoroient l'usage de la laine & des vêtemens ; qu'ils se couvroient de la peau des animaux dans les grands froids ; qu'ils étoient innocens & justes ; & que réduits aux seuls besoins de la nature, ils ne desiroient rien au-delà.

Nous nous occuperons donc moins dans cet endroit, de l'histoire de la philosophie, que de l'éloge de la nature humaine, lorsqu'elle est abandonnée à elle-même, sans loi, sans prêtres & sans roi.

Les *scythes* grossiers ont joui d'un bonheur que les peuples de la Grece n'ont point connu. Quoi donc ! l'ignorance des vices seroit-elle préférable à la connoissance de la vertu ; & les hommes deviennent-ils méchans & malheureux, à mesure que leur esprit se perfectionne & que les simulacres de la divinité se grossissent parmi eux ? Il y avoit sans doute des ames bien perfides & bien noires autour du Jupiter de Phidias ; mais la pierre brute & informe du *scythe* fut quelquefois arrosée du sang humain. Cependant, à parler vrai, j'aime mieux un crime atroce & momentané, qu'une corruption policée & permanente ; un violent accès de fievre, que des taches de gangrene.

Les *Scythes* ont eu quelqu'idée de Dieu. Ils ont admis une autre vie ; ils en concluoient qu'il valoit mieux mourir que de vivre : cette opinion ajoutoit à leur courage naturel. Ils se réjouissoient à la vue d'un tombeau.

Le nom d'*Abaris*, *scythe* hyperboréen, prêtre d'Apollon, & fils de Scute, fut célebre dans la Grece. Qui est-ce qui n'a pas entendu parler de la fleche merveilleuse à l'aide de laquelle il traversoit sans peine les contrées les plus éloignées ; de ses vertus contre la peste ; du voyage d'Abaris en Grece & en Italie ; de son entretien avec Pythagore ; du don qu'il lui fit de sa fleche ; des conseils qu'il reçut du philosophe en échange ? Pythagore reçoit le présent d'Abaris avec dédain, & & lui montre sa cuisse d'or. Il apprend au barbare la physique & la Théologie ; il lui persuade de substituer à ses exstispices, la divination par les nombres. On les transporte tous les deux à la cour de Phalaris ; ils y disputent ; & il se trouve presque de nos jours, de graves personnages qui, partant de ces fables comme de faits historiques bien constatés, cherchent à fixer l'époque de la fameuse peste de la Grece, le regne de Phalaris & l'olympiade de Pythagore.

S'il y eut jamais un véritable Abaris ; si cet homme n'est pas un de ces imposteurs qui couroient alors les contrées, & qui imposoient aux peuples grossiers, il vécut dans la iij. olympiade.

Au reste, dans les temps postérieurs, lorsque la religion chrétienne s'établit, & que toutes les sectes des philosophes s'éleverent contr'elle, on ne manqua pas de réveiller, d'orner tous ces prétendus miracles, & de les opposer à ceux de Jesus-Christ. *Voyez* dans Origene avec quel succès.

Anacharsis est mieux connu. Il étoit *scythe*, fils de Caduste & d'une greque, frere du roi des Perses, & de cette tribu de la nation qu'on appelloit *nomades*, de leur vie errante & vagabonde ; il préféra l'étude de la philosophie à l'empire. Il vint à Athenes la premiere année de la xlvij. olympiade ; il y trouva Toxaris un de ses compatriotes, qui le présenta à Solon qui gouvernoit alors, & qui eut occasion de s'appercevoir qu'un *scythe* ne

manquoit ni de lumieres, ni de sagesse. Solon se plut à instruire Anacharsis, à l'introduire dans les plus grandes maisons d'Athenes; & il réussit à lui procurer de l'estime & de la considération au point qu'il fut le seul barbare à qui les Athéniens accorderent le droit de bourgeoisie. De son côté Anacharsis reconnut ces services par l'attachement le plus vrai, & par l'imitation rigoureuse des vertus de son bienfaiteur; ce fut un homme ferme & sententieux. Les Grecs en ont raconté bien des fables. Anacharsis ne se fixa point dans Athenes, il voyagea; il étudia les mœurs des peuples, & reprit le chemin de son pays par Cizique, où il promit des sacrifices à la mere des dieux dont on célebroit la fête dans cette ville, si elle lui accordoit un heureux retour. Arrivé en Scythie, il satisfit à son vœu; mais ses compatriotes qui abhorroient les mœurs étrangeres, en furent indignés; & Saulnis son frere, le perça d'une fleche. Il disoit en mourant: « La sagesse qui a » fait ma sécurité dans la Grece, a fait » ma perte dans la Scythie ». Parmi les sciences auxquelles il s'étoit appliqué, il n'avoit pas négligé la médecine. Ce ne fut point à proprement parler, un philosophe systématique; mais un homme de bien. Comme il étoit destiné par sa naissance aux premiers postes, il avoit tourné ses reflexions particuliérement vers la politique & la religion. Il écrivit en vers, car c'étoit l'usage de son temps, des loix, de la sobriété & de la guerre. On lui fait honneur de quelques inventions méchaniques. Les épîtres qu'on lui attribue, sentent l'école des sophistes.

La réputation des Grecs avoit attiré Toxaris dans Athenes. Il quitta ses parens, sa femme & ses enfans, pour venir considérer de près des hommes dont il avoit entendu tant de merveilles. Il s'attacha à Solon, qui ne lui refusa point ses conseils. Ce législateur trouva même dans cet homme tant de droiture & de candeur, qu'il ne put lui refuser une amitié forte & tendre. Toxaris ne retourna point en Scythie; il eut en Grece la réputation de grand médecin. Dans le temps de la peste, il apparut en songe à une femme à qui il révéla que le fléau cesseroit, si on répandoit du vin dans les carrefours; on le fit, & la peste cessa. On sacrifioit tous les ans, en mémoire de cet événement, un cheval blanc sur son tombeau, où quelques malades de la fievre obtinrent leur guérison.

Mais personne n'eut autant de célébrité & d'autorité chez les *Scythes*, que le gete Zamolxis. Il fut le fondateur de la philosophie parmi eux. Il y accrédita la transmigration des ames, systême qu'il avoit appris de Pythagore, ou Pythagore de lui; il s'en servit pour accroître leur valeur, par le sentiment de l'immortalité. Les Thraces & tous les barbares l'inspiroient à leurs enfans dès la premiere jeunesse. Les Getes à qui il avoit donné des loix, le placerent au rang des dieux. On lui institua des sacrifices bien étranges. A certains jours solemnels on prenoit des hommes, on les précipitoit, & d'autres les recevoient en tombant sur la pointe de leurs javelots: voilà ce qu'ils appelloient *envoyer à Zamolxis*.

Il suit de ce que nous savons d'Anacharsis, de Toxaris & de Zamolxis, que ces hommes furent moins des philosophes que des législateurs.

Il ne faut pas porter le même jugement de Dicéneus; celui-ci joignit à l'art de gouverner, la connoissance de l'astronomie, de la morale & de la physique. Il fut contemporain du roi Bérébeste qui vivoit en même temps que Sylla & Jules-César.

Les *Scythes*, les Getes & les Thraces furent instruits autant que peuvent l'être des peuples qui vivent toujours en armes.

SCYTHIACA REGIO, (*Géogr. anc.*) contrée de l'Egypte. Ptolomée, *liv. IV. ch. v.* lui donne une seule ville qu'il nomme *Schiatis*. (*D. J.*)

SCYTHICUS SINUS, (*Géog. anc.*) golfe de la mer Caspienne, dont Pline, *lib. VI. ch. xiij.* & Pomponius Méla, *lib. III. ch. v.* font mention. (*D. J.*)

SCYTHIE, (*Géog. anc.*) *Scythia*; on entend communément par ce mot un grand pays de l'Asie, commençant au

Bosphore cimmérien, aux Palus Méotides & au fleuve Tanaïs, & qui s'étendoit entre l'Océan septentrional, le Pont-Euxin, la mer Caspienne, le fleuve Jaxartes & les montagnes des Indes, jusqu'à l'extrémité de l'Orient, & jusqu'au pays des Seres qui s'y trouvent même quelquefois renfermés.

De cette façon, les bornes de la *Scythie* n'étoient pas toutes bien déterminées, ni bien connues; car du côté du nord, on l'étendoit jusqu'à l'Océan septentrional, ou jusqu'aux terres qui pouvoient être de ce côté-là, & qu'on ne connoissoit pas; & du côté de l'orient, si on prenoit les Serres pour un peuple scythe, il n'y avoit point d'autres bornes, selon Ptolomée, que des terres inconnues.

Ce pays, qui étoit d'une longueur immense, est partagé par Ptolomée en trois parties, dont l'une qui s'étendoit depuis les Palus Méotides & l'embouchure du Tanaïs, jusqu'à une partie de la mer Caspienne, & jusqu'au fleuve Rha, aujourd'hui le *Volga*, est appellée *Sarmatie Asiatique*. Une autre partie qui prenoit depuis la Sarmatie Asiatique jusqu'aux sommets du mont Imaüs, se nommoit *Scythie en deçà de l'Imaüs*; & la troisieme à laquelle on joignoit la Sérique, avoit le nom de *Scythie au-delà de l'Imaüs*. Nous parlerons de ces deux dernieres.

Ptolomée, *lib. IV. ch. xiv.* termine la *Scythie en-deçà de l'Imaüs* du côté du couchant, par la Sarmatie Asiatique, à l'orient par le mont Imaüs; au nord par des terres inconnues; au midi & en partie à l'orient, par le pays des Saces, par la Sogdiane & par la Margiane. Les montagnes les plus considérables de cette contrée, selon le même géographe, sont les monts Alains, les monts Rhymmiques, le mont Norossus, les monts Aspisiens, les monts Tapurins, les monts Syébes & les monts Anaréens. Il nomme ensuite ses peuples.

La *Scythie au-delà de l'Imaüs*, est bornée par Ptolomée, *lib. VI. ch. xv.* du côté de l'occident par la *Scythie* intérieure, & par le pays des Saces, au nord par des terres inconnues, à l'orient par la Sérique, & au midi par l'Inde audelà du Gauge. Il met dans cette contrée une partie des monts Auxaciens, une partie des monts Cassiens, une partie des monts Emodores. Enfin il nomme les peuples de cette région.

Les Poëtes ont confondu dans leurs écrits, la *Scythie* Européenne & la *Scythie* Asiatique, & en général, sans entrer dans aucune distinction, ils nous ont peint la *Scythie* comme un pays affreux. Virgile dit en parlant dans ses géorgiques, *liv. III. vers* 352.

Neque ullæ
Aut herbæ campo apparent, aut arbore frondes:
Sed jacet aggeribus niveis informis, & alto
Terra gelu latè, septemque assurgit in ulnas:
Semper hyems, semper spirantes frigora cauri, &c.

Avant que les Romains eussent pénétré dans la Germanie, ils croyoient que le froid étoit même insupportable dans cette contrée. Il n'est donc pas étonnant que dans la *Scythie*, selon Virgile, sur les bords du Palus Méotide, & même à l'embouchure du Danube, & dans la Thrace où est le mont Rhodope, l'herbe ne croisse pas dans les prairies; que les arbres y soient sans feuilles; que la terre tristement couverte de neige, gémisse sous sept coudées de glace; enfin qu'il y regne un hiver éternel, *&c.*

D'ailleurs les suppositions hyperboliques sont favorables à la poésie; c'est au géographe à les détruire, quand il s'agit de la connoissance des pays; c'est au philosophe à combattre les erreurs populaires qui regardent la physique; mais c'est au poëte à les adopter, quand elles lui fournissent des images.

Abaris dont Hérodote, Suidas, Eusebe & d'autres auteurs ont tant parlé, étoit de *Scythie*; mais on ignore de quelle partie de la *Scythie*. Rien n'est plus fabuleux que la vie de ce prêtre d'Apollon

l'hyperboréen, dont il avoit reçu, dit-on, l'esprit de divination. Il fit de longs voyages à Athenes, à Lacédémone; parloit très-bien grec, & fut un de ces barbares dont la Grece admira le génie. Il se mêloit de divination, & parcouroit les pays en rendant des oracles, & faisant accroire aux simples qu'il savoit prédire l'avenir. L'on peut dire qu'il a servi d'exemple à ceux qui depuis ont trompé le monde sous le nom de *prophetes*. Il avoit composé quelques ouvrages dont on nous a conservé les noms; savoir, l'*arrivée d'Apollon chez les Hyperboréens*, en vers; les *noces du fleuve Hébrus*; un livre de la *génération des dieux*; un *recueil d'oracles*, & un autre d'*expiations*. On ignore cependant le temps où a vécu cet homme singulier. La plus commune opinion est qu'il fut contemporain de Cræsus & de Phalaris; c'est-à-dire qu'il auroit vécu vers la cinquante-quatre olympiade, environ 560 ans avant J. C. Jamblique a écrit qu'il fut disciple de Pythagore; mais il ne faut pas faire beaucoup de foi sur son récit. (*D. J.*)

SCYTHOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Palestine, autrement nommée *Nysa* & *Bethsan*; car elle a porté ces trois noms. Elle étoit située sur le penchant d'une montagne au bord d'une petite riviere qui tombe dans le Jourdain, à quinze milles (cinq lieues) de Tibériade, à quatre lieues du lac de Tibériade, & à dix-huit lieues de Jérusalem.

La ville placée avantageusement à une demi-lieue du Jourdain, avoit une partie de ses terres au-delà du fleuve dans la Pérée: elle étoit à l'un des côtés de cette grande plaine, μέγα πεδίον de la vallée Αὐλῶν, qui s'étend des deux côtés du Jourdain, depuis le lac de Tibériade jusqu'à la mer Morte, dans une longueur de plus de vingt lieues, & sur la largeur de cinq lieues (cent vingt stades). Cette plaine, selon Josephe, étoit mal-saine pendant l'été, étoit brûlée par l'ardeur du soleil.

Scythopolis, appellée *Beïsan* aujourd'hui par les Arabes, est depuis long-temps sous la domination des mahométans. Le géographe turc décrivoit ainsi dans le siecle dernier l'état de Beïsan; c'est un bourg sans murailles, situé dans le pays d'Erden (du Jourdain), dont la capitale est aujourd'hui Nabolus (Néapolis). Ce bourg est proche de Dginim, à une demi-journée de Ledgioun, & au midi de Tabariah. Son territoire est arrosé de rivieres & de fontaines, il a des jardins, & abonde en dattes ou ris, & en cannes de sucre.

Il est fait mention de *Scythopolis* dans le *II. liv.* des Macchabées, *ch. xij. v.* 29. 30. 31. & dans Josephe, en une infinité d'endroits. Les Scythes y consacrerent un temple à Diane scythique, comme dit Hégésippe, *liv. III. chap. ix.* Cette ville, située dans la Galilée, avoit fait partie du royaume de Samarie; mais il y avoit déjà 106 ans que ce royaume ne subsistoit plus; & qu'il avoit été détruit par Salmanasar, l'un des prédécesseurs de Cilinadam. Ainsi les Scythes s'étoient emparés de cette ville sur Cilinadam, & l'appellerent de leur nom.

SCZEBRECZIN, (*Géogr. mod.*) les François trop habitués à estropier les mots géographiques, écrivent *Chebrechin*; c'est ainsi que fait M. de Beaujeu dans ses mémoires: ville de Pologne, dans le Palatinat de Russie, & de la dépendance de Zamosch, à 3 lieues de Tourobin, sur une pente de colline; elle est arrosée par la petite riviere de Wiepers, qui va se jetter à travers le Palatinat de Lublin, dans le Bog. Son commerce consiste en miel & en cire. *Long.* 41. 26. *lat.* 50. 35. (*D. J.*)

SDILES, (*Géog. mod.*) en latin *Sdili*; on appelle ainsi deux petites îles de Grece, dans l'Archipel. La moindre est nommée la petite *Sdile*, & n'a que six milles de tour; la grande est fort célebre pour être l'ancienne Délos. Elle n'a cependant que dix milles de circuit, avec un port; mais on y voit encore des vestiges du temple d'Apollon, d'un amphithéâtre & des restes de colonnes de marbre. Les deux *Sdiles* sont désertes depuis deux siecles. Elles sont situées à 40 milles à l'est de la côte de Negrepont, à 12 au sud de Tine, &

à 6 à l'oueſt de Mycone. *Long.* 43. 21. *lat.* 37. 19. (*D. J.*)

SE

SEAH *ou SATUM*, ſ. m. meſure hébraïque, qui étoit le tiers du bath, & par conſéquent de la capacité de 478 pouces cubes $\frac{158386}{794969}$ ou de neuf pintes, chopine, demi-ſeptier, un poiſſon, quatre pouces; & cette fraction de pouce $\frac{158386}{724969}$ meſure de Paris, ſuivant l'évaluation qu'en donne dom Calmet à la tête de ſon *Diction. de la bible.*

SÉANCE, ſ. f. (*Gram.*) action de celui qui s'aſſied; place où l'on permet de s'aſſeoir; droit d'occuper une place & d'aſſiſter à quelqu'aſſemblée; lieu & tems de l'aſſemblée des compagnies; vacations de juges, de commiſſaires, d'huiſſiers, d'experts, *&c.* On dit donc, nous lui avons accordé *ſéance* parmi nous; les ducs & pairs ont droit de *ſéance* à la grand'chambre, & ils entendent mal leur intérêt & celui de la nation de n'en pas uſer plus ſouvent; des *ſéances* qui ont duré ſix mois ont épuiſé la ſucceſſion, ruiné les créanciers & les mineurs, abſorbé tout ce qu'il y avoit & au-delà, & n'ont pas fini les affaires; on leur accorde tant par *ſéance*; nous avons fait une longue *ſéance*; je n'aime pas ces corvées-là ni de table, ni de jeu, je ſuis excédé à la fin de ces *ſéances*, *&c.*

SÉANCE, (*Hiſt. du parlement de Paris.*) ce terme ſe dit des veilles des quatre grandes fêtes de l'année, èſquels jours le parlement va à la conciergerie, & aux autres priſons, pour vuider les demandes en liberté. *Trévoux.* (*D. J.*)

SÉANT, adj. (*Gram.*) c'eſt la même choſe que *tenant ſéance* ou *aſſiſtance.* Le roi *ſéant* à ſon lit de juſtice; les grands jours ſont *ſéans* à Poitiers; les états de Bourgogne *ſéans*; dans un tems où le pape étoit *ſéant* à Avignon.

Séant ſe prend très-diverſement; il eſt ſynonyme à *décent*, *convenable.* Il n'eſt pas *ſéant* d'accepter quelque choſe pour un ſervice rendu, à moins de pluſieurs circonſtances: premiérement, il ne faut pas demander une injuſtice, parce qu'il ne faut jamais être injuſte; ſecondement, il faut avoir aſſez de crédit auprès de celui qu'on ſollicite, pour n'être pas un impoſteur, parce qu'il ne faut point ajouter l'effronterie à l'impertinence; il ne faut pas extorquer de celui qu'on protege le prix de ſa protection, & une marque de reconnoiſſance qui l'écraſeroit, parce qu'il faut avoir de l'humanité; il ne faut pas ſoi-même être opulent; car alors ce ſeroit une rapacité inſupportable. Sans ces conditions, la choſe devient ou mauvaiſe ou peu *ſéante.*

SÉATON, (*Géogr. mod.*) lieu d'Angleterre en Devon-Shire, ſur la côte orientale de cette province. M. Gale croit que *Séaton* eſt le Moridunum de l'itinéraire d'Antonin; & tout ſemble confirmer cette conjecture. (*D. J.*)

SEAU, ſ. m. *en terme de Boiſſelier*; uſtenſile de ménage; c'eſt un vaiſſeau fait de bois appellé *merrain*, relié de cercle de fer ordinairement, & ſervant à puiſer de l'eau, & à la conſerver quelquefois dans les maiſons.

SEAU DE NOTRE DAME, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *tamnus*, genre de plante à fleurs monopétales campaniformes, ouvertes & profondément découpées. Les unes ſont ſtériles & n'ont point d'embryons; les autres ſont ſoutenues par un embryon & deviennent dans la ſuite une baie ordinairement ovoïde & couverte d'une ſorte de coëffe membraneuſe. Cette baie renferme des ſemences arrondies; ajoutez aux caracteres de ce genre que ſes eſpeces n'ont point de mains. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SEAU DE SALOMON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *polygonatum*; genre de plante à fleur monopétale campaniforme, tubulée, qui n'a point de calice, & qui eſt profondément découpée. Le piſtil ſort du fond de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit mou & ordinairement rond, qui renferme des ſemences le plus ſouvent arrondies. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SEAVEN'S-HALL, (*Géogr. mod.*) lieu d'Angleterre, près de la muraille de Severe & de la Tyne, à l'orient de

Chester *in the Wall*, mais de l'autre côté de la muraille. On croit que le nom de *seavens-Hall*, vient de celui d'une aîle de cavalerie romaine, qui étoit-là en quartier, dans une place nommée *Hunnum*. On y a trouvé du moins quelques inscriptions où il est fait mention de cette aîle. (*D. J.*)

SEAUX, (*Géogr. mod.*) bourg de l'île de France, à deux lieues de Paris, sur le chemin d'Orléans, renommé par son château, qui a servi de lieu de plaisance à M. Colbert, qui l'avoit fait bâtir. Ensuite cette belle maison a appartenu à M. le Duc & à Madame la duchesse du Maine. Nos poëtes en ont chanté les agrémens. L'autel de la chapelle a deux statues de marbre sculptées par Girardon, & qui représentent le baptême de J. C. On voit dans la galerie quelques tableaux de Vander-Meulen. L'on remarque aussi dans le jardin deux statues de bronze estimées; l'une est le gladiateur & l'autre Diane. Cette derniere avoit été donnée à M. Servien par Christine, reine de Suede. Mais c'est sur-tout l'Hercule gaulois du Puget qu'il faut y voir. (*D. J.*)

SÉBACÉES, *en Anatomie*, sont des glandes situées sous la peau.

La cire des oreilles, la chassie & le suif sou-cutané est séparé par des glandes de divers genres. On voit à l'œil nud sur la peau l'orifice de plusieurs glandes *sébacées*, & ces orifices ne répondent pas à des conduits fort longs, tels sont ceux des oreilles, des nymphes, de la fosse naviculaire, du prépuce, de la verge, du clitoris, de l'aréole des mamelles. Ces glandes different à peine des cryptes, si ce n'est par le fluide qu'elles en séparent. *Voyez* OREILLE, NYMPHE, VERGE, *&c.*

D'autres glandes *sébacées* ont un conduit excréteur de quelque longueur; telles sont presque toutes les glandes cutanées, & celles qui étant dans le tissu cellulaire ont nécessairement un conduit qui perce la peau. On les remarque surtout dans la face; en effet, l'espece de petit ver qu'on en exprime assez souvent, détermine d'un côté la longueur du conduit, & fait voir d'ailleurs par sa grandeur qu'il y a un follicule au-dessous de ce conduit.

Enfin d'autres glandes *sébacées* sont de ce genre de glandes dans lesquels plusieurs cryptes répondent par leurs petits conduits excrétoires. C'est ainsi qu'on observe çà & là dans la face des grands pores qui sont communs à plusieurs cryptes. Ceci a lieu dans les glandes *sébacées* des paupieres. Haller, *Physiol. Voyez* CRYPTE.

SÉBACÉE, *humeur*, (*Physiolog.*) l'humeur *sébacée* est une matiere onctueuse qui se filtre par les glandes *sébacées*, & qui est déposée dans de petites follicules, où elle acquiert une certaine consistance. L'usage est de défendre la peau de l'action des sels qui se trouvent dans la matiere de la sueur, & dans celle de la transpiration, de rendre la peau du visage lisse, polie, & d'empêcher l'excoriation des parties qui sont obligées de se frotter; c'est pourquoi il se trouve beaucoup de glandes *sébacées* dans les endroits sujets au frottement, tels que les jointures, le scrotum, les aînes, *&c.*

L'*humeur sébacée* en se desséchant forme les petites écailles que font la crasse de la tête & de tout le corps. Lorsque cette humeur est retenue dans la follicule, ou dans la glande, elle forme les tubercules ou petites tumeurs qui naissent sur la peau, & qu'on appelle *taupes* à la tête, & *tannes* au visage. *Voyez* TANNE.

Celle qui sort du conduit auditif externe de l'oreille s'appelle *cerumen*, ou *cire*. Elle est jaune & amere, elle décrépite, & s'enflamme sur le feu; si elle s'amasse & s'endurcit dans le conduit, elle peut causer la surdité.

Les glandes méibomienes filtrent une matiere *sébacée*, dont l'usage est de s'opposer à la chûte des larmes sur les joues, de les déterminer vers le nez, & de les faire passer par les points lacrimaux. Lorsque cette humeur devient épaisse, elle forme ce qu'on appelle la chassie des yeux. *La Faye.* (*D. J.*)

SEBANICOU, s. m. *terme de relation*; espece de vin préparé en Ethiopie avec un fruit appellé *sebanicou*; le vin & le fruit portent le même nom.

SÉBASTE, (*Géographie ancienne.*) ville de la Palestine, dans la Samaritide. Hérodote augmenta & embellit la ville de Samarie, & lui donna le nom de *Sébaste* ou d'*Augusta*, en l'honneur de l'empereur Auguste, le nom de *Sébaste* voulant dire *Auguste* en grec.

2°. *Sébaste*, ville & île de la Sicile propre, selon Ptolomée, *l. V. c. viij.* qui la marque après le promontoire de Coryens. Cette ville n'est autre chose que celle d'Eleusa, dont Archélaüs, comme nous l'apprend Strabon, *l. XIV. p.* 671. fit sa résidence, lorsqu'Auguste lui eut donné la Cilicie.

3°. *Sébaste*, ville de l'Asie mineure, dans la Galatie. On voit dans une ancienne inscription rapportée par Gruter, *p.* 427. *n°.* 8. que cette ville de *Sébaste*, étoit le pays des Tectosages.

4°. *Sébaste* est aussi le nom d'une ville du Pont, sur le penchant du mont Paryadrès. C'étoit originairement un lieu bien peuplé, où Mithridate avoit bâti un palais. Pompée en fit une ville qu'il nomma *Diopolis*, & la reine Pythodoris qui l'augmenta, l'appella *Sébaste*, & y établit sa résidence. C'est de cette ville dont il est parlé dans les martyrologes.

5°. *Sébaste* est enfin un siége épiscopal de l'Asie mineure où naquit, au commencement du v. siecle, Atticus, patriarche de Constantinople. Les anciens parlent fort diversement de son savoir, & le grand nombre s'accorde à lui donner plus de naturel que d'étude; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'étoit pas superstitieux, & qu'il prit soin d'étouffer en particulier la superstition, qui consiste dans l'adoration des morts.

Sa charité s'étendoit également aux hérétiques comme aux catholiques. Il écrivit à Calliopius: « J'ai appris qu'il y » a dans votre ville un grand nombre de » personnes qui ont besoin du secours des » gens de bien: recevez ces trois cens » pieces d'or, pour les distribuer selon » votre prudence, à ceux qui sont dans la » nécessité. Je ne doute point que vous » ne choisissiez les honnêtes gens que la » honte empêche de demander, plutôt » que ceux qui ne demandent que pour se » nourrir dans l'oisiveté. La seule chose » que je vous recommande, c'est que vous » n'ayez point d'égard à la différence de » religion, je veux dire, que vous nourrissiez ceux qui ont besoin, sans considérer s'ils sont de notre sentiment ou » non ». Socrate, *hist. ecclés. l. VII. c. xxv.*

Il m'importe peu de savoir à présent, si le patriarche Atticus étoit savant: dès que je vois en lui des sentimens si nobles, si judicieux, & si dignes d'un chrétien, je m'embarrasse peu de sa science. Il mourut en 425, dans la dix-neuvieme année de son patriarchat. (*D.J.*)

SÉBASTIA, (*Géog. anc.*) ville du Pont polémoniaque: Ptolomée, *liv. V. ch. vj.* la marque dans les terres. Elle est mise dans la Colopene par Pline, *l. VI. c. iij.*

SÉBASTIEN, SAINT, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, dans la province de Guipuscoa, au pié d'une montagne qui lui sert de digue. Elle a un port sur l'Océan, à l'embouchure de la petite riviere Guruméa, appellée par les anciens *Menanum.*

Cette ville est à 18 lieues au levant de Bilbao, & à 84 de Madrid; sa grandeur est médiocre, mais les rues en sont larges, longues, droites, & bien pavées; les dehors en sont agréables: on y a d'un côté la vue de la mer, & de l'autre on voit en éloignement les Pyrénées au bout d'une campagne sablonneuse.

Sur le haut de la montagne est une citadelle qui commande la ville, avec une garnison qu'on y tient. Le port est un bassin formé par l'Océan, & agrandi par l'art: les bâtimens y sont généralement en sûreté au pié de la montagne, qui les couvre; cependant les vaisseaux de guerre du roi d'Espagne sont à un autre port situé à un quart de lieue de la ville, tirant vers Fontarabie.

Saint-Sébastien est peuplé, & fait un grand commerce de fer, d'excellent acier, & des laines de la Castille vieille. D'ailleurs le séjour de cette ville est gracieux; c'est un pays de bonne chere. Le poisson

& les fruits y sont admirables. La ville est sous la dépendance de l'archevêque de Burgos. *Longit.* 15. 35. *latit.* 43. 24. (*D. J.*)

SÉBASTIEN, *saint*, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Brésil, dans la capitainerie de Rio-Janéiro, sur la côte occidentale du golfe formé par cette riviere, dans une plaine entourée de montagnes. Corréa, célebre capitaine du XV. siecle, fonda cette ville, que son petit-fils augmenta & embellit dans le siecle suivant. Les Jésuites & les Bénédictins y ont des palais: c'est le siege d'un évêque suffragant de Saint-Salvador, & la résidence du gouverneur de la province. Le commerce consiste principalement en coton, & bois du Brésil. *Latit. méridion.* 23. 46. (*D. J.*)

SÉBASTIEN, roi de Portugal. (*Hist. de Portugal.*) Une imagination ardente, une intrépidité à l'épreuve des dangers les plus effrayans, un courage héroïque, un desir immodéré de gloire & de célébrité, soutenu par des idées fortes, outrées, romanesques, peuvent faire un guerrier formidable, un général entreprenant; mais ces qualités ne sont pas celles qui forment les grands rois. Tel fut pourtant, pour son malheur, & pour celui du Portugal, le fameux *Sébastien*, le plus intrépide des hommes, & le plus bizarre des rois. S'il fût né dans les siecles héroïques, il eût été peut-être aussi loin qu'Alexandre; il en avoit toute la fougue, toute l'impétuosité. Mais dans le XVI^e. siecle, l'Europe étoit trop éclairée pour que la valeur d'Alexandre suffit à un souverain ambitieux de gloire. Cette ambition excessive étoit en lui un défaut qu'il tenoit de l'éducation; car il avoit reçu de la nature les plus aimables qualités: il étoit bon, libéral, magnifique, ami de la justice, ardent, incapable de crainte; & ses instructeurs abusant de cette rare intrépidité, lui avoient persuadé que rien n'étoit plus beau, plus grand & plus sublime que d'exterminer les infideles, & d'aller d'un pôle à l'autre, inonder la terre de leur sang. Le zele mal entendu de *Sébastien* pour la religion, lui fit regarder cette opinion meurtriere comme une vérité sacrée, & sa valeur ne secondant que trop son zele religieux, il ne fut plus d'obstacle capable d'arrêter ses projets insensés. Ce prince eût vraisemblablement pensé différemment, & il se fût conduit avec plus de sagesse, si le roi Jean III, son grand-pere, eût eu le temps de diriger sa jeunesse, & de veiller à son éducation; mais il avoit à peine trois ans, lorsqu'une mort imprévue lui enleva Jean III. & il n'avoit jamais connu don Jean, prince de Portugal, son pere, qui étoit mort avant même que dona Jeanne, son épouse, fille de l'empereur Alphonse, donnât le jour à *Sébastien*. Dona Jeanne, peu de temps après avoir perdu son époux, se retira en Espagne; en sorte que le jeune prince monta sur le trône sous la régence de la reine, dona Catherine, sa grand-mere, veuve de don Jean III. & sœur de l'empereur Charles-Quint. Pendant le peu de temps que cette princesse fut à la tête de l'administration, elle gouverna l'état avec autant de prudence que de modération. Elle signala même sa régence par des succès éclatans contre les Maures, & par des victoires importantes; mais quelqu'essentiels que fussent ces services, ils ne purent éteindre l'aversion naturelle que les Portugais avoient pour le gouvernement d'une femme, & sur-tout cette femme étant espagnole; cette aversion alla si loin, que dona Catherine, se sacrifiant généreusement à l'intérêt public, se démit de la régence en faveur du cardinal Henri de Portugal, qui ne se réservant que les soins du gouvernement, confia assez imprudemment l'éducation du jeune souverain à don Gonçale de Camera & à deux prêtres, fort bons théologiens, mais très-peu capables d'élever & de former un roi. Du reste, par les soins pacifiques du cardinal, le royaume devint tout aussi florissant qu'il pouvoit l'être, & aussi-tôt que *Sébastien* fut parvenu à sa quatorzieme année, le cardinal-infant se dépouilla de la régence, & lui remit l'autorité suprême. La nature avoit donné au jeune monarque un esprit vif, & un goût décidé pour les sciences, mais ses instructeurs, au lieu de profiter de ces dispositions heureuses pour en faire

un grand prince, avoient si fort gâté ses bonnes qualités, que leurs soins n'aboutirent qu'à lui donner les opinions les plus bizarres. En effet, ils lui persuaderent que la qualité la plus essentielle d'un souverain étoit le courage, & que le courage consistoit à ne craindre aucun danger, à les chercher au contraire, à les braver, & que la religion se réduisoit à nourrir une haine implacable contre les infideles, & à saisir tous les moyens de les exterminer. Nourri dans ces fausses idées, *Sébastien* brûla dès sa plus tendre jeunesse, du desir de signaler sa valeur par les exploits les plus éclatans, & sur-tout d'anéantir les infideles. Le cardinal n'eut pas assez de soin de corriger ces dangereuses opinions; aussi fut-il la victime des adulateurs du prince, qui bientôt, lui rendirent son oncle le cardinal suspect, & tenterent même de le faire déposer de son archevêché. La cour du jeune monarque étoit remplie de factions, d'intrigues, de cabales. La reine dona Catherine étoit très-éclairée, le cardinal avoit de bonnes intentions; mais ils se détestoient l'un l'autre, & ne cherchoient mutuellement qu'à se perdre; Martin Gonçales de Camera, frere du précepteur du roi, devint son favori, & en flattant ses deux passions, la gloire & la haine des Maures, il parvint à faire disgracier Alcaçova, ministre intelligent, habile, & dont la retraite fut funeste à l'administration. Don Alvare de Castro s'insinuoit dans l'esprit du roi, aux dépens des jésuites qu'il détestoit, & qui étoient presqu'aussi puissans à la cour, qu'ils desiroient de l'être. Don Alvare, dans un voyage qu'il fit seul avec le roi, dévoila si bien le caractere intrigant & ambitieux des jésuites, que *Sébastien* devint aussi violemment leur ennemi, qu'il avoit été docile à leurs conseils avant son départ. Alvare de Castro se rendant justice, s'apperçut qu'il n'avoit point le talent des affaires, & Alcaçova fut rappellé. Au milieu de ces intrigues l'état prospéroit, & le commerce avoit fait les plus heureux progrès. *Sébastien* fit publier un abregé des loix, qu'il avoit faite lui-même, & qu'il eut soin de faire observer. Toujours dévoré du desir de se signaler par les armes, il forma le projet d'aller lui-même faire la guerre dans les Indes; mais l'adroit Alcaçova lui fit abandonner ce dessein. Toutefois il ne put le faire renoncer à celui d'aller tenter des conquêtes en Afrique. Il fit partir quelques troupes sous la conduite de don Antoine, prieur de Cralo, & il s'embarqua fort brusquement lui-même ensuite, avec quelques seigneurs de sa cour; aborda sur les côtes d'Afrique, fit assez infructueusement quelques courses, se remit en mer, fut accueilli par une violente tempête & eut beaucoup de peine à retourner en Portugal. L'inutilité de ce voyage eût dû le guérir de ces romanesques idées; mais il se croyoit trop obligé de détruire les infideles pour renoncer si facilement aux desirs qu'il avoit si long-temps conservés; il ne cherchoit qu'une occasion de repasser en Afrique, & son malheur voulut qu'elle se présentât. Muley Mahamet, roi de Fez, de Maroc & de Tarudant, détrôné par Muley Molach, son oncle, passa en Europe, alla demander du secours au roi d'Espagne, qui n'eut garde de lui en accorder, puis s'adressa au roi de Portugal, auquel il céda Arzile, jadis conquis sur les Portugais. *Sébastien*, persuadé que c'étoit là une occasion d'aller étendre ses conquêtes en Afrique, s'engagea à fournir les plus grands secours à Mahamet, & fit tous ses efforts pour s'assurer, dans cette guerre, de l'alliance de Philippe II, roi d'Espagne, qui tenta tous les moyens possibles de le détourner de cette folle & téméraire entreprise. Il fut puissamment secondé par la reine Dona Catherine, & par le cardinal Henri; mais leurs remontrances ne firent que l'affermir encore plus dans son projet. Philippe II, n'ayant pu rien gagner sur son neveu; promit de lui fournir cinquante galeres & cinq mille hommes. Animé par ce petit secours, *Sebastien* usa de toutes les ressources pour se procurer les fonds nécessaires à cette expédition; il leva une armée aussi nombreuse qu'il fut possible; il resta inébranlable malgré toute la vivacité des sollicitations du roi d'Espagne, des grands de Portugal & du peuple réunis pour le conjurer de ne

point entreprendre cette guerre. Le roi de Maroc, lui-même, instruit des préparatifs de *Sebastien*, lui écrivit, & après lui avoir exposé les raisons qui l'avoient contraint de detrôner son neveu, qui par ses vices & sa tyrannie, avoit soulevé ses sujets, lui conseilla de ne pas entreprendre de le rétablir, & fit prier par des ambassadeurs le roi d'Espagne, de détourner son neveu de cette guerre, qui lui seroit inévitablement funeste. *Sebastien* ne fit seulement point de réponse à Molach, & s'embarqua avec ses troupes, quelques efforts que l'on fit pour l'en empêcher. Ce qu'on avoit prévu arriva; Muley Molach instruit de son approche, se mit à la tête d'une armée de soixante mille chevaux & de quarante mille fantassins, & marcha contre les Portugais. Les deux armées se rencontrerent aux environs d'Alcaçao-Quivir; près du gué de la riviere de Luc. La plupart des officiers Portugais opinerent pour la retraite, par l'impossibilité qu'il y avoit de forcer une armée aussi nombreuse & postée aussi avantageusement. Quelques-uns dirent qu'il falloit donner la bataille, non qu'ils fussent assurés de vaincre, mais parce qu'ils regardoient le combat comme nécessaire, ne doutant point que les ennemis ne les y forçassent bientôt. Le général de Mahamet, vouloit que, sans combattre, ni se retirer, on se retranchât dans le lieu qu'on occupoit, de maniere à ne pouvoir être attaqués parce qu'il se flattoit que si Molach, qui quoiqu'à la tête de son armée, étoit malade, venoit à mourir, la plupart des Maures qui combattoient pour lui, s'empresseroient de reconnoître Mahamet, & de lui rendre la couronne. Cet avis étoit le plus sage, mais il fut rejetté par *Sebastien* qui voulut qu'à l'instant même, on donnât le signal du combat. Le cherif le pria du moins de différer jusqu'à quatre heures de l'après midi, afin qu'en cas d'événement malheureux, on pût se retirer à la faveur des ombres de la nuit. Le roi de Portugal traita cette précaution de lâcheté, & persista: le signal fut donné; les deux armées s'ébranlerent, & en vinrent aux mains. Dès le commencement de l'action, *Sebastien* reçut un coup de feu à l'épaule; mais quelque vive que fût la douleur, elle ne l'empêcha point de charger à la tête de la cavalerie. Molach monta aussi à cheval, & le sabre à la main, tenta de fondre sur les chrétiens; mais il s'évanouit, & ses gardes le reçurent dans leurs bras; on le porta dans sa litiere, où il expira un moment après, portant le doigt à sa bouche pour recommander le secret; sa mort ne rallentit point le feu du combat; son armée enveloppa celle de Mahamet; les Allemands, les Italiens & les Castillans se battirent très-courageusement; *Sebastien* fit des prodiges de valeur, mais fut très-mal secondé par l'infanterie Portugaise, qui, disent tous les historiens qui ont parlé de cette action, fit fort mal son devoir. Le désordre se mit dans l'armée des chrétiens; ils lâcherent le pied, se débanderent, & furent entiérement défaits: la plupart furent massacrés, soit dans le combat soit dans leur fuite. *Sebastien* entouré de quelques seigneurs, se défendoit avec la plus héroïque valeur; mais à la à la fin les Maures l'envelopperent, le serrerent de si près, qu'ils lui ôterent son épée, ses armes, & se disputerent entr'eux à qui l'auroit en sa puissance: un de leurs généraux accourant, & furieux de ce qu'ils se battoient pour un prisonnier, déchargea un si terrible coup de cimeterre sur *Sebastien*, qu'il le blessa à la tête, au-dessous de l'œil droit, & le renversa de cheval; ensorte que les Maures, furieux de n'avoir pu se rendre maîtres d'un prisonnier dont ils avoient espéré une grosse rançon acheverent de le tuer. C'est ainsi que racontent la mort de ce souverain quelques historiens judicieux; la plupart des autres disent, mais sans preuves, ni vraisemblance, qu'à force de valeur, il s'étoit fait jour à travers les vainqueurs; qu'ensuite fait prisonnier, il fut dégagé par quelques-uns des siens; qu'il prit le chemin de la riviere, & que ce fut là que les Portugais, échappés au massacre le virent pour la derniere fois. *Sebastien* fut-il tué, ou survécut-il à sa défaite? Cette question n'a jamais été décidée, quoiqu'il y ait la plus grande apparence,

que fougueux & intrépide autant qu'il l'étoit, il se fit massacrer. Cependant, l'opinion contraire prévalut si fort, qu'il parut dans la suite plusieurs imposteurs, qui prirent le nom de *Sebastien*, persuaderent le peuple & exciterent des troubles. La superstition s'est mêlée à cette folle opinion, & il existe encore des Portugais qui, quoiqu'ils ne donnent d'ailleurs aucune preuve de démence, sont pourtant fort intimement persuadés que *Sebastien* vit, & qu'il est miraculeusement conservé. A la vérité, ils ignorent où il existe, mais ils n'en croient pas moins, qu'un jour il paroîtra & remontera sur le trône. Cette secte très-absurde, porte le nom de *Sebastianistes*; sans doute elle se fonde sur ce que *Sebastien*, persuadé de la sainte fureur d'exterminer les infideles, a disparu dans une bataille livrée contre les ennemis de la foi. Au reste, *Sebastien* périt en 1578, dans la vingt-cinquieme année de son âge, & dans la vingt-troisieme de son regne: son imprudente valeur l'engagea à se sacrifier & à sacrifier ses sujets; il épuisa son royaume en hommes & en argent il fit périr la plus grande partie de la noblesse Portugaise, qui l'avoit complaisamment suivi en Afrique, & sa rare valeur aboutit à rendre un objet de pitié ce même royaume, qui étoit si florissant & si riche à la mort de Jean III, son prédécesseur. (*L. C.*)

SÉBASTIONIQUE, s. m. (*Art numismat.*) Ce mot se trouve dans une inscription que rapportent Fabret, *inscr. c. j. p.* 112. & Spon, dans ses *recherches*. Gadius avoit tiré cette inscription de dessus une urne de marbre. C'est l'épitaphe d'une chanteuse monodiaire nommée *Heria Thisbé*, fille ou femme de Claudius Glaphyrus, *choraulæ, actionicæ & sebastionicæ*, c'est-à-dire, joueur de flûte actionique & *sébastionique*. Ces deux mots signifient un *vainqueur* aux jeux actiaques, & aux jeux augustaux. Cela nous marque donc que T. Claudius Glaphyrus avoit remporté le prix à ces deux jeux. (*D. J.*)

SÉBASTOCRATOR, s. m. (*Emp. de Constantin.*) M. Fleury emploie ce mot dans son *hist. ecclésiastique, tome XVIII*. C'étoit le nom d'une dignité à la cour des empereurs de Constantinople. Le *sébastocrator* étoit inférieur au despote, mais c'étoit une charge de faveur que l'empereur ne donnoit qu'à des favoris; ils portoient des ornemens & des vêtemens particuliers, pour marque de leur dignité. (*D. J.*)

SÉBASTOPOLIS, (*Géog. anc.*) nom de trois différentes villes d'Asie. 1°. ville de l'Asie mineure dans l'Æolide, dont le véritable nom étoit *Myrina*, comme le dit Pline, *liv. V. c. xxx.* 2°. ville de l'Asie mineure, dans le Pont cappadocien, selon Ptolomée, *l. V. c. vj.* ou dans la Colopène cappadocienne, suivant Pline, *l. VI. c. iij.* 3°. ville d'Asie, dans la Colchide; cette ville auparavant nommée *Dioscuriade*, étoit le port le plus célebre de la Colchide, & celui d'un des plus grands commerces qui se fissent du temps des Romains. Là se rendoient des marchands de presque toutes les nations. Pline assure que l'on y voyoit des négocians de trois cens langues différentes, qui trafiquoient ensemble sans s'entendre les uns les autres. (*D. J.*)

SÉBAT, s. m. (*Calend. des Hébreux.*) cinquieme mois de l'année civile des Hébreux, & le onzieme de l'année ecclésiastique, qui répond à une partie de notre mois de Janvier, & à une partie de Février. Les juifs commençoient par ce mois à compter les années des arbres qu'ils plantoient. Le dix de ce mois étoit un jour de deuil, pour la mort des anciens qui avoient succédé à Josué; le vingt-troisieme ils célébroient la mémoire de la résolution qu'ils prirent de venger l'outrage fait à la femme du lévite; & le trentieme ils pleuroient la mort de Simon Macchabée, tué par Ptolomée son gendre. (*D. J.*)

SEBAUDUNUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonnoise. Elle est donnée aux Castellani par Ptolomée, *liv. II. ch. vj.* (*D. J.*)

SÉBENICO, (*Géogr. mod.*) ville de l'état de Vénise, dans la Dalmatie, capitale du comté de même nom, près de l'embouchure de la Cherca, dans le golfe

de Venise, à seize lieues au nord-ouest de Spalatro, dont son évêché érigé par Boniface VIII. est suffragant. Les Vénitiens, à qui elle appartient, l'ont fortifiée. Le port formé par l'embouchure de la riviere Cherca, est fort grand. *Long.* 34. 16. *lat.* 44. 10.

Le Chiavone (André) né dans cette ville en 1522, mort à Venise en 1582, apprit la peinture pour subsister, ce qui ne lui permit pas d'étudier toutes les parties de son art. Son dessein est incorrect, mais son coloris est charmant. Sa touche est facile, agréable, & spirituelle. L'Aretin étoit son ami, & lui fournit des idées ingénieuses pour ses tableaux: de-là vient qu'on en a gravé plusieurs. (*D. J.*)

SÉBÉNICO, *San Nicolo di*, (*Géog. mod.*) île du golfe de Venise, sur la côte de la Dalmatie, au comté de même nom; c'est la plus considérable de ce comté: on l'a joint à la terre ferme par le moyen de l'art, & elle a tiré son nom du fort Saint-Nicolas. (*D. J.*)

SÉBENNYTE, NOME, (*Géog. anc.*) *Sebennytes nomus*; nome d'Egypte entre les bras du Nil, appellé *Phermuthiaque* & *Atrhibitique*, près de leurs embouchures. Hérodote, *liv. II. ch. clxvj.* & Pline, *liv. V. ch. jx.* ne connoissent qu'un *nome Sébennyte*; mais Ptolomée, *liv. IV. c. v.* le divise en inférieur & en supérieur, dont le premier avoit la ville *Pachnamunis* pour capitale, & le second la ville de *Sebennytus*, qui donnoit le nom aux deux nomes, à une des embouchures du Nil, *Sebennyticum ostium*, à un des bras de ce fleuve, & à un lac. (*D. J.*)

SEBENNYTUS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte dans le Delta, métropole du nome Sébennyte supérieur. Cette ville étoit dans le v. siecle un évêché de la seconde Egypte; c'est à present un bourg sur les bouches du Nil, où se paie la douane de ce qui va au grand Caire. (*D. J.*)

SEBERO, LE (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour. Elle prend sa source à six milles du mont Vésuve, au lieu appellé *Cancellaro*, & entre en partie dans les aqueducs de Naples. Ces aqueducs, pour le dire en passant, sont un ouvrage digne de la magnificence des anciens Romains; ils ont en-dedans des galeries, & d'espace en espace des regards par lesquels on peut ôter les immondices: de plus, ils vont en serpentant afin que l'eau étant agitée, en soit meilleure. C'est par ces aqueducs que le roi Alphonse I. se rendit maître de Naples en 1442. (*D. J.*)

SEBESION, s. f. (*Inscript. antiq.*) Ce terme d'inscription seul ou joint à un autre, est un des plus difficiles à entendre. On n'a pas été plus heureux à expliquer ces deux mots, *nama sebesio*, qu'on a trouvé dans le dernier siecle sur un marbre antique: tous les gens de l'art paroissent y avoir échoué.

Il faut savoir que parmi les figures de *Mithra*, ancien dieu des Perses, dont le culte fut porté à Rome du temps de la guerre des pirates, il y en a une sur laquelle outre l'inscription ordinaire *deo soli invicto Mithræ*, on lit ces mots barbares, *nama sebesio* qui ont mis à la torture les antiquaires. Leurs conjectures ayant paru peu satisfaisantes, M. le marquis Maffei en a proposé une nouvelle à l'académie des inscriptions en l'année 1736. L'action de ce bas-relief fait voir le sacrifice d'un taureau.

Il observe que l'on a placé ces mots sous le sang qui coule en abondance & avec impétuosité de la blessure faite au col du taureau. Νᾶμα σεϐήσιον, en bon grec, signifie, dit M. le marquis Maffei, *source auguste*, *liqueur vénérable*, *fluide sacré*. Or on ne pouvoit rien mettre ici de plus propre ni de plus convenable.

On pourroit objecter au sujet de cette explication, que la derniere lettre manque dans le mot *sebésion*; mais on répond que c'est parce qu'il n'y avoit plus de place entre l'extrémité du col & le couteau.

L'on pourroit opposer encore qu'à la vérité νᾶμα est usité pour signifier une *liqueur* qui coule; mais qu'il n'en est pas de même de σεϐήσιον, qu'on ne trouve point dans les lexiques. A cela M. Maffei répond que nul dictionnaire, de quelque langue que ce soit, ne comprend toutes les inflexions qu'on peut former & tirer

des verbes. Sur les marbres antiques on trouve des verbaux qui ne paroissent point dans les livres ; & on feroit une longue liste de mots grecs & latins qui se lisent dans les inscriptions, & qui manquent dans les auteurs. Sans doute, mais ce n'est point par des possibles, c'est par des faits qu'on appuie les explications qu'on donne des marbres antiques. M. Maffei n'en cite aucun pour appuyer la sienne ; & quand une lettre lui manque, il s'en tire par une gentillesse d'esprit. (*D. J.*)

SÉBES-KEREZ, (*Géog. mod.*) riviere de la basse Hongrie : elle a sa source dans la Transylvanie, au comté de Clausembourg, près du château de Sebès, qui a sans doute occasionné son nom. Cette riviere se partage en trois bras ; & le troisieme après avoir arrosé le grand Varadin, se joint aux deux autres. (*D. J.*)

SÉBESTE, *ou* SEBEN *ou* CEBEN, (*Géogr. mod.*) & plus communément *Hermanstad*, ville de Transylvanie, au comté du même nom, dont elle est le chef-lieu, mais un misérable chef-lieu sans défense & sans murailles. *Long.* 41. 14. *lat.* 46. 24. (*D. J.*)

SÉBESTES, s. m. pl. (*Hist. des drog. exot.*) fruits étrangers nommés *makeita*, par les Arabes ; *μύξα*, par Eginette ; *μυξαρια* par Ætius, nos Médecins leur ont conservé ces deux noms grecs dans leurs ordonnances.

Ce sont des fruits semblables à de petites prunes noirâtres, faits en forme de poire, pointus à leur sommet, à demi desséchés ; ils sont appuyés sur un calice, lequel cede facilement ; il est comme un vase concave, presque de couleur cendrée, enveloppé d'une peau mince, membraneuse, & noirâtre.

Les *sébestes* sont composés d'une pulpe brune, visqueuse, douce au goût, fort adhérente à un petit noyau.

Dioscoride & Galien n'ont rien dit des *sebestes* ; on ne sait si ce sont les mêmes fruits qu'Athénée appelle *σαμαμυξις* ; mais l'on sait du moins certainement que les nouveaux Grecs en ont souvent fait mention.

L'arbre qui porte les *sébestes* est nommé *sebestena domestica*, par C. B. P. 446. *Miaa*, *sive sebesten* par J. B. 1. 179. *sebesten domestica*, par P. Alp. 30. *Vidimaram*, Hort. malab. v. iv. 77. *Prunus malabrica*, *fructu racemoso*, *calice excepto.* Ray, *hist.* 1563.

Cet arbre a un gros tronc, médiocrement haut ; son écorce est raboteuse & blanchâtre ; ses branches sont touffues & recourbées vers la terre. Ses feuilles naissent alternativement sur les petits rameaux ; elles sont arrondies, fermes, larges d'environ trois pouces, inégalement dentelées à leur bord supérieur, quelquefois échancrées, d'un verd-gai, lisses & luisantes en-dessus, parsemées de petites nervures en-dessous, portées sur une queue d'un pouce de longueur, laquelle s'unit aux petits rameaux par une espece de nœud si foible, qu'on en sépare aisément la feuille.

Les fleurs, selon le témoignage d'Augustin Lippi, dans ses lettres, sont nombreuses, ramassées comme en grappes, placées à l'extrémité des rameaux, blanches, d'une douce odeur, monopétales, partagées en cinq quartiers, formées inférieurement en tuyau, & comme en maniere d'entonnoir, semblables pour la grandeur & pour la figure à celle du styrax, excepté que les découpures se recourbent beaucoup en-dehors.

Le calice est d'une seule feuille légérement découpé, il en sort un pistil attaché à la partie postérieure de la fleur en maniere de clou, lequel se change en un fruit ovoïde ou pyriforme, pointu à son sommet, & de la grosseur d'une olive. Sa partie inférieure est recouverte par le calice qui est de couleur grise. Ce fruit est lisse, charnu, mol à demi, transparent, d'abord verd, ensuite noirâtre, plein d'un suc visqueux, doux, fortement attaché à un noyau oblong, tantôt applati comme un noyau de prune, tantôt relevé par trois côtés ; quelquefois il contient une unique amande, d'autrefois il en renferme deux dans une seule ou dans deux loges séparées ; ces amandes sont triangulaires, oblongues, blanches & douces. L'arbre des *sebestes* croît en Egypte & en Orient.

On parle encore d'une autre espece de sébestier nommé *sebestena sylvestris* dans C. B. P. ses feuilles sont plus petites que celles du précédent ; ses fruits sont aussi plus petits & moins agréables.

Les *sébestes* sont composées de parties huileuses, salines, acides & terrestres, si intimement unies entr'elles, qu'il en résulte un mixte doux & glutineux, plus tenace que dans les jujubes, & plus empreint de sel alkali, soit volatil, soit fixe ; c'est de ce sel que dépend la vertu d'atténuer & de résoudre qui se trouve dans les *sébestes*. On les emploie fréquemment contre la toux, qui vient de l'acrimonie d'une pituite tenue & salée, dans l'enrouement & autres maladies qui procedent de la même cause ; on les joint utilement avec les jujubes, dans les tisanes & décoctions pectorales. Leur pulpe pilée & broyée dans de l'eau, sert dans le pays à faire une excellente glue ; cette eau en acquiert une qualité extrêmement visqueuse. (*D. J.*)

SEBETUS ou *SEBETHIS*, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Campanie ; qui arrosoit la ville de Naples, & l'ancienne Parthenope. *Vibius Sequester* parle de ce fleuve en ces termes : *Sebethos Neapolis in Campaniâ*. Columelle dit, *l. X. v.* 134.

Doctaque Parthenope Sebethide *roscida lympha.*

& Stace, *l. I. sil. carm.* 2. *v.* 263.

Pulchra tumeat Sebethos *alumnæ.*

Virgile, *Æneid.* 7. *v.* 734. a feint qu'une nymphe de même nom présidoit à ce fleuve.

Fertur

Quem generasse telon Sebethide *nympha.* (*D. J.*)

SEBILLE, s. f. (*Ustens. d'artisans.*) vaisseau de bois fait en rond & en forme de jatte, tourné au tour, & tout d'une piece. Outre les usages qu'ont les *sebilles* parmi les boulangers qui y tournent leur pain, avant que de les mettre au four, & les vendangeurs qui s'en servent pour entonner le vin qui coule du pressoir, on s'en sert dans quelques manufactures, & parmi plusieurs ouvriers des arts & métiers. (*D. J.*)

Sebille, *Docimast.*) longue gondole dans laquelle on nettoie au moyen de l'eau qu'on y agite, les mines de tout ce qu'elles contiennent d'inutile. La surface concave de ce vaisseau doit être très - polie. Il peut être fait indifféremment de bois ou de terre. On peut lui substituer tout autre vaisseau de médiocre capacité, pourvu toutefois que sa concavité se termine presqu'insensiblement vers l'un de ses bords. (*D. J.*)

Sebille, (*Manufact. de glaces.*) les ouvriers qui mettent les glaces au teint, se servent de diverses sortes de *sebilles* ; les unes très-grandes, & au moins d'un pié ou dix-huit pouces de diametre ; les autres petites & légeres, qui n'ont que quatre ou cinq pouces, ce sont proprement des *sébilles* à main ; c'est dans les grandes que l'on conserve le vif - argent, ou qu'on le reçoit, lorsqu'il s'écoule de dessous la glace qu'on a mise au teint. Les *sebilles* à main servent à puiser le vif-argent dans les grandes *sebilles*, pour en charger la feuille d'étain quand elle est avivée. (*D. J.*)

SEBINUS LACUS, (*Géog. anc.*) lac d'Italie, aux confins de la Gaule-transpadane. Les *Cenomani* habitoient depuis ce lac jusqu'au Pô. Pline, *liv. III. c. xix.* dit que l'ollus sortoit de ce lac : il auroit pu dire qu'il n'en sortoit qu'après y être entré ; car il n'y prenoit pas sa source. Dans un autre endroit, *l. II. ch. ciij.* le même auteur nomme ce lac *Sevinus*. Ces deux ortographes peuvent se soutenir ; car il avoit pris son nom de la ville *Sebum* ou *Sevum*, située sur ces bords. Le nom moderne est *Lago-di-Seo*, que le peuple a corrompu en *Lago d'Iseo* (*D. J.*)

SEBOIM, (*Géog. anc. & sacrée.*) une des quatre villes de la Pentapole, qui furent consumées par le feu du ciel ; mais *seboim* fut rétablie, car elle subsistoit du tems d'Eusebe & de S. Jerôme, sur le bord occidental de la mer Morte. (*D. J.*)

SEBRUS VICUS, (*Géog. anc.*)

Pausanias, *l. III. c. xv.* nomme ainsi une rue hors de la ville de Sparte, & dans le voisinage du Plataniste. Scébrus, l'un des fils d'Hippocoon, avoit donné le nom à cette rue. Le monument de ce héros étoit dans cet endroit, un peu au-dessus de celui de son frere Dorcée; & à la droite du monument de Scébrus, on remarquoit le tombeau d'Aloman, poëte lyrique. (*D. J.*)

SEBTAH, (*Géog. mod.*) nom donné par les Maures à la ville de la Mauritanie tingitane, aujuurd'hui nommée *Ceuta*. Les géographes arabes mettent les villes de *Sebtah* & de Tangiah, qui sont *Ceuta* & *Tanger*, dans l'extrémité de l'Afrique. Joseph Ben-Tassetin se rendit maître de cette ville, avant que de passer en Espagne, pour y établir la dynastie des Al-Moravides. (*D. J.*)

SÉBUÉEN, s. m. (*Secte juive.*) Les *Sébuéens* σεβυαῖοι dans S. Epiphane & en latin *Seabuœi*, étoient d'anciens sectaires parmi les Samaritains, qui célébroient la fête de pâques le septieme mois selon la conjecture de Serarius. *Seba* en hébreu signifie *sept*. Scaliger tire le nom de *Sébuéens* du mot hébreu *sebua*, qui veut dire *semaine*, parce qu'ils célébroient; selon lui, tous les seconds jours des sept semaines, qui sont depuis pâques jusqu'à la pentecôte. (*D. J.*)

SEBURÉENS, s. m. (*Hist. juive.*) nom que les Juifs donnerent à ceux de leurs docteurs ou rabbins qui enseignerent quelque tems après la composition du talmud.

Ce mot est dérivé de l'hébreu *sebar*, je pense, d'où l'on a fait *sebura*, opinion, & *seburi* ou *seburai*, qui signifie *un homme attaché à ses sentimens*.

Les rabbins disent qu'on donna ce nom aux docteurs juifs, parce qu'après la confession du talmud, ceux-ci n'eurent plus rien à faire qu'à opiner, c'est-à-dire, à disputer pour & contre les décisions contenues dans cet ouvrage, lorsqu'il eut été une fois reçu & publié dans toutes les synagogues. D'autres disent que ce fut parce que leurs sentimens ne furent reçus que comme des opinions probables, & non pas comme ayant force de loi ou d'une décision parfaite, tels que la mischna & la gemare. Quelques-uns, tel que l'auteur du livre intitulé *schalscheleth hakkabala*, ou la chaîne de la tradition, prétendent que la persécution qu'essuyerent les Juifs en ce tems-là, ne leur permettant pas d'enseigner tranquillement dans leurs académies, ils s'attacherent seulement à proposer leurs opinions pour & contre la mischna. *Voyez* MISCHNA.

R. Josi fut, selon eux, le chef de la secte des *Sébureens*, & commença à enseigner l'an 787 de l'ere des contrats, qui revient à l'année du monde 4236, suivant R. David Gantz; & si l'on en croit R. Abraham, Josi fut trente-huit ans président de l'académie des Juifs. Or l'ere des contrats est la même que celle des séleucides, dont la 787e. année tombe à l'année de Jesus-Christ 476, qui est par conséquent l'ere de l'origine des *Sébureens*. Leur regne ne fut pas long. Buxtorf assure qu'il ne dura pas plus de soixante ans. Rabbi Abraham & d'autres en réduisent la durée à 30 ans. On croit que R. Simona fut le dernier docteur des *Sébureens*, & que les *Gaons* ou *Guesnins* leur succederent. *Voyez* GAONS.

SÉBUSEENS, s. m. (*Hist. jud.*) secte particuliere parmi les anciens samaritains, que S. Epiphane accuse d'avoir changé le tems prescrit par la loi pour la célébration des grandes fêtes annuelles chez les Juifs, telles que pâques; pentecôte, la fête des tabernacles. On ajoute qu'ils célébroient la premiere au commencement de l'automne, la seconde sur la fin de la même saison, & la derniere au mois de Mars. *Voyez* FÊTE & SAMARITAINS.

Serrarius pense qu'ils ont été ainsi appellés, parce qu'ils célébroient la fête de pâques le septieme mois appellé par les Hébreux *seba*, septieme. Drusius aime mieux croire qu'ils ont emprunté ce nom de Sébaïa, chef d'une secte parmi les Samaritains, de même que les sectateurs de Dosithée furent appellés *Dosithéens*; & quelques docteurs juifs prétendent que ces deux sectes ont été contemporaines. Scaliger tire ce nom du mot hébreu *sebua*, semaine, comme qui diroit *hebdoma-*

diſtes, parce que, ſelon lui, les *Sébuſéens* célébroient le ſecond jour de chacune des ſept ſemaines qui ſe rencontroient entre pâques & la pentecôte. Et dans ſa réponſe à Serrarius il en donne encore une autre explication. Mais tout ce qu'on a avancé juſqu'à préſent ſur ce ſujet, ne paroît que conjecture, & les ſavans penſent même que S. Epiphane eſt le ſeul qui ait parlé de cette ſecte dont l'exiſtence n'eſt pas d'ailleurs trop démontrée.

SEBY, (*Géog mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute Stirie, ſur la riviere de Gayl, à trois lieues au nord-eſt de Judenbourg, avec un évêché ſuffragant de Saltzbourg. *Long.* 32. 50. *latit.* 47. 25. (*D. J.*)

SEBZVAR ou SEBZUAR, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans la province de Khoraſſan. Elle avoit été le ſiege des princes de la dynaſtie des Serbéduriens, avant que Tamerlan s'en rendît maître. *Long.* ſuivant M. Petit de la Croix, 91. *latit.* 31. (*D. J.*)

SEC, adj. (*Gram.*) qui a peu d'humidité ou qui n'en a plus. Un tems *ſec*, un linge *ſec*, un vent *ſec*, un pays *ſec*, des viandes *ſeches*, un vin *ſec*, un corps, un homme, un tempérament *ſec*, un pouls *ſec*, du pain *ſec*, des pierres *ſeches*, une toux *ſeche*, le ventre *ſec*, la gorge *ſeche*; on a trempé cet inſtrument trop *ſec*, une conſultation *ſeche*, de l'argent *ſec*, jouer coup *ſec*, un eſprit *ſec*, un ſtyle *ſec*, une converſation *ſeche*, une maniere de peindre *ſeche*, un mot *ſec*, &c.

Poële ou bains ſecs. } *V.* { BAINS.
Confections ſeches. } *V.* { CONFECTIONS.
Baſſin ſec. } *V.* { CHANTIER.

Echange *ſec*, *cambium ſiccum*, c'eſt un nom adouci dont on ſe ſervoit autrefois pour déguiſer une uſure; on vouloit faire entendre que quelque choſe paſſoit des deux côtés; au lieu qu'en effet tout paſſoit d'un ſeul côté; c'eſt pour celà que cet échange peut être appellé *ſec*. *Voyez* INTÉRÊT & USURE. *Cambium ſiccum*, dit Lud. Lopes, *de contract. & negat. eſt cambium non habens exiſtentiam cambii, ſed apparentiam, ad inſtar arboris exſiccatæ*, &c.

Poiſſon ſec. } *Voy.* { POISSON.
Fruits ſecs. } *Voy.* { FRUITS.
Meſſe ſeche. } *Voy.* { MESSE.
Foſſé ſec. } *Voy.* { FOSSÉ.
Rente ſeche. } *Voy.* { RENTE.
Storax ſec. } *Voy.* { STORAX.
Suture ſeche. } *Voy.* { SUTURE.
Meſures ſeches. } *Voy.* { MESURES.
Eparvin ſec. } *Voy.* { ÉPARVIN.

SEC, on ſous-entend *vaiſſeau à*, (*Marine.*) c'eſt un vaiſſeau qui a échoué & qu'on a mis hors de l'eau pour le radouber. On met à *ſec* les vaiſſeaux légers & étroits par la proue: & les vaiſſeaux qui ſont larges, gros & forts d'échantillon, on les y met par le côté.

On dit encore qu'un vaiſſeau eſt à *ſec*, quand il a toutes ſes voiles ſerrées à cauſe d'un gros vent.

SEC, (*Peint. & Sculpt.*) terme général & métaphorique qui eſt uſité pour ſignifier ce qui eſt deſſiné durement & de mauvais goût; ce mot ſe dit, en termes de peinture, d'un tableau dont les clairs ſont trop près des bruns, & dont les contours ne ſont pas aſſez mêlés; c'eſt l'oppoſé du moëlleux. Un ouvrage *ſec* eſt celui qui n'a point de tendreſſe, ſoit dans les carnations, ſoit dans les draperies, & qui a quelque choſe qui tranche dans le deſſein ou dans les couleurs.

Ce mot déſigne en ſculpture, tout ouvrage, tout morceau qui n'a point cette tendreſſe qui doit ſe faire ſentir dans le marbre, même lorſqu'il eſt bien travaillé. (*D. J.*)

SECACHUL, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom d'une plante que les Arabes appellent encore *locachium*. Sa tige eſt baſſe & noueuſe, portant des feuilles ſemblables à celles du chervi. Ses fleurs reſſemblent à la violette; mais elles ſont plus grandes. Il leur ſuccede des grains noirs comme des pois appellés *cachul* ou *kilkil*, & qui ſont empreints d'un ſuc fort doux. Sa racine eſt noueuſe; cette plante croît en Egypte & en Syrie: c'eſt le *tordylium orientale* de Rauwolf. Il eſt parlé du *ſécachul* dans Avicenne & Sérapion, comme d'une racine qui excitoit puiſſamment à l'amour; leurs interpretes ont rendu ce terme par *ſiringo*: ce qui a fait croire

à la plûpart de nos auteurs que c'étoit une espece d'éryngium ou de panicaut. (*D. J.*)

SECANTE, s. f. *en Géométrie*, c'est une ligne qui en coupe une autre, ou qui la divise en deux parties. *Voyez* LIGNE, *&c.*

Ainsi la ligne *A M*, *Pl. géom. fig.* 12, est une *sécante* du cercle *AED*, *&c.* à cause qu'elle coupe le cercle en *B*.

Les Géomettres démontrent 1°. que si l'on tire du même point *M* plusieurs *sécantes MA*, *MN*, *ME*, *&c.* celle qui passe par le centre *MA* est la plus grande, & que les autres sont d'autant plus petites qu'elles sont plus éloignées du centre. Au contraire les portions *MD*, *MO*, *MB*, de ces lignes qui sortent hors le cercle sont d'autant plus grandes qu'elles sont plus éloignées de celle qui passeroit par le centre, si elle étoit prolongée. La plus petite est la partie *MB* de la *sécante MA*, qui passe par le centre.

2°. Que si deux *sécantes MA* & *ME* sont tirées du même point *M*, la *sécante MA* sera à *ME*, comme *MD* à *MB*.

SÉCANTE, *en Trigonométrie*, signifie une ligne droite tirée du centre d'un cercle, laquelle coupant la circonférence est prolongée jusqu'à ce qu'elle se rencontre avec une tangente au même cercle. *Voyez* CERCLE & TANGENTE.

Ainsi la ligne *FC*, *Pl. Trigonom. fig.* 1, tirée du centre *C*, jusqu'à ce qu'elle rencontre la tangente *EF* est appellée une *sécante*, & particuliérement la *sécante* de l'arc *AE* dont *EF* est une tangente.

La *sécante* de l'arc *A K*, qui est le complément du premier arc ou quart-de-cercle, est nommée la *cosécante* ou la *sécante* du complément.

Le sinus d'un arc *AD* étant donné; pour trouver sa *sécante FC*, on doit faire cette proposition, le cosinus *DC* est au sinus total *C E*, comme le sinus total *EC* est à la *sécante CF*.

Pour trouver le logarithme de la *sécante* d'un arc quelconque, le sinus du complément de l'arc étant donné, vous n'avez qu'à multiplier par deux le logarithme du sinus total, & du produit en soustraire le logarithme du sinus du complément; le reste est le logarithme de la *sécante*. *Voyez* LOGARITHME.

Ligne de *sécante*...... *Voyez l'article* SECTEUR *ou* COMPAS DE PROPORTION. (*E*)

SECCHIA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie au duché de Modene. Elle prend sa source dans l'Apennin, vers la Carfaguana, coule aux confins des duchés de Modene & de Reggio, baigne Sassuolo & Carpi, & se jette dans le Po, vis-à-vis de l'embouchure du Menzo. (*D. J.*)

SECERRŒ, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise: l'itinéraire d'Antonin la marque sur la route des Pyrénées à Castulo; c'est aujourd'hui, à ce qu'on croit, San-Cœloni ou Celloni. (*D. J.*)

SECESPITA, (*Littérature.*) couteau à égorger les victimes dans les sacrifices. Ce couteau avoit un manche d'ivoire arrondi, & étoit enrichi d'or & d'argent; toute partie de la victime que les flamines ou autres prêtres coupoient avec cette espece de couteau se nommoit *secium*. (*D J.*)

SECHARI, s. f. femme employée dans les atteliers des fontaines salantes, à faire sécher les pains de sel. *Voyez l'article* SALINE.

SECHAUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la vieille marche de Brandebourg, sur la riviere allant à la gauche, entre Osterburg & Scharemburg. (*D. J.*)

SECHE, (*Géog. mod.*) on donne ce nom à des sables que la mer couvre quand elle est haute, & qu'elle laisse à sec quand elle est basse; c'est ce que les Hollandois nomment *droogte*. On donne aussi quelquefois le nom de *seches* à des bancs de roches ou d'écueils près des côtes, & que la mer découvre en tout ou en partie. (*D. J.*)

SECHE, *voie*, (*Chimie.*) *voyez* VOIE, *Chimie*.

SECHE, *os de*, (*Commerce.*) on appelle *os de seche* l'os qui se trouve sur le dos de ce poisson, qui est dur & lisse du côté qu'il est convexe, & mol de l'autre, en maniere de moëlle ou de substance spongieuse. C'est de ces os que les Orfevres

& quelques autres ouvriers se servent pour mouler & fondre quelques petits ouvrages. Les Chimistes en font aussi quelque usage ; cet os réduit en poudre impalpable, entre dans la composition de la lacque de Vénise. (*D. J.*)

SECHE, *rente*, (*jurisprud.*) *voyez au mot* RENTE *l'article* RENTE SECHE.

SECHES *de Barbarie*, (*Géog. mod.*) ou les *basses de Barbarie*: ce sont des écueils formidables, qui se trouvent sur la côte de Barbarie dans le golfe de Sidra, entre les royaumes de Tunis & de Tripoli. (*D. J.*)

SÉCHÉES, s. f. *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté d'Isigni, sorte de filet qui se tend pierré & flotté ; il a les mailles de 16 à 17 lignes en quarré ; il sert à la pêche du poisson passager ; on le nomme *séchées*, parce qu'il se tend sédentaire & à pié sec, & se releve de même lorsque la marée s'est retirée. Comme c'est elle qui éleve le filet au moyen des flottes de liege dont le haut est garni, le filet tombe aussi à mesure qu'elle baisse ; le poisson rond ne peut y être pris qu'en se maillant ; le poisson plat reste au pié, qui est enfoui dans le sable ou arrêté avec des pierres: la vague qui roule au-dessus du rets abattu & affaissé emporte avec elle la plupart du petit poisson ; & s'il en restoit, il s'en faudroit de beaucoup que ce pût être en même quantité que dans les filets montés sur perches ou piquets, parce qu'ils restent toujours tendus de leur hauteur, le filet flotté tombe à bas, & ne laisse qu'un cordon haut au plus de deux à trois pouces.

Avant la défense de l'usage des seines ou sines, les pêcheurs de Morlaix avoient des filets traînans, dont ils faisoient usage à l'embouchure de la riviere. Depuis qu'ils ont été prohibés, ils se sont servis des mêmes filets en seines seches ou *séchées*, & font la pêche comme ceux du village de Loc-Quenolé. Pour cet effet, ils se transportent de haute mer sur les bancs de sable, qui sont à l'embouchure de la riviere, ils attendent dans leurs bateaux la marée-basse ; pour lors ils tendent de pié leurs rets en forme de demi-cercle, & les placent à l'écorre des bancs dont la marée se retire avec précipitation ; ils enfouissent le bas de leurs filets garnis de pierres ; la tête en est chargée de flottes de liege, ils les tiennent assujettis du côté de terre avec de petits cordages ou rubans frappés sur la ligne de la tête de leurs bateaux, & ils roidissent la corde de la tête de leurs *séchées* que les flottes soutiennent de bout jusqu'à la basse-mer. Les pêcheurs prennent ainsi à la main le poisson que la marée a conduit dans le filet & sur le banc. Ils ne peuvent faire qu'un trait de pêche par chaque marée, ayant besoin d'un flot & d'un reflux pour tendre & relever leurs rets.

SECHEM, *partie*, (*Hist. sacrée.*) fils de Galaad, & chef de la famille des Sechemites, *Sechem à quo familia Sechemitarum. Nom. xxvj.* 31. Il y avoit un autre homme de même nom, fils de Semida, que l'on croit être le fondateur de la ville de Sichem en Samarie : *erant autem filii Semida, Ahin & Sechem. I. Par. vij.* 19. (+)

SÉCHER, v. act. (*Gram.*) rendre sec, ôter de l'humidité. *Voyez l'article* SEC.

SÉCHER, *en terme de Batteur d'or*, c'est ôter l'humidité que les moules ont pu contracter en battant l'or dedans. On se sert pour cela de la presse avec laquelle on fait transpirer, pour ainsi dire, cette humidité sur l'extérieur des feuillets, d'où on l'évapore en le remuant à l'air.

SECHER, *en terme d'Epinglier-Aiguilletier*, est l'action d'imbiber l'humidité que les aiguilles ont contractée dans les savonnages, avec de la mie de pain & du son. On se sert pour cela d'un moulin, dans lequel on met le son, la mie de pain & les aiguilles, pour les tourner jusqu'à ce qu'on ne voie plus d'humidité. *Voyez* MOULIN.

SÉCHER, *en terme d'Epinglier*, n'est autre chose que d'ôter l'humidité qui est restée sur les épingles après qu'on les a lavées. On les met dans un sac de cuir avec du son, dont on a séparé la farine aussi exactement qu'il a été possible. Deux ouvriers les frottent vigoureusement dans ce sac pendant un tems suffisant. Il y a une autre maniere de *sécher* les épingles. On les entonne avec un auget dans un coffret

de bois soutenu sur deux montans, où l'on le tourne avec deux manivelles à chaque bout. On y met du son passé avec le même soin. Mais cette derniere maniere de *sécher* les épingles est moins d'usage que l'autre, quoiqu'elle soit aussi bonne, mais apparemment parce qu'elle est plus embarrassante.

SÉCHER, *en terme de Potier*, est l'action de laisser évaporer l'eau que la terre renferme. Il faut, pour cette opération, éviter le soleil & le grand air qui feroient crevasser l'ouvrage, ainsi que le feu si on l'y mettoit encore humide.

La sécheresse du cœur est un défaut de sentiment; la sécheresse d'esprit est une disette d'idées.

L'une & l'autre ont la même cause; le vice des organes des sens, qui ne sont que foiblement affectés des objets.

Ces défauts répandent un froid mortel dans le commerce de la société, & surtout dans les ouvrages d'agrément.

La sécheresse n'est pas toujours une disposition naturelle; elle est quelquefois l'effet de la maladie ou du chagrin.

SÉCHERESSE, s. f. (*jardinage.*) est pour exprimer le besoin que la terre & les plants ont d'eau. *Voyez l'article* SEC.

SÉCHERON, s. m. (*Gram. Agric.*) pré situé dans un lieu sec, & qui ne peut être abreuvé que par les pluies. Les *sécherons* ont donné cette année parce qu'elle a été pluvieuse. Le foin qui naît dans les *sécherons* est toujours bon.

SECHIE, *ou* CHEQUIS, s. m. (*Commerce.*) poids dont on se sert à Smyrne. Le *sechie* contient deux oques, à raison de 400 dragmes l'oque. *Voyez* OQUE, *ou* OCQUE. *Dict. de Comm. & de Trévoux.*

SECHI-SIGETH, (*Géogr.*) ville de la basse-Hongrie, dans le comté de Salad, & au milieu de campagnes très-riches en grains & en vins. (*D. G.*)

SÉCHOIR, s. m. *terme de Parfumeur*, c'est un quarré de bois de sapin, ou d'autre bois léger, avec des rebords tout-autour, dans lequel on fait sécher des pastilles, des savonettes & autres marchandises de cette nature.

SÉCHYS, s. m. (*Comm.*) mesure pour les liqueurs, qui est en usage dans quelques villes d'Italie. Huit *séchis* font le mastilly de Ferrare, & six *sechis* l'urna d'Istrie. *Voy.* MASTILLY & URNA. *Dict. de comm.*

SECKAW, (*Géog. mod.*) ou *seckow*, bourg d'Allemagne, dans la haute Stirie, sur une petite riviere nommée *Gayl*, à 3 lieues au nord de Judenburg. Cette place a été érigée en évêché en 1219 par le pape Honoré III. C'est l'archevêque de Saltzbourg qui en a le droit de présentation & d'investiture; de-là vient que l'évêque de *seckaw* n'a point d'entrée dans les dietes. *Long.* 32. 52. *lat.* 47. 17. (*D. J.*)

SECKINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, en Suabe, dans une île formée par le Rhin, à trois milles au sud-est de Basle, & à six au couchant de Schaffouse. C'est une des quatre villes forestieres. Elle essuya un terrible incendie en 1678, & fut prise en 1683 par le duc de Saxe-Weimar; elle est aujourd'hui réduite à une simple place, entourée de quelques maisons. Beatus Rhenanus croit que c'est la *sanctio* dont parle Ammien Marcellin, *liv. XXII. Long.* 25. 38. *lat.* 47. 43.

Keller (Jacques), en latin *Cellarius*, jésuite, naquit à *seckingen* en 1568, & mourut à Munich en 1631, à 63 ans. Il publia quelques livres de controverse en allemand, & divers ouvrages de politique en latin sur les affaires du tems. Il s'y déguise souvent sous les noms de *Fabius Hercinianus*, d'*Aurimontius*, de *Didacus Tamias*, *&c.* Son livre intitulé *Mysteria politica* fit grand bruit, & étoit fort injurieux à la cour de France. Les Jésuites qui ont compilé la bibliotheque des écrivains de leur ordre n'ont point reconnu leur confrere dans les faux noms sous lesquels il se déguisoit. (*D. J.*)

SECLIN, (*Géog mod.*) en latin moderne *sacilium*; bourg de France, dans la Flandre vallone, au diocese de Tournai. Ce bourg est le lieu principal du Mélantois, & c'est un lieu ancien. Il y a un chapitre dédié à S. Piat, un bailli & sept échevins.

SECOND, adj. (*Gram.*) c'est dans un ordre de choses disposées ou considérées selon la suite naturelle des nombres, la place qui succede immédiatement à la premiere. Le *second* jour de la semaine; le *second* du mois. La *seconde* intention; *la seconde* messe. Le *second* service. La *seconde* table. Mon *second*, &c.

SECOND TERME, *en Algebre*, c'est celui où la quantité inconnue monte à un degré ou une puissance plus petite d'une unité, que celle du terme où elle est élevée au plus haut degré.

L'art de chasser les *seconds termes* d'une équation, c'est-à-dire de former une nouvelle équation, où les *seconds termes* n'aient pas lieu, est une des inventions les plus ingénieuses & les plus en usage dans toute l'Algebre.

Soit l'équation $x^m + a x^{m-1} + b x^{m-2} +$ *&c.* ... $+ e = o$, dont on veut faire évanouir le *second terme*, ou qu'on veut transformer en un autre qui n'ait point de *second terme*, on supposera $x = z - \frac{a}{m}$ & substituant $z - \frac{a}{m}$ & ses puissances à la place de x dans l'équation proposée, on la changera en une autre de cette forme, $z^m + B z^{m-2} +$ *&c.*.... $= o$; où l'on voit que le terme qui devroit contenir z^{m-1}, c'est-à-dire le *second terme*, ne se trouve pas. *Voyez* ÉQUATION & TRANSFORMATION. (*O*)

SECOND, (*Art. milit.*) ce mot avec la particule *en*, est commun dans l'art militaire. On dit compagnie *en second*, capitaine *en second*, lieutenant *en second*. Compagnie *en second* est une compagnie composée de la moitié des hommes d'une autre compagnie; ce qui s'est pratiqué seulement dans la cavalerie. Capitaine *en second*, ou capitaine réformé en pié, & lieutenant *en second*, sont des officiers réformés, dont les compagnies ont été licenciées, mais qui servent dans une autre. *Dict. milit.* (*D. J.*)

SECOND CAPITAINE, (*Art. milit.*) c'est un capitaine réformé, qui commande comme un lieutenant dans les compagnies où il est incorporé. *Voyez* RÉFORME. *Chambers.*

SECOND, *terme de jeu de paume*, c'est la partie de la galerie ou du jeu de paume qui regne depuis la porte jusqu'au dernier.

Second signifie aussi *en terme de joueurs de paume*, le joueur qui ne prime point, & ne fait que seconder. Le *second* est toujours placé du côté opposé à la galerie.

Quand on pelotte à la paume, les balles qui entrent dans le *second*, sont perdues pour le joueur qui les y jette; mais en partie la balle fait chasse, que l'on compte au poteau qui commence le *second*.

SECONDAIRE, adj. (*Gramm.*) qui ne vient qu'en second, qui n'est que du second ordre. Raisons *secondaires*; planetes *secondaires*.

SECONDAIRE, adj. (*Astronomie.*) les cercles *secondaires* de l'écliptique sont les cercles de la longitude des étoiles, ou des cercles qui passant par les poles de l'écliptique, coupent l'écliptique en angles droits, & servent à marquer la distance des étoiles ou des planetes à l'écliptique.

Par le moyen de ces cercles on rapporte à l'écliptique tous les points des cieux; c'est-à-dire que chaque étoile, chaque planete, ou tout autre phénomene est conçu être dans ce point de l'écliptique, qui est coupé par le cercle *secondaire* qui passe par l'étoile ou par la planete proposée. *Voyez* ÉCLIPTIQUE, LONGITUDE, *&c.*

Si deux étoiles se rapportent au même point de l'écliptique, c'est-à-dire si ces deux étoiles se trouvent dans le même cercle *secondaire*, & du même côté, par rapport à un des poles de l'écliptique, on dit qu'elles sont en conjonction; quand on les rapporte à des points opposés, c'est-à-dire quand elles se trouvent dans le même cercle *secondaire*, & de différens côtés, par rapport à un des poles, elles sont dites être en opposition; si elles sont rapportées à deux points distans d'un quart de cercle, c'est-à-dire si les plans des cercles *secondaires* par lesquels elles passent, font entr'eux un angle droit, on dit qu'elles sont en aspect quadral ou en quadrature; si les points different

d'une ſixieme partie de l'écliptique, on dit qu'elles ſont en aſpect ſextile. *Voyez* ASPECT, *&c.*

En général on peut appeller *cercles ſecondaires* tous les cercles qui coupent à angles droits un des ſix grands cercles, tels ſont les cercles azimuthaux ou verticaux, par rapport à l'horiſon, *&c.* les méridiens, par rapport à l'équateur, *&c.* *Voyez* AZIMUTH, VERTICAL, *&c.*

Les planetes *ſecondaires* ſont des planetes qui tournent autour d'autres planetes, comme centres de leur mouvement, & avec leſquelles elles ſont emportées autour du Soleil. *Voyez* PLANETE.

Saturne, Jupiter & la Terre ſont chacune accompagnées de planetes *ſecondaires* : Jupiter en a quatre, Saturne cinq, que l'on appelle *les ſatellites* de ces deux planetes. *Voyez* SATELLITE.

La Terre eſt accompagnée d'une planete *ſecondaire* que l'on appelle *Lune*, *voyez* LUNE.

Le mouvement des planetes principales eſt très-ſimple, étant compoſé ſeulement d'un mouvement de projection en ligne droite, qui eſt une tangente à l'orbite de la planete, & d'une tendance vers le Soleil. Ces planetes étant à de très-grandes diſtances les unes des autres, les effets de leur gravitation mutuelle l'une vers l'autre ſont peu ſenſibles. Mais il en eſt tout autrement par rapport aux planetes *ſecondaires* ; car outre que chacune d'elles gravite particuliérement vers ſa planete principale reſpective comme vers ſon centre, elle eſt encore attirée vers le Soleil, de même que ſa planete principale ; de maniere que quand la planete *ſecondaire* eſt plus éloignée du Soleil que ſa planete principale, elle eſt moins attirée vers le Soleil ; & quand elle eſt plus proche, elle eſt plus attirée, & preſque toujours dans une direction différente de la force avec laquelle elle tend vers ſa planete principale. Or par cette double tendance vers le Soleil & vers leur planete principale, le mouvement des ſatellites ou des planetes *ſecondaires* ſe compoſe extrêmement, & s'affecte d'un grand nombre d'irrégularités.

La plûpart de ces ſingularités s'obſervent dans le mouvement de la Lune, & c'eſt au célebre M. Newton que nous en devons l'explication & le calcul. On en remarque auſſi de ſemblables & même de plus conſidérables dans les autres planetes *ſecondaires*, principalement dans le ſecond ſatellite de Jupiter. *Voyez* SATELLITE.

Points collatéraux ſécondaires. Voyez COLLATÉRAL.

Cadrans ſecondaires ou *cadrans de la ſeconde eſpece*, ſont les cadrans qui ne ſont ni horiſontaux, ni équinoctiaux, ni polaires, ni méridionaux, ni ſeptentrionaux, ni orientaux, ni occidentaux. *Voyez* CADRAN. (*O*)

SECONDE *ou* TIERCE-BASSE, ESTOCADE DE, (*Eſcrime.*) eſt un coup d'épée qu'on alonge à l'ennemi dehors & ſous les armes. *Voyez* TIRER DEHORS LES ARMES & SOUS LES ARMES.

On exécute cette eſtocade comme la tierce, *voyez* (ESTOCADE DE TIERCE), avec cette différence que la lame de votre épée paſſe ſous le bras de l'ennemi.

SECONDE *ou* TIERCE-BASSE, *parer en*, c'eſt détourner du vrai tranchant de ſon épée celle de l'ennemi ſur un coup qu'il porte dehors & ſous les armes. *Voy.* TIRER DEHORS LES ARMES & SOUS LES ARMES.

On exécute cette parade comme celle de tierce, excepté qu'on doit avoir la pointe de l'épée plus baſſe que le poignet, & la lame de l'ennemi doit paſſer ſous le bras.

SECONDE, ſ. f. *en Géométrie & en Aſtronomie*, c'eſt la ſoixante partie d'une prime ou d'une minute, ſoit en la diviſion des cercles, ſoit en la meſure du tems. *Voyez* PRIME & MINUTE.

Un degré ou une heure ſont diviſés chacun en 60 minutes, qui ſont déſignés par cette marque ′ ; une minute eſt diviſée en 60 *ſecondes* marquées ainſi ″ ; une *ſeconde* eſt diviſée en 60 tierces, que l'on marque de cette maniere ‴, *&c.* *Voyez* DEGRÉ.

Une *ſeconde* de tems dans le mouvement diurne de la terre équivaut à 15 *ſecondes* de degré, c'eſt-à-dire que la terre par ſon

mouvement diurne parcourt 15 *secondes* de degré dans une *seconde* de tems : d'où l'on voit qu'une erreur d'une *seconde* de tems dans l'observation de quelque phénomene céleste, par exemple d'une éclipse, doit en produire une de 15 *secondes* de degré dans l'estimation de la position du lieu de la terre où l'on est.

On dit quelquefois une *minute-seconde*, une *minute-tierce*, *&c.* mais plus communément & plus simplément une *seconde*, une *tierce*, *&c.* *Voyez* MINUTE.

Les mots de *minute-seconde*, *minute-tierce*, ne s'emploient guere qu'en latin, *minutum secundum*, *minutun tertium*, &c.

Un pendule long de trois piés huit lignes & demie fait ses vibrations en une *seconde* de tems à Paris ; c'est ce que plusieurs observateurs ont déterminé avec beaucoup de soin. Un corps qui tombe de haut en bas par sa propre pesanteur, doit parcourir dans le vuide environ 15 piés dans la premiere *seconde*, c'est ce que M. Huyghens a déterminé en observant avec soin la longueur du pendule à *secondes*, & déterminant ensuite l'espace que parcouroit un corps pesant dans une *seconde* de tems, suivant ce théoreme, trouvé par le même M. Huyghens, l'espace que parcouroit un corps pesant dans une *seconde* est à la longueur du pendule à *secondes*, savoir 3 piés 8 lignes $\frac{1}{2}$, comme deux fois le quarré de la circonférence d'un cercle au quarré du diametre de ce même cercle.

SECONDE, *le plus petit intervalle de la Musique*, qui puisse se marquer sur différens degrés. La marche diatonique par degrés conjoints ne se fait que sur des intervalles de *seconde*.

Il y a quatre sortes de *seconde* ; la premiere qu'on appelle *seconde diminuée*, se fait sur un ton majeur dont la note inférieure est rapprochée par un dièse & la supérieure par un bémol. Tel est, par exemple, l'intervalle du *re* bémol à l'*ut* dièse. Le rapport de cette *seconde* est de 375 à 384, mais elle n'est d'aucun usage si ce n'est dans le genre enharmonique, encore l'intervalle s'en trouve-t-il nul sur l'orgue & le clavessin. A l'égard de l'intervalle d'une note à son dièse, que Brossard appelle *seconde diminuée*, ce n'est pas une *seconde*.

La deuxieme, qu'on appelle *seconde mineure*, est constituée par le semi-ton majeur comme du *si* à l'*ut*, ou du *mi* au *fa* ; son rapport est de 15 à 16.

La troisieme, est la *seconde majeure* qui forme l'intervalle d'un ton ; comme ce ton peut être majeur ou mineur, le rapport de cette *seconde* est de 8 à 9 dans le premier cas, & de 9 à 10 dans le second ; mais cette différence s'évanouit dans notre musique. *Voyez* TON.

Enfin la quatrieme est la *seconde superflue* composée d'un ton & d'un semiton mineur, comme du *fa* au *sol* dièse, & dont le rapport est de 64 à 75.

Il y a dans l'harmonie trois accords qui portent le nom de *seconde*. Le premier s'appelle simplement *accord de seconde*, c'est un accord de septieme renversé, dont la dissonance est à la basse ; d'où il s'ensuit bien clairement qu'il ne faut que la basse syncope pour la préparer. *Voyez* PRÉPARER. Quand l'accord de septieme est dominant, c'est-à-dire quand la tierce est majeure & la septieme mineure, l'accord de *seconde* s'appelle *accord de triton*, & la syncope n'est pas nécessaire. *Voyez* SYNCOPE.

L'autre s'appelle *accord de seconde superflue*, & s'est un accord renversé de celui de septieme diminuée, dont la septieme même est portée à la basse. *V.* ACCORD.

Le troisieme s'appelle accord de *seconde* & quinte.

On peut pratiquer l'accord de *seconde* sur tous les tons de l'échelle en majeur & en mineur en descendant, & tant qu'on n'altere point ces tons, qu'on ne change pas la carte en triton, & qu'on sauve la *seconde* sur un des tons naturels de l'échelle, on reste dans le même mode, parce qu'à l'exception de l'accord de *seconde* pratiqué sur la sous-dominante, tous les autres dérivent d'accords de dominante renversés ; l'accord de *seconde* sur la médiante, à la vérité, dérive d'un accord de septieme avec tierce majeure ; mais comme la septieme de cet accord est majeure aussi, ce ne peut être un accord de dominante tonique.

La *seconde* dérive par le renversement de la septieme d'un accord de dominante simple ou tonique, est toujours accompagnée de la sixte & de la quarte ou du triton; elle se sauve par une marche de la basse qui descend d'un ton, ou d'un semi-ton sur l'accord de sixte qui suit; d'un semi-ton si l'accord de *seconde* dérive d'un accord de dominante tonique ou de dominante avec septieme mineure; d'un ton si cet accord dérive d'un accord de dominante avec septieme majeure; car la septieme mineure se sauve en descendant d'un semi-ton, & la majeure en descendant d'un ton; l'accord qui succede à celui de *seconde* est naturellement un accord de fausse-quinte ou de grande-sixte, dont on retranche souvent la fausse-quinte. Si la *seconde* est accompagnée du triton, l'accord qui suit est un accord de sixte mineure en majeur, & majeure en mineur. Puisqu'on peut (par licence dans le systême de Rameau) passer d'une dominante à une autre dominante diatoniquement au-dessus; on pourra aussi sauver l'accord de *seconde* sur un accord de petite-sixte majeure ou mineure. Si la sixte est mineure naturellement, on peut sortir brusquement du mode régnant en la rendant majeure. On fera bien de retrancher la quarte de l'accord de petite-sixte, parce qu'elle n'est pas préparée, & qu'excepté dans l'accord consonnant de sixte-quarte, toute quarte qui n'est pas préparée dans la basse ou dans le dessus est toujours dure. Lorsque par le moyen de la petite-sixte majeure on passe en mineure, on pourra donner la fausse-quinte au lieu de la quarte. *Voyez fig. 6. planc. XIV. de Musiq. Sup. des plan.*

On peut encore après l'accord de *seconde* faire une ellipse (*Voyez* ELLIPSE, *Musiq.*); mais c'est un ouvrage qu'il faut pratiquer avec prudence & rarement; nous n'en donnerons qu'un exemple qui est le plus usité. *Voyez fig. 3. planc. XII. de Musiq.* où cette ellipse se trouve de la premiere à la seconde mesure.

Il faut bien faire attention qu'outre les accords par supposition où se trouve la *seconde*, elle peut encore résulter d'une suspension de la basse; le cas le plus particulier où cela puisse arriver, c'est lorsque la *seconde* ainsi suspendue est accompagnée de sixte & quarte comme la vraie *seconde*; on reconnoît cet accord de *seconde* simulé à ce que la basse seule descend d'un degré sur un accord de septieme, au lieu que dans le véritable accord de *seconde*, non-seulement la basse continue descend, mais aussi la quarte ou le triton monte d'un dégré. (*Voyez*) ce faux accord de *seconde*, *fig. 7. planc. XIV. de Musiq.* & remarquez que cette suspension ne doit se pratiquer que rarement, & toujours sur un accord de dominante tonique.

Encore une remarque; dans l'accord de *seconde* ou de triton, c'est la basse qui dissonne, & qui doit se sauver en descendant; les autres notes de l'accord n'ont pas une marche forcée, hors le triton qui doit monter comme note sensible; lorsque c'est un véritable accord de *seconde*, la *seconde* peut rester & devenir tierce; elle peut aussi monter de quarte ou descendre de quinte, ce qui est au fond sa véritable marche; la quarte peut rester & devenir fausse-quinte; elle peut aussi monter d'un ton & devenir sixte; à toute force elle pourroit descendre de tierce mineure & faire la tierce de l'accord suivant: quant à la sixte, elle peut monter à l'octave, pourvu que ce ne soit pas la note sensible, ou descendre à la sixte, & même sauter à la tierce.

Dans tout véritable accord de *seconde*, on peut doubler la *seconde*, la quarte & la sixte, qui sont les consonnances de l'accord; j'ai dit véritable accord de *seconde*, parce que dans l'accord de *seconde* avec le triton, on ne doit jamais doubler le triton, qui est la note sensible. Lorsqu'on a doublé un intervalle, on lui donne deux marches différentes, pour éviter les octaves de suite.

Dans l'accord de *seconde* simulé, & qui n'est qu'une suspension de la basse-continue on ne peut doubler que la quarte, car la *seconde* est la note sensible qu'on ne double point, & la sixte est la septieme de l'accord de dominante tonique qu'on a suspendu, & la dissonnance ne se double jamais.

Dans l'accord de *seconde* & quinte, on peut doubler la *seconde* & la quinte lorsqu'on compose à quatre parties ; on fera mieux de doubler la quinte que la *seconde*, parce que la quinte qui devient sixte dans l'accord suivant, est la véritable fondamentale de l'accord.

L'accord de *seconde* superflue peut se sauver de trois façons. La premiere & la plus naturelle, c'est lorsque la note de la basse-continue descend d'un semi-ton majeur, en sorte que l'accord de dominante tonique du mode mineur succede à celui de *seconde* superflue. La seconde presqu'aussi naturelle que la premiere, c'est de faire descendre la basse-continue comme ci-dessus ; mais en donnant à la *seconde* note l'accord de sixte-quarte, renversé de l'accord parfait mineur. Enfin la troisieme façon de sauver la *seconde* superflue, c'est de la faire monter à la tierce majeure, la basse-continue restant sur le même ton. *Voyez* ces trois manieres de sauver la *seconde* superflue, *fig.* 8. *n°*. 123. *planc. XIV. Musiq.* Dans le premier cas, la note de la basse-continue n'est qu'une suspension ; dans le second l'accord de *seconde* superflue est renversé de celui de septieme diminuée ; mais nous avons mis l'accord de la dominante tonique à la basse-fondamentale pour les raisons qu'on trouvera à l'*article* SYSTÊME ; dans le troisieme cas, l'accord de la *seconde* superflue n'est qu'une suspension dans le dessus de l'accord parfait majeur. On ne peut doubler que le triton dans cet accord ; car la *seconde* superflue est note sensible, & la sixte fondamentalement une dissonance. (*F. D. C.*)

SECONDES NOCES, (*Jurisprudence.*) sont le second, troisieme, ou autre, subséquent mariage que contracte une personne qui a déjà été mariée, & qui est depuis devenue en état de viduité.

Les *secondes noces* ont toujours été regardées peu favorablement, soit par rapport à la religion, soit par rapport à l'intérêt des familles.

Par rapport à la religion on les regarde comme une espece d'incontinence contraire au premier état du mariage, suivant lequel Dieu ne donna à l'homme qu'une seule femme.

On les regarde aussi comme contraires à l'intérêt des familles, en ce qu'elles y apportent souvent du trouble, soit en diminuant la fortune des enfans du premier lit, soit parce qu'ordinairement celui qui se remarie tourne toute son affection du côté de son nouveau conjoint & des enfans qui proviennent de ce nouveau mariage.

Tertullien s'est même efforcé d'établir comme un dogme que les *secondes noces* étoient reprouvées, & divers auteurs qui ont écrit sur cette matiere ont rempli leurs ouvrages de déclamations contre les *secondes noces*.

Il est néanmoins constant que l'église romaine les autorise comme un remede contre l'incontinence, *melius est nubere quam uri* ; c'est la doctrine du canon *aperiant*, du canon *Deus masculum*, & du canon *quod si dormierit* xxxj. quest. j. & autres textes sacrés.

Si l'Eglise ne donne pas la bénédictions aux seconds mariages, ce n'est pas qu'elle les regarde comme impies, c'est que la premiere bénédiction est censée se perpétuer.

En Russie les seconds mariages sont tolérés, mais à peine les regarde-t-on comme légitimes ; les troisiemes ne sont jamais permis sans une cause grave, & l'on ne permet jamais un quatrieme, en quoi les Russes ont adopté la doctrine de l'église d'Orient.

L'église romaine en permettant les *secondes noces*, & autres subséquentes, n'a cependant pu s'empêcher d'y attacher quelque peine, en ce que celui qui a été marié deux fois, ou qui a épousé une veuve, ne peut être promu aux ordres sacrés.

Les loix civiles ont aussi autorisé les *secondes noces*, mais elles y ont imposé des peines & conditions, non pas pour empêcher absolument ces seconds mariages, mais pour tâcher d'en détourner, ou du moins d'en prévenir les plus grands inconvéniens ; aussi chez les Romains n'accordoit-on la couronne de chasteté qu'aux veuves qui étoient demeurées en vi-

duité après leur premier mariage.

Entre les lois romaines qui ont établi des peines ou conditions pour ceux qui se remarient, les plus fameuses sont les lois *fœmina generaliter*, & *hâc edictali* au code *de secundis nuptiis*.

La premiere de ces lois veut qu'une veuve qui ayant des enfans de son premier mariage se remarie après l'an du deuil, elle réserve à ses enfans du premier lit tout ce qu'elle a eu de la libéralité de son premier mari, à quelque titre que ce soit.

La loi *generaliter* étend aux hommes qui se remarient ce que la premiere avoit ordonné pour les femmes.

Enfin la loi *hâc edictali* défend aux femmes qui contractent de seconds ou autres subséquens mariages, de donner de leurs biens à leurs nouveaux maris à quelque titre que ce soit, plus que la part de l'enfant le moins prenant dans leur succession.

En France il n'y avoit aucune ordonnance contre les seconds mariages avant celle de François II. en 1560, appellée communément l'*édit des secondes nôces*; ce fut l'ouvrage du chancelier de L'hopital qui la fit, à ce que l'on prétend, à l'occasion du second mariage d'Anne d'Alegre avec Georges de Clermont.

Les motifs exprimés dans le préambule de cette ordonnance sont, que les femmes veuves ayant enfans sont souvent sollicitées de passer à de nouvelles nôces; que ne connoissant pas qu'on les recherche plus pour leurs biens que pour leurs personnes, elles abandonnent leurs biens à leurs nouveaux maris, & que sous prétexte & faveur de mariage, elles leur font des donations immenses, mettant en oubli le devoir de nature envers leurs enfans; desquelles donations outre les querelles & divisions d'entre les meres & les enfans, s'ensuit la désolation des bonnes familles, & conséquemment diminution de la force de l'état public; que les anciens empereurs y avoient pourvu par plusieurs bonnes loix, sur quoi le roi pour la même considération & entendant l'infirmité du sexe, loue & approuve icelles loix. Il fait ensuite deux dispositions, appellées communément le premier & le second chef de l'édit des *secondes nôces*.

Il ordonne par le premier chef, que si les femmes veuves ayant enfans ou petits-enfans passent à de nouvelles nôces, elles ne pourront, en quelque façon que ce soit, donner de leurs biens meubles, acquets ou acquis par elles d'ailleurs que par leur premier mari, ni moins leurs propres à leurs nouveaux maris, pere, mere ou enfans desdits maris ou autres personnes qu'on puisse présumer être par dol ou fraude interposées, plus qu'à un de leurs enfans, ou enfans de leurs enfans; & que s'il se trouve division inégale de leurs biens faite entre leurs enfans ou petits-enfans, les donations par elles faites à leurs nouveaux maris, seront réduites & mesurées à la raison de celui des enfans qui en aura le moins.

Le second chef de cet édit porte, qu'au regard des biens à icelles veuves acquis par dons & libéralités de leurs défunts maris, elles n'en pourront faire aucune part à leurs nouveaux maris, mais seront tenues de les réserver aux enfans communs d'entre elles & leurs maris, de la libéralité desquels ces biens leur seront advenus.

La même chose est ordonnée pour les biens qui sont venus aux maris par dons & libéralités de leurs défuntes femmes, tellement qu'ils n'en pourront faire don à leurs secondes femmes, mais seront tenus les réserver aux enfans qu'ils ont eu de leurs premieres.

Enfin par ce même article le roi déclare qu'il n'entend point donner aux femmes plus de pouvoir & de liberté de donner & disposer de leurs biens, qu'il ne leur est loisible par les coutumes des pays, auxquelles par cet édit il n'est dérogé entant qu'elles restreignent plus ou autant la libéralité desdites femmes.

L'article 182. de l'ordonnance de Blois contient des dispositions particulieres contre les veuves qui se remarient à des personnes indignes de leur qualité.

Nous n'avons point d'autres ordonnances qui aient prescrit des regles pour les seconds mariages.

A l'égard des coutumes, il y en a plusieurs qui ont des dispositions assez con-

formes aux loix *fœmina & hac edictali*; telles sont celles de Paris, Valois, Amiens, Bretagne, Calais, Châlons, Laon, Rheims, Saint-Sever, Sedan, Acqs, la Rochelle, Orléans, Normandie.

Comme le détail des dispositions particulieres de chacune de ces coutumes seroit trop long; pour donner seulement une idée de l'esprit du Droit coutumier sur cette matiere, nous rapporterons ici la disposition de l'article 279. de la coutume de Paris.

Femme, dit cet article, convolant en *secondes* ou autres nôces, ayant enfans, ne peut avantager son second mari ou autre subséquent mari de ses propres & acquêts plus que l'un de ses enfans; & quant aux conquêts faits avec ses précédens maris, n'en peut disposer aucunement au préjudice des portions dont les enfans desdits premiers mariages pourroient amender de leur mere, & néanmoins succedent les enfans des subséquens mariages auxdits conquêts, avec les enfans des mariages précédens, également venans à la succession de leur mere, comme aussi les enfans des précédens lits succedent pour leurs parts & portions aux conquêts faits pendant & constant les subséquens mariages. Toutefois, ajoute cet article, si ledit mariage est dissolu, ou que les enfans du précédent mariage décedent, elle en peut disposer comme de sa chose propre.

Pour bien entendre quel est notre usage, par rapport aux peines des *secondes nôces*, il faut distinguer celles qui sont contractées dans l'an de deuil, de celles qui sont contractées après cette année.

Dans l'ancien droit, la veuve qui se remarioit avant l'année du deuil, étoit reputée infâme.

La peine d'infâmie n'étoit prononcée que contre les femmes, *propter turbationem sanguinis & incertitudinem prolis*; de sorte que la veuve qui accouchoit peu de jours après la mort de son mari, pouvoit se remarier avant la fin de l'année du deuil.

On étendit la peine d'infâmie contre celui qui épousoit la femme, avec connoissance que l'an du deuil n'étoit pas expiré, contre le pere du mari, & contre celui de la veuve; cette infâmie pouvoit être levée par des lettres du prince.

On sait que la durée de l'année ne fut pas toujours la même; que sous Romulus elle n'étoit que de dix mois; que sous Numa elle fut mise à douze, faisant 355 jours, avec quelques jours de plus, que l'on intercaloit de tems-en-tems; enfin que sous Jules César elle fut fixée à 365 jours, & à 366 pour les années bissextiles.

L'année de deuil n'étoit d'abord que de dix mois, comme l'ancienne année civile, mais sous les empereurs elle fut fixée à douze.

On augmenta aussi alors les peines des *secondes nôces* contractées dans l'an du deuil.

Outre la peine d'infamie, il fut ordonné, 1°. que la veuve qui se remarieroit dans cette année, seroit privée de tous les avantages à elle faits par son premier mari.

2°. Qu'elle seroit aussi privée de la succession de ses enfans & de ses parens au-delà du troisieme degré.

3°. Elle fut déclarée incapable de profiter d'aucunes dispositions à cause de mort.

Enfin il fut ordonné qu'elle ne pourroit donner à son mari, plus du tiers de ses biens, quoiqu'elle n'eût point d'enfans de son premier mariage, & que si elle en avoit, elle ne pourroit donner à son mari qu'une part égale à celle de l'enfant le moins prenant.

Quelques auteurs prétendent que toutes les peines de l'an du deuil sont abolies en France, ce qui est de certain est que le droit canonique a remis la peine de l'infâmie.

A l'égard des autres peines, elles ne sont pas non plus reçues aux parlemens de Paris, de Bordeaux, de Rennes, & de Normandie; mais elles ont lieu aux parlemens de Toulouse, Grenoble & Aix; celui de Dijon paroît aussi les avoir reçues, du moins en partie.

Les auteurs pensent aussi que les peines de l'an du deuil ont lieu lorsque la veuve mene une vie impudique pendant l'an du deuil; il y a en effet plusieurs arrêts qui, dans ce cas, ont privé la femme de son douaire & autres avantages procédant de

son mari ; mais on ne voit pas que dans ce même cas la femme ait été assujettie à toutes les autres peines des *secondes nôces* contractées dans l'an du deuil.

Pour ce qui est des peines des *secondes nôces* contractées après l'an du deuil, elles étoient inconnues dans l'ancien droit romain ; une veuve, après l'année du deuil, pouvoit se remarier librement, elle étoit même obligée de le faire si elle étoit encore jeune, car il y avoit des peines établies contre les femmes célibataires au-dessous de cinquante ans, & contre les hommes au-dessous de soixante, ce qui fut ainsi ordonné après les guerres civiles, pour repeupler la ville de Rome, & fut observé pendant plus de quatre cens ans.

Ce ne fut que sous les derniers empereurs que furent faites les loix *fœmina generaliter & hâc edictali*, dont on a parlé ci-devant ; on établit des peines contre les *secondes nôces* contractées après l'an du deuil, d'abord contre les femmes, ensuite contre les hommes.

La premiere peine établie par la loi *fœmina*, est la prohibition de disposer par la veuve, d'aucun des avantages à elle faits par son premier mari ; ce qui fut depuis étendu aux hommes par la loi *generaliter*.

La seconde peine est la prohibition faite par la loi *hâc edictali*, aux hommes & aux femmes qui se remarient, d'avantager le second conjoint plus qu'un des enfans du premier lit.

La premiere peine concerne la succession des enfans du premier lit, la loi *fœmina* en privoit totalement la mere, ce qui fut abrogé par la *Novelle II.* mais la *Novelle XXII. ch. xlvj. &c.* ordonna que pour les biens venus aux enfans du chef du pere, la mere n'en auroit que l'usufruit.

Ces différentes peines ont lieu dans les pays de droit écrit ; dans les pays coutumiers on a été long-tems sans les pratiquer, si ce n'est dans les coutumes qui en contenoient quelque disposition expresse, lesquelles étoient alors en fort petit nombre.

Ces peines n'ont été reçues que par l'édit de 1560, & par les coutumes qui ont été réformées depuis cet édit.

On a déja vu quelles sont les dispositions de l'édit de 1560, & de la coutume de Paris; les autres coutumes doivent être suivies chacune dans leur ressort, en ce qui n'est pas contraire aux dispositions de l'édit.

Le retranchement de l'édit, c'est-à-dire ce que l'on retranche sur les avantages faits au second conjoint, lorsqu'ils excedent ce que la loi permet de donner, dans les pays de droit écrit, n'appartient qu'aux enfans du premier lit, en pays coutumier, ils le partagent avec ceux du second lit.

Au reste, suivant toutes les loix, les peines des *secondes nôces*, après l'an du deuil, cessent par le défaut d'enfans, ou par leur décès, ou lorsqu'ils se sont rendus coupables d'ingratitude envers leur pere ou mere remarié ; il en est de même des enfans morts civilement : mais les filles qui ont renoncé aux successions futures, ne laissent pas d'être considérées en cette matiere, parce qu'elles sont admises au défaut d'autres enfans.

Cette matiere est traitée au code, tit. *de secundis nuptiis*, les *Novelles II. ch. j. & iij.* & *Novel. XXII. ch. xxiij*, *xxv*, *xxvj*, *xl*, la *Nov. XXXIX. ch. ij.* & dans Fontanon, Corbin, Neron, Carondas, Bacquet, Rebuffe, Bouchet, Ricard, le Brun, & le traité des *secondes nôces* de Bechet & de Dupin, sur les peines des *secondes nôces*. Voy. aussi les *mots* EDIT DES SECONDES NÔCES, MARIAGE, NÔCE, PART D'ENFANT, RETRANCHEMENT DE L'ÉDIT DES SECONDES NÔCES. (*A*)

SECONDES, se dit dans la *gravure en cuivre*, des tailles qui croisent les premieres tailles ; elles s'appellent aussi *contre-hachures* & *contretailles* ; ce dernier mot est affecté particuliérement à la gravure en bois.

SECONDER, v. act. (*Gram.*) servir de second, favoriser, aider ; j'ai été bien *secondé* dans cette attaque; le ciel a *secondé* nos souhaits ; parlez le premier & soyez sûr que je vous *seconderai* bien.

SECONDINES, s. m. pl. *terme de médecine*, qui signifie les différentes membranes, & les diverses tuniques dans lesquelles le fœtus est enveloppé dans la matrice ; comme le chorion, l'amnios, & le placenta. *Voyez nos Planc. anat. & leur explic. Voyez* aussi FŒTUS, CHO-

RION AMNIOS, *&c.* On les appelle ainsi, parce qu'elles sortent en second, c'est-à-dire après l'enfant dans l'accouchement; les matrones & les sages-femmes les appellent *arriere-faix*, comme les considerant de même qu'un second fardeau dont la mere est délivrée; d'autres les appellent le *délivre*, parce que quand elles sortent, la mere est estimée parfaitement délivrée; il faut prendre garde de laisser les *secondines* dans la matrice, c'est un corps étranger qui feroit mourir la personne: il est même dangereux d'en laisser la moindre partie. Hippocrate remarque que des jumeaux ont toujours les mêmes *secondines*. *Voyez* JUMEAU.

Le docteur Grew, dans son anatomie des plantes, applique le terme *secondine* à la quatrieme & derniere tunique des graines, parce qu'elles font à-peu-près le même office dans les plantes, que les membranes du fœtus dans les animaux; & c'est certainement dans ce sens que Pline, Columelle, Apulée, *&c.* se sont servis du mot *secondine*.

SECOR ou *SICOR - PORTUS*, (*Géog. anc.*) est indiqué dans Ptolomée, en deçà de l'embouchure de la Loire, & au-delà du fleuve *Camentelus* ou la Charente; c'est peut-être le port des Sables d'Olonne. *Not. Gaul.* d'Anv. *pag.* 589. (*C*)

SECOUER, v. act. (*Gram.*) émouvoir à plusieurs reprises; *secouer* la poussiere de ses souliers; *secouer* la bride à un cheval; *secouer* un arbre pour en faire tomber les insectes, les fruits. Il se prend aussi au figuré; il a *secoué* le joug de ses maîtres; les habitans du Paraguai, mal conseillés, ont *secoué* le joug de leur souverain, *&c.*

SECOURIR, (*Gramm.*) c'est donner du secours.

On dit *secourir*, dans le danger & dans le besoin: & l'on dit *aider*, dans la peine & dans le travail.

On va au secours d'un homme qui se noie, & à l'aide d'un homme qui est trop chargé.

Il est grand de secourir le malheureux, & d'aider le foible.

SECOURIR, (*Maréchal.*) en parlant des chevaux, c'est leur donner les aides à temps & à propos, lorsqu'ils travaillent & qu'ils veulent demeurer, qu'ils se ralentissent, qu'ils ne continuent pas de la même cadence qu'ils ont commencé. On dit *secourir* un cheval des deux talons, pour dire lui donner les aides des talons, & ainsi de toutes les autres aides usitées dans le manege. *Voyez* AIDES.

SECOURS, s. m. (*Gramm.*) aide, assistance, il faut implorer le *secours* du ciel; nous devons du *secours* aux pauvres, il ne faut pour donner du *secours*, que voir dans le malheur d'un autre, celui auquel nous sommes exposés.

SECOURS, (*Hist. ecclés. mod.*) c'est le nom que les fanatiques modernes de France, appellés *convulsionnaires*, donnent à divers tourmens que l'on fait endurer aux personnes qui sont sujettes aux convulsions, & qui dans les instans où elles prétendent en être saisies, assurent que ces tourmens leur procurent un vrai soulagement. Ces prétendus *secours* consistent tantôt à recevoir plusieurs centaines de coups de buche contre l'estomac; tantôt à recevoir des coups d'épée dans les bras, dans le ventre, & dans d'autres parties du corps; tantôt à se faire piquer les bras avec des aiguilles ou des épingles; tantôt à se laisser fouler rudement aux piés; tantôt à se faire serrer fortement avec une corde, *&c.* Dans ces dernieres années on a vu des convulsionnaires se faire attacher sur des croix avec des cloux, qui, de l'aveu des spectateurs les moins prévenus, leur perçoient très-réellement les piés & les mains, & leur causoient des douleurs que ces malheureuses victimes de la fourberie avoient bien de la peine à masquer à des yeux attentifs; cependant elles prétendoient que tout cela ne leur faisoit aucun mal, & qu'au contraire elles y trouvoient un très-grand soulagement. Ces convulsionnaires, après avoir été ainsi attachées en croix pendant quelques heures qu'elles employoient en prieres éjaculatoires, & en exhortations mystiques & prophétiques, sur les maux de l'église, finissoient quelquefois par se faire percer le côté, à l'imitation du

Sauveur du monde ; après quoi on les détachoit de la croix, & elles affectoient d'avoir oublié tout ce qui s'étoit passé, & d'être satisfaites des supplices qu'elles venoient d'éprouver. Tous ces faits incroyables sont attestés par un grand nombre de témoins non suspects, & très-peu disposés à s'en laisser imposer ; les gens éclairés n'ont vu dans tout cela que des femmes séduites par des imposteurs intéressés, ou par des fanatiques aveugles ; ils ont pensé que le desir du gain déterminoit des pauvres femmes à se laisser tourmenter, & à jouer une farce indécente & lugubre, dont le but étoit de persuader que le Tout-puissant prenoit visiblement en main la cause des appellans de la constitution *Unigenitus*, & qu'il opéroit en leur faveur des œuvres surnaturelles. Le gouvernement avoit pris le parti de dissimuler pendant quelque temps la connoissance qu'il avoit de ces extravagances; mais les mysteres de la religion chrétienne indignement joués par des prétendus convulsionnaires, ne lui ont pas permis de tolérer plus long-temps de pareils abus. *Voyez* CONVULSIONNAIRES.

SECOURS, se dit ordinairement *dans l'Art militaire*, d'une armée qui vient secourir une place assiégée, pour tâcher d'en faire lever le siege à l'ennemi.

Quoiqu'on ne doive entreprendre un siege qu'après avoir pris toutes les précautions convenables pour ne point manquer cette entreprise, & résister à tous les efforts de l'ennemi qui voudroit en empêcher, il arrive cependant quelquefois qu'il assemble son armée plus promptement qu'on ne le croyoit, ou que le siege étant plus long qu'on n'avoit cru, on se trouve obligé de le combattre pour ne point interrompre l'opération du siege.

Il y a dans ce cas deux partis à prendre : le premier d'attendre l'ennemi dans les lignes, & le second d'y laisser une partie de l'armée pour leur garde & pour continuer les travaux des approches, & d'aller avec le reste au-devant de l'armée ennemie pour la combatre hors de la portée des lignes & de la place.

Ce dernier parti paroît avoir moins d'approbateurs que le premier; mais, si nous osons dire notre sentiment sur ce sujet, nous croyons qu'on ne peut rien prescrire de général à cet égard; parce que ce sont les circonstances particulieres dans lesquelles on se trouve, qui doivent décider de la conduite qu'il faut tenir en cette occasion.

Si l'armée assiégeante n'a rien à craindre pour la sûreté de ses convois ; si elle est assez nombreuse pour bien garnir tous ses postes & mettre ses lignes par-tout en état de faire une bonne défense, elle doit dans ce cas se borner à les défendre pour ne point faire dépendre le succès du siege, de l'événement toujours incertain d'une bataille. Mais si elle se trouve gênée pour ses fourrages ; si l'ennemi peut couper & intercepter ses convois, elle doit, si elle est assez forte pour aller au-devant de l'ennemi & pour laisser un nombre de troupes suffisant pour continuer le siege, & résister à tous les efforts de la garnison ; elle doit, dis-je, dans ce cas, prendre le parti d'aller le combattre pour se délivrer de toutes les inquiétudes qu'il peut lui donner.

L'armée assiégeante doit encore prendre le même parti, si la circonvalation de la place est trop étendue pour qu'elle puisse bien défendre toutes ses différentes parties. Quand elle seroit même alors inférieure à celle de l'ennemi, elle ne peut guere se dispenser de sortir des lignes pour aller le combattre. Il n'est point rare dans les fastes militaires de voir une armée inférieure arrêter & même vaincre une armée plus nombreuse ; le tout dépend de l'habileté du général pour choisir des postes avantageux. En allant ainsi au devant de l'ennemi, on peut lui en imposer par cette démarche hardie, le surprendre même quelquefois, & le battre comme le fit M. le maréchal de Tallard au siege de Landau, en 1703.

Il y a encore plusieurs autres considérations qui peuvent servir à déterminer le parti qu'il convient de prendre contre une armée qui vient au *secours* d'une place. Si, par exemple, l'ennemi est supérieur en cavalerie, il est plus avantageux de l'attendre dans les lignes, que d'aller au-

devant, parce que cette cavalerie lui sera peu utile dans l'attaque de la ligne, & qu'elle lui donneroit beaucoup d'avantage en combattant en plaine.

Si l'on a des troupes de nouvelle levée, ou étonnées par quelques défaites, il est certain qu'on pourra les contenir & leur faire faire leur devoir plus aisément derriere le parapet des lignes, qu'en rase campagne.

Si l'on est supérieur en artillerie, on peut encore se borner à la défense des lignes; l'artillerie étant mieux située derriere des retranchemens qu'en plaine, peut causer une très-grande perte à l'ennemi; dans une bataille on peut aisément en arrêter l'effet; le secret n'en est pas grand, dit quelque part M. le chevalier Folard; il ne s'agit que d'en venir promptement à l'arme blanche.

Il seroit aisé d'appuyer les préceptes précédens par des exemples; mais comme les circonstances ne sont jamais exactement les mêmes, on ne peut en tirer des regles sûres pour la conduite qu'on doit tenir dans les cas semblables. On a vu d'ailleurs plusieurs fois le hasard & la témérité réussir dans des entreprises que le succès même ne pouvoit justifier aux yeux des maîtres de l'art. C'est pourquoi ce sont moins les exemples qui doivent décider du parti que l'on doit prendre dans les différentes situations où l'on se trouve à la guerre, que la connoissance des moyens que l'ennemi peut employer pour l'exécution de ses desseins, & l'examen des expédiens que la nature du terrein, le temps, & les circonstances particulieres peuvent fournir pour s'y opposer. Après avoir mûrement réfléchi sur ces différens objets, si le plus grand nombre de raisons militent plutôt pour un parti que pour l'autre, c'est celui-là qu'il faut adopter.

Ainsi lorsqu'on trouve qu'il y a plus d'inconvénient à attendre l'ennemi dans les lignes que d'en sortir pour le combattre, on doit aller au-devant de lui, & choisir les postes les plus avantageux pour cet effet. Mais si les lignes sont en bon état, & que nulle raison particuliere n'oblige de commettre l'événement du siege au hasard d'un combat, on doit dans ce cas se contenter d'empêcher l'ennemi de forcer les lignes, continuer les opérations du siege, même à sa vue, comme on le fit à Philisbourg en 1734, à la vue du prince Eugene, dont l'armée étoit campée à la portée du canon de la circonvallation de cette place.

Tel étoit l'usage des anciens; on remarque que leurs plus grands généraux ne sortoient de leurs lignes pour combattre dans les siéges, que lorsqu'ils se trouvoient avoir de grands avantages sur l'ennemi, ou lorsqu'il étoit absolument nécessaire de le faire pour se procurer des subsistances; autrement ils se bornoient à défendre leur camp ou leurs lignes. Virgile qui fait parler son héros relativement aux préceptes des plus grands généraux, lui fait recommander à ses troupes en quittant son armée, de ne point sortir de leurs retranchemens, quoi qu'il pût arriver, pour combattre; mais de se borner à défendre leur camp.

... Ita discedens præceperat optimus armis
Æneas: si qua interea fortuna fuisset,
Neu struere auderent aciem, neu credere campo:
Castra modo & tutos servarent aggere muros.
Æneid. lib. IX.

SECOUSSE, s. f. (*Gramm.*) mouvement oscillatoire & prompt qui ébranle un corps en toutes ses parties; les *secousses* d'un tremblement de terre.

SECQUES, s. f. (*Marine.*) terres basses, plates, de peu de cale, où il y a des bancs & des syrtes.

SECRET, s. m. (*Morale.*) c'est toute chose que nous avons confiée à quelqu'un, ou qu'on nous a confiée dans l'intention de n'être pas révélée, soit directement, soit indirectement.

Les Romains firent une divinité du *secret*, sous le nom de *Tacita*; les Pythagoriciens une vertu, & nous en faisons un devoir, dont l'observation constitue une branche importante de la probité. D'ailleurs, l'acquisition de cette qualité essentielle à un honnête homme, est le fondement d'une bonne conduite, & sans laquelle tous les talens sont inutiles. Si l'on ne doit pas dire imprudemment son *secret*, moins encore doit-on révéler celui d'autrui; parce que c'est une perfidie,

ou du moins une faute inexcusable. Il convient même d'étendre cette fidélité, jusque vis-à-vis de celui qui y manque à notre égard.

Ce n'est pas tout; il faut se méfier de soi-même dans la vie : on peut surprendre nos *secrets* dans des momens de foiblesse, ou dans la chaleur de la haine, ou dans l'emportement du plaisir. On confie son *secret* dans l'amitié ; mais il s'échappe dans l'amour ; les hommes sont curieux & adroits ; ils vous feront mille questions épineuses dont vous aurez de la peine à échapper autrement que par un détour, ou par un silence obstiné ; & ce silence même leur suffit quelquefois pour deviner votre *secret*. (*D. J.*)

SECRET, adj. (*Phys.* chambre de secrets, *voyez* CABINETS SECRETS.

SECRET, (*Médec.*) en latin *arcanum*, en grec ἀπόῤῥητον, ἀπόκρυφον, μυστήριον, remede dont on tient la préparation secrette pour en relever l'efficacité & le prix.

On croiroit que la plupart des hommes, très-sensés d'ailleurs pour leurs affaires, doivent avoir peu de confiance pour les prétendus *secrets* dans ces maladies reconnues incurables par tous les médecins ; mais telle est la force de l'amour de la vie, qu'on s'abuse à cet égard ; ou peut-être telle est l'impudence de ces gens à *secret*, que leur trafic va toujours. Cette pratique est aussi ancienne que le monde, & ne finira qu'avec lui. Quoique ces prétendus *secrets* ne se trouvent communément par l'examen qu'une drogue fort connue, mal préparée, & quelquefois un poison lent, néanmoins on donne la confiance à ceux qui les possedent, & qui n'exigent de vous autre chose, que de n'être pas plus inquiets qu'ils le sont de votre guérison.

Si néanmoins l'on y faisoit quelque attention, on verroit que dans tous les pays, dans tous les siecles, & sans remonter si haut, dans celui où l'on vit, on a oui parler successivement des gens qui prétendoient avoir le même *secret* infaillible que cet homme auquel on est prêt de donner sa confiance. On se rappelleroit qu'on a toujours oui parler de gens qui faisoient les mêmes promesses, qu'on n'avoit pas de leur habileté des témoignages moins décisifs ; & que par l'événement ces gens-là sont morts dans la misere, ou se sont trouvés n'être que des fourbes accrédités.

Je n'ignore pas que ceux qui les écoutent, & sur-tout les grands, plus communément dupes que les autres hommes, prétendent que de telles personnes qui se vantent de *secrets*, ne s'enrichissent pas par la jalousie des gens de l'art qui s'opposent à leur établissement, les dégoûtent, les décréditent, & les empêchent d'exercer leurs talens ; mais ces moyens seroient bien foibles contre des succès véritables ; & il n'est pas possible que ceux qui les auroient en partage, ne triomphassent bientôt de tous les obstacles que l'envie pourroit leur opposer.

Nous ne présumons pas, malgré la force invincible de toutes ces raisons, de voir jamais passer le regne des *secrets* en médecine. Il est doux de tout espérer d'une maladie mortelle ; la mort surprend sans s'être fait craindre ; on la sent plutôt qu'on n'a songé à s'y résoudre : notre ignorance, notre foiblesse, notre goût pour le merveilleux, l'amour de la vie qu'on nous promet, dont l'opération est active, dont le bien touche par le sentiment ; la séduction facile de l'imagination occupée de ce seul objet ; le penchant naturel pour ce qui flatte nos desirs ; l'espérance dont on nous berce ; l'abandon même des gens de l'art, qui cedent sans regret aux instances du malade ; tout cela, dis-je, doit triompher des principes les plus évidens, des raisonnemens les plus solides ; & il faudroit être bien peu philosophe, pour s'en étonner.

Nous ne prétendons pas par toutes ces réflexions contre les faux professeurs de prétendus *secrets*, nier la possibilité d'en trouver de vrais & d'excellens. Il n'est pas douteux que la médecine peut faire des progrès à cet égard, & c'est par cette raison, que l'Angleterre a promis de si belles récompenses à la découverte d'un remede contre la pierre. Mais ceux qui trouveront ce remede ou autre semblable, loin d'avoir à redouter l'envie ou la jalousie de personne, doivent être assurés de

de leur fortune, de leur gloire, & de leur immortalité. (*D. J.*)

SECRET, (*Marine.*) c'est l'endroit du brûlot où le capitaine met le feu pour le faire sauter.

SECRET, s. m. *terme d'Organiste ;* ce mot signifie la *caisse*, la *layette* où l'on réserve le vent pour le distribuer selon les besoins. (*D. J.*)

SECRÉTAIRE. (*Gramm. & jurisp.*) signifie en général celui qui aide à quelqu'un à faire ses expéditions, comme lettres, extraits, & autres opérations.

Il y a plusieurs sortes de *secrétaires*, dont l'état & les fonctions sont fort différens les uns des autres. *Voyez les articles suivans.* (*A*)

SECRÉTAIRE *d'ambassade*, est une personne que l'on met auprès d'un ambassadeur pour écrire les dépêches qui regardent sa négociation.

Il y a une très-grande différence entre un *secrétaire d'ambassade* & un *secrétaire* d'ambassadeur ; ce dernier est un domestique ou un homme de la maison de l'ambassadeur, au-lieu qu'un *secrétaire d'ambassade* est un ministre du prince même. *Voyez* AMBASSADEUR.

SECRÉTAIRE DE CONSEILLER est celui qui fait pour un conseiller l'extrait général des procès dont il est rapporteur.

Il n'y a pas plus de cinquante ans qu'on les appelloit simplement *clercs de conseillers* ; ils travailloient à leurs extraits chez le conseiller même, & le lieu où ils travailloient s'appelloit l'*étude*.

Dans les procès-verbaux qui se font en l'hôtel d'un conseiller, son *secrétaire* fait fonction de greffier. (*A*)

SECRÉTAIRE DU CONSEIL est celui qui tient la plume au conseil du roi. Ces *secrétaires* sont de deux sortes ; les uns qu'on appelle *secrétaire des finances*, qui tiennent la plume au conseil royal des finances ; les autres, qu'on appelle *secrétaires & greffiers du conseil privé*, qui tiennent la plume au conseil privé ou des parties : les uns & les autres sont au nombre de quatre, & servent par quartier. *Voyez* CONSEIL DU ROI.

SECRÉTAIRE DE LA COUR DE ROME, (*Histoire moderne.*) nous comprenons sous ce titre général différentes especes d'officiers de cette cour, qui portent tous le titre de *secrétaire*, qualifié par les objets de leurs emplois, & dont nous allons détailler les fonctions.

Secrétaire du sacré college est un officier nommé par les cardinaux, qui a droit d'entrer au conclave, & qui écrit les lettres du college des cardinaux pendant la vacance du saint siege. Il assiste encore à toutes les assemblées générales qui se tiennent tous les matins pendant la durée du conclave, & à celles des chefs d'ordre. Il tient un registre exact de tous les ordres & decrets qui s'y donnent, aussi-bien que des délibérations qui se font dans les consistoires secrets, & qui lui sont communiquées par le cardinal vice-chancelier. Il assiste même à ces consistoires ; mais quand on crie *extra omnes*, il doit en sortir comme tous ceux qui ne sont pas cardinaux. Il a un substitut ou sous *secrétaire*, qu'on nomme *clerc national.*

Secrétaire du pape ou *secrétaire d'état.* On nomme ainsi, pour se conformer à l'usage des autres cours, le cardinal à qui le pape confie l'administration des plus grandes affaires. C'est ce *secrétaire* qui écrit & qui signe par ordre de sa sainteté les lettres qu'on écrit aux princes, aux légats, nonces, & autres ministres de la cour de Rome dans les pays étrangers. Il signe les patentes de certains gouverneurs, des podestats, barigels ou prévôts, & autres officiers de l'état ecclésiastique. Lorsque les ambassadeurs des princes sortent de l'audience du pape, ils vont rendre compte au *secrétaire* d'état de ce qu'ils ont traité avec sa sainteté. C'est encore à lui que tous les ministres de Rome s'adressent pour lui rendre compte de ce qui regarde leurs charges, & recevoir ses ordres. Il a pour l'ordinaire la qualité de *surintendant général* de l'état ecclésiastique, qui lui est donnée par un bref, aussi-bien que celle de *secrétaire* d'état. Le pape a quelquefois deux *secrétaires* d'état.

Les autres *secrétaires* sont le *secrétaire* des chiffres, celui de la consulte, celui des mémoriaux ou du bon gouvernement,

dont on connoît peu les fonctions, celui des bref qui portent taxe, & le *secrétaire* des brefs secrets.

Il y avoit autrefois vingt-quatre *secrétaires* des brefs taxés, & leurs charges étoient vénales; mais Innocent XI. les a supprimés, & n'en a conservé qu'un seul, dont la fonction est d'expédier les brefs qui doivent rétribution à la chambre apostolique, & de les taxer. Le *secrétaire* des brefs secrets est un officier qui fait les minutes des brefs, selon les ordres qu'il en reçoit du *secrétaire* d'état. Ces minutes ne sont ni visées, ni signées du cardinal préfet des brefs, parce qu'il n'a aucune autorité ni sur ces brefs, ni sur le *secrétaire* qui les expédie. *Relation de la cour de Rome*, *de* Jérôme Limadoro.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT est un des officiers de la couronne, qui fait au roi le rapport des affaires d'état de son département, & qui reçoit directement du roi ses ordres & commandemens, en conséquence desquels il expédie les arrêts, lettres-patentes, & autres lettres closes, les arrêts, mandemens, brevets, & autres dépêches nécessaires.

L'office de *secrétaire d'état* a quelque rapport avec l'office de ceux que les Romains appelloient *magistri sacrorum scriniorum :* ce terme *scrinium* pris à la lettre signifie *escrin*, *coffret* ou *cassette* destinée à garder les choses précieuses & secrettes, mais en cette occasion, il signifie *porte-feuille* ou *registre*.

Il y avoit chez les Romains quatre offices différens, appellés *scrina palatina*, savoir *scrina memoriæ*, *epistolarum*, *libellorum & dispositionum*. Ceux qui exerçoient ces quatre différens emplois étoient appellés *magistri scriniorum ;* ce qui pourroit se rapporter aux différens départemens des *secrétaires d'état*, qui sont aussi présentement au nombre de quatre. Mais il paroît que l'on peut plutôt comparer les *secrétaires d'état* à ces officiers appellés *tribuni notarii seu tribuni notariorum*, qui formoient le premier college des notaires, & dont l'emploi étoit d'expédier les édits du prince & les dépêches de ses finances. *Voyez* le *gloss.* de Ducange.

Au commencement de la troisieme race, le chancelier réunissoit en sa personne les fonctions des *secrétaires d'état*, & même en général de tous les notaires & *secrétaires* du roi; il rédigeoit lui-même les lettres qu'il scelloit.

Frere Guerin, évêque de Senlis, étant devenu chancelier en 1223, & ayant infiniment relevé la dignité de cette charge, il abandonna aux clercs ou notaires du roi, qu'on a depuis appellés *secrétaires du roi*, l'expédition des lettres.

Ceux-ci ayant l'honneur d'approcher du roi, devinrent à leur tour plus considérables. Il y en eut trois que le roi distingua des autres, & qui furent nommés *clercs du secret*, comme qui diroit *secrétaires du cabinet ;* car anciennement, suivant la remarque de Pasquier, le cabinet du roi s'appelloit *secretum* ou *secretarium*, pour exprimer que c'étoit le lieu où on parloit des affaires les plus secrettes. Les clercs du *secré* ou *secret* furent donc ainsi appellés, parce qu'ils furent employés à l'expédition des affaires les plus secrettes; c'est de-là que les *secrétaires d'état* tirent leur origine.

Philippe le Bel déclara en 1309, qu'il y auroit près de sa personne trois clercs du *secré*, & 27 clercs ou notaires sous eux.

Dechalles, en son *dictionnaire de justice* au mot *secrétaire*, cite une ordonnance de Philippe le Long de l'an 1316, où il y a, dit-il, un article des notaires suivant le roi, qui en marque trois, & qui nous apprend que la qualité de *secrétaire* n'étoit qu'une adjonction à celle de notaire, pour marquer la différence de leurs fonctions, & que le notaire-*secrétaire* étoit celui qui travailloit aux dépêches secrettes & particulieres du roi; que le notaire du conseil étoit celui qui en tenoit les registres, & le notaire du sang celui qui étoit employé aux affaires criminelles pour les graces & les remissions, enfin que l'on appelloit simplement *notaires* ceux dont l'emploi étoit de faire les expéditions ordinaires du sceau.

Ce que dit Dechalles de la qualité de *secrétaire*, jointe à celle de *notaire du roi*, est exacte; mais on ne sait du reste où il a pris cette prétendue ordonnance de 1316, & elle ne se trouve point dans

le recueil des ordonnances imprimées au Louvre.

Cet auteur a peut-être voulu parler d'une ordonnance de Philippe le Long du mois de Décembre 1320 ; il y en a deux de cette même date qui concernent les notaires ; la premiere parle des notaires non-poursuivans, ce qui suppose qu'il y en avoit d'autres qui étoient à la suite du conseil pour en faire les expéditions ; c'est ce que confirme encore la seconde ordonnance, dans laquelle, *article 7.* Philippe V. dit : « *Pourceque les notaires » qui seront aucunes fois loin avecques » nous hors de Paris, avec notre chance- » lier ; ou avec aucun de nos gens qui » ont pouvoir de commander* . . . . . ne » pourront pas bailler chaque mois leur » cedule des lettres qu'ils auront faites » par les semaines aux personnes, si, » comme dessus est dit, ils seront tenus » par leur serment à les bailler au plutôt » qu'ils pourront trouver les personnes » dessusdites ».

Depuis ce temps les clercs du roi furent distingués de ceux qui étoient simplement notaires du roi, quoique ces clercs fussent toujours tirés du corps des notaires ; c'est ainsi que dans une déclaration de Philippe de Valois du premier Juin 1334, ce prince dit, *nos clercs, notaires & plusieurs autres nos officiaux.*

Philippe de Valois avoit en 1343 sept *secrétaires* & soixante-quatorze notaires, ainsi qu'il paroît par les registres de la chambre des comptes ; on y trouve aussi la preuve que les clercs du secret avoient dès-lors changé de nom, & qu'ils avoient pris le titre de *secrétaires des finances.*

Néanmoins dans plusieurs ordonnances postérieures, nos rois les nomment simplement nos *secrétaires.*

Philippe de Valois en eut sept ; le roi Jean, par son ordonnance de l'an 1361, réduisit le nombre de ses *secrétaires* & notaires à cinquante-neuf, sans spécifier combien il y avoit de *secrétaires* ; il paroît néanmoins qu'il en avoit 12, suivant une ordonnance dont il sera parlé ci-après.

Le nombre en fut même porté jusqu'à dix-huit par Charles V. étant régent du royaume, lequel en cette qualité ordonne le 27 Janvier 1359, qu'en l'office des notaires il y auroit dorénavant cinquante notaires seulement, y compris les secrétaires, *desquels*, dit-il, *pour certaines causes nous avons* retenus en leursdits offices de *secrétaires*, jusqu'au nombre de dix huit, dont les douze ont été faits par monsieur (le roi Jean), & les six par nous ; il déclare ensuite qu'il ne nommera plus de *secrétaire* jusqu'à ce qu'ils soient réduits au nombre de six.

Ainsi, suivant cette ordonnance, les *secrétaires* du roi ou de ses commandemens appellés auparavant *clercs du secret*, avoient en même temps la qualité de *notaires du roi*, au-lieu que ceux qui étoient simplement notaires du roi n'étoient pas alors qualifiés de *secrétaires du roi*, comme ils l'ont été depuis & le sont encore présentement.

C'est ce que confirme encore une ordonnance de Charles V. du 9. Mars 1365, portant confirmation de la confrérie des clercs, *secrétaires* & notaires du roi, & différens réglemens pour ce college ; on pourroit croire d'abord que ces trois qualités, *clercs*, *secrétaires*, & *notaires du roi* étoient toutes communes à chacun des membres de ce college.

Mais en lisant avec attention cette ordonnance, on voit que la confrérie étoit composée de deux sortes d'officiers, savoir des clercs ou *secrétaires* du roi, & des autres notaires, qu'ainsi les *secrétaires* n'étoient pas alors les mêmes que les notaires, qu'il n'y a au plus que le titre de *clerc* qui leur fût commun ; encore est-il probable que ce titre étoit joint spécialement à celui de *secrétaire* des commandemens, d'autant que ceux-ci étoient d'abord appellés les *clercs du secret*, & que de cette dénomination on fit insensiblement celles de *clercs-secrétaires*, & par abréviation celle de *secrétaire* simplement.

La dénomination de *secrétaire du roi* étoit tellement affectée alors au *secrétaire* des commandemens, que dans le registre D. de la chambre des comptes, *fol. 75. v°.* il est fait mention d'une ordonnance donnée en 1361, qui réduisoit le nombre des *secrétaires* du roi pour ladite année à

onze ſeulement ; ce qui ne peut convenir qu'aux *ſecrétaires* des commandemens qui étoient retenus pour le conſeil, & non pas aux autres notaires qui étoient alors au nombre de cinquante-neuf. De ces onze *ſecrétaires*, il y en avoit huit ordinaires qui avoient entrée dans le conſeil, & trois extraordinaires.

Dans un réglement que Charles V. fit pour les finances le 13 Novembre 1362, il eſt dit entr'autres choſes, *art.* 7. qu'il plaît au roi que toutes lettres de don ſoient ſignées par M.M. Pierre Blanchet, Yves Daven, Jean Tabary ſes *ſecrétaires*, & non par autres, & que ſi on apportoit lettres de don ſignées par autre *ſecrétaire*, que M. le chancelier ne les ſcelle point.

Cet article paroît ſuppoſer que le roi avoit encore plus de quatre *ſecrétaires*, mais qu'il n'y en avoit que quatre pour les finances.

Il y en avoit cinq l'année ſuivante, ſuivant un autre réglement que Charles, V. fit le 6 Décembre 1373. Deux de ces cinq *ſecrétaires* étoient du nombre de ceux qui ſont nommés dans le réglement de 1372 : du reſte l'*article* 8 de celui de 1373 eſt conforme à l'*article* 7 du précédent réglement.

L'*article* 9 du réglement de 1373 porte que le chancelier commandera de par le roi, & fera jurer à ſes *ſecrétaires* qu'ils entendent diligemment aux lettres que le roi leur *commandera* touchant les finances ; qu'ils ne les faſſent point plus fortes que le roi ne leur commandera, & n'y mettent aucun *nonobſtant*, &c. ſi le roi ne le leur commande exprès. Ce terme de *commandement*, qui eſt encore répété un peu plus loin, eſt peut-être ce qui a fait donner aux *ſecrétaires* des finances le titre de *ſecretaires des commandemens*.

Charles VI. dans des lettres du 13 Juillet 1381, *art.* 6. ordonne pour ſes *ſecrétaires* ſes amés & féaux maîtres, Pierre Blanchet, Yves Darian, Jehan Tabari, Jean Blanchet, Thiebault Hocié, Jehan de St. Loys, & Hugues Blanchet, Jacques Duval, Macé Freron, Jehan de Crepy, Pierre Couchon & Pierre Manhac, il eſt bien viſible qu'il ne s'agit encore là que des *ſecrétaires* des finances ; en effet il ajoute qu'aucun de ſes autres *ſecrétaires* ne pourra faire ou ſigner des lettres *touchant don ou finance.*

Ces termes aucun de *nos autres ſecrétaires* font connoître que le titre de *ſecrétaire* étoit alors commun aux autres notaires du roi que l'on appelloit ordinairement *notaires - ſecrétaires du roi* ; au lieu que les *ſecrétaires* des finances portoient ſimplement le titre de *ſecrétaire* du roi ou des finances.

Dans d'autres lettres du 12 Février 1387, Charles VI. fixe de même à 12 le nombre de ſes *ſecrétaires* à gages ſervans par mois, & il dit que ces 12 *ſecrétaires* ſigneront ſeuls les lettres ſur le fait des finances. Il déclare que la ſignature des lettres royaux n'appartiendroit qu'à ces 12 *ſecrétaires*, & ceux du parlement & de la chambre des comptes, à un autre qu'il nomme, lequel devoit ſervir en la compagnie du chancelier.

Charles VI. fit une ordonnance le 7 Janvier 1400, par laquelle il régla entr'autres choſes, qu'à ſes conſeils il y auroit dix de ſes *ſecrétaires* qui auroient les gages de *ſecrétaires* & non autres ; il nomme ces dix *ſecrétaires*, & en déſigne ſix en particulier pour ſigner. Sur le fait de ſigner, il leur défend à tous très-étroitement de ſigner aucunes lettres, ſi elles ne leur ſont par lui commandées, & à ceux qui ſigneront ſur le fait des finances, qu'ils n'en ſignent aucune de cette eſpece, ſi elles ne ſont paſſées & à eux commandées par le roi étant aſſis en ſon conſeil & à l'oüie de ſes conſeillers qui y ſeront. Il ordonne enfin qu'à chacun de ſes conſeils il ne demeure que deux de ces dix *ſecrétaires*, ſavoir un civil & un criminel.

Il fit encore une autre ordonnance le 7 Janvier 1407, par laquelle, au lieu de dix *ſecrétaires* qu'il avoit nommés par la précédente pour être à ſes conſeils, il ordonna qu'il y en auroit 13, leſquels y ſont nommés chacun par leur nom & ſurnom ; il leur réitere les défenſes de ſigner aucunes lettres touchant les finances, ſi elles ne ſont paſſées & à eux commandées par le roi ſéant en ſon conſeil & à l'oüie de ſes conſeillers ; il réitere pareillement qu'à chaque conſeil il n'y aura que deux de ſes *ſecrétaires*, un civil & l'autre cri-

minel. Cette distinction fait connoître que l'on jugeoit autrefois des affaires criminelles dans le conseil du roi.

Au mois de Mai 1413, Charles VI. fit une ordonnance portant qu'à l'avenir, pour servir dans ses conseils, il n'y auroit que huit *secrétaires* qui serviroient quatre ensemble de mois en mois : que des quatre qui serviroient chaque mois, il n'y en auroit qu'un qui signeroit sur le fait des finances ; il est dit que ces huit *secrétaires* seront élus bons, diligens & suffisans en latin & en françois par le chancelier, en appellant avec lui des gens du conseil en nombre compétent. Charles VI. renouvelle aussi la défense qu'il avoit déjà faite à ses *secrétaires* de signer aucunes lettres de finance, à moins que ce ne fût du commandement du roi.

Il déclare encore par cette même ordonnance, qu'en se conformant à celles de ses prédécesseurs, il ne recevra dorénavant aucun pour son *secrétaire*, si premiérement il n'est notaire du nombre & ordonnance ancienne.

On a vu que dans le nombre des *secrétaires* du roi retenus pour le conseil, il n'y en avoit plus que deux qui eussent le pouvoir de signer les lettres en fait de dons & de finances.

Le nombre de ces *secrétaires* des finances fut fixé à 5 par le même prince, ainsi qu'on l'apprend du mémorial H de la chambre des comptes du 15 Août 1418, conformément à un édit de la même année, par lequel il créa le college des 159 clercs notaires de la chancellerie, & réduisit les *secrétaires* des finances aux 5 personnes y dénommées, lesquelles signeront, est-il dit, lettres en finance, & portant adresse aux gens tenant le parlement & gens des comptes.

Charles VI. établit de nouveaux *secrétaires* pour signer en finance ; & par une ordonnance du 25 Octobre 1443, il leur enjoignit de faire apparoir à la chambre des comptes de leur pouvoir ; c'est delà qu'ils y faisoient enrégistrer leurs lettres de provisions & qu'ils inscrivoient deux signatures au regiştre du greffe de ladite chambre, l'une avec grille, l'autre sans grille ; il s'en trouve nombre depuis 1567, jusqu'au mois de Juin 1672 ; les autres ont négligé de le faire.

On ne trouve que trois *secrétaires* qui aient servi le roi Louis XI. pendant tout son regne. Comme il étoit méfiant, il employoit souvent le premier notaire qu'il rencontroit. Ce fut de son temps en 1481, que les *secrétaires* des finances commencerent à contresigner les lettres signées par le roi, comme cela s'est toujours pratiqué depuis.

Charles VIII. confirma les *secrétaires* des finances. Ce fut sous son regne que Florimond Robertet I. du nom acquit tant de crédit dans sa charge de *secrétaire* ; quelques-uns l'appellent *le pere des secrétaires d'état*, parce qu'il commença à donner à cet emploi le degré d'élevation où il est maintenant ; il continua les mêmes fonctions sous Louis XII. & François I. & fut toujours maître des plus grandes affaires.

Enfin Henri II. fixa le nombre des *secrétaires* d'état, & les réduisit à quatre ; par ses lettres patentes du 14 Septembre 1547, sous le titre de *conseillers & secrétaires de ses commandemens & finances* : ces quatre *secrétaires* furent Guillaume Dochetel, Côme Clausse, Claude de l'Aubespine & Jean du Thier. Il leur attribua par les mêmes lettres le droit d'expédier seuls, & à l'exclusion des *secrétaires* du roi, toutes les dépêches d'état, suivant le département qu'il assigna à chacun, afin qu'ils fissent leurs fonctions avec plus d'ordre & d'exactitude.

Ce ne fut que sous Charles IX. en 1560, qu'ils commencerent à signer pour le roi. Ce jeune prince étoit fort vif dans ses passions ; & Villeroi lui ayant présenté plusieurs fois des dépêches à signer dans le temps qu'il vouloit aller jouer à la paume : signez, mon pere, lui dit-il, signez pour moi : he bien, mon maître, reprit Villeroi, puisque vous me le commandez, je signerai. *Henaut.*

Du temps de Henri III. en 1559, lorsqu'on fit à Cateau-Cambresis un traité de paix avec l'Espagne, les François ayant remarqué que les ministres du roi d'Espagne affectoient de se qualifier *ministres d'état*, M. de Laubespine, *secrétaire* des

commandemens & finances du roi, qui signa pour lui ce traité, fut aussi qualifié *secrétaire d'état*; c'est depuis ce temps que les *secrétaires* des commandemens & finances ont pris le titre de *secrétaire d'état*, & qu'ils ont laissé le titre de *secrétaires des finances*, aux autres *secrétaires* du roi qui portent ce nom.

Jusqu'en 1588, les *secrétaires* d'état avoient prêté serment entre les mains du chancelier ou du garde des sceaux; mais Henri III. voulut qu'un nouveau pourvu de cette charge prêtât le serment immédiatement entre ses mains: ce qui s'est depuis toujours pratiqué de même.

Du temps de la régence de M. le duc d'Orléans, il y eut un édit du mois de Janvier 1716, qui supprima l'un des offices de *secrétaire d'état* dont étoit encore pourvu M. de Voisin, quoiqu'il fût chancelier de France dès 1714. Cet édit fut registré le 8 Février suivant. A la fin de Septembre 1718, les offices de *secrétaire* d'état furent mis au nombre de 5, dont les deux derniers n'étoient que par commission.

Ces charges sont devenues si considérables, que les conseillers d'état se tiennent honorés d'y parvenir. Sous Henri II. le connétable de Montmorenci, le duc de Nevers, le duc de Guise & quelques autres grands remplirent ces fonctions. Guillard. *Hist. du conseil*, *p.* 126.

Les autres maisons qui ont fourni le plus de *secrétaires* d'état, sont celles de Brulart, le Tellier, Lomenie, Colbert, & sur-tout celle de Phelipeaux qui en a fourni jusqu'à 10, & ce qui est encore remarquable par rapport à la quatrieme charge, c'est que depuis 1621 elle a toujours été possédée par des personnes du nom de *Phelipeaux*. M. le comte de St. Florentin, ministre & *secrétaire* d'état, qui possede cette charge depuis 1723, est le septieme de son nom qui l'ait ainsi possédé de suite & sans aucune interruption.

On a déja observé que les *secrétaires d'état* étoient obligés d'être pourvus d'un office de *secrétaire* du roi; le college des *secrétaires* du roi obtint en conséquence en 1633 un arrêt contre M. de Savigny, *secrétaire d'état*, qui lui ordonna de se faire pourvoir dans six mois d'une de leurs charges; c'est usage n'a été changé qu'en 1727, à l'occasion de M. Chauvelin, garde des sceaux & *secrétaire d'état* ayant le département des affaires étrangeres, lequel fut le premier dispensé d'être *secrétaire* du roi: ce qui fut étendu en même temps à tous les autres *secrétaires d'état*.

Les *secrétaires d'état* ont présentement par leur brevet le titre de *secrétaires d'état* des commandemens & finances de Sa Majesté; néanmoins, en parlant d'eux, on ne les désigne communément que par le titre de *secrétaires d'état*. Le roi les qualifie de ses *amés* & *féaux*.

Leurs places n'étoient autrefois que de simples commissions; mais depuis 1547, elles ont été érigées en titre d'office.

Ces offices donnent la noblesse transmissible au premier degré, & même la qualité de *chevalier* à ceux qui n'auroient pas d'ailleurs ces prérogatives.

Les *secrétaires d'état* sont officiers de plumes & d'épée; ils entrent chez le roi & dans ses conseils, dans leurs habits ordinaires & l'épée au côté.

Leurs fonctions sont aussi honorables qu'elles sont importantes, puisqu'ils sont admis dans la confiance du prince pour les affaires les plus secrettes: ce sont eux qui dressent les différens traités de paix & de guerre, d'alliance, de commerce & autres négociations; ils les signent au nom du roi, les conservent dans leur dépôt, & en délivrent des expéditions authentiques.

Ce sont eux pareillement qui dressent & qui expédient les lettres de dons & brevets, les lettres de cachet & autres dépêches du roi.

Les *secrétaires d'état* ont chacun leur département. Louis XI. les avoit fixés par un réglement du 11 Mars 1626; mais il a été fait depuis bien des changemens, & les départemens des *secrétaires d'état* ne sont point attachés fixément à leur office, ils sont distribués selon qu'il plaît au roi.

Le *secrétaire d'état* qui a le département des affaires étrangeres, a aussi ordinairement celui des pensions & expéditions qui en dépendent, les dons, brevets & pensions autres que des officiers de guerre

ou des étrangers pour les provinces de son département.

Celui qui a le département de la marine a aussi de même ordinairement tout ce qui y a rapport, comme les fortifications de mer, le commerce maritime, les colonies françoises, avec toutes les pensions & expéditions qui en dépendent.

Celui qui a le département de la guerre, a en même temps le taillon, les maréchaussées, l'artillerie, les fortifications de terre, les pensions, dons & brevets des gens de guerre, tous les états-majors, à l'exception des gouverneurs généraux, des lieutenans généraux & des lieutenans de roi des provinces qui ne sont pas de son département, les haras du royaume & les postes.

Enfin le quatrieme *secrétaire d'état* a ordinairement pour son département la maison du roi, le clergé, les affaires générales de la religion prétendue réformée, l'expédition de la feuille des bénéfices, les économats, les dons & brevets autres que des officiers de guerre ou des étrangers pour les provinces de son département.

Pour ce qui est des provinces & généralités du royaume elles sont distribuées à-peu-près également aux quatre *secrétaires d'état.*

Les dépêches que le roi envoie dans chacune de ces provinces, sont expédiées par le *secrétaire d'état* qui a cette province dans son état. Toutes les lettres & mémoires que ces provinces ou les villes qui en dépendent, adressent au roi, doivent passer par les mains du *secrétaire d'état* qui les a dans son département, & les députés des parlemens & autres cours souveraines, des états généraux, des provinces ou des villes, sont conduits à l'audience du roi par le *secrétaire d'état* qui a dans son département la province ou ville d'où vient la députation.

Anciennement les *secrétaires d'état* avoient chacun pendant trois mois de l'année l'expédition de toutes les lettres, dons & bénéfices que le roi accordoit pendant ce temps; présentement chacun expédie les dépêches qui sont pour les affaires & provinces de son département.

Le *secrétaire d'état* des affaires étrangeres est ministre notaire, & en cette qualité il a entrée & séance dans tous les conseils du roi: c'est lui qui rapporte au conseil d'état ou des affaires étrangeres toutes les affaires de cette nature qui se présentent à examiner.

Le roi accorde aussi ordinairement au bout d'un certain temps aux autres *secrétaires d'état* le titre de *ministre*, en les faisant appeller au conseil d'état.

Les *secrétaires d'état* ont tous entrée au conseil des dépêches, quand même ils n'auroient pas la qualité de ministre. Anciennement les dépêches s'expédioient ordinairement dans la forme d'un simple travail particulier dans le cabinet du roi, auquel chaque *secrétaire d'état* rendoit compte debout des affaires de son département. Ils ne prenoient séance devant le roi que lorsque Sa Majesté assembloit un conseil pour les dépêches; mais depuis long-temps les dépêches s'expédient dans la séance du conseil appellée *conseil des dépêches. V. ci-devant* CONSEIL DU ROI.

Le *secrétaire d'état* qui a le département du commerce, assiste au conseil royal du commerce.

Dans tous les conseils où les *secrétaires d'état* ont entrée, ils ont l'honneur d'être assis en présence du roi, de même que les autres personnes du conseil.

Le rang des *secrétaires d'état* dans les conseils du roi, où ils ont entrée & séance, se regle suivant l'ordre de leur réception, ou selon les autres dignités dont ils sont revêtus, lorsqu'ils y prennent séance.

Les résolutions prises dans les conseils du roi sont recueillies par chaque *secrétaire d'état* pour les affaires de son département; chacun d'eux fait aussi dans son département, expédition des lettres & autres actes émanés du roi pour tout ce qui est signé en commandement.

Les *secrétaires d'état* sont en possession immémoriale de recevoir les contrats de mariage des princes & princesses du sang, qui sont passés en présence du roi; ces contrats sont aussi authentiques que s'ils étoient reçus par un notaire, & produisent les mêmes effets, notamment pour l'hypotheque, ce qui a été confirmé par une déclaration du 21 Avril 1692, registrée le 30 du même mois, qui veut que ces contrats

soient exécutés ; qu'ils portent hypotheque du jour de leur date, & qu'ils aient en toutes choses la même force & vertu que s'ils avoient été reçus par des notaires, que la minute en demeure entre les mains de celui des *secrétaires d'état* qui les aura reçus, lequel en pourra délivrer des expéditions ; & néanmoins, pour la commodité des parties, il est dit qu'il en sera déposé une copie par lui signée par collation chez un notaire, qui en pourra délivrer des expéditions, comme s'il en avoit reçu la minute.

Les dépôts des *secrétaires d'état* ne sont conservés de suite, que depuis le tems de M. Colbert ; ils sont placés dans le vieux Louvre.

Par l'édit du mois de Décembre 1694, il fut créé quatre offices de commis des *secrétaires d'état* : mais ces offices furent supprimés.

On peut encore voir sur les *secrétaires d'état* l'histoire de du Toc, & celles qu'indique le pere le Long, *p.* 715, l'histoire du conseil par Guillard, & les réglemens des 31 Mai 1582, 8 Janvier 1585, Mai 1588, 28 Avril 1619 & 11 Mars 1629.

SECRÉTAIRE DU ROI, (*Jurisprud.*) est un officier établi pour signer les lettres qui s'expédient dans les grandes & petites chancelleries, & pour signer les arrêts & mandemens émanés des cours souveraines.

Au commencement de la monarchie, celui qui scelloit les lettres s'appelloit *référendaire du roi* ou *référendaire du palais.*

Comme il ne pouvoit suffire à expédier seul toutes les lettres, on lui donna des aides qui reçurent différens noms ; on les appella *amanuenses*, *notarii*, *palatini*, *scriptores*, *aulici scribæ*, *clerici regii*, *cancellarii*, & en françois clercs, notaires & *secrétaires du roi.*

Valentinien est le premier que l'on connoisse pour avoir fait la fonction de notaire & *secrétaire du roi*, c'étoit sous Childebert roi de Paris ; il collationna la chartre de donation faite à l'abbaye de S. Vincent-lès-Paris, à présent S. Germain des prés, rapportée par Aimoin, *l. II.* à la fin de laquelle il y a *ego Valentinianus*, *notarius & amanuensis recognovi.*

Baudin & Charisigile sont nommés par Grégoire de Tours, *référendaires du roi*, Clotaire, Flave & Licere du roi Gontran ; Sigon & Theutere, du roi Sigebert ; Charimere, Gallomagne & Othon, du roi Childebert ; & le pere Mabillon rapporte un arrêt du tems de Clovis III. auquel il est dit qu'assisterent les référendaires, qui sont nommés au nombre de quatre.

Ce fut apparemment pour se distinguer de ces simples référendaires, que celui qui portoit l'anneau royal, & qui étoit préposé au-dessus d'eux, prit le titre *de summus palatii referendarius* ; c'est ainsi qu'est qualifié Robert en l'année 670, en la vie de S. Lambert, évêque de Lyon.

Ces mêmes référendaires étoient aussi appellés *cancellarii regales*, titre qu'on leur avoit donné à l'instar des chanceliers qui étoient près des empereurs romains, ainsi appellés, parce qu'ils travailloient *intra cancellos*, c'est-à-dire dans une enceinte fermée de barreaux ; usage qui s'est encore conservé dans la chancellerie du palais, où les officiers travaillent dans une enceinte fermée de grilles de fer.

C'est aussi de-là que sous la seconde race, quand le grand référendaire changea ce titre en celui de chancelier, il prit le surnom d'archichancelier ou grand chancelier, *summus cancellarius*, pour se distinguer des simples chanceliers, représentés aujourd'hui par les *secrétaires du roi* ; & ce titre de grand-chancelier fut en usage jusqu'à ce que les notaires du roi quitterent le titre de chancelier, lequel depuis Baudouin, qui fut chancelier de France, sous Henri I. demeura affecté par excellence à celui qui étoit préposé au-dessus des notaires du roi.

Grégoire de Tours, *c. xxviij.* fait mention d'un nommé Claude, qui étoit un des chanceliers, *Claudius quidam ex cancellariis regalibus.*

Ces chanceliers écrivoient de leur main les lettres, & étoient indifféremment qualifiés *notaires* ou *notaires du roi* ; c'est ainsi que la chartre de dotation du monastere de Flavigny, diocèse d'Autun, porte, *scriptum per manum Haldofredi notarii*, *&c.* & le moine Jonas, en la vie de S. Eustase, abbé de Luxeuil, dit qu'*Agrestinus quidam Theodorici regis notarius fuerat.*

Sous

Sous Chilperic I, il n'est fait mention que d'un seul référendaire & d'un secrétaire ; il est parlé de celui-ci dans une charte de ce prince, pour S. Lucien de Beauvais, *ego Ultritus palatinus scriptor recognovi.*

Ansbert, qui fut archevêque de Rouen, & grand référendaire sous Clotaire II, avoit d'abord été notaire du roi, suivant ce qui est dit par Andrade en la vie de ce prélat, *cæpit esse aulicus scriba.*

Sous Dagobert I, on trouve différentes chartes signées par Godefroy, Landry, Ursin, Gerard & Henry, qui n'étoient que de simples notaires du roi qui signoient en l'absence du grand référendaire ; *ego notarius ad vicem obtuli, recognovi, subscripsi.*

Dans un titre de Charles Martel, maire du palais, l'an du roi Thierry. Le notaire du roi est qualifié *clericus Aldo clericus jussus à domino meo Carolo scripsi & subscripsi.*

Sous la seconde race de nos rois le titre de chancelier & celui de notaire furent donnés indifféremment aux *secrétaires du roi*, c'est pourquoi le grand chancelier, qui étoit leur chef, prit aussi le titre d'archinotaire.

Les notaires de ce temps sont qualifiés *regiæ dignitatis notarius.*

Hincmar, archevêque de Rheims, qui écrivoit vers le milieu du XV siecle, dit que le grand chancelier avoit sous lui des personnes prudentes, intelligentes & fideles, qui écrivoient les mandemens du roi avec beaucoup de désintéressement, & gardoient fidélement les secrets qui y étoient confiés : *cui (apocrisiario) sociabatur summus cancellarius qui a secretis olim appellabatur, erant que illis subjecti & intelligentes prudentes ac fideles viri qui præcepta regia absque immoderatâ cupiditate venalitate scriberent, & secreta illis fideliter custodirent.* Telle est l'idée qu'il nous donne de ceux qui faisoient la fonction de notaires & *secrétaires du roi.*

Dans un titre de l'église de Cambray, du temps de Charles le Simple, un de ses secrétaires, nommé *Sozlinus*, est qualifié *adnotator ad vicem . . . summi cancellarii recognovit. Miræus* rapporte une charte de l'an 919, où ce même Gozlin est appelé *notarius ad vicem.*

On trouve du temps de Philippe I, un nommé *Gislebert*, *secrétaire du roi*, qualifié dans quelques chartes *regius notarius*, & dans d'autres *clericus.*

Une charte de l'an 1128 pour S. Martin des Champs, fait mention d'Algrin, notaire du roi, *Algrinus notarius relegendo subscripsi* : dans une autre charte de l'an 1137, qui est au registre croisé, il est qualifié *Algrinus à secretis nostris* : cet Algrin fut depuis élevé à la dignité de chancelier.

La chancellerie ayant vaqué pendant les années 1172 & suivantes, jusques & compris 1177, c'étoit un des notaires du roi qui signoit les chartes en ces termes, *Petrus notarius vacante cancellariâ suscripsit.*

On tient communément que ce fut frere Guerin, évêque de Senlis, nommé chancelier en 1223, qui abandonna totalement les fonctions du secrétariat aux clercs notaires du roi, se réservant seulement l'inspection sur eux.

Dans Mathieu Paris, à l'an 1250, ils sont qualifiés *clerici regii*, & dans d'autres endroits *clerici Franciæ.*

Une ordonnance de S. Louis, du mois de février 1254, les appelle *clerici* simplement, le roi défendant aux clercs ou à leurs écrivains de prendre pour les lettres patentes plus de six deniers, & pour les lettres closes plus de quatre.

Depuis ce temps les *secrétaires du roi* se trouvent qualifiés tantôt de clercs du roi simplement, tantôt clercs notaires, tantôt notaires de France, ou notaires du roi, & ensuite notaires *secrétaires du roi*, & enfin le titre de *secrétaire du roi* a depuis long-temps prévalu, & est le seul qui leur est demeuré.

Il paroît néanmoins qu'il y avoit anciennement quelque différence entre les notaires du roi & ses *secrétaires*, tous les *secrétaires du roi* étoient notaires ; mais tous les notaires du roi n'avoient pas le titre de *secrétaires*, & n'en faisoient pas les fonctions. On entendoit alors par clercs notaires du roi en général, tous ceux qui écrivoient, collationnoient & signoient les lettres de chancelleries & les arrêts des cours, au lieu que par *secrétaires du roi*, on n'entendoit que ceux qui étoient *à secretis*, c'est-à-dire, ceux qui étoient employés pour l'expédition des lettres les plus secretes ; ceux-ci, qui approchoient le plus de la personne du roi, & qui

étoient honorés de sa confiance, ayant acquis par là un plus haut degré de considération, furent distingués des autres clercs & notaires, & surnommés clercs *du secré*, *du secret*; c'est la premiere origine des *secrétaires* d'état, & c'est de-là que ces officiers devoient toujours être pourvus d'un office de *secrétaire du roi*; le premier qui en fut dispensé fut M. Chauvelin, *secrétaire* d'état, en 1728, lequel fut depuis garde des sceaux.

Les *secrétaires* du conseil & des finances ont aussi été tirés du corps des notaires & *secrétaires du roi*, entre lesquels il n'y en avoit qu'un petit nombre, qui étoit retenu pour servir au conseil, comme six, dix, douze, treize, plus ou moins, selon que ce nombre fut fixé en divers temps.

Quant au nombre des *secrétaires du roi*, on a déja vu que dans l'origine les chanceliers qui sont représentés par les *secrétaires du roi* n'étoient qu'au nombre de quatre, & les anciennes ordonnances disent qu'ils avoient été établis à l'instar des quatre évangélistes, en l'honneur desquels leur confrairie est établie en l'église des célestins de Paris.

Mais ce nombre s'accrut peu à peu; on en trouve cinq différens sous Philippe I, treize dans un état de la maison de Philippe-le-Bel de l'an 1285; ce même prince fit un réglement en 1309, portant qu'il y auroit trois clercs *du secré*, & vingt-sept clercs & notaires.

Le *sciendum* de la chancellerie que quelques-uns croient avoir été rédigés en 1319, d'autres en 1394, d'autres en 1413 ou 1415, porte que le nombre des notaires & *secrétaires du roi* étoit alors de 67.

Sous le roi Jean, ils étoient au nombre de cent quatre; la délibération qu'ils firent en 1359 pour l'établissement de leur confrairie aux célestins, est signée de cent quatre notaires & *secrétaires*.

Ce prince ne supprima aucuns de leurs offices; mais par un réglement qu'il fit le 7 décembre 1361, il déclara que pour la charge de sa rançon, il ne pouvoit donner des gages à tous, & fit une liste composée seulement de cinquante-neuf de ses *secrétaires* & notaires, pour servir continuellement & prendre gages & bourses, déclarant qu'il manderoit les autres quand il lui plairoit; mais Charles V réduisit absolument le nombre de ses notaires-*secrétaires* à cinquante-neuf, ordonnant que les célestins par lui fondés feroient le soixantieme, & qu'ils auroient une bourse comme les *secrétaires du roi*.

Cependant plusieurs personnes par importunité ou autrement, obtinrent les uns les bourses de clerc notaire seulement, & les autres les gages & manteaux, divisant ainsi l'office en deux parties, de maniere que le nombre de ces officiers étoit augmenté de près du tiers, ce qui faisoit environ 80.

Charles VI, son fils, par une ordonnance du 19 octobre 1406, les réduisit au nombre ancien de 60, y compris les célestins; il les réduisit encore au même nombre par son ordonnance du 2 août 1418.

Au commencement de son avénement à la couronne, Louis XI avoit créé plusieurs offices de *secrétaires du roi*, mais il les supprima par son édit du mois de juillet 1465, & les réduisit au nombre ancien de 60, y compris les célestins; & par un autre édit du mois de novembre 1482, il confirma le même nombre, avec cette différence seulement, qu'il déclara que lui & ses successeurs rois seroient à perpétuité chefs dudit college, & que la premiere bourse seroit pour sa majesté.

Les *secrétaires du roi*, maison couronne de France & de ses finances, qu'on appelle aussi *secrétaires du roi* en la grande chancellerie ou *secrétaires du roi* du grand college, obtinrent du roi Jean, au mois de mars 1350, la permission d'établir entr'eux une confrairie en l'honneur des quatre évangélistes, & de bâtir une église en tel lieu qu'ils jugeroient à propos; dans ces lettres, ils sont qualifiés de college des notaires de France; Charles V, les qualifie de vénérable college; ils furent érigés en college par le roi Jean, au mois de mars 1350, laquelle érection a depuis été confirmée par nombre d'autres édits, déclarations & lettres patentes.

Ce college en comprend présentement six autres, c'est-à-dire, que l'on a réuni en un seul corps ou college des *secrétaires du roi*, de six créations & classes différentes;

ſavoir, le college ancien des 120, le college des 54, le college des 56, le college des 120 des finances, le college des 20 de Navarre, & le college des 80.

On entend par college ancien, les cent vingt qui ſont de plus ancienne création, deſquels il y en a 60 qu'on appeloit *bourſiers*, & 60 autres que l'on appeloit *gagers*.

Des 60 bourſiers, 20 ſont ſurnommés *grands* qui ſont les plus anciens; vingt moyens qui ſuivent, & qui ſont les derniers des 60 bourſiers.

Les 60 gagers furent créés à la priere des 60 bourſiers; ils furent appelés *gagers*, parce qu'ils n'avoient que des gages & ne prenoient point de bourſes, mais préſentement tous les *ſecrétaires du roi* ont chacun une bourſe & des gages.

Henri II, par édit de novembre 1554, augmenta cet ancien college de 80 *ſecrétaires du roi* pour faire le nombre de 200, mais ces nouveaux offices furent ſupprimés par édit du mois de décembre 1556.

Le ſecond college appelé *des* 54, parce qu'il étoit compoſé de ce nombre, fut créé par édit de Charles IX, du mois de ſeptembre 1570, portant création de 40 nouveaux offices, & par des lettres du 22 ſeptembre ſuivant, portant rétabliſſement de 14 autres *ſecrétaires du roi*, qui avoient été privés de leurs offices pour cauſe de religion.

Le troiſieme college appelé *des 66*, fut compoſé d'officiers créés à diverſes fois; ſavoir, 26 par édit de ſeptembre 1587, & de quelques autres qui avoient été créés, tant par le roi Henri III, que par le duc de Mayenne; ils furent tous unis en un même college par Henri le Grand en 1608; on y a joint les 46 créés par édit de Louis XIII, au mois d'octobre 1641, ce qui fait en tout 112.

Le quatrieme college appelé des *ſix vingt* des finances fut créé à trois fois; ſavoir, 26 par Henri IV, 10 par Louis XIII en 1605, & 84 encore par Louis XIII en 1635.

Le cinquieme college appelé *des* 20 de Navarre, fut créé & établi au mois de décembre en 1602 par le roi Henri IV qui les amena en France avec la couronne de Navarre; c'étoit ſes *ſecrétaires*, lorſqu'il n'étoit encore roi que de Navarre.

Le nombre des *ſecrétaires du roi* fut réduit à 240 qui furent choiſis dans les cinq colleges, & unis en un ſeul & même college ſans diſtinction, par édit du mois d'avril 1672.

Il en fut créé 60 par édit du mois de mars 1691, & 50 par édit du mois de février 1694; mais par édit du mois de décembre 1697, il en fut ſupprimé 50 & le nombre total réduit à 300.

Au mois de mars 1704, le roi augmenta le nombre de 40.

Habits. Anciennement le roi leur fourniſſoit des manteaux qui leur ont été depuis payés en argent.

Louis XI ordonna en 1482, que quand ils feroient leur ſervice, ils ſeroient vêtus honnêtement ſelon leur état, ſans porter habits diſſolus, & qu'ils porteroient leurs écritoires honnêtement, comme eux & leurs prédéceſſeurs. Il leur défendit auſſi de jouer à des jeux défendus, de mener une vie déshonnête, & de ſe trouver en compagnie & lieux diſſolus, ſur peine d'en être griévement punis & repris.

Charles IX, par ſes lettres du 15 février 1583, portant réglement pour les *habits*, ordonna que les notaires & *ſecrétaires* de la maiſon & couronne de France pourroient porter ſoie, ainſi que les autres gentilshommes, tant d'épée que de robe longue.

Réception. Philippe de Valois, par des lettres du 8 avril 1342, ordonna que les notaires qui étoient alors, ne prendroient aucuns gages juſqu'à ce qu'ils euſſent été examinés par le parlement, pour voir s'ils étoient ſuffiſans pour faire lettres tant en latin qu'en françois, & que le parlement eût fait rapport au roi de leur ſuffiſance, & que dorénavant ils ne feroient aucuns notaires, qu'ils n'euſſent été examinés par le chancelier, pour voir de même s'ils étoient capables de faire lettres tant en latin qu'en françois.

Ils ſont reçus après information de leurs vie & mœurs.

La déclaration du 7 juillet 1586 défend de recevoir en ces offices aucune perſonne faiſant trafic & marchandiſe, banque, ferme ou autre négociation méchanique.

Fonctions. L'édit du mois de novembre

1482 dit qu'ils ont été établis pour loyaument rédiger par écris, & approuver par signature & attestation en forme due, toutes les choses solennelles & authentiques, qui par le temps advenir seroient faites, commandées & ordonnées par les rois, soit livres, registres, conclusions, délibérations, loix, constitutions, pragmatiques, sanctions, édits, ordonnances, consultations, chartes, dons, concessions, octrois, privileges, mandemens, commandemens, provisions de justice ou de grace, & aussi pour faire signer & approuver par attestation de signature tous les mandemens, chartres, expéditions quelconques faites en leurs chancelleries, tant devers les chanceliers de France qu'ailleurs, quelque part que lesdites chancelleries soient tenues, comme aussi pour enrégistrer les délibérations, conclusions, arrêts, jugemens, sentences & prononciations des rois ou de leur conseil, des cours de parlement, & autres usans sous les rois d'autorité & jurisdiction souveraine, & généralement toutes lettres closes & patentes & autres choses quelconques touchant les faits & affaires des rois de France & de leur royaume, pays & seigneuries.

Ce même édit porte qu'ils ont été institués pour être présens & perpétuellement appelés ou aucuns d'eux, pour écrire & enrégistrer les plus grandes & spéciales & secretes affaires du roi, pour servir autour de lui & dans ses conseils, pour accompagner les chanceliers de France, être & assister ès chancelleries, quelque part qu'elles soient tenues, assister au grand conseil, ès cours de parlement, en l'échiquier de Normandie, dans les chambres des comptes, justice souveraine des aides, requêtes de l'hôtel & du palais, en la chambre du trésor & aux grands jours, pour y écrire & enrégistrer tous les arrêts, jugemens & expéditions qui s'y font; tellement que nul ne pourra être greffier du grand conseil ni d'aucunes des cours de parlement & autres cours souveraines, chambres des comptes, requêtes de l'hôtel ni du trésor, qu'ils ne soient du nombre des clers-notaires & *sécretaires* du roi.

L'édit du mois de janvier 1566 porte qu'ils seront envoyés avec les gouveneurs des provinces, chefs d'armées, ambassadeurs, & généraux des finances, pour donner avis au roi de tout ce qui se passera, & faire à l'entour d'eux toutes les expéditions nécessaires.

Il est aussi ordonné par ce même édit qu'on leur donnera les mémoires nécessaires & les gages pour écrire l'histoire du royaume, selon leur institution.

Ils ne pouvoient anciennement vaquer à aucune autre fonction, & ceux qui servoient quelqu'autre prince sans permission du roi, perdoient leurs bourses.

Ils ont la faculté de rapporter toutes sortes de lettres dans les chancelleries.

Eux seuls peuvent signer ce qui est commandé par le roi, & arrêté dans les conseils & cours souveraines.

Bourses. De tous temps les *sécretaires* du roi ont eu des bourses, c'est-à-dire, une part de l'émolument du sceau. Il y en avoit anciennement quelques-uns qui étoient seulement à gages & à manteaux: présentement, outre les gages & manteaux, ils ont chacun une bourse.

Ces bourses sont de trois sortes; savoir, les grandes pour les vingt premiers, y compris le roi, les moyennes pour les vingt suivans, & les petites pour les vingt autres.

L'édit du mois de novembre 1482, dit que nos rois les ont retenus pour être de leur hôtel & famille, & pour leurs officiers ordinaires, domestiques & commensaux; qu'ils leur ont donné plusieurs beaux, grands & notables privileges, franchises & libertés; & spécialement que pour les honorer davantage, ils ont ordonné qu'eux & leurs successeurs, chacun en son temps, fût du nombre & chef du college des *sécrétaires du roi*, faisant le soixantieme, & en conséquence ils ont l'honneur d'avoir le roi inscrit le premier sur leur liste.

Honneurs & privileges. Ils sont des plus anciens commensaux de la maison du roi: des lettres du mois d'avril 1320, prouvent qu'ils avoient dès-lors des gages, droit de manteaux, & qu'on leur payoit la nourriture de leurs chevaux.

En qualité de commensaux, ils ont leurs causes personnelles, possessoires & hypothéquaires commises aux requêtes de

l'hôtel ou aux requêtes du palais, à leur choix.

En matiere criminelle, ils ne peuvent être jugés que par le chancelier de France qui est le conservateur de leurs privileges, ou par le parlement. Néanmoins, par arrêt du conseil du 27 octobre 1574 & lettres patentes du 13 avril 1576 & 18 septembre 1578, arrêt & déclaration du 27 novembre 1598, lettres du 4 mars 1646, sa majesté attribue au grand conseil la connoissance de toutes les infractions à leurs privileges.

Ils assistent à l'*entour* de la personne des rois avec le chancelier dans les conseils du roi, aux chancelleries, & dans les cours de parlement & autres cours souveraines.

Aux états tenus à Tours en 1467, ils étoient assis au dessous des princes du sang, du connétable, du chancelier & des archevêques & évêques. Ils étoient assis aux états de Blois en 1588, au nombre de dix-huit représentans les autres, sur un banc placé en face de celui de la noblesse, & à ceux de Paris en 1614.

Leurs offices sont perpétuels pour la vie de chacun d'eux, & ne sont impétrables que par mort, résignation ou forfaiture déclarée telle par le chancelier, les maîtres des requêtes appelés ou joints, ou par le parlement.

Ceux qui résignent à leurs fils ou gendres, continuent de jouir des privileges.

Les veuves jouissent des mêmes privileges que leurs maris, tant qu'elles restent en viduité.

Le roi Charles VIII, par des lettres du mois de février 1484, déclare que les *secrétaires du roi* étoient tous réputés nobles & égaux aux barons; ils les annoblit en tant que besoin seroit, eux, leurs enfans, & postérité; ils les déclare capables de recevoir tous ordres de chevalerie, & d'être élevés à toutes sortes d'honneurs, comme si leur noblesse étoit d'ancienneté & au delà de la quatrieme génération.

Les lettres de Charles IX, du mois de janvier 1566, leur accordent du sel pour la provision de leur maison.

Elles leur accordent le titre de conseiller du roi, entrée dans les cours, & séance à l'audience au banc des autres officiers & au dessus de tous.

Il est dit dans ces mêmes lettres, que quand les cours marcheront en corps, les *secrétaires* y pourront être après les greffiers, selon l'ordre de leur reception, comme étant du corps de ces cours, en tant que greffiers-nés.

Les lettres du mois de mai 1572, permettent à ceux qui ont servi vingt ans, de résigner leurs offices sans payer finance, ni être sujets à la regle des quarante jours. Au bout de ce temps, on leur donne des lettres d'honneur. Et par déclaration du 27 mars 1598, ils furent exceptés de la révocation générale des survivances. Leurs offices ont été déclarés exempts de toutes saisies, criées, subhastations & adjudications, (déclaration du 9 janvier 1600.) Ils se vendent pardevant M. le chancelier.

Ils assisterent au nombre de vingt-six, & accompagnerent le chancelier, en l'ordre accoutumé, à l'entrée du roi de Pologne en la ville de Paris, en 1573.

Ils sont dispensés de résidence.

Exemptions. Ils ne peuvent être contraints de vider leurs mains des fiefs qu'ils possedent, & sont exempts de tous droits de francs-fiefs & nouveaux acquêts, & de toutes les taxes qui ont été en certains temps imposées pour supplément de finance des engagemens du douaire & droits domaniaux, confirmation de l'allodialité, franc-bourgage & franche-bourgeoisie. Ils ont pareillement été déclarés exempts des taxes mises sur les aisés. Ils sont exempts de tous droits de lods & ventes, & autres droits seigneuriaux pour ce qu'ils vendent ou acquierent dans la mouvance du roi, pour toutes leurs terres nobles ou roturieres tenues du domaine du roi engagé ou aliéné, soit qu'ils les retirent par retrait lignager sur un premier acquéreur ou autrement, tant en vendant qu'en achetant, nonobstant toutes coutumes contraires, service du ban & arriere-ban, ost & che-

vauchée, milice bourgeoise, ni d'y envoyer aucun autre pour eux, ni de contribuer à la solde des gens de guerre.

Ils sont exempts, leurs fermiers, métayers & jardiniers, du logement & ustensiles des gens de guerre, même des mousquetaires & de tous autres, & défenses sont faites aux maréchaux & fourriers des logis du roi, d'y marquer ni faire marquer leur logis, soit dans leurs maisons de ville ou des champs; & de contribuer à aucuns fraix ni impositions mises & à mettre concernant les armée, artillerie & gens de guerre, fortifications ou démolitions de forteresses.

Ils sont exempts de tous droits d'acquits & de coutume:

Exempts, de temps immémorial, des droits de péage, passage, fonlieu, travers, chaussée, coutumes; & autres, pour leurs blés & autres grains, vins, animaux, bois & autres provisions qu'ils font, & pour ce qu'ils pourroient faire entrer par eau ou par terre à Paris, pour la provision de leurs maisons: ils sont même exempts des drois de péage appartenans à des seigneurs particuliers:

De tous droits de quatrieme, huitieme, & autres droits d'aides pour le vin de leur cru.

Ils sont exempts pour leurs personnes & biens, de toutes tailles réelles ou personnelles, dons, aides de ville, entrées, issues, barrages, pié-fourchu, octrois, emprunts, & autres subsides mis & à mettre, même de ceux qui seroient imposés sur les exempts.

De tous droits de gabelles.

Des droits du scel du châtelet de Paris, & de tous drois de sceau de leurs obligations héréditaires & mobiliaires, du droit de greffe, des insinuations & notifications des contrats.

Ils ne paient aussi aucun émolument pour les arrêts, sentences & expéditions faites pour eux ou en leurs noms dans toutes les cours & jurisdictions du royaume; & sont exempts des droits des receveurs des épices & parties d'icelles, des droits de consignation, des droits d'immatricule & greffes de l'hôtel de ville de Paris; du paiement des droits de contrôleurs, des productions & garde-sacs, tiers-référendaires, contrôleurs des dépens, droits de boues.

Exempts des offices de quartenier, dixenier, cinquantenier, ni de faire le service, ou d'envoyer quelqu'un à leur mandement, ni d'aucuns d'eux pour faire le guet & garde.

Ceux qui sont pourvus de bénefices, excepté les évêchés ou abbayes, sont exempts du paiement des décimes.

Ils sont exempts des fraix faits aux entrées des rois dans les villes.

Des tutelles & curatelles, (déclaration du 23 décembre 1594.)

Privileges, confirmation. Leurs privilges ont été confirmés par édits, déclarations, & lettres patentes des mois de juillet 1465, novembre 1482, décembre 1518, septembre 1549, mars & janvier 1565, janvier 1566, 24 décembre 1573, avril 1576, 29 mars 1577, janvier 1583, juin 1594, 27 mai 1607, avril 1619, 21 juin 1659, avril 1672, 13 décembre 1701, mars 1704, & plusieurs autres. *Voyez le recueil des ordonnances*, Miraumont, & l'*Hist. de la chancellerie par* Tessereau. (*A*)

SECRÉTAIRERIE, s. f. (*Hist. de la chancell. franç.*) c'est le lieu où sont déposés tous les actes expédiés par les secrétaires d'état, comme brevets, dépêches, lettres de cachet, traités d'alliance, de paix & de commerce; traités de mariage des rois & des princes, arrêts du conseil d'en haut, & généralement toutes les minutes des affaires importantes de l'état. (*D. J.*)

SECRÉTARIAT, s. m. (*Gramm. & Jurisprud.*) se prend quelquefois pour la place ou fonction de secrétaire; quelquefois aussi l'on entend par là le dépôt des actes qui sont conservés par le secrétaire de quelque officier public, tels que les dépôts des quatre secrétaires d'état, le *secrétariat* du gouvernement, celui de l'intendance, celui d'un évêché ou archevêché. On leve des expéditions & extraits des actes qui sont dans ces *secrétariats*. *Voyez* DÉPÔT & SECRÉTAIRE. (*A*)

SECRETARIUM, (*Littérat.*) cabinet

séparé où les juges se retiroient pour référer ensemble sur l'affaire qui venoit d'être plaidée devant eux, & pour décider la sentence qu'ils prononceroient d'un commun aveu. Ce cabinet n'étoit séparé du tribunal que par un voile. (*D. J.*)

SECRÉTION, SECRÉTIONS, (*Médecine.*) se dit proprement de l'action par laquelle un fluide est séparé d'un autre fluide, & plus particuliérement de la séparation des différentes liqueurs répandues dans le corps animal de la masse commune de ces liqueurs, c'est-à-dire, du sang. C'est cette importante fonction de l'économie animale que les anciens faisoient dépendre de la troisieme coction, & que les scholastiques rapportent aux actions naturelles.

Cette fonction s'opere en général par les glandes ou par des réseaux de capillaires artériels; & on appelle pour cette raison ces organes *organes secrétoires*, *couloirs*, *filtres*. Voyez *ces mots*.

La *secrétion* differe, suivant l'opinion vulgaire, de l'excrétion, en ce que la premiere ne fait que dépouiller, pour ainsi dire, la masse du sang de différentes humeurs qui y sont contenues, & que l'excrétion est l'évacuation plus ou moins prochaine de ces humeurs, ou l'action qui les porte au dehors. Il est pourtant des auteurs qui ont confondu ces deux fonctions l'une avec l'autre, en quoi il paroissent d'accord avec les anciens, qui n'avoient qu'un nom pour les deux; car le verbe διακρινω se trouve employé indifféremment dans Hippocrate & Galien pour *excerno* & *secerno* en même temps, & διακρισις pour *segregatio*, *secretio*, *separatio*, *excretio*, pour l'*excrétion* & la *secrétion* tout ensemble: nous verrons même à la fin de cet *article* qu'il est des circonstances où l'action de l'une est si liée à celle de l'autre, où toutes les deux sont si rapprochées, qu'on ne sauroit saisir l'instant qui fait le point de leur division.

La *secrétion* est commune aux végétaux & aux animaux; mais c'est dans ceux-ci principalement que cette fonction offre le plus de phénomenes, en proportion d'une plus grande variété dans les merveilles & les résultats de l'organisation.

La nécessité des *secrétions* se déduit de l'exercice même de la vie; cette succession continuelle de pertes & de réparations de substance qu'éprouvent tous les êtres vivans, en est la preuve la plus sensible. Le chyle étant un fluide hétérogene, relativement aux besoins de la nature, il est étonnant combien d'opérations plus ou moins combinées elle doit encore employer à la disposition des différens sucs utiles ou nuisibles à l'animal, après l'adoption de la lymphe nutritive, de cet extrait précieux qui est l'ouvrage de la digestion (*Voyez* DIGESTION); telle est, 1°. la distribution des humeurs aux secrétoires: 2°. leur élaboration ou préparation dans les organes, préparation qui imprime à quelques-unes des qualités qu'elles n'auroient pas autrement, comme on le peut voir par la semence, qui est bien différente assurément dans les eunuques & dans ceux qui ne le sont pas: 3°. la filtration des humeurs aqueuses: 4°. la séparation des particules inutiles & nuisibles, dans laquelle il faut comprendre la *répudiation*, le *secessus* non seulement des particules vieilles & usées des humeurs que les anciens appeloient de la *deuxieme coction*, mais encore de quelques autres qui ont souffert dans le corps une altération qui équivaut à une séparation spontanée. Ce qu'Hippocrate paroît avoir indiqué par ce passage du premier livre sur la diete: *corrumpi ac minui, idem est quod secerni*. C'est donc la somme de ces opérations distinctes plus ou moins entr'elles, qui constitue l'ouvrage des *secrétions*.

Mais cet ouvrage est-il restraint uniquement aux humeurs? c'est sur quoi les auteurs ne se sont pas positivement expliqués; c'est néanmoins une observation de tous les temps, que la plupart de nos excrétions sont chargées de particules terreuses; pourquoi ces particules ne seroient-elles pas les excrémens d'une terre plus pure, qui forme la base des parties solides, sécernée tout comme les humeurs, & ayant ses usages comme elles? Voilà qui va paroître un paradoxe bien étrange; mais est-il en effet si dénué de vraisemblance pour ne pas mériter qu'on s'y arrête? L'analyse chimique nous démontre d'abord l'existence de ces parties terreuses dans nos humeurs, indépendamment de la petite portion qu'il peut en entrer dans la composition des molécules

ou agrégés du fluide. Cette même terre qui fournit à la coque des œufs dans les volatils, fournira peut-être encore à l'accroissement & à la régénération des os dans les animaux, au transport des matieres plâtreuses sur les articulations des goutteux, à celles qu'un auteur moderne a observée dans les alvéoles des enfans, pour y servir à la matiere des dents. *Vid.* l'*éducat. medic. des enfans*, par M. Brouzet.

En résumant ce que nous venons de dire, on trouve, 1°. que la nutrition est encore une branche de la *secrétion*; 2°. que la spontanéité dans la séparation de quelques particules anciennement utiles, peut faire penser qu'un certain mouvement de fermentation fort indéfini, entre pour quelque chose dans l'ouvrage des *secrétions*; 3°. que les parties solides même paroissent être soumises à la loi générale de la *secrétion*.

Toute *secrétion* supposant un appareil, un travail de la part des organes secrétoires, & quelques humeurs, telles que la plupart des aqueuses, la graisse, & peut-être une portion des urines, étant le résultat d'une opération moins compliquée, il s'ensuit encore que le mot spécial de *secrétion* ne sauroit convenir à la séparation proprement dite des fluides, & que les physiologistes n'ont point assez distingué les modes variés de cette dépuration de la masse commune des liqueurs animales.

La *secrétion* pourroit donc être regardée plus particuliérement comme une action qui spécifie les différentes humeurs du corps, en les portant du sang aux différens secrétoires, & modifiant leur préparation à travers ces organes.

La physiologie des anciens n'a pas été si bornée en fait de *secrétions*, qu'elle n'ait produit quelques opinions sur cette matiere; mais leurs connoissances sur la variété des humeurs, se réduisent dans leurs écrits à l'énumération des fluides qui sont le plus à la portée des sens. Les découvertes qu'on a faites depuis en anatomie & en physique, ont considérablement enflé ce dénombrement, qui n'en est peut-être pas plus utile pour être plus fastueux.

Les principales de ces humeurs sont donc la bile, la salive, l'humeur pancréatique, la prétendue liqueur des esprits animaux; celle qui humecte l'œsophage, l'estomac, les intestins; la synovie, la graisse, l'humeur du péricarde, l'humeur aqueuse de l'œil, la vapeur ou la rosée qui humecte les ventricules du cerveau, la surface de la plevre & du péritoine, les mucosités des différens sinus & cavités; la liqueur prolifique dans le mâle, le lait, l'humeur des ovaires dans les femmes, *&c.* (toutes ces humeurs sont appelées recrémenticielles) l'humeur sébacée des glandes de Morgagni, celle des odoriferes de Tison, des lacunes de Graaf, l'humeur onctueuse des poils, celle des différens plis ou replis de la peau, le *cerumen* des oreilles, & quelques autres qui ne sont peut-être que des suintemens des humeurs contenues dans les cellules du tissu adipeux, dont l'odeur, la couleur & la consistance varient à raison de la chaleur & de la conformation des parties, de leur situation & de leurs usages; enfin l'urine, la transpiration, les sueurs, *&c.* (Ces dernieres sont les excrémenticielles.) On pourroit encore former une classe d'humeurs mixtes, composée de celles qui étant recrémenticielles par leur essence, deviennent excrémenticielles par accident, telles que la salive, les larmes, quelques mucosités, *&c.* sur quoi il est à remarquer que l'exactitude physiologiste est encore en défaut; mais du reste le caractere distinctif des excrémenticielles est de ne pouvoir refluer dans la masse du sang, sans nuire sensiblement au corps.

Il n'est pas douteux que la *secrétion* n'ait lieu dans le fœtus comme dans l'adulte: l'humeur glaireuse qu'on trouve dans l'estomac, le *meconium* qu'on peut regarder avec Stahl comme l'amas de tous les fluides qui se filtrent dans le tube intestinal, depuis la bouche jusqu'au *cæcum*, l'humeur de la vessie, & peut-être même une partie des eaux dans lesquelles nage le fœtus, en sont des preuves authentiques. Les auteurs qui ont discuté avec beaucoup d'érudition les rapports de la *secrétion* dans l'adulte, avec celle qui a lieu dans le fœtus, ne nous ont rien appris de particulier, si ce n'est que les humeurs sont plus douces dans celui-ci que dans l'adulte, & qu'il faut déduire cette différence de saveur du plus ou du moins de densité

densité dans le systême des vaisseaux. Il est encore bon d'observer que les différens degrés d'accroissement dans le fœtus, les fonctions du thymus, & de quelques autres corps glanduleux, méritent une considération particuliere dans cette partie de l'histoire des *secrétions*.

Nous disons plus haut que les glandes sont les principaux organes secrétoires; ce seroit donc dans la cavité des glandes, des conglomerées principalement, qu'il semble que devroit être le siege des *secrétions*.

Les conglobées, celles plus simples encore, qu'on appelle *follicus*, *criptes*, ne seront que comme des atteliers secrétoires subalternes, en comparaison des premieres. *Voy.* GLANDES. Il en sera vraisemblablement de même des reseaux ou anastomoses capillaires artérielles.

Les travaux de Malpighi & de Ruisch, qui devoient d'abord fixer le sort des *secrétions* sur cet article, ont eu celui de la plupart des découvertes en ce genre, qui font époque en faveur de l'artiste & du siecle, sans rien produire à l'art, que quelques dissertations polémiques, qui sont malheureusement autant de titres revendiqués par les sectes; ainsi il y a toujours des auteurs, comme les partisans de Malpighi, qui veulent qu'entre l'artere & la veine, il y ait des cavités dans lesquelles se filtrent les humeurs; d'autres, tels que les sectateurs de Ruisch, qui soutiennent la continuité de l'artere avec la veine sans interruption; de sorte que c'est dans les aires ou pelotons formés de cappillaires artériels, qu'il faut chercher, suivant eux, les véritables organes des *secrétions*. Entre ces deux hommes célebres, il s'en trouve d'autres, comme Bellini, qui placent les *secrétions* dans les rameaux collatéraux des derniers capillaires artériels, qui sont autant de petits troncs de ces rameaux, & l'on donne la relation du canal intestinal avec les vaisseaux lactés, pour le symbole de ce systême; Bergerus qui veut que ce soit dans les extrémités pulpeuses des arteres; enfin il est encore des modernes d'une grande réputation, qui, d'après des observations réitérées, ont cru pouvoir établir les *secrétions*, les uns, dans un tissu cotonneux qu'ils ont apperçus dans les conduits secrétoires, les autres, à l'extrémité de ses conduits, c'est-à-dire, au point de leur passage de l'état artériel sanguin, à celui de lymphatique artériel, *&c.*

Les différentes opinions que nous venons de rapporter, supposent qu'on a déja prononcé sur une question très-importante, savoir si les matériaux des nos humeurs secrétoires, doivent être regardés comme autant d'élémens de principes isolés, épars dans l'océan des humeurs; ou s'ils y sont contenus sous la forme qui spécifie chaque fluide; en un mot, comme autant d'agrégés immédiats & de fluides divers, qui n'ont besoin que du travail de la *secrétion*, pour former un tout spécial. Avant d'entrer en discussion sur cet article, il est bon de prévenir, & c'est ce que les physiologistes auroient dû faire, que la question ne porte que sur quelques humeurs recrémenticielles, comme la bile, la semence, *&c.* car il est hors de doute que les sels & les débris, *ramenta*, tant de nos solides que de nos fluides, qui sont les produits des mouvemens de la vie, préexistoient réellement dans la masse des humeurs; il s'agit donc uniquement de savoir si les matériaux de ces humeurs que nous avons nommées, sont contenus matériellement ou formellement, comme on dit, dans le sang. La question est, dit-on, jugée en faveur du dernier sentiment, en conséquence de quelques expériences, dont tout le monde connoit celle de la ligature des arteres rénales, *voyez* REIN, & de ce qui est observé dans quelques états de maladie, par exemple, dans l'ictere; mais dans cette expérience sur le rein, peut-on compter que les vaisseaux lymphatiques n'ont pas reporté quelques portions d'urine dans le sang? l'humeur qui fait l'ictere, est-elle bien de la bile? & si par des embarras dans le foie, toutes les humeurs deviennent bilieuses, ou se changent en bile, n'en peut-on pas conclure qu'elles étoient propres à prendre toutes sortes de modifications? Bianchi, *histor. hepatis*, rapporte que son ami, Jacques Cicognini, avoit connu à Boulogne un homme qui avoit le secret de faire de la bile, avec beaucoup d'huile, un acide, & une certaine espece de cendre; les mêmes matériaux ne se trou-

vent-ils pas dans presque toutes nos humeurs? Nous ne déguiserons pas qu'il est fait mention dans Needham, *de formato fœtu*, d'une lettre de Scheineder à Deusingius, dans laquelle il est parlé d'un homme de la connoissance de Schneider, qui en repandant d'une certaine poudre sur le sang, en tiroit du lait, lequel avoit toutes les apparences du lait ordinaire; mais en admettant le fait comme vrai, il y auroit peut-être encore bien des argumens à faire sur la composition de cette poudre, ou sur la nature de ce lait; & d'ailleurs, qui est-ce qui ignore que le lait est du vrai chyle, qui est porté avec le sang dans les mamelles & dans l'uterus, & qu'il est à peine altéré par la *secrétion* imparfaite qu'il éprouve dans ces organes? Il faut convenir qu'on n'a pas assez insisté sur tous les faits contradictoires, pour qu'on ait pu porter sur cette matiere aucun jugement décisif.

Comment se font les *secrétions*, & d'où vient qu'un fluide est constamment affecté, du moins dans l'état sain, à un organe plutôt qu'à un autre; par exemple, la bile au foie, & non pas aux reins, *&c*? voilà ce qui a exercé les phisiologistes de tous les âges, & qui est encore un problême dont, selon toutes les apparences, la solution manquera long-temps à l'art.

Les premiers dogmatiques dont la théorie naissante étoit religieusement circonscrite par l'observation, n'ont pu nous rien transmettre de bien recherché sur une matiere aussi obscure.

Empédocle, plus philosophe que médecin, croyoit que les sueurs & les larmes provenoient d'un sang atténué & fondu. Hippocrate reconnoit un principe qui attire les humeurs vers chaque organe & les y prépare; il regardoit les glandes comme des éponges qui s'imbibent de ces humeurs; suivant Platon, c'est un appétit dans chaque partie, qui lui donne la faculté d'attirer à soi ce qu'elle appette; Aristote pense de même, en rectifiant néanmoins les idées grandes & inexactes de Platon. *Voyez la physiologie de Fernel.* Galien enfin est pour ses facultés; il paroît que c'est à ce petit précis qu'on peut réduire les systêmes de la sage & sublime antiquité, & ce n'est peut-être pas un petit éloge pour la philosophie, que sa stérilité en ce genre; mais certes, la physiologie des modernes nous en dédommage bien, par une fécondité qui n'a rien laissé à discuter de tous les points d'une matiere aussi vaste; on diroit qu'elle a mis à contribution toutes les branches des sciences, chacune d'elles lui ayant fourni à l'envi son tribut de systême. La chimie lui a donné les fermens, les coagulans, les fondans, les assimilans, l'archée de Wanhelmont, systême, pour le dire en passant, digne de l'enthousiasme d'un grand homme, dont la critique n'appartient pas à des génies froids, que le figuré d'une expression, ou la singularité d'un nom suffit le plus souvent pour indisposer; la méchanique, les cribles de Descartes, renouvellés des pores d'Asclépiade, les attritions, la disposition particuliere dans la figure de chaque couloir, *&c.* La physique, l'électricité, l'attraction & l'adhésion newtonienne; la géométrie, ses calculs, l'hydraulique, ses loix, ses expériences, *&c.*

Heureusement que la plupart de ces hypotheses, autrefois si bruyantes, ne sont guere plus admises par les esprits sages; à la vérité il s'est trouvé de nos jours, des auteurs à qui on ne peut refuser cette qualité, qui ont tâché d'en évoquer quelques-unes, pour en bâtir de nouveaux systêmes, tel est celui de l'humeur analogue; mais la préexistence supposée de cette humeur, qu'il faut admettre nécessairement dans cette nouvelle hypothese, & les inconvéniens qui en résultent par une pareille analogie, en ont démontré le peu de solidité. M. Winslow a eu beau vouloir l'appuyer de ses observations, sur le tissu cotonneux des conduits secrétoires qu'il dit avoir trouvé imbus de bile dans le foye, & d'urine dans les reins, chez des fœtus les plus près du temps de la conception, tout cela prouve seulement que les *secrétions* ont lieu dans les fœtus, & c'est de quoi personne ne doute.

Les productions en ce genre de quelques autres modernes, n'ont pas eu un meilleur succès; les noms fameux d'Hoffman & de Boerhaave, n'ont pu sauver leurs

systêmes : plus de goût, plus de justesse dans notre philosophie, nous ont enfin appris à les apprécier.

Stahl, le Platon de la médecine moderne, à qui nous devons en grande partie cette réforme, nous a donné d'autres idées sur les *secrétions*; suivant lui, c'est l'ame, cet agent universel du corps, qui en est chargée, qui les dirige, *qui a soin d'envoyer la salive à la bouche quand il le faut*. Ces idées qu'on dit empruntées de Wanhelmont, prennent dans le génie de Sthal, une force, une profondeur dont on n'auroit pas cru avant lui, la théorie susceptible.

L'académie de Bordeaux ayant proposé, il y a quelques années, un prix sur le méchanisme des *secrétions*, trois illustres émules, (MM. Hamberger, Delamure, & de Haller,) fournirent chacun une belle dissertation sur cette matiere. Celle de M. Hamberger, qui fut couronnée, explique ce méchanisme par les loix de l'adhésion, supposées établies entre les particules des fluides, & celles des solides qui composent le tissu des vaisseaux secrétoires; l'auteur estime cette action par les rapports de la gravité spécifique des unes avec celle des autres, en sorte que le plus haut degré de l'adhérence est entre les parties du solide & du fluide, dont les gravités spécifiques se correspondent davantage; il observe qu'il s'est convaincu par des expériences dont il donne les résultats, des différences ou rapports de ces gravités spécifiques; mais nous observerons à notre tour, qu'il n'est peut-être point de systêmes, parmi ceux qu'on s'efforce d'appuyer de tout l'appareil des sciences, dans lequel on trouve un abus plus marqué, une plus mauvaise application des principes bons en soi; pour s'en convaincre, il suffit d'un coup d'œil sur les phénomenes de physique les plus simples. On peut voir les objections qui ont été faites au systême de l'auteur, dans plusieurs ouvrages de M. Haller, & pour s'éviter la peine des recherches, dans le second volume de sa nouvelle physiologie.

A l'égard des expériences de M. Hamberger, sur les visceres & les fluides des animaux, M. Delamure, célebre professeur de la faculté de Montpellier, en a fait de son côté, qu'on ne sauroit concilier avec celles de M. Hamberger; on peut consulter la table des produits que ce professeur en a donné à la suite d'une these sur les *secrétions*, qu'il fit soutenir en 1749.

Toutes les autres théories qu'on pourroit encore citer, n'étant que des modifications ou des copies les unes des autres, & se trouvant d'ailleurs répandues dans des livres qui sont entre les mains de tout le monde, nous croyons pouvoir nous dispenser d'en parler, pour nous arrêter plus longtemps à un excellent ouvrage qui a paru depuis peu d'années, sous le titre de *Recherches anatomiques sur les glandes*; cet ouvrage est de M. de Bordeu, médecin de Paris & de Montpellier, qui jouit dans la capitale, comme praticien, d'une réputation très-étendue & très-méritée. La grandeur des vues que présente l'auteur, la beauté de ses principes, tracés d'après une philosophie peu commune, toujours éclairés de la connoissance pratique de l'anatomie, & des autres parties de l'art les plus essentielles, nous engagent à rappeler ici, sous la forme d'un extrait, ce qui nous a paru de plus frappant dans ce systême, & de plus propre à compléter ce que nous avons à dire sur la matiere des *secrétions*.

M. de Bordeu fait dépendre les *secrétions* & les excrétions des nerfs, du moins dans le plus grand nombre des circonstances. Les nerfs ont été de tout temps un objet d'étonnement & de méditation pour un physiologiste; ils sont la partie constituante, essentielle de l'animal proprement dit, au moyen du sentiment & du mouvement dont ils sont doués privativement aux autres parties : le sentiment ou la sensibilité est la faculté éminente & primitive, la vie par excellence du systême nerveux. Le mouvement & quelques autres phénomenes, comme l'*irritation* à laquelle quelques modernes ont voulu substituer l'irritabilité, n'en sont que des effets secondaires. C'est ici l'ame sensitive des anciens & de Willis, c'est elle qui en se répandant avec les nerfs dans les parties, les fait vivre de leur vie particuliere, & c'est l'assemblage, le concours de ces petites vies qui produit la vie générale. Cette sensibilité est modifiée dans

tous les organes, dans des proportions graduées à l'infini, dans certains, comme dans la plupart des glandes, elle répond très-peu aux irritations méchaniques, & dans certains autres elle s'y trouve concentrée dans un point qui peut passer pour mathématique, ou elle y est dans un degré de décroissement auquel l'industrie humaine ne sauroit jamais proportionner la ténuité ou la finesse des agens. Ainsi il ne faudroit pas de ce qu'une partie piquée, déchirée ou brûlée dans un animal vivant ne produit aux sens que quelques mouvemens sans douleur, en conclure que cette partie n'est point sensible; *voyez la these de* M. François de Bordeu, *de sensibilitate & contractilitate*, *&c.* Le grand Harvée qui avoit fait sur les animaux un grand nombre d'expériences, avoit reconnu cette vérité. Il dit expressément: *quidquid enim contra irritamenta & molestia motibus suis diversis nititur, id sensu præditum sit necesse est;* & peu après: *quidquid enim sensûs planè expers est, non videtur ullo modo irritari, aut ad modum actionesque aliquas edendas, excitari posse videtur. Exerc. 57. p. 259 & 260.* Il est sûr néanmoins que certaines parties paroissent n'avoir presque point de sentiment en comparaison des grands mouvemens qu'elles exercent ou qu'elles sont capables d'exercer: mais qu'en conclure, sinon que les effets sont dans ces cas plus grands que les causes? Vous pourriez avec la pointe d'une épingle jeter un animal dans les convulsions. C'est aussi sur la considération très-réfléchie de ces variétés, que M. de Bordeu a donné dans une these, cette belle division des fonctions de l'individu, en celles qui se font avec un mouvement manifeste & un sentiment obscur, *occulto*, comme la circulation & la respiration, & en celles qui se font avec un mouvement obscur & un sentiment manifeste, telle que celle des sens, soit externes, soit internes.

Après cette digression que nous avons cru nécessaire pour l'intelligence du systême de M. de Bordeu, nous allons passer tout de suite au méchanisme des *secrétions* & des excrétions.

Nous commencerons, en suivant le plan de l'auteur, par l'excrétion, comme paroissant plus du ressort de l'anatomie, & dont les auteurs n'ont parlé que très-succintement. Tous les physiologistes avoient cru & enseigné jusqu'ici que les organes secrétoires se vuidoient à proportion qu'ils étoient comprimés, c'est-à-dire, que l'excrétion étoit l'effet de la compression. Il est vrai que quelques auteurs avoient parlé de l'irritation, mais d'une maniere vague; ils ne la regardoient même que comme une cause subsidiaire. Enfin, M. de Bordeu démontre par des expériences & des dissections très-curieuses, que la plupart des glandes sont situées de maniere à ne pouvoir être comprimées dans aucun cas par les parties environnantes; on sent en effet quels inconvéniens résulteroient de cette compression, dont l'endurcissement & le rappetissement des glandes seroient le moindre. La glande parotide, qu'on allegue comme l'exemple & la preuve la plus sensible de cette compression, est à l'abri de tous les agens, à l'action desquels on veut qu'elle soit exposée. Une légere inspection anatomique des parties en dit plus que tous les raisonnemens; nous remarquerons seulement que l'espace entre l'angle de la machoire & l'éminence mastoïde dans lequel est logé une grande partie de la glande, augmente par l'abaissement de la mâchoire, ainsi qu'un célebre anatomiste l'a démontré dans les mémoires de l'académie des sciences, & qu'on peut l'éprouver sur soi même; à l'égard des muscles, il n'y a que le masseter qui mérite quelque attention, non point par rapport à la glande qui ne porte pas sur ce muscle autant qu'on pourroit le croire; mais par rapport au conduit de Stenon, qui rampe dessus. Enfin la peau qu'on renforcera, si l'on veut de quelques fibres du muscle peaucier, est toujours au même point de laxité dans les divers mouvemens de la mâchoire. Les expériences qu'on a faites sur les cadavres pouvant ne pas paroître suffisantes, en voici sur le vivant.

« Un homme avoit sur la peau qui recouvre la parotide, une tumeur qui la tendoit extrêmement, & qui comprimoit certainement la glande; cependant il avoit la bouche seche du côté de la tumeur: pourquoi, si la compression favorisoit l'excrétion? »

« On pria un malade qui salivoit d'appuyer sa tête sur sa main, après avoir placé son coude sur une table; la main portoit sur le corps de la parotide, & nous l'avions placé de façon que le conduit ne fût pas comprimé; la salive, loin de sortir avec plus de force, étoit retenue ».

Parcourez les autres organes secrétoires l'un après l'autre, par-tout vous reconnoitrez l'impossibilité de cette action méchanique sur eux; il n'y a guere que les amygdales & quelqu'autres glandes simples qui soient dans le cas d'exception, c'est-à-dire, qui demandent à être plus ou moins comprimées, toutes ces différences sont renfermées dans une division des excrétions en *actives*, en *passives* & en *mixtes*, imitée de Stahl.

Quelle est donc la cause de l'excrétion? C'est la vie de l'organe, dont nous parlions plus haut, sa sensibilité par la présence des nerfs, son action propre que certaines circonstances augmentent, comme les irritations, les secousses & les dispositions des vaisseaux: « ces circonstances ou ces changemens paroissent les uns mieux que les autres dans certains organes, mais ils sont nécessaires pour l'excrétion qui dépend principalement d'une espece de convulsion, d'état spasmodique, que nous appellerons *érection* ». Par ce dernier terme métaphorique il faut entendre la disposition d'un organe qui s'apprête à faire l'érection, une sorte de boursouflement singulier, ou un surcroit de force qui arrive à l'organe; tel est le spasme des parties qui concourent à l'excrétion de la semence. Cette expression, après tout, ne doit pas paroître si étrange; n'a-t-on pas dit que les trompes de Fallope se roidissoient, s'*érigeoient* pour empoigner l'œuf au sortir des ovaires? Kusner a vu les papilles nerveuses de la langue s'*ériger* dans la gustation; l'*érection* est donc la disposition préparatoire à l'excrétion d'une glande, c'est l'instant de son reveil; les nerfs étant comme engourdis dans un organe relâché, ont besoin d'une nouvelle force qui les excite; l'organe vit toujours sans doute, mais il lui faut cette augmentation de vie pour le disposer à une fonction. « Ainsi un homme qui sort d'un profond sommeil a les yeux ouverts pendant un certain temps, & ne voit pas les objets distinctement, à moins que les rayons de lumiere n'aient excité, pour ainsi dire, & réveillé sa rétine. On peut aisément appliquer à l'oreille ce que nous disons de l'œil ».

« On sent même que dans ce qui regarde le tact, l'organe est d'abord excité par la solidité en général, avant qu'il puisse distinguer tel ou tel objet ».

« Il y a dans chaque sensation particuliere une espece de sensation générale, qui est, pour ainsi parler, une base sur laquelle les autres sensations s'établissent ».

Les changemens qui arrivent à la glande se communiquent encore au conduit sécrétoire; il s'érige à son tour: de tortueux ou de flasque qu'il étoit, il devient un canal droit ou roide; il se redresse sur lui-même en s'épanouissant ou élargissant ses parois pour faciliter la sortie des humeurs; il en est de même que des conduits lactiferes qui se redressent quelquefois d'eux-mêmes en lançant de petits jets de lait au moindre spasme procuré aux mamelles par quelques légers chatouillemens, ou par un sentiment voluptueux.

Il faut donc croire que l'irritation, les secousses, contribuent à augmenter dans l'organe cette vie qui les rend propres à l'excrétion. Un corps solide appliqué sur la langue, mâché ou roulé dans la bouche, produira sans doute par les mêmes moyens l'écoulement de la salive; dans la luxation de la mâchoire il en coulera beaucoup encore; mais dans tout cela on ne voit pas la moindre trace de compression; c'est toujours à l'activité de l'organe, à sa sensibilité qu'il faut s'en tenir, comme à la cause premiere ou dominante; & on ne voit pas comment le célebre M. de Haller a pu reconnoître, dans quelques uns de ces moyens subsidiaires, de quoi infirmer des principes aussi solidement établis.

Ce que nous venons de rapporter de l'excrétion a dû prévenir sur ce que nous avons à dire touchant le méchanisme de la *secrétion*. Cette fonction est encore l'ouvrage des nerfs, ou, pour mieux dire, de la sensibilité; on a même sur cette opinion l'as-

sertion de quelques auteurs d'un grand nom. La quantité des nerfs qui se distribuent à tout le corps glanduleux a surpris les physiologistes & les anatomistes. L'exclusion qu'on veut donner à la thyroïde & au thymus, formeroit-elle une si forte présomption contre ce systême ? On avoue, & c'est toujours beaucoup, que quelques nerfs se répendent sur la thyroïde ; on peut donc croire, jusqu'à ce qu'on ait démontré le contraire, qu'il s'en échappe quelques filets imperceptibles dans la substance de la glande, qui suffisent pour la vie & l'action de l'organe ; car après tout, cette glande vit comme les autres. Au surplus, a-t-on bien examiné s'il ne rampe pas encore quelques fibrilles nerveuses dans le tissu même des vaisseaux ? Cette derniere raison, nous pourrions l'alléguer à l'égard du thymus ; cette masse glanduleuse, independamment de son artere, reçoit des rameaux de la mammaire interne & de l'intercostale supérieure ; elle est appuyée sur les gros vaisseaux de la poitrine ; voilà qui pourroit suffire dans le fœtus ; mais d'ailleurs c'est un organe de la classe des passifs, il se flétrit & s'exténue tous les jours, & la nature semble se refuser à sa nourriture dans l'adulte.

Cette mobilité, cette action de la part de chaque organe se manifestent aisément par l'histoire des maladies qui servent à merveille à découvrir ce que l'état de santé ne fait point appercevoir par l'habitude des différentes façons d'être que les parties prennent entr'elles dans l'état de santé ; les modifications qu'elles impriment au pouls dans tous les temps d'irritation ou de crise, les rendent enfin de la derniere évidence. *Voyez* POULS.

C'est donc toujours une érection, un apprêt de la part de la glande dans la *secrétion* comme dans l'excrétion ; les nerfs reveillés, irrités la redressent, & par l'orgasme qu'ils occasionnent à ses vaisseaux, en font comme un centre particulier qui attire à lui une plus grande quantié d'humeurs. Tel est l'effet d'une ventouse. Si cet état dirritation ou de spasme étoit poussé trop loin, il diminueroit les *secrétions* en rétrécissant les vaisseaux, comme cela arrive dans plusieurs cas. En argumentant de ce *raptus* des humeurs vers un organe actuellement en fonction, on voit qu'on ne sauroit concevoir le séjour des humeurs dans la plûpart des glandes, tel que se le représentent les physiologistes ; & l'on est porté à croire que la *secrétion* & l'excrétion doivent, dans beaucoup de circonstances, n'être qu'une seule & même fonction. Il n'y a qu'à jeter les yeux sur la parotide qui ne fournit jamais plus de salive que lorsqu'elle est plus agacée ou irritée. On a vu mouiller de cette salive jusqu'à trois serviettes dans un repas. On ne sauroit supposer que ces excrétions excessives ne soient que les résutats de plusieurs *secrétions* accumulées. Il est tout simple, par ce que nous avons dit, que tout organe irrité fait corps à part, qu'il se satisfait, pour ainsi parler, aux dépens des autres ; il y aborde une plus grande quantité de sang qu'à l'ordinaire, donc la *secrétion* en doit être augmentée ; ce sont comme plusieurs *secrétions* & excrétions ajoutées coup sur coup les unes aux autres dans le même organe. C'est encore ici le cas de se servir de la division en *actives* & en *passives;* dans la *secrétion active* l'organe rejette autant d'humeur qu'il en reçoit ; dans la *passive* cette humeur s'accumule dans le follicule, & attend pour en sortir des circonstances qui mettent l'organe en jeu.

Nous voici enfin arrivés à la principale difficulté, qui consiste à savoir pourquoi la même glande sépare constamment la même humeur. Cette explication se déduit du même principe, c'est-à-dire, de la sensibilité, mais de la sensibilité spécifique dans chaque organe ; cette sensibilité spécifique opere une espece de choix. « Les parties propres à exciter telle sensation passeront, & les autres seront rejetées ; chaque glande, chaque orifice aura, pour ainsi dire, son goût particulier ; tout ce qu'il y aura d'étranger sera rejeté pour l'ordinaire. »

« La tension que les chatouillemens & les petites irritations proportionnées au ton du nerf procureront sera la *secrétion* ; le sphincter de chaque orifice dirigé par des nerfs, pour ainsi parler, attentifs & insensibles à tout ce qui ne les regarde

point, ne laiſſera paſſer que ce qui aura donné de bonnes preuves; tout ſera arrêté, le bon ſera pris, & le mauvais ſera renvoyé ailleurs ».

Ce goût, cet appétit des organes étoit connu des anciens, comme nous l'avons déja obſervé; cette théorie eſt également adoptée par un illuſtre écrivain dans ſon *eſſai phyſique ſur l'économie animale.* En effet, chaque partie a ſon ſentiment, ſon goût qui lui eſt propre, de même que ſes averſions: l'émétique, qui ne ſe fait preſque pas ſentir ſur les yeux, cauſe des ſenſations très-déſagréables, des irritations extraordinaires à l'eſtomac, qui s'efforce ſans perte de temps à le rejeter, tandis qu'il retient, il attire, il ſouhaite, pour ainſi dire, des alimens & même des médicamens analogues à ſa ſenſibilité: l'huile que les yeux ne peuvent ſupporter, ne fait rien ſur l'eſtomac; le chyle eſt comme ſucé par les vaiſſeaux lactés, de ſorte que ſon paſſage dans ces vaiſſeaux eſt une véritable image de la *ſecrétion*, & peut-être eſt-ce réellement là une *ſecrétion.* Qu'on n'exige pas autrement de nous une analyſe de cette ſenſibilité, de ce goût dans les organes, nous croyons que c'eſt une choſe inexplicable, & nous nous défions avec un ancien (Dioclès), de ceux qui prétendent tout expliquer; les phénomenes ſont vrais, & cela nous ſuffit.

Les glandes, avons nous dit, agiſſent pour faire leur excrétion, mais il eſt des temps où elles n'agiſſent point, leur action eſt comme périodique. Quelques organes attendent encore pour devenir ſecrétoires, c'eſt-à-dire, pour travailler à la *ſecrétion*, des temps marqués par la nature.

Les *ſecrétions* & les excrétions peuvent être plus ou moins augmentées ou diminuées par l'effet des paſſions; il n'y a qu'à voir ce qui ſe paſſe chez les mélancoliques. Elle ſont ſuſpendues par le ſommeil, par l'action de l'opium, *&c.* On en ſuſpend certaines en agiſſant ſur les nerfs des parties éloignées de celles dont on veut diminuer l'action; mais c'eſt ſur-tout par la fievre que ces fonctions ſont arrêtées: il eſt même des maladies terribles produites par ce dérangement: de ſorte que rétablir ou renouveller ces fonctions, c'eſt-là proprement que conſiſte l'art de guérir. Il arrive encore des anomalies, des bizarreries même dans les *ſecrétions*, comme par exemple, le paſſage de l'urine dans les glandes de l'eſtomac & de la bouche; il eſt vraiſemblable que ces états contre nature ſont cauſés par le goût perverti des organes, par une indiſpoſition ſinguliere de leurs nerfs.

Les excrétions ne ſont pas un objet moins intéreſſant pour le patricien, toute maladie pouvant être regardée comme conſiſtant dans un effort des organes qui travaillent à une excrétion. Les excrétions peuvent être critiques ou non critiques, abondantes ou en très-petite quantité; mais c'eſt principalement la qualité des matieres qui mérite le plus d'attention par rapport aux pronoſtics.

L'effet des médicamens eſt encore du reſſort de la *ſecrétion* & de l'excrétion; il eſt toujours ſubordonné au ſentiment & à la mobilité des organes dont ces médicamens augmentent ou diminuent le ton & le jeu; c'eſt d'après ces circonſtances qu'un même remede peut devenir évacuant ou aſtringent, *&c.* la ſalivation par le mercure dépend des mêmes cauſes; les glandes ſalivaires ſont par leur état, leur diſpoſition, plus irritées, plus agitées que les autres, c'eſt pourquoi le mercure qui eſt ſi diviſible, ſe porte plus vers elles; mais elles le cedent à un organe dont l'activité, l'irritation l'emportent; ainſi en purgeant beaucoup un malade, les médecins ſuppriment la ſalivation. Par-là on pourroit encore rendre raiſon de la vertu des ſpécifiques, pourvu toutefois que ſans recourir à des inſinuations de particules, à des affinités, & à mille autres fictions de cette eſpece, on conſidere qu'il eſt des organes qui ont un plus grand département les uns que les autres, un influx plus général, une action plus étendue & qui en intéreſſe un grand nombre d'autres. Tel eſt, par exemple, l'eſtomac, avec le mouvement duquel la marche, le temps, l'ordre des *ſecrétions* ont un rapport manifeſte; & certes il eſt plus clair que le jour, que les forces épigaſtriques ſont fort employées

dans les différentes *ſecrétions. Cet article eſt de M.* FOUQUET, *docteur en l'univerſité de médecine de Montpellier, & médecin dans la même ville.*

Remarques ſur l'art. précédent.

§ SECRETION *ou* SECRÉTIONS, ſ. f. (*méd.*) ſe dit proprement de l'action par laquelle un fluide eſt ſéparé d'un autre fluide, & plus particuliérement de la ſéparation des différentes liqueurs répandues dans le corps animal, de la maſſe commune de ces liqueurs, c'eſt-à-dire, du ſang. C'eſt cette importante fonction de l'économie animale que les anciens faiſoient dépendre de la troiſieme coction, & que les ſcholaſtiques rapportent aux actions naturelles.

C'eſt plutôt pour éviter des erreurs que pour enſeigner des vérités inſtructives, que je réforme cet article. La cauſe de la diverſité des humeurs, que chaque organe prépare, n'eſt pas ſuffiſamment connue encore : à la place de cette vérité inconnue, on a propoſé pluſieurs hypotheſes, mais elles n'ont rien qui ſatifaſſe un ami du vrai.

Nous avons donné à l'*article* HUMEURS, les quatre ou cinq claſſes d'humeurs du corps humain. Elles naiſſent ſans doute du ſang, & le ſang doit en entretenir les matériaux. Auſſi trouve-t-on dans la maſſe du ſang des parties qui ont beaucoup d'affinité avec les humeurs.

Il y a l'huile ou la graiſſe, il y a la lymphe albumineuſe, il y a l'eau, il y a des particules diſpoſées à devenir des ſels alkalis, & d'autres qui tendent à la nature du mucus. La matiere odorifere de la liqueur fécondante même eſt répandue dans toute la maſſe des animaux mâles.

C'eſt à cette eſpece de préexiſtence, qu'il faut attribuer la facilité avec laquelle chaque claſſe d'humeurs eſt ſéparée par les organes d'une autre humeur. C'eſt ainſi que la matiere de la tranſpiration ſe jette ſans difficulté dans les vaiſſeaux des reins & dans ceux des inteſtins. Le mercure qui fait baver & cracher par les conduits ſalivaires, une ſalive fétide & corrompue, la tranſmet aiſément aux inteſtins. On vomit l'urine, on la rend par les ſelles, par la ſueur : dans les grands obſtacles des eaux urinaires, on l'a vu couler par les canaux laiteux ; on en a retrouvé l'odeur dans la vapeur coagulée des ventricules du cerveau.

Rien n'eſt plus commun que de voir dans les rhumes, l'eau pure ſuccéder au mucus, & dégoutter des narines, & j'ai vu après des injections âcres, la lymphe rougeâtre ſortir des ſinus muqueux de l'uretre. Le ſang paſſe dans de certaines circonſtances par tous les conduits ſecrétoires du corps humain ; l'eau prend la place de la graiſſe épanchée dans le tiſſu cellulaire ; la bile paſſe dans les urines, dans la ſalive, dans toute l'habitude du corps. Le lait repouſſé depuis les mamelles s'eſt jeté ſur les poumons & ſur les tuniques cellulaires ; il eſt ſorti ſous la forme d'une diarrhée, ou bien avec l'urine.

Tous ces exemples prouvent qu'il n'y a pas entre les organes ſecrétoires de chaque humeur, & les particules de cette humeur, une liaiſon abſolument néceſſaire ; ils nous font entrevoir que tout ce ſecret eſt beaucoup plus ſimple qu'on ne l'a cru.

S'il y avoit une liaiſon inſéparable entre la ſtructure de l'organe, & l'humeur qui eſt préparée, il paroît que ce ſeroit un pas de fait pour découvrir la cauſe de la conſtance avec laquelle, dans l'état naturel, chaque organe ſépare du ſang une humeur plutôt qu'une autre. Les eſſais que j'ai faits ne m'ont pas mené bien loin.

Les humeurs aqueuſes paroiſſent ſortir immédiatement des orifices ouverts des arteres. Telle eſt la *ſecrétion* de la matiere de la tranſpiration, celle de la vapeur qui ſort des poumons, des reins, de l'humeur aqueuſe de l'œil, des larmes ; la colle de poiſſon injectée dans les arteres paſſe avec la plus grande facilité par ces canaux, & ſort du poumon, des mamelons, des reins, de la ſurface de la peau : ces liqueurs, le mercure même ne s'épanchent dans aucune glande & dans aucun réſervoir avant que de ſortir par les petits pores excrétoires.

Il y a cependant des humeurs aqueuſes qui

qui ſont préparées par les glandes conglomérées, telle eſt la ſalive, la larme glanduleuſe, le ſuc pancréatique: Il eſt remarquable que l'injection a beaucoup plus de peine à enfiler cette route que celle des arteres exhalantes; il eſt difficile de la faire paſſer dans les canaux ſalivaires; je ne crois pas qu'on ait injecté encore les conduits lacrimaux par les arteres; les liqueurs fixes s'épanchent dans le tiſſu cellulaire, & ne parviennent pas juſques dans les conduits.

La mucoſité n'eſt jamais préparée par des glandes conglomérées, elle l'eſt preſque toujours par des glandes, ou ſimples, ou plus compoſées, ou par des ſinus.

Les humeurs albumineuſes paſſent des arteres dans les vaiſſeaux lymphatiques immédiatement en partie, & en partie après avoir exhalé dans des tiſſus cellulaires. Elles ſont préparées encore par des arteres exhalantes, c'eſt ainſi que naiſſent les vapeurs albumineuſes du péricarde, de la pleure, du péritoine. Elles ne ſont pas produites par des glandes conglobées, mais elles ont une liaiſon particuliere avec ces glandes, qui ſont des paquets de vaiſſeaux lymphatiques, ramaſſés par une celluloſité.

Les glandes articulaires qui ſont en partie ſimples, & en partie conglomérées préparent auſſi la partie albumineuſe d'une liqueur, dont la graiſſe fait un autre élément.

Les liqueurs huileuſes ſont en grande partie dépoſées dans la celluloſité, c'eſt ainſi que naît la graiſſe. La bile eſt préparée dans un viſcere glanduleux; le cerumen & les différentes pommades de la peau ſe préparent par des glandes ſimples ou compoſées de ſimples.

De ce détail je n'ai pas pu tirer des lumieres, il n'y a que la mucoſité qui ait un organe affecté, encore cet organe ne differe-t-il pas d'un organe qui prépare des liqueurs inflammables & des liqueurs albumineuſes. Comme la même humeur eſt ſéparée des organes tout-à-fait différens entr'eux, on ne découvre point de liaiſon entre une liqueur déterminée & ſon organe.

Me pardonnera-t-on ſi je n'offre guere que des conjectures? on m'excuſera ſans doute parce que je n'offre ces conjectures que pour des conjectures.

Le ſang dont doit être ſéparée une certaine humeur, peut arriver à l'organe ſecrétoire chargé de particules analogues à cette liqueur. On entrevoit que c'eſt le cas du foie, dont le ſang tout-à-fait particulier eſt rempli de graiſſe réſorbée, de particules volatiles repompées des gros inteſtins, & d'eau albumineuſe abdominale.

Les vaiſſeaux qui ſéparent une liqueur déterminée, peuvent être uniquement ouverts à une certaine claſſe de particules, à l'excluſion de toutes autres. L'humeur aqueuſe eſt préparée par les arteres de l'uvée & du corps ciliaire, & ces arteres ne contiennent pas de ſang; elles ſont remplies d'une liqueur tranſparente: c'eſt ce que Boerhaave appeloit *des vaiſſeaux du ſecond ou du troiſieme degré.*

La vîteſſe du ſang change certainement les humeurs. L'urine d'un homme qui eſt fatigué, ſa ſueur, ſa tranſpiration, eſt bien différente de celle d'un homme qui a négligé l'exercice du corps. Si donc la vîteſſe du ſang peut changer la nature des humeurs, & par le même organe en faire naître de plus huileuſes, de plus âcres, il paroît que la vîteſſe conſtamment plus grande du ſang dans un organe favoriſera conſtamment la préparation d'une humeur douée de ces qualités. La lenteur fait des effets contraires; elle rend muqueuſes les humeurs aqueuſes.

On comprend qu'une artere née de l'aorte dans le voiſinage du cœur, une grande artere, une artere cylindrique, peut conſerver plus de vîteſſe, & que les plis répétés la retardent auſſi bien que l'éloignement du cœur.

Les injections avoient appris à Ruyſch que les petites arteres ont un port & une diviſion particuliere dans chaque organe. Il eſt vrai qu'il y a preſque partout des réſaux; mais Ruyſch avoit découvert des cercles dans les yeux, des arbriſſeaux dans

les intestins, des pinceaux dans la rate, des serpens dans le rein. Les angles des divisions étoient aigus dans quelques places, plus arrondis dans d'autres, droits & même obtus dans quelques endroits. On a cru voir dans les différentes structures des causes de différens degrés de vîtesse, & on s'est flaté que l'observation exacte de ces différences nous meneroit à découvrir le méchanisme qui seul est propre à produire de certaines humeurs.

J'ai abandonné cette espérance, depuis que j'ai vu que les veines avoient, comme les arteres, leurs réseaux, leurs cercles, leurs arbrisseaux, leurs angles plus ou moins ouverts. Comme les veines ne sont pas faites pour séparer des humeurs, toutes ces différences dans les ramifications ont donc un autre usage.

La grandeur du calibre des vaisseaux secrétoires promettoit beaucoup. On sent que la seule diminution de ce calibre peut exclure les globules rouges & les particules les plus volumineuses du sang; qu'elle seule suffit pour ne permettre de *secrétion* que d'une humeur dont les particules soient très-fines.

En raffinant un peu sur cette idée, on a trouvé qu'elle pouvoit servir également à expliquer la *secrétion* des humeurs fines & celle des humeurs grossieres; les premieres simplement, en leur préparant des vaisseaux qui excluent les particules plus volumineuses, & les grossieres, en donnant à l'artere de l'organe secrétoire une suite de branches uniquement percées pour recevoir les humeurs fines, de maniere que le tronc de l'artere ne retiendroit vers son extrémité, que les particules les plus grosses.

Dans le siecle précédent on a baucoup fait usage de la figure des particules & des orifices secrétoires, uniquement proportionnés à une figure déterminée. On a cru que des particules triangulaires n'entreroient que dans des canaux dont l'orifice seroit triangulaire. On a réfléchi ensuite que l'on ne connoissoit jusqu'ici d'autres particules & d'autres orifices d'arteres que de figure circulaire; l'on a fait voir que, pour peu que la particule non sphérique eût des côtés inégaux, il y auroit, dans la supposition des arteres de la même figure, plusieurs cas où elles seroient exclues de ces orifices; qu'elles n'y entreroient qu'en présentant les côtés analogues aux côtés analogues des vaisseaux secrétoires; que d'un autre côté, si les particules étoient beaucoup plus peties que ces orifices, elles passeroient, avec une égale facilité, par des vaisseaux d'une figure différente de la leur.

La densité différente des orifices des canaux secrétoires a été prise en considération par d'autres auteurs. Plus denses, moins dilatables, ils n'admettront que des particules dont le momentum soit considérable & le volume petit, la *secrétion* sera plus pure & moins copieuse. L'utérus de la verge ne transmet qu'une espece de lait; les vaisseaux de cet organe, dilatés par la puberté, transmettent du sang.

L'irritabilité des vaisseaux secrétoires pourra influer efficacement sur la *secrétion*. L'irritation la plus simple fait couler le lait dans les mamelles, la liqueur fecondante des vésicules séminales, le mucus des sinus de l'uretre.

L'irritation fait succéder à ce mucus une lymphe jaunâtre, presque sanglante & fluide. L'irritation dans le rhume de cerveau fait naître une eau un peu âcre au lieu du mucus. La fumée augmente les larmes, l'âcreté des remedes purgatifs, la liqueur exhalante des intestins, & l'imagination seule fait jaillir des jets de salive; l'affection nerveuse fait succéder une eau presque pure à l'urine âcre & dorée.

Il est donc démontré que l'affection nerveuse opere sur les *secrétions* avec beaucoup de force; & il est probable qu'un organe plus irritable pourra différer dans sa *secrétion* d'un organe plus relâché & moins doué de force contractive. Les organes fort sensibles & fort irritables paroissent devoir exclure les particules âcres, & celles dont la figure irrite les parois des vaisseaux: les orifices des organes relâchés & peu sensibles s'ouvriront à ces mêmes particules, & favoriseront la *secrétion* des humeurs âcres & des particules rameuses.

Le canal excrétoire peut être court & droit ; il peut être long & plissé. Dans le premier cas la *secrétion* est abondante ; l'humeur pourra être grossiere. Dans le second, la *secrétion* sera lente ; elle sera peu abondante ; elle deviendra visqueuse par le retardement qu'elle souffrira.

Les glandes & les réservoirs, plus amples que les arteres secrétoires, font un grand effet sur les humeurs : ce sont des lacs où la vîtesse du sang artériel se perd entiérement. L'humeur pourra séjourner dans le réservoir des mois & des années entieres, si l'orifice est étroit & embarrassé.

Dans ce repos les particules similaires s'attireront ; il se fera des humeurs plus pures & plus homogenes, des mucus, des graisses ; la partie la plus fluide sera repompée par des veines absorbantes, l'humeur retenue en deviendra plus visqueuse & plus pure encore. Elle s'y amassera, & sera prête à être fournie plus abondamment, quand l'organe aura souffert la pression nécessaire pour se désemplir.

Il pourra arriver, par le moyen des réservoirs, des changemens considérables dans les fluides. Des particules volatiles pourront s'exhaler, & le reste de l'humeur devenir plus visqueux. Il pourra au contraire se faire dans l'humeur une espece de putréfaction, dans la chaleur sur-tout du corps humain, qui favorise cette action de la nature. D'autres liqueurs pourront se mêler dans le réservoir, & l'humeur composée pourra acquérir de nouvelles qualités. La masse alimentaire est un exemple instructif du pouvoir du réservoir. La liqueur principale qui y est déposée, est la masse alimentaire. Le chyle, qui en est la partie la plus grasse & la plus acescente, est enlevé par les vaisseaux lactés. La bile, le suc pancréatique, le mucus intestinal & la liqueur exhalante s'y mêlent ; la chaleur & la putréfaction operent sur la masse, & les excrémens sortent de l'anus infiniment différens de la masse alimentaire, telle qu'elle est au sortir de l'estomac.

J'ai exposé plusieurs causes qui peuvent déterminer en effet les humeurs sécernées à prendre un certain caractere : une partie de ces causes exerce réellement ce pouvoir dans le corps animal ; c'est à elles qu'il convient de s'arrêter, en négligeant celles qui n'ont pour elles que la théorie.

Ces causes, différemment combinées, peuvent produire des humeurs très-différentes entr'elles. Les particules grasses paroissent naître préférablement par des orifices larges & des canaux fort courts : elles sont déposées dans des cellules & dans des glandes ou dans des réservoirs.

Les humeurs albumineuses passent dans des orifices un peu plus étroits que ceux des particules graisseuses. Les canaux de ces humeurs sont plus larges ; elles n'ont besoin ni de cellules ni de glandes.

Les humeurs muqueuses sortent du sang par des canaux plus étroits que ceux de la graisse & de la lymphe ; car ce n'est que par une vélocité augmentée que la lymphe & le sang passent dans les sinus muqueux. Elles sont presque toujours déposées dans des glandes ou dans des réservoirs.

L'eau paroît passer préférablement dans des tuyaux étroits, droits, fermes, & avec toutes les conditions qui produisent la vîtesse ; elles n'ont pas besoin de glandules ni de réservoir.

Les humeurs composées, la bile, le lait, l'axonge des articulations, sont composées des classes précédentes.

Je ne fais que nommer les fermens attachés à de certaines parties, & capables de changer, dans leur artere particuliere, les humeurs qui y seroient déposées ; l'attraction des particules analogues, ou les filtres que réfute la variété des liqueurs qu'un même organe prépare suivant la différence de l'âge, de la vîtesse du sang, de la dérivation ; l'analogie de la pesanteur des particules avec la pesanteur spécifique des organes ; hypothese qui répugne entiérement à l'anatomie, & qui, dans le cerveau, feroit naître, au lieu des esprits, une humeur plus pesante que l'eau, dont le poids est beaucoup plus petit que celui du cerveau, & d'autres hypotheses nées de l'envie de se distinguer, d'inventer ou d'éclaircir des matieres sur lesquelles le reste du genre humain manque encore de

lumieres. Ce n'est pas à une ame que je recourrois non plus. Il se fait dans les plantes des *secrétions* parfaites ; & du même suc nourricier de la terre, le tithymale produit un lait blanc & caustique, la chélidoine un lait jaune âcre, & l'orpin un jus nitreux rafraîchissant, & d'autres plantes des sucs aromatiques. (*H. D. G.*)

SECRETTE, s. f. (*Gram.*) oraison que le prêtre dit à la messe, après l'offerte ; elle est appelée *secrette* ou de ce que le prêtre la dit tout bas, ou de ce qu'anciennement les cathécumenes & les pénitens se retiroient alors ; dans ce second cas, la dénomination de *secrette* viendroit de *secretus*, participe du verbe *secernere*.

SECSIVA, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique au royaume de Maroc. C'est une montagne très-haute, très-froide, dont le sommet est toujours couvert de neige, & qui présente partout des rochers escarpés. Ceux qui l'habitent avec leurs troupeaux n'ont ni loix, ni juges, ni culte. Ils vivent sainement & long-temps. (*D. J.*)

SECTAIRE, s. m. (*Gram.*) celui qui est attaché à quelque secte. Il se prend presque toujours en mauvaise part : on dit *sectateur* d'une école de philosophie ; un *sectaire* de dogme religieux.

SECTE, s. f. (*Gram. & Théol.*) terme collectif qui se dit de ceux qui suivent les opinions ou les maximes de quelque docteur ou maître particulier, soit théologien, soit philosophe.

C'est en ce sens qu'on a distingué dans l'ancienne Grece plusieurs *sectes* de philosophes, comme les Pyrrhoniens, les Epicuriens, les Platoniciens, les Stoïciens, *&c.* & qu'on distingue encore aujourd'hui les Péripatéticiens, les Gassendistes, les Cartésiens & les Newtoniens.

Il y a aussi en théologie différens partis opposés, connus sous le nom de *Thomistes, Augustiniens, Molinistes & Congruistes. Voyez chacun de ces noms sous leur article particulier.*

Le nom latin *secta* a la même signification que le nom grec *hæresis*, quoiqu'il ne soit pas aussi odieux. Cependant on désigne ordinairement les hérétiques sous le nom de *sectaires*; & les hérésies, sous le nom de *sectes*. Ainsi l'on dit, la *secte* des Marcionites, des Manichéens, des Montanistes ; la *secte* de Luther, de Calvin, *&c.* & l'on emploie plus fréquemment le mot *école*, en parlant des théologiens de l'Eglise romaine, qui sont divisés de sentiment ; ainsi l'on dit mieux l'*école des Thomistes*, que *la secte des Thomistes*.

L'on connoissoit parmi les Juifs quatre *sectes* particulieres qui se distinguoient par la singularité de leurs pratiques ou de leurs sentimens, & qui demeuroient unies de communion entr'elles & avec le corps de la nation. Ces *sectes* sont celles de Phariisiens, des Saducéens, des Esséniens & des Hérodiens ; nous avons traité de chacune en particulier. Au commencement du Christianisme on vouloit faire passer la religion de J. C. pour une *secte* du Judaïsme. On croit que les *sectes* des philosphes chez les Grecs ont donné naissance à celles qu'on vit paroître chez les Juifs vers le temps des Macchabées ; & c'est à la même imitation que dès les premiers temps du Christianisme, quelques juifs ou payens convertis, voulant rafiner sur les dogmes reçus dans l'église, formerent toutes ces *sectes* de gnostiques & autres si fréquentes dans l'histoire des premiers siecles.

Nous avons donné dans ce Dictionnaire une idée de chaque *secte*, des opinions ou des hérésies qui la caractérisent sous le nom de chacune ; le lecteur peut y avoir recours pour s'en instruire, s'il a besoin.

SECTE, (*Hist. Philos. & Polit.* tant de *sectes* & d'opinions fausses, qui se sont perpétuellement succédées en matiere de religion, loin de nous aigrir, doivent nous apprendre à reconnoître l'imperfection de notre jugement, & sa foiblesse naturelle ; ce qui n'est pas un leger apprentissage.

Rien ne fit plus de tort à l'état politique du gouvernement de Justinien, que le projet qu'il conçut de réduire tous les hommes à une même façon de penser sur les matieres de religion, sur-tout dans des circonstances qui rendoient son zele entiérement indiscret.

Comme les anciens Romains fortifierent

leur empire, en y laissant toutes sortes de culte, dans la suite on le réduisit à rien, en coupant successivement les *sectes* qui ne dominoient pas.

Ces *sectes* étoient des nations entieres; les unes, après avoir été conquises par les Romains, conservoient leur ancienne religion, comme les samaritains & les juifs; les autres s'étoient répandus dans un pays, comme les sectateurs de Montan, dans la Phrygie; les manichéens, les sabatéens, les ariens dans d'autres provinces; outre qu'une grande partie des gens de la campagne étoient encore idolâtres, & entêtés d'une regligion grossiere comme eux-mêmes.

Justinien qui détruisit ces *sectes* par l'épée ou par ses loix, & qui les obligeant à se révolter, s'obligea à les exterminer, rendit incultes plusieurs provinces; il crut avoir augmenté le nombre des fideles, il n'avoit fait que diminuer celui des hommes.

Procope nous apprend que par la destruction des samaritains, la Palestine devint deserte; & ce qui rend ce fait singulier, c'est qu'on affoiblit l'empire par zele pour la religion du côté par où quelques regnes après, les Arabes pénétrerent pour la detruire.

Ce qu'il y a de desespérant, c'est que pendant que l'empereur portoit si loin l'intolérance, il ne convenoit pas lui-même avec l'impératrice sur les points les plus essentiels; il suivoit le concile de Chalcédoine, & l'impératrice favorisoit ceux qui y étoient opposés, soit qu'ils fussent de bonne foi, dit Evagre, soit qu'ils le fissent à dessein.

L'exemple destructeur de Justinien, ne fut que trop imité dans la suite, les hommes étant toujours portés par eux-mêmes à l'esprit de domination & d'intolérance. Ce n'étoit pas cependant celui de Pilpay, qui a long-temps regné dans l'Inde; on en jugera par ce passage tout singulier de ses écrits, que Pachimere traduit au xiij. siecle.

» J'ai vu toutes les *sectes* s'accuser réciproquement d'impostures; j'ai vu tous les mages disputer avec fureur du premier principe & de la derniere fin; je les ai tous interrogés, & je n'ai vu dans tous ces chefs de faction, qu'une opiniâtreté inflexible, un mépris superbe pour les autres, une haine implacable. J'ai donc résolu de n'en croire aucun. Ces docteurs en cherchant la vérité, sont comme une femme qui veut faire entrer son amant par une porte dérobée, & qui ne peut trouver la clé de la porte. Les hommes par leurs vaines recherches ressemblent à celui qui monte sur un arbre, où il y a un peu de miel; & à peine en a-t-il mangé, que les dragons qui sont autour de l'arbre le dévorent. *Essai sur l'hist. univ.* (*D. J.*)

SECTE DE CENT, (*Hist. mod.*) *Voyez l'art.* CENT.

SECTEUR, s. m. *en Géométrie*; c'est la partie d'un cercle, comprise entre deux rayons & l'arc renfermé entre ces rayons. *Voyez* CERCLE & ARC.

Ainsi le triangle mixte *ACD*, (*Planche de Géom. fig.* 13.) compris entre les rayons *AC*, *CD*, & l'arc *AD*, est un *secteur* de cercle.

Les géometres démontrent que le *secteur* d'un cercle, comme *ACD*, est égal à un triangle, dont la base est l'arc *AD*, & la hauteur le rayon *AC*.

Si du centre commun de deux cercles concentriques on tire deux rayons à la circonférence du cercle extérieur, les deux arcs renfermés entre les rayons auront le même rapport que leurs circonférences, & les deux *secteurs* seront entre eux comme les aires ou les surfaces de leurs cercles.

Pour trouver en nombre l'aire d'un *secteur* *DCE*, le rayon *CD* du cercle, & l'arc *DE* étant donnés, il faut d'abord trouver un nombre quatrieme proportionnel à 100314, & au rayon *AC*: ce quatrieme proportionnel exprimera la demi-circonférence à très-peu près. *Voy.* CERCLE & QUADRATURE. Que l'on cherche alors un autre quatrieme proportionnel au nombre 180, à l'arc *DE* & à la demi-circonférence que l'on vient de trouver; cet autre quatrieme proportionnel donnera l'arc *DE* dans la même mesure que le rayon *AC* est donné; enfin multipliez l'arc *DE* par le demi-rayon, ce produit est l'aire du *secteur*.

Les Anglois donnent aussi le nom de *secteur*

à ce qu'on appelle en France; *compas de proportion. Voyez* COMPAS DE PROPORTION. *Chambers.* (*E*)

SECTEUR *astronomique*, est un instrument inventé par M. George Graham, de la société royale de Londres, qui sert à prendre avec beaucoup de facilité les différences d'ascension droite & de déclinaison de deux astres qui seroient trop grandes pour être observées avec un télescope immobile.

Le micrometre est généralement reconnu pour l'instrument le plus exact, & le plus propre à déterminer le lieu d'une planete ou d'une comete, quand elles sont assez près d'une étoile connue; ce qui se fait en prenant les différences de leur ascension droite, & de leur déclinaison à celle de l'étoile. Mais ceci étant souvent impraticable à cause du grand nombre d'espaces du ciel, qui sont entiérement vuides d'étoiles, dont les lieux soient connus; on est obligé d'avoir recours à des sectans ou des quarts de cercles mobiles armés de télescopes, pour prendre des distances plus grandes que celles qu'on peut prendre avec un micrometre. Or, sans parler de ce qu'il en coûte, ni de la difficulté d'avoir des instrumens de cette espece, il est évident qu'il est peu sûr, & fort difficile de s'en servir, sur-tout par l'embarras où sont les observateurs; pour faire correspondre au même instant leurs observations à chaque télescope, tandis que cet instrument suit le mouvement diurne des cieux.

Le *secteur astronomique* remédie à tous ces inconvéniens, & c'est une obligation de plus que les astronomes ont à M. Graham, qui leur a rendu de si grands services par les excellens instrumens qu'il a inventés. Avant d'entrer dans le détail de ses parties, nous en donnerons une idée générale, afin qu'on en conçoive mieux l'usage & l'application.

Cet instrument (*fig. Pl. d'Astron.*) est composé 1°. d'un axe *HFI*, mobile sur ses pivots *H* & *I*, & situé parallélement à l'axe de la terre; 2°. d'un arc de cercle *AB*, contenant 10 ou 12 degrés, ayant pour rayon la plaque *CD* tellement fixée au milieu de l'axe *HI*, que le plan du *secteur* est toujours parallele à cet axe, qui étant lui-même parallele à l'axe de la terre, détermine le plan du *secteur* à être toujours parallele à celui de quelque cercle horaire; & 3°. d'un télescope *CE*, dont la ligne de vue est parallele au plan du rayon *CD*, & qui en tournant la vis *G*, se meut autour du centre *c* de l'arc *AB*, d'un bout à l'autre de cet arc.

Pour observer avec cet instrument, on le tournera tout entier autour de l'axe *HI*, jusqu'à ce que son plan soit dirigé successivement à l'une & à l'autre des étoiles que l'on veut observer. Ensuite on fera mouvoir le *secteur* autour du point *F*, de façon que l'arc *AB* étant fixe, puisse prendre les deux étoiles dans leur passage par son plan, pourvu, comme il est évident, que la différence de leurs déclinaisons ne surpasse pas l'arc *AB*. Alors ayant fixé le plan du *secteur* un peu à l'ouest des deux étoiles, on tournera le télescope *cE*, au moyen de la vis *G*, & on observera avec une pendule le temps du passage de chacune des étoiles par les fils transverses, & les degrés & les minutes marqués par l'index sur l'arc *AB*, à chaque passage. La différence des arcs sera la différence des déclinaisons des deux étoiles, & celle des temps donnera la différence de leur ascension droite.

Description des principales parties de l'instrument. Sur une des faces d'un axe de fer quarré *HIF*, *fig.* & près de son extrémité supérieure, est attachée une large plaque de laiton *abc*, circulaire & fort épaisse. Sur cette plaque est adaptée une croix de laiton *KLMN*, qui tourne au moyen d'une charniere, ou plutôt d'un ajustement dont nous parlerons plus bas, autour du centre *F*. Aux deux bouts de la branche *MN*, s'élevent deux barres perpendiculaires *O* & *P*, dont les extrémités s'attachent par le moyen des vis *d c*, au dos du rayon *CD*, qui est renforcé d'un bout à l'autre par une longue plaque de laiton, posée sur le champ comme on le voit dans la *figure*. Les barres *O* & *P* n'ont d'autre longueur que celle qu'il leur faut pour que le *secteur ABC* tourne autour d'*F*, sans toucher à la plaque circulaire *QR*, fixée à la base supérieure du cylindre de cuivre *I*. L'axe de fer

HIF passe par un trou quarré percé au milieu du cylindre & de la plaque, & y est attaché fermement. *ST*, *figure* représente une longue bande de laiton très-forte, & ayant deux petites plaques *VX* & *YT*, élevées perpendiculairement. La plaque *ST* étant située selon sa longueur parallélement à l'axe de la terre, & étant fixement arrêtée dans cette position sur un piedestal, ou de quelqu'autre maniere, transportez-y l'axe *HI*, & placez le trou conique en *H*, sur la pointe d'une vis en *Y*; & le cylindre *I* dans l'entaille *VZX*, dont les côtés paralleles *VX* l'embrassent, tandis qu'il s'appuie sur les extrémités d'une cavité angulaire, située au fond de l'entaille *Z*. Par ce moyen tout l'instrument tournera avec beaucoup de précision autour d'une même ligne imaginaire. La *figure* représente une section de tout l'instrument, faite par un plan passant à angles droits par le rayon *C D*, par la bande qui le fortifie, & par l'axe *HI* & son support *ST*. On suppose dans cette section le *secteur* tourné autour d'*F*, jusqu'à ce que le rayon *CD* devienne parallele à l'axe *HI*. On a conservé aux différentes parties de l'instrument, les mêmes lettres que dans les autres figures, afin qu'on les distingue mieux.

Les branches *O* & *P* ont deux fentes au milieu de leurs extrémités, pour recevoir le bord de la bande *CD*. La plaque circulaire *ac* est fixée à l'axe par les vis *hi* sur la verge de laiton *gk* vissée; sur l'axe *HI* glisse une balle de cuivre *lm*, que l'on fixe par une vis *m*, à une distance convenable pour contrebalancer le poids du *secteur* & du télescope, placés sur le côté opposé de l'axe. Au haut du support *ST*, il y a un tenon *nopqrstu*, dont la cavité *nopq* reçoit la plaque circulaire *QR*. L'extrémité *q* d'une plaque qui fait ressort *pq*, est fixée par une vis *r* à l'intérieur de la plaque supérieure *rs*, pendant que son autre extrémité *p*, en tournant la tête de la vis *t*, presse sur le cercle *Q*. Pour empêcher cette pression de changer le plan du cercle *QR*, & conséquemment la position de l'axe *HI*, le tenon *nopq* a la liberté de céder, ou de tourner sur les extrémités des deux vis qui entrent dans les trous coniques, situés dans les bords opposés de la plaque inférieure *no*. On voit une de ces vis en *n*, & la piece fixe dans laquelle elles se vissent est représentée séparément & en plein en *nxyz*; *nz* étant les points sur lesquels le tenon tourne, par ce moyen la même vis en *f* fait que la plaque supérieure & l'inférieure du tenon *nopq*, compriment le cercle *Q* uniformément. Un tenon semblable est attaché à la branche *O*, afin de presser le cercle *ac* & la plaque transverse *MN*, l'un contre l'autre, de façon que le *secteur* reste fixe dans une position quelconque. La charniere ou l'ajustement en *F*, dont il a été fait mention plus haut; ne consiste qu'en une goupille cylindrique qui passe par les plaques *MN ac*. La tête plate de la goupille est fixée par trois petites vis à la plaque *MN*, & à l'autre extrémité de cette goupille est attachée, au moyen d'une vis qui se visse dans la goupille, une plaque circulaire qui fait ressort. L'ajustement du point *C* est fait de la même façon.

La *figure* représente la disposition & la construction des pieces qui servent à faire mouvoir le télescope, en tournant la tête de la vis *g*. Les pieces principales sont la vis *gab*, une piece *mn*, au travers de laquelle elle passe, & la piece *hei*, où est l'écrou dans lequel entre la vis. La piece *mn* est une espece d'aissieu fort court, percé d'un trou pour laisser passer la vis. Cet axe ou aissieu, posé perpendiculairement au limbe, est retenu dans cette position par un coq *no*. Il est mobile autour de ses pivots *mn*, afin que la vis obéisse au petit mouvement angulaire qu'elle est obligée d'avoir nécessairement, l'écrou *c* se mouvant dans un arc de cercle. Cet écrou *c* a une partie qui traversant l'entaille circulaire *de*, est reçue dans un trou fait à la plaque du vernerus, de façon qu'elle fait corps avec lui, quoiqu'elle puisse tourner dans ce trou. Or cette plaque étant fixée par une de ses extrémités au télescope, il s'ensuit qu'en tournant l'écrou d'un sens ou de l'autre, on fera mouvoir le télescope en avant ou en arriere; *h* & *i* sont les têtes de deux vis dont les tiges passent tout à la fois au travers d'une plaque qui fait ressort (pour rendre le mouvement uniforme) *d*, au travers de l'entaille *de*, pour aller se visser dans les plaques du vernerus.

La longue vis *g a b* porte de chaque côté de l'axe *m n* : deux especes de viroles qui lui servent comme de parties d'épaulemens pour l'empêcher d'avancer ou de reculer. La petite piece *bp* est fendue pour recevoir l'extrémité de cette vis qu'elle ne sert qu'à guider.

Voici les dimensions de cet instrument en piés & pouces anglois ; on en trouvera le rapport avec nos mesures à *l'article* PIÉ. La longueur du télescope, ou le rayon du *secteur*, est de 2 piés $\frac{1}{2}$; la largeur du rayon vers *C*, est d'1 pouce $\frac{1}{2}$; & vers *D*, de 2 pouces. La largeur du limbe *A B*, est d'1 pouce $\frac{1}{2}$; & sa longueur de 6 pouces, contenant 10 degrés, divisés chacun de 15 en 15 minutes. Le télescope porte un vernerus, ou plaque à subdiviser, *voyez* VERNERUS, dont la longueur étant égale à 16 quarts de degré, est divisée en 15 parties égales, ce qui divise le limbe en minutes ; & par l'estimation en plus petites parties, l'axe quarré *H I F*, a 18 pouces de longueur, & la partie *H I* en a 12 pouces. Son épaisseur est aux environs d'$\frac{1}{4}$ pouce. Le diametre des cercles *Q R* & *a b c*, sont chacun de 5 pouces, pour l'épaisseur des plaques & les autres dimensions, on peut les laisser à la disposition de l'ouvrier.

Maniere de rectifier cet instrument. On placera l'intersection des fils transverses à la même distance du plan du *secteur*, que l'axe du verre objectif.

Par ce moyen le plan décrit par la ligne de vue, en faisant mouvoir le télescope autour du point *C*, sera assez juste & exempt d'aucune courbure conique. Pour s'en assurer, on suspendra un long fil à plomb, à une distance convenable de l'instrument ; on fixera le plan du *secteur* dans une position verticale, & on observera alors si pendant que le télescope se meut au moyen de la vis, le long du limbe, les fils transverses paroissent toujours se mouvoir le long de la ligne à plomb.

L'axe *h f o* pourra être placé presque parallélement à l'axe de la terre, par le moyen d'un petit cadran ordinaire. Ensuite pour le situer parfaitement parallele à cet axe, on observera quelques-unes des étoiles des environs du pôle, & le télescope étant fixé sur le limbe, on fera suivre à la ligne de vue le mouvement circulaire de cette étoile autour du pôle, en tournant tout l'instrument sur son axe *h f o*. Que l'on suppose pour cet effet le télescope *k l*, dirigé vers l'étoile *a*, quand elle passe au plus haut point de son cercle diurne, & qu'on remarque la division coupée par le vernerus sur le limbe, cette étoile arrivera 12 heures après au point le plus bas du même cercle. Alors ayant fait faire à l'instrument une demi-révolution sur son axe, pour amener le télescope dans la position *m n*, si les fils transverses couvrent la même étoile supposée en *b*, l'élévation de l'axe *h f o* sera parfaitement juste ; que si au contraire ils ne la couvroient pas, & qu'il fallût mouvoir le télescope dans la position $\mu\ \nu$, afin de pointer à cette étoile ; on connoîtra l'arc $m\ \mu$ qui mesure l'angle $m f \mu$ ou *b f c*, & alors on abaissera l'axe *h f o* de la moitié de l'angle connu, si l'étoile passe au dessous, ou on l'élevera d'autant, si c'est au dessus ; ensuite on répétera la même observation jusqu'à ce qu'on ait trouvé la véritable position de l'axe. On corrigera par des observations semblables, faites sur la même étoile dans le cercle de six heures, les erreurs de position de l'axe, soit à l'est, soit à l'ouest, jusqu'à ce que les fils transverses suivent l'étoile tout au tour du pôle. Cette maniere d'opérer est claire ; car supposant *a o p b c* un arc du méridien (ou dans la seconde opération, un arc du cercle de six heures), & faisant l'angle *a f p* égal à la moitié de l'angle *a f c*, la ligne *f p* pointera au pôle, & l'angle *o f p*, qui est l'erreur de position de l'axe, sera égal à la moitié de l'angle *b f c* ou $m f \mu$, trouvé par l'observation, puisque la différence des deux angles *a f b*, *a f c*, est double de la différence de leurs moitiés *a f o* & *a f p*. Il est presque inutile d'ajouter qu'à moins que l'étoile ne soit fort près du pôle, il faudra faire attention aux réfractions. (*T.*)

Secteur de M. Graham, est encore un instrument d'astronomie, qui sert à observer les

les distances des étoiles au zenith lorsqu'elles en passent fort près. La premiere idée en est due au docteur Hook, qui l'avoit imaginé pour déterminer la parallaxe des étoiles fixes ; mais par les changemens & les additions que M. Graham y a faits, il l'a rendu comme un nouvel instrument dont on peut le regarder comme l'inventeur. C'est avec un *secteur* que M. Bradley a fait la fameuse découverte de l'aberration des étoiles fixes, & c'est aussi avec un *secteur* exécuté sous les yeux & par les soins de M. Graham, que MM. les académiciens du Nord ont déterminé l'amplitude de l'arc du méridien qui devoit établir la grandeur du degré sous le cercle polaire. Nous rapporterons ici la description qu'ils en ont donnée, parce qu'il seroit impossible d'en donner une meilleure.

Ce qu'on appelle proprement *secteur* dans l'instrument dont il s'agit, est une lunette *D N*, garnie d'un limbe ou proportion de cercle *TV*, qui a pour rayon la distance *DG* qu'il y a de l'objectif à son foyer.

Ce *secteur* est porté par un autre *secteur* immobile qui lui est concentrique, & dans le plan duquel il se peut mouvoir en tournant sur l'axe qui passe par les centres des deux *secteurs*.

Ce second *secteur* qui porte le vrai *secteur*, est porté lui même par un pié qui a la figure d'une pyramide tronquée.

La premiere figure fait voir l'instrument entier avec ses pieces assemblées ; mais outre que cette figure n'est pas assez grande pour en faire voir les détails, il y a plusieurs choses essentielles à l'instrument qui se trouvent cachées, & d'autres qu'on a omises, parce qu'elles auroient été trop petites pour être apperçues. Toute la suspension du vrai *secteur* se trouve cachée par le prisme creux exagonal, qui termine le haut du pié ; & le micrometre que l'on place sur le limbe du second *secteur*, & qui sert à conduire le vrai *secteur* & à régler son mouvement, a été omis, parce qu'il seroit devenu trop petit, & que le limbe du vrai *secteur* en auroit caché la plus grande partie. Il faut donc avoir recours aux figures suivantes pour connoître toutes les pieces de l'instrument ; on va les détailler toutes en commençant par le vrai *secteur*.

La seconde figure représente le vrai *secteur* en perspective dans ses proportions, & la troisieme figure en fait voir les principales parties plus en grand dans une élévation géométrale tronquée : les lettres sont relatives à la seconde & troisieme figures, mais il a été impossible de mettre sur la seconde toutes celles qui sont sur la troisieme.

D N est un tube cylindrique de lunette, long de 8 piés 11 pouces, fait de laiton bien écroui ; ce tube a trois parties dans sa longueur ; les deux premieres parties *D E*, *F G* ont trois pouces de diametre, & chacune est garnie à ses extrémités de frettes cylindriques de cuivre ; la troisieme partie, dans laquelle entre l'oculaire, n'a qu'un pouce de diametre.

La frette *D*, qui fortifie la lunette à son extrémité supérieure, contient l'objectif ; il y a au dedans de cette frette une feuillure faite sur le tour, dans laquelle l'objectif est exactement enchâssé & tient de lui-même avec assez de force ; l'objectif est encore poussé vers le fond de sa feuillure par un tuyau à vis, de facon qu'il est arrêté de la maniere la plus fixe. La frette *D* porte deux tourillons *A*, *B*, de cuivre diamétralement opposés, dont l'axe est bien perpendiculaire à celui de la lunette. Ces deux tourillons servent à suspendre la lunette qui, quand elle est libre, peut osciller comme un pendule. Le tourillon *A* porte un cylindre *C* d'acier trempé de trois quarts de ligne de diametre ; & ce petit cylindre, qui a même axe que les tourillons *A*, *B*, est diminué autant qu'il est possible vers son extrémité, de maniere qu'à l'endroit de l'entaille il ressemble à deux cônes opposés par la pointe : cette entaille est faite pour recevoir la boucle d'un fil à plomb, dont on verra l'usage.

La frette *E* qui est au bout inférieur de la premiere partie, & la frette *F* qui est au bout supérieur de la seconde, sont soudées à des brides circulaires, aussi de cuivre ; ces deux brides qui sont liées ensemble par des vis, servent à assembler solidement les deux premieres parties du tube *D G*. Si ce tube *D G* avoit été d'une seule piece, on n'auroit pas eu besoin des deux frettes *E F*, mais alors il n'auroit pas été possible de l'écrouir aussi parfaite-

ment qu'en le faisant de deux pieces ; au reste, ces deux parties de tube ne se désassemblent jamais.

La frette *G* qui est à l'extrémité inférieure de la seconde partie du tube, porte un miroir plan *K* d'acier bien poli, qu'on recouvre d'une piece de cuivre *L*, quand on ne fait point usage de la lunette : c'est par ce miroir que la vis du micrometre, que nous expliquerons, pousse la lunette pour lui donner l'inclinaison nécessaire dans les observations. Sur le couvercle *L* du miroir est un trait léger qui est horizontal quand le miroir est couvert ; ce trait sert à marquer la hauteur où doit être la vis du micrometre. Ainsi avant que de découvrir le miroir, il faut hausser ou baisser le micrometre jusqu'à ce que la pointe de sa vis soit précisément sur le trait du couvercle.

Le dedans de la frette *G* est tourné en forme de feuillure circulaire ; cette feuillure reçoit un chassis rond, précisément de même diametre : la position du chassis dans la feuillure est déterminée par deux piés diamétralement opposés, qui tiennent à la feuillure & entrent dans deux petits trous faits au chassis. Enfin le chassis est arrêté dans la feuillure par quatre vis qui l'y retiennent solidement. Ce chassis est exactement placé au foyer de l'objectif, il est percé d'une large ouverture d'environ deux pouces de diametre, & porte deux fils d'argent extrêmement fins, croisés à angles droits, & perpendiculaires à l'axe de la lunette dans lequel ils se croisent. L'un de ces fils est parallele à l'axe des tourillons *A*, *B*. La position des fils sur le chassis est invariable ; car le chassis est percé de quatre trous qui ne sont guere plus gros que les fils qui y passent ; une extrémité de chaque fil est arrêtée dans son trou par une goupille, & les deux autres extrémités sont tirées par des ressorts qui tiennent toujours les fils bien tendus, malgré leur racourcissement dans le froid & leur alongement dans le chaud.

La même frette *G* est fixée perpendiculairement sur une platine quarrée de cuivre, à laquelle sont attachées plusieurs pieces qu'on va expliquer.

1°. Une piece de cuivre *M* parallele au miroir *S*, au dessous duquel elle est placée. C'est par cette piece *M* qu'on commence à pousser la lunette par le moyen d'une seconde vis qui est au micrometre ; cette piece *M* & la vis qui la pousse, servent à empêcher la principale vis du micrometre de s'émousser en heurtant contre le miroir d'acier *K*.

2°. Un limbe *TV* plan, perpendiculaire à l'axe des tourillons *A*, *B*, & dont la face antérieure est aussi éloignée de l'axe de la lunette, que l'entaille *C* du cylindre d'acier est distante du même axe. Sur ce limbe sont tracés deux arcs, qui ont tous deux l'entaille *C* pour centre ; ces deux arcs sont chacun de cinq degrés & demi, & sont divisés de sept minutes & demie en sept minutes & demie, par des points très-fins qu'on peut à peine appercevoir : les points du cercle inférieur sont plus fins que ceux du supérieur ; ces deux arcs peuvent servir à se vérifier mutuellement.

3°. Le petit tube cylindrique *N* qui reçoit l'oculaire est encore attaché sur la même platine ; ainsi cette platine est percée d'un trou pour laisser passer la lumiere de l'objectif à l'oculaire.

4°. Enfin cette platine porte encore deux roulettes, savoir une roulette *I* ou plutôt sa chape solidement arrêtée par des vis, & une roulette *H* dans une chape ajustée à un ressort : on va voir l'usage de ces deux roulettes dans le détail du second *secteur*, qui porte celui qu'on vient d'expliquer.

La quatrieme figure représente le second *secteur*, qui doit porter le vrai *secteur* représenté dans la seconde figure. Voici les pieces qui le composent.

fghopq est un gros arbre de bois des Indes très-dur ; sa hauteur est de 8 piés 4 pouces & demi, sa largeur *gh* est de 9 pouces, & son épaisseur *fg* de 8 pouces 9 lignes.

Au haut de cet arbre est attachée une forte platine de laiton, perpendiculaire à la longueur de l'arbre ; la platine saille au delà de l'arbre d'environ 5 pouces 2 lignes, & sa partie saillante qui est échancrée pour laisser passer la lunette, porte deux coussinets *a*, *b*, dans lesquels doivent tourner les deux tourillons *A*, *B*, de la lunette. Le pre-

mier coussinet *a* est immobile ; le second coussinet *b* est contenu entre deux pieces attachées à la platine : ces pieces l'empêchent de se déranger à droit ou à gauche, mais elles lui permettent de s'élever & de s'abaisser suivant le besoin. Ce coussinet *b* a une que *b e*, dont l'extrémité *e* est une charniere sur laquelle on le peut mouvoir par le moyen de deux vis *c*, *d*, par la vis *c* pour le hausser, & par la vis *d* pour l'abaisser. Lorsque ces deux vis serrent en même temps le coussinet, elles le rendent aussi immobile que s'il étoit attaché à demeure sur la platine. On voit dans la figure que la partie de la platine qui déborde l'arbre est soutenue par une équerre ou gousset qui l'empêche de plier.

Le bas de l'arbre est entouré d'une frette de cuivre *o p q* très-forte, à laquelle tient un limbe *t u* perpendiculaire à l'axe des coussinets *a*, *b*. La distance de ce limbe aux coussinets *a*, *b*, est telle, que quand la lunette ou le vrai *secteur* a ses tourillons *A*, *B*, dans les coussinets *a*, *b*, la roulette *I* de la lunette est appliquée sur le devant du limbe *t u*, & roule sur le bord inférieur de ce limbe, & la roulette *H*, dont la chape est portée par un ressort *P Q R*, est appliquée derriere le même limbe *t u*, & roule sur le bord supérieur de ce limbe lorsqu'on meut la lunette. Le ressort qui porte la roulette *H* & qui la presse contre le derriere du limbe, oblige l'autre roulette *I* de s'approcher sur le devant du limbe, & l'y tient mollement appliquée, de maniere que la lunette ne peut point faire d'oscillations perpendiculaires au limbe *t u*.

i, *k* sont deux consoles, sur lesquelles on place un niveau pour connoître la situation de l'arbre; lorsque ces deux consoles sont mises de niveau, l'arbre est vertical.

l, *m*, *n* sont trois tenons qui tiennent à l'arbre ; on attache à ces tenons trois traverses qui sont liées avec les trois montans du pié, & qui empêchent l'arbre de vaciller dans son pié.

r est un chassis léger de bois de chêne attaché à l'arbre pour porter une lanterne, qui doit éclairer le limbe *T V* du vrai *secteur*: au dessous de cette lanterne est un microscope *S*, qui fait voir distinctement les points de la division du limbe *T V*. Par le moyen d'une vis *x*, on hausse ou baisse la lanterne jusqu'à ce que le microscope *S* soit à la hauteur de la division. Par la vis *y* & une autre qui lui est opposée, on détourne la lanterne à droit ou à gauche, afin que le point de la division qu'on observe soit vu au milieu du champ du microscope. Enfin, par la vis *z*, on peut approcher ou reculer la lanterne du limbe jusqu'à ce qu'on voie distinctement les points de la division.

Le microscope peut encore couler dans des anneaux qui l'attachent à la lanterne, & être rapproché ou éloigné du limbe sans faire mouvoir la lanterne.

Le pié de figure pyramidale tronquée qui porte le second *secteur* est de bois, & toutes ses pieces se démontent & se remontent aisément par le moyen de la vis ; sa haureur est de 11 piés 6 pouces. Ce pié est composé de trois montans assemblés par le haut, avec une xagone creux dans lequel entre l'abre du second *secteur*, & auquel il est attaché par une forte vis. Les montans sont garnis de regles de champ qui les fortifient, & sont liés trois ensemble par des traverses horizontales. Outre que l'arbre est soutenu par le haut dans l'exagone, il est encore lié avec les montans par trois traverses horizontales que l'on attache d'un bout sur les tenons de l'arbre, & de l'autre bout sur les regles de champ des montans.

Une de ces trois dernieres traverses porte une poulie, sur laquelle passe une corde qui part de la lunette, & qui porte un poids ; ce poids qui n'est ordinairement que d'un quart, ou tout au plus d'une demi-livre, est plus que suffisant pour tirer la lunette vers le micrometre qu'on va expliquer.

Le micrometre est représenté dans les *fig. 5 & 6*. La *fig. 5* le fait voir en perspective, la 6 en montre la face géométrale avec le bas de la lunette du vrai *secteur*. Ce qu'on appelle proprement *micrometre* est une vis *A B*, qui passe au travers d'un écrou *S*, & la pointe *B* de cette vis s'appuie contre le miroir de la lunette. La vis qui nous a servi au cercle polaire avoit un pas, tel qu'un de ses tours faisoit parcourir

à la lunette un arc de 44 secondes. Cette vis nous a été volée au mois de Juillet 1738, & celle qu'on a refaite est d'un pas un peu plus haut, un de ses tours fait décrire à la lunette un arc de 47 secondes.

La vis porte un cadran *C* divisé en autant de parties qu'un tour de vis vaut de secondes; ainsi le cadran ancien étoit divisé en 44 parties, celui d'aprésent est divisé en 47. Par le moyen de ce cadran, on voit de combien de secondes la vis a fait avancer la lunette.

La tige de la vis porte encore un pignon denté qui engrene dans une roue; cette roue porte aussi un pignon qui engrene dans une autre roue, & cette seconde roue fait un tour pendant que la vis en fait vingt-cinq. Cette seconde roue est elle-même un second cadran *D* divisé en vingt-cinq parties, ensorte qu'une partie de ce cadran marque une révolution entiere de la vis ou 47 secondes.

Par le moyen de ces deux cadrans, on voit tout-d'un-coup combien la vis fait de tours & de parties de tours, & par conséquent de combien la lunette avance ou recule.

Les roues & le cadran qui marque les tours de la vis sont enfermés dans une boîte *HI*, laquelle est attachée sur une équerre *MN*. L'équerre est attachée sur un coulant *TVRZ*, qui saisit le limbe *tu* du *secteur* de l'arbre par deux griffes *TVRZ*; & par le moyen de deux vis *O*, *P*, on peut fixer ce coulant à quel endroit on veut du limbe *tu*.

L'équerre qui porte la boîte du micrometre a trois rainures, celle du milieu est couverte par uue platine sur laquelle repose la tête de la vis *G* qui attache l'équerre au coulant, les deux autres embrassent des boutons *m*, *n*; l'équerre peut couler sur sa vis *G* & sur les boutons *m*, *n*, de maniere qu'on peut élever & baisser le micrometre, afin de mettre sa vis à une hauteur convenable, pour qu'un de ses tours fasse parcourir à la lunette un arc de 47 secondes. On a dit que cette hauteur étoit marquée par un trait sur le couvercle du miroir.

Il y a au micrometre une seconde vis *KL* de laiton qui s'appuie, quand on veut, contre une platine de cuivre placée au-dessous du miroir. Voici l'usage de cette vis.

Lorsqu'on éleve ou qu'on abaisse le micrometre à la hauteur du trait marqué sur le couvercle, le miroir est couvert. Si, après cette opération, on découvre le miroir, le poids qui tire la lunette vers le micrometre, fera choquer le miroir contre la pointe *B* de la vis qui sera endommagée. Pour éviter cet accident avant de découvrir le miroir, on pousse la lunette par la seconde vis *KL*, ce qui l'éloigne de la principale vis *AB* du micrometre, ensuite on découvre le miroir sans craindre le choc dont nous venons de parler; enfin on détourne la vis *KL*, & la lunette, qui est obligée de la suivre à cause du poids qui la tire, vient doucement au micrometre, de sorte que le miroir arrive à la pointe *B*, sans qu'il se fasse de choc.

Le banc que l'on voit sous le pié pyramidal est l'endroit où se place celui qui doit regarder par la lunette; ce banc peut être élevé & abaissé comme un pupitre, pour mettre l'œil de l'observateur à portée de la lunette.

On voit sur le banc un gobelet plein d'eau, dans lequel est une balle suspendue par un fil qui pend de l'entaille du centre de la lunette. (*T*)

SECTION, s. f. (*Gram.*) portion d'une chose divisée. On dit une *section* de cet ouvrage, la *section* de ce bâtiment, la *section* d'un solide.

SECTION, *en Géométrie*, c'est l'endroit où des lignes, des plans, *&c.* s'entrecoupent. *Voyez* BISSECTION, TRISSECTION, *&c.*

La commune *section* de deux plans est toujours une ligne droite. *Voyez* PLAN. On appelle aussi *section* la ligne ou la surface formée par la rencontre de deux lignes, ou de deux surfaces, ou d'une ligne & d'une surface, ou d'une surface & d'un solide, *&c.*

Si l'on coupe une sphere d'une maniere quelconque, le plan de la *section* sera un cercle, dont le centre est dans le diametre de la sphere. *Voyez* SPHERE.

Il y a cinq *sections* du cône, le triangle, le cercle, la parabole, l'hyperbole & l'ellipse. *Voyez* chacune de ces *sections* à l'ar-

ticle qui leur eſt particulier. *Voyez auſſi* Cône. (*E*)

Sections coniques, *voyez l'article* Conique.

Quelques auteurs ſemblent attribuer à Platon la découverte remarquable des *ſections coniques.* Il y a quelques mots dans un écrit d'Eratoſthene, qui pourroient la faire adjuger à Menechme; *Neque Menechmæos necesſe erit in cono ſecare ternarios*, dit-il, en parlant de ces courbes. Mais comme on ſait que ce géometre platonicien employa les *ſections coniques* à la réſolution du problême des deux moyennes dont parle Eratoſthene dans cette piece, il eſt à préſumer que c'eſt là tout ce qu'il a voulu dire par ces mots. Nous ne conclurons donc rien de là en faveur de Menechme; nous nous bornerons à remarquer qu'on voit dans le *Lycée* des traces d'une connoiſſance aſſez approfondie des *ſections coniques.* Les deux ſolutions que le géometre dont nous venons de parler, donna du problême des deux moyennes proportionnelles, en ſont la preuve. Car l'une emploie deux paraboles, l'autre une parabole combinée avec une hyperbole entre les aſymptotes. Cette derniere montre même qu'on avoit fait à cette époque quelque choſe de plus que les premiers pas dans cette théorie. (+)

Sections contigues ou *ſections fréquentes*, eſt un terme dont Apollonius ſe ſert dans ſon traité des *ſections coniques.* Pour faire entendre ce que ſignifie ce terme, imaginons deux lignes droites, telles que *AB*, *CD*, (*Pl. coniq. fig. 5.*) qui s'entrecoupent mutuellement en *E*. On ſuppoſe que ce point *E* eſt le centre commun des *ſections* hyperboliques oppoſées *F*, *G*; *H*, *I*, qui ont auſſi pour aſymptotes communes les mêmes lignes *AB*, *CD*; dans ce cas, les *ſections F*, *H*, *G*, *I*, ſont appelées *ſections contigues*, parce qu'elles ſont diſpoſées de maniere qu'elles ſe ſuivent l'une l'autre dans les angles contigus des deux lignes droites qui s'entrecoupent. *Voyez* Conjugué. *Chambers.* (*E*)

Sections oppoſées, *voyez* Opposées.

Section automnale, (*Sphere*) c'eſt le point de l'écliptique où il eſt coupé par l'équateur, & où le ſoleil ſe trouve au commencement de l'automne; on l'appelle encore *point automnal.* (*D. J.*)

Section, (*Archit.*) c'eſt la ſuperficie qui paroît d'un corps coupé; c'eſt auſſi l'endroit où les lignes & les plans ſe coupent. (*D. J.*)

Section *dans le Blaſon*, il ſe dit lorſque l'écu eſt diviſé en deux parties égales de droit à gauche, parallélement à l'horiſon, & en maniere de faſce. *V.* Coupée.

Ce mot ſe dit auſſi des pieces honorables, & même des animaux & des meubles, quand ils ſont également diviſés de la même façon, de maniere pourtant qu'une moitié ſoit de couleur; & l'autre de métal. On dit que les pieces ſont coupées, quand elles ne viennent pas pleines aux extrémités de l'écu.

Section, *terme de chaſſe*, ſecter le cerf, c'eſt le dépecer; la premiere choſe qu'on doit lever, ſont les daintiers, autrement couillons; après il faut commencer à le fendre à la gorge juſqu'au lieu des daintiers, puis le faut prendre par le pié d'entre le devant, & enciſer la peau tout au tour de la jambe, au deſſous de la jointure, & la fendre depuis l'enciſure juſqu'au lieu de la poitrine, & autant aux autres jambes; après on commence par les jambes ou par les pointes des enciſures, & on le dépouille.

SECULAIRE, adj. (*Gram.*) qui s'exécute à la fin du ſiecle.

Séculaire, Poeme, (*Poéſie lyrique des Rom.*) *carmen ſæculare*, piece de vers qui ſe chantoit aux jeux *ſeculaires* des Romains dans le temple de quelque dieu. *Voyez* Séculaires jeux.

Le plus beau *poëme ſéculaire* que nous ayons, eſt celui d'Horace. Il fut glorieux à ce poëte d'avoir été choiſi par Auguſte pour chanter les *jeux ſéculaires* qu'il donna l'an 737 de Rome. Le *poëme* d'Horace fut chanté dans le temple d'Apollon palatin, que l'empereur avoit fait bâtir onze ans auparavant. De plus la piece du poëte eſt un monument curieux & unique des cérémonies qui s'obſervoient dans cette fête. Enfin c'eſt le premier exemple que nous ayons d'une compoſition lyrique auſſi ancienne qu'elle eſt peu connue.

L'occaſion pour laquelle Horace com-

posa ce *poëme*, étoit sur-tout remarquable par la solennité de trois grandes fêtes, qui après avoir été distinguées dans leur institution, se réunirent peu-à-peu pour n'en former plus qu'une, qui duroit trois jours & trois nuits de suite. On les appeloit jeux tarentins *ludi tarentini*; jeux apollinaires, *ludi apolinares*, & jeux séculaires, *ludi sæculares*. *Voyez*-en les articles.

Je viens de dire que la piece d'Horace est la plus ancienne qui nous reste sur les jeux *séculaires*, du moins c'est la plus complette. Celle que nous avons de Catulle, qui commence par ces mots: *Dianæ sumus in fide*, fut faite apparemment pour quelque fête particuliere d'Apollon & de Diane: ou si c'est une piece *séculaire*, ce n'est qu'un des trois chants qui entroient dans la composition du poëme. Peut-être Catulle l'avoit-il faite pour être chantée en 705; mais ce poëte mourut un an ou deux devant, & l'on manqua de représenter ces jeux, soit par la négligence des pontifes sibyllins, soit à cause de la guerre civile qui éclata cette année-là entre César & Pompée. On avoit déja manqué une fois ces jeux en 405 pour quelque raison semblable.

Les *poëmes séculaires* étoient chantés par cinquante-quatre jeunes gens que l'on partageoit en deux chœurs, dont l'un étoit formé par vingt-sept garçons, & l'autre par autant de filles; voilà pourquoi Horace dit:

Carmina non priùs
Audita, musarum sacerdo,
Virginibus puerisque canto.

» Prêtre des muses, je prononce aux » deux chœurs de jeunes garçons & de » jeunes filles, des vers qui n'ont jamais été entendus. *Ter novem illustres pueri*, dit Zosime, *cum totidem virginibus, hymnos & pæanas canunt.* Tel étoit l'ordre prescrit par l'oracle. *Cantantesque latini pænas cum pueris puellisque in æde versentur immortalium, seorsùm autem puellæ ipsæ chorum habeant, & seorsùm puerorum masculus ordo.* Tout cela se trouve dans le *poëme séculaire* d'Horace. Tantôt les deux chœurs chantent ensemble, tantôt ils se partagent, & tantôt ils se réunissent. La premiere & la derniere strophe sont des hymnes, la seconde & la troisieme sont des péans. Enfin l'érudition, l'abondance, la délicatesse, la variété, en un mot, tout ce qui peut faire le prix d'une piece de poésie, se rencontre dans celle-ci. Il nomme les jeunes filles *virgines lectas*, & les jeunes garçons *pueros castos*; ce n'est pas que les deux épithetes ne fussent communes aux deux chœurs, mais le poëte s'est contenté de joindre *castus* avec *puer*, parce que la signification en est renfermée dans *virgo*.

Au reste les enfans qui chantoient le *poëme séculaire*, devoient être non seulement choisis, c'est-à-dire, d'une qualité distinguée, mais il falloit encore qu'ils fussent *patrimi* & *matrimi*, c'est-à-dire, qu'ils eussent tous leurs pere & mere en vie, & de plus qu'ils fussent nés d'un mariage contracté avec cette cérémonie que les Latins appeloient *confarreatio*, lequel mariage étoit indissoluble. *sanadon.* (*D. J.*)

SÉCULAIRES JEUX, (*Ant. rom.*) fête solennelle que les Romains célébroient avec une grande pompe vers les approches de la moisson, pendant trois jours & trois nuits consécutives; en voici l'origine.

Dans les premiers temps de Rome, c'est-à-dire, sous les rois, un certain Valesus Valesius, qui vivoit à la campagne dans une terre du pays des Sabins, proche du village d'Erête, eut deux fils & une fille qui furent frappés de la peste. Il reçut, dit-on, ordre de ses dieux domestiques de descendre le Tibre avec ses enfans, jusqu'à un lieu nommé *Terentium*, qui étoit au bout du champ de mars, & de leur y faire boire de l'eau qu'il feroit chauffer sur l'autel de Pluton & de Proserpine. Les enfans en ayant bu, se trouverent parfaitement guéris. Le pere en actions de graces offrit au même endroit des sacrifices, célébra des jeux, & dressa aux dieux des lits de parade, *lectisternia*, pendant trois nuits; & pour porter dans son nom même le souvenir d'un événement si singulier, il s'appela dans la suite *Manius Valerius Terentinus*; *Manius*, à cause des divinités infernales à qui il avoit sacrifié; *Valerius*, du verbe *valere*, parce que ses enfans avoient été rétablis en santé; & *Terentinus*, du lieu où cela s'étoit passé.

En 245, c'est-à-dire, l'année d'après que les rois furent chassés de Rome, une peste violente accompagnée de plusieurs prodiges ayant jeté la consternation dans la ville, Publius Valerius Poplicola fit sur le même autel des sacrifices à Pluton & à Proserpine, & la contagion cessa. Soixante ans après, c'est-à-dire, en 305, on réitéra les mêmes sacrifices par ordre des prêtres des sibylles, en y ajoutant les cérémonies prescrites par les livres sibyllins, & alors il fut réglé que ces fêtes se feroient toujours dans la suite à la fin de chaque siecle: ce qui leur fit donner le nom de *jeux séculaires*. Ce ne fut que long-temps après, c'est-à-dire, pendant la seconde guerre de Carthage, qu'on institua les jeux appollinaires à l'honneur d'Apollon & de Latone. On les célébroit tous les ans; mais ils n'étoient point distingués des *jeux séculaires*, l'année qu'on représentoit ceux-ci.

L'appareil de ces jeux étoit fort considérable; on envoyoit par les provinces des héraux, pour inviter tout le monde à la célébration d'une fête qu'ils n'avoient jamais vue, & qu'ils ne reverroient jamais.

On distribuoit au peuple certaines graines & certaines choses lustrales ou expiatoires. On sacrifioit la nuit à Pluton, à Proserpine, aux Parques, aux Pithies, à la Terre; & le jour à Jupiter, à Junon, à Apollon, à Latone, à Diane & aux Génies. On faisoit des veilles & des supplications; on plaçoit les statues des dieux sur des coussins, où on leur servoit les mets les plus exquis. Enfin pendant les trois jours que duroit la fête, on chantoit trois cantiques différens, comme l'assure Zosime, & l'on donnoit au peuple divers spectacles. La scene de la fête changeoit chaque jour; le premier jour on s'assembloit dans le champ de Mars; le second au capitole, & le troisieme sur le mont Palatin.

Si vous voulez que l'on entre dans de plus grands détails de la célébration des *jeux séculaires*, vous saurez que peu de jours avant qu'on les commençât, les quinze prêtres sybillins, assis sur leurs sieges devant le temple d'Apollon palatin & de Jupiter capitolin, distribuoient à tout le peuple des flambeaux, du bitume, du soufre & autres choses lustrales; c'est ce qui est exprimé dans les anciennes médailles, par ces mots: *frug. ac fruges acceptæ*: & ils passoient là, & dans le temple de Diane sur le mont Aventin, des nuits entieres à l'honneur des parques avec beaucoup de dévotion.

Quand le temps de la fête étoit arrivé, le peuple s'assembloit dans le champ de Mars; on immoloit des victimes à Jupiter, à Junon, à Apollon, à Latone, à Diane aux Parques, à Cérès à Pluton & à Proserpine.

La premiere nuit de la fête, l'empereur à la tête de quinze pontifes, faisoit dresser sur le bord du Tibre trois autels qu'on arrosoit du sang de trois agneaux, & sur ces autels on brûloit les offrandes & les victimes. Il paroît que c'est à cette circonstance qu'il faut rapporter la médaille où l'on voit la tête d'Auguste avec ces mots: *Augustus tr. pot. VII.* & de l'autre côté une colonne, avec cette inscription: *imp. cæs. Aug. lud. sæc.* A droit & à gauche de la colonne *XV. S. F.* c'est-à-dire, *quindecim viri sacris faciendis*, & autour, *L. Mescinius Rufus III. vir*, qui est le nom du trévir qui avoit fait frapper la médaille pour consacrer la mémoire d'un événement aussi remarquable que celui de la célébration des jeux.

Après cela on marquoit un certain espace dont on faisoit une espece de scene illuminée. On chantoit plusieurs hymnes faits exprès pour cette occasion; on célébroit plusieurs sortes de jeux; on jouoit plusieurs pieces de théatre. La fraîcheur de la nuit donnoit un nouvel agrément à ces spectacles, sans parler des illuminations qui non seulement éclairoient la scene, mais qui se faisoient aussi dans les temples, dans les places publiques & dans les jardins: *lumina cum rogis accenduntur*, dit Zosime. On peut même croire que la description des feux d'artifices dont parle Claudien dans le panégyrique du sixieme consulat d'Honorius, ne convenoit pas moins aux fêtes *séculaires* qu'aux jeux du cirque; mais continuons.

Le lendemain, après qu'on étoit monté au Capitole pour y offrir des victimes, on s'en retournoit dans le champ de Mars, &

l'on célébroit des jeux particuliers à l'honneur d'Apollon & de Diane. Ces cérémonies duroient jusqu'au matin que toutes les dames alloient au capitole à l'heure marquée par l'oracle, pour chanter des hymnes à Jupiter.

Le troisieme jour qui finissoit la fête, vingt-sept jeunes garçons & autant de jeunes filles de qualité chantoient dans le temple d'Apollon Palatin, des cantiques en grec & en latin, pour attirer sur Rome la protection de tous ces dieux que l'on venoit d'honorer par des sacrifices. Enfin les prêtres sibyllins qui avoient ouvert la fête par des prieres aux dieux, la terminoient de la même maniere.

Auguste voulant donner un exemple de son attention aux réglemens des mœurs, ordonna que les trois veillées se fissent avec retenue, que le mélange de la joie ne souillât point la dévotion, & défendit que les jeunes gens de l'un & de l'autre sexe parussent aux cérémonies nocturnes, sans être accompagnés de quelqu'un de leur parens qui fût d'un âge à veiller sur eux & à répondre de leur conduite.

Les premiers *jeux séculaires* furent représentés l'an de Rome 245, les seconds en 305, les troisiemes en 505, les quatriemes en 605. Auguste fit célébrer les cinquiemes en 737.

Ce prince, persuadé qu'il étoit de conséquence pour l'état de ne pas omettre la célébration de cette fête, à laquelle on ne pensoit plus, donna ordre aux prêtres sibyllins de consulter en quel temps du siecle courant on devoit les représenter. Ceux-ci s'étant apperçus qu'on les avoit manqués en 705 sous Jules-César, songerent aux moyens de couvrir leur faute, de peur qu'on ne les rendît responsables de toutes les calamités qui avoient affligé l'empire pendant les guerres civiles.

Trois choses leur applanissoient la route de l'imposture. Ils étoient seuls dépositaires des livres sibyllins; l'on ne convenoit pas généralement de l'année qui devoit servir de point fixe pour régler celle des *jeux séculaires*; & l'on étoit partagé sur la date de ceux que l'on avoit représentés depuis la fondation de Rome. Il leur fut donc aisé de flatter la vanité d'Auguste, en déclarant que l'année *séculaire* tomboit à l'année 737.

Pour en persuader le public, ils mirent au jour des commentaires sur les livres sibyllins, afin de prouver par les paroles même de la sibylle, que le siecle devoit être de cent dix ans, & non de cent ans. Dans ce projet ils altérerent le texte du vers sibyllin qui portoit cent, *hecàtontada cuclon*, & substituerent à *hecatontada*, le mot *hecatondecas*, qui signifie *cent dix ans.*

L'autorité de ces prêtres infiniment respectée, mit tout à coup le mensonge à la place de la vérité, sans que personne pût les démentir, puisqu'il étoit défendu sous peine de la vie de communiquer les livres des sibylles à quiconque ne seroit pas du college des quinze pontifes. Si maintenant quelqu'un de nos lecteurs n'étoit pas au fait de l'histoire de ces pontifes, de celle de la sibylle, & des vers sibyllins, il en trouvera de grands détails aux articles, SIBYLLE & SIBYLLINS *Livres*, (*Hist. rom.*)

Auguste charmé de voir que suivant ses desirs, cette fourbe pieuse lui reservoit la gloire de célébrer une si grande fête, appuya la découverte des pontifes du poids de ses édits, & chargea Horace de composer l'hymne *séculaire*, qui devoit se chanter en présence de l'empereur, du peuple, du sénat & des prêtres, au nom de tout l'empire.

Le poëte en homme de cour, n'oublia pas le siecle de cent dix ans. « Qu'après » dix fois onze années, dit-il, le siecle » ramene ces chants & ces jeux solennels » pendant trois jours & trois nuits, comme » nous faisons aujourd'hui ».

Certus undenos decies per annos
Orbis ut cantus, referatque ludos
Ter die claro, totiesque gratâ
Noctque frequentes.

Cependant les successeurs d'Auguste n'observerent point l'espace de temps qu'il avoit fixé pour la célébration de ces jeux, Claude les solennisa 64 ans après l'an de Rome 800. Domitien 40 ans après Claude, en fit représenter de nouveaux, auxquels Tacite eut part en qualité de *quindecimvir* ou

ou de prêtre sibyllin, ainsi qu'il le témoigne lui-même dans ses annales, *l. XI, c. xj.* L'empereur Severe accorda le spectacle de ces jeux pour la huitieme fois, 110 ans après Domitien, & par conséquent l'an 950 de Rome. L'an 1000 de la fondation de cette ville; Philippe le pere donna au peuple les plus magnifiques *jeux séculaires* qu'on eût encore vus. Constantin ne les fit point célébrer l'année qu'il fut consul avec Licinius pour la troisieme fois, l'an de J. C. 313. Mais l'empereur Honorius ayant reçu la nouvelle de la victoire de Stilicon sur Alaric, permit à tous les payens de célébrer encore les *jeux séculaires*, qui furent les derniers dont parle l'histoire. Zosime qui nous a donné la plus ample description qu'on ait des *jeux séculaires*, n'attribue la décadence de l'empire qu'à la négligence qu'eurent les Romains de les célébrer exactement.

Je connois deux traités des modernes sur les jeux dont nous parlons; l'un par le P. Tafin, & l'autre infiniment meilleur par Onuphrius Pamvinius. On peut y recourir. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SÉCULARISATION, s. f. (*Gram. & Jurisp.*) est l'action de rendre séculier un religieux, un bénéfice ou lieu qui étoit régulier

Pour parvenir à la *sécularisation* d'un religieux, il faut obtenir un bref du pape, qu'on appelle *bref de sécularisation.*

On ne doit point séculariser les monasteres ni les religieux, sans des raisons importantes, & sans avoir obtenu à cet effet un brevet du roi, qui permet de demander au pape la *sécularisation.*

Les bulles de *sécularisation* doivent être communiquées à l'évêque du lieu, avant d'être fulminées; il faut ensuite qu'elles soient revêtues de lettres-patentes, & registrées au parlement. *Voy. les mémoires du Clergé, tom. IV.* (*A*)

SÉCULARISATION, (*Hist. mod. polit.*) dans le temps que les dogmes de Luther & des réformateurs eurent été adoptés par un grand nombre de princes d'Allemagne, un de leurs premiers soins fut de s'emparer des biens des évêques, des abbés & des moines, qui étoient situés dans leurs états. L'empereur Charles-Quint n'ayant pu venir à bout de réduire les protestans, ni de faire restituer à l'église les biens qui en avoient été démembrés; lassé d'avoir fait une guerre longue & sans succès, il convint que chacun des princes protestans demeureroit en possession des terres ecclésiastiques dont il s'étoit emparé, & que ces biens seroient *sécularisés*, c'est-à-dire, ôtés aux gens d'église. L'Allemagne ayant été déchirée par une guerre de 30 ans sous les regnes de Ferdinand II. & de ses successeurs, on fut encore obligé de recourir à des *sécularisations*, pour satisfaire les parties belligérantes; en conséquence, par le traité de Westphalie qui rendit la paix à l'Allemagne, on *sécularisa* un grand nombre d'évêchés & d'abbayes en faveur de plusieurs princes protestans, qui ont continué à jouir de ces biens jusqu'à ce jour, malgré les protestations des papes qui ne vouloient point donner les mains à de pareils arangemens.

Les immenses revenus que possédent un grand nombre d'évêchés & d'abbayes d'Allemagne, fournissoient une matiere facile de terminer les disputes sanglantes qui déchirent souvent les princes & les états séculiers dont le corps germanique est composé. Il étoit à desirer que l'on eût recours à la *sécularisation*, pour tirer des mains des ecclésiastiques, des biens que l'ignorance & la superstition ont fait autrefois prodiguer à des hommes, que la puissance & la grandeur temporelle détournent des fonctions du ministere sacré, auxquels ils se doivent tout entiers.

SÉCULARISÉ, s. f. (*Gram. & Jurisp.*) se dit de ce qui est rendu au siecle: un moine *sécularisé*, est celui qui est restitué contre ses vœux, & remis dans son premier état. Une église ou maison *sécularisée*, est celle à laquelle on a ôté le caractere d'église ou maison réguliere, en transférant ailleurs les réguliers qui y étoient attachés, ou en les sécularisant. *Voyez* SÉCULARISATION. (*A*)

SÉCULIER, s. m. (*Gram. & Jurispr.*) se dit de tout ce qui appartient au siecle, c'est-à-dire, à l'état civil & politique.

Un *séculier* est toute personne qui n'est

point engagée dans l'état de régulier ; on entend quelquefois par-là un laïc : un prêtre *séculier*, est celui qui n'est ni religieux ni chanoine régulier.

Un bénéfice *séculier*, est celui qui n'est point affecté à des réguliers. *Voyez* BÉNÉFICE.

Le bras *séculier*, c'est la puissance de la justice temporelle.

De même la jurisdiction séculiere, est la justice temporelle ; on la nomme ainsi par opposition à la jurisdiction ecclésiastique. (*A*)

SECULUM, (*Littérat.*) ce mot qui signifie *siecle*, est fort commun dans les auteurs. Il comprend l'espace de cent ans entiers, selon Festus. Servius remarque que le *siecle* est aussi pris pour l'espace de 30 ans, quelquefois pour cent dix ans, & quelquefois pour mille. Les anciens ont divisé les temps en quatre âges, qu'ils ont appelés le *siecle d'or*, qu'ils ont attribué au regne de Saturne ; le *siecle d'argent*, à celui de Jupiter : les *siecles d'airain* & *de fer*, sous lequel on comprend le présent *siecle*. *Voyez à chaque article*, la peinture de ces quatre *siecles*. (*D. J.*)

SECUNDANI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule. Pline, *l. III. c. iv*, les met dans les terres, & leur donne la ville d'Aransio ; ce sont donc les habitans de la ville d'Orange. (*D. J.*)

SECUNDARIUS, *ADJUTOR*, *MONITOR*, (*Littérat.*) ces trois mots sont empruntés du théatre des Romains, & désignoient trois sortes d'acteurs différens. *Secundarius* étoit un sous-acteur *qui secundas ferebat partes*. *Adjutor* étoit comme un suppléant qui aidoit tout acteur, ou de la voix dans la déclamation, ou du geste dans les mines. Le *monitor*, ou comme nous disons le souffleur, étoit chargé de souffler aux acteurs, en cas que la mémoire vînt à leur manquer. Térence parle du *monitor* dans l'Héautontimorumenos.

Quoique l'acteur nommé *secundarius* jouât seulement les seconds ou les troisiemes rôles, il étoit souvent meilleur acteur que celui qui faisoit les premiers rôles ; mais il avoit soin de cacher son habileté, & de jouer de maniere qu'il faisoit toujours briller l'acteur chargé du premier rôle. C'est ce que Cicéron nous apprend dans son traité de la divination, *sect. XV.* » Allienus, dit-il, rabbaissera son éloquence » pour vous faire paroître, comme nous » voyons parmi les acteurs des pieces » grecques ; que ceux qui ont les seconds » ou les troisiemes rôles, quoiqu'ils puissent mieux jouer que celui qui a joué le » premier, jouent pourtant moins bien, » afin que le principal acteur ait la prééminence ».

L'*adjutor* ne jouoit proprement ni les premiers ni les seconds rôles ; mais il aidoit de la voix ou du geste ceux qui les jouoient. Phedre dit dans la *fable V*, *du liv. V.*

In scenâ vero postquam solus constitit
Sine apparatu, *nullis* adjutoribus.

L'acteur nommé *adjutor*, s'appeloit aussi quelquefois *hypocrites*. (*D. J.*)

SECUNDIENS, adj. (*Gram. hist. eccl.*) anciens hérétiques gnostiques, qui ont été ainsi appelés de *Secundus* leur chef.

SECURICULA, (*Archit. rom.*) queue d'aronde, d'hironde ou d'hirondelle ; c'est une maniere de tailler le bois ou de limer le fer, en l'élargissant par le bout pour l'emboîter, le joindre, & en faire des assemblages ; les clés de bois ou tenons qui avoient cette figure, se nommoient aussi *securiculæ*. (*D. J.*)

SECURIDACA, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur papilionacée. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite une silique droite applatie, divisée par anneaux ; & articulée ; chaque article renferme une semence rhomboïdale & échancrée sur le côté intérieur. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SECURI-DII (*Myth.*) on trouve dans une inscription *securis diis*, ce qui doit s'entendre activement pour les dieux qui procurent la sécurité, plutôt que pour ceux qui sont en sûreté. (*D. J.*)

SÉCURITÉ, f. f. (*Gram.*) confiance bien ou mal fondée, qu'on est à l'abri de tout péril. Je vis dans une entiere *sécurité*. Il n'y a point de *sécurité* pour les mé-

chans. Les efforts qu'on fait pour conserver la *sécurité* dans le crime, sont inutiles : il faudroit pouvoir devenir enragé ou fou.

SÉCURITÉ DE PAIX, *terme de Jurisprudence angloise*, est une commission adressée au scherif, en faveur de ceux qui sont menacés de mort ou de quelque accident, contre les personnes qui leur font ces menaces ; elle émane de la chancellerie. *Voyez* SCHERIF.

SECUS, (*Astron. & Jurispr.*) ce mot est latin ; il signifie *au contraire* ou à *contre-sens*. On s'en sert en françois dans les calculs astronomiques. Si l'on veut savoir quelle heure il est, dans quelque ville du monde que ce soit, lorsqu'il est midi à Paris ; prenez une table de la différence des méridiens, & si la ville en question est plus orientale que Paris, ôtez la différence de midi, c'est-à-dire, de douze heures, le restant sera l'heure qui est dans cette ville. *Secus*, si la ville en question est plus occidentale, c'est-à-dire, qu'il faut ajouter la différence à midi. Ce terme est aussi fort usité dans les auteurs de droit. (*D. J.*)

SECUSSE, (*Géog. anc.*) peuple des Alpes. Pline, *l. III. c. xx.* dit qu'ils habitoient depuis la ville de Pola, jusqu'à la contrée de Tergeste, c'est-à-dire, en Istrie, depuis Pola jusqu'à Trieste. (*D. J.*)

SECUTEURS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) c'étoit anciennement une espece de gladiateurs parmi les Romains, qui combattoient contre les rétiaires, *voyez* GLADIATEUR. Ce mot est formé du verbe *sequi*, suivre, à cause que les *sécuteurs* avoient coutume de poursuivre les rétiaires.

Les *sécuteurs* portoient une épée & un bouclier pour se garantir des filets & des nœuds coulans, dont leurs antagonistes étoient armés ; ils avoient aussi le casque en tête. Quelques-uns confondent les *sécuteurs* avec les mirmillons, parce que les uns & les autres avoient à peu près les mêmes armes.

Le nom de *sécuteurs* étoit aussi donné à ces gladiateurs qui prenoient la place de ceux qui étoient tués dans le combat, ou qui combattoient le vainqueur ; ce dangereux honneur étoit tiré au sort.

Dans les anciennes inscriptions on trouve aussi *secutor tribuni*, *secutor ducis*, *secutor Cæsaris*, &c. c'étoient des officiers qui accompagnoient les tribuns & les généraux, semblables peut-être à nos aides de camp.

SEDAN, (*Géog. mod.*) ville de France en Champagne, frontiere du Luxembourg, sur la droite de la Meuse, à 12 lieues au sud-est de Charlemont, à 18 de Luxembourg, & à 56 de Paris.

Comme cette ville est une place très-importante, & une des clés du royaume, ses anciennes fortifications ont été augmentées par d'autres plus considérables, & en particulier par un château à 4 grands bastions, avec un arsenal. La ville a un présidial dont l'étendue est médiocre, une élection, un séminaire établi en 1681, & un college de jésuites, fondé en 1673 ; les draps qu'on fabrique dans cette ville, sous le nom de *Pagnon* & de *Rousseau*, sont très-estimés, & contribuent beaucoup à la substance des habitans. Le roi a établi à *Sédan*, un gouverneur, un lieutenant de la ville, un du château, & un maire. *Long.* 22, 36. *lat.* 49, 43.

Sedan a eu autrefois des seigneurs particuliers, entre lesquels ceux qui possédoient cette principauté avant l'an 1642, étoient princes souverains, ne relevant ni de l'empereur, ni du roi de France, Mais depuis que Fréderic-Maurice, duc de Bouillon, pere de M. de Turenne, l'eut cedée à Louis XIII, contre d'autres terres dépendantes de la couronne, la dignité de prince de *Sedan* qu'il se réserva dans le traité, ne devint plus qu'un vain titre, qui donnoit seulement au duc un certain rang parmi les illustres maisons de France, avec quelques autres foibles marques d'honneur ; ensorte que la maison de Bouillon a perdu dans ce traité son plus beau fleuron, sans espoir de retour.

Drelincourt (Charles) fameux ministre de l'église calviniste, est né à *Sedan* en 1585, & mourut à Paris en 1669. Il s'acquit une grande réputation par son savoir, & laissa des ouvrages de piété, qu'on débite, également dans l'une &

dans l'autre religion. Tel est par exemple, son livre contre les frayeurs de la mort. Son fils Charles se distingua dans la médecine, fut appellé professeur dans cette science à Leyde, & y finit ses jours en 1697.

C'est dans le château de *Sedan* que M. de Turenne vint au monde 1611, & c'est un boulet de canon qui trancha ses jours en 1675. Cette même année vit finir la carriere des trois plus grands généraux de l'Europe. M. de Turenne fut tué, M. le Prince se retira, & M. de Montecuculli suivit son exemple, disant qu'un homme qui avoit eu l'honneur de combattre contre Mahomet Coprogli, contre M. le Prince, & contre M. de Turenne, ne devoit pas compromettre sa gloire contre des gens qui commençoient à commander les armées. Louis XIV. fit promptement huit nouveaux maréchaux de France, MM. d'Estrades, le duc de Noailles, le comte de Schomberg, le duc de Duras, le duc de Vivonne, le duc de la Feuillade, le duc de Luxembourg & le marquis de Rochefort. Madame Cormuel disoit de cette promotion, que c'étoit la monnoie de M. de Turenne. *Henault.* (*D. J.*)

SÉDANOISE, s. f. (*Fonder. de caract.*) la *sédanoise* est la plus petite lettre que l'on emploie dans l'impression des livres. Quelques-uns l'appellent la *parisienne*, & c'est ainsi qu'elle est nommée dans les essais des caracteres fondus pour l'imprimerie royale. On croit communément qu'on l'appelle *sédanoise*, parce qu'on a commencé à s'en servir dans les éditions de *Sedan*; mais le nom de *parisienne* qu'on lui donne, semble faire douter de cette premiere origine. *Voyez* CARACTERES D'IMPRIMERIE DANS NOS PLANCHES. (*D. J.*)

SÉDATIFS, adj. (*Médecine.*) remedes qui arrêtent & calment les mouvemens excessifs & déréglés des solides & des fluides. Les facultés de ces remedes sont fort étendues, on les réduit pour cette raison à différentes especes qui sont : 1°. les parégoriques, qui relâcheut doucement & ramollissent les fibres trop roides, & en même temps émoussent l'acrimonie; 2°. les anodins, qui adoucissent la violence des douleurs; 3°. les antispasmodiques, qui diminuent & relâchent les contractions spasmodiques; 4°. les hypnotiques, qui procurent le sommeil; 5°. les narcotiques, qui causent une stupeur & un engourdissement sensible, qui ôtent pour quelque temps le mouvement & même suspendent les sensations.

La vertu calmante, générale & spéciale se trouve dans différens remedes tirés du regne végétal & minéral, tant simples que composés. Les principaux sont les racines de guimauve, de nimphæa, de valériane, de pivoine, la morelle, la joubarbe, les semences de graine de lin, d'herbe aux puces, de coings. Les fleurs de tilleul, de camomille, d'armoise, de mélilot, de fénugrec; tous ses remedes sont *sédatifs* en général.

Mais parmi les remedes tirés des végétaux, le principal est l'opium & toutes ses préparations galéniques & chimiques. *Voy.* OPIUM.

Parmi les minéraux sont le sel *sédatif* d'Homberg, préparé avec le borax & l'huile de vitriol, les teintures antithptisiques, la liqueur anodine minérale d'Hoffman; mais les *sédatifs* sont rarement employés dans toutes sortes de douleurs. *Voyez* CALMANS, ANTISPASMODIQUES, NARCOTIQUES.

SÉDÉCIAS, *justice de Dieu*, (*Hist. sacrée.*) fils de Josias, frere de Joakim ou de Jéchonias, roi de Juda. Il s'appeloit *Mathanias*; & Nabuchodonosor, en le mettant à la place de son neveu, l'affoiblit autant qu'il put, pour le mettre hors d'état de se révolter, & changea son nom en celui de *Sédécias*, pour le faire souvenir de tout ce qu'il avoit à craindre, s'il violoit le serment de fidélité qu'il exigea de lui, au nom du Dieu tout-puissant. Ce prince avoit alors vingt-un ans, & il en régna onze, pendant lesquels il fit le mal devant le Seigneur, imitant en tout l'impiété de Joakim. Son peuple suivit son exemple, parce que, suivant l'expression de l'écriture, Dieu, par un juste jugement que méritoient leurs iniquités précédentes, les avoit abandonnés à la malice & à la dureté de leur cœur, & que

rien ne pouvoit plus les rappeler à lui. *Jérém. lij.* 3. Dieu leur fit en vain parler par le prophete Jérémie ; ils ne furent touchés, ni des avertissemens les plus pressans, ni des menaces les plus effrayantes, ni des plus séveres châtimens. Ils continuerent à s'abandonner à toutes les abominations des gentils, & profanerent la maison du Seigneur ; enfin ils mirent le comble à leurs désordres, & la colere divine ne tarda pas à éclater contr'eux. *Sédécias*, la premiere année de son regne, envoya à Babylone deux députés, pour y porter sans doute le tribut auquel il étoit assujetti ; & Jérémie profita de l'occasion pour écrire à tous les Juifs de la captivité une lettre, où il leur marquoit ce qu'ils devoient faire dans la situation où Dieu les avoit mis ; les avertissoit de se tenir en garde contre les faux prophetes, & leur découvroit le dessein de miséricorde que Dieu avoit sur eux, après que les soixante-dix ans de la captivité seroient expirés. La seconde année du regne de *Sédécias*, ce prince ayant reçu des ambassadeurs de plusieurs rois voisins de la Judée, en apparence pour le complimenter sur son avénement à la couronne, mais en effet pour tramer une ligue contre le roi de Babylone ; Jérémie, par l'ordre du Seigneur, se fit un joug & des liens qu'il mit à son cou, & en donna à chacun des ambassadeurs pour leurs maîtres. Le prophete vouloit leur faire entendre, par cette action, que leurs complots étoient vains, & qu'ils seroient tous assujettis au roi de Babylone, parce que Dieu, souverain maître des états, les avoit tous livrés à ce prince, qui n'étoit que l'exécuteur de ses ordres. *Jér. xxviij. 6.* Jérémie exhorta en particulier *Sédécias* à demeurer assujetti au roi de Babylone, & à ne point écouter les avis contraires que lui donnoient de faux prophetes qui n'avoient aucune mission du Seigneur pour lui parler. Mais ce prince, flatté par les promesses de ces imposteurs, méprisa tous les avis de l'envoyé de Dieu ; &, impatient de secouer le joug d'une puissance étrangere, il fit alliance avec le roi d'Egypte, & se révolta contre Nabuchodonosor, violant ainsi le nom de Dieu qu'il avoit pris à témoin de sa fidélité : aussi le Seigneur, indignement outragé par cette perfidie, déclara par son prophete que le coupable ne lui échapperoit pas, & qu'il feroit tomber sur sa tête le mépris du serment qu'il avoit violé. *Ezéch. xvij. 15.* L'effet suivit de près la menace : Nabuchodonosor, pour punir la mauvaise foi de ce prince & celle des Ammonites qui s'étoient aussi révoltés contre lui, se mit en marche avec une puissante armée, & arriva à la tête d'un chemin qui se partageoit en deux, dont l'un conduisoit à Rabbath & l'autre à Jérusalem. Ce prince, incertain de quel côté il devoit d'abord tourner, voulut se décider par le sort des fleches ; & ayant écrit Jérusalem sur l'une & Rabbath sur l'autre, Dieu, qui faisoit concourir toutes choses à l'exécution de son dessein, fit sortir la premiere de son carquois, celle qui portoit *Jérusalem*. Nabuchodonosor alla donc en Judée, où il mit tout à feu & à sang ; & après avoir saccagé toutes les places, il vint assiéger la capitale. C'étoit l'année sabbatique ; & *Sédécias*, pour faire un acte éclatant de religion qui pût désarmer la colere du Seigneur, fit assembler le peuple dans le temple, & là tous les maîtres s'engagerent à affranchir leurs esclaves pour obéir à la loi. On immola un jeune taureau que l'on partagea en deux, & les contractans passerent tous entre les deux moitiés de la victime ; cérémonie qui signifioit que s'ils violoient les conditions du traité, ils consentoient d'être coupés en deux comme la victime. Ce prince, se flattant que Dieu, appaisé par une telle satisfaction, se déclareroit hautement pour les juifs, & feroit quelque prodige pour obliger les ennemis de se retirer, envoya prier Jérémie de le consulter à ce sujet. La réponse du prophete fut foudroyante ; elle annonçoit les derniers malheurs à *Sédécias* ; & pour que le roi ne soupçonnât pas ses députés de lui avoir fait un rapport infidele, Jérémie eut ordre d'aller lui déclarer en personne, de la part de Dieu, quel seroit son sort & celui de la ville assiégée. *Jér. xxxiv. 2.* *Sédécias*, dont les oreilles étoient accoutumées à la flatterie, irrité d'entendre des vérités aussi tristes, fit

mettre le prophete en prison. Cependant le roi d'Egypte, en exécution du traité qu'il avoit fait avec *Sédécias*, entra dans la Judée avec de nombreuses troupes; & Nabuchodonosor, forcé de lever le siege, alla à sa rencontre pour lui livrer bataille. *Sédécias* se flattoit que les Chaldéens seroient battus, & contrains de reprendre le chemin de leur pays. Mais Jérémie lui fit dire tout le contraire; & que quand même il viendroit à bout de tailler en pieces l'armée de Nabuchodonosor, Jérusalem n'en seroit pas moins détruite, parce que Dieu l'avoit résolu, & qu'envain l'univers entier s'opposeroit à l'exécution de ses décrets. *Jér. xxxij. 29*. *Sédécias* & son peuple n'en voulurent rien croire; mais comptant qu'ils étoient hors de danger, ils reprirent les esclaves auxquels ils avoient donné la liberté, & ils les assujettirent de nouveau au joug de la servitude. Le Seigneur, irrité de ce qu'ils violoient un engagement contracté si solennellement, leur en fit faire de grands reproches par son prophete, qui leur annonça de sa part, que puisqu'ils prétendoient se décharger du joug de la loi, qui leur ordonnoit d'affranchir leurs freres, il ne les reconnoissoit plus pour ses serviteurs, & qu'il les abandonnoit à eux-mêmes pour être en proie à l'épée, à la famine & à la peste. *Jér. xxxiv. 17*. Cependant Nabuchodonosor battit le roi d'Egypte, & ayant ôté aux Juifs l'espérance qu'ils avoient en son secours, revint à Jérusalem dont il commença à presser vivement le siege. *Sédécias* consterné se fit amener Jérémie, & lui demanda s'il avoit quelque chose à lui dire de la part de Dieu. Le prophete, quoique fatigué des rigueurs d'une longue prison, ne fut point tenté d'acheter sa liberté par un peu de complaisance; mais, sans changer de langage, il répéta au roi qu'il seroit livré à Nabuchodonosor; & après lui avoir reproché sa confiance aveugle pour ses faux prophetes, il lui reprocha vivement l'injustice de son emprisonnement. *Jér. xxxvij. 16*. Dieu, qui tient en sa main le cœur des rois, inclina celui de *Sédécias* à la douceur. Il accorda la demande de Jérémie, le fit transférer dans le vestibule de la prison du palais; & comme la cherté des vivres étoit grande dans la ville, il donna ordre qu'on pourvût à sa nourriture. A la famine il se joignit une grande mortalité dont le Seigneur frappa les habitans; & le nombre des morts fut si grand, qu'on ne pouvoit suffire à les ensévelir. Dans cette extrémité le roi consulta de nouveau le prophete, pour voir s'il n'en recevroit point une réponse plus conforme à ses desirs que les précédentes. Mais Jérémie, toujours fidele à son ministere, ne cessa de l'exhorter à prendre le parti de la soumission, le seul qui pût le sauver; au lieu qu'une résistance opiniâtre attireroit sur lui, sur sa famille & sur Jérusalem les derniers malheurs. *xxxviij. 17*. Mais ce malheureux prince, entraîné par la multitude, & séduit par la dépravation de son cœur, persista dans sa révolte opiniâtre, & vit venir le moment où Dieu vérifia ses menaces contre lui & contre Jérusalem. La onzieme année de son regne la ville fut prise, & les Chaldéens y entrerent en foule. *Sédécias*, dont le palais étoit sur la montagne de Sion, ne voyant point d'espérance d'arrêter l'ennemi, chercha son salut dans la fuite; & tâcha de s'échapper la nuit par une breche qu'il fit faire à la muraille de son jardin. Il gagna la campagne, suivi de ses officiers; mais il fut bientôt atteint dans la plaine de Jérico par un corps de cavalerie que les Chaldéens détacherent après les fuyards; & Dieu accomplit ainsi la parole qu'il avoit dite par Ezéchiel à son sujet: *Ecce expandam super eum rete meum, & comprehendetur in sagenâ meâ. Ezech. xvij. 20*. Il fut chargé de chaînes, & mené à Nabuchodonosor qui étoit à Reblatha, au pays d'Emath. Il eut la cruelle douleur de voir égorger ses deux fils qui furent immolés à la vengeance du roi de Babylone, après quoi on lui arracha les deux yeux, & il fut conduit dans cette capitale d'Assyrie, où il fut enfermé dans une prison, selon cette autre parole d'Ezéchiel: *Et adducam eum in Babylonem in terram Chaldæorum, & ipsam videbit, ibique morietur xij. 13*. Il y mourut en effet; & c'est par lui que finit le royaume de Juda. (+)

SEDEH, s. m. *terme de relation ;* fête célebre des anciens Persans. A cette fête ils allumoient de grands feux pendant la nuit, & faisoient en même temps des festins & des danses. Les Arabes appellent cette fête la *nuit des feux.* (*D. J.*)

SEDENETTE, *voyez* MULAR.

SÉDENTAIRE, adj. (*Gram.*) qui est ordinairement assis, renfermé, & en repos. On dit que la vie *sédentaire* des gens de lettres, les expose à des maladies particulieres à leur état. Ce fut Philippe de Valois qui rendit le parlement *sédentaire* à Paris ; il y a des rits qu'on appelle *sédentaires.*

SEDER-OLAM, (*Belles-Lettres.*) en philologie, c'est un terme hébreu, qui signifie littéralement *ordre du monde :* c'est le titre de deux chroniques dans cette langue.

Elles sont toutes deux très-courtes, quoique l'une le soit beaucoup plus que l'autre ; c'est pourquoi l'une est appelée *seder-olam rabba*, c'est-à-dire, *la grande chronique ;* & l'autre, *seder-olam zuta*, ce qui veut dire *la petite chronique.*

Le *seder-olam-rabba* commence à la création du monde, & s'étend jusqu'à la guerre du faux messie Barchochebas, sous Adrien, cinquante-deux ans après la destruction du temple de Jérusalem, & par conséquent, la cent vingt-deuxieme année de Jesus-Christ. Tout cela est presque entiérement tiré de l'écriture, excepté la fin; c'est l'ouvrage de R. Josa, fils de Chilpheta de Tsippota, qui vivoit dans le second siecle, environ l'an 130, & qui fut maître du fameux R. Juda Hakkadosch, qui a compilé la Mischna.

Le *seder-olam-zuta*, est un abrégé du premier ; il descend jusqu'à Mar Sutra, qui vivoit 450 ans après la destruction du temple, ou 522 ans après Jesus-Christ. Morin, toujours porté à diminuer l'antiquité des principaux livres des juifs, tâche de prouver qu'il a été écrit vers l'an 1124 de Jesus-Christ, comme il est exprimé en effet au commencement de ce livre ; mais R. Dav. Gants a renversé cette opinion dans son *Tsemahh David ;* il a fait voir que la date qui est au commencement, est une vraie falsification.

Ces deux chronologies furent imprimées d'abord à Mantoue en 1514, *in*-4°. à Basle, par Frobenius, en 1580, *in*-8°. à Venise, en 1545, *in*-4°. à Paris, avec une traduction latine de Genebrard, *in*-12. Elles ont été réimprimées depuis à Amsterdam en 1711.

SÉDIMENT, s. m. (*Méd. Chim. Pharm.*) partie terrestre qui se dépose dans les urines ; il est composé de différentes parties élémentaires, qui sont la terre, la mucosité, & la partie huileuse la plus crasse ; qui n'étant point susceptible de division, & ayant d'ailleurs trop de pesanteur, se précipite avec les autres parties au fond du liquide ; mais ce *sédiment* ne paroît que lorsque l'urine est reposée ; car tant qu'elle est dans son état de chaleur & de mouvement, tous ses principes restent divisés, étendus, & suspendus dans la liqueur. C'est pour cela que le *sédiment* ne paroît point dans l'urine tant qu'elle est chaude.

Ce *sédiment* sert à prognostiquer l'état des reins & des premieres voies ; cependant il ne sert pas beaucoup, tant que l'on considere l'urine seule ; il suffit de savoir ici que la meilleure façon d'examiner l'urine & son *sédiment*, est de la mettre dans le même degré de chaleur que celle où elle est dans la vessie & dans les couloirs qui lui sont propres.

SÉDITIEUX, s. m. SÉDITION, s. f. (*Gram. Gouv.*) la sédition est un trouble, une division, une émotion, une révolte, bien ou mal fondée dans un gouvernement.

On donne en général le nom de *sédition*, à toutes les grandes assemblées qui se font sans la permission des magistrats, ou contre l'autorité des magistrats, ou de ceux qui s'attribuent cette autorité. Athalie & Jézabel étoient bien plus près de crier à la trahison que David ; & nous n'en citerons point d'autres exemples.

Il seroit inutile de chercher un gouvernement dont la constitution soit telle, qu'on puisse s'assurer qu'il ne sera point exposé à des *séditions*, des troubles & des guerres civiles. Quelques grands que soient

ces malheurs, la félicité opposée nous est refusée dans cette vie, & nous n'en jouirons que dans l'autre.

Les *séditions*, les troubles, les guerres civiles, proviennent d'erreur, de malice, de causes justes ou injustes ; elles proviennent d'erreur lorsqu'un peuple croit qu'on lui a fait du mal, ou qu'on a eu dessein de lui en faire, quoiqu'on n'y ait pas seulement pensé, ou lorsqu'il regarde comme un mal ce qu'on lui a fait, quoi qu'effectivement ce ne soit pas un mal. Les états les mieux réglés peuvent quelquefois tomber dans ces sortes d'erreurs.

Les Romains jaloux d'une liberté nouvellement recouvrée, s'imaginerent que Valérius Publicola aspiroit à la royauté, lorsqu'ils virent qu'il faisoit bâtir une maison dans une place qui sembloit trop éminente pour un particulier.

Les Lacédémoniens ne soupçonnerent pas moins la conduite de Lycurgue, & un jeune libertin, dans une *sédition*, fut assez téméraire pour lui crever un œil; mais jamais peuple n'a témoigné tant d'amour ni de respect à de bons citoyens, que les Romains & les Lacédémoniens en témoignerent à ces grands hommes, lorsqu'ils connurent que leurs soupçons étoient mal fondés.

Quelquefois les faits sont véritables, mais le peuple les explique d'une maniere opposée à l'intention qu'on a eue. Lorsqu'on eut chassé les Tarquins, les Patriciens retinrent pour eux-mêmes les principales charges de la magistrature ; mais ce ne fut jamais leur dessein de rétablir les rois sur le trône, ni une oligarchie entr'eux, comme les familles populaires se l'imaginoient ; aussi elles ne se furent pas plutôt apperçues de leur erreur, que toute leur colere s'évanouit : & ces mêmes personnes, qui sembloient ne méditer pas moins que la ruine entiere de toutes les familles patriciennes, se calmerent tout d'un coup.

Ménénius Agrippa appaisa une des plus violentes *séditions* qui se soit élevée dans la république romaine, en proposant au peuple la fable des différens membres du corps humain, qui faisoient des plaintes contre le ventre ; & la plus dangereuse de toutes fut étouffée, aussi-tôt qu'on eut accordé à ce peuple des tribuns pour le protéger.

Quelques jeunes Patriciens avoient favorisé les décemvirs, & il y en avoit d'autres du même corps, qui ne vouloient pas se déclarer ouvertement contre eux; il n'en fallut pas d'avantage pour faire croire au peuple qu'ils avoient tous conspiré avec ces nouveaux tyrans ; mais Valerius & Horatius s'étant mis à la tête de ceux qui cherchoient à détruire cette nouvelle tyrannie, il reconnut bientôt son erreur, & regarda les Patriciens comme les plus zélés défenseurs de sa liberté ; *& inde*, dit Tite-Live, *auram libertatis captare, undè servitutem timuissent.*

Les gouvernemens démocratiques sont sujets à ces sortes d'erreurs ; elles sont rares dans les aristocraties, & nous n'en avons point d'exemples parmi les Lacédémoniens, depuis l'établissement des loix de Lycurgue ; mais il semble que les monarchies absolues en soient tout à fait exemptes. On dissimule, & on nie souvent le mal qu'on a dessein de faire, jusqu'à ce qu'il ne soit plus temps d'y remédier autrement que par la force ; ceux que la necessité oblige à se servir de ce remede, n'ignorent pas qu'il faut infailliblement qu'il périssent, s'ils ne viennent à bout de ce qu'ils ont entrepris. Celui qui tire l'épée contre son prince, disent les François, en doit jeter le fourreau ; car quelque juste raison qu'il ait de prendre ce parti, il peut s'assurer que sa ruine est inévitable, s'il ne réussit pas. Il arrive rarement qu'un prince fasse la paix avec ceux qu'il regarde comme des rebelles, ou s'il la fait, il ne l'observe jamais, à moins que les sujets ne se réservent assez de forces pour l'obliger à tenir sa parole ; & tôt ou tard on trouve bien moyen de leur ôter ce qu'on leur avoit accordé.

Les *séditions* qui proviennent de malice, sont rares dans les gouvernemens populaires ; car elles sont préjudiciables au peuple, & personne ne s'est jamais fait du mal de dessein prémédité. Il y a sans doute souvent de la méchanceté dans ceux qui excitent

excitent ces *séditions* ; mais le peuple n'y est jamais entraîné que par erreur ; dès qu'il s'apperçoit qu'il a été trompé, il ne manque pas de se venger des fourbes qui l'ont surpris ; c'est ce qui arriva à Manlius Capitolinus, à Spurius Mélius, & à Spurius Cassius. Si le peuple reconnoit trop tard son erreur, elle lui coûte ordinairement la perte de sa liberté, C'est ainsi qu'Agathocles, Denis, Pisistrate & César, s'érigerent en tyrans de leur patrie, par l'art qu'ils eurent de cacher au peuple leurs projets & leurs artifices.

Dans les monarchies absolues, presque tous les troubles qui y arrivent, proviennent de malice ou d'accablement. Quand ils proviennent de la méchanceté de ceux qui gouvernent, il est assez difficile d'y remédier, parce que ceux qui les ont fait naître, se proposent, en les nourrissant, d'en retirer quelque grand avantage ; ainsi voyons-nous que dans les guerres civiles de l'Orient, entre Artaxerxes & Cyrus, entre Phraartes & Bardane, le peuple fut également ravagé par les deux partis, & la guerre ne fut pas plutôt terminée, qu'il fut obligé de se soumettre à la domination d'un maître orgueilleux.

Après la mort de Brutus & de Cassius, on n'entreprit point de guerre dans l'empire romain, qui n'eût pour principe quelque intérêt particulier ; & les provinces, après avoir assisté un général à chasser du trône un tyran, éprouvoient souvent que celui-ci étoit aussi cruel que son prédécesseur.

Il ne faut point trouver étrange qu'en parlant des *séditions*, j'aie avancé qu'il y en a de justes ; l'intention de Dieu étant que les hommes vivent équitablement les uns avec les autres, il est certain que son intention est aussi qu'on ne fasse point de tort à celui ou à ceux qui ne cherchent point à en faire aux autres. Si donc l'injustice est un mal, & qu'il soit défendu d'en faire, on doit punir ceux qui en font ; les moyens dont on se sert pour punir les injustices, sont juridiques ou non juridiques ; les procédures juridiques suffisent quand on peut contraindre les gouverneurs à les subir ; mais elles ne sont d'aucun effet à l'égard de ceux qu'il n'est pas possible de soumettre aux loix.

Pour me recueillir en deux mots, je remarquerai qu'en général la tyrannie, les innovations en matiere de religion, la pesanteur des impôts, le changement des loix ou des coutumes, le mépris des privileges de la nation, le mauvais choix des ministres, la cherté des vivres, *&c.* sont autant de causes de tristes *séditions*.

Les remedes sont de rétablir les principes du gouvernement, de rendre justice au peuple, d'écarter la disette par la facilité du commerce, & l'oisiveté par l'établissement des manufactures, de reprimer le luxe, de faire valoir les terres en donnant du crédit à l'agriculture, de ne point laisser une autorité arbitraire aux chefs, de maintenir les loix, & de modérer les subsides. (*D. J.*)

SEDLITZ, (*Géog. Hist. nat.*) village fameux par ses eaux minérales, qui ont été découvertes en 1724. Il est situé en Bohême, à deux milles de Tœplitx ; les eaux de *Sedlitz* sont très-ameres; elles sont chargées d'un sel qu'on en retire par l'évaporation, & qui les rendent très-purgatives ; on les transporte fort loin, sans qu'elles perdent rien de leur vertu ; à un quart de lieu de *sedlitz*, est un village appelé *Seydschutz*, où l'on trouve une source d'eau minérale, que l'on regarde comme plus efficace que la premiere.

SEDOCHÉSORI, (*Géog. anc.*) peuple du Pont, au voisinage du fleuve Cohibus. Tacite, *hist. l. III.* fait mention d'un roi de Sédochésores.

SÉDRE, s. m. (*Hist. mod.*) le grand-prêtre de la secte d'Haly, chez les Persans. *Voyez* MAHOMÉTISME.

Le *sédre* est nommé par le sophi de Perse, qui confere ordinairement cette dignité à son plus proche parent.

La jurisdiction du *sédre* s'étend à tout ce qui a rapport aux établissemens pieux, aux mosquées, aux hôpitaux, aux colleges, aux tombeaux & aux monasteres; il dispose de tous les emplois ecclésiastiques, & nomme tous les supérieurs des maisons religieuses ; ses décisions en ma-

tiere de religion, sont reçues comme autant d'oracles infaillibles; il juge de toutes les matieres criminelles dans sa propre maison, sans appel, & il est sans contradiction, la seconde personne de l'empire.

Néanmoins le caractere du *sêdre* n'est pas indélébile; il quitte souvent sa dignité, pour occuper un poste purement séculier; son autorité est balancée par celle du *mudsitchid*, ou du premier théologien de l'empire.

SEDUCTEUR, s. m. (*Morale*) c'est celui qui dans la seule vue de la volupté, tâche avec art de corrompre la vertu, d'abuser de la foiblesse, ou de l'ignorance d'une jeune personne. Si j'avois à tracer le progrès que fait un *séducteur*, je pourrois dire qu'à la familiarité de ses discours libres, succede la licence de ses actions; la pudeur encore farouche demande des ménagemens, l'on n'ose se permettre que des petites libertés, l'on ne surprend d'abord que de légeres faveurs, & forcées même en apparence, mais qui enhardissent bientôt à en demander, qui disposent à en laisser prendre, qui conduisent à en accorder de volontaires & de plus grandes, c'est ainsi que le cœur se corrompt, au milieu des privautés qui radoucissent, qui humanisent insensiblement la fierté, qui assoupissent la raison, qui enflâment le sang; c'est ainsi que l'honneur s'endort, qu'il s'ensévelit dans des langueurs dangereuses, où enfin il fait un malheureux naufrage.

« La Prudence, dit le Bramine, va » parler & t'instruire; prête l'oreille, ô » fille de la beauté, & grave ces maximes » au fond de ton cœur! ainsi ton esprit » embélira tes traits, ainsi tu conserveras, » comme la rose à qui tu ressembles, un » doux parfum après ta fraîcheur.

» Au matin de tes jours, aux appro» ches de ta jeunesse, quand les hommes » commenceront à prendre plaisir à lan» cer sur toi des regards, dont la nature » te développe sourdement le mystere, » le danger t'environne; ferme l'oreille » à l'enchantement de leurs cajoleries; » n'écoute point les douceurs de la sé» duction.

» Rappelle-toi les vues du créateur sur » ton être; il te fit pour être la compa» gne de l'homme, & non l'esclave de sa » passion. (*D. J.*)

Le nom de *séducteur* ne se donne pas seulement à celui qui attente à la pudeur, à l'innocence d'une femme ou d'une fille, mais à quiconque en entraîne un autre par des voies illicites à une mauvaise action.

SÉDUCTION, s. f. (*Jurispr. Gram.*) est une tromperie artificieuse, que l'on emploie pour abuser quelqu'un, & le faire consentir à quelque acte ou démarche contraire à son honneur ou à ses intérêts.

La *séduction* d'une fille, ou d'un fils de famille, est regardée comme un rapt. *Voyez ci-devant* RAPT.

La *séduction* des témoins est appelée plus communément *subornation*. *Voyez* ci après au *mot* SUBORDINATION. (*A*)

SEDUM, s. m. (*Jardinage.*) est une plante vivace, très-basse, qui croît sur les murailles & sur les toîts des maisons. On l'appeloit autrefois *barba jovis*, & maintenant *grande joubarbe*. Ses feuilles charnues sont attachées à leur racine; il s'éleve de leur milieu une tige haute d'un pié, divisée en plusieurs rameaux qui portent des fleurs de couleur purpurine, & disposées en rose; elles sont suivies d'un fruit ramassé en maniere de têtes remplies de semence.

Pour la petite joubarbe, appelée *triquemadame*, *voyez* TRIQUE-MADAME.

SEDUNI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoise; ils étoient voisins des *Natuantes* & des *Veragri*, avec lesquels ils occupoient le pays, depuis les confins des Allobroges, le lac Léman, & le rhône, jusqu'aux hautes Alpes. Dans le moyen âge, ces peuples avoient une ville, *oppidum*, à laquelle on joignoit le nom national, & dans la suite on dit simplement *Sedunum*. C'est aujourd'hui la ville de Sion. (*D. J.*)

SÉDUSIENS LES, *Sedusii*, (*Géog. anc.*) peuple de la Germanie. César, *de bel. gal. l. I.* les met au nombre des peuples qui combattoient sous Arioviste; ce qui engage Spener, *not. germ. ant. l. IV, c. ij.* à fixer

leur demeure entre le Mein & le Necker. Il ajoute qu'ils étoient originairement compris sous le nom général d'Istevons, & qu'après leur retour des Gaules, ils se confondirent avec les Marcomans.

SÉE LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Normandie, au diocese d'Avranches. Elle a sa source près de Sourdeval, & se rend dans la mer, entre le mont saint Michel & le mont Tombelaine, après un cours de dix lieues. (*D. J.*)

SÉE, *cap de*, (*Géog. mod.*) cap d'Afrique, dans la haute Guinée, sur la côte de Grain, à sept lieues au delà de Rio-Sestos. Les Portugais l'appellent *Cabo-Baixos*, à cause des bancs de sable qui sont autour de ce côteau. (*D. J.*)

SÉEZ, SÉES, SEZ, SAÏS, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Saïum*, *Saïorum civitas*, *Sagiorum civitas*, *Sagium*, &c. ville de France en Normandie, dans une agréable campagne, sur l'Orne; elle est à cinq lieues d'Alençon au nord, à huit au sud-ouest de l'Aigle, & à quarante au couchant de Paris. Elle ressortit du parlement de Rouen, de l'intendance & de l'élection d'Alençon, & ne contient pas trois mille habitans; elle a cinq paroisses, un séminaire, un college, & une riche abbaye de bénédictins. On croit que son évêché, qui est suffragant de Rouen, a été érigé dans le cinquieme siecle; il peut valoir environ quinze mille livres; son diocese comprend 497 paroisses, partagées en seize doyennés. *Long.* suivant Cassini, *17, 41, 15. latit. 48, 36, 25.* (*D. J.*)

SEFSIS, *ou* TEFSIS, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume d'Alger. Elle a sa source dans les montagnes d'Atlas, traverse le Téleusin du sud au nord, & se décharge dans la mer méditerranée. (*D. J.*)

SEGARELIEN, s. m. (*Hist. ecclésiastiq.*) disciple de Segarel, hérésiarque du xiij siecle. Segarel étoit de Parme; il nommoit sa secte *la congrégation spirituelle* choisie de Dieu, & envoyée dans ces derniers temps; il donnoit à ses disciples le nom d'*apôtres*; il prétendoit qu'ils formoient la véritable église; que toute l'autorité que Jesus-Christ avoit donnée à saint Pierre & à ses successeurs avoit pris fin, & qu'elle étoit transférée en sa personne; que le pape n'avoit ni commandement à lui faire, ni condamnation à fulminer contre lui; que les femmes pouvoient quitter leurs maris, les maris leurs femmes, pour entrer dans sa congrégation; que le vrai moyen d'être sauvé étoit d'en être; qu'il étoit plus parfait de vivre sans vœux que d'en faire; qu'il falloit mépriser les lieux destinés particuliérement au service divin; que le temple de Dieu étoit par-tout, au fond d'une étable comme dans le sanctuaire d'un édifice somptueux; & que l'attachement à sa doctrine consacroit les actions les plus criminelles. Il fut brûlé à Parme, & sa secte s'éteignit.

SEGEBERG, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, au duché de Holstein, dans la Wagrie, capitale de la petite préfecture de même nom, avec un château sur une montagne, à douze milles au nord-est de Hambourg; elle appartient au roi de Danemarck. *Longitude 27, 15. latitude 54, 13.* (*D. J.*)

SEGEDA, (*Géog. anc.*) nom de deux villes de l'Espagne Bétique; Pline, *l. III, c. j.* surnomme la premiere *Augurina*, & dit qu'elle étoit très-célebre. Il donne à la seconde le surnom de *Restituta-Sulia*; Appien parle d'une autre *Segeda* dans la Celtibérie; c'est la même que Strabon nomme *Segidà*; & quelques-uns croient que c'est aujourd'hui Carceres. (*D. J.*)

SEGEDIN, *ou* SEGEDI, (*Géog. mod.*) ville de la basse ou de la haute Hongrie, comme on voudra, au confluent de la Teisse & de la Marisch, à deux lieues au sud-est de Colocza, dans le comté de Czougrad: les Impériaux prirent cette ville sur les Turcs en 1686. *Long. 38. latit. 46, 16.*

Kis, (*Etienne.*) surnommé *Segedinus*, de *Segedin*, lieu de sa naissance, souffrit beaucoup de persécutions pour avoir embrassé le luthéranisme, indépendamment de la dure captivité qu'il éprouva pendant trois ans chez les Turcs. Il a publié des tables analytiques sur plusieurs livres du vieux & du nouveau testament. Elles ont

été imprimées à Schaffhouse en 1562, à Baſle en 1588 & 1610 *in-fol.* il mourut en 1572, âgé de 67 ans. (*D. J.*)

SEGEDUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne, ſelon la notice des dignités de l'empire. Cambden veut que ce ſoit aujourd'hui Séthon, dans le Northumberland, à côté du chemin de New-Caſtle à Berwick, & à la droite ſur la côte. D'autres ſavans conjecturent que c'eſt Stighill, village voiſin du bourg de Séthon. (*D. J.*)

SEGELMESSE, *ou* SEGELMESSALS, (*Géog. mod.*) comme diſent les Arabes, ville du Biledulgérid, aux confins du Zaara. Cette ville aujourd'hui détruite, étoit la capitale de la province de ſon nom, & ſéparoit le pays des Arabes d'Afrique, d'avec celui des Negres: elle a été le premier ſiege de l'empire des Moravides, qu'ils étendirent depuis ce lieu-là, juſques ſur les bords de la mer Atlantique, & enſuite du côté de la Méditerranée, bien avant dans l'Eſpagne. La puiſſance des Fatimites qui fonderent le kalifat d'Egypte, prit ſes commencemens dans le même endroit; car ce fut dans *ségelmeſſe* qu'Obeïdal'ah fut reconnu par le méhedi, c'eſt-à-dire, le directeur général des Muſulmans. Cette ville, ſelon les géographes arabes, étoit ſituée dans le ſecond climat, ſous les 37 degrés de *longitude*, & les 31 30. de *latitude ſeptentrionale* (*D. J.*)

SEGELOCUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne; l'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Londres à Luguvallium, près du retranchement, entre Lindum & Danum, à 14 milles du premier de ces lieux, & à 21 milles du ſecond. Le même itinéraire (mais dans une autre route) écrit *Angelocum*, au lieu de *Segelocum*, & quelques manuſcrits liſent *Segilocum.* La diſtance de ces lieux fait croire que ce doit être aujourd'hui *Littleboroug*, où M. Thomas Gale dit qu'il a trouvé une urne de terre rouge, & une médaille ſur laquelle étoit la tête de Domitien. (*D J.*)

SEGEME, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, dans la province de Tedla; cette montagne eſt peuplée de Béréberes de la tribu de Zenega, & ſoumis aux chérifs, depuis qu'ils ont conquis les provinces de Dara & de Tafilet. (*D. J.*)

SEGESSERA, (*Géogr anc.*) ce lieu eſt placé dans la *Table Théodoſienne*, entre *Corbilium*, Corbeil, & *Andomatunum*, Langres; & paroît, ſelon les diſtances, répondre à Bar-ſur-Aube. *Not. Gaul.* d'Anville, *page 590.* (*C.*)

SEGESTA, SEGESTE, (*Géog. anc.*) ville de Sicile; Ptolomée, *l. III. c. iv.* la marque dans les terres, & lui donne un port appelé *Segeſtanorum emporium.* La ville de *Ségeſte* étoit bâtie ſur une riviere, qui un peu au deſſous en recevoit une autre, & toutes deux avoient des noms troyens; car l'une s'appeloit *Simoïs*, & l'autre *ſcamander.* (*D. J.*)

Segesta, (*Mytholog.*) déeſſe des anciens Romains qu'on croyoit avoir ſoin des blés, tant qu'ils étoient en herbe; c'eſt Numa Pompilius qui imagina cette déeſſe: Pline en parle, *l. X. c. ij*; on voit bien qu'elle étoit ainſi nommée du mot latin *ſeges*, qui ſignifie *blé.* (*D. J.*)

SEGESTAN, Sedgestan, Segistan, Sigestan, Sagestan, Sitzistan, Sostan, Sistan, (*Géog. mod.*) car ce nom d'un pays de Perſe, s'écrit de toutes ces manieres différentes; & c'eſt une homonymie dont il faut ſe reſſouvenir, pour n'en pas faire autant d'articles différens.

Le *ségeſtan* eſt une province de Perſe, qui a le Khoraſſant à l'occident, le Makerent à l'orient, le déſert de Fars au midi, & le Sind au ſeptentrion: c'étoit autrefois la demeure des peuples appelés *Drongæ*: ſes villes principales ſont *ségeſtan* capitale, Schaluh, & Ketz. Houſſain-Schah fut dépouillé de cette province par Tamerlan, qui en fit la conquête l'an de l'hégire 785. Le Schah fut envoyé à Samarcande, ainſi que les généraux d'armée & les gouverneurs des provinces. La capitale du pays eſt ſituée ſur la riviere Senarond, à 97 degrés de *longuitude*, & à 32, 20 de *latitude.*

C'eſt dans cette capitale qu'eſt né le grand Roſtan, ſi célebre dans l'hiſtoire de Perſe, & le principal héros des romans

persans. C'est encore dans la même ville, que naquit Aboulfarah, célebre poëte persan, qui composa plusieurs traités de l'art poétique; il s'étoit attaché au service des princes de la famille de Samgiour, & avoit mis au jour de beaux ouvrages à leur gloire, dans lesquels il laissa échapper quelques traits piquans contre le sultan Mahmoud, qui l'ayant fait prisonnier, vouloit le punir de son insolence; mais Onseri, le prince des poëtes persans, éleve d'Aboulfarah obtint sa grace, & partagea sur le champ avec lui un présent considérable qu'il venoit de recevoir de la libéralité du sultan. (*D. J.*)

SEGESTANÆ AQUÆ, (*Géog. anc.*) eaux minérales dans la Sicile, près de la ville Segesta, d'où elles tiroient leur nom; elles étoient chaudes, sulphureuses, & célebres; Strabon, *l. VI*, *page 275*, & Diodore de Sicile, *liv. IV* en parlent. Selon l'itinéraire d'Antonin, on les appeloit encore *Pintianæ aquæ*; peut-être à cause de la ville Pintia. (*D. J.*)

SEGESTE, (*Géog. anc.*) ville de l'Istrie; Pline, *l. III. c. xix.* la donne aux *Carni*: mais il la met au nombre des villes qui étoient détruites de son temps. Strabon, *l. VII. p. 313.* qui écrit *Segestica*, dit que c'est une ville de la Pannonie, située au confluent de diverses rivieres navigables, qui servoient à y transporter les marchandises de l'Italie, & celles de divers autres pays; ce qui avoit engagé les Romains à y établir leurs magasins durant la guerre contre les Daces. Le lieu où elle étoit s'appelle à présent *Ségese*, selon Bonfinius, qui ajoute qu'on y voit à peine les traces d'une ville. (*D. J.*)

SEGESTERORUM CIVITAS, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule narbonnoise, sur la route de Mediolanum à Arles, en prenant par les Alpes cotiennes, entre Alabontis & Alaunium, à seize milles du premier de ces lieux, & à vingt-quatre milles du second; c'est aujourd'hui la ville de Sisteron. (*D. J.*)

SEGESTICA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise, selon Tite-Live, *l. XXXIV. c. xvij.* On croit que c'est la même ville qui est nommée *Tutia* dans Florus & dans Plutarque, & *Segeda* dans Appien. (*D. J.*)

SEGESWAR, (*Géog. mod.*) ville de la Transilvanie, dans le comté de même nom; elle est bâtie en forme d'amphithéatre, sur le penchant d'un côteau, près de Kokel, à dix-huit lieues au nord d'Hermastand. Quelques auteurs la prennent pour la *Somdava* de Ptolomée, *l. III. c. viij.* *Long. 41. 28. latit. 46. 54.* (*D. J.*)

SEGEWOLD *ou* SEWOLD, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire Russien, dans la Livonie, sur la riviere, & vis-à-vis la ville de Treiden, dans la Lettie, à 12 lieues au nord-est de Riga. *Longit. 42. 45. latitud. 57. 15.* (*D. J.*)

SÉGIADAH, *terme de relation*, c'est en arabe le petit tapis ou natte de jonc dont les musulmans se servent en forme d'agenouilloir, quand ils font les cinq prieres de chaque jour prescrites par la loi. (*D. J.*)

SEGISAMA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise; il en est parlé dans Florus, *l. IV. c. xij.* Cette ville du temps de Ptolomée, *l. II. c. vj.* dépendoit des Vaccéens. (*D. J.*)

SEGMENT D'UN CERCLE, *en Géométrie*, c'est la partie du cercle comprise entre un arc & sa corde, ou bien; c'est une partie d'un cercle comprise entre une ligne droite plus petite que le diametre, & une partie de la circonférence. *Voyez* CERCLE, ARC, CORDE, *&c.*

Ainsi, la portion *AFBA* (*Pl. géométr. fig. 22.*) comprise entre l'arc *AFB.* & la corde *AB*, est un *segment* du cercle *AFBD*, *&c.* & il en est de même de *ADBA*.

Comme il est évident que tout *segment de cercle* peut être ou plus grand ou plus petit qu'un demi-cercle, la plus grande partie d'un cercle coupé par une corde, c'est-à-dire, la partie plus grande que le demi-cercle est appelée le *grand segment*, comme *AFBD*, & la plus petite partie, ou la partie plus petite que le demi-cercle est appelée le *petit segment*, comme *ADB*, *&c.*

L'angle que la corde *AB* fait avec une tangente *LB*, est appelée *l'angle du segment*. *Voyez* ANGLE.

Quelques-uns appellent aussi les deux angles mixtes compris entre les deux extrémités de la corde & de l'arc, *angle du segment*.

Au fond, ces angles sont les mêmes que celui de la corde & de la tangente.

Angle dans le *segment*, est celui qui a son sommet *D* dans un point quelconque de la circonférence du *segment*, comme *ADB*. *Voyez l'art.* ANGLE.

La hauteur du *segment DE* (*fig.* 22.) & la moitié de sa base ou de la corde *AE* étant donnés, trouver l'aire du *segment*. Trouvez le diametre du cercle. *Voy.* DIAMETRE. Sur ce diametre décrivez un cercle, & tirez la base du segment *AB*; tirez encore les rayons *AC*, *BC*, & trouvez le nombre des degrés de l'arc *ADB* par le diametre connu; & par son rapport à la circonférence, déterminez la circonférence elle-même; & par le rapport de la circonférence à l'arc *ADB*, & la circonférence en elle-même trouvez la longueur de l'arc *ADB*. Après cela, trouvez l'aire du *secteur ADBCA*, *voyez* SECTEUR, & la surface du triangle *ACB*, *voy.* TRIANGLE.

Enfin retranchez le triangle du *secteur*, le reste est l'aire du *segment*.

Si l'on demande l'aire du plus grand *segment BFA*, il faut ajouter le triangle *ACB* au *secteur ADEBC*. (*E*)

SEGMENT *d'une sphere*, est une partie d'une sphere terminée par une portion de la surface, & un plan qui la coupe par un endroit quelconque hors du centre. *Voyez* SPHERE.

On l'appelle aussi une *section de sphere*. *Voyez* SECTION.

Il est évident que la base d'un *segment* de sphere est toujours un cercle, dont le centre est dans l'axe de la sphere.

Pour trouver la solidité d'un *segment* de sphere, retranchez la hauteur du *segment* du rayon de la sphere, & par cette différence, multipliez l'aire de la base du *segment*; ôtez ce produit de celui qui viendra en multipliant le demi-axe de la sphere par la surface convexe du *segment*; divisez alors le reste par trois, & le quotient sera la solidité cherchée.

Cette derniere méthode suppose que l'axe de la sphere est donné; s'il ne l'est pas, on pourra le trouver ainsi. Appellons a la hauteur du *segment*, & son demi-diametre s, alors on aura $a. \ t :: s ; \frac{ss}{a}$. Ajoutons $\frac{ss}{a}$ à la hauteur a, & l'on aura l'axe cherché. *Chambers.*

Le mot *segment* s'étend aussi quelquefois aux parties de l'ellipse, & dans d'autres figures curvilignes. *Voyez* ELLIPSE, *&c.* (*E*)

SEGMENT *de feuilles*, c'est le nom que les botanistes donnent aux feuilles qui sont taillées & divisées en petites branches, ou en petites tiges, comme celles du fenouil. *Voyez* FEUILLE.

SEGMENTUM (*Littérat.*) espece de ruban que les femmes portoient sur l'épaule, & qui ressembloit à quelques égards à nos nœuds d'épaule; mais ce mot désigne aussi dans Valere Maxime, un *bijou* qui pendoit au cou pour ornement. *Segmenta* au pluriel, signifie dans Vitruve, des especes de *pavés* en mosaïque, de différentes formes, & de diverses couleurs, arrangés ensemble symmétriquement. (*D. J.*)

SEGMOIDALES, VALVULES, (*Anat.*) nom des valvules de l'artere pulmonaire, qu'on appelle autrement *valvules sémilunaires*, parce qu'elles ressemblent à une demi-lune, ou au segment d'un cercle. La substance des *valvules segmoïdales* ou sémilunaires est membraneuse. Quand elles s'ouvrent, elles donnent passage au sang du ventricule du cœur dans l'artere pulmonaire; mais si le sang fait effort pour retourner, il les fait joindre, & elles lui ferment le passage: ce mot *segmoïdal* est formé du latin *segmentum*, segment, & du grec εἶδος; *ressemblance*. (*D. J.*)

SEGNA, SÉNG *ou* SEGNI (*Géog. mod.*) ville de la Croatie, dans la Morlingue, vers la côte du golfe de Venise, sur une hauteur, à 46 lieues au nord-ouest de Spalato, dont son évêque est suffragant, avec une forteresse & un port. Elle dépend de la maison d'Autriche. *Longitude* 32. 36. *latitude* 45. 7.

SEGNI, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Du temps de César, *de bell. gall.* ils habitoient endeça du Rhin entre les *Eburones* & les *Treviri. Segni*, dit-il, *Condrusique ex gente & numero Germanorum qui sunt inter Eburones Trevirosque, legatos ad Cesarem miserunt.* Spener, *notit. germ. ant. l. IV. c. j.* juge que les *Segni* étoient originairement compris sous le nom des *Istévons.* (*D. J.*)

SEGNI, (*Géogr. mod.*) en latin *Signia*; ville d'Italie, dans l'état de l'église, & dans la campagne de Rome, à 12 lieues au sud-est de Rome; & à 6 au sud-est de Palestrina, avec un évêché qui ne releve que du pape. *Longitude 30. 42. latitude 51. 40.* (*D. J.*)

SEGOBODIUM, (*Géogr. anc.*) Dans la *Table Théodosienne*, on trouve ce lieu sur la trace d'une route qui conduit d'*Andomatunum*, Langres, à *Vesontio*, Besançon; en partant de cette derniere ville, la direction vers Langres fait rencontrer sur le bord de la Saône un lieu nommé *Seveux*, où M. Dunod place le *Segobodium.* (*C.*)

SEGOBRIGA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise. Strabon *l. III. p. 162.* la place dans la Celtibérie, & lit *Segobrida.* Ptolomée qui écrit *Segobriga*, donne cette ville de même aux Celtibériens. Il y en a qui veulent que *Segobriga* soit aujourd'hui la ville de Ségorbe, mais ils n'ont consulté ni la carte de Ptolomée, ni l'itinéraire d'Antonin; ni même Strabon, qui met *Segobriga* au voisinage de Numance & de Biblis. Il ne seroit pas impossible que *siguenza* fût l'ancienne *Segobriga*, ou *Segontia*, s'il est vrai que par ces deux derniers noms, on doit entendre la même ville, comme on seroit tenté de le croire. (*D. J.*)

SEGODUNUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Germanie, selon Ptolomée, *l. III. c. xj.* Cluvier, *germ. ant. l. III. c. viij.* croit qu'elle étoit sur le Ségus, dans le lieu où est aujourd'hui la ville de Sigen. Il se fonde sur ce que cette ville est située sur le bord d'une riviere nommée encore aujourd'hui *Sige*, & sur une éminence qui étoit indiquée par le mot *dun*, de sorte que l'ancien nom pouvoit être *sigedun*, dont les Romains avoient fait *segodunum.*

Il y avoit encore une ville dans la Gaule celtique qui portoit le nom de *Segodunum.* Ptolomée, *liv. II. c. vij.* la donne aux *Reteni*, qui sont les *Rutheni* de César. C'est aujourd'hui la ville de Rhodès. (*D. J.*)

SEGONCIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. Il y a dans l'itinéraire d'Antonin une route qui conduit de *Segoncium* à Deva, & où la premiere de ces villes est marquée à 24 milles de *Conovium*, Il sembloit d'abord que ce pouvoit être une ville des *Segonriaci*: mais ces peuples étoient voisins des Tribonantes, & par conséquent trop éloignés de l'endroit où étoit *Segoncium*, qui est aujourd'hui *Caernaven* sur le Ségont, & vis-à-vis de l'isle de Mone. (*D. J.*)

SEGONCIA (*Géogr. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise, suivant l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route d'Emerita à Sarragoce. Son nom moderne est *Siguença.*

SEGONTIACI, (*Géogr. anc.*) peuples de la Grande-Bretagne. Ils furent du nombre de ceux qui se soumirent à César. Ils habitoient au voisinage des Trinobantes; c'est tout ce qu'on sait de leur pays. (*D. J.*)

SEGOR, *petite* (*Géogr. sacr.*) ville de la Pantapole, située à l'extrémité méridionale de la mer Morte, près Sodome & Gomorrhe, destinée comme les autres à périr par les flammes; mais conservée à la priere de Loth, qui souhaita s'y retirer. Elle s'appeloit d'abord *Bala*, & son nouveau nom lui fut donné, parce que Loth insista souvent sur sa petitesse, en demandant à l'ange la permission de s'y retirer : *est civitas hæc juxta ad quam possum fugere, parva, & salvabor in eâ : numquid non modica est, vivet anima mea?... idcirco vocatum est nomen urbis illius Segor. Gen. xix. 20.* (+)

SÉGORBE, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, au royaume de Valence, sur le

Morviedro, à 12 lieues au nord-ouest de Valence, & à 56 au levant de Madrid. Cette ville est ancienne, agréable, située sur le penchant d'une colline, dans une vallée, entre des montagnes. Son terroir est fertile en blé, en vin, & en fruit. On y trouve aussi des carrieres d'un fort beau marbre. Elle fut honorée d'un évêché dès le vj. siecle, & si cette dignité épiscopale se perdit sous les Maures, elle lui revint en 1245. Elle a aussi le titre de duché. *Longitude 17. latitude 39. 55.* (*D. J.*)

SEGOREGII ou *SEGOBRIGII*, (*Géor. anc.*) anciens peuples de la Gaule Narbonnoise, qui habitoient l'orient du Rhône, près de la mer. Justin, *l. XLIII*, fait mention de ces peuples, à l'occasion de l'arrivée des Phocéens en ces quartiers, pour y fonder la ville de Marseille : il rapporte que Senan, roi des *Ségorégiens*, donna sa fille Giptis en mariage à Pétanus, chef des Phocéens.

Le P. Fabre, dans son *Panégyrique* de la ville d'Arles, imprimé en 1743, croit qu'il ne faut pas chercher ailleurs la capitale du roi Senan, qu'à Arles, que Plutarque place sur le bord du Rhône, proche de la mer. Cette ville étoit déja puissante du temps d'Annibal, puisqu'elle arrêta ce général sur le bord du Rhône ; en reconnoissance Rome associa Arles à son sénat & aux prérogatives de ses habitans. (*C.*)

SEGOVELLAUNI, (*Géogr. anc.*) peuple Segoregii de la Gaule narbonnoise, & dans les terres : *intus*, dit Pline, *l. III. c. iv. regio Trecollorum*, *Vocontiorum & Segovellaunorum*, *mox Allobrogum.* Ce sont les *Segalaumi* de Ptolomée, *l. II. c. v.* qui leur donne la ville de Valentia : ainsi ces peuples habitoient le Valentinois.

SEGOVIA (*Géogr. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise, aujourd'hui *Ségovie*, entre Madrid & Valladolid. Ptolomée, *l. II. c. vj.* & Pline, *l. III. c. iij.* la donnent aux *Arevaci* : le premier écrit néanmoins Σεγουβία, *segubia*, au lieu de *segovia*, L'itinéraire d'Antonin, dont quelques manuscrits portent *segovia*, & d'autres *seçovia*, ou *segobia*, place cette ville sur la route d'Emerita à Saragosse, entre *Cauca* & *Miacum*, à 28 milles du premier de ces lieux, & à 24 milles du second.

Il y avoit un autre *segovia* dans l'Espagne bétique, selon Hirtius, *de bell. Alex. Florus*, *l. III. c. xxij.* dont le premier dit qu'elle étoit *ad flumen silicense.* Elle conserve encore son ancien nom ; car Moralès assure qu'on l'appelle *segovia la menor.* Ortelius qui cite Arias Montanus, dit que *segovia la menor* est située au voisinage d'Ecija près du fleuve Xénil, à moitié chemin entre Seville & Cordouë.

segovia est encore le nom d'une ville de la Germanie, selon Ortelius qui cite Ptolomée, *l. II. c. xj.* On croit que c'est à présent Seckow, siege épiscopal dans la Stirie, sous l'archevêché de Saltzbourg, (*D. J.*)

SÉGOVIE, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne dans la vieille Castille, sur une montagne, entre deux grandes collines. Elle est près de la riviere d'Atayada, qui prend sa source au-dessus, à 15 lieues au nord-ouest de Madrid, & à 25 au levant de Salamanque.

Cette ville est fort ancienne, peuplée, & l'une des plus considérables d'Espagne. Son évêché est suffragant de Tolede, & vaut 25 mille ducats de revenu.

Parmi les bâtimens publics, se distingue le château royal appelé *Alcaçal* ; il est sur un rocher, & ses escaliers sont taillés dans le roc. La *cassa de la moneda*, c'est-à-dire, la *maison de la monnoie*, a ceci de particulier que la monnoie qui s'y fabrique se fond, se rogne, se bat, & se marque très-promptement, par le moyen de divers moulins que l'eau fait tourner : on ne bat monnoie dans toute l'Espagne qu'à Séville & à *ségovie* ; mais la commode machine de *ségovie*, en la fabriquant promptement, ne la rend pas plus belle.

L'aqueduc au contraire nommé *puente segoviana*, ouvrage des Romains, est un édifice d'un travail merveilleux ; il joint ensemble deux montagnes séparées par un intervalle d'environ trois mille pas ; il est composé

composé de 177 arcades à deux rangs posés l'un sur l'autre ; le rang inférieur porte l'eau dans les faubourgs, & le supérieur la conduit dans la ville. La construction de cet édifice est si solide, qu'elle s'est conservée jusqu'à ce jour presque dans son entier. On attribue ce bel ouvrage au regne de Trajan. Colmenarès vous en donnera la description détaillée dans son *historia de la ciudad de segovia*, 1637, *in-fol.* Mais il faut ajouter une grande incommodité de cet aqueduc, c'est que l'eau de la riviere qui coule autour de la ville est si mal saine, qu'elle ne peut servir qu'à rafraîchir la bonne eau.

Le terroir de *ségovie* est bien célébré pour nourrir des troupeaux de brebis qui portent ces fines laines qui sont uniques dans le monde, & dont l'Europe entiere ne peut se passer dans la manufacture des draps superfins. *Longitude 13. 55. latitude 40. 54.*

Deux théologiens scholastiques fort accrédités en Espagne, *Ribera* (François de) jésuite, & *Soto* (Dominique), de l'ordre des Dominicains, naquirent tous deux à *ségovie* dans le xvj siecle.

Le jésuite Ribera a publié des commentaires latins qui ne sont pas dépourvus d'érudition, sur les douze petits prophetes. Il mourut à Salamanque l'an 1591, âgé de 54 ans.

Le dominicain Soto étoit fils d'un jardinier, & se fit connoître par son mérite. Il donna des commentaires sur l'épître aux Romains, un traité *de justitiâ & jure*, & deux livres *de naturâ & gratiâ*. Il mourut à Salamanque l'an 1560, âgé de 66 ans. (*D. J.*)

SÉGOVIE, *la nouvelle*, (*Géog. mod.*) Il y a trois villes de ce nom à distinguer. La premiere est une ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, audience de Guatimala ; sur les frontieres de la province de Honduras, sur la droite de la riviere d'Yare. *Latit. 13. 24.*

La seconde est une ville de l'Amérique, dans la terre ferme, province de Venezuela, sur le bord de la riviere de Bariquicemete, bâtie par les Espagnols en 1552. Elle a des mines d'or dans son voisinage. *Latit. 6. 7.*

La troisieme est une ville d'Asie dans l'île de Luçon, une des Philippines, dans la province & sur la riviere de Cagayan. Elle a un évêché fondé en 1598. (*D. J.*)

SÉGOVIE, (*Commerce de laine.*) c'est la laine d'Espagne qui vient de Ségovie, ville du royaume de Castille, ou des environs. Quand on dit simplement & absolument *laine de Ségovie*, cela s'entend des trois sortes de laines qu'on en tire, dont ensuite les especes se distinguent en ajoutant les mots de *prime*, de *seconde* ou de *tierce* : ainsi l'on dit *prime Ségovie*, *seconde Ségovie*, & enfin, *tierce Ségovie*. Il y a aussi de la *petite Ségovie*. (*D. J.*)

SEGRAIRIE, s. f. (*Gramm. & Jurispr.*) du latin *segregare*, signifie la portion d'un bois commun que l'on met à part pour un seigneur, lors de l'exploitation ou vente que l'on en fait ; ou le droit qu'il prend dans le prix à proportion de ce droit. Dans un compte de l'an 1337, on trouve *seggregia seu tertia de expletis forestarum.* On voit par-là que ce droit de *segrairie* étoit du tiers de l'exploitation ; ainsi c'étoit la même chose que ce que l'on appelle encore en Normandie & ailleurs *droit de tiers*.

Quelques-uns confondent le droit de *grairie* avec celui de *segrairie* ; & en effet, l'ordonnance des eaux & forêts *tit. X.* parle dans l'intitulé de ce titre des bois tenus en grairie, *segrairie* ; & néanmoins dans le corps du titre il n'est point parlé des bois tenus en *segrairie*, ni même en aucun autre endroit de l'ordonnance.

Cependant le droit de grairie est pris en plusieurs occasions pour un droit que le roi perçoit sur les bois d'autrui, à cause de la justice qu'il a sur ces bois, en quoi il differe du droit de *segrairie*.

On pourroit aussi regarder comme un droit de segrairie, *quasi segregata agri pars*, le triage ou tiers-lot, que l'*article 4.* du *titre xxv.* de l'ordonnance de 1669 donne au seigneur dans les bois communaux ; cet article portant que si les bois sont de la concession gratuite des seigneurs, sans charge d'aucun cens, redevance,

prestation ou servitude, le tiers en pourra être séparé & distrait à leur profit, en cas qu'ils le demandent, & que les deux autres suffisent pour l'usage de la paroisse. *Voyez* le *glossaire* de Ducange, au mot *secretarius*, & le *gloss.* de Lauriere, au mot *segrayer*; & les *articles* BOIS, DANGER, FORÊT, EAUX & FORÊTS, GRARIE, GRURIE, GRUAGE, & *ci-après* SEGRAYER. (*A*)

SEGRAIS, s. m. (*Eaux & forêts.*) ce sont des bois séparés des grands bois, qu'on coupe & qu'on exploite à part. (*D. J.*)

SEGRAYER, s. m (*Jurisprud.*) est le seigneur qui a droit pour une portion dans un bois commun, soit dans l'exploitation ou dans le prix de la vente.

On entend aussi quelquefois par *segrayer*, celui qui fait la recette de ce droit pour le roi, ou pour quelqu'autre seigneur. *Voyez* le *glossaire* de M. de Lauriere, au mot *segrayer*, & *ci-devant* SEGRAIRIE. (*A*)

SÈGRE, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Sicoris*, & par les Catalans *Agna-Naval*; riviere d'Espagne dans la Catalogne, & la plus grande de toutes les rivieres de cette province. Elle prend sa source dans la Cerdagne, & finit par se jeter dans l'Ebre, près de Méquinencia, sur les frontieres de l'Aragon. (*D. J.*)

SÉGRÉ, (*Géog. mod.*) bourg que nos géographes qualifient de petite ville de France dans l'Anjou, élection d'Angers, sur l'Odon, avec titre de baronnie; mais il faut dire aussi que *Ségré* étoit autrefois une bonne ville, qui fut donnée par Jean Sans-terre, roi d'Angleterre, à la reine Béranger de Navarre, veuve de son frere Richard Cœur de lion, pour partie de son douaire, par traité fait à Chinon en 1201. Le château a été plusieurs fois ruiné & rétabli. (*D. J.*)

SÉGRÉAGE, s. m. (*Droit féodal.*) droit sur les forêts ainsi nommé, parce que c'est une chose mise à part pour le seigneur. Ce droit de *ségréage* consiste en la cinquieme partie des bois qui se vendent par les vassaux, laquelle est due au seigneur avant la coupe des bois. Le receveur de ce droit s'appelle *ségrayer*. (*D. J.*)

SEGUE, (*Musiq.*) On trouve quelquefois ce mot Italien, qui vient du verbe *seguire*, & qui signifie *il suit*, pour indiquer qu'il faut continuer le même trait de chant ou passage, mais en l'adaptant à d'autres notes qui sont marquées. On se sert principalement de cette abréviation dans les *arpegges*. *Voy. fig. 5, planche XIV de Musique. Supplément.* (*F. D. C.*)

SEGURA, *Géog. mod.*) c'est le nom de plusieurs villes & lieux, comme on va le voir.

1°. *Segura*, ville d'Espagne dans l'Andalousie, aux confins du royaume de Murcie, vers la source de la riviere de ce nom.

2°. *Segura*, petite ville d'Espagne dans le Guipuscoa, sur la riviere d'Oria, au dessus de Villa-franca.

3°. *Segura*, ville de Portugal, dans la province de Beyra, sur une montagne, aux confins de l'Estramadure, près de la riviere d'Elxa, avec un château, à trois lieues au sud-est de Castel-Branco. *Long. 10, 25. latit. 39, 40.*

4°. *Segura de la frontera*, c'est-à-dire, *la sureté de la frontiere*, ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, bâtie par Fernand Cortez sur des rochers en 1520. Elle a un grand inconvénient, c'est de n'être arrosée d'aucune riviere, source ou fontaine, de sorte que les habitans, au nombre d'environ six cens, tant indiens qu'espagnols, sont toujours obligés d'user d'eau de puits.

5°. *Segura de la sierra*, lieu d'Espagne dans la Castille nouvelle, dans une plaine abondante en troupeaux, avec une des riches commanderies de l'ordre de saint Jacques.

6°. *Segura*, port sur la côte de la mer de la Californie, selon Woode Rogers, qui dit qu'il y a dans cet endroit de fort bonne eau, & quantité de fenouil marin. (*D. J.*)

SEGURA, *la*, (*Géog. mod.*) Ses anciens noms latins sont *Terebus*, *Staberus* & *Sorabis*; riviere d'Espagne, au royaume de Murcie; elle a sa source dans la Castille nouvelle, traverse le royaume de Murcie,

entre dans celui de Valence, proche de Riguela, arrose cette ville, & se perd dans la mer, près de Guardamar. (*D. J.*)

SEGURA, *montagnes de*, (*Géog. mod.*) montagnes d'Espagne qui s'étendent aux confins de l'Andalousie, de la Castille nouvelle, des royaumes de Murcie & de Grenade. Elles prennent leur nom de la ville de *segura*, & sont une partie de celles qu'on appeloit autrefois *Orospeda.* C'est proprement l'*Argenteusmons*, & le *Tugiansis saltus* des anciens. Le Guadalquivir & la riviere *segura* prennent leur source dans ces montagnes. (*D. J.*)

SEGUSIENS, (*Géog. anc.*) 1°. *segusiani* ou *secusiani*, peuples de la Gaule celtique ou Lionnoise, au midi des autunois, *ædui* & des francontois *sequani*, au couchant & au nord des allobroges, au levant des peuples du Velay *velauni*, & d'Auvergne *arverni.* Leur pays comprenoit le Forez, le Lionnois, le Beaujolois, & la Bresse. César en fait mention dans ses commentaires; ce guerrier historien nous apprend qu'ils étoient dans la dépendance des Eduens, *in clientela æduorum*; qu'ils étoient les premiers au delà du rhône. Et les plus proches de la province romaine. Ils furent rendus indépendans sous l'empire d'Auguste, & Pline les appelle *Liberi.* C'est dans leur territoire que Munatius plancus bâtit la ville de Lyon, colonie romaine: leur capitale étoit Feurs sur loire *forum segusianorum*, d'où est formé dans la suite *le pagus forensis* qui a donné son nom au Forez.

2°. *Segusiani*, peuples des Alpes graïennes. Ptolomée, *l. III*, *c. j.* leur donne deux villes, savoir *segusinum* & *Brigantium.* Pline & Ammien Marcellin appellent la capitale de ces peuples *segusio.* L'itinéraire de Jérusalem écrit *secusio*; & dans une inscription rapportée par M. Spon, *p. 198*, on lit: *Ordo splendiss. civitatis secusiæ*, quoique dans une autre inscription ce mot soit écrit avec deux *gg. civi segg.* Une troisieme inscription qui se voit dans Gruter, *p. 111.* donne à cette ville le titre de municipe: *Genio municipi seguisini.* C'est aujourd'hui la ville de Suze en Piémont. L'itinéraire d'Antonin marque cette ville sur la route de Milan à Vienne, en prenant par les Alpes cottiennes, où elle se trouve, entre *ad Fines* & *ad Martis*, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 16 milles du second. (*D. J.*)

SEGUSTANO, (*Géog. mod.*) bourgade de Sicile dans le val de Mazzara, à l'embouchure du fleuve san Bartolomo. Ce bourg est l'*emporium segestanorum* des anciens. (*D. J.*)

SEICHE, *ou* SECHE, (*Hist. nat. Icthyolog.*) *sepia*, animal de mer qui ressemble beaucoup au calmar & au polype marin. *Voyez* CALMAR & POLYPE. Il a huit piés placés autour de la bouche & deux longs bras: les yeux sont gros; la tête est courte & terminée par une espece de bec semblable à celui d'un perroquet; le corps est oblong, large & épais. Il a sur le dos des taches & des stries blanchâtres distribuées avec une sorte de symmétrie; les deux piés antérieurs sont beaucoup plus larges & plus épais que les six autres; ils ont tous un grand nombre de suçoirs, qui sont des especes de globules applatis, concaves & portés chacun sur un pédicule; les bras ont des suçoirs plus gros, ils sont placés entre la premiere & la seconde paire des piés; leur forme est cylindrique, ils ont une couleur blanche & parsemée de quelques points noirs. La *seiche* se sert de ses suçoirs pour s'attacher aux corps qu'elle rencontre, & pour porter à la bouche ceux qu'elle saisit. Le bec est composé de deux mâchoires mobiles qui s'emboîtent l'une dans l'autre par une espece de charniere; les yeux sont fort apparens; le cou est très-court; il a de même que la tête, une couleur pourprée parsemée de points noirs; le sommet du dos s'éleve au dessus du cou, de sorte que cet animal peut retirer & cacher sa tête sous ce prolongement. Les chairs du dos recouvrent un os très-considérable, connu sous le nom d'os de *seiche*; il est si léger, qu'il surnage même à l'instant où il vient d'être tiré du corps de l'animal.

Lorsqu'on met la *seiche* hors de l'eau, elle répand une liqueur noire par un petit canal qui aboutit à l'anus; cette liqueur est renfermée dans un sac dont les parois extérieurs sont blancs; la plus grande partie

de ce sac est placée dans le côté gauche de l'abdomen ; il contient assez de liqueur pour teindre en noir plusieurs seaux d'eau ; cette liqueur colorante est plus abondante dans les *seiches* que l'on trouve mortes sur les bords de la mer, que dans celles que l'on prend vivantes. Si on reçoit cette liqueur dans un vase au sortir du sac, elle se coagule & se durcit en peu de jours ; ensuite elle se gerse & se divise par morceaux ; qui étant broyés donnent une belle couleur noire : Swammerdam prétend, que les Indiens composent l'encre de la Chine avec la liqueur noire de la *seche*. Cet animal se nourrit de squilles & de petits poissons. *Collection académique, tome V, de la partie étrangere.*

SEICHE, OS DE, (*Mat. méd.*) substance terreuse, absorbante, d'un tissu assez rare qu'on prépare par la porphyrisation, qui puorroit avoir les mêmes usages intérieurs que les yeux d'écrevisses, le corail, la craie, la mere de perles, *&c. Voyez ces articles particuliers* & *l'article général* ABSORBANS, mais qu'on n'emploie presque que pour les dentifrices. *Voyez* DENTIFRICE. (*b*)

SEIDE, (*Géog. mod.*) nos voyageurs écrivent aussi *seyde*, *seyd*, *said*, *saide*, *Zaide*, *Zeide*. Il faut bien s'en ressouvenir, pour ne pas croire que ce sont des villes différentes, & pour ne pas confondre une ville de la Turquie, avec la haute Egypte que les Arabes nomment *sahid*, & qu'on écrit aussi *saïd*, *Zaïd*.

Seide est une ville de la Turquie asiatique, dans la Sourie, sur la côte de la Méditerranée, près d'une isle, où est un vieux château qui communique avec la ville par un pont si étroit, que trois personnes y peuvent à peine passer de front. Cette ville autrefois célebre sous le nom de *sidon*, est aujourd'hui médiocre & misérable, quoique placée dans une campagne grasse & couverte de mûriers. Les chrétiens Grecs & Maronites, possedent encore chacun une petite église à *seide* ; mais son port est comblé, & il n'y a que des bateaux qui y mouillent. Les françois y faisoient autrefois quelque commerce, qui n'existe plus aujourd'hui. *Long. 43. 28. lat. 33. 12.* (*D. J.*)

SEIGLE, *secale*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétales, & qui est disposée en épi par petits bouquets. Chaque fleur est composée de plusieurs étamines qui sortent du calice ; le pistil devient dans la suie une semence oblongue, grêle, farineuse, & enveloppée de sa balle qui a servi de calice à la fleur, & qui s'en détache très-aisément Les petits bouquets sont attachés à un axe denté, & composent un épi plus applati que celui du froment. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

En anglois *rye*, genre de plante qui dans le systême de Linnæus, a un calice formé de deux battans concaves, contenant deux fleurs ; ces deux battans sont droits, aigus, opposés l'un à l'autre, & plus petits que les feuilles de la fleur ; cette fleur consiste en deux feuilles, dont l'extérieure se termine par une longue barbe, & l'intérieure est plate & pointue ; les étamines sont trois filets capillaires qui pendent hors de la fleur ; les bossettes sont oblongues, & fendues au bout ; le germe du pistil est de forme turbinée ; les stiles au nombre de deux, sont chevelus ; les stigma sont simples ; la fleur enveloppe étroitement la graine, s'ouvre quand elle est mûre, & la laisse tomber ; la graine est unique, oblongue, un peu cylindrique, nue & pointue. Linnæi, *gen. plant. p. 17.*

Dans le systême des autres Botanistes, le *seigle* a les mêmes caracteres que ceux du blé, excepté que son épi est plus plat, toujours barbu, & son grain plus foible & plus nud.

Cette plante tient le premier rang après le froment entre les grains frumentacés ; elle porte au commencement ses feuilles rougeâtres, qui deviennent ensuite vertes comme celles des autres blés, plus longues & plus étroites que celles du froment. Elle pousse six, sept tuyaux, & quelquefois davantage à la hauteur de cinq, six & sept piés, droits, semblables à ceux du froment ; mais plus grêles, plus longs, & montans en épis plutôt que le froment.

Les fleurs naiſſent aux ſommités des tiges par paquets, compoſées de pluſieurs étamines jaunes, & rangées en épi. Quand ces fleurs ſont paſſées, il ſuccede des grains oblongs, grêles, de couleur brune en dehors, blancs & farineux en dedans, plus petits, & plus obſcurs que ceux du froment.

Ses racines ſont des fibres déliées; on cultive le *ſeigle* par-tout, principalement dans les terres maigres, légeres & ſablonneuſes; on le ſeme au printemps ou en automne, d'où vient que les botaniſtes appellent le premier *ſecale vernum vel minus*, & le ſecond, *ſecale hybernum vel majus.*

Le pain qu'on fait de *ſeigle* eſt noir, peſant, & ne convient qu'aux gens forts & qui travaillent; ſa farine eſt d'uſage dans quelques cataplaſmes émolliens & réſolutifs.

Quelquefois le *ſeigle* dégénere de ſa nature, ſort conſidérablement de ſon enveloppe, groſſit, ſe recourbe, prend la figure d'une corne, ſe noircit à l'extérieur, & contient au-dedans une ſubſtance farineuſe, très-nuiſible à la ſanté; c'eſt ce qu'on nomme *blé cornu*, *ergot*, *ſeigle ergoté. Voyez* ERGOT & SEIGLE ERGOTÉ.

Ménage, de qui la reine Chriſtine diſoit plaiſamment, qu'il ſavoit non-ſeulement d'où les mots venoient, mais encore où ils alloient, n'a jamais ſu d'où le mot *ſeigle* venoit, quoiqu'il en ait tiré l'origine de l'italien *ſegala*. (*D. J.*)

SEIGLE, on a obſervé en Suede, que le *ſeigle* diminuoit chaque année de qualité, & à la fin n'étoit plus bon à rien. M. Cederhielm a propoſé en 1740, dans les mémoires de l'académie de Stockholm, un moyen qu'il dit aſſuré & fondé ſur l'expérience pour prévenir cet inconvénient; il conſiſte ſimplement à ne point ſemer du *ſeigle* dans le même champ pendant deux années de ſuite, de cette maniere ce grain ne s'abâtardira jamais.

A. N. SEIGLE. FAUX-SEIGLE (*Agricul.*) Le faux-ſeigle eſt un gramen de la plus grande eſpece, connu aſſez communément ſous le nom de *ray-graſs*, nom Anglois que nos agriculteurs ont adopté.

Maniere de préparer les terres pour le faux-ſeigle, ou ray-graſs par M. MIROUDOT, Aumônier de ſa majeſté POLONNOISE.

Toutes les eſpeces de prairies artificielles ne réuſſiſſent pas également bien partout. Les *luzernes* demandent au moins des terres de médiocre qualité, & qui aient du fond: les *trefles*, une terre douce & humide, le *ſainfoin* & les *gros navets*, des terres légeres & ſablonneuſes.

Quant au *faux-ſeigle*, il n'eſt pas douteux qu'il ne croiſſe plus abondamment dans les bonnes que dans les mauvaiſes terres; l'expérience m'a appris ce qu'avance du *faux-ſeigle*, l'auteur des élémens du commerce; il réuſſit dans toute ſorte de terres froides, aigres, argilleuſes, humides; dans les plus ſéches & les plus maigres, comme les terres pierreuſes, légeres & ſablonneuſes, où le *ſainfoin* même ne réuſſiroit pas.

Il n'exige pas, comme les autres *herbages artificiels*, que les terres ſoient préparées par pluſieurs labours & couvertes d'engrais.

Lorſque les terres ſur leſquelles on ſe propoſe d'établir des prairies en *faux-ſeigle* ſont en nature, c'eſt-à-dire, lorſque les années précédentes elles ont porté du blé, de l'orge ou autres grains, un ſeul labour leur ſuffit.

Il eſt cependant certain que ſi elles avoient reçu pluſieurs labours, & qu'elles fuſſent améliorées comme cela ſe pratique pour les *trefles*, les *luzernes* & le *ſainfoin*, le *faux-ſeigle* leveroit plutôt, talleroit plus vîte, & que ſes récoltes ſeroient plus abondantes.

En Angleterre, où la grande quantité de bétail qu'on nourrit procure des engrais en abondance, le cultivateur a ſoin de conduire quinze à vingt voitures de fumier ſur chaque arpent de *luzerne*, de *ſainfoin* & de *faux-ſeigle*, à chaque troiſieme année de leur plantation. Cet ouvrage ſe fait en hiver, lorſqu'il gêle aſſez fort pour que les voitures ne faſſent aucun tort aux plantes. Cette amélioration double & triple les récoltes ſuivantes.

Si on vouloit mettre en *ray-graſs ou faux-ſeigle* des terres en pâquis, ſur leſquelles la

mousse empêche l'herbe de pointer, ou couvertes de bruyeres, de fougeres, ou de broussailles : il faudroit défricher un terrain de cette nature, suivant la méthode décrite au premier volume de la culture des terres, par M. Duhamel.

Semaille de faux-seigle ou ray-grass.

Le temps le plus propre pour semer le *ray-grass* est le printemps & l'automne, c'est-à-dire, dès le commencement du mois de mars, jusqu'aux premiers jours de mai : & dès le mois de septembre, jusqu'à la fin d'octobre, suivant que l'année est plus ou moins hâtive, le printemps plus doux & l'automne plus beau ; s'il étoit semé trop tôt, il courroit risque d'être saisi par quelques fortes gelées ; c'est pourquoi il vaut mieux le semer dans le courant du mois d'avril ; si on le semoit trop tard, il ne seroit peut-être pas assez fort pour résister aux grands froids de l'hiver.

Il faut, autant qu'il est possible, semer le *ray-grass* par une petite pluie & un temps fort calmes La graine en est si légere qu'elle ne se répandroit pas également partout si on la semoit par le vent ; cependant s'il n'y avoit pas apparence de pluie, que la saison pressât, & qu'on se trouvât dans la nécessité de semer dans un temps sec, il faudroit, immédiatement après la semaille. faire passer sur toute la piece ensemencée, un rouleau de bois de sept à huit piés de longueur, sur un pié de diametre ; il doit être bien uni, d'un bois dur & pesant.

Le roulage aura plusieurs avantages ; il unira le terrain, & l'herbe en sera plus facile à faucher ; il resserrera & affermira le sol, sur-tout dans les terres légeres, & la semence de *ray-grass*, dont les germes ont peu de consistance, en sera moins sujette à être desséchée, soit par le soleil, soit par le grand hâle. Cette opération pourra se renouveller aux mois de février & de mars.

On prétend en Angleterre que le roulage des terres, pour toute espece de grain, est une pratique si avantageuse, que quelques soins qu'un fermier puisse prendre d'ailleurs, s'il omet de rouler ses terres, il ne doit espérer qu'une demi-récolte. On peut rouler les terres aux mois d'octobre novembre, en janvier, février & mars ; le roulage d'hiver prévient les mauvais effets de la gelée ; celui du printemps rémédie à la sécheresse ; il faut rouler quand les feuilles des plantes sont fortes, toutefois avant que la tige ait acquis aucune solidité.

Il faut cinquante livres de graines de *ray-grass ou faux-seigle* pour ensemencer un arpent de Lorraine, faisant à peu près la moitié de l'arpent de France.

IMMÉDIATEMENT après la semaille du *faux-seigle*, on semera sur le même terrain trois ou quatre livres de graine de *trefle* ou de *luzerne* ; au défaut de celui-ci on y suppléera par vingt à trente livres d'avoine. La raison de ce mélange est que le *faux-seigle* vient naturellement fort foible la premiere année ; si on ne lui associoit pas une autre plante, il se soutiendroit difficilement, les chaleurs de l'été pourroient lui nuire, il ne talleroit pas si promptement.

On ne peut cependant semer le *faux-seigle* sans mêlange, sur-tout lorsqu'on seme en automne ; mais pour lors il faut entre cinquante & soixante livres de semence pour un arpent de Lorraine, entre cent & cent-vingt livres pour un arpent de Paris.

Récolte du faux-seigle ou ray-grass

Le *ray-grass* semé au printemps se recueille dans le courant du mois de juillet de la même année ; il donnera une seconde récolte dans le courant du mois d'octobre. Elles seront foibles l'une & l'autre en comparaison de celles qu'on fera la seconde année. Celles de la troisieme, quatrieme & cinquieme seront encore plus considérables, sur-tout si les terres ont été bien préparées, & si on suit la méthode angloise de répandre quinze à vingt charretées de fumier sur chaque arpent de *ray-grass* l'hiver suivant la troisieme année de sa plantation. Cette plante donnera six années de suite les récoltes les plus abondantes ; & les terres, loin d'être épuisées, seront après ce temps dans l'état le plus parfait pour donner du blé, de l'orge & autres grains, pendant autant d'années qu'elles auront été en prairies artificielles.

Si le *ray-grass* a été semé en automne, on ne doit pas compter sur une récolte la

même année. Mais la suivante les récoltes seront plus hâtives & plus abondantes ; on pourra faucher le *ray-grass* dès le mois de mai, ou tout au moins au commencement de juin, aussitôt que les *trefles* & les *luzernes*.

Dès la seconde année de sa plantation, le *ray-grass* donnera jusqu'à trois récoltes, même quatre dans les terres de la premiere qualité.

La premiere récolte se fait au commencement du mois de mai, la seconde les premiers jours de juillet, & la troisieme au mois de septembre ou d'octobre.

Ces temps pour recueillir le *ray-grass* ne sont pas tellement fixés qu'on ne puisse les devancer ou les retarder. La regle générale pour avoir le foin de meilleure qualité, de quelque espece qu'il soit, est de faucher au moment que l'épi commence à paroître, ou les fleurs à s'épanouir. Le foin fait alors avec attention, conservera un œil verd & une saveur toute différente : on perdra quelque peu du poids de la premiere coupe, mais les suivantes en seront plus abondantes & de meilleure qualité.

Lorsque le *ray-grass* aura été semé avec de l'avoine, il ne faudra pas attendre que celle-ci soit mûre, on le coupera en verd ; le mélange d'avoine & de *ray-grass* est un fourrage très-bon en verd pour les bestiaux; on pourroit même le fanner, mais il fera plus de profit étant donné en verd au bétail.

Un arpent de terre en *ray-grass* mêlé avec de l'avoine, donnera une récolte plus abondante du double qu'un arpent de prairie naturelle, d'autant plus que l'avoine coupée en verd, avant que la graine soit mûre, repousse une seconde fois. Ce regain est très-bon pour les bœufs, les vaches & les moutons.

Les trois coupes de *ray-grass* peuvent se fanner & être mises en foin, cela dépend du cultivateur. En Angleterre, la premiere & la troisieme récolte se coupent ordinairement en verd pour engraisser le bétail au printemps & en automne ; la seconde seulement est réservée pour être mise en foin.

Comme toutes ces récoltes se font avant que la graine soit mûre, lorsqu'on veut en recueillir, on réserve un canton uniquement pour la semence, qui se recuille lorsque l'épi est jaune & la graine prête à tomber. Cette récolte de semence peut se faire sur la premiere poussée du *ray-grass* ou sur la seconde ; je ne conseille pas d'attendre à la troisieme ; la graine n'auroit peut-être pas le temps de mûrir, elle seroit moins parfaite.

La troisieme récolte de *ray-grass*, celle qu'on fait au mois d'octobre, est pour l'ordinaire moins considérable d'un tiers que les deux premieres.

Avantages du faux-seigle ou ray-grass.

Le *ray-grass* est le premier des fourrages ; puisqu'on peut le couper dès le mois d'avril pour le faire manger en verd aux bestiaux ; il se fanne très-facilement. Il n'en est pas de même du *trefle* & de la *luzerne* ; le *trefle* coupé se noircit à la moindre pluie, & déchoit beaucoup plus en séchant que le *ray-grass* ; les feuilles de *luzerne* sont fannées avant que les cotons de cette plante aient acquis le degré de desséchement nécessaire pour qu'elle puisse se conserver pendant l'hiver ; elle est par conséquent très-sujette à se moisir & à s'échauffer.

Le fourrage du *ray-grass* est très-bon; les chevaux n'en peuvent manger de meilleur lorsqu'il est en sec. Il est excellent en verd pour les jeunes chevaux & pour toute espece de bétail ; mais il faut le mêler avec de la paille quand il est en verd, & ne pas se presser de leur en donner trop tôt, à moins qu'on n'en eût suffisamment pour les nourrir jusqu'à l'hiver, parce qu'étant accoutumés à le manger pur, ils pourroient se dégoûter du fourrage sec, si on leur en donnoit avant ce temps.

On fauche tous les jours ce qui est nécessaire à la consommation des bestiaux, & on le leur donne à l'étable & à différentes reprises, dans la crainte qu'ils ne le mangent trop avidement. Cette méthode est plus avantageuse que de laisser pâturer le bétail sur les prairies artificielles. D'ailleurs le *ray-grass*, comme on le dira plus bas, ne souffre point la dent du bétail.

Cette herbe eſt en toutes ſaiſons le meilleur fourrage que les bœufs, les vaches & les moutons puiſſent manger; les Anglois aſſurent qu'elle eſt un remede pour ces derniers lorſqu'ils ſont malades.

La paille du *ray-graſs* dont on aura tiré la ſemence, eſt une très-bonne nourriture pour toute eſpece de bétail; il n'en eſt point qui ne la mange avec avidité.

L'abondance du *ray-graſs* tient du prodige, puiſqu'elle égale & ſurpaſſe même celle des *trefles*, des *luzernes* & du *ſainfoin*. Suivant l'auteur des élémens du commerce, quatre acres de terre, faiſant aux environs de quatre arpens de Paris, huit arpens de Lorraine, ont rendu en Angleterre quarante quarters de graine & quatorze charretées de fourrages, non compris l'engrais de ſept à huit vaches au printemps & autant en automne.

Le quarter en blé, plus péſant à la vérité que le *ray-graſs*, peſe 460 liv. poids de marc, les 40 font 76 ſeptiers & une mine, meſure de Paris, ou 18400 liv.

L'arpent de Paris m'a rendu chaque année entre 12, 15 & 18 milliers de cet excellent fourrage. Toutes les terres ne donneront pas des récoltes auſſi abondantes en *ray-graſs*, ſur-tout ſi elles n'ont reçu qu'un labour & point d'engrais; mais je ſuis perſuadé que ſi elles étoient préparées par pluſieurs labours & couvertes d'engrais, comme cela ſe pratique en Angleterre pour toute eſpece de prairies artificielles, & en France pour les *trefles*, les *luzernes* & le *ſainfoin*: je ſuis perſuadé, dis-je, que le *ray-graſs* donneroit des récoltes plus conſidérables encore que celles que j'ai faites juſqu'ici ſur toutes mes plantations.

Moyens pour rendre générale la culture du faux ſeigle ou ray-graſs, *& pour tirer un parti très-avantageux des terres en friche, appellées communes.*

Le *ray-graſs*, comme on l'a vu précédemment, réuſſit dans toute ſorte de terres, ſans exiger abſolument ces labours auſſi nombreux, & des engrais en auſſi grande quantité que les *trefles*, les *luzernes* & le *ſainfoin*. Son abondance eſt des plus grandes; ſon foin eſt excellent, tant pour la nourriture que pour l'engrais du bétail.

Malgré tous ces avantanges, la culture du *ray-graſs* ne ſera jamais auſſi générale qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'elle le fût pour la perfection de notre agriculture, ſi le gouvernement ne l'appuie de ſon autorité.

Le *ray-graſs* ne ſoufre point de parcours du bétail, c'eſt le ſeul inconvénient que je lui connoiſſe. Cette plante a des racines ſi foibles qu'il l'arracheroit en le pâturant, ſur-tout dans les terres légeres & ſablonneuſes; elle ne peut être cultivée avec ſuccès que dans des terrains enclos de murailles ou de haies vives. Dès-lors la culture du *ray-graſs* trouvera des entraves par-tout. Les villages qui poſſédent les terrains les plus conſidérables, ſoit en terres labourables, ſoit en communes, ne pourront ſe procurer les avantages attachés à la culture du *ray-graſs*, vu le droit de parcours établi dans toute la Lorraine & dans la plupart des provinces de France, au plus grand préjudice de l'agriculture, ſi le gouvernement, à l'imitation de celui d'Angleterre ne rompt ces entraves, en détruiſant ce droit abuſif qui fait tomber en nonvaleur les terres qui y ſont aſſujetties. Cette perte, dit l'ami des hommes, tombe encore plus ſur le pauvre, qui n'a d'intérêt que d'être au milieu d'une forte agriculture, dont les travaux multipliés le font vivre & le rendent néceſſaire.

Qu'un arrêt irrévocable permette à tout propriétaire d'enclore ſes héritages, de les labourer, de les enſemencer comme il jugera à propos, & qu'on faſſe ſortir du néant toutes les oommunes, en les partageant à tous les particuliers réſidans dans les villages ſur le territoire deſquels elles ſe trouvent; cet arrêt ſera l'époque d'une révolution avantageuſe & néceſſaire à notre agriculture; nos récoltes doubleront, tripleront. M. de Mirabau ne craint point d'avancer, que le ſeul avantage de la cloture des héritages a décuplé quelquefois les revenus d'une terre.

Les communes une fois partagées, feront autant de nouveaux fonds que l'état acquérera en enrichiſſant le particulier;

la

la cloture des héritages étant permise, les prairies artificielles pourront s'établir en sûreté, sans craindre de les voir foulées par le bétail, qui en perd plus avec ses piés qu'il n'en mange; nos troupeaux se multiplieront en proportion.

" L'agriculture a dit M. le Roi à l'article *Ferme*, ne peut avoir des succès étendus & généralement intéressans, que par la multiplication des bestiaux; ce qu'ils rendent à la terre par l'engrais est infiniment au-dessus de ce qu'elle leur fournit par leur subsistance. . . . . Multiplions nos troupeaux, nous doublerons presque nos récoltes en tout genre. Puisse cette utile persuasion frapper également les fermiers & les propriétaires! Si elle devenoit active & générale; si elle étoit encouragée, nous verrions bien-tôt l'agriculture faire des progrès rapides, nous lui devrions l'abondance avec tous ses effets: on verroit la matiere du commerce augmentée, le paysan plus robuste & plus courageux, la population rétablie, les impôts payés sans peine, l'état plus riche & le peuple plus heureux.

Je connois des villages qui possedent en communes plus de mille arpens de terres mesure de Paris, qui en ont le double & le triple en terres labourables; tout le territoire suffit à peine pendant huit mois de l'année à la nourriture de quatre à cinq cens moutons, & de deux cens, tant cheveaux que bœufs & vaches. Si ces communes étoient partagées, qu'elles fussent mises en *ray-grass* ou en toute autre prairie artificielle; les mille arpens suffiroient pour nourrir toute l'année à l'étable deux cens chevaux, six à sept cens tant bœufs que vaches, & cinq à six cens mille moutons; que les communes soient encloses, améliorées & cultivées avec soin suivant la méthode d'Angleterre, elles en nourriroient davantage.

Je ne m'étendrai point ici sur tous les avantages de la clôture des héritages, ils ont été démontrés par M. Pattullo, dans son essai sur l'amélioration des terres. Ce livre est entre les mains de tout le monde, ou du moins devroit y être.

Tout ce qui peut augmenter considérablement les revenus de l'état & l'aisance du particulier, intéresse la nation, mérite la plus grande attention du ministere, & la protection la plus marquée de la part du souverain.

L'ordre que sa majesté le roi de Pologne m'a donné, d'établir sur les terres de la Malgrange des prairies artificielles en *ray-grass*, & d'améliorer le sol le plus ingrat, nous fait espérer cette révolution avantageuse dans notre agriculture. Les chefs des cours souveraines, les seigneurs de la premiere distinction, les personnes en place & les plus éclairées s'empressent à l'envi de pratiquer sur leurs domaines les mêmes expériences que je fais actuellement sur les terres de la Malgrange, sous les yeux du roi & de sa capitale.

Déja on est trop persuadé des avantages des prairies artificielles pour s'en tenir aux petites expériences. Des plantations de dix, vingt & trente arpens en *ray-grass* ne sont point rares en Lorraine, en Franche-Comté & en Champagne.

Une dame, plus respectable encore par ses vertus que par son nom, quelqu'illustre qu'il soit, madame la Marquise Desarmoises, née à Beauvau, a fait les premieres expériences du *ray-grass* dans son parc de Fléville, & les augmente tous les jours.

La Lorraine n'attend que la permission d'enclore les héritages, le partage des communes, & la liberté d'exporter le superflu de ses denrées, pour porter l'agriculture à son degré de perfection. Le Fermier n'est point en état à la vérité de faire les avances nécessaires, pour tirer de la terre des trésors qu'elle renferme & qu'elle est prête à prodiguer à ses habitans; mais le propriétaire désespéré de voir tomber journellement les terres en non-valeur; éclairé sur les moyens de leur rendre leur premiere fertilité, contribuera à ces fraix avec empressement. Il lui tarde de voir rompre les entraves de l'agriculture actuelle pour suivre la culture angloise:

SEIGLE, (*Diete & Mat. méd.*) semence farineuse & céréale. *Voyez l'article* FARINE & FARINEUX, & SEMENCES CERÉALES.

Tout le monde connoît l'usage diététique du *seigle*; on en fait du pain qui tient le premier rang après celui de froment, qui lors-

qu'on n'y emploit que la fleur de la farine, & qu'on le fait avec soin, est très-blanc, assez bien levé, d'un goût assez agréable, bien meilleur que le *petit pain de seigle à deux liards*, qu'on vend dans les rues de Paris.

Les gens aisés de la campagne, & même les bons bourgois des petites villes, mangent un pareil pain dans quelques provinces du royaume, comme en Champagne, en Anjou, dans la Sologne, le Rouergue, *&c.* les paysans en font dans ces mêmes pays & dans beaucoup d'autres, un pain grossier, c'est-à-dire, dans lequel ils emploient une partie du son, & qui est ordinairement mal levé, dont la croûte est brûlée & la mie mal cuite & gluante. Il n'y a que les hommes très-vigoureux, que les organes robustes des paysans, *dura messorum ilia*, qui puissent s'accommoder d'un pareil aliment; il est lourd & indigeste pour tout estomac accoutumé à une nourriture plus légere.

Le bon pain de *seigle* passe pour rafraichissant & légerement laxatif; cet aliment entre très-communément dans la diete que se prescrivent à eux-mêmes plusieurs personnes qui se prétendent échauffées, ou qui ont assez appris de théorie médicinale courante pour se croire les humeurs âcres, la bile exaltée, *&c.* on mêle aussi quelquefois dans la même vue, de la farine de *seigle* avec celle de froment pour en préparer le pain, dont on fait son usage ordinaire.

La farine de *seigle* s'emploie assez communément avec les quatre farines résolutives ou en leur place.

Le *seigle* ergoté se trouvant mêlé en une certaine quantité parmi le bon grain dont on fait du pain, produit chez les personnes qui mangent ce pain, une maladie gangreneuse des plus funestes, qui a cela de particulier qu'elle attaque pricipalement les extrémités inférieures; que la gangrene se borne ou se fixe d'une maniere assez constante, & que la terminaison par la séparation spontanée du membre affecté, est fort commune.

Cette terrible maladie est endémique dans la Sologne, où le paysan qui est très-pauvre, est réduit à cette nourriture empoisonnée.

Outre les ouvrages sur les maladies causées par l'ergot, qui sont indiqués à l'*article* ERGOT, on trouve dans le second volume des mémoires présentés à l'académie royale des Sciences, par des savans étrangers, un mémoire de M. Salerne, médecin d'Orléans, sur les maladies que cause le *seigle* ergoté. Le traitement employé contre cette espece de gangrene, n'a rien de particulier. On n'a tenté jusqu'à présent que les secours généraux, les remedes communs de la gangrene. *Voyez* GAEGRENE.

SEIGLE *ergoté* (*Botan.*) c'est un *seigle* dégénéré de sa nature, & qui est très-nuisible à la santé: on en a parlé fort au long au *mot* ERGOT, d'après le systême de M. du Tillet. *Voy.* donc le *mot* ERGOT.

Suivant M. Aimen, l'ergot du seigle est la même maladie que le charbon du froment. Si ces deux maladies different l'une de l'autre, ce n'est qu'à cause de la différence qui se trouve dans l'organisation de ces deux grains. Voici l'idée que M. Aimen donne de l'ergot du *seigle*.

1°. Les grains ergotés, plus gros & plus longs que les autres grains sains, sortent ordinairement de la balle, se montrant quelquefois droits, & quequefois plus ou moins courbés.

2°. A l'extérieur ils sont bruns ou noirs; leur surface est raboteuse, & souvent on y apperçoit trois sillons qui se prolongent d'un bout à l'autre; enfin, l'extrémité extérieure des grains est constamment plus grosse que celle qui tient à la paille; ce bout plus renflé est quelquefois fendu en deux ou trois parties: il n'est point rare d'appercevoir à leur surface des cavités qui paroissent creusées par des insectes.

3°. Quand on rompt l'ergot, on apperçoit dans l'axe une farine assez blanche, qui est recouverte d'une autre farine rousse ou brune; cette farine viciée s'écrase entre les doigts. M. Aimen l'a quelqufois trouvée presqu'aussi noire que la poussiere du blé charbonné.

4°. Ces grains étant mis dans l'eau, surnagent d'abord, & ils tombent ensuite au fond; si on les mâche, il laissent sur

la langue l'impreſſion de quelque choſe de piquant.

5°. Les balles paroiſſent ſaines, quoique celles qui ſont extérieures ſoient un peu plus brunes quand les épis ſont ſains.

6°. Tous les grains d'un épi ne ſe trouvent jamais attaqués de l'ergot.

7°. L'ergot tient moins à la paille que les bons grains.

8°. M. Aimen attribue cet état du *ſeigle* à un défaut de fécondation: il aſſure qu'on ne trouve jamais de germe dans les grains ergotés.

Mais quelle que ſoit la cauſe de cette dégénération du *ſeigle*, on peut ſe convaincre par ce qu'en ont écrit Dodart, Langius, Fagon, de la Hire, & autres modernes, que ces grains ergotés cauſent d'étranges maladies dans certaines années à ceux qui ſe ſont nourris du pain fait de la farine où il eſt entré beaucoup de *ſeigle ergoté*.

Il eſt aiſé de ſéparer la plus grande partie des grains ergotés, par le ſecours du crible, parce que la plupart de ces grains malades ſont beaucoup plus gros que les grains ſains. Les payſans de Sologne font cette ſéparation dans les années où le grain n'eſt pas cher; mais dans les années de diſette, ils ne veulent pas perdre les grains ergotés; & c'eſt alors qu'ils ſont attaqués d'une gangrene ſeche qui leur fait tomber les extrémités du corps, ſans preſque ſentir de douleur & ſans hémorrhagie, enſorte qu'on a vu de ces pauvres miſérables à l'hôtel-dieu d'Orléans, à qui il ne reſtoit que le tronc, & qui ont encore vécu en cet état pendant pluſieurs jours.

Comme l'ergot ne produit pas tous les ans ces fâcheux accidens, Langius a penſé qu'il pouvoit y avoir de deux ſortes d'ergots; l'un qui n'eſt point pernicieux, & l'autre qui occaſionne la gangrene dont nous venons de parler. Il eſt cependant probable qu'il n'y a qu'une eſpece d'ergot, & que ce grain ne fait point de mal, 1°. quand les payſans ont ſoin de cribler attentivement leur grain; 2°. quand il y a naturellement peu d'ergot mêlé avec le bon grain.

On prétend encore que l'ergot perd ſa mauvaiſe qualité quand on l'a gardé un certain temps; mais auſſi c'eſt pour cette raiſon que les payſans doivent être attaqués de cette gangrene dans les années de diſette, parce qu'alors ils conſomment leur récolte preſque auſſi-tôt qu'ils ont fini la moiſſon. Du Hamel, *traité de la culture des terres*, *tom. IV.* (*D. J.*)

SEIGLE, (*Commerce.*) Le *ſeigle* ſe vend par laſt, contenant 27 ſacs & demi d'Amſterdam, 19 ſeptiers de Paris, trois quarts de ſeptiers de Rouen, & 17 razieres de Flandres. Quand le *ſeigle* eſt ſec, le laſt peſe ordinairement 3300 livres; s'il n'eſt pas ſec, 4200 livres. *Dictionn. du Comm.* (*D. J.*)

SEIGNELAY, (*Géog. mod.*) en latin des chartres *Siliniacum*, bourg de France en Bourgogne, au dioceſe d'Auxerre, à un quart de lieue des rivieres d'Yonne & de Serrain. Ce bourg a été érigé en marquiſat en faveur de M. Colbert, & c'étoit le moindre de ſes titres. (*D. J.*)

SEIGNEUR, (*Gram. & Juriſpr.*) ſignifie en général celui qui a quelque puiſſance ou ſupériorité politique ſur d'autres perſonnes.

Ce terme de *ſeigneur* vient du latin *ſenior*, parce qu'anciennement chez preſque toutes les nations, les vieillards étoient ceux qui gouvernoient les autres.

C'eſt ainſi que chez les Hébreux & les juifs *ſenes populi ac magnates* ou *judices*, étoient ſynonymes, & ſignifioient les *magiſtrats & juges* qui gouvernoient le peuple.

De même, chez les Romains le ſénat fut ainſi appelé *à ſenio*.

C'eſt delà que le titre de *ſeigneurs* eſt demeuré aux princes, aux prélats & aux autres grands de l'état, grands du royaume, aux officiers des cours ſouveraines & autres perſonnes, qui ne tirent ce titre que de leur office ou fonction.

On entend auſſi par le terme de *ſeigneur* celui qui tient en fief la juſtice d'un lieu, ou qui poſſede quelqu'héritage, ſoit en fief ou en franc-aleu.

Les *seigneurs* sont de plusieurs sortes ; les grands & les moindres.

Les grands *seigneurs* étoient anciennement appelés *leudes & fideles regni*, les féaux, *vavassores*, *vassalli dominici*.

Présentement les grands *seigneurs* sont les princes souverains ou ceux qui ont le le titre de *prince*, sans néanmoins être souverains, les ducs, les comtes, les marquis, les barons.

Les moindres *seigneurs* sont tous les autres *seigneurs*, soit tirés, tels que les vicomtes, vidames, châtelains, ou non tirés, comme les simples *seigneurs* justiciers ou de fief. *Voyez ci-après* le *mot* SEIGNEURIE. (*A*)

SEIGNEUR BAS-JUSTICIER, est celui qui ne tient en fief que la basse justice. *Voyez* JUSTICE.

SEIGNEUR CENSIER, *ou* CENSUEL, est celui qui a donné un héritage, à la charge d'un cens, & auquel le paiement de ce cens est dû.

SEIGNEUR-FONCIER, *ou* CHEF-SEIGNEUR, *ou* TRÈS-FONCIER, est le premier *seigneur* ou propriétaire de l'héritage, celui qui a la plus ancienne redevance fonciere imposée sur cet héritage. *Voyez* l'auteur du *grand Coutumier*, *liv. IV*, *tit. de justice fonciere*, Dumoulin, Loyseau.

seigneur direct, ou *féodal*, est celui duquel un héritage releve, soit en fief ou en censive. Voyez *Seigneur féodal*, *foncier*, *Direct* & *Seigneurie.*

seigneur dominant, est celui dont un fief releve directement & immédiatement. On l'appelle ainsi par opposition au vassal qui est appelé *seigneur* du fief servant *Coutume de Paris*, *art. lj. & lviij.*

seigneur ecclésiastique, est un bénéficier qui possede quelque seigneurie attachée à son bénéfice.

seigneur engagiste, est celui qui tient du roi quelque terre ou seigneurie, à titre d'engagement, c'est-à-dire, sous faculté perpétuelle de rachat. Voyez *Domaine*, *Engagement* & *Engagiste.*

seigneur féodal, ou *feudal* ; ou *seigneur de fief*, est celui qui tient un héritage en fief.

On entend souvent par ce terme le *seigneur* dominant, relativement au vassal.

Seigneur de fief, est celui qui est propriétaire d'un fief, c'est-à-dire, qui tient d'un autre *seigneur* un bien, à la charge de la foi & hommage. Voyez *Fief*, *Foi*, *Hommage.*

seigneur des fleurs-lys ; on appeloit ainsi anciennement ceux qui tenoient le parlement, à cause qu'ils siégeoient sur les fleurs de lys. *Voyez* les *Ordonnances de la troisieme race*, *tom III. p.* 48 *de la préface.*

Seigneur fonsier, ou *très-foncier*, est celui qui a la plus ancienne redevance fonciere sur un héritage. *Voyez* la *coutume d'Orléans*, *art. ccxiv. cccxxvij. la Marche*, *art. cxxxiv.* Loyseau, *du déguerpissem. liv. I. ch. v. n. 11.*

seigneur gagier ; c'est ainsi qu'en quelques pays l'on appelle le *seigneur* engagiste. *Voyez* Stokman. *décis. 90.*

seigneur haut & puissant, est le titre que prennent les grands du royaume & ceux qui possedent des seigneuries titrées.

Ce titre paroît imité de ces braves qui étoient auprès du roi, & que Grégoire de Tours appelle *fortes*. *Voyez* Morery, *tom. I. pag.* 72.

Personne ne doit réguliérement prendre ce titre, qu'il n'y soit fondé. Et dans les foi & hommages, aveux & dénombremens qui se rendent aux chambres des comptes, quand on trouve ce titre pris par quelqu'un qui ne paroît pas y être fondé ; on ordonne qu'il en justifiera.

Signeur haut-justicier, est celui qui tient en fief une haute-justice. Voyez *Justice* & *Jurisdiction.*

seigneur jurisdictionnel, est celui qui a la justice. Ce terme paroît usité au parlement de Grenoble, pour dire *seigneur justicier*, ainsi qu'on peut le voir dans Chorier, en sa *jurisprudence* de Guypape, *pag.* 94.

seigneur libre, ou plutôt *libre seigneur* titre que prend *seigenur* de Saint-Maurice dans le Mâconnois, terre possédée depuis plus de six cens ans par la maison

de Chevriers, avec une partie du péage de Mâcon en fief-lige. François Léonard, marquis de Chevriers, & Claude-Joseph, son pere, sont qualifiés l'un & l'autre *libre seigneur de saint Maurice*. *Voy.* le *Mercure de Juin 1749, tome I. page 212*. Ce titre de *libre seigneur* peut signifier que cette terre est un franc-aleu, ou qu'elle n'est tenue qu'à simple hommage & non en fief-lige, comme la portion du péage de Mâcon que le même *seigneur* tient en fief-lige.

On mettoit autrefois aux bornes des terres des marques nommées *billettes*, pour faire connoître que ceux à qui elles appartenoient étoient seigneurs haut justiciers & francs de tous droits. Ces *billetes* dans les armoiries annonçoient la même chose.

Gaze de Rouvray en Bourgogne; *de gueules au croissant d'argent, accompagné de sept billettes de même en orle, 3 en chef, 2 aux flancs, 2 au bas de l'écu.*

Duplessis d'Argentré en Brétagne; *de sable à dix billettes d'or, 4, 3, 2 & 1.*

Baudré en la même province; *d'argent à cinq billettes de sable, posées en sautoir.*

De Beauvoir de Chastellus, d'Avalon en Bourgogne; *d'azur à la bande d'or, accompagnée de sept billettes de même, quatre en chef, 2, 2, trois en pointe dans le sens de l'orle.*

Claude de Beauvoir, seigneur de Chatelus & de Bordeaux, vicomte d'Avalon, maréchal de France, soutint avec valeur le siege de Crévant, contre le connétable d'Écosse en 1423, & s'acquit le droit d'entrer au chœur de l'église cathédrale d'Auxerre, & d'y prendre séance (l'épée au côté, revêtu d'un surplis & l'aumusse sur le bras) dans la premiere stalle, un écuyer tenant un faucon sur le poing, placé au dessous de lui dans une stalle du second rang, il acquit aussi le droit de se trouver aux assemblées du chapitre, par privilege que le doyen & les chanoines de cette église lui accorderent, & à ses descendans, en considération des services qu'il leur avoit rendus en leur remettant la ville de Crévant qui leur appartenoit. (*G. D. L. T.*)

Seigneur-lige, se prend quelquefois pour celui auquel est dû l'hommage lige; mais en Bretagne il signifie le *seigneur* le plus prochain, c'est-à-dire, le *seigneur* immédiat. *Voyez* la *coutume de Bretagne*, *articles ccclxxj. ccclxxv. ccclxxviij. ccclxxxiv*, & les mots *Lige*, *Hommage*, & *Seigneur prochain.*

Seigneur de Lois, ou *en lois*. On entendoit anciennement par là une personne versée dans l'étude du droit, un *jurisconsulte*. On créoit des chevaliers en lois. *Voy.* Beaumanoir, *ch. xxxviij, p. 203. liv. 28*, & le *recueil des Ordonnances de la troisieme race, tom. III, pag. 48 de la préface, & pag. 346 de l'ouvrage, lign. 22.*

Seigneur moyen-justicier, est celui qui ne tient en fief que la moyenne-justice. *Voyez* JUSTICE.

Seigneur de paroisse, est celui dans la haute-justice duquel une église paroissiale se trouve bâtie. Néanmoins dans le comté de Chaumont, ceux qui ont la moyenne justice sur le terrain où est bâtie l'église, se qualifient *seigeurs* de la paroisse. *Voyez* Guyot en ses *Observations sur les droits honorifiques, pag. 128.*

Seigneur en partie, est celui qui n'a pas à lui seul la totalité de la seigneurie d'un lieu, mais seulement une portion de cette seigneurie.

Seigneur patron, est celui qui jouit d'un droit de patronage attaché à sa seigneurie. Voyez *Patron*, *Patronage*, *seigneur*, *seinneurie*, *Droits honorifiques.*

Seigneur plus près du fond, c'est le *seigneur* immédiat. *Voyez la coutume du Poitou, art. 22; Angoumois, tit. 1, art. 12.*

Seigneur prochain ou *proche*, en Bretagne signifie le *seigneur* immédiat dont on tient en plein fief, à la différence du *seigneur* supérieur ou suzerain dont on releve an arriere-fief. *Bretagne, art. 372, 375, 378, 384.*

Seigneur profitable, en la coutume de Clermont, *art. 108 & 109*, est celui qui jouit du fonds même de l'héritage, à la différence du *seigneur* direct, qui n'a droit de réclamer sur cet héritage que la foi ou le cens. C'est ce que l'on appelle ailleurs *seigneur utile*, & pour parler plus clairement, *le propriétaire.*

Seigneur redouté ou *très-redouté*, titre

donné anciennement à quelques-uns de nos *seigneurs*. Philipe-le-Bel fut le premier qui souffrit qu'on lui donnât ce titre. *Voy.* les *ordonnances de la trosieme race*, *tom. I*, *p.* 793, & les *lettres histor. sur les parlemens*, *tome II*, *p.* 254.

seigneur spirituel, on entend par ce terme un prélat qui a la puissance publique ecclésiastique dans un certain district, comme un évêque, un abbé ou autre bénéficier. Voyez *Abbé*, *Evêque*, *Jurisdiction ecclésiastique*, *Prélat*.

seigneur subalterne, est le *seigneur* justicier autre que le roi, duquel il est inférieur & vassal ou arriere-vassal, & ressortit en la jurisdiction royale. *Voyez* la *coutume de Berry*, *tit.* 2, *art.* 14, 21, 35; *tit.* 5, *art.* 28, 55; *tit.* 6, *art.* 6, *tit.* 9, *art.* 10, *tit.* 10, *art.* 3.

seigneur suzerain, s'entend quelquefois de tout *seigneur* autre que le souverain; mais dans l'usage ordinaire on entend par ce terme le *seigneur* qui est au dessus du *seigneur* dominant, & duquel un héritage releve en arriere-fief. Voyez *suzerain* & *suzeraineté*.

seigneur temporel, est celui qui a la seigneurie publique profane d'un lieu, à la différence du *seigneur* spirituel qui n'en a la jurisdiction que pour le spirituel.

seigneur très-foncier, voyez *Chef*, *seigneur* & *seigneur foncier*.

SEIGNEUR VICOMTIER; *quasi vicecomitis*, est celui qui a la moyenne justice; c'est ainsi qu'il est appelé dans les coutumes de Ponthieu, Artois, Amiens, Montreuil, Beauquesne, Vimeu, Saint-Omer, Lille, Hesdin, *&c.*

SEIGNEUR UTILE, c'est le propriétaire, celui qui retire les profits du fond, à la différence du *seigneur* direct qui n'en retire que des droits honorifiques. *Voyez* la *coutume d'Orléans*, *art.* 135, *Anjou*, 103, *Bourbonnois*, 473, *Auvergne*, *ch. ij. art.* 1 & 3, *Berry*, *tit.* 6, *art.* 17, *& autres.*

SEIGNEUR, (*Critiq. sacrée.*) en hébreu *adonai*, *jehovah*, en grec *κύριος*, en latin *dominus*. Le nom de *seigneur* convient à Dieu par excellence, & à J. C. mais nous trouvons aussi dans l'Ecriture que cette épithete est donnée aux anges, aux rois, aux princes, aux grands, au souverain sacrificateur, aux maîtres par leurs serviteurs, & en général à tous ceux qui méritent du respect, (*D. J.*)

SEIGNEUR, (*Littérat. & Médaill.*) Domitien s'arrogea en même temps le titre de dieu, *deus*, & de seigneur *dominus*, comme le dit Suétone: ces deux titres lui sont donnés conjointement par Martial. *l. V. epit.* 8, *edictum Domini Deique nostri.* Les médailles donnent ces mêmes titres à Aurélien. M. Spon rapporte une inscription de Caracalla avec le titre de *seigneur de la terre & de la mer.* (*D. J.*

SEIGNEUR *grand*, HOMME *grand*, (*Langue franç.*) ces deux expressions, *grand seigneur & grand homme*, n'indiquent point une même chose; il s'en faut de beaucoup; les *grands seigneurs* sont communs dans le monde, & les *grands hommes* très-rares; l'un est quelquefois le fardeau de l'état, l'autre en est toujours la ressource & l'appui. La naissance, les titres & les charges font un *grand seigneur*; le rare mérite, le génie & les talens éminens font un *grand homme*. Un *grand seigneur* voit le prince, a des ancêtres, des dettes & des pensions; un *grand homme* sert sa patrie d'une maniere signalée, sans en chercher de récompense, sans même avoir aucun égard à la gloire qui peut lui en revenir. Le duc d'Epernon & le maréchal de Retz étoient de *grands seigneurs*; l'amiral de Coligny & la Noue étoient de *grands hommes*.

Quand les Romains furent corrompus par les richesses des provinces conquises, on commença à voir naître de leur avilissement, l'époque du nom de *grand seigneur*, & le philosophe réserva le titre de *grand homme* à ces rares mortels qui aiment, qui servent & qui éclairent leur pays. Celui qui obtient une noble fin par de nobles moyens, qui disgracié rit dans l'exil & dans les fers, soit qu'il regne comme Antonin, ou qu'il meure comme Socrate, celui-là est un *grand homme* aux yeux des sages; mais les simplement *grands seigneurs* n'ont par dessus les hom-

mes ordinaires qu'un peu de vernis qui les couvre. J'ajouterai qu'un de nos poëtes voulant peindre les *grands seigneurs*, au lieu de dire qu'ils ne sont tels que par les caprices de la fortune, & du hasard, nous les représente sous la figure d'un léger ballon que le sort

Pousse en l'air plus ou moins fort,
Dont il se joue à sa maniere;
D'un globe de savon & d'eau
Que forme avec un chalumeau
D'un enfant l'haleine légere.

Ce n'est pas ici le lieu d'en dire davantage. *Voyez* GRANDS & GRANDEUR. (*D. J.*)

SEIGNEURIAGE, s. m. (*Gram.* & *Jurisprud.*) est en général un droit qui appartient au seigneur à cause de sa seigneurie; mais ce terme n'est guere usité que pour exprimer le droit qui appartient au roi pour la fonte & fabrication des monnoies. *Voyez l'article suivant.* (*A*)

SEIGNEURIAGE & BRASSAGE *droit de*, (*Monnoies.*) c'est ainsi qu'on nomme le profit que le prince prend sur les matieres, tant comme seigneur, que pour les fabriquer en monnoie; ces droits montent peut-être en France à trois pour cent de la valeur; selon cette supputation celui qui porte des matieres à l'hôtel de la monnoie pesant cent onces, & du même titre que les especes, reçoit quatre-vingt dix-sept onces fabriquées. L'Angleterre ne prend aucun profit du *seigneuriage* ni du *brassage* sur la monnoie; la fabrique est défrayée par l'état; & c'est une excellente vue politique.

Le droit de *seigneuriage* étoit non seulement inconnu aux anciens, mais, même sous les Romains, on ne prenoit pas sur les monnoies les frais de fabrication, comme la plupart des princes font aujourd'hui; l'état les payoit au particulier qui portoit une livre d'or fin à la monnoie; on lui rendoit 72 sous d'or fin, qui pesoient une livre. Ainsi l'or & l'argent en masse, ou converti en monnoie, étoit de même valeur.

Il est difficile d'indiquer quand nos rois ont commencé à lever le droit de *seigneuriage* sur leurs monnoies, ou pour mieux dire, sur leurs sujets. Nous n'avons rien sur cela de plus ancien qu'une ordonnance de Pepin. Du moins il y a apparence que les rois de la premiere race en avoient joui, parce qu'il n'est pas vraisemblable que Pepin eût osé dans le commencement de son regne, imposer un nouveau tribut sur les François qui venoient de lui donner la couronne.

Dans tout ce qui nous reste d'ordonnances des rois de la seconde race pour les monnoies, il n'y est fait aucune mention de ce droit; cependant la donation que Louis le débonnaire fit à S. Médard de Soisson du pouvoir de battre monnoie, montre que l'on en tiroit quelque profit, puisqu'il dit qu'il leur accorde ce droit pour être employé au service qui se faisoit chez eux en l'honneur de S. Sebastien. Mais ce droit qui est quelquefois appelé *monetagium*, est très-bien prouvé dans un bail que Philippe Auguste fit l'an 1202, de la monnoie de Tournai. *Nos habebimus tertiam partem monetagii quod inde exiet.* Tâchons à présent de découvrir en quoi consistoit ce droit, du moins sous quelques regnes.

Depuis Pepin qui prenoit la vingt-deuxieme partie de douze onces, nous ne savons point ce que ces successeurs jusqu'à S. Louis, prirent sur les monnoies pour le droit de *seigneuriage*: & pour les frais de la fabrication. Il est difficile de dire à quoi se montoit l'un & l'autre; car cela a fort varié dans tous les regnes, même sous ceux où les monnoies n'ont point été affoiblies, & où elles ont été bien réglées. Cependant ce que S. Louis leva sur ses monnoies, nous peut servir en quelque façon de regle, puisque toutes les fois qu'elles tomberent dans le désordre sous ses successeurs, ce qui arriva souvent, les peuples demanderent toujours qu'on les remit au même état qu'elles étoient du temps de S. Louis.

Ce sage prince avoit fixé le prix du marc d'argent à 54 sous 7 deniers tournois, & il le faisoit valoir 58 sous étant converti en monnoie; de sorte qu'il pre-

noit sur chaque marc d'argent, tant pour son droit de *seigneuriage* que de *brassage*, ou frais de la fabrication, 3 s. 5 d. c'est-à-dire, quatre gros d'argent, ou la sixieme partie du marc. On prenoit aussi à proportion un droit de *seigneuriage* sur les monnoies d'or. M. le Blanc a donné des tables à la fin de chaque regne, qui constatent ce que les successeurs de S. Louis ont levé, tant sur les monnoies d'argent que sur celles d'or.

Nos rois se sont quelquefois départis de ce droit de *seigneuriage*, retenant seulement quelque chose pour la fabrication; c'est ainsi que se conduisit Philippe de Valois au commencement de son regne. Toutes sortes de personnes, dit-il, porteront le tiers de leur vaisselle d'argent à la monnoie.... & seront payées, sans que nous y prenions nul profit, mais seulement ce que la monnoie coûtera à fabriquer. Il paroit par une autre ordonnance du roi Jean, qu'il fit la même chose sur la fin de son regne. Il y est dit, en parlant des monnoies qu'il venoit de faire fabriquer, qu'elles avoient été mises à si convenable & juste prix, que lui roi n'y prenoit aucun profit, lequel il pouvoit prendre, s'il lui plaisoit, mais vouloit qu'il demeurât au peuple. Louis XIII & Louis XIV, ont suivi une ou deux fois cette méthode.

Il convient de remarquer que ce que nos anciens rois prenoient sur la frbrication de leurs monnoies, étoit un des principaux revenus de leur domaine: ce qui a duré jusqu'à Charles VII; aussi lorsque le besoin de l'état le demandoit, le roi non seulement augmentoit ce droit, & levoit de plus grosses sommes sur la fabrication des monnoies, mais par une politique bien mal entendue, il les affoiblissoit, c'est-à-dire, en diminuoit la bonté; c'est ce que nous apprend un plaidoyé fait en l'an 1304 par le procureur de Philippe-le-Bel, contre le comte de Nevers, qui avoit affoibli sa monnoie. « Abaissier & » amenuisier la monnoie, dit le procu- » reur général, est privilege especial au » roi, de son droit royal, si que à lui » appartient, & non à un autre; & en- » core en un seul cas, c'est à savoir en né- » cessité, & lors non pour le convertir » en son profit espécial, mais en la dé- » fense d'un commun ».

Sous la troisieme race, dès que les rois manquoient d'argent, ils affoiblissoient leurs monnoies, pour subvenir à leurs besoins ou à ceux de l'état, n'y ayant encore ni aides, ni tailles. Charles VI, dans une de ses ordonnances, déclare qu'il est obligé d'affoiblir ses monnoies, pour résister à son adversaire d'Angleterre, & obvier à sa damnable entreprise, attendu, ajoute-t-il, que de présent nous n'avons aucun autre revenu de notre domaine, dont nous nous puissions aider.

Les grandes guerres que les successeurs de S. Louis eurent à soutenir contre les Anglois, les obligerent souvent de pratiquer ce dangereux moyen pour avoir de l'argent. Charles VII. dans la pressante nécessité de ses affaires, poussa l'affoiblissement si loin, & leva un si gros droit sur les monnoies, qu'il retenoit les trois quarts d'un marc d'argent pour son droit de *seigneuriage* & de *brassage*. Il prenoit encore une plus grosse traite sur le marc d'or.

M. le Blanc dit avoir lu dans un manuscrit de ce temps-là, que le peuple se ressouvenant de l'incommodité & des dommages infinis qu'il avoit reçus de l'affoiblissement des monnoies & du fréquent changement du prix du marc d'or & d'argent, pria le roi de quitter ce droit, consentant qu'il imposât les tailles & les aides: ce qui leur fut accordé; le roi se réserva seulement un droit de *seigneuriage* fort petit, qui fut destiné au paiement des officiers de la monnoie, & aux frais de la fabrication. Un ancien registre des monnoies qui paroît avoir été fait sous le regne de Charles VIII, dit que « *onques puis,* » *que le roi meit les tailles des possessions, l'a-* » *bondance des monnoies ne lui chalut plus.* » On voit par-là que l'imposition fixe des tailles & des aides fut substituée à la place d'un tribut infiniment plus incommode que n'étoient alors ces deux nouvelles impositions. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

SEIGNEURIAL, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui appartient au seigneur ou à la seigneurie, comme un manoir *seigneurial*

seigneurial, un droit *seigneurial*, le retrait *seigneurial*. *Voyez* SEIGNEUR, SEIGNEURIE. (*A*)

SEIGNEURIE, s. f. (*Gram. & Jurisspr.*) est le titre que l'on donne à différentes sortes de supériorités & de puissance que l'on peut avoir, soit sur les personnes d'un lieu, soit sur les héritages de ce lieu.

Ce terme *seigneurie*, tire son étymologie de *seigneur*, qui vient du latin *senior*, parce qu'anciennement la supériorité & puissance politique étoit attribuée aux vieillards. *Voyez ci-devant* SEIGNEUR.

Chez les Hébreux, les Juifs, les Grecs, les Romains & autres peuples de l'antiquité, il n'y avoit point d'autre *seignurie*, puissance ou supériorité, que celle qui étoit attachée à la souveraineté, ou aux offices dont l'exercice consistoit en quelque partie de la puissance publique; on ne connoissoit point encore ces propriétés particulieres tenues noblement, ni cette supériorité sur les héritages d'autrui, que l'on a depuis appelée *seignuries*.

Ceux que dans l'ancienne Gaule on appeloit *principes regionum atque pagorum*, n'étoient pas des possesseurs de *seignuries* telles que nos duchés, comtés, châtellenies; c'étoient des gouverneurs de provinces & villes, ou des magistrats & juges qui rendoient la justice dans un lieu. Leur puissance étoit attachée à leur office, & non à la possession d'un certain territoire.

La propriété qu'on appeloit autrefois *sieurie*, du pronom *sien*, ne participoit alors jamais de la *seigneurie* ou puissance publique.

Cependant par succession de temps, les *seigneuries* qui, si l'on en excepte la souveraineté, n'étoient que de simples offices, furent converties en propriété. La sieurie fut confondue avec la *seigneurie*, de sorte que présentement le terme de *seigneurie* a deux significations différentes; l'une en ce qu'il sert à désigner tout droit de propriété ou de puissance propriétaire, que l'on a dans un bien; l'autre est qu'il sert à désigner une terre seigneuriale, c'est-à-dire, possedée noblement, & avec titre de *seigneurie*.

Ainsi le terme de *seigneurie* signifie en général une certaine puissance possédée propriétairement, à la différence de la puissance attachée à l'office dont l'officier n'a simplement que l'exercice.

La *seigneurie* est publique ou privée; on peut voir la définition de l'une & de l'autre dans les subdivisions qui suivent cet article.

Les Romains ont reconnu la *seigneurie* ou puissance publique, & l'ont exercée sur les personnes & sur les biens.

Il est vrai que du temps de la république, les citoyens romains n'étoient pas soumis à cette puissance, elle résidoit au contraire en eux; ils possédoient aussi librement leurs héritages d'Italie. Mais les autres personnes & les biens situés ailleurs, étoient soumis à la puissance publique, jusqu'à ce que toutes ces différences furent supprimées par les empereurs. Les terres payoient à l'empereur un tribut appelé *censum*, lequel *cens* étoit la marque de la *seigneurie* publique.

Tel étoit aussi l'état des Gaules sous la domination des Romains, lorsque les Francs en firent la conquête. Les vainqueurs se firent seigneurs des personnes & des biens des vaincus, sur lesquels ils s'attribuerent non seulement la *seigneurie* publique, mais aussi la *seigneurie* privée ou propriété.

Ils firent tous les naturels du pays serfs, tels que ceux qu'on appeloit chez les Romains *censitos*, *seu adscriptitios*, gens de main-morte, ou gens de pote, *quasi alienæ potestatis;* d'autres semblables à ceux que les Romains appeloient *colonos*, *seu glebæ addictos*, gens de suite, ou serfs de suite, lesquels ne pouvoient quitter sans le congé du seigneur.

Le peuple vainqueur demeura franc de ces deux especes de servitudes, & exempt de toute *seigneurie* privée.

Les terres de la Gaule furent toutes confisquées; une partie fut retenue pour le domaine du prince, le surplus fut distribué par provinces & territoires aux principaux chefs & capitaines des francs, à l'exemple de ce qui avoit été pratiqué chez les Romains, lesquels pour assurer leurs frontieres, en donnerent les terres par forme de béné-

fice ou récompense à leurs capitaines ; pour les tenir seulement pendant qu'ils serviroient l'état.

La seule différence fut que les Francs ne donnerent pas seulement les frontieres, ils distribuerent de même toutes les terres de l'état.

Les provinces furent données avec titre de *duché*, les marches ou frontieres avec le titre de *marquisat* ; les villes avec leur territoire, sous le titre de *comté* ; les châteaux & villages, avec quelque territoire à l'entour, sous le titre de *baronnie* ou de *châtellenie*, ou de simple *seigneurie*.

Mais ceux auxquels on donna ces terres n'en eurent pas la *seigneurie* pleine & entiere ; la *seigneurie* publique en demeura par devers l'état ils n'en eurent que l'exercice ; le prince se réserva même la *seigneurie* privée de ces terres, dont la propriété lui est reversible, & même pendant qu'elles étoient possédées par chaque officier ou capitaine, il y conservoit toujours une autre sorte de *seigneurie* privée, qui est ce que l'on a appellé *seigneurie directe* ; ces terres n'étant données qu'à la charge de certains devoirs & de certaines prestations.

Telle fut la premiere origine des fiefs & *seigneuries*, lesquels n'étoient d'abord qu'à temps, & ensuite à vie, & devinrent dans la suite héréditaires.

Les capitaines auxquels on avoit donné des terres, tant pour eux que pour leurs soldats, en distribuerent à leur tour différentes portions à leurs soldats, aussi à titre de *fief*, d'où se formerent les *arrieres-fiefs*.

Ils en rendirent aussi quelques portions aux naturels du pays, non pas à titre de fief, mais à la charge d'un cens, tel qu'ils en payoient aux Romains ; de-là vient l'origine de nos censives.

Au commencement les *seigneuries* étoient tout à la fois offices & fiefs. Les seigneurs rendoient eux-mêmes la justice en personne ; mais dans la suite ils commirent ce soin à d'autres personnes, & on leur a enfin défendu de juger eux-mêmes, au moyen de quoi les offices des seigneurs ont été convertis en *seigneuries* auxquelles néanmoins est demeurée attachée une partie de la puissance publique.

C'est de-là qu'on distingue deux différens degrés de *seigneurie* publique ; le premier qui est la *souveraineté* ; le second qu'on appelle *suzeraineté*, comme étant un diminutif de la souveraineté, & une simple supériorité sans aucun pouvoir souverain.

On distingue aussi deux sortes de *seigneurie* privée ; savoir la *directe*, qui est celle des seigneurs féodaux ou censuels ; & la *seigneurie utile*, qui est celle des vassaux & sujets censiers. C'est pourquoi par le terme de *seigneurie* privée l'on entend aussi quelquefois la propriété simplement, abstraction faite de toute *seigneurie* prise en tant que puissance & supériorité.

La *seigneurie* privée ou directe, n'a plus guere lieu présentement que sur les biens & non sur les personnes, si ce n'est dans quelques lieux où il y a encore des serfs de main-morte & gens de poursuite, & à l'égard des vassaux & censitaires pour les devoirs & prestations dont ils sont tenus à cause de leurs héritages.

Les premieres *seigneuries* publiques, dans l'ordre de dignité, sont les *seigneuries* souveraines, lesquelles ont des droits & prérogatives qui leur sont propres. *Voyez* ETAT, MONARCHIE, ROI, ROYAUME, SOUVERAIN, SOUVERAINETÉ.

Les *seigneuries* publiques qui sont seulement suzeraines ou subalternes, sont des *seigneuries* non souveraines, ayant fief ou franc-aleu noble, avec justice annexée à quelque titre d'honneur, tels que duché, comté, marquisat, *&c. Voyez* FRANC-ALEU.

Ces sortes de *seigneuries* avoient autrefois la puissance des armes & le pouvoir législatif ; les seigneurs qui avoient assez de vassaux pour former une compagnie, levoient banniere & avoient leur bande à part : ils donnoient aussi à leurs sujets des statuts, coutumes & privileges.

Présentement toutes *seigneuries* particulieres, autres que les souveraines, n'ont plus de la puissance publique que la justice qui y est annexée en tout droit de propriété. *Voyez* JUSTICE.

Les *ſeigneuries* ſuzeraines ſont de trois ſortes: ſavoir les grandes, les médiocres & les petites, ou ſimples *ſeigneuries.*

Ces grandes *ſeigneuries*, que l'on appeloit toutes anciennement d'un nom commun, *baronnies*, ſont celles qui ont titre de haute dignité, comme les duchés & comtés-pairies, les autres duchés & comtés, marquiſats, principautés.

Ces grandes *ſeigneuries* jouiſſoient autrefois de preſque tous les droits régaliens, comme de faire des loix, d'établir des officiers, de rendre la juſtice en dernier reſſort, de faire la paix & la guerre, de battre monnoie, lever deniers ſur le peuple. Les poſſeſſeurs de ces *ſeigneuries* portoient ſur la tête une couronne, ſelon leur dignité. *Voyez* COURONNE, DUC, COMTE, MARQUIS.

Mais depuis que les choſes ont été remiſes dans leur état naturel, les grandes *ſeigneuries* ne different des autres que par le titre de dignité qui y eſt attaché, & par l'étendue de leur juſtice, mouvances, poſſeſſions & droits.

Les médiocres ou moindres, ſont celles qui ont un titre de dignité, mais inférieur aux autres, tels que les baronnies, vicomtés, vidamés, châtellenies.

Les petites ou ſimples *ſeigneuries*, ſont celles qui n'ont que le droit de juſtice, haute, moyenne ou baſſe, ou même toutes les trois enſemble, ſans aucun titre de dignité.

Les grandes *ſeigneuries* ſuzeraines relevent ordinairement nuement de la *ſeigneurie* ſouveraine; les médiocres ou moindres, de quelque grande *ſeigneurie*; & les petites ou ſimples, relevent auſſi communément d'une *ſeigneurie* du ſecond ordre.

Cependant quoique le ſouverain puiſſe ſeul créer des juſtices, & ériger des *ſeigneuries* proprement dites, une grande *ſeigneurie* peut relever d'une autre, & non du roi directement, & ainſi des autres *ſeigneuries.*

Ces ſeigneurs de fiefs peuvent ſeulement créer des arriere-fiefs; mais ne peuvent pas créer de *ſeigneurie* qui participe à la puiſſance publique, parce qu'ils ne peuvent pas créer de nouvelles juſtices, ni d'une juſtice en faire deux.

Les fiefs & *ſeigneuries* étoient autrefois tous indiviſibles, ce qui n'eſt demeuré qu'aux ſouverainetés & aux grandes *ſeigneuries*, telles que les principautés, les duchés & comtés-pairies.

A l'égard des autres *ſeigneuries*, la glebe peut bien ſe diviſer; mais le titre de dignité & la juſtice ne ſe diviſent point.

Anciennement toutes les grandes *ſeigneuries* ne tomboient point en quenouille, parce que c'étoient des offices maſculins; préſentement les femmes y ſuccedent ſuivant les regles des fiefs, ſauf l'exception pour les duchés-pairies non femelles.

Les médiocres & petites *ſeigneuries* étoient inconnues dans l'orgine des fiefs; les vicomtes, prevôts, viguiers châtelains, vidames, n'étoient que des officiers inférieurs, prépoſés par les ducs & comtes, leſquels, à l'exemple de ceux-ci, ſe firent propriétaires de leur office & *ſeigneuries.*

Les *ſeigneuries* en général peuvent jouir de divers droits, les uns relatifs au fief, les autres à la juſtice.

Relativement au fief, elles jouiſſent des droits & devoirs ſeigneuriaux, tels que la foi & hommage, & l'aveu & dénombrement pour les fiefs qui en relevent, les déclarations & reconnoiſſances pour les terres qui en relevent en roture, les droits de quint, relief, lods & ventes, & autres dûs aux mutations.

Relativement à la juſtice, les *ſeigneuries* ont droit de police & de voirie, droit de pêche dans les petites rivieres, droit d'amende & de confiſcation, bâtardiſe, deſhérence & autres ſemblables.

La puiſſance ſpirituelle n'eſt point une *ſeigneurie* proprement dite; mais une *ſeigneurie* temporelle peut être jointe à une dignité ſpirituelle.

Les prélats peuvent avoir deux ſortes de juſtice; l'une purement eccléſiaſtique, qui n'eſt point poſſédée par droit de *ſeigneurie*; l'autre purement temporelle, qui eſt tenue en fief.

Les juſtices appartenantes aux villes ne

font point une marque de *seigneurie*; elles ne sont ni royales, ni seigneuriales, mais municipales, c'est-à-dire, justice de privileges.

Sur ce qui concerne les *seigneuries*, *voyez* les auteurs qui ont traité des fiefs, francs-aleus, justices, principautés, souverainetés; Loiseau *des seigneuries*, *& les mots* FIEF, FRANC-ALEU, SEIGNEUR, *&c* (*A*)

SEIGNEURIE CENSIVE *ou* CENSUELLE. *Voyez ci-devant* SEIGNEUR CENSIER.

SEIGNEURIE *IN CONCRETO*, est celle qui est formée du concours de la *seigneurie* publique & la *seigneurie* privée, telle qu'une terre seigneuriale, qui consiste tout à la fois en la possession d'héritages tenus noblement & endroit de supériorité sur des héritages que le seigneur ne possede pas. *Voyez* Loyseau, *des seign. ch. ij. n. 1. & suiv.*

SEIGNEURIE DIRECTE, est celle qui n'a pas la propriété de la chose, mais seulement la supériorité & la mouvance, soit en fief ou en censive; elle est opposée à la *seigneurie* utile.

Seigneurie fonciere ou *très fonciere*. Voyez ci devant *Seigneur foncier*.

Seigneurie honoraire, est celle qui est érigée par le roi en titre de comté, marquisat ou principauté, quoiqu'elle ne releve pas directement du roi, mais d'un autre seigneur: on appelle ces sortes de seigneuries *honoraires*, parce que réguliérement les grandes *seigneuries* ne doivent relever que du roi, & que quand elles ne relevent pas, leur titre qui leur est attribué n'est réputé qu'un titre *honoraire*. *Voy.* Loiseau, *des seigneuries*, *ch. vj*, *n. 9*.

Seigneurie privée, quelques-uns appellent simplement *sieurie*, pour la distinguer de la *seigneurie publique*, qui est la seule *seigneurie* proprement dite, est le droit que chaque particulier a dans sa chose, comme le propriétaire sur son héritage, le maître sur son esclave. *Voyez* Loiseau *des seigneuries*, *ch. j.* & les mots *Directe*, *Domaine*, *Propriété*, *Seigneurie féodale*.

Seigneurie publique, consiste en la supériorité & autorité que quelqu'un a sur les personnes & choses qui lui sont soumises. Elle est appelée *publique*, parce qu'elle emporte le commandement ou puissance publique, il n'y a de vraie *seigneurie publique* que la puissance que donne le droit de justice lorsqu'on le possede en propriété; car l'officier qui exerce la justice n'a pas la *seigneurie*, & la *seigneurie* féodale ou directe n'est proprement qu'une *seigneurie* privée. Voyez *ci-devant Seigneurie directe*, *Seigneurie féodale*, *Seigneurie privée*. *Voyez* Loiseau, *des seigneuries*, *chap. j*, *n. xxvj.*

Seigneurie souveraine, est celle à laquelle est attaché le droit de souveraineté, telle que l'empire, un royaume, ou autre moindre *seigneurie* établie en souveraineté. Il y a aussi des états aristocratiques & démocratiques qui forment des *seigneuries* souveraines.

Seigneurie subalterne en général, est toute *seigneurie* non souveraine; on entend néanmoins quelquefois par là plus particuliérement les moindres *seigneuries*, qui sont inférieures aux plus grandes.

Seigneurie suzéraine. Voyez *seigneur suzerain*.

Seigneurie temporelle. Voyez *Seigneur temporel*.

Seigneurie très-fonciere. Voyez *seigneur foncier*.

Seigneurie vicomté. Voy. *seigneur vicomtier*.

Seigneurie utile, c'est la propriété à la différence de la *seigneurie* directe, qui ne consiste que dans une supériorité retenue sur l'héritage. Voyez *seigneur direct* & *seigneur utile*. (*A*)

SEILLANS, (*Gog. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire, bourg de France, en Provence, dans la viguerie de Barjols, avec un college que tiennent les doctrinaires. (*D. J.*)

SEILLE, LA, (*Géog. mod.*) nom de deux rivieres de France; l'une en Lorraine, tire son origine du lac de Linder, & se perd dans la Moselle, à Metz. L'autre prend sa source aux frontieres de la Picardie, passe au Cateau Cambrésis; & se jette dans l'Escaut, au dessus de Valenciennes. (*D. J.*)

SEILLE, s. f. (*Tonnelier.*) vaisseau de

bois sans fond par le haut, & qui a la grosseur d'une feuillette. Il est garni de cerceaux, & d'une anse de fer posée sur un gros bâton, dont deux hommes se chargent chacun sur une épaule, pour transporter le vin du pressoir dans les caves. Ce bâton, appelé *tinet*, sert aussi à broyer les raisins dans la cuve. (*D. J.*)

SEILLEAU, s. m. (*Marine.*) c'est un seau.

SEILLURE, s. f. (*Marine.*) *Voyez* SILLAGE.

SEIME, s. f. (*terme de Maréchal.*) c'est une fente dans la corne des quartiers du cheval, qui s'étend depuis la corne jusqu'au fer, qui est douloureuse, & fait boiter le cheval. (*D. J.*)

SEIN, s. m. (*Gram.*) partie du corps où sont les mamelles, & qui forme l'extérieur de la poitrine. Il se prend pour la gorge, les tetons. On dit cette fille n'a point de gorge, n'a point de *sein*. Elle est sans modestie, elle découvre son *sein*. Je porte cet enfant dans mon *sein*. Combien de bonnes & de mauvaises actions renfermées à jamais dans le *sein* de la terre. Cette nouvelle m'a plongé la mort dans le *sein*. Il est rentré dans le *sein* de sa famille.

SEIN (*Critique sacrée.*) en grec κόλπος, en latin *sinus*; ce mot *sein* a plusieurs significations dans l'écriture. Il se prend pour la partie du corps renfermée dans l'enceinte des bras: *Exod. iv. 6.* & de cette signification sont venues ces façons de parler, garder la main dans son *sein*, pour dire *ne point agir*; métaphore tirée des gens oisifs qui tiennent leurs mains dans leur *sein*, sans rien faire. *Porter dans son sein*, c'est chérir tendrement, comme font les meres & les nourrices. Le Lazare fut porté dans le *sein* d'Abraham. *Luc*, *xvj. 22.* Tel est un enfant bien aimé, qui est reçu entre les bras de son pere. *L'épouse du sein*, désigne l'épouse légitime. L'apôtre bien aimé reposoit sur le *sein* de Jesus. *Jean*, *xiij. 23.* Alors on étoit couché sur des lits la tête tournée vers la table & les piés en dehors; ainsi Jean, qui étoit au dessus de Jesus, avoit la tête près de lui, & comme dans son *sein*; ainsi *dormir dans le sein de quelqu'un*, c'est dormir auprès de lui; couver une femme dans son *sein*, *fovere in sinu suo*, *Prov. l. 20.* c'est desirer de la corrompre.

Ce mot en latin désigne aussi le *repli*, le *pan* d'une robe dont on se servoit à tirer les sorts. *Prov. xvj. 33.* Pour entendre cette métaphore, il faut savoir que les anciens qui portoient de longues robes, mettoient les billets dans un pan, & que c'étoit la maniere de tirer au sort; delà ces façons de parler proverbiales, *excutere signum suum*, secouer le pan de sa robe pour marquer l'horreur qu'on a de quelqu'un ou de quelque chose; *abscondere ignem in sinu*, cacher du feu dans les replis de sa robe, pour dire, nourrir secrétement dans son cœur des desirs de vengeance.

Enfin le mot grec κόλπος, & le latin *sinus*, signifient un *golfe*, parce que dans un golfe on est enfermé entre deux rivages, comme entre deux bras, *act. xxij. 39.* (*D. J.*)

SEIN D'ABRAHAM, (*Critique sacrée.*) les juifs ont ainsi nommé le séjour des bienheureux; & cette expression est employée dans S. Luc., *ch. xvj. 22.* cependant plusieurs peres de l'église ont été fort incertains sur cette matiere. Tertulien, embrassant l'opinion de S. Irenée, dit que Lazare étant aux enfers dans le *sein d'Abraham*, y jouissoit du rafraîchissement. *Lazarus apud inferos in* sinu Abrahæ *refrigerium consecutus.* Le même Tertullien enseigne ailleurs, que l'ame du Seigneur, pendant que son corps étoit au sépulcre, descendit aux enfers & apparut sous une forme humaine aux patriarches. C'étoit-là, selon lui, qu'étoit le *sein d'Abraham*, où le mauvais riche vit Lazare. Cette opinion venoit ou des préjugés du paganisme, où plutôt du manque de l'intelligence du style d'écriture; voilà pourquoi les mêmes peres s'imaginerent que le *sein d'Abraham* étoit un lieu particulier, que le paradis terrestre subsistoit encore quelque part, & en conséquence, ils prenoient à la lettre les expressions de l'auteur de l'Apocalypse, comme si les ames des martyrs avoient été réellement enfermées sous je ne sais quel autel. *Beausab.* (*D. J.*)

SEIN, (*Marine.*) petite mer envi-

ronnée de terre, qui n'a de communication à aucune autre que par un parage.

SEINE, la, (*Géog. mod.*) en latin *Sequana*; riviere ou fleuve de France. Il prend sa source en Bourgogne près de Chanceaux, à 6 lieues de Dijon, traverse la Champagne, arrose Troyes, & commence à porter bateau à Méry. Ensuite la *seine* après avoir reçu l'Yonne & le Loing, traverse l'île de France, où elle arrose Melun, Corbeil & Paris. A deux petites lieues au dessus de cette derniere ville, elle reçoit la Marne qui la grossit considérablement, & à 5 lieues au dessous elle reçoit l'Oise. Enfin, après avoir séparé le Vexin de la Beauce, & avoir arrosé Vernon, Pont-de-l'Arche, Rouen, Caudebec, Quillebœuf & Honfleur, elle va se jeter dans l'Océan par une grande embouchure au Havre-de-Grace. La *seine* fait dans son cours mille méandres, & forme sur son passage quelques îles agréables. Ses bords sont assez bien proportionnés pour causer rarement du désordre. Ses eaux sont bonnes, saines & pures. (*D. J.*)

SEINE, *terme de pêche*, sorte de filet qui sert à faire la pêche du hareng, ainsi que nous allons le dire.

Les pêches du hareng, & du maquereau sont flottantes, c'est-à-dire que la tête des filets, garnie de liege reste à la surface de l'eau, ou seulement un peu plongée, à la volonté du maître pêcheur. Ces filets ne peuvent prendre que des poissons passagers; ainsi ils ne nuisent point au bien général de la pêche.

Lorsque le bateau est arrivé au lieu où l'on se propose de faire la pêche, avant de jeter à la mer la tessure, qui est toute la longueur des *seines* jointes ensemble, pour ne faire, pour ainsi dire, qu'un seul filet, l'équipage amene le grand mât, & ne donne à la voile de misaine que ce qu'il lui en faut pour le soutenir à la marée pendant qu'ils tendent le filet. Les pêcheurs même des grandes gondoles font cette manœuvre en un instant, & s'ils n'ont point besoin de leur misaine, qu'ils nomment *borset*, ils amenent la marterelle qui reste dans la même place ou tombe-arriere.

Ensuite on leve presque tout le pont par feuilles d'écoutilles, pour tirer des rumbs, les filets qui y sont levés; on jette à la mer un hallin, dont le bout est soutenu d'un baril de bout; on frappe les *seines* sur le hallin, de trois en trois pieces de *seines*, qui ont chacune quatre brasses; on y frappe pour soutenir les *seines* & le hallin un quart de petite futaille; l'autre bout du hallin est amarré au bateau, que les filets font dévirer avec eux à la marée; les *seines* plongent dans l'eau de quelques brasses au moyen d'un petit cordage avec lequel elles sont frappées sur le hallin, qu'on peut alonger ou raccourcir suivant que l'on juge que le hareng prend le fond, ou approche de la surface de l'eau; les filets qui sont fort lourds tombent perpendiculairement; mais la tête est soutenue de flottes de liege amarrées sur le bauchet, ou la tête du filet à un pié de distance les uns des autres. Les harengs qui se trouvent dans le passage de la tissure sont arrêtés; & comme il est du naturel des poissons de pousser toujours avec leur tête pour se faire passage, ils se maillent dans le filet où ils sont pris par les ouïes; au bout de quelques heures on halle à bord les *seines* pour en retirer le poisson; on ne prend de cette maniere avec les *seines* uniquement que des harengs, quelquefois, mais rarement, des jeunes maquereaux, quelques scelans, de fausses aloses, qui sont comprises avec les harengs sous un même genre, & qui se trouvent confondus avec eux; les *seines* jointes ensemble font plus de 6 à 700 brasses pour la tissure d'un seul bateau.

Cette pêche doit se faire la nuit, & plus elle est obscure, plus on la peut espérer bonne.

SEINE *ou* TRAÎNE, (*terme de Pêche*,) sorte de filet dont le coleret est une espece; la *seine* est construite comme le coleret, mais elle est tirée par deux bateaux, au lieu que le coleret l'est par des hommes ou des chevaux. *Voyez* COLERET. Cette pêche se fait de basse mer, & cesse

aussi-tôt que le flot commence à venir ; on ne prend ordinairement avec cet engin que des flets, lesquelles restent volontiers dans les bassures après que la mer s'est retirée.

On se sert de *seines* pour faire la pêche du hareng. *Voyez l'article précédent.*

Les *seines* dont on fait usage à l'embouchure des rivieres, se distinguent en *seines* claires & *seines* épaisses ; les *seines* claires servent à pêcher des aloses, des feintes, des saumons, & quelquefois, mais rarement, des éturgeons, & autres especes de poissons de rivieres ; les mailles des *seines* claires sont de 11 ou 12 lignes.

Les *seines* épaisses n'ont au plus que cinq lignes en quarré, qui est la maille des bouts de quievres. Ces rets, au lieu de plombs, sont pierrés par le bas & garnis de flottes de liege par le haut. Les pêcheurs les alongent & les haussent ou baissent autant qu'il leur plaît ; ils les font de 60, 70, 80, 90, 100 à 200 brasses de long plus ou moins ; quelquefois ils ne leur donnent qu'une brasse & demie de chûte, & quelquefois le double, suivant la largeur de la riviere & la profondeur des eaux ; les extrémités du filet sont toujours moins hautes que le milieu, pour pouvoir former une follée ou sac où le poisson se trouve arrêté, quand on vient à haler le filet à terre.

Pour faire cette pêche, il faut un bateau qui porte au large, & souvent par le travers de la riviere qu'il barre ; un bout du filet suit le bateau, & l'autre est tenu à terre par un homme ou deux. Quand le bateau a fait une grande enceinte, ceux qui sont dedans le ramenent de même bord, & on hale les deux bouts de la *seine* en les rejoignant ; on enveloppe de cette maniere tout ce qui s'est trouvé dans l'enceinte du filet qui dérive au courant de l'eau quelquefois l'espace d'un quart de lieue, les pêcheurs s'entr'aident pour haler la *seine* sur les bancs, d'autant que le travail est fort rude, à cause de la pesanteur du filet & de sa grandeur. La *seine* épaisse sert à prendre des éperlans, & généralement tout ce qui se trouve dans l'enceinte du filet, & il y a des temps différens que l'ordonnance a fixé pour faire la pêche avec ces deux différens filets.

Dans quelques endroits où l'on se sert de grandes *seines*, dont le poids est considérable, les pêcheurs les halent à terre avec des virevaux ou treuils qu'ils transportent où ils jugent à propos ; cette manœuvre qui est la même que quand on vire au cabestan, leur est d'autant plus commode qu'ils sont ainsi dispensés de se mettre en grande troupe pour faire cette pêche.

Il y a encore des *seines* qu'on appelle *seines dérivantes* ; cette pêche est libre dans la riviere de la Villaine, dans le ressort de l'amirauté de Nantes en Bretagne, pourvu que le pêcheur qui la veut faire la fasse seul.

Comme le lit de la riviere est peu large, il frappe à terre un piquet où il amarre un des cordages ou bras du filet, ensuite il s'éloigne l'espace qu'il juge à propos, & le tend de la même maniere que font les autres pêcheurs qui se servent de *seines* ; son filet est aussi tendu en demi-cercle, & revient de même au piquet en halant à lui l'autre cordage ou bras qui est resté amarré à son bateau ; comme les *seines* sont fort petites, il peut aisément faire seul cette manœuvre ; quand ils sont deux dans le bateau, un desquels est souvent un jeune garçon, ce dernier reste à terre, & l'autre tend le filet qu'ils relevent ensuite ensemble, comme on fait par-tout ailleurs.

Il y a d'autres *seines*, entre lesquelles sont les petites *seines* dormantes, ainsi appelées, parce qu'elles sont sédentaires ; cette pêche qui est particuliere, ne se fait qu'à la basse-eau.

Le filet dont se servent les pêcheurs, est une petite *seine* ou filet long au plus de trois ou quatre brasses, ayant environ une brasse & demie à deux brasses de fond, chaque bout est amarré sur une perche, haute de deux à deux brasses & demie ; deux hommes tenant chacun la perche du filet, entrent à la basse-eau dans la mer le plus avant qu'il leur est possible sur des fonds de sable, ayant souvent de l'eau jusqu'au cou ; l'ouverture du ret est exposée à la marée & au courant ; & comme la lame

dans cette partie des côtes d'O. N. O. de l'amirauté de Quimper est toujours fort élevée quelque calme qu'il puisse faire, à cause des courans formés par la proximité des isles voisines; lorsque ceux qui pêchent de cette maniere voient venir la houle qui ne manqueroit pas de les couvrir, ils s'élancent au dessus en s'appuyant sur la perche, dont le pié est un peu enfoncé dans le sable, ce qu'ils font avec d'autant plus de facilité que le volume de l'eau les aide à s'élever, ainsi ils évitent la vague qui amene à la côte des mulets & d'autres especes; quand les pêcheurs présument qu'il y a du poisson dans le filet, dont les mailles sont de vingt & dix-huit lignes en quarré, ils se rapprochent l'un de l'autre, & enveloppent ce qui est dedans; & après l'avoir retiré, ils continuent la même manœuvre tant que la marée la leur permet, en reculant toujours du côté de la côte à mesure qu'elle monte, & ils ne finissent la pêche que quand la hauteur de l'eau les oblige de la cesser.

Le temps le plus commode pour faire cette petite pêche est depuis le mois de mai jusqu'au commencement de septembre: comme ce filet ne traîne point, & qu'il reste sédentaire sur le fond, cette maniere de pêcher ne peut causer aucun préjudice, d'ailleurs on n'y peut prendre de gros poissons avec des mailles aussi ouvertes; nous l'avons nommée *seine dormante*, à cause de son opération; les pêcheurs ne la peuvent traîner, ils ne font qu'exposer leurs rets à la mer.

Une autre sorte de seine s'appelle seine *traversante*. En voici la manœuvre.

Quand les Pêcheurs veulent se servir de ce filet pour faire la pêche, ils se mettent ordinairement quatre bateaux ensemble pour en faire la manœuvre, la chaloupe qui pêche, c'est-à-dire, qui porte le filet, a cinq hommes d'équipage pour tendre; quatre hommes nagent, de maniere que le cinquieme tend la seine, la place en demi-cercle; un des bouts est amarré à l'arriere du bateau, & pour le relever, deux des pêcheurs se mettent à l'avant; le bateau tournant suivant l'établissement du filet, & pour empêcher le poisson qui se trouve dans l'enceinte d'en sortir ou de sauter au dessus des flottes de liége qui la tiennent à fleur d'eau, deux des trois autres bateaux entrent dans l'enceinte & battent l'eau avec leurs avirons; ils s'en servent aussi pour lever le filet par les flottes, le troisime bateau se met en-dehors & fait aussi la même manœuvre.

Ces filets ont leurs pieces chacun de trente brasses de long & de trois de chûte; les pêcheurs s'en servent également à la mer, comme aux embouchures des rivieres; ils se mettent ordinairement cinq pêcheurs ensemble, fournissent chacun une piece de filet, ce qui fait environ cent cinquante brasses de longueur, lesquelles montées & jointes ensemble ne donnent au plus que soixante-dix à quatre-vingt brasses d'étendue, à cause du sac & du ventre qu'il faut que forme ce filet pour y arrêter le poisson plat & le poisson rond.

Cette pêche se fait en tout temps, & hors la saison de la sardine, le temps le plus favorable est celui des chaleurs de l'été, parce qu'elles font lever lo poisson de dessus les fonds; quelques-uns, comme les vieillards & les jeunes gens qui ne font point la pêche de la sardine, font celle-ci en tout temps.

Ces mêmes filets placés sédentaires sur les fonds, servent aussi à faire la pêche des mulets & du poisson blanc, pour-lors ils doivent être regardés comme des especes d'haussieres de basse Normandie, & des cibaudieres & petits rieux des pêcheurs normands & picards.

SEINE *ou* SENNE CAPLANIERE, *terme de pêche*, usité par les pêcheurs du ressort de l'amirauté de S. Malo, & qui désigne une sorte de filet, avec lequel ils font la pêche des petits poissons propres à servir d'appât pour la pêche de la morue sédentaire aux côtes de Terre-neuve.

On reproche encore aux pêcheurs terre-neuviers de se servir, au retour de leur voyage, des seines *caplanieres*, qui leur sont nécessaires pour prendre les caplans, harengs, sardines, maquereaux, & autres sortes de poissons qui servent à faire la boîte de la pêche le long des côtes de Terre-neuve, où il y a toujours, suivant la force des équipages, quelques chaloupes qui sont destinées à pêcher l'appât, & que l'on

l'on nomme à cet effet *caplaniere* ; elles ont coutume de seiner ces sortes de poissons, & de revenir le soir vers leur échaffaut, afin d'en fournir les pêcheurs lorsque ces chaloupes partent du matin pour la pêche ; quelquefois même on tient dans l'enceinte de la seine ou senne, les poissons qui s'y trouvent pris, pour ne les en retirer qu'à mesure qu'on en a besoin, pour avoir une boîte plus fraîche & plus nouvelle.

Les pêcheurs de S. Malo n'ont pour la pêche en mer que trois petits bateaux seulement du port de deux à trois tonneaux, montés de trois, quatre à cinq hommes d'équipage, qui font en mer la pêche le long de la côte avec les rets, nommés *trésures*, *étales* ou *étalieres*, qui sont les séchées des pêcheurs des côtés de l'amirauté de Morlaix, & quelquefois lorsqu'ils n'ont rien autre chose à faire, celle de la pêche de la ligne au libouret pendant seulement les mois de juin, juillet, août & septembre ; durant cette saison des chaleurs, ils font aussi la pêche du lançon ou esquille, à la *senne* ou *seine*, mais d'une maniere différente de cette même pêche pratiquée par les pêcheurs de pié d'Oystrehan & de Gray, sur les côtes du Benin ; ceux de S. Malo ne pouvant aller qu'avec bateaux sur les lieux de la pêche.

Cette pêche se fait sur les bancs de gros sables de l'isle Herbours placée à l'O. de S. Malo par le travers de la Caplaniere, paroisse des Lunacco de Pontval ; on la fait aussi sur les sables à Cézambre, où il n'y a jamais de gué ou passage à pié & sur la paille, placé par le travers de Dinars, paroisse de S. Enogats, où on ne peut aussi se rendre qu'avec bateaux.

SEINES FLOTTANTES A FLEUR D'EAU, (*terme de pêche*,) usité dans le ressort de l'amirauté de Brest, ce sont des filets que les pêcheurs nomment improprement seines, & que l'on doit regarder plutôt comme une espece de picots flottans, à la différence de ces mêmes filets dont se servent aux embouchures des rivieres & des bayes les pêcheurs du pays d'Auge & de la basse Normandie, qui les tendent sédentaires par fond ; les filets des pêcheurs de Léon se tiennent à fleur d'eau, où ils sont soutenus par des flottes de liege, & n'ont des pierres fort éloignées les unes des autres que pour faire caler le filet de sa hauteur ; ils ne le laissent pas longtemps à la mer, & ne le tendent que lorsqu'ils apperçoivent des poissons en troupe ; aussi-tôt que le ret a fait son enceinte, & qu'ils en ont rejoint les deux bouts, ils le relevent en prenant le filet, un homme par la tête, & un autre par le pié ; ce ret tendu de cette maniere, & relevé de même au large de la côte, ne peut-être abusif, ni regardé comme la seine traînante dont la manœuvre est toute différente, ainsi la pêche en doit être permise sans aucune difficulté.

SEINE *ou* SEUNE, (*terme de pêche*,) en usage dans le ressort de l'amirauté de Saint-Malo.

Les petits pêcheurs de S. Malo qui font la pêche du lançon autour de l'isle Herbours & de la Paille, commencent à tendre leurs filets, lorsque les bancs qui les entourent se découvrent de marée baissante des vives eaux ; mais autour de Cezambre, la pêche du lançon ne se fait que de morte eau seulement.

Les bateaux sont mâtés en quarré, pincés avant & arriere, n'ayant qu'un seul mât, une voile & un foc dont ils ne se servent qu'autant qu'ils en ont besoin ; ils sont ordinairement dans ces bateaux cinq hommes d'équipage.

Leurs seines ont environ 30 à 35 brasses de longueur, & 15 à 16 piés de chute ou de hauteur ; elles sont agrées de même que les seines ordinaires, avec un canon ou échalon de bois de chaque côté ; les jets, brasses ou hales sont d'une longueur proportionnée à l'endroit où ils veulent tendre leurs filets, dont les mailles ont 4, 5 à 6 lignes en quarré formées d'assez gros fils ; la tête garnie de flottes de liege, & la corde du pié de pierres éloignées du filet de quelques pouces par les avançons ou petites lignes où elles sont frappées, pour empêcher que le bas du filet ne traîne sur le fond : au milieu du filet, est une chausse ou sac de serpilliere d'environ deux brasses

de longueur, au bout duquel est amarré de même avec un avançon, une pierre pour faire caler le sac & le tenir en état d'y recevoir les lançons qui se trouvent dans l'enceinte du filet.

La manœuvre de le tendre & de le relever, est semblable à celles des seines ordinaires; comme cette pêche se fait sur un fond de gros gravois, de rocailles & de coquilles brisées, les pêcheurs sont forcés d'éloigner ainsi les pierres du bas de leurs filets; sans cette précaution nécessaire, il seroit bientôt coupé & mis en pieces, & quand la mer est émue & fort agitée, ils sont encore obligés d'ôter ces pierres pour soulager le sac, qui autrement seroit aussitôt rempli. cette même raison empêche encore ces pêcheurs de pouvoir garnir leurs seines d'aucun plomb par le pié, ou par la ligne du bas du filet qu'ils perdroient aussi s'il étoit chargé.

Cette pêche du lançon commence ordinairement à la fin de mai, & dure jusqu'au dernier jour d'août. Par l'expérience qui en a été faite, & par le détail qu'on peut voir, ce filet ne peut prendre aucun poisson plat; il n'arrête jamais que les lançons, des orbleus & des orphies; ces deux dernieres sortes de poissons suivent les lançons pour en faire curée; les pêcheurs n'y prenent aucun autre poisson, parce que le filet ne touche jamais le fond, que lorsqu'on le ramene à terre pour tirer du sac ce qui y est entré; on le releve sur les bords des écorres, des bancs, autour desquels se fait cette pêche qui n'a lieu que de marée basse, & qui ne donne que le temps de pouvoir faire deux à trois traits au plus pendant chaque marée.

Ce filet est une espece de seine, mais eu égard à la maniere dont il est monté, la nature du terrain où se fait cette pêche qui est de gros gravier où le frai ne se forme point, & à la situtation de la côte où le poisson ne se plaît & ne séjourne point; cette pêche se peut tolérer, supposé que ce filet ne pût servir à d'autre usage dans l'intervalle qu'il ne serviroit pas à la pêche du lançon.

Quoique la pêche du lançon se fasse dans le même temps que les riverains de S. Malo le désablent à la bêche ou faucile autour des roches qui y restent découvertes de basse mer; la plupart de ceux qui font cette petite pêche à la main, n'en vendent que peu ou point. Les uns les pêchent pour leur propre consommation, ou en prennent en si petite quantité, que la vente qu'ils en pourroient faire ne seroit point un objet, au lieu que les pêcheurs avec bateaux, sont ceux qui en fournissent les habitans de la ville, où ce poisson est fort recherché.

SEING, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) du latin *signum*, signifie en général *marque*.

Anciennement le terme de seing, *signum*, se prenoit pour le sceau ou cachet particulier, dont chacun usoit pour sceller & adopter les actes qu'il passoit, ce *seing* ou sceau tenoit alors lieu de signature.

Depuis que l'usage de l'écriture est devenu plus commun, & que les signatures manuelles ont été substituées à l'opposition des sceaux ou cachets, on a souvent entendu par *seing* la souscription que quelqu'un fait d'un acte, & pour distinguer ce *seing* de l'apposition du sceau, on l'a appelé *seing manuel*.

Les *seings* ou signatures n'ont pas toujours été formés du nom entier de la personne & en toutes lettres suivies; au lieu de signature, l'on usoit de monogrammes, espece de hiéroglyphes, qui rassembloient toutes les lettres du nom. *Voyez* le *gloss.* de Ducange, au mot *monogramma*.

Les personnes qui ne savent pas écrire, au lieu de *seing*, font encore une croix ou autre marque, ce qui ne forme qu'une preuve fort imparfaite.

J'ai vu un acte souscrit par l'impression d'une signature gravée en bois; cette marque étoit plus facile à reconnoitre qu'une croix ou autre marque aussi simple.

On distingue deux sortes de *seing*, le *seing* public & le *seing* privé; le premier est authentique, l'autre ne l'est point, & n'a point de date certaine. Voyez *authentique*, *signature*, *souscription*. (*A*)

SEING dans quelques anciennes ordonnances, signifie *marque*, *poinçon* ou *cachet*. Par exemple, dans l'ordonnance de Philippe-le-Bel du mois de janvier 1313,

article 10; il est dit que dans chaque ville où il y aura orfevre, il y doit avoir un seing propre pour seigner les ouvrages qui y seront faits, qui sera gardé par deux prud'hommes établis à cet effet, & qu'un seing ne doit point ressembler à l'autre. (*A*)

SEING, (*Comm.*) c'étoit proprement parmi les anciens un signe, une marque que l'on faisoit au bas d'un acte, tels qu'étoient les monogrammes qui servoient tout ensemble de signature & de sceau, & que l'on mettoit aux chartres & autres actes publics ou particuliers, pour les confirmer & les autoriser.

Seing s'entend présentement de deux manieres, 1°. de la signature que les contractans ou l'un d'eux font de leur propre main au bas de quelqu'écrit.

2°. Du paraphe ou entrelacement de plusieurs lignes ou traits que chacun imagine pour son usage, & qu'on met immédiatement après sa signature.

Acte sous seing privé, est celui qui n'est ni attesté ni passé par des personnes publiques.

Blanc-seing, c'est une feuille de papier blanc, au bas de laquelle on met son nom, pour être remplie à la volonté de celui à qui on le confie. *Dictionn. de Commerce & de Trév.*

SEINNETTES *ou* PETITES SEINES, *terme de pêche*, sorte de filet, dont la manœuvre est en tout semblable à celle de la seine, dont elle ne differe que parce qu'elle est plus petite; on s'en sert particuliérement pour faire la pêche des ables, dont l'écaille sert aux fabricateurs de fausses perles; cette pêche se fait le long des îles, & pendant que l'eau est trouble, sans quoi les pêcheurs ne prendroient rien, le ret est plombé par le bas, & flotté par le haut; la maille de ce filet n'a guere que 4 lignes. *Voyez* SEINE.

Il y a aussi une autre espece de seinnette, qui sert particuliérement à prendre les équilles, qui est un poisson passager à l'embouchure de la riviere d'Orne. Ce poisson commence à paroître vers la mi-mai, & reste jusqu'à la S. Michel.

Il faut quatre hommes pour faire cette pêche; le filet est de la forme du coleret, mais le service en est différent, en ce que les pêcheurs ne dérivent ni ne traînent point; mais deux hommes chacun par un bout tiennent le filet tendu, au moyen d'un bâton qui est à chaque extrémité, & dont ils enfoncent une des extrémités dans le sable, & s'écorre contre l'autre afin de le rendre plus ferme; alors deux autres pêcheurs qui sont à l'eau jusqu'au cou, s'éloignent 30 à 40 brasses du filet, & reviennent en battant l'eau jusqu'à ce qu'ils soient proches. L'équille épouvantée du bruit, ou par l'agitation de l'eau, se jette dans le filet; & les deux pêcheurs qui ont battu l'eau, levent promptement le bas ou la plommée du filet de la seinnette; & ceux qui tiennent les canons, qui sont les deux bouts, roidissent de toute leur force, en tenant le filet horizontalement, pour lors ils ramassent toutes les équilles dans le milieu du filet, & les renversent dans des paniers que portent les pêcheurs qui tiennent les bouts de la seinnette, & aussi-tôt ils recommencent un autre trait, tant que la basse mer le leur permet.

Ces seinnettes, ont dix à douze brasses de long, & une brasse & demie de chute; la maille n'a au plus que 2 lignes en quarré, ce qui est une contravention manifeste à l'ordonnance. On peut juger du tort considérable que fait un échantillon si petit au général de la pêche.

SEJONT, LE (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, au pays de Galles, dans le comté de Caernarvan. Le *Séjont* s'appeloit anciennement *Sejontius*, & il avoit donné son nom au peuple *séjontien*, dont la capitale nommée *Sejontium*, étoit voisine de Caernarvan qui s'est élevé sur ses ruines. (*D. J.*)

SÉJOUR, s. m. (*Gram.*) lieu où l'on habite & quelquefois le temps qu'on y demeure. Mon *séjour* n'a pas été long. Marli est un *séjour* enchanteur au printemps. J'ai fini mon *séjour* dans la capitale.

SÉJOUR, (*Marine.*) c'est le temps qu'un vaisseau demeure dans un port ou dans une rade étrangere. On dit *jours de séjour*.

pour les vaisseaux de guerre, & *jours de planches* pour les vaisseaux marchands.

SEIPOD, s. m. (*Poids.*) poids de Moscovie dont on se sert particuliérement à Archangel. Il contient dix poudes, à raison de quarante livres le poude, poids du pays, qui reviennent à trente-deux livres, poids de marc. (*D. J.*)

SEIRAM, (*Géog. mod.*) ville de Perse, sur les frontieres de *Gété*, au nord de Sihon, à *99*, *25.* de *longit.* & à *44*, *45* de *latit.* (*D. J.*)

SEIREF, *ou* SIREF, (*Géog. mod.*) ville la plus méridionale de la Perse, près de la mer, & abandonnée depuis que le commerce s'est établi à Kis, isle du golfe Persique. *Longit.* suivant les tables arabiques, *88. latit. septent. 29.* (*D. J.*)

SEIRJAN, (*Géog. mod.*) ville de Perse dans le royaume de Fars. *Long.* selon M. Petit de la Croix, *90*, *25. latitude 29*, *30.* (*D. J.*)

SEISACHTHEIES, s. f. pl. (*Antiq. d'Athenes.*) Σεισαχθεία, mot qui signifie *décharge d'un fardeau*, étoit un sacrifice public d'Athenes, en mémoire d'une loi de Solon. Cette loi portoit, que toutes les dettes du pauvre peuple seroient remises au bout d'un certain temps, ou du moins que l'intérêt en seroit considérablement diminué, & que les créanciers ne pourroient dans la suite saisir leurs débiteurs, comme ils faisoient avant cette ordonnance. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. tom. I*, *p. 430.* (*D. J.*)

SEIVIA, (*Hist. mod.*) nom d'une secte de bramines ou de prêtres des idolâtres de l'Indostan, qui different des autres en ce qui regardent *Ruddiren* ou *Issuren* comme le premier des trois grands dieux de l'Inde; ils le mettent au dessus de *Ram* ou *Brama* & de *Vistnou. Voyez* RAM, VISTNOU & RUDDIREN. Ceux qui font profession de cette secte, se marquent le front avec de la cendre de fiente de vache, brûlée, & quelques-uns portent le *lingam* au cou, & le font porter à leurs enfans, en l'honneur de leur dieu favori qui est le Priape des Indiens. *Voyez* RUDDIREN.

SEIZAINE, s. f. (*terme d'Emballeurs.*) autrement FILAGOR, espece de petite corde ou grosse ficelle, dont les emballeurs se servent pour leurs emballages. Il y en a de la grosse & de la menue. La plus commune est composée de trois fils de chanvre bien cablés ou tortillés ensemble; elle a la grosseur d'une menue plume à écrire, & sert ordinairement à corder des ballots & paquets, soit de marchandises, de hardes, ou de meubles. (*D. J.*)

SEIZAINS, s. m. pl. (*Draperie.*) draps de laine dont la chaîne est composée de *seize* fois cent fils, c'est-à-dire, *seize* cens fils en tout. (*D. J.*)

SEIZE, (*Arithmétiq.*) nombre pair composé d'une dixaine & de six unités, ou de deux fois huit, ou de quatre fois quatre; ainsi que deux fois multipliées par huit, ou que huit le soit par deux, ou que quatre le soit par soi-même, cela ne produira jamais que *seize*. En chifre commun ou arabe, *seize* s'écrit ainsi *16*; en chifre romain, de cette maniere *XVI*, & en chifre françois, de compte, ou de finance, de la sorte *xjl. Legendre.* (*D. J.*)

SEIZE, (*les*) s. m. plur. (*Hist. mod.*) nom d'une faction fameuse dans l'histoire de France. Elle se forma à Paris en 1579 pendant la ligue. On les nomma ainsi à cause des seize quartiers de Paris, qu'ils gouvernoient par leurs intelligences, & à la tête desquels ils avoient mis d'abord seize des plus factieux de leur corps. Les principaux étoient Bussi-le-Clerc, gouverneur de la Bastille, qui avoit été auparavant maître en fait d'armes; la Bruyere, lieutenant particulier: le commissaire Louchard; Emmonot & Monot, procureurs: Oudinet, Passart: & Senaut, commis au greffe du parlement, homme de beaucoup d'esprit, qui développa le premier cette question obscure & dangereuse du pouvoir qu'une nation peut avoir sur son roi. Un bourgeois de Paris, nommé *la Rocheblond*, commença cette ligue particuliere pour s'opposer aux desseins d'Henri III. qui favorisoit, disoit-on, les Huguenots. Cette faction accrue & fomentée par ceux que nous avons nommés, & beaucoup d'autres, se joignit à la grande ligue commencée à Péronne. Après la mort des Guises à Blois, elle souffla

le feu de la révolte dans Paris contre Henri III. & eut, à ce qu'on croit, bonne part au parricide de ce prince. Également opposée à Henri IV, elle se porta aux plus étranges extrémités contre ceux qu'elle soupçonnoit être ses partisans; elle affecta même d'être indépendante du duc de Mayenne, & n'oublia rien pour faire transporter la couronne à l'infante Claire Eugénie, fille de Philippe II, roi d'Espagne, ou à ce prince lui-même. Mais quand Paris se fut soumis à son légitime souverain en 1594, cette faction fut entiérement dissipée, soit par la retraite des principaux d'entre les seize, soit par la clémence que ce prince témoigna envers les autres.

SEIZE, (LIVRE *in-*) *terme d'Imprimerie.* Les Libraires & Imprimeurs nomment un livre in-seize, celui dont chaque feuille d'impression étant pliée, compose seize feuillets, ou trente-deux pages. (*D. J.*)

SEIZIEME, (*Arithmétiq.*) partie d'un tout divisé en seize parties égales. Lorsqu'il s'agit de fractions ou nombres rompus de quelque tout que ce soit, un seizieme s'écrit, de cette maniere, $\frac{1}{16}$ On dit aussi trois seiziemes, cinq seiziemes, sept seiziemes; ce qui se marque ainsi, $\frac{3}{16}$, $\frac{5}{16}$, $\frac{7}{16}$. Le $\frac{1}{16}$ de 20 sous est 1. s. 3. den. qui est une des parties aliquotes de la liv. tournois. *Legendre.* (*D. J.*)

SEKIKA, (*Hist. nat. Botan.*) c'est une espece de saniale étrangere du Japon, qui ressemble au cotyledon, ou nombril de Vénus. Sa feuille, qu'on prendroit pour celle du *cyclamen* ou *pain de pourceau*, offre une agréable variété de couleurs. Sa tige, haute d'un pié & demi, est garnie de plusieurs fleurs à cinq pétales qui forment l'apparence d'une guêpe volante. Elles sont couleur de vermillon.

SEKISJU, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de l'empire du Japon, dans la contrée montagneuse froide ou du nord. Elle a deux journées de long du nord au sud, & se divise en cinq districts. Le pays de cette province produit abondamment du cannib, & quelque peu de sel. Ses habitans donnent tous les ans à leur daïnio ou prince héréditaire, le double de ce qu'on donne dans les autres provinces de cette contrée du nord. (*D. J.*)

SEKKI-KAN (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbrisseau du Japon, d'une brasse de hauteur, dont les feuilles qui enveloppent les rameaux de distance en distance, sont étroites, longues épaisses argentées par dessous, pendantes & sans découpures. Ses fleurs sont incarnates, & ramassées à l'extrémité des rameaux par bouquets, de dix jusqu'à quinze, qui sortent d'une enveloppe commune. Elles sont monopétales, & découpées en sept grandes levres. On en distingue deux autres especes, l'une à fleurs blanches, & l'autre à fleurs rouges.

SEL & SELS, (*Chimie & Médecine.*) on comprend sous le nom de sel trois especes de substances; les acides, les alkalis, & les sels neutres; en réunissant les propriétés communes à ces trois classes, on trouve que les sels sont des corps solubles dans l'eau, incombustibles par eux-mêmes, & savoureux; il faut bien se défendre d'appeler sel tout ce qui se crystallise, sans quoi nous confondrions plusieurs corps très-différens entr'eux.

Les sels sont répandus dans les trois regnes de la nature, l'opinion commune des chimistes est même que l'air porte avec lui l'acide vitriolique; il est aumoins bien sûr qu'il peut se charger d'un très-grand nombre de sels; ceux qu'il peut dissoudre sont appelés volatils, ceux au contraire qu'il ne peut enlever, sont nommés fixes; tous les acides, les alkalis volatils, & quelques sels neutres, spécialement ceux qui sont formés par l'union du sel ammoniac avec les différens métaux, sont volatils; mais le plus grand nombre est fixe.

Indépendamment des sels que la nature fournit, il en est une foule que l'art seul peut produire, & il imite la nature dans la formation de presque tous les sels neutres.

Les sels sont, comme nous l'avons vu; acides, alkalins, ou neutres; leur nature & leurs propriétés different par-là essentiellement; chaque espece fournira une classe particulière. Après avoir examiné les propriétés communes à tous les sels, nous parcour-

rons successivement celles qui le sont aux classes, aux ordres, & aux genres.

Classe I. Les acides. Les acides étant vraissemblablement la base de tous les autres sels, méritoient d'être traités les premiers; l'opinion la plus reçue est que les alkalis ne sont que des acides combinés avec d'autres principes; ce sentiment a pour lui la raison & l'expérince. La raison dit que la nature choisit toujours les voies les plus simples, & que l'affinité des acides & des alkalis, l'avidité avec laquelle ils s'unissent, est l'effet de l'analogie; l'expérience fait voir dans le regne végétal, quand il passe par tous les degrés de la maturité & de la fermentation, les acides se perdre, se changer en alkalis, & redevenir ensuite acides.

Leurs propriétés communes sont d'être les menstrues d'un grand nombre de corps, & en s'unissant avec la plupart, de former des sels neutres; leur saveur est si forte, que pour peu qu'ils soient concentrés, ils sont corrosifs; ils sont tous solubles dans l'air, c'est-à-dire, volatils, plus ou moins suivant la quantité de phlogistique qui entre dans leur combinaison; ainsi l'acide vitriolique que, nous soupçonnons en contenir le moins, est le plus difficile à s'élever dans la distillation; il faut que le feu soit poussé au dernier degré, pour que l'huile glaciale s'éleve; ils sont solubles dans l'eau, plus ou moins dans la proportion opposée à la précédente: ainsi l'acide vitriolique que nous avons dit contenir le moins de phlogistique, s'unit avec une facilité étonnante à l'eau; & tandis que les autres, exposés à l'air, perdent une partie de leur poids, il augmente le sien aux dépens de sa force, en se mêlant avec l'eau; la rapidité avec laquelle il s'unit, s'il est concentré, cause un sifflement, un bouillonnement, excite la chaleur, en un mot produit une espece d'effervescence; les acides s'unissent avec les huiles grasses & essentielles; ils forment avec elles des savons peu connus. S'ils sont concentrés en les mêlant, par une certaine manipulation avec ces huiles, sur-tout si elles sont essentielles pesantes, l'effervescence est si vive que la flamme naît du milieu. Unis aux esprits vineux, ils forment des nouveaux mixtes connus depuis peu, qui n'existent nulle part dans la nature, qui ont des propriétés singulieres qu'on nomme *æthers*; ils produisent une effervescence, étant mêlés avec les alkalis; ils dissolvent tous les métaux: mais quoiqu'il n'y ait aucun métal qui ne puisse être dissous par un acide, aucun d'eux n'a la propriété de les dissoudre tous. Ils dissolvent aussi les terres, les calculs des animaux; avec les alkalis, les métaux & les terres, ils forment des *sels* neutres. On observera à ce sujet, que différens degrés de concentration sont nécessaires pour les différentes dissolutions; il en est des acides, considérés comme menstrues, de même que de l'esprit de vin qui dissout, étant foible, quelques gommes résines, qu'il n'eût point pu dissoudre s'il eût été rectifié. Il seroit à souhaiter que ce fait certain fût embelli par un grand nombre d'expériences, qui pourroient donner lieu à une regle générale; ils rougissent le sirop violat & le papier bleu; il n'est aucun bleu végétal à l'abri de leur impression; ils décomposent le lait des animaux, & celui qu'on tire des semences huileuses végétales, pour en faire des émulsions.

L'affinité des acides est plus grande avec le phlogistique, qu'avec tout autre corps; avec les alkalis fixes, qu'avec les volatils; avec ceux-ci, qu'avec les terres absorbantes; & enfin avec ces dernieres, plus qu'avec les substances métalliques. Ces affinités établies par M. Geoffroi, sont sujettes à quelques exceptions à la regle générale; quelques terres absorbantes, & des métaux mêmes, pouvant décomposer le sel ammoniac, & le fer ayant la vertu de décomposer l'alun.

Les trois acides minéraux font des soufres, *voyez les art. part.* l'acide microcosmique en fait un, le phosphore de Kunkel. *Voyez* MICROCOSMIQUE, ACIDE & PHOSPHORE.

Non seulement les acides ne peuvent point se crystalliser, mais encore on ne peut les réduire en une masse solide, comme on le fait des alkalis fixes; le seul acide vitriolique, moins volatil que les autres, peut, & encore ce n'est qu'avec

beaucoup de travail, prendre une forme épaisse, ce qui est l'effet de leur grande affinité avec l'eau; ils se saisissent de toutes les vapeurs aqueuses, & se mêlant avec elles, ils conservent leurs fluidité; nous défendons ce sentiment contre M. Marcgraf, qui prétend que l'acide animal se crystallise, parce que nous ne regardons point cet acide, comme un acide pur, mais comme un sel neutre microcosmique; le temps & les expériences dévoileront ce problême.

Ces acides qui s'unissent avec tant d'ardeur & si étroitement à l'eau, qu'on ne peut jamais les en priver qu'à un certain degré, perdent la plus grande partie de cette affinité, lorsqu'ils sont unis aux alkalis fixes, quoique ceux-ci tombent en défaillance à l'air, c'est-à-dire, se chargent de son humidité au point de devenir fluides; il arrive ainsi que ces deux corps perdent l'un par l'autre une propriété qui leur étoit commune.

On les retire de l'eau, de l'air, des trois regnes de la nature, & des sels neutres factices; le regne minéral, l'eau & l'air, fournissent en grande quantité l'acide vitriolique, le marin & le nitreux; l'opinion reçue est que ce dernier vient des végétaux qui reçoivent en croissant l'acide vitriolique de la terre, & le dénaturent pour former le nitreux, qu'ils rendent à la terre en se pourrissant; le regne végétal fournit les quatre genres d'acides; le vitriolique se trouve dans les citrons, & semblables fruits, les nitreux dans un grand nombre de plantes, surtout dans les chicoracées & les borraginées, ou *asperifoliæ de Raj.* l'acide marin est évident dans les plantes maritimes; & l'acide végétal dans toutes les parties des plantes qui ont subi une fermentation acide, peut-être même dans un grand nombre avant leur maturité; ce qui nous conduit à une réflexion importante, c'est qu'on ne connoît point précisément la nature de l'acide des raisins avant leur maturité, du verjus; on ne sait point si c'est comme nous le soupçonnons un acide vitriolique, qui par la maturité du fruit, forme le sel essentiel, pour devenir ensuite successivement par la fermentation acide du vinaigre; ou s'il est avant, comme après la maturité & la fermentation, la même espece d'acide: la découverte de sa nature seroit de la plus grande importance pour conduire à une théorie lumineuse de la fermentation inconnue jusqu'à présent, & pour démontrer la transmutation des acides: ce ne seroit point un travail long, fatiguant, ni compliqué. Former avec le verjus & les alkalis des sels neutres, les faire crystalliser, les réduire à leur ordre, feroit la plus grande partie de l'ouvrage: enfin le regne animal fournit dans les fourmis, suivant Juncker, dans tous les insectes à aiguillon, & suivant Pott, dans presque toutes les parties des animaux, un acide peu connu.

Les acides ont des propriétés médicinales qui leur sont communes: étant concentrées, ils gangrenent & cautérisent les chairs & les os sur lesquels on les applique; ils procurent l'exfoliation de ces derniers, ce qui les rend des poisons pris intérieurement: mais fondus dans une grande quantité d'eau, ils sont rafraîchissans, répercussifs, ils ont la vertu de ralentir le mouvement du sang, d'éteindre la soif, humecter les fluides, relâcher même tous les solides: ils conviennent donc dans les cas où il faut modérer la fievre, & les efforts trop grands de la nature: aussi les médecins les emploient dans l'altération, lorsque la langue est seche, le pouls fort, lorsque quelque partie du corps, sans être affoiblie, est enflammée, ou bien entraînée dans des mouvemens convulsifs; on les mêle dans les fievres malignes avec les cordiaux; ils augmentent la transpiration, donnés dans les cas précédens, quand elle est supprimée par le défaut de secrétion que causennt la contraction des solides, & le mouvement trop rapide du sang; ils l'éteindroient au contraire, & même avec la vie, s'ils étoient donnés dans les cas de foiblesse; ils sont des diurétiques relâchans, indiqués dans les cas d'inflammation des reins, ou de la vessie, telle que la procurent souvent les mouches cantharides prises intérieurement, ou même appliquées extérieurement en trop grande quantité; ils doivent être mis en usage comme légers astringens, &

comme tempérans, dans les différentes hémorragies, si on excepte l'hœmophthisie, parce que excitant la toux, arrêtant la transpiration des bronches, la secrétion des crachats, ils pourroient augmenter l'engorgement; c'est par ces raisons qu'ils sont contre-indiqués dans les inflammations de poitrine, & si on s'en sert, ce ne doit être que par les raisons les plus fortes, pour courir au mal le plus pressant: leur vertu d'arrêter la transpiration, & de ralentir le mouvement du sang, se manifeste à tout le monde, par l'usage qu'on en fait dans les grandes chaleurs; ils arrêtent outre cela la digestion, & pris en trop grande quantité ou sans besoin, ils causent des rhumes, ou les agravent; dans les fievres bilieuses, caractérisées par la couleur des urines, des selles, de la langue, & par l'altération; ils sont du plus grand secours, eux seuls peuvent guérir, mêlés avec quelques évacuans, & nous les préférons de beaucoup dans ces cas à la saignée, parce qu'ils n'affoiblissent pas comme elle, que leur usage est plus long & moins accablant pour le moment; tous les bilieux s'en servent utilement; ils sont encore d'un usage fréquent contre les vers, on les mêle dans ce dessein avec les remedes doux, pour en rendre la boisson plus agréable, & la vertu anthelmintique plus sûre.

Leur usage économique, & celui qu'ils ont dans les arts, reviennent à tout moment; mais si nous voulions entrer dans ces détails, ce seroit un ouvrage trop immense que nous entreprendrions.

Nous divisons les acides en deux ordres, le premier comprend les quatre acides simples, le second ne renferme jusqu'à présent, que l'eau régale, acide composé.

Ordre I. Les acides simples. Les acides, que nous appelons simples, ne sont le produit d'aucun mélange apparent; il en est quatre genres, le vitriolique, le nitreu, le marin, & le végétal, dans le détail desquels nous allons entrer.

Genre I. L'acide vitriolique. *Voyez sous l'article* VITRIOL, *acide vitriolique.*

Genre II. L'acide nitreux. *Voyez* ACIDE NITREUX, *sous le mot* NITRE.

Genre III. L'acide marin. *Voyez* ACIDE MARIN, *sous le mot* SEL MARIN.

Genre IV. L'acide végétal. *Voyez* VÉGÉTAL, *acide.*

Ordre II. Les acides composés. Nous nommons ainsi les acides qui ne sont point composés de parties tout-à-fait semblables, mais qui sont le résultat du mélange de plusieurs acides. Il est possible d'en former plusieurs especes, quoique nous doutions que tous les acides pussent assez bien se mêler pour devenir des menstrues nouveaux, nous n'en trouvons qu'un connu, c'est l'eau régale. L'acide sulphureux ne nous a point paru différer assez de l'acide vitriolique, pour qu'il en fût fait mention séparément. *Voyez* RÉGAL (*eau*).

Classe II. Les alkalis. Les alkalis ont des propriétés bien différentes des substances que nous venons de quitter, quoique leur nature approche fort l'une de l'autre; au sentiment des chimistes modernes, qui pensent que les acides entrent pour beaucoup dans la composition des alkalis.

On divise ceux-ci en fixes & en volatils; les fixes sont ceux qui exposés au feu le plus violent; se fondent sans se dissoudre dans l'air, tandis que les volatils s'évaporent, quelque foible qu'en soit la température. Il ne paroît cependant pas qu'ils different beaucoup entr'eux; un peu de phlogistique nous paroît en faire toute la différence. Trouver le moyen de le donner à l'alkali fixe, c'est trouver celui de le rendre volatil. Il est hors de doute que par la fermentation putride, la nature opere ce changement évident dans la putréfaction de l'urine. L'art en composant le foie de soufre, volatilise également les alkalis fixes, puisque ces deux substances chacune séparément sans odeur, étant unies, en donnent une fort désagréable & tout-à-fait volatile, qu'il seroit possible & avantageux de rassembler dans un chapiteau.

Les principales propriétés des alkalis sont de faire une vive effervescence en se mêlant avec les acides, de composer avec eux des sels neutres, de décomposer les autres *sels*, de verdir le sirop violat & toutes les couleurs bleues des végétaux; ils ont une saveur âcre & piquante; les anciens chimistes

chimistes prenoient pour un combat & une antipathie l'effervescence qui résulte du mêlange des acides & des alkalis. Actuellement l'opinion contraire a prévalu, & cette effervescence est reconnue pour un effet de la ressemblance, de l'accord qui semble être entre deux substances qui s'unissent avec vivacité : c'est ce qu'on nomme *affinité* ou *rapport*. *Voyez* RAPPORT, *Chimie*.

Nous rappellerons que les alkalis ont plus d'affinité avec l'acide vitriolique qu'avec le nitreux, le marin, & le végétal; avec ceux-ci qu'avec le soufre & les huiles : mêlés à cette derniere espece de substance, ils forment les savons les plus aisés à faire, les plus connus, & les seuls en usage.

Les alkalis sont, comme nous l'avons dit, fixes, ou volatils; on ne connoît pas plusieurs genres de volatils, mais il y en a trois de fixes, dont les propriétés sont comme nous le verrons différentes. Le premier est l'alkali terreux, le natrum; le second est l'alkali marin, la soude; le troisieme est l'alkali du tartre : en sorte que chaque regne de la nature a son alkali propre. Le regne animal adopte le volatil; le natrum appartient au minéral; la soude à l'aqueux, & l'alkali du tartre est le végétal; nous les examinerons séparément.

Quant à leurs propriétés médicinales, nous dirons en peu de mots qu'ils sont apéritifs, diurétiques; que les uns & les autres, mais sur-tout les volatils, accelerent le mouvement du sang; qu'ils sont, suivant les expériences de M. Pringle, de puissans antiseptiques, étant appliqués sur les chairs mortes; & cependant des escharotiques sur les chairs vivantes.

Ordre I. Les alkalis fixes. Les trois especes d'alkalis fixes ne different entr'elles que par le plus ou moins de principe terreux qui entre dans leur composition.

Outre les qualités communes à tous les alkalis, les fixes en ont de particulieres. Nous avons déja fait mention de plusieurs; nous ajouterons que ces alkalis unis à une terre, ou une pierre quelconque, vitrifiable, argilleuse, calcaire ou gypseuse, forment des verres. La seule différence est dans la proportion : si celle de l'alkali est trop grande, le verre est plus transparent, mais bien plus facile à être altéré par les injures de l'air, les acides, *&c.* au point même que la proportion étant encore augmentée, il tombera à l'air humide en défaillance. Les cailloux fondus avec trois parties d'alkali fixe ou davantage, forment le *liquor silicum*, véritable dissolution des pierres les plus dures de la nature.

Ils ont plus d'affinité avec les acides que n'en ont les alkalis volatils; aussi décomposent-ils tous les *sels* qui sont formés de ces deux corps; leur grande affinité avec l'eau, & leur presque indissolubilité dans les esprits, font qu'ils peuvent aisément séparer de l'eau-de-vie & de l'esprit-de-vin, le phlegme qui n'est pas absolument nécessaire à leur combinaison; & c'est un des moyens les plus simples de purifier l'esprit-de-vin. Cependant si on jette l'alkali fixe, tartareux, brûlant dans cet esprit, il le teindra d'abord; c'est ce qu'on appelle *esprit-de-vin tartarisé*. En répétant plusieurs fois cette opération, Boerhaave prétend que peu-à-peu on parviendroit à décomposer tout l'esprit-de-vin.

Les alkalis fixes poussés au feu s'y fondent, & restent fixes; ils acquierent par-là un dégré de causticité de plus, ils deviennent plus durs & légérement transparens. Fondus avec le soufre ils composent le foie de soufre, espece de savon très-remarquable par la dissolution qu'il fait de tous les métaux, & spécialement de l'or, de toutes les pierres & terres; dissolution qui s'unit très-bien avec l'eau, & dont l'odeur putride prouve la volatilisation des alkalis fixes. Ces *sels* appliqués à nud, & seuls sur l'or, l'argent & le mercure, ne les touchent point; mais s'ils sont traités pendant long-temps avec les autres métaux; si on n'y mêle pas du phlogistique en assez grande quantité, ils les changent en chaux : cette observation est d'un très-grand usage dans la Docimasie, où les alkalis fixes entrent dans les flux pour faciliter la fusion.

Quant à leurs vertus médicinales, ils sont extérieurement de bons répercussifs fondus dans l'eau; autrement des caustiques qui ont la plus grande part aux effets de la pierre à cautere. Intérieurement ils sont diurétiques, antiacides, anti-émé-

tiques; ils corrigent les purgatifs : on voit par-là dans quels cas ils conviennent.

Genre I. L'alkali fixe minéral, ou naturel. Ce *sel* est le natrum ou nitrum des anciens, spécialement de Pline. On le trouve suivant son rapport & celui de plusieurs voyageurs, mêlé avec de la terre dans tout le levant; il est aisé de le séparer de cette terre par une lessive évaporée jusques à siccité. On le trouve dans tous les pays du monde fondu dans certaines eaux minérales, auxquelles on a donné absurdement le nom d'*acidules*, à cause de leur goût piquant : telles sont les eaux de Vals, Spa, Aix-la-Chapelle, & tant d'autres. Ce sel se desseche quelquefois sur les rochers où les eaux minérales ont passé, & se sont évaporées. Il est alors aisé à ramasser; mais ce ne seroit jamais qu'en petite quantité : nous en avons vu à Vals former un coup d'œil agréable; son goût fait la base de celui de ces eaux. Ce sel differe de l'alkali tartareux par un plus grand degré de fixité, & moins d'affinité avec l'eau, puisqu'il ne tombe pas en défaillance comme lui; il contient donc plus de terre. C'est par cette quantité de terre qu'il differe encore, quoique très-peu, de l'alkali marin, avec lequel plusieurs chimistes le confondent. Sa différence nous paroît bien établie par celle qui est entre le sel d'epsom, & celui de glauber, quoique nous convenions sans peine, qu'il y a dans tout cela une obscurité qui seroit aisément dissipée, si on composoit des sels neutres avec cet alkali & les acides.

Nous pensons, quoique nous ne sachions pas que l'expérience ait été faite, que cet alkali, moins alkali (s'il est permis de le dire) que le marin & le tartareux, a moins d'affinité qu'eux avec les acides, & qu'ils pourroient par conséquent décomposer les sels neutres qu'il formeroit.

Ses vertus médicinales sont les mêmes que celles des alkalis en général, avec la différence qu'elles sont plus douces.

Genre II. L'alkali fixe marin. Le second alkali fixe, celui qui tient un milieu entre les deux autres, est l'alkali fixe qui sert de base au sel marin & au sel gemme; c'est lui qu'on retire par l'incinération de plusieurs plantes maritimes, mais sur-tout du kali ou soude : c'est lui que tous les chimistes modernes confondent avec le précédent, le *natrum*. On voit aisément que ce sel a donné son nom aux autres alkalis, *al* n'étant qu'un article arabe qui confirme dans cette étymologie. Il a donc été le premier découvert, si on excepte le natrum; il contient plus de terre que le tartareux, & moins que le minéral. On le reconnoît aisément, parce qu'il ne tombe point en défaillance à l'air; qu'il s'y seche même, & en ce qu'il se crystallise comme les sels neutres, qualité qui lui est propre.

On tire ce sel de la soude, en amassant des grands morceaux qu'on fait sécher & brûler : on peut le retirer aisément des sels neutres qu'il forme, en le précipitant par l'alkali tartareux, qui a plus d'affinité que lui avec les acides.

C'est de ce sel qu'on prépare avec la chaux & l'huile d'olive le savon ordinaire; c'est avec lui & le sable qu'on fait le verre le plus durable; on feroit même le plus beau, si les verriers se donnoient la peine de séparer par une lessive les parties hétérogenes qui sont mêlées avec lui dans les cendres.

Il est peu d'usage en médecine; ses vertus sont celles des alkalis fixes en général.

Genre III. L'alkali fixe tartareux. Le plus fort de tous les alkalis fixes; celui qui contient le moins de terre, celui qui se dissout le plus aisément dans l'eau, le seul qui tombe en défaillance à l'air, pour peu qu'il soit humide; celui qui précipite tous les autres, s'ils sont unis avec des acides, qu'on est bien éloigné de pouvoir crystalliser, c'est l'alkali que fournissent les cendres des plantes qui ne sont pas maritimes, le tartre & le nitre. C'est lui que nous trouvons dans les cendres dont on se sert communément pour faire des lessives, pourvu qu'on brûle des végétaux qui n'ont point trempé long-temps dans l'eau; comme le bois flotté, dont les cendres semblables à celles qui ont été lessivées, ne sont bonnes à aucun usage dans les arts. Cet alkali forme dans les lessives avec les huiles & les graisses du linge sale, une liqueur

ſavoneuſe qui aide le blanchiſſage. J'obſerverai en paſſant que les végétaux qui fourniſſent l'acide le plus foible, donnent l'alkali le plus fort.

Je ne vois pas que ce *ſel* exiſte nulle part dans la nature à nud, non plus que l'alkali précédent. C'eſt l'art qui le tire des corps où il exiſtoit combiné de façon que ſes effets étoient tous différens. La maniere de le tirer, le végétal dont on le titre, ſa pureté, l'état ſec ou liquide dans lequel il eſt, lui ont fait prendre des noms différens. On l'appelle *potaſſe* lorſqu'il coule dans un creux fait en terre, des monceaux de bois qu'on brûle au-deſſus; on le nomme *ſel préparé*, à la maniere de Tackenius, lorſqu'on fait brûler la plante dans une marmite de fer rougie au feu & couverte; il eſt le *ſel lixiviel d'abſynthe*, des cendres de genêt, *&c.* lorſque c'eſt de ces plantes qu'on le tire; *ſel alkali de tartre*, lorſque c'eſt la terre ou la lie de vin qui le fourniſſent; *cendres clavellées*, quand ce dernier *ſel* eſt mêlé avec beaucoup de terre inutile, dont on ne l'a point leſſivé; c'eſt du *nitre fixé*, lorſqu'il eſt le réſultat de la détonation du nitre par le charbon; & *flux noir*, quand c'eſt par le tartre crud qu'il détonne; tombé en déliquium, c'eſt l'*huide de tartre en défaillance*, ſi la terre a fourni l'alkali; c'eſt le prétendu *alkaeſt de glauber*, s'il vient du nitre.

Nous entrerions dans des détails immenſes, ſi nous ſuivions toutes ces différentes préparations; il nous ſuffira de les avoir indiquées, & de dire, quelles qu'elles ſoient, c'eſt toujours le même alkali, la même ſubſtance qui donne la vertu aux uns & aux autres *ſels*; qu'ils ne different entr'eux que par le plus ou le moins de pureté; que le plus pur ſe fait par la détonation du nitre, que cependant il a encore beſoin d'être leſſivé; que les *ſels* lixiviels des différentes plantes, en conſervant une partie de leur huile & de leur ſel enſſentiel, participent de leur vertu, ſi l'incinération n'eſt pas complette, & il eſt rare qu'elle le ſoit; què la méthode de Tackenius leur conſerve encore plus la vertu de la plante; que la potaſſe & la ſoude ſont communément fort impures, de même que les cendres clavellées, & qu'enfin on ne doit tenter les expériences qu'avec ces *ſels* bien préparés & très-purs.

Ce que nous avons dit des alkalis fixes en général doit ſpécialement s'entendre de celui-ci, comme du plus fort que nous ayons; ainſi il forme les meilleurs ſavons, étant traité avec les huiles; il ſe combine très-bien avec les eſſentielles; avec celle de térébenthine il compoſe le ſavon de ſtarkey; il purifie, comme nous l'avons vu, l'eſprit-de-vin, & même peut le décompoſer. Pouſſé à un feu violent avec les métaux imparfaits, les demi-métaux, les terres, les pierres & toutes les chaux, il les diſſout pour former avec eux les verres les plus tranſparens, mais les moins durables, ſur-tout ſi la proportion d'alkali eſt trop grande; verſé ſur une diſſolution de métaux dans les acides, il les précipite; & ſi on en met ſurabondamment, il en tient pluſieurs en diſſolution, ce qui nous confirme dans l'idée de la poſſibilité des *ſels* neutres formés par l'union des alkalis fixes avec les métaux; il ſe fait jour à-travers les creuſets & les pots, ce qui indique ſa combinaiſon avec les terres dont ils ont été fabriqués.

Pour un grand nombre d'expériences, il vaut mieux l'avoir en défaillance que ſec; étant déja diſſous dans la moindre quantité d'eau poſſible, il agit plus promptement lorſqu'on veut précipiter, diſſoudre. Au reſte, M. Gellert aſſûre qu'il acquiert une gravité ſpécifique quatre fois plus grande en tombant en deliquium.

Ce *ſel* eſt d'un uſage économique très-étendu, puiſqu'il entre dans toutes les leſſives; il eſt à tout moment néceſſaire dans les teintures pour précipiter ſur les laines, fils ou ſoies mordues déja par un acide, la partie colorante: il y en a pour cet uſage deux manufactures conſidérables à Lyon; il ranime les couleurs violettes des végétaux que l'air a ternies; il eſt un excellent fumier, pourvu qu'il ne ſoit mêlé avec la terre qu'en très-petite quantité.

Les médecins l'emploient dans un grand nombre de maladies; tiré de différentes plantes par diverſes méthodes, il a les vertus des autres alkalis fixes, mais plus

fortes; & il y joint, suivant la préparation, la vertu des végétaux dont on l'a tiré.

Ordre II. L'alkali volatil. Le second ordre des alkalis ne comprend qu'un genre d'alkali volatil, qui a paru jusqu'à présent être le même de quelque part qu'il vienne.

Nous avons dit plus haut, que peut-être les alkalis volatils n'étoient autre chose que les fixes séparés d'une portion de leur terre, avec lesquels le phlogistique s'est combiné. Nous avons été conduits dans cette idée par la transmutation des alkalis fixes en volatils, lorsqu'on y ajoute du phlogistique, ou lorsque par un mouvement intestin la combinaison des principes en fermentation devient différente.

On trouve cet alkali en très-grande abondance dans les animaux, dont toutes les parties soumises à la distillation le fournissent, sans que la putréfaction ait précédé. Il n'est que quelques insectes qui doivent être exceptés de de cette regle. Mais quoique nous l'ayons appelé *l'alkali animal*, on le trouve encore dans plusieurs plantes à nud. Telles sont celles de la tétradynamie de Linnæus, la plupart des cruciformes de Tournefort, les arum, & plusieurs autres de la Gynandrie, le chenopodium fœtidum, & quelques autres éparses dans les différentes classes; on le trouve encore dans certaines eaux minérales, on le reconnoît à une odeur d'œufs pourris; telles sont celles de Lauchtadt & Gieshubel en Allemagne. L'art produit l'alkali volatil en faisant putréfier les plantes & les animaux, en faisant du foie de soufre; il l'extrait par la distillation de tous les corps précédens, de même que de la suie & de tous les sels ammoniacaux; s'il le titre sous une forme solide, il se nomme *sel alkali volatil*; si c'est sous un liquide, on l'appelle *esprit volatil*; pour le tirer des substances qui le contiennent à nud, la seule distillation suffit; mais lorsqu'il est combiné avec quelque acide, il est nécessaire que la décomposition précede. C'est communément du sel ammoniac d'Egypte qu'on le retire pour les expériences chimiques & les usages médicinaux. On obtient la décomposition de trois manieres, avec l'alkali fixe du tartre, la chaux commune & les chaux de plomb. Par la premiere méthode l'alkali volatil est concret; par les deux autres il est liquide, & on a besoin d'ajouter un peu d'eau pour aider la distillation.

L'alkali volatil a moins d'affinité avec les acides que n'en ont les alkalis fixes, la chaux & le plomb; ce qui fait que ces trois substances le décomposent; il en a moins avec l'acide végétal qu'avec le marin, le nitreux & le vitriolique. C'est la raison pour laquelle ce dernier acide décompose tous les sels ammoniacaux formés par les autres acides. L'alkali volatil dissout tous les métaux & les terres calcaires par différens procédés.

Il forme des savons avec les huiles grasses & enssentielles, & même avec l'esprit-de-vin, si l'un & l'autre sont aussi déphlegmés qu'il est possible, deux liqueurs très-déliées, très transparentes forment en se mêlant un coagulum, une masse pâteuse, blanchâtre, connue sous le nom de *soupe de Vanhelmont*. Si en distillant par l'alkali fixe le volatil, on ajoute un huitieme ou un seizieme d'huile essentielle quelconque, on aura un *sel* volatil aromatique qui prendra son nom de la plante qui aura fourni l'huile essentielle. Si c'est par la chaux qu'on le distille, après avoir mêlé de l'huile de succin, on aura l'eau de luce. On donne le nom *d'esprits volatils huileux aromatiques* aux autres produits liquides de semblable distillation.

La Médecine fait un très-grand usage des alkalis volatils sur-tout aromatisés; ils sont cordiaux, céphaliques, anthystériques, calmans, anodins, narcotiques. On les prend intérieurement, ou on en respire l'odeur. Au rapport de Boherhaave, ils peuvent causer la gangrene appliqués extérieurement. Un sûr moyen, selon lui, d'en former un point, consiste à prendre un grain de *sel* alkali volatil, l'appliquer sur la peau, & le couvrir d'un emplâtre, dans peu l'escharre gangreneuse sera formée tout au tour de ce grain de sel.

Dans les teintures il sert à préparer les couleurs bleues & violettes; l'orseil & le bleu ordinaire, lui doivent toute leur préparation.

Classe III. Les sels neutres. Les *sels neutres*,

salés, *moyens*, *androgynes*, *hermaphrodites* ou *enixes* (car les Chimistes leur ont donné tous ces noms), sont des corps solubles dans l'eau, la plupart savoureux, formant des crystaux, ou une masse épaisse, *voyez les articles* NEUTRE, *sel*, & MOYEN, *sel*; ils sont formés par l'union des acides ou des alkalis entr'eux, ou avec des pierres, des terres & des métaux. La partie la plus fixe au feu s'appelle la *base*.

Ils different entr'eux, 1°. par les substances dont on les tire qui sont minérales, végétales ou animales; 2°. Ils sont naturels ou factices; 3°. les naturels existent purs dans la nature, ou bien ils sont mêlés avec d'autres substances dont il faut les extraire par des calcinations, l'exposition à l'air, des décoctions, des lessives & des précipitations; 4°. les factices different par la maniere de les préparer; les uns veulent être sublimés, les autres crystallisés à la faveur de l'évaporation & du refroidissement de la liqueur qui les tient en dissolution, d'autres précipités par le moyen de l'esprit de vin, quelques uns arrachés à leurs menstrues propres pour être dissous par un autre; d'autres enfin demandent une préparation, une précipitation antérieure de la base dissoute dans un autre menstrue, ce que M. Henkel nomme *appropriation* dans le traité qui porte ce titre; 5°. les sels neutres different encore par leur crystallisation; la plus grande partie forme des crystaux d'une figure qui leur est propre, qui sert à en établir la difference, & qui varie suivant que l'évaporation est rapide, moyenne, ou insensible, *voyez sur cet article les mém. de* M. Rouelle parmi ceux de l'académie des Sciences; une bonne partie aussi ne donne point de crystaux connus jusqu'à présent, & n'en constitue pas moins un sel neutre; 6°. il est des sels moyens entiérement neutres, d'autres le sont avec surabondance d'acide ou d'alkali; 7°. les uns sont volatils, les autres fixes au feu; 8°. les uns se dissolvent aisément dans l'eau froide, d'autres exigent de sa part un très-grand degré de chaleur; il en est qui sont si solubles dans l'eau, qu'ils tombent en défaillance à l'air humide, d'autres y perdent au contraire leur humidité, & tombent en efflorescence; 9°. plus l'eau est chaude, plus la quantité de sel qu'elle peut tenir en dissolution est grande; mais les proportions varient suivant les sels; 10°. l'eau entre dans la composition de tous les sels neutres, mais dans les proportions bien différentes; on peut en général avancer que leur facilité de se dissoudre dans l'eau est proportionnée à la quantité qu'ils contiennent; 11°. ils different par leur gravité spécifique; 12°. par leur dureté; 13°. lorsqu'ils font partie des végétaux, & qu'ils y existent tels qu'on les extrait, ce sont des sels essentiels; 14°. ils sont simples, c'est-à-dire, formés par l'union de deux substances seulement, ou composés de trois; 15°. ils different essentiellement entr'eux par la nature de leur base & par celle de l'acide, ou de l'alkali qui les constitue proprement *sels* neutres. C'est par ces deux dernieres différences que nous établirons les ordres, les genres & les especes.

Ordre I. Sels *neutres simples*. Nous appellons *sels neutres simples*, ceux qui, comme nous l'avons dit, n'exigent que l'union de deux substances pour leur composition; ces substances sont acides, alkalines, terreuses ou métalliques. La nature de l'acide formera les premiers genres, celle de l'alkali les suivans.

Genre I. Vitriols. Nous donnons le nom de *vitriol* à tous les *sels* dont l'acide vitriolique est le principe. Les especes, comme il paroît par la table, sont tirées des quatre alkalis, des quatre terres, des sept métaux & de six demi-métaux. A côté des terres calcaires j'ai mis leurs chaux, qui donnent souvent des *sels* d'une nature différente. Parmi les métaux, j'ai placé la platine, quoique les *sels* qu'elle peut produire ne soient pas encore connus.

L'or & la terre vitrescible sont les seules substances indissolubles dans l'acide vitriolique par les procédés ordinaires; cependant comme la plus grande partie des chimistes suppose que le *sel* sédatif du borax est l'acide vitriolique uni à une terre vitrescible, nous lui avons donné cette place. Pour essayer de dissoudre la terre vitrescible, ne pourroit-on pas en faire d'abord un verre avec surabondance d'alkali, ou un *liquor*

silicum? on y verseroit alors une assez grande quantité d'acide vitriolique, nitreux, marin ou végétal, pour espérer de tenir l'alkali & la pierre en dissolution? c'est à l'expérience à résoudre ce problême.

Genre II. Nitres. L'or & la terre vitrescibles sont encore les seules substances indissolubles dans l'acide nitreux; mais on voit par la table le grand nombre de *sels* qui n'ont point été nommés, & qui ne sont pas connus.

Nous ferons sur ce genre les observations suivantes: 1°. Tous les *sels* formés par l'union de l'acide nitreux détonnent: 2°. cet acide dissout les terres calcaires, & forme avec elles un *magma deliquescent* qui a besoin d'une forte évaporation pour se crystalliser; uni à la chaux, le magma qu'il forme est au contraire très-volatil: il dissout le cuivre, & éleve dans l'opération beaucoup de vapeurs rouges qui ne sont dûes qu'au fer que l'acide entraîne avec lui, comme l'a prouvé M. Hellot: il faut encore une évaporation forte pour faire crystalliser le *sel* qui en résulte. Le fer est précisément dans le même cas; mais on remarque avec soin que l'acide foible en dissout une plus grande quantité. L'étain n'est dissous qu'en partie par l'acide nitreux, la dissolution n'en est point claire; il est converti en une chaux d'un jaune bleu, qui devient entiérement blanche étant lavée dans de l'eau, qui n'est ensuite soluble que dans l'eau régale. La dissolution de l'étain, dans ce dernier acide, est d'un grand usage dans les teintures dont elle releve beaucoup l'éclat, sur-tout de l'écarlate. Le mercure se dissout mieux dans l'acide concentré, en grande quantité & échauffé. Ce sont-là les preuves les plus grandes de leur peu d'affinité. L'acide nitreux dissout lentement l'arsenic, l'antimoine, le bismuth & le cobalt; il dissout au contraire avec vivacité le zinc. La dissolution de l'antimoine n'est jamais claire; il s'en précipite un antimoine diaphorétique. Tous les *sels* que les demi-métaux & l'alkali minéral peuvent produire sont inconnus. *Voyez* ACIDE NITREUX, *sous le mot* NITRE.

Genre III. Sels *marins*. L'acide marin uni à l'alkali minéral forme un *sel* qui ne differe pas du *sel* marin. La terre crétacée s'y dissout, mais ce *sel* ne peut se crystalliser. Sa saveur est astringente, son odeur bitumineuse: mis au feu, il se boursouffle sans décrépiter; l'acide se dissipe, & une chaux reste. En mêlant dans sa dissolution des alkalis, il ne fait point d'effervescence; mais il s'en précipite une terre blanche. Cet acide traité avec la chaux, forme le sel appelé *huile de chaux*, qui tombe aisément en défaillance, se fond au feu comme de la cire, & facilite la fusion des substances refractaires. Ce sel est un peu astringent, septique & diurétique. On le mêle avec le suc de solanum pour les dartres vives. La terre gypseuse n'est dissoute qu'en petite partie & sans effervescence; la plus grande se précipite, la dissolution n'est qu'imparfaite. La terre vitrescible & l'or sont indissolubles dans l'esprit de sel.

L'argent & le plomb, ces deux métaux analogues, ne sont dissous qu'imparfaitement au bout d'un certain temps, & en bien petite quantité, si on applique l'acide marin à nud; il tombe même du dernier une poudre blanche au fond de la dissolution. Mais l'art fertile en ressource présente la cémentation & la précipitation, voies différentes, qu'on pourroit tenter pour d'autres substances. Ces métaux dissous dans l'acide nitreux sont précipités par le marin en une matiere molle, quoique consistante, qui s'appelle *lune* ou *plomb corné*. Le plomb dissous dans l'acide végétal est précipité de la même maniere. Ce plomb corné se dissout en grande partie dans l'eau bouillante. Par l'évaporation on obtient des petits crystaux doux astringens & volatils. Un autre moyen d'avoir le sel qui résulte de l'union de l'acide marin & du plomb, consiste à décomposer le *sel* ammoniac par ce métal. Alors l'acide s'y unit, & forme avec lui des crystaux figurés comme des plumes. Cette singuliere façon de dissoudre persuade que tel menstrue qui ne passe pas pour être le dissolvant d'un tel corps, le deviendroit si on s'y prenoit différemment, & que peut-être tous les acides peuvent dissoudre tous les métaux & toutes les terres.

Voici encore un autre exemple de la singularité qui s'observe dans les dissolu-

tions. L'acide marin ne diſſout point, ou que très-peu de mercure ſi on l'applique à nud. En préparant ce demi-minéral, ou en le faiſant ſublimer en même temps que l'acide marin ſe diſtille, ils s'uniront en vapeurs, & formeront un *ſel*, qui ſera avec ſurabondance d'acide. Enſorte que pour le débarraſſer de cette ſurabondance, il faudra le faire ſublimer pluſieurs fois avec du nouveau mercure pour former la panacée mercurielle, que nous regardons comme le véritable *ſel* neutre du mercure & de l'acide marin. C'eſt là le ſeul moyen de l'avoir entiérement neutre & très-pur; par la précipitation qu'on en fait de l'acide nitreux, il ne l'eſt jamais.

Les acides en ne diſſolvant qu'une partie de certains métaux ſur leſquels on les applique à nud, prouvent qu'ils ne les diſſolvent qu'à raiſon de leur phlogiſtique, qu'ils les décompoſent; & en effet, s'ils n'en contiennent pas une aſſez grande quantité pour aider la diſſolution de tout le principe terreux qui entre dans leur compoſition, cette terre ſe précipite dépourvue de phlogiſtique ſous forme de chaux.

M. Pott ſe trompe, lorſqu'il dit que le *magma* déliqueſcent formé par cet acide & le cuivre, dont la couleur eſt verd de pré, n'eſt point cryſtalliſable. Il en dit autant de celui qui eſt formé par le fer, dont la couleur eſt jaune verdâtre.

L'acide marin & l'étain forment un *ſel* parfaitement neutre, très-cryſtalliſable. Auſſi ce dernier eſt aiſément diſſous: & lorſque l'acide eſt concentré, le mélange devient volatil par la ſurabondance d'acide. Cette diſſolution mêlée avec le mercure eſt la liqueur fumante de Libavius, qui peut ſervir à volatiliſer les autres métaux.

Cet acide compoſe avec l'antimoine un *magma* déliqueſcent volatil, connu ſous le nom de *beurre d'antimoine*. Il faut au moins deux parties d'acide très-concentré, ſur une de régule; ce qui prouve leur peu d'affinité. Elle eſt en effet ſi foible, que l'eau précipite le régule en chaux, ſous la forme d'une poudre blanche, qui eſt l'algaroth ou mercure de vie, à laquelle il reſte cependant, quelque ſoin qu'on prenne, une petite portion d'acide.

L'arſenic eſt à peu près dans le même cas; le beurre qui réſulte d'une diſſolution lente, malgré l'ébullition, eſt un *magma* déliqueſcent, volatil, peu connu.

Le zinc en eſt diſſous, la diſſolution eſt claire, mais le *ſel* eſt inconnu. En diſtillant cette diſſolution, on retire l'acide ſans addition. Il diſſout auſſi le biſmuth, & cependant ſi on le verſe ſur une diſſolution de biſmuth dans l'acide nitreux, il le précipite. Le cobalt eſt également diſſous, mais en petite quantité. La diſſolution eſt à peine colorée: cependant en s'évaporant elle noircit. Quant au *ſel* qui en réſulte, il eſt encore inconnu. *Voyez* ADICE MARIN *ſous le mot* SEL MARIN.

Genre IV. ſels végétaux. L'acide végétal, le plus volatil de tous, ne paſſe pas pour diſſoudre un grand nombre de terres, ni de métaux. On doit cependant obſerver qu'on ſeroit aiſément induit en erreur, ſi on oublioit qu'on a fait très-peu d'expériences avec le vinaigre radical, quelque attention qu'il méritât; & qu'il n'eſt pas rare de voir un acide qui a beſoin d'être très-concentré pour opérer certaines diſſolutions. Nous ajouterons que celui-ci diſſout preſque tous les métaux, lorſqu'ils ont été précipités de leurs diſſolvans propres.

La crême de tartre eſt un *ſel* neutre formé par l'alkali & l'acide végétaux, mais avec ſurabondance de ce dernier, & une portion d'huile & de terre, qui la rendent difficile à fondre dans l'eau: Ce *ſel* eſt un menſtrue qui réuſſit ſouvent lorſque l'acide végetal pur eſt arrêté. Nous renvoyons aux *ſels* neutres compoſés ceux qu'elle peut former.

Cet acide uni à l'alkali volatil compoſe le *ſel* ammoniac liquide, le plus volatil, & le moins cryſtalliſable de tous les *ſels* neutres. En diſſolvant le fer, il en réſulte un *magma* déliqueſcent, dont la ſaveur eſt douçâtre aſtringente. Par le peu que nous diſons de ce genre, on doit connoître combien peu de découvertes y ont été faites.

Genre V. ſels royaux. Nous donnons ce nom à tous les *ſels* que forme l'eau régale avec les alkalis, les terres ou les métaux.

Le plomb & l'étain sont plus aisément dissous par cet acide composé, que par l'esprit de *sel.* Malgré cela la dissolution est trouble. Pour pouvoir y dissoudre le mercure, il faut, suivant M. Pott, le précipiter de l'acide nitreux, & verser dessus ce précipité l'eau régale; les tenir ensuite en digestion. Le cobalt est dissous promptement avec effervescence, la dissolution est orangée; en se séchant, elle verdit.

Genres VI. VII. VIII. sels neutres formés par l'union des alkalis fixes avec les terres & les métaux. En formant ainsi trois genres de *sels*, que peuvent, selon nous, former les alkalis fixes, nous ne nous donnons point une idée sans fondement. Lorsqu'on précipite l'or dissous dans l'eau régale pour en faire l'or fulminant, si on verse trop d'alkali fixe, ce dernier après avoir saturé l'acide, se charge de l'or qu'il retient en dissolution sans le précipiter. Ne pourroit-on point séparer cet or uni à l'alkali fixe pour en obtenir un *sel*? Si on y réussissoit, on auroit le même succès avec plusieurs métaux; quoique nous avouïons l'avoir essayé inutilement sur le mercure. Quelque soin que nous eussions pris de verser une grande quantité d'huile de tartre par défaillance sur une dissolution de mercure dans l'esprit de nitre, il resta un précipité à-demi-flottant, qu'on eût pu ramasser avec le filtre de papier, ce qui peut-être seroit un moyen plus doux que tous les connus, de faire prendre le mercure intérieurement.

Le cuivre se dissout dans trois fois son poids d'huile de tartre par défaillance, & forme une liqueur verte, dont il nous paroît très-possible de crystalliser le *sel.* Les alkalis fixes en s'unissant avec l'arsenic forment des *sels* neutres, qui se crystallisent en prismes quadrangulaires, dont les extrémités se terminent par des pyramides à quatre faces.

On nous objecteroit vainement que l'alkali fixe vitrifie, décompose les métaux; l'objection tomberoit par cette seule raison, que le feu enleve le phlogistique du métal.

Genre IX. sels neutres formés par l'union de l'alkali volatil avec les terres & les métaux. Nous avons formé un *sel* d'un très-beau verd avec l'alkali volatil & le cuivre; ce *sel* s'éleva en lame ou feuillets contre les parois du gobelet de verre, dans lequel il se crystallisoit à l'air libre par une évaporation insensible; il descendit ensuite en-dehors & se répandit, ensorte que l'intétieur & l'extérieur du verre en étoient incrustés. Ce *sel* est absolument ignoré. Cependant on connoissoit la dissolution de cuivre dans l'alkali volatil. Boerhaave lui attribue des vertus diurétiques extraordinaires, prises depuis trois jusqu'à vingt-quatre gouttes dans un verre d'hydromel. Cette teinture présente un phénomene singulier, c'est que sans le contact de l'air, le cuivre est dissous sans donner de couleur. Si on débouche le flacon, bientôt la liqueur deviendra d'un bleu violet admirable. Le fer & l'alkali volatil fournissent un *sel* semblable en plusieurs points, à celui qui est formé par le cuivre.

L'alkali volatil en précipitant l'or de l'eau régale, fait comme le fixe, il le dissout de nouveau, s'il est surabondant. Il se conduit de même avec le mercure.

Ordre II. sels neutres composés. Trois substances, une acide, l'autre alkaline, & la troisieme métallique ou terreuse, réunies en un tout chimiquement homogene, forment les *sels* que nous appellons *composés.* Leur nombre peut, sans contredit, être très-grand, quoiqu'à la suite on tomberoit dans des détails qui ne seroient que des variétés, toujours cependant intéressantes. Nous en avons réduit le nombre à neuf, pour qu'on ne nous accuse pas de donner des chimeres pour des possibilités.

Genre I. sels tartareux. Nous avons vu que la crême de tartre étoit un *sel* neutre formé par l'alkali & l'acide végetaux, avec surabondance de ce dernier; qu'elle étoit un menstrue qui avoit quelquefois la préférence sur de plus simples : c'est ici que les *sels* qu'elle forme doivent trouver leur place. Elle dissout en effet le fer & le crystallise avec lui, pour former le tartre martial soluble. Elle compose avec l'étain

&

& le plomb les tartres que nous nommerons *jovial* & *ſaturnien*; avec l'antimoine elle fait un médicament de plus grand uſage, le tartre ſtibié. Le tartre uni au cuivre, aux alkalis fixes & volatils, & aux terres abſorbantes, forme également des *ſels* neutres cryſtalliſables.

Genre II. ſels ammoniacaux. Le ſel ammoniac ordinaire compoſé de l'alkali, & d'un des acides les plus volatils, ne pouvoit manquer de l'être beaucoup lui-même; & comme par ſon acide ou ſon alkali, il a de l'affinité avec les différentes terres ou métaux, nous croyons qu'il n'en eſt aucun que ce *ſel* ammoniac où les quatre autres ne puiſſent ſublimer ou diſſoudre. Il y a une partie de l'alkali volatil qui ſe dégage dans le temps de l'union & de la ſublimation. Cet alkali ſe manifeſte par l'odeur qui lui eſt propre, & qu'on ne manque jamais d'appercevoir dans le commencement de la ſublimation.

On ne connoît que deux *ſels* formés par le *ſel* ammoniac ordinaire, & un métal ou une terre, parmi le grand nombre de poſſibles. Le premier eſt l'*ens veneris* produit de la ſublimation du cuivre par le *ſel* ammoniac, qu'on peut auſſi obtenir par le procédé de Boerhaave, en faiſant diſſoudre le cuivre dans une leſſive de *ſel* ammoniac. Le ſecond eſt les fleurs martiales, fruit de la ſublimation de fer par le même *ſel*. Le premier eſt un médicament très-dangereux, vanté cependant contre l'épilepſie par Boyle ſon inventeur: mais le ſecond eſt un des meilleurs apéritifs qu'on fait en médecine.

Genres III. IV. V. VI. autres ſels ammoniacaux. On pourroit eſſayer une multitude de *ſels* compoſés avec le *ſel* ſecret de Glauber, & les terres ou les métaux: ils ſont tous inconnus ſi on excepte le *ſel* de Weiſſman, qui ſe prépare en faiſant précipiter & rediſſoudre le vitriol bleu diſſous dans l'eau, par l'alkali volatil verſé en ſurabondance, & le faiſant criſtalliſer par le moyen de leſprit de vin. Il faut auſſi excepter l'or volatiliſé par le *ſel* ſecret de Glauber. Les *ſels* ammoniacaux nitreux, que nous nommons *ſels brûlans*, ſont encore plus ignorés; cependant ayant verſé l'alkali volatil avec ſurabondance ſur une diſſolution de mercure dans l'acide nitreux, nous avons vu une pellicule ſe former ſur la ſurface de la liqueur, & par l'évaporation inſenſible, des cryſtaux en aiguilles reſter au fond du vaſe, qui étoient ſurement le produit de la combinaiſon de l'acide nitreux, de l'alkali volatil, & du mercure. C'eſt encore à notre avis un nouveau moyen innocent de faire prendre intérieurement ce demi-métal. Tous les *ſels* ammoniacaux acéteux ſont à découvrir. Quant à ceux que nous appelons *royaux*, on pourroit nous reprocher de fonder une poſſibilité ſur une autre, mais celle qui ſert de baſe étant de la plus grande évidence, nous nous y ſommes crus autoriſés. Le *ſel* ammoniac qui doit réſulter inévitablement de l'union de l'alkali volatil & de l'eau régale nous paroît devoir ſublimer l'or. Ce ſont là des choſes qu'on croit voir arriver lorſqu'on les propoſe.

Genres VII. VIII. IX. ſels fixes. Le borax eſt compoſé du *ſel* ſédatif & de l'alkali marin. Le *ſel* ſédatif l'eſt, ſuivant l'opinion la plus reçue, de l'acide vitriolique & d'une terre vitreſcible. Ces trois ſubſtances forment un *ſel* neutre compoſé ſur lequel on a beaucoup travaillé, qui eſt d'un grand uſage dans la docimaſtique & l'orfévrerie, qui facilite la fuſion des métaux. Il fait la premiere eſpece du premier genre, les autres eſpeces ſont inconnues & peut-être impoſſibles. Les deux genres ſuivans ſont encore remplis par des êtres inconnus. Si on mêle l'alkali minéral au *ſel* ſédatif, on aura un nouveau borax ſi c'eſt l'alkali tartareux; la même choſe arrivera inévitablement ſuivant nous. Cependant nous ne voyons pas qu'on ait eſſayé de les faire, non plus qu'une multitude d'autres que nous croyons voir dans le lointain d'une perſpective agréable.

Nous finirons cet article en donnant une table des *ſels*, d'après le ſyſtême naturel déja expoſé.

TABLE DES SELS.

CLASSE I. *Acides.*

ORDRE I. *Acides simples.*

Genre 1. Acide vitriolique. *Voy.* VITRIOL.
2. Acide nitreux. *Voyez* NITRE.
3. Acide marin. *Voy.* SEL MARIN.
4. Acide végétal. *Voy.* VÉGÉTAL, *acide.*

ORDRE II. *Acides composés.*

Genre 1. Eau régale. *Voyez* RÉGALE, *eau.*
Acide animal.
Acide microcosmique. *Voyez* MICROCOSMIQUE, *acide & phosphore.*
Et peut être plusieurs autres qui sont inconnus.

CLASSE II. *Alkalis.*

ORDRE I. *Alkalis fixes.*

Genre 1. Alkali fixe minéral ou naturel, ou terreux, *natrum.*
2. Alkali fixe marin, sel de soude. *Voyez ci-dessus sous l'article général* SEL.
3. Alkali fixe tartareux, nitre fixé, *sel* de tartre, alkaest de Glauber, huile de tartre par défaillance, *sels* alkalis lixiviels des plantes. *Voyez ci-dessus sous l'article général* SEL. *Voyez aussi* NITRE & TARTRE.

ORDRE II.

Alkali volatil. *Voyez ci-dessus* SEL.

CLASSE III.

Sels neutres, salés, moyens, androgynes, hermaphrodites, énixes.

ORDRE I. *Sels neutres simples.*

Genre 1. Vitriols *sels* neutres formés par l'union de l'acide vitriolique avec,

Espece.

1. L'alkali minéral, *sel* d'epson & de seidlitz. *Voyez l'article particulier* SEL D'EPSON & *de* SEIDLITZ.
2. L'alkali marin, *sel* admirable de Glauber. *Voyez l'article particulier* SEL DE GLAUBER.
3. L'alkali tartareux, tartre vitriolé, *sel de duobus*, *sel* polychreste de Glaser, *arcanum duplicatum*, *nitrum sulphuratum*, panacée holsatique. *Voyez l'article particulier* TARTRE VITRIOLÉ.
4 L'alkali volatil, *sel* ammoniacal secret de Glauber, ou vitriolique. *Voyez* SEL AMMONIACAL.
5. La terre calcaire sélénite. *Voyez* SÉLÉNITE.
6. La chaux.
7. La terre gypseuse, *sel* gypseux de M. Rouelle.
8. La terre argilleuse, alun. *Gellert.* *Voyez* ALUN.
9. La terre vitrescible, *sel* sédatif.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent, vitriol d'argent. Ce nom étant donné mal à propos au *sel* formé par l'union de l'acide nitreux & de l'argent. *Voyez* ARGENT & LUNE.
13. Le cuivre, vitriol bleu ou de Chypre. *Voyez* VITRIOL.
14. Le fer, vitriol verd ou romain, *sel* fixe de vitriol, *sel* de colcothar. *Voyez* VITRIOL.
15. L'étain; il est dissout en partie. *Voyez* ÉTAIN.
16. Le plomb, crystaux de plomb. *Waller.* A nud il n'est dissout qu'en partie. *Voyez* PLOMB.
17. Le mercure, turbith minéral. A nud il n'est dissout qu'en partie. *Voyez* MERCURE.

18. L'antimoine, vitriol d'antimoine. Il est dissout en partie.

19. Le zinc, vitriol blanc, *gilla vitrioli*. *Voyez* VITRIOL, *voyez* ZINC.

20. Le bismuth; il est dissout en partie.

21. Le cobalt, il est dissout.

22. L'arsenic; il est dissout en partie.

Genre 2. Nitres, sels neutres formés par l'union de l'acide nitreux avec

Espece.

1. L'alkali minéral.
2. L'alkali marin, nitre quadrangulaire ou cubique. *Voyez* NITRE.
3. L'alkali tartareux, nitre, salpêtre, salpêtre de houssage. *Voyez* NITRE.
4. Alkali volatil, nitre brûlant, nitre fulminant, *sel* ammoniacal nitreux. *Voyez* NITRE.
5. La terre calcaire magma, non crystallisable, si ce n'est par une forte évaporation.
6. La chaux, très-volatil.
7. La terre gypseuse.
8. La terre argilleuse.
9. La terre vitrifiable.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent, crystaux de lune, pierre infernale. *Voy.* ARGENT & LUNE, *voyez* PIERRE INFERNALE.
13. Le cuivre, magma déliquescent, septique, crystallisable par l'évaporation rapide.
14. Le fer, *idem*.
15. L'étain; il n'est dissout qu'en partie. *Voyez* ÉTAIN.
16. Le plomb, nitre de saturne qui se crystallise. *Voyez* PLOMB.
17. Le mercure, crystaux de mercure. *Voyez* MERCURE.
18. L'antimoine; la dissolution est trouble.
19. Le zinc; il est dissout avec vivacité. *Voyez* ZINC.
20. e bismuth, nitre de bismuth. *Roue lle* *Voyez* BISMUTH.
21. Le cobalt est dissout. *Voyez* COBALT
22. L'arsenic est dissout lentement.

Genre 3. *Sels* marins, *sels* neutres formés par l'union de l'acide marin avec

Espece.

1. L'alkali minéral.
2. L'alkali marin, *sel* marin, *sel* gemme *sel* marin régénéré. *Voyez* SEL MARIN.
3. Alkali tartareux, *sel* fébrifuge ou digestif de Sylvius. *Voyez* SEL MARIN & SEL FÉBRIFUGE *de Sylvius*.
4. Alkali volatil, *sel* ammoniac ordinaire ou d'Égypte. *Voyez* SEL AMMONIAC.
5. La terre calcaire, ne peut se crystalliser. *Pott*.
6. La chaux, *sel* ammoniac fixe. *Voyez* ACIDE MARIN *sous l'article* SEL MARIN. *Voyez* SEL AMMONIAC, *voyez* CHAUX, *Chimie*.
7. La terre gypseuse, dissolution trouble imparfaite.
8. La terre argilleuse.
9. La terre vitrescible.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent, lune cornée. A nud la dissolution est imparfaite. *Voyez* LUNE & ARGENT.
13. Le cuivre, magma déliquescent, non crystallisable. *Pott*.
14. Le fer, *idem*.
15. L'étain, est dissout aisément par l'acide concentré.
16. Le plomb, plomb corné. A nud la dissolution est difficile, trouble, imparfaite. *Voyez* PLOMB.
17. Le mercure sublimé corrosif, sublimé doux, panacée mercurielle.

18. L'antimoine, beurre d'antimoine, magma volatil déliqueſcent. *Voyez* ANTIMOINE.

19. Le zinc, diſſolution claire, ſel inconnu.

20. Le biſmuth; il eſt diſſout.

21. Le cobalt; il eſt diſſout en petite quantité. *Voyez* COBALT.

22. L'arſenic, beurre d'arſenic, magma volatil déliqueſcent.

Genre 4. *Sels* végétaux, *ſels* neutres formés par l'union de l'acide végétal avec

Eſpece.

1. L'alkali minéral.
2. L'alkali marin, eſpece peu examinée de terre foliée.
3. L'alkali tartareux, terre foliée de tartre (*voyez* TERRE FOLIÉE,) tartre régénéré, &c.
4. Alkali volatil, *ſel* ammoniac liquide, *arcanum tartari*, ſont des noms de la terre foliée.
5. La terre calcaire ſe cryſtalliſe. *Rouelle.*
6. La chaux, teinture de chaux d'Helvetius.
7. La terre gypſeuſe.
8. La terre argilleuſe.
9. La terre vitrifiable.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent eſt diſſout, précipité de l'acide nitreux.
13. Le cuivre, cryſtaux de vénus, verd diſtillé, verdet. *Voyez* VERDET.
14. Le fer, eſpece de teinture martiale.
15. L'étain.
16. Le plomb, *ſel* ou ſucre de ſaturne. *Voyez* PLOMB.
17. Le mercure eſt diſſout en partie foiblement & inparfaitement; il eſt volatiliſé en partie.
18. L'antimoine.
19. Le zinc, magma ſalin jaunâtre, la diſſolution eſt prompte.
20. Le biſmuth, ſucre de biſmuth. *Geoffroy.*
21. Le cobalt.
22. L'arſenic.

Genre 5. *Sels* royaux, *ſels* neutres formés par l'union de l'eau régale avec

Eſpece.

1. L'alkali minéral,
2. L'alkali marin,
3. L'alkali tartareux,
4. L'alkali volatil.

} Il faudroit trouver une manipulation particuliere, qui en hâtant la cryſtalliſation, empêchât la décompoſition de l'eau régale, que nous craignons de voir arriver par les alkalis.

5. La terre calcaire.
6. La chaux.
7. La terre gypſeuſe.
8. La terre argilleuſe.
9. La terre vitrifiable.
10. L'or ſe cryſtalliſe par l'évaporation inſenſible.
11. La platine.
12. L'argent.
13. Le cuivre.
14. Le fer.
15. L'étain.
16. Le plomb eſt mieux diſſout que dans l'eſprit-de-*ſel*; cependant la diſſolution eſt trouble.
17. Le mercure, on ne le diſſout que précipité de l'acide nitreux.
18. L'antimoine.
19. Le zinc.
20. Le biſmuth.
21. Le cobalt; la diſſolution eſt prompte avec effervеſcence, orangée, elle verdit en ſe ſéchant.
22. L'arſenic.

Genre 6. *Sels* neutres formés par l'union de l'alkali fixe minéral avec les différentes terres & métaux, tous absolument inconnus.

Genre 7. *Sels* neutres formés par l'union de l'alkali fixe minéral avec

Espece.

1. L'arsenic se crystallise en prismes quadrangulaires.
   Le cuivre est dissout, mais le *sel* qu'il peut produire est ignoré, ainsi que tous les autres de cette espece.

Genre 8. *Sels* neutres formés par l'union de l'alkali fixe tartareux avec

Espece.

1. L'arsenic se crystalise.
   L'or, l'argent, le fer, le cuivre, *&c.* sont dissous par différens procédés; cependant les *sels* sont inconnus.

Genre 9. *Sels* neutres formés par l'union de l'alkali volatil avec

Espece.

1. Le cuivre, il se crystallise.
   L'or, l'argent, *&c.* sont dissous; les *sels* sont à découvrir.

ORDRE II. *Sels neutres composés.*

Genre 1. *Sels* tartareux; *sels* neutres formés par l'union de la crême de tartre avec

Espece.

1. L'alkali fixe minéral,
2. L'alkali fixe marin.

} Le *sel* polychreste de seignette ou de la Rochelle. *Voyez* SEL DE SEIGNETTE.

3. L'alkali fixe tartareux, *sel* végétal, tartre soluble, tartre tartarisé.
4. L'alkali volatil; il se crystallise. *Rouelle.*
5. Terre calcaire, *sel* très-approchant du *sel* végétal.
6. La chaux.
7. La terre gypseuse.
8. La terre argilleuse.
9. La terre vitrifiable.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent.
13. Le cuivre, tartre cuivreux.
14. Le fer, tartre chalybé.
15. L'étain, tartre jovial.
16. Le plomb, tartre saturnien.
17. Le mercure.
18 L'antimoine, tartre stibié.
19. Le zinc.
20. Le bismuth.
21. Le cobalt.
22. L'arsenic.

Genre 2. *Sels* ammoniacaux. *Sels* neutres formés par l'union du *sel* ammoniac ordinaire avec

Espece.

1. Le cuivre, *ens veneris.* Voyez l'*article* ENS VENERIS.
2. Le fer, *ens martis*, fleurs d'hœmatites, fleurs de *sel* ammoniac martiales. *Voyez* MARS & MARTIAUX.
   Les autres sont à découvrir.

Genre 3. *Sels* secrets. *Sels* neutres formés par l'union du *sel* secret de Glauber avec

Espece.

1. Le cuivre, sel de Weissman.
   Les autres sont inconnus.

Genre 4. *Sels* brûlans. *Sels* neutres formés par l'union du nitre brûlant avec

Espece.

1. Le mercure se cryſtalliſe en aiguilles. Le reſte eſt ignoré.

Genre 5. *Sels* ammoniacaux acéteux. *Sels* neutres formés par l'union du *ſel* ammoniac liquide avec les différentes terres & métaux, tous inconnus.

Genre 6. *Sels* ammoniacaux royaux. *Sels* neutres formés par l'union du *ſel* ammoniac royal avec les différentes terres & métaux, tous inconnus, peut-être impoſſibles.

Genre 7. *Sels* fixes neutres marins. *Sels* neutres formés par l'union de l'alkali marin avec

Eſpece.

1. Le *ſel* ſédatif, borax.

Genre 8. *Sels* fixes neutres terreux. *Sels* neutres formés par l'union de l'alkali minéral avec

Eſpece.

1. Le *ſel* ſédatif, borax terreux inconnu.

Genre 9. *Sels* fixes neutres tartareux. *Sels* neutres formés par l'union de l'alkali tartareux avec.

Eſpece.

1. Le tartre chalybé, tartre martial ſoluble.
2. Le *ſel* ſédatif, borax tartareux.

SEL AMMONIAC, (*Chimie & Arts.*) *ſal ammoniacum*, *hammoniacum*, *armoniacum*, *armeniacum*, *ſal acetoſum*, *ſal cyrenaïcum*, &c. c'eſt un *ſel* neutre d'une odeur pénétrante & urineuſe, d'un goût froid & amer, qui ſe volatiliſe au feu, il eſt formé par la combinaiſon de l'acide du *ſel* marin & de l'alkali volatil.

Le nom de *ſel ammoniac* vient, ſuivant quelques auteurs, du mot grec ἄμμος, *ſable*, parce qu'on dit que ce *ſel* ſe trouve dans les ſables de la Lybie & de la Cyrénaïque, dans le voiſinage du fameux temple de Jupiter Ammon.

Rien de plus obſcur que ce que les anciens naturaliſtes ont dit ſur ce *ſel*; Pline, Dioſcoride, & depuis eux Agricola, en ont donné des deſcriptions très-peu exactes; ils ſemblent l'avoir confondu, ſoit avec le natron, ſoit avec le *ſel* foſſile. La plupart des modernes ne nous ont pas donné plus de lumieres ſur cette matiere : ils n'ont fait que nous tranſmettre des erreurs qu'ils avoient copiées les uns des autres. Quelques-uns ont prétendu que le *ſel ammoniac* ſe formoit dans les ſables de la Lybie, de l'urine des chameaux cuite & digérée par l'ardeur du ſoleil. M. Rouelle ne regarde point cette origine comme auſſi chimérique que quelques auteurs le penſent, vû que, ſelon lui, l'alkali volatil qui ſe forme de la putréfaction de l'urine, peut ſe combiner avec le *ſel* marin, qui eſt très-abondant dans ces contrées. Quelques voyageurs ont encore accrédité des erreurs au ſujet du ſel *ammoniac*; c'eſt ainſi que le pere Sicard, jéſuite, qui a fait un voyage en Egypte en 1716, nous dit que ce *ſel* ſe fait avec de la ſuie, provenue de bouze de vache brûlée, du *ſel* marin, l'urine des beſtiaux. *V. les nouveaux mémoires des miſſions de la compagnie de Jeſus.* M. Gellert, dans ſa *chimie métallurgique*, dit que le *ſel ammoniac* ſe fait avec du *ſel* marin, de l'urine & de la ſuie luiſante. Actuellement on eſt parfaitement inſtruit de la maniere dont ce *ſel* ſe prépare. En 1719, M. le Maire, conſul de France au Caire, adreſſa à l'académie des Sciences de Paris, une lettre qui eſt imprimée dans les *mémoires* de cette académie, *année 1720*, où il nous apprend que le *ſel ammoniac* ſe prépare avec la ſuie ſeule. Cette relation de M. le Maire a été confirmée par une ſeconde lettre du P. Sicard publiée en 1723, enfin par M. Granger, qui a préſenté à ce ſujet à l'académie des Sciences de Paris, un mémoire dont

M. Duhamel a donné l'extrait dans le volume de 1735 ; enfin M. Hasselquist, savant suédois, a envoyé en 1751, à l'académie de Stockholm tous les détails que l'on pouvoit desirer sur cette matiere, qu'il avoit vu travailler de ses propres yeux en Egypte; suivant sa relation (que nous rapporterons par préférence, parce que les mémoires de l'académie de Stockholm sont très-peu connus en France; au lieu que ceux de l'académie de Paris sont entre les mains de tout le monde), le *sel ammoniac* se tire simplement de la suie provenue de la fiente de toute sorte de quadrupedes, tels que les chameaux, les bœufs, les ânes, les chevaux, les brebis, les chevres, *&c.* Les plantes les plus ordinaires dont ces animaux se nourrissent en Egypte, sont la criste marine, *salicornia*; l'arroche ou patte d'oie, *chenopodium*; le kali de Naples, *mesembryanthemum*, la luzerne, *medicago*, toutes plantes qui sont très-chargées de *sel* marin. On emploie aussi avec succès les excrémens humains, qui passent pour fournir une grande quantité de *sel ammoniac.* La rareté du bois fait que les habitans de l'Egypte se servent de la fiente d'animaux pour chauffage; pour cet effet ils ramassent cette fiente avec le plus grand soin; lorsqu'elle est trop liquide, ils lui donnent de la consistance, en y mêlant de la paille hachée; ils l'appliquent ensuite contre des murailles exposées au soleil, & la laissent sécher assez pour pouvoir brûler. C'est avec la suie qui résulte de ce chauffage que l'on fait le *sel ammoniac.* Les atteliers où ce *sel* se prépare, se trouvent sur-tout dans la partie de l'Egypte appelée le *Delta*, & l'on rencontre dans tout le pays un grand nombre d'ânes qui sont chargés de sacs remplis de cette suie que les habitans vont vendre aux manufactures; on y reçoit indinstinctement la suie provenue de la fiente de toute sorte d'animaux; cependant on donne la préférence à celle qui a été produite par les excrémens humains que l'on regarde comme la meilleure.

Le travail par lequel on obtient le *sel ammoniac*, est très-simple. On construit pour cela des fourneaux de briques; ils sont d'une forme oblongue; leur partie supérieure est couverte par une voûte sur laquelle on peut placer cinq rangées de grosses bouteilles ou de matras ronds; chaque rangée est de dix matras, ainsi chaque fourneau en a cinquante. Chacun de ces matras se place dans un trou rond qui est à la partie supérieure de la voûte du fourneau. Ces matras sont de verre; ils ont par en haut un cou d'un pouce de long & de deux pouces de diametre; on les enduit avec du limon que dépose le Nil, & avec de la paille; on y met de la suie, en observant de laisser un espace de quelques pouces vuide; après quoi on place chaque matras dans son trou. Alors on allume du feu dans le fourneau; on se sert pour cela de la fiente séchée des animaux; on donne d'abord un feu très-doux, & on commence par ne chauffer le fourneau qu'avec quelques bouchons de paille, de peur de briser les matras; on augmente ensuite le feu par degrés, & on le rend très-fort pendant trois fois vingt-quatre heures. Quand la chaleur est dans sa plus grande force, on voit sortir une fumée blanche & une flamme d'un bleu violet par le cou des matras, & l'on sent une odeur aigrelette qui n'a rien de désagréable. Au commencement de l'opération on passe de temps en temps une verge de fer par le cou du matras, afin qu'il ne se bouche point: ce qui feroit briser les vaisseaux. Vingt-six livres de bonne suie donnent environ six livres de *sel ammoniac.* Ce *sel* s'attache peu à peu, & forme une masse en forme de gâteau à la partie supérieure du matras, que l'on brise pour en détacher cette masse, qui est convexe par-dessus & plate par-dessous. Elle est noirâtre à l'extérieur, & blanchâtre à l'intérieur; c'est dans cet état que l'on envoie d'Egypte le *sel ammoniac* dans toutes les parties de l'Europe & de l'Asie. On le transporte à Smyrne, à Venise, à Marseille. On en exporte tous les ans environ 600 *canthari gerovini*, qui contiennent chacun 110 *rotoli*, dont chacun fait 114 dragmes: ce qui répond à environ 850 quintaux. *Voyez les mémoires de l'académie royale de Suede, année 1751.*

On a dit au commencement de cet article que le *sel ammoniac* étoit formé par la combinaison de l'acide du *sel* marin &

de l'alkali volatil. Ces deux ſubſtances ſont contenues dans la ſuie dont on ſe ſert dans cette opération ; en effet, cette ſuie eſt produite par la combuſtion du fumier d'animaux qui ſe ſont nourris de plantes très-chargés de *ſel* marin ; cela n'eſt point ſurprenant ; car M. Haſſelquiſt remarque qu'il n'eſt guere de pays au monde dont le terrain renferme une plus grande quantité de *ſel* marin ; il arrive de-là que la plupart des plantes que les animaux mangent, ſont chargées de ce *ſel*, dont une grande portion paſſe dans leurs déjections. Quand à l'alkali volatil, on ſait que ce *ſel* eſt propre aux animaux. Lors donc qu'on expoſe la fiente à l'action du feu, l'acide du *ſel* marin s'éleve auſſi bien que l'alkali volatil : ces deux *ſels* ſe combinent & forment une maſſe ſolide que l'on nomme *ſel ammoniac*. On voit de-là qu'on peut tirer ce *ſel* de toutes les ſubſtances qui contiennent du *ſel* marin & de l'alkali volatil ; telle eſt ſur-tout l'urine humaine putréfiée. M. Model, ſavant chimiſte de Saint-Pétersbourg, a fait inſérer en 1739, dans le *commercium litterarium norimbergenſe* un mémoire dans lequel il nous apprend qu'un homme malade de la fievre chaude eut, dans le temps de la criſe, une ſueur très-*ammoniacale*. L'auteur de ce mémoire eut occaſion de réitérer une ſemblable obſervation ſur lui-même ; à la ſuite d'une fievre violente il eut des ſueurs très-fortes, & s'étant lavé les mains dans de l'eau chaude où l'on avoit mis de la potaſſe, il fut frappé d'une odeur ſi vive, qu'il tomba à la renverſe dans ſon lit ; il réitéra depuis la même expérience pendant pluſieurs jours que durerent encore les ſueurs ou émanations *ammoniacales*. Ces faits ſont tirés d'une diſſertation allemande de M. Model ſur le *ſel ammoniac* naturel.

Un grand nombre de plantes ſont chargées de *ſel* marin, & contiennent auſſi de l'alkali volatil, telles ſont la moutarde, le chou, *&c.* On peut encore obtenir du *ſel ammoniac* de preſque toutes les terres argilleuſes & de ſubſtances minérales qui ſont chargées de *ſel* marin. En un mot toutes les fois que l'on combinera de l'alkali volatil avec l'acide du *ſel* marin, on obtiendra ce *ſel*.

Le *ſel ammoniac* qui vient d'être décrit, eſt un produit de l'art ; mais on en trouve outre cela qui a été formé par la nature ſeule, & ſans le concours des hommes. Les environs des volcans & dans des endroits qui ſont ſujets aux embraſemens ſouterrains, contiennent preſque toujours une grande quantité de *ſel ammoniac* que la chaleur du terrain pouſſe & ſublime à la ſurface. Nous avons des preuves convaincantes de cette vérité à Pouzzole, au royaume de Naples, aux environs de l'Etna & du Véſuve, *&c.* & par-tout où l'on trouve ce *ſel* ; il y a lieu de ſoupçonner qu'il y a, ou du moins qu'il y a eu autrefois des embraſemens de la terre. Ces feux ont dégagé l'acide du *ſel* marin de ſa baſe, & il s'eſt combiné avec l'alkali volatil des bitumes & des ſubſtances animales & végétales qui ſe trouvent ſouvent dans l'intérieur de la terre. Ce *ſel ammoniac* n'eſt point toujours fort pur ; il eſt mêlé de terres, de pierres, de ſoufre & d'autres matieres vomies par les volcans. On en trouve une très-grande quantité en Tartarie dans le pays des Calmoucks, d'où les caravannes le tranſportent en Sibérie ; on dit que ce *ſel* ſe trouve attaché à des rochers, qu'il eſt mêlé de terres, & que quelquefois on en rencontre des maſſes qui ſont jointes avec du ſoufre natif. On trouve auſſi une très-grande quantité de ce *ſel ammoniac* naturel près d'Orenbourg dans la Sibérie.

Le *ſel ammoniac*, tant celui qui eſt formé par la nature, que celui qui ſe fait artificiellement en Egypte, n'eſt point parfaitement pur ; le dernier eſt ſouvent mêlé de matieres graſſes dont il faut le dégager ; cette putréfaction ſe fait en le ſublimant de nouveau dans des vaiſſeaux à qui l'on donne aſſez de chaleur pour les faire rougir ; alors il s'éleve en petites particules ſemblables à de la farine : c'eſt ce que l'on nomme *fleurs de ſel ammoniac*. Mais on parviendra à le purifier encore plus aiſément & plus sûrement, en le faiſant diſſoudre dans de l'eau, & en le faiſant cryſtalliſer ; par ce moyen l'on aura le *ſel ammoniac* ſous la forme de cryſtaux grouppés, comme les épines autour d'un bâton, & qui reſſembleront à des barbes de plumes ou à des feuilles de fougere & de perſil. Une propriété ſinguliere de ces cryſtaux, lorſqu'ils ont été formés par une

évaporation

évaporation lente & à grande eau, c'est qu'ils sont flexibles comme du plomb ; c'est le seul *sel* à qui on connoisse cette propriété.

On décompose le *sel ammoniac* de la maniere suivante : on mêle une partie de *sel ammoniac* en poudre avec deux parties de *sel* alkali fixe ; on joint un peu d'eau à ce mêlange que l'on met dans un vaisseau de terre peu élevé sur lequel on adapte un chapiteau de verre ; on lute exactement les jointures ; on y adapte un récipient à long cou. On commence par donner un feu doux pour faire passer le flegme à la distillation ; après quoi on augmentera le feu. Il s'attachera au chapiteau un sel alkali volatil sous une forme concrete, & l'on aura dans le récipient, de l'esprit de *sel ammoniac* chargé d'eau qui sera d'une odeur très-pénétrante ; & il restera dans la cucurbite un *sel* neutre formé par l'acide du *sel* marin qui a quitté l'alkali volatil avec qui il étoit uni pour se combiner avec l'alkali fixe. Ce *sel* s'appelle *sel fébrifuge de Sylvius.*

On peut encore décomposer le *sel ammoniac* en le mêlant avec de la chaux éteinte à l'air & bien pulvérisée ; on les met promptement dans une cucurbite de terre. Si la chaux n'est point parfaitement éteinte, on y joint un peu d'eau. On adapte un chapiteau de verre & un matras à long cou pour récipient. On donne un feu très-doux. On obtient par ce moyen une liqueur beaucoup plus pénétrante que l'esprit du *sel ammoniac* de l'opération précédente, & il reste dans la cucurbite un *sel* neutre que l'on nomme *sel ammoniac fixe.* Si l'on joint de l'huile enssentielle de succin à la liqueur alkaline & volatile tirée du *sel ammoniac* par l'intermede de la chaux, on obtient ce qu'on appelle *eau de luce. Voyez* LUCE, *eau de.*

Ce qu'on appelle le *sel d'Angleterre*, se fait en mêlant quatre parties de craie avec une partie de *sel ammoniac* ; on expose ce mêlange à grand feu, & l'on obtient un *sel* blanc concret, d'une odeur pénétrante, mais qui perd bientôt sa force, si l'on ouvre fréquemment le flacon qui le contient.

Le *sel ammoniac* secret de Glauber n'est autre chose qu'un *sel* neutre formé par l'union da l'acide vitriolique & de l'alkali volatil.

Le *sel ammoniac* est d'un grand usage dans la chimie ; il est propre à sublimer les métaux ; & les alchimistes lui ont attribué un grand nombre de vertus qui paroîtront équivoques à ceux qui n'ont point foi à leurs travaux. Ils lui ont donné une infinité de noms différens & bizarres, comme *sel admirable*, *sel solaire*, *sel mercuriel* : *aigle céleste*, *clé des metaux*, *dragon volant*, *pilon des sages*, *sel hermétique*, *roi des sels*, *lapis aquilinus*, *aqua duorum fratrum cum sorore*, &c.

On se sert de ce *sel* pour faire de l'eau régale. On l'emploie pour étamer les vaisseaux de fer, de cuivre & de laiton. Il est d'un grand usage dans plusieurs arts & métiers.

En mêlant une très-petite quantité de *sel ammoniac* avec le tabac, il lui donne du montant & de la force, & le rend beaucoup plus pénétrant. (—)

SEL ESSENTIEL, (*Chimie.*) le *sel essentiel*, est celui qui étant contenu dans un végétal, forme avec lui une partie de son agrégation.

Les *sels essentiels* different entr'eux par la plante dont on les extrait, par la maniere dont on les retire, par leur nature & leurs propriétés. Il en est de volatils dont l'odeur est due à un alkali, tels sont ceux de quelques plantes à fleur cruciforme, & des fœtides. Le principe volatil de quelques autres est acide ; mais pour l'ordinaire le sel acide retenu par les huiles & les mucilages, ne se volatilise pas à la température ordinaire de l'air, au point de se faire sentir à l'odotat ; il a presque toujours besoin de la distillation. On confond sans raison quelquefois tous ces sels volatils, avec l'esprit recteur, & l'huile essentielle.

Le plus grand nombre de ces sels est fixe au feu ; & vraiment neutre, quoique de

différente nature. Les plantes maritimes, les légumineuses de Tournefort, les graminées, les fucus, les algues contiennent du sel marin; toutes les plantes aromatiques, astringentes & ameres, du tartre vitriolé; les aspérifoliées de Rajus ou borraginées, la pariétaire, le pourpier, le chardon béni, le cerfeuil, le concombre sauvage, un nitre abondant; la canne à sucre & quelques autres plantes fournissent un sel peu défini, qui est fort analogue à celui du moût & du miel. Dans tous les végétaux ces sels neutres sont communément avec sur abondance d'acide apparent comme dans l'oseille, ou caché comme dans la plupart, il ne se montre que lorsqu'il est dépouillé de toutes les matieres étrangeres; la crême de tartre séparée du vin est dans ce cas. M. Boulduc a prouvé dans les *mémoires de l'acad. des Scienc. ann. 1734*, que la bourrache contient du nitre, du sel marin, & du tartre vitriolé, ce qui rassemble les trois acides minéraux dans une même plante. L'évaporation lente d'une décoction d'abord simple, ensuite dépurée par la chaux & les cendres de bois neuf, est le moyen à la faveur duquel il a obtenu les crystaux distincts de ces différens sels.

La présence ou la formation des sels dans les plantes, sont dûes. 1°. A ceux que la terre contient; semblables en cela aux animaux, les plantes en tirant leurs sucs de la terre, lui enlevent ces sels, dont plusieurs en sont un excellent fumier, ce qui nous persuade qu'une même plante crue dans des terrains chargés de sels différens, ne doit pas contenir les mêmes. 2°. A la structure des organes de la plante qui admet dans sa seve, certains sels & en rejette d'autres. 3°. A la maturité qui fait passer l'acide du verjus & des fuits en un sel doux, neutre, sucré, huileux. 4°. A la fermentation qui change ce sucre en crême de tartre, en acide pur, comme vinaigre, ou en alkali volatil produit de la putréfaction. Ces deux derniers, en se dissipant dans l'air, s'y combinent de différentes manieres, & reviennent fumer de nouveau la terre, entraînés par les pluies, la rosée, ou précipités par un froid vif.

Tel nous paroît être le cercle qu'observe la nature, qui la rend sans cesse féconde; telle nous paroît être la transmutation des acides & des alkalis, que les chimistes recherchent avec tant d'empressement & de raison: transmutation qu'ils trouveront mieux par une digestion lente, par la fermentation, que par toute autre voie.

Ces principes posés, voyons comment on obtient le plus aisément les sels qui se sont acquis exclusivement dans la chimie médicinale, l'épithete d'essentiels, qui conviendroit pour le moins autant à plusieurs sels tirés des minéraux & des animaux.

Cueillez dans le printemps ou au commencement de l'été, la plante aqueuse & succulente dont vous voulez extraite le sel; tirez-en le suc en la pilant dans un mortier de marbre, & l'exprimant sous le pressoir; coulez ce suc par la chausse, évaporez-le doucement jusqu'à consistance d'extrait, sans le laisser brûler; dissolvez cet extrait, & étendez-le dans suffisante quantité d'eau, de maniere que le total soit bien fluide. Dans cet état garnissez un filtre d'une couche épaisse de chaux délayée, ou de toute terre absorbante; filtrez ensuite votre dissolution plusieurs fois, jusqu'à ce qu'elle devienne limpide, ayant soin de changer de temps en temps la terre du filtre; par ce moyen on obtient assez promptement un suc végétal, séparé de tout le mucilage qui nuit & s'oppose à la crystallisation. Ce suc traité comme les dissolutions des sels neutres, donne ses crystaux comme eux, plutôt ou plus tard, suivant la nature du sel. Ces sels ne sont plus acides, comme doivent être presque tous les *sels essentiels*, parce qu'ils ont trouvé dans ces terres absorbantes, ce qui leurs manquoit pour les neutraliser parfaitement. Si on veut éviter cet inconvénient, on filtrera la dissolution de l'extrait sur des terres indissolubles par les acides, comme les argilles, les sables, *&c.* C'est par cette méthode que l'on purifie

& blanchit le tartre sans lui ôter son acidité.

Ce premier procédé convient aux plantes aqueuses & succulentes, aux fruits, & aux semences abondantes en liqueurs & en sucs : mais lorsqu'elles sont seches & peu succulentes, comme sont les plantes aromatiques, les légumes, *&c.* il faut les chauffer à une chaleur douce & humide par la vapeur de l'eau bouillante que ces plantes pilées reçoivent sur un tamis de crin, les piler en les humectant d'eau commune, ou même en faire une décoction que l'on traite ensuite à la maniere énoncée ci-dessus. Quelques auteurs proposent la fermentation, comme un moyen de décomposer l'huile & le mucilage, mais ils n'observent pas que le *sel essentiel* est lui-même décomposé par cette opération, comme nous croyons l'avoir démontré en comparant le *sel essentiel* du moût, qui est un sucre, avec celui du vin, qui est du tartre.

Nous choisissons les plantes dans le printemps, parce que dans cette saison, elles sont plus aqueuses, & moins huileuses. La chaleur, la sécheresse & la maturité n'ont point encore altéré ce sel, elles n'ont point enlevé cette portion d'eau qui facilite l'évaporation, qui étend le mucilage.

Les prétendus *sels essentiels* de M. le comte de la Garaye, ne sont autre chose que des extraits préparés avec aussi peu de feu ou de chaleur qu'il est possible, par l'infusion à froid & la trituration faites au moyen d'un moussoir tourné rapidement. Ces infusions sont évaporées sur de assietes à un feu très-doux ; les extraits qui en résultent, contiennent comme tous les autres le *sel essentiel* de la plante qui n'est pas volatil, ils sont chargés d'une plus grande quantité d'huile non altérée; mais l'avantage qui résulte de cette opération, ne compense pas la dépense & le travail qu'elle exige. D'ailleurs, comme nous venons de le dire, ces prétendus sels doivent être renvoyés aux extraits.

SEL FIXE. *Voyez* ALKALI FIXE, *dans l'article général* SEL, *Chimie & Médecine.*

SEL GEMME *ou* SEL FOSSILE, (*Hist. nat. Minéralogie.*) c'est un *sel* qui est de la même nature que le *sel* marin, mais qui se trouve dans le sein de la terre. On le nomme en latin *sal gemmæ*, ou *gemmeum*, parce qu'il a quelquefois la transparence & la blancheur d'un crystal ou d'une pierre précieuse ; *sal rupeum*, parce qu'il se trouve par masses semblables à des roches ; *sal petrosum*, parce qu'il y a des pierres qui en sont quelquefois imprégnées : on l'appelle aussi *sal fossile*, *sal montanum*, parce qu'il se tire du sein de la terre, & pour le distinguer de celui qui s'obtient par l'évaporation de l'eau de la mer, & des lacs salés: Le *sel gemme* ne differe du sel marin ordinaire, que parce qu'il a plus de peine à se dissoudre dans l'eau que ce dernier, ce qui vient des parties terrestres & des pierres avec qui il est combiné

Le *sel gemme* se trouve en beaucoup d'endroits du monde. On en rencontre en Catalogne, en Calabre, en Hongrie, en Transilvanie; en Tyrol, en Moscovie, & même dans la Chine, *&c.* Mais les mines les plus fameuses & les plus abondantes que nous connoissions, sont celles qui se trouvent en Pologne, dans le voisinage de Cracovie, près de deux endroits, nommés *Wieliczka* & *Bochnia*; nous allons en donner la description d'après M. Schober, qui a long-temps eu la direction de ces mines, & qui a inséré dans le magasin de Hambourg deux mémoires fort curieux à leur sujet.

Wieliczka, est une petite ville de Pologne, située au pié des monts Crapacks, à environ deux lieues de Cracovie ; elle est bâtie dans une plaine bornée au nord & au midi, par des montagnes d'une hauteur médiocre ; le terrain où elle se trouve peut être environ de 159 à 200 piés plus élevé que le niveau des eaux de la Vistule, qui n'en est pas fort élognée ; la ville de Bochnia est environnée de montagnes & de collines, & placée dans un lieu plus élevé que le précédent. Le terrain est glaiseux dans les environs

de ces deux villes ; à la distance d'une demi-lieue, on ne trouve que très-peu de pierres, sinon près de Bochnia, où l'on voit quelques couches d'albâtre qui se montrent à la surface de la terre ; plus loin cette pierre devient moins rare, & au midi de Wieliczka on en trouve une assez grande quantité, qui ne paroît point former de banc suivi, mais qui semble avoir été dérangée de sa place. Vers le nord, on trouve des amas de pierres arrondis, & de gallets ou cailloux, qui paroissent n'avoir pu y être transportés que de fort loin ; on y voit aussi du grais, qui est la pierre la plus commune des environs ; on a remarqué quelquefois dans ce grais, des masses assez grosses de charbon de terre : au couchant on rencontre différentes couches. Le terrain y est sablonneux ; au-dessous du sable, dont l'épaisseur varie, on trouve une pierre composée d'un amas de petits cailloux & de coquilles, liés ensemble par du qartz, qui en fait des couches très-solides ; cette pierre composée forme un lit, qui a depuis un jusqu'à trois piés d'épaisseur : au-dessous est une nouvelle couche de sable qui n'est point par tout également épaisse, mais qui contient aussi des coquilles de mer, dont plusieurs sont dans un état de destruction, tandis que d'autres n'ont éprouvé aucune altération. On donne ensuite sur un banc d'un grais quartzeux & bleuâtre, qui est de 6 à 8 pouces d'épaisseur, & qui est d'une dureté extraordinaire. Ce banc est suivi d'une nouvelle couche de sable, dont on n'a point encore pu sonder la profondeur. A environ une lieue de Wieliczka, on rencontre une grande quantité de soufre natif ; prés de-là est aussi une source d'eau minérale d'une odeur très-fétide. Le soufre est répandu en petites masses, de la grosseur d'un pois, dans une pierre d'un gris cendré, semblable à de la pierre ponce, & remplie de trous comme elle. Toutes ces circonstances prouvent que le terrain qui renferme ces fameuses mines de sel, a éprouvé des révolutions très-considérables, tant de la part des eaux, que de celle des feux soutérrains.

Les mines de Wieliczka sont très-étendues ; tout le terrain sur lequel cette ville est bâtie, est creusé par-dessous, & même les galeries souterraines vont beaucoup au-delà des bornes de la ville ; 450 ouvriers sont employés à l'exploitation de ces mines. D'orient en occident, elles ont environ 600 lachters ou verges, c'est-à-dire 6000 piés de longueur ; du nord au midi, elles ont 200 verges, ou 2000 piés ; leur plus grande profondeur est de 80 lachters, ou 800 piés. On y trouve encore à cette profondeur des couches immenses de *sel gemme*, qui vont d'orient en occident, & dont on ignore l'étendue. Voici les différentes couches dont la terre est composée en cet endroit. 1°. La terre franche. 2°. De la glaise. 3°. Un sable très-fin mêlé d'eau, que l'on nomme *zyc*. 4°. Une argille noire très-compacte ; enfin on trouve la couche qui renferme le *sel gemme*. Ces mines ont dix puits ou ouvertures quarrées, tant pour y descendre, que pour épuiser les eaux, & pour faire monter le *sel gemme* que l'on a détaché sous terre. On descend dans l'un de ces puits par un escalier qui a 470 marches ; tous sont revêtus de charpente, pour empêcher l'éboulement des terres. Quand on est parvenu à cette profondeur, on rencontre une infinité de chemins ou de galeries qui se croisent, & qui forment un labyrinte, où les personnes les plus habituées courent risque de s'égarer. Ces galeries sont étayées par des charpentes ; en de certains endroits on laisse des masses de roches pour soutenir les terres qui sont en dessus. L'on a pratiqué dans quelques souterrains des niches, des cahpelles & des statues, taillées dans le sel même. Quand on est arrivé dans ces galeries, on n'est encore qu'au premier étage, on descend plus bas par de nouveaux puits ; dans un de ces puits ; nommé *janina*, on a fait un escalier qui a dix piés de large, & dont la pente est si douce, que les chevaux y peuvent monter & descendre sans peine.

Au premier étage de ces mines, le *sel gemme* se trouve par blocs d'une grandeur prodigieuse ; mais au second étage, il se trouve par couches suivies, & dans une quantité inépuisable. On se sert de pioches, de ciseaux & de maillets pour

détacher le sel ; on détache souvent des masses de sel en prismes quarrés, de 7 à 8 piés de longueur, & de deux piés & demi d'épaisseur ; on nomme ces parallépipedes *battawanes* ; on est quelquefois parvenu à en détacher qui avoient 32, & même 48 piés de longueur. Les ouvriers s'acquittent de leur travail avec assez de facilité ; par le son que rendent les masses, ils connoissent le moment où elles vont se détacher & alors ils pourvoient à leur sûreté. Ces blocs se roulent sur des cylindres de bois, jusqu'aux puits qui descendent dans les galeries, d'où ils sont élevés par des machines à molettes très-fortes, & tournées par douze chevaux. Quant aux petits morceaux, on les met dans des tonneaux.

On a fait des excavations si prodigieuses dans le fonds de ces mines, pour en retirer le *sel gemme*, qu'on y voit des cavités assez amples pour contenir une très-grande église, & pour y ranger plusieurs milliers d'hommes ; ces sortes d'endroits servent de magasins pour les tonneaux, & d'écuries pour les chevaux, qui restent toujours dans ces mines & qui y sont au nombre de quatre-vingts.

On trouve quelquefois des creux qui sont remplis d'eaux si chargées de *sel*, que lorsqu'on vient à les faire sortir, les roches environnantes restent comme tapissées de crystaux, qui présentent le coup d'œil le plus agréable.

Un phenomene très-remaquable pour les naturalistes, c'est que les masses salines qui se trouvent dans ces mines, renferment souvent des gallets ou des cailloux arrondis, semblables à ceux que roulent la mer & les rivieres ; on y rencontre des coquilles & d'autres corps marins ; & souvent on trouve au milieu des couches de *sel gemme*, des masses énormes d'une roche composée de couches ou de bandes de différentes especes de pierres. De plus, on voit souvent dans ce *sel*, aussi bien que dans la substance qui l'environne, des morceaux de bois, semblables à de fortes branches d'arbres, brisées & morcelées ; ce bois est noir comme du charbon ; ses fractures sont remplies de *sel*, qui sert pour ainsi dire à recoller les différens morceaux ; ce bois est d'une odeur très-désagréable & très-incommode pour les ouvriers, sur-tout, lorsque le renouvellement de l'air ne se fait point convenablement. Ce bois s'appelle dans ces mines *wagui-soli*, c'est-à-dire, *charbon de sel*.

Un autre inconvénient de ces mines, c'est qu'elles sont sujettes à des exhalaisons minérales ou moufettes très-dangereuses ; elles sortent avec sifflement par les fentes des rochers, s'allument subitement aux lampes des ouvriers, font des explosions semblables à celles du tonnerre, & produisent des effets aussi funestes. Ces vapeurs inflammables s'amassent sur-tout dans les souterrains, lorsque les jours de fêtes ont empêché qu'on n'y travaillât, alors il est très-dangereux de descendre dans les puits avec de la lumiere, parce que la vapeur venant à s'enflammer tout d'un coup, fait un ravage épouvantable. Même sans s'allumer, ces vapeurs sont capables d'étouffer les ouvriers qui s'y exposent imprudemment ; elles sont plus fréquentes dans les mines de *sel* de Bochnia, que dans celles de Wieliczka.

On retire de ces mines du *sel gemme* de différentes qualités, & à qui on donne des noms différens. La premiere espece se nomme *zielona*, ce qui signifie *sel verd* ; ce *sel* n'est qu'un amas de crystaux cubiques, forme qui est propre au *sel* marin ; le côtés de ces crystaux ont quelquefois deux à trois pouces, ils sont fort impurs & entremêlés des parties terrestres & de glaise. Le prix du quintal du *sel*, appelé *zielona*, est de 3 $\frac{2}{3}$ florins de Pologne, (environ 45 sous) en blocs, & 22 florins (treize livres quinze sous) le tonneau. Le sel que l'on nomme *szybikowa*, est plus pur que le premier, il n'en differe, que parce qu'il n'est point en crystaux ; le tonneau se vend 24 florins, & le quintal en bloc pour 4 florins de Pologne.

La seconde espece se nomme *makowka* ; elle n'est point en crystaux, & ressemble

assez à du grais, c'est un amas confus de petits grains de *sel*, dont on ne peut point distinguer les figures.

La troisieme espece se nomme *jarka*; elle se trouve mêlée avec les deux especes précédentes, qu'elle traverse comme des veines; ce sont des petits grains de *sel* blanc, peu liés les uns avec les autres; & qui sont causes que les blocs de *sel* se brisent dans les endroits où ils sont traversés par cette sorte de *sel*. Le *jarka* fait aussi des couches suivies.

On donne pareillement différens noms aux substances, qui servent de gangue ou d'enveloppe au *sel*. La premiere se nomme *halda*; c'est une argille d'un gris foncé, fort humide, entremêlé de grains de sel, dont quelques-uns sont en crystaux. La seconde s'appelle *midlarka*, c'est une argille noirâtre, grasse au toucher comme du savon; on y trouve fréquemment des coquilles dans leur état naturel, dont la cavité s'est remplie de *sel*. La troisieme espece de substance se nomme *zuber*; c'est un mélange de sable, de terre, d'albâtre & de *sel*; c'est dans cette substance que l'on trouve le vrai *sel gemme*, en grands crystaux blancs & transparens comme du verre, lorsqu'on le casse, il se divise toujours par cubes à angles droits, les Polonois le nomment *oczkowatae*. C'est ainsi dans ce *sel* que l'on voit des cailloux arrondis, des masses de roches composées de différentes couches, & des morceaux de bois; on y trouve aussi des fragmens d'une roche de la nature du marbre.

Les mines de *sel* de Bochnia ne sont point à beaucoup près si étendues que celles de Wieliczka. Elles ont été découvertes l'an 1251, sous le regne de Boleslas le chaste; les galeries vont de l'orient au couchant, & ont 1000 lachters ou verges de dix piés de longueur; la largeur de la mine est de 75 lachters du nord au midi. Il y a ordinairement 250 ouvriers qui y travaillent. Les couches de terre qui s'y trouvent, sont à peu près les mêmes qu'à Wieliczka. Au dessous de la terre franche, on rencontre de la glaise, ensuite un sable très-fin mêlé d'eau, & enfin une argille noirâtre & compacte, qui couvre le lit de *sel*, qui n'est point par blocs ou masses, mais par couches suivies, dont l'épaisseur n'est point par tout la même. Tout le *sel*, qu'on en retire se met en tonneaux.

Ces deux mines de *sel gemme*, sont si abondantes, que l'on croit qu'elles suffiroient pour en fournir à l'Europe entiere. On compte que tous les ans on en retire à peu près 600000 quintaux, & il n'y a point apparence qu'elles s'épuisent de plusieurs siecles.

Quelques physiciens croient que la mer est redevable de la salure de ses eaux à des grandes masses ou roches de *sel gemme* qui se trouvent à leur fonds, & qu'elles mettent en dissolution; c'est entr'autres le sentiment du comte de Marsigli; il ne paroît guere probable, vu que la mer auroit dû dissoudre depuis long-temps toutes ces masses salines, s'il en eût existé. M. Schober est d'un sentiment contraire; il regarde le mines de *sel* de Pologne, comme des monumens qui prouvent d'une maniere indubitable, que la mer a autrefois occupé le terrain, où ces mines se trouvent actuellement; elle en a été chassée par quelque révolution arrivée à notre globe, on peut le présumer par les coquilles & les corps marins que l'on trouve ensevelis dans ces mines; le bouleversement a dû être très-considérable, puisque des masses énormes de roches, des cailloux arrondis, des arbres, *&c.* ont été enfouis en même temps sous terre; d'ailleurs le soufre que l'on rencontre aux environs de ces mines, prouve qu'il a dû y avoir autrefois des volcans & des feux souterrains dans cet endroit. Les eaux salées se sont évaporées peu à peu, elles ont déposé leur *sel*, & ont formé des couches immenses.

Quelques personnes ont cru que le *sel gemme* se reproduisoit dans les endroits d'où il a été tiré, c'est une erreur; il est vrai que les eaux soutterraines qui se sont chargées de *sel*, vont quelquefois le porter

en d'autres endroits où elles le déposent à l'aide de l'évaporation ; ce qui ne peut point être appelé une reproduction, mais une transposition.

On trouve encore des mines de *sel gemme* en plusieurs endroits de l'Europe. Il y en a de fort abondantes dans la Transilvanie & dans la haute Hongrie, près d'Epéries ; elles produisent un revenu très-considérable à la maison d'Autriche. Ces mines ont 180 lachters ou verges, c'est-à-dire, 1800 piés de profondeur. Le *sel gemme* s'y trouve par couches suivies ; ce n'est point une roche , mais de la terre qui les accompagne. On dit qu'il s'y est trouvé des masses ou des blocs de *sel* qui pesoient jusqu'à cent milliers ; on les divise en morceaux quarrés comme des pierres de taille , pour pouvoir commodément les sortir de la mine, après quoi on les écrase sous des meules ; ce *sel* est gris de sa nature, mais il paroît tout blanc, lorsqu'il a été pulvérisé. Il s'y trouve des morceaux de *sel* blancs & transparens comme du crystal ; d'autres sont colorés en jaune & en bleu, au point qu'on en fait des bijoux & des ornemens, qui imitent ceux qu'on fait avec les pierres précieuses. On assure que ces mines de Hongrie ne le cedent en rien à celles de Pologne.

Il y a en Tyrol, à deux lieues d'une ville nommée *Hall*, des mines de *sel* très-abondantes, qui sont exploitées depuis plusieurs siecles. Ce *sel* est de différentes couleurs, il y en a de blanc, de jaune, de rouge & de bleu ; on le fait dissoudre dans des auges ou dans des réservoirs pratiqués en terre, d'où l'eau chargée de *sel*, est conduite par des canaux de bois jusqu'à la ville ; là on la fait bouillir pour purifier le *sel*, qui se vend au profit de la maison d'Autriche ; on prétend que tous frais faits, il donne un produit de plus de deux cent mille florins, c'est-à-dire, cinq cent mille livres par an. Le *sel* qui se trouve à Hallein, dans l'archevêché de Saltsbourg, est de la même nature que celui du Tyrol ; & doit être raffiné de la même maniere.

On trouve aussi du *sel gemme* de différentes couleurs en Catalogne, dans le voisinage de Cardone ; il y en a de blanc, de gris de fer, de rouge, de bleu, de verd, d'orangé ; quelques morceaux ainsi colorés sont transparens, d'autres sont entiérement opaques. Ces *sels* sont des couches les unes au dessus des autres. On en détache des masses de la même maniere que les pierres dans les carrieres. Il y a lieu de présumer que ces différentes couleurs de *sel gemme*, viennent de parties métalliques & minérales, qui en rendroient l'usage très-suspect, si l'on n'avoit soin de le purifier avant que de s'en servir. (—)

SELS LIXIVIELS, (*Chimie & Médecine.*) les *sels lixiviels* sont ceux qu'on retire par la lessive des cendres des plantes.

Pour avoir ces *sels*, nous connoissons deux méthodes. La premiere & la plus suivie consiste à prendre la plante dont on veut tirer le *sel*, récente, mais séchée (le meilleur temps pour la cueillir est un peu avant sa maturité,) à la brûler en la remuant sur un foyer propre, à en lessiver les cendres avec de l'eau pure qu'on filtrera & qu'on fera évaporer dans un vaisseau de pierre, de verre, de terre vernissée, ou mieux encore de métal parfait, jusqu'à siccité par une ébullition moyenne, poussant le feu sur la fin, calcinant le *sel* dans un creuset en le remuant sans le laisser fondre, on ne laissera ce *sel* exposé à l'air que le moins qu'il sera possible, & on le conservera dans des flacons bouchés exactement pour l'empêcher de tomber en défaillance, & même de se combiner avec l'acide universel; mais les *sels lixiviels* qui sont reconnus *sels* neutres, & non alkalis, n'ont pas besoin de cette derniere précaution.

Les cendres qui n'ont souffert qu'une lessive contiennent encore une grande quantité de *sel* qu'on enleve entiérement par une lotion réïtérée. Pour rendre ce même *sel* plus blanc, on doit le dissoudre dans l'eau, le filtrer, le faire évaporer & calciner une seconde fois. On le for-

mera en tablettes, si on le fait fondre dans un creuset, & qu'on le verse sur une table de marbre. Les plantes qui fournissent ce *sel* le plus abondamment sont ameres, âpres, telles que le chêne, le houblon, l'absynthe; ou âcres, comme les laiteuses; ou nourrissantes, comme les légumineuses; ou sauvages, comme les épineuses. On doit toujours préférer ces dernieres à celles qui sont cultivées, ainsi que les feuilles & les branches au tronc. Ce procédé rendra environ un vingtieme du poids de la plante séchée, si elle réunit les qualités précédentes. Cette proportion seroit beaucoup moindre si la plante avoit séché sur pié, si elle étoit trop vieille, altérée; si elle avoit été, comme le veulent quelques chimistes, infusée avant la combustion dans l'esprit de vin ou l'eau. Neumann a éprouvé qu'il ne restoit alors qu'un centieme du *sel* qu'il attendoit. On rejettera la pratique de ceux qui, pour l'empêcher de tomber aussi aisément en défaillance, le calcinent avec un peu de soufre, & font par là, de l'alkali fixe, une espece de tartre vitriolé.

La seconde méthode est due à Tackenius; elle consiste à prendre telle quantité de plante fraîche que l'on veut, à la mettre dans une marmite de fer couverte de la même matiere avec soin, & en l'exposant à un feu vif, la convertir en charbon. Alors on pousse le feu avec plus de vivacité, on ôte le couvercle, le charbon s'embrase, se convertit en cendres pendant qu'on a soin de la remuer souvent & d'empêcher la flamme d'y pénétrer. On soutient le feu sous les cendres pendant une heure ou deux, enfin on lessive & on évapore, comme dans le procédé précédent.

Quelle est la nature de ces *sels*? existoient-ils dans le végétal, ou sont-ils le produit du feu? sont-ils tous semblables? comment le feu les a-t-il dépouillés des autres principes? quelles sont leurs vertus médicinales? la méthode de Tackenius est-elle préférable? Telles sont les questions qui ont partagé les chimistes; tâchons de les résoudre.

On ne peut regarder en général les *sels lixiviels* comme des alkalis fixes parfaits: les seules plantes nitreuses sont capables d'en fournir, leur acide se détruisant dans la combustion par la déflagration. Ils sont quelquefois absolument neutres, tel est le *sel* du tamarisc que M. Montel a démontré être un parfait *sel* admirable de Glauber. Le plus souvent ils sont mêlées d'alkalis fixes & de *sels* neutres. C'est ainsi que la potasse contient un tartre vitriolé, *voyez* Cardileucius, Grosse & Boulduc, le dernier dans les *Mémoires de l'académie des Sciences 1734*, que la soude renferme un *sel* marin, du *sel* de Glauber, & du tartre vitriolé. On sent aisément que l'alkali fixe des *sels lixiviels* est de deux sortes, marin ou tartareux. Il est toujours le même que la base du *sel* essentiel du végétal d'où on l'a tiré. Lorsque l'incinération a été lente, comme dans le procédé de Tackenius, le *sel* essentiel en est d'autant moins décomposé, & se trouve uni à une portion du phlogistique de la plante, qu'on a de la peine à dépouiller entiérement par des calcinations & des lessives répétées.

C'est à ce *sel* neutre essentiel, produit de l'union d'un alkali fixe & d'un acide, qu'on doit le *sel lixiviel*. *Voyez* SEL ESSENTIEL. Ce qu'il est facile de démontrer par ces deux seules expériences. Les plantes qui contiennent une plus grande quantité du premier *sel* en fournissent une proportionnée du second; celles qui ont trempé quelques temps dans l'eau étant privées du suc de la terre, comme le bois flotté, ou qui ont été exposées à la pluie, perdent en même temps l'un & l'autre *sel*. L'alkali fixe existoit donc dans le végétal brûlé, le feu n'a fait que le dégager de l'acide, du phlegme & de l'huile avec lesquels il étoit combiné. Il l'a laissé uni à une terre, dont on le sépare par la lessive: mais comment l'acide uni plus intimément aux alkalis fixes qu'aux huiles & à l'eau, a-t-il pu les abandonner pour se

se volatiliser avec les derniers? L'action du feu peut seule décider ce problême ; elle vient à l'appui des deux unions qui se balancent, & elle entraîne l'acide volatil par sa nature : cet effet sera d'autant plus prompt & plus décidé que la flamme sera plus vive & le feu plus ardent ; car si le feu est lent, si on commence par réduire en charbon la plante avant de la brûler lentement, suivant la méthode de Tackenus, le *sel* neutre essentiel ne sera point entiérement décomposé, comme nous l'avons vu ; il sera plus gras, plus onctueux, moins blanc, moins déliquescent, & ce *sel lixiviel* en sera d'autant moins alkalin : il deviendra plus doux, & participera davantage des vertus de la plante dont on l'aura tiré ; ce qui nous feroit pencher pour donner la préférence à ces derniers dans l'usage médicinal, ce que nous soumettons cependant à l'expérience des médecins jusqu'ici mal faite & peu décisive.

Les vertus médicinales des *sels lixiviels* en général sont d'être anti-émétiques, anti-acides, fébrifuges, stomachiques, apéritifs, diurétiques & emmenagogues; pris intérieurement, d'être résolutifs, fondans, employés comme topiques : ils sont même caustiques, lorsqu'on n'a pas le soin de les étendre dans des opiates, des eaux, des cataplasmes, *&c.* ce qui fait qu'on ne doit jamais les employer seuls intérieurement, ni extérieurement, à moins qu'on ne veuille cautériser. Leur dose doit être très-petite, ils se donnent par grains.

SEL MARIN, (*Chimie.*) le *sel marin* ou *sel commun*, que quelques auteurs désignent encore par le nom de sel des cuisines, *sal culinare*, est un sel naturel neutre, formé par l'union d'un acide spécial (*voyez* à la suite de cet *article* ACIDE MARIN,) & d'un sel alkali fixe d'une espece particuliere & parfaitement analogue, ou plutôt exactement identique avec le natron ou alkali fixe minéral, avec le sel fixe de soude, avec la base du borax, avec celle du vrai sel de Glauber naturel, *&c. Voyez* NATRON & SOUDE.

J'ai défini le *sel marin* qui est regardé comme le plus parfait, celui qui est le plus abondant dans la nature, le plus connu : car il y a un sel naturel connu des chimistes, entre autres noms sous celui de sel marin à base terreuse, & qui differe du précédent, comme cette dénomination l'annonce déja, en ce qu'il a une terre pour base. Les différentes especes de terre qui peuvent constituer cette base, donneroient aussi plusieurs autres especes de sels marins ; mais ce n'est que du premier que nous allons nous occuper d'abord.

Les sources ou magasins naturels du sel marin sont 1°. la mer, les étangs, les fontaines, les puits salans ; on doit rapporter à cette origine celui qui couvre des terrains bas, ou qui a pénétré la terre dans plusieurs pays ; car c'est là manifestement un produit de l'évaporation de quelques eaux salées. 2°. Les mines ou carrieres de sel gemme ou concret, *voyez* SEL GEMME, *Hist. nat.* 3°. Les terres & matieres analogues, d'où on retire aussi le salpêtre par une simple lixiviation. 4°. Un très-grand nombre de plantes. M. Pott observe avec raison que ce ne sont pas seulement les plantes qui naissent au bord de la mer, comme les kalis, mais plusieurs autres dont les extraits & les sels essentiels donnent des indices manifestes de sel marin ; mais cette assertion n'est ni assez positive, ni assez générale ; il est sûr, d'après nos propres expériences, qu'un très-grand nombre de plantes contiennent du sel marin parfait, & qu'elles en contiennent abondamment : on en trouve une très-grande quantité dans plusieurs potasses. *Voyez* POTASSE. 5°. Les animaux, car les humeurs, & sur-tout l'urine de ceux même qui ne mangent point de sel, en contiennent manifestement & assez copieusement. 6°. Enfin l'eau de neige & de pluie.

Il est très-vraisemblable qu'il n'y a dans la nature qu'une source vraie & primitive, qu'une fabrique de ce sel, s'il est permis de s'exprimer ainsi ; que le *sel marin* passe des végétaux aux animaux qui s'en nourrissent ; des végétaux, des animaux & de leurs excrémens décomposés par la putréfaction aux terres ; des mines de sel gemme à la mer, ou au contraire de la mer aux entrailles de la terre ; de la surface de la terre & des mers dans l'atmosphere, *&c.* mais nous ne toucherons point à cette question, qui est jusqu'à présent peu décidée quant au principal chef, savoir la détermination de la source vraie & primordiale du *sel marin*, & quant à plusieurs des objets secondaires dont nous venons de faire mention.

Mais ce qui est très-décidé, (& qui est une forte induction en faveur de l'opinion que nous venons de proposer, puisqu'elle porte sur un argument pris de la nature même interne ou chimique de l'objet examiné, (c'est que le sel marin retiré des diverses sources que nous venons d'indiquer, n'est qu'un seul & même être chimique. Ainsi une certaine division vulgaire que la routine a consacré dans les petits traités de physique & d'histoire naturelle, du sel dont il s'agit en sel marin, sel de fontaine, & sel gemme ou fossile, *marinum*, *fossile & fontanum* ; cette division, dis-je, est absolument nulle & superflue. aussi, comme le lecteur peut s'en être déja apperçu, les chimistes ne gardent-ils pas chacun de ces noms pour ces prétendues especes particulieres, mais ils donnent indifféremment le nom de sel marin, qui est devenu générique dans le langage chimique, & à celui qui provient de la mer & à celui que fournissent les plantes, *&c.*

La vraie nature du *sel marin* a été long-temps méconnue des chimistes. Ils ont ignoré la nature de sa base jusqu'en 1736. M. du Hamel démontra alors dans un mémoire imprimé dans le volume *de l'académie royale des Sciences* pour cette année, que cette base étoit un sel alkali fixe, semblable au natron & au sel alkali fixe de soude. M. Pott qui avoit deja défendu l'ancienne opinion, savoir : que la base du sel marin étoit une terre, l'a soutenue encore dans une dissertation sur la base du sel marin, uniquement destinée à combattre la découverte de M. du Hamel dans sa Lithogéognosie, *voyez page 190 de la traduction françoise*, & enfin dans les corrections & éclaircissemens donnés par l'auteur pour la premiere partie de cette traduction, & imprimés à la fin de cette premiere partie. Voyez *Lithogéognosie, volume I, page 427.* Mais ce n'est plus à présent un problême chimique, que la nature vraiment saline de la base du sel marin ; c'est au contraire une des connoissances chimiques les plus rigoureusement démontrées. On trouvera le précis de cette démonstration discutée contradictoirement aux objections de M. Pott, dans une note ajoutée au passage de la Lithogéognosie déja cité. Voyez *Lithogéognosie, vol. I, page 190.* M. Pott n'a appuyé sa persévérance dans le sentiment opposé que sur un mal entendu & sur une erreur de fait : le mal entendu a consisté en ce qu'en réfutant le sentiment de M. du Hamel, M. Pott a toujours combattu l'alkali de tartre, tandis que M. du Hamel admettoit un corps très-différent, savoir l'alkali de soude ; & l'erreur en ce que M. Pott a soutenu jusqu'à la fin, que la terre qui sert de base à l'eau-mere du sel marin, étant combinée avec les acides minéraux, produisoit les mêmes sels neutres que lorsqu'on combinoit avec les mêmes acides, la base du vrai sel marin, du sel marin proprement dit. Or, cette prétention est directement détruite par les faits. M. Pott avance, par exemple, dans ses *corrections & éclaircissemens pour la Lithogéognosie*, que la terre de l'eau-mere du sel marin, unie à l'acide vitriolique, donne un sel admirable parfaitement semblable à celui qu'on

prépare avec le sel marin. La proposition contraire est exactement vraie : ces deux sels different aussi directement & essentiellement qu'ils puissent différer quant au fait dont il s'agit, c'est-à-dire, que celui qui a la terre pour base, est précipité par l'alkali fixe de tartre, & même par la base du sel marin, & que celui qui a la base du sel marin pour base, n'est point précipité par ces alkalis ; & il est exactement dans le cas du sel végétal à base terreuse, dont l'exemple avoit été opposé à M. Pott, & dont il exige qu'on lui démontre la parité ; car de même que, selon les propres paroles de M. Pott, *la terre qui a servi de base à ce sel végétal peut en être derechef séparée sous la même forme de terre*, de même la terre de l'eau-mere du sel marin qui a servi de base au faux-*sel* de Glauber, *peut en être derechef précipitée sous la même forme de terre*..... Mais il y a encore une raison plus directe ; cette derniere terre, que j'appellerai pourtant volontiers *marine*, parce que je la crois de la même nature que celle qui est un des principes de l'alkali fixe marin, ce qui ne suffit pas en bonne doctrine chimique, *voyez* PRINCIPE & VÉGÉTALE, *analyse*, pour la regarder comme la base du sel marin, cette derniere terre, dis-je, combinée avec l'acide marin ne fait point du sel marin. Toutes les subtilités du systême de Stahl sur l'essence des alkalis fixes, sur la *quasi-salinité* des terres alkalines, sur leur aptitude à s'associer l'acide nécessaire pour *se revêtir* de la nature du vrai sel, ressource que M. Pott a très-doctement employée : toutes ces subtilités, dis-je, ne sauroient tenir contre des faits si positifs ; car il s'agit ici d'une précision logique : la base d'un sel est le corps qui le constitue immédiatement par son union à un acide, ou le corps que l'on sépare immédiatement de cet acide, & non pas l'un des principes de ce corps.

L'autre principe du *sel marin*, savoir son acide est un être chimique plus anciennement connu. *Voyez* la partie historique de *l'article* CHIMIE. Nous exposerons les propriétés de cette substance dans un article particulier placé à la suite de celui-ci. Nous avons déja renvoyé aux *articles* NATRON & SOUDE, *sel de*, pour y chercher la connoissance ultérieure de la base du sel *marin*. Nous allons dans cet article ne plus le considérer que *in concreto*, exposer les propriétés du sel marin entier.

Sa saveur est assez connue, c'est celle qu'on appelle salée par excellence.

Une partie de sel marin se dissout parfaitement dans un peu plus de deux parties & demie d'eau. Ce sel est du petit nombre de ceux qui ne se dissolvent pas en plus grande quantité dans l'eau bouillante, que dans l'eau froide voisine de la congellation ; c'est-à-dire ; qu'une lessive de sel marin bien saturée & froide, n'en dissout point une plus grande quantité, si on la fait bouillir sur du nouveaux sel ; & que réciproquement une lessive de sel marin saturée & bouillante, n'en laisse point échapper par le refroidissement. C'est une suite de cette propriété que le sel marin crystalise dans l'eau qu'on fait évaporer en bouillant, pendant l'ébullition même ; & c'est sur cette propriété qu'est fondée la manœuvre par laquelle on le sépare dans les fabriques de salpêtre *Voyez* NITRE.

La forme des crystaux primitifs du sel marin est cubique ; ces cubes primitifs se disposent quelquefois de maniere à former des cubes plus considérables, tantôt parfaits, tantôt tronqués ; quelquefois exactement pleins, d'autres fois vides ou creux dans quelqu'un de leurs côtés. Ce sont encore dans les évaporations bien menagées des pyramides creuses & renversées, & plus ou moins aigues, plus ou moins évasées. *Voyez* CRYSTALISATION, & le *mémoire* de M. Rouelle, *accadémie royale des Sciences ann. 1744.*

Le *sel marin* s'humecte sensiblement

à l'air ; mais c'est principalement, si même ce n'est point absolument, à raison d'un peu d'eau mere qui leur reste presque toujours mêlée, & que je crois infecter son eau de crystalisation.

Le *sel marin* verdit un peu le sirop de violettes. Il est encore vraisemblable que c'est à raison de cette eau mere. *Voyez* VIOLETTES, *Teinture de*.

Le *sel marin* décrepite au feu. *Voyez* DÉCREPITATION.

Le *sel marin* jeté sur des charbons presque éteints, les ranime, en renouvelle l'enbrasement, & produit même de la flamme, selon une observation de Stahl, qui en tire un merveilleux parti pour prouver l'influence de l'eau dans l'affaire de l'inflammation, dans la production de la flamme. *Voyez* FLAMME. M. Pott, qui a rapporté fort au long dans sa *Dissertation sur le sel commun*, les essais de divers chimistes, & les siens sur le *sel marin*, traité avec les charbons, tant dans les vaisseaux fermés qu'à l'air libre, & qui a obtenu quelques légeres émanations & *apparences* d'une maniere phosphorique, semble insinuer que la production d'une pareille matiere peut bien contribuer au phénomene dont nous venons de parler. Cela peut être absolument, mais cela ne paroît point nécessaire ; l'eau dégagée & mise en vapeur par la décrépitation, en paroît une cause très-suffisante.

Au reste, il faut se rappeler encore ici que le phosphore par excellence, le phosphore de Kunkel ou de Boyle, n'est point dû, au moins évidemment, à la combinaison de l'acide marin & du phlogistique, mais à celle du phlogistique & de l'acide microcosmique, dont l'analogie & la différence avec l'acide marin ne sont point encore constatées.

Le *sel marin* entre en fusion à un assez foible degré de chaleur ; il ne paroît pourtant pas qu'on puisse rapporter à la liquidité aqueuse celle qu'il contracte par l'action du feu. *Voyez* LIQUIDITÉ, *Chimie*. Car 1°. Le degré de chaleur requis pour cette fluidification, est bien supérieur, quoique foible, à celui qui fait couler les sels très-aqueux, comme le sel de Glauber, le nitre, *&c.* 2°. La décrépitation qui précede la fusion, a dissipé l'eau nécessaire pour faire subir à un *sel* la liquidité aqueuse.

Il existe dans l'art une ancienne opinion sur la convertibilité du *sel marin* en nitre. Cette opinion a pris un nouveau crédit dans ces derniers temps ; on a même, dit-on, tenté cette transmutation par l'autorité du ministere, & sous la direction des plus habiles chimistes. Le succès de ces tentatives, si elles ont été réellement exécutées, n'a pas été publié ; & il a couru d'ailleurs quelques descriptions de procédés qui ne promettent rien aux vrais connoisseurs. *Voyez* SALPÊTRE.

On connoît assez la qualité antiseptique du sel marin, & l'usage qu'on en fait en conséquence pour assaisonner les viandes, & les préserver de la putréfaction. Il est à remarquer cependant qu'il doit être employé à haute dose ; car si on applique aux matieres animales putrescibles, une petite quantité de sel marin, non seulement il ne les préserve pas de la corruption, mais au contraire il en accélere la corruption. Beker avoit déja fait mention de ce fait singulier, que les expériences de M. Pringle confirment ; & qu'on auroit dû déduire il y a long-temps, des observations domestiques les plus connues, si les savans savoient assez observer autour de soi. En effet, rien n'est si connu que cette observation, savoir qu'un bouillon non salé se conserve mieux & plus long-temps, que celui auquel on a ajouté la dose ordinaire de sel ; qu'on peut garder pendant assez long-temps un ragoût

à demi fait, pourvu qu'on n'y ait pas mis le sel avant d'en interrompre la cuite.

C'est comme assaisonnant qu'on l'emploie aussi en pharmacie, pour conserver certaines substances végétales, comme roses, *&c.* selon un usage établi dans les boutiques d'Allemagne. *Voyez* CONSERVATION, *Pharmacie.* D'ailleurs plusieurs chimistes, depuis Paracelse jusqu'à Fr. Hoffman, ont recommandé de digérer dans une eau chargée de sel plusieurs substances végétales, dont on se proposoit de retirer par la distillation, des huiles essentielles. Il est assez généralement convenu qu'on obtient par cette méthode, des huiles essentielles plus limpides; mais 1°. le fait même, quoique avoué, mais sans examen contradictoire, n'est pas incontestable; 2°. le sel marin a-t-il opéré matériellement, dans cette espece de dépuration ou rectification, ou n'a-t-il que suspendu, ou au contraire favorisé un certain mouvement de fermentation, auquel elle peut-être dûe uniquement? c'est ce qui n'est point décidé.

Le sel marin est une des matieres salines qui opere le plus efficacement le refroidissement des liqueurs dans lesquelles on le dissout. *Voyez* REFROIDISSEMENT ARTIFICIEL.

Le sel marin est employé comme fondant dans le traitement de plusieurs substances minérales; il entre dans la composition de plusieurs flux. *Voyez* FLUX.

Il est employé aussi dans les cemens. *Voyez* CEMENTATION & CEMENT.

Il entre dans la composition de certaines préparations d'antimoine assez inutiles, & qui sont connues sous le nom de *régules médicamenteux.* *Voyez* sous le *mot* ANTIMOINE.

M. Pott recommande de le faire entrer dans les mélanges de terres, dont on veut faire les vaisseaux qui acquierent, dans la cuite, une espece de vitrification, & qui deviennent propres par-là, à la distillation des acides minéraux. Cette addition peut-être très-bonne; & l'on doit en croire d'autant plus volontiers ce célebre chimiste, qu'il a plus qu'aucun autre, travaillé sur ce sujet, sur lequel il a publié des découvertes très-précieuses. Cependant nous avons en France d'excellens vaisseaux, des vaisseaux éminemment propres à contenir & distiller les esprits les plus corrosifs, & dans la composition desquels n'entre point le sel marin. N'importe, le mélange indiqué par M. Pott fournit une richesse de plus.

On a sur le degré d'adhésion de l'acide marin à sa base, les observations suivantes.

Premiérement, ceux qui ont travaillé avec plus de soin à rendre l'eau de mer potable par la distillation, tels que Boyle & M. Hales, ont observé qu'il s'élevoit avec l'eau, un peu d'acide dans un certain temps de cette distillation. *Voyez* MER, *eau de.*

De l'eau commune cohobée plusieurs fois sur du sel marin, contracte une légere acidité.

Plusieurs eaux thermales salées, rougissent foiblement la teinture de tournesol; leur chaleur naturelle équivaut à la digestion qui opere le dégagement d'un peu d'acide dans les expériences précédentes.

Le sel marin concret, étant exposé à un feu violent & à l'air libre, c'est-à-dire, à la calcination, se volatilise, ou du moins se dissipe, soit sous sa forme immuée de sel marin, soit sous celle de produits inobservés jusqu'à présent, mais il s'alkalise aussi en partie, c'est-à-dire, qu'il laisse échapper une partie de son acide. Neuman réduisit,

par une calcination réitérée treize fois, une livre de sel marin à trois gros de terre & un gros de sel. Cette expérience prouve plus, il est vrai, la volatilisation que l'alkalisation ; mais le dégagement d'un peu d'acide marin par la calcination, est d'ailleurs prouvée par des expériences constantes.

Le sel marin distillé sans intermede à un feu très-violent, donne un peu de son acide ; mais si peu que M. Pott lui-même, qui a défendu sur ce point les prétentions de Beguin, de Schroder, de Henckel, rejetées par tous les autres chymistes, M. Pott, dis-je, avoue qu'il n'en fournit que ce qu'il faut pour maintenir l'assertion absolue, que le sel marin donne de l'acide par la distillation sans intermede.

Mais pour obtenir abondamment l'acide du sel marin, on distille ce sel avec divers intermedes. On emploie à cette distillation des intermedes faux, & des intermedes vrais. *Voyez* INTERMEDE, *Chymie*.

Je range sous la premiere classe les différentes especes de terres & sables ; car comme je l'ai discuté assez au long à *l'article* NITRE, qu'il faut consulter sur ceci, c'est une opinion insoutenable que celle qui fait dépendre la propriété qu'ont ces terres dans cette distillation, de prétendues matieres vitrioliques dont on les croit mêlées. D'ailleurs les sables plus purs, les cailloux, les talcs, les briques pilées, toutes substances dans lesquelles on ne sauroit supposer des matieres vitrioliques, fournissent des intermedes efficaces pour cette distillation. L'intermede le plus usité est celui des terres argilleuses, de l'argille commune ou du bol. M. Pott dit que les moins colorées de ces terres sont les plus foibles. Il est hors de doute qu'il faut d'ailleurs choisir celles qui sont le moins mêlées de terre calcaire ; car les terres de cette nature sont, par leur propriété d'absorber les acides, incapables de servir d'intermede pour leur dégagement ; & quoique des auteurs proposent de distiller le *sel marin* par l'intermede des coraux, de la craie, de la chaux, *&c.* on peut avancer hardiment avec M. Pott, qu'on n'obtient point d'acide par un pareil procédé.

On emploie communément sept ou huit parties de bol ou d'argile, pour une de sel marin ; cette quantité est insuffisante. Lemery qui en emploie six, & qui distille à un feu très-long & très-violent, observe qu'il reste dans son résidu du sel marin entier. Stahl demande dix parties d'ochre, de bol ou d'argille, pour une de sel ; je crois qu'il vaut encore mieux en employer douze & même davantage.

L'on fait décrépiter, ou seulement bien sécher le sel, lorsqu'on se propose d'obtenir un acide concentré. Cela est indifférent pour la sureté de l'opération ; mais il peut être essentiel de le faire décrépiter, lorsqu'on se propose d'obtenir un acide aussi concentré qu'il est possible.

La méthode de Lemery de réduire le sel & l'argille, au moyen d'une certaine quantité d'eau, en une pâte dont on forme de petites boules, qu'on seche ensuite avec soin, est bonne ; la multiplication des surfaces qui en résulte, doit favoriser l'action du feu.

Comme l'acide marin est très-expansible, & d'autant plus qu'il est plus concentré, il est commode de disposer les matieres à distiller de maniere qu'elles ne donnent qu'un acide concentré au point qu'on le desire. Ainsi quand on a besoin d'un esprit de sel ordinaire & phlegmatique, tel qu'il suffit pour les usages les plus ordinaires, on ne doit dessécher ni l'argille, ni le sel ; on peut même employer les boules de Lemery très-imparfaitement séchées, ou bien, ce qui revient à-peu-près au même (car cette humidité étrangere passe presque toute dans le récipient avant l'acide,) on met un peu d'eau pure dans le ballon.

La très-grande expansibilité de cet acide exige encore qu'on emploie un récipient très-vaste. On a coutume de se servir des plus gros ballons, ou du ballon double. *Voyez* DISTILLATION & RÉCIPIENT. Je crois très-utile, & même éminemment utile dans le cas dont il s'agit, de laisser continuellement le petit trou du ballon ouvert.

Les intermedes vrais qui peuvent opérer le dégagement de l'acide marin dans la distillation, sont les divers acides qui ont plus de rapport avec la base du sel marin que son acide propre. Or, l'acide vitriolique, l'acide nitreux & l'acide microcosmique, sont dans ce cas. On peut employer ces acides, soit purs, soit unis à des bases avec lesquelles ils aient moins d'affinité qu'avec celle du sel marin. L'alun & les vitriols sont les sels neutres vitrioliques qui sont les plus propres à cette décomposition. Mais leur emploi est accompagné d'un très-grand inconvénient, c'est que leurs bases sont solubles par l'acide marin, qui s'y unit en effet à mesure qu'il abandonne sa propre base; & qu'il faut par conséquent opérer cette nouvelle désunion pour obtenir l'acide marin. Aussi cette méthode qui exige un feu violent & très-long, est-elle presque absolument hors d'usage, excepté pour quelques prétentions particulieres, & jusqu'à présent mal constatées.

Le meilleur de ces intermedes vrais, est sans contredit, l'acide vitriolique nud. Pour exécuter par cet intermede cette distillation connue dans l'art sous le nom de *maniere de Glauber*, du nom de son inventeur, on place dans une cornue de grais ou de verre deux parties de sel marin, qui ne doivent remplir ce vaisseau qu'environ au tiers, sur lesquelles on verse peu à peu une partie d'huile de vitriol: il s'éleve dès la premiere effusion de l'acide vitriolique, de l'acide marin réduit en vapeurs, que l'on perd nécessairement; & cette perte dure pendant tout le temps du mélange. Dès que ce mélange est fait, on place lestement la cornue dans un fourneau de reverbere, ou sur un bain de sable, & on y adapte sur le champ un récipient: on lutte les jointures, & on laisse le petit trou ouvert; on attend que l'éruption spontanée des vapeurs soit cessée, & alors seulement on fait sous la cornue un petit feu, qu'on augmente peu à peu, & qu'il ne faut pousser qu'à un degré assez léger pendant tout le cours de l'opération, qui est finie en six ou sept heures au plus. On peut pour éviter la perte des premieres vapeurs, employer une cornue tubulée. *Voyez* CORNUE.

Le produit de cette opération est une liqueur d'un jaune verdâtre, très-fumante, & un acide marin très-concentré. Si on veut avoir par le même procédé un acide plus phlegmatique, on n'a qu'à ajouter de l'eau au mélange, le faire par-là. Selon la proportion de Glauber, prendre pour deux parties de sel, une partie d'huile de vitriol & trois parties d'eau.

L'acide nitreux est un intermede très-peu commode pour la distillation du sel marin; car comme cet acide est trop volatil, il s'éleve avec celui du sel marin & forme une eau régale.

L'acide marin retiré, soit par l'intermede des terres bolaires colorées, soit par celui de l'huile de vitriol, a besoin d'être rectifié pour être pur. Celui qui est retiré par l'intermede du bol, étant rectifié sans addition, jusqu'à siccité, laisse une quantité assez considérable de terre martiale qui s'étoit volatilisée avec lui, & dont il est absolument nécessaire de le séparer quand on le destine aux travaux exacts. Celui qu'on obtient par les intermedes vrais, & même en général tout acide marin qu'on veut avoir aussi pur qu'il est possible, doit être rectifié, c'est-à-dire, redistillé sur du nouveau sel marin. On conçoit aisément que dans cette opération, ces acides étrangers exerçant la propriété qu'ils ont de chasser le sel marin de sa base & d'y adhérer à sa place, sont

remplacées dans la liqueur acide qu'ils rendoient impure & qu'ils abandonnoient, par du nouvel acide marin qui passe, au lieu d'eux, dans cette liqueur, qui devient par-là pure, homogene, & même sans rien perdre de sa quantité.

Le produit fixe ou résidu de la distillation du sel marin par les terres a été assez peu examiné : si les deux principes du sel marin étoient séparés dans cette opération, par une diacrise pure, ce produit fixe devroit être la base saline du sel marin : or, il paroît jusqu'à présent que ce n'est pas cela. Le produit fixe de la distillation du sel marin par les sels vitrioliques, est du sel de Glauber, *Voyez* SEL DE GLAUBER. Le produit fixe de cette distillation par les sels nitreux est du nitre quadrangulaire, *Voyez* NITRE ; & enfin le produit de sa distillation par l'acide microcosmique, n'est pas encore bien connu.

Acide marin. Van-Helmont soupçonne assez gratuitement que cet acide est l'acide primitif, & la vraie base de tous les autres. Beccher & ses sectateurs prétendent avec plus de vraisemblance, que cet acide est spécifié par la terre mercurielle, *voyez* MERCURIELLE, PRINCIPE ; au moins cette assertion est-elle très-naturellement liée au dogme fondamental de Beccher, qui regarde ce principe comme la vraie cause matérielle de la volatilité. En effet, une des propriétés des plus remarquables de l'acide marin, propriété qu'il possede à l'exclusion des autres acides, c'est que la plupart des composés à la formation desquels il concourt, comme principe, sont volatils, ce qui est surtout très-remarquable & très-spécial sur les substances métalliques qu'il volatilise toutes, sans en excepter l'or, comme il est démontré par les expériences de M. Brandt, dont nous allons faire mention, après avoir rapporté les propriétés les plus extérieures de l'acide marin.

Cet acide est d'une couleur jaune, plus ou moins délayée, selon qu'il est plus ou moins concentré ; celui qui est très-phlegmatique ; mais qui est pourtant propre encore aux usages ordinaires, à la dissolution des matieres terreuses, alkalines, à la préparation d'une eau régale, capable de bien dissoudre l'or, *&c.* celui-là, dis-je, est limpide & sans couleur, de même que l'acide nitreux foible.

L'*acide marin*, pour peu qu'il soit concentré est très-fumant, & les vapeurs qu'il envoie sont blanches ; ces vapeurs sont d'autant plus épaisses, & d'autant plus expansibles, que cet acide est plus concentré.

Il paroît le moins pesant des trois acides minéraux ; du moins n'est-on point parvenu jusqu'à présent à concentrer de l'acide marin en masse, jusqu'au point de le rendre aussi pesant que l'acide vitriolique, ou l'acide nitreux très-concentré ; on n'a pas tenté non plus de déterminer son poids dans son état de plus grande concentration, c'est-à-dire, dans diverses combinaisons, où il entre vraisemblablement en un état de très-grande pureté ou concentration.

Il est ce que la plupart des chymistes, même les plus célebres appellent, *&c.* par un usage très-vicieux, le plus foible des acides minéraux ; ce qui signifie seulement que les deux autres acides le chassent, lorsqu'on les applique à des sels neutres formés par l'union de celui-ci & des substances alkalines, soit salines, soit terreuses. Et cette expression qui seroit toujours impropre, vague, peu scientifique, quand même elle pourroit avoir un sens au moins figuré, selon lequel elle convînt à une assertion généralement vraie ; cette expression, dis-je, est à plus forte raison inadmissible, puisque cet acide le plus foible des trois acides minéraux, relativement aux alkalis, est dans le même sens le plus fort des trois, relativment aux métaux blancs, & plus fort que l'acide nitreux, relativement à toutes les substances métalliques.

L'*acide marin* eſt celui des acides minéraux qui a le plus de rapport avec les métaux blancs : ſavoir, l'argent, l'étain & le plomb, & il a plus de rapport avec toutes les ſubſtances métalliques que l'acide nitreux. Son ordre de rapport avec l'acide vitriolique & les ſubſtances métalliques colorées, & même le mercure, n'eſt pas encore définitivement établi.

L'*acide marin* a la propriété ſinguliere, ou du moins poſſede éminemment la propriété d'enlever à un autre acide une ſubſtance qu'il eſt incapable de diſſoudre, lorſqu'on l'applique en maſſe à cette ſubſtance en maſſe. Ainſi cet acide appliqué en maſſe, c'eſt-à-dire, ſous ſa forme ordinaire de liquide, à de la limaille ou de la grenaille d'or ou d'argent & à du mercure coulant, ne diſſout point ces ſubſtances métalliques, même par le ſecours d'une longue ébullition : appliqué au cuivre, à l'étain & au biſmuth, non calcinés, il ne diſſout ces ſubſtances métalliques qu'avec beaucoup de peine & en petite quantité ; le plomb, dans les mêmes circonſtances, eſt encore plus difficilement ſoluble par ce menſtrue. Il eſt vrai que la chaux de cuivre & celle de biſmuth s'y diſſolvent aſſez facilement, & les chaux & verres d'étain & de plomb un peu plus aiſément que ces métaux non calcinés, mais toujours fort mal.

L'*acide marin* bouillant ne diſſout que très-peu de régule d'antimoine, ſoit ſous ſa forme métallique, ſoit calciné.

Enfin, il eſt pourtant quelques ſubſtances métalliques ; ſavoir, le fer, le zinc, le régule d'arſenic, & celui de cobalt qui ſont parfaitement diſſoutes par l'acide marin en maſſe. Mais toutes ces ſubſtances métalliques, excepté l'or, étant précédemment diſſoutes, ont la plus grande diſpoſition, la plus grande *pente* à s'unir à l'*acide marin* pour lequel elles quittent l'acide auquel elles étoient jointes auparavant. C'eſt ainſi que ſi on applique de l'*acide marin* à une diſſolution d'argent, ou le mercure dans l'acide nitreux, le premier acide enleve l'argent ou le mercure au ſecond, & forme avec l'argent le corps chimique connu ſous le nom de *lune cornée*, & avec le mercure le corps chimique connu ſous le nom de *précipité blanc*. *Voyez* ARGENT, MERCURE & CORNÉ, *Chîmie*. Il y a encore deux autres moyens dont l'*acide marin* diſſout les ſubſtances, qu'il ne ſauroit diſſoudre, lorſqu'on l'applique en maſſe ou en état d'aggrégation liquide, à ces ſubſtances, ſoit concretes, ſoit liquides. Le premier conſiſte à réduire les deux corps à s'unir en vapeurs : c'eſt ainſi que l'*acide marin* & le mercure étant réduits chacun en vapeurs, & portés dans un récipient commun, ſe combinent chimiquement, & forment par leur union le ſel métallique connu dans l'art ſous le nom de *ſublimé corroſif*. La deuxieme conſiſte à appliquer à un ſel neutre marin, par exemple, un ſublimé corroſif, une ſubſtance métallique : par exemple, la chaux de cuivre capable de précipiter ce ſel & d'attirer à ſoi l'acide, en le détachant de ſon ancienne baſe, qui eſt le mercure dans l'exemple cité.

Au reſte, tous ces phénomenes ſe déduiſent d'un même principe ; ſavoir, de ce que l'union aggrégative des particules de l'*acide marin* eſt ſupérieure dans le plus grand nombre de cas à la pente qui le porte à l'union mixtive, & ſur-tout quand l'exercice de cette derniere force eſt empêché d'ailleurs par l'adhéſion aggrégative des particules du corps à diſſoudre. *Voyez* MENSTRUE.

La plupart des matieres ſalines qui réſultent de l'union de l'*acide marin* aux diverſes ſubſtances métalliques que nous venons de nommer, ſont connues dans l'art ſous le nom de *métaux cornés* ou de *beurres*, noms tirés de quelque reſſemblance que ces matieres ont, ſoit par la couleur, ſoit par la conſiſtance, avec la corne ou avec le beurre. Celles qui ont la conſiſtance cornée, ſont celles qui ont pour baſe l'argent & le plomb, & ſont appelées communément *lune cornée* & *plomb corné*. L'étain, le biſmuth, l'arſenic, l'antimoine & le cobalt donnent chacun un beurre. Le *ſel* produit de la combinaiſon de l'*acide marin* & du cuivre, eſt une eſpece de gomme qui doit être par conſéquent rangée avec les beurres. Cette gomme eſt très-inflammable ; elle brûle en donnant une belle flamme bleue (propriété qu'elle communique à l'eſprit-de-vin dans lequel on la diſſout, & à du ſuif, ou de la cire à quoi on la mêle, & dont on fait enſuite

des chandelles :) & les Chimistes en ont conté beaucoup de merveilles, *voyez* la *dissertat.* de M. Pott sur le *sel marin*, déjà citée.

Le zinc combiné avec l'*acide marin* donne une matiere moyenne entre l'état corné & l'état butireux. Cette matiere coule au feu, mais se fige, & se durcit considérablement dès que ce feu n'est plus très-vif. Le sel formé par l'union de l'*acide marin* & du fer est capable de prendre une forme concrete, éprouver une espece de cristallisation, mais peu durable. Le sublimé corrosif & le précipité blanc, produits de la combinaison de l'*acide marin* & du mercure, ont cela de spécial, qu'ils ont une forme concrete, durable; qu'ils sont, & sur-tout le sublimé corrosif, très-capables d'une cristallisation réguliere. Enfin, l'or qui, selon les expériences de M. *Brandt*, que nous avons annoncées plus haut, est attaqué par l'*acide marin*, pur, nu en masse, lorsqu'on l'a précédemment mêlé en diverses proportions à de l'étain, ou du bismuth ou du régule de cobalt, & qu'on a réduit l'alliage en une chaux dans laquelle on n'apperçoit aucune partie d'or: l'or, dis-je, extrait de cette chaux par l'*acide marin*, ou pour mieux dire, le produit résultant de cette extraction, se volatilise sous la forme d'une liqueur épaisse, jaune ou rouge.

Toutes ces substances salines métallico-marines sont plus ou moins volatiles & déliquescentes.

Il est encore essentiel d'observer que la vapeur qui s'éleve pendant la dissolution de la chaux de cuivre dans l'*acide marin*, est très-inflammable; & que pendant celle du zinc dans le même acide, il se forme de petits floccons inflammables, & qui sont une espece de soufre; mais que ces phénomenes n'insinuent point du tout que l'*acide marin* contienne du phlogistique, de même que l'inflammation des huiles, & les autres phénomenes analogues que présente l'acide nitreux, ne démontrent point ce principe dans ce dernier acide. *Voy.* NITRE.

L'*acide marin* combiné avec l'alkali fixe de tartre donne le *sel marin* régénéré, connu dans l'art sous le nom de *sel digestif* ou *fébrifuge de Sylvius*.

Avec la chaux il donne le sel appelé très-arbitrairement *sel fixe ammoniac*, & *huile de chaux*, quand il est tombé en *deliquium*, événement auquel il est très-sujet. Il est traité de quelques propriétés chimiques de ce sel à l'*article* CHAUX, *Chimie*.

L'*acide marin* combiné avec l'alkali volatil forme le sel ammoniac proprement dit. *Voy.* SEL AMMONIAC, ACIDE MARIN DULCIFIÉ, ÉTHER MARIN.

L'*acide marin* digéré, distillé, cohobé de diverses manieres avec l'esprit-de-vin, fournit la liqueur connue dans l'art sous le nom d'*esprit de* sel *dulcifié*, d'*esprit de* sel *vineux* & d'*eau tempérée* de Basile Valentin. Lorsque les travaux que les Chimistes avoient tentés sur la dulcification de l'acide vitriolique, & sur celle de l'acide nitreux, leur eurent donné l'éther vitriolique & l'éther nitreux (*voyez ces articles*), ces liqueurs furent le produit le plus précieux de ces travaux, & le principal objet de leurs recherches dans les opérations analogues sur le mélange de l'*acide marin* & de l'esprit-de-vin qui a long-temps refusé une liqueur huileuse, un éther. Enfin M. Rouelle le cadet, que je ne crains point de placer parmi les plus grands chimistes, à qui même je ne m'abstiens de marquer la premiere place, que parce que ma propre conviction, quoiqu'intime & profonde, ne me donne pas le droit de *lui déférer l'empire*; M. *Rouelle* le cadet, dis-je, a fait en 1759 de l'éther marin, en employant au lieu d'*acide marin*, nu & en aggrégation, de l'*acide marin*, disgrégé & concentré par son union avec l'étain, c'est-à-dire, le beurre d'étain, ou liqueur fumante de *Libavius*. Cette découverte est fondée sur une heureuse application du principe que nous avons posé plus haut, d'après l'observation de l'impuissance de l'*acide marin* en masse, & de la grande activité du même acide dont l'aggrégation est rompue. Le procédé de M. *Rouelle* n'a encore été qu'indiqué par une lettre de M. le marquis de Courtanvaux à M. de Mayran, insérée dans le *journal des Savans*, *août* 1759. (*b*)

A. N. SEL NATIF *d'urine*, (*Chimie*, & *mat. médic.*) Ce sel que l'on a aussi nommé sel essentiel d'urine, sel fusible, sel microscomique, sel phosphorique, sel urineux de Vanhelmont, passe pour être un sel ammoniacal formé de l'alkali volatil & de l'acide phosphorique; jusqu'à présent on ne l'a retiré que de l'urine humaine quoiqu'il soit vraisemblable qu'on pourra l'extraire par la suite d'autres substances, comme des os des animaux, dont on a déjà retiré l'acide phosphorique. *Boerhaave* n'est pas le premier qui l'ait retiré de l'urine, mais c'est lui qui le décrivit avec le plus d'exactitude, il le nomma *sel natif*, & nous lui conservons ce nom puisque c'est toujours de cette liqueur qu'on l'a obtenu, & que quoiqu'on puisse soupçonner qu'il se forme dans les végétaux, on n'a pas démontré qu'il ne fasse qu'y passer & que l'animalisation ne le crée pas plus abondamment.

Pour l'obtenir il faut évaporer ou concentrer par la gelée, en retirant les glaçons, une grande quantité d'urine fraîche ou ancienne; l'urine d'homme buvant bierre & mangeant des végétaux a paru à M. *Margraff* la plus propre à fournir le plus abondamment ce sel. Lorsqu'elle est épaissie à consistance d'un demi-sirop, il est avantageux de la laisser fermenter & putréfier; il me paroît bien prouvé que la putréfaction fait former une plus grande quantité de ce sel natif: c'est aussi ce que dit M. *Margraff* dans son dernier Mémoire sur l'acide phosphorique: il dit qu'elle change même le sel marin en sel fusible. Elle rompt la viscosité de la liqueur, & sa cristallisation se fait plus aisément & plus abondamment tout d'un coup.

Ce sel n'étant pas, comme les sels essentiels, composé de substances huileuses & extractives, n'est point altéré par la putréfaction, il s'échappe seulement un peu d'alkali volatil (selon les observations de M. *Gaber*, *Mémoires de Turin*) que l'on peut réparer en en ajoutant de l'étranger avant de le faire cristalliser. La liqueur sera filtrée & évaporée à consistance d'un sirop clair, la consistance doit être plus forte si la putréfaction n'a pas eu lieu préalablement; 200 pintes d'urine doivent être réduites à 8. La liqueur alors par le seul refroidissement & plus encore quelques jours après, donne assez abondamment des cristaux bruns rougeâtres qu'il faut dissoudre dans de nouvelle eau, filtrer & évaporer lentement & remettre à cristalliser; réitérez le procédé plusieurs fois pour obtenir un sel purifié & blanc transparent: on abrege cette opération en filtrant les dissolutions sur des argiles blanches, comme lorsqu'on traite le tartre pour le blanchir. L'esprit-de-vin, le blanc d'œuf, la colle de poisson sont encore des moyens propres à abréger cette purification. *Voyez* notre procédé au mot *phosphore*. Il nous a paru prompt pour obtenir ce sel; il consiste à évaporer & à calciner la matiere, lessiver le charbon & ajouter à la dissolution de l'alkali volatil concret pour faire opérer la cristallisation du sel natif, qui selon le sentiment de plusieurs auteurs n'auroit pas lieu sans cette addition, ou qui se combineroit aux autres sels que contient l'urine; les cristaux formés étant retirés, il faut faire évaporer la liqueur qui en peut encore fournir de pareils, & éviter de les confondre avec d'autres sels phosphoriques ou d'autres sels neutres que l'urine contient pareillement; c'est pourquoi il faut observer que le sel natif d'urine, le seul qui soit propre à former le phosphore & qui est le plus fusible, se cristallise en petits cristaux brillants formant des prismes paralleles, égaux entr'eux, ayant quatre faces égales dont les extrémités sont tronquées, laissant un goût frais & très-peu salin sur la langue, d'un goût approchant de celui du borax. Si l'on ne retire pas des cristaux assez caractérisés pour le reconnoître, on l'éprouvera sur le feu à une chaleur assez douce, il fournit un alkali volatil qui se distingue aisément à l'odorat, la cristallisation de ce sel differe de celle qui est produite par l'acide phosphorique uni à l'alkali volatil, lequel se rapproche assez de la cristallisation du sel ammoniac. Celui qui cristallise après, est en cristaux octogones prismatiques, aplatis, effleurissant à l'air, décrépitant au feu, d'un goût frais, & salin, fusible comme le premier sur les charbons, incapable de former du phosphore quoique formé par l'acide phosphorique, mais tenant sans doute trop à sa base qui paroît être l'alkali marin que plusieurs expériences ont démontré exister libre dans plusieurs

substances animales ; ce qui le démontre encore, c'est l'identité que paroît avoir avec lui le sel natif, lorsqu'on le prive de son alkali volatil par l'alkali minéral, & que l'on soumet à la cristallisation ce nouveau sel dont les cristaux sont encore différemment configurés que ceux qui sont produits par l'acide du phosphore uni avec le même alkali. Il forme une substance gommeuse avec de petits cristaux mal figurés. Ce second sel nous paroît être celui qui a été nommé le sel admirable perlé par M. *Haupt*. Comme le premier il est très-fusible ; mais son verre est plus laiteux & opaque. Il en existe encore plusieurs autres dans l'urine. On doit croire y rencontrer le nitre, puisque Homberg l'avoit retiré des matieres fécales ; néanmoins nos recherches ne l'y ont pas pu découvrir, cela vient sans doute de ce que ce sel est susceptible de se mêler & de se confondre avec le sel natif & de perdre sa propriété de déflagrer, comme il la perd lorsqu'il est mêlé avec le sel sédatif. On retire aussi de l'urine un véritable sel de glaubert qui effleurit à l'air chaud & tombe en poudre qui a un goût âcre & brûlant sans cependant aucune causticité ; ce sel qui a été bien reconnu par M. *Rouelle* & M. *Roux*, ne doit pas se confondre avec le sel perlé de M. *Haupt*. M. *Pott* cite & adopte le sentiment d'*Henkel*, qui dit que la cristallisation du sel d'urine en forme de salpêtre, aussi bien que le premier sel que l'on retire par cristallisation du *caput mortuum* de l'urine évaporée & calcinée, contiennent l'un & l'autre quelque portion d'acide vitriolique, puisqu'avec le charbon ils forment du soufre commun ; cela vient sans doute de ce que les sels, dont il a été traité, sont aisément confondus ensemble. Aussi M. *Pott* observe-t-il que la figure du sel fusible & les especes mêmes des sels mentionnés varient beaucoup suivant les effets de la putréfaction, de la chaleur, de l'évaporation & de la façon de faire cristalliser ; que ce sel prend la figure de la plupart des autres, comme du salpêtre, du vitriol, du sel ammoniac, de l'alun, du borax, du sel de glaubert, &c.

Nous ne faisons pas mention du sel marin qui se trouve très-abondant dans l'urine, & qu'elle dépose durant l'évaporation & même encore après les autres sels dont nous avons parlé ; ni de la sélénite cristallisée qui se dépose dans l'évaporation insensible de l'urine : l'existance cependant de cette terre séléniteuse est à remarquer pour ce qui sera dit par la suite sur l'acide du sel natif.

200 pintes d'urine peuvent fournir six onces de sel natif purifié des autres sels qui sont dans l'urine, par la voie de plusieurs cristallisations. Ce sel est essentiellement contenu dans l'urine, où il n'est que déguisé, puisqu'il s'obtient par une séparation qui s'opere doucement, conforme à la façon d'agir de la nature ; savoir, par une évaporation lente, pour laquelle on n'emploie pas la violence du feu qui crée, altere, combine ; l'évaporation n'a pu agir que sur le phlegme qui s'est évaporé, & n'a pu détruire ni composer : on peut ajouter à ce sentiment les expériences de Boerhaave sur l'urine, par lesquelles il conste que l'alkali volatil y est formé, qu'il s'en éleve au premier degré de feu, que la chaux éteinte le précipite sans chaleur ; mais nous ne pouvons pas penser aujourd'hui comme *Henkel* sur l'objet suivant, & croire que ce sel n'est pas comme le sel marin, qui est étranger à l'animal, lui est porté du dedans au-dehors ; que le sel natif est formé par des substances qui n'y étoient pas, & est élaboré par l'économie animale ; plusieurs expériences semblent prouver au contraire qu'aucun des principes du sel natif ne sont de l'animalisation exclusivement. M. *Pelletier* ayant à froid, par un travail très-long, retiré du sel ammoniac secret de glaubert, par l'intermede de l'acide vitriolique, de la substance *glutino-animale* de la farine, la même que nous avons dit au mot *phosphore* fournir du phosphore, il paroîtroit que soit l'acide phosphorique appelé animal, soit l'alkali volatil, sont fournis aux animaux par les substances végétales, sur-tout par les plantes graminées les plus nourrissantes, qui sont celles dont ils usent le plus.

Il sera sans doute possible de retirer le sel natif d'autres substances animales que des urines, quoique l'on regarde avec raison l'acide phosphorique que l'on retire des os comme y existant en forme de sel neutre

féléniteux phosphorique à base de terre osseuse, les calcinations & dissolutions qu'on leur fait éprouver doivent dénaturer ce sel qui vraisemblablement existe dans les os comme dans les urines avec un alkali volatil, avant qu'on l'en ait chassé. On pourroit retirer cette substance sans la calcination préalable, peut-être même combineroit-on moins la terre à l'acide; le nacre nous en a fourni sans calcination; l'application de l'acide marin dulcifié paroît attaquer assez bien les os frais; elle est cependant utile pour reconnoître les substances osseuses & les cendres animales que la calcination met dans une demi-vitrification. Il est à présumer que ce sont ces substances qui fourniront le plus abondamment l'acide du sel natif, & qui y a été observé la premiere fois par M. *Vallerius*, (*Mém. de Stockolm.*)

Le sel natif poussé au feu par gradation se liquéfie, écume comme de la terébentine, perd l'eau de sa cristallisation, & dans cet état le réfroidissement le fait cristalliser confusément, en masse dure & poisseuse; il perd selon l'observation de M. *Schlosser*, *tract. de sale urinæ nativo*, *Leyd.* 1753, une liqueur limpide qui n'offre au goût & à la vue ni huile, ni sel; poussé à une chaleur plus active dans la retorte, il bout en formant des bulles continuelles; la matiere se boursouffle comme l'alun & le borax; il distille une liqueur jaunâtre, ayant l'odeur & les propriétés de l'alkali volatil caustique, verdissant le sirop de violettes, précipitant en blanc la dissolution d'alun & de sublimé corrosif, blanchissant légérement l'alkali volatil caustique, ce qui indique qu'il est un peu huileux, ne faisant aucune effervescence sensible avec les acides, décomposant cependant légérement l'eau de chaux, ce qui prouve qu'il n'est pas absolument privé d'air fixe.

Sur la fin de la distillation il s'éleve & il reste attaché au cou de la cornue un sel en filet soyeux qui a été observé par M. *Schlosser*, *Pott* & *Margraff*, & nommé sel ammoniacal, il n'en a cependant pas les propriétés comme on le verra. Ce qui reste dans la cornue a perdu la moitié de son poids, est une masse saline, friable, grisâtre, crevassée, qui poussée au feu dans un creuset ne diminue plus de poids, forme comme des végétations à sa surface, se fond & coule sur une lame de métal poli, en verre transparent compacte qui se gerse en se refroidissant.

Le sel natif avant la perte de son principe urineux, se dissout dans trois fois son poids d'eau chaude lorsqu'il est en verre; il ne s'en dissout que deux gros dans une once. Il ne rafraîchit l'eau où on le fait dissoudre, que d'un degré, lorsque la dissolution de son verre l'échauffe d'autant; il se conserve sec à l'air, n'y tombe pas en efflorescence lorsqu'il n'a perdu que l'eau de sa cristallisation à une chaleur modérée; il peut être redissous & recristallisé; ce sel mal purifié ou sa dissolution récente, a un goût urineux qu'il perd par des dissolutions réitérées ou restant long-temps à l'air, mais celui qui est combiné ne se décompose pas si aisément que M. *Boerhaave* & *Margraff* l'avoient annoncé, par la simple chaleur de l'atmosphere ainsi que sa dissolution. De sorte que lorsqu'on l'extrait de l'urine, l'addition de l'alkali concret que l'on a conseillé d'y faire, sert plutôt pour remplacer celui que la putréfaction de l'urine peut avoir détruit & ne fournit pas, que celui que ce sel peut perdre lorsqu'il est une fois formé.

Le sel natif ne coagule pas le lait, n'altere pas la couleur du sirop de violettes, ne fait aucune effervescence avec le vinaigre ni avec les acides minéraux, ni avec les alkalis fixes ou volatils. Les alkalis fixes ou la chaux étant mise avec ce sel sec, ou dissous, en font sortir une odeur urineuse. M. *Pott* n'a pas observé que cet esprit urineux étoit également *fluor*. L'esprit de vin attaque & dissout très-peu de ce sel, & il est à remarquer d'après *Schlosser* & *Pott* que sa flamme est alors verdâtre, propriété qui lui est commune avec le sel sédatif; mais le sel natif fixe ou distillé ne donne pas ce phénomene avec l'esprit de vin.

M. *Pott* a aussi observé que ce dernier a de commun avec le borax, de se coaguler au froid en forme de savon; après l'avoir mêlé avec de l'huile grasse; nous ne devons pas taire que ce procédé ne nous a pas réussi, sur quoi il est à remarquer qu'examinant tous les auteurs qui ont traité de ce sel, l'on ne peut éviter la confusion qui doit nécessairement naître de leurs travaux & de leurs produits par l'incertitude sur le sel

natif qu'ils ont employé ; il est probable aussi que dans la cristallisation, ces différens sels ne se distinguent pas assez pour n'être pas confondus ; il est même vraisemblable qu'ils se combinent ensemble de maniere à ne faire qu'un même sel, comme le sel natif avec l'alkali minéral, ou avec le sel de glaubert, d'où résulte un sel perlé de deux especes ; il n'est pas toujours facile de les distinguer par leur cristallisation, & la maniere dont ils réagissent sur les corps ou les corps sur eux, amene des résultats bien différens ; de sorte qu'un auteur n'a pas vu ce qu'un autre a obtenu, quoiqu'il opérât de même ; il en est de même pour le verre du sel natif, lorsqu'on l'a traité avec d'autres substances & qu'on l'a cru identique avec l'acide du phosphore ou celui des os & qu'on en a parlé comme tel ; l'on ne peut s'entendre, car ils produisent tous des phénomenes différens & nous n'oublierons pas de les citer lorsque nous aurons pu les observer.

Le sel natif obtenu par calcination, saturé ensuite par l'alkali volatil concret cristallisé est très-ressemblant à celui de Mr. *Haupt*. Il ne tombe pas en efflorescence à l'air, mais la perle qu'il fait sur le charbon est moins lucide que celle du sel natif déjà désigné. Vraisemblablement lors de la calcination, il s'est combiné avec la substance séléniteuse de l'urine, car le sel natif s'unit & vitrifie avec les substances les plus réfractaires comme on le verra ci-après. Ce sel peut servir à former le phosphore. Le sel perlé de M. *Haupt* est en cristaux plus alongés, il a pour principe notre sel natif ammoniacal & l'alkali minéral qui est libre dans l'urine comme dans d'autres fluides animaux ; il perd sa transparence à l'air, est fusible en forme de perle comme l'autre sel phosphorique ; mais son verre plus laiteux & jaune devient opaque en refroidissant. Il ne peut fournir du phosphore par la distillation avec l'inflammable ; il y auroit peut-être un moyen de le séparer de sa base qui sans doute le fixe trop. Il recristallise difficilement, observe son inventeur (*Diss. de sale mirabile perlato*) ; après avoir été fondu il devient graisseux à l'air, il tombe en *deliquium*, moins que le sel natif sa dissolution a l'apparence huileuse : ce sel est rarement exempt du mélange du sel de glaubert qui cristallise après lui ; c'est pourquoi M. Pott & Henckel ont observé que ce second sel non-seulement étoit souvent efforescent, & que traité avec le charbon il formoit du soufre comme en forme le 3me. qui est du sel de Glaubert, & qui ne peut être nommé parmi les sels phosphoriques. On a encore reconnu un 4me. sel qui fait effervescence avec l'acide vitriolique, pénetre le charbon lorsqu'on le fond dessus au souffle du chalumeau, il a *été* peu observé, c'est vraisemblablement l'alkali minéral ; M. *Pott* a vu le sel de glaubert dans la lessive du *caput mortuum* restant après la distillation du phosphore. M. *Henkel* en a retiré du soufre, ce qui prouve qu'on n'a pas toujours employé le sel natif pur : il résulte donc de ces faits qu'il faut essentiellement distinguer ces sels les uns des autres pour avoir des produits constans.

Le sel natif fixe à qui l'on a enlevé l'eau de la cristallisation & l'alkali volatil pour le vitrifier, comme il a été dit, forme un verre plus mou & plus soluble que celui du borax, il s'humecte insensiblement : étant exposé à l'air sa surface extérieure devient huileuse, poisseuse & s'amollit insensiblement ; après avoir resté un mois à la cave il devient comme un suc épais ; il a une saveur légérement acide & grasse, est plus facilement soluble, selon l'observation de M. *Macquer*, *Dict. de chim. t. III.* (qui l'a vérifié sur un pareil produit obtenu par M. le Duc de *Chaulnes*) que l'acide phosphorique des os. Il cite aussi l'expérience de M. *Rouelle*, qui a plus obtenu de phosphore par ce sel & par l'acide du phosphore que par celui des os.

Tout l'acide du phosphore est employé à faire du phosphore lorsqu'on le distille avec le charbon ; mais tout le sel natif fixe, même sans mélange d'autres sels, n'est pas employé dans le phosphore ; lorsqu'on fait cette opération avec lui, ce sel natif indépendamment de sa base alkaline volatile en a donc encore une autre. Cette base est une terre vitrescible comme l'avoit pensé M. *Margraff* ; M. *Pott* l'appelle *terre sélénitique, fusible, sélénitique vitrifiable*, terre tenue *glutineuse*, qu'il a reconnue dans le résidu de la distillation du phosphore lorsqu'il dit qu'il *se sépare par le filtre une terre séléniteuse fu-*

sible, ailleurs *vitrescible glutineuse* qui coule en perle *sur le charbon plus que le sel fusible, se dissout ; mais ne fait point d'effervescence avec les acides*. Cette terre, dit-il, dans sa même dissertation sur le sel microscomique, empêche *le sel moyen terrestre de paroître acide* : nous pensons que M. Schuler, *dissert. de sale urinoso volatili* parle aussi de cette terre lorsqu'il dit que l'urine en repos 8 jours dépose une terre laiteuse, qui séchée est talqueuse, & qui calcinée noircit, blanchit & se change en verre couleur de lait. Enfin dans l'opération du phosphore, dit M. *Margraff*, *l'inflammable volatilise l'acide microscomique avec un peu de cette terre* ; c'est cette terre dont nous avons déjà fait mention dans la premiere édition de ce dictionnaire au mot *phosphore* & dont nous avons remarqué qu'une partie se volatilisoit & se cristallisoit dans le cou de la retorte & même dans le récipient, ayant, quant à la forme & aux effets beaucoup de ressemblance avec le sel sédatif d'*Homberg* ; cette cristallisation a été aussi observée par M. *Margraff*, Mémoir. de Berlin, 1746. & M. Schlosser, *de sale urinæ nativo, Leyd.* 1753, & cette terre non cristallisée a été aussi reconnue par M. *Mitouard* & de *Fongeroux*. *Voyez phosphore*. Elle se vitrifie comme le sel sédatif, soit cette terre, soit celle qui ne peut cristalliser, mais que le feu pousse comme des fleurs d'argent que l'on obtient du résidu de la distillation du phosphore fait par ce sel natif pur ; traitées avec l'acide du phosphore, elles rétablissent le sel natif auquel il ne manque alors pour être parfait que d'être cristallisé par le sel alkali volatil. Nous avons observé qu'il est plus fusible que le sel natif, & que le sel sédatif le rend lui-même plus fusible.

Nous n'avons pas trouvé de moyen de séparer cette base de l'acide phosphorique ; il n'en est pas lui même exempt, puisqu'elle est sublimable en partie & se combine avec lui malgré son union au phlogistique, peut-être en fait-il un principe essentiel, comme l'acide spatique avec sa terre ; l'on a vu que l'acide marin cohobé plusieurs fois sur le sel natif contribuoit à rendre l'union de ses deux principes plus fusible & plus liée ; le plomb corné que l'on ajoute par le procédé de M. *Margraff* pour le phosphore remplit sans doute cette indication, si cette plus parfaite union du sel natif à sa base est utile à cette production. Chaque calcination, fusion, vitrification & dissolution nouvelle du sel natif, y opere une décomposition comme dans les autres substances salines, notamment dans l'acide phosphorique obtenu des os, où le principe terreux nuit tellement à l'état de l'acide, qu'il ne paroît pas que l'on puisse jamais l'obtenir parfaitement separé ; de sorte que pour connoître les qualités & propriétés de cette substance comme acide ou menstrue, c'est encore l'acide du phosphore obtenu par déflagration rapide en plein air & résous en liqueurs, qu'il conviendra d'employer. *Voy.* PHOSPHORE, *aux propriétés de l'acide phosphorique*.

Le sel natif fondu ne peut plus se reproduire sous forme cristalline ; il faut pour cela y ajouter le principe évaporé, l'alkali volatil concret ; il est même de l'espece des sels qui cristallise mieux avec surabondance d'alkali, sur quoi il faut observer une singularité dans ce sel qui consiste à rendre par la distillation l'alkali *fluor* ou caustique du moins pour la plus grande partie, lorsqu'il l'a reçu sous forme concrete ; mais dans la réunion de ces deux substances. M. *Margraff* ayant observé qu'il se faisoit ainsi qu'avec les acides beaucoup d'effervescence, ce mixte a perdu son gaz, & comme il rend l'alkali ajouté, sans aucun intermede, étant à cet égard un sel ammoniacal unique, il doit le rendre sous forme caustique, n'ayant aucuns précipitans qui refournissent le gaz perdu dans la premiere union. La perfection de la neutralisation du sel natif fixe, s'opere aussi par les alkalis fixes. Mrs. *Pott* & *Schlosser* conviennent que la mixtion & la neutralisation de ces substances s'exécutent, mais ils disent qu'elles se font tranquillement & même sans l'effervescence dont fait mention M. *Margraff*. Si ce fait est avéré, il donneroit au sel natif fixe la singuliere propriété d'être très-absorbant du gaz, ce que n'est pas l'acide du phosphore que nous avons vu faire effervescence avec les alkalis & les terres calcaires, qui se neutralise avec l'alkali végétal, cristallise confusément en lames plates & est déliquescent. Dans cette opération il se dépose une terre grasse qui est soluble dans

l'acide nitreux que l'on peut fondre en verre couleur de lait ; la diſſolution du ſel natif concentrée étant digérée long-temps avec le phoſphore, le phlogiſtique s'eſt diſſipé ; l'évaporation du réſidu a produit une matiere ſaline fixe acide, qui ſoumiſe à la diſtillation avec la poudre de charbon a produit, comme le ſel natif & l'acide phoſphorique, beaucoup de phoſphore.

VERTUS MEDICALES, *Boerhaave* & pluſieurs auteurs après lui ont regardé ce ſel & l'on vanté comme un bon diurétique & émménagogue. *Quincy* l'a vanté dans ſa pharmacopée ; comme propre à combattre les rhumatiſmes aigus. *Haupt* le conſidere comme ſudorifique, lui attribue une vertu tempérante dans la fievre maligne, la pleuréſie & la fievre lente ; & comme apéritif. D'autres le vantent comme cordial, propre à calmer dans l'aſthme la difficulté de reſpirer, comme ayant eu des ſuccès dans la fievre quarte, dans les fleurs blanches, dans les coliques néphrétiques, dans les ophtalmies, comme topique *&c.* Il conviendroit de conſtater & de mieux déterminer ſes vertus, ainſi que les doſes où on l'adminiſtre, qui ſont encore plus vagues chez les différens auteurs qui l'ont conſidéré comme médicament.

PROPRIÉTÉS CHIMIQUES *du ſel natif d'urine.* Nous ne préſentons ces propriétés chimiques que ſous un tableau abrégé. Ceux qui voudront étendre la connoiſſance de ces rapports, ne pourront ſe diſpenſer de conſulter les détails énoncés dans la diſſertation de Monſieur *Schloſſer*, & dans les Mémoires de Meſſieurs *Margraff* & *Pott*, de l'Académie de Berlin, dont nous avons tiré preſque tout ce qui va être préſenté.

Une demi-once d'huile de vitriol diſtillée avec une drachme de ſel natif a paru brunir dans la cornue, s'eſt échauffée, enſuite le mélange s'eſt troublé & a blanchi. La diſtillation faite il a reſté au cou de la cornue un ſel ammoniac qui eſt devenu humide à l'air ainſi que la maſſe ſaline qui étoit dans la cornue, qui étoit opaque & blanche, & qui s'eſt fondue par l'humidité de l'air.

Traité de même avec l'eſprit de nitre, il ne s'eſt point formé de ſel ammoniac ; la maſſe ſaline a reſté tranſparente comme un verre, la liqueur diſtillée n'a point diſſous l'or.

La même choſe eſt arrivée avec l'eſprit de ſel ; il a paru un peu de ſel ammoniac ; ſur quoi il faut obſerver que le ſel ammoniac, produit de ces opérations, ne doit pas être confondu avec celui que l'on a dit avoir obtenu du ſel natif ſeul par ſa diſtillation à grand feu en retorte. Ajoutons encore ſur l'action des acides ſur le ſel natif, que la cohobation de l'huile de vitriol ſur le ſel, ainſi que celle de l'acide nitreux, lui fait éprouver peu de changement. Le verre qui peut toujours former le ſel, lorſque les acides en ont été chaſſés par calcination, eſt verd lorſqu'il a été traité avec l'acide vitriolique ; il eſt jaune après l'action de l'acide nitreux. Mais après avoir été traité ainſi avec l'acide marin, M. *Pott* remarque qu'il peut ſe fondre à la flamme d'une bougie. On a déjà vu comment ce ſel ſe comportoit avec les alkalis fixes, le dégagement qu'il opéroit du principe volatil, les nouveaux ſels neutres qu'il produiſoit avec ces ſubſtances, & la diviſion des auteurs ſur l'effervescence des alkalis fixes.

Fondu avec la ſoude d'Eſpagne purifiée, il forme un verre d'un blanc verdâtre. Ce ſel avec les ſels neutres ſe comporte ainſi : diſtillé à fort feu avec parties égales de tartre vitriolé il diſtille un peu d'acide vitriolique ; cela ne prouve pas que l'acide du ſel natif ſoit plus fort que le vitriolique ; ſi l'on ſe rappelle que l'huile de vitriol blanche traitée avec le dit ſel avoit bruni & que l'eſprit retiré du ſel natif blanchiſſoit l'alkali volatil cauſtique, l'on reconnoîtra un peu d'inflammable dans ce ſel qui charge en eſprit ſulphureux la partie de l'acide vitriolique qui diſtille. La maſſe ſaline reſtante dans la cornue étoit d'autant plus ſoluble que le tartre vitriolé criſtalliſoit plus difficilement.

Mais le nitre traité de même eſt décompoſé par le ſel natif, l'acide nitreux diſtille, la maſſe reſtante eſt moins ſoluble dans l'eau que la précédente qui criſtalliſe & ſe comporte comme le ſel parlé de *Haupt.*

Parties

Parties égales de sel de nitre & de sel natif pilés ensemble & mis sur un charbon allumé ne faisoient point de détonation. Nous avons observé d'après Mrs. *Bourdelin* & *Cadet*, que le sel sédatif faisoit le même effet sur le nitre. Ce sel décompose aussi l'acide du sel marin par distillation. La masse restante peut encore donner des cristaux de sel marin qui peuvent se séparer; le reste est une matiere plus fusible que la pareille résultant des combinaisons précédentes avec les sels neutres.

Il se fond aussi avec le sel de Glaubert; après avoir écumé avec force, il coule en verre qui pénetre les creusets.

Distillé avec le sel ammoniac, ce dernier se sublime sans paroître être décomposé; la masse restante est rendue plus fusible; il en arrive autant avec le sublimé corrosif.

Traité avec la terre foliée, il a distillé une liqueur pénétrante & ammoniacale ayant l'odeur acéteuse.

La dissolution du borax avec celle de sel natif étant mêlées, ne se précipitent point; étant fondues ensemble sous la forme seche, la matiere perce tous les creusets, & presque tout le verre se dissipe. Il se comporte de même avec le sel sédatif. Le sel marin à base calcaire, que l'on fait très-fusible au feu, étant mêlé avec parties égales de sel natif & même avec deux parties, devient fragile au feu & en écume friable verdâtre.

Le sel natif mêlé étant dissous avec la dissolution de ce dernier sel, il se fait un précipité blanc qui a la propriété, quoique édulcoré, d'avoir la consistance tenace comme de la glu: il reste soluble par les acides avec effervescence; ce que ne fait pas pareil précipité obtenu par la dissolution du sel de Glaubert & du tartre vitriolé, ou par l'acide vitriolique qui le change en sélénite. La dissolution de craie dans le même acide marin se comporte de même.

La dissolution d'alun étant mêlée avec celle du sel natif, il se fait une précipitation de la terre d'alun, qu'une addition de nouvelle dissolution d'alun redissout.

Les terres dissoutes par d'autres acides sont aussi précipitées par le sel natif.

La dissolution de ce sel mise sur la liqueur alkaline des cailloux, y fait faire un précipité pareil à ceux qui ont été observés de la craie & de la terre calcaire pour la ténacité & consistance; il se durcit sans pouvoir se redissoudre, ce qui avoit fait penser que le sel natif de l'urine contribuoit à précipiter la terre qui fait la matiere du calcul de la vessie, & à lui servir de *gluten*.

Cette dissolution précipite aussi les autres corps dissous par les alkalis, soit fixes, soit volatils, comme celles du soufre d'antimoine, du foie de soufre, de la colophone, & il ne paroît pas que la dissolution du sel natif attaque les terres calcaires & les dissolve. M. *Pott* assure que les alkalis n'en précipitent rien; ce qui établit une différence dans la maniere dont l'acide du phosphore agit sur ces mêmes terres; elle les dissout avec effervescence, & la dissolution en est limpide, & ne les dépose pas comme l'acide vitriolique en sélénite; mais l'addition, soit de l'alkali, soit de l'acide vitriolique précipite ces terres de leur dissolution par l'acide phosphorique. Cette terre est aussi précipitée par le sel de Glaubert, & le tartre vitriolé.

Trois parties de sel natif fixe, & trois de craie fondues ensemble ne formoient point de verre selon M. *Pott*; mais seulement une scorie blanche & écumeuse: M. *Margraff*, l'indique comme un verre demi-transparent.

Avec le marbre calciné & trois parties de ce sel la matiere écume beaucoup, & se vitrifie mal. L'albâtre s'est comporté de même, ainsi que la craie d'Espagne; cette derniere n'écume pas & fond moins bien; elle brille lorsqu'on la brise. La terre alumineuse bien lavée, fondue avec trois parties de sel, forme une masse demi-transparente; le *flux spath* a donné un pareil résultat; celui du spath calcaire étoit une masse blanche & opaque, comme avec la stalactite, la chaux vive, la marne & la corne de cerf calcinée; tous ces produits n'attirent pas l'humidité de l'air, parce que l'acide du sel natif, dit M. *Pott*, est saturé par ces substances.

Une partie de cailloux ou de sable, le verre commun même, fondu jusques avec

trois parties de ſel natif, ne put ſe vitrifier, & reſta en ſcories plus ou moins écumeuſes, plus ou moins colorées; ce qui eſt très-ſingulier, la maſſe n'étant pas combinée, attiroit l'humidité de l'air. Il coule fondu à parties égales avec le talc blanc; il fond avec le mica & les pierres ſpéculaires; il forme des ſcories blanches avec l'alun de plume; il fait des verres très-fuſibles avec les argiles différentes. M. *Pott* a formé un beau verre avec la topaſe de Saxe, & il l'a coloré avec des chaux & des ſubſtances métalliques.

Ce ſel diſſous dans deux ou trois parties d'eau, n'attaque point l'or en feuilles ni en chaux, même par l'addition de l'un des acides marins ou nitreux; étant fondu avec lui, il n'en eſt pas mieux attaqué. M. *Margraff* a obſervé des ſcories ou verre pourpre.

L'argent n'a point été attaqué par cette diſſolution; mais fondu avec trois parties de ſel natif fixe, il s'eſt formé une ſcorie jaune, & l'argent a perdu un peu de ſon poids. Cette altération de l'argent augmente en le traitant avec huit parties dudit ſel.

Si l'argent eſt diſſous dans l'acide nitreux, ce ſel natif diſſous, le précipite d'abord en poudre jaune, & ſur la fin en poudre blanchâtre. *Voy. Henckel*, ſon inventeur, dans ſon traité ſur l'appropriation. Cette chaux ſe rediſſout dans du vinaigre, fournit une chaux pour faire un jaune pour la porcelaine, ou pour colorer les criſtaux; l'addition d'une plus forte quantité donne une belle couleur d'hyacinthe.

Le ſel natif fixe ne précipite pas le cuivre de ſa diſſolution dans l'acide marin ni dans le nitreux: il précipite ſa diſſolution dans du vinaigre.

En mêlant le vitriol cuivreux diſſous avec la diſſolution de ſel natif, il ſe fait un précipité blanc bleuâtre qui ſe fond ſur les charbons partie en verre, partie en régule blanc. Il ſe fond auſſi au creuſet en une ſemblable agrégation blanche réguline. Ce précipité bleu mêlé avec le ſel natif fixe ſe fond en un corps blanchâtre qui écume & déborde aiſément; il paroît que le ſel ſe mêle un peu au métal qui en eſt augmenté, blanchi & rendu moins malléable.

La diſſolution du ſel tire une couleur verte du cuivre, mais celle du ſel fixe n'y touche pas, ce qui indique que l'alkali volatil en étoit alors le diſſolvant. Parties égales de ſel fondu avec le cuivre, la matiere qui devient verte déborde le creuſet; avec trois parties de ſel il ſe forme une ſcorie verte, il ſe perd beaucoup de cuivre, ce qui reſte paroît plus pur: avec deux parties de ſel il réſulte, ſous une ſcorie verte, un régule de cuivre qui eſt de part en part gris blanc & crevaſſé; une autre fois M. *Pott* eut ce régule ſous une ſcorie d'un gris bleu, & à la pointe du culot le cuivre avoit conſervé ſa couleur. Ce régule eſt gris comme le cobolt, eſt caſſant, ſe diſſout promptement, donne une couleur verdâtre dans ſa diſſolution par l'eau forte, laiſſe précipiter une chaux noire légere, qui, brûlée, a à-peu-près l'odeur du ſoufre. Si on ajoute au ſel natif un alkali fixe, qu'on les fonde avec du verdet, on obtient des ſcories vertes & un culot de cuivre qui n'a pas changé.

Le ſel natif dépuré par diſſolution & calcination réitérées, dépoſe ſur le filtre une terre qui, traitée avec le verdet, a donné auſſi une ſcorie verte, & un régule couleur de plomb. M. *Margraff* avoit déjà vu cette propriété qu'a ce ſel, de blanchir le cuivre, & de s'incorporer dans les propres ſubſtances de pluſieurs métaux, s'amalgamant pour ainſi dire, avec eux. Il en cite pluſieurs que M. *Pott* n'a pu vérifier.

Le ſel fixe attaque le fer en acier, étant ſeulement diſſous & digéré avec lui, la diſſolution jaunit, l'alkali le précipite en forme de flocons. Monſieur *Margraff* dit que cette diſſolution ſe fait avec efferveſcence, que la diſſolution devient trouble & limonneuſe, que le fer ſe diſſout également.

A un grand feu parties égales de ſel fixe & de limaille de fer, donnent un ſel rougeâtre qui coule au chalumeau, une portion du fer ſe réduit en maſſe.

Une partie de limaille, trois de ſel, ont formé une matiere qui a fui du creuſet en débordant. Cette proportion traitée en retorte, donna un ſublimé, le réſidu étoit

gris, il boursoufla étant poussé dans un creuset, & donna de petites étincelles, il y avoit un grain de fer fondu au fond plus blanc & plus fin; la même limaille avec dix parties dudit sel, mais dans l'état d'incandescence, a fourni de petites flammes bleues, comme s'il montoit une substance phosphorique.

Le sel natif traité avec différens safrans de mars, des terres & des mines martiales, ne donne que des verres ou des scories colorées en brun, noir ou rouge qui peuvent servir aux émaux & peinture de porcelaine, ainsi que les précipités que ce sel fait des différentes dissolutions de fer dans les acides vitrioliques, nitreux, marins, l'eau régale, & le vinaigre.

Ce sel fondu avec l'étain, donne, selon M. *Margraff*, des scories blanchâtres, s'incorpore avec ce métal, le feuillete & le fait rapprocher de l'état du zinc, lui ôte presque toute la malléabilité. Ce régule mis sur les charbons, se fond aisément, s'enflamme comme le zinc & s'amalgame avec le mercure. M. *Pott* n'a point pu obtenir ces effets sur l'étain, il a seulement vu que le grain d'étain qui restoit sans altération sous les scories blanches, se réduisoit promptement en cendres; la solution d'étain en eau régale est précipitée par la dissolution du sel fixe dont il s'agit.

Le plomb avec trois parties de sel est résous en scories blanches, par dessous est un régule qui ne brûle pas sur les charbons. La chaux de plomb avec trois parties de minium & une de sel, deviennent jaunes comme la litharge; les dissolutions de ce métal dans les acides, sont précipitées par le sel dissous; mais l'on sait que l'eau pure en précipite la plus grande partie. Le mercure étant distillé avec ce sel, il s'est sublimé quelque chose comme du cinabre, presque tout le mercure a distillé.

La dissolution du mercure dans l'eau forte est précipitée en poudre blanche par distillation, les cristaux & le sel fixe natif. Il s'éleve beaucoup de mercure sublimé rouge, ce qui semble indiquer qu'il y a plus de l'ancien menstrue nitreux dans ce précipité que du corps précipitant. La plus grande partie du mercure distillé est revivifiée, il se montre d'un jaune couleur d'or.

Le précipité du mercure de l'acide nitreux par un alkali fixe étant distillé à la retorte, il s'en sublime un peu, il s'en fixe une partie dans le résidu blanchâtre; ce résidu étant dissous, il en tombe une partie en poudre jaune, mais la liqueur en contient, car elle blanchit le cuivre.

Le sel natif étant dissous précipite aussi le mercure de la dissolution du sublimé corrosif & de sa dissolution dans l'acide vitriolique.

Quand on fait fondre le régule d'antimoine avec du sel natif fixe, le poids du régule s'accroît, & il se forme une scorie jaune saline; il faudroit sans doute un plus grand feu pour séparer le régule d'antimoine du sel qui le pénetre sans lui ôter son brillant.

L'antimoine calciné avec trois parties de sel natif fixe, se fond en masse blanche qui n'attire pas l'humidité.

Le bismuth n'est point attaqué par le sel natif en cristaux ou dissous après être calciné; mais fondus ensemble, en parties égales, il l'attaque comme le régule d'antimoine; les scories sont teintes en jaune par la portion qu'il a dissoute. Le bismuth calciné, mêlé avec trois parties de sel, entre en un flux jaune-verdâtre & le sel est saturé; la mine de bismuth calcinée & traitée de même, se tourne au feu en flux d'une belle couleur bleue; le mélange écume beaucoup, le creuset est comme émaillé de cette couleur; les scories sont d'un bleu foncé.

Ce sel tire de la mine de cobolt une couleur pourprée, selon l'expérience de M. *Margraff*. La solution soit du sel fixe, soit des cristaux, dissout un peu de zinc, mais sans effervescence; l'alkali à peine en précipite quelques légers flocons blancs. Trois parties de sel fixe traitées au feu avec poids égal de limaille de zinc, donnent une scorie d'un gris-verdâtre, sans qu'il reste trace de régule. Pareil mélange poussé dans une retorte, donne quelques fleurs, comme ammoniacales, dans son cou, & au-dessous un peu de fleurs de zinc. Ce résidu mis dans un creuset devient une scorie saline d'un blanc-gris sans trace de régule; la lessive de cette scorie n'est point précipitée par l'alkali, étant elle-même alka-

line. M. *Margraff* a tiré du phosphore en distillant, la limaille de zinc avec trois parties de sel fixe ; M. *Pott* dit que si l'on distille à très-grand feu une partie de zinc & deux de sel natif en cristaux, on n'obtient aucun phosphore ; partie du zinc, reste en régule, l'autre se sublime en petits grains, le résidu salin ne se fond plus sur les charbons ; la terre fait effervescence avec les acides, étant lessivée. L'alkali en précipite quelque chose, mais le zinc fondu sur le charbon au chalumeau, mêlé avec le sel natif fixe, donne de fortes flammes phosphoriques autour de lui. Le zinc se consume, il reste un verre couleur de perle.

La dissolution de zinc dans l'acide nitreux est précipitée par la dissolution du sel fixe en caillots blancs, épais ; le précipité de la dissolution du zinc par l'acide marin & ses effets méritent d'être considerés & examinés.

L'arsenic est fortement saisi par le sel natif, & l'on peut conclure qu'ils ont beaucoup de conformités ensemble, indépendamment de l'odeur qui est commune avec l'acide phosphorique, de l'action vitrifiante & de la qualité de blanchir le cuivre ; trois parties du sel fixe fondu avec une partie d'arsenic dans une cornue, une partie de l'arsenic se sublime sans se mêler, l'autre lui reste unie & se fondent ensemble à l'air & dans l'eau ; le sel fixe fondu au creuset avec l'arsenic fixé par le nitre, forme un flux clair & verdâtre, qui se fond aisément au feu & dans l'eau. La partie de l'arsenic qui est dans l'orpiment, paroît s'unir au sel fixe, étant fondus ensemble, & le soufre se dissipe.

La manganese se dissout aussi dans le sel natif fixe par la fusion, & forme des concrétions couleur pourpre & rubis ; il faut *tatonner* pour trouver ces nuances, & les doses des deux substances ; on a quelquefois une masse bleuâtre transparente ou noir-brun ; une partie de manganese & trois de sel forment à-peu-près le point du pourpre ; dix parties de sel fixe & une de manganese forment au chalumeau un beau rubis, mais au creuset la masse écume & coule dehors ou au travers ; le sel fusible ne contracte aucune union avec le soufre, même en l'y unissant par la fusion ; le cinabre traité au feu avec lui se sublime aussi sans s'y combiner. Les procédés de Monsieur *Margraff*, en opérant sur les mêmes matieres, étant quelquefois différens, quant aux effets, des produits obtenus par M. *Pott*, nous avons cru devoir suivre ce dernier qui opéroit d'après les connoissances du mémoire de son savant concitoyen. Il y a plusieurs choses de détail & beaucoup d'autres faits qu'il seroit intéressant de voir dans les mémoires de ces célebres chimistes, qui auroient épuisé la matiere, si la combinaison des corps les uns avec les autres pouvoit l'être. (*)

Rapports de l'acide phosphorique avec différens corps, tirés du 3e. tome des élémens de chimie pour servir au cours de chimie de Dijon.

Pour obtenir l'acide qui fait partie constituante de ce soufre, il suffit de le décomposer par la combustion ; si on met du phosphore dans un vaisseau où il éprouve, soit naturellement, soit artificiellement, une chaleur seche d'environ vingt-quatre degrés, il s'enflamme de lui-même avec une forte d'explosion, le fond du vase se trouve couvert d'une poudre blanche, qui pese constamment plus que le phosphore, qui attire très-promptement l'humidité de l'air, & se résout enfin en liqueur ; c'est l'*acide phosphorique par déflagration*.

Le phosphore exposé à l'air, à la température ordinaire, même de nos hivers, se résout aussi en liqueur au bout d'un

(*) Au moment que cet article alloit s'imprimer nous avons eu connoissance d'une suite de procédés faits sur l'acide phosphorique combiné avec plusieurs corps, par M. *de Morveau*, à qui la chimie & la physique doivent déjà beaucoup de découvertes & d'observations ; il est convenable d'en rapprocher le tableau des effets du sel natif pour en mieux saisir les différences. Nous regrettons de ne l'avoir pas connu, lorsqu'au mot phosphore l'on a traité des propriétés de l'acide phosphorique. M. *Willermoz*, Médecin de Lyon, ancien professeur-démonstrateur royal de Chimie en l'Université de Montpellier, qui a fourni cet article dans l'édition de Paris sous le nom de *sel microscomique*, l'a redonné pour la nôtre avec des additions.

certain temps ; on place pour cela les petits cylindres de phosphore sur les parois d'un entonnoir de verre, ou sur un plan assez incliné, pour que la liqueur s'écoule à mesure : une once de phosphore produit environ trois onces d'acide ; on l'a nommé *acide phosphorique par déliquescence* ; il est néanmoins bien certain que ce n'est qu'une combustion plus lente ; on peut en juger par l'odeur qu'il ne cesse d'exhaler, & par la lumiere qu'il répand dans l'obscurité pendant toute la durée de la décomposition ; mais nous savons que le temps est un grand instrument de la nature, nous ne devons donc pas être étonnés que l'opération d'un instant ne soit pas aussi parfaite qu'une opération qui dure quelquefois deux mois, c'est aussi la seule différence que l'on observe dans les produits. M. *Margraff* a reconnu que le premier étoit plus caustique, il tient de la nature de la vapeur que produit l'inflammation du phosphore, parce qu'il retient comme elle une portion de phlogistique ; ici le phlogistique entraîne avec lui l'acide ; là il demeure avec le corps fixe, faute d'un contact assez libre avec l'air, pour s'enflammer ; la cause n'est pas la même, mais l'effet est identique ; la déflagration laisse un résidu d'un jaune tirant au rouge, d'autant plus abondant, que l'on a mis à la fois une plus grande quantité de phosphore, & que l'orifice du vaisseau est plus étroit ; c'est du phosphore non décomposé, il fournit des vapeurs blanches caustiques, jusqu'à ce que l'air ait achevé de séparer le feu de l'acide, alors celui-ci se montre sous une forme aqueuse, & ne differe plus en rien de l'acide phosphorique déliquescent.

L'expérience rendra ces vérités encore plus sensibles. Si on brûle du phosphore sous une cloche de verre, le vide qui s'y forme la fait adhérer au support ; si on jette successivement plusieurs morceaux de phosphore dans une cucurbite haute, serrée par le dessus, & chauffée au degré qui produit la déflagration, les premiers s'enflammeront subitement ; mais les derniers y resteront long-temps sans se décomposer, parce que la forme du vase s'oppose au renouvellement successif de l'air, & que la combustion n'y a laissé qu'un air diminué ; en y portant de l'air nouveau par le moyen d'un soufflet, on ranimera sur le champ la flamme à volonté.

Il est donc bien démontré, comme nous l'avons déjà annoncé (*tome I. pages* 310 & 330) que le phosphore ne brûle pas sans air ; en rapprochant ce fait de celui de l'augmentation de poids, on ne peut guere douter que ce fluide ne s'y fixe & ne devienne partie constituante de l'acide.

L'acide phosphorique pur est inodore, d'une saveur aigre sans être corrosive ; il rougit les couleurs bleues végétales ; sa pesanteur spécifique varie suivant les différens états de concentration, & même par la déliquescence spontanée ; la plus forte que nous avons observée, est de 816 grains dans une bouteille d'une once d'eau, une autre fois elle n'a été que de 752. On a proposé d'estimer sa densité propre & indépendante de l'eau dont il s'est chargé par déliquescence, en supposant qu'il n'occupe dans le vase hydrostatique que le volume d'une quantité d'eau dont le poids seroit égal à celui du phosphore avant sa décomposition ; mais, 1°. cette hypothese ne fait point état de l'air nécessaire à la combustion vive ou lente du phosphore, & qui est absorbé pendant cette opération ; 2°. cette maniere de conclure réduiroit à rien le volume des corps qui se pénetrent réciproquement dans l'acte de leur union ; il y en a des exemples frappans même dans la dissolution aqueuse des sels, (*voy. tom. I. page* 358). 3°. Ce calcul donne en effet une densité beaucoup trop forte ; nous nous en sommes convaincus en faisant concentrer par l'évaporation au feu de sable une quantité d'acide phosphorique déliquescent, égale pour le volume à une once d'eau distillée ; l'acide ayant été réduit en consistance de graisse, la perte de poids absolu s'est trouvée de 476 grains, ce qui donnoit un rapport de densité de l'acide avec l'eau comme de 34 : 10, c'est-à-dire plus que triple, & l'expérience a prouvé qu'il n'étoit réellement que : 21 : 10.

L'acide phosphorique est très-fixe : si on l'expose au feu dans un matras à long col, il perd d'abord, comme nous venons de le

dire, la plus grande partie de l'eau qui lui étoit unie, elle ne s'éleve cependant pas sans entraîner un peu d'acide ; on en juge par l'odeur d'ail qui se répand dès le commencement de l'évaporation ; à mesure qu'elle avance, la liqueur se trouble, prend un coup d'œil laiteux, une consistance pâteuse ; on observe par intervalle de petites décrépitations lumineuses au fond du vaisseau, elles subsistent même quelque temps après que l'on l'a retiré du feu. En mettant alors la matiere dans un creuset sur les charbons ardens, elle bouillonne considérablement, la vapeur qui en sort verdit la flamme, elle finit par se convertir en un verre blanc demi-transparent qui adhere fortement au creuset, & qui est très-peu soluble dans l'eau.

On a publié, il y a quelques années, une table de rapports, où l'on a donné à l'acide phosphorique le premier rang dans l'ordre de puissance de tous les acides, à raison de sa plus grande pesanteur spécifique ; mais ce n'est pas là cette pesanteur des molécules élémentaires modifiée par leur figure, que nous reconnoissons comme cause immédiate des affinités ; si la puissance dissolvante d'un fluide dépendoit de sa densité, le mercure devroit donc décomposer tous les sels ; enfin nous verrons que l'acide vitriolique a réellement plus d'affinité avec les alkalis, les terres absorbantes & même le phlogistique, que l'acide phosphorique ; si ce dernier décompose le nitre & le tartre vitriolé, ce n'est jamais que par la voie seche, c'est-à-dire quand la volatilisation a commencé la désunion des principes, la Chimie en fournit nombre d'exemples, nous en avons indiqué un bien sensible en parlant de l'action de l'acide sédatif sur les alkalis, (*tom.* 2. *page* 358.)

Les Chimistes ont cru long-temps d'après *Sthaal*, que l'acide phosphorique étoit celui du sel marin modifié par sa combinaison avec le phlogistique ; ils se fondoient principalement sur ce que l'urine, dont on retire le phosphore, contient abondamment l'une & l'autre de ces substances, & que lorsqu'on jette du sel marin sur les charbons ardens, on voit onduler à leur surface une flamme vive bleuâtre, peu différente de celle du phosphore.

Les expériences du célebre *Margraff* ont détruit cette hypothese : il a essayé par toute sorte de moyens la combinaison de l'acide marin & du phlogistique ; il a employé successivement les sels marins à base alkaline, à base terreuse, les métaux cornés ; il leur a présenté le phlogistique sous la forme d'huile, de charbon, dans des mixtes végétaux ou animaux ; il leur a associé la terre vitrescible, qu'il jugeoit devoir par son union constituer la modification propre à l'acide phosphorique ; toutes ces tentatives ont été infructueuses. Il a reconnu au contraire que l'acide du sel fusible étoit le véritable acide du phosphore, qu'on le produisoit abondamment en traitant avec des matieres charbonneuses ce sel séparé de l'extrait d'urine par cristallisation, & que l'urine épuisée de cette espece de sel essentiel ne donnoit presque plus de phosphore ; d'où il faut conclure que l'acide du phosphore a des caracteres qui le distinguent de tous les autres, avant que de passer à l'état de souffre par son union avec le feu fixe.

Cette conséquence n'empêche pas cependant que l'on ne puisse regarder cet acide comme étant formé, ainsi que tous les autres, d'un principe salin universel ; cette opinion a été combattue par un auteur moderne, sur le fondement que l'on n'avoit encore décomposé aucune de ces substances : mais il nous paroît exiger de ces disciples une fois bien plus étendue, lorsqu'il éleve l'acide phosphorique à la dignité d'élément, & qu'il place dans sa filiation la lumiere, l'air, le diamant, la craie, le vitriol, la soude & une infinité d'autres corps, sans avoir retiré d'aucun de ces mixtes l'acide phosphorique proprement dit. Pour nous, suivant nos principes, nous lui conserverons seulement la qualité d'élément chimique, tant que nous n'aurons pas de connoissances plus certaines sur sa composition, & nous nous appliquerons à déterminer par les faits ses propriétés & ses affinités.

La découverte de M. *Scheele* va nous mettre à portée de multiplier les expériences sur cette matiere ; ce qui en a été publié dans le Journal physique du mois de février 1777, nous a servi de guide pour

la préparation du phosphore dans notre dernier Cours : voici le détail de notre opération.

On a fait calciner au blanc des os de bœuf, de veau, de mouton, &c. en les stratifiant sur les charbons : il faut environ quarante & une livres de ces os secs, pour avoir vingt-quatre livres d'os calcinés.

Ces os ayant été pulvérisés dans un mortier de fer, & passés au tamis de crin, on en a pris la quantité de douze livres, on a versé dessus de l'acide vitriolique du commerce, appelé huile de vitriol, jusqu'à ce qu'il ne se fît plus d'effervescence, & même qu'il y en eût par excès, on a agité le mélange & ajouté un peu d'eau pour favoriser l'action de l'acide ; le tout a été chauffé dans un grand ballon au feu de sable pendant trois heures, ensuite délayé dans beaucoup d'eau pour être jeté sur le filtre.

La matiere restée sur le papier du filtre, a été détrempée & lavée dans l'eau chaude à plusieurs reprises ; toutes ces eaux filtrées & réunies à la premiere liqueur, ont été mises en évaporation, d'abord dans des terrines de poterie vernissée, & sur la fin dans des capsules de verre ou de porcelaine.

A mesure que les liqueurs se sont concentrées, il s'est déposé au fond des vaisseaux une belle sélénite soyeuse qui a été séparée par la filtration & lavée avec de nouvelle eau, pour n'y point laisser d'acide phosphorique.

L'évaporation ayant été poussée au point de donner des vapeurs acides, nous avons observé qu'il se formoit aux parois des capsules des especes de rubans de matiere blanche, qui contenoient plus d'acide phosphorique que de sélénite, puisqu'après avoir été égouttés sur le papier gris, ils ont laissé sur les charbons ardens un verre très-fixe.

Pour retirer l'acide vitriolique de la liqueur ainsi réduite, M. *Scheele* prescrit de la traiter dans une cornue de verre au fourneau de réverbere, & de soutenir le feu jusqu'à ce qu'il ne distille plus rien ; on obtient en effet par ce procédé l'acide phosphorique sous la forme d'une belle masse solide, vitreuse, demi-transparente, grasse au toucher, un peu déliquescente, entourée d'une croute séléniteuse blanche & opaque. M. *Champy*, Commissaire de la Régie des Poudres & Salpêtres, qui l'a répété exactement dans son laboratoire, nous a mis à portée d'en examiner les produits.

Nous avons essayé cette séparation d'une autre maniere qui a également réussi, nous avons fait évaporer la liqueur jusqu'à siccité dans des capsules de verre, & nous avons mis ensuite le résidu dans un creuset où il a été tenu en fusion jusqu'à ce qu'il ne fournît plus de vapeurs sulfureuses ; on l'a coulé sur un têt chauffé, il pesoit 2 liv. 9 onces, non compris ce qui étoit resté adhérent au creuset : cette méthode nous a paru plus expéditive, & si elle exige le sacrifice de la petite quantité d'acide vitriolique qu'on auroit pu recueillir par la distillation, on n'est pas obligé de briser la cornue, pour avoir l'acide phosphorique concret, ce qui fait à-peu-près compensation.

Nous n'avons pas tardé à reconnoître que de quelque maniere que l'on opérât, il n'étoit pas possible d'obtenir un acide phosphorique fluide & absolument pur : si on arrête la vitrification à un certain point, il y reste toujours un peu de vitriol calcaire ; si on la pousse au dernier degré, on ne trouve qu'une masse de verre laiteuse, indissoluble même dans l'eau bouillante : cette considération nous a déterminés à la faire passer à l'état de phosphore ; elle a été en conséquence réduite en poudre, mêlée avec un tiers de son poids de poussiere de charbon, & distillée dans une bonne cornue de grais ; avec les précautions que nous avons observées ci-devant indiquées, elle a produit six onces sept gros de très-beau phosphore, dont il a été facile de retirer l'acide pur par déliquescence (1).

(1) M. *Rouelle* vient de publier sur cet acide des observations très-intéressantes. 1°. La corne de cerf lui a paru en fournir plus que les os ; il a retiré d'une livre de corne de cerf calcinée, deux onces un gros d'acide en consistance visqueuse, qui a été réduit à une once

M. *Sage* a annoncé, dans la nouvelle édition de sa Docimastique, qu'il regardoit la masse vitreuse, obtenue par le procédé de M. *Scheele*, comme un sel fusible composé d'acide phosphorique & de natron ou alkali minéral, qui donnoit un verre insoluble; nos expériences nous ont convaincus que c'étoit simplement un sel phosphorique à base de terre absorbante. 1°. Deux gros de cette masse vitreuse ayant été traités à la fusion dans un creuset, avec six gros d'alkali de tartre, toute la matiere s'est dissoute dans l'eau chaude, & elle a laissé sur le filtre une terre blanche pulvérulente, qui, lavée & séchée, a pesé soixante-huit grains, & qui a été dissoute avec effervescence par l'eau-forte, comme toute autre terre calcaire. 2°. Un morceau du même résidu vitreux a été dissous par l'acide vitriolique, la liqueur est devenue laiteuse & a déposé de la vraie sélénite. 3°. L'eau qui a bouilli sur le résidu charbonneux de la distillation du phosphore, n'a pas même troublé la dissolution de sel marin calcaire. 4°. Ayant versé de l'acide nitreux sur ce résidu, le mélange s'est échauffé, la liqueur, étendue & filtrée, a donné sur-le-champ, par l'addition de l'alkali, un précipité blanc aussi abondant & de même nature que la dissolution de nitre calcaire.

La théorie de ces résultats est facile à saisir : l'acide vitriolique a plus d'affinité que l'acide phosphorique avec la terre absorbante animale, c'est pourquoi il décompose les os; l'acide phosphorique rendu libre en l'état fluide, retient en dissolution une portion de la sélénite qui s'est formée, l'évaporation les fait passer à l'état concret sans décomposition; mais si le feu est plus violent, l'acide vitriolique tend à se volatiliser; l'action de l'acide phosphorique, sur sa base, devient assez puissante pour le dégager, il s'unit donc à la terre animale, & forme avec elle un sel vitriforme insoluble; enfin, ce sel est à son tour décomposé dans l'opération du phosphore, & sa base terreuse reste au fond de la cornue, tandis que son acide se combine & se volatilise avec le phlogistique.

Nous allons examiner maintenant l'action

---

deux gros soixante-six grains, en passant à l'état de verre transparent. L'ivoire, les yeux d'écrevisses & la nacre de perle, n'en ont point donné, ou du moins des quantités insensibles. 2°: Il se sert de l'acide nitreux pour dissoudre la terre absorbante des os & de la corne de cerf calcinés, & de l'acide vitriolique pour la précipiter en sélénite; ce procédé avoit déjà été annoncé dans la Gazette de Santé, ann. 1775, n°. 40; il peut être plus avantageux, en ce que le nitre calcaire étant plus soluble que la sélénite, le sel qui se forme fait moins obstacle à l'action du dissolvant. 3°. M. *Rouelle* recommande de laver à plusieurs eaux les résidus de filtration; il fait usage, suivant les différentes circonstances, des filtres de toile serrée, de papier, ou même d'un entonnoir rempli au quart de poudre de verre. 4°. Il éprouve la liqueur filtrée & réduite, soit en y versant de l'acide vitriolique, qui la trouble s'il reste du nitre à base terreuse non décomposé, soit en y ajoutant quelques gouttes de dissolution de la terre des os par l'acide nitreux, qui y produit de la sélénite s'il y a excès d'acide vitriolique. 5°. Il a remarqué que pendant la distillation la cornue étoit agitée des soubresauts de la liqueur, ce qui obligeoit alors de modérer le feu; il attribue ce phénomene à la réaction de l'acide phosphorique sur la terre de la sélenite, dont l'acide vitriolique se dégage en même temps. 6°. Il indique un moyen de purifier l'acide phosphorique, fondé sur l'observation de M. *Margraff*, qu'il n'est point soluble dans l'esprit de vin; il consiste à casser en morceaux, entre deux papiers, la masse vitreuse opaque trouvée dans la cornue, à la réduire en une espece de bouillie, par l'addition d'un peu d'eau, le mélange s'éclaircit, on décante pour séparer les portions de croûte terreuse, on verse sur la liqueur environ douze parties d'esprit de vin, & on trouve le lendemain l'acide phosphorique précipité en consistance de résine de jalap nouvellement préparée : si on met cet acide dans un creuset, qu'on le chauffe d'abord doucement pour dissiper l'humidité & un peu d'acide vitriolique qui se dégage encore d'un reste de sélénite, qu'on le fasse ensuite rougir promptement, on obtient un verre transparent comme du cristal. 7°. Enfin, M. *Rouelle* a observé que lorsqu'on le tenoit long-temps en fusion, il réagissoit sur la terre des creusets; il regarde cet acide en état de verre comme différent de celui qu'on retire des urines; il assure au surplus que la terre des os, précipitée des acides, fait une vraie chaux ordinaire, quoiqu'il ait éprouvé que le nitre à base osseuse rougit le sirop de violettes, tandis que le nitre à base de terre absorbante le verdit presque toujours. *Voyez le Journal de Médecine, du mois d'Octobre* 1777.

de ce dissolvant sur les différentes bases, & nous observerons de ne pas revenir sur ce qui a déjà été exposé, pour faire connoître sa nature & les procédés de sa préparation.

On a vu que l'acide phosphorique se combine avec le phlogistique des matieres charbonneuses, il s'unit de même au phlogistique des substances métalliques, & principalement du zinc, du fer, du plomb & de l'étain; le produit est une espece de soufre qui s'enflamme à l'air, qui brûle très-vivement à une chaleur douce, ou même par le seul frottement, mais toujours sans suie : on a remarqué que les vapeurs qui s'en exhalent attaquent le verre; il ne se dissout pas dans l'eau, mais il s'y décompose à la longue, la rend acidule & se couvre d'une légere farine; il est soluble dans l'huile, & ce baume phosphorique devient lumineux pour peu qu'il soit chauffé ou qu'il ait le contact de l'air. L'acide vitriolique décompose presque entiérement le phosphore pendant la distillation, l'acide nitreux l'enflamme subitement & avec explosion, l'acide marin ne lui cause aucune altération. M. *Margraff* l'a traité à la cornue avec le soufre, il est monté avec lui, la matiere figée dans l'eau du récipient avoit une odeur fétide, s'enflammoit un peu plus difficilement, donnoit une flamme jaune, se gonfloit dans l'eau & lui communiquoit une acidité sensible. Le même Chimiste a encore observé qu'il donne avec l'arsenic un sublimé d'un beau rouge; que, traité au feu avec le zinc, il le réduit en fleurs légeres d'un jaune rouge, qui s'enflamment sous la mouffle & coulent en un verre transparent; qu'il calcine le cuivre, augmente son poids & en fait une espece de matte compacte qui prend feu lorsqu'on l'expose à la flamme; enfin, qu'il ne paroît avoir aucune action sur les autres substances métalliques.

Si, comme nous l'avons dit, l'air est une des parties constituantes de l'acide phosphorique fluide ou déliquescent, il est possible encore qu'il soit un intermede nécessaire pour le rendre soluble par l'eau; il est bien sûr au moins que ce dissolvant porte aux métaux qu'il calcine, le même principe que tous les autres acides.

M. *Sage* a éprouvé que pendant le mélange de parties égales d'eau distillée & d'acide phosphorique par déliquescence, il n'y avoit qu'une augmentation peu sensible de chaleur, & que le thermometre ne montoit que d'un degré.

L'acide phosphorique attaque toutes les terres par la voie seche. M. *Margraff* l'a traité au feu successivement avec la topaze de Saxe, le caillou pulvérisé, l'argile & la craie, dans la proportion de trois parties de ce fondant, & d'une partie de chacune de ces terres; tous ces mêlanges lui ont donné des masses vitreuses plus ou moins transparentes; celle produite par le caillou fut la seule qui lui parût attirer l'humidité de l'air.

L'acide phosphorique dissout aussi toutes les terres par la voie humide; nous l'avons fait bouillir avec du sable fin très-vif & bien lavé, de l'argile blanche de Poisot, de la craie & de la terre de magnésie; il en a pris pendant la digestion une suffisante quantité, pour donner sur-le-champ un précipité abondant, par l'addition de l'alkali. Pendant la digestion avec le sable, il y a eu plusieurs jets d'effervescence, & la liqueur étoit agitée par intervalles d'un mouvement plus violent que celui de l'ébullition, quoique étendue de beaucoup d'eau; il attaque, même à froid & avec effervescence, le marbre & la magnésie; il s'unit aussi très-facilement à la terre séparée de l'alun, mais nous n'avons pas vu, comme le dit M. *Margraff*, qu'il précipitât sa dissolution, non plus que celle de sel marin calcaire, ce qui nous autorise à penser que l'acide concret qu'il avoit retiré du sel fusible ammoniacal de l'urine, n'étoit pas absolument exempt d'un reste de base alkaline.

Toutes ces dissolutions ont donné par l'évaporation des masses salines opaques, sans figure déterminée; celles qui avoient pour base les terres vitrifiables ou argileuses, ont pris une couleur brune foncée, & sont demeurées d'une consistance visqueuse, quoique la chaleur ait été poussée au point de donner des décrépitations lumineuses, avec une forte odeur d'ail; les autres étoient blanches : nous avons observé cette différence entre le *sel phosphorique*

calcaire & le *sel phosphorique de magnésie*, que le premier est très-peu soluble, & le dernier plus disposé à donner des cristaux par l'évaporation insensible.

L'acide phosphorique a une très-grande affinité avec les alkalis fixes, moindre cependant que les acides vitriolique & nitreux, & s'il les leur enleve par la voie seche, ce n'est, comme l'observe très-bien M. *Macquer*, qu'à raison de sa fixité; il ne décompose pas même le sel marin par la voie humide. Au surplus, il est bien certain que par quelque voie que ce soit, cet acide a beaucoup plus d'affinité avec les alkalis qu'avec les terres; nous avons vu qu'il les précipitoit pendant la fusion, & qu'il troubloit sur-le-champ leurs dissolutions aqueuses. (1)

Ces combinaisons produisent une vive effervescence, même sans le secours de la chaleur; elles fournissent par l'évaporation de vrais sels phosphoriques: celui qui a pour base l'alkali végétal, & que nous distinguerons par la dénomination de *sel phosphorique végétal*, ressemble exactement à l'un des sels natifs de l'urine, appelés aussi sels microcosmiques; c'est un sel parfaitement neutre, ses cristaux sont ordinairement des prismes courts un peu comprimés, ils décrépitent sur les charbons comme le sel marin: exposés au feu dans des vaisseaux clos, ils ne se décomposent pas, & y laissent une masse vitriforme opaque, que l'on peut redissoudre dans l'eau: la dissolution de ce sel trouble sur-le-champ l'eau séléniteuse.

L'acide phosphorique s'unit de même à l'alkali de la soude avec une vive effervescence, & sans le secours de la chaleur: si l'acide est concentré, la liqueur s'épaissit au point de passer difficilement par le filtre, elle fournit par l'évaporation le *sel phosphorique minéral* en masse gommeuse transparente comme du cristal, qui a la propriété très-remarquable de devenir solide en refroidissant, & de reprendre sa fluidité quand on l'expose au feu d'évaporation, quoique sans addition de nouvelle eau; mais il faut pour cela excès d'acide, la liqueur saturée, ou même avec excès d'alkali, donne des cristaux par refroidissement.

L'acide phosphorique forme, avec l'alkali volatil, le *sel phosphorique ammoniacal*, absolument semblable à celui que l'on retire le plus abondamment de l'urine, il ne laisse point aller sa base au vinaigre, l'alkali fixe en dégage sur-le-champ l'esprit urineux; on l'a bien nommé sel fusible, parce qu'il possede en effet cette qualité à un degré bien supérieur à tous les autres sels phosphoriques, même à base alkaline; il se décompose promptement sur les charbons & en vaisseaux clos, en laissant aller sa base: cette propriété le rend très-avantageux pour la préparation du phosphore, en ce que l'acide reste libre, & s'unit d'autant plus aisément au phlogistique; la cristallisa-

(1) Cette observation nous a conduits à essayer de nouveaux procédés pour dégager l'acide phosphorique de la terre des os; nous avons poussé à la fusion dans un creuset un mélange de sel de tartre & de corne de cerf calciné, la masse saline a été lessivée dans l'eau chaude, & la liqueur filtrée ayant fourni dès la premiere évaporation une quantité de beaux cristaux, blancs, non déliquescens: nous avons jugé que l'alkali avoit été neutralisé par l'acide phosphorique; nous ne devons pas omettre que ces cristaux ont été décomposés avec effervescence par le vinaigre, qu'au lieu de se fondre sur les charbons ils y ont laissé une masse blanche pulvérulente qui a attiré l'humidité de l'air, mais nous nous sommes assurés que le sel neutre résultant de la combinaison directe de l'acide phosphorique pur avec l'alkali fixe, présente les mêmes phénomenes; le vinaigre lui reprend aussi la base alkaline minérale, ce qui ne s'accorde guere avec ce que l'on a avancé de la grande puissance de ce dissolvant, à raison de sa pesanteur. 2°. Nous avons fait digérer dans l'acide phosphorique un fragment de coupelle faite de pure terre d'os, la liqueur filtrée a donné sur-le-champ un précipité calcaire très-abondant. Voilà donc l'acide dégagé de la terre osseuse par le seul intermede de l'alkali; ces expériences achevent de démontrer que la substance fixe des os n'est qu'un sel phosphorique à base de terre calcaire par excès, que c'est cette condition qui la rend insoluble, & après cela il ne nous reste plus qu'à admirer comment ce composé, au lieu de participer de la fusibilité de son dissolvant, est au contraire l'un des corps les plus réfractaires.

tion de ce sel est le plus souvent confuse, elle paroît tendre cependant à former des aiguilles disposées en barbe de plume. M. *Schlosser* a observé que l'alkali volatil qui s'en dégage pendant la distillation, est toujours *fluor*, c'est-à-dire caustique, quand même on l'auroit préparé avec l'alkali volatil concret; ce phénomene s'explique facilement aujourd'hui, il n'y a dans cette opération aucun intermede qui puisse rendre à l'alkali l'air qu'il a perdu en entrant en combinaison avec l'acide.

L'or en feuilles minces n'est pas attaqué par l'acide phosphorique, même à la chaleur qui produit les décrépitations lumineuses; mais si on passe le terme qui sépare la voie humide de la voie seche, M. *Margraff* a éprouvé qu'il se formoit des scories pourprées, ce qui indique qu'une portion du métal a été calcinée par l'acide pendant la fusion.

L'acide nitreux joint à l'acide phosphorique n'a pas plus d'action sur l'or; mais si on verse quelques gouttes d'acide phosphorique pur dans la dissolution d'or par l'eau régale, la terre métallique se précipite au bout de quelque temps avec le brillant qui annonce une révivification.

Nous avons tenu en digestion un demi-gros de belle platine à gros grains dans l'acide phosphorique, chauffé jusqu'à décrépitation lumineuse; l'acide ayant été ensuite redissous dans l'eau distillée & filtré, l'alkali y a occasionné un léger précipité blanc, & une partie mise en évaporation a laissé une tache brune déliquescente, ce qui nous a d'abord fait penser qu'il y avoit eu dissolution; mais nous avons reconnu que ces phénomenes étoient dûs à l'action de l'acide sur la matiere même des vaisseaux, puisqu'ils avoient également lieu toutes les fois que l'on concentroit cet acide jusqu'à consistance sirupeuse dans des ballons de verre cristallin, quoiqu'auparavant il ne fût aucunement troublé par l'alkali.

La même platine, traitée avec l'acide phosphorique au feu de fusion, a donné un culot mal formé, boursoufflé, d'un coup-d'œil argentin, dont les plus petites portions n'ont pas paru sensibles à l'aimant; on y distinguoit aisément à la vue plusieurs petits globules d'or, & la couleur blanche opaque de l'acide ne permettoit pas de soupçonner qu'il eût scorifié aucune partie du métal.

L'argent pur résiste également à l'action de l'acide phosphorique, rendu fluide par l'eau: traité au feu de fusion avec trois parties de cet acide concret, il a perdu, suivant M. *Margraff*, le douzieme de son poids, les scories étoient médiocrement opaques, & avoient une couleur jaunâtre; les précipités ont donné les mêmes résultats, il ne s'est révivifié qu'une portion de la terre du métal, le reste est demeuré dissous, a communiqué à la masse vitreuse plus ou moins de couleur & d'opacité, & cette masse exposée à l'air en attiroit l'humidité.

L'acide phosphorique, versé dans la dissolution nitreuse d'argent, y occasionne un précipité cendreux qui se fond sur les charbons en un verre d'un gris-obscur, que l'on a pris pour une espece de lune cornée, quoiqu'il soit très-éloigné d'en avoir la volatilité.

L'acide phosphorique, digéré sur le mercure presque jusqu'à la siccité, ne l'attaque pas sensiblement; l'acide redissous & filtré prend un œil blanchâtre quand on y verse de l'alkali, il laisse à l'évaporation un magma de couleur brune, mais ni l'acide vitriolique, ni le sel ammoniac, ni l'eau de chaux, n'ont pu y manifester la présence du métal.

M. *Margraff* a traité au feu de distillation une partie de mercure précipité de sa dissolution nitreuse par l'alkali, avec trois parties de cet acide concret; il ne s'est sublimé en mercure coulant que le quart du poids du précipité, la masse saline étoit blanchâtre; lorsqu'elle a été dissoute, il s'en est séparé spontanément une poudre jaune qui a laissé encore un peu de matiere vitreuse en se révivifiant, & la liqueur a blanchi le cuivre.

L'acide phosphorique, versé dans la dissolution nitreuse de mercure, le blanchit sur le champ; le précipité prend une couleur jaune, c'est un vrai *sel phosphorique mercuriel*, formé par affinité disposée; car étant mis sur les charbons ardens, il laisse une matiere fixe vitreuse.

Le même acide précipite en blanc la dissolution de sublimé corrosif.

Le cuivre, fondu avec l'acide phosphorique concret, ne perd que très-peu de son poids, quoique la masse vitreuse soit colorée d'un beau verd; le métal, suivant M. *Margraff*, devient plus blanc & plus fragile dans cette opération.

Les précipités de cuivre, traités de même au feu, passent en entier dans les scories, & leur donnent une belle couleur verte.

L'acide phosphorique, digéré sur la limaille de cuivre, prend aussi une légere nuance de verd.

Il ne pécipite pas les dissolutions de ce métal par les acides minéraux : si on le mêle à la dissolution des cristaux de verdet, il se fait un précipité qui disparoît par la seule agitation ; on ajoute au mélange une nouvelle quantité de la même dissolution, alors il se trouble & forme un dépôt d'un verd tendre, qui subsiste quoiqu'on étende la liqueur par de l'eau distillée.

Le plomb, fondu avec l'acide phosphorique concret, a donné à M. *Margraff* un régule qui, étant mis sur les charbons ardens, s'est enflammé comme le zinc. La chaux de plomb est demeurée en entier dans la masse vitreuse du même dissolvant, & lui a communiqué une nuance d'un blanc verdâtre. M. *de Lassone* s'est appuyé de la premiere de ces expériences dans le Mémoire où il a rassemblé tous les faits qui établissent l'analogie du zinc avec le phosphore, & en quelque sorte l'identité de l'acide qui entre dans la composition de ces deux substances (1).

Cet acide attaque un peu le plomb par la voie humide, il en sort couvert d'une espece de ceruse, & l'alkali ne donne qu'un très-foible précipité dans la liqueur, de sorte qu'il y a plutôt calcination que dissolution. Il n'apporte aucun changement dans la dissolution du nitre saturnin ni du plomb corné, mais il décompose sur le champ le sucre de saturne.

L'étain, suivant M. *Margraff*, se comporte à-peu-près comme le plomb pendant la fusion avec l'acide phosphorique, le régule en est même plus feuilleté, moins malléable, & s'embrase avec plus de véhémence

La chaux d'étain étant traitée de même, passe à l'état de verre opaque.

Ce métal résiste encore plus que le plomb à l'action de ce dissolvant par la voie humide, il le précipite de l'eau régale en poudre blanche, il ne décompose ni le vitriol ni le beurre d'étain.

Le fer est fortement attaqué par l'acide phosphorique : si on les pousse ensemble à la fusion dans un creuset, il se forme du vrai phosphore qui se manifeste par des éclairs, une partie de la terre martiale est dissoute dans le flux vitreux, & lui communique une couleur verdâtre, l'autre partie ressemble davantage à une scorie métallique. Les chaux de fer donnent avec le même acide, par la fusion, un verre compact d'un brun noir.

L'acide phosphorique déliquescent attaque le fer même à froid & avec effervescence ; nous avons recueilli dans l'appareil pneumatique, le fluide élastique qui se dégageoit, il a rougi sensiblement le papier bleu, il n'a point été absorbé par l'eau, & ne lui a pas communiqué la propriété de troubler l'eau de chaux, mais il a pris feu & a présenté tous les phénomenes de l'air inflammable, ce qui confirme bien ce que nous avons dit, que l'air se combinoit avec l'acide du phosphore pendant sa combustion ; car ce n'est certainement pas le métal qui a fourni celui qui a été mis en liberté par cette dissolution ; le phlogistique que le fer a perdu, & une petite portion d'acide volatilisée par le phlogistique, en ont fait un mixte combustible.

Cette dissolution de fer est précipitée par l'alkali en une poudre blanche qui passe au verd, par l'alkali prussien en bleu, & en noir par la noix de galle ; mais il faut pour cela que la dissolution soit récente, parce qu'elle se trouble très-promptement, & dépose dans le flacon presque toute la terre martiale qu'elle contenoit sous la forme d'une matiere limonneuse tirant au bleu : cette matiere, mise sur les charbons ardens, devient plutôt pulvérulente que vitreuse, & conserve néanmoins sa couleur ; elle ne se dissout pas dans l'eau bouillante, elle y prend seulement un coup

(1) Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1772. part. I. pag. 397.

l'œil plus verdâtre : cette précipitation spontanée est la même que celle que l'on observe dans les dissolutions de fer par tous les acides minéraux, mais ici l'effet est beaucoup plus prompt. Si on tient trop long-temps l'acide phosphorique en digestion sur le fer, il laisse aller presque tout ce qu'il en avoit pris.

La dissolution aussi chargée qu'elle puisse l'être, évaporée sur-le-champ, laisse un magma blanc qui contient le *sel phosphorique martial*, & qui est un peu déliquescent à cause de l'acide non engagé qui s'y trouve nécessairement ; il bouillonne sur les charbons, & la terre du fer paroît surnager l'acide en forme de scorie blanche.

L'acide phosphorique n'occasionne aucun précipité dans les dissolutions de fer par les acides vitriolique & marin, mais ce qui se passe lorsqu'on le mêle à la dissolution acéteuse de fer spathique, prouve qu'il s'unit très-promptement à ce métal par affinité disposée, quand il peut l'enlever au dissolvant avec lequel il est combiné ; la dissolution est sur-le-champ précipitée en blanc, le précipité disparoît bientôt, & la liqueur qui étoit très-rouge reste limpide comme de l'eau ; il en est à peu près de même de la dissolution nitreuse de fer spathique, elle perd absolument toute sa couleur pendant le mêlange.

L'acide phosphorique présente les mêmes phénomenes avec les demi-métaux, il aide leur fusion par la voie seche, en fait passer une partie dans les scories, & les vitrifie plutôt que de les réduire, lorsqu'on les emploie en état de chaux ; le zinc donne comme le fer, & même à un degré de feu inférieur, des éclairs & une sorte de détonation. M. *Margraff* a observé que lorsqu'on traitoit l'arsenic avec cet acide, une portion se fixoit dans la masse vitreuse, & diminuoit sa transparence.

Par la voie humide, l'acide phosphorique dissout un peu de régule d'antimoine, il n'a que très-peu d'action sur le bismuth, cependant il en prend assez pour que l'addition de l'alkali occasionne un précipité très-sensible dans la liqueur filtrée.

Il attaque le zinc presqu'aussi vivement que le fer ; il résulte de cette combinaison un sel fusible qui ne cristallise pas non plus réguliérement, mais qui est plus soluble dans l'eau, & qui ne se décompose pas spontanément.

Il n'agit que foiblement sur le régule d'arsenic, la dissolution rougit le papier bleu, comme si l'acide étoit pur, la premiere goutte d'alkali que l'on y verse y produit une zone blanche terreuse, une seconde goutte la fait disparoître.

Il en est de même de l'acide que l'on a fait digérer sur le cobolt & le nickel pulvérisés, mais il prend une couleur vineuse très-foncée, lorsqu'on le fait bouillir sur le safre.

Par affinité disposée, l'acide phosphorique a encore plus ou moins de disposition à s'unir aux terres des demi-métaux, & à les enlever aux autres dissolvans avec lesquels elles étoient combinées.

Il ne produit aucun changement dans les dissolutions d'antimoine par l'acide vitriolique & par l'eau régale.

Il précipite sur-le-champ en blanc la dissolution nitreuse de bismuth.

Il ne décompose pas le vitriol de zinc, mais il trouble après quelque temps sa dissolution par l'acide nitreux.

Il ne précipite point l'arsenic combiné avec l'acide nitreux.

Il se mêle enfin à toutes les dissolutions de cobolt & de nickel, sans leur causer aucune altération.

L'acide phosphorique a une action marquée sur les huiles : mêlé à parties égales avec l'huile d'olive, il prend par la seule agitation une couleur fauve qui subsiste même après la séparation ; cette nuance augmente encore si on fait digérer le mêlange sur le feu, l'acide qui occupe le bas s'épaissit, la couche d'huile qui est en contact devient noire & comme charbonneuse, le tout acquiert une odeur forte, ressemblant à celle du mêlange d'éther & d'huile de thérébentine, l'acide conserve cette odeur même après avoir été étendu dans beaucoup d'eau, & filtré, l'huile l'emporte à la distillation ; ainsi il est évident que ces deux substances ont été réciproquement altérées, & cette observation mérite d'être suivie, comme pouvant nous donner quelques lumieres sur l'huile de dippel, qui n'est peut-être qu'un éther animal. c'est-à-

dire le produit de la combinaison de l'acide phosphorique avec l'huile essentielle animale, puisque nous ne pouvons douter aujourd'hui que ces deux principes existent dans la corne de cerf, dont on retire l'huile de dippel.

L'action de l'acide phosphorique sur les matieres végétales & animales est plus ou moins vive, suivant le degré de concentration; chargé de toute l'humidité qu'il peut prendre par déliquescence, il est encore capable de détruire à la longue leur tissu & leurs couleurs.

A. N. SEL SÉDATIF. (*Chimie & mat. méd.*) M. *Homberg* découvrit le premier ce sel; en distillant une dissolution de colcotar & de borax, il crut que c'étoit un produit du colcotar; il l'appella *sel narcotique & volatil de vitriol* en raison des vertus qu'il crut lui reconnoître. Mrs. *Lemeri*, *Geoffroy*, *Barron*, *Bourdelain*, *Pott*, *Margraff*, *Baumé*, *Cadet* & *Model*, ont démontré par des travaux postérieurs la nature de ce sel singulier qui est un des principes du Borax. *Voyez* BORAX.

Il y a deux méthodes principales pour l'obtenir, la cristallisation & la sublimation. Si on veut le retirer par la cristallisation, il faut dissoudre dans suffisante quantité d'eau bouillante quatre onces de borax raffiné, ajouter peu à peu & mêler à cette dissolution une once deux gros d'acide vitriolique concentré, appelé huile de vitriol, la surabondance d'acide est nécessaire pour le dégager completement de sa base. Le sel sédatif se dissout aussi plus aisément dans une liqueur acide que dans de l'eau pure ou chargée d'une dissolution de sel neutre.

La liqueur se trouble après le mélange. Ce n'est pas parce que l'acide uni au borax, forme un sel moins soluble. Au contraire, cet acide forme avec sa base un sel qui l'est plus que le borax lui-même; mais le sel sédatif se dégage assez promptement de cette base, & étant un sel moins soluble que le borax, il occasionne le trouble dans la liqueur. Par le repos & le refroidissement, le sel sédatif se cristallise sous la forme de petites lames ou écailles soyeuses, talqueuses, de couleur argentine, savonneuses au tact, faisant du bruit lorsqu'on le froisse entre les doigts comme le tartre vitriolé ou les fleurs de soufre; on sépare ce sel de la liqueur où il a cristallisé par filtration ou décantation, il faut le laver avec de l'eau froide & l'égouter pour lui enlever la petite quantité du sel étranger qui est contenu dans l'eau où il a cristallisé, ce qui se fait sans beaucoup de perte de ce sel, étant comme il a été dit peu soluble, puisqu'il a fallu trois livres & demie d'eau bien chaude pour en dissoudre une once, l'eau bouillante en dissout un peu plus.

La liqueur qui a fourni ces premiers cristaux peut s'évaporer jusqu'à légere pellicule & par le refroidissement, fournir encore du sel sédatif. Par cette opération réitérée on peut retirer en sel sédatif un peu moins de la moitié du borax employé. Si l'on pousse plus loin l'évaporation & la cristallisation, l'on retirera un sel de glaubert, ce qui démontre que l'autre principe du borax ou la base du sel sédatif est de l'alkali minéral. C'est ce que découvrit & démontra M. *Geoffroy*, (Mémoires de l'Acad. 1732.) La preuve que l'acide ajouté n'entre point dans la composition & comme principe du sel sédatif, c'est que M. *Lemeri* a obtenu le meme sel par l'intermede de tous les acides que M. *Baron* l'obtint par le vinaigre. (*Sav. Etrang. Tome I.*) M. *Baumé* dit aussi qu'on peut l'obtenir par tous les acides végétaux & animaux. (*Chimie expérim. vol. II.*) La méthode pour obtenir le sel sédatif par sublimation, est de distiller dans une cucurbite de grès ou mieux encore dans une cornue de verre lutée à large ouverture adaptée à un récipient, la dissolution de borax où l'on a ajouté un des acides minéraux avec surabondance à la neutralisation de l'alkali du borax; plus la distillation sera précipitée & rapide, plus on obtiendra de sel sédatif sublimé par chaque distillation. L'on retire du chapiteau & de l'intérieur de la cucurbite ou dans le col & une partie de l'intérieur de la cornue si on l'a employée, le sel sédatif sublimé & cristallisé. Il differe de celui qui est obtenu par la cristallisation en ce qu'il est infiniment plus divisé, plus réguliérement cristallisé, plus léger, d'un blanc plus argentin & réfléchissant des couleurs prismatiques: la portion la plus inférieure de cette sublimation qui a subi le plus de chaleur après que le fluide

a tout distillé, est fondue & comme vitrifiée; il existe aussi dans le fond de la cornue confondu avec la masse du nouveau sel neutre, une assez grande quantité de sel sédatif qui ne s'est pas sublimé, une portion aussi dudit sel est en dissolution dans l'eau acide qui a passé dans le récipient, on peut l'en séparer par l'évaporation & cristallisation, & en recohobant la même eau distillée ou d'autre eau dans la cornue refroidie, & soumettant la masse saline restante, à une nouvelle dissolution & distillation. On obtient encore assez abondamment du sel sédatif. On peut aussi traiter cette masse comme il a été dit ci-dessus dans le procédé indiqué pour obtenir le sel sédatif par cristallisation. M. *Baumé* dans son ouvrage cité, indique une méthode pour obtenir plus promptement le sel sédatif sublimé, c'est de distiller une dissolution par l'eau pure, de celui qu'on a obtenu par cristallisation : ce procédé démontre que les différents acides ajoutés à la dissolution du borax ou à celle du sel sédatif, ne contribuent point à sa sublimation, puisque l'eau pure l'opere également.

Le sel sédatif que l'on obtient comme le sel ou fleur de benjoin indifféremment par sublimation ou cristallisation, est cependant bien éloigné de suivre cette parité pour la volatilité; car sans l'addition d'eau, le sel sédatif est de la plus grande fixité au feu. Il y perd l'eau de sa cristalisation comme les sels neutres, & une légere partie de lui-même à la faveur de ladite eau, en se boursoufflant un peu moins que le borax & que l'alun. Il reste ensuite comme une huile pâteuse, & se change comme le borax en verre quand il a rougi; ce verre se ternit & effleurit moins à l'air que celui du borax. Lorsqu'il est pur & qu'il n'a pu dissoudre aucune partie du vase où il s'est vitrifié, il est clair & transparent; il pourroit servir dans les arts comme un émail ou comme un vernis. Il a comme tous les autres verres la propriété de s'unir & d'être coloré par les chaux métalliques, sans perdre sa transparence. Il paroît même posséder d'autant mieux cette propriété qu'il exerce sur les terres & quelques substances métalliques, une action dissolvante.

Ce verre paroît n'être qu'un sel qui a perdu l'eau de sa cristallisation; il se dissout de nouveau dans l'eau bouillante, le refroidissement le cristallise comme il étoit ci-devant, & il peut être sublimé s'il est traité comme il a été dit.

Le sel sédatif pourroit avoir dans les teintures & dans la soudure, le décapement, la fonte, & vitrification des métaux & minéraux, les mêmes usages que le borax; il pourroit même lui être substitué avantageusement, sur-tout dans la fonte & vitrification des matieres très-réfractaires.

Dans la médecine, malgré les éloges de son inventeur & des auteurs des matieres médicales, ses vertus ne sont pas bien constatées, peut-être parce qu'on l'emploie communément à trop petites doses. Quoi qu'il en soit il est classé comme tempérant, calmant, anti-spasmodique, anti-histérique, calmant des douleurs néphrétiques, pleurétiques & artritiques; apéritif, diurétique, détersif, stimulant sans corrosion, cosmétique. M. *Cramer* en fait un très-grand éloge pour les fievres d'armées accompagnées de délire; il est emménagogue comme le borax, & propre comme lui à atténuer la viscosité des humeurs; la facilité avec laquelle le borax peut être décomposé par les acides dans les trajets de la digestion, lui doit aussi accorder les vertus des combinaisons de son alkali avec les acides qui se rencontrent dans ces voies & avec les gas acides. L'on trouve aussi dans le commerce du borax dont les principes sont mal combinés où l'alkali est plus à nud, ce qui lui doit donner des vertus différentes. *Voyez* BORAX.

Les qualités physiques du sel sédatif ont été examinées avec soin pour, par ce moyen, être mieux en état de reconnoître les principes constituants de ce sel dont je vais détailler les phénomenes principaux; mais jusqu'à présent on a fait peu de progrès ou du moins ils ne sont pas encore bien constatés, de sorte que l'on ne peut se flatter de faire du sel sédatif par art, qui soit parfait. Ce sel colore foiblement & lentement en rouge les teintures bleues végétales; il a un foible goût salé, frais & amer, il ne coagule pas le lait, il ne fait pas d'effervescence sensible avec les alkalis & les terres, mais il se combine avec eux, en mêlant sa dissolution à celle de l'alkali minéral en juste pro-

portion & opérant pour la criſtalliſation, il régénere le borax, il ſe combine de même avec l'alkali végétal & avec l'alkali volatil-concret; il préſente avec ce dernier le même effet que le ſel natif d'urine, il laiſſe échapper un peu d'alkali volatil fluor & retient la plus grande partie de cet alkali, lui communique même la faculté de réſiſter à l'action diſgrégative du feu. On lui a très-peu reconnu ſes propriétés dans ſes unions & combinaiſons avec les corps; il forme avec le talc & pluſieurs ſpats, un verre opaque blanc & inaltérable à l'air, il blanchit un peu l'or que l'on fond avec lui. Il a de commun avec les acides vitrioliques, & phoſphoriques, qu'étant mêlé & diſtillé à grand feu, ſoit avec le nitre, ſoit avec le ſel marin, il les décompoſe comme eux, précipite leurs acides par la diſtillation pour ſe combiner à leur baſe : ce qui démontre bien, que quand ces mêmes acides nitreux & marins décompoſent le borax, ce n'eſt qu'à la faveur de l'eau que cette déſunion ſe fait, car le ſel ſédatif ſec ſe comporte avec eux comme un acide très-concentré; cependant il précipite à la longue quelques diſſolutions métalliques, comme celle du mercure dans les acides nitreux & marin. Il s'unit auſſi avec la crême de tartre, & quoique ces deux ſels ſéparément ſoient peu ſolubles dans l'eau, leur réunion forme un compoſé qui l'eſt beaucoup davantage; & le tartre conſerve ſon acidité, comme cela arrive au borax tartariſé de M. *Lefevre*, médecin d'Uzès; ce phénomene a été obſervé & examiné par M. *de Laſſone* & M. *Lémery*. (*Voy. Mém. acad. an.* 1755 & 1728.) M. *Cadet* a auſſi obſervé que le ſel ſédatif ſe mêloit avec le nitre ſans s'y combiner, & qu'il l'empêchoit de déflagrer ſur les charbons. M. *Baron* a vu que la diſſolution de ce ſel décompoſoit celle du foie de ſoufre calcaire; mais l'on ſait que ce foie de ſoufre ſe décompoſe de lui-même, il faudroit mieux examiner cette obſervation : quoiqu'il ne ſe faſſe aucune efferveſcence apparente dans l'union de la diſſolution du ſel ſédatif avec les alkalis fixes & volatils concrets, & les terres calcaires ou marneuſes auxquelles il s'unit. Néanmoins ſi l'on ajoute de l'eau de chaux à ces combinaiſons récentes, il ſe produit une crême de chaux à la ſurface qui indique un développement gazeux lors de ces réunions.

Les métaux abondants en phlogiſtique & qui le perdent aiſément, comme le fer, le cuivre, le zinc, ſont un peu corrodés & diſſous par une diſſolution concentrée & chauffée dudit ſel; il ſe fait une légere céruſe ſur le plomb & ſur l'étain, il en diſſout auſſi une petite partie par la voie de la fuſion avec ces ſubſtances métalliques; mais la façon de les attaquer le mieux, ainſi que pluſieurs autres ſubſtances, minérales & métalliques, eſt de le faire par appropriation. Toutes les diſſolutions métalliques par les acides, ſur-tout celles qui ne peuvent ſe faire qu'avec ſurabondance d'acide, ſont des liqueurs très-propres à décompoſer le borax dont la baſe s'unit à l'acide, & le ſel ſédatif devenu libre s'unit aux ſubſtances métalliques qui en ſont précipitées. (*Voy* Pott *ſur le borax.*) Ces nouveaux produits forment des ſels preſqu'inſolubles, car ils gagnent le fond de la liqueur, & ne ſe diſſolvent même qu'en très-petite quantité dans l'eau bouillante. Sur quoi l'on a obſervé qu'il n'eſt pas bien conſtaté que le ſel ſédatif s'y uniſſe, du moins le ſel ſédatif mercuriel de M. *Pott*, dans ſon mémoire ſur le borax, que M. *Monet* avoit annoncé tel dans ſon traité de la diſſolution des métaux, ainſi que M. de *Morveaux* dans le journal de Phyſique de M. l'abbé Rozier, an. 1777, paroît avoir été démontré par M. *Pott*, contenir l'acide nitreux, & par M. *Croharé*, n'être qu'un ſel mercuriel nitreux de l'eſpece de ceux qui ne contiennent que la quantité d'acide néceſſaire pour leur ôter leur brillant métallique, & ne leur laiſſer que peu de ſolubilité dans l'eau. La portion d'alkali que M. *Cadet* a annoncé entrer dans la matiere du ſel ſédatif, peut auſſi avoir quelque part dans ces précipitations, & diſſolutions.

Le ſel ſédatif ſe diſſout aſſez abondamment dans l'eſprit-de-vin, & il communique à ſa flamme, lorſqu'il brûle, une couleur verte, quoiqu'il y ſoit diſſous en petite quantité; & cette couleur eſt plus marquée avec le ſel ſédatif qu'avec le borax, plus avec le borax brut, qu'avec le rafiné. Comme juſqu'à ce fait

la couleur verte de la flamme de l'esprit-de-vin avoit reconnu pour cause les vapeurs cuivreuses qui lui étoient mêlées. MM. *Pott*, *Bourdelain* & *Modell* ont cherché avec le plus grand soin le cuivre dans le sel sédatif & sans succès. L'alkali volatil, la pierre de touche, de l'existance du cuivre dans une liqueur, a été mêlée dans la dissolution du sel sédatif sans donner d'indice de cuivre. Enfin c'est aux travaux constants de deux célebres Chimistes, MM. *Cadet* & *Baumé*, que l'on doit quelques notions de plus sur les principes constituants du sel sédatif, qui avoient été précédés d'un travail très-suivi de M. *Bourdelain* sur cette matiere. M. *Cadet* déposa à l'académie des Sciences un culot de cuivre qu'il déclara avoir obtenu d'un des produits du borax. (*Sav. étrang. tome V. pag.* 105.) Son mémoire tend à prouver que le sel sédatif contient, & même est formé par une terre cuivreuse arsenicale & une terre vitrifiable, que le sel sédatif n'est pas tout formé dans le borax, qu'il participe de l'acide dont on se sert pour le dégager; qu'il existe même dans le sel sédatif un peu d'alkali minéral; que c'est le principe arsenical uni au cuivre dans le sel sédatif qui l'empêche de paroître bleu lorsqu'on ajoute de l'alkali volatil à sa dissolution; & qu'il en est blanchi. On peut même ajouter d'après les différentes expériences de M. *Macquer* sur l'arsenic, que c'est une substance acide & qu'elle en fait souvent les fonctions; comme l'ont encore assuré les expériences faites récemment en Suede; (*voy. dict. de Chimie de M. Macquer, tome I.*) que les véhicules acides favorisent sa cristallisation saline, & sa solubilité dans l'eau, peut-être même sa fixité: que l'arsenic, quoique volatil, est souvent très-fixe au feu lorsqu'il est uni à des bases fixes, qu'il s'unit avec différentes especes de terre & se vitrifient ensemble: qu'il décompose les sels neutres parfaits, comme le sel sédatif & l'acide vitriolique, & qu'il se vitrifie & favorise les vitrifications encore mieux que lui. Ces faits rassemblés donnent l'exposé de M. *Cadet* comme très-vraisemblable; il paroît aussi penser comme M. *Bourdelain*, que le sel sédatif contient un acide, & il le croit de la nature de l'acide marin, quoiqu'il ne le démontre pas; il est même vraisemblable, que si le sel sédatif est une terre qui contienne de l'arsenic, il n'a pas besoin d'autre acide pour former une union avec la terre vitrifiable, ou même la terre métallique. Il est vrai que l'on a observé que l'acide marin est celui qui s'unit avec les substances métalliques, & les terres vitrifiables des métaux avec le plus de force, & qui résiste le plus à sa désunion: il cite en preuve qu'il volatilise les métaux, & les sels qu'a formés M. *de Lassone* avec le sel marin & l'antimoine, celui de *Sthaal* avec un alkali, & un safran d'antimoine, *specimen becherianum*, & qui ont tant de rapport avec le sel sédatif du borax. Il eut encore pu rappeler ce sel soyeux formé par M. le duc d'*Ayen*, en distillant la combinaison du fer & de l'acide marin; ce sel qui jouit de la volatilité, comme le sel sédatif paroît être le produit de l'acide marin & de la terre vitrifiable du fer; M. *Cadet* pour appuyer encore cette analogie a traité du verre blanc extrêmement porphirisé avec divers acides minéraux, & il a obtenu des sels cristallisants à-peu-près comme le sel sédatif & cristallisant toujours de même, quoiqu'il eût varié les acides. Ces faits semblent indiquer que le sel sédatif pourroit s'obtenir par art sans l'addition du cuivre, que M. *Baumé* y regarde comme étranger, & même sans l'arsenic, par la seule division d'une terre vitrifiable. En faisant putréfier, pendant deux années, des graisses & des terres de la nature du grais, du sable ou des argiles. M. *Baumé* annonce avoir retiré par les lotions de ces substances putréfiées, du sel sédatif qu'il croit devoir être formé par la réunion d'une terre vitrifiable & de l'acide animal ou phosphorique; il fut amené à cette opération par l'examen qu'il fit du borax brut qui a une forte odeur de rance, qui par la distillation fournit une huile animale empireumatique; il ne paroît cependant pas confirmé que dans l'Inde les manufacturiers de borax emploient des graisses. (*Voyez* le mot *borax dans le diction. d'hist. nat. de M. Valmont de Bomare*, qui donne les détails les plus nouveaux sur cette matiere si incertaine & si long-temps inconnue quant à sa formation & ses principes. On peut conclure de ces observations

que la terre vitrifiable entre essentiellement dans la mixtion du sel sédatif, que l'on peut prendre cette terre dans un métail ou une chaux métallique ou dans le verre ou dans les sables, que l'arsenic pouvoit être son acide, que l'acide phosphorique qui a tant de rapport avec l'arsenic & le sel sédatif, peut aussi le former ou au moins l'imiter assez parfaitement; (*voyez phosphore.*) que ce sel singulier qui fait les fonctions d'un acide seroit donc de la nature d'un sel neutre. Notre sentiment particulier que nous ne craignons pas d'avancer, est que la terre vitrifiable seule peut former les acides en général, que différentes causes & altérations les diversifient, que l'on n'a pas assez haute idée de ce que peut être la terre vitrifiable divisée dans ses plus petites parties, que la végétation, l'animalisation, la minéralisation & les autres grands laboratoires de la nature operent cet effet, l'effervescence des terres vitrifiables dans la fusion avec les terres calcaires même frittées, les changements de nature d'être qu'éprouve la terre précipitée de la liqueur des cailloux; le changement qu'opere sur les terres calcaires la seule abstraction du gas qui les change en chaux, la formation spontanée du nitre dans les terres marneuses, la grande volatilité que l'on donne aux acides les plus fixes qui paroissent les plus terreux au moyen de leur union avec les substances grasses ou le phlogistique & la découverte du gas spatique, sont des objets à refléchir avant de rejeter l'idée présentée.

M. *Baumé* a aussi fait des travaux sur le sel sédatif dont il est utile de rendre compte sommairement, parce que cela éclaire encore mieux sur sa nature particuliere. Ce sel une fois obtenu par sublimation ne peut plus se sublimer en entier, quoiqu'on le traite avec de l'eau, & on en peut dire autant de la partie qui se sublime; de sorte qu'avec de la patience on pourroit priver tout le sel sédatif de ses facultés, comme l'on décompose un sel neutre ou un sel alkali, ou le verre de sel sédatif lui-même par des dissolutions & des calcinations réitérées; cependant avec des différences qu'il est bon d'observer.

M. *Baumé*, avec six onces de sel sédatif cristallisé, sublimé & sec après soixante-six sublimations dans une cucurbite d'argent, toujours avec de nouvelle eau, a vu qu'il n'obtenoit par les dernieres que demi grain de sel sédatif, & il a resté cinq gros d'une matiere saline vitriforme noire d'une saveur stiptique, qui dissoute dans l'eau & mise à cristalliser, donnoit des cristaux en barbe de plume dans la forme du sel ammoniac; les dissolutions de sel sédatif par les différentes eaux employées, ainsi que le sel sublimé, traité de nouveau par soixante & dix sublimations, ont laissé au fond de la cucurbite encore quarante-huit grains d'une matiere terreuse sans saveur.

M. *Baumé* a aussi exposé, à une évaporation lente, à l'air une dissolution du verre faite avec le sel sédatif, il s'est cristallisé au bout de trois mois du sel sédatif, ensuite il s'est formé dans la liqueur restante plusieurs cristaux durs, taillés en pointe de diamant, qui étoient enveloppés d'une matiere gommeuse & transparente: ces cristaux avoient une saveur douce ainsi que la matiere gommeuse & transparente. La seule matiere gommeuse donnoit une couleur verte à la flamme de l'esprit-de-vin; comme cette matiere gommeuse se présente souvent dans les travaux, sur-tout sur le borax brut, nous croyons que c'est dans elle que paroît résider essentiellement le sel sédatif, qu'elle est la même que celle qui est connue sous le nom de *tinkal*, dont parle M. *Valmont de Bomare*, au mot *Borax* de son dictionnaire; il paroît que c'est cette substance *tinkal* qu'il faudroit que les Chimistes examinassent. Sort-elle formée d'une mine de cuivre? l'art ne peut-il la former? n'y en a-t-il pas dans nos climats? quant à son union avec le natrum ou alkali minéral qui se pratique dans l'Inde, c'est un travail des plus faciles.

M. *de Machy* (art du distillateur d'eau forte), assure avoir retiré du sel sédatif d'une terre blanche, grenue, un peu matte d'*Halberstadt*, qui formoit du borax avec de la soude. M. *Valmont de Bomare* fait mention au mot *Borax* de son dictionnaire, d'un particulier de Dresde qui découvrit en 1755, dans l'Electorat de Saxe, une terre minérale propre à former le borax, & qu'il en fabriqua sous les yeux des commissaires nommés par son gouvernement.

M. *de Machy* fait cependant mention d'une relation sur la façon de faire le borax aux Indes, qui se rapporte à une de celles rapportées par M. *Pott ;* elle porte qu'il se fabrique avec l'argile du lac *necbal* enfermé dans une fosse avec du lait caillé & une huile appelée *jujoline. Voyez* aussi le mot *Borax* dans ce dictionnaire & le mémoire de M. *Pott.*

M. *Willermoz*, médecin de Lyon, auteur de cet article dans l'édition de Paris, a bien voulu y faire pour la nôtre des corrections & additions.

SEL DE RIVIERE, (*Mat. médic.*) *voy.* VITRIOL.

SET VOLATIL, (*Chimie.*) *voyez* ce qu'on entend en Chimie par la qualification de *volatil*, à l'*article* VOLATIL, & VOLATILITÉ, *Chimie.*

Il y a des *sels volatils* de plusieurs especes; l'acide marin, l'acide nitreux, l'acide végétal fermenté, l'acide végétal spontané nu du *marum*, & peut-être de quelques autres plantes, l'acide spontané des insectes, l'alkali appelé *volatil*, & même des *sels* neutres, savoir tous les *sels* ammoniacaux, sont *volatils.*

On donnè cependant par préférence ou par excellence le nom de *sel volatil* aux alkalis volatils. *Voyez* ALKALI VOLATILS, *dans l'art. général* SEL, *Chim. & Méd.* (*b*)

A. N. SELS (Ordre de solubilité des Sels par l'eau), *Chimie.* Une once d'eau distillée à la température de dix degrés au-dessus de zéro, peut dissoudre:

	Grains.
De terre foliée de tartre,	470
Sel de Sedlitz,	384
Sucre en cassonnade,	360
Sel d'Epsom,	324
Sel de tartre,	240
Sel végétal,	212
Vitriol blanc,	210
Sel gemme,	200
Sel de soude,	200
Sel ammoniac,	176
Sel commun,	170
Sel de Glaubert,	168
Sel de Lorraine,	168
Sel de Silvius,	160
Sel de seignette,	137
Vitriol bleu,	124
Vitriol verd,	80
Nitre pur	60
Tartre vitriolé,	30
Sublimé corrosif,	30
Borax,	20
Sel volatil de succin,	5
Arsenic,	5
Tartre crud,	4
Crême de tartre,	3

(*Article tiré des Elémens de Chimie de l'Académie de Dijon.*)

SELS, (*Science microscop.*) les sels des fluides évaporés des végétaux brûlés, des fossiles, des métaux, des minéraux, méritent d'être examinés au microscope. Nous parlerons des sels du vinaigre au *mot* VINAIGRE, & des *sels fossiles* dans l'article suivant.

Pour extraire les sels des végétaux, il faut brûler le bois, la tige ou les feuilles d'une plante, jeter les cendres dans l'eau, ensuite filtrer, & laisser la liqueur se cristalliser dans un lieu froid.

Les sels des minéraux ou des métaux se trouvent en les éteignant dans l'eau, lorsqu'ils sont rougis par le feu, ensuite on les filtre, on les évapore & on les cristallise.

De jolis sels pour l'observation, sont les cendres dont on fait le savon en Angleterre & en Russie, les sels du cosson, qui dévore le bois; le sel de camphre, le sel de tartre, le sel armoniac, le sel d'ambre, de corne de cerf, *&c.* il faut les examiner premiérement lorsqu'ils sont secs & cristallisés, & ensuite lorsqu'ils sont dissous dans une très-petite quantité de quelque fluide transparent.

Les sels que l'on trouve dans tous les corps lorsqu'ils sont séparés par le feu, paroissent comme autant de petites chevilles ou clous qui pénetrent leurs pores, & qui lient leurs parties ensemble; mais comme les chevilles ou les clous lorsqu'ils sont trop grands ou trop nombreux, ne servent qu'à faire des fentes, & à mettre les corps en pieces, ainsi les sels brisent de temps en temps, séparent & détruisent les corps aulieu d'unir & de lier leurs parties; ils ne sont à la vérité que de purs instrumens, & ils ne peuvent pas plus agir sur les corps, ou les forcer par eux-mêmes, que les clous

le peuvent sans les coups de marteaux ; mais ils y sont poussés par la pression des autres corps, ou par le ressort de l'air qui agit sur eux.

Comme les sels entrent dans les pores de tous les corps, l'eau s'insinue entre les particules du sel, elle les sépare ou les dissout dans ses interstices, jusqu'à ce qu'étant dans un temps de repos, ils se précipitent & forment eux-mêmes des masses de sel. L'eau par cette puissance qu'elle a de dissoudre, devient le véhicule des sels. (*D. J.*)

SELS FOSSILES, (*Science microscopique.*) les quatre especes de *sels fossiles* les mieux connus sont, selon le docteur Lister, le vitriol, l'alun, le salpêtre & le sel marin ; à ces quatre sels il ajoute un cinquieme moins connu, quoique plus commun qu'aucun autre, c'est le nitre des murailles.

Le vitriol verd se tire des pyrites du fer ; lorsqu'il est mûr & parfait, ses cristaux sont toujours pointus des deux côtés, & composés de dix plans & de côtés inégaux ; c'est-à-dire que les quatre plans du milieu sont pentagones, & ceux des extrémités pointues sont composés de trois plans triangulaires.

L'alun brûlé, dissous dans l'eau & coulé, donne des cristaux dont le haut & le bas sont deux plans hexagones ; les côtés paroissent composés de trois plans, qui sont aussi hexagones, & de trois autres quadrilateres, placés alternativement ; en sorte que chaque cristal parfait est composé de onze plans, cinq hexagones, & six quadrilateres.

L'eau de nos fontaines d'eau salée éloignées de la mer, donne des cristaux d'une figure cubique exacte, dont un côté ou plan paroît avoir une clarté paticuliere au milieu, comme s'il y manquoit quelque chose ; mais les cinq autres côtés sont blancs & solides. Le sel gemme dissous se réduit en cristaux cubiques semblables.

Si l'on fait bouillir l'eau de mer jusqu'à sécheresse, & si l'on fait dissoudre ses sels dans un peu d'eau de source, elle donne aussi des cristaux cubiques, mais notablement différens de ceux que l'on vient de décrire ; car dans les cristaux du sel marin tous les angles du cube paroissent coupés, & les coins restent triangulaires ; au lieu que les sels de nos fontaines d'eau salée éloignées de la mer, ont tous leurs coins bien affilés & parfaits.

Le nitre ou salpêtre se réduit de lui-même en cristaux hexagones, longs & déliés, dont les côtés sont des parallélogrammes : l'un des bouts se termine constamment en pyramide, ou même par un tranchant, affilé selon la position des côtés des deux plans inégaux ; l'autre bout est toujours raboteux, & paroît comme s'il étoit rompu.

Le plus commun, quoique le moins observé de tous les *sels fossiles*, est une espece de nitre de muraille ; ou sel de chaux, que l'on tire du mortier des anciennes murailles ; c'est de ce sel qu'une grande partie de la terre & des montagnes sont composées, selon le docteur Lister ; ses cristaux sont déliés & longs ; leurs côtés sont quatre parallélogrammes inégaux ; leur pointe à l'un des bouts, est formée de deux plans, & de côtés triangulaires, l'autre bout se termine par deux plans quadrangulaires, quoiqu'il soit rare de trouver les deux bouts entiers. Quelques-uns de ces sels ont cinq côtés.

La pratique commune de ceux qui ont en France la surintendance des salpêtres pour le roi, est d'amasser de grandes quantités de mortier des anciens bâtimens ; & par un art particulier ils en tirent une grande abondance de ce nitre de murailles ; ensuite lorsqu'ils ont tiré tout ce qu'ils ont pu, ils le laissent reposer pendant quelques années, après quoi ce mortier se trouve de nouveau empreint de ce sel, & en donne presqu'autant que la premiere fois.

Les particules de chacun de ces sels en tombant les unes sur les autres, ou en s'unissant sur une base commune, forment d'elles-mêmes des masses qui sont invariables, & toujours de la même figure réguliere. Voilà ce que le microscope nous découvre de la figure des *sels fossiles* ; mais pour la bien examiner, il faut les observer en très-petites masses. (*D. J.*)

SEL, *impôt sur le*, (*Econom. politiq.*) imposition en France, qu'on appelle autrement les *gabelles*, article qu'on peut consulter ; mais, dit l'auteur moderne des *considérations sur les finances*, un bon

citoyen ne sauroit faire les tristes réflexions que cet impôt jette dans son ame. M. de Sully, ministre zélé pour le bien de son maître, qui ne le sépara jamais de celui de ses sujets; M. de Sully, dis-je, ne pouvoit pas approuver cet impôt, il regardoit comme une dureté extrême de vendre cher à des pauvres une denrée si commune. Il est vraisemblable que si la France eût assez bien mérité du ciel pour posséder plus long-temps le ministre & le monarque, il eût apporté des remedes au fléau de cette imposition.

La douleur s'empare de notre cœur à la lecture de l'ordonnance des gabelles. Une denrée que les faveurs de la providence entretiennent à vil prix pour une partie des citoyens, est vendue chérement à tous les autres. Des hommes pauvres sont forcés d'acheter au poids de l'or une quantité marquée de cette denrée, & il leur est défendu, sous peine de la ruine totale de leur famille, d'en recevoir d'autre, même en pur don. Celui qui recueille cette denrée n'a point la permission de la vendre hors de certaines limites; car les mêmes peines le menacent. Des supplices effrayans sont décernés contre des hommes criminels à la vérité envers le corps politique, mais qui n'ont point violé cependant la loi naturelle. Les bestiaux languissent & meurent, parce que les secours dont ils ont besoin passent les facultés du cultivateur, déjà surchargé de la quantité de sel qu'il doit en consommer pour lui. Dans quelques endroits on empêche les animaux d'approcher des bords de la mer, où l'instinct de leur conservation les conduit.

L'humanité frémiroit en voyant la liste de tous les supplices ordonnés à l'occasion de cet impôt depuis son établissement: l'autorité du législateur sans cesse compromise avec l'avidité du gain que conduit souvent la nécessité même, lui seroit moins sensible que la dureté de la perception. L'abandon de la culture, le découragement du contribuable, la diminution du commerce; celle du travail, les frais énormes de la régie lui feroient appercevoir que chaque million en entrant dans ses coffres, en a presque coûté un autre à son peuple, soit en paiemens effectifs, soit en non-valeurs. Ce n'est pas tout encore; cet impôt avoit au moins dans son principe l'avantage de porter sur le riche & sur le pauvre, une partie considérable de ces riches a su s'y soustraire; des secours légers & passagers lui ont valu des franchises dont il faut rejeter le vide sur les pauvres.

Enfin si la taille arbitraire n'existoit pas, l'*impôt du sel* seroit peut-être le plus funeste qu'il fût possible d'imaginer. Aussi tous les auteurs économiques & les ministres les plus intelligens dans les finances ont regardé le remplacement de ces deux impositions, comme l'opération la plus utile au soulagement des peuples & à l'accroissement des revenus publics. Divers expédiens ont été proposés, & aucun jusqu'à présent n'a paru assez sûr. (*D. J.*)

SEL, (*Mat. méd. arab.*) nom donné par les Arabes au fruit d'une plante des Indes, qui ressembloit au concombre dans la végétation, mais qui portoit un fruit semblable à la pistache. Il y a trois fruits nommés par les Arabes, *bel*, *fel* & *sel*; ils disent que ce sont le fruit d'une plante rampante; mais il est probable que le sel dont parle Avicenne dans son chapitre *du nénuphar*, est la racine du nénuphar indien, auquel il attribue les mêmes qualités qu'à la mandragore. (*D. J.*)

SEL PHARYNGIEN, (*Pharmac.*) sel artificiel qui a été fort en usage dans l'esquinancie causée par un amas de sérosités, avec inflammation sur le pharynx. Il étoit préparé de crême de tartre & de nitre, de chacun une once, avec demi-once d'alun brûlé, dissous dans du vinaigre distillé. On coaguloit ensuite cette solution, selon l'art. Ce sel mêlé avec deux gros de miel, & dissous dans cinq onces d'eau de plantain, compose réellement un excellent gargarisme pour cette maladie. (*D. J.*)

SEL, (*Critiq. sacrée.*) comme la Judée abondoit en sel, il n'est pas étonnant que cette espece de minéral servît si souvent d'allusion, de simbole & de comparaison dans l'Ecriture. *Ezéchiel*, *c. xvj.* 14. voulant faire souvenir les Juifs qu'ils avoient été abandonnés dans leur naissance, leur dit qu'ils n'avoient été ni *lavés* ni *frottés de sel*, parce qu'ils avoient coutume de frotter

de sel les enfans nouveaux nés pour fortifier leurs corps délicats. La femme de Loth ayant regardé derriere elle, fut changée (*comme*) *en statue de sel*, c'est-à-dire, devint roide & froide. Jesus-Christ emploie aussi ce mot au figuré, quand il déclare à ses apôtres qu'ils sont *le sel de la terre*. Matt. *v.* 13. c'est-à-dire que comme le sel empêche les viandes de se corrompre, ils devoient semblablement préserver les ames de la corruption du siecle. De même S. Paul prescrit aux Colossiens, *iv. 6.* d'assaisonner leurs discours de *sel avec grace*; cela signifie que leurs discours soient agréables, & cependant qu'ils n'y mêlent rien qui sente la corruption; c'est pourquoi le sel est dans l'Ecriture le simbole de la durée. Un *pacte*, une *alliance de sel*, Nomb. *xviij. 9.* se prend pour une alliance perpétuelle. Le sel désigne encore au figuré la reconnoissance. Les gouverneurs juifs des lieux situés au-delà de l'Euphrate écrivoient à Artaxerxès, qu'ils se souvenoient du sel qu'ils avoient mangé dans le palais, *I. Esdras*, *iv.* 14. Enfin le sel désigne la stérilité, parce que quand les anciens vouloient rendre un lieu stérile, ils y semoient du sel, comme fit Abimélech après avoir détruit la ville de Sichem, *Juges*, *ix. 45.* (*D. J.*)

SEL BLANC, (*Salines.*) c'est celui qui a été fait d'eau de mer ou d'eau tirée des fontaines & puits salés, en la faisant bouillir & évaporer sur le feu. On fait aussi du *sel blanc* en rafinant les sels gris. (*D. J.*)

SEL-BOUILLON, (*Salines.*) c'est le sel blanc qui se fait dans quelques élections de Normandie.

SEL DE FAUX-SAUNAGE, (*Gabelles.*) c'est le sel qu'on fait entrer & qu'on débite en fraude dans les provinces de France qui ne sont pas privilégiées, & qui sont obligées de prendre leurs sels dans les greniers du roi. On appelle aussi *faux sel* celui que l'on fait entrer en France des pays étrangers; l'adjudicataire des gabelles n'en a pas même le droit; il ne lui est permis d'en faire venir que dans le temps de disette des sels du royaume, & seulement après en avoir obtenu du roi permission par écrit. Mais ce n'est-là qu'une formalité. (*D. J.*)

SEL GABELLE, (*Gabelles.*) c'est celui qui se prend au grenier à sel, & qui se distribue par les officiers & commis, aux heures, aux jours, & de la maniere marquée par l'ordonnance. (*D. J.*)

SEL GRÉNÉ, (*Salines.*) c'est celui qui est en gros grains, soit que ce soit l'ardeur du soleil, ou celle du feu qui l'ait réduit en grains.

SEL GRIS (*Salines.*) c'est du sel qui se ramasse sur les marais salans.

SEL D'IMPÔT, (*Gabelles.*) c'est la quantité de sel que chaque chef de famille est obligé de prendre au grenier tous les ans pour l'usage du pot & saliere seulement, à laquelle il est imposé suivant le rôle dressé par les asséeurs; cette quantité est évaluée à un minot pour quatorze personnes. Le *sel d'impôt* ne peut être employé aux grosses salaisons. (*D. J.*)

SEL (GRENIER A,) (*Jurisprudence.*) *Voy.* au *mot* GABELLES & au *mot* GRENIER A SEL, CHAMBRE A SEL.

SELA, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de la Palestine, dans la tribu de Benjamin, & d'un fleuve du Péloponnèse, dont l'embouchure est marquée par Ptolomée, *l. III. c. xvj.* sur la côte de la Messénie, entre le promontoire Cyparissium, & la ville Pylus. (*D. J.*)

SÉLAGE, s. f. (*Hist. des Druides*) nous apprenons de Pline, *l. XXIV. c. xj.* que les Druides enseignoient que pour ceuillir la plante nommée *sélage*, qu'on croit être la pulsatille, il falloit l'arracher sans couteau & de la main droite, qui devoit être couverte d'une partie de la robe, puis la faire passer secrettement à la main gauche, comme si on l'avoit volée; il falloit encore être vêtu de blanc, être nus piés, & avoir préalablement offert un sacrifice de pain & de vin. Ces sortes de pratiques ridicules nous peignent bien toute la superstition des principaux ministres de la religion des Gaulois. (*D. J.*)

SELAGO, s. f. (*Botan.*) genre de mousse dont voici les caracteres suivant Linnæus; le calice subsiste après que la fleur est tombée; il est composé d'une seule feuille découpée en quatre segmens; la fleur est monopétale formée en un tuyau qui paroît à-peine percé; les étamines sont quatre filets chevelus de la longueur de la fleur plus ou moins; le germe du pistil est arrondi;

le stile est délié, & a la grandeur des étamines; le stigma est simple & pointu; la fleur renferme la graine qui est unique & arrondie. Dillenius dans son *hist. muse*, *p.* 436. compte cinq especes étrangeres de ce genre de mousse, le lecteur peut les consulter.

SELAM, s. m. *terme de relation*; on appelle ainsi dans l'Amérique septentrionale certains postes disposés le long des côtes où les Espagnols mettent les Indiens en sentinelle. Ce sont comme des especes de guérites qui sont bâties tantôt à terre avec du bois de charpente; tantôt sur des troncs d'arbres, comme des cages, mais assez grandes pour recevoir deux hommes, avec une échelle pour y monter & en descendre. (*D. J.*)

SELAMBINA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne bétique; Ptolomée, *l. II. c. iv.* la place sur la mer d'Ibérie, entre *Sex* & *Extensio.* Le nom moderne est *Salobrenna.*

SÉLAMPRIA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie européenne, dans le Comenolitari. Elle a sa source dans les montagnes aux confins de l'Albanie, traverse toute la province de Janna, & va se rendre dans le golfe de Salonique, près du mont Cassovo. La *Sélampria* est, à ce qu'on croit le *Sperchius* des Latins. ((*D. J.*)

SÉLANDE *ou* SÉELANDE, (*Géog. mod.*) île de la mer Baltique, & la plus grande entre celles de Danemarck. Elle est bornée au septentrion par la Norwege, au sud par les îles de Mone & de Falster, à l'orient par le Sund, & à l'occident par l'île de Fuhnen.

Sa longueur du nord au midi, est de 18 milles germaniques, & sa largeur de 12 milles d'orient en occident. Dans cette étendue de terrain, on compte treize villes, plusieurs châteaux & trois cens quarante-sept paroisses. Le tout est divisé en vingt-six bailliage, qu'on appelle *herrit*, & à chacun desquels on joint un nom propre, pour les distinguer des autres. Coppenhague est la capitale.

L'île de *Sélande* a peu de montagnes, mais beaucoup de bois & de forêts, de gras pâturages & des champs très-fertiles.

Ses côtes sont coupées de divers golfes & baies, & dont quelques-uns avancent assez dans les terres. Les uns & les autres, ainsi que les mers voisines, abondent en poisson. Ils ont aussi divers ports surs & commodes, où l'on peut établir le plus grand commerce, par leur situation avantageuse entre l'Océan & la mer Baltique.

On croit que cette belle île est la *Codanonia* de Pomponius Méla, *l. III. c. vj.* c'est le sentiment de Cluvier, & des plus habiles géographes. Ainsi le *Sinus Codanus* des anciens, est la mer de Danemarck. (*D. J.*)

SÉLASTIQUES, JEUX, (*Inscript.*) sur une ancienne inscription faite par les habitans de Puzzolo, à l'honneur d'Antonia Pie; cet empereur est appelé *constitutori sacri selastici*, pour *iselastici.* Saumaise dans ses notes sur la vie d'Adrien par Spartien, cite plusieurs exemples de mots grecs & latins, dont on retranchoit alors la premiere lettre, ou la premiere syllabe. *Sacrum selasticum*, est donc la même chose que *sacrum iselasticum*, jeux isélastiques, espece de jeux & de combats qu'on donnoit dans les villes d'Italie, de Grece & d'Asie, soumises à l'empire romain. *Voyez* ISÉLASTIQUE. (*D. J.*)

SELBURG, (*Géog. mod.*) petite ville du duché de Sémigalle, annexe de la Curlande, sur la Dwina. C'est le chef-lieu d'une des deux capitaineries qui composent ce duché.

SELELERRE, (*Géog. mod.*) petite ville, selon nos lexicographes, & selon la vérité, petit bourg de France, en Sologne, sur le Beuvron, à 4 lieues sud-est de Blois; ce bourg a une seule paroisse, & un couvent de filles. *Longitude* 18. 58. *latitude* 47. 34. (*D. J.*)

SELEMNUS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnese, dans l'Achaïe propre. Quand on a passé le Charadrus, dit Pausanias, *l. VII. c. xxiij.* on apperçoit quelques ruines de l'ancienne ville d'Agyre, & à main droite, on trouve une fontaine qui porte encore ce nom.

Le fleuve *Selemnus* ou *Selimnus*, continue l'historien, a son embouchure auprès, ce qui a donné lieu à un conte que font les gens du pays. Selon eux, *Selimnus* fut autrefois un beau jeune berger, qui plut tant à la nimphe Argyre, que tous les jours elle sortoit de la mer pour le venir trouver.

Cette passion ne dura pas long-temps ; il sembloit à la nimphe que le berger devenoit moins beau, elle se dégoûta de lui, & Sélimnus en fut si touché, qu'il mourut de déplaisir. Venus le métamorphosa en fleuve ; mais tout fleuve qu'il étoit, il aimoit encore Argyre, comme on dit qu'Alphée pour être devenu fleuve, ne cessa pas d'aimer Aréthuse : la déesse ayant donc pitié de lui une seconde fois, lui fit perdre entiérement le souvenir de la nimphe. Aussi croit-on dans le pays que les hommes & les femmes pour oublier leurs amours, n'ont qu'à se baigner dans le *Selimnus* : ce qui en rendroit l'eau d'un prix inestimable, si on pouvoit s'y fier ; c'est la réflexion de Pausanias. (*D. J.*)

SÉLENE, (*Géog. anc.*) c'est-à-dire, la fontaine de la Lune ; fontaine du Péloponnese, dans la Laconie. On la nommoit de la sorte, dit Pausanias, *l. III. c. xxvj.* parce qu'elle étoit consacrée à la Lune. D'Oetyle à Thalama il y avoit quatre-vingt stades, & sur le chemin on voyoit un temple d'Ino, célebre par les oracles qui s'y rendoient. La fontaine *Sélene* fournissoit ce temple de très-bonne eau, & en abondance.

SÉLENES, s. m. pl. (*Antiq. grecq.*) sorte de gâteaux qui étoient larges & cornus en forme de demi-lune σελῆναι Dans les sacrifices offerts à la Lune, après six ordinaires *sélenes*, on présentoit un autre gâteau, appelé βοῦς ἕβδομος, parce qu'il représentoit les cornes d'un bœuf, & qu'il étoit le septieme. *Voy.* Potter, *Archæol. græc. l. 1. p.* 214. (*D. J.*)

SÉLÉNITE, s. m. *Hist. nat. Chimie & Minéralog.*) *selenites*, *sal seleniticum.* Par *sélénite* ou sel *séléniteux* l'on désigne des substances fort différentes. Les minéralogistes allemands appliquent ce nom à une espece de gypse ou de pierre à plâtre, composée de lames ou de feuillets transparens, telle que celle qui est connue sous le nom de *pierre spéculaire* ou de *miroir des ânes*, dont il se trouve une grande quantité à Mont-martre. Quelques auteurs donnent le nom de *sélénite* au spath rhomboïdal, & composé de lames. D'autres ont donné ce même nom au cristal d'Islande, qui est rhomboïdal. Enfin, il y a des naturalistes qui se sont servi du mot *sélénite* pour désigner le talc.

Les chimistes & les naturalistes françois par *sélénite* entendent communément un sel neutre formé par la combinaison de l'acide vitriolique & d'une terre calcaire, telle que la craie, la marne, *&c.* En effet, si l'on verse de l'huile de vitriol sur de la craie en poudre, il se fait une effervescence considérable, la dissolution devient trouble, & il se précipite une poudre blanche ; cette poudre examinée avec attention, ne montre qu'un amas de petits cristaux, qui ont la forme de petits feuillets ou d'écailles de poisson. Suivant M. Rouelle, la raison pourquoi ce *sel* se précipite aussi-tôt qu'il est formé, c'est qu'il est presque insoluble dans l'eau ; en effet, le savant chimiste a trouvé qu'il exigeoit 360 parties d'eau pour le mettre en disolution. La meilleure maniere d'obtenir ce *sel séléniteux*, c'est de verser de l'acide vitriolique dans de l'eau de chaux ; mais il faut pour cela attraper le point de la saturation, ce que l'on reconnoîtra en trempant un papier bleu dans la dissolution ; quand ce papier ne rougira plus, ce sera une preuve que l'on aura réussi.

La nature en se servant des mêmes matieres produit un *séléniteux* ou une *sélénite* tout-à-fait semblable ; on la trouve dans la terre qui tombe au fond de certaines eaux. Beaucoup de pierres & surtout celles qui sont brillantes en sont chargées. Cela n'est point surprenant, puisque l'acide vitriolique est répandu dans notre atmosphere & dans le sein de la terre, qui contient d'ailleurs un grand nombre de substances calcaires auxquelles cet acide peut s'unir. On pourroit conjecturer que c'est à une combinaison semblable, aidée de quelques circonstances qui nous sont encore inconnues, que le gypse ou la pierre à plâtre doit son origine.

SÉLÉNOGRAPHIE, s. f. (*Astron.*) est la description de la lune.

Ce mot vient des mots grecs σελήνη, *lune*, & γράφω, *je décris.*

La description de la lune consiste dans la représentation de son disque, avec les taches, & les autres endroits obscurs ou lumineux

mineux qu'on y apperçoit, soit à la vue simple, soit avec le télescope.

On joint à cette description les noms qui ont été donnés à ces différens endroits, & qui sont pour la plupart des noms de philosophes, soit anciens, soit modernes. Ces noms sont fort utiles dans la description des éclipses pour marquer les endroits éclipsés de la lune; ainsi on dit, *tycho* est entré dans l'ombre à telle heure; c'est-à-dire, que l'endroit appelé *tycho* a commencé à s'obscurcir; & ainsi des autres. *Voyez* LUNE. (*O*)

Aussi-tôt que Galilée eut fait des lunettes d'approche en 1609, il vit que la lune avoit des montagnes & des cavités, dont l'aspect n'étoit pas toujours le même par rapport à nous, & qui lui firent appercevoir sa libration; dès-lors les astronomes ont fait une étude particuliere de la description des taches de la lune; & Hévélius en a fait le sujet d'un grand ouvrage, intitulé *Selenographia*, où la lune est représentée dans toutes ses phases, & sous tous les points de vue.

On croit souvent appercevoir dans la lune une espece de figure humaine, mais en l'examinant avec plus d'attention, on n'y voit aucune forme décidée; aussi les anciens varioient beauconp dans leurs opinions à ce sujet; Cléarque & Argésinax y crurent appercevoir l'image de l'océan & de la terre, comme par la réflexion d'un miroir: on peut voir là-dessus toutes les opinions des anciens dans le vaste *Traité* d'Hévélius sur cette matiere, & dans Plutarque, *de facie in orbe lunæ*.

On trouve dans la *sélénographie* d'Hévélius, deux grandes figures, dont l'une représente la pleine lune, l'autre la représente lorsqu'elle est en croissant ou en décours: ces figures, au jugement de M. Mayer, sont ce qu'il y a de meilleur en ce genre; celle que Riccioli donna ensuite dans son *Almageste*, est mal gravée, mais on y a l'avantage de trouver sur la figure même, les noms de la plupart des points lumineux qu'il faut deviner dans Hévélius, où il n'y a pas même de lettres de renvoi, si ce n'est dans une figure assez bizarre, où il a donné à la lune la forme d'une carte géographique.

Il y a des astronomes qui regardent comme les meilleures figures de la lune, celles qui furent gravées par Mellan pour M. Peiresc, en 1634 & 1635. Nous avons en France une grande & belle figure de la pleine-lune, que M. Cassini fit graver en 1692 d'après ses propres observations; le cuivre est encore actuellement à l'imprimerie royale, & l'on n'en a tiré que peu d'exemplaires: elle se trouve plus en petit dans les anciens *Mémoires de l'accadémie* pour 1692, avec une explication de M. Cassini, à l'occasion de l'éclipse de lune qui devoit arriver le 27 juillet 1692. J'en ai fait graver une semblable, mais encore plus exacte & plus détaillée pour la *connoissance des temps* de 1775.

Parmi les ouvrages considérables que l'on dut à la magnificence du grand Colbert, & à la confiance qu'il avoit dans M. Cassini, on doit compter les figures de la lune que M. Cassini fit dessiner en 1673, & dans les années suivantes, & où l'on marquoit ses phases de jour en jour. Le dessinateur, nommé *Patigni*, se servoit de la lunette de 34 piés, qui est à l'observatoire: ces phases dessinées en grand, avec les détails les plus étendus, sont encore entre les mains de M. Cassini de Thury, qui m'en a fait voir 34 dessins au crayon fort détaillés.

M. de la Hire qui étoit lui-même fort bon peintre, voulut faire de son côté un ouvrage semblable; il observa la lune avec soin, il en forma une figure complette de 12 piés de diametre, dont M. Dons-en-Bray fit ensuite l'acquisition; elle a été apportée à l'académie le 16 Décembre 1772, par M. du Fournis, qui proposoit d'en faire l'acquisition, ou d'obtenir qu'elle fût faite pour le compte du roi; mais on n'a pu y parvenir.

M. de la Hire avoit fait construire aussi un globe lunaire, tel qu'Hévélius le propose; il est entre les mains de M. de Fouchy, qui le retira lorsque les machines de l'académie furent transportées en 1745, de l'observatoire au jardin royal; M. Robert de Vaugondy en a le creux. Mayer avoit aussi entrepris à Gottingen un globe lunaire d'après ses propres observations, en partageant l'hémisphere visible de la lune en douze segmens. La mort de Mayer, arrivée en 1762, ne lui a pas permis de l'achever.

Dans la nouvelle figure que j'ai fait gra-

ver pour la connoiſſance des temps de 1775, j'ai réglé les principales taches ſur l'état des moyennes librations que j'avois obſervées, & qui mettent une grande diverſité dans l'aſpect & la ſituation reſpective des taches de la lune; j'y ai employé les noms que Riccioli a donnés aux taches de la lune, en négligeant ceux qu'Hévélius y a ſubſtitués; le premier employa les noms des hommes illuſtres; le ſecond des noms de l'ancienne géographie: je préfere, à l'exemple de M. Caſſini, les noms de Riccioli; c'eſt un hommage que nous rendons à la mémoire des aſtronomes les plus célebres: ce que nous appelons *Tycho* eſt appelé en Allemagne le *Mont-Sinaï*; Thalès & Endymion ſont *Montes Sarmatici* & *Lacus hyperborei*; Schikardus s'appelle *Monſtoicus*, *Zucchius* eſt *Lacus meridionalis*, &c.

On croit évidemment qu'il y a dans la lune des parties plus élevées les unes que les autres, & des parties plus ſombres; c'eſt-à-dire, qui réfléchiſſent moins de lumiere: on a donné à celles-ci le nom de mers, mais il me paroît certain qu'il n'y a point de véritable mer dans la lune, parce que le fond même de ſes parties obſcures préſente encore des inégalités; d'ailleurs nous ne voyons point d'apparence d'atmoſphere dans la lune, ce qui ſemble indiquer qu'il n'y a pas de fluide de la nature de l'eau, ni de ces vapeurs élaſtiques qui en ſeroient une ſuite.

A l'égard des montagnes, non-ſeulement il eſt certain qu'il y en a dans la lune, mais nous ſommes en état d'en calculer la hauteur: on y obſerve des ſommets de montagnes qui ſont quelquefois éclairés, quoiqu'éloignés de la ligne de lumiere, de la troiſieme partie du rayon de la lune: de-là il ſuit que ces montagnes ont de hauteur la 338^e^ partie du rayon lunaire ou une lieue de France; en effet, ſoit *B M* (*fig.* 56, *planche d'Aſtron.*), le rayon ſolaire qui éclaire la lune en quadrature; *B E*, le côté éclairé; *B H*, le côté obſcur; *H M*, une montagne de la lune: quand le rayon *B M* eſt $\frac{1}{13}$ du rayon ou 0, 07692, la ſécante *C M* eſt 1, 002953, comme on le peut voir dans les tables ordinaires de ſinus, où ſont les tangentes & les ſécantes, dont la hauteur perpendiculaire *H M* eſt égale à $\frac{295}{1000000}$ ou $\frac{1}{338}$ du rayon; or le rayon de la lune eſt $\frac{3}{11}$ de celui de la terre, multipliant donc le rayon de la terre 3281000 toiſes par $\frac{3}{11}$ & $\frac{1}{338}$, on a 2643 toiſes, c'eſt-à-dire, plus d'une lieue commune de France, ou à-peu-près trois milles d'Italie, comme le trouve Hévélius.

Galilée ſuppoſoit cette hauteur des montagnes de la lune encore plus grande, car il diſoit avoir obſervé la diſtance *B M* des points lumineux de $\frac{1}{10}$ du rayon de la lune; mais on doit préférer à cet égard les obſervations d'Hévélius. Dans ſes phaſes 30, 31 & 32 qui ſe trouvent aux environs de la quadrature, il a remarqué les plus grandes diſtances qu'il y ait jamais entre la ligne de lumiere & ces ſommets les plus élevés; tels ſont ceux qu'Hévélius appelle *Mons Didymus*, ou *Albategnius*, ſitué vers l'extrémité de *Mare Nubium*, fort près du centre de la lune; *Mons Appenninus* ou *Tratorthenes*; *Mons Taurus*, ou *Waltherus*, ſitué à côté de Tycho, du côté de l'occident; ce ſont-là les plus hautes montagnes de la lune.

Il paroît que parmi les montagnes de la lune il y a autant d'hétérogénéité que dans les nôtres; il y en a qui ſont d'une matiere plus denſe que les autres, & qui réfléchiſſent plus fortement la lumiere; cela ne doit pas venir de leurs différentes hauteurs, car au temps de la pleine lune elles ſont toutes également éclairées de face, & cependant elles n'ont pas toutes la même teinte. Hévélius ſoupçonne même Ariſtarque, qu'il appelle *Mons porphyrites*, d'être une eſpece de volcan embraſé (*Selenog. page* 354); en effet, ſa couleur paroît toujours plus rouge que celle des autres parties de la lune, & cela dans toutes les poſitions de cet aſtre; mais cette couleur ne vient-elle point de la denſité de cette montagne ou de ſa couleur naturelle, plutôt que de la matiere du feu? eſt-il probable qu'il y ait un volcan qui ſoit perpétuellement embraſé, ſans changer enfin de forme ou de couleur?

S'il y avoit une atmoſphere ſenſible dans la lune, l'aſpect des taches changeroit probablement par l'interpoſition des nuages; mais il paroît par l'*inflexion*, qui n'eſt que de quatre ou cinq ſecondes, que l'atmoſphere de la lune eſt abſolument inſenſible. (*M. DE LA LANDE.*)

SELENUSIA, (*Géog. anc.*) c'est-à dire le *lac de la lune* ; lac de l'Asie mineure, dans l'Ionie, près de l'embouchure du Cayftre. Ce lac, selon Strabon, *l. XIV. p.* 642, étoit formé par les eaux de la mer. (*D. J.*)

SÉLEUCIDE, LA, (*Géog. anc.*) *Seleucis*, contrée de la Syrie. Elle prit son nom de la ville de Séleucie de Syrie. Strabon, *l. XVI.* remarque que cette contrée étoit la plus belle & la plus considérable de ces quartiers, & qu'on l'appeloit *Tetrapole*, à cause des quatre villes célebres qu'elle renfermoit, savoir Antioche *ad Daphnen*, Séleucie *in Pieriâ*, Apamée & Laodicée. Il met bien d'autres villes dans la Séleucide ; mais il distingue ces quatre qu'il appelle *sœurs*, parce qu'elles avoient été fondées par Seleucus Nicator. Cette contrée s'étendoit du côté du midi jusqu'à la Phénicie ; de sorte qu'elle avoit des bornes plus vastes que celles que lui donne Ptolomée, qui en sépare la Cassiotide. (*D. J.*)

SELEUCIDES, s. m. (*Hist. anc. Chronologie.*) on dit l'ere des *Séleucides*, ou l'ere des Syro-Macédoniens ; c'est une époque ou un calcul de temps, qui commence depuis l'établissement des *Séleucides* ainsi nommés de Séleucus Nicator ou le victorieux, un des successeurs d'Alexandre, qui regna en Syrie, comme ont fait les Ptolomées en Egypte. *Voyez* EPOQUE.

On trouve cette ere exprimée dans le livre des Macchabées, & dans un grand nombre de médailles greques que les villes de Syrie ont fait frapper ; les rabbins & les juifs l'appellent l'*ere des contrats*, parce qu'étant alors soumis aux rois de Syrie, ils furent obligés de suivre cette méthode de compter dans leurs contrats. Les Arabes l'appellent *therik diskarnein*, l'ere des deux cornes : ce qui signifie, selon quelques-uns, *l'ere d'Alexandre le grand*, parce que ce prince est représenté avec deux cornes de belier sur des médailles, à l'imitation de Jupiter Ammon dont il vouloit qu'on le crût fils. Mais d'autres l'entendent beaucoup mieux des deux royaumes de Syrie & d'Egypte qui furent alors séparés ou divisés, & d'un seul empire partagé en deux monarchies.

Le point important est de connoître l'année où la séparation s'est faite ; ou, ce qui est la même chose, de savoir en quel temps Seleucus Nicator, un des capitaines d'Alexandre, & le premier des *Séleucides*, fonda son empire en Syrie. Sans entrer dans le détail des différentes opinions des auteurs qui ont écrit sur cette matiere, il suffit d'observer, que suivant les meilleures histoires, la premiere année de cette ere tombe l'an 312 avant Jesus-Christ, 12 ans après la mort d'Alexandre, 3692 du monde, 442 de Rome, 4402 de la période julienne, la premiere année de la cxvij olympiade, environ 872 ans après la prise de Troie. *Voy.* EPOQUE.

SELEUCIE, (*Géog. anc.*) *Seleucia* ; il y a plusieurs villes qui ont porté le nom de Séleucie ; on en comptoit jusqu'à neuf, ainsi nommées par Seleucus Nicator.

La plus considérable est 1°. la Séleucie sur le Tygre, *Seleucia ad Tigrim.* Seleucus la bâtit dans la Mésopotamie, l'an 293 avant J. C. à quarante milles de Babylone, sur la rive occidentale du Tygre, vis-à-vis de l'endroit où est aujourd'hui Bagdad. Elle devint bientôt une très-grande ville ; car Pline, *l. VI c. xxvj.* dit qu'elle avoit six cens mille habitans. Elle attira dans son sein tous ceux de Babylone ; sa situation étoit des plus heureuses ; Seleucus en fit la capitale de toutes les provinces de son empire au-delà de l'Euphrate, & le lieu de sa résidence, quand il venoit de ce côté-là de ses états, comme Antioche l'étoit en-deçà de l'Euphrate. Ainsi les Babyloniens se jetterent en foule à Séleucie, d'autant plus que les digues de l'Euphrate s'étant alors rompues, avoient rendu le séjour de Babylone très-incommode.

D'ailleurs Seleucus ayant donné son nom à cette nouvelle capitale, & voulant qu'elle servît à la postérité de monument à sa mémoire, lui accorda des privileges fort au-dessus de ceux de toutes les villes de l'Orient, afin de la rendre d'autant plus florissante. Il y réussit si bien, que peu de temps après la fondation de Séleucie, Babylone se trouva déserte & sans habitans, disent Pline, Strabon & Pausanias ; c'est pour cela qu'elle est nommée par quelques auteurs *Seleucia Babylonis.* Ammian Marcellin, *l. XXIII. c. xx.* la peint en deux mots, *ambitiosum opus Nicatoris Seleuci.*

Elle fut prise par Lucius Verus, ou plutôt par Cassius son général, & ruinée contre la foi du traité. Elle ne fut rétablie qu'après le temps de Julien ; elle devint un archevêché dans le quatrieme siecle, & fut de nouveau ruinée dans le huitieme. Ses prélats eurent les premiers la qualité de *catholiques* ou *archevêques autocéphales* ; mais ayant embrassé le nestorianisme, ils transférerent leur siege à Bagdad, & sont aujourd'hui ceux qu'on nomme *patriarches nestoriens*.

Diogene surnommé *le babylonien* naquit à Séleucie sur le Tygre. Josephe, *l. I. c. ij.* nous apprend qu'il fut précepteur de cet Antipater, qui fit relever les murs de Jérusalem.

2°. Séleucie, ville de la Perside dans l'Aymaïde. C'étoit, selon Strabon, *l. XI.* une grande ville située sur le fleuve Hédyphonte qui est l'Hedypnus de Pline.

3°. Séleucie, lieu fortifié dans la Mésopotamie, près du pont Zeugma, sur l'Euphrate. Il en est parlé dans Polybe, *l. V. c. xliij.* & dans Strabon, qui dit, *l. XVI.* que Pompée donna ce lieu à Antiochus, roi de Commagène.

4°. *Séleucie-Trachée*, en latin *Seleucia-Aspera*, ville de la Cilicie-Trachée, sur le fleuve Calycadnus. On la nommoit *Holmia*, avant que Seleucus Nicator lui eût imposé son propre nom.

Cette ville fut libre sous les Romains, & elle conserva cette liberté sous les derniers empereurs de Rome. Nous le voyons dans une médaille de Philippe l'arabe, σελευνεων των προς κα ελευτερας, & dans une de Gordien, κελευκεων τον προς καλυκαδνο ελευθερας, *Seleuciensium, qui ad Calycadnum sunt, liberæ* (*civitatis*).

Étienne le géographe, & la plupart des écrivains ecclésiastiques mettent la *Séleucie-Trachée* dans l'Isaurie, & l'appellent *Séleucie d'Isaurie*, parce que de leur temps l'Isaurie comprenoit une grande partie de la Cilicie. Cette ville fut en effet métropole de l'Isaurie, dans le patriarchat d'Antioche. Elle est aujourd'hui dans la Caramanie, & entiérement délabrée. On l'appelle *Séleschie*.

5°. *Séleucie* de Pisidie, *Seleucia-Pisidiæ*, ville de l'Asie mineure dans la Pisidie ; & comme la Pisidie s'étendoit jusqu'au mont Taurus, cette ville fut encore nommée *Seleucia ad Taurum*. Elle est aujourd'hui ruinée.

6°. *Séleucie-Piérie*, *Seleucia-Pieria*, ville de Syrie sur la mer Méditerranée, vers l'embouchure de l'Oronte. Appien l'appelle par cette raison *Séleucie sur la mer*. S. Paul & S. Barnabé étant arrivés dans cette ville, s'y embarquerent pour aller en Chypre, *actes. c. xviij.* Nous avons un grand nombre de médailles de cette ville. M. Vaillant les a recueillies. *Séleucie-Piérie* étoit de la premiere Syrie, dans le patriarchat d'Antioche. C'est aujourd'hui un village nommé *Séleucie-Jelberg*, à l'embouchure de l'Oronte dans la mer.

7°. *Séleucie* sur le Belus, *Seleucia ad Belum*, ou *Seleuco-Belus*, ville de la Haute-Syrie. *Voyez* SELEUCO-BELUS.

8°. *Séleucie*, ville de Célésyrie ; c'est la ville de Gadara située au-delà & à l'orient de la mer de Tibériade. Seleucus Nicator la fit appeler de son nom.

9°. *Séleucie* de Pamphylie, ville de la Pamphylie, à laquelle le même Seleucus donna son nom pour l'avoir bâtie.

Josephe, *antiquit. l. XIII. c. xxiij.* & ailleurs, parle aussi d'une *Séleucie*, ville de la Gaulanite située sur le lac Semechon.

Enfin Pline, *l. V. c. xxix.* dit qu'on donna le nom de *Séleucie* à la ville de Tralles ou de Trallis en Lydie. (*D. J.*)

SÉLEUCIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) hérétiques qui parurent dans le quatrieme siecle, & eurent pour chefs Seleucus & Hermias : ce qui leur fit aussi donner le nom d'*Hermianiens* ou *Hermiens*, *Hermiani*. *Voyez* HERMIENS.

Ces deux hérésiarques & leurs sectateurs enseignoient, comme Hermogenes, que la matiere étoit éternelle, que Dieu étoit corporel, que les ames avoient été tirées de la matiere, ou au moins qu'étant composées de feu & d'esprit, elles ne devoient point être baptisées par l'eau. C'est pourquoi pour administrer leur baptême, ils usoient d'un fer chaud dont ils imprimoient la marque sur le front de leurs prosélytes. Ils ajoutoient que le mal vient de Dieu ou de la matiere, qu'il n'y a point de résurrection, ou qu'elle n'est autre chose que la génération continuelle des hommes, que le paradis est

visible, & enfin que J. C. ressuscité n'est point assis à la droite de son pere, mais qu'il avoit abandonné cette prérogative pour fixer son trône dans le soleil. Dupin, *bibliot. des ant. ecclés. des trois premiers siecles.*

SELEUCOBELUS, (*Géog. anc.*) ville de la Haute-Syrie. Théodoret dit que S. Basile avoit mené la vie monastique dans cette ville. C'est la *Seleucia*, ou *Seleucus ad Belum* de Ptolomée, *l. V. c. xv.* & de Pline, *l. V. c. xxiij.* C'est le siege épiscopal que les notices appellent *Séleucobelos*, & dont l'évêque est appelé *seleucobelitanus episcopus* dans le premier concile de Constantinople ; mais on ne sait pas au juste ce que c'est que ce surnom de *Belus*, & l'on ignore ce qu'on doit entendre par ce mot ; est-ce une riviere, ou une montagne de ce nom ? (*D. J.*)

SELEUCUS, *qui coule comme un fleuve*, (*Hist. sacrée.*) surnommé *Nicanor*, capitaine d'Alexandre, devint après sa mort roi de Syrie, & fut le chef de la race des Seleucides. Ce prince n'est connu dans l'histoire des Juifs, que par la haute considération qu'il eut pour eux. Il leur accorda les mêmes privileges & les mêmes immunités qu'aux Grecs & aux Macédoniens ; c'est ce qui en attira un très-grand nombre dans ses états, sur-tout à Antioche la capitale. (+)

SELEUCUS, (*Hist. sacrée.*) fils d'Antiochus le Grand, succéda à son pere, & fut surnommé *Philopator*. Ce prince, par le respect qu'il eut pour le grand-prêtre Onias, fournissoit tous les ans ce qu'il falloit pour les sacrifices du temple ; mais comme c'étoit un prince qui avoit l'esprit foible, & qui se laissoit aisément persuader, *vilis simul & indignus decore regio*, *Dan. xj. 20.* comme l'appelle Daniel, il céda aux sollicitations de ses flatteurs, qui l'engagerent à envoyer Héliodore piller le temple de Jérusalem. Quelque temps après le même Héliodore l'empoisonna. (+)

SELGA, (*Géog. anc.*) ou *Selge*, ville de l'Asie mineure dans la Pisidie. Elle étoit considérable du temps de Dénis le périégete, vers 860, qui lui donna l'épithete de μεγαλώνυμος, *magni nominis.* Il en fait une colonie des Amycléens, ainsi nommés d'*Amiclæ*, lieu du Peloponnèse dans le territoire de Lacédémone : ce qui fait que Strabon & Etienne le géographe disent que *Selga* étoit une colonie de Lacédémoniens. Le même Strabon ajoute que c'étoit une ville forte, bien peuplée, & où l'on avoit vu quelquefois jusqu'à 20 mille hommes. Il dit encore que les habitans de cette ville étoient les plus considérables d'entre les Pisides ; & Polybe, *l. V.* les représente comme un peuple guerrier.

On trouve diverses médailles avec ce mot : σελγεων, & l'on en a entr'autres une de Decius, où on lit ces mots : σελλα ιδα-ι μονιον σελγεων ομονοια, *Lacedæmoniorum Selgensiumque concordia.*

Zozime, *l. V. c. xv.* qui nous apprend que *Selga* étoit située sur une colline, en fait une petite ville de la Pamphylie : *oppidulum Pamphiliæ est in colle situm.* Il l'apelle *petite ville*, parce que de son temps elle étoit fort déchue de ce qu'elle avoit été, & il la met dans la Pamphylie, parce que, comme nous le voyons par les notices, la partie inférieure de la Pisidie se trouvoit alors renfermée dans la Pamphylie. (*D. J.*)

SELGIUCIDES, (*Hist. orient.*) nom d'une dynastie puissante qui a régné dans l'Orient, & dont le chef se nommoit *Selgiuk.* Cette dynastie a été divisée en trois branches ; la premiere des *Selgiucides* de Perse, dans laquelle on compte quinze empereurs ; la seconde des *Selgiucides* du Kerman, qui a eu onze princes ; la troisieme des *Selgiucides* de Roum, qui a duré 220 ans sous quinze sultans. (*D. J.*)

SELIMNUS, s. m. (*Mithol.*) fleuve de l'Achaïe, qui a son embouchure près d'une fontaine appelée *Argyres. Sélimnus*, disoit-on, fut autrefois un beau jeune berger qui plut tant à la nimphe Argyre, que tous les jours elle sortoit de la mer pour le venir trouver. Cette passion ne dura pas long-temps ; il sembloit à la nimphe que le berger devenoit moins beau ; elle se dégoûta de lui, & *Sélimnus* en fut si touché qu'il mourut de déplaisir. Vénus le métamorphosa en fleuve ; mais tout fleuve qu'il étoit, il aimoit toujours Argyre ; la déesse ayant donc pitié de lui encore une fois, lui fit perdre entiérement le souvenir de la nimphe. « Aussi croit-on dans le » pays, ajoute Pausanias, que les hommes

» & les femmes, pour oublier leurs amours, » n'ont qu'à se baigner dans le *Sélimnus* : » ce qui rendroit l'eau d'un prix inestimable, si l'on pouvoit s'y fier ». (*D. J.*)

SELING, s. m. (*Comm.*) poids & monnoie dont on se sert, & qui a cours dans le royaume de Siam ; il se nomme *mayon* en chinois. *Voyez* MAYON. *Dictionn. de Commerce & de Trév.*

SELINGA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russien, dans la grande Tartarie, sur la riviere qui lui donne son nom. *Voy.* SELINGINSKOY.

Quant à la riviere même, elle sort de diverses sources vers les 46^d. de latitude & les 115^d. de longitude. Elle va se décharger dans le lac Baikal, à 55 degrés de latitude. Ses deux bords, depuis son origine jusqu'à une journée de Sélinginskoy, sont aux Monugales; mais depuis Sélinginskoy jusqu'à son embouchure, tout son rivage appartient aux Russes.

SELINGINSKOY, (*Géog. mod.*) ou *Selinga ;* ville de l'empire russien, dans la grande Tartarie, sur la rive orientale de la Selinga, près du lac Baikal. C'est la forteresse la plus avancée que les Russes possedent sur les frontieres de la Chine. *Long.* 120. 10. *latit.* 52. (*D. J.*)

SELINGSTAD, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Selgenstad*, *Seligenstad*, *Selingunstad*, ville d'Allemagne en Franconie, dans l'électorat de Mayence. Elle dépend de l'électeur de Mayence. *Long.* 26. 5. *latit.* 50. (*D. J.*)

SELINUNTE EN CILICIE, (*Géog. anc.*) *Selinus*, ville de la Cilicie-Trachée. Pline en fait mention. Strabon la met à l'embouchure du fleuve de son nom, entre un lieu fortifié nommé *Laërtès*, & un rocher nommé *Cragus*. Ptolomée, *l. V. c. xxvij.* qui écrit *Selenus*, en fait une ville maritime qu'il place entre *Jotàpæ* & *Antiochæ super Crago*.

C'est-là qu'est mort Trajan le 10 août de l'an 117 de J. C. à 64 ans. Il n'y eut point de regne si heureux, ni si glorieux pour le peuple romain. Grand homme d'état, grand capitaine, ayant un cœur bon qui le portoit au bien, un esprit éclairé qui lui montroit le meilleur, une ame noble, grande, belle, avec toutes les vertus, n'étant extrême sur aucune, enfin l'homme le plus propre à honorer la nature humaine, & à représenter la divinité. *Grandeur des Romains*, c. XV.

Pline écrivit à ce prince, quand il parvint à l'empire : Je vous souhaite, seigneur, & au genre-humain pour vous, toutes sortes de prospérités, c'est-à-dire, tout ce qui est le plus digne de votre regne. (*D. J.*)

SELINUS, (*Géog. anc.*) 1°. ville de Sicile, selon Pline, *l. III. c. viij.* Ptolomée, *l. III. c. iv.* & Diodore de Sicile, *l. XIII. c. xliv.* placent cette ville sur la côte méridionale de l'île ; entre le promontoire Lilybæum, & l'embouchure du fleuve Mazara.

Elle avoit été bâtie par les Syracusiens, selon Thucydide, *l. VI. p.* 412. ses habitans, à ce que dit Pausanias, *l. VI. c. xix.* en avoient été chassés par les Carthaginois ; & avant leur destruction, ils avoient consacré à Jupiter olympien un trésor, où l'on voyoit une statue de Bacchus, dont le visage, les mains, & les piés, étoient d'ivoire. Les vestiges qui restent de *Selinus*, ont été décrits par Thomas Farel, *Dec.* 1. *l. VI. c. iv.* & ils nous font voir que cette ville étoit grande. Virgile, *Ænéid. l. III. v.* 705. la surnomme *Palmosa*, à cause de l'abondance de ses palmiers.

Teque datis linquo ventis, palmosa Selinus.

Silius Italicus, *l. XIV. v.* 200 a dit dans le même sens :

... Nectareis vocat, ad certamen Hymetton.
Audax Hybla favis, palmæque arbusta Selinus.

2°. *Selinus* ville de la Cilicie-Trachée, Sélinunte en Cilicie, où l'empereur Trajan mourut ; & la mort de ce prince a immortalisé cette ville ; ce qui fit qu'on la nomma *Trajanopolis ;* mais ce seroit plutôt *Trajanotaphos* qu'il eût fallu l'appeler. Quoi qu'il en soit, elle reprit dans la suite son premier nom. *Voy.* SÉLINUNTE *en Cilicie*, & TRAJANOPOLIS.

Le nom de *Selinus* a été commun au fleuve de la Cilicie-Trachée, à l'embouchure duquel étoit bâtie Sélinunte, dont nous venons de parler, à un fleuve du Péloponèse, dans l'Elide, à un fleuve du

Péloponnèse dans l'Achaïe propre ; à un fleuve de l'Asie mineure dans l'Ionie ; à un fleuve de l'île de Sicile, aujourd'hui la Favara, & à un port d'Egypte, sur la côte du nome de Lybie. (*D. J.*)

SÉLIVRÉE, (*Géog. mod.*) anciennement *Selimbria*, ou *Selybria*, petite ville, presque ruinée de la Turquie européenne, dans la Romanie, sur le bord de la mer de Marmora, à quinze lieues au couchant de Constantinople ; elle est habitée par quelques grecs. *Long.* 45. 40. *latit.* 41. 40. (*D. J.*)

SELKIRCK, (*Géog. mod.*) gros bourg d'Ecosse, dans la province de Twedale, chef-lieu du vicomté d'Etterick, à vingt milles au sud-est d'Edimbourg, sur la Twede. *Long.* 14. 55. *latit.* 55. 34. (*D. J.*)

SELLA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Espagne, dans l'Asturie de Santillane; elle prend sa source vers le milieu de la province, & se jette dans l'Océan, à Riba de *Sella.* (*D. J.*)

SELLA, (*Littérat.*) ce mot signifie une chaise ; *sella solida*, est une chaise ou une selle d'un bloc de bois, sur quoi s'asseyoient les augures en prenant l'augure.

Sella curulis, chaise curule garnie d'ivoire, sur laquelle les grands magistrats à Rome avoient droit de s'asseoir & de se faire porter.

Sella gestatoria, chaise ordinaire à porteurs, permise à tout le monde.

Sella familiarica, bassin, chaise percée pour les nécessités ; mais *cella familiarica* par un *c*, paroît désigner dans Vitruve une garde-robe, parce que dans l'endroit où il en parle, il s'agit des pieces dont les appartemens sont composés ; & non pas des choses dont ils sont meublés. On peut donc croire que le mot *familiarica* sert à désigner l'usage de cette piece, qui étoit destinée pour la seule commodité des nécessités ordinaires. La garde-robe des Romains, *cella familiarica*, n'étoit qu'un lieu pour serrer la chaise percée ; car ils n'avoient point de fosses à privé comme nous en avons dans nos maisons. *Voy.* LATRINES, *Littérature.* (*D. J.*)

SELLASIA, ou *SELASIA*, ville du Peloponnèse, dans la Laconie, sur le fleuve Œnus, selon Polybe, *l. II. c. lxv.* Pausanias, *l. II. c. ix.* ajoute que les Achéens, assistés d'Antigonus, défirent Cléomene, & saccagerent *Sélasie.* (*D. J.*)

SELLE, s. f. (*Gramm.*) petit siege de bois pour une personne, à trois ou quatre piés, sans dos.

SELLE LA, (*Géog. mod.*) riviere des Pays-Bas ; elle commence dans la Thierache en Picardie, & se perd dans l'Escaut. (*D. J.*)

SELLE, (*Métallurgie.*) c'est ainsi qu'on nomme dans les fonderies où l'on traite le cuivre, une piece de fer fondu encastrée dans une bâtisse de bois, qui est entr'ouverte dans le milieu pour recevoir un pilon armé d'un coin ; ce qui fait que cette piece de fer ressemble à une *selle* renversée. L'usage de cette *selle* est de diviser les pains ou gâteaux de cuivre pour les faire passer par de nouveaux travaux.

On donne aussi dans les fourneaux de fonderies le nom de *selle*, à une masse de scories qui couvre la matiere fondue ; elle forme une espece de bosse en d'os d'âne, qui laisse un vide entre elle, & la matiere fondue qui est au-dessous.

SELLE, (*Marine.*) espece de petit coffre, fait de planches, dans lequel le calfat met ses instrumens, & qui lui sert de siege lorsqu'il calfate le pont d'un vaisseau.

SELLE d'*artisans*, (*Ustensiles de métiers.*) les cordonniers, savetiers, bourreliers, & autres tels ouvriers en cuir, ont de petites *selles* rondes à trois piés sur lesquels ils sont assis, quand ils cousent leurs ouvrages avec l'alêne. (*D. J.*)

SELLE, (*Outil de charron.*) c'est un tronc de bois plat épais de dix à douze pouces, d'environ deux piés de circonférence, au milieu duquel en-dessus est une petite cheville de fer de la longueur de quatre à cinq pouces ; ce billot est soutenu sur trois piés de bois posés en triangle & un peu de côté, de la hauteur de trois piés & demi ; cela sert aux charrons pour poser les petites roues, pour les égaliser, monter, *&c.*

SELLE, *terme de mégissier*, est une espece de banc à quatre piés, sur lequel les ouvriers mettent les peaux à mesure qu'ils les ont pelées ; il a environ trois piés de longueur afin de servir à deux ouvriers en même temps en cas de besoin.

SELLE *à poncer*, (*Parcheminerie.*) ce mot se dit chez les Parcheminiers, d'une maniere de forme ou banquette couverte d'une toile rembourrée, sur laquelle ils poncent le parchemin après qu'il a été raturé sur le sommier. *Savary.* (*D. J.*)

SELLE, (*Maréchal.*) espece de siege rembourré qu'on met sur le dos du cheval pour la commodité du cavalier.

L'origine de la selle n'est pas bien connue. G. Decan en attribue l'invention aux Saliens, anciens peuples de la Franconie; c'est de-là, dit-il, qu'est venu le mot latin *sella*, selle.

Il est certain que les anciens Romains n'avoient, ni l'usage de la selle, ni celui des étriers; ce qui est cause que Galien fait remarquer dans différens endroits de ses ouvrages, que la cavalerie romaine étoit sujette à plusieurs maladies des hanches & des jambes, faute d'avoir les piés soutenus à cheval. Hippocrate avoit remarqué avant lui, que les Scythes qui étoient beaucoup à cheval, étoient incommodés de fluxions aux jambes pour la même cause.

Le premier temps où nous voyons qu'il ait été question de selles chez les Romains; c'est l'an 340, lorsque Constance qui combattoit contre son frere Constantin pour lui ôter l'empire, pénétra jusqu'à l'escadron où il étoit en personne, & le renversa de dessus sa selle, comme le rapporte Zonaras. Avant ce temps-là les Romains faisoient usage de paneaux quarrés; tels que ceux qu'on voit à la statue d'Antonin au capitole.

Il y a différentes especes de selles; savoir, à la royale, à troussequin, à piquet, rase ou demi-angloise, angloise, à basque, de course, de femme, de poste, de postillon, de couriers, de malles, de fourgonniers, &c.

SELLE A JETTER, *outil de Potier d'étain;* c'est une grosse selle de bois à quatre piés, ouverte ou creuse à l'endroit où on dresse le moule de vaisselle pour jeter dedans.

Selle à apprêter ou d'établi, ou apprêtoir; elle a quatre piés, & une planche en travers sur le milieu qui fait une espece de croix, mais qui ne déborde guere la selle que de quatre à cinq pouces de chaque côté; sur ce milieu on roidit une perche ou chevron de bois contre le plancher. La selle doit être de la hauteur du genou, longue & large à proportion, suivant le goût de celui qui s'en sert. *Voy.* APPRÊTER L'ÉTAIN.

SELLE A MODELES, ou chevalets à l'usage des *sculpteurs.* Il y en a de petites & de grandes; les petites servent simplement pour modeles, les grandes servent à faire les grands modeles, les grands ouvrages, en marbre, en pierres, &c.

Ces grandes selles sont faites de fortes pieces de bois de charpente, & ont un second châssis aussi de charpente mouvant, élevé sur le corps de la selle, & qui est pratiqué par la voie d'une boule de buis, placée au point central, entre les deux châssis; & pour faciliter le mouvement de ce second châssis, on fourre dans des trous qu'on a faits dans l'épaisseur de ses quatre faces, des pinces de fer avec lesquelles on fait tourner toute la machine à volonté.

SELLES, (*Antiq. greq.*) σελλοὶ, on nommoit selles ceux qui dans les commencemens rendoient les oracles; ce nom, selon Strabon, venoit de la ville de Selles, *sellæ*, en Epire; & selon Eustathius, de la riviere appelée par Homere, *Selleis*, Potter, *Archæol. græc. l. II. c. viij. tom. I. p.* 267. (*D. J.*)

SELLE TURCIQUE, *voy.* FOSSE PITUITAIRE, SELLE A CHEVAL.

SELLE, (*Maladie.*) on dit qu'une chose s'évacue par les selles, lorsqu'elle se vide par l'anus ou le fondement. *Voy.* ANUS.

Nous avons dans les Transactions philosophiques, des exemples de gens qui expulsoient par les selles des pierres artificielles, des balles, &c. *Voy.* EXCRÉMENT. *Voy.* DÉJECTION.

SELLE, part. du verbe *seller*, voyez *les articles* SELLE & SELLES.

SELLÉ, *en terme de Blason*, se dit d'un cheval qui a une selle.

Werderern en Saxe, d'azur au cheval effrayé d'argent, sellé, bridé & caparaçonné de gueules.

SELLÉE, TERRE, (*Agricult.*) une *terre sellée*, est une terre qui s'est endurcie. Les terres fortes qui se coupent à la bêche comme des terres franches ou comme des terres

fes glaises, sont sujettes à se seller; ensorte qu'elles deviennent presque impénétrables à l'eau des pluies & des arrosemens, ce qui est un inconvénient très-grand pour leur culture. (*D. J.*)

SELLEIS, (*Géog. anc.*) nom de divers fleuves; 1°. d'un fleuve du Péloponnese dans l'Elide, sur les bords duquel fut bâtie la ville Ephira, selon Homere, *Iliad. B. v.* 659. 2°. fleuve de la Troade, qui, selon le même Homere, *Iliade B. v.* 838. arrosoit Arisba; 3°. fleuve du Péloponnese, dans la Sicyonie; 4°. fleuve de l'Etolie dans l'Agrée. (*D. J.*)

SELLER, v. act. mettre la selle.

SELLER UN CHEVAL, (*Maréchal.*) c'est lui attacher la selle sur le corps.

SELLERIE, s. f. (*Maréchal.*) chambre où l'on met les selles, les brides, & autres appartenances d'une écurie pour les conserver.

SELLES *ou* CELLES, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Berry, au diocese de Bourges, sur le Cher avec un pont, à neuf lieues au sud-est d'Amboise, à pareille distance de Blois, à quatre au levant de Romorantin, & à 18 de Bourges. *Selles* doit son origine à une ancienne abbaye, fondée vers l'an 572, par Childebert, & occupée par les Feuillans depuis 1672. Il y a dans cette ville un hôpital, un couvent d'Ursulines, & un marché par semaine. *Long.* 19. 16. *lat.* 47. 14. (*D. J.*)

SELLETICA PRÆFECTURA, (*Géog. anc.*) préfecture de la Thrace. Ptolomée, *liv.* III. *c. xj.* la compte au nombre de celles qui étoient limitrophes aux deux Mœsies, aux environs du mont Hémus, du côté du couchant. (*D. J.*)

SELLETTE, s. f. (*Gramm. & Jurispr.*) est un petit siege de bois, sur lequel l'accusé doit être assis lorsqu'il subit le dernier interrogatoire, lorsque les conclusions du ministere public tendent à peine afflictive; cela se pratique ainsi, tant en premiere instance que sur l'appel: au lieu que dans les premiers interrogatoires l'accusé doit être seulement debout, tête nue, en présence du juge qui l'interroge. Quand les conclusions ne tendent pas à peine afflictive, l'accusé subit le dernier interrogatoire debout derriere le bareau, & non sur la *sellette*. Voyez *l'ordonnance de* 1670, *tit. XIV*, *art.* 21 & 23, & la *déclaration du* 13 *Avril* 1703. (*A*)

SELLETTE, *terme de Laboureur*, la *sellette* est un morceau de bois quarré long d'un pié, & large de quatre doigts en tous sens, percé de deux trous presqu'aux deux extrémités, dans lesquels il y a deux chevilles de bois qui le tiennent attaché directement au-dessus de l'essieu de la charrue, & cette *sellette* est la machine sur laquelle le timon de la charrue est appuyé. (*D. J.*)

SELLETTE, s. f. (*Charpent.*) piece de bois en maniere de moise, arrondie par les bouts, qui accollant l'arbre d'un engin, sert avec deux liens à en porter le fauconneau. (*D. J.*)

SELLETTE, *terme de Charron*, c'est une piece de bois d'environ trois piés & demi de long, sur un pié d'épaisseur & autant de hauteur. A la face dessous, il y a une encassure, dans laquelle on met l'essieu des petites roues, & on l'y assujettit avec des échantigneuls.

SELLETTE *de Vannier*, (*établi de Vannier.*) Les vanniers donnent ce nom à une espece d'instrument ou d'établi dont ils se servent pour tourner les paniers. Il est fait d'une forte planche de bois de chêne, longue de deux piés & d'un pié de large, soutenue dans sa longueur, mais d'un seul côté, de deux petits piés aussi de bois, de deux ou trois pouces de haut seulement, ensorte que la *sellette* va en penchant sur le devant. L'ouvrier qui travaille se tient derriere assis ou à genoux sur le grand établi de l'attelier. *Savary.* (*D. J.*)

SELLIER, s. m. (*Maréchal.*) ouvrier qui fait & vend des selles. Il y a deux corps de maîtres *selliers* à Paris; les *selliers-bourreliers* & les *selliers-lormiers-carrossiers*, dont les uns font des harnois & des selles, & les autres, outre les selles, font des carrosses.

Les anciens statuts des *selliers*-lormiers-carrossiers de la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris sont les mêmes que ceux des éperonniers, dont les *selliers* se sont séparés vers le milieu du dix-septieme siecle. *Voyez* EPERONNIER.

Ils furent réformés & confirmés par lettres-patentes d'Henri III, données au mois de Février 1577, & encore depuis par celles

d'Henri IV, du mois de Novembre 1595. Les grands changemens arrivés dans le métier de carrossier, à cause des nouveaux ouvrages inventés depuis près d'un siecle pour la commodité publique, firent penser aux maîtres de cette communauté, sous le regne de Louis XIV, de dresser des statuts plus conformes à l'usage moderne, ce qu'ils firent en cinquante-cinq articles, sur lesquels ils obtinrent des lettres en date du mois de Juin 1650: mais ne les ayant point encore trouvés dans leur perfection, & les ayant de nouveau réformés & réduits en quarante-huit articles, ils furent vus & approuvés par le lieutenant de police & procureur du roi du châtelet le 6 Juin 1678, autorisés par lettres-patentes du mois de Septembre de la même année, & enregistrées au parlement le 20 Janvier 1679.

Les nouveaux statuts contiennent non-seulement ce qui est de la discipline de cette communauté, mais ils entrent aussi dans un grand détail de tous les ouvrages & marchandises qu'il est loisible aux maîtres *selliers* de fabriquer & de vendre.

Pour ce qui est de la discipline, elle est confiée à quatre jurés qui ont aussi le nom de *gardes*, de deux desquels l'élection se fait tous les ans le lendemain de la translation de S. Eloi, patron de la communauté.

Aucun ne peut être élu juré qu'il n'ait pour le moins dix ans de maîtrise & d'établissement en boutique. Les visites des jurés se font de deux en deux mois; mais les anciens bacheliers qui ont passé par la jurande, & leurs veuves, si elles tiennent boutique, ne paient point le droit dû pour la visite.

Les apprentis, dont chaque maître ne peut avoir qu'un à la fois, doivent être engagés pour six ans, permis pourtant d'engager un second après les quatre premieres années de l'apprentissage du premier.

Nul apprenti ne peut être maître qu'après avoir encore servi quatre autres années de compagnon, & avoir fait chef-d'œuvre. Pour les fils des maîtres, ils ne sont obligés qu'à une expérience. Le chef-d'œuvre des uns est de charpenter de leurs mains & en présence des jurés un arçon à corps, & de le garnir d'armures devant & derriere. L'expérience des autres est seulement de garnir une selle rase.

Les ouvrages & marchandises que les maîtres de cette communauté peuvent fabriquer & vendre, & qui sont interdits aux autres, sont les coches, chars, chariots & caleches garnies & couvertes, tant en dedans qu'en dehors, de telles étoffes qu'il leur est ordonné ou qu'ils jugent à propos, montées ou non sur leur train, dont ils peuvent couvrir les harnois, supervues, chaînettes, courroies, *&c.* des litieres ordinaires, litieres à bras & bricolles, avec les selles & les harnois qui leur servent; enfin toute autre voiture portante & roulante; toutes sortes de coussinets de bosse, garnis de leur vaisson, coussinets de trousse, malles, porte-manteaux, tant de cuir que de drap; poches grandes & petites à porter hardes, argent ou vaisselle; toutes sortes de couvertures de drap, de cuir, toile cirée, treillis, *&c.* tant pour chevaux de carrosses que de selle, chariots, fourgons, *&c.* fourreaux de pistolets, chaperons, bourses, faux-fourreaux, housses de toutes façons, caparassons brodés ou non brodés, bâts françois & autres pour mulets & chevaux, selles de toutes sortes à piquer à la hollandoise, selles rases à l'angloise & selles à femmes. Il leur appartient aussi de faire toutes sortes de couvertures de chevaux, de mulets, d'impériales de carrosse & de sieges de cocher, de telle richesse & avec tels ornemens & broderies qu'il est nécessaire pour les entrées & autres cérémonies, & pareillement toutes banderolles de tymbales, guidons & étendards, même de fournir les chariots des pompes funebres, avec les couvertures de velours croisés de drap d'argent ou autres étoffes, tant pour le chariot & le cercueil que pour les chevaux. Enfin il leur est permis de faire & vendre tous les ouvrages de lormerie, ferrerie & non autres, comme filets, mastigadous, cavessons, cavessines, lunettes, mords, étriers, *&c.* éperons ou simples ou garnis d'or & d'argent, *&c.*

Le métier des *selliers*-lormiers ayant beaucoup de connexité avec celui des coffretiers-malletiers, l'*article* 32 des statuts des premiers veut que les jurés coffretiers n'ordonnent aucun chef-d'œuvre ou expé-

rience ; même n'aillent en visite ; & ne fassent aucune saisie s'ils ne sont accompagnés des jurés *selliers*-lormiers ; & par l'*article* 33, il est permis à ceux-ci de travailler & tenir boutique ouverte à Paris de coffretier-malletier, en faisant seulement une expérience ordonnée par leurs propres jurés, mais en présence des jurés coffretiers mandés en la chambre de la communauté des *Selliers*. Voyez *à l'article* VOITURES MODERNES la description de la *chaise de poste*.

SELMAZ, (*Géog. mod.*) ville de Perse dans l'Azerbijane. *Long.* selon M. Petit de la Croix, 82. *lat.* 3. 20. (*D. J.*)

SELMON, *son ombre*, (*Géog. sacrée.*) montagne d'Ephraïm fort sombre & fort couverte : *Nive dealbabuntur in Selmonem. Ps. lxvij.* 15. « Ils deviendront plus blancs » que la neige du mont *Selmon* ». Cette montagne étoit presque toujours couverte de neige. (+)

SELNE, (LA) ou SELUNE, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France en Normandie, au diocese d'Avranches ; elle se rend dans la mer proche le mont S. Michel, après dix lieues de cours. (*D. J.*)

SELONGEY, (*Géog. Hist.*) *Solengiacum*, gros bourg de Bourgogne sur la Venelle, entre Dijon & Langres : le terroir est fertile en grains & vins qui passent pour les meilleurs de la mere-côte de Bourgogne.

Ce bourg a eu pour seigneurs les anciens sires de Grancey pendant plus de 300 ans, & il a fait partie du comté de Grancey pendant plus de 500 ans. Le prévôt de *Selongey* a droit, de temps immémorial, d'embrasser la mariée le jour des épousailles à la porte de l'église, & de lui présenter 10 deniers ; la mariée lui en doit rendre 20, une pinte de vin & un plat de viande. En 1431, Guillaume de Châteauvilain, seigneur de *Selongey*, ayant quitté le parti du duc de Bourgogne, pour prendre celui de Charles VII, les Bourguignons ravagerent ses terres & ses châteaux. Grancey & *Selongey* furent pris, & leurs fortifications démolies.

Un parti des troupes du général Galas, au nombre de 6000 hommes, vint, en 1631, assiéger *Selongey*, dont les habitans soutinrent les efforts, & ne voulurent pas se rendre après cinq sommations : les ennemis, pour se venger de leur résistance, pillerent le bourg & mirent le feu aux premieres maisons. Un procès-verbal, dressé en 1638, fait monter le nombre des maisons incendiées à 504, & celui des morts à 50, à la défense des portes & des barricades, 15 blessés, & 42 prisonniers.

La peste, qui survint après ce fléau, & qui dura deux ans, acheva de dépeupler ce bourg qui étoit considérable.

C'est la patrie de Pierre Perchet qui, par son mérite & ses talens exercés à Paris, est devenu premier chirurgien accoucheur de la reine de Naples & chirurgien-major de l'armée. D. Carlos, en allant prendre possession du trône d'Espagne, l'emmena avec lui, & lui a accordé les mêmes grades & honneurs. (*C*)

SÉLORICO ou CÉLORICO, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province de Beyra, près du Mondégo, au sud-est de Viseu, avec une forteresse. Ses environs sont fertiles en vins & en fruits. *Long.* 10. 18. *latit.* 40. 26. (*D. J.*)

SELSEY, (*Géog. mod.*) presqu'île d'Angleterre au comté de Sussex. Il n'y a aujourd'hui que des villages dans cette presqu'île, mais il y avoit autrefois une ville florissante de même nom qui a été submergée, & son évêché transféré à Chichester. (*D. J.*)

SELTZ, (*Géog. mod.*) dans les chartes *Saletiæ*, petite ville de France dans l'Alsace, au diocese de Spire, sur les bords du Rhin, près du Fort-Louis, & à trois lieues au levant d'Haguenau. Elle a beaucoup souffert dans les différentes guerres. *Longit.* 25. 26. *latit.* 48. 46. (*D. J.*)

SELTZBACH, (*Géog. mod.*) riviere de France dans l'Alsace ; elle prend sa source au mont de Vosge, & se jette dans le Rhin, près de la ville de Seltz. (*D. J.*)

SELVE, (POINTE DE LA) *Géogr. mod.* pointe qui est avancée dans la mer Méditerranée, environ à 7 milles à l'ouest-nord-ouest du cap de Créaux. La rade de la *Selve* est assez grande pour que les galeres y puissent mouiller au besoin, c'est-à-dire, lorsqu'on ne peut doubler le cap de Créaux ; ainsi ce lieu n'est propre que dans une extrême nécessité. (*D. J.*)

SELWOOD, (*Géog. mod.*) forêt d'Angleterre dans Sommersetshire & dans les

montagnes de Mendip. Cette forêt est d'une grande étendue le long des frontieres orientales de la province. Dans l'endroit où elle se termine au nord, on voit un bourg qui empruntant son nom de la forêt & de la riviere de Frome, qui le côtoie & qui le mouille, s'appelle *Frome-Selwood*. On y fait un assez grand commerce de laine. Au-delà de ce bourg, la Frome ne voit rien de considérable. (*D. J.*)

SELYMBRIA, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, selon Pomponius Méla, *l.* II, *ch. ij.* Pline, *l.* IV, *ch. xj.* & le périple de Scylax; mais Strabon, Hérodote & Ptolomée écrivent *Sèlybria*. Anciennement on l'appeloit simplement *Selyn*; dans la suite, on y ajouta le mot *bria*, qui, dans la langue des Thraces, signifie *ville*; c'est aujourd'hui *Sélivrée*. (*D. J.*)

SEM, *nom*, (*Hist. sacrée.*) un des fils de Noë, qui naquit près de cent ans avant le déluge. *Gen. v.* 31. Quoique *Sem* soit nommé le premier, on croit cependant qu'il étoit plus jeune que Japhet: il entra dans l'arche avec son pere; & lorsqu'après que les eaux se furent retirées, Noë, qui avoit planté la vigne, en eut bu, & se fut endormi indécemment dans sa tente, *Sem* & Japhet n'imitant pas l'imprudence de Cham, prirent un manteau, & marchant à reculons, ils couvrirent la nudité de leur pere. Noë, à son réveil, ayant appris la maniere respectueuse dont *Sem* s'étoit conduit à son égard, lui donna une bénédiction particuliere: *Benedixit Dominus Deus Sem, sit Chanaam servus ejus. Gen. ix.* 26. Par ces paroles, Noé faisoit entendre que de la postérité de *Sem*, il tireroit le peuple chez qui se conserveroit la connoissance & le culte du saint nom de Dieu; & que de *Sem* par Abraham, devoit descendre le Messie. *Sem* mourut âgé de six cens ans, laissant cinq fils, Elam, Assur, Arphaxard, Héber, Aram, qui eurent pour partage les meilleures provinces de l'Asie. D'Arphaxard descendirent, en ligne directe, Salé, Héber, Phaleg, Reü, Sarug, Nachor & Tharé, pere d'Abraham. (+)

SEMACHIDŒ, (*Géog. anc.*) municipe de l'Attique dans la tribu Antiochide, selon Etienne le géographe & Hésichius. M. Spon, *liste de l'Attique*, remarque que ce municipe prenoit son nom de *Sémachus*, dont les filles avoient reçu Bacchus dans leur logis, d'où leur fut accordé le privilege que les prêtres de ce dieu fussent choisis dans leurs descendans.

On trouve à Eleusine, dans l'église d'*Agios Georgios*, une inscription greque, dont voici la traduction: « Le sénat de l'Aréopage & le peuple ont consacré Nicostrate, fille de.... initiée aux misteres du foyer sacré des déesses Cérès & Proserpine, son tuteur Caïus Cassius de *Semachidœ*, ayant eu soin de cette consécration ». (*D. J.*)

SEMAILLES, s. m. (*Econ. rustique.*) signifie, 1°. l'opération de semer les grains. Dans ce sens on dit, *le temps est propre pour les semailles, il faut en profiter. Voy.* SEMENCE & SEMER.

2°. On nomme *semailles*, la saison où l'on a coutume de semer diverses sortes de grains, & principalement les blés.

Relativement à cette signification, l'on distingue les *semailles* d'automne, & celles du printemps.

Il y a des pays où, dès la fin du mois d'août, on commence à faire les *semailles* du seigle, principalement dans les pays froids, afin qu'il ait le temps de se fortifier avant l'hiver, pour pouvoir résister au froid, autrement il courroit grand risque de périr.

Sitôt que le mois de septembre est venu, on ne tarde plus à jeter ce grain en terre, & il n'y a que le mauvais temps qui puisse en empêcher.

Après cette *semaille*, vient immédiatement celle de l'orge d'automne ou orge quarrée. Cette *semaille* ne dure pas longtemps, à cause qu'on n'en seme que fort peu, & seulement pour subvenir de bonne heure à la nourriture des domestiques, surtout lorsque le blé est cher.

Le méteil se seme ensuite, puis le froment qui résiste mieux au froid qu'aucun autre grain. (+)

SEMAINE, s. f. (*Chronol.*) c'est un temps composé de sept jours. Dion Cassius, dans son *Hist. rom. liv. XXXVII.* prétend que les Egyptiens ont été les premiers qui ont divisé le temps en *semaines*; que les sept planetes leur avoient fourni cette idée, & qu'ils en avoient tiré les sept

noms de la *semaine*. En cela du moins les anciens n'ont pas suivi dans leur ordre la disposition des orbes des planetes : car cet ordre est Saturne, Jupiter, Mars, le Soleil, Vénus, Mercure & la Lune. Ils auroient donc dû ranger les jours de la *semaine* par samedi, jeudi, mardi, dimanche, vendredi, mercredi & lundi. Il n'est pas aisé de découvrir la raison qui a donné lieu à ce dérangement ; voici celle qu'on apporte d'ordinaire.

On dit que les anciens ayant soumis les jours, & les heures même de chaque jour à quelques planetes dominantes, il est croyable que le jour prenoit le nom de la planete qui commandoit à la premiere heure. Ainsi on a pu appeler le jour de Saturne qui est notre samedi, celui dont la premiere heure étoit sous le commandement de Saturne. La seconde heure étoit pour Jupiter qui suit immédiatement Saturne ; la troisieme pour Mars ; la quatrieme pour le Soleil ; la cinquieme pour Vénus ; la sixieme pour Mercure ; & la septieme pour la Lune. Après quoi la huitieme retournoit sous l'autorité de Saturne ; & suivant le même ordre, il avoit encore la quinzieme & la vingt-deuxieme ; la vingt-troisieme étoit par conséquent sous Jupiter ; & la vingt-quatrieme, c'est-à-dire, la derniere de ce jour sous la dénomination de Mars : de cette maniere, la premiere heure du jour suivant tomboit sous celle du Soleil, qui donnoit par conséquent son nom à ce second jour. En suivant le même ordre, la huitieme, la quinzieme & vingt-deuxieme appartenoient toutes au Soleil ; la vingt-troisieme à Vénus, & la derniere à Mercure : par conséquent la premiere du troisieme jour appartenoit à la Lune : & on appeloit ce jour à cause de cela, *jour de la Lune*. On trouve par cet arrangement la naissance & la suite nécessaire de ces noms des jours de la *semaine* ; c'est-à-dire, pourquoi le jour du Soleil qui est le dimanche, vient après celui de Saturne qui est le samedi, le jour de la Lune, après celui du Soleil, ou le lundi après le dimanche : celui de Mars après celui de la Lune, ou le mardi après le lundi, &c. jusqu'au samedi. On trouvera de plus grands détails dans l'*hist. du calendrier rom.* par M. Blondel.

Les ecclésiastiques romains donnent le nom de férie, *feriæ*, à tous les jours de la *semaine*, en comptant depuis le dimanche qu'ils appellent *feria prima*. Les Maures, les Arabes, les Syriens, & les Perses chrétiens appellent *sabbat* tous les jours de la *semaine* ; mais ce nom de *sabbat* n'est consacré qu'au samedi par les Juifs. (*D. J.*)

Distribution primitive du temps en semaines, en jours & en heures.

M. Goguet, dans son savant ouvrage sur l'*origine des lois, des sciences*, &c. pense qu'inutilement l'on a voulu proposer plusieurs conjectures sur les motifs qui ont pu déterminer autrefois les différens peuples à s'accorder sur cette maniere primitive de partager le temps, & qu'il faut la rapporter à une tradition générale des sept jours qu'avoit duré la création du monde. Il est singulier que ce savant auteur n'ait pas vu que cet usage venoit des phases de la lune, qui ne se montre que pendant quatre semaines ou 28 jours, ce qui a servi à régler le temps chez toutes les nations : ces phases changent à-peu-près tous les sept jours ; & si l'on avoit voulu faire des semaines de huit jours, on eût trouvé un excès de trois jours, au bout du mois. D'ailleurs, les années solaires de 365 jours se partagent, à un jour près, en semaines de sept jours, au lieu qu'il y auroit eu cinq jours de reste, si l'on eût fait les semaines de huit jours ; ainsi l'usage des mois & des années paroît avoir dû entraîner celui d'une semaine de sept jours.

La seule chose sur laquelle on puisse disputer, c'est la dénomination des jours de la semaine tirée des sept planetes, & sur l'ordre des planetes dans la semaine. Il paroît d'abord que cet ordre a du rapport avec celui des 24 heures. Le dimanche, au lever du soleil, la premiere heure étoit pour le soleil, ensuite venoient vénus, mercure, la lune qui étoient supposées au-dessous de lui dans l'ancien sistême, puis saturne, jupiter & mars qui étoient au-dessus ; par-là, il arrivoit que le lendemain commençoit par la lune, & voilà pourquoi le jour de la lune, c'est-à-dire le lundi, fut placé à la suite du jour consacré au soleil.

(*Clavius in Sphaeram*, page 45.) M. l'abbé Roussier, dans un savant mémoire *sur la musique des anciens*, croit que cet arrangement des jours & des heures vient des intervalles de la musique, comme l'insinue Xiphilin, d'après Dion (*L. XXXVI, in Pompeio*,) & il en a donné des preuves qui paroissent très-fortes, dans les *mémoires de Trévoux* ou *journal des beaux-arts & des sciences*, novembre & décembre 1770, & août 1771.

L'ordre des douziemes ou des quintes justes est exprimé par les termes de la progression triple, 1, 3, 9, 27, 81, 243, 729, auxquels répondent les sons *si*, *mi*, *la*, *ré*, *sol*, *ut*, *fa*, dont on a formé la série des sept tons diatoniques *si*, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*; ou, selon les idées modernes, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*. Dion Cassius nous dit que les jours de la semaine forment entr'eux une consonnance de quarte; or si l'on applique aux jours de la semaine, la série de quartes *si*, *mi*, *la*, *ré*, *ut*, *fa*, qui en est le résultat, il nous sera très-aisé d'en déduire l'ordre que les Egyptiens, ou pour mieux dire, que les Chaldéens avoient mis entre les planetes. Il ne faut pour cela que disposer les sons de cette série, selon l'ordre diatonique qu'ils ont dans le sistême des Grecs: savoir, *si*, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, & nous aurons, par les planetes, l'ordre suivant: saturne, jupiter, mars, le soleil, vénus, mercure, la lune. C'est en effet là l'ordre des planetes, suivant les Egyptiens, en partant de saturne qui est la plus éloignée.

On sait que la quarte a été regardée de tout temps, chez les Grecs, comme la premiere des consonnances; mais il faut observer que cette quarte, chez eux, se prenoit en descendant, ce qui revient pour lors à notre quinte en montant; si l'on abaisse chacune de ses notes d'une ou de plusieurs octaves, ce qui ne change point la nature des tons, à cause de l'identité des octaves, l'on retrouve le sistême diatonique des Grecs: savoir, *si*, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, qui donne, pour les planetes, l'ordre ancien des planetes, saturne, jupiter, mars, le soleil, vénus, mercure, la lune. C'est cet ordre qui, appliqué périodiquement aux vingt-quatre heures du jour, produit à son tour l'ordre des quartes qu'on remarque entre les jours de la semaine: saturne, le soleil, la lune, mars, mercure, jupiter, vénus; & cet ordre de la semaine commencé par Sabathe, Sabaï ou Saturne, le plus ancien des dieux, est la planete la plus grave, la plus lente & la plus éloignée. Voici donc l'ordre des planetes correspondantes aux jours de la semaine, avec les sons qu'elles désignent, & les nombres qui fixent à ces sons leur intonation radicale.

1	3	9	27	81	243	729.
si	*mi*	*la*	*ré*	*sol*	*ut*	*fa.*
Saturne	le soleil	la lune	mars	mercure	jupiter	vénus.
I	II	III	IV	V	VI	VII.

Les Chinois qui paroissent avoir reçu des Egyptiens leurs sciences & leurs usages, se servent du même mot *lu* pour exprimer les sons, pour les nombres de la progression triple, & pour les douze lunes de l'année, ce qui forme une trace du rapport que l'on considéra autrefois entre les tons & les planetes, & il semble que les Egyptiens n'eussent divisé le zodiaque en douze parties, qu'afin de les faire correspondre aux douze termes de la même progression triple, qui doivent fournir les douze demi-tons d'une octave. Le P. Amiot, dans des manuscrits sur l'ancienne musique des Chinois, qui furent envoyés en France en 1754, paroît en avoir eu la même idée. Voici ce qu'il en dit à la page 7 des préliminaires.

« L'art de produire les véritables tons, disent les Chinois modernes, se trouve dans les nombres. C'est des nombres que les anciens ont tiré la méthode & les regles de leur musique; méthode & regles qu'ils ont suivies pour leur astronomie, pour leurs cérémonies, pour leur politique, pour leurs mesures, & pour toutes les autres choses qui sont les plus ordinaires dans l'usage de la vie; de sorte, ajoutent les Chinois modernes, que celui qui sauroit parfaitement cette musique des anciens, seroit instruit de leurs manieres de faire la guerre, de leurs sacrifices, de leurs usages dans les repas, & de leurs autres cérémonies. Tout se rapportant ainsi à la musique, il ne faut pas être surpris que les auteurs

qui sont venus dans la suite des temps, aient donné à la musique de si grands & de si magnifiques éloges ».

Mais est-ce de la division du jour en vingt-quatre heures que résulte cet ordre de planetes que nous avons entre les jours de la semaine, ainsi que Dion Cassius le fait entendre dans l'une de ces deux raisons qu'il rapporte à ce sujet? ou bien est-ce cet ordre, est-ce la semaine planétaire elle-même qui a déterminé les Egyptiens à diviser le jour en vingt-quatre heures? Il paroît que ces deux institutions ont dû marcher de pair. Mais il semble que l'objet principal qu'eurent en vue les auteurs de ces deux anciennes institutions, fut la semaine planétaire, c'est-à-dire, cet ordre de quartes entre les planetes, que présentent les jours de la semaine; ordre qui devoit correspondre à la progression triple. On voit une raison naturelle pour les sept jours; on n'en voit aucune pour le nombre de vingt-quatre heures. Celle que l'on a voulu tirer du Cynocéfale, qui urinoit & qui crioit vingt-quatre fois dans le jour, est assez ridicule pour faire connoître que l'on n'en a pu trouver de raison noble; mais la progression des quartes, une fois admise, conduit naturellement à la division des vingt-quatre heures. Il est vrai qu'on auroit pu, en suivant le même arrangement, diviser le jour en dix portions ou en dix-sept, comme l'observe M. l'abbé Roussier (à la page 78 de son mémoire). Mais ces deux divisions ne se prêtent pas avec la même fertilité aux subdivisions; le nombre de vingt-quatre heures peut se distribuer sans fractions, soit en deux portions de douze, comme le pratiquent la plupart des Européens, soit en quatre portions de six, selon la division que supposent plusieurs cadrans d'horloges publiques en Italie, qui ne sont que de six heures, bien que les Italiens comptent par vingt-quatre; enfin vingt-quatre heures peuvent se sous-diviser en huit portions de trois, ou, ce qui revient au même, douze heures peuvent être sous-divisées en quatre portions de trois, comme on l'a fait lorsqu'on comptoit pour prime, tierce, sexte & none. Mais une observation que M. Roussier n'a pas laissé échapper, c'est que dans le total de la semaine l'ordre des sept planetes est parcouru vingt-quatre fois. Or, vingt-quatre fois les sept planetes font les cent soixante-huit heures que contient la semaine, nouveau motif qui a pu déterminer les anciens précepteurs du genre humain au nombre de vingt-quatre pour la division du jour. (*M. de la Lande.*)

Semaine, (*Critiq. sacr.*) espace de sept jours qui recommencent successivement. Cette maniere de compter le temps est venue des Juifs qui le septieme jour observoient le sabbat, c'est-à-dire, le jour du repos, conformément à la loi de Moïse. Ils avoient trois sortes de *semaine*: des *semaines* de jours, qui se comptoient d'un sabbat à l'autre; des *semaines* d'années, qui se comptoient d'une année sabbatique à l'autre; & enfin des *semaines* de sept fois sept années, ou de quarante-neuf ans, qui se comptoient d'un jubilé à l'autre. (*D. J.*)

Semaines de Daniel, (*Crit. sacr.*) les soixante & dix *semaines de Daniel*, sont cette fameuse prophétie concernant la venue du Messie, qu'on lit au *c. ix.* de ses *révélations*, *v.* 24. 25. 26. 27.

Les commentateurs les plus habiles ont travaillé à justifier le rapport qu'a cet oracle à notre Sauveur. On peut les consulter les unes & les autres sur cette matiere: car il n'est pas possible d'entrer dans le détail de leurs explications; c'est assez d'observer qu'ils s'accordent ensemble à reconnoître, 1°. que cette prophétie regarde particuliérement les Juifs; 2°. que les 70 *semaines* sont des *semaines* d'année, c'est-à-dire que chaque *semaine* de cette prophétie contient sept ans, & que les 70 *semaines* font ensemble quatre cents quatre-vingts-dix ans, au bout desquelles les Juifs ne devoient plus être le peuple de Dieu dans un sens particulier, ni Jérusalem la ville sainte.

Mais les mêmes commentateurs de l'Ecriture different sur la fixation du commencement & de la fin de ces 70 *semaines* du prophete. Les uns en prennent la date à la commission d'Esdras de réformer l'église & l'état, commission qui tombe à la septieme année du regne d'Artaxercès-Longuemain. D'autres font commencer les *semaines de Daniel* à la vingtieme année du regne de ce même prince, qui permet à

Néhémie de rétablir les murs de Jérusalem. D'autres portent cette date à l'édit accordé aux Juifs par Darius-Histaspes, l'an iv. de son regne, de rebâtir le temple. Ces trois hipotheses sont les plus suivies, & renferment néanmoins chacune de grandes difficultés pour l'application des détails qui d'ailleurs sont contenus dans la prophétie en termes assez obscurs.

Aussi les peres de l'Eglise ont échoué dans leur explication des *semaines de Daniel*, témoin Tertullien lui-même. Il prend pour époque des 70 *semaines* la premiere année de Darius ; & en calculant les regnes suivans, il trouve que Jesus-Christ est né soixante-deux *semaines* & demie accomplies l'an 41 d'Auguste. Il pose ensuite qu'Auguste ayant régné cinquante-six ans, quinze ans depuis la naissance du Sauveur, Jesus-Christ mourut l'an 15 de Tibere, & par conséquent à l'âge de 30 ans, le viij des calendes d'avril ou le 25 de mars, sous le consulat des deux Geminus. Il place enfin la ruine de Jérusalem où finit la prophétie de Daniel, & la 70e. *semaine* à la premiere année de Vespasien. Il y dans cette explication fautes sur fautes ; car, sans parler de l'époque d'où il tire le commencement des 70 *semaines*, qui est évidemment fausse, les sept *semaines* & demie depuis la naissance de J. C. en l'an 41 d'Auguste, font 32 *semaines* & demie. Or il y a certainement davantage depuis la naissance du Seigneur jusqu'à la ruine de Jérusalem. Aussi dans le calcul des années depuis l'an 41 d'Auguste jusqu'à la premiere année de Vespasien, Tertullien a omis le regne entier de l'empereur Claude, & a fait succéder Néron à Caïus ; ce qui est absurde & dérange tout son calcul.

Je finis par une observation sur l'hipothese des modernes qui est la plus généralement approuvée, je veux dire celle qui date l'époque du commencement des 70 *semaines de Daniel* à la vingtieme année d'Artaxercès-Longuemain. Dans cette hipothese, il faut compter les 490 ans de la prophétie en années solaires ou lunaires. Or comme les années solaires se trouvent trop courtes pour atteindre le terme, on a fixé la prophétie en années lunaires. Africanus qui fleurissoit au commencement du iij siecle, l'a ainsi décidé, & a été suivi par Théodoret, Bèze, Zonaras, Rupertus, & une foule de modernes, à cause de la conformité qu'ils ont trouvée dans cette hipothese avec le texte de la vulgate ; mais ils n'ont pas considéré que les années lunaires n'atteignoient pas le terme d'un an & 246 jours. D'ailleurs, dans le temps que la prophétie fut révélée par un ange à Daniel, il n'y avoit point d'année purement lunaire en usage dans aucun endroit du monde. Je sais bien que les mois des Juifs étoient lunaires ; mais quoiqu'ils dépendissent de la Lune, leur année se régloit toujours au bout du compte par le cours du Soleil ; & ce qui manquoit aux années communes, étoit suppléé dans les années intercalées. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SEMAINE DE LA PASSION, dans l'église romaine, est la pénultieme *semaine* de carême, ou celle qui commence le dimanche qui tombe quinze jours avant Pâques, & se termine au dimanche des Rameaux. On la nomme ainsi, parce que les hymnes, les leçons & tout l'office de cette *semaine* est relatif à la Passion de J. C.

SEMAINE SAINTE, *ou* GRANDE SEMAINE, *major hebdomada*, est la *semaine* qui commence au dimanche des Rameaux, & précede immédiatement la fête de Pâque. On l'appelle *grande semaine* à cause des grands misteres qu'on y célebre.

Les Protestans en rapportent l'institution au temps des apôtres, aussi-bien que les Catholiques chez qui elle est spécialement consacrée à honorer les misteres de la mort & passion de Jesus-Christ, & à les retracer à l'esprit aux yeux des fideles par les offices qu'on y chante & par les cérémonies dont on les accompagne.

Dans la primitive église, outre les jeûnes rigoureux qu'on pratiquoit dans cette *semaine*, on s'y interdisoit les plaisirs les plus licites & les plus innocens ; les fideles ne s'y donnoient point le baiser de paix à l'église ; tout travail étoit défendu ; les tribunaux étoient fermés ; on délivroit les prisonniers ; enfin, on pratiquoit diverses mortifications, dont les princes mêmes & les empereurs n'étoient pas exempts.

SEMAINES, *Statuts des chirurgiens.* C'est sous ce nom que l'on désigne dans les

les statuts des maîtres chirurgiens de Paris, le temps que ceux des aspirans qui sont admis au grand chef-d'œuvre, doivent employer à faire preuve de leur capacité. Chaque *semaine* est composée de six jours & demi, & l'aspirant doit quatre *semaines*: la premiere, de l'ostéologie: la seconde, de l'anatomie: la troisieme, des saignées: & la quatrieme, des médicamens. (*D. J.*)

SEMAINIER, f. m. (*Gram.*) celui qui est en fonction pendant la semaine. Il y a des *semainiers* au théatre pour les comédiens. Il y a un *semainier* dans quelques communautés religieuses. Le chanoine qui préside aux offices de la semaine, s'appelle *semainier*.

SEMALE, f. m. (*Marine.*) bâtiment hollandois, fort étroit, qui n'a qu'un mât, & qui sert à venir à bord des grands vaisseaux, & à y porter des marchandises. Ses dimensions ordinaires sont de cinquante-huit piés de long, de quinze piés de large, & de quatre piés de creux. *Voyez Marine*, *pl. XIV*, *fig.* 2.

SEMANTERION, (*Luth.*) espece d'instrument de bois à percussion. « C'est » une planche de bois avec des manches de » fer mobiles, & on s'en sert en Italie (où » on l'appelle *serandola*) pour convoquer » le peuple à l'église, dans les temps où les » cloches se taisent ».

De la Chausse qui décrit ainsi cet instrument, ajoute, un peu plus bas, qu'aujourd'hui les Grecs modernes s'en servent, & frappent le *semanterion* suivant de certaines regles musicales, ensorte qu'on peut avec raison mettre cet instrument au nombre des instrumens de musique. Ensuite Causseus ajoute la description suivante du *semanterion*, description tirée de Leon Allatius par le cardinal Bona.

« Les prêtres Grecs se servent d'un instrument de bois pour appeler le peuple » à l'église. C'est une piece de bois longue » de vingt piés (il faut probablement lire » *pouces*) épaisse de deux pouces & large » de quatre. Un prêtre, ou un autre, tient » cet instrument de la main gauche par le » milieu, & il le frappe de la droite, avec » un maillet du même bois, en le parcourant avec vîtesse, & le touchant de son » maillet, tantôt d'un côté, tantôt de

» l'autre; tantôt près de la main gauche, » tantôt loin, de façon que les coups rendent un son plein, grave ou aigu, sont » précipités ou lents, & frappent l'oreille » d'une mélodie agréable ».

Le même cardinal dit aussi qu'il y avoit des *semanterions* très-grands, ensorte qu'ils étoient larges de six palmes, épais d'une, & longs de trente; on les pendoit dans les tours par des chaînes de fer, & on les frappoit pareillement avec un maillet.

Nous avons dit ci-dessus qu'il falloit probablement lire *vingt pouces* pour *vingt piés* (*binarum decempedarum*, dit l'original.) voici nos raisons.

Une planche de vingt piés de long, sur quatre pouces de large & deux d'épaisseur, paroît peu proportionnée, & encore moins propre à être maniée par un homme; d'ailleurs cette proportion ne s'accorde point avec celle des grands *semanterions* pendus dans les tours. (*F. D. C.*)

SEMAQUE, f. f. (*Marine.*) *Voyez* SEMALE.

SEMBIENS, f. m. plur. (*Hist. ecclés.*) secte d'anciens hérétiques, ainsi appelée du nom de son chef Sembius ou Sembianus, qui condamnoit tout usage du vin, comme mauvais par lui-même, prétendant que le vin étoit une production du démon ou du mauvais principe. Il nioit aussi la résurrection des morts, & rejetoit la plupart des livres de l'ancien testament. Jovet qui parle de cette secte, ne dit point en quel temps précisément elle a paru.

SEMBLABLES, adj. (*Gram.*) il se dit de toutes choses entre lesquelles il y a similitude. *Voyez l'article* SIMILITUDE.

Les angles *semblables* sont des angles égaux. Dans les angles solides, lorsque les plans sous lesquels ils sont contenus sont égaux en nombre & en grandeur, & sont arrangés dans le même ordre, les angles solides sont *semblables* & par conséquent égaux. *Voyez* ANGLE.

Les rectangles *semblables* sont ceux dont les côtés, qui forment des angles égaux, sont proportionnels. *Voyez* RECTANGLE.

Ainsi, 1°. tous les quarrés doivent être des rectangles *semblables*. *Voyez* QUARRÉS.

2°. Tous les rectangles *semblables* sont

entr'eux comme les quarrés de leurs côtés homologues.

Les triangles *semblables* sont ceux qui ont leurs trois angles respectivement égaux chacun à chacun. *Voyez* TRIANGLE.

1°. Tous les triangles *semblables* ont leurs côtés autour d'angles égaux proportionnés. 2°. Tous les triangles *semblables* sont entr'eux comme les quarrés de leurs côtés homologues.

Dans les triangles & dans les parallélogrammes *semblables*, les hauteurs sont proportionnelles aux côtés homologues. *Voyez* TRIANGLE, *&c.*

Les polygones *semblables* sont ceux dont les angles sont égaux chacun à chacun, & dont les côtés autour des angles égaux sont proportionnels.

Il en est de même des autres figures rectilignes *semblables*. *Voyez* POLYGONE.

Ainsi les polygones *semblables* sont les uns aux autres, comme les quarrés de leurs côtés homologues.

Dans toutes figures *semblables*, les angles correspondans sont égaux, & les côtés homologues sont proportionnels. Toutes figures régulieres, & toutes figures irrégulieres *semblables*, sont en raison doublées de leurs côtés homologues; les cercles & les figures *semblables* qui y sont inscrites, sont les unes aux autres comme les quarrés des diametres.

Les arcs *semblables* sont ceux qui contiennent des parties *semblables* ou égales de leurs circonférences respectives. *V.* ARC.

Les segmens semblables de cercles sont ceux qui contiennent des angles égaux. *Voyez* SEGMENT.

Les sections coniques semblables sont celles dont les ordonnées à un diametre, dans l'une, sont proportionnelles aux ordonnées correspondantes à un diametre semblable dans l'autre, & dont les parties de diametres semblables qui sont entre le sommet & les ordonnées dans chaque section sont semblables. *Voy.* CONIQUE.

La même définition convient aussi aux segmens semblables des sections coniques. *Voy.* SEGMENT.

Les nombres plans semblables, sont ceux qu'on peut disposer en rectangles semblables, c'est-à-dire, en rectangles, dont les côtés sont proportionnels : comme 6 multiplié par 2, & 12 par 4: le produit de l'un qui est 12, & celui de l'autre qui est 48, sont des nombres *semblables*. *Chambers.* (*E*)

Les quantités semblables, en algebre, sont celles qui contiennent les mêmes lettres, & précisément le même nombre de lettres. *Voy.* QUANTITÉ.

Ainsi 2 *b* & 3 *b*, 9 *ff* & 3 *ff* sont des quantités semblables; mais 2 *b* & 3 *bb*, 9 *ff* & 3 *fff* sont des quantités dissemblables; parce qu'elles n'ont pas les mêmes dimensions des deux parts, & que les lettres n'y sont point également répétées.

On dit encore, en algebre, que des quantités ont des signes semblables, quand elles sont toutes deux *affirmatives*, ou toutes deux *négatives*. *Voy.* CARACTERE.

Si l'une est affirmative & l'autre négative, on dit alors qu'elles sont de différens signes : ainsi + 64 *d* & + 5 *d* ont le même signe, ou sont de même signe; mais + 9 *f* & — 7 *f* sont de différens signes. (*E*)

Les figures solides *semblables*, (*en Géométrie.*) sont celles qui sont renfermées sous un même nombre de plans semblables, & semblablement posés. *Voy.* SEMBLABLE.

* SEMBRADOR *ou* SPERMATOBOLE *d'Espagne*, (*Agriculture.*) Les laboureurs, tant anciens que modernes, conviennent que la perfection de l'agriculture consiste à placer les plans dans des espaces proportionnés, où les racines puissent trouver une profondeur suffisante pour s'étendre & tirer de la terre assez de nourriture pour produire du fruit & l'amener à maturité.

On n'a donné aucune attention à la pratique de cette partie importante de l'agriculture, dit l'inventeur du spermatobole; on s'est contenté jusqu'à présent de semer par poignées toutes sortes de blés & de graines, en les jettant devant soi inconsidérément & au hasard, parce qu'il seroit fort fatiguant de les semer un à un dans de grands espaces. D'où il arrive que nous voyons que le blé se trouve semé trop épais dans des places & trop clair dans d'autres; & que la plus grande partie n'est pas couverte ou n'est pas suffisamment enterrée : ce qui l'expose non-seulement à être mangé par les oiseaux, mais aussi à être endommagé par les gelées dans les pays froids, &

par l'ardeur du soleil dans les climats chauds. Ces considérations déterminerent à la fin du dernier siecle le chevalier Lucatello, après plusieurs expériences, à perfectionner un instrument, qui, étant attaché à la charrue, puisse servir en même temps à labourer, semer & herser : par-là on épargne la peine de semer, & le grain tombant à mesure dans le fond du fillon, se trouve tout placé à égale distance, & dans la même profondeur de terre ; de sorte que de cinq parties de semence, on en épargne quatre, & qu'avec cela la récolte est encore abondante.

3°. L'inventeur de cet instrument le présenta à sa majesté catholique, qui en fit faire l'essai à Buen-Retiro, où il a réussi à souhait, malgré la sécheresse de l'année, qui causa alors un grand dommage à tous les blés. Un laboureur ordinaire y ayant semé, à la façon usitée, un terrain dont on avoit mesuré l'étendue, y receuillit 5125 mesures, tandis qu'au même endroit, dans un espace égal, où l'on s'étoit servi du *sembrador*, la récolte fut de 8175 mesures, outre ce qu'on avoit encore épargné de grain par cette nouvelle façon de semer.

4°. Sur cette épreuve, sa majesté catholique accorda à l'inventeur & à ses associés, le privilege de distribuer cet instrument dans tous les royaumes de cette mornarchie en Europe, au prix de 24 réales chacun, & de 32 réales pour les pays hors de l'Europe, dont le cinquieme seroit perçu au profit du roi, avec défenses à toutes autres personnes de fabriquer cet instrument & de s'en servir sous différentes peines.

5°. Avant que l'inventeur parût à la cour d'Espagne, il avoit fait de grands essais de cet instrument devant l'empereur, dans ses terres de Luxembourg, où il avoit réussi à merveille, comme il paroît par un certificat donné à Vienne, le premier août 1663, nouveau style, par un officier de l'empereur, qui avoit été chargé de voir faire cette expérience.

6°. Ce privilege ayant été expédié, il rendit publique la description du *sembrador*, avec des instructions, comme il suit :

I. Le *sembrador* est une boîte de bois assez ressemblante à deux gradins d'autel : cette boîte dans laquelle on met le grain est surmontée d'un couvercle & portée sur deux roues qui donnent le mouvement à un cylindre contenu dans la partie inférieure de la boîte ; ce cylindre est rond, garni de trois rangs de petites cuillers, il tourne sur lui-même pour jeter le blé au dehors & le faire passer par les différens trous qui sont au fond de la boîte ; sur les côtés intérieurs se trouvent quatre pieces triangulaires qui servent à conduire le blé qui étoit tombé dans les cuillers & à le décharger à la pointe du cylindre, afin que passant par les trous du fond de la boîte il tombe sur le terrain & le féconde.

II. Le *sembrador* doit être fermement attaché à la charrue, ensorte que le blé puisse tomber dans le sillon, & que les oreilles de la charrue, à mesure qu'elle tourne, puissent couvrir de terre le blé du sillon précédent.

III. Comme le grain qu'on a semé avec cet instrument, se trouve placé au fond du sillon, & à une profondeur convenable, au lieu que les semences répandues à la façon ordinaire, sont bien moins enterrées, ou tout-à-fait découvertes ; il est à propos par conséquent d'avancer un peu ses semailles, & que le laboureur qui se sert du *sembrador*, prévienne de huit ou dix jours, le temps ordinaire de semer, en commençant à la mi-septembre, pour finir au milieu du mois d'octobre.

IV. Dans les terrains durs, la profondeur des sillons doit être de cinq ou de six pouces ; dans les terres de médiocre qualité, de six ou sept ; & dans celles qui sont légeres & sablonneuses, de sept à huit pouces ; & en suivant ces proportions, c'est au laboureur à juger par lui-même du plus ou du moins de profondeur, qu'il doit donner au labourage, suivant la qualité des terres.

V. Il faut sur-tout avoir soin que les roues qui sont sur les côtés de cet instrument, tournent toujours rondement, que jamais elles ne traînent sans tourner, & que les oreilles de la charrue soient un peu plus grandes qu'elles ne le sont ordinairement.

VI. Il est à propos aussi que les grains soient bien criblés & nettoyés, afin que les petites cuillers puissent les jeter sans obstacle, & les mieux distribuer.

VII. A l'égard de l'orge, il faut qu'il soit

bien nettoyé, & que les pailles & les barbes soient séparées du grain, d'aussi près qu'il sera possible, afin que cela ne l'empêche pas de sortir du *sembrador*.

VIII. Après les semailles faites, il faudra pratiquer un sillon pour assainir le terrain & en tirer les eaux, en suivant l'usage du pays, sans qu'il soit besoin d'y rien faire de plus jusqu'à la moisson.

Instructions. 1°. Avant que d'ensemencer un terrain, il faut lui donner autant de labourages, qu'il est d'usage dans les pays où on laisse reposer les terres.

2°. Quand le temps des semailles est venu, le laboureur doit commencer à ouvrir un sillon avec la charrue sur un ou deux pas de long; & quand la charrue est dans la terre à une profondeur convenable, il faut attacher alors le sembrador au train de la charrue, de telle façon que les clous des roues puissent s'accrocher à la terre, & les faire tourner uniformément.

3°. Les oreilles de la charrue, étant plus larges qu'on ne les a faites jusqu'à présent, il en résultera deux avantages; premiérement elles donneront plus de largeur aux sillons, pour recevoir les semences, & elles recouvriront mieux ceux qui sont ensemencés; secondement elles empêcheront que les grosses mottes de terre & les pierres ne donnent des coups contre le sembrador, au cas que ces mottes n'aient pas été brisées & les pierres enlevées. Mais s'il y avoit dans un terrain une si grande quantité de pierres, que la charrue ne pût y pénétrer, alors le laboureur doit passer outre, en enlevant la charrue, jusqu'à ce qu'il retrouve une terre praticable; il faut enlever en même temps le sembrador, dont le poids très-léger ne fait pas un grand embarras au laboureur.

4°. Quand une seule paire d'oreilles ne suffit pas à la charrue, pour écarter les mottes de terre & les pierres, on pourra y ajouter une autre paire d'oreilles de quatre ou cinq pouces plus hautes que les premieres & de même grosseur, que l'on placera dans un endroit convenable du train de la charrue, & cependant un peu en arriere des autres oreilles; par ce moyen, le sembrador sera parfaitement garanti & défendu contre les pierres & les mottes de terre, comme l'expérience l'a fait voir.

5°. Au rapport des fermiers les plus expérimentés, le temps propre aux semailles est quand la fleur de la terre est seche, ou qu'elle approche un tant soit peu de l'humidité; dans l'un ou l'autre de ces cas, les roues de ce nouvel instrument tourneront sans obstacle, & les trous par où tombent les semences ne seront pas fermés par la boue.

6°. Quand on se servira du sembrador comme il convient, on semera en froment trois celamines ou environ un quart de boisseau, & en orge, cinq celamines ou un demi-boisseau, dans autant de terrain qu'il en faudroit pour semer environ un boisseau & demi suivant l'usage ordinaire. Si dans cette proportion il se trouve plus ou moins de semence, cela proviendra de quelque défaut dans l'instrument, ou de la négligence du laboureur.

7°. Il faut proportionner les cuillers aux graines, & en faire faire exprès pour chaque espece de semence.

8°. On doit faire les sillons très-près les uns des autres, ensorte que la charrue en repassant puisse mieux recouvrir le précédent sillon qu'on vient d'ouvrir & de semer.

9°. Après avoir ensemencé un terrain, on doit le rendre aussi uni qu'il est possible, à l'exception des sillons qu'on a faits pour l'écoulement des eaux, comme cela s'est pratiqué jusqu'à présent; mais il suffira d'en laisser un à chaque distance de quatre verges, car l'expérience nous a appris qu'un terrain où on n'a laissé aucuns sillons ouverts, rapporte plus de blé que celui où on en a laissé beaucoup, par la raison que dans ce dernier cas, le froment, l'orge & d'autres grains, sont fort sujets à dépérir par la sécheresse; & c'est à quoi l'on doit sur-tout prendre garde en Espagne, qui est l'une des plus seches contrées de l'Europe.

10°. On a observé en 1664, dans plusieurs endroits de l'Espagne, que les terres ensemencées au mois de septembre avoient produit de meilleur grain que celles qui l'avoient été en octobre; & celles emblavées en octobre, du blé mieux conditionné que celles semées en novembre; ce qui prouve qu'il est plus avantageux de semer tôt que tard. (*Recueil académique.*)

SEME, f. m. (*Comm.*) c'eſt une meſure angloiſe qui contient huit boiſſeaux.

Seme eſt auſſi, en Angleterre, une meſure de bois; la charge d'un cheval.

On appelle, dans le même royaume, *ſeme de verre*, la quantité de cette marchandiſe peſant cent vingt livres, ou de vingt-quatre poids peſant chacun cinq livres. *Diction. de Chambers.*

SEMÉ, participe paſſif, du verbe *ſemer. Voyez l'article* SEMER.

SEMÉ, *bien ſemé*, (*Vénerie.*) ſe dit de la tête d'un cerf, d'un daim & d'un chevreuil lorſque le nombre des andouillers ſe trouve pair; on dit *mal ſemé*, quand le nombre eſt impair.

§ SEMÉ, ÉE, adj. (*terme de Blaſon.*) ſe dit d'un écu ou piece honorable, chargé de pluſieurs fleurs-de-lis, trefles, roſes, étoiles, croiſſans ou autres meubles, tant plein que vide en un nombre incertain, dont ceux des extrémités meuvent des bords du champ (1).

De Châteaubriant des Roches, en Bretagne; *de gueules ſemé de fleur-de-lis d'or.*

Trelon de la Tour, en Bourgogne; *d'azur ſemé de trefles d'or.*

Anglure de Coublanc, d'Ambliſe, de Sy, en Champagne; *d'or ſemé de croiſſans de gueules, chaque croiſſant ſurmonté d'un grillet d'argent.*

Oger de Saint-Cheron épouſa Helvinde d'Anglure, dame d'Anglure, héritiere de ſa maiſon; il mourut en 1256. Les ancêtres d'Helvinde, dame d'Anglure, avoient accompagné Godefroy de Bouillon à ſes conquêtes d'outre-mer, & il eſt dit dans l'hiſtoire de ce temps: « qu'un ſeigneur d'Anglure étant priſonnier de Saladin, ſoudan d'Egypte, s'étoit attiré les bonnes graces de ce prince & en étoit conſidéré; pour marque de ſon eſtime, il lui permit, ſur ſa parole, de venir en France chercher ſa rançon: il partit; mais n'ayant pu trouver l'argent qu'il falloit pour la payer, n'ayant qu'une légitime de cadet, il retourna vers Saladin, lequel admirant ſa foi & ſa fidélité en la tenue de ſa parole, lui quitta ſa rançon, le combla de préſens & le renvoya, avec des regrets de le perdre pour toujours: il le chargea de prendre pour armes *des croiſſans de gueules, ſurmontés de grillets d'argent, en un champ d'or*, au lieu des armes de ſa maiſon qui étoient *d'or à la croix ancrée de ſable;* ce ſoudan voulut auſſi qu'en mémoire de ce qu'il le renvoyoit libre, il fit porter le nom de *Saladin* à tous les aînés mâles qui deſcendroient de lui ». Ce qui a donné lieu aux ſeigneurs d'Anglure, d'ajouter à tous leurs deſcendans mâles aînés, le nom de *Saladin*, précédé de ceux de baptême.

Depuis que l'héritiere d'Anglure a pris alliance avec la maiſon de Saint-Cheron, les ſeigneurs de Saint-Cheron ont quitté leur nom & pris celui *d'Anglure* & les armes de cette maiſon, éteinte & fondue en la leur, qui ſont *d'or ſemé de croiſſans de gueules, ſurmontés d'autant de grillets d'argent;* & ils ont continué d'ajouter aux noms de baptême de leurs deſcendans mâles, celui de *Saladin.* (*G. D. L. T.*)

SEMECHON, LAC DE, (*Géog. anc.*) lac de la Paleſtine. Joſeph donne à ce lac ſoixante ſtades de long & trente de large. Il doit être aſſez près de Danè & des ſources du Jourdain, & à cent ſtades du lac de Tibériade. Il eſt étrange que ce lac ne ſoit nommé dans aucun endroit de l'Ecriture. (*D. J.*)

SEMEDE, *ou* SEMMEDE, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, au royaume de Maroc. Elle s'étend environ ſept milles d'occident en orient. Ses habitans n'ont d'autres lits que la terre. Ils vivent d'orge bouillie dans de l'eau. (*D. J.*)

SÉMEI *qui écoute*, (*Hiſt. ſacrée.*) L'Ecriture nomme juſqu'à dix-ſept perſonnages de ce nom, dont un ſeul eſt fort connu; c'eſt *Séméï*, fils de Gera, de la famille de Saül, qui maudit David. II, *Rois xvj:* 5. Ce ſaint roi ayant été obligé de ſortir de Jéruſalem, à cauſe de la révolte d'Abſalon, vint à Bahurim, & *Séméï* en ſortit, & commença à maudire David & à lui jeter des pierres, en lui reprochant d'avoir verſé

(1) On appelle *écu fleur-de-liſé*, celui qui eſt ſemé de fleur-de-lis ſans nombre. Ce fut au ſacre de Philippe-Auguſte qu'on commença de ſemer de fleur-de-lis tous les ornemens d'égliſe qui devoient ſervir à cette cérémonie.

le sang de la maison de Saül, que le Seigneur faisoit actuellement retomber sur lui, & d'avoir usurpé le royaume de ce prince, dont Dieu alloit le dépouiller pour le donner à Absalon son fils. II, *Rois xvj.* 7. & 8. Abisaï, frere de Joab, plein de zele pour son roi, ne put souffrir l'insolence de Séméï, & demanda à son maître la permission d'aller lui couper la tête; mais David à qui il étoit facile de venger sur le champ l'outrage sanglant qu'il recevoit, instruit des voies de Dieu, & respectant la main qui faisoit agir un sujet rébelle, dit à Abisaï de le laisser faire, parce que le Seigneur lui avoit commandé de maudire David. *xvj.* 10. Ce n'est pas que Séméï eût reçu un ordre exprès de maudire David, car il seroit louable d'avoir obéi; mais il n'agissoit pas avec tant d'insolence, que par une secrette disposition de la justice divine, qui voulant punir David de son crime avec Betsabée, avoit choisi Séméï pour prêter le ministere de ses passions injustes à l'exécution de sa volonté. Ce saint roi, convaincu que son orgueil méritoit un telle humiliation, se soumit à cet excès d'opprobres, & continua son chemin sans répondre. Séméï, devenu plus hardi par l'impunité, redoubla ses outrages, & marchant vis-à-vis de son maître en côtoyant la montagne, il ne cessa de le maudire, de lui jeter des pierres, & de faire voler la poussiere pendant qu'il passoit. Mais David ayant triomphé du parti d'Absalon, & retournant victorieux à Jérusalem, Séméï craignit le juste ressentiment de son souverain; il courut au-devant de lui, & se jetant aux piés de celui qu'il avoit si cruellement outtagé, il implora humblement sa miséricorde. *xix.* 19. Abisaï, toujours ardent pour l'honneur du roi, excitoit David à la vengeance, & le pressoit de punir celui qui avoit maudit l'oint du Seigneur. Mais ce bon prince soutenant son caractere d'une douceur inaltérable envers ceux qui l'avoient offensé, réprima le zele d'Abisaï, & promit avec serment à Séméï qu'il ne mourroit point. *xix.* 23. Il le laissa effectivement en paix tant qu'il vécut, & il remplit aussi le devoir de pécheur pénitent: mais comme il avoit aussi à remplir celui de roi, & qu'il eût été dangereux de laisser impuni un tel attentat contre la majesté royale, il crut, avant sa mort, devoir recommander à Salomon de faire porter à ce séditieux la juste peine de son crime, lorsque sa sagesse lui en feroit naître une occasion favorable. Salomon étant donc monté sur le trône, fit appeler Séméï, lui ordonna de se bâtir une maison à Jérusalem pour y demeurer, & lui défendit d'en sortir sous quelque prétexte que ce fût, l'assurant que s'il venoit à passer le torrent de Cédron qui étoit sur le chemin de Jérusalem à Bahurim, où Séméï avoit tous ses biens, il le feroit mettre à mort sur le champ. Séméï se soumit à cette peine qui étoit beaucoup plus douce qu'il ne méritoit; il vint s'établir à Jérusalem; mais à peine trois ans s'étoient-ils écoulés, qu'il en sortit pour courir après quelques-uns de ses esclaves qui s'étoient enfuis. Salomon l'ayant appris, le fit venir, & après lui avoir reproché les indignes outrages dont il avoit accablé son roi, & la désobéissance dont il venoit de se rendre coupable envers lui-même, il le fit tuer pour accomplir la promesse qu'il lui avoit faite. (+)

SÉMEIAS, *qui écoute le Seigneur*, (*Hist. sacrée.*) prophete que Dieu envoya à Roboam, pour lui dire de ne point se mettre en campagne, & de ne point marcher contre les dix tribus qui s'étoient séparées de lui, parce que c'étoit le Seigneur lui-même qui avoit fait cette séparation & qui avoit élevé Jéroboam sur le trône; ce qui doit s'entendre ainsi, que quoique ce fût par un mouvement très-libre de leur volonté, que les Israélites avoient abandonné Roboam, & choisi Jéroboam pour leur roi, Dieu, néanmoins, comme cause premiere & universelle, avoit conduit toutes leurs démarches, & lâchant la bride à leur ressentiment contre Roboam, il avoit réuni les volontés de plus d'un million d'hommes vers le seul Jéroboam sans aucune contradiction. Les Israélites ayant entendu l'ordre que Dieu leur donnoit par la bouche du prophete, n'avancerent pas plus loin, & s'en retournerent chez eux. Quelques années après, les crimes de Juda ayant attiré la colere de Dieu, Sésac, roi d'Egypte, vint avec une armée innombrable

pour en prendre vengeance. Dieu envoya en même temps Séméïas à Roboam & aux principaux de son royaume qui s'étoient retirés à Jérusalem, pour leur dire que puisqu'ils l'avoient abandonné, il les livreroit entre les mains de Sésac. II *Par. xij.* 5. Le roi & les princes consternés de ces menaces terribles, s'humilierent sous la main qui les frappoit : & Dieu les voyant abattus, voulut bien adoucir la rigueur de sa sentence : il leur fit dire par le prophete qu'il ne les feroit pas mourir, & qu'il ne les livreroit pas entiérement à la fureur de leurs ennemis. *xij.* 7. C'est tout ce que l'Ecriture nous apprend de ce Séméïas qui écrivit l'histoire du regne de Roboam. Il y en a eu quinze autres de ce même nom, dont les plus connus sont, 1°. un faux prophete, fils de Dalaïas, qui vivoit du temps de Néhémie, & qui s'étant laissé gagner par Sanaballat, voulut persuader à ce généreux Israélite de se retirer dans le temple, sous prétexte qu'on lui tendroit des embûches. 2°. Un autre faux prophete qui vivoit à Babylone pendant que Jérémie prophétisoit en Judée. Cet imposteur voyant que Jérémie avoit envoyé une prophétie aux Juifs captifs, eut la hardiesse d'écrire au peuple de Jérusalem, pour demander que Jérémie fût puni comme un enthousiaste & un fourbe, & se plaindre aux prêtres d'un ton d'autorité, de ce qu'ils ne l'avoient pas fait mettre dans les fers. *Jérém. xxix.* Jérémie ayant eu connoissance de cette lettre, écrivit à son tour aux captifs de Babylone, que puisque Séméïas avoit prophétisé sans ordre du Seigneur, Dieu le visiteroit dans sa colere, qu'aucun de sa postérité n'auroit part au bonheur dont Dieu devoit combler son peuple, puisqu'il avoit prononcé des paroles de révolte contre le Seigneur. *xxix.* 32. (+)

SEMEIOTIQUE, *ou* SEMEIOLOGIE, (*Médecin. semeiotiq.*) science des signes. Ce nom est grec, dérivé de σημεῖον *signe*, & λόγος, *discours*. La plupart des institutaires distinguant la *semeiotique* de la physiologie & de la pathologie, avec qui elle devroit être confondue, en font la troisieme partie des instituts ou principes de médecine. Son objet est l'exposition des signes propres à l'état de santé & aux différentes maladies. *Voy.* SIGNE. De-là naît la division de cette partie en *semeiotique* de la santé & *semeiotique* de la maladie. Elle ne font l'une & l'autre que des corollaires, qui devoient être déduits à la suite des traités de pathologie & de physiologie. Ce n'est en effet que par la connoissance exacte de l'homme dans l'état sain qu'on peut connoître sa santé présente, & déterminer si elle sera constante ; c'est dans les divers phénomenes que présente l'exposition de la santé, qu'on peut puiser les signes qui la font reconnoître & qui servent à juger de sa durée. J'en dis de même par rapport à la pathologie : après avoir détaillé les causes générales de la maladie & les simptômes qu'elles excitent, il n'y avoit qu'à remonter des effets aux causes, qu'à fixer leur correspondance réciproque, leur enchaînement mutuel, & cette gradation naturelle auroit établi les signes de maladie.

Il n'y a point de partie dans le corps humain qui ne puisse fournir à l'observateur éclairé quelque signe ; toutes les actions, tous les mouvemens de cette merveilleuse machine sont à ses yeux comme autant de miroirs, dans lesquels viennent se réfléchir & se peindre les dispositions intérieures, soit naturelles ou contre nature ; il peut seul porter une vue pénétrante dans les replis les plus cachés du corps, y distinguer l'état & les dérangemens des différentes parties, connoître par des signes extérieurs les maladies qui attaquent les organes internes, & en déterminer le caractere propre & le siege particulier. Il semble, à la facilité avec laquelle il est instruit de ce qui se passe dans l'intérieur du corps, que ce soit une machine transparente ; mais s'élevant plus haut & presque au-dessus de l'homme, le séméioticien instruit porte plus loin ses regards : le voile mystérieux qui cache aux foibles mortels la connoissance de l'avenir se déchire devant lui ; il voit d'un œil assuré les changemens divers qui doivent arriver dans la santé ou les maladies ; il tient la chaîne qui lie tous les événemens, & les premiers chaînons qui sont sous sa main lui font connoître la nature de ceux qui viennent après, parce que la nature n'a que les dehors variés, & qu'elle est dans le fond toujours unifor-

me, toujours attachée à la même marche. D'autres fois le médecin, à l'occasion des phénomenes préſens, rappelle le ſouvenir des événemens qui ont précédé; telle eſt la baſe de la diviſion générale de la *ſéméiotique*, ou des ſignes en diagnoſtics, prognoſtics & anamneſtiques. Les uns ſont uniquement deſtinés à répandre de la lumiere ſur des objets dérobés au témoignage des ſens intérieurs, ou cachés; les ſeconds ſervent à peindre les événemens futurs comme préſens, à en former une eſpece de perſpective diverſement éclairée; les derniers enfin retracent la mémoire des changemens paſſés. *Voy. tous ces articles &* SIGNE.

Les auteurs claſſiques ont diſtingué trois principales ſortes de ſignes, ce qui forme une autre diviſion de la *ſéméiotique*. Parmi les ſignes, diſent-ils, les uns ſont tirés de l'examen des fonctions, tels que le pouls, la reſpiration, &c. les autres de ce qui s'obſerve dans les excrétions, tels ſont les ſignes que fourniſſent les ſelles, les ſueurs, les urines, &c. & les derniers enfin des phénomenes dans les qualités changées *in qualitatibus mutatis*. De ce nombre ſont les ſignes qu'on puiſe dans l'obſervation des changemens qui arrivent dans la couleur, la chaleur & les autres qualités des différentes parties; cette diviſion, aſſez mal entendue, tout-à-fait arbitraire, qui ſemble indiquer que les ſécretions ne ſont pas des fonctions, peut cependant ſervir, au défaut d'autres meilleures, à fixer l'eſprit des jeunes gens qui étudient cette ſcience, & qui ſont toujours attachés aux méthodes bonnes ou mauvaiſes.

Uniquement bornés aux généralités de la *ſéméiotique*, nous laiſſons à part tous ces différens ſignes. On peut conſulter là-deſſus les articles particuliers de *ſéméiotique*. *Voy.* POULS, RESPIRATION, SUEUR, URINE, &c. Nous ne ſuivrons pas non plus la *ſéméiotique* propre de chaque maladie; il n'eſt perſonne qui ne voie que cette expoſition déplacée ici, nous meneroit trop loin, & nous mettroit dans le cas de répéter inutilement ce qui eſt dit à ce ſujet dans les différens articles de maladie, vice eſſentiel, & qu'on ne ſauroit trop ſoigneuſement éviter dans un ouvrage de cette eſpece.

Pour ce qui regarde la *ſéméiotique* de la ſanté; elle paroît au premier coup d'œil aſſez bornée, parce qu'on ſe repréſente la ſanté comme un point, dont les ſignes doivent par conſéquent être en petit nombre bien conſtatés & invariables. Mais cette idée métaphyſique de la ſanté eſt bien éloignée de ce que l'obſervation nous découvre, en la conſultant plutôt que le raiſonnement; en ſortant de ſon cabinet, en promenant ſes regards ſur l'enſemble des hommes, le médecin verra qu'il y a preſque autant de fautes différentes, qu'il y a de ſujets différens, qu'elle varie d'une maniere plus ſenſible dans les divers tempéramens; que par conſéquent les ſignes de la ſanté ne ſont pas les mêmes dans un homme mélancolique & dans un pituiteux, dans un ſanguin & un bilieux; on les trouveroit même différens dans Pierre, Jean, Joſeph, &c. en un mot, dans chaque individu; car chacun a ſa ſanté particuliere, qu'on a exprimée ſous le nom uſité dans les écoles d'*idioſyncraſie*. On pourra bien en général décider que la ſanté eſt bonne, ſi toutes les fonctions s'exercent, ou peuvent s'exercer avec facilité, alacrité & conſtance. J'ajoute, *peuvent s'exercer*, parce que comme il eſt facile de s'appercevoir, l'exercice continuel de toutes les fonctions, non-ſeulement n'eſt pas néceſſaire pour la ſanté, mais même eſt impoſſible, il ſuffit qu'il y ait de l'aptitude: les exemples n'ont pas beſoin d'être indiqués. Il y a d'autres fonctions qui ſont ſuccédanées, qui ne peuvent être exercées que les unes après les autres; telles ſont la veille & le ſommeil, la digeſtion, la ſanguification & certaines excrétions. &c. *Voy.* SANTÉ. Il eſt certain que toutes les perſonnes dans qui on obſervera ces qualités, dans l'exercice des fonctions, jouiront d'une ſanté parfaite. Mais il n'y a point de meſure générale pour s'aſſurer de leur préſence dans tous les tempéramens, & tous les ſujets; c'eſt pourquoi il faut que le *ſéméiologiſte* deſcende dans des détails particuliers les uns aux autres, détails trop longs pour nous occuper ici. *Voy.* SANTÉ, TEMPÉRAMENT, &c. Mais un autre point d'une plus grande étendue, & plus difficile encore à diſcuter ſe préſente ici. Il ne ſuffit pas de décider ſi

si la santé présente est bonne, il faut déterminer si elle sera constante, si le sujet peut, à l'abri des accidens, se promettre de longues années. Pour résoudre ce problême intéressant, il faut non-seulement examiner la maniere dont les fonctions s'exercent dans l'état actuel; mais sur-tout tirer des signes ultérieurs de la maniere dont la personne a vécu, soit dans sa jeunesse, soit dans son enfance; si elle a été sujette à différentes maladies qui en font craindre pour la suite; si elle en a éprouvé d'autres auxquelles on échappe rarement. Il faut porter plus loin les recherches, faire attention au temps du sevrage, à l'alaitement, à la naissance & au temps qui l'a précédé; examiner en conséquence si le sevrage a été trop précipité, ou trop retardé; si la nourrice étoit bonne; si on n'avoit aucun vice capital à lui reprocher; si le nourrisson n'a point eu d'incommodités extraordinaires; si l'accouchement a été naturel; si l'enfant n'a point souffert en naissant; s'il est venu à terme; si sa mere a eu une grossesse heureuse; si enfin, aussi-bien que le pere, elle jouissoit d'une bonne santé; s'ils ne portoient, ni l'un ni l'autre, le germe de quelque maladie héréditaire; s'ils n'étoient ni trop jeunes ni trop vieux; s'ils ne s'adonnoient pas avec excès aux plaisirs de l'amour, *&c.* On peut aussi tirer quelques lumieres de la saison où il a été formé; on a observé que le printemps de l'année, de même que celui de la vie, étoient les saisons les plus favorables à la formation de l'enfant. On pourroit présager une longue vie, si l'on ne trouvoit rien à redire sur tous ces articles; si en même-temps toutes les fonctions s'exerçoient comme il faut, & que le corps fût bien constitué; savoir, la tête grosse, la poitrine large, les membres toreux, & le corps d'une grande taille, suivant l'observation d'Hippocrate, *aphor.* 54, *l. II*, *&c.*

De tous les auteurs qui ont écrit sur la *séméiotique*, Hippocrate est presque le seul dont les ouvrages méritent d'être consultés, & sur-tout sur celle qui regarde les maladies; tous les autres n'ont fait que le transcrire ou le défigurer. Le lecteur ne pourra lire sans admiration les écrits de ce grand observateur, la plupart des autres ne lui inspireroient que du dégoût. Nous ajouterons seulement quelques traités nouveaux sur le *pouls signe*, qu'Hippocrate a négligé, & qui mérite d'être approfondi. *Voyez* POULS, & les ouvrages de Solano, Niheil, Bordeu, Michel, *&c.*

SÉMÉLÉ, (*Mithol.*) Le lecteur sait la fable de Sémélé mere de Bacchus; quelque galanterie de cette princesse, dont l'issue ne fut pas heureuse, en est peut-être l'origine. Pausanias dit que Cadmus s'étant apperçu de la grossesse de Sémélé, la fit enfermer dans un coffre; qu'ensuite ce coffre abandonné à la merci des flots, fut porté chez les Brasiates en Laconie, & que ces peuples ayant trouvé Sémélé morte, lui firent de magnifiques funerailles. Le faux Orphée appelle Sémélé déesse & reine de tout le monde. Il ne paroît pourtant pas que son culte ait été fort en vogue. On trouve dans une pierre gravée, rapportée par Béger, ces mots: *les génies tremblent au nom de Sémélé*, d'où on peut inférer que Sémélé avoit reçu du maître des dieux, quelque autorité sur les génies ou divinités inférieures. Philostrate dit que quand Sémélé fut brûlée à l'arrivée de Jupiter, son image monta jusqu'au ciel; mais qu'elle étoit toute noircie par la fumée de la foudre.

SEMELLE, s. f. (*Architect.*) espece de tirant fait d'une plate-forme. On assemble les piés de la ferme d'un comble, pour empêcher qu'ils ne s'écartent. C'est aussi des tirans moins épais que de coutume, lorsqu'il n'est pas besoin qu'ils supportent des planchers & des solives. C'est encore une piece de bois couchée à-plat sous le pié d'une étaie. Enfin ce terme se dit aussi des pieces de bois qui font le pourtour du fond d'un bateau, & qui servent à en contourner le bord. *Diction. de Charpent.* (*D. J.*)

SEMELLE, *dans l'Artillerie* est une planche de bois fort épaisse qui se met sur les trois premieres entretoises de l'affut, & sur laquelle pose le canon. *Voyez* AFFUT. (*Q*)

SEMELLE, (*Marine.*) c'est un assemblage de trois planches mises l'une sur l'autre, qui a la forme de la semelle d'un soulier, & dont on fait usage pour aller à la bouline. A cette fin, on a deux *semelles*, une sous le vent qu'on laisse tomber à l'eau, & l'au

tie qu'on laisse suspendue au bordage jusqu'au premier revirement. Elles servent à soutenir le bâtiment à l'eau, & à le faire tourner d'autant plus aisément, qu'il y a peu d'eau sous la quille ; parce qu'alors il n'y a pas tant de résistance, & par conséquent moins de dérive. Aussi les *semelles* ne sont presqu'utiles que dans les eaux internes ; on n'en voit plus guere en mer qu'à quelques boyers quarrés, à quelques galiotes légeres & à de petites bûches. Ses dimensions ordinaires sont pour la longueur, deux fois le creux du bâtiment ; pour la largeur, la moitié de leur longueur ; & pour l'épaisseur par le haut, deux fois celle du bordage. *Voyez Marine*, *Pl. XII. fig.* 1. une *semelle* cotée *g*, & *Pl. XIV. fig.* 1. une *semelle* cotée. *f.*

SEMELLES, (*Marine.*) ce sont des pieces de bois qui entourent le fond d'un bateau, & qui servent à en couturer le rebord.

SEMELLE, (*Monnoie.*) poids imaginaire qui représente les vingt-quatre karats de l'or. La *semelle* représente ordinairement le poids de douze grains, c'est-à-dire, la trois cent quatre-vingt-quatrieme partie du marc réel & effectif sur ce pié ;

Chaque grain de poids représente deux karats.

Chaque demi-grain, un karat.

Chaque quart de grain, un demi de karat ou seize trente-deuxiemes.

Chaque huitieme de grain, un quart de karat ou huit trente-deuxiemes.

Chaque seizieme de grain, quatre trente-deuxieme.

Chaque trente-deuxieme de grain, deux trente-deuxiemes de karat.

Chaque soixante-quatrieme de grain, un trente-deuxieme de karat.

Les essayeurs se servent ordinairement de ce poids pour les essais ; ainsi si l'essayeur a pesé douze grains d'or pour en faire essai, & qu'après l'essai le bouton ne se trouve plus peser que onze grains & demi ; l'essayeur doit rapporter l'or à vingt-trois karats ; s'il ne pese que onze grains, l'or est à vingt-deux karats ; s'il ne pese que dix grains trois quarts, l'or est à vingt-un karats & demi ou seize trente-deuxiemes.

La *semelle* représente aussi les douze deniers de fin de l'argent ; elle représente alors le poids de trente-six grains, c'est-à-dire, la cent vingt-huitieme partie du marc réel & effectif.

Sur ce pié chaque grain de poids représente huit grains de fin.

Chaque demi-grain, quatre grains.

Chaque quart de grain, deux.

Chaque huitieme, un grain.

Chaque seizieme, un demi-grain de fin.

Si l'essayeur a pesé trente-six grains d'argent, & qu'après l'essai le bouton ne pese que trente-trois grains, l'argent sera à onze deniers ; car $3 + 8 = 24 = 1$ den. donc, &c.

Si le bouton ne pese que trente-deux grains un deuxieme, l'argent sera à dix deniers vingt grains ; s'il ne pese que trente-deux grains, l'argent sera à dix deniers seize grains ; ainsi du reste. (+)

SEMELLE, *terme de Cordonnier*, cuir sur lequel repose la plante du pié ; & c'est ce qu'on appelle la premiere *semelle*. Le cuir qui fait le dessous du soulier, & autour duquel est la gravure dudit soulier, est ce qu'on nomme la derniere *semelle*. Il y a aussi une premiere & une derniere *semelle* de talon. (*D. J.*)

SEMELLE *d'un tour*, (*Charpent.*) on appelle les *semelles* d'un tour, des pieces de bois d'équarrissage sur lesquelles sont posés d'à-plomb chacun des deux jambages ; ce sont elles aussi qui soutiennent les quatre liens à contre-fiches qui servent à les affermir. Les tourneurs & les potiers d'étain donnent pareillement ce nom aux deux pieces qui servent au même usage dans les roues, avec lesquelles ils tournent leurs grands ouvrages. (*D. J.*)

SEMENCE, s. f. *dans l'économie animale*, humeur épaisse, blanche & visqueuse, dont la secrétion se fait dans les testicules, & qui est destinée au grand œuvre de la génération. *Voyez* GÉNÉRATION.

La *semence* qui a séjourné long-temps dans les testicules & dans les vésicules séminales, est plus épaisse que toutes les humeurs du corps. Il n'en est donc point dont la préparation se fasse avec tant de lenteur, dont le cours soit retardé par tant de détours, ou qui soit tenue si long-temps en repos. A moins de violer les lois de la nature & de

s'épuiser : il n'est point d'humeur dont elle semble si avare. Toutes les liqueurs une fois séparées vont droit aux parties qui en font l'excrétion ; mais par quel long détour la *semence* y parvient-elle, & quel chemin n'a-t-elle pas à parcourir dans le testicule & son réseau, dans l'épididyme, dans le canal déférent, dans les vésicules, &c. Nous ne savons pas encore pourquoi la nature s'est servie d'un sang urineux, & qui sort presque des reins même, pour faire la *semence*, & pourquoi elle a placé les vésicules si proches de la vessie.

La plupart des physiciens admettent les animaux spermatiques ; & la dispute tant agitée entre Hartsoëker & Leuwenhoëk, pour savoir lequel des deux étoit l'inventeur de cette découverte, a confirmé cette expérience. Boerrhaave pria le véritable inventeur Leuwenhoëk de dire en quel lieu il découvroit d'abord, à la faveur de ses excellens microscopes, les animalcules dont il s'agit, & dans quel autre lieu on cessoit de les appercevoir. La somme de ces observations a été que le sang, le serum, l'urine, la liqueur des ventricules du cerveau, les liquides de la matrice & de la vessie, ne contenoient aucun de ces petits insectes ; mais qu'il y en avoit dans le liquide des interstices celluleux du testicule, dans le conduit Higmore, dans tout le testicule, dans tout l'épididyme, dans tout le canal déférent, dans les vésicules séminales, & dans la *semence* expulsée dans le coït de l'homme & des animaux. Nous ne savons pas ce qui a fait naître ces animalcules, ni pourquoi les alimens en fourniroient là plutôt qu'ailleurs.

Prenez un peu de *semence* délayée dans de l'eau tiede, mettez la sur un petit morceau de tuile, & sous le plus petit microscope qui ait le plus proche foyer, alors vous vertez ces animaux vivans se mouvoir comme des anguilles, oblongs, ayant la tête un peu grosse, & nageant dans une liqueur qui n'en contient point ; de sorte que la *semence* est composée de deux parties ; 1°. d'animaux qui survivent assez long-temps à leur sujet ; 2°. d'une humeur douce, visqueuse, qui se meut à peine. La liqueur des prostates ne contient point d'animalcules, ni le sperme des femmes, ni le liquide des ovaires ; la principale utilité du testicule consiste donc dans la génération.

La *semence* entre dans les trompes mêmes, & de-là n'a pas loin pour aller se rendre à l'ovaire. *Voyez* TROMPE & OVAIRE.

La glande prostate a douze petites follicules, distinctes, qui s'ouvrent par autant d'émonctoires sensibles, dans la cavité de l'uretre, & entourent de toutes parts cette issue des vésicules ; ce qui fait que la *semence* & l'humeur des prostates se mêlent exactement en cet endroit, les vésicules & les prostates étant environnées de la même membrane musculeuse. *Voyez* PROSTATE.

La *semence* ne coule donc jamais qu'elle ne soit précédée, suivie, enveloppée du suc des prostates, dont l'usage est de débarquer en sureté l'homme futur. M. Littre a donné une fort bonne description de cette glande.

Les hommes sains préparent toujours à la fleur de l'âge une semence, qui retenue, est épaisse & immobile comme du blanc d'œuf, ou de l'amidon d'étrempé dans un peu d'eau. La liqueur des prostates est plus claire, & semblable à l'huile d'amandes douces ; ensuite il faut bien que l'animalcule qui doit former l'homme, soit long-temps caché, & à l'abri des injures de l'air, jusqu'à ce qu'il vienne germer dans la matrice. *Voyez* MATRICE.

C'est à la *semence* que la barbe & les poils du pubis doivent leur naissance. La voix & le tempérament changent lorsque la sécrétion de cette humeur commence à s'opérer. L'enfant possede toutes les parties de la génération, il n'en peut faire aucun usage ; il faut quinze ou seize ans communément pour lui : alors paroissent la barbe, une voix forte, & autres signes de virilité qui restent jusqu'au plus grand âge. Du regne de Charles II roi d'Angleterre, un homme de 120 ans fut convaincu d'adultere.

La barbe est la premiere marque de puberté ; c'est un indice que la *semence* commence à se faire ; elle continue si le sang produit la même humeur prolifique ; elle cesse de pousser, ou tombe, si cette sécrétion importante est empêchée. On connoît par-là pourquoi la barbe & les cheveux tombent souvent dans la vieillesse ; la voix d'un garçon ressemble à celle d'une fille avant la

secrétion de la *semence*, après quoi elle devient grave & rauque, & ce simptôme paroît avant la barbe.

Les Arabes ont expliqué de cette maniere pourquoi quelques gouttes de *semence* affoiblissent plus qu'une grande perte de sang, & il y a eu des modernes qui ont voulu calculer combien peu il falloit perdre de *semence* pour en être affoibli ; mais cet affoiblissement ne viendroit-il point de cette espece d'épilepsie qui accompagne la perte de la *semence*, plus que de cette perte même ? car le corps reprend constamment ses forces avant que la *semence* soit réparée. La viscosité du sang, & tout l'appareil que la nature emploie à la formation de la *semence* fait voir qu'elle ressemble moins aux esprits, que le blanc d'œuf ne ressemble à l'esprit-de-vin. Cela paroît en comparant la substance corticale du cerveau avec la structure des testicules, & l'extrême finesse des esprits avec l'épaisseur du sperme.

Il y a des auteurs qui ont prétendu que les sels volatils huileux étoient de même nature que la *semence*, & par conséquent étoient excellens pour la génération, ce qui a mis pendant long-temps ces sels fort en vogue. Mais tout l'effet de ces *sels* vient du mouvement plus violent que le sel volatil excite, & non de la *semence* qu'il ne peut produire ; car ils sont d'une nature la plus opposée qu'il soit possible à celle de la *semence*.

Hippocrate dit que la *semence* de la femme est plus foible que celle de l'homme ; mais qu'elle est nécessaire. Aristote admet à-peine quelque *semence* dans les femmes ; il pense que l'humeur libidineuse qu'elles rendent pendant le coït n'en est point, & ne sert point à la conception. Galien accorde de la *semence* aux femmes, mais moins qu'aux hommes ; elle est, selon lui, plus imparfaite, & vient par les cornes (les trompes) dans la matrice : il parle d'une certaine veuve qui, à la suite d'une irritation au clitoris, rendit une *semence* fort épaisse avec une très-grande volupté ; il ajoute que cette matiere qui s'échappe quelquefois en dormant, contribue beaucoup à ce qu'on nomme *paillardise*. Avicenne cite une veuve aussi lubrique que celle de Galien. Colombus dit qu'il a vu de la vraie *semence* dans les testicules des femmes. Venete répete la même chose, ainsi, que Mauriceau, qui auroit pris pour de la *semence* la liqueur contenue dans les œufs, ou la sérosité claire de quelque vésicule gonflée. Marchettis ajoute que la *semence* vient des ovaires par quelques vaisseaux blancs dans les trompes. Henrice prend aussi pour de la *semence* la liqueur des glandes de Naboth : c'est elle, dit-il, qui mêlée avec celle de l'homme, forme le fétus. Voglius enseigne que la *semence* de la femme est produite dans ces ovaires. Sbaragli & Paitoni croient qu'il s'y fait une liqueur spiritueuse qui se repompe dans le sang, & qui produit chez les femmes les mêmes effets que la *semence* chez les hommes, comme Galien l'avoit ainsi imaginé autrefois ; il pensoit que la *semence* de la femme se mêloit avec celle de l'homme, & lui servoit en quelque sorte d'aliment : toute l'antiquité a cru que sans l'éjaculation de la *semence* des deux sexes faite en même temps, on ne pourroit engendrer. Haller, *comment*.

Analise de la liqueur fécondante, & de ses effets.

La *semence* dans l'*économie animale*, est une humeur épaisse, blanche & visqueuse, dont la secrétion se fait dans les testicules, & qui est destinée au grand œuvre de la génération.

La liqueur fécondante naît dans le testicule ; elle est déposée dans les vésicules séminales, elle en est chassée & poussée dans les organes appropriés de la femme, où la conception d'un nouvel homme se fait par son secours ; dans d'autres animaux les organes sont différens, la fonction est la même.

Cette liqueur dans l'homme bien-constitué est à demi transparente & blanchâtre : dans l'homme affoibli, elle devient plus aqueuse & perd de sa blancheur, qui d'ailleurs est assez constante dans les différentes classes d'animaux. Elle est aussi généralement visqueuse, telle quelle sort des parties de la génération, l'air la rend plus coulante. Elle coule à fond dans l'eau : il y a des physiciens qui la croient la plus pesante des liqueurs animales, & deux fois plus pesante que le sang.

Versée dans l'eau, la partie la plus légere forme des peaux arrondies qui surnagent : la partie muqueuse, qui est plus considérable coule à fonds, & la premiere partie la

vient joindre après quelques heures. Dans des hommes chastes, on y voit des globules limphatiques, luisans, & qui ont de la consistance & de la dureté: ces particules se pétrifient même dans quelques sujets. Swammerdam a vu des grains dans la liqueur fécondante des papillons.

Cette humeur exhale une odeur particuliere, un peu fétide, qui l'est davantage dans quelques animaux, & qui ressemble assez à celle des bulbes des orchis. La chair des animaux en rut est de mauvaise odeur.

Mêlée aux différentes liqueurs, l'humeur fécondante se coagule avec l'esprit-de-vin, se dissout avec les acides, & s'épaissit avec l'alkali volatil. Distillée, elle donne les élémens ordinaires des parties animales.

C'est uniquement dans la liqueur fécondante qu'habite une espece d'animaux analogues à ceux que l'on découvre par le microscope dans les infusions, mais qui en differe par sa queue fine constamment attachée à un corps plus épais. On les trouve dans tous les animaux; ils sont très-petits, & beaucoup plus petits que les plumes, dont les ailes des papillons sont couvertes. On ne les apperçoit pas dans la liqueur muqueuse des vésicules séminales avant l'âge de puberté: on dit aussi qu'ils disparoissent après un certain âge, & après de certaines maladies.

Je ne crois pas qu'on ait retrouvé de ces animalcules à longue queue dans les autres humeurs de l'animal; je n'en ai du moins jamais vu. Ils different par cette queue constante & par leurs signes de vie plus décidés, de ces petits animaux microscopiques, & ne sont certainement pas des particules organiques, qui passent de la vie végétale à la vie animale. Ils n'ont jamais végété; ils croissent & donnent toutes les marques d'une véritable vie: ils ne quittent jamais leur queue, qui est une partie essentielle d'eux-mêmes. Ils paroissent être les habitans naturels de la liqueur séminale: d'autres especes d'animaux habitent dans d'autres infusions, & les insectes ont très-souvent une plante qu'ils aiment, & dont ils se nourissent préférablement.

La liqueur séminale est du genre composé. La partie la plus essentielle vient du testicule, elle me paroît jaunâtre, opaque & plus fluide que la masse entiere. La nature y ajoute apparemment, dans les vésicules séminales, quelque liqueur aqueuse & exhalante, qui répare ce qui s'en est séparé par la resorption veineuse; cette resorption est considérable, elle mene aux vaisseaux limphatiques.

Une partie du volume de la liqueur fécondante vient de la prostate: c'est l'humeur née dans cette glande, qui lui donne la blancheur & l'épaisseur. Elle paroît bien essentielle, puisque tous les quadrupedes ont des prostates, & que plusieurs en ont même deux paires. L'esprit-de-vin coagule cette humeur, elle paroît donner au sperme le volume & le poids nécessaire pour être lancé à quelque distance.

On a cru pouvoir attribuer la foiblesse insigne qui suit l'émission de la liqueur fécondante, à des esprits qui s'y méleroient. Le fait est vrai, & la foiblesse vient de la perte de la liqueur & non pas de la convulsion des nerfs car la foiblesse est la même, quand cette liqueur s'est perdue par une gonorrhée & sans cette émotion nerveuse.

La véritable liqueur fécondante paroît être celle qu'engendrent les testicules. Quand ces organes ont été retranchés; ou que leurs arteres comprimées ou écrasées, ont perdu le pouvoir de fournir le sperme, l'animal n'engendre plus, lors même qu'il fait ses efforts pour y réussir. Il lui reste le suc des prostates, mais ce suc ne contient pas ce qui est nécessaire pour la fécondation.

Pour y réussir, il faut que le mâle lance sa liqueur dans l'organe de la femelle; il ne suffit pas que l'on arrose les œufs de la liqueur du mâle; l'expérience a été faite dans le papillon & n'a pas réussi.

Le sperme est retenu naturellement dans les vésicules séminales; la cause qui l'y renferme n'est pas bien connue. Il est vrai que le conduit excrétoire est étroit, & qu'il fait un coude avant de s'ouvrir dans l'uretre, en se detournant tout d'un coup en dehors. Peut-être la substance serrée de la prostate, que ce conduit traverse, contribue-t-elle à le fermer. Pour le fait, il est certain; il faut, dans l'état de santé, une contraction convulsive du sphincter, de l'anus & du léva-

teur pour faire sortir le sperme, ce qui ne se fait qu'après que l'érection est parvenue à son dernier degré. L'accélérateur fait le reste, & cause le jet de la liqueur fécondante.

Outre la fécondation, qui est l'ouvrage de cette liqueur, elle a une utilité personnelle, & qui opere sur le mâle même, dans lequel elle est préparée. La resorption qui s'en fait, donne une vigueur singuliere au mâle : pour en juger, on n'a qu'à comparer les forces du cheval entier à celles du cheval. Dans l'espece humaine cette même liqueur repompée, & rendue au sang, produit la barbe, qui n'atteint jamais sa longueur naturelle, quand la secrétion de cette précieuse liqueur est suprimée. Elle grossit le larynx, & fait avancer le cartilage thyroïdien, d'une maniere à distinguer elle seule les deux sexes. Dans les cerfs elle fait pousser les cornes.

Il paroît assez probable que la barbe peut être l'effet d'une plus grande vigueur ; tout homme robuste est velu, & il a les poils de la poitrine plus durs & plus longs. Mais il est bien difficile d'expliquer l'élargissement du larynx, & la sortie des cornes, partie organisée très-singuliere, qui renaît toutes les années dans le cerf mâle, & qui ne tombe plus, quand on a détruit les testicules à un cerf dont les bois ont déjà poussé. Je préfere de n'exposer que le phénomene aux vains efforts que je ferois, pour trouver la liaison mécanique de la liqueur fécondante avec ces parties de l'animal.

Cette liqueur fécondante n'a qu'un temps dans la vie humaine ; elle ne se forme qu'avec la puberté ; elle paroît cesser de se préparer dans la vieillesse, du moins est-il un âge après lequel elle ne sort plus des vésicules. La puberté réunit la présence du sperme à celle des poils du pubis & de la barbe. Dans les femmes ; le même âge à-peu-près décore le sein d'une nouvelle beauté, & décharge le corps médiocrement d'une partie de son sang.

Je n'explique point ici la maniere dont la liqueur fécondante s'acquitte de son importante fonction.

Le sistême de Leeuwenhoëck est à-peu-près abandonné ; on ne croit plus que des vermisseaux vivans & agiles puissent rentrer dans le repos, & en sortir une seconde fois pour paroitre sous la forme supérieure de l'homme.

La conjecture qui me paroît la plus supportable, c'est que la partie volatile de la liqueur fécondante, réveille le cœur assoupi de l'embryon, préexistant dans la mere, & qu'il en redouble la force. (*H. D. G.*)

SEMENCE, *maladies de la*, (*Médec.*) 1°. la *semence*, cette liqueur précieuse, élaborée dans le testicule, perfectionnée dans les épididymes & les vaisseaux déférens, enfin portée aux vésicules séminales pour passer dans l'uretre, se trouve exposée à quelques maladies.

2°. Elle est produite abondamment dans la fleur de l'âge, & par des alimens succulens. De-là naît la lubricité & le priapisme, qu'il faut traiter par la diete, les rafraîchissans, les nitreux & les acides.

3°. Lorsque cette liqueur vient à manquer dans la vieillesse, il n'y a point de remede, non plus que dans les eunuques, ou dans ceux à qui on a coupé l'organe séminal par l'opération de la lithotomie ou d'une hernie ; mais si le défaut de *semence* vient de l'obstruction des testicules, ou des autres organes de la génération, il faut y remédier en dissipant ces maladies. Si le défaut de cette liqueur est la suite d'une trop petite quantité d'alimens, de travaux, de la foiblesse du corps, ou de la débauche, il se réparera de lui-même, en évitant les causes qui y ont donné lieu. Si la *semence* vient à manquer par l'affoiblissement de l'organe, on tâchera d'y porter remede par l'usage tant intérieur qu'extérieur des aphrodisiaques.

4°. La *semence* retenue trop long-temps dans ses vaisseaux acquiert peut-être un trop grand degré d'épaississement ; mais il est certain qu'elle n'a point sa perfection quand on abuse des plaisirs de l'amour. Elle se corrompt, devient virulente, ichoreuse dans la gonorrhée & dans la vérole.

5°. La trop fréquente évacuation de la liqueur séminale produit des cardialgies, des anxiétés, la lassitude des lombes, le tremblement, le vertige, la froideur de tout le corps, la foiblesse, l'orgasme, la phthisie dorsale & finalement l'impuissance.

6°. L'évacuation trop ménagée de la *semence*

produit rarement aucune maladie ; elle cause seulement quelquefois du trouble dans l'économie de la machine. (*D. J.*)

SEMENCE, s. f. (*Botanique*) *voyez* GRAINE ; je n'ajoute qu'un mot en passant pour completer l'article.

Le fruit renferme la *semence* avec ce qui y est contenu. La *semence* est l'embryon de la plante avec ses diverses enveloppes ; celles-ci ont à-peu-près le même usage dans les plantes, que les membranes qui environnent les fétus des animaux ; quelquefois il n'y a qu'une de ces enveloppes, quelquefois il y en a deux ou un plus grand nombre ; l'embryon leur est adhérent par un filet ombilical. Elles sont ordinairement remplies d'un baume renfermé dans des petites cellules destinées à cet usage. Ce baume semble être une huile portée à sa plus grande perfection, que la plante dépose ici toute préparée dans des petits reservoirs. Par le moyen de ce qu'il a d'huileux & de tenace, il écarte de l'embryon toute humidité étrangere ; par sa viscosité il retient cet esprit subtil, pur & volatil, qui est la plus parfaite production de la plante, & que les Alchimistes appellent *esprit recteur*, *habitant du soufre archée*, *serviteur de la nature*. (*D. J.*)

SEMENCES *des végétaux*, *Science microscopique.*) Malpighi, Leuvenhoek, Hooke, Grew & plusieurs autres, sont d'illustres témoins que le microscope a découvert de petites plantes, non-seulement dans les grandes semences, comme dans le noyer, le châtaignier, le chêne, le hêtre, la semence du limon, du coton, des pois, *&c.* mais encore dans les plus petites, celles de chanvre, de cerfeuil, de cueillerée, de moutarde.

Si l'on veut découvrir les petites plantes qui sont contenues dans les semences, il faut les préparer pour la plupart en les faisant tremper dans l'eau chaude jusqu'à ce que leur écorce puisse se séparer, & leurs feuilles séminales s'ouvrir sans lacération. Il y en a cependant quelques unes que l'on peut mieux disséquer étant seches ; mais les semences même sans aucune préparation, montrent une variété infinie de figures, de couleurs & de décorations.

Les semences des fraises sortent de la pulpe du fruit ; & lorsqu'on les observe, elles paroissent elles-mêmes comme des fraises.

Les semences du pavot ressemblent par leur figure à des petits rognons avec des sillons à leur surface, qui forment des côtés & des angles réguliers. On peut tirer de ces semences une poussiere qui, mise devant le microscope, a presque la même apparence que la surface des semences, avec l'avantage d'être transparente. Cette poussiere n'est aussi que la fine membrane qui est entre les semences, laquelle par la pression des semences contre elle, a reçu des marques correspondantes aux sillons qui sont sur les semences mêmes.

Les semences du tabac, de la laitue, du thym, du cerfeuil, du persil & cent autres, peuvent amuser agréablement un observateur.

Les anciens s'imaginoient que les plantes capillaires & plusieurs autres especes n'avoient point de semences, & la vue simple n'auroit jamais pu corriger leur erreur ; mais le microscope a découvert que toutes les différentes especes de fougeres, de langues de cerf ou scolopendres, de capillaires, *&c.* abondent en graines. Leurs vaisseaux séminaux sont au dos des feuilles, & la poussiere qui en sort lorsqu'on les touche, n'est autre chose que les petites semences ; ces vaisseaux séminaux paroissent à la vue simple comme une galle noire ou brune sur le dos de la feuille, mais par le microscope, ils ressemblent à des petits tubes circulaires, divisés en plusieurs cellules, qui contiennent les graines en-dehors de tous les côtés en forme de poussiere ; quelques-uns de ces petits vaisseaux contiennent au-moins cent semences qui sont invisibles à la vue simple. (*D. J.*)

SEMENCE (DE CHANVRE,) (*Mat. médic.*) La semence de cette plante est seule usitée en médecine, & encore l'emploie-t-on bien rarement : elle est émulsive. Quelques auteurs ont cru que l'émulsion qu'on en préparoit étoit bonne contre la toux, & préférable en ce cas aux émulsions ordinaires : ils l'ont donnée aussi pour spécifique contre la gonorrhée sur-tout lorsqu'elle est accompagnée d'érections fréquentes & douloureuses. *Voy.* GONORRHÉE.

La semence & les feuilles écrasées & appliquées en forme de cataplâmes sur les tumeurs douloureuses, passent pour puissamment résolutives, & stupéfiantes. Cette derniere vertu se manifeste par une odeur forte & inébriante qui s'éleve du *chanvre* qu'on fait sécher. L'eau dans laquelle on a fait rouir *le chanvre*, passe pour plus dangereuse encore, & on prétend que si quelqu'un en buvoit, il succomberoit sur le champ à son venin, contre lequel tous les antidotes connus ne seroient que des secours le plus souvent insuffisants.

L'huile qu'on retire de ses semences, connues sous le nom d'*huile de chenevis*, est employée extérieurement comme résolutive, mais cette vertu lui est commune avec les autres huiles par expression; elle ne participe pas dans l'usage intérieur de la qualité dangereuse de la plante; tout comme on n'en doit rien attendre de particulier dans l'usage extérieur à titre de stupéfiante, parce qu'on a reconnu cette qualité dans la plante entiere & dans ses feuilles.

On trouve dans plusieurs autres différentes émulsions composées; décrites sous le nom d'*emulsio cannabina*, telle sont l'*emulsio cannabina ad gonorrheam* de Dolens, & d'Etmulles, de Michaelis, de Meinseiht, *&c.* (*b*)

SEMENCE DES PERLES, *voy.* PERLES.

SEMENCES, (*Médecine.*) les semences sont de plusieursespeces, & fort employées en médecines. Les semences médicinales, particuliérement celles que l'on apporte des Indes, du Levant, &c. sont décrites chacune en particulier, à leurs articles respectifs. *Voyez-les.*

Parmi celles que l'on cultive en ce pays, les principales sont les quatre semences les plus chaudes, & les quatre semences les plus froides; les premieres sont les semences d'anis, de fénouil, de cumin, de carvi: les dernieres sont les semences de courge, de citrouille, de melon & de concombre.

Les quatre semences froides servent principalement à faire des émulsions, des boissons rafraîchissantes, des pâtes pour les mains, & des huiles dont les dames se servent pour leur teint.

En général les semences froides majeures ne doivent point être ordonnées à l'intérieur que dans les cas de chaleur, & encore après avoir desempli les vaisseaux, encore avec beaucoup de modération.

Les semences froides majeures sont les suivantes, celles de chicorée, de laitue, d'endive & de pourpier, ces semences ont peu d'efficacité, on les ordonne rarement. *Voyez l'article suivant.*

Les semences chaudes majeures ne conviennent que dans l'humidité & le relâchement; elles sont bonnes dans la résolution de l'estomac & des nerfs, elles sont de peu d'usage. *Voyez l'article suivant.*

Les semences chaudes mineures qui sont la poivrette, l'amomum, le persil & le daucus, sont employées dans les mêmes indications; mais elles sont aussi de peu d'usage.

SEMENCES CHAUDES, *les quatre grandes*, (*Médec.*) sont celles d'anis, de fénouil, de cumin & de carvi. Ces semences entrent dans plusieurs compositions, & sur-tout dans les ratafiats, on en fait des infusions dans l'esprit-de-vin, dont on fait un grand usage. Mais ces remedes ne sont bons que dans le cas où les carminatifs sont indiqués; hors cette indication, ces remedes sont fort dangereux; lorsqu'on en prend habituellement, ils sont irritans, stimulans & échauffans. Cependant lorsqu'ils sont pris à petite dose, & par intervalle ils deviennent salutaires, d'autant qu'ils redonnent du ressort aux parties qu'ils fortifient & raniment. *Voyez* ANIS, FÉNOUIL, *&c.*

Les quatre semences chaudes mineures sont celles d'ache, de persil, d'ammi & de daucus. Elles sont moins actives que les précédentes; on en fait peu d'usage. Elles entrent dans quelques électuaires, comme l'orviétan, & quelques autres. *Voy.* ACHE, *&c.*

SEMENCES FROIDES, *les quatre grandes*, (*Médec.*) sont celles de courge, de citrouille, de melon & de concombre. Elles servent dans les émulsions pour tempérer, calmer, rafraîchir dans l'ardeur, la sécheresse & l'ardeur des humeurs. On les ordonne toutes ensemble à la dose d'une once, de demi-once, ou de deux gros dans une

une pinte d'émulsion. On les fait entrer dans les bouillons de veau ou de poulet que l'on émulsionne avec elles, ou on en farcit un poulet que l'on fait bouillir ensuite : on nous les envoie des provinces méridionales du royaume. *Voy. chacun des articles* COURGE, *&c.*

Les quatre *semences froides mineures* sont celles de laitue, de pourpier, d'endive & de chicorée. *Voy. ces articles.*

Ces semences sont moins froides que les précédentes. On s'en sert assez rarement, les premieres sont plus en usage.

SEMENCE, SEMER, (*Jardinage.*) avant de semer dans la pépiniere, la terre doit être bien labourée & bien fumée; on fait ensuite ouvrir, suivant un cordeau, des rigoles d'un fer de bêche de deux piés en deux piés ; on y seme les graines en novembre, février & mars, excepté la graine d'orme, qui se recueille en mai, & se seme en même temps, ensuite on recouvre de terre les rigoles avec le gros rateau, sans vous arrêter aux pleines lunes; choisissez pour semer un temps doux, peu venteux & qui promet dans peu de la pluie.

Les graines doivent être fraîches & de la même année que l'on seme les fruits, tels que le gland, le marron d'Inde, la châtaigne, la faîne, la noisette, la noix : les noyaux de pêche, de prune, d'abricot, l'amande douce n'auront point été mis dans la bouche, & seront sans rides ni piqûre de vers.

Le gland peut se semer tout d'un coup dans le bois, ainsi que la plupart des fruits que l'on vient d'indiquer.

Les pepins se sement au mois de mars sur des planches bien préparées ; ils poussent des jets assez forts pour être transplantés au printemps suivant ; les pepins d'orangers se sement, ainsi que plusieurs noyaux de fruits, dans des pots remplis de terre bien préparée, & on les serre pendant l'hiver.

Dans des années rudes on répand de grandes litieres sur ce qui est semé ; on peut même faire tremper les grosses graines pour les faire gonfler quelques jours avant de les semer, & on aura soin de bien labourer & sarcler les pépinieres.

Les graines de potagers se sement en différentes saisons, & se cultivent comme les autres.

Les graines des fleurs se sement à claire voie dans de grands pots plats, ou de longues caisses que l'on saupoudre de terreau en ne les couvrant qu'à demi ; on recommence à semer, on saupoudre cette semence jusqu'à ce qu'elle soit couverte d'un pouce d'épaisseur ; on arrose & on couvre le tout de grande paille, sous laquelle, quinze jours après, la graine doit être levée, & ces plantes, deux ans après, se replanteront sur une planche neuve, & au bout de trois ans formeront de véritables oignons portant fleurs.

Comme les graines des arbres verds ne levent pas si aisément dans ces climats que dans les pays chauds, il n'y auroit que l'excellente terre qui les feroit réussir ; c'est par cette raison qu'on préfere à les marcotter au pié des grands arbres, ce qui réussit parfaitement sur-tout au sujet des ifs & des picéa. On observera seulement que les graines délicates, après avoir été six semaines sous les cloches, demandent à être éclaircies ou levées en plantes pour être mises en rigoles sous d'autres couches chaudes, & seulement plantées au plantoir, ce qui les avance & les empêche de monter si haut ; enfin lorsqu'elles sont assez fortes, on les leve en motte avec la houlette, & on les transporte dans des brouettes, pour les planter dans les parterres, dans les pots & dans les potagers.

SEMENDRIAH, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, capitale de la Rascie ou Servie, sur le Danube, au-dessous de Belgrade. Elle appartient aux Turcs depuis qu'Amurat II s'en empara en 1272. *Long.* 39. *lat.* 45. 6. (*D. J.*)

SEMENTINES, adj. (*Antiq. rom.*) les *sementines* étoient des fêtes que les Romains faisoient tous les ans pour obtenir de bonnes semailles : elles se célébroient dans le temple de la terre, le 24 de janvier pour l'ordinaire ; car le jour n'étoit pas toujours le même. On prioit la terre de donner croissance aux grains & aux autres fruits qu'on a jeté dans son sein. (*D. J.*)

SEMENUT, (*Hist. mod.*) ville d'Egypte, entre le Caire & Damiette, à l'occi-

dent du Nil, sur le bord duquel elle est bâtie. Tous les vaisseaux qui vont au Caire, sont obligés de payer ici quelques droits. (*D. J.*)

SEMER, ENSEMENCER, (*Synonimes.*) *Semer* a rapport au grain; c'est le blé qu'on seme dans le champ. *Ensemencer* a rapport à la terre; c'est le champ qu'on ensemence de blé. Le premier de ces mots a une signification plus étendue & plus vaste; on s'en sert à l'égard de toutes sortes de grains ou de graines, & dans toutes sortes de terrains. Le second a un sens plus particulier & plus restreint; on ne s'en sert qu'à l'égard des grandes pieces de terre préparées par le labourage; ainsi l'on seme dans ses terres & dans ses jardins, mais l'on n'ensemence que ses terres & non ses jardins.

Ensemencer n'est jamais employé que dans le sens propre & littéral; mais semer au figuré est très-beau.

L'âge viril ne produit point des fruits de science & de sagesse, si les principes n'en ont été semés dans le temps de la jeunesse. On se fait un art de se retirer du monde, quand l'âge commence à refroidir les passions, & à semer des rides sur le visage.

La poésie se sert aussi de ce terme avec noblesse; témoin ces deux vers énergiques & sententieux de Corneille:

Et comme il n'a semé *qu'épouvante & qu'horreur*,
Il n'en recueille aussi que trouble & que terreur.

(*D. J.*)

SEMER, v. act. (*Econom. rustiq.*) c'est mettre la semence en terre, afin qu'elle y germe & s'y multiplie. Pour bien faire cette opération, il y a trois conditions à remplir: jeter sur la terre la quantité de semence qui convient, la distribuer également, & la recouvrir à une certaine profondeur.

Les différentes graines doivent être semées en plus ou moins grande quantité, en proportion de ce qu'elles tallent naturellement plus ou moins: en raison de la qualité de la terre, & des préparations qui ont précédé la semaille. Quatre boisseaux d'orge, mesure de Paris, suffisent pour ensemencer un arpent à 20 piés pour perche, lorsque la terre est bonne & bien préparée. Il en faut jusqu'à huit dans une terre maigre, ou qui n'a pas été cultivée avec le même soin. On peut dire qu'en général les laboureurs surchargent la terre d'une grande quantité de semence. Mais aussi les reproches qu'on leur fait à cet égard sont souvent outrés; les expériences faites en petit, sur lesquelles on les appuie, ne concluent rien pour les semailles faites en grand, & presque tous les moyens qu'on a conseillés pour épargner la semence sont puériles. On sait, depuis long-temps, que quelques grains semés & soignés dans un jardin se multiplient à un point qui paroît prodigieux. Il est sûr que, même en grand, les grains semés un peu clairs, acquierent plus de vigueur, parce qu'ils ont plus d'air & de nourriture. Lorsqu'ils ont été semés trop dru, la paille en est foible, sujette à verser; les épis sont courts & mal nourris. Mais si la crainte de ces inconvéniens porte à trop épargner la semence, les grains sont bientôt surmontés par une quantité si excessive de mauvaises herbes qui croissent dans les vides; qu'on ne peut pas espérer de les détruire entiérement. On rend aussi la récolte nulle pour lui sauver quelques accidens. Voilà donc deux excès à éviter; & l'agriculture, aussi-bien que la morale, ramene au juste milieu. Il est d'usage en plusieurs endroits de semer un septier de blé, mesure de Paris, dans un arpent à 20 piés pour perche. Il est certain que dans la plupart des terres à blé, lorsqu'elles ont été bien labourées & bien engraissées, huit boisseaux de semence suffisent. On a même essayé avec succès d'en semer encore un peu moins. Mais ces vues d'épargne sur la semence, doivent être soumises à l'expérience des laboureurs intelligens, avant d'être appliquées aux différens lieux. Il y a des terres qui, selon leur expression, mangent leur semence, & qui en demandent plus que les autres.

La seconde condition à laquelle il faut faire attention en semant, c'est à l'égale distribution de la semence. Il est aisé d'ap-

percevoir combien cette égalité de distribution est indispensable. La nécessité dont elle a fait imaginer dans ces derniers temps, sous le nom de semoir, différens instrumens auxquels leurs inventeurs, ou ceux qui les ont adoptés ont attaché une grande idée d'utilité. Mais rien n'est moins propre à semer toujours également que la plupart des semoirs qu'on a imaginés. Car l'égalité de la distribution dépendant de l'uniformité du mouvement, il faut presque toujours supposer que l'animal qui fait mouvoir l'instrument n'aura rien d'inégal dans sa marche, & que la terre qu'on veut semer n'aura rien de raboteux. Or une pierre suffit pour anéantir ces suppositions, & troubler l'opération de la plupart des semoirs. Ces instrumèns sont d'ailleurs assez sujets à se détraquer; & par cette raison il faut éviter tout ce qui est machine, & lorsqu'on peut s'en passer. La main d'un homme bien exercé est le meilleur semoir qu'on puisse employer. Il n'est sujet à aucun accident; & l'opération en est sure, facile & prompte. C'est ce que l'expérience confirme tous les jours.

La troisieme condition nécessaire pour que la semaille soit bien faite, c'est que la semence soit enterrée jusqu'à un certain point. Ce degré doit être fixé en raison de la nature de la terre, & de l'espece de la semence. Les différentes graines ne germent pas toutes au même degré de profondeur. Le blé, par exemple, peut être enterré jusqu'à quatre pouces; & la graine de luserne ne doit être que légérement recouverte. Il faut que le blé soit enfoncé à une plus grande profondeur dans les terres légeres, & celles qui sont aisément battues de la pluie. Ces terres venant à s'affaiser laisseroient à découvert les racines de la plante. C'est donc d'après la nature bien connue de la terre qu'il faut décider si l'on doit enterrer la semence avec la charrue, ou la recouvrir avec la herse. *Voyez* HERSER.

Il y a deux temps marqués pour les semailles. On seme à la fin de l'été, & au commencement de l'automne, les grains qui peuvent soutenir le froid de l'hiver, comme sont les seigles, les blés, &c. On appelle *mars* ou *menus grains* ceux qu'on seme à la fin de l'hiver & au commencement du printemps. Tels sont les avoines, les orges, &c. Il y a presque toujours de l'avantage à faire de bonne heure l'une & l'autre de ces deux semailles. Mais on est souvent forcé de sacrifier cet avantage à la nécessité d'attendre que la terre soit en état de recevoir la semence. Il faut, autant que l'on peut, ne point semer dans la poussiere, parce que le grain étant trop long-temps à germer, une grande partie court risque d'être enlevée par les oiseaux. Il ne faut jamais semer dans la boue, parce que, lorsqu'elle vient à se durcir, les racines ne pouvant plus s'étendre, la plante ne fait que languir. Mais les moindres laboureurs sont instruits de ces détails. Si quelquefois ils paroissent les négliger, c'est qu'ils sont souvent forcés par la saison qui les gagne, & qu'ils ont à choisir entre semer mal & ne point semer du tout.

On multiplie par la semence, non-seulement les grains, mais les plantes, les fleurs, les arbres fruitiers, les bois. Chacun de ces objets exige un art particulier, & des détails dans lesquels nous n'entrerons point. *Voy.* JARDINS, POTAGER, FLEURISTE, PÉPINIERE, &c.

SEMESTRE, s. m. (*Gram. & Jurispr.*) en terme de palais, est le service que les officiers de certains tribunaux font seulement pendant six mois : les officiers du grand conseil, ceux de la chambre des comptes de Paris, & de la cour des monnoies servent par *semestre*. Il y a aussi quelques parlemens qui sont *semestres*, c'est-à-dire où les officiers servent de même par *semestre*. Quand il s'agit d'enregistrement, d'ordonnances, édits ou déclarations, ou de quelque affaire qui intéresse toute la compagnie, on assemble les deux *semestres*, c'est-à-dire toute la compagnie. (*A*)

SEMESTRE, *dans l'Art militaire*, est en France une permission qui s'accorde alternativement aux officiers, de s'absenter de leurs compagnies pendant le quartier d'hiver.

Les *semestres* ont été différens, selon les différentes conjonctures. Après la paix de Nimegue, il fut fait une ordonnance le 20 août 1679, qui permettoit à la moitié des officiers de l'infanterie de s'absenter pen-

dant les mois de septembre, octobre & novembre; & à l'autre moitié pendant les mois de décembre, janvier & février suivans, à condition de servir tous ensemble pendant les six autres mois.

En 1681, il fut permis aux deux tiers des officiers de cavalerie, infanterie & dragons, de s'absenter pendant novembre, décembre, janvier & février; pour l'autre tiers s'absenter l'année suivante pendant les quatre mêmes mois, avec l'un des deux tiers qui avoit eu congé l'année précédente.

En 1682, il fut permis au tiers seulement desdits officiers, de s'absenter pendant ces quatre mois, de maniere qu'en trois années consécutives, tous les officiers pussent successivement profiter de ce congé. Cette derniere disposition a subsisté depuis. *Code militaire* de Briquet. (*Q*)

SEMEUR, s. m. (*Agricult.*) celui qui seme. *Voy.* SEMAILLE, SEMENCER, SEMER & SEMOIR.

SEMI, (*Gram.*) mot emprunté du latin, qui signifie *moitié*, & dont on se sert en musique au lieu du *hemi* des Grecs, pour composer très-barbarement plusieurs mots, moitié grecs & moitié latins.

Ce mot, au-devant du nom grec de quelque intervalle, signifie toujours une diminution, non pas de la moitié de cet intervalle, mais seulement d'un *semi*-ton mineur. Ainsi *semi-diton*, c'est la tierce mineure, *semi-diapente* la fausse quinte, & *semi-diatessaron* la quarte diminuée, *&c.* (*S*)

SEMI-ALLA BREVE, (*Musiq.*) *Voyez* ALLA SEMI-BREVE, (*Musiq.*) (*F. D. C.*)

SEMI-ARIENS ou DEMI-ARIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) secte d'hérétiques qui étoient une branche des Ariens, composée selon S. Epiphane, de ceux qui condamnoient en apparence les erreurs d'Arius, mais qui admettoient pourtant quelques-uns de ses principes qu'ils ne faisoient que déguiser, en les enveloppant sous des termes plus doux & plus modérés. *Voyez* ARIEN.

Pour entendre le vrai sens de ce nom, il faut savoir que les sectateurs d'Arius se diviserent en deux partis principaux. Les uns suivant l'hypothèse de leur maître, soutinrent que le fils étoit dissemblable au pere, ἀνόμοιος, d'où on les nomma *Anoméens* ou *Eunomiens* du nom d'*Eunomius* leur chef, ou purs Ariens, *v.* ANOMÉENS, EUNOMIENS, ARIENS. Les autres qui refusoient de recevoir le mot ὁμοούσιος, *consubstantiel*, comme marquant une parfaite égalité entre le pere & le fils, feignoient d'approcher du sentiment des peres de Nicée, en disant que le fils étoit ὁμοιούσιος c'est-à-dire semblable en essence ou semblable en toutes choses au pere. On leur donna le nom de *semi-Ariens*, comme n'étant qu'à demi dans les sentimens des Ariens.

Quoique, quant à l'expression, ils ne différassent des orthodoxes que par une seule lettre, ils étoient néanmoins dans l'erreur des Ariens, qui mettoient le fils au rang des créatures. Il ne leur servoit de rien d'enseigner qu'il n'y avoit point d'autre créature de même rang que lui, puisqu'en niant qu'il fût consubstantiel à Dieu le pere, ils nioient au fond qu'il fût véritablement Dieu.

Les *semi-Ariens* eurent beaucoup de part aux conciles de Seleucie & de Vimini, où ils tromperent les Catholiques par des confessions de foi captieuses; quoiqu'ils convinssent que le Fils étoit en toutes choses semblable au Pere, ils étoient divisés entr'eux lorsqu'il falloit expliquer ce point, les uns faisant consister la ressemblance du Fils au Pere dans la seule volonté, & les autres dans la substance; parmi ces derniers il y en avoit plusieurs qui étoient orthodoxes & qui se réunirent dans la suite à l'Eglise catholique.

Le second concile général a encore donné le nom de *semi-Ariens* à d'autres hérétiques qui nioient la divinité du S. Esprit, & qui eurent pour chef Macédonius. Comme les Ariens s'étoient principalement élevés contre la seconde personne de la sainte Trinité; le concile appela *semi-Ariens*, ceux qui voulurent contester à la troisieme sa divinité; les premiers avoient été quelquefois designés par χριστομάχοι *ennemis de Jesus-Christ*. On appela les autres πνευματομάχοι, *ennemis du S. Esprit*; mais ils sont plus connus dans l'histoire ecclésiastique sous le nom de *Macédoniens Voy.* MACÉDONIENS.

SEMI-BREVE, s. f. est dans nos *anciens*

nes musiques, une valeur de note ou une mesure de temps, qui comprend l'espace de deux minimes ou blanches, c'est-à-dire la moitié d'une breve. La semi-breve s'appelle autrement *ronde*. *Voy*. RONDE, VALEUR DES NOTES. (*S*)

SEMI-CANTO, en latin *semi-cantus*, (*Musiq.*) On trouve quelquefois ces mots pour indiquer le dessus, dont la clef est sur la seconde ligne: on ne se sert plus de cette clef. (*F. D. C.*)

SEMICON, s. m. (*Musiq. inst. anc.*) instrument de musique des Grecs qui avoit trente-cinq cordes, & cependant ce n'étoit pas encore l'instrument des anciens qui en eût le plus; car l'épigonion en avoit quarante. On juge bien que cet instrument à trente-cinq cordes ne rendoit pas trente-cinq sons différens, mais seize ou dix-sept; de même l'épigonion ne rendoit pas quarante sons différens, auquel cas il eût eu plus d'étendue que nos plus grands clavessins, ou nos clavessins à ravallement, ce qui n'est pas vraisemblable, mais les cordes y étoient mises deux à deux, & accordées à l'unisson ou à l'octave, comme elles le sont au luth, à la guitarre, à la harpe double, & au clavessin à deux & trois jeux, ce qui ne faisoit en tout que vingt sons différens. (*D. J.*)

SEMI-CROME, (*Musiq.*) mot italien qui signifie *doubles croches*, & qui mis sous des rondes, des blanches ou des noires, indique qu'il faut les diviser en doubles-croches, comme le mot *crome* signifie qu'il faut les diviser en croches. *Voyez* CROME. (*Musiq.*) (*F. D. C.*)

SEMI-DITON, (*Musiq.*) *Voyez* SEMI. (*Musiq.*) (*F. D. C.*)

SEMI-CUBIQUE, adj. *en Géométrie*, une parabole semi-cubique est une courbe du second genre, dans laquelle les cubes des ordonnées sont comme les quarrés des abscisses. *Voy*. PARABOLE. On l'appelle autrement seconde *parabole cubique*. (*E*)

SEMI-DOUBLE, *terme de Bréviaire*, qui se dit de l'office ou des fêtes qu'on célebre à certains jours avec moins de solennité que les doubles, mais plus grande que les simples. *Voy*. DOUBLE & SIMPLE.

L'office semi-double a premieres & secondes vêpres, quelques leçons propres à matines, à la fin desquelles on dit le *Te Deum* & le *Gloria in excelsis* à la messe. Il se fait aux fêtes marquées semi-doubles dans le calendrier.

SEMIGALLE, (*Géog. mod.*) contrée annexe de la Courlande, dont elle fait la partie orientale, & dont elle est séparée par la riviere de Mutza. Le *Semigalle* confine avec la Livonie, au nord & à l'orient, & elle a la Samogitie au midi. On compte dans cette contrée deux capitaineries, qui sont Mittau & Selburg. (*D. J.*)

SEMILUNAIRE ou SIGMOIDES VALVULES; les Anatomistes appellent ainsi trois petites valvules ou membranes de figure semilunaire, qui sont placées à l'orifice de l'artere pulmonaire de l'aorte pour empêcher le retour du sang dans le cœur, dans le temps de leur contraction. *Voy. nos Pl. d'Anat. & leur explic. voy. aussi* VALVULE.

SEMINAIRE, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) on entend ordinairement par ce terme une maison destinée à élever les jeunes clercs, pour les former aux connoissances & aux fonctions qui conviennent à l'état ecclésiastique.

Il y a cependant aussi des séminaires où les clercs ne sont pas élevés, mais où ils doivent seulement demeurer quelque temps pour se préparer à recevoir les ordres; d'autres encore qui sont des maisons de retraite pour des ecclésiastiques âgés ou infirmes; d'autres enfin où l'on forme des sujets pour les missions étrangeres.

Ces différentes sortes de séminaires jouissent tous des mêmes privileges.

Les plus anciens sont sans contredit ceux qui furent institués pour élever les jeunes clercs, & qu'on appelle communément *les petits séminaires*; leur origine en France remonte très-haut, puisque le concile de Bazas tenu en 529 parle de leur utilité; mais il est à croire que les séminaires, dont parle ce concile, n'étoient autres que les écoles qu'il y avoit de tous temps dans toutes les églises cathédrales & dans les principaux monasteres, lesquelles pouvoient en effet être regardées comme des séminaires, n'y ayant guere alors que ceux qui se destinoient à l'état ecclésiastique qui fréquen-

taſſent ces écoles, & qui s'adonnaſſent à l'étude des lettres.

A ces écoles qui furent ruinées par les déſordres du x ſiecle ſuccéderent les univerſités & les colleges particuliers ; la plupart des évêques ſe reposerent de l'inſtruction de leurs clercs ſur les régens des colleges pour les premieres études, & ſur les docteurs des univerſités pour la Théologie & le Droit canon.

Mais on trouva que c'étoit une occaſion de diſſipation pour les jeunes clercs d'aller étudier dans les colleges avec les écoliers laïcs, & que pendant ce temps ils ne faiſoient aucune fonction eccléſiaſtique ; on crut qu'il étoit plus convenable de les élever en particulier, & ce fut ce qui donna lieu à l'établiſſement des petits ſéminaires.

Le concile de Trente, *ſeſſ.* 23. *c. xviij. de reform.* ordonne que dans chaque diocèſe ou province il ſoit établi un ou pluſieurs ſéminaires, où l'on reçoive de jeunes gens nés en légitime mariage, âgés de douze ans au-moins & qui ſe diſpoſent à l'état eccléſiaſtique, pauvres & riches indifféremment ; ſi ce n'eſt que les riches payeront leur penſion, & que les pauvres ſeront nourris gratuitement.

Pour la dotation & entretien de ces ſéminaires, le concile permet de lever une contribution ſur les bénéfices du diocèſe, ſans qu'aucun ordre s'en puiſſe exempter, à l'exception des mendians & des chevaliers de Malte, laquelle contribution ſera réglée par l'évêque aſſiſté de deux chanoines de ſon égliſe ; il permet auſſi l'union des bénéfices.

Enfin il oblige les écolâtres des chapitres à enſeigner les jeunes clercs dans ces ſéminaires, ou à nommer, de l'agrément de l'évêque, quelqu'un à leur place, pour s'acquitter de cette fonction.

L'aſſemblée de Melun en 1579 s'eſt conformée au réglement du concile de Trente, auquel elle a ajouté pluſieurs articles touchant le gouvernement des ſéminaires.

Les conciles provinciaux de Rouen, de Rheims, de Bordeaux, de Tours, de Bourges, d'Aix & de Toulouſe, ont auſſi reçu ce réglement, & y ont ajouté différentes explications.

Cependant la diſcipline de l'égliſe de France n'eſt pas conforme en pluſieurs chefs au réglement du concile de Trente.

Il eſt d'abord conſtant que l'on ne peut établir aucun ſéminaire en France ſans lettres-patentes du roi ; c'eſt un point décidé par l'édit du mois d'août 1749.

On devoit, ſuivant le concile, élever les enfans dans le ſéminaire depuis l'âge de douze ans juſqu'à ce qu'ils euſſent reçu les ordres ſacrés ; au-lieu que dans la plupart des diocèſes de France on n'oblige ceux qui ſe préſentent aux ordres que de paſſer une année dans le ſéminaire ; & même en quelques diocèſes, on ſe contente d'un temps plus court, & que les clercs faſſent une retraite au ſéminaire avant que de recevoir les ordres mineurs, le ſouſdiaconat, le diaconat & la prêtriſe.

Le gouvernement des ſéminaires en France dépend de la prudence de l'évêque qui leur donne des ſtatuts tels qu'il les croit convenables. On ne l'oblige point de prendre l'avis de deux chanoines de ſa cathédrale.

Pour ce qui eſt de la dotation des ſéminaires, elle peut ſe faire, ſoit par la fondation ou par des donations poſtérieures, ſoit par des unions des bénéfices, ſoit par impoſition ſur les biens eccléſiaſtiques du diocèſe.

L'évêque procede à cette impoſition avec les ſindics & députés aux bureaux des décimes de leur diocèſe.

L'ordonnance de Blois enjoint aux évêques d'établir des ſéminaires dans leur diocèſe, d'aviſer à la forme qui ſera la plus propre ſelon les circonſtances, & de pourvoir à la dotation d'iceux par union de bénéfices, aſſignations de penſion ou autrement ; c'eſt auſſi la diſpoſition de l'édit de Melun, de l'ordonnance de 1629, & de la déclaration du 15 décembre 1698 ; celle-ci ordonne l'établiſſement des ſéminaires dans les diocèſes où il n'y en a point, & des maiſons particulieres pour l'éducation des jeunes clercs pauvres, depuis l'âge de douze ans.

Les bénéfices dont le revenu n'excede pas 600 liv. ſont exceptés de la contribution pour les ſéminaires par l'ordonnance de 1629 ; les cures ſont auſſi exemptes, de même que les dîmes inféodées.

Les évêques, leurs grands vicaires & archidiacres peuvent enjoindre aux curés & autres ecclésiastiques de se retirer pour quelque temps dans un séminaire, pour y reprendre l'esprit de leur état; & ces ordonnances sont exécutoires, nonobstant oppositions ou appellations. *Voyez* le concile de Trente & autres que l'on a cités, les ordonnances de Blois de 1629, & d'Héricourt, Fuet, la Combe, *instit. au dr. ecclés.* de Fleury, les *mémoires du clergé*, & les *mots* COLLEGE, ÉCOLES, UNIVERSITÉ. (*A*)

SÉMINAIRE, *pierre*, (*Hist. nat. Litholog.*) *seminarius lapis*, nom d'une pierre qui paroît composée d'un amas de graines. *Voy.* OOLITE.

SÉMINALE, adj. (*Jardinage.*) est la premiere racine d'une plante lorsqu'elle est graine.

Il se dit aussi *en Anatomie*, de ce qui appartient à la semence des animaux, la matiere *séminale*, les réticules *séminales*.

SÉMINARA, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, au couchant d'Oppido. Il étoit fort peuplé avant le tremblement de terre qu'il essuya en 1638. *Long.* 33. 55. *latit.* 38. 22. (*D. J.*)

D'Aubigni, général françois, y fut battu le vendredi 21 avril 1503, par Ferdinand Andrada, & Antoine de Leuc.

On croit que c'est depuis la perte de cette bataille, que le peuple en France a regardé le vendredi comme un jour malheureux & sinistre.

Le même d'Aubigni, six ans auparavant, avoit vaincu à *Seminara* avec beaucoup de gloire Ferdinand d'Aragon, roi de Naples, & Gonsalve, joints ensemble. (*C.*)

SÉMINARISTE, s. m. (*Gram.*) jeune ecclésiastique qui fait son séminaire. *Voyez l'article* SÉMINAIRE.

SÉMINATION, s. f. *terme d'Histoire naturelle*, il est vrai qu'il ne se trouve pas dans les dictionnaires françois; mais il faut bien s'en servir ici, n'y ayant aucun autre mot dans la langue qui puisse rendre ce que signifie celui-ci, savoir l'*action* de semer ou de répandre de la semence, & singuliérement celle des végétaux. *Voy.* SEMENCE *ou* GRAINE.

Dès que la graine est mûre, dit le docteur Grew, la nature prend différens moyens pour qu'elle soit semée convenablement, non-seulement en ouvrant la cosse qui la contient, mais en conditionnant la graine même comme elle doit l'être.

Ainsi les graines de certaines plantes auxquelles il faut un certain sol particulier pour qu'elles viennent, telles que l'arum, le pavot & autres, sont aussi lourdes proportionnément à leur volume pour tomber directement à terre. D'autres qui en conséquence de leur légéreté & de leur volume pourroient être emportées par le vent, sont retenues par un ou plusieurs crochets qui empêchent qu'elles ne s'écartent du lieu qui leur convient. Telles sont les graines d'avoine, qui ont un crochet; celles d'aigremoine, qui en ont plusieurs; mais celles-là aiment les lieux élevés & exposés au soleil, & celles-ci les haies.

On voit au contraire des graines qui ont des ailes ou plumes, soit afin que le vent puisse les emporter lorsqu'elles sont mûres, comme celle du frêne, soit afin qu'elles puissent s'envoler plus ou moins loin, ce qui empêche qu'elles ne tombent toutes dans un même endroit & ne soient semées trop drues; & encore afin que si quelqu'une n'est pas tombée dans un endroit qui lui soit propre, une autre au-moins y tombe. Ainsi les pignons, par exemple, ont des ailes courtes à la vérité, & qui ne peuvent pas les soutenir dans l'air, mais qui les font du-moins voltiger à terre. Mais les graines de la dent-de-lion, & plusieurs autres ont quantité de plumes fort longues, par le moyen desquelles elles sont emportées en mille endroits différens.

D'autres sont semées où elles doivent l'être par le ressort de leurs capsules élastiques, qui en crevant & éclatant lancent leur graine à une distance convenable. Ainsi l'oseille sauvage ayant des racines qui serpentent fort loin en terre, il falloit que sa graine fût semée à quelque distance, & la nature y a pourvu par des cosses blanches, fortes & tendineuses, qui, lorsqu'elles commencent à sécher, s'ouvrent tout-à-coup par un côté, & roulent à l'instant leurs levres en-dessous avec force. La graine de scolopendre, celle de la persicaire à cosses

sont aussi jetées & lancées par le moyen d'un ressort, si quelque chose heurte ou pince la capsule qui les contient. Et quand le ressort est sec & suffisamment tendu, il rompt de lui-même la capsule en deux moitiés semblables à deux petits godets, & en chasse la semence.

D'autres auteurs ont encore remarqué bien des manieres différentes dont la graine est semée. Qu'on mette, dit M. Ray, sur du papier une poignée de graine de fougere en un tas, on entend craqueter & crever les petites vésicules séminales; & avec un bon microscope on en voit qui s'élancent à une distance considérable les unes des autres. Le docteur Sloane observe que la petite gentiane, *gentianella flore cæruleo*, voulant être semée par un temps humide; dès que la moindre goutte touche l'extrémité de ses vaisseaux séminaux, ils s'ouvrent avec un bruit perçant, & chassent en s'ouvrant par leur ressort la graine qu'ils contenoient.

Toutes les especes de cardamine, pour peu qu'on y touche avec la main, ouvrent leurs capsules & lancent leur graine. M. Ray dit plus, il ajoute qu'il suffit même d'en approcher la main de très-près sans y toucher effectivement.

D'autres plantes, pour parvenir à la sémination de leur graine, invitent les oiseaux par l'odeur & par le goût à en manger; ils l'avalent & s'en vont, & le séjour qu'elle fait dans leur corps sert à la fertiliser: c'est ainsi que se propagent la muscade & le guy. *Voy.* MUSCADE & GUY.

SEMINI *ou* CHEMINI, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne dans le royaume de Pégu aux nobles qui sont chargés du commandement des troupes, & qui remplissent les premiers emplois de l'état. Ils sont au-dessous des *bajas*, qui tiennent chez les Péguans le même rang que les ducs & pairs.

SEMINISTES, s. m. (*Anat.*) secte de physiciens qui prétendent que le fétus est formé dans la matrice par le mélange des semences de la femelle & du mâle. *Voyez* FÉTUS.

C'est le sentiment d'Aristote, de tous les anciens, & celui de leur ennemi juré, le plus célebre des modernes, Descartes.

. . . . . *stes*, les femelles ne peuvent concevoir sans répandre de semence: d'ailleurs cette liqueur ne peut, ainsi que dans le mâle, couler sans produire le plaisir, d'où il suivroit que le plaisir seroit inséparable de la conception. Cependant combien de meres se plaignent du contraire! *Voyez* toutes les raisons que l'auteur de *l'art de faire des garçons* rapporte contre ce sentiment.

SEMINOVISTES, s. m. (*Anat.*) branche des ovistes, à la tête de laquelle s'est mis l'ingénieux auteur de *l'art de faire des garçons*. Ce physicien pense que l'embryon est produit par le mélange des deux semences, fait non pas dans la matrice, mais dans l'œuf.

SÉMI-PÉLAGIANISME, (*Hist. ecclés.*) on croit que le *Sémi-pélagianisme* a tiré sa principale origine des écrits de Jean Cassien, appuyés de son autorité.

Ce fameux solitaire après avoir demeuré long-temps en orient & s'y être nourri de la doctrine des Grecs, vint s'établir à Marseille peu après l'an 404; il y fonda deux monasteres, & s'y distingua par son savoir, & par sa piété. Il écrivit malheureusement dans des circonstances fâcheuses, & où les disputes sur la grace étoient encore fort animées. En effet, les Pélagiens venoient d'être condamnés en Afrique, à Rome, & en orient, lorsque vers l'an 426, tout au plus tard, Cassien publia sa treizieme *conférence*, où il enseigne nettement que l'homme peut avoir de soi-même le désir de se convertir; que le bien que nous faisons ne dépend pas moins de notre libre arbitre, que de la grace de Jesus-Christ; que cette grace est gratuite; que Dieu cependant la donne, non selon sa puissance souveraine, mais selon la mesure de la foi qu'il trouve dans chacun, ou qu'il y a mise lui-même; qu'il y a réellement dans l'homme une foi que Dieu n'y a pas mise, comme il paroît, dit-il, par celle que Jesus-Christ loue dans le centenier de l'Evangile.

Cette doctrine se répandit promptement dans les Gaules, & trouva quantité de sectateurs, au nombre desquels on compta plusieurs évêques & autres illustres personnages. (*D. J.*)

SÉMI-PÉLAGIENS, *ou* DEMI-PÉLAGIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclésiast.*)

Pélagiens mitigés, hérétiques qui rejetant les erreurs les plus grossieres des *Pélagiens*, retenoient quelques-uns de leurs principes. *Voyez* PÉLAGIENS.

Saint Prosper dans une lettre à saint Augustin, les appelle *reliquias Pelagii*, les restes de Pélage.

Plusieurs savans hommes dans les Gaules, faute de bien prendre le sens de saint Augustin sur la grace, tomberent dans le sémi-pélagianisme. On les appela *Massiliens*, ou *prêtres de Marseille*, parce que ce fut en cette ville que leurs opinions prirent naissance. Cassien qui avoit été diacre de Constantinople, & qui fut ensuite prêtre à Marseille, étoit le chef des *Sémi-Pélagiens*. Saint Prosper qui étoit son contemporain, & qui écrivit avec force contre lui, dit que Cassien voulant garder je ne sais quel milieu entre les *Pélagiens* & les orthodoxes, ne s'accordoit ni avec les uns ni avec les autres. On en va juger par l'exposition du Sémi-Pélagianisme.

Ces hérétiques reconnoissoient premiérement la chûte d'Adam, le péché originel, & en conséquence l'affoiblissement de la liberté; mais ils prétendoient que le péché ne lui avoit pas tellement donné atteinte, que l'homme ne pût faire de lui-même & par ses propres forces, quelque chose qui engageât Dieu a lui donner sa grace plutôt qu'à un autre homme. Ils pensoient donc que la grace n'étoit pas nécessaire pour le commencement du salut; & par le commencement du salut, ils entendoient la foi soit commencée, soit parfaite, le desir du salut, & la priere qui obtient la grace. *Credere quæ de medico prædicantur, desiderare sanitatem & ejus auxilium implorare.* Cassien dans sa treizieme conférence, attribuoit ces trois choses aux seules forces de l'homme.

2°. Ils admettoient la nécessité de la grace pour les bonnes œuvres & pour la persévérance dans ces bonnes œuvres. Les uns n'en exceptoient que le commencement du salut; & ce qu'ils appeloient *le pieux mouvement* qui les portoit à croire, *pium credulitatis affectum.* Les autres prétendoient que non-seulement la volonté de croire ou le commencement de la foi, mais même la volonté spéciale de faire telle ou telle bonne œuvre en particulier, ou ce qu'ils appeloient *le commencement des bonnes œuvres*, venoit de nous sans la grace.

3°. Ils enseignoient que la grace du salut n'étoit pas donnée par la pure volonté de Dieu, mais en conséquence de son éternelle prescience des mérites purement humains dans leur principe; prescience qui détermi-noit Dieu à accorder la grace à ceux qu'il prévoyoit devoir ainsi bien user de leur libre arbitre, & qu'ils étendoient jusqu'aux enfans, dont Dieu sauvoit les uns plutôt que les autres; parce qu'il prévoyoit, disoient-ils, que les uns, s'ils étoient parvenus jusqu'à l'âge de raison, auroient mieux usé de leur libre arbitre que les autres.

4°. Ils admettoient en Dieu une volonté générale & égale de sauver tous les hommes sans discernement, & que Jesus-Christ n'avoit pas répandu son sang sur la croix plus spécialement pour les élus que pour les autres hommes.

5°. Ils erroient sur la prédestination, en prétendant qu'elle dépendoit de notre persévérance, fondée sur la prévision de nos mérites commencés par les seules forces de la nature, & que Dieu n'avoit point fait de décret pour sauver quelques-unes de ses créatures préférablement à d'autres; mais qu'il vouloit toutes également les sauver, pourvu qu'elles-mêmes le voulussent.

Jansénius a mis au nombre des erreurs des *Pélagiens* d'avoir admis une grace à laquelle la volonté peut accorder ou refuser son consentement; & dans cette imputation, il est lui-même tombé dans l'erreur, & l'Eglise a condamné sa cinquieme proposition qui la renferme. *Voyez* JANSÉNISME.

SEMI-PRÉBENDE, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est celui qui n'a qu'une demi-prébende. Il y a dans certaines églises des chanoines *semi-prébendés*; ce qui vient ou de ce que certaines prébendes ont été divisées en deux pour multiplier le nombre de titres dans une église, ou de ce que la fondation de ces semi-prébendes a été seulement de la moitié des autres prébendes. Il y a aussi dans quelques églises des bénéficiers *prébendés*, & d'autres *semi-prébendés*, qui n'ont pas le titre de *chanoines*. *Voyez* CANONICAT, CHANOINE, PRÉBENDE, PRÉBENDÉ. (*A*)

SEMI-PREUVE, s. f. (*Gramm. & Ju-*

risprud.) est une preuve qui n'est pas pleine & entiere, une preuve imparfaite; telle est celle qui résulte de la déposition d'un seul témoin; celle qui résulte de la comparaison d'écriture; celle qui résulte d'une écriture sous seing privé, d'un indice, ou d'une présomption. Le testament de mort d'un criminel ne fait aussi qu'une *semi-preuve*; dans les crimes énormes, une *semi-preuve* suffit souvent pour faire ordonner la question préparatoire. *Voyez* au code le titre *de probationibus*, & le *traité* de Mascardus, *de probationibus*, celui de Marochius, *de præsumptionibus*, l'ordonnance de 1667, *titre* 20. & les *mots* INDICES, PRESOMPTIONS, PREUVES. (*A*)

SEMI-QUARTILE, *ou* SEMI-QUADRAT, adj. (*Astron.*) c'est un aspect des planetes, lorsqu'elles sont distantes l'une de l'autre de la moitié de la quatrieme partie, ou de la huitieme partie du zodiaque, c'est-à-dire de 45 degrés ou d'un signe & demi. *Voyez* ASPECT. (*O*)

SEMI-QUINTILE, adj. (*Astron.*) c'est un aspect des planetes, lorsqu'elles sont distantes l'une de l'autre de la moitié de la cinquieme partie, ou de la dixieme partie du zodiaque, c'est-à-dire 36 degrés. *Voyez* ASPECT. (*O*)

SEMIS, (*Agricult. Jard.*) Ce mot signifie à la fois l'art de faire venir les semences des arbres & arbrisseaux, & l'espace de terre où on les a répandues, lequel continue de porter ce nom, jusqu'à ce qu'on en arrache le jeune plant, pour le mettre en nourrice ou en pépiniere.

La reproduction par les semences est la plus naturelle, la plus universelle, la plus féconde & la plus utile de toutes.

Ce n'est guere que par cette voie que les arbres se multiplient dans les campagnes. La semence naît de l'union des sexes végétaux; ce n'est que pour la produire qu'on voit le printems se couronner de fleurs, s'abreuver de rosée, & répandre le doux éclat de ses rayons, dans la fête magnifique & touchante que lui prépare la nature. Cette chair même qui enveloppe la semence, qui dans plusieurs fruits flatte si délicieusement le goût, & que recouvre une peau si délicate, ou brille encore l'émail des fleurs, n'est qu'un péricarpe fait pour nourrir, pour protéger, pour mûrir, peut-être pour conver ces œufs du végétal.

Cette multiplication est la plus universelle. Si les arbres se reproduisent quelquefois d'eux-mêmes par les marcottes, ce n'est que fortuitement; il n'y en a qu'un petit nombre qui poussent des surgeons, & pas un de ceux que l'on connoît, ne se perpétue par les boutures d'une maniere spontanée; rien n'égale la fécondité de la réproduction par les semences; un gros orme peut enfanter plusieurs millions d'ormes dans un seul printems: cette voie est aussi la plus utile; les arbres provenus de semences sont les plus élevés, les plus droits, les plus élégans, ceux dont la croissance est la plus prompte, & qui s'habituent le plus aisément à la nature de la terre & de la température. Doit-on s'en étonner? L'arbre est tout formé dans la semence, il en jaillit entier avec ses justes proportions, & dès son sein même il a déjà subi quelques modifications de la part du sol & du climat; les marcottes & & les boutures étant faites avec le bois d'un arbre d'un certain âge, ne se prêtent pas autant à ces circonstances, faute de gradations suffisantes, & doivent par-là même se naturaliser plus difficilement; du reste, on sait que leur cime ne s'élance jamais droite & vigoureuse par une fleche unique, faute d'un pivot qui y réponde, & d'une belle & réguliere couronne de racines latérales qui leur manque également.

Voulez-vous avoir des principes simples & certains sur la meilleure maniere de semer les arbres & arbrisseaux; voyez comme la nature disperse & dépose leurs semences; dès qu'elles sont mûres, avant que l'arbre ne se dépouille, elles tombent ou volent de ses branches sur cette couche de terreau végétal que forment par leur pourriture successive les lits des feuilles, qui tombent annuellement; le feuillage de l'été que l'automne va jetter sur elles est toute la couverture qu'elles auront. La tendre radicule qu'elles poussent dans leur germination, pénetre aisément ce terreau meuble où elles sont posées: tandis que la plantule foible qui vient à leur bout supérieur, écarte avec la même facilité, pour sortir & s'élever, les feuilles légeres ou le

duvet des mousses. La fraîcheur balsamique des arbres voisins ; l'ombre protectrice des feuillées, achevent de procurer aux arbres embryons, tous les secours que demande leur extrême délicatesse.

Les semences, pour le plus grand nombre, sont enfermées dans des siliques, des brous, des écailles, des cupules, des calices, *&c.* Si donc on attendoit trop pour receuillir les plus petites d'entre ces semences, on ne trouveroit plus que leurs logemens vides. Il faut épier leur maturité, & prévenir de quelque temps leur dispersion. Alors on les tirera de leurs diverses enveloppes, pour les confier tout de suite à la terre, comme auroit fait la nature, & si quelques-unes demandent d'être conservées jusqu'au printemps, dans du sable sec ou dans du sable humide, suivant les especes, ce n'est que par des raisons particulieres dont nous parlerons.

Pour ce qui concerne les semences qui ont de la chair, de la pulpe, de la gelée pour enveloppe, lorsqu'elles y sont seules, & que les fruits sont petits, il ne faut pas craindre de mettre ces fruits entiers en terre ; peut-être seroit-ce bien fait d'en user de même pour les gros fruits à semence solitaire, sur-tout lorsqu'on se propose de gagner quelque nouvelle variété ; mais pour les fruits charnus qui renferment plusieurs semences, on les en tire, ou on les y laisse, suivant les cas.

A l'égard des plus gros d'entre ces fruits, il paroît indispensable de les en tirer, à moins qu'on ne laisse pourrir le fruit pour l'enterrer par morceaux: en voici la raison. Si on l'enterroit entier, comme les semences auroient au-dessus d'elles une épaisseur de chair très-considérable, cette épaisseur, jointe à la terre qui recouvriroit le fruit, feroit que les semences se trouveroient trop enfoncées ; il faudroit aussi trop de temps pour opérer la destruction de cette chair, & permettre de se développer aux semences grouppées au milieu, & quelquefois enfermées dans des alvéoles membraneuses ; pour ce qui concerne les petits fruits charnus polyspermes, lorsqu'on n'en a qu'en petite quantité, ou que l'espece est rare & précieuse, il convient d'en tirer les noyaux ou pepins pour les semer un à un à des distances convenables. On sent bien qu'en enterrant le fruit entier, ces semences qui grouppent & se baisent au milieu, seroient pour la plupart trop pressées, & trop mal disposées, & qu'il n'en réussiroit que le plus petit nombre, ce qui seroit une perte regrettable, quant à la maniere de tirer les semences des baies ou petits fruits charnus. Voyez *l'article* ALATERNE.

Il y a cependant, à l'égard des baies, des nésliers, aubépines, houx, *&c.* un avantage à les semer entiers, qui balance l'économie d'en séparer les noyaux ; ces noyaux étant durs & osseux ne levent ordinairement qu'assez tard la seconde année. Cette pulpe qu'on laisse autour & qui s'y pourrit, les humecte ; les pénetre & hâte leur germination : il est encore plusieurs moyens de l'accélérer. Voyez *les articles* HOUX & NEFLIER, & les observations sur le jardinage de Bradley.

Il y a des semences qu'il faut semer avec leurs capsules ; telles sont celles des frênes & des érables ; d'autres qui sont terminées par des aigrettes, comme celles des saules & des platanes, doivent être au préalable froissées dans les mains ou agitées dans l'eau pour les débarrasser de ce duvet qui les feroit se pourrir. Les cônes des sapins & de différens arbres résineux s'ouvrent d'eux-mêmes au printemps, & jettent leurs semences. Comme il faut les cueillir avant cette émission, on est contraint d'exposer ces cônes au soleil ou à la douce chaleur d'un four médiocrement échauffé, pour faire bailler les écailles, & en tirer les semences. (Voyez *les articles* PIN, SAPIN, MÉLESE.) Les cônes des aulnes & des bouleaux s'ouvrent en automne : il faut les garder à vûe, pour prévenir la dispersion de leurs semences qui se fait très-promptement : les amandes, les noix, les pistaches, *&c.* ont une coque qui n'est point inutile à la germination du corps farineux, il faut se bien garder de les en tirer pour les semer ; il n'est point de semence dont le corps farineux ne soit recouvert ; dans le plus grand nombre, ce n'est que d'une peau mince & membraneuse ; dans celles-ci, c'est une boite épaisse & ligneuse : voilà toute la différence qui s'y trouve ; mais cette coque n'en est pas moins constitutive de la se-

mence dont le brou est le véritable péricarpe.

Nous avons vu que les semences des arbres, qui se répandent d'elles-mêmes, trouvent dans le fond des bois un terreau très-leger. C'est de ce ce même terreau végétal, ou de quelque terre mêlée, tenue & perméable, qu'il faut mettre un lit, autant qu'on le peut, immédiatement sous les semences; tout le mieux seroit que les différentes couches inférieures fussent mêlées de ces terres légeres, dans une progression décroissante jusqu'à la couche du fond qu'on tiendroit plus épaisse, & qui ne seroit faite que d'une terre commune & grossiere, & pour bien faire, prise des lieux mêmes où l'on se propose de planter dans la suite les arbres venus de ces *semis*. C'est ainsi qu'on imiteroit parfaitement le procédé de la nature, & qu'on donneroit par avance aux jeunes arbres quelque habitude de l'aliment qui leur est destiné.

On vient de voir aussi que les semences, qui sont tombées des arbres ne se trouvent que très-légérement couvertes, c'est encore ce qu'il faut imiter; & si l'on est contraint de les couvrir un peu plus, c'est qu'on ne peut pas toujours leur procurer l'équivalent de l'ombre & de la douce moiteur des forêts; c'est qu'étant si peu enterrées, elles courroient risque de se dessécher avec la mince surface de terre qui ne feroit que les cacher, & ne pourroit les protéger contre les rayons du soleil, ou même contre la seule sécheresse de l'air; mais c'est une regle générale de ne les couvrir que d'une terre mêlée infiniment légere, sauf à les arroser plus souvent ou à mettre des menues pailles d'orge ou de froment par-dessus le tout: ceci s'entend des *semis* de peu d'étendue.

Cependant il y a de très-petites semences, comme celles des bouleaux & des saules qu'il faut se contenter de répandre sur une terre douce & fraîche sans les enterrer: on ne les recouvre que d'un peu de sable & de terreau mêlés de mousse hachée, ou seulement d'un peu de menue paille; mais ces *semis* doivent être ombragés & tenus continuellement frais par des arrosemens légers.

En général il faut enterrer les semences plus ou moins suivant leur grosseur; les grosses semences poussent une plantule plus robuste, qui perce aisément une couche assez épaisse de terre, dont on les peut couvrir; ce que ne pourroit faire la frêle plantule des petites. D'ailleurs comme on plante les grosses semences plutôt qu'on ne les seme, on a l'attention de mettre en bas le partie qui doit pousser la radicule, & en haut celle d'où la tendre tige doit s'élancer. Ainsi, l'origine de cette tige ne se trouve guere plus enterrée dans les grosses semences que dans les petites, quoiqu'on enterre davantage les semences, à cause de leur hauteur qui occupe la plus grande partie de la profondeur des trous où on les a placées; ce n'est pas que les grosses semences ne puissent germer & enfoncer leur radicule, simplement posées sur une terre fraîche & parmi des feuilles, comme les marrons d'Inde en fournissent souvent l'exemple; mais comme on peut, sans inconvénient pour la germination, les couvrir d'un pouce de terre & même plus, il ne faut pas hésiter de leur donner cette situation qui les protege contre la sécheresse, & met leurs racines dans la position la plus favorable: au reste, les degrés de profondeur où l'on doit mettre les semences, doivent encore varier suivant la nature des terres, la saison où l'on seme, & le plus ou le moins d'ombrage naturel ou artificiel. Dans les terres légeres & seches, au printemps, dans les lieux exposés, il faut les enterrer davantage; dans les terres compactes & fraîches, en automne, dans les lieux ombragés, il convient de les enterrer moins, sauf à les recouvrir de terre légere vers le printemps, si les pluies & les gelées les ont découvertes: ceci ne doit s'entendre que des *semis* d'un médiocre espace faits en pleine terre ou en caisse, il ne seroit pas proposable de recouvrir les graines sur une étendue de plusieurs arpens semés en plein. Nous allons jeter les yeux sur les différentes especes de *semis*.

Les *semis* des especes rares ou délicates se font dans des pots ou des caisses, suivant qu'elles sont plus ou moins tendres; on met ces pots ou caisses sur des couches où on les enterre simplement: les especes les plus tendres doivent être semées dans des pots, & ces pots doivent être enterrés dans des couches de tan très-chaudes; celles qui ne sont que médiocrement délicates, se sement dans des caisses que l'on met dans des cou-

ches de fumier tempérées. Les moins délicates d'entre les exotiques doivent être semées dans des caisses que l'on plantera en pleine terre, mais à différentes expositions, suivant la délicatesse relative de ces especes entr'elles, & dans des lieux plus ou moins ombragés, suivant le degré du besoin qu'elles ont de l'ombre ou des rayons solaires; enfin les especes dures d'entre les exotiques (à l'exception de celles dont les semences osseuses ont besoin qu'on hâte leur germination par la chaleur artificielle), ces especes, ainsi que les indigenes, doivent être semées en pleine terre: ces *semis* se font de différentes manieres.

On les fait en rigoles ou en plein, dans des planches ou plates, ou creusées, ou bombées, ou en ados; dans des terres rapportées, différemment mélangées, ou dans la terre naturelle du lieu: on choisit différentes expositions; on les protege par divers abris naturels ou artificiels, autant de détails relatifs à la nature des especes, & qui se trouvent à leurs place dans leurs articles respectifs.

Essayons d'établir quelques principes simples & féconds qui puissent guider le cultivateur intelligent qui veut créer des bois, par le moyen des *semis* en grand & à demeure. L'Europe s'est occupée pendant un grand nombre de siecles à défricher les forêts; en cela comme en tout, on a été trop loin: la population qui augmente, le luxe qui dévore, les besoins des arts & des usines rendent à présent indispensable de les repeupler & de les augmenter; c'est la plus belle opération de l'agriculture, celle qui suppose les vues les plus nobles & les plus désintéressées. On seme les bois pour ses enfans & pour la postérité: il est vrai que c'est un grand plaisir de suivre les progrès de leur croissance, de voir sous ses yeux se déployer ces masses immenses de verdure dont on a revêtu sa terre; de la voir couverte de cette foule prodigieuse d'êtres dont on est l'auteur; mais qu'il est plus flatteur encore pour un pere tendre, pour un citoyen, pour un homme qui étend son existence au-delà du trépas, de sentir qu'il a fait un bien qui se perpétuera dans la suite des siecles: ne cessons de répéter ces paroles divines de notre immortel fabuliste.

Eh bien! défendez-vous au sage
De se donner des soins pour les plaisirs d'autrui?
Cela même est un fruit que je goûte aujourd'hui.

1°. Que la nature de la terre & la situation du terrain conviennent à l'espece d'arbre qu'on se propose d'y semer; que le sol soit assez profond pour que les arbres y puissent acquérir ce qu'il leur faut de grosseur & de hauteur, pour être employés aux usage les plus utiles; lorsqu'on ne veut former que des taillis pour le chauffage & divers petits métiers, on peut se servir d'un sol moins favorable & moins profond: on aura toujours beaucoup fait, si l'on est parvenu à vêtir, ne fût-ce que de genévriers, de buis & de bouleaux, des côtes rases & arides qui affligeoient les yeux par leur nudité, & faisoient dans une terre une non-valeur absolue.

2°. La nature de la terre pourroit convenir à l'espece d'arbre qu'on y veut établir, c'est-à-dire, qu'il pourroit s'y trouver encore de ces arbres en bon état, & que si on y en plantoit de la même espece, ils y réussiroient bien, sans que cette terre fût pour cela propre à la germination de leurs semences & aux premiers progrès des plantules; c'est le cas de presque toutes les terres: alors il faut les soumettre à toutes les préparations capables de les atténuer & de changer leur superficie: tels sont les labours réitérés, les cendres des landes, des brossailles, des gazons, les gazons mis par tas, exposés à la gelée & répandus au printemps, les marnes, les sables, en un mot tout ce qui peut servir à diviser la terre.

3°. Comme il est essentiel de n'enterrer les semences qu'en proportion de leur grosseur, on labourera plus ou moins profondément, selon les especes de semences. La beche est dans bien des cas préférable à la charrue qui fait des sillons trop profonds & des mottes trop grosses & trop compactes; les labours à bras ne sont point chers dans la plupart de nos provinces, & ils nourrissent beaucoup d'hommes qui n'ont point d'autres ressources. Si le sol avoit une superficie légere de terre meuble, il faudroit se bien garder de labourer même à la bêche, on se contenteroit de houer; lorsqu'on voudra

répandre de petites semences, il faudra herser sur les labours au préalable, & ne recouvrir ces semences qu'en traînant un fagot d'épines par-dessus.

4°. On a de grands ennemis à combattre, les plantes parasites & les mulots; lorsqu'on fait les *semis* à plein, il n'est pas possible de prévenir l'invasion des mauvaises herbes, ni de les réprimer; elles nuiront prodigieusement au progrès des petits arbres qui ne les surmonteront qu'avec beaucoup de peine au bout de quelques années, il faudra recouper la jeune forêt, afin de lui donner la force de se débarrasser de la foule des gramens, & cette opération doit être réitérée plusieurs fois dans la suite, si l'on veut qu'elle acquierre enfin assez de vigueur pour les étouffer.

A l'égard des mulots & autres animaux de cette nature, il faut leur faire une guerre continuelle en leur tendant des pieges: il y en a de fort simples & peu dispendieux qu'on peut mettre en quantité dans les *semis*; mais il y a des précautions dont on a dû faire usage auparavant pour prévenir les déprédations de ces animaux, & en réduire les risques au moindre temps possible; la principale consiste à ne semer qu'au printems: cette saison convient à certaines especes de semences; celles-là, on se contente de les conserver l'hiver dans du sable sec; à l'égard des autres, on les stratifie en automne avec du terreau & du sable, dans des caisses ou des trous creusés en terre; elles ne perdent point leur temps pendant l'hiver, elles s'y préparent à la germination: on doit les visiter souvent pour épier le bon moment de les semer, qui est quelque temps avant qu'elles ne germent. Les semences osseuses des houx, aubepins, neffliers, cornouilliers, *&c.* ont besoin d'être plus humectées que les autres, durant cette préparation qui doit se prolonger depuis la maturité des baies de ces arbrisseaux jusqu'au second printemps, parce que ces semences ne levent qu'au bout de cet espace de temps; mais comme les mulots n'en sont pas avides, on peut, sans beaucoup d'inconvénient, les semer dès la seconde automne, c'est-à-dire un an après leur cueillette. *Voyez* les *articles* NEFFLIER & HOUX.

5°. Il seroit à desirer qu'on pût procurer aux jeunes plantes un peu de protection contre l'ardeur du soleil; le seul moyen pour les *semis* à plein, c'est de répandre avec les semences des arbres des graines de genêt & d'ajonc qui croissent vîte, & qui n'étant ni trop touffus, ni forts en racines, procurent de l'ombrage au *semis* sans l'offusquer ni l'affamer.

6°. Il est de la derniere importance de défendre le *semis* de bois de la dent des bestiaux; il faut les clorre exactement. Les clôtures peuvent être diverses, suivant les lieux & les commodités: un fossé de six piés de large bien fait & bien relevé, une haie de jeunes peupliers d'Italie sur la berge, soutenus par des perches transversales, est une des meilleures que nous connoissions: on peut planter derriere une haie vive à deux rangs en sautoir.

Mais pour parer à tous les inconvéniens, pour procurer aux *semis* de bois tous les plus grands avantages, il ne faut pas les faire en plein, il faut ensemencer le terrain par rigoles ou planches étroites espacées de quatre à cinq piés, ou par petits quarrés de deux piés également espacés: outre que cette méthode économise des travaux & des frais, puisqu'elle réduit la préparation du terrain à moins d'un quart, elle met le cultivateur à portée de donner plus de soins à ses *semis*, en les concentrant sur un moindre espace; elle lui facilite encore ses soins: terre mêlée à rapporter, pour favoriser la germination des semences; buissons à planter autour ou le long de ces petits *semis*, dont l'ensemble en forme un grand, afin de leur procurer un ombrage salutaire; herbes parasites à arracher autour; pieges à tendre aux animaux destructeurs; tout jusqu'aux arrosemens dans les cas d'une extrême sécheresse devient au moins possible par cette méthode. Nous ne nous étendrons pas sur ses avantages ni sur ses détails, on les trouvera dans les *articles* PIN, SAPIN, MELESE, auxquels nous renvoyons le lecteur. (*M. le Baron de* TSCHOUDI.)

SEMI-SEXTILE, *ou* S. S. adj. (*Astron.*) c'est un aspect de deux planetes, qui sont distantes l'une de l'autre de la douzieme partie du zodiaque, ou de 30 degrés. *Voyez* ASPECT.

C'est Kepler qui a ajouté le *semi-sextile*

aux anciens aspects; ce qu'il a fait, ainsi qu'il nous l'apprend, par des observations météorologiques. Ce grand astronome qui vivoit dans un siecle où l'on n'étoit pas encore revenu de l'Astrologie judiciaire, avoit cru remarquer que les différens aspects des planetes produisoient des changemens dans la température de l'air; cela pourroit être vrai de la lune. *Voyez* LUNE & VENT. Mais nous n'avons point d'observations suffisantes pour rien statuer là-dessus. (*O*)

SEMITALES, adj. (*Littérat.*) nom donné aux dieux protecteurs des chemins; *semita* signifie *un sentier*, *un chemin étroit*. Les anciens avoient plusieurs dieux qui présidoient aux chemins. *Voyez VIALES DII*. (*D. J.*)

SEMITE, s. f. (*Commerce.*) sorte de toile de coton qui se fabrique à Sepsanto dans l'Archipel.

SEMI-TON, s. m. *en Musique*, est le moindre de tous les intervalles admis dans le systême moderne, & vaut à-peu-près la moitié d'un *ton*.

Il y a plusieurs especes de *semi-tons*; on en peut distinguer deux dans la pratique, le *semi-ton* majeur & le *semi-ton* mineur. Trois autres sont connus dans les calculs harmoniques, savoir, le *semi-ton* minime, le maxime, & le moindre.

Le *semi-ton* majeur est la différence de la tierce majeure à la quarte, comme *mi fa*; son rapport est de 15 à 16, & il forme le plus petit de tous les intervalles diatoniques d'un degré à l'autre.

Le *semi-ton* mineur est la différence du majeur au mineur qui se trouve en musique dans un même intervalle: aussi se marque-t-il sur le même degré par un *dièse* ou par un *bémol*; son rapport est de 24 à 25.

Quoiqu'on mette de la différence entre ces deux *semi-tons* par la maniere de les noter, il n'y en a pourtant aucune dans l'exécution sur l'orgue & le clavecin.

Quant aux trois autres, le *semi-ton* minime est la différence du *semi-ton* maxime au *semi-ton* moyen, & son rapport est de 625 à 648. Le *semi-ton* moyen est la différence du *semi-ton* majeur au *ton* majeur, & son rapport est de 128 à 135. Enfin, le *semi-ton* maxime est la différence du *ton* majeur au *semi-ton* mineur & son rapport est de 25 à 27.

De tous ces intervalles, il n'y a que le *semi-ton* majeur qui, en qualité de seconde, soit quelquefois admis dans l'harmonie. (*S*)

SEMI-TONIQUE, adj (*Musiq.*) échelle *sémitonique* ou chromatique. *Voyez* ECHELLE, (*Musiq.*) (*S*)

SEMNANE, (*Géog. mod.*) ville de Perse, dans la province de Koumes, frontiere du Khorassan & de Mazandaran. *Longit.* selon M. Petit de la Croix, 88. *lat.* 36. (*D. J.*)

SEMNONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, entre l'Elbe & l'Oder: Tacite, *mœurs des Germ. c. xxxix.* dit qu'ils se vantoient d'être les plus nobles d'entre les Sueves. Ces peuples étoient nombreux, & ils avoient jusqu'à cent bourgades; l'Elbe & l'Oder ne leur servirent pas toujours de bornes; ils s'étendirent dans la Misnie & dans la Pologne; Velléius Paterculus, *l. II. c. cvj.* avoit parlé de ces peuples avant Tacite. Strabon & Ptolomée les ont aussi connus. (*D. J.*)

SEMNONES ou SENNONES, (*Hist. anc.*) peuple de l'ancienne Germanie, qui vint s'établir dans les Gaules, & qui habitoit le Lyonnois.

SEMNOTHÉES, (*Littérat.*) nom que les Grecs donnerent aux druides, car c'est un mot grec plus que gaulois; & quoi qu'en dise Varron, les Gaulois n'ont pas été puiser dans une langue étrangere, les noms de leurs prêtres & de leurs offices. Diogene, Laërce, ainsi que Suidas, nous apprennent que l'épithete *semnothées*, donnée aux druides, désignoit la profession qu'ils faisoient d'honorer les dieux, & d'être consacrés à leur service, comme le nom de *saronides* faisoit allusion aux chênes auprès desquels ils passoient leur vie. *Voy. l'hist. de la relig. des Gaul. tome I. p.* 175. (*D. J.*)

SEMOI LA, (*Géog. mod.*) riviere des Pays-Bas, dans le Luxembourg, où elle prend sa source près d'Arlon, & se rend dans la Meuse à l'abbaye de Valdieu, en Champagne. (*D. J.*)

SEMOIR, s. m. (*Economie rustique*, *Agricult.*) machine avec laquelle on en-

ſemence les terres. On en a inventé de différentes ſortes ; celui que nous donnons réunit à une conſtruction facile, la ſureté de ſes effets, & les différens avantages de tous ceux qui ont paru juſqu'à préſent ; l'objet que l'on ſe propoſe en ſe ſervant de ces machines, eſt d'économiſer & de diſtribuer également les grains dont on enſemence les terres, & d'obtenir des récoltes plus abondantes.

La machine dont il s'agit eſt compoſée d'un cylindre dont la ſurface eſt entaillée de pluſieurs cellules dans leſquelles le grain ſe place, & dans leſquelles il eſt enlevé à meſure que ce cylindre tourne, pour être verſé dans les ſillons que les ſocs dont cet inſtrument eſt armé, ont tracés dans la terre précédemment ameublie par les labours ordinaires, où il eſt auſſitôt recouvert par des herſes, enſorte qu'il ne devient point la proie des oiſeaux.

Deux brancards ſont aſſemblés par deux traverſes, les mancherons aſſemblés dans les extrémités des brancards ſont reliés enſemble par une entretoiſe ces deux brancards ſont traverſés par l'eſſieu des roues, il a la liberté de tourner avec une d'elles à laquelle il eſt fixé par une cheville de fer. Sur les bouts antérieurs des brancards, ſont fixés pluſieurs crochets de fer, aux uns ou autres deſquels on attache les traits du cheval qui tire cette machine, ſelon que l'on veut qu'elle charge plus ou moins en arriere ſur les brancards ; entre les mancherons & les roues eſt fixé ſolidement un coffre de bois, dans lequel eſt renfermé le cylindre ; les faces latérales du coffre, ſont fortifiées par une piece de bois circulaire, dont le tourrillon occupe le centre.

Au deſſous des brancards & du coffre eſt fixée ſolidement une forte planche, à laquelle ſont fixés ſix ſocs, les trois ſocs, que nous nommerons antérieurs, & les trois ſocs, que nous nommerons poſtérieurs, ſont diſpoſés tous les ſix en échiquier, & eſpacés de maniere que les ſillons qu'ils tracent parallement ſur le terrain, ſont tous éloignés les uns des autres de ſix pouces ; les trois ſocs antérieurs tracent trois ſillons, & les ſocs poſtérieurs, trois autres ſillons, les trois dents de herſe, tracent d'autres ſillons, qui ſervent à combler les premiers, après que la ſemence y eſt tombée par les entonnoirs ou couloirs qui ſont placés derriere les ſocs ; une ſeule dent de herſe remplit à la fois deux ſillons ; enſorte que tout le grain que cette machine a répandu, eſt entiérement couvert.

Le coffre qui contient le cylindre, eſt diviſé par dix cloiſons paralleles entr'elles & aux faces latérales du coffre ; l'eſpace, qui répond au-deſſus du premier ſoc antérieur eſt occupée par la premiere partie du cylindre cellulaire, les eſpaces intermédiaires ſont ſeulement occupés par l'axe ou corps du cylindre, d'un moindre diamerre que la ſurface cellulaire ; les cloiſons s'appliquent exactement par leur plan, contre les baſes des différentes tranches cylindriques, auſſi-bien que les deux faces intérieures des côtés du coffre, elles s'appliquent auſſi par leur partie cintrée, ſur le corps du cylindre ; chacune des cloiſons peut ſe placer ou ſe déplacer à volonté, étant mobiles, entre deux petites tringles de bois qui leur ſervent de couliſſes, leſquelles ſont placées contre les longs côtés du coffre.

Au milieu du cylindre, dans l'eſpace qui ſépare les deux diviſions eſt fixée une poulie poligone, & une ſemblable poulie appartenant à l'eſſieu des roues ; les nombres des côtés de ces poligones, doivent être pairs, & occupés alternativement par des chevilles de fer, de forme pyramidale quadrangulaire tronquée, ces éminences ſervent à retenir la chaîne ſans fin, qui embraſſe les deux poulies, par le moyen de laquelle le mouvement communiqué à l'axe des roues, eſt tranſmis au cylindre que le coffre renferme ; la face antérieure du coffre eſt percée de deux ouvertures inférieures, pour laiſſer entrer la chaîne, & la ſupérieure pour la laiſſer ſortir.

Pour pouſſer ou éloigner le verrouil de la poulie de la noix, on ſe ſert du gouvernail : un levier eſt aſſemblé à charniere avec une piece percée d'un trou quarré qui reçoit l'axe de l'arbre vertical dont le collet ſupérieur eſt embraſſé par une bride adhérente au couvercle du coffre ; le tourillon inférieur roule dans un trou pratiqué à

à la face supérieure de la planche à laquelle les socs sont attachés; il y a une fourchette entre les branches de laquelle la gorge est saisie, sans que cela l'empêche de tourner librement : lors donc que l'on pousse le pommeau du gouvernail, à droite, l'extrémité de la fourchette pousse le verrouil contre la noix, & les pêles, étant entrés dans les gaches ou mortaises, destinées à les recevoir, ces deux pieces sont alors fixées sur l'arbre, & obligées de tourner avec lui; pour au contraire éloigner le verrouil, il suffit de pousser le pommeau du gouvernail dans le sens opposé, c'est-à-dire de droite à gauche, & les pêles, étant sortis des gaches de la noix, celui-ci pourra continuer de tourner, sans que la noix ni la chaîne aient aucun mouvement, & la machine cessera de répandre la semence. Pour fixer le gouvernail dans l'un ou l'autre de ces deux états, il y a sur le couvercle du coffre, une piece de bois d'une longueur convenable, contre laquelle on appuie le gouvernail, ce qui assujettit le verrouil dans l'une ou l'autre situation; c'est pour faciliter ce mouvement que l'on a fait la charniere qui permet de lever le gouvernail; cette charniere permet aussi d'élever le gouvernail assez haut pour pouvoir ouvrir le couvercle du coffre & verser du grain dans les trémies.

Tout ceci bien entendu, il reste à expliquer où on place la semence, & de quelle maniere elle sort de son réceptacle pour se répandre uniformément dans les sillons que les socs tracent à mesure que la machine avance : une petite planche qui fait le fond de la trémie est assemblée dans des rainures pratiquées dans les faces des cloisons qui regardent les cellules; une autre petite planche ceintrée, ou feuille de fer blanc, est logée dans des entailles circulaires concentriques au cylindre, pratiquées dans les cloisons, ensorte que ces planches courbes puissent être mues concentriquement au cylindre, pour approcher ou éloigner leur extrémité inférieure à discrétion du morceau de bois qui est le fond de la trémie. On fixe ainsi cette piece par le moyen d'une vis qui la traverse, aussi-bien que la planche supérieure; on remplit du grain que l'on veut semer, tout l'espace, & le semoir est chargé; le grain dont les trémies sont remplies, s'écoule par-dessous l'extrémité inférieure de la lame courbe, & remplit successivement les cellules du cylindre, à mesure qu'elles passent devant l'ouverture qui est entre la lame courbe & la piece qui doit toucher le cylindre; les cellules remplies de grains montent par-dessous la lame courbe, & le versent dans l'entonnoir ou couloir attaché à la partie postérieure de chacun des socs par où il tombe dans le sillon que le soc a tracé, où il est aussi-tôt recouvert par la terre que les herses y repandent, comme il a été dit ci-dessus; on conçoit que les socs antérieurs sont fixés à la planche qui est au-dessous des brancards par un tenon & une clé & que les socs postérieurs sont affermis par un tenon & un étrier de fer, & que le couloir traverse leur masse : la partie antérieure des uns & des autres qui est arrondie, est garnie d'un sabot de forte taule, attaché avec plusieurs clous pour les conserver.

La partie inférieure des cellules est plane, & la supérieure arrondie; cette disposition étoit nécessaire pour que d'un côté elles ramassent mieux le grain, & de l'autre, après qu'elles l'ont monté à la partie supérieure, elles le répandissent avec plus de facilité dans les couloirs destinés à le porter au fond des sillons.

La chaîne plate est composée alternativement des maillons quarrés & vides, & de maillons pleins; les premiers sont des anneaux de fer, & les seconds des plaques de fortes taules, dont les extrémités sont ployées en rond pour embrasser les parties transversales des maillons ou boucles quarrées qui sont arrondies; la longueur des uns & des autres doit être égale aux côtés des polygones sur lesquels ils doivent s'appliquer; trois des chevilles ou pyramides tronquées dont chacun des polygones est hérissé, entrent successivement dans les maillons évidés de la chaîne sans fin, ensorte que la noix fixée à l'essieu des roues, par le verrouil, ne sauroit tourner sans entraîner nécessairement avec elle, le cylindre cellulaire distributeur de la semence, & dont le rapport de la vîtesse à la vîtesse des roues, est le même que celui du nombre des côtés du po-

lygone fixé sur leur essieu, au nombre des côtés du polygone fixé sur le cylindre ; c'est-à-dire comme 12 à 20 ; ainsi il faut que les roues fassent vingt tours, pour en faire faire douze au cylindre.

§ SEMOIR *d'une nouvelle construction pour semer les pois & les feves*, (*Agricult.*) instrument dont on se sert dans la valléed'Aylisbury pour semer les pois & les feves, qui réussit au mieux. Pour apprendre à le construire voici quelles doivent être ses dimensions.

La roue est de fer, & a 20 pouces de diametre.

La longueur de la boîte, est de 20 pouces.

Sa largeur de 10.

Sa hauteur de 5 pouces & demi.

Le cylindre de bois qui est au-dessus de l'axe de la roue, a 4 pouces de diametre. Ce cylindre est percé de 24 trous de 3 lignes de profondeur & de 6 lignes de diametre.

La languette qui couvre le cylindre, a 6 lignes d'épaisseur, 7 pouces de long, & un pouce trois quarts de large. Lorsqu'il se présente une feve plus grosse qu'à l'ordinaire, la languette, s'eleve & retombe ensuite d'elle-même. Cette languette a une coche, laquelle répond exactement aux trous du cylindre.

Cette boîte a un couvercle, lequel est arrêté par une cheville.

Un homme conduit cet instrument devant lui comme une brouette, après la charrue ; il répand la semence dans le sillon, & elle se trouve couverte au second tour.

Ce *semoir* est de l'invention de M. Ellis, qui a donné plusieurs ouvrages sur l'agriculture, riche fermier de Gaddensden, dans la province de Herfford, si connu par plusieurs bons ouvrages sur l'agriculture. *Gent. Mag. Feb.* 1770.

Autre semoir, de l'Invention du docteur Huntel d'Yorck, avec lequel on peut semer telle espece de grain que l'on veut, pourvu que celui qui s'en sert ait de l'intelligence. Lorsqu'on veut s'en servir, on commence par herser le terrain le plus uniment qu'on peut, après quoi on prend une herse plus grosse & plus pesante, avec laquelle on trace les sillons de la distance qu'on veut. Un homme remplit ensuite le *semoir* ; & l'ayant attaché autour de son col, il suit les sillons, & au moyen d'une manivelle qui met en mouvement une petite roue percée de trous proportionnés, la semence tombe dans un tube. Le sac dans lequel on la met, peut être de cuir, de cannevas, *&c.* Il est entouré d'un anneau de laiton dans lequel la roue tourne, lequel est garni tout autour d'un morceau de peau d'ours, qui enleve la poussiere de la roue à mesure qu'elle tourne, & facilite le passage de la semence. On recouvre ensuite les sillons avec une herse ordinaire. *Gent. Mag. Feb.* 1770.

Autre semoir, de l'invention de M. Rundall, Anglois.

Le principe qui a servi à la construction de cette machine est nouveau & curieux. Son usage est d'ensemencer trois sillons à-la-fois, en les espaçant à volonté. Elle est construite de maniere que les trémies & les timons se trouvent toujours paralleles à l'horizon, au moyen de quoi les *semoirs* se trouvent également enfoncés dans la terre ; & à l'aide d'un mécanisme qui leve ou qui enfonce celui du milieu, on peut s'en servir pour labourer les terres qui ne sont point de niveau.

La chaîne doit être proportionnée à la grosseur du cheval pour tirer le plus également qu'il est possible.

Dans le timon du milieu, est enchâssé un coutre.

Il y en a un autre parallele à celui-ci, dans lequel sont enchâssés les *semoirs* sur la même ligne que les coutres.

Une traverse sert à affermir la machine.

On pratique des trous dans l'axe, pour recevoir les routes qui tracent les sillons.

Dans le milieu de la trémie dans laquelle on met le grain. Il y a un cône renversé, par le moyen duquel il tombe par une ouverture en talus dans une autre trémie où est un fragment de cône dans un sens contraire, sous lequel est une diagonale dont le fond est fixe, & où sont trois ouvertures qui répondent aux *semoirs*, d'où le grain passe dans des boîtes & des entonnoirs qui le répandent dans la terre.

Les ouvertures sont proportionnées à la grosseur du grain qu'on veut semer, depuis

un grain de moutarde jusqu'à une petite pomme de terre. (*V*)

SEMON, s. m. (*Mithol*) *Voyez* SEMONES.

SEMENCE, s. f. (*Gram.*) invitation qu'on fait à des parens d'assister à une noce, à un enterrement, *&c.*

Il se disoit autrefois de toutes convocations de personnes ou d'assemblées à cri public, comme pour le ban, l'arriere-ban, les états, *&c.* De-là, le verbe *semondre*, & le substantif *semoneur.*

SEMONES, (*Mithol.*) *dii semones*; c'est ainsi qu'on appeloit chez les Romains des dieux fort inférieurs aux dieux célestes; c'étoient des dieux qui tenoient comme le milieu entre les dieux du ciel & les dieux de la terre. Ils faisoient leur séjour dans l'air, parce que n'ayant pas le mérite nécessaire pour être élus dieux du ciel, ils en avoient un peu trop aussi pour n'être que de simples dieux de la terre. On mettoit au nombre des dieux *semones*, les Satyres, les Faunes Pan, Janus, Priape, Vertumne, & beaucoup d'autres; & même Mercure.

On a souvent donné l'épithete de *semo* au dieu *Saneus.* On ordonna, dit Tite-Live, *l. VIII*, que la maison de Vitruvius, située sur le mont Palatin, seroit demolie, & que ses biens seroient consacrés au dieu *Semo-Saneus. Voyez* SANEUS.

J'ajoute seulement que la ressemblance qui se trouve entre *semo* & *simo*, fit tomber Justin martyr dans une méprise ridicule. Ce pere grec n'étant pas assez instruit de la religion & de la langue des Romains, s'imagina sur quelques inscriptions de *Semo-Saneus*, qu'elles regardoient Simon le magicien; alors s'abandonnant à son zele, il reprocha violemment aux Romains, d'admettre parmi leurs dieux un imposteur avéré, qu'ils ne connoissoient pas même de nom. Plusieurs autres peres entraînés par l'autorité de Justin martyr, adopterent la même erreur (*D. J.*)

SEMOTTE, s. f. (*Jardinage.*) se dit en parlant des nouvelles productions des choux pommés à qui on a coupé la tête, sans en arracher le pié. Ces rejetons sont bons à manger, & donnent la semence de cette plante, d'où elle a pris le nom de *semotte*, *à semine.* Il ne faut pas confondre ces *semottes* de choux avec le brocoli. *Voyez* BROCOLI.

§ SEMOULE, s. f. (*Econ. domest. Cuis. Boulang. Vermicellier.*) gruau de froment qu'on obtient très-pur en le faisant passer par plusieurs tamis, sas, & cribles de différentes finesses. C'est avec de la *semoule* de différentes finesses ou sassées que les vermicelliers fabriquent toutes leur pâtes. *Voyez* VERMICELLIER. Vous y trouverez la maniere de faire la *semoule* simple & naturelle dont il est ici question, & qu'il ne faut pas confondre avec une espece de pâte composée, coupée en petits grains, & qu'on nomme aussi *semoule* en France, quoiqu'improprement. C'est de cette *semoule* composée dont nous avons parlé à l'*art* PATES D'ITALIE, PATES COMPOSÉES; mais il s'agit ici de la véritable *semoule* qui est le plus pur gruau de froment; sa partie la plus seche & la plus nourrissante.

La simple *semoule* n'est point intimement atténuée, comme elle l'est après avoir été briée (*voyez* BRIER,) quand on en fait des pâtes, ni comme la farine l'est lorsqu'on la pétrit pour faire le pain; c'est pourquoi la *semoule* qu'on mange sans apprêt reste plus long-temps dans le corps, avant que d'y avoir subi toutes les digestions; & c'est ce qui fait qu'elle sustente, en quelque sorte, plus long-temps, & qu'elle convient dans le cas où l'on est habituellement extenué par le besoin de prendre de la nourriture; c'est pourquoi aussi la *semoule* peut ôter la faim; la prévenir, ou en soulager, soit à la chasse, ou en voyage. C'est encore ce qui fait que les farineux pris dans cet état, ou simplement rôtis, conviennent mieux qu'en pain, dans les famines sur-tout, si, pour les avoir plus nourissans, on les rend glutineux ou collans, en les maniant beaucoup en pâte avant de les faire cuire dans de l'eau, dans du lait où dans du bouillon.

La brie ne détruit pas dans la *semoule* la partie collante; au contraire c'est le pétrissage qui fait dans la farine qu'on pétrit & dans la *semoule* qu'on brie, cette partie collante; & c'est une bonne chose à faire, parce que la farine & la *semoule* sont dans cet état plus nourissantes; mais il faut ensuite dissoudre cette partie collante par le levain, par la fermentation & par la cuisson,

hors les temps de famine, pour en faire une plus prompte digestion & une meilleure nourriture.

Pour faire cuire la *semoule*, il faut mettre par petites parties, dans un demi-setier de bouillon bouillant fortement sur le feu, deux cuillerées de *semoule* que l'on fait tomber peu-à-peu dans les bouillons même de ce bouillon, ensuite on diminue le feu, pour qu'il ne fasse plus bouillir que foiblement, & l'on remue doucement dans le fond, pour que la *semoule* n'y prenne point.

Si elle ne bouilloit pas, elle prendroit au fond. On y ajonte de temps en temps un un peu de bouillon, encore un demi-setier à-peu-près, selon que l'on veut manger la *semoule* plus ou moins épaisse.

On ne doit point se servir de vieux bouillon; &, pour bien faire, il ne faut pas même qu'il soit réchauffé, & on doit le verser bouillant lorsqu'on en ajoute. En général, pour que la *semoule* soit bonne, il vaut mieux la faire plus douce que plus salée. Il faut faire le bouillon avec de la tranche de bœuf & de la rouelle de veau; plus de veau que de bœuf. On est environ une heure à faire la *semoule*, si l'on observe tout ce que je viens de dire. *L'Art du Boulanger*, *par* M. MALOUIN.

SEMPACH, (*Géogr. mod.*) ville de Suisse, au canton de Lucerne, sur le bord oriental du lac de Sursée. C'est sous ses murs que se donna le 9 Juillet 1396, la bataille entre les cantons Suisses & l'archiduc Léopold qui y fut vaincu & tué. Aussi *Sempach* jouit encore aujourd'hui de grands privileges, car elle a son avoyer, sa police, & son conseil; le bailli n'étend sa juridiction que sur le lac. *Long.* 25, 48. *latit.* 47, 10. (*D. J.*)

SEMPARENTAON s. m. (*Hist. nat. Bot.*) racine des Indes orientales, qui est d'une amertume extrême; quoique très-commune, elle a de puissans effets contre un grand nombre de maladies.

SEMPECTE, s. m. (*Ordr. Monastiq.*) nom de dignité chez les religieux. Ingulphe dans son histoire de l'abbaye de Croyland, dit qu'il a tiré les choses qu'il rapporte de cinq religieux *sempectes*, &c. M. Bernard parlant après Ingulphe, observe que ces *sempectes* étoient des gens qui ayant vécu l'espace de cinquante ans dans la profession monastique, étoient distingués des autres moines par ce titre honorable, & par de fort grands privileges. *Trévoux.* (*D. J.*)

SEMPITERNE, s. f. (*Draperie*) espece d'étoffe de laine croisée; dont la qualité a du rapport à celle d'une serge sommiere, de laquelle le poil n'a point encore été tiré; elle se fabrique ordinairement en Angleterre, particuliérement à Colchester, à Exester, & aux environs, elle a trois quarts de large, & à-peu-près vingt aunes de long. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

SEMPITERNEL, adj. (*Gram.*) qui a l'éternité antérieure & postérieure.

SEMPITERNILLE, s. f. *Fabrique de lainage.*) c'est une espece de sempiterne, mais moins fine; il ne s'en fait guere qu'en Angleterre. Les Anglois en envoient en Espagne, année commune, pour quatre cent mille livres qui passent presque toutes aux Indes occidentales. (*D. J.*)

SEMPLE, s. m. *instrument du métier d'étoffe de soie.* Le *semple* est composé d'un nombre de ficelles, proportionné au genre & à la réduction de l'étoffe que l'on veut fabriquer; ces ficelles tiennent chacune par un bout à un œil de perdrix (*Voyez* ŒIL DE PERDRIX), au-travers duquel passe une corde de rame (*Voyez* RAME), & sont attachées par le bas à un bâton, qu'on appelle bâton de *semple*.

SÉMUR, *Géogr. mod.*) en latin vulgaire *Semurium*, & *Senemurium*; ville de France en Bourgogne, sur la riviere d'Armançon, à sept lieues d'Avalon, à 13 de Dijon, & à 8 d'Autun. Elle est capitale de l'Auxois, & a dans son enceinte trois différentes clôtures de murailles, qui font voir qu'elle a été bâtie à trois différentes reprises. La premiere enceinte porte le nom de *bourg*, & est proprement la ville. La seconde est le donjon, & la troisieme est le château.

Louis XI s'empara de *Sémur* après la mort du dernier duc de Bourgogne, & depuis ce temps-là elle a été réunie à la couronne de France. Elle est gouvernée par un majeur, six échevins, & un procureur; mais il y a prévôté royale, présidial, grenier à sel, maréchaussée, & plusieurs couvens. Son commerce consiste en blé &

en bestiaux. C'est la seule ville de Bourgogne qui demeura fidele au roi pendant la ligue. Henri IV par reconnoissance, y convoqua les états généraux de la province en 1590, & y transféra en 1590 le parlement de Dijon, qui y tint ses séances jusqu'à la paix. *Long.* 21, 43. *latit.* 47, 25.

Cette ville a donné la naissance à deux hommes célebres, chacun dans leur genre, Fevret & Saumaise.

Fevret (Charles), naquit à *Sémur* en 1583, & mourut à Dijon en 1661. Son savant traité de l'*abus*, parut en 1653, & lui fit une grande réputation. On a réimprimé depuis plusieurs fois cet ouvrage, dont la meilleure édition avec des commentaires, est celle de Lyon en 1756, 2 vol. *in-fol.*

Saumaise (Claude de), né à *Sémur* en 1588, & mort à Spa en 1653, étoit un homme d'une érudition si prodigieuse que je n'ai pas besoin de parler des savans commentaires qu'il a mis au jour sur les écrivains de l'histoire d'Auguste, sur Solin, sur Tertullien de *Pallio*, &c. Je dirai seulement, que sa religion l'empêcha de parvenir en France aux charges qu'il devoit remplir, & qu'il se retira à Leyde, où il vécut libre & admiré, ayant été décoré du titre de professeur honoraire de cette académie. Il avoit eu en France un brevet de conseiller d'état qu'on lui avoit donné pour son mérite, & comme fils d'un homme illustre, Benigne Saumaise, qui mourut doyen du parlement de Dijon en 1540. Il fit un voyage à Stockholm, où il avoit été appelé par la reine Christine, & il demeura un an à sa cour. Sa vie est au devant de ses épîtres, & elle est plus vraie que les petites anecdoctes du Ménagiana. (*D. J.*)

SÉMUR *en Briennois* (*Géogr. mod.*) petite ville de France en Bourgogne dans l'Autunois à un mille de la Loire, & à 4 lieues de Rouane. Il a un bailliage, un grenier à sel, mairie & grurie; c'est la vingtieme ville qui députe aux états; son territoire est assez fertile en blé, en vin. *Long.* 21. 47. *latit.* 46. 1. (*D. J.*)

SEMYDA, s. m. (*Botan. anc.*) nom d'un arbre mentionné par Téophraste, & que Gaza a traduit par le mot latin *betula*, en françois *bouleau*. C'est certainement une erreur; car ni la description de Théophraste, ni l'usage qu'il lui assigne ne peuvent convenir à notre bouleau; ce qui est encore certain, c'est que le *semyda* de Théophraste nous est inconnu. (*D. J.*)

SEN, s. m. (*Mesure de longueur.*) mesure de distance dont on se sert dans le royaume de Siam. Quatre *sen* font le jod, & vingt-cinq jods la roe-neug, c'est-à-dire la lieue siamoise, qui contient un peu moins que deux mille de nos toises. (*D. J.*)

SENA, (*Géog. anc.*) 1°. île de la mer Britannique près de la côte des Osismiens. Pomponius Méla, *liv. III. ch. vj* dit que les Gaulois avoient dans cette île un oracle célebre. On n'y voit aujourd'hui rien de remarquable. Elle est à l'opposite de la ville de Brest.

2°. Fleuve d'Italie dans l'Umbrie, entre le *Metaurus* & le *Misus.* Silius Italicus, *lib. VIII. v.* 455. après avoir nommé quelques fleuves, dit:

Et Claris, & Rubico, & Senonum de nomine Sena.

C'est ainsi qu'il faut lire; car il est question dans cet endroit de fleuves & non de villes; encore moins cela regarde-t-il la ville de *Senna* en Toscane. Lucain, *lib. II. v.* 406. écrit *Senna*:

Et junctus Sapis Isauro
Senna*que, & Hadriacas qui verberat Aufidus undas.*

Cluvier dit que c'est aujourd'hui le Césano, qui coule quatre milles au dessus de Sinigaglia; car le fleuve qui arrose *Sena*-Gallica, ou Senogallia est appelé *Misus* dans la table de Peutinger, & à-present *Misa* par quelques-uns, quoiqu'on le nomme assez communément *Nigola.*

3°. *Sena Gallica*, ville d'Italie dans l'Umbrie. Ptolomée, *liv. III. c. j.* la donne aux peuples *Senones*, de qui elle tiroit son nom.

4°. *Sena Julia*, ville d'Italie dans l'Etrurie, à l'orient d'été de *Volaterræ*; c'est aujourd'hui la ville de Sienne. (*D. J.*)

SENABRIA, LAC, (*Géog. mod.*) ou lac *Sanabria*; lac d'Espagne au royaume de Léon, au midi d'Astorga. Sa longueur est d'une lieue, & sa largeur de demi-lieue. Il est formé par la riviere de Tera, & appartient à des moines. (*D. J.*)

SÉNACULE, s. m. (*Antiq. rom.*) *senaculum*; lieu où se tenoit le sénat de Rome. Il y avoit trois *senacules*, ou trois endroits où ce corps illustre s'assembloit; l'un entre le capitole & le forum, un autre à la porte Capène, & le troisieme près du temple de Bellone dans le cirque Flaminien. L'empereur Héliogabale fit bâtir un lieu pour l'assemblée des dames, & ce lieu fut appelé *senaculum matronarum*. (*D. J.*).

SÉNAGE, s. m. (*Impôt de France.*) droit qui se paie en quelques lieux de Bretagne, particuliérement à Nantes sur le poisson de mer frais venant de la mer, entrant & passant le trépas de S. Nazaire, à commencer depuis le premier jour de carême jusqu'à la vigile de Pâques. (*D. J.*)

A. N. SÉNAT DE LACÉDEMONE, (*Hist. ancien.*) Le gouvernement de Lacédémone fut partagé entre cinq différentes puissances: des deux (1) rois perpétuels qui avoient une égale autorité, d'un sénat composé de vingt-huit sénateurs électifs, de cinq magistrats annuels, sous le nom (2) d'Ephores, & de l'assemblée (3) des citoyens. Un gouvernement ainsi (4) divisé dégénéroit en une véritable anarchie. Du temps de Lycurgue, le nombre des habitants de Sparte montoit à neuf mille, & celui des citoyens demeurans à la campagne à trente mille. Plutarque dit que le sénat de Lacédémone étoit comme un contrepoids qui maintenoit l'équilibre de l'état, & qui lui donnoit une assiette ferme & assurée, les vingts-huit sénateurs (5) qui le composoient, se rangeant du côté des rois, quand le peuple devenoit trop puissant, & fortifiant au contraire le parti du peuple, quand les rois poussoient trop loin l'autorité. On peut dire de ce raisonnement de Plutarque, que ce sont là de belles spéculations, & qu'en supposant ces ving-huit sénateurs parfaits & exemts de toutes passions, cet établissement devoit produire un merveilleux effet. Lycurgue ayant ainsi tempéré le gouvernement, ceux qui vinrent après lui ne laisserent pas de trouver que la puissance des trente, qui composoient le sénat, en y comprenant les deux rois, avoit encore besoin d'être modérée: c'est pourquoi, comme dit Platon, ils lui donnerent un frein; en lui opposant l'autorité des Ephores, environ cent trente ans après Lycurgue. Ils étoient au nombre de cinq, & ne demeuroient en charge qu'un an. Théopompe, qui est regardé comme l'instituteur de cette magistrature, répondit au reproche de sa femme de ce qu'il diminuoit l'autorité royale, que *s'il laissoit à ses successeurs l'autorité moins absolue, il la leur laisseroit plus ferme & plus stable.*

Le discours d'Archidame l'un des deux rois de Sparte, sur la guerre du Peloponnese, & le peu d'égard que les Lacédemoniens eurent pour ses conseils, montrent combien le crédit de ces rois étoit foible & borné dans les délibérations publiques. Les Ephores pouvoient condamner à l'amende, & faire emprisonner les rois, qui pouvoient même être comdamnés à mort. Le tribunal compétent pour faire le procès à un des rois de Sparte étoit composé de l'autre roi,

(1) Ces rois étoient issus de deux branches de la maison des Héraclides, ou descendans d'Hercule: il en régnoit deux en même-temps, un de chaque branche, dont l'une s'appeloit des Eurysthénides ou Agides; l'autre des Eurypontides, nommée plus anciennement des Proclides. La premiere, comme l'aînée, avoit quelque prérogative d'honneur. Herodot. Erato.

(2) Ephore est un mot grec qui signifie inspecteur ou contrôleur.

(3) Les suffrages de l'assemblée des citoyens se donnoient à Lacédémone par acclamation. Thucyd. liv. 1. L'avis du sénat étoit porté à une assemblée qui le ratifioit ou le rejetoit. *Plutarch. in Lycurg.* Mais depuis la création des éphores, l'assemblée des citoyens eut peu d'autorité & de part aux affaires; & le gouvernement fut royal & aristocratique, penchant davantage à l'aristocratie.

(4) Aristote ne compte, dans l'état de Lacédémone, que trois puissances différentes. *Aristot. lib. 2. de republ. c.* 9. Mais il y en avoit cinq réellement distinctes. Chacun des rois avoit une autorité séparée, perpétuelle, & qu'il ne tenoit que de sa naissance; & ces deux autorités, jointes à celles du sénat, des éphores & du peuple, en composoient cinq effectives: au lieu qu'Aristote ne compte celle des deux rois que pour une, & qu'il ne compte point celle des éphores, qui l'emportoit sur toutes les autres.

(5) Ces sénateurs devoient être âgés au moins de soixante ans.

des 5 Ephores, & des 28 sénateurs. Agis fils d'Eudamidas fut condamné à mort, parce qu'il entreprit de réformer l'état & de rétablir les lois de Lycurgue. Il fut tué en prison. Pausanias fils de Plistoanax, ayant ramené l'armée de l'Attique, sans avoir rien fait de ce qu'on attendoit de lui, fut cité en justice & comparut. Agis l'autre roi & quatorze sénateurs le déclarerent coupable; toutes les autres voix furent pour lui: & il fut renvoyé absous. Quelque temps après, ayant été encore accusé au sujet d'un traité conclu avec les Thébains, il ne voulut pas s'exposer à un second jugement; & il s'exila volontairement chez les Tégéates. Xénophon rapporte que chaque mois les Ephores prenoient des rois un nouveau serment. Archidame, dont nous venons de parler, fut condamné à l'amende pour avoir épousé une fille extraordinairement petite. Le roi Agésilas qui naquit de ce mariage, & qui fut petit, de mauvaise mine, & boiteux, mais l'un des rois les plus illustres & les plus vertueux que Lacédémone ait eus, fut comdamné à l'amende par les Ephores, parce qu'aussitôt qu'un sénateur avoit été élu, il lui envoyoit un bœuf en présent; ce que les Ephores jugerent être un principe de corruption. Les Ephores étoient aussi chargés de veiller à la conduite des reines. Agésilas étant en Asie, ou il faisoit trembler le royaume des Perses, fut rappellé par les Ephores au secours de sa patrie. Xénophon dit qu'Agesilas préféra l'observation des lois à la conquête d'un grand empire.

C'est un paradoxe politique qu'un corps à cinq têtes, comme ce gouvernement mixte de Lacédémone, où l'opposition des différentes puissances qui se traversoient réciproquement, devoit être une source de dissentions intestines & de guerres civiles: cependant on ne trouve dans l'histoire ancienne aucun gouvernement moins agité que celui de Lacédémone: & Polybe dit que de tous les peuples connus c'étoit celui qui avoit conservé le plus long-temps sa liberté. Ce ne fut pas l'effet d'une forme de gouvernement si défectueuse, mais de l'austérité des lois de Lycurgue, qui avoient déraciné dans cet état le luxe, les passions, & toutes les semences des discordes, & y avoient au contraire introduit la frugalité, le désintéressement, & les sources les plus salutaires de l'union & du bon ordre, qui s'y maintinrent (1) pendant un grand nombre de siecles.

SÉNAT ROMAIN, (*Gouver. de Rome.*) temple de sainteté, de majesté, de sagesse, la tête de la république, l'autel des nations alliées de Rome, l'espoir & le réfuge de tous les autres peuples; c'est Cicéron qui donne cette belle définition du *sénat* dans son oraison pour Milon. Voici ses propres paroles: *templum sanctitatis, amplitudinis*,

(1) Lacédémone eut la principale autorité, & tint le premier rang parmi les villes de la Grece pendant plus de cinq cens ans. Athenes, appelée l'autre œil de la Grece, lui disputa l'empire, & fut vaincue; Lysandre entreprit, sans effet, de faire quelques changemens au gouvernement de sa patrie. Thebes remporta de grands avantages sur Lacédémone; mais la splendeur de Thebes commença & finit avec Epaminondas. Après que la victoire de Chéronée eut rendu Philippe tout-puissant dans la Grece, & qu'Alexandre eut pris Thebes, Lacédémone refusa de se soumettre: elle se défendit contre les successeurs d'Alexandre, quoique foible & sans murailles. Lacédémone en perdant sa vertu, perdit aussi son repos. Agis, l'un des deux rois de Sparte, ayant entrepris de rétablir les lois de Lycurgue dans leur ancienne austérité, cet esprit de réforme lui coûta la vie; les éphores le firent mourir en prison. Il fut vengé par le roi Cléomene, qui des cinq éphores en fit tuer quatre, & supprima cette magistrature, environ 240 ans avant J. C. Antigonus, roi de Macédoine, ayant vaincu Cleomene à la journée de Sélasie, abolit tout ce qu'Agis & Cléomene avoient fait pour la réforme de Sparte. Des tyrans élevés dans son sein, Lycurgue, Machanidas, Nabis, lui ôterent la liberté. Ces deux derniers s'étant détachés de la ligue des Achéens, Philopœmen, général de cette ligue, s'empara de Sparte, où il abolit les anciennes lois de Lycurgue. Les Lacédémoniens en porterent leurs plaintes aux Romains, qui, après la victoire remportée sur Philippe, roi de Macédoine, s'étoient déclarés depuis peu les protecteurs de la liberté de la Grece: il fut ordonné que Sparte demeureroit unie à la ligue des Achéens, & seroit rétablie dans ses anciennes lois. Lacédémone fut fort tranquille sous les empereurs Romains; n'ayant d'autre sujétion que de fournir des troupes auxiliaires. Après plusieurs siecles passés sous la domination des empereurs d'Orient, Philippe de Maillac, grand-maître de Rhodes, traita de la seigneurie de Sparte, où les chevaliers ne purent se maintenir.

mentis, *consiliique publici Romani*, *caput orbis*, *ara sociorum*, *portusque omnium gentium*.

Tel étoit en effet ce corps respectable dans son institution, & sous les beaux jours de la république. Nous allons indiquer quelle fût son origine, sa constitution, sa juridiction, sa puissance, les lieux où il s'assembloit, le temps & la durée de ses assemblées.

Les citoyens qui composoient le *sénat* se nommoient *sénateurs*; nous détaillerons, sous ce mot, leur nombre, leurs devoirs, leur état, leur rang, leurs honneurs & leur dignité

Les délibérations, ou les decrets qu'ils rendoient, s'appeloient *senatus-consultes*. *Voyez* SÉNATUS-CONSULTE.

Le *sénat* comprenoit la noblesse & le sacerdoce; il comprenoit la noblesse, & Tacite l'appelle *seminarium omnium dignitatum*, quoique la plupart des questeurs & des tribuns qui y étoient admis, à raison de la magistrature qu'ils avoient exercée, étoient souvent tirés des familles plébéïennes. Le *sénat* comprenoit aussi le sacerdoce; c'est-à-dire que quoique les ministres de la religion ne fussent pas membres de ce corps; à l'exception du flamine Dial, ils pouvoient être sénateurs & devenir pontifes, augures & flamines. Ils ajoutoient dans ce cas à leurs titres le caractere de sénateurs.

L'opinion commune est que sous les rois de Rome, l'élection & le choix de tous les sénateurs, dépendoit uniquement de la volonté du prince, sans que le peuple eût droit d'y prendre part directement ou indirectement que les consuls qui succéderent au pouvoir des rois, eurent la même prérogative jusqu'à la création des censeurs qui depuis jouirent du droit particulier de nommer les membres du *sénat*, ou de les priver de ce rang. M. Milddleton pense au contraire que les rois, les consuls, les censeurs agissoient dans cette affaire en qualité de ministres, & subordonnément à la volonté suprême du peuple, en qui le pouvoir absolu de créer les sénateurs a toujours résidé. Nous croyons aussi cette opinion la plus vraisemblable, qu'elle est fondée sur l'autorité de Denis d'Halicarnasse; qui s'est donné la peine d'écrire pour l'instruction des étrangers, & d'expliquer en antiquaire exact, ainsi qu'en historien fidele, le gouvernement civil de Rome & l'origine de ses lois.

Ce célebre auteur nous assure que quand Romulus eut formé le projet de composer un *sénat* qui devoit être de cent sénateurs, il se reserva seulement l'élection du premier ou du président de l'assemblée, & qu'il laissa l'élection des autres au peuple, puisqu'elle se fit par les suffrages, & de l'avis des tribus & des curies.

Le même Denis nous apprend que depuis l'alliance faite entre Romulus & Tatius roi des Sabins, le nombre des sénateurs fut doublé par l'addition de cent nouveaux membres que l'on prit des familles des Sabins, & que le peuple les choisit dans l'ancienne & même forme.

Lorsque sous le regne de Tullus Hostilius la ville d'Albe fut démolie, quelques-unes des familles de cette cité furent également inscrites dans le *sénat* Tite-Live en compte six; mais ce qu'il y a de plus probable, & que l'on doit supposer, c'est qu'il n'entra dans le *sénat* que le nombre d'albains nécessaire pour remplir les places vacantes, afin que ce corps fût complet, & qu'il se trouvât fixé à 200 personnes, ce qui ne fut point fait sans le consentement du *sénat* & du peuple.

La derniere augmentation du *sénat*, sous le regne des rois, fut faite par Tarquin. l'ancien. Il ajouta cent nouveaux membres à ce corps, & il les tira des familles plébéïennes. Il porta le nombre des sénateurs jusqu'à 300, au rapport de Tite-Live: ce prince en agit ainsi dans les vues d'un intérêt particulier, & pour s'assurer une faction puissante dans la personne des nouveaux sénateurs ses créatures.

Depuis l'expulsion des rois jusqu'à l'établissement de la censure, c'est-à-dire pendant un intervalle de plus de 60 ans, nous ignorons de quelle maniere on remplissoit les places vacantes des sénateurs; mais s'il est vrai que le *sénat* commença dès-lors à être renouvellé par les magistrats annuels, qui vers ce même temps furent choisis par le peuple, c'est qu'il y avoit deux questeurs pris dans les familles patriciennes, cinq tribuns du peuple, & deux édiles plébéïens, qui en vertu de leurs charges, eurent l'entrée du *sénat*, & compléterent les places qui vaquoient ordinairement dans ce corps.

Dans le cas des vides extraordinaires occasionnés par les malheurs de la guerre du dehors, les dissentions domestiques ou autres accidens, le *sénat* avoit besoin d'une augmentation plus considérable que celle qu'il pouvoit tirer des magistratures publiques. Or, pour remplir les places vacantes dans de tels cas, il est vraisemblable que les consuls choisissoient dans l'ordre équestre un certain nombre de citoyens d'une probité reconnue qu'ils proposoient au peuple dans les assemblés générales, pour en faire l'élection, ou pour l'approuver; & le peuple de son côté, pour autoriser la liste qu'on lui présentoit, donnoit à ceux qui y étoient nommés, le rang & le titre de sénateurs à vie.

Lorsque la censure fut établie, l'an de Rome 311, pour soulager les consuls du poids de leur administration, & pour examiner les mœurs de tous les citoyens, plusieurs sénateurs furent chassés du sénat par les censeurs, presque toujours pour des raisons justes; quelquefois cependant par un esprit d'envie, ou par un motif de vengeance : mais dans des circonstances de cette espece, on avoit toujours la liberté d'appeler de ce jugement à celui du peuple; de sorte que le pouvoir des censeurs, à proprement parler, n'étoit pas celui de faire des sénateurs, ou de les priver de leur rang, mais seulement d'inscrire ceux que le peuple avoit choisis de veiller sur leur conduite, & de censurer leurs défauts, objets sur lesquels ils avoient reçu du peuple une jurisdiction expresse. Cet usage de censurer les mœurs paroît fondé sur une ancienne maxime de la politique romaine, qui exigeoit que le sénat fût exempt de toute tache, & que les membres de ce corps donnassent un exemple de bonnes mœurs à tous les autres ordres de l'état.

Après avoir parlé de la création du sénat & de la maniere d'en remplir les places vacantes, il faut faire connoître le pouvoir & la jurisdiction de cet illustre corps. Les anciens auteurs qui ont traité des actions publiques, s'accordent tous à dire que le sénat donnoit son attache ou décrétoit, & que le peuple ordonnoit ou commandoit tel ou tel acte. Ainsi puisque rien de ce qui regardoit le gouvernement ne pouvoit être porté devant le peuple avant qu'il n'eût été examiné par le sénat : dans plusieurs autres occasions où la célérité & le secret étoient requis, & lorsque les décisions de ce corps étoient si justes & si prudentes, que le consentement du peuple pouvoit se présumer; dans ces occasions, dis-je, le sénat ne prenoit pas le soin de convoquer le peuple, de peur de le déranger de ses affaires particulieres en le rassemblant inutilement; & ce qui dans les premiers temps n'avoit eu lieu que pour des affaires de peu de conséquence, fut observé dans les suites lors des affaires les plus sérieuses & les plus importantes. Le sénat acquit donc ainsi une jurisdiction particuliere, & la connoissance de quelques matieres à l'exclusion du peuple, dont le pouvoir absolu s'étendoit sur-tout, suivant les loix & la constitution du gouvernement; par exemple :

1°. Le sénat prit pour lui l'inspection & la surintendance de la religion, de sorte qu'on ne pouvoit admettre quelque nouvelle divinité, ni leur ériger d'autel, ni consulter les livres sibyllins sans l'ordre exprès du sénat.

2°. L'une des prérogatives de ce corps fut de fixer le nombre & la condition des provinces étrangeres, qui tous les ans étoient assignées aux magistrats; c'étoit à lui de déclarer quelles de ces provinces étoient les consulaires, & quelles étoient les prétoriennes.

3°. Le sénat avoit entre ses mains la distribution du trésor public. Il ordonnoit toutes les dépenses du gouvernement; il assignoit les appointemens des généraux, déterminoit le nombre de leurs lieutenans, de leurs troupes, des fournitures, des munitions & des vêtemens de l'armée. Il pouvoit, à sa volonté, confirmer ou casser les ordonnances des généraux, & prendre au trésor l'argent nécessaire pour les triomphes qu'il avoit accordés; en un mot, le sénat avoit l'autorité dans toutes les affaires militaires.

4°. Il nommoit les ambassadeurs que Rome envoyoit, & fournissoit les secours nécessaires aux peuples indigens. Il ordonnoit la maniere dont on devoit recevoir & renvoyer les ministres étrangers, &

rédigeoit ce qu'on devoit leur dire ou leur répondre ; de sorte que pendant l'absence des consuls, la république parut toujours gouvernée par le sénat. Il pouvoit, au bout de l'an, prolonger le commandement aux consuls, & le donner à d'autres. Tiberius Gracchus, voulant diminuer l'autorité du sénat, fit passer la loi que dans la suite le sénat ne pourroit pas permettre que personne gouvernât plus d'un an une province consulaire. Mais il semble que les Gracches augmenterent par ce moyen plutôt qu'ils ne diminuerent l'autorité du sénat, puisque par la loi *simpronia*, dont parle Cicéron, Caïus Gracchus statua que le gouvernement des provinces seroit toujours donné annuellement par le sénat.

5°. Il avoit le droit d'ordonner des prieres publiques, des actions de graces aux dieux pour les victoires obtenues, ainsi que le droit de conférer l'honneur de l'ovation ou du triomphe, avec le titre d'*empereur* aux généraux victorieux.

6°. Une de ses affaires & de ses soins étoit d'examiner les délits publics, de rechercher les félonies ou les trahisons, tant à Rome que dans les autres parties de l'Italie, de juger les contestations entre les alliés & les villes dépendantes. Cependant quand il s'agissoit de juger des crimes capitaux, le sénat ne se croyoit pas le seul juge. En effet, lors du sacrilege de Clodius, quand les mysteres de la bonne déesse furent profanés, les consuls demanderent la jonction du peuple pour decider de cette affaire ; & il fut déterminé par un senatusconsulte que Clodius ne pouvoit être jugé que par les tribus assemblées.

7°. Il exerçoit non-seulement le pouvoir d'interpréter les loix ; mais encore de les abroger, & de dispenser les citoyens de les suivre.

8°. Dans le cas des dissentions civiles, des tumultes dangereux de l'intérieur de Rome, & dans toutes les affaires très-importantes, le sénat pouvoit accorder aux consuls un pouvoir illimité pour le gouvernement de la république, par cette formule que César appelle la derniere ressource de l'état, *que les consuls eussent soin qu'il n'arrivât aucun dommage à la république.* Ces paroles donnoient une telle autorité aux consuls, qu'ils étoient en droit de lever des troupes comme bon leur sembleroit, faire la guerre, & forcer les sénateurs & le peuple ; ce qu'ils ne pouvoient pas exécuter, au rapport de Saluste, sans la formule expresse dont nous venons de parler.

9°. Le sénat étoit le maître de proroger, ou de renvoyer les assemblées du peuple, d'accorder le titre de roi à quelque prince, ou à ceux qu'il lui plaisoit de favoriser. C'étoit à ce corps de déférer les actions de graces ou les éloges à ceux qui les avoient mérités ; le pardon & la récompense aux ennemis, ou à ceux qui avoient découvert quelque trahison ; il avoit le droit de déclarer quelqu'un ennemi de la patrie, & de prescrire un changement général d'habits dans le cas de quelque danger, ou de quelque malheur pressant.

10°. Tels étoient les principaux chefs dans lesquels le *sénat* avoit constamment exercé une jurisdiction particuliere à l'exception du peuple. Ce n'étoit pas en conséquence de quelque loi expresse ; mais en se conformant aux coutumes & aux anciens usages qui avoient eu lieu dès les premiers temps ; & comme on éprouvoit, par une longue expérience, que c'étoit la maniere la plus utile de régler les affaires publiques, & la plus convenable pour maintenir la tranquillité & le bonheur des citoyens, cette jurisdiction fut, du consentement tacite du peuple, laissée entre les mains du *sénat*, bien plus comme une chose de convenance que de droit. Ainsi, dans l'objet du bien public, cet usage fut plutôt approuvé & toléré qu'il ne fut accordé.

Mais toutes les fois qu'un tribun entreprenant, ou que quelque magistrat factieux mécontent d'obtenir selon l'usage les dignités de la république, que le sénat étoit disposé à lui accorder, se déterminoit à recourir à l'autorité du peuple, pour obtenir quelque distinction particuliere ; dans ce cas, le peuple excité par les intrigues & l'artifice de ces hommes factieux qui se déclaroient leurs chefs, cherchoit à reprendre les différentes parties de cette jurisdiction dont j'ai parlé, & qui avoit toujours été administrée par le sénat. Depuis que

cette méthode avoit été employée avec succès dans quelque cas, elle devint insensiblement le recours de tous ceux qui, pour satisfaire leur ambition, affectoient un caractere de popularité. Elle fut portée si loin à la fin, que le sénat fut dépouillé de tout son pouvoir & de toute l'influence qu'il avoit dans les affaires publiques.

Passons à la convocation & aux lieux d'assemblées du sénat.

Le sénat étoit toujours convoqué par le dictateur lorsqu'on le créoit dans quelque conjoncture critique; mais dans tous les autres cas, le droit de convoquer le sénat appartenoit aux consuls, suprêmes magistrats de la république. Dans leur absence, ce droit étoit dévolu, selon les loix, aux magistrats subordonnés, tels que les préteurs & les tribuns. Il est vrai que ces derniers se croyoient fondés à convoquer le sénat dans quelque temps que ce fût, & lorsque les intérêts du peuple le requéroient; mais malgré cette prétention, par respect pour l'autorité consulaire, on ne convoqua jamais de cette maniere le sénat, que lorsque les consuls étoient absens; à moins que ce ne fût dans des affaires d'importance & dans des cas imprévus, où il falloit prendre une prompte détermination. Enfin, lorsque les décemvirs, les entrerois ou les triumvirs furent établis pour gouverner la république, ce n'étoit qu'à eux qu'il appartenoit de convoquer le sénat, comme Aulugelle le rapporte après Varron.

Dans les premiers temps de Rome, lorsque l'enceinte de la ville étoit peu considérable, les sénateurs étoient appelés personnellement par un appariteur, ou par un courier, quelquefois par un crieur public, quand les affaires exigeoient une expédition immédiate. Mais dans les temps postérieurs, on les convoquoit d'ordinaire par le moyen d'un édit qui assignoit le temps & le lieu de l'assemblée, & que l'on publioit quelques jours auparavant, afin que la connoissance & la notoriété en fussent publiques. Ces édits n'avoient communément lieu que pour ceux qui résidoient à Rome, ou qui en étoient peu éloignés. Cependant quand il s'agissoit de traiter quelque affaire extraordinaire, il paroît qu'ils étoient aussi publiés dans les autres villes d'Italie. Si quelque sénateur refusoit ou négligeoit d'obéir à l'appel, le consul l'obligeoit de donner des suretés pour le paiement d'une certaine somme; au cas que les raisons de son absence ne fussent point reçues. Mais dès que les sénateurs étoient parvenus à l'âge de soixante ans, ils n'étoient plus assujettis à cette peine, & ils n'étoient plus obligés de se rendre dans les assemblées, que lorsqu'ils le vouloient bien.

Dans les anciens temps, au rapport de Valérius, les sénateurs étoient si occupés du bien public, que sans attendre un édit, ils étoient dans l'habitude de se rassembler d'eux-mêmes sous un certain portique près le palais du sénat, d'où ils pouvoient s'y rendre promptement, dès que le consul étoit arrivé. Ils croyoient à peine digne d'éloge leur attention à s'acquitter des devoirs de leur état & de leurs obligations envers la patrie, si ce n'étoit volontairement & de leur propre gré, & s'ils attendoient le commandement d'autrui, ou l'intimation qui leur en seroit faite. Mais où s'assembloient-ils?

Les anciens Romains, pleins de religion & de vertu, avoient coutume d'assembler le sénat dans un lieu sacré dédié aux auspices, afin que la présence de la divinité servît à faire rentrer en eux-mêmes ceux qui songeroient à s'écarter des regles de la probité. Romulus le convoquoit hors de la ville dans le temple de Vulcain, & Hostilius dans la curie Hostilie. Nous lisons, dans les anciens auteurs, qu'après l'expulsion des rois, le sénat s'assembloit tantôt dans les temples de Jupiter, d'Apollon, de Mars, de Bellone, de Castor, de la Concorde, de la Vertu, de la Fidélité, & tantôt dans les curies hostilienne & pompéïenne, dans lesquelles les augures avoient fait bâtir des temples pour cet effet. Tous ces temples formoient les lieux d'assemblée du sénat. *Voyez* TEMPLES *des assemblées du sénat.*

Il y avoit des temps marqués pour assembler le sénat, savoir les calendes, les nones & les ides, excepté les jours des comices, pendant lesquels on traitoit avec le peuple. Dans ces jours-là, la loi Papia défendoit d'assembler le sénat, afin que les

fénateurs ne fussent point distraits dans leurs suffrages ; mais suivant la loi Gabinia, les sénateurs devoient s'assembler pendant tout le mois de février pour répondre aux gouverneurs de provinces & recevoir les ambassadeurs. Lorsque le sénat s'assembloit dans les jours fixes marqués ci-dessus, on l'appeloit le vrai sénat; lorsqu'il s'assembloit hors de ce temps-là, & extraordinairement pour traiter de quelque affaire de conséquence & inopinée, on le nommoit sénat convoqué ; & il l'étoit alors par le premier magistrat. De là cette distinction de sénat ordinaire & de sénat convoqué, que nous lisons dans Capitolain, cité par Gordianus.

Le sénat, selon l'usage, s'assembloit toujours le premier de janvier, pour l'inauguration des nouveaux consuls, qui prenoient alors possession de leurs charges. Il s'assembloit aussi quelques autres jours du même mois, selon les anciens auteurs, & il n'y avoit d'exceptés, qu'un ou deux jours de ce mois jusqu'au quinzieme. La derniere partie de janvier étoit probablement destinée pour les assemblées du peuple ; le mois de février étoit réservé tout entier par l'ancien usage du sénat, pour donner audience aux ambassadeurs étrangers ; mais dans tous ces mois généralement, il y avoit trois jours qui paroissent avoir été destinés d'une façon plus particuliere aux assemblées du sénat. Ces trois jours étoient les calendes, les nones & les ides ; c'est ce qu'on préjuge des fréquentes assemblées tenues dans ces jours, & qui sont rapportées dans l'histoire ; mais dans la suite des temps Auguste ordonna, par une loi, que le sénat ne pût réguliérement s'assembler que deux jours du mois, les calendes & les ides.

On n'assembloit que très-rarement le sénat pendant les fêtes publiques, destinées à des jeux, & consacrées aux pompes de la religion, telles que les saturnales, que l'on célébroit dans le mois de décembre, & qui duroient plusieurs jours consécutifs. Cicéron, lorsqu'il rapporte les disputes élevées dans le sénat en présence de deux cens sénateurs, appelle l'assemblée tenue dans cette occasion, une assemblée plus nombreuse qu'il n'auroit cru qu'elle dût l'être, lorsque les jours saints étoient déja commencés.

Le sénat, dans ses jours d'assemblée, ne mettoit sur le tapis aucune affaire avant le jour, & ne la terminoit point après le coucher du soleil. Toute affaire proposée & conclue avant ou après ce temps, étoit nulle & sujette à cassation, & celui qui l'avoit proposée étoit soumis à la censure ; de sorte que ce fut une regle stable, qu'on ne proposât aucune affaire dans le sénat après la quatrieme heure des l'après-dînée ; ce qui fait que Cicéron censure certains décrets prononcés par Antoine dans son consulat, comme rendus trop avant dans la nuit, & qui par cette raison n'avoient aucune autorité.

On voit cependant un exemple d'une assemblée du sénat tenue à minuit, l'an de Rome 290, à cause de l'arrivée d'un exprès envoyé par l'un des consuls, pour informer le sénat qu'il se trouvoit assiégé par les Eques & les Volsques, dont les forces étoient supérieures, & qu'il risquoit de périr avec toute son armée, si on ne lui envoyoit un prompt secours ; ce qui lui fut accordé tout de suite par un décret. C'est Denis d'Halicarnasse, *l. IX. c. lxiij.* qui le dit.

Le sénat étant assemblé, le lecteur sera sans doute bien aise de savoir la méthode que cette compagnie célebre observoit dans ses délibérations.

Il faut d'abord se représenter qu'à la tête du sénat étoient placés le dictateur & les consuls dans des sieges distingués, élevés, ainsi que nous le croyons, de quelques degrés au dessus des autres bancs. Par égard pour la dignité de ces premiers magistrats, lorsqu'ils entroient dans la curie, tous les sénateurs étoient dans l'usage de se lever de leurs sieges. Le préteur Décius ayant manqué à ce devoir, un jour que le consul Scaurus passoit près de lui, ce consul le punit d'avoir méprisé sa dignité, & ordonna qu'on ne plaideroit plus à son tribunal.

Manuce croit que les magistrats inférieurs étoient placés à côté les uns des autres, au dessous des sieges des consuls, chacun suivant son rang : les préteurs, les censeurs, les édiles, les tribuns & les questeurs.

Il est toujours vrai que les sénateurs sur leurs sieges, gardoient entr'eux un ordre de préséance, pris de la dignité de la magistrature qu'ils avoient auparavant remplie. Lorsque Cicéron en parle, il indique cet ordre. C'étoit aussi celui que gardoient les magistrats en se plaçant, & lorsqu'il s'agissoit de proposer leur opinion, chacun dans son rang & à son tour.

Quelques savans conjecturent que les édiles, les tribuns & les questeurs, étoient assis sur des bancs séparés; avec cette différence, que ceux des magistrats curules étoient un peu plus élevés que les autres. Il semble que Juvenal indique cette indifférence dans sa *satire jx. 52.* contre celui qui veut faire voir qu'il a une dignité curule. Ces bancs étoient en quelque sorte semblables à nos petites chaises sans dossier. Suétone, dans sa vie de Claude, *c. xxiij.* dit que quand cet empereur avoit quelque grande affaire à proposer au sénat, il s'asséyoit sur un banc des tribuns, placé entre les chaires curules des deux consuls. Mais il falloit aussi qu'il y eût d'autres bancs longs, de maniere que plusieurs sénateurs pouvoient s'y placer; car Cicéron rapporte, dans ses *épit. famil. iij. 9.* que Pompée appeloit les décisions du sénat, le *jugement des longs bancs*, pour le distinguer des tribunaux particuliers de justice.

Indépendamment de la diversité des bancs, & des places assignées à chaque ordre de sénateurs, l'un des membres de ce corps auguste étoit toujous distingué des autres par le titre de prince du sénat. Cette distinction, qui avoit commencé sous les rois, eut lieu dans tous les temps de la république. On voulut conserver cette premiere forme établie par le fondateur de Rome, qui s'étoit réservé en propre le choix & la nomination du principal sénateur, qui, dans son absence & dans celle des rois, devoit présider dans cette assemblée; le titre de prince du sénat étoit dans les regles, & par voix de conséquence donné à celui dont le nom étoit placé le premier dans la liste de ce corps, toutes les fois que les censeurs la renouvelloient. On eut attention de le donner toujours à un sénateur consulaire, qui avoit été revêtu de la dignité de censeur. On choisissoit l'un de ceux que sa probité & sa sagesse rendoient recommandable; & ce titre étoit tellement respecté, que celui qui l'avoit porté étoit appelé de ce nom par préférence à celui de quelque autre dignité que ce fût, dont il se seroit trouvé revêtu. Il n'y avoit cependant aucun droit lucratif attaché à ce titre, & il ne donnoit d'autre avantage, qu'une autorité qui sembloit naturellement annoncer un mérite supérieur dans la personne de ceux qui en étoient honorés. Mais *voyez* PRINCE DU SÉNAT.

Le sénat étant assemblé, les consuls ou les magistrats qui en avoient fait la convocation par leur autorité, prenoient avant tout les auspices, & après avoir rempli les devoirs ordinaires de la religion par des sacrifices & des prieres, ils étoient dans l'usage de déclarer le motif de la convocation de cette assemblée, & de proposer les matieres des délibérations de ce jour. Par préférence à tout, on expédioit d'abord & sans délai les affaires de la religion & qui concernoient le culte des dieux. Lorsque le consul avoit soumis à l'examen quelque point, on le discutoit; s'il étoit question de rendre un décret, il disoit son opinion à cet égard, & parloit aussi long-temps qu'il le vouloit; il demandoit ensuite les opinions des autres sénateurs, en les appelant par leurs noms, & suivant l'ordre dans lequel ils étoient placés; il commençoit par les sénateurs consulaires, & continuoit par les prétoriens.

Originairement on étoit dans l'usage d'interroger le prince du sénat le premier; mais bientôt on ne se conduisit plus ainsi, & cette politesse fut accordée à quelque vieux sénateur consulaire, distingué par ses vertus, jusqu'aux derniers temps de la république, que s'introduisit la coutume fixe de donner cette marque de respect à ses parens, à ses amis particuliers, ou à ceux que l'on croyoit vraisemblablement d'un avis conforme à ses propres vues & à ses sentimens sur la question proposée.

Quelque ordre que les consuls observassent, en demandant les opinions le premier de janvier, ils le gardoient pendant tout le reste de l'année. C. César, à la vérité, se mit au dessus de cette regle & en changea l'usage; car quoiqu'il eût au commen-

cement de son consulat interrogé Crassus le premier, cependant ayant marié sa fille à Pompée, dans le cours de cette magistrature, il donna cette marque de prééminence à son gendre ; politesse dont il fit ensuite excuse au sénat.

Cet honneur d'être interrogé d'une maniere extraordinaire, & par préférence à tous les autres sénateurs du même rang, quoique d'âge & de noblesse plus ancienne, paroît ne s'être étendu qu'à quatre ou cinq personnages consulaires. Tous les autres sénateurs étoient interrogés suivant l'ancienneté de leur âge; cette méthode étoit généralement observée pendant l'année, jusqu'à l'élection des consuls suivans, qui se faisoit d'ordinaire vers le mois d'août. De ce moment jusqu'au premier janvier, en conséquence d'un usage constamment suivi, on demandoit aux consuls désignés leurs avis, avant de le demander aux autres sénateurs.

Comme ils étoient sollicités de parler suivant leur rang, il n'étoit aussi permis à personne de le faire avant son tour, à l'exception des magistrats, qui semblent avoir eu le droit de parler dans toutes les occasions, & toutes les fois qu'ils le croyoient nécessaire ; c'est par cette raison sans doute qu'ils n'étoient pas interrogés en particulier par le consul. Cicéron dit, à la vérité, que dans certaines occasions il fut interrogé le premier de tous les sénateurs privés ; ce qui veut dire que quelqu'un des magistrats avoit été interrogé avant lui ; mais alors ils l'étoient par le tribun du peuple qui avoit convoqué l'assemblée, & qui donnoit naturellement cette préférence aux magistrats supérieurs qui s'y trouvoient présens. Mais on ne trouve point qu'un consul intérrogeât d'abord quelqu'autre qu'un sénateur consulaire, ou les consuls désignés.

Quoique chaque sénateur fût obligé de dire son avis, lorsque le consul le lui démandoit, il n'étoit cependant pas restreint à la seule question qui se discutoit alors ; il pouvoit passer à quelqu'autre matiere, la traiter aussi longuement qu'il vouloit ; & quoiqu'il pût dire librement son avis, lorsque c'étoit son tour, le sénat ne s'occupoit point à le réfuter, & ne traitoit pas cette question épisodique, à moins que quelqu'un des magistrats ne la proposât dans la même assemblée. Ils avoient seuls le privilege de demander qu'on opinât sur quelque question, ainsi que le droit de renvoyer celle qui se traitoit. Toutes les fois qu'un sénateur donnoit son avis, il se levoit de son siege; & demeuroit debout jusqu'à ce qu'il eût achevé de parler ; mais quand il ne faisoit que se ranger à l'avis des autres, il demeuroit à sa place.

Les magistrats, dans la même séance, avoient la liberté de proposer des avis différens, & de traiter différentes questions dans le sénat. Si par hasard on vouloit remettre sur le tapis quelque affaire d'importance, & que les consuls eussent négligé de la proposer, ou qu'ils fussent éloignés de le faire, l'usage étoit que le sénat, par certaine acclamation, & qui devenoit générale, excitoit à la proposer ; & lorsqu'ils refusoient de le faire, les autres magistats avoient ce droit, même malgré eux.

Si quelque opinion proposée à l'assemblée du sénat renfermoit différens chefs, dont les uns pouvoient être approuvés & les autres rejetés, c'étoit encore l'usage de demander qu'elle fût divisée ; quelquefois d'un accord unanime, & par un cri général de l'assemblée exprimé par ces mots, *divide, divide ;* ou si dans la discussion des affaires il y avoit eu différens avis, si chacun de ces avis avoit été appuyé par un nombre considérable de sénateurs, le consul, sur la fin, étoit dans l'usage de les rappeler tous, pour que le sénat traitât séparément chacune de ces opinions ; mais en même temps ce magistrat préféroit, selon qu'il lui paroissoit convenable, l'opinion la plus favorable à la sienne ; il supprimoit alors, ou ne parloit pas de celle qu'il desapprouvoit. Dans le cas toutefois où il ne paroissoit ni difficulté ni opposition, on rendoit le decret sans demander & sans donner les avis à cet égard.

Quand une question avoit été décidée par le scrutin, on séparoit les parties opposées dans les différens côtés de la curie ou lieu d'assemblée ; ce que le consul ou magistrat qui présidoit en son absence, faisoit de cette maniere : « Que ceux qui sont de tel » avis, passent de ce côté, & que ceux

» qui pensent différemment, passent de » celui-ci ». L'avis que le plus grand nombre de sénateurs approuvoit s'exprimoit dans un décret qui d'ordinaire étoit conçu dans les termes dictés par le premier de ceux qui avoient traité la question, ou par le principal orateur en faveur de cette opinion; lequel, après avoir dit tout ce qu'il croyoit propre à la rendre agréable au sénat, terminoit son discours dans la forme du décret qu'il vouloit obtenir. Ce décret qu'on nommoit *senatusconsulte*, étoit toujours souscrit par un nombre considérable de sénateurs, en témoignage de leur approbation particuliere. *Voyez* SÉNATUSCONSULTE.

La république ayant été opprimée par Jules César, il formoit tout seul les sénatusconsultes, & les souscrivoit du nom des premiers sénateurs qui lui venoient dans l'esprit. Le sénat se vit sans fonctions, sans crédit & sans gloire. Ensuite sous le regne des empereurs, ce même sénat, jadis si respectable, tomba dans la servitude la plus basse. Il porta l'adulation jusqu'à encenser les folies de Caligula, & jusqu'à décerner des honneurs excessifs à Pallas affranchi de Claude. Pline le jeune parlant de l'état de ce corps immédiatement avant le regne de Trajan, avoue qu'il étoit toujours muet; parce qu'on ne pouvoit y dire sans péril ce qu'on pensoit, & sans infamie ce qu'on ne pensoit pas. Mais j'ai cru devoir me borner à crayonner l'histoire du sénat dans le temps de ses beaux jours; le lecteur peut consulter les savans qui ont mieux approfondi cette matiere, Manuce, Sigonius, Hotman, Zamoléus, & récemment MM. Midleton & Chapman, dans de petits ouvrages pleins de goût, de recherches & de précision. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SÉNAT, (*Hist. rom.*) *lieux où le sénat s'assembloit*. Nous avons remarqué au mot CURIE, *pag. 173*, *vol. X*, que son nom passa au lieu particulier où le sénat de Rome avoit coutume de s'assembler. Ajoutons qu'il falloit toujours que ce lieu fût séparé, solennellement consacré par les rites & les cérémonies des augures. L'histoire fait mention de trois curies célebres ou lieux d'assemblée du sénat, la curie calabre, bâtie, suivant l'opinion commune, par Romulus; la curie hostilienne, par Tullus Hostilius, & la curie pompéïenne, par Pompée le grand.

C'étoit le mont Capitolin qu'étoit la curie calabre, ainsi nommée, parce que le pontife après avoir observé la nouvelle lune, assembloit le peuple, & lui disoit de combien de jours elle avançoit des calendes aux nones.

La curie hostilienne où les sénateurs s'assembloient le plus communément, étoit, suivant Nardini, près du lieu où est aujourd'hui le grenier public de Rome; mais cette conjecture n'est pas goûtée de tout le monde. On montoit à la curie hostilienne par plusieurs degrés. Sylla l'embellit & la répara. Elle périt par les flammes lorsque le corps de Publius Clodius, tribun du peuple, cet ennemi implacable de Cicéron, y fut exposé après avoir été tué par Milon. Cet incendie fut si violent, que plusieurs statues de bronze se trouverent liquéfiées. César ayant depuis bâti dans ce même lieu une nouvelle curie, elle prit son nom après sa mort.

La curie pompéïenne fut bâtie par Pompée près du lieu où l'on voit aujourd'hui l'église de S. André della valle, & à côté du magnifique théatre qu'il avoit fait construire à Rome l'an 699 de sa fondation. Il vouloit que pour la commodité du peuple & pour celle du sénat, on pût dans les temps des spectacles s'assembler dans ce lieu. C'est celui où César fut tué; & pour lors le peuple réduisit en cendres la curie pompéïenne.

Indépendamment des diverses curies qui servoient au sénat de lieu d'assemblées, il les tenoit encore, & c'étoit le plus souvent dans des temples dédiés à certaines divinités particulieres, comme au temple de Jupiter, d'Apollon, de Mars, de Vulcain, de Castor, de Bellone, & autres.

Du mot *curia* pris pour les lieux où s'assembloit le sénat quand ces lieux n'étoient pas des temples, vint, sans doute, l'usage d'appeler *comitia curiata*, les assemblées du peuple par curies, où l'on statuoit en dernier ressort sur les affaires. (*D. J.*)

SÉNAT DES CINQ CENS, (*Hist. d'Athenes.*) sénat d'Athenes, lorsque cette ville

eut été divisée en dix tribus. On élisoit tous les ans dans chaque tribu cinquante hommes qui tous ensemble composoient le sénat des cinq cens. Ce fut Solon qui l'institua, & qui établit que chaque tribu auroit tour à tour la préséance dans l'assemblée, & la céderoit successivement à la suivante. Ce sénat étoit composé de prytanes, de proëdres & d'un épistate. *Voyez* ÉPISTATE, PROEDRE & PRYTANE. (*D. J.*)

SÉNAT DES QUATRE CENS, (*Hist. d'Athenes.*) ancien sénat d'Athenes, lorsque cette ville n'étoit divisée qu'en quatre tribus. On élisoit dans chaque tribu cent hommes qui tous ensemble composoient le sénat des quatre cens. Ce sénat dura jusqu'à Solon qui institua le sénat des cinq cens dont nous avons parlé. (*D. J.*)

SÉNAT DE VENISE, (*Hist. de Venis.*) *Voy.* PREGADI. (*D. J.*)

SÉNATEUR ROMAIN, (*Gouvernem. de Rome.*) membre du sénat de Rome, c'est-à-dire, de ce corps auguste qui étoit l'appui, le défenseur & le conservateur perpétuel de la république. On est avide de savoir quel étoit le nombre des membres d'un corps qui tenoit dans ses mains les rênes d'un si puissant empire, qui régloit toutes les affaires avec les étrangers, & qui dans son lustre présidoit à toute la terre. On demande à quel âge on pouvoit devenir sénateur, quelle qualité de biens ils devoient avoir aux termes de la loi, quels étoient leurs devoirs, les honneurs de leur charge, & leurs privileges; tâchons de satisfaire à toutes ces questions curieuses.

Quant au nombre des sénateurs, l'opinion générale est qu'il fut borné à 300, depuis le temps des rois jusqu'à celui des Gracques; mais on ne doit pas prendre cette fixation à la rigueur, parce que quelquefois ce nombre peut avoir été moindre; & dans le cas d'une grande diminution imprévue, on complétoit de nouveau les places vacantes par une promotion extraordinaire. Ainsi, comme le nombre des magistrats augmentoit dans les nouvelles conquêtes de la république, & dans les accroissemens qu'elle faisoit à son domaine, de même le nombre des sénateurs a dû varier; & par plusieurs accidens, exposée à des vuides. Le dictateur Silla, lorsque ce corps se trouva comme épuisé par les proscriptions & les guerres civiles, créa 300 membres en une seule fois. Il les prit de l'ordre équestre. Cette augmentation fit probablement monter le nombre entier des sénateurs à environ 500. Il paroît que le sénat s'est maintenu dans cet état jusqu'à la ruine de la liberté par Caïus César; puisque Cicéron dans un récit qu'il fait d'une affaire particuliere, dit à Atticus, que 415 sénateurs y avoient assisté, ce qu'il appelle le plein sénat.

Les anciens auteurs nous indiquent clairement qu'il étoit nécessaire d'avoir un certain âge pour être sénateur, quoiqu'aucun d'eux ne nous ait précisément marqué quel devoit être cet âge. Il fut fixé par les loix sous le regne de Servius Tullius, à 17 ans pour entrer dans le service militaire; & chaque citoyen, au rapport de Polybe, étoit obligé de servir dix ans dans les guerres, avant que de pouvoir prétendre à aucune magistrature civile. Ce qui sert à déterminer l'âge auquel on pouvoit demander la questure ou le premier grade des honneurs, c'est-à-dire, l'âge de 28 ans; or comme cette magistrature donnoit entrée dans le sénat, la plus grande partie des savans paroît avoir fixé l'obtention du rang de sénateur à l'âge de 28 ans.

A la vérité quelques écrivains, d'après l'autorité de Dion Cassius, ont pensé que l'âge d'admission dans ce corps étoit de 45 ans; ne faisant pas attention que Dion ne rapporte ce fait que comme une regle proposée à Auguste par son favori Mécene; mais à en juger par l'usage de la république en ces derniers temps, l'âge pour être questeur, ainsi que pour être sénateur, étoit de 30 ans accomplis, parce que Cicéron qui déclare dans quelques-unes de ses oraisons, qu'il avoit obtenu les honneurs de la république, sans ovoir essuyé aucun refus, chacun de ces honneurs dans l'âge requis par la loi, n'obtint en effet la questure qu'à 30 ans passés; & lorsque Pompée fut créé consul d'une maniere extraordinaire à l'âge de 36 ans, sans avoir passé par les grades inférieurs, Cicéron observe à cet égard qu'il fut élevé à la plus haute magistrature, avant que les loix lui permissent

d'obtenir les moins considérables ; ce qui regarde l'édilité qui étoit le premier emploi, appelé proprement *magistrature*, & qui ne pouvoit être obtenu qu'après un intervalle de cinq ans entre cette charge & la questure.

Mais l'opinion que nous adoptons, semble confirmée par la disposition de certaines loix, que donnerent en divers temps les gouverneurs de Rome aux nations étrangeres, sur les réglemens de leurs petits sénats. Par exemple, lorsque les Halaisins, peuples de la Sicile, eurent de grandes contestations entr'eux sur l'élection des sénateurs, ils requirent le sénat de Rome de les diriger à cet égard ; & le préteur Caïus Claudius leur envoya des loix & des réglemens convenables. L'un de ces réglemens étoit, que l'on ne pût devenir sénateur avant l'âge de 30 ans, & qu'on ne reçût personne qui exerçât quelque métier, ou qui n'eût une certaine quantité de biens. Scipion prescrivit les mêmes loix au peuple d'Agrigente.

Enfin, Pline fait mention d'une loi donnée en pareille occasion aux Bythiniens par Pompée le grand. Cette loi défendoit la réception dans le sénat avant l'âge de 30 ans : elle ordonnoit de plus, que tous ceux qui avoient exercé une magistrature, fussent conséquemment admis dans ce corps. Ces divers réglemens indiquent d'une maniere assez claire la source dont ils étoient émanés, & prouvent que le magistrat romain avoit naturellement donné aux autres peuples les usages établis dans la république.

Cicéron prétend que les loix pour régler l'âge des magistrats, n'étoient pas bien anciennes ; qu'on les fit pour mettre un frein à l'ambition démesurée des nobles, & rendre tous les citoyens égaux dans la recherche des honneurs ; & Tite-Live nous apprend que L. Villius, tribun du peuple, fut le premier qui les introduisit, l'an de Rome 573, ce qui lui fit donner le surnom d'*annaire*. Mais bien du temps avant cette époque, on trouve que ces loix & ces usages avoient lieu à Rome, dans l'enfance même de la république. Par exemple, lorsque les tribuns furent institués, les consuls déclarerent dans le sénat, que dans peu de temps ils corrigeroient la pétulance des jeunes nobles, au moyen d'une loi qu'ils avoient préparée pour régler l'âge des sénateurs.

Il y avoit une autre qualité requise, & regardée comme nécessaire à un sénateur. On exigeoit un fonds de biens considérable pour le maintien de cette dignité, & cette quantité de biens étoit établie par les loix. Mais on ne trouve en aucun endroit le temps de cet établissement, ni à quelle somme ces biens devoient monter. Suétone est le premier des auteurs qui en ait parlé, & qui nous apprend que la quotité des biens étoit fixée à 800 sesterces avant le regne d'Auguste ; ce qui suivant le calcul de la monnoie angloise, monte de six à sept mille liv. Cette somme, ainsi que quelques auteurs l'ont prétendu, ne devoit pas être regardée comme une rente annuelle, mais comme le fonds des biens d'un sénateur, fonds réel, appartenant en lui en propre & estimé ou évalué par les censeurs. Cette quantité de biens paroîtra peut-être trop peu considérable, & on ne la trouvera pas proportionnée au rang & à la dignité d'un sénateur romain. Mais on doit faire attention que c'étoit la moindre quantité de biens qu'on pût avoir pour parvenir à ce grade. En effet, lorsqu'il arrivoit que les sénateurs possédoient moins que cette somme, ils perdoient leur place dans le sénat.

D'ailleurs, quelque peu considérable que paroisse aujourd'hui cette proportion de biens, il est certain qu'elle suffisoit pour maintenir un sénateur convenablement à son rang, sans qu'il fût forcé de s'occuper de quelque profession vile & lucrative, qui lui étoit interdite par la loi. Mais la constitution en elle-même ne paroît pas avoir été bien ancienne, ce qu'on peut aisément se persuader, puisque dans les premiers temps, les principaux magistrats étoient tirés de la charrue. Corn. Rufinus, qui avoit été dictateur & deux fois consul, fut chassé du sénat l'an de Rome 433, par le censeur C. Fabricius, parce qu'on trouva dans sa maison des vases d'argent du poids de dix livres. On ne donnoit donc pas alors dans l'élection d'un sénateur, la préférence à la quantité des biens. Nous voyons

en effet Pline se plaindre de la vicissitude des temps, & déplorer le changement qui s'étoit introduit dans le choix des sénateurs, des juges & des magistrats qu'on élisoit, selon le calcul de leurs biens, époque à laquelle on commença de n'avoir plus d'égard au vrai mérite.

Cicéron dans une de ses lettres écrites lors de l'administration de C. César, rend un témoignage assuré de la quotité des biens que devoit avoir un sénateur; il prie un de ses amis, qui avoit alors du crédit, d'empêcher que certaines terres ne soient enlevées par les soldats à Curtius, qui sans ses biens ne pourroit conserver le rang de senateur, auquel César l'avoit lui-même élevé.

Ce n'étoit pas assez aux sénateurs d'avoir une certaine quotité de biens; il falloit encore qu'ils donnassent un exemple de bonnes mœurs à tous les ordres de l'état; mais indépendamment de cette régularité, de mœurs qu'on exigeoit d'eux, Cicéron nous parle encore des devoirs auxquels ils étoient assujettis; l'un de ces devoirs, étoit l'obligation d'être assidu. La liberté qu'ils avoient d'aller à la campagne, dans les intervalles d'une assemblée à l'autre, ayant dégénéré en abus, les consuls leur défendirent dans plusieurs circonstances de s'absenter de Rome plus de trois à la fois, & de s'éloigner de maniere qu'ils ne pussent revenir dans le jour. Le second devoir consistoit à ne parler qu'à son tour. La troisieme regle de discipline étoit de ne pas étendre son avis au delà des bornes; mais cette regle eut souvent ses exceptions. Au reste, un sénateur perdoit son état lorsqu'il se dégradoit lui-même, en montant sur le théatre, ou en descendant dans l'arene.

Il arrivoit aussi que les illustres membres d'un conseil suprême, qui tenoit dans ses mains les renes d'un aussi puissant empire, qui régloit toutes les affaires avec les étrangers, & qui dans son lustre présidoit à toute la terre, étoit regardé partout, avec la plus grande distinction. Nous voyons en effet, que plusieurs d'entr'eux avoient sous leur protection particuliere, des rois, des villes & des nations.

Cicéron rendant compte des avantages d'un *sénateur* sur les membres des autres ordres de la république, dit qu'il avoit l'autorité & l'état dans Rome, le nom & la faveur chez l'étranger. Il jouissoit du privilege de prendre place dans les assemblées des sénats des provinces alliées à la république. Quelle est la ville, ajoute Cicéron, dans les parties les plus éloignées de la terre, quelque puissante & quelque libre qu'elle soit, quelque rudesse & quelque barbarie qu'elle puisse avoir; quel est le roi qui ne se fasse un plaisir d'accueillir & de bien traiter chez lui un sénateur du peuple romain?

Parmi les membres de cet ordre seulement, on choisissoit tous les ambassadeurs, & ceux qu'on employoit dans les états étrangers; & lorsqu'ils avoient quelque motif particulier de voyager au dehors, même pour leurs propres intérêts, ils obtenoient du sénat le privilege d'une légation libre. Ce privilege leur donnoit le droit d'être traités partout avec les honneurs dûs à un embassadeur, & d'être fournis pendant leur route d'une certaine quantité de vivres, & de choses qui pouvoient leur être nécessaires, ainsi qu'à leurs gens. De plus, pendant tout le temps qu'ils résidoient dans les provinces de la république, les gouverneurs de ces provinces étoient dans l'usage de leur donner les licteurs qui les précédoient. S'ils avoient quelque procès ou quelque discussion d'intérêt dans ces provinces, il paroît qu'ils jouissoient du droit de demander leur renvoi à Rome.

Ils n'étoient pas moins distingués des autres citoyens dans cette capitale, par des privileges & des honneurs particuliers; puisque dans les fêtes & les jeux publics ils avoient des places qui leur étoient assignées dans le lieu le plus commode & le plus honorable. Lorsqu'on offroit des sacrifices à Jupiter, ils jouissoient seuls du droit de donner des fêtes publiques dans le capitole, revêtus de leurs habits de cérémonie, ou des habits propres aux charges qu'ils avoient exercées.

Ils étoient d'ailleurs distingués des autres citoyens par les ornemens de leurs habits ordinaires, ainsi que par leur tunique, par la matiere, & la forme de leurs souliers, dont les anciens auteurs rendent

compte. L'ornement de leur tunique étoit le laticlave. *Voyez* LATICLAVE.

La forme de leurs souliers étoit particuliere, & différente de celle des autres citoyens. Cicéron parlant d'un certain Asinius, qui, dans le désordre général causé par la mort de César, s'étoit introduit dans le sénat, dit que voyant la cour ouverte, il changea de chaussure, & devint tout d'un trait *sénateur;* cette différence consistoit dans la couleur, dans la forme, & dans l'ornement de ces souliers. Leur couleur étoit noire, tandis que ceux des autres citoyens n'avoient pas une couleur particuliere, & qu'elle dépendoit de leur fantaisie. La forme en étoit en quelque sorte semblable à nos brodequins. Ils remontoient jusqu'au milieu de la jambe, ainsi qu'on le voit dans quelques statues antiques, & dans des bas-reliefs, & ils étoient ornés de la figure d'une demi-lune, cousue, & attachée sur la partie de devant, près la cheville du pié.

Plutarque dans ses questions romaines, donne diverses raisons de cette figure emblématique. Mais d'autres auteurs disent que cela n'avoit aucun rapport avec la lune, quoiqu'il parût que la figure le dénotât, mais qu'elle servoit seulement à exprimer la lettre C, comme un signe numératif, & comme la lettre initiale du mot *centum*, nombre fixe des *sénateurs* dans leur premiere institution par Romulus.

La toge & la robe d'un *sénateur* ordinaire, ne différoient point de celle des autres citoyens; mais les consuls, les préteurs, les édiles, les tribuns, *&c.* portoient toujours dans l'année de leur magistrature, la prétexte, qui étoit une robe bordée d'une bande de pourpre; & c'est aussi l'habit que tout le reste du sénat qui avoit déja rempli les grandes charges, portoit aux fêtes & aux solennités.

Dans les commencemens de la république, les *sénateurs* n'osoient quitter en aucun lieu les marques distinctives de leur rang; mais dans la suite on se négligea sur ces bienséances respectables. C'est à cette époque qu'il faut rapporter le trait satyrique de Juvenal contre les *sénateurs* de son temps: il dit qu'ils aiment à paroître tous nuds en plein sénat, parce que la folie est moins honteuse que la mollesse. Le luxe vint encore au secours de l'indécence, & l'aimable simplicité des premiers Romains fut entiérement bannie; nous laisserons-là le tableau de ces sénateurs efféminés, plus immodestes que les courtisanes: nous nous sommes proposé de ne présenter aux yeux des lecteurs que l'histoire d'un corps auguste, digne de nous être transmise, lorsque ce corps au comble de sa gloire & de son pouvoir, étoit également vertueux & libre dans ses délibérations. (*le chevalier* DE JAUCOURT.)

SÉNATEUR PÉDAIRE, (*Hist. rom.*) ce nom fut donné aux chevaliers qui entrerent dans le sénat, pour les distinguer des sénateurs d'un rang supérieur, qui suivant les commentaires de Gabius Bazius, avoient le privilege de venir au sénat en voiture. Pline, *hist. nat. l. VII, c. xliij.* nous apprend que cet honneur singulier fut accordé à Métellus, qui avoit perdu la vue pour sauver d'un incendie le palladium déposé au temple de Vesta. Les sénateurs pédaires furent ainsi nommés, parce qu'ils ne parloient point, & qu'ils exprimoient leurs suffrages, s'il y avoit une division dans l'assemblée, en passant du côté de ceux dont ils approuvoient l'avis. Ainsi pour faire allusion à cet usage, qui semble toutefois avoir entiérement cessé dans les derniers temps de la république, cette partie du sénat qui ne disoit pas son avis, fut toujours qualifiée du nom de pédaire. Il est aisé de le voir dans le rapport que fait Cicéron à Atticus, de certaines disputes, & d'un décret du sénat à cet égard; il dit que cela fut fait par le concours général des pédaires, quoique contre l'autorité des consulaires. (*D. J.*)

SÉNATEURS DE POLOGNE, (*Hist. moderne.*) c'est ainsi que l'on nomme en Pologne les grands du royaume qui forment un corps de 128 personnes, destiné à mettre des bornes à l'autorité royale & empêcher le monarque d'empiéter sur les droits de ses sujets. On distingue les *sénateurs* en *grands* & en *petits*. Les grands sénateurs sont, 1°. vingt-trois palatins ou Waywodes, c'est-à-dire, *gouverneurs de province;* 2°. les trois castellans de Cracovie, de Vilna, &

de Troki; 3°. le staroste de Samogitie. Les 29 autres *sénateurs* s'appellent petits *sénateurs*, quoique l'on compte parmi eux des archevêques, des évêques & d'autres personnes éminantes par leurs dignités & leur naissance.

Ce sont les sénateurs qui forment en Pologne l'assemblée, que l'on nomme *senatus-consilium.*

SÉNATEUR DE SUEDE, (*Hist. de Suede.*) les sénateurs de Suede sont des personnes de qualité & de mérite, qui aident sa majesté suédoise à gouverner le royaume, & de qui le roi prend l'agrément, pour toutes les grandes affaires qu'il souhaite d'entreprendre. Entre les sénateurs, il y en a cinq qui sont tuteurs du prince pendant sa minorité, & à qui dans les résolutions des dietes, on a donné le titre de *gouverneur du royaume.* Mais en général les sénateurs sont appelés les *sénateurs du roi & du royaume.* Leur nombre fut autrefois fixé à 12, ensuite à 24, & maintenant il s'étend à 40. Leurs charges ne sont ni vénales, ni héréditaires; quand on leur parle, ou qu'on leur écrit, on les traite d'*excellence.* (*D. J.*)

SENATUS CONSILIUM. (*Hist. mod.*) on désigne sous ce nom en Pologne l'assemblée des sénateurs du royaume, dans laquelle, au défaut de la diete, on délibere sur les affaires de l'état.

SÉNATUS-CONSULTE ROMAIN, (*Gouverneur de Rome*) *senatus-consultum*; décret, délibération, arrêt du sénat romain sur quelque question, quelque point de droit, quelque fait, ou quelque réglement concernant l'état. Voyons comment se formoient ces décrets, & quelle en étoit la force.

Un décret du sénat étoit toujours souscrit & attesté par un nombre considérable de sénateurs, qui avoient voulu intervenir à tout ce qui avoit été fait pour y ajouter leurs noms, comme un témoignage de l'approbation particuliere qu'ils donnoient à cette affaire, ainsi que du respect pour la personne, par l'autorité, ou en faveur de qui ce décret avoit été rendu.

Ces souscriptions ou signatures étoient appelées les autorités des *sénatus-consultes*, & telle étoit leur forme, *in senatu fuerunt* CCCLXXXLLL, on mettoit les noms des sénateurs, celui de la tribu dont ils étoient. *Voyez* le décret du sénat rapporté dans sa véritable forme dans une lettre de Célius à Cicéron, alors proconsul de Cilicie.

Lorsque l'on découvroit que le sénat étoit disposé à rendre un décret, il dépendoit de quelqu'un des tribuns du peuple d'interposer son autorité, & de renverser d'un seul mot tout ce qui avoit été résolu par la simple opposition, sans en rendre aucune raison. La loi générale de ces interventions, étoit que chaque magistrat eût le pouvoir de s'pposer aux actes de son collegue, ou des magistrats qui lui étoient subordonnés. Les tribuns avoient encore la prérogative de s'opposer aux actes des autres magistrats, quoique personne ne fût en droit de contredire les leurs.

Mais dans tous les cas où les déterminations du sénat étoient renversées par la simple opposition d'un tribun, ce dont on trouve des exemples sans nombre, si le sénat étoit unanime dans ses suffrages, & qu'il fût disposé à rendre le décret, on se servoit d'une formule ordinaire, & le décret changeoit de nom; il étoit appelé l'*autorité du sénat.*

On le mettoit alors dans les registres de ce corps, quoiqu'il ne servît qu'à rendre témoignage de la façon de penser du sénat sur cette question particuliere, & à faire retomber sur le tribun qui l'avoit empêché la haine de l'opposition faite à un acte avantageux. Ainsi pour tenir chaque magistrat éloigné d'une conduite factieuse dans des affaires d'importance, ceux qui étoient d'avis de rendre le décret, y ajoutoient que si quelqu'un songeoit à s'y opposer, on le regarderoit comme ayant travaillé contre les intérêts de la république.

Cette clause néanmoins servoit rarement à mettre un frein à l'entreprise des tribuns, accoutumés à faire leur opposition avec la même liberté que dans les occasions les plus indifférentes. Les sénateurs les moins considérables, les factieux & les chefs de parti, avoient encore différens moyens d'empêcher ou de renvoyer un décret sous plusieurs prétextes & par les obstacles qu'ils y mettoient. Tantôt par des scrupules en matiere de religion, ils

supposoient que les augures n'étoient pas favorables, & qu'ils n'avoient pas été pris légitimement, ce qui étant confirmé par les augures, retardoit l'affaire pour quelques jours; tantôt ils insistoient sur quelque prétendu passage des livres sibyllins, qu'il falloit alors consulter, & qu'ils interprêtoient selon leurs vues.

Ainsi, dans une contestation qui s'éleva sur la proposition faite de remettre le roi Ptolomée sur le trône d'Egypte, le tribun Caton qui s'y opposoit, rapporta quelques vers des livres sibyllins, qui avertissoient de ne rétablir sur son trône aucun roi d'Egypte avec une armée, ce qui fit qu'on décida dans cette occasion qu'il étoit dangereux de donner à ce roi une armée pour rentrer dans son royaume.

Mais la méthode la plus ordinaire d'empêcher la décision d'une affaire, étoit celle d'employer le jour entier à parler deux ou trois heures de suite, de façon qu'il ne restât pas assez de temps ce jour-là. On trouve dans les anciens auteurs des exemples de cette conduite; & lorsque quelqu'un des magistrats les plus séditieux abusoit trop ouvertement de ce droit contre le penchant général de l'assemblée, les sénateurs étoient alors si impatient, qu'ils lui imposoient silence, pour ainsi dire, par la force; & ils le troubloient de telle maniere par leurs clameurs, leurs huées, & leurs sifflemens, qu'ils l'obligeoient à se désister.

Il est probable que les loix exigeoient la présence d'un certain nombre de sénateurs pour rendre un acte légitime, & donner de la force à un décret, puisqu'on s'oppose quelquefois au consul pour avoir poursuivi des décrets subreptices secrétement dans une assemblée qui n'étoit pas assez nombreuse; & nous y voyons que le sénat avoit renvoyé quelques affaires, lorsqu'il ne s'étoit pas trouvé un nombre suffisant de sénateurs pour la décider. Ainsi, lorsque dans une assemblée qui étoit imparfaite, un des sénateurs avoit dessein d'empêcher le jugement de quelque affaire, il intimoit le consul de compter le sénat, en lui adressant ces mots, *numera senatum*, comptez les sénateurs.

On ne voit à la vérité dans aucun des anciens auteurs qu'il fallut un nombre déterminé de sénateurs, si ce n'est dans un ou deux cas particuliers. Par exemple, lorsque les bacchanales furent défendues à Rome, on ordonna que personne n'osât les célébrer sans une permission particuliere accordée à cet effet par le sénat, composé au moins de cent sénateurs; & peut-être dans ce temps, étoit-ce le nombre juste & requis dans tous les cas, & lorsque le sénat n'étoit composé que de trois cens personnes? Le *senatus consulte* dont nous parlons, fut fait dans le temple de Bellone, l'an 568 de Rome, sous le consulat de Posthumius, & de Q. Marius Philippus. Ce *senatus consulte* est en ancienne langue osque. On le trouvera rapporté en entier dans l'*histoire de la jurisprudence romaine*, par M. Terrasson.

Environ un siecle après, lorsque le nombre des sénateurs augmenta, & fut porté jusqu'à 500, Caïus Cornélius, tribun du peuple, donna lieu à l'établissement d'une loi, qui ôtoit au sénat le pouvoir d'absoudre qui que ce fût de l'obligation des loix, si 200 sénateurs au moins n'avoient été présens au décret d'exemption. Ce Cornélius voulut rétablir la jurisprudence des premiers temps de la république, suivant laquelle le sénat n'accordoit point de dispense, où la clause de la faire agréer au peuple ne fût insérée. Cette clause, qui n'étoit plus que de style, négligée même depuis quelque temps dans les dispenses, dont un très-petit nombre de sénateurs s'étoient rendus les maîtres, déplaisoit au sénat. Il fut cependant forcé après une pénible résistance, l'an 688, sous le consulat de L. C. Calpurnius Piso, d'accueillir cette loi dans les comices. On fit en même temps défenses à celui qui auroit obtenu la dispense, de s'opposer à ce qui en seroit ordonné par le peuple, lorsque le décret d'exemption lui seroit rapporté.

Après tout, il est assez difficile de décider quel nombre de sénateurs étoit requis pour porter un *senatus-consulte*. Les anciens auteurs ne nous en apprennent rien exactement, & par conséquent nous ne faisons que deviner. Denys d'Halicarnasse a écrit qu'Auguste voyant que les sénateurs étoient en petit nombre, régla qu'on pouvoit porter des *senatus-consultes*, quoiqu'il n'y

eût pas 400 sénateurs présens. Anciennement, dit Prudence, il n'étoit pas permis de porter de *senatus-consultes* qu'il n'y eût 300 peres conscrits du même sentiment; mais ce passage paroît plutôt se rapporter au nombre des avis qu'au nombre des sénateurs. Il est cependant certain qu'il y avoit un nombre fixe de sénateurs nécessaires pour les *senatus-consultes*; car, comme je l'ai remarqué, tout sénateur qui vouloit empêcher de porter de *senatus-consultes*, pouvoit dire au consul, *comptez les sénateurs*.

Les décrets du sénat étoient d'ordinaire lus & publiés dès qu'ils avoient été rendus, & l'on en déposoit toujours une copie authentique dans le trésor public, qui étoit au capitole, au lieu où l'on voit à présent le palais du conservateur.

Sans ce préalable, on ne les regardoit pas comme des décrets valides, & rendus selon la forme des loix: lorsque l'affaire dont on traitoit dans le jour étoit finie, le consul ou quelqu'autre magistrat, qui avoit convoqué l'assemblée, étoit dans l'usage de la séparer, & de la rompre par ces paroles, *peres conscrits*, il n'est plus besoin de vous retenir ici, ou bien il n'y a plus rien ici qui vous retienne.

Il est encore bien difficile de dire précisément quelle étoit la force des décrets du sénat. Il est certain qu'ils n'étoient pas regardés comme des loix; mais il paroît qu'originairement, ils avoient été rendus dans l'objet de préparer la loi dont ils étoient comme le fonds & la base principale. Ils avoient une espece de force & d'autorité provisionnelle, jusqu'à ce que le peuple eût fait une loi selon les formes prescrites & ordinaires; car dans tous les siecles de la république on ne fit jamais aucune loi sans le consentement général du peuple.

Les décrets du sénat regardoient principalement la partie exécutrice du gouvernement, la destination des provinces à leurs magistrats, la quotité des appointemens des généraux. Ils portoient aussi sur le nombre des soldats qu'on leur donnoit à commander; sur toutes les affaires imprévues, & de hasard, sur lesquelles on n'avoit fait aucun réglement, & qui en requéroient un; de sorte que l'autorité de la plupart de ces décrets, n'étoit que passagere & momentanée; qu'ils n'avoient ni force ni vigueur, si ce n'est dans les occasions particulieres, & pour lesquelles ils avoient été faits. Mais quoiqu'en rigueur ils n'eussent point force de loi, ils étoient cependant regardés comme obligatoires, & l'on y obéissoit.

Tous les ordres des citoyens s'y soumettoient, jusqu'à ce qu'ils eussent été annullés par quelqu'autre décret, ou renversé par l'établissement de quelque loi. Il est vrai que le respect qu'on avoit pour eux, étoit plutôt la suite d'un usage reçu, & venoit plus de l'estime générale des citoyens pour l'autorité de ce conseil suprême, que de quelque obligation prise de la forme du gouvernement, puisque dans les temps les plus reculés, lorsqu'il naissoit quelque difficulté sur un décret particulier, nous trouvons que les consuls auxquels l'exécution en étoit confiée, & qui ne vouloient pas leur donner force de loi, se fondoient sur ce qu'ils étoient faits par leurs prédécesseurs, & donnoient pour raison que les décrets du sénat ne devoient avoir lieu qu'une année seulement, & pendant la durée de la magistrature de ceux qui les avoient rendus.

Cicéron dans un cas pareil, lorsqu'il plaidoit la cause d'un de ses cliens qu'il défendoit sur le mépris qu'il avoit marqué pour un décret du sénat, déclara que ce décret ne devoit avoir aucun effet, parce qu'il n'avoit jamais été porté au peuple pour lui donner l'autorité d'une loi. Dans ces deux cas, quoique le consul & Cicéron ne dissent rien qui ne fût afférant, & qui ne convînt à la nature de la cause, ils le disoient cependant, peut-être plus par nécessité, & à raison de l'intérêt particulier qu'ils y avoient, qu'ils ne l'auroient fait dans d'autres circonstances; les consuls le faisoient pour éviter l'exécution d'un acte qui ne leur plaisoit pas; & Cicéron pour la défense d'un client qui se trouvoit dans le plus grand danger.

Mais véritablement dans toutes les occasions, les magistrats principaux, soit de Rome, soit du dehors, paroissent avoir eu plus ou moins de respect pour les décrets du sénat, selon qu'ils étoient plus ou moins avantageux à leur intérêt parti-

culier ; à leur penchant ou au parti qu'ils avoient embrassé dans la république. Dans les derniers temps, lorsque le pouvoir suprême usurpé par quelqu'un de ces chefs, eut surmonté tous les obstacles, & eut mis à l'écart toutes sortes de coutumes & de loix, dont le maintien & la conservation pouvoit nuire à leurs vues ambitieuses, nous trouvons que les décrets du sénat étoient traités avec beaucoup de mépris par eux & par leurs créatures, tandis qu'ils avoient à leurs ordres une populace subordonnée, aussi corrompue que prompte à leur accorder tout ce qu'ils demandoient, jusqu'à la ruine entiere de la liberté publique. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SENATUS-CONSULTE *secret*, (*Hist. rom.*) *senatus-consultum tacitum.* C'étoit une délibération secrette, à laquelle les anciens sénateurs seulement étoient d'ordinaire appelés dans les premiers temps de la république.

C. Capitolinus nous apprend que cet usage émanoit de la nécessité publique, lorsque dans quelques dangers pressans de la part des ennemis, le sénat se trouvoit forcé de prendre de prompts expédiens, qu'il falloit employer avant que de les divulguer, & qu''on vouloit tenir cachés à ses meilleurs amis. Dans ces sortes d'occasions, le sénat formoit un décret tacite. Pour y parvenir, l'on excluoit alors de l'assemblée les greffiers ; & les sénateurs se chargeoient eux-mêmes de leur emploi, afin que rien ne transpirât au dehors. On voit dans les temps les plus reculés de la république divers exemples de ces assemblées secrettes, où n'assistoient, & ne pouvoient être admis que les vieux sénateurs. Ces assemblées convoquées par les consuls, se tenoient dans leurs propres maisons, ce dont les tribuns faisoient de grandes plaintes. *Voyez* Denys d'Halicarnasse, *l. X. c. xxxx*, *l. XI. c. lv.* &c. (*D. J.*)

SÉNATUS-CONSULTE MACEDONIEN, (*Histoire rom.*) c'étoit un sénatus-consulte, par lequel il étoit ordonné que toute action fût déniée à celui qui prêteroit de l'argent à un fils en puissance de pere. Ce sénatus-consulte n'est point reçu en pays coutumier, & les enfans de famille se peuvent valablement obliger pour prêt d'argent, s'ils sont majeurs ; & s'ils sont mineurs, ils peuvent recourir au bénéfice de restitutions. (*D. J.*)

SENATUS-CONSULTE VELLEIEN, (*Droit coutum.*) c'est par ce sénatus-consulte que les femmes ne peuvent pas s'obliger valablement pour d'autres ; ensorte que si elles se sont chargées de quelque obligation contractée par une autre personne, comme servant de caution ou autrement, elles ne peuvent être valablement poursuivies, pour raison de telles obligations. Ce sénatus-consulte a été long-temps observé dans toute la France ; mais sous Henri IV, par un édit du mois d'août 1606, sa disposition fut abrogée ; cependant on l'a conservée en Normandie, où le cautionnement des femmes est nul de droit. (*D. J.*)

SENAU, s. m. (*Marine.*) barque longue, dont les Flamands se servent pour la course, & qui ne porte que vingt-cinq hommes.

SEND, (*Géogr. mod.*) ce terme des géographes orientaux, désigne le pays qui est au deçà de l'occident, & au delà à l'orient du fleuve Indus. Ils disent que le pays de *Send* a à l'orient celui de Hend, qui est la partie des Indes de deçà & de delà le Gange. Ils le bornent à l'occident par les provinces de Kerman, Makeran, & de Segestan. Ses limites du côté du septentrion sont le Touran ou Turquestan, que nos géographes nomment *Indo-scythia*. Enfin la mer de Perse le borne en forme de golphe au midi.

SENDO, s. m. (*Physiq. & Hist. nat.*) ce mot signifie *serpent* dans la langue des Abyssins ; ils s'en servent pour désigner un vent impétueux qui soufle en de certains temps avec une telle violence, qu'il arrache les arbres, renverse les édifices, & quelquefois même souleve & fait tourner en l'air les quartiers de roches qu'il rencontre. On prétend que l'on distingue à l'œil ce vent qui rase la terre, & forme des ondulations semblables à celles d'un grand serpent.

SENDOMIR *ou* SANDOMIR, DE PALATINAT, (*Géog. mod.*) palatinat de la petite Pologne. Il est borné au nord par ceux de Rava, de Mazovie, & de Lencizca, au midi & au couchant par celui de

Cracovie, à l'orient par ceux de Lublin & de Russie. Il y a des mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb & de fer. Les fruits qu'on y recueille, sont excellens. Ce palatinat prend le nom de sa capitale, & est divisé en huit territoires. (*D. J.*)

SENDOMIR *ou* SANDOMIR, (*Géog.mod.*) ville de Pologne, capitale du palatinat du même nom, à l'embouchure du San dans la Vistule, & à vingt-huit lieues au levant de Cracovie. C'est une ville fortifiée, & le siege du tribunal de la province; les jésuites y ont un college. Les Suédois prirent cette ville en 1655, & la réduisirent presque en cendres. *Long.* 49, 50. *latit.* 50, 24. (*D. J.*)

SÉNÉ, *sena*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante, dont la fleur est composée ordinairement de cinq pétales disposés en rond. Le pistil de cette fleur devient dans la suite une silique presque plate, courbe & composée de deux membranes, entre lesquelles on trouve des semences qui ressemblent à des pepins de raisins, & qui sont séparées les unes des autres par des petites cloisons. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SÉNÉ, (*Mat. med.*) On trouve sous ce nom dans les boutiques de petites feuilles seches assez épaisses, fermes, pointues en forme de lance, d'un verd jaunâtre, qui ont une odeur légere & qui n'est point désagréable, d'un goût un peu âcre, amer & *nauseabond*.

On nous apporte deux sortes de séné; savoir, celui d'Alexandrie, ou séné de Seyde ou de la palte, ainsi appelé du nom d'un impôt que le grand-seigneur a mis sur cette feuille; & celui qui s'appelle séné de Tripoly. Outre ces deux sortes de séné, on trouve encore le séné de Mocha, & le séné d'Italie. Ces deux dernieres especes se trouvent beaucoup plus rarement dans les boutiques, & elles sont bien moins efficaces que les deux précédentes.

Le séné d'Alexandrie est celui qu'on doit préférer, & qu'on doit choisir récent, odorant, doux au touché, dont les feuilles sont entieres & ne sont point tachées.

Les fruits du séné sont aussi en usage en médecine; ce sont des gousses oblongues, recourbées, lisses, applaties, d'un verd roussâtre ou noirâtre, qui contiennent des semences presque semblables aux pepins de raisin, & qui sont applaties, pâles ou noirâtres: c'est ce qu'on appelle dans les boutiques follicules de séné.

Les anciens médecins grecs & latins n'ont point connu le séné; l'usage de cette plante est dû aux Arabes. Serapion est le premier qui l'ait fait connoître, & après lui Mesué. Parmi les nouveaux Grecs, Actuarius est le premier qui en fait mention, & qui en ait exposé les vertus. *Extrait* de Geoffroi, *Mat. méd.*

Les feuilles de séné contiennent, selon M. Cartheuser, une huile essentielle, mais en très-petite quantité, & une huile qu'il appelle *crassius unguinosum*, & qui est de l'espece des huiles végétales que nous avons appelées *beurre* ou *huile* séparable par la décoction. *Voyez à l'article* HUILE.

Cet auteur a retiré environ sept grains de cette matiere d'une once de feuilles de séné. Ces feuilles contiennent aussi une partie odorante proprement dite; car, selon le même chimiste, elles donnent une eau distillée d'une saveur & d'une odeur nauséeuse.

Il paroît que la vertu principale du séné dépend de cette partie volatile; car non seulement son goût & son odeur annoncent des propriétés médicinales, mais il est encore observé que le séné est dépouillé en très-grande partie de sa vertu, lorsqu'il a été soumis à une longue ébullition. Ceci est assez conforme à l'opinion la plus répandue; car on a coutume de ne donner le séné qu'en infusion, ou d'en employer une plus grande dose lorsqu'on veut le faire bouillir, & cela précisément dans la vue de ménager cette partie mobile, ou de la compenser. M. Cartheuser dit que la partie du séné qu'il appelle *gommeuse*, c'est-à-dire la partie fixe qu'on en retire par le menstrue aqueux, est plutôt diurétique que purgative, & que la partie résineuse qu'on en sépare par l'esprit-de-vin, cause de vives tranchées, mais ne purge point; ce qui confirme le sentiment commun que nous avons embrassé. Au reste M. Cartheuser compte encore parmi les principes médicamenteux d'une infusion de séné, son huile essentielle & son huile *onguineuse* ou *buty-reuse*; mais que ces principes possedent ou non

non une vertu semblable à celle de l'infusion du séné ; il est sûr qu'ils ne contribuent en rien à l'efficacité de cette infusion, puisque cette infusion ne les contient pas. Tout ce que nous venons de dire des feuilles de séné, convient aussi très-vraisemblablement aux follicules.

Les feuilles & les follicules de séné fournissent un purgatif très-efficace, quoique son action ne soit point violente : l'une ou l'autre de ces matieres fait la base des potions purgatives le plus communément usitées. On les ordonne dans ces potions depuis un gros jusqu'à demi-once. On emploie aussi quelquefois le séné en substance & en poudre, mais seulement ou du moins presque uniquement dans les électuaires officinaux ; car on l'emploie bien quelquefois sous cette forme dans des remedes solides magistraux, mais très-rarement.

Le séné cause souvent des tranchées : on croit que cet accident est moins à craindre si on a soin de le monder exactement des queues ou pédicules des feuilles ; on a taché d'ailleurs de corriger ce mauvais effet en mêlant avec le séné diverses substances aromatiques, fortifiantes ou carminatives, comme le gingembre, le nard, l'anis, le fenouil, la coriandre, *&c.* On la fait infuser encore dans la décoction des fruits secs & sucrés, tels que les raisins secs, les figues, les jujubes, les dattes, *&c.* ou de quelques racines sucrées ou mucilagineuses, comme celles du polypode, de réglisse, de guimauve, tant pour châtrer sa trop grande activité, que pour masquer son mauvais goût. *Voyez* CORRECTIF.

Certains sels, soit alkalis, soit neutres, tels que le sel de tartre, le nitre, le sel végétal, le sel de seignette, le tartre vitriolé, *&c.* dissous d'avance dans la liqueur destinée à tirer l'infusion du séné, sont regardés comme favorisant l'action menstruelle de cette liqueur, & comme corrigeant le principe du séné dont elle se charge. Ces deux effets de ces sels sont également peu constatés.

Dans un *mémoire de l'académie royale des sciences, année 1701*, par M. Marchand, il est rapporté que les feuilles de la scrophulaire aquatique étant mêlées en partie égale avec le séné, & infusées ensemble, en corrigeoient le mauvais goût d'une maniere singuliere ; cette espece de correction est cependant absolument hors d'usage.

C'est au contraire une pratique très-commune de mêler aux infusions de séné du jus de citron : cette infusion, destinée à être prise en plusieurs verres, & qui porte alors le nom de *tisane royale*, est ordinairement chargée d'une bonne quantité de jus de citron.

Il est observé que le séné est dangereux dans les maladies inflammatoires exquises, & sur-tout dans les hémorrhagies. Il est donc prudent de ne pas employer ce purgatif. dans ces cas. On pense communément que les follicules de séné sont beaucoup plus foibles que les feuilles ; & comme la plupart des malades, & sur-tout dans les grandes villes, se font une espece de gloire d'être foibles & délicats, tout le monde veut être purgé avec des follicules ; il seroit même malhonnête d'ordonner des feuilles de séné aux personnes d'un certain rang. Il y a peu d'inconvénient à se prêter à leur fantaisie sur ce point : les follicules sont réellement un peu moins actives que les feuilles, mais la différence n'est pas très-grande. Au reste les médecins ont été divisés sur ce problême, *savoir s'il falloit toujours préferer les feuilles de* séné, *ou bien les follicules.*

Les follicules ont eu des partisans d'un grand nom, tels que Sérapion, Mesué, Actuarius, Fernel, *&c.* Geoffroi dit que tous les médecins de son temps étoient décidés pour les feuilles : le tour des follicules est revenu depuis.

Le séné entre dans le sirop de pommes composé, dans celui de roses pâles composé ; l'extrait panchymagogue, le lénitif, le *catholicum*, la confection hamech, les pilules *sine quibus*, la poudre purgative contre la goutte, *&c.* (*b*)

SENECEY, (*Géogr. Hist.*) bourg & marquisat du Châlonois en Bourgogne, entre Tournus & Châlons, avec titre de marquisat. Cette terre a appartenu, près de quatre siecles, à une branche de l'illustre maison de Beaufremont, du nom de *Senecey*, dont la devise étoit :

In virtute & honore Senesce.

Guillaume *Senecey*, s'étant rendu cau-

tion de Philippe de Rouvre pour le traité de Guillon, alla en ôtage à Londres en 1359. Revenu en France, il s'engagea, par acte du 27 février 1361, en qualité de procureur special des quinze autres nobles & bourgeois Bourguignons, de payer au roi d'Angleterre 57000 moutons d'or qui lui étoient dus sur 200000 livres.

Claude de Beaufremont, un de ses descendans, porta la parole aux états de Blois devant Henri III, au nom de la noblesse. Il y parla avec la liberté d'un Gaulois & la dignité d'un grand seigneur. D'Aubigné, dans le deuxieme vol. de son *histoire*, nous a conservé la substance de ce discours.

Son fils, Henri de Beaufremont, marquis de *Senecey*, rendit à la Bourgogne, étant élu en 1605, un service signalé, dont M. de la Mare, dans ses mémoires manuscrits, nous a conservé le souvenir.

Henri IV ayant adressé au parlement de Bourgogne un édit, en 1605, pour augmenter de 2 écus le minot de sel, les états députerent aussitôt l'abbé de Cîteaux & le baron de *Senecey* pour faire révoquer l'édit si préjudiciable à la province. L'éloquence de l'abbé fit peu d'impression sur l'esprit du roi qui fit sortir les députés de son cabinet, & y retint le baron, en lui demandant comment alloient ses amours avec mademoiselle de Rendan qu'il recherchoit alors & qu'il épousa depuis. « Sire, j'espere bon succès, puisque votre majesté veut bien s'en mêler. Mais, lui dit le roi, n'avez-vous pas plus à cœur votre mariage que l'intérêt de la province ? Faites-moi la justice de croire, répondit *Senecey*, que l'intérêt de la Bourgogne m'est plus sensible que le mien propre ; & si votre majesté me permet d'ajouter une raison à toutes celles de M. de Cîteaux, je pourrois l'assurer avec vérité que si l'édit avoit lieu, il arriveroit infailliblement que la moitié des habitans des villages de votre duché limitrophes de la Franche-Comté s'y retireroient pour y trouver le sel à meilleur marché & presque pour rien. Déjà, Sire, on a reconnu une diminution notable dans la vente des greniers à sel de cette frontiere-là.

A ces mots les larmes tomberent des yeux du roi qui, se mettant comme en colere, dit : « Ventre-saint-gris, je ne veux pas qu'il soit dit que mes sujets quittent mes états pour aller vivre sous un prince meilleur que moi » ; & à l'instant il appela M. de Sully, lui ordonna de faire dresser un arrêt qui révoquât cet édit ; ce qui fut exécuté le lendemain.

Tel est le service que rendit *Senecey* à sa patrie. Ce trait si touchant du bon Henri IV n'est imprimé nulle part.

Le nom de *Senecey* s'éteignit dans Henri, devenu marquis de *Senecey*, tué à la bataille de Sedan en 1641.

Ces seigneurs avoient leur hôtel à Dijon, place Saint-Jean, du temps des ducs de Bourgogne. Il fut vendu au premier président Brulart qui montra tant de fermeté sous le cardinal Mazarin, & préféra l'exil à l'enrégistrement de treize édits onéreux.

Au retour de son exil, en 1660, le prince de Condé rapporta les mêmes édits, en pressant leur enregistrement : « Prince, » répondit Brulart, je vois encore d'ici les » tours de Perpignan ». Ce mot sublime arrêta tout. (*C*)

SÉNÉCHAL, f. m. (*Gram. & Jurispr.*) *seniscaleus*, *senescaleus*, *senescallus dapifer*, est un officier dont les fonctions ont été différentes selon les temps.

Il paroît que dans l'origine c'étoit le plus ancien officier d'une maison, lequel en avoit le gouvernement.

Il y en avoit non seulement chez les rois & les grands, mais même chez les particuliers.

Mais on distinguoit deux sortes de sénéchaux, les petits ou communs, & les grands.

Les premiers étoient ceux qui avoient l'intendance de la maison de quelque particulier.

Les grands sénéchaux étoient ceux qui étoient chez les princes, ils avoient l'intendance de leur maison en général, & singuliérement de leur table ; ce qui leur fit donner le titre de *dapifer* : ils étoient à cet égard ce que l'on appelle aujourd'hui *grand maître de la maison*, chez les princes, ou *maître d'hôtel* chez les autres seigneurs :

mais les grands *sénéchaux* ne portoient les plats que dans les grandes cérémonies, comme au couronnement du roi, ou aux cours plénieres; & hors ces cas, cette fonction étoit laissée aux sénéchaux ordinaires.

Le grand sénéchal ne portoit même que le premier plat; & l'on voit en plusieurs occasions qu'il servoit à cheval: l'intendance qu'ils avoient de la maison du prince comprenoit l'administration des finances, ce qui les rendoit comptables.

Ils avoient en outre le commandement des armées, & c'étoient eux qui portoient à l'armée & dans les combats la banniere du roi, ce qui rendoit cette place fort considérable.

Sous la premiere race de nos rois, les sénéchaux étoient du nombre des grands du royaume; ils assistoient aux plaids du roi, & souscrivoient les chartes qu'il donnoit. On trouve des exemples qu'il y en avoit quelquefois deux en même temps.

Il y en avoit aussi sous la seconde & la troisieme race de nos rois. Ils sont nommés dans les actes après le compte ou maire du palais, & avant tous les autres grands officiers.

La dignité de *maire du palais* ayant été éteinte, celle de grand sénéchal de France prit la place. Ce grand sénéchal avoit sous lui un autre sénéchal, qu'on appeloit simplement *sénéchal de France*. Le dernier qui remplit la place de grand sénéchal fut Thibaut dit le Bon, comte de Blois & de Chartres sous Louis VII. il mourut en 1191.

Toutes les chartes données par nos rois jusqu'en 1262 font mention qu'il n'y avoit point de grand sénéchal, *dapifero nullo*, comme si cette charge n'eût pas encore été éteinte, mais seulement vacante; quoi qu'il en soit, celle de grand maître de la maison du roi paroît lui avoir succédé.

Enfin l'une des principales fonctions du grand sénéchal étoit celle de rendre la justice aux sujets du prince, & en cette qualité il étoit préposé au dessus de tous les autres juges.

Les souverains qui possédoient les provinces de droit écrit avoient chacun leur sénéchal; celui d'Aquitaine avoit sous lui trois sous-sénéchaux, qui étoient ceux de Saintonge, de Quercy & du Limosin.

Lorsque ces provinces ont été réunies à la couronne, leur premier officier de justice a conservé le titre de sénéchal; au lieu que dans les pays de coutume nos rois ont établi des baillis, dont la fonction répond à celle de sénéchal.

Quelques-uns prétendent que les sénéchaux de province & les baillis n'étoient au commencement que de simples commissaires que le roi envoyoit dans les provinces, pour voir si la justice étoit bien rendue par les prevôts, vicomtes & viguiers. Quoi qu'il en soit, sous la troisieme race ils étoient érigés en titre d'*office*; & depuis Louis XI. n'étant plus révocables, ils travaillerent à se rendre héréditaires.

Ils ont toujours été officiers d'épée, & ont, comme les baillis d'épée, le commandement des armes; mais on ne leur a laissé que la conduite du ban & de l'arriere ban; on leur a aussi ôté le maniement des finances; on leur a aussi donné des lieutenans de robe longue, pour rendre la justice en leur nom. Ils choisissoient eux-mêmes ces lieutenans jusqu'en 1491; présentement il ne leur reste plus de même qu'aux baillis, que la séance à l'audience & l'honneur que les sentences & contrats passés sous le scel de la sénéchaussée sont intitulés de leur nom.

Les comtes d'Anjou, les ducs de Normandie & d'Aquitaine, & autres grands seigneurs, ont aussi eu leurs sénéchaux; cette place étoit même héréditaire dans certaines familles nobles. *Voyez* le *recueil des ordonnances de la troisieme race*, l'*édit de Crémieu*, celui de Crepy, Joly, Loyseau, le *glossaire* de Ducange, & les *mots* BAILLIS, BAILLIAGE. (*A*)

SÉNÉCHAL AU DUC, (*Hist. mod.*) c'étoit un grand officier créé par les ducs de Normandie, qui jugeoit les affaires pendant la cessation de l'échiquier. Il revoyoit les jugemens rendus par les baillis, & pouvoit les réformer. Il avoit soin de maintenir l'exercice de la justice & des loix par toute la province de Normandie. Par les lettres qui rendirent l'échiquier fixe & per-

pétuel sous Louis XII. en 1499, il est porté qu'arrivant le décès du grand sénéchal de Brezé, cette charge demeureroit éteinte, & que sa jurisdiction seroit abolie. *Suppl. de* Moréri, *tom. II.*

SÉNÉCHAL D'ANGLETERRE, (*Hist. d'Angleterre.*) le grand *sénéchal d'Angleterre* étoit autrefois le premier officier de la couronne; mais cette charge fut supprimée par Henri IV. parce qu'il en trouva l'autorité trop dangereuse. Aujourd'hui l'on en crée un nouveau ou quand il faut couronner le roi, ou quand il s'agit de juger un pair du royaume accusé de crime capital. (*D. J.*)

SÉNÉCHAUSSÉE, s. m. (*Jurisprud.*) est la jurisdiction du sénéchal, l'étendue de cette jurisdiction.

Il y a des *sénéchaussées* royales & des *sénéchaussées* seigneuriales: ces deux sortes de *sénéchaussées* sont réglées comme les bailliages. *Voyez* BAILLIAGE. (*A*)

SENÉCHAUX, (*Hist. mod.*) en France officiers qui avoient autrefois une très-grande autorité, puisqu'elle s'étendoit sur les loix, les armes & les finances. Les ducs s'étant emparés du pouvoir d'administrer la justice, & ne voulant pas l'exercer en personne, établirent des officiers pour la rendre en leur nom & sous leur autorité: ils les appeloient *baillis* en certains lieux, & en d'autres *sénéchaux.* Mais lorsque les rois de la troisieme race commencerent à réunir à la couronne les villes qui en avoient été démembrées, particuliérement du temps de Hugues Capet, ils attribuerent aux juges ordinaires, c'est-à-dire, aux baillis & aux sénéchaux la connoissance des cas royaux & des causes d'appel du territoire des comtes. Sous la seconde race, c'étoient des commissaires ou *missi dominici*, que les vieux historiens appellent *messagers*, qui jugeoient ces causes d'appel dévolues au roi. Ainsi ces baillis & sénéchaux, sous la troisieme race, furent revêtus non seulement du pouvoir des commissaires royaux ou *missi dominici*, mais ils succederent en quelque sorte à toute l'autorité des ducs & des comtes, ensorte qu'ils avoient l'administration de la justice, des armes & des finances. Ils jugeoient en dernier ressort, ce qui a duré jusqu'au temps où le parlement fut rendu sédentaire sous Philippe le Bel. Avant cela, on ne remarque aucun arrêt rendu sur des appellations des jugemens prononcés par les baillis ou sénéchaux: mais toutes les charges étant devenues perpétuelles par l'ordonnance de Louis XI. les baillis & sénéchaux non contens de n'être plus révocables, tâcherent encore de devenir héréditaires. C'est pourquoi les rois appréhendant qu'ils n'usurpassent l'autorité souveraine, comme avoient fait les ducs & les comtes, leur ôterent d'abord le maniement des finances, & ensuite le commandement des armes en établissant des gouverneurs. On leur laissa seulement la conduite de l'arriere ban, pour marque de leur ancien pouvoir. Il ne leur reste que la simple séance à l'audience, & l'honneur que les sentences & contrats sont intitulés en leur nom. Lorsque le sénéchal est présent, son lieutenant prononce, *monsieur dit*, & lorsqu'il est absent, *nous disons.* La plupart des sénéchaussées ont été réunies successivement à la couronne. Les premiers rois de la troisieme race n'avoient même conservé sous ce titre que Paris, la Beauce, la Sologne, la Picardie, & une partie de la Bourgogne, Le sénéchal de Bourdeaux est grand-sénéchal de Guyenne. La provence est divisée en neuf sénéchaussées sous un grand-sénéchal. Il y a un sénéchal particulier dans chaque sénéchaussée. François de Roye, *in tract. de missi dominici*; Piganiol de la Force, *nouv. descrip. de la France; supplément* de Moréri, *tome II.*

SENEÇON, s. m. *senecio*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs en fleurons profondément découpés, portés sur un embryon, & soutenus par un calice d'une seule feuille, qui est d'abord cylindrique & découpé en plusieurs parties, & qui prend ensuite une forme conique. L'embryon devient dans la suite une semence garnie d'une aigrette; alors le calice est communément replié en dessous. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Entre les quatre especes de ce genre de plante, la petite est connue de tout le monde; c'est le *senecio minor vulgaris C. B. P. 131, I. R. H. 456*, en anglois, *the common small groundsel.*

Cette plante a une petite racine fibrée, blanchâtre; elle pousse même une ou plusieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, rondes, cannelées, creuses en dedans, quelquefois rougeâtres, rameuses, velues dans de certains endroits exposés au soleil, chargées de feuilles oblongues d'un verd obscur, découpées, dentelées, rangées alternativement, attachées par une base assez large sans queues, & terminées par une pointe obtuse. Les sommités de la tige & des rameaux portent des fleurs en bouquets, composées chacune de plusieurs fleurons jaunes, disposées en étoile, & soutenues par un calice d'une seule piece, avec cinq petites étamines à sommets cylindriques dans leur milieu. Après que leurs fleurs sont tombées, il leur succede plusieurs graines ovales, couronnées d'aigrettes longues, qui forment toute ensemble une tête blanche.

Cette plante croît par-tout dans les champs, le long des chemins, dans les vignes, dans les jardins, aux endroits sablonneux & exposés au soleil; elle se reproduit continuellement, & reste verte toute l'année: elle fleurit dans toutes les saisons, même en hiver, & est déja vieille au printemps. (*D. J.*)

SENEÇON, (*Mat. méd.*) cette plante est fort peu usitée intérieurement; plusieurs auteurs assurent pourtant que sa décoction purge légerement, & même qu'elle fait vomir. Mais encore un coup, le *seneçon* est absolument inusité pour l'intérieur.

Son usage le plus ordinaire est d'entrer, & même assez mal à propos, dans la décoction pour les clisteres appelés *émolliens*; car le *seneçon* ne peut pas être proprement appelé *émollient*. *V.* EMOLLIENT.

On le fait entrer aussi quelquefois dans les cataplasmes résolutifs & maturatifs; mais il possede la vertu résolutive dans un degré assez foible. (*b*)

SENÉE, adj. (*Gram. & Littér.*) rime *senée*, terme de l'ancienne poésie françoise; c'est une sorte d'acrostiche, où tous les mots commencent par une même lettre, *ardeur*, *amour*, *adorable*, *angélique*. *Diction. de Trévoux.*

SENEF ou SENEFFE, (*Géog. mod.*) village des pays-bas dans le Brabant, à deux petites lieues de Nivelle vers le midi. Ce village est célebre par la bataille qui s'y donna le 11 août 1674, entre M. le prince de Condé & le prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre. Cette bataille fut affreuse, ou plutôt ce fut l'assemblage de plusieurs grands combats. On rapporte qu'il y eut environ 27000 corps d'enterrés dans un espace de deux lieues. Les François se vanterent de la victoire, parce que le champ de bataille leur resta; mais les alliés prirent dans cette campagne depuis le jour de la bataille, Dinan, Grave & Huy. (*D. J.*)

SÉNÉGAL, LE ROYAUME DE, (*Géog. mod.*) ou royaume de Sénéga; royaume d'Afrique dans la haute Guinée, le long du fleuve Sénégal, où il s'étend l'espace d'environ 40 lieues. Son roi, tributaire d'un autre, s'appelle *brac*, mot qui veut dire, *roi des rois*; mais ce souverain n'est qu'un misérable, qui le plus souvent n'a pas de mil à manger, & qui pille les villages de son domaine, escorté par une centaine de coquins qui sont ses gardes. Ses sujets ne valent pas mieux; ils se volent réciproquement, & tâchent de se vendre les uns les autres aux Européens qui font commerce d'esclaves sur leurs côtes. Leurs maisons, comme celle de leur roi, sont de paille & d'entrelacemens de palmier, sans portes ni fenêtres, & n'ayant qu'un trou pour ouverture. Le bas de ces chaumieres est un plancher de sable, où l'on enfonce à mi-jambe. Leurs lits sont faits de quantité de petits bâtons joints ensemble par deux cordes, à peu près comme une claie. Quant aux productions de ce pays & aux autres détails qui le regardent, je renvoie le lecteur à l'*histoire naturelle du Sénégal par* M. Adançon; elle est imprimée à Paris, *in-4°.* 2 vol. avec *fig.* (*D. J.*)

SÉNÉGAL, *isle*, (*Géog. mod.*) autrement *isle de Saint-Louis* par les François; petite isle d'Afrique, à l'embouchure de la riviere de Sénégal, à deux lieues au dessous de la grande isle de Biseche, & environ à trois quarts de lieue au dessus de l'islet aux Anglois. Les François y bâtirent un fort dans le dernier siecle, & c'étoit là le principal comptoir de la compagnie dite du Sénégal. Cette petite isle qui n'a pas une lieue de circuit, est à 15 d. 57. de latitude

feptentrionale, au milieu de la riviere de Sénégal. (*D. J.*)

SÉNÉGAL, *riviere de*, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique. Elle prend fa fource dans le milieu de la Nigritie, coule vers le couchant, forme à fon embouchure la petite isle de Sénégal, & vient fe rendre dans l'Océan, après un cours de trois à quatre cens lieues. Cette grande riviere fépare les Maures ou bazanés d'avec les Negres; de façon que d'un côté du fleuve ce font des maures jaunâtres, & de l'autre, des hommes parfaitement noirs; les premiers font errans & libres; les Negres font fédentaires, & ont des rois qui les font efclaves. Les Maures font petits, maigres, d'un efprit fin & délié: les Negres font grands, gras, fans génie. (*D. J.*)

SÉNÉGAL, *gomme du*, (*Hift. des drogues exot.*) gomme entiérement femblable à la gomme arabique. On l'appelle *gomme du Sénégal*, parce qu'on l'apporte de la province des Negres, fituée fur le bord du fleuve Sénégal. On en trouve préfentement une grande quantité dans les boutiques, & en plus grands morceaux que la gomme arabique; mais on ne fait pas de quel arbre elle découle, à moins que ce ne foit de quelque efpece d'acacia. On en vend fouvent des morceaux blancs & tranfparens, pour la véritable gomme arabique; on ne peut les en diftinguer en aucune maniere; & ces gommes ne paroiffent point différentes pour les vertus & les qualités. Les Negres fe nourriffent fouvent de cette gomme diffoute & bouillie avec du lait. *Geoffroy* (*D. J.*)

SÉNÉKA, LE, (*Botan. exot.*) on l'appelle en anglois *the rattle-fnake-root*, racine de ferpent à fonnettes; c'eft la racine de polygala de Virginie, dont on doit la connoiffance à M. Teinnint, médecin écoffois.

Au commencement de 1738, l'académie des Sciences de Paris reçut une lettre de ce médecin, par laquelle il lui faifoit part de fes obfervations à la côte de Virginie fur l'ufage de la racine d'une plante nommée fénéka, ou feroka dans le pays, & qu'il avoit, difoit-il, employée avec beaucoup de fuccès pour la guérifon des maladies inflammatoires de la poitrine. M. Teinnint joignit à fa lettre le deffin de la plante, & environ une demi-once de cette racine qu'il avoit fi heureufement mis en ufage, tantôt en fubftance à la dofe de trente-cinq grains (ce qu'il répétoit plufieurs jours de fuite), tantôt en infufion à la dofe de trois onces bouillies dans deux pintes d'eau, dont il donnoit au malade trois cueillerées par jour.

Gronovius & Miller nomme la plante, *polygala virginiana*, *foliis alternis*, *integerrimis*, *racemo terminatrice erecto*, Gron. flor. virg. *polygala virginiana*, *foliis oblongis*, *floribus in thyrfo candidis*, *radice alexipharmacâ*, Miller. Sa racine eft vivace, longue d'un demi-empan ou d'un empan, de la groffeur environ du petit doigt, plus ou moins, felon que la plante eft plus ou moins avancée, tortueufe, partagée en plufieurs branches garnies de fibres latérales, & d'un côté faillantes, qui s'étendent dans toute fa longueur; elle eft jaunâtre en dehors, blanche en dedans, d'un goût âcre, un peu amer, & le germe eft aromatique.

Les tiges qui en partent, font nombreufes; les unes droites, & les autres couchées fur terre, menues, jaunâtres, fimples, fans branches, cylindriques, liffes, foibles, & d'environ un pié de longueur. Ces tiges font chargées de feuilles ovales, pointues, alternes, longues d'environ un pouce, liffes, entieres; elles deviennent plus grandes à mefure qu'elles approchent du fommet, & paroiffent n'avoir point de queue. Les mêmes tiges font terminées par un petit épi de fleurs, clair femées, femblables à celles du polygala ordinaire, mais plus petites, alternes & fans pédicules. On diftingue la racine du fénéka par une côte membraneufe, faillante, qui regne d'un feul côté dans toute fa longueur.

M. Teinnint dans fon effai *on the pleurefy*, attribue à cette racine non feulement les qualités diaphorétiques, mais encore la vertu de réfoudre le fang vifqueux, ténace & inflammatoire, celle de purger, & d'exciter quelquefois le vomiffement; il ajoute que les Indiens la regardent comme un puiffant remede contre le venin du ferpent à fonnettes.

M. Orry, contrôleur général, ayant fait

venir en France une quantité considérable de cette racine, la fit distribuer à quelques médecins de Paris, qui enchantés de la nouveauté, en rendirent un compte si favorable, que l'historien de l'académie des sciences appuyé de leur témoignage, mit le sénéka au rang des spécifiques du nouveau monde; mais cette gloire qu'on lui attribuoit d'opérer des merveilles dans l'hydropisie & les maladies inflammatoires de la poitrine, s'est évanouie. Tous les exemples rapportés par M. Bouvard, un des grands partisans de ce remede, annoncent d'autant moins ses vertus dans les maladies chroniques, qu'il avoue lui-même que de cinq hydropiques auxquels il a donné le *polygala de Virginie*, il n'y en a pas un seul qui ait été guéri radicalement. Elle n'a pas été plus efficace dans les maladies inflammatoires de la poitrine. Le médecin écossois parle du *polygala* de Virginie comme purgeant légérement; & le médecin françois prétend qu'il purge très-abondamment.

Dans cette contrariété d'avis, il faut que les expériences de l'un ou de l'autre médecin mal faites nous aient également été données pour des vérités. Enfin ce nouveau remede a de grands inconvéniens; il ne peut être employé à cause de son activité, qu'avec beaucoup de circonspection, sans quoi, il ne manqueroit pas de causer plusieurs désordres dans la machine, de l'aveu de ses protecteurs; la chaleur brûlante qu'il fait sentir à la région de l'estomac, lorsqu'on s'en sert en bol, prouve qu'il possede une âcreté corrosive, & par conséquent dangereuse, même dans les premieres voies; c'en est assez pour sentir la fausseté des louanges prématurées prodiguées en 1744 à cette racine de l'Amérique. (*D. J.*)

SENEMBI, s. m. (*Hist. nat.*) nom d'un lézard de l'Amérique, long d'environ quatre piés, & large d'un demi-pié; il est écaillé, d'un beau verd, marqueté de taches blanches & noirâtres; il a la tête longue d'environ deux doigts, les yeux grands, vifs, noirs, le museau & la langue gros; les dents petites & noires; on trouve dans sa tête de petites pierres, & sur-tout une grosse dans son estomac; il a le cou gros & long; il a tant de vie qu'il remue après qu'on l'a dépouillé de sa peau, & qu'on lui a coupé la tête; on use des pierres qu'on trouve dans sa tête, contre la gravelle & le calcul de la vessie & des reins.

SENESTRE, s. f. *scuti senestra* (*terme de Blason.*) côté gauche de l'écu où l'on met quelque piece ou meuble.

On dit *à senestre*, pour dire à gauche, de même que l'on dit *à dextre* pour la droite.

La ville de Narbonne porte de gueules à la croix patriarchale d'or, sénestrée d'une clé d'argent.

Dufresne de la Rouilliere, en Normandie; *d'azur à la face d'argent, accompagnée de trois fers de cheval d'or tournés à senestre.*

Collardin du Boisolivier, en la même province; *d'azur à la fasce d'or, chargée à senestre d'un tourteau de sable, & accompagnée à dextre en chef d'une fleur-de-lis du second émail.*

SENESTRÉ, ÉE, adj. (*terme de Blason.*) se dit d'une bande, d'un chevron, d'un pal, d'une croix, d'une fasce, d'un arbre ou autre piece de l'écu qui est accompagnée à senestre de quelque meuble.

Villiers de Laubardiere, en Anjou; *d'argent à la bande de gueules, senestrée en chef d'une rose de même.*

Charité de Ruthie; en basse Navarre; *d'argent à l'arbre de sinople senestré d'un ours de sable; le tout posé sur une terrasse du second émail.* (*G. D. L. T.*)

§ SENESTROCHERE, s. m. (*terme de Blason.*) bras gauche mouvant du flanc dextre de l'écu.

Le dextrochere est toujours mouvant du flanc senestre.

Le *senestrochere* est beaucoup plus rare que le dextrochere.

Brossard de Bazinval, des Aunettes, de Rigecourt, à Paris; *d'azur au senestrochere d'argent, ganté d'or, tenant un épervier du second émail, accompagné des trois mouchetures de même, surmontées chacune d'une fleur-de-lis du troisieme émail.* (*G. D. L. T.*)

SENEVÉ, s. m. (*Jardinage.*) plante qui produit une graine appelée assez communément la *graine de moutarde*, parce qu'elle

entre effectivement dans la composition de la moutarde.

Il y a trois sortes de senevé, savoir le senevé sauvage, celui des jardins, & une troisieme sorte qui tient des deux autres. Le senevé des deux dernieres especes se seme; celui qui vient dans les jardins, porte une graine noire qui entre dans la composition de la moutarde.

Il n'est pas permis aux marchands grenetiers de faire venir, ni d'exposer en vente du senevé, à moins qu'il n'ait été visité par les jurés vinaigriers, & ne peuvent même en acheter que quand les vinaigriers en sont fournis. *Voyez* MOUTARDE & VINAIGRIER.

SENIA, (*Géog. anc.*) ville de la Liburnie, dans l'Illyrie. Ptolomée, *l. II. c. xvj.* la marque sur la côte, entre Velcena & Lopcica. C'est aujourd'hui la ville de Ségna. (*D. J.*)

SÉNEZ *ou* SÉNES, (*Géog. mod.*) en latin moderne, *Sanitium*, *Sanitiensium urbs*, &c. petite ville, ou plutôt méchante bourgade de France, en Provence, située dans un terrain froid & stérile, entre des montagnes, avec un évêché à quatre lieues de Digne, à égale distance de Castellane, & à quatorze d'Ambrun. L'évêché de Sénez n'est connu que depuis le VI siecle; il est suffragant d'Ambrun, & vaut environ douze mille livres de rente. La modicité de son revenu a fait qu'on a parlé quelquefois de l'unir à celui de Vence; mais est-il nécessaire que tous les évêchés soient riches & considérables. *Long.* de Sénez *24. 18. latit. 43. 54.* (*D. J.*)

SENGLONS, s. m. *terme de galere*, pieces de bois qu'on met à l'intrade de proue & l'aissade de poupe, d'un côté & d'autre, & à même distance.

SEN-KI, s. m. (*Médecine.*) maladie particuliere au Japon, & si commune dans ce pays, qu'il n'y a presque personne qui n'en ait ressenti les atteintes. Le siege de cette maladie est dans les muscles & dans les intestins du bas-ventre; elle y cause des tiraillemens & des douleurs insupportables, sur-tout dans les aines & dans les parties voisines, où souvent il se forme des tumeurs & des abscès. Ce mal cruel est causé par l'usage immodéré du sacki qui est une biere très-forte faite avec le ris.

SENLIS, (*Géog. mod.*) par les Romains *Augustomagus*, *Augustomagum*, *Atrebatum civitas*; ville de l'isle de France, sur la petite riviere de Nonnette, à deux lieues de Chantilly, & à dix de Paris. Il y a dans cette ville six paroisses, bailliage, prévôté royale, présidial, élection, grenier à sel, maréchaussée & capitainerie de chasse. Cette ville est réglée en partie par la coutume de son nom, qui fut rédigée en l'an 1530, & en partie par la coutume du Vexin françois. Le château où le présidial tient ses séances, a été bâti par S. Louis, & quelques enfans de France y ont été élevés.

L'évêché de *Senlis* est suffragant de Rheims, & a été établi, à ce qu'on dit, vers le milieu du troisieme siecle. Le chapitre de la cathédrale est composé de trois dignités & de vingt-quatre canonicats; ce chapitre a le privilege de *committimus*, par lettres patentes du mois de janvier 1550, registrées au parlement le 20 mai 1560.

Senlis est aujourd'hui un gouvernement particulier de l'isle de France. Elle étoit autrefois de la seconde Belgique, & les Romains qui l'ont bâtie, lui attribuerent un territoire. Hugues Capet étoit déja propriétaire de cette ville, lorsqu'il fut élu roi. *Long.* suivant Cassini, *19. 36. 30. lat. 49. 12. 26.*

Goulart (Simon), un des plus infatigables écrivains d'entre les protestans, étoit natif de *Senlis*, & fut ministre à Geneve. Peu de gens ont exercé cet emploi aussi long-temps que lui, car il succéda à Calvin l'an 1564, mourut l'an 1628, âgé de 86 ans, & il avoit prêché sept jours avant sa mort. Il étoit tellement au fait de tout ce qui se passoit en matiere de librairie, qu'Henri III. desirant connoître l'auteur qui se déguisa sous le nom de *Stephanus Junius Brutus*, pour débiter sa doctrine républicaine, envoya un homme exprès à Simon Goulart, afin de s'en informer; mais Goulart qui savoit en effet tout le mystere, n'eut garde de le découvrir.

La Croix du Maine vous indiquera plusieurs traductions françoises composées par notre senlisien. Ajoutez-y la version de

de toutes les œuvres de Séneque, & les méditations historiques de Camérarius.

Scaliger estimoit beaucoup les ouvrages de M. Goulart. Son Cyprien est si bien & si joliment travaillé, dit-il, que je l'ai lu tout d'une haleine. Quand il ne mettoit pas son nom à un livre, il le désignoit par ces trois lettres initiales *S. G. S.* qui vouloient dire, *Simon Goulart senlisien.* C'est à cette marque que le P. Labbe croit, avec raison, l'avoir reconnu pour l'auteur des notes marginales, & des sommaires qui accompagnent les annales de Nicetas Choniates, dans l'édition de Geneve 1593.

Pajot (François), plus connu sous le nom du poëte *Liniere*, étoit surnommé de son temps l'*athée de Senlis.* Il étoit bien fait de sa personne, & né avec d'agréables qualités. Il avoit de l'esprit, de la vivacité & du talent pour la poésie aisée; mais satyrique, libertin, débauché. Il acheva de se gâter par sa crapule. Il ne réussissoit pas mal à des couplets satyriques, & surtout à des chansons impies, ce qui fit que Despreaux lui dit un jour, *qu'il n'avoit de l'esprit que contre Dieu.*

Madame Deshoulieres, qui prend quelquefois le parti des mauvais poëtes, s'est efforcée autant qu'elle l'a pu, de justifier Liniere du reproche d'irréligion & de libertinage, quoiqu'il eût entrepris une critique abominable du nouveau Testament. Voici les propres vers de cette dame.

On le croit indévot, mais quoique l'on en die,
Je crois que dans le fond Tirsis *n'est pas impie.*
Quoiqu'il raille souvent des articles de foi,
Je crois qu'il est autant catholique que moi...

Ce dernier vers ne donneroit pas une haute idée de la catholicité de la belle muse françoise; mais Liniere lui-même n'en avoue pas tant dans son propre portrait, où il s'explique ainsi sur les sentimens qu'il avoit de la religion.

La lecture a rendu mon esprit assez fort
Contre toutes les peurs que l'on a de la mort.
Et ma religion n'a rien qui m'embarrasse;
Je me ris du scrupule, & je hais la grimace, &c.

Il mourut en 1604, âgé de 76 ans. On voit de lui diverses pieces dans les volumes de poésies choisies, imprimées chez Serci. Il en court aussi beaucoup de manuscrites. (*D. J.*)

SENNACHERIB, (*Hist. des Assyriens.*) fils & successeur de Salmanazar, exigea, comme son pere, le tribut & l'hommage que le royaume de Juda, depuis Achaz, s'étoit obligé de payer aux Assyriens. Ezéchias, humilié de cette dépendance, refusa le tribut. *Sennacherib* punit bientôt sa témérité. Il fait marcher son armée dans la Judée, & se rend maître de Lachis, dont la conquête lui assuroit celle de Jérusalem. Ezéchias, étonné de la rapidité de ses succès, & touché des malheurs de son peuple, se soumit à toutes les conditions qu'on daigna lui prescrire. Le monarque Assyrien, sous le voile de la modération, n'exigea qu'une somme d'argent qui, en épuisant les Juifs, les mettoient dans l'impuissance de renouveller la guerre. Mais, infidele à ses promesses & à ses sermens, il recommença les hostilités avec plus de violence qu'auparavant. Toutes les places de la Judée furent contraintes de se ranger sous son obéissance, excepté Jérusalem dont il forma le siege, & qu'il fut obligé d'abandonner pour aller à la rencontre des Ethiopiens qui s'avançoient pour délivrer Jérusalem. Leur projet étoit de faire leur jonction avec les Egyptiens commandés par leur roi Sabbace, qui réunissoit celui de prêtre de Vulcain. Ce roi pontife, sans capacité & sans expérience dans la guerre, n'étoit propre qu'à présider aux cérémonies religieuses. *Sennacherib*, avec une armée aguerrie, se répandit dans l'Egypte qu'il parcourut en vainqueur, & dont il enleva de riches dépouilles: il retourna triomphant devant Jérusalem. La foiblesse des assiégés privés de secours étrangers lui en promettoit la conquête, lorsque son armée fut miraculeusement détruite par l'ange exterminateur qui, dans une nuit, frappa de mort cent quatre-vingt-cinq mille Assyriens. Les interprêtes sont partagés sur l'explication de ce prodige. Les uns prétendent que cet ange destructeur désigne la foudre ou la peste, ou quelqu'un de ces vents brûlans qui, dans ces contrées, portent les ravages & la mortalité. *Sennacherib*, avec les débris de son armée, se retira avec précipi-

tation dans ses états, où, aigri par ses pertes, il se vengea sur ses sujets des outrages de la fortune. Ses cruautés le rendirent odieux à ses peuples & même à sa famille. Il fut égorgé par ses propres enfans, tandis qu'il immoloit des victimes à ses dieux. On prétend que ces fils dénaturés ne se souillerent de ce parricide, qu'après avoir été instruits qu'il avoit résolu de les sacrifier pour éteindre dans leur sang la colere du ciel. Cette assertion est sans vraisemblance; jamais les Assyriens n'offrirent de sacrifices humains. Les deux parricides se réfugierent en Arménie, pour se dérober au châtiment que méritoit leur crime. Esarhaddin, troisieme fils de *Sennacherib*, fut son successeur au trône d'Assyrie. Ceux qui admettent deux Sardanapales, croient reconnoître le Sardanapale conquérant dans cet Esarhaddin. (*T—N.*)

SENNAR, ROYAUME DE, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Nubie au midi, borné à l'ouest par celui de Sudan. Ce royaume, autrefois tributaire de l'empereur des Abyssins, est aujourd'hui dépendant du roi de Fungi. Les peuples de cet état ont le visage noir, les levres épaisses & le nez écrasé. Les femmes riches sont couvertes d'une toile de coton. Leurs cheveux sont tressés, & chargés comme leurs bras, leurs jambes & leurs oreilles, d'anneaux d'argent, de cuivre, de laiton, ou de verre de diverses couleurs; mais les pauvres filles n'ont rien de tout cela, & n'ont pour vêtement qu'une petite piece de toile, depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Les enfans vont tout nuds. La chaussure des hommes & des femmes consiste en une simple semelle attachée aux piés avec des courroies ou des cordons. Les chaleurs du pays sont insupportables depuis le mois de janvier jusqu'à la fin d'avril; elles sont suivies de pluies abondantes qui durent trois mois, & qui infectent l'air. Les habitans vivent de pain fait d'une graine appelée *dora*. Leurs maisons sont de terre, basses & couvertes de feuillages. Le palais de leur roi est entouré de murs de briques cuites au soleil. Ce prince est vêtu d'une robe de soie, & ceint d'une espece d'écharpe de toile de coton. Il a sur la tête un turban blanc, & paroît toujours en public ayant le visage couvert d'une gaze de soie. On tire du royaume de *Sennar* des dents d'éléphant, du tamarin, de la poudre d'or & des esclaves. Sa capitale, ou plutôt la seule ville de ce pays s'appelle *Sennar. Voyez-en l'article.* (*D. J.*)

SENNAR, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, capitale du royaume de même nom, sur une hauteur, au couchant & près du Nil. Ses maisons n'ont qu'un étage & sont mal bâties; celles des fauxbourgs ne sont que de méchantes cabanes faites de cannes: mais la situation de la ville est très-favorable, & tous les vivres y sont à grand marché. *Long.* 50, 24. *latit.* septentrionale, suivant les observations du P. Brevedent, 13. 4. (*D. J.*)

SENNE, (*Pêche.*) *Voyez* SEINE & SEINETTE.

SENNE, LA, (*Géog. mod.*) riviere des Pays-bas. Elle prend sa source dans le Hainaut, entre le Roeulx & Soigues, coule à Soigueis, à Halle, à Bruxelles, à Vilvorden, à Hedflein, & de-là elle va se perdre dans la Dyle, à une grande lieue au dessus de Malines. (*D. J.*)

SENONES, (*Géog. anc.*) 1°. peuples de la Gaule Celtique ou Lyonnoise, vers l'embouchure de l'Yonne. Ptolomée, *lib. II*, *ch. viij.* nomme leur capitale *Agedicum* ou *Agendicum*, aujourd'hui *Provins*.

2°. Peuples d'Italie dans la Gaule Cispadane, sur le bord de la mer Adriatique. Ces peuples gaulois d'origine, ne s'étoient point avisés de passer les Alpes, aux quatre premieres migrations des Gaulois sous Bellovese. Ils n'y penserent qu'environ 200 ans après, à la sollicitation d'Aruns qui vouloit se venger de Lucumon. Celui-ci, parmi tous les peuples de la Gaule Celtique, choisit les *Sénonois*, peut-être parce que leur pays étoit moins épuisé d'hommes; puisque les *Sénonois* n'avoient point suivi Bellovese. Il leur vanta l'abondance dont ils jouiroient en Italie, & leur fit goûter du vin qu'il en avoit apporté. Les *Sénonois* se déterminerent à le suivre, & leur armée fut très-nombreuse.

Après avoir passé les Alpes, ils n'attaquerent point les Celtes, mais allerent se jeter sur l'Umbrie qui n'avoit encore été que peu

entamée. Ils s'y établirent, selon Polybe & Tite-Live, depuis l'Uteus jusqu'à l'Æsis, & depuis la mer Adriatique jusque vers l'Apennin. Ils mirent environ six ans à cet établissement. Au bout de ce temps, & de l'année de Rome 362, Aruns les conduisit devant Clusium, pour assiéger cette place, où sa femme & son ravisseur s'étoient enfermés. Les Romains inquiets du voisinage de ces peuples, offrirent de terminer le différend à l'amiable par leur médiation; cette médiation fut rejetée.

Les ambassadeurs Romains, de pacificateurs étant alors devenus ennemis, les Sénonois qui s'en apperçurent, en envoyerent demander justice à la république; & comme elle refusa de leur donner la satisfaction qu'ils exigeoient, ils marcherent droit à Rome. Ils défirent, chemin faisant, l'armée romaine & entrerent quelques jours après dans Rome, qu'ils pillerent & reduisirent en cendres, à l'exception du capitole qu'ils tenterent inutilement d'emporter; & dont la résistance facilita aux Romains le moyen de chasser à la fin leurs ennemis.

Environ 100 ans après cette grande expédition, les Sénonois furent, selon Strabon, *lib. V*, exterminés par les Romains; mais Polybe, *lib. II*, plus exact dans cet endroit que Strabon, dit qu'ils furent chassés du pays qu'ils occupoient, par M. Curius Dentatus, consul avec P. Cornelius Rufinus, l'an de Rome 463.

Ce ne fut que 7 ans après, ce que nous apprennent Polybe, Denis d'Halicarnasse & Florus, que les Sénonois furent exterminés par le consul Dolabella. Ils furent alors tellement anéantis, qu'à peine resta-t-il dans l'Italie quelques vestiges de cette nation que la prise de Rome avoit si fort distinguée. Dès le consulat de M. Curius Dentatus, ils avoient perdu la plus grande partie de leur pays, depuis l'Æsis jusqu'au Rubicon, & les Romains avoient envoyé une colonie à *Sena gallica*, aujourd'hui *Sinigaglia*. Ils occupoient le reste du pays depuis le Rubicon jusqu'à l'Uteus, lorsque P. Cornelius Dolabella les défit sur les bords du lac de Vadimon en Etrurie. (*D. J.*)

SENONOIS LE, (*Géogr. mod.*) pays de France le long de la riviere d'Yonne, faisant partie du grand gouvernement de Champagne. Il est très-difficile d'en déterminer les bornes; ceux qui sont les plus éclairés sur cette matiere, par la connoissance qu'ils ont du pays dans lequel ils demeurent, ne donnant rien sur quoi on puisse satisfaire la curiosité du lecteur. Ce fut en partie la demeure des anciens *Sénones*, peuples puissans de la Gaule Celtique, dont César dans ses commentaires, fait un grand éloge en disant: *civitas imprimis firma, & magnæ inter Gallos autoritatis.* Il faut remarquer que *civitas*, dans César, se prend très-souvent pour le peuple dépendant d'un pays. Ainsi les *Sénones* au jugement de César, avoient une valeur qui les accréditoit beaucoup parmi les Gaulois.

Les Sénonois étoient néanmoins *in fide Æduorum*, ce qu'il faut entendre d'une espece de ligue offensive & défensive qui étoit entre ces peuples. Mais l'ancienne étendue est impénétrable; il faut se contenter de celle de nos jours, qui ne va pas d'un côté jusqu'à Joigny, & de l'autre va beaucoup au de là.

Pour éviter le fabuleux, il est bon de ne pas pousser plus loin les bornes de ce pays. Les Séquaniens & les Sénonois étoient deux peuples distingués; pour peu qu'on lise Florus avec attention, on verra qu'il ne confond point ces deux peuples. Cet historien dit d'une maniere fort claire, que les Sénonois étoient des peuples de la Gaule, qui étoient venus s'établir entre les Alpes & le Pô. Ainsi une colonie de Sénonois, ou les Sénonois domiciliés, doivent encore être distingués. Voici comme s'explique Florus, *l. I. c. xiij. Hi, id est Sénones galli, quondam ab ultimis terrarum oris, & cingente omnia Oceano, ingenti agmine profecti, quum jam media vastassent, positis inter Alpes & Padum sedibus, ne his quidem contenti, per Italiam vagabantur.* Florus dans un autre endroit assure que cette colonie fut entiérement détruite par la valeur des Romains. (*D. J.*)

SENS s. m., (*Gramm.*) ce mot est souvent synonyme de *signification* & *d'acception;* & quand on n'a qu'à indiquer d'une maniere vague & indéfinie la représentation dont les mots sont chargés, on peut se servir indifféremment de l'un ou de l'autre de ces

trois termes. Mais il y a bien des circonstances où le choix n'en n'est pas indifférent, parce qu'ils sont distingués l'un de l'autre par des idées accessoires qu'il ne faut pas confondre, si l'on veut donner au langage grammatical le mérite de la justesse, dont on ne sauroit faire assez de cas. Il est donc important d'examiner les différences de ces synonymes; je commencerai par les deux mots *signification* & *acception*, & je passerai ensuite au détail des différens *sens* que le grammairien peut envisager dans les mots ou dans les phrases.

Chaque mot a d'abord une *signification* primitive & fondamentale, qui lui vient de la décision constante de l'usage, & qui doit être le principal objet à déterminer dans un dictionnaire, ainsi que dans la traduction littérale d'une langue en une autre; mais quelquefois le mot est pris avec abstraction de l'objet qu'il représente, pour n'être considéré que dans les élémens matériels dont il peut être composé, ou pour être rapporté à la classe de mots à laquelle il apartient: si l'on dit, par exemple, qu'un *rudiment* est un livre qui contient les élémens de la langue latine, choisis avec sagesse, disposés avec intelligence, énoncés avec clarté, c'est faire connoître la *signification* primitive & fondamentale du mot; mais si l'on dit que *rudiment* est un mot de trois syllabes, ou un nom du genre masculin, c'est prendre alors le mot avec abstraction de toute *signification* déterminée, quoiqu'on ne puisse le considérer comme mot sans lui en supposer une. Ces deux diverses manieres d'envisager la *signification* primitive d'un mot, en font des *acceptions* différentes, parce que le mot est pris, *accipitur*, ou pour lui-même ou pour ce dont il est le signe. Si la *signification* primitive du mot y est directement & déterminément envisagée, le mot est pris dans une *acception formelle*; telle est l'*acception* du mot *rudiment* dans le premier exemple: si la *signification* primitive du mot n'y est point envisagée déterminément, qu'elle n'y soit que supposée, que l'on en fasse abstraction, & que l'attention ne soit fixée immédiatement que sur le matériel du mot, il est pris alors dans une *ACCEPTION matérielle*; telle est l'*acception* du mot *rudiment* dans le second exemple.

En m'expliquant, *article* MOT, sur ce qui concerne la *signification* primitive des mots, j'y ai distingué la *signification* objective, & la *signification* formelle; ce que je rappelle, afin de faire observer la différence qu'il y a entre la *signification* & l'*acception* formelle. La *signification* objective, c'est l'idée fondamentale qui est l'objet individuel de la *signification* du mot, & qui peut être réprésentée par des mots de différentes especes: la *signification* formelle, c'est la maniere particuliere dont le mot présente à l'esprit l'objet dont il est le signe, laquelle est commune à tous les mots de la même espece, & ne peut convenir à ceux des autres especes: la *signification* objective & la *signification* formelle, constituent la *signification* primitive & totale du mot. Or, il s'agit toujours de cette *signification* totale dans l'*acception*, soit formelle, soit matérielle du mot, selon que cette *signification* totale y est envisagée déterminément, ou que l'on en fait abstraction pour ne s'occuper déterminément que du matériel du mot.

Mais la *signification* objective est elle-même sujette à différentes *acceptions*, parce que le même mot matériel peut être destiné par l'usage à être, selon la diversité des occurrences, le signe primitif de diverses idées fondamentales. Par exemple, le mot françois *coin* exprime quelquefois une sorte de fruit, *malum cydonium*; d'autres fois un angle, *angulus*; tantôt un instrument méchanique pour fendre, *cuneus*; & tantôt un autre instrument destiné à marquer les médailles & la monnoie, *typus*: ce sont autant d'*acceptions* différentes du mot *coin*, parce qu'il est fondamentalement le signe primitif de chacun de ces objets, que l'on ne désigne dans notre langue par aucun autre nom. Chacune de ces *acceptions* est formelle, puisqu'on y envisage directement la *signification* primitive du mot; mais on peut les nommer *distinctives*, puisqu'on y distingue l'une des *significations* primitives que l'usage a attachée au mot, de toutes les autres dont il est susceptible. Il ne laisse pas d'y avoir dans notre langue, & apparemment dans toutes les autres, bien des mots susceptibles de plusieurs *acceptions* distinctives: mais il n'en résulte au-

cune équivoque, parce que les circonstances fixent assez l'*acception* précise qui y convient, & que l'usage n'a mis aucun des mots qui sont fréquemment nécessaires dans le discours. Voici, par exemple, quatre phrases différentes : l'*ESPRIT est essentiellement indivisible ; la lettre tue & l'ESPRIT vivifie ; reprenez vos ESPRITS ; ce fœtus a été conservé dans l'ESPRIT de vin:* le mot *esprit* y a quatre *acceptions* distinctives qui se présentent sans équivoque à quiconque sait la langue françoise, & que, par cette raison même, je me dispenserai d'indiquer plus amplement. *Voyez* ESPRIT.

Outre toutes les *acceptions* dont on vient de parler, les mots qui ont une *signification* générale, comme les noms *appellatifs*, les *adjectifs* & les *verbes*, sont encore susceptibles d'une autre espece d'*acceptions* que l'on peut nommer *déterminatives*.

Les *acceptions* déterminatives des noms *appellatifs* dépendent de la maniere dont ils sont employés, & qui fait qu'ils présentent à l'esprit ou l'idée abstraite de la nature commune qui constitue leur *signification* primitive, ou la totalité des individus en qui se trouve cette nature, ou seulement une partie indéfinie de ces individus ; ou enfin un ou plusieurs de ces individus précisément déterminés : selon ces différens aspects, l'*acception* est ou *spécifique* ou *universelle*, ou *particuliere* ou *singuliere*. Ainsi quand on dit, *agir en HOMME*, on prend le nom *homme* dans une *acception* spécifique, puisqu'on n'envisage que l'idée de la nature humaine ; si l'on dit, *tous les HOMMES sont avides de bonheur*, le même nom *homme* a une *acception* universelle, parce qu'il désigne tous les individus de l'espece humaine ; *quelques HOMMES ont l'ame élevée*, ici le nom *homme* est pris dans une *acception* particuliere, parce qu'on n'indique qu'une partie indéfinie de la totalité des individus de l'espece ; *cet HOMME* (en parlant de César) *avoit un génie supérieur ; ces douze HOMMES* (en parlant des Apôtres) *n'avoient pas eux-mêmes rien de ce qui peut assurer le succès d'un projet aussi vaste que l'établissement du Christianisme :* le nom *homme* dans ces deux exemples a une *acception* singuliere, parce qu'il sert à déterminer précisément, dans l'une des phrases, un individu, & dans l'autre douze individus de l'espece humaine. On peut voir au *mot* NOM, *art. 1. §. 1. n. 3.* les différens moyens de modifier ainsi l'étendue des noms appellatifs.

Plusieurs adjectifs, des verbes & des adverbes sont également susceptibles de différentes *acceptions* déterminatives, qui sont toujours indiquées par les complémens qui les accompagnent, & dont l'effet est de restraindre la *signification* primitive & fondamentale de ces mots : *un homme SAVANT, un homme SAVANT en grammaire, un homme très-SAVANT, un homme plus SAVANT qu'un autre ;* voilà l'adjectif *savant* pris sous quatre *acceptions* différentes, en conservant toujours la même *signification*. Il en seroit de même des adverbes & des verbes, selon qu'ils auroient tel ou tel complément, ou qu'ils n'en auroient point. *Voy.* RÉGIME.

Il paroît évidemment par tout ce qui vient d'être dit, que toutes les especes d'*acceptions*, dont les mots en général & les différentes sortes de mots en particulier peuvent être susceptibles, ne sont que différens aspects de la signification primitive & fondamentale : qu'elle est supposée, mais qu'on en fait abstraction dans l'*acception* matérielle : qu'elle est choisie entre plusieurs dans les *acceptions* distinctives : qu'elle est déterminée à la simple désignation de la nature communne dans l'*acception* spécifique ; à celle de tous les individus de l'espece dans l'*acception* universelle ; à l'indication d'une partie indéfinie des individus de l'espece dans l'*acception* particuliere ; & à celle d'un ou de plusieurs de ces individus précisément déterminés dans l'*acception* singuliere : en un mot, la *signification* primitive est toujours l'objet immédiat des diverses *acceptions*.

1. *SENS propre, SENS figuré.* Il n'en est pas ainsi à l'égard des différens *sens* dont un mot est susceptible : la *signification* primitive en est plutôt le fondement que l'objet, si ce n'est lorsque le mot est employé pour signifier ce pour quoi il a été d'abord établi par l'usage, sous quelqu'une des *acceptions* qui viennent d'être détaillées ; on dit alors que le mot est employé dans

le *SENS propre*, comme quand on dit, *le feu brûle*, *la lumiere nous éclaire*, *la clarté du jour;* car tous ces mots conservent dans ces phrases leur *signification* primitive sans aucune altération, c'est pourquoi ils sont dans le *sens propre*.

« Mais, dit M. du Marsais, *Trop. part. I, art. vj*, quand un mot est pris dans un autre *sens*, il paroît alors, pour ainsi dire, sous une forme empruntée, sous une figure qui n'est pas sa figure naturelle, c'est-à-dire, celle qu'il a eue d'abord; alors on dit que ce mot est dans un *SENS figuré*, quel que puisse être le nom que l'on donne ensuite à cette figure particuliere: par exemple, *le FEU de vos yeux*, *le FEU de l'imagination*, *la LUMIERE de l'esprit*, *la CLARTÉ d'un discours*...... La liaison, continue ce grammairien, *ibid. art. vij*, §. 1, qu'il y a entre les idées accessoires, je veux dire, entre les idées qui ont rapport les unes aux autres, est la source & le principe de divers *sens* figurés que l'on donne aux mots. Les objets qui font sur nous des impressions, sont toujours accompagnés de différentes circonstances qui nous frappent, & par lesquelles nous désignons souvent, ou les objets mêmes qu'elles n'ont fait qu'accompagner, ou ceux dont elles nous rappellent le souvenir.... Souvent les idées accessoires, désignant les objets avec plus de circonstances que ne feroient les noms propres de ces objets, les peignent ou avec plus d'énergie ou avec plus d'agrément. Delà le signe pour la chose signifiée, la cause pour l'effet, la partie pour le tout, l'antécédent pour le conséquent & les autres tropes, *voy.* TROPE. Comme l'une de ces idées ne sauroit être réveillée sans exciter l'autre, il arrive que l'expression figurée est aussi facilement entendue que si l'on se servoit du mot propre; elle est même ordinairement plus vive & plus agréable quand elle est employée à propos, parce qu'elle réveille plus d'une image; elle attache ou amuse l'imagination, & donne aisément à deviner à l'esprit.

» Il n'y a peut-être point de mot, dit-il ailleurs, §. 4, qui ne se prenne en quelque *sens* figuré, c'est-à-dire, éloigné de sa *signification* propre & primitive. Les mots les plus communs, & qui reviennent souvent dans le discours, sont ceux qui sont pris le plus fréquemment dans un *sens* figuré, & qui ont un plus grand nombre de ces sortes de *sens :* tels sont *corps*, *ame*, *tête*, *couleur*, *avoir*, *faire*, &c.

» Un mot ne conserve pas dans la traduction tous les *sens* figurés qu'il a dans la langue originale: chaque langue a des expressions figurées qui lui sont particulieres, soit parce que ces expressions sont tirées de certains usages établis dans un pays, & inconnus dans un autre; soit par quelqu'autre raison purement arbitraire.... Nous disons *porter envie*, ce qui ne seroit pas entendu en latin par *ferre invidiam;* au contraire, *morem gerere alicui*, est une façon de parler latine, qui ne seroit pas entendue en françois; si on se contentoit de la rendre mot à mot, & que l'on traduisît, *porter la coutume à quelqu'un*, au lieu de dire, faire voir à quelqu'un qu'on se conforme à son goût, à sa maniere de vivre, être complaisant, lui obéir....... ainsi quand il s'agit de traduire en une autre langue quelque expression figurée, le traducteur trouve souvent que sa langue n'adopte point la figure de la langue originale; alors il doit avoir recours à quelqu'autre expression figurée de sa propre langue, qui réponde, s'il est possible, à celle de son auteur. Le but de ces sortes de traductions n'est que de faire entendre la pensée d'un auteur; ainsi on doit alors s'attacher à la pensée & non à la lettre, & parler comme l'auteur lui-même auroit parlé, si la langue dans laquelle on le traduit, avoit été sa langue naturelle; mais quand il s'agit de faire entendre une langue étrangere, on doit alors traduire littéralement, afin de faire comprendre le tour original de cette langue.

» Nos dictionnaires, §. 5. n'ont point assez remarqué ces différences, je veux dire, les divers *sens* que l'on donne par figure à un même mot dans une même langue, & les différentes *significations* que celui qui traduit est obligé de donner à un même mot ou à une même expression, pour faire entendre la pensée de son auteur. Ce sont deux idées fort différentes que nos dictionnaires confondent; ce qui

les rend moins utiles & souvent nuisibles aux commençans. Je vais faire entendre ma pensée par cet exemple.

» *Porter* se rend en latin dans le *sens* propre par *ferre :* mais quand nous disons *porter envie*, *porter la parole*, *se porter bien ou mal*, *&c.* on ne se sert plus de *ferre* pour rendre ces façons de parler en latin ; la langue latine a ses expressions particulieres pour les exprimer ; *porter* ou *ferre* ne sont plus alors dans l'imagination de celui qui parle latin : ainsi quand on considere *porter*, tout seul & séparé des autres mots qui lui donnent un *sens* figuré, on manqueroit d'exactitude dans les dictionnaires françois-latins, si l'on disoit d'abord simplement, que *porter* se rend en latin par *ferre*, *invidere*, *alloqui*, *valere*, &c.

» Pourquoi donc tombe-t-on dans la même faute dans les dictionnaires latin-françois, quand il s'agit de traduire un mot latin ? Pourquoi joint-on à la *signification* propre d'un mot, quelqu'autre signification figurée, qu'il n'a jamais tout seul en latin ? La figure n'est que dans notre françois, parce que nous nous servons d'une autre image, & par conséquent de mots tous différens. (*Voyez* le dictionnaire latin-françois, imprimé sous le nom de R. P. Tachart, en 1727, & quelqu'autres dictionnaires nouveaux.) *Mittere*, par exemple, signifie, y dit-on, *envoyer*, *retenir*, *arrêter*, *écrire ;* n'est-ce pas comme si l'on disoit dans le dictionnaire françois-latin, que *porter* se rend en latin par *ferre*, *invidere*, *alloqui*, *valere ?* jamais *mittere* n'a eu la *signification* de *retenir*, *d'arrêter*, *d'écrire*, dans l'imagination d'un homme qui parloit latin. Quand Térence a dit, (*Adelph. III. ij. 37.*) *lacrymas mitte*, & (*Hec. V. ij. 14.*) *missam iram faciet ; mittere* avoit toujours dans son esprit la signification d'*envoyer : envoyez* loin de vous vos larmes, votre colere, comme on renvoie tout ce dont on veut se défaire : que si en ces occasions nous disons plutôt, *retenez vos larmes*, *retenez votre colere*, c'est que pour exprimer ce *sens*, nous avons recours à une métaphore prise de l'action que l'on fait quand on retient un cheval avec le frein, ou quand on empêche qu'une chose tombe ou ne s'échappe : ainsi il faut toujours distinguer deux sortes de traductions. (*voyez* TRADUCTION, VERSION, *syn.*) Quand on ne traduit que pour faire entendre la pensée d'un auteur, on doit rendre, s'il est possible, figure par figure, sans s'attacher à traduire littéralement ; mais quand il s'agit de donner l'intelligence d'une langue, ce qui est le but des dictionnaires, on doit traduire littéralement, afin de faire entendre le *sens* figuré qui est en usage dans cette langue à l'égard d'un certain mot ; autrement c'est tout confondre.

» Je voudrois donc que nos dictionnaires donnassent d'abord à un mot latin la *signification* propre que ce mot avoit dans l'imagination des auteurs latins : qu'ensuite ils ajoutassent les divers *sens* figurés que les Latins donnoient à ce mot ; mais quand il arrive qu'un mot joint à un autre, forme une expression figurée, un *sens*, une pensée que nous rendons en notre langue par une image différente de celle qui étoit en usage en latin ; alors je voudrois distinguer : 1°. si l'explication littérale qu'on a déja donnée du mot latin, suffit pour faire entendre à la lettre l'expression figurée, ou la pensée littérale du latin ; en ce cas, je me contenterois de rendre la pensée à notre maniere ; par exemple, *mittere*, envoyer ; *mitte iram*, retenez votre colere ; *mittere epistolam alicui*, écrire une lettre à quelqu'un. 2°. Mais lorsque la façon de parler latine, est trop éloignée de la françoise, & que la lettre n'en peut pas être aisément entendue, les dictionnaires devroient l'expliquer d'abord littéralement, & ensuite ajouter la phrase françoise qui répond à la latine ; par exemple, *laterem crudum lavare*, laver une brique crûe, c'est-à-dire, perdre son temps & sa peine, perdre son latin ; qui laveroit une brique avant qu'elle fût cuite, ne feroit que de la boue, & perdroit la brique ; on ne doit pas conclure de cet exemple, que jamais *lavare* ait signifié en latin, *perdre ;* ni *later*, *temps* ou *peine.*

II. *SENS déterminé*, *SENS indéterminé.* Quoique chaque mot ait nécessairement dans le discours une *signification* fixe, & une *acceptation* déterminée, il ne peut néanmoins avoir un *sens* indéterminé, en

ce qu'il peut encore laisser dans l'esprit quelque incertitude sur la détermination précise & individuelle des sujets dont on parle, des objets que l'on désigne.

Que l'on dise, par exemple, *des* HOMMES *ont cru que les animaux sont de pures machines; un* HOMME *d'une naissance incertaine, jeta les premiers fondemens de la capitale du monde :* le non *homme*, qui a dans ces deux exemples une *signification* fixe, qui est pris sous une *acceptation* formelle & déterminative, y conserve encore un *sens* indéterminé, parce que la détermination individuelle des sujets qu'il y désigne, n'y est pas assez complette; il peut y avoir encore de l'incertitude sur cette détermination totale, pour ceux du moins qui ignoreroient l'histoire du cartésianisme & celle de Rome, ce qui prouve que la lumiere de ceux qui ne resteroient point indécis à cet égard, après avoir entendu ces deux propositions, ne leur viendroit d'ailleurs que du *sens* même du mot *homme*.

Mais si l'on dit, *les* CARTÉSIENS *ont cru que les animaux sont de pures machines;* ROMULUS *jeta les premiers fondemens de la capitale du monde :* ces deux propositions ne laissent plus aucune incertitude sur la détermination individuelle des *hommes* dont il y est question; le *sens* en est totalement déterminé.

III. *Sens actif*, *sens passif*. Un mot est employé dans un *sens* actif, quand le sujet auquel il se rapporte, est envisagé comme le principe de l'action énoncée par ce mot; il est employé dans le *sens* passif, quand le sujet auquel il a rapport, est considéré comme le terme de l'impression produite par l'action que ce mot énonce : par exemple, les mots *aide* & *secours* sont pris dans un *sens* actif, quand on dit, *mon* AIDE, ou *mon* SECOURS *vous est inutile;* car c'est comme si l'on disoit, *l'*AIDE, ou *le* SECOURS *que je vous donnerois, vous est inutile :* mais ces mêmes mots sont dans un *sens* passif, si l'on dit, *accourez à mon* AIDE, *venez à mon* SECOURS; car ces mots marquent alors l'*aide* ou le *secours* que l'on me donnera, dont je suis le terme & non pas le principe. (*Voyez* Vaugelas, *remarq. 541.*) *Cet enfant* SE GATE, pour dire qu'il tache ses hardes, est une phrase où les deux mots *se gâte*, ont le *sens* actif, parce que l'*enfant* auquel ils se rapportent, est envisagé comme principe de l'action de *gâter : cette robe* SE GATE, est une autre phrase où les deux mêmes mots ont le *sens* passif, parce que la *robe* à laquelle ils ont rapport, est considérée comme le terme de l'impression produite par l'action de *gâter. Voyez* PASSIF.

« Simon, dans l'Andrienne, (*I. ij, 17,*) rappelle à Sosie les bienfairs dont il l'a comblé : *me remettre ainsi vos bienfaits devant les yeux*, lui dit Sosie, *c'est me reprocher que je les ai oubliés;* (isthæc commemoratio quasi exprobratio est IMMEMORIS beneficii.) Les interpretes, d'accord entr'eux pour le fond de la pensée, ne le sont pas pour le *sens* d'*immemoris :* se doit-il prendre dans un *sens* actif, ou dans un *sens* passif? Made. Dacier dit que ce mot peut être expliqué des deux manieres : *exprobratio mei* IMMEMORIS, & alors *immemoris* est actif; ou bien, *exprobratio beneficii* IMMEMORIS, le reproche d'un bienfait oublié, & alors *immemoris* est passif. Selon cette explication, quand *immemor* veut dire *celui qui oublie*, il est pris dans un *sens* actif; au lieu que quand il signifie *ce qui est oublié*, il est dans un *sens* passif, du moins par rapport à notre maniere de traduire littéralement». (*Voy.* M. du Marsais, *Trop. part. III, art. iij.*) Cicéron a dit, dans le *sens* actif, *adeonè* IMMEMOR *rerum à me gestarum esse videor;* & Tacite a dit bien décidément dans le *sens* passif, *immemor beneficium.* C'est la même chose du mot opposé *memor*. Plaute l'emploie dans le *sens* actif, quand il dit *fac sis promissi* MEMOR; (Pseud.) & MEMOREM *mones*, (Capt.) au contraire, Horace l'emploie dans le *sens* passif, lorsqu'il dit :

Impressit MEMOREM *dente labris notam.*
I. Od. 13.

M. du Marsais, (*Loc. cit.*) tire de ce double *sens* de ces mots, une conséquence que je ne crois point juste; c'est qu'en latin ils seroient dans un *sens* neutre. Il me semble que cet habile grammairien oublie ici la *signification* du mot de *neutre*, c'est-à-dire, selon lui-même, ni actif ni passif : or on ne peut pas dire qu'un mot qui peut

se prendre alternativement dans un *sens* actif & dans un *sens* passif, ait un *sens* neutre, de même qu'on ne peut pas dire qu'un nom comme *finis*, tantôt masculin & tantôt féminin, soit du genre neutre. Il faut dire que dans telle phrase, le mot a un *sens* actif; dans telle autre, un *sens* passif, & qu'en lui-même il est susceptible des deux *sens*, (*utriusque* & non pas *neutrius*.) C'est peut-être alors qu'il faut dire que le *sens* en est par lui-même indéterminé, & qu'il devient déterminé par l'usage que l'on en fait.

D'après les notions que j'ai données du *sens* actif & du *sens* passif, si l'on vouloit reconnoître un *sens* neutre, il faudroit l'attribuer à un mot essentiellement actif, dont le sujet ne seroit envisagé ni comme principe, ni comme terme de l'action énoncée par ce mot: or cela est absolument impossible, parce que tout sujet auquel se rapporte une action, en est nécessairement le principe ou le terme.

Une des causes qui a jeté M. du Marsais dans cette méprise, c'est qu'il a confondu *sens* & *signification*; ce qui est pourtant fort différent: tout mot pris dans une *acception* formelle, a une *signification* active, ou passive, ou neutre, selon qu'il exprime une action, une passion, ou quelque chose qui n'est ni action, ni passion; mais il a cette *signification* par lui-même, & indépendamment des circonstances des phrases: au lieu que les mots susceptibles du *sens* actif, ou du *sens* passif, ne le sont qu'en vertu des circonstances de la phrase, hors de là, ils sont indéterminés à cet égard.

IV. *SENS absolu*, *SENS relatif.* J'en ai parlé ailleurs, & je n'ai rien à en dire de plus. *V.* RELATIF, *art. II.*

V. *SENS collectif*, *SENS distributif.* Ceci ne peut regarder que les mots pris dans une *acception* universelle: or il faut distinguer deux sortes d'universalité, l'une métaphysique, & l'autre morale. L'universalité est métaphysique quand elle est sans exception, comme *tout HOMME est mortel.* L'universalité est morale, quand elle est susceptible de quelques exceptions, comme *tout VIEILLARD loue le temps passé.* C'est donc à l'égard des mots pris dans une *acception* universelle, qu'il y a *sens* collectif, ou *sens* distributif. Ils sont dans un *sens* collectif, quand ils énoncent la totalité des individus, simplement comme totalité: ils sont dans un *sens* distributif, quand on y envisage chacun des individus séparément. Par exemple, quand on dit en France que *les ÉVEQUES jugent infailliblement en matiere de foi*, le nom *évêques* y est pris seulement dans le *sens* collectif, parce que la proposition n'est vraie que du corps épiscopal, & non pas de chaque évêque en particulier, ce qui est le *sens* distributif. Lorsque l'universalité est morale, il n'y a de même que le *sens* collectif qui puisse être regardé comme vrai; le *sens* distributif y est nécessairement faux à cause des exceptions: ainsi dans cette proposition, *tout VIEILLARD loue le temps passé*, il n'y a de vrai que le *sens* collectif, parce que cela est assez généralement vrai, *ut plurimùm*; le *sens* distributif en est faux, parce qu'il se trouve des viellards équitables qui ne louent que ce qui mérite d'être loué. Lorsque l'universalité est métaphysique, & qu'elle n'indique pas individuellement la totalité, il y a vérité dans le *sens* collectif & dans le *sens* distributif, parce que l'énoncé est vrai de tous & de chacun des individus; comme *tout HOMME est mortel.*

VI. *SENS composé*, *SENS divisé.* Je vais transcrire ici ce qu'en a dit M. du Marsais, *Trop. part. III. art. viij.*

» Quand l'évangile dit, *Mat. xj. 5.* les *AVEUGLES voyent*, *les BOITEUX marchent*, ces termes, *les aveugles*, *les boiteux*, se prennent en cette occasion dans le *sens* divisé; c'est-à-dire, que ce mot *aveugles* se dit là de ceux qui étoient aveugles & qui ne le sont plus; ils sont divisés, pour ainsi dire, de leur aveuglement; car les aveugles, en tant qu'aveugles (ce qui seroit le *sens* composé), ne voient pas.

« L'évangile, *Mat. xxvj. 6.* parle d'un certain *Simon appelé le lépreux*, parce qu'il l'avoit été; c'est le *sens* divisé ».

« Ainsi quand S. Paul a dit, *I. Cor. vj. 9.* que *les IDOLATRES n'entreront point dans le royaume des cieux*, il a parlé des *idolâtres* dans le *sens* composé, c'est-à-dire, de ceux qui demeureront dans l'idolâtrie. Les idolâtres, en tant qu'idolâtres, n'entreront pas dans le royaume des cieux; c'est le *sens* composé; mais les idolâtres qui auront

quitté l'idolâtrie, & qui auront fait pénitence, entreront dans le royaume des cieux ; c'est le *sens* divisé.

* Appelle ayant exposé, selon sa coutume, un tableau à la critique du public, un cordonnier censura la chaussure d'une figure de ce tableau : Appelle réforma ce que le cordonnier avoit blâmé. Mais le lendemain le cordonnier ayant trouvé à redire à une jambe, Apelle lui dit qu'un cordonnier ne devoit juger que de la chaussure ; d'où est venu le proverbe, *ne sutor ultrà crepidam*, suppléez *judicet*. La récusation qu'Apelle fit de ce cordonnier, étoit plus piquante que raisonnable : un cordonnier, en tant que cordonnier, ne doit juger que de ce qui est de son métier ; mais si ce cordonnier a d'autres lumieres, il ne doit point être récusé, par cela seul qu'il est cordonnier : en tant que cordonnier, (ce qui est le *sens* composé), il juge si un soulier est bien fait & bien peint ; & en tant qu'il a des connoissances supérieures à son métier, il est juge compétent sur d'autres points ; il juge alors dans le *sens* divisé, par raport à son métier de cordonnier.

« Ovide parlant du sacrifice d'Iphigénie, *Met. xij. 29.* dit que l'*intérêt public triompha de la tendresse paternelle*, [& que] *le roi vainquit le* pere : *postquam pietatem publica causa, rex que patrem vicit.* Ces dernieres paroles sont dans un *sens* divisé. Agamemnon, se regardant comme roi, étouffe les sentimens qu'il ressent comme pere.

Dans le *sens* composé, un mot conserve sa *signification* à tous égards, & cette *signification* entre dans la composition du *sens* de toute la phrase : au lieu que dans le *sens* divisé, ce n'est qu'en un certain *sens*, & avec restriction, qu'un mot conserve son ancienne *signification* ».

VII. *Sens littéral*, *sens spirituel.* C'est encore M. du Marsais qui va parler. *Ibid. art. ix.*

« Le sens littéral est celui que les mots excitent d'abord dans l'esprit de ceux qui entendent une langue ; c'est le sens qui se présente naturellement à l'esprit. Entendre une expression littéralement, c'est la prendre au pié de la lettre. *Quæ dicta sunt secundùm litteram accipere, id est, non aliter intelligere quàm littera sonat ; Aug. Gen. ad. litt. lib. VIII, c. ij. tom. III.* C'est le sens que les paroles signifient immédiatement, *is quem verba immediatè significant.* »

« Le sens spirituel est celui que le sens littéral renferme ; il est enté, pour ainsi dire, sur le sens littéral ; c'est celui que les choses signifiées par le sens littéral font naître dans l'esprit. Ainsi dans les paraboles, dans les fables, dans les allégories, il y a d'abord un sens littéral : on dit, par exemple, qu'un loup & un agneau vinrent boire à un même ruisseau ; que le loup ayant cherché querelle à l'agneau, il le dévora. Si vous vous attachez simplement à la lettre, vous ne verrez dans ces paroles qu'une simple avanture arrivée à deux animaux : mais cette narration a un autre objet, on a dessein de vous faire voir que les foibles sont quelquefois opprimés par ceux qui sont plus puissans : & voilà le sens spirituel, qui est toujours fondé sur le sens littéral ».

§. 1. *Division du* SENS *littéral.* « Le sens littéral est donc de deux sortes ».

1. « Il y a un sens littéral *rigoureux* ; c'est le sens propre d'un mot, c'est la lettre prise à la rigueur, *strictè* ».

2. « La seconde espece de sens littéral, c'est celui que les expressions figurées dont nous avons parlé, présentent naturellement à l'esprit de ceux qui entendent bien une langue ; c'est un sens littéral *figuré* : par exemple, quand on dit d'un politique, qu'*il seme à propos la division entre ses propres ennemis*, *semer* ne se doit pas entendre à la rigueur selon le sens propre, & de la même maniere qu'on dit *semer du blé* : mais ce mot ne laisse pas d'avoir un sens littéral, qui est un sens figuré qui se présente naturellement à l'esprit. La lettre ne doit pas toujours être prise à la rigueur ; elle tue, dit saint Paul, *II. Cor. iij, 6.* On ne doit point exclure toute *signification* métaphorique & figurée. Il faut bien se garder, dit S. Augustin, *de doctr. christ. l. III, c. v, tom. III.* Paris, 1685, de prendre à la lettre une façon de parler figurée ; & c'est à cela qu'il faut appliquer ce passage de S. Paul, *la lettre tue, & l'esprit donne la vie. In principio cavendum est ne figuratam locutionem ad litteram accipias ; & ad hoc enim pertinet quod ait apostolus*, littera occidit, spiritus autem vivificat.

« Il faut s'attacher au sens que les mots excitent naturellement dans notre esprit, quand nous ne sommes point prévenus & que nous sommes dans l'état tranquille de la raison: voilà le véritable sens littéral figuré; c'est celui-là qu'il faut donner aux loix, aux canons, aux textes des coutumes, & même à l'Ecriture-sainte.

« Quand J. C. a dit, *Luc ix, 62. celui qui met la main à la charrue & qui regarde derriere lui, n'est point propre pour le royaume de Dieu*, on voit bien qu'il n'a pas voulu dire qu'un laboureur qui en travaillant tourne quelquefois la tête, n'est pas propre pour le ciel; le vrai sens que ces paroles présentent naturellement à l'esprit, c'est que ceux qui ont commencé à mener une vie chrétienne & à être les disciples de Jesus-Christ, ne doivent pas changer de conduite ni de doctrine, s'ils veulent être sauvés: c'est donc là un sens littéral figuré. Il en est de même des autres passages de l'évangile, où Jesus-Christ dit, *Math. v. 39*, de présenter la joue gauche à celui qui nous a frappé sur la droite, &, *ib. 29. 30.* de s'arracher la main ou l'œil qui est un sujet de scandale: il faut entendre ces paroles de la même maniere qu'on entend toutes les expressions métaphoriques & figurées; ce ne seroit pas leur donner leur vrai sens, que de les entendre selon le sens littéral pris à la rigueur; elles doivent être entendues selon la seconde sorte de sens littéral, qui réduit toutes ces façons de parler figurées à leur juste valeur, c'est-à-dire, au sens qu'elles avoient dans l'esprit de celui qui a parlé, & qu'elles excitent dans l'esprit de ceux qui entendent la langue où l'expression figurée est autorisée par l'usage. *Lorsque nous donnons au blé le nom de* Cérès, dit Cicéron, *de nat. deor. lib. III. n°. 41. à lin. xvj. & au vin le nom de* Bacchus, *nous nous servons d'une façon de parler usitée en notre langue, & personne n'est assez dépourvu de sens pour prendre ces paroles à la rigueur de la lettre....*

« Il y a souvent dans le langage des hommes un sens littéral qui est caché, & que les circonstances des choses découvrent: ainsi il arrive souvent que la même proposition a un tel sens dans la bouche ou dans les écrits d'un certain homme, & qu'elle en a un autre dans les discours & dans les ouvrages d'un autre homme; mais il ne faut pas légérement donner des sens désavantageux aux paroles de ceux qui ne pensent pas en tout comme nous; il faut que ces *sens* cachés soient si facilement développés par les circonstances, qu'un homme de bon *sens* qui n'est pas prévenu ne puisse pas s'y méprendre. Nos préventions nous rendent toujours injustes, & nous font souvent prêter aux autres des sentimens qu'ils détestent aussi sincerement que nous les détestons.

Au reste, je viens d'observer que le *sens* littéral figuré est celui que les paroles excitent naturellement dans l'esprit de ceux qui entendent la langue où l'expression figurée est autorisée par l'usage: ainsi pour bien entendre le véritable *sens* littéral d'un auteur, il ne suffit pas d'entendre les mots particuliers dont il s'est servi, il faut encore bien entendre les façons de parler usitées dans le langage de cet auteur; sans quoi, ou l'on n'entendra point le passage, ou l'on tombera dans des *contre-sens*. En françois, *donner parole*, veut dire *promettre*; en latin, *verba dare*, signifie *tromper*: *pœnas dare alicui*, ne veut pas dire *donner de la peine à quelqu'un*, lui faire de la peine, il veut dire au contraire, *être puni par quelqu'un*, lui donner la satisfaction qu'il exige de nous, lui donner notre supplice en paiement, comme on paie une amende. Quand Properce dit à Cinthie, *dabis mihi perfida pœnas*, *II. eleg. v. 3.* il ne veut pas dire, *perfide, vous m'allez causer bien des tourmens*, il lui dit au contraire, qu'il la fera repentir de sa perfidie. *Perfide, vous me le paierez*: voilà peut-être ce qui répond le plus exactement au *dabis mihi pœnas* de Properce.

Il n'est pas possible d'entendre le *sens* littéral de l'Ecriture sainte, si l'on n'a aucune connoissance des hébraïsmes & des hellénismes, c'est-à-dire, des façons de parler de la langue hébraïque & de la langue grecque. Lorsque les interprêtes traduisent à la rigueur de la lettre, ils rendent les mots & non le véritable *sens*. De là vient qu'il y a, par exemple, dans les pseaumes, plusieurs versets qui ne sont pas intelligibles en latin. *Montes Dei*, *ps. 35*, ne veut pas dire des *montagnes consacrées à Dieu*,

mais *de hautes montagnes* ». *Voyez* IDIOTISME & SUPERLATIF.

» Dans le nouveau Testament même il y a plusieurs passages qui ne sauroient être entendus, sans la connoissance des idiotismes, c'est-à-dire, des façons de parler des auteurs originaux. Le mot hébreu qui répond au mot latin *verbum*, se prend ordinairement en hébreu pour *chose* signifiée par la parole; c'est le mot générique qui répond à *negotium* ou *res* des Latins. *Transeamus usque Bethleem, & videamus hoc VERBUM quod factum est. Luc ij. 15.* Passons jusqu'à Bethléem, & voyons ce qui y est arrivé. Ainsi lorsqu'au troisieme verset, du chapitre 8 du Deutéronome, il est dit (*Deus*) *dedit tibi cibum manna quod ignorabas tu & patres tui, ut ostenderet tibi quod non in solo pane vivat homo, sed in omni verbo quod egreditur de ore Dei.* Vous voyez que *in omni verbo* signifie *in omni re*, c'est-à-dire, *de tout ce que Dieu dit*, ou *veut qui serve de nourriture.* C'est dans ce même *sens* que Jesus-Christ a cité ce passage: le démon lui proposoit de changer les pierres en pain; il n'est pas nécessaire de faire ce changement, répond Jesus-Christ, *car l'homme ne vit pas seulement de pain, il se nourrit encore de tout ce qui plaît à Dieu de lui donner pour nourriture, de tout ce que Dieu dit qui servira de nourriture. Mat. iv, 4.* Voilà le *sens* littéral; celui qu'on donne communément à ces paroles, n'est qu'un *sens* moral».

§. 2. *Division du SENS spirituel.* » Le *sens* spirituel est aussi de plusieurs sortes. 1. Le *SENS moral.* 2. Le *SENS allégorique.* 3. Le *SENS anagogique.*

1. *SENS moral.* » Le *sens* moral est une interprétation selon laquelle on tire quelque instruction pour les mœurs. On tire un *sens* moral des histoires, des fables, *&c.* Il n'y a rien de si profane dont on ne puisse tirer des moralités, ni rien de si sérieux qu'on ne puisse tourner en burlesque. Telle est la liaison que les idées ont les unes avec les autres: le moindre rapport réveille une idée de moralité dans un homme dont le goût est tourné du côté de la morale; & au contraire celui dont l'imagination aime le burlesque, trouve du burlesque par tout.

» Thomas Walleis, jacobin Anglois, fit imprimer vers la fin du XV siecle, à l'usage des prédicateurs, une explication morale des métamorphoses d'Ovide. Nous avons le Virgile travesti de Scaron. Ovide n'avoit point pensé à la morale que Walleis lui prête, & Virgile n'a jamais eu les idées burlesques que Scaron a trouvées dans son Enéide. Il n'en est pas de même des fables morales; leurs auteurs mêmes nous en découvrent les moralités; elles sont tirées du texte comme une conséquence est tirée de son principe.

2. *SENS allégorique.* » Le *sens* allégorique se tire d'un discours, qui, à le prendre dans son *sens* propre, signifie toute autre chose: c'est une histoire qui est l'image d'une autre histoire, ou de quelqu'autre pensée. *Voyez* ALLEGORIE.

» L'esprit humain a bien de la peine à demeurer indéterminé sur les causes dont il voit ou dont il ressent les effets; ainsi lorsqu'il ne connoît pas les causes, il en imagine & le voilà satisfait. Les payens imaginerent d'abord des causes frivoles de la plupart des effets naturels: l'amour fut l'effet d'une divinité particuliere: Prométhée vola le feu du ciel: Cérès inventa le blé, Bacchus le vin, *&c.* Les recherches exactes sont trop pénibles, & ne sont pas à la portée de tout le monde. Quoi qu'il en soit, *le vulgaire superstitieux*, dit le pere Sanadon, *poésies d'Hor. tome I, pag. 504, fut la dupe des visionnaires* qui inventerent toutes ces fables.

» Dans la suite, quand les payens commencerent à se policer & à faire des réflexions sur ces histoires fabuleuses, il se trouva parmi eux des mystiques, qui en envelopperent les absurdités sous le voile des allégories & des *sens* figurés, auxquels les premiers auteurs de ces fables n'avoient jamais pensé.

» Il y a des pieces allégoriques en prose & en vers: les auteurs de ces ouvrages ont prétendu qu'on leur donnât un *sens* allégorique; mais dans les histoires, & dans les autres ouvrages dans lesquels il ne paroît pas que l'auteur ait songé à l'allégorie, il est inutile d'y en chercher. Il faut que les histoires dont on tire ensuite les allégories, aient été composées dans la vue de l'allégorie; autrement les explications allégoriques qu'on leur donne ne prouvent rien,

& ne sont que des explications arbitraires dont il est libre à chacun de s'amuser comme il lui plaît, pourvu qu'on n'en tire pas des conséquences dangereuses.

» Quelques auteurs, *Indiculus historico-chronologicus*, *in fabri thesauro*, ont trouvé une image des révolutions arrivées à la langue latine, dans la statue que Nabuchodonosor vit en songe; *Dan. ij. 31.* ils trouvent dans ce songe une allegorie de ce qui devoit arriver à la langue latine.

» Cette statue étoit extraordinairement grande; la langue latine n'étoit-elle pas répandue presque par-tout?

» La tête de cette statue étoit d'or, c'est le siecle d'or de la langue latine; c'est le temps de Térence, de César, de Cicéron, de Virgile; en un mot, c'est le siecle d'Auguste.

» La poitrine & les bras de la statue étoient d'argent; c'est le siecle d'argent de la langue latine; c'est depuis la mort d'Auguste jusqu'à la mort de l'empereur Trajan, c'est-à-dire, jusqu'environ cent ans après Auguste.

» Le ventre & les cuisses de la statue étoient d'airain; c'est le siecle d'airain de la langue latine, qui comprend depuis la mort de Trajan, jusqu'à la prise de Rome par les Goths, en 410.

» Les jambes de la statue étoient de fer, & les piés partie de fer & partie de terre; c'est le siecle de fer de la langue latine, pendant lequel les différentes incursions des barbares plongerent les hommes dans une extrême ignorance; à peine la langue latine se conserva-t-elle dans le langage de l'église.

» Enfin une pierre abattit la statue; c'est la langue latine qui cessa d'être une langue vivante.

» C'est ainsi qu'on rapporte tout aux idées dont est préoccupé.

» Les *sens* allégoriques ont été autrefois fort à la mode, & ils le sont encore en orient; on en trouvoit par tout jusque dans les nombres. Métrodore de Lampsaque, au rapport de Tatien, avoit tourné Homere tout entier en allégories. On aime mieux aujourd'hui la réalité du *sens* littéral. Les explications mystiques de l'écriture-sainte qui ne sont point fixées par les apôtres, ni établies clairement par la revélation, sont sujettes à des illusions qui menent au fanatisme. *Voyez* Huet, *Origenianor. lib. II*, *quæst. 13*, *pag. 171*, & le livre intitulé, *Traité du* sens *littéral & du* sens *mystique*, *selon la doctrine des peres*.

3. SENS *anagogique.* » Le *sens* anagogique n'est guere en usage que lorsqu'il s'agit de différens *sens* de l'écriture-sainte. Ce mot *anagogique* vient du grec ἀναγωγὴ, qui veut dire *élévation*: ἀνα, dans la composition des mots, signifie souvent *au dessus*, *en haut*, ἀγωγὴ veut dire *conduite*; de ἄγω, *je conduis*: ainsi le *sens* anagogique de l'écriture-sainte est un *sens* mystique qui éleve l'esprit aux objets célestes & divins de la vie éternelle dont les saints jouissent dans le ciel.

» Le *sens* littéral est le fondement des autres *sens* de l'écriture-sainte. Si les explications qu'on en donne ont rapport aux mœurs, c'est le *sens* moral.

» Si les explications des passages de l'ancien Testament regardent l'église & les mysteres de notre religion par analogie ou ressemblance, c'est le *sens* allégorique; ainsi le sacrifice de l'agneau pascal, le serpent d'airain élevé dans le desert, étoient autant de figures du sacrifice de la croix.

» Enfin lorsque ces explications regardent l'église triomphante & la vie des bienheureux dans le ciel, c'est le *sens* anagogique; c'est ainsi que le sabbat des Juifs est regardée comme l'image du repos éternel des bienheureux. Ces différens *sens* qui ne sont point le *sens* littéral ni le *sens* moral, s'appellent aussi en général SENS *tropologique*, c'est-à-dire, *sens figuré*. Mais comme je l'ai déja remarqué, il faut suivre dans le *sens* allégorique & dans le *sens* anagogique ce que la révélation nous en apprend, & s'appliquer surtout à l'intelligence du *sens* littéral, qui est la regle infaillible de ce que nous devons croire & pratiquer pour être sauvés ».

VIII. SENS *adapté.* C'est encore M. du Marsais qui va nous instruire, *Ib. art. x.*

« Quelquefois on se sert des paroles de l'écriture-sainte ou de quelque auteur profane, pour en faire une application particuliere qui convient au sujet dont on veut parler, mais qui n'est pas le *sens* naturel & littéral de l'auteur dont on les emprunte; c'est

ce qu'on appelle *sensus accommodatitius*, *sens* adapté.

» Dans les panégyriques des saints & dans les oraisons funebres, le texte du discours est pris ordinairement dans le *sens* dont nous parlons. M. Fléchier, dans son oraison funebre de M. de Turenne, applique à son héros ce qui est dit dans l'écriture à l'occasion de Judas Machabée qui fut tué dans une bataille.

» Le pere le Jeune de l'oratoire, fameux missionnaire, s'appeloit *Jean*; il étoit devenu aveugle : il fut nommé pour prêcher le carême à Marseille aux Acoules; voici le texte de son premier sermon : *Fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joannes; non erat ille lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine*, Joan. *j*. 6. On voit qu'il faisoit allusion à son nom & à son aveuglement.

» Il y a quelques passages des auteurs profanes qui sont comme passés en proverbes, & auxquels on donne communément un *sens* détourné, qui n'est pas précisément le même *sens* que celui qu'ils ont dans l'auteur d'où ils sont tirés; en voici des exemples :

1. » Quand on veut animer un jeune homme à faire parade de ce qu'il sait, ou blâmer un savant de ce qu'il se tient dans l'obscurité, on lui dit ce vers de Perse, *sat. j.* 27. *Scire tuum nihil est, nisi te scire hoc sciat alter.* Toute votre science n'est rien, si les autres ne savent pas combien vous êtes savant. La pensée de Perse est pourtant de blâmer ceux qui n'étudient que pour faire ensuite parade de ce qu'ils savent :

En pallor, seniumque : o mores! usque adeone
Scire tuum nihil est, nisi te scire hoc sciat alter?

Il y a une interrogation & une surprise dans le texte, & l'on cite le vers dans un sens absolu.

2. » On dit d'un homme qui parle avec emphase, d'un style ampoulé & recherché, que.

Projicit ampullas & sesquipedalia verba :

il jette, il fait sortir de sa bouche des paroles enflées & des mots d'un pié & demi. Cependant ce vers a un *sens* tout contraire dans Horace, *Art poët.* 97. La tragédie, dit ce poëte, ne s'exprime pas toujours d'un style pompeux & élevé : Télephe & Pélée, tous deux pauvres, tous deux chassés de leurs pays, ne doivent pas recourir à des termes enflés, ni se servir de grands mots : il faut qu'ils fassent parler leur douleur d'un style simple & naturel, s'ils veulent nous toucher, & que nous nous intéressions à leur mauvaise fortune; ainsi *projicit*, dans Horace, veut dire *il rejette*.

Et tragicus plerumque dolet sermone pedestri
Telephus & Peleus, cum pauper & exul uterque
Projicit ampullas & sesquipedalia verba,
Si curat cor spectantis tetigisse querelâ.

» M. Boileau, *Art poétiq. ch. III*, nous donne le même précepte :

Que devant Troie en flamme, Hécube desolée
Ne vienne pas pousser une plainte ampoulée.

» Cette remarque, qui se trouve dans la plupart des commentateurs d'Horace, ne devoit point échapper aux auteurs des dictionnaires sur le mot *projicere*.

3. » Souvent pour excuser les fautes d'un habile homme, on cite ce mot d'Horace, *Art poét.* 359. *Quandoque bonus dormitat Homerus*; comme si Horace avoit voulu dire que le bon Homere s'endort quelquefois. Mais *quandoque* est là pour *quandocumque*, (toutes les fois que); & *bonus* est pris en bonne part. Je suis fâché, dit Horace, toutes les fois que je m'apperçois qu'Homere, cet excellent poëte, s'endort, se néglige, ne se soutient pas.

Indignor quandoque bonus dormitat Homerus.

» M. Danet s'est trompé dans l'explication qu'il donne de ce passage dans son dictionnaire latin-françois sur ce mot *quandoque*.

4. » Enfin pour s'excuser quand on est tombé dans quelque faute, on cite ce vers de Térence, *Heaut. I. j*, 25.

Homo sum, humani nihil à me alienum puto,

comme si Térence avoit voulu dire, *je suis homme, je ne suis point exempt des foiblesses de l'humanité*; ce n'est pas là le *sens* de Térence. Chrémès, touché de l'affliction où il voit Ménédème son voisin, vient lui demander quelle peut être la cause de son chagrin, & des peines qu'il se donne : Ménédème lui dit brusquement, qu'il faut qu'il ait bien du

loisir pour venir se mêler des affaires d'autrui. *Je suis homme*, répond tranquillement Chrémès ; *rien de tout ce qui regarde les autres hommes n'est étranger pour moi, je m'intéresse à tout ce qui regarde mon prochain.*

» On doit s'étonner, dit madame Dacier, que ce vers ait été si mal entendu, après ce que Cicéron en a dit dans le premier livre des Offices.

» Voici les paroles de Cicéron, *I. Offic. n. 29, à lin. IX. Est enim difficilis cura rerum alienarum, quanquam Terentianus ille Chremes humani nihil à se alienum putat.* J'ajouterai un passage de Séneque, qui est un commentaire encore plus clair de ces paroles de Térence. Séneque, ce philosophe payen, explique dans une de ses lettres comment les hommes doivent honorer la majesté des dieux : il dit que ce n'est qu'en croyant à eux, en pratiquant de bonnes œuvres, & en tâchant de les imiter dans leurs perfections, qu'on peut leur rendre un culte agréable ; il parle ensuite de ce que les hommes se doivent les uns aux autres. Nous devons tous nous regarder, dit-il, comme étant les membres d'un grand corps ; la nature nous a tirés de la même source, & par là nous a tous faits parens les uns des autres ; c'est elle qui a établi l'équité & la justice. Selon l'institution de la nature, on est plus à plaindre quand on nuit aux autres, que quand on en reçoit du dommage. La nature nous a donné des mains pour nous aider les uns les autres ; ainsi ayons toujours dans la bouche & dans le cœur ce vers de Térence ; *je suis homme, rien de tout ce qui regarde les hommes n'est étranger pour moi* ».

Membra sumus corporis magni, natura nos cognatos edidit cùm ex iisdem & in idem gigneret. Hæc nobis amorem indidit mutuum & sociabiles fecit; illa æquum justumque composuit: ex illius constitutione miserius est nocere quam lædi ; & illius imperio paratæ sunt ad juvandum manus. Iste versus & in pectore & in ore sit, Homo sum, humani nihil à me alienum puto. *Habeamus in commune, quod nati sumus*, Sénec *ep. xcv.*

« Il est vrai en général que les citations & les applications doivent être justes autant qu'il est possible, puisqu'autrement elles ne prouvent rien, & ne servent qu'à montrer une fausse érudition : mais il y auroit du rigorisme à condamner tout *sens* adapté.

» Il y a bien de la différence entre rapporter un passage comme une autorité qui prouve, ou simplement comme des paroles connues, auxquelles on donne un *sens* nouveau qui convient au sujet dont on veut parler : dans le premier cas, il faut conserver le *sens* de l'auteur ; mais dans le second cas, les passages auxquels on donne un *sens* différent de celui qu'ils ont dans leur auteur, sont regardés comme autant de parodies, & comme une sorte de jeu dont il est souvent permis de faire usage ».

IX. *Sens louche*, *Sens équivoque.* Le *sens* louche naît plutôt de la disposition particuliere des mots qui entrent dans une phrase, que de ce que les termes en sont équivoques en soi. Ainsi ce seroit plutôt la phrase qui devroit être appelée *louche*, si l'on vouloit s'en tenir au *sens* littéral de la métaphore : » car, dit M. du Marsais, *Trop. part. III. art. vj.* comme les personnes louches paroissent regarder d'un côté pendant qu'elles regardent d'un autre, de même dans les constructions louches, les mots semblent avoir un certain rapport pendant qu'ils en ont un autre » : par conséquent c'est la phrase même qui a le vice d'être louche ; & comme les objets vus par les personnes louches ne sont point louches pour cela, mais seulement incertains à l'égard des autres, le même le *sens* louche ne peut pas être regardé proprement comme louche, il n'est qu'incertain pour ceux qui entendent ou qui lisent la phrase. Si donc on donne le nom de *sens* louche à celui qui résulte d'une disposition louche de la phrase, c'est par métonymie que l'on transporte à la chose signifiée le nom métaphorique donné d'abord au signe. Voici un exemple de construction & de *sens* louche, pris par M. du Marsais, dans cette chanson si connue d'un de nos meilleurs opéra :

Tu sais charmer,
Tu sais désarmer
Le dieu de la guerre :
Le dieu du tonnerre
Se laisse enflammer.

» *Le dieu du tonnerre*, dit notre gram-

mairien, paroît d'abord être le terme de l'action de *charmer* & de *desarmer*, aussi bien que *le dieu de la guerre*: cependant quand on continue à lire, on voit aisément que *le dieu du tonnerre* est le nominatif ou le sujet de *se laisse enflammer*».

Voici un autre exemple cité par Vaugelas, *Rem. 119.* » *Germanicus*, (en parlant d'Alexandre) *a égalé sa vertu, & son bonheur n'a jamais eu de pareil....* On appelle cela, dit il, une *construction louche*, parce qu'elle semble regarder d'un côté, & elle regarde de l'autre». On voit que ce puriste célebre fait tomber en effet la qualification de *louche* sur la construction plutôt que sur le *sens* de phrase, conformément à ce que j'ai remarqué. « Je sais bien, ajoute-t-il, en parlant de ce vice d'élocution, & j'adopte volontiers sa remarque: » je sais bien qu'il y aura assez de gens qui nommeront ceci un scrupule & non pas une faute, parce que la lecture de toute la période fait entendre le *sens*, & ne permet d'en douter; mais toujours ils ne peuvent pas nier que le lecteur & l'auditeur n'y soient trompés d'abord, & quoiqu'ils ne le soient pas long-temps, il est certain qu'ils ne sont pas bien aises de l'avoir été, & que naturellement on n'aime pas à se méprendre: enfin c'est une imperfection qu'il faut éviter, ponr petite qu'elle soit, s'il est vrai qu'il faille toujours faire les choses de la façon la plus parfaite qu'il se peut, sur-tout lorsqu'en matiere de langage il s'agit de la clarté de l'expression».

Le *sens* louche naît donc de l'incertitude de la relation grammaticale de quelqu'un des mots qui composent la phrase. Mais que faut-il entendre par un *sens* équivoque, & quelle en est l'origine? Car ces deux expressions ne sont pas identiques, quoique M. du Marsais semble les avoir confondues (*loc. cit.*) Le *sens* équivoque me paroît venir sur-tout de l'indétermination essentielle à certains mots, lorsqu'ils sont employés de maniere que l'application actuelle n'en est pas fixée avec assez de précision. Tels sont les adjectifs conjonctifs *qui* & *que*, & l'adverbe conjonctif *donc*; parce que n'ayant par eux-mêmes ni nombre ni genre déterminé, la relation en devient nécessairement douteuse, pour le peu qu'ils ne tiennent pas immédiatement à leur antécédent. Tels sont nos pronoms de la troisieme personne; *il*, *lui*, *elle*, *la*, *le*, *les*, *ils*, *eux*, *elles*, *leur*; parce que tous les objets dont on parle étant de la troisieme personne, il doit y avoir incertitude sur la relation de ces mots, dès qu'il y a dans le même discours plusieurs noms du même genre & du même nombre, si l'on n'a soin de rendre cette relation bien sensible par quelques-uns de ces moyens qui ne manquent guere à ceux qui savent écrire. Tels sont enfin les articles possessifs de la troisieme personne, *son*, *sa*, *ses*, *leur*, *leurs*; & les purs adjectifs possessifs de la même personne, *sien*, *sienne*, *siens*, *siennes*; parce que la troisieme personne déterminée à laquelle ils doivent se rapporter, peut être incertaine à leur égard comme à l'égard des pronoms personnels, & pour la même raison.

Je ne citerai point ici une longue suite d'exemples; je renverrai ceux qui en desirent, à la *remarque 547* de Vaugelas, où ils en trouveront de toutes les especes avec les correctifs qui y conviennent; mais je finirai par deux observations.

La premiere, c'est que phrase *louche* & phrase *équivoque*, sont des expressions, comme je l'ai déja remarqué, synonymes si l'on veut, mais non pas identiques; elles énoncent le même défaut de netteté, mais elles en indiquent des sources différentes. Phrase *amphibologique*, est une expression plus générale, qui comprend sous soi les deux premieres, comme le genre comprend les especes; elle indique encore le même défaut de netteté, mais sans en assigner la cause. Ainsi, *les impressions qu'il prit depuis*, *qu'il tâcha de communiquer aux siens*, &c. c'est une phrase *louche*, parce qu'il semble d'abord qu'on veuille dire, *depuis le temps qu'il tâcha*, au lieu que *depuis* est employé absolument, & qu'on a voulu dire; *lesquelles il tâcha*; incertitude que l'on auroit levée par un *&* avant *qu'il tâchât*. *Lisias promit à son pere de n'abandonner jamais ses amis*, c'est une phrase *équivoque*, parce qu'on ne sait s'il s'agit des amis de Lysias, ou de ceux de son

son pere : toutes deux sont *amphibologiques*.

La seconde remarque, c'est que M. du Marsais n'a pas dû citer comme une phrase amphibologique, ce vers de la premiere édition du Cid. (*III. 6.*)

L'amour n'est qu'un plaisir, & l'honneur un devoir.

La construction de cette phrase met nécessairement de niveau *l'amour* & *l'honneur*, & présente l'un & l'autre comme également méprisables : en un mot, elle a le même *sens* que celle-ci.

L'amour n'est qu'un plaisir, l'honneur n'est qu'un devoir.

Il est certain que ce n'étoit pas l'intention de Corneille, & M. du Marsais en convient ; mais la seule chose qui s'ensuive delà, c'est que ce grand poëte a fait un *contre-sens*, & non pas une *amphibologie* ; & l'académie a exprimé le vrai *sens* de l'auteur, quand elle a dit :

L'amour n'est qu'un plaisir, l'honneur est un devoir.

Il faut donc prendre garde encore de confondre *amphibologie* & *contre-sens* : l'*amphibologie* est dans une phrase qui peut également servir à énoncer plusieurs *sens* différens, & que rien de ce qui la constitue, ne détermine à l'un plutôt qu'à l'autre : le *contre-sens* est dans une phrase qui ne peut avoir qu'un *sens*, mais qui auroit dû être construite de maniere à en avoir un autre. *Voyez* CONTRE-SENS.

Résumons. La *signification* est l'idée totale dont un mot est le signe primitif par la décision unanime de l'usage.

L'*acception* est un aspect particulier sous lequel la *signification* primitive est envisagée dans une phrase.

Le *sens* est une autre *signification* différente de la primitive, qui est entée, pour ainsi dire, sur cette premiere, qui lui est ou analogue ou accessoire, & qui est moins indiquée par le mot même que par sa combinaison avec les autres qui constituent la phrase. C'est pourquoi l'on dit également le *sens* d'un mot, & le *sens* d'une phrase ; au lieu qu'on ne dit pas de même la *signification* ou l'*acception* d'une phrase. (*B. E. R. M.*)

SENS, (*Métaphysique.*) *sens* est une faculté de l'ame, par laquelle elle apperçoit les objets extérieurs, moyennant quelque action ou impression faite en certaines parties du corps, que l'on appelle *les organes des sens*, qui communiquent cette impression au cerveau.

Quelques-uns prennent le mot *sens* dans une plus grande étendue ; ils le définissent une faculté par laquelle l'ame apperçoit les idées ou les images des objets, soit qu'elles lui viennent de dehors, par l'impression des objets mêmes, soit qu'elles soient occasionnées par quelque action de l'ame sur elle-même.

En considérant sous ce point de vue le mot *sens*, on en doit distinguer de deux especes, d'extérieurs & d'intérieurs ; qui correspondent aux deux différentes manieres dont les images des objets que nous appercevons, sont occasionnées & présentées à l'esprit, soit immédiatement du dehors, c'est-à-dire, par les cinq *sens* extérieurs, l'ouie, la vue, le goût, le tact & l'odorat ; soit immédiatement du dedans, c'est-à-dire, par les *sens* internes, tels que l'imagination, la mémoire, l'attention, *&c.* auxquelles on peut joindre la faim, la soif, la douleur, *&c.*

Les *sens* extérieurs sont des moyens par lesquels l'ame a la perception ou prend connoissance des objets extérieurs. Ces moyens peuvent être considérés tant du côté de l'esprit, que du côté du corps. Les moyens du côté de l'esprit sont toujours les mêmes : c'est toujours la même faculté par laquelle on voit, on entend. Les moyens du côté du corps sont aussi différens, que les différens objets qu'il nous importe d'appercevoir. Delà ces différens organes du sentiment ; chacun desquels est constitué de maniere à donner à l'ame quelque représentation & quelque avertissement de l'état des choses extérieures ; de leur proximité, de leur convenance, de leur disconvenance, & de leurs autres qualités : & de plus à donner des avis différens, suivant le degré, l'éloignement, ou la proximité du danger ou de l'avantage ; & c'est delà que viennent les différentes fonctions de ces organes, comme d'entendre, de voir, de sentir ou flairer, de goûter, de toucher.

Un excellent auteur moderne nous donne une notion du *sens* très-ingénieuse; selon ses principes, on doit définir le *sens* une puissance d'appercevoir, ou une puissance de recevoir des idées. En quelques occasions, au lieu de puissance, il aime mieux l'appeler une détermination de l'esprit à recevoir des idées; il appelle *sensations*, les idées qui sont ainsi apperçues, ou qui s'élevent dans l'esprit.

Les *sens* extérieurs sont par conséquent des puissances de recevoir des idées, à la présence des objets extérieurs. En ces occasions on trouve que l'ame est purement passive, & qu'elle n'a point directement la puissance de prévenir la perception ou l'idée, & de la changer ou de la varier à sa réception, pendant tous le temps que le corps continue d'être en état de recevoir les impressions des objets extérieurs.

Quand deux perceptions sont entiérement différentes l'une de l'autre, ou qu'elles ne se conviennent que sous l'idée générale de sensation, on désigne par différens *sens* la puissance qu'a l'ame de recevoir ces différentes perceptions. Ainsi la vue & l'ouie dénotent différentes puissances de recevoir les idées de couleurs & de sons; & quoique les couleurs comme les sons, aient entr'elles de très-grandes différences; néanmoins il y a beaucoup plus de rapport entre les couleurs les plus opposées, qu'entre une couleur & un son: & c'est pourquoi l'on regarde les couleurs comme des perceptions qui appartiennent à un même *sens*; tous les *sens* semblent avoir des organes distingués, excepté celui du toucher, qui est répandu plus ou moins par tous le corps.

Les *sens* intérieurs sont des puissances ou des déterminations de l'esprit, qui se repose sur certaines idées qui se présentent à nous, lorsque nous appercevons les objets par les *sens* extérieurs. Il y en a de deux especes différentes, qui sont distinguées par les différens objets de plaisir, c'est-à-dire, par les formes agréables ou belles des objets naturels, & par des actions belles.

En réfléchissant sur nos *sens* extérieurs, nous voyons évidemment que nos perceptions de plaisir & de douleur, ne dépendent pas directement de notre volonté. Les objets ne nous plaisent pas comme nous le souhaiterions, il y a des objets, dont la présence nous est nécessairement agréable; & d'autres qui nous déplaisent malgré nous: & nous ne pouvons, par notre propre volonté, recevoir du plaisir & éloigner le mal, qu'en nous procurant la premiere espece d'objets, & qu'en nous mettant à couvert de la derniere. Par la constitution même de notre nature, l'un est occasion du plaisir, & l'autre du mal-être. En effet, nos perceptions sensitives nous affectent bien ou mal, immédiatement, & sans que nous ayons aucune connoissance du sujet de ce bien ou de ce mal, de la maniere dont cela se fait sentir, & des occasions qui le font naître, sans voir l'utilité ou les inconvéniens, dont l'usage de ces objets peut être la cause dans la suite. La connoissance la plus parfaite de ces choses ne changeroit pas le plaisir ou la douleur de la sensation; quoique cela pût donner un plaisir qui se fait sentir à la raison, très-distinct du plaisir sensible, ou que cela pût causer une joie distincte, par la considération d'un avantage que l'on pourroit attendre de l'objet, ou exciter un sentiment d'aversion, par l'appréhension du mal.

Il n'y a presque point d'objet, dont notre ame s'occupe, qui ne soit une occasion de bien ou de mal-être: ainsi nous nous trouverons agréablement affectés d'une forme réguliere, d'une piece d'architecture ou de peinture, d'un morceau de musique; & nous sentons intérieurement que ce plaisir nous vient naturellement de la contemplation de l'idée qui est alors présente à notre esprit, avec toutes ses circonstances; quoique quelques-unes de ces idées ne renferment rien en elles de ce que nous appelons *perception sensible*; & dans celles qui le renferment, le plaisir vient de quelque uniformité, ordre, arrangement ou imitation, & non pas des simples idées de couleur, de son.

Il paroît qu'il s'ensuit de là, que, quand l'instruction, l'éducation, ou quelque préjugé, nous fait naître des desirs ou des répugnances par rapport à un objet; ce desir ou cette aversion sont fondés sur l'opinion de quelque perfection ou de quelque défaut,

que nous imaginons dans ces qualités. Par conséquent, si quelqu'un privé du *sens* de la vue, est affecté du desir de beauté, ce desir doit naître de ce qu'il sent quelque régularité dans la figure, quelque grace dans la voix, quelque douceur, quelque mollesse, ou quelques autres qualités, qui ne sont perceptibles que par les *sens* différens de la vue, sans aucun rapport aux idées de couleur.

Le seul plaisir de sentiment, que nos philosophes semblent considérer, est celui qui accompagne les simples idées de sensation. Mais il y a un très-grand nombre de sentimens agréables, dans ces idées complexes des objets, auxquels nous donnons les noms de *beaux* & d'*harmonieux*; que l'on appelle ces idées de beauté & d'harmonie, des perceptions des *sens* extérieurs de la vue & de l'ouie, ou non, cela n'y fait rien : on devroit plutôt les appeler un *sens interne*, ou un *sentiment intérieur*, ne fût-ce seulement que pour les distinguer des autres sensations de la vue & de l'ouie, que l'on peut avoir sans aucune perception de beauté & d'harmonie.

Ici se présente une question, savoir, si les sens sont pour nous une regle de vérité. Cela dépend de la maniere dont nous les envisageons. Quand nous voulons donner aux autres la plus grande preuve qu'ils attendent de nous touchant la vérité d'une chose, nous disons que nous l'avons vue de nos yeux; & si l'on suppose que nous l'avons vue en effet, on ne peut manquer d'y ajouter foi; le témoignage des sens est donc par cet endroit une premiere vérité, puisqu'alors il tient lieu de premier principe, sans qu'on remonte, ou qu'on pense vouloir remonter plus haut : c'est de quoi tous conviennent unanimement. D'un autre côté, tous conviennent aussi que les sens sont trompeurs; & l'expérience ne permet pas d'en douter. Cependant si nous sommes certains d'une chose dès-là que nous l'avons vue, comment le sens de la vue peut-il nous tromper; & s'il peut nous tromper, comment sommes nous certains d'une chose pour l'avoir vue?

La réponse ordinaire à cette difficulté, c'est que notre vue & nos sens nous peuvent tromper, quand ils ne sont pas exercés avec les conditions requises; savoir que l'organe soit bien disposé, & que l'objet soit dans une juste distance. Mais ce n'est rien dire là. En effet, à quoi sert de marquer pour des regles qui justifient le témoignage de nos sens, des conditions que nous ne saurions nous-mêmes justifier, pour savoir quand elles se rencontrent? Quelle regle infaillible me donne-t-on pour juger que l'organe de ma vue, de mon ouie, de mon odorat, est actuellement bien disposé? Nos organes ne nous donnent une certitude parfaite que quand ils sont parfaitement formés; mais ils ne le sont que pour des tempéramens parfaits; & comme ceux-ci sont très-rares, il s'ensuit qu'il n'est presque aucun de nos organes qui ne soit défectueux par quelque endroit.

Cependant quelque évidente que cette conclusion paroisse, elle ne détruit point une autre vérité, savoir que l'on est certain de ce que l'on voit. Cette contrariété montre qu'on a laissé ici quelque chose à démêler, puisqu'une maxime sensée ne sauroit être contraire à une maxime sensée. Pour développer la chose, examinons en quoi nos sens ne sont point régle de vérité, & en quoi ils le sont.

1°. Nos sens ne nous apprennent point en quoi consiste cette disposition des corps appelée *qualité*, qui fait telle impression sur moi. J'apperçois évidemment qu'il se trouve dans un tel corps une disposition qui cause en moi le sentiment de chaleur & de pesanteur; mais cette disposition, dans ce qu'elle est en elle-même, échappe ordinairement à mes sens, & souvent même à ma raison. J'entrevois qu'avec certain arrangement & certain mouvement dans les plus petites parties de ce corps, il se trouve de la convenance entre ce corps & l'impression qu'il fait sur moi. Ainsi je conjecture que la faculté qu'a le soleil d'exciter en moi un sentiment de lumiere, consiste dans certain mouvement ou impulsion de petits corps au travers des pores de l'air vers la rétine de mon œil; mais c'est cette faculté même, où mes yeux ne voyent goutte, & où ma raison ne voit guere davantage.

2°. Les sens ne nous rendent aucun té-

moignage d'un nombre infini de dispositions même antérieures qui se trouvent dans les objets, & qui surpassent la sagacité de notre vue, de notre ouie, de notre odorat. La chose se vérifie manifestement par les microscopes; ils nous ont fait découvrir dans l'objet de la vue une infinité de dispositions extérieures, qui marquent une égale différence dans les parties intérieures, & qui forment autant de différentes qualités. Des microscopes plus parfaits nous feroient découvrir d'autres dispositions, dont nous n'avons ni la perception ni l'idée.

3°. Les sens ne nous apprennent point l'impression précise qui se fait par leur canal en d'autres hommes que nous. Ces effets dépendent de la disposition de nos organes, laquelle est à peu près aussi différente dans les hommes que leurs tempéramens ou leurs visages; une même qualité extérieure doit faire aussi différentes impressions de sensation en différens hommes: c'est ce que l'on voit tous les jours. La même liqueur cause dans moi une sensation désagréable, & dans une autre une sensation agréable; je ne puis donc m'assurer que tel corps fasse précisément sur tout autre que moi, l'impression qu'il fait sur moi-même. Je ne puis savoir aussi si ce qui est couleur blanche pour moi, n'est point du rouge pour un autre que pour moi.

4°. La raison & l'expérience nous apprenant que les corps sont dans un mouvement ou changement continuel, quoique souvent imperceptible dans leurs plus petites parties, nous ne pouvons juger sûrement qu'un corps d'un jour à l'autre ait précisément la même qualité, ou la même disposition à faire l'impression qu'il faisoit auparavant sur nous; de son côté il lui arrive de l'altération, & il m'en arrive du mien. Je pourrai bien m'appercevoir du changement d'impression, mais de savoir à quoi il faut l'attribuer, si c'est à l'objet ou à moi, c'est ce que je ne puis faire par le seul témoignage de l'organe de mes sens.

5°. Nous ne pouvons juger par les sens ni de la grandeur absolue des corps, ni de leur mouvement absolu. La raison en est bien claire. Comme nos yeux ne sont point disposés de la même façon, nous ne devons pas avoir la même idée sensible de l'étendue d'un corps. Nous devons considérer que nos yeux ne sont que des lunettes naturelles, que leurs humeurs font le même effet que les verres dans les lunettes, & que selon la situation qu'ils gardent entre eux, & selon la figure du crystallin & de son éloignement de la rétine, nous voyons les objets différemment; de sorte qu'on ne peut pas assurer qu'il y ait au monde deux hommes qui les voient précisément de la même grandeur, ou composés de semblables parties, puisqu'on ne peut pas assurer que leurs yeux soient tout à fait semblables. Une conséquence aussi naturelle, c'est que nous ne pouvons connoître la grandeur véritable ou absolue des mouvemens du corps, mais seulement le rapport que ces mouvemens ont les uns avec les autres. Il est constant que nous ne saurions juger de la grandeur d'un mouvement d'un corps que par la longueur de l'espace que ce même corps a parcouru. Ainsi puisque nos yeux ne nous font point voir la véritable longueur de l'espace parcouru, il s'ensuit qu'ils ne peuvent pas nous faire connoître la véritable grandeur du mouvement.

Voyons maintenant ce qui peut nous tenir lieu de premieres vérités dans le témoignage de nos sens. On peut réduire principalement à trois chefs les premieres vérités dont nos sens nous instruisent. 1°. Ils rapportent toujours très-fidellement ce qui leur paroît. 2°. Ce qui leur paroît est presque toujours conforme à la vérité dans les choses qu'il importe aux hommes en général de savoir, à moins qu'il ne s'offre quelque sujet raisonnable d'en douter. 3°. On peut discerner aisément quand le témoignage des sens est douteux, par les réflexions que nous marquerons.

1°. Les sens rapportent toujours fidellement ce qui leur paroît; la chose est manifeste, puisque ce sont des facultés naturelles qui agissent par l'impression nécessaire des objets, à laquelle le rapport des sens est toujours conforme. L'œil placé sur un vaisseau qui avance avec rapidité, rapporte qu'il lui paroît que le rivage avance du côté opposé; c'est ce qui lui doit paroître: car dans les circonstances l'œil reçoit les

mêmes impressions que si le rivage & le vaisseau avançoient chacun d'un côté opposé, comme l'enseignent & les observations de la physique, & les regles de l'optique. A prendre la chose de ce biais, jamais les sens ne nous trompent ; c'est nous qui nous trompons par notre imprudence, sur leur rapport fidele. Leur fidélité ne consiste pas à avertir l'ame de ce qui est, mais de ce qui leur paroît ; c'est à elle de déméler ce qui en est.

2°. Ce qui paroît à nos sens est presque toujours conforme à la vérité, dans les conjonctures où il s'agit de la conduite & des besoins ordinaires de la vie. Ainsi, par rapport à la nourriture, les sens nous font suffisamment discerner les besoins qui y sont d'usage : ensorte que plus une chose nous est salutaire, plus aussi est grand ordinairement le nombre des sensations différentes qui nous aident à la discerner ; & ce que nous ne discernons pas avec leur secours, c'est ce qui n'appartient plus à nos besoins, mais à notre curiosité.

3°. Le témoignage des sens est infaillible, quand il n'est contredit dans nous ni par notre propre raison, ni par un témoignage précédent des mêmes sens, ni par un témoignage actuel d'un autre de nos sens, ni par le témoignage des sens des autres hommes.

1°. Quand notre raison, instruite d'ailleurs par certains faits & certaines réflexions, nous fait juger manifestement le contraire de ce qui paroît à nos sens, leur témoignage n'est nullement en ce point régle de vérité. Ainsi, bien que le soleil ne paroisse large que de deux piés, & les étoiles d'un pouce de diametre, la raison instruite d'ailleurs par des faits incontestables, & par des connoissances évidentes, nous apprend que ces astres sont infiniment plus grands qu'ils ne nous paroissent.

2°. Quand ce qui paroît actuellement à nos sens est contraire à ce qui leur a autrefois paru ; car on a sujet alors de juger ou que l'objet n'est pas à portée, ou qu'il s'est fait quelque changement soit dans l'objet même, soit dans notre organe : en ces occasions on doit prendre le parti de ne point juger, plutôt que de juger rien de faux.

L'usage & l'expérience servent à discerner le témoignage des sens. Un enfant qui apperçoit son image sur le bord de l'eau ou dans un miroir, la prend pour un autre enfant qui est dans l'eau ou au dedans du miroir ; mais l'expérience lui ayant fait porter la main dans l'eau ou sur le miroir, il réforme bientôt le sens de la vue par celui du toucher, & il se convainc avec le temps qu'il n'y a point d'enfant à l'endroit où il croyoit le voir. Il arrive encore à un indien dans le pays duquel il ne gêle point, de prendre d'abord en ces pays-ci un morceau de glace pour une pierre ; mais l'expérience lui ayant fait voir le morceau de glace qui se fond en eau, il réforme aussitôt le sens du toucher par la vûe.

La troisieme regle est quand ce qui paroît à nos sens est contraire à ce qui paroît aux sens des autres hommes, que nous avons sujet de croire aussi-bien organisés que nous. Si mes yeux me font un rapport contraire à celui des yeux de tous les autres, je dois croire que c'est moi plutôt qui suis en particulier trompé, que non pas eux tous en général : autrement ce seroit la nature qui meneroit au faux le plus grand nombre des hommes ; ce qu'on ne peut juger raisonnablement. *Voyez la logique* du P. Buffier, à l'*article* des *premieres vérités*.

Quelques philosophes, continue le même auteur que nous venons de citer, se sont occupés à montrer que nos yeux nous portent continuellement à l'erreur, parce que leur rapport est ordinairement faux sur la véritable grandeur ; mais je demanderois volontiers à ces philosophes si les yeux nous ont été donnés pour nous faire absolument juger de la grandeur des objets? Qui ne sait que son objet propre & particulier sont les couleurs ? Il est vrai que par accident, selon les angles différens que font sur la rétine les rayons de la lumiere, l'esprit prend occasion de former un jugement de conjectures touchant la distance & la grandeur des objets ; mais ce jugement n'est pas plus du sens de la vue, que du sens de l'ouie. Ce dernier, par son organe, ne laisse pas aussi de rendre témoignage, comme par accident, à la grandeur & à la distance des corps sonores, puisqu'ils causent dans l'air de plus fortes

ou de plus foibles ondulations, dont l'oreille est plus ou moins frappée. Seroit-on bien fondé pour cela à démontrer les erreurs des sens, parce que l'oreille ne nous fait pas juger fort juste de la grandeur & de la distance des objets? il me semble que non; parce qu'en ces occasions l'oreille ne fait point la fonction particuliere de l'organe & du sens de l'ouie, mais supplée comme par accident à la fonction du toucher, auquel il appartient proprement d'appercevoir la grandeur & la distance des objets.

C'est dequoi l'usage universel peut nous convaincre. On a établi pour les vraies mesures de la grandeur, les pouces, les piés, les palmes, les coudées, qui sont les parties du corps humain. Bien que l'organe du toucher soit répandu dans toutes les parties du corps, il réside néanmoins plus sensiblement dans la main; c'est à elle qu'il appartient proprement de mesurer au juste la grandeur, en mesurant par son étendue propre la grandeur de l'objet auquel elle est appliquée. A moins donc que le rapport des yeux sur la grandeur ne soit vérifié par la main, le rapport des yeux sur la grandeur doit passer pour suspect: cependant le sens de la vue n'en est pas plus trompeur, ni sa fonction plus imparfaite; parce que d'elle-même & par l'institution directe de la nature; elle ne s'étend qu'au discernement des couleurs, & seulement par accident au discernement de la distance & de la grandeur des objets.

Mais à quoi bon citer ici l'exemple de la mouche, dont les petits yeux verroient les objets d'une grandeur toute autre que ne feroient les yeux d'un éléphant! Qu'en peut-on conclure? Si la mouche & l'éléphant avoient de l'intelligence, ils n'auroient pour cela ni l'un ni l'autre une idée fausse de la grandeur; car toute grandeur étant relative, ils jugeroient chacun de la grandeur des objets sur leur propre étendue, dont ils auroient le sentiment: ils pourroient se dire, cet objet est tant de fois plus ou moins étendu que mon corps, ou que telle partie de mon corps; & en cela, malgré la différence de leurs yeux, leur jugement sur la grandeur seroit toujours également vrai de côté & d'autre.

C'est aussi ce qui arrive à l'égard des hommes; quelque différente impression que l'étendue des objets fasse sur leurs yeux, les uns & les autres ont une idée également juste de la grandeur des objets; parce qu'ils la mesurent chacun de leur côté, au sentiment qu'ils ont de leur propre étendue.

On peut dire de nos sens ce que l'on dit de la raison. Car de même qu'elle ne peut nous tromper, lorsqu'elle est bien dirigée, c'est-à-dire, qu'elle suit la lumiere naturelle que Dieu lui a donnée, qu'elle ne marche qu'à la lueur de l'évidence, & qu'elle s'arrête là où les idées viennent à lui manquer: ainsi les sens ne peuvent nous tromper, lorsqu'ils agissent de concert, qu'ils se prêtent des secours mutuels, & qu'ils s'aident sur-tout de l'expérience. C'est elle sur-tout qui nous prémunit contre bien des erreurs, que les sens seuls occasionneroient. Ce n'est que par un long usage, que nous apprenons à juger des distances par la vue; & cela en examinant par le tact les corps que nous voyons, & en observant ces corps placés à différentes distances & de différentes manieres, pendant que nous savons que ces corps n'éprouvent aucun changement.

Tous les hommes ont appris cet art, dès leur premiere enfance; ils sont continuellement obligés de faire attention à la distance des objets; & ils apprennent insensiblement à en juger, & dans la suite, ils se persuadent, que ce qui est l'effet d'un long exercice, est un don de la nature. La maniere dont se fait la vision, prouve bien que la faculté de juger des objets que nous voyons, est un art, qu'on apprend par l'usage & par l'expérience. S'il reste quelque doute sur ce point, il sera bientôt détruit par l'exemple d'un jeune homme d'environ quatorze ans, qui né aveugle, vit la lumiere pour la premiere fois. Voici l'histoire telle qu'elle est rapportée par M. de Voltaire.

« En 1729, M. Chiselden, un de ces fameux chirurgiens qui joignent l'adresse de la main aux plus grandes lumieres de l'esprit, ayant imaginé qu'on pouvoit donner la vue à un aveugle né, en lui abaissant ce qu'on appelle des *cataractes*,

qu'il soupçonnoit formées dans ses yeux presqu'au moment de sa naissance, il proposa l'opération. L'aveugle eut de la peine à y consentir. Il ne concevoit pas trop que le *sens* de la vue pût beaucoup augmenter ses plaisirs. Sans l'envie qu'on lui inspira d'apprendre à lire & à écrire, il n'eût point desiré de voir. Quoi qu'il en soit, l'opération en fut faite & réussit. Le jeune homme d'environ 14 ans, vit la lumiere pour la premiere fois. Son expérience confirma tout ce que Locke & Barclai avoient si bien prévu. Il ne distingua de long temps ni grandeurs, ni distances, ni situations, ni même figures. Un objet d'un pouce mis devant son œil, & qui lui cachoit une maison, lui paroissoit aussi grand que la maison. Tout ce qu'il voyoit, lui sembloit d'abord être sur ses yeux, & les toucher comme les objets du tact touchent la peau. Il ne pouvoit distinguer ce qu'il avoit jugé rond à l'aide de ses mains, d'avec ce qu'il avoit jugé angulaire, ni discerner avec ses yeux, si ce que ses mains avoient senti être en haut ou en bas, étoit en effet en haut ou en bas. Il étoit si loin de connoître les grandeurs, qu'après avoir enfin conçu par la vue que sa maison étoit plus grande que sa chambre, il ne concevoit pas comment la vue pouvoit donner cette idée. Ce ne fut qu'au bout de deux mois d'expérience, qu'il put appercevoir que les tableaux représentoient des corps solides; & lorsqu'après ce long tatonnement d'un *sens* nouveau en lui, il eut senti que des corps & non des surfaces seules, étoient peints dans les tableaux, il y porta la main, & fut étonné de ne point trouver avec ses mains ces corps solides, dont il commençoit à appercevoir les représentations. Il demandoit quel étoit le trompeur, du *sens* du toucher, ou du *sens* de la vue. »

Si au témoignage des *sens*, nous ajoutons l'analogie, nous y trouverons une nouvelle preuve de la vérité des choses. L'analogie a pour fondement ce principe extrêmement simple, *que l'univers est gouverné par des loix générales & constantes.* C'est en vertu de ce raisonnement que nous admettons la regle suivante, *que des effets semblables ont les mêmes causes.*

L'utilité de l'analogie consiste en ce qu'elle nous épargne mille discussions inutiles, que nous serions obligés de répéter sur chaque corps en particulier. Il suffit que nous sachions que tout est gouverné par des loix générales & constantes, pour être bien fondés à croire, que les corps qui nous paroissent semblables ont les mêmes propriétés, que les fruits d'un même arbre ont le même goût, &c. La certitude qui accompagne l'analogie retombe sur les *sens* mêmes, qui lui prêtent tous les raisonnemens qu'elle déduit.

En parlant de la connoissance, nous avons dit, que sans le secours des sens, les hommes ne pourroient acquérir aucune connoissance des choses corporelles; mais nous avons en même temps observé, que les seuls *sens* ne leur suffisoient pas, n'y ayant point d'homme au monde qui puisse examiner par lui-même toutes les choses qui lui sont nécessaires à la vie; que, par conséquent, dans un nombre infini d'occasions, ils avoient besoin de s'instruire les uns les autres, & de s'en rapporter à leurs observations mutuelles, qu'autrement ils ne pourroient tirer aucune utilité de la plupart des choses que Dieu leur a accordées. D'où nous avons conclu, que Dieu a voulu que le témoignage, quand il seroit revêtu de certaines conditions, fût aussi une marque de la vérité. Or, si le témoignage dans certaines circonstances est infaillible, les *sens* doivent l'être aussi, puisque le témoignage est fondé sur les *sens.* Ainsi prouver que le témoignage des hommes en certaines circonstances, est une regle sûre de vérité, c'est prouver la même chose par rapport aux *sens*, sur lesquels il est nécessairement appuyé.

SENS COMMUN; par le *sens commun* on entend la disposition que la nature a mise dans tous les hommes, ou manifestement dans la plupart d'entr'eux, pour leur faire porter, quand ils ont atteint l'usage de la raison, un jugement commun & uniforme, sur des objets différens du sentiment intime de leur propre perception; jugement qui n'est point la conséquence d'aucun principe antérieur. Si l'on veut des

exemples de jugemens qui se vérifient principalement par la regle & par la force du *sens commun*, on peut, ce semble, citer les suivans.

1°. *Il y a d'autres êtres, & d'autres hommes que moi au monde.*

2°. *Il y a quelque chose qui s'appelle* vérité, sagesse, prudence; *& c'est quelque chose qui n'est pas purement arbitraire.*

3°. *Il se trouve dans moi quelque chose que j'appelle* intelligence, *& quelque chose qui n'est point intelligence & qu'on appelle* corps.

4°. *Tous les hommes ne sont point d'accord à me tromper, & à m'en faire accroire.*

5°. *Ce qui n'est point intelligence ne sauroit produire tous les effets de l'intelligence, ni des parcelles de matiere remuées au hasard former un ouvrage d'un ordre & d'un mouvement régulier, tel qu'un horloge.*

Tous ces jugemens, qui nous sont dictés par le *sens commun*, sont des regles de vérité aussi réelles & aussi sûres que la regle tirée du sentiment intime de notre propre perception; non pas qu'elle emporte notre esprit avec la même vivacité de clarté, mais avec la même nécessité de consentement. Comme il m'est impossible de juger que je ne pense pas, lorsque je pense actuellement; il m'est également impossible de juger sérieusement que je sois le seul être au monde; que tous les hommes ont conspiré à me tromper dans tout ce qu'ils disent; qu'un ouvrage de l'industrie humaine, tel qu'un horloge qui montre réguliérement les heures, est le pur effet du hasard.

Cependant il faut avouer qu'entre le genre des premieres vérités tirées du sentiment intime, & tout autre genre de premieres vérités, il se trouve une différence; c'est qu'à l'égard du premier on ne peut imaginer qu'il soit susceptible d'aucune ombre de doute; & qu'à l'égard des autres, on peut alléguer qu'ils n'ont pas une évidence du genre suprême d'évidence. Mais il faut se souvenir que ces premieres vérités qui ne sont pas du premier genre, ne tombant que sur des objets hors de nous, elles ne peuvent faire une impression aussi vives sur nous, que celles dont l'objet est en nous-mêmes: de sorte que pour nier les premieres, il faudroit être hors de soi; & pour nier les autres, il ne faut qu'être hors de la raison.

C'est une maxime parmi les sages, direz-vous, & comme une premiere vérité dans la morale; que *la vérité n'est point pour la multitude.* Ainsi il ne paroît pas judicieux d'établir une regle de vérité sur ce qui est jugé vrai par le plus grand nombre. Donc le *sens commun* n'est point une regle infaillible de la vérité.

Je réponds qu'une vérité précise & métaphysique ne se mesure pas à des maximes communes, dont la vérité est toujours sujette à différentes exceptions: témoin la maxime qui avance, que *la voix du peuple est la voix de Dieu.* Il s'en faut bien qu'elle soit universellement vraie; bien qu'elle se vérifie à peu près aussi souvent que celle qu'on voudroit objecter, que la *vérité n'est point pour la multitude.* Dans le sujet même dont il s'agit, touchant les premiers principes, cette derniere maxime doit passer absolument pour être fausse. En effet, si les premieres vérités n'étoient répandues dans l'esprit de tous les hommes, il seroit impossible de les faire convenir de rien, puisqu'ils auroient des principes différens sur toutes sortes de sujets. Lors donc qu'il est vrai de dire que la *vérité n'est point pour la multitude*, on entend une sorte de vérité, qui, pour être apperçue, suppose une attention, une capacité & une expérience particulieres, prérogatives qui ne sont pas pour la multitude. Mais est-il question de premiere vérité, tous sont philosophes à cet égard. Le philosophe contemplatif avec tous les raisonnemens n'est pas plus parfaitement convaincu qu'il existe & qu'il pense, que l'esprit le plus médiocre & le plus simple. Dans les choses où il faut des connoissances acquises par le raisonnement, & des réflexions particulieres, qui supposent certaines expériences que tous ne sont pas capables de faire, un philosophe est plus croyable qu'un autre homme: mais dans une chose d'une expérience manifeste, & d'un sentiment commun à tous les hommes, tous à cet égard deviennent philosophes: de sorte que dans les premiers principes de la nature & du *sens commun*, un philosophe opposé au reste du genre

genre humain, eſt un philoſophe oppoſé à cent mille autres philoſophes; parce qu'ils ſont auſſi bien que lui inſtruits des premiers principes de nos ſentimens communs. Je dis plus; l'ordinaire des hommes eſt plus croyable en certaines choſes que pluſieurs philoſophes; parce que ceux-là n'ont point cherché à forcer ou à défigurer les ſentimens & les jugemens, que la nature inſpire univerſellement à tous les hommes.

Le ſentiment commun des hommes en général, dit-on, eſt que le ſoleil n'a pas plus de deux piés de diametre. On répond qu'il n'eſt pas vrai que le ſentiment commun de ceux qui ſont à portée de juger de la grandeur du ſoleil, ſoit qu'il n'a que deux ou trois piés de diametre. Le peuple le plus groſſier s'en rapporte ſur ce point au commun, ou à la totalité des philoſophes ou des aſtronomes, plutôt qu'au témoignage de ſes propres yeux. Auſſi n'a-t-on jamais vu de gens, même parmi le peuple, ſoutenir ſérieuſement qu'on avoit tort de croire le ſoleil plus grand qu'un globe de quatre piés. En effet, s'il s'étoit jamais trouvé quelqu'un aſſez peu éclairé pour conteſter là deſſus, la conteſtation auroit pu ceſſer au moment même, avec le ſecours de l'expérience; faiſant regarder au contrediſant un objet ordinaire, qui, à proportion de ſon éloignement paroît aux yeux incomparablement moins grand, que quand on s'en approche. Ainſi les hommes les plus ſtupides ſont perſuadés que leurs propres yeux les trompent ſur la vraie étendue des objets. Ce jugement n'eſt donc pas un ſentiment de la nature, puiſqu'au contraire il eſt univerſellement démenti par le ſentiment le plus pur de la nature raiſonnable, qui eſt celui de la réflexion.

SENS MORAL, (*Moral.*) nom donné par le ſavant Hutcheſon à cette faculté de notre ame, qui diſcerne promptement en certains cas le bien & le mal moral par une ſorte de ſenſation & par goût, indépendamment du raiſonnement & de la réflexion.

C'eſt-là ce que les autres moraliſtes appellent *inſtinct moral*, ſentiment, eſpece de penchant ou d'inclination naturelle qui nous porte à approuver certaines choſes comme bonnes ou louables, & à en condamner d'autres comme mauvaiſes & blâmables, indépendamment de toute réflexion.

C'eſt ainſi, qu'à la vue d'un homme qui ſouffre, nous avons d'abord un ſentiment de compaſſion, qui nous fait trouver beau & agréable de le ſecourir. Le premier mouvement, en recevant un bienfait, eſt d'en ſavoir gré, & d'en remercier notre bienfaiteur. Le premier & le plus pur mouvement d'un homme envers un autre, en faiſant abſtraction de toute raiſon particuliere de haine ou de crainte qu'il pourroit avoir, eſt un ſentiment de bienveillance, comme envers ſon ſemblable, avec qui la conformité de nature & de beſoins lient. On voit de même que, ſans aucun raiſonnement, un homme groſſier ſe récrie ſur une perfidie comme ſur une action noire & injuſte qui le bleſſe. Au contraire, tenir ſa parole, reconnoître un bienfait, rendre à chacun ce qui lui eſt dû, ſoulager ceux qui ſouffrent, ce ſont-là autant d'actions qu'on ne peut s'empêcher d'approuver & d'eſtimer, comme étant juſtes, bonnes, honnêtes & utiles au genre humain. De là vient que l'eſprit ſe plaît à voir & à entendre de pareils traits d'équité, de bonne foi, d'humanité & de bénéficence; le cœur en eſt touché, attendri. En les liſant dans l'hiſtoire on les admire, & on loue le bonheur d'un ſiecle, d'une nation, d'une famille où de ſi beaux exemples ſe rencontrent. Mais pour les exemples du crime, on ne peut ni les voir, ni en entendre parler ſans mépris & ſans indignation.

Si l'on demande d'où vient ce mouvement du cœur, qui le porte à aimer certaines actions, & à en déteſter d'autres ſans raiſonnement & ſans examen, je ne puis dire autre choſe, ſinon que ce mouvement vient de l'auteur de notre être, qui nous a faits de cette maniere; & qui a voulu que notre nature fût telle, que la différence du bien ou du mal moral nous affectât en certains cas, ainſi que le fait celle du mal phyſique. C'eſt donc là une ſorte d'inſtinct, comme la nature nous en a donné pluſieurs autres; afin de nous déterminer plus vîte & plus fortement là où la réflexion ſeroit trop lente.

C'eſt ainſi que nous ſommes avertis par une ſenſation intérieure de nos beſoins corporels, pour nous porter à faire promptement & machinalement tout ce que demande notre conſervation. Tel eſt auſſi cet inſtinct qui nous attache à la vie, & ce deſir d'être heureux, qui eſt le grand mobile de nos actions. Telle eſt encore la tendreſſe preſqu'aveugle, mais très-néceſſaire, des peres & des meres pour leurs enfans. Les beſoins preſſans & indiſpenſables demandoient que l'homme fût conduit par la voie du ſentiment, toujours plus vif & plus prompt que n'eſt le raiſonnement.

Dieu donc a jugé à propos d'employer auſſi cette voie à l'égard de la conduite morale de l'homme, & cela en imprimant en nous un ſentiment ou un goût de vertu & de juſtice, qui décide de nos premiers mouvemens, & qui ſupplée heureuſement chez la plupart des hommes au défaut de réflexion; car combien de gens incapables de réfléchir, & qui ſont remplis de ce ſentiment de juſtice! Il étoit bien utile que le créateur nous donnât un diſcernement du bien & du mal, avec l'amour de l'un & l'averſion de l'autre, par une ſorte de faculté prompte & vive, qui n'eût pas beſoin d'attendre les ſpéculations de l'eſprit; & c'eſt-là ce que le docteur Hutcheſon a nommé judicieuſement *ſens moral. Princip. du droit naturel.* (*D. J.*)

Sens de l'Écriture, (*Théolog.*) eſt la ſignification que préſentent ou que renferment les paroles de l'Écriture ſainte.

On peut diſtinguer cinq ſens dans l'Ecriture; 1°. le ſens grammatical; 2°. le ſens littéral ou hiſtorique; 3°. le ſens allégorique ou figuré; 4°. le ſens anagogique; 5°. le ſens tropologique ou moral.

I. Le ſens grammatical eſt celui que les termes du texte préſentent à l'eſprit, ſuivant la propre ſignification des termes. Ainſi quand on dit que Dieu ſe repent, qu'il ſe met en colere, qu'il monte, qu'il deſcend, qu'il a les yeux ouverts & les oreilles attentives, *&c.* Le ſens grammatical conduiroit à croire que Dieu ſeroit corporel & ſujet aux mêmes infirmités que nous, mais comme la foi nous apprend qu'il n'a aucune de nos foibleſſes & de nos imperfections, & que la raiſon même le dicte, on n'en demeure jamais au ſens grammatical, & l'on penſe avec fondement que les auteurs ſacrés n'ont employé ces expreſſions que pour ſe proportionner à la foibleſſe de notre intelligence.

II. Le ſens littéral & hiſtorique eſt celui qui s'attache à l'hiſtoire, au fait, au ſens que le récit & les termes de l'Écriture préſentent d'abord à l'eſprit. Ainſi, quand on dit qu'Abraham épouſa Agar, qu'il la renvoya enſuite, qu'Iſaac nâquit de Sara, qu'il reçut la circonciſion, *&c.* tous ces faits pris dans le ſens hiſtorique & littéral ne diſent autre choſe ſinon ce qui eſt exprimé dans l'hiſtoire, le mariage d'Abraham avec Agar, la répudiation de celle-ci, la naiſſance d'Iſaac & ſa circonciſion.

III. Le ſens allégorique & figuré eſt celui qui recherche ce qui eſt caché ſous les termes ou ſous l'événement dont il eſt parlé dans l'hiſtoire. Ainſi le mariage d'Abraham avec Agar, qui fut enſuite répudiée & chaſſée à cauſe de ſon inſolence & de celle de ſon fils, eſt une figure de la ſynagogue qui n'a été qu'une eſclave, & qui a été réprouvée à cauſe de ſon ingratitude & de ſon infidélité. Sara eſt la figure de l'Egliſe, & Iſaac la figure du peuple choiſi.

IV. Le ſens anagogique ou de convenance, eſt celui qui rapporte quelques expreſſions de l'Écriture à la vie éternelle, à la béatitude, à cauſe de la conformité ou proportion entre les termes dont on ſe ſert pour exprimer ce qui ſe paſſe en ce monde, & ce qui arrivera dans le ciel. Par exemple, à l'occaſion du ſabbat ou du repos qui étoit recommandé au peuple de Dieu, on parle du repos dont les ſaints jouiſſent dans le ciel. A l'occaſion de l'entrée des Iſraélites dans la terre promiſe, on traite de l'entrée des élus dans la terre des vivans, *&c.*

V. Le ſens moral ou tropologique eſt celui qui tire des moralités ou des réflexions pour la conduite de la vie & pour la réforme des mœurs, de ce qui eſt dit & raconté hiſtoriquement ou littéralement dans l'Écriture. Par exemple, à l'occaſion de ces paroles du Deutéronome, ch. xxv. verſ. 4. *Vous ne lierez point la bouche du bœuf qui foule le grain*, S. Paul dit dans ſa premiere

épitre aux Corinthiens, *ch. ix. verſ. 10.* qu'il faut fournir aux prédicateurs & à ceux qui nous inſtruiſent de quoi ſe nourrir & s'entretenir.

Le ſens littéral a pour objet les faits de l'hiſtoire; l'allégorique, ce que nous croyons, ou les myſteres de notre foi; l'anagogique, la béatitude & ce qui y a rapport; le tropologique, le réglement de nos mœurs: ce qu'on a compris dans ces deux vers:

Littera geſta docet: quid credas allegoria;
Moralis quid agas, quo tendas anagogia.

On peut remarquer les cinq *ſens* dont nous venons de parler dans le ſeul mot *Jéruſalem;* ſelon le *ſens* grammatical il ſignifie *union de paix*; ſelon le littéral, une ville *capitale de Judée*; ſelon l'allégorique, l'*égliſe militante;* ſelon l'anagogique, l'*égliſe triomphante*; ſelon le moral, l'*ame fidele*, dont Jeruſalem eſt une eſpece de figure. *Voyez* ALLÉGORIE, ANAGOGIQUE, LITTERAL, FIGURÉ, MYSTIQUE, *&c.*

Tous les théologiens conviennent qu'on ne peut tirer d'argumens directs & concluans en matiere de religion que du ſeul *ſens* littéral. Jamais, dit S. Jérôme, les paraboles & le *ſens* douteux des énigmes, c'eſt-à-dire, des allégories que chacun imagine à ſon gré, ne peuvent ſervir pour établir les dogmes; & S. Auguſtin dans ſon épitre à Vincent le donatiſte, reconnoît qu'on ne peut ſe fonder ſur une ſimple allégorie, à moins qu'on n'ait des témoignages clairs pour expliquer ceux qui ſont obſcurs. D'ailleurs, comme chacun peut imaginer des *ſens* myſtiques, ſelon ſa pénétration ou ſa piété, chacun par la même raiſon a droit de les rejeter ou d'en imaginer de contraires. Il faut cependant obſerver que dès qu'un ſens myſtique eſt autoriſé par l'égliſe ou par le concert unanime des peres, ou qu'il ſuit naturellement du texte, & que l'Ecriture même le favoriſe, on en peut tirer des preuves & des raiſonnemens ſolides. Mais le plus ſûr en matiere de controverſe eſt de s'attacher au ſens littéral, parce qu'il eſt fort aiſé d'abuſer du ſens allégorique.

SENS EXTERNES, (*Phyſiol.*) organes corporels, ſur leſquels les objets extérieurs cauſent les différentes eſpeces de ſenſations, que nous appelons le *toucher*, le *goût*, l'*odorat*, l'*ouie*, la *vue*, &c. L'auteur de l'*hiſtoire naturelle de l'homme* vous expliquera mieux que moi comment ces différentes eſpeces de ſenſations parviennent à l'ame. Elles lui ſont tranſmiſes, nous dit-il, par les nerfs qui forment le jeu de toutes les parties & l'action de tous les membres. Ce ſont eux qui ſont l'organe immédiat du ſentiment qui ſe diverſifie & change, pour ainſi dire, de nature, ſuivant leur différente diſpoſition; enſorte que, ſelon leur nombre, leur fineſſe, leur arrangement, leur qualité, ils portent à l'ame des eſpeces différentes de manieres de ſentir qu'on a diſtinguées par le nom de *ſenſations*, qui ſemblent n'avoir rien de ſemblable entr'elles.

Cependant ſi l'on fait attention que tous ces *ſens externes* ont un ſujet commun, & qu'ils ne ſont que des membranes nerveuſes, différemment étendues, diſpoſées & placées; que les nerfs ſont l'organe général du ſentiment; que, dans le corps animal, nul autre corps que les nerfs n'a cette propriété de produire le ſentiment, on ſera porté à croire que les ſens ayant tous un principe commun, & n'étant que des formes variées de la même ſubſtance, n'étant en un mot que des nerfs différemment ordonnés & diſpoſés, les ſenſations qui en réſultent ne ſont pas auſſi eſſentiellement différentes entr'elles qu'elles le paroiſſent.

L'œil doit être regardé comme une expanſion du nerf optique, ou plutôt l'œil lui-même n'eſt que l'épanouiſſement d'un faiſceau de nerfs, qui étant expoſé à l'extérieur plus qu'aucun autre nerf, eſt auſſi celui qui a le ſentiment le plus vif & le plus délicat; il ſera donc ébranlé par les plus petites parties de la matiere telles que ſont celles de la lumiere, & il nous donnera par conſéquent une ſenſation de toutes les ſubſtances les plus éloignées, pourvu qu'elles ſoient capables de produire ou de réfléchir ces petites particules de matiere.

L'oreille qui n'eſt pas un organe auſſi extérieur que l'œil, & dans lequel il n'y a pas un auſſi grand épanouiſſement de nerfs, n'aura pas le même degré de ſenſibilité, & ne pourra pas être affectée par des parties

de matieres auſſi petites que celles de la lumiere ; mais elle le ſera par des parties plus groſſes qui ſont celles qui forment le ſon, & nous donnera encore une ſenſation des choſes éloignées, qui pourront mettre en mouvement ces parties de matieres. Comme elles ſont beaucoup plus groſſes que celles de la lumiere & qu'elles ont moins de vîteſſe, elles ne pourront s'étendre qu'à de petites diſtances, & par conſéquent l'oreille ne nous donnera la ſenſation que de choſes beaucoup moins éloignées que celles dont l'œil nous donne la ſenſation.

La membrane qui eſt le ſiege de l'odorat étant encore moins fournie de nerfs que celle qui fait le ſiege de l'ouie, elle ne nous donnera la ſenſation que des parties de matiere qui ſont plus groſſes & moins éloignées, telles que ſont les particules odorantes des corps qui ſont probablement celles de l'huile eſſentielle, qui s'en exhale & ſurnage, pour ainſi dire, dans l'air.

Comme les nerfs ſont encore en moindre quantité & plus groſſiers ſur le palais & ſur la langue, les particules odorantes ne ſont pas aſſez fortes pour ébranler cet organe ; il faut que les parties huileuſes & ſalines ſe détachent des autres corps, & s'arrêtent ſur la langue pour produire la ſenſation qu'on appelle le *goût*, & qui differe principalement de l'odorat, parce que ce dernier ſens nous donne la ſenſation des choſes à une certaine diſtance, & que le goût ne peut la donner que par une eſpece de contact, qui s'opere au moyen de la fonte de certaines parties de matieres, telles que les ſels, les huiles, *&c.*

Enfin, comme les nerfs ſont le plus diviſés qu'il eſt poſſible & qu'ils ſont très-légerement parſemés dans la peau, aucune partie auſſi petite que celles qui forment la lumiere, les ſons, les odeurs, les ſaveurs, ne pourra les ébranler, ni les affecter d'une maniere ſenſible, & il faudra de très-groſſes parties de matiere, c'eſt-à-dire, des corps ſolides, pour qu'ils puiſſent en être affectés. Auſſi le ſens du toucher ne nous donne aucune ſenſation des choſes éloignées, mais ſeulement de celles dont le contact eſt immédiat.

Il paroît donc que la différence qui eſt entre nos ſens vient de la poſition plus ou moins extérieure des nerfs, de leur vêtement, de leur exilité, de leur quantité plus ou moins grande, de leur épanouiſſement dans les différentes parties qui conſtituent les organes. C'eſt par cette raiſon qu'un nerf ébranlé par un coup, ou découvert par une bleſſure, nous donne ſouvent la ſenſation de la lumiere, ſans que l'œil y ait part ; comme on a ſouvent auſſi par la même cauſe des tintemens & des ſenſations des ſons, quoique l'oreille ne ſoit affectée par rien d'extérieur.

Lorſque les petites particules de la matiere lumineuſe & ſonore ſe trouvent réunies en très-grande quantité, elles forment une eſpece de corps ſolide qui produit différentes eſpeces de ſenſations, leſquelles ne paroiſſent avoir aucun rapport avec les premieres ; car toutes les fois que les parties qui compoſent la lumiere ſont en très-grande quantité, elles affectent non ſeulement les yeux, mais auſſi toutes les parties nerveuſes de la peau ; & elles produiſent dans l'œil la ſenſation de la lumiere ; & dans le reſte du corps, la ſenſation de la chaleur qui eſt une autre eſpece de ſentiment différent du premier, quoiqu'il ſoit produit par la même cauſe.

La chaleur n'eſt donc que le toucher de la lumiere qui agit comme corps ſolide, ou comme une maſſe de matiere en mouvement ; on reconnoît évidemment l'action de cette maſſe en mouvement, lorſqu'on expoſe les matieres légeres au foyer d'un bon miroir ardent ; l'action de la lumiere réunie leur communique, avant même que de les échauffer, un mouvement qui les pouſſe & les déplace ; la chaleur agit donc comme agiſſent les corps ſolides ſur les autres corps, puiſqu'elle eſt capable de les déplacer en communiquant un mouvement d'impulſion.

De même lorſque les parties ſonores ſe trouvent réunies en très-grande quantité, elles produiſent une ſecouſſe & un ébranlement très-ſenſible ; & cet ébranlement eſt fort différent de l'action du ſon ſur l'oreille. Une violente exploſion, un grand coup de tonnerre ébranle les maiſons, nous frappe & communique une eſpece de tremblement à tous les corps voiſins ; c'eſt par

cette action des parties sonores qu'une corde en vibration en fait remuer une autre, & c'est par ce toucher du son que nous sentons nous-mêmes, lorsque le bruit est violent, une espece de trémoussement fort différent de la sensation du son par l'oreille, quoiqu'il dépende de la même cause.

Toute la différence qui se trouve dans nos sensations ne vient donc que du nombre plus ou moins grand, & de la position plus ou moins extérieure des nerfs. C'est pourquoi nous ne jugeons des choses que d'après l'impression que les objets font sur eux; & comme cette impression varie avec nos dispositions, les sens nous en imposent nécessairement: les plus importans ne font souvent que de légeres impressions; & pour notre malheur, le méchanisme de tout le mouvement de la machine dépend de ces ressorts délicats qui nous échappent.

Cependant les sens nous étoient absolument nécessaires, & pour notre être & pour notre bien-être: ce sont, dit M. le Cat, autant de sentinelles qui nous avertissent de nos besoins & qui veillent à notre conservation. Au milieu des corps utiles & nuisibles qui nous environnent, ce sont autant de portes qui nous sont ouvertes pour communiquer avec les autres êtres, & pour jouir du monde où nous sommes placés. Ils ont enfanté des arts sans nombre pour satisfaire leurs délices, & se garantir des impressions fâcheuses. On a tâché dans cet ouvrage de développer avec briéveté le méchanisme & des arts & des sens; peut-être même trouvera-t-on qu'on s'y est trop étendu; mais quand cela seroit vrai, comment résister au torrent des choses curieuses qui s'offrent en foule sur leur compte, & combien n'en a-t-on pas supprimé avec quelque regret? Car enfin les arts sont précieux, & les sens offrent le sujet le plus intéressant de la physique, puisque ce sont nos moyens de commerce avec le reste de l'univers.

Ce commerce entre l'univers & nous se fait toujours par une matiere qui affecte quelque organe. Depuis le toucher jusqu'à la vûe, cette matiere est de plus en plus subtile, de plus en plus répandue loin de nous, & par là de plus en plus capable d'étendre les bornes de notre commerce. Des corps, des liqueurs, des vapeurs, de l'air, de la lumiere, voilà la gradation de ses correspondances, & les sens par lesquels elles se font nos interprêtes & nos gazettiers. Plus leurs nouvelles viennent de loin, plus il faut s'en défier. Le toucher qui est le plus borné des sens est aussi le plus sûr de tous; le goût & l'odorat le sont encore assez, mais l'ouïe commence à nous tromper très-souvent; pour la vûe, elle est sujette à tant d'erreurs, que l'industrie des hommes, qui sait tirer avantage de tout, en a composé un art d'en imposer aux yeux; art admirable, & poussé si loin par les peintres, que nous y aurions peut-être perdu à avoir des sens moins trompeurs. Mais que dire des conjectures dans lesquelles ils nous entraînent? Par exemple, la lumiere, fluide particulier qui rend les corps visibles, nous fait conjecturer un autre fluide qui les rend pesans, un autre qui les rend électriques, ou qui fait tourner la boussole au nord, *&c.* Tant de suppositions prouvent assez que ce que les sens nous montrent, est encore tout ce que nous savons de mieux.

Qu'on juge par là des bornes étroites & du peu de certitude de nos connoissances, qui consistent à voir une partie des choses par des organes infideles & à deviner le reste. D'où vient, direz-vous, cette nature si bonne, si libérale, ne nous a-t-elle pas donné des sens pour toutes ces choses que nous sommes contraints de deviner; par exemple, pour ce fluide qui remue la boussole, pour celui qui donne la vie aux plantes & aux animaux? C'étoit le plus court moyen de nous rendre savans sur tous ces phénomenes qui deviennent sans cela des énigmes: car enfin les cinq especes de matieres qui sont comme députées vers nous, des états du monde matériel ne peuvent nous en donner qu'une vaine ébauche; imaginons un souverain qui n'auroit d'autre idée de tous les peuples que celles que lui donneroient un françois, un persan, un égyptien, un créole, un chinois, qui tous cinq seroient sourds & muets; c'est ainsi tout au moins que sont toutes ces especes de matieres. En vain la physique moderne fait ses derniers efforts pour interroger ces députés; quand on supposeroit qu'ils diront

un jour tout ce qu'ils sont eux-mêmes, il n'y a pas d'apparence qu'ils disent jamais ce que sont les autres peuples de matiere dont ils ne sont pas.

Le créateur n'a pas voulu nous donner un plus grand nombre de sens ou des sens plus parfaits, pour nous faire connoître ces autres peuples de matiere, ni d'autres modifications dans ceux-mêmes que nous connoissons. Il nous a refusé des aîles, il a fixé la médiocrité de la vue qui n'apperçoit que les seules surfaces des corps. Mais de plus grandes facultés eussent été inutiles pour notre bonheur & pour tout le systême du monde. Accuserons-nous le ciel d'être cruel envers nous & envers nous seuls?

Le bonheur de l'homme, dit Pope, (qui emprunte pour le peindre, le langage des dieux) le bonheur de l'homme, si l'orgueil ne nous emêpchoit point de l'avouer, n'est pas de penser ou d'agir au-delà de l'homme même, d'avoir des puissances de corps & d'esprit, au delà de ce qui convient à sa nature & à son état. Pourquoi l'homme n'a-t-il point un œil microscopique? C'est par cette raison bien simple, que l'homme n'est point une mouche. Et quel en seroit l'usage, si l'homme pouvoit considérer un ciron, & que sa vue ne pût s'étendre jusqu'aux cieux? Quel seroit celui d'un toucher plus délicat, si trop sensible, & toujours tremblant, les douleurs & les agonies s'introduisoient par chaque pore? D'un odorat plus vif, si les parties volatiles d'une rose, par leurs vibrations dans le cerveau, nous faisoient mourir de peines aromatiques? D'une oreille plus fine, si la nature se faisoit toujours entendre avec un bruit de tonnere, & qu'on se trouvât étourdi par la musique de ses spheres roulantes? O combien nous regréterions alors que le ciel nous eût privé du doux bruit des zéphirs & du murmure des ruisseaux! Qui peut ne pas reconnoître la bonté & la sagesse de la providence, également & dans ce qu'elle donne, & dans ce qu'elle refuse?

Regardons pareillement les sensations qui affligent ou qui enchantent l'ame comme de vrais présens du ciel. Les sensations tristes avertissent l'homme de se mettre en garde contre l'ennemi qui menace le corps de sa perte. Les sensations agréables l'invitent à la conservation de son individu & de son espece.

Peut-être que des *sens* plus multipliés que les nôtres, se fussent embarrassés, ou que l'avide curiosité qu'ils nous eussent inspirée, nous eût procuré plus d'inquiétude que de plaisir. En un mot, le bon usage de ceux que nous avons, suffit à notre félicité. Jouissons donc, comme il convient, des *sens* dont la nature a bien voulu nous gratifier: ceux de l'ouie & de la vue me semblent être les plus délicats & les plus chastes de tous. Les plaisirs qui les remuent, sont les plus innocens; & les arts à qui nous devons ces plaisirs, méritent une place distinguée parmi les arts libéraux, comme étant des plus ingénieux, puisqu'on y emploie toute la subtilité des combinaisons mathématiques. La peinture reveille l'imagination & fixe la mémoire; la musique agite le cœur, & souleve les passions. Elles font passer les plaisirs dans l'ame; l'une par les yeux, l'autre par l'oreille. On diroit même que les pierreries ont un charme singulier, dont la mode se sert pour fixer la curiosité. Il le faut bien; car sans cet éclat impérieux, notre folie auroit des bornes, du moins celles que l'inconstance a soin de mettre à tous nos goûts. Est-ce que ces etincelles pures qui petillent au sein du diamant, seroient une espece de collyre pour la vue? Les lustres & les glaces seroient à ce prix une merveilleuse invention, & peut-être ces choses ont-elles avec nous une douce sympathie, dont nous sentons l'effet sans le deviner? Les plaisirs des autres sens peuvent être plus vifs, mais je les crois moins dignes de l'homme. Ils s'émoussent, ils se blasent, quand on les irrite; & quand on en abuse, ils laissent dans la vieillesse un triste repentir ou de fâcheuses infirmités. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SENS INTERNES, (*Physiol.*) actions de l'ame ou de l'intellect, auxquelles il est excité par la perception des idées.

Les seules voies par où les connoissances arrivent dans l'entendement humain, les seuls passages, comme dit Loke, par lesquels la lumiere entre dans cette

chambre obſcure, ſont les ſens externes & internes.

Les *ſens internes* ſont les paſſions, l'attention, l'imagination & la mémoire. Telle eſt l'énumération ordinaire, & à mon avis, peu exacte, qu'on fait des *ſens internes;* mais ce n'eſt pas ici le lieu de la rectifier; nous ne traitons qu'en phyſiologiſte, & ſeulement ce qu'il convient au médecin de connoître, pour entendre, expliquer, & guérir, s'il eſt poſſible, les fâcheuſes affections du cerveau.

Il ſemble que les perceptions de notre intellect naiſſent de la différence des nerfs affectés, de la différente ſtructure de l'organe du ſentiment, des différentes parties de la moëlle du cerveau d'où les nerfs prennent leur origine, & du cours différent des eſprits animaux. Nous ſommes tellement formés, qu'à l'occaſion des divers états de l'ame il ſe fait dans le corps des mouvemens muſculaires, une circulation ou une ſtagnation d'humeur, de ſang & des eſprits.

Les mouvemens muſculaires dépendent de l'influx du ſuc nerveux que le cerveau porte dans les muſcles; la partie du cerveau du *ſenſorium commune*, où les eſprits animaux ſe trouvent raſſemblés, eſt peut-être la moëlle du cerveau dans la tête. Cette partie a différens territoires, dont chacun a ſon nerf & ſa loge pour les idées; le nerf optique donne l'idée des couleurs; l'olfactif, des odeurs, les nerfs moteurs, ceux des mouvemens. Une goutte de liquide, ſang ou autre, épanchée ſur l'organe des nerfs, produit l'apoplexie. Dès-lors plus d'idées ſimples ni acceſſoires, plus de mémoire, plus de paſſion, plus de *ſens internes*, plus de mouvemens muſculaires, ſi ce n'eſt dans le cœur où ils ſont paſſés. Qu'on ne craigne point qu'il ſoit trop humiliant pour l'amour propre, de ſavoir que l'eſprit eſt d'une nature ſi corporelle? Comme les femmes ſont vaines de leur beautés, les beaux eſprits ſeront toujours vains du bel eſprit, & les philoſophes ne ſe montreront jamais aſſez philoſophes, pour éviter cet écueil univerſel.

Les paſſions ſont des affections fortes qui impriment des traces ſi profondes dans le cerveau, que toute l'économie en eſt bouleverſée, & ne connoît plus les loix de la raiſon. C'eſt un état violent qui nous entraîne vers ſon objet. Les paſſions ſuppoſent 1°. La repréſentation de la choſe qui eſt hors de nous: 2°. l'idée qui en réſulte & qui l'accompagne, fait naître l'affection de l'ame: 3°. le mouvement des eſprits ou leur ſuſpenſion en marque les effets. Le ſiege des affections de l'ame eſt dans le *ſenſorium commune.* Un ſommeil profond ſans rêves doit donc aſſoupir, comme il arrive, toute paſſion. Un homme en apoplexie ou en léthargie n'a ni joie ni triſteſſe, ni amour ni haine. Après avoir paſſé deux jours dans cet état, il réſſuſcite, & n'a pas ſenti la peine de mourir. Les médecins entendent un peu l'effet des paſſions ſur les liquides & les ſolides du corps humain. Ils expliquent aſſez bien leur méchaniſme ſur la machine par l'accélération ou le retardement dans le mouvement du ſuc nerveux qui agit enſuite ſur le ſang, enſorte que le cours du ſang réglé par celui des eſprits s'augmente & ſe retarde avec lui. Que n'ont-ils le ſecret du remede!

Chaque paſſion a ſon langage. Dans la colere, cette courte fureur, ſuivant la définition d'Horace, tous les mouvemens augmentent, celui de la circulation du ſang, du pouls, la reſpiration; le corps devient chaud, rouge, tremblant, tenté tout à coup de dépoſer quelque ſécrétion qui l'irrite. De là ces inflammations, ces hémorrhagies, ces plaies r'ouvertes, ces diarrhées, ces icteres, dont parlent les obſervations.

Dans la terreur, cette paſſion, qui en ébranlant toute la machine, la met quelquefois en garde pour ſa propre défenſe, & quelquefois hors d'état d'y pourvoir, naiſſent la palpitation, la pâleur, le froid ſubit, le tremblement, la paralyſie, l'épilepſie, le changement de couleur des cheveux, la mort ſubite. Dans la peur, diminutif de la terreur, la tranſpiration diminuée diſpoſe le corps à recevoir les miaſmes contagieux, produit la pâleur, le relâchement des ſphincters & les excrétions.

Dans le chagrin; tous les mouvemens vitaux & animaux ſont retardés, les humeurs croupiſſent, & produiſent des obſ-

tructions, la mélancolie, la jaunisse, & autres semblables maladies. De grands chagrins n'ont que trop souvent causé la mort.

En rapportant tous ces effets à leurs causes, on trouvera que dans les passions dont on vient de parler, & dans toutes les autres, dont le détail nous meneroit trop loin, les nerfs doivent nécessairement agir sur le sang, & produire du dérangement dans l'économie animale. Les nerfs qui tiennent les arteres comme dans des filets, excitent dans la colere & la joie, la circulation du sang artériel, en animant le ressort des arteres; le fluide nerveux coule aussi plus promptement; toutes les fibres ont plus de tension; la vîtesse du pouls & de la respiration croissent; la rougeur, l'augmentation de chaleur & de force en résultent. Les parties extérieures se resserrent dans la terreur; de sorte que les vaisseaux comprimés font refluer le sang vers l'intérieur, & dans les grands vaisseaux du cœur & du poumon; d'où naissent la palpitation, la pâleur, le froid des extrémités, *&c.* La tristesse suspend le cours des esprits, resserre & comprime les filets nerveux. Or où ne trouve-t-on pas de ces filets? Fidele compagnons de la carotide interne, de l'artere temporale, de la grande méningienne, de la vertébrale, de la souclaviere, des brachiales, de la céliaque, de la mésantérique, des arteres qui sortent du bassin, ils sont partout capables d'être lésés, & suivant leur lésion, de produire différens maux.

La pudeur, cette honte honnête, qui répand sur le visage le rouge qu'on a nommé le *vermillon de la vertu*, est une espece de petite crainte qui resserre la veine temporale, là où elle est environnée des rameaux de la portion dure; & par leur action, elle retient, fixe & arrête le sang au visage. Il est donc vrai que les médecins éclairés de la connoissance du corps humain peuvent se former une théorie des passions par leurs effets.

L'attention est l'impression des objets qui frappent le *sensorium commune*, au moyen des esprits animaux qui s'y portent en abondance. L'attention s'explique par le même méchanisme que les passions; son effet est de produire une idée distinctive, vive & durable.

Quand les fibres du cerveau extrêmement tendues (comme on s'imaginoit les voir au travers de la phisionomie du pere Malebranche; lorsqu'il écoutoit), ont mis une barriere qui ôte tout commerce entre l'objet choisi & les idées indiscretes qui s'empressent à le troubler; il en résulte la plus claire, la plus lumineuse perception qui soit possible: c'est en ce sens que l'attention est la mere des sciences, & le meilleur moyen pour les acquérir.

Nous ne pensons qu'à une seule chose à la fois dans le même temps; ensuite une autre idée succede à la premiere avec une vîtesse prodigieuse, quoique différente, en diverses personnes & sujets. La nouvelle idée qui se présente à l'ame, en est apperçue, si elle succede, lorsque la premiere a disparu. D'où vient donc la promptitude de ceux qui résolvent si vîte les problêmes les plus composés? De la facilité avec laquelle leur mémoire retient comme vraie la proposition la plus proche de celle qui expose le problême; ainsi tandis qu'ils pensent à la onzieme proposition, par exemple, il ne s'inquietent plus de la vérité de la dixieme; & ils regardent comme un axiome les choses précédentes démontrées auparavant, & dont ils ont un recueil clair dans la tête.

C'est ainsi qu'un habile médecin voit d'un coup d'œil, les symptômes, les causes de la maladie, les remedes & le pronostic. C'est par cette vigueur des organes du cerveau, qu'Archimede ayant découvert tout à coup dans le bain que la couronne d'or du roi Hiéron n'étoit pas entiérement composée de ce métal, s'écria de joie: *je l'ai trouvé*. Heureux ceux qui ont reçu de la nature cette prompte facilité de combiner une foule d'idées & de propositions, qu'un cerveau borné ne pourroit concevoir qu'avec le temps, avec beaucoup de peine, & seulement l'une après l'autre! Faut-il qu'entre deux êtres semblables, Newton & son secretaire, l'un ne soit qu'un homme du commun, & l'autre paroisse d'une organisation presque angélique? L'éducation seule fait-elle les

fraix

frais d'une diversité si frappante ? Non sans doute !

L'attention profonde & trop suivie détruit la force des fibres, cause des maux de tête par le resserrement des membranes du cerveau, un desséchement dans le sang & les esprits, & finalement une imagination dépravée. Voyons donc ce que c'est que l'imagination.

L'imagination est la représentation d'un objet absent par des images tracées dans le cerveau. C'est une perception née d'une idée que des causes internes ont produites, semblables à quelques-unes de celles que les causes externes ont coutume de faire naître. Haller raconte qu'ayant la fievre, il voyoit, les yeux fermés, de terribles incendies, & le monde tomber en ruine; il dit qu'il n'étoit pas la dupe de ces sortes d'illusions, qu'il dissipoit d'ailleurs en ouvrant les yeux, & que ses *sens* externes lui découvroient l'erreur de ses *sens internes*. Son imagination étoit alors échauffée par des fantômes, c'est-à-dire, que les nerfs agités dans leur origine augmentoient la force de la circulation du sang dans le cerveau. Paschal épuisé d'étude & de méditation, voyoit toujours, étant au lit, un précipice de feu dont il falloit le garantir par quelque rempart. C'étoit-là une sorte de vertige de l'espece de celui de Haller ayant la fievre. Le sang agité, épanché, ou prêt à l'être, donne lieu à de tels spectres. Galien, jeune encore, se fit un grand honneur à Rome, pour avoir prédit dans une pareille circonstance, une hémorrhagie salutaire.

Quand l'ame ne peut se détromper par les *sens* externes, de la non-existence des fantômes que les *sens internes* lui présentent, comme étoit celui qui croyoit avoir un nez de verre; ceux qui se persuadent être obligés de suivre tel régiment, dans l'idée qu'ils y ont été engagés, & autres chimeres : c'est dans ce cas une espece de manie, mal qui demande des remedes, & qui y cede quelquefois. Quiconque jettera les yeux sur les tristes effets du dérangement de l'imagination, comprendra combien elle est corporelle, & combien est étroite la liaison qu'il y a entre les mouvemens vitaux & les mouvemens animaux.

La mémoire, qui est le souvenir des choses qui ont fait des traces dans le cerveau, est un quatrieme *sens interne*, si dépendant des organes du corps, qu'elle se fortifie, & s'affoiblit, selon les changemens qui arrivent à la machine. Ni la conversation, ni la connoissance des choses, ni le sentiment interne de notre propre existence ne peuvent résider en nous sans la mémoire. Wepfer parle d'un malade qui avoit perdu les idées des choses; il prenoit le manche pour le creux de la cueillere; il en a vu un autre qui ne pouvoit jamais finir sa phrase, parce qu'il perdoit d'abord la mémoire du commencement de son idée. Il donne l'histoire d'un troisieme, qui voyant les lettres, ne pouvoit plus les épeler.

Un homme qui perdroit toute mémoire, ne seroit pas même un être pensant; car peut-on penser sans elle ? Cela ne répugne point aux phénomenes des maladies dans lesquelles nous voyons les malades faire plusieurs actions, dont ils n'ont aucune réminiscence, lorsqu'ils sont rétablis; or, ces actions que l'ame fait sans connoissance, sans jugement, doivent être rangées parmi les mouvemens automatiques qui se trouvent par-tout pour conserver la machine. M. Jean le Clerc si connu dans la république des lettres, & frere de M. Daniel le Clerc, non moins célebre par son *histoire de la médecine*, a écrit que la fievre suffisoit pour bouleverser toutes les traces des images dans le cerveau, & causer un oubli universel; il a été lui-même un triste exemple de cette vérité; après une petite fievre de deux ou trois jours, il tomba dans l'oubli total de tout ce qu'il avoit jamais fait & su; l'enfance & l'imbécillité succéderent; le savant ne fut plus qu'un objet de pitié !

Thucidide raconte que dans la peste d'Afrique, plusieurs personnes perdirent entiérement la mémoire. Mais tous les jours la perte de cette faculté n'est-elle pas dépendante du sommeil, du vin, de l'apoplexie, de la chaleur excessive ? Et puis, elle se rétablit avec le temps par des remedes convenables. Enfin l'hydro-

céphale ; la mollesse aqueuse du cerveau ; toutes dégénérations de cette partie, une chûte, un ulcere trop tôt fermé, ces causes & plusieurs autres font perdre la mémoire, suivant l'observation de tous les auteurs. Cependant puisqu'elle revient aussi méchaniquement qu'elle se dissipe, elle appartient donc au corps, elle est donc presque corporelle. Mais alors quelle place infiniment petite, tient la mémoire dans le *sensorium commune* ? Cette exilité infinie effrayera l'imagination de ceux qui calculeront les millions de mots, de faits, de dates, de choses différentes, existantes dans le cerveau de ces hommes dont parle Baillet, si fameux par leur mémoire, & qui sembloient ne rien oublier. Tant de choses résidoient donc dans la moële du cerveau de ces gens-là, & ne l'occupoient pas même toute entiere ? Que cette faculté est immense, & que son domicile est réellement borné !

On fait bien des questions insolubles sur les *sens internes* ; en voici quelques-unes qu'il semble qu'on peut résoudre.

Pourquoi les signes corporels qui n'ont rien que d'arbitraire, affectent-ils, changent-ils si fort les idées ? Il falloit à l'homme un grand nombre de termes pour exprimer la foule de ses idées ; ces termes qui sont arbitraires, deviennent tellement familiers par l'habitude où l'on est de les prononcer, qu'on ne se souvient pas davantage le plus souvent des idées mêmes des choses, que des termes qui sont des caracteres expressifs de ces idées ; & les mots & ces idées sont si intimement liés ensemble, que l'idée ne revient point sans son expression, ni le mot sans l'idée. D'ailleurs, en pensant nous sommes moins occupés des mots que des choses, parce qu'il en coûte à l'imagination pour trouver des idées complexes, au lieu que les mots simples & faciles, se présentent d'eux-mêmes.

D'où vient que l'attention, l'imagination suspendent l'action des *sens* externes & les mouvemens du corps ? Parce qu'alors rien ne distrayant les *sens* externes, l'imagination en est plus vive & la mémoire plus heureuse. Ceux qui sont devenus aveugles, sont fort propres à combiner à la fois un grand nombre d'idées.

Pourquoi est-on si foible lorsqu'on a trop long temps, ou fortement exercé les *sens internes* ? Parce qu'il s'est fait une très-grande consommation des esprits du cerveau ; & par la même raison, toutes les parties du corps humain trop long-temps tendues, se fatiguent.

Pourquoi les alimens, les boissons, les médicamens, les poisons, les passions, le repos, le mouvement, l'air, le chaud, le froid, l'habitude, pourquoi, dis-je, toutes ces choses ont-elles tant de pouvoir sur tous les *sens* ? parce qu'ils dépendent du bon état, ou du mauvais état des organes du corps. Tout le justifie, l'éducation, les mœurs, les loix, les climats, les breuvages, les maladies, les aveux de foiblesses & de passions qu'on fait aux médecins & aux confesseurs, les remedes, les poisons, *&c.* Tout indique l'empire de ce corps terrestre ; tout confirme l'esclavage, l'obscurcissement de cette ame qui devroit lui commander.

Est-ce là ce rayon de l'essence suprême.
Que l'on nous peint si lumineux ?
Est-ce là cet esprit survivant à lui-même ?

Hélas ! on ne reconnoît plus sa spiritualité au milieu du tumulte des appétits corporels, du feu des passions, du dérangement de l'économie animale. Quel flambeau pour nous conduire, que celui qui s'éteint à chaque pas ! (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Démonstration curieuse de cette proposition ; les organes de nos sens peuvent être sensiblement ébranlés par des particules de matiere, qui ne sont tout au plus, par leur grosseur, que la millionieme partie de la millionieme d'un grain de sable.

Supposons le grain de sable de la grosseur de la $\frac{1}{8}$ partie d'une ligne cubique.

On sait par expérience, & d'après les observations de M. Boyle, qu'un morceau d'assa fœtida n'est pas plutôt dans une chambre, qu'il l'a remplit d'une odeur très-forte & très-pénétrante qui dure des temps considérables, sans que la portion d'assa fœtida ait perdu sensiblement de son poids. On sait aussi que si l'on ôte l'assa fœtida de la chambre, l'odeur qu'il

y avoit répandue s'affoiblit & se dissipe enfin en peu de temps.

De ce fait on peut conclure, 1°. qu'il sort continuellement de cette matiere odorante des particules qui se répandent à la ronde, par une espece de radiation dont elle est le centre.

2°. Que ces parties sont si petites, que toutes ensemble, dans l'émission qui s'en fait pendant long temps, dans un mois, par exemple, ne font pas la $\frac{1}{8}$ partie d'une ligne cube, ou la grosseur d'un grain de sable, puisque cette quantité à un poids sensible.

3°. Que selon toute apparence, l'organe n'est pas ébranlé sensiblement par une seule de ces parties à la fois, mais par plusieurs milliers, & qu'ainsi ce sera mettre leur densité sur le plus bas pié ; de supposer que dans une chambre de 20 piés en tous sens, par exemple, les particules d'assa fœtida ne sont pas plus loin l'une de l'autre que d'une ligne ; ou, ce qui revient au même, qu'il n'y a pas d'espace cubique d'une ligne, dans lequel il n'y ait tout au moins une particule d'assa fœtida. La densité doit être très-grande auprès de la matiere odorante, en comparaison de ce qu'elle est aux extrémités de la chambre ; mais on prend ici une densité moyenne pour la commodité du calcul. Si l'on fait attention aux exhalaisons & aux vapeurs sensibles à la vue, dont la densité surpasse infiniment celle que nous supposons ici, on verra que nous l'aurions pu prendre beaucoup plus grande, & d'autant plus, que la petitesse des parties dont il s'agit, échappe plus parfaitement à la vue, & que par là une même quantité de matiere peut se répandre dans un plus grand espace.

4°. Que nous pouvons supposer, sans erreur sensible, que l'émission des corpuscules odorans se renouvelle à chaque minute. Si c'est trop, ce trop est suffisamment compensé par le court espace d'un mois que nous supposons dans ce calcul, tandis que nous aurions pu prendre des années.

Cela posé, je trouve que la chambre, supposée cubique de 20 piés de côté, contient 8000 piés cubes.

Chaque pié cube contient 1728 pouces cubes ; chaque pouce cube 1727 lignes cubes ; donc le pié cube contient $1728 \times 1728 = 2, 985, 984$ lignes cubes.

Lesquelles étant multipliées par le nombre de piés cubes que contient la chambre ; savoir, 8000, donnent

23, 887, 872, 000.

Il faut encore multiplier ce produit par 43200, qui est le nombre de minutes d'un mois ; ce qui fait

1, 031, 956, 070, 400, 000.

Pour la commodité du calcul je fais grace de

31, 956, 070, 400, 000.

Reste 1, 000, 000, 000, 000, 000, qui donne, par chaque particule d'assa fœtida, la $\frac{1}{1000000}$ de $\frac{1}{100,000,000}$, c'est-à-dire, une petitesse mille fois plus grande que celle qu'il falloit prouver.

Sur quoi il faut ajouter, 1°. que l'odeur de l'assa fœtida étant très-forte, on pourroit peut-être diminuer cette force, & par-là la grosseur & le choc des particules qui en émanent, plus de 100 fois, sans leur ôter la vertu d'ébranler ces lames osseuses dans lesquelles on croit que consiste le *sens* de l'odorat.

2°. Que ce *sens* est vraisemblablement beaucoup plus grossier & plus difficile à ébranler que celui de la vue, lequel réside dans les fibrilles de la rétine ou de la choroïde, qui sont des expansions du nerf optique d'une délicatesse inconcevable ; c'est pourquoi, si l'on vouloit suivre cette question en rigueur, & en employant tout ce qui favorise l'hypothese, on trouveroit peut-être de quoi augmenter la petitesse dont il s'agit par d'autres millioniemes de millioniemes.

La progression de petitesse des genres des plantes & des animaux peut aller infiniment plus loin. *Cet article est tiré des manuscrits de feu M.* DE *MAIRAN*.

SENS (LE BON), GOUT (LE BON), (*Belles-Lettres.*) le *bon sens* & le *bon goût*, ne font qu'une même chose, à les considérer du côté de la faculté. Le *bon sens* est une certaine droiture d'ame qui voit le vrai, le juste & s'y attache ; le *bon goût* est cette même droiture, par laquelle l'ame voit le bon & l'approuve. La différence de ces deux choses ne se tient que du côté des objets.

On restraint ordinairement le *bon sens* aux choses plus sensibles, & le *bon goût* à des objets plus fins & plus relevés. Ainsi le *bon goût*, pris dans cette idée, n'est autre chose que le *bon sens*, raffiné & exercé sur des objets délicats & relevés; & le *bon sens* n'est que le *bon goût*, restraint aux objets plus sensibles & plus matériels. Le vrai est l'objet du goût, aussi bien que le bon; & l'esprit a son goût, aussi bien que le cœur. (*D. J.*)

SENS, (*Géogr. mod.*) en latin *Agendicum*, *Agetineum*, *Agenniacum*; ville de France en Champagne, capitale du Sénonois, au confluent de l'Yonne & de la Vanne, à 12 lieues au nord d'Auxerre, à 13 au couchant de Troyes, & à 25 au sud-est de Paris.

Cette ville autrefois capitale du peuple Sénonois, fort peuplée & connue des Romains, est aujourd'hui assez chétive, & contient à peine dans toute son étendue six mille habitans. Ils ne purent arrêter les progrès des conquêtes de César dans les Gaules, & se trouverent mal de leur révolte contre ce général; mais l'empereur Julien n'étant encore que César, soutint avec succès un siege dans cette ville contre les Germains. Toutes les antiquités de *Sens* se bornent aujourd'hui à quelques monnoies de Charlemagne & de sa postérité, qui ont été battues à *Sens*.

Vers l'an 940 elle étoit au pouvoir de Hugues le grand, duc de France. En 1015 le roi Robert prit cette ville, & la réunit à la couronne. L'archevêché de *Sens* fut érigé, selon M. de Marca, vers l'an 380; son archevêque prend le titre de *primat des Gaules*, mais la primatie est demeurée provisionnellement à l'archevêque de Lyon. Celui de *Sens* n'a pour suffragans actuels que les évêques de Troyes, d'Auxerre & de Nevers; il avoit encore autrefois les évêques de Paris, de Chartres, de Meaux & d'Orléans. Son archevêché vaut au moins 70000 livres de revenu, & son diocese est d'une grande étendue; car il renferme suivant le pouillé, 766 cures, tant séculieres que régulieres; 26 abbayes, tant d'hommes que de filles; & 11 chapitres, sans compter celui de la métropole, dont l'église a quelques privileges particuliers.

Le chapitre de *Sens* a une bibliotheque qui renferme quelques manuscrits, & entr'autres l'original de l'ancien office des Fous, tel qu'il se chantoit autrefois dans l'église de *Sens*. C'est un *in-folio* long & étroit, écrit en lettres assez menues, & couvert d'ivoire sculpté: on y voit des bacchanales & autres folies de l'ancienne fête des Fous représentés grossiérement; on y lit au commencement une prose rimée au sujet de l'âne, qu'on fêtoit aussi dans quelques dioceses. Le reste de l'office est composé de prieres de l'église, confondues les unes dans les autres, pour répondre au titre de la fête des Fous. *Voyez* FÊTE DES FOUS.

Entre plusieurs conciles tenus à *Sens*, le plus célebre est le premier, de l'an 1140. Le roi Louis le jeune y assista, & S. Bernard, ennemi d'Abailard, fit condamner dans ce concile ce fameux docteur, qui n'avoit aucun tort dans sa doctrine, & qui appela de sa condamnation au pape.

Sens est le siege d'un présidial, d'une élection & d'un baillage. Il y a dans cette ville deux abbayes de bénédictins, un college, un séminaire dirigé par les PP. de la mission, & plusieurs couvents. La situation de *Sens* seroit très-propre pour le commerce, cependant il ne s'y en fait presque aucun. *Long.* suivant Cassini, *20, 45, 30 lat. 48, 11.*

Malingre (Claude) né à *Sens* dans le xvij siecle, publia sur l'histoire de France, un grand nombre d'ouvrages qui ne sont point estimés, & qui ne l'ont jamais été. Le premier qu'il mit au jour en 1635; est une *Histoire des dignités honoraires de France*, & c'est le seul de ses livres qui ait une certaine utilité, parce qu'il a eu soin de citer ses garans. Il est mort entre les années 1652 & 1655.

Loiseau (Charles), son compatriote, est un des plus habiles jurisconsultes de la France, & a donné plusieurs ouvrages excellens sur des matieres de droit. Il est mort à Paris, en 1627, âgé de 63 ans. (*D. J.*)

SENSAL, adj. (*Comm.*) qu'on écrit plus ordinairement *cesnal*.

C'est ainsi qu'on appelle en Provence, en quelques endroits d'Italie, & dans les Echelles du Levant, ce qu'on nomme ailleurs *un courtier*. *Voyez* CENSAL & COURTIER.

Tout le commerce de Livourne se fait par la voie des *sensaux*, dont les journaux font foi en justice. Ils sont tous italiens ou juifs, & paient au grand duc une taxe, plus ou moins forte, proportion des affaires qu'ils ont faites pendant le cours de l'année. *Dict. de Comm.*

SENSATIONS, f. f. (*Métaphysiq.*) les *sensations* sont des impressions qui s'excitent en nous à l'occasion des objets extérieurs. Les philosophes modernes sont bien revenus de l'erreur grossiere qui revêtoit autrefois les objets qui sont hors de nous des diverses *sensations* que nous éprouvons à leur présence. (*a*) Toute *sensation* est une perception qui ne sauroit se trouver ailleurs que dans un esprit, c'est-à-dire, dans une substance qui se sent elle-même, & qui ne peut agir ou pâtir sans s'en appercevoir immédiatement. Nos philosophes vont plus loin; ils vous font très-bien remarquer que cette espece de perception que l'on nomme *sensation*, est très-différente d'un côté de celle qu'on nomme *idée*, d'autre côté des actes de la volonté & des passions. Les passions sont bien des perceptions confuses qui ne représentent aucun objet; mais ces perceptions se terminant à l'ame même qui les produit, l'ame ne les rapporte qu'à elle-même, elle ne s'apperçoit alors que d'elle-même, comme étant affectée de différentes manieres, telles que sont la joie, la tristesse, le desir, la haine & l'amour. Les *sensations* au contraire que l'ame éprouve en soi, elle les rapporte à l'action de quelque cause extérieure, & d'ordinaire elles amenent avec elles l'idée de quelque objet. Les *sensations* sont aussi très-distinguées des idées.

1°. Nos idées sont claires; elles nous représentent distinctement quelque objet qui n'est pas nous: au contraire, nos *sensations* sont obscures; elles ne nous montrent distinctement aucun objet, quoiqu'elles attirent notre ame comme hors d'elle-même; car toutes les fois que nous avons quelque *sensation*, il nous paroît que quelque cause extérieure agit sur notre ame.

2°. Nous sommes maîtres de l'attention que nous donnons à nos idées; nous appellons celle-ci, nous renvoyons celle-là; nous la rappellons, & nous la faisons demeurer tant qu'il nous plaît; nous lui donnons tel degré d'attention que bon nous semble: nous disposons de toutes avec un empire aussi souverain, qu'un curieux dispose des tableaux de son cabinet. Il n'en va pas ainsi de nos *sensations*; l'attention que nous leur donnons est involontaire, nous sommes forcés de la leur donner: notre ame s'y applique, tantôt plus, tantôt moins, selon que la *sensation* elle-même est ou foible ou vive.

3°. Les pures idées n'emportent aucune *sensation*, pas même celles qui nous représentent les corps; mais les *sensations* ont toujours un certain rapport à l'idée du corps; elles sont inséparables des objets corporels, & l'on convient généralement

(*a*) *A. N.* La sensation est la maniere dont nous sommes affectés des objets qui frappent les sens: c'est l'effet des sens.

Un philosophe doit avoir attention, lorsqu'il s'agit des sensations, d'éviter deux erreurs où les hommes ont coutume de tomber par des jugemens précipités: l'une, c'est de croire que les sensations sont dans les objets; l'autre, que les mêmes objets produisent dans chacun de nous les mêmes sensations.

L'homme n'est pas le maître de faire naître à son gré les sensations, ni d'en empêcher absolument l'effet; mais il peut les affoiblir ou les augmenter par la réflexion. Par exemple, je ne puis m'empêcher d'être affecté de plaisir; cette opération des sens se fait sans ma participation: mais la réflexion, qui me fait appercevoir qu'il peut m'être nuisible, détruit cette premiere impression, & arrête l'effet de la sensation.

La sensation est aussi une espece de perception, par laquelle l'esprit, frappé par les sens, conçoit différentes choses.

La sensation est aussi un terme de l'école, qu'on emploie pour celui d'imagination.

qu'elles naissent à l'occasion de quelque mouvement des corps, & en particulier de celui que les corps extérieurs communiquent au nôtre.

4°. Nos idées sont simples, ou se peuvent réduire à des perceptions simples ; car comme ce sont des perceptions claires qui nous offrent distinctement quelqu'objet qui n'est pas nous, nous pouvons les décomposer jusqu'à ce que nous venions à la perception d'un objet simple & unique, qui est comme un point que nous appercevons tout entier d'une seule vue. Nos *sensations* au contraire sont confuses ; & c'est ce qui fait conjecturer, que ce ne sont pas des perceptions simples, quoi qu'en dise le célebre Locke. Ce qui aide à la conjecture, c'est que nous éprouvons tous les jours des *sensations* qui nous paroissent simples dans le moment même, mais que nous découvrons ensuite ne l'être nullement. On sait, par les ingénieuses expériences que le fameux chevalier NeWton a faites avec le prisme, qu'il n'y a que cinq couleurs primitives. Cependant, du différent mélange de ces cinq couleurs, il se forme cette diversité infinie de couleurs que l'on admire dans les ouvrages de la nature, & dans ceux des peintres, ses imitateurs & ses rivaux, quoique leur pinceau le plus ingénieux ne puisse jamais l'égaler. A cette variété de couleurs, de teintes, de nuances, répondent autant de *sensations* distinctes, que nous prendrions pour *sensasations* simples, aussi bien que celles du rouge & du verd, si les expériences de NeWton ne démontroient que ce sont des perceptions composées de celles de cinq couleurs originales. Il en est de même des tons dant la musique. Deux ou plusieurs tons de certaine espece venant à frapper en même temps l'oreille, produisent un accord : une oreille fine apperçoit à la fois ces tons différens, sans les distinguer ; ils s'y unissent & s'y fondent l'un dans l'autre ; ce n'est proprement aucun de ces deux tons qu'elle entend ; c'est un mélange agréable qui se fait des deux, d'où résulte une troisieme *sensation*, qui s'appelle *accord*, *symphonie* : un homme qui n'auroit jamais ouï ces tons séparément, prendroit la *sensation* que fait naître leur accord pour une simple perception. Elle ne le seroit pourtant pas plus que la couleur violette, qui résulte du rouge & du bleu mélangés sur une surface par petites portions égales. Toute *sensation*, celle du ton, par exemple, ou de la lumiere en général, quelque simple, quelque indivisible qu'elle nous paroisse, est un composé d'idées, est un assemblage ou amas de petites perceptions qui suivent dans notre ame si rapidement, & dont chacune s'y arrête si peu, ou qui s'y présentent à la fois en si grand nombre, que l'ame ne pouvant les distinguer l'une de l'autre, n'a de ce composé qu'une seule perception très-confuse, par égard aux petites parties ou perceptions qui forment ce composé ; mais d'autre côté, très-claire, en ce que l'ame la distingue nettement de toute autre suite ou assemblage de perceptions ; d'où vient que chaque *sensation* confuse, à la regarder en elle-même, devient très-claire, si vous l'opposez à une *sensation* différente. Si ces perceptions ne se succédoient pas si rapidement l'un à l'autre, si elles ne s'offroient pas à la fois en si grand nombre, si l'ordre dans lequel elles s'offrent & se succedent ne dépendoit pas de celui des mouvemens extérieurs, s'il étoit au pouvoir de l'ame de le changer ; si tout cela étoit, les *sensations* ne seroient plus que de pures idées, qui représenteroient divers ordres de mouvement. L'ame se les représente bien, mais en petit, mais dans une rapidité & une abondance qui le confond, qui l'empêche de démêler une idée d'avec l'autre, quoiqu'elle soit vivement frappée du tout ensemble, & qu'elle distingue très-nettement telle suite de mouvemens d'avec telle autre suite, tel ordre, tel amas de perceptions d'avec tel autre ordre & tel autre amas.

Outre cette premiere question, où l'on agite si les *sensations* sont des idées, on en peut former plusieurs autres, tant cette matiere devient féconde, quand on la creuse de plus en plus.

1°. Les impressions que notre ame reçoit à l'occasion des objets sensibles, sont-elles arbitraires ? Il paroît clairement que non, dès qu'il y a une analogie entre nos *sensations* & les mouvemens qui les causent,

& dès que ces mouvemens sont, non la simple occasion, mais l'objet même de ces perceptions confuses. Elle paroîtra cette analogie, si d'un côté nous comparons ces *sensations* entr'elles, & si d'autre côté nous comparons entr'eux les organes de ces *sensations*, & l'impression qui se fait sur ces différens organes. La vue est quelque chose de plus délicat & de plus habile que l'ouie; l'ouie a visiblement un pareil avantage sur l'odorat & sur le goût; & ces deux derniers genres de *sensations* l'emportent par le même endroit sur celui du toucher. On observe les mêmes différences entre les organes de nos sens, pour la composition de ces organes, pour la délicatesse des nerfs, pour la subtilité & la vîtesse des mouvemens, pour la grosseur des corps extérieurs qui affectent immédiatement ces organes. L'impression corporelle sur les organes des sens, n'est qu'un tact plus ou moins subtil & délicat, à proportion de la nature des organes qui en doivent être affectés. Celui qui fait la vision est le plus léger de tous: le bruit & le son nous touchent moins délicatement que la lumiere & les couleurs; l'odeur & la saveur encore moins délicatement que le son; le froid & le chaud, & les autres qualités tactiles, font l'impression la plus forte & la plus rude. Dans tous, il ne faut que différens degrés de la même sorte de mouvement, pour faire passer l'ame du plaisir à la douleur; preuve que le plaisir & la douleur, ce qu'il y a d'agréable & de désagréable dans nos *sensations*, est parfaitement analogue aux mouvemens qui les produisent, ou, pour mieux dire, que nos *sensations* ne sont que la perception confuse de ces divers mouvemens. D'ailleurs, à comparer nos *sensations* entre elles, on y découvre des rapports & des différences qui marquent une analogie parfaite avec les mouvemens qui les produisent, & avec les organes qui reçoivent ces mouvemens. Par exemple, l'odorat & le goût s'avoisinent beaucoup, & tiennent assez de l'un & de l'autre. L'analogie qui se remarque entre les sens & les couleurs est beaucoup plus sensible. Il faut à présent venir aux autres questions, & entrer de plus en plus dans la nature des *sensations*.

Pourquoi, dit-on, l'ame rapporte-t-elle ses *sensations* à quelque cause extérieure Pourquoi ces *sensations* sont-elles inséparables de l'idée de certains objets! Pourquoi nous impriment-elles si fortement ces idées, & nous font-elles regarder ces objets, comme existans hors de nous? Bien plus, pourquoi regardons nous ces objets non seulement comme la cause, mais comme le sujet de ces *sensations*? D'où vient enfin que la *sensation* est si mêlée avec l'idée de l'objet même, que quoique l'objet soit distingué de notre ame, & que la *sensation* n'en soit point distinguée, il est extrêmement difficile, ou même impossible à notre ame, de détacher la *sensation* d'avec l'idée de cet objet; ce qui a principalement lieu dans la vision. On ne sauroit presque pas plus s'empêcher, quand on voit un cercle rouge, d'attribuer au cercle la rougeur qui est notre propre *sensation*, que de lui attribuer la rondeur, qui est la propriété du cercle même. Tant de questions à éclaircir touchant les *sensations*, prouvent assez combien cette matiere est épineuse. Voici à peu près ce qu'on y peut répondre de plus raisonnable.

Les *sensations* font sortir l'ame hors d'elle-même, en lui donnant l'idée confuse d'une cause extérieure qui agit sur elle, parce que les *sensations* sont des perceptions involontaires; l'ame en tant qu'elle sent est passive, elle est le sujet d'une action; il y a donc hors d'elle un agent. Quel sera cet agent? Il est raisonnable de le concevoir proportionné à son action, & de croire qu'à différens effets répondent différentes causes; que les *sensations* sont produites par des causes aussi diverses entre elles, que le sont les *sensations* mêmes. Sur ce principe, la cause de la lumiere doit être autre que la cause du feu; celle qui excite en moi la *sensation* du jaune, doit n'être pas la même que celle qui me donne la *sensation* du violet.

Nos *sensations* étant des perceptions représentatives d'une infinité de petits mouvemens indiscernables, il est naturel qu'elles amenent avec elles l'idée claire ou confuse du corps dont celle du mouvement est inséparable, & que nous regardions la matiere en tant qu'agitée par ces divins mouvemens, comme la cause universelle de

nos *sensations*, en même temps qu'elle en est l'objet.

Une autre conséquence qui n'est pas moins naturelle, c'est qu'il arrive de là que nos *sensations* font la preuve la plus convaincante que nous ayons de l'existence de la matiere. C'est par elles que Dieu nous avertit de notre existence; car quoique Dieu soit la cause universelle & immédiate qui agit sur notre ame, sur laquelle, quand on y pense, on voit bien que la matiere ne peut agir réellement & physiquement; quoiqu'il suffise des seules *sensations* que nous recevons à chaque moment, pour démontrer qu'il y a hors de nous un esprit dont le pouvoir est infini; cependant la raison pour laquelle cet esprit tout puissant assujettit notre ame à cette suite si variée, mais si réglée, de perceptions confuses, qui n'ont que des mouvemens pour objet, cette raison ne peut être prise d'ailleurs, que de ces mouvemens mêmes, qui arrivent en effet dans la matiere actuellement existante; & le but de l'esprit infini, qui n'agit jamais au hasard, ne peut être autre, que de nous manifester l'existence de cette matiere avec ces divers mouvemens. Il n'y a point de voie plus propre pour nous instruire de ce fait. L'idée seule de la matiere, nous découvriroit bien sa nature, mais ne nous apprendroit jamais son existence, puisqu'il ne lui est point essentiel d'exister. Mais l'application involontaire de notre ame à cette idée, revêtue de celle d'une infinité de modifications & de mouvemens successifs, qui sont arbitraires & accidentels à cette idée, nous conduit infailliblement à croire qu'elle existe avec toutes ses diverses modifications. L'ame conduite par le créateur dans cette suite réglée de perceptions, est convaincue qu'il doit y avoir un monde matériel hors d'elle, qui soit le fondement, la cause exemplaire de cet ordre, & avec lequel ces perceptions ayant un rapport de vérité. Ainsi, quoique dans l'immense variété d'objets que les sens présentent à notre esprit, Dieu seul agisse sur notre esprit, chaque objet sensible avec toutes ses propriétés, peut passer pour la cause de la *sensation* que nous en avons, parce qu'il est la raison suffisante de cette perception, & le fondement de sa vérité.

Si vous m'en demandez la raison, je vous répondrai que c'est,

1°. Parce que nous éprouvons dans mille occasions qu'il y a des *sensations* qui entrent par force dans notre ame, tandis qu'il y en a d'autres dont nous usons librement, soit en les rappelant, soit en les écartant, selon qu'il nous en prend envie. Si à midi je tourne les yeux vers le soleil, je ne saurois éviter de recevoir les idées que la lumiere du soleil produit alors en moi: au lieu que si je ferme les yeux, ou que je sois dans une chambre obscure, je peux rappeler dans mon esprit quand je veux les idées de la lumiere ou du soleil, que des *sensations* précédentes avoient placées dans ma mémoire; & que je peux quitter ces idées, quand je veux, pour me fixer à l'odeur d'une rose, ou au goût du sucre. Il est évident que cette diversité de voies par lesquelles nos *sensations* s'introduisent dans l'ame, suppose que les unes sont produites en nous par la vive impression des objets extérieurs, impression qui nous maîtrise, qui nous prévient, & qui nous guide de gré ou de force; & les autres par le simple souvenir des impressions qu'on a déja ressenties. Outre cela il n'y a personne, qui ne sente en elle-même la différence qui se trouve entre contempler le soleil, selon qu'il en a l'idée dans sa mémoire, & le regarder actuellement: deux choses, dont la perception est si distincte dans l'esprit, que peu de ses idées sont plus distinctes les unes des autres. Il reconnoît donc certainement qu'elles ne sont pas toutes deux un effet de sa mémoire, ou des productions de son esprit, ou de pures fantaisies formées en lui-même; mais que la vue du soleil est produite par une cause.

2°. Parce qu'il est évident que ceux qui sont destitués des organes d'un certain sens, ne peuvent jamais faire que les idées qui appartiennent à ce sens, soient actuellement produites dans leur esprit. C'est une vérité si manifeste, qu'on ne peut la révoquer en doute; & par conséquent, nous ne pouvons douter que ces perceptions ne nous viennent dans l'esprit par les organes de ce sens, & non par aucune autre voie: il est visible que les organes ne

ne les produisent pas ; car si cela étoit, les yeux d'un homme produiroient des couleurs dans les ténebres, & son nez sentiroit des roses en hiver. Mais nous ne voyons pas que personne acquiere le goût des *ananas*, avant qu'il aille aux Indes où se trouve cet excellent fruit, & qu'il en goûte actuellement.

3°. Parce que le sentiment du plaisir & de la douleur nous affecte bien autrement, que le simple souvenir de l'un & de l'autre. Nos *sensations* nous donnent une certitude évidente de quelque chose de plus, que d'une simple perception intime : & ce plus est une modification, laquelle, outre une particuliere vivacité de sentiment, nous exprime l'idée d'un être qui existe actuellement hors de nous, & que nous appelons corps. Si le plaisir ou la douleur n'étoient pas occasionnés par des objets extérieurs, le retour des mêmes idées devroit toujours être accompagné des mêmes *sensations*. Or cependant cela n'arrive point ; nous nous ressouvenons de la douleur que cause la faim, la soif, & le mal de tête, sans en ressentir aucune incommodité ; nous pensons aux plaisirs que nous avons goûtés, sans être pénétrés ni remplis par des sentimens délicieux.

4°. Parce que nos sens, en plusieurs cas, se rendent témoignages l'un à l'autre de la vérité de leurs rapports touchant l'existence des choses sensibles qui sont hors de nous. Celui qui voit le feu, peut le sentir; & s'il doute que ce ne soit autre chose qu'une simple imagination, il peut s'en convaincre en mettant dans le feu sa propre main, qui certainement ne pourroit jamais ressentir une douleur si violente à l'occasion d'une pure idée ou d'un simple fantôme ; à moins que cette douleur ne soit elle-même une imagination, qu'il ne pourroit pourtant pas rappeler dans son esprit, en se représentant l'idée de la brûlure après qu'elle a été guérie.

Ainsi, en écrivant ceci, je vois que je puis changer les apparences du papier, & en traçant des lettres, dire d'avance quelle nouvelle idée il présentera à l'esprit dans le moment suivant, par le moyen de quelques traits que j'y ferai avec la plume ; mais j'aurai beau imaginer ces traits, ils ne paroîtront point, si ma main demeure en repos, ou si je ferme les yeux, en remuant ma main : ces caracteres une fois tracés sur le papier, je ne puis plus éviter de les voir tels qu'ils sont, c'est-à-dire, d'avoir les idées de telles lettres que j'ai formées. D'où il s'ensuit visiblement que ce n'est pas un jeu de mon imagination, puisque je trouve que les caracteres qui ont été tracés selon la fantaisie de mon esprit, ne dépendent plus de cette fantaisie, & ne cessent pas d'être, dès que je viens à me figurer qu'ils ne sont plus ; mais qu'au contraire ils continuent d'affecter mes sens constamment & réguliérement, selon la figure que je leur ai donnée. Si vous ajoutez à cela, que la vue de ces caracteres fera prononcer à un autre homme les mêmes sons que je m'étois proposé de leur faire signifier, on ne pourra douter que ces mots que j'écris, n'existent réellement hors de moi, puisqu'ils produisent cette longue suite de sons réguliers dont mes oreilles sont actuellement frappées, lesquels ne sauroient être un effet de mon imagination, & que ma mémoire ne pourroit jamais retenir dans cet ordre.

5°. Parce que s'il n'y a point de corps, je ne conçois pas pourquoi ayant songé dans le temps que j'appelle *veille*, que quelqu'un est mort, jamais il ne m'arrivera plus de songer qu'il est vivant, que je m'entretiens & que je mange avec lui, pendant tout le temps que je veillerai, & que je serai en mon bon sens. Je ne comprends pas aussi, pourquoi ayant commencé à songer que je voyage, mon égarement enfantera de nouveaux chemins, de nouvelles villes, de nouveaux hôtes, de nouvelles maisons ; pourquoi je ne croirai jamais me trouver dans le lieu d'où il semble que je sois parti. Je ne sai pas mieux comment il se peut faire qu'en croyant lire un poëme épique, des tragédies & des comédies, je fasse des vers excellens, & que je produise une infinité de belles pensées, moi dont l'esprit est si stérile & si grossier dans tous les autres temps. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il dépend de moi de renouveller toutes ces merveilles, quand il me plaira. Que mon esprit soit bien disposé ou non, il n'en pensera pas

moins bien, pourvu qu'il s'imagine lire dans un livre. Cette imagination est toute sa ressource, tout son talent. A la faveur de cette illusion, je lirai tour à tour Paschal, Bossuet, Fénelon, Corneille, Racine, Moliere, *&c.* en un mot, tous les plus beaux génies, soit anciens, soit modernes, qui ne doivent être pour moi que des hommes chimériques, supposé que je sois le seul être au monde, & qu'il n'y ait point de corps. Les traités de paix, les guerres, qu'ils terminent, le feu, les remparts, les armes, les blessures; chimeres que tout cela. Tout les soins qu'on se donne pour s'avancer dans la connoissance des métaux, des plantes & du corps humain; tout cela ne nous fera faire des progrès que dans le pays des idées. Il n'y a ni fibres, ni sucs, ni fermentations, ni graines, ni animaux, ni couteaux pour les disséquer, ni microscope pour les voir; mais moyennant l'idée d'un microscope, il naîtra en moi des idées d'arrangemens merveilleux dans de petites parties idéales.

Je ne nie pourtant pas qu'il ne puisse y avoir des hommes, qui dans leurs sombres méditations, se sont tellement affoiblis l'esprit par des abstractions continuelles, &, si je l'ose dire, tellement alambiqué le cerveau par des possibilités métaphysiques, qu'ils doutent effectivement s'il y a des corps. Tout ce que l'on peut dire de ces contemplatifs, c'est qu'à force de réflexions ils ont perdu le sens commun, méconnoissant une premiere vérité dictée par le sentiment de la nature, & qui se trouve justifiée par le concert unanime de tous les hommes.

Il est vrai qu'on peut former des difficultés sur l'existence de la matiere; mais ces difficultés montrent seulement les bornes de l'esprit humain avec la foiblesse de notre imagination. Combien nous propose-t-on de raisonnemens qui confondent les nôtres, & qui cependant ne font & ne doivent faire aucune impression sur le sens commun? parce que ce sont des illusions, dont nous pouvons bien appercevoir la fausseté par un sentiment irréprochable de la nature; mais non pas toujours la démontrer par une exacte analyse de nos pensées. Rien n'est plus ridicule que la vaine confiance de certains esprits qui se prévalent de ce que nous ne pouvons rien répondre à des objections, où nous devons être persuadés, si nous sommes sensés, que nous ne pouvons rien comprendre.

N'est-il pas bien surprenant que notre esprit se perd dans l'idée de l'infini? Un homme tel que Bayle, auroit prouvé à qui l'eût voulu écouter, que la vue des objets terrestres étoit impossible. Mais ses difficultés n'auroient pas éteint le jour; & l'on n'en eût pas moins fait usage du spectacle de la nature, parce que les raisonnemens doivent céder à la lumiere. Les deux ou trois tours que fit dans l'auditoire diogene le cynique, réfutent mieux les vaines subtilités qu'on peut opposer au mouvement, que toutes sortes de raisonnemens.

Il est assez plaisant de voir des philosophes faire tous leurs efforts pour nier l'action qui leur communique, ou qui imprime réguliérement en eux la vue de la nature, & douter de l'existence des lignes & des angles sur lesquels ils operent tous les jours.

En admettant une fois l'existence des corps comme une suite naturelle de nos différentes *sensations*, on conçoit pourquoi, bien loin qu'aucune *sensation* soit seule & séparée de toute idée, nous avons tant de peine à distinguer l'idée d'avec la *sensation* d'un objet; jusques là, que par une espece de contradiction, nous revêtons l'objet même, de la perception dont il est la cause, en appelant le soleil *lumineux*, & regardant l'émail d'un parterre, comme une chose qui appartient au parterre plutôt qu'à notre ame; quoique nous ne supposions point dans les fleurs de ce parterre une perception semblable à celle que nous en avons. Voici le mystere. La couleur n'est qu'une maniere d'appercevoir les fleurs; c'est une modification de l'idée que nous en avons, en tant que cette idée appartient à notre ame. L'idée de l'objet n'est pas l'objet même. L'idée que j'ai d'un cercle n'est pas ce cercle, puisque ce cercle n'est point une maniere d'être de mon ame. Si donc la couleur sous laquelle je vois ce cercle, est aussi une perception ou maniere d'être de mon ame, la couleur appartient à mon ame, en tant qu'elle apperçoit ce cercle, &

non au cercle apperçu. D'où vient donc que j'attribue la rougeur au cercle aussi bien que la rondeur, n'y auroit-il pas dans ce cercle quelque chose, en vertu de quoi je ne le vois qu'avec une *sensation* de couleur, & de la couleur rouge, plutôt que de la couleur violette? Oui sans doute, & c'est une certaine modification de mouvement imprimé sur mon œil, laquelle ce cercle a la vertu de produire, parce que sa superficie ne renvoie à mon œil que les rayons propres à y produire des secousses, dont la perception confuse est ce qu'on appelle *rouge*. J'ai donc à la fois idée & *sensation* du cercle.

Par l'idée claire & distincte, je vois le cercle étendu & rond, & je lui attribue ce que j'y vois clairement, l'étendue & la rondeur. Par la *sensation* j'apperçois confusément une multitude & une suite de petits mouvemens que je ne puis discerner, qui me réveillent l'idée claire du cercle, mais qui me le montrent agissant sur moi d'une certaine maniere. Tout cela est vrai; mais voici l'erreur: dans l'idée claire du cercle je distingue le cercle de la perception que j'en ai; mais dans la perception confuse des petits mouvens du nerf optique, causés par les rayons lumineux que le cercle a réfléchis, comme je ne vois point d'objet distinct, je ne puis aisément distinguer cet objet, c'est-à-dire, cette suite rapide de petites secousses, d'avec la perception que j'en ai: je confonds aussitôt ma perception avec son objet; & comme cet objet confus, c'est-à-dire, cette suite de petits mouvemens tient à l'objet principal, que j'ai raison de supposer hors de moi comme cause de ces petits mouvemens, j'attache aussi la perception confuse que j'en ai à cet objet principal, & je le revêts, pour ainsi dire, du sentiment de couleur qui est dans mon ame, en regardant ce sentiment de couleur comme une propriété non de mon ame, mais de cet objet. Ainsi, au lieu que je devrois dire le rouge est en moi une maniere d'appercevoir le cercle, je dis, le rouge est une maniere d'être du cercle apperçu. Les couleurs sont un enduit dont nous couvrons les objets corporels; & comme les corps sont le soutien de ces petits mouvemens qui nous manifestent leur existence, nous regardons ces mêmes corps comme le soutien de la perception confuse que nous avons de ces mouvemens, ne pouvant, comme cela arrive toujours dans les perceptions confuses, séparer l'objet d'avec la perception.

La remarque que nous venons de faire sur l'erreur de notre jugement, par rapport aux perceptions confuses, nous aide à comprendre pourquoi l'ame ayant une telle *sensation* de son propre corps, se confond avec lui, & lui attribue ses propres *sensations*. C'est que d'un côté elle a l'idée claire de son corps, & le distingue aisément d'elle-même; d'autre côté elle a un amas de perceptions indistinctes qui ont pour objet l'économie générale des mouvemens qui se passent dans toutes les parties de ce corps, de là vient qu'elle attribue au corps dont elle a en gros l'idée distincte, ces mêmes perceptions confuses, & croit que le corps se sent lui-même, tandis que c'est elle qui sent le corps. De là vient qu'elle s'imagine que l'oreille entend, que l'œil voit, que le doigt souffre la douleur d'une piqûre, tandis que c'est l'ame elle-même, en tant qu'attentive aux mouvemens du corps, qui fait tout cela.

Pour les objets extérieurs, l'ame n'a avec eux qu'une union médiate, qui la garantit plus ou moins de l'erreur, mais qui ne l'en sauve pas tout à fait. Elle les discerne d'avec elle-même, parce qu'elle les regarde comme les causes des divers changemens qui lui arrivent; cependant elle se confond encore avec eux à quelques égards, en leur attribuant ses *sensations* de couleur, de son, de chaleur, comme leurs propriétés inhérentes, par la même raison qui la faisoit se confondre elle-même avec son corps, en disant bonnement, c'est mon œil qui voit les couleurs, c'est mon oreille qui entend les sons, *&c.*

Mais d'où vient qu'il arrive que parmi nos *sensations* diverses, nous attribuons les unes aux objets extérieurs, d'autres à nous-mêmes, & que par rapport à quelques-unes nous sommes indécis, ne sachant trop qu'en croire, lorsque nous n'en jugeons que par les sens? Le P. Mallebranche distingue trois sortes de *sensations*; les unes fortes & vives, les autres foibles & languissantes, &

enfin des moyennes entre les unes & les autres. Les *sensations* fortes & vives sont celles qui étonnent l'esprit & qui le réveillent avec quelque force, parce qu'elles lui sont fort agréables ou fort incommodes; or l'ame ne peut s'empêcher de reconnoître que de telles *sensations* lui appartiennent en quelque façon. Ainsi elle juge que le froid & le chaud ne sont pas seulement dans la glace & dans le feu, mais qu'ils sont aussi dans ses propres mains. Pour les *sensations* foibles, qui touchent fort peu l'ame, nous ne croyons pas qu'elles nous appartiennent, ni qu'elles soient dans notre propre corps, mais seulement dans les objets que nous en revêtons. La raison pour laquelle nous ne voyons point d'abord que les couleurs, les odeurs, les saveurs, & toutes les autres *sensations*, sont des modifications de notre ame, c'est que nous n'en avons point d'idée claire de cette ame. Cette ignorance fait que nous ne savons point par une simple vue, mais par le seul raisonnement, si la lumiere, les couleurs, les sons, les odeurs, sont ou ne sont pas des modifications de notre ame. Mais pour les *sensations* vives, nous jugeons facilement qu'elles sont en nous, à cause que nous sentons bien qu'elles nous touchent, & que nous n'avons pas besoin de les connoître par leurs idées pour savoir qu'elles nous appartiennent. Pour les *sensations* mitoyennes, qui touchent l'ame médiocrement, comme une grande lumiere, un son violent, l'ame s'y trouve fort embarrassée.

Si vous demandez à ce pere pourquoi cette institution du créateur, il vous répondra que les fortes *sensations* étant capables de nuire à nos membres, il est à propos que nous soyons avertis quand ils en sont attaqués, afin d'empêcher qu'ils n'en soient offensés; mais il n'en est pas de même des couleurs, qui ne peuvent d'ordinaire blesser le fond de l'œil où elles se rassemblent, & par conséquent il nous est inutile de savoir qu'elles y sont peintes. Ces couleurs ne nous sont nécessaires que pour connoître plus distinctement les objets, & c'est pour cela que nos sens nous portent à les attribuer seulement aux objets. Ainsi les jugemens, conclut-il, auxquels les impressions de nos sens nous portent, sont très-justes, si on les considere par rapport à la conservation du corps; mais tout à fait bizarres & très-éloignés de la vérité, si on les considere par rapport à ce que les corps sont en eux-mêmes.

SENSÉ, adj. (*Gramm.*) qui a l'esprit droit & juste, de l'expérience, du jugement, & qui est peu sujet à se tromper, soit qu'il parle, soit qu'il agisse. Si ce mot s'applique à une chose, cette chose supposera toutes les qualités que nous venons d'attribuer à la personne. On dit un homme *sensé*. L'autorité d'un homme *sensé* est en certains cas de fait de plus grand poids que celle de vingt hommes d'esprit. On dit une réponse *sensée*.

SENSET, LE, *ou* LA SANSSE, (*Géog. mod.*) petite riviere des pays-bas; elle prend sa source en Artois, auprès du village de Boilioux, & se perd à Bouchain dans l'Escaut. (*D. J.*)

SENSIBILITÉ, SENTIMENT, (*Méd.*) la faculté de sentir, le principe sensitif, ou le sentiment même des parties, la base & l'agent conservateur de la vie, l'animalité par excellence, le plus beau, le plus singulier phénomene de la nature, *&c.*

La *sensibilité* est dans le corps vivant, une propriété qu'ont certaines parties de percevoir les impressions des objets externes, & de produire en conséquence des mouvemens proportionnés au degré d'intensité de cette perception.

La premiere de ces actions est ce qu'on appelle le *sentiment*, *sensatio*, *sensus*, à l'égard duquel la *sensibilité* n'est qu'une faculté, une puissance réduite en acte, *potentia in actum redacta*, comme on parle dans les écoles: or le *sentiment* se définit une fonction de l'animal, qui le constitue tel, & distinct, par-là, des êtres inanimés; il consiste essentiellement dans une intelligence purement animale, qui discerne l'utile ou le nuisible, des objets physiques.

La seconde action ou la *mobilité*, n'est que l'expression muette de ce même *sentiment*, c'est-à-dire, l'impulsion qui nous porte vers ces objets, ou nous en éloigne: ainsi l'araignée se contracte toute en elle-même; les limaçons retirent soudainement leurs cornes, lorsqu'ils se sentent piqués ou blessés; au contraire ces mêmes animaux se

dilatent, s'épanouissent, pour ainsi dire, se dressent, *eriguntur*, à l'approche des objets qu'ils reconnoissent leur être utiles, ou qui flattent agréablement leur *sensibilité*. C'est dans ce double rapport d'actions si étroitement liées entr'elles, que l'imagination peut seule les suivre ou les distinguer, que la *sensibilité* doit être considerée, & ses phénomenes estimés.

Les anciens philosophes & médecins ont parlé de la *sensibilité* comme d'un objet qui leur étoit familier, & qui sembloit fait pour leur génie, c'est toujours à un principe sentant & se mouvant en soi, aux facultés de l'ame animale ou corporelle, que sont livrées dans la plupart de leurs écrits, toutes les fonctions du corps animal. Les différentes sectes ont employé à désigner ce principe, des expressions conformes à leur enthousiasme, ou à leur maniere de philosopher; tels sont les mots ὁρμή, *impetus*, *appetitio*, de l'ancienne académie; ἐνορμῶν, *impetum faciens*, d'Hippocrate; ὁρμή τῶν ἀφροδισίων, *incitatio libidinis* d'Aristote; *anima sensitiva*, *vis abdita*, *natura*, *&c.* de quelques autres; à quoi reviennent le *strictum* & *laxum* des méthodiques, le mouvement tonique, le mouvement fibrillaire, le spasme, la *contractilité*, l'*irritabilité* des modernes, *&c.* qu'on retrouve à chaque instant dans les ouvrages de Wepfer, Baglivi, Stahl, & autres solidistes.

La premiere notion dans l'animal, la seule qui vraisemblablement soit commune aux especes de tous les genres, l'unique peut-être dans un très-grand nombre, porte sur la sensation intime & radicale de son existence, sur l'impression de cette activité, de ce principe impulsif inséparable de la vie, & qui dans chaque individu est la source de tous les mouvemens qui conspirent à la durée de l'être & à sa conservation. C'est sur des vues aussi précieuses à l'animal, qu'est fondée la *sensibilité*, ainsi que Zénon l'a reconnu, & que ses disciples le repetent dans plusieurs endroits de leur doctrine.

Les animaux le moins animaux qu'il est possible, s'il est permis de qualifier ainsi les polypes, & quelques autres qu'on a laissé sur la ligne de séparation des deux regnes animal & végétal, donnent, comme l'ont remarqué plusieurs observateurs, les plus grands signes de *sensibilité*; on a même trouvé que cette propriété étoit pousséedans le polype, jusqu'à le faire paroître sensible aux impressions de la lumiere; ces circonstances suffiroient sans doute pour ranger décidément les zoophites du côté des animaux, s'il n'y avoit eu de tout temps des philosophes, qui, frappés de la maniere d'être d'une plante, par exemple la sensitive, & celle d'exister d'un animal, auroient prétendu reculer les bornes de la *sensibilité*, en y renfermant les végétaux eux-mêmes; ensorte que l'animal le plus parfait, & la plante la plus vile, donneroient dans ce cas les deux extrêmes de la *sensibilité*; la *sensibilité* ou le *sentiment* seroit donc encore une faculté commune à tous les corps organisés?

Après l'idée que nous venons de tracer de la *sensibilité* & de l'étendue de son domaine, il paroît à propos d'examiner quelle est son essence ou sa nature. La nature ou l'essence de la *sensibilité* a toujours été un des points curieux & des plus agités de son histoire; les anciens ne concevant pas que deux contraires comme l'ame & le corps, pussent être joints autrement que par un milieu, imaginerent ce milieu de plusieurs façons; ainsi les Platoniciens voulurent que ce fût un *je ne sais quoi* qu'ils appeloient *esprit*; les Péripatéticiens, une *forme*; Dicéarque, Pythagore, & quelques autres, établissoient des harmonies, des tempéramens, qui rendoient le corps susceptible de *sentiment* & d'activité; *&c.* à toutes ces hypotheses on peut joindre celle des esprits animaux, naturels, vitaux, *&c.* si accrédités dans les écoles, les démons qu'un auteur moderne (le P. Bougeant) transforme en ame des bêtes, *&c.* hypotheses qui, comme on voit, ne présentent à l'esprit que des notions abstraites, & auxquelles nous ne croyons pas, par cette raison, qu'on doive du-tout s'arrêter.

Le systême de l'ame du monde, en donnant plus de surface, & plus de liberté aux idées spéculatives, nous a fourni sur le principe sensitif, des choses bien plus positives & plus satisfaisantes, qu'on ne peut que

regretter de trouver à côté des dogmes les plus dangereux. Les Stoïciens assuroient donc que ce principe étoit de feu ; Démocrite, Héraclite, Epicure, Diogene Laërce, Lucrece, & tout le reste des atomistes, parmi lesquels on peut ranger les partisans des semences n'ont pas une opinion différente. Hippocrate & Galien pensent tout de même. *Voy.* sur-tout Hippocrate, *de carnibus & de ratione victus*, *lib. I.* le *spiritus intus alit*, &c. de Virgile. Le témoignage des livres sacrés & d'un pere de l'église (S. Augustin), sont encore autant d'autorités qui militent pour la matérialité ou substance ignée de l'ame sensitive. Enfin Némésius, & quelques autres plus modernes, tels que Fernel, Heurnius, Honoré Fabri, le fameux chancelier Bacon, Vanhelmont, Gassendi, Willis, *&c.* ont adopté la même idée ; mais les trois derniers méritent des distinctions sur tous les autres, en ce qu'ils ont fixé les principes vagues des stoïciens & des atomistes, par des méthodes très-ingénieuses, dont ils ont fondé, chacun en particulier, un corps de doctrine. Vanhelmont sur-tout, & Willis, ont traité cette matiere d'une façon très-intéressante pour nous, en la considérant dans toutes ses relations avec la médecine & la philosophie.

L'ame sensitive est donc, suivant ces deux auteurs, une lumiere ou une flamme vitale : quoique Willis désigne plus particuliérement sous ce dernier nom la portion de l'ame sensitive qui réside dans le sang, elle n'est pas proprement la vie, mais elle en est l'attribut, comme la lumiere ou l'éclat est l'attribut de la flamme ; ils s'accordent d'ailleurs à dire que cette ame réside dans la substance la plus intime de nos parties, & qu'elle y est comme l'écorce, la *silique* de l'ame raisonnable ; ils deduisent de leurs théories des conséquences très-avantageuses à l'explication des phénomenes de l'économie animale, sur lesquelles les bornes d'un article de dictionnaire, ne nous permettent pas de nous étendre. Tout cela mérite d'être lu dans les auteurs mêmes. *Voy.* Vanhelmont, *passim*, & principalement *de lithyasi* ; & Willis, *de animâ brutorum.*

Il faut néanmoins convenir que Vanhelmont a répandu par intervalle dans son systême, des idées bien singulieres ; & pour nous en tenir à celles qu'il a sur l'origine de cette ame sensitive, il prétend qu'avant le péché d'Adam, l'homme n'avoit point d'ame sensitive, *ante lapsum Adæ autem, erat anima sensitiva in homine*, *de sede animæ*, *pag. 178.* L'ame sensitive est entrée avec la mort dans le corps de l'homme ; auparavant l'ame raisonnable & immortelle étoit seule chargée des fonctions de la vie, & elle avoit à ses gages l'*archée*, qui depuis est passé au service de l'ame sensitive ; c'est pourquoi nous étions immortels, & les ténebres de l'instinct ou de l'ame des brutes, n'avoient point encore obscurci nos facultés intellectuelles, *neque intellectum belluinæ tenebræ adhuc occuparant*, (*ibidem.*) Ensuite pour représenter de quelle maniere l'homme, après le péché, fut doué de l'ame sensitive, il dit que cette ame fut produite dans l'homme, comme le feu est tiré du caillou, *tanquam à silice ignis*, (*pag. 189*, *de duumviratu.*) Voilà sans doute une philosophie qui ne sauroit plaire à bien du monde ; mais tel est ce contraste frappant dans l'entousiasme de ce grand homme, que tantôt il offre à son lecteur le spectacle lumineux de mille créations nouvelles, tantôt il disparoît dans l'obscurité des hypotheses les plus hasardées & les plus puériles.

S'il faut se décider sur ces matieres par le nombre & le poids des autorités, on sera porté à croire que la *sensibilité* ou l'ame sensitive est substancielle & non simplement formelle à l'animal ; cela posé, & en n'adoptant ces opinons qu'à titre de théories lumineuses & à quelques égards même sublimes, il est à présumer que cette substance est un composé d'atomes subtils & legers comme ceux du feu, ou même qui seront tout de feu, non de ce feu grossier & destructeur, appelé *feu élémentaire*, mais une émanation d'un principe plus sublime, ou le feu intelligent *intelligens*, des stoïciens.

Ces atomes ainsi animés, comme ceux de Démocrite, s'insinueront dans la texture de certaines parties du corps disposées à les admettre, ensorte qu'on pourroit se représenter l'assemblage distributif des ces

atomes, comme un tout figuré ou modelé sur l'ensemble de ces mêmes parties : « Par là, dit Bayle, on est à l'abri de l'objection foudroyante de Galien, lorsqu'il interprete ces paroles d'Hippocrate, *si unum esset homo, non doleret, quia non foret undè doleret* ». *Voyez* dictionn. de Bayle, *vol. II*, *art.* Epicure.

Du reste, on se recriera peut-être sur l'idée de cette figure que nous affectons, d'après Willis, à l'ame sensitive ; mais ce ne sera, si l'on veut, qu'une métaphore qui paroît en quelque façon justifiée par ce qui se manifeste du principe sensitif dans les passions. C'est en effet le relief de cette ame qui semble varier celui du corps sous des caracteres relatifs aux affections qu'elle éprouve ; souvent même ces caracteres restent représentés sur certaines parties, quelques momens après la mort ; ce qui rend presque applicables à des être réels, les expressions figurées des historiens & des poëtes, comme, par exemple, le *relictœ in vultibus minœ* de Florus *lib. I*, & le *e morto anco minaccia*, du Tasse, *&c.*

De tout ce que nous venons de dire il suit, qu'on peut regarder le *sentiment* dans les animaux, comme une passion physique ou de la matiere, sans qu'il soit besoin, pour rendre raison des spasmes affreux que peut causer un *stimulus* même leger, de recourir à l'ame spirituelle qui juge, ou qui estime les sensations, comme le prétend Stahl. Vid. *Theor. ver. tom. II, capit. de sensibilitate.* On connoit cette histoire de Galien, ce grand homme raconte qu'étant tombé dangereusement malade, & entendant que deux assistans de ses amis s'entretenoient de quelque mauvais signe qu'ils venoient de reconnoître en lui, il s'écria qu'on y prît bien garde, qu'il étoit menacé du délire ; & demanda qu'on lui fît des remedes en conséquence ; cet exemple est remarquable, il n'en est point qui établisse mieux la distinction des deux ames dans l'homme, savoir la raisonnable, & la sensitive, & les différentes fonctions de chacune ; l'ame sensitive de Galien malade, est occupée du mal qu'elle ressent dans ses organes, & de tout le danger qui menace le corps, elle en est troublée, ce trouble, cette affection se manifeste au dehors par des *palpations* involontaires ; l'ame raisonnable paroît au contraire indifférente à cet état de passion du corps, ou de l'ame sensitive, elle attend qu'on l'en avertisse, *&c.* Galien remarque même que tel étoit dans ces momens, l'état assuré de son ame, que sa raison n'avoit rien perdu de son assiette ordinaire, *ut rationalis facultas non vacillaret.* Vid. *de locis affectis, lib. IV, cap. ij, Charter, tom. II.* On sent les conséquences qui résultent de ce que nous venons de rapporter, contre les prétentions trop absolues des stahliens.

Ainsi le plaisir & la douleur seront, en fait de sensation, comme les *données* ou les deux sensations élémentaires dont le mode, le ton, s'il est permis de le dire, est originairement conçu dans l'ame sensitive ; ce sera la base ou la gamme de toutes les autres sensations qu'on pourroit appeler *secondaires*, & dont l'ordre, la série existe nécessairement dans des relations infinies : tirées de l'habitude des individus ou de la variété des especes.

C'est donc une condition inséparable de l'état d'animal, que celle de percevoir ou de sentir *matériellement*, comme on dit, ou dans sa substance. L'ame raisonnable peut sans doute ajouter à ces sensations par des circonstances morales ; mais encore une fois ces circonstances n'appartiennent point à l'animal considéré comme tel, & il est même probable qu'elles n'ont point lieu chez plusieurs.

Restera toujours cette différence notable entre l'homme & la brute, que dans la *sensibilité* ou l'*animalité* est dirigée ou modérée par un principe spirituel & immortel qui est l'ame de l'homme, & que dans la brute elle tient à un être moins parfait & périssable appelé *instinct* ou *ame des bêtes*. *Voyez* AME. Les payens eux-mêmes ont reconnu cette distinction bienfaisante, qu'il a plu au Créateur d'établir en faveur de l'homme ; *bestiis autem sensum & motum dedit, & cum quodam appetitu accessum ad res salutares, à pestiferis recessum, homini hoc ampliùs quod addidit rationem qua regerentur animi appetitus qui tum remitterentur, tum continerentur.* C'est dans ces termes que Cicéron en parle d'aprés les

Stoïciens. *Voyez de natura deorum, lib. II.* §. 34.

Jusqu'ici, nous ne nous sommes occupés de la *sensibilité*, que comme d'un objet purement métaphysique, ou en ne la prenant que du côté spéculatif. Voyons maintenant ce que l'observation nous apprend de son influx sur l'économie animale, & parcourons-en pour cet effet, les principaux phénomenes.

Sensibilité dans l'embryon. Il paroît en résumant un grand nombre d'expériences, que l'embryon, saisi dans ce point de petitesse où l'imagination est obligée de suppléer à la foiblesse des sens; il paroît, dis-je, que l'embryon ne représente dans cet état, qu'un cylindre nerveux d'une tenuité presqu'infinie, nageant ou se mouvant dans un fluide muqueux. Or, ce cylindre est deja sensible puisqu'il se meut & se contracte par l'effet des stimulans. *Voyez* Harvée, *exercitat.* 57.

S'il est permis de se livrer aux conjectures dans des matieres d'une si grande obscurité, apparemment que la premiere étincelle de l'ame sensitive aura pénétré les premiers atômes de ce cylindre dans l'instant précis de son *animation*; ou même aura porté dans cette matiere le caractere d'*animalité* requis pour que l'ame raisonnable puisse s'y unir; ce qui revient au sentiment de Willis, qui croît que cette particule ignée préexiste dans le cylindre.

Ce cylindre qu'on pourroit dès-lors appeler indifféremment *fibre animale* ou *atome animal*, doué de l'ame spirituelle dans l'homme, s'accroît de plus en plus, en s'appropriant les molécules du fluide qui l'environne; il se couvre d'asperités & jette de toutes parts de petits rameaux dont il trace les délinéamens des parties, conformément au type imprimé par le créateur. Enfin tous les organes se développent sous l'activité des rejetons de ce premier & unique nerf, qui travaillent de différentes façons le *mucus* de sa nature très-*ductile* pour s'en construire, comme autant de domiciles.

Cependant la masse du principe sensitif ou de l'ame sensitive identifiée avec l'atome animal, augmente en proportion de la masse de ce dernier qu'elle anime; il en émane de tous côtés comme autant de filets *sensitifs*, d'irradiations qui suivent les rameaux nerveux dans le développement des parties: d'où il est clair que la combinaison de toutes ces émanations de l'ame sensitive répandues avec les rameaux nerveux dans les organes, doit y établir autant de centre de *sensibilité* dont l'influx sera plus ou moins étendu relativement au département de l'organe, plus ou moins vif, suivant la disposition des parties nerveuses de cet organe, laquelle peut varier par beaucoup de circonstances.

Le cœur sera vraisemblablement un de ces premiers centres ou foyers, qui une fois mis en jeu, continuera d'attirer ou de rejeter par son activité, l'humeur qui y aborde, de là mille petits ruisseaux qui, comme autant de colonnes liquides dirigées par quelques filamens nerveux, & suivant les résistances, se répandront par tout le corps pour former le systéme vasculaire, & se mouleront en allant & venant sans cesse par les mêmes endroits, des canaux dans le tissu muqueux.

Mais tout ce qui ne vient pas originairement du cylindre nerveux ou n'est pas de sa natere, ne pouvant être disposé pour admettre la *sensibilité*, se convertit en un orgagne général & passif appelé *tissu cellulaire* ou *corps muqueux*, dont le principal usage est de contenir les sucs acqueux du corps, de renforcer les productions de la fibre animale, ou d'en modifier la *sensibilité*, &c.

Voilà à peu près tout ce qu'on peut présumer de la *sensibilité* dans l'état de simple ébauche où se trouve l'embryon; ce tableau, tout imparfait qu'il est, ne laisse pourtant pas que de renfermer des vérités très-importantes qu'on peut se représenter par autant de corollaires.

1°. On voit que la *sensibilité* ou l'ame sensitive est une avec la vie de l'animal, qu'elle naît avec elle, & est inhérente à la substance du nerf ou des parties nerveuses à l'exclusion de toutes les autres substances du corps.

2°. Que le nerf doit composer essentiellement l'animal en tant qu'être sensible ou vivant: car ce que nous avons appelé *tissu*

tissu cellulaire n'appartient pas plus à l'animal proprement dit, que la terre n'appartient à la plante qui y végete; ce n'est là que l'écorce, l'enveloppe de l'animal, la terre dans laquelle la plante nerveuse se plaît à vivre; ensorte que l'homme physique n'est à cet égard que le squelete nerveux, s'il est permis de s'exprimer ainsi, animé de la *sensibilité* & plongé ou niché dans différens tas de matiere muqueuse, plus ou moins compacte, suivant la nature des organes, ce qui revient à peu près à la comparaison qu'Isaac fait de l'homme à un arbre renversé dont le cerveau est la racine, *ex libris Galeno adscriptis*, *page 45*.

3°. Les nerfs formant & la base & l'essence de tous les organes, il est clair que toute partie du corps doit être douée plus ou moins de sentiment, ou de *sensibilité*, de mouvement ou de *mobilité*. Les seules parties purement muqueuses sont insensibles & immobiles, ou du moins n'ont-elles qu'un sentiment & un mouvement empruntés du nerf; car leur disposition au desséchement & à l'adhérence propre à tous les corps muqueux, ne doit pas être confondue avec la faculté animale ou vitale propre au nerf, *&c.*

Cette *sensibilité* générale des parties est d'une vérité constante en médecine. Hippocrate avoit déja remarqué que toutes les parties de l'animal étoient animées, *animantur animalium omnes partes. Elles ont*, dit Montagne, *des passions propres qui les éveillent & les endorment.* Voyez *Essais*. *lib*, *I*, *chap. xx*, Lucrece s'en explique plus positivement encore dans son poëme.

Sensus jungitur omnis
Visceribus, nervis, venis quæcumque videmus,
Mollia mortali consistere corpore creta,
Lib. I, *de rerum nat.*

4°. L'activité de l'ame sensitive étant une propriété inséparable de cette ame, & comme son *archée*, & la *sensibilité* se mesurant elle-même sur la disposition des parties nerveuses, combien n'en doit-il pas résulter de modifications ou de nuances de *sensibilité* & de *mobilité*, conséquemment au plus ou au moins de corps muqueux qu'il peut y avoir dans une partie, & aux autres variétés de l'organisation? De là peuvent se déduire les différens goûts & appétits des nerfs, ainsi que leurs différens usages; pourquoi, par exemple, le son qui frappe les nerfs de l'oreille y cause un sentiment qu'il ne sauroit produire sur l'œil, & que la lumiere fait sur celui-ci une sensation qu'elle ne sauroit faire sur l'autre? Pourquoi de même l'estomac ne peut supporter le tartre émétique qui ne fait rien sur l'œil, tandis que l'huile qui est insupportable aux parties sensibles de ce dernier organe, ne fait aucune impression sur l'estomac? Enfin, pourquoi tel organe est plus mobile que sensible, tel autre au contraire plus sensible que mobile, *&c.* toutes ces différences dérivant naturellement de cette spécification d'organisation, il est donc bien inutile de créér des nerfs de plusieurs sortes, comme le font ceux qui d'après Erasistrate, en veulent pour le sentiment, & d'autres pour le mouvement, sans penser que le même nerf réunit nécessairement les deux propriétés, & qu'elles sont encore une fois absolument dépendantes & inséparables l'une de l'autre.

Sensibilité dans le fœtus. L'embryon ayant acquis toutes ses formes au point de donner l'ensemble ou la figure entiere de l'animal, le fœtus en un mot, renferme dans ses parties l'appareil économique de la vie ou de la *sensibilité*; il vit par conséquent, néanmoins cette vie du fœtus ne peut guere être qu'empruntée dès qu'il lui manque plusieurs circonstances qu'il ne sauroit trouver que hors du ventre de la mere, pour exercer toutes les branches de la *sensibilité*. Il n'y aura donc que quelques centres, comme le cœur & certains autres organes préposés à la nutrition & à l'accroissement du fœtus, qui, aidés de l'impression de la vie de la mere, exerceront actuellement le sentiment. Tout le reste de la *sensibilité* attendra que l'animal jouisse de la lumiere pour se developper sous l'impression des agens externes, & établir le concours des fonctions d'où dépend la vie générale, ou la vie proprement dite. *Voyez* ce qu'en dit l'illustre auteur de l'*idée de l'homme physique & moral.*

Sensibilité dans l'état naturel de l'homme;

ou par rapport à la physiologie. Dans le temps marqué par la nature, le fœtus éprouve l'effet puissant d'une *sensibilité* étrangere qui le met au jour. Il est d'abord frappé du nouvel air qui l'environne, & on sent quelles révolutions doit éprouver la *sensibilité* pour que la convenance ou le rapport des températures s'établisse entre elle & ce fluide.

Cette premiere impression de l'air excite sur-tout la flamme vitale dans les poumons, comme par une espece de ventilation; cette action se communique à plusieurs autres centres dont les forces & l'activité se déployant, tout s'anime, tout se meut dans ce nouvel homme, & la *sensibilité* jouissant de presque tous ses droits, ouvre le cercle des phénomenes de la vie.

1°. La disposition & la situation favorables des organes influant sur leur *sensibilité*, il arrive qu'il y en a qui doivent paroître avoir différens mouvemens, & sentimens, & plus ou moins de mouvement & de sentiment, suivant qu'ils sont plus ou moins à portée des impressions externes. Voilà le fondement & l'origine des cinq sens qui radicalement se réduisent à un, c'est-à-dire, le *tact.*

2°. Mais comme, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut en parlant de la formation, il se trouve dans le corps différens centres ou foyers de *sensibilité* qu'on pourroit évaluer par une plus grande ou une moindre combinaison de filamens nerveux ou de substance nerveuse, & peut-être encore par la circonstance d'avoir été les premiers jouissans de la *sensibilité*, il suit que les principaux de ces centres doivent absorber à eux seuls presque toute l'activité de l'ame sensitive. Tels sont, suivant des observations aisées à faire, la tête, le cœur ou la région précordiale, l'estomac ou la région épigastique, où reviennent très-bien les divisions que les anciens avoient faites des fonctions en *animales*, *vitales* & *naturelles*, lesquelles se soutiennent réciproquement les unes les autres, en se volant ou se prêtant mutuellement de leur activité; ce qui paroît visiblement dans le sommeil. Ces trois fameux centres seront donc comme le triumvirat ou le trépié de la vie, & cette circulation d'activité établira la marche des fonctions qui, suivant Hippocrate même, *abeunt in circulum.*

Ainsi, pour nous en tenir aux principales de ces fonctions, qu'on peut regarder comme les modeles de toutes les autres, la digestion, ou ce qu'elle a d'animal ou de propre au corps vivant, dépend de la *sensibilité* singuliere de l'estomac, de son appétit particulier au moyen duquel il desire & retient les alimens qui lui plaisent, & cette *sensibilité* qui veille sans cesse s'oppose en même temps ou du moins se refuse à ce que l'estomac se remplisse au delà de ce qu'il faut, *&c.*

Nous verrons également les secrétions & les excrétions dépendre de cette *sensibilité* qui augmente le ressort de chaque organe sécrétoire, y occasionne une sorte de spasme ou d'érection qui constitue l'essence de ces deux fonctions, de même que le goût ou l'appétit particulier des nerfs de l'organe constitue le choix qu'il fait des humeurs secrétoires. *Voyez* ce que nous en disons au *mot* SECRÉTIONS.

Les effets de la *sensibilité* se manifestent encore mieux par l'histoire du flux menstruel chez les femmes; ces évacuations, on a beau dire, ne sauroient s'expliquer méchaniquement, & il faut toujours avoir recours à la prodigieuse *sensibilité* de l'utérus, à ce centre qui se réveille & s'assoupit périodiquement, & dont tout le monde connoît le grand influx sur l'économie animale.

La fonction du cœur & du systême vasculaire est également due à l'activité de ce principe sensitif, qui en se portant tantôt plus vers les parties qui sont comme l'écorce du corps, & tantôt plus vers celles qui en font le centre, établit entr'elles un antagonisme qui explique tout le jeu de la circulation. Vous trouverez qu'il en est de même de la respiration, c'est-à-dire, que son méchanisme consiste dans l'action alternative des parties sensibles de ces organes, principalement dans celle du diaphragme, qu'Hippocrate & de bonnes observations mettent avec le cœur au nombre des parties éminemment sensibles : *cor imprimis & diaphragma sentiunt*, dit ce pere de la médecine, *de morbo*, *sacro*, *sect.* iij, *pag.* 309.

Voyez encore l'*idée de l'homme physique & moral.*

Les opérations de l'ame ne tiennent pas moins à la *sensibilité.* Le plaisir, le chagrin, toutes les passions semblent se peindre dans le centre remarquable formé dans la région épigastrique par quantité de plexus nerveux; & certes il n'est point de combinaison difficile, d'attention bien forte, point d'effort de mémoire, qu'au préalable l'estomac & tout le centre épigastrique ne soient comme pressés d'un sentiment de mal-aise qui dénote l'action de ces organes. C'est une affaire de sentiment pour qui veut l'observer.

Ainsi dans le plaisir, l'ame sensitive agréablement émue dans le principal de ses centres, semble vouloir s'élargir, s'amplifier pour présenter plus de surface à la perception. Cette *intumescence*, s'il est permis de le dire, de l'ame sensible, répand dans toutes les parties le sentiment agréable d'un surcroît d'existence; tous les organes montés au ton de cette sensation, s'embellissent, & l'animal, entraîné par la douce violence faite aux bornes ordinaires de son être, ne veut plus, ne sait plus que sentir, *&c.*

Dans le chagrin au contraire, ou dans la tristesse, l'ame sensitive se retire de plus en plus vers le noyau du corps dont elle laisse languir les fonctions; mais si la passion va jusqu'à la terreur, c'est alors une irruption soudaine de l'ame vers ce noyau où vous diriez qu'elle se comprime tant qu'elle peut pour se garantir des perceptions: bientôt cependant revenue à elle-même, elle se débande en portant à la circonférence du corps les humeurs qu'elle y avoit concentrées avec elle, & si quelque partie qui, durant sa retraite, n'avoit point l'exercice du sentiment, a été offensée, elle ne manque pas de reconnoître le dommage, & de se jeter avec une plus ou moins grande quantité d'humeurs & de force dans cette partie pour le réparer, *&c.* Or, cette collection d'humeurs, de forces & de *sensibilité*, ne peut se faire sans douleur; & il y a même tout lieu de penser qu'elle en est la cause matérielle.

La théorie des centres de l'ame sensitive & des transports de son activité, facilite encore l'explication de beaucoup d'autres phénomenes, comme, par exemple, celle des tempéramens qui, suivant nos principes, peuvent être regardés comme le résultat des modifications imprimées à certains organes par un surcroît de *sensibilité* & d'action habitué à ces organes; enfin celle des différentes habitudes des individus, dont nous aurons occasion de parler dans la suite de cet article, & qui ne sont pas assurément un objet à négliger dans l'étude de l'économie animale, *&c.*

Il faut donc considérer la *sensibilité* dans l'état naturel de l'homme comme un être qui ne cherche, qui ne respire que sentiment & mouvement, dont la nature est la même dans tous les sujets; mais dont les effets varient conséquemment à la disposition ou à l'indisposition des organes, à qui seule on doit imputer les *ataxies* apparentes de l'exercice de cette ame sensible; c'est en même temps, comme nous l'avons vu, par les transports de son activité d'un organe à l'autre, qu'elle se procure les différentes sensations, & détermine les différens appétits qui constituent & aiguillonnent notre existence, en quoi se trouve confirmée cette vérité de tous les siecles, savoir, que *vivre*, *c'est* proprement *sentir.*

Sensibilité dans l'état contre nature, ou par rapport à la pathologie. La *sensibilité*, suivant tout ce que nous venons d'exposer, étant distribuée par doses à toutes les parties organiques du corps, chaque organe sent ou vit à sa maniere, & le concours ou la somme de ces vies particulieres fait la vie en général, de même que l'harmonie, la symmétrie & l'arrangement de ces petites vies fait la santé.

Mais lorsque cette distribution & cette action économique de la *sensibilité* se trouvent dérangées à un certain point par l'indisposition des nerfs ou des parties organiques, ce dérangement est l'état qu'on appelle *de maladie*, ou la maladie même, laquelle se borne pour l'ordinaire à ce dérangement, sans y supposer la destruction du principe sensitif.

Néanmoins cette destruction arrive quelquefois lorsque l'intensité des causes nuisibles venant à éloigner ou à suspendre trop long-temps la présence ou l'exercice de la

sensibilité dans une partie, cette partie vient à se corrompre physiquement, comme dans la gangrene; ainsi par le progrès de cette corruption, la maladie amene la mort, qui consiste dans un changement du corps animal en corps physique. Voilà donc pourquoi l'animal meurt, c'est qu'il cesse d'avoir dans la contexture de ses parties la disposition qui y fixoit ou entretenoit la flamme sensitive qui en faisoit un être vivant; voilà pourquoi les parties des animaux morts de mort violente possedent pendant quelque temps un reste de vie ou de *sensibilté*, parce que les filamens nerveux de ces parties n'ont pas encore reçu le coup mortel que leur porte seulement le commencement de corruption physique ou de putréfaction qui est directement opposée à la vie.

Ce phénomene de la palpitation des chairs & des visceres observé de tous les temps, apperçu même par les bouchers, est également attribué à un reste du feu sensitif par de très-grands & très-anciens philosophes. *Voyez* Cicéron, *de natura deorum.* C'est-là cette prétendue divinité que cherchoient dans les entrailles des animaux les haruspices des anciens, & dont les volontés étoient annoncées par une variété singuliere dans les mouvemens des fibres.

Maintenant ce fond de vie ou de *sensibilité* donné à chaque individu, ce foyer général qui cherche toujours à s'étendre & à durer jusqu'à la mort naturelle, c'est la *nature*, mot sacrée en médecine, & qu'on comprend mieux qu'on ne peut l'expliquer.

La nature donc prise comme nous la prenons, tend toujours à la santé, ou bien la dose ou la quantité de *sensibilité* une fois donnée au nerf, tend toujours à se répandre dans les différentes parties de ce nerf; c'est ce qu'on remarque évidemment dans les phénomenes du sommeil; on voit donc que le sommeil qui suspend la plupart des fonctions par le transport de toute l'activité de l'ame sensitive dans quelques centres, se détruit insensiblement de lui-même en restituant aux parties le surcroît de *sensibilité* qu'avoient reçu ces autres: mais ce qui est remarquable, c'est qu'il met un certain temps à se disposer, à durer, & à se détruire. Il en est de même dans toute les maladies qui ont leurs temps, leurs marches & leurs périodes qu'il faut respecter, comme autant de pas sacrés que fait la nature vers le mieux être, ou le rétablissement de l'individu, *&c.*

Des maladies, ou des anomalies dans l'exercice de la sensibilité. Les unes dépendent des impressions vicieuses des *conceps morbifiques*, pour employer l'expression de Vanhelmont, reçus originairement par les substances animées du principe sensitif, & qu'on doit soupçonner dans les individus mal constitués; ce sont les maladies nécessaires, & qu'on ne peut pas plus ôter, qu'on ne peut remettre un bras lorsqu'il a été emporté.

D'autres maladies sont les suites presque nécessaires de la marche de la vie, les phénomenes des différens âges qu'Hippocrate avoit déja observés, qu'il faut laisser s'user à mesure que l'individu se renforce, & qu'on ne peut pas plus guérir, qu'on ne peut d'un vieillard faire un enfant, ou d'un enfant faire un vieillard. Ce sont les efforts de l'ame sensitive qui travaille à développer ou à établir quelque centre; Vanhelmont eût dû allumer quelque foyer nécessaire pour équilibrer les différens départemens actifs de l'ame sensitive, & completer l'ensemble des vies qui forme la vie générale de l'animal. Tel est, par exemple, ce fameux centre dont le développement constitue la puberté, développement qui est quelquefois annoncé par des révolutions effrayantes dans la machine.

Enfin il y a des maladies accidentelles, passageres, fondées sur la présence ou l'action de quelque cause qui indispose le nerf ou l'organe, & interrompt l'activité de l'ame sensitive dans sa marche. Ce sont les maladies qui sont du domaine de l'art, à condition que leurs causes soient amovibles, ou puissent être emportées par des remedes appropriés.

Les parties sensibles du corps pouvant, au moyen de la propriété du sentiment, discerner plus ou moins les différentes qualités de la cause des maladies, ce discernement en varie les phénomenes; mais il est des maladies d'autant plus funestes, que leur type particulier est de ne pas en avoir du moins de régulier, de marcher à la fa-

veur d'un calme trompeur ; la raison en est qu'elles sont d'ordinaire occasionnées par des especes de miasmes ou être morbifiques, *entia morbosa*, qui frappent d'engourdissement & de stupeur les parties sensibles, & enchaînent l'exercice de la *sensibilité* dans quelques-uns de ses principaux districts. L'effet de l'opium nous donne un exemple de ces maladies. Communément cependant, telle est la qualité de la cause morbifique qu'elle sollicite la *sensibilité* de la fibre animale dont les secousses, les efforts, l'accélération des mouvemens font ce qu'on appelle la *fievre*.

Qu'est-ce donc que la fievre? un élan, un sursaut général de l'ame sensitive qui agite violemment les nerfs & les parties nerveuses, & s'irrite toute entiere par une sensation fausse ou contraire aux sensations ordinaires ; c'est là cette disconvenance, ce dérangement dans la disposition des principes dont parle Lucrece, & qui fait que les humeurs n'ont plus un goût qui se rapporte au sentiment naturel des parties, ni les parties un ton convenable à l'élaboration ordinaire des humeurs :

Quippe ubi cui febris, bili superante, coorta est,
Aut aliâ ratione aliqua est vis excita morbi,
Perturbatur ibi totum jam corpus, & omnes
Commutantur ibi positura principiorum :
Fit priùs ad sensum ut quæ corpora conveniebant
Nunc non conveniant ; & cætera sint magis apta
Quæ penetrata queunt sensum progignere acerbum.

lib. IV, de rer. natur.

Ainsi dans la fievre humorale, la fibre animale se fronce sous l'action de cette cause irritante, ses productions se hérissent, s'il est permis de le dire, ainsi que les pattes d'un insecte qu'on inquiette ; cependant toute la *sensibilité* semble se jeter avec ses forces sur les fonctions vitales, c'est-à-dire, sur le cœur & le systême vasculaire, & négliger entiérement les autres fonctions ; les humeurs sont entraînées de la circonférence au centre, à peu près comme nous l'avons vu arriver dans la terreur ; le corps pâlit & frissonne, & cet état violent dure jusqu'à ce que par l'abord d'un fluide sain qui est le produit de cette commotion générale, le fluide de l'*éther* soit invisqué au point de ne plus causer la même sensation aux parties nerveuses ; d'où vient que pour lors ces parties se relâchent, *&c.* & comme le plus souvent cette cause réside dans les premieres voies ou aux environs, on sent jusqu'où peuvent aller quelquefois les spasmes, les constrictions des productions nerveuses de ce fameux centre, dont les suites trop ordinaires sont le reflux du sang dans certaines parties, des engorgemens de visceres, des stases d'humeurs, *&c.* sources funestes de tant de maladies.

Il en est de même de la fievre qu'on appelle *nerveuse*. C'est toujours l'irritation de l'ame sensitive, un spasme des organes qui en resserre toutes les voies excrétoires, & qui peut être occasionné, ou par une cause matérielle qui a pénétré fort avant dans la substance de ces organes, & qui y adhere opiniâtrement, ou par une indisposition vicieuse que l'habitude, & les passions même, sont capables de donner aux nerfs, *&c.*

On voit dans cette légere image de toutes les fievres & de toutes les maladies, que la *sensibilité* est toujours le même principe qui agit dans ce cas, comme il agit dans la santé, c'est-à-dire, relativement aux dispositions des parties organiques ; mais ce qui mérite une considération particuliere, on a dû s'appercevoir que ce principe s'irritant plus ou moins, & augmentant ses forces suivant les résistances & les variations qu'éprouve dans ses qualités la cause morbifique, il n'est pas possible de vouloir adapter les loix méchaniques à de pareils phénomenes.

En continuant d'après cette considération, & se rappelant ce que nous avons dit des trois temps marqués dans le sommeil, on trouvera qu'il arrive dans le cours de la maladie aux parties sensibles autant d'époques remarquables qui sont les phases des maladies, savoir l'*irritation*, dont nous avons déja parlé, la *coction* & l'*excrétion*.

La coction est donc encore l'ouvrage de la *sensibilité*, du moins en partie. C'est elle

qui dispose les nerfs de maniere à les faire contribuer à ce travail des humeurs qu'on pourroit assez bien comparer à la maturation des fruits.

Les crises ou l'excrétion ne sont aussi qu'un appareil extraordinaire de toute l'ame sensitive prête à livrer combat, comme le disent les anciens, ou bien les efforts brusques & redoublés de toutes les parties sensibles, pour le rétablissement de l'exercice économique de la *sensibilité*, & l'expulsion des matieres qui l'embarrassent ou qui lui sont nuisibles. Ces trois phases, ces trois états, vous les trouverez dans toutes les maladies, & le médecin sage n'a rien de mieux à faire qu'à observer ces trois temps, & à détourner les accidens qui les empêchent de s'écouler. Pour cet effet on ne sauroit trop étudier la séméïotique des anciens, & les connoissances, non moins utiles, que peut fournir la doctrine des modernes sur le pouls. *Voy.* POULS.

Nous ne pouvons ici que donner des généralités; l'inflammation qu'est-elle autre chose qu'un nouveau centre de *sensibilité* qui s'établit autour de quelque obstacle contre lequel il semble que l'ame sensitive dresse ou érige les vaisseaux de la partie, qui admettent alors plus de sang, en même temps que la vibration des fibrilles nerveuses rayonne l'obstacle? Or cet obstacle c'est le noyau inflammatoire qu'accompagnent la douleur, la tension, la tumeur, la rougeur, *&c.* Telle est l'*épine* de Vanhelmont, image simple qui rend la nature, & qui par là mérite d'être le modele de toutes les théories de ce genre. *Voyez* INFLAMMATION.

L'irritation des parties sensibles explique également les causes des bonnes & des mauvaises suppurations. Il est tout naturel de penser qu'une partie irritée jusqu'à un certain point ne sauroit bien préparer les sucs qui y abordent, puisqu'elle n'est plus au ton naturel de la vie, & que ces sucs de plus en plus viciés par l'état des solides, ajoutent encore à cette irritation; mais une fois ce ton restitué à la partie, son action sur les humeurs est telle qu'elles en deviennent de plus en plus douces & assimilables à sa substance: ce qui produit insensiblement la cicatrice, *&c.*

Enfin, quant à ce qui regarde les médicamens, on est prévenu sans doute que le goût, la disposition particuliere, & l'irritation des organes en conséquence de leur *sensibilité*, doit en spécifier les vertus & diriger les effets: ce qui renferme l'explication de ce qu'on appelle *la vertu élective des remedes*, c'est-à-dire, pourquoi, par exemple, les cantharides affectent constamment les voies urinaires, l'émétique affecte l'estomac, *&c.*

La théorie des centres, de leurs départemens & de la circulation des forces de l'ame sensitive, donne en même temps la raison qui fait qu'un médicament à peine avalé emporte sur le champ un mal de tête, *&c.* Elle explique encore les admirables effets des vésicatoires, des ustions, des synapismes, des vantouses & autres semblables remedes si vantés par les vrais maîtres de l'art, dont toute l'action consiste à établir des centres artificiels dans la partie sur laquelle on les applique, & d'y attirer une dérivation salutaire de *sensibilité*, de forces & d'humeurs.

Consultez sur tout ceci les différens ouvrages de M. Bordeu, médecin des facultés de Montpellier & de Paris.

Il résulte de l'idée que nous venons de donner de l'économie animale, que tout étant borné dans le corps à l'activité de cette ame sensible, tant dans l'état de santé que dans l'état de maladie, & la marche de toutes les fonctions, soit dans l'état naturel, soit dans l'état de maladie, étant marquée par des temps & des périodes qui doivent nécessairement avoir leurs cours, & qu'on ne peut changer, il en résulte, dis-je, que les secours qu'on a à espérer des remedes, se réduisent à bien peu de chose. Il n'est que trop vrai en effet que la plupart des remedes ne tiennent pas ce que des enthousiastes leur font promettre, quoiqu'en fait de médicamens, il faut avouer qu'il s'en trouve qui maniés par un médecin habile, & combinés avec une diette convenable, font quelquefois des merveilles; mais ces remedes sont en très-petit nombre; & quand à la saignée, on peut ajouter, 1°. que dans

beaucoup de maladies aiguës la matiere morbifique résidant dans le tissu spongieux ou cellulaire des parties, les saignées dont l'indication est le plus ordinairement fondée chez les modernes sur la théorie de la circulation, ne sauroient entrer dans le traitement de ces maladies; 2°. le corps animal étant un composé de solides & de fluides, qui sont les uns à l'égard des autres dans une réciprocité absolue de besoins & d'utilité, on peut en inférer que des saignées multipliées dans une maladie doivent être aux fluides ce que la mutilation est aux solides. En vain prétendroit-on justifier l'abus de ce remede par des théories & des exemples, en imaginant même d'avoir à combattre dans les humeurs une dépravation qui équivaudroit à l'état de gangrene dans les parties solides d'un membre; l'on ne voit pas à quoi serviroient quelques poëlettes de sang, le vice gangreneux étant supposé infecter toute la masse des fluides. Ce n'est pas cependant que la saignée ne produise d'admirables effets, lorsqu'elle est placée à propos, par exemple, au commencement des maladies aigues ou dans le temps d'irritation, suivant la pratique des anciens, dans la suppression des regles & d'autres hémorrhagies habituelles, dans certaines douleurs vives, dans une chaleur, une lourdeur excessive du corps, *&c.* Mais dans tous ces cas même il n'est pas permis d'user de ce remede que très-modérément, *parcâ manu*, à titre d'adjuvant, *adjuvans*, & jamais à titre de curatif, comme lorsqu'on applique des émolliens sur un abcès pour en aider la maturation, qu'on fait des scarifications à une partie, qu'on emploie les vésicatoires, *&c. Car le corps est le même à l'intérieur qu'à l'extérieur. Voyez* là dessus un excellent ouvrage intitulé, *les abus de la saignée démontrés*, &c.

Effets particuliers de la sensibilité. Nous croyons avoir suffisamment établi l'influx admirable du principe sensitif dans les trois états de la vie, de la santé & de la maladie. Il est pourtant encore des dispositions ou affections nerveuses singulieres qui, comme autant de bizarreries dans la sensibilité, augmentent son histoire de quelques autres phénomenes.

Ces dispositions ou affections nerveuses tenant, suivant nos principes, à des *conceps* dans l'ame sensitive, nous en reconnoissons, comme dans l'histoire des maladies, d'originaires & d'accidentels, qui peuvent se rapporter plus ou moins aux trois états dont nous venons de parler. On doit placer parmi les premiers quelques antipathies, sympathies, & autres incommodités dont il n'est pas toujours prudent d'entreprendre la curation, étant identifiées avec la vie, & comme autant de constitutions irrégulieres. Ainsi Pline rapporte d'après Valere Maxime, que le poëte Antipater sinodien avoit la fievre chaque année, le jour de sa naissance. *Voyez hist. natur. lib. VII, p. 407.* Schenckius fournit de pareils exemples dans le livre VI. de ses *observat. médec.* On a vu des personnes qui ont eu habituellement la fievre durant toute leur vie, & qui n'ont pas laissé que de parvenir à une vieillesse très-avancée; tel a été l'illustre Mecene.

Quant aux *conceps* accidentels, il y en a qu'on peut regarder comme de fortes habitudes nerveuses dégénérées en tempéramens, & qu'il faut traiter avec la même circonspection que les premiers. D'autres sont dûs aux impressions fâcheuses de quelque maladie grave qui a été mal jugée, ou interrompue dans sa marche, ou reconnoissent pour cause quelqu'autre accident: ceux-ci admettent le plus souvent les secours de l'art. KaW Boerhaave raconte " qu'un vieillard nommé *Monroo*, par une sympathie contractée depuis l'enfance, ne pouvoit regarder personne dont il ne fût obligé d'imiter tous les mouvemens corporels; ce pantomime singulier portoit l'imitation jusqu'à rendre scrupuleusement les plus légers mouvemens des yeux, des levres, des mains, des piés, *&c.* Il se couvroit & se découvroit la tête, suivant qu'il le voyoit faire aux autres, avec une liberté & une facilité surprenantes; lorsqu'on essayoit de lui ôter l'usage d'une main, tandis qu'il gesticuloit de l'autre, il se débattoit avec des efforts extraordinaires, & la raison qu'il en donnoit, c'est qu'il y étoit forcé par la douleur qu'il ressentoit au cerveau & au cœur. Enfin ce pauvre homme, en conséquence de son incommodité, n'alloit jamais dans les rues que les yeux bandés; & lorsqu'il lui arrivoit de s'entretenir avec ses

amis, c'étoit en observant la précaution de leur tourner le dos. *Voyez* Kaw Boerhaave *de impetum faciente, seu enormon Hippocrat. pag.* 345. On peut consulter sur les autres affections accidentelles tous les livres de pratique. *Voyez* encore le *synop. medic. de Allen.*, *tom I, page 12*, où il est parlé d'un théologien nommé *Bulgin*, au territoire de Sommerset, lequel fut attaqué à l'âge de 34 ans, d'une fievre intermittente quotidienne qui lui dura tout le reste de sa vie, c'est-à-dire, 60 ans encore, n'étant mort qu'à l'âge de 94. Locke fait encore mention dans son ouvrage admirable sur l'entendement humain, *d'un homme qui ayant été parfaitement guéri de la rage par une opération extrêmement sensible, se reconnut obligé toute sa vie à celui qui lui avoit rendu ce service, qu'il regardoit comme le plus grand qu'il pût jamais recevoir; mais malgré tout ce que la reconnoissance & la raison pouvoient lui suggérer, il ne put jamais souffrir la vue de l'opérateur; son image lui rappeloit toujours l'idée de l'extrême douleur qu'il avoit endurée par ses mains, idée qu'il ne lui étoit pas possible de supporter, tant elle faisoit de violentes impressions sur son esprit;* nous dirons, nous, *sur son ame sensitive. Voy.* Locke, *pag.*

Qui ne sait combien les charmes de la musique sont puissans sur certains sujets? Qui ne connoît pas l'effet de la beauté sur l'ame sensitive? Enfin qui ne s'est pas quelquefois senti épris de prédilection ou d'intérêt, à la simple vue, pour une personne plutôt que pour une autre qui avoit plus de droits, suivant la raison, à nos sentimens? Tout cela est une disposition dans les organes, une affaire de goût dans l'ame sensitive qui s'affecte de telle ou telle maniere, sans qu'on s'en doute: ce sont là les *nœuds secrets* qui nous lient, qui nous entraînent vers les objets, & que les Péripatéticiens n'avoient pas tant de tort de mettre au rang de leurs qualités occultes.

Les habitudes particulieres à certains organes ou districts de la *sensibilité* offrent encore des variétés remarquables; telle personne, par exemple, ne sauroit passer l'heure accoutumée des repas, sans ressentir tous les tourmens de la faim; telle autre s'endort & se réveille constamment à la même heure tous les jours; les sécrétions & excrétions se font dans certains tempéramens réguliérement dans le même ordre, *&c.* & certes il y auroit beaucoup de danger pour ces personnes ainsi *coutumieres*, à s'écarter de ces habitudes qui sont devenues chez elles une seconde nature, suivant l'axiome vulgaire. Les temps des paroximes dans certaines maladies sont également subordonnés aux mêmes loix d'habitude de la part de la *sensibilité;* nous croyons inutile d'en rapporter des exemples.

Mais si ces habitudes constantes sont communément des déterminations invincibles pour l'exercice de la *sensibilité* dans les organes; il est aussi des cas où par la raison des contraires ces habitudes anéantissent absolument cet exercice dans ces mêmes organes. Un chevalier Romain (Julius Viator) datoit l'abstinence dans laquelle il vivoit, de toute boisson, d'une maladie chronique dans le traitement de laquelle les médecins lui avoient interdit entiérement le boire.

Cette habitude des organes va plus loin encore, puisqu'elle se proroge au delà de la vie; on a vu des viperes à qui on avoit coupé la tête & enlevé les entrailles, on a vu, dis-je, ces troncs de viperes aller se cacher sous un amas de pierres où l'animal avoit coutume de se réfugier. *Voyez Perault*, *essai phys.* Boyle rapporte *que les mouches s'accouplent & font des œufs, après qu'on leur a coupé la tête.* Rien de si commun que des exemples de cette nature.

Delà peut être encore ce mouvement animal toujours fondé sur l'habitude de notre *sensibilité*, renouvellée par son instinct en présence d'un objet qui nous est cher, & qu'un changement dans les traits déguise à nos habitudes intellectuelles; telle est la situation d'une mere tendre en présence d'un fils qu'elle ne reconnoît pas encore, & vers lequel cependant son ame sensitive semble vouloir s'envoler: situation qu'on attribue d'ordinaire à ce qu'on appelle la *force du sang.* Ainsi Mérope, après avoir interrogé le jeune inconnu qu'on lui a amené, s'écrie;

.... Hélas!

. . . . *Hélas! tandis qu'il m'a parlé,*
Sa voix m'attendrissoit, tout mon cœur s'est troublé.
Cresfonte . . . ô ciel.! j'ai cru . . . que j'en rougis de honte!
Oui, j'ai cru démêler quelques traits de Cresfonte. Act. II, scen. II.

La théorie des convulsions, des spasmes, *&c.* ne présente pas moins de singularités dont l'explication découle naturellement de la même source, c'est-à-dire, des affections des parties nerveuses, en conséquence de leur *sensibilité*, sans qu'il soit besoin de recourir à des dessséchemens & aridités des nerfs, ou à des *stimulus* causés par des acrimonies. Car enfin, si le premier cas avoit lieu, un vieillard, ainsi que l'observe Vanhelmont, devroit être tout raccourci par un spasme continuel. Voyez *de lithiasi.* Et dans le second, c'est-à-dire, dans le système des acrimonies, tous les visceres devroient s'en ressentir; les plus délicats sur-tout, ou les plus mols, comme le cerveau, seroient anéantis de spasmes ou de *contractures;* mais au contraire on voit bien souvent que ces spasmes n'affectent qu'un seul organe, ou partie même de cet organe: ainsi dans quelques angines on remarque qu'il n'y a qu'un côté de la gorge de pris; dans les hydropisies, ou les icteres commençans, avant même qu'il y ait le moindre signe d'épanchement dans le bas-ventre, il arrive quelquefois de *ces tractures* dans un seul côté du ventre, & en conséquence des duretés de ce même côté, souvent encore il s'est vu des œdemes de tout le côté droit du corps, occasionnés par une affection au foie. Les paralysies, quelles singularités n'offrent-elles pas en ce genre? *Il semble que le corps soit divisé naturellement en deux parties qui se rencontrent ou se joignent dans le milieu ou dans l'axe.* Voyez *Bordeu*, *recherches sur le pouls.* Il arrive encore que la *sensibilité* plus ou moins *agacée* dans certains endroits des productions nerveuses que dans d'autres, peut faire çà & là, dans le même organe, de petits points de constriction qui laisseront entr'eux des espaces, si vous voulez, comme des mailles; ces particularités se rencontrent plus ordinairement dans l'estomac; on a également vu sur des pleurétiques la plevre détachée en certains endroits de la surface des côtes, sans doute que ces décolemens de la plevre se trouvoient dans les points qui repondent aux fibrilles nerveuses distribuées dans cette toile celluleuse. Stahl parle encore de quelques spasmes qui se bornent à la cage de la poitrine, *&c.* Mais, ce qui n'est pas moins digne de notre attention, il se trouve de ces spasmes particuliers qui sont, périodiques. Hoffman remarque avec étonnement, que dans quelques coliques néphrétiques, la cause de la douleur, c'est-à-dire, le calcul, étant continuellement présente dans les reins, ces coliques ne reprennent dans la plupart des calculeux que par intervalles, comme si la *sensibilité* abandonnoit & reprenoit alternativement certaines parties. Nous disions donc bien que chaque organe a sa vie, ses goûts & ses passions qui lui sont propres, indépendamment de tout ce qui peut lui revenir de son *consensus* avec les autres organes, *propria vivit quadra;* il peut donc se faire une *contracture* particuliere & spontanée dans une partie, par les seules facultés de cette partie, qui s'irritera sous une cause que nous ne spécifions point, mais qui sera vraisemblablement de la nature de celles qui produisent des sensations désagréables, ou tout simplement l'habitude.

Néanmoins il n'est pas toujours besoin d'un sentiment contre nature, ou de douleur dans une partie, pour la faire contracter; il lui suffit d'un léger mal-aise, ou d'un instant de disposition singuliere dans ses nerfs: par exemple, le *scrotum* ne se contracte-t-il pas sans douleur? & n'en est-il pas de même des intestins, qui, semblables à un animal logé dans un autre animal, se jettent d'un côté & d'autre du bas-ventre avec de grands mouvemens, & même avec une espece de rugissement?

Les passions peuvent encore être les causes occasionnelles de ces spasmes particuliers; & si l'on considere les différens organes qui concourent à former le centre épigastrique, les gros vaisseaux qui s'y trouvent, & dont les tuniques sont presque toutes nerveuses, il sera aisé de se représenter les accidens qui peuvent résulter des fréquentes secousses portées à ce centre; car vraisemblablement il est de ces organes,

qui à raison de leur plus grande *sensibilité*, doivent retenir les impressions *spastiques* plus long-temps que les autres, ou chez lesquels ces impressions doivent comme se résoudre & s'incorporer, s'il est permis d'ainsi parler, avec la substance nerveuse d'où l'on est conduit naturellement à reconnoître la cause de beaucoup de maladies chroniques, des tumeurs, & entr'autres du flux hémorrhoïdal, sur lequel Stahl nous a laissé de si belles choses en théorie & en pratique. *Voyez* Sthal, *théor. pathol sect. II*, *pag. 161 & seq. Voy.* encore *le mot* HÉMORRHOÏDES.

Ici revient ce que nous avons dit de la circulation ou des transports des forces du principe sensitif, qui se cantonnent quelquefois dans un centre, en absorbant la somme d'activité des autres centres qui correspondent à celui-ci; ce qui peut même se faire par un acte de volonté, comme on le raconte du colonel Townshend, chez qui le mouvement du cœur étoit presqu'arbitraire, comme il l'est dans quelques animaux. *Vid. lister de cochleis & limacibus*, *pag. 38.*

C'est ainsi qu'un homme absorbé dans une profonde méditation, ne vit, pour ainsi dire, que de la tête; tel étoit le cas d'Archimede, lorsque le soldat de Marcellus lui donna le coup de la mort; celui de François Viete dans les deux jours qu'il passa, sans s'appercevoir, à l'explication d'une lettre écrite en chiffres; & vraisemblablement encore celui de beaucoup de personnes qui se trouvent dans des états contre nature, tels que les mélancholiques, les maniaques, certains fous, *&c.* qui paroissent plus ou moins insensibles. C'est ce que Vanhelmont a très-bien observé, *contigit namque*, dit-il, *si forsitan spiritus iste* (c'est-à-dire, *anima sensitiva*), *ob profundas speculationes vel insaniam occupetur, quod corpus dolorem non sentiat, famen, frigora, sitim. de lythiasi*, *cap. ix*, *pag. 52.* Il rapporte à ce sujet, dans le même chapitre, l'exemple d'un malfaiteur, qui éluda plusieurs fois les tourmens de la question, en avalant, quelques instans avant de la subir, un morceau d'ail, & buvant par dessus un coup d'eau-de-vie; mais enfin sa petite provision étant consumée, le malheureux fut obligé d'avouer ses crimes par le sentiment des tortures.

Tous ces phénomenes rentrent, comme on voit, dans la théorie que nous avons d'abord établie sur les centres & leur influx; théorie qui, outre les exemples extraordinaires déja rapportés, est confirmée journellement sous nos yeux par ce qui arrive aux épileptiques, aux goutteux, *&c.* dont les paroxysmes paroissent constamment déterminés par une émotion préalable dans quelque centre.

De la même théorie peuvent se déduire les sensations que rapportent les personnes mutilées au membre qu'elles n'ont plus; car un centre quelconque portant vraisemblablement en lui comme l'empreinte ou l'*archetipe* en racourci de tout son département, il est à présumer que l'irradiation sensitive destinée au membre amputé, se renouvelle quelquefois par l'habitude ou autres accidens, & produit la sensation affectée à l'existence du membre. On expliquera également, par ces principes, les causes de la régénération des os; on trouvera toujours que c'est dans un de ces centres qu'il faut chercher l'agent *plastique*, qui est le même & dans la formation des os, & dans leur régénération.

Nous avons vu que la terreur étoit capable d'éclipser, pour quelque temps, la *sensibilité*; il faut en dire autant d'une douleur extraordinaire, qui en cela ne differe point des extases procurées par la joie & par le plaisir; les excès étant les points par où se touchent tous les contraires, ces grandes joies & ces grandes douleurs peuvent également aller jusqu'à la destruction de la *sensibilité*, c'est-à-dire, jusqu'à la mort: cela s'est vu plus d'une fois.

La *sensibilité* peut se trouver bien souvent si fort *exaltée* dans certains sujets chatouilleux, qu'on ne sauroit même les menacer de les approcher sans les jeter dans des convulsions. Mais rien qui manifeste tant ces variétés & excès négatifs & positifs de l'ame sensible, que la plupart des maladies, telles que la rage, le *chorea sancti viti*, certaines manies, les suites de la morsure ou de la piqûre de certains animaux, comme la vipere, le tarentule, les effets de quelques

remedes ou poisons, *&c.* la lepre, les différentes especes d'apoplexie, de paralysie, *&c.* les affections vaporeuses, le *pica*, le *malacia*, &c. En voilà déja trop sur cette matiere.

Sensibilité dans les différens âges, les différens sexes, &c. L'homme est sans contredit l'animal qui doit posséder la *sensibilité* au plus haut degré. Il peut en effet passer pour le chef-d'œuvre des ames sensitives ou animales, par l'arrangement merveilleux de ses parties & la prodigieuse quantité de nerfs qui entrent dans leur construction. Disposé par la nature à la connoissance des choses dont le concours fait ce qu'on appelle *éducation*, il est étonnant avec quelle facilité ses organes se plient sous les habitudes de l'instruction & des exemples; au contraire il faut des soins infinis, des peines extrêmes pour faire sur les organes d'une brute une impression assez profonde pour lui inculquer les documens les plus faciles; cependant on a des exemples d'une sagacité merveilleuse dans quelques animaux, comme le chien, le singe, *&c.* & même quelques poissons, comme les *murenes* si cheres, à ce qu'on prétend, aux Romains, par la circonstance de reconnoître la voix de leurs maîtres, *&c.*

Parmi les hommes, les enfans, & après eux les personnes du sexe, sont ceux qui sont le plus éminemment sensibles, ce qui est une suite de la souplesse, la fraîcheur & la ténuité des lames du tissu muqueux, toujours plus compacte dans les adultes, & parmi ces derniers plus dans les hommes que dans les femmes. Cet excès de *sensibilité* des enfans sur les adultes, explique les causes des fréquentes convulsions & spasmes qui les agitent à la moindre maladie, à la moindre passion. De célebres praticiens ont très-bien observé que cet excès même chez les enfans, en les rendant plus souvent malades, les garantissoit de beaucoup d'autres plus graves maladies qui affectent les adultes, parce que chez ces derniers les voies qui menent à la *sensibilité* étant moins faciles ou plus longues, la cause du mal avoit plus de temps pour s'établir ou se fortifier.

Quant aux femmes, leur constitution approche beaucoup, comme on sait, de celle des enfans; les passions sont chez elles extrêmement plus vives en général que chez les hommes. Leur grande *sensibilité*, dont un des principaux centres est l'utérus, les jette aussi dans les maladies que la nature sembloit avoir affecté uniquement aux femmes, mais dont le luxe & la mollesse ont fait présent aux hommes: je veux parler des *vapeurs*.

Enfin, comme l'enfance est le premier terme de la *sensibilité* dans l'homme, de même l'âge adulte en peut passer pour le moyen; d'où les effets de la flamme sensitive vont en diminuant sous la quantité de mucus qui empâte les nerfs, & qui devient de jour en jour plus compacte, jusqu'à la vieillesse qui est la derniere époque de cette flamme sensitive qui luit à peine dans les organes les plus essentiels à la vie. Ainsi, par la raison des contraires, le vieillard se rapproche de plus en plus de l'état imparfait par où a commencé son être; rien n'est en même temps si vrai, comme le dit Macrobe, savoir que dans les animaux, l'usage de l'ame s'affoiblit à mesure que le corps devient plus dense. *In animalibus hebecit usus animæ densitate corporis.* Macrob. *in somn.* Cicer. *lib. I, cap. xjv.* Voilà encore pourquoi le tissu muqueux étant en moindre quantité & densité dans quelques personnes maigres, elles sont si *sensibles*, & qu'au contraire celles qui ont les lames de ce tissu bien serrées & bien battues, sont ce qu'on appelle *dures*, *robustes*, &c. Les lames du tissu cellulaire du lion, par exemple, sont presque tendineuses, suivant l'observation de M. d'Aubenton.

Sensibilité par rapport aux qualités de l'air & à l'impression de quelques autres corps externes. L'air est à l'égard de la *sensibilité* comme un médicament dont elle distingue & évalue les bonnes & les mauvaises qualités à l'avantage ou au préjudice du corps. *Voyez* AIR.

Il semble que les méthodiques soient partis de ce principe dans l'attention extrême qu'ils avoient à ménager les impressions de l'air, *&c.* à leurs malades conformément à la nature des maladies. Le docteur Arbuthnot a fort bien remarqué que cette considération doit nécessaire-

rement entrer dans le traitement des fievres aigues : en effet on sent combien les parties sensibles occupées entre les effets de la maladie, & l'action continuelle de l'air, peuvent être utilement ou défavorablement émues par l'impression de ce fluide. L'air chaud ou froid, par exemple, de quelle influence n'est-il pas sur l'opération des remedes, en évaporant, ou en concentrant l'activité de l'ame sensible ?

L'observation apprend que l'air natal est quelquefois un très-grand remede ; mais il peut se faire aussi qu'il produise des révolutions funestes, lorsqu'on vient à le respirer après une longue absence. Ces réconciliations de l'air natal avec la *sensibilité* individuelle, sont pour elle une épreuve pareille à celle de la naissance, & dont les parties nerveuses d'une personne âgée ne s'accommodent pas aisément.

C'est une tradition fort ancienne & fort répandue dans nos provinces méridionales, que l'air vif est aussi funeste aux personnes attaquées de la poitrine, que l'air gras leur est salutaire, la raison physique qu'on en donne n'est rien moins que satisfaisante : car il paroît que les phthisiques sont pour le moins en aussi grand nombre à Paris, où l'air passe pour être fort gras, que dans les contrées du royaume où l'air est très-vif. Il faut croire que le moral, dans les grandes villes où la tyrannie des passions est portée à l'excès, influe encore plus que l'air sur cette indisposition des parties *sensibles* qui produit *in recessu* un vice spécial dans les poumons.

On dit encore assez communément que les plaies de la tête sont plus dangereuses à Paris qu'à Montpellier, & que les plaies des jambes sont réciproquement plus dangereuses dans cette derniere ville que dans la capitale. Nous doutons fort que les personnes de l'art qui sont pour l'affirmative, aient là-dessus devers elles une raison suffisante d'expérience. Cette question qui, en 1749, lors de la dispute d'une chaire vacante à Montpellier, fut donnée à traiter par MM. les professeurs de cette faculté à un des contendans, n'a pas même été décidée dans les theses de celui-ci. Quoi qu'il en soit, on pourroit concevoir que l'action de la *sensibilité* produisît des effets également mauvais & sur les plaies des organes continuellement enveloppés d'un air épais, froid & humide, qui concentre la transpiration de la tête, occasionne de fréquentes céphalalgies, *&c.* & sur des plaies d'un autre organe exposé aux influences d'un air vif & en quelques endroits salé, aux exhalaisons d'un terroir sec, aride & brûlant une partie de l'année, qui doivent causer un relâchement, une raréfaction singuliere à la substance des parties les plus à portée des impressions du sol, sur-tout chez les paysans ou le bas peuple qui va dans ces provinces les jambes nues la moitié de l'année. On pourroit donc présumer que ces différentes impressions de l'air sont autant de préparations funestes pour ces organes, indépendamment des raisons tirées de la différence des climats, du régime de vivre, *&c.* qui influent tant, comme on sait, sur le bon état de quelques principaux centres de la *sensibilité*, dont l'action influe tant, à son tour, sur les plaies.

Il est des auteurs qui prétendent que les émanations que peuvent fournir les corps des personnes fraîches & vigoureuses, des jeunes nourrices, par exemple, qu'on fait coucher avec d'autres personnes exténuées de maladies, ou absolument épuisées d'excès ou de vieillesse ; que ces émanations, dis-je, produisent sur ces derniers sujets des effets admirables : les médecins de David se servirent de ce moyen pour réchauffer la vieillesse du prophete roi, & Forestus, auteur respectable, rapporte qu'un jeune homme qui étoit dans le dernier degré du marasme, fut parfaitement guéri par le même remede. Si ces faits sont vrais, c'est une nouvelle acquisition au domaine de la *sensibilité*. La modification que peut imprimer à l'atmosphere animale du vieillard ou du malade, la chaleur exhalée du corps sain, est perçue par l'ame sensitive. Or, il faut se rappeler que cette perception suppose une augmentation, une direction plus expresse, suivant Stahl, du ton ou des forces des nerfs, laquelle aidée vraisemblablement encore, dans le cas présent, de tout ce que l'imagination peut prêter aux sens, comme cela est observé à l'article lait, *voyez* LAIT, occasionnera un

changement favorable dans l'économie animale.

Du reste, cette théorie nous paroît préférable à celle de l'insinuation des corpuscules déliés *tenuissima exhalantia* à travers le corps du malade. En effet, de quelle utilité pourroient être des corpuscules qui ne sont que les débris, *ramenta*, ou les parties usées de nos humeurs, & qui par conséquent ne sont plus propres à notre substance? D'ailleurs ne voit-on pas que sans admettre de ces insinuations, la température de l'air produit seule des effets pareils à ceux de certains poisons sur les animaux! On en a une preuve convaincante dans les symptomes observés sur le chien, que le docteur Boerhaave exposa à la chaleur d'une raffinerie de sucre, & dans ce qui arrive aux animaux qu'on soumet aux expériences de la machine du vide.

Dans les endroits où il y a des mines, des volcans, *&c.* dans le voisinage des marais, des camps, des hôpitaux, des grottes, comme celle du chien, au royaume de Naples, qui exhalent des mouphetes, *&c.* l'air ne peut que faire des impressions funestes sur le corps, ou plutôt sur les organes de la *sensibilité*. L'événement des prisons de *Newgate* à Londres, est encore tout récent. L'explication de ces phénomenes & tant d'autres sur lesquels il ne nous est pas possible de nous étendre, va d'elle-même, pour peu qu'on veuille suivre la chaîne de nos principes.

Toutes les parties du corps qui vivent d'une dose de *sensibilité*, doivent participer en proportion du goût ou de l'instinct que nous reconnoissons dans l'ame sensitive, c'est une vérité déja établie; mais cette propriété se manifestera toujours mieux dans les parties où la *sensibilité* se trouve sans cesse irritée par l'indisposition ou la maladie de ces mêmes parties. Voilà pourquoi le poumon des asthmatiques, l'œil d'un ophtalmique, *&c.* discernent si bien les bonnes ou les mauvaises qualités de l'air, sur-tout s'il est chargé de vapeurs acres ou humides.

La peau, cette toile nerveuse qui forme un organe général, & dont l'action contre-balance celle des organes intérieurs, la peau est encore éminemment douée de cet instinct; Harvée, appuyé de quelques expériences qu'il hasarda sur lui-même, s'explique positivement sur ce point. *Quin caro etiam ipsa*, dit-il, *venenatum à non venenato facilè distinguit, ideoque constringit sese & densatur, unde tumores, phlegmonodes excitantur ut videre est in ictibus apum, culicis, aranei*, &c. *exercitatio 57, page 259.* Vanhelmont avoit déja parlé de ce discernement de l'ame sensitive, qu'il appelle en quelques endroits *internam thymosim facultatis sensitivæ*. Voyez le chap. ix *de lythiasi*, qu'Harvée semble avoir copié en quelques endroits.

En combinant toutes ces propriétés de la peau ou de sa *sensibilité* si étroitement liée à celle des autres organes, on voit d'un coup d'œil en quoi consiste l'action des topiques, par exemple, de l'opium & de quelques poisons appliqués extérieurement; celle des parties volatiles de quelques purgatifs, par lesquelles il s'est vu des personnes réellement purgées, celle sur-tout du mercure employé en frictions que nous croyons bien moins estimée par l'introduction de ce minéral dans le torrent des humeurs, que par son passage à travers le tissu cellulaire dont il désobstrue & élargit les cellules de l'une à l'autre, en étendant ses feuillets, & par les petits étranglemens ou *stimulus* qu'il cause aux vaisseaux capillaires, ou à leurs fibrilles nerveuses, d'où naît une petite fievre dépuratoire. *Voyez* là dessus une dissertation *sur l'usage des eaux de Bareges, & du mercure pour les écrouelles*, &c. qui a remporté un prix à l'académie royale de chirurgie en 1752, par M. de Bordeu. On verra sur quoi sont fondés les succès merveilleux des bains, sur-tout des froids dans les fievres ardentes, que quelques malades entraînés par le seul instinct de la *sensibilité*, se sont procuré si avantageusement; enfin les bons effets de toutes les ressources de la gymnastique qui consistent à renouveller, à varier agréablement, ou à multiplier l'énergie de la *sensibilité*, & dont les anciens tiroient un si grand parti. Mais, nous le répétons, il ne faut jamais perdre de vue les dispositions particulieres où peuvent se trouver les parties sensibles en conséquence de l'habitude, ou de quel-

qu'autre circonstance, & qui sont autant d'exceptions à la regle générale. Telle est l'observation de M. Spon, médecin de Lyon, rapportée dans le journal des savans du mois de janvier 1684, au sujet d'une fille qui ne pouvoit vivre que dans l'hôtel-dieu, & qui ne manquoit jamais d'être attaquée de la fievre, lorsqu'elle se retiroit à la ville, & qu'elle respiroit un air plus pur. Il croît en Pensilvanie un arbre empoisonné, que les Anglois nomment *poisontrée*, dont le maniment, ou la vapeur apportée par le vent, cause des accidens étranges à certaines personnes, & ne fait rien sur d'autres. On voit bien souvent des maladies contagieuses attaquer les personnes qui s'observent le plus, tandis que celles qui approchent sans ménagement des malades, n'en reçoivent aucune incommodité. Il est quelquefois arrivé, au rapport de Kirker *de peste*, *sect. II*, *cap. iij*, *pag. 139*, que la peste n'a gagné que les riches ou les nobles, & a épargné le bas peuple ou les pauvres. On ne finiroit pas de rapporter de pareils exemples.

Sensibilité par rapport aux influences des astres. Les plus célebres médecins, tant anciens que modernes, se sont occupés de l'influence des astres sur le corps humain. On sait tout ce qu'Hippocrate en a dit dans ses ouvrages, notamment dans celui *de aere*, *locis & aquis* qui n'est pas suposé. *Voyez* encore ce que Gallien a écrit sur cette matiere, *liv. III. proreticor.* Il est tout simple en effet, en consultant l'action des différentes planettes sur la nôtre, par ex. le flux & le reflux des eaux de la mer, l'altération que reçoivent certaines plantes du lever & du coucher des astres, *&c.* d'imaginer les changemens que de pareilles causes peuvent apporter à notre frêle machine, qu'on sait d'ailleurs être si sensible.

Les différens poids de l'athmosphere qui varient sous les différens aspects des astres, donnent la raison de plusieurs phénomenes extraordinaires qu'on remarque dans le corps humain. La surface du corps d'un adulte supporte ordinairement, suivant des calculs très-bien faits, un poids d'environ 35 mille livres. La totalité de ce poids correspond, à peu près, au degré 28 de l'ascension du mercure dans le barometre; ce rapport ainsi établi, on observe que la variation d'une ligne au baromettre, à compter de cette gradation fixe du mercure, en est une de cent livres & au delà, dans le plus ou dans le moins, pour le corps humain. Ces variations sont ordinairement plus sensibles vers le temps des équinoxes & des solstices, & par conséquent leurs effets sur l'ame sensitive plus remarquables. On n'a, pour se convaincre de cette vérité, qu'à jeter les yeux sur l'histoire ancienne & moderne des épidémies. L'écoulement des menstrues dans les femmes, beaucoup d'autres évacuations encore, soit périodiques, soit critiques, tout cela est plus ou moins soumis à l'influence des astres sur les corps sublunaires. Les livres sont pleins de faits singuliers, dans lesquels cette cause céleste intervient toujours pour quelque chose; c'est ainsi qu'on prétend avoir vu des personnes être privées de la parole durant le jour, & ne la recouvrer que le soir. L'observation de Baillou au sujet de la dame *de Varades*, est connue de tout le monde; de même que celle que rapporte le docteur Rich Mead, d'un enfant qui habitoit sur les bords de la Tamise, & qui étoit attaqué de convulsions, dont les paroximes étoient réglés sur le flux & le reflux de la mer. Charles Pison avoit déja vu un cas à peu près semblable, *histoire naturelle lib. I*, *pag. 24*. Maurice Hoffman parle d'une jeune fille épileptique âgée de 14 ans, dont le ventre croissoit & décroissoit conformément aux différentes phases de la lune. *Voyez observ. 161*, *miscell. cur. dec. II. ann. 6.* Ceux qui se plaisent au merveilleux de ce genre, pourront consulter les auteurs que nous avons cités, en outre la dissertation de Fred. Hoffman *de syderum influxu in corpora humana*, & celle de M. Sauvages, célebre professeur en médecine de la faculté de Montpellier, qui a pour titre: *de astrorum influxu in hominem*, *Monspelli 1757*. Ils trouveront dans tous ces ouvrages de quoi se satisfaire. *Voyez* INFLUENCE DES ASTRES.

L'action des corps célestes sur l'ame sensitive, se manifeste sur-tout dans les maladies aiguës, ainsi que nous l'apprenons de tous les bons observateurs; ils nous

recommandent encore de faire la plus grande attention aux changemens des temps, des saisons, &c. l'effet de beaucoup de remedes étant subordonné à ces influences qui décident ordinairement de la plus grande ou de la moindre *sensibilité* des organes. *Præcipuè verò maximæ anni, temporum mutationes observandæ sunt, ut nequè medicamentum purgans lubenter exhibeamus, nequè partes circà ventrem uramus aut secemus antè dies decem, aut étiam plures.* Hippocrate, *foës. de aere, locis & aquis, pag. 288. §. 10.* Il seroit bien à desirer que la plupart des médecins voulussent méditer sur ce passage du pere de la médecine; ils verroient qu'ils n'est pas indifférent de savoir placer un médicament dans un temps plutôt que dans un autre, de le suspendre ou de le supprimer, même tout à fait, dans quelques circonstances; mais cette science est le fruit de l'observation, & l'observation est dure, rebutante. Des connoissances purement traditionnelles, une routine qui formule toujours, qui court toujours, qui n'exige qu'un peu d'habitude ou de mémoire, tout cela doit naturellement paroître préférable, parce qu'il est plus commode; d'où il arrive que les larges avenues de cette médecine suffisent à peine à la foule qui s'y jette, que toutes sortes de gens viennent s'y confondre, tandis au contraire qu'on distingue à peine quelques génies choisis dans les sentiers pénibles qui menent au sanctuaire de l'art.

Les variations des vents tiennent de trop près à l'action des astres, pour ne pas mériter les mêmes considérations, quant à la *sensibilité.* Hippocrate prétend que dans les changemens des vents les enfans sont très-sujets à l'épilépsie. *Voyez lib. VI. & lib. II, épidem.* Les impressions des vents du nord & du sud sur l'ame sensitive, ont cela de commun avec les influences des saisons, qu'elles sont spécifiées par les maladies que chacun de ces vents occasionne en particulier. L'instinct sensitif va même jusqu'à s'appercevoir du changement prochain d'un vent en un autre vent; de sorte qu'il y a beaucoup de malades ou de personnes à incommodités, qui à cet égard pourroient passer pour d'excellens barometres. Enfin, l'ame sensitive de certains animaux n'est pas exempte, non plus que celle des hommes, des effets de ces variations: Virgile nous apprend que les corbeaux, par exemple, en sont notablement affectés. *Voyez le livre I. des Georgiques.*

Verum ubi tempestas & cœli mobilis humor.
Mutavere vices & Jupiter humidus austri.
Densat, erant quæ rara modò & quæ densa relaxat,
Vertuntur species animorum, pectora, motus,
Nunc alios, alios dùm nubila ventus agebat.

Tels sont en général les effets de l'influx des astres sur l'ame sensible, & dont l'observation avoit porté les anciens à soumettre divers organes à différentes planetes. Leurs prétentions à cet égard étoient assurément outrées: mais nous leur opposons le même excès dans notre indifférence sur des matieres les plus faites pour exciter notre zele par la gloire & l'avantage qui en reviendroient à l'art.

Sensibilité par rapport aux climats. Cette matiere est tellement liée aux précédentes, que nous aurions dû les confondre ensemble, sans la crainte de déroger à l'ordre que nous avons suivi dès le commencement; il n'est pas douteux que les climats n'influent pour beaucoup sur la *sensibilité.* Les différentes températures dans un même climat variant la disposition & le tissu de nos parties, quelle prodigieuse différence ne doit-il pas y avoir dans les effets de la *sensibilité* par rapport aux individus d'un climat, comparés à ceux d'un autre climat? *Voyez* CLIMAT, *Médecine.* C'est en ce sens qu'on pourroit compter des nuances de *sensibilité*, comme on en compte de la couleur des peuples depuis le nord jusqu'à la ligne; en sorte qu'un habitant de ces dernieres contrées, comparé avec un Lapon, donnera presque une idée des contrastes en *sensibilité:* mais en évaluant ainsi les tempéramens de *sensibilité* pas les différentes latitudes, on n'en doit jamais séparer l'idée physique d'avec l'idée morale; car nous croyons pouvoir nous dispenser d'observer ici, vu la publicité du livre immortel de l'*Esprit des loix*, combien les usages, les coutumes des pays, &c. méritent de considérations dans l'estimation des facultés sensitives. Il est encore plus important de

ne pas perdre de vue cette activité originale de l'ame sensible, qui est la même dans tous les individus d'une même espece, & qui ne sauroit éprouver des variétés que dans ses organes; un observateur axact aura tôt ou tard occasion de s'en convaincre. C'est ainsi qu'Hippocrate a observé que les crises avoient lieu dans l'isle de Thase, qui est voisine de la Thrace, aussi bien que dans l'isle de Cos; deux isles dont les climats sont tous différens; & des observations modernes ont enfin constaté que les crises étoient à peu près les mêmes dans tous les climats. Il en est, dit Hippocrate (car les vues supérieures de ce grand homme se sont portées sur tout); il en est des constitutions des individus, comme de la nature du sol qu'ils habitent; les animaux, les plantes, & quelques autres productions de la terre, ont donc à cet égard une entiere conformité de sort entr'eux; cela n'a pas besoin de preuves.

On peut encore juger de cette influence des climats sur les effets de la *sensibilité*, par les affections corporelles qu'on éprouve dans des pays d'une température différente de la natale. Il se trouve, par exemple, des montagnards qui ne sauroient habiter des villes situées dans des plaines; dans quelques-uns même un pareil séjour développe le germe de beaucoup de maladies, comme les écrouelles, que l'air de la montagne retenoit dans un état d'inertie. Il faut ajouter que les mœurs & la qualité des alimens, qui sont autant de créatures des climats, peuvent contribuer encore à ce développement. Ceci analysé & suivi, donnera la raison des maladies endémiques, de la différence des vertus dans les mêmes remedes, & de plusieurs autres objets de cette nature, sur lesquels on ne doit pas s'attendre à trouver ici un plus long détail.

Nous nous sommes trop étendus sur cette matiere, pour passer sous silence un systême qu'on peut regarder comme une branche égarée de l'ame sensitive, qui cherche à se rejoindre à son tronc, dont réellement elle ne peut pas plus être séparée, que l'effet ne peut l'être de la cause. Nous voulons parler du nouveau *systême* de l'*irritabilité*, sur lequel la réputation méritée de son auteur (M. le baron de Haller), ses talens continuellement employés à des travaux utiles pour l'art, demandent que nous entrions dans quelques discussions qui mettent le lecteur à portée d'asseoir un jugement sur ce systême.

Pour cet effet, nous allons voir ce que cette *irritabilité*, qu'il seroit peut-être mieux d'appeler de son ancien nom d'*irritation*, ainsi que nous l'avons observé à l'*art.* SECRÉTION (*Voyez ce mot*); nous allons voir, dis-je, ce qu'elle a d'essentiel en soi, pour en autoriser les réflexions qu'elle nous donnera lieu de faire, en la considérant dans le nouveau systême.

L'*irritabilité* n'est autre chose que la *mobilité* ou *contractilité* dont il a été question au commencement de cet article, & que nous avons dit être une des deux actions comprises dans l'exercice de la *sensibilité*; c'est toujours l'expression du sentiment; mais une expression violente, attendu qu'elle est le produit de la *sensibilité* violemment irritée par des *stimulus*; aussi est-elle quelquefois désignée sous le nom même de *stimulus* chez les physiologistes, ou sous celui de *fibre motrice*, *&c.* On ne sauroit douter qu'elle n'ait été connue de tous les temps: les plus anciens poëtes, à commencer par Homere (*Voyez le VIII, livre de l'Odyssée*), parlent en plusieurs endroits de leurs ouvrages, de chairs palpitantes, de membres à demi animés, *semi animis artus .... Elisi trepidant sub dentibus artus*, fait dire Ovide au géant Polypheme. *Voyez les métamorphoses.* Or qui pourroit méconnoître la *contractilité* ou l'*irritabilité* moderne à cette palpitation, à ce tremblotement de chairs, sous des dents qui les déchirent? Nous avons vu que de très-grands philosophes avoient même été jusqu'à expliquer la cause de cette palpitation par un reste de flamme sensitive ou de feu vital. Cicéron, d'après Cléanthes le stoïcien, l'avance positivement du cœur fraîchement arraché de la poitrine d'un animal. *Voyez de natur. deor. lib. II.* Pline dit encore à l'occasion des insectes, *nihil intùs, nisi admodum paucis intestinum implicatum; ita que divulsis præcipua vivacitas & partium palpitatio, quia quæcunque est ratio vitalis, illa non certis inest membris, sed toto in corpore. Natur. histor. lib XI.* Il est à présumer

ſumer que l'uſage des ſacrifices avoit appris aux anciens tout ce qu'on peut raiſonnablement ſavoir ſur cette matiere. Le couteau égaré du victimaire en bleſſant quelque organe conſidérable, devoit ſouvent y produire des mouvemens extraordinaires qui n'échappoient ſans doute point à des perſonnes ſi intéreſſées à les obſerver. Les philoſophes & médecins de ces premiers temps avoient conçu, d'après ces phénomenes, les grandes idées qu'ils nous ont tranſmiſes ſur le principe qui anime les corps : mais ils ne croyoient pas (leur philoſophie étoit en ce point au niveau de leur ame, dont on ne ceſſera d'admirer l'élévation), ils ne croyoient pas qu'on dût employer le manuel des expériences à creuſer plus avant dans les myſteres les plus profonds de la nature. Les Chinois chez qui les découvertes les plus nouvelles pour nous ont des dates ſi anciennes, obſervent dans l'acupuncture des regles & des précautions qui ne permettent pas de douter qu'ils n'aient acquis depuis long-temps beaucoup de lumieres ſur les effets de la *ſenſibilité* des parties ; il paroît même que les plus grandes vues de leur pratique s'y rapportent directement : « A la Chine on pique au ventre dans les ſuffocations de la matrice, dans les coliques, dans la dyſſenterie, *&c.* On y pique une femme enceinte, lorſque le fœtus ſe mouvant avec trop de violence, avant que le temps de l'accouchement ſoit venu, cauſe à la mere des douleurs ſi exceſſives, qu'elle eſt en danger de ſa vie : en ce cas, on y pique même le fœtus, afin qu'étant effrayé par cette ponction, il ceſſe de ſe remuer, *&c.* ». *Willelmi, ten, Rhine, M. d' trans-iſalano da ventrienſis mantiſſa ſchematica de acupunctura.* Enfin, dans le dernier ſiecle, quelques modernes déterminés ou par une ſimple curioſité d'érudition, ou par des vues plus particuliers, ſe ſont exercés à appliquer divers *ſtimulans* à différentes parties du corps, & ont approprié les phénomenes de cette irritation factice à des théories. Tel a été un Vanhelmont, dont les paroles à ce ſujet méritent d'être rapportées : *animadverti*, dit-il, *nimirùm ſedulò contracturam in uno quoque propè modum dolore ; adeò ut oblato lædente occaſionali, ſtatim pars læva velut per crampum contracta, corrugataque dolorem manifeſtet ſuum.* Voyez *de lithiaſi, cap. ix, p. 66.* Tels ont été Harvée, *voyez à l'article* SECRÉTION, Swammerdam, Gliſſon, Peyer ; *voyez* Bohnius, Baglivi, & autres, dont il eſt fait mention dans les obſervations du docteur Robert Whitt, ſur l'*irritabilité, pag. 263.*

Après tout ce que nous venons d'expoſer, il eſt évident 1°. que l'*irritabilité* en ce qu'elle a de réel & d'eſſentiel, étoit connue des anciens ; 2°. qu'il faut dater de plus d'un ſiecle les premiers travaux qui ont concouru à la fondation de la méthode ſyſtématique qu'on nous préſente aujourd'hui. Tout lecteur impartial en jugera ſans doute de même, & il eſt bien étonnant que M. Tiſſot, d'ailleurs ſi louable par l'attachement qu'il témoigne pour le célebre M. de Haller, veuille nous perſuader que *c'eſt véritablement M. de Haller qui a découvert & mis dans tout ſon jour l'irritabilité*, p. 11 du diſcours préliminaire à la traduction des *mémoires ſur l'irritabilité & la ſenſibilité.*

Il paroît donc qu'on ne peut trouver à M. de Haller des droits ſur l'*irritabilité*, que dans la partie ſyſtématique dont, à la vérité, il a exceſſivement étendu & défriché en beaucoup d'endroits, le terrain déja manié avec économie par Gliſſon & quelques autres. Si c'eſt-là une propriété que M. Tiſſot reclame en faveur de ſon illuſtre maître, nous convenons qu'on ne ſauroit la lui refuſer. Les limites reſpectives ainſi réglées, parcourons cette nouvelle édition, s'il eſt permis de le dire, du territoire ſyſtématique de l'irritabilité, que nous venons reconnoître appartenir à M. de Haller.

M. de Haller établit d'abord ſa théorie ſur un appareil effrayant de ſes propres expériences & de celles de quelques-uns de ſes diſciples. Conduit, comme il l'annonce lui-même, par l'envie de contribuer à l'utilité du genre humain, il n'eſt point d'inſtrument de douleur, point de *ſtimulus* qu'il n'ait employé à varier les tourmens d'un nombre infini d'animaux qui ont été ſoumis à ſes recherches, pour en arracher des preuves en faveur de la vérité. Il réſulte des travaux de cet homme célebre une diviſion des parties du corps en parties

ſenſibles, inſenſibles, irritables, aïrritables, & en parties qu'on pourroit appeller *mixtes*, c'eſt-à-dire, qui ſont tout à la fois ſenſibles & irritables. Son traducteur, M. Tiſſot, a même porté ſes ſoins pour la commodité du lecteur, juſqu'à dreſſer une table dans laquelle chaque partie du corps humain eſt rangée d'après l'une des propriétés énoncées dont on a fait autant de claſſes; ainſi, par exemple, le cerveau, les nerfs, les muſcles, *&c.* ſont dans la claſſe des *ſenſibles*; les membranes tant celles qui enveloppent les viſceres, que celles des articulations, la dure-mere, les ligamens, le perioſte, *&c.* dans la claſſe des inſenſibles; le diaphragme, l'eſtomac, les inteſtins, *&c.* dans celle des irritables; les nerfs, l'épiderme, les arteres, les veines, le tiſſu cellulaire dans les aïrritables; enfin dans la claſſe des mixtes, on trouve un peu de tout, c'eſt-à-dire, les parties qui ont des nerfs, des fibres muſculeuſes, le cœur, le canal alimentaire, *&c.* Ce petit précis doit nous ſuffire pour découvrir manifeſtement les uſurpations faites ſur l'ame ſenſitive par l'irritabilité dont M. de Haller prétend faire un être abſolument diſtinct & indépendant.

Nous ne penſons pas devoir employer de nouvelles raiſons à réfuter le paradoxe de M. Haller: après celle que nous avons donnée de l'indiviſibilité de ces deux effets de l'ame ſenſible, il eſt aſſurément tout naturel de penſer que les agens employés à irriter une partie, n'étant, par leur action, que cauſe occaſionnelle de ſa mobilité, il faut néceſſairement que cette action ſoit perçue ou ſentie par la partie, & qui plus eſt, appropriée au ſentiment de cette même partie; & quelle autre puiſſance animale que la *ſenſibilité* pourra être le juge des corps ſenſibles appliqués à un corps vivant? Le tact qu'eſt-il, ſinon le ſatellite univerſel de l'ame ſenſitive? Il ſemble que cela n'a pas beſoin d'une plus grande démonſtration. *Voyez* encore l'*exercitation 57* d'Harwée.

Quant au plus ou au moins de ſenſibilité que M. de Haller a reconnu dans les différens organes, c'eſt, avons-nous dit, une ſuite néceſſaire de leur organiſation qui eſt comme ſpécifiée dans chacun d'eux par une quantité de tiſſu cellulaire, & la maniere dont ce tiſſu y eſt employé, par leur *conſenſus* avec les organes voiſins, par leur ſituation, & une multitude infinie d'autres circonſtances qu'on peut ſe repréſenter. Du reſte, on doit ſe rappeler que tous ces organes ſont eſſentiellement formés par les nerfs; & à l'égard des membranes, elles ſont pour la plupart ou d'une ſubſtance toute nerveuſe, ou animée en quelques endroits par des rameaux nerveux plus ou moins clair-ſemés, qui s'étendent dans le tiſſu même de la membrane, ou qui rampent ſur ſes vaiſſeaux; nous en avons pour preuve l'inflammation qui y ſurvient quelquefois. Les membranes du fœtus que M. de Haller donne pour irritables ſur la ſimple autorité de Lups, reçoivent vraiſemblablement des nerfs du cordon ombilical, ainſi que le ſoupçonne M. Whitt.

Une erreur non moins conſidérable encore, & contre laquelle nous croyons qu'on ne ſauroit être aſſez prévenu, c'eſt la faculté aïrritable que M. de Haller accorde au tiſſu cellulaire, enſorte que ce qu'il y a de vraiment actif dans le corps humain, eſt confondu avec ce qu'il y a de paſſif. Nous avons aſſez clairement expoſé, en parlant de la formation, ce qui eſt purement phyſique d'avec ce qui eſt animal dans le corps, pour faire ſentir l'inconvenient qu'il y auroit à ne pas diſtinguer ces deux choſes, lorſqu'on expoſe les parties des animaux à l'action des acides, ou de tel autre agent. Encore une fois, tout ce qui eſt ſuſceptible d'irritation eſt dépendant du principe vital ou ſenſitif. Or, on ne ſauroit reconnoître dans le tiſſu cellulaire qu'une diſpoſition au deſſéchement, & à l'adhérence qui lui eſt commune avec tous les corps muqueux, & un mouvement emprunté de l'action des parties ſenſibles, *&c.* ainſi, placer dans une claſſe de propriétés le nerf au même rang que le tiſſu cellulaire, c'eſt y placer l'être à côté du néant. Toutes ces raiſons s'oppoſent encore d'elles-mêmes à ce que le ſigne de l'irritabilité ſoit dans le gluten de nos parties, ainſi que le prétend M. de Haller: il y a plus; ce ſavant auteur ſemble ſe contredire lui-même dans cette prétention; car toutes nos parties étant liées par ce gluten, toutes devroient être ſuſceptibles d'irritabilité, comme le

remarque M. Whitt; cependant dans le systême de M. de Haller, la plupart sont privées de cette faculté.

C'est en vain qu'on voudroit argumenter des expériences de M. de Haller pour défendre son systême. Cet appareil imposant de faits, quelqu'exacts, quelque vrais qu'ils puissent être, ne sauroit subsister, pour peu qu'on fasse d'attention à la variété des dispositions dont l'ame sensitive est si fort susceptible, & qui doit nécessairement entraîner celle des produits dans les mêmes procédés & les mêmes circonstances appliquées aux individus d'une même espece. Voilà la source de cette contradiction qui se trouve entre les expériences de M. de Haller, & les mêmes expériences répétées par MM. Bianchi, Lorri, Lecat, Regis, Robert Whitt, Tandon, habiles anatomistes de Montpellier, & quelques autres. Aussi ces considérations n'ont-elles point échappé à M. Whitt: il en a tiré autant d'argumens victorieux contre M. de Haller. *Voyez* les *observations sur la sensibilité & l'irritabilité*, &c. *à l'occasion du mémoire de M. de Haller*; & ce qu'il y a de plus heureux, lorsqu'on a des adversaires de la plus grande réputation à combattre, Hippocrate lui a fourni les premieres & les plus fortes armes dans cet aphorisme; savoir, que de deux douleurs dans différens endroits du corps la plus forte l'emporte sur la moindre: *duobus doloribus simul obortis, non in eodem loco, vehementior obscurat alterum. Aphoris. lib. II, n°. 46.* Cette maxime est confirmée par l'expérience journaliere. Une piqûre qui cause une douleur vive fait cesser le hoquet, *&c.* on ne doit donc pas s'étonner, dit M. Whitt, « qu'après la » section des parties plus *sensibles*, les » animaux qu'ouvroit M. de Haller ne » donnassent aucun signe de douleur, » quand il blessoit des parties qui l'étoient » moins.

Lorsqu'on blessera le cœur à un chien après avoir ouvert la poitrine, l'irritation de ce viscere sera toujours moindre, par la plus grande douleur qu'aura d'abord excitée cette ouvertrue. D'ailleurs, ne seroit-il pas nécessaire, comme on la déja dit, pour bien constater l'irritation du cœur, d'appliquer les *stimulus* dans l'intérieur même des ventricules? Et en ce cas, pourroit-on compter sur le résultat d'une expérience qui paroît susceptible de tant d'inconvéniens? La théorie des centres & des transports de l'activité de l'ame *sensible*, nous a fourni plusieurs autres exemples du risque qu'il y a de s'en imposer à soi-même dans les épreuves sur les animaux; tel est celui du malfaiteur dont nous avons parlé d'après Vanhelmont; l'observation d'Hoffman sur le retour périodique des coliques néphrétiques, *&c.* Bianchi a remarqué dans ses *vivi-sections* l'absence & le retour de la sensibilité, dans l'intervalle de quelques momens, sur une même partie, *&c.* La crainte dont les animaux sont susceptibles aussi bien que les hommes, influe singuliérement sur l'exercice de la sensibilité, comme nous l'avons vu. Mais jusqu'où n'iront pas les effets de cette passion sous les couteaux d'un dissecteur? *Voyez de contractilitate & sensibilit. theses aliquot. D. D. Francisco de Bordeu, Monspelii, &c.*

On doit faire encore la plus grande attention au *consensus* de la peau avec les parties internes, & à celui de tous les organes entr'eux; par exemple, si après avoir irrité les parties de la région épigastrique, vous portez le *stimulus* sur une extrémité, ou sur une partie quelconque qui peut être du département de ce centre, la *sensibilité* que la premiere irritation aura, pour ainsi dire, toute transportée dans ce foyer général, ne sauroit se trouver en assez grande activité dans la partie que vous irritez en second lieu, pour répondre aux agens que vous y employez. Autre exemple du *consensus*; dans l'ouverture d'un chien vivant, après avoir fait plusieurs incisions au diaphragme, on a vu le mesentere suivre les mouvemens des lambeaux de ce muscle, & s'élever en forme de gerbe, en entraînant le reste des intestins qui n'étoient pas sortis par l'ouverture. *Voy. l'idée de l'homme physique & moral, p. 205.* Combien d'observateurs ont vainement tenté d'irriter le mesentere faute de cette attention au *consensus* de la partie avec le diaphragme, *&c.* L'antagonisme des périostes interne & externe entre eux & avec la peau, les prolongemens, les connexions de la dure-mere avec les tégumens de la tête & de certains endroits de la face, *&c.* ne sont-

ils pas d'une considération essentielle dans les expériences qui se font dans la vue de reconnoître la *sensibilité* de ces parties? Ajoutez à ces raisons l'impression de l'air externe sur une partie mise entiérement à nud, suivant la méthode que prescrit M. de Haller, *pag. 108.* de son mémoire, l'altération graduelle qu'elle éprouve dans la dissection par le progrès de la solution de continuité, *&c.* la différence qu'il doit y avoir entre la *sensibilité* des animaux & celle de l'homme, il se trouvera qu'il n'y a pas moyen de poser aucun principe sur de pareilles expériences.

L'ulcere fait plus encore sur une partie que les blessures ou les déchirures récentes; il est certain que les humeurs viciées d'une vieille plaie ou d'une vieille tumeur, considérées dans les diverses especes de dépravation qu'elles peuvent avoir, altéreront considérablement l'organisation d'un tendon ou de tel autre organe, & des parties adjacentes comme la peau, le périoste, *&c.* dont le bon état de chacun contribue, ainsi qu'il est bien aisé de le penser, à l'exercice de l'ame sensitive. C'est comme un poison qui détruit sourdement le tissu organique qui constituoit dans ces parties leur aptitude à la *sensibilité*; cette altération peut encore moins se révoquer en doute lorsqu'il y a eu précédemment des escharres. Il n'est donc pas étonnant que le tendon ne se soit pas trouvé sensible dans quelques observations qu'on a communiquées à M. de Haller, ou dans celles qu'il peut avoir fait lui-même, & que MM. Zimm & Mekel aient trouvé la dure-mere insensible dans un homme à qui la carie avoit ouvert le crâne.

Nous ne saurions suivre plus loin M. de Haller dans le détail de son systême; M. Whitt l'a fait pour nous dans l'ouvrage dont nous avons parlé, & dont nous ne pouvons ici que recommander la lecture. En attendant, ce petit nombre de réflexions pourra faire connoître combien les expériences les mieux faites sont insuffisantes pour avancer dans la connoissance d'une matiere, dont les objets délicats se dénaturent ou disparoissent sous la main qui cherche à les travailler; c'est-là un caractere de réprobation attaché à toutes les tentatives humaines de ce genre; parvenu après de grands efforts aux objets qui paroissent toucher le plus immédiatement la nature, l'observateur le plus heureux se trouve n'avoir que quelques pouces de terrain au dessus des autres, avantage qui ne peut lui servir qu'à découvrir une plus grande distance du point où il est à celui où il se flatoit d'être, & qu'il doit désespérer de pouvoir jamais atteindre. « Combien de choses, disoit Séneque, se meuvent dans les ombres d'un secret impénétrable, & dont la connoissance nous sera éternellement dérobée? *L. annæi Senecæ, natur. quæst. lib. VII.* Il faut donc nous contenter de quelques formes fugitives que la nature, comme un Prothée qu'on ne sauroit forcer, veut bien de temps en temps se laisser surprendre; & celui-là aura vraiment attrapé le but qui réussira à le mieux saisir. *Article de M. Fouquet, docteur en médecine de la faculté de Montpellier.*

La sensibilité est bornée à cette partie du corps humain qui reçoit des nerfs.

La *sensibilité* fait le caractere essentiel de l'animal. Ce qui sent est un animal, ce qui ne sent pas ne l'est point.

Sentir, à l'égard de l'homme, c'est appercevoir dans l'ame un changement à l'occasion de l'impression que les corps qui nous environnent font sur les nerfs.

L'organe du sentiment, c'est le nerf. Tout ce qui blesse le nerf, l'action même de l'air sur le nerf d'une dent dépouillée de ses enveloppes, cause un sentiment que nous appelons *douleur*. La convulsion en est très-souvent la suite, & elle s'étend sur toute la machine animale quand l'irritation est violente.

On ne doute point de la *sensibilité* du nerf : mais est-ce la seule partie du corps animal qui sente? Et s'il l'est, les nerfs ne sont-ils pas répandus sur toute la machine animale, de maniere que les objets extérieurs ne peuvent agir sur aucune partie du corps humain, sans frapper un nerf & sans exciter du sentiment; tout comme on ne peut blesser aucune partie de l'homme sans ouvrir quelque vaisseau & sans faire couler le sang?

Galien reconnoissoit pour insensible la graisse qui, chez les anciens, comprenoit le tissu cellulaire, une partie des glandes, la moëlle, les parenchymes des visceres, puisqu'il n'y a point de nerfs, les os, les ligamens, les cartilages.

En consultant l'anatomie, on trouvera que plusieurs parties du corps humain n'ont point de nerfs, & qu'un plus grand nombre n'en a pas d'assez sensibles pour être démontrées. Le placenta & le cordon sont sans nerfs.

Les os & les cartilages sont insensibles. Dans la dent, le nerf remplit la cavité; c'est lui qui sent : quand il est détruit, la dent ne sent plus rien. J'ai vu, & à loisir, trépaner le crâne extrêmement épais d'une femme qui attribuoit à du mercure épanché sur la dure-mere, un sentiment de froid perpétuel au haut de la tête dont elle étoit tourmentée : dans l'action du trépan, elle ne sentoit rien.

La moëlle est une espece de graisse; elle sera insensible comme elle : l'expérience en est difficile à faire ; car, pour la faire, il faut blesser tant de parties, qu'il est difficile d'assigner à la douleur son véritable siege. Si effectivement l'artere nourriciere des os est accompagnée d'un nerf, il y aura un sentiment proportionné à ce nerf. Je n'ai pas fait de recherches là-dessus ; mais de très-habiles gens en Italie & ailleurs, ont trouvé la moëlle insensible.

Il y a eu de vives disputes sur l'insensibilité des tendons. Galien distinguoit dans le tendon la partie ligamenteuse véritablement insensible, & la partie proprement tendineuse, qu'il croyoit cependant moins sensible que le nerf. Plusieurs chirurgiens du siecle précédent, Severini lui-même & M. Meekren, & d'autres chirurgiens du siecle présent, mais qui ont écrit avant les dernieres controverses, ont reconnu que les tendons n'avoient qu'un sentiment très-obscur.

Le tendon d'Achille rompu dans le danseur Cochin & dans l'anatomiste Monro, se déchira sans la moindre douleur. Atkins a confirmé cette insensibilité au fond de la Guinée. On avoit fait la suture des tendons dans toutes les parties de l'Europe, sans appercevoir des douleurs ni des accidens qu'une piqûre devoit produire dans une partie nerveuse.

D'innombrables observations ont constaté que les blessures des tendons ne causent aucun accident, n'excitent point de convulsions, & guérissent sans la moindre difficulté. J'ai découvert le tendon d'Achille à des chiens, je l'ai piqué, brûlé, j'en ai retranché la moitié, jamais les chiens n'ont souffert le moins du monde. Un tissu cellulaire bleuâtre se formoit d'une glu épaissie, & réunissoit les extrémités divisées du tendon. Les chirurgiens incisent tous les jours les grandes aponévroses, quand un épanchement de sang demande un libre écoulement ; ils n'ont jamais vu leur opération suivie d'aucun symptome ; & cependant ils avoient fait ce que l'on regarde comme la maniere de blesser les tendons la plus pernicieuse, puisque l'aponévrose n'étoit qu'à demi-divisée.

Les anatomistes avoient vu les oiseaux vivre avec des tendons osseux, le même changement survenir assez souvent aux tendons de l'homme. Vésale avoit révoqué en doute l'existence des nerfs dans les tendons ; Leeuwenhoeck n'en avoit point trouvé, en se servant du microscope : on a pris le même soin en Italie, & on n'en a jamais vu. Il est vrai que des nerfs rampent dans le tissu cellulaire qui couvre les tendons, mais ils ne sont pas destinés aux tendons; ils n'y fournissent aucune branche, & ils passent à la peau.

Ce fut en 1752 que M. de Haller publia ses premieres expériences sur l'insensibilité des tendons. Il avoit été appelé pour un jeune homme blessé à la main, & qui perdoit beaucoup de sang. Un autre médecin avoit arrosé la blessure d'huile de térébenthine chaude pour supprimer le sang : le blessé avoit souffert des douleurs extrêmes ; le tendon du long supinateur paroissoit à découvert dans le fond de la plaie, & n'avoit rien souffert. M. de Haller hasarda de le presser avec un stilet ; &, voyant que le jeune homme ne se plaignoit pas, il irrita ce tendon en différentes manieres, sans causer ni douleur ni accident. La blessure ne put être guérie que par une incision qui mit l'artere radiale à découvert ; on la lia, & l'hémorrhagie cessa.

M. de Haller fit des réflexions sur cet événement ; il fit des expériences nombreuses sur des chiens : plusieurs autres anatomistes l'imiterent : il y eut plus de trois cens expériences de faites ; & les tendons irrités, en quelque maniere que ce fût, ne causerent jamais de douleur ni d'accident. Enhardi par ce succès, M. de Haller & plusieurs autres anatomistes, firent les mêmes expériences sur des hommes, dont différens accidens avoient découvert des tendons, & l'événement fut le même. M. Hunter, ce grand anatomiste, se convainquit de ces vérités par ses propres expériences.

On a fait des expériences fort nombreuses sur l'homme, presque dans tous les pays. M. Ranby, premier chirurgien du roi d'Angleterre, s'est coupé à lui-même un tendon d'entre les premiers fléchisseurs des doigts, avec des ciseaux, sans ressentir de douleur. M. Tekel fit la même chose sur un tendon mis à découvert, aussi bien que M. Bromfield, un des premiers chirurgiens de nos jours. En Italie, M. Caldani, premier professeur de médecine à Padoue, a fait de nombreuses expériences dans le même sens, aussi bien que le chirurgien de Riviera, MM. Sichi, Verna, Moscati, & MM. Pagani & Bonnioli. On a vérifié ces expériences en Prusse, en Danemarck & en Allemagne ; & M. Falrion en a fait dans une école contraire à cette découverte, comme elle l'a été à la circulation du sang. MM. Portal, Hoin, Arthaud, ont irrité des tendons avec le même succès à Paris, à Dijon, à Nîmes.

Pour y réussir, il faut découvrir le tendon pour le reconnoître, & ne pas le confondre avec les chairs des muscles. Il faut donner du temps à l'animal pour se calmer, & pour perdre l'impression de la douleur qu'il a ressentie de la division des tégumens ; avec ces précautions, on peut piquer, couper, taillader, brûler le tendon entier ou en partie, & s'assurer de la tranquillité de l'animal. On peut risquer la même chose sur l'homme, puisqu'il n'y a point d'exemple qu'aucun accident quelconque ait suivi la lésion d'un tendon. Il ne convient pas de se servir de liqueurs corrosives, parce qu'elles coulent & qu'elles peuvent aller irriter les tégumens ou quelque chair, & inonder un nerf voisin du tendon. Jamais, au reste, vérité expérimentale, pas même la circulation du sang, n'a été soumise à tant d'épreuves.

Il ne me convient pas de dissimuler que d'autres expériences, quoiqu'en beaucoup plus petit nombre, faites en Allemagne, en Italie, en France & en Hollande, ont eu des événemens contraires, & que l'animal a paru souffrir des lésions du tendon, qu'il s'est démené & qu'il a crié. La vérité ne peut être opposée à elle-même : comment accorder des événemens contradictoires, & auquel des deux résultats donnera-t-on la préférence ?

Premiérement à ceux qui ont été faits sans aucun dessein de voir un événement plutôt qu'un autre. On ne peut disconvenir qu'à Prague, à Montpellier, à Paris, à Leide, à Turin, à Bologne, ceux qui ont vu des résultats contraires à l'insensibilité des tendons, n'aient entrepris des expériences, dans le dessein exprès de contredire cette insensibilité : leur style, leurs ouvrages trahissent ces auteurs.

Les anatomistes qui ont trouvé les tendons insensibles, & M. de Haller le premier, avoient été élevés dans l'opinion commune, & ils croyoient avec leurs précepteurs, le sentiment des tendons aussi avéré que celui des nerfs. Il y en a même qui ont entrepris leurs expériences avec l'intention de réfuter par les faits, ce qu'ils appeloient la *nouvelle opinion*. Si donc ces artistes ont trouvé dans leurs expériences les tendons insensibles, ils ont surmonté leurs propres préjugés, & n'ont pu être convaincus que par l'évidence.

Les soins & les précautions ont été fort inégaux dans les deux partis. Les patrons de l'insensibilité ont constamment travaillé sur les tendons, mais à nud, & dépouillés de toute leur cellulosité, ils n'ont piqué & blessé que le tendon : ils ont donné à l'animal quelquefois des heures entieres pour se tranquilliser après l'incision de la peau.

Les défenseurs de la *sensibilité* on fait servir le même animal à un grand nombre d'expériences ; après avoir reçu dix blessures, le cri de l'animal, à la suite de la

onzieme, ne pouvoit être attribué avec confiance à cette derniere injure. Ils ont répandu trop libéralement les caustiques; ils ont brûlé les chairs en approchant le feu, & très-surement attaqué le muscle même, quand ils ne devoient blesser que le tendon. Ils n'ont pas découvert le tendon, & l'ont laissé couvert d'une cellulosité dans laquelle il y a des nerfs, mais étrangers au tendon. Quelques anatomistes ne se sont servis que de manœuvres très-mal-adroits. Mais ce qui doit faire pencher la balance, c'est que ces adversaires de l'insensibilité ont presque tous vu les mêmes phénomenes, qu'ils entreprennent de réfuter. Cela est arrivé à MM. Laghi, Maeneven, de Haen, à M. V. Doeveren lui-même; & il est singulier que ce savant, d'ailleurs très-estimable, ait pu trouver le plus souvent les tendons sensibles, & ne les ait trouvés qu'insensibles dans les expériences qu'il a faites en présence de M. Hahn, témoin de celles de M. de Haller. M. Ramsay, en faisant, sous les yeux de M. Whitt, les expériences nécessaires, a confirmé l'insensibilité des tendons, & ceux qui n'ont pas voulu la reconnoître entiérement, se sont bornés à réserver aux tendons du sentiment dans l'état d'inflammation. Cette partie de la dispute sur les parties insensibles, paroît terminée.

Les ligamens avoient été déclarés insensibles par Galien: & Aretée, à son grand étonnement, avoit reconnu qu'ils paroissoient quelquefois manquer de sentiment. On pouvoit s'y attendre, vu la dureté extrême de leur structure, qui fait souvent nuance avec celle du cartilage.

On a confirmé par de nombreuses expériences cette insensibilité, & sur les animaux & sur l'homme même. Il est étonnant de voir la facilité avec laquelle les blessures des ligamens & des capsules articulaires guérissent dans les chiens; & je suis encore à découvrir la raison qui rend cette guérison si difficile dans l'homme: seroit-ce l'envie de conserver le mouvement, & par conséquent de contenir la liqueur articulaire, au lieu que les animaux la laissent écouler, & permettent à la peau de s'attacher aux os?

Le périoste a la même nature compacte, dure & presque cartilagineuse que les ligamens, & les capsules articulaires ne sont effectivement que des productions du périoste. Plusieurs chirurgiens d'entre les modernes, ont reconnu dans les différentes opérations à faire sur cette enveloppe, qu'elle manque de sentiment; & Arthaud cite les expériences de M. Petit, dont les résultats sont les mêmes que dans les animaux, que M. de Haller & ses amis ont soumis à leurs expériences.

D'autres expériences ont eu un événement contraire. Peut-être ne seroit-il pas si difficile d'accorder cette contradiction apparente. Le périoste en lui-même sera insensible; il est trop dur pour être un organe du sentiment, mais il est parcouru en plusieurs endroits par des nerfs profonds, qui, sans être destinés au périoste, vont à des muscles, mais dont le sentiment ne peut être distingué de celui du périoste, dans les blessures de cette enveloppe. Je pense à peu près de même sur le péricrane, qui naturellement est insensible, & surtout dans l'homme.

La dure-mere est un véritable périoste; elle donne au crâne des arteres & des veines, qui depuis la dure-mere se rendent dans le diploë. Elle est évidemment un périoste dans les poissons; elle y est, comme dans les quadrupedes, attachée au crâne; mais il n'y a aucune liaison avec le cerveau, une graisse à demi fluide l'en sépare: elle y est presque cartilagineuse. D'ailleurs, le sentiment appartient aux nerfs, & cette meninge n'en a point. Elle est si ample, qu'il est aisé de se convaincre de l'absence des nerfs dans tout l'hémisphere supérieur. Dans la partie qui est collée à la base du crâne, quelques auteurs ont cru voir des nerfs sortis de la cinquieme, de la septieme, de la huitieme & de la dixieme paire. Mais des recherches plus exactes, aidées par l'injection & par le microscope, ont fait voir qu'il ne sort pas un seul filet de ces nerfs pour aller à la dure-mere. Ce que Valsalva avoit cru voir, c'est une branche communicante entre les nerfs palatin de la cinquieme paire, & le nerf dur de la septieme. Les nerfs qu'il a attribués à la cinquieme paire, sont les arteres du réservoir, restées sans interjection. M. Lobs-

tein, très-habile anatomiste à Strasbourg, a mis ces faits hors de doute, par les dissections les plus exactes.

Malgré ces préjugés, on a cru, & de tout temps, que la dure-mere étoit douée d'un sentiment exquis, que ses blessures causoient des convulsions, son inflammation la frénésie, sa compression l'assoupissement. Cette opinion s'est conservée de nos jours, & dans des expériences fort récentes. Peut-être le voisinage du cerveau aura-t-il donné lieu à cette hypothese : il peut arriver bien facilement que la compression des meninges paroisse produire des accidens, parce que le cerveau est comprimé par la même cause, & que l'inflammation est commune à la meninge & au cerveau.

Les chirurgiens auroient pu se souvenir cependant des observations sans nombre de blessures de toute espece, de fragmens du crâne, des pierres engagées dans la dure-mere, d'une inflammation & d'une suppuration très-considérable de tant de lésions de cette meninge, dont aucune n'a causé ni douleur, ni le moindre symptome. Le précepte généralement reçu d'ouvrir la dure-mere, quand il y a un fluide quelconque sous elle, les auront dû convaincre que les blessures de cette meninge ne causent pas de convulsion. Mais le pouvoir des préjugés a toujours été bien grand sur l'esprit des hommes, & les a portés à défendre le parti de l'erreur dans des occasions bien plus importantes.

Des expériences innombrables, faites sur les animaux, & d'autres très-nombreuses, faites sur les hommes par d'habiles chirurgiens, par M. Verna, Riviera & d'autres auteurs; d'autres expériences des adversaires de l'insensibilité, de MM. V. Doeveren & Laghi, ont constaté au delà de toute replique, que la dure-mere est aussi insensible qu'elle est peu douée de nerfs. Aussi MM. Hunter, Lobstein & plusieurs autres illustres en anatomie & en chirurgie, sont convaincus de cette insensibilité.

Il est plus difficile de faire des expériences sur la pie-mere; celles que l'on a faites paroissent la faire insensible, & ce que nous dirons sur les enveloppes des nerfs, nous confirme dans ces idées.

Les membranes en général sont, comme le périoste & comme la dure-mere, un tissu cellulaire plus compact & plus serré; il n'y en a aucune à laquelle on ne puisse rendre par la macération sa premiere condition de celluleuse. Essentiellement elles n'ont point de nerfs qui leur soient propres.

Les expériences faites sur le sac herniaire, sur le mésentere, sur la membrane externe, même des intestins, & dans les animaux & dans l'homme, s'accordent à faire ces membranes insensibles. Si quelquefois la pleure enflammée ou suppurée est accompagnée de douleur, car elle ne l'est pas toujours, il y a sur la pleure, entr'elle & les muscles intercostaux, de gros troncs nerveux, que l'inflammation & l'abcès ont pu intéresser.

La tunique cornée de l'œil a paru insensible à M. Daviel, qui a eu tant de fois la meilleure occasion d'en observer le sentiment; je l'ai trouvée insensible dans les animaux. Des chirurgiens qui ont fait cent fois l'extraction du crystallin, l'ont percé sans que le malade ait senti de la douleur. Il est vrai qu'elle est recouverte par la conjonctive; & que cette membrane a des nerfs; mais ces nerfs ne s'étendent peut-être pas jusqu'à la cornée, & peut-être les filets y sont-ils trop petits & trop rares pour faire une sensation.

Les visceres ne sentent que foiblement; Galien s'en est déja apperçu; ils sont très-souvent détruits par des abcès, sans que le malade s'en apperçoive. Le seul poumon, qui a des branches nerveuses dans la membrane nerveuse des bronches, continuée avec la peau, est très-sensible comme elle.

Le même Galien a compté entre les parties insensibles quelques glandes; je n'ai pas fait d'expériences sur elles, mais je soupçonne assez que le sentiment des glandes conglobées est fort obscur, n'y ayant jamais remarqué de nerfs.

Les arteres & les vaines sont insensibles, soit qu'on les lie ou qu'on les irrite. Il est vrai que les gros troncs des arteres, du cœur, du mésentere, *&c.* servent de soutien à des nerfs sensibles sans doute, mais

mais qui sont étrangers à ces arteres. Il est vrai encore que les grandes arteres ont des fibres musculaires, & ces fibres auront apparemment leurs nerfs; mais ces nerfs proportionnés au peu d'épaisseur des chairs auxquelles ils sont destinés, sont apparemment très-petits, & ne produisent qu'un sentiment foible.

Je ne parle pas des cartilages, des ongles, des poils de l'épiderme; on convient assez généralement de leur nature insensible; il n'y a eu que depuis peu d'années des gens prévenus contre l'insensibilité de quelques parties du corps humain, qui aient tenté de donner du sentiment à l'épiderme.

Le tissu cellulaire n'a de sentiment qu'à raison des nerfs cutanés dont il est traversé.

On n'est pas encore d'accord sur le cerveau. La moëlle paroît devoir être sensible, car les nerfs, en tant qu'ils sentent, ne sont que la moëlle du cerveau prolongée. Il est sûr cependant que des blessures de la partie supérieure du cerveau, des abcès, des corps étrangers même perdus dans le cerveau, n'ont souvent fait aucune sensation; mais il est vrai aussi, & par les observations des blessés, & par des expériences anatomiques, que les blessures profondes du cerveau, celles qui pénetrent jusqu'aux corps canelés, aux couches optiques, à la moëlle alongée, & celles du cervelet sont très-sensibles à l'animal, que les convulsions ne tardent pas à survenir, & que la compression assoupit l'animal.

La *sensibilité* se voit donc bornée à une partie du corps humain, à celle qui reçoit des nerfs. Telles sont entre les membranes la peau & toutes ses productions, les tuniques nerveuses de l'estomac, des intestins, de l'uretre, de la vessie, du vagin, l'utérus, la membrane pituitaire, la membrane qui tapisse les bronches, la conjonctive, la membrane nerveuse des canaux biliaires, de l'urétere, du conduit de l'ouïe. La plus sensible des membranes c'est la rétine, que la lumiere affecte vivement, & dont aucun autre membrane ne sent l'impression.

La langue est très-nerveuse & très-sensible, ainsi que le gland du pénis & du clitoris. En général la *sensibilité* paroît dépendre du nombre des nerfs & de leur nudité.

Les enveloppes des nerfs ne paroissent pas avoir de sentiment. Elles s'exfolient sans qu'il en résulte de douleur, & le nerf irrité pendant qu'il est couvert de sa cellulosité, ne paroît pas avoir de sentiment. Un nerf touché avec le beurre d'antimoine n'a pas excité de douleur, le scalpel en a produit, parce qu'il a pénétré jusqu'à la moëlle. C'est pour cela, que par tout les extrémités des nerfs sont les plus sensibles; c'est le cas de la rétine, elle est la moëlle même du nerf optique, dépouillée de la dure & de la pie-mere. Et généralement dans les nerfs on trouve moins de sentiment dans toute leur longueur, & davantage à leur extrémité.

C'est apparemment la derniere de ces remarques, qui a fait croire que l'ame sent dans les extrémités des nerfs & dans les organes même. Il est cependant bien sûr, qu'aucune partie du corps animal ne conserve de sentiment, quand sa liaison avec le cerveau est interrompue. Quand on lie un nerf, la douleur est atroce, mais elle fait bientôt place à une stupeur insensible. Quand on coupe le nerf d'une partie, elle devient insensible. Quand une tumeur, un os déplacé comprime le nerf, le sentiment est perdu pour toutes les parties auxquelles ce nerf donne des branches.

Si à côté du toucher le nerf est l'instrument d'un autre sens, ce sens périt de même, quand le nerf en est comprimé ou divisé. Une tumeur qui comprime le nerf optique, du sang épanché fait le même effet, & le crâne tuméfié ou déprimé produit également la cécité.

Quand le désordre a été plus étendu, & que l'origine de plusieurs nerfs a souffert, on a vu plus d'une fois manquer en même temps l'ouie & la vue.

Les lésions du cerveau ont des effets encore plus généraux & plus étendus. Le sang répandu dans les ventricules, ou sur la surface extérieure même, & sur-tout à la base du cerveau, les compressions quelconques, lorsqu'elles sont considérables, ôtent à l'animal l'usage de tous ses sens & le plongent dans un assoupissement profond. Une infinité de faits concourent à établir cette vérité. Les sens reviennent, dès que l'on a pu enlever la cause qui comprime le cerveau, relevé la portion du crâne qui pese sur le

cerveau, ou donné un écoulement au sang épanché.

Pour qu'il se fasse donc une sensation, il faut que le corps extérieur affecte le nerf, que ce nerf soit sain & libre, que sa communication avec le cerveau soit sans interruption, que le cerveau même soit libre & sain. Ces résultats nous menent au siege de l'ame, ou bien à la partie du corps animal dans laquelle les impressions des objets extérieurs sont représentés au principe qui pense. C'est bien assurément le cerveau & le cerveau seul, car la moëlle de l'épine peut être comprimée, sans que les sens, & sans que les fonctions de l'ame en souffrent. Est-ce une partie déterminée du cerveau ? Ce n'est pas la substance corticale qui est un tissu de vaisseaux & de cellulosité, dont l'un & l'autre sont insensibles. C'est dans la moëlle, & sur-tout dans la partie de la moëlle qui comprend le cervelet, les couches optiques, la moëlle alongée, que réside l'ame. Car ce n'est que ces parties qui, vivement affectées, paroissent causer des convulsions & des paralysies, des stupeurs de la destruction des sens.

L'ame ne réside pas dans la généralité du corps, car alors elle sentiroit quand même le cerveau seroit blessé, ou la communication de l'organe avec le cerveau interrompue.

Rien ne prouve que le corps calleux ait la moindre prérogative sur les autres parties de l'encéphale. Ses blessures n'affectent pas plus particuliérement, ni les sens, ni la vie. (*H. D. G.*)

SENSIBILITÉ, (*Morale.*) disposition tendre & délicate de l'ame, qui la rend facile à être émue, à être touchée.

La *sensibilité* d'ame, dit très-bien l'auteur *des mœurs*, donne une sorte de sagacité sur les choses honnêtes, & va plus loin que la pénétration de l'esprit seul. Les ames sensibles peuvent par vivacité tomber dans des fautes que les hommes à procédés ne commettroient pas ; mais elles l'emportent de beaucoup par la quantité des biens qu'elles produisent. Les ames *sensibles* ont plus d'existence que les autres : les biens & les maux se multiplient à leur égard. La réflexion peut faire l'homme de probité ; mais la *sensibilité* fait l'homme vertueux. La *sensibilité* est la mere de l'humanité, de la générosité ; elle sert le mérite, secourt l'esprit, & entraîne la persuasion à sa suite. (*D. J.*)

A. N. SENSIBILITÉ. (*Gramm.*) La sensibilité tient plus à la sensation, la tendresse au sentiment, la chaleur du sang nous porte à la tendresse, la délicatesse des organes entre dans la sensibilité : les jeunes gens seront donc plus tendres que les vieillards, les vieillards plus sensibles que les jeunes gens, les hommes peut-être plus tendres que les femmes, les femmes plus sensibles que les hommes.

La tendresse est un foible, la sensibilité une foiblesse. La premiere est un état de l'ame, la seconde n'est qu'une disposition. Le cœur tendre éprouve toujours une sorte d'inquiétude analogue à celle de l'amour, est calme & tranquille tant qu'il ne ressent pas les atteintes de cette passion.

La sensibilité nous oblige à veiller autour de nous pour notre intérêt personnel. La tendresse nous engage à agir pour l'intérêt des autres.

L'habitude d'aimer n'éteint point la tendresse ; l'habitude de sentir émousse la sensibilité.

Il y a, dit M. Duclos, une espece de sensibilité vague, qui n'est que l'effet d'une foiblesse d'organe, plus digne de compassion que de reconnoissance. La vraie sensibilité seroit celle qui naîtroit de nos jugemens & qui ne les formeroit pas.

L'homme sensible est souvent d'un commerce fort difficile ; il faut toujours ménager sa délicatesse. L'homme tendre est d'une humeur assez égale, ou du moins dans une disposition toujours favorable ; il veut toujours vous intéresser & vous plaire.

Le cœur sensible ne sera pas méchant ; car il ne pourroit blesser autrui sans se blesser lui-même. Le cœur tendre est bon, puisque la tendresse est une sensibilité agissante. Je veux bien que le cœur sensible ne soit pas l'ennemi de l'humanité : mais je sens que le cœur tendre en est l'ame.

Le sensible est affecté de tout, il s'agite : le tendre n'est affecté que de son objet, il y tend. Le cœur sensible est compatis-

ſant; le cœur tendre eſt de plus bienfaiſant. Il eſt peu d'ames aſſez dures, pour n'être pas touchées des malheurs d'autrui : la plupart ne ſont pas aſſez humaines pour en être attendries. On plaint les malheureux, on ne les ſoulage guere : la ſenſibilité s'allie donc avec une eſpece d'inhumanité : &, ſi cela n'étoit pas, détourneroit-on ſitôt les yeux de deſſus l'infortuné ſouffrant? Iroit-on ſi vîte en perdre l'idée dans des diſtractions frivoles ou même agréables? Vous l'avez vu avec émotion, vous en avez été affecté juſques aux larmes : & qu'importe? vous pouviez le ſecourir, & vous ne l'avez pas fait. C'eſt à cet homme, qui, peut-être d'un œil à ſec, mais avec une ardeur inquiete, vole lui chercher des remedes à quelque prix que ce ſoit, revient avec une ardeur impatiente les lui appliquer, & ne ceſſe de lui donner ſes ſoins que quand ils lui ſont inutiles ; c'eſt à cet homme que la nature a donné un cœur tendre ; c'eſt lui que j'embraſſe au nom de l'humanité.

Il eſt aſſez ordinaire de voir des gens ſe plaindre & ſe blâmer d'être trop ſenſibles ; c'eſt un tour qu'ils prennent pour vous dire, *j'ai le cœur excellent*. Je ne décide point ſi la ſenſibilité eſt un vice, comme le prétendoient les Stoïciens ; il eſt certain au moins, que c'eſt en général une qualité fort équivoque, & par conſéquent qu'elle n'eſt pas toujours la marque d'un cœur bien fait. Elle répondra, par exemple, aux ſervices qu'on vous rendra ; mais elle groſſira les offenſes que vous recevrez : elle prendra part aux maux d'autrui ; mais elle aggravera le poids des vôtres. Parcourez ainſi les différentes veines, vous y trouverez, avec de l'or, un alliage bien impur. Cependant on lui fait grace, on lui applaudit quelquefois : pourquoi? parce qu'elle eſt voiſine de pluſieurs belles qualités, avec leſquelles elle eſt ſouvent unie, & avec leſquelles on la confond preſque toujours ; parce qu'elle n'offenſe pas directement la ſociété, & qu'elle eſt directement oppoſée à un des vices, dont la ſociété s'offenſe le plus.

Le beau défaut que celui d'être trop tendre! Avec ce défaut, nous fermerons volontiers les yeux ſur les défauts d'autrui ; nous ſerons attentifs ſur nous-mêmes, pour nous corriger des nôtres : nous ſerons officieux & reconnoiſſans : nous pardonnerons avec plaiſir ; nous ne nous offenſerons même pas, dès que nous aimerons les hommes. Ah! que la nature ſeroit ingrate, ſi le cœur qui l'honore le plus n'étoit pas fait pour être heureux!

Suivant le principe d'attraction par lequel la nature nous fait graviter les uns vers les autres, les cœurs s'attirent réciproquement en raiſon de leur tendreſſe, les ames tendres par excellence ſont auprès du centre de la ſociété ; les ames, qui ne ſont que ſenſibles, en ſont auſſi éloignées que les ames inſociables ſont éloignées d'elles.

Les ames ſenſibles, ou plutôt tendres, ont plus d'exiſtence que les autres ; les biens & les maux ſe multiplient à leur égard. Elles ont encore un avantage pour la ſociété ; c'eſt d'être perſuadées des vérités, dont l'eſprit n'eſt que convaincu. La conviction n'eſt ſouvent que paſſive ; la perſuaſion eſt toujours active ; & il n'y a de reſſorts que ce qui fait agir.

SENSIBILITÉ, ſ. f. (*Muſique.*) diſpoſition de l'ame qui inſpire au compoſiteur les idées vives dont il a beſoin ; à l'exécutant, la vive expreſſion de ces mêmes idées ; & à l'auditeur, la vive impreſſion des beautés & des défauts de la muſique qu'on lui fait entendre. *Voyez* GOUT (*Muſique.*) (*S*)

SENSIBLE, adj. *Voyez les articles* SENS, SENSATION & SENSIBILITÉ.

SENSIBLE, adj. (*Muſique.*) Accord *ſenſible* eſt celui qu'on appelle autrement *accord dominant*. *Voyez* ACCORD. Il ſe pratique uniquement ſur la dominante du ton ; de là lui vient le nom d'*accord dominant*, & il porte toujours la note *ſenſible* pour tierce de cette dominante ; d'où lui vient le nom d'*accord ſenſible*. *Voyez* ACCORD, (*Muſique.*) A l'égard de la note *ſenſible*. *Voyez* NOTE, (*Muſique.*)

SENSIBLE A L'ÉPERON, (*Maréchall.*) ſe dit d'un cheval qui y obéit pour peu qu'il le ſente.

SENSIBLE, *l'arbre*, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales, dont le nom vient de ce que ſon fruit commence à ſauter pour peu qu'on y touche. Il eſt ſurprenant

que Gautier Schouten soit le seul voyageur qui ait parlé d'un phénomene si singulier, ce qui tenteroit de croire que cet arbre est fabuleux.

SENSILES, s. f. pl. (*Marine.*) nom que l'on donne en France aux galeres ordinaires à la différence des plus grosses appelées *galeres extraordinaires.* (*D. J.*)

SENSITIVE, (*Botan.*) plante fort connue par la propriété qu'elle a de donner des signes de sensibilité, & pour ainsi dire de vie quand on la touche. On rapporte qu'un philosophe de Malabar est devenu fou à examiner les singularités de cette plante, & à en rechercher la cause. Je ne sache pas que cet accident soit arrivé à aucun de nos physiciens de l'Europe; ils sont si accoutumés à cette sorte de phénomenes, difficiles à expliquer, qu'après tout celui-ci ne sera jamais pour eux qu'un feuillet de plus à ajouter à un grand livre. Tandis que nos dames ont la curiosité d'aller voir cette merveille végétale dans les jardins où elle se trouve, les botanistes qui la cultivent la caractérisent de la maniere suivante.

Ses caracteres. Ses fleurs, ramassées en têtes, sont monopétales, faites en forme d'entonnoir, ordinairement munies d'un grand nombre d'étamines dans le centre. Sa silique est ou simple, à deux panneaux, & remplie de semences oblongues; ou composées de plusieurs parties unies par des nœuds transverses, dont chacun contient une semence arrondie. Ses feuilles ont un mouvement de systole & de diastole. Elle s'appelle en latin *mimosa*, *frutex sensibilis herba viva.* On en compte cinq especes, qu'on cultive communément. Les anciens les nommoient *plantæ æschynomenæ.* Décrivons ici l'espece ordinaire.

Description de la sensitive *ordinaire.* Elle pousse plusieurs tiges ou rameaux, la plupart rampans & inclinés vers terre, chargés de feuilles longuettes, polies, étroites à peu près comme celles des lentilles, rangées de côté & d'autre en ordre ou par paires sur une côte, se rapprochant l'une de l'autre quand on les touche, comme si elles avoient de la sensation. Il sort des aisselles des feuilles, des pédicules qui soutiennent chacun un bouquet de fleurs fait en forme d'entonnoir, incarnates, agréables à la vue, poussant de leurs fonds une touffe d'étamines, & une silique à deux panneaux, qui renferme ordinairement des semences oblongues & plates. Sa racine est petite.

Cette plante merveilleuse méritoit un traité à part par la singularité de ses phénomenes. Hook en Angleterre les a le premier examinés avec beaucoup d'attention; mais son examen au lieu d'empêcher MM. de Fay & du Hamel d'en faire en France une étude particuliere, les y a invités. *Voyez les mémoires de l'académie des sciences ann. 1736.*

Plusieurs plantes; telles que les acacias, les casses, les cassies, ont la même disposition de feuilles par paires sur une côte, comme à la *sensitive;* elles ferment aussi leurs feuilles le soir, & les r'ouvrent le matin, comme la *sensitive* fait les siennes. Ce n'est pas ce mouvement périodique qui fait le merveilleux de la *sensitive*; il lui est commun avec d'autres plantes; c'est ce même mouvement entant qu'il n'est point périodique & naturel, mais accidentel en quelque sorte, parce qu'on n'a qu'à toucher la *sensitive* pour lui faire fermer ses feuilles, qu'elle r'ouvre ensuite naturellement. C'est-là ce qui lui est particulier, & qui lui a fait donner le nom de *mimosa*, imitatrice, d'un animal qu'on auroit incommodé ou effrayé en le touchant. Mais ce mouvement est beaucoup plus considérable que nous ne disons encore; & il a un grand nombre de circonstances dignes d'attention. Voici donc les principaux faits qui attachent nos regards sur cette plante.

Observations détaillées qui la concernent. 1°. Il est difficile de toucher une feuille d'une *sensitive* vigoureuse & bien saine, si légerement & si délicatement, qu'elle ne le sente pas & ne se ferme: sa plus grosse nervure étant prise pour son milieu, c'est sur ce milieu, comme sur une charniere, que les deux moitiés se meuvent en s'approchant l'une de l'autre, jusqu'à ce qu'elles se soient appliquées l'une contre l'autre exactement. Si l'attouchement à été un peu fort, la feuille opposée & de la même paire, en fait autant par une espece de sympathie.

2. Quand une feuille se ferme, non seule-

ment ses deux moitiés vont l'une vers l'autre, mais en même temps le pédicule de la feuille va vers la côte feuillée d'où il sort, fait avec elle un moindre angle qu'il ne faisoit auparavant, & s'en rapproche plus ou moins. Le mouvement total de la feuille est donc composé de celui-là & du sien propre.

3. Si l'attouchement à été plus fort, toutes les feuilles de la même côte s'en ressentent & se ferment. A un plus grand degré de force, la côte elle-même s'en ressent, & se ferme à sa maniere, c'est-à-dire, se rapproche du rameau d'où elle sort. Et enfin la force de l'attouchement peut être telle, qu'aux mouvemens précédens s'ajoutera encore celui par lequel les ramaux se rapprochent de la grosse branche d'où ils sortent, & toute la plante paroîtra se vouloir réduire en un faisceau long & étroit, & s'y réduira jusqu'à un certain point.

4. Le mouvement qui fait le plus grand effet, est une espece de secousse.

5. Trois des mouvemens de la plante se font sur autant d'articulations sensibles; le premier sur l'articulation du pédicule de la feuille avec la côte feuilleé; le second sur l'articulation de cette côte avec son rameau; le troisieme sur celle du rameau avec sa grosse branche; un quatrieme mouvement, le premier de tous, celui par lequel la feuille se plie & se ferme, doit se faire aussi sur une espece d'articulation qui sera au milieu de la feuille, mais sans être aussi sensible que les autres.

6. Ces mouvemens sont indépendans les uns des autres, & si indépendans, que quoiqu'il semble que quand un rameau se plie ou se ferme, à plus forte raison ses feuilles se plieront & se fermeront. Il est cependant possible de toucher le rameau si délicatement, que lui seul recevra une impression de mouvement; mais il faut de plus que le rameau en se pliant n'aille pas porter ses feuilles contre quelqu'autres parties de la plante, car dès qu'elles en seroient touchées elles s'en ressentiroient.

7. Des feuilles entiérement fanées & jaunes ou plutôt blanches & prêtes à mourir, conservent encore leur sensibilité, ce qui confirme qu'elle réside principalement dans les articulations.

8. Le vent & la pluie font fermer la *sensitive* (*a*) par l'agitation qu'ils lui causent; une pluie douce & fine n'y fait rien.

9. Les parties de la plante qui ont reçu du mouvement, & qui se sont fermées chacune à sa maniere, se r'ouvrent ensuite d'elles-mêmes, & se rétablissent dans leur premier état. Le temps nécessaire pour ce rétablissement est inégal, suivant différentes circonstances, la vigueur de la plante, la saison, l'heure du jour: quelquefois il faut 30 minutes, quelquefois moins de 10. L'ordre dans lequel se fait le rétablissement, varie aussi; quelquefois il commence par les feuilles ou les côtes feuillées, quelquefois par les rameaux, bien entendu qu'alors toute la plante a été en mouvement.

10. Si l'on veut se faire une idée, quoique fort vague & fort superficielle, de la cause des mouvemens que nous avons décrits, il paroîtra qu'ils s'exécutent sur des especes de charnieres très-déliées, qui communiquent ensemble par des petites cordes extrêmement fines, qui les tirent & les font jouer dès qu'elles sont suffisamment ébranlées; & ce qui le confirme assez, c'est que des feuilles fanées & prêtes à mourir, sont encore sensibles; elles n'ont plus de suc nourricier, plus de parenchime, plus de chair, mais elles ont conservé leur charpente solide, ce petit appareil, & cette disposition particuliere des cordages qui fait tout le jeu.

11. Ces mouvemens que nous avons appelés *accidentels*, parce qu'ils peuvent être imprimés à la plante par une cause étrangere visible, ne laissent pas d'être naturels aussi, comme nous l'avons dit d'abord; ils accompagnent celui par lequel elle se ferme naturellement le soir, & se r'ouvre le matin, mais ils sont ordinaire-

(*a*) La *sensitive* se contracte un peu aux odeurs, par exemple, de l'esprit volatil des gouttes d'Angleterre, du vinaigre radical, du sel volatil ammoniac, *&c.* (*Article tiré des papiers de M. de Mairan.*

ment plus foibles que quand ils sont accidentels. La cause étrangere peut être dès qu'elle le veut, & est presque toujours plus forte que la cause naturelle.

Nous allons rapporter maintenant les principales circonstances du mouvement total naturel de la *sensitive*.

12. Il a été dit dans l'*histoire de l'académie des sciences*, *année 1729*, que dans un lieu obscur & d'une température assez uniforme, la *sensitive* ne laisse pas d'avoir le mouvement périodique de se fermer le soir, & de se r'ouvrir le matin. Cela n'est pas conforme aux observations de MM. du Fay & du Hamel. Un pot de *sensitive* étant porté au mois d'août dans une cave plus obscure, & d'une température plus égale que le lieu des observations de 1739, la plante se ferma à la vérité, mais ce fut, selon toutes apparences, par le mouvement du transport, elle se r'ouvrit le lendemain au bout de 24 heures à peu près, & demeura près de trois jours continuellement ouverte, quoiqu'un peu moins que dans son état naturel. Elle fut rapportée à l'air libre, où elle se tint encore ouverte pendant la premiere nuit qu'elle y passa, après quoi elle se remit dans sa regle ordinaire, sans avoir été aucunement affoiblie par le temps de ce déréglement forcé, sans avoir été pendant tout ce temps là que très-peu moins sensible.

13. De cette expérience, qui n'a pas été la seule, il suit que ce n'est pas la clarté du jour qui ouvre la *sensitive*, ni l'obscurité de la nuit qui la ferme : ce ne sont pas non plus le chaud & le froid alternatifs du jour & de la nuit ; elle se ferme pendant des nuits plus chaudes que les jours où elle avoit été ouverte. Dans un lieu qu'on aura fort échauffé, & où le thermometre apporté de dehors hausse très-promptement & d'un grand nombre de degrés, elle ne s'en ferme pas plus tard qu'elle n'eût fait à l'air libre, peut-être même plutôt : d'où l'on pourroit soupçonner que c'est le grand & soudain changement de température d'air qui agit sur elle ; & ce qui aideroit à le croire, c'est que si on leve une cloche de verre, où elle étoit bien exposé au soleil & bien échauffée, elle se ferme presque dans le moment à un air moins chaud.

14. Cependant il faut que le chaud & le froid contribuent de quelque chose par eux-mêmes à son mouvement alternatif, elle est certainement moins sensible, plus paresseuse en hiver qu'en été ; elle se ressent de l'hiver même dans de bonnes serres, où elle fait ses fonctions avec moins de vivacité.

15. Le grand chaud, celui de midi des jours bien ardens, lui fait presque le même effet que le froid ; elle se ferme ordinairement un peu. Le bon temps pour l'observer est sur les neuf heures du matin d'un jour bien chaud, & le soleil étant un peu couvert.

16. Un rameau coupé & détaché de la plante, continue encore à se fermer, soit quand on le touche, soit à l'approche de la nuit ; il se r'ouvre ensuite. Il a quelque analogie avec ces parties d'animaux retranchées qui se meuvent encore. Il conservera plus long-temps sa vie, s'il trempe dans l'eau par un bout.

17. La nuit, lorsque la *sensitive* est fermée, & qu'il n'y a que ses feuilles qui le soient, si on les touche, les côtes feuillées & les rameaux se ferment, se plient comme ils eussent fait pendant le jour, & quelquefois avec plus de force.

18. Il n'importe avec quel corps on touche la plante, il y a dans les articulations des feuilles un petit endroit, reconnoissable à sa couleur blanchâtre, où il paroît que réside sa plus grande sensibilité.

19. La *sensitive* plongée dans l'eau, ferme ses feuilles & par l'attouchement, & par le froid de l'eau. Ensuite elle les r'ouvre, & si en cet état on les touche, elles se referment, comme elles eussent fait à l'air ; mais non pas avec tant de vivacité. Il en va de même des rameaux. Du jour au lendemain la plante se rétablit dans le même état que si elle n'avoit pas été tirée de son élément naturel.

20. Si on brûle ou avec une bougie, ou avec un miroir ardent, ou avec une pince chaude, l'extrémité d'une feuille, elle se ferme aussitôt, & dans le même moment son opposée ; après quoi toute la côte feuillée, & les autres côtes, même le rameau, & même les autres rameaux de la branche en font autant, si l'impression de la brûlure

a été assez forte, & selon qu'elle l'a été plus ou moins : cela marque une communication, une correspondance bien fine & bien étroite entre les parties de la plante. On pourroit croire que la chaleur les a toutes frappées ; mais on peut faire ensorte qu'elles ne frappe que l'extrémité de la feuille brûlée : on fera passer l'action du feu par un petit trou étroit d'une plaque solide, qui en garantira tout le reste de la plante, & l'effet sera presque entiérement le même.

21. Une goute d'eau-forte étant mise sur une feuille, assez adroitement pour ne la pas ébranler, la *sensitive* ne s'en apperçoit point, jusqu'à ce que l'eau-forte ait commencé à ronger la feuille ; alors toutes celles du rameau se ferment. La vapeur du soufre brûlant fait dans le moment cet effet sur un grand nombre de feuilles, selon qu'elles y sont plus ou moins exposées. La plante ne paroît pas avoir souffert de cette expérience. Une bouteille d'esprit de vitriol très-sulphureux & très-volatil, placée sous une branche, n'a causé aucun mouvement. Il n'y en a eu non plus aucune altération à la plante, quand les feuilles ont été frottées d'esprit de vin ; ni même quand elles l'ont été d'huile d'amande douce, quoique cette huile agisse si fortement sur plusieurs plantes, qu'elle les fait périr.

22. Un rameau dont on avoit coupé, mais avec la dextérité requise, les trois quarts du diametre, ne laissa pas de faire sur le champ son jeu ordinaire ; il se plia, ses feuilles se fermerent & puis se r'ouvrirent, & il conserva dans la suite toute sa sensibilité. Il est pourtant difficile de concevoir qu'une si grande blessure ne lui ait point fait de mal.

23. Lorsqu'on coupe une grosse branche de *sensitive*, avec un canif tranchant & bien poli, la lame reste teinte d'une tache rouge qui s'en va facilement à l'eau, & qui est âcre sur la langue. Cette liqueur blanchit en séchant, & s'épaissit en forme de mucilage. M. Hook rapporte que si l'on arrache une branche de *sensitive* lorsque les feuilles sont fermées, il ne sort point de liqueur par la partie arrachée ; mais que si on l'arrache adroitement sans faire fermer les feuilles, il en sort une goutte. MM. du Fay & du Hamel ont fait cette expériencé avec soin ; mais il leur a paru que la goutte de liqueur sortoit toujours, soit que les feuilles fussent ouvertes ou fermées lorsque l'on coupe ou que l'on arrache la branche ; cependant ce qui est arrivé dans le cas rapporté par M. Hook, dépend peut-être de quelque autre circonstance, comme de la grosseur de la branche, ou du plus ou moins de vigueur de la plante ; d'ailleurs cette expérience n'est pas facile à exécuter, parce qu'il faut user de beaucoup de précautions, pour couper ou arracher une branche sans faire fermer les feuilles.

24. La vapeur de l'eau bouillante dirigée sous les bouts des feuilles, fait le même effet que si on les brûloit, ou si on les coupoit ; mais son effet s'étend sur toutes les feuilles voisines, & elles sont engourdies pendant plusieurs heures, & même ne se r'ouvrent pas entiérement du reste de la journée.

25. La transpiration de la plante empêchée ou diminuée par une cloche de verre, dont elle sera couverte, ne nuit point à son mouvement périodique.

26. Il est troublé, déréglé par le vuide de la machine pneumatique, mais non pas anéanti ; la plante tombe en langueur, comme toute autre y tomberoit.

Explications imaginées de ses phénomenes. Tels sont les faits résultans des observations faites en France sur la *sensitive :* on a tenté de les expliquer sans les connoître, & cela n'est ni rare ni nouveau.

M. Parent dit que ce sont des mouvemens convulsifs ; il imagine qu'il y a dans cette plante un fluide très-subtil comme des esprits, que l'impression reçue de dehors agite plus qu'à l'ordinaire, & détermine à couler plus abondamment dans certains canaux. Mais cette idée n'approfondit rien, & n'est qu'un jeu d'esprit.

Miller a recours à la structure des fibres, des nerfs, des valvules & des pores de la plante. Son explication plaît, parce qu'elle paroît méchanique ; cependant dans l'exposition, elle est si confuse & si chargée d'autres suppositions, que je n'ai pas le courage de les détailler. D'ailleurs il est certain que toutes les explications ne

peuvent être qu'imparfaites & fausses, si elles ne sont auparavant appuyées sur la connoissance des faits & des expériences multipliées. MM. Hook, du Fay & du Hamel, ont montré l'exemple ; ils se sont attachés à l'observation des phénomenes de la *sensitive;* mais il y en a peut-être d'autres aussi importants qui leur ont échappé, & qui nous sont encore inconnus. Enfin quand on les connoîtra tous, les expliquera-t-on ?

De la culture de cette plante. En attendant l'événement, cette plante par sa singularité mérite, plus qu'aucune autre, d'être cultivée dans les jardins des curieux ; & voici la méthode de s'y prendre, avec des remarques particulieres sur la plupart de ses especes.

Les *sensitives* se multiplient toutes de graines, qui doivent être semées sur couche de bonne heure au printemps ; & quand elles ont poussé, être transplantées dans de petits pots remplis de bonne terre légere. On plongera ces pots dans un lit chaud préparé, & l'on aura soin d'arroser & d'abrier les plantes, jusqu'à ce qu'elles aient pris racine. Alors on les arrosera plus souvent, & on leur donnera de l'air à proportion de la chaleur de la saison. On observera toujours de leur conserver une bonne chaleur, & de couvrir les verres tous les soirs avec des nattes, ce qui contribuera fort à l'accroissement de ces plantes.

De cette maniere dans l'espace d'un mois, leurs racines rempliront les pots; c'est pourquoi il faudra les transplanter dans de plus grands, en faisant sortir les plantes par secousses des petits pots où elles étoient, avec la terre qui se trouvera attachée à leurs racines. On continuera de les tenir dans un lit chaud, de les arroser, & de leur donner de l'air à proportion que la saison deviendra plus chaude ; mais il ne faut pas les exposer trop long-temps à l'air parce qu'il détruiroit leur qualité sensitive.

La premiere des especes dont nous avons parlé, étant ainsi soignée, croîtra dans le terme d'une saison, à 8 ou 9 piés de haut, & produira abondance de fleurs ; mais sa graine vient rarement en maturité, excepté que l'automne ne soit chaude ; & comme cette espece est plus délicate que les autres, on a de la peine à la conserver pendant l'hiver.

La seconde espece, *mimosa humilis, spinosa, frutescens*, est beaucoup plus petite, s'élevant rarement au dessus de deux piés de haut ; mais elle est épineuse, & pousse plusieurs rameaux. Elle subsiste deux ou trois ans, si on la tient dans une bonne serre, & produit coutumiérement des graines chaque année : c'est la plus commune dans les jardins de France & d'Angleterre, la plus facile à conserver, & la plus abondante en graines.

La troisieme espece, *mimosa spinis horridiusculà ;* a des feuilles larges & est armée d'épines pointues ; elle s'éleve à la hauteur de cinq ou six piés, pousse des tiges très-déliées. Elle graine rarement dans nos pays.

La quatrieme espece, *mimosa latifolia*, paroît être de toutes la plus sensible. Elle ressemble à la troisieme, excepté qu'elle est plus droite, qu'elle a moins d'épines & qu'elle produit des fleurs d'une couleur différente. On apporte souvent de sa graine en Angleterre de l'isle des Barbades, d'où l'on juge que c'est l'espece la plus commune de tout ce pays là.

La cinquieme espece, *mimosa spuria, italica dicta ;* n'est cultivée dans les jardins que pour l'amour de la variété; car elle est moins estimée que les autres, parce qu'elle n'a aucun mouvement de contraction quand on la touche.

On croyoit autrefois que ces plantes étoient annuelles, parce qu'elles périssoient à l'approche de l'hiver ; mais depuis l'invention des lits de tan & des serres, la plupart de ces especes se conservent fort bien deux ou trois ans, & produisent des semences.

La serre dans laquelle on mettra ces plantes en hiver, doit être graduée à la chaleur des ananas; on les arrosera fréquemment, mais en petite quantité d'une eau un peu tiede. On aura encore soin d'émonder toutes les feuilles flétries, qui ne feroient que servir de nid aux insectes, & porter préjudice.

Si l'on manque de serres pour conserver ces plantes pendant l'hyver, il faut en élever chaque année de graine, & les tenir dans un lit

fit chaud, où elles subsisteront jusqu'au froid de l'automne; ainsi que divers particuliers le pratiquent.

Des sensitives étrangers. Ce sont là les *sensitives* les plus communes qu'on cultive en Europe. Il y en a beaucoup d'autres especes dans les Indes orientales & en Amérique, que nous ne connoissons point. Les voyageurs disent qu'à Toqué, près de Panama, on en trouve des champs couverts.

Christophle de la Coste (*Christophorus à Costa*), décrit dans son *Traité des drogues d'Amérique*, une espece de *sensitive* rampante, qui s'appuie sur les arbrisseaux & sur les murailles voisines; sa tige est menue, presque ronde, d'une belle couleur verte, parsemée par intervalles de petites épines piquantes; ses feuilles d'en haut ressemblent à celles de la fougere femelle, & ont l'odeur & le goût de la réglisse; sa racine est longue. Cette *sensitive* croît dans les jardins, aux lieux humides & pierreux.

On parle d'un autre espece de *sensitive* des Indes orientales beaucoup plus curieuse, & que les Malabares appellent *todda-vaddi*. Elle est aussi sensible au toucher que les mimoses qui le sont le plus; mais au lieu que toutes les autres ferment leurs feuilles en-dessus, c'est-à-dire, en élevant les deux moitiés de chaque feuille pour les appliquer l'une contre l'autre, celle-ci les ferme en dessous. Si lorsqu'elles sont dans leur position orbiculaire, on les releve un peu avec les doigts pour les regarder de ce côté-là, elles se ferment aussi-tôt malgré qu'on en ait, & cachent ce qu'on vouloit voir. Elles en font autant au coucher du soleil; & il semble que la plante se prépare à dormir: aussi est-elle appelée tantôt *dormeuse*, tantôt *chaste*. Mais outre ces noms qui lui conviennent assez, on lui a donné quantité de vertus imaginaires; & il n'étoit guere possible que des peuples ignorans s'en dispensassent.

Les vertus médicinales de la sensitive *sont imaginaires.* Quelques-uns même de nos médecins, par l'admiration qu'ils portoient à notre *sensitive*, lui ont attribué les qualités de calmer la toux, d'éclaircir la voix, de mitiger les douleurs des reins; que ne lui donnoient-ils plutôt la vertu de consolider les plaies, d'arrêter les hémorrhagies, de guérir les convulsions? Chimeres pour chimeres, ces dernieres étoient plus attrayantes, & plus analogues aux phénomenes de la mimose. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SENSORIUM, s. m. le siége du sens commun. C'est cet endroit ou cette partie où l'on suppose que l'ame sensible réside le plus immédiatement. *Voyez* AME & SENS.

On suppose que le siége du sens commun doit être cette partie du cerveau où les nerfs de tous les organes du sentiment viennent aboutir. On tombe d'accord généralement que c'est vers le commencement de la moëlle alongée. Descartes prétend que ce siége est dans le conarion ou glande pinéale. *Voyez* CONARION.

M. Newton représente le *sensorium* des animaux comme une place à laquelle viennent se rendre les especes sensibles des choses, apportées par les nerfs & le cerveau, afin que l'ame les puisse appercevoir par leur présence immédiate. Les organes du sentiment ne sont pas capables de faire appercevoir à l'ame les especes des choses dans son *sensorium*; ils ne peuvent servir qu'à les y apporter. *Voyez* SENS & ORGANE.

Ce grand homme regarde l'univers comme le *sensorium* de la divinité. *Voyez* DIEU, UNIVERS, NATURE, *&c.*

SENSOULTE, s. m. (*Hist. nat.*) oiseau du Méxique & de la nouvelle Espagne. Il est à peu près de la grosseur d'une grive. Son plumage est fort éclatant; il est d'un gris cendré très-luisant; orné de taches blanches, fort régulieres sur les ailes & sur la queue; son chant est très-agréable, comme l'annonce son nom indien qui signifie *cinq cens voix*.

SENSUALITÉ, s. f. (*Morale.*) La plupart des objets qui flattent si fort nos sens, nous enchantent moins par eux mêmes, que par la bizarrerie des couleurs que leur prête l'imagination; mais le dégoût est si près de la jouissance! c'est une fleur dont le parfum s'évapore, & dont l'éclat s'éteint sous la main qui la cueille. (*D. J.*)

SENTENCE, (*Art. orat.*) le mot de *sententia* chez les anciens Latins, signifioit tout ce que l'on a dans l'ame, tout ce que

l'on pense : outre qu'il est pris le plus souvent en ce sens dans les orateurs, nous voyons encore des restes de cette premiere signification dans l'usage ordinaire; car si nous affirmons quelque chose avec serment, ou si nous félicitons quelqu'un d'un heureux succès, nous employons ce terme en latin *ex animi sententiâ*, pour marquer que nous parlons sincérement & selon notre pensée. Cependant le mot de *sensa* étoit aussi employé assez communément dans le même sens. Pour celui de *sensus*, je crois qu'il étoit uniquement affecté au corps; mais l'usage a changé. Les conceptions de l'esprit sont présentement appelées *sensus*; & nous avons donné le nom de *sententiæ* à ces pensées ingénieuses & brillantes que l'on affecte particuliérement de placer à la fin d'une période par un goût particulier à notre siecle. Autrefois on en étoit moins curieux; aujourd'hui on s'y livre avec excès & sans bornes. C'est pourquoi je crois devoir en distinguer les différentes especes, & dire quelque chose de l'usage qu'on en peut faire.

Les pensées brillantes ou solides les plus connues de l'antiquité, sont celles que les Grecs & les Latins appellent proprement des *sentences*. Encore que le mot de *sententia* soit un nom générique, il convient néanmoins plus particuliérement à celles-ci; parce qu'elles sont regardées comme autant de conseils, ou pour mieux dire, comme autant d'arrêts en fait de mœurs. Je définis donc une *sentence*, une pensée morale qui est universellement vraie & louable, même hors du sujet auquel on l'applique. Tantôt elle se rapporte seulement à une chose, comme celle-ci : « Rien ne gagne tant les » cœurs que la bonté ». Et tantôt à une personne, comme cette autre de Domitius Afer : « Un prince qui veut tout connoître, » est dans la nécessité de pardonner bien » des choses ».

Quelques-uns ont dit que la *sentence* étoit une partie de l'enthymeme; d'autres que c'étoit le commencement ou le couronnement & la fin de l'épichereme, ce qui est vrai quelquefois, mais non pas toujours. Sans m'arrêter à ces minuties, je distingue trois sortes de *sentences*; les unes simples, comme celle que j'ai rapporté la premiere; les autres qui contiennent la raison de ce qu'elles disent, comme celle-ci, « Dans » toutes les querelles, le plus fort, encore » qu'il soit l'offensé, paroît toujours » l'offenseur, par cette raison même qu'il » est le plus fort ». Les autres doubles ou composées, comme : » la complaisance » nous fait des amis, & la franchise des » ennemis.

Il y a des auteurs qui en comptent jusqu'à dix sortes, sur ce principe qu'on peut les énoncer par interrogation, par comparaison, par admiration, par similitude, *&c.* Mais en suivant ce principe, il en faudroit admettre un nombre encore plus considérable, puisque toutes les figures peuvent servir à les exprimer. Un genre des plus remarquables, est celui qui naît de la diversité de deux choses, par exemple : » la mort n'est » point un mal, mais les approches de la » mort sont fâcheuses ». Quequefois on énonce une *sentence* d'une maniere simple & directe, comme : « l'avare manque » autant de ce qu'il a que de ce qu'il n'a » pas »; & quelquefois par une figure, ce qui lui donne encore plus de force. Par exemple, quand je dis : » Est-ce donc un si grand mal que de mourir ? On sent bien que cette pensée est plus forte, que si je disois tout simplement : « la mort n'est point un » mal.

Il en est de même quand une pensée vague & générale devient propre & particuliere par l'application que l'on en fait. Ainsi, au lieu de dire en général : « Il est plus aisé de » perdre un homme que de le sauver ». Médée s'exprime plus vivement dans *Ovide*, en disant :

Moi qui l'ai pu sauver, je ne le pourrai perdre ?

Cicéron applique ces sortes de pensées à la personne, par un tour encore plus régulier, quand il dit : « Pouvoir sauver des » malheureux, comme vous le pouvez, » c'est ce qu'il y a, César, & de plus » grand dans le haut degré d'élevation où » vous êtes, & de meilleur parmi les excel- » lentes qualités que nous admirons en » vous; » car il attribue à la personne de César ce qui semble appartenir aux choses.

Quant à l'usage de ces especes de *sentences*, ce qu'il y faut observer, c'est qu'elles ne

soient ni trop fréquentes, ni visiblement fausses, comme il arrive quand on s'imagine pouvoir les employer indifféremment partout; ou quand on regarde comme indubitable tout ce qui paroît favoriser notre cause. C'est enfin, de prendre garde si elles ont bonne grace dans notre bouche; car il ne convient pas à tout le monde de parler par *sentences*. Il faut que l'importance des choses soit soutenue de l'autorité de la personne. Toutes ces judicieuses réflexions sont de Quintilien.

Cicéron dans son *dialogue des orateurs*, a aussi donné plusieurs regles sur les *sentences*. Il seroit trop long de les répéter; outre qu'en général, il est établi que les plus courtes *sentences* plaisent le plus; cependant celle-ci, quoique longue, a paru à des critiques digne d'être proposée pour exemple: Lucain s'arrête dans la rapidité de sa narration sur l'erreur des Gaulois qui croyoient que les ames ne sortoient d'un corps, que pour rentrer dans un autre, & dit, selon la traduction de M. de Brebeuf:

Officieux mensonge, agréable imposture!
La frayeur de la mort, des frayeurs la plus dure,
N'a jamais fait pâlir ces fieres nations
Qui trouvent leur repos dans leurs illusions;
Delà naît dans leur cœur cette bouillante envie,
D'affronter une mort qui donne une autre vie,
De braver les périls, de chercher les combats,
Où l'on se voit renaître au milieu des trépas.

(*D. J.*)

SENTENCE, (*Poésie épiq.*) Voici quelques regles à observer sur les *sentences* dans l'épopée. Il faut les placer dans la bouche des acteurs pour faire plus d'impression. Elles doivent être clair-semées, & telles qu'elles paroissent naître indispensablement de la situation. Il faut qu'elles soient courtes, générales & intéressantes pour les mœurs. Elles doivent être courtes, sans quoi elles dégénerent en traité de morale, & sont languissantes. Elles doivent être générales, parce que sans cela, elles ne sont pas instructives, & n'ont de vérité & d'application que dans des cas particuliers. Elles doivent intéresser les mœurs; ce qui exclud toutes les regles, toutes les maximes qui concernent les sciences & les arts. Enfin, il faut que la *sentence* convienne dans la bouche de celui qui la débite, & soit conforme à son caractere. L'Arioste a sur-tout péché dans ses *sentences* morales, qu'il fait débiter à tort & à travers par son héros. (*D. J.*)

SENTENCE, (*Littér.*) les Grecs avoient grand soin de faire apprendre à leurs enfans les *sentences* des poëtes, & cette coutume étoit fort ancienne dans la Grece. César assure que la même chose se pratiquoit dans les Gaules. Les jeunes gens tiroient de cette sorte d'étude, trois avantages considérables, elle exerçoit la mémoire, ornoit l'esprit, & formoit le cœur; ce dernier avantage étoit celui qu'on avoit principalement en vue; on vouloit inspirer de bonne heure à la jeunesse, la haine du vice, & l'amour de la vertu; rien n'étoit plus propre à produire cet effet, que les *sentences* répandues dans les ouvrages des poëtes Grecs. C'est une vérité dont on conviendra, pour peu que l'on connoisse les écrits de Sophocle, d'Euripide, de Ménandre, d'Aristophane, de Pindare, d'Hésiode, & d'Homere. Je ne crains point de dire que dans les *sentences* dont ces beaux génies ont embelli leurs poëmes, les souverains & les sujets, les peres & les enfans, les maîtres & les serviteurs, les riches & les pauvres, & généralement tous les états de la vie, peuvent trouver de quoi s'instruire de leurs devoirs.

Quelques poëtes avoient fait aussi des ouvrages purement gnomiques, c'est-à-dire, entiérement tissus de *sentences*. Tels étoient le poëme moral des Théognis, les instructions de Phocylide, les vers d'or qu'on attribue communément à Pythagore, *&c.*

On sait que les anciens rhéteurs entendoient par *sentence*, une maxime qui renferme quelque vérité morale, & qu'ils en distinguoient de plusieurs sortes. Aphtone remarque qu'il y a des *sentences* qui exhortent, d'autres qui détournent, & d'autres qui ne font simplement qu'exposer une vérité; il y en a, continue-t-il, de simples, de composées, de vraisemblables,

de vraies, d'hyperboliques; en voici quelques exemples uniquement tirés des poëtes, car il ne s'agit pas ici des rhéteurs.

Sentence qui exhorte. « Il est bon d'engager un hôte à demeurer avec nous, » par la bonne réception, & lui laisser, » pourtant sa liberté sur son départ ». *Odiss. O.*

Sentence qui détourne. « Il ne faut pas qu'un » homme d'état passe les nuits entieres à » dormir ». *Iliad. B.*

Sentence & exposition d'une vérité. « Il faut » des fonds pour la guerre, sans quoi tous » les projets, les mesures, & les précautions, deviennent inutiles. » *Olynt. 3.*

Sentence simple. « Le meilleur de tous » les présages c'est de combattre pour la » patrie ». *Iliad. Δ.*

Sentence composée. « Le pouvoir souverain » ne peut être partagé : qu'il n'y ait qu'un » maître & qu'un roi ». *Iliad. B.*

Sentence vraisemblable. « On est tel que » ceux qu'on fréquente ». *Euripide.*

Sentence vraie. « Nul homme ne peut » être parfaitement heureux dans cette » vie ». *Hésiode.*

Sentence hyperbolique. « La terre ne pro» duit rien de plus foible que l'homme ». *Odyss. H.*

Cette division qu'on a fait des *sentences*, n'est point exacte; mais on a eu raison de faire lire les poëtes de mérite à la jeunesse, Nous avons soin, dit Solon à Anacharsis, d'éveiller d'abord l'esprit des jeunes gens, par l'étude de la géométrie, après leur avoir appris à lire & à écrire, & nous l'adoucissons par la musique; ensuite nous les portons à l'amour de la vertu par la lecture des poëtes, où voyant les paroles & les actions des grands personnages, le desir de leur ressembler échauffe leur ame : car la poésie a des charmes particuliers qui attachent l'esprit, & qui impriment les belles choses dans la mémoire & dans le cœur. (*D. J.*)

A. N. SENTENCE, (*Rhétorique.*) La sentence est une proposition dite en forme de vérité qui regarde les desseins ou les actions des hommes. C'est une sentence que de dire.

Qui fait mal à autrui se fait mal à soi-même.

C'en est aussi une autre de dire *la crainte de Dieu est le remede des passions.*

Il n'y a point d'affaire plus importante que celle du salut.

Rien n'est beau que le vrai.

Il y a plusieurs sortes de sentences; les unes se disent sans qu'on en allegue la preuve, par exemple, *n'être heureux que pour un temps; c'est n'être pas absolument heureux.* Ou bien *que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il perd son ame?* Il y en a d'autres dont on apporte la raison. Parmenion ayant fait des propositions intéressées à Alexandre; il lui répondit, *je fais la guerre dans l'Asie; mais je n'y fais point de trafic, je suis roi & non pas un marchand.* Les sentences dont on apporte la raison sont de plusieurs sortes; il y en a qui ne sont qu'une partie de l'entymême, *il n'est point d'homme libre.* A en demeurer là, c'est une sentence; mais y ajoutant la raison, *Car tous les hommes obéissent à une passion*, c'est un entymême.

AUTRE EXEMPLE.

Un roi doit se faire plus connoître par les biens qu'il fait, que par les honneurs qu'on lui rend.

Voilà une sentence, si on ajoute la raison; *parce qu'il doit plus régner par l'amour que par la puissance.* Ce sera un entymême.

Il y a d'autres sentences qui valent autant qu'un entymême, & qui n'en sont point partie.

Les dons des ennemis sont toujours dangereux.

AUTRE EXEMPLE.

Mortel ne porte point une haine immortelle.

Celles-là sont les plus estimées, parce qu'elles contiennent la raison de ce qu'elles avancent. Car, de dire simplement qu'il ne faut pas toujours garder sa colere; c'est une sentence toute simple; mais le mot de mortel augmente le sens, & apporte la raison pourquoi la chose ne doit point être faite.

Les sentences qui renferment quelque antithese ont plus de force. *En Dieu, de grandes miséricordes; & dans l'homme, de grandes ingratitudes.*

AUTRE EXEMPLE.

Nous donnons nos biens, notre corps à

Dieu, pour le dédommager de notre cœur que nous lui retenons.

Les ſentences où il ſe rencontre une comparaiſon, donnent du plaiſir, comme la réponſe d'un philoſophe à Alexandre, qui lui offroit une ville.

J'aime mieux être dans le ſouvenir d'Alexandre, que poſſéder la plus belle ville du monde.

AUTRE EXEMPLE.

Vous trouvez aſſez de temps pour devenir philoſophe, & vous n'en trouvez pas aſſez pour devenir bon chrétien.

Celles qui ne jouent que ſur les mots ſont toujours défectueuſes, comme ce vers de Virgile, où Junon ſe plaint que les Troyens, ayant été pris, n'ont pû être pris.

Num capti potuere capi?

C'eſt peut-être l'endroit le plus foible de Virgile.

Celles qui ſont fauſſes ſont encore plus imparfaites. On ne pourroit finir, ſi on vouloit remarquer tous les défauts & toutes les beautés qui s'y peuvent rencontrer; mais il ne faut pas oublier de dire que quand elles ſont trop fréquentes, elles ſe nuiſent; de même que ni les ſemences, ni les plantes ne peuvent prendre leur juſte accroiſſement, ſi elles ſont trop étouffées, & ſi elles n'ont de l'eſpace pour croître: il arrive auſſi que ceux qui ſe piquent de ne dire que des ſentences, ennuyent au lieu de plaire.

De l'uſage des ſentences. Il ne convient pas à tout le monde de dire des ſentences; cela n'appartient qu'aux perſonnes de mérite; & d'âge, & encore faut-il que ce ſoit ſur des matieres qu'ils connoiſſent, où ils ſoient expérimentés. Il n'étoit permis qu'à Diogene de répondre à Alexandre qui lui demandoit s'il avoit beſoin de quelque choſe: *Oui, j'ai beſoin que vous vous retiriez un peu, vous m'empêchez de recevoir la chaleur du ſoleil.*

Non ſeulement il eſt permis de ſe ſervir de ſentences, mais il eſt même permis de combattre quelquefois les plus communes, & d'en alléguer de contraires; à la vérité il faut bien prendre garde de le faire à propos, puiſque cela n'a lieu que dans la paſſion, ou en apportant d'autres ſentences qui ſoient mieux reçues. C'eſt une ſentence commune, *rien de trop*; on la peut combattre de cette maniere.

On ne ſauroit trop aimer Dieu, ni trop haïr le péché.

AUTRE EXEMPLE.

Si quelqu'un venoit à dire contre ce qui s'allegue communément, qu'il faut aimer, comme ſi quelque jour on devoit haïr; *mais bien plutôt*, diroit-il, *on doit haïr comme ſi quelque jour on devoit aimer.*

Quand on en uſera de la ſorte, il faudra faire paroître que c'eſt du cœur qu'on parle, & qu'on eſt perſuadé de ce qu'on dit.

Il ſera plus aiſé, & même plus utile de ſe ſervir des ſentences reçues & approuvées de tout le monde, car elles frappent l'eſprit, le pouſſent d'un ſeul trait, & on s'y arrête plus aiſément.

De l'avantage qu'apportent les ſentences. Il ſe trouve dans les ſentences deux grands avantages. Le premier vient de la vanité de l'auditeur, qui eſt ravi quand, diſant une choſe en général, on paroît qu'on eſt de même ſentiment que lui, touchant des choſes particulieres dont il eſt perſuadé; ſi quelqu'un avoit de méchans enfans, il écouteroit celui qui diroit: *On ne ſait ce qu'on ſouhaite quand on ſouhaite d'avoir des enfans.* De là il s'enſuit que le véritable ſecret de trouver des ſentences qui faſſent impreſſion, c'eſt de tâcher de découvrir les ſentimens de ceux à qui l'on parle, & les opinions particulieres dont ils ſont prévenus, & de faire après des maximes générales de ces opinions particulieres, & les alléguer comme ſi elles étoient vraies abſolument.

AUTRE AVANTAGE

Qui ſe rencontre dans les ſentences; mais beaucoup plus conſidérable que le premier, c'eſt qu'elles laiſſent après elles un certain caractere des mœurs de celui qui parle, & font juger quel il eſt.

Sophocle dit que *la volupté eſt un cruel bourreau;* un autre a dit *plutôt mourir que de mentir.*

Toutes les fois que l'orateur apporte des ſentences, qui renferment de grands ſentimens, elles le font paroître homme de bien, pourvu que ſes actions y répondent.

Diogene avoit coutume de diſputer de combien il ſurpaſſoit le roi des Perſes par le bon-

heur de sa vie ; il disoit qu'il ne manquoit d'aucune chose, & que ce roi tout grand qu'il étoit n'en avoit jamais assez.

AUTRE EXEMPLE.

Cicéron disoit, *si j'ai des ennemis secrets, je veux bien ne les pas connoître, & qu'ils demeurent toujours cachés. Si autrefois quelques uns ont agi contre nous, & qu'aujourd'hui ils aient oublié leurs intentions criminelles, mettons-les aussi en oubli ; si d'autres s'emportent, & nous poursuivent avec fureur, nous les souffrirons autant qu'on les pourra souffrir.*

Ces sentimens, pourvu que la conduite de la vie y réponde, attirent l'estime & l'admiration de tout le monde.

Les sentences qui réfutent ont encore plus d'agrément, & de force que les autres.

Quelque prétexte que nous donnions à nos afflictions, ce n'est que l'intérêt & la vanité qui les causent.

AUTRE EXEMPLE.

Nous n'avons point de plus grands ennemis, que nos défauts.

Voilà ce que nous avions à dire touchant les sentences, non-seulement afin de connoître leur nature, & combien il s'en trouve d'especes ; mais encore pour savoir comment il s'en faut servir, & à quoi elles sont utiles. Il nous reste à parler de l'exemple, qui est la seconde preuve de la rhétorique.

SENTENCE, (*Jurisprud.*) est le jugement que rend un juge non souverain, sur une cause, instance, ou procès.

Le juge prononce la *sentence*, le greffier la rédige par écrit, & en délivre des expéditions aux parties.

Une *sentence* d'audience n'a que deux parties, savoir les qualités & le dispositif; celle de rapport a de plus le vu de pieces qui est entre les qualités & le dispositif. *Voyez* DISPOSITIF & QUALITÉ.

L'appel d'une *sentence* en suspend l'exécution, à moins qu'elle ne soit exécutoire par provision, auquel cas le juge supérieur peut, s'il y a lieu, accorder des défenses d'exécuter la *sentence*. *Voyez* APPEL, DÉFENSE, EXÉCUTION PROVISOIRE.

Sentence arbitrale, est celle qui est rendue par un ou plusieurs arbitres. *Voyez* ARBITRE.

Sentence d'audience, est celle que le juge rend sur une cause, & qu'il prononce à l'audience.

Sentence contradictoire, est celle qui est rendue sur la plaidoierie respective des parties, ou de leurs défenseurs.

Sentence par défaut, est celle qui est donnée contre une partie qui ne comparoit point, ou qui refuse de défendre, ou qui ne se présente pas pour plaider.

Sentence définitive, est celle qui décide le fond des contestations.

Sentence sur délibéré, est celle qui est rendue sur une affaire d'audience, après que le juge en a délibéré.

Sentence par forclusion, *voyez* FORCLUSION.

Sentence interlocutoire, est celle qui avant faire droit sur le fond, ordonne quelque chose de préalable.

Sentence au premier ou au second chef de l'édit, est celle qui est rendue dans un présidial, & qui juge une cause dont l'objet n'excede pas le premier ou le second chef de l'édit des présidiaux. *Voyez* PRÉSIDIAL, EDIT DE PRÉSIDIAUX.

Sentence préparatoire, est celle qui ordonne quelques instructions, avant d'en venir au fond, comme de satisfaire à des exceptions, de fournir des défenses, *&c.*

Sentence présidiale, est celle qui est rendue par un présidial, & singuliérement celle qui y est rendue au second chef de l'édit des présidiaux ; on l'appelle ainsi pour la distinguer de celle qui est rendue au premier chef, où le présidial prononce par jugement dernier.

Sentence provisoire, est celle qui ordonne quelque chose qui doit s'exécuter par provision.

Sentence de rapport, est celle qui est rendue sur une instruction par écrit, & sur le rapport qu'un des juges en fait en présence des autres. *Voyez* APPOINTEMENT, PROCÈS, RAPPORTEUR. (*A*)

SENTENE, s. f. (*Commerce de fils.*) c'est l'endroit par où l'on commence à dévider un écheveau ; ce qui fait la *sentene*, sont les deux bouts de fil liés ensemble & tortillés sur l'écheveau. (*D. J.*)

SENTENTIEUX, adj. (*Gram.*) qui eſt plein de ſentences. Il ſe dit des perſonnes & des choſes ; c'eſt un homme *ſententieux;* le trait eſt *ſententieux ;* le ton *ſententieux* eſt la cognée de la converſation.

SENTEUR, ſ. f. (*Gram.*) ſynonyme à *odeur ;* mais *odeur* ſe peut prendre en bonne & en mauvaiſe part, au lieu qu'il me ſemble que *ſenteur* ſe prend toujours en bonne; quand on dit des *ſenteurs*, on ſouſentend *bonnes ;* de même lorſqu'on dit des eaux de *ſenteur.*

SENTICE, (*Géog. anc.*) contrée de la Macédoine: Tite-Live, qui en parle, *l. IV. c. ult.* donne à la ville d'Héraclée, qui y étoit ſituée, le ſurnom de *Sentice.* Ceſar, *civ. l. III.* & Pline, *l. IV. c. x.* écrivent *Sintica :* les habitans de cette contrée ſont les *Sinti*, Σίντοι, de Thucydide, *l. II*, *p. 169.* (*D. J.*)

SENTIERS, ſ. m. p. (*Jardin.*) Ce ſont, dans les parterres, de petits chemins paralleles, qui en diviſent les compartimens, & qui ont ordinairement la largeur de la moitié des platebandes.

On appelle auſſi *ſentiers*, des petits chemins droits ou obliques, qui ſéparent des héritages à la campagne. (*D. J.*)

SENTII, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoiſe ; Ptolomée, *l. II, c. x.* leur donne la ville de Dinia, qu'il marque dans les terres. Ce ſont les habitans du dioceſe de Die. (*D. J.*)

SENTIMENT, AVIS, OPINION, (*Synonym.*) il y a un ſens général, qui rend ces mots ſynonymes, lorſqu'il eſt queſtion de conſeiller ou de juger ; mais le premier a plus de rapport à la délibération, on dit ſon *ſentiment* ; le ſecond en a davantage à la déciſion, on donne ſon *avis ;* le troiſieme en a un particulier à la formalité de judicature, on va aux *opinions.*

Le *ſentiment* emporte toujours dans ſon idée celle de ſincérité, c'eſt-à-dire, une conformité avec ce qu'on croit intérieurement. L'*avis* ne ſuppoſe pas rigoureuſement cette ſincérité, il n'eſt préciſément qu'un témoignage en faveur d'un parti. L'*opinion* renferme l'idée d'un ſuffrage donné en concours de pluralité de voix.

Il peut y avoir des occaſions où un juge ſoit obligé de donner ſon *avis* contre ſon *ſentiment*, & de ſe conformer aux *opinions* de ſa compagnie. *Girard.* (*D. J.*)

A. N. SENTIMENT, (*Grammaire.*) On a du ſentiment, lorſqu'on eſt capable de ſentir ; & des ſenſations, lorſqu'on ſent en effet.

Le ſentiment eſt la faculté que l'ame a de ſentir, par le moyen des ſens, la diverſité des objets : la ſenſation eſt l'effet que les divers objets produiſent dans l'ame par la voie des ſens.

L'abondance & l'excès des plaiſirs en fait quelquefois perdre le ſentiment: quand on ne connoît point d'autre félicité que celle de la vie préſente, il ne faut travailler qu'à ſe procurer des ſenſations agréables.

Le mot de *ſenſation* ne s'emploie que par rapport aux effets que les choſes corporelles ou matérielles produiſent en nous: mais le mot de *ſentiment* ſe dit encore par rapport au goût, & à la ſenſibilité du cœur. Un homme d'eſprit & de courage reçoit les honneurs ou ſouffre les injures avec des ſentimens bien différens de ceux d'une bête ou d'un poltron.

SENTIMENT INTIME, (*Métaphyſiq.*) Le *ſentiment intime* que chacun de nous a de ſa propre exiſtence, & de ce qu'il éprouve en lui-même, c'eſt la premiere ſource & le premier principe de toute vérité dont nous ſoyons ſuſceptibles. Il n'en eſt point de plus immédiat, pour nous convaincre que l'objet de notre penſée exiſte auſſi réellement que notre penſée même, puiſque cet objet & notre penſée, & le *ſentiment intime* que nous en avons, ne ſont réellement que nous mêmes qui penſons, qui exiſtons, & qui en avons le *ſentiment.* Tout ce qu'on voudroit dire, afin de prouver ce point ou de l'éclaircir davantage, ne feroit que l'obſcurcir : de même que ſi l'on vouloit trouver quelque choſe de plus clair que la lumiere, & aller au dela, on ne trouveroit plus que ténebres.

Il faut néceſſairement demeurer à cette premiere regle qui ſe diſcerne par elle-même dans le plus grand jour, & qui pour cette raiſon s'appelle *évidence* au ſuprême degré. Les ſceptiques auroient beau objecter qu'ils d'outent s'ils exiſtent : ce feroit

perdre le temps que de s'amuser à leur faire sentir leur folie, & de leur dire que s'ils doutent de tout, il est donc vrai qu'ils existent, puisqu'on ne peut douter sans exister. Il sera toujours en leur pouvoir de se retrancher dans un verbiage ridicule, & où il seroit également ridicule d'entreprendre de les forcer.

Quoiqu'on ne donne pas de nos jours dans un pyrrhonisme si universel, & de là si extravagant, puisqu'il va jusqu'à éteindre de toutes les lumieres de la raison, & à nier l'existence du *sentiment intime* qui nous pénetre, on peut dire néanmoins qu'on ne s'est jamais plus approché de leur opinion. Certains philosophes de notre temps n'ont excepté du doute universel, dans lequel ils ont fait périr toutes leurs connoissances, que cette premiere regle ou source de vérité qui se tire de notre *sentiment intime*; ils n'ont pas daigné reconnoître ni admettre d'autres genres de vérité & d'évidence. Ainsi quand on leur demande s'il est évidemment certain qu'il y ait des corps, & que nous en recevions les impressions, ils répondent nettement que non, & que nous n'avons là-dessus aucune certitude évidente, puisque nous n'avons point ces connoissances par le *sentiment intime* de notre propre expérience, ni par aucune conséquence nécessaire qui en soit tirée. C'est ce qu'un philosophe anglois n'a point fait difficulté de publier.

D'ailleurs on ne peut soupçonner quelle autre certitude évidente admettroient ces philosophes. Seroit-ce le témoignage des sens, la révélation divine, l'autorité humaine? Seroit-ce enfin l'impression immédiate de Dieu sur nous? le témoignage des sens étant corporel, il ne sauroit être admis parmi ceux qui par avance n'admettent pas l'existence des corps. La révélation divine & l'autorité humaine ne font encore impression sur nous que par le témoignage des sens; c'est-à-dire, ou de nos yeux qui ont vu les miracles du Tout-puissant, ou de nos oreilles qui ont entendu les discours des hommes qui nous parlent de la part de Dieu. Enfin l'impression immédiate de Dieu suppose un Dieu, & un être différent de moi. Mais si le *sentiment intime* de ce qui se passe en moi est la seule chose évidente, tout ce qui ne sera pas formellement ce *sentiment intime*, ne sera point évident pour moi.

De ce principe, que le *sentiment intime* est la seule regle de vérité, il s'ensuit 1°. que nous n'avons nulle certitude évidente de l'existence des corps, pas même du nôtre propre; car enfin un esprit, une ame telle que la nôtre, ressent bien l'impression que le corps, & le sien en particulier, font sur elle; mais comme au fond son corps est très-distingué de cette impression, & que d'ailleurs cette impression pourroit absolument se faire éprouver dans notre ame sans l'existence des corps, il s'ensuit aussi que notre *sentiment intime* ne nous donne aucune conviction de l'existence d'aucun corps.

2°. Une autre conséquence tout aussi naturelle, est que nous n'avons nulle certitude évidente de ce qu'hier il nous arriva ou ne nous arriva pas, ni même si nous existions ou nous n'existions pas. Car selon cet absurde systême, je ne puis avoir d'évidence que par une perception intime qui est toujours actuelle. Or actuellement j'ai bien la perception du souvenir de ce qui m'arriva hier; mais ce souvenir n'est qu'une perception intime de ce que je pense présentement, c'est-à-dire, d'une pensée actuelle, laquelle n'est pas la même chose que ce qui se passa hier, & qui n'est plus aujourd'hui. Par la même raison, je serai encore moins certain si je ne suis pas en ce monde depuis deux ou trois mille ans. Qui m'empêchera de pousser cette réflexion jusqu'à l'éternité même, puisque nous pourrions avoir toujours existé, sans que nous nous en ressouvenions? Que si on nous représente que nous avons été produits, nous pourrons répondre que nous n'en avons point de certitude évidente. Car avoir été produit est une chose passée, & n'est pas la perception ni le *sentiment intime* de ce qui se passe actuellement en nous. Je n'ai que la perception actuelle de la pensée, par laquelle je crois avoir existé avant le moment où je me trouve présentement.

3°. Enfin, une autre conséquence aussi légitime que les précédentes, est que nous n'avons nulle certitude qu'il existe au monde d'autres êtres que chacun de nous. Nous avons

avons bien une perception intime des impressions reçues en nous, dont nous attribuons l'occasion à des esprits & à des intelligences qu'on suppose exister hors de nous; mais cette perception intime ne portant conviction que d'elle-même, & étant toute intérieure, elle ne nous donne aucune certitude évidente d'un être qui soit hors de nous. En effet, selon cette belle philosophie, l'ame n'est point évidemment certaine, si elle n'est pas de telle nature, qu'elle éprouve par elle-même & par sa seule constitution, les impressions dont elle attribue la cause à des êtres qui existent hors d'elle. Elle n'a donc pas de certitude évidente qu'il y ait hors d'elle aucun esprit, ni aucun être quel qu'il soit; elle n'a donc point d'évidence qu'elle n'existe pas de toute éternité, ou même qu'elle ne soit pas l'unique être qui existe au monde. Après une conséquence aussi singuliere, ce n'est pas la peine d'indiquer toutes les autres qui se présenteroient en foule, pour montrer que je n'ai nulle évidence, si je veille actuellement, ou si je dors; si j'ai la liberté d'agir ou de ne pas agir, de vouloir ou de ne pas vouloir, *&c.* Toutes ces conséquences sautent aux yeux d'elles-mêmes, sans qu'il soit besoin de les marquer plus au long.

Puisque les conséquences qui s'ensuivent nécessairement de ce principe, savoir que le *sentiment intime* de notre propre perception est l'unique regle de vérité, sont si bizarres, si ridicules & si absurdes, il faut nécessairement qu'il soit lui-même bizarre, ridicule & absurde, puisqu'il est démontré que les conséquences ne sont qu'une même chose avec le principe. *Voyez* EVIDENCE & SENS COMMUN.

SENTIMENS, (*en Poésie*) & particuliérement dans le poëme dramatique, sont les pensées qu'expriment les différens personnages, soit que ces pensées aient rapport à des matieres d'opinion, de passion, d'affaires ou de quelque chose semblable. *Voyez* PENSÉE.

Les mœurs forment l'action tragique, & les *sentimens* l'exposent, en découvrant ses causes, ses motifs, *&c.* Les *sentimens* sont aux mœurs ce que les mœurs sont à la fable. *Voyez* MŒURS.

Dans les *sentimens*, il faut avoir égard à la nature & à la probabilité. Un furieux, par exemple, doit parler comme un furieux, un amant comme un amant, & un héros comme un héros. Les *sentimens* servent beaucoup à soutenir les caracteres. *Voyez* CARACTERE, DICTION, HÉROS, *&c.*

SENTIMENT D'ÉPÉE, SENTIR L'ÉPÉE, (*Escrime.*) on dit d'un escrimeur qu'il a le *sentiment* délicat; lorsqu'en touchant l'épée de l'ennemi avec la sienne, il connoît son attaque & la position des épées.

Le *sentiment d'épée* doit être tel qu'il ne fatigue pas le bras de l'ennemi, & qu'il ne le contraigne pas de dégager. Mais il doit être assez sensible pour s'appercevoir si l'ennemi quitte l'épée, s'il fait un coulement d'épée, ou s'il force l'épée. *Voyez* ENGAGEMENT.

SENTIMENT, (*Vénerie.*) lorsqu'un chien reçoit le vent de la voie, on dit qu'il a du *sentiment.*

SENTIN, s. m. (*Gram. & Mytholog.*) dieu qui présidoit à tout ce qui avoit le sentiment. On l'invoquoit aux couches des femmes, afin qu'il donnât des sens bien disposés à l'enfant.

SENTINE, s. f. (*Marine.*) terme du levant qui signifie ou l'anguillere ou l'eau puante & croupie qui s'y corrompt. *Voyez* ANGUILLERE.

SENTINE, s. f. (*Charpenter. navale.*) sorte de grand bateau ou chaland, dont on se sert en Bretagne pour la voiture des sels sur la riviere de Loire. (*D. J.*)

SENTINELLE, s. f. *terme de Guerre*, c'est un soldat tiré d'un corps-de-garde d'infanterie, qu'on place en quelque poste pour découvrir les ennemis, pour prévenir les surprises, & pour arrêter ceux qui veulent passer sans ordre, & sans se faire connoître.

Ce mot est moderne; il n'y a pas long-temps que l'on disoit *être aux écoutes*, pour signifier ce que l'on dit à présent, *être en sentinelle.* Ménage dérive ce mot *à sentiendo*, du verbe *appercevoir.*

Sentinelle perdue, soldat qu'on place dans un poste dangereux & presque désespéré. On appelle aussi *enfans perdus*, des soldats qu'on expose dans une bataille à la premiere fureur de l'ennemi. *Voyez* ENFANS PERDUS.

La *sentinelle* appelle, crie ou arrête par un *qui vive? qui va-là? demeure-là. Chambers.*

On appelle *consigne* les ordres qu'on donne à la *sentinelle*. La *sentinelle* doit rester à son poste, quoi qu'il puisse arriver, à moins qu'elle n'en soit relevée par son officier. Pendant la durée de son service ou de sa faction, sa personne est en quelque façon regardée comme sacrée; elle peut arrêter & empêcher de passer quelque officier que ce soit, sans pouvoir être maltraitée ou punie qu'après avoir été relevée, c'est-à-dire, qu'il ait été mis un autre soldat à sa place. (*Q*)

SENTINELLE, (*Marine.*) *Voyez* HUNE.

SENTINO LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, dans l'état de l'église. Elle sort de l'Apennin, au duché d'Urbin, & se joint ensuite au Jano; alors toutes deux perdent leur nom, & ne coulent plus que dans un seul lit appelé *Fiumesino*. (*D. J.*)

SENTINUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans l'Umbrie, selon Strabon, *l. V, p. 227*, & Ptolomée, *l. III, c. j.* C'est aujourd'hui *Sentina*. (*D. J.*)

SENTIR, v. act. & neut. *voyez les articles* SENS, SENSATION, SENSIBILITÉ, SENTIMENT.

SENTIR, (*Maréchal.*) faire *sentir* les éperons à son cheval, c'est en appuyer un coup. *Faire sentir les gras des jambes*, c'est les approcher du cheval pour qu'il obéisse. *Sentir son cheval dans la main*, c'est le tenir de la main & des jarrets, de façon qu'on en soit le maître pour tout ce qu'on veut entreprendre sur lui.

SENTZ *ou* SEMPTZ, *& en allemand* WARTBERG, (*Géogr.*) ville de la basse-Hongrie, dans le canton extérieur du comté de Presbourg : elle est ancienne, proprement bâtie, & considérablement peuplée. Elle a rang parmi les villes à privileges du comté; & elle appartient à titre de seigneurie à la maison d'Esterhazi. (*D. G.*)

S'EN VA CHIENS, (*Vénerie.*) c'est une expression dont se servent les piqueurs pour se faire entendre des chiens qui chassent; voici encore d'autres termes qui signifient la même chose, *il vala, chiens souvevaux, chiens*; le piqueur doit les prononcer les uns après les autres & suivant la discrétion.

SENUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Irlande : son embouchure est marquée par Ptolomée, *l. II, c. ij*, sur la côte occidentale de l'isle, entre les embouchures de l'Ausoba & du Dur : ce fleuve qui est appelé *Scena*; par Orose, *l. I, c. ij*, est le plus grand fleuve de l'isle, & se nomme à présent le *Schannon*. (*D. J.*)

SÉON, *bruit*, (*Géog. sacrée.*) ville de la tribu d'Issachar; un autre de Moabites qui a tiré son nom du roi *Séon : Jér. xlviij, 45.* Il sortira un feu de la ville de Hésébon, & une flamme du milieu de *Séon*, pour marquer une vengeance qui alloit éclater contre les Moabites. (+)

SEP, s. m. *terme de Vigneron*; c'est le tronc de la vigne, qui porte & jette le sarment qu'on taille tous les ans. On voit des *seps* bien plus gros les uns que les autres, ce qui provient souvent de l'espece de raisin qu'il apporte; car, par exemple, un *sep* de bourdelais, de muscat, de raisin de damas, devient plus gros qu'un *sep* de mélier ou pineau, noir & blanc, & ainsi de plusieurs autres, dont on fait des plans de vigne. Il y a toujours à espérer du profit d'un jeune *sep*, au lieu qu'un vieux n'est propre qu'à brûler & à donner de bonnes cendres pour la lessive. (*D. J.*)

SEP DE DRISSE, *ou* BLOC D'ISSUS, (*Marine.*) grosse piece de bois quarrée, qui est entaillée avec un barot du premier pont, & un barot du second pont, qu'elle excede d'environ quatre piés, posée derriere un mât, & au bout de laquelle il y a quatre poulies sur un même aissieu, sur quoi passent les grandes *drisses*. On distingue deux grands *seps de drisse* : celui du grand mât qui sert à la grande vergue, & celui de misaine qui sert à la vergue de misaine. Les autres *seps de drisse* sont attachés aux grands, & on en fait usage pour mettre les mâts de hune hauts, par le moyen des guinderesses, & pour manœuvrer les drisses des huniers. *Voyez* MARINE, *Pl. IV, fig. 1*, le grand *sep de drisse*, coté *96*, & celui de *misaine*, coté *67*.

Dans les flûtes, on ne met point de *seps de drisse*, mais des poulies ou des rouets

contre le bord, & des taquets contre le mât; & dans les autres bâtimens, comme les tialques, les damelopres, les semales, *&c.* on fait usage d'un bloc appelé petit *sep de drisse*, qu'on met en plusieurs endroits sur les bordages, & sur-tout à l'avant & sur la couverte, dans la tête duquel passe une cheville de bois fort longue, qui déborde de chaque côté & où l'on amarre les manœuvres.

SÉPARATION, s. f. (*Gram & Jurisp.*) est lorsque l'on met une personne ou une chose à part d'avec une autre.

Il y a trois sortes de *séparations*, deux qui regardent les personnes mariées, l'une que l'on appelle *séparation* de biens, l'autre *séparation* de corps; la troisieme est la *séparation* des biens de l'héritier d'avec ceux du défunt.

Séparation des biens, est lorsque deux conjoints ont chacun leurs biens à part & divis.

Quelquefois les conjoints sont séparés de biens par contrat de mariage, ce qui arrive lorsqu'ils stipulent que la femme jouira à part & divis de ses biens; dans ce cas on autorise la femme à toucher ses revenus, & ordinairement elle paie pension à son mari.

On ne doit pas confondre une femme non commune en biens avec une femme séparée de biens par contrat de mariage; la premiere est seulement excluse de demander communauté dans les biens acquis par son mari, du reste elle n'a pas l'administration de ses biens à moins qu'elle ne soit séparée.

Les *séparations* volontaires, soit des biens seulement consenties depuis le mariage, & les *séparations* de corps & de biens, quoiqu'autorisées par quelque coutumes, ne sont point permises dans nos mœurs. De telles *séparations*, par rapport aux biens, sont ordinairement frauduleuses; les *séparations* volontaires de corps sont de plus contre les bonnes mœurs. Toute *séparation* de corps & de biens, ou même de biens seulement depuis le mariage, doit être ordonnée par justice & en connoissance de cause.

La *séparation de biens* ne peut être demandée que par la femme, en cas de dissipation de son mari. Elle n'est pourtant pas obligée d'attendre que le mari ait dissipé tout son bien, & encore moins la dot de la femme, la *séparation* seroit alors un remede inutile; il suffit que le mari soit dissipateur, *& que vergat ad inopiam*, que la dot soit en péril: *l. XXIV, ff. solut. matrim. lib. XXIX, cod. de jure dotium. l. I, cod. de curat. furiof.*

Si la femme qui demande sa *séparation* est commune en biens avec son mari, il faut qu'elle renonce à la communauté, autrement l'acceptation qu'elle en feroit feroit présumer qu'il n'y a pas eu de dissipation de la part du mari.

Le défaut de renonciation à la communauté ne seroit pourtant pas un moyen de nullité dans une sentence de *séparation*, mais faute d'avoir renoncé, la femme demeureroit commune.

La femme qui demande sa *séparation* doit d'abord se faire autoriser par justice, à l'effet de poursuivre sa *séparation*.

La demande en *séparation* doit être formée devant le juge laïc; le juge d'église ne peut en connoître, s'agissant d'un intérêt purement temporel.

Quand il y a des créanciers, il est à propos de les mettre en cause pour voir déclarer commune avec eux la sentence qui ordonnera la *séparation*, afin qu'ils ne puissent pas la débattre comme collusoire.

L'effet de la *séparation* ordonnée par justice, est que la femme peut seule sans l'autorisation de son mari, faire tous actes d'administration & même ester en jugement; mais elle ne peut sans une autorisation spéciale de son mari, ou par justice à son refus, faire aucun acte qui emporte aliénation.

La *séparation* pour être valable doit être exécutée, c'est-à-dire, qu'il faut qu'il soit fait inventaire & un procès verbal de vente des meubles du mari.

Cependant, si les meubles étoient saisis par des créanciers, la *séparation* seroit censée exécutée à l'égard de la femme, par la restitution de ses propres ou autres actes qui prouvent qu'il n'y a pas eu de fraudes telles qu'une saisie réelle, *&c.*

La *séparation* de biens peut être ordonnée

en cas de démence du mari, quoiqu'il n'y ait point de dissipation de sa part.

Séparation de corps & d'habitation ou *séparation à thoro*, est un jugement qui ordonne que deux conjoints par mariage auront à l'avenir chacun leur habitation séparée.

Chez les Grecs & les Romains, lorsqu'il y avoit quelque cause pour laquelle les conjoints ne pouvoient plus demeurer ensemble, il y avoit la voie du divorce qui dans certains temps & dans certains cas étoit ouverte à la femme comme au mari, dans d'autres au mari seulement.

L'effet du divorce étoit d'opérer absolument la dissolution du mariage, tellement qu'il étoit libre à chacun des conjoints de se remarier.

Le divorce étoit encore autorisé en certains cas du temps de Justinien; mais parmi nous l'on tient, suivant le droit canon, que le mariage est un lien indissoluble, lequel étant une fois valablement contracté ne peut plus être dissous, *quoad fœdus & vinculum*; & quoique les auteurs latins qui parlent des *séparations* de corps & d'habitation se servent souvent du terme *divortium* en parlant de ces sortes de *séparations*, cela ne doit pas s'entendre du divorce proprement dit, lequel n'est point admis parmi nous, *quoad fœdus & vinculum*, mais seulement *quoad thorum & habitationem*.

Il y a en effet une différence essentielle entre le divorce & la *séparation de corps*, en ce que celle-ci ne dissout pas le mariage.

Cette espece de *séparation* ne s'ordonne que pour cause de sévices & de mauvais traitemens de la part du mari envers sa femme.

Il n'y a guere que la femme qui demande d'être séparée de corps & de biens, parce qu'étant sous la puissance de son mari, elle ne peut réguliérement le quitter sans y être autorisée par justice.

Il y a cependant quelques exemples que des maris ont demandé d'être séparés de leurs femmes à cause de leur violence ou autres déportemens, mais ces exemples sont rares & ne sont pas dans les vrais principes; la femme qui se conduit mal envers son mari ne doit pas pour cela être délivrée de sa puissance, le mari peut faire ordonner que sa femme sera renfermée dans un couvent.

La *séparation de corps* ne doit être ordonnée que pour des causes graves; ainsi la diversité d'humeur, & même les petites altercations qui peuvent survenir entre mari & femme ne sont pas des causes suffisantes de *séparation*.

Les causes pour lesquelles la femme peut demander sa *séparation* sont:

1°. Les sévices & mauvais traitemens, mais il faut qu'ils soient considérables; *cap. xiij, extr. de restitut. spoliat.* Des injures ni des menaces ne sont pas ordinairement une cause suffisante; cependant entre personnes d'une condition relevée, les juges pourroient y avoir plus d'égard, parce que pour ces sortes de personnes, des injures sont aussi sensibles que des mauvais traitemens pour des gens ordinaires.

2°. Si le mari est convaincu d'avoir attenté à la vie de sa femme.

3°. S'il vit dans la débauche, & qu'il y ait du danger pour sa femme.

4°. S'il accuse sa femme d'adultere, ou autres faits graves contre l'honneur, & qu'il y succombe.

5°. La folie & la fureur du mari, lorsqu'elles donnent lieu d'appréhender pour la vie de la femme.

6°. S'il a conçu contre sa femme une haine capitale.

L'honneur du mariage exige que la demande en *séparation* ne se poursuive que par la voie civile, & non par la voie extraordinaire, à moins que ce ne fût pour une cause capitale, comme si le mari avoit voulu faire assassiner sa femme.

Tous les auteurs conviennent que le juge d'église est compétent pour connoître de la demande en *séparation* de corps, pourvu qu'il n'y ait aucun intérêt temporel mêlé dans la contestation; mais comme on ne manque point de demander en même temps la *séparation* de biens, comme une suite nécessaire de la *séparation* de corps, on porte ordinairement ces sortes de demandes devant le juge laïc.

La *séparation* ne doit être ordonnée que sur des preuves suffisantes, soit par écrit, s'il y en a, ou résultant d'une enquête ou information.

Lorsque la femme a obtenu sa *séparation*, le mari ne peut l'obliger de retourner avec

lui, quelques offres qu'il fasse de la traiter maritalement.

Lorsqu'au contraire la femme est déboutée de sa demande, on la condamne à retourner avec son mari, auquel on enjoint de la traiter maritalement; mais en ce cas on permet, quand les juges n'adoptent pas la demande en *séparation*, à la femme de se retirer pendant un certain temps dans un couvent où son mari a la liberté de la voir, afin que les esprits irrités aient le temps de se calmer.

La *séparation* de corps & de biens exclut les conjoints de pouvoir se succéder en vertu du titre *unde vir & uxor;* ce droit de succession réciproque n'ayant été accordé que pour honorer en la personne du survivant la mémoire d'un mariage bien concordant.

Si les mari & femme qui ont été séparés de corps & de bien se remettent ensemble, l'effet de la *séparation* cesse même pour les biens, & toutes choses sont rétablies au même état qu'elles étoient auparavant la *séparation. Voyez* les *loix ecclésiastiques* de d'Héricourt. Le *traité de la jurisdiction ecclésiastique* de Ducasse, & les *mots* CONJOINTS, DIVORCE, DISSOLUTION, MARIAGE.

Séparation de biens d'une succession, est un jugement qui ordonne que les biens de l'héritier seront séparés de ceux du défunt.

Cette *séparation* a lieu lorsque l'on craint que les biens du défunt ou de l'héritier ne soient pas suffisans pour payer les créanciers de l'un & de l'autre.

Suivant le droit romain, il n'étoit permis qu'aux créanciers du défunt de la demander, afin d'être payés sur ses biens par préférence aux créanciers de l'héritier, soit qu'ils fussent antérieurs ou postérieurs en date.

Mais en France les créanciers de l'héritier peuvent aussi demander la *séparation* des biens de leur débiteur d'avec ceux du défunt, pourvu que l'héritier n'ait pas encore reconnu la dette, ou que le titre n'ait été déclaré exécutoire contre lui.

Cette *séparation* chez les Romains devoit être demandée dans les cinq ans; mais parmi nous l'action dure trente ans. *Voyez* au ff. le *tit. de séparat.* & Cujac. *ibid.* & *leg. penult. cod. de heredit. act.* Bouvot, le Prêtre, Boniface, Loysel, Bacquet, Henrys. (*A*)

SÉPARATION, (*Chimie.*) Il est dit à l'*article* CHIMIE, *p.* 417, *col. premiere*, que la chimie s'occupe des *séparations* & des unions des principes constituans des corps; que les deux grands changemens effectués par les opérations chimiques, sont la séparation & l'union des principes; que la *séparation* chimique est encore connue dans l'art sous les noms *d'analyse*, de *composition*, *corruption*, *solution*, *destruction*, *diacrese*, ou plutôt *diacrise;* que de ces noms les plus usités parmi les chimistes, les françois sont ceux *d'analyse* & de *décomposition.*

Quoique les affections des corps aggrégés n'appartiennent pas proprement à la chimie; & qu'ainsi strictement parlant elle ne s'occupe que de celle des corps unis chimiquement; cependant, comme plusieurs de ses opérations ont pour objet au-moins secondaire, préparatoire, intermédiaire, *&c.* la disgrégation ou *séparation* des corps aggrégés, la division méthodique des opérations chimiques qui appartiennent à la *séparation*, doit se faire en celles qui décomposent des corps unis chimiquement, & celles qui ne séparent que les parties des corps aggrégés. Aussi avons-nous admis cette division. *Voyez l'article* OPÉRATIONS CHIMIQUES.

Les deux instrumens généraux de la *séparation* chimique proprement dite sont le feu & la précipitation. *Voyez* FEU, *Chimie*, & PRÉCIPITATION, *Chimie;* c'est pourquoi il est dit dans ce dernier article que toutes les opérations de l'analyse menstruelle (or, *analyse* est synonyme à *séparation*) sont des précipitations.

Les *séparations* disgrégatives s'operent, & par les instrumens chimiques proprement dits, savoir, le feu & les menstrues, & par divers instrumens méchaniques, des limes, des rapes, des mortiers, *&c. Voy. l'article* OPÉRATIONS CHIMIQUES. (*b*)

SÉPARATION ou *départ par la voie seche*, (*Métallurgie*, *Chimie & Arts.*) c'est une opération par laquelle on cherche à séparer une petite quantité d'or mêlée dans un grand volume d'argent, de maniere que

l'or se précipite au fond du creuset & se dégage par son propre poids de l'argent que l'on réduit en scories par l'action du feu.

On a vu dans l'*article* DÉPART la maniere dont l'or, qui est uni avec de l'argent, s'en séparoit à l'aide des dissolvans humides. *V.* DÉPART, INQUART, QUARTATION, *&c.* Nous allons faire voir dans cet article comment cette séparation s'opere par la voie seche, c'est-à-dire, à l'aide du feu.

Un grand nombre de livres sont remplis de méthodes & de recettes pour faire la *séparation* par la voie seche : mais lorsqu'on vient à vérifier ces procédés, on trouve que la plupart sont fautifs ou inintelligibles. Parmi ceux que l'on a eu occasion de connoître, on n'en a point trouvé de mieux décrits que celui que M. de Justi, célebre chimiste allemand, a inséré dans ses *œuvres chimiques*, publiées en allemand en 1760 : on a donc cru devoir le rapporter ici en entier, il servira à faire connoître le progrès que cette opération pénible a fait jusqu'à présent.

La matiere qui contribue le plus à la *séparation* de l'argent d'avec l'or est le soufre ; cette substance s'unit avec l'argent qu'elle attaque, sans avoir la moindre action sur l'or, qui par là se dégage de l'argent, & forme un régule à part au fond du creuset. Lorsque cette *séparation* se fait en grand, on n'obtient jamais un régule ou culot d'or, & l'on est très-content lorsque la masse reguline est composée de trois parties d'argent contre une partie d'or. Cela vient, suivant M. de Justi, de ce que pour ménager les creusets, on en tire le métal fondu avec des cuilleres, ou bien on le vuide dans des cônes ou des creusets pointus, ce qui ne peut guere se faire assez promptement pour qu'une portion du métal ne se refroidisse pas, alors la matiere n'est point assez fluide, & l'or en coulant entraîne avec lui une portion considérable de l'argent. Voici un procédé par lequel M. de Justi assure avoir obtenu l'or en une masse réguline assez pure ; il prit un demi-marc d'argent qui contenoit de l'or, il le mit en grenaille, & après en avoir fait l'essai avec exactitude par la coupelle & par l'eau-forte, il trouva que la masse d'argent tenoit quatre grains d'or. Il mit cet argent en grenaille en cémentation avec du soufre dans un creuset couvert & bien lutté ; & lorsque l'argent eut été bien pénétré par le soufre, il en fit la précipitation, en y mettant du flux noir, du fiel de verre, de la limaille de fer & de la litharge. Après que le tout fut entré parfaitement en fusion, il laissa refroidir le creuset. Alors il cassa le creuset, & il trouva au fond de la masse d'argent, un petit bouton ou culot d'or, qui avoit la couleur de l'or qui est allié avec de l'argent; sa petitesse empêchoit qu'on ne pût le séparer parfaitement de l'argent, néanmoins M. de Justi, en se donnant beaucoup de peine, en détacha 3 $\frac{1}{4}$ grains, il en étoit resté environ un demi-grain uni avec l'argent. A l'essai, il trouva que cet or étoit à 20 karats. Ayant réitéré cette expérience, il eut le même succès. Ce savant chimiste ne doute pas que cette expérience ne réussît encore mieux en grand, & il croit que ceux qui s'occupent du travail de la *séparation* ou du départ par la voie seche dans les monnoies, feroient mieux de ne point tant regarder à la dépense du creuset qu'il faudroit briser, qu'à ce qu'il en coûte pour multiplier les *séparations* afin de faire ensorte que les régules contiennent trois parties d'argent contre une partie d'or, pour en faire ensuite le départ avec l'eau-forte. En effet, il paroît que l'on épargneroit beaucoup de charbon & les frais de l'eau-forte en suivant le procédé qui a été rapporté, ce qui seroit profitable, sur-tout si l'on peut se procurer des creusets à un prix raisonnable. D'ailleurs, on n'auroit qu'à purifier l'or, qu'on a dit être à 20 karats, en le faisant fondre avec l'antimoine.

On suit deux routes principales pour opérer la précipitation dans la *séparation* par la voie seche. Les uns se servent du flux noir, & d'autres sels ou substances alkalines, telles que le fiel de verre, pour servir de précipitant ; d'autres rejettent cette méthode, & se servent du fer pour cette précipitation. Il y a à Leipsick deux familles qui depuis plusieurs années sont en possession du secret de faire la *séparation*

ou le départ par la voie seche, elles se servent de deux méthodes différentes. La premiere de ces familles, qui est celle de Pfanenschmidt, se sert principalement du fer pour la précipitation, sans employer de fondans alkalins. La seconde famille, qui est celle de Stole, se sert de fondans alkalins pour la même opération. Ces deux méthodes sont connues en Allemagne sous le nom des deux familles qui les exercent.

M. de Justi examine laquelle de ces deux méthodes mérite d'être préférée. Pour cet effet, il faut faire attention à deux choses; 1°. à ce qui rend l'opération plus facile; 2°. à ce qui la rend moins couteuse. Il n'est pas douteux que les alkalis fixes, tels que le flux noir, la potasse & le fiel de verre sont les substances les plus propres à se combiner avec le soufre; elles surpassent même le fer dans cette propriété, qui pourtant est de toutes les substances métalliques celle qui a le plus de disposition à s'unir avec le soufre. Ainsi, en joignant le fer avec ces substances alkalines, il n'est pas douteux que la précipitation se fera plus promptement & plus parfaitement, & les matieres salines, en nageant à la surface des métaux en fusion, doivent empêcher que le soufre, poussé par l'action du feu, n'entraîne & ne volatilise avec lui un grand nombre de molécules d'argent. D'où l'on voit que les fondans alkalins ont leur avantage; mais d'un autre côté, on ne peut se dissimuler qu'ils n'aient aussi leurs inconvéniens. D'abord ils endommagent considérablement les creusets, & les mettent hors d'état de servir davantage, ce qui augmente les fraix dans une opération où l'économie fait tout le profit. De plus, tout le monde sait que les sels alkalis combinés avec le soufre forment ce qu'on appelle l'*hepar* ou le *foie de soufre*, qui, à la vérité, facilite la fusion des métaux, mais qui dissout en même temps l'or & l'argent de maniere qu'il est impossible de leur rendre leur forme métallique, du moins sans des peines & des dépenses considérables, d'ailleurs ce foie de soufre rend ces métaux aigres & cassans, de sorte qu'il faut recourir à des fusions réitérées avec le sel ammoniac, le nitre, le borax, *&c.* pour dégager ces métaux de la mauvaise qualité qu'ils ont contractée; toutes ces choses augmentent la dépense, & font qu'une portion de l'argent se perd, vu que l'on ne retrouve point exactement celui qui s'est converti en scories. M. de Justi a trouvé par des expériences que le flux noir & le fiel de verre, surtout quand ces deux fondans sont combinés, produisoient dans le feu une plus grande quantité de foie de soufre que l'on ne pouroit l'imaginer. Outre cela le flux noir, à cause du nitre qui y entre, ne laisse pas d'augmenter la dépense, sur-tout si l'on travaille en grand; d'ailleurs il attire très-rapidement l'humidité de l'air, ce qui peut causer beaucoup d'inconvéniens dans l'opération.

D'après toutes ces considérations, M. de Justi donne la préférence à l'opération dans laquelle on emploie le fer au lieu de substances alkalines, vu que ce métal est à très-bon marché; qu'il a une très-grande disposition à absorber le soufre, & que par son moyen on n'est point exposé à perdre une portion de l'argent. Cependant il est à propos d'y joindre un peu de fiel de verre, qui est une substance peu couteuse; elle facilitera la fusion, empêchera le soufre de dissiper ou d'entraîner avec lui une portion de l'argent, favorisera la formation des scories, & s'il se forme du foie de soufre, ce ne sera qu'en très-petite quantité,

Si l'on a une certaine quantité d'argent contenant de l'or, dont on veuille faire la *séparation* par la voie seche, il sera à propos d'en faire l'essai avec beaucoup d'exactitude par la coupelle ou par l'eau-forte, pour savoir combien le marc d'argent contient d'or. *Voyez l'article* ESSAI. Pour cet effet il faudra commencer par mettre cet argent en grenaille très-fine, ce qui se fait en le faisant fondre, & en le versant doucement dans un vaisseau rempli d'eau, que l'on agitera sans interruption avec des petites branches de bouleau, alors on en fera l'essai. Il est important que l'argent soit réduit en une grenaille très-fine comme de la dragée, ou tout au plus comme des lentilles, parce que l'on n'aura pas besoin d'y joindre une aussi grande quantité de

soufre pour l'opération subséquente, c'est-à-dire, pour la *séparation* ou le départ par la voie seche. En effet, pour qu'elle se fasse exactement, il faut que tout l'argent soit parfaitement pénétré par le soufre; sans cela, ce métal tombe au fond du creuset, & l'on obtient des masses métalliques trop grandes pour pouvoir en bien faire le départ par l'eau-forte, & l'on sera dans le cas de recommencer la *séparation*.

Pour mêler l'argent en grenaille avec le soufre, on mouillera cette grenaille avec de l'eau, on y joindra du soufre en poudre fine, on roulera le tout avec la main, de maniere que chaque grain d'argent ait une petite croute de soufre; si l'argent est parfaitement pur, il sera à propos avant que de le mêler avec le soufre, d'en mettre à part autant de demi-onces, que l'on a de marcs dont on veut faire le départ ou la *séparation*.

Lorsque l'argent en grenaille a été mêlé, avec du soufre, on le met dans un creuset que l'on remplira presqu'entiérement; on le couvrira d'un couvercle, & l'on aura soin de bien lutter les jointures, de peur que l'action du feu ne fasse partir une grande quantité de soufre qui n'aura pas produit son effet, & qui n'aura point intimement pénétré l'argent. On donnera d'abord un feu très-doux, on placera le creuset sur un support, & on fera un feu circulaire, qui approche peu à peu du creuset, & on le laissera échauffer jusqu'à ce qu'on voye une flamme légere de soufre sortir par les jointures, alors la dissolution de l'argent par le soufre sera faite.

Pendant cette opération on préparera le fourneau à vent. On fera bien de pratiquer dans le cendrier un creux ou une fosse de terre glaise que l'on tiendra bien nette, afin que si le creuset venoit à se fendre, le métal fondu ne vînt point à se perdre.

Alors on ôtera le couvercle du creuset, qui contient l'argent combiné avec le soufre; & si l'argent ne contient point de cuivre, ce qui est assez rare, on y mettra la demi-once d'argent qui, comme on l'a dit, aura été retenue sur chaque marc. On couvrira le creuset d'un couvercle, dans lequel on aura fait un trou; par lequel on passera un fil de fer assez fort; on placera le creuset au fourneau à vent; on l'entourera de charbons aussi également qu'il sera possible, après quoi on remplira entiérement le fourneau, & l'on mettra des charbons ardens par le haut, afin que le feu s'allume de haut en bas. Lorsque le mêlange sera entré parfaitement en fusion, ce qui arrivera très-promptement, & ce dont on pourra s'assurer au moyen du fil de fer qui traverse le couvercle du creuset, on ôtera ce couvercle, afin d'achever l'opération à l'aide du précipitant qui suit, que l'on tiendra tout prêt pour s'en servir au besoin.

C'est un mêlange composé de deux parties de limaille de fer non rouillé, d'une partie de litharge, d'une partie de fiel de verre, & d'une partie de sel marin fondu. Ce mêlange est celui dont on peut se servir avec le plus de succès dans la premiere & la seconde fusion de l'argent combiné avec le soufre; mais dans la troisieme & quatrieme fusion & dans les suivantes, il sera à propos d'y ajouter encore deux parties de plomb en grenaille.

Dans la premiere fonte on employera autant de demi-onces du mêlange que l'on aura de marcs d'argent, dont on voudra faire la *séparation* ou le départ. On ne mettra pourtant le mêlange que peu à peu, en le répandant sur le métal fondu, de maniere qu'il en couvre la surface, & à chaque fois on remuera le tout avec le fil de fer qui traverse le couvercle.

Durant cette opération, on donnera toujours un feu violent, afin que le mêlange entre parfaitement en fusion; pour cet effet on fera bien de recouvrir le creuset, & de fortifier le feu à chaque fois que l'on aura mis de la composition précipitante; il faudra aussi avoir soin que les charbons chauffent également le creuset qui pourroit se fendre, si l'on mettoit auprès de lui un trop grand nombre de charbons non allumés, ce qui arrive, sur-tout lorsque les creusets sont grands.

Si l'on vouloit faire en une seule fois la *séparation* de l'or, & le mettre en un bouton ou culot, il faudra doubler la quantité du mêlange qui sert à précipiter, & peut-être qu'alors on ne pourroit se dispenser d'employer le flux noir dans ce mêlange.

Mais

Mais si l'on veut faire cette opération à l'ordinaire, on mettra autant de demi-onces de la matiere précipitante que l'on aura de marcs à séparer. On laissera le mêlange en fusion pendant dix minutes, après quoi on le vuidera dans un cône bien échauffé; ou si le creuset étoit trop grand, on y puiseroit une portion de la matiere fondue, jusqu'à ce qu'on puisse le remuer avec facilité.

M. de Justi assure que le mêlange qui a été indiqué pour servir à la précipitation, procure un avantage considérable, qui est la facilité de séparer la partie réguline ou le culot qui est tombé au fond du creuset, d'avec l'argent qui est encore combiné avec le soufre, au lieu qu'il n'en est pas de même, lorsqu'on emploie le flux noire & le plomb en grenaille dès le commencement de l'opération; car alors il n'y a d'autre moyen pour séparer le culot, que de faire refondre le tout de nouveau, & alors on retire le culot avec une pincette, parce qu'il n'entre point en fusion si promptement que l'argent uni avec le soufre.

On est obligé de réitérer la précipitation quatre à cinq fois, & même plus, si l'on veut séparer parfaitement l'or, & récouvrer l'argent qui est uni avec le soufre; pour cet effet, on remet le creuset dans le fourneau; à chaque fois qu'on a vuidé la partie métallique dans le cône; on en détache les scories, c'est-à-dire, l'argent pénétré de soufre, que l'on remet de nouveau à fondre dans le creuset, & l'on en fait la précipitation de la maniere qui a été indiquée, excepté que pour la troisieme & la quatrieme fois qu'on précipitera, on joindra deux parties de plomb au précipitant, comme on l'a déja dit. Car si l'opération a été faite avec soin, il faudra que tout l'or se trouve dans le premier & le second, ou tout au moins dans le troisieme culot. Les précipitations subséquentes ne se font que pour recouvrer l'argent qui est uni au soufre, & qui est en scories.

Cependant on ne peut guere retirer tout l'argent qui étoit passé dans ces scories, qui contiendront toujours un marc d'argent par quintal, quelque habile que soit celui qui opere; le seul moyen d'en tirer parti, c'est de porter ces scories aux fonderies où l'on tire l'argent de ses mines. Ceux qui s'occupent du départ ou de la *séparation*, rassemblent ces scories ou crasses; ils les portent aux fonderies, les joignent avec du plomb & des fondans convenables, les font passer au fourneau de fonte; & passent le tout à la coupelle: ce qui leur procure souvent un profit assez honnête.

Quant aux différens culots que l'on a obtenus par la *séparation*, on les met en grenaille chacun séparément, & l'on en fait l'essai par la coupelle & par l'eau-forte, pour savoir la quantité d'or que chacun contient. L'on trouvera communément qu'en suivant le procédé qui a été indiqué, la plus grande partie de l'or sera dans le premier ou le second culot; on n'en trouvera dans le troisieme & les suivans, que lorsque l'opération aura été mal faite. On passera à la grande coupelle ou sur le têt les culots qui contiennent un quart d'or, & alors on en fera le départ ou la quartation avec de bonne eau-forte, & l'on fera fondre la poudre d'or qui sera tombée au fond de ce dissolvant. A l'égard des culots qui tiennent beaucoup moins qu'un quart de leur poids d'or, on les joindra à de nouvel argent tenant or pour un nouveau travail. On rafine sur le têt les autres culots qui ne contiennent point une portion sensible d'or, & on en fait des lingots ou des banes avec l'argent en poudre que donne l'eau-forte précipitée. Si le départ ou la *séparation* a été faite avce soin, le marc de cet argent ne doit point contenir au delà d'un dixieme de grain d'or, car jamais par la voie séche on ne parvient à séparer totalement l'or d'avec l'argent. *Voyez les œuvres chimiques de M.* de Justi, *tome I.* (—)

SÉPARATION, s. f. *dans l'économie animale*, action par laquelle différentes liqueurs se séparent de la masse du sang.

La *séparation* des liqueurs dans des arteres plus petites differe de la sécrétion en ce qu'elle ne s'opere que dans un rameau d'artere qui devient une seconde fois conique convergente, & se continue dans sa propre veine: au lieu que dans la sécrétion c'est un conduit semblable à une veine, & qui ne reporte point la liqueur à la masse. *Voyez* SÉCRÉTION.

SÉPARATION *en Architecture*, est ce qui

divise ou sépare une chambre ou un appartement d'avec un autre.

SÉPARATISTE, s. m. (*Hist. ecclés.*) secte de religion en Angleterre, ou plutôt nom commun à toutes les sectes qui ont établi des églises séparées par opposition à la religion anglicane qui est la seule autorisée par la loi. *Voyez* DISSENTANS NON CONFORMISTES.

Aujourd'hui le mot *séparatistes*, parmi les Anglois, signifie plutôt une *collection de sectes*, telles que les Presbytériens, les Puritains, les Quakres, *&c.* qu'une secte particuliere. Mais vers leur commencement ils convinrent entr'eux qu'ils seroient tous désignés par un même nom. Leur division en presbytériens, indépendans, anabaptistes, *&c.* est tout à fait moderne. *Voy.* PRESBYTÉRIENS, INDÉPENDANS, *&c.*

Hornius, dans son histoire ecclésiastique d'Angleterre, dit que les Séparatistes sont ceux qui sous Edouard VI, Elisabeth, & Jacques I, refuserent de se conformer à l'église anglicane, & qui furent premiérement appelés *Puritains*, ensuite *Séparatistes* & enfin *non-conformistes.* *V.* PURITAINS.

Bolton fut le premier chef des *Séparatistes;* mais il quitta ensuite le parti qu'il avoit lui-même formé. Robert Brown lui succéda, & de là les *Séparatistes* prirent le nom de *Brownistes* qu'ils ont retenu long-temps, quoique Brown eût abandonné lui-même la secte, & eût, à l'imitation de Bolton, abjuré ses erreurs. *Voyez* BROWNISTES.

A Brown succéda Barrow qui fut pendu à l'instigation des évêques. Les *Séparatistes* eurent ensuite pour chef Johnson, qui éleva une église à Amsterdam; mais celle-ci se divisa en plusieurs sectes dont l'une eut pour chef le frere même de Johnson: celui ci l'excommunia, & en fut excommunié à son tour. Aussitôt après, un cinquieme nommé *Smiks* érigea une semblable église à Leyde; mais elle se réduisit presque à rien après sa mort, & le séparatisme sembloit éteint, lorsque Robinson parut & le releva. Il adoucit les dogmes de Brown, il remit entre les *Séparatistes* la bonne intelligence; mais il ne put jamais réunir toutes les sectes. Une partie tient encore aujourd'hui pour les opinions rigides de leur ancien maître Brown, & une autre suit Robinson.

Les premiers ont retenu le nom de *Séparatistes*, & les derniers ont pris celui de *semi-Séparatistes;* mais enfin ils ont dégénéré en *indépendans;* & c'est le nom ordinaire qu'on leur donne tant en Angleterre que dans les colonies angloises.

Hornius fait mention d'une autre classe de *Séparatistes* qu'il appelle *sesqui-Séparatistes*, c'est-à-dire, *Séparatistes & demi.* Quelques-uns prétendent que c'est une secte particuliere; mais d'autres soutiennent qu'elle n'est pas différente des *semi-Séparatistes;* car ils disent que ces derniers, sous prétexte de tenir un milieu entre les Brownistes & les Anglicans, allerent beaucoup plus loin que les Brownistes même, & sous le nom de *demi-Séparatistes*, dégénérerent en *Séparatistes* & demi.

SÉPARER, v. act. (*Gram.*) diviser, disjoindre, écarter, éloigner, distinguer; on a *séparé* la terre en autant de portions qu'il y avoit d'enfans; il faut *séparer* les choses de ce mélange, le bon grain du mauvais; on *sépare* la tête du corps, d'un coup de sabre; l'homme se *sépare* de la femme adultere; ils se sont *séparés* avec beaucoup de douleur; la Seine se *sépare* en deux en cet endroit; les Alpes *séparent* la France de l'Italie; les protestans sont *séparés* de notre communion.

SÉPARER *les guêtes*, (*terme de Vénerie.*) c'est distribuer par billets aux veneurs, & aux valets de limiers, une forêt, ou plusieurs buissons, par cantons pour aller au bois détourner les bêtes. (*D. J.*)

SÉPAYES, SIPAYES, *ou* SEPOYS, (*Hist. mod.*) on désigne sous ce nom, dans l'Indostan, des soldats indiens, qui sont entretenus & disciplinés à la maniere des troupes européennes. Les *sépayes* font usage des armes à feu, & sont d'assez bons soldats, lorsqu'ils sont commandés par des européens.

SÉPEAU, s. m. (*Outil de monnoie.*) c'est un tronc ou souche de bois, sur lequel les ouvriers, quand ils fabriquent les monnoies, posent leurs tas ou leur pile, pour les frapper & marquer. (*D. J.*)

SÉPÉE, s. f. (*terme de Laboureur.*)

c'est une touffe de plusieurs arbres qui ont poussé d'un même tronc ou racine. Il faut avoir soin d'arracher d'un pré les aulnes qui viennent au *sépée*, car en peu de temps ils occuperoient une partie du pré. (*D. J.*)

SEPHAAT, *qui attend*, (*Géog. sacrée.*) ville de la tribu de Siméon, appelée *Horna* ou *Anatheme*, depuis la victoire que remporterent les Israélites sur le roi d'Arad. *Juges*, *j*, *17*. (+)

SÉPHAMA, *barbe*, (*Géogr. sacrée.*) nom d'une ville de Syrie qui bornoit la terre promise du côté du levant. *Nom. xxxiv*, *10*. On croit que ce pourroit être Apamée. (+)

SEPHAMOTH, *les bords*, (*Géogr. sacrée.*) ville à laquelle David fit part des dépouilles qu'il avoit prises sur les Amalécites. (+)

SÉPHARITES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) secte de mahométans, dont le nom vient de *séphar*, qui signifie, *qualité*, *attribut*, *forme*. Ils admettent en Dieu des attributs de bonté, de puissance, d'éternité, *&c.* Ils croient même que Dieu a une figure visible comme l'homme, & disent que cette figure est composée de parties corporelles & spirituelles, & que les organes de son corps ne sont point sujets à la corruption, ni à aucune altération. Ce systême paroît copié d'après celui des anciens *antropomorphites*; ceux d'entre les mahométans qui leur sont les plus opposés, se nomment *moatazalites*. *Voyez* MOATAZALITES. Ricaut, *de l'emp. ottom.*

SÉPHATA, *jugement du Seigneur*, (*Géog. sacrée.*) vallée dans la tribu de Juda, où se donna la bataille entre Asa, roi de Juda, & Zara, roi d'Ethiopie. *II*, *Par. xiv*, *10*. (+)

SÉPHET, (*Géogr. sacrée.*) ville de la tribu de Nephtali; la patrie de Tobie avoit à sa gauche la ville de *Séphet*. *Tob. j*, *1*. Cette derniere étoit bâtie sur une montagne d'un très-difficile accès. (+)

SÉPHIROTHS, s. f. plur. (*Théolog.*) terme hébreu qui signifie les *splendeurs*, & qui est fort en usage dans la cabale. *Voy.* CABALE.

Les cabalistes donnent le nom de *séphiroths* à la partie la plus secrette de leur science : c'est le plus haut degré de la théologie contemplative des juifs modernes; ils comptent dix *séphiroths* que l'on représente quelquefois dans dix cercles différens, enfermés l'un dans l'autre, & quelquefois sous la figure d'un arbre, à peu près comme on représente dans les écoles l'arbre de Porphyre, pour faire connoître les différentes catégories de l'être. *Voy.* CATÉGORIE.

Les dix *séphiroths* sont 1. la couronne : 2. la sagesse : 3. l'intelligence : 4. la force ou la sevérité : 5. la miséricorde ou la magnificence : 6. la beauté : 7. la victoire ou l'éternité : 8. la gloire : 9. le fondement : 10. le royaume. Ce sont les perfections & les attributs de l'essence divine, lesquels sont liés inséparablement entr'eux, & de l'assemblage desquels, selon les cabalistes, dépend la création, la conservation, & la conduite de l'univers.

Ils ont imaginé des canaux par où les influences d'une *splendeur* se communiquent à l'autre. Le monde, disoit Siméon Jochaïd, le premier de tous les cabalistes, ne pouvoit pas être conduit par la *miséricorde* seule, & par la colonne de la *grace*; c'est pourquoi Dieu a été obligé d'y ajouter la colonne de la *force* ou de la *sévérité*, qui fait le jugement. Il étoit encore nécessaire de concilier ces deux colonnes, & de mettre toutes choses dans une proportion & dans un ordre naturel, c'est pourquoi l'on met au milieu, la colonne de la *beauté*, qui accorde la justice avec la miséricorde, & met l'ordre sans lequel il est impossible que l'univers subsiste; de la *miséricorde* qui pardonne les péchés, sort un canal qui va à la *victoire* ou à l'*éternité*; enfin les canaux qui sortent de la miséricorde & de la force, & qui vont aboutir à la beauté, sont chargés d'un grand nombre d'anges; il y en a trente-cinq sur le canal de la *miséricorde*, qui recompensent les saints, & un pareil nombre sur celui de la *force*, qui châtient les pécheurs.

Le rabbin Schabté compare les *séphiroths* ou splendeurs, à un arbre dans lequel on distingue la racine, le germe, & les branches; ces trois choses forment l'arbre, & la seule différence qu'on y remarque, est que la racine est cachée, pendant que le

tronc & les branches se produisent au dehors ; le germe porte sa vertu dans les branches qui fructifient ; mais au fond le germe & les branches tiennent à la racine, & forment ensemble un seul & même arbre. Il en est de même des splendeurs ou *séphiroths*, selon ce cabaliste ; la *couronne* est la racine cachée impénétrable ; les trois esprits, ou *séphiroths*, sont le germe de l'arbre ; les sept autres sont les branches unies au germe, sans pouvoir en être séparées : car celui qui les sépare, fait comme un homme qui arracheroit les branches de l'arbre, qui couperoit le tronc, & lui ôteroit la nourriture après l'avoir séparé de sa racine. La *couronne* est la racine qui unit toutes les splendeurs, qui verse ses influences sur elles, elles sont comprises dans son sein & dans sa vertu.

Il faut aussi remarquer la liaison qu'ils mettent entre ces splendeurs, & celles qu'ils leur attribuent, avec les créatures qui composent l'univers ; à chaque *séphiroth* on attache un nom de Dieu, un des principaux anges, une des planetes, un membre du corps humain, un des commandemens de la loi ; & delà dépend l'harmonie de l'univers. D'ailleurs une de ces choses fait penser à l'autre, & sert de degré pour parvenir à la connoissance la plus sublime ; enfin on apprend par là l'influence que les splendeurs ou *séphiroths* ont sur les anges, sur les planetes, les astres, & les parties du corps humain. Voici ces relations.

Relations des séphiroths, *avec les noms de Dieu, les anges, les planetes*, &c.

Dix *séphiroths*.	Dix noms de Dieu.	Dix membres de l'homme archétype, ou dix ordres d'archanges.	Dix planetes, ou membres de l'homme céleste.	Dix membres de l'homme terrestre.	Dix commandemens de la loi.
La couronne.	Je suis celui qui suis.	Haiot hakkodes, *ou* les séraphins.	Le ciel empyrée.	Le cerveau.	Tu n'auras point d'autre Dieu.
La sagesse.	Jah, l'*essence*.	Orphanim, *ou* les chérubins.	Le premier mobile.	Le poumon.	Tu ne te feras point d'image taillée.
L'intelligence.	Jehovah.	Avalim, *ou* les trônes.	Le firmament.	Le cœur.	Tu ne prendras point le nom du seigneur en vain.
La magnificence.	Dieu créateur.	Haschemalim, *ou* les dominations.	Saturne.	L'estomac.	Tu sanctifieras le jour du repos.
La force.	Dieu puissant.	Seraphim, *ou* les vertus.	Jupiter.	Le foie.	Honore ton pere & ta mere.
La beauté.	Dieu fort.	Melachim, *ou* les puissances.	Mars.	Le fiel.	Tu ne tueras point.
La victoire.	Dieu des armées.	Elohim, *ou* les principautés.	Le soleil.	La rate.	Tu ne paillarderas point.
La gloire.	Le seigneur des armées.	Ben-elohim, *ou* les arcanges.	Vénus.	Les reins.	Tu ne déroberas point.
Le fondement.	Le tout-puissant.	Chérubim, *ou* les anges.	Mercure.	Les parties nobles de l'homme.	Tu ne diras point faux témoignage.
Le royaume.	Le seigneur adonaï.	Ischim, *ou* les ames.	La lune.	La matrice.	Tu ne convoiteras point.

Un savant qui a beaucoup étudié les mysteres de la cabale, croit que les *séphiroths* ne sont que des nombres qui ont relation aux dix doigts de la main ; d'autres, comme le P. Kircher, croient y trouver le mystere de la Trinité ; mais il est superflu d'y chercher d'autres mysteres que ceux que les cabalistes y trouvent ; il

faut leur abandonner leurs mystérieux secrets, & ne pas perdre le temps à vouloir les approfondir. Mori *epist. in cabal tom. II, pag. 53.* Kircher, *ædip. agiptiac.* Gymnas, *hieroglyph. class. 4, c. ix. tom. II.* Basnage, *hist. des juifs, tom. IV, liv. VI, c. v, n°. 7 & 8, & tom. VI. liv. IX, c. xj.* Calmet, *dictionn. de la bibl. tom. III, pag. 525. & suiv.*

SEPHORA, *trompette* (*Hist. sacrée.*) fille de Jethro, prêtre du pays de Madian; Moïse, obligé de se sauver de l'Egypte, arriva dans le pays de Madian, où il se reposa près d'un puits. Les filles de Jethro étant venues à ce puits pour y abbreuver les troupeaux de leur pere, des bergers les en chasserent; mais Moïse les défendit contre ces bergers, & fit boire leurs brebis. Quand elles furent retournées chez leur pere, elles lui apprirent ce qui venoit de se passer; & Jethro envoya chercher Moïse, le reçut chez lui, & lui donna en mariage *Séphora*, une de ses sept filles, dont il eut deux fils, Gerson & Eliézer. Plusieurs années après, le Seigneur ayant ordonné à Moïse de retourner en Egypte, il partit arec *Séphora* & ses deux fils; & sur le chemin, Dieu lui apparut, & le menaça de le tuer, parce qu'il n'avoit pas circoncis l'un de ses deux fils; menace qui montroit par avance le caractere du ministere dont il alloit être chargé; ministere de terreur & de mort qui alloit imposer aux Israélites une loi effrayante, qui seroit accompagnée de menaces de mort contre les prévaricateurs. Aussi-tôt *Séphora* prit une pierre tranchante, & ayant circoncis son fils, elle jeta aux piés de Moïse la chair qu'elle avoit coupée, & lui dit: vous m'êtes vraiment un époux de sang, c'est-à-dire, j'allois vous perdre, & Dieu vous rend à moi; mais il m'en coûte le sang de mon fils pour recouvrer mon époux. *Exod. iv. 25.* Il y a apparence que Moïse, pressé d'aller en Egypte, continua son chemin, & que *Séphora* fut obligée de s'arrêter à cause de la circoncision de son fils, & qu'après la guérison de l'enfant, elle retourna chez son pere; car l'écriture dit que Jethro, ayant appris la maniere dont Dieu avoit tiré son peuple de l'oppression des Egyptiens, vint trouver son gendre au mont Sinaï, & lui amena sa femme & ses deux fils. Il n'est plus parlé de *Séphora* qu'à l'occasion de la dispute qu'eurent avec Moïse, Aaron & Marie; & il paroît que *Séphora* y donna lieu. *Nom. xij. 1.* L'écriture donne encore le nom de *Séphora* à une des sages-femmes des Hébreux. *Exod. j. 15.* (+)

SEPHORIS, (*Géog. anc.*) ville de la tribu de Zabulon, capitale de la Galilée, à dix ou douze milles de Tibériade. Elle porta dans la suite le nom de *Diocésarée.* Il est singulier que les auteurs sacrés n'en disent mot, & que Josephe en parle très-souvent. Aujourd'hui cette ville est comblée de ruines, & dans le territoire des environs, qui est fertile en pâturage, on n'y voit qu'une vingtaine de pauvres chaumieres. (*D. J.*)

SEPIA, (*Géog. anc.*) montagne du Péloponese, dans l'Arcadie, à la gauche du mont Géronte, près du lieu nommé *Tricrene.* On tient, dit Pausanias, *liv. VIII, c. xvj.* qu'Epythus, fils d'Elatus, mourut sur cette montagne, de la piqûre d'un serpent, & qu'il y fut enterré, parce qu'on ne put transporter son corps plus loin. Les Arcadiens disoient que cette montagne engendroit des serpens fort venimeux, mais qu'ils y étoient rares, parce que la montagne étant couverte de neige une bonne partie de l'année, s'ils sortoient de leurs trous, ils périssoient dans la neige, & s'ils se cachoient, la rigueur du froid & le manque de nourriture les faisoient mourir sous terre. Pausanias ajoute: comme je savois qu'Homere, en parlant des Arcadiens, a fait mention du tombeau d'Epythus, je le considérai avec soin; c'est un petit tertre, environné d'une balustrade de pierre, qui tourne tout à l'entour; & je crois qu'Homere ne l'a tant vanté, que parce qu'il n'en avoit point vu de plus beau. (*D. J.*)

SEPIAS, (*Géog. anc.*) promontoire de la Thessalie, dans la Magnésie, à l'entrée du golfe Pélasgique. Diodore de Sicile, *liv. VII.* & Ptolomée, *l. III, c. xiij.* parlent de ce promontoire. (*D. J.*)

SEPS, s. m. (*Hist. nat.*) espece de lézard, ou plutôt animal qui tient le milieu entre le serpent & le lézard, parce qu'il ressemble par la forme du corps à un serpent, & qu'il a quatre petites pattes très-peu apparentes. On trouve le *seps* dans la

Toscane; il est petit, rond, & couvert d'écailles; il a sur le dos des lignes noires longitudinales & paralleles entre elles; les oreilles & les yeux sont petits, & la queue est terminée en pointe; les pattes de devant sont situées fort près de la tête, & celles de derriere contre l'anus; les écailles ont une figure rhomboïde; le ventre est d'un blanc mêlé d'un peu de bleu. Cet animal est vivipare; Columna rapporte qu'il a tiré du corps d'un *seps* femelle, quinze petits, tout vivans & enveloppés dans une membrane comme les petits de la vipere. Ald. *de lacertis*, *pag.* 628.

SEPT, (*Arithmétiq.*) nombre impair composé de six & un, qui en chiffre arabe s'écrit ainsi, 7; en chiffre romain, de cette maniere, VII; & en chiffre françois de compte de cette sorte, bij. *Le Gendre.* (*D.J.*)

SEPT, (*Critiq. sacrée.*) ce nombre étoit très-cher aux Juifs, qui le regardoient superstitieusement comme un nombre mistérieux, à cause du sabbat qui revenoit le septieme jour, de la septieme année consacrée au repos de la terre, & des *sept* semaines de *sept* années qui formoient leur jubilé; de là vient que pour s'accommoder à leurs préjugés, le nombre *sept* se rencontre si souvent dans l'écriture; *sept* églises, *sept* chandeliers, *sept* branches au chandelier d'or, *sept* lampes, *sept* étoiles, *sept* sceaux, *sept* anges, *sept* trompettes, *sept* phioles, *sept* têtes de dragon, *sept* diadêmes qu'elles portent. Ainsi le nombre *sept* est choisi par préférence pour tout autre nombre indéterminé. En voici de nouveaux exemples. Cela vous est plus avantageux que d'avoir *sept fils*, Ruth, *iv.* 15, c'est-à-dire, plusieurs fils. Le paresseux croit être plus habile que *sept hommes* qui parleroient par sentences, *prov. xxvj.* 16, c'est-à-dire, que plusieurs personnes éclairées.

En conséquence, ce nombre étoit consacré aux cérémonies de la religion: les amis de Job offrirent un sacrifice de *sept* veaux & de *sept* béliers; David, dans la solennité de la translation de l'arche, crut qu'un pareil sacrifice seroit le plus agréable qu'il pût offrit au seigneur; Abraham lui en avoit donné l'exemple, en faisant présent à Abimélec de *sept* brebis pour être immolées en holocauste sur l'autel, à la face duquel il avoit contracté alliance avec ce prince.

Remarquez aussi que ce nombre *sept* étoit affecté chez les payens, tant à l'égard des autels que des victimes qui devoient être immolées; c'étoit une espece de rit, tiré de l'art magique, suivant lequel le nombre *sept* étoit un nombre mystérieux, consacré aux *sept* planetes, & qui avoit la vertu, à ce que prétendoient les magiciens, d'en tirer les génies, pour les faire descendre sur la terre. (*D. J.*)

SEPTA, (*Hist. anc.*) c'étoit anciennement un enclos, ou un endroit fermé de barrierres ou de balustrades faites de planches, par où l'on passoit pour donner sa voix dans les assemblées des Romains, qui se tenoient dans le champ de Mars, comme l'atteste Servius, cité par Rosin, *liv. VI*, *des antiq. rom.* On nommoit encore ces enclos, *ovilia. Voyez* OVILIA.

SEPTAINE, s. f. (*Jurisprud.*) c'est la banlieue, le finage, ou territoire dépendant d'une ville; ce terme vient *a sceptis*, comme qui diroit une enceinte; il est trouvé dans quelques anciennes chartes, & singuliérement dans le procès verbal de la coutume de Berri, où la banlieue de Bourges est ainsi nommée. *Voyez* la coutume de Berri, le *glossar.* de M. de Lauriere, & les *mots* BANLIEUE, BANNIE, QUINTE, DÉTROIT, DISTRICT, TERRITOIRE. (*A*)

SEPTANTE, (*Arithmétiq.*) nombre pair, composé de soixante & dix, ou de sept dixaines, ou de cinq fois quatorze, ou de quatorze fois cinq, ou de dix fois sept; ainsi que sept soit multiplié par dix, ou que dix le soit par sept, ou quatorze par cinq, ou cinq par quatorze, le produit sera toujours *septante.* On dit plus ordinairement soixante & dix; *septante*, ou soixante & dix, en chiffre commun ou arabe, s'écrit de cette maniere, 70; en chiffre romain de cette sorte, LXX; & en chiffre françois lxx. *Le Gendre.* (*D. J.*)

SEPTANTE, *version des* (*Critiq. sacrée.*) traduction grecque des livres de Moïse, dont les Juifs n'entendoient plus la langue originale; comme cette version fut faite à l'usage des synagogues d'Egypte, qu'elle est la premiere & la plus célebre de toutes,

il importe d'en discourir avec l'étendue qu'elle mérite.

Le livre le plus ancien qui en parle, porte le nom d'*Aristée*, & est parvenu jusqu'à nous. Le dessein de cet ouvrage est uniquement d'en donner l'histoire, & dans cet événement, l'auteur Aristée y est qualifié d'officier aux gardes de Ptolomée Philadelphe. Voici un court éxtrait de sa relation.

Ptolomée Philadelphe, roi d'Egypte, ayant fort à cœur la belle bibliotheque qu'il formoit à Alexandrie, & qu'il remplissoit de toutes sortes de livres, donna la direction de cette affaire à un illustre athénien, qu'il avoit à sa cour, Démétrius de Phalere qu'il chargea de lui tirer de tous les endroits du monde, tout ce qu'il pouvoit y avoir de curieux en fait de livres. Démétrius, en s'acquittant de cette commission, apprit que les Juifs avoient un livre qui contenoit les loix de Moïse; il en avertit le roi: ce prince ayant consenti d'en faire venir une copie de Jérusalem, avec des gens qui le traduisissent en grec, ordonna à Démétrius de lui dresser un mémoire sur cette affaire, & d'en écrire au souverain sacrificateur.

Aristée, l'auteur prétendu de cette histoire des *séptante* interpretes, Sosibius de Tarente, & André, tous trois gens de qualité de la cour de Ptolomée, & amis de la nation juive, prirent cette occasion de demander au roi la grace de ceux de cette nation qui avoient été mis en esclavage par Ptolomée, & emmenés en Egypte; le roi accorda leur demande. Ensuite Démétrius lui remit un mémoire, pour obtenir des juifs le livre de la loi de Moïse, qu'il souhaitoit. Selon le plan de ce mémoire, le roi demandoit à Eléazar, souverain sacrificateur à Jérusalem, le livre de Moïse, & six personnes de chaque tribu pour le traduire en grec.

Aristée & André furent les porteurs de cette lettre, avec des présens immenses qui leur obtinrent toutes sortes d'honneurs à leur arrivée à Jérusalem. Ils revinrent à Alexandrie munis d'une bonne copie de la loi de Moïse écrite en lettres d'or, & accompagnés de six anciens de chaque tribu, c'est-à-dire, 72 interprétes, pour la traduire en grec.

Le roi ayant vu ces 72 députés, en fut très-satisfait, leur fit présent de 3 talents à chacun, & les envoya à l'isle de Pharos, près d'Alexandrie, pour exécuter commodément leur entreprise. Démétrius les y conduisit par l'Heptasiadium qui joignoit cette isle au continent, & les logea dans une maison qu'on leur avoit préparée. Ils se mirent aussi-tôt à travailler à leur version; & quand une période étoit faite, après qu'elle avoit passé dans une conférence générale, Démétrius l'écrivoit. L'ouvrage fut achevé en 72 jours. Il fut lu & approuvé en présence du roi, qui fit encore présent à chaque traducteur de trois habits magnifiques, de deux talens en or, d'une coupe d'or d'un talent, & puis les renvoya dans leur pays. Voilà le précis de la relation d'Aristée.

Aristobule, juif d'Alexandrie, & philosophe péripatéticien, est le second qui parle de cette version des *septante*. Il vivoit vers la CLXXXVIII. année de l'ere des contracts, c'est-à-dire, CXXV. ans avant Jesus-Christ; car on trouve une lettre que lui écrivirent dans ce temps-là les juifs de Jérusalem & de Judée, comme cela paroît par le *II. liv. des Macchabées.* On dit que cet Aristobule avoit composé un commentaire sur les cinq livres de Moïse, & qu'il l'avoit dédié au roi Ptolomée Philométor, dont il avoit été précepteur; & c'est-là qu'on prétend qu'il parloit de cette version faite sous la direction de Démétrius de Phalere, par ordre exprès de Ptolomée Philadelphe, roi d'Egypte. Ce livre est perdu; tout ce qui nous en reste sont quelques fragmens qu'en citent Eusebe & Clément Alexandrin.

Après Aristobule vient Philon, autre juif d'Alexandrie, qui vivoit du temps de Notre-Seigneur; car peu après sa crucifixion, il fut député par les juifs d'Alexandrie à Caïus César empereur romain. Dans la relation qu'il donne de la diversion des *septante*, on trouve les mêmes choses que dans celle d'Aristée: il y brode seulement quelques nouveaux traits, pour en pouvoir conclure que les traducteurs

étoient des hommes inspirés par l'esprit de Dieu.

Josephe qui a écrit ses antiquités judaïques vers la fin du premier siecle, s'acorde pareillement avec Aristée ; & ce qu'il en dit, *antiq. jud. xij. 2.* n'est qu'un abrégé de cet auteur. Seulement dans Josephe le prix de la rédemption des juifs est différent de celui d'Aristée ; car au lieu qu'Aristée dit vingt drachmes par tête, & la somme totale six cens soixante talens, Josephe met cent vingt drachmes par tête, & fait, monter la somme totale à quatre cens soixante talens ; dans tout le reste ils s'accordent ensemble

Après Josephe, le premier qui parle de la version des *septante*, & de la maniere dont elle se fit, est Justin martyr, qui vivoit vers le milieu du second siecle, environ cent ans après Philon. Il avoit été à Alexandrie, & s'etoit informé de ce fait aux juifs du pays. Il nous dit ce qu'il avoit appris d'eux, & ce qui étoit reçu constamment parmi eux pour véritable ; & ce qu'il en dit prouve qu'on avoit encore enchéri sur ce que Philon avoit écrit de la conformité miraculeuse des traductions ; on y avoit ajouté des cellules différentes, dont chaque traducteur en avoit une où il étoit renfermé, & où il avoit fait à part sa traduction particuliere de tout l'ouvrage ; & que quand on vint à comparer ces traductions les unes avec les autres, il ne s'y trouva pas un seul mot de différence. Ce bon pere prend tout cela pour argent comptant.

Irénée, Clément Alexandrin, S. Hilaire, S. Augustin, Cyrille de Jérusalem, Philastre de Bresse, & le gros des peres qui ont vécu depuis Justin, ont tous ces cellules, & l'accord merveilleux de toutes les versions. Quelques modernes défendent avec la même chaleur cette histoire, & ne peuvent consentir à laisser tomber un miracle qui confirmeroit si bien la divinité de la sainte écriture contre tous les contredisans. C'est dommage qu'on y oppose des objections sans réplique.

Du temps d'Epiphane, qui fut évêque de Salamine en Chypre l'an 368, des fausses traditions avoient encore corrompu davantage cette histoire ; en effet, la maniere dont il la conte est différente de celle de Justin, aussi-bien que de celle d'Aristée ; & cependant il appelle Aristée à témoin des faits même qu'il rapporte autrement que lui : ce qui prouve que de son temps il y avoit un autre Aristée, & que celui que nous avons aujoud'hui est le même qu'avoient Josephe & Eusebe.

Après cette relation historique de la version des *septante*, il faut dire ce que nous pensons sur cette matiere.

I. On ne peut pas douter qu'il ne se soit fait une traduction grecque des livres sacrés hébreux du temps des Ptolomées en Egypte ; nous avons encore cette traduction ; & c'est la même qu'on avoit du temps de Notre-Seigneur, puisque presque tous les passages que les écrivains sacrés du nouveau Testament citent du vieux dans l'original grec, se trouvent mot-à-mot dans cette version. L'on ne peut pas douter non plus, vu la passion qu'ont eu les princes de la race des Ptolomées de remplir leur bibliotheque d'Alexandrie de toutes sortes de livres, passion dont tous les historiens de ce temps-là parlent, on ne peut douter, dis-je, que cette traduction n'y ait été mise dès qu'elle fut faite.

II. Le livre qui porte le nom d'*Aristée*, qui est le fondement de tout ce qu'on a débité sur la maniere dont se fit cette traduction par les 72 anciens, envoyés exprès de Jérusalem à Alexandrie, du temps de Ptolomée Philadelphe, est une fiction manifeste inventée pour accréditer cette version. Les juifs, depuis leur retour de la captivité de Babylone jusqu'au temps de Notre-Seigneur, donnoient extrêmement dans les romans de religion, comme cela paroît par leurs livres apocryphes qui se sont conservés jusqu'à nous. Le livre que nous avons encore sous le nom d'Aristée, est un de ces romans écrit par un juif helléniste ; & c'est une chose évidente par plusieurs raisons.

1°. Quoique l'auteur de ce livre se dise payen grec, il parle partout en juif ; & dès qu'il s'agit de Dieu ou de la religion des juifs, il en parle dans des termes qui ne conviennent qu'à un juif ; & fait parler de la même maniere Ptolomée, Démétrius, André, Sozibius, & les autres personnages qu'il introduit sur la scene.

2°. Il fait faire une dépense prodigieuse à

à Ptolomée pour avoir cette version. Il lui en coûte pour racheter les captifs, 660 talens : en vases d'argent envoyés au temple, 70 talens : en vases d'or, 50 : & en pierreries pour ces vases, cinq fois la valeur de l'or ; c'est-à-dire, 250 talens : en sacrifices & autres articles pour l'usage du temple, 100 talens. Il fait présent outre cela à chacun des 72 députés, de 3 talens d'argent à leur arrivé, c'est-à-dire, en tout de 216 talens ; & quand il les congédie, de 2 talens d'or à chacun, & d'une coupe d'or du poids d'un talent. Tout cela mis ensemble, donne la somme de 1046 talens d'argent, & 1600 talens d'or, qui réduite en monnoie d'Angleterre, fait 1918537 liv. sterlings 10 schellings, en comptant le talent sur le pié de celui d'Athenes, comme le docteur Bernard en a réglé la valeur. Si on prenoit les talens pour des talens d'Alexandrie, où étoit la scene, ce seroit bien pis encore, car ce seroit le double.

Si l'on ajoute à cette largesse plusieurs autres menus présens qu'Aristée fait faire par ce prince aux députés, outre les frais de leur voyage & de leur dépense pendant leur séjour en Egypte, il se trouvera que Ptolomée, pour avoir le livre de Moïse en grec, aura dépensé plus de deux millions-sterlings, c'est-à-dire, à peu près vingt fois autant que la bibliotheque alexandrine pouvoit valoir. Comment imaginer que Ptolomée ait fait cette prodigieuse dépense pour un ouvrage, dont ni lui, ni sa cour ne devoient pas certainement être fort curieux.

3°. Les questions qu'on propose aux 72 députés, & leurs réponses, n'ont pas moins l'air d'un roman. L'envoi des anciens de Jérusalem à Alexandrie pour cette traduction, & qu'on tira six à six de chaque tribu, sont l'invention d'un juif, qui a en vue le sanhédrin, & le nombre des douze tribus d'Israël ; mais il n'y a pas même apparence qu'il y eût alors dans toute la Judée six hommes qui eussent les qualités qu'on leur donne pour cet ouvrage, & qui entendissent assez de grec pour le faire. Ce n'est pas tout ; il falloit également entendre l'hébreu qui étoit la langue de l'original : or l'hébreu alors n'étoit plus leur langue, car depuis le retour de la Chaldée, c'étoit le chaldéen.

4°. Il y a dans le récit d'Aristée plusieurs autres faits qu'on ne sauroit ajuster avec l'histoire de ce temps là. En particulier, ce Démétrius de Phalere qu'Aristée représente comme le favori de Philadelphe, loin d'être en faveur à la cour de ce prince, avoit encouru sa disgrace, pour avoir voulu détourner son pere de lui mettre la couronne sur la tête ; & d'abord après la mort du pere qui l'avoit protégé, on mit Démétrius en prison où il mourut peu de temps après, comme le dit Diogene de Laërce. Mais ceux qui seront curieux d'approfondir davantage la fable d'Aristée, peuvent lire ce qu'en ont écrit MM. Dupin, Simon, & sur-tout le docteur Hody dans son savant ouvrage *de bibliorum versionibus græc.*

III. Aristobule ne mérite pas de nous arrêter long-temps, parce que son récit est tiré d'Aristée dont le roman avoit déja la vogue parmi les juifs d'Alexandrie. Ce que le *II. liv.* des *Macchab. j, x*, rapporte de cet Aristobule qui étoit précepteur de Ptolomée, l'an 188 de l'ere des contrats, est contre toute apparence. C'étoit Ptolomée Physeon qui régnoit alors ; & l'an 188 de l'ere des contrats est la 21 de son regne, & la 56 après la mort de son pere. Il falloit donc qu'il eût près de soixante ans pour le moins ; & l'on n'a pas de précepteur à cet âge.

On dit encore que cet Aristobule avoit écrit un commentaire sur les cinq livres de Moïse, & qu'il l'avoit dédié à Ptolomée Philometor ; mais tout fait soupçonner que ce commentaire étoit l'ouvrage de quelque juif helléniste, composé long-temps après la date qu'il porte ; & ce qui fortifie ce soupçon, c'est que Clément Alexandrin est le premier qui en parle, & Eusebe le dernier. Cette observation prouve toujours que ce commentaire, quel qu'il fût, n'a pas duré long-temps.

IV. Quant à Philon, ses additions à l'histoire d'Aristée sont tirées des traditions reçues de son temps parmi les juifs d'Alexandrie. Le principal & l'accessoire viennent de la même source, c'est-à-dire, que l'un

& l'autre étoit inventé pour faire valoir la religion judaïque, pour la faire respecter aux étrangers, & attirer à cette version une vénération & une autorité particuliere du commun de leurs propres gens. Quand cela eut une fois passé, il ne fut pas difficile d'introduire la solennité d'un anniversaire pour en faire la commémoration, telle que Philon l'a vue pratiquer de son temps.

V. Il paroît que la différence du prix de la rançon des juifs, qui se trouve entre Josephe & Aristée, est visiblement une faute, ou de l'auteur ou des copistes; car la somme totale ne s'accorde pas avec ce qui résulte des sommes particulieres. Le nombre des juifs rachetés, dit Josephe, fut 120 mille, à 20 drachmes par tête, comme Aristée le raconte, c'est justement 400 talens qui est la même somme d'Aristée; mais Josephe dit que la rançon étoit de 120 drachmes par tête, c'est-à-dire, six fois autant, & cependant sa somme totale ne va qu'à 460 talens. Il y a donc erreur dans les nombres; ou il faut que la rançon soit plus petite, ou il faut que la somme soit plus grosse.

VI. Pour ce qui est de Justin, martyr, & des autres peres qui l'ont suivi, ils se sont persuadé trop aisément ce qu'ils souhaitoient qui fût vrai; car, que soixante & douze personnes renfermées dans des cellules différentes pour faire une traduction de l'écriture, se rencontrent sans aucune communication à traduire tous mot pour mot de la même maniere, ce seroit un miracle qui prouveroit incontestablement, non seulement l'autorité de la version, mais la vérité de l'écriture du vieux testament; & les chrétiens d'alors s'intéressoient également à ces deux choses, aussi bien que les juifs.

Justin martyr donc trouvant à Alexandrie cette tradition reçue, y donna toute sa croyance, & s'en servit même contre les payens pour défendre la religion qu'il professoit. Ensuite Irénée & les autres peres de l'église goûterent à leur tour la même idée si flatteuse. Mais pour se convaincre du peu de fonds que mérite l'autorité de Justin martyr dans cette affaire, il n'y a qu'à jeter les yeux sur les erreurs de sa narration. Selon lui, Ptolomée envoïé demander à Hérode le livre de la loi. Justin ne songeoit pas que non seulement Ptolomée Philadelphe dont il vouloit parler, mais tous les autres Ptolomées ses successeurs, étoient morts avant qu'Hérode parvînt à la couronne en Judée. Cette bévue n'accrédite pas le reste de son récit.

Ajoutons que ce pere de l'église étoit fort crédule; & que quand il eut embrassé le christianisme, il se laissa trop emporter à son zele pour la religion, & donna trop aisément dans tout ce qui lui paroissoit la favoriser. En voici un exemple bien sensible. Étant à Rome, il y rencontre une statue consacrée à Sémon Sancus, un ancien demi-dieu des Sabins. Il s'imagine aussitôt qu'elle est dédiée à Simon Magus ou le magicien; & sans autre fondement que cette vision, il reproche au peuple romain de s'être fait un dieu d'un imposteur. La même facilité lui fit ajouter foi aux discours des juifs d'Alexandrie, qui en lui montrant les ruines de quelques vieilles maisons de l'isle de Pharos, l'assurerent que c'étoient les masures des cellules des *septante*.

VII. La relation qu'Epiphane donne de cette version, est si différente de toutes les autres, qu'elle semble tirée d'une autre histoire que de celle où avoient puisé Josephe & Eusebe. Apparemment que quelque chrétien, depuis Justin martyr, avoit ramassé tout ce qu'il avoit pu rencontrer sur cette matiere, & en avoit composé le nouvel Aristée d'Epiphane, d'où il a tiré ce qu'il en dit. Il est du-moins bien sûr que l'Aristée d'Epiphane a paru après le temps de l'auteur prétendu de cette piece; car la seconde lettre qu'Epiphane en cite, comme écrite par Ptolomée Philadelphe à Éléazar, commence par cette maxime: « Un trésor caché, & une source » bouchée, de quel usage peuvent-ils être »? Cette sentence est visiblement tirée du livre de l'Ecclésiastique, *ch. xx.* 30. & *ch. xlj.* 14 qui ne fut publié par le fils de Sirach que vers l'an 132 avant Jésus-Christ, & 115 ans après la mort de Ptolomée Philadelphe, par l'ordre duquel, selon cet auteur, la *version des septante* s'est faite.

Enfin, le détail qu'on vient de lire,

prouve, je crois suffisamment que tout ce qu'Aristée, Philon, Justin martyr, Epiphane, & ceux qui les ont suivis, ont débité sur la version des *septante*, est une pure fable, qui n'a d'autre fondement, sinon que sous le regne de Ptolomée Philadelphe, il se fit une version de la loi de Moïse en grec, par les juifs d'Alexandrie.

VIII. Pour le mieux comprendre, il faut observer que quand Alexandre bâti Alexandrie, il y attira quantité de juifs. Ptolomée Soter ayant fait aussi sa capitale de cette ville, apporta tous ses soins à l'augmenter; en conséquence il y attira encore un grand nombre d'autres juifs, en leur accordant les mêmes privileges qu'aux Macédoniens & aux Grecs; de sorte qu'ils faisoient une partie très-considérable des habitans de cette grande ville. Le commerce continuel qu'ils avoient avec les citoyens du lieu, les obligea bientôt à apprendre la langue dominante qui étoit le grec, & à la parler communément. Il leur arriva dans cette occasion, ce qui leur étoit déja arrivé dans une autre pareille à Babylone, je veux dire, d'oublier leur langue, & de prendre insensiblement celle du pays. N'entendant donc plus l'hébreu, où on avoit accoutumé de lire encore premiérement le texte; ni le chaldéen, où l'on en donnoit l'explication dans les synagogues, ils en firent une version grecque pour eux-mêmes. Voilà la véritable raison qui produisit cette version grecque, à qui le roman d'Aristée a fait donner le surnom des *septante*.

D'abord on ne traduisit en grec que la loi, c'est-à-dire les cinq livres de Moïse. Ensuite du temps d'Antiochus Epiphane, ceux d'Alexandrie, qui pour lors se conformoient à tous les usages de la Judée & de Jérusalem pour le spirituel, traduisirent en grec les prohpetes. Enfin, des particuliers traduisirent le reste pour leur usage domestique, ensorte que la version à qui l'on donne le nom des *septante*, se trouva complette; & cette version fut celle dont se servirent les juifs hellénistesdans tous les endroits de leur dispersion où l'on parloit grec.

1°. Qu'il n'y eut que la loi de traduite en grec du temps de Ptolomée Philadelphe, c'est un fait clairement marqué dans tous les auteurs qui ont commencé à parler de cette version: dans Aristée, Aristobule, Philon & Josephe, cela est dit expressément. 2°. Que ce fut à Alexandrie que se fit cette version; la dialecte d'Alexandrie qui y regne par-tout, en est une preuve suffisante. 3°. Qu'elle fut faite à plusieurs reprises, & par des personnes différentes. La différence du style des différens livres, la différente maniere dont on y trouve les mots hébreux & les mêmes phrases traduites, enfin le soin qu'il paroît que l'on a apporté à la traduction de certains livres, & la négligence qui se voit dans quelques-autres, ou plutôt l'exactitude de quelques-unes de ces traductions, & le manque d'exactitude des autres, en sont une démonstration sans réplique.

IX. La passion qu'avoit Ptolomée Philadelphe, de remplir sa belle bibliotheque de toutes sortes de livres, ne permet pas de douter que, dès que cette version fut faite à Alexandrie, on y en mît un exemplaire qui y demeura jusqu'à ce que ce riche magasin des sciences fut consumé par un incendie que Jules César occasionna. Mais il falloit que cet exemplaire fût bien négligé; puisque pas un des auteurs grecs qui sont parvenus jusqu'à nous, ni les anciens auteurs latins, n'en a jamais dit le moindre mot.

La curiosité pour cette version grecque de l'écriture, se borna à la seule nation juive; ils s'en servoient en public dans les synagogues, pour y lire les leçons réglées par leurs canons; & sans doute qu'ils en avoient aussi des copies en particulier dans leurs familles: mais jusqu'au temps du nouveau testament, il ne paroît point qu'ils les montrassent aux étrangers. Quand l'évangile se fut étendu à toutes les nations, alors cette version s'étendit avec lui partout où l'on entendoit la langue grecque; elle ne fut plus renfermée entre les juifs hellénistes, elle fut entre les mains de tous ceux qui en eurent envie, & les copies se multiplierent. Aussi voit-on, quelque temps après Notre-Seigneur, que les payens commencent à connoître le vieux testament; au lieu qu'avant le christianisme,

très-peu, ou plutôt pas un d'eux, ne l'avoit connu.

X. A mesure que la religion chrétienne se répandit, cette version grecque des *septante* fut aussi plus recherchée & plus estimée. Les évangélistes & les apôtres qui ont ecrit les livres du nouveau testament, la citent; les peres de la primitive église la citent aussi. Toutes les églises grecques s'en servoient; & jusqu'à S. Jérôme, les latines n'avoient qu'une traduction faite sur cette version. Tous les commentaires prenoient cette version pour le texte, & y ajustoient leurs explications. Et quand d'autres nations se convertissoient & embrassoient la religion chrétienne, pour avoir l'écriture en leur langue, les versions se faisoient sur celle des *septante*; comme l'illyrienne, la gothique, l'arabique, l'éthiopique, l'arménienne & la syriaque.

XI. Cependant à mesure que la version des *septante* gagnoit du crédit parmi les chrétiens, elle en perdoit parmi les juifs. Comme ils se trouvoient pressés par divers passages de cette traduction que les chrétiens faisoient valoir contre eux, ils songerent à s'en procurer une nouvelle qui leur fût plus favorable. Aquila, juif prosélite, exécuta le premier cette besogne. Peu de temps après Aquila, il se fit deux autres versions grecques du vieux testament, l'une par Théodotion, & l'autre par Symmachus, comme nous le dirons plus au long au *mot* VERSIONS GRECQUES.

C'est assez de remarquer ici qu'Origene rassembla dans ses exaples les trois dernieres versions dont nous venons de parler, conjointement avec celle des *septante*. Pamphile & Eusebe ayant découvert vers la fin du iij siecle l'héxaple d'Origene dans la bibliotheque de Césarée, tirerent de cet ouvrage quelques copies de la version des *septante*, & les communiquerent aux églises de ces quartiers là, qui la reçurent généralement depuis Antioche jusqu'en Egypte.

Il se fit à peu près dans le même temps deux autres éditions des *septante*; la premiere par Lucien, prêtre de l'église d'Antioche, qui fut trouvée après sa mort à Nicomédie en Bithynie. Ce fut cette édition que reçurent dans la suite toutes les églises, depuis Constantinople jusqu'à Antioche. L'autre fut faite par Hésychius, évêque d'Egypte, & fut reçue d'abord à Alexandrie, & ensuite dans toutes les églises d'Egypte. Ces deux correcteurs entendoient l'hébreu, & avoient fait par là plusieurs corrections à la version.

Les auteurs de ces trois éditions des *septante* souffrirent tous trois le martyre dans la dixieme persécution; cet événement donna une si grande réputation à leurs éditions, que toute l'église grecque s'en servit, de l'une dans un endroit, & de l'autre dans un autre. Les églises d'Antioche & de Constantinople, & toutes celles d'entre deux, prirent celle de Lucien. Celles d'entre Antioche & l'Egypte, celle de Pamphile, & en Egypte celle d'Hésychius. C'est ce qui fait dire à S. Jérôme qu'elles partageoient le monde en trois; parce que de son temps aucune église grecque ne se servoit d'aucune autre que d'une de ces trois, qu'elle regardoit comme une copie authentique du vieux testament. Ces trois éditions, à en juger par les copies manuscrites qui en restent encore, ne différoient en rien de considérable, pourvu qu'on ne mette pas en ligne de comptes les fautes des copistes.

De la même maniere que les anciens avoient trois éditions principales des *septante*, il est arrivé que les modernes en ont aussi trois principales depuis l'impression, dont toutes les autres ne sont que des copies. La premiere est celle du cardinal Ximenès, imprimée à Complute, ou Alcala de Henarès en Espagne; la seconde celle d'Aldus à Venise, & la troisieme celle du pape Sixte V. à Rome.

Celle du cardinal Ximenès est imprimée l'an 1615 dans sa polyglotte, connue sous le nom de *bible de Complute*, qui contient 1°. le texte hébreu; 2°. la paraphrase chaldaïque d'Okélos sur le Pentateuque; 3°. la version des *septante* du vieux testament, & l'original grec du nouveau, & 4°. la version de l'un & de l'autre. Ce furent les théologiens de l'université d'Alcala, & quelques autres qui préparerent les matériaux pour l'impression; mais comme c'étoit le cardinal Ximenès qui en avoit fait le plan,

qui les dirigeoit, & qui en faisoit toute la dépense, cette polyglotte a retenu son nom. Le dessein qu'on s'est proposé dans cette édition des *septante* ayant été de choisir dans tous les exemplaires qu'on avoit la leçon qui approchoit le plus de l'hébreu, il se trouve que ce qu'ils ont donné est plutôt une nouvelle version grecque, que les anciens *septante*, ou la version qui sous ce nom a été d'un si grand usage aux peres de la primitive église. C'est sur cette édition des *septante* que sont faites celles des polyglottes d'Anvers & de Paris, dont la premiere parut l'an 1672, & l'autre l'an 1645. Celle de Commelin, imprimée à Heidelberg avec le commentaire de Vatable, l'an 1699, est aussi faite sur cette édition.

II. L'édition d'Aldus à Venise est de 1578. Ce fut André Asulanus, beau-pere de l'imprimeur, qui en prépara la copie par la collection de plusieurs anciens manuscrits. C'est de celle-ci que sont venues toutes les éditions d'Allemagne, à la réserve de celle d'Heidelberg dont nous venons de parler.

III. Mais l'édition de Rome est préférée aux deux autres par tous les savans, quoique Vossius l'ait condamnée comme la plus mauvaise. Le cardinal de Montalte, qui parvint ensuite au pontificat, l'avoit commencée. Comme il portoit le nom de Sixte V, quand elle parut l'an 1687, cette édition est aussi connue sous ce même nom. Il commença par recommander cet ouvrage à Grégoire XIII, en lui représentant que c'étoit ce qu'ordonnoit un décret du concile de Trente; & son avis ayant été suivi, on en chargea Antoine Caraffe, savant homme, d'une famille illustre d'Italie, qui fut fait ensuite cardinal & bibliothécaire du pape. Avec l'assistance de quelques savans qui travailloient sous lui, il acheva cette édition.

On suivit presque en tout un ancien manuscrit de la bibliotheque du Vatican, qui étoit tout en lettres capitales sans accens, sans points & sans distinction de chapitres ni de versets. On le croit du temps de S. Jérôme. Seulement là où il manquoit quelques feuilles, on fut obligé d'avoir recours à d'autres manuscrits, dont les principaux furent, un de Venise de la bibliotheque du cardinal Bessarion, & un autre qu'ils firent venir de la Calabre, qui étoit si conforme à celui du Vatican, qu'on croit que l'un est une copie de l'autre, ou que tous deux ont été faits sur le même original.

L'année suivante on publia à Rome une version latine de cette édition, avec les notes de Flaminius Nobilius. Morin les imprima toutes deux ensemble à Paris l'an 1628. C'est sur cette édition qu'ont été faites toutes celles des *septante* qu'on a imprimées en Angleterre. Celle de Londres *in-8°*. de 1653, celle de la polyglotte de Walton de 1657, & celle de Cambridge de 1665, où est la savante préface de l'évêque Péarson, & qui nous donne bien plus fidélement l'édition de Rome, que celle de 1653, quoique toutes deux s'en écartent en quelque chose.

Mais le plus ancien & le meilleur manuscrit des *septante*, au jugement de ceux qui l'ont examiné avec beaucoup de soin, c'est l'alexandrin qui est dans la bibliotheque du roi d'Agleterre à S. James. Il est tout en lettres capitales, sans distinction de chapitres, de versets, ni de mots. Ce fut un présent fait à Charles I, par Cyrille Luçar, alors patriarche de Constantinople, il l'avoit été auparavant d'Alexandrie: quand il quitta ce pacriachat pour celui de Constantinople, il y emporta ce manuscrit, & l'envoya ensuite à Londres par le chevalier Thomas Roe, ambassadeur d'Angleterre à la Porte, & y mit cette apostille qui nous apprend l'histoire de ce manuscrit.

Liber iste scripturæ sacræ n. & v. testamenti, prout ex traditione habemus, est scriptus manu Theclæ nobilis fœminæ ægyptiæ, ante mille & trecentos annos circiter, paulo post concilium Nicænum. Nomen Theclæ in fine libri erat exaratum; sed extincto christianismo in Ægypto à mahometanis, & libri unà christianorum in similem sunt redacti conditionem; extinctum enim est Theclæ nomen & laceratum; sed memoria & traditio recens observat.

Cyrillus, patriarcha Constantinopolitanus.

C'est-à-dire: « Ce livre qui contient l'écriture sainte du vieux & du nouveau testament, selon que nous l'apprend la tra-

dition, eſt écrit de la propre main de Thécla, femme de qualité d'Egypte, qui vivoit il y a près de treize cens ans, un peu après le concile de Nicée. Le nom de Thécla étoit écrit à la fin; mais la réligion chrétienne ayant été abolie par les mahométans en Egypte, les livres des chrétiens eurent le même ſort. Le nom de Thécla a donc été déchiré, mais la mémoire ne s'en eſt pas perdue, & la tradition s'en eſt très-bien conſervée».

Cyrille, patriarche de Conſtantinople.

Le docteur Grave, ſavant Pruſſien, qui a demeuré pluſieurs années en Angleterre, avoit entrepris de donner une édition de cette copie, & la reine Anne lui faiſoit même une penſion pour cette beſogne; il en avoit déja publié deux tomes quand la mort l'empêcha de mettre au jour les deux autres qui devoient achever l'ouvrage. Si quelque habile homme vouloit bien donner ce reſte au public, & y prendre autant de ſoin que ce docteur, nous aurions une quatrieme édition des *ſeptante*, qui ſeroit aſſurément approuvée, & regardée déſormais comme la meilleure de toutes; celle de Lambert Bos n'eſt cependant pas mépriſable.

Voilà ce que l'hiſtoire nous met en droit de dire de cette ancienne verſion du vieux teſtament, & des éditions anciennes & modernes qui s'en ſont faites. Si quelqu'un eſt curieux de voir les diſputes & les remarques de critique que cette matiere a cauſées, & ce qu'en ont écrit les ſavans, il peut conſulter *Uſſerii ſyntagma de græca LXX, interpretum verſione. Morini exercitationes biblicæ I pars*, & la préface qu'il a miſe au devant de ſon édition des LXX; WoWer, *de græca & latina bibliorum interpretatione*; les prolégomenes de la polyglotte de Walton, *ch. jx*; Voſſius, *de LXX, int.* l'hiſtoire critique du vieux teſtament de Simon; l'hiſtoire du canon du vieux teſtament de Dupin; les prolégomenes de Grave, mis au devant des deux parties des LXX qu'il a données; & ſur-tout le ſavant livre du docteur Hody, *de biblior. verſion. græc.* car c'eſt lui qui a le plus approfondi cette matiere, & qui l'a le mieux traitée de tous ceux qui en ont écrit. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SEPT-DORS *ou* MAILLE DE SEPT DOIGTS, *terme de pêche*, ſorte de filet dont on ſe ſert à l'embouchure de la Loire pour faire la pêche des ſaumons & des aloſes. Cette pêche commence ordinairement en février, & dure juſqu'à la fin de juin. Quelquefois celle du ſaumon commence à la fin de décembre. Ce filet eſt un de ceux qui ſont tramaillés, *voyez* TRAMAIL, & eſt le même que l'on nomme *aloſiere* dans la riviere de Seine. La nappe du flue ou rets de ces trameaux eſt de trois ſortes; la premiere ſorte 2 pouces 5 lignes, la ſeconde 2 pouces 4 lignes, & la troiſieme 2 pouces 3 lignes. Les hamaux ou hamails, que les pêcheurs nomment *gardes*, ſont auſſi de deux ſortes; les plus grands ont 11 pouces en quarré, & les moindres ſeulement 10 pouces 9 lignes.

SEPTEMBRE, (*calendrier des Romains.*) ce mois, le ſeptieme de l'année romaine, & le neuvieme de la nôtre, étoit ſous la protection de Vulcain. On le trouve perſonnifié ſous la figure d'un homme preſque nud, ayant ſeulement ſur l'épaule une eſpece de manteau qui flotte au gré des vents. Il tient de la main gauche un lézard attaché par une jambe à une ficelle. Ce lézard ſuſpendu en l'air, ſe débat autant qu'il peut. Aux piés de l'homme ſont deux cuves ou vaſes préparés pour la vendange, comme le marquent les quatre vers d'Auſone, dont voici le ſens: « *ſeptembre* cueille les grappes, c'eſt en ce mois que les fruits tombent. Il ſe divertit à tenir en l'air un lézard attaché par le pié, qui ſe démene d'une maniere agréable». Les fêtes de ce mois étoient le 3, les dionyſiaques ou les vendanges; le 4, les jeux romains pendant 8 jours; le 15, les grands jeux *circenſes* voués pendant cinq jours; le 20, la naiſſance de Romulus; le 30, les méditrinales. (*D. J.*)

SEPTEM-COLLES, (*Littérat.*) c'eſt ainſi que les auteurs latins nomment par excellence les ſept monticules ou collines que Rome renfermoit dans ſon enceinte, Virgile dit:

Septem *quæ una sibi muro circumdedit arces.* Ces sept anciennes collines de Rome, sont le mont Quirinal, le mont Viminal, le mont Capitolin, le mont Esquilin, le mont Palatin, le mont Cælius & le mont Aventin; on en ajouta ensuite cinq autres; savoir, *collis Hortulorum*, *mons Citorius*, *mons testaceus*, le Vatican & le Janicule. De ces douze collines, les deux dernieres sont séparées des autres par le Tibre. (*D. J.*)

SEPTEMPEDA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Picenum, selon Strabon, *l. V*, *p. 241.* Frontin, qui en fait une colonie romaine, ne lui donne que le titre d'*Oppidum.* On voit par une ancienne inscription recueillie par Gruter, *pag. 308*, *n°.* 3. que *Septempeda* étoit un municipe: *Flam. Peron. Municip. J. Septemp.* & dans une inscription rapportée à la *pag. 284*, *n°. 4.* on lit: *Ordo Septempedanorum.* On veut que ce soit aujourd'hui San-Severino. (*D. J.*)

SEPTEM-FRATRES, (*Géog. anc.*) montagne de l'Afrique, dans la Mauritanie tingitane. Ptolomée, *l. IV*, *c. j.* la nomme *Heptadelphus mons*, & la place sur la côte septentrionale, entre *Exilissa* & *Ebyla.* On lui donna le nom de Sept-Freres, *Septem-fratres*, à cause qu'elle s'éleve en sept sommets qui paroissent de même figure. Cette montagne domine sur le détroit de Gibraltar. (*D. J.*)

SEPTEMVIRI, *epulonum*, (*Littérat.*) c'est-à-dire, les sept maîtres des festins; c'étoit sept prêtres nommés ainsi, ou simplement *épulones*, & qui étoient établis à Rome pour régler & arranger les lectisternes, ou festins publics que l'on donnoit aux dieux dans des occasions importantes. *Voy.* EPULONS. (*D. J.*)

SEPTENAIRE, adj. (*Gramm.*) qui est au nombre de sept. On dit le nombre *septenaire* des planetes.

SEPTENAIRE, *ou* REGENT SEPTENAIRE. (*Jurispr.*) est celui qui a professé pendant sept ans dans l'université de Paris.

Les *régens septenaires* ont pour les bénéfices un privilege qui consiste en ce qu'ils sont préférés dans les mois de rigueur à tous les gradués nommés, excepté aux docteurs en Théologie, lesquels concourent avec eux.

Pour jouir de ce privilege, les *régens septenaires* doivent avoir leur *quinquennium.*

En cas de concurrence entre plusieurs professeurs *septenaires* de différentes facultés, le plus ancien gradué est préféré.

Ceux qui ont été principaux d'un college célebre & de plein exercice pendant sept années entieres, & sans interruption, ont le même privilege.

Le privilege des *septenaires* a lieu contre tous les gradués, même des autres universités, & pour des bénéfices même situés hors du diocese de Paris.

Du reste, comme ce privilege est contre le droit commun, il ne reçoit point d'extension; il a cependant lieu dans les universités de Caën & de Reims. *Voyez* les *status de l'université* de Paris, la *pratique* de Rebuffe, le *traité des bénéfices* de Drapier, la *déclaration du 26 janvier 1680.* (*A*)

SEPTENTRION, f. m. *en Astronomie*, c'est proprement une constellation du nord, que l'on appelle plus ordinairement *ursa minor*, ou *la petite ourse. Voyez* OURSE.

Septentrion, en Cosmographie, signifie la même chose que *nord*, ainsi appelé de l'ancienne constellation *septentrion.* L'étoile polaire est une étoile de cette constellation. *Voyez* NORD, POLAIRE, *&c.*

Delà est venu le mot septentrional, *septentrionalis*, pour désigner tout ce qui a rapport au nord. Comme les signes septentrionaux, les paralleles septentrionaux, *&c.* sont les signes & les paralleles qui sont du côté de l'équateur vers le nord, cette dénomination vient de ce que l'on divise la terre en deux hémispheres, terminés par l'équateur; celui qui est du côté du *septentrion* s'appelle *hémisphere septentrional*, & l'autre *hémisphere méridional*: or tout ce qui se trouve dans l'un de ces deux hémispheres, conserve la dénomination. Ainsi on dit que la latitude *septentrionale* dans un lieu est à 48°. pour dire que ce lieu se trouve dans l'hémisphere septentrional, & est éloigné de 48 degrés de l'équateur, & ainsi du reste, *&c.* (*O*)

SEPTENTRION, (*Antiq. rom.*) en latin *septentrio*; c'étoit le nom ou le sobriquet

que l'on donnoit à une certaine espece de mimes ou danseurs. M. de Caylus a fait graver d'après un bronze antique, la représentation de ces sortes de gens, dont les gestes & l'attitude paroissent très-comiques. Les especes de castagnettes qu'il tient aux mains, ne ressemblent point du tout aux nôtres; elles servoient apparemment à marquer la mesure, & appuyoient les mouvemens d'une danse qui de sa nature devoit être ridicule. Ce mime est nud, il n'a qu'une écharpe autour des hanches, & elle est renouée sur le côté. La chaussure n'est qu'un simple chausson qui paroît n'avoir point de couture: la pointe au dessus du talon remonte assez haut, & le devant se rabat sur les cordons qui le tiennent en état. La dénomination de *septentrion* donnée par les Romains aux mimes ou danseurs ainsi vêtus, est employée dans plusieurs inscriptions, nommément à Antibes, où M. de Caylus a copié la suivante, *D. M. Pueri* septentrionis *Annor. XII. Qui Antipollin Theatre Biduo saltavit & placuit. Antiq.* de M. de Caylus, *tom. II.* (*D. J.*)

SEPTENTRION, *le*, (*Géog. mod.*) l'un des quatre points Cardinaux, C'est celui qui répond sur l'horizon au pôle boréal, & par lequel passe le méridien. Ce mot désigne en géographie la partie du ciel & celle du globe de la terre qui est opposée au midi, & qui se trouve entre l'équateur & le pôle. On a donné à cette partie le nom de *septentrion*, & celui de *septentrional* à tout ce qui est tourné de ce côté-là parce que les anciens y remarquerent sept étoiles qu'ils nommerent *septem triones.* C'est la même constellation que les Astronomes appellent la *petite ourse*, & le peuple *le chariot de saint Jacques.* Comme les mots *nord* & *septentrion* sont synonymes, *Voyez* NORD. (*D. J.*)

SEPTENTRIONAL, adj. qui est du septentrion. Ainsi l'on dit le pôle, un signe, un parallele, un vent, un quadran, *&c. septentrional;* l'Amérique *septentrionale*, les nations *septentrionales*.

SEPTERÉE, s. f. (*Gramm.*) qui contient un espace de terre d'environ un arpent, ou un septier de semence.

SEPTÉRIE, (*Antiq. greq.*) σεπτήριον; fête que les habitans de Delphes célébroient tous les neuf ans en mémoire du combat & de la victoire d'Apollon contre le serpent Python. La tradition disoit que le combat d'Apollon contre Python s'étoit passé à Delphes; que le monstre ayant été blessé, s'enfuit par le chemin qu'on appeloit *sacré*, jusque dans la vallée de Tempé; qu'Apollon l'y poursuivit, & qu'il le trouva mort & même enterré. Aïx, fils du monstre, lui avoit rendu ce dernier devoir. Mais voici quelle étoit la cérémonie de la fête.

On dressoit une cabane de feuillages dans la nef du temple d'Apollon, qui représentoit la sombre demeure de Python. On venoit en silence y donner assaut par la porte qu'on appeloit *dolonie*: on y amenoit après cela un jeune garçon ayant pere & mere, qui metoit le feu dans la cabane avec une torche ardente: on renversoit la table par terre, & puis chacun s'enfuyoit par les portes du temple. Le jeune garçon sortoit de la contrée; & après avoir erré en divers lieux où il étoit réduit en servitude, il arrivoit enfin à la vallée de Tempé, où il étoit purifié avec beaucoup de cérémonies. (*D. J.*)

SEPTICOLLIS, (*Géog. anc.*) nom que l'on donna anciennement à la ville de Rome. Romulus qui d'abord n'avoit environné de murs & de fossés que le mont Palatin, y ajouta le mont Tarpeïen, lorsque Titus-Tatius & les sabins de sa suite, eurent pris le parti de se faire citoyens de Rome. Numa étendit encore la ville, & y joignit le mot Quirinal, où l'on avoit dressé un temple à Romulus, sous le nom de *Quirinus.* Tullus Hostilius, quand il eut transporté à Rome les Albains après avoir détruit Albe, enferma le mont Cœlius dans l'enceinte de Rome. Sous Ancus Marcius le mont Janicule, situé au delà du Tibre, fut joint à la ville par un pont de bois. A la vérité le premier Tarquin s'étoit contenté de construire de belles pierres, au moins en partie, les murs de Rome, sans faire d'augmentation à son enceinte. Pour Servius Tullius, non content d'achever l'ouvrage que son prédécesseur avoit commencé, il fit enclore le mont Esquilin & le mont Viminal dans les nouveaux murs qu'il érigea. Ainsi Rome commença pour lors à porter le nom fameux de *Septicollis*, qui veut dire une

urse ville composée de sept collines. (*D. J.*)

SEPTIEME, (*Arithmét.*) partie d'un tout divisé en sept parties égales. En matiere de fractions, un *septieme* se marque ainsi $\frac{1}{7}$, & deux, trois ou quatre *septiemes*, &c. $\frac{2}{7}$, $\frac{3}{7}$, $\frac{4}{7}$. (*D. J.*)

SEPTIEME, *en musique*, est un intervalle dissonant, que les Grecs appellent *heptacordon*, parce qu'il est formé de sept sons, c'est-à-dire, de six degrés diatoniques : il y en a de quatre sortes.

La premiere, est la *septieme* diminuée ; elle est composée de trois tons & de trois semi-tons majeurs, comme de l'*ut* diese au *si* bémol ; son rapport est de 75 à 128.

La seconde, est la *septieme* mineure ; elle est composée de quatre tons & de deux semi-tons majeurs, comme de *mi* à *ré*, & chromatiquement de dix semi-tons : son rapport est de 5 à 9.

La troisieme, est la *septieme* majeure, composée de cinq tons & un semi-ton majeur ; de sorte qu'il ne faut plus qu'un semi-ton majeur pour achever l'octave : comme d'*ut* à *si* ; & chromatiquement d'onze semi-tons ; son rapport est de 8 à 15.

La quatrieme, est la *septieme* superflue ; elle est composée de cinq tons, un semi-ton majeur & un semi-ton mineur, comme du *si* bémol au *la* diese ; de sorte qu'il ne lui manque qu'un comma pour faire un octave ; son rapport est de 81 à 160 ; mais cette derniere espece n'est point usitée en la musique, si ce n'est dans quelque transition enharmonique.

Il y a cinq sortes d'accords de *septieme*.

1°. L'accord de dominante tonique, dans lequel la *septieme* mineure est accompagnée de tierce-majeure & de quinte.

L'accord de dominante tonique, ou sensible, monte naturellement de quarte ou descend de quinte sur la tonique ; dans ce cas la *septieme* se sauve sur la tierce de l'accord parfait. On peut faire monter par licence la basse d'un ton après l'accord sensible ; c'est ce qu'on appelle une *cadence rompue*. *Voyez* ACCORD, CADENCE, (*musique.*) dans ce cas la *septieme* se sauve sur la quinte de l'accord suivant. Enfin l'on peut, mais rarement, & avec précaution, pratiquer la cadence interrompue ou faire descendre la basse de tierce sur une nouvelle dominante ; dans ce cas la premiere *septieme* se sauve sur l'octave du second accord : cette derniere marche n'est point pratiquée par les Italiens ni les Allemands ; quand ils veulent faire descendre la basse-fondamentale de tierce, ils le font d'un accord parfait à un autre, sans *septieme*, parce que celle-ci ne peut point se sauver convenablement dans ce cas.

Quelquefois aussi on fait succéder à l'accord sensible, l'accord de sixte renversé du parfait ; alors la basse descend de tierce, & la *septieme* monte à la tierce de ce dernier accord, & il y a un changement du sauvement de la dissonance. *Voyez* CHANGEMENT DU SAUVEMENT DE DISSONANCE (*Musiq.*) *Supplement des planches*, *fig. 9*, *planche XIV de musiq.*

On pourroit aussi à toute force sauver l'accord sensible sur celui de sixte-quarte, renversé du parfait, la basse restant.

Enfin les grands maîtres sautent quelquefois le sauvement de la *septieme* par ellipse ; la plus usitée de ces ellipses & la moins dure, a lieu lorsque la basse monte d'un ton sur un accord de petite sixte-majeure. *Voyez fig. 3*, *planche XII de musique.*

Dans l'accord de dominante-tonique, on ne peut doubler que le ton fondamental & sa quinte, car la tierce est note sensible ; souvent même on est obligé, pour éviter le mauvais chant des parties, d'omettre la quinte de cet accord, & de sauver l'octave à sa place.

2°. L'accord de simple dominante, dans lequel la *septieme* est mineure, & la tierce aussi ; cet accord se traite comme le précédent, à l'exception que dans l'accord de simple dominante, la *septieme* doit toujours être préparée, & que dans celui de dominante-tonique, cela n'est pas absolument nécessaire.

3°. L'accord de simple dominante ou la *septieme* est majeure aussi bien que la tierce ; dans cet accord la force de la modulation fait prendre la *septieme* pour mineure.

4°. L'accord de simple dominante, ou la *septieme* & la tierce sont mineures, & la quinte une fausse quinte ; dans cet accord, la force de la modulation fait pren-

dre la fausse quinte pour juste. *V.* QUINTE (*musique.*)

5°. Enfin, l'accord de simple dominante ou la *septieme* mineure, est accompagnée de tierce-majeure & fausse-quinte, ce n'est proprement que l'accord précédent dans lequel on a diezé la tierce accidentellement.

Dans l'accord dont on vient de parler, la fausse-quinte fait, avec la tierce-majeure, une tierce diminuée, intervalle que l'oreille confond avec le ton majeur; c'est pourquoi, pour se servir de cet accord, on le distribuera de façon que la fausse-quinte fasse une sixte superflue avec la tierce majeure. *Voyez fig. 10, planche XIV. de musiq.* Dans la basse-fondamentale de cet exemple, nous n'avons point marqué la tierce-majeure, parce qu'elle n'est qu'accidentelle, & que la même suite d'harmonie peut avoir lieu, sans que cette tierce-majeure y soit.

Outre les accords dont nous venons de parler, & celui de *septieme* sixte il y a encore, 1°. l'accord de *septieme* & seconde où se trouve aussi la quarte: suivant M. Rameaux, c'est un accord de neuvieme renversé: quant à nous, c'est une suspension dans la basse, comme nous le verrons à l'*article* SYSTÊME; quoi qu'il en soit, après cet accord, la basse continue descend d'un degré, ensorte que la seconde devienne tierce, la quarte, quinte, & la *septieme*, octave; or, cette derniere maniere de sauver la *septieme* est inusitée à cause de son peu d'harmonie; c'est pourquoi l'on retranche la *septieme*, & l'accord se réduit à la seconde & à la quarte: on fera même bien d'éviter cet accord, ou du moins de ne s'en servir que comme ici sur le second temps fort de la mesure, & par conséquent avec des noires au moins. Quelques-uns ne chiffrent pas cet accord, mais y mettent un trait qui va au chiffre suivant, comme même *fig. n°. 2*, cela me paroît plus aisé. *Voyez fig. 11, n°. 1 & 2, planche XIV. de musiq.*

2°. L'accord de *septieme* & quarte qui, suivant M. Rameau, est renversé de celui d'onzieme; on peut sauver la *septieme* de cet accord sur la sixte, la basse & la quarte restant; alors ce dernier accord est celui de sixte-quarte renversé du parfait; on peut encore sauver la *septieme* sur la sixte (majeure ou mineure), & la quarte sur la tierce, la basse restant; alors ce dernier accord est un accord de sixte renversé, d'un accord parfait majeur ou mineur; ce dernier accord peut aussi être celui de dominante, tonique ou simple. *Voyez fig. 12, n°. 1 & 2, planche XIV de musique.*

Enfin, l'on pourra se servir de la *septieme* dans tous les accords où la sixte se trouve, si l'on fait attention qu'elle peut n'être qu'une suspension de la sixte.

Dans l'accord de *septieme* & quarte qui se sauve sur l'accord consonnant de sixte quarte, on peut doubler la fondamentale; & la quarte dans celui où la quarte se sauve sur la tierce, on ne peut doubler que le ton fondamental. Dans tous les accords où la *septieme* suspend la sixte, on double les mêmes intervalles que dans l'accord de sixte. (*F. D. C.*)

SEPTIER, s. m. (*Mesure de liquides.*) cette mesure est différente suivant les lieux, ou l'espece des choses mesurées; elle fait en plusieurs lieux de la France la chopine, & la moitié d'une pinte en fait de vin, d'eau de vie, *&c.* (*D. J.*)

SEPTIER, (*Jauge.*) ce mot en fait de jauge, s'entend d'une certaine quantité ou mesure de liqueur, qui est la valeur de huit pintes de Paris. Le muid de vin doit contenir trente-six *septiers*; le demi-muid ou feuillette, dix huit *septiers*; le quart de muid, neuf *septiers*; & le demi-quart ou huitieme de muid, quatre *septiers* & demi. *Savarry.* (*D. J.*)

SEPTIER, (*Mesure de sel.*) le *septier* pris pour mesure de sel, est composé de plusieurs autres mesures; il contient quatre minots ou seize boisseaux, & les douze *septiers* font le muid: le sel ainsi que les grains, se mesurent ras. *Savarry.* (*D. J.*)

SEPTIER, (*Mesure seche.*) certaine mesure de grains, comme froment, seigle, orge, *&c.* de légumes, comme pois, lentilles, féves, *&c.* de graines, comme millet, navette, chenevi, *&c.* de farine, de châtaignes, de noix, & d'autres semblables marchandises. Cette mesure qui est différente suivant les lieux, n'est pas un vaisseau qui

ferve à mesurer toutes ces sortes de choses, mais une estimation de plusieurs autres mesures, telles que peuvent être le minot, le boisseau, *&c.*

A Paris le *septier* se divise (*a*) en deux mines; la mine en deux minots, le minot en trois boisseaux; le boisseau en quatre quarts ou seize litrons, & le litron contient suivant quelques-uns, trente-six pouces cubiques; les douze *septiers* font un muid; le *septier* d'avoine est double de celui de froment; en sorte qu'il est composé de vingt-quatre boisseaux, ou deux mines; chaque mine de douze boisseaux, quoique le muid ne soit que de douze *septiers*. Les grains, les graines, les légumes, & la farine, se doivent mesurer ras, sans rien laisser sur le bord de la mesure, c'est-à-dire, que la mesure étant suffisamment pleine, elle doit être rasée ou radée avec une radoire, instrument de bois destiné pour cela. Les châtaignes, les noix, & autres semblables fruits secs, doivent être aussi mesurés ras; mais la mesure ne doit être rasée simplement qu'avec la main. *Dictionnaire du commerce.* (*D. J.*)

SEPT ISLES LES, (*Géog. mod.*) petites isles de France, à deux lieues de la côte septentrionale de la Bretagne, à cinq de la ville de Tréguier. Ces isles sont au nombre de sept; ce sont celles que les anciens appeloient *Siadæ* & *Byadetæ*. *Long.* 14, 28. *latit.* 48, 43. (*D. J.*)

SEPTIMANCA, (*Géog. anc.*) ville d'Espagne: l'itinéraire d'Antonin la place sur la route d'Emerita à Saragosse, entre *Amallobrica* & *Nivaria*, à vingt-quatre milles du premier de ces lieux, & à vingt-deux milles du second; Merula & d'autres, croient que c'est présentement *Semanca*. (*D. J.*)

SEPTIMANIE, (*Géog. mod.*) Sidoine donne le nom de *Septimanie* à sept cités, dont Euric, roi des Visigoths s'empara. Ce Prince, aussi célebre par les cruautés qu'il exerça contre les Catholiques, que par ses intrigues & par ses conquêtes, soumit d'abord sans coup-férir, une partie de l'Aquitaine, & forma un gouvernement particulier de sept cités, qu'il occupa dans cette province.

La *Septimanie*, ainsi nommée des sept villes qui étoient sous la métropole de Narbonne, comprenoit alors, outre le siege du métropolitain, les dioceses de Besiers, de Maguelone, aujourd'hui Montpellier, de Nîmes, d'Agde, de Lodeve, de Carcassone, & d'Elne, aujourd'hui Perpignan; car, afin de remplir le nombre de sept dioceses, d'où la province tiroit son nom, les

(*a*) Le *septier* de froment, mesure de Paris, contient 7940½ pouces cubes; c'est par erreur que Dronam, le Blond, Colombat, *&c.* ont supposé que le *septier* étoit de 4 piés cubes ou 6912 pouces cubes, en prenant le minot pour un pié cube. Le *septier* est la mesure dont on se sert dans les livres de commerce, de politique, d'agriculture où il s'agit du prix ou du commerce des grains; le poids d'un *septier* de blé peut varier de 205 à 240 livres, mais on le suppose communément de 240 livres; il rend par la mouture dix boisseaux de farine, qui pesent chacun 12½ livres, & font chacun seize livres de pain. La consommation moyenne est de trois *septiers* par an pour chaque homme.

Le prix du *septier* de blé à Paris, année commune, est de 17 livres; en 1739, 1740, 1744, 1745, 1748 & 1749, il a baissé jusqu'à 12 livres; mais en 1724 il étoit à 34 livres, en 1727 à 29, en 1752, à 24, en 1753 & 1760 à 20 livres; entre 1754 & 1764, le prix moyen a été de 18 livres; depuis 1768 à 1774 il a presque toujours passé 24 livres. *Voyez* l'*essai sur les monnoies* 1746, *in-4°.* les *recherches sur la population*, par M. Messance, Paris 1766; l'*essai sur la police des grains*, par Herbert, 1750; l'*art du meûnier* & du *boulanger*, par M. Malouin, à Paris, chez Desaint & Saillant; & l'*art de la mouture économique*, par M. Beguillet, actuellement sous presse.

En 1304, le marc d'argent monnoyé valant environ 6 livres, le *septier* du meilleur blé fut fixé par ordonnance de Philippe-le-Bel, à 40 sous parisis, c'est le tiers de la valeur du marc d'argent; le rapport est encore à peu près le même, puisque 18 est le tiers de 54; or, le prix de l'argent fin est de 51 livres 3 sous, suivant le tarif de la monnoie, mais il coûte toujours davantage dans le commerce; & l'argent au titre de onze deniers dix grains, a valu à Paris, en 1773, 51 livres 17 sous, par un milieu entre les prix de toute l'année. (*M. DE LA LANDE.*)

Goths érigerent ces deux dernieres villes en évêchés, & les substituerent à la place de Toulouse & d'Usès, qu'ils avoient perdues en 507, après la bataille de Vouillé, environ à trois lieues de Poitiers.

Ce changement est attesté par les souscriptions du concile tenu à Narbonne en 589, sous le regne de Rocarde, & par celles de plusieurs conciles d'Espagne, auxquels assisterent, comme sujets des Goths, le métropolitain, & les sept suffragans qu'on vient de nommer. Les souscriptions du concile assemblé à Orléans en 511, prouvent qu'au temps de la mort de Clovis, la monarchie françoise n'étoit plus bornée que par la *Septimanie* & par le royaume de Bourgogne.

La *Septimanie* fut soumise aux Gohs tant que leur domination subsista au-delà des Pyrénées; mais la révolution qui dépouilla leur roi Roderic de toute l'Espagne, leur fit perdre en même temps ce qu'ils possédoient dans les Gaules. Les Sarrasins, ministres du ressentiment d'un seul particulier, détruisirent tout-à-la-fois en 714, & l'empire des Goths, & la nation même presque entiere.

L'entrée de la France leur étant ainsi devenue libre, ils l'inonderent souvent d'armées formidables, & pénétrerent par l'Aquitaine jusqu'au centre du royaume. Charles Martel gouvernoit alors les François en qualité de maire du palais, il réprima les incursions des Sarrasins, & arrêta leurs progrès, par la victoire qu'il remporta sur eux en 732 entre Tours & Poitiers. Cependant cette défaite, qui avoit coûté la vie à leur chef Abdérame, & qui auroit épuisé un peuple moins nombreux, ne les ayant pas empêchés de passer le Rhône; Charles les força après un long siége de sortir d'Avignon, que le duc Maurontus leur avoit livré. Il les poursuivit encore en *Septimanie*, & reprit enfin sur eux en 737, toutes les villes qui avoient autrefois appartenu aux Goths, à la réserve de Narbonne qui leur resta. Cette place ne fut réduite qu'en 752, depuis la proclamation de Pepin. (*D. J.*)

SEPTIMIANE PORTE, *Sptimiana porta*, (*Topogr. de l'anc. Rome.*) porte de Rome entre le Tibre & le Janicule; elle fut ainsi nommée de Septimus Severus, selon Spartian; cet empereur l'annoblit encore en y faisant construire des bains pour le public. (*D. J.*)

SEPTIMINICIA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique propre: elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route d'*Assuræ* à *Thenæ* entre *Madassuma* & *Tablata*, à vingt-cinq milles du premier de ces lieux, & à vingt milles du second; c'étoit un siége épiscopal. (D. J.)

SEPTIMONTIUM, *Antiq. rom.*) fête des sept montagnes de Rome, qu'on célébra au mois de décembre, après que la septieme montagne fut enfermée dans la ville; on offroit aux dieux ce jour-là sept sacrifices en sept différens endroits mais non pas constamment sur ces montagnes; ce même jour les empereurs faisoient des libéralités au peuple. (*D. J.*(

SEPTIQUE, s. m. & adj. *terme de Chirurgie*, *concernant la matiere médicale externe*, remede topique qui corrode les chairs. C'est un escharotique putréfiant, tel que la pierre à cautere, le beurre d'antimoine. Le mot *septique* est grec; il signifie *putrefiant*, qui a la vertu de dissoudre & de faire corrompre; du verbe σήπω, *putrefacio*, je fais pourrir. *Voyez* CAUSTIQUE, ESCHAROTIQUE.

M. Pringle, de la société royale de Londres, & médecin des armées britanniques, a donné à la suite de ses observations sur les maladies des armées dans les camps & dans les garnisons, des mémoires excellens, lus à la société royale, sur les substances *septiques* & anti-*septiques*. Ses expériences prouvent qu'il y a beaucoup plus de substances qui résistent à la putréfaction, qu'il n'y en a qui la favorisent: l'eau de chaux & le quinquina sont d'excellens anti-*septiques*, au point que des morceaux de chair à demi-pourrie, mis en macération dans une infusion de quinquina, ont rendu à cette chair son premier état. *Voy.* QUINQUINA, GANGRENE. (*Y*)

SEPTIZONE, s. m. (*Architect.*) nom du mausolée de la famille des Antonins, qui selon Aurélius Victor, fut élevé dans la dixieme région de la ville de Rome. C'étoit un grand bâtiment isolé, avec sept étages de colonnes, dont le plan étoit

quarré : au dessus étoient d'autres étages qui faisoient une large retraite ; ce qui donnoit une figure pyramidale à ce bâtiment terminé par la statue de Septime Severe, qui l'avoit fait construire. Ce mausolée fut appelé *septizone*, du latin *septem*, & *zonæ*, c'est-à-dire à sept ceintures ou rangs de colonnes.

Les historiens font encore mention d'un autre *septizone* plus ancien que celui de Septime Sévere, & près des thermes d'Antonin. (*D. J.*)

SEPTUAGENAIRE, adj. & s. m. qui a atteint l'âge de soixante & dix ans : on ne peut ni faire mettre, ni retenir en prison un *septuagénaire* pour dette civile.

SEPTUAGESIME, (*Théolog.*) terme de calendrier qui signifie le troisieme dimanche avant le carême. Ce dimanche & les deux suivans qu'on nomme *sexagésime* & *quinquagésime*, l'église exhorte ses enfans à la pénitence, pour les préparer à la mortification du carême qu'elle va bientôt commencer.

Quelques-uns croient que la *septuagésime* a pris son nom de ce qu'elle est environ 70 jours avant Pâques, & que le pape Télesphore fixa à ce jour le commencement du carême. *Voyez* CARÊME.

En Angleterre, les loix du roi Canut ordonnoient que les tribunaux seroient fermés, & l'exercice de la justice seroit suspendu depuis la *septuagésine* jusqu'à *quindena Paschæ*, c'est-à-dire, la *quinzaine de Pâques*.

Le droit canon défend la célébration des mariages, depuis la *septuagésime* jusqu'après les octaves de Pâques; mais aujourd'hui cette défense ne commence qu'au mercredi des Cendres.

SEPTUMANI, (*Géogr. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoise, selon Pline, *liv. III, ch. iv.* Comme il leur donne la ville *Bliteræ* ou *Bilteræ*, on voit que ce sont les habitans du diocese de Béziers. Pomponius Mela, *lib. II*, *ch. v.* écrit aussi *Septumani*. Le pays de ces peuples est appelé *Septimania*, par Sidonius Apollinaris, par Eginhart & par Aimoin; & ce nom lui avoit été donné à cause que la septieme légion y avoit eu ses quartiers. (*D. J.*)

SEPTUM LUCIDUM, (*Anat.*) ou *cloison transparente*; elle sépare les deux ventricules supérieurs du cerveau; elle est ainsi appelée à cause de sa transparence. *Voyez* CERVEAU.

SÉPULCHRALE, COLONNE, (*Archit.*) c'étoit anciennement une colonne élevée sur un sépulchre ou tombeau, avec une épitaphe gravée sur son fust. Il y en avoit de grandes qui servoient aux tombeaux des personnes de distinction, & de petites pour ceux du commun; celles-ci étoient appelées par les Latins *stetæ* & *cippi*. On donne aujourd'hui le nom de *colonne sépulchrale* à toutes les colonnes qui portent des croix dans les cimetieres, ou qui servent d'ornement nux mausolées. (*D. J.*)

SÉPULCHRAUX, s. m. (*Hist. ecclés.*) hérétiques qui nioient la descente de J.C. aux enfers quant à l'ame, & disoient qu'il n'y étoit descendu que quant au corps, donnant au mot *enfer*, le nom de *sépulchre*.

SÉPULCHRE, s. m. (*Gramm. & Hist.*) *sepulchrum*; tombeau ordinaire destiné à enfermer les morts, ou les os & les cendres des corps morts, lorsque l'usage étoit de les brûler. *Voy.* *SEPULCHRUM*.

Les *sépulchres* magnifiques, ou pour mieux dire les tombeaux des princes, des grands, des riches de la terre, se nommoient *pyramides*, *mausolées*, *monumens*, *cénotaphes*, *voûtes sépulchrales*, *&c.* mais les pauvres citoyens n'avoient que des *sépulchres* de peu de montre; on les appeloit en latin suivant leur forme ou leur usage, *collumellæ*, *mensæ*, *labella*, *labra*, *arcæ*, *columbaria*.

Les *columellæ* étoient de petites colonnes semblables à des bouquets ou troncs de pierre que les Latins appellent *cippi*, avec cette différence que les colonnes étoient arrondies, & leurs troncs quarrés ou de quelque figure irréguliere. Properce en parle ainsi :

I puer, & citus hæc aliquâ præpone columnâ;
Et dominum exquiliis dic habitare tuum.

On sait que les exquilies étoient certains lieux hors de la ville, où l'on exécutoit à mort les criminels, & où les pauvres étoient enterrés :

Hoc miseræ plebi stabat commune sepulchrum.
Horat. *lib. I. sat. viij.*

Les tables, *mensæ*, étoient des pierres

quadrangulaires plus longues que larges, assises sur une petite tombe, soit à fleur de terre, soit sur quatre bouquets de pierre élevés d'environ 2 à 3 piés ; & comme le verbe *ponere* étoit de commun usage pour signifier *mettre*, *poser*, les Latins disoient *ponere mensam*, pour désigner la structure, la position ou l'assiette des tombes des morts. L'inscription suivante qui se trouve à Milan, & que Gruter a recueillie, 850, *6*, pourra servir d'exemple

M. M.

Miniciæ Rufinæ.
Innocentissimæ fœminæ
Quæ. Vixit. Annis. xxij.
Mense. Uno. Dieb. xxxiiij
Minicia. Domitia. Sorori
Posuit. Mensam contrà
Votum.

Labellum ou *labrum*, étoit une pierre creusée en forme de bassin de fontaine ; ces bassins étoient les uns ronds, les autres ovales & les autres quarrés ; mais ces derniers s'appeloient proprement *arcæ* ou *arculæ*, parce qu'ils ressembloient aux coffres, excepté que leurs quatre côtés ne tomboient pas à plomb, & qu'ils étoient ordinairement portés sur quatre piés de lion, ou de quelqu'autre bête.

Les mots *cupæ*, *dolia*, *massæ*, *olicæ*, *urnæ*, *ampullæ*, *phialæ*, *thecæ*, *laminæ*, & quelques autres semblables, ne signifient point des *sépulchres* entiers, mais des vaisseaux de différente forme ou matiere, dans lesquels on mettoit les os ou les cendres des corps brûlés.

Columbaria, étoient les niches où on pouvoit placer deux ou trois urnes pleines de cendre, sur lesquelles urnes on gravoit une petite épitaphe.

Agene Urbique parle de quelques endroits des fauxbourgs de Rome, où l'on voyoit quantité de *sépulchres* de petites gens & d'esclaves ; tel étoit le lieu nommé *culinæ* ; tel étoit encore le lieu nommé *sestertium*, où étoient enterrés les corps des personnes que les empereurs faisoient mourir.

Quand on lisoit sur les inscriptions d'un *sépulchre*, *tacito nomine*, ces mots vouloient dire que les personnes à qui ce *sépulchre* étoit destiné, avoient été déclarées infâmes, & enterrées à l'écart par la permission du magistrat. (*D. J.*)

SÉPULCHRE *de la sainte Vierge*. (*Hist. eccl.*) on ignore le lieu de ce sacré monument ; & l'on ne sait pas même où la Ste. Vierge a fini ses jours. Les apôtres seuls qui pouvoient en être instruits, ont eu grand soin de ne pas divulguer ce secret. Ainsi toutes les traditions qui ont couru dans le monde sur ce monument, & sur le lieu de la mort de la Ste. Vierge, sont également incertaines. Ainsi quand l'on soutint dans le concile d'Ephese, tenu en 431, que la Ste. Vierge y étoit morte & qu'elle y avoit son tombeau, ce sentiment ne put prévaloir contre l'opinion de ceux qui montroient le tombeau de la mere de notre Sauveur à Jérusalem. On a soutenu depuis qu'il étoit dans la vallée même de Josaphat ; d'autres ont prétendu le voir au pié de la montagne des Oliviers ; & dans chacun de ces deux endroits on en a donné des descriptions si différentes, qu'elles ne peuvent convenir au même tombeau. (*D. J.*)

SÉPULCHRE *des juifs*, (*Critiq. sacrée.*) en grec τάφος ; les Hébreux creusoient ordinairement leurs tombeaux dans les rocs, comme il paroît par If. *xxij.* . C'est pour cette raison qu'Abraham acheta une double caverne, pour en faire son *sépulchre*. Genese, *xlix* 30. Lorsque leurs tombeaux étoient en plein champ, ils mettoient une pierre taillée par dessus, pour avertir qu'il y avoit dessous un *sépulchre*, afin que les passans ne se souillassent point en y touchant. Le Sauveur fait allusion à cette coutume, quand il compare les Pharisiens à des *sépulchres cachés*, sur lesquels en passant sans le savoir, on contracte une souillure involontaire. Luc, *xj.* 44. Les juifs enduisoient aussi de chaux leurs *sépulchres*, pour qu'on les apperçût mieux ; & tous les ans le 15 d'Adar, on les reblanchissoit. C'est pourquoi J. C. compare encore les Pharisiens hypocrites, qui couvroient leurs vices d'un bel extérieur, à des *sépulchres blanchis*.

Habiter dans les sépulchres, c'est dormir auprès des tombeaux, pour consulter les devins, à la maniere de ceux d'entre les

Gentils qui couchoient près des *sépulchres* sur des peaux de bêtes, afin d'apprendre en songe ce qui devoit leur arriver. Isaïe, *xxxv.* 4 reproche aux juifs cette pratique superstitieuse.

Sépulchre se prend au figuré dans l'écriture; 1°. pour la mort. Il ne me reste que *sépulchre*, dit Job, *xvij*, *1.* c'est-à-dire, je n'attends plus que la mort dans mon affliction. 2°. pour l'excès de la misere. Ezéchiel, *ch. xxxvij.* 2°. promet aux juifs que Dieu les retirera de leurs *sépulchres*, c'est-à-dire de leur dure captivité. 3°. pour une chose pernicieuse; c'est dans ce sens que S. Paul dit aux Romains, *iij.* 13. le gosier des méchans est comme un *sépulchre* ouvert, dont sortent des paroles nuisibles au salut. Enfin laisser une ame dans le *sépulchre*, dans la *mort* ou dans l'*enfer*, est une expression hébraïque qui désigne une seule & même chose. (*D. J.*)

SÉPULCHRE, SAINT, *Ordre milit.*) nom d'un ordre militaire établi dans la Palestine. La plupart des écrivains en attribuent la fondation à Godefroi de Bouillon; mais c'est une idée chimérique. Les chevaliers du *saint sépulchre* ne s'éleverent que sur les ruines de chanoines réguliers ainsi nommés; ce fut Alexandre VI. qui institua l'ordre militaire de ce nom, dont il prit la qualité de grand-maître. Clément VII. en 1525, accorda de vive voix au gardien des religieux de S. François en Terre-Sainte, le pouvoir de faire de ces chevaliers. Paul V. sous Louis XIII. confirma la réunion de l'ordre du *saint sépulchre*, à celui de S. Jean de Jérusalem. (*D. J.*)

SEPULTURA, *SEPULCHRUM*, *MONUMENTUM*, (*Antiq. rom.*) il y a de la différence entre ces trois mots, considérés dans leur signification propre. Sépulchre marque en général tout lieu de *sépulture*, selon le jurisconsulte dans la loi *3. de sepulchro violato.* Toutefois à prendre ce terme à la rigueur, tel a *sépulture* qui n'a point de *sépulchre*, car le mot *sépulture* désigne non-seulement tout lieu où les corps sont ensevelis, mais même les cérémonies de l'ensevelissement. Les payens ne s'inquiétoient pas du sépulchre, mais beaucoup de la *sépulture*; parce qu'ils croyoient que l'ame de celui dont le corps étoit privé de *sépulture*, restoit errante, & ne pouvoit être admise au rang des autres dans les champs élisées.

Nec ripas datur horrendas, nec rauca fluenta
Transportare prius, quàm sedibus ossa quierunt.

Æneid. *I. 6.*

Voilà d'où vient l'instante priere que le pauvre Palinure fait à Enée, de vouloir à son tour enterrer son corps, qui étoit encore porté sur les flots près du port de Vélies, depuis l'heure de son naufrage.

Mais quant au sépulchre, il n'étoit réputé ni nécessaire, ni utile; achetoit un sépulchre qui vouloit, car il ne consistoit qu'en une masse de maçonnerie faite au dessus, ou au devant de la *sépulture.* Et même de ce genre d'ouvrage les Germains avoient cette opinion, que cela ne servoit que de fardeau inutile aux corps des défunts. Mais ils pensoient que la *sépulture* étoit louable en elle-même, agréable aux défunts, & pleine de consolation aux vivans. Ce que nous avons appris de Tacite, qui dit que *sepulchrum Cespes erigit : monumentorum arduum & operosum honorem, uti gravem defunctis, aspernantur Germani.*

A considérer ensuite les mots *sepulchre* & *monument*, il y a cette différence, que le *monument* indique toute sorte d'édifice pour transmettre à la postérité la mémoire de quelque chose; *monumentum est quod memoriæ servandæ gratiâ existit.* Que si dans ce monument on met le corps d'un homme mort, de simple *monument* qu'il étoit, il devient vrai sépulchre, tombeau, & se revêt de la nature des lieux saints & religieux. Que si l'édifice est fait à la gloire d'un défunt, & que son corps n'y soit pas mis en *sépulture*, on le nomme un *sépulchre vuide*, que les Grecs appellent κενοτάφιον. Telle est l'idée qu'en donne la loi 42, *de religiosis & sumptibus funerum.* De-là vient que plusieurs hommes illustres de l'antiquité avoient plusieurs *monumens*, dont un seul portoit le nom de *tombeau.* C'est ce que Denis d'Halicarnasse rapporte au sujet d'Enée. (*D. J.*)

SEPULTURE, (*Droit naturel.*) on entend en général par *sépulture* dans le droit naturel, les derniers devoirs rendus aux morts, soit qu'on enterre leurs corps,

soit qu'on les brûle ; car tout dépend ici de la coutume qui détermine la maniere d'honorer la mémoire du défunt.

Le droit de *sépulture* est fondé sur la loi de l'humanité, & en quelque façon même sur la justice. Il est de l'humanité de ne pas laisser des cadavres humains pourrir, ou livrés en proie aux bêtes. C'est un spectacle affreux aux vivans ; & il leur en proviendroit un dommage réel par l'infection de l'air. Ainsi les personnes les plus indifférentes sont obligées par cette seule raison de donner elles-mêmes la *sépulture* aux morts, lorsqu'il n'y a point de gens, de parens ou d'amis à portée de leur rendre ce dernier devoir. Que si l'on empêche les parens ou les amis de s'en acquitter, on leur fait une injure. On augmente la douleur qu'ils ressentent de la perte d'une personne qui leur étoit chere, on leur ôte la consolation de lui rendre ce qu'ils regardent comme un devoir. C'est sur ce pié-là que la chose a été envisagée de tous temps parmi les nations qui n'ont pas été plongées dans la barbarie. C'est aussi en partie là-dessus que sont fondées les loix qui privent de la *sépulture* ceux qui ont commis de très-grands crimes ; car elles se proposent autant de rendre chacun soigneux de détourner de tels crimes ses enfans, ses parens, ses amis, que d'intimider le criminel.

Mais en refusant la *sépulture* à quelqu'un, ne viole-t-on point en quelque maniere envers lui l'humanité & la justice ? M. Thomasius & quelques autres ne le croient pas, parce que le mort ne sent point l'ouvrage qu'on fait à son cadavre ; cependant ce n'est pas toujours assez pour être lésé, de sentir l'offense que l'on nous fait ; on fait du tort à un insensé, quoiqu'il ne comprenne pas le préjudice qu'on lui cause. Après tout les raisons qui se tirent de l'injure faite aux vivans, suffisent pour en inférer, que la *sépulture* refusée malicieusement, fournit un juste sujet de vengeance aux parens ou amis du défunt, & que les loix même de la guerre ne s'étendent pas jusqu'à refuser la *sépulture* aux morts de l'armée ennemie ; c'étoit là du moins l'idée de Platon, & à son autorité on peut ajouter celles que Grotius cite en assez grand nombre, *l. II*, *ch. xix.* (*D. J.*)

SÉPULTURE, (*Antiq. grec & rom.*) le soin de la *sépulture* est du droit naturel & du droit des gens. Tous les peuples se sont accordés à penser ainsi, & l'antiquité a regardé la *sépulture* des morts comme un devoir inviolable, dont on ne pouvoit se dispenser sans encourir la vengeance des dieux.

Dans l'Iliade d'Homere, Priam obtient une suspension d'armes pour enterrer les morts de part & d'autre. Jupiter envoie Apollon pour procurer la *sépulture* à Sarpedon. Iris est dépêchée des dieux pour engager Achille à rendre ce droit à Patrocle, & Thétis lui promet d'empêcher que ce corps ne se corrompe, au cas qu'on le laisse une année entiere sans *sépulture*. Homere se fonde ici sur la coutume des Egyptiens qui refusoient la *sépulture* au défunt, s'il avoit mal vécu. Ce refus faisoit qu'on ne permettoit pas de transporter le corps des impies au delà du fleuve près duquel étoient les *sépultures* des justes. De-là venoit l'idée que la privation de la *sépulture* fermoit à une ame les champs élisiens, & la couvroit d'infamie.

Je me sers ici du mot de *sépulture* pour les temps même d'Homere, où l'on brûloit les corps, d'autant qu'il restoit toujours des os ou des cendres du cadavre qu'on mettoit en terre enfermés dans des urnes.

L'usage de brûler les corps eut de la peine à s'établir chez les Romains, parce que Numa Pompilius défendit qu'on brûlât le sien ; cette coutume devint cependant générale sur la fin de la république ; mais elle se perdit au commencement du regne des empereurs chrétiens, & s'abolit entiérement sous Gratien.

Personne, & même les criminels ne pouvoient être privés de la *sépulture* parmi les juifs. Josephe, *antiq. judaïq. l. IV. c. vj.* dit que Moïse avoit commandé qu'on donnât la *sépulture* à tous ceux qu'on condamneroit à mort pour leurs crimes. Nous voyons que les Romains étoient assez dans le même usage, car Pilate permit qu'on détachât le corps de J. C. & qu'on le mît dans le sépulchre, quoiqu'il l'eût fait mourir comme criminel de lèse-majesté. Les empereurs Dioclétien & Maximien marquerent par un de leurs rescripts, qu'ils n'empêcheroient

toient pas qu'on donnât la *sépulture* à ceux qu'on avoit suppliciés.

Au commencement de la république, tous les Romains avoient leur *sépulture* dans la ville, mais la loi des douze tables le défendit pour éviter l'infection que les corps enterrés pouvoient causer dans un climat aussi chaud que l'Italie. La république n'accorda le droit de *sépulture* dans Rome qu'aux vestales, & à un petit nombre de particuliers qui avoient rendu des services considérables à l'état. Les Claudiens eurent le privilege de conserver leur *sépulture* sous le capitole. Le peuple romain accorda de même par une ordonnance expresse à Valérius Publicola & à ses descendans, l'honneur de la *sépulture* dans la ville. Plutarque écrit néanmoins que de son temps, ceux de cette race se contentoient, lorsque quelqu'un d'eux mouroit, de mettre une torche ardente sur le tombeau de famille, qu'ils retiroient aussitôt, pour montrer qu'ils avoient ce privilege, mais qu'ils s'en déportoient en faisant enterrer leurs parens dans la contrée de Vélie.

Adrien mit une amende de quatre pieces d'or contre les contrevenans, & étendit cette peine aux magistrats qui l'auroient permis. Il voulut encore, pour me servir des termes du jurisconsulte Ulpien, que le lieu de la *sépulture* fût confisqué & profané, & qu'on exhumât le corps ou les cendres de celui qu'on y auroit enseveli. Cette ordonnance fut renouvellée par Dioclétien & Maximien, l'an 290 de l'ere chrétienne.

Des loix si formelles obligerent les Romains d'établir leurs tombeaux hors de l'enceinte de Rome, & de les élever sur les grands chemins les plus fréquentés, comme sur la voie appienne, la voie flaminienne, la voie latine, où l'on voyoit les sépulchres des Collatins, des Scipions, des Serviliens, des Marcellus, *&c.* objets propres à porter les passans à l'imitation des grands hommes qui étoient couchés dans ces tombeaux, & dont les noms étoient gravés sur chacun. (*D. J.*)

SÉPULTURE *des Chinois*. (*Hist. de la Chine.*) les *sépultures* de ce peuple sont hors des villes, & autant qu'on le peut sur des hauteurs; souvent on y plante des pins & des cyprès. Jusqu'à environ deux lieues de chaque ville, on trouve des villages, des hameaux, des maisons dispersées çà & là, & diversifiées de bosquets & de petites collines couvertes d'arbres, & fermées de murailles. Ce sont autant de *sépultures* différentes, lesquelles forment un point de vue qui n'est point désagréable.

La plupart des *sépulchres* chinois sont bien blanchis, & faits en forme de fer à cheval. On écrit le nom de la famille sur la principale pierre. Les pauvres se contentent de couvrir le cercueil de chaume, ou de terre élevée de cinq à six piés, en forme de pyramide; plusieurs enferment le cercueil dans une petite loge de brique, représentant un tombeau.

Pour ce qui est des grands & des mandarins, leurs *sépultures* sont d'une assez belle structure. Ils construisent une voûte dans laquelle ils renferment le cercueil: ils forment au dessus une élévation de terre battue, haute d'environ douze piés & de huit ou de dix pouces de diametre, qui a à peu près la figure d'un chapeau; ils couvrent cette terre de chaux & de sable, dont ils font un mastic, afin que l'eau ne puisse pas y pénétrer; ils plantent tout autour avec symmétrie des arbres de différentes especes. Vis à vis est une longue & grande table de marbre blanc & poli, sur laquelle est une cassolette, deux vases & deux candelabres aussi de marbre. De part & d'autre, on range en plusieurs files des figures d'officiers, d'eunuques, de soldats, de lions, de chevaux sellés, de chameaux, de tortues, & d'autres animaux en différentes attitudes, qui marquent du respect & de la douleur, autant que leurs artistes sont capables d'exprimer les passions; vous trouverez les détails de leurs funérailles au *mot* FUNÉRAILLES *des Chinois*. (*D. J.*)

SÉPULTURE, (*Critiq. sacrée.*) les juifs avoient grand soin d'ensevelir les morts, & tenoient à déshonneur d'être privés de la *sépulture*; aussi étoit-ce chez eux un office de charité que ce dernier soin, comme on le voit par Tobie, qui s'en faisoit un devoir, malgré les défenses de Sennachérib, & quoiqu'il courût risque de la vie en osant enterrer les corps des Israélites qu'on exposoit aux bêtes.

Jérémie, *ch. viij. 1.* menace les grands,

les prêtres, & les faux prophetes qui ont adoré les idoles, de faire jeter leurs os hors de leurs *sépultures*, comme le fumier qu'on jette sur la terre. Le même prophete, *chap. xxij, 19*, prédit que Johakim, roi de Juda, qui se plongeoit dans toutes sortes de crimes, seroit jeté à la voirie.

Les juifs cependant n'avoient point de lieu déterminé pour la *sépulture* des morts, plusieurs de leurs tombeaux étoient faits dans le roc; d'autres étoient dans les villes, à la campagne, sur les chemins, dans les jardins. Les tombeaux des rois de Juda étoient creusés sous la montagne du temple, comme l'insinue Ezéchiel, quand il dit, *ch. xliij. 7.* qu'à l'avenir la montagne sainte ne sera plus souillée par les cadavres des rois. Le tombeau que Joseph d'Arimatie avoit préparé pour lui-même, & qu'il destina pour le corps du Sauveur, étoit dans son jardin. Saül fut enterré sous un arbre, & Moïse, Aaron, Eléazar, Josué, le furent dans des montagnes.

Maimonides, il est vrai, fait mention du cercueil où les juifs mettoient les morts, avant que de les déposer en terre; mais il parle plutôt de la maniere dont les juifs dispersés ensevelissoient leurs morts, que de celle qui étoit en usage parmi eux, lorsqu'ils habitoient leur propre pays. On croit donc que du temps de J. C. après avoir préparé les corps, avant que de les mettre dans le sépulchre, ils les posoient liés de bandes & enveloppés d'un linceul, sur de petits lits, & les plaçoient ainsi dans les grottes qui étoient leurs sépulchres. Les raisons qu'on a d'en juger ainsi, sont 1°. que dans l'histoire de la *sépulture* & de la résurrection de J. C. il n'est fait aucune mention de cercueil. Il n'y est parlé que du linceul & des bandes de toiles, dont le corps du Sauveur fut enveloppé. 2°. La même chose paroît dans l'histoire de la résurrection de Lazare. S'il avoit été enfermé dans un cercueil, J. C. ne pouvoit lui dire, *Lazare, sors dehors.* Il auroit fallu ouvrir le cercueil auparavant, comme il fallut ôter la pierre qui fermoit l'entrée du sépulchre, afin que Lazare en pût sortir; ou il faudroit supposer un miracle que J. C. n'a point voulu faire, parce qu'il n'en fait point de superflu; c'est pour cela qu'il fait ôter la pierre, avant de commander à Lazare de sortir. 3°. Dans l'histoire de la résurrection du fils de la veuve de Naïn, Jésus s'approche du mort, & lui dit: *jeune homme, levez-vous*: comment auroit-il pu se lever, s'il eût été enfermé dans un cercueil?

Quoi qu'il en soit, aussitôt que quelqu'un chez les juifs étoit mort, ses parens & ses amis, pour marquer la douleur de sa perte, déchiroient leurs habits, se frappoient la poitrine, & mettoient de la cendre sur leurs têtes. La pompe funebre étoit accompagnée de joueurs de flûtes, d'hommes & de femmes gagées pour pleurer. *Voyez* PLEUREURS & PLEUREUSES.

SÉPULTURE, s. f. (*Archit.*) c'est le lieu où sont les tombeaux d'une famille, comme étoit la chapelle des Valois à S. Denis en France.

Les mahométans sont curieux de *sépultures* qu'ils bâtissent en forme de petites chapelles d'une architecture fort délicate. Ils appellent *tarbes*, celles des fondateurs des mosquées qui en sont proches. *Daviler.* (*D. J.*)

SEPULVÉDA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne dans la vieille Castille, au sud-ouest & près de Ségovie, sur la petite riviere de Duraton. On l'appeloit anciennement *Sepulvega*, dont on a fait *Sepulveda*. Villeneuve prétend que c'est la *Segortia lata* Ptolomée, *l. II. c. vj.* (*D. J.*)

SEQUANA, (*Géogr. anc.*) nom latin de la riviere de Seine. César & Ptolomée disent *Sequana*, Strabon *Sequanus*, & Etienne le géographe *Secoanus*. Cette riviere, selon César, *de Bel. Gal. l. I.* faisoit avec la Marne, la séparation entre les Gaulois & les Belges. (*D. J.*)

SÉQUANIENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) peuple de la Gaule, qui du temps des Romains, habitoit le pays connu aujourd'hui sous le nom de la *Franche-Comté*.

SÉQUANOIS, LES, (*Géog. anc.*) *Sequani*, peuple de l'ancienne Gaule; du temps de César, ils faisoient partie de la Celtique: mais Auguste les mit sous la Belgique, ce qui paroît par les descriptions de Ptolomée & de Pline. César dit encore, que le mont Jura les séparoit des Helvétiens: d'un autre côté, les bornes de leur pays s'étendoient

jusqu'au Rhin, à ce que prétend Strabon *l. IV.*

On peut dire que le Rhin bornoit originairement le pays des *Séquanois*, avant que les Germains les eussent éloignés des bords de ce fleuve, car on voit qu'Arioviste leur enleva la troisieme & la meilleure portion de leur pays, & sans doute celle qui étoit la plus voisine du Rhin.

Ammien Marcellin, *liv. XV, c. xxvij*, étend aussi les *Séquaniens* jusqu'à ce fleuve, mais il suivoit l'usage de son temps : il y avoit une province appelée *Maxima Séquanorum*, & dans laquelle on comprenoit non seulement les *Sequani*, mais encore les *Helvetii* & les *Rauraci.*

Enfin, le pays de *Sequaniens*, selon Tacite, étoit d'un autre côté limitrope de celui des *Ædui*, *voyez* M. Dunod dans son *histoire des Sequanois & de la province Sequanoise.* Cet ouvrage est imprimé à Dijon en 1735 2 *vol. in-4°.* (*D. J.*)

SEQUELLE, DIXME DE, (*Droit d'église.*) on appelle dixme de *sequelle* une certaine dixme qui se perçoit en Bourgogne, parce que le curé qui la leve suit le laboureur qui va cultiver des terres hors sa dixmerie. Les dixmes personnelles ne sont point reçues en France, cependant les dixmes de *sequelle* approchent fort de leur nature, dit Fevret. (*D. J.*)

SÉQUENCE, s. f. *terme de jeu de l'Ambigu ;* la *séquence* est une suite de trois cartes de la même couleur, comme cinq, six & sept. La *séquence* emporte le point & ses primes, & fait gagner trois jetons de chaque joueur, outre ce qui est au jeu ; la plus haute en points va devant la plus basse.

SÉQUENCE, *au jeu de ma Commere accommodez-moi*, se dit de trois cartes qui sont dans leur ordre naturel, ne laissant aucun intervalle à remplir entre une carte & celle qui lui est inférieure en valeur, comme roi, dame & valet, dame, valet & dix, *&c.* La *séquence* de ce jeu ne differe de la tierce du piquet, qu'en ce qu'il faut que celle-ci soit en même couleur, & en même espece, & que la *séquence* peut être de trois couleurs & de trois especes différentes, pourvu qu'elle aille de suite.

SÉQUENCE, *au jeu du Hoc*, ce sont trois cartes d'une même couleur qui se suivent. La *séquence* de quatre vaut mieux que celle de trois, celle de cinq, que celle de quatre & ainsi des autres. Et quand les cartes sont égales en nombre, la plus haute gagne ; dame, valet & dix, est la plus forte *séquence* simple ; as, deux & trois la moindre de toutes. *Voy.* SÉQUENCE SIMPLE.

SÉQUENCE SIMPLE, *au jeu du Hoc*, c'est une *séquence* qui n'est composée que de trois cartes seulement.

SÉQUENCE, *au jeu de Commerce*, se dit de l'assemblage suivi de trois cartes de même couleur, que l'on appelle *tierce* au jeu de piquet ; comme as, roi, dame ; roi, dame, valet ; dame, valet & dix, *&c.* La plus haute ayant toujours la préférence.

SEQUESTRATION, s. f. (*Gramm. & Jurispr.*) est l'action de mettre des revenus ou autres choses en sequestre.

On entend aussi quelquefois par ce terme l'action de détourner des deniers, des papiers ou autres choses, pour en ôter la connoissance & se les approprier. *Voy. ci-après* SEQUESTRE.

SEQUESTRE, s. m. (*Jurisprudence.*) est une personne préposée pour recevoir & garder comme en dépôt des deniers, revenus & autres choses qui sont en litige, jusqu'à ce que la justice ait décidé à qui les choses séquestrées doivent appartenir.

Le *sequestre* differe du gardien ou commissaire, en ce que celui-ci est établi à une saisie, au lieu que le *sequestre* est établi à des biens & revenus, quoique non saisis.

Les nominations de *sequestre* se font ordinairement en justice, sur la demande des parties ou d'office par le juge lorsqu'il y a lieu.

Les parties peuvent néanmoins convenir entr'elles d'un *sequestre* à l'amiable.

Le juge ne peut nommer pour *sequestre* aucun de ses parens & alliés, jusqu'au degré de cousins-germains inclusivement, à peine de nullité & d'amende, même de répondre en son nom des dommages & intérêts en cas d'insolvabilité du *sequestre.*

Le *sequestre* doit prêter serment devant le juge.

Quand les choses sequestrées consistent

en quelque jouissance, le *sequestre* doit faire procéder au bail judiciaire, au cas qu'il n'y en eût pas de conventionnel ou qu'il eût été fait en fraude & à vil prix.

Le devoir du *sequestre* en général, est d'administrer les biens & revenus dont il est chargé, comme un bon pere de famille, & de rendre compte de sa commission à qui par justice sera ordonné. *Voyez* COMMISSAIRE, DÉPÔT, GARDIEN, *& l'ord. de 1661, tit. 19.* (*A*)

SEQUIN, s. m. (*Monnoie.*) monnoie d'or qui se bat à Venise, au titre de vingt-trois karats, trois quarts. Il s'en fabrique aussi dans les états du grand-seigneur, particuliérement au Caire, que delà on appelle *sequins de Turquie* ou *shérifs* ou *sultanins.* On appelle à Constantinople *sequins hongres*, des ducats d'or qui se fabriquent en Allemagne à divers coins. La valeur de ces *sequins* n'est pas tout à fait semblable, ceux de Turquie & d'Allemagne valent un quinzieme moins que le vénitien. Aux Indes orientales, le *sequin* vénitien s'y prend pour quatre roupies six pessas, c'est-à-dire, pour 10 liv. 4 sous de France; & le *sequin* de Turquie seulement pour quatre roupies justes, ce qui est 4 sous moins que l'autre. (*D. J.*)

SER, s. m. (*Poids étranger.*) poids dont on use aux Indes orientales, particuliérement dans les états du grand-mogol, ainsi que l'on fait en France & ailleurs de la livre. Il y a de deux sortes de *ser*, l'un qui est employé à peser les denrées & choses propres à la vie, & l'autre dont on se sert pour peser les marchandises qui entrent dans le négoce. Le premier est de seize onces, poids de marc, qui est égal à une livre de Paris, & le deuxieme n'est que de douze onces, aussi poids de marc, qui font les trois quarts de la livre de Paris; ensorte que ce dernier *ser* differe d'un quart du premier. (*D. J.*)

SERA, (*Géogr. anc.*) ville métropole de la Sérique, selon Ptolomée *l. VI, c. xvj.* Le nom moderne est *Cambalech*, selon Niger, & Sindiufu, selon Mercator. (*D. J.*)

SERACH, s. m. *terme de relation;* c'est ainsi qu'on appelle l'officier qui tient l'étrier du caia des janissaires en charge, l'accompagne par-tout à cheval, & lui sert comme d'aide de camp. Au bout d'un certain temps, il obtient le titre de *chous*, & enfin devient lui-même caia des janissaires, sous le commandement de l'aga du corps. Pocock, *Histoire d'Égypte* (*D. J.*)

SERAI *ou* SERAY, *terme de relation;* ce mot signifie une *maison*, mais une maison grande & ample, un palais. C'est le nom du palais du grand-seigneur, qu'on appelle mal à propos *serail*, car il s'écrit *seraï* en turc; mais l'usage l'a emporté. Les palais des bachas & des autres grands de la Porte prennent aussi ce nom; c'est encore celui qu'on donne à ces hôtelleries publiques, où vont loger les caravanes; car on les appelle *caravanserai* ou *carvan-seraï.* Quelques-uns écrivent ce nom par un *k;* d'autres, comme Thevenot, dans son voyage des Indes, écrivent *quervan-seraï;* un usage vicieux a prévalu, & décidé pour *serrail:* lorsqu'il s'agit d'un palais des souverains orientaux, & sur-tout de ceux où leurs femmes sont enfermées. *Voy.* SERRAIL. (*D. J.*)

SERAI, *ou* SARAI, *ou* SULTAN-SARAI, *ou* BACHA-SERAI, (*Géogr. mod.*) ville du Capchac, sur le volga, où le kan faisoit sa résidence; mais les russes ont ruiné en 1736 cette ville, ou plutôt ce palais. *Long. 81, lat. 52.* (*D. J.*)

SERAN, s. m. (*Tisserand.*) outil à préparer les chanvres, les lins, les orties, & autres plantes dont les tiges sont pleines de filamens, pour les mettre en état d'être filées.

Les *serans* sont des ais en forme de grandes cardes, armées de dents de gros fils-de-fer, à travers desquels on fait passer ces plantes, après qu'elles ont été auparavant grossiérement concassées avec un instrument de bois. Ces deux apprêts qui les réduisent en filasses & en état d'être filées au rouet ou au fuseau, ne se donnent que lorsqu'au sortir de l'eau où elles ont été rouies, on les a bien fait sécher au soleil. (*D. J.*)

SERAN, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France. Elle prend sa source dans les montagnes de Michaille, vers le grand abergement, court dans le Valromey, & se perd dans le Rhône, au dessous de

Rochefort, à sept ou huit lieues de son origine. (*D. J.*)

SERANCER, v. act. (*Tisseranderie.*) c'est faire passer les chanvres, lins, orties & autres matieres propres à être filées par les serans. Les chanvres *serancés*, ce sont les chanvres qui ont reçu cet apprêt, & qui sont réduits en filasse. Les dents du seran doivent être plus ou moins serrées, selon la finesse dont on veut que soit le chanvre.

On a ordinairement plusieurs serans de différente grandeur. Quand on veut *serancer*, on les attache au bout d'une table, sur un escabeau, ou autre ustensile de ménage; le principal est qu'ils soient fermes; on passe le chanvre plusieurs fois à travers de ces pointes de fer; & quand il est bien peigné, bien propre & bien clair, on le met en botte pour le vendre à mesure qu'on en *serance*; ou bien on le file, soit à grand rouet, à la quenouille, ou au fuseau, suivant les différens usages auxquels on le destine. (*D. J.*)

SERANCOLIN, MARBRE, (*Litholog.*) le marbre *serancolin* est un marbre isabelle & rouge, ou couleur d'agathe des Pyrénées. La carriere d'où on le tire est dans la vallée d'Or, proche de *serancolin*, dans l'évêché de S. Bertrand. L'on a été long-temps que l'on ne pouvoit avoir de ce marbre que par morceaux; mais depuis que le sieur Misson a trouvé le secret de scier le marbre dans le roc avec des scies qui tournent à volonté, on peut avoir toutes sortes de marbres par grandes pieces. (*D. J.*)

SERANDIB, (*Géogr. mod.*) nom arabe de la plus fameuse isle de l'Océan oriental. Le schérif Al-edrissi lui donne 80 parasanges de longueur, & autant de largeur; & le géographe persien la met fort proche de la côte des Indes, entre l'équateur & le premier climat. Tout cela nous indique que cette isle est la même que celle de Ceylan. (*D. J.*)

SÉRAPÉON, s. m. (*antiq. d'Égypte.*) temple fameux d'Alexandrie, ainsi nommé parce qu'on y avoit déposé la statue du dieu Sérapis.

Rufin qui étoit à Alexandrie lorsqu'il subsistoit encore, nous en a fait la description. C'est un lieu élevé, dit-il, non par la nature, mais de main d'homme. Il est, pour ainsi dire, suspendu en l'air. Ce vaste bâtiment est quarré, & soutenu sur des voûtes depuis le rez-de-chaussée jusqu'à ce qu'on soit arrivé au plain-pié du temple, auquel on monte par plus de cent degrés. Ces voûtes sont partagées en plusieurs appartemens séparés les uns des autres, qui servent à différens ministeres secrets. Sur ces voûtes en dehors sont de grandes salles pour conférer, des refectoires, & la maison où demeurent ceux qui ont la garde du temple. En dedans régnoient des portiques qui composoient une espece de cloître autour de ce bâtiment quarré. C'étoit au milieu de ce cloître que s'élevoit le temple de Sérapis orné de colonnes, & dont les murs étoient de marbre.

Ptolomée, fils de Lagus, l'avoit fait bâtir, selon Tacite, dans un lieu où il y avoit eu long-temps auparavant une chapelle consacrée à Sérapis & à Isis, sur une petite éminence dans le quartier nommé *Rhacotis*, dont il faisoit le plus bel ornement.

Théophile, patriarche d'Alexandrie, ayant pris la résolution de ruiner absolument le paganisme dans la capitale de l'Egypte, fit tout ce qu'il put pour obtenir des ordres afin de mettre en exécution son dessein. Il obtint en effet de l'empereur Théodose en 390, un édit qui lui permettoit de démolir tous les temples.

L'expédition de Théophile se fit avec tout le zele destructeur dont il étoit capable, & il n'étoit pas petit. Les choses ne se passerent pas sans tumulte; les payens, au rapport des auteurs ecclésiastiques, outrés de ce qu'on vouloit abolir leur ancienne religion, se retirerent dans le *Sérapéon*, comme dans une citadelle; delà ils se défendirent, & soutinrent les attaques des chrétiens. Quelques philosophes s'étoient mêlés dans cette émeute en faveur de leurs compatriotes; mais Théophile, appuyé du préfet d'Alexandrie & du commandant des troupes, ayant eu l'avantage, un grand nombre de savans du paganisme cruellement persécutés, furent obligés de prendre la fuite, & de se disperser dans plusieurs villes de l'empire. On nomme

entr'autres le philosophe Olympus & les grammairiens Ammonius & Helladius. Ce magnifique temple de Sérapis fut détruit de fond en comble, & quelque temps après on bâtit à sa place une église à laquelle on donna le nom de l'empereur Arcadius.

Ce temple avoit une bibliotheque qui devint très-célebre, & qui n'étoit cependant qu'un supplément de la bibliotheque d'Alexandrie, aussi l'appeloit-on sa fille ; mais avec le temps cette fille devint belle & grande, elle échappa aux flammes qui consumerent celle d'Alexandrie. On croit que ce fut dans le *Sérapéon* que Cléopâtre mit les deux cens mille volumes de celle de Pergame, dont Marc-Antoine lui fit présent. Cette addition & d'autres que les conjonctures amenerent, rendirent la bibliotheque du *Sérapéon* plus nombreuse que celle dont elle tiroit sa naissance. Pillée plus d'une fois pendant les révolutions de l'empire Romain, elle se rétablit toujours de ses pertes. En un mot, elle a subsisté ouvrant ses trésors aux curieux jusqu'au vij siecle, qu'elle eut enfin le même sort que sa mere, & qu'elle fut brûlée par les Sarrasins quand ils prirent Alexandrie l'an de J. C. 642. (*D. J.*)

SÉRAPHINS, s. m. pl. (*Théol.*) anges du premier ordre de la premiere hiérarchie. *Voy.* ANGES & HIERARCHIE.

Ce mot vient de l'hébreu *zaraph*, brûler ou enflammer ; & l'on croit que ces esprits célestes sont ainsi nommés de l'amour divin qui les consume, parce que de tous les anges ils sont les plus près du trône de l'Eternel. Isaïe, *ch. vj*, les dépeint comme des anges qui étoient au dessus du trône du Seigneur, & qui avoient six ailes ; deux dont ils voiloient leur face, deux dont ils couvroient leurs piés, & deux avec lesquelles ils voloient. C'est le seul endroit de l'écriture où il soit fait mention des *séraphins* pris en ce sens ; car ailleurs *séraphins*, dans l'hébreu, se prend pour les fondeurs & les orfevres ; & dans les nombres, *l. XXI*, le nom de *séraphin* ou *saraphin* est donné aux serpens ailés qui firent mourir les Israélites dans le désert.

SÉRAPHIQUE, adj. ce qui appartient aux séraphins, ou ce qui les imite. Boyle a composé un traité de l'*amour séraphique* c'est-à-dire, de l'*amour de Dieu.* On donne dans les écoles le titre de *docteur séraphique* à S. Bonaventure, à cause de sa ferveur & de son extrême piété.

S. François d'Assise est appelé le *pere séraphique*, en mémoire ou en honneur d'une vision qu'il eut sur le mont Alverne, où, après un jeûne de quarante jours & d'autres grandes austérités, étant en extase, il vit un séraphin qui descendit rapidement du ciel sur lui, & lui imprima aux mains, aux piés & au côté des stigmates qui représentoient les plaies que les cloux & la lance firent au corps de Jesus-Christ lorsqu'on le crucifia. *Voyez* STIGMATES.

SERAPIDIS INSULA, (*Géog. anc.*) île sur la côte de l'Arabie heureuse, dans le golfe Sachalite, selon Ptolomée, *liv. VI. ch. vij.* Elle étoit remarquable par un temple, & étoit voisine des sept îles qui étoient aussi dans ce même golfe. Arien, *p. 19.* & Oxon, dans son Périple de la mer Erythrée, met environ deux mille stades entre elle & le continent ; il lui donne environ 200 stades de largeur. « Il y a, dit-il, trois villages » dont les habitans sont les prêtres des » Ichtyophages. Ils parlent arabe, & cou- » vrent avec des feuilles ce que la pudeur » ne permet pas de montrer. Cette île a » quantité d'excellentes tortues. Les habi- » tans de Cané ont coutume d'y aller avec » des chaloupes & des barques ». Ramusio croit que c'est aujourd'hui l'île nommée *Maziza.* (*D. J.*)

SÉRAPIS ou SARAPIS (*Mythol. Médaill. Inscript. Monum. Pierres gravées & Littérat.*) c'étoit un grand dieu des Egyptiens, connu, selon toute apparence, par ce peuple, long-temps avant les Ptolémées, selon l'opinion de M. Cuper, qui nous paroît la plus vraisemblable. Tacite, *hist. l. IV. ch. lxxxiij.* le prétend aussi. Les Egyptiens, dit-il, nation superstitieuse, révéroient *Sérapis* plus qu'aucune autre divinité : Serapin *dedita gens superstitionibus super alios colit.*

Ce n'étoit pas seulement le dieu tutélaire de toute l'Egypte en général, plusieurs des principales villes de ce royaume l'avoient choisi pour leur patron particulier, & le firent graver sur leurs monnoies en cette qualité ; mais entre toutes ces villes, au-

cune ne lui rendit des honneurs plus solennels & plus surprenans que celle d'Alexandrie. *Alexandria civitas quæ conditorem Alexandrum macedonem gloriatur*, Serapin *atque Isin cultu penè attonitæ venerationis observat*, dit Macrobe, *liv. I. Saturn.*

On l'y adoroit, selon Tacite, comme une espece de divinité universelle qui représentoit Esculape, Osiris, Jupiter, Pluton : *deum ipsum multi Æsculapium quod medeatur ægris corporibus, quidam Osirin antiquissimum illis gentibus numen, plerique Jovem, ut rerum omnium potentem, plurimi ditem patrem insignibus quæ in ipso manifesta aut per ambages conjectant.* On le prenoit aussi pour Jupiter Ammon, pour le Soleil, selon Macrobe, & pour Neptune. Le buste de *Sérapis*, au revers d'Antonin Pie, nous le montre, dans Seguin, sous presque tous ces différens rapports; le boisseau sur la tête, la couronne rayonnée, les cornes de bélier, la corne d'abondance devant lui, & derriere lui un sceptre à trois pointes, entortillé d'un serpent, même avec la cuirasse, comme le dieu Mars.

On s'étoit aussi formé de *Sérapis* une idée comme d'un dieu unique, qui comprenoit les attributs de toutes les autres divinités; ce qui donna lieu aux payens de publier que les chrétiens & les juifs, qui ne reconnoissoient qu'un seul Dieu, adoroient *Sérapis ;* c'est ce qu'assure l'empereur Hadrien dans une lettre à Severianus, rapportée dans Vopiscus, d'après Flegon : *illi*, dit-il, *qui* Serapin *colunt christiani sunt, & qui se Christi episcopos dicunt, unus illis Deus est; hunc christiani, hunc judeos hunc omnes venerantur, & gentes.*

C'est à cette divinité qu'étoit consacré le superbe temple d'Alexandrie, dans lequel on transféra la statue de ce dieu, que les habitans de Sinope possédoient, & qu'ils adoroient sous le nom de *Jupiter Sérapis*, *Plutus* ou *Pluton.*

Il est très-singulier que les Alexandrins qui avoient cette divinité chez eux pour ainsi dire, puisqu'elle étoit la premiere divinité de toute l'Egypte, se soient avisés de l'aller chercher au delà des mers, & dans une ville aussi éloignée d'Alexandrie que l'étoit Sinope, & d'adorer Jupiter-*Sérapis*, divinité égyptienne, sous le titre d'un dieu étranger, savoir sous celui de Ζεὺς Σινωπίτης, *Jupiter de Sinope.* Tacite, Plutarque & Eustathe nous en disent la raison, dont le détail seroit trop long à raconter autrement que par l'extrait suivant.

Entre plusieurs temples des plus magnifiques dont Ptolémée Soter, fils de Lagus, avoit orné la nouvelle ville d'Alexandrie, qu'il avoit choisi pour la capitale de son royaume, il en avoit fait bâtir un beaucoup plus superbe qu'aucun autre, & tout éclatant d'or. Comme il étoit en suspens à quel dieu il devoit le dédier, un génie d'une beauté charmante, & d'une taille au dessus de l'humaine, lui étant apparu en songe, lui conseilla de faire venir sa statue du Pont, après quoi il disparut en s'élevant dans les airs environné de flammes.

Ce prince ayant raconté sa vision à Timothée, savant athénien, de la race des Eumolpides, il apprit de lui que près de Sinope, ville de Pont, étoit un vieux temple consacré à Jupiter-Plutus; dont la statue étoit singuliérement respectée par les habitans de cette contrée. Sur cet avis, Ptolémée envoya Timothée en ambassade à Scydrothemis, roi de Sinope, pour le prier, en lui offrant en même temps de riches présens, de vouloir bien lui accorder ce dieu.

Scydrothemis fit d'abord de grandes difficultés, & cependant retint Timothée à sa cour le plus long-temps qu'il put, en l'amusant toujours de belles promesses. Mais enfin au bout de trois ans, le dieu se déclara de lui-même, & se rendit de son temple sur le vaisseau de l'ambassadeur, qui aussi-tôt ayant mis à la voile, arriva, par un miracle encore plus inoui, en trois jours dans Alexandrie.

Cette divinité y fut reçue avec toutes les marques possibles de vénération, & à l'instant Ptolémée la fit mettre dans le temple qu'il lui avoit destiné, avec d'autant plus de pompe, qu'il reconnut que c'étoit le portrait même qui lui étoit apparu, & que c'étoit aussi l'image de Jupiter-*Sérapis*, qui étoit adoré en Egypte pour le dieu Pluton. C'est ce même dieu qu'Athénée nomme le *Jupiter égyptien*, & Martial

le *Jupiter pharius*, comme étant la divinité du Nil.

Scis quoties Phario madeat Jove fusca syene.

Tacite rapporte que Jupiter-*Sérapis* étoit encore en vénération de son temps dans Alexandrie ; qu'on s'adressoit à lui comme à un oracle, & que Vespasien étant venu dans cette ville, se renferma dans le temple de ce dieu pour le consulter sur les affaires de l'empire. On publia même que ce prince avoit opéré quelques miracles par la puissance de *Sérapis ;* & l'on eut grand soin de semer ces faux bruits parmi le peuple, tant pour y accréditer davantage le culte de cette divinité, que pour rendre la majesté impériale toujours plus respectable aux Egyptiens.

Les Athéniens qui avoient reçu la connoissance de l'Egypte par Cécrops & Erecthée, deux de leurs rois qni étoient de ce pays-là, reçurent en même temps le culte d'Isis & de *Sérapis*, qu'ils établirent dans la Thrace & sur les côtes du Pont-Euxin, où ils furent puissans pendant un assez long espace de temps, & où ils fonderent tant de célebres colonies.

Quand même les historiens se tairoient sur ce point, quantité de médailles nous apprennent que Jupiter-Plutus ou *Sérapis*, fut la divinité tutélaire de plusieurs villes considérables des environs de cette mer, sur-tout de la Thrace & de la Mœsie inférieure ; les médailles de Marcianopole, d'Odesse & de Dionysiopole en rendent témoignage.

Les médailles nous disent encore que ce dieu ne fut pas moins révéré dans l'Arabie, la Phénicie & la Syrie, qu'en Asie, en Thrace & dans la basse Mœsie, c'est ce dont nous assurent les médailles de Bostra, de Ptolomaïs, de Césarée, de Palestine, d'Ælia capitolina, d'Antioche de Syrie, où il y eut même un temple fameux.

La ville de Sinope en particulier avoit pu recevoir le culte de *Sérapis* ; si ce n'est immédiatement des habitans des provinces voisines, qui le tenoient des Syriens & des Phéniciens, chez qui il étoit passé de l'Egypte, au moins des Colches, colonie égyptienne, avec qui Sinope étoit en relation de commerce, ou bien même des Milésiens dont cette ville étoit colonie.

Ce ne fut point sans de grandes raisons que les Sinopiens prirent Jupiter-Plutus, c'est-à-dire *sérapis*, pour leur divinité tutélaire ; car outre que plusieurs auteurs prétendent que ce fut Jupiter-même, & non pas Apollon qui transporta de Grece en Asie Sinope, fondatrice de la ville de ce nom, les Sinopiens étoient aussi persuadés que c'étoit à Jupiter-Plutus, dieu des mines, qu'ils étoient redevables de l'opulence où les mettoit le grand trafic qu'ils faisoient sur toutes les côtes de la mer noire, d'une quantité prodigieuse de fer qu'ils tiroient des mines de leur contrée & des pays voisins ; raison pour laquelle vraisemblablement Pomponius Méla nomme les Sinopiens *chalibes*, c'est-à-dire, *forgerons* ou *marchands de fer.*

Le culte de *Sérapis* passa de la Grece chez les Romains, qui lui éleverent un temple dans le cirque de Flaminius, & établirent des fêtes en son honneur en différens temps de l'année. Une multitude presque innombrable fréquentoit le temple de ce dieu ; de jeunes gens entr'autres y couroient en foule, pour obtenir de lui, comme une faveur signalée, qui leur fit trouver des personnes faciles qui eussent la complaisance de se livrer à leur passion. Un nombre presqu'infini de malades & d'infirmes alloient lui demander leur guérison, ou plutôt se persuader qu'ils l'avoient reçue. Enfin les maux qu'occasionna le culte de *Sérapis*, obligea les empereurs de l'abolir dans Rome, & Théodose détruisit son temple à Alexandrie.

Cette divinité figuroit Jupiter qui commande au ciel & à la terre, & le dieu Plutus ou Pluton qui préside aux enfers & à tous les lieux souterrains, sur-tout aux mines, & par conséquent aux richesses, puisqu'on les en tire ; c'est à cause de ces deux différens rapports qu'on présente ce dieu sur les médailles, tantôt avec une aigle sur sa main droite, ainsi qu'on le voit au revers d'une médaille de Mithridate V. pere de Mithridate Eupator, & d'une autre médaille de Caracalla, où *Sérapis* paroît à demi-couché sur un *triclinium*, espece de canapé ;

canapé ; tantôt avec le cerbere à ses piés, ainsi qu'il est souvent gravé sur les médailles de plusieurs villes d'Asie, de Thrace & de Grece : par exemple sur celle de Pergame, de Laodicée, de Sidé de Pamphilie, de Nisa en Carie, d'Amasie dans le Pont, où se voit dans le champ de la médaille une étoile, pour marquer la puissance de ce lieu dans les cieux ; des Callatiens dans la Thrace, des Pénéates en Arcadie, & même des Marcianopolitains dans la basse Mœsie.

Sérapis, tel qu'il est gravé sur une médaille de Gordien Pie, expliquée dans les *mémoires de littérature*, a un boisseau ou un panier sur la tête, à la maniere des divinités d'Egypte ; type qui signifie non-seulement que l'abondance & tous les biens venoient des dieux, mais aussi que c'étoient eux qui mesuroient, c'est-à-dire, qui régloient tout sur la terre selon leur volonté. On donne particuliérement ce symbole à *Sérapis*, comme inventeur de l'agriculture : il lui convient encore comme dieu des richesses, pour marquer qu'elles procurent aux hommes tous les besoins de la vie; d'où vient que les anciens mettoient quelquefois une corne d'abondance à la main, comme il paroit sur quelques médailles.

Ce dieu, dont le caractere est de ne faire que du bien, n'a point dans la médaille de Gordien Pie, la foudre à la main, ainsi que le porte le plus souvent Jupiter, comme divinité terrible ; mais il tient dans sa main gauche *hastam puram*, sceptre qui étant émoussé par le haut sans fer aigu, à la différence des lances ordinaires, désigne que la bonté & la clémence sont le propre des dieux.

La main droite de la figure du dieu, & ses regards levés vers le ciel, semblent attester qu'il ne commande pas moins aux cieux que sur la terre, & aux enfers. C'est aussi l'attitude qu'a ce dieu sur plusieurs médailles des villes de l'Egypte, de Syrie, d'Asie & de Thrace. On le voit aussi sur les médailles de Bousiris, de Cabase, de Ménélas, d'Oxyrinche, de Prosope, de Naréolis, de Coptos & d'autres villes d'Egypte ; si ce n'est que cette divinité porte souvent sur la main droite l'animal, ou autre symbole de la ville dont elle est la patrone ; par exemple, un lion, un cerf, un ibis, le lotus, une palme & autres types.

Sérapis a la même attitude sur les médailles d'Amasie, de Tomes, & d'Anchiale dans le pont, de Nicée, de Ciane en Bithynie, de Mida en Phrygie, de Césarée la Germanique en Syrie, de Césarée de Cappadoce, ayant le mont Argée sur la main droite ; de Perinthe, de Sardis, de Bizuenne, de Callasie, de Mesembrie dans la Thrace, *&c.*

Mais le Symbole le plus commun & le plus universellement employé dans les médailles, images, statues & pierres gravées de *Sérapis*, est le boisseau ou panier appelé en latin *calathus*, qu'il porte sur sa tête ; la forme n'en est pas la même par-tout ; quelquefois ce panier est également large dans toute sa hauteur ; ailleurs on le voit évasé par le haut, ici élevé, là plat, d'autres fois orné dans son contour de branches feuillées, le plus souvent tout uni; dans d'autres, tressé en maniere de jonc, ou enfin entouré de plusieurs bandes horizontales, & terminé par une espece de rebord, saillant dans sa partie supérieure.

Le muid se trouve sur la tête de quelques divinités égyptiennes, & en particulier sur celle d'Isis ; mais on peut dire que c'est proprement l'attribut de *Sérapis ;* ceux qui regardent ce dieu comme étant le soleil, prétendent que le boisseau mis au haut de sa tête, marque la prodigieuse élévation de cet astre ; d'autres, que cette divinité conduit tout avec poids & mesure ; quelque-uns enfin, en considérant *Sérapis* comme l'inventeur de l'agriculture. Il n'est pas possible de suivre tous ces détails ; les autres attributs de *Sérapis*, sont le cerbere, les rayons, le serpent, le bâton, les cornes de bélier, le trident, la corne d'abondance, l'ibis, le vaisseau, le papillon, l'aigle, le cerf, & le phalle. On ne s'attend pas sans doute qu'on établisse les raisons qui ont fait donner à cette divinité tous ces différens attributs ; mais on peut lire les *Mémoires de littérat. tom. X. in-4°.* les auteurs de l'art numismatique ; Spanheim en particulier ; & finalement une dissertation sur le dieu *Sérapis*, imprimée récemment à Amsterdam, *in-12.* (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

SÉRAPOULE, (*Géog. mod.*) petite

ville de l'empire russien, dans la province de Permie, & la plus méridionale, sur une petite riviere qui, un peu au-dessous, se joint au Kama. (*D. J.*)

SERASKIER *ou* SARESKER, sub. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Turcs donnent à leurs généraux, ou à ceux qui commandent en chef leur armée; ils leur donnent aussi le nom de *bachbog*, chef ou général. On choisit le *séraskier* parmi les bachas à deux ou trois queues; mais si le *séraskier* n'a que l'honneur des deux queues, on ne souffre point de bacha à trois queues dans son armée, parce que ce seroit à lui que le commandement appartiendroit. Un *séraskier* n'est tenu que de communiquer ses plans aux autres officiers généraux, mais il n'est point obligé de suivre leur avis, & son pouvoir est arbitraire; il cesse aussitôt que la campagne est finie. Le bacha de Silistrie porte toujours le titre de *séraskier*, parce qu'il est obligé de veiller à la sûreté des frontieres, du côté de la Pologne. *Voyez* Cantemir, *hist. ottom.*

SERAY-AGASI, (*Hist. turque.*) c'est le quatrieme aga du serrail; il ne sort jamais de Constantinople, & est appelé pour cette raison *seray-agasi*, l'aga du serrail. Il fait l'office des trois autres aga, pendant qu'ils sont absens, c'est-à-dire, du capi-aga, du khazinedar-bachi, & du kilerdgi-bachi. *du Loir.* (*D. J.*)

SERBAJÉE, s. m. (*terme de relation.*) nom qu'on donne à un capitaine de cavalerie qui est au service du grand seigneur. Pocock, *description d'Egypte*, *page 176.* (*D. J.*)

SERBETES ou *SERBETIS*, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie césariense, dans Ptolomée, *liv. IV. c. ij.* Villeneuve croit que c'est le serdabala de Pline. Le nom moderne est *Miron*, selon Castalo, & *Hued-Icer*, selon Marmol. (*D. J.*)

SERBOCAL, s. m. (*Fileur d'or.*) c'est parmi les fileurs d'or un petit cylindre de verre, sur lequel passe l'ouvrage, afin qu'il ne coupe point le bois du rouet.

SERCHIO, LE (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie; elle prend sa source au mont Apennin, dans l'état de Modene, arrose Luques dans son cours, & se jette dans la mer de Toscane, environ à six milles au-dessus de l'Arno. Le *Serchio* est l'*Æsaris*, l'*Anser* ou l'*Auser* des latins. (*D. J.*)

SERDAR, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le titre qu'on donne à un général de la Moldavie, qui est chargé de défendre les frontieres contre les incursions des Cosaques & des Tartares.

SERDEN-GIECHDI, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à une milice qui n'est point sur un pié fixe, mais qui est levée ou cassée au gré du sultan. Ce mot signifie *homme qui méprise la vie.* Dans les expéditions difficiles, le sultan ordonne la levée d'un certain nombre de ces soldats, à qui on donne dix aspres par jour; les janissaires eux-mêmes s'y enrôlent, pour augmenter leur paie. Ces soldats combattent avec une férocité & une valeur à toute épreuve, & ceux qui échappent ne peuvent être forcés à servir une seconde fois dans le même poste; quand ils sont estropiés, ils ont une pension viagere de dix aspres par jour, & on leur donne le titre d'*oturak*, ou sédentaire. *Voyez* Cantemir, *hist. ottom.*

SÉREGIPPE, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale, au Brésil; elle prend sa source dans le gouvernement de *Sérégippe*, qu'elle arrose, & va se jeter dans la mer du Nord. (*D. J.*)

SÉRÉGIPE DEL REY, ou *S. Christophe*, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Brésil; capitale du gouvernement de même nom, sur la rive septentrionale du Vazabaris, à onze lieues de Rio-Réal. Le gouvernement de *sérégippe* est entre Rio-Réal, au midi, & la riviere de S. François au nord. (*D. J.*)

SEREIN, (*Physiq. & médecine.*) on appelle communément *serein*, l'humidité dont l'air est chargé, principalement en été, & après les jours les plus *sereins*, quelques heures après le coucher du soleil, lorsque le vent est au midi, & qu'on n'estime communément que par un sentiment de froid qu'éprouvent ceux qui y sont exposés. Le *serein* n'est autre chose que la rosée du soir, ou la rosée commençante, qui n'est pas devenue encore sensible par l'accroissement qu'elle reçoit pendant la nuit, & qui est parvenue à son complément peu de temps après le lever du soleil; c'est une

erreur populaire que l'opinion qui fait regarder le *serein* comme une émanation seche, plus nuisible que la rosée proprement dite. *Voyez* ROSÉE, *Chimie & médecine.* (*b*)

SÉRÉNA LA (*Géog. mod.*) Ville de l'Amérique méridionale, au Chili, dans l'évêché de Santjago. Cette ville, qui est la premiere du gouvernement de Chili, & la plus proche du Pérou fut bâtie par le gouverneur du Chili, Petro de Valdivia, l'an 1544. Il lui donna le nom de *séréna* sa patrie; mais les Espagnols l'ont appelé depuis *Coquimbo*, du nom de la vallée dans laquelle elle est bâtie. C'est une grande villace, dont les rues sont larges, longues & tirées au cordeau, mais dans chacune desquelles on trouve à peine six maisons; & quelles maisons encore? Elles sont toutes basses, étroites, & couvertes de feuilles de palmier; elles ont toutes un grand jardin, où l'on cueille tous les fruits d'Europe & du pays, qui sont d'un goût merveilleux, & dans une abondance étonnante.

Il passe au nord de la ville, une belle riviere, qui prend sa source dans les hautes montagnes des Andes; elle arrose la vallée, qui est toute remplie de bestiaux qui y paissent pêle-mêle, sans qu'on en prenne aucun soin.

Le port de la *séréna* est sous le 30e deg. de latitude méridionale, dans une baie fort étendue, & située environ à deux lieues de la ville. C'est dans ce port, aussi grand que commode, que l'on décharge les navires.

Comme la riviere qui fertilise la vallée, passe aussi dans la ville, elle y apporte abondamment du vin, du blé, des fruits, de la viande, & du poisson; cette ville ne manque pas de couvents, il y en a de cordeliers, de dominicains, de peres de la merci, de jésuites, *&c.*

Ce pays étoit autrefois fort peuplé, il est à présent presque désert; les Espagnols dans le temps de leurs conquêtes, & depuis, par les travaux des mines d'or & de cuivre, ont tellement détruit tous les habitans de cette contrée, que les mines d'or & de cuivre qui s'y trouvent, ont été abandonnées, faute de monde pour y travailler.

Longitude de la *séréna*, suivant le P. Feuillée, *306, 24, 15. latit. 29, 54, 10;* elle est de 73, 35, 45 plus occidentale que l'observatoire de Paris. (*D. J.*)

SÉRÉNADE, s. f. espece de concert qui se donne de nuit sous les fenêtres de quelqu'un; il n'est composé ordinairement que de musique instrumentale; quelquefois on y ajoute des voix. On appelle aussi *sérénades* les pieces que l'on compose, ou qu'on joue dans ces occasions. La mode des *sérénades* est passée depuis long-temps & ne dure plus que parmi le peuple. Ce mot, italien d'origine, vient sans doute de *sereno*, le *serein*; & par métonimie, le *soir*. (*S*)

SÉRÉNISSIME, adj. (*Hist. mod.*) titre d'honneur, dérivé du mot *sérénité*, qu'on employoit autrefois pour les rois mêmes, & la France n'en donnoit point d'autre aux rois du nord; mais depuis que le nom de *majesté* est devenu commun à tous les souverains rois, le titre de *sérénissime* est resté aux souverains qui ne sont pas têtes couronnées; aux républiques de Venise & de Gênes, aux princes du sang de France qu'on traite d'*altesse sérénissime*, excepté M. le dauphin, pour qui ce titre ne paroît point assez convenable.

SÉRÉNITÉ DE L'AME, (*Morale.*) vertu morale, qui a sa source dans l'innocence & le tempéramment; vive sans être emportée, sérieuse sans être grave, avec elle habite la paix, avec elle habite la sureté; heureux celui qui la conserve, & dont toutes ses passions sont en harmonie au milieu d'un monde enflammé de vices!

Il faut se munir de bonne heure contre les malignes influences de son climat & de son tempéramment, en s'accoutumant à faire toutes les réflexions qui peuvent donner de la *sérénité* à l'esprit, & le mettre en état de soutenir avec courage, les petits maux & les revers de la fortune qui sont communs à tous les hommes. Celui qui possede cette heureuse disposition, n'a point l'imagination troublée, ni le jugement prévenu; il est toujours le même, soit qu'il se trouve seul ou en compagnie; affable envers tout le monde, il excite les mêmes dispositions dans tous ceux qui l'approchent; le cœur s'épanouit en sa présence, & ne peut qu'avoir de l'estime & de l'amitié pour celui dont il reçoit de si douces influences. J'envisage enfin cet état comme une reconnoissance habituelle envers l'auteur de la nature; la gaieté du printemps, le chant des oiseaux, la ver-

dure des prés, la fraîcheur des bois, raniment la *férénité*; la lecture & le commerce d'un tendre ami, y répandent de nouveaux charmes; en un mot, c'est le souverain bien de la vie que Zénon a cherché sans le trouver. (*D. J.*)

SÉRÉNITÉ, (*Hist. mod.*) titre d'honneur qui a été pris autrefois par les rois de France, & même par les évêques. Nos rois de la premiere & de la seconde race, en parlant d'eux-mêmes, disoient, *notre sérénité*, *sérénitas nostra*; & on voit qu'Adalard, évêque de Clermont, s'appliquoit la même qualité; le pape & le sacré collége, écrivant à l'empereur, aux rois, au doge de Venise, leur donnent le titre de *sérénissime Cæsar*, ou *rex*, ou *princeps*; le doge de Venise prend particuliérement ce titre de *sérénité*; le roi de Pologne le donne aux électeurs, quand il leur écrit; & l'empereur, lorsqu'il traite avec eux, les qualifie de *sérénité électorale*, & les princes de l'empire de *sérénité ducale*; les plénipotentiaires françois, à Munster, le refuserent à l'électeur de Brandebourg, sur ce que le mot de *sérénité* n'étoit pas françois, & que le roi ne l'accordoit à personne; les princes allemands estimoient autrefois plus ce titre que celui d'*altesse*, mais l'usage a enfin prévalu en faveur de ce dernier, & l'on qualifie sur-tout les électeurs, d'*altesse électorale*.

SERENUS, (*Mythol.*) épithete donnée à Jupiter, comme au dieu qui regle le temps serein, la pluie, & les saisons. (*D. J.*)

SÉREQUE, s. m. (*Botan.*) nom vulgaire qu'on a donné à l'espece de genêt appelé *genista tinctoria frutescens*, *incana*; par C. B. P. *Voyez* GENET. (*D. J.*)

SERES LES, (*Géog. anc.*) *seræ*, les *seres* occupoient ce que nous appelons *la Chine septentrionale*, & quelque partie de la grande Tartarie orientale. Ptolomée est le seul des anciens qui ait le mieux parlé de leur pays, quoiqu'avec plusieurs erreurs, les autres auteurs en font des peuples d'Ethiopie. Horace, *l. I*, *od.* 12. les joint aux Indiens.

Subjectos orientis oræ
Seras & Indos,

Lucain les place vers les sources du Nil. Héliodore, *l. IX.* les compte entre les Blémies. Pomponius Mela les met au centre des Scythes & des Indiens, au lieu de les placer à l'extrémité.

Pausanias, après avoir fort bien décrit les vers à soie, se trompe sur les *Seres* qui les élevoient, & les place dans la partie la plus reculée de la mer Rouge.

Ainsi tout ce que les anciens ont su de vrai touchant les *Seres*, c'est qu'ils sont les premiers qui aient imaginé de travailler la soie. C'est d'eux qu'elle est venue aux Perses, & des Perses eux Grecs & aux Italiens. La premiere étoffe qu'on en ait vu en Europe, fut après la conquête de la Perse par Alexandre; & c'étoit encore de ce pays là que les Romains la tiroient quand leur empire fut devenu florissant. *Voyez* SOIE. (*D. J.*)

SERET, LE, (*Géog. mod.*) *sereth* ou *Moldawa*, riviere de la Turquie en Europe. Elle a sa source dans la Transilvanie, passe dans la Moldavie, où elle arrose Soczowa & Targorod; entrant ensuite dans la Valaquie, elle y reçoit le Missovo & le Bardalach; enfin, elle va se jeter dans le Danube, un peu au dessous d'Aniopolis. (*D. J.*)

SEREUX, adj. (*Gram. & Méd.*) il se dit du sang & des humeurs, lorsqu'ils sont délayés d'eau. Ainsi *séreux* est presque synonyme d'*aqueux*.

SERF, s. m. (*Gram. & Jurispr.*) du latin *servus*, est une personne assujettie à certains droits & devoirs serviles envers son seigneur. L'état des *serfs* est mitoyen entre celui de la liberté & de l'esclavage.

Chez les Romains il y avoit des esclaves qui étoient dans une dépendance absolue de leur maître.

Il y en avoit aussi de semblables en France sous la premiere & la seconde race de nos rois.

Mais ces servitudes personnelles furent abolies peu à peu sous la seconde race de nos rois, ou du moins elles furent mitigées; & comme il y avoit chez les Romains certains esclaves qui étoient attachés à la culture d'un fond particulier, & que l'on appeloit *adscriptitios seu addictos glebæ*, lesquels cultivoient le fond à leur volonté, moyennant qu'ils rendoient à leur maître,

tous les ans, une certaine quantité de blé & autres fruits ; de même aussi en France la plupart des habitans de la campagne étoient *serfs*, c'est-à-dire, attachés à certains fonds dont ils ne pouvoient être séparés.

Les bâtards & les aubains étoient *serfs* du roi.

Vers le commencement de la troisieme race nos rois affranchirent plusieurs communautés d'habitans, auxquelles ils donnerent des chartes de commune, ou permission de s'assembler. Louis Hutin & Philippe le Bel affranchirent tous les *serfs* de leur domaine, moyennant finance.

Le roi donnoit quelquefois à certains *serfs* en particulier, des lettres par lesquelles ils étoient réputés bourgeois du roi, & cessoient d'être *serfs*.

Les seigneurs donnoient aussi de semblables terres à leurs *serfs*, au moyen desquelles ils étoient réputés bourgeois de ces seigneurs.

Cependant plusieurs seigneurs ne consentirent point à l'affranchissement de leurs *serfs*; de sorte qu'il est resté des vestiges de cette espece de servitude dans les provinces régies par le droit écrit, & dans quelques-unes de nos coutumes, telles que Bourgogne, Bourbonnois, Nivernois & quelques autres.

L'usage de ces différentes provinces & coutumes n'est pas uniforme par rapport aux *serfs*.

Dans quelques pays les hommes sont *serfs* de corps, c'est-à-dire, que leur personne même est *serve*, indépendamment de leurs biens; ils ne peuvent se délivrer de la servitude, même en abandonnant tout à leur seigneur, lequel peut les revendiquer en tous lieux; c'est pourquoi on les appelle *serfs de corps & de poursuite*.

En d'autres pays les *serfs* ne sont réputés tels qu'à cause des héritages qu'ils tiennent du seigneur à cette condition : ces sortes de *serfs* sont ceux que l'on appelle *main-mortables* ou *mortaillables*.

Les *serfs* deviennent tels en plusieurs manieres, savoir 1°. par la naissance, l'enfant né dans un lieu main-mortable suit la condition du pere; 2°. par convention, lorsqu'un homme franc va demeurer en lieu de main-morte, & y prend un mein ou tenement; 3°. par le domicile annal en un lieu main-mortable, & le paiement qu'une personne franche fait au seigneur des droits dûs au seigneur par ses main-mortables; 4°. par le mariage à l'égard des femmes; car lorsqu'une femme franche se marie à un homme *serf* & de main-morte, pendant la vie de son mari elle est réputée de même condition que lui.

Les droits que les seigneurs ont sur leurs *serfs*, sont différens, selon les pays; ils dépendent de la coutume ou usage du lieu, & des titres des seigneurs; c'est pourquoi l'on ne parlera ici que de ceux qui sont les plus ordinaires; encore ne se trouvent-ils pas toujours réunis en faveur du seigneur.

Un des premiers effets de cette espece de servitude est que le *serf* ne peut entrer dans l'état de cléricature sans le consentement de son seigneur.

Par rapport aux femmes, le seigneur a le droit de for-mariage qui consiste en ce que le seigneur prend les héritages que la femme, serve de corps, a dans le lieu de la main-morte, lorsqu'elle va se marier ailleurs.

Les héritages assis en un lieu de main-morte sont réputés de même condition que les autres, s'il n'y a titre ou usance au contraire.

Les *serfs* ne peuvent vendre & aliéner leurs héritages mainmortables qu'aux gens de la seigneurie & de même condion, & non à des personnes franches ni d'une autre seigneurie, si ce n'est du consentement du seigneur, ou qu'il y ait usance ou parcours.

Ils ne peuvent pareillement disposer de leurs biens meubles & héritages par testament ni ordonnance de derniere volonté, sans le consentement de leur seigneur. *Vivunt liberti*, *moriuntur ut* servi.

Quant aux successions, les *serfs* main-mortables ne se succedent les uns aux autres qu'au cas qu'ils demeurent ensemble, & soient en communauté de biens, & à défaut de parens communs, le seigneur succede à son main-mortable.

La communion ou communauté une fois rompue entre les *serfs* main-mortables, ils

ne peuvent plus se réunir sans le consentement de leur seigneur.

Si le *serf* s'absente, le seigneur peut pourvoir à la culture de ses héritages, afin que les droits soient payés; mais le main-mortable peut réclamer l'héritage, pourvu qu'il vienne dans les dix ans.

Quelque favorable que soit la liberté, le *serf* ne peut prescrire la franchise & la liberté contre son seigneur par quelque laps de temps que ce soit.

Les témoignages des *serfs* main-mortables n'est pas reçu pour leurs seigneurs. *Voyez les coutumes* d'Auvergne, Bourgogne, Bourbonnois, Nivernois, Berry, Vitri, la Marche, & les commentateurs, le *gloss.* de du Cange au mot *servus*, celui de Lauriere au mot *serf*, & les *mots* CORVÉE, ESCLAVE, MAIN-MORTE, MAIN-MORTABLE, MORTAILLE, MORTAILLABLE, SERVITUDE (*A*)

SERF ABONNÉ, est celui qui a composé de la taille avec son seigneur, & n'est pas taillable à volonté; il est parlé de ces sortes de *serfs* dans les coutumes locales d'Azay le Feron, de Buzançois, de Bauche, de Saint-Genou de Mézieres en Touraine, & de Saint-Cyran en Brenne.

SERF BÉNÉFICIAL *ou* BÉNÉFICIER, étoit un *serf* attaché à la glebe dans une terre qui avoit été donnée à titre de bénéfice ou fief: ces sortes de *serfs* passoient au nouveau bénéficier ou feudataire avec l'héritage. *Voy.* BÉNÉFICE, FIEF, & le *glossaire* de du Cange au mot *servi beneficiarii*.

SERF CASÉ, *servus casatus*, étoit celui qui étoit attaché à une case ou héritage. *V.* le *glossaire* de du Cange, au mot *casatus* & *servi casati*

SERF DE CORPS ET DE POURSUITE, est celui qui est personnellement *serf* & en sa personne, indépendamment d'aucun héritage, & que le seigneur peut réclamer & poursuivre en quelque endroit qu'il aille. *Voyez l'article 116 des anciennes coutumes du duché de Bourgogne.*

SERF COUTUMIER, *ou réputé tel*, dans la coutume de la Marche, quiconque doit à son seigneur par chacun an, à cause d'aucun héritage, argent à trois tailles payable à trois termes, avoine & geline. *Voy. la dissertation* de M. de Lauriere *sur le tenement*, *ch. iv*, & son *glossaire* au mot *serf*.

SERF DE DÉVOTION, étoit un seigneur ou autre qui, quoiqu'il ne fût pas *serf* d'une église, cependant par un motif d'humilité & de dévotion se déclaroit *serf* d'une telle église, & donnoit tout son bien à Dieu & aux saints & saintes que l'on y révéroit. *Voyez le mercure d'août 1750, p. 92.*

SERF DE DOUZE DENIERS, de *six deniers*, de *quatre deniers*, étoient des gens de condition servile qui payoient à leur seigneur une espece de taille annuelle ou capitation de douze deniers, six deniers, plus ou moins. *Voyez la coutume de Bourbonnois, art. 189 & 204*, le *glossaire* de du Cange, au mot *capital* & au mot *servus*.

SERF ECCLÉSIASTIQUE, n'étoit pas un ecclésiastique qui fût *serf*, mais un laïc qui étoit attaché à une manse ecclésiastique: ce qui est de singulier, c'est que ces sortes de *serfs* étoient fort improprement nommés; car ils n'étoient pas de même condition que les autres; tous nos monumens prouvent au contraire que cet état donnoit la liberté à celui qui étoit de condition servile; & quelque-uns pensent que c'est delà que les vrais *serfs* étoient obligés d'avoir le consentement de leur seigneur pour entrer dans la cléricature. *Voyez* le *glossaire* de du Cange au mot *servi* ecclésiastiques, & le *traité* de M. Bouquet, avocat, *tom. I, p. 45.*

SERF FISCAL *ou* SERF FISCALIN *ou* FISCALIN simplement, *fiscalinus*, étoit autrefois en France un *serf* attaché à l'exploitation du fisc ou domaine du roi. Il en est parlé dans plusieurs endroits de la loi des Lombards, dans Aymoin, Marculphe, Grégoire de Tours.

SERF FONCIER, est celui qui ne peut changer de demeure au préjudice de son seigneur, dont il est homme de corps & de suite; il en est parlé dans un titre de Thibaut, comte palatin de Champagne & de Brie, roi de Navarre, du mois de mai de l'an 1329. *Voyez* le *traité de la noblesse* par de la Roque, *chap. xiij.*

SERF DE FORMARIAGE, est celui qui ne peut se marier à une personne franche, ni même à une personne main-mortable d'autre lieu que celui de son domicile, sans la permission de son seigneur. *Voyez* FORMARIAGE, MAIN-MORTABLE & MAIN-MORTE.

SERF FRANC A LA MORT, est celui qui

est taillé haut & bas par son seigneur, sans être néanmoins main-mortable, de maniere qu'après sa mort ses héritiers lui succedent. *Voyez l'article 125* des anciennes coutumes du duché de Bourgogne.

SERFS GERMANIQUES; on a nommé de ce nom ceux dont la coutume étoit venue des peuples de la Germanie, & dont l'état étoit réglé de même: quelques-uns tiennent que nos *serfs* de France ont été établis à l'instar des *serfs germaniques*; d'autres croient qu'ils viennent des Romains, ce qui est plus vraisemblable. *Voyez* les *notes* de Bannelier *sur Davot*, *t. I*, *p. 103*

SERF DE GLEBE, étoit celui qui étoit attaché à la glebe, c'est-à-dire, à un fonds pour le cultiver.

Ils étoient de deux sortes; les uns appelés *adscripti glebæ*, les autres *addicti glebæ*.

Les premiers étoient des especes de fermiers qui cultivoient la terre pour leur compte, moyennant une rétribution qu'ils en rendoient au propriétaire pendant leur bail.

Les seconds, *addicti glebæ*, étoient de vrais *serfs*, qui cultivoient la terre pour le seigneur ou propriétaire, & demeuroient attachés pour toujours à cette glebe. *Voy.* le *gloss.* de du Cange au mot *ascriptitii*, & au mot *servi*.

SERF DE MAIN-MORTE *ou* MAIN-MORTABLE, est celui qui est sujet aux loix de la main-morte envers son seigneur. *Voyez* MAIN-MORTABLE, MAIN-MORTE & SERVITUDE.

SERF A LA MORT, est celui qui étant originairement main-mortable, & ayant quitté le lieu de la main-morte sans le congé du seigneur, pour aller demeurer en un lieu franc & non mortaillable, vit comme franc, & est *serf* à sa mort, parce qu'après son decès, son seigneur originaire vient réclamer sa succession. *Voyez l'article 124* des *anciennes coutumes du duché de Bourgogne*.

SERF PISSENE, *quasi pejor natus*; on appelle ainsi en Nivernois les bâtards des *serfs*; c'est ainsi que M. de Lauriere explique ce terme en son *glossaire*.

SERF DE POURSUITE, est celui que le seigneur peut suivre & réclamer en quelque lieu qu'il aille; c'est la même chose que *serf* de corps. *Voyez l'article 116* des anciennes coutumes du duché de Bourgogne.

SERF DE QUATRE DENIERS, *voyez ci-devant* SERF DE DOUZE DENIERS, *&c.*

SERF-SERVAGE *ou* SERVAGIER, est celui qui est *serf* de son chef & de sa tête, & doit chacun an quatre deniers au seigneur pour rançon de son chef. Le seigneur peut, quand il lui plaît, prendre tous les biens de ce *serf*, mettre sa personne en ôtage, le vendre & aliéner: quand ce *serf* n'a point de quoi manger, le seigneur est tenu de lui en donner. *Voyez l'article 119* des anciennes coutumes du duché de Bourgogne, & *l'art.* SERF DE QUATRE DENIERS.

SERF TESTAMENTAL, étoit celui que l'on avoit loué par un pacte particulier, le mot *testament* signifiant dans cette occasion *écrit*. *Voyez* le *glossaire* latin de du Cange au mot *servus*.

SERF A LA VIE, est celui qui vit comme *serf*, & qui meurt franc, lequel étant taillé haut & bas par son seigneur, n'est pas main-mortable, & après son décès ses héritiers lui succedent. *Voyez l'article 125* des anciennes coutumes du duché de Bourgogne, & ci-devant l'*article* SERF FRANC A LA MORT, *& ci-après* SERF A LA VIE ET A LA MORT.

SERF A LA VIE ET A LA MORT *ou* A VIE ET A MORT, est celui qui étant originairement main-mortable & taillable, vit & meurt comme *serf*. Voyez *l'article* 123 des anciennes coutumes du duché de Bourgogne. (*A*)

SERFO *ou* SERPHO, (*Géog. mod.*) comme Tournefort l'écrit, isle de l'Archipel. *Voy.* SERPHO. (*D. J.*)

SERFOUETTE, s. f. *terme de Jardinier*; c'est un petit outil de fer renversé, qui a deux branches pointues d'un côté, & n'en a point de l'autre, lequel étant emmanché d'un manche d'environ quatre piés de long, sert à mouver la terre, à donner un petit labour autour des laitues, des chicorées & des autres plantes. (*D. J.*)

SERFOUIR *ou* SERFOUETTER, *terme de Jardinier*; c'est mouver la terre avec la serfouette, donner un petit labour avec sa serfouette autour de quelques plantes potageres, comme pois, chicorées, laitues, *&c.* (*D. J.*)

SERGE, *dans le Commerce*, est une étoffe de laine piquée ou croisée, manu-

facturée sur le métier à quatre marches ou pédales, de la même maniere que l'on fabrique les ratines & autres étoffes.

La bonté des *serges* se connoît à la croisure, & celle des draps à la filure. *Voy*. DRAP.

Il y a des *serges* de différentes especes, qui prennent leur nom de leurs différentes qualités, ou des endroits dans lesquels on les fabrique. Celle qui a le plus de réputation, est la *serge* de Londres; elle est maintenant très-estimée dans les pays étrangers, particuliérement en France, où l'on a établi avec beaucoup de succès une manufacture de cette espece sous le titre de *serge façon de Londres*.

Manufacture de serge *de Londres*. Quant à la laine, on choisit la plus longue pour la chaîne, & la plus courte pour la trame: avant que de faire usage de l'une & de l'autre, on doit premiérement la dégraisser, en la mettant dans une chaudiere de liqueur, un peu plus que tiede, composée de trois quarts d'eau bien nette, & un quart d'urine; après qu'on l'y a laissée assez long-temps pour s'y dissoudre, & avoir ôté la graisse, *&c.* on la remue brusquement avec un bâton; on l'ôte ensuite de la liqueur; on la laisse égoutter, & après l'avoir lavée dans de l'eau courante, & sechée à l'ombre, on la bat avec des bâtons sur un ratelier de bois, pour en chasser l'ordure & la plus grosse poussiere. Après quoi on l'épluche bien proprement avec les mains. Quand elle est ainsi préparée, on la graisse ou on l'imbibe d'huile d'olive, & l'on peigne avec de grands peignes la partie la plus longue, destinée à la chaîne; on la fait chauffer dans un petit fourneau pour cet usage pour la dégraisser une seconde fois, ou pour lui ôter son huile; on la met dans de l'eau de savon très-chaude; après l'en avoir retirée, on la tord, on la seche & on la file au rouet. Quant à la laine la plus courte, dont on veut faire la trame, on la carde seulement sur le genou, avec de petites cardes très-fines; on la file ensuite au rouet sans en ôter l'huile. Remarquez que le fil destiné à la chaîne doit être toujours beaucoup plus fin & plus retors que celui de la trame.

Quand la laine est filée, tant celle qui est pour la chaîne que celle qui est pour la trame, & que l'on a mis le fil en écheveaux, la laine destinée à la trame est mise sur des espolins (à moins qu'elle n'ait été filée dessus) proportionnés à la cavité ou à l'œil de la navette; & la laine qui est pour la chaîne, est dévidée sur une espece de bobine de bois, afin de la préparer à être employée: quand elle est montée, on lui donne de la consistance, c'est-à-dire, qu'on la rend ferme moyennant une espece de colle, dont celle qui est réputée la meilleure, est faite de coupures de parchemin: quand elle est seche, on la met sur le métier.

Quand elle est montée sur le métier, l'ouvrier élevant & abaissant les fils (que l'on passe à travers une canne ou un réseau), par le moyen de quatre pédales, situées dans la partie inférieure du métier, qu'il fait agir transversalement, également & alternativement l'une après l'autre, avec ses piés, à proportion que les fils sont élevés & abaissés, il jette la navette à travers d'un côté à l'autre; & à chaque fois qu'il jette la navette, & que le fil de la trame est croisé entre les fils de la chaîne, il le frappe avec le chassis, auquel est attachée la canne, à travers les dents de laquelle les fils de la chaîne sont placés, & il répete ce coup deux ou trois fois, ou même plus, jusqu'à ce qu'il juge que la croisure de la *serge* est suffisamment serrée; & ainsi de suite, jusqu'à ce que la chaîne soit entiérement remplie de la trame.

Aussitôt que l'on a ôté la *serge* de dessus le métier, on la porte chez le foulon, qui la foule ou qui l'écure dans l'auge ou le baquet de son moulin, avec une espece de terre grasse qui sert à cet usage, dont on a eu soin d'abord d'ôter les pierres & les ordures. Après qu'on l'a écurée pendant trois ou quatre heures, on ôte la terre à foulon en lavant la *serge* avec de l'eau nette, que l'on met petit à petit dans l'auge, d'où on la retire quand elle est entiérement nettoyée de la terre; ensuite avec une espece de pinces de fer, on arrache tous les nœuds, les bouts, les pailles, *&c.* qui s'attachent sur la surface de la *serge* des deux côtés: après cela on la reporte dans l'auge à foulon, où on la repasse avec de l'eau de savon un peu plus que tiede, pendant environ deux heures: on la lave alors jusqu'à ce que l'eau vienne parfaite-

ment claire, & qu'il n'y ait plus aucune apparence de savon : après quoi on l'ôte de l'auge, on arrache les nœuds, *&c.* on la met à des crocs ou crochets, afin qu'elle seche ; en prenant bien garde à mesure qu'elle seche, de l'étendre en long & en large, jusqu'à ce qu'elle ait ses justes dimensions ; quand elle est bien seche, on l'ôte des crochets, on la teint, on la tord, & enfin on la presse. *Voyez* TEINTURE, PRESSE, TENTE.

Serge, étoffe de soie. Cette étoffe est un tissu dont le grain se fait obliquement au moyen du remettage & de l'armure ; elle se fait avec une seule chaîne & la trame dont on met le nombre de bouts proportionné à la force dont on la veut. Cette étoffe a toujours à Lyon 11 vingt-quatriemes d'aune. *Voyez* ÉTOFFE DE SOIE.

SERGE DE SOIE. *Voyez* RAS. (*Manuf. en soie.*) XXVIII *Volume* 363.

Les *serges* sont un diminutif du satin, *voyez* SATIN. Elles ont six lisses & six marches ; chaque marche fait lever & baisser trois lisses. Voici l'armure d'une *serge* à six lisses.

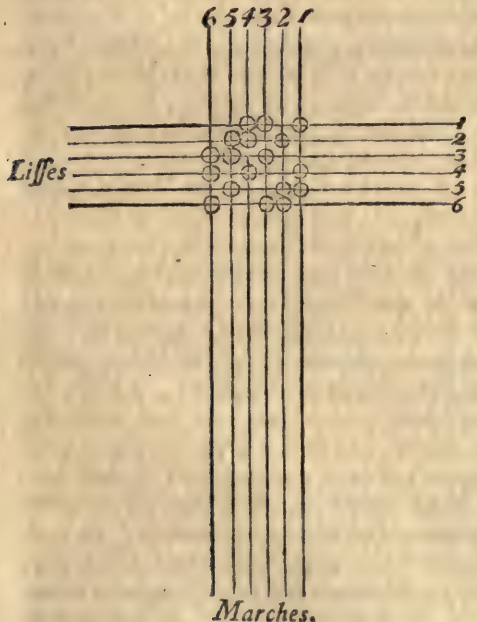

Marches.

Les fils sont passés dans ces lisses dessous & dessus la marche, de façon que la même lisse qui fait lever le fil, le baisse aussi. Toutes les étoffes unies sont passées de même ; ce qui ne peut avoir lieu aux étoffes façonnées. Les fils ainsi disposés, ne pourroient être levés par la tire, arrêtés qu'ils seroient par la lisse.

On donne le nom de *petites serges* à celles qui n'ont que 50 à 60 portées ; de *moyennes* à celles qui en ont depuis 70 jusqu'à 80 ; & de *fortes*, celles auxquels on en donne de 110 à 120.

Armure d'une serge *à quatre lisses.*

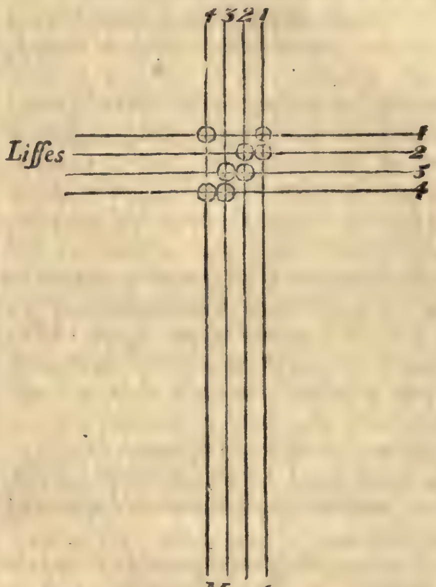

Marches.

SERGEANTE, *serjania*, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée le plus souvent de quatre pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit qui est divisé en trois capsules, ou qui a trois têtes : chaque tête renferme une semence arrondie. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

SERGEANTIE. s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) On dit *tenir en sergeantie*, & *tenir en grande* ou *petite sergeantie.* Tenir en grande *sergeantie*, c'est tenir du roi, pour faire service en personne, comme porter sa banniere, sa lance, son épée, à son couronnement, même son ost, être son maréchal, *&c.* Tenir en petite *sergeantie*, c'est tenir une terre du roi, à condition de lui donner chaque année quelque chose d'usage en

guerre, comme un arc, une épée, une lance, des éperons, un cheval, des gantelets, *&c.*

SERGENT, s. m. (*Gram & Jurispr.*) est un officier établit pour faire toutes sortes d'exploits judiciaires & extrajudiciaires, & pour mettre à exécution les jugemens & mandemens de justice.

Pasquier & Ménage ont avec raison repris Cujas d'avoir voulu dériver ce mot de *cæsarianus*, ainsi qu'il fait sur la loi *defensionis* 7. au code *de jure fisci*.

Ce terme vient du latin *serviens* qui signifie *servant* parce que les *sergens* sont en effet les ministres de la justice, & qu'ils exécutent ses ordres & mandemens.

Du latin *serviens* on a fait par corruption *servjens* & en françois *servjens*, *serjens*, *sergent*. On trouve quelquefois écrit *serregens*; ce qui a fait croire à quelques-uns que ce terme venoit de ce que les *sergens* faisoient serrer les filles des gens de guerre; d'autres ont cru que cela venoit de ce que les *sergens* serrent des gens, c'est-à-dire, emprisonnent ceux qui sont condamnés par corps ou décrétés; mais c'est par corruption que l'on a écrit *serregens* pour *sergens*, & la véritable étymologie de *sergent* vient, comme on l'a dit, du latin *serviens* & de ce que les *sergens* sont les ministres de la justice.

Présentement presque tous les *sergens* se sont attribué le titre d'*huissier-sergent* ou d'*huissier* simplement, quoique le titre d'*huissier* ne convienne véritablement qu'à ceux d'entre les *sergens* qui sont préposés à la garde de l'huis ou porte de l'auditoire.

Le titre de *serviens* ou *sergent* leur étoit commun anciennement avec tous les nobles qui servoient à la guerre sous les chevaliers. *Armiger*, *scutarius* ou *serviens* étoient termes synonymes; les écuyers étoient appelés *servientes*, parce qu'ils servoient les chevaliers, portoient leur écu: & comme anciennement il falloit être chevalier pour rendre la justice, il ne faut pas s'étonner si ceux qui exécutoient les mandemens de justice, furent appelés *servientes* de même que les écuyers d'autant mieux qu'il y avoit des *sergens* de l'épée ou du plaid de l'épée qui étoient établis singuliérement pour exécuter par les armes les mandemens de justice. Ces sortes de *sergens* faisoient alors ce que font aujourd'hui les archers. Ils étoient quelquefois préposés à la garde des châteaux qui n'étoient pas sur la frontiere, & alloient en guerre sous les châtelains, comme on voit dans l'ancienne chronique de Flandre, *ch. xij. xv. xlvij. lxxviij. lxxxxj. lxxxxix. xc.* & au *liv. I.* de Froissart, *ch. xix.*

Le service des écuyers étoit néanmoins différent de celui des *sergens* de justice. Et quoique les *sergens* tant à pié qu'à cheval, aient été armés, & aient eu solde pour le service militaire, leur service & leur rang étoit moindre que celui des écuyers; c'est pourquoi les *sergens* ou massiers du roi furent appelés *sergens d'armes*, pour les distinguer des *sergens* ordinaires, & parce qu'ils étoient pour la garde du corps du roi; ils pouvoient pourtant aussi faire sergenterie partout le royaume, c'est-à-dire, exploiter. Mais Charles V. en 1376 leur défendit de mettre à exécution les mandemens de justice qui étoient adressés à tous *sergens* en général: le service des armes & celui de la justice étant deux choses distinctes.

Il y avoit deux sortes de *sergens* pour la justice: les uns royaux: les autres pour les justices seigneuriales.

Le nombre des uns & des autres étoit devenu si excessif, & ils s'étoient rendus tellement à charge au peuple, qu'on les appeloit *mangeurs*, parce qu'ils vivoient à discrétion chez ceux chez lesquels on les avoit mis en garnison. Le peuple demanda en 1351 que le nombre de ces officiers fût réduit; & en conséquence le roi Jean ordonna qu'il n'y en auroit plus que quatre dans les endroits où il y en avoit vingt, & ainsi des autres endroits à proportion.

Au commencement, les salaires des *sergens*, quand ils alloient en campagne, se payoient par journées, & non pas par exploits. Les *sergens* à cheval n'avoient que 3 sous par jour, & les *sergens* à pié 18 deniers; les uns ni les autres ne pouvoient prendre davantage, quelque grand nombre d'ajournemens qu'ils donnassent dans différentes affaires & pour différentes parties, leur salaire fut depuis augmenté, & néanmoins encore réglé à tant par jour

Ils ne pouvoient autrefois exploiter, sans être revêtus de leur manteaux bigarrés, &

ſans avoir à la main leur verge ou bâton dont ils touchoient légérement ceux contre leſquels ils faiſoient quelque exploit. Ce bâton étoit ſemé de fleurs-de-lis peintes. Leur caſaque ou habit appelé dans les ordonnances *arneſium*, étoit chargé des armes du roi ou autre ſeigneur, de l'autorité duquel ils étoient commis dans les villes. Les *ſergens* royaux portoient ſur leurs caſaques les armes du roi en haut, & celles de la ville en bas.

Une des obligations des *ſergens* étoit de prêter main-forte à juſtice, & d'aller au ſecours de ceux qui crioient à l'aide.

Les *ſergens* ſont encore regardés comme le bras de la juſtice; c'eſt pourquoi François premier, averti d'un excès, quoique léger, fait à un ſimple *ſergent*, porta le bras en écharpe, à ce que content nos annales, diſant qu'on l'avoit bleſſé à ſon bras droit. Il n'eſt pas permis en effet d'excéder les *ſergens* faiſant leurs fonctions.

Anciennement les aſſignations ne ſe donnoient que verbalement; c'eſt pourquoi les *ſergens* n'avoient pas beſoin alors d'être lettrés. Ils certifioient les juges des ajournemens qu'ils avoient donnés pour comparoître devant eux.

L'ordonnance de Philippe-le-Bel en 1302 leur défendit de faire aucuns ajournemens ſans commiſſion du juge, ce qui n'eſt plus obſervé; c'eſt pourquoi l'on dit communément que les huiſſiers ont leurs commiſſions dans leurs manches.

Ils étoient autrefois obligés de ſe faire aſſiſter de deux records; ce qui ne s'obſerve plus depuis l'édit du contrôle, ſinon en certains exploits de rigueur. *Voyez* EXPLOIT, HUISSIER, RECORD. (*A*)

Sergens des aides, *tailles* & *gabelles*, étoient ceux qui étoient deſtinés à faire les exploits néceſſaires pour le recouvrement des aides ou droits du roi qui étoient anciennement tous compris ſous le nom général d'*aides*, & auxquels on ajouta depuis les tailles & gabelles pour leſquelles ces *ſergens* faiſoient auſſi les pourſuites néceſſaires. Les *ſergens* des aides ſont les mêmes, que l'on a depuis appelés *huiſſiers des tailles*. *Voyez* au *mot huiſſier*, & au *mot taille*. Les *ſergens* ou huiſſiers des élections, & ceux des greniers à ſel ont ſuccédé à ceux des aides & gabelles.

Sergent appariteur. On donnoit autrefois aux *ſergens* le titre d'*appariteur*, ou de *ſergent* indifféremment, & quelquefois tous les deux enſemble, comme termes ſynonymes. En effet, dans une ordonnance du mois d'octobre 1358, ils ſont appelés *ſervientes* ſeu *apparitores*.

Préſentement, par le terme de *ſergent appariteur*, on entend ordinairement celui qui fait les fonctions d'appariteur ou huiſſier dans une officialité ou autre tribunal eccléſiaſtique. *Voyez ci-devant* le mot *Appariteur*, & le *gloſſaire* de Ducange, au mot *Apparitor*.

Sergens archers, ou plutôt *Archers Sergens extraordinaires*; il y en avoit douze au châtelet de Paris. *Voyez* la *déclarat. du 18 avril 1555*, Blanchard, *pag. 732*.

Sergens d'armes, étoient les maſſiers que le roi avoit pour la garde de ſon corps. Philippe Auguſte les inſtitua pour la garde de ſa perſonne: ils étoient gentilshommes; & à la bataille de Bouvines, où ils combattirent vaillamment, ils firent vœu, en cas de victoire, de faire bâtir une égliſe en l'honneur de ſainte Catherine; & S. Louis, à leur priere, fonda l'égliſe de ſainte Catherine du Val des Ecoliers, poſſédée à préſent par les chanoines réguliers de ſainte Génevieve.

Quoiqu'ils fuſſent gens de guerre, ils étoient auſſi officiers de Juſtice, & pouvoient en certains cas venir à la chambre des comptes avec des armes; ils pouvoient faire l'office de ſergenterie dans tout le royaume, c'eſt qu'ils avoient la faculté d'exploiter par tout; ils étoient gagés du roi, & exempts de toutes tailles & ſubſides; ils n'avoient d'autres juges que le roi & ſon connétable, même en défendant; leur office étoit à vie, à moins qu'ils ne fuſſent deſtitués pour forfaiture; tellement que la mort du roi ne leur faiſoit pas perdre leur office, comme cela avoit lieu pour tous les autres officiers. On leur donnoit ordinairement la garde des châteaux qui étoient ſur la frontiere, ſans qu'ils euſſent d'autres gages que ceux attachés à leur maſſe. Ceux qui demeuroient près du roi, prenoient leurs gages, robes & manteaux pour le temps qu'ils avoient ſervi en l'hôtel. Ils furent enſuite aſſignés ſur le tréſor. Par une ordonnance

de Philippe VI, de l'an 1342, une autre ordonnance de l'an 1285, pour l'hôtel du roi & de la reine, titre de *fourriere*, porte: » *item*, sergens d'armes trente, lesquels » seront à court sans plus, deux huissiers » d'armes & 8 autres sergens avec, & man- » geront à court, & porteront toujours leur » carquois pleins de carreaux, & ne se pour- » ront partir de court sans congé». Philippe VI en fixa le nombre à 100, en 1342. Charles V étant régent du royaume, les réduisit au nombre de six, en 1359, & leur défendit de tenir ensemble deux offices; il leur défendit aussi, en 1376, de mettre à exécution les mandemens de justice adressés à tous *sergens* en général, autre étant le service des armes & celui de la justice. On trouve aussi au registre *olim* un arrêt du 12 septembre, qui casse des lettres de Bertrand Duguesclin, connétable, ou de son lieutenant, par lesquelles il prétendoit avoir droit de jurisdiction sur les servans d'armes.

SERGENT BAILLAGER est celui qui sert près d'un bailliage, qui a droit d'instrumenter dans le ressort d'icelui. *Voyez* Imbert, *p. 4.* & Boucheul *sur Poitou*, *t. II. p.* 722, *n°. 9.*

SERGENT BATONNIER. On donna ce nom aux *sergens* qui portoient des bâtons ou verges, dont ils touchoient ceux contre lesquels ils faisoient quelque exploit. Bouthillier fait mention d'un *sergent bâtonnier* de la ville de Tournay; il en est aussi parlé dans la coutume de Valenciennes, *art.* 3. *8. 10 & 11.*

SERGENT BLAVIER est celui des habitans d'une paroisse, qui est établi pour la garde des blés & autres grains. C'est la même chose que *messier* ou *sergent* messilier, *messium custos*. La coutume d'Auxerre l'appelle *sergent blavier*.

SERGENS CHATELAINS; il y en a en Poitou, & dans quelques autres provinces de France, des *sergens* héréditaires qui sont appelés *châtelains* ou *sergens châtelains*, & qui tiennent leurs offices en fief. Loyseau, en son *traité des offices*, *liv. II. ch. ij. n°. 50.* tient que c'étoient jadis les gardes & concierges des châteaux; & en effet, suivant des ordonnances des 18 & 28 juillet, & 16 novembre 1318, on voit que la garde des châteaux étoit donnée à des *sergens* d'armes, qui étoient obligés de les garder sans autres gages que ceux de leur masse.

SERGENT AU CHATELET ou *du châtelet*, est un *sergent* établi pour faire le service au châtelet de Paris, & pour exploiter dans l'étendue de cette jurisdiction, suivant le pouvoir qui lui est attribué.

Il y a au châtelet quatre sortes de *sergens*; savoir,

Les six *sergens* ou huissiers fieffés.

Les douze *sergens* de la douzaine.

Les *sergens* à cheval.

Et les *sergens* à verge ou à pié.

Les *sergens fieffés* paroissent être les plus anciens de tous, & les premiers *sergens* établis pour le service du châtelet; ils furent surnommés *fieffés*, parce que leur office fut érigé en fief, du temps que l'on inféoda la plupart des offices. La déclaration du mois de juin 1544, confirmative de leurs privileges, dit que les quatre *sergens fieffés* du châtelet ont été créés de très-grande ancienneté.

Du temps de la ligue, il en fut créé un cinquieme, & depuis encore un autre, de sorte qu'ils sont présentement au nombre de six.

Ces six offices sont présentement du corps des huissiers-commissaires-priseurs vendeurs de biens meubles; ils ont toujours eu le privilege d'exploiter sans demander *permission*, *placet*, *visa ni pareatis*.

Mais ils n'avoient autrefois le pouvoir d'exploiter que dans la ville, fauxbourgs, banlieue, prevôté & vicomté de Paris. François I. par sa déclaration du mois de juin 1544, en les confirmant dans tous leurs droits & privileges, leur accorda en outre d'exercer leurs offices par tout le royaume, & d'y faire tous exploits de justice, & exécuter tous jugemens & mandemens, tant du roi que des chancelleries, parlemens, & autres juges quelconques.

Les plus anciens après les *huissiers fieffés*, sont les *sergens de la douzaine*, ainsi appelés, parcequ'ils sont seulement au nombre de douze. Ils furent institués par saint Louis, qui les tira du corps des *sergens* à verge, & leur donna 18 livres 5 sous parisis de gages. Ils portoient sur leurs habits douze petites bandes de soie blanche, rouge & verte.

La premiere fois qu'il en soit parlé, est en 1288, ainsi que le remarque M. Brusselles.

Ils étoient, comme on vient de le dire, du corps des *sergens* à verge ou à pié. En effet, l'ordonnance de Philippe le Bel, du mois de novembre 1302, portant réglement pour les officiers du châtelet, dit qu'il y aura 80 *sergens* à pié, & les douze de la douzaine, & non plus; que chacun donnera de plege ou caution 20 livres, & aura armures suffisantes pour soi, qui seront examinées par le prévôt de Paris, & par deux autres personnes qui sont nommées.

Cette même ordonnance porte, *articl. 8* que les *sergens de la douzaine* seront ôtés à présent, & que le prévôt, selon ce qu'il verra que nécessité sera, fera garder la ville, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

On voit par là que ces *sergens de la douzaine* étoient destinés pour la garde de la ville: cet article au reste semble se contredire avec l'*article 2;* aussi M. de Lauriere remarque-t-il qu'il n'est pas dans le registre du trésor des chartes.

Le même prince, par son ordonnance du 12 Juin 1309, confirmative de celle qu'avoient faite Guillaume de Haugueſt, trésorier, & Pierre le Feron, garde de la prévôté de Paris, touchant les officiers & les *sergens* du châtelet, dit qu'il y aura 90 *sergens* à pié, dans le nombre desquels douze *sergens de la douzaine* seront pris & élus comme il plaira au prévôt de Paris qui sera pour lors en place, & que ces douze *sergens* seront changés tous les deux mois.

On voit par là que ces *sergens de la douzaine* étoient dès-lors à la nomination du prévôt de Paris, & comme sa garde ordinaire, qu'il choisissoit par détachement dans le corps des *sergens* à pié.

François I, par des lettres de 1519, ordonna qu'ils porteroient un hocqueton argenté à une salamandre, qui étoit alors sa devise, & une hallebarde, pour accompagner le prévôt de Paris. Il leur donna les mêmes franchises & privileges qu'aux archers de la ville, & accorda au sieur de Villebert, lors prévôt de Paris, la nomination de ces gardes; ce qui fut confirmé par une déclaration du 17 décembre 1551. Les prévôts de Paris jouissent encore de ce droit, & les *sergens de la douzaine* leur doivent une certaine somme à chaque mutation de prévôt, mais ils prennent des provisions du roi.

Ces mêmes gardes ont une barriere qui est le lieu certain de leur assemblée, afin qu'en toutes occasions & quand il plaît au prévôt de Paris, il puisse leur envoyer ses ordres, soit pour le suivre, soit pour la facilité des autres fonctions de leur charge. Cette barriere étoit anciennement rue des écrivains, proche le grand châtelet, où les prévôts de Paris ont toujours demeuré jusqu'au regne de Charles VIII. Présentement elle est adossée contre l'église saint Jacques de la Boucherie. Les armes de M. Seguier, prévôt de Paris sont au dessus, ce qui fait présumer qu'elle a été construite de son temps.

Girard, dans ses observations sur le *traité des offices* de Joly, *titre des sergens de la douzaine*, dit qu'outre les treize-vingt *sergens* à verge, il y en a une petite troupe que l'on appelle *sergens de la douzaine*, qui ne sont que douze, qui ont leur confrairie distincte & séparée des autres, que cela vient de ce qu'au prévôt de Paris appartient la force des armes, comme premier chef militaire de la ville de Paris, pour la manutention de laquelle il avoit été par nos rois ordonné qu'il y auroit douze personnes comme domestiques du prévôt de Paris, qui lui feroient perpétuelle assistance; que pour cette cause il sont pourvus de leurs offices par le roi sur la nomination du prévôt de Paris; que par leur institution ils doivent porter le hocqueton & la hallebarde, comme archers de ville; qu'aussi sont-ils gagés & salariés de 25 livres tournois pour l'entretien de leur hocqueton, que le prévôt de Paris est tenu de leur donner lorsqu'ils sont pourvus & reçus.

Le même auteur ajoute que ces *sergens* font toutes sortes d'exploits dans la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, comme les *sergens* à verge du châtelet, sans qu'ils soient tenus de faire aucun service au châtelet, ni assister les juges ni les commissaires lorsqu'ils exercent leurs charges, non plus que les *sergens* fieffés du chatelet;

qu'ils ne reconnoissent que le prévôt de Paris, lequel ils sont tenus d'assister avec leurs hocquetons & hallebardes lorsqu'il va au châtelet tenir le siege, & aux cérémonies publiques.

Qu'aux pompes funebres des rois, il y en a quatre seulement qui accompagnent le prévôt de Paris avec des robes de deuil qui leur sont données comme aux autres officiers du roi.

Enfin Girard remarque que ces officiers ne pouvoient faire prisées ni ventes, & qu'ils n'étoient point reçus à payer le droit annuel, non plus que les commensaux de la maison du roi.

Les *sergens* de la douzaine obtinrent d'Henry II des lettres-patentes en forme d'édit, du mois de mai 1558, portant que les *sergens* de la douzaine pourroient faire tous exploits & informations, non seulement en la ville, fauxbourgs & banlieues de Paris, mais aussi par toute la ville, prévôté, & vicomté de Paris, & anciens ressorts d'icelle, & ainsi que faisoient & avoient accoutumé de faire les autres *sergens* à verge fieffés, & autres, sans qu'ils fussent tenus de demander assistance, placet, visa, ni pareatis.

Mais les *sergens* à verge & à cheval, ayant formé opposition à l'entérinement desdites lettres, les huissiers de la douzaine furent déboutés de l'effet d'icelles, par arrêt du premier juillet 1560.

Les *sergens* de la douzaine obtinrent encore le 7 octobre 1575, des lettres en forme de déclaration, portant qu'ils jouiroient de pareil pouvoir & privileges que les 1120 *sergens* à verge, priseurs, vendeurs au châtelet, prévôté & vicomté de Paris, unis en un seul corps avec 40 autres *sergens* à verge, priseurs vendeurs audit châtelet.

Mais les *sergens* à verge s'étant encore opposés à l'entérinement de ces lettres, par arrêt du 6 juin 1587, les *sergens* de la douzaine furent déboutés de l'effet de ces lettres, avec défenses à eux de faire aucune prisée ou vente de biens meubles en la ville, banlieue, prévôté & vicomté de Paris, de faire aucuns exploits ou actes de justice hors la ville & banlieue, à peine de nullité, & de s'entremettre d'aller aux barrieres avec les *sergens* à verge, ni de se qualifier de *sergens à verge, du nombre de la douzaine au châtelet, prévôté & vicomté de Paris, priseurs & vendeurs de biens*, mais seulement *sergens de la douzaine du châtelet de Paris.*

Ils ont néanmoins été maintenus dans le droit de faire les mêmes fonctions que les *sergens* à cheval & à verge du châtelet, par deux arrêts du conseil des 29 mars & 12 juin 1677.

Les *sergens à cheval.* du châtelet de Paris ont été institués pour faire leur service à cheval dans la prévôté & vicomté de Paris, pour tenir la campagne sûre, & pour exploiter dans l'étendue de la prévôté & vicomté, mais hors la banlieue qui forme les limites du district des *sergens* à pié ou à verge.

On ignore quel étoit d'abord le nombre des *sergens* du châtelet, soit à cheval ou à pié; on trouve seulement que Philippe le Bel, par son ordonnance du mois de novembre 1302, fixa le nombre de ces *sergens à cheval* à 80; qu'en 1309, il fut réduit à 60; qu'en 1321, Philippe le Long les remit à 98. Le nombre total des *sergens* du châtelet étoit néanmoins accru jusqu'à 700; mais en 1327, Philippe de Valois réduisit les *sergens à cheval* à 80. Le nombre en étant depuis beaucoup augmenté, Charles V, par édit du 8 juin 1369, les réduisit à 220.

Chacun d'eux devoit donner caution jusqu'à la somme de 100 livres de bien, & loyalement sergenter; ils devoient avoir un bon cheval à eux, & des armes suffisantes, lesquelles devoient être examinées par le prévôt de Paris, & deux autres personnes à ce commis.

Philippe le Bel reçut, en 1309, plaintes de la part du peuple, sur la grande multitude & oppressions des *sergens à cheval* & à pié du châtelet de Paris, pour les grandes extorsions qu'ils faisoient; à quoi il pourvut par son ordonnance du 20 avril de ladite année.

Il diminua, comme on l'a dit, le nombre des *sergens*, & ordonna que tous *sergens* de cheval & de pié, seroient demeurans en la ville de Paris, & que nul n'iroit hors la ville sans impétrer commandement du pré-

vôt de Paris, ou de son lieutenant, ou des auditeurs.

La journée de ces *sergens* fut reglée à 6 sous parisis.

Les *sergens à cheval* & à pié, étoient alors la seule garde qu'il y eut le jour dans Paris; c'est pourquoi cette ordonnance porte que toutes les fois que l'on criera *à la justice le roi*, qu'ils viendront tous sans délai, & que quand le roi viendra à Paris ou s'en ira, ils s'approcheront du prevôt de Paris, pour faire ce qui leur sera commandé; que toutes les fois qu'il y aura feu en la ville, ou quelque assemblée commune, ils s'assembleront devers le prevôt; & que si quelqu'un empêche le droit du roi, ils le feront savoir au prevôt ou à son lieutenant.

Philippe le Long, par son ordonnance de 1321, dit que d'ancienneté il avoit toujours été accoutumé que les *sergens à cheval* ne devoient point sergenter dans la banlieue de Paris, ni ceux de pié hors la banlieue; sinon, en cas de nécessité, il ordonna que cet ordre ancien seroit observé.

Suivant l'édit de leur création du 8 juin 1369, & les lettres patentes & ordonnances rendues en leur faveur au mois d'août 1492, décembre 1543, 20 novembre 1566, mai 1582, juin 1603, 13 juin 1617 & 1644, confirmés tant par arrets du conseil privé, que du parlement, des 4 mars 1600, 10 mai 1603, 24 avril 1621, 4 mars & 17 avril 1622, de l'année 1648, 2 janvier 1665, & autres postérieurs, ils ont non seulement la faculté d'exploiter dans toute l'étendue du royaume, mais encore celle de mettre à exécution toutes sentences, jugemens, arrêts & autres actes, de quelques juges qu'ils soient émanés, & de faire leur résidence où bon leur semble; de mettre le scel du châtelet à exécution exclusivement à tous autres huissiers, & de faire dans toutes les villes & lieux du royaume les ventes des meubles, à l'exception de la ville de Paris, où il y a des huissiers priseurs en titre.

Ils ont leurs causes commises au châtelet, tant en matiere civile que criminelle.

Les derniers édits ont attribué aux *sergens à cheval* le titre d'*huissiers sergens à cheval.*

L'édit du mois de février 1705, avoit ordonné qu'ils ne feroient qu'une seule & même communauté avec les *sergens* à verge; mais par une déclararion du mois de novembre suivant, les deux communautés ont été séparées comme elles l'étoient précédemment.

Les *sergens à verge* ou *à pié*, qu'on appelle présentement *huissiers sergens à verge*, étoient dans l'origine les seuls qui faisoient le service dans le tribunal & dans la ville, fauxbourgs, & banlieue.

Ils étoient obligés de demeurer dans la ville, & être toujours prêts à s'assembler auprès du prevôt; mais il ne leur étoit pas permis d'aller deux ensemble.

Ils se tenoient ordinairement appuyés sur la barriere qui étoit au devant du châtelet, pour être prêts au premier ordre du juge ou requisitoire des parties; dans la suite on leur construisit en différens quartiers de Paris, différens corps de garde qui conserverent le nom de *barrieres des sergens.*

Le nombre de ces *sergens* qui étoit devenu excessif, fut réduit en 1321 à 133; en 1327 à 120; depuis il fut augmenté jusqu'à onze vingt ou 220.

Anciennement ils ne pouvoient exploiter hors de la banlieue de Paris; en 1543, on donna à 85 d'entr'eux le pouvoir d'exploiter dans toute la prévôté & vicomté; & en 1550, on leur accorda à tous le même pouvoir; & enfin on leur a donné à tous le pouvoir d'exploiter par tout le royaume, comme les *huissiers à cheval.*

Ils faisoient autrefois les prisées de meubles, mais présentement elles se font par les huissiers-priseurs, qui ont été tirés de leur corps. (*A*)

Sergens des chefs-seigneurs, étoient ceux qui étoient commis par des seigneurs à la justice desquels ressortissoit quelque justice inférieure; ils ne pouvoient faire aucune dénonciation dans les justices des seigneurs inférieurs; de même qu'il n'étoit pas permis à ceux des justices inférieures d'en faire dans les justices des chefs-seigneurs, ainsi qu'il est dit dans une ordonnance de saint Louis, de l'an 1268 ou 1269.

Sergent chevalier, est un titre que prenoient autrefois les *sergens* à cheval, ce qui venoit sans doute de ce que dans les

anciennes ordonnances ces sortes de *sergens* sont nommés *equites servientes ;* qulques-uns d'entr'eux prennent encore abusivement ce titre de *chevalier*, mais en justice lorsqu'on y fait attention, on leur défend de prendre cette qualité.

SERGENS A CHEVAL, sont des *sergens* institués pour faire leur service à cheval. L'ebjet de leur institution a été qu'il y eût des *sergens* en état d'exécuter les mandemens de justice, dans les lieux les plus éloignés, ce que ne pouvoient faire les *sergens* à pié, ou du moins aussi promptement. *Voyez* ce qui est dit ci-devant des *sergens à cheval* à l'*article* des SERGENS DU CHATELET.

SERGENS CHEVAUCHEURS étoient des gardes des eaux & forêts, créés par édit du mois d'août 1572, pour visiter à cheval les forêts du roi. Plusieurs furent supprimés par édit du mois d'avril 1667 ; le reste fut supprimé en vertu de l'ordonnance de 1669 ; *tit.* 20, *art.* 3 ; & en leur place on établit d'autres gardes à cheval, sous le titre de *gardes généraux.*

SERGENS COLLECTEURS, on donna d'abord ce nom à certains *sergens* royaux, qui furent institués dans les paroisses par l'édit du 23 octobre 1581, pour exploiter & faire les contraintes à la requête des collecteurs, fermiers & autres commis & députés à la recette des aides, tailles & autres droits du roi. Ces *sergens* étoient comme on voit, les mêmes que ceux qu'on appeloit *sergens des aides*, *tailles & gabelles.*

On a depuis donné le nom de *sergens collecteur*, à l'officier qui dans chaque maîtrise des eaux & forêts ou grurie, est chargé de la collecte ou recette des amendes qui sont prononcées au profit du roi, pour raison des délits commis en matiere d'eaux & forêts. Ils doivent avoir un rôle & y emmager ce qu'ils reçoivent, & en donner quittance ; & faute par eux de poursuivre, ils sont garans de leur négligence. *Voy.* l'ordonnance de 1669, *tit.* 3, *art.* 24 ; *tit.* 4. *art.* 3. 9 ; & *tit.* 6. *art.* 6.

SERGENT CRIEUR JURÉ, ou *proclamateur public*, c'est un *sergent* établi dans chaque bailliage ou sénécaussée royale, pour faire les annonces & proclamations publiques, assisté d'un ou deux jurés trompettes. Il y avoit au châtelet de Paris, un de ces *sergens crieurs jurés*, qui a été incorporé & uni au corps des *sergens* à verge. Il y a pourtant encore dans ce siege un crieur juré. Il y a eu de semblables offices de *sergens crieurs proclamateurs* généraux, créés dans chaque bailliage. On trouve dans Joly, l'édit de création pour Angers, du mois de février 1581.

SERGENT CRIEUR JURÉ, est celui qui est établi pour faire les cris & proclamations publiques.

Il y a au châtelet de Paris un *sergent crieur juré*, & un trompette juré, à l'instar desquels il y en a eu d'établis ès villes où il y a bailliages & sénéchaussées.

Le *sergent crieur* du châtelet de Paris, est incorporé & uni au corps des *sergens* à verge.

Henri III en créa dans chaque siege royal de la province d'Anjou, par édit du mois de février 1581. *Voy.* Joly.

SERGENS DANGEREUX, ainsi appelés parce qu'ils furent institués par édit d'Henri II, de l'an 1552, pour conserver le droit du roi dans les forêts où le roi a droit de tiers & danger, c'est-à-dire, droit de dixieme, ou dans lesquelles il a simplement droit de danger. Ils furent révoqués par ordonnance de Charles VII, de l'an 1413, *art.* 238 ; par celle de Charles IX, en 1563 ; & par l'ordonnance de 1669.

SERGENS DE LA DOUZAINE, *voyez* ce qui en est dit ci-devant à l'*article* des SERGENS DU CHATELET DE PARIS.

SERGENT DE L'ÉPÉE *ou* DU PLAIT DE L'ÉPÉE, *ad placitum ensis ;* c'étoient ceux qui exécutoient par la force, & même par les armes, les mandemens de justice, suivant le *chap. v*, de l'ancienne coutume de Normandie : voici quel étoit l'office de ces *sergens.* « Sous les vicomtes, dit cette coutume, sont les *sergens de l'épée*, qui doivent tenir les vues, & faire les semonces & les commandemens des assises, & faire tenir ce qui y est jugé, & délivrer par droit les namps qui sont prins, & doivent avoir onze deniers par chacune vue qui est soutenue, & aussi de chacun namps qu'ils délivrent, & pour ce sont-ils appelés *sergens de l'épée ;* car ils doivent justicier vertueusement à l'épée & aux armes tous les malfaiteurs,

malfaiteurs, & tous ceux qui sont diffamés d'aucun crime & les fuitifs ; & pour ce furent-ils établis principalement, afin que ceux qui sont paisibles, soient par eux tenus en paix, & les malfaiteurs fussent punis par la roideur de justice, & par eux doivent être accomplis les offices de droit. Les bédeaux, dit ce même texte, sont mendres *sergens*, qui doivent prendre les namps, & faire les offices qui ne sont pas si honnêtes, & les mendres semonces ». On voit par là que les *sergens de l'épée* avoient sous eux d'autres *sergens*. L'ordonnance du 20 avril 1309, dit que les *sergens du plait de l'épée* donneront plege suffisant pour eux & pour leurs sous-*sergens*, de loyaument sergenter & répondre de leurs faits. La charte aux Normans, porte que nul *sergent de l'épée* ne pourra faire exercer son office par un autre sous peine de le perdre ; dans d'autres lettres, datées du 22 juillet 1315, où le *sergent de l'épée* est nommé *serviens noster spade*, il est dit qu'il ne pourra louer son office à personne. *Voy.* le *glossaire* de M. de Lauriere, au mot *sergent*.

Sergens extraordinaires des lieutenans criminels, étoient des *sergens* qui furent établis outre les *sergens* ordinaires du tribunal, pour faire le service auprès du lieutenant criminel, & faire tous exploits en matiere criminelle seulement. Ils furent institués par Henri II, en 1552. Ces offices ont depuis été supprimés & réunis aux autres offices de *sergens* & huissiers ordinaires.

Sergent fermier étoit celui qui tenoit à ferme un office de sergenterie ; ce qui fut défendu par les ordonnances : il en est parlé dans la coutume de Bretagne, *art.* 674.

Sergent féodé est la même chose que *sergent* fieffé ; on dit présentement *sergent fieffé*. *Voyez* ce qui est dit ci-après au *mot* SERGENT FIEFFÉ.

Sergent féodé, *fieffé* ou *du fief*, ou comme on disoit autrefois *sergent*, est celui qui tient l'office de sergenterie en fief. Ces *sergens* étoient sujets à certains devoirs pour raison de leur fief. Il en est parlé dans un titre de l'évêché de Paris, de l'an 1222 ; dans une autre charte, de l'an 1230 ; dans Matthieu Paris, à l'an 1256 ; dans les assises de Jérusalem, *ch. cxc*, comme aussi dans un arrêt de la chandeleur, de l'an 1269 ; & dans un autre du parlement de la pentecôte, de l'an 1273. Il y a encore en plusieurs endroits de ces *sergens féodés* ou *fieffés*. Le *sergent féodé* ou *fieffé* a dans certains lieux charge & pouvoir de faire les exploits nécessaires, pour la recherche & conservation des droits féodaux du seigneur. Il reçoit les cens, rentes, coutumes, & autres devoirs du seigneur. Il a même en quelques lieux, comme à Senlis, quelque jurisdiction, & peut commettre trois sous-*sergens*, deux à cheval & un à verge, qui sont institués par le bailli, & révocables à volonté. A Dun-le-roi en Berri, & en quelques autres lieux, cet office est héréditaire, & tenu en hommage du roi. Au châtelet de Paris il y a quatre offices de *sergens fieffés*. *V.* SERGENS DU CHATELET.

Voyez la coutume de Senlis *art.* 87 ; les arrêts du parlement de Paris, du 16 juillet 1351, 3 juin 1391 ; les ordonnances de l'échiquier de Normandie, de l'an 1426 ; l'*ancienne coutume de Normandie*, *ch. xv*, *art.* 121 ; le *style du châtelet de Paris & d'Orléans*, *in fine* ; l'auteur du *grand coutumier*, *lib. I*, *ch. ij* ; la coutume de Bretagne, *art.* 21 ; l'ordonnance de Charles VI, de l'an 1413 ; Joly, *des offices de France*, *tom. II*, *lib. III*, *tit.* 35 ; Brodeau, *sur Paris*, *art.* 1, *n°.* 14.

Sergens des foires de Champagne & de brie, étoient ceux qui étoient établis par le juge conservateur de ces foires, pour exécuter ses mandemens, & les actes passés sous le scel de ces foires. Le nombre en étoit si excessif, que Philippe le Long, par des lettres du mois de juin 1317, les réduisit à 140, 120 à cheval & 20 à pié.

Sergent forestier est celui qui est préposé à la garde des bois & forêts du roi ; ces sortes de *sergens* sont présentement appelés *sergens à garde*. *Voy.* SERGENT A GARDE.

Sergent franc est un garde que certains seigneurs ont pour la conservation de leurs bois, ou pour la prise & la garde des bestiaux trouvés en délit. *Voyez* le *glossaire* de M. de Lauriere. (*A*)

Sergens à garde, ce sont ceux qui sont préposés à la garde des forêts du roi ; ils ne peuvent faire aucuns exploits que pour le fait des eaux & forêts, & chasses de sa majesté.

Ces offices sont fort anciens. Suivant l'ordonnance de Philippe le Long, de l'an 1318, ils n'étoient mis & institués qu'à la délibération du grand conseil, dans les endroits où ils étoient jugés nécessaires. Depuis, par édit d'août 1526, & autres édits postérieurs, il en fut établi en divers lieux pour la garde & conservation des forêts du roi. Les maîtres des eaux & forêts ne laissoient pas d'en établir où ils jugeoient à propos, à l'exemple des baillis & sénéchaux; mais ce droit leur fut ôté par l'*article 45*, de l'ordonnance de 1549, & il n'y a que le roi qui les puisse instituer; mais ils peuvent être destitués par les grands-maîtres, lesquels peuvent commettre en leur lieu, en cas de prévarication.

On ne doit en recevoir aucun que sur information de vie & mœurs, & par témoins administrés par le procureur du roi; & ils doivent savoir lire & écrire.

Ils doivent être assidus en leurs gardes, & ne s'en absenter que pour cause de maladie ou autre excuse légitime, en demandant permission au maître particulier & procureur du roi, qui substituent en leur place.

Ils sont obligés d'avoir chacun un registre coté & paraphé du maître & procureur du roi, pour y inscrire leurs procès verbaux de visite, rapports, exploits & tous autres actes, ensemble l'extrait de la vente ordinaire & extraordinaire, & l'état, tour, qualité & valeur des arbres chablis ou encroués, & généralement tout ce qu'ils font en vertu de leur ministere.

Leurs procès verbaux doivent être jugés sommairement, par les officiers à la prochaine audience.

Ils signent les procès verbaux des gardes marteaux, lesquels doivent les appeler à leurs visites.

Le nombre des *sergens à garde* est divisé en deux parties, qui comparoissent alternativement à l'audience de la maîtrise ou grurie, même aux assises, pour les informer de l'état de leurs gardes, y présenter, affirmer & faire enrégistrer leurs rapports, sur lesquels les juges peuvent condamner à des peines pécuniaires, quoiqu'il n'y ait aucune autre preuve ni information; pourvu que les parties accusées ne proposent pas de cause suffisante de récusation.

L'ordonnance les rend responsables de délits commis en leur garde, faute d'en avoir fait leur rapport, & de l'avoir mis au greffe deux jours au plus tard après le délit commis, ou faute de nommer dans leur rapport les délinquans, & d'avoir marqué le lieu du délit & les autres circonstances.

Tout ce qui concerne les fonctions de ces *sergens à garde* est expliqué sous les *tit. 3, 4, 6, 7, 10, 11, 15, 17, 18, 19, 21, 23, 25, 27, 30, 31 & 32*, de l'ordonnance des eaux & forêts.

Sergent garde-pêche, est un *sergent* des eaux & forêts, établi dans une maîtrise ou grurie, pour veiller à la conservation des eaux & pêches sur les fleuves & rivieres dans l'étendue de son district. Ces *sergens* font pour les eaux & la pêche, ce que les *sergens* à garde font pour les bois. *Voy.* les *tit. 12 & 31*, de l'ordonnance de 1669.

Sergent-gardien, étoit celui qui étoit chargé de veiller à la conservation de quelque lieu qui étoit sous la sauve-garde du roi. Tous les lieux qui étoient sous la sauve-garde royale avoient des sergens royaux pour gardiens particuliers; on peut voir à ce sujet les différentes lettres de sauve-garde qui sont rapportées dans le recueil des ordonnances de la troisieme race.

Sergens de garnison, dans les anciennes ordonnances sont ceux que l'on établit en garnison chez les parties saisies; pour les contraindre de payer.

Sergens généraux, étoient des *sergens* royaux qui avoient le pouvoir d'instrumenter, non pas seulement dans le district d'une justice royale, mais dans toute l'étendue d'une province; il y en avoit en Normandie qui furent supprimés par une ordonnance du roi Jean, du 5 avril 1350.

Sergent à loi, *serviens ad legem*, est un titre usité en Angleterre, pour exprimer un grade que l'on acquiert en jurisprudence & qui est le seul grade connu en ce genre, les titres de *bachelier*, de *licencier* & de *docteur*, n'y étant point usités.

Ce titre se confere avec beaucoup de

solennité & de dépense; c'est un degré pour monter aux plus hautes dignités: pour l'acquérir, il faut avoir étudié les loix au moins pendant seize ans; ce sont proprement des docteurs en droit qui exercent la profession d'avocat & de jurisconsulte, avec de certaines distinctions au dessus des simples avocats.

Il y a ordinairement en Angleterre, six *sergens* du roi *à loi* & deux en Irlande. Il y a d'autres *sergens à loi* communs; il y en a ordinairement vingt en Angleterre, & deux en Irlande; il peut y en avoir davantage.

Les *sergens* du roi peuvent pour toutes personnes autres que le roi.

Les *sergens* communs peuvent travailler contre tous. *Voyez* le *glossaire* de Ducange au mot *servientes ad legem*.

SERGENS LOUVETIERS, c'étoient des *sergens* des forêts du roi, établis singuliérement pour donner la chasse aux loups, & pour faire devant les maîtres & gruyers leur rapport des prises qu'ils auroient faites; il en est encore parlé dans le réglement des eaux & forêts du mois de mai 1592, *art.* 32.

SERGENT MAITRE, est la même chose que *gruyer* ou *verdier*. Selon Saint Yon, dans son *traité des eaux & forêts*, gruyer, forestier, verdier, segrayer, châtelain, concierge, *sergent maître*, maître garde, n'est qu'un même office, ayant même fonction, pouvoir, jurisdiction & connoissance premiere des délits qui se commettent ès forêts jusqu'à 60 sous, appellé diversement selon les lieux, en quoi Ragneau s'est mépris dans son indice sur le mot *verdier*, où il suppose que le verdier est en plus grande charge que le *sergent maître*, & aussi qu'il connoît des amendes coutumieres; car il ne connoît que des amendes légales jusqu'à 60 sous, c'est-à-dire, de celles qui sont taxées par les ordonnances, lesquelles amendes légales Ragneau a apparemment entendu par les termes de *coutumiers*. *Voyez* la note de M. de Lauriere, *sur le tome I. des ordonnances*, *p.* 464.

SERGENT MAÎTRE *ou* SERGENT GARDE DES MÉTIERS. *Voy.* ci après *l'art.* SERGENS DES MÉTIERS.

SERGENT A MASSE, *serviens ad clavam*, c'est le titre que prenoient & que prennent encore certains huissiers, qui dans leur institution portoient des *masses*; il en est parlé dans la coutume du Hainault, qui les appelle *sergens à masses d'argent* au bailliage d'Amiens. Il y a huit *sergens à masse* à la justice civile.

SERGENT MESSIER *ou* SERGENT MESSILIER, *messium custos*, est un des habitans d'une paroisse, qui est commis par le juge pour la garde des moissons; on les appelle ailleurs *sergens blaviers*.

SERGENS DES MÉTIERS, étoient ceux qui avoient la garde & inspection sur les personnes d'un certain état & métier; on les appeloit aussi *sergens & gardes* ou *sergens maîtres* d'un tel métier; il est parlé dans une ordonnance du mois de Mai 1360, des *sergens & maîtres* de la draperie, ou *sergens & gardes* de ce métier; c'est de-là que les gardes & jurés des communautés d'arts & métiers tirent leur origine.

Sergens de l'Ordonnance des foires de Champagne & de Brie. Voyez *Sergens des foires de Champagne & de Brie.*

Sergens de la paix, dans la coutume de Valenciennes, *art.* 138 sont les *sergens* des jurisdictions ordinaires; ils sont ainsi appelés, parce que dans le pays l'auditoire du juge dont ils sont les ministres, est appelé *maison de la paix.*

Sergens du parloir aux bourgeois, étoient ceux qui exécutoient les mandemens ou commissions du bureau de la ville de Paris, appelé anciennement le *parloüer aux bourgeois;* ces *sergens* jouissoient des mêmes privileges que les archers & arbalestriers de la ville de Paris, excepté seulement pour les fortifications & réparations de la ville, pour l'arriere ban & pour la rançon du roi. *Voyez* l'ordonn. de Louis XI. du mois de novembre 1465.

Sergens du petit scel de Montpellier, étoient ceux qui servoient près la cour *du petit scel de Montpellier*; ils étoient obligés de comparoître en personne à Montpellier tous les ans le jour de la S. Louis, il en est parlé dans l'ordonnance de Charles VIII. du 28 décembre 1490.

Sergent à pié ou *à verge*, est celui qui par son institution doit faire le service à pié, soit auprès du juge, soit dans l'étendue de

la jurisdiction, à la différence des *sergens* à cheval qui ont été institués pour faire le service à cheval. *Voyez* ce qui est dit ci devant des *sergens à verge*, à l'*article* des *sergens du châtelet de Paris.*

Sergent du plait de l'épée, *seu ad placitum ensis*, étoit la même chose que sergent de l'épée. *Voyez* ci devant *sergent de l'épée.*

Sergent prairier, est un des habitans d'une paroisse qui est commis par la justice à la garde des prés.

Sergent prévôtaire, en la coutume de Mehun sur Eure, en Berry, est le *sergent* du prévôt.

Sergent de querelle; on donnoit autrefois ce nom au *sergent* qui faisoit les actes dans les cas de duels, on l'appeloit ainsi par opposition au titre de *sergent de la paix* ou *de paix*, que l'on donnoit à ceux qui faisoient le service de *sergens* dans le tribunal, ou qui faisoient les autres exploits en matiere contentieuse.

Dans la coutume de Normandie, *art.* 63. le *sergent de la querelle* est le *sergent* ordinaire de l'action ou du lieu où le différent des parties est pendant. *Voyez* Berault *sur cet article.*

Sergens routiers ou *traversiers*, étoient des gardes des eaux & forêts, créés par l'*article* 21 de l'édit de janvier 1583, dont les fonctions étoient de brosser & traverser les forêts, routes & chemins d'icelles; plusieurs furent supprimés par édit du mois d'avril 1667, le reste fut supprimé par l'ordonnance de 1669, *tit.* 10. *art.* 3. & en leur place on établit des gardes généraux à cheval. Voyez *sergens chevaucheurs*, *sergens à garde*, *sergens traversiers*, *Maîtres sergens.*

SERGENT DU ROI *ou* SERGENT ROYAL, est celui qui a été institué par le roi. Les vieux praticiens disent que *sergent à roi est pair à comte*, ce qui vient de ce qu'anciennement un pair ne pouvoit être assigné que par ses pairs; de sorte qu'un comte ne pouvoit être semons ou ajourné que par un autre comte: mais comme dans la suite on se relâcha de ce cérémonial, & que les pairs furent assignés par un simple huissier royal, ainsi que cela fut pratiqué en 1470 à l'égard du duc de Bourgogne, accusé de crime d'état; cette nouvelle forme de procéder fit dire que *sergent à roi* ou *du roi*, étoit pair à comte. *Voyez* Loisel en ses *institutes*, *tit. des personnes*, *n.* 31.

SERGENT ROYAL, est celui qui tient ses provisions du roi: l'institution des *sergens royaux* est presque aussi ancienne que la monarchie; au commencement ils étoient choisis par les baillifs ou les sénéchaux, ce qui devoit se faire en pleine assise.

Les baillifs & sénéchaux pouvoient aussi les destituer, quoiqu'ils eussent des lettres du roi: ils étoient responsables des sujets qu'ils avoient nommés aux places vacantes.

Les *sergens royaux* avoient néanmoins dès-lors des provisions du roi, pour lesquelles ils payoient au roi un droit: Philippe le Long & Charles le Bel leur firent payer une finance, & le roi ordonna que le nombre en seroit fixé.

Ils étoient obligés de donner caution, & d'exercer leur office en personne, s'ils le louoient à un autre, ils s'exposoient à le perdre, ils avoient cependant des substituts, car si le roi donnoit une sergenterie à quelqu'un qui ne vouloit pas l'exercer, son substitut ne devoit être reçu que comme les *sergens*, avec le conseil de 10 ou 12 personnes, & en donnant caution, quand même celui dont ils remplissoient la place, en auroit donné une.

Ils ne pouvoient ajourner sans ordre des juges, ni faire aucune exécution en des lieux éloignés sans commission.

Pour ce qui est de leur district, ils ne pouvoient sergenter généralement dans tout un bailliage; mais chacun d'eux seulement dans une châtellenie ou prévôté.

Eux seuls avoient droit de faire toutes exécutions pour les dettes du roi; mais ils ne pouvoient pas contraindre les sujets des seigneurs à les faire porteurs de leurs lettres, sous prétexte qu'elles étoient passées sous le scel royal.

Ils pouvoient être arrêtés par ordre des seigneurs, s'ils alloient faire de nuit des exécutions dans leurs justices.

Il leur étoit défendu en général d'exercer leur office dans les terres des seigneurs qui avoient haute & basse justice, sinon dans le cas du ressort ou dans les autres cas qui appartiennent au roi, suivant le droit & la coutume, & alors ils ne pouvoient exploi-

ter sans un mandement du juge royal, dans lequel fût contenu le cas royal.

Il ne leur étoit pas non plus permis d'établir leur domicile dans les terres des seigneurs haut justiciers ou des prélats, à moins qu'ils n'y fussent nés, ou qu'ils n'y fussent mariés : ils ne pouvoient même en ces deux cas y faire aucune fonction de leur office, même dans les cas de ressort, & dans les cas royaux ; & ils étoient soumis à la jurisdiction tant spirituelle que temporelle des prélats & des seigneurs, en tout ce qui ne concernoit pas la fonction de leur office.

Outre les *sergens* des justices royales, il y avoit encore d'autres *sergens* pour le service du roi ; chaque receveur des deniers du roi pouvoit avoir deux *sergens* à ses ordres ; s'il en avoit besoin d'un plus grand nombre, il devoit se servir de ceux du bailliage. C'est probablement là l'origine des *sergens* ou huissiers des tailles. Louis Hutin permit aussi aux collecteurs des décimes dans la province de Reims, de créer des *sergens* & de les révoquer. (*A*)

Sergent seigneurial ou *subalterne*, est un *sergent* non royal commis par un seigneur pour exploiter dans sa justice. Voyez *sergent royal*.

Sergent simple, cette qualité est donnée par les anciennes ordonnances aux *sergens* des forêts, pour les distinguer des maîtres *sergens*, qui étoient la même chose que les verdiers ou châtelains. *Voyez* l'ordonnance de Philippe de Valois, du 29 mai 1346.

Sergens, sous-, étoient des *sergens* inférieurs, qui étoient commis par un sergent fieffé Voyez *ci-devant sergent fieffé*.

Sergent des tailles, voyez *ci-devant* au *mot huissier des tailles* & *sergent des aides*, *tailles & gabelles*.

Sergent traversier, voyez *ci-devant sergent routier*.

Sergent à verge, est un *sergent* qui fait le service à pié : on a donné à ces *sergens* le surnom de *sergent à verge*, parce que dans leur institution ils étoient obligés de porter une verge ou bâton semé de fleurs-de-lis, pour marque de l'autorité de justice en vertu de laquelle ils agissent. Ils touchoient de cette verge ou baguette ceux contre lesquels ils faisoient quelque exploit. *Voyez* ce qui est dit ci-devant des *sergens à verge* à l'*article* des *sergens du châtelet*. (*A*)

Sergent, c'est *dans l'art militaire*, un soldat qui a passé par les degrés d'anspessade & de caporal, & dont les principales fonctions sont de veiller à ce que les soldats fassent leur service, & à leur apprendre le maniment des armes.

Le *sergent* est un bas officier dans les compagnies d'infanterie, comme le maréchal de logis l'est dans celles de cavalerie.

Les *sergens* tiennent un rôle du nom des soldats & de leurs logemens. Ils doivent les visiter le soir & le matin, sur-tout après que la retraite est battue, afin de connoître ceux qui sont libertins ou débauchés, & de les faire châtier. Ce sont eux qui posent le corps de garde & les sentinelles dans les endroits qu'on a marqués. Ils vont prendre l'ordre du major de la place tous les soirs. Ils s'assemblent en rond autour de lui dans la place d'armes, & ils ont le chapeau bas. Le major donne le mot à l'oreille au plus ancien, qui est à sa droite. Celui-ci le dit de même au suivant ; ainsi ce mot fait le tour du cercle, & revient au major, qui connoît par là si tous l'ont retenu. *Voyez* MOT.

Lorsqu'une compagnie est en marche, les *sergens* sont sur les aîles pour faire dresser les rangs & les files, & pour empêcher que les soldats ne s'écartent. Ce sont eux qui reçoivent les vivres & les munitions des compagnies, qu'ils donnent ensuite aux caporaux, lesquels en font la répartition à leurs escouades.

Le capitaine choisit parmi les *sergens* celui qui est le plus entendu & le plus fidele, & il le charge du prêt. *Voyez* PRÊT. (*Q*)

Sergens d'armes, dit en latin, *servientes armorum*, furent une garde instituée par Philippe Auguste pour la conservation de sa personne.

Ce prince forma cette garde à l'occasion du vieux de la Montagne, petit prince dans l'Asie vers la terre sainte, fameux par les entreprises que faisoient ses sujets sur la vie des princes à qui il en vouloit.

Les armes des *sergens d'armes* étoient, outre la masse d'armes, l'arc & les fleches. Ils avoient aussi des lances. Cette garde, qui étoit d'abord assez nombreuse, fut

diminuée par Philippe de Valois, & cassée par Charles V, pendant la prison du roi Jean son pere. Daniel, *hist. de la milice françoise.* (*Q*)

SERGENT DE BATAILLE, c'étoit un officier d'un grade inférieur à celui de maréchal de bataille; mais dont les fonctions approchoient de celles des inspecteurs.

Le pere Daniel croit que la charge de *sergent de bataille* a cessé depuis la paix des Pyrénées, & que les fonctions de ces sortes d'officiers varioient selon la volonté des princes.

Il y a dans les troupes d'Allemagne & d'Espagne des *sergens généraux de bataille*, tant pour l'infanterie que pour la cavalerie, qui ont en quelque façon dans leur district le même commandement que les maréchaux de camp dans nos armées. (*Q*)

SERGENT EN LOI, (*Hist. mod. d'Angleterre.*) *serviens ad legem; les sergens en loi*, sont des docteurs en droit civil, au dessus des docteurs en droit ordinaire. Ils ne plaident qu'à la cour des communs plaidoyers; & le roi en choisit ordinairement deux ou trois, qui font l'office de ses avocats, & qui parlent pour lui, principalement dans les procès criminels, où il s'agit de trahison. (*D. J.*)

SERGENS DANGEREUX, (*Eaux & Forêts.*) officiers des forêts qui furent institués par édit de Henri II, l'an 1552, pour conserver le droit du roi dans les bois où le prince a tiers & danger, ou simplement danger; mais ils ont été supprimés par Charles IX en 1563. Il y avoit encore autrefois dans les forêts des *sergens* traversiers & des surgardes-routiers, au lieu desquels on a établi de simples gardes. (*D. J.*)

SERGENT, s. m. (*Outil.*) c'est un instrument de menuiserie, dont se servent aussi quelques autres ouvriers en bois.

Le *sergent* est une espece de barre de fer quarrée longue à volonté, recourbée en crochet par un des bouts: le long de cette barre monte & descend un autre crochet mobile aussi de fer, qu'on appelle *la main du sergent.* On se sert de cet instrument pour tenir & joindre les pieces & planches de bois, lorsqu'on les veut coller ensemble, ou pour faire revenir la besogne, c'est-à-dire, en approcher & presser les parties les unes près des autres, quand on veut les chevillier. Les tonneliers ont aussi une espece de *sergent*, pour faire entrer les derniers cerceaux sur le peigne des futailles; ils l'appellent plus communément *tirtoire. Savarry.* (*D. J.*)

SERGENTERIE, s. f. (*Jurisprud.*) est l'office du *sergent*; il y eut anciennement des seigneurs qui donnerent en fief ces offices de *sergens*, soit avec quelques terres annexées, soit l'office simplement sans terre: ces sergenteries ainsi données en fief furent appelées *sergenteries fieffées.* Les quatre plus anciens *sergens* du châtelet ont encore de ces *sergenteries* fieffées; il y en au aussi en plusieurs autres lieux. *Voyez* l'ancienne coutume de Normandie, celle de Bretagne, *art. 674 & 677*, le *gloss.* de M. de Lauriere, & le *mot* SERGENT. (*A*)

SERGER, *ou* SERGIER, s. m. (*Sergerie.*) c'est un ouvrier, un marchand qui fabrique ou qui vend des serges; il n'y a pas de provinces en France où il y ait tant de *serges* qu'en Picardie. *Savary.* (*D. J.*)

SERGERIE, s. f. (*Manufacture de sergers.*) ce mot se dit tant de la manufacture des serges, que du commerce qui s'en fait. La province de Picardie est une de celles de France où il se fabrique le plus de *sergeries.* (*D. J.*)

SERGETTE, s. f. (*Sergerie.*) petite serge, étroite, mince, & légere; on met au nombre des *sergettes*, les cadis qui n'ont qu'une demi-aune moins un douze de large, & les serges de Crevecœur, Policourt, Chartres, & autres semblables, dont la largeur n'est que de demi-aune; la *sergette* est encore une espece de droguet croisé & drapé, qui se fait en quelques lieux du Poitou. *Savary.* (*D. J.*)

SERGETTE, s. f. *terme de manufacture*, c'est une serge légere & fine, que les bénédictins reformés portent au lieu de chemise; outre les habillemens marqués par la regle, les moines de Cluni portoient autrefois des robes fourrées de mouton, des bottines de feutre pour la nuit, des *sergettes*, & des caleçons. (*D. J.*)

SERGETTERIE, s. f. (*Manufacture & Corporation.*) on appelle ainsi à Bauvais, ville de Picardie, non seulement la manufacture des serges, ou l'ouvrage des

tisserands & fergers qui les fabriquent, mais encore le corps & la communauté des maîtres qui en font profession. *Savarri.* (*D. J.*)

SERGIOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Euphrateuse, à cent vingt-six stades de Sura, du côté du nord, selon Procope, qui dit qu'il y avoit une église de S. Serge, & que Justinien fortifia cette ville si bien, que Cosroès, roi des Perses, l'ayant attaquée, fut obligé d'en lever le siege. (*D. J.*)

SERGNA *ou* SERGNI, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans le compté de Molisse, elle étoit épiscopale dès l'an 402, sous la métropole de Capoue. On la connoissoit alors sous son ancien nom d'*Æsarnia* ou *Isernia*. (*D. J.*)

SERIA TERRE DE, (*Géog. anc.*) Manethon a entendu l'Egypte, par la terre de *Sériad*; selon Dodwel & Selden, on doit à la canicule le nom du *Nil*; ce fleuve est appelé *Siris* dans les auteurs profanes, d'où dérive Σείριος, que les Latins écrivent *sirios*, & qui est le nom de la canicule, dont le lever a tant de rapport avec l'accroissement du Nil; mais de même qu'Hésiode désigne cette étoile, par l'expression Σείριος ἀστὴρ, de même aussi il est vraisemblable que les anciens ont désigné l'Egypte par les termes Σειριάδα, ou Σειριάδιη γὴ, terre de *Sériad*, terre sériadique, terre où coule le fleuve de Siris. C'est ainsi qu'ils ont appelé le même pays *Ægyptus*, du nom sous lequel Homere a connu le Nil. (*D. J.*)

SERJANIA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante, ainsi nommée par le P. Plumier, en mémoire du P. Serjent, minime. Sa fleur est en rose, composée de quatre ou cinq feuilles placées circulairement; du milieu du calice il part un pistil qui dégénere ensuite en un fruit, qui a trois cellules, trois aîles, & dont chaque cellule contient une semence ronde. Le P. Plumier en compte trois especes; le docteur Guillaume Houston a trouvé ces plantes à la Veracruz & à Campêche, où elles s'élevent à une grande hauteur; elles croissent dans le voisinage des arbres, qui servent à les soutenir, car elles ont des vrilles avec lesquelles elles s'attachent à tout ce qui les environne. (*D. J.*)

SÉRICH, s. m. *terme de relation*, nom d'une graine que les Coptes d'Egypte mettent dans leurs mets; & ils la pulvérisent, & en tirent de l'huile par expression. On peut avoir cette huile toujours fraîche, & on fait du marc de petit gâteaux applatis. Les Coptes mangent leur pain trempé dans cette huile, avec des oignons crus, & ils rompent leurs gâteaux en petits morceaux qu'ils trempent dans du syrop de sucre. Procock, *descript. d'Egypte, pag.* 183. (*D. J.*)

SERIE *ou* SUITE *Voyez* INFINIMENT PETIT.

SERIE *ou* SUITE, (*Algebre*) se dit d'un ordre ou d'une progression de quantité, qui croissent ou décroissent suivant quelques loix. *Voyez* INFINI. (*Géomet.*)

Quant à l'invention d'une *suite infinie*, qui exprime des quantités cherchées, Mercator, le premier inventeur de cette méthode, se sert pour cet effet de la division. Mais M. Newton & M. Léibnitz ont porté cette théorie plus loin; le premier, en trouvant ses *suites* par l'extraction des racines; & le second, par une autre *suite* présupposée.

Pour trouver, par le moyen de la division, une *suite* qui soit l'expression d'une quantité cherchée. Supposons qu'on demande une *suite* qui exprime le quotient de b divisé par $a + c$, divisez le dividende par le diviseur, comme dans l'algebre ordinaire, en continuant la division, jusqu'à ce que le quotient fasse voir l'ordre de la progression, ou la loi suivant laquelle les termes vont à l'infini; observant toujours les regles de la soustraction, de la multiplication, de la division, par rapport au changement des signes. Quand vous aurez poussé cette opération jusqu'à un certain point, vous trouverez que le quotient est $\frac{b}{a} - \frac{bc}{a^2} + \frac{bc^2}{a^3} - \frac{bc^3}{a^4}$, &c. à l'infini. Ces quatre ou cinq termes étant ainsi trouvés, vous reconnoîtrez facilement que le quotient consiste en une *suite* infinie de fractions. Les numérateurs de ces fractions sont les puissances de c, dont les exposans sont moindres d'une unité que le nombre qui marque la place que ces termes occupent, & les dénominateurs sont les puissances de a, dont les exposans sont égaux au nombre qui marque

la place de ces termes : par exemple, dans le troiſieme terme, la puiſſance de c eſt du ſecond degré dans le numérateur ; & la puiſſance de a eſt du troiſieme degré dans le dénominateur.

Par conſéquent 1°. ſi $b = 1$ & $a = 1$, en ſubſtituant ces valeurs, nous aurons le quotient ci-deſſus $= 1 - c + c^2 - c^3$, *&c.* à l'infini : c'eſt pourquoi $\frac{1}{1+c} = 1 - c + c^2 - c^3$, *&c.* à l'infini.

2°. Donc ſi les termes qui ſont au quotient décroiſſent continuellement, la ſuite donnera un quotient auſſi près du vrai qu'il eſt poſſible. Par exemple, ſi $b = 1$, $c = 1$, $a = 2$, ces valeurs étant ſubſtituées dans la *ſuite* générale, & la diviſion étant faite comme dans l'exemple général ci-deſſus, on trouvera $\frac{1}{3} = \frac{1}{2+1} = \frac{1}{2} - \frac{1}{4} + \frac{1}{8} - \frac{16}{1} + \frac{1}{32} - \frac{1}{64} + \frac{1}{128}$, *&c.* Suppoſons maintenant que la *ſérie* ou la ſuite s'arrête au quatrieme terme, la ſomme de cette *ſuite* ſera au deſſous de la véritable, mais il ne s'en faudra pas $\frac{1}{32}$. Si elle s'arrête au ſixieme terme, elle ſera encore en deſſous, mais moins que de $\frac{1}{128}$: c'eſt pourquoi plus on pouſſera la *ſérie* ou la *ſuite*, plus auſſi on approchera de la véritable ſomme, ſans pourtant jamais y arriver.

De la même maniere, on trouve que $\frac{1}{4} = \frac{1}{3+1} = \frac{1}{3} - \frac{1}{9} + \frac{1}{27} - \frac{1}{81} + \frac{1}{243}$, *&c.* à l'infini.... $\frac{1}{5} = \frac{1}{4+2} = \frac{1}{4} - \frac{1}{16} + \frac{1}{64} - \frac{1}{256}$, *&c.* à l'infini.... $\frac{1}{6} = \frac{1}{5+1} = \frac{1}{5} - \frac{1}{25} + \frac{1}{125}\ \frac{1}{625}$, *&c.* à l'infini. Ce qui donne une loi conſtante, ſuivant laquelle toutes les fractions, dont le numérateur eſt l'unité, peuvent être exprimées par des *ſuites* infinies ; ces *ſuites* étant toutes des progreſſions géométriques, qui décroiſſent en telle maniere que le numérateur eſt toujours l'unité ; & que le dénominateur du premier terme, qui eſt auſſi l'expoſant du rapport, eſt moindre d'une unité que le dénominateur de la fraction que l'on a propoſé de réduire en *ſuite*.

Si les termes du quotient croiſſent continuellement, la *ſérie* s'éloigne d'autant plus du quotient, qu'elle eſt pouſſée plus loin ; & elle ne peut jamais devenir égale au quotient, à moins qu'on ne limite ce quotient, & qu'on ne lui ajoute le dernier reſte avec ſon propre ſigne. Par exemple, ſuppoſons $^{1} = \frac{1}{1+2}$; on trouvera que le quotient $= 1 - 2 + 4 - 8 + 16 - 64 + 128$, *&c.* prenons le premier terme 1, il excede $- \frac{1}{3}$ de $\frac{2}{3}$; deux termes, c'eſt-à-dire, $1 - 2$, ſeront plus petits de $\frac{5}{4}$; trois termes ſeront trop grands de $\frac{1}{9}$; quatre termes ſeront trop petits que $\frac{1}{3}$ de $\frac{15}{3}$, *&c.* Si l'on ſuppoſe que la *ſérie* ou la *ſuite* ſe termine au terme -8 ; alors on aura $\frac{1}{1+2} = 1 - 2 + 4 - 8 + \frac{16}{3}$; mais $1 - 2 + 4 - 8 = -5 = -\frac{15}{3}$: ainſi $\frac{1}{1+2} = \frac{16}{3} - \frac{15}{3} = \frac{1}{3}$.

Mais, dira-t-on, qu'exprime donc alors une pareille ſuite ? car par la nature de l'opération, elle doit être égale à la quantité ou fraction propoſée ; & cependant elle s'en éloigne continuellement. Un auteur nommé *Guido Ubaldus*, dans ſon traité *de quadratura circuli & hyperbolæ*, a pouſſé ce raiſonnement plus loin, & en a tiré une conſéquence fort ſinguliere. Ayant pris la ſuite $\frac{1}{2} = \frac{1}{1+1}$, & ayant fait la diviſion, il a trouvé au quotient $1 - 1 + 1 - 1 + 1 - 1$, *&c.* qui à l'infini ne peut jamais donner que 1 ou 0 ; ſavoir 1, ſi on prend un nombre impair de termes ; & 0, ſi on prend un nombre pair. D'où cet auteur a conclu que la fraction $\frac{1}{2}$ pouvoit devenir 1 par une certaine opération, & que 0 pouvoit être auſſi égal à $\frac{1}{2}$, & que par conſéquent la création étoit poſſible, puiſqu'avec moins on pouvoit faire plus.

L'erreur de cet auteur venoit de n'avoir pas remarqué que la ſuite $1 - 1 + 1 - 1$, *&c.* & en général $1 - c + c^2 - c^3$ *&c.* n'exprimoit point exactement la valeur de la fraction $\frac{1}{1+c}$. Car ſuppoſons qu'on ait pouſſé le quotient de la diviſion juſqu'à cinq termes ; comme la diviſion ne ſe fait jamais exactement, il y a toujours un reſte ; ſoit ce reſte r ; & pour avoir le quotient exact ; il faut, comme dans la diviſion ordinaire, ajouter ce reſte r diviſé par

par le diviseur $1 + c$, à la partie déja trouvée du quotient.

Ainsi supposons que la *série* générale soit terminée à $- c^3$, on aura $\frac{1}{1+c} = 1 - c + c2 - c^3 + \frac{c^4}{1+c} = \frac{1 + c - c^2 + c^2 + c^3 - c^3 - c^4 - c^4}{1+c} = \frac{1}{1+c}$. Par conséquent la valeur exacte de $\frac{1}{2} = \frac{1}{1+1}$ est $1 - 1 + 1 - 1 + \frac{1}{1+1}$; & cette valeur se trouve toujours égale à $\frac{1}{2}$, & non pas zéro à 1. *Voyez* dans les *mémoires de l'académie de* 1715, un écrit de M. Varignon, où cette difficulté est éclaircie avec beaucoup de soin.

Pour s'instruire à fond de la matiere des *suites*, on peut consulter le traité de M. Jacques Bernoulli; intitulé *Tractatus de seriebus infinitis, earumque summâ finitâ*, imprimé à Basle en 1714, à la suite de l'*Ars conjectandi* du même auteur; le septieme livre de l'*Analyse démontrée* du P. Reyneau; l'ouvrage de M. Newton, intitulé *Analysis per æquationes numero terminorum infinitas*; enfin le traité de M. Stirling, *de summatione serierum*; & celui de M. Moivre, qui a pour titre *Miscellanea analytica de seriebus & quadraturis.* On joindra à ces ouvrages la lecture d'un grand nombre de mémoires sur cette matiere, composés par MM. Euler, Bernoulli, *&c. &c.* imprimés dans les volumes des académies de Pétersbourg & de Berlin.

Pour extraire les racines d'une *suite* infinie, *voyez* EXTRACTION DES RACINES.

Retour des séries ou des suites. Voyez *l'article* RETOUR.

Dans la doctrine des *séries*, on appelle *fraction continue*, une fraction de cette espece à l'infini

$$\cfrac{a}{b + \cfrac{c}{d + \cfrac{e}{f + \cfrac{e}{h + \&c.}}}}$$

M. Euler a donné, dans les *Mémoires de l'académie de Pétersbourg*, des recherches sur ces sortes de fractions.

Interpolation des séries *ou* suites. Elle consiste à insérer dans une suite de grandeurs qui, suivant une certaine loi, un ou plusieurs termes qui s'y conforment autant qu'il est possible. Cette méthode est à peu près la même que celle de faire passer une courbe du genre parabolique, partant des points qu'on voudra. Par exemple, si on a quatre points d'une courbe assez près les uns des autres, & qu'on veuille connoître à peu près les autres points intermédiaires; on prendra un axe à volonté, & on menera des 4 points donnés les ordonnées a, b, c, d, qui ont pour abscisses e, f, g, h. On supposera ensuite que l'ordonnée de la courbe soit en général $A + Bx + Cx^2 + Ex^3$; & on fera.

$$A + Be + Ce^2 + Ee^3 = a,$$
$$A + Bf + Cf^2 + Ef^3 = b,$$
$$A + Bg + Cg^2 + Eg^3 = c,$$
$$A + Bh + Ch^2 + Eh^3 = d.$$

ce qui fera connoître les quantités A, B, C, D; & par ce moyen on aura les ordonnées de la courbe parabolique pour une abscisse quelconque x. Or ces ordonnées ne differeront pas beaucoup de celles qu'on cherche. *Voyez* les *Mémoires de l'académie de Pétersbourg, tome II. page 180.* (O)

Aux réflexions lumineuses de l'article précédent sur la nature des expressions analitiques, qu'il nous soit permis d'ajouter ici une seule observation.

On peut regarder une *série* sous deux aspects, d'abord, comme étant la valeur d'une certaine quantité, alors il faut que la *série* soit convergente; & dans ce cas, plus on en prend de termes, plus leur somme approche de la grandeur cherchée. On peut encore regarder une *série* comme l'expression d'une quantité quelconque, expression assujettie à une certaine forme. Si la quantité n'est pas réellement susceptible de cette forme, le nombre des termes de la *série* ne peut être fini; mais ils suivent entr'eux une certaine loi, & c'est de la connoissance de cette loi qu'on peut partir pour trouver la fonction finie qui, développée en *série*, auroit produit la *série* donnée. Toute *série* n'est pas le développement d'une fonction finie, ni même de l'intégrale d'une équation différentielle donnée. Nous nous proposons donc dans cet article, après avoir exposé d'abord les

différentes formes de *séries* les plus communes, voir pour chacune les différentes formes de leur loix relative à chaque forme de leurs fonctions génératrices ; & nous le terminerons par la maniere de réduire en *séries* des fonctions indéterminées, parce que ces *séries* sont utiles dans une infinité de questions d'analyse.

La premiere espece de *série* est celle de la forme $a + bx + cx^2 + ex^3$ &c. quelle que soit une équation en y & x', en y faisant $x' = a' + x$, on aura y égal à une *série* de cette forme ; de même si au lieu de x on met e^{fz}, on aura une *série* $a + b\,e^{fz} + C\,e^{2fz} \ldots\ldots$ & si on substitue une telle *série* dans une équation différentielle quelconque où z ne se trouve pas, on aura y en z par une *série* de cette forme. *Voyez* à l'*article* LINÉAIRE, la forme générale que doit alors avoir cette *série*.

On voit que si on a y par une équation en z' & x', on aura en faisant $x' = a' + x$, & $z' = b' + z$, $y = a + bx + cz + cx^2$ &c. & ainsi de suite pour un plus grand nombre de variables. Dans ces *séries*, l'expression générale du coefficient de $x^m z^n$ s'appelle *le terme général de la série*

Si on a $y = a + bx + cx^2 + ex^3$ &c. & qu'on fasse $x = 1$, on aura $y = a + b + c + e$ &c. d'où l'on voit que la sommation de *séries* en nombres est un cas particulier de la recherche de la fonction de x qui est égal à y ; la somme de la *série* numérique est une valeur particuliere de cette fonction, mais qui dans bien des cas est plus aisée à trouver que la valeur générale.

De même encore, si l'on cherche la somme d'un nombre indéfini m (m étant un entier) des termes d'une suite $a + b + c + d \ldots\ldots$ dont on connoît le terme général, on aura, appelant X la fonction génératrice de la *série*, $a + bx + ex^2 \ldots$ & X' la somme de la *serie* $a' + b'x + c'x^2 \ldots\ldots$ (*série* qui suivra la même loi que la précédente, à l'exception que les premiers termes seront les coefficiens de x^m, x^{m+1}, x^{m+2} dans la premiere *série*.) ; on aura, dis-je, la somme cherchée égale à la valeur de ($X - X'x^m$, lorsque $x = 1$.

Lorsque m n'est pas un entier, la même formule a encore lieu. L'expression ($X - X'$) x^m peut être regardée comme une fonction finie de m en général ; mais la somme de $a + b + c + e \ldots\ldots + q$, q étant le coefficient de x^m trouvée en général, quelle que soit m, est la même chose que Σq, q étant fonction de m (*Voyez* DIFFÉRENCES FINIES,) d'où l'on voit que l'on a encore ici un moyen de faire dépendre la recherche de Σq de problemes de l'analyse aux différences infiniment petites, & réciproquement, puisque si l'on connoît $\Sigma q x^m$, on aura $a + bx + cx^2 + ex^3 \ldots\ldots$ en faisant dans $\Sigma q x^m$ m infini.

Au reste, ces considérations ne sont que de pure curiosité, & il est plus aisé en général de trouver Σq que la valeur générale ($X - X'$) x^m, où pour avoir Σq, il faut faire $x = 1$; de même on trouvera plutôt X en général que $\Sigma q x^m$, dont X est une valeur particuliere répondant à m infini.

La seconde espece de *séries* est celle à produits infinis, telle que $\frac{a + bx \times a + b'x \times a'' + b''x \ldots}{1 + ex \times 1 + c'x \times 1 + c''x \ldots\ldots}$ Cette espece de *séries* que Wallis a considérées le premier, & par laquelle il a représenté la circonférence ou la surface du cercle, a été traitée par M. Euler, d'aprés des principes plus généraux. *Voyez* les *Institutiones calculi differentialis.*

Soit donc une *série* telle que le numérateur de la précédente, supposons que les a & b suivent entr'eux une certaine loi, nous aurons en prenant les logarithmes, $l\,a'''''^{\,n} + b''''^{\,n}x$ qui sera le n^e terme donné, si on a $a''''^{\,n}$ & $b''''^{\,n}$ donnés en n d'une maniere quelconque, on aura $a + bx \times a' + b'x \ldots \times a'''^{\,n} + b''^{\,n}x \ldots\ldots = e\,\Sigma\, l\,a''''^{\,n} + b'''^{\,n}x$: or, nous avons (*art.* DIFFÉRENCES FINIES,) $\Sigma\, l\,a'''^{\,n} + b'''^{\,n}x = S\, l\,(a'''^{\,n} + b''^{\,n}x)\, dn - l\,a''''^{\,n} + b''''^{\,n}x + A\frac{d\,l\,a'''^{\,n} + b'''^{\,n}x}{dn} + B\frac{d^2\,l\,a''''^{\,n} + b'''^{\,n}x}{dn^2}$, &c.

Si au lieu de cela on a $a'''^{\,n}$ & $b'''^{\,n}$ données par des fonctions & n, & en $a'''''^{\,n-1}$ $b''''^{\,n-1}$ &c. en nombre fini, on aura encore faisant $l\,a''''^{\,n} + b''''^{\,n}x = \Delta\,\Phi$, Φ par une équation aux différences finies entre Φ & n.

On pourroit même se dispenser de cette transformation en logarithmes, conservant en effet le numérateur & le dénominateur, & appelant Φ la valeur du produit de $n - 1$ termes, on auroit $\frac{\Phi + \Delta \Phi}{\Phi} = \frac{a''' n + b''' n x}{1 + c'''' n x}$; ce qui se réduit immédiatement à des équations aux différences finies, & si on vouloit les avoir en *séries*, on auroit (*Voyez* ci-dessus & l'*article* DIFFÉRENCES FINIES,) $\Phi . \left(1 - \frac{a''' n + b''' n x}{1 + c''' n x}\right) + \frac{d \Phi}{d n} + \frac{d d \Phi}{2 d n^2} + \frac{d^3 \Phi}{2 . 3 d n^3}$, &c. = 0, équation qui reste à résoudre en *séries*. On voit donc que la sommation indéfinie de cette espece de *séries* dépend encore du calcul des différences finies.

Si on cherche comment une équation en y & x a pu donner pour y cette valeur en produits infinis, on trouvera que, soit fait $y = 0$, cette *série* doit être le produit de toutes les racines de ce que devient alors cette équation en x & y. Il suit de là que dans l'état actuel de l'analyse il n'y a que quelques cas particuliers où l'on ait le moyen d'avoir ces produits, de maniere que chaque terme soit sous une forme finie. Voyez les institutions de M. Euler, déja citées.

La troisieme forme de *séries* est celle par les fractions continues. *Voyez cet article.*

Si l'on cherche à réduire en fraction continue une fonction donnée par une équation, on fera d'abord $y = \frac{1}{z}$, on cherchera z fonction donnée sous la forme $a + b x + c x^2 + e x^3 \ldots . (n) x^n \ldots .$ & on aura

$$y = \frac{1}{a + b x + e x^2 + e x^3 \ldots\ldots + (n) x^n \ldots\ldots}$$

ensuite au lieu de $c x^2 + e x^3 \ldots .$ &c. on prendra $\frac{x^2}{\left(\frac{1}{c. + e x \&c,}\right)}$, & ainsi de suite.

Maintenant je dois examiner le rapport qu'il y a entre la forme du terme général d'une *série* & la fonction génératrice.

1°. Si le terme général est pour un terme n de la forme $(n^m + a n^{m-1} \ldots) e f^n + (a' n^{m'} + b' n^{m'-1} \ldots) e f'^n$ &c.

La forme génératrice sera une *série* dont le dénominateur sera $\overline{1 - f x^{m+1}} \times \overline{1 - f' x^{m'+1}}$ &c. & le numérateur dépendra des premiers termes de la *série* en nombre fini.

2°. Si le terme général est, l'appelant (n) pour un terme n, donné par une équation $n^m (n) + a \overline{n - 1}^m (n - 1) + b \overline{n - 2}^m (n - 2) \ldots . + a' \overline{n - 1}^{m-1} (n - 1) + b' (n - 2)^{n-1} (n - 2) \ldots = 0$ la fonction génératrice sera la valeur de y tirée de l'équation $V = A y + \frac{B d y}{d x} + \frac{C d^2 y}{d x^2} + \frac{P d^{n-1} y}{d x^{n-1}} + \frac{Q d^n y}{d x^n}$ ou $Q = 1 + a x + b x^2$ &c. $P = a' + b' x + c' x^2$ &c. & ainsi de suite.

Ainsi, toutes les fois que l'équation en y & x sera algébrique, la *série* sera de cette forme; mais il n'est pas vrai réciproquement que tant que le terme sera de cette forme la *série* sera algébrique.

Ainsi, il restera ces deux questions à examiner; 1°. si le terme général d'une fonction étant donné, il est susceptible de cette forme.

2. Si cette forme convient à une fonction algébrique, on pourroit prendre encore pour les racines des équations algébriques cette forme du terme général, c'est que l'on doit avoir

$$(n) + A (n - 1) + B (n - 2) \ldots$$
$$+ A' (n)^2 + B' (n - 1)^2 \ldots\ldots$$
$$+ A 1 (n)^{(m)} \ldots\ldots = 0.$$

les A étant sans n, cette équation est linéaire, & $A 1$ $B 1$, donnent le coefficient de y^m dans l'équation en x & y (y est la somme). Les A' B' &c. sont les coefficiens des puissances de x dans le coefficient de y^2, les A B les coefficiens des puissances de x dans le terme en $y' (n)^{1 m}, (n)^2$ &c. désignant le coefficient de x^n dans y^m y^2.

Mais jusqu'ici on n'a point de méthode générale de distinguer, le terme général étant donné par une équation, si on peut le rappeler à cette forme. Voyez le *institutions* de M. Euler, & le premier volume de l'*académie de marine* qui contient sur

cette matiere un savant mémoire de M. le chevalier de Marguerie.

De la réduction des fonctions indéterminées en séries. Soit l'équation $y - x + \Phi x = 0$; Φx désignant une fonction quelconque de x, & que je cherche une valeur Ψx, autre fonction de x en y, j'aurai par le théoréme de M. d'Alembert,

$$\Psi x = \Psi y + \frac{d\Psi y}{dy}\Phi x + \frac{d^2\Psi y}{2dy^2}\Phi x^2 + \&c.$$

par le même théoréme

$$\Phi x = \Phi y + \frac{d\Phi y}{dy}\Phi x + \frac{d^2\Phi y}{2dy^2}\Phi x^2 + \&c.$$

donc faisant $\Phi x = \Phi y + B$, $B = \frac{d\Phi y}{dy}\Phi y + C$, & ainsi de suite; j'ai, en ordonnant par rapport aux puissances de Φy & de ses différences,

$$\Phi x = \Phi y + \frac{d\,\overline{\Phi y}^2}{2dy} + \frac{d^2\,\overline{\Phi y}^3}{2.3.dy^2} + \&c.$$

$$\frac{\Phi x^2}{2} = \frac{\Phi y^2}{2} + \frac{2d\,\overline{\Phi y}^3}{2.3.dy} + \frac{3}{2.3}\frac{d^2\,\overline{\Phi y}^4}{4dy^2} + \&c.$$

$$\frac{\Phi x^3}{2.3} = \frac{\Phi y'''}{2.3} + \frac{3}{2}\frac{d\Phi y^4}{3.4dy} + \frac{6d^2}{2.3.}\frac{\Phi y^5}{4.5.dy^2}\ \&c.$$

substituant donc ces valeurs dans celle de Ψx, on aura, en ordonnant par rapport aux puissances de Ψy, & Φy & de leurs différences,

$$\Psi x = \Psi y + \Phi y\frac{d\Psi y}{dy} + \frac{\Phi y^2 d^2\Psi y}{2dy^2} + \frac{\Phi y^3}{2.3}\frac{d^3\Psi y}{dy^3}\ \&c.$$

$$+ \Phi y\frac{d\Phi y}{dy}\frac{d\Psi y}{dy} + \frac{2.d.\Phi y^3}{2.3\ dy}\frac{d^2\Psi y}{dy^2}$$

$$+ \frac{d^2\Phi y^3}{2.3dy^2}\frac{d\Psi y}{dy}$$

& réduisant

$$\Psi x = \Psi y + \Phi y\frac{d\Psi y}{dy} + \frac{d\,\Phi y^2\frac{d\Psi y}{dy}}{2dy} + \frac{d^2\,\Phi y^3\frac{d\Psi y}{dy}}{2.3\ dy^2}\ \&c.$$

formule dont la loi est facile à saisir.

Cette formule est due à M. de la Grange.

On voit que si Φ contient y, en regardant les y contenus dans Φ comme constans dans la fonction ci-dessus, on aura également la valeur de Ψx.

Si même on a

$$y = P + \Phi$$
$$z = P' + \Phi'$$
$$x = P'' + \Phi''$$

les Φ étant des fonctions de x, y, z, & d'une quatrieme quantité, P' & P'' étant des fonctions de P & qu'on veuille avoir Ψx, y, z en P, il est clair qu'on aura par l'article précédent Ψx, y, z, en ΨP, $P' P''$, & Φ, $\Phi' \Phi''$; mais on aura Φ en ΦP, P', P'', & Φ, $\Phi' \Phi''$, & ainsi des deux autres, le premier terme de ces valeurs étant sans Φ, Φ' ou Φ''; donc substituant perpétuellement les valeurs de ces fonctions & ordonnant par rapport aux puissances de $\Psi P P' P''$ ou aura Ψx, y, z en P.

Ce théorême peut être d'un grand usage dans les solutions approchées des équations différentielles, puisqu'il donne en *séries* telles valeurs qu'on veut, sans avoir besoin d'élimination.

Nous avons fait dans cet article & dans l'*article différences finies*, trop d'usage du théorême de M. d'Alembert, pour ne le pas démontrer ici.

Soit Φx, & que je cherche la valeur de $\Phi x + \Delta x$ en *séries* ordonnée par rapport à Δx, j'ai $\Phi x + \Delta x = \Phi x + a\Delta x + b\Delta x^2 + c\Delta x^3$ &c. maintenant il est aisé de voir que si je différentie la *série* précédente par rapport à Δx, que je la divise par $d\Delta x$ & que je fasse ensuite $\Delta x = 0$, la *série* se réduit à a; donc $a = \frac{d\Phi x + \Delta x}{d\Delta x}$, lorsque $\Delta x = 0 = \frac{d\Phi x + \Delta x}{dx}$, lorsque $\Delta x = 0 = \frac{d\Phi x}{dx}$, de même b est égal à la *série* différentiée deux fois par rapport à Δx, $d\Delta x$ étant régardé comme constant plus divisée par $2d\Delta x^2$, lorsqu'on y fait $\Delta x = 0$; donc $b = \frac{d^2\Phi x - \Delta x}{d^2 d\Delta x^2}$, lorsque $\Delta x = 0$; donc $b = \frac{d^2\Phi x}{2dx^2}$, il en sera de même des autres termes.

SÉRIEUX, adj. (*Gram.*) terme relatif à l'habitude du corps & au caractere de l'esprit. L'homme *sérieux* est grave dans son mantien & dans son discours; il imprime du respect; on se compose comme lui, pour en approcher; le *sérieux* & la

gravité conviennent assez aux magistrats. Le *sérieux* s'oppose au frivole ; il n'y a point d'affaire si *sérieuse* qui puisse fixer la légéreté de certains hommes. Il s'oppose aussi à la plaisanterie : ce n'est point en plaisantant que je vous parle ; ce que je vous dis est *sérieux*.

A. N. SÉRIEUX, (*Philos.*) un des caracteres les plus généraux, dit M. De Vauvenargue, c'est le *sérieux* : mais combien de causes différentes n'a-t-il pas ? & combien de caracteres sont compris dans celui-ci ? On est *sérieux* par tempérament, par trop ou trop peu de passions, trop ou trop peu d'idées, par timidité, par habitude, & par mille autres raisons.

L'extérieur distingue tous ces divers caracteres aux yeux d'un homme attentif.

Le *sérieux* d'un esprit tranquille porte un air doux & serein.

Le *sérieux* des passions ardentes est sauvage, sombre, allumé.

Le *sérieux* d'une ame abbatue donne un extérieur languissant.

Le *sérieux* d'un homme stérile paroît froid, lâche & oisif.

Le *sérieux* de la gravité prend un air concerté comme elle.

Le *sérieux* de la distraction, porte des dehors singuliers.

Le *sérieux* d'un homme timide n'a presque jamais de maintien.

Personne ne rejette en gros ces vérités : mais, faute de principes bien liés & bien conçus, la plupart des hommes sont dans le détail & dans leurs applications particulieres, opposés les uns aux autres & à eux-mêmes. Ils font voir la nécessité indispensable de bien manier les principes les plus familiers, & de les mettre tous ensemble sous un point de vue qui en découvre la fécondité & la liaison.

SÉRIGNAN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le bas-Languedoc, au diocese de Beziers ; c'est un siege particulier de l'amirauté. (*D. J.*)

SERIN, CERISIN, CEDRIN, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *serinus*, oiseau dont on connoît deux especes ; l'une vient des isles Canaries, situées dans la mer Atlantique, & l'autre se trouve en Stirie : ce dernier a le dos un peu roux, & le milieu de chaque plume est noir, comme dans la bergeronette jaune ; la tête du mâle a une couleur jaune plus foncée que celle de la femelle ; le croupion est d'un beau verd jaunâtre, & la poitrine a une couleur jaune mêlée d'un peu de verd ; le ventre est blanc ; les côtés du corps ont des taches noires & oblongues ; la queue est noire, à l'exception des bords extérieurs de chaque plume qui sont verds ; les grandes plumes des ailes ont les mêmes couleurs que celles de la queue ; les plumes du second rang sont blanchâtres à l'extrémité, & les petites ont une couleur verdâtre ; le bec est pointu & plus court & plus fort que celui du tarin ; la piece supérieure déborde un peu l'inférieure ; les piés sont bruns, & les ongles ont une couleur noire. Willughby. *Ornit.* *Voyez* OISEAU.

Le *serin* des Canaries auquel on a donné le nom de *Canari*, varie ici beaucoup pour la couleur, comme tous les oiseaux domestiques ; il est trop connu pour en donner une description. On peut voir dans le traité de M. Hervieux sur les *serins* de Canarie, la façon de les élever, de les multiplier, & de les guérir des maladies auxquelles ils sont sujets.

SERIN, LE, (*Géog. mod.*) ou *le Serain*, petite riviere de France. Elle prend sa source dans la Bourgogne, au diocese d'Autun, vers les confins du bailliage de Saulieu, & va se rendre dans l'Yonne, entre Auxerre & Joigny. (*D. J.*)

SERIN, s. m. (*Tissanderie.*) instrument de bois avec des especes de dents de fer, dont on se sert en quelques lieux pour séparer la filasse de chanvre, de la plus grosse chenevotte qui y reste, après que le chanvre a été broyé. Cet instrument s'appelle encore *écoussoir*, & dans d'autres endroits, *échanvroir*. (*D. J.*)

SERINCER, v. n. (*Tisseranderie.*) c'est se servir du serin, pour séparer la chenevotte de la filasse. (*D. J.*)

SERINETTE, s. f. (*Luterie.*) petit orgue de Barbarie, aujourd'hui en usage pour apprendre aux serins à chanter plusieurs airs ; elle sonne l'unisson du larigot de l'orgue. *Voyez* ORGUE, LARIGOT & FLAGEOLET.

L'orgue de Barbarie, & par conséquent la *serinette* qui n'en differe qu'en grandeur,

est composée de deux soufflets, ou d'un soufflet double, d'un sommier ou laye, où le vent des soufflets est conduit par un tuyau ou porte vent d'un clavier à quillottes, c'est-à-dire, qui fait ouvrir les soupapes en foulant, & d'un cilyndre noté qui fait agir les touches. Le mouvement est communiqué à cette machine par le moyen d'une manivelle qui fait tourner une vis sans fin. La tige de cette vis a une cheville excentrique, laquelle répond vis-à-vis des soufflets, & communique avec l'inférieur par le moyen d'une bride de fer, qui entoure, par son extrémité supérieure, une cheville, qui est attachée par son extrémité inférieure: au moyen d'une cheville à la queue, entaillée en fourchette qui est à la table inférieure du soufflet de dessous, lorsque l'on tourne la manivelle, à cause de l'excentricité de la cheville, à laquelle la bride qui communique au soufflet inférieur est attachée; cette bride hausse & baisse à chaque tour de manivelle: ce qui fait de même hausser & baisser la table inférieure du soufflet, qui aspire & chasse par ce moyen l'air extérieur dans la laye, d'où il passe aux tuyaux, lorsque les pilotes des touchent ouvrent les soupapes. L'extrémité de la tige qui est tournée en vis sans fin engrene dans une roue dentée, qui est appliquée à une des extrémités du cilyndre qui tourne sur lui-même de la quantité d'une dent à chaque tour de la manivelle; ensorte qu'il y a autant de coups de soufflets que de dents à la roue, qui peut en avoir cent.

Cet instrument a ordinairement une 8e. d'étendue; ainsi il doit avoir 13 tuyaux & 13 touches à son clavier qui est composé d'une barre de bois, à laquelle les touches sont attachés par dessous, au moyen d'un double crochet de fer fait en forme d'U, lequel est passé dans un trou de la touche, & dont les pointes entrent dans la barre, ensorte que les touches qui sont attachées par leur milieu puissent se mouvoir librement. A l'extrémité des touches qui regardent les tuyaux, est un pilote attaché à la touche par un petit morceau de peau de mouton qui est lié autour du pilote & collé sur la touche. A la partie inférieure du pilote est une pointe de fil de fer qui traverse le sommier, & porte sur la soupape qu'elle ouvre en poussant de haut en bas. *Voyez* SOUPAPE, SOMMIER DE POSITIF, auquel celui-ci ressemble, avec cette seule différence que la laye, *voyez* LAYE, est ici en dessous; au lieu qu'au sommier du positif elle est en dessus; du reste les soupapes, leurs ressorts & les pilotes sont disposées de même. L'extrémité antérieure des touches a des pointes qui portent sur les notes des cilyndres; ensorte que lorsque l'on tourne le cilyndre, & que les notes dont il est entouré, se présentent aux pointes des touches, elles font lever ces dernieres, & par conséquent baisser la pilote qui est attachée à l'autre extrémité de la touche, laquelle ouvre la soupape qui laisse passer le vent aux tuyaux. *Voy.* la description du cilyndre noté à l'*article* CARILLON.

Le soufflet double est comprimé en en-bas, afin de chasser l'air qu'il contient dans la laye, lorsque le soufflet inférieur aspire par les deux ressorts de fil de fer elastiques. Ce soufflet a aussi une soupape qui s'ouvre de dedans en dehors: cette soupape est tenue fermée par le ressort de fil de fer, & elle ne s'ouvre que lorsque l'air, contenu dans les soufflets, est condensé jusqu'à un certain point, passé lequel, si elle ne s'ouvroit pas, le soufflet seroit en danger de crever: ce qui ne manqueroit pas d'arriver, lorsque l'on tourne rapidement la manivelle; mais au moyen de cette soupape, cet accident n'est point à craindre.

Au reste il ne faut nulle science pour jouer de cet instrument; la seule attention qu'il faut avoir est de tourner la manivelle d'un mouvement égal & proportionné à celui des airs qui sont notés sur le cilyndre, lesquels s'exécutent aussi facilement à 2, 3, 4 ou 5 parties qu'à une seule. *Voyez* CARILLON.

SERINGUE, ARBRE, (*Botan. exot.*) c'est ainsi que cet arbre de la Guiane est nommé par les Portugais du Para, *pao de xiringa*, c'est-à-dire, bois de *seringue*. Les habitans de la province d'Esmeraldas, au nord-est de Quito, l'appellent *hhévé*, & les Maïnas le nomment *caoutchoue* du nom de la résine singuliere qu'on en tire. *Voy.* RESINE CAOUTCHOUE.

Cet arbre est fort haut & très-droit; il

n'a qu'une petite tête, & nulles autres branches dans sa longueur; les plus gros ont environ deux piés de diametre; on ne voit aucune de ses racines hors de terre. Sa feuille est assez semblable à celle du manioc; elle est composée de plusieurs feuilles sur une même queue; les plus grandes qui sont au centre, ont environ trois pouces de long sur trois quarts de pouce de large; elles sont d'un verd clair en dessus, & d'un verd plus pâle en dessous. Son fruit est triangulaire, à peu près semblable à celui du *palma Christi*, mais beaucoup plus gros; il renferme trois semences oblongues, brunes, dans chacune desquelles on trouve une amande.

Ces amandes étant pilées & bouillies dans l'eau, donnent une huile épaisse en forme de graisse, de laquelle les Indiens se servent au lieu de beurre pour préparer leurs alimens. Le bois de l'arbre est léger & liant, & comme il vient très-droit & très-haut, il peut servir utilement à faire de petits mâts d'une piece, ou des meches pour les gros mâts.

Pour en tirer le suc laiteux ou la résine, on lave le pié de l'arbre, & on y fait ensuite plusieurs entailles qui doivent pénétrer toute l'écorce: ces entailles se placent les unes au dessus des autres, & au dessous de la plus basse on mastique une feuille de balisier ou quelqu'autre semblable, qui sert de gouttiere pour conduire le suc laiteux dans un vase placé pour le recevoir.

Pour employer ce suc, on en enduit des moules préparés pour cela, & aussitôt que cet enduit y est appliqué, on l'expose à la fumée épaisse d'un feu qu'on allume à cet effet, prenant garde sur-tout que la flamme ne l'atteigne: ce qui feroit bouillonner la résine, & formeroit des petits trous dans le vase qu'on en veut faire. Dès qu'on voit que l'enduit a pris une couleur jaune, & que le doigt ne s'y attache plus, on retire la piece, & on y met une seconde couche qu'on traite de même, & on en ajoute jusqu'à ce qu'elle ait l'épaisseur qu'on veut lui donner; alors, avant de la dessécher entiérement, on y imprime avec des moules de bois taillés pour cela, tous les ornemens qu'on juge à propos d'y ajouter.

Si le vaisseau qu'on veut faire de cette résine, doit avoir une embouchure étroite, comme, par exemple, une bouteille, on fait le moule avec de la terre grasse; & quand la résine est desséchée, on le casse en pressant la bouteille, & on y introduit de l'eau pour délayer les morceaux du moule, & les faire sortir par les goulots.

En étendant cette résine sur de la toile, on la peut substituer aux toiles goudronnées, desquelles on fait des prelarts, des manches de pompes, des habits de plongeur, des outres, des sacs pour renfermer du biscuit en voyage; mais tout ce qu'on voudra faire de cette résine, doit être fait sur le lieu même où sont les arbres, parce que le suc laiteux se desséche & s'épaissit très-promptement, lorsqu'il est tiré de l'arbre: ce sera un objet de commerce exclusif pour la colonie qui possede cette espece de petit trésor.

Les ouvrages faits avec le caoûtchouc sont sujets, lorsqu'ils sont récens, à s'attacher les uns aux autres, sur-tout si le soleil donne dessus; mais en frottant l'enduit frais avec du blanc d'Espagne, de la cendre, ou même de la poussiere, on prévient cette adhérence incommode, & on fait par le même moyen, prendre sur le champ à l'ouvrage une couleur brune, qu'il ne pourroit acquérir qu'à la longue.

Tous les sucs laiteux tirés de quelques autres arbres du Para peuvent servir à peu près au même usage que celui de l'arbre *seringue;* mais le suc de ce dernier surpasse tellement les autres; tant par son élasticité que par la propriété de s'attacher plus intimement aux corps sur lesquels on l'applique, qu'on lui a donné la préférence, & que les Portugais n'en emploient point d'autre.

On parvient à dissoudre la résine caoutchouc, en la mêlant avec l'huile de noix, & la laissant long-temps en digestion à un feu de sable fort doux. *Hist. de l'acad. des scienc. année 1751* (*D. J.*)

SERINGUE, s. f. (*Chirurg.*) cilyndre creux avec un piston garni à sa tête de filasse, de feutre ou de castor, bien uni & graissé, pour en remplir exactement la capacité, glisser facilement dedans, & pousser quelque

liqueur dans une cavité, ou en pomper les matieres purulentes. Il y a des *seringues* qui contiennent une chopine ou seize onces de liquide; d'autres pour injecter les plaies, les ulceres, les fistules, l'uretre, la vessie, le vagin, la poitrine; par conséquent il faut en avoir de différentes grandeurs. Celles qui servent à faire des injections dans la vessie, dans la poitrine & dans les grands abscès, sont ordinairement longues de quatre pouces & demi, sur un pouce neuf lignes de diametre, *fig. 4, pl. XXXI.* On en a de plus petites par degrés, à proportion des cavités qu'on veut injecter. La plupart de ces *seringues* sont d'étain; leurs siphons ou canules qui s'adaptent à l'extrémité antérieure du cilyndre, sont plus ou moins longs, gros ou menus, droits ou recourbés, suivant le besoin. Quelques-unes ont le bout fait en poire, percé de petits trous, afin que la liqueur en sorte comme d'un arrosoir; tel est celui qu'on emploie pour le vagin, *fig. 6 & 7.* Les petites *seringues* n'ont pour siphon qu'un petit tuyau pyramidal, soudé ou monté à vis au milieu de l'extrémité antérieure du cilyndre, *fig. 8 & 9.* Le piston de toutes les *seringues*, excepté de celles à lavement, est terminé postérieurement par un anneau dans lequel on le passe pour appuyer dessus, & faire sortir la liqueur, pendant qu'on tient le corps de la *seringue* avec les autres doigts. On fait aussi des *seringues* de cuivre, assez grandes pour injecter les vaisseaux dans les préparations anatomiques. Les oculistes se servent d'une petite *seringue* d'argent, appelée *seringue oculaire*, pour injecter les points lacrymaux. *Voyez fig. 10, pl. XXIII.* Elle est longue d'environ deux pouces. Son diametre a quatre lignes, son siphon long de dix lignes & demie s'adapte sur la *seringue* par le moyen d'une vis qui s'ajuste dans un écrou. L'extrémité antérieure de ce siphon donne naissance à un petit tuyau d'environ trois lignes de longueur, qui est si fin, qu'à peine apperçoit-on l'ouverture qui est au bout. Enfin l'on a inventé une espece de *seringue* pour injecter l'oreille par la trompe d'Eustache. Son corps est assez semblable à celui des autres petites *seringues*; mais son siphon est un canal de cuir long de trois piés & demi, sur trois lignes de diametre. A ce canal terminé en vis on ajoute encore un siphon auxiliaire long de six grands pouces, sur trois ou quatre lignes de diametre, fait d'étain, fort courbé & recourbé à contre sens vers son extrémité, qui est terminée par un mamelon alongé, applani par dessus, & dont la figure imite en quelque maniere celle d'un pigeon. Au bout de ce mamelon est un bouton haut de deux lignes, percé sur son sommet d'un petit trou. C'est ce bouton qui doit s'adapter à l'entrée de la trompe d'Eustache dans le fond de la bouche, derriere la cloison du nez. Deux choses particulieres à cette *seringue*, c'est 1°. une soupape de cuivre garnie de cuir, appliquée sur la tête du cilyndre, couverte d'un petit chapiteau d'étain sur lequel s'ajuste le siphon par le moyen d'un écrou d'étain qui y est lié, & qui reçoit une vis percée qui se trouve sur le sommet du chapiteau. Cette soupape en s'élevant permet à la liqueur de la *seringue* de passer dans le canal de cuir, & en refuse le retour en s'abaissant. 2°. C'est une pompe d'étain composée d'un tuyau long d'environ six pouces, sur trois lignes de diametre, dont l'extrémité postérieure est évasée en mamelon, montée sur un petit réservoir de neuf lignes de large vers sa base, & sur une culasse quarrée large de huit lignes, haute de quatre. Toutes ces pieces se montent à vis. La culasse est percée d'un trou large de quatre lignes, bouchée par une cheville de bois aussi percée d'un trou, dont le diametre est d'environ une ligne & demie. Sur le sommet de cette cheville est attachée une soupape de cuivre garnie de cuir qui permet à la liqueur qui entre par la culasse & le trou de la cheville, de passer dans le tuyau de la pompe & dans la *seringue*, & qui en empêche le retour. La pompe se termine antérieurement par une vis percée qui s'engage dans l'écrou d'un petit canal pyramidal situé horizontalement à côté de la tête du corps de la *seringue*. C'est par cette pompe posée dans un grand pot d'eau tiede qu'on charge la *seringue*. En la faisant jouer l'eau entre par ce tuyau dans le cilyndre, parcourt toute la machine, s'insinue dans la trompe d'Eustache, & sort par le nez & par la bouche. *Voyez le traité des instrumens de Chirurgie* par M. Garangeot, seconde édition,

édition, où il est marqué que le sieur Gayot, maître des postes de Versailles, a inventé cette *seringue* pour son utilité particuliere, & a été entiérement guéri d'une surdité de cinq ans, par le moyen de plusieurs injections d'eau chaude qu'il fit avec cette machine.

Le mot de *seringue* vient du grec σύριγξ, *syrinx*, *fistula*, flûte, ou tout corps cilyndrique creux.

On peut aussi se servir d'une *seringue* avec des siphons particuliers pour sucer les plaies sans se servir de la bouche. *Voyez* SUCCION.

Dans quelques pays étrangers, & sur-tout en Hollande, au lieu de *seringue* on se sert d'une vessie préparée, comme on voit, *fig. 11*, *pl. VII.* Le défaut où on peut se trouver de l'instrument convenable à faire des injections dans une partie, peut être réparé par l'usage de la vessie. On noue d'abord au dessus de la canule en *a*; on la remplit de la liqueur; on la noue ensuite en *b*; on ôte le lien *a*; & par la pression des mains, on fait sortir la liqueur par le tube. Hippocrate a décrit cette maniere d'injecter. Nos *seringues* sont d'une invention moderne. (*Y*)

SERIO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie; elle prend sa source dans le Bergamasc, aux confins de la Valteline, & se jette dans l'Ada, un peu au dessus de Picighitone. (*D. J.*)

SERIPHIUM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleurs monopétales, qui ne sont, à proprement parler, que des demi-fleurons réunis qui forment deux têtes alongées, & composées d'écailles inégales; ces têtes sont placées le long des branches, & renferment des semences nues & adhérentes à la couche. *Pontederæ dissert.* *Voy.* PLANTE.

SERIPHUS, (*Géog. anc.*) Σέριφος, isle de l'Archipel, & l'une des Cyclades. Elle est fort connue des anciens. Tacite, *annal. lib. IV, ch. xxj*, la nomme *saxum Seriphium.* Elle n'étoit pourtant pas déserte; car Hérodote dit que les Sériphiens & les Syhmiens furent presque les seuls des insulaires qui prirent le parti des Grecs contre Xercès. Ovide, *Metamorph. l. V, v. 241*, a fait mention de cette isle en ces termes :

Inde cavâ circumdata nube Seriphon.
Deserit à dextrâ Cythico, Gyaroque relictis.

Ses montagnes sont si rudes & si escarpées, que les poëtes ont feint que Persée par le secours de la tête de Méduse, avoit changé en pierres jusqu'aux habitans du pays. Le nom de *sériphe* signifie *pierreuse*, & delà vient que cette isle est appelée *saxum Seriphium.*

Les Romains regardoient *Sériphos* comme un lieu propre à faire mourir de chagrin les malheureux & les scélérats mêmes. Auguste y relégua l'orateur Cassius Severus, que dix-sept ans d'exil en Crete n'avoient pu corriger de ses médisances, & qui vieillit dans cette isle : *in saxo Seriphio consenuit*, dit Tacite. Vastilia, femme de Labéon, convaincue d'adultere, y fut aussi reléguée; & Stratonicus trouvoit le séjour de cette isle si insupportable, qu'il demanda un jour à son hôte quel étoit le crime que l'on punissoit d'exil chez eux; c'est la mauvaise foi, dit l'hôte. Hé que ne fais-tu donc quelque fourberie insigne, repliqua Stratonicus, pour te tirer de ce misérable lieu.

Pline, Elien & Théophraste assurent que les grenouilles étoient muettes dans *Seriphos*, & qu'elles recouvroient leur voix si on les transportoit ailleurs. Théophraste rapporte la cause de ce silence à la froideur de l'eau du lieu. Il faut que la race de ces grenouilles muettes se soit perdue, dit plaisamment M. de Tournefort, car le plus grand plaisir que nous eumes dans cette isle, ajoute-t-il, fut d'entendre crier les grenouilles dans les marais au-tour du port. Hermolaus Barbarus a rétabli l'endroit de Pline où ce fait est rapporté; il prétend que dans les anciens exemplaires on lisoit des *cigales* pour des *grenouilles.*

C'est dans *Sériphos* que Polydecte a régné. Le nom moderne de cette isle est *Serpho.* *Voyez* SERPHO. (*D. J.*)

SERIQUE, LA, (*Géog. anc.*) *Sérica* ou *Serum regio*, contrée de l'Asie, fameuse chez les anciens, & qu'ils n'ont point connue. Pomponius Méla lui-même, *l. I*, *ch. ij*, la place au milieu de l'orient, au lieu de la mettre à l'extrémité.

Ptolomeé, *liv. VI*, *c. xvj*, est celui des anciens géographes qui en a le mieux parlé. Il la borne au nord & à l'orient par des terres inconnues; au midi par une partie de l'Inde, au delà du Gange, & à l'occident par la Scythie, au delà de l'Imaüs; ce qui répond à peu près à la partie septentrionale de la Chine, ou au Cathay; car il est vraisemblable, par la carte chinoise, faite en caracteres chinois, que la province de Quantong qui fournit la soie, & qui est dans la partie septentrionale de l'empire, est proprement la *Sérique* des anciens.

Il est vrai que Ptolomée distingue la *Sérique* du pays des Sines, qui doit être la Chine d'aujourd'hui; mais il est fort possible que du temps de Ptolomée, on ne donnât le nom de *pays des Sines* qu'à la partie méridionale de la Chine; & en effet, il met au 35 degré de *latitude* les limites de sa *Sérique* & de son pays des Sines qui est plus méridional; & c'est à ce même degré, à 15 minutes près, que sont, par les observations modernes, les limites de la province de Quantong & de celle de Nankin, qui sans difficulté étoit enfermée dans le pays des Sines.

Il est bon de remarquer que Ptolomée nous avertit lui-même, que c'est vers le 36 degré de *latitude*, ou vers le parallele de Rodes, que l'on avoit de son temps le plus d'observations. Il est aisé d'en voir la raison par les navigations qui se faisoient alors, & elle avoit lieu pour les navigations mêmes qu'on entreprenoit dans les mers d'orient, plus fréquentées vers ce même parallele, à cause des marchandises qu'on y alloit chercher. On doit donc se fier à Ptolomée sur la position des confins de la *Sérique* & du pays des Sines, & par conséquent rendre la *Sérique* à la Chine septentrionale.

Cependant toutes cartes mettent la *Sérique* dans la Scythie; mais il y a grande apparence que c'est une faute: Ptolomée ne l'y met pas; d'ailleurs la *Sérique* doit produire de la soie, & il n'en vient point aujourd'hui de la Scythie des anciens, qui est notre Tartarie.

Il est vrai que quand Ptolomée est hors du 35 ou 36 degré, & dans le pays des Sines, on ne trouve aucune exactitude dans sa géographie; apparemment parce que les navigateurs ne connoissoient encore de son temps que les lieux où se vendoit la soie. Il place la capitale des Sines au 3 degré de *latitude* méridionale; mais par les observations modernes il n'y a aucune partie de la Chine qui soit plus proche de l'équateur que de 18 degrés. Il résulte donc que Ptolomée a mieux connu la Chine septentrionale que la méridionale, laquelle il a étendu excessivement au delà de ses bornes. (*D. J.*)

SERIR - ALDHEHEB, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire, le *tronc d'or*; nom persan du pays qui s'étend entre le Pont-Euxin & la mer Caspienne, dans lequel pays est située la ville de Derbend. On a nommé cette contrée le *trône d'or*, parce que Nouschirvan, roi de Perse, accorda au gouverneur qu'il établit sur cette frontiere le privilege de s'asseoir sur un trône d'or, en conséquence de l'importance du poste qu'il lui confioit. (*D. J.*)

SERIL-EL-LAN, (*Géog. mod.*) ville de Perse. *Long. 63, 15. lat. 45, 15.*

SERKASS, (*Goég. mod.*) ville de Perse, que les géographes du pays placent à *85, 35. de longitude*, sous les 32, *50. de latitude.*

SERKE, (*Géog. mod.*) ville d'Ethiopie, au milieu des montagnes dans un beau vallon, au pié duquel coule un ruisseau qui sépare l'Ethiopie du royaume Sennar. (*D. J.*)

SERMANICOMAGUS, (*Géogr. anc.*) La table Théodosienne décrit un chemin romain qui se détachoit près d'Aunai en Poitou (*Avedonacum*), de la grande voie de Bordeaux à Tours, & passant par *Augustovicum*, Limoges, il conduisoit à *Augustonemetum*, Clermont en Auvergne. Il commençoit par Aunai & *Sermanicomagus*: c'est Chermez, situé entre deux petites rivieres, au nord ouest de Mansle, élection d'Angouleme. Ce lieu, assez considérable, est composé de 200 feux. Le nom *Sermanicomagus* a dû être abrégé dans le moyen âge, comme la plupart des noms anciens *Sermagus* a de l'analogie avec le nom moderne *Chermez*; & ce qui assure cette position, dit M. l'abbé Belley, c'est que la voie romaine passoit à Chermez, comme on le

voit dans une charte de Bernard, abbé de Nanteuil en Angoumois, de l'an 1172 : *A Defez usque ad viam quæ dicitur la chaucada.* Ce lieu de Défens est très-voisin de Chermez, comme *Salas*, Salles, *Juliacum*, Juillei, lieux nommés dans la charte. On sait qu'on donnoit aux anciens chemins romains qui étoient élevés, le nom de *calciata*, *calceia*, d'où est venu le nom de *chaussée*, de *cauchie*, dans les provinces qui sont en deçà de la Loire; & dans celles qui sont au midi de cette riviere, où la langue romaine a été moins altérée, de *calciata* on a formé *chaucada*, *causada*, d'où dérivent les noms des lieux de *chaussade*, *caussade*, placés ordinairement sur d'anciennes voies.

A treize lieues de *Sermanicomagus* étoit situé *Cassinomagus*, qui est Chassenon, bourg de l'Angoumois, du diocese de Limoges, où l'on trouve tous les jours quantité de médailles des empereurs, depuis Auguste jusqu'à Constantin. On y voit, dans le lieu nommé *Lonjas*, un vaste souterrain construit de briques & de pierres de taille, dont un des murs a 738 piés de long & 7 d'épais. *Voyez les mémoires de l'accadémie des inscriptions*, *tome XXXII*, *édit. in-12*, 1770. (*C*)

SERMANRAI, (*Géog. mod.*) ville de l'Irac arabique, qui est l'Assyrie ou la Chaldée. Les tables arabiques la placent sur la rive orientale du Tigre, à 72, *30. de longitude*, & à *34 de latitude* septentrionale dans le quatrieme climat.

SERMEGHON, (*Géog. mod.*) ville de Perse. Les géographes du pays la mettent à *87*, *37. de longitude*, sous les 37, 32. de *longitude*. (*D. J.*)

SERMENT, JUREMENT, (*Synon.*) Le *serment* se fait proprement pour confirmer la sincérité d'une promesse; le *jurement* pour confirmer la vérité d'un témoignage.

Le mot de *serment* est plus d'usage pour exprimer l'action de jurer en public, & d'une maniere solennelle. Celui de *jurement* exprime quelquefois de l'emportement entre particuliers. Le *serment* du prince ne l'engage point contre les loix ni contre les intérêts de son état. Les fréquens *sermens* ne rendent pas le menteur plus digne d'être cru.

Enfin le mot *serment* est d'un usage beaucoup plus étendu que celui du *jurement*, car il se prend au figuré pour toutes sortes de protestations qu'on fait dans le commerce du monde. Balsac dit en ce sens, que Jupiter rit également des *sermens* des amans & des rois (*D. J.*)

SERMENT, VŒU, (*Religion*, *Morale.*) ce ne sont point deux termes synonymes, & la différence qui se trouve entre ces deux actes religieux, mérite d'être exposée.

Tout *serment*, proprement ainsi nommé, se rapporte principalement & directement à quelque homme auquel on le fait. C'est à l'homme qu'on s'engage par là : on prend seulement Dieu à témoin de ce à quoi on s'engage, & l'on se soumet aux effets de sa vengeance, si l'on vient à violer la promesse qu'on a faite, supposé que l'engagement par lui-même n'ait rien qui le rendît illicite ou nul, s'il eût été contracté sans l'interposition du *serment*.

Mais le *vœu* est un engagement où l'on entre directement envers Dieu, & un engagement volontaire, par lequel on s'impose à soi-même de son pur mouvement, la nécessité de faire certaines choses, auxquelles sans cela on n'auroit pas été tenu, au moins précisément, & déterminément; car si l'on y étoit déja indispensablement obligé, il n'est pas besoin de s'y engager : le *vœu* ne fait alors que rendre l'obligation plus forte, & la violation du devoir plus criminelle, comme le manque de foi, accompagné de parjure, en devient plus odieux, & plus digne de punition, même de la part des hommes.

Comme le *serment* est un lien accessoire qui suppose toujours la validité de l'engagement auquel on l'ajoute, pour rendre les hommes envers qui l'on s'engage plus certains de notre bonne foi; dès-là qu'il ne s'y trouve aucun vice qui rende cet engagement nul ou illicite, cela suffit pour être assuré que Dieu veut bien être pris à témoin de l'accomplissement de la promesse, parce qu'on sait certainement que l'obligation de tenir sa parole, est fondée sur une des maximes évidentes de la loi naturelle, dont il est l'auteur.

Mais quand il s'agit d'un *vœu*, par lequel on s'engage directement envers Dieu à cer-

taines choses, auxquelles on n'étoit point obligé d'ailleurs, la nature de ces choses n'ayant rien par elle-même qui nous rende certains qu'il veut bien accepter l'engagement; il faut, ou qu'il nous donne à connoître sa volonté par quelque voie extraordinaire, ou que l'on ait là-dessus des présomptions très-raisonnables, fondées sur ce qui convient aux perfections de cet être souverain. On ne peut s'imaginer, sans lui faire outrage, qu'il se prête à nos desirs, toutes les fois qu'il nous prendra envie de contracter avec lui, & de gêner inutilement notre liberté: ce seroit supposer qu'il retire quelqu'avantage de ces engagemens volontaires, qui doivent être toujours des devoirs indispensables.

Le docteur Cumberland prétend qu'on se forme une nouvelle obligation après le *serment* dans les engagemens qu'on prend; mais cette nouvelle obligation n'empêche pas que la validité du *serment* n'ait une liaison nécessaire avec la validité de l'engagement, pour la confirmation duquel on le prête. La premiere & la principale raison, pourquoi celui qui manque à la parole donnée avec *serment*, mérite d'être puni, c'est parce qu'il a violé ses engagemens; le parjure le rend seulement plus coupable, & digne d'une plus rigoureuse punition. Quoiqu'il peche alors, & contre cette loi naturelle qui ordonne de tenir ce que l'on a promis, & contre celle qui défend d'invoquer le nom de Dieu témérairement, cela ne change point la nature des obligations qui naissent de-là, en tant que jointes ensemble, de telle maniere que la violation de ce qui se rapporte à Dieu, suppose ici nécessairement une infraction de l'autre qui regarde les hommes, auxquels on s'engage en prenant Dieu à témoin. On ne le prend à témoin, que pour confirmer l'engagement où l'on entre envers ceux à qui l'on jure; & si l'on a lieu de croire qu'il veut bien se rendre garant de l'engagement & vengeur de son infraction, c'est uniquement parce que l'engagement n'a rien en lui-même qui le rende ou illicite, ou invalide. *Traité des loix naturelles.* (*D. G.*)

SERMENT, s. m. (*Littérat.*) attestation religieuse de la vérité, de quelque affirmation, engagement, promesse, *&c.* Mais nous ne voulons pas ici considérer le *serment* en théologien, en jurisconsulte, ni en moraliste; nous en voulons parler en simple littérateur, & d'une façon très-concise. On trouvera dans les *mém. des insc.* des détails étendus sur le même sujet & dans le même plan, car cette matiere envisagée de cette maniere, présente quantité de choses agréables, curieuses & solides; c'est l'histoire de tous les peuples.

L'usage des *sermens* fut ignoré des premiers hommes. La bonne foi regnoit parmi eux, & ils étoient fideles à exécuter leurs engagemens. Ils vivoient ensemble sans soupçon, sans défiance. Ils se croyoient réciproquement sur leur parole, & ne savoient ce que c'étoit, ni que de faire des *sermens*, ni de les violer. Dans ces premiers jours du monde naissant, dit Juvenal, les Grecs n'étoient pas toujours prêts à jurer, & si nous en croyons M. Despréaux.

Le Normand même alors ignoroit le parjure.

Mais sitôt que l'intérêt personnel eut divisé les hommes, ils employerent pour se tromper la fraude & l'artifice. Ils se virent donc réduits à la triste nécessité de se précautionner les uns contre les autres. Les promesses, les protestations étoient des liens trop foibles; on tâcha de leur donner de la force en les marquant du sceau de la religion, & l'on crut que ceux qui ne craignoient pas d'être infideles, craindroient peut-être d'être impies. La discorde, fille de la nuit, dit Hésiode, enfanta les mensonges, les discours ambigus & captieux, & enfin le *serment*, si funeste à tout mortel qui le viole. Obligés d'avoir recours à une caution étrangere, les hommes crurent la devoir chercher dans un être plus parfait. Ensuite plongés dans l'idolâtrie, le *serment* prit autant de formes différentes que la divinité.

Les Perses attestoient le soleil, pour vengeur de l'infraction de leurs promesses. Ce même *serment* prit faveur chez les Grecs & les Romains: témoin ce beau vers d'Homere.

Ἠέλιος ὃς πάντ' ἐφορᾷς καὶ πάντ' ἐπακούεις.

Je vous atteste, soleil, vous qui voyez & qui entendez tout.

Virgile a imité la même idée dans le iv. de l'Eneïde. « Soleil qui éclairez par » vos rayons tout ce qui se passe sur la » terre.... »

Sol qui terrarum flammis opera omnia lustras, & dans le xij. livre.

Esto nunc sol testis, &c.

Les Scythes usoient aussi d'un *serment*, qui avoit je ne sai quoi de noble & de fier, & qui répondoit assez bien au caractere un peu féroce de cette nation. Ils juroient par l'air & par le cimeterre, les deux principales de leurs divinités; l'air comme étant le principe de la vie, & le cimeterre comme étant l'une des causes les plus ordinaires de la mort.

Enfin les Grecs & les Romains attestoient leurs dieux, qui la plûpart leur étoient communs, mais sur-tout les deux divinités qui présidoient plus particuliérement aux *sermens* que les autres, je veux dire la déesse *Fides* & le dieu *Fidius*.

Les contrées, les villes, & les particuliers avoient certains *sermens* dont ils usoient davantage, selon la différence de leur état, de leurs engagemens, de leur goût, ou des dispositions de leur cœur. Ainsi les vestales juroient par la déesse à qui elles étoient consacrées.

Les hommes qui avoient créé des dieux à leur image, leur prêterent aussi les mêmes foiblesses, & les crurent comme eux dans la nécessité de donner par des *sermens* une garantie à leur parole. Tout le monde sait que les dieux juroient par le styx. Jupiter établit des peines très-severes contre quiconque des dieux, oseroit violer un *serment* si respectable.

Nous avons vu que la bonne foi eut besoin, pour se soutenir, d'emprunter le secours des *sermens*. Il fallut que les *sermens* à leur tour, pour se conserver dans quelque force, eussent recours à certaines cérémonies extérieures. Les hommes esclaves de leurs sens, voulurent qu'on les frappât par des images sensibles, & à la honte de leur raison : l'appareil fit souvent plus d'impression sur eux que le *serment* même.

L'usage le plus ancien, & peut-être le plus naturel & le plus simple, c'étoit de lever la main en faisant *serment*. Du moins ce fut en cette sorte que se fit le premier *serment* dont nous ayons connoissance. J'en leverai la main devant le Seigneur le Dieu très-haut, dit Abraham. Mais les hommes ne se contentant pas de cette grande simplicité, ceux qui pour leur état étoient distingués des autres, voulurent jusques dans cette cérémonie, faire paroître des symboles & des instrumens de leurs dignités, ou de leurs professions. Ainsi les rois leverent leur sceptre en haut, les généraux d'armées leurs lances ou leurs pavois, les soldats leurs épées, dont quelquefois aussi ils s'appliquoient la pointe sur la gorge, selon le témoignage de Marcellin.

On crut encore devoir y faire entrer les choses sacrées. On établit qu'on jureroit dans les temples, on fit plus, on obligea ceux qui juroient à toucher les autels. Souvent aussi en jurant, on immoloit des victimes, on faisoit des libations, & l'on joignoit à cela des formules convenables au reste de la pompe. Quelquefois encore pour rendre cet appareil plus terrible, ceux qui s'engageoient par des *sermens*, trempoient leurs mains dans le sang & dans les entrailles des victimes.

Mais outre ces cérémonies, qui étoient presque communes à toutes les nations, il y en avoit de particulieres à chaque peuple, toutes différentes selon la différence de leur religion, ou de leurs caracteres. On voit dans l'écriture qu'Abraham fait toucher sa cuisse par Eliezer dont il exigeoit le *serment*. Jacob mourant, prescrit la même formalité à Joseph : sur quoi l'historien Josephe dit simplement, que cette coutume étoit générale chez les Hébreux, qui selon les rabbins juroient de la sorte pour honorer la circoncision.

Les Scythes accompagnoient leurs *sermens* de pratiques tout à fait conformes à leur génie; lorsque nous voulons, dit l'un d'eux dans Lucien, nous jurer solennellement une amitié mutuelle, nous nous piquons le bout du doigt, & nous en recevons le sang dans une coupe; chacun y trempe la pointe de son épée, & la portant à sa bouche, suce cette liqueur précieuse : c'est parmi nous la plus grande marque qu'on puisse se donner d'un attachement inviolable, & le témoignage le plus infaillible où l'on est

de répandre l'un pour l'autre jusqu'à la derniere goutte de son sang.

Souvent les Grecs pour confirmer leurs *sermens*, jettoient dans la mer une masse de fer ardente, ils s'obligeoient de garder leur parole jusqu'à ce que cette masse revînt d'elle-même sur l'eau; c'est ce que pratiquerent les Phocéens, lorsque désolés par des actes continuels d'hostilités, ils abandonnerent leur ville, & s'engagerent à n'y jamais retourner. Les Romains se contenterent du plus simple *serment*. Polybe nous assure que de son temps les *sermens* ne pouvoient donner de la confiance pour un grec, au lieu qu'un romain en étoit, pour ainsi dire, enchaîné. Agésilas cependant pensoit en romain; car voyant que les barbares ne se faisoient point scrupule d'enfraindre la religion des *sermens*: bon, bon, s'écria-t-il, ces infracteurs nous donnent des dieux pour alliés & pour seconds.

Quelques-uns ne se bornerent pas à de simples cérémonies convenables, ou ridicules, ils en inventerent de folles & de barbares. Il y avoit un pays dans la Sicile, où l'on étoit obligé d'écrire son *serment* sur de l'écorce, & de le jeter dans l'eau; s'il surnageoit, il passoit pour vrai; s'il alloit à fond, on le réputoit faux, & le prétendu parjure étoit brûlé. Le scholiaste de Sophocle nous assure que dans plusieurs endroits de la Grece, on obligeoit ceux qui juroient de tenir du feu avec la main, ou de marcher les piés nuds sur un fer chaud; superstitions qui se conserverent long-temps au milieu même du christianisme.

La morale de quelques anciens sur le *serment* étoit très-sévere. Aucune raison ne pouvoit dégager celui qui avoit contracté cet engagement, non pas même la surprise, ni l'infidélité d'autrui, ni le dommage causé par l'observation du *serment*. Ils étoient obligés de l'exécuter à la rigueur; mais cette regle n'étoit pas universelle, & plusieurs payens s'en affranchirent sans scrupule.

Dans toutes les occasions importantes, les anciens se servoient du *serment* au dehors & au dedans de l'état; c'est-à-dire, soit pour sceller avec les étrangers des alliances, des treves, des traités de paix; soit au dedans, pour engager tous les citoyens à concourir unanimement au bien de la cause commune.

Les infracteurs des *sermens* étoient regardés comme des hommes détestables, & les peines établies contr'eux, n'alloient pas moins qu'à l'infamie & à la mort. Il sembloit pourtant qu'il y eût une sorte d'exception & de privilege en faveur de quelques personnes, comme les orateurs, les poëtes, & les amans.

Voilà en peu de mots le précis de ce qui concerne les *sermens* ou usage parmi les anciens. Là, comme dans la plupart des institutions humaines, on peut remarquer un mêlange surprenant de sagesse & de folie, de vérité & de mensonge: tout ce que la religion a de plus vénérable & de plus auguste confondu avec tout ce que la superstition a de plus vil & de plus méprisable. Tableau fidele de l'homme qui se peint dans tous ses ouvrages, & qui n'est lui-même, à le bien prendre, qu'un composé monstrueux de lumiere & de ténebres, de grandeur & de misere. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SERMENT *des soldats*, (*Art milit. des Romains.*) ce qui concerne le *serment* que les armées romaines prêtoient à leurs généraux, est un des points les plus obscurs de l'antiquité. Nous avons dans Aulu-Gelle un passage très-singulier d'un auteur nommé Cincius. On voit par ce passage qu'anciennement les citoyens, à mesure qu'on les enrôloit pour le service, juroient que ni dans le camp, ni dans l'espace de dix mille à la ronde, ils ne voleroient rien chaque jour qui excédât la valeur d'une piece d'argent; & que s'il leur tomboit entre les mains quelqu'effet d'un plus grand prix, ils le rapporteroient fidellement au général, excepté certains effets spécifiés dans la formule du *serment*.

Lorsque tous les noms étoient inscrits, on fixoit le jour de l'assemblée générale, & tous faisoient un second *serment*, par lequel ils s'engageoient de se trouver au rendez-vous, s'ils n'étoient retenus par des empêchemens légitimes, qui sont aussi spécifiés. Il est hors de doute que ce second *serment* renfermoit la promesse de ne point quitter l'armée sans permission du général. Aulu-Gelle ne rapporte point les termes de cette promesse, mais Tite-Live nous les a

conservés. Le consul Quintius Cincinnatus traversé par les tribuns du peuple dans son dessein de faire la guerre aux Volsques, déclare qu'il n'a pas besoin d'un nouvel enrôlement, puisque tous les romains ont promis à Publius Valerius, auquel il vient d'être subrogé, qu'ils s'assembleroient aux ordres du consul, & ne se retireroient qu'avec sa permission.

Selon Tite-Live, jusqu'au temps de la seconde guerre punique, on n'exigea d'autre *serment* des soldats, que celui de joindre l'armée à jour marqué, & de ne point se retirer sans congé. Il faut ajouter le *serment* de ne point voler dans le camp; quoique cet historien n'en parle pas, il est d'ailleurs suffisamment attesté. Mais lorsque les soldats étoient assemblés & partagés en bandes de dix & de cent, ceux qui formoient chaque bande, se juroient volontairement les uns aux autres de ne point fuir, & de ne point sortir de leur rang, sinon pour reprendre leur javelot, pour en aller chercher un autre, pour frapper l'ennemi, pour sauver un citoyen.

L'an de Rome 538, quelques mois avant la bataille de Cannes, dans un temps critique où l'on croyoit ne pouvoir trop s'assurer du courage des armées, les tribuns de chaque légion commencerent à faire prêter juridiquement & par autorité publique, le *serment* que les soldats avoient coutume de faire entr'eux. Il est à croire qu'on leur fit aussi promettre de nouveau ce qu'ils venoient de promettre en s'enrôlant, & qu'alors ou dans la suite, on grossit la formule de quelques détails que l'on jugea nécessaires.

Quoi qu'il en soit, à la tête de la légion, un soldat choisi par les tribuns, prononçoit la formule du *serment;* on appeloit ensuite chaque légionnaire par son nom: il s'avançoit & disoit simplement: *je promets la même chose*, *idem in me* (suppléez *recipio*). La formule de ce nouveau *serment* n'est rapportée nulle part, & peut-être qu'il n'y en avoit point de déterminée. Mais en combinant divers endroits de Polybe, de Denis d'Halicarnasse, de Tite-Live, & de Tacite, on trouve qu'elle se réduisoit en substance à ce qui suit: » Je jure d'obéir à » un tel (on exprimoit le nom général), » d'exécuter ses ordres de tout mon pou» voir, de le suivre quelque part qu'il me » conduise, de ne jamais abandonner les » drapeaux, de ne point prendre la fuite, » de ne point sortir de mon rang; je pro» mets aussi d'être fidele au sénat & au » peuple romain, & de ne rien faire au » préjudice de la fidélité qui leur est due». Cette derniere clause fut peut-être insérée depuis que l'on s'apperçut que les généraux s'attachoient trop les soldats.

Voilà ce qu'on appeloit *jurare in verba imperatoris:* expressions qui signifient à la lettre, jurer que l'on regardera comme une loi toutes les paroles du général, & non pas comme quelques-uns se l'imaginent, répéter la formule que prononçoit le général. Ce n'étoit point lui qui la prononçoit: à ne consulter que les apparences, il semble qu'il n'exigeoit point le *serment* des légions, & que c'étoient les tribuns & les soldats qui de leur propre mouvement, s'empressoient de lui donner cette assurance authentique de zele & de soumission à toutes ses volontés.

Les armées préterent *serment* aux empereurs, comme elles avoient fait aux généraux. On juroit *in verba Tiberii Cæsaris*, comme l'on avoit fait autrefois jurer *in verba P. Scipionis*. Mais il faut remarquer,

1°. Que sous les empereurs, la prestation du *serment* se renouveloit chaque année le jour des calendes de janvier. Ce *serment* annuel doit être regardé comme un vestige d'antiquité. Dans l'origine le commandement des armées appartenoit aux consuls & aux préteurs, & par conséquent le général étoit annuel aussi bien que le consulat & la préture. On ne sauroit prouver que la coutume de renouveller le *serment*, fût plus ancienne que les empereurs: cependant je croirois volontiers qu'elle s'étoit introduite avec l'abus de continuer les généraux. Il est rarement arrivé que les romains se soient écartés d'un usage ancien, sans lui rendre en même temps hommage par une formalité. Sous les empereurs on répetoit encore le *serment* aux jours aniversaires de leur naissance & de leur avénement à l'empire; mais on le renouvelloit avec plus de solennité de cinq en cinq ans, à compter du

premier jour auquel il avoit commencé de regner.

Auguste n'ayant jamais accepté l'empire que pour cinq ans ou pour dix, lors même que la dignité impériale fut devenue perpétuelle, ses successeurs, à la fin de chaque cinquieme & de chaque dixieme année de leur regne, solennisoient une fête, comme s'ils eussent pris de nouveau possession du généralat en vertu d'une nouvelle élection. La premiere fois que l'on prêtoit le *serment*, & toutes les fois qu'on le renouvelloit, sur-tout aux fêtes des quinquennales & des décennales, les empereurs donnoient à chaque soldat une petite somme d'argent. Les anciens généraux n'avoient rien fait de semblable.

Du temps d'Auguste; de Tibere, & même de Caligula, on ne connoissoit point encore ces libéralités toujours onéreuses, souvent funestes à l'état, qui prirent depuis le nom de *donativum*, & dans le bas empire celui d'*augustalicum*. Elles durent leur origine à la timidité de Claude, qui le premier de tous les Césars, suivant l'expression de Suétone, acheta la fidélité des soldats. Ces gratifications devinrent des dettes, & malheur au prince qui ne les eût pas payées; il auroit été bientôt détrôné Les soldats en recevant leur solde à plus forte raison lorsqu'on leur faisoit des largesses, juroient de préférer à tout le salut de l'empereur. On se servoit peut-être dans ces occasions d'une formule particuliere.

2°. Il y a une autre différence à observer entre le *serment* que l'on avoit fait aux généraux, & celui que l'on faisoit aux empereurs. Tacite, au premier livre de son histoire, raconte que les légions de la haute Germanie, le jour même des calendes de janvier, au lieu de prêter *serment* à Galba, selon la coutume, mirent en pieces ses images; mais que craignant de paroître se révolter contre l'empire, elles jurerent obéissance au sénat & au peuple, à qui depuis long-temps, dit l'historien, on ne prêtoit plus *serment*. *Ipso calendarum januariarum die dirumpunt imagines Galbæ. . . . , ac ne reverentiam imperii exuere viderentur, in S. P. Q. R. obliterata jam nomina, sacramenta advocabant.* Ce passage prouve qu'autrefois en prêtant au général le *serment* de fidélité, l'armée le prêtoit nommément à la nation; & confirme ce qui se trouve dans le dixieme livre de Denis d'Halicarnasse, que les soldats juroient de ne rien faire au préjudice du peuple romain.

Le même texte prouve aussi que dès l'an 68 de l'ere chrétienne, il y avoit long-temps que les choses étoient changées à cet égard, & que l'on ne prêtoit plus le *serment* qu'à l'empereur. Mais il n'est pas aisé de fixer l'époque de ce changement, il est antérieur à Néron & même à Claude, puisque dès le temps de Galba il étoit déja fort ancien, *S. P. Q. R. obliterata jam nomina.* Supposé que Caïus l'eût introduit, l'horreur que l'on avoit de ce tyran l'auroit fait abolir après sa mort. Tibere & Auguste ne paroissent pas en avoir été les auteurs. Ainsi il faut croire que nous devons remonter jusqu'au temps de Jules-César.

Le sénat & le peuple ayant accumulé sur sa tête tous les titres, tous les privileges, tous les honneurs humains & divins, on déclara le généralat héréditaire pour ses descendans, soit par la nature, soit par l'adoption. Il est vraisemblable que les armées reconnurent sonnellement Jules-César pour général perpétuel, & lui prêterent *serment* de nouveau. Les tribuns qui le firent prêter, supprimerent sans doute le nom du sénat & du peuple, bien assurés de faire leur cour à un despote qui ne gardoit plus de mesures avec la nation.

Rien n'empêche de croire que dès le temps d'Auguste la formule n'ait été celle-là même que rapporte Vegece, & de laquelle on se servoit sous Valentinien II, en exceptant pourtant la différence qu'avoit introduite le changement de religion. Les soldats, dit cet auteur, jurent au nom de Dieu, du Christ & de l'Esprit, & par la majesté de l'empereur .... d'exécuter en braves gens tout ce que l'empereur leur commandera; de ne jamais deserter, & de sacrifier leur vie, s'il le faut, pour la république romaine. *Jurant autem per Deum & per Christum, & per Spiritum sanctum, & per majestatem imperatoris . . . . omnia se strenue facturos quæ præceperit imperator; numquam deserturos militiam; nec mortem recusaturos pro romanâ republicâ.* Ces mots, *pro romanâ republicâ*, étoient une espece d'équivalent

valent qu'on avoit substitué à ceux du *sénat & du peuple*, qui y étoient auparavant.

Il n'est pas douteux que pendant les vingt mois qui s'écoulerent depuis la mort du dictateur jusqu'à la ligue des triumvirs, le nom du sénat & du peuple n'ait été rétabli dans le *serment ;* mais on doit croire aussi que sous le triumvirat il fut retranché pour toujours. Lorsque le jeune César ayant réuni toute la puissance de ses collegues, se fit contraindre d'acepter l'empire, les officiers exigerent le *serment* selon la formule nouvelle. Auguste ne fit pas semblant de s'en appercevoir, personne n'osa s'en plaindre; & d'ailleurs dans les transports d'admiration & d'idolâtrie qu'avoit excité dans tous les cœurs son abdication prétendue, les Romains étoient plus disposés à le forcer de recevoir ce qu'il refusoit, qu'à lui contester ce qu'il vouloit bien recevoir. Ajoutez à cela que peut-être la formule n'avoit jamais été fixe, & que les tribuns étoient maîtres de choisir les termes. C'est ainsi, selon toute apparence que s'établit ce nouveau *serment*, sans aucune attache de l'autorité publique, sans ordre de l'empereur, sans décret de la nation, sans qu'elle renonçât à ses droits.

Enfin, pour donner au lecteur une idée nette des des *sermens militaires* des Romains, il doit savoir que sous la république il y avoit trois sortes d'engagemens pour les troupes. Le premier s'appeloit *sacramentum ;* c'étoit celui par lequel chaque soldat prêtoit *serment* en particulier entre les mains de son général, & promettoit de le suivre partout où ses ordres le conduiroient, sans jamais l'abandonner, sous quelque prétexte que ce pût être, jusqu'à ce qu'il eût été licentié.

La seconde espece d'engagement militaire s'appeloit *conjuratio ;* c'est-à-dire, que dans les troubles imprévus, ou qu'à l'approche subit de l'ennemi, cas qui demandoit un prompt secours, & qui ne laissoit pas le temps d'exiger le *serment* de chaque soldat en particulier, le consul montoit au capitole, & de-là levant deux étendards, l'un de couleur de rose pour l'infenterie, l'autre bleu pour la cavalerie, il s'écrioit : *Quiconque veut le salut de la République, qu'il me suive.* Les Romains alors se rangeoient sous le drapeau, tous juroient ensemble d'être fideles, & s'obligeoient au service que la république attendoit d'eux.

Le troisieme engagement se faisoit lorsque les magistrats dépêchoient en divers lieux des hommes de choix, avec pouvoir de lever des troupes pour les besoins de la république. Cette troisieme maniere de s'engager s'appeloit *évocatio.*

Outre le *serment* qu'on prêtoit dans ces trois manieres de s'engager, les tribuns exigeoient le *serment* particulier de tous les soldats de ne rien prendre pour eux, mais de porter tout ce qu'ils trouveroient, à la tente du général.

Plutarque nous apprend qu'il n'étoit permis à aucun soldat de tuer ou de frapper l'ennemi avant que d'avoir fait le *serment militaire*, ou après avoir obtenu son congé. (*D. J.*)

SERMENT, (*Gramm. & Jurisprud.*) est une invocation que l'on fait de quelque chose de saint, pour attester d'une maniere plus forte ce que l'on dit, ou pour s'obliger plus efficacement d'observer quelque chose.

Les plus anciens exemples que l'on trouve de *sermens*, sont ceux d'Abraham au roi de Sodome, & au roi Abimelech, celui d'Elieser à Abraham, & celui de Jacob à Laban.

Le *serment* devroit être une cérémonie superflue, si tous les hommes étoient bien persuadés que l'on ne doit jamais s'écarter de la vérité ni de son devoir ; mais comme on a malheureusement reconnu qu'il n'y en a que trop qui s'en écartent, on a introduit l'appareil du *serment*, dans la vue de contenir par là ceux qui seroient disposés à s'oublier.

Anciennement en France on employoit en toute occasion la formalité du *serment*, comme dans les contrats & autres affaires civiles.

Au concile de Clermont en 1095, il fut ordonné que tout homme au dessus de douze ans jureroit de garder les articles donnés aux gens de guerre par l'archevêque de Bourges entre les mains de son évêque, & que l'on ne seroit reçu à la foi d'aucun fief sans renouveller son *serment*. C'est ainsi que les juges d'église commen-

cerent à s'attribuer la connoissance de toutes sortes d'affaires temporelles, même entre les laïques, sous prétexte que la foi du *serment* avoit été violée.

En quelques endroits les nobles prétendoient n'être point assujettis à la formalité du *serment* comme les roturiers, & que leur parole suffisoit. On en trouve un exemple au terrier de Castagne, où Gilles d'Arlos reconnut en 1358 une vigne, promettant de bonne foi, & sans faire aucun *serment*, suivant (est-il dit) la coutume des nobles, de déclarer les sens & servis lorsqu'il verroit le contrat qu'il n'avoit pas.

Présentement toutes personnes sont obligées de prêter *serment* quand le cas y échet, excepté le roi, qui prête *serment* à son sacre.

La reine ne prête pas non plus de *serment* en justice. Lorsque la reine, femme de Charles VII, fut interrogée par le chancelier Juvenal des Ursins, pour l'information que l'on fit sur les calomnies répandues contre la dauphine qui venoit de mourir; elle ne fit point de *serment*.

Lorsque les princes du sang sont dans le cas de prêter *serment* en justice, c'est-à-dire, de faire une affirmation, ils la font en l'hôtel du juge.

Les évêques jouissent aussi de cette prérogative.

Le *serment* est ou déféré d'office par le juge, ou déféré par la partie, & ordonné par le juge. Voyez *serment supplétif*, & *serment décisoire*.

On prête aussi *serment* de dire vérité, avant de subir interrogatoire. *Voy.* INTERROGATOIRE.

Lorsqu'on est reçu dans un office ou fonction publique, on prête *serment*. *Voyez* OFFICE, RÉCEPTION.

La forme de prêter le *serment* pour les laïcs, est de lever la main droite, laquelle doit être nue & non gantée. Une personne étant incommodée de la main droite, on lui fit lever la main gauche. Les ecclésiastiques qui sont dans les ordres sacrés, mettent la main *ad pectus*.

Lorsque celui qui doit faire une affirmation est incommodé ou absent, ou qu'il est retenu par quelqu'autre empêchement, il peut donner procuration à un tiers d'affirmer pour lui. *Voyez* AFFIRMATION. *Voy.* au digeste le titre *de jure-jurando*; Despeisses, *tome II. p. 527 & suiv.* (*A*)

Serment d'allégeance est un *serment* usité en Angleterre, par lequel on condamne & on abjure l'opinion de ceux qui admettent une puissance supérieure au roi, de quelque nature qu'elle soit. *Hist. des révolut. d'Anglet. tom. III. liv. II. p. 409.*

Serment par l'ame. Louis VIII. jura en 1209 une convention par l'ame de son pere vivant, pour lequel il stipuloit. *Lettr. hist. sur le parlement, tome II. p. 100.*

Serment de calomnie, juramentum calumniæ, étoit un *serment* que les plaideurs prêtoient chez les romains, pour attester à la justice qu'ils agissoient de bonne foi, & qu'ils croyoient être bien fondés, l'un dans sa demande, l'autre dans sa défense.

Celui qui refusoit de prêter *serment*, perdoit sa cause.

Ce *serment* a été reçu par le droit canonique, comme on le voit, *liv. II. des décrets, tit. vij.*

Il s'étoit en conséquence introduit dans le royaume, & il y a quelques anciennes ordonnances qui prescrivent tant au demandeur qu'au défendeur, de le faire sur les saints évangiles.

Mais il y a long temps que l'usage en est aboli; on a craint sans doute que cette formalité ne fît faire beaucoup de parjures.

La seule chose qui soit restée de cet usage, est le *serment* que les avocats & procureurs prêtent à leur réception, & qu'ils réiterent chaque année, même dans quelques tribunaux deux fois l'an: on le leur faisoit autrefois prêter au commencement de chaque cause; mais comme cela prenoit trop de temps, on s'est contenté de leur faire prêter ce *serment* à leur réception, & à chaque rentrée du siege. *Voy.* au *digeste*, *l. XII. tit. ij. l. XXII. tit. iij. l. XXV.* §. 3. & *liv. XXXIX. tit. j; liv. V.* §. 4. & *tit. ij. liv. XIII.* §. 3 & 13.

Serment corporel. On appeloit ainsi celui qui se fait dans la foi & hommage simple par le vassal en levant la main, à la différence de celui que le vassal lige fait en touchant les évangiles. *Voyez* les *articles* 137 &

138 de la coutume d'Anjou ; & les 148, 149 & 150 de la coutume du Maine.

Serment décisoire est celui qui est prêté en justice, après avoir été déféré par une partie à l'autre.

On l'appelle *décisoire*, parce qu'il décide la contestation sans retour. Celui auquel sa partie adverse défere le *serment*, est constitué juge dans sa propre cause.

Ce *serment* a tant de force, qu'après qu'il est prêté on n'est plus recevable à faire retracter le jugement qui a été rendu en conséquence.

On peut seulement révoquer le consentement que l'on a donné pour déférer le *serment*, les choses étant encore entieres.

Pour ce qui est du *serment* déféré d'office par le juge à l'une des parties, l'autre est toujours recevable à faire preuve du contraire.

Le *serment décisoire* ne peut être demandé au débiteur qui oppose la fin de non-recevoir résultante du laps de cinq ans, pour les arrérages de rente constituée. *Voy.* les loix 2. 34 & 40, *ff. de jure-jurando.* Leprestre, Cambolas, Dufail, Henrys.

Serment déféré, est celui qu'une partie est autorisée à faire par ordonnance du juge, soit du consentement de la partie, ou que le juge l'ordonne de son propre mouvement. Au premier cas, c'est-à-dire, quand une partie le défere à l'autre, on l'appelle *serment de victoire. Voyez ci-devant* SERMENT DE VICTOIRE.

Serment sur les évangiles, est celui que l'on prête, la main posée sur le livre des évangiles, pour marquer que l'on jure par la parole de Dieu contenue dans ce livre. Présentement on ne fait pas jurer sur le livre entier des évangiles, mais seulement sur l'évangile de S. Jean, qui se dit à la fin de la messe.

Serment de fidélité, est un *serment* solennel que le sujet fait à son prince ou le vassal à son seigneur, par lequel il s'oblige de lui être toujours fidele.

Nos rois ont droit de l'exiger de tous leurs sujets. On l'exigeoit autrefois au commencement de chaque regne. La confiance légitime que nos rois ont en leurs peuples, fait qu'ils n'ont conservé cet usage que pour leurs vassaux & pour ceux des seigneurs, & aussi à l'égard des évêques, lesquels doivent prêter ce serment à leur avénement au siege épiscopal, soit comme étant vassaux de la couronne, soit à cause qu'ils acquierent une jurisdiction spirituelle dont on craint qu'ils n'abusent.

Le *serment de fidélité* dû par les vassaux à leur seigneur, est simple ou lige.

Le simple est celui qui se fait pour les fiefs simples & non liges.

Le lige est celui qui se fait pour les fiefs liges. Voyez *Fief Lige*, *Simple*, & *Foi & Hommage.*

Les serfs & gens de main-morte prêtent aussi le *serment de fidélité* à leurs seigneurs.

Le *serment de fidélité* des évêques est en ces termes : » Je jure le très-saint & sacré » nom de Dieu, sire, & promets à votre » majesté, que je lui serai, tant que je vi- » vrai, fidele sujet & serviteur, & que je » procurerai son service & le bien de son » état de tout mon pouvoir ; que je ne me » trouverai en aucun conseil, dessein ni » entreprise au préjudice d'iceux ; & s'il » en vient quelque chose à ma connois- » sance, je le ferai savoir à votre ma- » jesté. Ainsi me soit Dieu en aide & ses » saints évangiles ».

Les évêques sont obligés de prendre des lettres du roi pour cette prestation de *serment*, & de les faire registrer en la chambre des comptes. *Voyez* le *gloss.* de M. de Lauriere, au mot *serment*, & les mots *brevet de serment de fidélité*, Évêque, Régale.

Serment à justice ; c'est le *serment* qu'un officier public a prêté en justice. On dit qu'il a *serment à justice*, pour signifier que ses actes font foi jusqu'à inscription de faux.

Serment IN LITEM, seu *jus-jurandum in litem*, est celui qui est déféré à une partie par le juge sur l'estimation d'une chose, pour la restitution de laquelle il y a procès lorsque les autres preuves manquent, & sur-tout quand il y a eu fraude de la part du défendeur, & qu'il a supprimé les actes qui auroient servi de preuve.

Ce *serment* a lieu principalement dans les contrats de bonne foi ; comme dans le commodat ; le dépôt, la restitution de la dot, le compte de tutele, le partage de la communauté.

On joint ordinairement cette preuve à celle de la communauté renommée.

Mais on ne laisse point à la partie la liberté d'évaluer à son gré la chose dont il s'agit : le juge y met d'abord lui même une valeur sur laquelle il défere ensuite le *serment* *Voyez* au digeste le titre *de in litem jurando.*

SERMENT LITIS-DÉCISOIRE, *voyez ci-devant* SERMENT DÉCISOIRE.

SERMENT LA MAIN MISE AU PIZ, signifioit en langage ancien, le *serment* qui se prête par les ecclésiastiques, la main mise *ad pectus* sur la poitrine.

Serment en plaids, jus-jurandum in litem, c'est le *serment* décisoire, ou le *serment in litem.* Voyez Colet sur les *statuts de Savoye pour la province de Bresse, p. 187. col. 1.* Voyez *Serment décisoire*, *serment déféré par le juge*, *serment supplétif*, *serment* IN LITEM.

Serment réferé; est lorsqu'une partie, à laquelle son adversaire ou le juge a déféré le *serment*, refuse de le faire, & offre elle-même de s'en rapporter au *serment* de son adversaire.

Serment sur des reliques; c'étoit autrefois la coutume de jurer sur les reliques des Saints, & singuliérement sur le tombeau des martyrs, d'où est encore restée la coutume observée dans l'église de Paris, que les licentiés de l'université vont prêter le *serment* sur l'autel de Saint-Denis.

Anciennement, quand on vouloit éluder son *serment*, on le prêtoit sur un reliquaire vuide, comme s'il étoit permis de se jouer ainsi de la religion du *serment.*

Serment supplétif, est celui qui est déféré par le juge, pour servir de supplément aux autres preuves qui ne sont pas assez fortes, comme quand on décharge une partie, en affirmant par elle quelque fait; ou qu'on adjuge au demandeur ses conclusions, en affirmant de même par lui quelque fait. Voyez *Affirmation* & *Serment déferé.*

Serment de suprématie, est un *serment* usité en Angleterre, par lequel on reconnoît que le roi est chef de l'église dans ses états. *Hist. des révolut. d'Anglet. tom. III. liv. XI, p. 409.*

serment du test, ainsi appelé, comme par abréviation du latin *testimonii*, est un *serment* usité en Angleterre, par lequel on atteste la religion que l'on professe.

Il fut ajouté en 1672 aux *sermens* d'allegeance & de suprématie. Il ne consistoit alors qu'à abjurer la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie : on y a depuis ajouté une abjuration de l'invocation des saints, du sacrifice de la messe, & une renonciation au parti du prétendant. Personne ne peut avoir aucun emploi d'église, de robe, ou d'épée, qu'il n'ait prêté ce *serment. Hist. des révolut. d'Angl. tom. III, liv. II, p. 409.*

Serment par la tête & les cheveux de Dieu, étoit très-commun chez les Romains : il fut défendu par Justinien. *Voyez* la *dissertat.* de M. Massieu *sur les* sermens. *Mémoires de l'acad. des Inscript. tom. I, p. 279.*

Serment vilain. On appeloit anciennement les juremens de ceux qui prenoient à témoin quelque chose deshonnête, ou qui blasphemoient le saint nom de Dieu. *Voy.* les *ordonnances de la troisieme race, t. II.* (*A*)

SERMENTÉ, adj. (*Gramm. & Jurispr.*) se disoit dans l'ancien style, pour exprimer quelqu'un qui avoit serment à justice. *Voy.* JURÉ & SERMENT. (*A*)

SERMIONE, (*Géog. mod.*) en latin *Sermio* ou *Sirmio*, bourg d'Italie dans l'état de Venise, au Véronese, sur une petite presqu'isle, près du lac de Garde. C'est cet endroit que Catulle a chanté, & dans lequel il avoit établi sa retraite. *V.* SERMIO, *Géog. anc.* (*D. J.*)

SERMOLOGUE, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom qu'on donnoit anciennement à un livre ecclésiasttique ou recueil de sermons & homélies des papes ou d'autres personnages éminens en science & en piété, & qu'on lisoit autrefois aux fêtes des confesseurs, de la toussaint, de la purification, & tous les jours depuis noël jusqu'à l'octave de l'Épiphanie. *Voyez* HOMÉLIE.

SERMON, s. m. (*Gram.*) discours chrétien prononcé en chaire, dans une église, pour instruire & édifier les fideles.

SERMON DE J. C. (*Critique sacrée.*) c'est ainsi qu'on nomme le discours que J. C. tint sur la montagne à ses apôtres, & qui se trouve dans S. Matthieu, *chap. v, vj, vij.* Il importe de nous étendre plus que de coutume sur ce discours de notre Seigneur, parce qu'il renferme plusieurs préceptes qui paroissent impraticables, à cause des consé-

quences qui en résultent nécessairement. Par exemple, J. C. dit : « Ne résistez point à » celui qui vous fait du mal ; au contraire, » si quelqu'un vous frappe à la joue droite, » présentez-lui aussi l'autre joue », *chap. v*, *v. 39*. C'est interdire la défense, qui est du droit naturel de tous les hommes, sans quoi ils ne sauroient se conserver. De même : « Si quelqu'un vous veut faire un » procès pour avoir votre robe, laissez-lui » aussi votre manteau ». Qu'on pratique ce précepte, & les gens de bien seront exposés à toutes les injures des méchans ; on les frappera, & on se moquera de leur patience, qui les exposera à de nouvelles injures, & au mépris. On les dépouillera de leur bien, & on les réduira eux & les leurs à la mendicité. Encore : « Ne vous » amassez point des trésors sur la terre, où » les vers & la rouille les consument, *chap.* » *vj*, *v. 19*. ». Est-il donc défendu à un chrétien de profiter des bénédictions du ciel, de l'héritage de ses ancêtres, & du succès de son travail ? Ne peut-il rien amasser pour l'avenir, ni prévenir les revers de l'adversité ? Faudra-t-il qu'il vive au jour la journée, pendant qu'il peut très-innocemment se mettre à l'abri de la disette, & amasser de quoi subsister, lorsque l'âge ou la maladie le mettront hors d'état de travailler ? J. C. dit de même : « Ne vous » mettez point en peine de ce qui regarde » votre vie, de ce que vous mangerez, de » ce que vous boirez, & à l'égard de » votre corps de quoi vous vous habillerez, » *chap. v*, *v. 25* ». Sur quoi le Seigneur propose à ses disciples, l'exemple des oiseaux de l'air, qui ne sement ni ne moissonnent, & qui n'amassent rien dans les greniers : & celui des lis des campagnes, qui ne travaillent ni ne filent, & que Dieu prend soin de vêtir. Il defend aussi d'avoir aucun souci pour le lendemain, parce que le lendemain aura soin de ce qui le regarde, *ibid. v. 31*, 33. Il veut enfin que ses disciples demandent les choses qui leur sont nécessaires, assurés que Dieu les leur donnera, *chap. vij*, *v. 7*, *& suiv.*

Pour accorder ces préceptes de J. C. avec la prudence & la justice, les interpretes ont cherché des explications ; ils ont limité les expressions générales du Sauveur ; ils y ont apposé des conditions. Quelques-uns ont cru que l'évangéliste avoit omis quelques paroles de J. C. qui auroient servi à entendre ses commandemens, & à prévenir les mauvaises conséquences qui en résulteroient, si les chrétiens les observoient à la rigueur ; d'autres ont imaginé des conseils évangéliques, c'est-à-dire, des conseils de perfection, qu'on n'est pas obligé de pratiquer pour être sauvé ; mais qui donnent à ceux qui les observent, un mérite supérieur aux autres, & des degrés de gloire dans le ciel. C'est une mauvaise défaite : tout est précepte, commandement ; & si bien commandement, que notre Seigneur finit son *sermon* sur la montagne, par la comparaison d'un homme prudent, qui bâtit sa maison sur le roc ; c'est celui qui observe les commandemens qu'il vient de donner, & d'un homme insensé qui bâtit sa maison sur le sable, *chap. vij*, *v. 24*, *& suiv.*

Cependant, comme on convient que si les chrétiens vouloient observer plusieurs de ces commandemens de J. C. la société seroit bientôt renversée ; les gens de bien en proie à la violence des méchans, le fidele exposé à mourir de faim, parce qu'il n'auroit rien épargné dans sa prospérité, pour se nourrir & se vêtir dans l'adversité : en un mot, tout le monde avoue que les préceptes de N. S. ne sont pas incompatibles avec la sûreté & la tranquillité publiques : voilà ce qui a obligé les interpretes à recourir à des restrictions, à des modifications, à des paroles sous-entendues ; mais tout cela n'est pas nécessaire, & nous paroît trop recherché : un législateur qui donne des préceptes, doit s'expliquer clairement ; les paradoxes ne conviennent point dans les loix ; chacun y apporteroit des restrictions & des modifications à son gré.

Ce qui a jeté les interptetes dans l'erreur, c'est qu'ils ont cru que les préceptes du Seigneur dans ces trois chapitres, regardoient tous les chrétiens ; au lieu qu'ils devoient prendre garde, qu'encore qu'il y en ait beaucoup qui soient communs à tous les chrétiens, il y en a beaucoup d'autres qui sont particuliers aux apôtres du Seigneur, & qui leur ont été donnés pour l'exercice du ministere dont ils furent revêtus. C'est ce

que l'on verra, si l'on fait attention au récit de S. Luc, qui rapporte en abrégé le *sermon de J. C.* sur la montagne. Consultons-le ; cet évangéliste nous raconte, *ch. vj, v. 12, & suivans*, que J. C. ayant passé la nuit en prieres sur une montagne, lorsqu'il fut jour, appela ses disciples, c'est-à-dire, tous ceux qui faisoient profession de croire en lui ; & qu'alors il en choisit douze, qu'il nomma *ses apôtres*. Après cela il descendit dans la plaine avec ceux qu'il venoit de se choisir, & guérit un grand nombre de malades. Ensuite il monta sur le penchant de la montagne, s'y assit, & ses disciples s'approcherent de lui, *Matth. c. v, v. j.* Ce sont donc ici les disciples auxquels il avoit conféré l'apostolat : *alors jetant les yeux sur eux, il leur dit ;* ce sont les paroles de S. Luc, *chap. vj, v. 20.* C'est donc à eux qu'il s'adresse, & non en général à toute la troupe, qui étoit au bas de la montagne. Il vient de leur confier une charge ; il leur donne ses instructions ; rien de plus clair & de plus simple.

Il ne faut après cela que considérer divers endroits du *sermon de J. C.* pour voir que c'est à ses apôtres qu'il parle : « Vous êtes » le sel de la terre, vous êtes la lumiere du » monde, la ville assise sur une montagne, » *Matth. c. v, v. 13, 14* ». Tout cela convient, non en général aux chrétiens, mais aux apôtres de J. C. destinés par leur ministere à préserver le monde du vice, & à prévenir les jugemens de Dieu sur les hommes, en procurant la conversion des pécheurs. Ils étoient la lumiere du monde par la prédication de l'évangile ; ils étoient la ville assise sur une montagne, pour servir de modele & de spectacle à l'univers ; ils étoient la lampe qui devoit éclairer tous ceux qui sont dans la maison, savoir dans l'église de Dieu. Il les avertit qu'il n'est point venu abolir la loi ou les prophetes, mais les accomplir, *ibid. v. 19.* C'est une instruction dont ils avoient grand besoin dans leur ministere. Il leur parle des peines & des récompenses, non seulement de ceux qui auront observé ou violé la loi, ce qui ne regarde que les particuliers ; mais aussi de ceux qui auront enseigné aux hommes à la violer, ou à l'observer, *ibid.*

Le Seigneur dit encore à ses mêmes disciples : « Cherchez premiérement le » royaume de Dieu & sa justice, & les » autres choses vous seront accordées par » dessus, *ibid. chap. vj, v. 33* ». On peut donner à ces paroles un sens qui se rapporte à tous les chrétiens en général, je l'avoue ; mais le vrai sens convient aux apôtres du Sauveur : cherchez à établir le royaume de Dieu & sa justice ; c'étoit à eux à établir le royaume de Dieu, dont ils étoient les ministres.

« Ne donnez point les choses saintes aux » chiens, & ne jetez point vos perles » devant les pourceaux, de peur qu'ils ne » les foulent aux piés, & que se tour- » nant contre vous, ils ne vous déchirent, » *ibid. chap. vij, v. 6* ». Cela regarde évidemment les seuls apôtres, appelés à prêcher l'évangile, & à qui J. C. donne ce précepte de prudence.

On voit donc clairement dans S. Luc, que le *sermon du Seigneur*, s'adresse aux apôtres, & non à la troupe ; en voici de nouvelles preuves. Après leur avoir prédit les persécutions qu'ils souffriront à cause de lui, il ajoute ; « Réjouissez-vous alors, & » soyez transportés de joie, parce qu'une » grande récompense vous est assurée dans » le ciel : car c'est ainsi que leurs peres » ont traité les prophetes, *Luc vj, v.* » *23.* ». J. C. parle donc à ses apôtres, & les avertit des persécutions qu'ils auront à souffrir, comme les prophetes en ont essuyé. De même encore, il emploie la comparaison suivante : « Un aveugle peut- » il conduire un autre aveugle ? ne tombe- » ront-ils pas tous deux dans la fosse ? *ibid.* » *v. 39* ». Ce propos regarde les seuls apôtres, appelés par leur ministere à conduire les autres hommes.

Dès qu'on a posé ce principe, que le *sermon de notre Seigneur* s'adresse à ses apôtres, il n'y a plus aucune difficulté. Tous les préceptes qui semblent choquer la prudence, la justice, ruiner la sûreté publique, & jeter le trouble dans la société ; tous ces préceptes, dis-je, sont très-justes, & n'ont plus besoin de limitation, ni de restriction. Les apôtres de J. C. occupés de leurs fonctions, ne doivent point s'amasser des trésors sur la terre. Il falloit sur toutes choses qu'ils se gardassent d'avarice ; ce

défaut seul pouvant détruire tout le fruit de leur ministere. Ce sont eux que Dieu nourrira comme les oiseaux du ciel, qu'il vêtira comme les lis des champs ; ce sont eux qui à l'exemple de leur maître, au ministere duquel ils ont succédé, doivent quand on leur frappe sur une joue, présenter aussi l'autre, c'est-à-dire, user de la plus grande modération. Ils seront les victimes du monde, mais la foi chrétienne dont ils sont les ministres, ne peut s'établir autrement que par la patience ; ce sont eux qui ne doivent être en aucun souci du lendemain, parce que Dieu s'est chargé immédiatement de pourvoir à tous leurs besoins. Ce fut aussi pour cela que le Seigneur après les avoir choisis, les envoya, & leur défendit de faire aucune provision pour le voyage, parce que l'ouvrier est digne de son salaire, *Luc*, *c. ix*, *v. 3*, *& suivant ; Matth. c. x*, *v. 1*, *& suivant*.

Il ne faut pas cependant conclure delà, que tous les préceptes des *chap. v. vj*, *& vij*, *de S. Matthieu*, ne regardent que les apôtres ; car ces saints hommes ont deux caracteres, celui de fideles, & celui d'apôtres de J. C. le Seigneur leur donne des commandemens qui leur conviennent en ces deux qualités, & d'autres qui ne sont relatifs qu'à leur qualité d'apôtres & à leur ministere. Beausobre, *remarques critiques*. (*D. J.*)

SERMONAIRES, s. m. (*Gramm.*) auteur qui a composé & publié des sermons. Fléchier, Bossuet, Massillon, Cheminais, Bourdaloue, sont nos plus grands *sermonaires*.

SERMONETA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Italie dans la campagne de Rome, à 4 milles au midi oriental de Segni, & environ à 6 milles au midi d'Agnani. Cette bourgade a titre de *duché*, & toute sa campagne est ce que les anciens appeloient *Palus-Pomptine*. Pline dit que de son temps on y voyoit cinq villes ; à peine y voit-on aujourd'hui cinq fermes. (*D. J.*)

SERMYLIA, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine dans la Chalcidie, près du mont Athos. Hérodote, *l. VII*, *c. cxxiij*, place cette ville sur le golfe Toronée. (*D. J.*)

SERONGE, s. f. (*Commerce.*) espece de toiles peintes qui se fabriquent dans la ville de l'Indostan de ce nom. Pendant la saison des pluies qui durent quatre mois, les ouvriers impriment leurs toiles ; quand la pluie a cessé & qu'elle a troublé l'eau de la riviere qui passe à *Seronge*, ils y lavent les toiles qu'ils ont imprimées ; cette eau trouble a la vertu de faire tenir les couleurs, & de leur donner plus de vivacité ; de sorte que plus on les lave dans la suite, plus elles deviennent belles, au lieu que les couleurs des autres toiles peintes des Indes ne sont pas si vives, & qu'elles s'effacent en les lavant plusieurs fois. On fait à *Seronge* une sorte de toile peinte qui est si fine, que l'on voit la chair au travers quand elle est sur le corps : il n'en vient point en Europe, elles sont toutes retenues pour le serrail & la cour du mogol ; les sultanes & les femmes de condition en font faire des chemises & des robes d'été pour leur usage, & la volupté des hommes y trouve son compte.

SERONGE, (*Géog. mod.*) ville des Indes dans les états du mogol, sur la route de Surate à Agra. Elle est grande & peuplée. Il s'y fabrique des toiles qu'on appelle *chitses*, dont tout le même peuple de Perse & de Turquie est habillé ; mais on fait aussi dans cette ville une sorte de toile si fine, que quand elle est sur le corps, on le voit comme s'il étoit à nud. Il n'est pas permis aux marchands de transporter cette fine toile hors de la ville. Elle est destinée pour le serrail du grand-mogol & pour les principaux de sa cour. (*D. J.*)

SÉROSITÉ, s. f. (*Médec.*) les médecins entendent par *sérosité* cette humeur qui est mêlée avec le sang, & chargée d'un grand nombre de particules salines & mucilagineuses, dont la secrétion & l'évacuation se fait par une multitude prodigieuse de couloirs & d'émonctoires, d'où il suit que la *sérosité* est d'une consistance plus ou moins épaisse & variable, tant par rapport à la couleur que par rapport au goût. Il ne faut pas confondre la *sérosité* avec la lymphe. Cette derniere est une liqueur transparente, insipide, pure, dont la partie la plus subtile compose le fluide qui circule dans le cerveau, dans la moëlle spinale, & peut-être dans les nerfs. (*D. J.*)

SÉROU, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere

de France. Elle a sa source en Rouergue, & se jette dans l'Avéiron, au dessous de Milhards en Albigeois. (*D. J.*)

SERPA; (*Géog. anc.*) ville de la Lusitanie, que litinéraire d'Antonin marque entre *Ebora* & *Fines*, à 13 milles du premier de ces lieux, & à 20 milles du second sur l'Anas; il y a des savans qui prétendent que cette ville subsiste encore aujourd'hui, & que c'est la *Serpa*, ville de Portugal dans l'Alentejo, au midi de Moura; mais comme l'ancienne *Serpa* étoit sur l'Anas, il en résulte qu'elle étoit différente de la *Serpa* moderne, située à une lieue de la Guadiana qui est l'Anas des anciens, ou du moins la *Serpa* moderne n'est pas située précisément dans le même lieu que l'ancienne. (*D. J.*)

SERPA, (*Géog. mod.*) ville de Portugal dans l'Alentejo, aux confins de l'Andalousie, sur une hauteur remplie de rochers, à une lieue de Guadiana, à 30 au sud-est de Lisbonne, & à 10 des confins de l'Andalousie. Elle est fortifiée, & on y tient une bonne garnison. *Long. 10, 15; latit. 37, 55.* (*D. J.*)

SERPE, s. f. (*Outil d'ouvriers.*) instrument de fer plat & tranchant en forme de grand & large couteau qui a le bout courbé en croissant, & une poignée de bois; c'est après la coignée un des principaux outils des bucherons. Les jardiniers s'en servent aussi pour émonder les arbres; les plombiers ont pareillement des *serpes* pour divers de leurs ouvrages; les Vanniers particuliérement, ceux qu'on nomme *closturiers* & *mandriers* se servent de la *serpe*, pour appointer les plus gros morceaux de châtaigniers & autres bois dont ils font les montans de leurs ouvrages. Les petits bois & les osiers s'appointent avec le couteau à travailler.

Pour forger une *serpe* à deux biseaux, le forgeron met un morceau d'acier entre deux morceaux d'une barre de fer, & soude. Lorsque le tout est bien corroyé, il donne à sa *serpe* la figure qu'il juge à propos. La *serpe* a un biseau d'acier comme la doloire. (*D. J.*)

SERPENT, s. m. *serpens*, (*Hist. nat.*) animal qui n'a point de piés, & qui rampe. *Voyez* REPTILE. On divise les *serpens* en deux classes; la premiere contient ceux dont la morsure n'est pas venimeuse, & que l'on nomme *couleuvres*; ils font des œufs qu'ils déposent dans des endroits chauds, & il en sort au bout d'un certain temps de petits *serpens*, *voyez* COULEUVRE. Les *serpens* de la seconde classe sont appelés *viperes*; leur morsure est très-dangereuse ordinairement, même elle cause la mort, si on n'y apporte un prompt remede; ils font leurs petits tout vivans. *Voyez* VIPERE. Il y a peu d'endroits où il n'y ait des *serpens*, ils aiment le chaud, & ils sont en plus grand nombre dans les pays méridionaux que dans les septentrionaux; ils varient beaucoup pour la grandeur & la couleur. Dapper, *hist. de l'Amérique*, fait mention d'un *serpent* que l'on trouve au Brésil, & qui a vingt-quatre piés de longueur; & *Chrétien Mentzelius* dit qu'il y en a dans les Indes orientales qui dévorent & qui avalent un buffle tout entier. Les auteurs qui ont écrit sur les *serpens* se sont contredits les uns les autres dans la plupart de leurs descriptions, de façon qu'il est très-difficile de déterminer les différentes especes de ces animaux.

SERPENT AMPHISBENE, on a donné ce nom aux *serpens* dont la queue est aussi grosse que la tête, on prétend qu'ils marchent en avant & en arriere comme les écrevisses, c'est pourquoi on les appelle aussi *doubles-marcheurs.*

SERPENT, *des isles Antilles*, dans le nombre des isles Antilles, les seules isles de la Martinique & de Sainte-Alousie nourrissent dans leurs forêts & sur leurs montagnes une multitude de *serpens* venimeux dont la morsure est mortelle. Ce reptile tient de la nature des vivipares, la femelle produisant à la fois jusqu'á soixante & quatre-vingt petits; on rencontre des *serpens* de huit à dix piés de longueur sur quatre pouces de diametre & même plus, couverts sur le dos d'une peau écaillée de couleur grise ou noire marquetée, quelquefois verdâtre ou d'un jaune-brun; le dessous du ventre est toujours plus pâle & presque blanc, couvert d'écailles plus grandes que celles du dos; leur tête, qui est de forme triangulaire, un peu arrondie sur les angles, paroît comme écrasée, ils

ils ont les yeux petis, vifs, la gueule démesurément fendue & garnie de petites dents; sur les côtes de la mâchoire supérieure sont deux longs crocs un peu courbes, fort pointus, creux à leur naissance, mobiles dans l'alvéole, & percés d'un petit trou latéral au dessus de la gencive, qui, dans cette partie, paroît gonflée, renfermant une vessicule remplie d'un venin du plus funeste à ceux qui ont le malheur d'en éprouver les effets, principalement si la piqûre rencontre une veine ou une artere; on ne doit point alors espérer de remede. Les *serpens* s'élancent avec une extrême rapidité, ils piquent de leurs crocs les parties qu'ils touchent, & y seringuent leur venin au moyen du petit trou latéral dont on a parlé. Le parti le plus convenable dans ces occasions est de se faire une forte ligature à sept ou huit doigts audessus de l'endroit piqué, & de prendre promptement un bon coup d'eau-de-vie, ou, à son défaut, d'avaler de l'urine toute chaude; si on a tué l'animal, il est à-propos d'en écraser la tête & de l'appliquer sur le mal, ayant grande attention de ne pas rester en place, mais de courir très-vîte, chercher du secours avant que l'enflure & l'assoupissement dont on est pris aient fait des progrès. Quoique dans un pays chaud, on fait toujours du feu auprès du malade, on le couvre bien, & on l'agite un peu pour l'empêcher de dormir au moins pendant vingt-quatre heures; la soif qui le tourmente ne doit point être étanchée par de l'eau fraîche qui seroit pernicieuse; il ne faut pas non plus qu'il prenne de nourriture, mais on lui fait avaler une forte dose de thériaque délayée dans de l'eau-de-vie, & on opere sur la blessure en y faisant des scarifications, & y appliquant les ventouses à plusieurs reprises jusqu'à ce qu'on juge qu'il ne reste plus de venin; alors on met sur la plaie un cataplasme composé d'ail pilé dans un mortier de bois, avec une sorte d'herbe appelée *mal-nom née*, quelques autres plantes connues dans le pays & un peu de poudre de tête de serpent. Avant d'appliquer ces drogues, on en exprime le suc pour le faire boire au malade, lequel, au bout de trois ou quatre jours, doit être hors de danger.

Les negres piayes, médecins ou sorciers, font usage de la succion au-lieu de ventouses, ayant soin de se rincer la bouche à chaque fois avec de l'eau-de-vie; ils appliquent ensuite sur la blessure plusieurs simples & drogues, dont ils se réservent la connoissance; c'est un secret qu'on n'a jamais pu tirer d'eux.

Comme l'espece de *serpent*, dont on vient de parler, n'est autre chose qu'une très-grosse vipere, on pourroit sans doute avec succès faire usage du remede que M. de Jussieu a employé si heureusement sur un homme qui, en herborisant, fut piqué au bras par un de ces animaux. Ce remede consiste à faire prendre au malade dix à douze gouttes d'eau-de-luce dans du vin, le bien couvrir ensuite, & répéter ce traitement de demi-heure en demi-heure, jusqu'à ce que les sueurs abondantes aient emporté la cause du mal.

La chair du *serpent* étant rôtie sur le gril & accommodée comme celle de l'anguille est très-bonne au goût, mais il n'en faut pas faire un long usage, l'expérience ayant appris qu'elle subtilisoit trop le sang.

Les *serpens* changent de peau tous les ans; ils se nourrissent de rats sauvages, de volailles, de grenouilles & d'insectes; ils s'endorment aussi-tôt qu'ils sont repus, jusqu'à ce que ce qu'ils ont avalé se soit entiérement corrompu & consommé, car ces animaux n'ont pas une autre façon de digérer.

Serpent tête de chien. Cette espece se trouve communément dans l'île de la Dominique; sa longueur est d'environ huit à neuf piés, & sa grosseur est plus forte que le bras; il a la tête ramassée, ayant quelque rapport à celle d'un chien; sa gueule est fendue, bien garnie de dents, sans crocs ni venin. La peau de ce *serpent* est couverte de petites écailles grises & comme argentées sur les flancs; le dos étant varié de grandes marques noires bordées de jaune, & le dessous du ventre, dont les écailles sont presque aussi larges que l'ongle & fort minces, tire sur la couleur de nâcre de perle. La graisse des tête-de-chiens est estimée un souverain remede contre les rhumatismes; on prétend qu'étant appliquée un peu

chaude, elle appaise les douleurs de la goutte ; la façon la plus ordinaire de s'en servir est de la mêler avec partie égale d'eau-de-vie ou de tafia.

Serpent aveugle. Voyez *Orvet.*

Serpent cornu, *ceraste.* Ce *serpent* a sur la mâchoire supérieure une corne dure & pointue, d'où lui vient le nom de *serpent cornu.* Seba donne la description & la figure de plusieurs especes de ces *serpens.*

Serpent esculape. Ce *serpent* est très-commun en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Pologne, en Asie, en Afrique & en Amérique. Ruisch dit que la face supérieure de ce *serpent* est d'un verd tirant sur la couleur de poireau, à l'exception du dos qui a une couleur noirâtre : la face inférieure est d'un blanc verdâtre. Seba donne la description de sept especes de *serpens esculapes.*

SERPENT A LUNETTE, *ou* SERPENT COURONNÉ Il est ainsi nommé parce qu'il a sur la tête une tache dont la figure ressemble beaucoup à celle d'une paire de lunettes à mettre sur le nez. On trouve ce *serpent* dans l'Amérique méridionale, au Pérou, à Siam, aux grandes Indes, *&c.* Seba donne la description & la figure de plusieurs especes de *serpens à lunettes*, qui different les uns des autres par la grandeur & la couleur.

SERPENT A SONNETTES, *boicininga*, *vipera caudisona.* On a donné le nom de *serpent à sonnettes* à ce reptile, parce qu'il a l'extrémité de la queue composée de plusieurs anneaux larges & mobiles, qui en frottant les uns contre les autres, font un bruit semblable à une sorte de cliquetis, ou au son d'une sonnette fêlée. La morsure de ce *serpent* passe pour très-venimeuse. Seba donne la description & la figure de plusieurs especes de *serpens à sonnettes* qui different par la grandeur & par les couleurs. On en trouve en Amérique, dans les Indes orientales & dans les Indes occidentales. Il est fait mention dans les transactions philosophiques, d'un *serpent à sonnettes* qui avoit près de cinq piés & demi de longueur : c'est le plus grand de tous ceux dont les auteurs ont parlé.

SERPENT MARIN, poisson de mer auquel on a donné ce nom, parce qu'il a beaucoup de ressemblance avec le *serpent.* Il devient long de trois ou quatre coudées ; il a le corps plus rond que celui de l'anguille ; la tête ressemble à celle du congre ; la mâchoire supérieure est plus longue que l'inférieure, & elles sont garnies de dents toutes les deux comme celles de la murene ; il y a aussi des dents au palais, mais en en petit nombre. La couleur de ce poisson est jaune en entier, à l'exception du ventre & du bec qui sont cendrés. Il a deux petites nageoires auprès des ouies ; les yeux ont une couleur jaune. Rondelet, *hist. nat. des poissons*, *premiere partie*, *liv. XIV. chap. vj.*

Le même auteur fait mention, au *chap. vij.* du livre déja cité, d'une autre espece de *serpent marin* rouge, dont les côtés sont traversés par des lignes qui s'étendent depuis le dos jusqu'au ventre. Ce poisson a sur le dos une nageoire & une autre sur le ventre, qui s'étendent toutes les deux jusqu'à la queue ; elles sont composées de deux petits poils très-minces & tous séparés les uns des autres. Il y a un trait sur les côtés du corps depuis la tête jusqu'à la queue qui est terminée par une nageoire. *Voyez* POISSON.

SERPENT VOLANT. Seba donne la description de deux especes de *serpens volans* ; comme il ne parle pas de leurs ailes, c'est sans doute des especes d'acontias qui se tiennent sur les arbres, & qui s'élancent sur ceux qui passent dessous avec une impétuosité si grande, qu'on croiroit qu'ils volent. *Voyez* ACONTIAS. Cependant Vesputius assure avoir vu des *serpens* qui avoient des ailes, & Artus dit qu'il y a à la Côte d'or des *serpens* ailés qui volent assez bien pour prendre des oiseaux en l'air. *Voy.* DRAGON.

SERPENT, *rampement du*, (*Physiq.*) j'ai déja parlé, au *mot* RAMPEMENT, de ce mouvement progressif des *serpens* ; mais je ne puis m'empêcher d'ajouter encore deux lignes sur la justesse & l'exactitude presque géométrique qui se rencontre dans les mouvemens sinueux que les *serpens* font en rampant. Les écailles annullaires qui les assistent dans cette action, sont d'une structure très-singuliere. Sur le ventre, elles sont situées en travers, & dans un ordre contraire à celles du dos & du reste du corps : non seulement depuis la tête jus-

qu'à la queue, chaque écaille supérieure déborde sur l'inférieure, mais les bords sortent en dehors ; ensorte que chaque écaille étant tirée en arriere, ou dressée en quelque maniere par son muscle, le bord extérieur s'éloigne un peu du corps, & sert comme de pié pour appuyer le corps sur la terre, pour l'avancer, & pour faciliter son mouvement serpentin.

Il est aisé de découvrir cette structure dans la dépouille, ou sur le ventre d'un *serpent*, quel qu'il soit. Mais ce n'est pas tout, il y a encore ici une autre méchanique admirable ; c'est que chaque écaille a son muscle particulier, dont une extrémité est attachée au milieu de l'écaille suivante. Le docteur Tyson a découvert cette méchanique dans le *serpent* à sonnettes ; & selon les apparences, elle existe de même dans les autres *serpens*, ou du moins dans les gros *serpens* des Indes orientales & occidentales. (*D. J.*)

SERPENS, *pierres de*, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs aux coquilles fossilles pétrifiées, connues sous le nom de *cornes d'ammon*.

SERPENS, *langues de*, (*Hist. nat.*) nom que l'on donne quelquefois aux dents de poissons pétrifiées. *Voyez* GLOSSOPETRES.

SERPENT-FÉTICHE, (*Hist. mod. superstition.*) les negres d'Afrique prennent pour objet de leur culte le premier objet, soit animé, soit inanimé, qu'ils rencontrent en sortant de chez eux pour exécuter quelque entreprise ; tantôt c'est un chien, un chat, un insecte, un reptile ; tantôt c'est une pierre, ou un arbre, *&c.* Lorsque les negres ont fait choix d'une divinité qu'ils nomment *fétiche*, ils lui font une offrande, & font vœu de continuer à lui rendre un culte, s'il les favorise dans le projet qu'ils méditent ; lorsqu'ils réussissent, ils attribuent leur succès à la divinité dont ils font choix ; si au contraire l'entreprise manque, le *fétiche* est oublié ; de cette maniere ces peuples font & défont leurs divinités à volonté. Ces superstitions si grossieres, n'empêchent point ces negres d'avoir des idées assez justes d'un être suprême, qu'ils regardent comme le souverain du ciel & de la terre ; ils lui attribuent la justice, la bonté, l'omniscience ; c'est un esprit qui réside dans les cieux & qui gouverne l'univers ; malgré cela leurs hommages sont réservés pour les *fétiches* dont nous avons parlé.

C'est sur-tout un *serpent* qui est la divinité la plus révérée des negres de la côte de Juidah ; ils l'invoquent dans les temps de sécheresse, dans les calamités publiques, dans la guerre, *&c.* On lui offre alors de l'argent, des pieces d'étoffes de soie, des marchandises précieuses, des bestiaux vivans & des mêts délicieux ; toutes ces offrandes tournent au profit des prêtres. Le *serpent* qui est l'objet de ce culte est très-familier ; sa peau est de la plus grande beauté par la variété de ses couleurs. Il n'est point venimeux, mais est d'une espece qui fait la guerre aux autres & qui les détruit efficacement ; il est même facile de les distinguer par leur forme & leurs couleurs. Le respect que l'on a pour le grand *serpent-fétiche*, s'étend à tous les serpens de son espece. Un capitaine anglois fut massacré impitoyablement, parce que les matelots de son équipage avoient eu le malheur de tuer un de ces *serpens* qui étoit venu se loger dans leur magasin. Comme les cochons se nourrissoient de *serpens*, on a pris le parti d'en détruire l'espece, de peur qu'ils ne continuassent à manger les divinités favorites de la nation. Le grand *serpent-fétiche*, que les negres croient immortel, a un temple magnifique, des prêtres auxquels la crédulité des souverains a fait accorder des terres & des revenus considérables : de plus tous les ans on consacre à ce dieu un certain nombre de vierges choisies, destinées à ses plaisirs, ou plutôt à ceux de ses ministres. Ces imposteurs sont parvenus à persuader au peuple qu'il est un temps dans l'année pendant lequel les *serpens* saisissent toutes les jeunes filles qui leur plaisent, & les jettent dans une espece de délire qui suit leurs embrassemens ; les parens de ces filles, pour les faire guérir de cette frénésie, les mettent dans des hôpitaux sous la direction des prêtres, qui travaillent à leur cure, & qui se font payer un prix considérable à titre de pension ; de cette maniere ils savent se faire payer même des plaisirs qu'ils se procurent. Ces pensions & les présens qui les accompagnent, font un produit

immense, que les prêtres sont pourtant obligés de partager avec le souverain. Les filles qui ont été guéries dans ces sortes d'hôpitaux, sont obligées de garder un secret inviolable sur les choses qu'elles y ont vues; la moindre indiscrétion seroit punie de mort. Cependant on nous dit que les prêtres imposteurs parviennent à fasciner tellement ces victimes de leur brutalité, que quelques-unes croient réellement avoir été honorées des embrassemens du grand *serpent-fétiche.* Bosman raconte que la fille d'un roi fut obligée de subir les mêmes épreuves que les autres. Rien ne seroit plus dangereux que de révoquer en doute la probité des prêtres & la certitude des amours de leurs dieux. Ces prêtres se nomment *féticheres*; ils ont un chef ou souverain pontife qui n'est pas moins révéré que le roi, & dont le pouvoir balance souvent celui du monarque. Son autorité est fondée sur l'opinion du vulgaire, qui croit que ce pontife converse familiérement avec le dieu, & est l'interprete de ses volontés. Les *féticheres* ont une infinité de moyens pour s'engraisser de la substance des peuples qui gémissent sous leurs cruelles extorsions; ils font le commerce, ont un grand nombre d'esclaves pour cultiver leurs terres; & la noblesse, qui s'apperçoit souvent de leur manege, est accablée de leur crédit, & gémit en silence des impostures de ces misérables.

Le grand *serpent-fétiche* a aussi des prêtresses, appelées *betas*, qui se consacrent à son service; les anciennes en choisissent tous les ans un certain nombre parmi les belles filles du pays. Pour cet effet, armées de bâtons, elles vont courir dans les villes, elles saisissent toutes les jeunes filles qu'elles rencontrent dans les rues; & secondées des prêtres, elles assomment quiconque voudroit leur opposer de la résistance. Les jeunes captives sont conduites au séjour des prêtresses, qui leur impriment la marque du grand *serpent.* On leur apprend à chanter des hymnes en son honneur, à former des danses autour de lui, enfin à faire valoir leurs charmes, dont elles partagent les revenus avec les vieilles prêtresses qui les instruisent. Cela n'empêche point que l'on n'ait pour elles la plus profonde vénération.

Serpent, *en terme d'astronomie*, est une constellation de l'hémisphere boréal, qu'on appelle plus particuliérement *serpent ophiuchus.*

Les étoiles de la constellation du *serpent*, sont au nombre de 17 dans le catalogue de Ptolomée, de 19 dans celui de Ticho, & de 59 dans celui de Flamsteed. *Chambers.* (O)

Serpent d'airain, (*Hist. jud.*) figure d'airain qui représentoit un *saraph*, ou *serpent volant*, & que Moïse fit mettre au dessus d'une pique, assurant que tous ceux qui le regarderoient seroient guéris de la morsure des *serpens* aîlés qui désolerent les Israélites dans le désert, comme il est rapporté dans le livre des *Nombres*, *chap. xxj*, *v. 9.*

Jesus-Christ, dans S. Jean, *chap. iij*, *v. 4*, nous avertit que ce *serpent* ainsi élevé, étoit une figure de sa passion & de son crucifiement: *sicut Moïses exaltavit* serpentem *in deserto*, *ita exaltari oportet filium hominis.* Ce *serpent d'airain* fut conservé parmi les Israélites jusqu'au regne d'Ezéchias, qui ayant appris qu'on lui rendoit un culte superstitieux, le fit mettre en pieces, & lui donna par dérision le nom de *nohestan.* Voyez NOHESTAN.

Marsham s'est imaginé que le *serpent d'airain* étoit une espece de talisman, c'est-à-dire, de ces pieces de métal qui sont fondues & gravées sous certaines constellations, d'où elles tirent une vertu extraordinaire pour guérir certaines maladies. Les uns attribuent ces effets au démon, d'autres à la nature du métal, d'autres aux influences des constellations. Marsham pense donc que ce *serpent d'airain* élevé par Moïse, guérissoit les hébreux mordus des serpens, de la même maniere que les talismans guérissent certaines maladies, par la proportion qui se rencontre entre les métaux dont ils sont composés, ou les influences des astres sous lesquels ils sont formés, & la maladie dont on dit qu'ils guérissent; mais c'est attaquer un miracle par des suppositions chimériques, puisque rien n'est plus incertain que ces prétendues qualités qu'on attribue aux talismans. *Voyez* TALISMAN.

Buxtorf le fils au contraire, dans son histoire du *serpent d'airain*, croit que cette

figure devoit naturellement augmenter le mal des blessés au lieu de le guérir, en leur retraçant l'image des monstres qui les avoient si cruellement déchirés, & que Dieu fit éclater doublement sa puissance en guérissant par un moyen qui devoit produire un effet contraire. Mais il est aussi inutile de grossir ce miracle qu'il est téméraire de le réduire à un effet purement naturel.

On prétend montrer à Milan, dans l'église de S. Ambroise, un *serpent d'airain* qu'on dit être le même que celui de Moïse. L'écriture raconte trop positivement la destruction de ce dernier par Ezéchias, pour qu'on ajoute foi à la tradition populaire des Milanois. Calmet, *dict. de la bible*, *tome III*, *page 542 & 543*.

Serpent, (*dans l'écriture*,) se prend aussi pour le *démon*. Le *serpent* invisible qui tenta Eve par l'organe du *serpent* sensible, étoit le démon, comme l'écriture & tous les commentateurs le remarquent. Quelques-uns expliquent aussi du démon ce que dit Job du *serpent tortueux*, *chap. xxvj v. 13.* S. Jean, dans l'*Apocalypse*, *chap. xij*, *v. 9 & 14*, marque clairement que le *serpent* ancien est le démon & satan : *draco ille magnus*, serpens *antiquus*, *qui vocatur diabolus & satanas*, *& seducit universum orbem.* Les juifs appellent aussi le démon l'*ancien serpent*.

Serpent, (*Mythol.*) cet animal est un symbole ordinaire du soleil. Dans quelques monumens il se mord la queue, faisant un cercle de son corps, pour marquer le cours ordinaire de cet astre. Dans les figures de Mithras, il environne quelquefois Mithras à plusieurs tours, pour figurer le cours annuel du soleil sur l'écliptique, qui se fait en ligne spirale.

Le *serpent* étoit aussi le symbole de la médecine, & des dieux qui y président, comme d'Apollon, d'Esculape. Mais Pausanias nous dit que quoique les *serpens* en général soient consacrés à ce dernier dieu, cette prérogative appartient sur-tout à une espece particuliere dont la couleur tire sur le jaune ; ceux-là ne font point de mal aux hommes, & l'Epidaurie est le pays où il s'en trouve davantage. Le *serpent* d'Epidaure qui fut transporté à Rome pour Esculape, étoit de cette espece. C'étoit peut-être aussi de ces sortes de *serpens* dont les bacchantes entortilloient leurs tyrses, ou les paniers mystiques des orgyes, & qui ne laissoient pas d'inspirer tant de crainte aux spectateurs.

Les Egyptiens ne se contentoient pas de mêler le *serpent* avec leurs divinités, les dieux mêmes étoient souvent représentés chez eux, n'ayant que leur tête propre avec le corps & la queue du *serpent*. Tel étoit pour l'ordinaire Sérapis, qu'on reconnoît dans les monumens, à sa tête couronnée du boisseau ; mais dont tout le corps n'est qu'un *serpent* à plusieurs tours. Apis se voit aussi avec une tête de taureau, ayant le corps & la queue de *serpent* retroussée à l'extrémité.

Les génies ont été quelquefois représentés sous la figure d'un *serpent*. Deux *serpens* attelés tiroient le char de Triptoleme, lorsque Cérès l'envoya parcourir le monde pour apprendre aux hommes à semer le blé. Quelques poëtes ont imaginé que les *serpens* étoient nés du sang des Titans, & d'autres en attribuent l'origine au sang de Python ou de Typhon. (*D. J.*)

Serpent, (*Luther.*) instrument de musique à vent que l'on embouche par le moyen d'un bocal. Cet instrument est du genre des cornets, & leur sert à tous de basse. Il forme l'unisson du basson de hautbois ou de huit piés. Cet instrument, ainsi nommé à cause de sa figure ployée comme les serpens reptiles, est composé de deux pieces de bois de noyer ou autre propre à cela, que l'on creuse après avoir tracé le contour en demi cylindre concave, lesquelles on colle ensuite l'une dessus l'autre, & qu'on réduit ensuite par dehors avec des rapes à bois à environ une ligne ou ligne & demie au plus d'épaisseur ; puis on le couvre d'un cuir mince ou de chagrin pour le conserver. Avant de mettre le cuir, on met sous les plis, dans la partie concave, du nerf de bœuf battu pour le renforcer en cet endroit, & l'empêcher de rompre lorsqu'on le prend. Cet instrument a six trous notés, par le moyen desquels & du vent que l'on inspire par le bocal, on lui donne l'étendue d'une dix-septieme.

Le bocal s'emboîte dans une frette de cuivre ou d'argent, selon que le cou du

bocal est de l'un ou l'autre métal. Ce cou est recourbé, pour présenter plus facilement le bocal (lequel on emboîte dans le cou) à la bouche de celui qui joue de cet instrument. Le bocal est une petite cuvette ou hémisphere concave, laquelle est ordinairement d'ivoire ; au milieu de cette cuvette, qui peut avoir 1 $\frac{1}{4}$ pouce de diametre, est un petit trou qui communique par le collet dans le cou de métal du serpent dans lequel il entre.

Pour jouer de cet instrument, il faut le prendre des deux mains, en sorte que les trois doigts, *index*, *medius* & annulaire de la main gauche bouchent les trois premiers trous, le pouce de cette main étant placé à l'opposite des trous, pour pouvoir avec les autres doigts tenir l'instrument en état. Les trois mêmes doigts de la main droite servent à boucher les trois autres trous, vis-à-vis desquels le pouce de cette main est placé pour la même raison.

Après avoir posé les doigts sur les trous, on présente le bocal à la bouche, & on l'applique sur les levres, ensorte que l'air que l'on inspire dans le serpent ne puisse trouver aucun passage entre les bords du bocal & les levres, mais qu'il soit contraint de passer dans le corps de l'instrument ; pour cela on mouille avec la langue les bords du bocal, qui s'applique mieux par ce moyen sur les levres pour faire les tons graves sur cet instrument, particuliérement ceux qui se font tous les trous bouchés. Il faut bien ménager le vent, & souffler également ; pour les autres tons où il y a quelques trous de débouchés, ils sont plus faciles à faire : il s'en trouve cependant quelques-uns qui ont le même doigté, lesquels par conséquent ne different que par les différens degrés de vîtesse du vent qui anime l'instrument ; tels sont la plupart des dieses, des tons naturels, que l'on peut faire cependant en ne débouchant que la moitié du trou supérieur, ou en croisant les doigts, c'est-à-dire, en débouchant le trou de la note supérieure, & en bouchant celui de l'inférieure de la note dont on veut faire le diese. *Voyez la tablature suivante*, où les notes de musique font voir quelle partie & quelle étendue forme le serpent. Les zéros noirs & blancs qui sont au dessous des notes, lesquelles correspondent aux trous du serpent, font voir quels trous il faut tenir ouverts ou fermés pour faire les tons des notes qui sont au dessus.

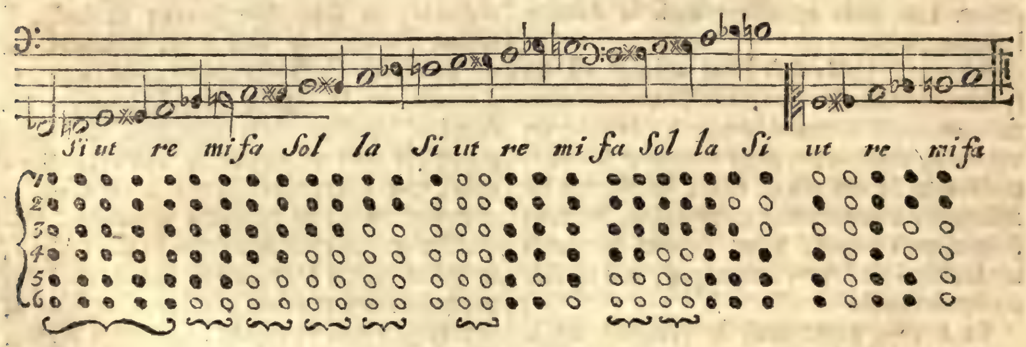

SERPENTAIRE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *dracunculus*, genre de plante, qui ressemble au pié de veau, par les fleurs & par les fruits, & dont les feuilles sont découpées profondément en plusieurs pieces. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Cette plante est le *dracunculus polyphyllus* de C. B. P. 195, & de Tourn. *I. R. H.* 160, *dracunculus major*, *vulgaris*, Ray, *hist.* Sa racine est plongée profondément dans la terre, elle est blanche, vivace, arrondie, de la grosseur d'une pomme, semblable à une bulbe, garnie de plusieurs fibres, capillaires, blanches, couverte d'une écorce jaunâtre, d'une saveur brûlante. Il vient ordinairement à ses côtés plusieurs petites bulbes par lesquelles elle se multiplie ; sa tige est unique, droite, de la grosseur d'un pouce & plus, haute d'une à deux coudées, cylindrique, lisse, panachée de ta-

ches de différentes couleurs, comme la peau des serpens, & composée de gaînes.

Ses feuilles sont portées sur des queues fongueuses, & longues de neuf pouces, elles sont partagées en six, sept, ou un plus grand nombre de segmens, en maniere de main, étroits, lisses, & luisans; du milieu des feuilles s'éleve une tige, grosse à peine comme le doigt, dont le sommet est occupé par une gaîne d'un pié de longueur, verte en-dehors, purpurine endedans, d'une odeur fort puante: cette gaîne étant ouverte, forme une fleur d'une seule piece, irréguliere, de la figure d'une oreille de lievre; de son sein sort un pistil noirâtre, long, gros, pointu, accompagné à la base de plusieurs sommets, & de plusieurs embryons, qui se changent en des baies presque sphériques, succulentes, disposées en grappes vertes d'abord, ensuite rouges, brulantes, & piquantes; ces baies contiennent une ou deux graines arrondies, un peu dures, & en quelque façon ridées. La *serpentaire* vient dans les pays chauds, & est cultivée dans les jardins des apothicaires. (*D. J.*)

SERPENTAIRE, (*Mat. méd.*) les racines & les feuilles de cette plante, ont les mêmes vertus que celles du pié-de-veau; de sorte qu'on peut substituer ces deux plantes l'une à l'autre. Cependant Simon Pauli avertit que le pié-de-veau est plus doux que la *serpentaire*; c'est pourquoi il faut préférer cette derniere plante, lorsqu'on veut déterger un peu plus fortement; c'est pour cette même raison qu'on l'emploie plus fréquemment à l'extérieur. Géoffroi, *mat. méd.* La racine de *serpentaire* entre dans l'emplâtre *diabotanum*.

SERPENTAIRE *de Virginie*, (*Botan. éxot.*) racine, autrement nommée viperine de Virginie, *serpentaria virginiana*, *colubrina virginiana*, *offic.* C'est une racine fibreuse, menue, légere, brune en dehors, jaunâtre en dedans, d'une odeur agréable, aromatique, approchant de l'odeur de la zédoaire, d'un goût un peu âcre & amer. On nous l'apporte de la Virginie.

Il faut choisir celle qui est récente, aromatique, pure, & non mêlée avec d'autres racines. Quelques-uns confondent cette plante avec la racine du cabaret de Virginie; mais le coup d'œil les distingue facilement, puisque les racines de ce cabaret sont noires; il s'appelle *asarum virginianum*, *pistolochiæ foliis subrotundis*, *cyclaminis more maculatis*.

Thomas Johnson, qui a corrigé l'histoire de Gérard, assure que c'est la racine d'une plante appelée *aristolochia*, *seu pistolochia altera*, *semper virens*; mais Rai qui avoit dit la même chose, d'après Johnson, dans son premier tome de l'*histoire des plantes*, paroît en douter dans le second volume: & enfin dans le troisieme, il prouve que cette plante est différente de la pistoloche de Crete de Clusius; Pluknet assure que l'on nous apporte de Virginie, les racines de trois plantes, sous le nom de *serpentaire de Virginie*.

La premiere se nomme *aristolochia polyrrhison*, *articulatis foliis*, *virginiana*, Pluk.

Cette racine est un paquet de fibres & de chevelus attachés à une tête, de laquelle s'éleve une tige haute de neuf pouces, garnie de quelques feuilles en forme de cœur, & portée chacune sur une petite queue; ces feuilles, en naissant, sont pliées par le milieu, ont la figure d'une oreille, & une longue pointe à leur extrémité supérieure; les fleurs naissent du bas de la tige, sur de longs pédicules; elles sont longues, creuses, droites, comme celles des aristoloches; portées sur un embryon, qui devient un petit fruit à cinq angles, lequel renferme de petites graines semblables aux pepins de raisins.

La seconde *serpentaire* se nomme *aristolochia violæ fructicosæ*, *foliis virginianæ*, *cujus radix serpentaria dicitur*. C'est une racine composée de fibres très-menues, & blanche, de laquelle s'éleve une tige, le plus souvent seule, grêle, garnie de peu de feuilles, placées sans ordre, larges d'environ un pouce, fermes, taillées en forme de cœur à leur base, & terminées par le haut en une pointe aigue; chaque feuille est soutenue sur une queue d'un pouce de longueur; les fleurs naissent vers le bas de la tige; les graines sont petites, & semblables à celles que contient la figue.

La troisieme *serpéntaire* est appelée *aristolochia pistolochia*, *caule nodoso*, *seu serpentaria*,

virginiana, D Banister, c'est la véritable espece de *serpentaire*.

Cette racine n'est qu'un composé de petites fibres, de couleur jaune, d'une odeur & d'un goût aromatique; elle pousse une ou deux tiges, lisses, ou du moins très-peu velues, cylindriques, souvent droites; elles ne sont ni quadrangulaires, ni couchées vers la terre, ni grimpantes comme les sarmens; les feuilles naissent sur la tige alternativement, & sont placées sur chaque nœud; elles sont minces, longues, pointues, taillées en maniere de cœur vers la queue, un peu velues en dessus, rudes en dessous, saillantes aux côtés, un peu gluantes, & s'attachent aux doigts, les fleurs sortent près de la terre, elles sont seules ou au nombre de deux; leur talon qui est large, arrondi en forme de bonnet, soutient un pavillon ouvert dans le centre, lequel est de couleur pourpre foncé; le reste de la fleur est d'un jaune sale; le fruit est à six angles, en forme de poire, & a environ un pouce de diametre lorsqu'il est parvenu à sa maturité. Cette plante n'est pas toujours verte, car lorsque les semences sont mûres, les feuilles & les tiges se fannent & se desséchent. (*D. J.*)

SERPENTAIRE *de Virginie*, (*Mat. méd.*) *viperine de Virginie*, ou *pistoloche de Virginie*; la racine de *serpentaire de Virginie* nous est apportée seche de l'Amérique, & principalement de la Virginie; elle a une saveur âcre, amere & camphrée, & une odeur aromatique camphrée.

M. Cartheuser assure qu'on n'en retire point d'huile essentielle, excepté qu'on n'en distille une très-grande quantité d'une seule fois; cet auteur a retiré d'une once de ces racines, environ deux gros d'extrait, par le menstrue aqueux, & environ un gros de matiere résineuse, par l'application de l'esprit de vin; ce dernier principe lui a paru plus actif que le premier, l'un & l'autre retiennent assez la saveur propre de la plante, & le dernier retient de plus une partie de son parfum.

Cette racine est singuliérement estimée par les habitans de la Virginie; parce qu'ils la regardent comme un remede souverain contre la morsure du serpent très-venimeux, appelé *boccininga*; elle passe aussi pour guérir de la morsure des chiens enragés, pour prévenir & même guérir d'hydrophobie.

Elle est comptée en Europe parmi les remedes diaphorétiques, diurétiques, carminatifs, fortifians & vermifuges; & parmi les alexipharmaques, & les histériques les plus puissans; & même M. Cartheuser avertit de l'employer avec beaucoup de circonspection; dans les cas où il seroit dangereux de trop échauffer, exciter, irriter, on doit la donner en infusion dans du vin, depuis un scrupule jusqu'à un gros; & on peut la faire entrer en substance dans les poudres composées, & dans les électuaires magistraux; la dose de la teinture est depuis dix jusqu'à quarante gouttes; tous ces remedes sont recommandés dans la peste, les fievres malignes, la petite vérole, & autres maladies éruptives, la fausse esquinancie, l'apoplexie séreuse, la paralysie, les fievres quartes intermittentes rébelles, la passion histérique, la suppression des regles, la morsure des animaux venéneux, *&c.*

La racine de *serpentaire de Virginie* entre dans l'eau thériacale, l'eau générale, & l'*orvietanum præstantius* de la pharmacopée de Paris; l'extrait de cette racine entre dans la thériaque celeste. (*b*)

Serpentaire, s. m. est le nom qu'on donne dans l'*astronomie* à une constellation de l'hémisphere boréal, appelée aussi *ophiucus*, & anciennement *Esculapius*. Voyez *Constellation*.

Les étoiles de cette constellation sont au nombre de 29, dans le catalogue de Ptolomée; de 25, dans celui de Ticho, & de 69 dans le catalogue de Flamtead. *Chambers*. (*O*)

SERPENTE, (*Papeterie.*) espece de papier qui prend son nom du serpent dont il est marqué; il est du nombre des petites sortes de papier; son usage ordinaire est pour faire des éventails. (*D. J.*)

SERPENTEAU, s. m. (*Artifice.*) les artificiers appellent ainsi de petites fusées volantes sans baguettes, qui au lieu d'aller droit en haut, montent obliquement, & descendent en tournoyant çà & là, & comme en serpentant sans s'élever bien haut.

On se sert de la composition des fusées volantes pour les faire; à l'égard de leur construction,

construction, il faut prendre des baguettes de fer, rouler dessus deux cartes à jouer l'une sur l'autre, qui seront couvertes d'un papier, ensorte que ce papier paroisse toujours dessus, & que les cartes soient au dedans; il sera nécessaire de mouiller un peu ces cartes, pour les rendre plus maniables; mais il faut ne les employer que seches; on collera avec de la colle, faite de farine & d'eau, ce papier dans toute sa longueur, pour l'arrêter.

On prend la culotte du moule, que l'on fait entrer par un des bouts du *serpenteau*, & en cet endroit on l'étrangle avec de la ficelle à paumier, que l'on graisse d'un peu de savon, & quand il a été étranglé, vous le liez avec un peu de fil.

On rapporte ensuite un autre moule *N* par dessus ce *serpenteau*, qui par ce moyen se trouve enfermé dedans; on le charge de la composition marquée ci-dessus, avec un tuyau de plume, d'abord on y en fait entrer jusque environ au milieu du *serpenteau*; on refoule la composition avec la même baguette de fer, sur laquelle le *serpenteau* a été roulé, & l'on frappe dessus avec quelque palette ou léger maillet.

Lorsque ce *serpenteau* est chargé à moitié, l'on y fait entrer un grain de vesse, & l'on acheve de le charger avec de la poudre grenée, jusqu'à une distance du bout, pour y pouvoir mettre un petit tampon de papier mâché, que l'on frappe par dessus avec la baguette de fer; ce papier étant entré, & laissant un petit espace vuide au dessus de lui, on étrangle le *serpenteau* dans cet endroit, & on le lie avec un bout de fil, comme on l'a fait de l'autre côté, avec cette différence que ce bout-ci est tout fermé, & que l'autre a conservé l'ouverture qui y a été faite par l'aiguille ou broche qu'on a fait entrer dedans; on remplit ensuite ce vuide d'un peu d'amorce que l'on fait avec de la poudre écraseé & pétrie avec de l'eau.

On donne encore le nom de *serpenteau*, à un cercle de fer muni de petites grenades chargées, & de pointes aigues qu'on jette sur une breche.

SERPENTEMENT, s. m. (*Géom.*) partie d'une courbe qui va en serpentant.

Le caractere du *serpentement* est que la courbe peut être coupée en 4 points, par une même ligne droite; ainsi les *serpentemens* ne peuvent se trouver que dans les lignes du quatrieme ordre. Voyez *Courbe* & *Equation*.

On appelle *serpentement* infiniment petit, celui où on peut imaginer une ordonnée, qui étant supposée touchante de la courbe, y ait 4 valeurs égales, ou davantage; par exemple, le courbe qui a pour équation $y = \sqrt[4]{x}$ a un *serpentement* infiniment petit à son origine, puisque, si on transporte l'origine à une distance $= a$, en conservant toujours les x, on aura en faisant $y = z - a$, l'équation $\overline{z - a}^{\,4} = x$, qui donne lorsque $x = o$, quatre valeurs de z, toutes égales à a.

C'est pourquoi un point d'un courbe sera un *serpentement* infiniment petit, si en transportant l'origine en ce point, & rendant les nouvelles ordonnées u paralleles à la tangente en ce même point, on a en ce point $u^4 = Az^3$, 3 étant un nombre impair quelconque < 4.

Si on avoit $u^5 = Az^3$, le point de *serpentement* seroit avec inflexion, si on avoit $u^6 = Az^3$, le point de *serpentement* seroit double; si $u^7 = Az^3$, il seroit double avec inflexion, & ainsi de suite. *Voyez* le *traité des courbes* de M. Cramer. (*O*)

SERPENTER, v. n. (*Gram.*) c'est se mouvoir d'une maniere tortueuse, comme le serpent. *Voyez* SERPENTEMENT.

SERPENTER, *terme de Manége*, c'est conduire un cheval en serpentant, & tracer une piste tournée en ondes. Le mot *serpenter* a été substitué à celui de serpéger, qui n'est plus en usage. (D. J.)

SERPENTIN, s. m. (*Chimie.*) long canal en zig-zag interposé entre la cucurbite & le récipient dans le grand alambic à esprit de vin, & à rectifications. Cet appareil distilatoire n'est presque plus employé par les artistes modernes, & il est en effet d'un usage fort incommode & assez inutile, du moins pour les opérations communes qu'on avoit coutume d'y exécuter, la distillation de l'esprit de vin par exemple, *voyez* DISTILLATION & ESPRIT DE VIN, sous le *mot* VIN.

On donne aussi le nom de *serpentin* à

une espece de réfrigérant. *Voyez* RÉFRIGÉRANT. (*b*)

SERPENTIN, *terme de l'Art militaire;* c'est proprement le chien du mousquet ou la partie de la platine qui tient la meche, avec laquelle on met le feu au mousquet. *Voyez* CHIEN.

SERPENTIN, s. m. *terme de relation;* c'est un hamac de coton dans lequel les gens riches se font porter au Brésil. Ces hamacs de coton s'appellent *serpentins*; & ce nom leur vient peut-être de ce qu'ils sont faits sur le modele de ceux dans lesquels les sauvages dorment, après les avoir suspendus entre deux arbres, pour éviter les serpens. (*D. J.*)

SERPENTINE, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) *ophites*, *serpentinum marmor*, *marmor zoeblicense.* Pierre du genre de celles qu'on appelle *ollaires*, qui est ordinairement verte ou grise, remplie de taches noires ou blanches; elle est douce au toucher, peu dure & facile à tailler; M. Pott la met au nombre des pierres argilleuses, à cause de la propriété qu'elle a de se durcir dans le feu, & de ne point faire effervescence avec les acides. Par ces qualités la *serpentine* differe essentiellement du marbre, & l'on voit que c'est à tort que quelques naturalistes l'ont mise dans ce genre; peut-être qu'ils ont été trompés par des marbres dont la couleur pouvoit être la même que celle de quelques *serpentines*. Son nom lui vient de ce qu'elle ressemble à la peau d'un serpent.

La *serpentine* se trouve sur-tout à Zoeblitz en Misnie; voilà pourquoi on l'a quelquefois nommée *marmor zoeblicense*. La facilité avec laquelle cette pierre se taille fait qu'on en forme une infinité de vaisseaux, de boîtes, d'écritoires, *&c.* que l'on transporte fort loin.

On a été autrefois dans le préjugé de croire que la *serpentine* avoit la vertu de déceler les poisons; mais il ne faudroit conseiller à personne d'en faire l'expérience.

On voit par ce qui précede, que cette pierre, à l'exception des couleurs & des accidens, ne differe en rien de la pierre de lard & des autres pierres ollaires. *Voyez* OLLAIRES.

SERPENTINE, (*Maréch.*) langue *serpentine*. *Voy.* LANGUE.

SERPER, *terme de Galere;* c'est lever l'ancre.

SERPERASTRUM, (*Littérat.*) sorte d'éclisse de bois que les Romains attachoient aux jambes des enfans pour les redresser. Cicéron appelle figurément *seperastra* les officiers d'une cohorte romaine, chargés de rétablir l'ordre dans la province, comme les éclisses redressoient les jambes cagneuses. (*D. J.*)

SERPETTE, s. f. (*Outil d'Agricult.*) petite serpe qui sert aux vignerons & aux jardiniers à tailler, à enter les arbres & à faire les vignes.

Pour tailler les arbres, soit branches, soit racines, on a nécessairement besoin de deux bons outils; savoir, d'une *serpette* & d'une scie. La *serpette* sert à couper tout d'un coup le bois qui est jeune & vif, tendre, bien placé, & d'une grosseur médiocre, si bien qu'il ne faut jamais employer la *serpette* à l'endroit où son tranchant s'émousseroit aussitôt, & où la scie feroit mieux qu'elle. Quelques *serpettes* sont trop courtes, eu égard à leur longueur, & d'autres ne le sont pas assez. Il faut qu'elles tiennent un juste milieu.

La matiere doit être d'un bon acier & bien trempé; de sorte que le tranchant ne se rebrousse, ne s'égraine ou ne s'ébreche pas aisément. Il faut qu'elles soient bien affilées, souvent nettoyées de la crasse qui s'y attache en travaillant, & qu'elles soient autant de fois repassées qu'on s'apperçoit que le tranchant ne coupe pas bien, c'est-à-dire, qu'elles ne passent pas aisément à proportion de l'effort qu'on fait.

Quand on a beaucoup d'arbres à tailler, il est besoin d'avoir beaucoup de *serpettes* pour en changer souvent. Il faut encore que l'alumelle de ces *serpettes* soit de médiocre grandeur, c'est-à-dire, qu'elle ne soit que d'environ deux pouces, jusqu'à l'endroit où la courbure du dos commence; & ensuite toute la courbure, jusqu'à l'extrémité de la pointe, doit encore avoir deux pouces; ensorte que le tour du dehors ne soit que de quatre pouces en tout. Le manche doit tirer plus au quarré qu'au rond, & le bois de cerf y est très-propre. Il faut que ce

manche soit d'une grosseur raisonnable pour que la main soit pleine, & qu'elle le puisse tenir bien ferme, sans qu'il tourne ou qu'il lui échappe en faisant effort; une grosseur de deux pouces & huit lignes, ou tout au plus de trois pouces, est celle qu'il faut pour l'usage d'un homme qui se plaît à tailler toutes sortes d'arbres, & c'est une des plus utiles occupations de la campagne; c'étoit celle du Grec dont parle Aulu-Gelle:

Un sage assez semblable au vieillard de Virgile,
Homme égalant les rois, homme approchant des dieux,
Et comme ces derniers, satisfait & tranquille.
Son bonheur consistoit aux beautés d'un jardin.
Un Scythe l'y trouva, qui la serpe *à la main,*
De ses arbres à fruit retranchoit l'inutile,
Ebranchoit, émondoit, ôtoit ceci, cela,
Corrigeant par-tout la nature,
Excessive à payer ses soins avec usure.

(*D. J.*)

SERPHO *ou* SERFO *ou* SERFOU, (*Géog. mod.*) isle de l'Archipel, connue des anciens Grecs & Romains, sous le nom de *seriphos* & *seriphus*. *Voyez* SERIPHUS.

Les François nomment cette isle *Sériphe*; les Anglois, *Serfanto*, & les Italiens, *Serfino*. Le périple de Scylax & Strabon, la mettent au nombre des Cyclades; mais Étienne le géographe la compte entre les Sporades; elle est située à 36 degrés, 56 de *latit.* septentrionale, à 20 lieues nord-ouest de Naxie, à 30 de la côte orientale de la Morée, & à 12 milles N. O. de Siphantho. Pline ne donne que 12 milles de circuit à cette isle, quoiqu'elle en ait plus de 36.

Son port l'a rendu recommandable, même du temps de la belle Grece; cependant il ne faut pas chercher des antiquités dans *Serpho*: cette isle n'a jamais été ni puissante, ni magnifique; c'est un petit pays dont les montagnes sont rudes & escarpées, couvertes de pierres & de rochers, & l'on y trouve encore ceux qui ont donné lieu à la fable de Persée. Séneque parle de cette isle, comme d'une isle inculte, & le Scholiaste d'Aristophane la qualifie de très-chétive.

Il y a beaucoup d'apparence que les mines de fer & d'aimant de cette isle, n'étoient pas connues dans ce temps la; car on n'auroit pas manqué d'en attribuer la production au pouvoir de là Gorgone; cependant ces mines sont à fleur de terre, & les pluies les découvrent tous les jours. La mine de fer y est étoilée en plusieurs endroits, comme le régule d'antimoine étoilé. Celles d'aimant y sont fort abondantes; mais pour en avoir de bons morceaux, il faudroit creuser profondément, ce qui est très-difficile dans un pays où parmi tant de fer, à peine trouve-t-on des outils propres à arracher les oignons qu'ils cultivent parmi leurs rochers dans de petits fonds humides; ces oignons sont fort doux, au lieu que les oignons de Siphanto sont aussi âcres que ceux de Provence.

Enfin, les habitans de *Serpho* sont si glorieux d'avoir de si bons oignons, & ils les trouvent si délicieux, qu'ils ne s'avisent pas de prendre les perdrix qui mangent la moitié de leurs grains & de leurs raisins. Il n'y a dans cette isle qu'un bourg qui porte le même nom, & un méchant hameau appelé *San-Nicolo.*

Le bourg est autour d'une roche affreuse à 3 milles du port, & ce port qui est d'une grande beauté ne sert de retraite qu'à des vaisseaux dévoyés dans une violente tempête, qui viennent s'y mettre à couvert de la fureur des vagues; car les habitans de l'isle sont aussi fainéans & aussi méprisables que leurs ancêtres. Ils sont pauvres, grossiers, parlent un grec fort corrompu, & le prononcent d'une maniere niaise & risible. Ils ne recueillent qu'un peu d'orge & de vin, ne forment dans toute l'isle qu'environ mille personnes, qui paient huit cens écus de taille réelle & de capitation.

L'isle est gouvernée pour le spirituel par un vicaire de l'évêque de Siphanto. Les meilleures terres appartiennent aux moines de S. Michel, dont le couvent est au nord, à deux lieues du bourg, & habité par des caloyers sous la direction d'un abbé. Nous remarquerons en passant, que quoiqu'en France on comprenne tous les moines grecs sous le nom de *caloyers*, il n'en est pas de

même en Grece; il n'y a que les freres qui s'apellent ainsi, car pour ceux qui sont prêtres, ils se nomment *iéromonaches*.

M. de Tournefort étant à *serpho*, dit qu'après les mines d'aimant, la plus belle chose qu'il y ait dans cette isle en fait d'histoire naturelle, est une espece d'œillet, dont le tronc vient en arbrisseau dans les fentes de ces horribles rochers qui sont au-dessus du bourg; c'est le *caryophyllus græcus, arboreus, leucoii folio peramaro*. Corol. *I. R. H.* 23. (*D. J.*)

* SERPIGO, s. m. *en Médecine*, c'est une espece de herpes, appelée vulgairement *dartre*. *Voy*. HERPES & DARTRE.

Cette maladie consiste en un grand nombre de très-petites pustules, qui s'élevent très-près les unes des autres; quelquefois en forme circulaire, en causant des démangeaisons & des douleurs très-grandes; elles ne viennent jamais à suppuration, & on ne les guérit qu'avec beaucoup de difficulté; car après qu'elles ont paru entiérement dissipées, elles reparoissent fort souvent en différens temps de l'année. Le peuple les frotte ordinairement avec de l'encre; mais quand la maladie est fixée, il faut premiérement employer quelques remedes généraux. *Voy*. LICHEN, IMPETIGO, *&c*.

SERPILLER, v. n. (*Jardinage.*) terme fort usité dans le jardinage; c'est couper des deux côtés jusqu'au maître-brin, des palissades trop épaisses, qui sans ce soin déchoieroient bientôt de leur beauté. Il est vrai que cette opération les dégarnit la premiere année; mais elle pousse si vigoureusement de tous côtés, qu'elles en sont plus belles la seconde année.

SERPILLIERE, s. f. (*Emballage.*) sorte de grosse toile que quelques marchands font pendre aux auvents de leurs boutiques, pour ôter une partie du jour, afin d'empêcher qu'on ne découvre facilement les défectuosités qui se rencontrent sur leurs marchandises. Ce mot se dit encore d'une sorte de très-grosse toile de fort bas prix, dont les marchands & les emballeurs se servent pour emballer leurs marchandises. La plupart des marchands qui vont aux foires, renvoient chez eux les *serpillieres* qui ont servi aux emballages des marchandises qu'ils ont vendues. On se sert aussi de *serpillieres* pour faire des torchons. *Savary*. (*D. J.*)

SERPOLET, s. m. *serpillum*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante qui ne differe du thym qu'en ce que ses tiges sont plus basses, moins dures & moins ligneuses. Tournefort, *inst. rei. herb. Voy*. PLANTE.

Ce genre de plante si bien nommé par les Anglois, *the mother of thyme*, plaît beaucoup par son odeur agréable, & par ses jolies fleurs. Tournefort en compte douze especes; mais je m'arrêterai à la plus estimée dans la médecine: c'est le petit *serpolet*, *serpillum vulgare minus*, *inst. rei herb.* 197. Sa racine est menue, ligneuse, vivace, brune, garnie de fibres capillaires. Elle pousse plusieurs petites tiges, quarrées, dures, rougeâtres & basses; les unes s'élevent droites à la hauteur de la main; les autres serpentent & s'attachent çà & là à la surface de la terre par des fibres déliées, d'où lui vient son nom, tant en grec qu'en latin. Ses feuilles sont petites, vertes, un peu plus larges que celles du thym, arrondies, nerveuses, d'un goût âcre & aromatique. Ses fleurs naissent aux sommets des tiges, petites, disposées en maniere de tête, de couleur ordinairement purpurine, quelquefois blanche; chacune d'elles est un tuyau découpé par le haut en deux levres, & soutenu par un calice fait en cornet. Lorsque ces fleurs sont tombées, il leur succede de petites semences presque rondes, renfermées dans une capsule, qui a servi de calice à la fleur.

Cette plante croît aux lieux incultes, montagneux, secs, rudes, sablonneux, pierreux; dans les champs; dans les pâturages, en un mot presque par-tout. Elle fleurit au mois de mai. Elle répand une odeur agréable, & a un goût aromatique. (*D. J.*)

SERPOLET, (*Mat. méd.*) *serpolet* citroné & petit *serpolet*; on emploie indifféremment ces deux plantes. Elles ont les vertus & les usages communs de la plupart des plantes à fleurs labiées de Tournefort, qui sont aromatiques & chargées d'huile essentielle. Le *serpolet* a sur-tout la plus grande analogie avec la marjolaine, le basilic, l'origan & le thym. Ces plantes constituent dans cette classe, relativement à leur composition

naturelle & à leurs vertus médicinales, une division spécifiée par une douceur singuliere dans leurs principes actifs, un degré d'énergie moyen ou tempéré. *Voy.* MARJOLAINE & THYM.

SERRŒ *ou* SERROŒ, (*Géog. mod.*) ville de la seconde Macédoine, dans l'exarchat de ce nom, sur la mer Blanche, vers l'embouchure du Stromone. Elle étoit évêché dans le v siecle, & archevêché honoraire dans le ix. (*D. J.*)

SERRAGE *ou* SERRES *du vaisseau. Voy.* VAIGRES.

SERRAIL, (*Architect. turque.*) palais destiné à renfermer les sultanes & les esclaves de l'empereur turc & persan. Les seigneurs de ces deux empires ont aussi des *serrails* proportionnés à leurs facultés & à leur puissance ; mais il ne s'agira dans cet article que du *serrail* de Constantinople, nommé *padischa-serai*, palais de l'empereur ; *serai* d'où nous avons fait le mot *serrail*, veut dire *palais*, & *padischa*, *empereur*.

Ce palais est à gauche tout à l'entrée du port, & occupe la place de l'ancienne ville de Byzance, sur la pointe de la presqu'isle de Thrace, où est précisément le Bosphore. Le *serrail* qui est l'ouvrage de Mahomet II, a près de trois milles de circuit ; c'est une espece de triangle, dont le côté tenant à la ville est le plus grand, celui qui est mouillé par les eaux du Bosphore est à l'est, & l'autre qui forme l'entrée du port est au nord : les appartemens sont sur la hauteur de la colline, & les jardins sur le bas jusqu'à la mer.

Quelque grande que soit cette enceinte, les dehors du palais n'ont rien de rare ; & s'il faut juger de la beauté des jardins par les cyprès que l'on y découvre, l'on conviendra qu'ils ne sont pas mieux entendus que ceux des particuliers. On affecte de planter dans le *serrail* des arbres toujours verds, pour dérober aux habitans de Galata & des autres lieux voisins, la vue des sultanes qui s'y promenent.

Quoiqu'on ne voie que les dehors du *serrail*, il est à présumer que l'intérieur de ce palais n'a rien de ce que nous appelons *superbe & magnifique* ; parce que les Turcs ne savent guere ce que c'est que *magnificence* en bâtimens, & ne suivent aucune regle de bonne architecture. S'ils ont fait de belles mosquées, c'est qu'ils avoient un beau modele devant leurs yeux, qui étoit l'église de Ste. Sophie ; encore ne faudroit-il pas suivre un pareil modele pour bâtir des palais suivant les regles de la bonne architecture. On s'apperçoit aisément en voyant les grands combles des kioscs ou pavillons turcs, que l'on commence à s'éloigner d'Italie, & à s'approcher de la Perse & même de la Chine.

Les appartemens du *serrail* ont été faits en différens temps, & suivant le caprice des princes & des sultanes ; ainsi ce fameux palais est un assemblage de plusieurs corps de logis, entassés souvent les uns sur les autres, & séparés en quelques endroits. On ne doute pas que les appartemens ne soient spacieux & richement meublés. Leurs plus beaux ornemens ne consistent ni en tableaux, ni en statues ; ce sont des peintures à la turque, parquetées d'or & d'azur, entremêlées de fleurs, de paysages, de culs-de-lampes, & de cartouches chargés de sentences arabes, comme dans les maisons des particuliers de Constantinople.

Les bassins de marbre, les bains, les fontaines jaillissantes, font les délices des orientaux, qui les placent aux premiers étages, sans craindre de trop charger le plancher. C'étoit aussi le goût des Sarrasins & des Maures, comme il paroît par leurs anciens palais, & sur-tout par celui de l'Alhambra qui est à Grenade en Espagne, où l'on montre encore comme un prodige d'architecture, le pavé de la salle des lions, qui est fait de plaques de marbre plus grandes que celles des tombes de nos églises.

S'il y a quelques beaux morceaux dans le *serrail*, ce sont des pieces que les ambassadeurs des princes y ont fait apporter, comme des glaces de France & de Venise, des tapis de Perse, des vases d'orient. On dit que la plupart des pavillons y sont soutenus par des arcades, au dessous desquelles sont les logemens des officiers qui servent les sultanes. Ces dames occupent les dessus, qui sont ordinairement terminés en dômes couverts de plomb, ou en pointes chargées de croissans dorés ; les balcons, les galeries,

les cabinets, les belvederes, sont les endroits les plus agréables de ces appartemens. Enfin à tout prendre de la maniere qu'on dépeint ce palais, il ne laisse pas de répondre à la grandeur de son maître; mais pour en faire un bel édifice, il faudroit le mettre à bas, & se servir des matériaux pour en bâtir un autre sur un nouveau modele.

L'entrée principale du serrail, est un gros pavillon à huit croisées ouvertes au-dessus de la porte; une grande entrée qui est sur la porte même, quatre plus petites à gauche sur la même ligne, & autant de même grandeur à droite. Cette porte dont l'empire ottoman a pris le nom, est fort haute, simple, ceintrée en demi-cercle, avec une inscription arabe sous le ceintre; & deux niches, une de chaque côté, creusées dans l'épaisseur du mur.

Elle ressemble plutôt à un corps-de garde, qu'à l'entrée du palais d'un des plus grands princes du monde: c'est pourtant Mahomet II, qui la fit bâtir; & pour marquer que c'est une maison royale, le comble du pavillon de l'entrée est relevé de deux tourillons: 50 capigis ou portiers, sont commandés pour la garde de cette porte; mais ils n'ont ordinairement pour arme qu'une baguette à la main.

On entre d'abord dans une grande cour, beaucoup plus longue que large; à droite sont les infirmeries, à gauche les logemens des azancoglans, c'est-à-dire, des personnes destinées aux charges les plus viles du serrail; la cour des azancoglans renferme les chantiers pour le bois qui se brûle dans le palais; on y en met tous les ans 40 mille voies, & chaque voie est une charretée que deux buffles ont peine à tirer.

Tout le monde peut entrer dans la premiere cour du serrail; les domestiques & les esclaves des pachas & des agas qui ont affaire à la cour, y restent pour attendre leurs maîtres & prendre soin de leurs chevaux: mais on y entendroit, pour ainsi dire, voler une mouche; & si quelqu'un y rompoit le silence par un ton de voix un peu trop élevé, ou qu'il parût manquer de respect pour la maison du prince, il seroit bâtonné sur le champ par les officiers qui font la ronde: il semble même que les chevaux connoissent où ils sont, & sans doute ils sont dressés à y marcher plus doucement que dans les rues.

Les infirmeries sont destinées pour les malades de la maison; on les y conduit dans de petits chariots fermés, & tirés par deux hommes. Quand la cour est à Constantinople, le premier médecin & le premier chirurgien y font leurs visites tous les jours, & l'on assure que l'on y prend grand soin des malades: on dit même qu'il y en a plusieurs qui ne sont pas trop incommodés, & qui n'y vont que pour s'y reposer & pour y boire du vin; l'usage de cette liqueur, défendue sévérement par-tout ailleurs, est toléré dans les infirmeries, pourvu que l'eunuque qui est à la porte, ne suprenne pas ceux qui le portent; car en ce cas, le vin est répandu par terre, & les porteurs sont condamnés à deux ou trois cens coups de bâton.

De la premiere cour on passe à la seconde; son entrée est aussi gardée par 50 capigis. Cette cour est quarrée, d'environ 300 pas de diametre, mais plus belle & plus agréable que la premiere; les chemins en sont pavés, & les allées bien entretenues; tout le reste est en gazon fort propre; dont la verdure n'est interrompue que par des fontaines qui en entretiennent la fraîcheur.

Le trésor du grand seigneur, & la petite écurie sont à gauche, & l'on y montre une fontaine où l'on faisoit autrefois couper la tête aux pachas condamnés à mort; les offices & les cuisines sont à droite, embellies de leurs dômes, mais sans cheminées: on y allume le feu dans le milieu, & la fumée passe par des trous dont les dômes sont percés. La premiere de ces cuisines est destinée pour le grand-seigneur; la seconde pour la premiere sultane, & la troisieme pour les autres sultanes; la quatrieme pour le capi-aga ou commandant des portes; dans la cinquieme on prépare à manger pour les ministres qui se trouvent au divan; la sixieme est pour les pages du grand-seigneur, que l'on nomme *ichoglans*; la septieme est pour les officiers du serrail; la huitieme pour les femmes & les filles qui servent dans ce palais; la neuvieme pour tous ceux qui sont obligés de se trouver dans la cour du divan les jours de justice. On n'y apprête

guere de gibier ; mais outre les 40 mille bœufs que l'on y consomme tous les ans, frais ou salés, les pourvoyeurs doivent fournir tous les jours 200 moutons ; 100 agneaux ou chevreaux, suivant les saisons ; 10 veaux ; 200 poules ; 200 paires de poulets ; 100 paires de pigeons ; 50 oisons. Voilà pour nourrir bien du monde.

Tout à l'entour de la cour regne une galerie assez basse, couverte de plomb & soutenue par des colonnes de marbre. Il n'y a que le grand-seigneur qui entre à cheval dans cette cour ; c'est pour cela que la petite écurie s'y trouve, mais il n'y a de place que pour environ 30 chevaux ; on serre les harnois dans des salles qui sont au dessus, & ce sont les plus riches harnois du monde, par la broderie & les pierres précieuses dont ils sont relevés.

La grande écurie dans laquelle on entretient environ mille chevaux pour les officiers du grand-seigneur, est du côté de la mer sur le Bosphore. Les jours que les ambassadeurs sont reçus à l'audience, les janissaires proprement vêtus se rangent à droite sous la galerie. La salle où se tient le divan, c'est-à-dire, où l'on rend la justice, est à gauche tout au fond de cette cour ; à droite est une porte par où l'on entre dans l'intérieur du serrail : le passage n'en est permis qu'aux personnes mandées.

Pour la salle du conseil ou divan, elle est grande, mais basse, couverte de plomb, lambrissée & dorée assez simplement à la moresque. On n'y voit qu'un grand tapis étendu sur l'estrade, où se mettent les officiers qui composent le conseil ; c'est là que le grand-visir, assisté de ses conseillers, juge sans appel de toutes les causes civiles & criminelles : le caïmacan tient sa place en son absence, & l'on y donne à manger aux ambassadeurs le jour de leur audience. Voilà tout ce qu'il est libre aux étrangers de voir dans le serrail ; pour pénétrer plus avant la curiosité coûteroit trop cher.

Les dehors de ce palais, du côté du port, n'ont rien de remarquable que le kiosc ou pavillon, qui est vis-à-vis de Galata ; ce pavillon est soutenu par douze colonnes de marbre ; il est lambrissé, peint à la persienne & richement meublé. Le grand-seigneur y vient quelquefois pour avoir le plaisir de remarquer ce qui se passe dans le port, ou pour s'embarquer lorsqu'il veut se promener sur le canal.

Le pavillon qui est du côté du Bosphore, est plus élevé que celui du port, & il est bâti sur des arcades qui soutiennent trois salons terminés par des dômes dorés. Le prince s'y vient divertir avec ses femmes & ses muets : tous ces quais sont couverts d'artillerie, mais sans affuts ; la plupart des canons sont braqués à fleur d'eau ; le plus gros qui est celui qui obligea, dit-on, Babylone à se rendre à sultan Mourat, est par distinction dans une loge particuliere. Cette artillerie fait grand plaisir aux Mahométans ; car on la tire pour les avertir que le carême est fini, & qu'il ne faut plus jeûner : on la décharge aussi les jours de réjouissance, & pour les conquêtes des sultans ou de leurs généraux.

Telle est la description qu'a donné Tournefort du serrail & de ses dépendances. La paresse asiatique rend de tels palais des lieux de délices pour tous les hommes de la cour du prince ; des gens qui ne craignent que le travail, peuvent trouver leur bonheur dans des lieux où l'on n'a rien à faire. Mais quels peuvent être les plaisirs & les amusemens des femmes du sultan, qui sont à jamais enfermées dans ces sortes de prisons ? On est dispensé d'en rien savoir, puisque ces dames ne tombent pas plus sous les sens d'aucun étranger, que si elles étoient des esprits purs. Ces beautés rares de Mengrélie & de Georgie ne sont faites que pour amuser le sultan, & pour faire enrager les eunuques. Tous les gouverneurs des provinces font, à l'envi, présent au grand-seigneur, des plus belles personnes de l'empire, non seulement pour lui plaire, mais pour tâcher de se faire des créatures dans le palais, qui puissent les avancer. Ce n'est point la naissance qui regle les prérogatives des filles que leur sort conduit dans le serrail, c'est leur beauté, au goût du grand-seigneur, qui peut faire leur fortune. Ainsi la fille d'un berger peut devenir sultane favorite, & l'emporter sur cent autres que le sultan juge à propos de négliger.

Après sa mort les femmes qu'il a daigné honorer de ses caresses, & les filles majeures passent dans le vieux serrail de Constan-

tinople où elles sechent de langueur. Le vieux serrail qui est proche de la mosquée du sultan Bajazet, fut bâti par Mahomet II. On y confine ces pauvres femmes ou filles pour y pleurer tout à loisir la mort du prince ou celle de leurs enfans, que le nouveau sultan fait quelquefois étrangler. Ce seroit un crime de pleurer dans le serrail où loge l'empereur; au contraire chacun s'empresse d'y témoigner de la joie pour son avénement à l'empire. Les plus jeunes filles sont quelquefois réservées pour lui, ou mariées à des pachas qui les recherchent, au refus du sultan. Quoi qu'il en soit, comme c'est un crime de voir celles qui restent dans le palais, il ne faut point compter sur tout ce qu'on en a écrit; quand même on pourroit trouver le moyen d'y entrer un seul instant, qui est-ce qui voudroit mourir pour un coup d'œil si mal employé? Tout ce qu'on peut penser de mieux, c'est de regarder les sultanes favorites comme les moins malheureuses esclaves qui soient au monde. Mais de combien la liberté est-elle préférable à un si foible bonheur! (*D. J.*)

SERRAIN, (*Géog. mod.*) petite ville de l'Arabie heureuse, sur le bord de la mer. Elle est éloignée de la Mecque de quatre journées. (*D. J.*)

SERRAN, SERRANT, SERRATAN, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) *hiaticula*, poisson de la haute mer, qui ressemble au loup marin par la forme du corps & par l'ouverture de la bouche. *Voyez* LOUP MARIN. Le serran a la machoire inférieure plus longue & plus avancée que la supérieure, les dents pointues & les yeux petits; il ressemble au tourd par les nageoires, par la queue, par les aiguillons & par les ouies. *Voyez* TOURD. Le dos est en partie rouge, & en partie noir; il y a sur les côtés du corps des traits roux qui s'étendent depuis la tête jusqu'à la queue; la nageoire de la queue est roussâtre, & la queue a des taches rousses. Le serran se nourrit de poisson; sa chair est un peu plus dure que celle de la perche. Rondelet, *hist. nat. des poiss. I. part. liv. VI, ch. ix. V.* POISSON.

SERRANA ou SERRANO, (*Géog. mod.*) petite isle de l'Amérique septentrionale, dans la mer du Nord, entre la Jamaïque & les côtes de Nicaragna. Elle est déserte, n'ayant pas un seul arbre, pas un brin d'herbe, pas la moindre source d'eau douce. Son circuit est d'environ 2 lieues. (*D. J.*)

SERRANT, *voy.* VERDIERE.

SERRATA, s. f. (*Botan. anc.*) nom donné par quelques auteurs romains à la plante que les Gaulois nommoient, selon Pline, *betonica*, mais qui paroît cependant être la même que notre sariette. Il y avoit une autre plante appelée *serrata*, que Pline dit être la *germandrée* des Grecs; je crois qu'il se trompe. (*D. J.*)

SERRATAN, *voy.* SERRANT.

SERRAVALLE ou SARRAVALLE, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'état de Venise, au Trévisan, à deux milles nord-est de Cénéda. *Long.* 29, 51; *lat.* 46, 1.

Il y a un gros bourg de même nom dans le duché de Milan, aux confins du Tortonnese & de l'état de Genes, près de la petite riviere de Scrivia. Ce bourg donne son nom à un petit territoire qui est comme enclavé dans l'état de Gênes. (*D. J.*)

SERRE, s. f. (*Econom. rust.*) couvert pour mettre certaines plantes pendant l'hiver; c'est une espece de salle de trois, quatre ou cinq toises de largeur sur une longueur proportionnée au rez-de-chaussée d'un jardin, exposée pour le mieux au midi, bien percée pour en recevoir le soleil, & close de portes & chassis doubles, dans lesquelles on serre les arbrisseaux, les orangers, les fleurs & les fruits, qui ne peuvent pas souffrir la rigueur de l'hiver.

Il y a beaucoup d'art & d'intelligence dans la construction des serres, & plusieurs jardiniers, faute d'en être instruits, en ont souvent éprouvé du dommage, comme, par exemple, si les personnes qui ont bâti des serres pour conserver des plantes en hiver n'ont pas eu soin d'y donner accès au soleil par des fenêtres disposées de façon que les rayons puissent parvenir jusqu'au fond; sans quoi, toutes choses d'ailleurs égales, il se trouve une humidité froide qui venant à tomber sur les plantes, fait périr presque toutes les plus tendres. Il faut donc que ces serres exposées directement

ment au midi soient construites de maniere qu'elles aient des vitrages bien transparens, & qui s'étendent, s'il est possible, jusqu'au pavé, en faisant avec la perpendiculaire un angle de 14 degrés 30'. Ensuite le plafond doit être bâti de sorte que dans le pays où l'élévation du pole est de 52 degrés $\frac{1}{2}$, il fasse avec la ligne horizontale tirée du haut des fenêtres vers la paroi opposée, un angle de 20 degrés 30'.

Le détail de la bonne construction des serres nous conduiroit trop loin, & demanderoit des figures en nombre. Il faut en prendre des modeles sur celles de Hollande & d'Angleterre; car notre nation n'est pas encore assez éclairée sur ces sortes de bâtimens consacrés à l'avancement de la botanique; nous aimons mieux des avenues éloignées, & des champs stériles. (*D. J.*)

SERRE, (*Géograph. moder.*) nom d'une riviere & de deux bourgs de France, que nos géographes appellent *petites villes.*

La riviere coule en Champagne, prend sa source dans la Thiérache, & se jette dans l'Oise à la Fere.

Les deux bourgs sont dans le Dauphiné: l'un à quatre lieues de Saint-Marcellin, élection de Romans; l'autre est dans les montagnes, à cinq lieues de Sisteron. (*D. J.*)

SERRE, (*Fonderie.*) terme de fondeurs des menus ouvrages; c'est une des deux sortes de presses dont ces ouvriers se servent pour serrer, & presser l'une contre l'autre les deux parties de leurs moules. (*D. J.*)

SERRE, s. f. (*Sucrerie.*) coin long & plat de fer & de buis, dont on se sert pour arrêter les rouleaux ou cylindres de bois, dont on remplit les tambours de fer des moulins à sucre. (*D. J.*)

SERRE, s. f. (*terme de vigneron.*) pressurage du marc de raisin au pressoir. Ce mot énergique ne devroit pas rester confiné dans les provinces qui produisent du vin blanc.

Pour faire ce vin blanc, on commence par jeter les raisins sur le pressoir sans les fouler dans la cuve. Après avoir donné proprement la premiere *serre*, on releve les raisins qui se sont écartés de la masse, & on donne la seconde *serre*; ensuite avec une grande pelle tranchante on taille quarrément les extrémités de la masse des raisins, on rejette par dessus tout ce qui a été taillé des côtés, & on donne la troisieme *serre* qu'on appelle pour cette raison la *premiere taille.* (*D. J.*)

SERRES, (*terme de Fauconnerie*,) ce sont les ongles & les griffes d'un oiseau de proie.

SERRÉ, adj. (*Musiq. des anc.*) Les intervalles serrés dans les genres épais de la musique grecque, sont le premier & le second de chaque tétracorde. *Voyez* ÉPAIS, (*Musiq.* (*S*)

SERRÉ CHEVAL, (*Manége.*) on nomme *cheval serré* un cheval qui s'étrécit, & ne s'étend pas assez d'une main à l'autre, qui ne prend pas assez de terrain. Quelquefois un cheval marche trop large, & quelquefois trop *serré. Serrer la demi-volte*, c'est faire revenir le cheval sur le même terrain où il a commencé la demi-volte. *Ecole de cavalerie.* (*D. J.*)

SERRE-BAUQUIERES, s. m. (*Marine.*) ce sont de longues pieces de bois, sur lesquelles le bout des baux est passé, & qui regnent autour du vaisseau. *V.* MARINE, *Planche IV, fig. 1. Serre-bauquieres* du premier pont coté 68. *Serre bauquieres* du second pont coté 118.

SERRE-BOSSE, (*Marine.*) grosse corde amarrée, ou aux bosseurs, ou auprès d'eux, qui saisit la bosse de l'ancre, quand on la retire du vaisseau, & qu'on la tient amarrée sur l'épaule du vaisseau.

SERRE-DE-MAT, (*Marine.*) *Voyez* ŒTAMBRAIE.

SERRE-FEU, *en terme d'Orfévre*, est un morceau de fer ou de terre à creuset de différentes grandeurs, mais communément de 6 à 9 pouces de haut. Il fait un demi-cercle un peu alongé qui renferme la case, & qui s'appuie contre le jambage de la forge. *Voyez* FORGE. Il faut que le serre-feu surpasse le couvercle du creuset, de quelque chose en hauteur.

Il y a des trous au serre-feu pour laisser la liberté de souffler avec le soufflet à main. Il ne sert qu'à retenir le charbon autour du creuset.

SERRE-FILE, c'est le dernier homme

d'une file de fantassins ou de cavaliers. *Voyez* FILE & ÉVOLUTION. (*Q*)

SERRE-GOUTTIERES, (*Marine.*) ce sont des pieces de bois posées sur les bouts des baux, qui donnent contre les alonges & les alonges de revers, ou contre les aiguillettes quand il y en a; & qui faisant le tour du vaisseau, lui servent de liaison. Elles sont jointes avec les ceintes, les baux & les barrots, avec des chevilles de fer. *Voy.* MARINE, *Pl. V. fig. j.* Les serre-gouttieres du premier pont, cotés 75, & les serres-gouttieres du second pont, cotés 121.

SERRE LA FILE, (*Marine.*) c'est faire approcher les vaisseaux les uns des autres; quand ils sont en ligne.

SERRE LIONNE LA, (*Géog. mod.*) nom corrompu, que donnent les François à une grande riviere d'Afrique en Guinée; cette riviere est avec raison nommée par les Espagnols & les Portugais, *rio di Sierra-Lione*, riviere des montagnes des lions, parce qu'elle tire sa source des hautes montagnes d'Afrique, où se trouvent quantité de lions; ainsi *voyez* SIERRA-LIONE, *rio di.* (*Géog. mod.*) (*D. J.*)

SERRE-PAPIERS, (*Menuiserie.*) c'est une sorte de tablette divisée en plusieurs compartimens, qui se met ordinairement au bout d'un bureau, & où l'on arrange des papiers. (*D. J.*)

SERREMENT, s. m. (*Gram.*) sensations sur les parties intérieures, semblables à celle du serrer sur les parties extérieures; c'est en ce sens qu'on dit un *serrement* de cœur, un *serrement* d'estomac, un *serrement* d'ame.

SERRER, v. act. (*Gram.*) c'est presser fortement en embrassant, en liant, & en faisant effort pour diminuer le volume. C'est aussi renfermer. On serre un nœud; on se serre les uns contre les autres; on est trop serré à table; serrer la mesure, c'est s'avancer sur son ennemi; il est serré de près; voilà une étoffe bien serrée, il y a des alimens qui serrent le ventre; serrez soigneusement ce que vous ne voudrez pas perdre; serrer les orangers, c'est les mettre dans la serre; il se prend aussi au figuré; un raisonneur serré; un style serré; l'ame serrée.

SERRER LES VOILES, (*Marine*) c'est porter peu de voiles.

SERRER DE VOILES, (*Marine.*) *Voyez* FERLER.

SERRER LE VENT, (*Marine.*) *Voyez* PINCER.

SERRER, (*Maréchal.*) se dit d'un cheval qui se retrécit, & ne s'étend pas assez à une main ou à l'autre, qui ne prend pas assez de terrain. Un cheval marche quelquefois trop large, quelquefois trop serré.

Lorsqu'un cheval se serre trop, il faut pour l'élargir l'arrêter de la rêne de dedans; c'est-à-dire, porter en dehors & le chasser en avant sur des lignes droites avec le gras des jambes. Il faut aussi non seulement, serrer en tournant un cheval qui marche trop large, mais encore le tenir sujet; & s'il se serre trop, il faut l'aider du gras des jambes, le pincer même s'il ne répond pas; & appuyer ensuite le talon du dehors.

Serrer la demi-volte c'est faire revenir le cheval sur la même piste où il a commencé la demi-volte.

SERRER LA MESURE, terme d'escrime; c'est faire un petit pas en avant. *Voyez* ENTRER EN MESURE.

SERRES *ou* CERES, (*Géogr. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Macédoine au territoire de Jamboli, dans les terres, près de Tricala, avec un archevêché. Quelques savans prennent cette ville pour l'Appollonie en Mygdonie de Pline & de Ptolomée, & cette conjecture paroît fort plausible. *Long.* 40, 18. *Latit.* 40, 45. (*D. J.*)

SERRETTE, SERATULE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) nom vulgaire d'une espece de jacée, nommée par Tournefort, *jacea nemorensis quæ serratula vulgò*, *I. R. H.* 444. C'est la *raponticoides nemorosa* de Vaillant; *act. Acad. par.* 1718.

Sa racine est fibrée, vivace, d'un goût un peu amer; elle pousse une ou plusieurs tiges à la hauteur de deux ou trois piés, droites, fermes, cannelées glabres, ou sans poil, rougeâtres, & divisées vers leurs sommités en plusieurs rameaux, garnies de feuilles découpées comme celles de la scabieuse ordinaire, & différentes de celles d'en bas, qui sont oblongues.

larges, plus grandes que celles de la betoine, entieres, dentelées en leurs bords, lisses, & d'un verd brun; ses fleurs naissent aux sommets des branches en maniere de petites têtes, oblongues, écailleuses, qui forment chacune un bouquet de fleurons ordinairement purpurins, quelquefois blancs, évasés par le haut, & découpés en lanieres, comme dans les autres especes de jacées, avec cinq étamines capillaires & très-courtes, à sommets cylindriques. Quand ces fleurs sont tombées, il leur succede des semences un peu ovales, & couronnées chacune d'une aigrette. Cette plante croît dans les bois, dans les prés, aux lieux sombres & humides; elle fleurit en Juin, & est de quelque usage aux teinturiers. (*D. J.*)

SERRETTE, s. f. (*Teinture.*) cette plante sert aux teinturiers pour teindre en jaune; elle ne fait pas une si belle couleur que la gaude, & conséquemment il ne faudroit l'employer que pour les verds, pour les feuilles mortes, & autres couleurs composées où entre le jaune; elle peut aussi servir pour les jaunes des couvertures de laine les plus grossieres, & des étoffes d'un très-bas prix. (*D. J.*)

SERRION, s. m. (*Hist. mod.*) espece de litiere ou de voiture d'une grande magnificence, dans laquelle le roi de Pégu se fait porter les jours de cérémonies, lorsqu'il paroît en public. Cette voiture est une espece de bâtiment ou de maison carrée, couverte par le haut, & ouverte par les côtés; elle est revêtue de lames d'or, & garnie de rubis & de saphirs; elle est portée par 16 ou 18 hommes.

SERROIR, s. m. (*en terme de Vergettier*) c'est un cylindre de bois, autour duquel on entortille la ficelle qui est engagée dans le pli de la soie, pour la mieux serrer.

SERROT *ou* SAROT, (*terme d'Oiseleur*,) c'est un bâton long d'un pié, qui tient ou serre une machine qui sert à prendre des oiseaux.

SERRUM *ou* SERHIUM, (*Géog. anc.*) promontoire & montagne de Thrace, sur la mer Egée. Hérodote, *l. VII*, nous apprend que la ville Zona étoit située sur ce promontoire. Pomponius Mela *l. II*, *c.* 2. Pline, *l. IV*, *c.* 11. & Appien, *l. IV*, parlent aussi de ce promontoire. Il paroît qu'il étoit sur la côte des Doriques, & qu'il formoit l'embouchure de l'Hébrus, du côté de l'occident. (*D. J.*)

SERRURE, s. f. (*Serrur.*) sorte de machine de fer, de cuivre ou de bois, qui s'ouvre avec une clé, & qu'on applique à une porte, une armoire *&c.* pour les fermer. Les pieces dont elle est composée sont un pêne qui ferme, un ressort qui le fait agir, un foncet qui couvre ce ressort, un canon qui conduit la clé, & plusieurs autres pieces renfermées dans sa cloison, avec une entrée ou écusson au-dehors. Anciennement les serrures s'attachoient en-dehors; & il y a encore des endroits où les ouvriers en serrurerie sont obligés d'en faire de semblables pour leur chef-d'œuvre, quand ils se font passer maîtres. Il y a plusieurs sortes de serrures, que nous allons définir dans des articles séparés.

Serrure à bosse. Serrure qui sert pour les portes des caves. On la noircit à la corne, pour la garantir de la rouille.

Serrures à clanches, *serrure* qu'on met aux grandes portes des maisons, & qui sont ordinairement composées d'un grand pêne dormant à deux tours, avec un ressort double par derriere.

Serrure à deux fermetures, *serrure* qui se ferme par deux endroits dans le bord du palastre.

Serrure à houssette. C'est une serrure qui est ordinairement pour les coffres simples, qui se ferme à la chûte du couvercle, qui s'ouvre avec un demi-tour à droite.

Serrure à pêne dormant, *serrure* qui ne se ferme & s'ouvre qu'avec la clé.

Serrure à ressort, *serrure* qui se ferme en tirant la porte, & qui s'ouvre par le dehors avec un demi-tour de clé, & en-dedans avec un bouton qui se tire avec la main.

Serrure à un pêne en bord, *serrure* où le pêne est plié en équerre par le bout, & recourbé en demi-rond, pour faire place au ressort.

Serrure bénarde, *serrure* qui s'ouvre de deux côtés. Elle est garnie d'une, de deux ou de trois planches fendues qui passent par la clé.

Serrure treffiliere, *serrure* qui ne s'ouvre que d'un côté. *Voy. l'art.* SERRURERIE. (*D. J.*)

SERRURES *de la Grece moderne*, (*Hist. des Arts.*) il n'y a presque dans toute la Grece que des serrures de bois; voici quelle en est la fabrique. Ils font un trou à la porte, à peu près comme celui de nos serrures, & attachent par derriere vis à vis du trou, & proche de la gâche deux petits morceaux de bois percés, que nos menuisiers appellent des *tourillons*. Ces deux petites pieces de bois en soutiennent une autre qui a des dents, & qui coule en liberté par le trou des tourillons pour entrer dans la gâche, & pour en sortir. Nos artisans appellent cette petite piece une *crémaillere*. Chaque habitant porte sur soi un crochet, tantôt de fer, tantôt de bois, & le passe par le trou de la serrure, afin de lui faire attraper une des dents de la petite crémaillere qui, par ce moyen, joue en liberté dans la gâche, selon que le crochet la conduit pour ouvrir ou fermer la porte; s'ils n'étoient honnêtes gens, il leur seroit aisé de se voler les uns les autres, & il ne faudroit pas de ces *serrures* chez les Magnotes.

Remarquons en passant, que les *serrures* dont se servoient ordinairement les anciens Romains, n'etoient point appliquées aux portes comme les nôtres, mais elles ressembloient assez aux *serrures* des Grecs modernes; & pour ouvrir la porte, on agitoit une cremaillere qui entroit dans la gâche; d'où vient qu'Ovide dit *excute forte peram*. (*D. J.*)

SERRURERIE, s. f. (*Art. méchan.*) par le nom de *serrurerie*, l'on entend l'art de travailler le fer de différente espece, & d'en forger & fabriquer tous les ouvrages qui concernent cette partie, comme grilles, balcons, rampes, appuis; & pour la construction des bâtimens, les ancres, tirans, crampons, harpons, boulons, étriers, pentures, gons, pivots, fiches, serrures, loquets, verrouils, fleaux, espagnolettes; une grande partie des outils des artisans, & des ustensiles de cuisine & de ménage; c'est de tous les métaux le plus en usage pour les commodités de la vie, & l'or & l'argent, tout précieux qu'ils soient, ne lui sont point comparables à cet égard, aussi les habitans du nouveau monde, si riches en mines des plus précieux métaux, font-ils très-peu de cas de l'or & de l'argent qu'ils ont en abondance, en comparaison d'un métal si utile; & ce sentiment naturel, fondé sur la nécessité, vaut peut-être bien l'or & l'argent que la vanité a introduit & entretient encore tous les jours parmi des peuples policés. Ce mot vient de *serrure*, qui est l'ouvrage le plus en usage dans cet art, & celui-ci du latin *sero*, qui veut dire *serrer*, dont l'origine se trouve dans quelques langues orientales, parce que c'est avec une serrure que l'on enferme ce que l'on a de plus précieux, & qu'on le peut tenir en sûreté.

Il n'y a aucun doute que l'art de *serrurerie* ne soit des plus anciens; la nécessité & la commodité qui ont fait inventer tous les arts, se rencontrent dans celui-ci autant que dans les autres, soit pour la liaison & la solidité des bâtimens, soit pour la sûreté des biens publics & particuliers, soit encore pour une multitude innombrable de besoins dans la vie; c'est à cet art que nous devons une infinité d'ouvrages travaillés avec beaucoup de goût & de génie, dans lesquels il semble que le fer ait perdu sa dureté & son inflexibilité, tant il y a de délicatesse & de perfection dans les contours & ornemens qui les embellissent; les grilles de Versailles & de Maisons, celle du chœur de l'église métropolitaine de Paris, celle de l'église de Saint-Denis en France, celle sur-tout de l'église patriarchale de Lisbonne en Portugal, qui a été faite à Paris, sont autant de chef-d'œuvres dans leur genre, que nous traiterons dans la suite plus au long.

La *serrurerie* se divise en deux parties principales; l'une est la connoissance des différentes especes de fer, & l'autre est la maniere d'en fabriquer toutes sortes d'ouvrages, selon les diverses occasions que l'on a de les employer.

Premiere partie. Du fer en général. Le fer est un métal dur & sec, fort difficile à fondre, mais ductile, c'est un minéral auquel les chimistes ont donné le nom de *Mars*, lui ayant trouvé quelque rapport à la planete de ce nom. L'Asie, l'Afrique, & sur-tout l'Europe, sont les lieux de la terre où l'on trouve assez communément des mines de fer, & la France, en par-

ticulier, en est très-abondante. Les habitans du nouveau monde, au contraire très-riches en mines des plus précieux métaux, n'ont point de mines de fer ; aussi préferent-ils ce métal à l'or & l'argent qu'ils ont en abondance.

Quoiqu'il nous arrive du fer d'Allemagne, de Suede & d'Espagne, la plus grande partie que l'on emploie en France, vient des provinces de ce royaume ; les plus fécondes en mines sont la Champagne, la Lorraine, la Bourgogne, la Normandie, le Maine, le Berry, le Nivernois, la Navarre, & le Béarn.

Du fer selon ses propriétés. Le fer se divise en deux especes ; la premiere est la fonte, qualité très-aigre, dure & cassante, qui se coule dans les moules faits exprès, & auxquels on donne la forme que l'on juge à propos ; c'est de cette espece que l'on fait les canons, bombes, boulets, tuyaux de conduite, contre-cœur de cheminée, poëles, marmites, & autres ustensiles de cuisine, & enfin des gueuses, qui sont des masses d'environ dix à douze piés de long, dix à douze pouces de large, du poids d'environ quinze ou dix-huit cens livres, dont on fabrique la seconde espece ; celui qui nous vient d'Allemagne souffre un peu la lime, mais celui de France ne peut se polir qu'avec le grès ou l'émeril.

Plus la mine est en fusion, & plus le fer en est bon, sur-tout lorsqu'elle a été chauffée avec du charbon très-sec, fait avec de jeunes bois, & gardé d'un an ou deux.

Pour mettre le fer en état d'être travaillé par les *ferruriers*, maréchaux, taillandiers, & autres ouvriers, il faut le fondre une seconde fois : on prend pour cet effet les gueuses que l'on frappe ensuite avec un marteau gros & lourd, appelé *martinet*, mû par un ruisseau ou petite riviere, ordinairement voisine des grandes forges (c'est ainsi que l'on appelle le lieu où l'on fabrique le fer), ensuite on le fait chauffer dans la chaufferie, & en le frappant de nouveau sur l'enclume, on le réduit en barres ou verges de plusieurs grosseurs, longueurs, & autres formes dont nous verrons dans la suite le détail ; alors il souffre la lime, mais ne peut plus se fondre.

Les fers d'Allemagne & de Suede sont en général beaucoup meilleurs & plus doux que ceux de France ; ceux d'Espagne, au contraire, sont pour la plupart rouverains (pleins de crasse & difficiles à souder), & mêlés de grains d'acier (grains si durs que la lime ne sauroit y mordre) : on en fait un très-gros commerce à Amsterdam. Les fers de Normandie sont de tous les fers les plus crassans, & dont le grain est le plus gros ; ceux de Saint-Disier & de Bourgogne ne sont pas beaucoup meilleurs ; ceux de Roche & de Vibrai sont doux & fermes, & d'un grain plus fin ; ceux de Senonche, près Montmirail, au Mans, sont aussi doux & plians, & de bonne qualité ; ceux que l'on tire du Nivernois sont très-doux, très-fermes, & très-propres à faire des épées, canons de mousquets, & autres ouvrages de cette espece ; ceux de Berri sont sans contredit les meilleurs de tous, les plus doux & les plus plians, aussi sont-ils les plus estimés.

Du fer selon ses qualités. Il y a deux manieres de connoître la bonne ou la mauvaise qualité du fer, à la forge, & par le grain lorsqu'il a été cassé à froid.

Le bon fer se connoît à la forge lorsqu'il se chauffe bien, lorsqu'il n'est point rouverain, qu'il se soude facilement, & lorsqu'il est ferme sous le marteau : car lorsqu'il est doux, il est souvent cassant à froid.

On le connoit encore après avoir été cassé à froid, lorsque le grain est très-gros, clair & brillant comme l'étain de glace, il est le moindre de tous, & également difficile à employer à la lime & à la forge : lorsque le grain en est petit & serré, à peu près comme celui de l'acier, il est pliant à froid, mais se soude mal & se polit difficilement : on en fait pour cela des outils pour travailler à la terre ; lorsque le grain en est noir & cendreux dans la cassure, le fer est néanmoins bon, doux & maniable à froid & à la lime ; celui dont la cassure est d'un noir gris tirant sur le blanc, est plus dur, & par conséquent plus convenable aux gros ouvrages, comme ceux des maréchaux, taillandiers, & autres ; celui dont le grain est d'une moyenne grosseur, dont une partie de la cassure est grise, une autre noire, & une autre blanche, est égale-

ment bon pour la forge & pour la lime.

Le bon fer se peut connoître encore à la vue, lorsqu'il est fort noir & qu'il semble bien uni & bien lisse ; l'autre, au contraire, paroît rude, & les pores semblent moins serrés ; mais de cette maniere on est fort sujet à s'y tromper, & les gens même de l'art n'osent guere s'en assurer sur l'apparence, ils aiment mieux l'éprouver lorsqu'ils en ont besoin.

Mais s'il arrivoit par hasard que l'on eût besoin de fer très-doux, & que l'on n'en eût point, on pourroit avec de très-cassant & très-aigre, en faire d'aussi doux que l'on jugeroit à propos, en le réduisant en plusieurs petits morceaux applatis que l'on joindroit ensemble en forme de pâté, ainsi appellé selon l'art, & les corroyant bien ensemble avec le marteau après les avoir chauffés ; & ainsi plus le fer est corroyé, & plus il devient bon.

Des différentes especes de fer. Le fer dont se servent les ouvriers, arrive ordinairement des grandes forges, en barre de différentes grosseurs & longueurs, & se divise en deux especes, le coulé & le forgé.

La premiere, qu'on appelle *fer coulé*, est toujours en botte, pesant environ depuis cinquante jusqu'à cent & cent cinquante livres chacune, composées de plusieurs barres attachées ensemble avec deux, trois, ou quatre liens de fer ; de cette espece il en est de méplat (*a*) & de quarré. Le premier porte, depuis dix-huit lignes de large, une ligne & demie d'épaisseur, & environ dix piés de long, jusqu'à deux pouces & demi de large, 3 lignes d'épaisseur, & dix-huit ou vingt piés de long. Le fer quarré en botte, nommé autrement *côte de vache*, porte depuis 3 lignes de grosseur, qu'on appelle alors *fantons*, avec lesquels on fait les fantons de cheminée, dont nous parlerons dans la suite, jusqu'à 8 à 9 lignes de grosseur, & toutes de 9 à 10 piés de longueur.

Le fer forgé est de trois sortes, rond quarré ou méplat; les premiers sont des barres appelées *tringles*, dont la grosseur porte depuis 3 lignes, jusqu'à 8 à 9 lignes ; quelquefois 10 piés, & quelquefois 18 piés de longueur, mais toujours liées en botte. A l'égard des deux dernieres sortes, on peut dire qu'il y en a de toutes les grosseurs & longueurs ; l'une, porte environ depuis 8 lignes, appelée *fer carillon*, jusqu'à 4 & 5 pouces de grosseur ; les barres de cette derniere grosseur ne sont pas si longues à cause de leur trop grande pesanteur ; & qu'en conséquence, étant déjà assez difficiles à transporter, il est inutile d'en augmenter le poids par la longueur. Il y a encore un fer carillon qui n'a que 6 à 7 lignes de grosseur, & dont les barres n'ont de longueur que la moitié des autres, c'est-à-dire, environ 10 piés : de tout le fer quarré, celui dont on fait le plus d'usage, est le carillon ; ensuite du plus gros, jusqu'à environ deux pouces & demi de grosseur ; celui qui va au delà s'emploie beaucoup plus rarement. L'autre, qui est le fer méplat, differe depuis deux lignes d'épaisseur, & 18 lignes de large, jusqu'à environ 5 a 6 lignes d'épaisseur, & 5 à 6 pouces de large, appelé alors *fer cornette* ; mais de tout le fer méplat, celui dont on fait le plus d'usage est celui pour les bâtimens, qui porte environ deux pouces & demi de large, & 6 lignes d'épaisseur.

Mais de toutes les sortes que nous venons de voir, il y en a dont les ouvriers font plus d'usage que d'autres ; selon les divers ouvrages & les occasions qu'ils ont de les employer, & aussi comme ils les commandent aux grandes forges. (*b*)

Du fer, selon ses défauts. On appelle *fer aigre* ou *cassant*, celui qui se casse facilement à froid ; il y en a de si aigre, que si l'on ne prend pas la précaution de le soutenir d'un bout à l'autre, il tombe en morceaux d'un côté, tandis qu'on le travaille de l'autre.

Fer rouverain, celui qui se casse à chaud, lorsqu'on le travaille.

Fer cendreux, celui qui n'ayant pas bien été corroyé, est rempli d'une infinité de pores très-ouverts, ou de cellules remplies

---

(*a*) Méplat, c'est-à-dire, plus large qu'épais.

(*b*) Grandes forges sont des lieux dans les provinces où l'on fabrique le fer.

de cendres de frazier (*a*) ou autres crasses.

Fer pailleux, celui qui ayant été mal soudé, est composé de plusieurs lames posées les unes sur les autres, & se divise en autant de pailles lorsqu'on le travaille.

Fer écru, celui qui ayant été brûlé ou mal corroyé, est mêlé de crasse, comme sont le plus souvent l'extrémité des barres.

Du fer, selon ses façons. On appelle *fer de fonte* ou *fonte de fer*, celui qui dans les grandes forges a été coulé dans des moules pour en faire des marmites, poëles, canons, bombes, *&c.* & qui se peut refondre autant de fois qu'on le juge à propos.

Fer coulé, celui qui a été fondu en barre, & que l'on lie en botte.

Fer forgé, celui qui ayant été préparé comme le précédent, a été forgé & étiré en barres (*b*) sous le martinet des grandes forges.

Fer méplat ou *applati*, celui dont la largeur est plus grande que l'épaisseur.

Fer quarré, celui dont la largeur est égale à l'épaisseur.

Fer en botte, celui qui est lié en botte, composé de plusieurs barres.

Côte de vache, est un fer de plusieurs grosseurs, presque quarré, rude & mal fait, lié en botte.

Fer cornette, est un fer applati, d'environ 4 à 5 lignes d'épaisseur, 6 de large, & 5 à 6 piés de long.

Courçon, est ordinairement un fer de Berri le plus doux & le meilleur qu'il est possible d'imaginer; c'est une masse ordinairement à pans assez irréguliers de 3, 4, ou 5 pouces de grosseur, sur environ 5 piés de longueur, portant une branche ou queue d'un fer plus petit de différente longueur, pour la rendre par ce moyen plus maniable à la forge.

Gros fer, ou *fers de bâtimens*, sont des fers auxquels on donne différentes formes, & qui servent dans la construction des bâtimens à lier les murs ou la charpente des combles ensemble, pour les rendre par là plus solides.

Vieux fers, sont des fers qui ont déja servi, que l'on retire des démolitions de vieux bâtimens, édifices, ou autres ouvrages, où ils ont été anciennement employés

Ferraille, est une collection de toute sorte de bouts de fer, courts, gros, & petits, de plusieurs formes indifféremment provenant des restes des ouvrages, ou autrement.

Fer en feuille, est un fer applati très-mince, qui se divise en deux especes, le blanc & le noir; le premier appelé *fer-blanc*, est un fer très-mince, étamé par diverses préparations chimiques, dont se servent les ferblantiers pour faire des lampes, lanternes, rapes à sucre, à tabac, *&c.* le second, appelé *tôle*, est le plus souvent lié en botte, & porte environ depuis un pié jusqu'à quatre piés de superficie, un peu plus longue que large; il en vient d'Allemagne, particuliérement de Hambourg & de Nuremberg en feuilles doublées, dans des petits barrils de sapin, composés ordinairement de trois cens feuilles.

La tôle que l'on fait en France à Beaumont la Ferriere, près la Charité, dans le Nivernois, n'est pas d'une moindre qualité que la précédente; les barrils qui en contiennent à peu près la même quantité, sont faits de bois de hêtre, ce qui les fait aisément reconnoître.

La meilleure de toutes arrive de Suede par Rouen en feuilles simples dressées à la regle par les quatre côtés, & à quoi on peut la reconnoître.

Fer en fil, ou *fil de fer*, appelé aussi *fil-d'archal*, est un fer arrondi, tiré à force de bras à travers les pertuis d'une filiere. Plusieurs croient, ce qui paroît assez vraisemblable, qu'un nommé *Richard Archal* lui a laissé son nom, après avoir inventé la maniere de le tirer, ce qui le fait encore nommer assez communément *fil de Richard*. La France, la Suisse & l'Allemagne, surtout Hambourg & les environs de Cologne & de Liege, nous fournissent une assez grande quantité de fil de fer; les Anglois & Hollandois en font encore passer beaucoup en France par Bordeaux au retour de la mer Baltique. Celui de France est

(*a*) Le frazier est la poussiere du charbon.

(*b*) Etiré, c'est-à-dire, alongé.

le moins estimé, étant très-aigre & pailleux ; celui de Suisse est fort bon, mais celui de Liege est le meilleur de tous & le plus estimé.

On trouve à Paris chez les marchands de fer du fil de fer de toutes les grosseurs, en augmentant depuis les plus petits échantillons, qu'on appelle *manicordion*, avec lesquels on fait une partie des cordes de clavessins, psalterions, manicordions, & autres instrumens de musique, jusqu'à environ six lignes de diametre.

Le fil de fer de Suisse est lié par paquets, du poids d'environ 10 livres.

Celui d'Allemagne est aussi lié par paquets, du poids d'environ 4 livres 12 onces.

Celui de Hambourg se divise par numéros, selon la grosseur ; le plus fin se nomme *fil à corde* de différens échantillons ; où finit le plus gros fil à corde, commence le numéro $\underline{00}$, ensuite les numéros $\underline{0}$, $\frac{1}{2}$, 1, 2, 3, 4, 5 & 6 ; ce dernier porte environ 3 lignes de grosseur.

Le fil de fer de Cologne, composé seulement de huit ou dix sortes de grosseurs, arrive toujours en barrils pesant environ deux milliers.

Les provinces de France, d'où l'on tire le plus de fil de fer, sont la Normandie, la Champagne & la Bourgogne.

Le fil de fer de Normandie un peu plus roide & plus ferme que celui d'Allemagne, en approche beaucoup, tant par sa qualité que par ses grosseurs. Il arrive à Paris par paquets en forme de petits cerceaux, appelés *torches*, du poids d'environ 6 livres ; ses échantillons commencent aussi par fil à carde, qui est le plus fin ; ensuite en augmentant de grosseur, les fils de 7 livres & de 6 livres qui répondent au numéro $\underline{00}$ de ceux d'Allemagne, fils de 5 livres, de $\frac{1}{4}$, fils à grely, fils de 8 onces, de 10 onces, de 12 onces, de 14 onces, & de 16 onces répondant aux n°. $\underline{0}$, $\frac{1}{2}$, 1, 2, 3, 4, 5 & 6, de ceux d'Allemagne.

Le fil de fer de Champagne est très-gros, & n'est que de quatre grosseurs différentes, depuis environ 3 lignes jusqu'à 6 à 7, connu par les numéros 1, 2, 3 & 4 ; aussi n'est-il propre qu'aux chauderonniers, pour border des marmites, chauderons, & autres ustensiles de cuisine. Il arrive à Paris par paquets pesans environs 10 livres.

Le fil de fer de Bourgogne n'est aussi que de gros échantillons, & employé pour cette raison aux mêmes usages que le précédent.

Les marchands de fer & tous ceux qui font commerce de fil de fer sont obligés, pour le connoître & réduire à leurs numéros, de se servir d'une mesure de différente forme, appelée *jauge* ; ce qu'ils appellent *jauger*.

On donne encore le nom de *fer* à divers instrumens d'ouvriers de différente profession, en y ajoutant quelqu'autre terme pour en marquer plus particuliérement l'usage.

On appelle *fers à souder* des instrumens de plombiers, fontainiers, chauderonniers, ferblantiers, vitriers, & autres, pour souder les métaux ensemble.

Fers quarrés pour les maçons, appelés aussi *riflards*.

Fers pour les menuisiers de placage & de marqueterie.

Fers pour les clôturiers, vanniers, & autres.

Fers pour les égratigneurs, découpeurs, *&c.*

Fers à dresser ou *dressoirs* pour les miroitiers.

Fers à polir, *dorer sur cuir*, &c. pour les relieurs, doreurs de livres, & autres.

Fers à tirer, espece de filiere, servant à tirer & réduire le fil de fer d'or ou d'argent, fin ou faux, à son dernier point de finesse.

Quantité d'autres fers de différens arts & professions, dont il est inutile ici de parler.

De la maniere de chauffer le fer. Comme les ouvrages de serrurerie ne sauroient se commencer que par la forge (*a*), il est nécessaire de traiter un peu de la maniere de chauffer le fer ; nous verrons ensuite celle de le forger.

(*a*) Forge est une espece de fourneau où l'on chauffe le fer.

Cette partie, qui ſemble être une des choſes les plus faciles dans l'art de la ſerrurerie, eſt cependant une des plus difficiles. On ſait qu'à Paris, & fort loin aux environs, on ſe ſert pour cet effet de charbon de terre, eſpece de terre noire & ſulphureuſe, qui ſe tire de différentes mines de pluſieurs provinces de France; les endroits d'où l'on en tire le plus, ſont la Foſſe en Auvergne, les mines de Braſſac près Brioude, Saint-Étienne en Forez, le Nivernois, la Bourgogne, Concourſon en Anjou, & les environs de Mezieres & de Charleville; il en vient encore des pays étrangers, comme du Hainaut, de Liege & d'Angleterre. Ce dernier qui eſt le meilleur de tous, eſt de deux eſpeces; l'une que l'on nomme de *Neufchâtel*, & l'autre d'*Ecoſſe*. Le premier eſt beaucoup meilleur, mais beaucoup plus léger que ce dernier; auſſi les mêle-t-on l'un & l'autre enſemble pour en faire un charbon excellent; après celui d'Angleterre, celui d'Auvergne paſſe pour le meilleur, que l'on mêle quelquefois avec celui de Saint-Étienne.

Le bon charbon de terre eſt celui qui eſt compoſé de peu de ſoufre; on le connoît lorſqu'il fait peu de machefer (*a*) & de craſſe, qu'il chauffe le fer facilement & promptement, & lorſqu'il dure long-temps à la forge.

Il ſe trouve une infinité d'endroits où le charbon de terre devenant très-cher, à cauſe de la difficulté du tranſport, on eſt obligé d'avoir recours à celui de bois, qui ſouvent ne peut ſuffire ſeul pour de certains ouvrages; comme, par exemple, lorſqu'il s'agit de ſouder de l'acier, du fer aigre, rouverain, ou autre difficile à ſouder, il eſt néceſſaire qu'ils ſoient chauffés vivement, ce que le charbon de bois ſeul n'eſt pas en état de faire.

Pour bien chauffer le fer, il faut ſe ſervir de bon charbon, avoir ſoin que le feu ſoit toujours égal, jeter de temps en temps de l'eau deſſus pour l'animer, retirer auſſi de temps en temps de côté le machefer qui ſe forme dans le fond de la forge & qui empêche le fer de chauffer, & non pas en découvrant le feu, comme font mal à propos quelques-uns, ce qui en diminue beaucoup la chaleur; d'ailleurs ce machefer retiré de côté & déja enflammé contribue à la chaleur du fer, & tient lieu d'un pareil volume de charbon, ce qui fait une économie.

On peut connoître quand le fer eſt chaud en découvrant un peu le feu, ou le retirant un peu dehors; on peut encore s'en appercevoir lorſque la flamme eſt blanche, & mêlangée plus ou moins d'étincelles brillantes à proportion de ſon degré de chaleur.

De la maniere de forger le fer. Lorſqu'on met le fer au feu pour la premiere fois, il eſt abſolument néceſſaire de lui donner une chaude (*b*) ſuante, c'eſt-à-dire, le chauffer juſqu'à ce qu'il prenne une couleur blanche & ſuante, afin qu'en le frappant il puiſſe ſe ſouder & corroyer bien enſemble; enſuite pour finir l'ouvrage, il eſt ſuffiſant de le chauffer juſqu'à ce qu'il ſoit rouge ou blanc, ſelon les différentes ſortes d'ouvrages; & lorſque l'ouvrage eſt fini, on le recuit, c'eſt-à-dire, qu'on le chauffe d'une couleur de ceriſe (*c*), ou avant qu'il prenne des écailles qui ordinairement en ouvrent les pores, le rendent craſſeux & difficile à limer lorſqu'il eſt froid; on le laiſſe enſuite refroidir ſans le frapper.

Il y a tant de manieres de forger le fer pour les différentes eſpeces d'ouvrages, qu'il n'eſt pas preſque poſſible de les déterminer; l'uſage & l'expérience en font ſeuls plus que l'on n'en peut dire. Il eſt vrai que le fer étant chaud, devient preſqu'auſſi maniable que la cire & le plomb froid; auſſi quelques-uns ont-ils cru en ſavoir aſſez en le tenant d'une main, poſé ſur l'enclume & le frappant de l'autre à coups de marteau. Tous ceux qui l'ont éprouvé ſans connoiſſance ſe ſont trompés, & n'ont pas même manqué de ſe bleſſer, ſoit en ſe donnant des contre-coups, ſoit en le faiſant ſauter en l'air en le frappant à faux, c'eſt-à-dire, lorſqu'il ne portoit pas ſur l'enclume

(*a*) Machefer eſt une eſpece de pierre dure, formée des craſſes du charbon uſé.
(*b*) Suante, c'eſt-à-dire, que le fer ſemble en effet ſuer.
(*c*) Couleur de ceriſe eſt la couleur qui imite ce fruit.

dans l'endroit qu'ils frappoient ; ce qui fait alors l'effet du bâtonnet, espece de petit bâton court & pointu par chaque bout qui sert de jeu aux enfans.

Enfin déterminer exactement la maniere de forger le fer, c'est ce qu'il n'est pas possible de faire, y en ayant autant de sortes qu'il y a d'especes d'ouvrages. On dira bien qu'on le frappe dessus & dessous, qu'on le tourne & retourne à propos, mais tout cela & tout ce qu'on pourroit y ajouter, ne sauroit instruire sans la pratique.

Des ouvrages de serrurerie. Les ouvrages se sont si fort multipliés dans la serrurerie depuis quelques siecles, qu'il n'en est presque point maintenant que les ouvriers un peu intelligens ne puissent faire & leur donner la forme qu'ils jugent à propos. Quelques hommes ingénieux, sur-tout de ces derniers temps, se sont signalés dans plusieurs de leurs ouvrages, & nous ont fait voir la supériorité de leur génie ; les uns en perfectionnant les ouvrages des anciens, les autres par l'art avec lequel ils ont travaillé le fer, le brillant qu'ils lui ont donné, le goût des ornemens qu'ils ont eux-mêmes choisis & inventés, & dont ils l'ont enrichi, ont procuré à l'œil de quoi se satisfaire plus qu'il n'avoit fait jusqu'alors, & nous ont donné par là des preuves de leur imagination ; d'autres, secourus par la nécessité, en ont inventé de nouveaux très-ingénieux, soit pour l'accélération des manœuvres ou autres semblables opérations ; d'autres encore de concert avec ceux qui ont substitué les voûtes aux planchers dans les bâtimens pour en bannir le bois, cause trop ordinaire & pernicieuse des incendies, ont imité avec le fer les lambris de menuiserie, les différens profils des chambranles & des cadres décorés ou non de sculpture au point que l'on pourroit maintenant faire des bibliotheques, portes à placard, d'armoires & parement simple & double, & autres lambris en fer, plus pesans à la vérité, mais imitant parfaitement la menuiserie & la sculpture en bois : on les divise tous en deux especes, les brutes & les limés.

Des ouvrages bruts. On appelle communément *ouvrages bruts*, ceux qui n'ayant besoin d'aucune propreté pour être placés dans l'intérieur des murs des combles, ou pour être exposés aux injures de l'air, sont travaillés seulement à la forge : on les divise en deux sortes ; la premiere appelée *fers de bâtimens*, est composée de fers qui servent, dans la construction des bâtimens, à unir & entretenir ensemble les murs, cloisons, voûtes, tuyaux de cheminée, la charpente des combles, la menuiserie, *&c.* la seconde appelée communément *grands ouvrages* ou *de compartimens*, est composée d'ouvrages qui représentent des compartimens de dessin de différens goûts, décorés plus ou moins d'ornemens, selon la richesse & l'importance des lieux où ils sont placés.

Des fers de bâtiment. Les fers de bâtiment sont de deux especes ; l'une que l'on appelle *gros fers* ou *gros ouvrages*, a pour objet les ancres, tirans, chaînes, boulons, chevêtres, étriers, manteaux de cheminée, seuils, fantons, grilles de fourneau, de chaîneau de gargouille, & autres armatures de bornes, de barrieres, treillages, fers de soupapes, clés & armatures de robinets pour les réservoirs, berceaux de jardins, vitreaux, fers de gouttieres, pivots, crapaudins, tôles, fleaux, crochets & cramaillées de porte cochere, pentures, gonds, chaînes à puits, & quantité d'autres de cette espece, de différentes formes & grosseur, selon la poussée des voûtes ou la pesanteur des murs qu'ils ont à entretenir ; la plupart se font souvent en fer le plus commun, à moins qu'ils ne soient spécifiés par les devis ou marchés faits entre les propriétaires & les ouvriers ; l'autre que l'on appelle *légers ouvrages*, sont les rappointis, clous, chevilles, broches, pattes, crochets, pitons, vis, *&c.* & autres menus ouvrages.

Des gros fers. Du nombre des gros fers, les ancres, les tirans, les chaînes, sont ordinairement les plus chargés, parce qu'ils retiennent l'écartement des murs de face (*a*), & de refend (*b*), occasionné par la

(*a*) Murs de face sont les murs extérieurs des bâtimens.
(*b*) Murs de réfend sont de gros murs intérieurs, où l'on adosse ordinairement les cheminées, *&c.*

poussée des voûtes, le poids des planchers, des combles, &c. aussi ont ils pour cela plus besoin que d'autres de se trouver sains & sans défauts.

Les ancres & les tirans ne pouvant être d'aucune utilité l'un sans l'autre, sont inséparables. Une ancre est une barre de fer quarrée proportionnée au tiran d'environ trois ou quatre piés de long sur un pouce ou deux de grosseur, quelquefois droit & quelquefois en esse. Le tiran est une barre de fer plat, d'environ cinq à six piés de long, repliée sur elle-même, & soudée, formant un œil quarré par le bout, dans lequel on fait entrer l'ancre jusqu'au milieu; à l'autre bout est un talon pour être entaillé dans l'épaisseur des poutres qui traversent les murs de face, & être attaché aux extrémités avec des clous de charrette.

Les chaînes font le même effet que les tirans, à l'exception que les barres, quelquefois quarrées & quelquefois méplates, sont prises dans l'épaisseur des bâtimens, & ont une mouffle simple ou double par chaque bout; si ces chaînes passent quinze ou dix-huit piés, alors on pratique au milieu une ou deux mouffles. Ces mouffles sont composées de plusieurs manieres; les unes sont composées simplement de deux crochets pris l'un dans l'autre; les autres sont faits en talon par chaque bout des deux barres posés l'un sur l'autre, & liés ensemble avec des viroles, qui serrent à mesure qu'on les chasse (*a*); lorsque l'on juge à propos de faire serrer les chaînes en les raccourcissant, on fait passer entre les deux talons une serre qui les oblige de s'écarter à mesure qu'on l'enfonce.

Les harpons sont des barres de fer méplates, d'environ trois, quatre, ou cinq piés de longueur, portant un talon à chacune de leurs extrémités, pour être entaillées dans le bois & attachées de clous comme le tiran: cette piece sert à unir deux poutres ou pieces de bois, qui le plus souvent se rencontrent dans l'épaisseur d'un mur de refend.

Les barres de languette sont des barres de fer plat, dont l'une est fendue en deux parties par ses extrémités, dont chaque morceau est coudé, l'un en haut & l'autre en bas; l'usage de cette piece est de contribuer, avec plusieurs autres, à entretenir les languettes (*b*) des cheminées en briques. Les boulons sont de deux especes; les uns servent à entretenir les limons (*c*) des escaliers de charpente; les autres contribuent avec les étriers, à entretenir la charpente, comme nous le verrons dans la suite; les premiers sont des barres ou tringles arrondies, d'environ quinze à vingt lignes de grosseur, sur trois, quatre, cinq & quelquefois six piés de long, selon la largeur des escaliers, portant par un bout une tête quarrée; l'autre est quelquefois taraudé (*d*) d'environ six à sept pouces de long, avec un écrou aussi quarré & taraudé intérieurement, quelquefois percé d'un trou plat garni d'une clavette.

Les barres des tremies qui servent à soutenir le foyer des cheminées dans lesquelles il ne doit point entrer de bois de peur du feu, sont des barres de fer plat, d'environ quatre à cinq lignes de largeur, six d'épaisseur, & dont la longueur differe selon la largeur des mêmes foyers; ces barres sont coudées & recoudées par chacune de leurs extrémités, soutenues sur les plus prochaines solives.

Les étriers sont des barres de fer plat, coudées en deux endroits dont les extrémités sont renforcies & percées d'un gros trou rond, par lequel passe un fort boulon à tête ronde par un bout, & par l'autre percées d'un trou plat, garni d'une clavette double.

Les manteaux de cheminée faits pour soutenir les manteaux des cheminées, sont des barres de fer quarrées de quinze à vingt lignes de grosseur, coudées de la largeur des cheminées où elles doivent être placées, & les branches d'une longueur aussi pro-

(*a*) Chasser, c'est pousser le fer à grands coups de marteau.

(*b*) Languettes, sont les murs des cheminées qui les séparent ou les enferment.

(*c*) Les limons sont ce qui forme le noyau ou milieu de l'escalier, sur lequel sont appuyées toutes les marches.

(*d*) Taraude, c'est-à-dire, formant la vis.

portionée à leur saillie ; elles sont encore fendues & écartées de part & d'autre par leur extrémité, qu'on appelle alors *scellement*, (*a*) pour être scellées dans l'intérieur du mur.

Les armatures de seuils servent ordinairement à couvrir les seuils (*b*) des portes, & principalement des portes cocheres, charretieres, & autres semblables : il est bon d'observer que presque toutes les portes, grandes & petites, ont des seuils en pierre, qui, à l'égard de celles où il ne passe aucune voiture, n'ont pas besoin d'être armés en fer; ceux au contraire des portes où il passe journellement des voitures chargées ou non chargées, ont besoin pour se conserver d'être armés de fer, & par-conséquent empêcher que ces mêmes voitures ne les écrasent ; les uns sont composés de barres de fer plat en plus ou moins grande quantité, plus ou moins près les unes des autres, coudées par chaque bout & scellées en plâtre ou en plomb dans l'épaisseur du seuil de pierre ; les autres sont aussi de semblables barres de fer plat, coudées par chaque bout, mais entretenues par le milieu d'entretoises rivées (*c*) sur chacune des barres.

Les fantons ne sont autre chose que des petites barres de fer coulé d'environ quatre à cinq lignes de grosseur, de deux à trois piés des long, recourbées en crochet par chaque bout pour être acrochées ; on les place ordinairement en forme de chaîne depuis le haut jusqu'en bas, dans l'intérieur des languettes de cheminée en plâtre, pour les entretenir.

Les fantons des mîtres sont des petites barres de fer coulé semblable au précédent, d'environ dix-huit à vingt pouces de long, coudées par chaque bout, faites pour maintenir le faîte des cheminées, en forme de mître, dont elles tirent leur nom.

Les grilles de fourneau faites pour soutenir le charbon dans les fourneaux des cuisines, sont de deux especes, l'une quarrée & l'autre circulaire ou barelongue ; chacune d'elles est composée d'un chassis de fantons, sur lequel sont soudées des traverses de même fer.

Les grilles de gargouilles, placées à l'issue des gargouilles, sont plus ou moins fortes les unes que les autres à proportion de leur grandeur ; celle-ci est composée d'une traverse dormante ou mouvante dans ses lacets sur laquelle sont assemblés à tenon & mortaise plusieurs barreaux à pointe.

Les barres de fourneau, faites pour les retenir & conserver leur arrête supérieure, sont des barres de fer plat, coudées par chaque bout, dont les extrémités sont fendues à scellement pour être scellées dans les murs.

Les armatures de borne se font plus ou moins solidement les unes que les autres ; on revêtit les premieres simplement d'une barre de fer de cornette, courbée dans son milieu qui enveloppe la borne, & recourbée par les extrémités pour être scellées dans le mur ; les autres se revêtissent de plusieurs barres de fer plat entaillées de leur épaisseur dans la borne & posées véritícalement, traversées par d'autres circulaires & aussi entaillées, non-seulement dans la borne, mais encore dans les barres verticales, le tout couvert d'un petit chapeau.

Les ferrures de barriere faites pour defendre des ordures publiques, se font de plusieurs manieres ; on en voit quantité d'exemples sur les boulevards de la ville de Paris ; les plus simples sont celles qui sont composées de pointes de différente grandeur à épaulement & aussi à pointe que l'on enfonce dans les barrieres de bois, & de chardons en artichaux, aussi à épaulement & à pointe pour être placées au sommet des bornes des barrieres ; pour les faire plus solidement, on rive toutes ces pointes sur une plate-bande de fer que l'on entaille de son épaisseur dans les travées des barrieres, & que l'on attache ensuite avec de forts clous à tête perdue.

Les clés des robinets sont quelquefois à

(*a*) Scellement est ce qu'on scelle en effet dans les murs.
(*b*) Seuil est la premiere marche des portes.
(*c*) Rivé, c'est-à-dire, attaché de cloux à deux têtes.

deux branches & quelquefois à une seule. La premiere, n'est autre chose qu'un morceau de fer arrondi par chaque bout plus ou moins long, selon la force que l'on juge à propos de donner au levier renforci au millieu & percé d'un trou quarré. La seconde, est une grande barre de fer quarré, coudée, renforcée & percée d'un trou quarré par un bout & arrondie par l'autre.

Les vis de soupape faites pour enlever les soupapes des réservoirs, sont composées d'une vis à filet quarré portant par un bout une tête quarrée où s'ajuste une clé, & par l'autre une tige, à l'extrémité de laquelle est une mouffle double boulonnée & clavetée, où s'emboîte le tenon d'une soupape; cette vis est montée sur une boîte, espece de canon de fer servant d'écrou aussi à filet quarré, brasé (*a*) intérieurement appuyé sur une traverse portée sur des potences scellées & arrêtées sur les parois des réservoirs.

La nécessité contraint pour l'ordinaire à avoir recours à d'autres moyens, lorsque ceux qui sont usités ne réussissent point; c'est ce qui m'a donné lieu d'imaginer celui-ci qui a été d'un grand service par-tout où il a été employé.

Les filets dont ces sortes de boîtes sont garnies intérieurement étant sujets à se débraser fort souvent, il étoit nécessaire pour y remédier qu'il ne fît qu'un avec la boîte, comme il le fait avec la vis; pour y parvenir, il faut d'abord poser la boîte à terre perpendiculairement & la serrer ferme entre quatre vis, ensuite avoir une grande vis avec une boîte montée sur un trépié d'environ 3 piés d'élévation arrêté à demeure sur le pavé; l'extrémité inférieure de cette vis doit être percée d'un trou plat, au travers duquel passe un burin de la largeur du fond du filet, poussé de plus en plus d'environ un huitieme de ligne chaque fois, par une petite vis taraudée & perdue dans le diametre de la grande que l'on tourne à mesure jusqu'à ce que la boîte soit faite, (ceci n'est qu'un précis de la description que je dois donner à l'article des boîtes d'étaux dans l'art de la taillanderie.)

Les berceaux de jardins faits pour soutenir les berceaux de treillage dans les jardins, sont plus ou moins solides, selon la dépense que l'on veut faire.

Les vitraux, espece de chassis de fer, faits pour porter les vîtres des croisées des églises ou autres semblables ouvertures très-larges, sont composés d'assemblages de traverse & montans, à l'extrémité desquels sont plusieurs ceintres & rayons aussi d'assemblage, formant ce qu'on appelle l'*éventail* de la croisée; ces assemblages se font de deux manieres plus solides, plus propres, & aussi plus couteuses l'une que l'autre, la premiere, lorsque la traverse coupée quarrément dans son milieu, est munie d'une espece de semelle soudée avec elle, par le moyen de laquelle le montant se trouve entaillé juste de son épaisseur & rivé; la seconde, lorsque cette même traverse est faite de façon à donner passage au montant de toute son épaisseur; ces traverses & montans sont garnis chacun de petits quarrés de l'épaisseur des verres, & de plate-bandes pour les retenir, arrêtés dessus de boulons clavetés.

Les fers de gouttieres, faits pour soutenir les gouttieres en plomb, sont composés d'une barre de fer plat d'une longueur suffisante, à scellement par un bout, & quelquefois à potence, portant par l'autre une gache de même fer, rivée sur la barre.

Les pivots faits pour les portes cocheres sont de deux sortes; les uns placés à l'extrémité supérieure des battans des portes appelées à *bourdonniere*, parce qu'ils roulent dans une bourdonniere, sont composés de branches de fer plat, soudés ensemble en équerre, formant tourillon, & percés de trous sur leur longueur pour les arrêter; les autres, placés à l'extrémité inférieure des mêmes portes appelées à *crapaudine*, parce qu'ils roulent dans une crapaudine, sont composés, comme les précédens, de deux branches de fer plat, soudées ensemble en équerre, formant pivot.

(*a*) Braser est une façon de souder fort médiocrement le fer avec le fer, en faisant fondre du cuivre mêlé de borax dans la jonction des parties, que l'on a pris soin de bien nettoyer.

Les crapaudines ne sont autre chose que des pieces de fer de différente grosseur, selon la force des pivots, creusées dans leur milieu, en forme de calotte renversée.

Les tôles de porte cochere sont des fers applatis, d'environ 9 à 10 pouces de largeur, sur une ligne à une ligne & demie d'épaisseur, que l'on applique avec des clous rivés sur les portes cocheres, à la hauteur des essieux des voitures, pour empêcher qu'elles n'en soient gâtées.

Les fleaux de porte cochere, faits pour en tenir fermés les deux battans, sont composés d'une barre de fer quarré, de 15 à 20 lignes de grosseur, à proportion de la grandeur & de la force des portes, percée dans son milieu d'un trou rond; au travers duquel passe un boulon à tête qui lui sert de touret, arrêté à demeure sur l'un des battans de la porte. A ses deux extrémités sont deux gaches à pattes ou à queue, arrêtées sur les deux battans, dans lesquelles entre le fleau en les exhaussant par le secours d'une tringle de fer, servant par son extrémité inférieure de moraillon à une serrure ovale ou à bosse, posée sur un des battans de la porte.

Les tôles de mangeoires, sont des fers applatis fort minces dont on revêt le dessus des mangeoires des écuries, pour empêcher que les chevaux ne les rongent.

Les anneaux de mangeoires, sont des anneaux de fer, garnis de leurs crampons à pointe, que l'on place aux mangeoires des écuries pour y attacher les longes des chevaux.

Les crémailleres des portes cocheres, faites pour contribuer avec les crochets, à la sureté des portes, sont des barres de fer plat à pattes par chaque bout, pour être arrêtées, composées au milieu de deux *C*, couvertes d'une petite barre arrondie, servant d'arrêt par où lon tient la porte plus ou moins fermée, selon qu'on le juge à propos.

Les crochets des mêmes portes, sont des barres de fer quarrées, arrondies d'un côté, en forme d'anneau garni de piton à pointe, à vis en bois ou à écroux, & à crochet par l'autre, garni aussi de piton, en entrant dans les deux *C* des crémailleres.

Les pentures, à l'usage des portes communes, sont des barres de fer plat, dont un bout porte un œil dans lequel entre le mamelon d'un des gonds; & l'autre une queue d'aronde ou un talon, percés sur leur longueur de trous pour les attacher sur les portes avec des clous & clous rivés.

Les pentures à charniere, à l'usage des fermetures de boutique, ne different des précédentes que par leurs charnieres, qui servent à les plier en plusieurs morceaux, & par-là devenir moins embarrassantes.

Les gonds se font de différentes façons; les uns sont à repos, à patte, en plâtre, ou en bois; les autres sont sans repos, à patte, en plâtre, ou en bois. Un gond est à repos lorsque le collet de son mamelon porte un épaulement sur lequel repose l'œil de la penture, qui lui en a fait donner le nom, & sans repos. Il est à patte lorsque le côté est applati en forme de patte percée de trous pour l'attacher; en plâtre, lorsque le bout porte un scellement; & en bois, lorsque le même bout porte une pointe.

Les portes des bouches de four, faites pour fermer la bouche des fours, ne sont autre chose qu'une ou plusieurs tôles rivées ensemble selon leur grandeur, bordées quelquefois d'un chassis de fer plat, pour plus de solidité, garnies de pentures, loquet & son crampon.

Les chaînes à puits, faites pour leur tenir lieu de corde, sont composées de mailles liées ensemble les unes dans les autres.

Le gaches, faites pour contribuer avec les serrures à tenir les portes fermées, sont des portions de fer plat, coudé en deux endroits, à scellement ou à pointe par chaque bout.

Des légers ouvrages. Les légers ouvrages sont les rapointis, clous de charrettes, chevilles, clous neufs de plusieurs longueurs, clous à latte, broquettes, clous d'épingles, *&c.* on y ajoute encore les broches, pattes, agraffes, crochets de différente façon, dont les uns se vendent au poids, & les autres au compte.

Les rapointis, servent à contenir les plâtres dans les corniches, plinthes, ornemens & autres saillies dans les bâtimens, ce sont des petits morceaux de fer de

fer de toute sorte de formes, rebutés, appelés proprement *feraille*, auxquels on fait une pointe.

Les clous de charrette, appelés ainsi parce qu'ils ont servi aux bandes des roues des charrettes, servent dans les bâtimens à attacher les gros fers, comme tirans, plates-bandes, bandes de tremies, étriers, *&c.*

Les chevilles, sont des especes de forts clous à tête, ordinairement depuis 3 pouces jusqu'à 15 & 18 lignes de longueur, dont se servent les charpentiers, pour arrêter leurs assemblages; les premieres sont faites pour rester à demeure; les autres sont pour monter en place les ouvrages de charpente, & les retenir jusqu'à ce qu'ils soient posés à demeure.

Les clous, sont de deux sortes; les uns que l'on nomme *clous neufs* ou *de bateau*, parce qu'on les emploie aux bateaux, sont ordinairement des forts clous de fer commun, d'environ 2 à 3 pouces de longueur, que les maçons emploient dans les cloisons d'huisserie, dans les corniches & autres saillies revêtues en plâtre; les autres que l'on nomme *clous doux*, parce qu'ils sont en fer doux, sont des clous deliés, depuis 1 pouce jusqu'à 5 & 6 pouces de longueur, que l'on distingue par *clous de 2*, *clous de 4*, *de 6*, *de 8*, *de 10*, *de 12*, *&c.* dont les premiers se nomment plus communément *clous à latte*, parce qu'ils servent aux maçons à clouer les lattes dans les bâtimens.

Les broquettes, sont aussi des petits clous dont la tête est arrondie en forme de calotte; il en est de deux sortes, l'une que l'on nomme *à l'angloise*, porte environ 12 à 15 lignes de longueur, & l'autre que l'on nomme *commune*, parce que le fer en est commun, porte environ 8 à 9 lignes de longueur.

Les clous rivés, sont des especes de clous ronds, à tête ronde & sans pointe, d'environ 2 pouces à 2 pouces & demi de longueur, qui servent à river par le petit bout des pentures, plates-bandes, charnieres & autres choses que l'on veut arrêter solidement.

Les clous à briquets, sont des clous semblables aux précédens, mais plus petits & deliés, servant aux mêmes usages, & surtout pour des briquets, dont ils tirent leur nom.

Les clous d'épingles, sont des petits clous de fil de fer, à tête ronde ou plate, de toutes sortes de longueurs jusqu'à 2 pouces, & d'une grosseur proportionnée, qui servent aux menuisiers pour attacher les moulures, sculptures & autres choses semblables, aux lambris des appartemens.

Les pointes, sont des petits clous sans tête, depuis environ un pouce jusqu'à 2 pouces de longueur, qui servent à retenir les fiches en place.

Les broches, à l'usage des menuisiers pour attacher les lambris, sont des pointes de fer arrondies & sans tête, depuis environ 2 jusqu'à 7 & 8 pouces de longueur.

Les pattes en plâtre sont de deux sortes; les unes, sont droites, & les autres, sont coudées, selon la place qu'elles doivent occuper: les unes & les autres portent depuis 3 jusqu'à 8 & 9 pouces de longueur, & sont à queue d'aronde par un bout, percées de deux trous pour les attacher, & à scellement par l'autre.

Les pattes en bois, ne different des précédentes que par leurs pointes qu'elles ont au lieu de scellement.

Les pattes à lambris, faites pour arrêter les lambris, sont semblables aux précédentes, mais beaucoup plus petites, & n'ont qu'un trou à leur tête.

Les crochets à faitage, faits pour retenir le plomb des faitages, sont des especes de pattes depuis environ 4 jusqu'à 6 à 7 p. de longueur, à queue d'aronde, recourbée par un bout & percée de trous par l'autre, pour les attacher.

Les pattes de contrecœur, faites pour maintenir les contrecœurs des cheminées, sont des pattes de fer plat d'environ 4 à 5 p. de longueur, coudées par un bout, & à scellement par l'autre.

Les pattes coudées à vis, faites pour arrêter les lambris, sont des pattes de différente longueur, à vis en bois par un bout, coudées vers le milieu, & à scellement par l'autre bout.

Les crochets à chéneaux, faits pour retenir les chéneaux de plomb, sont des especes de pattes d'environ 12 à 15 p. de longueur, à queue d'aronde, & à volute, cou-

dées, & percées de plusieurs trous, pour les attacher.

Les pattes à marbrier, faites pour retenir les chambranles & toutes sortes de revêtissemens en marbre, sont des pattes de 4 à 6 pouces de long, coudées & à pointe, ou arrondies par un bout, & scellement par l'autre.

Les crochets de treillage, qu'on appelle encore *clous à crochets*, faits pour arrêter les treillages des jardins, sont des clous à pointes par chaque bout, & coudés, depuis environ un pouce jusqu'à cinq pouces de longueur.

Les pitons, sont des especes de clous à pointe, ou à vis en bois, dont la tête forme un anneau; il en est depuis un jusqu'à deux pouces de longueur, & depuis cette mesure jusqu'à 5 à 6 pouces, qu'on appelle alors *tirefonds*.

Les petits gonds, sont de deux sortes, à pointe ou à vis en bois.

Les vis de parquet, faites pour retenir les parquets des glaces, sont des vis portant une tête large & fendue, garnies d'un écrou coudé & à scellement par chaque bout.

Les vis de lit, faites pour monter & démonter facilement les bois de lit, sont des vis à écroux, d'environ 6 à 7 pouces de longueur, portant une tête ronde & fendue ou quarrée, garnie de rondelle.

Les vis à écroux, faites pour retenir en place les serrures, sont des vis d'environ trois pouces de longueur, taraudées par un bout, garnies d'écroux, & à tête plate, & quarrée par l'autre.

Les vis en bois, depuis 6 lignes jusqu'à quelquefois 5 pouces de longueur, sont de deux sortes; les unes sont à tête ronde, & les autres sont à tête fraisée ou perdue, c'est-à-dire, qui se perd dans l'épaisseur du bois; les unes & les autres ont le dessus de la tête fendue, pour pouvoir être tounées facilement par le moyen d'un tourne-vis.

Des grands ouvrages. On entend par grands ouvrages ceux qui, faits pour la décoration, sont subdivisés de différens compartimens les plus recherchés; tels sont les dessus de portes, balcons, appuis, rampes, grilles, & autres semblables ouvrages variés à l'infini, selon les places qu'ils doivent occuper; c'est principalement dans ce genre d'ouvrage que les ouvriers s'attachent à se signaler par le choix des contours, le goût des ornemens qu'ils y emploient, & l'application qu'ils y apportent. Nous voyons sans sortir de cette capitale, quantité d'ouvrages de cette espece, travaillés avec tout l'art imaginable.

Des compartimens qui composent les grands ouvrages. Les compartimens qui composent ordinairement les grands ouvrages, sont d'une si grande quantité de formes, que la plupart n'ont point de noms propres, chacun les imaginant tous les jours à son goût; il en est néanmoins auxquels on a donné des noms qu'on a vraisemblablement tirés de leur ressemblance; ils se divisent en deux especes, les unes sont les contours composés d'anses de paniers, de consolles, enroulemens, palmettes, queues de poireaux, queues de cochons, graines, boules, *&c.* susceptibles d'être composés & décomposés à l'infini, selon le génie des artistes; les autres sont les ornemens composés de rinceaux, fleurons, culots, agraffes, coquilles, roses & rosettes, feuilles d'eau, cornes d'abondance, palmes, feuillages, fleurs & fruits de toute espece, animaux, reptils, volatils, quadrupedes, & autres, entiers ou par fragmens.

Des contours. Les anses de paniers composés de volutes par chaque bout, sont plus ou moins roulés en spirales, & forment des anses de paniers, d'où ils tirent leur nom.

Les consolles, composées de volutes par chaque bout, sont des especes d'*ſ* posées debout, quelquefois recourbées sur elles-mêmes.

Les enroulemens, sont différentes especes d'anses de paniers, roulés les uns sur les autres en spirales, au milieu desquels on place souvent une rose, ou autre semblable ornement.

Les palmettes sont des especes d'*ſ* ou consoles renversées, dont les extrémités inférieures semblent naître d'un rond ovale, ou anse de panier, sur lequel elles sont posées, s'élever ensuite & prendre diverses formes & contours.

Les queues de poireaux sont des boules antées les unes sur les autres, dont la premiere

miere & la derniere forment une queue de poireau, d'où elles tirent leur nom.

Les queues de cochons sont des especes d'*f*, qu'on fait naître d'une rose ou rosette, d'un fleuron, culot, *&c.* dont le milieu arrondi, porte une queue de poireau ornée de fleuron ou culot, & l'extrémité en spirale porte une volute.

Les graines sont des especes de pointes ondées en forme de graines, d'où elles tirent leur nom, qui naissent d'une queue de poireau, ornée de feuilles d'eau, fleurons, ou culots.

Les boules & autres sont des boules de fer plus ou moins grosses, qui en servant d'ornemens, dégagent les contours, & leur donnent de la grace.

Des ornemens. Les ornemens se font de deux manieres différentes, la premiere en fer, se fait avec de la tôle de Suede, relevée en bosse par des ouvriers qui en font leur capital, & qu'on appelle pour cela *releveurs*; la deuxieme en cuivre est moulée & fondue par les fondeurs en cuivre, auxquels on fournit des modeles; ces derniers ornemens étant ciselés, mis en couleur d'or, & quelquefois dorés en feuilles ou en or moulu, sont moins durs, plus moileux, & ont beaucoup plus de grace que les autres, & au métal près coûtent moins.

Les rinceaux & autres sont les grands ornemens qu'on fait naître souveut d'une des extrémités des anses de paniers, consoles, enroulemens, *&c.*

Les fleurons sont des ornemens qui prennent naissance des queues de poireaux, des graines où ils sont le plus souvent placés, & dont les feuilles s'écartent de part & d'autre en dehors.

Les culots sont des especes de petits fleurons, qui se placent aussi aux queues de poireaux, des graines, mais dont les feuilles rentrent en dedans.

Les agraffes sont des especes de fleurons qui embrassent plusieurs contours, & semblent les agraffer; ce qui leur en a fait donner le nom.

Les coquilles sont en effet des coquilles de fer, imitées au naturel, qui font souvent partie des armes où elles sont placées.

Les roses & rosettes sont des especes de fleurons circulaires, dont les feuilles retournent sur elles-mêmes en forme de roses, d'où elles tirent leur nom.

Les feuilles d'eau sont des feuilles spirales, arrondies & ondées, qui prennent naissance des anses de paniers, consoles, enroulemens, & queues de poireaux, des graines où elles sont placées.

Les cornets d'abondance, placés aux couronnemens des grilles, sont en effet des cornets remplis de fleurs, fruits, graines, & autres figures symboliques.

Les palmes, ornemens symboliques, analogues aux armes auxquelles elles servent souvent de bordures, sont des branches de palmier en fer, imitant le naturel.

Les feuillages, les fleurs & les fruits, les lions, & autres animaux de toute espece, placés souvent comme les cornets d'abondance, & les palmes aux couronnemens des grilles, sont aussi des ornemens symboliques & analogues au lieu où les ouvrages sont placés.

Des grands ouvrages en particulier. Quoique l'on place ordinairement au nombre des fers brutes les grands ouvrages, on ne laisse pas néanmoins d'en blanchir quelques-uns, & même quelquefois de les polir, d'en ciseler & dorer les ornemens; ce qui demande alors un soin & un génie particulier, dont toutes sortes d'ouvriers ne sont pas capables.

Les dessus de porte, faits pour être placés au dessus des portes, & procurer du jour aux passages lorsqu'ils sont fermés, sont de forme quarrée, circulaire, ovale, surbaissée, en anse de panier; & enfin, comme les portes où ils sont placés. Ils sont composés de chassis de fer quarré d'environ 10 à 12 lignes, assemblés par leurs extrémités à tenon & mortaise, dont l'intérieur est subdivisé par compartimens de différens dessins & ornemens arrêtés ensemble de rivures & prisonniers.

Les balcons, faits pour servir d'appuis aux croisées, sont garnis de chassis, assemblés par leurs extrémités à tenon & mortaise, garnis par dessus d'une plate-bande quarderonnée, dans l'intérieur desquels sont contenus quatre especes de dessins différens; la premiere, appelée *à arcade*, est composée de barreaux espacés de dis-

tance en distance, d'environ 4, 5, & 6 pouces, formant arcade de deux en deux barreaux; quelquefois par en haut seulement, & quelquefois par en haut & par en bas; on les appelle *à arcades doubles*, lorsqu'elles sont doublées, c'est-à-dire, de 4 en 4 barreaux; la deuxieme, appelée *à balustre*, est lorsque ces compartimens forment en effet des balustres; la troisieme, appelée *à entrelas*, est lorsque ces mêmes compartimens forment des petits panneaux ronds, ovales, quarrés, ou losanges entrelacés; la quatrieme, appelée *à panneau*, est lorsque l'intérieur est subdivisé de différens compartimens de dessins & ornemens.

Les appuis, que l'on appelle aussi *garde-fous*, faits pour la commodité, & principalement pour la sûreté humaine, se placent à l'extrémité des terrasses, perrons, trotoirs, *&c.* ainsi que dans les églises aux tribunes, chapelles, & sur-tout à celles dites de communion. Ils sont, comme les balcons, de quatre especes différentes, c'est-à-dire, à arcades simples & doubles, à balustres, à entrelas, & enfin à panneau, dans lesquels on insere quelquefois les armes de ceux chez qui ils sont placés, leurs chiffres, devises, allégories, *&c.* On les fait quelquefois à tombeau, c'est-à-dire, qu'au lieu d'être perpendiculaires par leur profil, ils font le ventre par en bas en forme de consolle ou demi-balustres. On voit à Paris & ailleurs, quantité d'exemples de ces diverses especes travaillés avec tout le goût possible; les uns & les autres sont garnis de chassis, surmontés de plate-bande quarderonnée, dont l'intérieur est subdivisé de compartimens.

Les rampes, faites comme les appuis & les balcons pour servir à la sûreté humaine, se placent ordinairement sur les limons des escaliers. Ce sont des especes d'appuis rampans, d'où ils tirent leur nom, qui sont comme ces derniers de quatre especes; la premiere, à arcades simples & doubles, dont l'une est composée de liens à cordons, chassis, plate-bande, quarderonnée, montant & vase de cuivre, & l'autre à arcade double; la seconde espece à balustre; la troisieme, à entrelas, & la quatrieme, à panneau composé de différens compartimens décorés plus ou moins d'ornemens, arrêtés ensemble de rivures & prisonniers; le tout contenu dans l'intérieur d'un chassis, surmonté de plate-bande quarderonnée; on en peut voir de cette espece une des plus belles qu'il y ait au grand escalier de la bibliotheque du roi à Paris, qui a été faite avec tout le goût & l'art possible.

Les grilles sont des portes ou croisées évidées à jour, faites pour la sûreté, & en même temps pour donner du jour & prolonger la vue au delà des lieux où elles sont posées; on les place à l'entrée des châteaux, parcs & jardins, à l'extrémité de leurs allées, avenues, *&c.* & dans les églises & couvens de religieuses, à l'entrée des chœurs, chapelles, charniers, parloirs, *&c.* ainsi qu'aux croisées des maisons particulieres. Il en est de deux sortes; l'une à barreau, & l'autre à panneau; celle à barreau se fait de trois manieres différentes; la premiere, à barreau simple, placée dans les baies des croisées pour la sûreté, & en même temps pour donner du jour dans l'intérieur des bâtimens, n'est autre chose que des barreaux droits, depuis 8 jusqu'à 12 lignes de grosseur, scellés par en haut & par en bas dans les tableaux.

La deuxieme, appelée *à barreau & à traverse*, placée dans les mêmes endroits, & employée aux mêmes usages, est de six especes; la premiere, qu'on appelle *simple*, est celle qui n'a qu'une traverse, pour soutenir les barreaux sur leur longueur; la deuxieme, qu'on appelle *à pointe*, est celle dont les barreaux ont des pointes par le haut; la troisieme, qu'on appelle *à pointe montée sur boule*, est celle dont la traverse inférieure, est montée sur des boules; la quatrieme, qu'on appelle *à tombeau simple*, est celle dont les barreaux recourbés font le ventre par en bas, pour procurer la facilité de voir ce qui se passe au dehors; la cinquieme, qu'on appelle *à tombeau avec traverse*, est semblable à la précédente, à l'exception qu'elle est garnie de traverse, autant que la longueur des barreaux l'exige; la sixieme, qu'on appelle *à tombeau avec saillie*, est celle dont la partie inférieure ressemble à celle des précédentes, mais dont

la partie supérieure ayant les barreaux recourbés forme saillie.

La troisieme maniere est de deux sortes, l'une dormante & l'autre battante. La premiere, employée aux mêmes usages & placée dans les mêmes endroits, est de deux especes; l'une dont les traverses & les barreaux sont à tenons & mortaises arrêtés à demeure sur un chassis assemblé, aussi à tenon & mortaise, & rivé par ses extrémités; l'autre employée le plus souvent aux parloirs des couvens de religieuses, dont les traverses & les barreaux entrelacés & entaillés moitié par moitié, forment des quarrés ou losanges égaux, montés ensemble sur un chassis assemblé aussi par ses extrémités à tenon & mortaise, & rivé. La seconde sorte, appelée *battante*, employée pour toute sorte de porte, est à un & deux ventaux, quelquefois à pointe ou à esponton par le haut, quelquefois décorés de frises & couronnemens, accompagnés aussi de pilastres ornés de consoles, de chardons par les côtés ou autrement, selon la situation des lieux.

Une grille destinée à être placée à l'entrée d'une petite cour, d'un petit, *&c.* est à un seul vantail composé d'un montant de derriere, portant pivot d'un montant de devant, de traverses & de barreaux à pointes droites & ondées par en haut & à tenon, rivés par en bas.

Une grille destinée pour l'entrée d'un château, d'un parc, *&c.* est à deux vantaux, ayant chacun un chassis composé de montans, dont un porte le pivot, & de traverses à couper, dont l'intervalle haut & bas est rempli de barreaux assemblés par chacune de leurs extrémités à tenon & mortaise dans les traverses, & le milieu d'un compartiment de dessin forment ce qu'on appelle *frise;* près de ces vantaux est un pilastre composé de montans, dont un porte la crapaudine du pivot de traverses remplies haut & bas de barreaux formans l'un dans les extrémités & son milieu différens compartimens de dessins, & l'autre un cadre, & le milieu porte une frise composée de deux anses de paniers; les portes & les pilastres sont surmontés d'une barre de linteau, portant le couronnement de la porte composé d'anse de panier, simples & doubles queues de cochons & ovales, contenant le chiffre du roi, & celui du pilastre composé d'anse de panier & losanges entrelacés: cette grille est soutenue de chaque côté par une console subdivisée de chardons de toute espece, remplissant les vides pour défendre l'entrée aux étrangers.

La deuxieme sorte sont les grilles à panneau, il en est d'autant de formes que les goûts sont différens. Celle-ci destinée pour une église à l'entrée d'un chœur, d'une chappelle, *&c.* est à deux vantaux, composés chacun de montans & traverses, dont l'intérieur est subdivisé de différens compartimens de dessins, comme anses de panier, autres en sautoirs, queues de poireaux ovales, contenant des chiffres, *&c.* décorés de rinceaux, fleurons, & autres ornemens; près de chacun desquels est un pilastre tenant de l'architecture, dont le fût subdivisé de barreaux forme des especes de cannelures, la base est décorée de moulures, & le chapiteau d'ornemens imitant les feuilles des chapiteaux corinthiens: ces chapiteaux & la frise sont couronnés d'une corniche, ornée de moulures, surmontée d'un couronnement fort riche, composé de palmettes, consoles, anses de paniers, queues de cochons, de poireaux, *&c.* des armes & attributs détaillés de ceux à qui elle appartient, surmonté quelquefois d'une croix ou autre dessin pyramidal; le tout décoré de différens ornemens. Il arrive quelquefois que, pour donner du mouvement au plan, on ajoute de chaque côté en avant & en arriere-corps un contre-pilastre composé de montans & traverses, subdivisé dans son inférieur de compartimens, avec ornemens, surmonté aussi d'un petit couronnement pyramidal.

Tous les curieux ont vu une grille à deux vantaux, placée à l'entrée du vestibule du château de Maisons près Paris. Cette grille qui, dans son temps, fut regardée comme un des plus beaux morceaux dans son genre, est composée de rinceaux & feuillages, têtes d'animaux, masques, *&c.* ovales, contenant des figures allégoriques & autres différens ornemens arabesques, bordée tout autour d'un chassis double, assemblée à tenon & mortaise, contenant des cercles entrela-

lacés, & des rosettes aux angles & aux milieux.

On voit autour des chœurs de la plupart de nos églises des grilles dormantes, composées de panneaux & pilastres surmontés de couronnemens; le tout en compartiment de dessins décorés d'ornemens, posées sur un appui, en menuiserie, pierre ou marbre.

Un couronnement des plus riches qu'on puisse voir est destiné à être placé au dessus d'une grille de chœur d'église, composé de compartimens, d'ornemens, des armes de France; & leurs attributs, de palmes, feuillages, cornets d'abondance, & autres allégories, surmonté d'une croix ou autre sujet pyramidal décoré d'ornemens.

On fait des vases ornés de moulures & de différens ornemens des mieux choisis, élevés sur un socle, servant d'amortissement au chapiteau d'un pilastre décoré de feuillages, caulicoles & volutes.

Vous voyez dans toutes les rues des potences ou porte-enseignes, faits en effet pour porter des enseignes; il en est une destinée pour la maison d'un marchand de vin, qui est composée de consoles arrêtées sur une barre de fer, tournant à pivot ou à demeure, portant un masque, de la bouche duquel sort un sep de vigne chargé de ses fruits & de ses feuilles; figures symboliques artistement arrangées, & qui se tourmentent autour d'une grande console saillante, dont l'éxtrémité divisée en deux parties porte un plateau, sur lequel est un bélier servant d'enseigne à la maison. L'autre potence est composée d'anses de panier, simples & doubles, de consoles ovales, queues de cochons, de poireaux, graines, *&c.* décorés d'ornemens; à l'un des côtés de laquelle pendent deux esses pour porter l'enseigne, arrêtées ensemble de riveures & prisonniers sur une barre de fer, portant par chacune de ses extrémités un vase orné de moulures, & tournant à pivot sur des lassets scellés dans le mur.

Tous ces ouvrages joints à quantité d'autres que nous voyons tous les jours, tels que les grilles du chœur de l'église métropolitaine de Paris; celles du chœur de l'église de S. Denis en France; celles derriere le chœur de l'église S. Germain l'Auxerrois; celles du chœur de l'église S. Roch, la rampe de la chaire de la même église; un dossier d'œuvre dans l'église de S. Nicolas des Champs, sont autant d'ouvrages dignes de servir d'exemples à la postérité, & font voir en même temps jusqu'à quel point l'on à porté l'art de serrurerie, sur-tout depuis ces derniers siecles. On voit dans l'église patriarchale de Lisbonne en Portugal, trois grilles faites à Paris vers les années 1744 & 1745, avec tout le goût & l'art possible; toutes les formes rondes sont tournées au tour, les ornemens d'un choix admirable, sont ciselés avec beaucoup de finesse & propreté, les fers en sont polis & dressés à la regle au dernier degré; en un mot, ces ouvrages auxquels on n'a rien épargné, & qui ont coûté plus de quatre cens mille livres, passent pour les plus beaux que l'on ait encore vus en ce genre.

Des ouvrages limés. On appelle *ouvrages limés*, ceux pour lesquels on a employé la lime, soit pour les ajuster, ou pour leur donner la propreté que l'on juge à propos. Tels sont toutes les serrures, bec de cannes, tergettes, loqueteaux, loquets, crochets, fiches, pommelles, couplets, briquets, charnieres, équerres, espagnolettes, verrous, bascules, tringles, & quantité d'autres de différente espece. Il en est de trois sortes; les premiers, que l'on appelle *communs*, sont ceux qui n'ayant point été limés, sont noirs & comme sortant de la forge; les seconds, qu'on appelle *blanchis* ou *poussés*, sont ceux qui ayant été blanchis ou poussés à la lime d'Allemagne, sont faits un peu plus proprement & avec plus de soin que les précédens; les autres qu'on appelle *polis*, sont ceux qui ayant été polis à la lime douce, & ensuite à l'émeril, ont acquis un éclat & un brillant que les autres n'ont pas, & en effet sont les mieux faits & les plus propres de tous, mais en même temps les plus chers.

Des serrures. Les serrures qui ont donné leur nom aux ouvriers qui les font, sont des ouvrages d'un méchanisme très-ingénieux, & d'une très-grande utilité, sur-

tout pour la sûreté publique. Nous n'entrerons point en détail sur leurs propriétés, étant déja fort connues par le grand usage que l'on en fait tous les jours, mais plutôt sur leur composition, après avoir traité des clés qui servent à les ouvrir & fermer, & de leurs garnitures.

Les clés sont de petits instrumens de fer très-utiles, qui se portent avec soi, composés d'un anneau, d'une tige & d'un panneton avec lequel on ouvre & on ferme les serrures qui tiennent les portes fermées & assurées contre l'entreprise des gens malintentionnés; il en est de deux sortes, les unes qu'on appelle *forées*, sont celles dont les tiges sont percées ou forées; les autres qu'on appelle *à bouton*, sont celles qui n'étant point forées, portent un petit bouton par le bout.

On voit que le panneton faisant mouvoir les parties intérieures de le serrure, doit changer de forme selon le nombre, la qualité & la disposition de ces parties. Pour faire une clé ordinaire, on prend un morceau de fer proportionné à la grosseur de la clé: on ménage à une extrémité, une portion d'étoffe pour le panneton; on forge la tige, on ménage à l'autre bout une portion d'étoffe pour l'anneau, puis on sépare sur la tranche la clé qui est, pour ainsi dire, enlevée; on donne au marteau & à la forge, à l'étoffe destinée pour le panneton, la forme la plus approchante de celle qu'il doit avoir: on perce à la pointe l'étoffe destinée pour l'anneau qu'on a auparavant applati au marteau, puis on acheve la clé à la lime & à l'étau.

Il y a des clés à panneton plat & à panneton en *S*; il est des clés ornées: ce sont celles dont l'anneau évidé & solide en plusieurs endroits, forme par les parties solides & évuidées des dessins d'ornemens. Les clés à pannetons plats sont celles dont cette partie terminée par des surfaces paralleles, a par-tout la même épaisseur. Les clés à pannetons en *S*, sont celles où cette partie a la figure d'une *S*. Pour former les ventres de l'*S* avec plus de facilité, on fore le panneton en deux endroits, avec un foret ordinaire; on enleve ensuite à la lime le reste d'épaisseur d'étoffe qui se trouve au delà de la forure, & l'*S* se trouve faite.

	1	4
Exemple.	8	
	3	2

Il est évident qu'en enlevant les parties 3 & 4, on formera une *S*.

Les clés solides sont celles dont la tige n'est point percée par le bout; les clés percées sont celles où le bout de la tige foré, peut recevoir une broche; quelquefois cette forure, au lieu d'être ronde, est en tiers-point ou d'une autre forme singuliere. Pour le faire facilement, on commence par pratiquer à la tige, au foret, un trou rond, puis à l'aide d'un mandrin d'acier bien trempé, & figuré comme la forure qu'on veut faire, on donne à ce trou rond, en y forçant peu-à-peu le mandrin, à coups de marteau, la figure du mandrin même, ou de la broche qu'on veut être reçue dans la clé forée. Si la broche est en fleurs de lys, & que la forure doive être en fleurs de lys, il faudra commencer par travailler en acier un maudrin en fleurs de lys. On voit que ces clés à forure singuliere demandent beaucoup de temps & de travail. Si vous concevez une clé forée, & que dans la forure on ait placé une bouterolle, en sorte que la bouterolle ne remplisse pas exactement la forure, vous aurez une clé à triple forure. On voit que par cet artifice de placer une bouterolle dans une bouterolle, & cet assemblage dans une forure, on peut ménager des espaces vides & profonds, dans la solidité de ce corps de la tige, & même donner à ces espaces telle forme que l'on veut, ce qui paroît surprenant à ceux qui ignorent ce travail.

Des clés forées. Il est des clés forées à museau quarré & fendu, pour le passage des dents du rateau, qui portent pour garniture un rouet simple, une bouterolle & un rouet avec pleine-croix & demi-fût de villebrequin; d'autres portent pour garniture une bouterolle coudée, un rouet avec demi-fût de villebrequin, *&c. &c. &c.*

Des clés à boutons. Plusieurs sont garnies d'une ere, pour empêcher la clé de passer. Les unes sont à bouton à museau quarré &

fendu, les autres à bouton à museau à congé & filet fendu, *&c.*

Des differentes especes de serrures. Les serrures s'emploient indifféremment à toutes sortes de portes, croisées, armoires, *&c.* & tout ce qui peut servir à fermer, serrer & tenir en sûreté tout ce que l'on possede, & même de plus précieux : il en est de quatre especes différentes; la premiere, qu'on appelle *serrures de portes*, sont celles que l'on place aux portes; il en est depuis deux pouces jusqu'à douze & quinze pouces de longueur, qui sont alors pour les portes-cocheres; la deuxieme, que l'on appelle *serrures d'armoires*, sont celles que l'on place aux armoires, qui portent depuis deux pouces jusqu'à sept à huit pouces de longueur; la troisieme, qu'on appelle *serrures de tiroir*, sont celles que l'on place aux tiroirs, & qui portent aussi depuis deux pouces jusqu'à sept à huit pouces de longueur; & la quatrieme, qu'on appelle *serrures de coffres*, sont celles que l'on place aux coffres, qui portent depuis trois pouces, jusqu'à dix & douze pouces de longueur : les unes & les autres sont à broche, bénardes, en esse, zed, *&c.* On les appelle *à broche*, lorsqu'en effet elles portent une broche qui entre dans la tige de la clé forée : on les appelle *bénardes*, lorsque ne portant point de broches, la tige de la clé, au lieu d'être forée, porte un petit bouton; & en *esse*, *zed*, *&c.* lorsque le panneton de la clé forme l'esse, le zed, *&c.*

Des serrures de porte. Les serrures de portes se divisent en six especes; la premiere est appelée *à tour & demi*, parce qu'il faut que la clé fasse un tour & demi pour l'ouvrir; la seconde est appelée *pêne dormant*, parce que le pêne demeure & dort pour ainsi dire, dans l'endroit où la clé le place, différent de celui de la précédente serrure, en ce que le ressort à boudin le repousse toujours; la troisieme est appelée *à pêne dormant & demi-tour*, parce qu'à ce pêne dormant est joint un autre pêne où la clé ne fait qu'un demi-tour pour l'ouvrir; la quatrieme appelée *à pêne fourchu, & demi-tour*, ne differe de la précédente que parce que le pêne dormant est à deux branches, formant la fourche dont il tire son nom; la cinquieme appelée *à pêne fourchu demi-tour, & à feuillot*, ou *à bouton olive*, parce que semblable aussi à cette derniere, le pêne demi-tour s'ouvre par le moyen d'un bouton de forme olive, ou par un feuillot mu par le même bouton; la sixieme appelée *à pêne fourchu demi-tour à feuillot & à verrous*, est lorsqu'à toutes les pieces dont la précédente est composée, on y ajoute une espece de pêne formant verrous; les unes & les autres sont noires, poussées ou blanchies & polies : les serrures noires sont ainsi appelées, parce qu'étant de peu de conséquence, le dessus du palastre, ainsi que celui de la cloison en est noirci, ce qui se fait au feu avec de la corne de bœuf; les poussées ou blanchies sont celles qui étant d'un peu plus grande conséquence, le même dessus de palastre & de cloison est poussé & blanchi à la lime d'Allemagne, ainsi que les principales pieces de l'intérieur de la serrure, ce qui est un peu plus propre que les précédentes. Les serrures polies qui sont ordinairement faites avec soin & solidité, sont celles dont les mêmes palastres & cloisons, après avoir été poussés & blanchis, sont polis à la lime douce à l'huile, & quelquefois à la potée d'émeril, de même que les principales pieces de l'intérieur.

La premiere espece de serrure appelée *à tour & demi*, est composée de palastre, cloison, garni d'étochios arrêté sur le palastre, de pêne chanfriné garni de sa gachette; son ressort & picolet de bouton à coulisse & cache-entrée de ressort à boudin, planche & rateau de foncet, garni de son canon; il en est de noires, de poussées & de polies.

La seconde espece, appellée *à pêne dormant*, est composée de palastre, cloison & ses étochiots, pêne dormant & son picolet, ressort dormant, planche, rouet & broche : il en est aussi de noires, de poussées & de polies.

La troisieme espece, appelée *à pêne dormant & demi-tour*, est composée de palastre, de cloison, garnie de ses étochiots, de pêne dormant, & son picolet, d'un ressort dormant, d'un rouet, d'une broche, d'un demi-tour chanfriné, son picolet, ressort à boudin, bouton à coulisse, & équerre, qui poussé par le mou-

vement de la clé, fait mouvoir le demi-tour; il en est seulement de poussées & de polies.

La quatrieme espece, appellée *à pêne fourchu & demi-tour*, ne differe de la précédente que par son pêne, dont la tête à deux branches forme une espece de fourche, en ce qu'elle a une seconde entrée pour pouvoir l'ouvrir avec la clé en dedans comme en dehors; il en est de poussées & de polies, & jamais de noires.

La cinquieme espece, appelée *à pêne fourchu demi-tour & à feuillot ou bouton olive*, est semblable à la précédente, à l'exception que ses étochiots sont à patte, pour arrêter par-là la serrure avec des vis, & que la queue du demi-tour est coudée, pour la pouvoir faire mouvoir par le moyen d'un feuillot, mu à son tour par un bouton ordinairement de forme olive; il en est de poussées & de polies.

La sixieme espece, appelée *à pêne fourchu demi-tour, feuillot & verrous*, est aussi semblable à la précédente, à l'exception qu'il y a de plus une espece de pêne formant verrous, mu par le bouton à coulisse; ces sortes de serrures sont ordinairement toujours polies, la grande quantité & la sujétion des pieces dont elles sont composées en valant bien la peine.

Ces dernieres especes de serrures sont quelquefois couvertes d'un palastre de cuivre ciselé, doré d'or moulu, & enrichies d'autres ornemens très-précieux à l'usage des appartemens d'importance.

Des serrures d'armoires. Les serrures d'armoire sont de trois sortes; les unes sont à tour, & demi-simples; les autres sont à bec de canne, & les autres à pignon; toutes sont poussées ou polies.

Les premieres, sont composées de palastres, cloison garnie de ses étochiots simples, de pêne à tour & demi, de picolet, de ressort simple & sa gachette, de foncet, & de broche.

La seconde sorte de serrure d'armoire, appelée *à bec de cane*, parce qu'elle fait mouvoir un bec de cane (espece de serrure dont nous parlerons dans la suite), placé au haut de l'armoire, par le moyen de la broche, fait mouvoir l'équerre, qui tire le bec de cane par se moyen d'une tringle de conduit *&c.* cette serrure differe encore de la précédente, par sa couverture qui en cache entiérement l'intérieur.

La troisieme sorte de serrure d'armoire, fort souvent à pêne fourchu & demi-tour, est appellée *à pignon*, parce qu'en effet elle porte un pignon, mu intérieurement par les dents du pêne, faisant mouvoir haut & bas les branches dentées ou cramaillées des verrous; cette serrure est comme la précédente, couverte d'une plaque qui en cache l'intérieur.

Des serrures de tiroir. Les serrures de tiroir sont de deux sortes; les unes sont à pêne dormat simple, les autres sont à pêne dormant ou fourchu & demi-tour; les unes & les autres sont encloisonnées, c'est-à-dire, lorsqu'elles ont une cloison, ou non encloisonnées, c'est-à-dire, lorsqu'elles n'en ont point: on les reconnoît lorsque l'entrée est en même direction que les pênes, différentes des autres, en ce que les premieres ont leurs entrées d'équerre à leur pêne.

La premiere espece, appelée *à pêne d'ormant non encloisonné*, se place assez ordinairement aux tiroirs de commodes, de secrétaires, *&c.* & est composée de palastre, de pêne dormant, picolet, ressort dormant, foncet, & broche.

La deuxieme, appelée *à pêne fourchu, & demi-tour encloisonné*, est une serrure de sûreté, & se place le plus souvent à des tiroirs où l'on serre de l'argent, de l'argenterie, & autres effets précieux; elle est composée à peu près des mêmes pieces que les autres, de palastres, cloison, pêne fourchu, demi-tour, broche, & couverture.

Ces deux especes sont seulement poussées ou polies, & jamais noires.

Des serrures de coffre. Les serrures de coffre sont des serrures employées à toute sorte de coffre; mais principalement aux coffres forts, toutes poussées ou polies, & jamais noires; il en est de plusieurs especes, selon la quantité de fermetures dont elles sont composées, c'est-à-dire, à une, deux, trois, quatre, cinq, six, dix, vingt, & cinquante fermetures, si on le jugeoit à propos; le nombre n'en étant point fixé, leurs clés sont aussi de diffé-

rentes formes ; la plupart à canon , à double forure.

La premiere espece de serrure de coffre, à une seule fermeture, est composée de palastre, percée d'un trou oblong pour le passage de l'aubron, de cloison, & les étochiots, d'un pêne dormant simple, mais fait différemment que ceux des serrures précédentes, de sa gache, *&c.* picolets, ressorts, bouterolles, & broche.

La deuxieme, à deux fermetures, est composée comme la précédente, de palastre, percée de trous oblongs, cloisons & ses étochiots, d'un pêne dormant simple & sa gache, ses picolets, ressorts, & d'un pêne demi-tour à bascule, sa gache & ressorts, rouet & broche.

La troisieme, à trois fermetures, ressemble aux précédentes, à l'exception que le pêne dormant est double, & que le demi-tour à bascule se trouve placé au milieu.

La quatrieme, à quatre fermetures, est aussi composée de la même maniere que les précédentes, à l'exception que le pêne dormant est double, & qu'il y a un demi-tour à bascule de chaque côté.

De quelqu'autres especes de serrures. Il est encore des serrures de différentes formes, selon les places qu'elles doivent occuper, telles que des serrures ovales, à bosses & autres, appelées ainsi à cause de leur forme.

Les serrures ovales, noires, poussées ou polies, s'emploient pour fermer les fleaux des portes cocheres, par le secours d'un moraillon, & sont composées à peu près comme les autres, de palastre, cloison, broches, pêne, ressorts, *&c.* les autres, appelées *à bosses*, parce que leur palastre est en effet en forme de bosse, sont seulement noires, & sont employées aux portes de caves, de souterrains, *&c.* & sont composées seulement de palastre, sans cloison, de pêne, picolet, ressorts, & autres pieces dont les autres serrures sont composées ; de verrou, son moraillon, & les lacets à pointes molles.

Des cadenats. Les cadenats à l'usage des portes de cave, coffres, valises ou porte-manteaux, sont noirs ou poussés seulement, & presque jamais polis : on les fait quarrés, ronds, ovales, triangulaires, en boules, en écussons, en cœurs, en cylindres, ou autres formes : on les divise en trois sortes, les uns à serrure, les autres à ressort, & les derniers à secret : les premiers sont ainsi appelés, parce qu'ils sont composés intérieurement de pêne, picolet, ressorts, & autres pieces des serrures ; les autres sont appelés *à ressort*, parce que n'ayant rien de ce qui compose les serrures, ils se ferment par le secours de ressorts ; les derniers sont appellés *à secret*, parce qu'étant fermés par un secret, il n'y a que celui qui le connoît qui puisse les ouvrir.

Les cadenats à serrure, dont la clé est semblable à celle des serrures ordinaires, sont composés de palastre, cloison, & ses étochiots, pêne dormant, picolet, ressort, broche, rouet bouterolle, & gache.

Les cadenats en cœur, aussi à serrure, sont composés intérieurement des mêmes pieces que le précédent, & extérieurement de palastre & cloison, en forme de cœur, gache, cache-entrée, à secret ou sans secret.

Les cadenats en triangle, aussi à serrure, sont différens des précédens autant par leur composition, que par leur forme ; ils sont composés de palastre, pêne cloison, dormant, ressort, broche & gache à charniere.

Les cadenats en boules, quarrés, en écusson, aussi à serrure, sont composés intérieurement des mêmes pieces que le précédent, & extérieurement de palastre, cloison, cache-entrée, à secret & sans secret, & gache à charniere.

Les cadenats à cylindre, sont en effet en forme de cylindre creux, contenant une vis, dont la tête quarrée entre dans la tige de la clé, qui la faisant tourner la dévisse, & par ce moyen décroche la gache à charniere, que l'on referme de la même maniere. Ces sortes de cadenats sont fort incommodes à cause de la longueur du temps qu'il faut pour les ouvrir ; aussi ne sont-ils pas d'un grand usage.

Les cadenats à ressort, sont composés de boite, gache garnie de ses ressorts mus par la clé.

Les cadenats à secret sont de plusieurs sortes de façons, car on en imagine tous les jours de nouveaux ; les uns sont à serrures, & les autres simples. Les premiers ont des

des cache-entrées à coulisse qui en sont tout le secret, dont les uns s'ouvrent en tirant de bas en haut & découvrent l'entrée; les autres s'ouvrant d'un côté horizontal, font voir l'entrée qu'il faut nécessairement déboucher par le secours de l'autre, pour l'ouvrir en le tirant verticalement; ils sont aussi composés, comme les autres, de palastres, cloisons, gaches à charnieres, *&c.*

Des becs de cane. Les becs de cane sont des especes de serrures sans clés, poussées ou polies, composées de demi-tour seulement. Il en est de deux sortes, ceux à *boutons*, ainsi appelés parce qu'ils sont mus par un bouton, & ceux à *bascule*, ainsi appelés parce qu'ils sont mus par une serrure à bascule. Les premiers employés aux fermetures des portes, sans contribuer à leur sûreté, sont composés de palastres, cloison & ses étochiots, demi-tour, picolet, ressort à boudin, feuillot & bouton. Les autres, employés aux armoires, & contribuant avec les serrures à leur sûreté, sont composés, comme les précédens, de palastres, de cloison, & étochiots, de demi-tour, picolet, ressort à boudin, équerre ou bascule, & tringle de conduit, qui répond à la serrure.

Des targettes. Les targettes faites pour la sûreté intérieure, s'emploient à toutes sortes de portes, sont de plusieurs especes, & prennent leur nom de la forme de leur platine; aussi les unes sont ovales, les autres à croissant; d'autres à panache ou autres formes; les unes & les autres sont noires, poussées ou polies.

Les targettes ovales sont composées de verrous garnis de bouton, & cramponnets arrêtés sur la platine, garnis de crampons.

Les targettes à croissant sont composées des mêmes pieces que la précédente, mais dont la platine, est en forme de croissant.

Les targettes à panache ne different des précédentes que par la platine, qui est à panache évidée par en-haut & par en-bas.

Des loqueteaux. Les loqueteaux faits pour fermer les volets des croisées, sont comme les targettes de plusieurs sortes, & prennent aussi leur nom de la forme de leur platine; ils sont ovales, à croissant, à panache ou autrement; noirs, poussés ou polis, & sont composés de bascule tirée d'enbas par un cordon de cramponnet, ressort, plantine, & mantonnet double.

Des loquets. Les loquets noirs, poussés ou polis, se divisent en deux especes; les uns sont ceux à serrure, ainsi appelés parce qu'il faut, comme aux serrures, une clé pour les ouvrir, & qu'ils ferment avec une certaine sûreté; & les autres sont ceux à bascule, ainsi appelés parce qu'on les ouvre avec une bascule, & qu'ils ferment sans sûreté. Les premiers sont de deux sortes; les uns appelés à *cordeliere*, qui servent le plus souvent aux corridors & cloîtres des couvents & communautés, sont composés de platine d'entrée, garnie de gache, de loquet, bouton & crampon garnis aussi de mantonnet semblable à celui du loqueteau, mu par un petit poinçon soulevé au travers de l'entrée, par la clé ou passe-partout. Les autres appelés *à vielle*, qui servent aux corridors, cabinets d'aisance, *&c.* des maisons particulieres, sont composés de platine d'entrée, & intérieurement de foncet portant broche, & d'une bascule soulevant un loquet, levé à son tour par une clé ordinaire. Les loquets à bascule sont aussi de deux sortes; les uns à boutons ou boucle, ainsi appelés parce qu'on les ouvre par le moyen d'un bouton ou d'une boucle, sont composés de loquet & son crampon, feuillot & bouton ou boucle, garni de mantonnet. Les autres à poucier, ainsi appelés parce qu'on les ouvre en appuyant sur la bascule avec le pouce, sont composés, comme les précédens, de loquets, garnis de crampons & mantonnet levé par la bascule, mouvant dans la platine, arrêté sur les portes par les pointes de la poignée.

Des fiches. Les fiches sont des especes de charnieres, qui servent à faire ouvrir & fermer les portes; il en est de poussées & de polies, mais jamais noires, & sont de cinq especes différentes. Les premieres appelées *fiches à vase*, parce qu'elles ont des vases haut & bas, portent depuis 2 pouces jusqu'à 12 & 15 pouces de longueur entre vase, & sont composées de douilles, celle du haut creuse, & celle d'en bas portant un gond ou mamelon entrant dans celle du haut;

l'une & l'autre portant chacune un vase & une aile, entrant dans une entaille faite exprès aux portes où elles doivent être placées, & percées de trous pour y ficher des pointes & les retenir.

Il est d'autres fiches à vase, qu'on appelle *coudées*, & dont les ailes sont en effet coudées, devant servir à des portes qui doivent ouvrir en saillie.

La deuxieme espece appelée *fiche à broche* ou *à bouton*, parce qu'elles ont des broches par le moyen desquelles on peut les démonter, sont employées aux chassis à verre des croisées, & sont en forme de charniere, composées de broches à bouton & d'ailes percées de trous.

La troisieme espece appelée *fiches de brisures*, parce qu'elles se brisent, sont employées aux volets des croisées, & sont semblables aux précédentes, à l'exception qu'au lieu de broches à bouton elles ont des broches rivées.

La quatrieme espece appelée *fiches à chapelet*, parce qu'elles semblent être enfilées comme un chapelet, sont employées aux guichets des portes cocheres, ou autres fortes portes & de sujétion, & sont composées de plusieurs fiches simples, portant chacune une aile percée de deux trous, enfilées ensemble dans une broche à bouton ou à vase par chaque bout.

La cinquieme espece toujours noire & jamais poussée ni polie, appelée *fiches à gonds*, parce qu'elles s'emploient avec des gonds aux battans des portes cocheres, sont composées de douille & ailes percées de trous.

Des pommelles. Les pommelles, especes de fiches ou pentures noires & poussées, seulement à l'usage des portes, sont de deux sortes; les unes à queue d'aronde, sont composées de douille, & d'aile à queue d'aronde percée de trous pour être attachée de vis ou de clous sur les portes où elles doivent être placées; elles roulent ordinairement sur des gons à repos, en plâtre ou en bois; les autres sont composées de douilles, d'ailes percées de trous pour être aussi attachées de vis ou de clous: le gond est quelquefois à repos en bois ou en plâtre.

Des charnieres. Les charnieres noires, poussées & polies à l'usage des petites portes d'armoire, de buffet, couvercles, *&c.* sont composées de nœuds, garnies de broches rivées, & d'ailes percées de trous pour être attachées de vis ou de clous.

Des couplets. Les couplets noirs & poussés seulement, employés à peu près aux mêmes usages que les charnieres, sont composés de nœuds garnis de broches & de patte à queue d'aronde, percée de trous pour être attachée de vis ou de clous.

Des briquets. Les briquets noirs & poussés seulement à l'usage des tables à manger & autres, sont des especes de couplets dont la charniere est double & se brise tout à plat, composés de nœuds doubles, de broches & de pattes percées de trous pour être attachées de vis ou de clous.

Des crochets. Les crochets simples, noirs, poussés & polis, à l'usage des croisées & des portes que l'on veut tenir ouvertes & fermées, sont des especes de tringles de fer arrondies à crochet d'un côté, & garnies de pitons à vis ou à pointe par l'autre pour les arrêter.

Des équerres. Les équerres à l'usage des croisées, portes croisées, chassis, *&c.* & tout ce dont on veut maintenir; les assemblages sont simples, doubles ou composés, noirs, poussés ou polis; les équerres simples portent depuis 5 jusqu'à 9 & 10 de branche sur 10 à 15 lignes de largeur & sont percées de trous pour être attachées de vis ou de clous; les équerres doubles, sont des équerres à double branche, d'environ 15 à 20 lignes de largeur, sur une, 2 ou 3 lignes d'épaisseur, & d'une longueur proportionnée à la place qu'elles doivent occuper, & sont percées de trous pour être attachées de vis ou de clous; les équerres composées ont des formes différentes & analogues aux places qu'elles doivent occuper.

Des espagnolettes. Les espagnolettes sont de très-solides & très-commodes fermetures de portes ou croisées: il en est de trois sortes; la premiere simple, la seconde à verrou, & la troisieme à pignon, toutes noires, poussées, polies, bronzées, en couleur d'eau, enrichies de bronze, ciselées & dorées, avec tout le goût possible, selon l'importance des appartemens, ainsi que toutes les pieces dont elles sont composées; les plus ordinaires à l'usage des croisées,

ſont compoſées d'une tige depuis environ 9 juſqu'à 15 & 18 lignes de groſſeur, qu'on emploie pour les portes cocheres, portant à différente diſtance des vaſes ou embaſe & leurs laſſets à vis garnis d'écroux, qui les tient arrêtées ſur les chaſſis à verre de pannetons, qui ſervent à fermer les volets, & de crochets par chaque bout entrant dans autant de gaches, tenant le tout arrêté aux chaſſis de poignée & ſon bouton, & ſupport à charniere & à vis à écroux, arrêté ſur l'un des chaſſis à verre.

Les eſpagnolettes à verrous, à l'uſage des portes croiſées, portes cocheres, *&c.* ſont compoſées par en haut des mêmes pieces que les précédentes, & par en bas d'une douille dans laquelle entre la tige d'un verrou, compoſé de bouton, cramponnets, monté ſur platine percée de trous pour l'arrêter ſur la porte.

Les eſpagnolettes à pignon ſont d'une nouvelle invention, le ſieur Lucotte en étant le premier & juſqu'à préſent le ſeul auteur; elles ſervent aux portes croiſées de jardin, de terraſſes, *&c.* & facilitent le moyen de pouvoir les ouvrir & fermer en dehors, comme en dedans, ce qui ne ſe peut avec le autres; elles ſont compoſées des mêmes pieces que les précédentes, mais au millieu d'une tige portant pignon ou vis ſans fin, mu par un pareil pignon ou vis ſans fin, diſpoſé horizontalement par le moyen d'une poignée arrêtée deſſus, tant en dehors qu'en dedans, le tout enfermé dans une boite compoſée de pilaſtre & de cloiſon, garnie de ſes étochiots.

Des verrous. Les verrous faits pour fermer les chaſſis de croiſées, portes d'armoire, de buffet, de bibliotheque, *&c.* ſont noirs, pouſſés ou polis: il en eſt de deux ſortes; les uns appelés ſur champ, ſont des verrous dont l'épaiſſeur ſe préſente en face, & la largeur de côté; il en eſt de toute grandeur, depuis 9 à 10 juſqu'à 7, 8 & 10 piés de longueur, & ſont compoſés de tige garnie quelquefois de conduit, à cauſe de leur trop grande longueur, de bouton pour les faire mouvoir, de verrous, ſon embaſſe, cramponnets & platine percée de trous pour être arrêtés de vis ou de clous; les autres appelés ſur-plat, ſont des verrous dont la largeur ſe préſente en face à l'épaiſſeur de côté, mais au reſte ſemblables aux précédens.

Des baſcules à verrous. Les baſcules à verrous à l'uſage des portes d'armoire, de buffet & de bibliotheque ſont des eſpeces de verrous ſur plat, doubles pouſſées ou polies, faites pour fermer enſemble haut & bas. Il en eſt de deux ſortes: les unes à poignée parce qu'elles ſe font mouvoir par une poignée, ſont compoſées des mêmes pieces que les verrous ſur plat; mais de plus d'une poignée garnie de ſon bouton, placée à la hauteur de la main, faiſant mouvoir enſemble les deux verrous: les autres à pignon, parce qu'elles ſe font mouvoir avec un pignon, ſont compoſées auſſi des mêmes pieces que les verrous ſur plat; mais de plus d'un bouton à la hauteur de la main, & plus haut d'une platine garnie de ſa couverture, contenant les extrémités des verrous dentés en forme de crémaillere, & un pignon au milieu qui les fait mouvoir par oppoſition.

Des marteaux ou heurtoirs. Les marteaux ou heurtoirs à l'uſage des portes, faits pour frapper ou heurter, d'où ils tirent leur nom, ſont noirs, pouſſés ou polis. Il en eſt de deux ſortes: les uns faits en forme de boucles, en cuivre, de grenouille ou autre forme, garnis de laſſets, à queues à vis, garnis d'écroux & de platine; les autres ſont en forme de conſoles, à volutes & à charniere, garnis de laſſets à vis, à écroux.

Des ſtores. Les ſtores ſont des inſtrumens à l'uſage des croiſées faits pour garantir du ſoleil pendant l'été. Ils ſont compoſés de boîtes cylindriques, faites en fer blanc, ſuſpendus horizontalement ſur une tringle de fer appuyée par un bout dans un trou pratiqué dans le tableau de la croiſée ou dans un piton; & de l'autre portant un œil dans lequel entre le mamelon d'un gond à pointe, enfoncé dans le tableau de la croiſée, eſt une piece de coutil tendu par une regle de bois, & tiré au milieu par un cordon qui s'enveloppe de ſoi-même autour de la boîte cylindrique par le moyen d'un reſſort contenu intérieurement, compoſé de chaque côté de tampons de bois de la groſſeur de la boîte, & au milieu de rouleaux joints enſemble par des rouleaux de fil de fer, d'environ une ligne de groſſeur, ap-

pelé *fil à ſtore*, tous portant ſur une tringle de fer qui les traverſe; le jeu s'en fait ainſi: un rouleau eſt arrêté à demeure ſur la tringle à demeure à ſon tour dans le gond arrêté dans le tableau; & le rouleau qui lui eſt oppoſé uni avec le tampon, eſt arrêté à demeure ſur la boîte cylindrique; ainſi lorſque l'on tire le ſtore, la boîte tourne, le tampon la ſuit, en la ſuivant tend le reſſort compoſé de tous les rouleaux de fil de fer, qui ſe détend enſuite lorſqu'on lâche le ſtore.

Des ſonnettes. Les ſonnettes ſont des inſtrumens raiſonnans, fort commodes pour avertir les gens d'une maiſon de ce qu'ils ont à faire. Elles ſont compoſées, pour ce qui regarde la ſonnette d'un reſſort en ſpirale, arrêté à la tête de la ſonnette montée ſur une pointe de fer, fichée dans le mur, où elle doit être placée; ou d'une autre façon, ſur-tout pour les petites ſonettes d'un reſſort de fil de fer, arrêté à la tête de la ſonnette tournée, comme ceux de ſtores, ſur un rouleau de bois, montée ſur une pointe, fichée dans le mur où elle doit être placée: à la tête de la ſonnette eſt arrêté un fil de fer très-mince, recuit au feu, & qu'on appelle pour cet effet *fil à ſonnette*, dont l'autre extrémité va joindre un ou pluſieurs mouvemens en tourniquets montés debout ou de côté, placés dans les angles des pieces pour renvoyer le mouvement, ſe joignant de la même maniere de l'un à l'autre par de ſemblables fils de fer, ſelon l'éloignement de la ſonnette, juſqu'au dernier qui porte un cordon, par lequel on fait jouer la ſonnette.

Ces mouvemens ou tourniquets ſe font quelquefois en cuivre; quelquefois ils ſont dorés pour plus de propreté. Les deux premiers ſont des mouvemens de *cordons*, ainſi appelés parce qu'ils ont une branche plus longue que l'autre, qui donne plus de douceur au levier, à laquelle l'on attache le cordon, l'un eſt monté debout & l'autre de côté. Les deux derniers ſont des mouvemens ſans cordons, l'un monté debout & l'autre de côté.

De pluſieurs vitraux & lambris dans le goût de la menuiſerie, voyez les vitraux qui ont été exécutés à la chapelle des infirmeries de l'Ecole royale militaire, par le ſieur Lucotte, dont les petits bois ſont ornés de moulures de différente eſpece, joints enſemble en onglet à tenon & mortaiſe avec la derniere propreté, & imitant les chaſſis à verre en bois à s'y méprendre.

Voyez le fourneau de la cuiſine des enfans trouvés, près Notre-Dame, exécuté par le même, compoſé de cadres & panneaux, imitant parfaitement la menuiſerie en bois.

Voyez le lambris de l'extérieur de la rôtiſſerie de la même cuiſine, auſſi du même auteur, compoſé de panneaux & pilaſtres, formant en partie des armoires ornées de cadres & de panneaux ſemblables à la menuiſerie en bois.

Des outils. Les outils ſe diviſent en deux ſortes; les uns ſont ceux qui ſervent à la forge, & les autres ceux qui ſervent à l'établi.

Des outils de forge. Le goupillon eſt fait pour arroſer le feu lorſque le fer chauffe, ce qui ſert à concentrer la chaleur, & à donner plus d'ardeur au feu. Cet inſtrument eſt compoſé d'une tige de fer, portant d'un côté une boucle, & de l'autre deux branches embraſſant pluſieurs fragmens de cordes à puits, ce qu'on emploie aſſez communément à cet uſage, bien ſerré par l'extrémité.

Les tiſonniers ſont de deux ſortes, l'un pointu & l'autre crochu. Le premier ſervant à enfoncer dans le feu lorſque l'on chauffe le fer pour lui donner ce qu'on appelle de l'*air*, & quelquefois le dégager du machefer, eſt compoſé d'une tige de fer, à boucle par un bout & à pointe par l'autre. L'autre ſervant à ramaſſer le charbon ſur la forge, & attiſer le feu, eſt compoſé d'une tige de fer à boucle d'un côté, & à crochet par l'autre.

L'enclume poſée ſur un billot fondé bien ſolidement, acérée ſur toute ſa ſurface, eſt compoſée d'un côté d'une bigorne ronde & d'un trou, pour y placer un taſſeau, tranchet & autres choſes ſemblables, & quelquefois d'une bigorne quarrée: de l'autre, pour la facilité des ouvrages garnis de chaque côté d'un empattement, pour lui donner une aſſiette néceſſaire; c'eſt ſur

cette enclume que se forgent tous les ouvrages en fer.

La petite enclume, appelée *bigorne*, à l'usage de certains ouvrages qui ne sauroient se forger sur l'enclume, est composée de sa tige, d'une bigorne ronde, d'une bigorne quarrée de son embase, dont le bout à pointe entre dans un billot garni d'un cercle pour l'empêcher de se fendre.

Le tasseau employé aux mêmes usages que les enclumes, est composé de sa tête acérée & de sa pointe.

Le faux rouleau est arrêté à demeure sur un billot, scellé en terre pour plus de solidité; on en fait de plusieurs especes, selon le goût des ouvrages, les uns & les autres servant à contourner les compartimens de dessins pour les balcons, rampes, grilles, *&c.*

Les ciseaux de forge sont de deux sortes, l'un appelé *ciseau à chaud*, & l'autre *ciseau à froid.* Le premier fait pour couper le fer lorsqu'il est chaud, est acéré par son taillant, & quarré par sa tête. L'autre fait pour couper le fer lorsqu'il est froid, est acéré par son taillant & quarré par sa tête. Il est bon de remarquer que le fer ne se peut jamais couper entiérement à froid; on y parvient en faisant une entaille d'une ou de deux faces, ou même sur toutes les quatre, qu'on appelle *ciselure*, & on le casse ensuite facilement dans le même endroit, en le faisant porter à faux.

Le tranchet, espece de petit ciseau à chaud, acéré, à épaulement & à queue, entre dans le trou de l'enclume, sur lequel on pose le fer chaud, que l'on frappe alors pour le couper.

Le tasseau d'enclume fait pour faire porter à faux le fer que l'on veut casser à froid, quarré d'un côté, & à queue de l'autre, entre aussi dans le trou de l'enclume.

La griffe d'enclume faite pour maintenir les rouleaux que l'on veut contourner à griffe & à queue, entre aussi dans le trou de l'enclume.

La forte étampe à plate-bande, faite pour étamper & mouler les plates-bandes des rampes, balcons & appuis, est à talon de chaque côté, & garnie d'un côté d'une bride simple, & de l'autre d'une autre bride à clavette, pour la maintenir ferme & bridée sur l'enclume.

Des marteaux de forge. Les marteaux de forge sont de deux sortes: les uns qu'on appelle *marteaux-à-devant*, parce qu'on s'en sert à frapper devant l'enclume: c'est ordinairement un ouvrier subalterne, qui le tenant de ses deux mains, frappe au gré du forgeron sur l'ouvrage posé sur l'enclume; les autres qu'on appelle *marteaux à main*, parce qu'on n'emploie qu'une main pour s'en servir, & c'est ordinairement le forgeron qui s'en sert. Les premiers sont de deux sortes: les uns appelés *à panne droite*, parce que la panne est droite, ont environ trois à quatre pouces & demi de grosseur, & sont composés d'une tête acérée, d'une panne aussi acérée, d'un œil & d'un manche d'environ deux piés & demi à trois piés de longueur: les autres appelés *traverses*, parce que la panne est en travers, sont composés d'une tête, d'une panne traverse, d'un œil & d'un manche de même longueur que le précédent.

Les marteaux à main sont de trois sortes; la premiere qu'on appelle proprement *marteau à main*, sont un peu moins forts que les précédens: ce sont les plus gros des marteaux de forge que l'on emploie d'une main, & ceux que tient le plus souvent le forgeron, lorsqu'il forge le fer; il est composé d'une tête, d'une panne, d'un œil, d'un manche d'environ quinze à dix-huit pouces de longueur; la deuxieme qu'on appelle *marteaux à bigorgner*, parce qu'on s'en sert souvent sur la bigorgne, sont moins forts que les précédens & les plus petits des marteaux de forge; ils sont composés d'une tête, d'une panne, d'un œil & d'un manche de même longueur que les précédens.

La troisieme qu'on appelle *marteaux à traverses* ou *à tête ronde*, sont des marteaux de la force des marteaux à main ou à bigorgner, composés d'une tête, d'une panne, d'un œil & d'un manche de même longueur que les précédens.

Des outils emmanchés. Les outils emmanchés se divisent en tranche, en poinçons & en chasses: les tranches sont de deux sortes: l'une appelée proprement *tranche* faite pour trancher ou couper le fer à chaud,

est composé d'un tranchant acéré, d'une tête & d'un manche de fer d'environ deux piés de longueur, tenu par le forgeron lorsque le frappeur-devant frappe sur sa tête; l'autre appelée *langue de carpe*, faite pour fendre le fer à chaud, est composée d'un tranchant acéré, disposé en travers, d'une tête & d'un manche de fer, tenu aussi de la même maniere que le précédent.

Les poinçons emmanchés, faits pour percer des trous à chaud, sont de trois sortes: les uns appelés *poinçons plats*, sont composés d'un poinçon acéré, d'une tête & d'un manche de fer semblable à ceux des tranches; les autres different du précédent, parce qu'ils sont ronds ou en d'autres formes: tous deux sont composés de poinçons acérés, de têtes & de manches de fer.

Il est des poinçons ovales ou autres formes qui ne différent en rien des précédens que par le poinçon même.

Les chasses faites pour chasser ou renvoyer le fer chaud, sont de deux sortes, l'une appelée *quarrée*, parce qu'elle rend quarré les angles de toute sorte d'épaulement; on s'en sert en la tenant comme les tranches, c'est-à-dire, le qaurré appuyé sur le fer; elle est composée d'un quarré acéré, d'une tête & d'un manche de fer; l'autre appelée *à biseau*, parce que son quarré est en effet à biseau, est employée aux mêmes usages que la précédente, & sur-tout pour des épaulemens de tenons; on s'en sert en la tenant le manche perpendiculairement, & le biseau appuyé sur le fer; elle est composée d'un quarré à biseau acéré, d'une tête & d'un manche de fer.

Les serruriers se servent de mandrins en fer de toute grosseur, faits pour mandriner & alaiser à chaud les trous que l'on a fait avec les poinçons; le premier est quarré, le deuxieme plat, le troisieme rond, le quatrieme ovale, le cinquieme en triangle ou tiers point, & le sixieme à pans ou autres formes, selon celle que l'on juge à propos de donner aux trous, chacun d'eux plus petit par chaque bout, & plus gros au milieu, pour leur donner de la suite.

La perçoire est faite pour poser le fer chaud lorsqu'on veut le percer ou mandriner; ce n'est autre chose qu'un morceau de fer plat plus ou moins long, arrondi ou coudé.

La *griffe* est une barre de fer quarrée depuis dix jusqu'à vingt lignes de grosseur, & depuis un jusqu'à quatre & cinq piés de longueur, portant d'un côté une griffe qui lui en donne le nom, composée de deux gougeons, & de l'autre, un tourne à gauche fait pour déganchir les ouvrages.

Les tenailles faites pour pincer le fer que l'on veut chauffer ou forger lorsqu'il est trop court pour le tenir à la main, sont de plusieurs especes; les unes sont appelées *droites*, parce que les mords en sont droits; les autres sont appelées *croches*, parce que les mêmes mords son coudés ou crochus; d'autres sont appelés *à boutons*, parce que les mords atés servent à pincer des boutons dont la tête se loge dans la partie atée; d'autres enfin sont appelées *à rouleau*, parce que les mords arrondis servent à pincer des rouleaux des unes & des autres.

Le ratelier de forge arrêté à demeure sur la hotte de la forge ou aux environs, fait pour accrocher & déposer une grande partie des outils de forge, est composé d'une plate-bande de fer, & de pointes courbées rivées dessus.

Les étaux à chaud, s'appellent ainsi lorsqu'ils servent à tenir ferme les ouvrages que l'on travaille à chaud; de plusieurs qui sont arrêtés à l'établi, l'on destine aux ouvrages de forge le plus fort, le moins précieux, & souvent le plus mal fait, comme étant sujet à être gâté par la chaleur du fer que l'on y serre; mais en général cet instrument appartient plutôt aux outils d'établi dont nous allons voir les détails, étant lui-même arrêté à l'établi.

Des outils d'établi. Parmi les outils d'établi, les étaux tiennent sans contredit le premier rang; ces instrumens servent à serrer & maintenir fermes les ouvrages que l'on veut travailler; l'étau est composé de deux tiges, portant chacune un mord denté & acéré & un œil; l'une ayant un pié garni de chaque côté de jumelles rivées ou soudées sur la tige, & l'autre renvoyée par un ressort, porte à son extrémité inférieure un trou pour former charniere dans les jumelles par le moyen d'un boulon à vis à écrou; au travers des yeux passe une boîte

d'étau garnie intérieurement de filet brasé servant d'écrou à une vis aussi taraudée à tête arrondie mue, en tournant par une manivelle; cet étau est arrêté à l'établi par le moyen d'une bride double & d'une simple garnie de clavette arrêtée à demeure sur l'établi avec des vis.

La bigorne d'établi faite pour contourner des ouvrages ronds, quarrés ou autres formes en petit, est composée de sa tige, d'une bigorne ronde, d'une bigorne quarrée, toutes deux acérées de son embase, dont le bout à pointe entre dans l'épaisseur de l'établi.

Le tasseau d'établi servant à applanir & dresser des ouvrages sur l'établi, est composé de sa tête acérée, & de sa pointe entrant dans l'épaisseur de l'établi.

L'étampe d'établi faite pour étamper ou mouler différente espece de moulures, est composée de sa tête acérée & d'une queue à épaulement en forme de tenon, pour être serré dans un étau.

Des limes. Les limes faites pour limer, blanchir, & même polir les ouvrages, sont de trois sortes; la premiere qu'on appelle *limes de Forez*, parce qu'elles viennent du pays de ce nom; la deuxieme qu'on appelle *limes d'Allemagne*, parce qu'elles viennent du pays de ce nom; la troisieme qu'on appelle *limes d'Angleterre*, parce qu'elles viennent aussi du pays de ce nom.

Les limes de Forez sont des limes toutes en fer trempé en paquet, dont la taille est grosse & malfaite; elles se divisent en quarreaux, demi-quarreaux, quarrelets, demi-rondes, tiers-point, à potence & queue de rat.

Les quarreaux sont des limes en fer quarré, depuis deux jusqu'à deux pouces & demi de grosseur, sur environ dix-huit à vingt pouces de longueur, trempées en paquet, qui quoiqu'elles se fabriquent à Paris, ne laissent pas cependant d'être mises au nombre des limes de Forez, & d'en porter le nom, en ayant la taille, & sur-tout la qualité; ces especes de limes servent à dégrossir les ouvrages, & sont emmanchées dans un manche de bois.

Les demi-quarreaux sont des limes depuis dix-huit lignes jusqu'à deux pouces de grosseur, sur quinze à dix-huit pouces de longueur, de même forme & qualité que les précédentes, & employées aux mêmes usages, emmanchées dans un manche de bois.

Les quarrelets sont des limes méplates d'environ dix à douze pouces de longueur, emmanchées dans un manche de bois, faites pour dresser des choses de peu de conséquence.

Les demi-rondes sont des limes de même grosseur & longueur que les précédentes, arrondies d'un côté, emmanchées dans un manche de bois, faites pour limer des parties rondes.

Les limes quarrées ou à potence sont des limes de même grosseur & longueur que les précédentes, quarrées, emmanchées dans un manche de bois, faites pour limer & dresser des trous quarrés.

Les tiers-point sont des limes d'environ neuf à dix pouces de longueur, à trois côtés en forme de triangle, emmanchées dans un manche de bois, faites pour limer & approfondir des angles aigus.

Les queues de rat sont des limes de même grosseur & longueur que les précédentes, rondes en forme de queue de rat dont elles tirent leur nom, emmanchées dans un manche de bois, faites pour limer & arrondir des trous ronds.

Les limes d'Allemagne sont des limes en acier trempé, dont la taille est plus fine & mieux faite que celle des précédentes; elles sont de deux sortes, les unes que l'on appelle *limes au paquet*, parce qu'elles se vendent ordinairement au paquet, composé d'un, deux, trois, quatre, cinq, six, huit, & quelquefois dix, plus petites à proportion que leur nombre augmente; les autres que l'on appelle *limes à queue*, parce qu'en effet au lieu d'avoir une pointe comme les précédentes, elles ont une queue; elles se divisent comme les autres, en quarrelets, demi-rondes, à potence, à tiers-point, à queue de rat, toutes depuis un pouce jusqu'à dix & douze de longueur, compris la queue.

Les limes d'Angleterre sont des limes à pointe, dont l'acier est plus fin & de meilleure qualité que celui des précédentes, dont la forme est réguliere, & dont la taille est aussi plus fine & mieux faite que celle de toutes

les autres ; il en eſt de deux ſortes de tailles ; l'une moyenne, qu'on appelle pour cet effet *lime bâtarde*, ſervant à dreſſer ou abâtardir les ouvrages, c'eſt-à-dire, à les préparer à recevoir le poli ; l'autre plus fine & même très-fine, qu'on appelle *lime douce*, ſervant à polir les ouvrages à l'huile ; ces deux eſpeces ſe diviſent auſſi comme les autres, en quarrelettes, demi-rondes, tiers-point, à potence, queue de rat, ovale, ſont auſſi de toute grandeur, depuis un pouce juſqu'à dix & douze pouces de longueur, emmanchées dans un manche de bois.

Il eſt encore une autre eſpece de limes qu'on appelle *rapes*, parce qu'en effet elles ſont faites pour raper le bois ; ces limes ſont en fer trempé en paquet, d'une taille rude, & différemment faite que celle des autres, on les diviſe en trois ſortes, en quarrelettes, en demi-rondes, & en queue de rat, emmanchées auſſi chacune dans un manche de bois.

Les bruniſſoirs, ſont des eſpeces de limes ſans taille, de toute ſorte de forme en acier trempé, emmanchées dans un manche de bois, faites pour adoucir & donner un bruni ou brillant aux ouvrages ; il eſt encore d'autres limes ou bruniſſoirs ſans pointe & à deux côtés, qu'on appelle *riflards*, la plupart en acier d'Angleterre, à l'uſage des pieces de ſujétion où les autres limes ne peuvent parvenir.

Les marteaux d'établi faits pour frapper les ouvrages, ſont de trois ſortes. La premiere, qu'on appelle *rivoirs*, parce qu'apparemment ils ſervent plus ſouvent que d'autres à river, ſont des marteaux de 12 à 15 lignes de groſſeur, compoſés d'une tête acérée, d'une panne auſſi acérée, d'un œil & d'un manche de bois d'environ 15 à 18 pouces de longueur. La deuxieme, qu'on appelle *demi-rivoirs*, ne differe des précédens que par leur groſſeur, qui eſt d'environ 9 à 10 lignes, & le reſte à proportion compoſé de tête acérée, panne auſſi acérée, œil & manche. La troiſieme, qu'on appelle *petits rivoirs* ou *rivoirs à pleine-croix*, parce qu'on s'en ſert à river les pleine-croix ou autres garnitures de ſerrures, eſt auſſi ſemblable aux autres, mais plus petit & compoſé de tête acérée, panne auſſi acérée, œil & manche.

Le ratelier d'établi attaché en effet aux environs de l'établi fait pour endoſſer les outils, & par conſéquent le débarraſſer, eſt compoſé d'une plate-bande de fer, percée de trous pour l'attacher, garnie de pluſieurs pointes rivées deſſus.

Les ciſeaux d'établi faits pour couper le fer ſont de trois ſortes. La premiere, qu'on appelle *burin*, eſt un ciſeau plat, acéré par ſon taillant & quarré par ſa tête. La deuxieme, qu'on appelle *bec-d'âne*, eſt un ciſeau large du derriere ſur une face, & étroit ſur l'autre fait pour couper, ou bec-d'âne, des trous ou mortaiſes, compoſé de ſon taillant acéré & de ſa tête quarrée. La troiſieme, qu'on appelle *langue de carpe*, eſt une eſpece de burin rond, compoſé de ſon taillant arrondi & acéré, & de ſa tête quarrée.

Les poinçons d'établi faits pour percer des trous à froid ne different entr'eux que par la forme du poinçon ; le premier eſt quarré, le deuxieme eſt plat, le troiſieme rond : on les peut faire ovales, triangulaires ou d'autres formes tous compoſés.

Les tenailles d'établi ſont de pluſieurs ſortes, ſelon les ouvrages, les unes appelées *tenailles à chanfrin*, faites étant ſerrées dans l'étau, pour ſerrer à leur tour les ouvrages, & les tenir obliquement & fermes, ſelon un angle de quarante-cinq degrés ou environ, afin par ce moyen de les pouvoir chanfriner : elles ſont compoſées de deux mords à charniere, & à chanfrin par en haut, quelquefois denté & garni d'acier. Les autres, appelées *tenailles-à-liens*, faites pour ſerrer des liens, des rouleaux, & autres compartimens de grands ouvrages, ſont compoſées de deux mords à reſſort, até & acéré chacun par en haut ; d'autres, ſont appelées *tenailles à bouton*, parce que leurs mords étant larges & creux, reçoivent la tête d'un bouton à charniere ; d'autres auſſi, faites pour ſerrer des petits rouleaux de grands ouvrages, ſont compoſées de mords à talon & à reſſort ; d'autres encore ſont appelées *tenailles à vis*, parce qu'elles ſe ſerrent avec une vis, ou qu'elles ſervent à faire des vis, ſont en forme de petit étau compoſé de deux mords égaux à charniere, portant chacun un œil ; on paſſe

passe une boîte garnie de sa vis, ou simplement une vis garnie d'écroux à oreille; d'autres enfin qu'on appelle *tenailles à blanchir*, faites pour blanchir des platines de verrous, de targettes, de loqueteaux, des entrées palastres, de serrure, *&c.* sont composés d'une vis à écrou sur un étrier, embrassant à demeure un morceau de bois, sur lequel on serre les ouvrages à blanchir avec la vis.

La filiere est un instrument de fer, plat au milieu, acéré dans chacun des trous filtrés, portant de chaque côté une branche de longueur suffisante pour tarauder des vis, le tareau servant à enfoncer les écroux.

Le tourne à gauche est une espece de levier à deux branches, percé au milieu d'un trou plat, dans lequel entre la tête des taraux pour les faire tourner, & ainsi tarauder les écroux.

La fraise faite pour fraiser des trous, est composée de sa tête acérée, & de sa queue garnie de sa boîte de bois.

Le foret fait pour percer des trous, est composé de sa tête acérée, de sa queue garnie de sa boîte de bois.

L'arçon, espece de fleuret emmanché dans un manche de bois garni de sa corde en cuir tourné, est fait pour faire mouvoir les fraises & les forets. En cette maniere on fait faire un tour à la corde de l'arçon, autour de la boîte de la fraise ou du foret, dont on place la queue dans la piece de fer attachée sur la palette, que l'on applique sur l'estomac; la tête de la fraise ou du foret entrant dans un trou, soit pour le fraiser ou pour le forer, & de cette façon l'on fraise ou l'on perce les trous en faisant mouvoir l'arçon à peu près comme l'archet d'un violon.

La machine à forer, instrument tenant lieu de la palette, se place près d'un étau qui tient l'ouvrage que l'on veut percer; il est composé d'une palette recevant la queue des fraises ou forets, arrondi & coudé, entrant dans le trou d'un établi pour lui servir de charniere, percé au milieu d'un trou ovale, au travers duquel passe une tige de fer à crochet; d'un côté s'accrochant dans la boîte de l'étau; par l'autre bout garni de son écrou, que l'on tourne de la main gauche à mesure que le foret ou la fraise avance.

Des outils à ferrer. Les outils à ferrer ne sont, pour ainsi dire, propres qu'à ferrer des portes & croisées, de fiches, serrures, espagnolettes, *&c.* par des ouvriers exprès stilés à ces sortes d'ouvrages, & qu'on appelle pour cet effet *ferreurs*.

Le ciseau en bois, fait pour couper du bois, est composé d'un large & mince taillant acéré, & de sa tête quarrée. *Voyez* CISEAU, CISAILLES, TENAILLES, COMPAS, ÉQUERRE.

Des outils des releveurs. Les releveurs sont ceux qui font & relevent les ornemens des appuis, rampes, balcons, grilles, *&c.* d'où ils tirent leur nom. Ces ouvriers plus habiles, plus rares, & aussi plus chers que les autres, ne font, pour ainsi dire, que ces sortes d'ouvrages; ils ont des marteaux en général fort longs, minces & à deux têtes, les unes rondes, les autres quarrés; d'autres plates, ovales, *&c.* pour la plus grande commodité de leurs ouvrages.

Les tasseaux à relever, à deux têtes, ont à peu près les mêmes formes que les marteaux: un double épaulement les empêche de descendre lorsque l'on frappe dessus, étant serrés dans l'étau.

Un tasseau de plomb sert aux releveurs pour emboutir, percer, couper les ornemens; ce tasseau est composé de sa tête acérée & de son tenon.

SERRURIER, s. m. (*Corps de jurande.*) artisan qui travaille à divers ouvrages de fer, & particuliérement en serrures, d'où il a été appelé *serrurier*. Il y a à Paris une communauté de maîtres *serruriers*, dont les anciens statuts sont du mois de novembre 1411, sous le regne du Charles VI. Les principaux outils qui servent à la serrurerie & à la forge des *serruriers*, sont le soufflet, l'auge de pierre pour mettre l'eau de la forge, l'archet ou arson avec ses forets, & les boîtes; l'écouvette, les bigornes, les broches rondes ou carrées, les burins de diverses sortes, les brunissoirs, les clouïeres, les chasses carrées, rondes, & demi-rondes; les limes de toutes especes depuis les gros carreaux jusqu'aux carrelettes; les coins à fendre, les chevalets pour forer, & pour blanchir les calibres; les crochets,

les ciselets, les ciseaux à divers usages & de diverses formes, les compas, les enclumes, l'équerre, les étaux, les échoppes, l'établi, les étampes, la fourchette, les fraises, les filieres; plusieurs sortes de grattoirs, quantité de marteaux, divers mandrins pour percer à chaud, faire les yeux des marteaux, & autres outils; ou pour former & resserrer les trous quand ils sont percés; les poinçons ronds, carrés, plats; les perçoires aussi de toutes figures & à divers ouvrages; la palette à foret, les tisonniers, les rifloirs, le rochoir, le rabot, le repoussoir, le tranchet, & la tranche; plusieurs tenailles de fer, droites, crochues, rondes, & d'autres seulement de bois, les tassaux, les taraux, le tourne à gauche, le villebrequin & les valets. Outre ce grand nombre d'outils, & quelques autres de moindre conséquence, les *serruriers* se servent aussi de quelques outils de menuisier & de tailleur de pierre, pour entailler la pierre & le bois, lorsqu'ils veulent mettre leurs ouvrages en place. *Savary*. (*D. J.*)

SERSE, s. f. (*Marine.*) modele ou gabant pour la construction d'un vaisseau. *Voyez* GABANT.

SERSELLY, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume d'Alger, dans la province de Tenez, avec un port & une citadelle, à neuf lieues d'Alger. On prend cette ville pour l'ancienne *Rusubricari* ou *Rusicibar*. (*D. J.*)

SERSER, (*Géog. mod.*) ville de l'Irac, à 3 lieues de Bagdad, entre cette ville & celle de Consa, sur un ruisseau qui se décharge dans l'Euphrate. C'est le premier gîte où vont les pélerins de la Mecque, en partant de Bagdad. (*D. J.*)

SERSIFI, (*Botan.*) nom vulgaire du genre de plante que les botanistes nomment *tragopogon*. *Voyez* TRAGOPOGON, *Botan.* (*D. J.*)

SERSUKERS, s. m. pl. (*Comm. des Indes orientales.*) étoffes des Indes soie & coton, rayées de soie, & travaillées à peu près comme la mousseline, la longueur des pieces est de sept, de neuf, de treize, & de seize aunes, sur deux tiers, trois quarts & sept huitiemes de large. *Savary*. (*D. J.*)

SERTE, LE, (*Metteur en œuvre.*) terme dont les orfevres, bijoutiers, & principalement les metteurs en œuvre, se servent pour exprimer l'enchâssement des pierres, diamans, ou autres objets, qui ne font corps avec la piece que par le moyen d'une place qu'on leur y a creusée, & où on les retient par le moyen d'une sertissure, ou bord d'or ou d'argent rabattu sur eux qui les y enclavent. *Voyez* SERTIR & SERTISSURE.

SERTIR, (*en terme de Metteur en œuvre*,) est rabattre sur les pierres un rebord qu'on a fait à l'extrémité d'une piece pour les y retenir. Ces rebords, appelés *sertissures*, s'arrêtent d'abord avec une échoppe à arrêter, pour empêcher la pierre de chanceler sur sa portée, puis se resserrent & s'appliquent plus étroitement sur elle avec le poinçon à sertir, & le marteau à sertir. Voyez *marteau à sertir*, *arrêter*, & *échoppe à arrêter*.

Cette opération a deux avantages, de retenir la pierre sans qu'elle puisse s'échapper, & de fermer toute entrée aux choses qui pourroient nuire à la pierre, soit en ternissant son éclat, soit autrement. Lorsqu'une piece est bien sertie, l'humidité même ne doit point y pénétrer.

SERTISSURE, s. f. (*terme de Lapidaire*,) maniere dont une pierre est sertie ou montée. On a été très-long temps à produire la *sertissure* d'une pierre dans le métal. On pouvoit fondre, forger un anneau, le réparer même à la lime, sans savoir cependant établir les pierres dans les métaux, rabattre des parties fines & déliées qu'il falloit détacher, & réserver sur la place, pour fixer & assurer solidement une pierre, en un mot, ce qu'on appelle la *sertir*. On évitoit tous ces détails, qui paroissent de peu de conséquence à nos artistes éclairés par l'habitude & la réflexion; & qui étoient très-difficiles alors, parce qu'on perçoit la pierre avec le même instrument qui servoit à la graver, & qu'on la passoit ensuite dans une ganse. Telle étoit la méthode des anciens, qui ne connoissoient, ou ne pratiquoient pas notre façon légere de *sertir*. (*D. J.*)

SERTISSURE A GRIFFES, (*Metteur en œuvre.*) on peut distinguer deux sortes de *sertissures à griffe*, celle des ouvrages à

griffe, où la pierre enchâssée repose sur une bâte à laquelle on a soudé des pointes qui se rabattent sur la pierre, & forment tout son lieu; ces sortes d'ouvrages sont peu solides, le moindre effort peut rompre ces pointes; & la pierre, n'étant retenue que par elle, s'échappe & se perd; aussi ne monte-t-on de cette façon, que des pierres fausses & de peu de valeur. Les *sertissures* ordinaires sont celles auxquelles, outre la *sertissure* qui enveloppe la pierre de toutes parts, on a réservé sur l'épaisseur même de la *sertissure* de petites épaisseurs qui se terminent en pointe d'un côté, en courbe de l'autre, & servent à assurer de plus en plus la solidité du serti des pierres: cette façon de sertir est la plus usitée, s'emploie pour les pierres du plus grand prix & est la plus solide.

SERTISSURE A BISEAU CREUX, (*Metteur en œuvre.*) c'est la façon la plus ordinaire de sertir & monter en bagues ou cachets, les cornalines, jaspes, agates, *&c.*

Pour former cette *sertissure*, on coupe avec l'onglette tranchante, sur le milieu du plat de la *sertissure* un filet; on frappe avec le poinçon entre les deux épaisseurs séparées par ce filet pour rabattre l'épaisseur intérieure sur la pierre, & serrer la matiere contre la pierre, quand elle est suffisamment serrée, avec une onglette ronde; & en la penchant du côté de la pierre, on enleve toutes les inégalités formées par le poinçon sur cette épaisseur qui forme la *sertissure* de la pierre, le biseau se découvre à la hauteur du feuillet, & l'on forme un creux tout à l'entour, qui lui a fait donner le nom de biseau creux; quelquefois on forme sur le dehors de l'épaisseur extérieure des ornemens contournés, qui lui ont fait donner le nom de *biseau creux à contour.*

SERTISSURE A FEUILLES, on appelle de ce nom les *sertissures* sur l'épaisseur extérieure desquelles, en place de griffes, on forme des feuillages, qui n'ont de forme décidée que le goût de l'artiste.

SERTISSURE A FILET, (*Metteur en œuvre.*) c'est une sorte de *sertissure* que l'on emploie volontiers dans la monture des boucles à pierre, & quelquefois dans d'autres ouvrages; on opere, pour former cette *sertissure*, comme dans celle à biseau creux, elle consiste en ce qu'on réserve à l'entour de l'ouvrage un bord uni & élevé; la *sertissure* de la pierre, comme dans la *sertissure* à biseau creux, est prise sur le plat de l'épaisseur & rabattue en dedans; cette espece de *sertissure* a l'avantage, quand elle est bien faite, d'être plus solide, sur-tout pour les boucles, dont l'extérieur est souvent exposé à être heurté, en ce qu'elle garantit la *sertissure* qui se trouve à côté par le bord réservé, & la pierre elle-même, dont les vivarêtes se trouvent plus éloignées du bord, & à couvert par une espece de petit mur.

SERTULARIA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom d'un genre de plante marine, qui renferme, selon le systême de Linnæus, les corallines de Tournefort, & les opontivides de Boerhaave: le caractere générique de ce genre de plante est d'être composé de parties attachées ensemble, comme sont des perles dans les colliers de femmes. (*D. J.*)

SERVAGE, s. m. (*Lang. franç.*) vieux mot qui signifioit autrefois *esclavage* & *servitude*; on eût pu le conserver pour enrichir la langue, du moins pour désigner l'état de celui qui sert un maître, mais l'usage en a autrement décidé, il l'a banni & de la prose & de la poésie. (*D. J.*)

SERVAN, (*Géog. mod.*) petite ville de la province de Ségestan. Son terroir est fertile en fruits, en dattes & en pins; ce qui est rare dans cette province. Les géographes du pays la mettent à 79, 15. de *longit.* sous les 32, 10. de *lat.* (*D. J.*)

SERVANT, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est sujet envers quelqu'un, ou qui sert à quelque chose.

Le fief *servant* est le fief du vassal relativement au fief du seigneur dont il releve, qu'on appelle le *fief dominant.* Voyez *fief dominant* & *fief servant.*

On appelle piece *servant* à conviction, celle qui est propre à confondre l'accusé.

Une requête *servant* d'avertissement, de griefs, de causes & moyens d'appel, de contredits ou de salvations, est celle qui est faite & employée pour en tenir lieu. (*A*)

SERVANS D'ARMES, (*Histoire mod.*)

freres ou chevaliers du troisieme rang dans l'ordre de Malte. Les freres *servans* portent l'épée, & combattent comme les chevaliers; mais il n'est pas nécessaire qu'ils prouvent la même noblesse que ceux-ci. Quoiqu'ils soient gentilshommes, ils ne peuvent être reçus dans le premier rang si leur noblesse ne va jusqu'au bisaïeul & au delà de cent ans, tant du côté paternel, que du côté maternel. Il y a dans toutes les langues des commanderies affectées aux chevaliers *servans*. *Voyez* MALTE.

SERVANTE, s. f. (*Econ. dom.*) fille ou femme qui sert dans une maison.

SERVANTIA, *voyez* POLE.

SERVANTOIS, s. m. (*Poésie.*) nom qu'on donnoit dans le temps des premiers romanciers à des pieces amoureuses, & quelquefois satyriques. (*D. J.*)

SERVE, s. f. (*Poissonnerie.*) lieu où l'on conserve le poisson; c'est ce qu'on appelle autrement *gardoir*. En plusieurs endroits du royaume on se sert du premier terme; & l'on met cette différence entre *serve* & *gardoir*, que *serve* se dit du lieu où l'on conserve le poisson pour le prendre à mesure qu'on en a besoin, & que *gardoir* ne se dit que d'un endroit où l'on met le poisson au sortir de l'étang pour le faire dégorger. (*D. J.*)

SERVESTAN, (*Géog. mod.*) ville de Perse. *Long.* selon Tavernier, *78, 15. latitud. 29, 15.*

SERVETISTES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) disciples ou sectateurs de Michel Servet, chef des Antitrinitaires, ou nouveaux Ariens de ces derniers temps. *Voyez* ANTITRINITAIRE.

On ne peut pas dire exactement que Servet de son vivant ait eu des disciples, ayant été brûlé à Geneve avec ses livres en 1553, avant que l'on eût donné le temps à ses dogmes de prendre racine. Mais on donne le nom de *Servetistes* aux Antitrinitaires modernes, parce qu'ils marchent sur les traces de Servet.

Sixte de Sienne donne le nom de *Servetistes* aux Anabaptistes, & il paroît qu'il emploie indifféremment ces deux qualifications. Aussi la doctrine des anciens Anabaptistes de Suisse étoit-elle conforme à celle de Servet. *Voyez* ANABAPTISTE.

Comme les livres que Servet a écrits contre le mystere de la trinité sont fort rares, ses véritables sentimens sont très-peu connus. M. Simon qui en avoit un exemplaire de la premiere édition faite en 1531, en parle fort au long dans son histoire critique du vieux testament. Quoique Servet emploie contre la trinité un grand nombre des mêmes argumens par lesquels les Ariens attaquoient ce mystere; il proteste néanmoins qu'il est fort éloigné de leurs erreurs. Il est opposé en quelques choses aux Sociniens, & déclare que ses opinions n'ont rien de commun avec celles de Paul, de Samosate; mais Sandius, dans sa *bibliotheque des écrivains antitrinitaires*, fait voir le contraire. Au reste, il ne paroît pas que cet hérésiarque ait eu aucun systême de religion fixe & régulier, au moins dans la premiere édition de son livre contre la trinité, publiée en 1531, sous le titre *de Trinitatis erroribus, libri septem, per* Michaëlem Servetum, *alias Reves, ab Arragoniâ hispanum*. L'année suivante il publia ses dialogues sur la Trinité, avec d'autres traités sous ce titre: *Dialogorum de Trinitate libri duo, de justitiâ regni Christi, capitula quatuor, per* Michaëlem Servetum, *alias Reves, ab Arragoniâ hispanum, anno 1532*. Dans la préface de ce dernier ouvrage, il déclare lui-même qu'il est peu content du premier, & qu'il va le retoucher. C'est ce qu'il exécuta, & en conséquence il fit paroître un ouvrage beaucoup plus ample contre le mystere de la Trinite, qui fut imprimé à Vienne en Dauphiné en 1553. Mais le peuple de Geneve s'étant saisi des exemplaires de ce livre les brûla, & il n'y en eut que deux ou trois qui échapperent à la recherche rigoureuse qu'en fit faire Calvin; un de ceux-là fut gardé à Basle, & est à présent dans la bibliotheque du collège à Dublin.

Ce dernier ouvrage de Servet est intitulé, le rétablissement du christianisme, *christianismi restitutio*, & est divisé en six parties; la premiere contient sept livres de la Trinité; la seconde trois livres *de fide & justitiâ regni Christi, legis justitiam superantis, & de charitate*; la troisieme est divisée en quatre livres, & traite *de regeneratione ac manducatione supernâ & regno antichristi*; la quatrieme ne

contient que trente lettres écrites à Jean Calvin ; la cinquieme renferme soixante marques du regne de l'antechrist, & parle de sa manifestation comme déja présente ; la sixieme a pour titre : *de mysteriis trinitatis ex veterum disciplinâ ad Philip. Melancht. & ejus collegas apologia.* On en trouve deux exemplaires à Paris, un imparfait dans la bibliotheque du roi, & l'autre entier étoit dans la bibliotheque de M. Colbert.

Les erreurs de Servet sont en très-grand nombre ; car après avoir donné dans les opinions des luthériens, des sacramentaires & des Anabaptistes, il renouvella dans les livres dont nous venons de parler, les hérésies de Paul de Samosate, de Sabellius, d'Arius, de Photin & de quelques autres : car il dit « que ceux-là sont athées qui n'ont point d'autre Dieu qu'un assemblage de divinités, qu'un Dieu par connotation ou par accident, & non pas un Dieu souverain, grand, absolu ; qui font consister l'essence divine dans trois personnes réellement distinctes & subsistantes dans cette essence. Qu'il est bien vrai qu'on peut reconnoître une distinction personnelle dans la trinité, mais qu'il faut convenir que cette distinction n'est qu'extérieure ; que le verbe n'a été dès le commencement qu'une raison idéale, qui représentoit l'homme futur, & que dans ce verbe ou raison idéale il y avoit Jesus-Christ, son image, sa personne, son visage & sa force humaine ; qu'il n'y a point de différence réelle, entre le verbe & le saint-esprit ; qu'il n'y a jamais eu en Dieu de véritable & réelle génération & inspiration ; que le Christ est le Fils de Dieu, parce qu'il a été engendré dans le sein d'une vierge, par l'opération du saint-esprit, & parce que Dieu l'a engendré de sa substance ; & que le verbe de Dieu descendant du ciel, est maintenant la chair de Jesus-Christ, en telle sorte que sa chair est la chair du ciel, que le corps de Jesus-Christ est le corps de la divinité, que la chair est toute divine, qu'elle est la chair de Dieu, qu'elle est céleste & engendrée de la substance de Dieu. Il se raille de la distinction des personnes, & prétend qu'il n'y a eu qu'une image ou une face personnelle, & que cette image étoit la personne de J. C. en Dieu, & qui a été communiquée aux anges ; que le saint-esprit est descendu dans les ames des apôtres, comme le verbe est descendu dans la chair de Jesus-Christ. Après avoir dit beaucoup d'impiétés sur la substance de l'ame, il conclut qu'elle est de Dieu & de sa substance ; que Dieu a mis dans l'ame une spiration créée avec sa divinité, & que par une même spiration, l'ame est substantiellement unie avec Dieu dans une même lumiere par le moyen du saint-esprit ; que le baptême des enfans est inutile, & qu'il est d'une invention humaine ; qu'on ne commet point de péché avant l'âge de vingt ans ; que l'ame se rend mortelle par le péché », & beaucoup d'autres erreurs qu'on peut voir dans la *bibliotheque des Antitrinitaires* de Sandius, *page 9 & 10. Contin. de l'hist. ecclés.* de M. Fleury, *tome XXX, liv. CXLIX. n°. 90.*

Quant à la personne de Servet, Lubienski & d'autres Antitrinitaires nous le représentent comme un homme qui souffrit la mort fort constamment, & qui prononça un discours au peuple assemblé à son supplice. M. Simon a prétendu que cette harangue étoit supposée ; & Calvin rapporte que quand on lui eut lu la sentence qui le condamnoit à être brûlé vif, tantôt il paroissoit interdit & sans mouvement, tantôt il poussoit de grands soupirs, & quelquefois il faisoit des lamentations comme un insensé, & crioit à la maniere des Espagnols, *miséricorde, miséricorde.* Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne retracta point ses erreurs.

Lubienski a encore voulu faire passer cet hérésiarque pour un homme très-savant dans les lettres humaines, & qui avoit une profonde connoissance de l'écriture ; M. Simon assure au contraire qu'il s'exprimoit très-mal en latin, & que ce qu'il cite d'hébreu & de grec prouve qu'il ne savoit presque rien de ces deux langues.

Une partie des ouvrages de Servet a été traduite en flamand, & l'on trouve aisément en Hollande ses livres de la Trinité en cette langue. Simon, *répons. à quelques théologiens d'Hollande.*

SERVICE, s. m. (*Gram.*) culte extérieur qu'on rend à Dieu. Le *service* divin. Office qu'on célebre pour les morts. Vous êtes invité à l'enterrement & au *service* de

M. T. On se consacre au *service* de Dieu, lorsqu'on embrasse la profession ecclésiastique ou religieuse ; au *service* de l'état, lorsqu'on se charge de quleque fonction pénible du ministere. Entrer au *service*, c'est embrasser l'art militaire. Le *service* d'une maison, c'est tout ce qui appartient à l'économie domestique. *Service* se prend aussi pour *condition* ; un domestique est hors de condition, de *service*. Il s'étend à accorder les marques gratuites de la bienfaisance; il ma rendu de grands *services*. Il y a des circonstances où l'amour & l'amitié ne voient aucun *service* trop bas. Il y a des états dont le devoir s'appelle *service*; le service d'un chevalier de Malte ; *service* de cheval ; *service* de compagnon ; service de corps. Il est quelquefois synonyme à *usage* ; j'en ai tiré bien du *service* ; il m'a long-temps servi. On dit aussi un *service* d'or, d'argent, pour tous les ustensiles de table fait de ce métal ; un *service* de linge, pour les linges destinés à la table ; on a servi à quatre ou cinq *services*, pour un certain nombre de plats qu'on sert, & auxquels d'autres succedent. On n'est pas bien *servi* dans cette auberge, ce qu'il faut entendre & des mets & des domestiques. Etre de *service* à la tranchée ; être de *service* chez le roi, c'est exercer ses fonctions chez le roi, c'est être commandé à la tranchée. *Servir* à la paume, c'est envoyer le premier la balle. Il y a le côté du *service*.

SERVICE DIVIN, (*Critiq. sacr.*) le *service divin* chez les premiers chrétiens, consistoit dans la priere, la lecture des livres sacrés, & la participation à l'Eucharistie. Il finissoit, selon que S. Paul le recommande *aux Romains, ch. xvj. 16.* par un saint baiser, témoignage d'une communion fraternelle ; ce n'est pas dans ce baiser, dit néanmoins Clément d'Alexandrie, que consiste la charité, mais dans l'affection du cœur ; à présent, continue-t-il, on ne fait que troubler les églises par les baisers mutuels, *Pœdag. lib. III. cap. cclxviij. Voyez* dans le grec le reste du passage. Il se méloit déja de la corruption dans les saints baisers. Je finis par remarquer que tout le *service divin* se nommoit en un seul mot *sacrifice* dès le temps de Tertulien. (*D. J.*)

SERVICE MILITAIRE, c'est le service que les troupes font à la guerre. Ce *service* peut être fait par des nationaux ou par des étrangers. *Voyez* sur ce sujet les ouvrages pour & contre les *services militaires étrangers, considérés du côté du droit & de la morale, tant par rapport aux souverains qui les autorisent ou les permettent, qu'aux particuliers qui s'y engagent ; publiés pour mettre le public en état de juger sainement de l'usage des peuples anciens & modernes à cet égard, & en particulier de celui des Suisses*, par Loys de Bochat, *professeur en droit & en histoire à Lausanne*, en trois tomes, *in-8°*.

Les différentes questions que M. de Bochat examine dans cet ouvrage sont très-curieuses & très-importantes.

Il s'agit de savoir :

1°. « S'il est permis à quelque homme que ce soit de se louer indifféremment à un prince étranger pour porter les armes, sans s'embarrasser de la justice ou de l'injustice des guerres que ce prince peut avoir. »

2°. « Si un prince ou un souverain quelconque peut vendre à un autre souverain les régimens, ou promettre de lui en fournir. »

3°. « Si un souverain peut permettre que sur ses terres un autre souverain leve des troupes, tout cela sans s'embarrasser de leur destination que d'une maniere politique & indifférente à la justice ou à l'injustice des armes ; & en cas que cela se puisse faire pour un, si cela peut en même temps se faire pour plusieurs ».

Il est aisé de s'appercevoir que ces différentes questions sont fort intéressantes. Nous n'entrerons cependant dans aucun détail sur ce sujet, parce qu'il seroit difficile de le faire sans lui donner beaucoup d'étendue, nous nous contentons donc de renvoyer à l'ouvrage de M. de Bochat, ou au vingt & un & vingt-deux volumes de la *bibliotheque raisonnée*, où l'on trouve un extrait de cet ouvrage, qui peut en donner des idées assez exactes.

Il y a eu dans tous les temps des pays dont les peuples fournissoient indifféremment des troupes à ceux qui vouloient les payer. « Les Gaulois, dit M. le chevalier de Folard, faisoient métier d'aller tuer les autres pour de l'argent, & de s'entretuer quelquefois comme bons compa-

triotes, parce qu'ils se vendoient indifféremment aux deux partis ; de sorte que les mêmes drapeaux se trouvoient souvent opposés les uns contre les autres. Cela sembloit fort barbare & fort inhumain, continue le savant commentateur de Polybe, comme s'il n'étoit pas libre à chacun d'aller exercer son métier par-tout où il trouvera de l'avantage. On reprochoit la même chose aux Etoliens. Polybe & Tite-Live se fâchent bien fort contre cette conduite. Philippe de Macédoine, si célebre par sa guerre contre les Romains, traitant de la paix avec Q. Flaminius, reprocha à un préteur des Etoliens son infidélité, & l'avarice de sa nation, qui n'avoit nulle honte de fournir des troupes à une puissance, & d'en envoyer à son ennemi. Les Gesates (que M. de Folard croit être les peuples du Languedoc, ou des provinces méridionales des Gaules) faisoient plus que cela, car ils suivoient indifféremment toutes les puissances qui vouloient d'eux. On pouvoit comparer leurs princes, dit toujours M. de Folard, à des marchands de bœufs & de moutons, qui après les avoir vendus, les envoient à différentes boucheries pour être égorgés. Il y a bien des états aujourd'hui qui font le même métier ». *Comm. sur Polybe, Q. III, pag.* 235. (*q*)

SERVICE, (*Art. culin. des Rom.*) *ferculum:* nos officiers de bouche ont nommé *service* les plats qu'on met tout ensemble sur la table pour la couvrir ; & ils ont établi des repas à trois, à quatre & à cinq *services ;* mais il s'agit ici d'indiquer quelle étoit la distribution des *services* sur les tables des Romains, & non pas sur les nôtres. La voici donc en peu de mots.

Après la distribution des coupes, on *servoit* les viandes, non pas toujours chaque plat séparément, comme le marque ce vers d'Horace :

Adfertur squillas inter muræna natantes.
In patinâ porrectâ.

Lib. II. satyr. viij. vers. 42.

Et cet autre :

. . . . *tum pectore adusto,*
Vidimus & merulas poni, & sine clune palumbes.

Mais souvent plusieurs plats ensemble étoient *servis* sur une table portative, à l'occasion de ce vers de Virgile.

Postquam exempta fames epulis, mensæque remotæ.

Æneid. lib. II. vers. 220.

Servius assure qu'on apportoit les tables toutes garnies : *Quia apud antiquos mensas apponebant pro discis.* Athénée est conforme à Servius. Tel étoit le premier *service ;* ensuite les *services* se multiplioient ; & quoiqu'on retînt toujours les mêmes expressions de premier & second *service*, *primæ & secundæ mensæ*, pour tout le souper, ces deux *services* se subdivisoient en plusieurs autres.

Le premier comprenoit les entrées qui consistoient en œufs, en laitues & en vins miellés, suivant le précepte :

. . . . *vacuis committere venis*
Nil nisi lene decet.

Après cela venoient les viandes solides, les ragoûts, les grillades ; le second *service* comprenoit les fruits cruds, cuits & confits, les tartes & les autres friandises que les Grecs appellent μελιπηκτα, & les Latins *dulciaria* & *bellaria.*

La table de l'empereur Pertinax n'étoit ordinairement que de trois *services*, quelque nombreuse que fût la compagnie ; au lieu que celle de l'empereur Eliogabale alloit quelquefois jusqu'à vingt-deux ; & à la fin de chaque *service*, on lavoit ses mains, comme si l'on eût fini le repas : car l'usage étoit de les laver aussi bien à la fin qu'au commencement. *Exhibuit aliquandò tale convivium, ut haberet vigentiduo* fercula *ingentium epularum ; & per singula lavarent*, dit Capitolin. (*D. J.*)

SERVICE, s. f. (*Architect.*) c'est le transport des matériaux du chantier au pié du bâtiment qu'on éleve, & de cet endroit sur le tas. Ainsi, plus l'édifice est haut, plus le *service* en est long & difficile lorsqu'on l'acheve. *Dictionnaire de Charpent.* (*D. J.*)

SERVIE, LA, (*Géog. mod.*) province de la Turquie européenne, bornée au nord par le Danube, au midi par l'Albanie & la Macédoine, au levant par la Bulgarie, & au couchant par la Bosnie. Elle peut avoir 76 lieues du levant au couchant, & 38 du

midi au nord. Cette province que les Turcs appellent *Serpilati*, faisoit anciennement partie de la Moësie, de l'Illyrie & de la Pannonie. Elle appartint, lors de la décadence de l'empire romain, aux peuples serviens venus de la Sarmatie asiatique; & elle eut dans la suite ses despotes particuliers, dont quelques-uns ont dépendu des rois de Hongrie. Le dernier eut le malheur d'être pris dans une bataille où son armée fut taillée en pieces par Amurat premier dans le quatorzieme siecle: alors la *Servie* tomba sous la puissance des Turcs; cependant Bellegrade, la capitale, ne devint leur conquête que sous Soliman II, qui s'en rendit maître en 1521. Toute la *Servie* est aujourd'hui dépeuplée, sans culture & sans argent. On y compte à peine un millier de chrétiens, sous un archevêque latin que les Turcs tolerent. (*D. J.*)

SERVIENS, (*Géog. mod.*) ou *Rasciens*, peuples que les latins du moyen âge ont appelé *Serbi*, *Servi*, *Zirvi.*, & les Arabes *Serf* ou *Sirf.* Ces peuples habitent maintenant dans la Moësie supérieure, au pays des anciens Triballes; ils sont venus des Palus-méotides. Ils ont pénétré autrefois dans la Lusace & dans la Misnie, & firent des entreprises jusque dans la Thrace; mais ils furent battus par Amurat premier, sultan des Turs, l'an 767 de l'hégire. (*D. J.*)

SERVIETTE, s. f. (*Chirurg.*) espece de bandage fait avec une serviette pliée en trois doubles suivant sa longueur, & roulée par les deux bouts. On l'applique autour du corps sur l'appareil; on en attache les deux bouts par-devant, & on la soutient avec le scapulaire. Ce bandage s'emploie aux maladies de la poitrine & du bas-ventre. (*D. J.*)

SERVIETTE, (*Toilerie.*) linge de table qu'on met sur chaque couvert, pour manger proprement, s'essuyer les mains, & couvrir ses habits. Douze *serviettes* & une grande nappe font ce qu'on appelle un *service de table.* (*D. J.*)

SERVIETTE, (*Littérat.*) Les Romains nommoient une *serviette* mappa; *mantile* étoit la *nappe.* Une chose qui paroîtra fort bizarre, c'est que long-temps après le siecle d'Auguste, ce n'étoit point encore la mode que l'on fournît des *serviettes* aux conviés, ils en apportoient de chez eux. Catulle se plaint d'un certain *Asinius*, qui lui avoit emporté la sienne; & le menace de le diffamer par ses vers, s'il ne la lui renvoie promptement:

> *Murricine* Asini *manu sinistrâ*
> *Non belle uteris in joco atque vino.*
> *Tollis lintea negligentiorum.*

Et plus bas:

> *Quare aut hendecasyllabos trecentos.*
> *Expecta, aut mihi linteum remitte.*

Martial dit à peu près la même chose d'Hermogene, homme connu pour de pareils tours d'adresse. « Personne des conviés, dit-il, n'avoit apporté de *serviettes*, » parce que chacun craignoit les ongles » crochus d'Hermogene: Hermogene ne » s'en retourna pas pour cela les mains » vuides; il trouva le secret d'emporter » la *nappe*.

Attulerat mappam *nemo, dùm furta timentur:*
Mantile *è mensa sustulit Hermogenes.*
(*D. J.*)

SERVILE, (*Gram.*) qui appartient à quelque fonction ou qualité vile & basse. Cet emploi est *servile.* Il a l'ame *servile.* Il traduit d'une maniere *servile.* *Voyez* SERF & SERVITUDE.

SERVIR, v. act. *voyez l'article* SERVICE.

SERVIR; (*Gramm.*) c'est porter honneur, respect. Il faut *servir* Dieu. C'est faire quelque fonction subalterne; il *servoit* à l'autel avec édification; il *servoit* à table. C'est embrasser une profession pénible, mais utile à l'état; il *sert* le roi dans ses armées, dans la robe. C'est obliger, secourir, aider; on *sert* ses amis de sa bourse, de son conseil, de son crédit. C'est être réduit à la condition de domestique ou d'esclave; combien de temps avez-vous *servi* dans cette maison? pour quoi en êtes-vous sorti? avez-vous une attestation de bon *service*? C'est pourvoir une table de mets; sa table est toujours bien *servie.* C'est offrir un mets; *servez*-moi de ce plat. C'est au trictrac, à la paume, & à d'autres jeux, jouer le premier coup. C'est remplir une fonction à laquelle on n'étoit pas destiné, par intérêt, par attachement ou par quelqu'autre motif; il

il m'a *servi* de guide dans cette route pénible; il m'a *servi* de garde dans cette maladie. C'est indiquer l'usage d'une chose ; je me *sers* du compas & de la regle; je me *servis*, pour le convaincre, alternativement de l'expérience & de la raison, *&c.*

SERVIS, s. m. (*Jurispr.*) du latin *servire* dont on a fait dans la basse latinité *servitia*, pour dire *services*, & par corruption *servis*, sont les devoirs dont le censitaire emphytéote est tenu envers le seigneur, à cause de l'héritage qui lui a été donné à cette condition.

Ce terme de *servis* est usité, sur-tout dans les provinces régies par le droit écrit. Il est synonyme de *cens*; si ce n'est que l'on veuille dire que le cens est cette modique redevance qui se paie en argent, *in recognitionem domini*, & que les *servis* sont les autres devoirs & prestations dus au seigneur sur le même héritage, soit en grains, volailles & autres choses.

On joint ordinairement les termes de *cens* & *servis* : en demandant le paiement de l'un, on ne manque point de demander le paiement des autres.

Les arrérages des *servis* se prescrivent comme ceux du cens, par 30 ans ou par 50 ans, suivant l'usage des différentes provinces. *V.* BORDELAGE, CENS, CENSIVE, DEVOIR, PRESCRIPTION, PRESTATION. (*A*)

SERVITE, s. m. (*Ordre monastique.*) Les *Servites* sont un ordre de religieux suivans la regle de Saint-Augustin, & qui s'attachent au service de la Vierge. Le premier auteur de cet ordre fut Bonfilio Monaldi, marchand de Florence, qui ayant quitté le négoce avec six autres de sa profession, se retira en 1223 au mont Sénaire, à deux lieues de Florence. En 1139 ils reçurent de l'évêque la regle de Saint-Augustin. Ensuite Bonfilio fut nommé général, & mourut en odeur de sainteté le premier janvier 1261. Le concile de Latran approuva l'ordre des *servites*, & les papes lui ont accordé beaucoup de graces. Il n'est point établi en France; mais Fra-Paolo, vénitien, qui étoit religieux *servite*, en a relevé la gloire en Italie, où l'on voit aussi des religieuses *servites*, ainsi nommées, parce qu'elles observent la regle des religieux du même nom. (*D. J.*)

SERVITEUR, s. m. (*Morale.*) Les noms de maîtres & de *serviteurs* sont aussi anciens que l'histoire, & ne sont donnés qu'à ceux qui sont de condition & de fortune différente; car un homme libre se rend *serviteur* d'un autre, en lui vendant pour un certain temps son service, moyennant un certain salaire. Or, quoique cela le mette communément dans la famille de son maître, & l'oblige à se soumettre à sa discipline & aux occupations de sa maison, il ne donne pourtant de pouvoir au maître sur son *serviteur* que pendant le temps qui est marqué dans le contrat ou le traité fait entr'eux. Les *serviteurs* mêmes, que nous appelons *esclaves*, ne sont soumis à la domination absolue & au pouvoir arbitraire de leurs maîtres que par infraction de toutes les loix de la nature. (*D. J.*)

SERVITEUR, (*Théologie.*) terme qui, dans l'écriture-sainte, se prend en divers sens.

1°. La signification la plus commune emporte avec soi l'idée d'esclave : car anciennement chez les Hébreux & les peuples voisins, la plupart des *serviteurs* étoient esclaves, c'est-à-dire, absolument assujettis à leur maître, qui avoit droit de disposer de leurs personnes, de leurs corps, de leurs biens, & même de leur vie dans certains cas.

Les Hébreux avoient de deux sortes de *serviteurs* ou d'esclaves, comme il paroît par le Lévitique, *c. xxv, v. 44, & seq.* Les uns étoient ou étrangers ou achetés, ou pris à la guerre, & leurs maîtres les gardoient, les échangeoient ou les vendoient, en un mot en disposoient comme de leurs biens. Les autres étoient des esclaves hébreux qui vendoient leur liberté, pressés par l'indigence, ou qui étoient vendus pour leurs dettes, ou étoient livrés pour être esclaves par leurs parens, dans les cas de leur nécessité. Ces sortes d'esclaves hébreux ne demeuroient en esclavage que jusqu'à l'année du jubilé. Alors ils pouvoient rentrer en liberté, sans que le maître pût les retenir malgré eux. Que s'ils restoient volontairement chez leur maître, on les amenoit devant les juges, ils y fai-

soient leur déclaration qu'ils renonçoient pour cette fois au privilege de la loi ; on leur perçoit l'oreille avec une alêne, en les appliquant au montant de la porte de leur maître ; & dès-lors ils ne pouvoient plus recouvrer leur liberté, si ce n'est en l'année du jubilé qui se célebroit au bout de 49 ans.

2°. *Serviteur* se prend aussi pour marquer un homme attaché au service d'un autre par choix & librement, par inclination, comme Josué étoit *serviteur* de Moïse ; Élisée, d'Élie ; Giezi, d'Élisée ; S. Pierre, S. André & les autres de Jesus-Christ.

3°. *Serviteur* se met souvent pour les sujets d'un prince. Les *serviteurs* de Pharaon, les *serviteurs* de Saül & ceux de David sont leurs sujets en général, ou leurs officiers & leurs domestiques en particulier. De même aussi les Philistins, les Syriens & plusieurs autres peuples sont appelés dans l'écriture *serviteurs* de David, parce que ce prince les avoit soumis & qu'ils lui payoient tribut.

4°. Les *serviteurs* de Dieu, les *serviteurs* du Seigneur sont les prêtres, les prophetes, ceux qui font profession d'une piété particuliere. On donne souvent à Moïse le nom d'*homme de Dieu*, de *serviteur de Dieu* par excellence ; & S. Paul prend aussi lui-même cette qualité.

On se donne quelquefois à soi-même, dit M. de Voltaire, des titres fort humbles, pourvu que l'on en reçoive des autres de fort élevés. Le pape s'appelle lui-même *serviteur des serviteurs de Dieu.* Un bon prêtre du Holstéin écrivit un jour à Pie IV, *à Pie IV, serviteur des serviteurs de Dieu.* Il alla ensuite à Rome solliciter son affaire, & l'inquisition le fit mettre en prison pour lui apprendre à écrire.

5°. Dans l'écriture, *serviteurs* ou *esclaves*, opposés à *libres* & aux enfans des promesses, marque les Juifs par opposition aux chrétiens. Les Juifs n'étoient que les esclaves figurés par Agar & par Ismaël ; les chrétiens sont les enfans de la liberté figurés par Sara & par Isaac, comme S. Paul l'établit dans ses épîtres, & sur-tout dans celle aux Galates. Calmet, *Dictionn. de la Bibl. tom. III, pag. 545.*

SERVITEURS, s. m. pl. (*terme de comm. de Chirug.*) on appelle *serviteurs* ou *garçons*, chez les maîtres chirurgiens de Paris, ceux qu'on nomme compagnons chez les maîtres de communautés des arts & métiers. Les garçons ou *serviteurs* peuvent aspirer à la maîtrise, & être admis à faire le grand chef-d'œuvre quand ils ont servi six ans consécutifs chez un des maîtres, ou sept ans chez plusieurs. (*D. J.*)

SERVITEUR, *en terme de Raffinerie*, sont des ouvriers loués à l'année, qui sont sous les ordres du contre-maître, & doivent lui obéir sans réplique. Il faut que ce soit des hommes forts & robustes, pour supporter les grandes fatigues d'une raffinerie. C'est pour cela qu'on les nourrit sans leur épargner ni pain, ni vin, ni bonne chere. Ils s'engagent pour un an. On ne peut les renvoyer qu'après ce terme, à moins que ce ne soit pour cause de bassesse ou d'infidélité.

SERVITUDE, s. f. (*Gram. & Jurispr.*) en général est l'état d'une personne ou d'un héritage qui est assujetti à certains devoirs ou services envers une autre personne, ou envers un autre héritage.

Quelquefois par le terme de *servitude*, on entend le droit d'exiger ces sortes de services & de devoirs ; quelquefois au contraire on entend par *servitude*, l'obligation de les rendre, ce qui fait distinguer les *servitudes* en actives & passives.

Il y a deux sortes de *servitudes*, soit actives ou passives, les unes personnelles, les autres réelles.

Les *servitudes* personnelles sont aussi de deux sortes.

L'une est celle qui met une personne dans une dépendance servile d'une autre.

L'autre espece de *servitude* personnelle, est celle qui est imposée sur des fonds pour l'usage de quelques personnes, tels que l'usufruit, l'usage & l'habitation.

Souvent aussi l'on qualifie ces sortes de *servitudes* de mixtes, parce qu'elles sont parties personnelles & parties réelles, étant dues à une personne sur un héritage.

Les *servitudes* réelles sont celles qui assujetissent un héritage a certaines choses envers un autre héritage.

On distingue deux sortes de *servitudes* réelles, savoir celle qu'on appelle *urbai-*

nes, & les *servitudes* rurales ou rustiques qui sont imposées sur les héritages des champs.

Voyez au ff. & au code les titres *de servitutibus*, les traités de Coras, de Cœpola, de Davezan & de Gamar; les commentateurs des coutumes sur le *titre des servitudes*, & les subdivisions qui suivent. (*A*)

SERVITUDE ACTIVE est celle que quelqu'un a droit d'exercer sur un autre ou sur son héritage; la même *servitude* qui est active pour l'un est passive à l'égard de l'autre. *Voy.* SERVITUDE PASSIVE. (*A*)

SERVITUDE APPARENTE, est celle qui se manifeste continuellement d'elle-même, comme un chemin pratiqué au travers d'un champ, l'égoût d'un toît qui tombe sur un héritage voisin, des vues droites qui portent sur un héritage, & il n'est pas besoin de s'opposer au décret pour la conservation des *servitudes apparentes*, à la différence des *servitudes* latentes qui sont purgées par le décret lorsque l'on ne s'y oppose pas. *Voyez* DÉCRET & SERVITUDE LATENTE. (*A*)

SERVITUDE DE BOIS, (*Coutume de Béarn.*) droit en Béarn de prendre & de couper du bois dans une forêt avec le talh & le dalh; *servitude de dent*, c'est le droit de faire paître son troupeau; *servitude de jasilha*, c'est le droit de le faire coucher sur une terre pendant deux nuits pour le faire reposer; *servitude de pexe*, c'est le droit de le faire paître. *Trévoux.* (*D. J.*)

SERVITUDE CACHÉE. *Voyez ci-après* SERVITUDE LATENTE.

SERVITUDE CONTINUE, est celle dont l'usage est continuel, comme des vues subsistantes sur l'héritage voisin, à la différence des *servitudes* dont on n'use que de temps à autre, comme un droit de passage.

SERVITUDE DES HÉRITAGES DES CHAMPS. *Voyez* SERVITUDES RUSTIQUES.

SERVITUDE DES HÉRITAGES DE VILLE. *Voyez* SERVITUDE URBAINE.

SERVITUDE LATENTE, est celle qui n'est annoncée par aucune marque extérieure, comme le droit de passage que quelqu'un a dans un champ.

SERVITUDE MIXTE, est celle qui tient de la personnelle & de la réelle, comme l'usufruit qui est dû sur un fonds. *Voyez* USUFRUIT.

SERVITUDE NATURELLE, est celle qui est dans l'ordre même de la nature, comme l'écoulement des eaux qui viennent du fonds supérieur sur le fonds inférieur.

SERVITUDE NÉCESSAIRE, est celle qui est due sans autre titre que celui de la nécessité, comme le passage pour aller à un héritage qui est enclavé de toutes parts dans des héritages appartenans à autrui: la regle en ce cas est que l'on donne le passage par l'endroit le moins dommageable. *Voyez* SERVITUDE NATURELLE.

SERVITUDE OCCULTE *ou* CACHÉE, est la même chose que *servitude* latente. *Voyez* SERVITUDE LATENTE.

SERVITUDE PASSIVE, est celle qu'une personne ou un héritage doit à une autre personne ou héritage; la *servitude* passive est opposée à la *servitude* active.

SERVITUDE PATENTE. *V.* SERVITUDE APPARENTE.

SERVITUDE PERSONNELLE, est l'état d'une personne qui est l'esclave d'une autre. *Voy.* ESCLAVE & SERF.

SERVITUDE PRÉDIALE, ainsi nommée du latin *prædium*, qui signifie *héritage*, est celle qui est imposée sur un héritage en faveur de quelqu'un ou d'un autre. *Voyez* SERVITUDE RÉELLE, URBAINE & RUSTIQUE.

SERVITUDE RÉCIPROQUE, est lorsque deux personnes ont chacune un droit pareil à exercer l'une sur l'autre, soit sur leur personne ou sur leur héritage.

SERVITUDE RÉELLE, est un service dû par un héritage à un autre héritage.

De ces sortes de *servitudes* quelques-unes sont naturelles, comme l'écoulement des eaux du fonds supérieur sur le fonds inférieur; d'autres nécessaires, comme le passage qui est dit pour aller à un héritage qui est entouré de tous côtés d'héritages appartenans à autrui; d'autres sont établies par convention; d'autres enfin par la possession dans les pays, où les *servitudes* peuvent s'acquerir sans titre.

Il ne peut y avoir de *servitude* proprement dite, qu'entre deux héritages, appar-

tenans à différens propriétaires ; car il eſt de maxime que *nemini res ſua ſervit.*

Les *ſervitudes réelles* ſont urbaines ou ruſtiques, on en trouvera l'explication ci-après.

Suivant le droit romain, les *ſervitudes* s'acquierent par la *quaſi* tradition qui ſe fait par l'uſage qu'en fait le propriétaire du fonds dominant, la tolérance du propriétaire du fonds ſervant, lorſqu'il y a eu poſſeſſion de bonne foi avec titre pendant dix ans entre préſens, & vingt ans entre abſens.

On peut auſſi acquérir une *ſervitude* par l'ordonnance du juge, lorſque partageant des biens communs à pluſieurs perſonnes, il ordonne que l'héritage de l'un ſera ſujet à certains devoirs envers l'autre.

Il eſt encore permis à un teſtateur d'établir une *ſervitude* ſur un de ſes héritages, au profit d'un autre.

Dans la plupart des pays coutumiers, il eſt de maxime, que nulle *ſervitude* ſans titre ; la coutume de Paris rejette même la poſſeſſion de cent ans.

Les *ſervitudes* s'éteignent par pluſieurs moyens.

Le premier eſt la confuſion qui ſe fait de la propriété des deux héritages, lorſqu'ils ſe trouvent réunis en une même main.

Le ſecond eſt le non uſage pendant le temps déterminé par les loix, qui eſt, ſuivant le droit romain, dix ans entre préſens, & vingt ans entre abſens ; en pays coutumier il faut trente ans, entre âgés & non privilegiés ; Paris, *art. 186.*

Le troiſieme, eſt la renonciation à la *ſervitude.*

Le quatrieme, eſt la réſolution du droit de celui qui l'avoit conſtituée.

Le cinquieme, eſt la perte de l'héritage qui doit la *ſervitude.*

Le ſixieme, enfin, eſt lorſque le cas de ceſſation, prévu par le titre, eſt arrivé. *Voy.* au digeſte, *de ſervitut.* & le titre *quemadmod. ſervitut. amitt.*

Servitude rurale, *voyez ci-après* Servitude rustique.

Servitude rustique, ou des héritages des champs, eſt celle qui eſt due à un héritage, autre que ceux qui ſont deſtinés pour l'habitation du pere de famille ; quand même cet héritage ſeroit ſitué dans une ville.

Les principales *ſervitudes* de cette eſpece chez les Romains étoient celles appelées, *iter, actus, via.*

La *ſervitude* appelée *iter*, revenoit à ce que nous appellons *droit de paſſage* pour les gens de pié ; *actus* droit de paſſage pour les bêtes de ſomme, & *via* le paſſage pour les charriots & autres voitures.

Les autres *ſervitudes* ſont *aquæ ductus*, c'eſt-à-dire, de faire paſſer de l'eau par l'héritage d'autrui ; *aquæ hauſtus*, le droit d'y puiſer de l'eau ; *pecoris ad aquam appulſus*, le droit d'abreuver ſes beſtiaux dans l'eau du voiſin ; *paſcendi pecoris*, droit de paſcage ; *calcis quoquendæ*, de faire cuire ſa chaux dans le fonds d'autrui ; *arenæ fodiendæ*, de tirer du ſable ſur le voiſin ; *cretæ fodiendæ*, d'y tirer de la craie ou marne ; *eximendi lapidis*, d'en tirer de la pierre. Voyez *ff. de ſervit. præd. ruſtic.*

Servitude urbaine, eſt celle qui eſt due à un bâtiment deſtiné pour l'habitation du pere de famille, quand même ce bâtiment ſeroit ſitué aux champs.

On en diſtingue ordinairement huit.

La premiere, qu'on appelle *ſervitus oneris ferendi*, oblige celui qui la doit de porter les charges d'un autre.

La ſeconde appelée *ligni immittendi*, c'eſt le droit de poſer ſes poutres dans le mur voiſin.

La troiſieme, *ligni projiciendi*, eſt le droit d'avancer ſon bâtiment ſur l'héritage voiſin, comme ſont les ſaillies & avances, les balcons.

La quatrieme, *ſtillicidii recipiendi vel non recipiendi*, eſt l'obligation de recevoir l'eau du toît du voiſin, ou au contraire l'exemption de la recevoir.

La cinquieme, *fluminis recipiendi vel non*, c'eſt par l'eau qui tombe du toît voiſin, mais raſſemblée dans une gouttiere.

La ſixieme, *jus altiùs non tollendi*, conſiſte à empêcher le voiſin d'élever ſon bâtiment au delà d'une certaine hauteur.

La ſeptieme eſt, *jus proſpectus* ou *ne luminibus officiatur*, c'eſt le droit d'empêcher le voiſin de rien faire qui puiſſe nuire aux vues de l'héritage dominant.

La huitieme appelée, *servitus luminum*, est le droit d'avoir des jours sur le voisin. *Voyez* au ff. le tit. *de servit. prædior. urban.*

SERVIVI, (*Jurisprud.*) terme latin qui s'est conservé long-temps dans l'usage des chancelleries, pour exprimer l'attestation que chaque officier de chancellerie devoit donner à l'audiencier du temps qu'il avoit servi, soit au conseil, soit au parlement, à la chancellerie du palais ou ailleurs. Ces sortes d'attestations furent ainsi appelées, parce qu'étant autrefois rédigées en latin comme tous les actes de justice, elles commençoient par ce mot *servivi*. Voyez le *sciendum* de la chancellerie. (*A*)

SERVIUS-TULLUS, (*Hist. Rom.*) monta sur le trône de Rome après la mort de Tarquin l'Ancien. Il n'avoit encore rien fait qui pût lui mériter ce rang, & la tache de son origine sembloit devoir l'en exclure. Il étoit fils d'une femme esclave qui, par la souplesse de son esprit, s'insinua dans la faveur de Tanaquil, épouse de Tarquin. Cette princesse bienfaisante donna à l'enfant de sa favorite une éducation qui fut comme le présage de sa grandeur future. Tarquin, charmé de la vivacité de son esprit & de la douceur de son caractere, lui donna sa fille en mariage; & ce fut cette alliance qui lui fraya le chemin au pouvoir suprême. Le prince, en mourant, le nomma tuteur de ses enfans. La sagesse de sa régence prouva qu'il étoit véritablement digne de commander. Le poids des impôts fut adouci, & le droit de propriété fut respecté. L'abondance qu'il fit régner bannit le spectacle de la pauvreté. Il acquitta de ses propres deniers les dettes des pauvres insolvables. Cette générosité toucha le peuple qui voulut l'avoir pour roi. Le sénat qui, jusqu'alors, lui avoit marqué beaucoup d'opposition, réunit sa voix à celle de la multitude dont il redoutoit la fureur. Dès qu'il fut revêtu de la puissance souveraine, il s'occupa du soin de répartir les impôts avec égalité; &, pour y réussir, il fit un dénombrement des citoyens, qui lui fit connoître les ressources de l'état, & se trouva plus de quatre vingt-dix mille chefs de famille. Une si prodigieuse population ne lui parut pas encore suffisante pour être redoutable au dehors; c'est pourquoi les affranchis furent gratifiés du droit de bourgeoisie. Après avoir rétabli la sûreté sur les routes qui étoient infestées de brigands, il forma le dessein de former une puissance fédérative de tous les états d'Italie, dont Rome devoit être le centre. Ce fut pour en favoriser l'exécution qu'il fit bâtir en l'honneur de Diane un temple sur le mont Aventin, où les différentes villes & provinces devoient envoyer leurs députés pour y exposer leurs prétentions avant d'en venir aux hostilités. Cet établissement pacifique allarma ses voisins; les Tarquiniens, les Véiens & les Toscans prirent les armes, & commencerent une guerre où ils perdirent quarante mille hommes. Leur faute fut suivie d'un prompt repentir: ils imploterent la clémence du vainqueur qui eut la générosité de leur pardonner. Dès que le calme fut rétabli, il orna Rome d'édifices magnifiques; il en étendit l'enceinte, en renfermant dans ses murailles les monts Quirinal & Viminal qui en étoient séparés. *Servius* avoit deux filles qu'il maria aux deux fils de Tarquin l'Ancien. Cette union réparoit l'injustice faite à ces deux princes qu'il avoit écartés du trône. L'ainée, qui étoit d'un caractere altier & féroce, épousa Lucius-Tarquin, aussi méchant qu'elle. Ces deux époux, également ambitieux & corrompus, ne purent attendre la mort d'un roi décrépit pour recueillir son héritage. Tarquin fit assembler le sénat, où il accusa *Servius* d'être l'usurpateur d'un trône que lui seul avoit droit d'occuper. Le roi se rendit au sénat, où son gendre, sans respecter sa vieillesse, le saisit par le corps, & le précipita du haut de l'escalier en bas. Il tâche de regagner son palais, & dans le même moment il est environné d'assassins qui le percent de leur poignard. Tullie, instruite d'un parricide qui élevoit son mari sur le trône, s'empressa de l'aller féliciter. Son charriot fut contraint de passer dans la rue où son pere étoit étendu. Au lieu de se détourner, elle ordonna à son cocher de passer sur le cadavre, dont les os furent brisés par les chevaux & le charriot. Il fut assassiné l'an de Rome deux cent vingt-un. (*T—N*)

SERUM, s. m. (*Gram.*) la partie aqueuse,

claire & transparente, du sang, du lait, des humeurs animales.

SERUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'Inde, en deçà du Gange. Ptolomée, *liv. VII, ch. j.* place l'embouchure de ce fleuve sur le grand golfe, au midi d'Aganagara. Il ajoute que ce fleuve se formoit de deux sources, qui étoient dans le mont Semanthinus. Mercator croit que le nom moderne est *Coromaran.* (*D. J.*)

SERVUS à pedibus meis, (*Littérat.*) c'étoit le nom qu'on donnoit à l'esclave dont on se servoit pour les messages & pour porter les lettres, du temps de la république des Romains; car il n'y avoit point alors de commodité réglée pour les faire tenir par des postes: aussi n'avons-nous point de terme qui réponde exactement aux mots latins *servus à pedibus meis*: celui de *valet de pié*, qui semble les exprimer, n'en donneroit pas une idée assez juste. *Mongault.* (*D. J.*)

SERY, *Voyez* MUSARAIGNE.

SÉSAC, (*Mythol. orientale.*) divinité des Babyloniens, à ce que pensent la plupart des critiques sacrés. Ils ont cru trouver dans Jérémie le nom de ce dieu. Voici les paroles du prophete, *ch. xxv. v. 15.* Ainsi » a dit le seigneur: prends de ma main la » coupe du vin de ma fureur, & fais-en boire » à toutes les nations.... & le roi *Sésac* » en boira avec eux; » puis il ajoute dans un autre endroit: " comment a été prise » *Sésac*? Comment Babylone est elle deve- » nue l'étonnement de toutes les nations? »

Les interpretes qui conviennent que dans ces deux passages, *Sésac* désigne également le roi & la ville de Babylone, sont persuadés que ce *Sésac* étoit une des divinités des Babyloniens, & que Jérémie a prétendu désigner la ville même par le nom de cette divinité; mais cette opinion est purement conjecturale. (*D. J.*)

SÉSAC, (*Hist. d'Egypte.*) Ce roi d'Egypte fut un prince dont le nom seroit resté dans l'oubli, s'il n'eût été consigné dans les annales des Juifs. Le silence des historiens profanes est une preuve qu'il n'eut ni de grands vices ni de grandes vertus. Les écrivains sacrés nous apprennent qu'il donna un asyle à Jéroboam que Salomon poursuivoit pour le faire mourir. *Sésac* lui fournit des troupes pour rentrer dans la Judée après la mort de son persécuteur. Ce fut par son secours qu'il enleva à Roboam dix tribus qui le reconnurent pour roi. *Sésac* fut l'instrument dont Dieu se servit pour punir les prévarications de son peuple. Il entra dans la Judée avec une armée de Lybiens, de Troglodites & d'Ethiopiens. L'infanterie étoit si nombreuse qu'on ne pouvoit la compter. Il y avoit douze cens charriots en guerre & soixante mille chevaux. Il n'étoit pas nécessaire de tant de combattans pour subjuguer une nation sans discipline & devenue efféminée. *Sésac* se rendit maître de Jérusalem. Il conserva la vie aux habitans. Mais, plus avide de richesses qu'ambitieux de commander à des étrangers, il enleva les trésors du temple & ceux du palais du roi: il n'oublia point les trois cens boucliers d'or que Salomon avoit fait faire. (*T— N.*)

SÉSAME, s. m. (*Botan.*) suivant Linnœus, le calice de ce genre de plante est monopétale, divisé en cinq segmens: la fleur est aussi monopétale, en forme de cloche, & découpée en cinq parties dont l'une est beaucup plus longue que les autres; les étamines sont quatre filets plus courts que la fleur; leurs bossettes sont oblongues, droites & pointues; le germe du pistil est ovale & rude; le stile est un filet; le stigma est en forme de lance, divisé en deux; le fruit est une capsule oblongue à quatre loges qui contiennent quantité de semences ovoïdes. *Linnœi gen. plant. p. 293.*

Tournefort met cette plante parmi les digitales, & l'appelle *digitalis orientalis sesamum dicta, I. R. H. 164.* Sa racine est annuelle; son calice part des ailes des fleurs, presque sans pellicules; il est petit, & divisé en cinq segmens longs & foibles; sa fleur est monopétale; son ovaire est en silique, tétragonal, oblong, divisé en quatre cellules, pleines de semences qu'on peut manger. Elles sont modérément humectantes, émollientes, parégoriques, visqueuses, grasses, & par conséqent emplastiques.

Les Egyptiens se servent beaucoup de *sésame*, tant en alimens qu'en remede, parce qu'il croît promptement; & qu'il précede les autres fruits après les inondations du Nil; il récompense bien ceux qui le culti-

vent de leurs travaux par la quantité de siliques qu'il donne. Parkinson prétend que le *sésame* croît de lui-même aux Indes orientales, mais qu'on le cultive en Egypte, en Syrie, en Grece, en Crete & en Sicile. Les Arabes usent fréquemment dans leurs mets de l'huile exprimée de la graine de *sésame*. Il est vraisemblable que notre *sésame* n'est point celui des anciens; car les vertus que Dioscoride lui attribue, ne conviennent point au nôtre. (*D. J.*)

SÉSAMOIDE, s.f. (*Hist. nat. Bot.*) *sesamoides*, genre de plante dont la fleur ressemble à celle du réseda. *Voyez* RÉSEDA. Le fruit a différente forme, selon les diverses especes; tantôt il est composé de plusieurs petites cornes qui sont remplies chacune par une semence qui a la figure d'un rein; dans d'autres especes il ressemble par sa forme à une étoile, & il est divisé en plusieurs capsules. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

SÉSAMOÏDE, adj. *en Anatomie*, nom de quelques petits os qui ressemblent à la semence d'une plante de ce nom.

Les vrais os *sésamoïdes* sont au nombre de deux, & on les observe dans le pouce tant de la main que du pié. C'est à ces os que les fléchisseurs du pouce sur le métacarpe sont attachés, & outre cela l'abducteur du pouce dans le pié. On remarque encore différens autres os *sésamoïdes* dans les autres articulations des doigts, mais ils ne se trouvent pas constamment.

Ces petits osselets se trouvent pour l'ordinaire dans les ligamens capsulaires de l'articulation des doigts à des orteils de plusieurs adultes; leur figure & leur grosseur varient infiniment; quelquefois ils sont gros comme des grains de moutarde, & quelquefois comme de gros pois. Les phalanges même ne sont pas les seules parties où l'on trouve les os *sésamoïdes*: on en rencontre quelquefois sur les conduits du fémur, à la partie inférieure du péroné, sur l'os du talon, *&c.*

On comprendra sans peine la cause de ce jeu de la nature, quand on ne regardera pas ces osselets comme des pieces séparées, mais comme une portion de la capsule ligamenteuse qui s'est ossifiée.

Il est certain que ces petits os ne sont autre chose que les ligames des articulations, ou de forts tendons de muscles, ou l'un & l'autre devenus osseux par la violente compression qu'ils éprouvent dans les endroits où ils sont placés. En voici la preuve.

1°. On ne rencontre pas les os *sésamoïdes* dans tous les sujets; on les trouve ordinairement cartilagineux. Ils ne sont communément bien ossifiés que dans les sujets robustes & vieux.

2°. Ils sont placés sur la partie la plus élevée de la tête des os du métatarse & des phalanges qui soutiennent les tendons des fléchisseurs: ce qui justifie que la compression des ligamens est la cause de cette ossification.

3°. Les os *sésamoïdes* au commencement des muscles gastrocnémiens, ne sont évidemment composés que de fibres tendineuses.

4°. Les mêmes os à la premiere phalange du gros orteil, ne sont aussi visiblement que la continuation de la substance des ligamens & des tendons des muscles de cette partie; & celui qui est quelquefois double à la seconde phalange du même orteil, est une partie du ligament circulaire.

5°. Enfin ces osselets doubles sous les tendons fendus du sublime, prouvent encore cette vérite.

Finissons par trois remarques de M. Winslow.

1°. Dans tous les sujets où les tendons & les ligamens ont beaucoup de fermeté, où l'action des muscles est forte, & la compression violente, il y a lieu de s'attendre à trouver de ces os.

2°. Toutes choses égales d'ailleurs, plus le sujet est âgé, plus on trouvera des ces os, & plus ils seront gros.

3°. Plus le sujet a fatigué ces extrémités inférieures ou supérieures, plus aussi, toutes choses égales d'ailleurs, ces os seront gros & nombreux.

Mais quand M. Winslow ne craint point d'ajouter que ces osselets augmentent la force des muscles, en facilitent le jeu, & font que les orteils, lorsqu'on marche, supportent mieux le poids de toute la masse du corps, je ne reconnois plus le physicien qui venoit tout-à-l'heure de parler raison

& méchanique ; je n'y vois qu'un homme qui découvre les prérogatives de la nature dans sa dégénération même, qui préfere pour la force & la flexibilité des organes, la vieillesse à la jeunesse, & qui compte apparemment le mérite des saisons par l'hiver. (*D. J.*)

SESBAM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs polypétales, papilionacées & en forme de grappe ; les embryons sortent de la partie intérieure de la fleur, & deviennent dans la suite des siliques oblongues & divisées en plusieurs nœuds ; elles renferment des semences rondes. Ajoutez au caractere de ce genre que les feuilles naissent par paires. Pontederæ *anthologia*. *Voyez* PLANTE.

SESBAN, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbrisseau de la grosseur du myrte. Ses branches sont tendres, herbacées, & d'un verd-d'eau tant soit peu rougeâtre ; ses fleurs sont de couleur de safran, assez semblables à celles de l'anagyris, & pendent en touffes. Il naît de ses fleurs des longues siliques, telles que celles du fœnu-grec, & qui contiennent des semences pareilles. Veslingius a remarqué que le nombre des cellules de chaque silique varie selon le nombre des graines, & que le tronc de l'abrisseau est armé d'épines rares & courtes. (*D. J.*)

SESCHAN, (*Géog. mod.*) anciennement *Buge*, *Byces* & *Byce* ; grand lac de la petite Tartarie en Europe. Il sépare la Tartarie des Nogais, de la Crimée, & se décharge dans la mer de Zabache par un canal fort court, n'étant séparé du golphe de Nigropoly que par un isthme de demi-lieue, sur lequel la ville de Précop est située. (*D. J.*)

SESELI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres, suivant Linnæus. Le calice qui enveloppe la fleur, est à peine remarquable ; la couronne de la fleur est généralement uniforme ; la fleur est à cinq pétales à peu près égaux, & taillés en forme de cœur ; les étamines sont cinq filets qui finissent en pointes aiguës ; les bossettes des étamines sont simples ; le germe du pistil est placé sous l'enveloppe de la fleur ; les stiles sont recourbés ; les stigma sont obtus ; le fruit est ovale, petit, cannelé, & séparable en deux portions. Les graines sont au nombre de deux, de forme ovoïde, convexe d'un côté, & applaties de l'autre. Il paroît de cette description que Tournefort s'est trompé en rapportant les diverses especes de *seseli* au genre de plante qu'on nomme *fenouil*. (*D. J.*)

SESELI COMMUN, (*Botan.*) c'est un des noms qu'on donne vulgairement à la livêche, en latin *ligusticum*. *Voyez* LIVÊCHE, *Botan.* (*D. J.*)

SESELI DE CANDIE, (*Botan.*) nom vulgaire d'une des especes du genre de plante, que Tournefort appelle *tordylium*. *Voyez* TORDYLIUM, *Botanique*. (*D. J.*)

SESELI DE MARSEILLE, (*Botan.*) plante nommée par Tournefort, *fœniculum tortuosum*, & par les autres Botanistes, *seseli massiliense* ; sa tige s'éleve à la hauteur d'environ un pié & demi, & est remplie de moëlle blanche. Elle porte en ses sommités des ombelles, qui soutiennent de petites fleurs à cinq pétales, disposées en rose, de couleur blanche, & quelquefois purpurine. Après la chute de la fleur, son calice devient un fruit composé de deux graines oblongues, striées, arrondies d'une part, & applaties de l'autre ; elles sont d'un gris pâle, d'une odeur aromatique, & d'un goût fort âcre. Toute la plante a une odeur forte & agréable. Elle croît aux lieux sablonneux dans les pays chauds, comme en Languedoc, en Provence, & aux environs de Marseille. (*D. J.*)

SESELI DE MARSEILLE, (*Mat. méd.*) la semence est la seule partie de cette plante qui soit d'usage en médecine. Elle est comptée parmi les semences carminatives. Elle est fort analogue avec celles des autres plantes ombelliferes usuelles, telles que le fenouil, l'anis, le cumin, *&c.* Aussi est-ce presque toujours avec ces dernieres semences qu'on l'emploie, & très-rarement seule. Son usage est fort rare pour les prescriptions magistrales. On l'emploie davantage dans les compositions officinales : elle entre, par exemple, dans la thériaque, le mithridat, l'eau générale, & la poudre *de calibe* de la pharmacopée de Paris. (*b*)

SESSIA (LES VALLÉES DE), (*Géogr.*) Ce petit pays est situé sur les bords de la *Sessia*, riviere qui prend sa source dans les

les Alpes, vers les confins du Valais; de là elle vient tomber dans les *vallées* auxquelles cette riviere a donné son nom, & dont elle est bordée des deux côtés. La *Sessia* coule ensuite vers les confins du Piémont, & vient se jetter dans le Pô, au dessus de Casal. Le bourg de *Sessia*, *borgo di Sessia*, & *Romagnano*, qui sont les deux endroits principaux, n'ont rien de remarquable. (*C*)

SESQUI, est une particule souvent employée par les anciens musiciens, dans la composition des mots servant à exprimer différentes especes de mesures.

Ils appeloient donc *sesqui-alteres*, les mesures, dont la principale note valoit une moitié en sus de plus que sa valeur naturelle; c'est-à-dire, trois des notes dont elle n'auroit valu autrement que deux; ce qui avoit lieu dans toutes les mesures triples, soit les majeures, où la breve même sans point valoit trois semi-breves: soit les mineures, où la semi-breve valoit trois minimes.

Ils appeloient encore *sesqui-octave*, le triple marqué par ce signe C $\frac{9}{8}$.

Double *sesqui-quarte*, le triple marqué C$\frac{9}{4}$. & ainsi des autres.

Sesqui-diton ou *hemi-diton* dans la musique grecque, est l'intervalle d'une tierce-majeure diminuée d'un semi-ton, c'est-à-dire, une tierce-mineure. *Voyez* TIERCE. (*S*)

SESQUI-ALTERE, *en Géométrie*, & *en Arithmétique*, c'est un rapport entre deux lignes, deux nombres, *&c.* dans lequel une de ces grandeurs contient l'autre une fois & une demi-fois. *Voy.* RAISON.

Ainsi les nombres 9 & 6, sont entr'eux en raison *sesqui-altere*; car 9 contient 6 une fois & une demi-fois: tels sont aussi les nombres 30 & 20. (*E*)

SESQUI-DOUBLE, adj. (*Géom. Math.*) on dit qu'une raison est *sesqui-doublée*, quand le plus grand de ses deux termes contient le plus petit deux fois & une demi-fois; telle est la raison de 15 à 6, de 50 à 20, *&c. Voy.* RAISON. (*E*)

SESQUI-QUADRAT, adj. (*Astron.*) aspect *sesqui-quadrat*, est un aspect ou position des planetes, où elles sont éloignées l'une de l'autre de 4 signes & demi, ou 135 degrés, c'est-à-dire, 90 + 45. *Voyez* ASPECT. (*E*)

SESQUI-TIERCE, (*Géométrie.*) on dit qu'une quantité est en raison *sesqui-tierce* d'une autre quantité, quand la premiere contient la deuxieme une fois & un tiers de fois; telle est la raison de 8 à 6, ou de 4 à 3. (*E*)

SESSA *ou* SEZZA, (*Géogr. mod.*) bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, à cinq milles de Carinola, & à vingt-deux de Capoue, près du Gariglan, avec titre de duché, & un évêché suffragant de Capoue. Si cette bourgade est l'ancienne *Suessa-Arunca*, elle a bien perdu de son lustre, & l'on ne peut plus dire d'elle ce qu'en disoit Cicéron, *lautissimum oppidum*, car c'est un lieu misérable, malgré tous se titres. *Long. 31, 35; latit. 58, 30.*

Corradini (Pierre-Marcelin), savant cardinal, naquit à *Sessa*, & donna une histoire de cette ville en latin; mais il s'acquit une toute autre gloire par son bel ouvrage intitulé: *vetus latium profanum & sacrum*, *2 vol. in fol.* Il mourut à Rome en 1743, à 83 ans. (*D. J.*)

SESSE, s. f. (*terme de relation.*) c'est une bande ou écharpe de toile, dont les Orientaux entourent le bonnet de leur turban, & qui leur ceint la tête. Les émirs, ou descendans de Mahomet, ont droit de porter seuls le turban avec la *sesse* de laine verte. L'habit des femmes de Samos, au rapport de Tournefort, consiste en un doliman à la turque, avec une coëffe rouge, bordée d'une *sesse* jaune ou blanche qui leur tombe sur le dos, de même que leurs cheveux, qui le plus souvent sont partagés en deux tresses, au bout desquelles pend quelquefois un trousseau de petites plaques de cuivre blanches, ou d'argent bas. (*D. J.*)

SESSION, s. f. (*Gram.*) il est dit pour séance, la *session* de tel concile; cette affaire a été renvoyée à la *session* suivante du parlement.

SESSITES, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Gaule Transpadane. Pline, *l. III*, *c. xvj*, le compte au nombre des fleuves considérables qui se jettent dans le Pô. Leander le nomme *Seuza*. (*D. J.*)

SESTAKOF *ou* SESTANOS, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire Ruffien, dans la province de Viarka, fur la rive droite de la Viarka. *Long.* 69, *latit.* 58, 30 (*D. J.*)

SESTE, f. f. (*Mefure feche.*) on s'en fert à Siam pour les grains, graines & légumes feches. Il faut quarante facs pour faire le *fefte*, & quarante *feftes*, pour le cohi; enforte qu'évaluant le *fefte* fur le pié de cent catis, ou cent vingt-cinq livres, poids de marc, le fac pefe environ trois livres un peu plus, & le cohi cent vingt livres, *Savary.* (*D. J.*)

SESTERAGE, f. m. (*Gram. Jurifpr.*) tributs que quelques feigneurs levoient autrefois fur chaque feptier de blé.

SESTERCE, f. m. (*Monnoie romaine.*) le *fefterce* étoit une petite piece d'argent, qui valoit le quart du denier ou deux as & demi. Cette marque *H. S.* fignifie *dipondium cum femiffe*, & *feftertius* eft la même chofe que *femiftertius.*

Les Romains comptoient par *feftertii* & par *feftertia*, car on ne trouve jamais *feftertium* au fingulier, parce qu'on difoit *mille feftertii*, & non pas *unum feftertium.*

Les *feftertia*, qui étoient une monnoie de compte comme le talent, valoient autant de milliers de ces petites pieces d'argent, nommées *feftertii*, qu'il y avoit d'unité dans le nombre. Ainfi *feftertia X.* ou *feftertium decem* fupplée *millia*, c'étoit dix mille petits *fefterces.*

Ce n'eft que par le fujet qui eft traité qu'on peut reconnoître s'il s'agit de grands ou de petits *fefterces*, les uns & les autres s'exprimant par cette marque *H. S.* le *feftertius*, parce qu'il valoit deux as & demi, & le *feftertium*, parce qu'il valoit deux livres & demie d'argent.

M. de S. Réal s'eft perfuadé que les Romains ne fe fervoient de cette marque *H. S.* que pour les petits *fefterces*, & que pour les grands ils écrivoient tout au long *feftertia*, au lieu que les copiftes avoient écrit en abrégé les uns & les autres. Mais cette opinion nous paroît fans fondement; l'uniformité qui fe trouve dans les manufcrits fait voir que cette maniere de marquer les grands *fefterces* ne vient point des copiftes. Il y a même un endroit dans Suétone qui prouve décifivement que les Romains écrivoient en abrégé les grands *fefterces*, auffibien que les petits; c'eft dans la vie de Galba, *cap. VI.*

Quand on trouve *feftertium decies numeratum effe* dans Cicéron, c'eft une fyllepfe de nombre, où *numeratum*, qui fe rapporte à *negotium*, eft pour *numerata*, qui fe devroit dire, comme il eft même en quelques éditions, parce que l'on fuppofe *centena millia.* De même, *an accepto centies feftertium fecerit*, dans Velleius Paterculus pour *acceptis centies centenis millibus feftertium.* De même encore, *trapezitæ mille drachmarum funt redditæ*, pour *res mille drachmarum eft reddita*, Plaut.

Or comme les anciens ont dit, *decies feftertium* ou *decies centena millia feftertium*, ils ont dit auffi *decies æris* pour *decies centena millia æris.*

Souvent le mot de *feftertium* eft omis dans les auteurs par une figure nommée *ellipfe*, comme fait Suétone dans la vie de Céfar, *promiffumque jus annulorum cùm millibus CCCC diftulit;* & le même dans la vie de Vefpafien, *primus è fifco latinis, græcis, rhetoribus annua centena conftituit*, c'eft-à-dire, *centena millia feftertium.*

Selon l'opinion de M. Gaffendi, l'as romain valoit neuf deniers de notre monnoie, (l'once d'argent étant eftimée fur le pié de foixante-dix fous), le denier romain valoit dix as, c'eft-à-dire, huit fous de notre monnoie, & le petit *fefterce*, nommé en latin *feftertius*, valoit, fuivant ce calcul, deux fous; le grand *fefterce*, qui en comprenoit mille petits, valoit environ cent & une livres dix-fept fous; aujourd'hui que l'once d'argent eft eftimée fur le pié de fix livres & le marc fur le pié de cinquante livres, le *fefterce* vaudroit un peu moins de quatre fous, & les mille environ cent quatre-vingt-fept livres; il eft aifé de faire cette évaluation en tous temps d'après la valeur fixée de l'once d'argent. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SESTERTIUM, (*Topogr. de Rome.*) lieu de Rome, fitué à deux milles & demi de la porte Efquiline; ce lieu étoit ainfi nommé, dit Jufte-Lipfe, *quòd femi tertio ab urbe milliari diftabat.* C'étoit l'endroit où l'on jetoit les cadavres de ceux que les empereurs faifoient mourir; & ce fut dans ce

même endroit, dit Plutarque, qu'on jeta la tête de Galba, après qu'on l'eut assassiné & qu'on lui eu fait toutes sortes d'outrages. (*D. J.*)

SESTIARIA EXTREMA, (*Géog. anc.*) promontoire d'Afrique dans la Mauritanie-Tingitane. Ptolomée, *l. IV, c. j*, le marque sur la côte de la Méditerranée, entre *Tænio-longa* & *Ryssadirum*. Il y avoit sur ce promontoire une ville que Castald nomme *Galba*. (*D. J.*)

SESTINATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie dans l'Umbrie. Leur ville étoit un municipe, à la source de l'Issaurus ou Pisaurus. Ce municipe étoit célebre, comme le témoignent diverses inscriptions anciennes. (*D. J.*)

SESTIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans les terres de l'Œnotrie. Gabriel Barri croit que c'est aujourd'hui *saracena*. (*D. J.*)

SESTO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Milanez, sur la gauche du Téfin, à l'endroit où il sort du lac Majeur. Elle a titre de *duché*, possedé par la maison de Spinola. (*D. J.*)

SESTOLA, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans le duché de Modene, & le chef-lieu du Friguano. Il y a un gouverneur & une garnison. (*D. J.*)

SESTRI, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans l'état de Genes, à 30 milles de cette capitale. C'est la résidence de l'évêque de Brugano. On la nomme *sestri di Levante*, & quelques-uns la prennent pour la *sesta Tiguliorum* de Pline. *Longit. 27, 2; latit. 44, 33.*

Sestri, surnommée *di Ponente*, pour la distinguer de la précédente, est une autre petite ville de l'état de Genes, mais qui n'est qu'à 6 milles à l'ouest de la capitale. On a cru que c'étoit l'ancienne *Tigulia*. *Long. 26, 35; latit. 44, 27.* (*D. J.*)

SESTUS ou SESTOS, (*Géog. anc.*) ville du Chersonnese de Thrace, sur la côte de l'Hellespont, & au milieu de cette côte, vis à vis de la ville d'Abydos. L'espace entre ces deux villes est de 7 à 8 stades. *sestos* est à jamais célebre par les amours d'Héro & de Léandre, dont je parlerai au *mot* TOUR DE LÉANDRE; & c'est delà qu'elle est appelée Σηςίας Ἡρῶ, *sestias Héro*, par Musée, qui un peu auparavant dit : *sestus erant & Abydus, è regione positæ, propè mare, vicina oppida.*

Thucydide, *l. VIII, p. 588*, en parlant de Strombichide, remarque que ce chef des Athéniens étant venu à Abydus, & ne pouvant engager les habitans à se rendre ni les réduire par la force, navigea vers le rivage opposé, & mit une garnison dans *sestus* pour être maître de l'Hellespont. Pomponius Méla, *l. II, c. ij*, place aussi ces deux villes à l'opposite l'une de l'autre : *Est Abydo objacens* Sestos, *Leandri amore nobiles.* Le nom national étoit *sestus*, selon Etienne le géographe, & nous avons une médaille de Gordien avec ce mot.

Il y a, dis Procope, *Ædif. l. IV, c. x*, à l'opposite d'Abydos une ville fort ancienne, nommée *sestos*, qui est commandée par une colline, & qui n'avoit autrefois ni fortifications, ni murailles. L'empereur Justinien y a fait bâtir une citadelle qui est de très-difficile accès, & qui passe pour imprenable.

Les géographes croient ordinairement que les châteaux des Dardanelles sont bâtis sur les ruines de *sestos* & d'Abydos; mais ils se trompent manifestement, car les châteaux sont vis à vis l'un de l'autre, au lieu que ces deux villes étoient situées bien différemment : *sestos* étoit si avancée vers la Propontide, que Strabon, qui compte avec Hérodote 875 pas d'Abydos à la côte voisine, en compte 3750 du port de cette ville à celui de *sestos*.

Léandre devoit être bien vigoureux pour faire ce trajet à la nage, quand il vouloit voir Héro sa maîtresse; aussi l'a-t-on représenté sur des médailles de Caracalla & d'Alexandre Sévere, précédé par un cupidon qui voloit le flambeau à la main pour le guider; flambeau qui ne lui étoit pas d'un moindre secours, que le fanal que sa maîtresse prenoit soin d'allumer sur le haut de la tour où elle l'attendoit : il falloit être un héros & tout des plus robustes pour faire l'amour de cette maniere.

Il vaut donc mieux s'en tenir à ce que dit Strabon pour la situation de *sestos* & d'Abydos; d'ailleurs on ne trouve aucuns restes d'antiquité autour des châteaux, & l'endroit le plus étroit du canal est à trois milles plus loin sur la

côte de Malta en Europe : on voit encore des fondemens & des masures considérables sur la côte d'Asie, où Abydos étoit placée.

Xercès, dont le pere avoit fait brûler cette ville, de peur que les Scythes n'en profitassent pour entrer dans l'Asie mineure, choisit avec raison ce détroit pour faire passer son armée en Grece; car Strabon assure que le trajet sur lequel il fit jeter un pont, n'avoit que sept stades, c'est-à-dire, qu'environ un mille de largeur. (*D. J.*)

SESUVII, (*Géog. anc.*) cité maritime de la Gaule celtique dans l'Armorique, selon César, *Bel. Gal. l. II, c. xxiv*, qui la nomme avec celle des peuples *Veniti*, *Unelli*, *Osimii*, *Curiosolitæ*, *Aulerei* & *Rhedones*. Nicolas Samson observe dans ses remarques sur l'ancienne Gaule que le nom *sesuvii* est fort corrompu chez les anciens, ce qu'il prouve par plusieurs passages, qui montrent que *Essui* & *sesuvii* (le pays de Séez) ne sont qu'un même peuple dont les noms ont été altérés. (*D. J.*)

SETÆUM, (*Géog. anc.*) petite contrée d'Italie dans la Calabre, aux environs de la ville de Sybaris. Gabriel Barri croit que S. Mauro, évêché de la Calabre, redevenu simple village, étoit dans le voisinage de ce petit pays. (*D. J.*)

SETANTIORUM PORTUS, (*Géogr. anc.*) port de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. II*, *c. iij*, marque ce port sur la côte occidentale de l'isle entre les golfes Moricambe & Belisama. Camden croit que c'est le lac appelé *Winander-mer*. (*D. J.*)

SETE, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, dans la basse Ethiopie, au royaume de Louango, à seize lieues de Majambre. Elle produit du gros & du petit millet, du vin de palme & du bois rouge, dont les habitans trafiquent. (*D. J.*)

SESTEIA ÆSTUARIUM, (*Géogr. anc.*) golfe de la grande Bretagne; il est placé par Ptolomée, *l. II*, *c. iij*, sur la côte occidentale de l'isle, entre le golfe Bélisama & l'embouchure du fleuve Tisobis. C'est présentement *Dee-mouth*, ou l'embouchure de la Dée, selon Cambden. (*D. J.*)

SETHREITES-NOMUS, (*Géog. anc.*) ou *sethroïtes*, comme lisent Pline & Etienne le géographe, nome d'Egypte, l'un des dix du Delta. Sethrum ou Sethron en étoit la capitale. (*D. J.*)

SETIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie dans le Latium, aujourd'hui *sezza*. C'étoit, selon Tite-Live, *l. VII*, une colonie romaine voisine de celle de Norba. *Pivernates Norbam atque* Setiam *finitimas colonias romanas, incursione subitâ, depopulati sunt*. Il dit, *l. XXVI*, *c. xviij*, que c'étoit un municipe, & il le place sur la voie Appienne : *Consul per Appiæ municipia, quæque propter eam viam sunt*, Setiam *soram Lavinium præmisit*. Cette ville étoit située sur le haut d'une montagne, ce qui a fait que Martial lui a donné l'épithete de *pendula*. Le même poëte dit dans un autre endroit; *l. X*, *épigr. 64* :

Nec quæ paludes delicata pomptinas
Ex arce clivi spectat uva Setini.

On recueilloit beaucoup de vin dans le territoire de *setia :* Silius Italicus fait l'éloge de ce vin.

At quos ipsius mensis seposta liæi
Setia, *& incelebri miserunt valla velitræ*.

Les habitans de *Setia* étoient appelés *setini*, & la ville elle-même se trouve nommée *setina colonia* dans une inscription rapportée par M. Spon, *page 179*. *Patrono Fabrum Coloniæ Setinæ*.

Cette ville conserve son ancien nom; elle est située sur une montagne, dans la campagne de Rome, entre Sermonette & Piperno. Mais aujourd'hui son terroir a changé de nature; il ne produit presque rien du tout. L'on remarque parmi les bois dont ses montagnes sont présentement couvertes, beaucoup de ces plantes appelées *ficus indica*; il y en a qui s'élevent jusqu'à la hauteur de trente piés, & qui font un tronc de la grosseur d'un homme. Les lauriers & les myrthes y sont communément dans les haies, & on commence à trouver assez fréquemment les oranges en pleine terre. Proche de *setia*, au village de Casenove, on rencontre un fort grand marais, sur lequel on peut s'embarquer pour aller à Terracina.

2°. *Setia* est encore le nom d'une ville

d'Espagne, dans la Bétique, que Ptolomée, *l. II*, *ch. jv*, place dans les terres, & qu'il donne aux Turdules.

3. *Setia*, ville de l'Espagne tarragonoise, située dans les terres & chez les Vascones, selon Ptolomée, *l. II*, *c. vj*.

Valerius Flaccus, poëte latin, étoit natif de *setia* dans le Latium, & selon d'autres, de Padoue. Quoiqu'il en soit, ce poëte, qui florissoit sous l'empire de Domitien, vers l'an 71 de Jesus-Christ, eut beaucoup de part à l'amitié de Martial, & ne fut pas fort accommodé des biens de la fortune. Son poëme des Argonautes en huit livres, demeura imparfait; & Quintilien regrette ce malheur pour les lettres. (*D.J.*)

SÉTIE, (*Marine.*) *voyez* SEITIE.

SÉTHIENS, *ou* SÉTHINIENS, s. m. pl. (*Hist. nat. ecclés.*) hérétiques sortis de Valentin, ainsi appelés du nom de *Seth.* Ils enseignoient que deux anges ayant créé l'un Caïn, & l'autre Abel, & celui-ci ayant été tué, la grande vertu qui étoit au dessus des autres vertus, avoit voulu que Seth fût conçu comme une pure semence; mais qu'enfin les deux premiers anges s'étant mêlés les uns avec les autres, la grande vertu avoit envoyé le déluge pour ruiner la mauvaise engeance qui en étoit venue; que toutefois il s'en étoit glissé quelque partie dans l'arche, d'où la malice s'étoit répandue dans le monde. Ces hérétiques composerent plusieurs livres sous le nom de Seth & des autres patriarches. Quant à Jesus Christ, ils se persuadoient ou qu'il étoit Seth, ou qu'il tenoit sa place. Tertullien, *de præscr. c. xlviij;* Saint Irénée, *l. I*, *c. vij. & seq.* Saint Epiphane, *hær.* 31. Baronius, *A. C.* 145. Sixte de Sienne, *l. II*, *biblioth.* Godeau, *hist. ecclésiastique*, &c.

SÉTHIM, (*Critiq. sacrée.*) sorte de bois précieux dont Moïse se servit pour construire l'arche, les autels, la table, le tabernacle même, & plusieurs autres choses qui y servoient. Ce bois se trouvoit dans les déserts d'Arabie, mais nous ne le connoissons point; & les septante ont traduit le mot hébreu *séthim* par le terme général de *bois incorruptible.* (*D. J.*)

SETIER, s. m. *terme de relation;* c'est le nom que les Francs donnent à des barques turques, avec lesquelles ils font le commerce de proche en proche. (*D. J.*)

SETINE, s. f. *terme de laboureur*, mesure de prés dans le pays de Bugei & de Gex; c'est l'étendue de pré que six hommes peuvent faucher en un jour. On estime la *setine* au pays de Gex douze charretées de foin de vingt quintaux, qui font vingt-quatre méaux du pays de Bresse. A Geneve la *setine* ou *séterée* est autant de pré qu'un homme en peut faucher en un jour. (*D. J.*)

SETINUM, (*Botan.*) nom donné par quelques-uns à la Meleze, & par quelques autres à l'agaric de Dioscoride. (*D. J.*)

SETIOLER, *terme de Jardinage.* Ce terme se dit des plantes qui, pour être trop pressées dans leurs planches, montent plus haut qu'elles ne devroient, ce qui les rend foibles & menues. Le même mot se dit aussi des branches qui sont dans le milieu des arbres trop touffus. (*D. J.*)

SETON, s. m. *terme de chirurgie*, bandelette de linge qui sert à entretenir la communication entre deux plaies.

Ce mot vient du latin *seta*, parce que l'on se servoit anciennement de crins de cheval pour la même intention.

Fabrice d'Aquapendente employoit un cordon de soie. J'ai vu plusieurs chirurgiens qui se servoient de ces meches de coton qu'on met dans les lampes; mais on doit préférer une petite bande de toile, parce que le linge convient mieux aux plaies. On a soin d'effiler cette bandelette sur les bords, pour qu'elle passe plus facilement, & qu'elle s'applique plus mollement aux parois de la plaie.

Le *seton* est d'un grand secours pour porter les médicamens tout le long du trajet d'une plaie contuse qui a une entrée & une sortie, comme cela arrive ordinairement dans les plaies d'armes à feu. Quelques praticiens objectent que le *seton* est un corps étranger qu'on entretient dans la plaie, & qu'ainsi l'usage doit en être proscrit; mais on ne peut lui refuser d'avoir de grandes utilités; il empêche que les entrées & les issues des plaies se referment avant le milieu; il sert à porter les remedes convenables dans toute leur profondeur, & à conduire aisément au dehors les matieres nuisibles. Si le *seton* a quelquefois produit des acci-

dens que l'on a vu cesser par la suppression qu'on en a faite, c'est que la plaie n'étoit point assez débridée, ou que le *seton* tiré d'un mauvais sens, accrochoit quelque esquille, laquelle en picotant les parties extrêmement sensibles, excitoit des douleurs cruelles, comme je l'ai remarqué plusieurs fois. Lorsque le *seton* est à l'aise dans la plaie, il ne produit aucun mauvais effet, il procure au contraire de très-grands avantages. Lorsque la plaie est mondifiée, on ôte le *seton*, & alors elle se guérit fort aisément, s'il n'y a aucun obstacle d'ailleurs.

Pour poser le *seton* au-travers de la plaie, il faut avoir une aiguille destinée à cet usage. *Voyez* AIGUILLE.

Le *seton* doit être fort long, parce qu'à chaque pansement il faut retirer ce qui est dans la plaie, & en faire suivre une autre partie, que l'on aura couverte d'onguent dans toute l'étendue qui doit occuper la longueur de la plaie. On coupe ensuite ce qui en est sorti, & qui est couvert de pus. Quand tout le *seton* est usé, & que l'on a encore besoin de s'en servir, il ne faut pas en passer un nouveau avec l'aiguille, mais on l'attachera au bout de celui qui finit, en observant autant qu'il est possible de faire entrer le *seton* par le côté supérieur de la plaie, & de le faire sortir par celui qui en est l'égout.

Quand on supprime le *seton*, on met assez ordinairement de la charpie brute sur toute la longueur de l'endroit sous lequel le *seton* a passé, & par dessus une compresse assez épaisse. En rapprochant par ce moyen les parois du sinus, on procure une prompte réunion.

SETON, *opération de Chirurgie* par laquelle on perce d'un seul coup la peau en deux endroits, avec un instrument convenable, pour passer une bandelette de linge d'une ouverture à l'autre, afin de procurer une fontanelle, ou ulcere dans une partie saine. *Voyez* FONTANELLE. Le *seton* se pratique le plus ordinairement à la nuque.

Il y a bien des auteurs qui ne sont point partisans de cette opération. On fait contre elle des objections qui lui sont particulieres ou communes avec les cauteres. Plusieurs personnes, fort éclairées d'ailleurs, ne croient pas qu'un trou fait à la peau & à la graisse puisse servir d'égout aux humeurs viciées qui produisent des maladies habituelles; telles que les maux de tête invétérés, les ophthalmies opiniâtres, *&c.* Cette opinion est contredite par un grand nombre de faits qui assurent l'utilité de ces sortes d'évacuations; elles peuvent même servir de préservatif: on a l'expérience que les personnes qui portent des cauteres ne sont point attaquées de la peste. *Voyez* Ambroise Paré & autres auteurs, qui rapportent des observations positives à ce sujet.

Les raisons particulieres qu'on trouve dans les livres contre l'opération du *seton*, ont pour fondement la méthode cruelle dont on la pratiquoit. Les anciens pinçoient la peau avec des tenailles percées, & passoient un fer ardent au travers de ces ouvertures pour percer la peau.

Pour faire cette opération par une méthode plus simple & moins douloureuse, le chirurgien pince la peau & la graisse longitudinalement avec les pouces & les doigts indicateurs des deux mains; il fait prendre par un aide le pli de peau qu'il pinçoit de la main droite, & de cette main il perce la peau avec un petit bistouri à deux tranchans; après avoir retiré son instrument, il passe la bandelette par le moyen de l'aiguille à *seton*, & on panse les deux petites plaies avec de la charpie, une compresse, & quelques tours de bande. On peut avoir un bistouri avec une ouverture ou œil vers la pointe: par ce moyen on passera la bandelette en même temps qu'on fait les incisions.

La suite des pansemens est la même que nous l'avons décrite *au mot* SETON, *piece d'appareil.*

Cette espece de fontanelle a sur le cautere les avantages d'être faite dans le moment: la suppuration y est établie dès le second jour; & dans l'application du cautere, il faut attendre la chûte de l'escarre, qui ne se fait souvent qu'au bout de douze ou quinze jours. L'ulcere produit par le *seton* est tellement soumis à la volonté du chirurgien, qu'on l'entretient tant de temps qu'on le desire & qu'on le guérit de même dès qu'on le souhaite, en ôtant la bandelette. L'ulcere qu'on a fait avec le cautere, se guérit quelquefois malgré qu'on en ait; & souvent on desireroit le guérir sans pouvoir

y réussir, du moins aussi promptement que le *seton*; dans ce dernier cas la guérison est une affaire de vingt-quatre heures, & l'ulcere du cautere doit être mondifié, détergé & cicatrisé, ce qui demande un temps plus long. (*Y*)

SE-TSE, *ou* TSE TSE, (*Hist. nat. Botan.*) espece de figues, qui ne croissent qu'à la Chine, & sur-tout dans les provinces de Chan-tong & de Yun-nan. Ces figues ont un parfum délicieux; l'arbre qui les produit est de la grandeur d'un noyer, dont les feuilles sont d'un très-beau verd d'abord, mais ensuite elles deviennent d'un rouge très-vif. Le fruit est de la grosseur d'une pomme médiocre; il jaunit à mesure qu'il mûrit. Lorsqu'on fait sécher ces figues, elles se couvrent à l'extérieur d'un enduit semblable à du sucre.

SETTE, *au* SETE, (*Géog. mod.*) cap de France dans le bas Languedoc, sur la côte de la mer, au midi du lac de Maguelone & de la bourgade de Frontignan. Louis XIV y fit construire un port qui est pour les galeres & les petits bâtimens. C'est là que commence le canal de Languedoc, qui va se terminer dans la Garonne à Toulouse. *Long.* suivant Cassini, prise au fanal de cette ville, 21, 13. *latit.* 43, 24, 40. (*D. J.*)

SETTENIL, (*Géog. mod.*) en latin barbare *Septenilium*, petite ville d'Espagne, dans le royaume de Grenade, sur un rocher, au couchant de Munda, & vers les confins de l'Andalousie. La plupart des maisons sont taillées dans le roc; le terrain des environs ne produit que des pâturages. (*D. J.*

SETTIA, (*Géog. mod.*) province de l'isle de Candie, du côté de l'occident, dans l'endroit que l'on appelle *Isthene*; cette province est très-petite, n'ayant qu'environ douze milles d'étendue, & pour chef-lieu une petite ville de son nom. (*D. J.*)

SETTIA, (*Géog. mod.*) ville de l'isle de Candie, & le chef-lieu de la petite province de même nom; elle est située au septentrion sur le bord de la mer; son château qui étoit assez considérable, a été détruit par les Vénitiens en 1651, & n'a point été rétabli par les Turcs depuis que l'isle de Candie a passé dans leurs mains. (*D. J.*)

SETUBAL, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans l'Estramadoure, au midi du Tage, vers l'embouchure du Zadaor, à 10 lieues au sud-est de Lisbonne.

Sétubal a été bâtie des ruines de l'ancienne *Cetobriga*, qui étoit un peu plus avant au couchant, & dans laquelle Jupiter Ammon avoit un temple. On a eu soin de la fortifier, & de la fermer de murailles. Elle est située au bout d'une plaine de deux lieues de longueur, extrêmement fertile en grain, en vin, & en fruits. Au couchant de cette ville, la terre fait un promontoire avancé dans la mer, qui présente deux cornes, l'une au nord du côté du Tage, & l'autre au midi du côté de l'océan; ce dernier promontoire est le *promontorium Barbarium* des anciens, & le cap de Espichel des modernes.

Sétubal s'étoit accrue par la commodité de son port, par la fertilité de son terroir, par la richesse de sa pêche, & par la fécondité de ses salines. Enfin son commerce florissant avoit rendu depuis deux siecles cette ville considérable, lorsqu'elle a été détruite par ce terrible tremblement de terre, du premier novembre 1755, qui a si prodigieusement endommagé Lisbonne. *Long.* 8, 45. *latit.* 38, 22. (*D. J.*)

SETUNDUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Ethiopie, sous l'Egypte, le long du Nil, selon Pline, *l. VI*, *ch. xxx.* (*D. J.*)

SETZ, (*Géog. mod.*) par M. de l'isle *Scezin*, ville de la basse-Hongrie, dans le comté de Barauyvar, à la droite du Danube, entre Bude & Peterwaradin. (*D. J.*)

SEVA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau de l'isle de Madagascar; ses feuilles sont d'un verd foncé par dessus; elles sont blanches & cotonneuses par dessous, & de la grandeur de celles d'un amandier; elles sont astringentes & peuvent servir de remede contre le flux de sang.

SEVA, (*Antiq. rom.*) couteau dont on se servoit dans les sacrifices pour égorger les victimes. (*D. J.*)

SEUDRE LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Saintonge; elle se jette dans la mer près de Marennes, & vis à vis la

pointe méridionale de l'isle d'Oleron. Au reste, la *Seudre* est plutôt un bras de mer qu'une riviere, puisqu'elle n'est navigable que par le secours des marées; ses environs en tirent de grands avantages, parce qu'elle donne entrée quatre lieues avant dans les terres à des vaisseaux de deux cens tonneaux. Le cardinal de Richelieu projettoit de faire conduire un canal de l'extrémité de la *Seudre* jusqu'à la Gironde; mais l'idée de ce projet utile est morte avec lui. (*D. J.*)

SÈVE, (*Botan.*) humeur aqueuse qui se trouve dans le corps des plantes, & qui les nourrit.

Nous ne connoissons point encore la cause de l'élévation de la *séve* dans les plantes: cette cause résideroit-elle dans quelque mouvement analogue au mouvement péristaltique des intestins? l'action d'un air plus ou moins chaud sur la lame élastique des trachées, seroit-elle le principe de ce mouvement? la roideur que le desséchement produit dans les parties élastiques & ligneuses, s'opposeroit-elle à ce mouvement?

Quelques physiciens ont imaginé que la *séve* circuloit dans les plantes comme le sang circule dans les animaux; mais les expériences de M. Hales ont démontré la fausseté de cette opinion; aussi n'admet-il dans la *séve* qu'une sorte de balancement. Les judicieuses réflexions sur lesquelles il établit son hypothese, méritent d'être lues dans l'ouvrage même; je ne ferai que les indiquer ici.

Les plantes reçoivent & transpirent en temps égal beaucoup plus que les grands animaux; les plantes sont dans un état de perpétuelle succion; elles prennent sans cesse de la nourriture pendant le jour par leurs racines, pendant la nuit par leurs feuilles; les animaux au contraire ne prennent de la nourriture que par intervalle. La digestion de cette nourriture ne s'opéreroit point ou s'opéreroit mal, si de nouvelles nourritures ne succédoient sans interruption. Le méchanique qui exécute la nutrition des plantes, paroît donc devoir différer de beaucoup de celle qui exécute la nutrition des animaux qui nous sont le plus connus.

La nutrition des plantes semble devoir se faire d'une maniere plus simple, exiger moins de préparations que celles des grands animaux; c'est ce qu'indique encore l'inspection des organes.

Les plantes n'ont point de parties qui répondent par leur structure ou par leur jeu, à celles qui opérent la circulation du sang dans les grands animaux. Elles n'ont ni cœur, ni arteres, ni veines; leur structure est très-simple & très-uniforme; les fibres ligneuses, les utrinules, les vases propres, les trachées, composent le systême entier de leurs visceres; & ces visceres sont répandus universellement dans tout le corps de la plante: on les retrouve jusque dans les moindres parties. Les vaisseaux séveux n'ont point de valvules destinées à favoriser l'ascension de la *séve*, & à empêcher la rétrogradation. Quand ces valvules échapperoient au microscope, l'expérience en démontreroit la fausseté; puisque les plantes que l'on plonge dans l'eau, ou qu'on met en terre par leur extrémité supérieure, ne laissent pas de végéter.

Il est si vrai que la *séve* monte & descend librement par les mêmes vaisseaux, que si après avoir coupé dans la belle saison, une des grosses branches d'un arbre, on adapte au tronçon un tube de verre qui contienne du mercure, on verra la *séve* élever le mercure pendant le jour, & le laisser tomber à l'approche de la nuit. On parviendra de cette façon à mesurer la force de la *séve* par l'élévation du mercure, & à comparer cette force dans différens sujets. Toutes choses d'ailleurs égales, les variations du mercure seront d'autant plus considérables, que le jour sera plus chaud, & la nuit plus fraîche. La marche de la *séve* dans la belle saison, ressemble donc assez à celle de la liqueur d'un thermometre: l'une & l'autre dépendent également des alternatives du chaud & du frais.

Enfin, les divers phénomenes botaniques qu'on a regardés comme de fortes preuves de la circulation de la *séve*, ne la supposent point nécessairement. Tous ces phénomenes s'expliquent de la maniere la plus heureuse par un principe fort simple, fondé sur l'observation; c'est qu'il y a une étroite communication entre toutes les parties d'une

d'une plante ; elles sont toutes les unes à l'égard des autres, dans un état de succion : la nourriture que prend une de ces parties, se transmet aux autres ; les feuilles se nourrissent réciproquement ; la racine pompe le suc de la tige ; la tige pompe le suc de la racine. Ainsi, du commerce mutuel qui est entre le sujet & la greffe, résulte cette communication réciproque de leurs bonnes ou de leurs mauvaises qualités, qu'on allegue en preuve de la circulation. Le suc nourricier passe alternativement du sujet dans la greffe, & de la greffe dans le sujet. Certainement les plantes n'ont point d'estomac, d'intestins, d'arteres ni de veines; mais il se peut que la *séve* monte par le bois, & descende par l'écorce. Une partie du suc nourricier qui s'éleve par les fibres ligneuses, peut passer par les feuilles dans l'écorce, de là dans la racine. Une autre partie de ce suc retourneroit par les mêmes vaisseaux vers la racine ; d'où elle repasseroit encore dans la tige ; c'est du moins la conjecture de M. Bonnet ; & malheureusement toutes les conjectures en ce genre, ne sont que de pures dépenses d'esprit. (*D. J.*)

Observations de M. l'abbé Fontana, physicien du grand duc de Toscane, sur le fluide réellement en mouvement dans les plantes.

Puisque vous voulez savoir, dit-il, ce que j'ai observé dans le peu de temps que j'ai eu pour examiner ces plantes, je vais vous satisfaire ; &, au défaut de planches nécessaires, je vais tâcher d'y suppléer par les observations que je vais rapporter, qui pourront, non-seulement rectifier, mais encore étendre & fixer celles que M. Corti a déja publiées ; car ce mouvement n'est point une véritable circulation, & ces plantes ne sont pas douées d'un double systême ou genre de vaisseaux, comme M. Corti l'avoit cru.

La plante sur laquelle j'ai fait la plupart de mes observations, est le *chara flexilis* de Linné (*a*), le même que Vaillant appelle *chara translucens minor flexilis* (*b*). Or, M. Corti nous annonce ses découvertes comme étant faites sur le chara de Vaillant : ainsi j'ai, sans contredit, observé la même plante que M. Corti, quoique la figure qu'on en voit, *pl. III, fig. 1re*. de son ouvrage, soit très-différente, sans qu'on sache pourquoi.

Cette plante n'est pas la seule que j'ai examinée, mais je ne parlerai ici que d'elle, parce que tout est dans celle-ci plus marqué & plus décidé que dans les autres ; d'ailleurs, par les expériences que j'ai faites, un peu à la hâte, sur les autres charas, je n'ai remarqué, dans pas un d'eux, aucune différence qui mérite attention.

On voit dans toutes les parties du chara, c'est-à-dire, dans les racines, dans les tiges principales & secondaires, dans les branches plus petites qui couronnent les tiges, & qu'en attendant j'appellerai *feuilles*, on voit, dis-je, en général, un fluide ou de petits corps plus ou moins irréguliers, plus ou moins grands, plus ou moins agglutinés ensemble, qui montent & descendent entre les nœuds ; car cette plante est ainsi divisée. Les espaces compris entre les nœuds, & particuliérement ceux des feuilles, ne sont autre chose que des cylindres émoussés, composés d'une simple membrane très-mince, diaphane, repliée en dedans aux deux extrémités, & fermant la cavité du cylindre. Ce cylindre n'est donc qu'un sac fait par une seule membrane, continue & fermée de tous les côtés : on ne sauroit mieux le comparer qu'à un tube de crystal fermé hermétiquement aux deux extrémités opposées. Représentez-vous, dans ce tube, de crystal, un fluide rempli de corpuscules plus ou moins nageans : représentez-vous ce fluide continuellement poussé, suivant la longueur du cylindre, par une force agissante seulement sur la moitié de la colonne fluide, sans qu'il passe jamais par dessous l'axe du cylindre. Il est certain que cette demi-colonne fluide doit se mettre en mouvement, suivant la direction de la force qui la pousse, ensuite se plier, lorsqu'elle est parvenue au bout fermé du cylindre, & par la continuation de son

(*a*) Linn. *Spec. plant. Tome II*, édit. 3. *Vindobonæ, page* 1624.
(*b*) *Mem. de l'acad. des sciences, année* 1719.

mouvement, passer par dessous, poussant toujours l'autre moitié du fluide en avant. Supposez à présent la premiere force toujours agissante, il est très-clair qu'une moitié du fluide doit nécessairement descendre le long du tube, pendant que l'autre moitié monte par le côté opposé. Voilà précisément le mouvement qu'on observe dans le chara, pourvu que l'on se donne la peine de bien l'examiner, & de distinguer la réalité d'avec l'apparence, & l'illusion des yeux & du microscope qui peuvent bien aisément nous induire en erreur.

Ce fluide qui monte est donc le même qui, un moment après, descend, & il ne descend que pour monter de nouveau.

Je puis assurer que chacun de ces cylindres, terminés par deux nœuds opposés, est absolument privé de vaisseaux. Il n'y a point ici de double systême d'arteres & de veines, c'est-à-dire, de vaisseaux qui servent à faire monter ou descendre le fluide dont les deux courans sont toujours en contact, & ne mêlent cependant leurs globules que très-rarement.

Cela nous fait voir clairement que, quelle que soit la cause de ce mouvement, elle est toujours également appliquée au fluide, & séparement à chacun des cylindres compris entre les nœuds : de là ce mouvement du fluide à l'instar de celui d'une roue, tout à fait indépendant des cylindres contigus ; car il peut bien subsister dans l'un pendant qu'il est éteint dans les autres : de là cette constance toujours dans une même direction, c'est-à-dire, d'ascension par le côté convexe, ou plus long du petit cylindre végétal, & de descente par le côté concave ou plus court, quoique cependant j'ai cru voir changer cette direction deux fois dans les feuilles, & plusieurs fois dans les tiges principales.

Il est très-certain que chacun de ces cylindres végétaux est terminé par deux nœuds ou membranes extérieurement convexes, lesquelles sont la continuation du même cylindre, comme je vous l'ai fait observer : ainsi, quand un cylindre adhere à un autre, les petites membranes des deux nœuds correspondans sont, par dehors, collées ensemble, comme par un gluten fort tenace. Là on observe les deux nœuds former ensemble une espece de diaphragme ; car dans la plante vivante & saine on ne voit ces nœuds que comprimés ensemble, & formant un seul plan qui s'oppose presque de front à la direction du mouvement du fluide, & si l'on regarde de côté ce diaphragme apparent, la diaphanéité de ces parties fait que l'on croit voir le fluide d'un cylindre circuler & passer mutuellement dans l'autre cylindre ; ce qui n'est qu'une fausse apparence.

Il est pourtant vrai que lorsqu'un cylindre est mort, & que le fluide de ce cylindre s'est éloigné des parois & des nœuds, on voit très-clairement le bout de l'autre cylindre adhérent se prolonger en maniere d'hémisphere dans le cylindre mort, & le fluide du vivant se porter dans le mort, suivant toute l'étendue de cet hémisphere.

C'est donc la force du fluide encore circulant qui, dans ce cas, a prolongé son nœud ; & agissant ainsi sur l'autre nœud qui est adhérant, elle le repousse & le retourne en dedans de son cylindre mort, sans qu'il se détache pour cela du nœud sain ; car on continue toujours de voir le même anneau ou cercle extérieur au même point où ils étoient auparavant collés ensemble.

Mais je reviens au mouvement du fluide, & je vais rendre compte d'une observation tout-à-fait singuliere, que je viens de faire, & telle que, quand je n'en aurois pas d'autres, elle suffiroit seule pour constater que le mouvement du fluide du chara n'est point une véritable circulation.

Si on arrache donc entiérement les feuilles d'une tige ou d'une branche secondaire, ensorte qu'il n'y en reste pas la moindre partie, on découvre à l'endroit où chacune des feuiles adhéroit, un petit creux presque circulaire, tout rempli d'une substance blanchâtre & transparente. Que l'on observe ensuite, avec une loupe très-forte, le dedans de ce creux, on y verra, pour ainsi dire, une fourmilliere de grandes boules tourner en tous sens, & causer à l'observateur une confusion très-agréable. Que l'on suive ces mouvemens, au premier coup d'œil si différens, si variés, on les verra peu à peu devenir irréguliers, constans, harmoniques. On y voit quatre ou cinq pe-

tites veſſies preſque rondes, plus ou moins applaties, remplies de globules & d'un fluide qui les fait tourner en rond. Une de ces veſſies ordinairement occupe le centre du creux dans une ſituation horizontale, ou en largeur quand on y regarde de haut en bas; elle eſt entourée des autres, qu'on voit plus ou moins de travers, & comme de champ, le creux étant trop petit pour qu'elles paroiſſent en entier, en ſorte que les bords opaques du creux cachent la moitié de chacun de ces globules. Ceux-ci ſont réguliers & bien plus arrondis que ceux qu'on voit en mouvement dans le fluide des autres parties du chara. Ils ſont auſſi en général d'un volume aſſez conſidérable, & ſouvent on en voit, dans quelques-unes de ces veſſies placées de champ, de fort gros, bien plus égaux entr'eux, & qui marquent évidemment deux eſpeces de mouvement; ſavoir, un de rotation autour de leur propre axe qui varie, & l'autre de progreſſion; ce mouvement eſt commun à tout le ſyſtême du fluide. Pour peu qu'on faſſe attention au mouvement du fluide de chacune de ces veſſies, on voit clairement qu'il eſt le même par-tout, quelque différence qu'on y croie obſerver par leur diverſe poſition.

On ne ſauroit mieux comparer le mouvement de celle du milieu, qu'à celui qu'on produiroit en tournant un doigt dans un gobelet de cryſtal applati, rempli d'eau & de corpuſcules légers, ou bien de globules. Ces globules ne ceſſeroient pas de touner toujours du même côté, pendant que le doigt continueroit de ſe mouvoir du même ſens. Si on regardoit alors le gobelet de côté, il eſt évident que l'on verroit les courans des deux fluides l'un ſur l'autre, & les globules tourner & lécher plus ou moins les parois, ſans que jamais les deux mouvemens apparens ſoient confondus. Voilà préciſément le mouvement réel du fluide des petites veſſies, & ce fait eſt inconteſtable.

Ce mouvement eſt d'ailleurs tout à fait ſemblable à celui des autres parties du chara; car le cylindre végétal, terminé par deux nœuds, ou pour mieux dire, les différens morceaux qui compoſent la plante, ne ſont au fond que de petites veſſies plus alongées, plus rétrécies, & réduites en forme de cylindre ou de tube: mais ce ſont toujours des veſſies. Le mouvement eſt par-tout le même, & dans chaque tube du chara, on trouve toujours les deux courans l'un ſur l'autre. Il ſuffit, pour s'en aſſurer, de tourner le tube ſous le microſcope, ou bien d'approcher davantage la loupe, du fluide, pour en voir le courant inférieur.

On peut encore mieux le voir dans les racines de cette plante, parce qu'elles ſont beaucoup plus tranſparentes, & j'ai eu même occaſion, quoique rarement, d'obſerver de longs tubes des racines, dans leſquels on voyoit très-clairement le même courant du fluide, après avoir monté un certain eſpace, commencer peu à peu à deſcendre; enfin, paſſer tout à fait en deſſous, & de là, remonter de nouveau, allant toujours en avant, tandis que l'autre courant deſcendoit pendant que le premier montoit, changeant alternativement de direction; & l'on voyoit ainſi, en différens endroits du tube, deux courans s'avancer comme en ſpirale. Cependant, on pourroit ſoupçonner que c'eſt en portant le tube ſur le porte-objet, qu'on donne au mouvement cette apparence de ſpirale; mais je ne le crois pas, & je penſe qu'on s'en appercevroit facilement au microſcope.

On obſerve d'abord, comme je viens de dire, dans le creux de chaque feuille, quatre ou cinq petites veſſies; mais elles ne ſont pas les ſeules; car deſſous les premieres, il y en a d'autres qui ſe préſentent & qui ne tiennent point aux autres creux; de ſorte que les branches du chara ne ſemblent être compoſées d'autre choſe que de petits ſacs remplis d'un fluide circulant, & de globules entraînés circulairement par le fluide.

J'omets ici bien d'autres obſervations que j'ai faites ſur le chara, & je me borne à dire, pour preuve de ce que j'ai avancé ſur l'économie & ſur la vraie nature de ces mouvemens, que j'ai rencontré une fois un vaiſſeau ou tube très-tranſparent, replié en forme de gimblette, & couché ſur un côté d'une racine, où elle ſembloit être variqueuſe, & former une eſpece de ganglion gros & tranſparent. On ne voyoit ni mouvement, ni globules, ni fluide dans le ganglion; mais la gimblette étoit toute

remplie d'un fluide à petites globules, & ce fluide se mouvoit toujours du même côté, ou dans la même direction, en un mot, sans les deux courans qu'on observe dans les tubes droits; enfin ce mouvement étoit tout à fait semblable à celui des petites vessies, lorsqu'on les observe dans une position horizontale, ainsi qu'au mouvement de toutes les autres parties de la plante, à l'exception de la tige principale sur laquelle je n'ai pas fait directement des observations.

Il me resteroit à vous dire quelle est mon opinion sur la cause du mouvement de ce fluide; mais je ne veux point hasarder d'hypothèses, ni présenter des observations qui ne sont pas assez constatées. Cependant je puis vous assurer que je n'ai jamais trouvé de mouvement ni d'irritabilité dans les parois des cylindres dans lesquels le fluide se meut, ni dans les diaphragmes qui séparent les cylindres les uns des autres, ni dans les globules du fluide même. Ce fluide ressemble entiérement à une substance gélatineuse légérement colorée, & lorsqu'il perd son mouvement, il se resserre très-fort en s'approchant de l'axe du cylindre, & entraîne avec lui les globules entassés.

Voilà ce que j'ai observé jusqu'ici sur cette matiere; mais si jamais, comme je m'en flatte, j'ai le temps de revenir sur cet examen, je ne désespere pas tout à fait de donner quelque chose de satisfaisant, même sur la cause du mouvement; ce qui est le point le plus difficile & le plus obscur de tout ce qui nous reste à faire.

En attendant, ce n'est pas peu de chose, ce me semble, d'avoir déterminé le vrai mouvement de ces plantes aquatiques que Vaillant a désignées sous le nom de *chara*, & dans lesquelles M. Corti nous annonce qu'il a fait le premier ces observations. Ainsi, les phénomenes de ce mouvement étant fixés & réduits à un principe certain, il sera bien plus aisé d'en rechercher les causes.

Je vois déja nombre de spéculateurs partir de là sans autre examen, tirer de ces observations des conséquences à perte de vue; &, d'après ce qui se voit dans le chara, on ne manquera pas d'établir un semblable mouvement dans les autres plantes, conduits en cela par le grand argument de l'analogie, toujours si aisée à contenter, & toujours si prompte à jeter dans l'erreur. Jamais découverte, jamais observation nouvelle ne fut publiée, qu'elle n'ait ouvert la porte à de nouvelles vérités & à des erreurs nouvelles. L'envie de pousser plus loin nos découvertes, & d'en faire valoir l'importance, en les rendant générales, nous jette bien souvent dans les absurdités les plus grossieres. L'analogie la plus foible, les inductions les plus éloignées, suffisent alors pour nous contenter, & nous croyons voir par-tout égalité des causes, uniformité d'effets, conformité de parties, enfin une entiere & parfaite ressemblance.

Harvée découvrit la circulation du sang, & tout aussi-tôt des philosophes spéculatifs, à l'aide seulement de l'analogie, en supposerent une pareille, même dans les plus petits animaux, pendant qu'elle n'est ni générale ni égale dans tous, tant l'analogie est trompeuse: ils firent plus, ils transporterent l'analogie du regne animal au regne végétal, & se persuaderent qu'il existoit une vraie circulation d'humeurs dans les plantes ainsi que dans les animaux: il nous a fallu un Halles, un du Hamel, pour nous faire voir les erreurs dans lesquelles nous étions tombés.

Cela n'a pas empêché M. Baisse de voir toujours des cœurs, toujours des poumons, toujours des arteres, des veines, enfin une vraie circulation d'humeurs dans les plantes, comme on peut le voir dans son excellent *Mémoire* couronné par l'académie de Bordeaux, & que l'auteur a enrichi d'un grand nombre d'expériences tout à fait originales.

Cependant M. Bonnet, ce célebre observateur de Geneve, a combattu avec le plus grand succès cette opinion. Il existe sans doute dans toutes les plantes un mouvement d'humeurs; mais ce mouvement, loin d'être semblable à la circulation du sang des animaux, n'est qu'un mouvement de simple ascension & descente. Une eau toute simple s'ouvrant un chemin par les fibres ligneuses, monte des racines jusqu'aux feuilles, d'où la partie la plus aqueuse s'étant évaporée par la transpiration, le reste, enrichi & devenu plus succulent par l'air, par le feu & par d'autres

ſubſtances qui y pénétrent par les feuilles & par le tronc, deſcend le long des vaiſſeaux de l'écorce juſqu'aux racines qu'il nourrit & prolonge à ſon tour, & va enfin ſe perdre dans la terre. Cette nouvelle humeur, déja devenue nourriſſante, donne, dans le temps qu'elle deſcend, par des vaiſſeaux latéraux, l'aliment à la plante entiere, & c'eſt alors qu'en France on l'appelle la *ſéve.*

Tel eſt le ſeul & vrai mouvement du fluide dans les plantes, & l'on voit par là qu'il ne reſſemble en rien à la circulation du ſang dans les animaux. Ce n'eſt pas aſſez qu'un mouvement quelconque dans un fluide, pour pouvoir l'appeler *mouvement de circulation*, il faut encore un tel mouvement particulier, & non un autre, tel ſyſtême de vaiſſeaux, tels organes & telles parties bien déterminées en un mot; mais le mouvement du fluide du chara ne reſſemble ni à la circulation des fluides dans les animaux, ni au ſimple mouvement d'aſcenſion & de deſcente dans les plantes. D'abord il ne reſſemble en rien à la circulation, parce qu'il n'y a pas ici le double ſyſtême de vaiſſeaux pour monter & pour deſcendre. Il reſſemble auſſi peu au mouvement du fluide dans les autres plantes, parce que le fluide dans le chara, revenu au point d'où il étoit parti, recommence tout de ſuite à remonter de nouveau par le même chemin; le mouvement du chara eſt donc tout à fait particulier, & n'eſt point du tout analogue aux autres mouvemens connus des corps organiſés.

L'analogie du mouvement du chara pourroit être appliquée avec probabilité aux autres plantes, ſi l'organiſation en étoit la même que celle du chara; pour cela il ne faudroit en général aux plantes que des cylindres ſeuls, & entre un cylindre & un autre des diaphragmes; d'ailleurs, point de vaiſſeaux entre un diaphragme & l'autre, mais par-tout un fluide gras, gélatineux & rempli de globules; pendant qu'on ne voit au contraire, au moins dans un très-grand nombre de plantes, qu'un tiſſu de fibres & de vaiſſeaux qui, des racines, ſe diſtribuent au tronc, *&c.* Joignez à cela la belle expérience de M. Muſtel, inſérée dans les *Tranſactions philoſophiques*, par laquelle il fait voir l'impoſſibilité de la circulation du fluide dans les plantes.

Mais ce qui prouve combien il eſt aiſé d'être trompé par l'analogie, c'eſt qu'elle n'eſt pas même ſûre dans les choſes où elle ſemble devoir être infaillible, puiſqu'il y a même des plantes qui, par leur ſtructure intérieure, ſont analogues au chara, & qui n'ont pourtant pas le même mouvement dans leurs fluides. J'ai examiné nombre de plantes aquatiques également tranſparentes, & encore beaucoup plus que le chara, telle que la plus grande partie des byſſus, & qui plus eſt, il y en a dans ce nombre qui ont tout-à-fait une ſemblable organiſation, les mêmes cylindres, les mêmes diaphragmes, les mêmes fluides, les mêmes globules, & encore plus legers & plus nageans qu'ils ne ſont dans le chara. Malgré cela, je n'ai jamais pu appercevoir dans leurs fluides aucun mouvement; il ne me ſeroit certainement pas échappé, ſur-tout les circonſtances étant encore plus favorables que dans le chara même.

Je me ſuis donc aſſuré par mes obſervations, que ce mouvement du chara n'eſt que dans très-peu de plantes, ſi même il s'en trouve ailleurs.

Si la circulation du ſang nous a trompés par rapport à certains animaux, certainement la même analogie nous trompe ici relativement à preſque toutes les plantes: le fluide circule ſans doute dans les plantes où on l'obſerve circuler; mais il n'y a point de raiſon de le ſuppoſer dans celles dans leſquelles on ne le voit point. Telle eſt la nature des corps phyſiques, qu'au delà des obſervations actuelles bien conſtatées, il n'y a plus de certitude pour nous.

SÉVE, (*Géog. mod.*) village de France près de Paris, & fameux par le paſſage de la riviere de Seine, qu'on y traverſe ſur un pont de bois de vingt & une arches, qui embraſſe les deux bras de la riviere. M. Perrault de l'académie royale des ſciences, avoit projetté un pont de bois d'une ſeule arche, de trente toiſes de diametre, qu'il propoſa de faire conſtruire. Le trait de l'arche eſt une portion de cercle ferme & ſolide. Il auroit été compoſé de dix-ſept aſſemblages de pieces de bois, qui poſés en coupe l'un contre l'autre, ſe devoient

soutenir en l'air par la force de leur figure, plus aisément que n'auroient fait des pierres de taille, qui ont beaucoup de pesanteur. Cette ingénieuse invention auroit eu l'avantage de ne point incommoder la navigation : ce pont n'auroit jamais été endommagé par les glaces & par les grandes eaux, & on auroit pu le rétablir sans que le passage en eût été empêché. (*D. J.*)

SÉVE, (*terme de marchand de vin.*) ce mot se dit d'une qualité ou d'une certaine saveur que le sep de vigne a communiqué à la grappe & la grappe au vin, ce qui le rend agréable à boire : c'est une petite verdeur qui se tourne en force dans la maturité du vin. Les gourmets font grand état de celui qui a de la *séve* ; mais il y a autant de différentes *séves* qu'il y a de différens vins. (*D.J.*)

SEVENBERG, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas, dans la Hollande, à trois lieues de Breda, & à deux de Willemstad. (*D. J.*)

SEVEND LE, (*Géog. mod.*) riviere qui coule entre celle de Terk & celle de Coï, en Derbend. Elle se décharge dans la mer Caspienne, selon M. Petit de la Croix. (*D. J.*)

SEVENNES LES, (*Géog. mod.*) la meilleure ortographe est *Cevennes* ; montagnes de France, au bas Languedoc. Elles regnent dans les dioceses d'Alais, d'Uzès, de Mende & d'une partie du Vivarais. César, dans ses commentaires, appelle cette chaîne de montagnes, *mons Cebenna*, & dit qu'elle sépare les Hélviens des Auvergnats, parce qu'en ce temps-là les peuples du Gevaudan & du Velay, (qui sont séparés du Vivarais par le *Cevennes*) étoient dans la dépendance des Auvergnats. Les poëtes latins appellent indifféremment ces montagnes, *Cebenna* ou *Cebennæ*, mais Strabon & Ptolomée écrivent *Cemmeni.* Les *Cevennes* sont de difficile accès, & ont été cependant très-peuplées par le grand nombre de Calvinistes qui s'y retirerent dans les derniers siecles, comme dans un lieu de retraite. (*D. J.*)

SEVER SAINT, (*Géog. mod.*) ou *saint-sever-Cap*, pour le distinguer de *saint-sever* de Rustan. *saint-serve-Cap* est une petite ville de France, dans la Gascogne, au diocese d'Aire, sur l'Adour, à 6 lieues au nord-ouest d'Aire, & à 155 de Paris. Il y a une sénéchaussée du ressort d'Acqs, & une abbaye d'hommes, ordre de Saint Benoît, fondée l'an 993. *Long. 17, 44. latit. 43, 40.*

Saint-Sever de Rustan, est une autre petite ville de France dans le Bigorre, au diocese d'Auch, & à deux lieues de Tarbes, sur l'Arros, avec une abbaye d'hommes, ordre de Saint Benoît, unie à la congrégation de Saint Maur. *Long. 17, 37. latit. 43, 8.*

D. Martianay, bénédictin de la congrégation de Saint Maur, nâquit à *saint-sever-Cap* en 1647, & mourut à Paris en 1717. Il a donné une nouvelle édition des œuvres de Saint Jérôme, & un grand nombre d'autres ouvrages, dans lesquels il regne plus d'érudition que de jugement & de saine critique. Sa vie de Magdelaine du Saint Sacrement, qu'il mit au jour à Paris en 1711, est aussi ridicule qu'aucune de celles qui se trouvent dans les légendes. (*D. J.*)

SEVERAC LE CHATEL, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade de France dans le Rouergue, élection de Milhaud ; cette bourgade est aujourd'hui toute dépeuplée. (D. J.)

SEVERAK, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie en Asie, sur la route d'Alep à Tauris, par Diarbékir & Van. (*D. J.*)

SEVERE, adj. (*Gram.*) observateur scrupuleux des loix. Il se dit des choses & des personnes. Il est juge *sévere*.

SÉVÉRIE, (*Géog. mod.*) province de l'empire Russien, dans la Moscovie, avec titre de duché ; c'est une province remplie de forêts ; la partie méridionale en a une seule, qui est longue de vingt-quatre lieues d'Allemagne, & la partie septentrionale n'est pas moins couverte de bois. La *sévérie* est bornée au nord par les duchés de Smolensko & de Moscou, au midi par le pays des Cosaques, au levant par le même pays & la principauté de Vorotink, & au couchant par le duché de Czernigove. Ses principales rivieres sont la Dubiecza, la Dezna & la Nezin. Sigismond III. s'empara de cette province en 1611. Le czar Alexis la recouvra en 1654 ; & depuis ce temps là, elle est restée à l'empire de

Russie, comme faisant partie du duché de Smolensko. Novogrodek en est la capitale. (*D. J.*)

SEVERIE, (*Géogr.*) province de la haute-Pologne, dans le palatinat de Cracovie, aux frontieres de la Silésie : elle renferme la ville de *severie* (Sierviertz), située dans un lac & munie d'un château fortifié, & celle de la Slawkow, proche de laquelle sont des mines d'argent. Les évêques de Cracovie possedent cette province dès l'année 1443 ; ils en portent le titre de duc, & ils y exercent un pouvoir souverain, même en matieres civiles. (*D. J.*)

SÉVÉRIENS ; (*Hist. eccl.*) hérétiques ainsi nommés, parce qu'ils avoient pour chef un certain Sévere qui commença à dogmatiser vers la fin du 11e siecle. (La grande question sur l'origine du bien & du mal fermentoit beaucoup dans les esprits. Sévere voulut imaginer un systême pour l'éclaircir ; & ce systême fut une hérésie. Il prétendit que le monde étoit soumis à des principes opposés dont les uns étoient bons, les autres méchans ; mais que tous étoient subordonnés à un être suprême, qui résidoit au plus haut des cieux. Selon lui, ces bons & ces mauvais principes avoient fait entr'eux une espece de pacte ou de convention, par laquelle ils devoient introduire dans le monde une égale quantité de biens & de maux. Avec le secours de ces suppositions absurdes, Sévere prétendoit expliquer l'origine du bien & du mal, & le mélange de l'un & de l'autre, qui se trouve presque par tout. Il distinguoit dans l'homme deux propriétés principales & essentielles, la raison & la sensibilité. Il disoit que la premiere, qui procuroit toujours des plaisirs tranquilles & purs, étoit l'ouvrage des puissances bienfaisantes ; & que la seconde, qui étoit la source de toutes les passions & tous les malheurs de l'homme, étoit l'ouvrage des puissances mal-faisantes. Il en concluoit que le corps humain, depuis la tête jusqu'au nombril, avoit été créé par le bon principe, & le reste du corps par le mauvais. Passant ensuite à tout ce qui environne l'homme, il enseignoit que l'être bienfaisant avoit placé autour de lui des alimens propres à entretenir l'organisation du corps, sans exciter les passions ; & que l'être mal-faisant, au contraire, avoit mis autour de lui tout ce qui pouvoit éteindre la raison & allumer les passions.

L'eau qui conserve l'homme, calme & n'altere point sa raison, étoit, selon Sévere, un don du principe bienfaisant ; mais il attribuoit au mauvais principe deux productions, qui, souvent en effet, ont été funestes à l'homme, le vin & les femmes. (+)

SEVERINO SAN, (*Géog. mod.*) il y a deux villes de ce nom en Italie, dans le royaume de Naples. La premiere est entre des collines, à six milles de Tolentin, à seize de Macerata, & à douze de Camerino. Elle a été bâtie en 1198, près des ruines de l'ancienne Septempeda, que les Goths avoient détruite en 543. Son évêché est suffragant de Fermo, & a été érigé par Sixte V. en 1586. *Long.* 30, 54. *latit.* 43, 10.

La seconde *san-Severino* est dans la principauté citérieure, au nord de la ville de Salerne, près de la riviere de Sarno. Elle appartient au prince d'Avellino de la maison Caraccioli. (*D. J.*)

SÉVÉRITÉ, RIGUEUR, (*synonym.*) la *sévérité* se trouve principalement dans la maniere de penser & de juger ; elle condamne facilement & n'excuse pas. La *rigueur* se trouve particuliérement dans la maniere de punir ; elle n'adoucit pas la peine & ne pardonne rien.

Les faux dévots n'ont de *sévérité* que pour autrui ; prêts à tout blâmer, ils ne cessent de s'applaudir eux-mêmes. La *rigueur* ne paroît bonne que dans les occasions où l'exemple seroit de la plus grande conséquence : par-tout ailleurs on doit avoir beaucoup d'égard à la foiblesse humaine.

L'usage a consacré les mots *rigueur* & *sévérité* à de certaines choses particulieres On dit la *sévérité* des mœurs, la *rigueur* de la raison. La *sévérité* des femmes, selon l'auteur des maximes, est un ajustement & un fard qu'elles ajoutent à leur beauté. Dans ce sens ; le mot *rigueurs* au pluriel répond à celui de *sévérité*. Il s'emploie fort

bien en poésie pour les destins. Brebeuf a dit :

L'une & l'autre fortune a d'égales rigueurs,
Et l'affront des vaincus est un crime aux vainqueurs. (*D. J.*)

SEVERO SAN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, à vingt-quatre milles au couchant de Manfrédonia. Son évêché, auquel on a uni celui de Civitare, releve du saint siege. *Long.* 32. 56. *latit.* 41. 40. (*D. J.*)

SÉVÉRONDE, s. f. (*Charpenter*) c'est la saillie d'un toît sur la rue, ou si l'on veut, le bas de la couverture d'une maison. On dit aussi *subgronde*. (*D. J.*)

SEVERUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie, dans la Sabine, Virgile en parle au *VII. livre de l'Enéide*, *vers* 713.

Qui tetricæ horrentes rupes, montemque Séverum,
Casperiamque colunt.

Severus, dit Festus, est le nom propre de cette montagne, qui selon Léander, conserve encore cet ancien nom, car il veut qu'on la nomme *monte - severo*. (*D. J.*)

SEVICES, (*Jurisprud.*) du latin *sævitia*, est un terme usité au palais, pour exprimer les traitemens inhumains que l'on fait souffrir à quelqu'un.

On joint ordinairement ensemble les termes de *sévices* & *mauvais traitemens*, quoique celui de *sévices* soit le plus fort.

Pour ordonner la séparation de corps entre mari & femme, il faut qu'il y ait des *sévices* de la part du mari ; ces *sévices* se mesurent à la qualité des personnes, à leur éducation, & à leur maniere ordinaire de vivre ; entre gens de basse condition, il faut des faits plus graves qu'entre gens qui ont plus de sentimens & de délicatesse. *Voy.* SÉPARATION. (*A*)

SÉVIE, s. f. (*Marine.*) sorte de petit bâtiment flamand.

SEUIL, s. m. (*Archit.*) c'est la partie inférieure d'une porte, ou la pierre qui est entre ses tableaux : elle ne differe du pas qu'en ce qu'elle est arrasée d'après le mur. Le *seuil* a quelquefois une feuillure pour recevoir le battement de la porte mobile. (*D. J.*)

SEUIL *d'écluse*, (*Architecture hydraul.*) piece de bois qui étant posée de travers, entre deux poteaux au fond de l'eau, sert à appuyer par le bas, la porte ou les aiguilles d'une écluse, ou d'un pertuis.

Seuil de pont-levis, grosse piece de bois avec feuillure, arrêtée au bord de la contr'escarpe d'un fossé, pour recevoir le battement d'un pont-levis, quand on l'abaisse. On l'appelle aussi *sommier*. (*D. J.*)

SÉVILLE, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, capitale de l'Andalousie, sur la rive gauche du Guadalquivir, à 16 lieues au nord-ouest de Grenade, & à 88 au sud-ouest de Madrid.

Elle est une des premieres, des plus belles, & des plus considérables villes d'Espagne, à tous égards ; elle porte le titre de cité royale, & de capitale d'un beau royaume ; elle tient le premier rang dans l'église des vastes états espagnols, par la dignité de métropole dont sa cathédrale est revêtue ; le commerce y fleurit par sa situation sur le Guadalquivir, près de la mer ; les flottes des Indes viennent y apporter l'or & l'argent du nouveau monde, & on y convertit ces métaux en monnoie.

Elle est située dans une belle & vaste plaine à perte de vue, qui lui donne ses fruits & les riches toisons de ses brebis. Un aqueduc de six lieues de long, ouvrages des Maures qui subsiste encore, fournit de l'eau à tous ses habitans.

Elle est de figure ronde, ceinte de hautes murailles flanquées de tours, avec des barbacanes, & fermées de douze portes. On distingue entre ses fauxbourgs, celui de Triana, situé à l'autre bord du fleuve, où on passe de la ville sur un pont de bateaux. *Long.* suivant Cassini, 11, 21, 30 ; *latit.* 37, 36.

Séville portoit dans l'antiquité le nom d'*Hispalis* : les Maures qui n'ont point de *p*, ont fait *Isbilia*, & delà est venu par corruption le nom *sévilla* ; comme c'est de nos jours une des plus riches villes d'Espagne, c'étoit aussi la plus opulente ville des Maures ; Ferdinand III, roi de Castile & de Léon, en fit la conquête en 1248, & elle ne retourna plus à ses anciens maîtres.

tres. La mort qui termina la vie de ce prince quatre ans après, mit fin à ses brillans exploits.

Les maisons de cette ville sont toujours construites à la moresque, & mieux bâties que celles de Grenade & de Cordoue; mais les rues sont étroites & tournantes. Les églises y sont fort riches; la cathédrale est en particulier la plus belle église, & la plus réguliérement bâtie qui soit dans toute l'Espagne; sa voûte, extrêmement élevée, est soutenue de chaque côté, par deux rangs de piliers; elle est longue de 175 pas, & large de 80. Son clocher est d'une hauteur extraordinaire, bâti tout entier de briques, percé de grandes fenêtres, qui donnent du jour à la montée; il est composé de trois tours l'une sur l'autre, avec des galeries & des balcons; l'escalier a la montée si douce, qu'on peut la parcourir en mule & à cheval, jusqu'au plus haut, d'où l'on découvre toute la ville & la campagne.

L'archevêque de *séville*, dont le siege est fort ancien, a pris quelquefois le titre de primat d'Espagne; on prétend que ce prélat a plus de cent mille ducats de revenu; la fabrique de l'égise en a trente mille, & quarante chanoines ont chacun trente mille réaux.

La plupart des autres églises de *séville* sont belles, & particuliérement celles qu'on voit dans quelques maisons religieuses; on y compte 85 bénéfices, & plus de trois mille chapelles; l'église de S. Salvador, qui servoit autrefois de mosquée aux Maures, est par conséquent bâtie à la moresque, c'est-à-dire, qu'elle est faite en arcades soutenues par des piliers qui forment plusieurs portiques.

L'université de *séville* a été fondée en 1531, par Roderique Fernandez de Santaella, savant espagnol de son temps; ensuite les rois d'Espagne lui ont accordé les mêmes privileges qu'à celle de Salamanque, d'Alcala, & de Valladolid; elle a toujours pour patron quelque grand seigneur espagnol, qui pour cela ne la fait pas fleurir davantage.

Au midi de la ville, près de l'église cathédrale, est le palais royal, nommé *alcaçar*, bâti en partie à l'antique par les Maures, & en partie à la moderne par le roi D. Pedro, surnommé *le cruel;* mais l'antique est infiniment plus beau que le moderne. On donne à ce palais un mille d'étendue; il est flanqué de tours, qui sont faites de grosses pierres taillées en quarré.

La bourse où les marchands s'assemblent, est derriere l'église cathédrale; elle est faite en quarré, d'ordre toscan, & composée de quatre corps de logis: chaque façade a deux cens piés de longueur avec trois portes & dix-neuf fenêtres à chaque étage: elle a deux étages, dont l'un sert pour les consuls; les appartemens sont de grandes salles lambrissées, où les marchands traitent ensemble des affaires du commerce; ce bâtiment, commencé en 1584, & qui n'a été fini que soixante ans après, a coûté prodigieusement, puisque l'achat de l'emplacement seul, fut payé soixante & cinq mille ducats.

A l'entrée du fauxbourg nommé *Triana*, est le cours, où toute la ville va prendre le frais en été; il est fait comme un jeu de mail double, partagé en deux allées de grands arbres, avec de petits fossés pleins d'eau.

La boucherie, par une plus sage politique que celle de Paris, est hors de la ville; mais par une délicatesse de luxe, également cruelle & effrénée, on prend soin avant que d'égorger les bœufs, de les faire combattre contre les dogues, afin que leur chair en soit plus tendre.

En rentrant dans la ville par le pont de bateaux, on voit à l'entrée du port, qui est spacieux, le long du bord du Guadalquivir, une grande place nommée l'*Arénal*, la maison de l'or, où l'on décharge les effets, & où l'on met l'or & l'argent qui viennent des Indes. Cette maison a un grand nombre d'officiers qui tiennent registre de toutes les marchandises qui arrivent du nouveau monde, ou qu'on y porte.

On compte plus de cent hôpitaux dans *Séville*, la plupart richement dotés; il y en a un où l'on donne à chaque malade ses mets particuliers, selon l'ordonnance des médecins; les gentilshommes, les étudians de l'université, y sont reçus, & ont les uns & les autres, des chambres séparées; c'est une fort belle institution.

Enfin *Séville* est une ville d'Espagne des plus dignes de la curiosité des voyageurs ; elle est moins peuplée que Madrid, mais plus grande & plus riche ; aussi fournit-elle seule au roi un million d'or par an. Le pays dans lequel elle est située, est extrémement fertile en vin, en blé, en huile, & généralement en tout ce que la terre produit pour les besoins, ou pour les délices de la vie. Le Guadalquivir lui fournit du poisson, & la marée qui remonte deux lieues au dessus de *séville*, y jette entr'autres, quantité d'aloses & d'esturgeons ; cependant tout ce beau pays, & la ville même, peuvent être regardés comme déserts, en comparaison du temps des Maures ; on en sera bien convaincu si l'on lit l'histoire d'Espagne, sous le regne du roi Ferdinand.

Le commerce des Indes & de l'Afrique, fait qu'on se sert beaucoup à *Séville* d'esclaves qui sont marqués au nez, ou à la joue ; on les vend & on les achete à prix d'argent, comme des bêtes, & on les fait travailler de même, sans que le christianisme qu'ils embrassent, serve à rendre leur sort plus heureux.

Je n'entrerai pas dans d'autres détails sur *séville*, parce qu'on peut s'en instruire dans plusieurs ouvrages traduits en françois ; mais il faut que je parle de quelques hommes célebres dans les lettres, dont elle a été la patrie.

Avenzoar (Abu Merwan Abdalmalck Ebn Zohr), célebre médecin arabe, qui florissoit dans le xij siecle ; Léon l'afriquain place sa mort a 92 ans, dans l'année 564 de l'hégire, qui tombe à l'an 1167-8 de J. C. Né dans la médecine, & d'une famille de médecin ; il eut pour maître Averroës, & exerça son art avec beaucoup de gloire dans *séville* sa patrie. Il rejeta les vaines superstitions des astrologues, suivit principalement Galien dans sa théorie, & a cependant inséré dans ses écrits des choses particulieres, dont il parle d'après sa propre expérience. Son ouvrage intitulé, *Tagassir filmadavat waltadhir*, qui contient des regles pour les remedes & la diete dans la plupart des maladies, a été traduit en hébreu l'an de J. C. 1280, & de l'hébreu en latin, par Paravicius.

Alcasar (Louis de), jésuite, a fait un ouvrage sur l'apocalipse, qui passe pour un des meilleurs des catholiques romains ; il est intitulé, *Vestigatio arcani sensûs in Apocalypsi*, & il a été imprimé plusieurs fois de suite, savoir à Anvers en 1604, 1611, & 1619, & à Lyon, en 1616, *in-fol.* L'auteur prétend que l'apocalypse est accomplie jusqu'au vingtieme chapitre, & ne fait aucune difficulté d'abandonner dans son explication, les peres de l'église. Il mourut dans sa patrie en 1613, âgé de 60 ans.

Antonio (Nicolas), chevalier de l'ordre de S. Jacques, & chanoine de *séville*, a fait honneur à son pays, par sa bibliotheque des écrivains espagnols, qu'il mit au jour à Rome en 1672, en 2 vol. *in-fol.* Elle a été réimprimée dans la même ville, en 1696, aux fraix du cardinal d'Aguirre ; c'est un très-bon livre en son genre, avec une préface pleine de jugement. L'auteur mourut en 1684, à 67 ans. On lui doit encore un livre d'érudition : *De exilio, sive de pœnâ exulii, exulumque conditione, & juribus*, Antverpiæ 1669, *in-fol.*

Casas (Barthelemi de las), évêque de Chiapa, suivit à 19 ans son pere, qui passa en Amérique avec Colomb, en 1493. Il employa cinquante ans sans succès à tâcher de persuader aux Espagnols qu'ils devoient traiter les Indiens avec douceur, avec désintéressement, & leur montrer l'exemple des vertus. De retour en Espagne, en 1551, à cause de la foiblesse de sa santé, il se démit de son évêché, & mourut à Madrid en 1566, à 92 ans. On a de lui une relation intéressante de la destruction des Indes par les barbaries des Espagnols. Cette relation parut à *séville* en espagnol, en 1552 ; en latin à Francfort, en 1598 ; en italien à Venise, en 1643 ; & en françois à Paris, en 1697. C'est un ouvrage qui respire la bonté du cœur, la vertu, & la vraie piété ; on a encore de ce digne & savant homme, un livre latin, curieux & rare, imprimé à Tubinge en 1625, sur cette question : « si » les rois ou les princes peuvent en cons- » cience, par quelque droit ou quelque » titre, aliéner leurs sujets de la couronne, » & les soumettre à la domination de » quelqu'autre seigneur particulier ». *Voy.*

sur ce sujet la *Bibl. eccléf.* de M. Dupin, xvj siecle.

Cervantes saavedra. (Miguel de), auteur de dom Quichotte, nâquit à *séville*, en 1549, Selon Nicolas Antonio. Il avoit tant de passion pour s'instruire, qu'il dit : « je suis curieux jusqu'à ramasser les moindres morceaux de papier par les rues ». Mais il fit son étude particuliere des ouvrages d'esprit, tant en vers qu'en prose, & sur-tout de ceux des auteurs espagnols & italiens. On voit qu'il étoit fort versé en ce qui a du rapport à cette sorte de livres, par le plaisant & curieux inventaire de la bibliotheque de dom Quichotte, par les fréquentes allusions aux romans, par le jugement fin qu'il porte de tant de poëtes, & par son *voyage du parnasse.*

Il passa en Italie pour prendre le parti des armes, & servit plusieurs années sous Marc-Antoine Colonne. Il se trouva à la bataille de Lépante, en 1571, & y perdit la main gauche d'un coup d'arquebuse ; ou du moins en fut-il si fort estropié, qu'il ne put plus s'en servir. Peu de temps après, il fut pris par les Maures, & mené à Alger, où il deumeura plus de 5 ans prisonnier. De retour en Espagne, il composa plusieurs comédies, qui eurent une approbation générale, tant parce qu'elles étoient supérieures à celles qu'on avoit vues jusqu'alors, qu'à cause des décorations, qui étoient toutes de son invention, & qui parurent très-bien entendues. Les principales de ses comédies, étoient *les coutumes d'Alger*, *Numancia*, & *la bataille navale.* Cervantes traita le premier & le dernier de ces sujets en témoin oculaire. Il fit aussi quelques tragédies qu'on applaudit.

En 1584 il publia sa *Galatée*, qui fut très-accueillie. Il prouva par cet ouvrage la beauté de son esprit dans l'invention, la fertilité de son imagination dans la variété des descriptions, son adresse à dénouer les intrigues, & son habileté dans le choix des expressions propres au sujet qu'il traitoit. On estima sur-tout la modestie avec laquelle il parloit de l'amour. On ne critiqua que la multiplicité des épisodes, qui quoiqu'amenés avec beaucoup d'art, empêchent de suivre le fil de la narration, & l'interrompent trop souvent par de nouveaux incidens. Cervantes sentit bien lui-même ce défaut, & il en fait presque l'aveu, quand il introduit le curé Pérez, gradué à Siguenza, & maître Nicolas le barbier, disant : « Celui-là que voilà tout auprès du recueil de chansons de Lopès de Moldonado, comment s'appelle-t-il, dit le curé ? C'est la *Galatée* de Michel de Cervantes, répondit maître Nicolas. Il y a long-temps que cet auteur est de mes meilleurs amis, reprit le curé, & je sais qu'il est plus malheureux encore que poëte. Son livre a de l'invention ; il promet assez, mais il n'acheve rien. Il faut attendre la seconde partie qu'il fait espérer ; peut-être qu'il réussira mieux, & qu'il méritera qu'on fasse grace à la premiere : compere gardez-la. » La seconde partie, quoique souvent promise, n'a jamais paru.

Ce joli passage est, comme on sait, dans dom Quichotte, ouvrage incomparable par la beauté du style, par la justesse de l'esprit, la finesse du goût, la délicatesse des pensées, le choix des incidens, & la plaisanterie fine qui y regne d'un bout à l'autre. Dom Quichotte nous offre en sa personne un fou vraiment héros, qui s'imaginant que quantité de choses qu'il voit, ressemblent aux aventures qu'il a lues, s'engage à des entreprises glorieuses dans son opinion, & folles dans celles des autres. On voit en même temps ce même héros chevalier, raisonner fort sagement quand il n'est pas dans ses accès de folie. La simplicité de Sancho Pança est d'un comique qui n'ennuie personne. Il parle toujours comme il doit parler, & agit toujours conséquemment.

Pour que l'histoire d'un chevalier errant ne fatiguât pas le lecteur par la répétition tédieuse d'aventures d'une même espece, ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, s'il n'avoit été question que de rencontres extravagantes ; Cervantes a fait entrer dans son roman divers épisodes, dont les incidens sont toujours nouveaux & vraisemblables. Tous ces épisodes, hormis deux, savoir, *l'histoire de l'esclave*, & la nouvelle du *curieux impertinent*, sont enchâssés dans la fable même, ce qui est un grand art. Le style est approprié au caractere des personnages & des sujets. Il est pur, doux, naturel,

juste & si correct, qu'il y a peu d'auteurs Espagnols qui puissent aller du pair avec Cervantes à cet égard. Il en a poussé si loin l'étude, qu'il emploie de vieux mots pour mieux exprimer de vieilles choses. Enfin, les raisonnemens sont pleins d'esprit, le nœud est habilement caché, & le dénouement heureux.

La premiere partie de dom Quichotte parut à Madrid en 1605, *in*-4°. & est dédiée au duc de Bejar, de la protection duquel l'auteur se félicite dans des vers qu'il attribue à Urgande la déconnue, & qui sont à la tête du livre. La seconde partie de l'ouvrage ne parut qu'en 1615. Le débit du livre fut tel, qu'avant que l'auteur eût donné cette seconde partie, il fait dire au bachelier Samson Carasco : « A l'heure qu'il est, je crois qu'on en a imprimé plus de douze mille à Lisbonne, à Barcelonne & à Valence, & je ne fais point de doute qu'on ne le traduise en toutes sortes de langues. » Cette prédiction s'est si bien vérifiée, qu'il faudroit un volume pour entrer dans le détail de ses différentes éditions & traductions. Tous les plus célebres artistes, peintres, graveurs, sculpteurs, dessinateurs en tapisseries de haute & basse-lisse, ont travaillé à l'envi à représenter les aventures de dom Quichotte, & c'est ce que nous avons de plus amusant.

Dès que cet ouvrage parut en Espagne, on lui fit un accueil qui n'avoit point eu d'exemple ; car il fut universel chez les grands, le militaire, & les gens de lettres. Un jour que Philippe III. étoit sur un balcon du palais de Madrid, il apperçut un étudiant sur le bord du Mançanarès, qui, en lisant, quittoit de temps en temps sa lecture, & se frappoit le front avec des marques extraordinaires de plaisir : « cet homme est fou, dit le » roi aux courtisans qui étoient auprès de » lui, ou bien il lit dom Quichotte. Le prince avoit raison, c'étoit effectivement là le livre que l'étudiant lisoit avec tant de joie.

En 1614, Cervantes fit imprimer son *voyage du Parnasse*, qui n'est point un éloge des poëtes espanols de son temps, mais une satyre ingénieuse, comme celle de César Caporali, qui porte le même titre, en est une des poëtes italiens.

En 1615 il publia quelques comédies & farces nouvelles, les unes en vers, les autres en prose. Il y joignit une préface très-curieuse sur l'origine & les progrès du dramatique espagnol ; cependant les comédiens ne jouerent point les nouvelles pieces de l'auteur, & c'est lui même qui nous l'apprend avec sa naïveté ordinaire.

« Il y a, dit-il, quelques années qu'étant revenu à mes anciens amusemens, & m'imaginant que les choses étoient encore sur le même pié que du temps que mon nom faisoit du bruit, je me mis de nouveau à composer quelques pieces pour le théatre ; mais les oiseaux étoient dénichés ; je veux dire, que je ne trouvai plus de comédiens qui me les demandassent. Je les condamnai donc à demeurer dans l'obscurité. Dans le même temps, un libraire m'assura qu'il me les auroit achetées, si un célebre comédien ne lui avoit dit, que l'on pouvoit espérer que ma prose réussiroit, mais non pas mes vers. Alors, je me dis à moi-même, ou je suis bien déchu, ou les temps sont devenus meilleurs, quoique cela soit contraire au sentiment commun, selon lequel on fait toujours l'éloge des temps passés. Je revis cependant mes comédies, & je n'en trouvai aucune assez mauvaise, pour qu'elle ne pût appeler de la décision de ce comédien, au jugement d'autres acteurs moins difficiles. Dans cette idée, je les donnai à un libraire qui les imprima. Il m'en offrit une somme raisonnable, & je pris son argent. Je souhaiterois qu'elles fussent excellentes ; du moins j'espere qu'elles seront passables. Vous verrez bien-tôt, cher lecteur, ce que c'est ; si vous y trouvez du bon, & que vous rencontriez mon comédien de mouvaise humeur, priez-le de ma part de n'être pas si prompt à faire injure aux gens ; qu'il examine mûrement mes pieces, il n'y trouvera ni ridicule, ni pauvreté ; leurs défauts sont cachés, la versification est sortable au comique ; & le langage convient aux personnages qui y paroissent. Si tout cela ne le contente pas, je lui recommande une piece à laquelle je travaille, intitulée *l'abus de juger sur l'étiquette*, qui, si je ne me trompe, ne peut manquer de plaire. En attendant, Dieu lui donne la santé, & à moi de la patience.

Il se divertit encore à composer quelques

historiettes, qu'il publia sous le titre de *novelas exemplares*, & qu'il dédia au seigneur de Lemos. « Votre excellence, lui marque-t-il, saura que je lui envoie douze contes; quoique je ne sois pas dans le goût d'en débiter, néanmoins, j'oserois les mettre au nombre des meilleurs, si ce n'étoit pas mon ouvrage ».

Il parle ainsi dans sa préface : « Je vous avertis gratieux lecteur, que vous ne trouverez rien ici dont on puisse abuser; j'intitule mes nouvelles, *exemplaires*, parce que si vous y prenez garde, il n'en est aucune qui n'offre quelqu'exemple utile. J'ai eu dessein d'amuser sans danger, & les amusemens innocens sont, à coup sûr, légitimes. On ne peut pas toujours être occupé de la priere, de la méditation, ou des affaires: il faut des temps de récréation pour délasser l'esprit, & réparer ses forces, c'est dans cette vue qu'on a des bois, des fontaines & des jardins cultivés. La lecture que je vous offre, ne peut exciter de passion criminelle. Il ne convient pas à un homme de mon âge, qui touche à sa soixante-quatrieme année, de badiner avec l'autre vie.

Comme j'ai fait cet ouvrage par goût, je n'ai rien négligé pour le mettre en état de plaire, & j'ai quelque gloire à dire, que je suis le premier qui aie écrit des contes originaux en espagnol; ils sont tous tirés de mon fonds, & il n'en est aucun imité ni puisé dans d'autres écrivains. Mon imagination les a enfantés, ma plume les a mis sur le papier, & l'impression va les faire croître ».

Il y avoit long-temps que Cervantes s'occupoit à un autre livre d'imagination, intitulé les *travaux de Persile & Sigismonde*, qu'il finit immédiatement avant sa mort, arrivée en 1616. Il étoit alors attaqué d'une maladie qui ne l'empêcha pas d'écrire ce roman, & les petites anecdotes qui s'y rapportoient. Comme nous n'avons point d'autre historien que lui-même, & qu'il raconte tout avec grace: voyons ce qu'il nous dit à ce sujet. Il s'exprime en ces termes.

» Il arriva, mon cher lecteur, que comme je venois avec deux de mes amis de la fameuse ville d'Esquivias, je dis *fameuse* par mille endroits; premiérement par ses familles illustres; en second lieu, par ses excellens vins, & ainsi du reste; j'entendis quelqu'un galoper derriere nous, comme pour nous attraper, à ce qu'il me paroissoit; & ce cavalier ne nous permit pas d'en douter, nous ayant crié de n'aller pas si vîte. Nous l'attendîmes donc, & & nous vîmes approcher, monté sur une ânesse, un étudiant gris (j'entends qu'il étoit tout habillé de gris): il avoit des botines semblables à celles que portent les moissonneurs, pour empêcher le blé de leur piquer les jambes; des souliers ronds, une épée & un colet noir, que le mouvement de sa monture faisoit souvent tourner de côté & d'autre, quelque peine qu'il se donnât à le mettre droit. Vos seigneuries, nous dit-il, vont apparemment solliciter quelque emploi ou bénéfice à la cour; sans doute que son éminence est à Tolede, ou du moins le roi, puisque vous allez si vîte. Franchement j'ai eu bien de la peine à vous atteindre, quoique mon âne ait plus d'une fois passé pour un bon coureur. A ce discours un de mes compagnons répondit; le cheval du seigneur Cervantes en est la cause; c'est un drôle qui n'aime pas à aller doucement.

A peine mon homme eut-il entendu le nom de Cervantes, qu'il sauta à bas de sa monture, en faisant tomber son coussin d'un côté, & son porte-manteau de l'autre (car il avoit tout cet équipage avec lui); il vint à moi, & me prenant par la main gauche; oui, oui, dit-il, c'est ici le fameux, le divertissant écrivain, le favori des muses! Me voyant complimenter si magnifiquement, je jugeai qu'il y auroit de l'impolitesse à ne pas lui témoigner quelque reconnoissance de ses louanges; je l'embrassai (& lui fis tourner son collet par mon accolade), & je l'assurai qu'il étoit dans la même erreur sur mon sujet, que d'autres personnes qui me vouloient du bien. Je suis, lui dis-je, Cervantes, il est vrai, mais non le favori des muses, ni rien de tout ce que vous m'avez dit de beau. Ayez donc la bonté, mon cher monsieur, de remonter sur votre bête, & continuons notre voyage en nous tenant compagnie. Mon étudiant bien élevé, obéit.

Nous rallentîmes notre pas, & nous marchâmes bien doucement ensemble. On parla de mon mal, & mon homme me pro-

nonça bien-tôt mon arrêt, en me disant que j'avois gagné une hydropisie, & que toute l'eau de la mer, fût-elle douce, ne pourroit me désaltérer. C'est pourquoi, seigneur, Cervantes, ajoute-t-il, vous devez vous abstenir de boire, mais n'oubliez pas de manger; cela seul vous guérira sans la moindre médecine. D'autres m'en ont dit autant, lui répliquai-je, mais je ne puis m'empêcher de boire, tout comme si je n'étois né que pour boire. Ma vie tend à sa fin, & par l'examen journalier de mon pouls, je trouve que dimanche prochain, au plus tard, il achevera sa besogne, & moi ma course. Vous êtes arrivé encore à point pour me connoître, mais je n'aurai pas le temps de vous prouver combien je suis sensible à vos obligeans procédés.

En discourant ainsi, nous gagnâmes le pont de Tolede, que j'enfilai comme lui celui de Ségovie. Ce qu'on dira de mon aventure, c'est l'affaire de la renommée; mes amis peuvent avoir envie de la raconter, & j'en aurai une plus grande de l'entendre. Je retournai sur mes pas pour embrasser encore une fois mon étudiant, & il en fit autant de son côté. Ensuite il donna des deux à sa monture, & me laissa aussi malade sur mon cheval, qu'il étoit mal monté sur son ânesse, au sujet de laquelle ma plume vouloit faire encore quelque plaisanterie: mais adieu mes bons amis; car je m'en vais mourir; & j'espere de vous revoir avant qu'il soit long-temps dans l'autre monde, aussi heureux que vous le pouvez desirer ».

Voilà donc Cervantes sur le bord du tombeau. L'hydropisie augmenta, & son mal épuisa ses forces. Mais plus son corps s'afoiblissoit, plus il s'attachoit à fortifier son esprit. Ayant reçu l'extrême-onction, il attendit la mort avec tranquillité; & ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire ou d'écrire quelque chose de plaisant, à mesure que les idées riantes lui en venoient dans l'esprit. En effet, après avoir reçu les sacremens le 18 avril 1616, il dicta le lendemain la *dédicace* de ses *travaux de Persile* & *sigismonde*, adressée, comme je l'ai dit, au comte de Lémos, & conçue en ces termes.

» Il y a une vieille balade, qui étoit jadis fort en vogue, & qui commençoit, *avec un pié sur l'étrier.* Je souhaiterois qu'elle ne couvînt pas si parfaitement à cette épître, car je puis dire à peu près de même, *avec un pié sur l'étrier.* En partant pour les sombres régions, je prends le courage d'écrire cette épître, & je salue monseigneur avec ce dernier soupir. Hier on me donna l'extrême-onction, & aujourd'hui j'écris ceci. Le temps est court, le mal croît, l'espérance diminue; cependant il me semble que je voudrois vivre un peu plus long-temps, moins pour l'amour de la vie, que pour avoir encore une fois le plaisir de voir votre excellence saine & sauve en Espagne, & il ne seroit point impossible que ce plaisir ne me rendît la santé. Mais s'il est arrêté que je doive mourir, la volonté du ciel soit faite; cependant votre excellence me permettra de l'informer de mes desirs, & de l'assurer qu'elle a en moi un serviteur si zélé, qu'il ira même au delà du trépas pour vous servir, si son pouvoir égaloit la sincérité de ses sentimens.

Je n'ai pas laissé que de me réjouir prophétiquement du retour de votre grandeur en Espagne; mon cœur s'épanouissoit de joie, quand je me représentois tout le monde vous montrant du doigt, & criant: voilà le comte de Lémos! Mes esprits se raniment, en voyant mes espérances accomplies, & vos grandes qualités justifier les idées que j'en avois conçues. Il reste encore chez moi quelques lueurs de la meche du *jardin*; & si par un heureux hasard, ou plutôt par un miracle, le ciel me conservoit la vie, votre excellence verra la *seconde partie* de la Galatée, que je lui consacrois. Agréez mes vœux pour votre conservation, *&c.* A Madrid, le 19 Avril 1616 ».

Il finit ses jours peu de temps après, & ne vit point l'impression de son livre, dont le privilege fut accordé le 24 septemb. 1616, à Catherine de Salazar sa veuve. L'*histoire de Persile & Sigismonde*, & les contes ou *novelas examplares*, ont été traduits en françois, & ne sont pas inconnus aux gens qui aiment ces sortes de productions. La vie de l'auteur a été donnée par dom Grégorio Mayans Esiscar, bibliothécaire du roi d'Espagne. Elle est à la tête de l'édition espagnole de dom Quichotte, imprimée à Londres en 1738, *in*-4°.

J'ai dit, au commencement de cet article, sur l'autorité de Nicolas Antonio, que Cervantes nâquit à *Séville*; cependant l'auteur de sa vie, que je viens de citer, estime qu'il étoit né à Madrid, & il appuie son sentiment sur ce que Cervantes s'adresse à cette ville, en prenant congé d'elle dans son *voyage au Parnasse*, en ces termes :

« Me tournat ensuite vers ma pauvre cabane, adieu, lui dis-je, & toi, Madrid, adieu ; adieu Fontaine, Prado, & vous campagnes où coule le nectar & dégoûte l'ambroisie ; adieu aimables & douces sociétés, où les malheureux oublient pour un temps leurs peines. Adieu charmant & romanesque séjour, où deux géans qui avoient entrepris d'escalader le ciel, frappés de la foudre, maudissent leur chûte, & sont renfermés dans les sombres prisons de la terre. Adieu théatres, dont nous avons banni le sens commun, pour y faire régner la bouffonnerie. Adieu belle & vaste promenade de Saint-Philippe où l'on discute les intérêts des puissances, où les nouvelles se débitent, & font l'unique sujet des conversations, où l'on examine si le croissant brille ou pâlit, si le lion ailé (Venise) triomphe ou succombe. Adieu pâle famine ; je quitte aujourd'hui *mon pays*, pour éviter le triste sort de mourir à ta porte, si je demeurois plus longt-emps ici ».

Nicolas Antonio répond que par ces mots *mon pays*, on peut entendre toute l'Espagne ; que d'ailleurs 1°. ce qui semble favoriser son opinion, c'est que Cervantes dit, dans la préface de ses comédies, qu'étant petit garçon il avoit vu à *Séville* Lupus de Rueda, un des plus célebres comiques espagnols. 2°. Que les surnoms que porte Cervantes, sont ceux de familles illustres de *Séville*, & non de Madrid.

Quoi qu'il en soit, il est constant que Cervantes étoit bien mal logé à Madrid; c'est ce qui paroît par la maniere dont il finit sa relation du voyage du Parnasse. *Plein de souci*, dit-il, *je cherchai mon ancienne obscure retraite*. Il n'avoit pas à sa mort dans cette ville un meilleur domicile. On admiroit ses ouvrages, & personne ne lui donna du pain; il mourut dans l'indigence, à la honte de sa nation ; mais son nom ne mourra jamais.

J'ai trop amusé les gens qui goûtent les écrits de cet aimable écrivain, pour leur faire des excuses sur la longueur de son article, & je plains ceux qui n'aiment pas à la folie l'auteur de dom Quichotte. Mais je passe à deux ou trois autres hommes de lettres nés à *Séville*, & je serai très-court sur leur compte.

Fox de Morzillo (Sébastien), en latin *Sebastianus Foxus Morzillus*, est du nombre des enfans devenus célebres par leur génie & par leurs études. Il nâquit en 1628. Philippe II, nomma pour précepteur de dom Carlos, Morzillus, qui étoit alors à Louvain ; il s'embarqua dans les Pays-Bas pour être plutôt auprès du jeune prince. Il fit naufrage, & périt à la fleur de sa vie. Il a publié avant l'âge de 25 ans, 1°. un commentaire latin *in Platonis Timæum*. 2°. *De conscribendâ historiâ, libellus*. 3°. *De regno, & regis institutione, libri tres*, &c.

Monardés (Nicolas), médecin, florissoit au xvj siecle, & mourut en 1578. Il se fit une grande réputation par la pratique de son art, & par les ouvrages qu'il mit au jour. 1°. *De secandâ venâ in pleuritide*, Hispali, 1539, *in-4°*. 2°. *De rosis, malis citris, aurantiis, & limoniis*, Antuerpiæ, 1565, *in-4°*. 3°. *De las drogas de las Indias*, à Séville, 1574, *in-4°*. Ce dernier livre a été traduit en anglois & en françois par Antoine Colin.

Pineda (Jean), théologien, entra dans la société des jésuites en 1572, & mourut en 1637 âgé de 80 ans. Ses commentaires latins sur Job & sur l'Ecclésiaste, forment quatre volumes *in-fol.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SÉVILLE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, vers le bout occidental de l'isle de la Jamaïque, assez près de la mer, avec un port. *Long.* 299, 38 ; *latit.* 18, 42. (*D. J.*)

SEUILLETS, s. m. (*Marine.*) ce sont des planches qui sont posées sur les parties inférieures & supérieures du sabord, qui couvrent l'épaisseur du bordage, & qui empêchent de pourrir les membres du vaisseau en y entrant. On appelle *hauteur de seuillets*, la partie du côté du vaisseau comprise entre le pont & les sabords.

SÉVIR, v. n. (*Gram.*) punir, châtier ;

la cour *févit* contre les gens de robe fubalternes qui font mal leur devoir.

Sévir, f. m. (*Antiq. rom.*) nom d'un officier chez les Romains. Il y avoit deux fortes de *févirs* : les premiers étoient des décurions des fix décuries des chevaliers romains. Les feconds étoient les principaux officiers des colonies, auxquels on accordoit même le titre d'*Auguftates*. Le trimalcion de Pétrone eft tiré de *févir* Augufte, au pié du trophée que lui érigea Cinnamus fon tréforier. (*D. J.*)

SEULAGE, f. m. (*Commerce.*) terme normand qui fignifie *magafinage*. *Voyez* Magasinage.

SEULE, f. f. fignifie en Normandie *magafin*. *Voy*. Magasin.

SEULLON, f. m. (*Droit coutum.*) le *feullon*, *feillon* ou *fillon* de terre a quatre piés de largeur, & cent vingt piés de longueur. *Trévoux*. (*D. J.*)

SEUMARA, (*Géog. anc.*) ville de l'Ibérie. Strabon, *l. XI*, *p. 501*, dit qu'elle étoit bâtie fur un rocher au bord de l'Aragus, à feize ftades de la ville Harmozica. (*D. J.*)

SEURE *ou* SEURRE, (*Géog. mod.*) en latin barbare *surregium ;* petite ville de France dans la bourgogne, fur le bord de la Saone & du diocefe de befançon. Il y a des auguftins, des capucins, deux couvens de religieufes & un college. Elle eft la douzieme qui députe aux états de Bourgogne. (*D. J.*)

Seure, la, (*Géog. mod.*) riviere de France en Poitou. Elle commence à porter bateau à Niort, & fe jette dans la mer au deffous de Marans. On appelle communément cette riviere *seure niortoife*, pour la diftinguer de la *seure nantoife*, laquelle tombe dans la Loire près de Nantes. (*D. J.*)

SEVRER, v. act. (*Gramm.*) c'eft ôter à un enfant l'ufage du lait de fa nourrice, & le faire paffer à une nourriture plus folide.

Sevrer, (*jadinage.*) on dit *fevrer* un arbre, une marcotte quand on la fépare du tronc d'où elle part, & qu'elle a pris racine dans la terre. C'eft ainfi que l'on éleve les ifs, les tilleuls, les coignaffiers, les orangers en partie, & les autres arbres de fleur, la charmille & la vigne.

SEURETÉ, f. f. (*Commer.*) affurance, précaution que ceux qui négocient & contractent enfemble, ont coutume de prendre, & doivent prendre pour n'être point trompés. La parole, ou au plus l'écrit des hommes, devroit être, & eft en effet, la plus grande fûreté des honnêtes gens ; mais la malice & la chicane de la plupart, obligent fouvent de prendre d'autres précautions, même avec ceux qui ont le plus de réputation de probité, & c'eft ce qu'on appelle prendre fes *feuretés*. Le cautionnement, le nantiffement, les gages, les endoffemens ; les foufcriptions, *&c.* font autant de *feuretés* que l'on peut prendre fuivant le caractere des gens avec qui l'on traite, ou des affaires dont il s'agit. *Diction. de Comm.* (*D. J.*)

SEUSNE, f. f. (*Pêcherie.*) on nomme *feufne* en Bretagne, un grand filet ou efpece de fenne, dont fe fervent les équipages des vaiffeaux qui vont à la pêche de la morue, pour prendre le petit poiffon dont on fait l'ameçon des lignes avec lefquelles on pêche la morue. Chaque bâtiment a ordinairement trois *feufnes*. *Voyez* Seine. (*D. J.*)

SEUVO-MONS, (*Géog. anc.*) montagne de la Scandinavie, Pline, *lib. IV*, *c. xiij.* en fait une montagne immenfe, égale aux monts Riphées. Tous les géographes s'accordent à dire que Pline défigne par là, cette grande chaîne de montagnes qui s'étend en forme de croiffant, depuis l'extrémité feptentrionale de la Scandinavie, & vient finir au promontoire Cimbrique, après avoir traverfé toute cette grande peninfule. Cette montagne eft connue aujourd'hui fous différens noms ; une partie entr'autres eft appelée *Skars* ; on donne à une autre le nom de *Suia*, & à une troifieme celui de *Doffrafiel*. (*D. J.*)

SEX, (*Géog. anc.*) *Ex*, *Sexi* ou *Sexti*, car ce mot s'écrit différemment, ville de l'Efpagne bétique. Pline, *lib. III*, *c. j.* donne à cette ville le furnom de *Firmum Julium*; & les habitans font appelés *Exitani*, par Strabon. On croit que c'eft préfentement *Velez-Malaga*. (*D. J.*)

SEXAGENAIRE, f. m. & f. (*Gram.*) qui

qui a atteint l'âge de 60 ans. Il y a des casuistes qui dispensent les *sexagenaires* du jeûne. Ce n'est pas l'âge, mais la nécessité, qui dispense des loix. La loi Pappia Pappea défend le mariage aux *sexagenaires.*

SEXAGENE, s. f. (*Gram.*) la sixieme partie du zodiaque; le *sexagene* est donc de 60 degrés, & comprend deux signes.

SEXAGENARIUM de ponte dejicere, (*Hist. Rom.*) priver un vieillard sexagenaire, (c'est-à-dire, qui a 60 ans), du droit de donner son suffrage dans les élections à Rome; parce que le peuple passoit sur une espece de petit pont, pour aller jeter sa ballote dans l'urne pour élire les magistrats, & on rejetoit les vieillards qui avoient 60 ans, au cas que quelqu'un de cet âge se présentât. (*D. J.*)

SEXAGESIMALE, adj. (*Arithmét.*) les fractions *séxagésimales* sont des fractions dont les dénominateurs procedent en raison séxagécuple; par exemple, une prime ou une minute $= \frac{1}{60}$, une seconde $= \frac{1}{3600}$, une tierce $= \frac{1}{2}\frac{1}{4000}$ *Voyez* DEGRÉ, MINUTE, *&c.*

Autrefois on ne se servoit que des fractions *séxagésinales* dans les opérations astronomiques, & on s'en sert encore dans bien des cas, *voyez* LOGISTIQUE. Cependant l'arithmétique décimale est aujourd'hui fort en usage, même dans les calculs astronomiques.

Dans ces fractions, qu'on nomme aussi *fractions astronomiques*, le dénominateur étant toujours 60, ou un multiple de 60, on le sousentend ordinairement, & on n'écrit que le numérateur qu'on met plus bas. Ainsi quand on voit $4^{\circ}, 59', 32'', 50''', 16''''$, il faut lire 4 degrés, 59 minutes, 32 secondes d'un degré, ou 60 parties d'une minute, 50 tierces, 16 quartes, *&c. Voyez* FRACTION. *Chambers.* (*E*)

SEXAGESIME, s. f. *terme de calendrier ecclésiastique;* c'est le second dimanche avant le carême, ou celui qui précede le dimanche gras. On l'appelle ainsi parce qu'il tombe à peu près 60 jours avant Pâques, du latin *sexagesimus*, *soixantieme.*

La *sexagésime* est le dimanche qui suit la septuagésime; & qui précede la quinquagésime. *Voy.* SEPTUAGÉSIME & QUINQUAGÉSIME.

SEXANGLE, adj. (*Géom.*) se dit d'une figure qui a six angles. Ce mot n'est employé que par quelques anciens auteurs.

SEXARD, (*Géogr.*) ville de la basse Hongrie, dans le comté de Tolno, sur la riviere de Sarwitz. Elle est munie d'un château, & considérablement peuplée. Elle renferme une abbaye du S. Sauveur, fameuse dans la contrée, & l'on tire de ses environs d'excellens vins rouges. (*D. J.*)

SEXAVA, (*Géog. mod.*) petite ville de Perse, toute entourée de vastes déserts, à cinq journées de Com, sur la route de Tauris à Ispahan, en passant par Zangan, Sultanie & autres lieux. Ses caravanserais sont commodes, & leur nombre supplée au défaut de leur grandeur. (*D. J.*)

SEXE, LE, (*Morale.*) le *sexe* absolument parlant, ou plutôt le *beau-sexe*, est l'épithete qu'on donne aux femmes, & qu'on ne peut leur ôter, puisqu'elles sont le principal ornement du monde. Qu'elles joignent à ce titre mérité, tout ce qui est propre à leur état, la pudeur, la retenue, la douceur, la compassion & les vertus des ames tendres: la musique, la danse, l'art de nuancer les couleurs sur la toile, sont des amusemens qui leur conviennent; mais la culture de leur esprit est encore plus importante & plus essentielle. Que d'autre part leur heureuse fécondité perpétue les amours & les graces; que la société leur doive sa politesse & ses goûts les plus délicats; qu'elles fassent les plus cheres délices du citoyen paisible; que par une prudence soumise & une habileté modeste, adroite & sans art, elles excitent à la vertu, raniment le sentiment du bonheur, & adoucissent tous les travaux de la vie humaine: telle est la gloire, tel est le pouvoir du *beau-sexe.* (*D. J.*)

§ SEXE *des plantes*, *Hist. nat. Bot.*) *plantarum sexus.* Tous les botanistes instruits avoient déja distingué les plantes en mâles & femelles. On s'étoit apperçu que lorsque les parties sexuelles étoient dans des individus différens & séparés, comme dans les animaux, la plante demeuroit stérile, si la proximité des deux genres ne la mettoit

à portée d'être fécondée. Les paysans même savent bien distinguer dans le chanvre le mâle & la femelle. Ils se trompent seulement en donnant le nom de *mâle* au chanvre femelle, & celui de femelle au chanvre mâle. Car la plante femelle est toujours celle qui porte graine ou fruit. Les jardiniers distinguent de même l'épinard femelle du mâle, le houblon femelle du mâle, parce que les genres sont manifestement séparés.

Pline le naturaliste avoit déja parlé du *sexe des plantes*. Rai & Camerarius ont fait mention des parties mâles & des parties femelles des plantes. Cæsalpin avoit connu la poussiere fécondante des étamines, & Grew en avoit plus expressément déterminé l'usage.

La fructification, ou la génération végétale, avoit principalement servi à Tournefort pour donner de nouvelles loix & un nouvel ordre à la botanique. Il prit la fleur pour déterminer principalement la classe, le fruit pour soudiviser les classes en sections; toutes les parties de la fructification pour établir les genres, & lorsqu'elles ne suffisent pas, il saisit d'autres parties de la plante, ou même leurs qualités particulieres. Enfin, il distingue les especes par la considération de tout ce qui n'appartient pas à la fructification, comme tiges, feuilles, racines, couleurs, saveur, odeur, *&c.*

Le chevalier de Linné, éclairant de son génie les observations de ses prédécesseurs, saisit plus distinctement la différence des *sexes* dans les plantes, pour en déduire toute sa méthode. On a appelé son systême, le systême *sexuel*, parce qu'il est fondé en général sur la différence des parties mâles & des parties femelles des plantes, c'est-à-dire, sur les étamines & les pistils, qui sont les agens immédiats de la fécondation, & les vrais organes de la fructification.

Il appelle *fleurs mâles*, celles qui ont une, deux, ou plusieurs étamines sans pistils; *fleurs femelles*, celles qui ont un, deux, ou plusieurs pistils sans étamines; *fleurs hermaphrodites* ou *androgines*, celles qui renferment en même temps les étamines & les pistils.

Les jardiniers nomment les fleurs mâles, *fausses fleurs*; & *fleurs nouées*, celles qui portent du fruit.

L'étamine, partie mâle des plantes, a ordinairement la figure d'un filet surmonté d'un bouton, qui renferme une poussiere. Le bouton se nomme *anthere*. On voit ces parties distinctement dans la tulipe.

Le pistil, partie femelle, varie en nombre, comme les étamines; il occupe le centre de la corolle & du réceptacle; sa forme ordinaire est une espece de mamelon, qui se termine en un filet, souvent perforé à son extrémité supérieure. Ce pistil est composé de trois parties, le germe ou embryon qui est la partie inférieure, portant sur le réceptacle, & qui fait les fonctions de matrice. Le style est ordinairement fistuleux; on le compare au vagin, & il porte sur le germe. Le stigmate termine le style, tantôt arrondi, tantôt pointu, long, effilé; quelquefois divisé en plusieurs parties. On le compare aux levres du vagin. Il reçoit la poussiere fécondante du sommet des étamines, & la transmet par le style dans l'intérieur du germe, pour feconder les semences. Dans les fleurs qui n'ont point de style, le stigmate adhere au germe, & on le nomme alors *sessile*.

Sous ce nouvel aspect, le grand naturaliste suédois ne vit plus dans l'acte de la fructification, que l'acte de la génération. Ce que Tournefort avoit envisagé comme des vaisseaux excrétoires, parut aux yeux du célebre de Linné des parties servant à la génération & à la propagation invariables des especes. *Linnæi phylosо. Botan. p. 92.* Le regne végétal a ses nôces au moment que les poussieres fécondantes des étamines frappent les pistils. La corolle forme le palais, où se célebrent ces nôces merveilleuses. Le calice est le lit conjugal. Les pétales sont les nymphes. Les filets des étamines, sont les vaisseaux spermatiques. Leurs sommets ou antheres sont les testicules. La poussiere des antheres est la semence, ou liqueur séminale. Le stigmate du pistil devient la vulve. Le style est le vagin ou la trompe. Le germe est l'ovaire. Le péricarpe est l'ovaire fécondé. La graine est l'œuf. Le concours des mâles & des

femelles devient par conséquent nécessaire à la fécondation de toutes les plantes.

Cè n'est point ici le fruit de l'imagination. Ce sont des faits découverts & démontrés par des observations exactes & des expériences ingénieuses. La graine ou semence préexistante dans le germe, n'est développée que par la fécondation qui résulte du contact des poussieres & des étamines sur le pistil ou le stigmate. Si une semance se développe en partie, sans ce secours, elle reste inféconde, incapable de reproduire son espece.

Si des insectes, si une gelée subite, si de longues pluies alterent le stigmate dans le temps de la floraison, la semence avorte, ou le fruit coule, selon l'expression des jardiniers.

On parvient aussi à rendre une fleur stérile en la châtrant, ou en coupant les antheres, avant que la poussiere en soit sortie.

Si après avoir coupé les sommets ou antheres, on fait tomber sur le stigmate la poussiere d'une plante différente, la semence, qui en proviendra, produira une plante, qui tiendra quelque chose de l'espece fécondante & de l'espece fécondée. Ce sera un mulet. Mais il faut qu'il y ait déja entre les plantes, comme entre les animaux, une certaine analogie d'organisation.

La castration réussit sur-tout sur les plantes qui portent séparées les fleurs mâles & les fleurs femelles, comme le melon. L'opération est plus délicate sur les fleurs hermaphrodites. Il faut encore que la plante châtrée soit éloignée de toute autre de son espece, afin que le vent ne puisse pas y apporter des poussieres fécondantes.

Lorsqu'on cultive des plantes de même genre dans un jardin, les poussieres confondues par le vent, donnent lieu à ces especes bâtardes & variées, si recherchées des curieux.

Sur deux piés différens, le chanvre est ou mâle ou femelle. Mais une seule plante de mâle suffit à la fécondation d'un champ entier de femelles, fût-il distant d'une lieue de ce champ.

Si les étamines, quelquefois les pistils, par une abondance de sucs, prennent trop d'embonpoint, comme il arrive aux animaux, la plante reste stérile.

Le chevalier de Linné, ayant établi par ces observations & une multitude d'autres, la différence des *sexes*, en a tiré sa méthode botanique.

Les étamines, ou parties mâles, lui servent pour former sa premiere division, qui est celle des classes.

Les pistils, ou parties femelles, établissent la premiere subdivision, qui est celle des ordres qui répondent aux sections de Tournefort.

La considération de toutes les parties de la génération constitue les genres.

De Linné, comme Tournefort, restraint les caracteres des especes aux parties visibles de la plante, comme tiges, feuilles, racines, *&c.* admettant cependant encore ici, pour la distinction de ces especes, les parties de la fructification même, lorsqu'elles n'ont pas été employées, & qu'elles ne sont pas nécessaires pour la distinction ou la détermination du genre. (*B. C.*)

SEXTANT, s. m. *en Mathématique*, signifie la sixieme partie d'un cercle, ou un arc qui comprend 60 degrés. *Voyez* ARC & DEGRÉ.

On se sert plus particuliérement du mot *sextant*, pour signifier un instrument d'astronomie qui ressemble à un quart de cercle, excepté que son étendue ne comprend que 60 degrés.

L'usage & l'application du *sextant* est le même que celui du quart du cercle. *Voyez* QUART DE CERCLE.

SEXTANT, (*Astron.*) instrument dont les astronomes se servent très-souvent; il est composé d'un arc de 60 degrés ou la sixieme partie d'un cercle, avec des lunettes à angles droits, *O C* & *F G*, *fig.* 57, *planc. d'Astron. Suppl. des pl.* L'une de ces lunettes sert à prendre les hauteurs des astres depuis l'orizon jusqu'à 60 degrés, & l'autre depuis 30 degrés de hauteur jusqu'au zénit; en sorte que les hauteurs de 30 à 60 peuvent se prendre de deux manieres, ce qui sert de vérification. On emploie souvent des *sextans* au lieu de quarts de cercle pour diminuer l'embarras & le poids de l'instrument, & par conséquent les fraix de construction.

On appelle aussi à la mer *sextant* le quartier de réflexion ou l'octant de Hadley, quand au lieu de contenir 45 degrés, il en renferme 60, comme cela se pratique souvent. *Voyez* OCTANT, (*Astron.*)

Sextant ou *sextans* est encore le nom d'une constellation boréale, introduite par Hévélius, pour renfermer 12 étoiles qu'il avoit observées entre l'hydre & le lion; le feu de ces animaux, disoit-il, semble avoir du rapport avec les feux dévorans qui ont consumé mes instrumens & mes bâtimens le 26 septembre 1679, & surtout ce magnifique *sextant* qui avoit été forgé au feu, & travaillé avec un soin incroyable pour servir à observer toutes les étoiles. *Prodromus. Astron. p. 115* (*M.* DE LA LANDE.)

SEXTANS, s. m. (*Poids & mesur. rom.*) le *sextans* pesoit deux onces, ou seize drachmes poids de Troie. Les romains divisoient l'as qui étoit la livre d'airain, en douze onces; l'once étoit dite *uncia*, du mot *unum*; & les deux onces *sextans*, *sexta pars assis*, la *sixieme partie de l'as* ou de la *livre*. En fait de mesure, le *sextans* contenoit semblablement deux onces de la liqueur.

Sextantes, Caliste, duos infunde Falerni.

« Versez-moi, mon cher Caliste, deux » doigts de ce vin de Falerne ». (*D. J.*)

SEXTARIUS, (*Mesur. rom.*) le *sextarius* (septier) des latins étoit une petite mesure de liquides, qui contenoit à peu près trois demi-septiers de Paris. C'étoit la mesure d'Auguste pour le vin, quand il vouloit boire un peu plus qu'à son ordinaire. On l'appeloit *sextarius*, parce qu'il faisoit la sixieme partie du *congius*. Il tenoit douze cyathes, & notre pinte de Paris en tient seize. (*D. J.*)

SEXTE, s. f. *terme de Breviaire*; c'est le nom qu'on donne à une des petites heures ou heures canoniales qui font partie de l'office divin. *Voyez* HEURES.

On l'appelle ainsi, parce que chez les anciens on la récitoit vers la sixieme heure du jour, qui, selon leur maniere de compter, répondoit à l'heure de midi; & les écrivains ecclésiastiques disent qu'elle fut instituée pour honorer la mémoire de l'heure où Jesus-Christ fut mis en croix: c'est ainsi que porte la glose *chap. x, de celebrat missar. sexta cruci nectit.* S. basile, *regul. major. quæst.* 37, dit que les chrétiens chantoient ou récitoient à cette heure le pseaume 91, priant Dieu qu'il les délivrât du démon du midi, δαιμονιυ μεσημβρινυ, qui est le pseaume que nous chantons aujourd'hui à complies. Il n'ajoute pas quels étoient les autres pseaumes, mais nous pouvons assurer sur la foi de Cassien, qu'il y en avoit encore deux autres, & que probablement ils étoient relatifs à la mort de Jesus-Christ & à son sacrifice. Bingham, *orig. Ecclés. tom. V, lib. XIII*, *c. ix.* §. 12.

Aujourd'hui parmi les catholiques, *sexte* est composée du *Deus in abjutorium*, de trois pseaumes sous une seule antienne, d'un capitule, d'un répons bref avec son verset, & d'une oraison tirée du propre du temps, ou du propre des SS. ou du commun.

SEXTE, (*jurispr.*) est la collection des decrétales faites par ordre du pape Boniface VIII; on l'appelle *sexte*, parce qu'elle est intitulée, *liber sextus decretalium*, comme si c'étoit un sixieme livre des decrétales qui ont été recueillies par Gregoire IX, en cinq livres; cependant cette collection de Boniface VIII, contient elle-même cinq livres; la maniere de citer cette collection est de dire *in sexto*.

Cette collection comprend les constitutions des papes, publiées depuis celle de Gregoire IX; savoir, celles du même Gregoire, d'Innocent IV, Alexandre IV, Urbain IV, Gregoire X, Nicolas III, Clément IV, & Boniface VIII, par l'ordre duquel cette compilation fut faite.

Boniface VIII employa à ce travail Guillaume de Mandegot, archevêque d'Embrun; Berenger de Frédol, évêque de Beziers, & Richard de Sienne, qu'il nomma depuis cardinal en 1298; ce livre fut publié le 3 mars à la fin de l'an 1298, c'est-à-dire, en 1299 avant Pâque.

Le *sexte* ne fut point reçu en France, & il n'est permis ni de l'enseigner dans les écoles, ni de le citer au barreau, à cause des démêlés qu'il y eut entre Boniface VIII, & Philippe le Bel.

On a joint à la suite du texte & dans le même volume, les clementines & les extra-

vagantes de Jean XXII, & les extravagantes communes. *V.* DROIT CANON, DÉCRET, DÉCRÉTALES.

SEXTELAGE, s. m. (*jurisprud.*) appelé aussi *sesterage* ou *stelage*, est un terme formé par corruption de celui de *sextierage*, appelé dans la basse latinité *sextariaticum ;* c'est ce qui se prend sur un sextier ou septier de grain au profit du seigneur, pour le mesurage des grains qui se vendent dans son marché.

Ce droit dépend des titres & de la possession, *voyez* le *gloss.* de Ducange au mot *sextariaticum*, & celui de Lauriere au mot *sextelage ;* le *traité des Fiefs*, de Guyon, *chapitre unique du Droit de* sextelage, *& les* mots MITAGE, PINTAGE. (*A*)

SEXTERÉE, s. f. (*Gram. & jurisprud.*) c'est dans la coutume de Troye & Rheims, un espace de terre contenant huit boisselées.

SEXTIL, adj. (*Astronom.*) est la position ou l'aspect de deux planetes, lorsqu'elles sont éloignées l'une de l'autre de la sixieme partie du zodiaque, c'est-à-dire, de 60 degrés, ou de la distance de deux signes. On le désigne par cette marque (*). *Voyez* ASPECT. (*O*)

SEXTILE, (*Calend. des Rom.*) ce mois étoit le sixieme à commencer par le mois de mars, selon l'ancien usage, & ce nom lui resta, depuis même qu'on eut ajouté janvier & février aux mois de l'institution de Romulus. On lui donna ensuite le nom d'Auguste, *mensis Augustus*, comme on avoit donné au mois précédent, le nom de *Jules-César*, en l'appelant *mensis Julius.* (*D. J.*)

SEXTULA, (*Poids & mon. rom.*) nom chez les Romains, qui désignoit la sixieme partie de l'once. On sait que l'as romain valoit une livre, & se divisoit en douze onces ; on appeloit *sextans*, la sixieme partie de l'as, c'est-à-dire, deux onces. *Quadrans*, la quatrieme partie, c'est-à-dire, trois onces ; *triens*, la troisieme partie, c'est-à-dire, quatre onces; *quincunx*, cinq onces; *semis* ou *séminis*, la moitié de l'as, c'est-à-dire, six onces; *septunx*, sept onces ; *bes*, huit onces ; *dodrans*, neuf onces ; *dextans*, dix onces ; *deunx*, onze onces : j'ignore les *mots* des parties de l'once, mais on sait que *sextula* étoit la sixieme partie de l'once, (*D. J.*)

SEXTULE, s. m. (*Comm.*) petit poids dont se servent les Apothicaires, pour peser les drogues qu'ils composent ou débitent ; il pese un scrupule plus que la drachme ou le gros. *V.* DRACHME, GROS, SCRUPULE. *Dictionn. de Commerce.*

SEXTUMVIR AUGUSTAL, (*Ant. Rom.*) on sait que ce fut Tibere qui institua la société des prêtres appelés *sodales Augustales*, en l'honneur d'Auguste mis au nombre des dieux, pour lui offrir des sacrifices dans les temples qu'il lui avoit fait élever. Ils ne furent pas seulement établis à Rome; les principales villes des Gaules en eurent aussi, & sur-tout celle de Lyon, où étoit ce temple fameux, consacré à la mémoire d'Auguste par soixante nations qui y avoient placé chacune leur statue avec leurs symboles, pour justifier à la postérité qu'elles avoient toutes contribué à son embellissement. Il y avoit cette différence entre les *sextumvirs augustaux*, établis à Rome, & ceux des autres villes, qu'ils n'étoient que six dans les provinces, & que les premiers étoient plus distingués & en plus grand nombre. Ils étoient vingt-cinq à Rome, dont vingt-un furent tirés au sort entre les principaux de la ville ; les quatre autres furent Tibere lui-même, Drusus, Germanicus & Claude. Néron, & quelques-uns de ses successeurs le furent aussi dans la suite ; mais à mesure que l'on s'éloigna du siecle d'Auguste, l'ordre des *sextumvirs augustaux* s'avilit & s'anéantit également par-tout. (*D. J.*)

SEXTUPLE, adj. *en Musique ;* est le nom que plusieurs ont donné assez improprement aux mesures à deux temps, composées de six notes égales, trois pour chaque temps ; ces sortes de mesures ont été appelées encore plus mal à propos par quelques françois, *mesures à six temps.*

On peut compter cinq especes de ces mesures *sextuples*, c'est-à-dire, autant qu'il y a de différentes valeurs de notes depuis celle qui est composée de six rondes, appelée en France *triple de six pour un*, & qui s'exprime par ce chiffre $\frac{6}{1}$, jusqu'à celle appelée *triple de 6 pour 16*, qui est composée de six doubles croches seulement, &

se marque ainsi $\frac{5}{16}$. La plûpart de ces distinctions sont abolies aujourd'hui, & elles sont en effet assez inutiles, puisque toutes ces différentes figures de notes, sont moins des mesures différentes, que des modifications de mouvement du vîte au lent dans la même espece de mesure, ce qui se marque encore mieux avec un seul mot écrit à la tête de l'air, qu'avec tout ce fracas de chiffres & de notes qui ne servent qu'à embrouiller un art déja assez difficile en soi. *Voyez* TRIPLE, TEMPS, MESURE, VALEUR DES NOTES, *&c.* (*S*)

SEYA *ou* SEA, (*Géog. mod.*) en latin *Sena*, petite ville de Portugal, dans la province de Beïra, au pié du mont Herminio, entre cette montagne & le Mondego dont les sommets sont toujours couverts de neige. (*D. J.*)

SEYAH, s. m. (*Hist. mod.*) especes de moines-turcs; ils ont des monasteres, mais lorsqu'ils en sont une fois sortis, ils n'y rentrent plus, & passent le reste de leur vie à courir de côté & d'autre & à faire les vagabonds. En leur donnant leur congé, leurs supérieurs les taxent à une somme d'argent, ou à une certaine quantité de provisions qu'ils sont obligés d'envoyer au couvent, faute dequoi l'entrée leur en est fermée. Lorsqu'un *seyha* arrive dans une ville, il va au marché ou dans la salle qui est auprès de la grande mosquée, là il crie de toute sa force, *ô dieu, envoyez-moi cinq mille écus, ou mille mesures de riz*, &c. Après avoir reçu les aumônes des ames dévotes, le moine mendiant va faire le même métier dans un autre endroit, & vit toujours errant jusqu'à ce qu'il ait amassé la somme à laquelle il a été taxé. Il y a chez les Indiens & dans les états du grand-mogol une grande quantité de ces pieux fainéans, qui viennent souvent infester les états du grand-seigneur, à qui ils sont si fort à charge, qu'un visir fit dire au grand-mogol qui avoit fait des offres de services au sultan, que *la plus grande faveur que sa majesté Indienne pût faire à son maître, étoit d'empêcher que les religieux mendians de ses états n'entrassent sur ceux de sa hautesse. Voyez* Cantemir, *Hist. Ottomane.*

SEYMENY-BASSY, (*terme de la Milice Turque.*) Les Turcs appellent ainsi le premier lieutenant-général. Il commande non seulement les janissaires Seymongs, mais encore lorsque l'aga marche en campagne, il prend le titre de *Kaimokan*, ou de son lieutenant à Constantinople. Il peut mettre son propre cachet sur les ordres qu'il expédie, & commande à tous les sardars ou colonels de son gouvernement, sans compter qu'il a le maniment de toutes les affaires des janissaires. (*V.*)

SEYNE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *sedena*, petite ville de France, dans la haute-Provence, chef-lieu d'une viguerie de même nom, sur une petite riviere qui se jette dans la Durance. (*D.J.*)

SÉYSSEL, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Bugey, sur le Rhône, qui la divise en deux parties, & qui en ce lieu commence à être navigable; on y décharge le sel qui vient du pays pour le transporter en Savoie. *Longit. 23. 31 latit. 48. 44.*

Seyssel (Claude de) savant du seizieme siecle, prit le nom de cette ville dans laquelle il étoit né; il professa le Droit à Turin, devint maître des requêtes, conseiller de Louis XII, évêque de Marseille, & finalement archevêque de Turin, où il finit ses jours en 1520. Il a publié plusieurs traductions & ouvrages de différens genres. Son *histoire de Louis XII.* a été réimprimée plusieurs fois. Sa *grande Monarchie de France*, traduite en latin, par Sleidan, fit du bruit. Il y soutint une opinion fort extraordinaire pour un maître des requêtes, & pour un évêque; c'est que le roi est dépendant du parlement. (*D. J.*)

SEYTA, s. m. (*Hist. mod. superst.*) idole fameuse adorée par les Lapons. Ce dieu est une pierre qui n'a aucune forme déterminée, non-plus que sa femme & ses enfans qui ne sont autre chose que des masses de pierre informes, auxquelles les Lapons font des sacrifices, & qu'ils frottent avec le sang & la gresse des victimes, qui sont communément des rennes. Le hasard ou l'art ont donné à la partie supérieure de quelques-unes des ces pierres une forme dans laquelle on a cru trouver la ressemblance de chapeaux. Le lieu où sont placées les idoles est à l'endroit où le lac de Tornotresch forme une riviere & une cataracte.

SÉZANNE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Brie, au diocese de Troyes frontiere de la Champagne, à 25 lieues au sud-est de Paris, dans une plaine entourée de collines du côté de la Brie ; & sur une petite riviere qui n'a point de nom. *sézanne* étoit fondée avant la fin du vj. siecle, & sujette alors à Hugues, seigneur de Breques. Elle a été jointe au domaine du comté de Troyes, & finalement réunie à la couronne avec la Champagne. En 1632 elle fut réduite en cendres par un incendie, & rétablie quelque temps après, mais elle est retombée dans un grand délabrement. (*D J.*)

SEZZE, (*Géogr. Antiq.*) *setinum*, ville de 7 à 8000 ames, située sur la hauteur, en face des Marins Pontius, à 16 lieues de Rome. Tite-Live en parle à l'occasion d'une révolte d'esclaves carthaginois. Martial célebre la bonté de ses vins.

Setinum, dominæque nives, densique trientes,
Quando ego vos medico non prohibente bibam?
Mart. VI. 80.

Et lato setinum ardebit in auro:

dit Juvenal.

On y voit des restes considérables d'un ancien temple de Saturne : on ne peut y entrer, parce que l'entrée en est fermée par des ruines; mais en jetant une pierre du dessus de la voûte, j'ai reconnu, dit M. de la Lande, *Voyage d'un François en Italie*, *T. VI*, qu'il y avoit environ 135 piés de hauteur, car la pierre mettoit 3 secondes à tomber. Derriere la ville est une fente de rocher, qui forme un précipice très-dangereux & très-profond appelé *Osco*.

L'église des Franciscains réformés a un beau tableau de *Lanfranc*, dont on fait le plus grand cas.

Sezze manque de sources, on n'y boit que de l'eau de citerne : les femmes y sont très-fécondes, & ont les mamelles d'une grosseur singuliere.

La communauté paie 17000 livres à la *Camera*, qui lui donne le droit de pêche dans les marais, celui de pâturages dans les montagnes incultes, & l'impôt sur le vin.

La dîme est volontaire, & n'est souvent qu'une poignée de blé qui se partage entre le curé & l'évêque. (*C*)

SFACCHIA (*Géog. mod.*) ou *monti Sfacchiosi*, montagnes de l'isle de Candie, au territoire de la Canée, vers le midi. Ces montagnes s'étendent vers la petite ville de *Castel-Sfacchia* habitée par les Sfacchiotes.

SFETIGRADO, *Géog. mod.* petite ville de la Turquie européenne, dans l'Albanie, sur les confins de la Macédoine, à 20 lieues au sud-est de Croye. Amurath II. prit cette ville d'assaut, dans le xv. siecle, & elle est restée aux Turcs. Ils la nomment *suirgice*. (*D. J.*)

SGRAFITTO, s. m. (*Peinture*). terme italien qui désigne une espece de peinture à fresque, que nous appellons *maniere égratignée*. *Voyez* EGRATIGNÉE, *maniere*, *Peint.* (*D. J.*)

SHAFTSBURY, (*Géog. mod.*) en latin *Septonia*, grand & beau bourg à marché d'Angleterre, dans Dorset-shire sur une colline, près des frontieres de Wilt-shire, entre les forêts de Craneborne & de Gillingham, à trois milles de la derniere, proche la Stoure, On y jouit d'une fort belle vue, & ses maisons au nombre de cinq cens, sont toutes bâties de pierres de taille. *shaftsbury* a le titre de comté ; mais c'étoit dans son origine une place beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui; car elle avoit jusqu'à dix églises paroissiales dans son enceinte. Alfred la fonda en 880, & la nomma *sheaftesbyrig*, du mot saxon *sheaft*, qui veut dire une *pyramide*. Le roi Canut y est mort, & y est enterré. *Long.* 17. 36'. *lat.* 51, 40. Mais la *long.* suivant Street, est 19. 0'. 11''. *latit.* 52. 48. (*D. J.*)

SHAGRI-COTTAM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales, qui est, dit-on, une espece de cornouiller ; il produit un fruit très-agréable & très-rafraîchissant qui se mange avec du sucre. Le suc des feuilles passe pour un bon remede contre la diarrhée & le flux hépatique ; ces mêmes feuilles en décoction font une excellent gargarisme.

SHAKRI, *ou* CHAKRI, s. m. (*Hist. mod.*) dans le royaume de Siam, on désigne sous ce nom un des premiers magistrats de l'état qui est chargé de la police de l'intérieur. Toutes les affaires des provinces se portent devant lui, & les gouverneurs sont obligés de lui rendre compte & de recevoir ses ordres; c'est lui qui est le président du conseil d'état.

SHANON, LE (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande. Elle prend sa source dans un lac du comté de Létrim, sépare la Connacie de la Momonie, court ensuite à Limmerik, & se jette enfin dans l'Océan.

SHAPINS, (*Géogr. mod.*) isle de la mer d'Ecosse, & l'une des Orcades, vis à vis la partie orientale de Mainland. Elle est longue de six milles, large de trois. Elle a une église paroissiale, & un assez bon port.

SHAPOUR, (*Géog. mod.*) ou *shapor*, ville de l'Inde, dans les états du grand-mogol, au royaume de Berar. Quelques uns imaginent que c'est la ville de *sora* de Ptolomée en-deçà du Gange, à laquelle cet auteur donne le titre d'*Arcati regis*. (*D. J.*)

SHARVAKKA, (*Hist. mod.*) nom d'une secte de bramines, ou de prêtres indiens qui ont des sentimens très-peu orthodoxes & conformes à ceux des Epicuriens. Ils ne croient point l'immortalité de l'ame, ni la vie à venir, & ils exigent de leurs adversaires des preuves sensibles & positives que l'on ne peut point trouver dans une fausse religion; malgré cela, on dit que les *sharvakkas* menent une vie très-exemplaire.

SHASTER, *ou* CHASTER, subst. m. (*Hist. mod. sup.*) c'est le nom que les idolâtres de l'Indostan donnent à un livre dont l'autorité est très-respectée parmi eux, qui contient tous les dogmes de la religion des brames, toutes les cérémonies de leur culte, & qui est destiné à servir de commentaire au livre appelé *vedam*, qui est le fondement de leur croyance, & il étoit fait dans la vue de prévenir les disputes qui pouvoient s'élever au sujet de ce livre; mais il n'a point produit cet effet, parce qu'il n'est guere possible d'empêcher les disputes entre les différentes sectes d'une religion absurde par elle-même. On le nomme *shaster*, *shastrum* ou *jastra*, ce qui signifie *science* ou *systême*: aussi donne-t-on ce même nom à plusieurs autres ouvrages, sur-tout sur la philosophie & sur l'astronomie, qui n'ont d'ailleurs aucun rapport avec la religion des Indiens. Il n'est permis qu'aux bramines & aux *rajahs* ou *princes* de l'Inde de lire le vedam, *voyez* VEDAM; mais les prêtres des Banians, appelés *shuderers*, peuvent lire le *shaster*; quant au peuple, il ne lui est permis de lire que le livre appelé *puran* ou *pouran*, qui est un commentaire du *shaster*, ainsi il ne leur est permis de puiser les dogmes de sa religion que de la troisieme main.

Le *shaster* est divisé en trois parties, dont la premiere contient la morale des bramines; la seconde contient les rites & les cérémonies de leur religion, & la troisieme divise les Indiens en différentes tribus ou classes, & prescrit à chacune les devoirs qu'elle doit observer.

Les principaux préceptes de morale contenus dans la premiere partie du *shaster* sont 1°. de ne point tuer aucun animal vivant, parce que les animaux ont, selon les Indiens, une ame aussi bien que les hommes; 2°. de ne point prêter l'oreille au mal, & de ne point parler mal soi-même, de ne point boire du vin, de ne point manger de viande, de ne point toucher à rien d'impur; 3°. d'observer les fêtes prescrites, de faire des prieres & de se laver; 4°. de ne point mentir & de ne point tromper dans le commerce; 5°. de faire des aumônes suivant ses facultés; 6°. de ne point opprimer, ni faire violence aux autres; 7°. de célébrer les fêtes solennelles, d'observer les jeûnes, de se retrancher quelques heures de sommeil, pour être plus disposé à prier; 8°. de ne point voler ni frauder personne de ce qui lui appartient.

La seconde partie du *shaster* a pour objet les cérémonies: elles consistent 1°. à se baigner souvent dans les rivieres. En y entrant, les Banians commencent par se frotter tout le corps avec de la boue ou du limon, après quoi ils s'enfoncent plus avant dans l'eau, & se tournent vers le soleil; alors un bramine ou prêtre adresse une priere à Dieu, pour le prier de purifier l'ame

l'ame de ses souillures; les Banians se plongent quelquefois dans la riviere, & ils croient par-là avoir obtenu le pardon de tous leurs péchés; 2°. Les Banians se frottent le front d'une couleur rouge, qui est le signe qu'ils font partie du peuple de Dieu; 3°. il leur est ordonné de faire des offrandes, des prieres sous des arbres destinés à ces usages sacrés, & qu'ils doivent tenir en grande vénération; 4°. de faire des prieres dans les temples, de faire des offrandes aux pagodes ou idoles, de chanter des hymnes, & de faire des processions, *&c.* 5°. de faire des pélérinages à des rivieres éloignées, & sur-tout au Gange, afin de s'y laver, & de faire des offrandes; 6°. d'adresser leurs vœux à des saints qui ont chacun des départemens particuliers; 7°. il leur est ordonné de rendre hommage à Dieu, à la vue de la premiere de ses créatures qui s'offre à leurs yeux après le lever du soleil; de rendre leurs respects au soleil & à la lune, qui sont les deux yeux de la divinité; de respecter pareillement les animaux qui sont regardés comme plus purs que les autres, tels que la vache, le buffle, *&c.* parce que les ames des hommes passent dans ces animaux: c'est pour cela que les Banians frottent leurs maisons avec leur fiente, dans l'idée de les sanctifier par ce moyen.

La troisieme partie du *shaster* établit une distinction entre les hommes, & les divise en quatre tribus ou classes: la premiere est celle des bramines, ou prêtres chargés de l'instruction du peuple; la seconde est celle des kutteris ou nobles, dont la fonction est de commander aux hommes; la troisieme est celle des shudderis ou des marchands, qui procurent aux autres leurs besoins à l'aide du trafic; la quatrieme classe est celle des vises ou artisans. Chacun est obligé de demeurer dans la classe où tribu dans laquelle il est né, & de s'en tenir aux occupations qui lui sont assignées par le *shaster*.

Suivant les bramines, le *shaster* fut donné par Dieu lui-même à Brama, qui par son ordre le remit aux bramines de son temps pour en communiquer le contenu aux peuples de l'Indostan, qui en conséquence se diviserent en quatre tribus qui subsistent parmi eux jusqu'à ce jour.

SHEAD'S-TINNEMOUTH *ou* TINMOUTHCASTLE, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre dans le Northumberland. C'est une place forte à l'embouchure de la Tyne, qui lui donne son nom. Du temps des Saxons, on l'appeloit *Tunna-Ceaster*; & les anciens l'avoient nommée *Tunnecellum*. Elle est défendue par un château fortifié, situé sur un rocher battu de la mer, & inaccessible de deux côtés. Les Romains y tenoient un escadre pour s'opposer aux descentes des pirates, & pour faire des courses sur l'ennemi en cas de besoin. (*D. J.*)

SHEAFIELD, (*Géog. mod.*) gros bourg à marché d'Angleterre dans Yorck Shire, sur le Derby, au dessus de Rotherham. Toutes les maisons de ce bourg sont bâties en brique & en pierres de taille. Il s'y fait un grand trafic de blé, & les meilleurs couteaux d'Angleterre. (*D. J.*)

SHEALS *ou* SHIELS, (*Géog.*) lieu maritime d'Angleterre, dans la province de Durham, à l'embouchure de la Tyne. Il est remarquable par ses salines, & surtout par son port, où stationnent à l'ordinaire les bâtimens presque sans nombre, destinés au transport du charbon de Newcastle. (*D. G.*)

SHEBAN, (*Géog. mod.*) ville & forteresse de l'Arabie heureuse dans le pays d'Hadramont, à 11 stations ou 60 parasanges de Sanaa. Cette ville porte aussi le nom d'*Hadramont*. (*D. J.*)

SHECTEA *ou* CHECTEA, (*Hist. mod.*) c'est le nom d'une secte des bramines ou prêtres indiens, qui croient contre toutes les autres que *Ramon*, *Brama*, *Vistnou* & *Ruddiren* sont des êtres subordonnés à *shecti* ou *Checti* de qui seuls ils ont dérivé leur pouvoir, & qu'ils regardent comme le créateur & le modérateur de l'univers. Ces sectaires, qui sont des déistes, n'admettent point l'autorité du *vedam* ou livre sacré; de plus, ils refusent de croire les choses qui ne tombent point sous leur sens, par conséquent ils ne croient aucuns mysteres. Les Indiens les regardent comme

des hérétiques dangereux, qui ne méritent que d'être exterminés.

SHÉFFORD, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre en Bedfordshire. (*D. J.*)

SHEIK, s. m. *terme de relation*, nom de celui qui a le soin des mosquées en Egypte, & dont la charge répond à celle des imans à Constantinople. Ils sont plus ou moins de *sheiks* dans chaque mosquée, selon sa grandeur & ses revenus. Dans les grandes mosquées, il y en a un qui est le chef & n'a rien à faire; mais dans les petites mosquées, tous les *sheiks* ont soin d'ouvrir le temple, d'appeler pour les prieres, & de défiler ensemble pour faire leurs courtes dévotions. Pocock, *description d'Egypte*, *p. 171.* (*D. J.*)

SHEIK-BELLET, *terme de relation*, nom d'un officier turc en Egypte, qui est le chef de la ville & qui est placé par le pfasha. Son emploi est d'avoir soin qu'il n'arrive aucune innovation qui puisse préjudicier à la Porte; mais toute son autorité dépend uniquement de son crédit; car le gouvernement d'Egypte est de telle nature, que souvent ceux à qui l'on confere les moindres postes ont cependant la plus grande influence, & qu'un caya des janissaires ou des arabes trouve le secret, par ses intrigues, de gouverner malgré le pacha même. Pocock, *description d'Egypte*, *p. 163.* (*D. J.*)

SHELF, s. m. (*Minéralog.*) est ce que les mineurs, particuliérement dans les mines d'étain, appellent *la terre glaise*: ils entendent par là une surface imaginaire de la terre, que la secousse des eaux du déluge n'a jamais pu ébranler ils prétendent que toutes les veines de plomb & autres minéraux étoient paralleles à cette couche de terre; que cependant depuis le déluge les unes se sont élevées & les autres renfoncées.

Par *shelf*, ils entendent cette surface dure ou enveloppe de la terre qu'on rencontre sous la terre franche, & qui est ordinairement de l'épaisseur d'un pié; car ils supposent que depuis le déluge la terre a acquis une nouvelle enveloppe de terre végétable, ou qui est telle qu'elle a été formée par la corruption des végétables & des animaux. *Voy.* DÉLUGE, STRATA, FOSSILE, MINE, *&c.*

SHEPEY, (*Géogr. mod.*) isle d'Angleterre, formée par deux branches de la riviere de Medway, dont l'une coule à l'occident & l'autre à l'orient. Cette isle peut avoir environ 20 milles de tour. Son terroir est fertile & abondant en pâturages. On y voit deux ou trois bons villages outre Quéetisborough, gros bourg, accompagné d'un château bâti dans le iv siecle par Edouard III. On croit que *Shepey* est la *Toliapis* de Ptolomée, *l. II*, *c. iij.* (*D. J.*)

SHEQUE, s. m. (*Hist. anc.*) les Arabes nomment *sheques* les chefs de leurs tribus. Les anciens Grecs les appeloient *phylarques*; ce fut un de ces *sheques* ou phylarques arabes qui, semblables à Sinon, eut l'adresse de faire goûter à Crassus un plan de guerre contre les Parthes, dont le but étoit la perte de ce général, & il réussit dans son projet. Les anciens ne s'accordent point sur le véritable nom de ce fourbe si célebre dans l'histoire romaine; Dion Cassius le nomme *Abzarus*; Plutarque, *Ariamnes*; Florus, *Mazeres* & Appien, *Acbarus*. Quoiqu'il en soit, l'armée fut taillée en pieces; Crassus périt dans des marais pleins de fondrieres, & sa défaite fut le plus terrible échec que les Romains eussent essuyé depuis la bataille de Cannes; on leur tua vingt mille hommes, & il y en eut dix mille de pris. Artabaze reçut la tête de Crassus au milieu d'un festin de noces; & la joie fut telle à cette vue, qu'on versa de l'or fondu dans la bouche de cette tête, pour se moquer de la soif insatiable que ce romain avoit toujours eu de ce métal. Dion Cassius, *l. II*, *c. l*; Florus, *l. III*, *c. ij.* (*D. J.*)

SHERARDIA, subst. fém. (*Botan.*) nom donné par M. Vaillant à un genre de plante, en mémoire de Guillaume de Shérad, le plus fameux botaniste de son siecle.

La fleur de ce genre de plante est labiée, & n'a qu'un pétale divisé en cinq parties par les bords; la levre supérieure en contient deux, & l'inférieure trois; son ovaire, qui est placé au fond du calice, dégénere en une capsule seche qui contient deux

femences oblongues. L'on peut ajouter que ses feuilles naissent deux à deux, & opposées : Miller en compte treize especes. (*D. J.*)

SHERBURN, (*Géog. mod.*) gros bourg à marché d'Angleterre, dans Dorsetshire, vers le nord de la vallée nommée *White-hart*. Ce bourg a été autrefois ville épiscopale, dont Adelme fut le premier évêque en 703; cet évêché fut uni dans le xj siecle à celui de Salisbury, & y fut transféré : mais le bourg de *Sherburn* demeura aux évêques. (*D. J.*)

SHERIF, f. m. (*Hist. mod.*) est en Angleterre, un magistrat dont le pouvoir s'étend sur toute une province, & dont le principal devoir est de faire exécuter les sentences des juges, de choisir les jurés, *&c.* C'est, pour ainsi dire, le grand prévôt de la province. Les *sherifs* étoient autrefois choisis par le peuple : aujourd'hui c'est le souverain qui les nomme en cette maniere. Les juges présentent six personnes de chaque province, chevaliers ou écuyers riches; de ces six le conseil d'état en choisit trois; & parmi ces derniers le roi donne son agrément à celui qu'il veut. Ils étoient aussi anciennement plusieurs années de suite en charge: présentement on les change tous les ans; il n'y a que celui de Westmorland dont la dignité soit héréditaire dans la famille du comte de Tanet. Les *sherifs* ont deux sortes de cours. La premiere se tient tous les mois par le *sherif* ou son substitut qu'on appelle *under sherif* ou *sous-sherif*, qui juge les causes de la province au dessous de 40 schelings. L'autre cour se tient deux fois l'année; un mois après Pâques, & un mois après la Saint-Michel. On y fait la recherche de toute offense criminelle contre le droit coutumier, hors les cas exceptés par acte du parlement. Les pairs du royaume & tous ceux qui ont droit de tenir de semblables cours, sont exempts de la jurisdiction de celle-ci. C'est encore un des devoirs du *sherif* de rendre à la trésorerie toutes les taxes publiques, les amendes & les saisies qui se sont faites dans les provinces, ou d'en disposer suivant les ordres du roi. Quand les juges font leurs tournées dans les provinces, le *sherif* doit prendre soin qu'ils soient bien reçus & bien gardés tout le temps qu'ils sont dans la province dont il est *sherif*. A Londres seulement il y a deux *sherifs* qui portent tous deux le titre de *sherif de Londres* & *de Midlesex* province où Londres est située. Dans chaque province, le *sherif* a un substitut qui fait presque toutes les affaires, & dont l'emploi est fixe. *Etat de la grande Bretagne sous George II, tome II, page 188.*

SHETTI ou CHETTI, (*Hist. nat. Bot.*) arbrisseau des Indes orientales qui produit des baies. Sa racine pilée & prise dans de l'eau froide, appaise l'ardeur des fievres chaudes, arrête les crachemens de sang. Le *bem-sheiti* est un arbrisseau de la même espece, mais dont le fruit est plus farineux & plus doux que celui du premier.

SHIITES ou CHIITES, f. m. pl. (*Hist. mod.*) Depuis environ onze siecles, les mahométans sont partagés en deux sectes principales qui ont l'une pour l'autre toute la haine dont les disputes de religion puissent rendre les hommes capables. Les partisans de l'une de ces sectes s'appellent *sonnites*, parce qu'ils admettent l'autorité des traditions mahométanes contenues dans la *sonna*. *Voyez* cet *article*. Les sonnites donnent à leurs adversaires le nom de *shiites*, par où ils désignent des *hérétiques*, des *sectaires*, des *gens abominables*, nom que ceux-ci retorquent libéralement à leurs adversaires.

Les *shiites* se soudivisent, dit-on, en soixante & douze sectes qui enchérissent les unes sur les autres par leurs extravagances. C'est Ali, gendre de Mahomet, & son quatrieme successeur ou calife, qui est l'objet de leur querelle avec les sonnites & les karejites. Ils prétendent qu'Abubecre, Omar & Otman, qui ont succédé immédiatement à Mahomet, n'étoient que des usurpateurs; & que la souveraineté & le pontificat des musulmans appartenoit de droit à Ali & à sa famille. Non contens de ces prétentions, quelques *shiites* soutiennent qu'Ali étoit au dessus de la condition humaine; que Dieu s'est manifesté par lui; qu'il a parlé par sa bouche. Ils le préférent à Mahomet lui-même. D'autres, plus mitigés, les met-

tent sur la même ligne, & disent qu'*ils se ressemblent aussi parfaitement que deux corbeaux* : ceux-ci s'appellent *Gobarites*, c'est-à-dire, *partisans de la secte des corbeaux*. Quoiqu'Ali ait été assassiné, il y a des *shiites* qui soutiennent sa divinité : ils attendent son second avénement à la fin du monde, ce qui ne les empêche point d'aller faire leurs dévotions à Cufa où est son tombeau. Le respect des *Shiites* pour Ali est si grand, que toutes les fois qu'ils le nomment, ils ajoutent *que Dieu glorifie sa face*. Le surnom qu'ils lui donnent est celui de *lion de Dieu*. Les *Shiites* n'admettent point la *sonna* : ils traitent de mensonges & de rêveries les traditions contenues dans ce livre. *Voyez* SONNA.

Tels sont les motifs de la haine implacable qui divise les Sonnites & les *Shiites*. Ces querelles qui ont fait couler des flots de sang, subsistent encore dans toute leur force entre les Turcs qui sont Sonnites, & les Persans qui sont *Shiites*, ainsi que les Tartares-usbecs & quelques princes mahométans de l'Indostan.

SHINN, (*Géog. mod.*) lac d'Ecosse dans la province de Sutherland au sud-ouest : c'est le plus considérable des lacs de cette province : on lui donne douze milles de longueur; mais il est singuliérement étroit, & se décharge par une riviere qui prend son nom. (*D. J.*)

SHIPHAVEN *ou* SHEPHAVEN, (*Géog. mod.*) petit golfe d'Irlande dans le comté de Dunghall, sur la côte septentrionale, au couchant du lac de Swilie, dont il n'est séparé que par un petit cap. (*D. J.*)

SHIP-MONEY, (*Hist. d'Angl.*) Ce mot signifie *argent de vaisseau*, ou pour les vaisseaux. C'est une taxe qui avoit été anciennement imposée sur les ports, les villes, *&c.* pour servir à la construction des vaisseaux. Charles premier renouvella cette taxe de sa propre autorité en 1640 ; mais elle fut abolie par le parlement le 7 d'août 1641, comme contraire aux loix du royaume, à la propriété des sujets, aux résolutions du parlement & à la requête de droit. (*D. J.*)

SHOGGLE, (*Géog. mod.*) ville de Syrie au bord de l'Oronte, qu'on y passe sur un grand pont. Le vizir Cuperli y a fondé un beau kan pour la subsistance des voyageurs & des pauvres. (*D. J.*)

SHOKANADEN, s. m. (*Hist. mod. Superstit.*) divinité adorée dans le royaume de Madure, sur la côte de Coromandel, & qui a un temple très-somptueux à Maduré, capitale du pays. Dans les jours de solennité, on porte ce dieu sur un char d'une grandeur si prodigieuse, qu'il faut, dit-on, quatre mille hommes pour le traîner. L'idole pendant la procession est servie par plus de quatre cens prêtres qui sont portés sur la même voiture, sous laquelle quelques indiens se font écraser par dévotion.

SHREWSBURY *ou* SHROPSHIRE, (*Géog. mod.*) en latin *salopiensis comitatus*, province d'Angleterre. Elle est bornée au nord par Chester-shire, au midi par la riviere de Temde, à l'orient par les comtés de Worcester & de Stafford, & à l'occident par les provinces de Denbigh & de Montgommeri qui sont du comté de Galles.

On donne à la province de *Shrewsbury* trente-cinq milles de longueur, vingt-cinq de largeur, & cent trente-cinq de circuit. Elle contient environ huit cens quatre-vingt-dix mille arpens de terre. On la partage en quinze hundreds, ou quartiers. Il s'y trouve une ville capitale qui porte son nom, & quinze gros bourgs à marché, & cent soixante-dix églises paroissiales. Cinq de ses places ont droit de députer au parlement d'Angleterre ; Shrewsbury, Bishop's-Castle, Bridgenorth, Ludlow, & Wenlock.

Elle est arrosée de plusieurs rivieres. La Saverne la traverse par le milieu, & la Temde en mouille les parties méridionales de l'orient à l'occident. Deux peuples habitoient autrefois cette contrée ; les Cornaviens possédoient la partie qui est au nord-nord-est de la Saverne, & les Ordoviens avoient l'autre partie.

Enfin, depuis deux siecles cette province a produit tant de savans illustres, que j'en dois nommer quelques-uns ; & pour plus

de commodité, je les rassemblerai sous le mot de *Shropshire*, sous lequel est plus connue la province de *Shrewsburi*. (*D. J.*)

SHREWSBURI (*Géograf. mod.*) *ou* SALOP, en latin *Salopia*, ville d'Angleterre, capitale de la province du même nom, avec titre de duché. Elle s'appelle autrement *Shrowsburi*, du saxon *Shrobbes-birig*. Les Gallois la nomment *Pengwern*, à cause d'un bois d'aube qui étoit dans son voisinage.

Cette ville est l'une des plus belles, des plus peuplées, des plus riches & des plus marchandes du royaume. Elle est située sur une coline, dans une presqu'île que forme la Saverne, à 150 milles de Londres. Elle est ceinte de bonnes murailles, & partagée en belles & larges rues, qui composent cinq grandes paroisses. Deux ponts de pierre, l'un à l'orient, & l'autre à l'occident, servent à entrer dans la ville

Le voisinage du pays de Galles contribue beaucoup à rendre cette ville florissante. Ses habitans sont en partie anglois, en partie gallois; & comme ils entendent également les deux langues, leur ville devient le bureau du commerce de tout le pays de Galles. Les manufactures y regnent & leurs frises se débitent dans les autres provinces du royaume. Le lord Charles Talbot, auparavant comte de *Shrewsburi*, reçut le titre de duc du roi Guillaume, avec la dignité de secrétaire d'état. *Long.* 14. 48. *lat.* 54. 44. (*D. J.*)

SHROPSHIRE, (*Géog. mod.*) *Salopiensis comitatus*; province d'Angleterre, autrement nommée *Shrewsburg*, & dont nous avons fait l'article; mais je me suis proposé de parler ici des grands personnages qu'elle a produit dans les sciences; il importe aux gens de lettres de les connoître.

Baxter (Richard), fameux théologien non conformiste, devint un des chapelains ordinaires de Charles II. & refusa l'évêché de Hereford. Il mourut en 1691, dans un âge avancé. C'étoit un homme qui auroit tenu son rang parmi les plus savans de son siecle, s'il ne se fût pas mêlé de trop de choses, & en particulier, de répandre la métaphysique sur toutes sortes de sujets. Il mit au jour plus de cent livres, qui n'ont point passé à la postérité, quoiqu'ils soient écrits d'un style touchant & pathétique; mais dans ce grand nombre d'ouvrages, il attaque toutes les sectes & tous les partis; ce qui lui fait honneur néanmoins, c'est que l'âge changea la maniere dont il jugeoit des hommes; il devint tolérant sur la fin de ses jours; il se convainquit de l'injustice qu'il y a à exercer des actes d'inhumanité, sous prétexte de faire du bien aux hommes, & de maintenir le bon ordre dans l'église; enfin, il apprit à désapprouver les doctrines corrompues, plutôt qu'à damner ceux qui les professent.

Son neveu & son héritier, *Baxter* (Guillaume), se montra un excellent grammairien, & un fort habile critique. Il mourut en 1723, âgé de 73 ans; il étoit très-versé dans la mythologie, & entendoit fort bien la plûpart des langues de l'Occident & du Nord. Ses écrits lui ont acquis beaucoup de réputation dans la république des lettres; il publia en 1719, son *Glossarium antiquitatum britannicarum*, dont il a paru une 2e. édit. en 1733, *in-8°*. avec des augmentations. Son *Glossarium antiquitatum romanarum* a été donné depuis sa mort, à Londres, en 1726, *in-8°*. Cet ouvrage est rempli d'érudition grammaticale. Son édition d'Anacréon a été effacée par celle de M. Pauw, imprimée à Utrecht en 1732, *in-4°*. mais dans laquelle l'auteur n'auroit pas dû traiter avec tant de mépris, les notes de Baxter, & celles de Barnes, sur l'aimable poëte de Téos.

Brook (Robert), premier juge de la cour des plaidoyers communs, sous le regne de la reine Marie, se rendit par son savoir, un des premiers jurisconsultes de son temps; & mourut comblé d'estime en 1551. Il est auteur de divers ouvrages de droit, & entr'autres de celui qui a pour titre, le grand abrégé, *la graunde abridgement*; c'est un extrait alphabétique de matieres choisies du droit de la Grande-Bretagne: il s'en est fait plusieurs éditions, principalement à Londres, savoir en 1573,

1576, 1586, *&c.* & parmi ces éditions, les plus anciennes ſont eſtimées les meilleures, comme il arrive ordinairement aux recueils de ce genre.

Gataker (Thomas), deſcendoit d'une ancienne & bonne famille de *Shropshire ;* il naquit en 1574 & ſe montra par ſon érudition, un des ſavans anglois du dernier ſiecle; il mourut en 1654, âgé de 80 ans. c'étoit un homme d'une lecture prodigieuſe, & d'un jugement exact en matiere de critique; ſes œuvres ont été recueillies, & imprimées à Utrecht en 1698, *in-fol.*

Son diſcours de la *nature & de l'uſage du ſort*, eſt le meilleur que nous ayons ſur cette matiere: il y prouve avec raiſon, 1°. qu'il y a autant de ſuperſtition à un homme de penſer que certaines choſes déplaiſent à Dieu, qui ne lui ſont réellement point déſagréables, que de ſuppoſer que la créature a un pouvoir qu'elle n'a réellement point. 2°. que pluſieurs perſonnes, vraiment pieuſes, ont joué, & jouent communément, par délaſſement & ſans cupidité, à des jeux de haſard; & que d'autres gens du même ordre, ſe ſont trouvés & ſe trouvent expoſés à divers inconvéniens, en refuſant par ſcrupule, d'y jouer, lorſqu'ils y ſont ſollicités par les perſonnes avec leſquelles ils vivent en relation ou avec leſquelles ils ont des ménagemens à garder. 3o. que les raiſons ſur leſquelles on condamne ces jeux, ont été cauſe de l'irréſolution de bien des gens, par rapport à l'uſage néceſſaire du ſort dans les affaires ſérieuſes, & de la vie civile; par exemple, lorſque dans des marchés communs entr'eux, & d'autres cas ſemblables, ils ont été contraints d'y avoir recours, & ſe ſont trouvés dans l'incertitude s'ils le pouvoient légitimement, ou non.

Sa diſſertation latine, *de novi Teſtamenti ſtylo*, eſt une piece curieuſe; il y prouve qu'il eſt fort incertain quelles langues ſont des meres langues, mais qu'en tout cas, il eſt ſûr que la latine n'eſt pas de ce nombre, puiſqu'elle a beaucoup de termes de la langue ſabine & toſcane, & qu'elle tire principalement ſon origine de la grecque, & ſur-tout de la dialecte éolienne; & il cite là-deſſus Dionyſ. Halicar. *Antiq. rom. lib. I.* Euſtath. *in Œdyſſ. lib. I.* Quintilian. *Inſtit. lib. I, cap. v. & vj.* Varro, *de ling. lat. lib. IV & IX.* Suidas *in voce Naba.* Julius Scaliger, *de plant. lib. I.* Joſeph Scaliger, *in Feſtum.* Dan. Heinſius, *de ſatyr. Horat.* Hugo Grotius, *de ſatisfact. chriſti, cap. viij.* Jo. Neurſius, *in nantiſſa ad luxum romanum, c. xij.* Voſſius, *in præfat. ad lib. de vitiis ſermonis.* Laur. Ramirez, *Pentecontarch. cap. vj.* Conrad Geſner, *in Mithridate ;* & Seron Meſigerus, *in præfat. Polyglot.*

Pour le prouver, il remarque que ſi nous prenons quelque auteur latin, nous y trouverons peu de lignes, où il n'y ait divers mots dont l'origine ne ſoit viſiblement grecque; il donne pour exemple, les cinq premiers vers de la premiere éclogue de Virgile: nous rapporterons ici les deux premiers.

Tityre, tu patulæ recubans ſub tegmine fagi,
Sylveſtrem tenui muſam meditaris avenâ.

Il n'y a rien à dire du mot *Tityrus*, parce que c'eſt un nom propre; *tu* eſt *doricum*, το. *patulus*, *à pateo* πέταω, *recubo*, *cubo*, ηυπ7ω υπο, *ſub*, ut ὑ'πὲρ ſuper. στεγω, *tego*, & inde *tegmen* φηγος, dorice, φαγος, *fagus;* Υλη, *ſylva*, *ſylveſtris.* Τειγω, *tendo*, *extendo;* μυσα, *muſa*, μελετω, *meditor ;* ἀυος ſiccus, aridus; ἀυὴ ψύη, anima ſicca, ab ἀυαινέω, *exſicco*, ἀυανέα ; unde ab ariditate, vox latina, avena.

Hyde (Thomas), ſavant d'une habileté extraordinaire dans les langues orientales, naquit en 1636, & mourut en 1706. Profeſſeur en arabe à Oxford, à la place du docteur Edmond Pocock. Il prouva ſa ſcience par ſon travail ſur la polyglotte de Walton; il corrigea non ſeulement l'arabe, le ſyriaque & le ſamaritain, mais il mit le Pentateuque perſan en état de paroître. Ce Pentateuque avoit été imprimé à Conſtantinople en caracteres hébraïques, M. de Hyde le tranſcrivit en caracteres perſans; ce que le ſavant arche-

vêque Uſſer croyoit impoſſible, à pouvoir même être exécuté par un perſan naturel, parce qu'une lettre hébraïque répond ſouvent à pluſieurs lettres perſannes, de ſorte qu'il eſt difficile de démêler laquelle il faut prendre. Il traduiſit auſſi ce Pentateuque en latin.

En 1665, il publia une verſion latine des obſervations d'Ulugbeig, ſur la longitude & la latitude des étoiles fixes, avec des notes; il a joint à cet ouvrage les tables de la déclinaiſon & de l'aſcenſion des étoiles fixes, de Mohamedes Tizinus.

En 1674, il mit au jour le catalogue des livres imprimés de la bibliotheque bodléienne. En 1677, il publia les quatre évangiles & actes des apôtres, en langue malaiſe, & en caracteres Européens. En 1691, il donna, *itinera mundi, ſeu coſmographia Abrahami Pertſol, cum verſione & notis.* En 1694, il publia à Oxford in-8°. *de ludis orientalibus, libri duo.* Enfin, ſon grand & beau traité de la religion des anciens Perſes, *hiſtoria religionis veterum Perſarum, eorumque magorum*, parut à Oxford, en 1700, *in*-4°. ç'eſt un ouvrage où regne la plus profonde érudition.

M. Wood nous a donné la liſte d'une trentaine d'autres ouvrages très-curieux, que le ſavant Hyde ſe propoſoit de publier, s'il vivoit aſſez de temps pour les finir, ayant déja travaillé à tous; c'eſt un tréſor que poſſede l'univerſité d'Oxford.

Littleton (Edouard), garde du grand ſceau d'Angleterre, ſous le regne de Charles I, naquit dans la comté de *Shrop*, en 1689; fut nommé chevalier par le roi en 1735, garde du grand ſceau en 1639, & la même année pair d'Angleterre. Il nous reſte de lui des diſcours ſur la liberté des ſujets, & la prérogative du ſouverain; ils ont été imprimés à Londres, en 1628 & 1667, *in-fol.* On les trouve auſſi dans les collections de Rushworth. C'étoit, dit milord Clarendon, un homme de cœur, qui s'acquit une grande réputation par la profeſſion des loix & du droit coutumier, de ſorte qu'il étoit regardé comme le plus ſavant dans les antiquités de ce genre; & dans les cours ſupérieures, il parut toujours avec éclat.

Littleton, (Adam) philologiſte habile, & ſavant grammairien, naquit dans *Shropshire* en 1627, & mourut en 1694. Le dictionnaire latin & Anglois, qu'il a mis au jour, en 1678, *in*-4°. lui a fait beaucoup d'honneur; on l'emploie dans les écoles, & on le réimprime perpétuellement; cependant le dictionnaire de Cambridge mérite la préférence, à cauſe des autorités dont les mots ſont appuyés; mais le docteur Littleton, outre ſon dictionnaire latin, a publié pluſieurs autres ouvrages, ſoit en belles lettres, ſoit en théologie; il entendoit même les langues orientales, & dépenſa la plus grande partie de ſon bien pour ſe procurer des livres & des manuſcrits en ce genre.

Maynwaring (Arthur), écrivain politique du dernier ſiecle, naquit en 1668, & mourut en 1712. Il eſt auteur de pluſieurs brochures pleines d'eſprit ſur les affaires politiques, & entr'autres, de la feuille hebdomadaire intitulée le *Mélange.* Il aima ſur la fin de ſes jours, avec la plus forte paſſion, la célebre actrice mademoiſelle Oldfield, & la fit ſon exécutrice teſtamentaire; elle fut ſans contredit redevable à ſes inſtructions, d'être devenue ſi excellente comédienne; car comme il n'y avoit perſonne qui entendît mieux que lui l'action du théatre, il n'y avoit auſſi perſonne qui fût plus charmé d'y voir exceller mademoiſelle Oldfield.

Whichcot (Benjamin), naquit dans le comté de *Shrop*, en 1609, & mourut chez ſon ami le docteur Cudworth. Ses ſermons choiſis parurent à Londres, en 1698, *in-8°.* avec une préface du comte de Shaftesbury, auteur des *Characteriſticks*: c'eſt une choſe bien ſinguliere de voir un homme ſi célebre, & ſi peu croyant, éditeur de ſermons; mais en même-temps ſa préface eſt ſi belle, & ſi peu connue des étrangers, qu'ils nous ſauront gré d'en trouver ici un aſſez grand extrait.

Milord Shaftesbury obſerve d'abord, que quand on fait réflexion ſur la nature de la prédication, que l'on conſidere l'excel-

lence de cet établissement, le cas qu'on en a toujours fait dans le christianisme, le grand nombre de saints hommes mis à part pour cette grande œuvre, à qui l'on accorde tous les avantages possibles, pour avancer les grandes vérités de la révélation, & pour inspirer aux hommes du respect pour la religion; quand on fait attention à la solennité des assemblées religieuses, à la présence respectable, & à l'autorité de l'orateur chrétien, il y a peut-être lieu de s'étonner qu'on ne lui voit pas produire de plus grands & de plus heureux effets dans le monde; on doit néanmoins reconnoître que cette institution est un si puissant appui de notre religion, que s'il n'y avoit point d'assemblées publiques, ni de ministres autorisés, il n'y auroit en fort peu de temps, non seulement plus de christianisme, mais des vertus; puisque nonobstant tous les secours de la prédication, & les appuis qu'elle fournit à la vertu, il s'en faut de beaucoup que les mœurs soient réformées, & que les hommes soient devenus meilleurs.

Mais quelque raison que nous ayons de penser toujours respectueusement de cette institution, & des bons effets qu'elle produit sur les hommes: quelque avantageuse que soit l'idée que nous pouvons avoir du travail de ceux à qui le ministere de la parole est commis, il semble néanmoins qu'il n'est pas impossible qu'il n'y ait quelque chose de défectueux, & que le peu de succès ne doit pas être uniquement attribué à la malice, à la corruption, à la stupidité des auditeurs ou des lecteurs.

On a vu que dans quelques pays, & parmi certain ordre de chrétiens, le ministere de la parole n'a pas été entiérement consacré aux choses spirituelles; mais qu'une grande partie de ces divines exhortations a eu quelque chose de commun avec les affaires d'état. De quelque utilité que cela ait pu être aux hommes, ou à la paix du christianisme, il faut avouer que la prédication en elle-même doit être d'autant moins propre à produire une heureuse révolution dans les mœurs, à proportion qu'elle a servi à produire des révolutions d'état, ou à appuyer d'autres intérêts que ceux du royaume de J. C. Nous ne trouvons pas non plus, que depuis que la politique & les mysteres de la religion ont été unis ensemble, l'une ni l'autre en aient tiré beaucoup d'avantage; du moins n'a-t-il jamais paru que la théologie soit devenue meilleure par la politique, ou que la politique en ait été épurée par la théologie.

Entre les auteurs qui ont été zélés pour cette malheureuse alliance, & qui ont voulu faire un systême de politique chrétienne, on nomme le fameux Hobbes, lequel, soit qu'il ait rendu quelque service au gouvernement civil, ou non, a du moins fait bien du mal aux mœurs; & si les autres parties de la philosophie lui ont quelque obligation, la morale ne lui en a aucunement. Il est vrai que tout ce qu'il y a eu de grands théologiens dans l'église anglicane, l'ont attaqué avec beaucoup de zele & d'érudition, mais si l'on avoit travaillé avec le même soin à corriger ses principes de morale, qu'on a eu à réfuter quelques autres de ses erreurs, cela eût peut-être été d'un plus grand service à la religion pour l'essentiel. Je nomme ce philosophe, parce qu'en faisant l'énumération des passions qui tiennent les hommes unis en société, & les engagent à avoir quelque commerce ensemble, il oublie de parler de la douceur, de l'amitié, de la sociabilité, de l'affection naturelle, & des autres dispositions de cet ordre; je dis qu'*il oublie*, parce qu'il est difficile de concevoir qu'il y ait un homme assez méchant, pour n'avoir jamais éprouvé par expérience, aucun de ces sentimens, & pour pouvoir en conclure qu'ils ne se rencontrent point dans les autres.

A toutes les passions & à toutes les bonnes dispositions, cet auteur a substitué une seule passion dominante, savoir la crainte qui ne laisse subsister qu'un desir immodéré d'ajouter pouvoir à pouvoir, desir qui selon lui, ne s'éteint que par la mort; il accorde aux hommes moins de bon naturel qu'aux bêtes feroces.

Si le poison de ces principes contraires à la saine morale ne s'étoit pas répandu au delà

delà de ce qu'on peut s'imaginer, sur-tout dans le temps que le docteur Whicheot vivoit, peut-être que lorsqu'il s'agissoit des intérêts de la vertu, aurions-nous entendu moins parler de terreur & de châtimens, & davantage de rectitude morale & de bon naturel. Du moins n'auroit-on pas pris l'habitude d'exclure le bon naturel, & de rabaisser la vertu, qu'on attribue au seul tempérament. Au contraire, les défenseurs de la religion se seroient fait une affaire de plaider en faveur de ces bonnes dispositions, & de faire voir combien elles sont profondément enracinées dans la nature humaine, au lieu de prendre le contrépié, & d'avoir bâti sur leurs ruines; car certaines gens s'y prenoient ainsi pour prouver la vérité de la religion chrétienne.

On établissoit la révélation en déprimant les principes fondés dans la nature de l'homme, & l'on faisoit consister la force de la religion dans la foiblesse de ces principes; comme si un bon naturel & la religion étoient ennemis: chose si peu connue parmi les payens mêmes, que la piété par laquelle ils désignoient la religion (comme le nom le plus honorable qu'ils pouvoient lui donner), consistoit en grande partie en de bonnes dispositions naturelles; & qu'on entendoit par là non seulement l'adoration & le culte de la divinité, mais l'affection des parens pour leurs enfans, celle des enfans pour la patrie, & en général celle de tous les hommes les uns pour les autres, dans leurs différentes relations.

On a eu raison de reprocher à quelques sectes chrétiennes que leur religion paroissoit opposée au bon naturel, & n'être fondée que sur la domination, sur l'amour propre & sur la haine, toutes dispositions qu'il n'est pas aisé de concilier avec l'esprit de l'évangile. Mais on peut dire certainement de l'église anglicane, autant & plus que d'aucune autre au monde, que ce n'est pas là son esprit, & que c'est par des traits totalement opposés que cette église se fait connoître, plus que toutes les autres, pour vraiment & dignement chrétienne.

Wycherley (Guillaume), un des plus célebres poëtes comiques, naquit vers l'an 1640. Il étudia quelques temps à Oxford, quitta l'université sans avoir pris aucun degré, & se fit recevoir dans la société des jurisconsultes de Middle-Temple. Mais comme ce temps là étoit celui du regne des plaisirs & de l'esprit, Wycherley qui avoit de l'esprit & du goût pour les plaisirs, abandonna promptement l'étude seche des loix, pour des occupations plus agréables & plus à la mode. Il composa sa premiere piece de théatre intitulée *l'amour dans un bois*, représenté en 1672 avec un grand succès. Ce début favorable lui procura la connoissance de tous les beaux esprits de la cour & de la ville, & en particulier celle de la duchesse de Cleveland, qu'il fit d'une façon assez singuliere.

Un jour que Wicherley alloit en carrosse du côté de S. James, il rencontra près de Pall-Mall, la duchesse dans sa voiture, qui mettant la tête hors de la portiere, lui cria tout haut: « vous, Wycherley, vous êtes » un fils de putain; » & en même temps elle se cacha, & se mit à rire de toute sa force. Wycherley fut d'abord un peu surpris de ce compliment; mais il comprit bientôt qu'il faisoit allusion à un endroit de sa comédie, où il dit, « quand les parens sont esclaves, leur enfans suivent leur destinée; » les beaux génies ont toujours des p.... » pour meres. »

Comme dans les premiers momens de la surprisse de Wycherley les carrosses avoient continué leur route, il se trouvoit déja assez éloigné; mais notre poëte, revenu de son étonnement, ordonna à son cocher de fouetter ses chevaux, & d'atteindre le carrosse de la duchesse.

Dès qu'il l'eut atteint: « Madame, lui dit-il, vous m'avez donné un nom qui appartient généralement aux gens heureux. Votre grandeur voudroit-elle se trouver ce soir à la comédie de Wycherley. Eh bien, reprit-elle, si je m'y trouve, que lui arrivera-t-il d'heureux? C'est, répondit le poëte, que j'aurai l'honneur de vous y faire ma cour, quoiqu'en même temps je manque à une belle personne, qui m'a donné rendez-vous ailleurs. Quoi, dit la duchesse,

vous avez l'infidélité de manquer à une belle femme qui vous a favorisé à ce point, pour une autre qui ne l'a point fait, & qui n'y songe pas? Oui, reprit Wycherley, dès que celle qui ne m'a point favorisé, est la plus belle des deux; mais quiconque, continua-t-il, demeurera constamment attaché à votre grandeur, jusqu'à ce qu'il en ait trouvé une plus belle, est sûr de mourir votre captif. » La duchesse de Cleveland rougit, & ordonna à son cocher d'avancer.

Comme elle étoit dans la fleur de la jeunesse, spirituelle, & la plus grande beauté qu'il y eût en Angleterre, elle fut sensible à un compliment aussi galant. Pour couper court, elle vint à la comédie du poëte, elle se plaça comme de coutume au premier rang, dans la loge du roi. Wycherley se mit directement au dessous d'elle, & l'entretint pendant tout le cours de la piece. Tel a été le commencement d'un commerce, qui fit dans la suite beaucoup de bruit.

Mais le plus étrange, c'est que ce fut ce commerce même, qui mit Wycherley dans les bonnes graces du duc de Buckingham, lequel passionnément épris de cette dame, en étoit mal traité, & se persuada que Wycherley étoit heureux. Enfin, le duc ne recueillit aucun fruit de ses longues assiduités auprès de la duchesse, soit qu'elle fût retenue par la proximité du parentage qu'il y avoit entr'eux, (car elle étoit sa cousine germaine), soit qu'elle craignît qu'une intrigue avec un homme de ce rang, sur qui tout le monde avoit les yeux, ne pût demeurer cachée au roi; en un mot, quelle qu'en fut la raison, elle refusa de recevoir plus long-temps ses visites, & s'obstina si fort dans son refus, que l'indignation, la rage, & le mépris, succéderent à l'amour dans le cœur du duc, qui résolut de perdre sa parente.

Cette résolution prise, il la fit observer de si près, qu'il sut bientôt qui étoient ceux qu'il pourroit regarder comme ses rivaux. Lorsqu'il en fut instruit, il eut soin de les nommer ouvertement, & le poëte ne fut pas oublié, pour faire encore plus de tort à la duchesse dans l'esprit du public. Wycherley apprenant de bonne heure cette fâcheuse nouvelle, craignit extrêmement qu'elle ne vînt aux oreilles du roi. Pour prévenir ce malheur, il pria instamment Wilmot, comte de Rochester, & le chevalier Charles Sidley, de représenter au duc, le tort extrême qu'il feroit à un homme qui n'avoit pas l'honneur d'être connu de lui, qui le respectoit, & qui ne l'avoit jamais offensé. A peine ces MM. eurent commencé à en toucher quelque chose au duc, qu'il s'écria « qu'il ne blâ» moit point Wycherley, mais sa cousine ». Cependant, reprirent-ils, en le faisant soupçonner d'une pareille intrigue, vous le perdrez infailliblement; c'est-à-dire, que votre grandeur travaille injustement à ruiner de fond en comble un homme de mérite.

Enfin ces MM. s'étendirent si fort sur les belles qualités de Wycherley, & sur les charmes de sa conversation, que le duc de Buckingham, amoureux des avantages de l'esprit, permit qu'on lui présentât Wycherley, & il le retint à souper. Il fut si charmé de lui, qu'il s'écria dans son transport, « *ma cousine a raison;* » & depuis ce moment, il fit de Wycherley son ami, & le combla de bienfaits. Comme il étoit grand écuyer du roi, & colonel d'un des premiers régimens de la couronne, il nomma Wycherley un des sous-écuyers, & capitaine-lieutenant de sa compagnie, dont il lui céda tous les appointemens; ces deux objets faisoient au moins trente-six mille livres de rente de notre monnoie, & faufilerent agréablement Wycherley avec la noblesse de la cour & de la ville.

Il continua de travailler pour le théatre. On avoit déja joué son misantrope (*plain-dealer*) en 1678, & en 1683, on représenta sur le théâtre royal, sa femme de campagne, *the country-wife.* Cet homme qui passoit sa vie dans le plus grand monde, dit M. de Voltaire, en connoissoit parfaitement les vices, & les peignoit du pinceau

le plus ferme & des couleurs les plus vraies. Dans son misantrope qu'il a imité de Moliere, il est certain que ses traits ont moins de finesse & de bienséance, mais ils sont plus forts & plus hardis; la piece angloise est plus intéressante, & l'intrigue plus ingénieuse. Sa *femme de campagne* est encore tirée de l'école des femmes de Moliere. Cette piece angloise n'est pas assurément l'école des bonnes mœurs, mais c'est l'école de l'esprit, & du bon comique.

Le roi Charles II donna à Wycherley de grandes marques de sa faveur. Il lui rendit visite dans une maladie, & lui conseilla d'aller passer l'hiver à Montpellier, conseil qu'il accompagna d'un présent de cinq cent livres sterling, pour le défrayer. Il perdit néanmoins dans la suite les bonnes graces du roi par son mariage avec la comtesse de Drogheda, qui le fit maître de tout son bien ; mais après la mort de cette dame, la donation lui fut contestée, enlevée ; Wycherley ruiné, fut arrêté par les créanciers, & mis en prison où il demeura sept ans, & n'en fut tiré que par la générosité de Jacques II, qui au sortir d'une représentation du *plain-dealer*, ordonna sur le champ de payer de sa bourse, les dettes de l'auteur.

Il prit le parti de disposer du douaire de sa premiere, en épousant une jeune personne, qui lui apporta quinze cens livres sterling, dont une portion servit à ses pressans besoins ; mais il mourut en 1715, onze jours après la célébration de ses noces. On avoit publié à Londres en 1704 un volume de ses poésies mêlées, qui n'ont pas été reçues aussi favorablement du public, que ses pieces de théatre.

Mylord Lansdowne a peint Wycherley avec beaucoup d'esprit & de vérité. Ceux, dit-il, qui sans connoître Wycherley autrement que par ses ouvrages, voudront en juger, seront portés à croire que la variété des images & des caracteres, la profonde connoissance de la nature, les observations fines de l'humeur, des manieres, & des passions des personnes de tout rang & de toute condition ; en un mot, cette exacte peinture de la nature humaine, que l'on voit dans ses productions, jointe à beaucoup d'esprit & de force d'expression, que tout cela ensemble, dis je, ne peut avoir été que le fruit d'une application, & d'un travail extraordinaire ; tandis que dans le fond, nous devons le plaisir & l'avantage qu'il nous a procuré, à sa grande facilité. S'il lui en avoit coûté pour écrire, je suis bien trompé s'il ne s'en seroit pas épargné la peine. Ce qu'il a fait, auroit été difficile pour un autre ; mais la massue ordinaire qu'un homme ne pouvoit lever, servoit de cane à Hercule.

L'âcreté de ses satyres pourroit vous jeter dans une autre erreur, & vous faire penser que c'étoit un homme malin. Mais ce que le lord Rochester dit du lord Dorset, peut lui être appliqué ; « c'étoit le meilleur » homme avec la muse la plus maligne. » Tout piquant & censeur sévere qu'il paroît dans ses écrits, il étoit du caractere le plus doux & le plus humain, obligeant tout le monde, & ne voulant de mal à personne ; il n'attaque le vice que comme un ennemi public ; sensible à la plaie, il est contraint de la sonder ; ou tel qu'un conquérant généreux, il s'afflige de la nécessité d'user des voies de rigueur.

Le roi Charles II qui étoit lui-même homme d'esprit, se faisoit souvent un plaisir de passer ses heures de loisir avec Wycherley, comme Auguste avec Horace, & il eut même des vues fort avantageuses sur lui ; mais malheureusement l'amour vint à la traverse, l'amant l'emporta sur le courtisan, l'ambition fut la victime de l'amour, la passion dominante des plus belles ames ..... Il y a des personnes qui critiquent sa versification. Il est certain qu'elle n'est pas nombreuse ; mais un diamant brute n'en est pas moins un diamant. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SHUDDERERS *ou* CHUDERERS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans la partie orientale du Malabare les prêtres du second ordre, c'est-à-dire, inférieurs aux bramines, qui font la fonction

de desservir les temples ou pagodes de la tribu des Indiens idolâtres, appelés *shudderi*; qui est celle des marchands ou banians. Il ne leur est point permis de lire le *vedam* ou livre de la loi, mais ils enseignent à leur tribu le *shaster*, qui est le commentaire du vedam. Ils ont le privilege de porter au cou la figure obscene appelée *lingam*. *Voyez* cet *article*, & le mot RUDDIREN.

Fin du trentieme Volume.